Digitized by Google

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK
900000137255
Digitized by Google

Digitized by Google

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.

Digitized by Google

3F6

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

HISTOIRE

DES HOMMES DISTINGUÉS ORIGINAIRES DE CE PAYS

CONSIDÉRÉ

A L'ÉPOQUE DE SA PLUS GRANDE ÉTENDUE

ou qui se sont rendus remarquables pendant le séjour qu'ils y ont fait

par le Docteur Aug. NEYEN

CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA COURONNE DE CHÊNE
L'UN DES FONDATEURS ET MEMBRE EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ ROYALE GRAND-DUCALE
POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PAYS DE LUXEMBOURG
DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ
DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE D'ANVERS; DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, (1re CLASSE)
DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE LIÉGE ET DE CELUI DE HESSE-DARMSTADT; DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'ARLON
DE CELLE POUR LES RECHERCHES UTILES DE TRÈVES
DE CELLE POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE FRANCE
DE CELLES DE MÉDECINE DE LIÉGE ET DE BRUGES; DE CELLE DES SCIENCES NATURELLES DE LIÉGE; DE CELLE DES SCIENCES
PHYSIQUES, CHIMIQUES ET DES ARTS INDUSTRIELS ET AGRICOLES DE PARIS; etc.

La vertu la plus humble comme la grandeur dans tout son éclat doit trouver place dans une Biographie nationale.

LUXEMBOURG,
Pierre BRUCK, libraire-éditeur, rue du curé.
1860.

Digitized by Google

Tous les exemplaires de l'édition sont signés par l'auteur pour garantir la propriété littéraire.

Imprimerie de Pierre Bruck, à Luxembourg.

Digitized by Google

A Son Altesse Royale

LE PRINCE HENRI DES PAYS-BAS,

Lieutenant-Représentant de Sa Majesté dans le Grand-Duché de Luxembourg, etc. etc. etc.

Monseigneur,

La Biographie nationale d'un peuple fut toujours considérée comme une école pratique pour étudier le caractère des habitants du Pays.

Digitized by Google

A ce titre l'œuvre que je prends la liberté d'offrir à Votre Altesse Royale et dont Vous avez daigné accepter l'hommage, présentera un double intérêt : elle est destinée à retracer les faits et gestes des luxembourgeois recommandables, dans tous les âges historiques, tout en montrant que le nombre de nos illustrations n'est à beaucoup près pas aussi restreint que les limites de la patrie sembleraient le faire présumer.

Elle indiquera en même temps à Votre Altesse Royale que, si notre sol n'a produit que peu de personnages hors ligne, il offre en revanche une série très-longue de modèles de vertus civiques à suivre.

Puisse Votre Altesse Royale reconnaître dans mon travail les incessants efforts que j'ai faits pour aider à combler une regrettable lacune qui était jusqu'à ce jour restée dans notre littérature

Digitized by Google

historique nationale, et les peines que je me suis données pour relever de l'oubli les titres de mes concitoyens à la reconnaissance publique seront dignement récompensées.

J'ose me dire, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

de Votre Altesse Royale

le très-humble, très-dévoué et très-obéissant serviteur :

Dr NEÿEN.

Wiltz, en août 1860.

Digitized by Google

PRÉFACE.

L'ouvrage que nous publions a été souvent demandé et désiré plus souvent encore. Nous croyons dès lors fournir un nouveau gage de patriotisme en mettant au jour les documents que nous sommes parvenu à réunir pendant plus de trente-cinq ans d'étude sur LE PAYS DE LUXEMBOURG *considéré dans toute son étendue historique*, aidant ainsi à combler une regrettable lacune qui a existé jusqu'ici dans notre littérature nationale : Nous disons regrettable, parce que le petit pays auquel nous appartenons peut être fier du grand nombre de personnages distingués dans toutes les carrières auxquels il a donné le jour, ou qui y ont vécu.

Nous sommes persuadé que beaucoup de lacunes seront rencontrées dans cet essai, mais nous aimons à croire aussi que, lorsqu'une fois quelqu'un aura commencé à travailler sur ce terrain les autres suivront en bon nombre, soit pour corriger les erreurs involontaires mais toujours possibles de leur devancier, soit pour compléter le canevas qu'il a élaboré.

Lorsque nous avons projeté la tâche ingrate dont nous livrons les résultats au public nous pensions avoir mesuré de l'œil et apprécié toute l'étendue de notre entreprise; mais, aujourd'hui qu'elle est terminée, nous pouvons avouer franchement que plus d'une fois pendant le travail, il nous a fallu toute notre patience et toute notre résolution pour la continuer et la mener à bonne fin; car l'immensité même des sources que nous avons eues à discuter et qui étaient à notre disposition semblait nous arrêter à chaque pas dans notre marche; aussi n'avons-nous pas déjà dès les premiers articles tardé à nous assurer que si la Biographie luxembourgeoise n'avait pas encore été faite, comme celles des peuples voisins, personne ne devait en accuser ni le manque de bonne volonté de ceux qui à une époque antérieure auraient pu s'occuper de la rédaction d'un pareil ouvrage, si indispensable à une solide éducation nationale, ni le défaut des matériaux nécessaires. Car, avant la conquête française de 1794—96, ces matériaux existaient, et ils se trouvaient plus méthodiquement peut-être qu'aujourd'hui, réunis dans les archives seigneuriales et surtout dans les monastères où les religieux, par exemple, eussent pu, par devoir autant que par vocation, s'occuper à leur dépouillement dans le but indiqué. Plusieurs essais dont il reste des traces avaient même été tentés dans ce but; mais tous ont échoué, sans doute par l'effet des causes que nous venons de citer; au point que, en fin de compte, il ne resta au savant, au laborieux Père Guillaume de Wiltheim qui aussi a vécu dans un siècle de recherches historiques et de solides études, qu'à déplorer cette pénible circonstance et à élever des vœux pour qu'un jour au moins il se présentât quelqu'un qui fût assez résolu et assez dévoué à la patrie pour remédier à cette fâcheuse absence : *Erit fortè aliquis*, dit-il en effet dans ses

Digitized by Google

Disquisitiones antiquariæ historiæ luxemburgensis, lib. II c. VI, in fine, — *qui singulari opere singulorum* — Luciliburgensium benè meritorum — *aliquando concinnabit laudes, patriæ et civibus vel in stimulum vel in exemplum.*

Nous ne nous sommes jamais dissimulé non plus ce qu'une entreprise de ce genre a de difficile en même temps que de délicat pour la parachever avec la dignité que l'Histoire exige. Nous disons difficile, pour asseoir un jugement sûr et vrai sur les faits et gestes de nos illustrations qui n'ont souvent laissé que des traces éphémères, incohérentes ou mutilées, soit par le temps soit par l'envie et la calomnie. Délicate, ajoutons-nous, pour ne pas froisser par une verité trop vraie certaines susceptibilités dans les familles encore existantes et qui ne voient, ne jugent les actes de leurs agnats que sous le point de vue le plus favorable.

Cependant nous avons cherché à éviter à la fois ces deux écueils : nos investigations aux sources ont été des plus minutieuses et elles ont été faites avec le calme d'âme le plus absolu, sans prévention aucune comme sans prédilection : Plus de six mille volumes ont été lus et étudiés avec soin ; bien des actes manuscrits originaux ou en copie authentique compulsés, tant pour nos célébrités anciennes, celles dont personne ne revendique plus la parenté, que pour celles plus modernes qui ont encore vécu pendant le dix-huitième et le dix-neuvième siècles ; et *au bas de chaque article ces sources sont indiquées pour garantir ce que nous avons dit.*

Nous avons omis les personnages vivants, parce que nous avons voulu attendre que la série de leurs actions publiques fût achevée avant de les admettre dans la Galerie des illustrations.

Nous n'avons consigné non plus que ceux sur lesquels nous n'avons eu que du bien à dire, parce que nous avons jugé indigne de la postérité la mémoire de celui qui fait le mal : Cette Biographie n'est donc pas un de ces pamphlets biographiques comme on en a vu plusieurs, qui ont été oubliés aussitôt qu'ils avaient vu le jour.

Notre ouvrage comprend les saints et les saintes qui appartiennent au Pays par leur origine, par leur séjour ou par leurs actes, parce qu'ils ont été à nos yeux comme à ceux de tout homme non prévenu des personnages distingués au moins par leurs vertus religieuses ; et ces vertus sont certes aussi recommandables que le talent de savoir bien gouverner une petite seigneurie, ou celui d'écrire un livre même utile, ou bien celui de vaincre l'ennemi dans une bataille rangée.

Les souverains qui ont régné sur le Luxembourg ont généralement été omis parceque leurs actes publics sont déjà consignés dans l'histoire générale du Pays. Cependant, à la demande de quelques personnes dont le jugement est à respecter, nous avons donné la généalogie politique complète de la maison régnante de ce nom, depuis son plus ancien berceau connu.

Il nous reste à dire le plan de notre ouvrage et nous le ferons en peu de mots. Nous avons pris pour base un manuscrit qui se trouve en copie à la bibliothèque publique de Luxembourg, sub n° 3963, et à celle de Trèves sous celui de 1291. Il est suscrit :

VIRI ILLUSTRES AUT SANGUINE AUT PATRIA
LUXEMBURGENSES ;
qui patriam foris gloriâ illustrârunt,
domi publicis affecêre beneficiis :
I. ECCLESIASTICI ; II. CLARI BELLO ; III. CLARI PACE.

Ce manuscrit, qui a été écrit vers le milieu du dix-septième siècle, donne sous la forme d'un simple catalogue une liste de nos hommes distingués jusqu'à la paix des Pyrénées, 1656, époque du premier morcellement du Pays, et renferme bien des renseignements précieux. Cependant il est très-loin d'être complet comme il est très-loin de suffire pour constituer une véritable Biographie : C'était cependant la seule œuvre nationale de ce genre que le Luxembourg ou plutôt quelques personnes privilégiées possédassent jusqu'ici. L'auteur de ce livre est absolument inconnu, puisque son nom n'y est pas indiqué et que

Digitized by Google

l'original autographe, sur lequel on aurait pu vérifier l'écriture, est resté introuvable. Il semble toutefois établi qu'il est dû à la plume d'un Jésuite de Luxembourg par plusieurs passages où il est dit de tel ou tel Jésuite: *Societatis nostræ*, et parce que en parlant de fondations de bourses d'études faites en faveur du collége de la capitale, il ajoute: *Collegii Societatis Jesu in pátria luxemburgensi.* Plus d'une fois on a cru pouvoir l'attribuer à un des frères de Wiltheim, et nous avons même un moment partagé cette croyance à cause de l'inscription suivante que nous avons lue sur un ancien exemplaire de ce cahier que nous avons eu entre les mains: *Ex ms^tis Cl. Viri Eustachii a Wiltheim.* Mais Eustache de Wiltheim n'a jamais été Jésuite, de façon qu'il faut reconnaître que cette phrase ne signifie autre chose que: appartenait à la collection de manuscrits de la Bibliothèque du sieur Eustache de Wiltheim. Dans ces derniers temps on a été jusqu'à en attribuer la composition soit au comte Lambert de Marchant d'Ansembourg, soit à l'abbé Michel Simon, de Bofferdange; mais il suffit de le parcourir superficiellement pour acquérir la conviction la plus intime qu'il ne peut être l'œuvre ni de l'un ni de l'autre, bien que l'exemplaire de la bibliothèque de Luxembourg soit écrit de la main de l'abbé Simon.

Nous avons à chaque article concernant reproduit le texte correspondant de cet opuscule, de façon que notre Biographie en forme réellement une édition absolument complète.

Nous avons aussi pris les noms donnés par Guillaume de Wiltheim dans son précieux manuscrit qui a pour titre: DISQUISITIONES ANTIQUARIÆ HISTORIÆ LUXEMBURGENSIS; et finalement toutes les BIOGRAPHIES connues ainsi que les ouvrages sur L'HISTOIRE DU PAYS, manuscrits et imprimés, ont été mis à contribution, de même que, nous le répétons, nos notes de trente-cinq années d'études historiques, avec celles en très-grand nombre aussi, que Monsieur Würth-Paquet, Président de la Cour supérieure de Justice à Luxembourg, a eu la gracieuse complaisance de mettre à notre disposition.

Avec ce matériel considérable nous avons composé un tout dont nous ne revendiquons pour nous que le simple mérite de la mise en ordre: car il n'y a rien de nous que le travail des recherches et les souvenirs absolument contemporains qui sont de notoriété publique encore actuelle.

Nous ajouterons cependant que nous n'avons pris les noms trouvés dans les ouvrages et les manuscrits cités que comme des indications, et ces indications nous les avons complétées au moyen du fruit de recherches ultérieures, toutes les fois que nous avons pu le faire à l'aide d'autres documents que nous avons trouvés dans les dépôts d'archives publiques et privées: c'est ainsi que nous avons des articles de cinq, dix, quinze, même vingt et trente pages, tandis que d'autres sont bien plus modestes en étendue.

Nous venons de dire que nous avons ajouté un grand nombre de noms à ceux que le manuscrit des *Viri illustres*, et d'autres ouvrages nous avaient fournis, et la preuve en est facile à administrer: les Viri illustres par exemple, qui finissent à l'année 1656, portent deux cent quarante deux numéros tandis que notre ouvrage, qui est continué jusqu'à l'époque actuelle, en a au delà de huit cent cinquante.

Afin de donner une *Biographie locale complète pour tous les endroits qui ont à une date historique quelconque ressorti au Pays de Luxembourg, ou qui ont eu avec lui des relations de connexité féodale*, nous avons compris dans un APPENDICE que nous avons cru nécessaire, tous les personnages distingués nés dans chacune de ces localités depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, mais qui ont vécu à des époques où ces endroits ne dépendaient ni directement ni indirectement de nos souverains comme princes luxembourgeois. C'est ainsi que nous avons été amené à parler de plusieurs *Luxembourg-Ligny*, de noms *Bouillonnais*; de grands hommes du *Luxembourg* dit *français* depuis la paix des Pyrénées; d'autres qui sont originaires des portions du Pays non compris dans le Département des forêts; d'autres du *Luxembourg prussien* depuis 1815, etc., etc.

Pour nous le *Luxembourg Grand-Duché actuel* ou germanique ne forme encore *qu'un pays unique avec le Luxembourg belge.* La politique a pu le partager entre deux couronnes, mais elle restera impuissante à en former deux peuples distincts qui oublieraient leur berceau commun ou au moins leur union plusieurs fois séculaire: C'est assez dire que les illustrations du Luxembourg dit belge ont été absolument confondues avec celles du Luxembourg grand-ducal.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.

A.

AA, *Pierre van der*, nom latinisé en VANDERANUS, était fils de Jean Van der Aa et d'Elisabeth Blockx. Il naquit à Louvain vers l'année 1530, prit en 1559 le bonnet de Docteur en droit civil et canon à l'Université de sa ville natale et occupa ensuite pendant plusieurs années, et dès 1559, avec une rare distinction une chaire de jurisprudence à la même Université où il publia plusieurs ouvrages à l'usage de ses élèves, ouvrages qui eurent de la vogue dans le temps. Nous citerons les suivants dont nous sommes parvenu à découvrir les titres: *a*. Commentarii de creditorum privilegiis jure et origine; *b*. de Judiciis Veterum; *c*. Prochiron, sive Enchiridion judiciarium libri IV, cum præfatione de ordine judiciario, apud veteres usitato: ce dernier ouvrage a été imprimé en 1558, in 8°.

La grande réputation de science que Van der Aa avait su s'acquérir le fit nommer en 1565 assesseur au Conseil souverain de Brabant; puis, en 1574 président du Conseil provincial des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, fonctions qu'il exerça jusqu'à son décès arrivé en 1594, à l'âge de 64 ans.

Par Lettres-Patentes du 31 octobre 1583, Pierre Van der Aa avait été créé Chevalier, *Eques auratus*, en récompense de son intégrité, de ses vastes connaissances et de son expérience dans le maniement des affaires. Valère André et Foppens le nomment Petrus van der Aa sive Vanderanus, lovaniensis.

Nous possédons un fragment de la généalogie d'une famille Randenradt dite Van der Aa, originaire du Brabant; mais les données nous manquent pour y rattacher le personnage auquel cet article est consacré.

BRATELS, Historia luxemburgensis, 118.—SWERTIUS, Atheneæ belgicæ, 638. — AB HONTHEIM, Historia Trevirensis diplomatica, II, 555. — WILHELMUS A WILTHEIM, Historiæ luxemburgensis antiquariæ Disquisitiones, lib. II. c. VI. § 3. ms. — Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne, 1re Part. T. I. 72. — Mélanges de Généalogie et de Chronologie pour servir de corrections et d'additions à l'ouvrage précédent, 71. — Le nouveau vrai supplément aux deux vol. du Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, 72. — Les Délices des Pays-Bas, III, 157. — FOPPENS, Bibliotheca belgica, 1016. — VALÈRE ANDRÉ, Fasti academici lovanienses, p. 195.—COURTIN, Encyclopédie moderne, I, 4 — Biographie universelle, I, 1.—NEUMANN, les auteurs luxembourgeois; dans le Programme de l'Athénée, 1856, 23, note.—CLASEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 242.

ABRAHAM, *le frère;* v. GILSON, *Abraham, le frère.*

ADALBÉRON *de Luxembourg, évêque de Metz;* v. LUXEMBOURG, *Adalbéron de, évêque de Metz.*

ADALBÉRON *de Luxembourg, princier de Metz;* v. LUXEMBOURG, *Adalbéron de, princier de Metz.*

ADALBÉRON *de Luxembourg, Prévôt de*

Saint-Paulin; v. LUXEMBOURG, *Adalbéron de, Prévôt de St Paulin.*

ADALRIC, *Don;* v. DESONKEUX, *Jean.*

ADELARD, *Don,* avait été écolâtre et trésorier de l'abbaye de St Trond lorsqu'il fut sacré abbé de St Hubert par Réginard évêque de Liége, après l'abbé Renuard, mort en 1034.

Cet abbé gouverna avec tant de sagesse et de prudence la maison qui était confiée à ses soins, que non seulement il parvint à la sauver d'une ruine complète pendant ce siècle de troubles, mais il en augmenta encore les possessions ainsi que les bâtiments et lui procura des ornements sacrés, malgré une longue et dure famine, la guerre acharnée que se faisaient l'empereur Henri III et le duc Godefroid l'ancien, ainsi que le voisinage si dangereux pour le monastère, du château de Mirwart qui était alors assiégé par presque tous les princes d'en-deçà du Rhin, à ce expressément convoqués par édit impérial. Il construisit le réfectoire des religieux, le quartier abbatial et un logement pour les étrangers de distinction, conserva l'église d'Avent donnée autrefois par l'évêque Walcand et la défendit avec énergie contre les entreprises d'injustes usurpateurs. Il acheta d'un seigneur nommé Robert le quart du fief de Chauvency dont la moitié avait été donnée autrefois à l'église de St Hubert par le comte Etienne pour l'indemniser de ce qu'il avait violemment et illégalement construit le château de Mirwart sur ses possessions. Il profita d'une entrevue de l'empereur Henri et de Robert, roi de France, à Ivois, pour solliciter du pouvoir souverain de l'empereur la confirmation du privilège d'avoir une foire sous son église et du droit de tenir par lui-même les plaids, de lever des impôts, d'exiger des corvées, de rendre la justice haute et basse, de percevoir les péages sur les foires et sur la tenue des plaids, enfin de connaître des actions et plaintes de toute nature.

L'abbé Adelard mourut en 1055, après avoir gouverné l'abbaye de St Hubert pendant 22 ans.

Cantatorium, §. 9. édit. de Rossaux, 34, sq. et 227 sq.

ADELBERT, disciple et un des compagnons de St Willibrorde, était comme celui-ci, anglais d'origine et issu du sang royal, puisque les annales le disent parent de St Oswald, roi des Anglais. Il paraît qu'il suivit son maître dans toutes ses pérégrinations. Ce qu'il y a de certain dans tous les cas, c'est qu'il se retira avec lui à l'abbaye d'Echternach où il séjournait encore du tems de l'abbé Béonrad, troisième prélat de ce monastère. Adelbert n'était que diacre, puisque les auteurs lui donnent le titre de lévite. Sur la fin de ses jours il demanda et obtint la permission de se rendre en Hollande où il jeta les premiers fondements de l'abbaye d'Egmond qui retint son nom et l'invoqua toujours comme son patron. Il mourut dans cette maison le 25 juin, nous ne savons en quelle année, et il y fut inhumé. Il a mérité par ses vertus, ses austérités et sa science d'être inscrit au catalogue des béatifiés.

Beatels, Hist. luxemb. 161. — Trithem, de Viris illustribus Ordinis S^ti Benedicti. — Gresquière, Acta Sanctorum Belgii, VI, 661 ad 688.

ADELHAIRE *ou* ADELARD, personnage sur lequel les annales ne nous fournissent que des données peu étendues et peu certaines. Le manuscrit des Viri illustres ne fait pas mention de lui. D. Calmet dit qu'Adelhaire était religieux de l'Abbaye d'Echternach et recteur des écoles attachées à ce monastère. Ces écoles comme tout le monde sait, avaient acquis une grande réputation et elles la méritaient en effet parce que pour ces contrées elles furent pendant les siècles de barbarie intellectuelle et morale qui suivirent la décadence de l'empire romain, l'unique foyer conservateur du dépôt sacré de la science. La qualité de recteur de ces écoles doit donc être pour nous un titre très-suffisant pour donner à Adelhaire une place dans notre ouvrage. D. Calmet et de Hont-

Digitized by Google

heim ajoutent que Trittheim lui attribue une chronique d'Echternach ainsi que quelques autres ouvrages; et finalement, qu'il devint même abbé de son monastère. Cependant en compulsant les catalogues des prélats de cette maison nous devons concevoir des doutes sur l'exactitude de cette dernière assertion. En effet Adelhaire le recteur des écoles florissait vers les années 990 à 995. Or, depuis la réforme de son abbaye en 974, nous avons la liste exacte de tous les abbés avec l'année de leur intronisation, depuis Ravengère le premier après cette réforme, jusqu'au dernier; et nous ne trouvons nulle part une lacune qui permette d'intercaler notre Adelhaire. Ces auteurs sont, du reste, les seuls que nous sachions qui donnent à ce personnage une place dans la série abbatiale à la suite du comte Sigefroy de Luxembourg, dernier recteur laïc. Il ne peut être question non plus des abbés Adelard I et Adelard II qui ont vécu à une autre époque, le premier de 849 à 856, le second de 877 à 889. Quoiqu'il en soit, nous le repétons, qu'Adelhaire ait été *abbé spirituel* sous Sigefroy ou qu'il ne l'ait pas été, il n'en conserve pas moins pour nous des titres réels qui le rendent digne de figurer au nombre des illustrations du Pays.

D. Calmet, Hist. de Lorr. III. Col. c.; et Bibl. Lorr. — Bertels, Hist. luxemb., 164. — Berthollet, Hist. ecclés. et civ. du Duché de Luxbrg et Cté de Chiny, II, f. VIII. sq. — Michel, Programme du Progymnase d'Echternach, 1845. — Trittheim, Chron. Hirsaug. ad ann. 990; et Viri illustres Ord. Sti Bened. — Muller, Kenntniss des Sauer-Thales, 49. — Neumann, les auteurs luxembourgeois; dans Programme de l'Athénée de Luxbrg., 1836, 6. — Liber aureus, ms du XVe siècle, sur parchem., provenant de l'abbaye d'Echternach, fol. 83, ro et notre propriété.

Adlerthurm, *Jean d'*; v. PUTZ, *Jean, dit d'Igel ou d'Adlerthurm.*

AGRÈCE, *dit de Reckingen*, était originaire du village de ce nom et florissait pendant le dix-septième siècle. L'auteur du manuscrit des Viri illustres mentionne ce personnage comme suit: «1654. Agritius a «Reckingen ex codem pago Dominii Unsel«dingani abbas Imperialis Monasterii Sti «Maximini ad Treviros post 27 annos «Electionis quibus a Philippo-Christo«phoro Archiepiscopo impeditus, confir«matus tandem et ab ipso Nuncio Apos«tolico benedictus Coloniæ donavit Socie«tati Jesu 1000 florenos Brabanticos in «coëmendam domum pro residentia The«onisvillæ cujus ipse est pastor.»

L'abbé Agrèce mourut en 1655.

Pierre de Montjoie ou de Freudenbourg, soixante-treizième abbé de St Maximin étant décédé en 1623, l'archevêque de Trèves, Philippe-Christophe de Zoetern tenta de soumettre cette abbaye à sa manse épiscopale comme déjà celle de Prum y avait été annexée en 1579 sous l'archevêque Jacques d'Eltz. Mais les religieux s'opposèrent à cette union au moyen de titres et de preuves si péremptoires qu'à la fin le Pape fut obligé de la révoquer. C'est à cette occasion que Zyllesius, au nom de ses coreligieux écrivit et publia un ouvrage remarquable, intitulé: Defensio Abbatiæ imperialis S. Maximini, petit in folio, 1638. Le procès dura cependant jusqu'en 1652, et Agrèce qui avait été élu abbé par les religieux dès après le décès de son prédécesseur, c'est-à-dire le 26 octobre 1623, ne put obtenir sa confirmation apostolique que vingt-neuf ans après. Cependant il avait entre-temps régi son monastère sous le titre d'Abbé commandataire, et dans cet intervalle il avait montré beaucoup de force d'âme ainsi qu'une grande supériorité d'esprit au milieu des persécutions dans lesquelles le ballottait l'ambitieuse convoitise de l'archevêque.

Viri illustres I, No 92. — Berthollet, I. P. J. XIX. — Zyllesius, Defensio Abbatiæ Imperialis S. Maximini. — Ab Hontheim, Prodromus Historiæ Trevirensis. II, 1208 ad 1216.

Albéron, *comte de Chiny*; v. CHINY, *Albéron, comte de.*

ALBERT, *comte Mosellan, dit de Remich*, est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: «Adelber«tus, filius Comitis Mosellani de Remiche

Digitized by Google

«e Monacho Sancti Maximini ad Treviros «primus Archiepiscopus Magdeburgensis, «S. R. J. Princeps, Germaniæ primas.»

Ce grand homme qui, dès sa tendre jeunesse avait été élevé dans le monastère de Saint-Maximin près de Trèves, fut tiré de la solitude du cloître vers l'année 961 par Guillaume, archevêque de Mayence et fils de l'empereur Otton, pour être envoyé prêcher l'Evangile en Russie: Avant de le laisser partir pour ce voyage, l'archevêque l'avait sacré évêque. Mais Albert retira peu de fruit de ses prédications chez ces peuples, parce qu'ils étaient trop éloignés de consentir à embrasser la foi catholique qu'il leur annonçait, bien que leur Reine fût chrétienne. Lassé de leur obstination, notre missionnaire revint à Mayence où l'Empereur lui donna l'abbaye de Weissembourg. Le même prince ayant, en 968 fondé l'archevêché de Magdebourg, nomma Albert à ce Siége afin de lui donner les moyens les plus puissants pour travailler à la conversion des Sclavons établis le long de l'Elbe et de l'Oder. Cet archevêque mourut le 20 juin 981, conséquemment la onzième année de son épiscopat. Le Pape Benoît VI (972—974) lui avait accordé le titre de Patriarche de Germanie dans une épître qu'il adressait aux évêques d'Allemagne; ce titre équivaut sans doute à celui de Primat que lui attribue l'auteur des Viri illustres.

Viri illustres I, N° 5. — Mabillon, Siècles bénédictins: Vita Adelberti. — Baillet, Vies des Saints. — Dupin, Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du Xe Siècle. — Albert Crantz, de Episcopis Magdeburgensibus. — André Werner, Chronicon Magdeburgense. — Moreri, Dictionnaire historique, art. Magdebourg et Adalbert.

ALDRINGEN, *Jean d'*, non Aldringer et moins encore Altringen, *Baron de Koschitz et Comte de Grosz-Ligma*, naquit à Luxembourg sous la paroisse de St. Uldaric dans la ville basse, en l'année 1588. «Joannes Comes ab Aldringen, *dit le manuscrit des Viri illustres*, civis Luxemburgensis in imo urbis Grundt dicto filius «ex scriba graphariæ luxemburgicæ per «summas virtutes militares tandem supremus Militiæ Præfectus Cæsareæ post Fridlandum cujus dextera erat factiones, interemptum dux, occubuit ad Landshutum, sepultus Passaviæ, legavit Munsteriensi Abbatiæ Luxemburgicæ 1000 «imperialium Daleriorum.»

Jean d'Aldringen était fils de Léonard Aldringen et de Marguerite Klaut.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur son extraction. Les uns, et c'est le plus grand nombre, le disent d'une naissance fort obscure; d'autres au contraire le font sortir d'une famille un peu moyennée où il aurait pu faire quelques études: «Luxemburgi, *dit Cluvier*, tenui sed honesto loco editus primam ætatem literis «dedit. Ingenio prompto atque acri, et «naturâ vini abstinens.» Quoi qu'il en soit, Aldringen se mit dès sa jeunesse au service de quelques gentilshommes de Franconie qui allaient en France et leur servit de laquais. Sa facilité d'imagination et sa propension pour les lettres le portèrent à étudier avec eux et le rendirent en peu de temps fort habile dans la calligraphie mais surtout dans la connaissance des langues. Après avoir quitté ses premiers maitres il alla en Italie où il devint secrétaire du comte J. G. Madrucci qui commandait un régiment dans le Milanais. De là il se rendit à Trente chez le frère de Madrucci qui était évêque de cette ville, et il obtint de ce dernier un emploi fort honorable dans sa chancellerie. Mais dégoûté de cette charge à cause de la jalousie de ses collégues qui ne cessaient de lui susciter des contrariétés parce qu'il était étranger, il abandonna encore ce poste, par dépit contre la fortune, et résolut de s'attacher à la profession du premier homme qu'il rencontrerait sur son chemin. Il prit la route d'Inspruck, et comme il allait passer le pont il rencontra un soldat qui retournait en Italie. Fidèle à sa résolution arrêtée il prit le parti de s'enrôler et devint simple soldat. Quelque temps après il passa sergent; et comme il avait une belle écri-

Digitized by Google

ture il fut bientôt connu de ses capitaines qui le chargèrent de faire leurs comptes et de rédiger leur correspondance. Ces services furent récompensés par le grade de lieutenant.

Aldringen avait à peine obtenu ce grade qu'il eut l'occasion de montrer ce que l'on pouvait attendre de son courage et de son sang-froid : engagé avec un détachement de cinquante hommes dans un poste dangereux qu'il avait ordre de garder il s'y défendit avec tant de valeur que l'ennemi ne put l'en déloger malgré sa supériorité en nombre et de vives attaques. Après ce fait d'armes la réputation de sa bravoure se répandit autant que celle de son habilité, au point que plusieurs colonels lui offrirent à la fois une compagnie dans leurs régiments ; le neveu de l'archevèque de Salzbourg fut de ce nombre. Il avait besoin, à cause de sa jeunesse, d'avoir dans son corps un homme tel qu'Aldringen : il le rechercha et l'obtint. Par les bons conseils qu'il donna à son chef le nouveau capitaine sut s'acquérir tant de titres à sa reconnaissance qu'il le nomma bientôt après son sergent-major. Aldringen passa ensuite lieutenant-colonel (1622), puis colonel titulaire au siège de Heidelberg, et fit en toutes circonstances paraître qu'il entendait à fond le métier de la guerre. En 1626 il combattit à la bataille près du pont de Dessau, contre Ernest de Mansfelt (v. son article), qu'il contint du 1er au 24 avril, et jusqu'à l'arrivée de Wallenstein. En 1628 il était un des commissaires que ce dernier chargea de prendre possession en son nom du duché de Mecklembourg qui venait de lui être donné. Après que la paix eut été faite avec le Danemark, le 6 juillet 1629 il commanda devant Magdebourg et en 1630 il fut envoyé avec quelques régiments dans la Lombardie où on le jugea digne de commander en chef l'expédition contre la ville de Mantoue à l'assaut de laquelle (18 (juin) il assista avec Galas et obtint, dit-on, pour sa part dans le butin la belle bibliothèque et le trésor du duc. Cette bibliothèque, si riche en manuscrits anciens et précieux, il doit l'avoir léguée à Marc Aldringen, son parent, dont nous parlerons plus bas. Après la paix de Chierasco en 1631, il joignit fort à propos les troupes qu'il ramenait d'Italie aux débris de l'armée impériale qui venait d'être défaite près de Leipsic ; et si peut-être avant d'engager la bataille le comte de Tilly avait attendu l'arrivée de ce renfort comme on le lui avait conseillé, on croit que les impériaux n'auraient pas subi cette catastrophe.

Peu de tems après Aldringen quitta Tilly pour se retirer en Bohême, à cause des défiances que le mauvais état des affaires semait entre les soldats de l'empereur et les Bavarois ; mais la désunion de ces deux généraux ne dura pas. Dès le mois de mars 1632 ils se trouvèrent réunis de nouveau sur les bords du Leck pour en disputer le passage à Gustave-Adolphe, roi de Suède : Aldringen était alors Grand-Maître de l'artillerie (Feld-Zeugmeister). Pendant l'action (5 avril) il reçut à la tête une blessure qui ne contribua pas peu à faire tourner l'avantage du côté des Suédois qui parvinrent en effet à franchir le fleuve. Elle ne l'empêcha pas cependant de servir encore pendant la même campagne, puisque nous le voyons peu de tems après aller rejoindre Wallenstein en Bohême, et ce malgré tous les efforts des Suédois pour empêcher cette jonction. Il fut néanmoins obligé de revenir bientôt en Bavière pour marcher contre le général Horn (1633).

Pendant le reste de cette année et les commencements de la suivante chacun des deux partis remporta des avantages variés : Le plus glorieux exploit d'Aldringen pendant cette période de sa carrière, fut de contribuer à faire lever le siége de Constance. Il alla ensuite se joindre au duc de Feria qui arrivait d'Italie avec quelques renforts espagnols. Quelques auteurs ont prétendu que Wallenstein avait donné secrètement ordre à Aldringen de chercher par tous les moyens à faire

échouer tous les plans et tous les projets de ce duc, et que ce fut pour ce motif que le général luxembourgeois refusa constamment de livrer bataille. Mais il semble que si même il avait eu pour Wallenstein quelques complaisances, elles ne seraient jamais allées jusqu'à compromettre les succès de l'armée impériale.

Aldringen fut tué le 12 juillet 1634 sur le pont de Landshut, en Bavière, lorsqu'il volait au secours de cette place. On n'a jamais su s'il est tombé sous les balles des Suédois ou bien s'il est mort victime d'un attentat dirigé contre lui par ses propres soldats qui ne l'aimaient pas à cause de sa cruauté, disent beaucoup d'auteurs; il aurait, ce semble, été plus juste de dire de sa sévérité pour la discipline, de son peu de soins pour les troupes qu'il commandait et aux nécessités desquelles il a généralement la réputation de n'avoir jamais eu d'égard.

Il a été enterré dans le monastère de Brull, près de Ratisbonne.

Le général Aldringen avait l'esprit vif et pénétrant, et joignait un grand courage à de vastes connaissances. Ses mérites militaires le firent en 1625 créer baron de Ligma, disent les historiens allemands; ensuite comte de Koschitz, par l'empereur Ferdinand II, par Lettres-patentes datées de Vienne, le 10 mars 1632, qui concédèrent à lui et à sa famille pour port d'armes: De sinople, à l'aigle impériale portant un écusson d'argent à deux barres transversales de sable et la lettre F. d'or, brochant sur le tout. Cimier: une couronne princière à perles, sommée de l'aigle de l'écu. Nous regardons ces armes comme le véritable écusson de la maison d'Aldringen. Cependant un dessin que possède la société archéologique de Luxembourg les présente d'une manière différente, que nous pensons pouvoir admettre comme étant l'écusson des comtes de *Clary-Aldringen*. Ce dessin, qui n'indique pas les émaux, donne: un écu écartelé; aux 1 et 3 à la couronne princière accompagnée de deux bâtons posés en sautoir; aux 3 et 4, à trois étoiles à 6 raies, 2 . 1 . . Puis l'écusson donné plus haut, sur le tout. Trois heaumes surmontent cet écu: celui du centre est décrit ci-dessus; celui de droite porte une couronne princière sommée d'une main dextre tenant 2 drapeaux ayant à l'angle supérieur une croix latine; celui de semestre, au bras et main dextre, armée des meubles des 1er et 4e quartier.

Jean, comte d'Aldringen avait épousé une comtesse d'Arco dont il ne laissa pas d'enfant. Comme d'un autre côté ses deux frères, *Marc* et *Paul* (v. leurs articles), ainsi qu'un troisième qui s'était fait Jésuite, avaient embrassé l'état ecclésiastique, et qu'ainsi son nom avec son titre auraient été éteints dans sa personne, l'empereur Ferdinand II, par diplôme de l'année 1635, reporta l'un et l'autre sur la famille du comte Jérôme de Clary ou Claris, général major au service de l'Empire, époux de la sœur du comte Jean d'Aldringen, nommée *Anne*. La maison des comtes de Clary-Aldringen est encore aujourd'hui florissante en Bohême où elle possède Tœplitz et porte le titre de prince. Il résulte d'un autre côté des actes et titres réposant aux archives de l'administration des Bourses d'études, à Luxembourg, qu'outre Anne dont il vient d'être parlé, Jean d'Aldringen avait une autre sœur, nommée *Barbe*, qui avait été mariée à Evrard Gilles ou Gillesz, lequel était veuf de Barbe Dommeldingent. Trois enfants de ce dernier mariage avaient même pris le surnom d'Aldringen, avec la qualification de baron.

D. Calmet, Biblioth. Lorr. — de Feller, Dictionn. histor. — Conversations-Lexikon, édit. de 1824, de 1846 et de 1851. — Gauben, Adels-Lexikon, I. 343 et II. 1347. — J. Cluvier, Epistolæ historicæ, l. II. app, et XI. — Theatrum europæum, I et II. — Paquet, Die Hauptthatsachen der Luxemburger Geschichte, 63. — Ulveling, Tableau analytique et chronologique de l'histoire de Luxembourg, 36. — Bayle, Dictionnaire historique et critique, I. 149. — Priorato, Histoire des guerres d'Allemagne, l. IX, ad ann. 1631, p. 291. — Le Blanc, Histoire de Bavière, l. VI. p. 424. — De la Basse Moutuble, Itinéraire du Luxembourg germanique, 275. — Viri

Digitized by Google

illustres luxemburgenses, II, N° 151. — Wilhelmus a Wiltheim, Disquisitiones antiquariæ Historiæ luxemburgensis, l. II, c. VI. §. 2 — Pierret, Essay de l'Histoire de Luxembourg, I. manuscrit. — Moreri, Dictionnaire historique, I. — Beatholet, Hist. de Luxbg., VIII. 187. — Du Buisson, Histoire du vicomte de Turenne. — Publications de la société archéologique de Luxembourg, cahiers de 1849, p 26, N° 5°; et de 1854, 209. — Manuscrits du curé Welter, d'Ethe. — Courtin, Encyclopédie moderne, I, 293. — Biographie universelle, I, 474. — Encyclopédie d'Ersch et Gruber, III, 272. — Généalogie de la maison d'Aldringen, aux archives de la Société archéol. de Luxbrg.

ALDRINGEN, Jean Gilles ou Gillesz, se disant Baron d', ne nous est connu que par la mention que le manuscrit des Viri illustres fait de lui sous l'année 1654, qui fut vraisemblablement celle de sa mort: « Joannes Gilles, Baro ab Aldringen Lux« emburgensis, *dit en effet l'auteur de cet « ouvrage*, Dominus in Hettona etc. Sacræ « Cæsareæ Majestatis Commissarius et De« canus pataviensis et Serenissimi Archi« ducis Ferdinandi Caroli Tyroliensis Con« siliarius. » A ces titres nous ajouterons celui de Doyen de Neuweiler, dans l'évêché de Strasbourg, que lui attribue une attestation généalogique authentique, de l'année 1656.

Nous avons d'abord été bien en peine pour trouver à quelle famille ce personnage a pu appartenir, avec la qualification de baron qu'on lui donne. Mais notre indécision a été fixée lorsque nous avons eu communication d'un acte certificateur de la descendance de Barbe Aldringen, sœur du général comte de ce nom. Cette pièce, de l'année 1656, ainsi de vingt-quatre ans seulement après la mort du général, note comme fils aîné de Barbe Aldringen, seconde épouse d'Evrard Gillesz, marchand et contrôleur des fortifications à Luxembourg, *Joannes Gillesz modo baro ab Aldringen, canonicus*. Cette circonstance lève tout d'abord toute la difficulté, en ce qu'elle nous apprend bonnement qu'il s'agit d'un descendant de la famille Gilles ou Gillesz, qui dès lors est un nom patronymique non un nom de baptême; partant le personnage dont il est question se nommait simplement Jean, comme son oncle maternel le général comte d'Aldringen; il était fils d'Evrard Gilles ou Gillesz et, nous ne savons d'après quel octroi il s'était ajouté le surnom d'Aldringen ainsi que la qualification de Baron.

Quant à son titre de seigneur d'un endroit nommé Hettonia par l'auteur des Viri illustres, nous ne savons pas où placer cette ville ou ce village, qui nous est absolument inconnu. Passau, Patavia en Bavière et son évêché avec chapitre sont connus.

Viri illustres luxemburgenses I, N° 110. — Archives des Bourses; fondation Aldringen.

ALDRINGEN, *Marc, ou Jean-Marc, comte d'*, le plus jeune des frères du général Jean d'Aldringen dont nous avons parlé dans un article précédent, naquit comme celui-ci au Grund, ville-basse de Luxembourg. L'ouvrage des Viri illustres Luxemburgenses lui consacre la notice suivante: «Marcus comes ab Aldringen «Luxemburgensis, frater Pauli, S. Theol. «Doctor, ex canonico secundario Salis«burgensi Episcopus Seccoviensis in Sty«ria, S. R. Imp. princeps, frater item et «hæres Joannis comitis ab Aldringen Cæ«sareæ Militiæ Supremi Ducis, omnes «filii civis Luxemburgensis, quorum ma«jor natu mortuus in Societate Jesu.»

Nous n'avons rien à ajouter à cet article qui retrace en peu de mots la carrière de ce prélat qui dut sa fortune et sa position à ses deux frères aînés, Jean et Paul (v. leurs articles), si ce n'est de mentionner la fondation qu'il fit le 17 janvier 1660, peu de tems avant sa mort et peut-être par son testament, d'une bourse de trois mille florins du Rhin en capital, en faveur d'un nombre indéterminé de jeunes gens pris prrticulièrement entre les descendans de ses parents et de ses amis, qui feraient leurs études au collége des Jésuites de sa ville natale. Cette fondation subsiste encore de nos jours à l'athénée de Luxembourg où elle possède un revenu annuel de 749 francs environ, défructué par deux boursiers. — Il donna en outre trois cents florins au

Digitized by Google

même établissement: ce dernier fait est attesté par une quittance du Père Théodore Feller.

Marc, comte d'Aldringen et Prince-Evêque de Seggau en Styrie, non Segovie qui est une ville d'Espagne, mourut vingt ans après le général son frère aîné, c'est-à-dire en 1654, non 1644 comme D. Calmet le marque dans la Bibliothèque Lorraine, ni 1659, ainsi que Pierret l'avance. Dans la mention que Guillaume de Wiltheim fait de ce personnage il lui attribue les titres de Decanus Rubeaguensis, chanoine d'Olmütz et suffragant de Passau. Nous ne savons jusqu'où ces qualifications peuvent avoir été vraies en 1630, c'est-à-dire à l'époque où Guillaume de Wiltheim terminait ses Disquisitiones antiquariæ.

Viri illustres I, N° 87.—Ulveling, 36.—Namur, Programme de l'Athénée, 1847: Dissertation sur les bourses d'études fondées au collège des Jésuites à Luxembourg, X et XIV. — D. Calmet, Bibliothèque lorraine.—Bertholet, VIII., 187.—Pierret, I. — W. a Wiltheim, Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis, l. II, c. VI. §. 3. — Manuscrits du curé Welter, d'Ethe.

ALDRINGEN, *Paul, comte d'*, était frère puiné du général comte Jean d'Aldringen dont nous avons parlé dans un article précédent, et plus âgé que Marc son autre frère, dont il vient d'être question. Il naquit comme ceux-ci dans l'ancienne paroisse de St Uldaric, à la ville-basse de Luxembourg. L'ouvrage des Viri illustres le mentionne dans les termes suivants: «1636 Paulus ab Aldringen, «Luxemburgensis, S. Theologiæ Doctor, «Episcopus Tripolitanus, suffraganus Episcopi Argentinensis, morte comitis Aldringeri fratris factus Comes et hæres «omnes Ecclesias Luxemburgenses moriens pretiosâ suppellectile dotavit.»

Il nous reste peu de chose à ajouter à cette notice qui relate sommairement les titres et les faits qui se rattachent au personnage dont nous nous occupons. Nous devons seulement relever quelques erreurs dans lesquelles ont versé certains auteurs lorsqu'ils ont parlé de lui: D. Calmet et Bertholet, qui ont écrit environ un siècle après la mort de Paul d'Aldringen, avancent qu'il a été suffragant de Trèves, tandisqu'il est positivement avéré par les catalogues des suffragants de Strasbourg qu'il l'était de cette dernière ville. Du reste l'auteur des Viri illustres ainsi que Guillaume de Wiltheim qui étaient ses contemporains, affirment de même cette dernière version: Guillaume de Wiltheim écrit bien Argentoratum et les Viris illustres Argentinum; mais tout le monde sait que ces deux noms sont également et indifféremment donnés à la ville de Strasbourg.

Ce prélat qui, comme nous savons, était évêque du titre de Tripolis et suffragant de Strasbourg, avait succédé dans ces deux qualités au célèbre Jean Petz, son compatriote (v. s. art.), mort entre 1625 et 1630.

Paul, comte d'Aldringen, est mort en 1644, dix ans après son frère, le général.

Viri illustres I, N° 74. — D. Calmet, Biblioth. Lorraine. — Pierret, I, p. LVI. — Wilh. a Wiltheim, Disquis. antiq Hist. Luxemb., l. II, c. VI, §. 3. — Bertholet, VIII, 187. — Ulveling, 36. — Namur, Dissertation sur les Bourses, XIV, dans: Programme de l'Athénée, 1847.

ALER, *Paul*, naquit à St Vith, le 9 novembre 1656. Après avoir terminé ses études au collége des trois couronnés à Cologne il prit le bonnet de Docteur en philosophie et entra à l'âge de vingt ans dans la compagnie de Jésus à Trèves où il se distingua par son zèle et ses lumières à tel point que pendant longtemps sa mémoire y resta en vénération, de même qu'à Cologne.

Le 2 février 1691 il prononça ses quatre vœux.

Nommé en 1701 professeur de Théologie à l'Université de Trèves il fut ensuite successivement recteur du collége de cette ville et de ceux d'Aix-la-chapelle, de Munster et de Juliers.

Le Père Paul Aler mourut à Duren, le 2 mai 1727 à l'âge de septante-un ans.

Ce savant a publié un grand nombre

Digitized by Google

d'ouvrages de Théologie, de morale, de piété, de philosophie et de littérature; plusieurs discours et quelques pièces de vers. Hartzheim en a donné la liste dans sa Bibliotheca coloniensis, page 264 et la suivante; nous la copierons ici:

a. *Oeuvres théologiques:* **1.** Tractatus de actibus humanis; Trev. 1717.—**2.** Justificatio impii per attritionem et sacramentum pœnitentiæ; Trev. 1716.

b. *Oeuvres philosophiques:* **3.** Conclusiones ex universa philosophia circa quæstiones maximè controversas auctoritate et rationibus confirmatæ; Coloniæ, 1692.—**4.** Philosophiæ tripartitæ Pars I, sive Logica; Col. 1710.—**5.** Philosophiæ tripartitæ Pars II, sive Physica tum universalis, tum particularis; ibid. 1715.—**6.** Philosophiæ tripartitæ pars III, sive Anima et Metaphysica; Colon. 1724.—**7.** Dialectica nova omnibus scholis accomodata; Trev. 1716.

c. *Oeuvres littéraires:* **8.** Imago divina Bonitatis, sive Maria sine labe originali concepta. *Discours;* Col. 1700.—**9.** Colonia Agrippina ob invictam in fide orthodoxa constantiam, a Deo inter varia bellorum pericula incolumis conservata. *Discours;* Col. 1701.—**10.** Appendix ad præcepta litterarum humaniorum; Col. 1701.—**11.** Orthographia, sive ars emendate scribendi; 1700.—**12.** Theoparonsia sive Dei ubique locorum præsentia, continens prosam variam, tum solutam, tum ligatam; Colon. 1722.—**13.** Corona tergemina, complectens triplicem laudem juventutis trium Coronarum; Col. 1700.—**14.** Dictionnarium Germanico latinum; Col. 1724. *La mort surprit Aler avant d'avoir terminé la partie inverse de cet ouvrage que son neveu, le Père Pierre ALER, Licencié en Théologie, Professeur à Cologne et examinateur synodal paracheva et mit au jour.*

d. *Oeuvres poétiques:* **15.** Gradus ad Parnassum; Col. 1702. *Cet ouvrage était parvenu à sa septième edition, encore du vivant de l'auteur.*—**16.** Praxis poëtica, sive modus quodcumque genus carminis facile et eleganter componendi; Col. 1722.—**17.** Joseph venditus. *Tragédie.*—**18.** Joseph agnitus. *Tragédie.*—**19.** Joseph patrem excipiens. *Tragédie*; Cologne, 1703, 1704, 1705.—**20.** Tobias probatus. *Tragédie*; 1708.—**21.** Genovefa. *Tragédie*; Col. 1709.—**22.** Machabæus und seine Sœhne. *Tragédie*; Col. 1710.—**23.** Tobias recreatus. *Tragédie*; 1707.—**24.** Bertulfus et Ansberta. *Tragédie*; 1708.—**25.** Regina gratiæ Maria. *Drame*; Col. 1696.—**26.** Regina pacis Maria. *Drame*; Col. 1697.—**27.** Julius Maximinus. *Drame;* Col. 1697.—**28.** Urania. *Drame*; Col. 1700.

e. *Poésies diverses:* **29.** Annus sæcularis; *dédié à Maximilien-Henri, Archevêque-Electeur de Cologne;* 1684.—**30.** Fœtus Leonis et Aquilæ, sive Epithalamium Serenissimi Principis et Electoris Emmanuelis et Archi-Ducissæ Austriæ; Col. 1685.—**31.** Sol in occasu, sive Maximilianus-Henricus, Archiepiscopus Coloniensis mortuus; Cologne, 1688.—**32.** Leo in Stellam mutatus, quando Reverendissimus et Illustrissimus Dominus Joannes-Henricus de Anethan, Episcopus Hieropolitanus, etc., vivere desiit; 1693.—**33.** Faces nuptiales.—**34.** Virtutes infulatæ.—**35.** Pulli aquilini.—etc.

Quant à *Pierre* ALER, neveu de Paul, dont il vient d'être parlé, il paraît qu'il se distingua également dans les lettres. La bibliothèque de Luxembourg possède de lui les trois ouvrages suivants: *a.* Praxis poëtica, 1735, vol. in 12.—*b.* Conclusiones universæ philosophiæ, 1692, in 12.—*c.* Poesis varia, 1701, in 12.

De Feller, Dictionnaire historique.—Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, III, 230.—Paquet, 80—Conversations-Lexikon, édit. 1846; I, 41; et édit. de 1851.—Bæsch, Eiflia illustra, III, 1. I. 41.—Namur, Catalogue de la bibliothèque de Luxembourg, 147 et 348.—Courtin, Encyclopédie moderne, I, 296—Clasen, Catalogue de la bibliothèque de Luxembourg, 5, 382, 426.—Neumann, les auteurs luxembourgeois; dans Programme de l'Athénée, 1856. 38, sq.

ALLAMONT, *d'*, maison de nom et d'armes, originaire de Lorraine et qui est

Digitized by Google

venue vers la fin du quinzième siècle habiter la partie de l'ancien pays de Luxembourg qui a été depuis cédée à la France. Elle y a possédé les terres de Malandry, de Brandeville, etc., arrière-fiefs luxembourgeois.

D'Allamont portait: de gueules, au croissant montant d'argent, au chef d'argent; d'autres disent d'or, chargé d'un lambel de trois pièces d'azur. Cimier: deux têtes de chien braque d'argent adossées, aux côtés de gueules, bordés d'or, aux annelets de même, liés ensemble. Cette famille qui a donné des titulaires aux plus hautes charges du Pays, telles que celles de député à l'Etat noble, de Justicier des nobles, etc., etc., a produit plusieurs illustrations que nous allons successivement passer en revue.

ALLAMONT, *Antoine d'*, seigneur de Malandry, Chauffour, Quincy, etc., fils de Jean II et de Marie de Pavant sa première femme, naquit en 1515 au château de Malandry. Il n'était âgé que de dix-huit à dix-neuf ans lorsque l'empereur Charles-Quint le pourvut d'une compagnie de cinq cents hommes avec lesquels il ne tarda pas à donner des preuves d'une grande valeur à la défense de la petite ville de Virton (1542) dont une armée française était venue faire le siége : comme il n'avait consenti à rendre cette ville que lorsqu'il se vit réduit à la dernière extrémité il fut fait prisonnier de guerre. Sa captivité durait depuis dix-sept mois lorsque Marie de Hongrie, alors gouvernante des Pays-Bas lui fit par un ordre exprès recouvrer sa liberté. Antoine d'Allamont se distingua ensuite à tous les siéges et à toutes les batailles auxquelles il assista, jusqu'à la paix de 1559, après la conclusion de laquelle le Roi d'Espagne voulant récompenser ses services le nomma gouverneur civil et militaire de Montmédy. Peu de temps après il y ajouta le grade de colonel d'un régiment d'infanterie wallonne qui depuis porta le nom de son chef, et celui de maréchal de camp à l'armée qui allait entrer en France sous le commandement de Mansfelt: d'Allamont continua à donner dans toutes les rencontres les preuves les moins équivoques de son imperturbable sangfroid et d'une bravoure peu commune.

Dans son gouvernement de Montmédy il sut constamment se faire aimer et respecter par les habitants comme par les soldats, au point que de nos jours encore son nom n'y est prononcé qu'avec une espèce de vénération et avec la qualification de grand que chacun y ajoute. Après avoir occupé ce poste pendant dix-huit années il songea à se retirer de la vie active pour aller passer le reste de ses jours dans sa terre de Malandry: le roi en lui accordant le congé qu'il sollicitait, voulut lui donner une preuve éclatante de sa satisfaction particulière pour la fidélité qu'il avait montrée pendant sa longue carrière, et nomma son fils, Jean III (v. ce mot.), pour lui succéder.

Antoine d'Allamont avait épousé le 30 décembre 1547 Ide de Custine, morte le 10 mars 1560. Elle était fille de Jean-Jacques de Custine, seigneur d'Aufflance et de Jeanne ou Jaqueline de Fiquelmont. Il mourut le 23 février 1598, non 1592 comme quelques historiens l'ont écrit, à l'âge de 83 ans, à Montmédy où il s'était réfugié à cause de la guerre qui venait d'éclater et qui menaçait le lieu de sa retraite. Il avait désiré être inhumé dans le caveau de ses pères à Malandry; mais les troubles dont le Pays était travaillé à cette époque n'ayant pas permis d'accomplir sa dernière volonté il a été déposé dans le chœur de la paroisse de Montmédy, sous un beau monument avec ses seize quartiers et une inscription en lettres d'or qui retraçait ses exploits et les principales circonstances de sa vie.

Ce seigneur laissa trois fils et deux filles: *Jean* (III) qui aura son article; *François*, seigneur de Chauffour, Preutin, Champy, gouverneur-capitaine de Damvillers, époux de Claudine de Housse; *Jacques*, Protonotaire apostolique; *Louise*, femme d'Arnoul de Failly (1565); et *Mar-*

Digitized by Google

guerite, épouse d'Albert d'Orey, seigneur de la Neuville.

De la Haut, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon, éditées par L'Ecuy, 180, sqq. — Unkeschuck, Dictionnaire héraldique manuscrit. — Des Hayons, Vie de Jean d'Allamont, II, 29 et 142.

ALLAMONT, *Eugène-Albert*, évêque de Ruremonde, puis de Gand, se titrait de Baron de Buzy, seigneur d'Allamont, de Malandry, d'Ansart et de Blagny. Il naquit à Bruxelles en 1609, fils de Jean d'Allamont, quatrième du nom, seigneur d'Allamont, Malandry, Villé-Cloye, Baron de Buzy, Gouverneur-Capitaine et Prévôt de Montmédy (v. son article), et d'Agnès de Mérode-Waroux. Il avait pour aïeul Jean d'Allamont qui avait épousé Philiberte-Marguerite de Lenoncourt, et pour bis-ayeul Antoine d'Allamont dont il a été parlé à l'article qui précède.

Eugène-Albert d'Allamont fut baptisé par le cardinal Alphonse de la Cueva, et tenu sur les saints-fonts par les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie qui lui donnèrent leurs noms. Après avoir fait de brillantes études à Luxembourg, à Trèves, à Mayence et à Louvain, il prit d'abord le parti des armes auquel sa famille presque entière s'était successivement vouée depuis des siècles, et fit une campagne sous l'archiduc Léopold: Il se trouva entr'autres à la bataille de Lens (1648), où il fut fait prisonnier. Lorsqu'il fut rendu à la liberté il se sentit dégoûté du service militaire, et s'engageant dans une autre carrière il choisit l'état ecclésiastique pour lequel il avait depuis longtemps éprouvé une grande propension. Il fut en effet pourvu le 28 janvier 1653 d'un canonicat à l'Eglise de St. Lambert de Liége après avoir fait preuve de seize quartiers de noblesse et ancienne chevalerie, et ordonné prêtre l'année suivante. En 1657 il était venu à Malmédy pour assister aux noces de son frère et y fut enfermé à cause du siége que l'armée française vint à la même époque faire de cette ville dont ce même frère était Gouverneur (v. l'art. Jean V, d'Allamont). Il y montra beaucoup d'intrépidité en affrontant tous les périls pour assister les blessés, leur procurer les secours de la religion et les consoler par l'onction de ses paroles. Nommé en 1659 à l'évêché de Ruremonde dont il prit possession le 11 juin, il fut sacré à Malines le 24 août suivant. Dans cette éminente position il sut soutenir avec toute la fermeté désirable les droits de son église et remplir exactement tous les devoirs du saint ministère, même les plus pénibles et les plus minutieux. Dans le cours de ses visites pastorales il ne se bornait pas à donner la Confirmation, mais il voulait toujours s'acquitter suivant l'occurrence de toutes les fonctions sacerdotales. Son zèle le porta même jusqu'à entrer, revêtu de ses habits pontificaux, dans les villes de Nimègue et de Grave, peuplées alors presque exclusivement de dissidents: cette démarche pouvait rencontrer de l'opposition chez les magistrats de ces villes; mais le mérite personnel du prélat ayant trouvé grâce on le reçut avec honneur et on alla jusqu'à le défrayer pendant son séjour. Cette circonstance ayant enhardi les catholiques qui résidaient dans ces villes et les environs ils accoururent auprès de leur pasteur recevoir la Confirmation et écouter ses exhortations pastorales.

Le Pape Alexandre VII ayant appris cette circonstance se hâta de complimenter le vénérable prélat sur sa réussite; et pour l'encouarger dans son zèle il lui fit expédier le 27 août 1665, un bref qui lui conférait le titre d'Administrateur spirituel de l'évêché de Bois-le-duc, et celui de Vicaire apostolique pour les Provinces-Unies. Cette honorable distinction porta d'Allamont à continuer ces sortes de missions et à les étendre dans presque toute la Néerlande; et partout il fut reçu avec déférence, au point que à son arrivée à LaHaye la princesse douairière de Nassau-Orange et le jeune prince son fils le firent complimenter.

Enfin, par Lettres du 1er février 1666 Anne-Marie d'Autriche, Gouvernante d'Es-

Digitized by Google

pagne pendant la minorité de son fils Charles II, le transféra de l'évêché de Ruremonde à celui de Gand, et le pape agréa cette nouvelle promotion. Eugène-Albert d'Allamont prit possession du siége de Gand le 4 juillet de la même année et fit son entrée incognito dans cette ville le 28 octobre suivant. On avait voulu lui faire une dispendieuse réception, mais le vénérable évêque refusa cet honneur en manifestant le désir que l'argent que l'on destinait à cette fin fût employé à soulager les pauvres et à habiller la garnison. Il fit en outre et hors de ses propres deniers distribuer de larges aûmones aux uns et habiller les autres.

Pendant son épiscopat à Gand il sut, comme à Ruremonde, soutenir constamment le caractère d'un grand évêque: ses soins de tous les moments étaient consacrés à donner aux pasteurs qui relevaient de lui l'exemple du zèle pour le troupeau qui leur était confié: Il ne négligeait aucun de tous les devoirs qui incombent à un prêtre avec charge d'âmes; et il n'était rien d'utile à faire qui lui échappât. Un procès fâcheux s'était élevé entre son prédécesseur et le chapitre de sa cathédrale; dès son avénement il le termina à son propre détriment. D'autre part, il donnait toute sa solicitude à soulager la misère du peuple qui se voyait accablé par les courses des armées pendant les guerres de l'Espagne contre la France: il fit entourer à ses frais la citadelle de Gand de murs, de contre-escarpes et de pallissades, et fournit en outre cinq mille florins pour lever et entretenir une compagnie chargée de garder cette forteresse. Sa mémoire est restée chère surtout à cause de la généreuse hospitalité qu'il sut exercer à l'égard de l'évêque de Fernès, en Irlande, que les dissidents avaient chassé de son diocèse.

La ville de Ruremonde lui doit en outre la reconstruction de son palais épiscopal qui avait été détruit par un incendie pendant qu'il était évêque de ce diocèse. Finalement par son testament il ordonna que la moitié des arérages du revenu de son évêché fût distribuée aux pauvres de la ville et que l'autre moitié fût employée à la fondation d'autant de charges de grands-vicaires dans la cathédrale de Saint-Bavon que ces fonds pourraient suffire à entretenir.

L'évêque Eugène-Albert d'Allamont mourut d'une colique à Madrid, le 28 août 1673, à l'âge de 64 ans et il y fut enterré. Son cœur, rapporté à Gand, fut déposé sous une belle-tombe avec ses armes et cette épitaphe:

D. O. M.
QUO PRIMUM VIXIT
ULTIMUMQUE DEO ET ECCLESIÆ SUÆ
MORTUUS EST:
ILLUSTRISSIMI
AC REVERENDISSIMI DOMINI
EUGENII-ALBERTI D'ALLAMONT
RURÆMUNDENSIUM V.,
GANDENSIUM IX EPISCOPI
COR HIC SITUM EST,
RELIQUUM CADAVER MADRITUM SIBI [VINDICAVIT,
QUO CUM PONTIFICIS REGISQUE CONSENSU
FESTINAVIT, DEO DUCE, COMITE VIRTUTE
UT COMMISSUM SIBI OVILE,
RE ET FACTIS, NON VERBIS, AUT SPECIE [TUERETUR,
IV. KALEND. SEPT. CIC. IC. C. LXXIII.
ANTE ABLATUS EST, QUAM PROVIDENTIA [DIVINA
OPTATIS EJUS RESPONDERET.
UT PACE PERFECTA PERFRUATUR
QUISQUIS TRANSIS, DEUM PRECARE.

Quartiers:

Allamont.—Pavan.—Custines.—Ficquelmont. — Lenoncourt. — Haraucourt. — Choiseuil.—Ray.—Mérode.—Waroux.—Thiant.—Ghistelles.—Marchies. — Wissocq. — Liedekercke. — Van der Gracht.

DE LA HAUT, Ann. civ. et relig. d'Yvois-Carignan, 190, sqq. — BERTHOLET, VIII. — Histoire chronologique des évêques et du chapitre exempt de St Bavon, I. 48 à 52. — PIERART, I. — Délices des Pays-Bas, I, 339; et II. 34. — Gallia christiana, V. 166. — Histoire ecclésiastique, civile et littéraire du département des Ardennes.

Digitized by Google

ALLAMONT, *Jean d'*, troisième du nom dans la généalogie de cette illustre maison, et né en 1548, était fils aîné d'Antoine qui a son article, et d'Ide de Custine. Comme son père il prit le parti des armes et commença à servir à l'âge de 18 ans. Il se trouva au siége de Valenciennes en 1567 et l'année suivante à la bataille de Frise, si célèbre par la mort du duc d'Aremberg et du comte de Nassau, chefs des deux armées. Il prit de même part à celle de Montcontour (1569), au siége et à la prise de Mons (1572), et finalement à la prise de Zutphen. Ces exploits lui méritèrent en 1577 le gouvernement de la place de Montmédy bien qu'il ne fût âgé que de vingt-neuf ans: il succédait en cette dernière qualité à son père, comme nous l'avons vu.

Jean d'Allamont n'avait pas moins de réputation dans les négociations diplomatiques: ce fut en effet lui qui traita avec le comte de Schœmberg, maréchal de camp de cavalerie, dite *des Reitres* qui venaient d'être licenciés en France, et en obtint un renfort de sept mille hommes pour le service du roi d'Espagne; ce fut encore lui qui ménagea une suspension d'armes entre Don Juan d'Autriche et les Provinces-Unies, qui leva à Anvers une somme considérable pour le payement des troupes espagnoles, démarche qui pensa lui coûter la vie, qui envoya au service du même Don Juan les deux compagnies d'hommes d'armes qui avec quatre autres compagnies d'infanterie fournies par lui et la noblesse du Pays de Luxembourg et du Comté de Chiny furent les premières troupes que le Gouverneur espagnol employa contre les Pays-Bas. Jean d'Allamont trouva de plus moyen de donner une paie à la garnison de Montmédy sans être à la charge de l'Etat: Tous ces actes finirent par inspirer à Philippe II une si haute estime et une si grande confiance envers le Gouverneur de Montmédy qu'il l'adjoignit en qualité de conseiller au jeune prince de Parme lorsqu'il l'envoya en Flandre.

Jean d'Allamont avait épousé Philiberte, fille de Bernard marquis de Lenoncourt et de Blainville etc., et de Claudine de Chamiset. Il mourut à l'âge de 69 ans, le 8 juin 1617, comme le portait son épitaphe armoriée de seize quartiers qui se trouvait dans une chapelle qu'il avait fait construire à Montmédy et dans laquelle il a été inhumé. Les services que ce grand capitaine avait rendus à la couronne d'Espagne le firent sincèrement regretter par le roi; et ces regrêts, ajoutent les annales du temps, furent partagés par les habitants de Montmédy et ceux des endroits en dépendants à cause de la sagesse et de la douceur qu'il avait su montrer dans son gouvernement.

Les généalogies authentiques de sa maison le titrent de Baron de Buzy, seigneur d'Allamont, Malandry, Brandeville, Dompierre.

Son épouse, qui avait été chanoinesse à Remiremont, lui donna *Jean IV* qui suit; *Théodore* qui a aussi son article; *Louis*, Grand-Prévôt d'Ardenne; *Bernard*, capitaine pour S. M. C.; *Antoine* abbé de Beaupré, vicaire-général, administrateur de la Dignité de Primat de Lorraine, seigneur de Ville-Cloye, Dompierre etc., mort en 1661; *Marguerite*, épouse de Louis de Custine d'Aufflance, bailly de Vianden.

Ungerschuck, Dictionn. hérald. — De la Haut, Annales d'Yvois-Carignan; 182, sq. et 396. — Des Havons, Le fidèle et vaillant Gouverneur, ou vie de Jean V d'Allamont, II. 13. 30. 144. 149. 252. — Histoire ecclésiastique, civile et littéraire du département des Ardennes; manuscrit.

ALLAMONT, *Jean d'*, dit Jean IV, baron de Buzy, seigneur d'Allamont, Malandry, page de l'Archiduc Albert, était fils aîné de Jean III qui précède, et de Philiberte, marquise de Lenoncourt. Né en 1596, il n'avait que vingt-six ans lorsque en récompense de ses exploits militaires il fut pourvu du gouvernement de Montmédy devenu vacant par la mort de son père. Dans ce poste, tout de confiance, il se fit une si grande réputation de valeur que l'ennemi n'a pas même osé attaquer Montmédy de son temps, bien

Digitized by Google

que toutes les places des environs fûssent emportées. Aussi sous ce vigilant et généreux gouverneur la garnison fut-elle toujours nombreuse dans cette ville, les vivres et les munitions en abondance et les fortifications dans le meilleur état.

Fidèle et zélé serviteur de son roi, il fit de ses propres deniers couler six canons de bronze que pour cette raison on nomma *Malandris*. Il voulut aussi contribuer aux frais d'une nouvelle enceinte de murs, de parapets, bastions, grands boulevards, demi-lunes et redoutes que l'on fit construire à cette époque autour de cette place et sur lesquels il avait fait incruster ses armes.

Jean IV d'Allamont qui était aussi membre du Conseil de guerre du Roi, avait épousé Agnès de Mérode-Waroux, chanoinesse du Mans, fille de Jean, Baron de Mérode, Comte de Waroux, de Thiest, Grand-maître d'hôtel de l'Electeur de Cologne Évêque et Prince de Liége, et de Marguerite de Harchin. Cette dame, qui mourut en 1666, avait donné à son mari : *Jean* V, dont l'article suit ; *Eugène-Albert*, qui aussi a son article ; et *Anne*, chanoinesse de Remiremont, héritière de sa branche, comtesse de Brandeville, dame d'Allamont et de Malandry, morte le 6 mai 1710, épouse d'Alexandre Comte de Mérode, vicomte de Villers-sur-Lesse, seigneur d'Ossogne.

Jean IV d'Allamont mourut en 1644 et fut inhumé à Montmédy, dans la chapelle de son nom, dédiée à la vierge Marie et annexée à l'église paroissiale. Sa tombe porte l'inscription que nous transcrivons et qui est gravée sur une table de marbre :

Cy gist havt et pvissant Seignevr
Messire Jean d'Alamont Seignevr dvdit
Liev Malandri, Villé-Cloie dv ban de
Busi etc. Govvernevr de Montmédy,
Svccessivement avec son père et son ayevl
Dv Conseil de gverre de Sa Majesté
Catholique, en paix sovb
Son Al^se l'Archedvq Albert, en gverre sovb
Son Al^se le Cardinal-infant Ferdinand
D'Avstriche.
Il étoit vn homme d'vn Cœvr génerevx
D'vne vertv rare d'vn esprit non Vvlgaire
D'vne fidélité héréditaire, franc de
Conversation, exempt de corrvption
Hayssant la médisance, ennemi de la
Vengeance, prompt à la svrmonter, prest
A pardonner et tovjovrs égal avx
Adversités comme avx prosperités
Enfin après avoir ainsi generevsement
Et vertvevsement vescv il rendit son
Ame a Diev et sa place à son Roy
Regretté de tovs gens de bien le 17 Jvin 1644
Le 53 de son âge et de son govvernement
Le 29e.

Chrestiens reverez ses cendres
Et priez povr son âme.

De la Haut, Ann. civ. et relig. d'Yvois-Carignan, loc. cit. — Généalogie authentique de la maison d'Allamont. — Communications de Monsieur le maire de Montmédy.

ALLAMONT, *Jean V d'*, était fils de Jean IV, Gouverneur de Montmédy, dont l'article précède, et d'Agnès, comtesse de Mérode-Waroux. Il naquit à Montmédy, le 19 octobre 1626 et se titrait de seigneur de Malandry, Baron de Buzy, Chevalier-Profès de Saint-Jacques, Gouverneur-Capitaine-et-Prévôt de Montmédy. Il était né avec beaucoup d'aptitude aux études et un grand fonds de bonté et de courage. Aussi ses parents ne négligèrent-ils rien pour dévélopper ces heureuse qualités en lui faisant faire des études soignées dans les lettres et en philosophie, dans lesquelles il fit des progrès rapides. Dès l'âge de huit ans il compta à l'armée dans la compagnie de son père, et quelques années plus tard on le vit commander une compagnie d'infanterie dans le régiment du comte d'Isembourg : il se signala dans ce grade à Courtrai, à Menin et à Lens où il fut fait prisonnier. Devenu ensuite capitaine de cavalerie dans le régiment de son cousin de Custine d'Aufflance, il fut commandé un jour sous les ordres de de Brouck pour aller au secours de Cambrai où il entra heureusement avec ses soldats. De là il passa en France et donna dans toutes les rencontres des marques éclatantes de son

Digitized by Google

courage, ce qui détermina le roi d'Espagne à l'appeler auprès de sa personne et à l'admettre dans ses gardes du corps dites *gardes allemandes*, avec le rang de lieutenant. Il fut de plus honoré par ce prince de la chevalerie de Saint-Jacques, distinction éminente à cette époque; et presque en même temps il fut fait gentilhomme de la Bouche. Enfin le roi lui accorda la survivance du Gouvernement de Montmédy dont plusieurs de ses ancêtres avaient été titulaires et dont un sieur de Béer était alors pourvu. Jean d'Allamont resta encore deux ans en Espagne. Le gouverneur de Béer étant mort sur ces entrefaites au mois de mai, il sollicita et obtint en 1657 la permission d'aller prendre possession de son gouvernement de Montmédy. Mais comme l'Espagne était pour lors en guerre avec la France le passage en Belgique était devenu d'une difficulté extrême. D'Allamont ne s'effraya pas de ce danger : il prit la livrée du Président de la Chambre des Comptes de Bruxelles et suivit ce magistrat jusqu'en Flandre en se faisant passer pour son valet. De là il partit en toute hâte pour Montmédy en compagnie de son frère, le chanoine de St. Lambert (v. l'art. Eug.-Alb. d'Allamont). Ils y arrivèrent le 9 juin 1657 ; le surlendemain il prit possession de son office et le même jour au soir le maréchal de la Ferté vient investir la place au nom du roi de France et commença à en faire ce siége mémorable où d'Allamont se couvrit d'une si belle gloire. Cette attaque imprévue ne déconcerta pas le jeune gouverneur qui arrêta sur le champ son plan de défense et y déploya tout ce que l'expérience peut joindre à la valeur. Il était partout, pourvoyait à tout, soutenant les attaques, repoussant les assauts, faisant des sorties utiles, réparant instantanément les brèches que faisait le feu ennemi, en un mot se multipliant pour ainsi dire et remplissant tous les offices que le besoin de la défense savait créer, au point que, disputant le terrain pied à pied et le plus souvent avec des avantages marqués, il est à croire que l'armée française aurait été obligée de lever le siége malgré la présence de Louis XIV au camp, si un boulet de canon n'était venu inopinément blesser à mort le vaillant commandant en lui emportant la cuisse gauche et lui faisant entrer dans le bas-ventre un éclat de palissade, long d'un pied environ, avec le pommeau de son épée que l'éclat avait rencontré dans son vol.

Il fut transporté au château dans la chambre où son père était mort treize ans auparavant, et il y rendit l'âme le même jour 4 août 1657, à quatre heures du soir, après avoir fait son testament, reçu les consolations de la religion des mains de l'abbé d'Orval et prononcé ces paroles mémorables: *Je meurs content et satisfait puisque c'est pour Dieu, pour mon roi et pour ma patrie.* Il n'était âgé que de trente-un ans, deux mois et quinze jours.

Son héroïque valeur dans la défense de la place qui lui était confiée fut admirée par tous, même par l'ennemi auquel la mort du Gouverneur ouvrit les portes de la ville. Louis XIV lui-même, après la reddition de la place qui eut lieu dès le 6 août, c'est-à-dire deux jours après la perte de l'intrépide Jean d'Allamont, se contenta d'aller visiter les brèches, mais refusa d'entrer dans la ville, *parce que*, dit-il, *celui que j'aurais voulu y voir et dont je rachèterais volontiers aujourd'hui la vie par la perte de deux mille de mes propres soldats, n'y est plus.*

La nouvelle de la mort du brave d'Allamont répandit la tristesse à la Cour de Madrid; Don Juan en écrivit une lettre de condoléances à la douairière de Malandry, sa mère, et les États du Pays lui firent célébrer des obsèques solennelles auxquelles furent prononcés son oraison funèbre et son éloge. Un de ses admirateurs lui a composé l'épitaphe suivante:

Passant, ne verse plus de larmes
Sur ce corps couvert de lauriers
Que tu vois arrose du beau sang des guerriers
Qui sont tombés dessous ses armes.

Admire d'Allamont, et bénis son bonheur,
Puisqu'il est mort au lit d'honneur
Dans le sein charmant de la gloire;
Et que par sa valeur ce Mars a remporté
Dessus la Parque la victoire
Pour vivre en l'éternité.

Jean V d'Allamont n'a pas été marié. Un ouvrage contemporain intitulé: *Mémoires de Mademoiselle....* et publié à Mastricht, prétend au T. IV, p. 52, qu'il avait été sur le point de contracter mariage; que déjà sa famille était réunie pour signer le contrat, le jour même où commença le siége de Montmédy; et que cette circonstance força ses parents de rester dans cette ville pendant le siége. Le même ouvrage ajoute que sa fiancée ne le quitta pas un instant affrontant avec lui tous les dangers, et qu'elle avait été à ses côtés lorsqu'il fut blessé: ce trait de bravoure chez une femme est trop honorable pour que nous eussions pu le passer sous silence. Malheureusement le nom de celle qui en fut capable n'est pas parvenu à la postérité.

D'Allamont avait suivant la mode du temps, désiré reposer à l'abbaye d'Orval, avec l'habit religieux. Ses biographes ne nous ont pas appris si ce vœu a été mis à exécution.

Le manuscrit des Viri illustres, si bien écrit d'ailleurs, passe un peu légèrement sur ce grand capitaine, se contentant de n'en dire que ce qui suit: « 1655.... de « Dallamont ex capitaneo Equestri vices « seu locum tenens cohortis prætoriæ seu « custodiæ corporis Philippi IV Hispani- « arum regis germaniæ Titulo ad hoc de- « lectus et evocatus. » Puis en marge, la date de 1655. Il semble que cette notice a été rédigée avant la mémorable défense de Montmédy qui a coûté la vie à ce célèbre Gouverneur; et que l'auteur de l'ouvrage dont nous parlons n'a plus retouché son manuscrit après la mort de Jean d'Allamont, car il y est à peine reconnaissable.

Beaurolet, VIII, 71 à 75; ibidem: Journal du siége de Montmédy, 108 à 126.— De la Haut, 187 à 190. 397 à 398 — Le R. P de Wara, Jésuite Vie de Jean d'Allamont.—Des Hayons, Le fidèle et vaillant Gouverneur, etc.—Histoire eccléS., civile et littéraire du Département des Ardennes — Willemsagne, Mélanges historiques et littéraires, 181.— Unerscheck, Dictionn. hérald —Gesta Trevirorum; ed. Muller et Wyttenbach III, 101.—Pierret, I. —Ulveling, 37.— Paquet, 56.— Viri illustres, II, N° 168.

ALLAMONT, *Théodore d'*, Chevalier-Comte de Brandeville, Justicier des nobles du Duché de Luxembourg, Grand-Prévôt de Bastogne et de Marche. Ce personnage, frère de Jean IV qui fut gouverneur de Montmédy, était fils de Jean III et de Philiberte, Marquise de Lenoncourt.

Théodore d'Allamont n'avait que quatorze ans lorsqu'il obtint une compagnie au régiment du Boucquoy dans lequel il servit cinq ans en Bohême où il assista à plusieurs rencontres, siéges, batailles et prises de villes: A la retraite du pont de Vienne il sut conserver une demi-lune placée audevant de ce pont. Il prit ensuite part aux siéges de Gratz, de Rosenberg, de Frise et de Pragaditz: devant ces deux dernières places il monta même un des premiers à l'assaut. Quelque tems après il commandait à Melque une garnison de quatre cents hommes lorsque cette ville vint à être assiégé. Il s'y défendit pendant six semaines contre les assauts et les efforts des assiégeants qu'il força à la fin à déguerpir. A la célèbre bataille de Prague, le 8 novembre 1620, il se trouvait à la tête de l'avant-garde et de l'escadron-volant dit: *des enfants perdus*. Il commença avec eux l'escarmouche et la soutint avec avantage, emporta une demi-lune avec trois canons et arriva un des premiers aux portes de la ville. Il entra ensuite avec un secours dans celle de Presbourg qui était assiégée et y combattit avec tant de bravoure que l'ennemi fut contraint de décamper avec de grandes pertes. Revenu en Allemagne il alla au siége de Bréda où il commanda cinq compagnies du régiment du prince de Chimay et trois de celui du marquis de Brandenbourg: il y occupait un poste parti-

Digitized by Google

culier au quartier d'Estersaide et il le défendit avec intrépidité contre différentes attaques de l'ennemi. Après la reddition de cette place il reçut l'ordre de se joindre avec ses huit compagnies au gouverneur de Wesel pour l'exécution d'un grand coup. Mais cette entreprise manqua par suite de la mort du gouverneur qui fut tué par un boulet. Alors Théodore d'Allamont prit le commandement de tout ce corps d'armée qui se composait du régiment du duc de Neubourg, des huit compagnies qu'il avait amenées, de quatre compagnies de cavalerie avec quatre pièces de canon, trein, attirail et munitions, et les mena en bon ordre en garnison, bien que pendant toute la marche il fût constamment harcelé par l'ennemi qui disposait de forces supérieures aux siennes. Après cet évènement Théodore d'Allamont reçut le grade de capitaine de cavalerie et le titre de prévôt d'Ardenne (de Marche et de Bastogne).

Il suivit depuis le comte de Neden envoyé avec une armée dans le Palatinat au secours de Franckenthal, et pour récupérer d'autres places occupées par les Suédois: Théodore d'Allamont se signala surtout à la bataille de Spire.

Ces actes de bravoure ne restèrent pas sans récompense: par Lettres-Patentes expresses, en date du 11 décembre 1652, le roi d'Espagne, « en vue de ses exploits, surtout à ladite bataille de Spire, « de même que de ceux qui les avaient « précédés, des services de ses ancêtres « et de l'ancienne extraction de sa maison; « pour l'élever, l'accroître et décorer de « plus grands honneurs, droits, prérogatives et prééminences, le fit, créa et « déclara Comte; et la terre et seigneurie « de Brandeville, consistant en haute, « moyenne et basse justice, située au Pays « Duché de Luxembourg, à la dignité, « titre et prééminence de Comté, avec « les appartenances et dépendances, hauteur, jurisdiction et revenus y appartenants, *en faveur de* Messire Théodore « d'Allamont, et ce que lui et ses successeurs pourront ajouter, unir et incorporer, *pour lui, ses hoirs mâles et « femelles nés et à naître en loyal et légitime mariage;* à la charge d'en faire « les reliefs, hommages et serment de « fidélité aux ducs et duchesses de Luxembourg. »

Théodore d'Allamont ne jouit pas longtemps de cette belle distinction qu'il devait uniquement à son mérite personnel; il mourut encore la même année, ou au moins la suivante si nous devons en croire le manuscrit des Viri illustres qui a été écrit vers cette époque par un savant très-recommandable. Voici du reste la notice qui y est consacrée à Théodore d'Allamont: « 1653. Theodorus de Dalamont « Dominus de Brandeville Judex Nobilium « ducatus Luxemburgensis et magnus præpositus Arduennæ sub comite de Bucquoy « in pugnâ pragensi in prælio ad pontes « viennenses contra Gaborem Meligium ad « Danubium per 6. septimanas obsessum « defendit usque dum a Bucquoyo liberaretur. Ao 1653 creatus a Philippo IV. « Hispaniarum Rege Comes de Brandeville. »

Théodore d'Allamont avait épousé Marie de Mérode. Nous ignorons s'il a laissé postérité. Il fut le fondateur du monastère des Clarisses de Bastogne.

De la Haut, 185 à 187; et 397. — Unerschuck. — Viri illustres, II, N° 60. — Beaunolet, VIII, 187. — Ulveling, 36. — Pirabet, I. — Archives du comte d'Inécourt, à Paris.

ALSCHEID, *Hartard d'*. Le manuscrit des Viri illustres consacre à ce personnage une notice assez circonstanciée que nous allons transcrire: « Hartardus Dalscheidt « Luxemburgensis ex capitaneo cohortis « peditum Ordinis sancti Francisci de Observantia ab Episcopo Agrensi missus « in Transilvaniam Catholicorum in ea et « in Muldavia Apostolus, a Nicolao Schandt « Sacræ Cæsareæ Regiæque Majest. partium Regni Hungariæ Superioris Lustrationum Bellicarum commissario et a Synodo Apostolico aliisque Magistratibus « publico testimonio Cassoviæ 1° septembris 1657. dato, vocatus spiritualis pater

« et Germaniæ nationis animarum parens, « et qui brevi tempore Apostatas ab Or« thodoxâ Fide, Sanctæ Matri Ecclesiæ « reconciliavit; Acatholicos ad veram Fi« dem adduxerit non paucos; Hæretico« rum etiam ore laudatus et celebratus; « quem etiam idcirco Paulus Comes Palfii, « Palatinus Hungariæ, Litteris 21. sep« temb. 1651. et patrem suum repetiit « a guardiano viennensi. »

Nous devons ajouter ici quelques explications que nous croyons indispensables, tant touchant la famille de ce personnage et du lieu de sa naissance que concernant l'année de son décès. Tous les auteurs qui ont parlé du Père Hartard d'Alscheid s'accordent à dire qu'il était né dans le Pays de Luxembourg; cependant aucun d'eux ne dénomme le lieu de sa naissance; et nous aussi nous ne pouvons donner à cet égard que des conjectures. En effet, si on voulait admettre qu'il a pris son nom de son endroit natal nous rapporterions l'honneur de lui avoir donné le jour au petit village d'Alscheid, chef-lieu de la commune moderne de ce nom dans le canton de Wiltz et qui a ressorti anciennement à la seigneurie de Schutbourg, fief de Wiltz et de Clervaux; car il ne peut venir dans l'idée à personne de choisir pour cela la localité homonyme qui est située dans l'Eiffel et qui ne fut jamais luxembourgeoise. Mais alors, comment concilier son extraction infime avec le rang de capitaine qu'il avait obtenu avant d'entrer en religion? Ce grade, comme on sait, ne se donnait alors qu'à des nobles. Il semble donc qu'il n'en est pas ainsi et qu'il sort d'une famille de son nom, habituée à Houffalize, et qui, par Lettres-Patentes de Philippe II roi d'Espagne, datées de Madrid, le 28 mars 1591, fut annoblie dans la personne de Jean d'Alscheid, ou Dalscheidt comme le porte le brevet royal que nous avons devant nous, et dans celle de ses trois fils restants, l'aîné ayant été tué au siége de Harlem, en 1572 : *Jean*, le jeune, Conseiller et receveur général des domaines et biens annotés à Luxembourg; *Richard*, secrétaire aux honneurs et Trésorier général des biens annotés aux Pays-Bas et en Bourgogne, Commis à l'Administration de l'Office de Trésorier-général d'Espagne; et finalement *Mathieu*, Receveur des Domaines et Pêcheries à Gertruidenberg.

Si donc nous comparons les dates et les domiciles de ces trois frères d'Alscheid avec les notions que nous avons sur la naissance et les antécédants de Hartard auquel cet article est consacré, nous serons très-porté à admettre qu'il était fils de Jean, le jeune ou Jean II, que nous venons de rappeler, et qu'il est venu au monde à Luxembourg, résidence de son père qui y fut en bonne réputation et où il procura de belles alliances à ses enfants et à ses petits-enfants.

Pour ce qui regarde l'époque de son décès, il ne nous est pas possible de la préciser. Tous les auteurs qu'il nous a été possible de consulter s'accordent à la fixer à l'année 1654; mais si cela était exact, d'où proviendrait la date du 1er Septembre 1657 posée sur l'attestation dont parle l'auteur des Viri illustres qui cependant était contemporain et qui est si minutieusement vrai dans son ouvrage?

La famille d'Alscheid portait : écartelé d'or et d'azur, au griffon contrécartelé de l'un dans l'autre, tenant de la dextre une hache de gueules, armé et lampassé de même; le timbre traillé de trois trailles, avec bourrelet et hachements aux couleurs de l'écu, surmonté du griffon naissant du champ. — Nos renseignements sur cette famille, que nous croyons éteinte, ne vont pas plus loin, à moins que nous ajoutions qu'en 1650 un Jean-Nicolas d'Alscheid était uni à Jeanne de Wiltz, fille de Melchior (v. ce mot.), et qu'en 1661 mourut Odile, leur fille, laquelle était épouse de Jean de Wiltheim, frère d'Eustache et licencié en droit.

Viri illustres, I, N° 119. — Ulveling, 37. — Bertholet, VIII, 187. — Pierret, I. — D. Calmet, Biblioth. lorr. — Lettres-Patentes d'annoblissement de la famille d'Alscheid. — Généalogie authentique de la famille Brenner de Nalbach.

Digitized by Google

Amand, *le frère;* v. ROBIN, *Amand.*

AMBLAIVE, *Jaques d'*, naquit au village de son nom dans l'ancien comté de Salm. Les Viri illustres parlent de lui dans les termes suivants: « 1636. Jacobus « Amblaviensis, dictus a pago in Comitatu « Salmensi hujus ducatûs, Pastor in Bergh « ad Mosellam, scripsit seminarium hæ- « redem ex asse, suasu DD^nm Eustachii « et Joannis Wiltheim fratrum, quos aliàs « suos instituerat hæredes. »

Si notre ouvrage n'était destiné qu'à conserver le souvenir des personnages qui ont marqué leur carrière par des actions d'éclat, certes le modeste Jaques d'Amblaive y serait déplacé, parceque vouant toute son existence à son troupeau il a peut-être vécu de la vie paisible des bons pasteurs. Mais tout en s'acquittant de ses devoirs apostoliques, il a su donner un emploi utile à ses épargnes; et en cela il s'est particulièrement rendu digne de la reconnaissance des hommes qui n'envisagent la vertu que pour elle-même, et qui savent en apprécier le mérite chez l'habitant de l'humble chaumière autant que dans le faste de l'opulence.

Comme le passage que nous venons de transcrire de l'ouvrage des Viri illustres est extrêmement concis, nous avons jugé à propos d'y suppléer: La donation que Jacques d'Amblaive a faite en faveur du séminaire naissant des Jésuites à Luxembourg a été motivée, dit-il lui-même, par la conviction qu'il avait de l'utilité d'un établissement de ce genre destiné à former de bons prêtres. Elle fut faite par testament en date du 19 mai 1634, reçu par le notaire Aldring, de Luxembourg, en vertu d'une autorisation du roi Philippe II de l'année 1632. Dans cet acte le curé de Berg donna 100 florins au collége des Jésuites à Luxembourg, 50 florins aux Capucins de Thionville, 20 florins aux Récollets de Diekirch et finalement 1000 écus à Eustache de Wiltheim pour lors garde des chartres au Conseil provincial de Luxembourg et à son frère Jean de Wiltheim avocat au même Conseil, à charge par ces derniers de constituer ces mille écus au séminaire des Jésuites dès que les difficultés que l'établissement de cette institution avait rencontrées auraient été levées et qu'elle aurait été définitivement installée; ce qui fut ponctuellement exécuté comme nous l'avons marqué dans la notice historique que nous avons publié sur la famille de Wiltheim.

Nous n'avons pas découvert l'année du décès de ce respectable ecclésiastique. Cependant on pourrait peut-être la fixer à 1636, d'après la mention qui se trouve en marge de son nom dans l'ouvrage des Viri illustres. Il est à croire encore qu'il n'a pas quitté sa paroisse de Berg et qu'il y a été enterré.

Viri illustres, I, N° 71.—Testament de Jean d'Amblaive, dans le Protocole du notaire Aldring, aujourd'hui en l'étude du notaire Funck, de Luxembourg.—Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 13 et 14.—Catalogus bursarum collégii Luxembgsis, 164, 199.—Namur, Dissertation sur les Bourses d'études; dans: Programme de l'Athénée, 1847, XII et XXII.

Amoris, *le Père Belmique ou Helmie d'Amour;* v. BELMIQUE *d'Amour, le Père.*

ANDREÆ, *Nicet*, est né à Reckingen sur la Messe, le 14 septembre 1661. A vingt-trois ans il entra à l'abbaye de St. Maximin et fut ordonné prêtre trois ans plus tard, le 20 décembre 1687. La dignité d'Abbé de ce monastère étant venue à vaquer par la mort d'Alexandre Henn (v. ce mot), les voix du chapitre se réunirent sur lui le 30 mai 1698, alors qu'il remplissait les fonctions de curé de Schwabenheim, paroisse qui dépendait de sa maison.

L'abbé Andreæ, bien qu'il vécût dans des temps de guerre et de troubles, fit reconstruire l'aile droite de son monastère et récupéra plusieurs censes qui lui avaient été enlevées. Pas plus que son prédécesseur il ne négligea l'école qui y était attachée, et voulut avant tout avoir des religieux instruits. Il mourut d'apoplexie, le 19 octobre 1719, généralement regretté pour sa piété, sa science et sa régularité.

v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Treverensis, I, 367.

Digitized by Google

ANLY, *Jean d'*, naquit vers 1540, à Montmédy, non à Malmédy comme D. Calmet l'avance. Il appartenait à une famille patricienne, aujourd'hui éteinte, qui portait: d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or; cimier: un bourrelet d'argent et de gueules, au chien courant issant, accollé d'or.

Bien que pendant le seizième siècle cette maison fût habituée à Avioth et dans ses environs, il est à croire qu'elle a tiré son origine du village d'Anliers (écrit quelquefois Anly, en latin Anslar dans les anciens titres), près de Neufchâteau, ancien marquisat d'Arlon, puisque nous voyons en 1252, au rapport de Bertholet, un Colet d'Anliers prévot d'Arlon, porter les mêmes armes.

Jean d'Anly dont il est ici question se titrait d'écuyer, seigneur de Mobimont, demeurant à Breu, et avait épousé Marie de Tellin. Ce personnage ne nous est connu que par deux ouvrages qui sont restés manuscrits. Le premier, qui était conservé au monastère d'Orval et qui se trouve aujourd'hui déposé à la Bibliothèque dite de Bourgogne, à Bruxelles, a pour titre: *Recueil ou abrégé concernant les faits et gestes des princes d'Ardenne, spécialement des ducs et comtes de Chiny, ensemble une table généalogique de la postérité de Clodion le chevelu*, etc. Bertholet le cite au nombre des auteurs dont il s'est servi pour la composition de son Histoire de Luxembourg et Paquot dit avoir vu ce manuscrit. L'auteur remonte jusqu'à la ruine de Troie et débite sur l'origine des Francs les fables que l'on voit consignées dans quelques anciennes chroniques. Au reste Paquot assure cependant qu'il se trouve dans cet ouvrage des choses assez exactes et des faits bien appréciés sur l'histoire du moyen-âge et sur l'époque où il a été écrit. Le second avait pour suscription: *Sommaires et briefs discours des troubles et guerres des Pays-Bas, extraits de plusieurs Histoires et Mémoires*. C'était une simple compilation qui portait la date de 1585 et qui est vraisemblablement perdue aujourd'hui.

On ignore la date de la mort de Jean d'Anly qui du reste ne fut pas Bénédictin d'Orval, comme M. le comte de Bec-de-Lièvre l'admet dans sa Biographie liégeoise; son nom n'était pas non plus *Only*, comme le même auteur l'écrit.

De la Haut, 401.—Le Cte de Bec-de Lièvre, Biographie liégeoise, I, 267.—D. Calmet, Biblioth. lorraine; et Notice de la Lorraine.—Beaumelet, I, p. XXXIII; et VI, 40.—Notes extraites des archives de la famille de Martiny.—Courtin, Encyclopédie moderne, I, 565.

ANSBALDE, *le Bienheureux ou le Saint*, né d'une famille comtale dans le Pays de Luxembourg, florissait en l'année 860 où il fut désigné pour succéder à Egile (v. ce nom) en qualité de cinquième abbé de Prum.

Ansbalde se distinguait entre tous ses co-religieux par sa sainteté et sa bonté. Il eut la douleur de voir son monastère pillé et incendié par les Normands en 882 et ce fut de son temps que Hugo, fils naturel de Lothaire II et de Walrade y reçut la tonsure par les mains de l'abbé Réginon. Nous ne connaissons pas exactement l'année de son décès; cependant il ne vivait plus en 892 lorsque les Normands vinrent pour la seconde fois faire irruption dans l'abbaye de Prum. M. le Chanoine de Ram fixe sa mort au 12 juillet 886; mais cela n'est pas prouvé d'une manière absolue.

Sous son régime son monastère reçut plusieurs donations remarquables; mais tous ces faits ne constitueraient pas des titres suffisants pour comprendre Ansbalde dans cette Biographie si ce personnage n'avait obtenu une place au catalogue des saints: cette circonstance doit nous faire déplorer le manque presque absolu de renseignements sur ses gestes.

v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 465, sq.—De Ram, Vies des Pères, des Martyrs et des Saints, IV, 111.—Marillon, Sæcul. IV Benedict., p. II, 476.

ANSELME, *le Père*, capucin-prédicateur à Luxembourg, qui fut trois fois gardien, est né à Esch-sur-la-Sûre. Il ne nous est connu que par ses ouvrages

Digitized by Google

dont nous avons découvert les suivants: *a*. Dies sacerdotalis sanctificatus, seu brevis dignè celebrandi diemque sanctificandi methodus, studiosè elaborata cunctoque clero ad salutarem usum reverenter proposita. Volume in 12, Luxembourg, 1759.—*b*. Le chemin étroit du ciel rendu facile par des pratiques familières qui conduisent à la perfection. Ouvrage partagé en plusieurs instructions et paragraphes, très-utile à tout chrétien désireux de faire son salut, et en particulier aux personnes, religieux ou autres, qui font profession de vertu; comme aussi aux directeurs des consciences pour diriger et instruire leurs pénitents. Volume in 8°, 1747; Luxembourg.—*c*. Die heilige Kreuz-Schul, Jesum als einen Meister der Vollkommenheit vorstellend in seinem Leiden, Kreuz- und Sittenlehr. Oder auserlesene und lehrvolle Reden, zum Nutzen als ein Hausbuch ausgegeben von dem Ehrwürdigen Pater Anselmus von Esch, Capuciner-Prediger, und der Wallonischen Provinz Professen. Volume in 8°; Luxembourg, 1770.—*d*. Oraison funèbre de Madame Marie Scholastique Bourquin, abbesse de Bonnevoie. Luxembourg, 1752; 8 pages in 4°.

La bibliothèque de Luxembourg possède enfin un ouvrage intitulé: Panégyriques des Saints, par le R. P. Antoine Anselme; Paris, 1718; 3 volumes in 8°. Nous ne savons si cette œuvre doit être attribuée au même auteur.

Le Père Anselme mourut en 1751 ou 1752. Ce religieux s'est rendu très recommandable à sa maison par les accroissements considérables qu'il a procurés à la Bibliothèque et les services qu'il a rendus à l'église.

Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 22, sq., 97, sq. et 710.

APPERT, *Mathias* ou *Mathieu*, natif de Bittbourg, petite ville de l'ancien pays de Luxembourg et qui appartient aujourd'hui à la Prusse, a obtenu de l'auteur des Viri illustres la notice qui suit: « 1606. « Mathias Appert Biedtburgus pastor in « Diekirch, Decanus in Mersch, fundavit « duas bursas in seminario Luxembur- « gensi. » L'historique de la fondation dont il est ici question mérite d'être rapporté: Le curé Appert avait prêté, entre les années 1573 et 1575 et en trois versements, une somme totale de deux mille et cent écus à trente sols de Brabant (5183 frs., 58 centimes de notre monnaie moderne) à Bernard d'Orley, seigneur de Linster et d'une huitième part de celle d'Esch-sur-la-Sûre, et à Juliane de Bolich, Bulich ou Boulich, sa femme, lesquels avaient pour garantir leur dette, hypothéqué au créancier leur part dans la seigneurie d'Esch et celle qu'ils avaient dans les dîmes de Diekirch. Bernard d'Orley et son épouse étant décédés en 1604, Jean Martin de Wachenheim qui avait épousé Elisabeth d'Orley héritière des biens engagés, fit comme tous les mauvais débiteurs, il accusa Appert d'usure. D'où un procès qui fut cependant terminé le 17 décembre de la même année 1604 par un accord autorisé par le Conseil provincial de Luxembourg et dans lequel il fut convenu que le curé Appert consentait à ce que après sa mort la somme en litige serait consacrée à la fondation de deux bourses d'études à créer soit à Louvain soit à Luxembourg. Sur ces entrefaites Mathias Appert mourut le 17 décembre 1606, comme le rapportent les Viri illustres et M. Paquet, non en 1616 comme le marque, par erreur sans doute, M. le Professeur Namur; et personne ne songea à exécuter la convention en question, jusqu'au 14 février 1633 où le Procureur des Jésuites obtint du Conseil provincial l'autorisation d'entrer en possession des fonds destinés à ces bourses. Mais rien n'était encore réglé ni sur l'administration de ces fonds, ni sur la présentation et les droits des titulaires, lorsque le premier août 1645, les parents du fondateur, de concert avec le Recteur du collége de Luxembourg demandèrent que ces bourses fussent définitivement appliquées au séminaire de cette dernière ville; et cette demande fut accordée par

Digitized by Google

le Conseil malgré l'opposition de l'Université de Louvain qui prétendait attirer cette fondation à soi. Quant aux arrérages des revenus, depuis 1606 jusqu'en 1645, il fut disposé qu'ils seraient employés à rétablir le capital à son taux primitif parce qu'il avait beaucoup souffert depuis l'année 1636, de néfaste mémoire dans les annales luxembourgeoises.

Ces bourses sont du nombre de celles qui ont le moins souffert depuis leur fondation; elles ont été conférées sans interruption depuis 1826, et leurs revenus réunis, qui sont aujourd'hui de 895 frs., permettraient d'y admettre un troisième titulaire. Quant aux conditions attachées à la jouissance et qui ont été stipulées par le Conseil provincial en 1646, elles sont les suivantes: Les prétendants doivent être pauvres, aptes aux études et originaires de l'ancien Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny. La préférence est accordée aux parents du fondateur s'il y en a de capables et aux étudiants en Théologie, s'ils ne sont pas parents. Autrefois le Recteur du Collége était collateur, aujourd'hui ce droit est dévolu aux Bourgmestre et Echevins de la ville de Luxembourg.

Viri illustres I, N° 55.—Paquet, 62.—Namur, Dissertation sur les bourses d'études, X et XIV, sq. —Catalogus bursarum, fol. 56. 62. 67-70.—Archives Vanderus, de Diekirch: Dossier Appert.—Décision du Conseil provincial du 1er août 1645.

Ardenne, *Raoul dit d'*; v. RAOUL, *dit d'Ardenne.*

Ardenne, *Remacle d'*; v. REMACLE, *dit d'Ardenne.*

Arlon, *Nicolas d'*; v. NICOLAS, *dit d'Arlon.*

ARMIGER, *Nicolas*, était originaire du Pays de Luxembourg, sans qu'il nous ait été donné de dénommer le lieu de sa naissance. Il se fit recevoir Docteur en Théologie, entra dans l'Ordre de Saint-François et devint Provincial à Cologne. On connaît de ce savant religieux un ouvrage qu'il a publié à Trèves, en 1630, sous le titre de: *Currus Mystico-Historicus Sancti Francisci*, et qui a mérité d'être cité par l'évêque de Hontheim. La date de cette publication renverse l'allégation des biographes qui ont indiqué l'année 1560 pour celle de sa mort.

Bertholet, VIII. — Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, III, 232. — D. Calmet, Biblioth. Lorraine. — Pirabet, I. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, dans Programme de l'Athénée, 1856, 16. note 6.

ARNOUL, *dit de Luxembourg*, lieu de sa naissance, et pour lequel le manuscrit des Viri illustres n'a que ces quelques mots: « R^des P. F. Arnoldus de Luxem- « burgo provincialis Minoritarum », a été célèbre pour sa science et son éloquence. Il avait pris le bonnet de Docteur en Théologie et était devenu un des plus habiles professeurs de Cologne lorsque ses supérieurs le dénommèrent provincial de son Ordre. Il est allé mourir à Bruxelles, en 1552, et fut infiniment regretté par le monde savant de son époque. Arnoul n'a laissé aucun ouvrage imprimé.

Wilhelmus a Wiltheim, II, c. VI. §. 3.—Viri illustres.—Bertholet, VIII.—Pirabet, I.—Ulveling, 37.

ARNOUL, *dit de Grevenmacher*, vint au monde en l'année 1608. Le manuscrit des Viri illustres donne une biographie assez détaillée de ce Dominicain célèbre; nous nous contentons de la transcrire: « 1653. Arnoldus filius comitis Macheren- « tini Ordinis Sancti Dominici, et per to- « tam R. Imperii provinciam Prior provin- « cialis, ad id munus suscipiendum vi obe- « dientiæ coactus. Aô 1653. mortuus, « 45 ætatis, die Nativitatis Domini, in Mo- « nasterio Vallis-Mariæ in Luxemburgicis, « ibidem etiam sepultus. »

Nous n'ajouterons qu'une légère observation à l'encontre de ce texte que nous croyons vicié ou plutôt incomplet: si on prend les mots tels qu'ils se suivent, l'auteur semblerait avoir voulu dire qu'Arnoul aurait été fils d'un comte de Macher: le Luxembourg possédait à cette époque un Greven, Graven-, et un Kœnigs-Macher. Mais il n'en est pas ainsi, car il n'y a pas eu alors de comte de ce nom. Nous croyons au contraire que dans l'original de

Digitized by Google

cet ouvrage que nous n'avons jamais vu, il y a une lacune entre les mots filius et comitis Macherentini, et que ces deux derniers sont réunis par un trait d'union pour n'en faire qu'un, Grevenmacher, Comitis Marca, Marcha, Machera. La lacune que nous supposons devait être remplie par le nom du père d'Arnoul, nom qui n'a pas été ajouté parceque vraisemblablement l'auteur ne le connaissait pas au moment où il a écrit le passage et que plus tard cette circonstance aura été perdue de vue.

Viri illustres. I, N° 121.

Arnoul *de Chiny;* v. CHINY, *Arnoul, Cte de.*

Arnoul *de Chiny, évêque de Verdun;* v. CHINY, *Arnoul de, évêque de Verdun.*

ARNOULT, *d'*, famille originaire de Montmédy, qui vient s'établir à Luxembourg pendant les premières années du dix-septième siècle et acquit dans le Duché plusieurs biens nobles tels que Soleuvre, Differdange, Schengen, Berbourg, Meysembourg, etc. Nous ne savons si elle est de noblesse ancienne ou bien si elle n'est entrée dans l'ordre équestre que depuis son séjour dans le Luxembourg allemand. Toujours est-il qu'elle portait des armes franches: d'argent, à la croix de Bourgogne de gueules accompagnée ou cantonnée de quatre lionceaux du même, lorsque le 26 décembre 1716 l'empereur Charles VI, en concédant à *Charles-Guillaume* et à *Christophe d'Arnoult,* frères, fils de Jean et de Marguerite-Isabelle ou Sybille de Busbach le titre de Baron pour services rendus tant par eux que par leurs ancêtres (nommément Jean et Jean-Mathieu) les autorisa a appliquer ce titre, le premier sur sa terre de Soleuvre, d'où les Barons de Soleuvre actuels, en écartelant son écu de famille avec les anciennes armes de cette seigneurie: d'or, au lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules, la queue fourchue, nouée et passée en sautoir, le tout supporté par deux lions d'or, armés et lampassés de gueules et surmonté d'une couronne comtale; le second, sur celle de Meysembourg, d'où les barons de Meysembourg qui s'éteignirent déjà à la seconde génération et qui écartelaient l'écu franc d'Arnoult avec celui de cette terre: d'or, au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent; supports et couronne comme les barons de Soleuvre.

Cette famille, qui est près de s'éteindre dans son nom, a produit plusieurs personnages dignes de figurer au nombre des illustrations luxembourgeoises: nous allons consacrer à chacun d'eux une notice particulière.

ARNOULT, *Charles-Guillaume d'*, chevalier, fils aîné de Jean-Prosper d'Arnoult et de Marguerite-Isabelle ou Sybille de Busbach fut baptisé le 21 février 1653. Dans le partage de l'hérédité de ses parents il obtint les seigneuries de Schengen, Berbourg, Soleuvre et Differdange; il fut de même admis à l'Etat noble des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny.

Charles-Guillaume d'Arnoult prit le parti des armes et servit Charles II avec le grade de capitaine de cavalerie, d'abord dans le régiment de son oncle, le baron de Mirecourt, ensuite dans celui du prince Herman de Baden. Il avait épousé Anne-Marie de Linden qui lui donna une nombreuse postérité dont descendent les d'Arnoult de Soleuvre de nos jours. Il est mort le 6 novembre 1720. Pour services rendus tant à son roi qu'à son pays, ainsi qu'en souvenir de ceux de ses ancêtres, son père et son ayeul, Charles-Guillaume d'Arnoult fut, par Lettres-Patentes de l'empereur Charles VI datées de Vienne le 26 décembre 1716, honoré du titre de Baron d'Arnoult et de Soleuvre, pour lui et ses enfants et postérité *en ligne directe,* avec pouvoir d'écarteler ses armes de famille avec celles de l'ancienne seigneurie hautaine de Soleuvre, comme nous l'avons mentionné à l'article d'Arnoult qui précède.

Madame d'Arnoult, née de Linden, mourut veuve à Luxembourg, le 31 octobre 1713, et a été inhumée dans le caveau qui avait été construit pour elle et pour sa famille dans l'église des religieuses de la Congrégation, devant le chœur.

Notes de famille. — Neven, Notice sur la famille de Wiltheim. — Gauren, 2e partie. — Butkens, Trophées de Brabant, IV, 185. — Unguschuck. — Généalogie authentique des Barons d'Arnoult et de Soleuvre. — Merjai, ses manuscrits à la Bibliothèque de Luxembourg, XXIV.

ARNOULT, *Christophe d'*, Chevalier, seigneur de Meysembourg, Kayll et Rumelange, non Bubange comme le portent par erreur les Lettres-Patentes du 26 décembre 1716 dont il sera parlé plus bas, était fils puîné de Jean-Prosper d'Arnoult (v. son article) et de Marguerite-Isabelle ou Sybille de Busbach. Il est né le 2 août 1658.

Comme son père il étudia le droit à l'Université de Louvain où il subit avec la plus grande distinction ses examens de Docteur en droits civil et canon. Il fut admis ensuite au Conseil provincial de Luxembourg en qualité d'avocat postulant, puis nommé Conseiller-lettré. A la retraite de son père en 1694, il remplaça celui-ci dans la vice-présidence et cinq ans plus tard, c'est-à-dire en 1692, son beau-père, lorsque ce dernier, le Président de Baillet de La Tour fut promu à la présidence du Grand-Conseil de Malines. Cette dernière dignité il la remplit pendant quarante sept ans, c'est-à-dire depuis 1699 jusqu'au 30 janvier 1746, jour de son décès à l'âge de 89 ans. Pendant cette magistrature de plus d'un demi siècle le Président d'Arnoult fit constamment preuve de capacités peu communes et d'un zèle infatigable pour remplir ses devoirs avec exactitude et avec la plus inflexible équité. Aussi la postérité a-t-elle eu raison de le proposer pour modèle: il est mort en effet presque assis encore sur son fauteuil de Président, puisque la veille du jour où il s'éteignit doucement entre les bras de sa fille éplorée, la comtesse de Wiltz, il avait encore, quoique déjà malade, siégé au Conseil et expédié les affaires comme à l'ordinaire. Il avait aussi pendant un grand nombre d'années rempli les fonctions de garde des chartres près le même Conseil provincial.

La réputation des mérites de ce grand homme étant parvenue aux oreilles de l'Empereur Charles VI, sa Majesté par Lettres-Patentes datées de Vienne le 26 décembre 1716, voulant récompenser dignement les services éminents de Christophe d'Arnoult en qualité de Président du Conseil provincial de Luxembourg, le créa Baron de son nom avec pouvoir d'ajouter le même titre à sa terre de Meysembourg et d'écarteler ses armes avec celles de cette seigneurie, comme nous l'avons rapporté à l'article d'Arnoult.

Comme tout ce qui rappelle le souvenir des grands hommes doit être cher à la postérité, nous nous sommes cru en devoir de transcrire ici l'épitaphe de Christophe d'Arnoult, laquelle se trouvait placée dans le chœur de l'église des Pères Récollets à Luxembourg, à droite audessus des stalles des religieux et attachée au mur. Le vandalisme sans but qui a fait démolir cette église, la plus grande et la plus belle de la ville, n'a pas épargné cette épitaphe, comme nous croyons; de façon que nous pensons avoir rendu service en la conservant pure, parce que la copie de Merjai est fautive:

D. O. M.
HIC JACET
NOBILISSIMUS ET ILLUSTRIS DOMINUS CHRIS-
[TOPHORUS
LIBER BARO AB ARNOULT ET MEYSEMBOURG,
TOPARCHA IN KAYLL, RUMELANGE, etc.
CAROLO SEXTO IMPERATORI
DEINDE
MARIÆ-THERESIÆ IMPERATRICI
A STATUS CONSILIIS.
REGII SENATUS LUCILIBURGI, IN ANNUM SE-
[CUNDUM SUPRA
QUINQUAGESIMUM PRÆSES.
VIVENS
CURIAM, PATRIAM, CIVITATEM,
SAPIENTIA, FACTIS, VIRTUTE ILLUSTRAVIT.
MORTALIBUS EREPTUM COELO INTULERUNT.
DIVINI CULTUS, SOLIDÆ PIETATIS AVITÆ RE-
[LIGIONIS
AMOR, STUDIUM, ZELUS
MORTUUM LUXERUNT
PROVINCIÆ COLUMEN, CURIÆ DECUS,
PAUPERES PATREM, SINGULI PATRONUM.

Digitized by Google

AMANTISSIMO PARENTI PROPE NONAGENARIO
[30 JANUARII ANNO 1746
DEFUNCTO, MOCRENS POSUIT FILIA UNICA
NOBILISSIMA ET ILLUSTRISSIMA DOMINA
MARIA-XAVERIA,
BARONISSA AB ARNOULT ET A MEYSEMBOURG,
COMITISSA DE WILTZ.
CARISSIMIS MANIBUS
BENE PRECARE.

CULTORES THEMIDIS LEGUMQUE VENITE PERITI
QUÆ VIA SIT JURIS, VOS DOCUISSE VOLO.

Quant au corps de cet éminent personnage il fut déposé au milieu du chœur de la même église, dans la tombe de son épouse, morte avant lui, sous une dalle en marbre bleu qui portait l'inscription qui suit:

Icy gissent
Messire Christophe Baron d'Arnoult
Et de Meysembourg chevalier Seigneur
De Rumelange, Kail etc., Conseiller d'Etat
De Sa M. l'Impératrice Reine de Hongrie et
De Bohême, Président en son Conseil
De Luxembourg etc. et garde des Chartres
De la Province et Comté de Chiny, etc.
Décédé le 30 janvier 1740.
Et Dame Anne-Barbe de Baillet son Epouse
Décédée le 8 juillet 1724.
Requiescant in pace.

Le Président d'Arnoult avait épousé le 19 décembre 1694 Dame Anne-Barbe de Baillet de La Tour, fille de Christophe-Ernest, qui fut plus tard Président du Conseil d'Etat à Bruxelles, seigneur de La Tour et de Bétange, et d'Anne Cœnen. Cette dame avait donné à son époux une fille unique, BARBE-MARIE-FRANÇOISE-XAVIERE D'ARNOULT, née le 1er octobre 1695, et mariée deux fois: *a.* par contrat du 15 juillet 1713, à Messire *Charles-Ferdinand-Eugène de Custine*, Chevalier-Comte de Wiltz, Baron d'Aufflance et du Fay-Billot, seigneur d'Arros, Poncey, Araterey, Chemilly, Malandry, etc., Enseigne des chevaux-légers-Dauphin au service de S. M. T. C., mort en 1748; d'où: 1° *Théodore-François-de-Paule de Custine*, qui hérita des titres et seigneuries de son père et fut marié en 1741, à Augustine-Robertine-Ghislaine de Sainte-Aldegonde-Artésienne. Théodore-François-de-Paule de Custine, dernier comte régnant de Wiltz mourut en émigration à Bamberg, le 26 octobre 1798; sa femme, dont il avait été divorcée dès les premiers jours après son mariage et dont il n'a pas laissé de descendance, était décédée le 8 août 1783. 2° *Marie-Anne de Custine*, comtesse de Custine et de Wiltz, qui fut mariée le premier Juillet 1736 à François-Charles, comte de Lambertye de Cons-la-Grand-Ville, d'où la fameuse marquise dite du Pont-d'Oye, Louise-Thérèse de Lambertye, épouse de Christophe-Charles du Bost, seigneur de cinq huitièmes d'Esch-sur-la-Sûre, marquis du Pont-d'Oye, et qui a fourni la matière du charmant roman historique que M. Léon Wocquier, qui fut plus tard professeur à l'Université de Gand a publié en 1850. Dame Marie-Anne de Custine est décédée au château de Wiltz, le 9 octobre 1739. 3° *Anne-Barbe, Comtesse de Custine* et de Wiltz, née le 13 juillet 1716, religieuse; 4° *Christophe-Charles-Ignace, Comte de Custine* et de Wiltz, né le 29 juillet 1717, mort en bas âge; 5° *Antoine-François, Comte de Custine* et de Wiltz, né le 23 mai 1719; mort enfant; 6° *Anne-Marie-Barbe-Françoise-Xavière, Comtesse de Custine* et de Wiltz; religieuse; 7° *Marie-Thérèse-Victoire-Ernestine-Gabrielle-Charlotte, comtesse de Custine* et de Wiltz, née à Luxembourg le 3 juin 1723, mariée le 23 mars 1738 à Messire Innocent-Marie de Vastinhac, chevalier-marquis d'Imécourt, seigneur d'Inor, des Hautes et Basses-Loges, Luzy, Sivry-lès-Buzancy, Amblimont, lieutenant-colonel du Régiment de Périgord, etc.

b. En secondes noces la Dame Barbe-Marie-Françoise-Xavière, Baronne d'Arnoult et de Meysembourg épousa le 9 juin 1752, c'est-à-dire après quatre ans de veuvage et alors que déjà elle était parvenue à l'âge de cinquante-sept ans Messire Lothaire-Frédéric, Baron Mohr de Wald, colonel au régiment Lamarck.

Dans la personne de cette dame qui mourut le 20 décembre 1754, âgée de

Digitized by Google

59 ans, s'éteignit la branche de la famille d'Arnoult titrée de Barons de Meysembourg.

B.-M.-F.-X. Baronne d'Arnoult et de Meysembourg s'est particulièrement rendue recommandable par une donation de quarante écus à 56 sols, monnaie de Luxembourg (179 frs. 20 centimes) de rente annuelle, qu'elle a faite par acte autographe, daté du six septembre 1749, en faveur de l'hôpital de Wiltz, savoir: dix écus pour l'entretien d'un pensionnaire de plus au dit hôpital qui avait été fondé et en grande partie doté par les ancêtres de son mari défunt; vingt-cinq écus à distribuer par quarts, aux quatre-temps, entre les plus nécessiteux de la terre et comté de Wiltz; et finalement les cinq écus restants pour salaire de l'administrateur de sa fondation, laquelle est perdue aujourd'hui parce qu'elle était assise sur des dîmes.

Neyen, Notices sur la famille de Wiltheim et sur la Seigneurie-Baronie de Meysembourg. — Archives de la Maison de Wiltz. — Archives municipales de la même ville. — Notes particulières. — Notes sur la famille d'Arnoult. — Généalogies des Maisons d'Imécourt, de Custine, d'Arnoult et de Lambertye. — Titres Van der Straten, de Chérisey. — Pizzaxy, III, 759. — Butkens, IV. 183. — Protocole du notaire de la Haye, de Wiltz. — Léon Wocquier, La dernière marquise du Pont-d'Oye — Unerscnuck. — Manuscrits du curé Welter, d'Ethe. — Le chev. de Coudcelles, Généalogie de la famille d'Imécourt. — Chronique manuscrite du curé Hubert, de Wiltz. — Gauben. — Merjai, manuscrits, XXIV.

ARNOULT, *Jean-Mathias*, *ou Mathieu* d', est le premier personnage connu de cette famille, tant d'après les archives de celle-ci que d'après les renseignements historiques qui sont parvenus jusqu'à nous. Il naquit à Montmédy pendant la seconde moitié du seizième siècle et étudia le droit à l'université de Dôle où il reçut le bonnet de Docteur utriusque Juris après avoir subi ses examens avec la plus rare distinction. Nous allons transcrire la notice que le manuscrit des Viri illustres lui consacre: « 1649. Joannes-Mathias d'Arnouldt e « Montismadio J. U. Doctor Consiliarius « Regis et Dominus in Schengen — *adde* « *Besch et Beuren* — ac Mathias — *lege potius: Joannes* — filius Luxemburgensis « patris viventis sed præsenis loco consiliarius ambo viventes seminario Luxemburgensi etiam de consensu Felicitatis « de Laittre privignæ ac conjugis Domini « de Limouzin Tribuni et Commendantis « Arlunensis donaverunt quatuor jugera « vinearum et prædiolum Vormeringæ quibus hic Mathias — *id est: Joannes, uti* « *superius* — filius una cum Margaretha a « Busbach assessoris filia addidit 200 daleros. » Il semble que l'auteur que nous venons de citer n'a eu principalement en vue de relever pour Jean-Mathias d'Arnoult et Jean son fils, qu'il dénomme erronnément Mathias, la donation que ces personnages firent au séminaire de Luxembourg. Cette donation dont il est fait tant de bruit ici, fut faite par acte du 20 juin 1646 et consistait: « dans toutes « les propriétés que le donateur possédait « au village de Wurmerange, lisez Burmerange, non Wormeldange comme nous « l'avons écrit par erreur dans notre Notice « sur les de Wiltheim, tant en bâtiments, « jardins, vignobles, prairies, terres « arables, buissons, etc. » — ensemble quatre journaux; valeur d'alors: environ cent écus!!! — plus l'ajoute un peu plus conséquente de 200 écus dont parle le texte des Viri illustres —, avec charge pour le séminaire donataire de faire célébrer un anniversaire pour lui, sa femme défunte, ses enfants et en général tous ses parents vivants et décédés.

Les archives du Conseil provincial ne nous fournissent que très-peu de données sur la carrière de cet honorable magistrat; nous aimons à reproduire ici ceux que nous sommes parvenu à découvrir: Par Lettres-Patentes du 4 février 1617, Jean Mathias Arnoult (*sic*), licencié ès-droits et avocat au Conseil provincial de Luxembourg fut nommé Conseiller-lettré au même Conseil à la vice-présidence duquel il parvint dans la suite, comme nous l'apprennent plusieurs actes authentiques, sans que nous ayons découvert sa nomination à ces fonctions. Comme en

Digitized by Google

cette dernière qualité il a eu occasion de présider plusieurs fois le Conseil, quelques biographes lui ont même attribué le rang de Président titulaire. Il vivait encore en l'année 1649 qui paraît avoir été celle de sa mort, d'après l'indication marginale des Viri illustres. Il avait épousé Elisabeth de Schellart qui avait été depuis 1603 veuve de Hartard de Laittres dont cette dame avait eu un ou plusieurs enfants, mais au moins Félicité dont mention plus haut. Elle mourut en 1646. Nous connaissons deux fils nommés, le premier *Jean-Prosper* (v. son article) et *Jean-Guillaume*, issus du mariage de Jean-Mathias d'Arnoult et d'Elisabeth de Schellart. Jean-Guillaume d'Arnoult épousa Marie d'Huart, fille de Jean-Gaspard d'Huart (v. son art.), chevalier héréditaire du Saint-Empire et président du Conseil provincial de Luxembourg.

Neven, Notices sur les familles de Wiltheim et d'Huart.—Unerschück.—Archives du Conseil provincial de Luxembourg.—Titres de la famille d'Arnoult.—Communications de M. le Comte van der Straten-Ponthoz, de Chérisey et de M le Baron Emmanuel d'Huart, de Bétange. — Butkens, IV, 183 et 185.—Viri illustres III, N° 221.—Namur, Dissertation sur les bourses d'études, 1847. XII et XXII.—Généalogie de la famille d'Arnoult de Soleuvre et de Meysembourg.— Catalogus bursarum, 164, 199. — Gauhen, IIe partie.

ARNOULT, *Jean-Prosper d'*, était fils de Jean-Mathias ou Mathieu (v. son article), et d'Elisabeth de Schellart. Il naquit à Luxembourg en 1614 et se titrait de seigneur de Solœuvre, Differdange, Schengen, Bittbourg, Besch, Beuren, etc. Comme son père il s'adonna à l'étude du droit, prit sa licence et fut admis le 17 avril 1635 en qualité d'avocat-postulant au Conseil provincial de Luxembourg. Nommé ensuite substitut du Procureur-général près du même Conseil, par Lettres-Patentes du 28 avril 1646, il fut plus tard promu au rang de Conseiller-lettré, puis enfin à celui de Président, le 27 octobre 1669, par suite de la résignation de son père qui se trouvait cassé de vieillesse. Jean-Prosper, plus connu sous le nom de Jean d'Arnoult, mourut le 2 avril 1704, à l'âge de 83 ans et après en avoir siégé pendant plus de cinquante ans au Conseil provincial. Il mérita par ses vastes connaissances, son zèle et son intégrité, d'être créé chevalier, pour lui et ses descendants.

Il avait épousé Marguerite-Isabelle ou Sybille de Busbach qui lui donna deux fils: *Charles-Guillaume* et *Christophe*, qui tous deux se sont rendus célèbres, l'un dans la robe, comme son père et son ayeul, l'autre dans les armes (voir leurs articles respectifs).

Neven, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 17.—Titres de famille.—Archives du Conseil provincial.—Butkens, IV, 183 et 185.—Unerschück.—Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, 655, suiv.—Gauhen, Adels-Lexikon, IIe partie.

ARNOULT, *Barbe-Marie-Françoise-Xavière, d'*; v. ARNOULT, *Christophe d'*, à la fin.

ASPELT, *Pierre, dit d'*; v. PIERRE, *dit d'Aspelt*.

ATIS, *Antoine de Bonne-Espérance*; v. LAVAUX, *Anne*.

AUDACULUS, *Jean*; v. KECK, *Jean*.

AUDO, *S^t*; v. AUDOVON, *S^t*.

AUDOENUS, *S^t*; v. AUDOVON, *S^t*.

AUDOVON, *S^t*, est cité dans le manuscrit des Viri illustres comme suit: « Sanctus Audovonus, Filius Comitis seu « Domini Martisvillani, Archiepiscopus « Rotamagensis, Galliæ Cancellarius, inter « cætera fundator prioratus Vallis-Mona- « chorum, cui dedit Ecclesiam in Wam- « pach ad Montem in quo vestigia arcis « quæ domicilium et locus natalis illius « traditione habetur. »

Ce grand homme dont le nom est singulièrement maltraité par les auteurs comme par les légendaires et transformé par eux en plusieurs personnages distincts, n'est autre que SAINT-OUEN. Nous trouvons en effet ce nom écrit Ado, Dado, Dodo, Audœnus, Audovonus, Owen et finalement Ouen. Les historiens n'indiquent pas son lieu de naissance; mais une tradition constante s'est conservée qui indique la ville ou les environs de Marville. Quoiqu'il en soit ce saint personnage était fils,

Digitized by Google

dit-on, d'Authaire ou Audoaire, référendaire du roi Dagobert. Il naquit pendant les premières années du septième siècle et par son savoir et ses vertus il se fit juger digne de devenir Chancelier de France. Mais une autre vocation l'appelait au service des autels: En effet le siège archiépiscopal de Rouen étant venu à vaquer vers 635 à 640 il y fut promu avant même d'avoir été ordonné prêtre. Il se hâta de recevoir la prêtrise, le dimanche des rogations, avec Saint-Eloy son ami qui venait d'être comme lui désigné évêque de Noyon. Pendant sa prélature Ouen ne cessa de donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Il mourut à Clichy dans la nonantième année de son âge, le 24 août 683 ou 689, ou plus vraisemblablement 696. Trois ans après son décès son corps a été levé de terre par son successeur et sa mémoire inscrite au catalogue des saints honorés par l'Eglise.

Comme Chancelier de France Saint-Ouen, disent ses biographes, s'est rendu aussi recommandable que comme archevêque par sa ponctuelle exactitude, sa justice, les bons conseils qu'il donnait au roi Dagobert et à son fils Clovis II et finalement en employant l'autorité que lui donnait son caractère, sa haute position à la Cour et ses lumières, pour établir et conserver la paix entre les princes français. La grande réputation de savoir qu'il s'était acquise le fit quoique encore laïc, appeler à un Concile général que le Pape avait convoqué; mais il s'en excusa prétextant que ses fonctions à la Cour de France ne lui permettaient pas de s'absenter. Lorsque plus tard il fut archévêque de Rouen il assembla à Orléans un autre Concile contre les simoniaques. Saint-Ouen a écrit en 672 la vie de son ami, Saint-Eloy que d'Achery a publiée dans sa collection des vies des Saints de l'Ordre de Saint-Benoît.

De Pin, Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques.— Mabillon, Annales Ordinis Sti Benedicti, I, 870.— De Feller, Dictionnaire historique. — Viri illustres, I, N° 3. — Ulveling, 37. — Ant. Girard, Les fleurs de la vie des Saints de Ribadeneira, II, 185, suiv. — Aimonius, De gestis regum Francorum, l. IV. c. 41. — De Ram, Vies des Pères, des Martyrs et des Saints, IV, 509, suiv. — Courtin, Encyclopédie moderne, XVII, 305. — Biographie universelle, XXXII, 265, suiv.)

AUTEL, *d'*, *de Altari*, est une des familles les plus célèbres dans l'histoire de l'ancien Luxembourg où elle apparaît avec gloire presque à chaque page. Elle portait: de gueules à la croix pleine d'or, cantonnée de chaque côté, en chef de cinq, 2. 1. 2, et en pointe de quatre, 2. 2. billettes, également d'or. Cimier: un buste au blason de l'écu, couvert d'un chapeau de cardinal, à flots pendans, de gueules ainsi que le chapeau. La maison d'Autel, qui était originaire du château de même nom situé dans l'ancien marquisat d'Arlon aujourd'hui Luxembourg belge, s'est éteinte pendant le siècle dernier. Elle a produit plusieurs illustrations que nous allons passer en revue.

AUTEL, *Godefroid d'*, est rappelé comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « 1656. Godefridus ab Elter seu « de Altari Dominus in Bertringen supra « Theonisvillam et Lhar ab Equestri « Ordine Ducatûs Luxemburgensis ad Pro- « vinciæ negotia constitutus sæpe ad Archi- « ducem Leopoldum legatus, et nuper ab « hoc Hispaniarum regis nomine ad novum « archiepiscopum Trevirensem multa sui « commendatione perfunctus hac legatio- « ne. » Nous ajouterons à cette courte notice les quelques renseignements suivants, les seuls que nous ayons pu réunir sur ce diplomate qui paraît avoir joué un rôle assez important pour son époque: Il était fils d'Adam-Englebert d'Autel, seigneur de Bertrange près de Thionville, du chef de son épouse Marie Faust de Stromberg, et il avait à son tour épousé Apolline, dame de partie des seigneuries de Larochette, Heffingen et Mersch, qui passèrent de cette dame à leur fils Jean-Frédéric (v. son article).

Godefroid d'Autel qui avait été nommé Conseiller-noble ou de courte-robe au Conseil provincial de Luxembourg, par

Digitized by Google

Lettres-Patentes du 17 février 1662, mourut en 1673.

Viri illustres, III, N° 232. — Unkeschuck. — Archives de la famille de Reinach de Hirzbach. — Notes généalogiques. — Bertholet, VIII. — Pizeret, I et III. — Manuscrits du curé Welter, d'Ethe.

AUTEL, *Huard, Huward ou Hugue d'*, naquit au château d'Autel pendant la seconde moitié du quatorzième siècle. Il était fils de Huard d'Autel que Jean l'aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohème créa maréchal de sa cour à Prague, le jour de St Pierre et St Paul de l'année 1341 et auquel le même prince donna le 22 février 1346 les seigneuries de Champ et Neuville. En 1358 le même Huard d'Autel, père du personnage auquel cet article est consacré, est dénommé sénéchal du duché de Luxembourg dans l'acte de vente de la ville de Brandeville, faite à son profit par Joffroy, seigneur d'Apremont et de Dun.

Notre Huard d'Autel qui se titrait de Seigneur d'Autel, Kœrich, La Neuville, Sterpenich et partie de Hollenfeltz par sa seconde femme, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres la mention suivante : « 1408. Huartus seu Hugo de Altari vel Elter Dominus ibidem, in Kœrich et Hollenfeltz, Gubernator seu Drossarius pro Valentina vidua Ludovici Aurelianensis in partibus gallicis hujus ducatus Lucelburgensis, sepultus in Ecclesia Vallis-Mariæ. »

Tout le monde sait les faits historiques qui signalèrent le règne de Wenceslas II, duc de Luxembourg ; nous ne les toucherons donc pas ici. Nous dirons simplement pour l'intelligence du passage que nous venons de transcrire, que : après l'assassinat de Louis duc d'Orléans, Wenceslas et son frère Josse marquis de Moravie ne s'inquiétant pas de l'hypothèque qu'ils avaient donnée à celui-ci pour garantie de la somme d'argent qu'il leur avait avancée, se remirent d'abord en possession des portions du Pays sur lesquelles cette hypothèque reposait et nommèrent Simon comte de Spanheim et de Vianden gouverneur du Duché de Luxembourg. La veuve du duc d'Orléans protesta contre cette violence et l'affaire fut transigée moyennant l'envoi de Huard d'Autel à Ivoix, Montmédy, Damwillers et Orchimont pour y commander au nom de l'Empereur-duc de Luxembourg et pour cette dame, jusqu'à ce que le prix de l'engagère qui grevait ces terres eut été remboursé. Ceci se passa vers 1408.

Il paraît que dans cette charge difficile et délicate, Huard d'Autel sut s'acquérir des droits à la reconnaissance de son souverain, puisque en 1411, le mardi avant la fête de Saint-Jean, Wencelas, par Lettres datées de Prague, le créa Grand-Gruyer du comté de Chiny.

Nous n'avons pas découvert l'année précise du décès de ce personnage que toutefois nous ne voyons plus figurer depuis 1421. Il a été marié deux fois. D'abord en 1394 à Marguerite d'Apremont ; ensuite en 1397 à Ermengarde de Hollenfeltz. De sa première union naquirent deux fils, *Huard* et *Jean ;* de la seconde plusieurs enfants, entre autres une fille, *Catherine* d'Autel qui fut alliée en 1419 à Guillaume d'Orley, seigneur de Linster.

Unkeschuck. — Pizeret, I et III. — Manuscrits du curé Welter, d'Ethe. — Beatels, 63. — Généalogie de la maison d'Autel. — Titres de la famille Mohr de Wald. — Bertholet, IV. anti textum, XXV. — Viri illustres, III, N° 189.

AUTEL, *Jean-Frédéric, Comte d'*, naquit le 7 septembre 1645, à Luxembourg, non au château d'Autel comme M. Marcellin La Garde l'avance sans preuves dans sa brochure intitulée : *Notice sur les luxembourgeois célèbres*. Il était fils de Godefroid d'Autel (v. son article) et d'Apolline de Larochette, et se titrait de seigneur de Mersch, Tiercelet, Heffingen, Mandern, Remich, Baron de Vogelsang.

Jean-Frédéric d'Autel débuta, paraît-il, dans la vie publique à l'âge de trente-un ans (1676) où il fut nommé Conseiller de courte-robe au Conseil provincial de Luxembourg, fonctions qu'il n'occupa pas longtemps puisque très-peu après nous le voyons sur la scène militaire, dans ces temps féconds en événements stratégiques suscités par l'insatiable ambition de Louis XIV. Depuis son entrée à l'armée il figura

Digitized by Google

successivement dans la plupart des grandes batailles de la seconde moitié du dix-septième siècle, à Seneffe, à Fleurus, à Steenkerke, à Nerwinde, et eut souvent l'occasion de s'employer à déjouer les plans des généraux français de son époque, des Turenne, des Luxembourg, des Catinat, des Vauban.

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici une espèce d'État des services successifs de cet habile général: il entra à l'armée avec le grade de colonel d'un régiment d'infanterie haut-allemand au service de Sa Majesté Catholique, puis il fut nommé lieutenant-général des troupes de Son Altesse l'Electeur Palatin et général de l'artillerie de l'empereur Léopold Ier, et plus tard feld-maréchal-général. Le 20 décembre 1685 Charles II le créa comte de son nom en récompense de ses services, et finalement après la paix Ryswick, conclue le 22 septembre 1697, il fut fait gouverneur et capitaine-général des ville et duché de Luxembourg et comté de Chiny. En 1701 il obtint la charge de Justicier des nobles de la même province et enfin par brevet du 19 décembre 1706, Philippe V roi d'Espagne lui conféra l'Ordre de la Toison d'or. Cependant cette promotion ne fut pas reconnue par l'empereur Joseph Ier.

Jean-Frédéric comte d'Autel mourut à l'âge de soixante-onze ans, le premier août 1716, et fut inhumé dans le chœur de l'église des Récollets à Luxembourg, où l'on a pu voir son épitaphe encastrée dans le mur, du côté de l'évangile, jusqu'à la démolition de cette église en 1829—1830.

Nous rapportons ici cette inscription qui n'a peut-être pas été conservée :

ICI GIT
JEAN-FRÉDÉRIC, COMTE D'AUTEL, BARON [DE VOGELSANG,
SEIGNEUR DE MERSCH, HEFFINGEN, LARO- [CHETTE, TIERCELET
MANDERN ET REMICH, ETC. ;
CI-DEVANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DE S. A. E. [PALATINE,
ET GÉNÉRAL D'ARTILLERIE DE SA MAJESTÉ [IMPÉRIALE.
APRÈS CINQ DE SES ANCÊTRES, SIXIÈME [GOUVERNEUR
ET CAPITAINE-GÉNÉRAL DE LA VILLE ET [DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ET COMTÉ DE CHINY,
CHEF DU SIÈGE DES NOBLES DE LA MÊME [PROVINCE.
SES BELLES QUALITÉS, SES RARES TALENS, [SON GRAND GÉNIE,
SES FAITS MILITAIRES,
SON AFFECTION SINGULIÈRE POUR SA PATRIE [ET SES VERTUS CHRÉTIENNES
QUI LE FIRENT AIMER ET RESPECTER,
RENDRONT SA MÉMOIRE IMMORTELLE.
IL MOURUT LE PREMIER AOÛT 1716.
R. Q. I. P.

Comme il n'avait pas été marié il institua pour son héritière sa sœur *Charlotte* d'Autel, chanoinesse du chapitre de Sainte-Marie, à Metz: Le collier de la Toison d'or qu'il n'avait jamais porté, fut légué à la statue de la Sainte-Vierge, dite Consolatrice des affligés à Luxembourg.

De son côté, Dame Charlotte d'Autel dont il vient d'être parlé, mourut à son tour le 10 janvier 1724, et avec elle s'éteignit dans les femmes l'illustre maison d'Autel qui l'était déjà du côté masculin dans la personne du comte Jean-Frédéric. Par son testament elle avait institué pour héritiers de tous ses biens les enfants mineurs de Lothaire-Ferdinand Mohr de Wald, seigneur de Peterswald, Betzdorf, etc. et de Marie-Louise-Françoise, Baronne de Warsberg. En conséquence Messire Lothaire-Ferdinand Mohr de Wald sollicita et obtint de l'empereur Charles VI, par Lettres-Patentes du 2 octobre 1725, le droit de relever les armes d'Autel en se nommant Mohr de Wald dit d'Autel, conformément au testament de feue Charlotte d'Autel, Baronne de Vogelsang, Dame de Mersch, Heffingen, Larochette, Remich et Mandern. Cette faveur, disent les Lettres-Patentes, est accordée au remontrant pour lui et pour son fils Philippe-Evrard, et à défaut de celui-ci pour le second fils Lothaire-Frédéric. En conséquence cette fa-

Digitized by Google

mille fit brocher depuis lors l'écusson d'Autel sur le sien. Aujourd'hui que la famille Mohr de Wald est également éteinte celle des Barons de Reinach, de Hirtzbach a succédé à ses biens.

Pissaert, I et III. — Généalogies d'Autel et Mohr de Wald. — Archives de la famille de Reinach. — Nobiliaire des Pays-Bas. Suite du supplément, VII, 262. — Marcellin La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 32. — Notes particulières. — Jeantin, Chroniques de l'Ardenne, I, 384, note 3. — Ulveling, 37. — Bertholet, IV, antè textum, XXVII.

B.

BADEN, très-ancienne et très-illustre maison allemande avec titre de marquis. Elle a produit plusieurs personnages très-distingués qui appartiennent nécessairement à la Biographie luxembourgeoise tant à cause des terres qu'ils y ont possédées jusqu'à la conquête française de 1794—96 que des services qu'ils ont rendus à ce Pays.

Le premier marquis de Baden cité dans l'histoire du Luxembourg avait accompagné l'empereur Maximilien I pendant la dernière moitié du quinzième siècle.

Baden porte: Ecartelé. Aux 1 et 4 d'or, à la bande de gueules; aux 2 et 3 échiqueté d'argent et de gueules.

Sans entrer sur cette maison dans d'ultérieurs détails généalogiques ou historiques qui ne regardent pas notre sujet, nous nous contenterons de consacrer des articles séparés à chacune des illustrations qui touchent le Luxembourg.

BADEN, *Bernard, marquis de*, était fils puîné de Christophe, Gouverneur des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny (v. son article), et d'Odile ou Ottilie, comtesse de Catzenellenbogen. Il naquit en 1474 et constitua la branche de sa maison dite de Baden-Baden. Ce personnage, disent quelques auteurs, introduisit le culte réformé dans ses états allemands et racheta la ville de Creutznach de la duchesse de Bavière, sa nièce.

En 1527 il fut nommé Gouverneur de Luxembourg en remplacement de son père, et depuis lors il a été acquis au Pays. Il fut remplacé dans cette dignité en 1531 par Philippe de Croy, marquis d'Arschot.

Le manuscrit des Viri illustres consacre à Bernard de Baden la notice que nous allons transcrire et qui résume bien les titres à la célébrité que ce grand homme s'est acquis à l'époque orageuse pendant laquelle il se trouvait placé à la tête des affaires dans le Luxembourg: « 1490. Ber« nardus Marchio Badensis Dominus in Ro« denmacher et Unseldingen filius Christo« phori Marchionis gubernatoris ac D. Hy« pothecarii Ducatûs Luxemburgensis et « ipse post patrem gubernator sub quo « galli Luxemburgensem Ducatum uti scrip« tores asserunt ne tentare quidem ausi. »

Nous ferons remarquer en passant, à l'encontre de ce passage, que bien assurément la date de 1490 n'a pas été mise en marge sans un but fondé; mais malgré toutes nos recherches il ne nous a pas été donné de découvrir ce but.

Le marquis Bernard de Baden mourut en 1537. En 1534 et malgré ses soixante ans d'âge il avait épousé Françoise de Luxembourg, fille de Charles, comte de Brienne et de Roucy, laquelle se remaria ensuite à Adolphe comte de Nassau: De cette union naquirent *Philibert* et *Christophe*, marquis de Baden (v. l'art. consacré à Philibert).

Viri illustres, II, N° 138 — Moreri, II. 18. — Bertholet, IV, antè textum, XXVI. — Catalogus Gubernatorum luciliburgensium; manuscrit à la Bibliothèque de Luxembourg, N° 3079. — Pissaert, III. — Beatels, 194.

BADEN, *Christophe, marquis de*, naquit le 13 novembre 1453, et se titrait

Digitized by Google

de marquis de Baden, comte de Spanheim. Il était fils aîné de Charles I, marquis de Baden et de Catherine, archiduchesse d'Autriche, sœur de l'empereur Frédéric III. Entré au service de l'empereur Maximilien I il prit une part très-brillante aux guerres que ce prince eut à soutenir contre la France et contre les Flamands rebelles, et notamment en 1479 où il récupéra la ville de Luxembourg dont un sieur Jean de Domarien, disent les annales du temps, s'était emparé peu de temps auparavant au nom du roi Louis XI. Maximilien, pour récompenser cet acte de bravoure fit graver sur une pierre qui fut placée à l'arsenal et qu'on y voyait encore vers le milieu du dix-huitième siècle, l'inscription suivante:

L'AN MCCCCLXXIX
MESSIRE CHRISTOPHE MARQUIS DE BADEN
PRÉSENTEMENT CAPITAINE ET GOUVERNEUR
DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG
PRIST PAR LES ARMES CE CHASTEAU DE [LUXEMBOURG
AU NOM DE TRÈS-HAULT ET TRÈS-PUISSANT [PRINCE ET SEIGNEUR
MAXIMILIEN ROY DES ROMAINS,
SUR JEAN DE St DOMARIEN, CHEVALIER QUI [POUR LORS
TENANT LE PARTY DU ROY DE FRANCE ET [DES FLAMANDS,
L'OCCUPOIT CONTRE LE SUSDICT ROY DES [ROMAINS.

Cette inscription a disparu comme tant d'autres monuments historiques qu'un aveugle et ignare vandalisme a sacrifiés sans but comme sans motif.

L'empereur Maximilien non content d'avoir cherché à éterniser par une inscription lapidaire ce fait d'armes de Christophe de Baden, le gratifia quelque temps après du Gouvernement civil et militaire du Duché de Luxembourg et lui procura ainsi les moyens de réprimer les attaques incessantes des ennemis de la maison de Bourgogne dans ce Pays. Aussi pendant le grand nombre d'années qu'il occupa les fonctions de Gouverneur, sut-il tenir en respect les seigneurs turbulents après avoir châtié les plus rebelles d'une manière exemplaire: c'est ainsi entr'autres qu'il fit déclarer félon le puissant dynaste de Rodemacher ainsi que ceux de Wiltz, de Pittange près Mersch et d'autres. Leurs biens furent confisqués et n'ont été restitués que plus tard et en partie seulement à leurs héritiers. Pour l'incorrigible seigneur de Rodemacher ses terres lui furent enlevées à toujours et cédées en 1492 à notre Gouverneur de Luxembourg par les efforts duquel le remuant Gérard de Rodemacher et ses tenants avaient été mis à la raison. De cette époque date la possession par la maison de Baden des seigneuries de Rodemacher, Richemont, Boulay, Hespérange, Neuerbourg, Useldange, etc., dans l'ancien Luxembourg.

Philippe-le-bel, fils de l'empereur Maximilien ajouta encore aux faveurs dont son père avait comblé Christophe marquis de Baden en lui conférant l'Ordre de la Toison d'or qui était la distinction la plus élevée qu'un souverain d'Espagne pût accorder.

Il paraît que ce grand capitaine s'est retiré des affaires plusieurs années avant sa mort, puisque nous voyons en 1521 son fils Bernard (v. son article) lui succéder au gouvernement du Luxembourg, tandis qu'il ne mourut que le 19 avril 1527. Il y a apparence qu'il fut inhumé dans le caveau de l'église de Rodemacher, puisque lorsqu'on a reconstruit cette église en 1782, on y a trouvé un cercueil de plomb qui renfermait un corps intact, avec ses vêtements et ses bottes à l'écuyère et à manchettes: Il portait un pantalon en peau jaune, un gilet de velours sur soie, une espèce d'habit de chasse et un ruban de décoration.

Christophe marquis de Baden avait épousé Odile ou Ottilie, fille de Philippe comte de Catzenellenbogen, qui lui donna une nombreuse postérité: *Jacques*, archévêque de Trèves (v. son art.); *Bernard*, Gouverneur du Luxembourg (v. son art.); *Charles*, chanoine de Trèves et de Strasbourg; *Philippe*, qui fut comte de Spanheim (v. son art.); *Rodolphe*, chanoine de Cologne et

Digitized by Google

de Strasbourg; *Ernest*, tige des marquis de Baden-Dourlac; *Wolfgangue; Marie*, abbesse de Lichtenhalt; *Odile*, religieuse; *Sybille*, épouse de Philippe III, comte de Hanau; *Rosine*, mariée à François-Wolfgangue comte de Zollern; et finalement *Béatrix*, unie à Jean, comte palatin de Simmeren.

Moreri, II, 15; et IV, 731. — Engelhart, Geschichte der Stadt u. Festung Luxemburg. 67, sq. — Catalogus Gubernatorum Luciliburgensium, à la fin du manuscrit des Viri illustres; et le manuscrit N° 3079 de la Bibliothèque de Luxembourg — Bertholet, VIII, 6 et 11, sq.; et IV, antè textum, XXVI. — Juvine, receveur des contributions à Bodemacher: Mémoire statistique et historique manuscrit. — Biographie universelle, III, 195, sq. — Pirabet, III. — Beatels, 191.

BADEN, *Guillaume*, *marquis de*, fils d'Edouard marquis de Baden et de Marie baronne d'Aicke-de-la-Rivière. Il naquit en 1593 et entra au service d'Espagne comme ses ancêtres. Nous laisserons parler le manuscrit des Viri illustres: « Wilhelmus Marchio Badensis ob majores et « educationem Unseldingæ se gerens pro « Luxemburgense duxit quingentos equites « sub Marchione Spinola in Palatinatum, « et recuperato a se Marchionatu Badensi « fundavit colligium societ. Jesu Badense « et alterum inchoavit Crucinaci in suo ex « duabus quintis Comitatu Sponheimensi. « Judex imperialis Cameræ Spirensis. »

Il ne sera pas inutile, pensons-nous, d'ajouter ici quelques mots de commentaire touchant la phrase: *recuperato marchionatu Badensi*. La mésalliance du père de Guillaume avec une simple baronne, fille du gouverneur de Bréda, fit contester à ce dernier la succession paternelle en Allemagne par ses puissants agnats; et cette contestation ne fut terminée par sentence impériale à l'avantage de Guillaume et de ses cohéritiers que vingt-deux ans après la mort d'Edouard, marquis de Baden (et père de Guillaume), décédé en 1600.

Philippe IV, roi d'Espagne, créa Guillaume marquis de Baden chevalier de la Toison d'or.

Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 22 mai 1677 et fut ramené à Rodemacher pour être inhumé dans le caveau de sa famille. Il a été marié deux fois: *a.* en 1624, à Catherine-Ursule, fille de Jean-Georges, prince de Hohenzollern et de la Rhingræfin Françoise. Cette dame étant morte en 1648, le marquis de Baden épousa: *b.* Marie-Madelaine, fille d'Ernest, comte d'Oettingen-Wallerstein, qui mourut le 31 août 1688. Du premier mariage sont issus: *Ferdinand-Maximilien*, qui succéda à son père; *Léopold-Christophe*, chanoine de Cologne et de Strasbourg; *Herman*, chanoine de Cologne et de Paderborn, puis maréchal de camp, général des armées de l'Empire, Président du Conseil de guerre, Gouverneur de Javarin et principal commissaire de l'empereur à la Diète de Ratisbonne; *Bernard;* et finalement deux filles. La seconde alliance produisit: *Charles-Bernard* mort en brave à la défense du pont de Rhinfeltz, et *Marie-Anne-Guillelmine*, épouse de Ferdinand-Auguste, prince de Lobkowitz.

Moreri, II, 15. IV, 550. Et VI, 733. — Viri illustres, II. N° 158. — Juvine, Mémoire manuscrit. — Pirabet, III.

BADEN, *Herman-Fortuné*, *marquis de*, était troisième fils d'Edouard marquis de Baden et de Marie Baronne d'Aicke-de-la-Rivière, conséquemment frère de Guillaume qui précède. Il naquit en 1596 et fut seigneur de Rodemacher: « Hermannus-Fortunatus Marchio Badensis, *dit le « manuscrit des Viri illustres*, istius Wilhelmi (v. son article) frater, Dominus in « Rodemacher et Unseldingen, scripsit « suo aere Legionem Cataphractorum Equitum pro Cæsare, interfuitque gravi conflictu ad Brisacum in Alsatia cum duce « de Feria et duce Lotharingiæ pro quo « etiam alteram scripsit legionem, istiusque ducis militiæ præfuit aliquamdiu summa cum potestate. »

Ce prince mourut à Rodemacher en l'année 1665 et y a été enterré dans une tombe distincte, auprès du caveau de ses ancêtres. Son mausolée, en marbre brut assez grossièrement travaillé, représente le Christ ayant à ses côtés le défunt avec sa seconde épouse, agenouillés. On y lit l'inscription suivante:

Digitized by Google

D. O. M.
SERENISSIMO PRINCIPI HERMANNO-FORTU-
[NATO
MARCHIONI BADENSI ETC.,
IN PROSPERIS MITI, IN ADVERSIS FORTI;
IN SUPEROS PIO, IN SUBDITOS BENIGNO,
IN QUOLIBET SINCERO ET CANDIDO;
CONJUGI INCOMPARABILI,
PRIDIÈ NONAS JANUARII ANNO CHRISTI
[MDCLXV.,
ÆTATIS SUÆ LX.,
PIE DEFUNCTO ET REGIONE HUJUS TITULI
[SEPULTO;
SIBIQUE VIDUA SUPERSTES
D. MARIA-SIDONIA, COMITISSA FALKEN-
[STEINIANA
NATA,
MARCHIONISSA BADENSIS,
FELIX TRIUM FILIORUM ET UNIUS FILIÆ
EX EODEM PRINCIPE MATER,
PONI ET INSCRIBI MOESTA CURAVIT;
QUÆ ANNO CHRISTI MDCLXXV,
ÆTATIS SUÆ LXXV,
PARITER PIE DEFUNCTA EIDEM TUMULO IL-
[LATA.
PIIS MANIBUS CHRISTIANE LECTOR FAVE.

Herman-Fortuné marquis de Baden a été marié deux fois: En premières noces à Antoinette de Créhange, d'où naquirent: *Marie-Sidonie* qui fut l'épouse de Philippe-Fréderic-Christophe, prince de Hohenzollern-Heckingen; et *Charles-Guillaume-Eugène,* chanoine à Cologne. En secondes noces à Marie-Sidonie, comtesse de Falkenstein qui repose à côté de lui et qui lui donna: *Philippe-Balthasar* et *Marie-Eléonore-Sophie,* unie en 1665 à Jean-François-Désiré, prince de Nassau-Siegen, morte en couches trois ans après. Les noms des deux autres fils dont parle l'épitaphe transcrite ci-haut ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

MOSERI, II, 18.—Viri illustres luxemburgenses, II, N° 189.—JUVINC, Mémoire manuscrit.—PIERRET, III.

BADEN, *Jacques, marquis de,* était fils de Christophe, Gouverneur de Luxembourg (v. son art.) et d'Ottilie comtesse de Catzenellenbogen. Bien qu'il semble que ce personnage ne soit pas né dans le Pays de Luxembourg, nous nous croyons autorisé à le comprendre dans cet ouvrage parce qu'il a nécessairement passé une partie de sa vie soit à Luxembourg même, soit dans une des terres que l'empereur Maximilien avait données à son père. Un autre motif a fini par nous convaincre: l'auteur des Viri illustres l'a rangé parmi les illustrations luxembourgeoises. Voici le passage qu'il lui consacre: « 1490. Jacobus Marchio Badensis filius Christophori Gubernatoris et domini Hypothecarii Ducatus Luxemburgensis, Archiepiscopus Trevirensis S. R. I. Elector ob eximiam Doctrinam vitæque probitatem a Summo Pontifice ad hanc Cathedram promotus. » On raconte en effet de lui que un jour, c'était en 1505, dans une assemblée tenue à Cologne et composée de très-hauts personnages il répondit en latin aux légats du Pape, en français aux ambassadeurs de France, en italien à ceux de Venise, en hollandais à ceux des Etats-Généraux et en allemand à ceux de l'Empire. Il était, ajoute-t-on, aussi habile à la guerre que prélat versé dans le Saint-Ministère et instruit dans les connaissances humaines.

Jacques de Baden avait à peine vingt-deux à vingt-trois ans d'âge lorsque Jean II, né comme lui des marquis de Baden, Archevêque de Trèves et son oncle, qui se trouvait cassé de vieillesse, le nomma son coadjuteur, le 21 janvier 1493, avec expectative de lui succéder. Jean II étant mort en 1503, le chapitre métropolitain s'assembla suivant l'usage; mais il y eut scission pour l'élection du nouvel archevêque, la majorité ayant désigné Jacques de Baden tandisque quelques voix s'étaient prononcées pour Georges, comte palatin, prévôt de la cathédrale de Mayence. Mais le Pape trancha la difficulté en confirmant Jacques marquis de Baden; Georges eut la générosité bien rare pour cette époque, de céder sans protestation.

Sans entrer ici dans des détails sur la sagesse de l'administration de notre prélat, sagesse dont tous ses biographes s'accordent à faire l'éloge, nous mentionnerons simplement que ce fut lui qui concéda en

Digitized by Google

1505 à la ville de Cochem le marché hebdomadaire qui s'y tient encore de nos jours, et qui depuis a acquis tant d'importance.

L'archevêque Jacques de Baden était en voyage pour, par commission de l'empereur, se rendre à Cologne à l'effet de régler quelques différents qui s'étaient élevés dans cette ville lorsqu'il tomba malade, les uns disent déjà à Coblence, les autres à Cologne même, et mourut quelques jours après dans cette dernière ville, le 27 avril 1511, à l'âge de quarante ans. Sa dépouille mortelle a été ramenée dans son diocèse et inhumée dans l'église de S^t. Florin à Coblence.

La médisance qui s'attache de préférence à ternir les réputations les plus intactes, a répandu le bruit que ce grand homme aurait succombé aux coups d'un homme de la lie du peuple, dans des circonstances peu dignes de sa position: il se serait, dit la chronique de Hesse, introduit nuitamment dans la maison d'un cocher de Coblence dont la fille lui avait inspiré un violent amour, et que le père l'ayant surpris avec elle sans le reconnaître, l'aurait si rudement frappé qu'il en serait tombé dangereusement malade. Que ne voulant pas rester dans cette ville il se serait fait embarquer de suite pour arriver à Cologne à l'effet de se faire soigner; mais qu'il serait mort en route. Quoiqu'il en soit de ce conte que nous nous croyons autorisé à traiter de calomnie, il n'y a, que nous sachions, que le seul ouvrage que nous venons de citer et Moreri, qui en porte la relation, tandis que les auteurs les plus graves ne tarissent pas dans les éloges qu'ils donnent à son caractère, à ses mœurs et à sa science.

Viri illustres, I, N° 29.—Muller et Wyttenbach, édit. Gestorum Trevirensium, II, 381, sqq. et Annotationes, 54.—Moreri, II, 15.—Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, II, 494 ad 584; *idem*, Prodromus Historiæ Trevirensis, II, 857.—Masen, Epitome Annalium Trevirensium, 621, sqq.—Brower, Annales et Antiquitates Trevirenses, II 311, sqq.—Pirabet, I, fol. LVIII, et III.—Clomes, Notes manuscrites.—Seunzenberg, Select. jur. et histor. (Chronicon Hassiacum, c. 81.) V, 508, sq.—Beatels, 191.

BADEN, *Philibert*, *marquis de*, était fils de Bernard marquis de Baden, Gouverneur de Luxembourg (v. son article), et de Françoise de Luxembourg-Ligny, comtesse de Brienne et de Roucy. Ce personnage choisit la carrière des armes et s'attacha au roi de France contre les Huguenots, comme nous l'apprend l'auteur des Viri illustres: «1569. Philibertus «marchio Badensis Bernardi et Franciscæ «Luxemburgicæ Comitissæ ex Ruttich fi«lius adduxit 5,000 Equitum Germani«corum Regi Galliæ auxilio contra Hu«guenotas, occubuit ad Monconturum in «prœlio.»

La célèbre bataille de Moncontour a été livrée comme tout le monde sait, le 3 octobre 1569. Philibert de Baden n'était âgé que de 33 ans. Il avait épousé Mathilde, duchesse de Bavière, fille de Guillaume IV de ce nom, laquelle lui avait donné *Philippe* qui fut dans la suite duc de Bavière; *Jaqueline*, mariée à Jean-Guillaume duc de Clèves et morte en 1597; *Anne-Marie*, épouse d'Albert baron de Rosenberg; et *Marie-Salomé*, femme de Georges-Louis, Landgraf de Leuchtenberg, et morte en 1600. Mathilde de Bavière était morte le 2 novembre 1569, quatre ans avant son mari.

Viri illustres, II, N° 19.—Moreri, II, 15.—Pirabet, III.—Beatels, 191.

BADEN, *Philippe*, *marquis de*, était quatrième fils de Christophe, marquis de Baden (v. son art.) et d'Otilie ou Odile de Catzenellenbogen. Dans le partage de l'hérédité de sa famille il obtint une partie du comté de Spanheim dont il prit le titre qu'il ajouta à son nom patronymique.

L'auteur des Viri illustres verse dans une erreur manifeste quand il avance qu'il fut Gouverneur de Luxembourg après son père. Voici l'article consacré à ce personnage: «1480. Philippus Marchio «Badensis Comes Sponheimensis Dominus

Digitized by Google

« in Rodenmacher et Unseldingen filius « Christophori Marchionis Gubernatoris « Luxemburgensis post patrem ejusdem « ducatus gubernator quintacius Philip- « pi IV. Hispaniarum regis. » Il faut lire Charles-Quint au lieu de Philippe IV, car Charles-Quint a régné entre 1516 et 1556 tandisque Philippe IV ne fut assis sur le trône que de 1621 à 1665.

Nous sommes à nous demander les motifs qui ont fait ranger ce personnage au nombre des hommes célèbres du Pays de Luxembourg, par le grave auteur que nous venons de citer, et que nous avons pris à tâche de suivre dans notre ouvrage, cet auteur qui omet dans sa liste tant d'autres illustrations qui réunissent plus de titres que Philippe de Baden pour revendiquer la qualité de Luxembourgeois? Du reste, pour compléter cet article, nous nous contenterons de transcrire la notice que la Biographie universelle a donnée sur lui : « Philippe I, marquis de Baden prit part « aux conférences et aux querelles qu'oc- « casionna en Allemagne la réformation de « Luther. Il assista en 1521 à la diète de « Worms, convoquée par Charles-Quint, « et, en 1526, à celle de Spire en qualité « de commissaire principal. Ce titre lui « donnait, en l'absence de l'Empereur, « l'administration des affaires de religion; « et c'est sans doute ce qui a fait dire à « quelques auteurs qu'il gouvernait en l'ab- « sence de Charles-Quint. Philippe avait « conclu avec ses frères un pacte de suc- « cession mutuelle qui établissait entre eux « un ordre d'hérédité mâle, à l'exclusion « des filles : le 14 mai 1533, se voyant « sans héritier masculin, il fit à Muhlberg un « testament par lequel il partageait ses « états entre ses frères. »

Nous ajouterons finalement qu'il mourut le 17 septembre de la même année, et qu'il avait été marié à Elisabeth, fille de Philippe électeur Palatin et veuve de Guillaume le jeune, Landgraf de Hesse. De ce mariage naquit une fille qui fut nommée *Jaqueline*, devint l'épouse de Guillaume le jeune, duc de Bavière et mourut le 15 novembre 1580.

Viri illustres, III, N° 191 — Moreri, II, 18. — Bertholet, IV : Liste des Gouverneurs de Luxembourg, antè textum, XXVI, sq. — Liste des Gouverneurs de Luxembourg; manuscrit d'Alex. de Wilhem, Bibl. Luxbg., N° 3079. — L'art. de vérifier les dates : Charles-Quint Empereur et Roi de Castille, Arragon, etc., 452 et 821, sq. — Biographie universelle, III, 196. — Pichart, III. — Bertels, 191.

BAILLET, *famille* originaire de la Lorraine et qui a succédé à la très-ancienne maison de Boncourt dont elle a pris les armes : d'azur, à la voile de navire d'or, placée en pal et attachée à une antenne posée en fasce, aussi d'or; au timbre treillé de trois treilles; bourrelet et hachements d'or et d'azur; le tout sommé d'une biche au naturel. Et, depuis 1719, l'écu sommé d'une couronne de comte, moderne. Supports : deux aigles simples, au naturel. Par Lettres-Patentes du 1er septembre 1674, la noblesse des de Baillet fut confirmée dans la personne de Maximilien-Antoine, Conseiller et Receveur-Général des domaines aux Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny. Cette famille a produit plusieurs illustrations que nous allons successivement passer en revue.

BAILLET, *Christophe-Ernest de*, n'est pas mentionnée dans le manuscrit des Viri illustres, vraisemblablement parcequ'il florissait après la rédaction de cet ouvrage, ou qu'au moins il lui a été contemporain.

Ce grand homme naquit à Luxembourg, le 1er septembre 1668, fils de Maximilien-Antoine, dont il a été fait mention à l'article précédent, et qui, par Lettres-Patentes datées de Madrid avait vu confirmer sa noblesse.

Christophe-Ernest de Baillet choisit la carrière de la magistrature et fut nommé Conseiller-lettré au Conseil provincial de Luxembourg par Lettres de Charles II roi d'Espagne, en date du 23 mars 1699. Quelques années après, le 26 janvier 1704, ses mérites éminents le firent entrer au Grand-Conseil de Malines où il remplit successivement les fonctions de conseiller-maître-aux-requêtes, puis en 1706 celles de Procureur-général, enfin, celles de Président, par Lettres de l'Empereur Charles

Digitized by Google

VI en date du 5 août 1716. Lorsque en 1718 ce monarque rétablit le Conseil d'Etat, de Baillet fut un de ceux qu'il appela à en faire partie (10 avril 1718) et le 21 septembre 1725 il le nomma Chef et Président du Conseil privé.

Déjà en 1719, le 10 mars, Christophe-Ernest avait été élevé au rang de Comte de son nom, en récompense de ses services et spécialement de la belle conduite qu'il avait tenue pendant les troubles arrivés à Malines le 13 juin 1718. Les Lettres-Patentes dépéchées à cet effet sont trop flatteuses pour que nous ayons pu omettre d'en transcrire ici un extrait: « ..... dans tous lesquels Employs le-« dit Messire Christophe-Ernest de Baillet « a donné toutes les marques de zèle et « d'attachement à notre service notamment « dans la dernière émotion suscitée à Ma-« lines le 13 de Juin 1718 où il montra « et fit paroitre une constance et fermeté « toute extraordinaire, et poussé d'un zèle « pour notre service et pour le maintien du « repos publicq et de l'authorité de la Jus-« tice, il y exposa plusieurs fois sa vie à « la fureur de la populace, et en effet sa « conduitte en cette occasion nous ayant « esté si agréable et si conforme à notre « attente, et à ce que nous nous promet-« tions d'un bon serviteur et fidel sujet, « nous crumes convenable et juste de luy « en marquer, ainsi que nous fismes par « une lettre signée de notre main Royale « en date du cinquième Octobre 1618 « notre gratitude et le contentement et la « satisfaction que nous avions du nouveau « temoignage qu'il venoit nous donner de « son zèle pour notre service. Pour ce « est il que les choses susdittes considerées, « et ayant particulier égard aux bons et « aggreables services susmentionnés et à la « noble et ancienne extraction, leauté, « experience, prudence, et autres bonnes « parties qui concurrent en la personne « dudit Messire Christophe-Ernest de Bail-« let, desirant d'en faire quelque demons-« tration, tant en sa personne qu'en ses « Enfans et postérité, et de l'élever, ac-« croitre et decorer de plus grand honneur, « droits, prerogatives, et prééminences; « avons de nôtre propre mouvement par « grace speciale et de notre certaine sci-« ence, libéralité, pleine puissance et au-« thorité souveraine fait et créé, comme « nous faisons et creons le dit Messire « Christophe-Ernest de Baillet, Comte par « ces presentes, ensemble ses hoirs et suc-« cesseurs males et femelles nés et à naitre « en léal mariage Comtes et Comtesses se-« lon le droit de la primogeniture et pour « plus ample grâce et afin de laisser un « plus durable et perpetuel souvenir de « nôtre bienveillance et gratitude vers la « personne dudit Messire Christophe-Er-« nest de Baillet, accordons et consentons « de plus par ces mêmes presentes, qu'au « defaut de sesdits hoirs et successeurs « males et femelles nez et à naître en léal « mariage, ledit Titre de Comte tombe et « succede sur l'aisné et unique Jean-Bap-« tiste de Baillet, seigneur de la Terre et « Seigneurie de la Tour, scituée en nôtre « pays et Duché de Luxembourg, permet-« tons en même temps de pouvoir appli-« quer ledit Titre de Comte sur telles de « leurs terres, Biens, Revenus, ou Seigneu-« ries que le dit Messire Christophe-Ernest « de Baillet ou sa postérité possèdent ou « pourront posseder, et cy-après acquerir « sous notre obeissance; que nous erigeons « des maintenant pour lors en dignité, « Titre, nom, cry, et preéminence de Comté « avec leurs appartenances et dependances « pour de la ditte Erection en Comté avec « le nom et Titre de Comte ensemble des « droits, honneurs, prerogatives y appar-« tenants, jouir et user à jamais par ledit « Messire Christophe-Ernest de Baillet ses « hoirs et successeurs males et femelles nez « et à naitre en léal mariage et à ce défaut « d'iceux, par l'ainé et descendans en ligne « Masculine de feu Jean-Baptiste de Bail-« let, frère aisné et unique dudit Messire « Christophe-Ernest de Baillet, selon que « dit est ..... »

Christophe-Ernest de Baillet était seigneur de Reckange, Strassen et Munsbach,

Digitized by Google

et mourut à Bruxelles le 2 juin 1732. Nous n'avons pas pu nous procurer le nom de son épouse ni la liste de ses enfants. Nous savons seulement que sa fille *Anne-Barbe* a été alliée au Président Christophe d'Arnoult, Baron de Meysembourg (v. son article), et que sa branche était déjà éteinte dans les mâles en 1744, puisque ses descendants collatéraux ont à cette époque impétré de l'Empereur Charles VI des Lettres de dévolution du titre de Comte en leur faveur, conformément à une des clauses des Patentes du 10 mars 1719.

Nous ajouterons finalement que l'auteur de la Biographie générale des Belges, de même que M. Marcellin La Garde sont dans l'erreur quand ils avancent que Christophe-Ernest, Comte de Baillet serait né au château de La Tour près de Virton, tandisqu'il est prouvé par des actes authentiques, que la ville de Luxembourg est en droit de revendiquer l'honneur de l'avoir vu naître dans ses murs.

Bertholet, VIII, 188, et IV, antè textum, XLVIII. — Biographie générale des Belges, 16. — Marcellin La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 39. — Ulveling, 32. — Paquet, 80. — Gachard, Documents inédits concernant les troubles de 1717, etc.; 45. — Butkens, Trophées de Brabant, III, 431, sq.; et IV, 314 et 316 ***. — Recueil aux Commissions, etc., N°s 1103, p. 201 .... 1108, p. 214 v° .... et 1109, p. 10; aux archives du Palais, à Luxembourg. — Pirlet, I, fol. LVIII. — Clouzs, Notes biographiques manuscrites.

BAILLET, *Charles-Antoine-Maximilien, Comte de Baillet-LaTour,* conseiller intime et chambellan de l'Empereur d'Allemagne, Grand-Croix de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse, Feldmaréchal des armées impériales, propriétaire d'un régiment de dragons, Président du Conseil aulique et du Département de la guerre, Maréchal de la Diète des Etats du Pays de Luxembourg, etc., est né en 1737, au château de LaTour, près de Virton. Il était fils de Jean-Baptiste-Alexandre-Antoine de Baillet, seigneur de La Tour, en faveur duquel l'Impératrice Marie-Thérèse érigea le 6 mai 1744 la Terre et Seigneurie de LaTour en Comté en lui conférant cette dignité par déversion, conformément aux Lettres-Patentes du 10 mars 1719, comme il a été dit à l'article précédent.

Charles-Antoine-Maximilien de Baillet-La-Tour fit ses études au collége des Jésuites à Louvain et entra ensuite à l'âge de dix-huit ans dans la carrière militaire avec le grade d'enseigne au régiment de Salm-Salm. Il fut nommé capitaine de grenadiers à la suite de la bataille de Kolin en Bohême, épisode de la mémorable guerre de sept ans. Son mérite lui valut un avancement rapide: il était depuis cinq ans général major lorsqu'il fut envoyé en 1787 dans les Pays-Bas où venaient de se manifester les premiers symptômes de la révolution brabançonne; mais ses efforts n'empêchèrent pas cette révolution de triompher. Lorsqu'il vit qu'il ne parviendrait pas à la comprimer il alla rallier dans le Luxembourg les troupes impériales que les patriotes belges repoussaient du centre du Pays.

En 1790 LaTour, c'est sous ce nom qu'il est généralement connu dans l'histoire, LaTour disons-nous, fut nommé Feld-maréchal-lieutenant par l'Empereur Joseph II et obtint ce régiment de dragons qui devait rendre son nom si populaire et auquel les archiduchesses remirent un drapeau brodé de leurs mains, portant cette dévise: « Qui s'y frotte s'y pique! » Il remporta dans la province de Namur une victoire signalée sur Schœnfeld et Vandermersch, généraux des troupes brabançonnes, victoire qui contribua puissamment à la soumission des provinces insurgées.

Sur ces entrefaites l'Autriche déclara la guerre à la France; ce fut là une nouvelle occasion pour le comte de LaTour de se distinguer: A la bataille de Jemmapes, en 1792, il soutint pendant plusieurs jours les efforts de l'armée française. Mais à la fin, forcé de céder il se retira sur le Rhin. L'année suivante il rentra en Belgique avec l'armée du prince de Saxe-Cobourg et contribua au succès de la bataille de Neerwinden. Devant Maubeuge il avait

Digitized by Google

le commandement de l'aîle gauche de l'armée autrichienne et se signala le 16 octobre 1793 à la bataille de Wattignies. L'année suivante il se distingua à Landrecies ainsique dans plusieurs rencontres sur la Sambre et reçut l'importante mission de couvrir la retraite de l'armée coalisée : il passa la Meuse sans que les Français eûssent pu l'entamer. Ils ne l'atteignirent que sur l'Ourthe, le 18 septembre 1794, et à Düren le 2 octobre suivant; mais il parvint à ramener assez heureusement son corps d'armée sur la rive droite du Rhin. C'est dans le cours de cette campagne que, menacé par le général Jourdan de voir son château de LaTour détruit s'il bombardait Landrecies, il répondit: *Le général autrichien fera son devoir, adviendra ce qui voudra des propriétés du comte de LaTour.* L'ennemi exécuta sa menace et se vengea de la prise de Landrecies sur le castel du vainqueur : le manoir de LaTour fut incendié, et ses ruines calcinées sont encore là aujourd'hui qui montrent au voyageur les effets d'une basse rancune que même les lois de la guerre sont incapables de justifier !

En 1795 on retrouve le Comte de Baillet-LaTour avec ses grenadiers, d'abord à la tête du corps d'armée autrichien porté sur le Mein et le Neckar, et peu de temps après il vit réunir entre ses mains le commandement qu'il avait eu d'abord à celui des forces chargées de défendre le Haut-Rhin. Le 11 novembre il s'empara audacieusement de Franckenthal qu'il sut défendre contre l'armée de Pichegru auquel il tua sept cents hommes et fit trois cents prisonniers. Cinq jours après il occupa Spire et après avoir par d'habiles manœuvres, forcé les français à la retraite il facilita la prise de l'importante ville de Mannheim qui fut obligée de capituler le 22 du même mois de septembre.

Pendant la trève qui fut conclue en janvier 1796 et qui donna à de Baillet-LaTour quelques moments de repos, l'empereur l'éleva à la dignité de Feldzeugmeister. Au mois de mai le maréchal Wurmser ayant reçu l'ordre de se rendre en Italie avec une partie de l'armée, le comte de LaTour fut chargé de défendre avec de faibles forces toute la ligne qui s'étendait depuis le Danube jusqu'au Tyrol. La défection des Saxons et des Bavarois rendait sa position encore plus critique : aussi ne put-il pas empêcher les Français de passer le Rhin sous le commandement du général Moreau; et après avoir reçu quelques légers échecs il se retira audelà du Lech. Mais à la nouvelle des succès remportés à Bamberg et à Wurtzburg par l'archiduc Charles qui avait été nommé général en chef de l'armée autrichienne, le Feldzeugmeister de LaTour attaqua l'ennemi à Geisenfeld pour l'éloigner de l'Iser et le refouler jusqu'à Ulm. Le général Moreau se voyant exposé à perdre son artillerie et ses bagages dans le défilé de la Forêt-noire prit alors le parti de se replier vers le Rhin; puis il vint attaquer de LaTour à Biberach (2 octobre) et lui fit essuyer de grandes pertes. Malgré cet échec le général autrichien ne cessa de harceler l'ennemi qu'il poursuivit par la vallée de Kintzig jusqu'à Dillingen.

S'étant réuni le 17 octobre à la grande armée près d'Ettenheim, il commanda le troisième corps autrichien aux combats du 19 et du 20 où l'archiduc rejeta Moreau à l'autre rive de l'Eltz. Il enleva Malterdingers et Kildringen que l'ennemi avait vaillamment défendus et s'empara du pont sur l'Eltz ainsique du village de Demingen. Moreau continuant toujours sa retraite par la tête du pont d'Hunningen l'archiduc établit son quartier-général à Offenbourg et ordonna à de LaTour d'entreprendre le siége de Kehl. La tranchée fut ouverte le 24 novembre, et le 9 janvier suivant Kehl se vit réduit à capituler.

Ce siége terminé, l'archiduc partit pour Vienne et de LaTour resta chargé du commandement en chef de l'armée autrichienne du Rhin. Il établit son quartier-général à Mannheim et s'occupa activement à réorganiser ses forces affaiblies par le départ des troupes que le prince Charles avait

Digitized by Google

emmenées pour renforcer l'armée d'Italie. Tandisqu'il y travaillait il reçut la nouvelle des préliminaires de Campo-Formio et fut chargé de diriger à Rastadt, au nom de l'Empereur, les négociations avec le général en chef français Buonaparte. Il signa la convention militaire en vertu de laquelle les provinces vénitiennes furent cédées à l'Autriche et prit les dispositions nécessaires pour l'évacuation de celles du Rhin.

L'empereur François lui confia en 1798 le commandement en chef de la Moravie et de la Silésie autrichienne, et le nomma son conseiller intime actuel. Six ans plus tard il fut élevé au poste éminent de président du conseil aulique et du département de la guerre.

La guerre de 1805 donna à de LaTour une nouvelle occasion de montrer son dévouement et son activité. Mais de grandes fatigues auxquelles se joignit le chagrin que lui causèrent les désastres de cette campagne et la perte de son épouse, achevèrent de ruiner sa santé : Il mourut le 22 juillet 1806, à l'âge de 69 ans et fut suivant ses désirs, inhumé à Vienne.

Un de ses fils, le comte *Théodore de Baillet-LaTour*, né le 15 juin 1780, et qui avait été élevé à la dignité de chambellan de l'empereur d'Autriche, Feldmaréchal et ministre de la guerre, a été lâchement assassiné à Vienne pendant les troubles du 6 octobre 1848.

Biographie générale des Belges, 16, sq. — Marcellin LaGarde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 39, sqq. — Charles Soudain de Niederwerth, Biographie du Comte de Baillet-LaTour. — Dewez, Histoire générale de la Belgique; et Histoire particulière des provinces belgiques — Les Belges illustres, 1, 370, sqqq.. — Conversations-Lexikon, édit de 1851.

BAILLET, *Louis-Willibrorde-Antone, dit de Baillet-LaTour*, neveu du précédent, naquit au château de LaTour le 12 février 1753 et entra au service d'Autriche où il parvint jusqu'au grade de Lieutenant-général (1796). En 1810 il donna sa démission à l'Autriche pour entrer dans l'armée française où nous le voyons en 1811 inscrit sur le tableau des généraux de division. Il se retira définitivement en 1814 et s'établit en Belgique. Il est mort à Bruxelles en 1836. Il ne nous a pas été possible d'obtenir des renseignements plus circonstanciés sur la carrière de ce personnage.

Biographie générale des Belges, 17.

BALONFEAUX *ou* BALLONFEAUX, *Jean-Georges de*, était seigneur de Rollingen, près de Bous, et conseiller au Conseil provincial de Luxembourg. Sa famille était d'origine française et sera venue habiter Luxembourg à la suite de la conquête de Louis XIV.

Jean-Georges de Balonfeaux naquit à Luxembourg. Il était un des antiquaires les plus distingués de son époque et bien digne de vivre dans la familiarité de Christophe Binsfeld qui devint son beau-père, ainsi que des frères de Wiltheim qui furent ses oncles par son épouse Gertrude Binsfeld, laquelle était fille de Marie de Wiltheim, sœur de ces savants, et du dit Christophe Binsfeld.

Nos publications précédentes, de même que les ouvrages de l'évêque de Hontheim ont déjà dénoncé l'acte de vandalisme des Jésuites de Luxembourg après la mort d'Alexandre de Wiltheim (v. son art.), lorsqu'ils ont jetté dans les fondations de leur nouvelle maison les nombreuses pierres antiques que ce savant avait colligées : de Balonfeaux acquit d'eux le cabinet numismatique que les de Wiltheim avaient réuni, et il en enrichit ses collections qui déjà avaient été précieuses. *Il avait en outre*, dit D. Calmet, (écrit lui-même?) *trois volumes in folio de Mémoires et pièces concernant l'histoire de Luxembourg, de la maison de ce nom, ainsique des Pays voisins, dont Bertholet s'est beaucoup servi pour son ouvrage.*

Ce savant a été longtemps en relation de lettres avec le Jésuite Hardouin. Ce dernier a publié leur correspondance dans ses Oeuvres choisies, p. 647, suiv. de l'édition d'Amsterdam de 1709. Cet échange de lettres a même donné lieu entr'autres à la rédaction d'un ouvrage spécial, devenu très-rare aujourd'hui et qui se trouve

Digitized by Google

à la Bibliothèque de Luxembourg. Il a pour titre : *Réponse aux observations de M. Galland sur les explications de quelques médailles de Tétricus, le père, et d'autres, tirées du cabinet de M. de Balonfeaux.* Luxembourg, André Chevalier; 1702.

Jean-Georges de Balonfeaux mourut en 1726 et a été enterré dans l'église d'Oetrange où l'on voit encore sa tombe en forme de dalle, avec cette inscription :

D. O. M.
Hic jacet
Prænobilis et Clarissimus Vir Joes-Geor-
[gius de Balonfeaux
toparcha in Rollingen, Sacræ Cæsareæ
[Majestatis
in Consilio Ducatûs Luxemburgensis Se-
[nator,
Qui obiit 21 junii 1726.
R. I. P.

La famille de Balonfeaux, qui ne s'est continuée dans le Luxembourg quant à la lignée masculine que dans la personne des deux fils de Jean-Georges, lesquels devinrent, l'aîné *Jean-François*, Conseiller au Conseil provincial, le puîné, seigneur de Schrassig, portait : coupé d'argent et de sable, à deux hures de sanglier du second en chef et un pélican à deux têtes du premier en pointe. Supports : deux sangliers. Ces armes se voient encore audessus d'une porte de jardin au château de Schrassig, qu'on dit avoir été construit par Jean-Georges de Balonfeaux, seigneur de cette terre.

Après la mort de sa première femme, née Binsfeld, Jean-Georges de Balonfeaux avait épousé Jeanne-Philippe de Scouville, elle aussi veuve de Jean de Wiltheim, substitut du Procureur-Général au Conseil provincial, puis Conseiller ordinaire au même Conseil. De chacune de ces deux unions naquit un des 2 fils que nous venons de mentionner.

Par son testament Jean-Georges de Balonfeaux légua aux pauvres son cabinet tout entier, avec ordre de vendre le tout pour le prix en être mis en constitution de rente et les intérêts distribués aux indigents.

L'avocat Pierre Herny, nommé exécuteur testamentaire fit procéder publiquement en la chambre d'audience du Conseil et en présence du Conseiller Lejeune et du Conseiller Procureur-Général de Lanser, à la vente du cabinet, « tant livres « qu'urnes, médailles, pierres et autres ra- « retés ». Le tout fut adjugé le 24 octobre 1727 à Messire Christophe Baron d'Arnoult et de Meysembourg, Conseiller d'Etat de S. M. I. et C. et Président du Conseil provincial, pour le prix de six cents écus ou 2760 francs monnaie d'aujourd'hui.

D. Calmet, Bibliothèque Lorraine; et Histoire de Lorraine, I. col. LIII; Catalogue alphabétique des écrivains de Lorraine. — Neyen, Notice sur la famille de Wiltheim; passim. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, VI, 63. — Bertholet, I; Préface, XXXIV. — Neumann; Les auteurs luxembourgeois; dans; Programme de l'Athénée, 1850, 53; note 1, III°.

BANDE, *Georges de*, est né à Luxembourg. Sa mère, Catherine Ferier, fille d'Englebert Ferier, échevin et secrétaire de la ville et du Comté de Laroche, étant devenue veuve se remaria le 15 juin 1572 avec Gilles de Neuforge-des-Pouxhous, seigneur de ce lieu; d'où Englebert de Neuforge, autre illustration luxembourgeoise qui a son article dans cet ouvrage. Il paraît que la famille de Bande qui porte: d'azur, à une force de tondeur renversée d'argent accompagnée de trois quintefeuilles de même, deux en chef et une en pointe, était de noblesse assez ancienne, puisque par Lettres-Patentes du 10 décembre 1699, un petit-fils de Georges de Bande, nommé François-Eustache, fut créé chevalier : cependant elle est peu connue dans les annales du Pays et semble n'être pas originaire du Luxembourg.

Quant au personnage qui nous occupe ici, nous laisserons parler l'auteur des Viri illustres, qui donne sur lui des notions assez précises pour que nous n'ayons pas besoin d'y ajouter d'autres détails. « 1638. « Georgius de Bande, Engelberti istius —

Digitized by Google

« *id est Engelberti de la Neuforge* — uteri-
« nus frater, et scriba Luxemburgensis gra-
« phariæ secretarius Hispaniarum regis,
« multis ac variis legationibus Viennæ apud
« Cæsarem et in Polonia apud Regem,
« grapharius ordinis aurei velleris, invexit
« in Hispaniam artem fundendi bellica tor-
« menta ex ferrica, in Torganis loco et
« muncipio suarum officinarum ædificavit
« Templum sat nobile cujus frontispicii co-
« lumnæ Trabeato provectiore, omnia fer-
« rea. Moriens legavit 40,000 pataconum
« in fundationem hospitalis pauperum opi-
« ficum sub Directorio PP. Societatis Jesu. »

G. de Bande mourut en 1618. Nous devons croire dès lors que la date de 1638, placée en marge du manuscrit des Viri illustres est une faute du copiste.

Viri illustres, III, 226.— Bertholet, VIII, 190. — Ulveling. 38. — Unerschuck. Dictionn. hérald. — Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne; seconde partie, T. II, 612. — Pirhart, I, fol. LXIII.

BARTHÉLÉMY, originaire *de Weyler*, commune moderne de Hachiville au canton de Clervaux, a été dénommé *Villarius* de son endroit natal. Il naquit vers la seconde moitié du seizième siècle et entra dans la compagnie de Jésus où il se fit remarquer par ses grands mérites. Ses profondes connaissances le firent donner pour gouverneur et pour confesseur à Ferdinand d'Autriche qui devint empereur d'Allemagne sous le nom de Ferdinand II.

Barthélémy de Weyler mourut en 1619, l'année même où Ferdinand fut élevé à l'empire. Voici la notice que lui a consacrée l'auteur des Viri illustres; elle ne nous apprend rien de nouveau sur ce personnage, mais nous avons cru utile de la transcrire parceque nous voulons donner l'ouvrage entier dans notre présente publication : « 1619. Bartholomæus Villarius Ar-
« duennas, ex præposituræ Bastoniensi So-
« cietat. Jesu, Ferdinandi II Imperatoris
« Confessarius et instructor a prima ætate
« usque ad electionem in Imperatorem. »

Viri illustres, I. N° 82.— Bertholet, VIII, 197.

BARTHÉLÉMY, *Michel*, fils unique de Pierre, assez riche cultivateur, et de Marguerite Agnes ou Agnessen, est né le 17 mai 1763, au village de Kaundorf, commune de Mecher au canton de Wiltz.

Nous ne savons absolument rien de la jeunesse de ce respectable ecclésiastique. Après avoir achevé ses études il entra au séminaire de Liége où il fut ordonné prêtre et devint d'abord curé à Kaundorf, son endroit natal; il fut ensuite transféré à Berlé, commune de Winseler, où il mourut le 12 avril 1843 à l'âge de 80 ans moins un mois.

Fils d'une bonne maison, il vendit à son départ de Kaundorf son bien patrimonial qui lui rapporta une somme assez ronde, mais qui ne lui fit pas quitter ses idées d'économie et de simplicité vraiment évangélique. Tout aux soins de sa paroisse il ne s'occupa jamais que de ses ouailles qu'il chercha constamment à instruire dans les voies du salut avec cette onction qui sied si bien à un vrai ministre du Christ. Aussi à son décès, on peut le dire, fut-il sincèrement pleuré de tous.

Nous venons de dire que la fortune métallique qu'il acquit par la vente de ses biens de famille ne l'éblouit pas comme elle ne lui fit pas augmenter les dépenses de son ménage qui était fait avec toute la frugalité possible; il se contentait en effet d'un seul mets, épargnant, épargnant toujours, dans un but que personne n'a jamais su deviner jusqu'à ce que lui-même le mit au jour, et ce fut en 1836, alors qu'il comptait soixante-treize années d'âge. En cette année il commença à faire des donations en faveur de l'instruction des indigents dans les écoles publiques; et en trois ans de temps, c'est-à-dire de 1836 à 1839 il a distribué dans ce but des capitaux très-considérables entre les villages des Ardennes qu'il savait avoir le plus de pauvres.

C'est ainsi que successivement il a versé des sommes très-rondes à Brachtenbach, à Bavigne, à Dahl, à Dunckroth, à Eschweiler, à Gœsdorf, à Harlange, à Heider-

Digitized by Google

scheid, à Kaundorf, à Kautenbach, à Knaphoscheid, à Merckoltz, à Wiltz, etc., etc., etc., pour servir à l'instruction des pauvres et à leur fournir le matériel nécessaire, ainsique pour soulager les ménages indigents : sa grande fortune, que l'on peut estimer à environ quarante ou cinquante mille francs, fut entièrement absorbée par ces libéralités.

Il avait aussi fait un testament dans lequel il demandait à ce que hors de sa succession on fondât plusieurs grands anniversaires; lorsque en 1843, trois mois avant sa mort, voyant les calamités que la cherté des vivres occasionnait pendant cette année peu prospère, il révoqua ce testament, réduisit à des proportions plus que modestes ses fondations pieuses pour le salut de son âme et ordonna que la différence dans les prix fût encore distribuée aux pauvres de sa paroisse, « parce« qu'il était convaincu, *disait-il,* que les « charités faites aux indigents sont tout « aussi méritoires aux yeux du Dieu de « miséricorde que d'autres bonnes œuvres, « et que ces charités produisent même un « double bien. »

Notes communiquées. — Fondations Barthélémy.— Archives de diverses communes.

BAUDOUIN *de Luxembourg;* v. LUXEMBOURG, *Baudouin de.*

BAUR, *Jean-Michel*, né à Auel, le 7 février 1707, s'adonna aux études dans le but de parvenir à la prêtrise pour laquelle il se sentait une vocation particulière. Son père étant venu à mourir sur ces entrefaites, laissant ses affaires dans un mauvais état, le jeune Baur, forcé d'interrompre ses études faute de moyens pour les continuer, se rendit à Luxembourg et y prit service en qualité de volontaire dans l'armée autrichienne. Peu de temps après il fut nommé officier et accompagna comme adjudant le général comte de Spuri dans la guerre contre les Turcs où il se distingua autant par son courage que par sa prudence. Spuri ayant été tué dans une escarmouche, Baur se chargea du commandement de son régiment et contribua beaucoup au succès de l'action. La veuve du comte ayant eu l'occasion d'apprécier la valeur et les qualités distinguées du jeune adjudant qui venait de passer colonel, lui offrit sa main qu'il accepta. Ils se retirèrent à Temeswar et il refusa le grade de général avec l'annoblissement. Son épouse étant venue à mourir après six mois de mariage, laissant Baur héritier de ses grands biens, ce dernier vendit le tout et en plaça le capital à intérêts entre les mains du duc d'Aremberg qui se trouvait en ce moment à Peterswardein, puis se rendit au séminaire de Cologne où peu de temps après il obtint les ordres.

Il retourna ensuite dans son endroit natal dont il fit reconstruire et agrandir l'église, en partie hors de ses déniers, et y éleva de nouveaux autels. Il y fonda de même un bénéfice pour un ecclésiastique et y annexa une maison pour la demeure du titulaire. Sa maison paternelle fut rétablie à neuf, et le 8 novembre 1778 il constitua une bourse d'études au revenu annuel de soixante-dix écus, 262 fr. 50 centimes, en faveur de ses parents, les plus proches en descendance, issus en première ligne de la maison paternelle; à leur défaut elle peut être donnée à un jeune homme d'Auel, et finalement à défaut de celui-ci, à un étranger: Le boursier est tenu de réciter tous les jours le petit-office de la conception de Notre-Dame. Il a établi pour collateurs le bénéficier d'Auel et le propriétaire de sa maison paternelle. En cas de contestation entre ces deux, le gouvernement est appelé à décider. Ce respectable ecclésiastique mourut dans son village et fut inhumé dans le chœur de l'église sous une tombe sur laquelle on voit deux mains surmontant une rose. L'une de ces mains porte un drapeau sur lequel la rose est reproduite; l'autre une épée croisant le drapeau. Audessus se trouve un calice auquel sont attachées deux ailes, et de chaque côté un crâne funéraire. Tout en haut un cœur transpercé de trois clous. Autour

Digitized by Google

de ces figures emblématiques on lit l'inscription suivante :

1779. 9. MAY OBIIT A. R. D. MICHÆL [BAUR

MILES. MARITUS.
SACERDOS. FUNDATOR
IN AUEL. R. I. P.

BRASCH, Edition de l'Eiflia illustrata de Schannat, III, II, 119, sq.

BAUR, *Sébastien de,* issu d'une famille noble habituée à Kitzingen, ville de Bavière et dont elle avait adopté le surnom, était fils d'un officier au service des empereurs Ferdinand I et Maximilien II, et fut seigneur d'Everlange, de Brandenbourg, par achat de l'année 1628 des mains de François de Lorraine, duc de Vaudémont, et d'Esch sur-la-Sûre. Né dans la religion luthérienne, ce personnage embrassa le culte catholique, apparemment pour entrer au service de l'archiduc Albert qui lui confirma sa noblesse par diplôme expédié en 1609 et le nomma colonel d'un régiment de quatre mille hommes. Il fut aussi gouverneur de la ville d'Oppenheim dans le Palatinat et commanda plusieurs fois à Luxembourg en l'absence du Gouverneur. Sébastien de Baur dit de Kitzingen, était très-brave militaire; il se trouva à un grand nombre d'expéditions et nommément à la guerre de Bohême où il se distingua infiniment et sut s'acquérir une très-brillante réputation. L'archiduc Albert qui l'aimait beaucoup le nomma membre de son Conseil de guerre. Les historiens contemporains s'accordent à dire que Jean Beck lui dut sa grande fortune d'honneurs et de titres; et ce fut peut-être par reconnaissance que ce héros luxembourgeois épousa la nièce de son bienfaiteur, non sa fille comme le manuscrit Blanchard le porte par erreur, parceque cette dame était fille d'un frère de la femme de Sébastien de Baur (v. l'art. Beck, Jean).

Il avait épousé Madelaine van der Capelle, nom francisé en: de Capelle, morte au mois de septembre 1636; d'où un fils nommé *Sébastien* comme son père et qui continua la lignée des seigneurs d'Everlange, ainsi qu'une fille qui fut dame de Brandenbourg. Sébastien de Baur mourut au château d'Everlange le 22 avril 1622, d'autres disent 1632, et a été inhumé dans le chœur de l'église des Récollets à Luxembourg.

La famille de Baur, qui est éteinte aujourd'hui, portait: ..... à la fasce de ....., avec 3 étoiles à 6 raies de ..... de face en chef, et 3 des mêmes, 2. 1. en pointe: Les couleurs ne sont pas indiquées sur la pièce que nous consultons.

Avant de terminer cet article nous devons relever une erreur de Pierret qui avance que Sébastien de Baur serait né au village de Gœtzingen près de Kœrich, dans le Luxembourg. Cette erreur a été naguère partagée par Mr de la Fontaine père. En effet, il n'a jamais existé, que nous sachions, un de Baur dans le village de Gœtzingen, tandis que nous possédons une généalogie authentique presque complète des de Baur de Kitzingen, lieu de leur origine. La consonnance relative de ces deux noms aura amené Pierret à cette faute d'orthographe que nous ne relevons ici que pour empêcher d'autres personnes d'admettre cette erreur pour une vérité. Les de Baur de Kitzingen sont du reste de proches agnats de la maison de Villers de Burgesch.

BERTHOLET, VIII, 186. — PIERRET, I, fol. LVIII; et III, 105. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, IV, 44. N° 25 et 26; VI, 129; VII, 43, 211, note, et 212, sq. — Manuscrit BLANCHARD. — Archives de la Société archéologique de Luxembourg.

BAUSCHLEYDEN, *François; Gilles; Jérôme et N. de;* v. BUSLEYDEN, *F... G... J... et N... de.*

BEAUFORT, *Charles de, ou de Beffort,* fils d'un seigneur de cette ancienne maison, située au canton d'Echternach dans le Grand-Duché de Luxembourg, a

Digitized by Google

vécu pendant la seconde moitié du treizième siècle et la première du siècle suivant. Les historiens ont beaucoup disputé sur le lieu de la naissance ou plutôt sur la famille de ce personnage; les uns lui donnent la ville de Trèves pour patrie, les autres les environs de Luxembourg, les autres enfin, et avec raison, le manoir de Beaufort, Belfurt en latin du moyen-âge: Nous arrêterons-nous sur la parfaite identité qui existe entre les mots Beaufort, Boffort, Beffort et Horreum, de Horreo, noms sous lesquels Charles de Beaufort est désigné par quelques chroniqueurs allemands? Il suffira sans doute d'avoir indiqué la chose pour n'être pas obligé d'entrer dans d'ultérieurs détails. Ainsi, c'est une chose absolument arrêtée, que le *Carolus de Horreo, Trevir*, des auteurs, est bien positivement notre Charles de Beaufort, alors du diocèse de Trèves, comme Petrus Aichspalter, Trevir, est Pierre, né à Aspelt (v. l'article Pierre, dit d'Aspelt), dans le Luxembourg, de la portion ressortissant dans ce temps au même diocèse de Trèves, non à Trèves même, ni dans une ferme problématiquement homonyme avec Aspelt ou Aichspalt située près de Welschbillig.

Ceci posé et admis, nous allons rapporter la notice que le manuscrit des Viri illustres consacre à Charles de Beaufort: « 1343. Carolus de Boffort prope Trevi« ros ait Munsterus, in Ducatu Luxembur« gensi hodierno XIII Magnus Magister « ordinis Teutonici in Prouiâ ædificavit « Christ-Memmel. »

La date placée ici en marge, sans doute pour indiquer celle du décès de ce Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, est erronnée. En effet, il périt en 1323, pendant une irruption qu'il venait de faire dans le pays de Medenike où l'ennemi lui avait coupé le retour et le saccagea avec la plupart des siens. Bærsch nous apprend qu'il doit avoir été inhumé à Trèves dans l'église de son ordre, où sa tombe aurait encore existé sous l'administration française. Il avait été élevé à la grande-maîtrise en 1312, et eut en entrant en fonctions de grandes contestations avec les archevêques de Gnesnes et de Riga, contestations qui furent néanmoins décidées par le pape en faveur de son ordre.

La construction de Christ-Memel, sur la rivière de ce nom en Lithuanie, date de 1323, l'année de sa mort.

La maison de Beaufort, qui porte: d'or, au chef de gueules, comme Wiltz dont elle est issue, a ajouté à ses armes primitives un lambel d'argent à cinq pendants, pour indiquer qu'elle est en ligne cadette. Son nom et son lustre subsistent encore aujourd'hui en Belgique.

Moreri, VI, 663. — Paquet, 24. — Bertholet, VI, 42. — Pisaret, I, fol. LIX; III, 41, sq. — Manuscrits Clouet. — Viri illustres I, N° 18. — L'Art de vérifier les dates; édit. de 1770, p. 908. — Bærsch, son édition de l'Eiflia illustrata, II. II, 392*.

BEAUSSANT, N. de, natif du Luxembourg aujourd'hui belge, ne nous est connu que par la mention d'une fondation qu'il a faite en faveur de l'instruction publique.

Thorn, Exposé de la situation du Luxembourg belge, 1834, p. 87.

Becanus, *Théodore-Otton;* v. BECK, *Théodore-Otton.*

BECK, *Jean, Baron de*, une des plus belles illustrations dont la ville et le Pays de Luxembourg puissent s'honorer, naquit comme Jean, comte d'Aldringen (v. son article) en l'année 1588, dans une des villes basses de Luxembourg, nommée Grund. Ces deux éminents personnages eurent de commun entre eux que, venus au monde pendant la même semaine et dans la même localité ils ont eu le même parain; sortis tous les deux de la classe bourgeoise la moins aisée, ils se sont, l'un et l'autre élevés au plus haut rang d'honneurs et de position sociales auxquels il puisse être donné d'aspirer: ils sont l'un et l'autre morts en braves.

Nous transcrirons d'abord l'article que le manuscrit des Viri illustres a consacré au personnage qui nous occupe: « 1647. Joannes Beck a Ferdinando II « Cæsare creatus Baro a Beck civis Luxem-

Digitized by Google

« burgensis *im Grundt* filius eâdem sep-
« timana eodem in fonte Baptismatis eodem
« a patrino susceptus quibus Joannes co-
« mes ab Aldringen uti ille aliquando Cæ-
« sari: primum ex Tabellario Equestri et
« deinde e Tribuno militari generalis
« vicarius Militiæ Cæsareæ cis- Rhenanæ
« unde dux supremus Hispaniæ in Belgio
« et ob Aream recuperatam suæmet pa-
« triæ gubernator. Læsus in pugnâ ad
« Lindium lethaliter et a Gallis quia pedi-
« tatim deserere noluit captus, mortuus
« est ex vulnere Atrebati et relatum corpus
« Luxemburgum in sepulcrum ei curatum
« a conjuge Catharina de Capella apud
« Franciscanos in sacello eidem ab eadem
« ædificato. Ipse vivus ædificaverat aliud
« in Dominii sui Beffort. Mor-
« tuum luxit totum Romanorum Imperium
« et Hispaniæ Regnum. »

Les commencements du Général Baron de Beck sont diversement rapportés. Son père, dit-on, avait nom de Paul Beck et était messager à cheval ou courrier du Conseil de Luxembourg au Grand-Conseil de Malines. Il habitait une des basse-villes de Luxembourg. Quelques biographies avancent que Jean Beck fut d'abord pâtre, ce qui ne nous semble guère vraisemblable puisque déjà à l'âge de 13 ans il embrassa le parti des armes et qu'il se trouva entre 1601 à 1604 au siége d'Ostende.

S'étant dégouté de cette profession, il prit en 1610 celle de son père que la mort de celui-ci avait laissée vacante. Dans cette position, ajoutent quelques personnes, il se maria à une marchande de pommes dont l'humeur acariâtre l'aurait forcé à la quitter pour aller s'enrôler dans un régiment d'infanterie allemande, abandonnant femme et enfants. Mais ces derniers récits sont absolument dénués de vraisemblance lorsqu'on les compare aux faits positifs que nous possédons. En effet, personne que nous sachions ne lui a jamais attribué deux mariages; or la seule femme qu'on lui connaisse se nommait Catherine van der Capelle, dont l'origine noble est suffisamment prouvée par les alliances contemporaines de ses agnats—parmi lesquels nous citerons entr'autres Sébastien de Baur (v. son art.), seigneur d'Everlange, Esch et Brandenbourg—pour que l'idée ne puisse venir à personne de vouloir faire de cette dame une marchande de pommes. On pourrait cependant objecter que Catherine van der Capelle a pu être une seconde épouse, prise après le décès de la première, dont le nom ne serait pas parvenu à la postérité. Nous répondrions alors que les cinq enfants que nous connaissons à Jean Beck ont eu cette dame pour mère et que aucune mention n'a jamais été faite d'autres enfants dont ce personnage aurait été le père. Ainsi disparaissent ces contes creux qu'on se plait tant à débiter sur les premières années de la vie de ce grand homme dans l'intention sans doute de rehausser sa gloire en brodant sur l'exiguité de ses prémices.

Quoiqu'il en soit il quitta bientôt l'emploi de messager pour reprendre du service militaire avec le grade de quartier-maître dans le régiment de Sébastien de Baur de Kitzingen où ses heureuses dispositions se développèrent rapidement et où sa bravoure ainsique son excellente conduite lui valurent le grade d'officier qu'il obtint en 1617, alors qu'encore il n'était âgé que de vingt-neuf ans. Cette circonstance est une nouvelle preuve du peu de fondement que peut avoir le conte qui se débite d'un mariage qu'il aurait eu contracté avant de redevenir soldat. En effet, nous savons tous combien il devait être difficile à cette époque, pour un roturier sorti des rangs les plus infimes de la société, conséquemment sans grande instruction peut-être, de parvenir au grade d'officier; il fallait pour cela un service d'un assez grand nombre d'années; et alors, à quel âge aurait-eu lieu ce premier mariage de Beck avant sa rentrée à l'armée?

Beck assista avec le grade de capitaine au siége d'Anvers où il se distingua dans le régiment de Berlaymont. De là il fut envoyé en Bohême où en 1618 son in-

Digitized by Google

telligence et sa perspicacité lui firent saisir les fils de la conspiration qui se tramait à Prague contre l'Empereur et contre la Maison d'Autriche. Son dévouement lui fit dénoncer ce complot, et de ce moment date véritablement le commencement de sa fortune militaire comme des honneurs dont le combla la Cour d'Allemagne. Ces faveurs furent encore redoublées lorsqu'on sut avec quelle magnanimité il avait à cette occasion refusé les brillantes propositions de Wallenstein: Ce trait de fidélité fut du reste récompensé par des lettres de noblesse et le don de la belle seigneurie de Wydimb en Bohême.

En 1620 il passa dans le Palatinat avec le grade de lieutenant-colonel toujours dans le régiment commandé par Sébastien de Baur qui fut plus tard son oncle par les femmes: il est même à croire que le mariage de Jean Beck date de cette époque où il aura fait la connaissance particulière de son chef.

Entré plus tard au régiment du comte de Sultz il fut, après la mort de celui-ci nommé colonel-propriétaire de ce corps à la tête duquel il se distingua à la bataille de Nuremberg contre Gustave roi de Suède; ensuite il ne contribua pas peu à faire lever le siége d'Ingolstadt et défit une partie des troupes de l'armée suédoise au passage du Lech.

Monté rapidement de grade en grade, Beck fut en 1636 nommé maréchal de camp et en 1642 major-général de bataille ainsique gouverneur civil et militaire des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny en remplacement de Philippe-Thierry, comte de Manderscheid-Blanckenheim et Keyll.

On raconte que pendant qu'il faisait son entrée solennelle à Luxembourg, sa femme qui était assise à ses côtés lui rappellant la bassesse de son extraction, aurait demandé ce que pouvait bien penser la populace en le voyant au milieu de ce brillant cortège, lui qu'on avait vu précédemment avec le chétif accoutrement de messager? Beck aurait donné cette réponse qui est devenue proverbiale dans le Luxembourg: *quand la boue devient fumier elle veut être charriée.*

L'administration de Beck à Luxembourg n'a laissé aucun souvenir odieux.

En 1640 Feuquières, général français était venu investir la ville de Thionville qui dans ce moment n'avait pas de gouverneur, ou plutôt dont le gouverneur Jean Baron de Wiltz était momentanément absent, presque point de garnison et se trouvait entièrement au dépourvu. Dans cet état elle eût pu être promptement enlevée; mais Feuquières avec une lenteur que tous condamnent, laissa à Piccolomini général espagnol le temps d'accourir de Bastogne au secours de la place menacée: Beck commandait l'avant-garde espagnole et sut si bien combattre qu'il mit l'armée française en déroute complète, le 7 juin, dès six heures du matin, après lui avoir tué six mille hommes et fait trois mille prisonniers. L'année suivante (1641) nous voyons Beck tenter, inutilement cependant, de secourir Arras; mais en revanche il reprit le 7 décembre la ville d'Aire que le maréchal de Meilleraye venait d'emporter le 19 mai précédent. Le 26 mai 1642 il combattit à Honnecourt et sut par ses habiles manœuvres mériter les honneurs de cette grande journée, bien que l'adulation eût tenté pendant quelque temps de l'attribuer au Gouverneur-Général des Provinces belges, Don Francisco de Melo. Après cette bataille Beck resta dans l'Artois et dans le Hainaut pour veiller à la conservation de ces provinces qui étaient continuellement menacées. Depuis lors, disent les historiens militaires, ce général fut presque constamment malheureux dans ses entreprises, bien que pour les mener à bonne fin il s'exposât toujours généreusement lui-même aux dangers.

Enfin la conduite que le Baron de Beck tint à la célèbre bataille de Lens le 20 août 1648 ainsique les circonstances de sa mort surtout, ont rendu le nom de ce héros célèbre et justifient pleinement l'auteur des Viri illustres quand il dit que sa

Digitized by Google

perte fut pleurée par l'Empire d'Allemagne et par l'Espagne entière : l'archiduc Léopold Gouverneur des Pays-Bas commandait l'armée d'Espagne et le Grand Condé l'armée française. La ville de Lens était tombée aux mains du général de Beck auquel l'archiduc avait confié le commandement général de ses troupes pendant qu'il était allé à Bruxelles pour quelques jours. Léopold venait de rentrer au camp et était à peine descendu de cheval lorsqu'il apprit que Condé s'avançait à grands pas vers Lens pour lui livrer bataille. Comme l'archiduc avait dix-sept mille hommes et que son adversaire n'en comptait guère autant, il l'attendit de pied ferme. De Beck voyant l'arrière-garde française éloignée du corps de bataille se mit en devoir de la charger brusquement et la mit en fuite : il faillit même faire Condé prisonnier. En présence de ce premier succès il conseilla à Léopold de quitter la position qu'il occupait pour engager une bataille générale. Condé de son côté, ordonna aux siens de recevoir le feu Espagnol avant de tirer; un grand nombre tomba; mais les autres ne donnèrent pas aux ennemis le temps de recharger leurs pièces : ils s'élancèrent sur eux avec tant d'impétuosité qu'ils détruisirent leurs lignes et leur firent essuyer la plus désastreuse défaite qu'ils eûssent subie depuis Rocroy. Le général Beck fut blessé; et comme il ne voulut point fuir avec les autres il fut fait prisonnier. Lorsqu'il se vit au pouvoir de l'ennemi il manifesta le regret de ne s'être pas fait tuer dans la mêlée et déclara qu'il ne voulait pas survivre à la seule bataille rangée où il eût été vaincu. En effet il refusa obstinément de se laisser panser; et ses plaies, peu dangereuses d'abord, finirent par se gangréner faute de soins : il expira en vrai héros, dix jours après le désastre, le 30 août 1648, à Arras où le vainqueur l'avait fait transporter.

Son corps fut ramené à Luxembourg où sa veuve le fit inhumer avec tous les honneurs dus à son rang et à sa bravoure. Il fut placé dans le caveau qui se trouvait au-devant de l'autel dédié à la Ste Vierge, dite de la conception, dans la nef de gauche de l'église des Cordeliers de cette ville. Le général baron de Beck avait fait ériger cet autel à ses frais : La statue de la Ste Vierge est en bois et d'un bon travail. Il a en outre un très-médiocre tableau représentant la Sainte-Famille, avec les armes du pieux fondateur. L'autel dont nous parlons ici, sert aujourd'hui de maître-autel à l'église d'Itzig, commune de Hespérange.

Le vandalisme des sans-culotte a détruit la tombe du général avec son épitaphe, avant même que d'autres vandales ne soient venus troubler et disperser sa cendre.

Le général baron de Beck qui, outre ses emplois militaires et son gouvernement de Luxembourg avait obtenu le titre de Chambellan de l'Empereur, avait poussé le patriotisme et l'amour pour son souverain si loin qu'il fit en 1647, une année avant sa mort, convertir en caserne le château-neuf qu'il avait fait construire à Beaufort et mettre en état de défense pour en faire une forteresse contre l'invasion étrangère le vieux manoir à tourelles gothiques et à enceintes gigantesques, placé à côté. Cette seigneurie de Beaufort, le baron de Beck l'avait acquise le 17 novembre 1639 de Gaspard du Bost-Moulin, pour la somme de cent dix-mille, huit cent soixante-quinze florins Carolus.

Nous avons dit plus haut que le général Beck avait été créé Baron de son nom. On raconte à ce sujet une anecdote que nous nous voyons engagés à consigner ici, bien qu'elle n'ait aucun fondement historique. Un jour, dit-on, c'était en 1637 ou suivant d'autres en 1640, un jour on parlait à la cour de Vienne des exploits de notre compatriote, mais surtout de sa courtoisie et de son imperturbable sangfroid pendant les combats, lorsqu'une dame de haute lignée, qui se targuait sans doute de ses nombreux quartiers, vint à dire devant l'empereur : « Quel dommage que ce gé« néral ne soit pas au moins chevalier ! » Ferdinand II ne répondit rien pour le moment; mais le lendemain il fit expédier

Digitized by Google

dans la meilleure forme des Lettres de Baron héréditaire du Saint-Empire Romain, pour Jean Beck et ses descendants légitimes, avec rétroaction des prérogatives attachées à cette dignité sur quatre degrés d'ascendance, afin de le faire comprendre d'emblée au rang de l'ancienne noblesse d'estoc et participer à tous ses privilèges; le tout avec octroi des armes suivantes: Ecartelé. Aux 1 et 4 d'or, à l'aigle simple, éployé de sable; aux 2 et 3 échiqueté d'argent et de gueules, simulant une muraille de ville forte; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or, rangées en face. Sur le tout: un écu d'or, à l'aigle de sable, éployé et à deux têtes, couronné d'une couronne impériale d'or. Cimier: à dextre l'aigle des 1 et 4, à sénestre une muraille surmontée d'une étoile d'or. L'écu posé sur un faisceau de drapeaux noir et jaune, rouge et blanc.

Nous avons dit que l'anecdote que nous venons de rapporter n'a aucun fond historique. En effet, il est constant que les Lettres-Patentes de Baron, en date du 18 avril 1637, ne furent délivrées à Jean de Beck qu'en récompense des avantages nombreux qu'il avait remportés sur les ennemis de l'empire et nommément pour la valeur qu'il avait déployée au siége de Ratisbonne.

Beck laissa cinq enfants; deux fils: *Jean-Georges I, dit Gérard*, et *Jean-Georges II;* ainsique trois filles: *Marie-Sidonie, Appoline* et *Marie-Reine*, qui était l'aînée.

Cette famille s'est éteinte dans les mâles après la quatrième génération.

Avant de terminer cette notice nous éprouvons le besoin de reproduire sommairement les preuves que Monsieur Würth-Paquet, Président de la Cour supérieure de Justice et ancien Président de la Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg a données dans le septième cahier des Publications annuelles de cette société savante, p. 207 à 211, pour rectifier une bonne fois l'erreur de certains biographes trop superficiels qui ont fait naître ce grand homme à Bastogne, voir même quelques-uns en Lorraine.

A défaut de registres baptistaires, de cette époque même et qui renfermeraient l'acte de naissance de Jean Beck, dit à peu près ce savant infatigable — puisque les actes de cette nature pour la paroisse de Munster (Luxembourg) ne commencent qu'à l'année 1630, — nous citerons deux passages d'ouvrages très-sérieux et pour ainsi dire contemporains, c'est-à-dire écrits l'un en ou vers 1670, l'autre vers la même époque, peut-être encore avant cette année puisque la dernière date qu'il donne est de 1656. Ces deux manuscrits ont donc été redigés du vivant même des enfants du général luxembourgeois, ils ne pouvaient renfermer une fausseté qui n'aurait certes pas manqué d'être relevée. Or, tous les deux s'accordent à affirmer positivement que Jean Beck est né au Grund, basse-ville de Luxembourg. L'un de ces ouvrages est le manuscrit des Viri illustres qui sert de base à notre présent travail et dont nous avons copié le passage concernant en tête de cet article. L'autre a pour titre: Res munsteriienses; c'est-à-dire Histoire de l'Abbaye de Notre-Dame de Luxembourg, dite Munster. Il s'exprime en ces termes: « Henricus Suynen, abbas munsteriensis « consecratus est..... Adstiterunt Agri- « tius Reckingen, D. Maximini, Laurentius « de la Roche, Aureæ-Vallis abbatibus, et « Joannes a Beck, Luxemburgensium Pro- « pugnator, vir billi ac pacis artibus claris- « simus, patriæ pater et incomparabile or- « namentum. » Puis la note 113: « Joan- « nes a Beck quo paroeciano suo Muns- « teriienses, non minus quam paroecia « D. Udalrici suis Aldringeris gloria- « tur et gloriabitur, eoque amplius, « quod horum virtus procul a patriâ eam « duntaxat ornaverit; illius non modo in « patriâ illustrandâ sed etiam adjuvandâ, « domi felicis una desudet industria. »

Une autre preuve plus directe encore si cela était possible, vient d'être découverte par M. Weyer, secrétaire communal de la ville de Luxembourg. Elle a été

Digitized by Google

consignée par le savant M. de la Fontaine, père, dans le XIIe volume des publications de la Société archéologique de Luxembourg. Elle consiste dans la rencontre d'un acte couché en un registre de mariages de la paroisse de St. Nicolas, à Luxembourg. Nous allons le transcrire textuellement : « 1684. — November 26. « Contraxerunt Matrimonium in templo Re« ligios. Congregation. hîc in urbe Ill^mus « ac gen^s D^nus D. Eugenius Albertus Baro « de Beck ætatis.... annorum, D^nus in « Beaufort et filius legitimus Ill^mi ac Ge« ner^mi D^ni Joh. Georgii Baronis de Beck « Equitis ordinis militaris S^ti Jacobi, co« lonelli in servitio hispanico *qui fuit filius « magni illius generalis de Beck civis* NA« TI HIC LUXEMBURGI, etc. et D^na Annæ« Anthoniæ de Daun conjugum et Nobilis « ac Ill^is D^ella Anna de Bœtzeler Consiliarii « regii curtæ togæ et D^na Evæ d'Argen« taux. Testes, etc. »

Or, comme l'acte même le dit, cette pièce a été rédigée du vivant d'un petit fils du grand gouverneur, et en sa présence. Elle a même dû être lue par lui ; comment voudrait-on dès lors soutenir qu'il eût consenti à ce qu'elle portât une allégation fausse dans les qualifications. Il devait cependant savoir parfaitement le lieu de naissance de son grand-père dont la biographie entière lui était naturellement connue ? Le curé lui-même qui a rédigé le document, pouvait encore avoir été un contemporain ou à peu près, de Jean de Beck qui n'était mort que depuis 36 ans. Si donc on veut encore récuser ces témoignages, rien n'empêchera de nier tous les faits historiques sans exception aucune.

Ajoutons enfin à ces actes qui sont probants pour nous, et outre ce que rapportent la plupart des chroniqueurs luxembourgeois, nous dirons même tous les contemporains, ajoutons qu'une tradition constante du fait s'est conservée dans le quartier de la ville-basse du Grund, nommé le Rham, où l'on tient que fut sa maison paternelle.

Viri illustres II, N° 157. — LUCAS NIDRACOEN, Res monasteriensis ; à la Biblioth. de Luxembourg, N° 124. — PIERRET, I, fol LIX. — MOREAU, Supplément, I, 711. — BERTHOLET, IV, antè textum, XXVII ; et VIII, 188. — MARCELLIN LA GARDE, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 26, sqq ; et Histoire du Duché de Luxembourg, II, 153, note. — DE LA BASSE-MOUTOUSE, Itinéraire du Luxembourg germanique, 273, sqq. — Biographie générale des Belges, 23. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, VI, 129, sqq. ; VII, 207, sqq. et XII, 146 sqq. — WILHELMUS A WILTHEIM, Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis, lib. II, c. VI, § 2. — ULVELING, 37. — PAQUET, 56. — NÉRY, Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens, I, 92. — TEISSIER, Histoire de Thionville, 116, sqq. — Gesta trevirorum, III, 83. — AB HONTHEIM, Prodromus Historiæ Trevirensis, II, 880. — DEWEZ, Histoire générale de la Belgique, VII, 16. — Chronique luxembourgeoise manuscrite, à la Bibliothèque de la Société archéologique de Luxembourg, p. 495. — Les Délices des Pays-Bas, III, 179 et 105. — Hommes illustres des Pays-Bas, I, 58. — COURTIN, Encyclopédie moderne, III, 258. — Manuscrits CLOSES — DE LA FONTAINE, Notes sur J. Beck ; dans Publications de la Société archéologique de Luxembourg, T. XII et XIII.

BECK, *Jean-Georges I, dit Gérard, Baron de*, fut sans doute un de ces personnages auxquels le lustre du père donne une auréole éphémère de gloire que l'histoire oublie bientôt. Et ce fut vraisemblablement sous l'influence de ce sentiment momentané de considération de famille que l'auteur du manuscrit des Viri illustres, qui a écrit pendant les premières années de la seconde moitié du dix-septième siècle, lui a consacré la notice « qui suit : 1640. Joannes-Gerardus Baro « a Beck Joannis Gubernatoris filius Lux« emburgensis Dominus in Beffort Tribu« nus legionis Germanetum et aliquando « urbis Luxemburgensis patriæ suæ pro « patre militiæ absente commendans, uxor « illi Odilia Huart, filia Caspari Huart, « præsidis Luxemburgensis, occubuit in « oppugnatione arcis. »

Gérard de Beck était fils aîné du célèbre Baron Jean de Beck dont nous avons parlé à l'article précédent. Comme son père, il embrassa la carrière militaire et parvint jusqu'au grade de major ou de colonel d'un régiment Haut-allemand dans lequel il trouva la mort devant la ville d'Aire.

Digitized by Google

Jean-Georges I de Beck, dit Gérard, avait été admis au Conseil provincial de Luxembourg en qualité de Conseiller noble ou de courte-robe. Il ne laissa aucune postérité de son épouse, Odile d'Huart, fille du Président Jean-Gaspard d'Huart (v. son art.) et de Hélène de Cymont. Son corps fut embaumé et ramené à Luxembourg pour être déposé dans le caveau de sa famille. Il était enfermé dans un cercueil de plomb, comme celui de son père; une inscription qui y était attachée, portait ces mots :

Ici repose Messire Jean-Georges Baron de Beck et de Beaufort Seigneur de Wiedimb, Heringen et Fosgas Chevalier de l'Ordre militaire de S' Jacques Du Conseil de Guerre de Sa Majesté et Colonel d'un Regiment d'infanterie Haut-Allemand qui mourut le VIII Novembre 1662. R. I. P.

Nous nous voyons engagé à entrer ici dans une digression généalogique qui nous paraît intéressante au sujet d'une alliance d'un des membres de la famille de Beck, parceque jusqu'ici les descendances de cette famille ne sont pas encore positivement établies. Dans la notice généalogique que Monsieur Würth-Paquet a fait imprimer dans le T. VII, p. 211 des Publications de la Société archéologique de Luxembourg, il établit que Jean, Baron de Beck avait épousé Catherine van der Capelle; que son fils aîné, Jean-Georges, dit Jean-Gérard, auquel cet article est consacré, avait été marié à Odile d'Huart qui lui a survécu, et que son second fils, aussi nommé Jean-Georges l'avait été à Anne-Antoinette, comtesse de Daun, que également il a laissé veuve. Cependant Pierret, III, 196 de notre copie, et d'après celui-ci Bertholet, VII, 130, disent : « L'an 1608 « mourut Gérard d'Enschringen, fils de Lu- « dolphe d'Enschringen et de Marguerite « comtesse de Manderscheid, qui d'Ursule « de Braunsberg son épouse procréa *Anne-* « *Madelaine d'Enschringen,* son héritière, « *laquelle fut mariée l'an* 1621 *à Jean* « *Baron de Beck et mourut l'an* 1641. « Cette Anne-Madelaine avait eu une grande « tante nommée Jeanne d'Enschringen, ma- « riée à Jacob de Loutzen, dit Roben. »

Cette mention est absolument trop positive pour qu'elle puisse n'être pas vraie. Le fait du mariage d'un Jean, Baron de Beck avec Anne-Madelaine d'Enschringen semble donc établi. Mais quel fut ce Jean? Evidemment ce ne fut pas le général-gouverneur, puisque Catherine van der Capelle vivait encore au décès de celui-ci, le 30 août 1648. Les deux fils connus de ce Jean avaient bien chacun le nom de Jean au nombre de leurs prénoms; mais ils n'étaient pas appelés par ce nom, l'un étant connu sous celui de Gérard (Jean-Georges I), l'autre sous celui de Georges (Jean-Georges II). On pourrait dès-lors être porté à croire que le général aurait eu un troisième fils, nommé simplement Jean et que celui-là aurait été l'époux de Anne-Madelaine d'Enschringen : Cependant la chose, pour être vraisemblable n'est pas historiquement démontrée, puisqu'il ne nous reste aucune donnée sur ce Jean supposé, ou soupçonné par induction.

Si d'un autre côté on voulait admettre que cette Anne-Madelaine d'Enschringen aurait été la première femme d'un des deux fils de Jean Baron de Beck, nous nous verrions forcé de refuser absolument la possibilité de la chose quant à Jean-Georges I, dit Gérard, puisque déjà avant 1641 il était marié à Odile d'Huart, tandisque Anne-Madelaine d'Enschringen n'est morte qu'en cette année, au rapport de Pierret. Ce que nous venons de dire ici est principalement destiné à rectifier une erreur commise par nous dans la généalogie de la famille d'Huart; v. Publications de la Société archéologique de Luxembourg, T. X, p. 118, et note de la même page.

Viri illustres II, N° 170. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, VII, 211; et X: Neyen, Généalogie de la famille d'Huart; N° 3 du 8e Degré, et notes; p. 118 et notes. — Mersai, manuscrits, XXIV.

BECK, *peut-être* BECKX, nom latinisé en *Becanus, Théodore, ou Théodore Otton*, jésuite, né dans la province de Gueldre et profès de la maison de Groningue, fut chassé avec ses co-religieux par l'édit de proscription lancé par les Etats-Généraux des Provinces-Unies contre les catholiques. Il vint à Luxembourg le 14 août 1594 avec son provincial et trois autres Pères de sa compagnie pour reprendre la mission commencée en 1586 par les Jésuites de Trèves, et fut assez heureux de réussir par ses prédications à persuader au Conseil provincial de donner les mains à plusieurs réformes dans la discipline ecclésiastique et à obtenir enfin la permission d'établir dans cette ville un collége tenu par les Jésuites. Ce personnage n'aurait-il pas été de la famille de Jean-Pierre Beckx, général actuel des Jésuites? Nous n'oserions le nier comme nous ne voudrions pas l'affirmer.

L'éloquence du P. Théodore Beck était si entraînante, disent les historiens contemporains, que l'église paroissiale de St. Nicolas n'était pas assez grande pour contenir tous les auditeurs qui accourraient pour l'entendre; aussi finit-il bientôt par se créer un ascendant immense tant sur les populations en général que sur le Conseil provincial ainsique le magistrat de la ville qui voulut que la mission y devint permanente. Deux ans après (1596), les PP. Jésuites obtinrent la cession provisoire, pour les services de leur Ordre, de la chapelle dite de St. Clément ou de St. André, contigue à la paroisse et ils achetèrent en même temps une maison dans la rue de l'eau pour s'y retirer en attendant qu'ils eûssent acquis les moyens de construire un édifice spécial pour leur collége et pour leur habitation.

Le manuscrit des Viri illustres nous fournit des données précieuses sur l'amour que tous portaient à ce personnage, par le narré du grand deuil que son décès excita à Luxembourg. Nous transcrivons l'article: « 1607. Theodorus-Otto a Patria Becanus « Gelder, S. Jesu primus Missionis ejus- « dem Luxemburgi et ejusdem post Col- « legii rector per annos XII. usque ad « mortem quam S. P. R. Luxemburgensis « tanquam patris patriæ publico funere et « luctu sunt prosecuti, triduana scilicet com- « pulsatione omnium campanarum totius « urbis, veste prilla: Conclavi senatus atris « tapetiis vestito, exequiis publicis et sump- « tu Reipublicæ et adhuc aliis privatis. « Præses Joannes Penninck — *lege Ben-* « *ninck* —, sepultus in æde Sancti Nicolai « anno 1607. »

Viri illustres I, N° 116. — Historia Academiæ Luciliburgensis, manuscrit de la Bibliothèque de Luxembourg. — Muller, Programme de l'Athénée de Luxembourg, 1838, 7, sqq.

BECKER, *Jean-Bernard*, de Michelbuch; voir GREYN, *Jean-Baptiste*.

BECKERICH, *Mathias*, est un de ces noms ignorés aujourd'hui, qui ont sans doute à leur époque procuré de grands biens à leurs ouailles sous le modeste habit de la religion, sans cela le savant auteur du manuscrit des Viri illustres, qui semble avoir été son contemporain ne l'aurait pas compris dans le catalogue des célébrités ecclésiastiques du Luxembourg: « 1652. Mathias Bœkerich, *dit-il en effet*, « vicarius perpetuus Unseldingensis, pas- « tor in Seul hujus devotionis singularis « Promotor et hinc Casparo adjutor. »

Ce passage serait inintelligible si on ne passait à la notice sur Gaspard Blanchard (v. ce mot) qui précède immédiatement dans le manuscrit, et où l'on voit que la dévotion particulière dont il s'agit, était bien la grande procession que Gaspard Blanchard avait fondée dans le prieuré d'Useldange et qui se faisait en l'honneur de la Vierge Marie, le 2 juillet, jour de la Visitation. Cette solennité, qui ne subsiste plus depuis la suppression de cet établissement qui périt avec la compagnie de Jésus elle-même, attirait jadis un grand concours de fidèles dans l'eglise d'Useldange. Il ne faut pas confondre du reste cette fête avec la procession qui a encore lieu aujourd'hui dans l'église paroissiale d'Useldange, le 2e dimanche de juillet,

Digitized by Google

car cette dernière se fait en l'honneur de St. Donat. La paroisse actuelle occupe l'ancienne chapelle castrale, tandisque l'église des Jésuites avec le noviciat même sont devenus propriété particulière et changés en bâtiments d'exploitation rurale.

La date placée en marge des Viri illustres indique vraisemblablement l'année du décès de ce respectable ecclésiastique qui était sans doute originaire du petit village de son nom dans le canton moderne de Rédange.

Viri illustres, I, N° 85.—Renseignements fournis par Mr Hermann, curé actuel d'Useldange.

Beckx, *Théodore-Otton;* v. BECK, *Théodore-Otton.*

Beffort, *Charles de;* v. BEAUFORT, *Charles de.*

Bellacoste, *la maison de, et les personnages connus;* v. SCHOENECK.

BELMIQUE, *le Père Amoris ou d'Amour,* ou encore *Helmie d'Amour,* naquit pendant la seconde moitié du quatorzième siècle à Zutphen, dans la Gueldre hollandaise et prit l'habit de chanoine régulier de l'ordre de Sainte-Croix à Venloo. En 1415 il fut élu supérieur-général de son Ordre où la réforme avait commencé à s'introduire. Par une bulle du 19 avril le pape Martin V le chargea de continuer cette œuvre et de procurer la réforme à tous ceux des monastères de l'ordre qui ne l'avaient pas encore acceptée. L'empereur Sigismond voulant joindre son autorité à celle du Souverain-Pontife donna au Père Amoris des Lettres-Patentes par lesquelles il le prenait, lui et tout son Ordre, sous sa protection spéciale. Muni de ces pouvoirs et plein de zèle pour son entreprise le supérieur-général se fit accompagner par plusieurs religieux de l'abbaye de Clair-lieu de Huy qui était la maison Chef-d'Ordre, et se mit à parcourir l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Irlande, etc., et rétablit partout la discipline primitive, laissant même de ses religieux, qu'il chargeait de maintenir ponctuellement la régularité, dans les monastères où il en voyait ou soupçonnait le besoin. Enfin après dix-huit ans d'un gouvernement pénible, constamment semé de contradictions, cet homme apostolique résigna son généralat en 1433 et vint s'enfermer dans le prieuré de Sainte-Gertrude d'Ivoix que son successeur, Henri de Nimègue lui avait donné pour retraite. Il y finit ses jours dans les exercices de la piété, le 28 juillet 1441, et fut enterré dans la chapelle de ce monastère. Amoris a laissé un ouvrage manuscrit : *Anatome seu medullata explicatio parabolarum seu proverbiorum sapientissimi Salomonis, juxta quadruplicem Sacræ Scripturæ sensum.* Ce livre, qui est sans doute perdu aujourd'hui, avait été conservé chez les Croisiers de Cologne.

Paquot, Mémoires littéraires, V. 60 à 62.—L'Ecuy, Ann. civ et relig. d'Yvois-Carignan, 400 et 470.—Chronique des Croisiers d'Ivois; manuscrit.

BENNINCK, *Jean de,* Chevalier, naquit pendant la seconde moitié du seizième siècle. Nous n'avons découvert ni les noms de ses parents ni celui du lieu dont sa famille était originaire. Il est à croire cependant qu'il vit le jour à Luxembourg, puisque après avoir terminé avec distinction ses études et reçu le bonnet de Docteur en droits civil et canon à l'Université de Louvain il se fit admettre avocat postulant au Conseil-provincial de cette ville : Cependant Swertius le dit natif d'Amersfort. Le 24 juillet 1593 il fut nommé Procureur-général en remplacement de Gérard van der Aa : ces fonctions il les desservit en même temps que celles de Conseiller-lettré. En 1596 il fut attaché au Grand Conseil de Malines en qualité de Conseiller et Maître-aux-Requêtes, et cinq ans plus tard, le 20 janvier 1601 il revint à Luxembourg occuper le fauteuil de Président du Conseil de cette province, laissé vacant par la mort de Jean de Hattstein (v. ce mot). Enfin, le 5 mars 1614 il fut encore chargé de la garde des chartres et archives du même Conseil. Jean de Benninck mourut le 20 janvier 1632. Nous ne savons pas le nom de son épouse; mais il est constant qu'il a été marié, puisque sa fille fut unie à

Digitized by Google

Eustache de Wiltheim qui aussi fut une des célébrités du Pays (v. son art.).

Ce digne magistrat s'est rendu particulièrement remarquable par son active coopération à la rédaction des *Coutumes générales des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny*, travail immense puisqu'il a fallu pour le composer, compulser et comparer entre eux les anciens usages de toutes les seigneuries, grandes et petites dont le Pays était parsemé, afin de les réduire en un tout concordant et homogène. Cet ouvrage, dû en très-grande partie à la plume du Président de Benninck, a été publié dans les deux langues en 1623 et imprimé chez Pierre Reulandt, format in quarto, édition devenue très-rare aujourd'hui. Nous avons eu en main un savant commentaire manuscrit sur ces Coutumes, écrit par Jean de Benninck : c'est un volumineux in folio, autographe.

De Benninck avait aussi composé *a*. Traité sur les Comtes et les Ducs de Luxembourg; *b*. Histoire du Pays de Luxembourg; *c*. Chronique de l'Abbaye de St Maximin; *d*. Dissertation sur les droits et les jurisdictions diverses de l'Abbaye de St Maximin; en deux livres. Guillaume de Wiltheim qui a vu ces ouvrages, avait manifesté le désir de les voir imprimés un jour; mais ce vœu n'a pas été réalisé et aujourd'hui ces compositions sont perdues, à moins qu'elles ne se trouvent, ignorées peut-être, à la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles: Cependant le Traité sur les Comtes et les Ducs de Luxembourg a été récemment mentionné dans les Bulletins de la Commission royale d'Histoire, de Belgique.

Swertius, Athenæ Belgicæ, 395. — Bertels, 118. — Wilhelmus a Wiltheim, Disquisit. antiquar. Hist. Luxemb., l. II, c. VI. § 3. — Butkens, Troph. Brab., IV. *317. — Ab Hontheim, Hist Trevir. diplom. III, 189, n.: Liber officialis et titularis Cancellariæ Trevirensis sub Lothario Archiep. — Neyen, Notice histor sur la famille de Wiltheim, 14 et note 1.— Paquet, 65. — Archives du Cons. Provincial: Enreg. et Rec. aux Commissions. — Courvier, Encyclopédie moderne, III, 268. — Biographie universelle, IV, 172.

BENTZ, *Nicolas*, fils de Nicolas Bentz et de Catherine Feschen, cultivateurs à Gœsdorf, est né le 28 octobre 1758. Il embrassa l'ordre des capucins à Luxembourg où la révolution française exigea de lui le serment de haine à la royauté: «Nous «ne jurons pas» s'écria-t-il à sa manière; et il alla se cacher pour se dérober à la poursuite des gendarmes qui ne cessaient de le rechercher pour l'arrêter et le déporter; et il fut assez heureux pour leur échapper. Après la restauration du culte, le Père Bentz, qui avait en religion pris le nom de F. François, fut nommé vicaire, successivement dans plusieurs localités, et remplit même pendant quelque temps les fonctions de curé à Udange. Ce digne prêtre s'est surtout rendu recommandable par la construction à ses frais, d'une salle d'école dans le misérable hameau dit Grevels-Brésil, qui doit son origine à de malheureuses familles égarées qui, déçues dans leur espoir de trouver monde et merveille de fortune en émigrant pour le Brésil (1824 — 1828), ont été obligées de se bâtir des huttes sur le plateau stérile et exposé à tous les vents entre Eschdorf, Wahl et Rambrouch, après s'être vues arrêtées au port d'Anvers où on les empêcha de s'embarquer.

Nicolas Bentz est mort chapelain à Levelange, à l'âge de 82 ans, le 12 mai 1841. Par son testament il mit le complément à sa première fondation en laissant le capital nécessaire pour l'entretien d'un maître d'école pour les enfants pauvres de Grevels-Brésil. Il fonda en outre 21 messes annuelles, à célébrer dans plusieurs des endroits où il avait résidé.

Engling, Die luxemburger Glaubensbekenner, 150.

BENZERATH, *Charles de*, naquit en 1635 ou 1636, à Echternach, d'une famille noble et ancienne que nous croyons éteinte et qui portait: d'argent, à la croix engrelée de sable. Cimier : un vol adossé par les pennes, au blason de l'écu. Charles de Benzerath était fils de Guillaume et de Madelaine de Ville-sur-Iron.

A vingt ans il fit profession de religion à l'abbaye d'Orval. Dix ans plus tard il fut

Digitized by Google

nommé coadjuteur et deux ans après élu quarante-cinquième abbé de ce monastère, en remplacement de Henri de Meugen (v. son art.) Dès son avènement à cette dignité il entreprit d'introduire la réforme dans sa maison et d'y rétablir l'observance primitive de l'ordre de Cîtaux. Ce dessein rencontra d'abord une formidable opposition de la part des moines; mais de Bentzerath sut par sa patience et sa constance finir par parvenir à vaincre cette opposition et à réaliser son vœu le plus ardent.

Cet abbé envoya en 1694 quelques-uns de ses religieux à Conques, à l'effet d'y établir et fonder un prieuré relevant de la maison-mère. En 1701 une autre colonie fut dirigée dans le même but vers Lurige, petite île sur le Rhin, à huit lieues de Cologne. Cette dernière fut plus tard transférée à Dussenthal, près de Dusseldorf.

Charles de Benzerath mourut chargé d'années et de mérites, le 12 juin 1707 et l'abbé Etienne Henrion, son successeur fit graver sur sa tombe l'inscription suivante:

D. O. M.
CAROLO DE BENZERADT EPTERNACENSI
HUJUS ECCLESIÆ ABBAS XLV.
QUI SANCTORUM ORDINIS CISTERSIENSIS FUN-
[DATORUM
SECTATOR PERPETUUS,
PRIMIGENIAM EJUSDEM INSTITUTI DISCIPLI-
[NAM
CONSTANTI XXXIII. ANNORUM LABORE ET
[VIGILANTIA
IN HAC DOMO INSTAURAVIT.
F. STEPHANUS SUCCESSOR, CONVENTUSQUE
[AUREÆ VALLIS
PATRI PIISSIMO CUM LUCTU POSUERUNT,
OBIIT ANNO ÆTATIS LXXIII.
PROFESSIONIS MONASTICÆ LII.
ABBATIALIS DIGNITATIS XL.
AERÆ CHRISTIANÆ MDCCVII . XII . JUNII.

Disciplinam in pace conservate Filii.
Eccl. 41.

BERTHOLET, III, P. J. IV; et VIII, 79 sq. — UNCESCHUCK, Dictionn. héraldique — JEANTIN, Les chroniques de l'Abbaye d'Orval, 271, 410 sqq. — Archives du Conseil provincial. — AN HONTHEIM, Hist. Trevir, diplom. II, 579, not. a.; III, 191. — D. CALMET, Hist. de Lorr., III, col. CLXX. — Manuscrits du curé WELTER. — BRASCH, édit. Eiflia illustrata, II, pars altera, 41. — Hommes illustres des Pays-Bas, I, 40.

BEONRAD, *Bernerad, Beonradus ou Beraldus,* troisième abbé de St Willibrorde à Echternach, vivait pendant la seconde moitié du huitième siècle. Les Annales ne nous ont pas appris le lieu de sa naissance.

Beonrad jouissait de beaucoup de considération à la cour de Charlemagne et était intimement lié avec Alcuin qui écrivit même la vie de St-Willibrorde (v. ce mot) à la prière de cet abbé auquel il la dédia. L'abbé Beonrad donna pendant deux ans une généreuse hospitalité à Willehad (v. ce mot), premier évêque de Brême qui avait été forcé de fuir son diocèse pour échapper aux persécutions de Wittikind : Willehad profita de ce temps pour composer quelques commentaires sur l'Evangile et laissa par reconnaissance son manuscrit à l'abbaye qui l'avait soigneusement conservé jusqu'à sa suppression.

Plusieurs auteurs ont avancé que Beonrad aurait, sur la fin de sa vie été évêque de Sens, auquel évêché il aurait été appelé après avoir été abbé d'Echternach pendant vingt-deux ans; et que, ajoutent-ils, il aurait conservé cette abbaye avec son évêché. Mais nous croyons pouvoir révoquer ce fait en doute, ou au moins l'anteposer en admettant qu'il aurait résigné son titre d'évêque pour aller passer ses jours en paix à l'abbaye d'Echternach dont il aurait été créé abbé. Nous fondons notre opinion sur une chartre du Liber aureus d'Echternach, où il est dit: dono a præsente die ad Ecclesiam sancti Petri quæ est constructa in pago Bedensi super fluvio Sura ubi ipse preciosus dominus Willibrordus pontifex corpore requiescit vel venerabilis vir Beonradus archiepiscopus et rector Ecclesiarum præesse videtur.

Il mourut en 796.

BEATELS, 161. — BERTHOLET, II, P. J. VIII. — D. CALMET, Hist. de Lorr. III, col. XCIX — MICHEL, Programme du Progymnase d'Echternach, 1845, 5. — v. STRANDERG, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 523. — Liber aureus, manuscrit, fol. 85, r°.

Digitized by Google

Beraldus ; v. BEONRAD.

BÉRÉGISE, *Saint*, abbé du monastère des Ardennes, était né dans le Condroz et n'appartiendrait dès lors pas à la biographie luxembourgeoise s'il n'avait passé une partie de sa vie dans notre pays, occupé à défricher les vastes bruyères de cette contrée et à y prêcher l'évangile.

Le lieu de la naissance de Bérégise n'est pas dénommé par les auteurs ; il vit le jour vers le milieu du septième siècle, c'est-à-dire en 647. Ses parents l'offrirent dès son enfance au monastère de Sarchina qui devint plus tard St. Trond où il fut élevé sous l'habit religieux. Son goût pour l'étude lui fit bientôt acquérir des connaissances très-étendues pour le siècle de ténèbres où il a vécu. Aussi la réputation de sa science, jointe à celle de sa conduite exemplaire et de ses mœurs austères se répandit-elle bientôt au loin et parvint jusqu'aux oreilles de Pépin de Herstal, le puissant majordome des rois d'Austrasie qui l'attira à sa cour pour profiter de ses conseils et lui confier l'éducation religieuse de ses enfants avec la direction spirituelle de sa famille.

Bérégise, qui était habitué aux austérités et à la tranquilité de la vie monastique ne pouvait se faire au bruit et aux distractions continuelles du palais. Il méditait sans cesse sur les moyens de retourner dans la solitude afin de se livrer sans partage au culte de Dieu et à l'étude, lorsqu'une occasion s'offrit pour remplir ce désir si cher à son esprit : un prodige, disent les légendaires, une pieuse supercherie suivant d'autres auteurs, se présenta qui fit réaliser ses vœux. Pendant un voyage qu'elle faisait dans son domaine d'Ambra-près-du-lac, Ambra-ad-lacum en Ardenne, un billet miraculeux était tombé du ciel aux pieds de Plectrude, la vertueuse épouse de Pépin, lui ordonnant de consacrer ce lieu à la religion en y élevant un monastère. Pépin et Plectrude consultèrent sur ce leur confesseur qui sut leur insinuer d'exécuter sans retard cette invitation venue d'en-haut et de lui confier la conduite de la maison à fonder ; ce qui lui fut octroyé en 687, avec concession en toute propriété pour lui, sa communauté et leurs successeurs, d'un vaste territoire à défricher.

Le saint homme se hâta de mettre la main à l'œuvre en élevant à côté des ruines de l'antique castel d'Ambra quelques modestes cellules avec un oratoire qu'il dédia, ou plutôt qu'il fit dédier par l'évêque St.-Lambert en l'honneur du prince des apôtres. Ces premiers travaux achevés il partagea le temps de la communauté de clercs ou de moines qui était confiée à sa conduite, entre la prière et les travaux des champs. Nous disons communauté de clercs ou de moines, car rien n'est décidé touchant l'institut qu'ils avaient adopté.

Trente-sept ans de sa vie furent passés dans ces occupations salutaires, après lesquelles Bérégise rendit pieusement l'âme à son créateur, le six des noms d'octobre 724, chargé de bonnes œuvres, au point que son nom a mérité d'être inscrit au catalogue des saints.

Saint Bérégise avait été inhumé dans l'oratoire de son monastère ; mais lorsque Walcand, évêque de Liége transféra en 817 cette institution religieuse au lieu actuel de Saint-Hubert, les religieux emportèrent son corps pour le déposer dans leur nouvelle église où, croyons-nous, il est resté ignoré jusqu'à nos jours.

Fisen, Historia Ecclesiæ Leodiensis, l. IV, N° XXXVI, p. 135, sq. — De Robaulx, Traduction du Cantatorium, 8, 26, 28, 31. — Beatholet, II, 147, sq. — Neyen, Dissertation intitulée : Amberloux, Ambra-ad-lacum ; dans : Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art, d'Arlon, T. III, 1854, p. 139 à 220. — Adolphe Happart, Vita sancti Beregisi ; dans : Historia Abbatiæ Sancti Huberti in Arduennâ ; manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Liége, N° 18. — Antiquitas Ecclesiæ andaginensis sancti Petri ; manuscrit du XVIIe siècle, publié par M. le Baron de Reiffenberg, dans : Monuments pour servir à l'Histoire des Provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. — Fundatio Monasterii Andaini, sive S^ti Huberti in Arduennâ ; manuscrit appartenant à la fabrique de l'Eglise de Saint-Hubert. — Rondaldus Hanczar, Histoire du monastère de St Hubert en Ardenne ; manuscrit, propriété de M. Lambin, juge de paix à St-Hubert ; et extraits de ce

Digitized by Google

manuscrit dans: Annales de la soc. histor. d'Arlon, III, 1854, p. 279 à 291. — Acta Sanctorum Ordin. Stⁱ-Benedicti, sæc. IV, pars I, fol. 294 — Vita Stⁱ-Beregisi; d'après un manuscrit de l'an 937, écrit par un religieux de St-Hubert. — Martène et Durand, Amplissima collectio, IV, 917. — Fisen, Flores Ecclesiæ Leodiensis, 437. — Blum, Dissertation dans: Programme de l'école industrielle d'Echternach, 1852, 6 sq.

BERG, *Claude*, était né dans l'un des deux villages nommés Colpach qui sont distingués par les prépositions *Ober* et *Nieder*. Ce personnage florissait vers le milieu du dix-septième siècle, si nous en croyons l'auteur de Viri illustres qui lui a consacré la phrase suivante: « 1654. Clau« dius Bergh a Colpach Dⁿ ibidem Deca« nus Ecclesiæ Collegiatæ Badensis et Mar« chionum istorum Consiliarius. Pastor Bas« toniensis. » Ces particularités sont les seules qu'il nous a été donné de découvrir sur Claude Berg, peut-être *de* Berg, en ajoutant à son nom la particule nobiliaire puisque notre source, qui est contemporaine, le dit seigneur de Colpach.

Nous n'avons trouvé ce nom inscrit sur aucun document ni dans aucun ouvrage, partant nous aurions pu nous croire autorisés à l'omettre dans cette Biographie, faute de renseignements le concernant, si nous n'avions pas tenu à donner le manuscrit des Viri illustres absolument dans son entier. Il en est peut-être de Claude Berg comme de tant d'autres hommes bien méritants dont les noms sont oubliés aujourd'hui et qui n'ont eu de tort envers la postérité que de n'avoir pas assez fait mousser leurs faits et gestes, comme le public s'exprime de nos jours.

Viri illustres, I, N° 102.

BERNARD, *dit de Strassen*, erronnément dénommé par quelques auteurs et même dans plusieurs de ses propres ouvrages, *Bernard de Luxembourg*, naquit pendant la seconde moitié du quinzième siècle dans le village de Strassen près de Luxembourg, non dans la capitale même.

Voici ce que le manuscrit des Viri illustres dit de cet homme aussi religieux que savant: « 1535. Bernardus de Luxembur« go, strassensis, sic agnominatus ab urbe « patriâ, ordinis prædicatorum S. Theo« logiæ Doctor et hæreticæ pravitatis in« quisitor, Lutheri antagonista, non minus « vitæ sanctitate quam doctrina conspicuus, « Ducibus juliacensibus a confessionibus, « mortuus et sepultus Coloniæ anno 1535. « Scripsit plurima Theologica, Moralia, « Historica. »

Bernard de Strassen entra dans l'ordre des Dominicains, dit aussi des frères prêcheurs. Ses heureuses dispositions pour l'étude se développèrent rapidement dans le monastère de Luxembourg qu'il avait choisi pour prononcer ses vœux; aussi passa-t-il Bachelier en 1500. En 1507, d'autres disent 1516, il prit le bonnet de Docteur en Théologie à la faculté de Paris. Il alla ensuite à Louvain et enseigna pendant quelque temps dans la célèbre université de cette ville. De là il se rendit auprès de Guillaume duc de Juliers dont il devint le confesseur et le prédicateur ordinaire. Il fut en même temps nommé inquisiteur général dans le diocèse de Cologne, charge qu'il remplit avec le dévoûment le plus ardent, puisqu'il passa une bonne partie de sa vie à combattre contre les novateurs et à défendre l'église catholique romaine contre leurs attaques et leur doctrine, à tel point qu'on lui donna le surnom de *fléau des hérétiques*. Plus tard il quitta la cour de Juliers pour s'enfermer dans la maison professe de son ordre à Cologne dont il fut deux fois de suite désigné prieur et dans laquelle il mourut en odeur de sainteté, le 6 octobre 1535.

Le père Bernard a laissé un grand nombre d'ouvrages. Nous allons donner la liste de ceux que nous sommes parvenus à découvrir. Ces œuvres respirent en général une science profonde et un grand amour pour Dieu et la religion; mais parfois la passion y domine ce sentiment d'onction et de persuation qu'on aime tant à trouver toujours chez celui qui veut convaincre son lecteur ou son auditeur par la raison et la vérité; ce sont: 1° Quod-

Digitized by Google

libetum de Jubilæo anno sæculari sacro MD. in Universitate Lovaniensi determinatum, occasione jubilæi ab Alexandro VI. concessi, et Antverpiæ summâ pietate celebrati. Anvers, 1501, in 4°. — *2°*. Une édition des Postiles d'Albert-le-grand sur l'Apocalypse. Basle, 1506, in 4°. — *3°*. Compilatio in commendationem B. Josephi, sponsi Christiferæ Virginis et Nutricii D.-N. Jesu-Christi. Subjicitur Missa in honorem dicti sancti, et Coronæ duodecim in honorem ejusdem. Cologne, 1510. — *4°*. Sermones de diabolicâ colluctatione septem vitiorum capitalium et virtutum spiritualium, proclamati in Quadragesimâ anni 1516. Cologne. — *5°* Catalogus omnium hæreticorum, qui ad hæc usque tempora passim litterarum monumentis proditi sunt. Paris, 1522 : Cet ouvrage, qui a otenu plusieurs éditions, a été réimprimé à Cologne et ailleurs. — *6°*. Opusculum de Jubilæo, sive peregrinatorium ad urbem Romam, in XXX dietas redactum. Cologne, 1525, in 4°. — *7°*. De Ordinibus militaribus et armorum militarium mysteriis. Cologne, 1527. — *8°*. Tractatus de Purgatorio. Cologne, 1527. — *9°*. Liber de superstitionibus. *10°*. Compendium de laudibus aquæ benedictæ, ejusque primariâ institutione, contra Lutheranos. — *11°*. Sermones de Rosario. — *12°*. Tractatus de suâ legatione et peregrinatione et laboribus pro quorumdam Cœnobiorum reformatione. — *13°*. Chronica de Viris illustribus Sacri Ordinis Prædicatorum ; inter viginti priores annos sæculi decimi-sexti exarata : *Cet ouvrage est resté manuscrit.* — *14°*. Expositio in symbolum Athanasii, in 4°. Incunnable à la Bibliothèque de Luxembourg. — *15°*. Planctus super afflictione Ecclesiæ, ad factionem rusticanam, editus a Fratre Bernardo de Lutzenburgo, Ordinis Prædicatorum : Brochure in 8°. 1525. — *16°*. Quelques auteurs lui attribuent enfin un Catalogue général des écrivains de l'Ordre de S^t.-Dominique. *Serait-ce peut-être l'ouvrage que nous avons annoté sous le n° 13?*

Viri illustres, I, N° 57.—Ab Hontheim, Historia Trevir. diplom. II. 552.—D. Calmet, Bibl. Lorr.; et Catalogue des auteurs lorrains.—Manuscrits Clouzs. —Bertels, 75 et 120. — Ulveling, 37. —Wilhelmus a Wiltheim, Disquisit. antiquar. Hist. Luxemb., lib. II, c IV. § 4. et c VI, § 3.—Moreri, II, 211.— Fr. Swertius, Athenæ Belgicæ, 159.—Pizarry, I fol. LIX.— Beatholet, VIII, 188.—Namur, Supplément du Catalogue de la Biblioth. de Luxbg. 706 et 711. —Hartzheim, Bibliotheca coloniensis, 32, sq.—Acta Sanctorum, III, 181. Neumann, Les auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1856, 10, sq.

Bernerad ; v. BEONRAD.

BERTELS, *Jean*, successivement abbé de Munster à Luxembourg, et de St.-Willibrorde à Echternach, est né en 1544, à Louvain, fils de Pierre et de Marie Bollærts. Après qu'il eut, à l'âge de dix-sept ans, achevé ses études en philosophie au collége du Lys attaché à l'Université de sa ville natale et passé bachelier dans cette faculté, Pierre Cœlen (v. son article) l'amena à Luxembourg lorsqu'il vint prendre possession de l'abbaye de Notre-Dame, dite de Munster, en qualité de vingt-septième abbé. Il y fit son cours de théologie, fut ordonné prêtre, prit l'habit religieux et fit sa profession.

Bertels remplissait à l'abbaye de Munster l'office de cellerier lorsque son protecteur vint à mourir, le 30 décembre 1573.

Les religieux s'étant assemblés en chapitre pour dénommer un successeur à l'abbé défunt, toutes les voix se réunirent pour appeler le Père Bertels à cette dignité. Après qu'on eut en 1574, reçu la confirmation de ce choix tant de Philippe II que des Sérénissimes Gouverneurs des Provinces Belgiques et de l'Ordinaire, ce Prélat fut solennellement consacré le 6 août 1576, par Georges de Virnenbourg, abbé de S^t.-Mathias, qui était en même temps évêque d'Azot et suffragant de l'archevêché de Trèves.

Les historiens de l'abbaye s'accordent à faire l'éloge de cet abbé pour les soins qu'il mit à pourvoir au temporel de sa maison en relevant de ses ruines la cense du Fetschenhof (1585) que les guerres avaient détruites, en étendant les murs de clôture du jardin de l'abbaye et en rendant les dortoirs plus spacieux et plus sains.

Digitized by Google

Non content d'avoir procuré à ses religieux ces biens matériels il voulut aussi pourvoir à l'avancement de leur instruction dans l'Ordre qu'ils avaient embrassé et il composa spécialement pour leur usage *vingt-sept dialogues sur la règle de S^t.-Bénoit*, auxquels il ajouta le *Catalogue des abbés de Munster*. Ces deux ouvrages ont été imprimés à Cologne, en 1581.

Un autre acte de l'abbé Bertels doit être rapporté ici parcequ'il l'honore et montre que, tout étranger qu'il était au pays par sa naissance, il n'en savait pas moins bien vénérer ses souverains dont la glorieuse mémoire fait encore aujourd'hui palpiter le cœur des vrais Luxembourgeois: Depuis la destruction du premier monastère de Munster,—qui comme on sait était placé sur le plateau rocailleux en avant de la porte du château, vers l'Orient, lequel a retenu le nom de Vieux-Munster, Alt-Munster, et qui porte de nos jours ce fort de construction récente, destiné à une défense sans doute inutile de la forteresse,—la Momie du Prince-héros Jean de Luxembourg, roi de Bohême, gisait négligée chez les Cordeliers dans une vieille caisse de bois pourri, presque sans couvercle, placée derrière le maître-autel et sur laquelle on n'avait pas eu honte d'attacher cette inscription :

Dum Luxemburgi mea mœnia Rex capit [armis
Franciscus Gallus, pellor ego tumulo
Qui sceptris cessi Casimiro sponte Polonis,
Regno ut Rex præsens esset uterque suo.
Qui tres Augustos genui, qui lumine quam- [vis
Orbatus, pugnâ Cressicâ cecidi,
Fortiter affini pro Gallo rege Britannis
Incurrens; tribus his non merui tumulum?

Un curieux sacrilège avait même été assez osé, un jour, pour couper la tête au vaillant roi et se l'approprier, tandisque les cordeliers demandaient l'aumône pour montrer aux passants son cadavre détronqué.

L'abbé Bertels, indigné de ce scandale, se crut en devoir de réclamer ces cendres vénérables, parcequ'elles appartenaient à son abbaye et qu'il ne pouvait souffrir une plus longue profanation: On savait encore apparemment le nom du possesseur du chef. On en réclama la restitution; et cette réclamation, quelque fondée qu'elle fût, amena d'abord un assez long procès qui fut néanmoins terminé suivant les principes de la justice. Les cordeliers furent condamnés à laisser suivre la bière et le voleur du crâne du bon roi à restituer son larcin. Pourquoi la rigueur des lois sur les crimes de lèse-Majesté ne lui fut-elle pas appliquée?

Le vénérable prélat muni de cette sentence se mit aussitôt en devoir de procéder à la translation solennelle qui eut lieu avec une pompe digne de la dépouille mortelle qui en était l'objet. Ceci se passa en 1592.

Trois années plus tard l'abbaye d'Echternach étant venue à vaquer par la mort de Jean Gladt, natif de Luxembourg, décédé en 1594, et les religieux ne pouvant pas tomber d'accord sur le choix de son successeur, Philippe II roi d'Espagne dont le Luxembourg relevait alors, adressa en 1595 à Jean Bertels des Lettres de provision d'Abbé de ce monastère. Celui-ci résigna en conséquence celle de Munster et vint entreprendre la direction de celle de S^t.-Willibrode, au Catalogue de laquelle il figura depuis en qualité de soixante-neuvième abbé. L'archevêque Lothaire de Trèves lui en donna l'investiture au nom de l'Empereur.

Il n'y avait pas un an révolu qu'il était installé dans cette nouvelle dignité lorsqu'une troupe de cavaliers hollandais avec quelques fantassins sous la conduite d'un chef nommé Corneille von der Hardt, vint tout-à-coup le 28 mai 1596, par une nuit obscure faire irruption dans la ville d'Echternach qui fut prise avant que les bourgeois eussent eu le temps de se reconnaître. Après ce coup de main ils forcèrent les portes de l'abbaye des Bénédictins et la pillèrent entièrement, ne faisant aucune distinction entre le sacré et

Digitized by Google

le profane. L'abbé Bertels pour échapper à la fureur de ces forcenés s'était refugié dans la tour de l'église où il fut enfin découvert et pris avec ses religieux. Avant de l'emmener les vainqueurs se firent compter quatre mille écus du pays pour racheter la ville de l'incendie auquel ils menaçaient de la livrer en cas de refus. Ils traînèrent ensuite l'abbé et les siens ainsique quelques bourgeois notables jusqu'à Nimègue avec le riche butin qu'ils venaient de faire, et les tinrent enfermés dans une infecte prison pendant quatre mois entiers, au bout desquels ils ne furent rendus à la liberté qu'après avoir encore payé douze mille Dalers pour leur rançon, plus deux mille ducats pour frais de leur entretien.

Rendu à la tranquilité après cette rude épreuve, Jean Bertels ne s'occupa plus apparemment qu'à des travaux littéraires. Il mourut le 19 juin 1607 et a été inhumé dans une chapelle contigue à l'église de son abbaye. Son épitaphe, qu'il avait composée lui-même et qui a échappé au vandalisme des temps modernes avec la pierre tumulaire qui la porte, est conçue comme suit :

D. O. M.
SISTE VIATOR, ISTA LEGAS :
JOANNES BERTELS, HUJUS MONASTERII OLIM [ABBAS,
ABIIT NON OBIIT, DISCESSIT NON DECESSIT,
ABIIT UT VIVAT IN ÆTERNUM.
EJUS CORPUS IN HAC SPELUNCA ABSCONDITUR,
EXSPECTATQUE DIEM NOVISSIMUM.
AVE VIATOR. VALE VIATOR.
JOANNES BERTELS MORTEM HABENS PRÆ [OCULIS,
VIVENS POSUIT ANNO 1606.

Après sa mort les religieux ajoutèrent la date de son décès :

OBIIT 19 JUNII 1607.

Sur ce piédestal se trouvait placée la statue de Bertels, grandeur naturelle, taillée en pierre, les mains jointes et sculptée, dit-on, en vrai portrait.

Le piédestal du monument avec son inscription se trouve encore à sa place primitive ; mais la statue en a été enlevée pour être posée sur le pont de la Sûre à Echternach : M. Dondelinger devenu propriétaire de l'abbaye, cédant à la prière des bateliers, la fit mettre en cet endroit pour remplacer trois images de saints qui s'y trouvaient anciennement et que les Français avaient jetées à la rivière.

Outre les Dialogues sur la Règle de St.-Bénoît et le Catalogue des abbés de Munster, dont nous avons parlé plus haut, on a de l'abbé Bertels : 3°. Catalogus et series Abbatum Epternacensium, *rédigé vers l'année* 1595 et imprimé à Cologne. — 4°. Deorum Sacrificiorumque gentilium, cum ad vitandos ethnicæ superstitionis ritus et ceremonias; tum ad sacros profanosque scriptores probe intelligendos delucida et succincta descriptio. Cologne, 1606, in 4° : *Cet ouvrage, quoique superficiel en apparence, peut être lu avec quelque fruit, surtout pour ses applications au culte de nos aborigènes.* — 5°, enfin, Histoia Luxemburgensis, seu Commentarius quo ducum luxemburgensium ortus, progressus, ac res gestæ continuata serie ab ipso primario initiatore, usque ad præsentem illustriss. Archiducem Albertum accurate discribuntur. Simul et totius Provinciæ Luxemburgensis Ducatus, Marchionatus, Baronatus, cæteraque Dominia succinete perstringuntur. Cologne, 1605, in 4° ; et Amsterdam, apud Guiljelmum Blæu, 1635, in 32. Cette dernière édition, publiée sous le titre de : Respublica Lutzelburgensis, est incomplète. *Ce livre, pour avoir été tourné en ridicule par Bertholet* (v. son article) *qui ne le comprenait sans doute pas, et trop peu estimé par l'évêque de Hontheim, est le fruit de longues et de laborieuses recherches dont la profondeur commence seulement de nos jours à être appréciée à sa valeur. Bertels a, en outre, le mérite d'avoir été le premier qui aît entrepris d'écrire et de publier l'Histoire du Pays de Luxembourg. Si donc on fait abstraction de quelques taches de crédulité, inévitables dans le siècle où l'auteur a vécu, on sera forcé d'admettre, après de mûres réflexions, que cette œuvre est a*

Digitized by Google

moins aussi estimable que la confuse et indigeste compilation du Jésuite qui la critique tant. Nous ajouterons cependant que le style de Bertels est en général très-dûr; ce qui joint aux innombrables fautes typographiques de l'édition de Cologne, en rend la lecture absolument fatigante. MM. Brimmeyr et Michel en ont publié une nouvelle édition-luxe, revue et corrigée, en un vol. in 8°; Luxembourg, Bück, 1856.

Bertels, lui-même, dans son Historia Luxemburgensis, édit. de Cologne, 125; 144, sq.; 178; 184, sq —D. Calmet, Bibliothèque Lorraine, et Catal. des auteurs Lorrains —Will. a Wiltheim, Disquis. ant. Hist. Luxemb. l. II., c. VI, § 3.—Paquet, 62.—Bertholet, I, antè textum, XXXV.; II, P. J. XI; VIII, 52 —Masen Epitome Histor. Trevir, 695.— Moreri, II, 220.—Res monasterienses, mscr.— Histoire de l'Abbaye de N.-D de Munster; mscr. Bibl. de Luxbg. —Ab Hontheim, Hist. Trevir. diplom., II, 552; et III, 1017.—Gesta Trevirorum, III, 58.— Brower, Antiq. et Annal. Trevir., II, 428. —De Feller, Dictionnaire historique, litt. B.; et supplément à cet ouvrage, édit 1819, I, 188.—Délices des Pays-Bas, III, 201.—Muller, Geschichte der S. Willibrord's-Abtey, 86.—v. Staanberg, Metropolis Eccles. Trevericæ, I, 558; et 555, sq.—Bassen, Eiflia illustrata, III. II. n., 290, sqq.—Courtin, Encyclopédie moderne, III, 302.— Clasen, Catal. de la Bibl. de Luxembourg, 474. — Biographie universelle, IV, 347.—Neumann, Les auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1856, 20.— Swertius, Athenæ Belgicæ, 396.

BERTHOLET, *Jean,* né à Vieil-Salm, le 30 décembre 1688, étudia les humanités et la philosophie au collége des Jésuites à Luxembourg; et, décidé à entrer dans leur Ordre il se rendit à Tournay en 1708 pour y faire son noviciat. Il ne reçut la prêtrise qu'à l'âge de trente-cinq ans et se lia alors à la société de Jésus par la profession solennelle des quatre vœux. Cette cérémonie se fit à Armentières en 1723.

L'élocution facile de Jean Bertholet le fit désigner pour la prédication. Pendant quinze ans il remplit avec zèle, dans la plupart des villes de la Belgique les pénibles fonctions de missionnaire, qui ruinèrent sa santé et l'obligèrent à mener désormais une vie sédentaire. Une telle vie se conciliait d'ailleurs parfaitement avec son penchant pour l'étude des faits historiques, comme il le dit lui-même dans la préface d'un de ses ouvrages dont nous aurons occasion de nous occuper.

Il paraît par les actes que nous avons sous les yeux que Bertholet a résidé pendant nombre d'années au collége de Luxembourg; que de là il s'est rendu à Namur, pour enfin aller s'enfermer définitivement dans la maison des Jésuites de Liége où il est mort le 25 février 1755, à l'âge de près de soixante-sept ans.

Si Bertholet a eu des talents comme prédicateur, on peut dire sans hésiter que comme auteur, surtout comme historien, il est resté bien audessous du degré de critique nécessaire pour juger les faits et les présenter sous leur véritable point de vue. L'ordre dans les idées, la logique dans le classement de ses matériaux semblent lui avoir complétement fait défaut. Dominé le plus souvent par une idée fixe il n'est pas de torture d'esprit qu'il ne se soit donnée pour plier à sa pensée les événements qu'il retraçait. Si nous portons sur ce personnage un jugement dicté par la justice la plus sévère comme la plus impartiale, c'est bien parceque lui-même il nous a donné l'exemple de l'acerbe dans les appréciations presque toujours outrées qu'il s'est permises sur le compte des auteurs qu'il consultait, souvent sans les comprendre suffisamment, lorsque ces auteurs ne professaient pas la tournure qu'il voulait donner aux faits qu'il avait à rapporter.

Le P. Bertholet a beaucoup écrit; mais nous ne connaissons d'imprimé que trois ouvrages dont voici les titres: 1°. Histoire ecclésiastique et civile du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny; 8 forts volumes in 4°; Luxembourg, André Chevalier, 1741—43: *Cette œuvre prolixe et dénuée d'ordre, pour la rédaction et la publication de laquelle les Etats du Pays avaient fait des sacrifices très-considérables en argent et communiqué de nombreux documents hors des archives publiques, et qui n'y sont jamais rentrés, n'a ni plan ni unité et est tellement entremêlée de faits étrangers au pays, y intercallés inutilement, qu'en maint en-*

Digitized by Google

droit le lecteur est fondé à se demander s'il lit bien un livre sur l'Histoire particulière du Luxembourg? Du reste, pour le dire d'un trait: l'Histoire de Bertholet n'est réellement qu'une copie du manuscrit intitulé: Essay de l'Histoire de Luxembourg, *en cinq volumes in folio, attribué au notaire Pierret auquel les Etats l'avaient acheté pour six cents florins et qu'ils avaient communiqué à notre auteur pour le consulter: même style, mêmes mots, mêmes tours de phrase, le même manuscrit en un mot; mais ce manuscrit jeté pêle-mêle, décousu feuillet par feuillet et recopié au hazard, avec addition d'innombrables digressions tant sur l'histoire générale que sur des objets entièrement étrangers. Tout le texte de Pierret s'y trouve, moins plusieurs titres très-importants que Bertholet n'a pas appréciés ou qui ne se pliaient pas à sa manière de voir; mais hors l'ordre parfait que l'auteur de ce manuscrit avait mis dans son ouvrage. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce manuscrit qui est très-précieux à nos yeux* (v. l'art. Pierret). D'un autre côté, par suite de différentes circonstances peut-être indépendantes de la volonté de Bertholet, cet auteur s'est trouvé comme balotté entre des difficultés et des procès-d'argent à l'occasion de la publication de sa soi-disante Histoire de Luxembourg. Tantôt c'étaient les Etats qui lui demandaient le remboursement de leurs avances montant à audelà de cinq mille florins; tantôt c'étaient les imprimeurs ou les relieurs qui saisissaient ses livres et ses documents, qui ces derniers cependant ne lui appartenaient pas, et les vendaient publiquement à l'encan; à tel point qu'il faut vraiment admirer sa persévérance, en ce que dans des circonstances si fâcheuses il soit parvenu en fin de compte à mener à terme un travail d'aussi longue haleine et si couteux autant qu'il était parsemé d'obstacles aussi nombreux qu'humiliants.

Dans son Histoire de Luxembourg cet historien critiquait avec plus ou moins de fondement, ce que nous ne discuterons pas ici, une soi-disante tradition que les PP. Capucins d'Arlon avaient eu soin de répandre et qui consistait à faire admettre que le lieu occupé par leur monastère aurait porté dans les temps reculés un temple consacré à la lune; et qu'une pierre antique trouvée dans les environs et qu'ils avaient exposée devant l'image de la Sainte-Vierge aurait été l'autel consacré à l'idôle payenne, pour symboliser la victoire du culte chrétien sur l'idolâtrie. Les PP. Capucins craignant vraisemblablement de voir diminuer le nombre des fidèles qui venaient journellement invoquer la Ste.-Vierge dans leur église et y déposer leurs offrandes, du moment où par leur silence ils seraient censés avoir passé condamnation sur la critique de Bertholet, se mirent à rédiger et à repandre à profusion une brochure d'invectives contre cet auteur. Leur opuscule, in 18, de 54 pages est devenu rare de nos jours, a pour titre: *L'ancienne tradition d'Arlon, injustement attaquée par le R. P. Bertholet, Jésuite; mais justement défendue par la Ville et Magistrat d'Arlon; Luxembourg; héritiers de J.-B. Ferry,* 1744.

Le P. Bertholet se crut en devoir de répondre aux accusations des Arlonais par une *lettre imprimée* même format, de 30 pages et datée de Liège, le 5 février 1745. Cette lettre il l'adressait à un capucin du monastère d'Arlon, nommé P. Bonaventure (v. l'art. Mirchout, Henri-Remy), natif de Luxembourg, qu'il supposait peut-être à bon droit être l'auteur du libelle lancé contre lui.

Sa lettre fut suivie la même année, de la part des Arlonais, d'un nouveau libelle intitulé: *Remarques de la part de la ville d'Arlon sur la lettre* etc.; 61 pages; et peu de temps après, d'une: *Suite des remarques* etc; 48 pages.

Dans ce procès dont les sarcasmes plutôt que les bonnes raisons ont fait tous les frais de part et d'autre, le pauvre Père Bertholet qui en était la cause innocente, semble n'avoir pêché que pour avoir d'abord donné pour sienne la dissertation

Digitized by Google

d'Alexandre de Wiltheim (v. son art.) sur le même objet, sans avoir eu les connaissances de son devancier pour refuter convenablement le sentiment contraire qui lui était opposé.

En 1746, alors qu'il était déjà retiré à Liège, le même auteur publia une: *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu, avec la vie des bienheureuses Julienne et Eve*; in 4°. Son confrère, le Jésuite de Feller pense que dans ce livre il y aurait à désirer plus de critique: C'est encore le reproche que nous avons donné à son histoire de Luxembourg.

Bertholet s'occupa en outre à plusieurs autres ouvrages qui sont restés manuscrits, parceque, dit-on, les réviseurs les ont rejettés. Ce sont entr'autres: 4°. Abrégé de l'histoire de Luxembourg; volume in folio, de 635 pages, possédé par M. Lavalleye. — 5°. Histoire de l'Eglise et de la principauté de Liége; in folio, 1749; à la Bibliothèque de l'Université de Liége. — 6°. Vie des Saints et des Saintes des Pays-Bas; 2 vol. in folio, dont le sort nous est resté inconnu. — Et peut-être encore d'autres compositions.

Marcellin LaGarde, Notice sur les Luxembourgeois célèbres, 33 à 35.—An Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, III, 1017.- Bertholet, Histoire de Luxembourg, I, Préface.—D. Calmet, Biblioth. lorraine; et Catalogue des auteurs lorrains.— De Feller, Dictionn. histor.; litt. B.—De Reiffenberg, édition de: Histoire des ducs de Bourgogne, par de Barante, 1836; IX, 261, note.—L'ancienne tradition d'Arlon, etc.—Jansenn, Histoire des Pays-Bas depuis les temps anciens jusqu'à la création du Royaume des Pays-Bas en 1815; I. Introduction, XIII. — Würth-Paquet, Esch sur l'Alzette et sections qui en dépendent; 1845, 3, note 3.—Archives du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. — Paquet, 80.—Hommes illustres des Pays-Bas; I, 41.— Courtin, Encyclopédie moderne, III, 305.—Claser, Catalogue de la Biblioth de Luxbg., 236, 474.— Biographie universelle, IV, 356 —Neumann, Les auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1856, 42, sq.

BETTINGEN, *Wolfram* de, naquit à Bettingen-sur-la-Prum, devint en 1077 le vingt-unième abbé de Prum et mourut en 1103 après vingt-six ans de prélature. Les Chroniques de son abbaye le désignent comme un homme prudent qui défendit avec énergie et force les droits de son monastère. Il sut obtenir pour ce dernier la protection de l'empereur Henri IV contre les entreprises des avoués.

Beasch, Eifelia illustrata; I, 1, 211, sq.— Kraus, Defensio Abbatiæ prumiensis. —Bertholet.

BIDART, *Marie-Anne de*, originaire d'une famille équestre très-distinguée du pays de Liége, avait été mariée à François de Thomassin, chevalier, seigneur d'Ansembourg, Dieulewart, Septfontaines et Kahler, mort le 15 septembre 1684. En 1688 elle fit pour le Mont-Marie, près d'Ansembourg, la fondation de bénéfice qui a motivé son inscription dans cet ouvrage. Voici à quelle occasion:

Depuis un certain nombre d'années il y avait un grand concours de fidèles sur une colline placée à l'est du vieux château d'Ansembourg, où l'on venait honorer, principalement aux fêtes de Notre-Dame, une petite madone qui suivant la tradition populaire avait été découverte entre les branches d'un chêne séculaire: On l'invoquait sous le titre de refuge des pêcheurs.

La dame de Bidart, touchée de cette dévotion, avait fait bâtir en cet endroit vers 1678 une chapelle superbe qui fut d'abord consacrée le 12 septembre 1779 par l'évêque suffragant de Trèves. Elle la fit aggrandir en 1687 et elle fut consacrée de nouveau le 4 mai 1690, par Henri d'Anéthan, évêque de Hiéropolis. — En 1771 cette chapelle fut de nouveau aggrandie et ornée de son portail actuel ainsique de ses deux clochers latéraux par Joseph-Lambert de Marchant, comte d'Ansembourg (v. son article). Audessus du portail il fit placer ses armes avec celles de la comtesse son épouse et il décora l'intérieur d'un orgue qui fut plus tard vendu et transporté dans l'église paroissiale de Neuerbourg.

Non contente de cette première œuvre, la fondatrice expédia, manu propriâ, sous la date du 27 octobre 1688, une constitu-

Digitized by Google

tion en règle pour un bénéfice de chapelain qui serait attaché à la dite chapelle pour la desservir et qui serait en même temps chargé de donner l'instruction primaire à un certain nombre d'enfants de la seigneurie.

Afin de présenter une idée exacte de cette institution nous allons extraire du titre même les passages qui énumèrent les charges et les émoluments attachés au bénéfice.

Elle ordonne à son héritier qui possédera le château d'Ansembourg, ainsi qu'à tous ses successeurs d'entretenir la chapelle en bon état de conservation, de réparation et d'ameublement. Pour le cas où les seigneurs d'Ansembourg seraient réduits à l'indigence au point de ne pouvoir suffire à cet entretien elle affecte à cet objet le tiers des revenus du moulin d'Ansembourg avec les rentes en dépendantes.

Elle y constitue ensuite un chapelain-prêtre, à sa nomination et à sa révocation, de même qu'à celles de ses successeurs. Ce chapelain sera chargé 1° d'y célébrer le service divin et d'administrer aux fidèles; les sacrements de pénitence et d'Eucharistie; 2° d'y dire toutes les semaines la messe, le dimanche pour tous les fidèles; le lundi pour les trépassés et nommément pour le mari de la fondatrice, ses père et mère, sa famille et finalement pour tous ceux qui pour leur soulagement n'ont aucun suffrage ni intercesseur en ce monde; le vendredi en l'honneur de la passion et enfin le samedi en celui de la Sainte Vierge.

3° Le samedi, le dimanche et les fêtes pendant toute l'année, à cinq heures du soir, le chapelain est tenu d'y chanter le salve regina.

4° Le chapelain instruira gratuitement douze enfants dans la foi catholique, la pratique des vertus et les lettres: Ces élèves sont au choix du seigneur et seront pris de préférence parmi les pauvres de la terre d'Ansembourg.

A défaut de sujets dans celle-ci ils le seront parmi les enfants des villages voisins: Chacun d'eux pourra suivre l'école pendant quatre ans.

Pour ses émoluments le chapelain recevra: 1° pour ses messes hebdomadaires, cinquante écus blancs par an; 2° pour l'instruction des douze enfants pauvres, neuf écus; et 3° pour le salve regina six écus; en tout, monnaie moderne, trois cent soixante dix-sept francs. Pour sa résidence le seigneur lui fournira une maison convenablement distribuée et entretenue, et pour son chauffage quinze cordes d'Espagne de bois à couper dans le bois vis-à-vis du château.

La fondatrice ordonne en outre qu'aux sept fêtes de la Sainte Vierge il soit célébré dans la chapelle du Mont-Marie une messe haute à trois prêtres; qu'à ces jours aussi il y ait prêche et deux confesseurs pour entendre les fidèles qui voudront faire leurs dévotions; pour le jour de la nativité elle commande quatre confesseurs. Ces prêtres doivent recevoir du seigneur: l'officiant cinq escalins ou deux francs quatre-ving-dix centimes; chacun des deux lévites, y compris leur messe basse, trois escalins; le chantre deux escalins; le prédicateur trente-cinq sols. En cas que l'officiant de la messe haute ferait en même temps le sermon il recevra un écu en tout. Chacun des confesseurs enfin obtiendra vingt sols, plus dix sols pour sa messe. Ces prêtres auront en outre droit à une réfection honnête avec une pinte de vin, à leur offrir par le chapelain qui recevra de ce chef, pour chacun d'eux, un quart d'écu à lui payer par le seigneur.

Afin que le concours qui a lieu au Mont-Marie n'entraîne à aucun excès, le seigneur d'Ansembourg aura à veiller scrupuleusement à ce qu'il ne s'y débite pas de boissons et à ce qu'aucun marchand-mercier n'y étale ses marchandises pendant les dites fêtes.

Le lendemain de chacune de ces sept fêtes il sera célébré dans la chapelle une messe haute à trois prêtres, et deux messes basses, toutes de requiem pour le repos de l'âme de la fondatrice, de celle de son époux et de celles de sa parenté. La même rémunération que dessus sera payée aux prêtres et au chantre; mais sans repas.

Digitized by Google

Somme toute, les rétributions ici fixées montent en total, pour les sept fêtes, à trente-huit écus et dix sols, monnaie forte ou ancienne; pour les anniversaires à onze écus et dix-huit sols, même monnaie; pour les honoraires du chapelain a soixante-cinq écus; total cent quatorze écus et trente-cinq sols, argent du pays, l'écu compté à soixante sols de huit centimes.

Le seigneur d'Ansembourg est tenu d'acquitter cette somme sans déduction aucune, sous l'hypothèque spéciale du château, des forges, fourneau et dépendances ainsique du tiers de toute la seigneurie d'Ansembourg, de même que de tous les biens meubles et immeubles, droits, raisons et actions de la fondatrice, dame dudit Ansembourg, là où ils pourront être situés et de quelle nature ils soient, sans que la spécialité déroge à la pluralité, ni la généralité à la spécialité, avec défenses et interdiction de les pouvoir alliéner, engager ou autrement en disposer qu'avec les charges et obligations ci-dessus énoncées.

La fondatrice ajoute: « Je déclare qu'en « cas que ledit chapelain serait négligent à in- « struire la jeunesse ou qu'il n'eût le nombre « de douze enfants réglé ci-dessus, que pour « chaque an on lui défalquera trois quarts « d'écu par enfant ou bien trois sols par mois « et par enfant manquant. De même pour « chaque fois qu'il omettra de chanter le sal- « ve regina il subira une réduction de deux « sols; le tout hors le cas d'une maladie qui « ne serait pas absolument trop longue. »

Tous les bénéfices opérés par ces réductions seront distribués aux pauvres d'Ansembourg et de la paroisse de Tuntingen.

Finalement, la fondatrice prie le Procureur-général de Luxembourg de veiller à la conservation de sa fondation; et elle l'engage à cet effet à se transporter deux fois par an aux fêtes de Notre-Dame au Mont-Marie pour voir si ses intentions s'exécutent ponctuellement. Les honoraires du magistrat sont fixés pour chaque visite qu'il fera, à trois écus qui sont à payer par le seigneur; le tout ajouté à l'hypothèque ci-haut consentie.

La dame de Thomassin, née Marie-Anne de Bidard est décédée sans enfants, le 10 mars 1711. Elle a été inhumée dans sa chapelle au Mont-Marie, du côté de l'évangile du maître-autel, sous une tombe en marbre, artistement travaillée. Ce monument porte l'inscription suivante, en lettres d'or:

Piæ memoriæ
Prænobilis Dominæ
D. Mariæ Annæ Bidart, hujus sacelli mariani fundatricis, Toparchæ in Ansembourg et Kahler, et ferrifundinarum dominæ, prænobilis ac generosi Domini D. Francisci de Thomassin, ordinis equestris, conjugis

Quæ obiit 10^{mâ} *Martii anno* 1711.

Hoc monumentum posuit gratus nepos ac hæres, Prænobilis Dominus D. Thomas Marchant, toparcha in Septemfontibus et Ansembourg.

Lector piis manibus apprecare.

Requiescat in pace.

Nous ajoutérons subsidiairement que depuis la promulgation de la loi sur l'instruction primaire, en date du 26 juillet 1843, le chapelain-bénéficier de Mont-Marie à Ansembourg ne fait plus l'école aux douze enfants pauvres fixés dans l'acte de fondation: le seigneur est dès lors tenu de verser la somme fixée à cette fin dans la caisse communale pour être employée à l'usage désigné.

Acte de fondation du bénéfice de Mont-Marie; aux archives du Siége des nobles; vol. 136, p. 195, N° 1104.—Renseignements recueillis.—Notes d'étude. —Dr Nes Nilles, Maria, die mæchtige Patronin zur Eiche, auf dem H. Berge Maria's bey Ansemburg; passim.

BINGEN, *Antoine*, né à Useldange, le 23 prairial an XI (12 juin 1803), était fils de Sébastien Bingen, riche cultivateur et de Anne-Catherine Clomes, sœur du professeur Pierre Clomes (v. son art.).

Après avoir achevé avec distinction ses études gymnasiales à l'Athénée de Luxembourg, il alla faire sa philosophie au collège philosophique de Louvain, cette con-

ception de Guillaume 1er, roi des Pays-Bas, si belle en théorie mais qui fut absolument viciée dans son mode de mise en pratique.

En se rendant à cet établissement Bingen n'a fait qu'obéir aux lois de son pays; et cependant lorsqu'il se présenta ensuite pour être admis au séminaire clérical de Namur les portes lui en furent impitoyablement fermées comme à tant d'autres jeunes gens de la même époque qui comme lui se sentaient une véritable vocation pour le sacerdoce et qui désertèrent ensuite l'école pour retourner à moitié instruits dans leur famille et embrasser une autre carrière. Mais Bingen eut plus de constance et plus de fermeté dans sa résolution: il alla solliciter et obtint son admission au séminaire de Trèves où il fit ses cours de Théologie et fut ordonné prêtre en 1827.

On était alors si prévenu en Belgique contre les anciens élèves de Louvain qu'on ne voulut les admettre à aucune place de curé, pas même de vicaire. Et cependant Bingen était ordiné; il ne pouvait bonnement pas se condamner à passer sa vie dans l'inaction: ses connaissances demandaient à être mises à profit à la prédication de la loi de l'Evangile; son caractère l'appelait à devenir le dispensateur des sacrements de l'Eglise et le pasteur d'une communauté catholique. Repudié par l'autorité ecclésiastique de sa patrie envers laquelle cependant il n'avait pu pêcher pour avoir obéi à la loi civile, il fut forcé de rester dans le diocèse de Trèves où il obtint bientôt la cure de Schœnberg, village qui autrefois avait aussi été luxembourgeois. C'est là qu'il passa ses jours et qu'il mourut le 14 décembre 1854, à l'âge de cinquante-un ans.

Sans nous étendre sur ses actes comme curé, puisqu'ils ont été accomplis en Pays étranger, l'abbé Bingen mérite par deux circonstances importantes de figurer parmi les luxembourgeois distingués: Son oncle le Professeur Clomes (v. son art.) l'avait nommé son exécuteur testamentaire, le chargeant de fonder une bourse d'études en faveur de sa famille et de vendre au Pays sa bibliothèque pour, le prix à en provenir, servir à augmenter le revenu de cette bourse. Il lui avait cependant permis de retirer de cette bibliothèque les ouvrages de Théologie. Bingen, plus ami de son pays natal refusa cet avantage qui était considérable et voulut que la collection entière restât à la patrie luxembourgeoise. La fondation fut faite et il se trouva que par un effet de son abnégation personnelle elle put être portée à un revenu annuel de cinq cents francs.

De plus, son oncle avait ordonné en termes généraux que cette bourse fût attachée à sa famille. Bingen réfléchissant sur la possibilité où la famille pourrait venir à s'expatrier ou à s'éteindre, ajouta dans son testament et pour ce cas, la stipulation de l'aliénation à perpétuité du capital au profit des élèves de l'athénée.

Le second acte de civisme du curé Bingen est plus personnel, plus direct: il fonda aussi une bourse d'études dont le chiffre ne nous est pas connu, mais qui à ce qu'il est à présumer, s'élèvera à la même somme de dix mille francs de capital et qui est accessible à tous les luxembourgeois sans préférence de famille. Quant à son patrimoine qui était considérable, s'élévant à près de vingt-mille francs, il l'a légué à ses parents; et finalement, ce que sa cure lui avait laissé d'épargnes il a statué que cela serait consacré à fonder de bonnes écoles dans sa paroisse. Ainsi, ce dont la générosité de son oncle l'avait gratifié il le légua à son pays natal; il a laissé aux siens ce qu'il avait reçu de ses auteurs et il a donné à ses paroissiens, qu'il aimait comme un père, les moyens de continuer à toujours l'instruction qu'il n'avait cessé de leur enseigner par lui-même pendant un quart de siècle qu'il a dirigé leur conscience.

Namur, Catalogue de la Biblioth. de Luxbg., 70, sq. — Muller, Notice nécrologique, dans le Journal: Luxemburger Wort für Wahrheit und Recht, 1855, N° 18. — Renseignements fournis par M. le Bourgmestre d'Useldange.

Digitized by Google

BINSFELD, *famille* recommandable de Luxembourg, qui a produit vers la fin du seizième et la première moitié du dix-septième siècles plusieurs personnages très-distingués et dignes de figurer au nombre de nos illustrations. Cependant, à défaut de données généalogiques plus positives il nous est impossible de marquer d'une manière absolue leur degré de parenté à moins de les reconnaître pour frères, à l'exception toutefois de Pierre Binsfeld qui doit dans ce cas avoir été l'oncle des deux Jean, de Christophe et de Bernard dont nous aurons à parler successivement. Le nom de Binsfeld subsiste encore à Luxembourg et dans le Pays; mais nous nous croyons autorisé à douter si les familles qui le portent aujourd'hui descendent des Binsfeld dont il s'agit ici.

BINSFELD *Bernard*, vivait en 1645. L'auteur du manuscrit des Viri illustres nous fournit les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir sur ce personnage: « 1645. Bernardus Binsfeldius, Luxem-« burgensis, S. Theologiæ Licentiatus, ca-« nonicus ad sanctum Cunibertum Coloniæ « et Pater spiritualis ibidem in Magno Na-« zareth mortuus in eodem cum opinione « sanctitatis. »

Viri illustres, I, N° 79.— Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 14.

BINSFELD *Christophe*, était vraisemblablement frère du précédent, puisqu'il a vécu à la même époque que lui et que comme lui il était originaire de la ville de Luxembourg. Christophe Binsfeld se voua à l'étude du droit: « Christophorus Bins-« feld, *dit le manuscrit des Viri illustres*, « J. U. Doctor Consiliarius Regis in hoc « ducatu; hic Luxemburgensi seminario « cessit quartam partem Decimæ in Sas-« senheim filiumque unigenitum Joannem « Wilhelmum dedicavit Societati Jesu. »

Nous ajouterons encore que ce personnage s'est rendu recommandable par ses vastes connaissances dans les antiquités du Pays, à tel point qu'Alexandre de Wiltheim (v. son art.) le cite très-souvent avec éloge et comme autorité, à l'égal de Chiffflet, dans son Luxemburgum romanum; et si comme il semble il n'a rien écrit lui-même sur cette branche des connaissances humaines on ne peut cependant pas lui ôter le mérite d'avoir aidé de ses avis, de ses recherches et de ses collections à mener à sa perfection un des plus profonds ouvrages qui ait été écrit sur la matière.

Christophe Binsfeld qui avait commencé sa carrière publique en se faisant admettre avocat-postulant au Conseil provincial de sa ville natale, fut nommé substitut du Procureur-Général près le même Conseil par Lettres-Patentes du 23 juin 1634; ensuite Procureur-Général le 29 avril 1636; enfin Conseiller-lettré le 28 avril 1638. Nous n'avons pas découvert la date de son décès.

Il avait épousé Marie de Witheim, fille de Jean, Greffier au Conseil provincial et de Marguerite Brenner de Nalbach, et sœur des savants frères de Wiltheim (v. leurs articles): sa science profonde avait sans doute puissamment contribué à la conclusion de cette union d'où naquirent deux enfants, une fille, Gertrude, qui fut à son tour mariée à Jean Georges de Balonfeaux (v. son art.), Conseiller à Luxembourg et qui vivait encore en 1723; et *Jean-Guillaume* qui entra dans l'Ordre des Jésuites comme nous l'avons vu plus haut.

Viri illustres, III, N° 218.—D. Calmet, Biblioth. lorr.; et Catal. des auteurs lorr. — Neyen, Notice hist. sur la famille de Wiltheim, 14. — Neumann, Les auteurs Luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1856, 19.

BINSFELD, *Jean*. Ici nous devons hésiter sur la question de savoir si nous admettrons *deux personnages de ce nom* qui auraient simultanément existé; ou bien si les actes que nous connaissons pour avoir été accomplis par Jean Binsfeld doivent être tous attribués à une seule et même individualité. Ce doute fondé ne provient que du laconisme désespérant des sources où il nous a été donné de puiser et qui sont cependant les seules, que nous sachions qui existent. En définitive cependant nous croyons pouvoir nous résoudre à recon-

Digitized by Google

naître qu'il y a eu réellement *deux Jean Binsfeld* qui ont vécu la même époque et qui sont morts tous les deux vers le même temps. Voici nos motifs: Les deux Jean Binsfeld ont existé à ou vers le temps où le manuscrit des Viri illustres a été rédigé; l'un des deux était prêtre, cela est hors de doute, et l'autre a été classé parmi les laïcs, les *clari pace*, mis en opposition avec les *clari ecclesiastici*, par l'auteur du manuscrit invoqué. Mais ces deux personnages étaient-ils frères? Etaient-ils cousins ou seulement parents lointains? Ou bien ne l'étaient-ils pas? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de fixer.

Nous dirons donc que Jean Binsfeld, que nous désignerons par Jean I, est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « 1656. Joannes Binsfeld, « Luxemburgensis, Consiliarius intimus « ducis neoburgensis Juliæ Cliviæ. » Il nous est impossible de fournir aucune donnée ultérieure sur cet homme distingué; nous disons distingué, car sans cela l'auteur de notre manuscrit, qui était un excellent critique, ne lui aurait pas donné place dans son œuvre.

Jean II Binsfeld, de son côté, n'est pas cité parmi les Viri illustres. Ce dernier était frère de Pierre Binsfeld, dont l'article suivra. Il entra dans les Ordres sacrés et devint Chanoine-Doyen de la collégiale de St. Siméon, à Trèves. Tous les documents que nous avons consultés pour la rédaction de cette notice s'accordent à dire que Jean II Binsfeld a été un écrivain célèbre; mais aucun ne nous donne le titre de ses ouvrages; et même la Bibliothèque de Luxembourg n'en possède point. Ce personnage mourut vers l'année 1655 ou 56, non en 1636 comme quelques auteurs nous l'avaient fait accroire lorsque nous avons rédigé notre Notice historique sur la famille de Wiltheim; ni en 1615, suivant d'autres, puisque plus de vingt ans après cette date il a encore concouru à des actes concernant ses fonctions de Doyen du chapitre de St. Siméon.

Viri illustres, III, N° 253. — D. Calmet, Biblioth. lorr.; et Catal. des auteurs lorrains; — Neyen, Notice histor. sur la famille de Wiltheim, 14. — Gesta Trevirorum, III, 58, note g. — Pierret, I, fol. LIX. — Bertholet, VIII, 188, — Ulveling, 57. — Ab Hontheim, Histor. Trevir. diplom., III, 444. — Clones, Manuscrits. — v. Strambers, Metropol. Eccles. Trever. I, 210 et 215. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1856, 19.

BINSFELD, *Pierre*, qui n'est pas mentionné dans le manuscrit des Viri illustres, était frère de Jean II Binsfeld, doyen de St. Siméon. Comme ce dernier, il était né à Luxembourg, de parents peu moyennés à ce qu'on rapporte. Sur la puissante recommandation de Jean de Bridel, abbé de Himmerode, il fut admis à faire ses études au collége germanique de Rome où il reçut le bonnet de Docteur en Théologie et en Droits. Il était encore dans cette ville lorsque Jean de Schonenbourg, archevêque de Trèves, demanda au Pape quelques jeunes prêtres à mœurs régulières, éloquents et profondément instruits, pour s'opposer au schisme qu'un hérésiarque nommé Gaspard Olévianus avait essayé d'introduire dans le diocèse. Pierre Binsfeld fut un des trois orateurs qui furent députés à cet effet; et il n'était pas le moins instruit d'entre eux. Aussi les annales de Trèves font-elles l'éloge le plus brillant de sa science et de la force de son entraînante éloquence. Quelque temps après l'archevêque le désigna pour se rendre à l'abbaye de Prum afin d'y faire revivre l'esprit de la règle religieuse et de corriger les mœurs dépravées des moines. Dans cette mission Binsfeld eut d'abord à subir des contrariétés voire même des avanies sans nombre de la part des religieux récalcitrants habitués à mener une vie dissolue. Il ne se rebuta pas cependant. Plus la communauté se montrait revêche à ses exhortations et plus il affichait la patience la plus évangélique qu'il unissait constamment à la science la plus approfondie. Sa mission dura trois ans entiers au bout desquels, après avoir constamment prêché par son exemple autant que par ses paroles, il parvint enfin à ramener ces brebis égarées dans le bercail et à les faire rentrer

Digitized by Google

sous la loi dont dans leurs vœux religieux ils avaient juré de ne jamais s'écarter. Jean de Schonenbourg qui était vieux et infirme, apprit avec une vive satisfaction la réussite de l'objet de ses désirs, et voulut en récompenser dignement Binsfeld: Il le manda en conséquence à Trèves, le sacra évêque du titre d'Azot (1589), le nomma son suffragant et ajouta à ces dignités celle de Prévôt de St. Siméon, afin, disent les annales que nous consultons, de lui donner les moyens de remplir ses fonctions nouvelles avec l'éclat nécessaire. Binsfeld avait accepté toutes ces dignités avec reconnaissance, pensant apparemment que le caractère nouveau d'évêque allait lui fournir l'occasion de prêcher l'Evangile avec plus d'autorité. Mais pour les biens terrestres très-considérables qui y étaient attachés, leur acquisition ne lui fit pas abandonner la vie austèrement régulière qu'il avait menée jusqu'alors: Ce qu'il épargnait sur les revenus de ses prébendes il le distribuait aux nécessiteux. Son humilité qui avait été admirée par tous jusqu'alors, resta la même si elle n'augmenta pas. En un mot Pierre Binsfeld peut au rapport de tous les historiens, être cité comme un vrai modèle de science et de vie chrétienne.

Ce grand homme fut une victime de la peste qui sévissait en 1598 dans le diocèse de Trèves et qui l'enleva le 24 novembre. Suivant ses désirs exprimés à son lit de mort, il fut inhumé en avant du vestibule de l'église inférieure de St. Siméon, à côté de trois enfants jumeaux qui venaient de mourir immédiatement après avoir reçu le baptême; afin, ajouta-t-il, qu'à la résurrection générale il soit compris au nombre de ces enfants pour paraître devant le juge-suprême.

L'évêque Pierre-Binsfeld dont nous avons admiré la science, a publié plusieurs ouvrages dont quelques-uns ont été souvent réimprimés et qui sont encore aujourd'hui fort estimés. Nous allons en donner les titres en ajoutant que presque tous se trouvent à la Bibliothèque de Luxembourg. Ce sont: *1°* Commentarius in titulum juris canonici: De Injuriis et Damno dato. Treviris. 1597; in 12. — *2°* Commentarius in titulum juris canonici: De Simoniâ, per quæstiones et conclusiones. Trev. 1604; in 12. — *3°* Commentarius in titulum juris canonici: De Usuris. Trev. 1609; in 12. — *4°* Liber receptarum in Theologiâ sententiarum et conclusionum, cum brevibus necessariisque fundamentis. Trev. 1595; in 12. — *5°* Tractatus de Confessionibus maleficorum et sagarum, an et quando fides iis habenda sit. Trev. 1591; in 8°. — *6°* Enchiridion Theologiæ pastoralis, pro animarum curationibus non contemnendo labore consuluit. Trev. 1599; in 8°. — *7°* Exactum examen ordinandorum. Rothomagi, 1620; in 12. — *8°* Tractatus de tentationibus et earum remediis. — *9°* Commentarius ad titulum Codicis Lib. IX. de Maleficis et Mathematicis. In fine adjunctæ bullæ et extravagantes Rom. Pontif. adversus astrologos, etc. — *10°* Enchiridion theologiæ pastoralis cum additionibus Sylvii; cum Fr. Borgiæ rhetoricâ concionnandi. Antverpiæ, 1647; in 12.

Gesta Trevirorum, III, 58, et Annot. 14, sq. — Catalogus Bibliothecæ Collegii Soc. Jesu Lovan., 125. — Ab Hontheim, Hist. Trevir. diplom. II, 548. — Neyen, Notice histor. sur la famille de Wiltheim, 14. — D. Calmet, Biblioth. lorr.; Catal des auteurs lorrains; et Hist. de Lorraine, III, 55 sq. — Clasen, Catal. Bibl. Luxbg., 28, 294, 301, 308, 370 — Masen, Epitome Annal. Trevir, 696. — Brower, Annal. Trevir., II, 421, sq. et 429. — Moreri, II, 258. — Pierret, I. fol. LX. — Ulveling, 37. — Bertholet, VIII, 188. — v. Stramberg, Metropol. Eccles. Trever. I, 79, 210, 215, et 478. — Courtin, Encyclopédie moderne, III, 564, sq. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1856, 19.

BIRTHON, *Mathias*, naquit vraisemblablement à Luxembourg. En 1598 et 1599 il était échevin de cette ville. Si nous nous laissons aller à une induction qui a pour elle quelque vraisemblance nous admettrons qu'il était fils de Hubert (Huprich) Birthon (Birtoin) qui est cité comme échevin sous l'année 1572. Quoiqu'il en soit, c'est à ce personnage qu'est dû l'honneur d'avoir importé dans la capitale

Digitized by Google

du Pays la première imprimerie permanente. Avant lui, en 1578, Martin Marchand avait bien édité quelques ouvrages portant le nom de Luxembourg comme lieu de leur impression; mais, ainsi que M. Würth-Paquet l'a fort bien démontré dans sa savante dissertation sur l'introduction de l'art typographique en cette ville, il n'est guère à croire qu'il y eût eu alors déjà une presse permanente. Et en effet, par Lettres-Patentes du 10 avril 1598, le roi Philippe III lui octroya le permis d'imprimer. Le 5 septembre suivant Birthon prêta le serment à l'office d'imprimeur devant le Conseil provincial et commença de suite à faire travailler, puisque nous avons un placard imprimé par lui encore la même année.

Birthon était un homme instruit puisque dans sa requête au roi il dit qu'il a achevé sa philosophie et ses cours de littérature; et dans une lettre du 18 avril 1601 à LL. AA., le comte de Mansfelt, Gouverneur du Pays, le déclare « bien expert en « sciences mathématiques, mesme la géo- « graphie et geometrie. » — Dans un ouvrage publié en 1603, il prend le titre d'imprimeur du Roi.

Birthon mourut en 1603 ou 1604. Sa veuve continua l'état d'imprimeur.

Würth-Paquet, Dissertation sur l'introduction de l'imprimerie à Luxembourg; dans: Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1846, II, 45. — Berthollet, IV, antè textum, XLI.

BISSEN, *Marc*, est encore une des illustrations nationales qui nous serait restée entièrement inconnue si le manuscrit des Viri illustres ne nous avait conservé son souvenir dans les quelques mots que nous allons transcrire: « 1596. Marcus Bissen « natus in suburbio *Pfaffenthall* dicto filius « tennissimi civis et aliquando stabularius « per militiam Hungaricam evectus in gu- « bernatorem minoris Ratisbonæ, *Im Hoff* « dictæ pro Bavariæ duce. » Comme Beck et Aldringen, ce personnage est donc né dans une des basses-villes de Luxembourg, le Pfaffenthal; comme eux il a vu le jour pendant le seizième siècle; et, extrait comme eux de la plus basse classe de la bourgeoisie il a commencé par occuper un des emplois les plus modestes, celui de valet d'écurie à la suite de l'armée. Mais, par quelle suite d'actions d'éclat s'est-il rendu digne de devenir Gouverneur civil et militaire du quartier de Ratisbonne dit: la Cour, poste éminent s'il en fut, puisque cette ville était une des grandes et des importantes cités de l'Empire? c'est là une question que nous ne pouvons résoudre à cause du silence des auteurs. En effet, aucune Biographie, aucun mémoire de tous ceux que nous avons consultés n'a conservé son nom, tandisque bien des hommes beaucoup moins méritants sans doute que ne l'était Marc Bissen ont échappé à cet oubli:

Viri illustres, II, N° 147.

Bittbourg, *Mathias de*; v. MATHIAS, *dit de Bittbourg*.

BLANCHART, *Blanckart* ou *Blanquard*, nom qui désigne un blanc par opposition à un maure. *Famille* de nom et d'armes, originaire d'Espagne, laquelle porte: d'azur, à un marteau guerrier, maillet ou masse d'argent, obliquement placé. Heaume: un buste de chien d'azur portant au col le maillet de l'écu.

La maison Blanchart vint s'établir en France pendant le treizième siècle, ensuite en Lorraine, enfin dans le Pays de Trèves, celui de Cologne et celui de Juliers, où ils sont jurés depuis plusieurs siècles dans l'ordre équestre et dans les chapitres nobles. Plusieurs de ses membres ont rempli un grand nombre de charges importantes à la Cour. Dans la suite elle s'est partagée en deux branches qui se dénommèrent, l'une d'Odenhausen, aujourd'hui *d'Alstorff*, l'autre d'Ars sur Moselle, ou *d'Ahrweiler*.

Cette famille a produit entre autres personnages distingués les illustrations luxembourgeoises que nous allons rappeler ici successivement.

BLANCHART, *Antoine de*, que le manuscrit des Viri illustres n'a pas mentionné et qui eut cependant mérité cette distinc-

gitized by Google

tion plus peut-être que les autres personnages de sa maison qui y figurent. Il était fils de Claude de Blanchart, d'Ars, seigneur de Crespy, et de Barbe de Flavigny.

Antoine de Blanchart (Antoine I dans la généalogie de sa famille) se titrait de seigneur de Crespy, Sorbé et Linden. Il naquit à Metz, le 13 mai 1535. Lorsque cette ville et le Pays messin furent subjugués à la France en 1552, il quitta sa patrie pour rester attaché à la maison d'Autriche et vint s'établir dans le Luxembourg où l'Archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas le nomma successivement Conseiller de S. M. C., receveur des domaines à Bastogne, commissaire-général des montres et son envoyé plénipotentiaire dans diverses ambassades importantes entre autres près des princes-électeurs pour les détourner de prêter secours aux Provinces-Unies révoltées. Dans tous ces emplois Antoine de Blanchart se rendit très-recommandable par son intégrité, son zèle et ses vastes connaissances diplomatiques.

Il épousa le 28 mai 1564 dame Jeanne Brenner de Nalbach, de Luxembourg, fille de Jean Brenner, Greffier du Conseil provincial et de Marguerite Housmann d'Ebly; d'où neuf enfants : *Michel*, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes; *Jean*, qui a son article dans cet ouvrage; *Gaspard*, qui aussi a son article; *Louis; Antoine II; Marguerite; Jeanne; Anne et Françoise.*

Antoine de Blanchart mourut à Luxembourg en mai 1586, à l'âge de 51 ans et fut enterré aux Cordeliers de cette ville. D'après un manuscrit de famille presque contemporain, sa femme lui survécut de vingt-sept ans, étant morte le 20 novembre 1613. Robens verse donc dans une erreur lorsqu'il avance qu'après Jeanne Brenner, Antoine Blanchart aurait épousé Marie-Salomée Housmann d'Ebly.

Manuscrit de famille de Sébastien-François de Blanchart, seigneur du Chatelet, Belvaux, Hachiville et partie de Brandenbourg. — Robens, Adels-Buch des Niedern und Mittel-Rheins. — Baron Emmanuel d'Huart, Généalogie de la Maison Blanchart; dans: Publications de la Société archéologique de Luxembourg; VI, 124, sqq. — Généalogie Brenner de Nalbach; manuscrit.

BLANCHART, *François de*, était fils de Michel de Blanchart, de la branche d'Ars, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, mort de la peste en 1636, et de Françoise Rœmer, de Thorn, sa seconde femme. Le manuscrit des Viri illustres le mentionne comme suit : « 1654. « Franciscus Blanchart Luxemburgensis « pastor in Feulen, magnus Seminarii Lux- « emburgensis fautor. » Monsieur le Baron Emmanuel d'Huart s'est donc trompé lorsqu'il a dit que François Blanchart était curé de Diekirch. Quoiqu'il en soit de l'assertion des Viri illustres qui le proclame grand partisan des progrès du séminaire attaché au collège des Jésuites de Luxembourg, il n'est rien resté de cette protection dans les archives de l'établissement; du moins l'auteur de la dissertation sur les fondations attachées à cette institution ne fait aucune mention de ce personnage : Mais tous les actes d'une véritable charité chrétienne ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Viri illustres, I, N° 97. — Robens, Adels-Buch — Namur, Catalogue historique des Bourses d'études fondées au collége des Jésuites à Luxembourg; dans: Programme de l'Athénée, 1847. — Emm. d'Huart, Généal. Blanchart; dans: Publicat. de la Soc. archéol. de Luxbg. VI, 124, sqq.

BLANCHART, *Gaspard-Antoine de*, toujours de la même famille, était l'oncle de François qui précède, et fils d'Antoine II de Blanchart (v. son art.) qui avait quitté Metz à la conquête de cette ville par la France pour se retirer dans le Luxembourg. Catherine d'Everlange, dite de Vitry, était sa mère.

« 1651. Casparus Blanchardt Luxembur- « gensis, *dit le manuscrit des Viri illustres,* « ex vaticinio illi Majoriæ a B° Fratre nostro « Rodrigues Collegii istius Janitore facto « Societatis Jesu Coadjutor Temporalis In- « stitutor et quasi fundator Famosissimæ « processionis annuæ in Unseldingani prio-

« ratûs Templo Festo Visitationis Beatis-« simæ Virginis Mariæ. »

Il résulte de ce passage que Gaspard de Blanchart n'entra pas dans les ordres sacrés, bien qu'il fût affilié à la Société de Jésus. Et en effet une généalogie authentique de sa famille lui donne pour femmes : *a*. Louise de la Court ; et *b*. Catherine-Sidonie Deschamps, dite Van de Velde. Il a laissé postérité de l'un et de l'autre de ces mariages.

C'est lui qui avec le concours de Mathias Beckerich (v. son art.), le pieux vicaire perpétuel du village de Sæul, institua la procession et la dévotion particulière qui subsistèrent pendant près de deux siècles dans l'église du prieuré ou noviciat d'Uselsdange. Les annales ne nous apprennent rien d'ultérieur sur ce pieux personnage.

Viri illustres, I, N° 84 Emm. d'Huart, —Généalogie Blanchart. — Roszus, Adels-Lexikon.

BLANCHART, *Jean de,* était frère de Gaspard qui précède. Il mourut en 1617. Ce personnage devint bailly du Baron Jean de Wiltz, en l'absence de celui-ci qui résidait presque toujours hors de sa seigneurie, d'abord à l'armée, ensuite dans son gouvernement à Thionville, enfin dans celui du Limbourg. Il est difficile de croire combien d'actes divers ce personnage a rédigés lui-même et transcrits de sa main, tous sur parchemin, pendant les douze à quinze ans qu'il occupa ces fonctions avec celles de juge féodal, dans la plus grande seigneurie du Pays. Mais il semble que la mention que le manuscrit des Viri illustres fait de lui a été particulièrement motivée par une autre cause, celle d'une donation pieuse. En effet, voici ce que nous y lisons : « 1616. Joannes Blanchardt Luxem-« burgensis præfectus Dominii et Comitatus « Wiltz — *erreur : la seigneurie de Wiltz n'a « été érigée en comté qu'en l'année* 1629 —, « moriens donavit ædificandæ ecclesiæ So-« cietatis Jesu Luxembourgi 900 florenos « brabanticos, quantum vix ullus.»

Jean de Blanchart n'avait pas contracté mariage.

Viri illustres, III, N° 208. — Emmanuel d'Huart, Généalogie Blanchart. — Archives de la maison de Wiltz, de 1602 à 1617.

Blanckart ; v. BLANCHART.

Blanquard ; v. BLANCHART.

BOCH, *les frères,* famille très-respectable, originaire paraît-il de Hayange au canton de Thionville, ou d'Audun-le-Tiche, canton d'Audun-le-Roman, France, et établie dans le Luxembourg depuis la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Le père des frères Boch, excellent ouvrier employé aux forges de Hayange, y était occupé, dit-on, avec ses fils à couler les bombes, boulets, canons, etc., tant en sable qu'en moule.

Ses fils, au nombre de trois, se nommaient : *Dominique* et *Jean-François,* jumeaux ; ainsi que *Pierre-Joseph,* le plus jeune. Outre ces trois garçons le père Boch avait plusieurs filles dont l'aînée était devenue l'épouse d'un nommé Valette, chef d'atelier à la faïencerie de Saint-Clément en Lorraine. Ce dernier qui connaissait les grands bénéfices que les poteries ou les faïences donnaient, ne cessait de repêter à ses beaux-frères : « C'est de la « faïence qu'il faut faire ; il y a à Audun-« le-Tiche tout ce qu'il faut pour cela. » « *Et en effet, malgré que l'on gagnât sa « vie en puisant la fonte incandescente pour « remplir les moules de petites casseroles,* « comme Pierre-Joseph, l'un des frères « Boch répéta souvent à ses enfants, *les ré-« sultats ont démontré que la fabrication « des faïences donnait des richesses* » lorsqu'on possède l'esprit inventif et le talent industriel.

Les frères Boch goûtèrent facilement les conseils de leur beau-frère. Ils s'associèrent et fabriquèrent sous leur toit de chaume de la faïence commune, recouverte d'émail blanc.

A leur porte se trouvaient les ruines d'un vieux château d'où sortait une source dont ils ne pouvaient se passer pour délayer leur argile. Ils voulurent l'utiliser ; mais le sieur de Gerbeville, propriétaire de la masure et qui était le seigneur du

village leur défendit de s'en servir. Les frères Boch se virent ainsi obligés de jetter les yeux d'un autre côté. Ceci se passait vers 1755.

Dans un voyage que *Pierre-Joseph,* l'un d'eux, fit à Luxembourg il eut occasion de se plaindre des procédés peu courtois du sieur de Gerbeville et il eut le bonheur de se faire comprendre par la portion la plus sensée du Magistrat de la ville; à tel point qu'on l'engagea à venir s'établir à proximité de la forteresse où le bois, disait-on, l'argile et le terrain vague abondaient. On lui fit entendre que la concession de ce terrain nécessaire à l'usine en projet n'entraînerait qu'à peu de difficultés, peut-être même à aucune à cause de la protection des personnages qui voulaient bien prendre cet établissement naissant sous leur patronage. Le bois était à vil prix et l'eau y sortait de sept sources très-rapprochées, limpide comme le crystal, ne tarissant jamais.

Pierre-Joseph Boch se laissa facilement convaincre, et il engagea ses frères à le rejoindre : ils avaient à peu près six cents livres de fortune lorsqu'ils arrivèrent à l'endroit aujourd'hui si riant et si populeux dit *des Sept-Fontaines,* mais qui alors était encore désert et couvert d'un gazon rabougri et vierge de culture. Ils demandèrent au Souverain la concession de ce qui leur était nécessaire en terrain pour établir leur four et leur habitation; et cette concession ne tarda pas à leur être octroyée moyennant quelques escalins de cens à payer annuellement au domaine : cette rente même ils la rachetèrent quelque temps après en versant le capital multiplié au denier vingt.

Ils commencèrent alors à travailler.

Environ dix ans après, en 1767, la grande Impératrice Marie-Thérèse voyant leur industrieuse activité et leurs premiers succès dans une branche de commerce entièrement neuve pour le Pays, leur accorda de beaux privilèges, entr'autres celui de pouvoir creuser la terre là où ils voudraient pour la recherche des argiles et sables, moyennant indemnité à dire d'expert. Leur fabrique obtint le titre de *Manufacture impériale et royale,* le droit de placer les armes de l'empire à la partie la plus apparente de leurs bâtiments et de prendre pour cachet l'aigle à deux têtes, etc. « S'il « arrivait, *ajoutait la Patente,* que la fa« brique eût besoin de quelqu'autre faveur « ou encouragement raisonnable pour son « soutien ou accroissement, les frères Boch « pourront s'adresser au Gouvernement qui « y disposera favorablement suivant les « circonstances et les progrès de la fa« brique. »

Plus tard le Gouvernement offrit aux frères Boch la prohibition des faïences étrangères; mais ils eurent la générosité de refuser cette nouvelle faveur.

A leur début ces industriels eurent à soutenir de bien rudes épreuves. Nous avons dit plus haut que dans le principe tout leur pécule ne se composait que de six cents livres tournois environ. Ils eurent d'abord des succès au point que bientôt leur premier four devint trop petit pour suffire aux besoins. Ils songèrent donc à le reconstruire sur une plus grande échelle; malheureusement le nouveau four n'était pas encore assez sêché lorsqu'ils voulurent l'employer: à leur première cuisson la voûte s'en écroula et détruisit dans sa chute la marchandise qu'il contenait. Les ressources de l'établissement se trouvèrent anéanties par cet accident.

Pour remédier au sinistre qui semblait devoir engloûtir la fortune naissante des frères Boch, la veuve Valette leur sœur qui avait perdu son mari et qui s'était retirée chez nos potiers, partit à pied pour Metz et alla trouver un de ses parents, l'abbé Guistelle chanoine de la cathédrale, auquel elle conta le malheur qui venait ruiner les espérances de ses frères. Le généreux abbé lui remit cinquante louis d'or pour aider à la reconstruction du four. Etabli cette fois avec des dispositions mieux calculées le nouveau four leur permit de reprendre leurs succès et de les continuer sans interruption; les cinquante

louis prêtés purent être rendus peu de temps après.

A cette époque la chimie n'avait pas fait les immenses découvertes que cette science a enregistrées de nos jours; mais les frères Boch qui joignaient l'amour du travail au génie de l'invention et à la probité la plus exquise qu'ils accompagnaient de l'esprit d'ordre le plus parfait, ne pouvaient manquer d'arriver à la fortune, et ce qui plus est, à la considération publique la mieux méritée. Ils n'avaient que l'instruction que l'on recevait à cette époque dans les écoles de village; et cependant ils prirent rang parmi les plus haut placés du Pays, parceque tout le monde devait admirer en eux cette aménité de cœur et cette franche honnêteté qui caractérisent si particulièrement l'homme de bien et l'industriel qui est digne de ce nom.

On fabriquait à la manufacture de Septfontaines deux espèces de faïences communes: l'une entièrement recouverte d'émail stannifère blanc, l'autre ayant une couverte brune à l'extérieur; on y fabriquait en outre deux espèces de faïence fine: l'une ayant une couverte transparente, l'autre un émail blanc. Ces deux faïences fines, l'une nommée terre de pipe, l'autre blanc fin, étaient décorées de peintures bleues: Pendant quelque temps on a même orné cette faïence fine émaillée au moyen de diverses couleurs qu'on cuisait à la moufle.

Une autre fabrication, moins importante cependant, était celle de statuettes en biscuit de porcelaine tendre, modelées avec beaucoup de goût par de véritables artistes: un suisse, nommé Spengler, a travaillé entr'autres pendant quelque temps à Sept-fontaines. Un allemand avait fabriqué en terre cuite les Paris, les Baigneuses, etc., qui décoraient les jardins à l'italienne des frères Boch. Ces statues, presque de grandeur naturelle, passaient l'hiver dans un caveau.

En 1781, lorsque l'Empereur Joseph II passa à Luxembourg, les bourgeois de cette ville se plaignirent déjà auprès du monarque de ce que les frères Boch faisaient renchérir le bois; tellement leur établissement avait pris d'extension.

En 1795, lorsque les armées françaises envahirent le Duché de Luxembourg, le général Lebrun ordonna aux habitants de Sept-Fontaines, car déjà alors il y existait un assez grand nombre de maisons d'ouvriers de la faïencerie qui devaient leur origine à cet établissement; le général Lebrun, disons-nous, ordonna aux habitants de Sept-Fontaines d'abandonner leurs demeures dans l'espace de deux heures, les menaçant de les canonner après ce délai: cet ordre était motivé sur la proximité de la forteresse.

On avait laissé à la famille Boch deux chevaux sur dix qu'elle possédait pour ses travaux. *Pierre-Joseph Boch* mit ce qu'il put sur un grand chariot, plaçant sur un matelas sa femme avec un enfant au maillot et son frère Dominique qui était malade. Il traversa à pied l'armée française, conduisant à la main ses cinq autres enfants et une belle-sœur à laquelle la frayeur fit perdre la raison pendant quelque temps.

Cependant le lendemain il alla trouver le général Davoust et lui dit: «Citoyen «général, je te prie de me laisser enlever «de chez moi ce que je pourrai emporter.» L'autorisation fut accordée; et à l'aide des paysans des environs il fit ce pénible déménagement en trois jours.

Quand après les sept mois que dura le blocus de Luxembourg les frères Boch purent revenir dans leur établissement, ils le trouvèrent entièrement saccagé et pour ainsi dire réduit à l'état de ruine: les portes et les fenêtres avaient été transportées au camp et la charpente ainsique les planchers enlevés pour servir au chauffage de l'ennemi pendant un hiver rigoureux. Les propriétaires firent expertiser leur dommage et il fut reconnu qu'il s'élevait à six cent quarante-huit mille francs. Quelle prospérité pour un quart de siècle de travail et d'économie bien dirigée!

Les frères jumeaux *Dominique* et *Jean-François*, dont le premier n'était pas marié et dont l'autre avait épousé Marie-Françoise

Bourgeois, fille d'un négociant de Luxembourg mais qui ne lui avait pas donné d'enfants, prirent en partage les biens-fonds de la communauté et laissèrent à *Pierre-Joseph,* le plus jeune comme le plus industrieux, les ruines de la faïencerie. « J'ai « fait ma fortune par le travail, *dit ce der-* « *nier en recevant son lot,* je saurai la re- « faire de même : Je rebâtirai les maisons « incendiées et je ne vendrai pas un champ. »

Son parent, le chanoine n'existait plus; mais il lui restait dans les Ardennes un ami qui, dévinant sa position, lui prêta vingt à vingt-cinq mille francs sans intérêts : il avait alors près de soixante ans d'âge. Il reprit sa bannette, se remit sur le tour et fit de nouveau tous les moules nécessaires à sa fabrique.

La guerre terminée il eut des luttes d'un autre genre à soutenir. Ne pouvant plus aller chercher sa craie en Champagne il apprit à la remplacer par un tuf calcaire qui se trouve dans le Pays. Il en fut de même pour le sable des Vosges et la soude d'Alicante ; il croyait que le minium, qu'il nommait mine rouge de plomb, était un minerai qu'on ne trouvait qu'en Angleterre; il apprit forcément à le fabriquer lui-même.

Il est curieux de comparer les efforts des particuliers à ceux que fit la nation française pour sa défense, par suite de son isolement : L'an X de la République le trop fameux Camus, membre de l'Institut, visitant le département des Forêts reconnut que Pierre-Joseph Boch était le premier ouvrier de son établissement dans lequel il se faisait aider par son fils aîné, qu'il avait eu soin d'envoyer à l'école de Paris entendre les leçons de Vauquelin.

Pierre-Joseph Boch ne tarda pas à rétablir l'importance de sa faïencerie. Par son travail infatigable il encourageait ses ouvriers; par sa sage économie il les habituait à la régularité; par les égards qu'il avait pour tout le monde il leur apprenait l'urbanité et la politesse; en un mot sa fabrique était à la fois une école de travail, de sobriété et de douceur pour les mœurs. En effet lorsqu'encore on ignorait généralement l'influence salutaire de la musique sur le caractère, Pierre-Joseph Boch fondait dans ses ateliers un corps de musique où chacun rivalisait de zèle pour faire des progrès dans cet art si éminemment civilisateur. Et tandisque les ouvriers des autres établissements s'adonnaient à l'intempérance pendant les jours de fête, ceux de Sept-Fontaines se réunissaient autour du chef d'orchestre qui était soldé par le patron, pour exécuter des morceaux d'harmonie ou de chant, amusement innocent à la fois et bien destiné à polir ce que le caractère de l'ouvrier a d'âpreté native.

Mais ce n'était pas encore assez pour lui, pour cet excellent maître, pour ce philantrophe par excellence : l'ouvrier devenu vieux ne pouvait plus gagner pour son entretien et celui de sa famille ; il pouvait aussi tomber malade et se trouver dans l'impossibilité de travailler. Pierre-Joseph Boch chercha et trouva un moyen pour parer à cette terrible perspective : à une époque où les caisses d'épargnes n'existaient pas encore, il en créa une pour les artisans de Sept-Fontaines. Les malades y reçoivent, au moyen d'une retenue imperceptible sur leur salaire les secours de la médecine et les infirmes une pension.

L'une et l'autre de ces institutions, qui à elles seules dépeignent si bien l'esprit d'ordre et de prévoyance ainsi que la charité vraiment chrétienne du fondateur de la faïencerie de Sept-Fontaines, subsistent encore et subsisteront tant que l'établissement sera debout. La seconde, celle pour fonds de secours, possédait à la fin de 1854 un capital de francs 10,263 et 33 centimes, et les dépenses se sont élevées pendant la même année, à une somme de francs 404, pour subsides aux malades et pour inhumation de frères décédés ; finalement à celle de francs 1,033, 71 centimes pour pensions à des ouvriers infirmes et à des veuves.

D'un autre côté encore, le généreux patron non content d'avoir créé ces fon-

Digitized by Google

dations de prévoyance qui devaient se soutenir par des moyens de mutualité, voulut aussi inspirer à ses ouvriers l'esprit de propriété en leur fournissant de quoi acquérir quelque bien au moyen d'une caisse de prêts à remboursements presque insensibles à prélever sur le salaire : Ainsi, lorsqu'un ouvrier veut s'établir et avoir une maison, la caisse lui prête, sans intérêts, les sommes nécessaires pour acquérir le fonds et pour la construction. Ces avances sont ensuite remboursées denier par denier; de façon que, contrairement à ce qui se remarque presque partout ailleurs, les ouvriers de l'usine de Sept-Fontaines sont tous ou presque tous propriétaires sans avoir besoin de louer leur logement; et ils le sont devenus au moyen de sacrifices successifs moindres que n'aurait été un loyer, même modique. Par ce procédé civilisateur Pierre-Joseph Boch est parvenu à peupler en peu d'années la solitude dans laquelle il s'était établi de ces maisons d'artisans à l'extérieur riant qui y fourmillent de nos jours et dont le nombre s'élève en ce moment à deux cent quatre-vingt-quatre avec une population de 1410 âmes, ayant une belle église et une superbe maison d'école dues l'une et l'autre en très grande partie à la générosité du fils aîné du fondateur (v. l'art. Jean-François Boch).

Les trois frères Boch atteignirent chacun un âge respectable, ayant approché ou atteint les quatre-vingts ans. *Dominique*, le premier-né des jumeaux, mourut à Sept-Fontaines; *Jean-François*, le second, avait obtenu pour sa part le domaine de Kockelscheuer dans la commune de Hollerich, où il est décédé le 22 juin 1817, à l'âge de 83 ans. Sa veuve lui survécut jusqu'au 26 mars 1817 : elle était âgée de 78 ans. Le troisième enfin, *Pierre-Joseph*, ou le vrai fondateur de la faïencerie de Sept-Fontaines, avait épousé Dame Marie-Antoinette-Louise Nothomb, d'une ancienne et belle famille. Cette dame, qui était née à Differdange, lui donna : *Marie-Catherine*, qui fut unie à son oncle maternel, le sieur Jean de Nothomb, ancien colonel de cuirassiers au service d'Autriche; *Jean-François*, époux en Dame Rosalie Buschmann, de St Vith; *Marie-Françoise-Ferdinande*, morte en 1856, veuve de Jean-Pierre-Bonaventure Dutreux, en son vivant receveur-général à Luxembourg : Cette généreuse dame a légué à la Société archéologique de Luxembourg, dont son fils, ancien receveur-général du Grand-Duché, est un des membres fondateurs, sa collection de tableaux anciens et d'objets rares. *Antoine-Jean*, mort célibataire; *Marie-Louise*, veuve en ce moment de Guillaume Buschmann, de St Vith; finalement *Jean-Joseph*, mort pendant ces dernières années, époux de dame Charlotte Richard, de Clervaux.

Pierre-Joseph Boch et sa femme moururent à Sept-Fontaines; ils reposent l'un à côté de l'autre au cimetière de Weimerskirch, autrefois paroisse du lieu, sous une tombe en marbre noir, portant cette inscription qui est vraie si jamais il en fut :

ICI REPOSENT
PIERRE-JOSEPH BOCH,
DÉCÉDÉE A SEPT-FONTAINES,
LE 12 NOVEMBRE 1818,
DANS SA 82e ANNÉE;
et son épouse
M.-A.-L. NOTHOMB,
DÉCÉDÉE AU MÊME ENDROIT,
LE 19 OCTOBRE 1805,
AGÉE DE 52 ANS.
LEURS ENFANTS INCONSOLABLES
LEUR ONT ÉRIGÉ CE MONUMENT
DE RESPECT, DE TENDRESSE ET DE RECON-
[NAISSANCE.
LE MARI FUT TOUJOURS LE MÊME
DANS LA BONNE ET DANS LA MAUVAISE FOR-
[TUNE :
MODESTE, ÉCONOME, CHARITABLE, PIEUX ET
[RÉSIGNÉ.
IL MOURUT COMME IL AVAIT VÉCU.
LES LIEUX OÙ IL S'ÉTABLIT, AUJOURD'HUI
[FLORISSANTS,
ETAIENT ALORS INCULTES ET DÉSERTS.
IL Y ATTIRA UN GRAND NOMBRE D'OUVRIERS
DONT IL FUT LE PÈRE,

ET D'HOMMES INDUSTRIEUX QU'IL ENCOU-
[RAGEA
PAR SES CONSEILS ET SON EXEMPLE.

CETTE EXCELLENTE FEMME,
QUI NE VIVAIT QUE POUR LES AUTRES,
FIT LE BONHEUR DE SON ÉPOUX ET DE SES
[ENFANTS.
ELLE FUT LA MÈRE DES PAUVRES ET DES
[MALHEUREUX,
ET N'USA DE SA FORTUNE QUE POUR FAIRE
[LE BIEN.

Et sur la base du monument, qui figure un cercueil :

« *Vous savez que je n'ai jamais fait* « *tort à personne.* »

« *C'est au lit de la mort* « *qu'il prononça ces paroles.* »

Nous terminerons cet article en ajoutant que, si la gloire vient ordinairement par les faits d'armes ou par les œuvres littéraires, etc., elle peut s'acquérir aussi par les talents inventifs et par le travail soutenu ; et cette dernière est même très-souvent plus pure que celle-là, la première surtout, parcequ'elle n'a pas vu de larmes entourer son berceau.

CH. ROBIN, Histoire de l'Exposition universelle de 1855.—Archives du Gouvernement du Grand-Duché. —Notes communiquées.—Souvenirs contemporains.— Etat civil des communes de Hespérange et d'Eich. — MEZZAI, manuscrits.

BOCH, *Dominique ;* v. BOCH, *les frères.*

BOCH, *Jean-François, l'oncle ;* v. BOCH, *les frères.*

BOCH, *Jean-François-Nicolas* (le neveu), plus particulièrement connu sous le nom de BOCH-BUSCHMANN, fils aîné de Pierre-Joseph Boch dont l'article précède et de Marie-Antoinette-Lucie Nothomb, est né à la faïencerie des Sept-Fontaines, le neuf mars 1782. Dans son acte baptistaire, le père est qualifié de Toparcha (seigneur) de Cessingen et Kockelscheuer.

Le jeune Jean-François Boch était à peine entré en adolescence lorsqu'il eut de rudes épreuves à subir ainsi qu'à voir de cruels désastres fondre sur sa famille. Nous avons déjà rapporté en retraçant la vie de son père, qu'à l'approche de l'armée française qui vint bloquer la ville de Luxembourg en 1794, la famille Boch avait été obligée d'abandonner son établissement dans la crainte de se trouver placée entre deux feux pendant le blocus qui se préparait ; et qu'après la reddition de la forteresse elle l'avait trouvé tout dévasté, au point qu'après expertise il a été constaté que de ce chef elle avait éprouvé une perte de 648,000 francs. Nous avons dit aussi qu'à leur rentrée dans leurs propriétés les trois frères Boch, le père et les deux oncles de Jean-François, avaient fait le partage de leurs biens et qu'au père de ce dernier échurent *les ruines de la faïencerie.* Ce grand industriel, avons-nous ajouté, ne se déconcerta pas ; il reprit sa bannette, se remit sur le tour et fit de nouveau tous les moules nécessaires à sa fabrique. Dans ce travail il se fit aider par son fils aîné, Jean-François, qui fut dès l'âge de 13 à 14 ans initié aux manipulations de l'argile pour produire la faïence, de même qu'à la vie d'ouvrier au milieu des ateliers-modèles dirigés par son père.

Cependant ce dernier, qui n'avait comme nous savons, reçu d'instruction que celle qu'avait pu lui donner le magister de son village à cette époque où les écoles se trouvaient encore dans le plus déplorable état, ce dernier disons-nous, s'était convaincu par l'expérience combien cette instruction est nécessaire, indispensable dans la vie commerciale et industrielle. Il eut donc soin de faire donner à ses enfants une éducation très-soignée et en rapport avec les carrières auxquelles ils se destinaient. Son fils aîné entr'autres, Jean-François auquel cet article est consacré, et qui dès l'enfance avait montré le goût le plus décidé pour continuer l'industrie céramique, Jean-François disons-nous, après avoir terminé avec succès les études préliminaires nécessaires, fut envoyé à Paris suivre les cours technologiques qui étaient donnés à l'école des sciences, mais surtout les leçons de chimie du célèbre Vau-

gitized by Google

quelin; et les grands progrès qu'il fit dans ces branches furent déjà alors un heureux présage pour ceux qu'il devait tenter plus tard de réaliser dans la pratique de la fabrication de la faïence. Lorsqu'il fut de retour dans ses foyers, riche de connaissances théoriques et pratiques, Jean-François Boch voulut essayer d'étendre l'importance des usines exploitées par son père; dans ce dessein il y introduisit toutes les améliorations dont les découvertes de la chimie lui avaient fait soupçonner la possibilité. Son entreprise lui ayant réussi il crut pouvoir aller créer de nouveaux ateliers audelà des limites du Luxembourg: « Il faut marcher avec le temps, *se disait-* « *il*, il faut quitter le département des fo- « rêts pour aller dans celui des houilles; « comme en Angleterre, faute de canaux « il faut se mettre sur les routes qui « marchent. » Et il fit choix des bâtiments de l'abbaye de Metloch, sur la rive droite de la Sarre qui se jette dans la Moselle et le Rhin et charrie les houilles de Sarrebruck.

Le gouvernement français accorda l'autorisation d'ériger la fabrique de faïence à condition qu'on n'y emploierait que de la houille pour combustible et qu'on céderait les bâtiments à l'État s'il en avait besoin.

Pour former l'industriel il faut des luttes comme il faut des combats pour faire le soldat. Dans ses premiers essais Jean-François Boch vit sortir du four toute noire sa faïence à couverte plombifère; ce résultat qui dut l'affliger d'abord excita davantage son désir de vaincre cet obstacle; et après de nouveaux essais combinés d'après d'autres procédés il finit par obtenir par le concours de cette circonstance même des succès inattendus d'abord, au point que Alexandre Brongniart même, l'auteur du Traité des arts céramiques lui adressa le 31 janvier 1845 de Sèvres, une lettre très-flatteuse dans laquelle il donnait à la famille Boch les plus grands éloges.

Enfin, pour compléter l'exposé des progrès qui ont été obtenus à Metloch nous ajouterons que c'est là que pour la première fois sur le continent on a cuit à la houille toutes les espèces de faïences, circonstance qui a engagé plus tard le prince de Hartenberg, chancelier de Prusse à accorder pour une certaine quantité de houille le prix de faveur dont jouissent les usines de Sarrebruck et des environs.

C'est aussi à Metloch qu'on a pour la première fois sur le continent, imprimé en grand la faïence sous couverte. C'est ce qui a déterminé le gouvernement prussien à modifier les droits d'entrée sur les faïences anglaises qui payaient au poids les mêmes droits pour les faïences imprimées que pour les blanches.

C'est à Metloch enfin qu'on a pour la première fois fait mouvoir les tours des faïenciers à l'aide d'une roue hydraulique, ainsi que Wegdwood le faisait à la vapeur, ainsi que le font actuellement les usines de Vaudrewange, Sarreguemines, Keramis, etc.

En 1836 les fabriques de Metloch et de Waudrewange près de Sarrelouis étant en pleine prospérité, leurs propriétaires respectifs, J.-F. Boch et N. Villeroy (mort en 1844), pénétrés d'estime l'un pour l'autre, s'associèrent pour cinquante ans sous la raison sociale Villeroy et Boch.

Mettant dès-lors en commun l'expérience des anciens, les connaissances théoriques de M. Eugène Boch, fils de Jean-François et plus tard allié à la famille Villeroy, et finalement de M. Jaunez, ingénieur civil, de Metz, tous les perfectionnements modernes de la céramique furent introduits dans les deux fabriques, entr'autres les fours et les moulins anglais. Au lieu de la terre de pipe qu'on avait fabriquée jusqu'alors on fabriqua la faïence fine anglaise, *irom-stome*, improprement nommée porcelaine opaque, à pâte feldspathique et à couverte boracique. A l'instar des faïences anglaises, ces faïences sont ornées de gravures de diverses couleurs et même de dorures.

Guidés par le principe de la division du travail, les directeurs se sont partagé

gitized by Google

les autres branches de la fabrication : Vaudrewange a ajouté à sa grande fabrication celle de la porcelaine phosphatée anglaise, tandisque Metloch a pris celle des grès fins, grès cérames qui ont acquis une telle perfection qu'on en expédie dans le monde entier, même en Angleterre. Ces grès de diverses couleurs sont ornés de reliefs en blanc ou de reliefs dorés ou de reliefs platinés : il est remarquable du reste, qu'à Metloch on aît tiré meilleur parti du platine qu'en Angleterre. On fabrique en outre dans cet établissement et ce depuis une dixaine d'années, des statuettes en parian ou paros qui s'approche du parian anglais. Depuis 25 ans on y fait pour conduites d'eau et au moyen de la presse des tuyaux en terre cuite qui sont tous les jours plus recherchés. Et pendant les dernières années on a commencé à y exécuter des pièces d'architecture, des vases et des statues de grande dimension, en terre cuite qu'on commence à nommer comme les anciens *terra cotta :* Ces pièces résistent parfaitement aux intempéries de l'air.

Une nouvelle fabrication due à la société J.-F. Boch et Villeroy, et qui a beaucoup d'avenir, est celle des dalles en grès cérame, pour pavement. Les incrustations de diverses couleurs de ces dalles en forment presque des mosaïques de Florence ; leurs dimensions sont si parfaitement régulières qu'on n'en aperçoit pas les déjoints.

Après le décès de M. Villeroy en 1844, J.-F. Boch s'est retiré dans le domaine paternel, à Sept-Fontaines, où il a continué jusquà sa mort à diriger la faïencerie dont il avait vu la seconde naissance après la conquête du pays en 1795—96.

A Sept-Fontaines, outre l'ancienne fabrication de la terre de pipe et de la faïence commune recouverte en émail blanc et en glasure brune, comme les frères Boch (v. l'art. qui précède) l'avaient introduite dans le Pays au siècle dernier, on confectionne de la porcelaine opaque, des tuyaux de fontaine, etc. Et il n'y a pas longtemps qu'on a perfectionné dans cette fabrique un ancien article, les carreaux de revêtement en faïence ; mais cette fabrication, qui obtiendra peut-être dans la suite une grande vogue, n'a pas jusqu'à ce jour tout son développement possible ; elle n'a même pas encore, que nous sachions, été offerte au commerce, bien que des échantillons superbes en aient figuré à l'exposition universelle de 1855 et que des demandes considérables en aient déjà été faites sur les bords du Rhin et de la Moselle.

Une autre découverte due à J.-F. Boch doit-être mentionnée ici : ce sont ses étiquettes pour plantes, en faïence. L'impression des noms est faite sous couverte et à l'aide d'un cylindre d'un mécanisme facile, auquel sont adaptés plusieurs alphabets. Cette machine à imprimer est également de l'invention de J.-F. Boch.

Désirant étendre encore son industrie et en éparpiller pour ainsi dire les ateliers sur différents points afin sans doute de diminuer les prix de ses fabricats en raison directe du moindre trajet à parcourir pour leur transport, la famille Boch s'est décidée en 1841 à créer un établissement semblable dans la province du Hainaut en Belgique, à proximité des houillières du Centre, sur la rive du canal de Charleroy, là où depuis a été établie une station du chemin de fer. Cette usine, ses auteurs l'ont nommée *Keramis*, mot grec (*Κεραμς*) qui proprement signifie tuile, tegula, ou aussi vase fabriqué en terre, cuite au four : On voit par là que de nos jours certains potiers savent le grec !

Le plus jeune des fils de J.-F. Boch est le directeur co-propriétaire de Keramis qui emploie 300 ouvriers, possède trois machines à vapeur de la force totale de 70 chevaux et livre les mêmes produits que Metloch. Cette fabrique a obtenu une médaille d'or à l'exposition de Bruxelles.

D'un autre côté, la famille Boch a encore acquis pendant les dernieres années, de M. de Bettignies, une des fabriques de faïence et de porcelaine de Tournay. Elle est exploitée sous la raison Boch frères et

Digitized by Google

emploie cent ouvriers ainsi qu'une machine à vapeur de la force de 25 chevaux. Ses produits consistent en faïences fines et en communes, comme à Sept-Fontaines, en même temps que l'ancienne porcelaine tendre dite de Tournay, recherchée depuis plus d'un siècle en Belgique pour sa solidité et le beau bleu de sa peinture.

Tels sont en traits généraux les titres que sous le rapport de la fabrication céramique J.-F. Boch s'est acquis à la reconnaissance publique. Mais ses études, ses efforts ne se sont pas bornés là : les leçons de Cuvier, de Duméril, de Latreille, de Jussieu, etc., qu'il avait entendues à Paris, avaient développé également en lui un grand goût pour la Zoologie et la Botanique ; et il se livrait à ces spécialités aussi souvent que ses occupations le lui permettaient. Aussi la Société Royale Grand-Ducale des Sciences naturelles qui s'est constituée à Luxembourg en 1850, le comptait-elle au nombre de ses premiers fondateurs et de ses membres les plus dévoués, ne reculant même devant aucun sacrifice matériel pour enrichir les collections scientifiques de cette intéressante association qu'il eut l'honneur de présider dès les premières élections et jusqu'à son décès. Elle lui doit entre autres *deux observations intéressantes sur l'accouplement des limaces*, insérées dans ses publications, cahiers de 1852 et 1853.

D'un autre côté il avait depuis son retour à Sept-Fontaines en 1844 créé dans les jardins de sa fabrique des dispositions délicieuses et établi des serres magnifiques où se trouvaient réunies les merveilles du règne végétal et qui se distinguaient de la plupart des coordinations de ce genre par le but qui présida à leur érection. L'esprit de recherche et d'investigation du propriétaire ne pouvait se plier à la seule passion du collecteur, il lui fallait comme dans toutes ses entreprises, un autre mobile, plus sérieux et surtout plus utile. Il le trouva dans l'application de la science à la construction de ses serres. Il y fit le premier l'essai d'un nouveau système de chauffage basé sur les règles de la physiologie végétale et de la physique. Le chauffage souterrain employé exclusivement jusqu'ici, fut complété par un appareil tendant à remplacer la chaleur développée par les rayons solaires. Le matériel employé à cette construction gigantesque devait aider à produire l'effet attendu ; et si l'expérience n'est pas venue confirmer tout-à-fait les espérances conçues, il doit être reconnu que les résultats obtenus ont prouvé que l'idée en elle-même pouvait un jour passer du domaine de la théorie dans celui de la pratique. Pendant les dernières années de sa vie il s'est également beaucoup occupé d'agriculture, mais surtout de l'établissement de prairies artificielles et de l'assainissement d'autres prairies fangeuses au moyen de drainage.

La société archéologique de Luxembourg comptait J. F. Boch au nombre de ses membres effectifs les plus zélés et les plus assidus aux séances trimestrielles. Là aussi, comme à celle des sciences naturelles il ne voulut jamais rester en arrière lorsqu'il s'agissait de sacrifices matériels à exposer afin d'acquérir au pays la conservation de monuments, même de débris de monuments des anciens âges. C'est ainsi entre autres que, sur une étendue de quatre kilomètres environ il a, encore pendant la dernière année de sa vie, fait réparer ou plutôt restaurer à la romaine et à ses frais la voie consulaire qui traverse sa propriété au Grünwald, à l'Est de la ville de Luxembourg, depuis l'entrée de la forêt jusqu'à la hauteur de la côte de Senningen, c'est-à-dire près de la maison dite Stomparm. Les héritiers du restaurateur sont dit-on d'intention de marquer cette œuvre grandiose par une pierre miliaire qui portera le chronogramme :

INSIGNIS. ANTIQVITATIS. ITER.
RESTAVRAVIT. VIATORIQVE. RESTITVIT.
DEFVNCTVS. BOCH-BVSCHMANN. (1857.)

Si nous arrivons maintenant à l'action humanitaire que J.-F. Boch a su exercer

sur le moral des nombreux ouvriers attachés à ses fabriques, nous dirons que, ayant reçu ceux de Sept-Fontaines des mains de son vénérable père, et placés déjà sur un excellent pied de subordination et de discipline sans contrainte, de civilisation en un mot, il a cherché à continuer ces errements heureux en développant les prémices par l'extension qu'il sut donner aux principes déjà établis et reconnus pour salutaires par ces artisans eux-mêmes.

A Metloch, à Keramis, etc., il commença les établissements qu'il y fonda comme nous l'avons déjà vu, par la mise en pratique des mêmes fondations d'institutions de prévoyance, de sociétés de musique ou de chant, de caisses de secours et de veuves, sans sacrifice presque aucun pour l'ouvrier qui doit y participer, etc., etc.

A Sept-Fontaines surtout il a voulu se montrer généreux. Ce beau village qui avait dû son origine au père de J.-F. Boch, manquait encore d'église, la paroisse se trouvant placée à Eich, à plus de deux Kilomètres de distance; il n'y avait pas non plus de maison d'école; et, habité pour ainsi dire exclusivement par des ouvriers de ses ateliers, la plupart mariés et pères de famille, il ne possédait pas de salle d'asile pour ces petits enfants auxquels les parents ne pouvaient pas toujours donner les soins nécessaires pendant qu'ils étaient occupés à leurs travaux. J.-F. Boch a voulu remédier à tous ces désagréments pour ne pas dire à ces maux véritables; son cœur paternel voulut faire disparaître toutes ces difficultés. Il mit la main à l'œuvre et fit construire successivement, presque à ses frais personnels une majestueuse église ainsi qu'une maison d'école spacieuse, bien aérée et parfaitement distribuée, et constitua de ses deniers le capital nécessaire à l'entretien convenable d'une école gardienne.

En effet, par acte public reçu par le notaire Jacques Weber, d'Eich, le 8 mars 1855, J.-F. Boch et son épouse, Dame Rosalie Buschmann ont fondé une rente annuelle de cinq cents francs, au capital de dix mille francs, dont deux cents francs d'intérêts destinés au paiement d'une institutrice pour l'école gardienne et trois cents à employer à l'entretien des bâtiments, etc., des écoles.

Le fondateur a de plus acquis les terrains nécessaires, construit la maison d'école, établi les jardins y attenant, acheté une maison destinée au logement des instituteurs et à servir de secrétariat communal; et de tout cela il a fait abandon gratuit à la commune par l'acte précité. En échange de ces libéralités il ne lui a été payé par la commune qu'une somme capitale de deux mille francs, tandisque ces immeubles lui en avaient coûté audelà de vingt-deux mille.

Il a voulu de même être l'entrepreneur pour construire l'église de Sept-Fontaines, moyennant que la commune lui versât une somme de onze mille francs, plus le chiffre insignifiant de quelques cotisations volontaires qui n'ont même pas été intégralement soldées tandisque la dépense qui a été faite de ce chef monta à plus de dix-huit-mille francs.

En récompense de ces bienfaits qui peuvent être estimés, sans exagération, à la somme de quarante mille francs au moins, la commune s'était proposé de consacrer en l'honneur du généreux bienfaiteur une inscription lapidaire à placer sur le fronton de la maison d'école; mais jusqu'à ce jour ce projet n'a pas encore reçu son exécution.

Toutes ces libéralités furent enfin couronnées par la loi du 8 mai 1849, qui a érigé le village avec ses plus proches annexes, c'est-à-dire Rollingergrund, Rothenberg, Limpertsberg, Sept-Fontaines avec partie de Müllenbach et de Reckenthal en une commune politique distincte, sous le nom de Rollingergrund.

Jusqu'ici nous n'avons eu que des éloges à donner à J.-F. Bock, et il les méritait à tous les égards. En effet, grand protecteur de l'instruction du peuple, aucun

sacrifice ne lui a jamais coûté pour en favoriser le développement; témoin entre autres la maison d'école qu'il a construite à Sept-Fontaines, de même que l'école gardienne qu'il a également instituée dans cet endroit et généreusement dotée.

Philanthrope sérieux et réfléchi, il recherchait avec plaisir les écrits et les conversations qui avaient rapport aux besoins des classes inférieures de la société; plus que personne peut-être il était convaincu que la plus belle prérogative de la fortune réside dans les jouissances que la satisfaction intérieure procure à ceux qui ont le bonheur de pouvoir venir en aide à leurs semblables; de cette prérogative J.-F. Boch a toujours usé largement.

Industriel distingué entre tous, il a porté la vie et le travail partout où il a habité, il a non seulement procuré pendant quarante ans de l'ouvrage aux habitants qui entouraient ses usines, mais c'est encore à son énergie et à son intelligence que l'on doit, nous l'avons déjà dit, que l'on doit la belle fabrique de Metloch qui défie l'industrie céramique du monde entier, celles de Keramis et de Dresde, ainsi que l'heureux développement de celle de Tournay.

J.-F. Boch n'était pas seulement le maître de ses ouvriers, il en était encore le père: tous ses efforts en effet n'étaient dirigés que vers le but de leur éviter la misère et leur inspirer les principes d'ordre et d'économie qui font de l'artisan un ami de la société.

Mais à côté de ces éloges bien mérités, la froide vérité historique nous fait un impérieux devoir de relater la contrepartie du tableau que nous venons de présenter.

Afin de mieux faire saisir le fil des faits, nous nous voyons engagé à remonter un peu plus haut, à l'année 1797 ou 1798:

La ville de Luxembourg venait d'être livrée à l'armée de la République française (5 juin 1795), et les églises ainsique les monastères allaient être profanés et dépouillés de leurs ornements, etc., lorsque l'abbé du couvent des Bénédictins dits de Munster, dans la basse-ville du Grund, et qui était en même temps curé de la paroisse de ce nom, assembla pendant la nuit le conseil des marguilliers pour aviser aux moyens de mettre en sûreté les vases sacrés, les reliques, etc., de son église; et au nombre des plus précieuses entre ces dernières on comptait *la momie du bon et vaillant roi Jean l'aveugle*, le bienfaiteur de son comté de Luxembourg. Un boulanger obtint le dépôt du cercueil, et il l'avait soigneusement caché sous un tas de bois dans son grenier, lorsque quelques années plus tard, vers 1798, deux ex-bénédictins de Munster vinrent le réclamer, prétextant qu'ils voulaient l'envoyer à Prague pour le mettre absolument en sûreté contre les profanations des sans-culottes. Le cadavre leur fut remis; mais loin de l'expédier pour la Bohême ils en firent cadeau à Pierre-Joseph Boch, père, ou bien à son fils Jean-François, auquel cet article est consacré. Quoiqu'il en soit, il resta à Sept-Fontaines jusqu'au départ pour Metloch de J.-F. Boch qui l'y emmena et le plaça dans son cabinet de curiosités dans lequel il fut conservé jusqu'à 1833 où S. A. R. le prince héréditaire, plus tard Fréderic-Guillaume IV, roi de Prusse, pendant une visite que ce prince fit à la manufacture de Metloch, l'ayant vu, manifesta le désir de l'obtenir en échange contre un autre cadeau. J.-F. Boch acquiesça au vœu du prince qui, ayant fait restaurer l'hermitage de Castel sur la Sarre, y fit déposer le héros de Crécy dans un monument en marbre, digne de la dépouille qu'il renferme: Ceci eut lieu le 26 août 1838, anniversaire de la journée où le comte-roi avait succombé.

D'une autre part, à la fermeture de l'église de Munster par la République française, son mobilier avait été donné à la paroisse de S' Pierre dans la ville haute, avec le monument du roi aveugle, représentant le Sauveur au tombeau, entouré des saintes-femmes. Ce monument ainsique le maître-autel avaient été placés intacts dans cette église, et la généralité

des bourgeois de la ville était convaincue que la momie s'y trouvait encore enfermée: peu de gens en effet étaient entrées dans le secret de son enlèvement.

Lorsque la nouvelle de l'événement qui se préparait à Castel parvint à Luxembourg, en 1836, les habitants, généralement si paisibles, furent indignés de l'action de J.-F. Boch qu'ils nommèrent une félonie, un honteux trafic avec le cadavre de son roi. J.-F. Boch crut devoir répondre à ces justes accusations dans un pamphlet anonyme et sans indication d'imprimeur. Il s'y répand en invectives contre ses anciens compatriotes qu'il traite de Béotiens et d'autres titres analogues; il cherche même à ravaler le prince qu'il avait troqué contre une fontaine en fer de Berlin; en un mot il s'en prend à tout pour se défendre de l'accusation. Mais dans tous ses arguments il touche à faux, parceque la réalité de son méfait était trop patente pour pouvoir être contournée: car, pour le dire d'un mot, si seul entre tous les luxembourgeois lui, J.-F. Boch n'avait pas dégénéré comme il le prétend, de ce vif amour pour leurs princes que ses concitoyens ont toujours nourri et qui est passé dans le domaine de l'histoire, pourquoi n'avait-il pas, dès le retour de l'ordre, restitué le corps dans son ancien monument qui était et qui encore aujourd'hui est resté intact? Pourquoi l'avait-il emporté à Metloch, sur terre étrangère? Pourquoi le montrait-il parmi ses curiosités? Pourquoi lorsque le Prince de Prusse lui en a demandé la cession, non plus pour le faire voir aux curieux mais pour le restituer à une sépulture en terre sainte, pourquoi n'a-t-il pas répondu que cette momie n'était, ne pouvait pas être sa propriété, puisqu'elle faisait comme elle fait encore aujourd'hui et incontestablement partie du domaine public luxembourgeois, que partant sa détention parmi les curiosités du cabinet de Metloch n'était que précaire, conséquemment sujette à répétition et à restitution du moment où le vol ainsi que le lieu de récel auraient été découverts?

Mais J.-F. Boch, qui appréciait nécessairement ce que sa position offrait de glissant, a voulu rejetter la faute de son acte sur des tiers parfaitement innocents; et voyant qu'aucun argument raisonnable ne se présentait pour le faire sortir moins coupable de sa lutte contre l'opinion publique, il finit, comme tous les mauvais avocats, il finit par sâlir son plaidoyer par l'injure, moyen le plus usé qui puisse se présenter même dans les plus méchantes causes. Somme toute, la cession de la momie de Jean l'aveugle au prince de Prusse, comme sa détention antérieure à Metloch, fut pour J.-F. Boch un péché de lèze-nation dont la peine aurait pu être en partie mitigée si sa brochure intitulée: *Jean l'aveugle, roi de Bohême, de* 1798 *à* 1838 n'était venue agrandir encore si cela avait été possible, cet acte que nous ne qualifierons pas ultérieurement.

Un autre acte de J.-F. Boch, acte qui a également fait quelque bruit à l'époque où il a été posé, fut la réimpression avec des notes françaises du mandement allemand de l'évêque vicaire-apostolique du Grand-Duché, publié sous la date du 2 février 1845, à l'occasion de l'ouverture du grand séminaire clérical de Luxembourg. Dans cet écrit, le prélat a en effet soutenu plusieurs propositions qui ont paru à plusieurs non recevables pendant le dix-neuvième siècle; J.-F. Boch entr'autres en a jugé ainsi; et dans sa contrefaçon, en tête de laquelle il avait même fait imprimer ou contrefaire l'appareil armorial adopté par l'évêque vicaire-apostolique, il a jetté çà et là des notes marginales dans lesquelles il tournait les principales thèses en ridicule. Rien de plus facile que de retordre des phrases isolées d'un écrit de huit ou dix pages in quarto, et le plus sot pourrait le faire. Si J.-F. Boch avait voulu procéder logiquement, il aurait pu, ce semble, faire un commentaire intégral et raisonné de la pièce entière, suivre l'auteur mot à mot et dans la même langue pour éviter toute confusion; mais surtout il aurait du dans toute son œuvre de controverse conserver le sérieux du phi-

losophe et de l'homme qui raisonne froidement. Bref, cette réimpression était un véritable pamphlet qui se terminait par des extraits de l'ancien catéchisme diocésain, à la composition duquel l'évêque vicaire-apostolique n'avait certes pris aucune part et pour lequel il n'avait ni ridicule ni mépris à subir. Mais J.-F. Boch n'était pas homme à quitter la partie après un premier échec; il entreprit de travailler à l'éloignement du chef spirituel nouvellement arrivé et auquel il n'était pas le seul à attribuer la faute de ce qu'il appelait le trouble dans les consciences. Dans ce but il entreprit le voyage de Rome afin d'aller exposer de bouche au Souverain-Pontife les griefs qu'il avait à arguer contre l'administration de l'évêque vicaire-apostolique. Mais, dit-on, il ne put obtenir d'être admis auprès du Pape, et ses peines furent données en vain, puisqu'elles n'eurent pas la moindre influence sur le statu quo des affaires religieuses de cette époque.

Résumons: comme industriel, comme inventeur et même comme savant, J.-F. Boch s'est constamment rendu recommandable à ses concitoyens; son trafic avec la cendre de son souverain fut dans le principe un acte de legèreté qui ne devint criminel qu'après sa réponse inconvenante aux accusations dont la voix du peuple le chargea pour ce fait; comme auteur politique et critique enfin il ne nous a donné que des pamphlets.

J.-F. Boch était décoré de l'aigle rouge de Prusse. Il est mort le 9 février 1858, à l'âge de soixante-seize ans, jubilaire après 52 ans d'une heureuse union avec Dame Rosalie Buschmann, de St. Vith, dont il avait ajouté le nom au sien dans sa signature.

Ch. Robin, Histoire de l'exposition universelle de 1855; cahier Faïenceries.—Annalen des Acher- und Gartenbau-Vereins des Grossherzogthums Luxemburg; février 1858.—Annales de la Société des sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg; 1853 et 1854.—Journal: le Courrier du Grand-Duché de Luxembourg, N° 20; du 14 février 1858.—P. A. Lenz, Jean l'Aveugle, etc; passim.—Boch-Buschmann, les deux brochures rappelées dans le texte.—Barsch, Johannes, Graf von Luxemburg und Kœnig von Bœhmen. 58, sq. et notes.—Ern. d'Huart, Promenade archéologique: Metloch, Castel, Tombeau du roi Jean de Bohème; publié sous les Pseudo initiales G de B. et extrait de la Revue d'Austrasie; 1838.—Correspondances du même.—Neyen, Histoire des voyages posthumes de Jean, dit l'aveugle, roi de Bohème, comte de Luxembourg et marquis d'Arlon, depuis la bataille de Crécy, 26 août 1346 jusqu'au 26 août 1838; manuscrit de 43 pages in 4°.—Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg; 1840, 541, sq.—Publications de la Société archéologique du Grand-Duché; 1857, p. III, et 12.—Etat civil des communes d'Eich et de Rollingergrund.—Protocole du notaire Jacques Weber, à Eich.—Archives communales d'Eich et de Rollingergrund.—Renseignements officiels et privés.

Boch, *Pierre-Joseph*; v. BOCH, *les frères*.

BOCHOLZ, *Georges*, né dans la province de Luxembourg, sans spécification connue du lieu de sa naissance, était fils d'André Bocholz, justicier et officier de la terre-seigneurie de Clervaux, et de Catherine Grulois. Les fonctions de son père, qui ont nécessité le séjour de celui-ci à Clervaux, peuvent à quelques égards faire soupçonner que Georges Bocholz aura vu le jour dans cette localité. Quoiqu'il en soit, le personnage qui nous occupe, après avoir obtenu le degré de licencié en droit, fut nommé justicier de Clémency, puis lieutenant-prévôt. Plus tard il passa substitut du Procureur-Général au Conseil provincial et conseiller-juge de la Chambre-suprême à Luxembourg. Le 24 mai 1712, en l'absence du secrétaire d'Etat il fut assumé par le baron d'Ouren, prévôt de Luxembourg, et envoyé pour dresser le procès-verbal du serment de fidélité et de vasselage que le Comte d'Autel, gouverneur du Pays et le Président du Conseil provincial prêtèrent le jour de l'inauguration de Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière en qualité de Duc de Luxembourg et Comte de Chiny. Il fit à la même occasion les fonctions de héraut et roi d'armes de la province. Ces fonctions consistaient, comme on sait, à faire en grande cérémonie dans toutes les rues de la capitale la proclamation de l'avénement du nouveau Souverain: Le héraut montait un cheval blanc et portait un caducée. Il était pré-

gitized by Google

cédé d'une compagnie de bourgeois et d'un trompette, tous également à cheval. Après chaque proclamation il jetait dans la melée quelques poignées de médailles en argent, portant d'un côté l'effigie du prince nouvellement inauguré, et de l'autre une inscription commémorative de l'acte que l'on célébrait. Sur celles que Georges Bocholz répandit en cette circonstance on lisait : *Ducis Luxemburgensis et Comitis Chyniacensis inauguratio quart. calend. junii benevol.*

Par Lettres-patentes, qui rappellent les faits que nous venons de consigner, et qui ont été délivrées à Compiègne, le 1er décembre 1712, au nom ainsi qu'avec la signature du duc de Bavière Maximilien-Emmanuel, Georges Bocholz fut annobli, pour lui et sa descendance, au port d'armes : d'or, à un arbre de sinople, timbré d'un heaume d'argent, grillé et liseré d'or, avec hachements d'or et de sinople ; cimier l'arbre de sinople de l'écu.

Georges Bocholz, qui n'a jamais contracté mariage, a laissé la réputation d'avoir été un antiquaire distingué, mais surtout un bon jurisconsulte. Nous n'avons découvert aucun ouvrage qu'il aurait publié.

Il avait trois frères, dont le puiné fut curé-doyen d'Arlon et les deux autres officiers-justiciers, le cadet à Arlon et le plus jeune à Stoltzembourg. Sa famille s'est éteinte dans la personne de son petit-neveu, Jean-Népomucène-Joseph-Damien Bocholz, décédé le 23 décembre 1858, juge de paix du canton de Clervaux.

Lettres-patentes rappelées dans le texte. — Renseignements de famille fournis par Mr Escen, receveur à Rédange.

Bois, *Nicolas du* ; v. SILVIUS, *Nicolas.*

Bonaventure, *le Père;* v. MIRCHOUT, *Henri-Remi, dit le Père Bonaventure.*

BONHEM, *Nicolas,* né à Malling, canton moderne de Sierck, florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle. Le manuscrit des Viri illustres le mentionne en ces termes : « 1637. Nicolaus Bonhem « de Maldingen Theonisvillanus in pugna « pragensi vicarius Comitis ab Anhaldt Pri« mipili et accentoris prœlii prætoriæ no« bilisve Custodiæ Ferdinandi II. Cujus fo« ras prodeuntis a latere non discedere « liceret vice capitaneus, mortuus Viennæ. » Nous n'avons rien appris d'ultérieur sur cet intrépide officier que les Biographies messines ont oublié de mentionner.

Viri illustres, II, N° 154.

BONINGEN, *Guiliermi-Balthasard,* ne nous est connu que par l'article qui suit du manuscrit des Viri illustres : « 1648. « Balthasar Guiliermi aliter Boningen « Theonisvillanus ex præposito in Rüttel « mitrato Austriæ superioris societ. Jesu « J. U. Doctor, fuit confessarius viduæ « Bethlehem Gaboris et cum ea in Transil« vaniam revertente Vienna missus. »

Viri illustres, I, N° 86.

BOREUX, *Natal ou Noël,* né vers 1759, à Dinant, était fils d'une famille très-aisée. Déjà dès sa plus tendre jeunesse il se sentit une vocation toute particulière pour le sacerdoce que plus tard il honora par une grande piété, beaucoup de vertus, une charité sans bornes et de vastes connaissances.

Il n'y avait pas longtemps qu'il avait obtenu l'ordre de la prêtrise que déjà il eut de dures épreuves à subir. En effet, comme il avait refusé de prêter le serment de haine à la royauté que la république française qui venait d'envahir le pays exigeait des ecclésiastiques, il fut en vertu d'un décret du 14 brumaire an VII, condamné à la déportation. Mais la sentence qui le frappait ne put être mise à exécution parcequ'il sut échapper à toutes les perquisitions tentées pour le saisir, se tenant caché et se travestissant tour-à-tour, jusqu'au 3 pluviôse an VIII, où sa condamnation fut rapportée. Au retour de l'ordre il obtint la paroisse d'Amberloux qu'il conserva jusqu'à son décès arrivé en 1829, à l'âge de soixante-dix ans, et sur laquelle il sut constamment exercer une salutaire influence comme ecclésiastique éclairé autant que comme homme bienfaisant ; il aimait en effet ses paroissiens

comme un véritable père, et en revanche ceux-ci avaient en lui une telle confiance qu'ils le consultaient pour toutes leurs entreprises comme généralement dans toutes leurs affaires, et ses conseils étaient toujours dictés par la plus stricte équité comme par la plus exquise prudence.

Le curé Boreux était du reste très-instruit; à beaucoup de lecture il joignait une appréciation très-délicate des hommes et des choses: sa bibliothèque, qui était considérable, se composait de beaucoup d'œuvres rares et choisies, prises dans presque toutes les branches des connaissances humaines. Elle renfermait surtout de précieux ouvrages de théologie et tous les pères de l'Eglise. Il aimait à entretenir une correspondance suivie avec plusieurs savants de son époque et un assez grand nombre de lettres de sommités scientifiques et littéraires ont été trouvées à son décès, bien classées et enliassées par ordre de matières, avec ses propres compositions, réponses, etc.: Plusieurs professeurs de théologie de l'ancienne université de Louvain, de Trèves, de Paris et même de Rome y avaient des autographes. Il est à regretter que ces collections soient perdues aujourd'hui; du moins le personnage qui nous a fourni ce renseignement et qui était bien à même d'apprécier ces pièces croyait qu'elles ont été éparpillées, peut-être anéanties. Son échange de lettres avec des amis à Rome motiva sans doute sa nomination en qualité de protonotaire apostolique pour le district d'Ardenne. Ces fonctions lui fournirent l'occasion de faire deux voyages en Italie où il fut gracieusement accueilli par le Pape Pie VII qui lui remit comme souvenir plusieurs reliques et une grande gravure représentant la Ste Vierge, laquelle dernière, après avoir été acquise par feu M. Meurisse, licencié en théologie et curé à Tillet, se trouve aujourd'hui en la possession de sa nièce, à Lutremange, commune de Villers-la-bonne-eau: une note placée au bas indique qu'elle avait été donnée au curé Boreux par le Souverain-Pontife lui-même.

Nous avons dit que le curé Boreux a su exercer une salutaire influence dans sa paroisse. En effet, non content de prêcher la parole divine à ses ouailles, de les catéchiser et de leur enseigner la morale évangélique, il leur consacrait aussi tous ses instants, visitant assidûment les malades pour leur apporter les consolations spirituelles de la religion, aidant les autres de ses conseils puisés dans son expérience et ses études, et les indigents de ses larges aumônes. Non content de ces bonnes œuvres, disons-nous, il voulut aussi leur rendre à tous la religion attrayante en leur procurant une église majestueuse qui pût faire naître le recueillement en rehaussant la pompe des offices divins. Dans cette intention il fit toutes les démarches possibles pour colliger des dons volontaires pour reconstruire le temple du Seigneur; et il y ajouta personnellement une somme considérable afin que le nouvel édifice put répondre à ses vues. Ceci se passait en 1823. Lorsqu'on en fut arrivé à la démolition de l'ancien bâtiment on découvrit dans la masse du maître-autel une belle *ara romaine* que le bon curé envoya au Gouvernement du Grand-Duché et qui orne actuellement le musée de la Société archéologique de Luxembourg: il ne s'en réserva qu'une copie moulée en plâtre pour retenir le souvenir de la trouvaille sur les lieux mêmes.

Cette ara était placée debout dans la masse de l'autel, entourrée d'une maçonnerie en pierre et recouverte d'une grande pierre qui couronnait tout le massif en forme de feuille de table. Elle a la figure d'un parallélipipède rectangle, mesurant 0,45 à sa base, sur tous ses côtés; sa hauteur est de 0,75. Chacune des quatre faces latérales forme un panneau enfoncé dans un cadre uni, de 0,04 de largeur; le fond de ces panneaux rentre de 0,05. Sur chacun se trouve une divinité romaine, sculptée en bas-relief, de manière qu'aucune des figures ne dépasse le cadre. La première face représente *Mercure* portant une espèce de draperie qui lui couvre le

bras gauche et tout le corps jusqu'aux cuisses. Cette draperie est relevée sur l'épaule droite pour laisser le bras du même côté nu. Il tient son caducée de la main gauche et de la droite une bourse appuyée sur une espèce de socle ou de piédestal. A la tête il porte des ailes; mais celles des pieds manquent. Le visage est détruit. — Sur la seconde face, à gauche de celle-ci, on voit *Hercule* portant à la main gauche sa massue sur laquelle il s'appuie et à la droite un vase de sacrifice, tel que celui de la Junon dont Alexandre de Wiltheim parle au 13e chap. du VIe livre de Luxemburgum romanum. Il est représenté fortement constitué, les cuisses, les jambes, les pieds et les bras nus. De l'épaule gauche descend la peau de lion qui lui couvre tout ce côté jusqu'à l'ombilic. La figure est entièrement détruite. A côté se trouve de même une espèce d'autel de sacrifice, de forme carrée. — La troisième face, à l'opposite de la première, montre *Minerve*, coiffée du casque et avec ses attributs ordinaires, telle à peu près qu'elle est représentée au chap. 13 du VIe livre du Luxemb. rom. Elle a la robe longue avec une espèce de rosette sur l'épaule gauche. De la main droite elle tient une lance et elle appuie la gauche sur un bouclier dressé, posé à terre. Dans le coin supérieur gauche on voit une figurine fort dégradée, qui paraît avoir été un hibou. — Enfin à la quatrième face on aperçoit *Diane*, un flambeau, selon d'autres une flèche ou encore un carquois rempli de flèches à la main gauche, et son arc à la droite. La déesse porte une robe longue, avec une ceinture dont les bouts retombent sur le devant. Elle avance un peu la jambe droite comme si elle marchait, et sa robe sur cette jambe laisse entrevoir les contours des chairs. Ses cheveux sont courts et frisés. Bien que le visage soit assez détérioré, il ne laisse pas que de dénoter quelque chose de gracieux lorsqu'on l'examine à quelque distance. — Au plan supérieur de cette *ara* se trouve un enfoncement carré, mesurant 0,18 à chaque face et 0,03 de profondeur. Cet enfoncement, semble-t-il, était destiné à recevoir le brasier des sacrifices.

L'autel de la Sie Vierge dans la même église renfermait aussi un tronçon de colonne avec une espèce de base, peut-être aussi de chapiteau, orné de sculptures. Ces ouvrages, évidemment romains, rapprochés de l'inscription CVRIA ARDVENNAE, également romaine, placée depuis un temps immémorial au-dessus d'une porte dans la tour de cette église, fit soupçonner au respectable et savant ecclésiastique que l'endroit pouvait bien avoir eu une certaine importance historique sous la domination du peuple-roi et même déjà sous nos aborigènes. Il fit des recherches archéologiques pour le constater, et parvint à acquérir la conviction qu'*Amberloux moderne est bien l'Ambra caput fisci amberlacensis désigné par l'auteur du Cantatorium* ou chronique de l'abbaye de St Hubert, et que l'autel qu'il venait de démolir pouvait bien être celui de l'oratoire que St Materne avait consacré dans ce castel en l'honneur du prince des apôtres, et qui doit avoir été renversé par les Huns. Non content de ce premier résultat, il poussa plus loin les conséquences qui découlaient de ses découvertes combinées avec les données historiques et il soupçonna, confirmé sans doute par *les lieux-dits nommés le castel et le couvent situés à Amberloux même*, que le monastère fondé pour Bérégise par Pépin et Plectrude, lequel monastère prit d'abord le nom de monasterium *ardennense, ardainense*, qu'il échangea contre celui de *Sancti Huberti in Ardainâ* après qu'il eut été reconstruit en un autre endroit et que les reliques du Saint y eurent été transportées pendant le premier quart du neuvième siècle, que ce premier monastère, disons-nous, aurait également été placé à Amberloux même. Voici en effet comment il s'exprime dans un rapport qu'il adressa au Gouverneur Willmar lorsqu'il lui envoya *l'ara* dont nous venons de parler :

gitized by Google

«On voit dans l'Histoire de Luxembourg « qu'Amberloux est un des endroits les « plus anciens de la province, et qu'il était « assez considérable puisque 54 ans avant « J.-C. il s'y est tenu un conseil général des « différents peuples pour aviser aux moyens « de s'opposer à Jules César, et qu'Am- « berloux a été choisi préférablement pour « la tenue de ce conseil comme étant le « centre de la forêt d'Ardenne et que Diane « y était spécialement honorée. On voit « dans un manuscrit que dans le Pays d'Ar- « denne il y avait un château que l'on ap- « pelait *Ambra*, qui était le chef-lieu du « fisc d'Amberloux (Amberlacensis fisci ca- « put); que Plectrude, épouse de Pépin le « gros ou d'Herstal, vint à Amberloux, fisc « de son domaine; *c'est donc par inad- « vertence que des auteurs ont dit qu'*AMBRA « *était un château où est aujourd'hui S^t « Hubert, qui dans ces temps là s'appelait* « ANDAGE *jusqu'au temps qu'il prit le nom « de St Hubert après la translation de son « corps; il y a une grande différence entre* « ANDAGE *et* AMBRA, *et celui-ci a bien plus « de rapprochement avec Amberloux que « l'autre.* Le même manuscrit dit que S^t « Materne, évêque de Tongres, construi- « sit dans le château qu'on appelait Ambra, « dans le Pays d'Ardenne, un autel qu'il « consacra. St Materne, à l'exemple des « apôtres, St Pierre à Antioche, à Rome, « St Paul à Ephèse, à Athènes, etc., se « sera rendu dans les endroits où le paga- « nisme éclatait le plus, où les payens se « rassemblaient en plus grand nombre, « pour y prêcher l'évangile et par là les « convertir; qu'ayant fait des fruits à Am- « berloux il y aura construit un autel au vrai « Dieu sur l'autel de l'idolâtrie. Ce qui « donne du poids à cette conjecture, c'est « que cet autel du paganisme était dans le « milieu de la masse d'autel, droit, tota- « lement entouré d'une maçonnerie en « pierre, et recouvert d'une grande pierre « qui couvrait toute la masse, sans qu'on « y ait trouvé aucune inscription qui con- « statât sa conservation.»

D'un autre côté, en sa qualité d'administrateur de sa paroisse, le curé Boreux avait mis un soin tout particulier à réunir et à conserver tous les titres quelconques des archives de la fabrique; et il les fit relier en un gros volume. Parmi ces actes il trouva une copie déjà assez ancienne de la fondation d'un monastère in castro Ambra, ordonnée par Pépin en 687, en faveur de Bérégise son confesseur et son affidé, tandisque le Cantatorium, manuscrit du XIIe siècle, qu'il avait trouvé l'occasion de lire, lui avait appris que cette fondation n'était autre que celle de l'abbaye qui fut plus tard nommée de St Hubert; toutes ces circonstances réunies lui firent faire des rapprochements et tirer des conséquences qui, sans avoir été exprimées par lui d'une manière positivement affirmative, nous ont guidé vers la croyance que *Bérégise s'était établi avec ses compagnons à Amberloux*, d'où l'évêque Valeand a transféré leur monastère en son lieu actuel lorsqu'il l'enrichit du dépôt des reliques du Saint patron des chasseurs. Et le mémoire que nous avons publié en 1853 dans les Annales de la société historique d'Arlon, 88 pages gr. in 8°, plus 3 planches, n'a été destiné qu'à établir historiquement ce fait qui n'avait été que soupçonné par le curé Boreux lorsque pour conserver le souvenir de sa découverte il fit pratiquer dans les murs latéraux de la tour de son église neuve deux niches pour y placer les statues de St Hubert et de St Materne: son intention n'a cependant pas été entièrement remplie, puisque à son décès les niches étaient encore vides et elles le sont jusqu'à ce jour.

Le bon curé acquit en outre pour son église trois belles cloches au payement desquelles il contribua de sa bourse. Il avait enfin manifesté la volonté d'établir une fondation destinée à l'entretien de l'édifice, de même que de faire construire, également à ses propres frais une maison presbytérale neuve; mais ces beaux projets n'ont pas été réalisés parceque la mort l'enleva trop tôt à ses ouailles qui l'ont regretté comme le fils bien-né pleurerait un bon père

Rapport sur l'ara d'Amberloux, par Boreux lui-

gitized by Google

même. — Correspondances avec M. Koos, curé à Amberloux.—Mémoires de la Société archéologique d'Arlon; 1853: Amberloux, par le Dr Neyen, 132 à 220. — Renseignements de feu Mr Meurisse, ancien curé de Tillet. — Notes de M. l'abbé Eneling. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, I, pl. I et page 26, litt K; IV, 104, note 2.

BORIGS *ou Borrigs, Otton,* originaire de Coblence, fit ses études à Trèves, embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé curé à Junglinster. Homme doué d'une force physique et morale remarquables, il entreprit de doter son village d'une église neuve à la construction de laquelle il employa sa fortune, ses revenus évalués année commune à au-delà de seize cents dalers, les dons des fidèles, mais surtout les importants subsides versés dans cette intention par les seigneurs de l'endroit. Ce beau temple, vrai musée de monuments funèbres que de nos jours on voit encore à Junglinster, fut achevé en 1772.

Non content d'avoir procuré cet auguste édifice, le curé Borigs voulut faire bénir sa mémoire par les améliorations qu'il sut apporter à l'agriculture de ses paroissiens: éminemment convaincu que ce n'est que par une culture soignée et des travaux assidus que l'on peut se procurer d'abondantes et de riches moissons, il mettait tous ses soins à ce que les pièces de terre appartenant au douaire de son église fussent convenablement retournées par la charrue et travaillées; et les heureux résultats qu'il ne manqua pas d'obtenir de ces labeurs infatigables vinrent chaque année attester aux yeux de tous que sa méthode était la meilleure. Ce que voyant les paroissiens ne manquèrent pas d'abord d'attribuer ses étonnants succès aux prières qu'il récitait en se rendant aux champs pour surveiller les ouvriers; et plusieurs d'entre eux, imbus de cette conviction, allèrent jusqu'à abandonner au pieux et bon curé une partie de leurs biens qu'il rendait également fertiles à force de sueur et de travail. Dès lors ils imitèrent son exemple et ne tardèrent pas à obtenir de très-notables avantages de ce perfectionnement dont tout le secret, comme ils s'en assurèrent bientôt, ne consistait qu'à manier davantage le terrain et à mieux le préparer pour recevoir la semaille.

Le curé Borigs est mort en 1790, estimé de tous et sincèrement regretté de ses paroissiens auxquels il n'a, pendant un séjour de plus de trente ans au milieu d'eux, pas cessé de faire du bien.

D'après des notes de M. le Professeur Eneling.

BOSQUIER, *Philippe,* né à Mons dans le Hainaut, en 1561, étudia la Théologie à l'Université de Paris et vint se faire Cordelier dans le monastère de cet ordre à Luxembourg où il enseigna la Théologie aux religieux: Ses cours ont acquis beaucoup de célébrité. Il alla ensuite à Rome où il s'attacha au cardinal Baronius. De retour dans son monastère à Luxembourg il composa et publia des ouvrages dogmatiques et des sermons qui ont eu de la vogue dans le temps. La Bibliothèque de Luxembourg possède de cet auteur les œuvres suivantes: *a.* Bosquieri Philippi opera omnia concionatoria; Colon. Agrip. 1621; 3 vol. in fol.; *b.* Supplementum concionum promiscuarum; Colon. Agrip. 1623; vol. in 12.; c. R. P. Houdemii Angli, S. Th. Doctoris franciscani, Christiados Rhytmicæ libri sex. Ex V. P. F. Philippi Boschieri Hannoni-Montani apud Luxemburgenses Guardiani, ad vett. exemplaria recensione editio tertia; Luxemburgi apud Matt. Birthon, Typ. Regium. Anno 1603; vol. in 12, sans pagination.

François Swertius donne les titres suivants de ses œuvres complètes: *1.* L'enfant prodigue, en IV Tomes, 1596.—*2.* Notæ in monomachiam Christi et Luciferi incruentam; Arras, 1598.—*3.* Conciones de finibus bonorum et malorum, lib. II, sive Orbis terror. Douai, 1603 et Cologne, 1610. —*4.* Orator Terræ sanctæ et Hungariæ, seu sacrarum Philippicarum in Turcarum barbariem et Christianorum discordias Notæ. Douai, 1606.—*5.* Vegetius christianus. Cologne, 1615. —*6.* Ara cœli, sive Conciones de Honorario a Magis Orientis Jesu infanti oblato.

Cologne et Anvers, 1607. — *7*. Codrus evangelicus; 40 sermons sur la Passion de N.-S.—*8*. Legatus apostolicus; notæ concionum de Joan. Baptistâ. Cologne, 1607.—*9*. Carcer laureatus, de rebus a Joan. Bapt. in carcere gestis. Cologne, 1618.—*10*. Christiados lib. II.—*11*. Cornelii Mussi, Episcopi Bitontini Conciones VI in canticum B. Virginis Magnificat: Traduction latine.—*12*. Le rasoir du culte mondain; Tragédie.—*13*. Academia peccatorum. Mons. — *14*. Tabula naufragii, de Dominicis ac Festis. Cologne.—*15*. Sobria gentacula Christi et Samaritanæ; Cologne, 1619.—*16*. Oraisons funèbres de Philippe II, du R. P. Jacques L'Escaillet et du duc d'Arschot.—*17*. Speculum Vitæ S. Francisci et Sociorum ejus. — *18*. Paradoxa Evangelica et alia nonnulla.

Le P. Bosquier mourut à Avennes, en 1636.

Swertius, Athenæ Belgicæ, 939, sq. — Wilhelmus a Wiltheim, Hist. Luxemb. antiq. Disquis. lib. II, c. IV, § 3. — Claser, Catalogue de la Biblioth. de Luxbg. 33 et 312. — Courtin, Encyclopédie moderne, IV, 19. — Biographie universelle, V, 221. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois; dans: Progr. Athénée, 1856, 19, note 2.

BOTTIN, *Jean*, naquit à Laroche pendant la seconde moitié du seizième siècle. Ce personnage est encore un de ceux sur lesquels nous n'avons pu obtenir que le peu de renseignements biographiques que le manuscrit des Viri illustres fournit d'ordinaire, même sur les noms les plus marquants. Voici ce que nous lisons dans cet ouvrage : « 1639. Joannes Bottin rupen« sis, de la Roche, e scriba graphariæ « Luxemburgicæ diu legationis Hispanicæ « sub comite d'Ognate secretarius Romæ « et Viennæ ac tandem ipsiusmet regis, « regisque conclavis pro Germania et Bel« gio. »

M. Paquet assigne sa mort à la date placée en marge de cet article.

Viri illustres, III, N° 235. — Paquet, Die Hauptthatsachen der Luxemburger Geschichte, 63.

BOUCHY, *Henri*, ou Buchy, né à Bastogne, florissait sur la fin du seizième siècle. Il était entré en religion chez les cordeliers de sa ville natale et s'acquit dans son temps une grande réputation dans la prédication, tant ses sermons étaient bien raisonnés et éloquemment prononcés. Bouchy a écrit en français: 1°, un Dialogue sur l'économie du Verbe incarné : Cet ouvrage fut jugé digne d'être publié par les presses de Plantin, d'Anvers, 1587. — 2°, Prières à la Sainte-Trinité et à la Sainte-Vierge. Vers la fin de sa vie il changea de maison et alla mourir en l'année 1600, dans le monastère de son Ordre à Anvers.

D. Calmet, Biblioth. lorr. — André Valère, Bibliotheca belgica, 344. — Swertius, Athenæ Belgicæ, 324. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois; dans Programme de l'Athénée, 1856, 18.

BOURCIER, *Jean-Léonard, Baron de*, naquit le 17 août 1649, à Vézélize, capitale de l'ancien comté de Vaudémont, et était fils d'un lieutenant-général criminel au bailliage de cette ville. Il descendait d'une ancienne famille noble du Languedoc. Après avoir terminé ses humanités, Bourcier se voua à l'étude du droit et de la théologie à Pont-à-Mousson, à Aix et à Lyon, et obtint bientôt d'immenses succès. En 1670 il débuta comme avocat à Paris; mais un procès fâcheux l'ayant appelé à Metz en 1675 pour défendre son frère au sujet d'une galanterie, il s'acquitta de cette mission d'une manière tellement brillante qu'il ne fut plus question dans toutes les sociétés que de son éloquence et de sa science. Ces applaudissements unanimes des messins engagèrent Bourcier à se fixer dès la même année dans cette ville : il n'avait alors que vingt-six ans et il y éclypsa bientôt tous ses confrères, même les plus célèbres.

Il écrivait et il plaidait également bien. Son style était pur, ses phrases coulantes, ses expressions nobles et énergiques, ses raisonnements solides, suivis et convainquants. Sa déclamation était belle, sa voix sonore, son geste expressif, ses yeux pleins de feu et de vivacité, sa physionomie agréable et son port grand et majestueux; en

Digitized by Google

un mot il réunissait toutes les qualités d'un orateur parfait et son éloquence était si flatteuse, si persuasive, qu'on le surnomma *la Bouche d'or*.

Bourcier acheta en 1680 la charge d'Avocat-général à la Table de marbre du parlement de Metz, et se maria en 1684 avec une demoiselle de cette ville.

Après la conquête du Pays de Luxembourg par Louis XIV et la confirmation du Conseil provincial par ce monarque, le Baron de Bourcier y fut nommé Procureur-général. Il remplit cette charge pendant dix ans et de la manière la plus éclatante en même temps que la plus équitable. Lorsqu'après le traité de Ryswick (1697) la France restitua le Pays à l'Espagne, Bourcier retourna à Metz où il se fit gloire de reprendre les fonctions d'avocat. Cependant ce ne fut pas pour longtemps puisque déjà l'année suivante nous le voyons figurer d'abord comme avocat-général et bientôt après comme président de la Cour souveraine de Nancy où il devint le législateur de la Lorraine: Le code qu'il rédigea fut même adopté en partie en Russie. Le Duc Léopold le nomma ensuite successivement son ambassadeur plénipotentiaire à LaHaye, à Utrecht et près de la Cour de Rome.

On avait cru jusqu'ici que Jean-Léonard de Bourcier n'avait écrit que son code. Cependant il existe aux archives de l'Etat, à Paris, un manuscrit in folio qui est signé de sa main. Il est intitulé: *Inventaire des titres, papiers, actes et enseignements du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny qui se sont trouvés ès chartes et Archives de la dite province, gardées en la ville de Luxembourg, dans une chambre voûtée, destinée à cet effet, vulgairement appelée* la voûte, *située au lieu de la Chancellerie, à la garde desquels a toujours été commis un officier particulier, sous le titre de* Garde des chartes, *avec gage et appointement; fait et dressé, par moy, cy-devant conseiller du Roy, son procureur-général du Conseil provincial de Luxembourg, soubsigné, en exécution des ordres de S. M. contenus en la lettre de cachet du 19 Décembre 1695. Signé:* Bourcier.

M. Würth-Paquet croit en outre qu'on peut attribuer à ce magistrat l'œuvre suivante: *Liste et règlement sur l'instruction des procédures du Conseil provincial de Luxembourg et des Prévôtés;* 1695, Paul Barbier à Luxembourg; vol. in 12.

Il procura enfin, *en* 1687 *la réimpression des Coutumes générales des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny.*

Jean-Léonard, Baron de Bourcier laissa un fils: *Jean-Louis*, qui aura son article. Il mourut le 2 ou le 3 septembre 1726, à l'âge de soixante-dix-sept ans accomplis, et fut enterré à Nancy dans la chapelle des Minimes où l'on voyait son mausolée qui le représentait à genoux devant l'image du Rédempteur en croix.

Les Bénédictins, Histoire générale de Metz, III, 326, sq. — Begin, Histoire des sciences, des lettres, etc., dans le pays messin, 467, et note 2. — Biographie générale des Belges, 54. — D. Calmet, Biblioth. lorr. — Würth-Paquet, Essai sur la Typographie à Luxembourg; dans: Publications de la Société archéol. de Luxbg. VI, 61; VIII, 2. — Salmon, Etudes sur le Président Bourcier. Toul, 1846. — Courtin, Encyclopédie moderne, IV, 57. — Biographie universelle, V. 355. — Neumann, les Auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1856, 35.

BOURCIER-MONTUREUX, *Jean-Louis, Comte de*, était fils de Jean-Léonard qui précède. Il naquit à Luxembourg, le 12 mai 1687, pendant que son père exerçait dans cette ville la charge de Procureur-général au Conseil provincial.

Le jeune Bourcier, qui n'a jamais été luxembourgeois que par sa naissance, retourna en France avec son père et s'appliqua avec succès à l'étude du droit. En 1720 ses connaissances et sa probité le firent nommer aux fonctions de Procureur-Général à la Cour souveraine de Nancy. Plus tard il remplaça son père en qualité d'Ambassadeur à Rome, pour Léopold duc de Lorraine; enfin, il reçut le titre de Conseiller d'Etat et fut appelé à Vienne lorsque le duc Léopold fut élu empereur: il rendit de grands services à ce prince.

Jean-Louis, né Baron de Bourcier, fut créé comte du Saint-Empire pour les services éminents qu'il avait rendus à la Maison de Lorraine, et mourut le 14 mars 1751, âgé de 64 ans.

Il s'est rendu recommandable dans les lettres par les deux ouvrages suivants : 1° Recueil des ordonnances du duc Léopold, 1733; 4 vol. in 4° — 2°. Instruction pour mon fils qui prend le parti des armes; 1740, in 4°.

Jean-Louis de Bourcier était seigneur d'Arracourt et de Valhey.

D. Calmet, Biblioth. Lorr.; et Catal. des auteurs lorr. — De Feller, Dictionn. histor.; litt. B. — Biographie générale des Belges, 34 — Courtin, Encyclopédie moderne, IV, 57, — Biographie universelle, V, 355.

BOURGGRAFF, *Jean-Nicolas,* comme ses actes de naissance et de décès écrivent, tandisque lui-même il signait *Jean-Baptiste,* est né à Luxembourg, le 19 septembre 1787, fils de Jean Bourggraff, cabaretier, et d'Anne Welter.

Après avoir quitté l'école primaire il entra au collége municipal, ou comme on disait alors l'école secondaire de sa ville natale; et dans cette institution il acheva ce qu'il put obtenir d'éducation littéraire; car on était alors à cette époque de guerres et de conquêtes du premier empire français, pendant laquelle les lettres étaient reléguées à l'arrière-plan des besoins sociaux.

Dès que le jeune Bourggraff eut achevé ses classes latines (1806), il fut désigné répétiteur ou maître-d'étude près le même collége; et déjà le 10 décembre 1810, il obtint une nomination de professeur provisoire de sixième ou de la classe élémentaire, dont quelques années plus tard il devint régent titulaire. En 1814 — 15 il passa à la Poésie et finalement, par résolution ministérielle du 27 août 1823 il fut désigné professeur de langue et de littérature grecques, fonctions qu'il conserva jusque fin de l'année scolaire de 1857 où, sur sa demande il obtint son émeritat avec le titre de professeur honoraire, après avoir enseigné pendant un demi-siècle.

Le 24 juin 1856, jour de sa fête patronale, il célébra à l'athénée, entourré des professeurs ses collégues et de tous les élèves, son jubilé de professorat.

A cette occasion solennelle les élèves lui remirent une médaille en vermeil de grand module, portant cette inscription votive :

BURGGRAPHIO
GRATI DISCIPVLI.

sur l'autre face le Chronogramme :

LItteras græCas præLegenteM
LUstra Dena Coronant.

De son côté, M. le Professeur Muller, Directeur de l'établissement et qui fut un des plus anciens élèves du vénérable jubilaire, prononça à cette belle fête, la première de ce genre à laquelle l'établissement eût eu l'occasion de prendre part depuis sa naissance qui date de deux siècles et demi, un discours latin aussi élégant pour la diction que bien senti quant au sujet que l'orateur avait à traiter. Après des compliments bien mérités par le personnage qui était l'objet de l'ovation, il retraça sa carrière professorale avec une vérité d'expression et un tact tellement parfaits que l'on hésiterait presque sur la question de savoir auquel des deux, à l'orateur ou au jubilaire, doivent revenir les honneurs de cette journée si mémorable dans les fastes de l'instruction publique dans le Luxembourg.

Par arrêté du 8 juin 1849, S. M. le Roi Grand-Duc lui avait fait remettre les insignes de chevalier de Son Ordre luxembourgeois de la couronne de chêne: « comme un témoignage non équivoque de « gratitude pour de longs et loyaux services « rendus par Bourggraff pendant une car- « rière professorale de quarante ans. »

Bourggraff est mort le 24 mars 1859, à l'âge de soixante-douze ans.

Lorsqu'en 1839 son tour de rôle l'appela à rédiger le programme annuel de l'Athénée, dans lequel il est d'usage qu'un professeur fasse insérer une dissertation

gitized by Google

sur un sujet scientifique ou littéraire, Bourggraff choisit pour thèse la proposition suivante : *Urbem Luciliburgum non esse Augustam Romanduorum Ptolomæi;* sept pages in quarto. Cet opuscule, d'une latinité aussi pure qu'élégante, est remarquable par la force des raisonnements pour relever une erreur qui avait été consacrée dans le diplôme d'anoblissement du général Beck, et dans lequel le rédacteur avait nommé la ville de Luxembourg Augusta Romanduorum, lui appliquant à tort une dénomination trouvée dans la Géographie de Ptolomée.

Nous ne connaissons aucune autre production littéraire imprimée du professeur Bourggraff.

Si l'on réfléchit sur ce qu'il devait y avoir de défectueux dans les études classiques faites par le personnage qui nous occupe, on doit s'étonner de la force de volonté qu'il a dû déployer pour parvenir par des exercices privés à pouvoir, comme d'un saut, passer de l'enseignement des premiers éléments de la langue latine à celui de la Poésie, en d'autres termes, de l'élégance de cette langue; ensuite du latin au grec. Tout cela ne fut cependant que l'œuvre des propres efforts de Bourggraff; et il réussit si bien dans ces efforts pour ainsi dire surnaturels, puisqu'il a tout fait par lui-même depuis l'alphabet jusqu'à la connaissance la plus approfondie de la véritable quintescence des deux langues savantes anciennes, qu'il aurait difficilement trouvé parmi les savants de l'Europe un rival égal en force. Aussi en le perdant, l'Athénée est-il resté veuf d'un de ses plus beaux fleurons littéraires : en effet, Bourggraff a été un des professeurs qui contribuèrent le plus à élever la réputation de cet institut au rang distingué que depuis 1817 surtout il a su se gagner.

Pendant la dernière année de sa carrière il avait été élu membre du Conseil communal de la capitale, et électeur pour les Etats du Grand-Duché, d'après les dispositions de la Constitution de 1856. — La société archéologique l'avait enfin inscrit, à l'unanimité des suffrages, au nombre de ses membres correspondants (séance du 8 janvier 1857).

Enfin, nous ajouterons que, si par ses services comme professeur, Bourggraff mérite une place distinguée dans la Biographie nationale, il la mérite également pour ses vertus privées, comme ami sincère et comme père de famille; car sous ce double rapport il fut de même un modèle à citer.

Souvenirs personnels. — Programmes de l'athénée de Luxembourg, pour les années 1839, 1856, 1857, 1858 et 1859 — Almanachs du Grand-Duché, de 1809 à 1857. — Notes fournies — Etat civil.

BOURLOTTE, *Claude de la,* seigneur de Sappogne, s'est éminemment distingué en 1596 à la reprise de Laferté sur les Français. Bertels, qui rapporte ce fait d'armes, le dit colonel. Le même auteur ajoute qu'en l'année 1600 ce personnage était prévôt de Chiny. Nous n'en savons pas davantage sur ce courageux capitaine qui mourut, paraît-il en ou vers 1604.

Bertels, 196, sq. — Bertholet, IV, antè textum, XXXVI.

BOUSMARD, *Nicolas,* 85ᵉ évêque de Verdun, naquit en l'année 1512, à Xivry-le-Franc, canton d'Audun-le-Roman, arrondissement de Bricy. Il était fils de Jean Bousmard, mayeur de Circourt, ensuite avocat au bailliage de Saint-Mihiel, et d'Alix Collinet de la Malmaison.

Après avoir fait de bonnes études, Nicolas Bousmard obtint les ordres sacrés et sut par ses rares talents et son grand mérite se faire aimer et estimer à la Cour de Lorraine. En 1550 il fut pourvu du doyenné de Sainte-Madelaine à Saint-Mihiel, fonctions qu'il remplit pendant vingt-deux ans avec zèle et une rare distinction. Dans cet intervalle le Cardinal de Lorraine le chargea de plusieurs légations religieuses très-importantes, et le duc Charles III le fit élire (1571) au nombre des neuf réviseurs de la Coutume de Sᵗ Mihiel.

En 1572 Nicolas Bousmard fut désigné grand-prévôt de Mont-faucon Archidiacre-d'Argonne, place qu'il occupait avec hon-

neur et conscience lorsque Nicolas Pseaume, évêque de Verdun étant venu à mourir, la cour de Lorraine le fit comprendre au nombre des candidats destinés à succéder à ce digne prélat; mais le chapitre, qui s'assembla le 16 août 1575 sept jours après le décès du dernier évêque à l'effet d'arrêter son choix, lui préféra un de ses membres, nommé Simon Cumin qui obtint la majorité des suffrages. Toutefois le roi de France et le duc de Lorraine qui prirent fait et cause pour Bousmard, surent si bien agir auprès du Pape que celui-ci lui accorda ses bulles d'investiture dès le mois de janvier 1576. Le chapitre et son élu, qui virent dans cette conduite du Pontife romain un empiétement sur les droits de l'église de Verdun, intéressèrent l'Empereur à leur cause et déclarèrent ne vouloir jamais reconnaître Bousmard pour leur évêque ni lui accorder les honneurs dus à sa dignité.

Cependant muni de ses bulles et accompagné des autorités de la ville de Verdun, il se présenta le 12 mai 1576 pour prendre possession de l'évêché. Le chapitre irrité eut beau faire opposition, il n'empêcha pas Bousmard de se faire sacrer évêque, le 15 juillet, et de commencer à remplir ses fonctions épiscopales. A la fin, le chapitre voyant qu'il ne pouvait réussir contre l'autorité du Pape, finit par céder; et Cumin son concurrent souscrivit même, le 17 octobre, à un acte formel de renonciation à ses prétentions.

Dès que Bousmard se vit paisible possesseur de sa nouvelle dignité, il entreprit de suivre les traces de son pieux et vénérable prédécesseur et de continuer l'édifice épiscopal que ce dernier avait si dignement commencé : il confirma en 1580 les traités que les évêques ses dévanciers avaient faits avec la Lorraine et en conclut de nouveaux. Nommé en 1578 administrateur de l'évêché de Metz à cause de la minorité de Charles de Lorraine, évêque titulaire — qui n'avait que douze ans! — il sut partager pendant quelque temps sa sollicitude pastorale entre cette église et celle de Verdun.

Ce prélat dont la science n'était point inférieure à la piété, suivit en tout, comme nous l'avons dit, les traces de son prédécesseur pour le gouvernement du diocèse : le missel de Verdun fut imprimé de son temps et le tirage des rituels, commencé par Nicolas Pseaume, achevé par ses ordres. Le mandement qu'il publia à cette occasion est un monument de piété bien entendue. Il donna aussi plusieurs constitutions synodales qui furent toutes confirmées par celle relative à la réforme des mœurs.

Malgré le peu de temps que devait lui laisser la conduite de son diocèse, Bousmard a écrit quelques ouvrages sur les antiquités, sur l'Histoire et sur les familles patriciennes. Nous connaissons de lui : 1°. Nicolai Bousmard Episcopi Virdunensis Collectanea; — 2°. Un gros volume manuscrit, très-remarquable, contenant les généalogies des principales maisons de Lorraine : Ce dernier ouvrage est souvent cité par D. Calmet qui a eu tort de le croire d'un neveu de Bousmard.

Après avoir pendant l'espace de huit ans gouverné son église avec fermeté et beaucoup de sagesse, il mourut le 10 avril 1584 à l'âge de soixante-douze ans, sincèrement regretté de tous, même de ceux de ses chanoines qui lui avaient été le plus opposés dans le principe de son administration.

Bousmard fit de belles donations aux monastères de son diocèse, surtout aux Minimes chez lesquels il voulut être inhumé. Son tombeau, en marbre noir, portait cette épitaphe :

« *Reverendissimo D. Nicolao Bousmard* « *Siverio le Franc oriundo, ex Canonico et* « *Archidiacono de Argona in Ecclesia Vir-* « *dunen. Præposito Montisfalconis, Deca-* « *no et Canonico Collegiatæ divæ Mariæ* « *Magdalenæ, ad Epatum* (id est Episco- « patum) *Virdunen. assumpto, et cum si-* « *gno fidei* 10 *Aprilis* 1584 *defuncto, hic* « *sepulturæ per Venerabiliss. D. D. Cano-* « *nicos et Capitulum Decanæ Ecclesiæ Vir-* « *dunen. maximo comitante cleri et civium* » *numero sequenti die dato, Fratres hujus* « *Monasterii et pauperes civitatis necnon*

« *ipsius defuncti agnati et consanguinei* « *hæredes scripti mœstissimi posuerunt.* »

Lorsqu'en 1716 les Pères Minimes reconstruisirent leur église un de ses arrière-petits-neveux fit transporter ses ossements avec le monument qui les couvrait dans le chœur du nouveau temple de cette maison religieuse.

Les Bénédictins, Histoire de Metz, III, 119. — Bégin, Biographie de la Moselle, I, 154 sqq. — Moreri, Supplément, I, 980. — D. Calmet, Histoire de la Lorraine, III, 115 sqq., et Bibliothèque lorraine. — Histoire ecclésiastique et civile de Verdun. — Renseignements administratifs.

BOUSSE, *Thielman de, dit Voize, Woize ou Woiffe,* naquit pendant le quatorzième siècle, à Thionville ou peut-être à Terville, annexe de Weymerange. Son père, Thielman comme lui, était chevalier seigneur de Terville et prévôt de Thionville en 1359; sa mère se nommait Ingrand ou Annegrand.

Thielman de Bousse qui avait reçu les ordres sacrés, fut nommé à l'évêché de Metz par l'empereur Wenceslas contre Pierre de Luxembourg-Ligny (v. son article) qui avait été désigné pour cette chaire par le pape Clément VII, malgré qu'il n'eût que seize ans: On sait que Wenceslas tenait le parti d'Urbain VI. Ce prince étant venu à Metz en 1384, y mena même son protégé pour le faire agréer par le peuple de cette ville; mais ce fut en vain. Pierre de Luxembourg ayant été appelé en 1386 à Avignon avec le titre de cardinal, Bousse, toujours avide de se mettre en possession du siége épiscopal de Metz, et toujours rejeté, prit le parti de contraindre les messins par la voie des armes à le recevoir pour leur évêque. Il mit en conséquence dans ses intérêts le duc de Juliers, le comte de Nassau-Sarbrucken, le seigneur de Boulay et quelques autres dynastes puissants des environs qui réunirent leurs forces pour venir ravager le pays. Mais on résista à leur attaque imprévue: les messins resserrèrent le sire de Boulay dans son château qu'ils assaillirent jusqu'à trois fois, et portèrent ensuite le ravage et la mort sur les domaines de leurs agresseurs, brulèrent le château-neuf de Terville qui appartenait à la famille de Bousse et réduisirent en cendres les villages de Hettange-la-grande et de Luttange.

Ces insuccès n'empêchèrent pas l'évêque-prétendant de continuer à porter le titre d'évêque de Metz, que l'on retrouve dans des actes posés par lui entre les années 1391 et 1403. On possède en outre, sous la date du 16 novembre 1393, une trève entre la ville de Metz et Thielleman Voiffe (c'est notre Thielman de Bousse comme nous l'avons vu plus haut) ainsi que ses frères.

L'époque du décès de cet intrigant personnage ne nous est pas connue.

Bégin, Biographie de la Moselle, I, 159, sq.; et Histoire des Duchés de Lorraine et de Bar, I. 231. — Meurisse, Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz, 536, sq. — Teissier, Histoire de Thionville, 57, sqq. — Les Bénédictins, Hist gén. de Metz, II, 396, sqq; IV, 328.

BRANDENBOURG, *Godefroid de*, est encore un de ces personnages distingués sur la vie desquels l'Histoire ne nous a rien conservé. Issu de la puissante maison de Brandenbourg qui elle-même tirait son origine des comtes de Vianden, Godefroid semble avoir été fils de Thierry qui joua pendant la seconde moitié du treizième et la première du quatorzième siècles un rôle très-important à la cour de Luxembourg. Il eut pour frères Ferry et Herman de Brandenbourg, ce dernier seigneur de la terre de ce nom, et qui tous deux intervinrent à leur tour aux principaux actes de nos comtes.

Brandenbourg avait pris ses armes de celles de Vianden: de gueules à l'écusson d'argent; mais pour marque de cadet il avait posé cet écusson en abîme.

Godefroid dont il est question ici, obtint les ordres et fut d'abord nommé archidiacre de l'Eglise de Notre-Dame de Wesel. Plus tard il fut jugé digne par le grand Baudouin de Luxembourg (v. Luxembourg, Baudouin de), archevêque

de Trèves, de devenir son Chor-évêque et son suffragant (1343).

Là se bornent nos renseignements. Cependant si nous pouvons en croire le texte des Gestes de Trèves, peu explicite en cet endroit, nous ajouterons que Godefroid de Brandenbourg avait été un des précepteurs de Baudouin qui en outre l'avait nommé grand-doyen de son chapitre métropolitain. Rien que les hautes dignités dont cet homme distingué fut revêtu sous l'administration d'un prélat comme Baudouin, doivent convaincre de son mérite personnel et nous faire regretter de n'avoir aucun de ses actes à rapporter.

Quant au titre d'*Evêque de Chor* que Pierret et son plagiaire Bertholet attribuent à Godefroid de Brandenbourg, c'est une méprise du premier, pour avoir mal traduit le mot latin Chor-Episcopus, et de la part du second une véritable étourderie ou une impardonnable ignorance, pour avoir copié sans réflexion une faute évidente.

Pierret, I, fol. LX; et III, 101. — Gesta Treviroram, II, 200. — Bertholet, VIII, 188 — An Hontheim, Hist. Trevir. diplomat. II, 129, sqq. — Notes d'études. — Unerschuch.

BRANDENBOURG, *Jean, Baron de*, appartenait à cette branche de sa maison qui obtint pendant la première moitié du quatorzième siècle partie de la seigneurie de Meysembourg, par l'alliance d'Aleyde de Meysembourg, une des quatre filles de Wauthier, dernier mâle de ce nom, avec Jean de Brandenbourg. Le baron Jean de Brandenbourg qui se titrait de seigneur de Meysembourg, Scheuren (Lagrange) et Ventschen (Fontois), est rappelé comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « 1520. —*Suivant l'exem-* « *plaire de la Bibliothèque de Luxembourg;* « 1580, *dans celui de Trèves.*—Joannes « Baro a Brandenbourg Dominus in Mey- « sembourg, Horreo, Ventsch, Tribunus « militum pro Cæsare in Hungaria sepul- « tus Luxemburgi in Templo Sancti-Spiri- « tus. »

Ce seigneur, dont les annales, si ce n'est la notice qui précède, ne nous rapportent aucun acte particulier, était fils de Fréderic de Brandenbourg et de Catherine d'Apremont. Cependant son grade de mestre-de-camp et le titre de Baron qu'il obtint en récompense de sa bravoure et de ses services sont là pour le recommander comme un personnage digne de la mention que le manuscrit cité a faite de lui.

L'une ou l'autre des deux dates marquées ci-haut, mais plus vraisemblablement la seconde (1580), semble être celle de son décès, si nous la comparons à celle où son fils — Jean comme lui, dont l'article suivra — a vécu. Il avait épousé Antoinette de Châtel-St-Nazare.

La branche de Brandenbourg dite de Meysembourg avait écartelé les armes de ces deux maisons illustres : aux 1 et 4 elle avait retenu de Gueules à l'écusson d'argent en abême, qui est Brandenbourg franc; et aux 2 et 3 elle avait pris d'or au chef de gueules, chargé de trois merlettes de sable, qui est Meysembourg.

Viri illustres, II, N° 145. — Pierret, III. — Archives de la Maison de Wiltz: *section Meysembourg*.

BRANDENBOURG, *Jean II, Baron de*, était fils de Jean I de Brandenbourg, dont l'article précède. Les renseignements historiques que nous fournissent les documents que nous avons devant nous, nous apprennent que Jean II, Baron de Brandenbourg avait un frère, *Bernard*, mort sans alliance; un second, du nom de *Pierre-Ernest*, et un troisième nommé *Fréderic*, outre deux sœurs, *Catherine* et *Esther*. Il paraît avoir été l'aîné, puisque partout il est désigné avec la qualification de seigneur, tandisque les deux autres ne se disaient que co-seigneurs des terres de Meysembourg, Lagrange et Fontois, et que dans son testament de l'année 1620, il dispose de *ses* seigneuries, donnant les unes à l'un de ses frères, l'autre au second.

Comme issu d'une des plus anciennes maisons du Pays, ce personnage fit partie du Siége des nobles (1590) et fut convoqué en 1593 avec l'ancienne chevalerie

gitized by Google

pour assister à la réception de l'archiduc; mais il ne parut pas à cette cérémonie. Il était aussi conseiller de courte-robe ou d'épée au Conseil provincial.

Jean de Brandenbourg était parvenu à un âge qui dépassait la quarantaine lorsque mû par une vocation particulière il voulut obtenir les ordres sacrés: Cependant il n'accepta jamais ni bénéfice ecclésiastique ni charge d'âmes, passant sa vie dans les études et les exercices d'une solide piété. Il possédait à Luxembourg un terrain assez étendu, délimité par les rues modernes de l'Eau, de la Congrégation et de la Trinité. Une chapelle, dédiée à la Sainte-Trinité y était contigue: il donna vers 1590 ce terrain aux Frères prêcheurs pour y construire un nouveau monastère, parceque le leur avait été incendié pendant les guerres précédentes. Et finalement, par un codicille ajouté en 1628 à son testament de l'année 1620, il légua aux Jésuites de la même ville une somme de quinze cents florins de Brabant, destinée à la fondation d'une bourse d'études pour l'entretien d'écoliers pauvres de Meysembourg ou de la commune de Leudelange. Le bénéficier devait se destiner à l'état ecclésiastique et le Père recteur du collège en était le collateur: cette fondation est perdue aujourd'hui, parceque, hypothéquée sur des redevances féodales elle n'a plus été servie depuis l'abolition de la féodalité.

Dans le même acte il disposa des ornements sacerdotaux, des vases sacrés qui lui appartenaient en propre, ainsique de sa bibliothèque en faveur des colléges des Jésuites de Luxembourg et de Trèves.

Le manuscrit des Viri illustres consacre à ce religieux personnage l'article suivant: « 1620. Joannes Baro a Brandenburg, Dominus in Meysenburgh Luxemburgensis, « sacerdos sine ullo Beneficio, consiliarius « equestris Regis in Ducatu Luxemburgensi, mortuus ibidem et sepultus in « templo Collegii Societatis Jesu, quam « studiosus Musiponti—Pont-à-Mousson— « petierat, fundavit unam bursam in seminario Luxemburgensi et Collegiis Trevirensi et Luxemburgensi legavit sacram « suam suppellectilem et Bibliothecam. »

Il fut inhumé, comme le dit l'auteur du passage que nous venons de transcrire, dans l'église des Jésuites de Luxembourg. Sa tombe, grande dalle en marbre noir, placée encore aujourd'hui au milieu du chœur de cette église—qui depuis quelques années a changé son nom contre celui de Notre-Dame, après avoir déjà porté successivement ceux de St-Nicolas et Ste-Thérèse, ainsi que celui de St-Pierre—, porte l'épitaphe suivante:

REN^DUS ADMODŪ ET GENEROSUS
DOMINUS D. JOANNES BARO A
BRANDENBURG. DOMINUS IN
MEISENBERGH, SCHEUREN ET
VENTSCHEN. SACERDOS
SITUS HIC. OBIIT A° DOMINI
MDCXXX DIE III MARTII.

Viri illustres, I, N° 59. — BERTELS, 116, 146, 203. — NAMUR, Catalogue des Bourses, XIX, sq. — NEYEN, Notice sur la Baronie de Meysembourg. — Archives de la maison de Wiltz: *section Meysembourg*. — BERTHOLET, VIII, 188. — Notes d'études. — Documents VAN DER STRATEN, de Chérisey. — UNGESCHUCK.

BRENNER, *Jean*, fils de Jean Brenner, dit de Nalbach, Greffier au Conseil provincial de Luxembourg, et de Marguerite Housman d'Ebly, est né en cette ville pendant la seconde moitié du seizième siècle. Il est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « 1580. Joannes Brenner filius Joannis « Brennerii secretarii status Regis et Gra- « pharii Luxemburgensis, primus Luxem- « burgensis Societatis Jesu, primitias cele- « bravit Luxemburgi coram Matre in sa- « cello Sancti Clementis hodie Sancti Adri- « ani Societate necdum Luxemburgi exis- « tente, quæ post admissa sacello isto « usa est ad viginti annos, concionator « egregius, laudatus a Bencio in litteris « annuis Societatis Jesu, primus rector « collegii Confluentini ejusdemque auctor « per Joannem a Schonberg Archiepis- « copum Trevirensem amantissimum sui,

« post vitam apostolicam per Sueviam, « mortuus est Monachii. »

D'après ce passage, il paraîtrait que Jean Brenner serait devenu prêtre en 1580; mais cette date est plutôt placée là pour indiquer l'année où il coopéra à la fondation de la maison des Jésuites à Coblence, par les soins de Jacques de Schonenberg, archevêque de Trèves. Quoiqu'il en soit, il a conservé la réputation d'avoir été profond théologien, mais surtout bon prédicateur. Il fut un des premiers Pères de la Compagnie de Jésus qui vinrent s'établir à Luxembourg lorsque le roi Philippe II y établit leur maison en 1594. Il alla ensuite en mission en Suède et vint mourir à Munich où il fut enterré dans l'église de St.-Michel.

Le père Brenner a écrit la vie édifiante de son ayeul; mais son ouvrage n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Ce personnage, le dernier de son nom, avait quatre sœurs qui furent mariées: *Jeanne*, à Antoine de Blanchart; *Barbe*, à Remacle d'Huart; *Marguerite*, à Jean de Wiltheim; et enfin *Gertrude*, à Melchior Wiltz, tous les quatre dignes de figurer dans notre galérie des illustrations luxembourgeoises (v. leurs art. respectifs).

Brenner portait: d'argent, à un cœur de gueules accosté à dextre et à senestre de trois flammes de même, soutenu et surmonté d'une croix de sable. Cette famille, originaire de Saxe, florissait déjà en 1336.

Viri illustres, I, N° 43. — Will. a Wiltheim, Disquis. antiquar. Hist. Luxemb., lib. II, c. 6, § 3. — Bertholet, VIII, 188. — Neyen, Notice histor. sur la famille de Wiltheim, 10. — Neyen, Généalogie de la famille d'Huart; dans: Publications de la Société archéol. de Luxembourg, 1854, T. X, 109 à 139. — Manuscrit Blanchart. — Pirsart, III, fol. LX. — An Hontheim, Hist. Trev. diplom. III, 145 et note.

BRETON, *Antoine Le*, ne nous est connu que par les quelques lignes que nous donne le manuscrit des Viri illustres qui s'en réfère à un passage des mémoires de Philippe de Commines: « 1470. Antonius de von Britannien Nobilis adultus « ex proximia Luxemburgica laudatur a « Comineo Lib. I, Cap. 4. quod Caro« lum audacem in certum exitium prope« rantem servari sit conatus. »

La date de 1470 ici placée se rapporte vraisemblablement au décès de ce personnage, car l'action pour laquelle l'auteur des Viri illustres le cite parmi les *clari bello et armis*, s'est passée en 1467, le 27 juillet, à la bataille de Mont-l'Héry. Voici du reste ce qu'en dit Commines: « Le comte de Charolois chassa de son « costé, demie-lieue outre le Mont-l'Héry, « et à bien peu de compagnie; toutes fois « nul ne se défendoit; et trouvoit gens à « grande quantité: et jà cuidoit avoir la « victoire. Un vieil gentilhomme de Luxem« bourg, appellé Antoine le Breton, le « vint quérir: et luy dit que les François « s'estoient ralliés sur le champ, et que « s'il chassoit plus guères, il se perdroit. « Il ne s'arresta point pour luy, non ob« stant qu'il luy dist par deux ou trois fois. « Incontinent arriva monseigneur de Con« tay dont cydessus est parlé, qui luy dist « semblables paroles, comme avoit fait le « vieil gentilhomme de Luxembourg, et si « audacieusement qu'il estima sa parole et « son sens, et retourna tout court. Et croy, « s'il fust passé outre deux traicts d'arc, « qu'il eust esté prins, comme aucuns « autres qui chassoient devant luy. »

La famille le Breton n'est pas connue comme luxembourgeoise, à moins que son nom n'ait été changé plus tard en celui de Britto, comme nous le trouvons écrit deux siècles plus tard. (v. l'art. Britt ou Britto.)

Viri illustres, II, N° 137. — Philippe de Commines, Mémoires; loc. citat.

BRIART, *Jean-François-Henri-Léopold*, né à Marche, en 1802, mourut subitement le 10 juin 1851, à Rosières dans la province de Namur où il était allé passer quelques jours.

Après avoir achevé ses études en droit à l'Université de Liége et défendu une thèse intitulée: *De adeundâ hæreditate*, il

obtint le bonnet de Docteur dans cette faculté, le 21 février 1828 et prêta le serment d'avocat le 5 mars suivant. Il s'établit à Liége.

De 1834 à 1836 Briart publia avec MM. L.-E. Ansiaux, G.-E. Brixhe et L.-A. Doreye, les 13e et 14e volumes des arrêts notables de la Cour d'appel de Liége, contenant les arrêts les plus remarquables des Cours de Bruxelles et de Gand, etc. — A partir de 1837 jusqu'en 1851 il rédigea aussi la Chronique Liége dans le Journal du Palais.

Briart avait été nommé Juge suppléant du canton de Liége; il était aussi bibliothécaire de la Société d'Emulation, membre du Bureau de Bienfaisance et trésorier de la Commission administrative des sourds et muets de la même ville.

U. Capitaine, Nécrologe liégeois, 1851, 15, sq.

BRIAS, *Louis-Antoine, Comte de,* était né à Luxembourg, en 1781, fils de Jean-Joseph-Frédéric, comte de Brias, député de l'Etat-noble du Duché de Luxembourg, seigneur de Hollenfeltz, lieutenant-colonel d'un régiment de carabiniers au service de l'Empereur, mort le 22 mars 1798. Jean-Joseph-Fréderic, Baron de Brias fut créé comte de son nom, par Lettres du 21 février 1787.

Louis-Antoine de Brias entra en 1806 au service de France, dans les chevau-légers belges commandés par le Duc d'Aremberg, qui formèrent plus tard le 27e régiment de chasseurs à cheval. Sous-lieutenant en 1807, lieutenant l'année suivante, adjudant-major en 1810, capitaine commandant d'escadron en 1813, il fit les campagnes de Prusse et de Poméranie suédoise en 1807, celle de 1808 en Danemarck, celles de 1809 à 1812 en Espagne, celles de Saxe et de France; se trouva aux batailles de Talaveira, d'Almonacid et de Gabora; se distingua à Guadalaxara où, avec soixante chevaux il tint tête à plus de trois cents hommes, les chargea, leur prit deux pièces de canon et leur tua plus de quatre-vingts hommes. Porté à l'ordre du jour de l'armée pour cette action brillante, il fut décoré de la Légion-d'honneur.

Après la chute de Napoléon il entra au service des Pays-Bas, se trouva à Waterloo dans l'armée hollando-belge et y fut grièvement blessé à la jambe par un boulet de canon, pendant qu'il sauvait la vie au Prince d'Orange, devenu depuis roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume II, au moment où ce prince recevait lui-même une balle à l'épaule.

Il était colonel du 8e hussards lorsque la révolution belge éclata; il en embrassa les principes et commanda en 1831 le 2e chasseurs à cheval au service de Belgique; fut fait général de brigade bientôt après, et lieutenant-général en 1837. Il prit sa retraite en 1842 et mourut à Bruxelles, le 5 septembre 1855.

Le général comte de Brias était commandeur des Ordres de la Légion d'honneur et de Léopold, et chevalier de l'Ordre militaire de Guillaume. Il descendait d'une très-ancienne et très-illustre famille qui avait pris son nom d'un fief situé en Artois. La maison de Brias, connue depuis la fin du douzième siècle, porte: d'or à la fasce de sable, surmontée de trois cormorans de même, membrés et becqués de gueules. Elle s'était pendant le dix-huitième siècle établie dans le Pays de Luxembourg où elle posséda la seigneurie de Hollenfeltz que le comte Louis-Antoine a vendue en 1819 à l'avocat Thorn (v. son art.) qui fut plus tard gouverneur civil de la province belge de Luxembourg, puis de celle de Hainaut.

Le nom de Brias est éteint dans notre pays.

Biographie générale des Belges, 39, sq. — Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne, 1re Partie, I, 298, sq.—Suite du supplément au même ouvrage, VI, 116. sqq. et 120 sqqq. — Souvenirs contemporains. — Notes de famille. — Archives du Conseil Souverain. — Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, II, liv. I, 90 — Renseignements administratifs.

BRITT, *ou* BRITTO, *Jean-Oswald de,* naquit à Larochette dont il fut co-seigneur. L'auteur du manuscrit des Viri illustres

lui a consacré l'article suivant : « 1620. « Joannes-Oswaldus Britt ex Feltz Philip- « pi II et III Regum Hispaniarum Consi- « liarius et Secretarius intimus per annos « sex et triginta, condominus in Feltz cu- « jus filium Don Louis Rex creavit Equi- « tem de Alcantara. »

Britt mourut en ou vers 1640, à Bruxelles où il fut enterré.

Le roi d'Espagne Philippe IV, pour récompenser les longs services de ce personnage distingué, érigea en 1631 la Terre de Diekirch en dignité de Marck-Vogtey—non marquisat comme plusieurs l'ont avancé à tort—, et la lui donna en fief-engagère-héréditaire pour une somme de onze mille florins de Brabant.

Viri illustres, III, N° 213. — Pierret, III, fol. LX — Bertholet, VIII, 169 et 188. — Paquet, 62. — l'Evêque de la Basse-Moutuzie, Itinéraire du Luxembourg germanique, 398.

BROCQUART, *Jacques*, naquit à Thionville, vers l'année 1588 et entra dans la compagnie de Jésus au monastère de Luxembourg.

Le P. Brocquart, dont le nom de famille se trouve écrit tantôt *Broquart, Bronquart, Bronquard*, etc, fut en 1624 le premier auteur de la dévotion en Notre-Dame dite Consolatrice des affligés à Luxembourg. Il est mort dans cette ville, en 1660.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré les lignes suivantes qui ne nous apprennent rien de nouveau : « 1654. « Jacobus Brocquart Theonisvillanus Societ. « Jesu Sacelli B. Mariæ Virg. Consolatri- « cis afflictorum Miraculosi, Curator. »

Une famille de Brocquart a été pendant le siècle dernier seigneur de Villers-Ste-Gertrude. Nous ne savons si Jacques Brocquart y appartenait.

On a de ce pieux personnage les quatre ouvrages suivants qu'il a traduits, les deux premiers en latin, les deux autres en allemand : 1°. Le pédagogue Chrétien du Jésuite d'Oultreman, de Valenciennes; vol. in 8°, Trèves, 1644. — 2°. Pensez-y bien, ou moyen assuré de se sauver. 1648, in 8°. — 3°. Le Testament de l'homme chrétien, d'Antoine Sucquet. — 4° La vraie philosophie du Chrétien, qui consiste dans la méditation de la mort; par Charles Mussart.

La Bibliothèque de Luxembourg possède en outre un livre intitulé : Descriptio Solertissima Terræ Sanctæ. Cologne, 1623; vol. in 12, et rédigé par *Bonaventure Brocard*. Cet auteur aurait-il été parent du personnage auquel notre article est consacré ?

D. Calmet, Biblioth. lorraine; et Catalogue des auteurs lorrains. — Bégin, Biogr. de la Moselle, I, 175, sq. — Teissier, Histoire de Thionville, 314. — Bertholet, VIII, 65. — Pierret, I, fol. LX. — Viri illustres, I, N° 89. — Manuscrits Clotes. — Histoire de Notre-Dame de Luxembourg, par un Père de la Compagnie de Jésus; Luxbg, Jacques Ferry, 1724, in 12, passim. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, dans : Programme de l'Athénée, 1836, 28. — Claren, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 36 et 501.

BROSIUS, *Henri-Ignace*, naquit à Virton, vers le milieu du dix-huitième siècle. Ce personnage, qui était entré dans la compagnie des Jésuites, ne nous est connu que par les trois ouvrages suivants : 1°. Catéchisme d'un bon citoyen, ou entretiens d'un Luxembourgeois avec un Parisien sur l'autorité souveraine et les devoirs des peuples. Vol. in 8°, Liége, 1792. — 2°. Journal philosophique et chrétien. Brochures publiées en feuilles périodiques, de 1785 à 1790; 4 vol. in 8°. Nous en possédons 2 volumes in 8°, qui forment l'année 1790. — 3° La démolition raisonnée du séminaire profane érigé à Louvain en 1786.

Ces productions ne sont que des pamphlets à l'adresse de l'Empereur Joseph II contre ses projets de réforme.

Pendant la révolution française l'abbé Brosius émigra aux Etats-Unis. Il revint mourir en Prusse après 1830 dans un âge très-avancé.

Namur, Supplément du Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 151, 722 et 611. — Notes particulières. — Britz, Mémoire sur l'ancien droit belgique, I, 379.

BRUER *ou* Bauerius, *Jean-Théodoric,* Docteur en droits civil et canonique, protonotaire apostolique, official de l'archevêque-électeur de Trèves, Doyen du chapitre de St-Georges à Cologne, chanoine de St Siméon et de Munster-Meinfeld, prévôt de la cathédrale de St Sévérin à Gemünd, était né à Hoscheid, canton de Diekirch et mourut en 1673. Le nom de Bruer ne répondrait-il pas à celui de Breyer dont il existe encore plusieurs familles dans le Pays?

Par son testament de l'année 1653 et un codicille de 1667, Jean-Théodoric Bruer donna à l'hospice de St.-Nicolas à Trèves toute sa fortune à la condition que l'administration de cet établissement créerait une fondation de bourse, au revenu de cinquante écus à cinquante-six sols (224 frs. argent du jour), en faveur des descendants de sa famille, au dit Hoscheid et à Hoffelt. Une seconde bourse d'études, de vingt-cinq des mêmes écus fut érigée par le Codicille ci-haut rappelé; elle doit de même être donnée à sa famille. Lorsqu'il ne se présente pas de parent, un étranger peut en jouir. Ces stipendes sont destinés à l'étude de la théologie, de la médecine ou du droit, et la durée de la jouissance n'est pas limitée.

Pour pouvoir devenir boursier il suffit d'être parent du fondateur, apte aux études et avoir une bonne conduite : l'aptitude et la conduite sont les qualités essentielles exigées, et elles ont la préférence sur la proximité du degré de consanguinité.

Cette fondation, qui existe encore, est administrée de nos jours par la commission des hospices de la ville de Trèves. La bourse de vingt-cinq écus subsiste seule.

Koltz, Manuel des fondations de bourses d'études; 451, sqqq.

Brunon, *Comte de Chiny;* v. CHINY, *Brunon, Comte de.*

BUCH, *Buche, Busch ou Busche, Henri-Michel, dit* Le bon Henri, est né à Arlon, en 1608. Il était simple cordonnier de sa profession lorsqu'il alla s'établir à Paris, à l'âge de vingt ans. Toujours occupé de son travail et imbu des sentiments de la plus généreuse charité, Buch conçut et exécuta en 1645 la belle pensée de réunir un certain nombre d'ouvriers de son état, laborieux et de bonne conduite comme lui, pour travailler ensemble en commun et employer le surplus de leur nécessaire au soulagement des pauvres. Les résultats heureux que produisit *la Société des frères cordonniers* déterminèrent son vertueux fondateur à constituer sur le même modèle une *association de frères tailleurs.* Ces deux communautés qui avaient un but si éminemment philanthropique et si véritablement chrétien eurent leurs réglements, que rédigèrent le Baron de Renty, gentilhomme normand, et Coquerel, Docteur en Sorbonne : Elles fondèrent successivement et sur divers points de la France, en Italie, en Espagne, etc., un grand nombre d'établissements qui subsistèrent jusqu'à la révolution de 1789.

Buch mourut à Paris, le 9 juin 1666. Levachet lui consacra un ouvrage qu'il intitula : *L'artisan chrétien, ou la vie du bon Henri;* Paris, 1670.

Helyot, Histoire des Ordres religieux, VIII, 175. — De Feller, Dictionnaire historique, litt. B. — La Gabe, Notice sur les Luxembourgeois célèbres, 28. — Bertholet, VIII, 189. — Le Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 189. — Levachet, Vie du bon Henri. — Hommes illustres des Pays-Bas, I, 71. — Gobescard, Vies des Pères, des Martyrs et des principaux Saints, X, 311, sq. — Courtin, Encyclopédie moderne, IV, 206. — Biographie universelle, VI, 200.

Buchy *ou* Buchey, *Henri;* v. BOUCHY, *Henri.*

BUDIGER, religieux de l'abbaye d'Echternach, est cité par D. Calmet parmi les savants qui ont présidé aux écoles de ce monastère et qui ont concouru à donner à ces écoles le lustre qu'elles ont eu pendant le moyen-âge. Il était contemporain de Héribert et d'Adelhaire (v. leurs art.)

D. Calmet, Biblioth. lorr.; Préface.

BURINGER, *Bernard,* florissait pendant la seconde moitié du dix-septième et la première du dix-huitième siècles. Il se

fit prêtre et obtint la cure de Dahlem-Sprinckange, au canton moderne de Capellen. L'église de Dahlem ayant été dévorée par un incendie du temps même de Buringer, le siége de la paroisse fut transféré à Sprinckange, comme nous l'apprennent les archives de l'ancien Conseil provincial. Nous n'avons découvert sur ce personnage aucune donnée biographique ultérieure si ce n'est qu'il a publié un ouvrage latin, in 4°, en 3 et en 5 volumes, composé de sermons, sous le titre de: *Serta moralia a concionatoribus* DIEBUS DOMINICIS *populo e cathedrâ exhibenda;* Luxembourg, Jacques Ferry, 1710—1716; et un autre, intitulé: *Serta moralia a concionatoribus* IN FESTIS SANCTORUM *populo e cathedrâ exhibenda, ex floribus sacræ scripturæ, sententiis SS. Patrum, apophtegmatibus illustrium virorum, rationis dictamine, similitudinibus, comparationibus a proprietatibus rerum naturalium desumptis, exemplis imitandis, aut fugiendis contexta;* vol. in 8°; Luxembourg, 1712.

Finalement, il semble résulter d'une observation de M. l'abbé Schaack, curé actuel de Garnich, que le vrai nom du personnage dont ici question aurait été *Bernard* REICHLING, et que celui de *Buringer* aurait été pris par lui de Buringen son endroit natal, comme cela était du reste de mode à son époque.

D. CALMET, Biblioth. lorr.; et Catalogue des auteurs lorrains.—Publications de la Société archéol. de Luxembourg; 1852; VIII, 2e partie, 5. et XI, 95. — BERTHOLET, VIII, 189. — CLASEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 39 — NARUS, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 105 et 711.—NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1856; 37.

BURTON, *Jean-Louis,* naquit vraisemblablement à Marche où il est mort au mois de juin 1833, à l'âge de soixante-quinze ans. Burton avait embrassé l'état ecclésiastique. Après avoir été le collaborateur de de Feller (v. son art.) pour son Journal historique, et celui de l'abbé B. de Saive pour l'édition du Dictionnaire historique, dit de de Feller, il fut nommé curé à Marche, fonctions qu'il occupa pendant plus de trente ans. C'est à ce prêtre recommandable que cette ville doit la reconstruction de son église qui était devenue la proie d'un incendie. Pendant la tourmente républicaine Burton avait courageusement refusé le serment de haine à la royauté, et cette résolution le força comme ses confrères, à se tenir caché pour se dérober aux recherches des gendarmes chargés de l'arrêter.

U. CAPITAINE, Recherches sur les journaux; Liége, 1850, p. 107.— Notes de M. l'abbé ENGLING.

BUSBACH, *de,* famille distinguée qui a fleuri dans le Luxembourg pendant le seizième et le dix-septième siècles. Nous ne pouvons admettre qu'elle soit originaire du Pays, à moins qu'on ne veuille la faire sortir du village, aujourd'hui français de son nom (Bousbach), supposition qui ne s'appuyerait sur aucune preuve historique. Nous n'avons pas découvert les armes de cette famille qui cependant était noble et qui avait son caveau dans l'église des Dominicains à Luxembourg. Les Busbach comptent plusieurs personnages de marque dans la robe et dans le sacerdoce; une dame de ce nom est même morte en odeur de sainteté comme nous aurons l'occasion de le voir.

BUSBACH, *Jean de,* est rappelé comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « 1632. Joannes a Busbach Christophori « consiliarii filius Salamanticæ in Hispania « promotus J. U. Doctor Assessor imperia- « lis cameræ spirensis, qui Luxemburgi « moriens una cum conjuge legavit Patri- « bus Dominicanis 500 Daleros apud eos- « dem paterno sepulchro in Sancti Michælis « æde conditus. »

Jean de Busbach était fils de Christophe de Busbach, licencié en droit et conseiller-lettré à Luxembourg par promotion du 27 juillet 1593. Sa mère se nommait Marguerite Drouxman, ou Dronckman, native de Trèves. Il avait un frère, Georges-Bernard qui entra dans la Compagnie de Jésus, ainsi que trois sœurs, Madelaine, Dorothée et Marguerite, laquelle dernière aura son article à part, à la suite de celui-ci.

A son retour de la célèbre université de Salamanque où il avait fait de très-brillantes études, Jean de Busbach se fit d'abord recevoir avocat au Conseil provincial de sa ville natale; puis quelque temps après il fut nommé Conseiller-lettré au même Conseil. Il occupait ces fonctions lorsque la confiance de la Cour l'appela à Spire, en qualité d'assesseur à la diète de l'Empire. Il servit encore utilement en Espagne l'archiduc Albert qui avait une foi entière en ses lumières, et revint mourir à Luxembourg, en 1632.

Jean de Busbach avait épousé Dorothée de Wiltheim, fille de Jean, Greffier du Conseil provincial et de Marguerite Brenner. De ce mariage naquit Marguerite-Isabelle de Busbach qui devint à son tour la femme de Jean-Prosper d'Arnoult (v. son art.), Conseiller, puis Président au même Conseil provincial; d'où descendirent les barons d'Arnoult de Meysembourg et ceux de Soleuvre.

Viri illustres, III, N° 217. — Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 16, 17, 19 et 31. — Bertholet, VIII, 189. — Paquet, 65. — Ulveling, 38. — Pirabet, I, fol. LX.

BUSBACH, *Marguerite de*, est née à Luxembourg, le 20 janvier 1579. Elle était fille de Christophe de Busbach, Conseiller-lettré au Conseil provincial de Luxembourg et de Marguerite Drouxman ou Dronckman, de Trèves, conséquemment sœur de Jean de Busbach dont l'article précède.

Le 23 janvier 1600 elle fut mariée à Melchior de Wiltheim, avocat à Luxembourg et fils de Guillaume et de Marguerite Zanders. Le père de Melchior de Wiltheim qui était frère de Jean de Wiltheim, Greffier du Conseil, a été annobli avec celui-ci par Lettres-Patentes données à Prague, le 13 novembre 1627.

Du mariage de Melchior de Wiltheim avec Marguerite de Busbach naquirent huit enfants dont cinq moururent en bas-âge, de façon qu'au décès du père, arrivé le 6 janvier 1621 il ne lui restait plus qu'un fils, *Christophe*, qui se fit jésuite (v. son article), et deux filles, *Régine-Thérèse* et *Gertrude*, qui entrèrent de même en religion, comme nous allons le voir.

L'éducation toute chrétienne que Marguerite de Busbach avait reçue de ses parents, jointe à son extrême piété lui firent supporter avec une résignation exemplaire la perte de son époux chéri et allèrent jusqu'à la décider à renoncer entièrement au monde dès qu'elle eut pourvu à l'éducation et au placement de ses enfants. Dans l'intérieur de sa famille elle avait même pendant son mariage vécu de la vie des justes, s'occupant sans relâche à inculquer aux personnes de sa maison une piété solide et sans ostentation. Lorsqu'elle fut devenue veuve l'affection sincère qu'elle avait vouée à son mari fut entièrement reportée à Dieu seul; et son intérieur ressemblait sous bien des rapports à une communauté religieuse.

L'ordre dit de la Congrégation du P. Fourrier fut sur ces entrefaites introduit à Luxembourg (15 juillet 1627); et ces religieuses obtinrent de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie leurs Lettres d'Entérinement le 17 octobre suivant avec la confirmation de l'Ordinaire le 20 du même mois: Marguerite de Busbach avait contribué de tous ses moyens à cet établissement. Dès que les religieuses furent installées, sa fille aînée y prit le voile (31 juillet 1627) et son fils entra presque en même temps dans l'ordre des Jésuites (26 septembre 1628). Quatre années plus tard, le 15 août 1631, cette pieuse et vertueuse dame fit elle-même sa profession solennelle dans le nouveau monastère et accepta *le nom de sœur Monique*. Par humilité elle voulut n'être jamais comptée qu'au nombre des sœurs converses, se plaisant à remplir les devoirs les plus infimes et à n'être que la servante des servantes du Christ. Sa fille cadette profita de ces exemples et se voua à Dieu, comme sa mère et sa sœur sous la même règle.

Marguerite, au comble de ses désirs en voyant toute sa descendance engagée dans des ordres religieux, ne partagea plus dès-lors son temps qu'entre la prière, la mé-

Digitized by Google

ditation et les obligations qu'elle avait contractées par ses vœux. Elle passa ainsi les vingt dernières années de sa vie et mourut en odeur de sainteté, le 10 septembre 1651, à l'âge de soixante-douze ans et près de neuf mois. Elle fut inhumée dans la maison qu'elle avait choisie pour sa retraite. Le monastère dit de Notre-Dame, à Luxembourg, conserve son cœur et son portrait qui lui a été donné par la famille Wellenstein, d'Ehnen, alliée aux de Wiltheim, conséquemment aussi aux de Busbach.

Son fils a écrit la vie de sa religieuse mère, mais son ouvrage est resté manuscrit. En 1857 M. l'abbé Weber, administrateur de la paroisse de Notre-Dame, à Luxembourg, en a publié une édition allemande, pour la rédaction de laquelle il a mis a profit tous les documents qu'il a pu réunir.

Clones, manuscrits.—Christophe de Wiltheim, Vie de Sœur Monique de Busbach, veuve de Mr Melchior de Wiltheim, et religieuse de la Congrégation de N.-D. à Luxembourg; 1654, manuscrit.—Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 16, 17, 19 et 19.—Archives des Comtes de Wiltz et de la famille de Martini.—Bertholet, VIII, 64, sqqq.—Malcuit, *Charles, frère minime*, Vie de sœur Monique: *Cet ouvrage, composé en 1654, trois ans après la mort de sœur Monique, ne fut imprimé qu'en 1708, par un anonyme qui y a fait des corrections, quant au style.* — Neumann, Les auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1856, 33. art Christophe de Wiltheim.—H. Weber, Leben der Schwester Monika, geborne Margaretha v. Busbach.

Busch *ou* Busche, *Henri-Michel*, dit *le bon Henri;* v. BUCH, *Henri-Michel.*

BUSLEYDEN, *Buschleyden* ou *Bauschleyden*, famille luxembourgeoise qui a produit plusieurs illustrations du premier ordre. Elle a pris son nom du village de Boulaide, en allemand Bauschleiden, autrefois Buschleyden et Busleyden, enclavé dans l'ancienne prévôté de Bastogne où elle possédait un beau fief. Le plus ancien personnage connu de cette maison se nommait Thilman de Busleyden qui, en 1449, était échevin d'Arlon. Il avait pour femme Ide, avec laquelle il acquit la seigneurie de Diestroff et une sixième part de Hondelange. Leur fils, Gilles de Busleyden résidait, paraît-il, à Arlon. Il était secrétaire et greffier de l'état noble du Duché de Luxembourg, et fut annobli par Lettres-Patentes du mois de février 1471, sous Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Il portait: d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en pointe d'une rose de gueules boutonnée d'or et feuillée de sinople. L'écu timbrée d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, orné de lambrequins d'or et d'azur. Cimier: une tête et col de licorne d'argent, la corne, le crin et la barbe d'or, issant d'un mortier ou bonnet d'avocat de velours bleu, bordé de deux galons d'or et chargé de la rose de l'écu.

Ce Gilles de Busleyden avait épousé Jeanne de Musset. Leurs descendants ont quitté le Luxembourg pour aller occuper les charges honorables auxquelles la confiance des souverains les appela, ainsique nous aurons l'occasion de le voir dans les articles qui vont suivre.

La maison de Busleyden s'est éteinte dans les mâles, le 20 juillet 1623, dans la personne de Gilles de Busleyden qui fut six fois Bourgmaître de Bruxelles, entre les années 1592 et 1619, et qui avait été armé chevalier par l'Archiduc Albert à sa joyeuse entrée en cette ville, le 30 novembre 1599.

Nobiliaire des Pays-Bas, I, 10; et supplément, par M. de Vegario, III, 30, sqqq.—Unesschuck — Butkens, Trophées de Brabant, IV, passim.—Pirabet, III.

BUSLEYDEN, *François de*, était fils puiné de Gilles de Busleyden, chevalier, chef de la secrétairerie de Philippe, duc de Bourgogne (v. son art.) et de Jeanne de Musset. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le lieu de naissance de ce grand prélat, les uns, tels que les auteurs de la Gallia christiana fixant Marville, tandisque d'autres, avec beaucoup plus de vraisemblance désignent Boulaide dont du reste sa famille a tiré son nom.

Après avoir successivement étudié à Cologne, Dôle, Pérouse, Paris et Lyon, François de Busleyden fut appelé à la

cour pour être préposé à l'éducation de l'archiduc Philippe-le-bel, et gratifié de riches bénéfices ecclésiastiques: nous le rencontrons en effet en 1490 avec le titre de prévôt de St. Donatien (Donatinus) à Bruges et celui de doyen d'Anvers en 1498. Il était en outre chanoine de la collégiale de St. Siméon à Trèves. Dès que l'empereur Maximilien eut reçu avis du décès de l'archevêque Charles, de Besançon, il recommanda François de Busleyden aux chanoines pour le faire élire archevêque de ce diocèse: Cette élection eut en effet lieu le 12 octobre de la même année 1498. Ayant obtenu sa confirmation canonique en 1499 il prit possession de sa nouvelle dignité, d'abord par procureur le 19 mai, puis il fit en personne son entrée solennelle, le 21 novembre, toujours de la même année 1499.

Il n'était qu'à peine installé lorsqu'il appaisa une contestation qui s'était élevée entre les chanoines de Besançon et ceux de Salins, ordonnant aux derniers de céder le pas aux premiers. Peu de temps après, le 27 juin 1501, Philippe-le-bel le dépêcha vers Louis XII, roi de France, pour demander la main de sa fille Claudine pour Charles de Luxembourg-Ligny: Leglay a publié ses lettres de commission dans l'ouvrage intitulé: Négociation entre la France et l'Autriche; T. I, p. 29. François de Busleyden envoya ensuite vers l'empereur Maximilien Jean de Courteville pour demander l'investiture du temporel de son évêché, ce qui lui fut accordé le 9 septembre. Ce prélat conclut également avec le prince de Bourgogne une transaction touchant le droit de frapper monnaie, renonçant à ce droit qui avait donné lieu à bien des contestations.

Malgré son séjour à la cour de Bruxelles il ne négligea pas pour cela la direction de son diocèse. En effet, une forteresse (arx Gyacena) avait été détruite pendant la guerre avec la France; il la fit reconstruire hors de ses fondements, dépensant pour ces travaux audelà de quatorze mille livres, somme énorme pour cette époque.

Chargé d'initier Philippe-le-bel dans le gouvernement du royaume d'Espagne qui venait de lui être apporté en dot par l'héritière de cette couronne, il suivit ce prince au-delà des Pyrénées. Philippe-le-bel conserva même pendant toute sa vie pour notre prélat une profonde estime de reconnaissance comme un bien sincère attachement, à tel point qu'il le consultait sur toutes les affaires importantes.

Pendant son séjour dans la péninsule ibérique, le Pape Alexandre VI, disent plusieurs auteurs, lui envoya le chapeau de cardinal et lui donna l'administration de l'Eglise de Cambray, sede vacante. Nous devons ajouter cependant que nous avons vainement cherché le nom de François de Busleyden sur la liste des membres du sacré-collège, publiée par Moreri.

Avant de quitter Besançon il avait délégué à Jean Favel, de l'ordre de St. Dominique et évêque de Nazareth, les pouvoirs nécessaires pour gouverner le diocèse pendant son absence.

François de Busleyden est mort à Tolède, d'une fièvre inflammatoire qui l'enleva en peu de jours, le 21 août 1502.

Le manuscrit des Viri illustres consacre à ce grand personnage les lignes suivantes: « 1500. Franciscus Bouschlidius ex Bau« schleiden pago ad Suram amnem ex « Philippi I Hispaniarum Regis et Ducis « Luxemburgensis institutione Archiepis« copus Bizontinus, S. R. I. Princeps. »

Viri illustres, I, 35.— An Hontheim, Hist. Trevir. diplom. II, 346; et Prodromus Hist. Trevir., II, 1032.— Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne; supplém. par Vessaio, III, 30. — Ungeschuck — Butkens, Trophées de Brabant, IV. passim.— D. Calmet, Biblioth. lorraine; et Catal. des auteurs lorrains.— Bertels, 184.— Bertholet, VIII, 189.— La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 14.—Paquet, 42. — Ulveling, 38. — Cte de Bec-de-Lièvre, Biogr. liégeoise, I, 181.—Piraret, I, fol. LXII; et T III. — v. Strauberg, Metropolis Eccles. Trever. I, 209 et 250. — Gallia Christiana, XV, 101. — Neuhann, Les auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'Athénée, 1856; 12. note 1.

BUSLEYDEN, *Gilles de*, que nous avons déjà mentionné, paraît par tout ce que nous avons découvert sur son compte, avoir d'abord habité Boulaide où il était

né et où il possédait des propriétés. Il s'y sera marié, puisque ses deux fils aînés, Gilles comme lui et François dont l'article précède, naquirent dans cet endroit où l'on n'a conservé de nos jours qu'un vague souvenir du château qu'ils ont habité et dont il ne reste plus de traces. Il vint ensuite s'établir à Arlon où son troisième fils, Jérôme (v. son art.) vint, dit-on au monde. Il eut aussi une sinon plusieurs filles.

Gilles de Busleyden devait avoir fait de bonnes études puisque, d'abord secrétaire-greffier de l'Etat-noble du Duché de Luxembourg il fut en 1484, le 24 décembre, nommé Conseiller en la Chambre du Conseil à Luxembourg, par Lettres-Patentes de Maximilien et de son fils Philippe-le-bel. Gilles de Busleyden avait épousé Jeanne de Musset et avait été annobli en 1471 par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Les archives de la maison de Wiltz renferment plusieurs actes auxquels il est intervenu comme arbitre, en compagnie de personnages importants de l'ancienne chevalerie luxembourgeoise : dans un de ces titres il est qualifié de Conseiller du Roi des Romains et titré de Maistre Gisles de Busleyden; ce qui, à nos yeux, doit équivaloir à Docteur ou au moins à licencié en droit.

D'un autre côté le manuscrit des Viri illustres et Bertholet nous donnent à certains égards le motif qui l'aura déterminé à venir résider à Arlon : entre les années 1467 et 1473 il était prévôt de cette ville et de son territoire, en même temps que propriétaire de la seigneurie de Guirsch dont le château touchait presque à la banlieue d'Arlon et lui offrait sans doute une habitation plus agréable que l'âpre climat des Ardennes : Il a fait construire entre autres l'église paroissiale de St-Martin, à Arlon, et mourut vraisemblablement en ou vers l'année 1490.

Voici du reste le passage du manuscrit des Viri illustres qui concerne ce personnage : « 1490. Aegidius de Bouschleiden « quæstor generalis Ducatus Luxemburgen- « sis, et Particularis arlunensis fundavit « Ecclesiam parochialem sti Martini ibidem « et alias plures, pater Francisci et Hye- « ronimi. »

Nous pensons qu'il ne sera pas inutile de donner ici une explication destinée à éviter une erreur : L'église dite de St-Martin, paroisse d'Arlon, que Gilles de Busleyden avait fait construire, n'est pas celle que l'on voit encore aujourd'hui. L'édifice de de Busleyden est devenu la proie des flammes pendant un incendie et n'a pas été relevé de ses ruines, parcequ'on a utilisé à cet effet la chapelle dite du rosaire, bâtie en 1634 par Georges d'Eyschen (v. son art.).

Viri illustres, III, N° 193.—Bertholet, IV, antè textum, XXV.— Nobiliaire des Pays-Bas, I, 10; et Supplément, III, 30, sq. — Publications de la Société archéol. de Luxembourg, V (1849); 21 et 22; VI (1850); 256.—Pizaart, I, fol. LXII, et T. III. — Cartulaire manuscrit de la maison de Wiltz, fol. 455, r°, sq.

BUSLEYDEN, *Jérôme de*, était frère cadet de François de Busleyden dont nous avons parlé, et troisième fils de Gilles qui précède. Il naquit vers l'année 1470, à Arlon où son père résidait alors. D'autres auteurs croient que comme ses frères il vit le jour au village de Boulaide. Quoiqu'il en soit le jeune Jérôme après avoir acquis les notions scientifiques et littéraires préliminaires nécessaires, fut envoyé à l'Université de Louvain où il acheva ses études de la manière la plus brillante et reçut le bonnet de Docteur en droits civil et canon. Lorsqu'il eut acquis l'âge exigé il se voua au sacerdoce et obtint les ordres sacrés, carrière dans laquelle ses vastes connaissances, peut-être aussi la puissante protection de son frère, l'archevêque de Besançon (v. son art.) lui firent donner un assez grand nombre de bénéfices ecclésiastiques très-importants, tels que ceux de Prévôt de St Pierre à Aire et de Chanoine de Ste Gudule à Bruxelles, de St Lambert à Liège, de Notre-Dame à Cambrai et de St Rombaut à Malines. En 1503 Philippe II le nomma en outre Conseiller d'Etat ecclésiastique et maître-des-requêtes au Grand Conseil de Malines.

Dans ces différentes charges Jérôme de

Busleyden sut inspirer une confiance si entière à ses souverains qu'ils ne tardèrent pas à l'employer dans les affaires les plus importantes comme dans les missions les plus délicates; et il se distingua constamment dans toutes celles dont il fut chargé, par son extrême prudence et sa perspicacité. C'est ainsi qu'il fut député vers le Pape Jules II, François Ier, roi de France et le roi d'Angleterre Henri VIII. Charles d'Autriche, devenu plus tard empereur d'Allemagne sous le nom de Charles-Quint, se servit de lui en plusieurs occasions et l'envoya entre'autres en Espagne, en 1517. Mais arrivé à Bordeaux il fut attaqué d'une pleurésie dont il mourut le 27 août de la même année. Son corps fut ramené à Malines où il fut enterré dans l'église de Saint-Rombaut dont il avait été chanoine comme nous l'avons dit. Le célèbre Erasme lui composa une épitaphe en grec et en latin, destinée à être gravée au bas de son portrait.

Nous nous croyons en devoir de donner ici une copie de ces vers, d'après le Professeur Nève, dans son Histoire du Collège des Trois-Langues à l'Université de Louvain, p. 45 :

Nominis Busleidiani *proximum primo* [*decus,*
Istane nos orbas, virenti raptus ævo, [Hyeronime?
Litteræ, genus, Senatus, aula, plebs, [*Ecclesia,*
Aut suum sidus requirunt, aut patronum [*flagitant.*
Nescit interire, quisquis vitam honeste [*finiit.*
Fama virtutum perennis vivet usque pos- [*teris.*
Eruditio Trilinguis triplici facundia
Te loquetur, cujus opibus restituta reflo- [*ruit.*

Ὁ τὴν δε γραφας σώματος μορφην καλῶς,
Ὠφελες ἄγαλμα ζωγραφεῖν καὶ τοῦ νοος.
Ἐσιδεῖν ἄν εἴη πίνακος ἐν μιᾶσ πέδῳ,
Ἀρετῶν ἁπασῶν ἐρατὸν ἐγγύθεν χορόν.
Τὴν ἐυσέβειαν τὴν ἱεροπρετῆ πάνυ,
Τὴν σεμνότητα τὴν τε σωφροσύνην ἅμα,
Τὴν χρηςότητα, τὴν τε παιδείαν καλήν.
Καὶ ταῦτα κἄλλα μάνοσ ὑπῆρχ Ἱερωνυμος
Ὁ Βουσλεδιακὴς οἰκίας σέλασ μέγα.

Jérôme de Busleyden avait été l'héritier de son frère François, archévêque de Besançon, mort en 1502. Cette fortune, jointe aux épargnes de ses riches bénéfices lui avait procuré une grande opulence. Aussi sa maison était-elle meublée avec un goût exquis et une extrême richesse. Il possédait une belle collection de médailles et une bibliothèque bien fournie, enrichie d'un grand nombre de manuscrits qu'il avait acquis en Italie. Cette maison qu'il avait à Malines, inspira à Thomas Morus, le savant chancelier d'Angleterre, une épigramme que l'on trouve dans la collection de ses œuvres. Le même auteur en composa deux autres sur la collection de médailles. Morus durant son ambassade aux Pays-Bas, fréquentait beaucoup Jérôme de Busleyden dont il avait été accueilli avec autant de munificence que de bonté.

Jérôme de Busleyden avait de vastes connaissances et aimait à entretenir un commerce littéraire avec les premiers savants de son époque; aussi le fameux Erasme, l'immortel auteur de *l'Eloge de la folie*, comptait-il au nombre de ses amis intimes. Il n'a rien publié; cependant Morus a fait imprimer une de ses lettres dans l'*Utopie:* c'est un monument qui atteste une très-profonde érudition. A sa mort on a trouvé parmi ses papiers plusieurs harangues, des épîtres, des pièces de vers et des lettres qui toutes respiraient le goût le plus pur: ces manuscrits qui ne furent jamais publiés, ont été longtemps et précieusement conservés dans les archives de l'Université de Louvain où André Valère assure les avoir vus. Nous ignorons s'ils existent encore aujourd'hui.

Mais l'acte de la vie de ce personnage qui l'a le plus rendu recommandable à la postérité fut *la fondation du collége dit des trois langues* hébraïque, grecque

et latine, *annexé à l'Université de Louvain*. Cette fondation il la fit par son testament, rédigé à Malines le 22 juin 1517, avant son départ pour l'Espagne. Dans cet acte il lègue le tiers de ses immeubles pour l'entretien d'écoliers, savoir : deux de la paroisse de *Boulaide*, ayant dix ans d'âge au moins, avec des dispositions pour l'étude et qui ont déjà reçu les premières notions dans les lettres ; deux de *Marville*, deux d'*Arlon*, un d'*Aire*, et un de *Steenberg*, lesquels tous doivent être assez avancés pour pouvoir suivre avec fruit la classe élémentaire d'un des colléges de Louvain ; ils doivent en outre être de bonne vie et mœurs et avoir atteint leur treizième année ; de plus, un de *Malines* et un de *Luxembourg*. Finalement, trois bourses sont réservées pour les trois professeurs, de latin, de grec et de hébreu, qui avaient la table et le logement dans l'établissement même.

Il établit en outre que, en cas qu'à la vacance de l'une ou de l'autre de ces bourses il ne se trouvât pas dans les diverses localités désignées de sujets suffisamment qualifiés d'après les dispositions qui précèdent, on peut la conférer à un jeune homme des environs qui possède les qualités requises. Par le mot environs il entend parler des endroits qui n'en sont pas éloignés de plus de trois à quatre lieues du Pays. Si plusieurs postulants des mêmes lieux y prétendent à la fois et au même titre, le plus pauvre doit être préféré, pour le cas où il ne serait pas absolument dépourvu d'intelligence et de capacités.

La jouissance de ces différentes bourses était limitée à huit ans ; les boursiers une fois admis ne pouvaient être dépossédés avant ce temps à moins qu'ils n'acquissent entretemps des moyens d'existence qui les mîssent à même de s'en passer. Cependant et par contre, ils ne percevaient aucun revenu de leurs bourses lorsqu'ils s'absentaient de l'établissement pendant plus d'un mois sans la permission du Président ; etc.

Dans la quinzaine de la vacance d'une de ces bourses le Président du collége était tenu d'en informer le curé de la paroisse respective que la bourse sans titulaire concernait. Alors celui-ci publiait la vacance au prône pendant trois dimanches consécutifs, invitant ceux qui désiraient l'obtenir à s'annoncer aux présentateurs, c'est-à-dire aux administrateurs civils respectifs, afin que ces derniers pûssent présenter au collége des proviseurs le plus qualifié d'entre les prétendants.

Pour *Aire* le droit de présentation appartenait au Doyen et au chapitre de la collégiale de St-Pierre.

Pour *Malines* il revenait au Doyen et au chapitre de St-Rombaut.

Pour *Steenberg* à son frère Gilles de Busleyden ou ses successeurs, à son neveu François de Busleyden et à Nicolas de Naves, sa vie durant.

Pour *Boulaide, Marville, Arlon* et *Luxembourg*, ce droit appartenait aux administrations locales ou bien à la justice.

Si dix jours après la dernière publication aucun candidat ne se présentait, il était libre aux présentateurs d'en choisir un dans les environs, d'après les errements établis plus haut.

Quant aux proviseurs ou curateurs de cette belle institution, le fondateur les avait dénommés dans la personne du curé temporaire de St-Pierre de Louvain, du Recteur Magnifique de l'Université de Louvain et à son défaut du doyen de la faculté de Théologie ; et finalement du Prieur des Chartreux de la même ville. Vers la fin du régime autrichien, des ordonnances souveraines déférèrent ce droit de provision aux Etats-provinciaux des Pays respectifs.

Les boursiers pouvaient ainsi profiter pendant huit ans des leçons qui se donnaient tant au dit collége que dans les autres institutions littéraires et scientifiques de Louvain ; ils étaient logés et nourris à l'établissement et n'avaient en tout de dépense à faire que celle de payer une livre de gros des Flandres pour leur lit : cependant les jeunes gens de Boulaide et

de Steenberg étaient encore exemptés de cette dernière charge. Après leurs études terminées il leur était loisible de se faire graduer dans l'une ou l'autre faculté, mais à leurs frais.

Le rapport annuel de chacune de ces treize bourses, qui en 1517 avait été estimé à vingt-cinq florins du Rhin par le fondateur lui-même, lequel certes avait taxé les choses au plus bas possible, était très-considérable pour son époque, d'après ce que rapportent encore de nos jours les personnes qui ont vécu vers la fin du siècle dernier où le collége des trois langues florissait encore de son ancienne splendeur. Ces personnes racontent en effet le grand nombre de maisons de plaisance et les richesses intérieures de cet établissement où les étudiants étaient traités comme des seigneurs, disent-elles, et allaient promener les jours de congé dans les châteaux qui appartenaient à leur collége.

Tous ces biens ont été vendus sous le régime de la république française, et une partie du fonds a sans doute fait naufrage. Cependant il en est resté des débris, puisque les bourses Busleyden sont encore conférées à des belges étudiant à l'Université catholique ; mais cette part n'est plus administrée suivant le vœu du pieux et généreux fondateur. Le droit de présentation et de collation entr'autres, ainsique celui d'usufruit de ses libéralités en faveur des localités dénommées par lui, ont subi des vicissitudes diverses et affligeantes. Ne serait-il donc pas possible de ramener les choses à leur point de départ originel en introduisant seulement dans l'objet de la fondation les changements devenus nécessaires par l'effet du cours des temps ? Des traités internationaux, en remettant par exemple au Grand-Duché les capitaux ou la part restante des capitaux attribués primitivement aux boursiers de Luxembourg et de Boulaide, afin de les répartir suivant l'intention du donateur, mais à la condition de visiter des écoles nationales pour les commençants et ensuite des universités au choix des boursiers, restitueraient facilement, ce semble, le bienfait à qui il revient. Nous espérons du reste que les négociations entamées pour cet objet depuis 1845, entre les gouvernements du Grand-Duché et de Belgique, aboutiront au résultat désiré, et que la Belgique ne continuera pas toujours à prétendre que les charges de la fondation en absorbent tous les revenus et au-delà, de façon qu'aucune de ces bourses ne puisse être conférée à des ayant-droit du Grand-Duché.

Jérôme de Busleyden établit pour exécuteur de son testament, auquel il avait ajouté un codicile explicatif pendant sa dernière maladie, son frère aîné, Gilles, premier maître de la Chambre des Comptes en Brabant, Vicomte de Grimberghe, seigneur de Guirsch, Horst, St.-Peeters-Roye, Cortryck et van der Tommen. M. La Garde a confondu ce Gilles avec son père, aussi nommé Gilles, comme nous savons.

Nous terminerons cet article en transcrivant la notice plus que succincte que l'auteur du manuscrit des Viri illustres donne sur ce diplomate célèbre : « Hyeronimus « Bouschlidius Francisci frater Præpositus « Ariensis ex Facultatibus a fratre accep- « tis fundavit Lovanii Collegium trilingue « seu Bauschlidi. »

Viri illustres, I, N° 36.—Bertels, 184.—Pierret, I, fol. LXII, et T. III.—Bertholet, VIII, 189.—La Garde, Notice sur les Luxembourgeois célèbres, 13, sq.—Butkens, IV 399.—Moreri, II, 476.—Bayle, Dictionnaire historique et critique, I, 716.—Miræus, Opera diplomatica; supplément *Foppens*, IV, 642, sqqq.—Le même : De scriptoribus sæculi XVI, p. 10.—Valère André, Fasti academiæ lovaniensis.—Fléchier, Vie du cardinal Ximenès, liv. I, p. 172.—Délices des Pays-Bas, I, 149, sq.—Biographie générale des Belges, 44.—Nobiliaire des Pays-Bas; Supplém. III, 30, sq.—Unceschuck.—D. Calmet, Biblioth lorraine; et Catalogue des auteurs lorrains.—Cte de Bec-de-lièvre, Biographie liégeoise, I, 180, sq.—De Feller, Dictionnaire historique, litt. B.—Bulletins de la Commission royale d'Histoire de Belgique, II, 267, sq.—Protocole du notaire Thilmany, de Boulaide, 1732 à 1781 : en l'étude du notaire Arendt, de Wiltz; année 1773, N° 71.—Hommes illustres des Pays-Bas. I, 77, sq.—v. Strambrec, Metropolis Ecclesiæ Treverensis, I, 550—Courtin, Encyclopédie moderne, IV, 247.—Neuhaus, Les auteurs luxembourgeois; dans : Programme de l'Athénée, 1856, 12.

BUSLEYDEN, *N. de*, n'est pas mentionné dans la Généalogie assez complète que le Nobiliaire des Pays-Bas par de Vivario, Supplément, T. III, p. 30 et suivantes, donne de cette célèbre famille. Aussi nous est-il impossible de fournir sur lui des renseignements plus précis que ceux que nous a laissés l'auteur du manuscrit des Viri illustres; et ils sont très-laconiques, comme de coutume: « 1620. Bouschli« dius gentilis priorum Societatis Jesu, « confessarius Maximiliani Ducis Bavariæ « post S. R. Imp. Electoris per pugnam « pragensem cui hic cum isto interfuit. »

Viri illustres, I, N° 53

C.

CALEN, *Simon, le Père;* v. SIMON, *Michel, dit Calen, le Père.*

CARIGNAN; v. YVOIS, pour tous les personnages concernants.

CAUSSIN, *Jean;* v. RUSSIM, *Jean.*

CÉLESTIN, *l'abbé de Jong;* v. JONG, *l'abbé Célestin de.*

CHALLOP, *Jean*, était Prévôt de Luxembourg lorsque Philippe, duc de Bourgogne vint conquérir cette province qui s'était révoltée contre l'autorité despotique et les exactions de la Duchesse de Gœrlitz à laquelle l'empereur Wenceslas avait engagé le pays: Jean Challop était un ardent adversaire de la Duchesse et de Philippe. Au moment où les troupes de ce dernier prirent la ville d'assaut en 1443, il les combattit armé d'un pieu et jusqu'à ce que, accablé par le nombre il fut massacré par les Bourguignons sur la place de l'ancien marché. Il resta là étendu sans sépulture jusqu'à ce qu'un porc fut venu l'éventrer.

Quelles mœurs! Le peuple, ou plutôt le vainqueur débita que c'était là une vengeance céleste pour punir la bravoure de cet homme qui s'était sacrifié pour sauver la patrie d'une domination étrangère et abhorrée! Et le jésuite Bertholet n'a pas rougi de se faire l'écho d'un jugement si atrocément inique!

BERTHOLET, VII, 415.—OLIVIER DE LA MARCHE, Mémoires, 228, sq. livre I, c. XII. — MARCELLIN LA GARDE, Histoire du Duché de Luxembourg, II, 118. —CHRISTIANI, Précis historique et chronologique du pays de Luxembourg, 65.— MAYER, Chronologische Uebersicht der Geschichte der Stadt und des Grossherzogthums Luxemburg, 15.—DEWEZ, Histoire particulière des provinces belgiques, III, 14; et Histoire générale de la Belgique, IV, 258.

CHARLES *de Bohême ou de Luxembourg;* v. LUXEMBOURG, *Charles de, ou de Bohême.*

CHINY, *la maison de*, qui sortait de celle d'Ardenne au même degré que les comtes de Luxembourg, portait: d'azur, à deux truites adossées d'argent, cantonnées de croix au pied fiché d'or.

Cette maison souveraine tire sa lignée particulière de Mathilde, fille de Ricuin comte d'Ardenne, et sœur du comte Sigefroy qui constitua la branche dite plus tard de Luxembourg. Cette dame, qui fut mariée en 941 à Arnoul de Granson (v. l'art. Chiny, Arnoul de Granson, comte de), avait obtenu pour appanage le territoire qui forma le comté dit de Chiny. La race des Comtes de ce nom s'éteignit après quinze générations dans la personne du Comte Godefroy qui laissa son épouse Philipotte de Fauquemont veuve. Cette dernière se remaria à Jean comte de Salm et vendit en 1364 la terre de Chiny à Wenceslas I, duc de Luxembourg. Depuis cette époque ce comté fut gouverné par la maison régnante de Luxembourg qui pour augmenter le nombre de ses titres au-

tant que pour conserver le souvenir historique de l'indépendance politique originelle de cette nouvelle acquisition, prit la qualification de Ducs de Luxembourg et Comtes de Chiny. Cette dénomination s'est conservée jusqu'à la conquête française et a même été transportée au Pays de Luxembourg considéré en général.

CHINY, *Albéron de, évêque de Verdun,* était fils puîné d'Arnoul II comte de Chiny. Albéron avait obtenu les Ordres et était depuis longtemps archidiacre de l'Eglise de Verdun lorsqu'il fut d'une voix unanime, élevé au siége épiscopal de cette ville après la renonciation de l'évêque Ursion. Dès qu'il eut pris possession de son évêché ce prélat se crut en devoir de délivrer Verdun des vexations sous lesquelles cette ville gémissait par les excès que ne cessait de commettre une garnison que Renaud comte de Bar entretenait dans une tour qui dominait la ville et la tenait en bride : cet état des choses qui avait duré depuis que les comtes de Luxembourg et de Bar s'étaient reconciliés en l'année 1114, était devenu tellement intolérable que les marchands et les voyageurs étaient forcés de se détourner de leur route pour ne pas entrer à Verdun qui était presque désert. L'évêque Albéron employa d'abord divers moyens de douceur pour arrêter ces violences, mais ce fut inutilement. Voyant à la fin que ses démarches n'obtenaient aucun résultat il usa d'un stratagême qui lui réussit à merveille. C'était en 1131 : le donjon où logeait la garnison n'était que faiblement gardé et les soldats, la plupart étrangers, se réposant sur la crainte que le comte de Bar, leur maître avait su attacher à son nom et à leur présence, étaient sans défiance. L'évêque parvint à séduire un de ces mercenaires qui moyennant la promesse d'une belle récompense s'engagea à lui livrer le fort, cet objet de terreur pour la ville de Verdun. Le jour de la Pentecôte, fixé pour la mise à exécution du projet, ce soldat invita ses compagnons à sortir avec lui du donjon et à aller s'amuser sur la terrasse : c'était le moyen convenu. Les jeux venaient à peine de commencer lorsque le traître, ayant suscité une querelle feignit d'être en colère et se retira brusquement dans la tour dont il verrouilla la porte ; puis il monta sur les crénaux et donna le signal de l'attaque. Aussitôt Albéron accompagné de son clergé se hâta de se mettre à la tête des bourgeois, alla attaquer les gardes atterrés et les fit tous prisonniers même avant qu'ils eûssent pû se remettre de leur stupeur. Il entra ensuite en triomphe dans la tour et y arbora l'étendart de son Eglise en signe de sa victoire.

Le comte de Bar eut beau marcher contre Albéron et contre la cité de Verdun il ne put rien y gagner et fut obligé, après trois ans de peines inutiles et de grands frais de campagne de faire sa paix avec l'évêque qui lui remit pour tout dédommagement une grosse somme d'argent avec les fiefs de Clermont, de Hans et de Vienne. Le fort fut rasé et les matériaux qui en provinrent servirent à entourrer la ville de murailles.

Cet exploit heureux ramena la tranquillité dans le diocèse et permit à Albéron de s'occuper à y faire fleurir la religion. En effet, plusieurs monastères, entr'autres les abbayes de la Chalade, de Belval, de l'Etanche et de Gynevaux, lui durent leur fondation, et celle de St Paul de Verdun son changement d'ordre. Il contribua de même beaucoup à la substitution de l'institut de St Bernard aux chanoines d'Orval qui étaient tombés dans le relâchement. La cathédrale de Verdun se ressentit aussi beaucoup de ses libéralités par les ouvrages qu'il y fit ajouter.

Après avoir comme on voit, donné tous ses soins à son troupeau, l'évêque Albéron crut, à la mode de son époque, ne pouvoir pas terminer sa carrière sans aller visiter les Lieux-Saints : il prit en conséquence la Croix et s'achemina vers Rome pour partir de là pour l'Asie. Mais le pape Célestin II le détourna de ce projet et l'engagea à retourner dans son Eglise où sa présence semblait plus nécessaire. Il

obéit et revint à Verdun où il régla encore plusieurs choses utiles au bien public. Puis, songeant à se bien préparer à la mort il résigna l'évêché entre les mains d'Albert de Marci, Princier de sa cathédrale, et se retira à l'abbaye de St Paul où il prit l'habit religieux et mourut en 1138 dans les exercices d'une grande piété.

Bertholet, III, 222, sq.; et de 404 à 411. — Becarius, Historia episcoporum Virdunensium. — Albericus, Chronicon ad ann. 1131. — D. Calmet, Histoire de Lorraine, I, col. XLV.

CHINY, *Arnoul de Granson, comte de,* issu d'une famille noble de Bourgogne, vivait pendant le dixième siècle. Obligé de fuir son pays, nous n'avons pas découvert pour quel motif, il erra pendant longtemps et entra enfin dans la maison de Ricuin comte d'Ardenne. Il y fut reçu au nombre des officiers et sut tellement se concilier l'amitié de son hôte par ses belles qualités et sa conduite sage que ce seigneur lui donna en mariage sa fille Mathilde avec la terre de Chiny pour dot: il fut ainsi le beau-frère du comte Sigefroy premier seigneur de Luxembourg. Après la mort de son beau-père, Arnoul obtint de Brunon archevêque de Cologne et Vicaire de l'Empire que cette terre fût érigée en comté. Il y bâtit en conséquence un château et une église, et devint ainsi la tige des comtes de Chiny dont les possessions entrèrent plus tard dans la maison de Luxembourg, comme nous l'avons marqué dans un article qui précède. Arnoul et Mathilde moururent vers l'année 992, laissant de leur mariage: *Otton* qui fut comte de Chiny après son père; *Godefroid* souche des seigneurs d'Orchimont; *Clémence* épouse d'un seigneur de Wiltz, et finalement *Jeanne* dont le sort est resté inconnu.

Bertholet, III, antè textum, IX, et 14, sqq. — De la Haut, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan, 383, sqq. — Bertels, 22 et 196. — Jeantin, Chroniques des Ardennes; et Marches des Ardennes, passim.

CHINY, *Arnoul, Comte de, IVe* en rang des dynastes homonymes de ce fief, était fils de Jean comte de Loz et de Duras. Son oncle, Louis V comte de Loz, de Duras et de Chiny étant mort sans laisser d'enfants en vie, Arnoul IV lui succéda en 1299. Ce seigneur avait épousé en 1280 Marguerite, comtesse de Vianden, fille du comte Philippe I et de Marie dame de Grimberg, et morte le 8 mars 1315. Arnoul à son tour mourut en 1328 et fut inhumé à l'abbaye d'Averborde.

Ce prince avait su par sa sagesse, sa prudence et sa bravoure s'acquérir une brillante réputation d'estime et un grand crédit, au point que son alliance et son amitié étaient recherchées avec avidité par les seigneurs des environs. Mais ce qui le rend surtout recommandable à la postérité ce fut sans doute la chartre d'affranchissement qu'il accorda « le lendemain de « la pentecoste en may 1301 » à ses Bourgeois de Chiny, en les mettant comme on disait alors, à la loi de Beaumont, code politique qui avait la réputation d'être le plus libéral d'entre toutes les législations analogues de l'époque.

Les annales rapportent qu'avant 1315 ce prince avait déjà cédé le comté de Chiny à son fils, *Louis VIe* du nom, sans doute pour se retirer dans son comté de Loz. Il avait eu deux autres fils qui moururent jeunes et sans alliance, et quatre filles qui firent de très-belles alliances.

Bertholet, V, 208, 333, sqqq.; et III, antè textum, XI, sq. — Neyen, Histoire de la ville de Vianden et de ses comtes, 120, sq.

CHINY, *Arnoul de, évêque de Verdun,* était fils d'Albert comte de Chiny et d'Agnès de Bar. Il était frère puîné du comte Louis III. A l'exemple de son grand-oncle l'évêque Albéron (v. son article), ce jeune seigneur obtint les Ordres sacrés et fut d'abord trésorier de l'Eglise de Verdun. Le siége épiscopal de cette ville étant venu à vaquer par la mort de l'évêque Richard, Arnoul y fut placé d'une voix unanime, en 1171. C'était, dit Bertholet, un homme habile dans le maniement des affaires, élo-

quent et zélé pour soutenir les droits de son église.

Dès son intronisation le nouvel évêque se suscita lui-même une querelle qui ne laissa pas que d'éloigner la paix de son évêché et qui dut lui occasionner bien des soucis que très-vraisemblablement un peu plus de réflexion lui aurait épargnés : Renaud II comte de Bar et son oncle maternel, qui avait eu l'administration temporelle du comté de Verdun était venu à mourir, et sa veuve demanda la continuation de cette administration pour son fils qui était mineur et dont elle avait la tutelle. Arnoul sans avoir égard aux liens du sang qui l'unissaient au jeune Henri Comte de Bar, refusa net la demande bien que son objet eût semblé de droit par suite d'une longue possession. Il alla plus loin encore ; afin d'ôter à son cousin tout espoir de pouvoir obtenir l'objet de ses désirs il investit un autre de cette administration. Cette conduite qu'aucun motif que nous sachions ne pouvait justifier, irrita vivement la mère et le fils qui jurèrent de sen venger d'une manière éclatante ; et en effet, à la mode de ces temps ils crurent laver cet affront en faisant ravager les terres de l'évêché. A la nouvelle de ces déprédations auxquelles il devait naturellement s'attendre, l'évêque usa du moyen usité alors dans toutes les occasions : il mit la comtesse de Bar et son jeune fils au ban de l'Eglise. Mais ces foudres n'intimidèrent d'abord ni l'un ni l'autre, et ils continuèrent les hostilités pendant près de huit ans, jusqu'à ce que à la fin, las de pillages et d'incendies ils rentrèrent en eux-mêmes et demandèrent l'absolution qui leur fut accordée à la condition que, sous forme de pénitence ils s'engageâssent à payer tous les ans quarante sols à l'église de Verdun.

La paix était faite à peine lorsque l'évêque Arnoul eut un nouvel ennemi sur les bras : Albert Pichot, bâtard de Champagne et seigneur du château de Sainte-Ménehoul entra sur ses terres, nous ne savons pour quel motif. Cette fois le prélat voulut malgré sa répugnance repousser la force par la force. Il leva en conséquence des troupes, se joignit à l'évêque de Châlons ainsi qu'à Simon, duc de Lorraine et alla avec eux mettre le siége devant le château de son aggresseur qui y fut serré de si près qu'il aurait été obligé de se rendre bientôt si une flèche tirée du haut du fort n'était venue atteindre l'évêque Arnoul à la tête et le blesser mortellement. Ces faits se passèrent en 1181. La perte que les assiégeants venaient de faire les déconcerta à un point tel qu'ils se débandèrent incontinent et retournèrent chez eux. On rapporta à Verdun le corps du prélat-soldat qui fut déposé au milieu du chœur de sa cathédrale.

Bertholet, IV, 194, suiv.; et III, *X* et *XXVII*. De la Haut, Annal. civ. et relig. d'Yvois-Carignan, 393. — Histoire abrégée des evesques de Verdun depuis St Sautin jusqu'à Charles de Lorraine qui se fit Jésuite en 1631. — Laurentii *leodiensis* Historia episcoporum virdunensium.

CHINY, *Brunon de, archevêque de Trèves*. Ce prélat, que les Gestes de Trèves de même que les Annales de Brower disent né des comtes de Bretten-et-de-Lauffen, était bien certainement fils d'Arnoul II comte de Chiny fondateur de l'abbaye d'Orval, du prieuré de Pries, de celui de Ste-Walburge à Chiny, etc., et d'Adelaïde dont l'extraction nous est restée inconnue. Les Gestes de Trèves ajoutent cependant qu'il était français d'origine, sans doute parcequ'il descendait à la cinquième génération d'Arnoul I, dit de Granson, noble bourguignon, qui fut la souche de la maison de Chiny (v. l'art. Chiny, Arnoul de Granson, Cte de).

Brunon de Chiny naquit pendant la seconde moitié du onzième siècle et mourut en 1124, le sept avant les calendes de mai (25 avril). Bertholet, trompé sans doute par l'ambiguité du texte des Gesta Trevirorum et de Brower, l'a omis dans sa généalogie des comtes de Chiny.

L'archevêque Egilbert étant mort en l'année 1101, le peuple et le clergé désignèrent Brunon de Chiny pour lui succéder. Ce choix fut agréé par l'Empereur

Henri IV parceque ce personnage se distinguait entre tous les autres, disent les historiens, par sa belle stature, ses vastes connaissances en théologie, sa prudence, son éloquence et sa munificence : il était d'ailleurs déjà prévôt du chapitre de Trèves.

Trois ans après sa consécration qui avait été faite à Mayence, le nouvel archevêque partit pour Rome (1104) à l'effet de demander le pallium, et il l'obtint du Pape Pascal II dans un concile général. De retour dans son diocèse il s'adonna à bien conduire les peuples commis à ses soins pastoraux, se livrait avec ferveur à la prière, distribuait largement des aumônes, prenait la défense des veuves et des orphelins, veillait à la conservation des églises et à l'exacte célébration des offices divins, punissant d'une manière exemplaire toute nonchalence à ce dernier égard.

Sa prudence consommée dans la conduite des affaires d'Etat lui fit même déférer le titre d'administrateur du Saint-Empire avec celui de tuteur du jeune empereur Henri V pendant sa minorité : ces fonctions il les remplit dit-on, à la satisfaction générale.

A ces qualités, ajoutent ses biographes, il en unissait une autre non moins recommandable, celle qui lui faisait constamment oublier les injures même les plus graves, du moment où celui qui en avait commis une à son égard reconnaissait et avouait sa faute.

Ce fut sous sa prélature que se passa un événement dont Bertels et Bertholet font beaucoup de bruit et qui dépeint bien les mœurs de cette époque : il s'était répandu à Yvoix une hérésie, nommée de Bérenger, son auteur. Elle consistait à nier la présence réelle dans le sacrement de l'Eucharistie. Quatre de ces hérésiarques furent pris et menés au tribunal de Brunon, parceque Yvoix dépendait de son diocèse. Parmi eux se trouvaient deux prêtres apostats. L'un d'eux nia les blasphèmes qu'on lui reprochait et offrit d'appuyer ses dires par la communion. Son offre fut acceptée et il lui fut enjoint de dire lui-même la messe et de prononcer à haute voix les passages que l'on nomme la secrête, avec les paroles de la consécration. Il s'y soumit ; et lorsqu'il fut arrivé à la communion, l'archevêque se levant et lui adressant la parole, lui dit : « si tu as ôsé blasphémer « contre la présence réelle du Dieu vivant « dans le sacrement que tu tiens dans tes « mains, ne présume pas de l'approcher « de tes lèvres impies et sacrilèges ; si au « contraire tu es innocent de l'accusation, « ne crains rien et communie à la manière « des catholiques. » L'accusé fit sa communion et fut déclaré absous.

Brunon souffrait du podagre et d'un flux de ventre qui par leurs fréquents accès le faisaient beaucoup souffrir et le forçaient d'avoir très-souvent recours aux médecins. Parmi ceux qu'il consultait de préférence on cite un Docteur Juif, nommé Josué, qui avait acquis beaucoup de célébrité à cause de ses vastes connaissances. L'archevêque croyant sans doute se rendre agréable à Dieu en cherchant à convertir cet homme à la foi catholique, profita des fréquentes visites de ce dernier pour lui persuader d'abjurer le mosaïsme pour entrer dans le girou de l'Eglise. Josué, lassé peut-être de ses obsessions et voulant conserver la confiance du prélat avec l'espoir d'un lucre certain et considérable ; peut-être aussi convaincu par les exhortations de l'archevêque, consentit enfin à ses désirs et fut baptisé par lui : cette conversion, disent les actes du prélat écrits par un contemporain, fut pour le juif converti une source féconde de biens et de bénéfices.

Après avoir rapporté à sa louange les faits que nous venons de transcrire, les mêmes Actes ajoutent en guise d'accusation grave, le reproche d'avarice qu'ils lui attribuent, parce que en 1112 il a déclaré nulles, comme extorquées à un moribond, les libéralités qu'au lit de la mort son prédécesseur avait faites à diverses communautés religieuses. Il ne nous est pas donné de juger du fondement de cette allégation.

L'archevêque Brunon était arrivé à un

âge très-avancé lorsqu'il voulut, la dix-neuvième année de sa prélature, retourner à Rome pour solliciter du Saint-Père la confirmation des privilèges et immunités ainsi que de la primatie de son église. Il rencontra le pape Calixte II en route et célébra avec lui les fêtes de Noël; puis ils se dirigèrent ensemble vers Cluny où Brunon obtint du Pontife romain l'objet de ses désirs dans un bref daté du 3 des nones de janvier 1120.

Il ne vécut après cela plus que trois à quatre ans et mourut après un épiscopat de vingt-deux années et presque quatre mois après avoir pourvu à la restauration et à la fondation de plusieurs monastères et églises. Il fut inhumé dans l'église de St.-Paulin à Trèves, non loin de l'archevêque Egilbert son prédécesseur. Son testament que de Hontheim et Don Calmet nous ont conservé, est rempli de donations *ad pias causas*. De Hontheim a en outre transcrit vingt-neuf chartres qui furent expédiées sous son gouvernement.

Finalement, l'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacré à ce personnage les deux lignes suivantes : « 1124. Bruno « Comes Chiniacensis, Archiepiscopus Tre- « virensis, S. R. I. princeps Hæresim ali- « quot Sacramentari Ivodii oppressit. »

Gesta Trevirorum, I, 181 ad 199.—Ab Hontheim, Prodromus Histor. Trevirens., I, 703, sq.; et Histor. Trevir. diplomat., II, 479 ad 509.—Beyrnolet, III, antè textum, X; et 316 ad 394, passim.—Viri illustres, I, N° 7. — Bertels, 193.—Clotes, manuscrits.

CHOLINUS, *Jean*, était natif d'Arlon et fils de Materne dont l'article suivra. Il a vécu pendant la seconde moitié du seizième siècle. Comme son père ce personnage a latinisé son nom de famille ainsi que cela était de mode alors et l'a ainsi rendu méconnaissable lorsqu'on tente de le rapporter à une famille qui existerait encore dans sa ville natale ou dans les environs. Son père, au témoignage de Bertels, n'a rien négligé pour lui donner une brillante éducation. Jean Cholinus profitant de ces bonnes dispositions paternelles, se fit recevoir docteur en Théologie. Il fut de même ordonné prêtre et obtint des canonicats à Cologne et à Liége ainsi que le bénéfice de Prévôt de la collégiale de Bonn. C'était un homme qui unissait une extrême prudence à une grande expérience dans les affaires, aussi fut-il constamment employé par les princes de l'Empire dans leurs négociations les plus délicates. Bertels et Guillaume de Wiltheim qui nous ont laissé ces renseignements, ne nous ont pas indiqué l'année du décès de ce diplomate.

Wilh. a Wiltheim, Disquis. antiquar. Hist. Luxemb. II, c. 11. §. 9. — Bertels, 151.

CHOLINUS, *Materne*, père de Jean qui précède, était comme celui-ci originaire d'Arlon. Le manuscrit des Viri illustres lui a consacré ces deux lignes : « 1570. Martinus Cholinus Arlunensis Ty- « pographiam Coloniæ multo celebriorem « reddidit. »

Materne Cholinus après avoir fait d'excellentes études voulut se vouer à l'exercice de l'art typographique. Dans ce dessein il se rendit à Cologne, ville alors très-renommée pour ses impressions, et parvint par son industrie à faire faire des progrès très-marqués à cet art qui n'était pour ainsi dire encore qu'à sa naissance. Aussi s'acquit-il bientôt une immense fortune avec la réputation d'un homme à grands talents, à tel point qu'il fut jugé digne d'être admis au nombre des membres du Sénat de cette ville impériale, honneur qui n'était réservé qu'aux personnages les plus capables. On le citait du reste comme un modèle de probité et de prudence dans toutes les affaires qu'il avait à traiter.

Materne Cholinus parvint à une heureuse vieillesse et mourut en 1570 sincèrement regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Ses éditions, qui ne comprennent que de bons auteurs, sont encore très-recherchées aujourd'hui pour leur correction et pour le soin avec lequel le tirage en a été soigné.

Viri illustres, III, N° 200.—Bertels, 151.—Wilh.

a Wiltheim, Disquis. antiquar. Hist. Luxemb., II, c. 11, § 9.—Paquet, 61.

CHRISTIANI, *Marie-Frédéric-Henri*, né à Strasbourg, le 15 février 1760, fit ses études dans sa ville natale où il fut reçu licencié en droit, le 14 novembre 1782. Pendant l'année scolaire de 1783 à 1784, il professa l'Histoire et le droit public dans la même ville, et depuis 1786 il fut avocat et receveur principal de la commanderie de Malte, jusqu'à la suppression de cet ordre en France. En 1791 il a été membre du Directoire pour le district de Strasbourg, ensuite du Conseil des cinq-cents pour son département; puis, et jusqu'à l'an VIII (1799 à 1800), commissaire du Gouvernement près l'Administration du même département et secrétaire-général provisoire de la préfecture qui a succédé à cette administration.

Jusque-là ce personnage était resté absolument étranger au Pays de Luxembourg, lorsque par décrêt du premier consul en date du 27 ventôse an X (18 mars 1802), il a été nommé secrétaire-général du Département des Forêts: Il était alors âgé de quarante-deux ans et veuf avec trois enfants.

Trois ans après, c'est-à-dire en 1805, il publia chez Claude Lamort imprimeur à Luxembourg, un *Précis historique et chronologique du Pays de Luxembourg, suivi d'une notice des principales villes du Département des forêts;* volume in 12, de 190 pages. Cet ouvrage, très-superficiel, est oublié depuis longtemps parcequ'il était loin de répondre à son titre. Cependant on y trouve la relation de la visite de l'Empereur Napoléon I à Luxembourg, et cet épisode devient intéressant parcequ'il n'a nulle part, dans un livre imprimé, été rapporté d'une manière un peu circonstanciée.

A part cette œuvre qui n'a jamais fait beaucoup de bruit, Christiani est resté inapperçu dans le Luxembourg. Il quitta le Département des forêts avec les autres fonctionnaires français après les événements de 1814, et obtint croit-on, sa pension qu'il sera allé dépenser dans son département natal. Nous ignorons la date de son décès.

Clasen, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 474.—Renseignements fournis d'après les Archives de l'Etat., par Mr Dany, Conseiller de Gouvernement, à Luxembourg.

CLASEN, *Nicolas, le Docteur*, né à Luxembourg, le 10 décembre 1788, était fils de Guillaume Clasen, marchand, et de Susanne Chrisnach. Le jeune Clasen après avoir fait ses études préliminaires à l'école centrale de sa ville natale, fut à la suite d'un concours admis au lycée impérial de Metz, le 12 thermidor an XIII (31 juillet 1805), et il y demeura jusqu'au commencement de 1808 où il obtint une place à demie-pension à l'Université de Turin. Il y suivit les cours de médecine.

Le 22 juin 1813 il fut promu au grade de Docteur en médecine après avoir soutenu une thèse intitulée: *De frigoris in animalium œconomiam effectibus.*

Au sortir de l'école de Turin, Clasen, qui avait alors près de vingt-cinq ans, entra à l'armée de l'Empire où il fut nommé d'abord sous-aide-major du quatorzième régiment de hussards, ensuite et successivement aide-major au cent trente-septième de ligne et au cent-deuxième de l'armée d'Italie: en 1814 il se trouva au siège de Gênes.

En 1816 il quitta l'armée et vint se fixer dans sa ville natale où il s'acquit bientôt une belle clientèle. En 1832 il sut par son zèle mériter l'estime de tous, pendant la première invasion du Choléra-morbus dans cette cité. Ce dévouement honorable fut, quoique un peu tard, récompensé le 3 avril 1843, par le Roi Guillaume II qui le créa Chevalier de son Ordre luxembourgeois de la couronne de Chêne; le roi de Prusse n'avait pas été aussi longtemps à payer à Clasen la dette de sa reconnaissance pour les soins qu'à la même occasion il avait prodigués à la garnison fédérale-prussienne, puisque déjà le 18 janvier 1836 il l'avait décoré de son ordre de l'aigle rouge, de troisième classe.

En 1820 Clasen avait été nommé secré-

taire de la commission sanitaire ou médicale du Grand-Duché et en 1831 président du même corps. Il a conservé ce dernier titre jusqu'à son décès, avec celui de Conseiller médical supérieur qui lui avait été conféré vers 1839 ou 1840.

En 1844—1845 il s'associa aux membres fondateurs de la Société royale grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Pays de Luxembourg.

Enfin depuis 1818 il fut bibliothécaire de la ville de Luxembourg, emploi dans lequel il a rendu d'assez notables services en organisant et en inventoriant les richesses de cet établissement.

Clasen n'a publié que sa thèse inaugurale dont nous avons donné le titre, et en 1846 le *catalogue des livres et des manuscrits de la Bibliothèque de Luxembourg, par ordre alphabétique et par ordre de matières;* volume in 8°, de 520 pages.

Il avait épousé une demoiselle Lamort, de Metz, morte longtemps avant lui et dont il n'existe plus aujourd'hui qu'une demoiselle, mariée à M. Professeur-Bibliothécaire Antoine Namur, conservateur-secrétaire de la Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg, et membre d'un grand nombre d'Académies, etc.

Nicolas Clasen est mort le 4 septembre 1848.

Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg; préface, 49 à 34; et 317. — Souvenirs contemporains. — Publications de la société archéologique, XI, xiv, sqq.

CLASEN, *Nicolas*, instituteur, né à Luxembourg, le 5 mars 1783, était fils de Henri Clasen, marchand-tanneur et de Marguerite Chrisnach.

Comme sa famille jouissait d'une certaine aisance il fut décidé que Nicolas Clasen suivrait le collége de sa ville natale et qu'il serait destiné à la cléricature, état pour lequel d'ailleurs le jeune homme se sentait de la vocation. Mais il ne lui fut donné d'achever que la classe de poésie parceque les tourmentes politiques engagèrent ses parents à aller habiter la petite ville de Grevenmacher où il les suivit. Il s'y adonna à l'état de tanneur qu'il exerça jusqu'en 1812, dirigeant le négoce de son père.

Les fonctions d'instituteur devinrent vacantes à cette époque à Grevenmacher, et le Conseil municipal ayant jeté les yeux sur Nicolas Clasen pour remplacer le maître d'école que la ville venait de perdre, lui fit proposer de se charger de l'instruction de la jeunesse. Mais il refusa d'abord, parceque en homme consciencieux il appréciait le poids du fardeau dont on voulait le charger; et ce ne fut qu'après bien des instances qu'il y consentit, à la condition toutefois qu'il lui fût permis de suivre encore préalablement un cours de pédagogique; ce qui lui fut octroyé avec empressement. Il partit en conséquence pour Trèves et alla écouter les leçons du Professeur Devora où il obtint tous les premiers prix.

A son retour à Grevenmacher il commença ses leçons qu'il continua à donner jusqu'à son décès, arrivé le 19 janvier 1850, après trente-sept ans d'exercice.

Depuis qu'il eut embrassé cette nouvelle carrière il s'y voua exclusivement. Il était devenu, comme on pourrait dire, tout entier instituteur, ne vivant que pour ses élèves : Tout son temps leur était donné. En classe il enseignait et au sortir de l'école il étudiait constamment soit pour préparer ses cours, soit pour trouver les méthodes les plus faciles afin de pouvoir mieux et avec moins de temps inculquer à ses auditeurs ce qu'il était chargé de leur apprendre. Aussi Clasen devint-il bientôt un instituteur de premier ordre et son école un modèle d'institution pédagogique, à tel point que déjà en 1818 l'Inspecteur-général Van den Ende désigna dans son rapport au Gouvernement l'école de Grevenmacher comme parfaitement tenue, et que quelques années plus tard on offrit au maître une place de Professeur à l'école normale ou modèle qui venait d'être créée à Luxembourg; mais Clasen refusa cet honneur, préférant continuer à donner jus-

qu'à la fin de ses jours ses soins infatigables à la jeunesse de sa ville d'adoption. Et l'école de Grevenmacher sut se conserver à ce faite d'excellence, même lorsque après 1830 les événements politiques de Bruxelles eurent bouleversé tout le système protecteur de l'Instruction publique pour enfoncer cette intéressante branche d'économie politique dans un vrai cahos. Elle sut, grâce aux soins incessants du maître, se préserver de la contagion de ce bouleversement funeste et parvenir à se constituer en une espèce d'oasis au milieu du désordre qui régnait dans le champ de l'éducation : dans cet oasis vinrent se réfugier maints élèves qui se distinaient à leur tour à la carrière de l'enseignement; ils s'y formèrent et devinrent plus tard des maîtres habiles.

Après la publication de la nouvelle loi sur l'instruction primaire dans le Grand-Duché (26 juillet 1843) et la réorganisation de cet important service administratif sous la surveillance tutélaire du Gouvernement, la Commission d'Instruction s'empressa de décerner à Clasen un brevet du premier rang; et sur un rapport des plus favorables comme des mieux mérités de l'inspecteur cantonnal elle lui adressa une lettre on ne peut plus flatteuse de gratitude pour les services que jusqu'alors il avait rendus à la chose publique. Cette lettre fut ensuite insérée dans le Courrier des écoles, première année, 1844, p. 126 et suivante.

Mais de tous les encouragements que ce digne instituteur dut à ses mérites, aucun ne fut plus flatteur que celui que lui accorda en 1849 feu Sa Majesté Guillaume II, ce Roi si aimé et si regretté encore aujourd'hui, en le nommant chevalier de son Ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne. Cependant cette distinction si honorable il ne fut donné au vénérable vieillard d'en orner sa poitrine que pendant peu de mois. La ville entière de Grevenmacher, qui fut en deuil pour sa perte, avait projeté spontanément de lui ériger un mausolée; mais cette inspiration civique n'a pas été réalisée, nous n'avons pas appris pour quel motif.

Clasen réunissait toutes les qualités civiques et humanitaires. Ses vastes connaissances il aimait à les communiquer à tous, de même que les nombreux et précieux ouvrages de sa bibliothèque. Dans ses relations publiques comme dans ses entretiens privés il savait se faire aimer de tous; et personne ne le quittait jamais, disait-on à Grevenmacher, sans avoir appris de lui quelque chose d'utile ou d'agréable.

Pour ne rapporter qu'un seul fait qui montrera combien son école était estimée et méritait de l'être, nous dirons que tous les ans des personnages éminents par leur position et leurs connaissances s'empressaient à accourir de loin pour assister aux exercices publics qui y avaient lieu et dont les résultats prouvaient chaque fois des progrès nouveaux et immenses que le maître avait fait faire à ses élèves. En 1847 entre autres, M. le Professeur Muller, Directeur de l'Athénée de Luxembourg s'y était rendu; et, la cérémonie finie, se sentant inspiré d'admiration à la vue de tant de mérite joint à une si grande modestie chez un aussi bon maître, il ne put s'empêcher d'adresser publiquement à ce dernier et à son école les éloges les plus flatteurs dans une improvisation aussi bien sentie qu'élégamment débitée. A cette occasion l'orateur sut parfaitement relever le bonheur que la ville de Grevenmacher avait de posséder un instituteur qui avait formé tant de sujets distingués dans toutes les carrières, même les plus élevées, et dont le nombre d'après une liste sans doute incomplète que nous avons sous les yeux, s'élève à près d'une centaine!

Clasen, avons-nous dit, était savant et ne vivait que pour son école qui remplissait toute sa pensée. Il a écrit plusieurs ouvrages très-estimés et que tous il destina à ses élèves; c'est ainsi qu'il a donné des *livres de lecture* allemands et français, une petite grammaire allemande: *Theoretisch-Praktische Anleitung zur Kenntniss der*

gitized by Google

deutschen Sprache. MOTTO : Es bedarf nicht vieler Regeln, sonder vieler Beispiele. Elle était arrivée à sa troisième édition en 1843 ; volume in 12, de 108 pages. Finalement un *petit livre de calcul.*

Luxemburger Schulbote, années 1re p. 126, sq.; 4e, 385, sqqq.; et 7e, 50, sqqq.—Trierischer Schulbote, mars 1850.—Renseignements communiqués.

CLAUDE, *Nicolas,* florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle et était curé à Ruette près de Virton. Par son testament de l'année 1631 il fonda quatre bourses d'études en faveur de sa famille. Cette fondation qui avait été longtemps négligée, fut rétablie par décision du ministre de l'intérieur de Belgique en date du 30 janvier 1835.

Renseignements administratifs.

CLAUS, *Michel,* curé à Blanckenheim, a écrit *1°* Teutscher Cæremonien-Meister fuer die Unterdiener im Gottes-Dienst; Cologne, 1724.— *2°* Land-Wehr wider alle in- und æusserliche Unglaubens Anfæll; Cologne, 1725.

HARTZHEIM, Bibliotheca coloniensis, 249.

CLAVAREAU, *Auguste,* est né à Luxembourg, le 17 septembre 1787 et s'adonna à la poésie ainsi qu'à l'art dramatique. Il débuta dans le monde littéraire par des traductions en vers français des meilleures poésies hollandaises. On a de lui entr'autres: *1°* la traduction du grand poème de Helmers, intitulé: La nation hollandaise, 1825.—*2°* Celle du Tombeau, par Feith, 1827.—Parmi ses poésies originales, nous citerons : *3°* La mort du comte d'Egmont, 1821.—*4°* Les harmonies de la Nature, en cinq chants; suivi de l'Amour de la Patrie, 1826.—*5°* Un jour de fortune, ou les projets de bonheur; comédie en trois actes et en vers, 1822.—*6°* Traduction de la fiancée d'Abydos, 1823.—*7°* Poésies; recueil publié à Gand, chez Houdin, 1821; vol. in 8°.—*8°* Mauvaise tête et bon cœur; comédie en un acte et en vers; Gand, 1819.—*9°* Etudes poétiques, imitées de divers auteurs hollandais, 1824.—*10°* Des Bataves à la Nouvelle Zemble; poème traduit de Tollens, 1828.—Le recueil complet des œuvres de cet auteur a été publié en 1828, à Bruxelles, chez H. Tarlier; 2 vol. in 18.

Auguste Clavareau est mort à Mastricht, entre les années 1853 et 1855.

Biographie générale des Belges, 52.—Dictionnaire des hommes de Lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 21.—Renseignements particuliers.—CLASEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 52 et 437.

CLENSCH, *Mathias,* naquit à Krauthem ou Crautem dans la commune de Rœser, pendant la seconde moitié du seizième siècle. Le manuscrit des Viri illustres le mentionne comme suit: « 1654. Mathias « Clentsch ex Krauthem pago prope Lux« emburgum Stæ Theol. Doctor, pastor in « Crœff ad Mosellam, misit Romæ e Col« legio Germanico ac donavit Luxembur« gensi collegio Societatis Jesu corpus Sti « Tertullini Martyris. »

Là se bornent à peu près les renseignements biographiques que nous possédons sur ce personnage. Il semble en résulter que Mathias Clensch fit ses études à Rome au Collége germanique et qu'il y reçut le bonnet de Docteur en Théologie. D'autres auteurs ajoutent qu'outre les reliques du martyr Tertullien—le manuscrit des Viri illustres écrit Tertullin, Tertullinus—il envoya à Luxembourg celles de St-Chrysante qui avaient été, les unes et les autres, découvertes au cimetière dit de Calixte.

Après avoir été sacré prêtre, Clensch obtint la cure de Crœw, paroisse très-importante sur la Moselle, au cercle de Wittlich, où il mourut en 1623 suivant Pierret et Bertholet, peut-être en 1654 d'après l'indication des Viri illustres.

Mathias Clensch, dit-on, a publié plusieurs ouvrages bien écrits, mais dont aucun n'est venu à notre connaissance.

Viri illustres, I, N° 96.—TELLOY, Mémoires pour servir à l'Histoire civile et ecclésiastique de la province de Luxembourg.—PIERRET, I, fol. LXII.—BERTHOLET, VIII, 189.—NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 54, note 4, II°.

CLOMES, *Pierre,* était fils de Guillaume Clomes, riche cultivateur et de Marguerite Muller. Il naquit à Useldange au canton de Rédange, le 15 janvier 1790.

Dès son âge le plus tendre son père le destina aux travaux des champs; mais le jeune Clomes se sentait né pour une autre carrière: le goût de l'étude l'emportait chez lui sur toute autre occupation; aussi ne le vit-on jamais pendant ses moments libres qu'attaché à la lecture de toutes sortes de livres qui pouvaient lui tomber sous la main. Ce penchant irrésistible ne tarda pas à parvenir à la connaissance du vicaire de son village, l'abbé Mathias Wolff (v. son art.): Celui-ci appréciant une vocation si prononcée, si décidée, chercha à persuader au père du jeune homme de le retirer de la charrue pour lui laisser suivre son penchant; et il y parvint, non sans peine cependant. Dès qu'il eut obtenu ce consentement il prit Clomes chez lui et commença à lui enseigner les premiers principes de la langue latine, comme cela était d'usage alors.

Le jeune élève suivit quelque temps après son maître à Diekirch où ce dernier venait d'être appelé; et lorsqu'il eut achevé son cours de syntaxe il entra au collége de Luxembourg où il termina ses dernières classes humanitaires. Il avait fini sa rhétorique lorsque en 1808 il partit pour Marseille à la tête d'une petite colonie de jeunes aspirants à la prêtrise que l'archevêque d'Aix avait demandés au Préfet Jourdan pour peupler son séminaire qui était devenu désert par l'effet des circonstances politiques de cette époque de guerres. Mais lorsqu'il arriva avec ses compagnons, le digne prélat était mort (22 août 1810). Le chapitre ne tarda pas à présumer que ces élèves deviendraient bientôt une charge pour le diocèse plutôt qu'un avantage, et cela surtout parcequ'ils ne connaissaient pas assez la langue française pour pouvoir être utilement employés à la prédication dans une province éminemment et exclusivement française: On crut en conséquence utile de se débarasser d'eux en offrant de payer leurs frais de retour; ce qui fut accepté.

Revenus dans leurs foyers ces jeunes émigrés entrèrent au séminaire de Metz (1811) où Clomes prit dès la fin de la première année le grade de Bachelier-ès-Lettres à l'académie de cette ville. Les deux années suivantes il fut maître de conférences et parvint ainsi à l'âge canonique. Promu à la prêtrise en 1814, il fut nommé immédiatement après vicaire à Esch-sur-la-Sûre.

Bien que Clomes ne fût, de son naturel, pas attaché aux distractions, cependant sa nouvelle résidence ne tarda pas à devenir pour lui un séjour pour ainsi dire insupportable; et il y avait réellement de quoi pour éprouver ce sentiment pénible quand après avoir habité les sites riants des rives du Rhône et de la Moselle on se trouve tout d'un coup confiné dans le lugubre village d'Esch qui est virtuellement enfoncé dans un entonnoir étroit, rocailleux et aride, dont le soleil ne visite presque jamais le fond. Cette résidence dut paraître plus triste encore à l'époque où Clomes y arriva parcequ'une épidémie de dyssenterie y faisait de notables ravages et que le nouveau vicaire n'avait pour ainsi dire d'occupation, du matin au soir, que de visiter et de consoler les mourants et d'inhumer les défunts: aussi crut-il ne pouvoir se comparer qu'à Daniel dans la fosse aux lions. Cependant cet état des choses ne tarda pas à être changé pour lui, il ne resta en effet que six mois à Esch; car l'année 1814 n'était pas écoulée lorsqu'il reçut sa nomination en qualité de professeur au collége de Luxembourg, position qu'il conserva pendant trente-neuf ans et jusqu'à sa mort, arrivée le 28 avril 1853 à l'âge de soixante-trois ans.

Clomes était passionné pour l'étude, chaque instant de sa vie y était consacré. Grand amateur de livres, il avait réuni une bibliothèque nombreuse qui renfermait quantité de bons ouvrages. » Bibliophile « par patriotisme autant que par goût, *dit*

gitized by Google

« *en effet son panégyriste, M. le professeur* « *Muller*, il a recherché toutes les occa- « sions pour recueillir dans ses rayons les « débris des anciennes Bibliothèques du « Pays; et pour y réussir il fut souvent « obligé de s'imposer bien des privations; « car les épargnes sur son traitement de « professeur qui cependant formait son « unique pécule ne devaient pas toujours « suffire pour pouvoir profiter des heu- « reuses rencontres, et cependant il était « parvenu en quarante ans, à ramasser « 10,436 volumes comprenant 4,408 ou- « vrages. «

En mourant il a voulu rester fidèle à son principe patriotique de conserver à son pays les débris des trésors littéraires qu'il était à force de constance et de sacrifices parvenu à sauver du naufrage où les avaient entraînés la révolution française de 1789 et la conquête du Luxembourg qui en avait été la suite; et il chargea par son testament olographe en date du 28 octobre 1851, son neveu, M. Bingen, curé à Schœnberg (v. son art.) de faire l'abandon de sa bibliothèque au Grand-Duché contre une somme de quatre mille francs, somme bien minime en comparaison avec sa valeur réelle qui peut sans exagération être portée à celle de dix-huit à vingt-mille francs. L'Etat a accepté le legs avec empressement par la loi du 1er décembre 1854, et les intérêts de la somme versée sont venus, suivant les désirs du généreux donateur, augmenter les revenus d'une bourse d'études de six mille francs, également fondée par Clomes en faveur d'un étudiant de sa famille, ou à son défaut d'un jeune homme natif du Pays de Luxembourg, peu moyenné et apte aux études.

Pour esquisser encore quelques traits du caractère du Professeur Clomes nous transcrirons les phrases suivantes que nous extrayons de sa notice nécrologique qui nous a en grande partie servi à la rédaction de cet article: » Un cœur compatissant et « secourable, une loyauté à toute épreuve, « une franchise dédaignant la circonspec- « tion cauteleuse, mais surtout une cons- « tance inébranlable, tels sont les traits « du caractère de Clomes. Ennemi de « toute intrigue, de toute exagération, il « avait de l'aversion pour les tendances « novatrices. Personne n'est resté plus que « lui soudé aux mêmes principes. Il était « la vivante antithèse de la versatilité. « Constamment égal à lui même il a con- « servé à toutes les époques de sa vie les « mêmes habitudes, les mêmes formes ex- « térieures, les mêmes sentiments d'ami- « tié, les mêmes principes de conduite, « la même activité, les mêmes prédilec- « tions et les mêmes antipathies. «

Clomes a publié: 1°. Elementarbuch der Erdbeschreibung zum Gebrauche der Primærschulen des Grossherzogthums Luxemburg, mit einer topohraphisch-statistischen Erdbeschreibung des Grossherzogthums und einem Abrisse der Geographie Palæstina's; vol. in 8°, Luxembourg. En 1845 cet ouvrage était parvenu à sa troisième édition. — 2°. Elementarbuch der Erdbeschreibung, zum Gebrauche der Schullehrer des Grossherzogthums Luxemburg; vol. in 8°; Luxembourg, 1828.— 3°. Versuch einer statistisch-geographischen Beschreibung des Grossherzogthums Luxemburg; inséré dans le Programme de l'Athénée de Luxembourg; in 4°; Luxembourg, 1839-40.—4°. En collaboration avec MM. les Professeurs Joachim et Wolff: Grammaire théorique et pratique de la langue latine, à l'usage de l'Athénée de Luxembourg; vol. in 8°; Luxembourg, 1827. — 5°. Il avait enfin eu l'intention de s'occuper d'une biographie des Luxembourgeois célèbres; mais la mort l'a surpris avant même que son œuvre eût été mise sur le métier. Cependant il avait déjà réuni un assez grand nombre de matériaux qui, nous osons l'espérer, ne seront point perdus pour la postérité. Nous avions même fait des démarches pour en obtenir la communication afin de les utiliser dans notre présent travail; mais cette communication n'a eu lieu qu'en très-minime partie.

Publications de la société historique de Luxembourg; VIII, 6; et IX, p. IV à IX. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 69 à 71. — Clasen, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 377 et 417.—Verzeichniss der Kirchen des Apostolischen Vikariats Luxemburg; année 1834, litt. C —Souvenirs contemporains.

CLOTTEN, *ou* Klotten, *Michel*, était originaire de Trèves où il passa sa jeunesse. Vers les commencements du dix-neuvième siècle il vint s'établir à Echternach et y demeura jusqu'à son décès.

Clotten était grand amateur d'Histoire, surtout de celle de Trèves sa patrie, et se distingua par son goût pour l'étude des antiquités. Ce goût lui fit faire beaucoup de courses et de dépenses pour acquérir tout ce qu'on découvrait dans les environs d'Echternach. Il avait réuni toutes ses acquisitions pour en former un cabinet et faisait en même temps un grand trafic avec ces objets : on aurait grand tort cependant de lui imputer cette conduite à reproche, car à cette époque ou les études étaient négligées et la science pour ainsi dire reléguée dans l'arrière-fond de la vie sociale, si Clotten n'avait pas acheté ces débris précieux des souvenirs des siècles passés, ils auraient été anéantis par des mains ignares, et il ne serait plus donné à personne de les contempler aujourd'hui dans les musées de Trèves et de Bonn, comme en partie même dans celui de Luxembourg où les derniers restes de ses collections archéologiques sont venus se réfugier. Altrier surtout avec son plateau romain furent exploités par lui, et les découvertes qui y furent faites il les a en grande partie conservées jusqu'à sa mort. Le 9 octobre 1804 il fut admis à l'honneur d'expliquer le but et les emblèmes du monument d'Igel à l'empereur Napoléon Ier, à son passage par le village de ce nom. En 1810 il publia son opuscule intitulé : *Geschichte der heiligen trierischen Martyrer, welche unter Riccio Vario, Anno* 286, *hingerichtet wurden;* Trèves, in 18; ouvrage dans lequel il se contenta d'établir des probabilités. Enfin, en 1828, l'évêque de Trèves, Mgr von Hommer, qui l'avait connu depuis longtemps et qui l'estimait infiniment, alla lui faire visite lorsqu'il passa à Echternach.

Michel Clotten est mort en 1829, presque septuagénaire, ayant cultivé l'étude des antiquités du pays de Luxembourg pendant plus d'un quart de siècle. Il a fourni un assez grand nombre d'articles historiques et archéologiques sur le Luxembourg aux journaux de Trèves, intitulés : Triersches Wochenblatt, Treviris et Triersche Cronick.

Renseignements fournis par M l'abbé Engling.— Notes particulières. — Clasen, Catalogue de la Biblioth. de Luxbg. 127 et 464.

CLOTTEN, *Pierre*, Docteur en droits civil et canon, écuyer tranchant de S. M. I. à Kirchberg et avocat immatriculé près le Conseil provincial de Luxembourg, était resté célibataire. Nous ne connaissons aucune particularité sur ce personnage, qui peut-être même n'appartient que très indirectement au Luxembourg, si ce n'est que par donation entre-vifs pour cause de mort, faite le 20 novembre 1630, il a institué un capital de quatre mille trois cents écus anciens ou Reichsthalers en faveur de quatre jeunes gens de sa parenté du côté paternel; à défaut de ceux-ci de ceux de la lignée maternelle; et cette dernière manquant également, de ceux des lignes collatérales ou bien finalement d'étrangers. La jouissance est limitée à douze ans et les études, qui peuvent avoir lieu à Luxembourg ou à l'université de Trèves, peuvent embrasser la Théologie, le Droit ou la Médecine.

Cette fondation, qui était primitivement au capital de dix-neuf mille sept cent et quatre-vingts francs, a beaucoup souffert, puisqu'elle ne monte plus aujourd'hui qu'à 13,912 frs. et 50 centimes, qui donnent pour chacune des quatre bourses un revenu annuel de cent trente-cinq francs. Elle est administrée par le conseil d'administration du gymnase de Trèves.

Koltz, Manuel des fondations de bourses d'études, 441, sqqq.

gitized by Google

CLUSIUS, *Rodolphe*, est né à Luxembourg, vers la seconde moitié du seizième siècle. Le nom de ce personnage a selon toute vraisemblance été latinisé comme celui de tant d'autres à la même époque, et se traduirait actuellement par Clusen, Clusener, Clausener, ce dernier connu encore aujourd'hui dans la ville de Luxembourg.

Clusius, après avoir terminé ses études au collége des Dominicains à Mayence, y prit le grade de Bachelier en théologie et obtint la prêtrise: il embrassa l'ordre de St. Dominique.

Clusius se rendit célèbre dans son temps comme prédicateur et publia des sermons pour tous les dimanches de l'année ainsi que pour les fêtes des saints. Son ouvrage dont la première édition, volume in 4°, est de 1612, et la seconde, en deux volumes du même format, de 1625, imprimés chez Bernard Cuick à Cologne, porte pour titre: *Dormi secure*. Il a aussi donné des éditions des œuvres de Guillaume Perault et du Recueil des sermons de Jacques de Voraggio, archevêque de Gènes.

Clusius mourut en 1630 à Cologne, sa résidence ordinaire.

D. Calmet, Biblioth. Lorr.; et Catalogue des auteurs lorrains. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 26, sq.

COELEN, *Pierre*, naquit vers l'année 1516 au village de *Lixhe* près de Viset, province de Liége. Nous ferons observer que le lieu de naissance de ce personnage est dénommé *Lysia* par les auteurs, ce qui pourrait faire croire qu'il s'agirait d'une des deux localités de la même province qui s'écrivent *Lise* et dont l'une dépend de Seraing, l'autre de Marchin; ou bien de *Lisen*, annexe d'Ouffet. Mais toute hésitation doit disparaître quand on lit attentivement le texte de Bertels qui dit positivement que ce Lysia est situé près de Viset; il ne peut donc s'agir d'un village du canton de Huy ni de celui de Bodegnée, ni finalement de celui de Nandrin.

Pierre Cœlen entra à l'abbaye de Stavelot où il fit sa profession religieuse. Il y était depuis plusieurs années et se faisait remarquer par ses mœurs austères ainsi que par ses vastes connaissances, lorsque sur les plaintes des religieux de St-Willibrorde contre les dilapidations et la vie dissolue de Godefroid d'Apremont, la Cour de Bruxelles l'envoya à Echternach avec la qualité de prieur, pour tenir l'abbé en bride et ramener la régularité dans cette maison. Il donna d'abord tous ses soins à cette tâche; mais voyant à la fin qu'il ne réussirait pas à faire rentrer Godefroid dans les devoirs de la vie monastique il se démit après deux ans d'exercice de sa dignité et voulut retourner à Stavelot comme simple religieux. Les moines de cette dernière maison ayant refusé de l'y recevoir sous prétexte que en les quittant pour aller à Echternach il avait renoncé à leur communauté, que dès lors il ne lui appartenait plus, il se retira à Louvain où pendant dix ans environ il tint des pensionnaires auxquels il enseignait la philosophie et la Théologie; ce qui, avec les cent florins de subside annuel que l'abbaye d'Echternach s'était engagée à lui payer, dut suffire à son entretien en attendant qu'il pût rentrer dans une autre maison religieuse avec un emploi convenable. Il était à la tête de ce petit établissement qui avait acquis une certaine vogue à cause des grandes capacités du maître, lorsque l'abbé de Munster, Guillaume d'Orley, vint à mourir le 27 octobre 1560, lui dernier religieux de son monastère: En effet, par suite d'un concours de circonstances fatales dont le récit n'appartient pas à notre sujet, cette maison était devenue entièrement déserte. Le gouvernement voulant la remettre en bon état y envoya Pierre Cœlen en qualité d'abbé. Dès qu'il en eut pris possession il se fit sacrer en 1561 et commença tout d'abord à y faire exécuter des constructions importantes et nécessaires. Il y attira de même plusieurs jeunes gens auxquels il donna l'habit religieux: il avait entr'autres amené avec lui de Louvain le

jeune Jean Bertels (v. son article) qui lui succéda.

Comme il était lui-même très-instruit il aimait la science et voulut la faire fleurir dans son monastère. Il composa dans ce dessein des *commentaires très-étendus sur la règle de St-Bénoît* et les lisait aux jeunes religieux pour leur apprendre d'une manière approfondie les lois posées par le Saint fondateur pour vivre selon l'ordre qu'ils avaient embrassé. Cet ouvrage, dit-on, écrit avec une grande lucidité et des vues très-profondes, n'obtint les honneurs de l'impression qu'après la mort de son auteur, qui par modestie avait constamment refusé de le publier malgré toutes les sollicitations qu'on eût pu lui présenter.

Bertels qui avait été son élève et qui fut son successeur, dit que vers la fin de sa vie l'abbé Cœlen avait terni sa belle réputation par une avarice extrême, laissant ses religieux manquer presque du nécessaire pour amasser des sommes considérables et les entasser dans le trésor de son monastère.

Pierre Cœlen s'était rendu à Bruxelles pour des affaires de sa maison, lorsque pendant son voyage de retour il voulut aller voir sa famille. Il était arrivé à Liége lorsqu'il fut attaqué d'une colique qui fut négligée par les médecins parcequ'ils n'en soupçonnaient pas le danger; il en mourut dans cette ville le 30 novembre 1573 et il a été inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de St-Jean l'Evangéliste. Ses religieux lui élevèrent dans leur église un monument sur lequel on lisait l'épitaphe suivante :

MEMORIÆ REVERENDI IN CHRISTO PATRIS
DOMINI PETRI COELEN A LYSIA
ABBATIS AC DOMINI MUNSTERIENSIS PROPÈ [LUXEMBURGUM.
HIC DUM ANNIS DUODECIM PRÆFUISSET FELI- [CITER,
ANNO MDLXXII. AD BRUXELLANAM PRO- [FICISCITUR AULAM
OB PRAGNANTIA MONASTERII SUI NEGOTIA.
INDE RECEDENS LEODIUM VENIT,
UBI LEVI COLICA DECUBUIT, QUÆ A MEDICIS
FORTE NEGLECTA LETHALIS EVASIT.
EXCESSIT XXX. NOVEMBRIS EODEM ANNO,
ACTATIS SUÆ LVII.
VIR MAGNI ANIMI, SERMONE PROMPTISSIMUS, [ET ELOQUENTISSIMUS, NATURA CALLIDISSIMUS.
SEPULTUS EST
LEODII IN ECCLESIA PAROCHIALI S. JOANNIS [A DEXTRO
LATERE SUMMI ALTARIS.
REQUIESCAT IN PACE, AMEN.
Fratres Conventuales posuerunt.

LUCAS NIDERKORN, Res monasteriensis; mscrt; bibl. Luxbg. — DON BENOIT DE VANNES, Histoire de l'Abbaye de Munster; mscrt.; ibidem.—Le même ouvrage, traduction allemande; mscrt. de notre Biblioth.— BERTELS, 139 ad 144. — BERTHOLET, III, P. J. VI; et T. VI, 330.—VANDERMÆLEN et MEISSER, Dictionnaire géographique de la Province de Liége, 139. — v. STRANDERG, Metropolis Ecclesiæ Trever, I, 552.—NEUMANN, les auteurs luxembourgeois, 17.

COHAUSEN, *Jean-Henri*, médecin du prince-évêque de Munster, est né à Hillesheim en 1665 et mourut le 13 juillet 1750. Cohausen a beaucoup écrit, quoique praticien très-occupé, et il se plaisait à donner à ses ouvrages des titres extraordinaires. Nous allons citer les plus connus : *1°* Assilegium historico-physicum ad Cl. Viri Joh. Herm. Nunningii sepulcretum; Francfort et Leipsic; 1714, in 4°. C'est une dissertation où l'auteur considère en physicien les urnes sépulcrales de la Westphalie, que Nunning avait examinées comme antiquaire.—*2°* Dissertatio satyrica physico-medico-moralis de priscâ nasi, sive tabaci sternutatorii moderno abusu et noxâ; 1716, in 8°. Il s'y déclare un des plus grands ennemis du tabac qu'il ne permet qu'aux tempéraments pituiteux.—*3°* Lumen novum phosphoris accensum. Amsterdam; 1717, in 8°: Dissertation très-curieuse dont plusieurs faits ont été vérifiés depuis le renouvellement des sciences physiques.—*4°* Neothea. Osnabrug; 1716, in 8°: Ouvrage dont il a paru plusieurs éditions en allemand et en hollandais. L'auteur s'y produit comme un bien grand ennemi du thé; il le pros-

crit pour un très-grand nombre de personnes et prétend qu'on peut le remplacer par l'usage de différentes espèces de plantes appropriées aux tempéraments comme aux maladies.—*5°* Ruptus exstaticus in montem Parnassi, sive satyron novum physico-medico-morale in modernum tabaci sternutatorii abusum; Amsterdam, 1726; in 8°.—*6°* Relatio de virtute et usu liquoris vitæ balsamici polychristi; ibidem, 1726, in 8°.—*7°* Lucina Ruischii sive musculus uteri orbicularis Ruischii ad trutinam revocatus; ibid. 1731; in 8°. —*8°* Archaeus febrium faber et medicus; ibidem, 1731; in 12: Sa théorie est fondée sur les principes de Vanhelmont et sa pratique a pour base le sage usage du quinquina.—*9°* Dissertatio de Glossopetris lapidibus cordiformibus, etc. Francfort, in 4°; 1746.—*10°* Hermippus redivivus; ibid. 1742.—*11°* Europa arcana medica: c'est un extrait médical des mélanges de l'Académie des curieux de la nature.—*12°* Helmontius Estaticus; Amsterdam, 1726; in 8°.—*13°* Clericus medicaster; Francfort, 1748; in 8°.—*14°* Clericus deperrucatus; etc.

Biographie universelle, IX, 188.

COHAUSEN, *Salentin-Ernest-Eugène*, né pendant les premières années du dix-huitième siècle, à Gérolstein, était neveu du précédent. Il étudia la médecine et se fit recevoir Docteur dans cet art à l'université de Trèves, près de laquelle il devint plus tard professeur. Il s'établit ensuite à Coblence où il pratiqua l'art de guérir et devint en même temps médecin de la garnison.

Cohausen a laissé plusieurs ouvrages, entr'autres: *1°* Une dissertation sur les vertus des sources minérales de Birresborn et de Bertrich.—*2°* Commentarii litterarii Dissertationes epistolicæ Historico-Physico-Curiosæ clarissimorum Westphaliæ duumvirorum Jodoci Hermanni Nunningii et Joannis Henrici Cohausen de Glossopetris, lapidibus cordiformibus, cornu bisontis petrefacto, cornu ammonis et osse femoris elephantini, cum utriusque historica bibliographia. Francfort; 1746.—*3°* Une première édition, augmentée d'une préface, de l'ouvrage du Dr Fréderic Hoffman, intitulé: Commentarius de differentia inter ejus (Hoffmanni) doctrinam Medico-mechanicam et Georgii-Ernesti Stahlii Medico-organicam.—*4°* La vie de son oncle.—*5°* Une dissertation sur les propriétés de la racine d'ortie contre la petite-vérole.—*6°* Dissertation sur les vertus de la Marjolaine.—*7°* Une autre sur l'usage de la Scille dans les affections sérieuses; etc.

Bersch, Eifelia illustrata, III, II, 1, 39. sq.—Ad Hontheim, Hist. Trev. diplom. III, 223.—Biographie universelle, 188, sq.

COLLIGNON, *Jacques*, né à Bièvres en 1717, se fit Jésuite-missionnaire et mourut à Cambray, en 1781. M. le comte de Bec-de-Lièvre qui nous fournit ces seuls détails sur ce personnage, dit qu'il se rendit célèbre par ses missions.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 480.

CONER, *Mathias*, né à Altlinster en 1761, montra dès sa plus tendre jeunesse non seulement d'excellentes dispositions pour l'étude mais encore beaucoup d'application. Cette circonstance ayant décidé ses parents, agriculteurs assez aisés, à le faire étudier, ils l'envoyèrent d'abord à Luxembourg, puis à Trèves où il acheva ses cours d'humanités; il entra ensuite au séminaire dans cette dernière ville et y obtint l'ordre de la prêtrise en 1788.

Nommé d'abord altariste à l'église de St. Nicolas et de Ste Thérèse à Luxembourg, sous le curé Paul Feller, il devint peu d'années après curé à Messancy où il se trouvait en 1795, et fut plusieurs fois pillé par les sans-culotte. Comme il avait refusé de prêter le serment républicain de haine à la royauté il fut décrété d'arrestation et condamné à l'exportation par application du décrét du 14 brumaire an VII. A plusieurs reprises les gendarmes le guêtèrent sur requisitoire du commissaire Umhœfer pour s'emparer de

Digitized by Google

sa personne, mais ce fut chaque fois en vain. Cependant, comme ils se présentèrent le 26 du même mois de brumaire un peu plus tard qu'à l'ordinaire ils le trouvèrent attablé chez lui et se croyaient déjà assurés de leur proie, lorsque le bruit de leur présence et de l'arrestation du curé s'étant répandu comme un éclair dans le village entier, les femmes accoururent armées les unes de bâtons, les autres de manches à balai, les autres enfin d'autres ustensiles du même genre, firent irruption dans le presbytère et traitèrent les gendarmes si rudement, les accablant d'une telle abondance de coups, que ceux-ci tout meurtris et tout abîmés n'eurent, pour ne pas être assommés que le temps de s'enfuir à toutes jambes, abandonnant leur prisonnier. Le curé Coner, content d'en avoir été cette fois quitte pour la peur, eut dans la suite la prudence de ne rentrer chez lui chaque fois que pour un moment seulement et à de très-rares intervalles, se tenant pendant le reste du temps caché chez des particuliers de sa paroisse, célébrant en cachette l'office divin et visitant les malades à la dérobée pour leur administrer les sacrements. Cet état des choses dura jusqu'au 3 ventôse an VIII (22 février 1800), où il fut déclaré absous de la condamnation à la transportation. En 1801 il put recommencer à officier publiquement.

En 1805 Coner fut transféré à la cure primaire d'Echternach où une plus vaste sphère d'action et d'activité s'ouvrit pour lui: en effet, tout ce qui regardait le culte y était entièrement bouleversé et il fallait bien un homme de résolution comme Coner pour ôser mettre la main à rétablir les choses suivant les prescriptions de la discipline ecclésiastique. Il y réussit cependant après des efforts soutenus et une constance des plus louables. Il se distingua surtout à Echternach, ainsi qu'il l'avait fait déjà à Messancy, comme ami des enfants et de la jeunesse; racheta pour sa paroisse les chapelles dites de la Ste Vierge et de la Ste Croix, situées hors de la ville; récupéra des mains du pieux prêtre Willibrorde Meyers les reliques de St. Willibrorde (v. son art.) qu'il déposa solennellement en 1828, sous le maître-autel de l'église paroissiale, enfermées dans le même cercueil en pierre qui les avait contenues pendant des siècles dans le temple monumental de l'abbaye des Bénédictins; acquit d'autres souvenirs du même saint qui avaient été autrefois conservés à Trèves, tels que son cilice, etc.; fit rédiger et imprimer la vie de St. Willibrorde en allemand, 23 pages in 12, seconde édition, Luxembourg, 1840; provoqua la première description du roc druidique d'Altlinster; apporta des embellissements à son église; aida de son influence, de ses efforts et de sa bourse à faire fleurir le collége municipal d'Echternach; corrigea le chant; s'occupa activement de l'instruction primaire et de l'organisation des écoles, et chercha en un mot à satisfaire autant que cela était en son pouvoir tous les besoins moraux de ses paroissiens. Les pauvres avaient également en lui un protecteur charitable, comme les malades un consolateur infatigable, prêt à toute heure de jour et de nuit à leur porter les secours et les prières de la religion.

Au milieu de ces actes vraiment apostoliques il se présenta cependant en 1811 une occasion qui pensa lui susciter de graves embarras, parceque l'on n'était peut-être pas encore assez revenu des principes que la révolution française avait enseignés et prônés: un fonctionnaire français était venu à mourir persistant obstinément dans le refus de recevoir les sacrements de l'Eglise, malgré les sollicitations tentées par sa famille et même par le curé Coner, qui se vit en conséquence forcé de, à son tour, refuser de procéder à l'inhumation suivant le rit catholique, d'où rumeur bien grande en certains lieux, et une accusation formelle lancée contre lui, parcequ'on avait oublié que la loi civile n'accorde aucune action contre le ministre du culte qui refuse son

ministère lorsqu'il a pour ce faire des motifs sérieux, fondés et patents. Ici Coner aurait dû être considéré comme ayant agi dans son droit, puisqu'il semblerait ridicule d'accorder à celui qui a répudié une association, même simplement civile, le droit d'exiger que cette même association le fasse encore participer aux avantages qu'elle procure ou promet. Quoiqu'il en soit, l'affaire ayant été dénoncée au chef du diocèse, le curé fut condamné à quinze jours d'arrêts dans les locaux du petit-séminaire à Luxembourg. Lorsqu'il eut subi cette peine, le chef ecclésiastique lui ayant demandé si maintenant il était amendé? il lui répondit froidement: si je n'avais pas été plus convaincu de mon devoir de vous obéir que je ne l'ai été de ma culpabilité, vous ne m'auriez pas vu ici. A son retour à Echternach, la musique urbaine vint au-devant de lui dans l'intention de le faire rentrer en triomphe dans sa paroisse; mais, soit modestie, soit peut-être afin de ne pas donner prise à de nouveaux désagréments, il s'opposa de toutes ses forces à l'exécution de ce projet d'ovation.

Sous le gouvernement des Pays-Bas on l'accusa de nouveau auprès du Gouverneur Willmar de célébrer les fêtes abrogées à l'égal du dimanche, et d'avoir troublé l'ordre public pour avoir fait sonner les cloches à l'arrivée de l'évêque de Hommer, de Trèves, lorsque ce dernier l'honora d'une visite en 1828 : cependant ces accusations de désobéissance prétendue à la loi civile n'empêchèrent pas le gouvernement de le gratifier plus tard d'une augmentation personnelle de traitement qu'il conserva sa vie durant.

Il fut également toujours en grand crédit auprès de ses supérieurs ecclésiastiques, et il en reçut en 1837, le titre honorifique de Doyen.

Coner était un homme beau, bien portant et fort, en même temps que d'un caractère gai, jovial et plein d'esprit; cependant il était aussi prêtre exact et consciencieux, ainsi qu'un modèle de piété et de religiosité; en effet, il n'omit jamais entr'autres d'exécuter un vœu que dans sa jeunesse il avait fait d'aller tous les ans en pélérinage à Luxembourg, visiter la Vierge dite de consolation et d'assister à la procession solennelle qui clot l'octave au mois de mai.

En 1838 il célébra son jubilé de cinquante ans de prêtrise. Et telle fut sa modestie qu'il voulut lui-même prêcher pendant la cérémonie qui eut lieu à cette occasion, « afin, dit-il, d'éviter au prédi-« cateur l'occasion de me donner des lou-« anges mensongères. » Pendant les dernières années de sa vie ses forces et sa santé commencèrent à diminuer d'une manière très-sensible; et il le sentait lui-même sans s'en effrayer.

Lorsque par suite du morcellement du Luxembourg par le traité de Londres, en juin 1839, le Grand-Duché actuel eut été distrait de l'évêché de Namur et érigé en vicariat apostolique sous la direction de J.-Th. Vander Nôot (v. son art.), Coner avec un grand nombre de curés du Pays s'étaient adressés à Rome pour obtenir du Saint-Siége que le vicaire apostolique fût promu à l'épiscopat, afin que l'Eglise possédât dans le pays même un chef qui pût consacrer les saintes-huiles et ordiner les jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise. Mais Vander Nôot, vieillard de soixante-quinze ans, avait trop souvent manifesté à la Cour romaine son désir absolu de se retirer entièrement dans la solitude pour qu'on pût penser à le décider à accepter cette dignité. En conséquence le Préfet de la congrégation des rites écrivit au Doyen Coner, sous la date du 19 janvier 1842, pour lui annoncer que ses désirs et ceux de ses confrères allaient être remplis, en ce sens cependant que le Luxembourg recevrait un nouveau vicaire apostolique revêtu du caractère épiscopal. Cette lettre fut remise le 6 février; lorsque le bon vieillard, qui était près de mourir, l'eut lue, il ne put dans son bonheur s'empêcher d'exclamer : Nunc dimittis servum tuum Domine secundum verbum tuum in pace; il prit ensuite congé de ses

amis qui l'entouraient, leur serra la main et mourut paisiblement, à l'âge de 81 ans et 8 mois.

Biographie fournie par M. le Professeur Engling. —Moller, Programme de l'école moyenne d'Echternach, 1856, passim.—Notes particulières.

Conrad I, *Comte de Luxembourg;* v. LUXEMBOURG, *Conrad I, comte de.*

CONSDORF, *Jean,* est né, à ce qu'on croit, à Echternach. Nous ne possédons que fort peu de données particulières sur ce personnage qui s'est rendu recommandable surtout par les soins assidus et éclairés qu'il voua à l'organisation de l'école communale d'Ettelbruck.

Après avoir terminé les études requises il obtint l'ordre de la prêtrise et fut nommé curé d'Ettelbruck, assez longtemps même avant l'invasion française des dernières années du dix-huitième siècle. Comme ses confrères, le curé Consdorf fut sommé par le Commissaire du pouvoir exécutif de prêter le serment prétendu civique, et il obéit, parceque sans doute il crut pouvoir le faire attendu que l'officialité de l'archevêché-électoral de Trèves, dont sa paroisse ressortissait pour le spirituel avait décidé que ce serment ne renfermait aucune clause contraire à la foi ni à la discipline ecclésiastique, que partant il pouvait être prêté. Cependant malgré cette décision, la grande généralité des prêtres de notre pays comme ceux de France y virent un blasphème et refusèrent d'obtempérer, préférant subir les persécutions dont ils étaient menacés. Nous ne voulons ni blâmer ni louer le curé Consdorf pour cet acte que les moins sévères de ses accusateurs ont qualifié de faiblesse; mais toujours restera-t-il vrai que par sa démarche il a sauvé son église ainsi que le presbytère de la dévastation et de la vente comme bien national conquis. Quoiqu'il en soit, un grand nombre de ses confrères crurent devoir le mépriser à cause de sa condescendance et le couvrirent de sarcasmes qu'il fut bien obligé de se résigner à souffrir sans se plaindre.

A part cette tache que l'on impute à la mémoire du curé Consdorf, ce prêtre fut toujours un modèle de piété, de bienfaisance, de probité et d'érudition. Tous ses instants furent consacrés au bien de ses paroissiens qui eurent toujours pour lui la plus grande estime et un attachement sans bornes. Très-instruit lui-même, il fit constamment les plus grands efforts pour répandre le goût de l'instruction parmi le peuple. Pour qui veut jeter un regard rétrospectif sur l'état de l'enseignement public à cette époque la grandeur de l'entreprise philanthropique du curé Consdorf sautera aux yeux. En effet la fréquentation de l'école n'était en réalité pas obligatoire et le cours annuel ne comprenait que les quelques mois d'hiver; de plus les salles étaient le plus souvent beaucoup trop exigues pour loger même le peu d'enfants qui se présentaient; elles n'étaient ni suffisamment aérées, ni entretenues avec les soins nécessaires; en un mot l'école, restée à l'état d'entreprise particulière n'offrait alors aucune des conditions indispensables tant sous le rapport hygiénique que sous celui des procédés et du degré d'instruction à exiger de la part du maître. Le curé Consdorf déplorant cet état des choses, particulièrement dans la populeuse commune d'Ettelbruck, voulut y mettre fin en appelant d'abord en 1788 un maître capable, l'instituteur Hermann (v. son art.) auquel il servit de Mentor, de protecteur et de conseiller dans les moments difficiles, c'est-à-dire lorsque celui-ci entreprit d'organiser son école sur un pied plus conforme aux besoins les plus strictes de l'institution si intéressante destinée à l'éducation de la jeunesse. Jamais en effet la protection presque toute puissante du curé ne fit défaut à l'instituteur, parceque les changements qu'il entreprenait étaient toujours calculés d'après des besoins très-réels.

D'un autre côté, comme pasteur d'âmes on ne vit jamais le curé Consdorf manquer à ses devoirs, pas même à cette exquise délicatesse dans les procédés qui rendent la religion attrayante dans la personne de

ses ministres. Un paroissien avait-il failli, il le ramenait avec douceur, et il parvenait toujours à l'amender : il savait parfaitement que l'extrême rigueur fait roidir, tandis que l'indulgente fermeté attire à la résipiscence qui déjà est un acheminement vers la correction.

Ettelbruck se trouvait à cette époque dans une situation très-pénible ; un vaste incendie en avait peu d'années auparavant détruit presque toutes les maisons avec l'église et placé les habitants dans une position peu prospère : Le curé Consdorf sut néanmoins, par la grande confiance qu'il s'était gagnée les porter à contribuer d'abord à acquérir de nouveaux ornements pour le service divin ; mais il borna ses demandes aux objets strictement nécessaires, laissant à d'autres temps le soin de procurer des habits sacerdotaux de prix pour les grandes fêtes.

Enfin, malgré une extrême sobriété dans ses dépenses de toute nature bien que sa cure fût une des mieux rétribuées quant aux revenus, il est mort sans épargnes, parceque pendant sa longue vie il n'avait jamais vécu que du jour la journée, donnant aux indigents, surtout aux pauvres laborieux dont le travail des mains ne pouvait suffire à l'entretien de la famille, tout ce qu'il pouvait économiser sur sa personne. Et à son décès, arrivé en 1823, après un séjour de trente-huit ans à Ettelbruck on ne trouva dans sa succession que sa bibliothèque, peu considérable mais composée d'ouvrages choisis et quelque linge absolument nécessaire à un ménage bourgeois.

En 1849, vingt-six ans après son décès, la reconnaissance de ses paroissiens lui érigea un monument funéraire sur lequel ils firent graver cette inscription :

Dem
Hochwuerdigen Herrn
J.-B. CONSDORFF,
wæhrend 38 Jahren
Seelsorger in Ettelbruck ;
gestorben daselbst im 69
Lebensjahre, den 6. Jan. 1823 ;
von
seinen Pfarrkindern zum
ewigen Andenken errichtet.

Im ewigen Gedæchtnisse wird der Gerechte seyn. *Ps. III. v. 7.*

Renseignements fournis par Monsieur le Professeur Engling et Monsieur Massen, curé actuel à Ettelbruck.

CONTZEN, *Adam*, né à Montjoie vers 1575, entra à onze ans dans l'ordre des Jésuites et prit en 1591 le bonnet de Docteur ès lettres au célèbre collége des Trois-Couronnés à Cologne. Il enseigna ensuite pendant plusieurs années à l'Université de Mayence et s'y acquit une immense réputation de sciences et de connaissances dans les langues grecque, hébraïque, syriaque et chaldéenne.

Son séjour à Mayence lui donna l'occasion d'entrer en vigoureuse polémique avec les professeurs dissidents des Académies voisines de Heidelberg et de Marbourg. Aussi ces disputes théologiques donnèrent-elles lieu à Contzen d'écrire plusieurs ouvrages acerbes qui ont fait beaucoup de bruit à cette époque. Il fut ensuite pendant quinze ans recteur de plusieurs colléges de son ordre et devint plus tard confesseur de l'Electeur Maximilien de Bavière, charge qu'il remplit depuis 1624 jusqu'au 19 juin 1635 où il mourut à Munich, à l'âge de plus de soixante ans.

Hartzheim a donné le catalogue de ses œuvres ; nous en reproduisons les titres : *1°* Defensio Cardinalis Bellarmini de gratia primi hominis. Mayence ; 1613, in 8°. — *2°* Defensio librorum ejusdem Cardinalis de peccato contra Danielem Pareum, id est : Crudelitas et idolum Calvinistarum ; Mayence, 1614 ; in 8°. — *3°* De hæreseum incremento, et utrum annus 1711 sit mundi ultimus ? — *4°* Consultatio de unione et synodo generali Evangelicorum. Mayence, 1615 ; in 8°. — *5°* De pace Germaniæ libri III. Mayence, 1616 ; in 8°. — *6°* Disceptatio de secretis Societatis Jesu. Mayence, 1616 ; in 8°. — *7°* Jubi-

Digitized by Google

leum jubilorum : quo libro ostenditur quàm immerito Evangelici suæ sectæ jubilæum celebrarint. Mayence, 1618; in 8°. — *8°* Le même, traduit en allemand, 1618, in 8°. — *9°* Chronologia Jubilæi Evangelii. Mayence, 1618. — *10°* Chronis omnium jubilorum anno sæculari Evangelico scriptorum. Mayence, 1618. — *11°* Semen Hæreticorum Germaniæ, 1619; Mayence. — *12°* Politicorum libri decem, in quibus de perfectæ Reipublicæ formâ, virtutibus et vitiis, institutione civium legibus, Magistratu Ecclesiastico et civili, etc, tractatur. Mayence, 1620; in folio. — *13°* Methodus doctrinæ civilis seu Abyssini Regis historia. Cologne, 1628; in 8°. — *14°* Daniel, sive de statu, vita et virtutibus Aulicorum et Magnatûm. Cologne, 1630. — *15°* Responsio theologica ad problemata saxonica pro fida pace Germaniæ, 1631. — *16°* Palma sæcularis Lutherano-Evangelica. — *17°* Asinus palmatus, seu Pædagogus Halensis Sigismundus Evenius furens in tyrannide Pontificâ sæculari; Mayence. — *18°* Commentaria in quatuor Christi Evangelia, in quibus sensus verus litteralis adversus omnes infideles pro Catholicâ fide vindicatur. Tomi duo. Cologne, 1626, in folio. — *19°* Commentaria in epistolas Pauli ad Romanos. Cologne, 1629, in folio. — *20°* Oratio de nova academia tuenda et augenda. — *21°* De causis bellorum præsentis temporis. — *22°* Proba censura super Epistolam seditiosam. — *23°* De Conventu Cæsaris Ferdinandi II et Electorum Imperii Ratisbonæ celebrato, 1630. — *24°* Instructio de jubilo jubilorum ad Neuheusianos. — *25°* Prælectiones mysticæ, Cologne, 2 vol. in 8°. — *26°* Prælectiones metaphysicæ, Cologne, 2 vol. in 8°. — *27°* Liber de Secretis Societatis Jesu; Mogunt. 1617, in 12. — Finalement, d'après une note de M. l'Abbé Engling, il aurait en outre publié: *28°* un Cours de logique.

Hartzheim, Bibliotheca coloniensis, 3, sq.—Namur, Catal. Bibl. Luxbg. 155, 557.—Bassem, Eiflia illustrata, III, I, 1, 37.—Courtin, Encyclopédie moderne, VII, 221.—Clasen, Catal. Bibl. Luxbrg., 57, 272, 553, 385, 390.

CORFF, *Pierre-Ernest*, est encore un de ces personnages dont le seul manuscrit des Viri illustres nous a fourni la connaissance. Aussi nous contenterons-nous de transcrire le passage que l'auteur de cet ouvrage lui a consacré: « 1646. Petrus-« Ernest. Corff Wiltrianus, Ordinis Sanctis-« simæ Trinitatis de Redemptione Captivo-« rum Minister Viandæ, quod monasterium « pie reformavit Disciplina et Cultu divino, « cujus et templo ædificavit Chorum ele-« gantem non parvo sumptu, ornavitque « architectonico altari ante quod sepultus. » Le mot Wiltrianus se traduit vraisemblablement par: né à Wiltingen.

Viri illustres, I, N° 82.

COURTENAY, *Marguerite de*, appartient au Luxembourg sous plus d'un rapport. Elle était fille de Pierre de Courtenay, prince de la maison royale de France et comte d'Auxerre, et d'Yolande de Hainaut comtesse de Namur. Tout le monde sait que la comtesse Yolande était sœur de Baudouin ainsi que de Henri qui furent tous deux et successivement empereurs de Constantinople, et de Philippe, dit le noble, comte de Namur: Cette princesse obtint la cession de ce comté. De son mariage avec Pierre de Courtenay naquirent quatre fils et six filles: *Philippe* et *Henri* se succédèrent au comté de Namur tandis que *Robert*, le troisième, et *Baudouin*, le quatrième furent empereurs de Constantinople. Des six filles *Yolande* fut mariée à André, Roi de Hongrie; *Marie* à Théodore Lascaris, issu d'une des plus puissantes maisons de Constantinople et qui parvint dans la suite au trône impérial; *Isabelle*, la troisième épousa 1° Gauthier, seigneur de Bar-sur-Seine, et 2° Eude, seigneur de Montaigu, de la maison de Bourgogne. *Marguerite*, la quatrième, à laquelle cet article est consacré, eut également deux alliances, d'abord avec Raoul, seigneur d'Issoudun ensuite avec Henri Ier, comte de Vianden. La cinquième, dont l'Histoire n'a pas conservé le nom, fut unie à Godefroi de Villehardouin, prince d'Achaïe et de la Morée; la sixième enfin,

Sybille, fut religieuse au diocèse de Cambray.

Après la mort successive et sans postérité de ses deux frères Philippe et Henri, la remuante Marguerite de Courtenay crut le moment opportun venu pour contenter son ambition. Elle pensa n'avoir rien à craindre de son frère l'empereur de Constantinople, parcequ'elle était convaincue que l'éclat de la couronne impériale devait lui suffire, ensuite parcequ'il était trop loin pour pouvoir utilement faire valoir ses droits réels sur la terre de Namur. Son autre frère était encore au berceau, et ses sœurs se trouvaient à leur tour trop bien appanagées ou bien trop éloignées pour lui donner des soucis à leur égard. Le comte Henri de Vianden son second mari entra facilement dans ses plans d'ambition : Ces époux prétendirent en conséquence en 1228 ou 1229 à la succession au comté de Namur dont ils prirent même possession au nom de la comtesse Marguerite qui s'en déclarait l'unique et légitime héritière. Cette usurpation qui cependant ne fut pas toujours paisible, dura huit ans environ au bout desquels l'héritier légitime, l'Empereur Baudouin étant venu en France solliciter du secours contre les Grecs, se fit restituer ce domaine par la force des armes : Dans cette circonstance l'aveugle ambition de la comtesse Marguerite fut poussée si loin que pour se maintenir elle ne rougit pas de chercher à faire passer son frère pour un imposteur étranger qui serait venu sans droit comme sans titre se dire l'empereur de Baudouin dans le dessein de s'emparer du comté de Namur. Mais malgré tous ses efforts elle fut obligée de céder et de retourner avec son mari à Vianden, après avoir fondé en 1231 l'abbaye du Grandpré. Elle avait en outre pendant son gouvernement, fait des donations de bois au monastère de Floreffe, bâti et doté la chapelle de Géronsart et finalement contribué à l'établissement des Franciscains à Namur; et tout cela par l'effet d'un mélange inexplicable de religiosité et d'une extrême ambition. Les historiens disent néanmoins que les peuples du Comté de Namur n'eurent à se plaindre ni d'elle ni de son mari pendant qu'ils les ont gouvernés.

Comme comtesse de Vianden Marguerite de Courtenay eut sa part à la fondation du monastère des Trinitaires-Rédemptoristes de cette ville en 1248. Son mari et elle voulurent par cette fondation témoigner à cet ordre religieux la reconnaissance qu'ils lui portaient pour avoir racheté de la captivité le comte Fréderic II, père de Henri I. Cette institution ils l'enrichirent à différentes reprises par d'amples libéralités.

Du mariage de Marguerite de Courtenay avec Henri I, comte de Vianden naquirent : a. *Fréderic* mort avant ses parents, mais laissant en vie un fils nommé Henri, qu'il avait eu d'une comtesse de Salm, mais qui fut frustré de la possession du comté de Vianden par son oncle qui suit ; b. *Philippe* qui fut comte de Vianden après son père ; c. *Henri* et d. *Pierre* obtinrent les ordres sacrés : Le premier devint évêque d'Utrecht, le second, d'abord prévôt à Cologne, entra plus tard dans l'ordre de St. Dominique ; e. *Richarde,* épouse de Wolfgang comte de Salm, seigneur de Rawenstein, Sittart, Born, etc. ; enfin f. *Yolande* qui aura son article (v. Vianden, Yolande de).

La comtesse Marguerite de Courtenay joignait quelques excellentes qualités à une grande ambition. Sa fermeté et son courage l'auraient vraiment rendue digne de régner, disent les auteurs, si ces vertus n'avaient été ternies par des passions qui lui ont plus d'une fois fait fouler aux pieds les droits les plus sacrés de la nature et du sang. Ce caractère impétueusement odieux n'éclata pas seulement à l'égard de l'empereur son frère, comme nous l'avons dit, mais il parut encore dans la conduite scandaleuse qu'elle tint à l'égard de la plus jeune de ses filles, la pieuse Yolande lorsque cette dernière, refusant de faire un brillant mariage suppliait ses parents de lui permettre d'entrer en religion. Il n'est en effet pas d'avanies, pas d'excès de tout genre qu'elle n'ait fait subir à cette

jeune fille pour la détourner ou la dégoûter de cette vocation : la faim, les menaces, les injures, les humiliations, la prison même, tout fut employé par cette mère furieuse qui ne céda qu'après bien du temps. Et, singularité à remarquer dans la destinée de cette femme altière, lorsqu'elle eut perdu son mari vers l'année 1253, elle-même alla rejoindre sa fille religieuse dans le même monastère qu'auparavant elle avait menacé d'incendier si les dames y admettaient son enfant.

Marguerite de Courtenay mourut en habit de religion, le 17 juillet 1270, au prieuré de Marienthal où elle avait passé les dix-sept dernières années de sa vie. Sa fille lui éleva un monument funéraire dans son église. On y lisait ces mots que les niveleurs ont détruits avec la pierre qui les portait :

HÆC EST AVIA MEA
SOROR BALDUINI IMPERATORIS CONSTANTI-
[NOPOLITANI,
SOROR MARGUARITA,
QUONDAM COMITISSA VIENNENSIS,
QUÆ OBIIT
XVI. KALENDAS AUGUSTI
ANNO DOMINI M.CC.LXX.

Il faut noter, pour l'intelligence de cette inscription, qu'à coté de la statue de la défunte on avait représenté son petit-fils, Henri de Vianden qui fut seigneur de Shœnecken, portant à la main gauche un billet sur lequel était écrit : « *Henricus primogenitus Philippi comitis Viennensis.* » et montrant de la droite l'épitaphe de sa grand-mère.

DE MARNE, Histoire du Comté de Namur, 243 et 250 à 258.—GALLIOT, Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur.—NEYEN, Histoire de la ville de Vianden et de ses Comtes, 80 à 89; et Preuves, IX à XVI.—BERTHOLET, V, 9 et 16 à 44.—ALEX. DE WILTHEIM, Vita venerabilis Yolandæ; *passim.*—STENZEL, Leben der Græfin Yolanda; *passim.*—BERTELS, 152, sqqq.—GRAMMAYE, Historia Namurci, cap. IX.

CRANTZ, *Jean-Népomucène*, naquit à Roodt près de Niederanwen, pendant la première moitié du dix-huitième siècle et se voua à l'étude de la médecine à l'université de Louvain où il reçut le bonnet de Docteur. La réputation de ses vastes connaissances le fit bientôt remarquer par la Cour de Bruxelles qui l'envoya à Vienne avec une recommandation expresse pour l'empereur. Celui-ci lui donna une chaire à l'Université de cette ville où il sut s'acquérir bientôt l'estime de ses élèves et l'admiration des savants.

Crantz a composé : *Materia medica et chirurgica, juxta systema naturæ digesta.* Vienne, 1762; 3 volumes in 8°, ouvrage d'une vaste érudition et d'une importance de premier ordre pour l'époque de sa publication : il marque en effet et d'une manière parfaite, la transition entre l'ancienne doctrine médicale et la nouvelle.

Nous ne possédons sur ce personnage aucune donnée ultérieure.

CLASEN, Catal. Bibl. Luxbrg, 60 et 404.—WURTH-PAQUET, Notes manuscrites.

CRÉHANGE, *maison* de nom et d'armes, une des plus puissantes et des plus considérées de l'ancien Luxembourg. Elle avait son siége au village de son nom, aujourd'hui français, sur la Nied allemande, à trente-trois kilomètres S.-E. de Metz, et fut connue, dit-on, dès le cinquième siècle. En 1617 les sires de Créhange ont été honorés du titre de Comtes par l'Empereur Mathias et leur domaine attaché au cercle du Bas-Rhin dans l'Empire d'Allemagne.

La maison de Créhange, qui portait : d'argent à la fasce de gueules, écartelé de gueules à la croix ancrée d'or, s'est distinguée aux Croisades où Burchard est compté au nombre des prisonniers faits à la bataille de Gaza en 1239. En 1548 elle a relevé la charge de Maréchal héréditaire du Pays de Luxembourg en suite du mariage de Jean de Créhange et Pittange avec Irmengarde de Raville. L'aîné de la maison de Créhange conserva cette charge jusqu'en l'année 1674 où François-Ernest, comte de Créhange, désespérant de laisser postérité, la céda

Digitized by Google

au Baron Wolfgang-Henri de Metternich, seigneur de Bourscheid, Dodenbourg, etc.

Parmi les personnages qui portèrent le nom de Créhange figurent plusieurs illustrations qui doivent obtenir leur place particulière dans cet ouvrage. Les de Créhange se sont éteints dans les mâles dans la personne de Maximilien-Ernest, mort le 13 janvier 1697.

Bertholet, IV, antè textum, XXIX et XXXI; VII, 446; VIII, 53. — Ungerschuck. — Emmanuel, Baron d'Huart, Notice sur Créhange. — Buchelin, Germaniæ Topo-Chrono-Stemmatographia, III, 22, v°. — Verronnais, Statistique historique du Département de la Moselle, 100 à 103. — Viville, Dictionnaire du Département de la Moselle, II, 107, sq. — Notes d'études.

CRÉHANGE, *Christophe, Baron de,* était fils de Wiric de Créhange (v. ce mot.) et d'Antoinette, comtesse sauvage du Rhin, fille à son tour de Jean VII comte sauvage du Rhin et de Salm, et d'Anne comtesse d'Isembourg. Le manuscrit des Viri illustres mentionne ce personnage comme suit : « 1612. « Christophorus Baro a Chrichingen et Pet« tingen prioris — *id est Veirici* — filius, « Ballivus Lotharingiæ Germanicæ roboris « prodigiosi, Mareschallum Bironium ten« tantem et oppugnantem Luxemburgum, « inter primos repulit devoluto in pontem « hostilem trunco. »

Nous devons donner quelques explications pour l'intelligence de ce fait d'armes qui n'est qu'indiqué ici : C'était en 1597. Le maréchal Biron à la tête de six mille hommes voulant surprendre la ville de Luxembourg avait fait avancer ses troupes le jour de la St. Martin, dans l'espoir qu'elles pourraient arriver devant les remparts à la nuit close. Mais la marche avait été trop lente et le jour commençait déjà à poindre lorsqu'il fut à la vue des premiers retranchements. La garnison courut aussitôt aux armes et les bourgeois se joignirent à elle pour repousser l'aggression. Le maréchal se voyant découvert feignit de se retirer ; mais au lieu de partir il n'alla qu'à Merl, village situé à quelques mille mètres de Luxembourg et y fit faire halte. Il y resta jusqu'au soir du 17 novembre où il crut le moment opportun arrivé pour mettre son projet à exécution. Pour mieux couvrir le coup de main qu'il méditait il obligea quelques paysans à se diriger vers les portes de la ville, chassant devant eux leurs porcs et à demander au commandant la permission de les faire entrer dans les fossés pour les garantir soi-disant contre un enlèvement de la part des Français. Le commandant ne soupçonnant pas le stratagème leur accorda leur demande ; et les villageois auxquels un grand nombre de soldats déguisés s'étaient mêlés, pénétrèrent ainsi dans les fossés extérieurs, tandis que Biron avançait en silence à la tête du reste de ses troupes munies d'instruments d'escalade : Ils parvinrent heureusement à l'endroit désigné pour l'attaque, près de l'ancienne porte dite des Juifs et s'occupèrent de suite, les uns à dresser les échelles, les autres à monter un pont-volant, les autres enfin à attacher à la porte extérieure des pétards destinés à l'enfoncer. Elle avait déjà été forcée et l'ennemi, parvenu jusqu'à la seconde, tentait de lui faire subir le même sort lorsque garnison et bourgeois, rivalisant de zèle et de courage, se précipitèrent sur les remparts et chargèrent si brusquement les assaillants que ces derniers furent renversés et leurs échelles rompues ainsi que toutes leurs machines détruites, outre qu'ils eurent un grand nombre de blessés et de tués par la mousqueterie bien soutenue des assiégés. Le maréchal Biron vit bientôt que son échauffourée était complétement manquée et qu'il ne lui restait plus qu'à se retirer au plus vite. Il fit en conséquence sonner la retraite et donna ainsi le signal d'une déroute précipitée dans laquelle il abandonna tous ses appareils et s'enfuit à Longwy. C'est dans cette attaque que Christophe de Créhange se couvrit de gloire par son courage, sa présence d'esprit et la bonne direction que, un des premiers il sut donner à la défense de la place dans laquelle il se trouvait, par hazard peut-être.

Christophe de Chréhange était Bailly de la Lorraine allemande, et mourut vers l'année 1612. Il avait épousé Anne Bayer, Baronne de Boppart, qui lui donna *Pierre-Ernest*, lequel fut Bailly de la Lorraine allemande après son père.

Viri illustres.—Bertholet, VIII, 52, sqqq.

CRÉHANGE, *François, Baron de,* était frère du précédent. Le manuscrit des Viri illustres comprend ce personnage parmi les illustrations ecclésiastiques du Luxembourg: « 1575. Franciscus Baro a Cri« chingen et Pettingen filius Virici judicis « nobilium Ducatus Luxemburgensis con« servator Catholicæ fidei, in Episcopatu « Argentinensi, cujus Ecclesiæ decanus « fuit. »

François de Créhange vivait à l'époque où le Luthéranisme, jeune encore, cherchait de tous les moyens à se faire des prosélytes et où les leçons de Jean Sturm (v. son art.) à l'Université de Strasbourg gagnaient de jour en jour plus d'adhérants aux idées nouvelles. Le Doyen François de Créhange, prélat éloquent et instruit, mais surtout très-attaché à la foi catholique, se crut en devoir de s'opposer à ce débordement de l'hérésie: il institua des conférences ou prêches dans lesquels, à des jours fixes il combattait les propositions erronnées du Professeur luthérien; et dans ces entretiens il eut la consolation de ramener plusieurs de ses auditeurs à la croyance orthodoxe. François de Créhange mourut en 1575, encore dans la fleur de l'âge et fut longtemps regretté par le clergé de Strasbourg dont il s'était fait estimer autant qu'il avait su se faire aimer de tous, même de ses contradicteurs.

Viri illustres, I, N° 42. — De Feller, Dictionnaire historique; art. *Sturm*. — Notes d'études. — Histoire du Chapitre de Strasbourg, par C.; ad ann. 1536 et 1575.

CRÉHANGE, *François-Ernest, comte de*, a un long article dans le manuscrit des Viri illustres: « 1634. Franciscus« Ernestus Comes in Crichingen et Pet« tingen natus in ipsa urbe Luxemburgensi, « ædibus in Crihingianis hodie Societatis « Jesu Collegio incorporatis, Canonicus « Ecclesiarum Metropolitanarum Mogun« tiæ, Argentinensis, plurimus in Lega« tionibus et conventibus Imperialibus, « Ecclesiæ Argentinensis aliquamdiu pro« Episcopus et pro-Princeps, magno ære « alieno laboravit. Societas confecit aditum « Rubiacum cujus ille gubernator Ecclesiæ « Catholicæ columna in Coloniensem indu« xit cantum musicis vocibus modulatum. »

François-Ernest, né baron de Créhange, était fils de Pierre-Ernest qui fut créé comte de son nom par l'Empereur Mathias, en 1617, et de Marie-Marguerite de Coligny. Son cousin Pierre-Ernest étant mort vers l'année 1629 sans laisser postérité de Anne-Sybille, comtesse de Nassau-Sarbruck, il s'éleva un procès au sujet de la possession de la dignité de Maréchal héréditaire de la noblesse entre Jean-François de Raville et notre François-Ernest de Créhange. Cette contestation dura jusqu'en 1655 où une sentence finale du Siége des nobles attribua définitivement cette charge à François-Ernest, parcequ'il fut reconnu être le plus proche parent du dernier Maréchal.

Ce personnage vivait encore en 1660, mais il est à croire qu'il mourut peu de temps après. Il institua pour son héritier universel son cousin qui était son filleul et se nommait comme lui François-Ernest, comte de Créhange. Celui-ci résigna en 1674 le maréchalat entre les mains de Wolf-Henri, Baron de Metternich, seigneur de Dodenbourg, Bourscheid, etc.

Viri illustres, I, N° 66. — Pierret, I, fol. LXIII. — Bertholet, IV, antè textum, XXIX; et VIII, 189 — Verronnais, Statistique historique du Département de la Moselle, 102. — Bucelin, III, 22.

CRÉHANGE, *Georges, Baron de,* est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « 1616. Georgius Baro « a Crichingen Christophori filius natus « Luxemburgi in urbe, sex præditus di« gitis: sed quia adoptatus ab avunculo « improle mortuo cognominatus Bavarus « a Boppart, Dominus in Lustnich in

« Brouch castel, præfectus stabuli Leo-« poldi Archiducis, ab hoc eo usque ama-« tus ut æger ab eo inviseretur, mortuus « Viennæ Austriæ. »

Georges de Créhange avait épousé Esther comtesse de Mansfeld qui lui donna Pierre-Ernest comte de Créhange, maréchal de la noblesse. Ce dernier ne laissa aucune postérité de Anne-Sybille, comtesse de Nassau-Sarbruck.

Viri illustres, III, N° 206. - Bucelin, III, 22. — Bertolet, IV; antè textum, XXIX.

CRÉHANGE, *Jean IV de*, surnommé *l'intrépide*, était fils de Jean III dit l'heureux et d'Irmengarde de Pittange. Il naquit pendant les dernières années du quinzième siècle. Jean IV de Créhange peut être cité comme un des plus beaux types de l'ancienne chevalerie sans peur et sans reproche que l'immortel Montesquieu dépeint si bien dans l'Esprit des lois: Franc et ouvert de caractère autant qu'il était vaillant, ce chevalier voulait voir dans le noble, le suzerain surtout, une fidélité inviolable à ses engagements, à sa parole donnée. Aussi tant que le chef auquel il s'était attaché était juste il pouvait compter sur lui comme sur un autre soi-même; mais dès qu'il se montrait assez ôsé pour toucher à la foi jurée il trouvait dans *Jean l'intrépide* un adversaire redoutable. En effet, aussi longtemps que l'empereur Wenceslas respecta les privilèges de la noblesse il n'eut pas de vassal plus dévoué; mais dès qu'il commença à trafiquer de ses peuples et de leurs prérogatives il eut dans le Sire de Créhange un implacable ennemi qui mit d'abord tous ses efforts à faire déposer le monarque félon; et il contribua beaucoup à cette déposition. Non content de ce succès il s'attacha sans relâche à harceler les adhérants du despote et à susciter mille désagréments à la duchesse Elisabeth de Gœrlitz qui devait profiter du honteux trafic de Wenceslas avec le Luxembourg: il fut un de ses plus archarnés comme de ses plus vaillants adversaires. Il prit en effet les armes à la main en 1432, laissant son épouse, Elisabeth de Daun dame d'Oberstein et de Falkenstein enceinte d'un fils qui fut nommé Jean le posthume et qui suivit les traces guerrières de son père et scella de son sang sa résistance aux envahissements de cette princesse abhorée des Luxembourgeois.

Emmanuel, Baron d'Huart, Notice sur Créhange. — Bertholet, VII, 446. — Verronnais, Statistique historique du département de la Moselle, 101. — Wyttenbach et Muller, édition des: Gesta Trevirorum, III, 37, sq.

CRÉHANGE, *Jean V, ou le Posthume, de*, hérita de la haine de son père contre ceux des souverains du Pays qui tentaient de tyranniser les peuples et qui n'avaient pas égard à leurs privilèges légitimement acquis. Aussi, dès qu'il vit Charles-le-téméraire faire peser un joug de fer sur le Luxembourg partagea-t-il la commune indignation contre ce prince; et pour la traduire en action, vint-il en 1475 se ranger sous les drapeaux du duc Réné II de Lorraine avec lequel Charles de Bourgogne était pour lors en guerre. Ce dernier, transporté de colère à la nouvelle de cette défection qu'il déclara une félonie, écrivit au Sieur du Fay son lieutenant dans le Luxembourg, de repousser par le fer et le feu toute tentative d'opposition à ses ordres de la part des nobles du Pays, et envoya Campo-Basso, italien d'origine et un des chefs de ses bandes mercenaires, contre le seigneur de Créhange. Celui-ci qui ne s'attendait peut-être pas à une attaque aussi brusque voulut s'avancer contre les Bourguignons; mais la fortune le servit mal; il tomba dans une embuscade et fut, malgré son courage et une défense désespérée, contraint de se rendre prisonnier. Campo-Basso, que ce premier succès enhardit, marcha droit contre le château de Créhange dont il espérait se rendre maître d'emblée par suite de l'abattement que devait avoir produit sur la garnison la prise du seigneur lui-même. Mais Marguerite de Baccourt ou Baucourt, épouse de Jean V de Cré-

hange y était enfermée : Elle joignait à un courage mâle une haine profonde contre la maison de Bourgogne. Aussitôt qu'elle vit l'ennemi approcher du fort elle se disposa à une vigoureuse résistance ; s'affublant d'une cuirasse et d'un casque et ceignant l'épée elle encouragea, exhorta la garnison qui, électrisée par cet exemple doubla d'intrépidité et jura de ne pas rendre le manoir. Cependant les assiégeants étaient en grand nombre. Ils serraient la place de si près que malgré des prodiges de vaillance pour le défendre, Créhange était aux abois et l'héroïque châtelaine se voyait réduite à songer ou à se rendre ou à se frayer un passage à la pointe de l'épée, lorsqu'une crue subite de la Nied qui baigne les murs du castel inonda le camp des Bourguignons, emporta leurs tentes avec leurs bagages et les força à lever le siége. De son côté le sire de Créhange resta en prison jusqu'à la mort du duc de Bourgogne ; et encore n'obtint-il alors sa liberté que parceque le duc de Lorraine le réclama en sa qualité de capitaine Lorrain : Cependant ses seigneuries dans le Luxembourg restèrent confisquées et furent données d'abord à Fréderic comte de Bitsche, puis à Christophe marquis de Baden ; et ce ne fut qu'en 1503 que le fils de Jean de Créhange obtint la restitution de la moitié des terres saisies, comme provenant du chef de sa grand-mère « qui n'avait eu aucune part à la félonie de son père. » Une tradition rapporte que l'armure de Marguerite de Baucourt était religieusement conservée au chateau de Créhange et que son portrait y figurait à son rang dans la salle des chevaliers.

Jean V de Créhange et Marguerite de Baucourt laissèrent deux fils, *Georges* et *Jean VI*, qui eurent une large part à la prise de la ville de Metz en 1551, et se distinguèrent l'année suivante à la défense de cette place contre l'armée de Charles-Quint.

Nous n'avons découvert l'année de la mort ni de Jean V de Créhange, ni de sa courageuse épouse.

Ern. Baron d'Huart, Notice sur Créhange.—Verronnais, Statistique historique du Département de la Moselle, 101, sq. — Bertholet, VII, 446.

CRÉHANGE, *Wiric, Baron de*, a obtenu la mention suivante dans le manuscrit des Viri illustres : « 1570. Veiri-« cus Baro a Crichingen et Pittingen Do-« minus in Hombourg, Septemfontibus, « Dondera, Dodenburgh, Rheinich etc., « Mareschallus Judex nobilium Ducatûs « Luxemburgensis, vir tantus ut Joannes « Austriacus advenicus in Belgium perdi-« tum, eum omnium primo ad se et con-« festim accersitum huc Luxemburgum Jus-« su regis salutaverit patrem, jussus in « omnibus uti consilio ejusdem. »

Ce personnage doit avoir été fils de Jean VI de Créhange et d'Irmengarde de Daun. Nous le voyons déjà entre 1546 et 1556, compris au nombre des Conseillers ordinaires du Conseil provincial de Luxembourg. Il avait épousé Antoinette comtesse sauvage du Rhin, fille de Jean VII et d'Anne comtesse d'Isembourg dont il eut Christophe (v. s. art.).

Pierret nous dit que Wiric de Créhange avait été grand politique, très-estimé de Philippe II, roi d'Espagne, et de Jean d'Autriche, son fils ; ce que nous avait déjà appris le passage ci-haut transcrit du manuscrit des Viri illustres. Il mourut en 1582.

Viri illustres, III, N° 204.—Ungeschuck.—Pierret, I, fol. LXIII.—Verronnais, Statistique historique du Département de la Moselle, 102. — Bertholet. — Bucelin, III, 22.—Notes d'études.

CRONENBOURG, *Persée*....., *natif de*, est encore un de ces personnages énigmatiques que l'auteur du manuscrit des Viri illustres a cru devoir noter, mais sur le compte duquel il n'a fourni aucune donnée, pas même son nom. En effet, voici le passage concernant : « 1633..... « Persius ex Cronenbourgh Ducatûs Luxem-« burgici S. Theologiæ Doctor, Decanus « Miselbacensis in Austria, Canonicus Ca-« thedralium Ecclesiarum Olmucensis et « Vratisclaviensis. »

Cet article parle évidemment d'un prélat dont l'auteur cité ne connaissait pas le nom

gitized by Google

qu'il a laissé pointillé, lequel, né à Cronenbourg dans l'ancien Luxembourg, fut Docteur en Théologie, etc., et qui florissait ou bien mourut en 1633. Avec ces seuls renseignements il nous a été impossible de composer une Biographie.

Viri illustres, I, N° 64.

CRUDEL, *Jean*, aussi écrit *Krudel* et *Cridelle* par l'auteur du manuscrit des Viri illustres, qui rappelle ce personnage dans les termes suivants : « Joannes Cridelle Luxemburgensis civis filius J. U. Doctor primo professor juris Cæsarei in Carolina Pragæ indè cancellarius ordinis Sti Joannis melitensium et consiliarius appellationum regis Bohemiæ, postremo consiliarius aulicus imperialis Ferdinando III valde æstimatus. »

Crudel est mort en 1652.

Viri illustres, III, N° 257. — Bertholet, VIII, 189, sq. — Wilh. a Wiltheim, Disquis. antiq. Hist Luxemb., l. II. c. 6. — Ulveling, 38. — Paquet, 65

CUNIBERT, *Saint*, aussi nommé *Hunebert*, est rappelé comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « Sanctus Cu« nibertus, Archiepiscopus Coloniensis, « filius Comitis Cratto seu Crattensis in « Remich ad Mosellam. »

Les auteurs qui parlent de ce prélat s'accordent à le dire né en Austrasie, sans désignation ultérieure du lieu de sa naissance. Celui du manuscrit des Viri illustres est le seul qui indique cet endroit et qui dénomme son père. Il aura sans doute eu pour cela des preuves suffisantes, car son ouvrage qui est profondément pensé, donne toujours des notions très-exactes sur les faits qu'il rapporte ; son assertion peut donc être admise avec assez de certitude. Saint Cunibert naquit donc vraisemblablement à Remich, compris dans l'ancien pays d'Austrasie, d'une famille comtale et d'un père nommé Cratton, qui fut très-pieux, ajoutent les biographes. L'époque de sa naissance est unanimement rapportée aux dernières années du règne de Childebert II (575 à 596). Et ce qui donne quelque probabilité de plus en faveur de l'assertion du manuscrit ci-haut cité, c'est que Cunibert fut d'abord attaché à l'église de Trèves dont Remich ressortissait, puisqu'il y reçut le diaconat.

En 622 ou 623 il fut élu évêque de Cologne, le huitième en rang d'ordre, et il assista en 625 au concile de Rheims. Quelque temps après le roi Dagobert le plaça à la tête de son Conseil, se servit utilement de ses avis et lui confia l'éducation de son fils Sigebert qui fut roi d'Austrasie, emplois dont, dit-on, il s'acquitta dignement. Après la mort de Dagobert, Cunibert partagea avec Pépin le gouvernement du royaume d'Austrasie et continua à être en crédit à la Cour tant que Sigebert vécut. Après la mort de ce dernier, Grimoald fils de Pépin ayant détrôné Dagobert fils de Sigebert pour lui substituer son propre fils Childebert, le ministre Cunibert se retira dans son évêché. Clovis II, frère de Sigebert, et après lui Clovis III régnèrent seuls ; mais l'Austrasie ayant été donnée à Childeric, fils de Clovis II, l'évêque Cunibert rentra au gouvernement.

Ce personnage mourut le 12 novembre 663 et fut depuis révéré comme saint, bien que Ribadineira ne l'aît pas compris dans sa légende. De Feller dit qu'il fut un ministre médiocre, mais un saint évêque.

Viri illustres, I, N° I. — Moreri, III, 249 et 461. — De Feller, Dictionnaire historique, litt. C. — Baillet, Vies des Saints ; mois de novembre. — Biographie universelle, X, 358.

CUSA, *Nicolas de, ou Cusanus*, est né le 6 novembre 1574 au village de Cues dans le Pays de Trèves, dont il a pris ce nom de Cusanus. On pourrait dès lors hésiter à un premier coup d'œil à regarder ce personnage comme appartenant à la Biographie luxembourgeoise ; mais les faits positifs que nous avons recueillis sur lui prouvent absolument qu'il a passé la plus grande partie de sa vie dans notre Pays et qu'il y est mort. Nous n'oserions soutenir que ce Nicolas de Cusa ou Cusanus descend de la même famille que le fameux cardinal Cusanus ou Crebs

qui florissait plus d'un siècle avant lui et avec lequel il a été plus d'une fois confondu par des auteurs superficiels.

Notre Nicolas de Cusa fut d'abord lecteur de Théologie à l'abbaye de St Maximin de Trèves; puis il entra en 1601 dans la Compagnie des Jésuites à Luxembourg où il demeura pendant trente-quatre ans et mourut, en odeur de Sainteté dit-on, le 20 avril 1636, victime de son dévouement à porter les consolations de la Religion aux pestiférés. Il a été inhumé dans l'église de son ordre à Luxembourg.

Le manuscrit des Viri illustres nous donne sur cet homme vraiment apostolique les intéressantes notions que nous allons transcrire: « 1636. Nicolas Cusanus a pago « Archiepiscopatus Trevirensis ad Mosel- « lam sic agnominatus ex lectore S. Theo- « logiæ apud S. Maximinum ad Treviros « factus societatis Jesu, vir per omnia Apos- « tolicus 34 annos inhabitavit Collegium « Luxemburgense et hunc Ducatum ejus- « que viciniam incredibili labore indicibili « fructu et summâ sui estimatione, admi- « ratione et amore excoluit ac post perplu- « rimos Tractatus Catechisticos edidit Li- « brum dictum Scholam disciplinæ, die « Zuchtschul in gallicum et Sclavonicum « ab aliis versum et tota Europa vulgatum, « mortuus morbo contagioso, sepultus in « templo Soc. Jesu cum opinione sancti- « tatis. »

Ce passage parle bien de plusieurs ouvrages sortis de la plume de ce zélé missionnaire; mais il ne donne le titre que d'un seul qui semble avoir été son œuvre principale. Nous nous croyons donc en devoir d'ajouter à cet égard les renseignements suivants: *Sa Schola Christiana*, ou Zuchtschule, a été d'abord publiée en allemand, en 1626. L'auteur y traite les principales questions catéchistiques, ainsi que celles qui ont rapport aux articles de foi qui ont été controversés. Elle a obtenu dans son temps beaucoup de vogue et a été souvent réimprimée. Elle plut même si fort au savant Meurisse, évêque de Madaure et suffragant de Metz, que celui-ci ordonna par un mandement spécial à tous les curés du diocèse de la lire au prône au lieu de prêche. Jean Le Veneur, Jésuite comme Cusanus, l'a traduite en français; l'auteur des Viri illustres ajoute qu'elle l'a également été en Slavon. Cusanus composa en outre: *La sagesse Chrétienne*, Sapientia Christiana, qui forme pour ainsi dire un abrégé de la Schola christiana; et: *Le guide pour la vie chrétienne*, Dux vitæ, dans lequel il refute les erreurs des hérétiques et établit la vérité de la foi catholique. La Bibliothèque de Luxembourg possède un: *Catechismus Nicolai Cusani*, volume in 8°.

Enfin, un extrait de la Biographie de ce zélé prêtre, placé en tête d'une ancienne édition de sa Zuchtschule nous donne en outre les renseignements qui vont suivre: Entré en 1601 dans la Société de Jésus, lorsque déjà il avait obtenu le bonnet de Docteur ès arts et en écriture sainte, il ne prononça les quatre vœux solennels à l'ordre des Jésuites qu'en 1614.

Pendant toute sa vie il a montré une ardeur extrême pour prêcher la pénitence, à tel point qu'il n'épargna aucune peine pour enseigner dans les écoles, pour prêcher le matin dans la ville et pour, pendant l'après-dîner, aller dans les villages se livrer de même à la prédication, affrontant la pluie, la chaleur, le froid, la soif et la faim. Pendant ses pérégrinations dans le Luxembourg, la Lorraine allemande et le Pays de Trèves il portait toujours avec lui des livres de prières, des chapelets, des catéchismes et des images qu'il distribuait à ceux qui répondaient bien à ses questions.

Il était très-sobre, se contentant des mets les plus grossiers, et voyageait toujours à pied. Les nuits il les passait couché sur la paille ou dans des granges de cultivateurs.

Viri illustres, I, N°115. — Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, III, 229. — Statistisch-topographische Beschreibung des Regierungs-Bezirks Trier; dans: Adress-Kalender, 1844, 162. — Paquet, 63. — Namur, Catal. Biblioth. Luxbg., 108. — Der

Moselstrom von Metz bis Coblentz, 302. — Neuman, Les auteurs luxembourgeois, 1836, 27. — Alegambe, Bibliotheca societatis Jesu, p. 382.

CUSA, *Pierre de, ou Cusanus*, naquit vraisemblablement à Cues, comme le précédent. Nous n'avons sur lui de renseignement que ce que Bertholet nous fournit quand il le dit Docteur et Prédicateur célèbre au couvent des Carmélites d'Arlon. Il mourut en 1551.

Bertholet, V, 292.—V. Strambesc, Metrop. Eccl. Trev. II, 449.

Cussim; v. RUSSIM.

CUSTINE, *famille* de nom et d'armes, originaire à ce qu'il parait du Pays de Liége où elle avait son siége à quelques lieues de Dinant. La maison de Custine, connue depuis le douzième siècle porte: écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande de sable accompagnée de deux cottices de même, qui est Custine franc; aux 2 et 3 de sable, semé de fleurs de lys sans nombre, qui est Lombut.

Les de Custine se sont, il y a delà deux siècles environ, divisés en plusieurs branches dont celle dite d'Aufflance a acquis le titre de comte de Wiltz par mariage en 1656 d'un de ses membres, Christophe, avec Marguerite, héritière de cette terre et la dernière de son nom.

Plusieurs rejetons de cette maison ont mérité aux yeux de l'auteur des Viri illustres d'être placés parmi les illustrations luxembourgeoises. Nous allons les énumérer en exprimant nos regrets de n'avoir, malgré nos recherches, pu trouver sur eux aucun renseignement.

CUSTINE, *François de*, oncle de Louis et frère d'un second Louis qui suit, est mentionné dans le manuscrit des Viri illustres: « Franciscus de Custine Dominus in « Afflantz Luxemburgicus, legionis equitum « in Bohemia Tribunus, pro Cæsare strenuus miles. » Il vivait en 1624.

Viri illustres, II, N° 164.— Fragment d'une généalogie de la maison de Custine.

CUSTINE, *Louis de*, est également cité dans le manuscrit des Viri illustres: « Ludovicus de Custin (*sic*) Francisci frater « Dominus in Villerond Capitaneus pro rege « ob singularem virtutem militarem factus « gubernator viandanus. »

Les Lettres de commission dépêchées à Louis de Custine par le roi d'Espagne, portent la date du 26 mars 1630, et disent que « Louis de Custine, seigneur de Villers « le rond, du Conseil de guerre, Capitaine « de Cuirassiers, est nommé à l'état et office « d'Oberampmann-lieutenant des fiefs et sur« intendant du comté de Vianden, seigneu« ries de Dasbourg, St Vith, Butgenbach, « appartenances et dépendances, le tout en « récompense de ses loyaux services rendus « au souverain. »

Là se bornent les données que nous avons sur ce personnage.

Viri illustres, II, N° 165.—Fragment d'une généalogie de la maison de Custine.—Archives de la Société archéol. de Luxembourg.

CUSTINE, *N. de*. Nous n'avons sur ce personnage aucune donnée particulière autre que le peu de lignes qui suivent et que nous empruntons au manuscrit des Viri « illustres: 1650..... de Custin Ludovici « filius Dominus in Afflantz et Villerond « Tribunus legionis Equestris pro rege « catholico. »

Viri illustres, II, N° 166.—Fragment d'une généalogie de la maison de Custine.—Archives de la Société archéol. de Luxembourg.

CYRILLE, *le Père*, naquit à Bastogne et entra chez les capucins à Arlon où il devint gardien. Le Père Cyrille s'était acquis la réputation d'un prédicateur éloquent et d'un religieux d'une vie exemplaire.

Il est mort en odeur de sainteté, le 4 octobre 1657. Un an après son décès il parût à Nancy un volume in 8° qu'il avait composé sous le titre de: *Traité de la divine sagesse et contemplation des Chretiens*.

Tellot, Mémoires pour servir à l'Histoire civile et ecclésiastique du Pays de Luxembourg.—Claser, Catalogue de la bibliothèque de Luxembourg, 62 et 324.

Digitized by Google

D.

Dado, *Saint;* v. AUDOVON, *Saint.*

DAMEN, *Henri,* Docteur en Théologie et Président du collége dit d'Arras, attaché à l'ancienne université de Louvain. Bien que nous ne possédions aucune donnée biographique sur ce personnage, que même nous ne sachions pas s'il a été luxembourgeois, nous nous sommes vu engagé à le mentionner dans cet ouvrage parceque par son acte de dernière volonté, rédigé en 1729, il a légué tout ce qu'il possédait pour augmenter les bourses fondées par Nicolas Le Ruystre (v. l'art. Ruystre).

Koltz, Manuel des fondations de bourses d'études, 422 et 425.

DAMS, *Pierre-Ernest,* fils de Charles Dams, hollandais ou brabançon d'origine, et de Catherine Greyveldinger, est né à Remich, le 14 septembre 1794.

Après avoir terminé ses études préliminaires au collége de Trèves il se rendit à Bruxelles où il suivit les cours de l'école de droit et obtint le grade de licencié en 1817, après avoir défendu une thèse: *De condictione indebiti.*

Dams n'a jamais figuré sur le tableau des avocats du pays. En 1824 ou 1825 il fut nommé juge de paix du canton de Grevenmacher, et conserva ces fonctions jusqu'en 1830. Lorsqu'après les événements politiques de Bruxelles son collégue du canton de Remich eut donné sa démission par attachement pour la famille régnante, Dams, qui partageait les principes proclamés par la révolution belge, fut transféré à Remich: Il occupa cette magistrature jusqu'à la reprise de possession du territoire dit cédé, en 1839. Il fit aussi et entretemps partie du congrès, puis de la législature belge, où cependant il ne s'est pas beaucoup fait remarquer. Resté veuf en 1836, il quitta la carrière politique pour se consacrer exclusivement au soin de ses affaires domestiques et à l'exercice de ses fonctions de magistrat.

Dams aimait son pays et nourrissait surtout une suprême aversion contre toute tentative pour le reconnaître comme faisant partie de l'Allemagne. Pénétré de cette idée fixe, qui du reste a pendant très-longtemps été partagée par ce que le Luxembourg avait de citoyens qui se croyaient le mieux intentionnés, il fit tous ses efforts pour empêcher en 1841 l'accession du Grand-Duché à l'Union douanière allemande. Dans cette intention il publia au mois de mai de cette même année une brochure de 93 pages in 8°, sous le titre suivant: *Quelles sont les relations commerciales qui conviennent au Grand-Duché de Luxembourg?* Arlon, Laurent. Il y établissait, peremptoirement croyait-il, que l'alliance commerciale la plus intime avec la Belgique pourrait seule sauver nos industries nationales et satisfaire à nos besoins, tandis qu'un traité avec l'Allemagne ne pourrait que ruiner notre commerce et anéantir nos fabriques.

En 1848 il publia une autre brochure politique intitulée: *Ein Wort an das Luxemburger Volck;* in 12.

Dans ces deux compositions Dams a montré qu'il était de bonne foi. S'il s'est trompé quant à l'objet de sa première publication, on ne doit pas le lui imputer à reproche, parceque sa manière de voir était alors généralement admise dans le Pays, et ce n'a pu être que par l'effet d'une expérience pratique longtemps éprouvée que le public a été détrompé de son préjugé anti-germanique sous le rapport commercial. La seconde fut l'œuvre des circonstances de l'époque où elle a vu le jour: l'exaltation y domine.

Comme homme politique, Dams a su se faire remarquer par le bon, le généreux roi Guillaume II qui l'adjoignit à la commission des neuf luxembourgeois qu'il chargea d'élaborer le projet de Constitution d'Etats de 1848 : Il se rendit en conséquence à La Haye avec ses collègues et travailla activement avec eux à acquérir à sa patrie des institutions politiques aussi libérales que les circonstances du moment pouvaient le permettre. Sa Majesté voulant récompenser le zèle que cette commission avait montré dans cette circonstance, accorda le 1er janvier 1842 à chacun de ses membres la décoration de commandeur de l'ordre national luxembourgeois de la Couronne de Chêne, institué quatre jours auparavant. Il fut de plus désigné membre des Etats pour représenter le canton de Remich dans la première nomination que le Souverain s'était réservée; et dans les six sessions pendant lesquelles les institutions de 1841 demeurèrent en vigueur il sut constamment faire entendre sa voix pour soutenir les intérêts matériels et moraux de ses compatriotes.

En 1848 les électeurs l'envoyèrent également à la Constituante; et aux élections qui eurent lieu après la promulgation de la nouvelle Constitution il fut réélu membre de la Chambre des députés aux travaux de laquelle il assista assez régulièrement et jusqu'à ce qu'une maladie très-pénible l'éloigna forcément du corps législatif aussi bien que de son domicile pour le reléguer dans une maison de santé.

Dams avait en outre fait une étude approfondie de la science agricole vers laquelle semblait le porter la simplicité de ses goûts; il comptait parmi les agronomes les plus distingués du Grand-Duché et il excellait surtout dans l'art de créer des prairies par les irrigations. Son exemple a beaucoup contribué aux progrès de l'agriculture dans le Pays, par les améliorations notables qu'il a su introduire dans l'exploitation de sa propriété de Reckinger-Hof, commune de Dalheim près de Remich.

Pierre-Ernest Dams est mort le 20 décembre 1855, laissant en vie deux fils et autant de demoiselles.

Souvenirs contemporains.—Renseignements fournis. —Moniteur Belge.—Comptes-rendus des sessions des Etats du Grand-Duché.—Namur, Catalogue de la Bibliothèque Luxembourg.

DAUN, *la famille de*, est une des plus anciennes maisons nobles qui figurent au nombre des vassaux des comtes et des ducs de Luxembourg, puisque quelques auteurs avancent que déjà elle était connue dès le dixième ou au moins le onzième siècle: Aussi la voyons-nous en l'année 1225 obtenir la charge de Maréchal héréditaire du Pays de Luxembourg. Daun portait: d'or, frêté de gueules, de six pièces; pour cimier un chapeau rond en pointe, couvert de feuilles de laurier de sable, attachées l'une sur l'autre; ou suivant d'autres: un cygne d'argent, becqué de gueules entre deux vols de sable. Cette famille, dont sont issus plusieurs personnages distingués, avait son siége dans le Pays d'Eiffel et s'est plus tard fondue en partie dans celle des comtes de Manderscheid: une seule de ses branches fleurit encore en Autriche, honorée du titre de Comte du Saint-Empire.

Bertholet, passim. — Ungeschuck. — Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica; passim. — Gesta Trevirorum; passim. — Bæsch, Eiflia illustrata, I, pars I, passim.—Notes d'études.—Pirabt, III.

DAUN, *Charles de*, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « 1635. Carolus a D'haun « Dominus in Sassenheim Coroli filius et « ipse Domini in Sassenheim Capitaneus « et pro rege Catholico gubernator aquis- « granensis. »

Ce personnage a été marié à Agnès-Elisabeth Trips-de-Berge; et sa mère, Marie-Agnès de Hagen avait hérité de la seigneurie de Sassenheim. Son père, Charles comme lui, était seigneur du dit Sassenheim, de Hollenfeltz et de Brande-

Digitized by Google

ville, bailly à Rodemacher pour les marquis de Rodemacher, etc.

Viri illustres, II, N° 162. — Bæscu, Eiflia illustrata de Schannat; T. I, pars I. Arbres de ligne, n° XVIII.

DAUN, *Henri de,* seigneur de Densborn, était fils de Jacques. En 1223 Henri de Daun fut créé premier Maréchal héréditaire de la noblesse du Luxembourg par la comtesse Ermesinde et son époux Waleram de Limbourg. Nous connaissons un acte du mois de février 1223 par lequel ce personnage déclare que le maréchalat lui a été conféré par la comtesse et le comte de Luxembourg et que pour cette charge ces derniers lui ont assigné cent livres de Metz à asseoir sur une terre dont il relèverait: Cette clause fut exécutée quelque temps après par l'acquisition que Henri de Daun fit de la seigneurie de Densborn sur la Kyll, qui fut annexée au Maréchalat; d'où ses successeurs prirent le titre de Maréchaux de Densborn.

Henri de Daun avait été marié à Gobilie de Linster et mourut en 1237 laissant deux fils, *Richard* qui fut maréchal après son père, et *Henri*, souche de la branche de sa maison dite de Ziewel.

Pisabet, III. — Beatbolet, IV, 366 et V, 108.— Bæscu, Eiflia illustrata, T. I, pars I, 391, sq. 417, sq. et table généalogique, n° XV. — Ab Hontheim, Histor. Trevir. diplom. II; passim. — Notes d'études.

DAUN, *Henri-Richard-Laurent, Comte de*, troisième fils de Guillaume-Jean-Antoine et de Marie-Salomée, Baronne de Régall, était frère de Wiric-Philippe-Laurent qui aura son article.

Ce personnage avait d'abord embrassé l'état ecclésiastique et était pourvu de canonicats à Cologne et à Breslau. Mais il résigna plus tard ces bénéfices pour embrasser la carrière militaire dans laquelle il parvint jusqu'au grade de Lieutenant-Feld-Maréchal et se distingua beaucoup comme général pendant les guerres de son époque. Il mourut en 1729 après avoir été marié deux fois: 1° avec Anne-Cathérine de Sporck qui était déjà veuve de deux maris et qui ne lui donna aucune postérité. Cette dame est morte en 1712. En secondes noces il épousa Marie-Joséphine Yolande, comtesse de Payersberg, d'où deux fils et autant de filles.

Bæscu, Eiflia illustrata, T. I, pars I, 436; et Table généal. XVII, v°.

DAUN, *Jacques*, ou *Jean-Jacques de,* naquit pendant les premières années du dix-septième siècle. Il était, comme Charles dont nous avons parlé plus haut, un des huit fils, c'est-à-dire le quatrième, outre quatre filles de Charles de Daun, seigneur de Sanem ou Sassenheim et de Marie-Agnès de Hagen. Le manuscrit des Viri illustres lui a consacré l'article qui suit et dans lequel sont sommairement rappelés ses titres à la célébrité: « Jacobus a D'haun « Luxemburgensis ex antiqua Illustrissi- « morum Dominorum de Dhaun Gente fili- « us Caroli a Dhaun D^i in Sassenheim, « Eques ordinis Teutonici et magnus ejus- « dem per Regna et Hæreditarias provin- « cias Cæsaris Commendator. Creatus Co- « mes Commendator Dominationum Teu- « tonicarum Viennensis, Neostadiensis, « Græcentis et Dominicæ S^tae Consiliarius « Archiepiscopi Moguntini Summus Præ- « fectus stabuli Ser^mi Archiducis Lepoldi. « Ejusdem etiam et Cæsaris Consiliarius « intimus. »

Nous croyons devoir ajouter à ce qui précède, en guise de commentaire, que le titre de comte du Saint-Empire qui fut concédé par l'Empereur Ferdinand III au Commandeur Jacques ou Jean-Jacques dont il est question ici, a également été donné et par les mêmes Lettres-patentes à son frère Philippe-Ernest, colonel au service d'Autriche (v. son art.), et qu'il leur fut octroyé à eux et à leurs descendants de se dire: *Comtes de et a Daun.* Cette branche fleurit encore dans les états héréditaires de la maison d'Autriche.

Viri illustres, I, N° 98. — Bæscu, Eiflia illustrata, T. I, pars I, 435; et Table généalogique, N° XVIII. — Moreri, Supplément, II, 486.

DAUN, *Léopold-Joseph-Marie, Comte de et à,* né à Vienne en 1705, était fils puîné du comte Wiric-Philippe-Laurent (v. son art.) et de la comtesse Marie-Barbe de Herberstein. Il se titrait de Prince de Tiano, seigneur de Callenborn, Sassenheim, etc, général Feldmaréchal de l'empire, conseiller intime et ministre-d'Etat, chevalier de la Toison d'or et grand croix de l'ordre de Marie-Thérèse.

Ce personnage s'acquit une gloire immense pendant la guerre que l'Autriche soutint de 1737 à 1739 contre les Turcs: il avait alors le grade de général. Dans les deux premières guerres de Silésie il se distingua en Bohême et à la conquête de la Bavière, et aida puissamment à refouler l'armée française au-delà du Rhin. Au commencement de la guerre de sept ans, en 1757, il fut nommé Feldmaréchal général et obtint le commandement en chef de l'armée. Frédéric-le-grand venait d'entrer en Bohême et avait déjà mis le siége devant Prague lorsque Daun vint lui offrir la bataille, le 18 juin 1757, près de Collin. Dans cette journée les armes autrichiennes eurent le dessus et les prussiens furent forcés de battre en retraite et d'évacuer la Bohême. Cependant le bonheur sembla vouloir le quitter près de Lenthen et de Torgau; mais il prit bientôt sa revanche d'une manière brillante dans la surprise qu'il exécuta pendant la nuit du 14 octobre 1758, près de Hochkirchen où il aurait anéanti l'armée prussienne si une colonne des siens n'était arrivée trop tard pour prendre part à ce glorieux fait d'armes. Le 21 novembre 1759 il fit prisonnier le corps d'armée du général Fink, près de Maxen. Ces exploits lui valurent l'estime la plus distinguée de la part de son prince, et Frédéric-le-grand lui-même, dont par de prudentes lenteurs il déjoua si souvent les plans hardis, ne refusa pas sa juste admiration aux talents guerriers de son adversaire.

Le comte de Daun se rendit en outre recommandable par les heureuses améliorations qu'il introduisit dans l'organisation de l'infanterie autrichienne. Ce grand homme mourut en 1766, laissant de son épouse, la comtesse Marie-Joséphine de Fuchs, deux fils et une fille.

Bæsch, Eiflia illustrata, T. I, pars I, 437; et Table généal. XVII, v°. — Courtin, Encyclopédie moderne, VIII, 115, sq. — Biographie universelle, X, 377, sqq.

DAUN, *Philippe-Ernest de,* fils de Charles, seigneur de Sassenheim, etc., et de Marie-Agnès de Hagen, conséquemment frère de Charles qui a son article, est mentionné dans le manuscrit des Viri illustres: « Philippus a D'haun filius ejus-« dem prioris Caroli senioris Luxembur-« gicus Dominus in Kallenborn et Daun « Tribunus militum pro Liga Catholica « Gubernator et Commendans arcis Star-« ckenburg et Trarbach quam cinctus un-« dique Suevis servavit intactam. »

En 1670, Philippe-Ernest avait le grade de Colonel au service autrichien, et mourut l'année suivante. Il s'était marié à Marie-Ursule de Groschlag-de-Diepurg, décédée vingt-huit ans avant son mari auquel elle avait donné deux fils, *Guillaume-Jean-Antoine* et *Charles-Frédéric.*

Le corps du colonel Philippe-Ernest de Daun fut ramené à Daun pour être déposé dans le caveau de sa maison, dans l'église paroissiale, à côté de ceux de son épouse et de ses ancêtres. Voici leur épitaphe :

« *Es ruhet allhier Philipp Ernst Graf* « *und Herrn zu Daun, dero Rœm. Kays.* « *Maj. Obrister zu Fusz, und seine* « *Gemahlin Maria-Ursula gebohrne von* « *Groschlag Freyin, denen Gott eine frœh-* « *liche Auferstehung verleihen wolle. Dieser* « *Philipp Ernst entstammet von Reichardo* « *den juengern Herrn zu Dune oder Daun,* « *welcher zur Unterscheidung seines Bru-* « *dern Richardi als œltern Herrn zu Dune* « *oder Daun, die Lilien in den Gatter zu* « *den Ersten zu fuehren angefangen hat,* « *wie es dazumahlen und jetzt in den* « *Niederlanden und Frankreich gebrœuch-* « *lich ist, das die juengere ihre Wappen* « *esquarteliren muessen.*

« *Ist gestorben in dem Monat Januar* « 1671. *Sie im Monat Aprill* 1643. »

Viri illustres, II, N° 163. — Bæsch, Eiflia illustrata, I, pars 1, 438. — Moreri, Supplément, II, 486. — Notes d'études.

DAUN, *Richard de*, fils de Jacques de Daun, et frère de Henri (v. son art.) le premier maréchal de la noblesse, était en grande réputation de science et de sagesse, lorsque en 1245 une partie du chapitre de Worms le nomma à l'évêché de ce nom en remplacement de l'évêque Conrad qui venait de mourir. Cette nomination fut ratifiée par le légat du Saint-Siége, tandis que l'autre partie du chapitre avait désigné le Rougrave Evrard de Baunberg pour cette dignité. Les bourgeois de Worms voyant cette scission et voulant peut-être s'épargner toute querelle possible par leur adhésion à l'une ou à l'autre élection, fermèrent les portes de la ville aux deux élus à la fois, jusqu'à ce que la contestation eut été décidée d'un côté ou de l'autre. A la fin, Richard de Daun l'emporta sur son compétiteur et prit possession de son évêché avec la protection du comte de Hollande, le 21 février 1247. Il administra le diocèse pendant dix ans avec gloire et mourut le 7 novembre 1257. Il a été inhumé dans sa cathédrale, devant l'autel de la Ste Croix où son nom seul :

Richardus Episcopus,

en guise d'épitaphe, rappelle sa mémoire.

Bertholet, VI, 132. — Bæsch, Eiflia illustrata, T. I, pars I, 416, sq.

DAUN, *Urold ou Urolde de*, était vraisemblablement fils de Guillaume, seigneur de Daun que l'on dit avoir assisté en 968 aux tournois de Merseebourg. Ce personnage que toutes les chroniques de l'abbaye de Prum disent issu de l'antique maison de Daun, entra dans cette abbaye où il succéda vers les commencements du onzième siècle à l'abbé Immon, né des comtes de Spanheim et mort en 1009.

Urold de Daun est cité pour avoir fondé en 1016 ou 1017 la Collégiale de douze chanoines-chapelains de l'abbé, qu'il attacha à son monastère. Cette collégiale a subsisté jusqu'à la suppression des maisons religieuses.

L'abbé Urold mourut en 1018 et fut enterré dans l'église qu'il avait fait construire ; on lui plaça cette épitaphe :

Subjecto tumulo templi
Hujus structor VROLDUS
Conditus est habitis funeris
Exequiis
Dhuna progenitus Prumiensi
Mensibus Octo
Et Centum Ecclesiæ præfuit Abba pater.

Si cette inscription est vraie, Urolde a gouverné l'abbaye de Prum pendant neuf années entières; il a conséquemment été élu en l'année 1009 comme nous l'avons dit plus haut.

Bertholet, II, P. J. XII. — Knauff, Defensio imperialis, liberæ et exemptæ Abbatiæ Sanctissimi Salvatoris Prumiensis, 44. — Bæsch, Eiflia illustrata, T. I, pars I, 404.

DAUN, *Wiric-Philippe-Laurent, comte de*, était fils aîné de Guillaume-Jean-Antoine de Daun, conseiller intime et général Feld-Zeugmeister au service d'Autriche et de Marie Salomée, Baronne de Regall. De son côté, Guillaume-Jean-Antoine était l'aîné des fils du comte Philippe-Ernest (v. son art.).

Ce personnage se titrait de comte de et à Daun, Prince de Tiano, seigneur de Sassenheim, Callenborn, Eikesdorf, Pellendorf et Neubau, chevalier de la Toison d'or, Conseiller intime de l'Empereur, Gouverneur de l'Etat de Milan, Colonel Général Feld-Maréchal et Feld-Zeugmeister général, Colonel d'un régiment d'infanterie et Commandant de la ville impériale de Vienne.

Le général comte Wiric-Philippe-Laurent de Daun s'est rendu très-célèbre pendant la guerre pour la succession au trône d'Espagne. En 1706 il défendit Turin et fut pendant quelque temps vice-roi de Naples : Il obtint dans cette ville la principauté de Tiano ainsi que l'Ordre de la Toison d'or. Cependant vers la fin de sa

vie il tomba en disgrâce sans toutefois perdre ses emplois, et mourut en 1741, laissant de Marie-Barbe, comtesse de Herberstein trois fils et une fille : *Ferdinand-Henri*, *Richard*, *Léopold-Joseph-Marie* (v. son art.), et *Joséphine*.

Bassch, Eiflia illustrata, I, pars I, 436; et Table généal. XVII, v°.

DEEL, *Jean-Guillaume*, né à St. Vith en 1657, prit la licence en théologie, se fit Jésuite et devint prédicateur à la Cour de Chrétien-Auguste, duc de Saxe.

Dès sa plus tendre enfance, Jean-Guillaume Deel se faisait remarquer par son assiduité à l'étude. Il suivit d'abord l'école de sa ville natale et s'y rendit assez fort pour pouvoir être admis dans la seconde classe de grammaire au collége des Jésuites de Dusseldorf. Il alla ensuite à Cologne suivre le collége des Jésuites, où il remporta la première année jusqu'à quatorze prix. Il entra enfin en théologie et fut ordonné prêtre. Appelé à la cour de Chrétien-Auguste, duc de Saxe, il s'y fit remarquer par ses connaissances étendues et variées.

On a de lui : *1°* Præsagia honoris; — *2°* Altare Christi augustum; — *3°* Ruta versibus exarata; — *4°* Fons vivus; — *5°* Vallis exaltata; 1703; — *6°* MVnDVs CorVsCans (Chronogr. de 1715).

Il est mort à 64 ans, le 13 juin 1721, vicaire à la cathédrale ainsi qu'à l'église de Ste. Ursule à Cologne. Par son testament, en date du 12 février 1721, Jean-Guillaume Deel légua tous ses biens pour en constituer des rentes perpétuelles, d'abord en faveur de ses agnats jusqu'au septième degré, ensuite des jeunes gens de la ville de St. Vith, à leur défaut de ceux de la paroisse, de la prévôté, et finalement du Pays de Luxembourg. Ces revenus, après en avoir employé une partie à des œuvres pies, sont destinés à la fondation de bourses d'études attachées au collége de St. Laurent à Cologne, ou bien à celui des Jésuites de Luxembourg. La jouissance est limitée aux années humanitaires, la philosophie comprise; et en cas de progrès marqués elle peut être prolongée de quatre ans pour la Théologie ou le droit.

Il existe de nos jours à Cologne quatre bourses de cette fondation, chacune au revenu de 292 fr. 50 centimes.

Bassch, Eiflia illustrata, T. 3, pars II, sectio I, 41. — Hartzheim, Bibliotheca coloniensis, 317, sq. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 38. — Bianco, Die ehemalige Universität und die Gymnasien zu Köln; 2e partie. — Koltz, Manuel des bourses d'Etudes; 472, sqqq.

Dejong, *Célestin*, v. JONG, *Célestin de*.

DENIS, *dit de Luxembourg*, naquit vraisemblablement dans la ville de ce nom. La date de sa naissance doit être rapportée au premier quart du dix-septième siècle. Denis se fit capucin à Cochem et devint Gardien de son monastère. Il avait acquis de la renommée par ses prédications et ses ouvrages et mourut à Mayence, le 11 février 1680, ou suivant d'autres 1703.

Il a écrit les œuvres dont les titres suivent : *1°* Vita Ante-Christi; Francfort, 1682; — *2°* Calendarium Marianum; Augsbourg, 1695; — *3°* Liber de IV novissimis; 1685; — *4°* Thesaurus Doctrinæ Catholicæ; Augsbourg, 1697; — *5°* Aurea legenda de Deo et B. Virgine; Francfort, 1697; — *6°* Martyrologium; Augsbourg, 1700; — *7°* Legenda Sanctorum; Francfort, 1703 à 1717; — 8° Sermones; Cologne, 1715. — *9°* et *10°* deux livres de prières.

Tous ces ouvrages sont écrits en allemand; mais comme nous n'avons pu en donner les titres que d'après le latin d'Hieroth, nous les avons copiés dans cette langue.

Beatholet, VIII, 190. — Pizaret, I, fol. LXIV. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 36.

DENIS, *Antoine*, natif de la petite ville de Durbuy, a fait imprimer en 1571 : *Scolia in universam Cornelii Valerii syntaxim*.

D. Calmet, Biblioth. lorr. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 18.

DESONKEUX, *Jean*, est né à Verviers, en 1655. Il fit ses études à Liége et dé-

dia ses thèses sur la philosophie, qu'il soutint au séminaire de cette ville, au comte Ferdinand de Linden, gouverneur de Franchimont. Il entra ensuite, en 1681, à l'abaye de St. Hubert où il fit sa profession religieuse et prit le nom de *Don Adalric*.

En 1687 il fut professeur de philosophie dans son monastère et vint prêcher à Luxembourg en présence de Louis XIV qu'il avait été chargé de complimenter au nom de la province. Après la mort de Jean-Louis d'Elderen, évêque de Liége, il fut chargé en 1694 de se rendre à la Cour de Vienne avec le titre de coadjuteur, pour mettre l'abbaye de St. Hubert sous la protection spéciale de l'Empereur. Plus tard il fut encore député par sa maison pour assister aux cérémonies et aux fêtes qui eurent lieu à l'occasion de l'élection du prince Joseph-Clément de Bavière en qualité d'évêque de Liége. A son retour il fut attaqué d'une fièvre violente qui l'enleva en peu de jours (1694).

Dom Adalric, disent les mémoires du temps, était un homme d'une vaste érudition et d'un profond savoir, grand ami du prince Joseph-Clément comme il l'avait été de son prédécesseur, l'évêque Jean-Louis d'Elderen.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 314.

DETERME, *Jean-Baptiste*, est né à Sonlez, commune moderne de Doncols au canton de Wiltz, pendant la première moitié du dix-huitième siècle. Son père qui était charron et sans fortune, voulut lui apprendre son métier; mais le jeune Determe se rebuta bientôt et ne voulut plus travailler. Alors le père, pour *corriger cette mauvaise tête*, comme il disait, le força à aller garder les porcs du village. Cet état pas plus que celui de charron ne sut plaire au jeune homme qui, un beau matin fit son paquet et partit de la maison paternelle, disant qu'il voulait aller voir si ailleurs il ne trouverait pas à vivre plus facilement: il avait alors une dixaine d'années. Son père qui ne croyait pas à ce départ annoncé, ni surtout à la résolution absolue de son fils de le quitter, n'y mit pas d'obstacle. Il pensait d'ailleurs que cette absence ne durerait que quelques jours et pourrait servir d'une bonne leçon destinée à corriger la paresse de Jean-Baptiste. Mais il se trompait; car aussitôt que Determe eut franchi les limites de son village il se dirigea vers l'Allemagne où il vécut d'abord d'aumônes qu'il demandait de porte en porte, lorsque un jour, planté devant un château dont le nom nous est resté inconnu, il se mit à l'admirer et à exclamer en poussant un profond soupir: Comment se peut-il donc qu'il y aît au monde des gens si heureux et si comblés de richesses, tandis que moi et les miens nous n'avons rien? Le seigneur du lieu l'avait entendu, paraît-il, car il le fit aussitôt appeler et introduire dans un somptueux salon. Le jeune homme avait une figure avenante, beaucoup de feu dans l'œil et, même sous ses haillons, un port dégagé. La présence du Baron et les richesses qu'il voyait étalées à ses yeux ne parurent pas l'intimider, pas plus que les questions que le seigneur lui fit; il répondit à toutes, dans son jargon mi-allemand mi-wallon comme on le parle encore aujourd'hui dans son village. Il fit avec aisance le récit de ses aventures et sut plaire d'abord, parcequ'il y avait dans son organe un je ne sais quoi, comme disait Fénélon, qui prévenait en sa faveur et qui porta le baron allemand à lui proposer de rester chez lui pour devenir le camarade et le compagnon de jeux de ses deux fils qui avaient à peu près le même âge. Determe accepta avec empressement. Aussitôt ses haillons, qu'il conserva soigneusement pendant toute sa vie, furent échangés contre des habits convenables et on l'installa dans la compagnie des jeunes barons. Il ne les quittait pas un instant, partageant avec eux leurs études et leurs récréations. Naturellement doué d'une intelligence infiniment au-dessus de son âge, Jean-Baptiste Determe eut bientôt fait disparaître la distance qui existait au moment de son entrée entre leurs connais-

sances déjà acquises et sa profonde ignorance ; car il n'avait pas même appris à lire chez ses parents. Après deux ans de séjour chez son bienfaiteur il avait égalé en science les fils de ce dernier ; et, continuant à faire des progrès dans des proportions aussi extraordinaires, il se trouva bientôt à même, par des études particulières qu'il faisait sans maitre, de remplacer les professeurs qui jusque-là avaient dirigé l'instruction de ses deux camarades. Le vieux baron voyant ces succès étonnants chez son protégé, fut heureux de le traiter à l'égal de ses propres fils, le prenant avec lui partout où il allait.

L'époque où ses enfants devaient partir pour l'Université était arrivée, et Determe les accompagna, d'abord à Prague ensuite à Vienne, où il suivit comme eux les cours de philosophie et de droit, et, en outre lui, il fréquenta les leçons de théologie parcequ'il se sentait une vocation très-décidée pour entrer dans les ordres. Les jeunes barons quittèrent l'Université après quelques années de séjour à Vienne, pour retourner chez leur père. Ils voulurent emmener Determe. Mais celui-ci fit tant d'instances auprès de son protecteur, qu'il honorait comme un père, que ce dernier consentit à lui permettre de rester pour achever sa théologie et prendre le bonnet de Docteur dans cette faculté comme il l'avait déjà obtenu *summis cum laudibus et eximiis cum honoribus* dans celles de philosophie et de droit.

Determe resté seul à Vienne étudiait nuit et jour ; de façon que, au bout d'une année il se crut en état de subir l'épreuve du doctorat. Tout Vienne se rendit à cette cérémonie à laquelle il ne manqua pour la rendre brillante aux yeux du récipiendaire, que la présence de son vénérable bienfaiteur ; mais il venait de mourir ; et ses deux fils, entrés à l'armée depuis quelque temps, étaient en garnison dans les Pays-Bas.

Peu de temps après Determe obtint la prêtrise, et le premier sacrifice qu'il offrit à Dieu fut pour le repos de l'âme de son protecteur : Les prémices sont d'ordinaire chantés en actions de grâces ; celles de Determe furent une messe de requiem.

La grande réputation de science que Determe s'était acquise ne tarda pas à parvenir aux oreilles de l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse qui, l'ayant entendu prêcher à la cathédrale, le nomma son confesseur ordinaire et celui de son fils Joseph II, fonctions qu'il remplit jusqu'à son décès : Joseph II l'avait pris en singulière affection, à tel point qu'il le prit pour son commensal de tous les jours et qu'il l'invitait à la cour dans toutes les réunions les plus intimes. L'empereur se plaisait surtout à l'entretenir et à entamer avec lui des discussions scientifiques et philosophiques.

D'un autre côté, le chapitre de Vienne ne voulut pas rester en arrière dans les distinctions honorifiques qui étaient dues à cet homme vraiment extraordinaire : il le nomma Grand-Chantre de la cathédrale, une des dignités les plus éminentes. Cette décision ne tarda cependant pas à occasionner des murmures de la part de quelques prélats qui, entichés de leurs quartiers nobiliaires, criaient à l'abus parcequ'on avait admis à ce Chapitre-noble un personnage d'extraction roturière. Determe, en homme habile, trouva facilement un expédient plausible, et cela dans son nom même : il le sépara en deux et le fit passer pour noble par la première syllabe : De Terme. Il fit plus, il se fit peindre et placer à ses côtés un écusson au champ d'argent, à la pyramide quadrangulaire d'azur accompagnée en chef de sept étoiles d'or.

Le stratagème passa, inapperçu peut-être pour ceux de ses honorables collègues qui se taraient de leur naissance ; et pour les autres personnes il dut sembler ingénieusement inventé pour ramener la paix d'une manière inoffensive : car Determe ne cacha jamais à personne l'humilité de son extraction, puisque entr'autres il fit venir chez lui son vieux père et sa sœur qu'il garda l'un et l'autre jusqu'à son

décès. Son père, qui fut plus d'une fois invité à la Cour par l'Empereur, porta toute sa vie des habits taillés comme il les avait eus dans son village, mais en drap fin. Son portrait, fine peinture de grandeur naturelle, le représente tenant à la main une petite pipe en terre commune, pareille à celles de nos villageois.

Dans les lettres que Determe écrivait à sa famille de Sonlez où il avait laissé un frère, on ne sait vraiment si on doit plus admirer la correction et la simplicité du style que les belles pensées dont elles sont remplies.

Determe est mort à l'âge de quarante-cinq ans, entre les années 1780 et 1785. Il a légué son portrait avec ceux de son père et de sa sœur, ainsi que sa fortune à sa famille de Sonlez. Il n'a rien écrit, que nous sachions; et si nous le plaçons au nombre des illustrations du Luxembourg c'est bien à cause de la manière extraordinaire avec laquelle il est parvenu dans le monde à un si haut degré de science et d'honneurs. L'église de Sonlez ainsi que sa famille possèdent un grand nombre de reliques authentiques qu'il leur a envoyées. Cette église a aussi de beaux ornements sacerdotaux dont il lui a fait cadeau.

Notes de la famille Determe. — Correspondances de J. B. Determe. — Renseignements communiqués.

DETTEN, *Maurice*, né à Munster en Westphalie, le 22 septembre 1767, appartient au pays de Luxembourg parcequ'il y a passé une grande partie de sa vie et s'y est rendu recommandable par ses services civiques comme par ses vastes connaissances.

Après qu'il eut terminé ses études et pris à l'Université de sa ville natale le grade de Docteur en médecine, l'archiduc Maximilien-François, électeur de Cologne et évêque de Munster lui confia en 1795 la chaire de physiologie attachée à la même Université, où il publia plusieurs ouvrages de médecine dont les titres nous sont restés inconnus.

Après la conquête française il vint habiter le Luxembourg et obtint, par décret impérial du 19 avril 1804, le permis d'exercer l'art de guérir dans toute l'étendue de l'Empire français: En 1806 nous le voyons domicilié dans notre capitale et l'année suivante il l'était à Echternach qu'il n'a plus quitté et où sa réputation comme médecin très-habile et comme un grand savant s'est conservée jusqu'à nos jours. L'administration urbaine d'Echternach l'avait nommé médecin de l'hospice civil de cette ville et lui avait conféré la chaire d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle et de littérature allemande au collége communal.

Par arrêté du 11 septembre 1818, le roi des Pays-Bas l'avait appelé à faire partie de la Commission sanitaire ou médicale provinciale dès la création de ce corps dont il a continué à être membre jusqu'à son décès, arrivé le 30 avril 1829, à l'âge de 62 ans. Il avait épousé Anne-Barbe Noppenney, de Luxembourg, qui ne lui a donné aucune postérité.

Dès l'année de son entrée à la commission sanitaire du Grand-Duché, Detten publia une brochure remarquable pour son époque et intitulée: *Einige Bemerkungen und Vorschlæge betreffend das Medicinalwesen im Groszherzogthume Luxemburg;* in 8°. Comme professeur d'histoire à Echternach il avait également entrepris en 1825 d'éditer une suite de cahiers offrant le résumé de ses leçons, sous le titre de: *Vorleseauszüge aus der alten Geschichte;* mais il n'en a été imprimé qu'un fascicule. Par diplôme du 20 décembre 1820, la société rhénane d'histoire naturelle et de médecine l'avait admis au nombre de ses membres correspondants.

Suivant une note de M. le Professeur Engling, le Docteur Detten aurait en outre publié: *Vorschlag zu einem heilkundigen Unterrichte,* ainsi que trois cahiers d'*histoire universelle;* mais nous avons lieu de croire que ces deux ouvrages ou au moins le premier sont les mêmes que ceux dont nous avons donné les titres plus haut. Finalement il existe encore du même au-

gitized by Google

teur une dissertation manuscrite *sur la Religion ;* mais il ne nous a pas été donné d'en reproduire exactement le titre.

Renseignements administratifs. — Mémorial administratif, année 1818, II, 699, et années suivantes: Listes des médecins, etc. — Almanachs du Pays; années 1806 à 1829. — Namur, Catal. Bibl. Luxbg., 209, sq. — Muller, Programme de l'école industrielle d'Echternach, 1856, 29 à 31; 34 sq.

DEVERCY, *Adrien-Casimir-Grossot*, fils d'Edme-Claude-Grossot, capitaine au 65e régiment d'infanterie française et de Marie-Louise Bergh, né à Luxembourg, le 1er septembre 1804, lieutenant-colonel d'infanterie pensionné, chevalier de l'ordre de Léopold, est décédé à Mons le 8 juillet 1859.

Après avoir pris part aux combats qui amenèrent l'indépendance de la Belgique en 1830, en qualité de sous-lieutenant au corps-franc luxembourgeois, Devercy fut nommé successivement lieutenant, le 19 novembre 1830, et capitaine quelque temps après. Admis dans l'armée régulière avec le grade de capitaine de première classe au 2e régiment de chasseurs à pied le 30 septembre 1831, il fut détaché au 1er bataillon du corps des partisans du Limbourg le 18 juin 1833, et rentra au régiment le 15 août de l'année suivante. Promu au grade de major au 2e régiment de ligne, le 1er août 1843, il fut désigné pour servir au régiment d'élite, le 26 novembre 1846. Il obtint le brevet de lieutenant-colonel, pour servir au 12e régiment de ligne, le 1er février 1852, et l'année suivante il fut appelé à commander provisoirement le 2e régiment de ligne.

Le lieutenant-colonel Devercy avait été placé dans la position de non-activité pour infirmités temporaires, depuis le 27 juin 1855, lorsqu'il obtint sa retraite le 28 août de l'année suivante.

Le capitaine de Reume, Nécrologe des officiers de l'armée belge.

DHAM, *D'Ham* ou *D'Hamm, Hubert*, naquit à Bittbourg et florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle. Il était fils de Jean Dham, clerc-juré de la ville de Bittbourg, et d'Anne de Wiltheim. Les variantes que l'on remarque dans la manière d'écrire le nom de famille de ce personnage proviennent apparemment de ce que son grand père, Nicolas Dham, ayant obtenu en 1626 des lettres d'anoblissement, ses descendants auront voulu ajouter la particule nobiliaire, en plaçant une apostrophe entre la première et la seconde lettres.

Nicolas Dham portait: d'or, à la croix de gueules chargée de quatre annelets d'or; et en cœur un château à trois tours. Cimier: deux trompes d'éléphant, gueules et or.

Hubert Dham, qui sut s'acquérir de la réputation comme diplomate, s'était marié avec une dame de Berlo, d'où entr'autres enfants *Marguerite ou Marie-Anne Dham* qui devint la première épouse de Jean-Baptiste de Wiltheim, fils du Président Eustache de Wiltheim.

Plus tard nous trouvons encore plusieurs anoblissements ou confirmations de noblesse accordés à des Dham qui étaient sans doute des descendants de Hubert; cependant il ne faut pas confondre cette famille avec celle de Daem, de Montmédy, qui fut également anoblie, mais en 1738 seulement.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres parle de notre diplomate Hubert Dham dans les termes suivants: « 1642. Huber-« tus d'Haam Biedburgensis post comita-« tum Vienna in Hispaniam Cæsaris vice-« oratorem consiliarius Ferdinandi II et « III Cæsarum residensque id est legatus « secundarius ad et apud Cardinalem In-« fantem Bruxellis quoad hic vixit unde « Hamburgi apud urbes anseaticas mor-« tuus insulis Flandriæ in profectione ad « Leopoldum archiducem. »

Comme ce passage pourrait paraître un peu obscur, nous croyons devoir en donner ici une traduction beaucoup plus fidèle que celle que renferme notre Notice historique sur la famille de Wiltheim: Dham, Hubert, de Bittbourg, après avoir accom-

pagné depuis Vienne jusqu'en Espagne le vice-Consul de l'empereur, fut nommé conseiller des empereurs Ferdinand II et III, et leur résident auprès du cardinal-Infant à Bruxelles, tant que ce prince fut dans les Pays-Bas; puis envoyé en la même qualité près des villes anséatiques avec résidence à Hambourg. Il est mort à Lille-en-Flandre, pendant son voyage vers l'archiduc Léopold.

Bertholet, Pierret et Bærsch disent qu'il mourut en 1643; les Viri illustres semblent admettre l'année 1642.

Viri illustres, III, N° 231. — Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 22, 31 et 32. — Bertholet, VIII, 190. — Nobiliaire des Pays-Bas, IIe partie, II, 785. — Unchechuca. — Pizarry, I, fol. LXIII. — Archives du Conseil provincial. — Bæsch, Eiflia illustrata, T. III, pars I, sect I, 460.

Dodo, *Saint*; v. AUDOVON, *St.*

DOENER, *Adam*, est né à Rodershausen, commune de Hosingen, le 15 avril 1802. Après avoir fait ses humanités chez son frère, alors curé de Hupperdange, il entra en 1821 au séminaire de Metz. En 1823, à la séparation du pays de Luxembourg du diocèse de Metz pour être compris dans l'évêché de Namur il se rendit dans celui de cette dernière ville où il fut consacré prêtre et nommé d'emblée curé-desservant de la petite mais bonne paroisse de Gymnée dans la province de Namur. De Gymnée il fut transféré le 27 juin 1827 dans l'importante succursale de Dalheim au canton de Remich où il est mort le 7 janvier 1859, à l'âge de près de 57 ans seulement.

Entièrement devoué au service divin et à ses ouailles il ne laissa échapper aucune occasion pour leur donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes et civiles. Ponctuel à remplir ses devoirs comme pasteur d'âmes il savait avec ce ton de persuasion qui entre si bien dans les vues de la morale évangélique corriger tous les abus qui se présentaient, comme avec une douceur sans faiblesse il ramenait les égarés dans le chemin de la vertu. Aussi s'était-il acquis en peu de temps un tel amour chez ses paroissiens et un tel ascendant sur tous les cœurs, qu'il lui suffisait de leur manifester ses désirs pour que de suite ils les remplissent, les prévenant même souvent. Jamais il ne s'éloignait de sa paroisse si ce n'était pour des affaires indispensables; il ne délogeait pas non plus de crainte disait-il, que sa présence devenant nécessaire il ne pût remplir ses devoirs pastoraux; en un mot toute la vie d'Adam Doener ne forme qu'un enchaînement d'actes de vertu et de dévouement pour ses ouailles. Et pour ne citer qu'un exemple de son influence sur tous: lorsqu'en 1848 quelques turbulents voulurent tenter d'exciter des troubles il se présenta devant eux les exhortant à rentrer tranquillement chez eux, et parvint au bout d'une heure à les appaiser.

D'un autre côté, les fouilles que sous les auspices du Gouvernement la société archéologique de Luxembourg fit instituer dans le camp romain près de Dalheim fournirent une heureuse occasion au bon curé Dœner pour donner de l'occupation à ceux de ses paroissiens qui n'avaient pas de travail: il les chargeait d'explorer le terrain et leur payait leurs journées. Par ce moyen il a hâté les travaux et puissamment aidé la société à conserver au Pays bien des restes précieux de l'antiquité.

Comme il possédait de vastes connaissances historiques il eut l'occasion d'entrer en relation littéraire avec un grand nombre de savants tant laïques que prêtres. Tous ses loisirs étaient du reste donnés à l'étude; et, dit-on, personne ne le vit jamais sans son bréviaire ou un autre livre à la main. Cet amour pour les connaissances fut d'un grand avantage pour la société archéologique dont il avait été nommé correspondant depuis la naissance de cette association (1846); car il fut un collaborateur zélé et instruit, résidant sur les lieux mêmes où se faisaient de si colossales recherches et de si riches découvertes.

Dœner avait lui-même réuni une belle collection de monnaies romaines trouvées au camp de Dalheim pendant les trente-

deux années qu'il y fut curé ; et il se proposait bien, dit-on, d'en faire cadeau au musée national si la mort ne l'avait prévenu avant qu'il n'en eût couché par écrit l'acte de donation : ses héritiers l'ont vendue à l'ancan.

A l'occasion de la pose solennelle, par S. M. le roi Guillaume III, protecteur-né de la Société archéologique, de la première pierre du monument commémoratif au camp de Dalheim, le 28 mai 1855, le curé Dœner eut l'honneur d'offrir au Souverain les hommages de ses paroissiens et de lui laisser comme souvenir de sa royale visite *un Valentinien en or* trouvé non loin de là. L'année précédente S. A. R. la princesse Amélie des Pays-Bas avait de même daigné accepter de ses mains une bague romaine, également en or, pendant un dîner que cette Princesse et le Prince son époux étaient venus prendre chez lui.

Son acte de dernière volonté fut un nouveau témoignage de sa modestie comme de sa bienfaisance et de son amour pour l'avancement des bonnes études. Nous en donnons ici un extrait : « ..... Ich vermache alle meine Buecher dem Seminar « von Luxemburg, einen silbernen Kelch « der Kirche von Rodershausen. — Ich vermache meinen Weier und den sie umgebenden Garten der Kirche von Dalheim, unter der Bedingnisz dasz sie « jaehrlich drei Jahrmessen fuer mich und « meine Brueder Heinrich und Peter « singen lasse. — Alles was die Fabrik der « Kirche von Dalheim mir bei meinem « Tode schuldig sein sollte, ist derselben « geschenkt, sodasz keine Rechnung « braucht gemacht zu werden. — Ich befehle dasz ich nur durch den Hrn. « Dechanten von Remich begraben werde, « und dasz kein Begaengnisz fuer mich « gehalten werde. — Die Armen der Pfarre « erhalten am Tage meines Begræbnisses « 100 Fr. — Ich bitte meine lieben Pfarrkinder 6 Sonntage nach meinem Tode « nach der Vesper einen Rosenkranz fuer « mich zu beten. Ich meinte es gut mit « ihnen. »

M. l'abbé Muller, Directeur de l'athénée de Luxembourg a composé son épitaphe en forme de chronogramme :

prVDens paVIt oVes CLarus pIetate sa-
[CerDos ;
solers IngenIo CæsarIs effIgIes,
perVIgIL hIstorIæ VeterIs sCrVtator
[oCeLLIs
LUstraVIt.

D'après la notice nécrologique du Professeur Excoffon ; dans : Publicat de la Soc. archéol. de Luxembourg, T. XIV, p. XIV, sqqq. — Procès-verbal de la pose de la 1re pierre du monument de Dalheim ; dans : Mémorial du Grand-Duché, année 1855, 2e partie.

DOMMAL, *Jean-Paul*, est né à Luxembourg. Ce personnage nous serait resté intièrement inconnu sans la mention que le manuscrit des Viri illustres fait de lui ; et encore cette mention est-elle peut-être trop laconique : « Joannes Paulus Dommal « Luxemburgensis vice Tribunus Legionis « militum germanorum inde Commendans « Arluni eam urbem tenuissimo præsidio « defendit contra Vice-Comitem Tournai- « cum sat magno Exercitu eam invadentem, « Seminarii Luxemburgensis fautor. »

Comme aucune date n'est ajoutée à l'article que nous venons de transcrire, on pourrait être très en peine pour découvrir l'époque où Dommal a vécu, et pour savoir de quel siége d'Arlon l'auteur a voulu parler. Mais une circonstance vient heureusement lever toute incertitude à cet égard : Dommal, outre qu'il a vaillamment défendu Arlon, a favorisé le petit-séminaire des Jésuites à Luxembourg. Or, cet établissement a été solidement constitué entre les années 1636 et 1640 ou 1650 ; et vers cette époque la ville d'Arlon n'a subi d'attaque qu'en 1647, au mois de septembre, où le maréchal de Turenne est venu en former le siége qu'il n'a levé que lorsqu'il apprit que le duc de Lorraine s'avançait pour le combattre. Turenne se retira à Mont-médy après avoir pris et pillé Virton ainsi que Mont-Quintin. Nous pouvons ainsi restituer également le nom du général ennemi, que l'auteur des Viri illustres avait

gitized by Google

trop horriblement estropié en *Tournaicus*, pour qu'il fût reconnaissable.

Dommal devient donc une illustration luxembourgeoise de la première moitié du dix-septième siècle.

Viri illustres, II, N° 173. — Notes d'études. — D. Calmet, Histoire de Lorraine, III, col. 433.

DORION, *Nicolas*, est né vers l'année 1675. Après avoir fait d'excellentes études il prit le degré de Docteur en Théologie, s'engagea dans les ordres sacrés et devint curé de Ruette, près de Virton. L'Histoire n'a conservé aucune particularité sur les faits et gestes de cet estimable ecclésiastique qui, relégué dans son village, aura passé sa longue vie dans l'exercice évangélique du Saint-Ministère, à prêcher la morale du Christ et à visiter les malades; mais surtout à veiller soigneusement à l'instruction de la jeunesse. Et c'est particulièrement sous ce dernier rapport qu'il s'est rendu recommandable à la postérité: En effet, vivant à une époque où généralement on n'apprenait pas même à lire, moins encore à écrire, le généreux curé Dorion entreprit de changer la face des choses sous ce point de vue, pour sa paroisse au moins. Il fit construire de ses propres deniers de vastes salles d'école, séparées pour les garçons et pour les filles, car il appréciait les inconvénients attachés à la réunion des sexes, et laissa par son testament, de l'année 1768, les fonds nécessaires pour fournir à l'entretien de deux institutrices religieuses, chargées de l'enseignement des filles exclusivement. Par un autre acte du 28 avril 1750, il avait déjà, au moyen du legs de plusieurs immeubles et fonds de terre, pourvu au traitement d'un maître d'école qui doit être célibataire, pour l'instruction des garçons; et aujourd'hui encore aucun fonds ne manque au village pour faire fleurir les écoles et les pourvoir du matériel nécessaire. Non content de cela, cet homme vénérable à tous égards, fit construire à neuf la belle maison curiale qu'on voit encore dans cet endroit, ainsi qu'une autre maison pour les vicaires-marguilliers.

Le généreux fondateur avait disposé que l'administration de sa fondation et la collation des fonctions de maître d'école doivent appartenir au curé temporaire de Ruette, au Bourgmestre et au plus ancien membre en rang du conseil de fabrique de la paroisse.

Les ressources pour réaliser tant de bienfaits, le curé Dorion se les avait créées lui-même par ses économies. Il fait la relation des moyens qu'il avait employés à cet effet, dans son testament de l'année 1768 dont nous reproduisons le passage suivant, parcequ'il constitue un véritable modèle de charité chrétienne et de philanthropie éclairée: « Ayant, *dit-il*, depuis plus de quarante années mûrement « examiné l'extrême et inexplicable conséquence qui est, que la jeunesse d'une « paroisse soit bien dressée et instruite, « mais surtout en la religion qui est la « source de tous biens, et le manquement « d'icelle aussi la source de tous maux, « et que selon l'oracle divin, l'on tient « ordinairement la voie que l'on a prise « dès sa jeunesse, comme on le voit par « les expériences journalières, et depuis « 46 ans que je réside en cette paroisse, « n'ayant, nonobstant toutes mes peines « et attentions, pu avoir le contentement « de voir la jeunesse enseignée selon mes « intentions . . . . . « . . . . . C'est pour ces raisons « et dans ces vues que, *m'étant réservé « et retranché dans tout ce qui regarde ma « nourriture et habillement*, par modération extraordinaire, j'ai épargné et mis « en réserve ce qui était nécessaire pour « acquérir des biens-fonds et permanents, « requis pour cet établissement et pour « donner un entretien honnête et chrétien « au maître d'école, etc. »

Là se réduisent nos renseignements sur le vertueux Nicolas Dorion; nous regrettons bien de n'avoir pas été à même de donner à cet égard des détails ultérieurs. Nous ajouterons seulement, que ses paroissiens reconnaissants ont élevé à leur bon curé un monument modeste, mais qui ne témoigne pas moins de leur gratitude.

Ce monument consiste en une inscription placée au haut du chœur de l'église paroissiale, et conçue en ces termes:

A LA MÉMOIRE
DE SIRE NICOLAS D'ORION, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, CURÉ DE RUETTE, DÉCÉDÉ LE 21 JANVIER 1769, AGÉ DE 94 ANS.

Par l'économie des seuls revenus de sa Cure il édifia la maison curiale, jardins et dépendances, a bâti la maison des Vicaires et Marguilliers, ayant augmenté cette fondation pour l'éducation gratuite des garçons.

A laissé des fonds pour bâtir une maison et pour l'entretien de deux maîtresses d'école chargées de l'éducation gratuite des filles.

Dirigé par des vues salutaires, il a employé son zèle pour améliorer l'éducation et préparer l'avantage des générations futures de cette paroisse.

PRIEZ DIEU POUR LUY.

Notes particulières. — Renseignements administratifs. — Exposé de la situation administrative de la province de Luxembourg, par le Gouverneur THORN, 1834, 57, sq.; et 1837, 48. — Journal officiel belge, 1er semestre de 1833.

DORVO, *Hyacinthe-Madelaine*, né à Rennes, en Bretagne, le 10 novembre 1768, mérite une place dans notre ouvrage parcequ'il a longtemps habité le village de Tintigny où il est mort il y a peu d'années. Dans sa longue carrière Dorvo ne s'est occupé que de littérature dans laquelle il a obtenu plusieurs beaux succès. On a de lui: *1°* Le patriote du 10 août. — *2°* Figaro de retour. — *3°* La manie de se plaindre. — *4°* La paix. — *5°* L'après-souper de misanthrope et repentir. — *6°* Vernon et Kergalek; *Toutes pièces de théâtre en trois actes et en vers.* — *7°* Les trois héritiers. — *8°* Le faux député. — *9°* Les jeunes femmes. — *10°* Les querelles du ménage. — *11°* La cousine Albert. — *12°* Frédéric à Spandau; drame en prose. — *13°* Les exilés en Sibérie, en prose. — *14°* Je cherche mon père; en vers; *Toutes pièces en cinq actes.* — *15°* Les parents. — *16°* Le père ambitieux; en vers. — *17°* La haine de famille; en prose. — *18°* La mort de Duguesclin; en 3 actes. — *19°* L'envieux; en 5 actes et en vers. *Ces deux dernières pièces ont été jouées au théâtre français.* — Romans: *20°* Mon histoire ou la tienne; 3 vol. — *21°* Ainsi va le monde, ou les dangers de la séduction; 4 vol. — *22°* Plusieurs *épîtres*, insérées dans: Les quatre Saisons littéraires et dans d'autres recueils. — *23°* La fausse orpheline; drame inédit. — *24°* Poëme sur la révolution française de 1830; dédié à Louis-Philippe et imprimé à Paris, en 1831.

VANDERMAELEN, Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 59.

DUBOIS, *Natalis ou Noël*, Docteur et Professeur-régent de Théologie, Président du *Grand-Collége* attaché à l'Université de Louvain, vivait pendant les deux moitiés du dix-huitième siècle. Il était natif de Durbuy, et eut, en 1708, l'honneur d'être proclamé primus à l'Université de Louvain. Nous ne connaissons absolument rien de sa vie si ce n'est son testament en date du 22 avril 1757.

Par ce document il établit que: à son décès il veut que tous ses biens généralement quelconques, meubles et immeubles, rentes, cens, etc, soient divisés en deux portions égales, dont l'une destinée à fonder au Grand-Collége de Louvain ou près de tel autre établissement du même genre qu'il pourra ultérieurement désigner en l'université de cette ville, deux bourses entières à la deuxième table, tant pour la philosophie au collége du Porc que pour la Théologie dans celui où la fondation sera établie, moyennant que chacune de ces bourses n'excède pas la valeur de deux cents florins de Brabant, à payer hors des revenus des biens légués.

Seront préférés pour être admis à la jouissance les parents du fondateur descendants de ses grand-père et grand-mère, s'ils sont capables, et ce jusqu'au cin-

quième degré inclusivement; et à leur défaut des jeunes gens du pays de Luxembourg, de celui de Stavelot ou de celui de Liége, selon l'ordre qu'il admet dans la désignation de ces contrées. Par les mots pays de Liége il entend le côté Outre-Meuse de ce pays, vers le Luxembourg et le pays de Stavelot. Pour obtenir ces stipendes pour l'étude de la Théologie, les boursiers devront être promus en philosophie, au collége du Porc: la jouissance pour la faculté de Théologie est fixée à cinq ans; et à sept si le boursier désire prendre la licence dans cette branche des connaissances humaines.

Le fondateur dispose en outre que, pour le cas où les revenus affectés à cette fondation viendraient à dépasser les dépenses, le surplus servira à donner des gratifications jusqu'à concurrence de cent florins à de bons élèves promus de la faculté des arts à Louvain, *ante medium totius promotionis*, s'ils étudient la Théologie au collége où la fondation sera établie.

Kolfz, Manuel des fondations de bourses d'études; 418, sqqq. — Messager des sciences historiques de Gand; 1855; 561: Liste des primus de Louvain, de 1428 à 1796.

Dubois *Nicolas*; v. SILVIUS, *Nicolas*.

Dufaing, *Gilles*, v. FAING, *Gilles du*.

DUHAIVURLIN, *Pierre-Joseph*, né à Langlir, ancien élève de l'école polytechnique et ancien Bourgmestre de Vieil-Salm, se fixa plus tard à Houffalize. Duhaivurlin est auteur de: 1° Considérations sur la perspective et le choix du point de vue; Paris, Antoine Bailleul. — 2° Traité sur l'architecture du moyen-âge; avec 50 planches. — 3° Recherches sur l'origine de la dénomination de *Coupers*, donnée aux habitants d'une partie des Ardennes; Paris, Bailleul. Ces trois ouvrages, publiés entre 1804 et 1807, n'ont été tirés chacun qu'à cinquante exemplaires.

Vandenzelen, Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 64.

DUMONT, *Henri*, né à Izel, se fit recevoir Docteur en théologie et devint curé de Virton où il mourut en 1620, avec la réputation d'un ecclésiastique exemplaire et d'un profond théologien. Dumont n'a rien fait imprimer; cependant il a composé un très-grand nombre de sermons écrits avec onction. Tous ses moments étaient consacrés à sa paroisse, à l'étude et à la prière. Le recueil de ses sermons est conservé par un de ses parents; ils mériteraient encore aujourd'hui de voir le jour malgré la profusion qui existe dans ce genre de publications. Le manuscrit des Viri illustres nous apprend enfin que Henri Dumont a fondé une bourse d'études dans un des colléges de Louvain: cette fondation existe encore.

Voici du reste l'article que l'auteur de cet ouvrage a consacré à ce digne prêtre: «1620. Henricus Dumont ex Izel pastor «in Vertonio S. Theologiæ Dr fundavit «unam bursam Lovanii in Collegio.»

Viri illustres, I, N° 60. — Notes communiquées. — Exposé de la situation du Luxembourg belge; 1834; 57.

E.

Echternach, *Mathias d'*; v. MATHIAS, *dit d'Echternach*.

Echternach, *Théodoric ou Thierry d'*; v. THÉODORIC, *dit d'Echternach*.

Eckenstein; *Valderode, Jean* et *Pierre, dits d'*; v. VALDERODE, *Jean* et *Pierre, dits d'Eckenstein*.

EGIL, *Egile, Egilo* et *Egilon*, né de la maison des Wildgraves, *comites sylvestres*, fut élu vers 845 cinquième abbé de Prum, après le décès de Marcuard.

Il a été de même, et conjointement disent quelques annalistes, chargé de la direction de l'abbaye des Ardennes, nommée depuis 817 de St.-Hubert.

La prélature d'Egil à Prum a été signalée par un événement remarquable, la prise de l'habit religieux par l'empereur Lothaire, le 22 septembre 855, six jours avant sa mort. On prétend que cet acte fit sur l'esprit de cet abbé une si forte impression qu'il résigna peu de temps après sa dignité préférant vivre dans l'obéissance plutôt que de commander pour avoir plus tard à rendre compte de la manière dont il aurait gouverné ses religieux.

Rentré dans la vie commune, Egil pensait user le reste de ses jours dans la prière et dans l'étude, occupations pour lesquelles il se sentait une propension bien plus grande que pour l'autorité et les grandeurs. Aussi sa réputation de savoir et de prudence, jointe à celle de son extrême humilité ne manquèrent-elles pas de s'accroître par cette retraite volontaire à un point tel que les rois et les princes se sont souvent empressés de venir le consulter dans leurs affaires les plus délicates.

Cependant l'assertion des continuateurs de Moreri, qui, s'appuyant sans doute sur le crédit qu'Egil s'était acquis, prétendent d'après Fleury et d'autres auteurs, qu'il assista en 860 à l'assemblée des prélats que le roi Lothaire avait convoquée à Aix-la-Chapelle pour donner un semblant-droit à son projet de divorce avec la reine Thietberge son épouse, n'est pas, pour cela, positivement établie. Il n'est guère à croire en effet, qu'un religieux aussi sage et aussi attaché au Saint-Siége aurait consenti à être présent lorsqu'on se proposait de prendre des résolutions dont le scandale devait susciter un schisme déplorable dans l'Eglise. Elle n'est pas plus vraie que la première cette autre assertion qui dit que Egil fut chargé par Lothaire et Charles-le-chauve, après leur entrevue à Attigny, d'être leur Ambassadeur commun à Rome, toujours dans l'affaire du divorce de Lothaire; car si ce dernier fait pouvait être établi, le premier ne le serait certainement pas, puisque leur réunion dénoterait chez ce grand homme une versatilité de caractère ou même une duplicité qu'il nous paraît difficile d'admettre chez un personnage aussi instruit et aussi profondément religieux.

Quoi qu'il en soit, et cette circonstance de la vie d'Egil vient encore appuyer ce que nous venons de dire, le siége de Sens étant venu à vaquer en l'année 865, par le décès de l'archevêque Vénilon, le roi Charles-le-chauve l'y fit nommer. On dit que le Pape Nicolas ne voulut d'abord ni confirmer ce choix ni envoyer le pallium au nouvel élu, se fondant sur ce qu'Egil avait été tiré d'un monastère et qu'il était prêtre étranger au diocèse, deux circonstances contraires aux canons. Cependant à la fin, les vives représentations qui furent faites au Souverain-Pontife sur les mérites transcendants et la sainteté de la vie d'Egil finirent par le faire revenir de sa première détermination; et la confirmation de l'élection fut donnée avec le pallium, à la condition expresse néanmoins, ajoutent quelques auteurs, que le nouvel archevêque conserverait pendant son épiscopat toutes les pratiques de la vie monastique qu'il avait embrassée.

Egile vécut encore seize ans environ. Il les passa à édifier ses ouailles par l'onction de ses prédications, par la pratique la plus exemplaire de ses fonctions épiscopales et par les sages réglements d'administration qu'il introduisit dans son diocèse. Il est mort en l'année 869, et a, dit Bertholet, été inscrit au catalogue des saints. Il fut, paraît-il, enterré à Prum, puisque une tombe placée à côté de celle de Marquard (v. ce mot) son ami et son prédécesseur, portait l'épitaphe suivante:

HIC PATER ET NATUS RECUBANT
MARQUARDUS ET EGIL.
ISTIUS ABBATES AMBO FUERE LOCI
AMBOS HOS VENIENS JUDEX HIC SUSCIPE JESU.
BLANDUS CUM JUSTIS PRÆMIA PLENA DABIS.

KNAUFF, Defensio abbatiæ prumiensis, 44. — BERTHOLET, II, P. J., XII, et 399; III, 233. — MORERI,

Supplément, II, 627. — Neyen, Dissertation intitulée: Amberloux, ou l'ancien château d'Ambra ad lacum, in Ardainâ, placé sur le territoire de notre moderne Amberloux, et le monastère y fondé par Pépin; dans: Annales de la Société archéol. d'Arlon; 1854, 159, sqqq. — D. Calmet, Histoire de Lorraine; et généralement les auteurs qui parlent du règne du roi Lothaire, entre les années 855 et 866. — v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 464, sq.

EICHORN, *Geangou, dit de Ralingen,* du lieu de sa naissance, Rahlingen, canton actuel de Trèves, non de Raling, Rahling français dans le canton de Rorbach. Le manuscrit des Viri illustres nous donne sur ce personnage qui doit avoir été éminent par ses vastes connaissances surtout, les seuls renseignements qu'il nous a été possible de recueillir sur lui. Voici le passage concernant : « 1654. Gangolfus Ralingius, « ex pago Ralingen ubi fontes aciduli oriun- « tur patruelis Petri Fisch — *v. ce mot.* — « Episcopus Davaliensis suffraganeus Epis- « copi spirensis, ter, id est s. Theol. et J. U. Doctor Concionatorque eximius. »

Bertholet se trompe lorsqu'il dit qu'il est né à Raville. En copiant Pierret il aura lu Rolingen pour Ralingen, et traduit ce Rolingen par Raville, ce dernier nom étant véritablement rendu par Rolingen dans l'idiôme allemand. Du reste, Pierret avait fait preuve d'un peu de précipitation en nommant ce personnage simplement Geangou de Ralingen; et Bertholet a copié cette faute de son original.

Il existe encore dans le village de Rahlingen un grand bâtiment que l'on dit avoir été sa maison paternelle, reconstruite par lui, et qui porte le milésime de 1626 avec les lettres B. R. L'église possède également de lui quelques ornements et un calice sur lequel on lit ces mots : A∴ . Gangolfus D. G. Episcopus davaliensis SS. Theologiæ J. U. doctor, suffraganeus et vicarius generalis spirensis... collegiatæ ecclesiæ SS. Germani et Mauritii legavit hunc calicem capellæ S^tæ^ Crucis apud aridubas Rahlingen.

Viri illustres, I, N° 95. — Renseignements administratifs fournis par M. le curé Steeir de Rahlingen. — Pierret, I, fol. LXIV. — Bertholet, VIII, 90. — Ulveling, 38. — Adresz-Kalender für den Regierungs-Bezirk Trier; 1845, 335. — v. Stramberg, Moselstrom, 50.

Eidel *Thilman d'*, v. EYDEL, *Thilman d'*.

EISCHEN, *Pierre,* fils de Pierre et de Marie Zahlen, est né à Beckerich, le 26 mars 1798. Après sa sortie de l'école primaire de son endroit natal il alla étudier les principes, comme alors on avait coutume de dire, chez des prêtres; puis il entra au collége de Luxembourg. En 1818 il se rendit à Trèves pour faire sa philosophie et en 1820 il entra au séminaire de Metz où il obtint la prêtrise en 1822.

Nommé d'abord vicaire à Hollerich il fut en 1826 désigné desservant à Bourscheid où il est mort le 22 décembre 1858, à l'âge de 60 ans après en avoir séjourné trente à Bourscheid.

Eischen s'est particulièrement distingué par sa prodigieuse mémoire à retenir surtout les dates et les noms : Tout ce qu'il lisait il le conservait. Grâce à ce don exceptionnel il avait réuni dans sa tête un nombre immense de faits historiques, surtout touchant sa paroisse et les seigneuries environnantes. Aussi Mgr. l'évêque Laurent, alors vicaire apostolique pour le Grand-Duché de Luxembourg, ayant eu pendant un voyage fait en 1845 pour la confirmation et la visitation des églises, l'occasion de faire sa connaissance personnelle et celle d'apprécier ses talents, l'avait-il chargé de mettre par écrit la vie des saints luxembourgeois, dans le dessein d'utiliser ce travail pour les leçons dans les offices des saints propres au vicariat apostolique. Nous devons déplorer que cet ouvrage semble perdu pour le pays, parceque son auteur l'a remis en original au prélat sans en retenir une copie. Il adressa au même un poëme sur l'érection du séminaire de Luxembourg; rédigea pour la Société archéologique du Grand-Duché, dont il était membre correspondant depuis 1851, plusieurs opuscules intéressants et nommément l'histoire de la seigneurie de Bourscheid,

gitized by Google

etc. Eischen était complaisant à communiquer le fruit de ses recherches et de ses études ; et jamais il ne laissa sans réponse les lettres qui lui venaient de quelque part que ce fût et dans lesquelles on lui demandait des notions sur l'histoire des seigneuries féodales du Pays : nous avons entre autres obtenu de lui une dixaine de feuilles de données très-précieuses sur les différentes sections de sa commune.

Enfin, on possède encore les sermons qu'il a composés lorsqu'il était vicaire à Hollerich, de même que les observations qu'il a déposées dans un registre qui repose dans la loge du gardien des ruines du château de Bourscheid.

Notice du Professeur Eschenbach; dans : Publications de la Société archéologique; T. XIV, p. XI, sqq.— Souvenirs personnels. — Notes communiquées.

ELCHARD *ou Elchrod, Michel,* né soit à Arlon, soit dans le hameau nommé Elscherod, est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « 1654. « Michael Elschardt Arlunensis prior Car« thusiæ Trevirensis ac per Germaniam vi« sitator. »

Viri illustres, I, N° 106.

ELCHARD, *ou d'Elchrod, Elscheraid, Nicolas*, aussi nommé *Elgardus*, naquit à Nobressart, non à Arlon, vers l'année 1547. Après avoir achevé sa philosophie à Louvain, Elchard vint à Trèves où il sut tellement plaire à l'archevêque que celui-ci l'envoya à ses frais continuer ses études au collége germanique à Rome : il y fut reçu docteur en théologie. Gaspard Gropper, nonce apostolique en Allemagne ayant fait la connaissance d'Elchard à Rome même, l'admit dans son intimité, le nomma son théologien et se fit accompagner par lui dans sa légation en Saxe, dans la marche de Brandebourg, vers l'église de Magdebourg et à Munster en Westphalie : partout Elchard se fit remarquer par sa profonde érudition, sa persuasive éloquence et sa grande prudence, tellement que Daniel, archevêque de Mayence le prit en affection, le sacra évêque de Sidonie ou d'Ascalon suivant d'autres, et le nomma son suffragant à Erfort. Elchard se fit aimer et estimer de tous par sa piété, son zèle apostolique et sa sage administration. Il remplit en outre et avec un plein succès plusieurs missions à Rome, en Suisse, à Trèves ainsi qu'en Thuringe, et mourut enfin à Erfort, le 11 août 1587, âgé à peine de quarante ans. Il repose dans la chapelle de Saint Sangvin, sous une tombe portant l'épitaphe suivante qu'il a lui-même composée :

DUM VIXIT, DESIDERABAT ET VOLEBAT DEUM DILIGERE ET PROXIMUM; VERUM DIABOLUS, CARO ET MUNDUS, ATQUE INSIGNES HINC CONSECUTÆ INFIRMITATES RETARDARUNT VOTUM, OPUSQUE DETURBARUNT. PROINDE VERITATEM INVOCANS, MISERICODIÆ INNIXUS, AD TRANSITUM ANHELAVIT NICOLAUS ELGARDUS ARLUNENSIS, S. T. D., SUFFRAGANEUS ERFORDIÆ.

Il faut traduire ici l'adjectif Arlunensis par : de la prévôté ou bien du marquisat d'Arlon.

Entre autres ouvrages qui tous sont restés en manuscrit, ce savant prélat a composé un : « *Eloge de la virginiti* », qu'un autre a plus tard traduit du latin en allemand et publié sous son propre nom.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres nous a laissé sur lui l'article que nous allons transcrire : « Nicolaus Elchardus ex « pago Elcherdt sti Joannis ad Arlunum, « Episcopus Sydoniorum Suffraganeus Ar« chiepiscopi Moguntini Erfordiæ, scripsit « de laude virginitatis ; ipse vir sanctus et « doctus. »

Viri illustres, I, N° 48. — AN HONTHEIM, Histor. Trevir. diplomat., II, 548. — BERTELS, 151, sq. — PIERRET, I, fol. LXIV. — BERTHOLET, VIII, 190.— WILHELMUS A WILTHEIM, Disquis. antiq. Hist. luxemb., II, c. XI, § 8. — v. STRAMBERG, Metropol. eccles. trever., I, 552, sq.—NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 18

ELIGIUS, *ou Eloy, Gerard,* est né en 1599 à Durbuy et se fit chartreux. Il mourut à Bruxelles en 1641, laissant: 1° une vie de Ste. Gertrude, première abbesse de Nivelles ; — 2° la vie du bien-

heureux J. de Gouda; — 3° d'autres ouvrages ou traductions sur des matières ecclésiastiques.

Biographie générale des Belges, 81.

ENGLEBERT, *Georges*, né à Vianden, a composé quelques ouvrages, dit Tellot dans ses Mémoires. Nous n'avons rien appris d'ultérieur sur ce personnage ni sur ses œuvres.

Tellot, Mémoires sur l'Histoire de Luxembourg; manuscrit de la Biblioth. de Mr Würth-Paquet.

ENSCH, *François, Baron d'*, fils de Frédéric Ensch, marchand cirier, et de Jeanne Herff ou Herve, issue par sa mère d'une des premières familles d'Italie, celle du célèbre cavaliero Battista Wang, ambassadeur de la République de Venise à la cour de l'empereur Ferdinand III, est né à Luxembourg, le 16 janvier 1773.

Le jeune Ensch, après avoir appris les premiers éléments dans les écoles primaires, entra au collége de sa ville natale où il parvint jusqu'en quatrième ou peut-être en troisième, mais sans se distinguer, parceque le repos et l'attention nécessaires pour pouvoir étudier n'allaient pas à son esprit turbulent et aggressif qui se traduisait dans les querelles presque continuelles qu'il avait avec ses condisciples auxquels il ne cherchait qu'à faire des espiègleries. Il avait au surplus toujours prêtes des niches à jouer aux passants. Un jour de marché entr'autres, c'était en 1793, il s'avisa de dételer les chevaux des paysans qui avaient amené du grain à vendre et de les attacher ensuite deux à deux pour enfin les pourchasser dans les rues et les faire cabrer, renversant les escabauds des détaillants. A son retour à la maison paternelle après cette poliçonnerie, comme il vit que son père voulait lui donner une correction à coups de canne, le jeune homme s'esquiva en sautant d'un bond pardessus la porte de boutique et courut droit chez le général Guillaume Schrœder auquel il offrit de prendre service à l'armée, en qualité de cadet.

Le général, frappé sans doute de son extérieur éveillé qui promettait qu'il ferait son chemin dans la carrière militaire, mais ne voulant pas à cause de sa jeunesse l'accepter sans l'assentiment de ses parents, fit mander son père auquel il demanda s'il consentait à l'enrôlement de son fils. Celui-ci, après avoir beaucoup déclamé contre la conduite du jeune homme, finit par consentir, parceque, dit-il, il n'était bon à rien d'autre qu'à manger du pain de munition. Ensch fut donc envoyé à la caserne où il devint bientôt un modèle de discipline et d'exactitude pour le service.

Lorsqu'à l'approche des armées de la République française le régiment du général Schrœder quitta Luxembourg pour se rendre en Italie, Ensch était Enseigne ou Cornet: il fit avec ce grade la campagne dite d'Italie où il gagna le brevet de sous-lieutenant et l'ordre de St. Léopold avec la plaque. Après la paix de Lunéville en 1801, il vint visiter sa famille à Luxembourg où l'on a eu lieu d'admirer la belle carrure et la haute taille du superbe officier que peu d'années auparavant on avait vu partir tout fluet encore: les officiers français eux-mêmes qui étaient en garnison dans la ville firent bien des tentatives pour lui persuader de prendre service dans leur corps, lui représentant que l'avancement chez eux était bien plus rapide et qu'il y avait plus de gloire à servir dans une armée toujours ou presque toujours victorieuse. Mais Ensch leur répondit résolument: J'ai servi mon empereur dans le bonheur je veux aussi le servir dans le malheur. Toutes les instances furent inutiles, il ne voulut jamais abandonner le drapeau qu'il avait juré de défendre et il retourna à son corps autrichien. Il revint encore en 1804 à Luxembourg après la bataille d'Austerlitz: il était alors premier lieutenant.

Ayant pendant ce voyage eu l'occasion de voir le major baron de Weyder, celui-ci l'engagea à quitter l'infanterie pour entrer dans les chasseurs de l'archiduc Charles. Ensch suivit ce conseil dès son retour en Autriche.

Pendant la campagne de 1805 il se couvrit de gloire. Près d'Ulm, du 11 au 18 octobre, sa compagnie fut chargée de couvrir sur un point difficile la retraite de l'armée autrichienne, avec ordre de combattre jusqu'au dernier homme, afin d'empêcher l'archiduc Ferdinand, serré de près par l'armée française, d'être fait prisonnier. Dans cette position une balle lui ayant effleuré la cuisse gauche il prit aussitôt son mouchoir de poche et pansa lui-même la plaie aussi bien qu'il le put. Il avait à peine fini d'appliquer ce bandage improvisé qu'une autre balle vint l'atteindre au bras droit, ce qui le força de mettre le sabre à la main gauche, laissant pendre le bras blessé qui continuait à saigner; parce que fidèle à la consigne donnée et voyant tous les chefs tyroliens morts ou mis absolument hors de combat il avait dû prendre lui-même le commandement du corps qu'il sut maintenir dans sa position, non-seulement jusqu'après le passage de l'archiduc qui lui donna un salut de satisfaction, mais jusqu'au moment où, après le commandement de tourner une troisième balle lui entra dans le flanc droit et le renversa évanoui bas de son cheval. Ses soldats s'empressèrent aussitôt de le charger sur leurs fusils pour le transporter à l'ambulance; mais l'archiduc Jean, qui avait à une petite distance vu cette scène émouvante d'héroïsme, se hâta d'envoyer sa propre voiture au-devant du blessé, *avec ordre d'y placer le brave officier* (textuel.)

La brillante conduite d'Ensch dans cette sanglante affaire le fit mettre à l'ordre du jour de l'armée. Ses plaies, qui n'étaient pas mortelles, ayant été guéries assez promptement il put reprendre le commandement de sa vaillante compagnie, avec le grade d'aide-de-camp: l'empereur l'avait en outre créé chevalier.

Une des croix de l'ordre de Marie-Thérèse était devenue vacante en 1808, et un grand nombre de postulants, parmi lesquels on comptait des généraux, s'étaient présentés pour l'obtenir. Mais l'archiduc Charles voulut la remettre à son aide-de-camp des chasseurs tyroliens. Comme le commissaire déclara que cela ne se pouvait d'après les statuts, parce que Ensch n'était pas noble, le prince lui répliqua aussitôt: « qu'à cela ne tienne, « je le crée Baron, et ses titres seront ex- « pédiés dans la meilleure forme possible. » Toute objection ultérieure devenait pour lors inutile; et le 15 mars 1808, pendant une revue générale sur les glacis de Vienne l'archiduc généralissime attacha lui-même cette décoration sur la poitrine de François Ensch, en lui disant: « Re- « cevez de mes mains la croix militaire « la plus élevée, comme récompense de « la part glorieuse que vous avez prise « aux journées d'Ulm et de la noble con- « duite que vous y avez tenue; comme « une preuve de mon estime et de ma « faveur. » Il reçut en même temps le brevet de capitaine et les patentes de Baron, pour lui et ses descendants.

Peu de temps après Ensch passa lieutenant-colonel et fit les campagnes de 1813, 14 et 15, dont il obtint la médaille commémorative. Il prit également part à celle contre Murat et les Carbonari, à la suite desquelles une quatrième décoration vint orner sa poitrine en récompense de sa vaillance; et en effet, presque tous les jours les gazettes du temps avaient rapporté de lui un fait d'armes nouveau ou une prise de ville que son souverain lui devait.

Vers 1820 son bataillon fut envoyé en garnison à Capo-d'Istria où il resta jusqu'en 1830. A son retour à Wiener-Neustadt Ensch fut nommé général-major.

En 1814 il avait obtenu l'ordre de Ste. Elisabeth auquel est attaché un traitement de sept cents florins: cette distinction n'est accordée qu'à de vieux militaires qui se sont fait une réputation dans les combats.

Quelque temps après son arrivée à Wiener-Neustadt, Ensch s'est retiré du service pour passer le reste de ses jours dans un repos que ses longues fatigues à l'armée lui avait mérité. Il avait été ma-

ized by Google

rié deux fois: la première alliance, avec la fille unique du baron de Hauer, ministre des finances de l'empire d'Autriche, contractée le 1er février 1814, ne lui donna qu'une demoiselle, Mathilde, qui fut pendant longtemps les délices de la cour de Vienne où elle fut élevée. Elle est aujourd'hui mariée à Mr N. Beznar von Riedburg. La seconde union du Baron d'Ensch (le 20 mai 1820), avec Claire de Lindenheim et Friensberg, l'a rendu père de deux fils et d'une demoiselle: l'aîné, qu'il avait fait nommer Dominique, en mémoire de son frère, décédé le 12 avril 1849 curé à Biersdorf, chef-lieu de commune dépendant du cercle prussien de Bittbourg, est mort jeune; le puîné, François comme son père, est actuellement major au 3e régiment des lanciers autrichiens. Finalement la fille, Jeanne, est alliée à un membre de la famille Szegedy-von-Mezo-Szeged.

Le général-baron François d'Ensch est mort le 15 mars 1861, à l'âge de 88 ans et deux mois, à Baden en Autriche. Le billet mortuaire lui donne les qualifications suivantes: Général-major royal impérial en retraite, chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, de ceux de St. Ferdinand et de St. Georges de la réunion des deux Siciles; membre de l'institut militaire des Saintes Elisabeth et Thérèse, etc., etc. Il avait également été propriétaire du deuxième bataillon des chasseurs tyroliens.

Comme le décès de cette grande figure militaire est absolument trop récent encore, il nous a été impossible de recevoir, avant l'impression de cette notice, les renseignements plus détaillés que nous attendons tant de la chancellerie impériale autrichienne que de la famille même. Si nous en obtenons ultérieurement, nous les ajouterons à la fin de notre ouvrage.

Notes sur le général d'Ensch, par M. le curé Servais, de Wiltingen; d'après les récits de famille et les correspondances mêmes du général. — Renseignements communiqués.

ENSCH, *Jean-Henri*, frère de François Baron d'Ensch dont l'article précède, est né le 25 décembre 1763. En 1785 il avait terminé ses humanités au collége de Luxembourg. Cependant il n'entra à l'université de Louvain que le 8 mai 1789, et y acheva le cours de droit le 29 avril 1792. Les événements de l'époque l'ayant empêché de subir ses examens décisifs pour obtenir le doctorat dans cette ville, il fut obligé d'aller le demander à l'école de Nancy où il fut promu le 19 mai de la même année. Le 11 juin suivant le conseil souverain de la province de Luxembourg l'admit au serment d'avocat.

En l'an IV de la République (1795–1796) il fut secrétaire de l'administration municipale de Clervaux. Le 24 germinal an V (13 avril 1797) il fut élu par l'assemblée électorale du Département juge au tribunal civil de Luxembourg. Le 5 thermidor an VI (23 juillet 1798) le Directoire exécutif le nomma préposé au triage des titres et archives du département. Le 23 fructidor an VIII (10 septembre 1800) il fut, par arrêté des Consuls envoyé présider le tribunal de première instance de Bittbourg où il resta jusqu'à la nouvelle organisation judiciaire de 1811 qui transféra ce tribunal à Echternach: Ensch en conserva la présidence. Enfin, le 8 décembre 1814 le Gouvernement général des Bas- et- Moyen-Rhin le nomma à la vice-présidence du tribunal de Luxembourg, qualité dans laquelle il est mort le 15 juillet 1824, à l'âge de 61 ans.

Par arrêté du Conseil général de Paris, en date du 19 mai 1807, J.-H. Ensch avait été nommé correspondant de l'athénée de la langue française.

Renseignements fournis. — Etat civil. — Titres originaux communiqués.

ENSCHRINGEN, *Ludolphe d'*; v. LUDOLPHE, *dit d'*.

ERNTZEN, *Henri* et *Paul*, frères, originaires d'Echternach, vivaient pendant le dix-huitième siècle. Ils entrèrent tous les deux dans l'ordre des Jésuites et devinrent des professeurs très-distingués l'un de philosophie, l'autre de mathématiques à l'U-

niversité de Cologne où ils moururent l'un et l'autre, laissant une belle et riche bibliothèque, de même qu'une précieuse collection d'instruments de physique.

Muller, Historisch-Topographische Beitræge zur Kenntniss des Sauer-Thales, 55.

ETIENNE, *Stephanus*, né dit-on à Salm et issu du sang royal de France, fut élevé à l'école du palais de Charles-le-gros et étudia sous le célèbre philosophe Nannon.

De chanoine de l'église de Metz il avait été fait abbé de St. Michel à Châtillon, lorsqu'il fut élu le trente-neuvième évêque de Tongres ou de Liége, en 903. Etienne était très-versé dans le chant ecclésiastique, la musique et les arts, et passait pour savant pendant son siècle. Il contribua de tout son pouvoir à soutenir la réputation des écoles de Liége.

Il a laissé une vie de St. Lambert et composé l'office de ce saint, celui de la Sainte-Trinité et de l'invention du corps de St. Etienne. Il est en outre auteur d'un Bréviaire et d'un livre des miracles de St. Martin qui se trouvent à la Bibliothèque de Ste. Généviève, à Paris. Etienne est le premier évêque de Liége qui se soit honoré par des poésies sacrées. Il obtint un diplôme de l'empereur Louis confirmant toutes les donations faites à Saint-Servais de Mæstricht, et les transférant à St. Lambert à Liége.

L'évêque Etienne mourut le 16 mai 920, après un épiscopat d'environ seize ans, et fut enterré dans l'église de St. Lambert que les sans-culotte ont démolie.

Foullon, Historia leodiensis, I, 161, sq — Fisen, Historia Ecclesiæ Leodiensis, 202 ad 209. — Dewez, Histoire du Pays de Liége, I, 18. — Cte de Bac-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 35. — Swertius, Athenæ Belgicæ, 679.

EVERLANGE-WITRY, *Jean-Bernard-Auguste, baron d'*, né au château de Witry, en 1749, fut colonel au service de l'Electeur palatin, chambellan du roi de Bavière et gentilhomme de la cour de Guillaume, prince de Bavière. Il est mort en 1813, à Chêne-à-Han dans le Luxembourg aujourd'hui belge.

Biographie générale des Belges, 83.

EVERLANGE-WITRY, *Louis-Hyacinthe d'*, est né en 1719 au château de Witry, comme le personnage qui précède et comme les deux qui suivent. Il devint chanoine-noble de Tournay, aumônier d'honneur du Prince Charles de Lorraine à Bruxelles, surintendant du cabinet des raretés et membre de l'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de la même ville. Nous ne connaissons pas la date de son décès.

Biographie générale des Belges, 83.

EVERLANGE-WITRY, *Robert-Joseph d', dit* LE CHEVALIER DE WITRY, fils cadet d'Ernest-Guillaume d'Everlange-Witry et de Marie-Anne-Aldegonde de Hamal de Brialmont, est né le 6 avril 1754 au château de Witry, Duché de Luxembourg, et fut reçu page en 1761 à la Cour du prince Charles-Alexandre de Lorraine, Gouverneur-général des Pays-Bas. Il entra ensuite au régiment Royal-Suédois au service de France, sous les ordres du comte de Steeding.

Le 21 septembre 1780 il fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et partit pour Malte où il fit ses caravanes. Mais cette vie ne convenant pas à son caractère entreprenant il revint bientôt reprendre sa place d'officier au Royal-Suédois.

Le chevalier de Witry comptait à la cour de Versailles de nombreux amis qui l'entraînèrent dans les écarts de cette époque. Lié de parenté avec Mirabeau, s'il ne partageait pas ses opinions politiques trop souvent il partageait ses plaisirs : Il fut témoin de toutes les phases de la révolution qui détruisit la monarchie française. Les observations et même les supplications de sa famille pour l'éloigner de Paris furent inutiles jusqu'en 1796. Alors seulement, cédant aux sollicitations du chevalier d'Augard, du baron de Grimm et du comte de Steeding qui était devenu ambassadeur de Suède à la cour de Russie,

il quitta la France, revint aux Pays-Bas et partit pour Saint-Pétersbourg où il rejoignit ses amis les comtes de Steeding et de Litta, ce dernier ambassadeur de l'Ordre de Malte auprès de l'Empereur Paul et de l'impératrice Catherine : Le chevalier de Witry fut adjoint à l'ambassade en sa qualité de chevalier de l'Ordre.

L'empereur Paul, passionné pour les exploits des chevaliers de Malte, et voulant prévenir la dissolution de cette institution militaire que les armes de la République française menaçaient, donna une plus grande extension au prieuré de Pologne dont il fit le grand-prieuré de Russie. Le même prince concéda ensuite à l'ordre un palais à Saint-Pétersbourg, et le 22 juin 1798 le premier grand chapitre y fut tenu.

Dans sa correspondance du 6 juillet suivant le chevalier de Witry donne les détails les plus précis sur cette solennité : « Tous les commandeurs et chevaliers du « prieuré, dit-il, étaient réunis au Palais « de Malte, en présence des Princes Kou- « raken et Berberedsko, chevalier et vice- « chancelier de l'Empire, tous les deux « grands-croix honoraires de l'ordre. Nous « avons tenu le grand-chapitre sous la pré- « sidence du Bailly de Litta comme le plus « ancien commandeur en l'absence du « grand-prieur le Prince de Condé, alors « à l'armée. J'ai rempli les fonctions de « chevalier-secrétaire.

« Jeudi matin nous nous sommes ren- « dus à la cérémonie solennelle au château « impérial de Paulowitz où habite la cour, « et nous avons assisté à la messe et au « Te Deum dans une chapelle catholique « où Monseigneur de Litta, frère du Bailly « a officié pontificalement. Le cortège était « des plus pompeux pour se rendre du « Palais impérial à la chapelle catholique, « à un quart de lieue du Palais. Voici « l'ordre de la marche :

« 1° Un détachement des gardes nobles.

« 2° Le chevalier de Witry, faisant les « fonctions de secrétaire de l'ordre, seul « dans un carosse à six chevaux, suivi de « deux héraults des ordres de Russie.

« 3° Deux maîtres des cérémonies, en « voiture.

« 4° Deux aumôniers de l'ordre, en voi- « ture.

« 5° Deux candidats, le Prince Michel « Lubonniski et le comte de Borch.

« 6° Le comte de Buchshœwen, cheva- « lier de St. Jean de Prusse.

« 7° L'amiral de Ribas et le baron de « Rechlin, ministre de Bavière, chevaliers « honoraires.

« 8° Le prince Joseph Poniatowski et le « duc Serra Capriolo, ministre de Naples, « chevaliers.

« 9° Mr de la Houssage et le comte de « Choiseul, chevaliers du prieuré de Russie.

« 10° Les comtes de Choiseul Gouffier « et de Creptovich, chevaliers de Justice.

« 11° Le prieur de Czartorisky, com- « mandeur.

« 12° Les comtes de Radzinsky et Wal- « konsky, commandeurs.

« 13° Les princes Besberedsko et Kou- « raken, Grands-Croix de l'Ordre.

« 14° Le bailly comte de Litta, Grand- « Commandeur, et le Grand-Aumônier, « son frère.

« 15° Les deux Grands-maréchaux de « la Cour.

« 16° Le Grand-maréchal de la Cour.

« 17° Le Grand-maître des Cérémonies.

« 18° Le chevalier des Ordres.

« 19° LL. AA. II. les Grands-Ducs de « Russie, Alexandre et Constantin.

« 20° S. M. l'Empereur Paul Ier, en « costume de Grand-Croix, avec l'hermine.

« 21° Le corps des Gardes-nobles et « les autres dignitaires de la Cour.

« Après la cérémonie de la chapelle et « le retour au Palais impérial, S. M. l'Em- « pereur a, de sa propre main, armé che- « valiers et décoré des insignes que je « portais sur un coussin de velours les « deux candidats, le Prince de Lubonniski « et le Comte de Borch. J'ai rejoint en- « suite mon rang d'ancienneté pour rece- « voir l'accolade de l'Empereur et pour le « dîner. Le soir il y eut fête au Palais, « qui fut honorée de la présence de S. M.

gitized by Google

« l'Impératrice Catherine et de ses deux « frères, les Princes de Wurtemberg. Elle « tenait par la main le jeune Grand-Duc « Nicolas qui avait alors deux ans. »

Le 27 octobre suivant le chevalier de Witry fut nommé commandeur du chapitre et l'empereur lui confia la charge de trésorier du prieuré de Russie. Mais comme après la mort de Paul Ier en 1801 et l'avénement de l'Empereur Alexandre, le comte de Litta et d'autres chevaliers de l'Ordre de Malte se retirèrent des hautes fonctions qu'ils occupaient, la lieutenance du Grand-Maître fut donnée au Maréchal comte de Soltikof, tandis que l'évêque de Mohilen devint grand-aumônier, le chevalier de Witry, fatigué des grandeurs de la cour la plus brillante de l'Europe et les pensées absorbées par les idées religieuses, résolut en février 1804 de se retirer de Saint-Pétersbourg et entra le 10 mars suivant dans l'ordre des Jésuites, à Dunebourg, sous le nom de Père Everlingen.

Lorsque le Duc de Richelieu reçut de l'empereur Alexandre le Gouvernement de la Crimée et entreprit l'œuvre de civilisation qui devait immortaliser son nom dans cette contrée, il se souvint du chevalier de Witry qu'il avait connu à la cour de Versailles et à celle de Saint-Pétersbourg. Voulant avoir le secours des Jésuites pour diriger l'instruction publique de son gouvernement il confia au Père Everlingen la direction des colléges qu'il venait d'établir à Odessa. Depuis lors le Père Everlingen ne quitta plus le duc de Richelieu et fit servir modestement sa longue expérience des choses du monde au succès de la noble entreprise à laquelle le gouverneur l'avait associé. Pendant les terribles épreuves de la peste de 1812 le Père Everlingen s'épuisa en dévouement et en courage pour soulager les malheureux et fit bénir son nom à Odessa.

Il survécut peu de temps au départ du duc de Richelieu que la restauration de la maison de Bourbon et de plus belles destinées rappelaient en France; il est mort à Odessa, le 14 mai 1815, à l'âge de soixante-un ans.

La famille d'Everlange-Witry, originaire de Bohême, s'était établie au pays de Luxembourg vers le commencement du quatorzième siècle. Elle y posséda la seigneurie d'Arloncourt et celle d'Everlange dont elle avait pris le nom. Vers 1396 Robin ou Robert d'Everlange, qui s'était retiré à Arlon, acheta la terre de Witry où il s'établit et dont il prit le surnom d'Everlange-de-Witry qu'il a transmis à ses descendants. Cette seigneurie, située dans le Luxembourg, ne sortit des mains de la famille d'Everlange qu'en 1783 où elle fut vendue au duc de Looz, seigneur de Sainte-Marie.

Biographie du Père d'Everlange, de l'ordre des Jésuites. — Lettres inédites du Père Everlingen, 1813—1815.—Lettres du même, sous le nom de Chevalier de Witry, 1795 à 1797.—Généalogie authentique de la Famille d'Everlange-de-Witry.— Lettres du duc de Richelieu et du Comte de Ségur.—Lettres posthumes du comte Joseph de Maistre au Père Everlingen.—Almanachs de la Cour de Bruxelles, 1761—65. — Preuves de réception à l'ordre de Malte, 21 sept. 1780.—La France chevaleresque; Paris, 1786, p. 60. — Brevet militaire. — Nomination signée du Prince Charles de Lorraine. — Biographie générale des Belges, 83, sq.

EVERLANGE-WITRY, *Théodore-Ignace d'*, major au régiment de Puebla au service de la grande impératrice Marie-Thérèse, fit la guerre de sept ans et se distingua surtout à la bataille de Koline, en 1757.

Biographie générale des Belges, 83.

EYDEL *ou Eidel, Thilman d'*, est une de ces illustrations du Luxembourg que leur vaste érudition a élevées aux plus grands honneurs. Le lieu de la naissance de Thilman d'Eydel ne nous est pas connu; nous savons seulement qu'il sortait d'une famille noble: il a vécu pendant les deux moitiés du quatorzième siècle. L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré les lignes qui suivent: « 1398. Thilmannus ab Eydel abbas muns- « teriensis ad Luxemburgum, Episcopus « et suffraganeus Archiepiscopi Treviren-

Digitized by Google

«sis, Venceslaï Imperatoris perpetuus in «utraque refectione ob doctos et jucundos «de re quavis sermones conviva.»

Religieux-profès de l'abbaye de Notre-Dame dite de Munster près de Luxembourg, Thilman d'Eydel fut désigné quatorzième abbé de ce monastère après le décès de Jean de Velzberg ou Welzberg. Ses manières avenantes et son usage du monde, joints à ses grandes connaissances le firent aimer et rechercher des grands, puisque, comme nous venons de le voir, l'empereur l'avait pour commensal ordinaire, chaque fois qu'il se trouvait à Luxembourg.

D'un autre côté, comme ce prélat n'était pas moins pieux et vertueux qu'il était homme du monde, l'archevêque de Trèves le sacra évêque du titre d'Azot et le nomma en 1398 son suffragant vicaire-général *in pontificalibus*, fonctions qu'il remplit avec zèle et dignité. Comme son ministère à la Cour de Trèves exigeait sa présence presque continuelle dans cette ville, il y acheta un hôtel qu'il laissa plus tard à son monastère de Munster, outre plusieurs autres acquisitions importantes dont il l'enrichit. Il fit plus: afin que cette maison ne perdit rien en régularité pendant ses fréquentes et souvent assez longues absences, il se désigna un coadjuteur qui devait y résider lorsqu'il était obligé de se trouver à Trèves.

Sur la fin de ses jours Thilman d'Eydel choisit la Chartreuse près de Trèves pour lieu de sa sépulture dans le cas où il viendrait à mourir dans cette ville, comme cela a eu lieu en effet. Il fut en conséquence porté dans ce monastère où on lui posa l'épitaphe qui suit:

ANNO MCCCCX. 26. JUNII OBIIT TREVERIS
REVERENDUS DOMINUS TILMANNUS AB EYDEL
ABBAS MUNSTERIENSIS APUD LUXEMBURGUM,
ET SUFFRAGANEUS TREVIRENSIS.
HIC SEPULTUS QUIESCIT.
CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN SANCTA PACE.

LUCAS NIDERHORN, Res munsteriensis; mscrt. Bibl. Luxembourg. — Histoire de l'abbaye de N.-D. de Munster; mscrt. ibid. — BERTELS, 132, sq. — BERTHOLET, III, P. J. v. — AB HONTHEIM, Historia Trevirensis diplomatica, II, 11. — PIRARET, I, f. LXIV. — PAQUET, 34. — TELLOT, Mémoires; mscrt. Bibl. de Mr Wurth-Paquet. — v. STRAMBERG, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 347. — Viri illustres, I, N° 26.

EYSCHEN, *Charles-Gérard*, est né à Baschleiden, commune moderne de Boulaide, le 13 prairial an VIII, répondant au 2 juin 1800. Il était fils de Pierre Eyschen, riche propriétaire-cultivateur, et de Catherine Kellen.

Nous croyons devoir conserver à ce personnage les prénoms de *Charles-Gérard* que lui-même il prenait, bien que son acte de naissance qui repose aux archives de la commune moderne de Mecher à laquelle le village de Baschleiden ressortissait alors, ne porte que *Gérard* tout court, tandis que celui de son baptême, qui se trouve aux archives de Boulaide lui donne celui de *Charles* seulement.

Le jeune Eyschen reçut son éducation élémentaire ainsi que les principes humanitaires chez un de ses oncles, alors curé-desservant à Kœrich, et passa de chez ce dernier à l'Athénée de Luxembourg où il termina ses études gymnasiales. Il alla ensuite suivre les leçons de droit à l'université de Liége et y obtint le bonnet de *Doctor juris romani et hodierni* après avoir soutenu le 5 août 1826 une thèse: *De divisione rerum*.

Déjà pendant ses études de collége Eyschen s'était particulièrement enthousiasmé pour la littérature allemande, surtout pour Klopstock hors de la Messiade duquel il déclamait souvent des tirades entières: cet amour pour la littérature et pour la philosophie spéculative lui est resté toute sa vie. Aussi, pendant son séjour à l'université s'occupa-t-il de l'étude de ces branches des connaissances humaines à toutes les heures de loisir en dehors des cours juristiques; et, paraît-il, il avait fait dans cette spécialité des progrès non moins distingués que dans la science que par vocation il avait choisie pour se former une carrière, puisque lorsqu'en 1825 le roi Guillaume Ier pronon-

çait la fermeture du collége des Jésuites établi à Alost et réorganisait cet établissement municipal sur un pied nouveau, le Gouvernement ayant demandé aux universités belges des sujets capables pour les attacher à cette institution en qualité de professeurs, Eyschen fut proposé par la faculté des lettres de Liége.

Par arrêté du ministre de l'Intérieur du royaume des Pays-Bas, en date du 30 janvier 1826, il obtint la chaire de Rhétorique et prononça déjà le surlendemain le discours d'installation du collége. Ce discours, qui fut imprimé à Alost, est suscrit: *Discours sur l'instruction publique, prononcé à l'ouverture du collége d'Alost, le 1er février 1826, par* Ch. G. Eyschen, *Docteur en droit et Régent de Rhétorique au même collége;* 5 pages in 8°, non compris le titre.

D'un autre côté, dès qu'il eut obtenu son diplôme de Docteur en droit il alla prêter le serment d'avocat devant la Cour d'appel de Bruxelles et se fit inscrire le 12 août sur le tableau du barreau de la même ville, devant le tribunal de laquelle il plaida, dit-on, plusieurs fois.

On ajoute également que, ayant profité de l'occasion que ses cours au collége d'Alost lui fournirent pour continuer à se perfectionner dans la philosophie et dans la littérature, il s'est trouvé à même de subir le 20 octobre 1829 devant la faculté des lettres de l'université de Liége l'examen de *Philosophiæ theoreticæ magister, litterarumque humaniorum Doctor,* et avait obtenu ce nouveau titre académique après avoir défendu une dissertation: *De ratione et viâ Rhetorici.*

Afin de ne pas interrompre le fil des faits scolastiques que nous avions à relater, nous avons dû omettre en son lieu de rapporter un incident que cependant nous nous croyons en devoir de ne pas passer sous silence: Théodore Lenz (v. son art.), son condisciple et son ami intime était mort à Liége, le 16 octobre 1823, lorsque les élèves allemands de cette université voulant honorer les talents et la vertu de leur condisciple, résolurent de lui faire élever un monument funéraire. Eyschen fut choisi pour soigner l'exécution du projet. A l'occasion de l'inauguration de ce monument il prononça entourré de tous les étudiants allemands un panégyrique touchant et profondément senti en l'honneur du camarade que les assistants avaient perdu si jeune encore et si plein d'espérances. Ce discours, «le plus beau qu'Eyschen ait jamais fait», nous écrivait naguère un connaisseur, a été imprimé quelque temps après sous le titre de: *Rede gehalten bei der Errichtung des Denkmahles für Theodor Lenz, auf dem Leichenhofe Robermont zu Lüttich, am 17 July 1824, von* Carl Eyschen, *Student auf der dortigen Universität. — Gedruckt auf das Begehren der Zuhörer zum Besten eines dürftigen Schülers des Athenæum zu Luxemburg*; Luxembourg, Lamort, 1824, in 8°; 16 pages dont quatre pour le titre et pour un exorde introductif à la cérémonie, prononcé par le professeur Warnkœnig.

Quelques années auparavant il doit de même avoir prononcé à l'Athénée de Luxembourg l'éloge funèbre d'un autre condisciple, l'élève Schumacher; mais il ne paraît pas que le morceau ait été imprimé.

D'autre part, puisque nous avons interverti l'ordre chronologique, nous avons jugé opportun de mentionner également ici un autre fait que nous n'aurions pu mieux placer parce que nous ignorons sa date: un de ses ancêtres, Georges d'Eyschen (v. son art.) avait fondé le 10 septembre 1650 près de l'ancienne université de Cologne des bourses d'études en faveur de descendants de son nom: *nominis mei.* Ces stipendes avaient été perdus pendant la révolution française comme le fonds sur les revenus duquel leur existence avait été assise par le fondateur avait été aliéné déjà le 12 août 1735. Charles Eyschen qui avait appris ces circonstances de son oncle le curé de Kœrich, se mit à l'œuvre pour récupérer cette fondation à sa famille. Il fit tant et tant de démarches à Cologne

et à Berlin qu'enfin il réussit à obtenir le retour de la jouissance de ces débris sous les conditions posées par le bienfaiteur, avec le seul changement que, puisque l'établissement académique de Cologne est supprimé les boursiers ont la faculté de suivre les leçons d'une université prussienne quelconque. Eyschen lui-même, comme *Senior familiæ Eyscheniana*, fut en même temps désigné collateur, droit qu'il a exercé jusqu'à son décès. A l'article Georges d'Eyschen nous donnons de plus amples détails sur cette fondation ainsi que sur son importance actuelle.

Pendant qu'Eyschen était professeur de Rhétorique au collége d'Alost il eut l'occasion de prononcer, en hollandais et deux années consécutives, à la distribution des prix aux élèves des discours qui ont été imprimés mais dont il nous a été impossible de nous procurer un exemplaire.

Par décision ministérielle du 15 août 1829 il obtint démission honorable de ses fonctions professorales ; et déjà le 20 juin suivant (1830) il fut, sur la recommandation du Gouverneur Willmar (v. son art.) et par un arrêté royal, nommé juge au tribunal de première instance à Diekirch. Eyschen était à peine installé dans cette dignité que, au banquet qui eut lieu pour célébrer l'anniversaire de la naissance du roi Guillaume Ier, il trouva l'occasion d'exposer sa profession de foi politique en portant au Souverain un toast chaleureux dans lequel il fit l'éloge de son gouvernement ainsi que des principes sur lesquels l'administration de ce prince était basée. Ce discours, qui pouvait passer pour hardi au moment même où la révolution belge éclatait à Bruxelles, dut faire prévoir le parti qu'Eyschen prendrait à l'égard des événements que cette révolution amenerait. Et en effet, le gouvernement provisoire de Bruxelles l'ayant, dès le 16 octobre de la même année 1830, nommé aux fonctions de juge d'instruction près le tribunal de Saint-Hubert, il s'y rendit parcequ'il ne considéra cette nomination que comme une mesure purement administrative. Mais lorsqu'en vertu de la loi belge du 5 mars 1831 on exigea de lui le serment de fidélité au nouvel ordre des choses il le refusa avec énergie, préférant quitter son siége magistral plutôt que de devenir infidèle au roi des Pays-Bas auquel il avait voué tout son amour politique. Il abandonna donc immédiatement Saint-Hubert pour se retirer à Luxembourg où la révolution n'avait pas pénétré par un effet naturel de causes qu'il est inutile de développer ici.

Déjà en avril 1831 il se fit inscrire sur le tableau des avocats de la capitale et y plaida jusqu'en 1833.

En 1831 aussi il fut choisi membre du Bureau de Bienfaisance et conserva cette charge jusqu'en 1837, alternativement avec la vice-présidence du même établissement. Finalement, le 4 octobre, toujours de l'année 1831, le roi Guillaume Ier le nomma membre de la commission des comptes que ce souverain venait d'instituer pour la partie du Grand-Duché qui était restée sous son autorité, c'est-à-dire la capitale. Eyschen conserva ces fonctions jusqu'en 1840.

En outre, le 14 août 1832, il fut nommé juge de paix-suppléant à Luxembourg, et le 30 novembre suivant il obtint siège au tribunal de première instance en qualité de juge titulaire.

Le 19 février 1840, après la reprise de possession de la partie du Luxembourg demeurée à la Maison d'Orange par le traité de Londres, il fut nommé président du tribunal d'arrondissement à Diekirch et décoré le 11 juin 1842 de la croix de Chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne.

Le 19 juillet suivant, 1842, il fut promu à la présidence du tribunal de Luxembourg et déjà le 25 février 1843 élevé à la dignité de Conseiller à la Cour supérieure de Justice et de Cassation du Grand-Duché.

Le 17 février 1844 il entra comme membre de l'ordre judiciaire dans la commission d'instruction primaire créée par

Digitized by Google

la loi du 26 juillet 1843 et dans le comité permanent de cette commission. Le 21 décembre de la même année il accepta l'inspection des écoles du canton de Capellen qu'il conserva jusqu'au 19 avril 1849 où le roi lui accorda sa démission honorable. Le 17 mars 1849 il fut nommé membre de la commission des Curateurs de l'Athénée, laquelle il ne quitta que le 4 juillet 1856 lorsqu'il entra au ministère, ainsi que nous le verrons en son lieu. Enfin, il fut plusieurs fois désigné membre des jurys d'examen pour la collation des grades académiques du droit et des lettres; et il les présida même à plusieurs reprises.

D'un autre côté, en 1845, à la première élection à laquelle au vœu de la constitution d'Etats du 12 octobre 1841 le peuple luxembourgeois fut appelé à concourir pour la nomination des membres de ces Etats, Eyschen fut désigné pour représenter *le canton de Rédange*. Aux élections de 1848, année de sérieuse mémoire, il ne fut pas nommé à la Constituante; mais après la sanction du nouveau pacte politique que le Luxembourg s'était donné du libre consentement de S. M. Guillaume II, d'éternelle et de vénérée mémoire, il fut député à la Chambre législative par le *canton d'Echternach;* et en 1854 *celui de Clervaux* l'y envoya.

Du reste Eyschen, considéré comme législateur, s'est principalement et pour ainsi dire uniquement fait remarquer au sein des Etats et à la Chambre des Députés dans les discussions qui avaient trait aux relations de l'Etat avec le clergé. Cependant à l'occasion de la question allemande, c'est-à-dire pendant la session de 1849 et les suivantes, il a prononcé de longs discours pour démontrer que le Luxembourg aurait un intérêt vital à être et à rester étroitement uni à la Confédération germanique comme à vivre sous la législation arrêtée par la Diète de Francfort. Dans la discussion de la loi sur l'instruction moyenne et supérieure il s'est vigoureusement prononcé pour les réclamations élevées par le vicaire apostolique touchant la surveillance à exercer par l'Eglise sur l'enseignement, les élèves, et même sur les professeurs; etc.

Le 21 mai 1856, Eyschen quitta la Chambre des députés pour accepter la dignité d'Administrateur-général de la Justice et d'une partie de l'Instruction publique, fonctions qu'il ne conserva que jusqu'au 28 novembre 1857, c'est-à-dire juste le temps qu'il a fallu pour introduire dans la Constitution libérale du Grand-Duché, votée en 1848 par les Etats du Pays réunis en nombre double pour cette mission spéciale, et librement sanctionnée par le Souverain, les changements qu'on a prétendus nécessaires afin d'en faire cadrer, disait-on, les dispositions avec les prescriptions des lois organiques de la Confédération germanique et des résolutions dites conférences ministérielles de 1820, bien que ces dernières n'aient jamais reçu aucune publication officielle que nous sachions; pour y faire inscrire ces changements par rescrit royal grand-ducal après que les Députés du pays eurent manifesté par leur abstention réitérée l'intention de n'y point vouloir coopérer; pour aider enfin, par son contreseing donné en collége du Conseil des Administrateurs généraux, à publier les décisions de la Diète de Francfort que les Députés luxembourgeois n'avaient pas voulu accepter parcequ'ils les croyaient contraires aux droits acquis de la libre volonté d'un grand roi; et pour concourir à l'élaboration de toutes les Ordonnances interprétatives de ces décisions, qui furent décrétées pendant l'espèce d'interrègne de onze mois que le gouvernement s'est ménagé avant de convoquer la représentation nationale.

Et qu'on ne vienne pas nous accuser d'être sévère ici, car nous ne faisons que de l'Histoire dans tout le calme d'âme à ce requis. Afin même de ne laisser aucun doute sur notre impartialité, nous ajouterons que nous avons entendu de la bouche d'Eyschen prononcer la déclaration qu'il n'avait consenti à entrer au ministère qu'avec l'intention bien arrêtée de coopérer de toutes ses forces à faire introduire dans

Digitized by Google

la Constitution luxembourgeoise de 1848 les modifications que, suivant son opinion il croyait nécessaires; attendu, a-t-il ajouté, que cette Constitution était trop libérale; qu'avec elle le roi grand-duc était privé de plusieurs prérogatives réservées par le droit fédéral aux souverains allemands; mais surtout parcequ'il pensait que la religion catholique recevait des entraves par certaines dispositions des lois civiles. Il pensait aussi par ses efforts réussir à amener la signature d'un concordat pour la conclusion duquel les négociations sont depuis longtemps entamées avec la Cour de Rome.

Eyschen s'est retiré du Gouvernement pour reprendre son siége de Conseiller à la Cour supérieure de Justice, deux jours avant la première réunion des Etats convoqués en vertu des dispositions de la nouvelle loi fondamentale du 27 novembre 1856.

Le 30 janvier 1858 il fut élevé au rang de Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Charles-Gérard Eyschen, qui avait encore, le jour de sa sortie du ministère, le 28 novembre 1857, été nommé membre du Conseil d'Etat créé en vertu de la Constitution octroyée, est mort à Luxembourg, le 28 septembre 1859.

Journal: Luxemburger Wort, N° 79, du 2 octobre 1859. — Mémorial du Grand-Duché, années 1840 à 1859. — Compte-rendu des sessions des Etats et de la Chambre des députés du Grand-Duché; années 1848 à 1858. — Souvenirs. — Etat civil de Boulaide, Mecher et Luxembourg. — Annuaire de l'université de Liége, 1850. — Notes fournies par MM. de la Fontaine et Engling.

EYSCHEN, *Georges d'*, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres l'article que nous allons trancrire: « 1654. « Georgius ab Eischen, Arlunensis a Fer« dinando II Nobilitatus, a Francisco prin« cipe Lotharingiæ Episcopo Virdunensi « promotus in canonicum Ecclesiæ Metro« politanæ Coloniensis S. Theologiæ Licen« tiatus, Fundator trium Bursarum Coloniæ « apud Montanos, ac Sacelli SS. Rosarii « suâ in patriâ Arluni, sub patribus So« cietat. Jesu, induxit patres de Oratorio « Coloniam, ædificatque adhuc hodie « PP^bus Franciscanis Monasterium in « Zons, designavitque mente Fundationem « trium Scholarum Grammaticalium Ar« luni. »

Comme rien de ce qui concerne la vie d'un grand homme ne doit, à notre avis, être omis dans une biographie nationale, nous nous croyons en devoir de consigner ici tout ce que nous avons pu recueillir sur cette illustration ecclésiastique, que M. La Garde a cru devoir omettre dans la Notice qu'il a publiée sur les célébrités du Luxembourg belge.

Georges d'Eyschen est né le 19 février 1592, à Arlon, comme nous venons de le voir. Son père, Pierre Eyschen, lui fit faire ses humanités à Louvain et sa philosophie à Trèves où il étudia ensuite le droit et la théologie, branches dans lesquelles il prit le degré de licencié; puis il demanda et obtint la prêtrise. Quelque temps après la paroisse de St. Jean *in curiâ*, à Cologne, lui fut offerte avec un canonicat dans la collégiale de Notre-Dame *ad gradus*, lequel dernier avait été annexé à cette cure par Brevet du Pape Grégoire XIII, du 6 des Ides d'octobre 1580.

Georges d'Eyschen se fit bientôt remarquer par son zèle éclairé et sa science, au point que François, duc de Lorraine, qui était pour lors doyen du chapitre métropolitain, voulut l'avoir pour son chapelain, son aumônier et son conseiller intime. Le chanoine Cholinus étant venu à mourir sur ces entrefaites, le 24 février 1626, le même prince lui fit substituer le curé d'Eyschen qui, afin de marquer sa reconnaissance pour les faveurs dont il était l'objet, s'attacha intimement à son bienfaiteur. Celui-ci ayant été nommé évêque de Verdun, bien qu'il n'eût reçu aucun ordre, d'Eyschen voulut lui aider de tous ses moyens à conduire son diocèse, et lui rendit en effet d'éminents services qui furent généreusement recompensés par les honneurs et les dignités

Digitized by Google

ecclésiastiques dont le nouvel évêque-élu le combla : c'est ainsi qu'il lui obtint le 17 août 1635 une prébende de chanoine de St. Victor à Mayence, et en 1641 un autre canonicat à Selingenstadt, avec un fief noble.

Dans son intérieur, d'Eyschen se rendait recommandable par sa vie exemplaire, sa sobriété, sa vigilance à remplir ponctuellement les devoirs attachés à ses bénéfices, mais surtout par son amour du travail : il se levait tous les jours à quatre heures du matin et ne se couchait que fort tard. Il jeûnait régulièrement le samedi. Les grands revenus que lui donnaient ses prébendes il les distribuait aux églises et aux pauvres : c'est ainsi qu'il fit construire de ses propres déniers un couvent à Boppart, pour les frères mineurs-recollets ou Franciscains et qu'il ne discontinua pas de fournir aux besoins de ces religieux tant qu'il vécut. Il donna en outre aux religieux du même ordre, à Zons sous Cologne, le bois, les pierres et la chaux nécessaires à l'édification de leur monastère. C'est encore ainsi, qu'ayant amassé par des quêtes une somme de huit mille florins pour l'établissement des Oratoriens dans sa paroisse, il y ajouta mille écus de sa bourse afin de favoriser cette fondation. A Arlon, son endroit natal, il fit construire la chapelle dite du Rosaire, près de l'église paroissiale dans laquelle il avait reçu le baptême, et y institua une dévotion journalière en l'honneur de la Ste Vierge, dite du Rosaire, en fondant une messe sur cet autel. Cette chapelle, sur la tour de laquelle on voit incrusté le milésime 1634, sert d'église paroissiale depuis l'incendie considérable qui a ruiné l'ancienne en 1660. Il fit faire un maître-autel pour l'église des Carmes de la même ville et fonda en outre chez ces religieux des anniversaires pour lui et ses parents du nom d'Eyschen, à chanter aux quatre-temps de l'année.

Nous venons de parler de l'incendie qui a dévoré la ville d'Arlon en 1660. Le chanoine d'Eyschen qui déplorait ce désastre, voulut contribuer de tous ses moyens à en amoindrir les suites funestes dans la branche d'administration civile la plus importante et qui à cette époque était peut-être la plus négligée, l'instruction de la jeunesse du sexe. Dans ce dessein il projetta d'y fonder de ses propres déniers un couvent de religieuses carmélites qui auraient été chargées d'instruire gratuitement les jeunes filles à lire, à écrire, dans la religion et finalement dans les ouvrages des mains. A cet effet il avait adressé en 1662 au gouvernement une requête dans laquelle il exposait : « que passé « longues années il y avoit un couvent de « pauvres religieuses en la dite ville d'Ar- « lon, qui dans les pénultièmes guerres « fut ruiné et reduit en cendre avec la plus « grande partie de la ville, et les Stes « Religieuses ayant été obligées de quitter « pour n'avoir les moyens de rebâtir, « leurs rentes furent jointes et annexées à « l'hopital qui en jouit encore aujourd'hui, « la principale institution des susdites re- « ligieuses ayant été de servir les malades, « instruire la jeunesse dans les fondements « de notre sainte Religion, à lire et écrire ; « et comme le Remontrant est adverti qu'à « raison des dernières guerres et de l'in- « cendie arrivé depuis quelques années en « la dite ville d'Arlon les inhabitants sont « reduits à ce point que de n'avoir les « moyens de rebatir leur Eglise paroissiale, « l'hospital, maison du Roy, celle de ville, « école et autres lieux publics qui sont « tous estez brulez, et que les filles sont « obligées d'aller en la même école que « les garçons ont un même maître où elles « apprennent plustôt la malice qu'autre « bonne nourriture, il a été touché de « ces malheurs comme bon patriote, et « partant aurait résolu de fonder audit Ar- « lon un couvent de Religieuses Carme- « lites et les placer au même lieu où les « autres religieuses susdites ont cydevant « demeuré, savoir dans une grande mai- « son franche, que passez environ trente- « cinq ans le dit remontrant a acquis des « Srs de Nothum, à condition expresse

Digitized by Google

« d'enseigner les filles à lire et escrire « comme et autres convenables à leur « sexe. . . . . »

Cette requête ayant été renvoyée à l'avis du magistrat d'Arlon, celui-ci a répondu: « que sa Ma^té pourrait être servie d'accor- « der la demande, à condition de fonder « les dites religieuses suffisamment, les bâ- « tir au lieu annoncé, sans se pouvoir ex- « tendre plus avant dans la ville, et « qu'icelles religieuses seront obligées d'en- « seigner gratuitement les filles pauvres et « riches indifféremment et sans qu'elles « soient aucunement à la charge de la « ville, qui sans cela se trouve chargée « des pauvres carmes et capucins. »

A cette apostille le généreux Georges d'Eyschen répondit qu'il consentait à affecter à l'entretien de sa fondation projettée, sa maison à Arlon, primitivement offerte, avec ap et dépendances, un capital de deux mille patacons, quatre censes franches, situées à Eyschen, à Messancy, à Tontelange et à Clémency, plus enfin une dîme à Weiler et les terres, prés et jardins provenant de son patrimoine à Arlon, s'obligeant même à augmenter encore la somme de ces libéralités si cela ne devait pas suffire à l'affermissement durable de la fondation. Ces offres furent favorablement appointées par les justicier et échevins d'Arlon; mais nous ne savons pas si Georges d'Eyschen a pu mettre son projet à exécution, vû qu'il est mort pendant l'instruction de cette affaire par le gouvernement de Bruxelles.

En 1639 le chanoine Georges d'Eyschen avait fait construire dans une des chapelles latérales de la cathédrale de Cologne un superbe autel en l'honneur de St. Etienne le premier martyr de la Chrétienté, et y avait attaché de riches ornements. Cet autel, qui subsiste encore à son ancienne place, portait une bonne toile représentant la lapidation du proto-martyr, avec la signature de *Jean Hulsemann, aô* 1639. Audessus on en voyait une autre du même artiste et figurant l'adoration des mages; et finalement, sur le devant-d'autel se trouvait l'épitaphe du pieux fondateur; nous la rapporterons en son lieu. Ces tableaux, qu'on a enlevés en 1842, se trouvent actuellement relégués dans la sacristie; ils seront, il faut du moins l'espérer, replacés lorsqu'on s'occupera de la restauration intérieure du monument.

D'Eyschen aimait à célébrer l'office divin sur cet autel auquel il a annexé une fondation de soixante écus, assise sur sa maison enseignée *à la pierre bleue*, pour une messe journalière.

Il ne fut, du reste, pas moins libéral envers sa famille : il fournit une dot à deux de ses nièces lorsqu'elles entrèrent chez les Carmélites-déchaussées, dans la *Kupferstrasse*, à Cologne; et il donna en outre à ce monastère un fonds de quatre mille écus en reconnaissance de ce que ces nièces s'y étaient vouées à Dieu. De plus encore, il affecta dix-huit écus de rente, assis sur le trésor de la ville de Cologne, pour un anniversaire à célébrer dans l'église de Sainte-Cécile, en mémoire de son frère Jacques (v. son art.) qui y avait été chanoine.

Finalement, afin d'engager ses neveux et leurs descendants à l'étude des sciences et des lettres, il constitua pour eux, par acte autographe du 1er mars 1639, deux bourses qu'il annexa au collége dit *Montanum*. A leur défaut il a établi qu'elles peuvent être défructuées par deux jeunes gens peu moyennés, natifs d'Arlon ou du Pays de Luxembourg. Ces bourses, qui subsistent encore mais dont les revenus sont considérablement réduits par suite de la vente en date du 12 août 1735, au prix de mille Dalers, du bien-fonds destiné à les servir, et ce contre la volonté expresse du fondateur qui avait déclaré la cense de Widdig au pays de Cologne inaliénablement attachée à sa fondation, et ensuite des événements politiques de la fin du dix-huitième siècle, rapportent actuellement soixante-quatorze écus de Prusse. Dans l'acte de fondation, qui est scellé des armes du fondateur, l'aîné de la famille, portant

Digitized by Google

nom d'Eyschen, est établi collateur de droit, sous la réserve toute-fois de la confirmation définitive de la part de l'administration des stipendes à Cologne. Ces bourses ont été transférées aux universités prussiennes depuis la suppression de celle de Cologne.

La fondation dont nous parlons ici, renferme un passage marquant que nous nous voyons engagé à transcrire, parcequ'il tend à dépeindre le caractère du fondateur qui voulait que ses bénéficiers fussent pieux, mais aussi et également instruits; c'est-à-dire qu'il exigeait que ceux qui jouiraient de ses bienfaits possédâssent la véritable piété, celle qui est raisonnée et en même temps basée sur la conscience comme sur la conviction, non cette bigotterie de bouche qui n'est souvent que de la véritable hypocrisie. Voici ce passage : « Interim volo et « ordino, ut quicumque hujus meæ funda- « tionis fruentur, tempus inutiliter ne per- « dant, *sed pietatem cum litteris conjun- « gant*, leges et statuta gymnasii sollicitè « custodiant, preces a Regente præscrip- « tas religiosè dicant, meum et parentum « meroum salutem apud Deum promove- « ant. »

Finalement, ces bourses peuvent être utilisées sans limitation de temps pour l'usufruit, à l'étude de la philosophie, de la théologie, du droit ou de la médecine, et ce jusqu'à l'obtention du grade de Docteur dans l'une ou l'autre de ces branches des connaissances humaines.

La succession des événements aurait exigé que nous rappellassions plus haut une circonstance de la vie de ce grand homme, circonstance qui ne fut pas moins honorable pour lui que ses titres ecclésiastiques; nous voulons parler de son anoblissement en 1627, par l'empereur Ferdinand II : Georges d'Eyschen accompagnait son Mécène, le prince François de Lorraine, évêque-élu de Verdun, lorsque celui-ci alla faire la reprise de la principauté de ce nom des mains de l'empereur dont la terre de Verdun ressortissait ainsi que Metz, etc., avant la conquête qui en fut faite par l'insatiable et astucieuse ambition des monarques français. A l'entrevue qu'il eut à cette occasion avec Ferdinand II, il sut si bien plaire à ce prince que celui-ci lui fit expédier des Lettres de noblesse pour lui et ses collatéraux ainsi que les descendants de ces derniers, avec octroi des armes suivantes : Un champ d'azur à la croix alézée d'argent, cantonnée de quatre étoiles à six raies du même. Heaume sommé d'une couronne de comte. Cimier : une aigle simple, éployée, d'argent.

Cette libéralité impériale s'étendait également sur son père qui fut nommément compris dans les Patentes anoblissantes, parce que ayant suivi son fils à la cour, et cela par attachement à la personne de l'empereur, il aura été jugé digne de la même faveur. Et en effet, si nous en croyons les documents authentiques que nous avons sous les yeux, il demeurera certain que la famille Eyschen, qui d'ailleurs était déjà alors très-favorisée de la fortune et qui en même temps avait une grande influence et possédait plusieurs biens nobles, tels que Eyschen et Niederpallen, s'était depuis des siècles distinguée par sa fidélité aux souverains légitimes du Pays.

Le chanoine Georges d'Eyschen, fidèle à l'amitié qu'il avait vouée au duc-évêque François de Lorraine, partagea résolument toutes les tribulations que ce prince eut à endurer à cause de ses protestations contre l'envahissement de ses états et de ses droits par la France. Dans l'épitre dédicatoire d'un de ses ouvrages que Georges d'Eyschen a adressée à François de Lorraine, il remercie ce prince pour lui avoir procuré la noblesse de la part de l'empereur. Il se peut, en effet, qu'il l'aît due en partie à l'élu de Verdun, mais nous avons lieu de croire, et avec raison pensons-nous, que ses mérites personnels y ont été pour la plus grande part.

Georges d'Eyschen mourut pieusement, comme il avait vécu, le jour même où il entrait dans sa soixante-douzième année, c'est-à-dire le 19 février 1664. Il fut inhumé devant les marches de l'autel de St. Etienne qu'il avait fondé et doté dans

Digitized by Google

la cathédrale de Cologne où on lui plaça l'épitaphe suivante, gravée sur le devant même de l'autel, mais qu'on a enlevée dans les derniers temps :

AD DEI OPTIMI MAXIMI MAJOREM GLORIAM,
DEIPARÆ SANCTORUMQUE ANNÆ, STEPHANI, [SS. REGUM,
SILVESTRI, CUNIBERTI, GEREONIS, SEBAS- [TIANI, ROCHI, BARBARÆ,
GEORGII HONOREM POSUIT HOC MONUMEN- [TUM VIVENS
ADM. RDUS. NOBILIS ET EXIMIUS DNS.
GEORGIUS AB EYSCHEN, ARLUNENSIS,
SS. THEOL. LICENT. METROP. COLON. EC- [CLESIÆ PRESBYTER CANONICUS CAPITULA- [RIS,
AD S. JOANNEM EVANGELISTAM IN CURIA [PASTOR,
SERENISSIMI ET REVERENDISSIMI DUCIS [FRANCISCI A LOTHARINGIA EPISCOPI
ET COMITIS VIRDUNEN. DECANI HUJUS ME- [TROP. ECCLESIÆ ELEEMOSYNARIUS,
ANNO DOMINI MILLESIMO SEXCENTESIMO [TRICESIMO NONO
IN FESTO OIUM SS.
OBIIT VERO DIE 19 FEBRUARII ANNO 1664,
ÆTATIS SUÆ 72.
CUI ANIMA DEO SEMPER VIVAT.

Nous venons de voir les bienfaits que Georges d'Eyschen a laissés à l'Eglise et à sa famille, ainsi que les honneurs dont il a été comblé lui-même ; nous ajouterons les titres de ceux de ses ouvrages que nous sommes parvenu à découvrir : *1°* Leben der H. Ley-Schwester Mariæ von der Menschwerdung, Stifterin des Carmeliter-Ord. in Frankreich ; auss frantzœsischem verteust durch H. Georg. von Eyschen. Cologne ; Bernard Gualthen, 1630. — *2°* Passio D. N. Jesu-Christi secundum quatuor Evangelistas descripta, et Commentario quadruplici in quatuor Aulis illustrata per mille ac centum discursus, intellectus ac totidem cordis affectus, auctore A. R. D. Georgio ab Eyschen, Arlunensi, SS. Theol. licentiato, quondam ad S. Joannis de vinculis Pastore, nunc Ecclesiæ Metropolitanæ Coloniensis Canonico, presbytero Capitulari ac Seniore. Coloniæ, apud Joannem Busæum, 1656 ; in 4°.

Ces deux ouvrages ont été dédiés par leur auteur à son bienfaiteur, le Prince François de Lorraine, évêque-élu de Verdun.

Viri illustres, I, N° 91.—PIERRET, I, fol. LXIV.— ULVELING, 38. — JOS. HARTZHEIM, Bibliotheca coloniensis, 92.—FR. JOS. v. BIANCO, Die ehemalige Universitæt und Gymnasien zu Cœln, so wie die an diese Lehranstalt angeknupfte Studienstiftungen, von ihrem Ursprunge bis auf unsere Zeit. — D'HAHN, Historische Beschreibung der berühmten Domkirche zu Cœln am Rhein. — Documents authentiques, communiqués par M. le Conseiller Eyschen, ancien administrateur général de la Justice et collateur des bourses de son nom. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 30. — D. CALMET, Hist. de Lorraine. — v. EYSCHEN, dargestellt von N.-J. BARISDORFF ; dans : Public. de la Soc. archéol. de Luxembg. 1858, T. XIV, 144, sqq.

EYSCHEN, *Jacques d'*, était frère de Georges qui précède et aussi pieux que ce dernier, si nous en croyons l'auteur du manuscrit des Viri illustres qui le mentionne en ces termes : « 1653. Jacobus ab « Eischen Arlunensis, Frater Georgii et « quondam pastor in Metzig, moriens Co- « loniæ Ao 1653, Monasterio Sanctæ Cœ- « ciliæ in quo habitabat et est sepultus « legavit 2000 Imperiales Daleros et Vir- « ginibus Carmelitanis Treviris 4000 Im- « perialium Dalerorum in augmentum Fun- « dationis. »

Nous n'avons qu'un court commentaire à ajouter à cet article : le nom du village où Jacques d'Eyschen a été d'abord curé s'écrit bien Metzig, Messancy, non Mertzig comme quelques personnes le croient.

Plus tard, vers 1643, il obtint un canonicat au chapitre de Ste. Cécile, à Cologne où il a été résider depuis lors, où il est mort et a été inhumé. On sait que cette collégiale est la plus mémorable comme la plus ancienne Eglise de Cologne, fondée dit-on par St. Materne lui-même. L'église souterraine primitive ou la crypte subsiste encore ; mais le monastère sert aujourd'hui d'hopital.

Digitized by Google

Il paraît enfin que, comme son frère, Jacques d'Eyschen a vécu pendant plus ou moins longtemps dans l'intimité de François de Lorraine, évêque-élu de Verdun. M. le conseiller Ch.-G. Eyschen (v. son art.) parent du personnage qui nous occupe, a eu l'obligeance de nous communiquer un acte du 10 septembre 1650 par lequel Jacques d'Eyschen a fondé six messes pour chaque semaine de l'année, plus un anniversaire pour le repos de son âme, le tout à dire ou à chanter au monastère des Carmélites déchaussées *in der Kupfergasse* à Cologne: Pour le service de cette fondation il a affecté une créance de 2,500 écus sur la ville de Cologne. Hors de ce capital il disposa néanmoins qu'une certaine somme serait annuellement distribuée aux pauvres, plus vingt écus qui resteraient audit monastère en guise d'aumône, afin d'engager les religieuses et les pauvres à assister à ces services. Il devient dès lors vraisemblable que l'auteur du manuscrit des Viri illustres aura confondu le monastère des Carmélites de Trèves avec celui de Cologne. Le même personnage avait également fondé le 24 juin 1627 un anniversaire dans l'église de Metzig, Messancy, où il était alors curé; ce service à chanter le samedi après la fête de l'assomption.

Viri illustres, I, N° 122. — Hartzheim, Bibliotheca coloniensis. — Manuscrits Clouzes. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 30; note 1. — Actes authentiques communiqués par M. le Conseiller Eyschen de Luxembourg.

F.

FABER, *Georges*, né à Hosingen, le 11 février 1771, était fils de Chrétien Faber justicier et officier de la seigneurie de Clervaux et de Marie-Catherine Genin.

Georges Faber fit ses humanités au collége thérésien de Luxembourg où il se distingua par ses progrès et sa conduite exemplaire: nous avons eu entre les mains son certificat de philosophie qui le dit «*juvenis eximius virtute ac doctrinâ.*» Il était jeune encore, ayant à peine vingt-cinq ans, lorsque les armées de la république française vinrent envahir le pays et y introduire ce qu'on nommait alors le régime nouveau. Faber fut remarqué par le commissaire du pouvoir-exécutif comme un jeune-homme intelligent et rempli de connaissances; il fut chargé de faire l'inventaire des meubles et des propriétés du couvent supprimé de Hosingen ainsi que des églises et chapelles séquestrées dans le canton. Il sut exécuter cette commission avec le tact le plus délicat; et maints édifices consacrés au culte furent par ses soins préservés de la vente à laquelle les lois de la République une et indivisible les avaient voués.

Peu de temps après un de ses frères ayant acquis le château de Wiltz qui avait été saisi sur le comte de Custine, émigré, Georges Faber obtint la cession d'une part dans ce bâtiment, la chapelle et la brasserie, qu'il convertit en habitation pour lui et sa famille.

Sous l'Empire il fut membre du Conseil d'arrondissement. Nommé juge de paix du canton de Wiltz, en 1818, il remplit ces fonctions délicates jusqu'en 1852, c'est-à-dire pendant trente-quatre ans et aussi longtemps que ses forces le lui permirent: Pendant cette longue magistrature il sut par son influence sur ses concitoyens et par son caractère aimable et conciliant, prévenir beaucoup de contestations et rendre de grands services. Choisi en 1821 membre des Etats provinciaux pour l'ordre des villes, il mon-

Digitized by Google

tra en plusieurs circonstances cette indépendance qui va si bien à un mandataire du peuple. Il siégea dans cette assemblée jusqu'en 1830.

Après la révolution belge Georges Faber fut encore chargé d'être un des représentants du canton de Wiltz au Conseil provincial d'Arlon; et là comme à Luxembourg il ne faillit en aucune occasion importante de se ranger du côté de ceux qui avaient à cœur les intérêts de leurs commettants : Il faisait encore partie de ce corps lorsque par le traité de Londres le Pays se trouva menacé d'être séparé en deux, et il ne fut ni le dernier ni le moins énergique à protester contre ce morcellement entrepris par la politique. Ses efforts dans cette circonstance ne touchaient pas le Souverain qui devait désormais gouverner le Luxembourg; ils étaient uniquement dirigés contre la lacération d'une province qui depuis tant de siècles et malgré tant de vicissitudes était restée une; en un mot il aurait voulu voir le Grand-Duché un et unique, soit sous la domination de la maison de Nassau-Orange soit sous le sceptre du Roi des Belges; et en celà, a-t-il dit souvent, il croyait avoir combattu à bon droit, parceque la population entière le demandait ainsi. Les vœux de Faber n'ayant pas été couronnés du succès désiré il se résigna, comme ce philosophe qui n'ayant pas réussi à convaincre son auditoire que l'homme est né libre et perfectible, et prit le parti de ne plus prêcher à des sourds.

Lorsque le bon roi Guillaume II octroya au Grand-Duché la Constitution d'Etats du 12 octobre 1841, Georges Faber ne put être oublié dans la première nomination des membres de ces Etats que le Prince s'était réservée; et il y siégea jusqu'aux événements de 1848 où son grand âge ne lui permit plus d'accepter un nouveau mandat pour la Constituante. Cependant encore alors, c'est-à-dire pendant les sessions de 1842 à 1847, il se trouva constamment rangé parmi les membres qui sans faire opposition au gouvernement, combattaient dans l'intérêt des administrés: c'est ainsi qu'on le vit entr'autres vôter contre le chiffre exorbitant d'une liste-civile hors de toute proportion avec les ressources réelles du Pays; c'est ainsi encore qu'il a fait partie de la minorité lorsque la vente du dernier domaine du Luxembourg a été décidée dans la séance du 12 juin 1847; et avec ses collégues il a demandé formellement à ce que son vôte négatif fût consigné et inséré dans le compte-rendu officiel.

Cette opposition qui n'avait rien de systématique, ne lui aliéna pas la haute estime de son Souverain, puisque le 4 septembre 1845 le Roi Guillaume II lui conféra la décoration de son Ordre luxembourgeois de la couronne de chêne.

Pour dessiner enfin en quelques traits le caractère de Georges Faber, nous dirons que ses vues étaient justes et éclairées. Franchement dévoué à son Pays on ne le vit jamais faillir sur la brêche lorsqu'il combattait pour ses concitoyens; et en plus d'une circonstance il a su élever une voix énergique pour défendre leurs droits ainsi que pour sauvegarder leurs intérêts.

Ce que Faber a été pour son Pays il le fut aussi pour sa commune adoptive. Siégeant pendant un grand nombre d'années au Conseil municipal de Wiltz il mit tout ce qu'il y avait de dévouement dans son bon cœur au service de ses concitoyens. Et jamais, dans les circonstances difficiles, dans les calamités publiques, il ne trouva de sacrifice au-delà de ses forces, comme jamais, on peut le dire sans crainte, il ne dépendit de lui que toutes les misères ne fussent soulagées; toujours aussi il s'est associé de cœur aux véritables mesures d'utilité publique.

Placé pendant la plus grande partie de sa vie à la tête d'importants établissements industriels de tannerie et de fabrication de colle-forte, il sut toujours allier les exigeances du commandement aux égards les plus paternels dus à la classe ouvrière.

Pendant ses dernières années et malgré son grand âge, toute la gaîté et toute

Digitized by Google

la franchise d'un noble cœur brillaient encore sur sa vénérable figure, une des plus belles que l'idéal puisse s'imaginer.

Après plus de trois-quarts de siècle d'une existence utile, Georges Faber s'est éteint le 26 mars 1856, avec le calme souriant d'un homme qui a bien rempli la tâche que le créateur lui avait assignée : Son âme, toute imprégnée de cette douce charité qui fut une de ses belles vertus, s'est envolée au milieu d'un concert unanime de regrets arrachés à toutes les classes de la société ; car on peut dire de lui : Cet homme n'eut pas d'ennemis.

Georges Faber avait épousé le 24 novembre 1797, Anne-Marie Servais, morte longtemps avant lui et qui lui avait donné une nombreuse et très-honorable famille.

Journaux du temps. — Souvenirs contemporains. — Renseignements fournis. — Archives du gouvernement du Grand-Duché. — Archives de la commune et du Bureau de l'enregistrement. — Comptes-rendus des séances des Etats du Grand-Duché, années 1842 à 47.

FABER, *Gérard;* v. SCHMID, *Gérard, dit Faber.*

FAING, *la famille du,* connue dès le douzième siècle, tire son origine des Comtes de Duras et son nom de l'ancien manoir de Faing près de Jamoigne.

Cette famille, de nom et d'armes, est une de ces rares maisons patriciennes du Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny qui se soit continuée jusqu'à nos jours, « alliée par mariages à plusieurs « nobles anciennes maisons tant des dits « pays et de Lorraine que d'ailleurs. »

Nous avons fait imprimer dans le volume de l'année 1854 des Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Pays de Luxembourg une Notice entière et complète pensons-nous, sur la Généalogie historique de cette famille distinguée qui porte : d'or, à l'aigle de sable, au vol élevé, becquée, languée et membrée de gueules. Cimier : un bras droit de carnation, vêtu de gueules, au rembras d'argent. Supports : deux sauvages couverts de feuilles de lierre de sinople, tenant chacun une banderolle ; celle de dextre : aux armes de l'écu ; celle de senestre : de gueules, au sautoir ou chevron d'or. Cri : Phaël, Phaël !

Elle a compté quatorze générations ou degrés, depuis son origine positivement établie jusqu'à son extinction dans les mâles en l'année 1855, dans la personne de Henri-Antoine-Joseph-Eloy du Faing, Conseiller à la Chambre des Comptes du Grand-Duché, décédé le 17 mars 1855. Il n'existe plus aujourd'hui de ce nom que Dame Anne-Elisabeth-Henriette-Désirée du Faing, supérieure de l'association de St. François à Luxembourg, où elle porte le nom de Sœur Francisca.

NEYEN, Histoire de la Baronie de Jamoigne et de ses Seigneurs ; avec la généalogie complète de leurs maisons ; dans : Publications de la Société archéologique de Luxembourg, T. X, 81 à 108.

FAING, *Gilles du,* fils aîné de Jean du Faing, dit de Tassigny, seigneur du Faing, Linay, la Crouée et Griffomont, Gouverneur-Capitaine-et-Prévot du Comté de Chiny, et de Françoise de Cugnon-St.-Erpigny, dame foncière d'Ethe-Belmont, naquit au château de son nom, à Jamoigne, vers l'année 1560.

Le manuscrit des Viri illustres a consacré à ce personnage les lignes suivantes : « 1627. Aegidius du Faing Civis et Domi- « nus Consiliarius Equestris in Consilio « Luxemburgensi ob legationem ad regem « Daniæ et bonam Rem publicam navatam « operam creatus Baro a Jamoing. »

Comme cela était de coutume à cette époque chez la noblesse, Gilles du Faing commença sa carrière publique par les armes en entrant, après avoir fait ses études, en qualité de volontaire avec quatre chevaux dans un régiment haut-allemand. Quelque temps après il passa capitaine d'une compagnie et assista, entre les années 1585 et 1589, aux siéges d'Anvers, de Grave, de Venloo, de Zutphen, de Berg-op-Zoom, de Rhinbuchel, de L'Ecluse et de l'île de Bommel.

En 1590 le duc de Parme appréciant

Digitized by Google

son mérite l'envoya à la Cour de Philippe II où il résida cinq ans et fut employé aux affaires diplomatiques concernant les Pays-Bas et la Ligue. A son départ d'Espagne le roi, voulant lui témoigner sa satisfaction pour ses loyaux services, le fit armer Chevalier par le prince son fils, le 26 septembre 1595, et lui remit comme souvenir une chaîne d'or de la valeur de quatre cents écus, outre une gratification de cent ducats.

De retour dans les Pays-Bas, Gilles du Faing fut d'abord attaché à la Maison de l'Archiduc Albert, et l'année suivante, 1596, il entra au Conseil provincial de Luxembourg en qualité de Conseiller noble ou de courte-robe. En 1600 il sucèda au colonel de la Bourlotte dans les fonctions de Capitaine-Prévot et Gruyer du comté de Chiny et d'Etalle ainsi que dans celles de Gouverneur de Florenville, emplois auxquels fut, l'année suivante, 1601, ajouté celui de Juge-Député-ordinaire des assises ou hauts-jours de Marville et des Terres-Communes.

En 1612 le roi Philippe III l'envoya en Danemarc pour présenter à Christian IV et aux princes ses fils les condoléances de son souverain sur la mort de la reine; et l'année suivante il fut nommé du Conseil de guerre. En 1617 il fut encore pourvu de la charge de Souverain-Bailly de Flandre et six ans plus tard, c'est-à-dire en 1623, le roi Philippe IV, en récompense de quarante ans de loyaux services rendus à sa Maison dans les différentes fonctions et missions qui lui avaient été confiées, le créa Baron de Jamoigne, du nom de la terre dans laquelle était enclavé le manoir de ses ancêtres et que l'Archiduc lui avait cédée en 1619 avec la haute-justice, en échange des ban et seigneurie de Griffomont. Finalement il obtint en 1630 son entrée dans la salle des Cardinaux pendant les audiences solennelles, honneur le plus insigne qui pût être accordé à quiconque n'était pas prince, puisqu'il lui conférait en même temps le droit d'être assis dans les voitures de la Cour à côté des têtes couronnées.

Outre l'ambassade dont Gilles du Faing fut chargé en Danemarc il semble qu'il doit avoir été presque constamment en mission pendant la longue période d'années qu'il a été voué au service de ses princes, puisque comme il le dit lui-même dans une note ou état de services qui nous est resté de lui, il a été envoyé à vingt-six négociations diplomatiques, tantôt en France, tantôt en Lorraine, à Juliers, à Liége, en Allemagne et ailleurs, sans compter les diètes impériales, les conférences, les députations, les traités, envois, voyages, etc., auxquels il a pris part et dont le nombre monte à soixante-huit.

Cet habile diplomate qui a servi son Pays sous trois rois, Philippe II, III et IV, ainsi que les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, a laissé à la postérité la réputation d'un homme doué d'une extrême prudence, de beaucoup de fermeté de caractère, mais surtout d'une sagacité très grande à éclaircir et à applanir maintes difficultés qui au premier coup-d'œil semblaient ne pouvoir être résolues que par le sort des armes. Aussi les archives publiques de son époque renferment-elles une infinité de documents importants qui furent son ouvrage et qui tous démontrent combien était justifiée l'immense considération dont il jouissait à la cour de Madrid, mais surtout à celle de Bruxelles.

Gilles du Faing est mort le 2 décembre 1633, à l'âge d'environ soixante-treize ans, et fut déposé dans le caveau qu'il avait lui-même fait ériger pour sa famille dans la chapelle de Ste Marguerite annexée à la cathédrale de St Bavon de Gand. Une grande pierre bleue, attachée à la muraille de cette chapelle, portait ses armes: d'or, à l'aigle de gueules; timbré d'un bras vêtu de gueules, à la main droite ouverte, de carnation; ses huit quartiers et son épitaphe, que nous transcrivons ici:

Digitized by Google

D. O. M.

HIC SITUS EST
PERILLUSTRIS NOBILIS ET GENEROSUS DOMI-
[NUS,
D. ÆGIDIUS DU FAING,
EQUESTRIS FAMILIÆ ET ORDINIS BARO A JA-
[MOIGNE,
TOPARCHA DU FAING, HASSELT, LINAY,
[MARCKEGEM,
HOYEN, VRYE, RYE,
ET REGI CATHOLICO A CONSILIO BELLI ET
[AULÆ,
PALATINUS SERENISSIMORUM ARCHIDUCUM
ALBERTI ET ISABELLÆ,
BELGII PRINCIPUM DOMESTICUS HONORA-
[RIUS,
CONSILIARIUS INTER NOBILES VIROS DUCATUS
LUXEMBURGENSIS SUPREMUS TOTIUS FLAN-
[DRIÆ BALLIVUS,
ET ARCHIPRÆTOR CAPITANEUS,
PRÆFECTUS CHINENSIS, GUBERNATOR FLO-
[RENVILLANUS,
QUI VIRTUTE ET PRUDENTIA INCLYTUS TRES
[ET VIGINTI
LEGATIONES AD REGES, PRINCIPES ET DY-
[NASTAS
IN GERMANIA, LOTHARINGIA, JULIACENSI
[DUCATU,
ITALIA OBIVIT, AC POSTMODUM DE MANDATO
PHILIPPI III, HISPANIARUM REGIS, AD DANIÆ
[REGEM
LUCTUS TESTANDI CAUSA OB MORTEM REGINÆ
[CONJUGIS
EJUS A° 1612. SUPRA VERO SÆPIUS PUBLICIS
[ET
ARDUIS NEGOTIIS ADMOTUS REGUM ET PRIN-
[CIPUM SUORUM
NOMINE INDICTIS IMPERIALIBUS DEPUTATIO-
[NIONIBUS,
COLLOQUIIS, TRACTATIBUS, ET VARIIS AD
[PROVINCIARUM
ORDINIS PROPOSITIONIBUS EORUM EXPECTA-
[TIONI SATISFECIT.
OBIIT FATO SUO GANDAVI II DECEMBRIS 1633.
CANDORE GRATUS, VIRTUTE CLARUS, MERITIS
[IMMORTALIS.

POSUIT EJUS MEMORIÆ MOESTA CONJUX NO-
[BILIS ET
GENEROSA DOMINA,
D. MARGARETA DE STEELANT,
DICTORUM SUPRA LOCORUM BARONISSA ET
[DOMINA,
QUÆ INDUTA VIRTUTE EX ALTO COELIBEM
[VITAM
BONIS OPERIBUS ADORNANS VIVERE DESIIT
[ANNO 1655.
PRIMA MARTII ÆTATIS SUÆ 70.

Un monument commémoratif, portant à peu près la même épitaphe, en français, a en outre été érigé à ce grand homme dans l'église de Jamoigne.

Gilles du Faing a été marié vers l'année 1615 à Marguerite de Steelant issue d'une illustre famille de Flandre et qui lui avait apporté en dot les seigneuries dont il se titrait, moins celle de Jamoigne. De son mariage sont nés : *Georges-François, Philiberte, Philippe-François, Albertine, Diégo et Ignace.* Philiberte devint l'épouse d'un sieur de Zelhausen, et Philippe-François obtint des titres et des honneurs. Il impétra l'octroi des foires de Jamoigne (novembre 1662), et mourut finalement le 21 décembre 1680, époux de Pétronille Morel de Tangri, dernière de son nom et de ses armes. Les quatre autres enfants de Gilles du Faing moururent jeunes et sans alliance.

Neyen, Histoire de la Baronie de Jamoigne; dans: Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, X, 88 à 102. — Viri illustres, III, N° 207. — Bertholet; VIII, 190. — Ulveling, 38. — Paquet, 62 — Pierret, I, fol. LXIV. — Archives de la famille du Faing. — Ungeschuck.

FALKENSTEIN, *famille* aujourd'hui éteinte, une des plus anciennes du Luxembourg et que l'on trouve déjà mentionnée parmi la première noblesse du Pays pendant la seconde moitié du douzième siècle, portait : d'or, au chef de gueules; ou plus vraisemblablement, suivant Pierret et Bertholet: de gueules, au faucon d'argent, surmontant une colline de sinople. Cimier : un faucon volant aux couleurs de l'écu. Il se peut que les deux manières aient été successivement adoptées, puisque les deux archevêques

Digitized by Google

de Trèves, qui sortaient de cette maison et dont il sera question ci-bas, avaient la première, qui est aussi de Wiltz, tandis que dans la suite l'écu décrit par Pierret se rencontre sur les sceaux des sires de Falkenstein.

La famille de Falkenstein a été de la part de l'empereur Wenceslas honorée du titre de comte dans la personne de Philippe seigneur de ce nom, par érection prononcée à la diète de Francfort en 1397, en récompense des loyaux services que lui Philippe et ses ancêtres avaient rendus tant à la maison de Luxembourg qu'à celle de Bohême dans les hauts emplois qu'ils avaient occupés, tels que celui de chambellan, etc.

Tout le monde se souvient sans doute que pendant un voyage qu'il fit incognito dans le Luxembourg et dans les Pays-Bas, l'empereur Joseph II avait pris le titre de Comte de Falkenstein.

On voit que nous parlons ici de la maison de Falkenstein sur l'Our, à une lieue environ de Vianden. Cependant la lecture d'un passage des Annales de Brower a fait naître chez nous des doutes sur la question de savoir si les deux archevêques dont les articles suivront appartiennent bien aux Falkenstein du Luxembourg? Cet auteur dit en effet qu'il a existé en Wétéravie une autre terre ainsi appelée et à laquelle sont, du reste, attribuées les mêmes armes; et il semble croire positivement, lui, qu'ils étaient originaires de là. D'un autre côté il nomme le second de ces prélats: de Kœnigstein, et son épitaphe, qu'il rapporte, dit la même chose. Cependant nous nous en tenons, quant à ce dernier point aux notions non moins positivement exprimées par de Hontheim qui assure d'après des sources qu'il dit authentiques, qu'il était de Falkenstein.

Quant à la biographie de l'un et de l'autre de ces personnages, nous avons cru devoir la donner dans cet ouvrage, même en conservant nos doutes; parce que si ces doutes sont confirmés par des recherches ultérieures les deux articles devenus alors inutiles, n'auront pas sensiblement augmenté le volume de notre galérie; tandis que si nous les avions omis nous aurions laissé une lacune regrettable pour le cas où il se serait confirmé que réellement ils appartenaient aux Falkenstein luxembourgeois.

Beyrholet, VII; passim. — Pierret, III; passim. — Gesta Trevirorum, II — Bæsch, Eiflia illustrata; passim. — D. Calmet, Histoire de Lorraine, II, passim; et: Notice de la Lorraine, I, 432, sqqq. — Ad Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, II; passim. — Brower, Annales Trevirenses, II, passim. Ungeschuck. — Notes d'Etudes.

FALKENSTEIN, *Conon* ou *Cunon de*, né en 1320, était fils puîné de Conon seigneur de Falkenstein et de Jeanne de Sarwerden. Philippe, son frère aîné, avait épousé une fille d'un seigneur de Hanau tandis que lui ainsi que son frère cadet, nommé Jean, après avoir terminé leurs études se vouèrent à l'état ecclésiastique et obtinrent chacun un canonicat à Mayence où ils avaient fait leurs classes.

Conon qui joignait un esprit vif et ferme à beaucoup de dispositions naturelles pour l'étude, avait acquis des connaissances étendues tant en théologie que dans les autres sciences, de même que dans l'art militaire, comme du reste cela était d'usage à cette époque où même les plus saints prélats ne se gênaient pas de mettre le casque et de ceindre l'épée.

Après la mort de son père, Philipe son frère aîné succéda dans les domaines de famille. Ce dernier mourut à son tour en 1342 laissant pour héritiers des enfants en bas-âge, auxquels leur père avait donné pour tuteurs le comte de Veldenz et le seigneur de Hanau qui prirent, au nom de leurs pupilles, possession des seigneuries patrimoniales. Conon et son frère Jean virent ces dispositions de mauvais œil, prétendant que la tutèle de leurs neveux leur appartenait de plein droit à l'exclusion de tous autres, attendu que Falkenstein et Meysembourg — d'autres auteurs écrivent Muenzenberg — provenaient du côté paternel. Ils firent plus, ils tentèrent de s'en

Digitized by Google

mettre en possession ; mais aucun des sujets de ces seigneuries ne voulut les reconnaître ni leur obéir, prétextant que le seigneur défunt en avait ordonné autrement. Conon appréhendant que les domaines de ses ancêtres passâssent en des mains étrangères eut recours à l'empereur Louis de Bavière et fit assigner devant celui-ci les tuteurs institués par son défunt frère ; mais ils ne comparurent pas. Alors l'empereur, voyant leur refus de se présenter à son tribunal, les déclara déchus de cette tutèle qu'il confia à Conon. Mais le seigneur de Hanau ne voulut point céder. En conséquence Louis de Bavière le mit au ban de l'Empire et le chassa de trois de ses plus forts châteaux qu'il confisqua en punition de sa désobéissance. De son côté, Conon se mit à la tête de quelques forces de l'empire et marcha contre les tuteurs. Il battit d'abord près de Bischofsheim le sire de Hanau qu'il prit et enferma dans une étroite prison. Il poursuivit ensuite, la même année encore, jusqu'à Peddestein le comte de Veldenz qui y fut à son tour fait prisonnier. Après ces exploits Conon put dicter la paix à ses compétiteurs ; elle fut conclue à la condition qu'ils renonçâssent l'un et l'autre à la tutèle ; que lui, Conon, serait chargé pendant six ans du gouvernement des seugneuries appartenant aux pupilles et qu'après ce temps il les remettrait à son frère Jean ainsi qu'à ses neveux qui les administreraient alors conjointement jusqu'à la majorité du plus jeune d'entre eux.

En l'année 1346, dit l'auteur anonyme des gestes de ce grand homme, et alors qu'il n'avait encore que vingt-six ans d'âge, Conon de Falkenstein fut appelé d'une voix unanime aux fonctions de proviseur de l'église de Mayence sous l'épiscopat de Henri de Virneburg qui fut plus tard déposé. Dans cet emploi qu'il conserva pendant neuf ans et jusqu'au décès de ce prélat, il sut gouverner cette église avec vigueur ; car, l'ayant trouvée appauvrie, chargée de dettes et enveloppée dans plusieurs querelles fâcheuses, il sut la rétablir bientôt dans sa splendeur primitive. Il parvint même à forcer le marquis de Misnie à lui faire hommage ; il combattit le Landgrave de Hesse et l'obligea à consentir à payer au trésor une rente annuelle de cent marcs d'argent fin, en cas qu'il voulût recommencer la guerre contre l'église de Mayence.

Il se prononça de même contre l'empereur Charles IV et fut du nombre de ceux qui lui opposèrent Gonthier de Schwartzenbourg. Il ména en effet ce dernier, en 1347, au camp devant Francfort et dépensa de fortes sommes d'argent pour le faire élire roi des Romains. Deux ans plus tard il assiégea la ville d'Oppenheim qu'il réduisit à son obéissance. De là il alla détruire le château de St Victor près de Mayence où il attendit pendant trois jours les bourgeois de cette ville qui, bien qu'ils désirassent de le combattre, n'ôsèrent pas se mesurer avec lui.

Henri de Virnebourg, archevêque de Mayence, avait été déposé sur ces entrefaites, et Gerlac de Nassau nommé à sa place. Ce dernier, qui avait reçu ses provisions de Rome, tenta de se mettre en possession de son siège ; mais Conon qui tenait pour Henri, marcha contre lui, le chassa des terres de Mayence et alla jusqu'à ravager le Pays de Nassau. Nous ne le suivrons pas ici dans ses aventures à Aschaffenbourg et à Rhingau où il fut chaque fois obligé de se sauver presque nu, descendant dans les fossés à l'aide de ses draps de lit pour échapper à ses ennemis qui le réclamaient mort ou vif, ni dans les autres exploits qui tous furent motivés par sa fidélité à la parole qu'il avait donnée à Henri de Virnebourg de le défendre envers et contre tous, lui et son église, jusqu'à sa mort. Le prélat étant décédé, Conon se crut déchargé de ses soins et fit sa paix avec l'empereur ainsi qu'avec Gerlac de Nassau qui put alors prendre possession de l'archevêché et qui lui assigna même certains revenus

Digitized by Google

pour l'indemniser de ses frais et de ses pertes pendant qu'il avait combattu pour soutenir Henri de Virnebourg.

Nous nous croyons en devoir de rapporter ici une particularité qui peint bien la force d'âme de ce grand homme qui avait cru devoir résister pendant neuf années entières à l'empereur et même au Pape, pour rester fidèle à sa foi jurée : l'archevêque Henri était mort depuis quelque tems déjà et le bruit de cet événement n'avait encore que peu transpiré, lorsque Conon de Falkenstein, après avoir fait sa paix avec Gerlac de Nassau et l'empereur Charles IV, se trouvant en présence de ce prince, celui-ci lui demanda s'il était bien assuré que le vieil archevêque fût mort? Conon lui répondit d'un ton ferme et sans hésiter : Sire, si l'archevêque Henri de Virnebourg était encore en vie je n'aurais assurément pas consenti à me trouver en présence de votre majesté, comme je n'aurais pas permis l'installation des Gerlac de Nassau sur le siége de Mayence. Cette réponse aussi libre que franche, ainsi que la conduite subséquente de Conon lui attirèrent dans la suite sinon l'amitié, du moins l'estime de l'empereur.

Conon de Falkenstein avait repris son canonicat et mênait une vie tranquille lorsque en 1362 l'archevêque Boémond de Trèves, cassé de vieillesse et incessamment en lutte aux empiètements de même qu'aux exigeances outrées de la noblesse, songea à se choisir un coadjuteur qui dans la vue de la survivance, pût mettre un frein à ces usurpations. Il jetta les yeux sur Conon qui réunissait la naissance à une expérience éprouvée dans le maniement des affaires et à une haute capacité dans les armes. Il lui écrivit en conséquence de venir à Trèves pour conférer sur une affaire importante. Conon s'y rendit et Boémond lui proposa ses vues qui furent agréées avec empressement.

Le vieil archevêque, ravi de ce consentement, le sacra d'abord évêque et le nomma chanoine et son coadjuteur. Le chapitre et la ville ratifièrent cette nomination et prêtèrent au coadjuteur-futur-archevêque les foi et hommage usités. Ces événements se passèrent en l'année 1362.

Aussitôt après Conon se mit en devoir de réduire à la raison ceux des nobles qui avaient manqué à leurs devoirs de vassaux, passa le Rhin à la tête du dix-huit cents hommes et vint assiéger Vilmar qui appartenait à Philippe d'Issembourg. Il voulait punir ce seigneur pour avoir, contre les droits de l'archevêque Boémond, construit sur les terres de Trèves une forteresse qu'il avait appelée Gretenstein, du nom de son amante nommée Marguerite. L'attaque fut si violente et si brusque que la place fut emportée en moins d'une demie journée et Philippe pris avec Jean, seigneur de Montfort ainsi que trente-six hommes d'armes que Conon emmena tous et les fit retenir en prison jusqu'à ce que l'année suivante Rupert comte palatin du Rhin s'étant entremis pour eux, obtint leur liberté. Cette leçon n'avait pas corrigé le seigneur d'Issembourg; car dès qu'il fut relâché de sa captivité il se mit tout d'abord à l'œuvre pour élever un nouveau fort sur la rivière de Logane et le plaça encore une fois sur le territoire trévirien. Aussitôt que Conon eut connaissance de cette autre témérité il arma encore une fois et en toute diligence contre l'usurpateur, courut le surprendre, le battit et l'emmena une seconde fois en prison d'où il ne le laissa sortir qu'après que, par un acte solennel il eut consenti à reconnaître que les châteaux qu'il occupait relevaient en plein-fief de l'archevêché.

A la vue des succès de son coadjuteur Boémond s'applaudit du choix qu'il avait fait de Conon de Falkenstein et pensa à se démettre définitivement entre ses mains de sa dignité épiscopale. Le clergé que l'archevêque consulta sur ce dessein, y ayant donné son consentement, Boémond envoya vers le Pape Innocent VI qui pour lors résidait à Avignon, une dépu-

Digitized by Google

tation chargée de demander son approbation. Le Souverain-Pontife ayant, après un mûr examen, tant de motifs de la proposition qui lui était soumise que de la personne de Conon, ratifié la résolution du vieil archevêque de Trèves, déchargea celui-ci de l'épiscopat et conféra sa dignité au coadjuteur auquel il envoya en même tems ses bulles et le Pallium. Boémond le sacra lui-même archevêque (1363) au château de Petersee et se retira à Sarbourg où il mourut environ quatre années plus tard (1367), le jour de Ste Scolastique, c'est-à-dire le 10 février. Son corps fut ramené à Trèves et inhumé dans la cathédrale, devant l'autel de la Ste. Trinité.

Le premier acte de Conon, dès qu'il fut assis sur le siége archiépiscopal fut de ratifier le traité fait entre l'archevêque Baudouin de Luxembourg (v. son art.) et la ville de Trèves, traité qui avait déjà été confirmé par Boémond son prédécesseur. Il confia en outre aux échevins la collecte des tributs qui étaient imposés aux juifs; défendit qu'il y eût plus de cinquante familles de cette nation dans la ville et publia enfin plusieurs ordonnances pour la meilleure direction des affaires. Mais toutes ces dispositions, quelque libérales qu'elles fussent pour cette époque, furent mal interprêtées; ce qui occasionna d'abord des murmures, puis des mouvements parmi les bourgeois qui prétendaient se rendre maîtres du cours de la Moselle et obliger les bateliers qui y passaient avec leurs barques de vendre leurs marchandises dans la ville même: Les échevins, qui s'étaient mis à la tête des mécontents, tentèrent même de publier des ordonnances dans ce sens. Mais ces empiétements sur l'autorité de l'archevêque ne tardèrent pas à être vigoureusement reprimés, car Conon n'était pas homme à laisser usurper sur ses droits. Il usa d'abord de moyens de persuasion; mais comme il s'aperçut que les bonnes raisons n'amèneraient pas les résultats qu'il en attendait il eut recours à la rigueur: il fit bloquer la ville et la serra de si près que rien ne put plus y entrer ni en sortir; ceux des bourgeois qui tentaient de s'évader furent emprisonnés sans pitié; en un mot, il prit si bien toutes ses mesures que les habitants se virent bientôt réduits à l'extrêmité et contraints de se rendre à discrétion. Conon, qui voulait couper jusqu'à la racine tous les germes de trouble de la part de ses bourgeois, déclara qu'il prétendait remettre la décision de cette affaire au tribunal de l'empereur; ce à quoi les trévirois furent obligés de consentir. Des députés de part et d'autre se rendirent en conséquence à Prague et y plaidèrent leur cause. L'empereur prononça le lundi après la fête de Noël 1365, une sentence par laquelle le Sénat de Trèves était déboûté de toutes ses prétentions; et même plusieurs de ses prérogatives antérieurement obtenues furent déclarées révoquées. La dureté de ce jugement était extrême; il parut inexécutable même aux yeux de Conon, sans risquer d'amener peut-être une effusion de sang provoquée par le désespoir. Aussi l'archevêque, en politique habile, ne s'en prévalut-il pas, se contentant de proposer une transaction raisonnable qui tendit simplement à remettre les choses sur l'ancien pied. Les bourgeois y donnèrent les mains avec empressement et la paix fut rétablie d'une manière stable, le 16 juin de la même année 1365.

Après avoir terminé ces contestations, Conon pensant pouvoir respirer plus tranquillement s'occupait à restaurer le château de Pfalzel et à lui rendre son ancienne force avec sa splendeur primitive, lorsque de nouvelles affaires se présentèrent qui réclamaient le concours de sa vigoureuse activité.

Englebert III, de la maison de LaMarck, archevêque de Cologne, vieillard accablé d'infirmités, ne se sentant plus la force de gouverner son diocèse et appréciant la grande habileté de l'archevêque de Trèves dans la direction des affaires, le pria de

Digitized by Google

vouloir bien se charger de ce gouvernement afin de réprimer les excès que la noblesse et les villes ne cessaient de commettre impunément. Conon touché de l'état déplorable auquel cette église se trouvait réduite, accepta la commission qu'on lui offrait; et il la remplit avec tout le courage qu'on lui connaissait; il marcha d'abord contre les seigneurs de Viand et d'Issembourg qui avaient arrêté au-dessus d'Andernach des marchands flamands qui se rendaient à la foire de Francfort et les avaient pillés; prit leur château de Herzbach et les força à restituer le butin qu'ils avaient enlevé. Et afin de les tenir absolument en bride il bâtit le château d'Engersgauen qu'il dénomma Cuno-Stein. Il acquit en outre le comté d'Arenzberg pour cette église, combattit et vainquit tous ceux des seigneurs voisins qui faisaient mine de vouloir remuer et les réduisit à l'obéissance. Enfin, une sédition contre l'archevêque Englebert s'étant élevée à Andernach même, il marcha contre cette ville qu'il emporta d'assaut et condamna les rebelles à la peine capitale.

Le vieil archevêque étant mort sur ces entrefaites, le 26 août 1368, le chapitre et le clergé offrirent à Conon le siége devenu vacant. Mais il refusa, disant qu'il aimait trop sincèrement sa première épouse, l'Eglise de Trèves, pour pouvoir s'en séparer. Il consentit cependant à continuer d'administrer le diocèse de Cologne pendant la vacance et jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un prélat vigilant et ferme: il est des auteurs qui ajoutent qu'il ne prit même cette résolution que sur les instantes sollicitations ou même les ordres formels du pape Urbain V.

Pendant cette espèce d'interrègne le sénat et le peuple de Cologne ayant entrepris quelques empiètements sur les droits du clergé, il fit sortir celui-ci hors de la ville, excommunia la bourgeoisie entière et soutint contre elle une guerre dont il sortit vainqueur comme de ses expéditions précédentes.

Il y avait deux ans environ que Conon gouvernait le diocèse de Cologne lorsque voulant se donner un peu de repos après tant de travaux, il engagea en 1370 le chapitre à désigner un archevêque titulaire: Deux concurrents furent alors mis en présence; cependant le premier, Fréderic, comte de Sarwerden qui était soutenu par Conon, finit par l'emporter sur son compétiteur, Jean de Luxembourg-Ligny, comte de St. Pol que l'empereur Charles IV avait recommandé.

Conon ne s'occupa plus dès lors que des affaires intérieures de son propre diocèse; et ce fut chose facile pour lui puisque tous ayant éprouvé sa vigueur nul mécontent n'osa se prononcer contre lui. Le prélat put ainsi vivre en paix, redouté qu'il était en même temps qu'estimé de tous par la force de son caractère et sa science, mais surtout par son extrême justice: c'est ainsi qu'il parvint jusqu'à sa soixante-huitième année. Sentant alors la vieillesse approcher à grands pas et avec elle les infirmités qui l'accompagnent toujours, et craignant d'un autre côté qu'après sa mort de nouveaux troubles ne pussent survenir en cas que son successeur n'aurait pas possédé la même vigueur d'âme pour contenir les mutins, il résolut de se choisir lui-même ce successeur; et il jetta les yeux sur son petit-neveu, Werner de Falkenstein (v. son. art.) qui promettait beaucoup: Werner avait résidé pendant plusieurs années à la cour de Trèves; il était devenu ensuite archidiâcre du chapitre, Prévôt de St. Florin à Coblence et de St.-Paulin. L'archevêque lui communiqua d'abord ses intentions et obtint son consentement. Il envoya ensuite sa démission à Rome et proposa au Saint-Père de lui donner Werner pour successeur. Urbain VI y consentit et Werner de Falkenstein fut reconnu en qualité d'Archevêque-élu de Trèves, au mois de mai 1388.

Comme le nouvel-élu était jeune encore, son oncle pouvait craindre qu'il ne lui prît envie de prodiguer les grands trésors qu'il avait amassés à son église. Pour l'é-

Digitized by Google

viter il s'en réserva la garde jusqu'à ce qu'il eût put s'assurer de son esprit d'économie si nécessaire chez les gouvernants surtout. Cette sage mesure a trouvé des critiques parmi les annalistes dont plusieurs ont été jusqu'à soutenir que l'avarice du vieux prélat l'avait dictée. On a été plus loin encore, on a avancé que ces richesses provenaient de la connaissance prétendue de la pierre philosophale que Conon aurait trouvée, parceque dans ses moments inoccupés par les affaires d'état il s'était beaucoup occupé d'Alchimie comme de diverses autres sciences qui alors, comme on sait, n'étaient encore qu'au berceau. Quoiqu'il en soit de ce reproche d'avarice, Conon de Falkenstein ne survécut que de peu de jours à son abdication: il mourut le 21 mai 1388, au château de Cunobourg ou Wemich sur le Rhin, sous St.-Goar, et fut enterré le premier juin suivant dans l'église de St.-Castor à Coblence. Sa tombe portait l'épitaphe suivante:

PRÆSULIS EXIMII JACET HIC CORPUS VENE-
[RANDUM
CUNONIS, GENITI PER FALKENSTEIN DECO-
[RANDUM.
GRANDE GENUS. SUPERIS HUNC PIE JUNGE
[DEUS.
OBIIT ANNO DOMINI MCCCLXXXVIII.
[DIE XXI MAII.

Quelques auteurs ont écrit que sur la fin de ses jours le Pape lui aurait envoyé le chapeau de cardinal; mais qu'il l'aurait refusé.

Conon de Falkenstein est l'auteur d'un ouvrage qui a été imprimé dans le Recueil de Pistorius, sous le titre de: *Gesta Trevirensia*. C'est un recueil d'anciennes chartres entremêlées de récits plus ou moins fabuleux. L'auteur y avait ajouté la série des Papes et celle des Empereurs.

Gesta Trevirorum, II, 274 ad 295. — D. CALMET, Histoire de Lorraine, II, col 595, sqq. — BERTHOLET, I, P. J. V; et VII, 136 à 141 — MOREAU, Supplément, II, 443. — AB HONTHEIM, Historia Trevirensis diplomatica, II, 217, 218, 224. 230. — BROWER, Antiquitates et Annales Trevirenses, II, 230 ad 254. — Notes d'études. — HARTZHEIM, Bibliotheca coloniensis, 68. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 9.

FALKENSTEIN, *Werner de*, dont il a été question en passant, à l'article précédent, était si nous en croyons de Hontheim d'après Senckenberg, fils de Philippe seigneur de Falkenstein, mort en 1373, et d'Agnès du même nom, sa cousine et nièce de l'archevêque Conon par le frère de celui-ci, aussi nommé Philippe. Agnès de Falkenstein, de la ligne cadette de sa maison comme l'archevêque Conon, était décédée en 1383; de sorte que Werner son fils se trouva orphelin déjà pendant sa jeunesse. Cette circonstance fut sans doute la cause pour laquelle son grand-oncle l'archevêque le prit chez lui, l'éleva à sa cour et le destina à l'état ecclésiastique, lui accordant plusieurs bénéfices, et le désigna même pour son successeur à l'évêché, lorsque encore il n'était pas promu aux ordres sacrés. Mais n'anticipons pas sur l'ordre des événements.

L'Histoire ne nous a rien appris touchant les études de Werner de Falkenstein; cependant les Gestes de Trèves nous le dépeignent comme un jeune homme simple dans ses mœurs, d'un jugement droit et prévoyant de caractère. Il était archidiacre de l'Eglise de Trèves et prévôt de celle de St. Florin à Coblence comme aussi de St. Paulin lorsque son oncle, l'archevêque Conon, ayant jeté les yeux sur lui se décida à le faire admettre pour son successeur. Cette détermination de la part d'un homme tel que Conon doit suffire à nos yeux pour admettre que Werner de Falkenstein possédait de grandes capacités.

Conon résolu de se démettre de son archevêché, s'ouvrit d'abord à son petit-neveu, lui proposant d'accepter sa succession. Dès qu'il eut obtenu l'assentiment de celui-ci il envoya à Rome une députation chargée de faire agréer son projet par le Souverain-Pontife. Urbain VI qui ne voulait pas procéder à la légère dans une affaire aussi importante, chargea l'arche-

Digitized by Google

vêque de Cologne ainsi que les abbés de St. Maximin et de Ste. Marie-aux-Martyrs d'informer sur les vie et mœurs ainsi que sur les qualités et les capacités de Werner. Le rapport des commissaires ayant été en tout point favorable, le Saint-Père donna son agréation à la proposition et promit d'envoyer le Pallium au nouveau prélat dès qu'il aurait été admis aux Ordres et sacré archevêque.

Lorsque Conon fut informé de la décision d'Urbain il présenta son petit-neveu au clergé et au peuple, demandant qu'on lui rendît l'hommage usité. Mais les chanoines s'y refusèrent d'abord parce qu'ils craignaient qu'en acceptant ainsi le jeune Werner ils ne fûssent censés renoncer à leur droit d'élection. Cependant sur les observations du vieil archevêque touchant l'opportunité de leur agréation, et après qu'il leur eut donné les assurances les plus rassurantes que ceci ne préjudicierait en aucune manière à leur droit depuis si longtemps établi, ils consentirent à procéder, pour la forme seulement, au choix de Werner qui fut alors agréé à l'unanimité des voix. Les autres autorités et les fonctionnaires du diocèse lui rendirent de même hommage. Ceci se passa au mois de mai 1388, et Conon mourut encore pendant le même mois.

Werner était ainsi archevêque-élu, mais non sacré; il n'était pas même ordonné prêtre.

Aussitôt après la mort de son oncle et prédécesseur, le nouvel élu eut à soutenir des difficultés contre un autre de ses parents nommé Philippe de Falkenstein et contre l'archevêque de Cologne qui aussi lui était quelque peu uni par les liens du sang. Chacun de ces deux derniers prétendait que les trésors que Conon avait amassés devaient lui être remis : Le seigneur de Falkenstein soutenait en effet qu'ils lui revenaient à lui parce qu'ils avaient été faits sur les revenus de ses domaines patrimoniaux pendant que Conon avait administré ceux-ci en qualité de tuteur des enfants de son frère; tandis que l'archevêque de Cologne les réclamait pour soi comme provenant de son Eglise lorsque le prélat défunt avait été chargé de la direction de son diocèse, *sede vacante:* Il ne voulait apparemment plus se souvenir qu'il devait à l'archevêque Conon sa promotion à cet archevêché; et que à la résignation de son administration les comptes de sa gestion avaient été régulièrement appurés.

Werner sut habilement éconduire l'un et l'autre de ces réclamants : il répondit à son parent de Falkenstein qu'il ne convenait bonnement pas de toucher aux sommes provenant de la succession de son oncle tant que ses obsèques n'étaient pas faites; et qu'après ce devoir rempli il prendrait conseil auprès des autres princes-électeurs et de ses amis sur ce qu'il y aurait à faire dans l'occurrence. A l'archevêque de Cologne il objecta au contraire, que cet argent appartenait au trésor de son église non à la personne de feu l'archevêque Conon; que dès lors il ne lui était pas permis à lui Werner d'en disposer pour le remettre à qui que ce fût; que du reste dès qu'il le pourrait il ferait repasser par son chapitre les comptes de son oncle pendant qu'il avait administré le diocèse de Cologne; qu'il ferait faire dans les archives les recherches nécessaires pour retrouver les quittances, s'il y en avait, etc., et que s'il résultait de cet examen que Conon fût resté redevable de quelqu'argent touché par lui il s'empresserait de le restituer à qui de droit.

Il semble qu'après ces réponses l'affaire en était restée là lorsque l'élu de Trèves eut à soutenir contre Rupert de Nassau, seigneur de Hadamar, une attaque violente au-delà du Rhin. Pour la conjurer, Werner sut mettre dans ses intérêts moyennant une grosse somme d'argent, Adolphe de Nassau qui était vassal de son Eglise; et avec ce secours il obligea Rupert et ses adhérants à demander la paix qu'il leur accorda. Il était à peine de retour à Trèves lorsqu'au mois de septembre de la même année Charles VI roi de France, ayant réuni une armée considérable pour marcher contre

Digitized by Google

le duc de Gueldre, on répandit le bruit que ces forces étaient destinées à combattre contre l'archevêque Werner. Ce dernier pour s'opposer à cette invasion présumée, qu'aucun motif n'aurait du reste pu justifier, se mit en devoir de garnir les forteresses de son diocèse de garnisons prêtes à les défendre en cas d'attaque. Mais il en fut pour ses frais de garde, car l'expédition n'était dirigée ni contre lui ni contre le Pays de Tréves.

Tous ces événements se passèrent pendant la première année de son administration.

Lorsqu'il se vit débarrassé de ces dangers dont le dernier avait été plus imaginaire que réel, Werner songea sérieusement à régler sa position en se faisant ordiner. Il fut ensuite sacré archevêque, le jour de St. Mathieu au mois de septembre 1388. Son gouvernement dura trente années entières et fut marqué par plusieurs de ces petites guerres si fréquentes alors, tantôt contre des villes insoumises ou qui tentaient d'usurper sur les droits de son Eglise, et il sortit vainqueur de toutes ces difficultés. Ce prélat qui chercha en toute occasion à protéger le clergé tant régulier que séculier et à faire exercer une exacte justice, était faible de caractère, dit-on, et peu entreprenant. Ami de la paix et de la tranquillité avant tout, il eut désiré voir tout le monde en paix. Peu économe sans être dissipé, il eut bientôt dépensé les sommes considérables que son prédécesseur avait amassées dans son trésor et justifia ainsi les appréhensions de celui-ci; aussi est-il mort pauvre, les caisses publiques et les magasins vides.

L'archevêque Werner est décédé au château de Buremburg, le jour de St. Thyrse, martyr, 4 octobre 1418 et fut inhumé dans l'église de Saint-Castor à Coblence.

Nous devons ajouter ici à la louange du prélat, une particularité qui nous semble intéressante à noter: D'après une ancienne coutume, l'archevêque de Trèves était l'unique héritier des ecclésiastiques de son diocèse, soit qu'ils eûssent fait un testament ou non. Il arrivait par là que la plupart des prêtres étaient obligés de vivre dans une disette qui avilissait leur caractère et les faisait plus ou moins mépriser, parce que personne ne voulait leur faire ni avances ni prêts, dans l'incertitude où l'on était du remboursement après leur mort. Werner qui n'avait rien plus à cœur que la décence chez les gens d'église, voulant remédier à ce mal renonça à ce droit et fit approuver sa renonciation par le Pape Boniface IX dans une Bulle du 28 mai 1398, où il fut néanmoins stipulé que en dédommagement de la perte qui devait résulter de cette concession pour le trésor du prélat, celui-ci aurait désormais à toucher le revenu de la première année de tous les canonicats et autres bénéfices séculiers qui viendraient à vaquer dans la suite.

Finalement l'archevêque Werner prit en 1400 une part très-active à la déposition de l'Empereur Wenceslas qui s'était rendu méprisable à tout l'empire. De plus il aida à l'élection de l'Empereur Sigismond qu'il accompagna à Cologne et au couronnement duquel il assista.

Gesta Trevirorum, II, 295 ad 311. — D Calmet, Histoire de Lorraine, II, 707 sq. — Bertholet, I, P. J. V. — Ad Hontheim, Histor. Trevir. diplom., II, 293 ad 363. — Brower, Annal. Trevir., II, 254 ad 266.

FALCOMONT, *Thierri de,* ou *de Fauquemont,* était fils puiné de Renaud seigneur de Fauquemont, Montjoie, St. Vith, Butgenbach, Heinskercke, etc. le plus brave et le plus courageux chevalier de son époque suivant Jacques de Hemricourt, et de sa première femme, Marie de Bautersem. Son frère aîné, Waleram de Fauquemont ayant été tué en 1329 à la défense du château de son nom et avant le décès de son père qui ne mourut qu'en 1332, Thierri succéda à ce dernier dans les domaines patrimoniaux.

Thierri de Fauquemont fut un des plus grands capitaines de son siècle. Successivement chargé du commandement de l'ar-

Digitized by Google

mée d'Edouard III, roi d'Angleterre dans la guerre que ce monarque soutint contre Philippe de Valois; de celle d'Adolphe de La Marck, évêque de Liége, ainsi que de celle de Jean, comte de Luxembourg, roi de Bohême, il se distingua en toute occasion par son intrépidité, son sangfroid et ses entreprises hardies. Il périt enfin en brave, en 1346, à Vottem, dans une attaque contre les liégeois, sans laisser postérité de Mathilde de Vœrne, son épouse.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 109, sq. — Butkens, Trophées de Brabant, I, 483, sq.; et II, 343 et 323. — Foullon, Historia leodiensis, I, 423. — Fisen, Historia ecclesiæ Leodiensis, ad ann. 1346. — Notes d'études.

FAUCHEUR, *Jean-Baptiste,* est né en 1721, à Saint-Mard près de Virton. Nous ne savons absolument rien sur sa jeunesse ni sur ses études qui doivent avoir été brillantes puisqu'il était passé chirurgien major du régiment du Prince de Ligne, emploi qu'il conserva pendant vingt-six ans au bout desquels il prit sa retraite et se retira à Villers-devant-Orval où il consacra tous ses moments à soigner les malades et de préférence les indigents auxquels souvent il fournissait les remèdes en même temps qu'il leur donnait ses soins gratuitement.

Par son long service à l'armée, Faucheur avait conçu pour le Souverain cet attachement vrai et inaltérable que l'histoire se plaît à reconnaître dans le caractère luxembourgeois; car, il faut le dire, le gouvernement autrichien, quoiqu'absolu, était paternel envers les sujets. Aussi, à l'époque de la conquête française ne manqua-t-il pas d'être porté sur la liste des suspects, parce que trop franc pour cacher ses convictions, il avait en plusieurs occasions ôsé déclarer hautement son antipathie contre l'ordre des choses nouveau. Un jour même les troupes françaises, composées alors d'un ramassis de volontaires ainsi que de vieux et de jeunes troupiers chez lesquels la discipline n'était pas connue, étant venues piller la commune de Villers-devant-Orval qui forme une enclave vers la France, le médecin Faucheur avec beaucoup d'autres habitants ne furent pas épargnés: on lui enleva tout ce qu'il avait et on le réduisit pour ainsi à l'indigence, lui surtout parce qu'il était signalé comme impérialiste.

Cependant ce malheur ne changea pas son opinion, sa foi politique, comme en revanche il ne lui fit pas oublier son caractère sacré de médecin, qui fait à l'homme de l'art un devoir impérieux de prodiguer les mêmes soins à l'ennemi qu'à l'ami, sans distinction: On était en 1793, pendant cette année de disette où beaucoup de pauvres, réduits à ramasser dans les champs des feuilles de patience et de senné ou de moutarde sauvage, avaient abusé de ces tristes aliments et se voyaient attaqués de dyssenterie compliquée d'une fièvre maligne tellement contagieuse que l'on ne trouvait que rarement des personnes assez dévouées pour leur donner les soins et les veilles nécessaires. Dans cette terrible position des choses le Docteur Faucheur ne perdant point courage tenta de suppléer à ce manque de gardes-malades en se faisant lui-même infirmier: aprés avoir prescrit et préparé les remèdes il se faisait apporter de la paille qu'il plaçait sur celle qui se trouvait imprégnée d'ordures chez les malades; il faisait cuire en grand chez lui la tisane nécessaire et allait la distribuer aux familles, composées souvent de six et huit personnes toutes attaquées de la contagion. Et à cette époque Faucheur était septuagénaire! Mais ce ne fut point tout encore: Il y avait alors au château de Tassigny, en France, à 2 ou 3 kilom. de Villers, environ trois cents soldats français attaqués du même mal: Leur médecin les avait quittés sous prétexte qu'il était lui-même malade, les laissant ainsi abandonnés et sans soins. Leur commandant, informé des moyens efficaces employés par le Docteur Faucheur, vint le trouver; et, bien qu'il sût parfaitement que celui-ci n'avait pas à se louer des français, il le pria au nom de l'humanité de se rendre au château qui n'était alors qu'un véritable hôpital. Faucheur ne

Digitized by Google

se laissant guider que par son désir de soulager l'humanité souffrante, sans acception de nationalité, amie ou ennemie, accourut à Tassigny et se hâta de porter à ces militaires hâves et décharnés par la maladie comme par la douleur, les soins que leur état réclamait, et cela sans rétribution aucune.

Une autre fois, c'était pendant la même époque, une patrouille française ayant été attaquée nuitamment par des hulans et des chasseurs Lasausse, conduits par un nommé Robert, de St. Vincent, un officier et un chasseur ennemis furent tués ainsi qu'un autre blessé mortellement, ayant reçu seize coups de lance dans les reins. Les fuyards, qui avaient vu Robert, rapportèrent que les habitants avaient été mêlés aux militaires autrichiens. Aussitôt une colonne française partit de Margut pour venir brûler le village de Villers-sur-Semois. Les militaires y étaient déjà entrés et allaient exécuter ce sinistre projet lorsque heureusement pour les pauvres habitants, le blessé, qui avait été soigné avec le plus grand empressement par le Docteur Faucheur, voulant sans doute reconnaitre le bienfait de cet homme vénérable, déclara au chef qui commandait les incendiaires que c'étaient des militaires non les habitants qui l'avaient blessé; que ces derniers, loin de lui faire du mal l'avaient recueilli avec humanité et lui avaient procuré tous les secours dont il pouvait avoir besoin. Cette déclaration sauva le village, et l'on ne dut encore ce salut qu'au dévoûment vraiment médical du docteur Faucheur.

Les indigents avons-nous dit, il les soignait gratuitement, leur fournissant même les remèdes; et cependant il n'était pas riche; mais, en se privant souvent de bouillon pour le donner à ses malades, parfois de ses propres habillements pour vêtir les indigents, il croyait ne faire que son devoir.

Le Docteur J.-B. Faucheur est mort le 22 mai 1800, à l'âge de 79 ans. Le jour de son décès fut un jour de deuil pour son village et ceux des environs; son convoi funèbre était tellement nombreux que l'église n'a pu contenir toutes les personnes accourues pour porter au défunt un dernier témoignage de leur amour comme de leur reconnaissance et de leur vénération pour une vertu aussi pure et aussi désintéressée.

Notes communiquées par M. Gilson, contrôleur des contributions, à Rédange; d'après des mémoires de famille.

FAULBECKER, *Jean-Baptiste*, né à Luxembourg, le 9 mars 1764, fils de Jean-Baptiste Faulbecker, marchand-tanneur, et d'Elisabeth Herber, était lui sixième enfant du même père et de la même mère, trois garçons et autant de filles, qui tous entrèrent en religion.

Après avoir avec grande distinction terminé ses études humanitaires au collége de Luxembourg il embrassa en 1788 l'ordre de Prémontré à l'abbaye de Wadgasse où il fut ordonné prêtre. Chassé après quatre ans à peine de séjour de son monastère par les lois révolutionnaires qui supprimaient les couvents, Faulbecker fut pendant plusieurs années exposé aux poursuites et aux tourments, au véritable martyr que durent endurer alors les prêtres réfractaires, comme on nommait ceux qui refusaient de prêter le serment de haine à la royauté. Il se vit comme ses confrères, tour à tour fugitif et latinant, pourchassé, emprisonné même; mais enfin il eut le bonheur d'être acquitté par le tribunal révolutionnaire qui le déclara *citoyen*.

Lorsque le calme fut revenu il retourna dans sa ville natale et obtint une cure sur la Moselle où il séjourna jusqu'en 1804. A cette époque il fut nommé secrétaire du vicariat-général de Luxembourg, fonctions inportantes auxquelles ses vastes connaissances et ses vertus le rendaient parfaitement digne. Il les occupa pendant huit ans et cumulait en même temps celles de vicaire de la paroisse de St. Pierre. Ces dernières fonctions il les remplit ensuite encore pendant trente ans avec celles d'aumônier du monastère de la Congrégation

Digitized by Google

de Notre-Dame, dit de Ste. Sophie. Telle fut la carrière sacerdotale de Jean-Baptiste Faulbecker; et cette carrière pour avoir été humble n'en a pas moins été fournie par lui avec cette modestie qui accompagne toujours l'homme probe et le prêtre qui sait apprécier sa dignité apostolique.

Comme homme, comme citoyen, Faulbecker mérite une place honorable parmi les illustrations nationales à cause des efforts constants qu'il fit pour propager l'instruction publique : en effet il fut un des premiers qui vers 1820 s'associèrent pour former l'école normale de Luxembourg, institution si éminemment patriotique et qui, la première dans le Pays, était destinée à populariser l'enseignement en formant des instituteurs primaires à la hauteur de leur sublime mission. A cette occasion il offrit son généreux concours pour favoriser cette entreprise, non seulement de sa bourse mais en prenant l'engagement d'y donner des cours gratuits aux élèves-maîtres-d'école. C'est à cette occasion qu'il publia de concert avec le professeur Duchêne, un ouvrage qui a pour titre : *Calcul intuitif, d'après la méthode de Pestalozzi;* vol. in 8°. Ce livre a eu une seconde édition à Luxembourg en 1829.

Le vénérable abbé Faulbecker est mort le 10 mars 1846, à l'âge de 82 ans.

Nécrologe de l'abbé Faulbecker, en allemand. — Souvenirs contemporains. — Namur, Catalogue de la Biblioth. Luxbrg., 255.

Fauquemont, *Thierri de;* v. FALCOMONT, *Thierri de.*

FAUST DE STROMBERG, *François-Louis*, est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « 1654. Franciscus-Ludovicus Faust a Stromberg D' « in Bertringen supra Theonisvillam et in « Busbach Lucemburgius, præpositus « ædium Cathedralis Herbipolensis et Com- « burgensis, Decanus ad Stm Burchardum, « Episcopi sui vicarius in spiritualibus et « per Ducatum Franconiæ princeps sacer- « dos. »

Nous regrettons bien de n'avoir découvert aucune donnée ultérieure concernant la Biographie de ce personnage, que ses titres ecclésiastiques semblent recommander autant que la place que l'auteur des Viri illustres a cru devoir lui accorder dans son ouvrage.

Il y a eu deux familles illustres du nom de Faust, ou plutôt cette maison s'est divisée depuis plusieurs siècles en deux branches importantes qui se dénommèrent, l'une : *Faust d'Aschaffenbourg,* d'où le fameux co-inventeur de l'art typographique ; l'autre : *Faust de Stromberg,* du nom d'un fief que cette branche a possédé. François-Louis auquel le présent article est consacré appartient à cette dernière.

Faust de Stromberg portait : échiqueté de trois tires en long et en large, d'or et de gueules; Le premier tire ou quarré chargé d'une étoile à six raies de sable. Cimier : Un chapeau à l'antique de gueules, rembrassé d'argent, surmonté d'une étoile à six raies de sable, entre deux bannières de gueules, les lances et les bâtons d'or.

Viri illustres, I, N° 100. — Ungeschuck. — Bertholet, VIII, 196. — Paquet, 65.

Feit, *François-Joseph*, dit *Longueval*; v. LONGUEVAL, *François-Joseph Feit,* dit.

FELLER, *François-Xavier de*, était fils de Dominique Feller, secrétaire-greffier au Grand-Conseil de Brabant. Son père, originaire d'Autel-bas près d'Arlon où il mourut, fut anobli pour services rendus, par Lettres-patentes de Marie-Thérèse en date du 28 janvier 1741, qui lui accordèrent pour armes : d'azur, au chevron d'or accompagné de trois treffles d'argent. Sa mère se nommait Marie-Catherine Gerber, fille d'un conseiller aulique de l'empereur Charles VI et intendant des domaines à Luxembourg.

François-Xavier de Feller naquit le 18 août 1735, à Bruxelles, pendant le séjour que son père y faisait à cause de ses fonctions près de la Cour. Cependant il fut envoyé très-jeune encore à Luxembourg et élevé chez son oncle ou bien chez son

Digitized by Google

aïeul qui le mit au collége des Jésuites de cette ville où par ses progrès vraiment étonnants dans les humanités comme par la moralité de sa conduite il sut bientôt se conquérir l'estime et l'amitié de tout le monde. Le parent chez qui il demeurait à Luxembourg étant mort en 1751, le jeune de Feller fut envoyé en 1752 à Rheims pour y étudier la philosophie ainsi que les sciences physiques et exactes; et deux ans après, en 1754, alors qu'il n'avait que dix-neuf ans d'âge, il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus à Tournay. Dès qu'il eut achevé son temps probatif il revint à Luxembourg où il professa avec une rare distinction la poésie et la rhétorique. Doué d'une mémoire heureuse et d'une conception facile, il lui fut aisé d'expliquer de mémoire Horace, Virgile et d'autres classiques, comme aussi de réciter la Bible entière et l'Imitation de Jésus-Christ mot pour mot, lorsqu'on lui donnait le premier mot des chapitres.

Lorsqu'il eut terminé dans le professorat le nombre d'années que l'Ordre exige de ses aspirants, ses supérieurs l'envoyèrent en Hongrie où il se distingua encore par ses profondes connaissances dans la maison qui lui avait été assignée. Il voyagea ensuite pendant cinq ans environ, toujours pour se perfectionner dans les sciences divines et humaines, visitant les monastères et leurs bibliothèques; et ce ne fut que le 15 août 1771, à l'âge de trente-six ans, qu'il fut admis à prononcer ses quatre vœux solennels à l'Ordre des Jésuites.

En 1772 de Feller vint à Liége où il était prédicateur au collége de sa compagnie lorsque la Société de Jésus fut supprimée dans les Etats de la domination autrichienne, comme il l'avait déjà été huit ans auparavant en France; et de cette époque, 1773, date véritablement son active coopération à la rédaction du journal qui se publiait à Luxembourg depuis l'année 1704 sous le titre de: *La Clef du cabinet des Princes de l'Europe, ou Recueil historique et politique sur les matières du temps.* Cette époque est même marquée d'une manière particulière par le changement de titre qu'on donna alors à cette publication mensuelle en la dénommant: *Journal historique et littéraire:* Cependant dès le mois de décembre 1760 l'abbé de Feller avait déjà commencé à fournir les articles théologiques et littéraires. De 1773 à 1794 il fut à proprement parler le rédacteur unique de la collection qui ne compte pas moins de soixante-dix-huit volumes petit in 8°. Pendant ces vingt-une années il résidait alternativement paraît-il, à Liége et à Luxembourg. Son journal, écrit d'une manière souvent très-acerbe à l'article politique, lorsque l'auteur appréciait les réformes de l'empereur Joseph II, ne laissa pas de lui susciter un grand nombre d'ennemis à la cour, mais surtout la haine implacable de l'empereur qui voyait en lui un antagoniste infatigable contre ses projets novateurs non suffisamment muris peut-être. Aussi le pauvre abbé-ex-jésuite eut-il bien des tribulations à subir, se voyant pour ainsi dire traqué partout comme un criminel d'état et obligé finalement de fuir, tantôt dans une houillière près de Verviers où du fond de la terre il ne cessait encore de lancer des manifestes contre ses persécuteurs; tantôt à Bréda, tantôt enfin à Mæstricht où il put résider pendant quelque temps et jusqu'en 1794 à l'Hôtel de Tilly. Voyant par la marche des événements qui se succédaient alors avec la plus grande précipitation et qu'il avait peut-être aidé à provoquer; voyant, disons-nous que son séjour dans cette dernière ville n'était plus assez sûr pour lui il se retira en Allemagne, d'abord à Paderborn où le Prince-Evêque l'accueillit avec amitié comme un soutien de l'ancien ordre de choses. En 1797 il quitta Paderborn pour se réfugier à Ratisbonne où il resta jusqu'à sa mort, arrivée le 23 mai 1802 à l'âge de 67 ans: dans cette dernière résidence il fut, comme à Paderborn, sous la protection de l'évêque de ce diocèse, lequel paraît-il employa tous les moyens pour rendre au fugitif son exil aussi supportable que possible.

Digitized by Google

Si nous osons porter sur cet homme un jugement impartial, nous dirons que son infatigable activité si elle avait été dirigée sans passion, aurait pu amener des résultats précieux; tandis que la manière dont il a usé de ses vastes connaissances a produit des suites peut-être opposées à celles qu'il attendait peut-être de son opposition à ce qu'il nommait les empiètements de l'Empereur sur les libertés religieuses et publiques. Une réforme était devenue nécessaire, tout le monde en convenait; mais Joseph II a eu le tort de trop la brusquer, et son antagoniste celui non moins grand de chercher à tout bouleverser, à faire mettre des provinces entières en révolte pour s'opposer à un changement quelconque, quelqu'utile, quelque désirable qu'il eût pu être.

Doué d'une piété solide, de Feller a voulu constamment rester attaché à son Ordre qu'il n'a pas cessé un instant de regarder comme utile et même nécessaire. Son dévouement au Saint-Siége était absolu. Bien qu'il fut animé d'intentions droites, mais souvent emporté par son imagination vive, on est, ce semble, en droit de le critiquer pour le peu de mesure qu'il a mise dans ses discussions politiques et littéraires. Cependant lorsqu'il se trouvait en société il était doux, complaisant et poli; et parmi ses amis qui étaient nombreux, il n'y avait que des personnages dignes d'estime.

Ce savant, rempli de feu, d'esprit, parfois d'une amère critique mais d'une grande intelligence, a beaucoup écrit. Nous allons citer ceux de ses ouvrages dont nous sommes parvenu à acquérir la connaissance, sans que nous puissions nous flatter de les avoir tous découverts. Nous conserverons, autant que possible, l'ordre chronologique de leur publication, car cet ordre même a son importance en ce qu'il nous donne en quelque façon la chaîne des occupations de l'auteur pendant sa carrière littéraire: *1°*. Un grand nombre d'articles théologiques et littéraires, insérés dans la Clef du cabinet, entre les années 1760 et 1773, lorsqu'encore il n'était pas le rédacteur en chef ou au moins le principal rédacteur de ce recueil périodique.— *2°*. 1771. Jugement d'un écrivain protestant touchant le livre de Justinus Febronius (Pseudonyme de l'évêque de Hontheim; v. son art.).—*3°*. vers la même époque: Entretiens de Voltaire et de M. P., docteur de Sorbonne, sur la nécessité de la religion Chrétienne et Catholique, par rapport au salut.—*4°*. idem: Lettre sur le dîner du Comte de Boulainvilliers; facétie de Voltaire.—*5°*. idem: Examen critique de l'histoire naturelle de Buffon. —*6°*. idem: Observations philosophiques sur le système de Newton, le mouvement de la terre et la pluralité des mondes; avec une dissertation sur les tremblements de terre, les épidémies, les orages, les inondations, etc.—*7°*. 1773. Catéchisme philosophique, ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis. Liége, 1. vol.; et 1787, 3 vol. in 8°.—*8°*. 1773 à 1794. Journal historique et littéraire; Luxembourg et Liége; in 8°; 60 volumes.— *9°*. 1775. Traité sur la mendicité.—*10°*. 1777. Discours sur différents sujets de Religion et de Morale; Luxembourg, 2 vol. in 12.—*11°*. 1779. Examen de l'évidence intrinsèque du Christianisme; traduit de l'anglais avec des notes; volume in 12.—*12°*. 1780. Dissertation en réponse à la question: Num solâ rationis vi, et quibus argumentis demonstrari potest non esse plures uno deos, et fueruntne unquam populi aut sapientes qui hujus veritatis cognitionem absque revelationis divinæ ad ipsos propagatæ auxiliis habuerunt? *Cette question avait été proposée pour prix par l'Académie de Leyde.* In 8°.— —*13°*. 1781. Dictionnaire historique. 6 vol. in 8°, Liége. *Un grand nombre d'éditions en ont été publiées depuis. L'abbé B. de Saive, de Visé, et J.-L. Burton (v. son art.), mort curé à Marche, ont été ses collaborateurs pour cet ouvrage.*— *14°*. 1732. Dictionnaire de géographie; 2 vol. in 8°, Liége. *C'est Vosgien rema-*

Digitized by Google

nié et augmenté.—*15°*. 1782. Une édition des: Remontrances du Cardinal Bathiani, primat de Hongrie, à l'empereur Joseph II, au sujet de ses ordonnances touchant les Ordres religieux et d'autres objets. In 8°. Latin et Français.—*16°*. de 1782 à 1791. Une édition de la vie de St. François-Xavier, augmentée de quelques opuscules de piété.—*17°*. idem. Véritable état du différend élevé entre le Nonce apostolique de Cologne et les trois Electeurs ecclésiastiques.—*18°*. idem. Supplément à l'ouvrage qui précède.—*19°*. id. Coup-d'œil jeté sur le Congrès d'Ems; précédé d'un supplément au véritable état, etc.—*20°*. idem. Défense des réflexions sur le *Pro memoriâ* de Salzbourg, avec une table générale des quatre ouvrages qui précèdent. *Ces quatre productions, écrites en latin, ont été traduites en allemand.*—*21°*. 1787. Réclamations belgiques, ou Représentations faites au sujet des innovations de l'Empereur Joseph II. in 8°; 17 volumes. — *22°*. 1789. Une édition de l'Histoire et fatalités des sacriléges, vérifiées par des faits et exemples; de Henri Spelman; avec des additions, etc. — *23°*. 1789. Correspondance politique et anecdotique sur les affaires de l'Europe; in 8°, 5 vol.—*24°*. 1792. Examen impartial des époques de la nature, de Buffon; in 4°, Mæstricht, 4e édition.—*25°*. 1800. Réflexions sur l'Instruction de M. l'évêque de Boulogne (Asseline) touchant la déclaration exigée des ministres du culte catholique. in 8°.—*26°*. Itinéraire, ou voyages en diverses parties de l'Europe. 2 vol. in 8°, Liége, 1820. *Ouvrage posthume.*—*27°*. Mélanges de politique, de morale et de littérature; extraits des journaux; 4 vol. in 4°, Louvain, 1822. *Posthume.*

Précis historique sur la vie et les ouvrages de l'abbé de Feller. Louvain, 1824, in 8°. — Biographie générale des Belges, 86 — Conversations-Lexikon, 1824, V, 59.—Marjai, Manuscrits; à la Biblioth. de Luxbrg., XXV. — Paquet, 81. — Archives du Conseil provincial, à Luxbrg — Dictionnaire historique, publié sous le nom de de Feller; Lille, chez Lefort, 1839. III, 41, sqqq.— Galérie des contemporains, IV, 568, sq. — Namur, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 164. 372.—Courtin, Encyclopédie moderne. X, 427, sq. — Clasen, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 339. — Biographie universelle, XIV, 278, sqqq.

Feltz, *Conon de;* v. LAROCHETTE, *Conon de.*

FELTZ, *Guillaume-Antoine-François, Baron de,* fils de Jean-Ignace Feltz, Conseiller-Receveur-Général des aides et subsides et de ceux des Etats du Duché de Luxembourg, seigneur de Mœrstroff et de Larochette, et de Marie-Elisabeth Mewen, naquit à Luxembourg, le 5 février 1744.

Son père qui appartenait à une des familles les plus considérées du Pays, fut anobli le 21 mai 1740 par Lettres-Patentes de l'Empereur Charles VI qui lui avait concédé pour armes: d'argent, à trois pals de gueules, chargés chacun de trois bezants d'or, au chef de gueules, chargé de deux merlettes de sable. Jean-Ignace Feltz, père de Guillaume-Antoine-François, dont il est ici question, portait tant d'attachement à la Maison d'Autriche qu'il a été jusqu'à engager son propre patrimoine afin de venir en aide à sa souveraine. Aussi Marie-Thérèse récompensa-t-elle ce beau dévouement, sans exemple presque, en créant le 2 septembre 1757 son fils aîné Baron de son nom et appliquant le dit titre sur sa terre de Mœrstroff avec rétroaction sur son père, mort en 1755.

Par Patentes subséquentes en date du 25 janvier 1772, la même faveur fut accordée au fils puîné, Guillaume-Antoine-François, ainsi qu'à sa postérité légitime, en considération du compte avantageux qui avait été fait à Sa Majesté de son zèle et de son intelligence.

Guillaume-Antoine-François de Feltz entra dès sa jeunesse dans la carrière administrative, tandis que son frère aîné, Louis-Jean-François avait choisi la magistrature : Tout le monde sait que ce dernier périt malheureusement en duel, le 14 février 1782.

En 1766 Guillaume-Antoine-François de Feltz fut chargé de la direction du ca-

Digitized by Google

dastre de la province et nommé en 1770, commissaire-général pour la publication et l'exécution de ce grand travail. Il devint ensuite auditeur-titulaire de la Chambre des comptes de Bruxelles. Lors des changements ordonnés dans les Pays-Bas par l'Empereur Joseph II il fut nommé trésorier et membre du comité de la caisse de Religion, ensuite Conseiller au Conseil de Gouvernement. Mais les institutions projetées par l'Empereur ayant rencontré de vives oppositions dans les provinces belgiques il fut forcé de s'éloigner de ce Pays où son dévouement connu pour la Maison régnante pouvait offrir des périls: Il alla s'établir en Hollande. A la fin des troubles il fut chargé d'une mission diplomatique (1790) et revint ensuite à Bruxelles où il fut nommé secrétaire d'Etat, puis Conseiller d'Etat au Gouvernement général. L'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, fondée par l'Impératrice Marie-Thérèse, le choisit alors pour un de ses membres effectifs; et peu après les Français étant entrés dans la Belgique sous les ordres de Dumouriez il se retira avec sa famille à Vienne où il fut admis dans l'ordre équestre des Etats de la Basse-Autriche et employé successivement aux affaires étrangères, puis au Conseil aulique des finances et du crédit public. Nommé enfin envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Cour d'Autriche près le Gouvernement des Provinces-Unies, il a résidé en cette qualité à La Haye jusqu'à la réunion de la Hollande à l'Empire français: Pendant qu'il occupait ce poste diplomatique il fut plus d'une fois rappelé à Vienne et chargé d'ouvrages importants sur les finances.

Après une si longue carrière, consacrée avec une fidélité à toute épreuve au service de la maison d'Autriche et n'étant plus employé en 1814, le Baron de Feltz revint en Belgique pour s'y établir. Le roi des Pays-Bas, Guillaume I, le nomma Conseiller d'Etat ordinaire, commandeur de l'Ordre du Lion belgique, membre de la première Chambre des Etats-Généraux, président de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, où il prononça le 18 novembre 1816 le discours solennel de la réinstallation de ce corps savant, et finalement l'un des curateurs de l'université de Louvain. Investi de tant de marques honorables de la confiance du Souverain, le Baron de Feltz ne cessa de consacrer aux affaires et aux lettres les moments qui lui restaient encore pour finir dignement une carrière qu'il avait su si bien remplir. Il mourut en 1820 à l'âge de soixante-seize ans, après en avoir consacré cinquante-quatre au service de ses princes et de l'Etat.

Biographie générale des Belges, 86. — Galérie des Contemporains, IV, 369, sq. — Paquet, 84.—Publications de la Société historique de Luxembourg, VIII, 187, sqq. — Annales de l'Académie de Bruxelles, I, 95, sqqq.

Feltz, *Pierre-Ernest de*, v. LAROCHETTE, *Pierre-Ernest de*.

FISCH, *Pierre*, originaire du village de Rosport, devint vers 1628 le soixante-deuxième abbé de St. Willibrorde à Echternach.

Ce prélat, formé à l'Université de Trèves, a beaucoup travaillé pour faire fleurir la discipline dans son monastère; et, pour y relever le goût des études sérieuses il y appela de savants professeurs de théologie, aux leçons desquels il voulut assister lui-même afin de donner l'exemple à ses jeunes religieux. Il enrichit en outre la Bibliothèque de l'abbaye d'un grand nombre d'ouvrages rares et précieux. D'un autre côté, pour exciter la ferveur de ses moines et la dévotion du peuple il crut ne pouvoir mieux faire que de rehausser le culte extérieur en ajoutant à son église abbatiale une chapelle neuve en l'honneur de Saint-Sébastien martyr, en procurant de riches ornements aux autels et en augmentant la majesté des pompes religieuses.

Pierre Fisch mourut le 15 mars 1657, après un régime de vingt-neuf ans environ, dont tous les instants furent consacrés à l'utilité et à la splendeur de la commu-

Digitized by Google

nauté qu'il avait été appelé à diriger dans les voies de la vertu et de l'ordre. Il fut, comme ses prédécesseurs, inhumé dans l'église de son abbaye où son tombeau a été retrouvé en 1819 et transféré dans la chapelle de Notre-Dame qu'il avait fait construire.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres, dont cet abbé était le contemporain, lui a consacré les lignes suivantes : « 1654. Petrus Fisch ex Rosport pago Luxemburgico Abbas Imp. Monasterii sti Willebrordi et Dominus Epternacensis ædificavit in eo nobile sacellum sancto Sebastiano Martyri, sed quod potissimum Religiosam disciplinam et cultum Dei in templo magnopere auxit, plenus cogitationum magnarum ad plura. »

Viri illustres, I, N° 94. — Bertholet, II, P. J. XI — v. Strasberg, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 539, sqq.

FISCHER, *Jean-Mathias-Henri*, dit Fischer-Garnier en ajoutant le nom de son épouse, est né à Luxembourg, le 22 juin 1795, fils de Nicolas Fischer, marchand, et de Thérèse Seyler.

Il fréquentait encore les cours de l'école centrale de sa ville natale lorsqu'au mois d'avril 1813, n'ayant que dix-sept ans d'âge, il s'enrôla comme volontaire dans le deuxième régiment de la garde-d'honneur de l'empereur Napoléon Ier. Le 18 juin il entra au service, faisant partie du premier escadron qui passa le Rhin à Mayence vers la fin du même mois. Cantonné à Gotha pendant l'armistice il joignit l'armée et prit part à la journée de Dresde. Après la bataille de Pirma il fit partie du corps détaché en Bohême en destination de Tœplitz, et peu après il eut l'honneur d'être de piquet auprès de l'empereur pendant tout le temps des conférences que celui-ci eut à Dresde avec le roi de Saxe.

Ayant rejoint son escadron il prit, déjà le 14 octobre, toujours de la même année, part aux engagements de cavalerie qui eurent lieu près de Leipsig, et resta constamment sur le champ de bataille, n'ayant quitté l'empereur qu'après le passage de l'Elster. Il combattit à Hanau où son cheval reçut deux coups de sabre, eut une partie de poitrail emporté d'un éclat de projectile et expira sur le champ de bataille. Arrivé à Worms qui était fixé pour point de réunion, Fischer fut appelé à Neustadt-an-der-Hardt pour prendre part au tirage au sort de quatre étoiles de la légion d'honneur qui étaient décernées à sept hommes de sa compagnie; mais le sort ne lui a pas été favorable. Au passage du Rhin par les alliés, le 1er janvier 1814, il faisait partie du corps chargé de garder la rive gauche, et fut poussé avec son corps d'armée jusqu'à Mayence où il subit le blocus. Rentré en France après l'occupation de Paris par les alliés, J.-M.-H. Fischer fut dirigé sur Rambouillet où il obtint, avec la décoration du Lys, qu'à la restauration les Bourbons prodiguèrent tant pour s'attacher les soldats de l'empire, un congé absolu, le 8 juin 1814. Pendant ce court mais rude service militaire Fischer avait été plusieurs fois blessé, entr'autres d'un coup de sabre à la main gauche, qui lui avait cassé le pouce et l'index, et lui rendit impossible l'usage de cette main.

Rentré dans sa patrie il se distingua bientôt par ses excellentes qualités et l'aménité de son caractère, au point qu'il ne tarda pas à conquérir comme à mériter la confiance des autorités avec l'estime et la considération de ses concitoyens. Fischer a rempli successivement plusieurs emplois honorifiques, savoir celui de garde-magasin du comité central des secours et subsistances du Grand-Duché pendant les années calamiteuses de 1816 à 1818; celui d'agent de casernement des troupes du contingent, jusqu'en 1827; celui de capitaine-commandant la compagnie des pompiers de la capitale, de 1824 à 1828 : ce corps il avait même puissamment contribué à l'organiser. Il a également été membre du bureau de bienfaisance de la ville, de 1823 à 1828; lieutenant de la garde communale de Luxembourg, de 1828 à 1830; capitaine commandant la garde-

Digitized by Google

d'honneur à pied, organisée à l'occasion du séjour dans le Grand-Duché, en 1841 et 1842, de S. M. le Roi Grand-Duc, Guillaume II, ce prince si chéri de tous; commandant en chef de la garde de sureté créée dans la ville, pour protéger la vie et la fortune des bourgeois momentanément menacées par les intrigues de quelques têtes égarées pendant les événements politiques de février et mars 1848.

Fischer fit partie du conseil communal depuis 1848, et dans ces fonctions souvent délicates à remplir avec conscience il a, de l'aveu de tous, rendu des services signalés à la cité. Il aida enfin puissamment à la réorganisation, en 1835, de cette ancienne Société dite de St. Sébastien ou des arquebusiers, à laquelle nos aïeux avaient pendant tant de siècles été si fiers d'appartenir et qui avait été honorée de si beaux privilèges de la part de nos dynastes: Cette société, comme on sait, avait été dissoute avec les autres confréries bourgeoises, à la conquête française. En 1838 il fut élu président de cette corporation, et depuis il ne cessa de la diriger jusqu'à son décès, arrivé le 31 octobre 1856.

J.-H. Fischer avait été nommé entreposeur principal du sel depuis que cette régie a été introduite dans le Grand-Duché, en 1839.

Etats des Services. — Nominations. — Notes de famille. — Souvenirs personnels. — Journaux du temps: *Le Courrier* et *la Revue*.

FLESGIN, *Nicolas*, fils de Jacques, commissaire des magasins et artillerie de la ville de Luxembourg, ensuite substitut-greffier près le Conseil provincial, et de Jeanne de Neumetzler, dite de Mameren, florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle.

Nicolas Flesgin entra dans l'ordre de St. Dominique, devint prieur à Luxembourg et fit construire en cette qualité le monastère qui y subsiste encore de nos jours. Il avait fait préparer dans l'église qui sert actuellement de paroisse sous l'invocation de St. Michel, un caveau pour lui, sa famille et ses agnats. Il paraît que le père Flesgin qui s'était acquis une belle réputation comme prédicateur, mourut vers l'année 1630.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres a mentionné ce personnage en ces termes: « 1630. Nicolaus Flesgin Luxemburgensis « ordinis prædicatorum et novi monasterii « ad Sanctum Michaëlem patriâ in urbe « conditor. »

La famille Flesgin ayant augmenté en honneurs, en alliances et en richesses, fut anoblie en 1680, à la quatrième génération depuis Nicolas Flesgin, et ce dans la personne de Philippe-Herman, né le 4 janvier 1655, seigneur de Gondelange, Truntingen et Mondorf-Altwies, lequel épousa le 5 octobre 1689 Anne-Marie de Chérisey, sa cousine. Cette famille a pris pour armes: Parti de gueules et de sinople, chargé d'une bande ondoyée d'or. Cimier: une hure de sanglier de sable, entre deux vols au blason de l'écu.

Viri illustres, I, N° 61. — Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 26 — Archives de Burg-Esch. — Notes communiquées par M. le Marquis de Villers et par M. le Comte Van der Straten-Ponthoz, de Chérisey, à Metz. — Notes d'études.

FLONCEL, *Albert-François*, naquit à Luxembourg en 1697. Après avoir terminé ses études en droit il fut admis au rang d'avocat au parlement de Paris. Il devint aussi censeur royal et membre de plusieurs Académies d'Italie. Floncel s'est fait un nom par son amour pour la langue italienne. Nommé en 1713 secrétaire d'Etat de la principauté de Monaco, il joignit en 1735 à cette charge celle de secrétaire des affaires étrangères sous Amelot et d'Argenson. Il était membre de l'Académie des Arcades de Rome, de celles de Florence, de Bologne et de Cordoue.

Floncel mourut à Paris, le 15 septembre 1773. Sa bibliothèque qui se composait de huit mille ouvrages ou onze mille volumes en langue italienne, a été vendue après son décès. Le catalogue de cette riche collection, en 2 volumes in 8°,

Digitized by Google

1774, est encore très recherché aujourd'hui.

On a de Floncel une traduction de la lettre de Riccoboni à Muratori, sur la comédie de l'Ecole des maris de Lachaussée, 1737 et 1762, in 12.

Madame Floncel, née Jeanne Françoise de Lavau, naquit à Paris, en 1715, et mourut en 1764. Elle a traduit les deux premiers actes de l'Avocat vénitien de Goldoni.

Leur fils, Albert-Jérôme, né à Paris, s'est également fait un nom dans les lettres.

De Feller, Dictionnaire historique, 1839, III, 95.—Les hommes illustres des Pays-Bas, I, 186.—Courtin, Encyclopédie moderne, XI, 74.—Biographie universelle, XV, 83.

FLORANGE, *Philippe de*, était suivant toute vraisemblance fils de cet autre Philippe seigneur de Florange qui reprit en 1223, en fief-lige du comte de Luxembourg, son château et tous ses autres biens allodiaux. Le nom de sa mère n'est pas parvenu jusqu'à nous.

On sait que la première maison de Florange descendait de celle de Lorraine qui elle-même était sortie du sang impérial de Charlemagne. Elle portait: d'or, à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lys d'argent, pour remplacer sans doute les alérions de la souche; mais en 1303 ces armes furent changées et les sires de ce nom prirent: de gueules, à la bordure dentelée d'argent, au lion d'or.

Philippe de Florange auquel cet article est consacré, se voua à l'état ecclésiastique. Il était grand prévôt de Saint-Dié et Trésorier de la cathédrale de Metz lorsque Jacques de Lorraine, soixante-deuxième évêque de cette église vint à mourir en 1260. Philippe de Florange, soit par sa propre impulsion, soit peut-être et plus vraisemblablement sur les conseils de l'évêque de Verdun, comme Meurisse l'avance, se mit sur les rangs pour lui succéder. Mais le chapitre fut partagé entre lui et un certain Thiébaut de Porcelet que les auteurs s'accordent à dépeindre comme fort riche, d'une corpulence énorme et très-borné d'esprit. Comme Philippe avait réuni plus de suffrages que son compétiteur et que d'ailleurs il paraissait mieux convenir que celui-ci pour remplir cette dignité, l'archevêque de Trèves, métropolitain de Metz et qui avait été appelé à décider entre les deux concurrents, parvint à faire désister son rival; de façon que Philippe de Florange fut enfin reconnu évêque de Metz, vers la mi-carême de l'an 1261.

Pendant ces contestations qui avaient duré six mois environ, les seigneurs voisins, comme cela était du reste de coutume pendant ces temps de déplorable mémoire pour l'histoire du genre humain, les seigneurs voisins disons-nous, sous prétexte de la vacance de l'évêché s'étaient mis à en piller les terres et à l'attaquer de toutes parts. C'est ainsi que Henri comte de Salm en Lorraine vint dépouiller l'abbaye de Senones, le seigneur de Lietstenberg, suivi d'une troupe de soldats attaqua la ville ou bourg de Neuviller qu'il détruisit et en fit servir les matériaux à la construction d'un fort sur une montagne près de celui d'Erneste.

Tel était l'état du diocèse de Metz lorsque Philippe de Florange en prit possession. Le nouvel évêque pour conjurer ces maux qui menaçaient d'en amener d'autres plus déplorables encore s'il ne leur avait opposé des moyens vigoureux, crut devoir assembler les magistrats et le peuple de Metz; il leur exposa la situation des affaires et leur demanda leur avis. Il lui fut répondu que l'on était prêt à lui aider de toute puissance pour repousser la force par la force, parce que tous voyaient qu'il s'agissait réellement d'intérêts communs. Il envoya en même temps demander des secours à Ferri III duc de Lorraine, son cousin, au comte de Bar et au roi de Navarre. Tous s'empressèrent de lui en procurer de considérables; de sorte que l'armée réunie à cette occasion fut, au rapport des chroniqueurs contemporains, la plus nombreuse qu'on eût vue de longtemps dans ce pays.

Digitized by Google

Le seigneur de Lietstenberg craignant d'être accablé par cette multitude s'empressa de demander des secours à l'évêque de Strasbourg qui lui en promit; mais avec ceux-ci il vit bientôt qu'encore il ne pourrait pas lutter avec avantage; il demanda donc et obtint la paix sous condition qu'il se remettrait à la volonté de l'évêque de Metz dont il était d'ailleurs vassal; qu'il rétablirait Neuviller et détruirait le castel qu'il avait fait construire avec les débris de ce bourg; qu'il réparerait tous les dommages qu'il avait causés et finalement qu'il restituerait le butin fait tant à Neuviller qu'ailleurs. Toutes ces clauses furent acceptées; mais peu d'entre elles ont été exécutées. Cependant ces choses n'entrent pas dans l'objet de notre Biographie.

Philippe débarassé de cet ennemi courut détruire le château de Lutzelbourg dans les Vosges, dont les seigneurs ne cessaient depuis quelque temps de l'inquiéter par leurs courses, et fit construire le fort de Condé-sur-Moselle.

Henri comte de Vaudémont avait de son côté et à la même occasion, fait de grands dégâts sur les terres de l'évêché. Informé que les troupes de l'évêque unies à celles de Lorraine s'avançaient pour l'attaquer, il marcha à leur rencontre, leur tua beaucoup de monde, fit un grand nombre de prisonniers et dispersa le reste. Il semble que de ce côté les choses en restèrent là, comme cela était du reste de coutume alors.

Cependant Thibaut II comte de Bar, envers lequel paraît-il, Philippe de Florange avait contracté des engagements pécuniaires considérables pour l'empêcher de traverser son élection à l'évêché, disent les ennemis de l'évêque, mais bien plutôt pour le dédommager de l'aide qu'il lui avait amenée contre les spoliateurs des terres de son église, voyant depuis quelque temps que le prélat ne se disposait pas à remplir ses promesses, se mit en tête de chercher par tous les moyens à faire annuller son élection. Dans ce dessein il alla à Rome trouver le Pape Urbain IV dont il avait fait la connaissance personnelle lorsqu'encore le Saint-Père n'était qu'évêque de Verdun. Mais n'osant, pour des motifs que nous n'expliquerons pas, entamer directement cette affaire, il fit secrètement engager quelques chanoines de Metz à accuser Philippe de simonie, se contentant, lui, de par des insinuations équivoques indisposer le Souverain-Pontife contre l'évêque de Metz; et il y réussit en partie, car Urbain, ne soupçonnant pas cette noire intrigue, donna commission d'informer et défendit entretemps aux monastères du diocèse de reconnaître Philippe pour évêque, de même que de lui accorder des secours quelconques. L'archevêque de Rheims qui avait été nommé commissaire instructeur de cette affaire, mourut quelques jours après en avoir reçu la commission; de sorte que les choses semblèrent devoir en rester là aux yeux du comte de Bar qui, piqué de dépit, disent les historiens, s'en revint dans ses états. Cependant Philippe, toujours inquiet sur les suites possibles de l'accusation qui avait été portée contre lui, voulut conjurer le mal en s'attachant celui qu'il présumait à bon droit avoir été son principal ennemi, comme il pensait qu'il pourrait devenir son libérateur s'il n'insistait plus à faire poursuivre cette affaire. En conséquence il abandonna au comte de Bar la garde du temporel de son évêché et fit avec lui un traité d'alliance (1263).

Mais Thibaut II n'était pas le seul qui éleva des prétentions à charge du prélat messin. Le duc de Lorraine de concert avec quelques autres des parents de Philippe de Florange faisaient depuis quelque temps des réclamations pour des sommes importantes qu'eux aussi prétendaient avoir dépensées à son service; et comme ils n'avaient pas pu être satisfaits ils s'étaient emparés des castels de Hombourg et de Turquestein pour se couvrir de leurs avances. Philippe les avait laissés faire. Mais lorsqu'il eut cédé le protectorat sur les terres de son église au comte de Bar, ils craignirent qu'il ne prît fantaisie à ce dernier de les chasser hors de ces usurpations, car c'en

Digitized by Google

étaient de véritables. Dans cette appréhension le duc de Lorraine voulant se mettre en position de pouvoir résister à une attaque possible, alla du côté de Cologne demander des secours à ses parents et à ses alliés et ramena de bonnes troupes avec lesquelles il prit les devants en venant ravager et brûler quantité de villages tant de l'évêché de Metz que du comté de Bar. Thibaut II se voyant attaqué, rassembla aussitôt une puissante armée et vint assiéger Perny que cependant il fut forcé d'abandonner après cinq semaines de tentatives infructueuses. Alors comme les soldats qu'il avait sur pied commençaient à lui devenir à charge, il fit proposer à Philippe de Florange de se charger de leur entretien; mais le prélat refusa, prétextant que puisque le comte de Bar avait toutes les terres de l'évêché à sa disposition il pouvait en faire ce qu'il jugerait à propos. Thibaut irrité de ce refus qui cependant était bien naturel, résolut de faire la paix avec le duc de Lorraine; et, plein de dépit, chercha à remettre sur le tapis l'accusation qui, deux ans auparavant avait été portée à son instigation contre l'évêque: Il réussit cette fois dans son projet. En effet, disent quelques historiens, Philippe de Florange ayant été appelé à Rome en 1264, ne fut pas même admis à plaider sa cause, tant le Pape était indisposé contre lui: Le Souverain-Pontife cassa son élection comme simoniaque et lui donna immédiatement pour successeur un parent du comte de Bar, nommé Guillaume de Trainel. Tout ce que l'évêque condamné put retenir de faveur, fut de conserver sa vie durant une prébende à la cathédrale, la trésorerie, qui était considérable, et le ban de Remilly.

D'autres auteurs, parmi lesquels nous citerons Meurisse, Philippe de Vigneulles, etc., semblent vouloir écarter tout esprit d'ambition chez Philippe de Florange, en soutenant, comme nous l'avons dit, qu'il ne pensa à accepter l'épiscopat qu'à la pressante sollicitation de l'évêque de Verdun. Si ce fait est vrai, on admettra facilement que, en se rendant à Rome il n'y alla pas pour se défendre contre l'accusation vraisemblablement peu fondée qui était portée contre lui, mais bien plutôt pour se démettre volontairement entre les mains du Souverain-Pontife d'une dignité qui lui avait ôté tout repos depuis qu'il en était revêtu. En l'absence de preuves plus certaines que la simple assertion des auteurs qui avaient adopté, les uns une nuance les autres une autre, il est bien permis de se tenir sur la réserve pour prononcer l'absolution ou la condamnation de ce prélat, dont le fond du caractère fut incontestablement d'une grande douceur, peut-être d'une trop grande faiblesse pour oser se défendre par la force dans un siècle où cette voie de brutalité était admise comme la seule raisonnable, la seule juste.

Depuis son retour de Rome Philippe de Florange passa ses jours dans un entier repos, tout adonné à Dieu et loin du monde, de manière que l'Histoire n'a révélé de lui aucun acte public pendant les trente-trois années qu'il vécut encore, ayant vu dans cet intervalle quatre évêques se succéder sur le siège de Metz que lui n'avait occupé que quatre ans. Il mourut le 20 décembre 1297 et fut inhumé dans la cathédrale, dans la chapelle dite de St. Nicolas, à côté de Jacques de Lorraine son prédécesseur. On lui plaça cette épitaphe:

DULCIS HONESTATIS TOTIUS FONS PIETATIS,
HIC FUIT: ATQUE SATIS SUBLIMIS NOBILI- [TATIS.
VIVENS ABSQUE DOLO, NUNQUAM DIXIT DARE [NOLO;
PHILIPPI NOMEN GESSIT QUI PRÆSULIS OMEN
FORTITER AUGEBAT, PRO TEMPORE QUANDO [REGEBAT,
AMPLIFICANS SEDEM, CONSTRUCTAM REDDI- [DIT ÆDEM.
CASTRUM DESTRUXIT LIESTEMBERG, POSTEA [STRUXIT
CONDE, CUM MULTIS, SI VERUM DICERE VULTIS
PLURAQUE FUISSET, SI SEDEM PLUS TENUISSET.
SEMPER DONAVIT, NULLIS QUÆCUMQUE NE- [GAVIT,

Digitized by Google

NUNQUAM CESSAVIT, VERÙM OMNI TEMPORE [PAVIT.
ERGO JESU CHRISTE, QUONIAM BONUS EXTI- [TIT ISTE,
HUIC PIUS ASSISTE, CUM JUSTIS HUNC CITO [SISTE.
ANNO MILLENO, TRECENTO TER MINUS UNO,
FUNCTUS TERRENO LATET HIC SUB PAUPERE [HUMO.

Lorsqu'en 1521 on ouvrit son tombeau on lui trouva une mitre en drap d'or fort belle, des gants ornés de boutons d'argent, un anneau d'argent doré avec un doublet, un calice, une tunique, une dalmatique, des sandales et une croix de plomb suspendue au cou, avec cette inscription :

« *Anno domini millesimo ducentesimo* « *nonagesimo septimo obiit Dominus Phi-* « *lippus Metensis Episcopus et Thesaura-* « *rius magnæ Ecclesiæ, decimo tertio Ca-* « *lendas Januarii, dictus de Flore hanges.*»

MEURISSE, Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz, 467 à 471. — LES BENÉDICTINS DE St VANNE, Histoire générale de Metz, II, 453 à 458. — BÉGIN, Histoire des Duchés de Lorraine et de Bar, etc., I, 131, sqqq. — HUGUENIN, Les chroniques de la ville de Metz, 32, sq. — D CALMET, Histoire de Lorraine, II, ab anno 1260 ad 1264; et Bibliothèque lorraine. — TELLOT, Mémoires manuscrits. — LE BARON EMMANUEL D'HUART, Notice sur Florange; Extrait de la Revue d'Austrasie. — PIERRET, III. — Notes d'études.

FOGEL, *Jean*, est encore un de ces personnages sur le compte desquels les données historiques nous font défaut. Aussi nous contenterons-nous de transcrire le passage qui le concerne du manuscrit des Viri illustres : « Joannes Fogel de Weyler « zum Thurn Dominus in Bettenburg etc. « Tribunus militum strenuus in Hungaria « sub Carolo V. sepultus in Bettenbourgh « der Edel Joes Fogel, etc. »

D'après cet article nous pouvons établir que Jean Fogel naquit à Weiler-la-Tour et florissait entre les années 1516 et 1556 pendant lesquelles l'empereur Charles-Quint a règné. Et, en rectifiant la faute de copie qui s'est glissée dans le manuscrit ci-haut cité et où il est écrit *Bettembourg* pour BETTENDORF, il nous a été possible de préciser l'année du décès de ce capitaine distingué. En effet, il se trouve dans l'église de ce dernier village une sculpture représentant un chevalier de grandeur naturelle et armé de toutes pièces, avec l'inscription mutilée qui suit :

IM IAR 1566 IST
IN GOT VERSCEIDEN
DER edEL jANS vO
GEL VON WEILER
ZOM TORE HER ZO
BETENDORFF VND BEIS : | : | .

Le reste est effacé comme les lettres que nous avons intercallées entre les majuscules.

Viri illustres, II, N° 175. — Renseignements administratifs. — Notes d'études.

FONTAINE, *Bertrand*, curé à Froidlieu, commune de Sohier au canton de Wellin, a fondé par testaments du 10 et du 15 décembre 1746 trois bourses d'études chacune d'un revenu annuel de cinquante écus du Pays. Ces bourses ont, dans le même acte, été constituées en faveur d'étudiants peu moyennés du pays de Luxembourg ou de celui de Stavelot, pour en jouir pendant cinq ans, dont deux en philosophie et trois en théologie. Elles étaient attachées à la ville de Louvain, une au grand collége, la seconde au petit collége et la troisième à l'institut que le fondateur nomme Standonck.

J. P. KOLTZ, Manuel des fondations de bourses d'étude; p. 414, sqq.

FONTAYNE, *Joseph-Louis-Mathieu, comte d'Harnoncourt et marquis de la*, né vers 1730 au château d'Harnoncourt, canton de Virton, prit le parti des armes sous les drapeaux d'Autriche et parvint successivement au grade de général de cavalerie, propriétaire d'un régiment de cuirassiers, commandant général de la Pologne autrichienne et vice-commandant des ville et forteresse de Vienne. Le général de la Fontayne prit part aux cam-

Digitized by Google

pagnes qui signalèrent la fin du siècle dernier et celles de la première dixaine d'années du courant. Il était aussi chambellan de la cour de Vienne et mourut à Harnoncourt, le 30 juillet 1816. Il repose dans l'église de Lamorteau sous une tombe en marbre avec ses armes et une épitaphe qui retrace ses titres.

De la Fontayne-d'Harnoncourt, ancienne maison de Lorraine, porte : d'or, à deux bourdons de sable en sautoir, brisé d'une coquille de même en chef.

Renseignements officiels et administratifs.

FOULQUES, *Fulco*, religieux et préchantre de l'abbaye de St. Hubert, est cité dans le Cantatorium comme très-habile dans l'enluminure des lettres capitales ainsi que dans la gravure sur bois et sur pierre. Il acquit en outre de la réputation comme sculpteur et comme ciseleur, mais surtout dans la peinture en miniature. Il florissait pendant la première moitié du onzième siècle (1027).

De Robaulx de Soumoy, édition du Cantatorium ou Chronique de l'abbaye de St. Hubert, §. 12. — Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 47.

FRANCK, *Jean*, religieux de l'abbaye d'Echternach, a composé l'ouvrage suivant : Teutonici Joannis *Summa Confessionis fidei, cum commentario Sanct. Raimundi super textum Decretalium et summa Confessorum.* Cette œuvre, volume in folio, manuscrit sur papier, de l'année 1200, est conservée à la Bibliothèque de Luxembourg.

Est-il nécessaire de faire observer que dans le titre de ce manuscrit le nom de l'auteur est latinisé en : *Joannes* Teutonicus, *pour Franck*?

Clasen, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg; 261 et 300.

FRANCK, *Pierre-François*, est né au village de Villers-la-bonne-eau dans le canton de Sibret, et florissait pendant les deux moitiés du dix-huitième siècle. Il était fils de pierre Franck de Surré et d'Anne Schaack du moulin d'Oeil, lesquels époux s'étaient établis au village de Villers-la-bonne-eau.

Pierre-François Franck obtint la prêtrise et devint chanoine du chapitre de St. Vincent à Soignies, province du Hainaut. Nous ne connaissons absolument rien sur ce personnage, si ce n'est la fondation de deux bourses d'études qu'il constitua sous forme de codicile, par acte reçu par le notaire Thilmany de Boulaide, en date du 28 juillet 1767. Ces deux *bourses*, que nous avons lieu de croire perdues, le fondateur les nommait *la petite et la grande.*

La première, au capital de quatre cent cinquante écus assis sur des dîmes, devait servir pour l'étude des humanités, pendant cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la rhétorique, dans un établissement au choix du boursier.

La seconde, qui était annexée au collége d'Arras, à Louvain, avait un capital de quatorze cent soixante treize écus ou 7791 frs., 53 centimes. Le boursier, qui était pensionnaire au collége d'Arras, payait quarante couronnes ou 232 francs pour sa table. Il devait avoir achevé la rhétorique et pouvoir entrer en philosophie. La durée de la jouissance était fixée à deux ans pour la philosophie, puis cinq ans pour la théologie, ou bien quatre pour la médecine et autant pour le droit, suivant que le bénéficier se décidait à l'étude de l'une ou de l'autre de ces trois branches des connaissances humaines.

Les présentateurs sont dénommés ; pour la petite, son neveu, fils de sa sœur ; pour la grande, son autre neveu, fils de son frère aîné et leurs descendants.

Le curé temporaire de Villers-la-bonne-eau est établi collateur. Les présentateurs, qui sont chargés du placement des capitaux et de la rentrée des revenus, perçoivent respectivement pour chaque présentation un Louis de cinq écus ou 23 frs ; et quarante six francs. Le collateur obtient dans les mêmes cas une couronne (5 frs. 80) pour l'une, et 19 sols (1 fr. 52) pour l'autre.

Digitized by Google

En reconnaissance du bienfait les boursiers sont tenus de réciter toutes les semaines le chapelet et le psaume De profundis pour le repos de l'âme du bienfaiteur et de celles de ses parents. Lorsqu'ils sont devenus prêtres ils doivent dire annuellement trois messes, aux jours indiqués, et cela pendant autant d'années qu'ils ont joui du stipende; lorsqu'ils obtiennent une cure ou un canonicat ils doivent au bout de trois ans de jouissance de leur bénéfice, verser cinquante écus ou 230 francs pour augmenter la dotation de la petite bourse.

Ces deux bourses sont destinées aux plus proches parents du fondateur, tant du côté paternel que du côté maternel. A degré égal, le postulant le plus avancé est préféré.

Pour obtenir la grande, le prétendant doit être en état d'entrer en philosophie.

Si aucun parent ne se trouvait qui fût assez avancé, la grande peut être donnée, mais par moitié seulement, pour les humanités avec permis de fréquenter tel collége qu'on voudra : dans ce cas la moitié restante du revenu de cette grande bourse servira à augmenter le capital de la petite.

Lorsqu'aucun parent ne se présentera, elle sera donnée à un étudiant de la paroisse de Villers-la-bonne-eau, mais seulement pour deux ans de philosophie à Louvain; et à défaut d'un paroissien, sous la même réserve toujours, au plus pauvre étudiant en rhétorique du collége de Luxembourg.

Finalement, pour pouvoir continuer à toucher les revenus de chacune de ces deux bourses, il faut que les boursiers présentent tous les ans au collateur des certificats d'études assidues et de bonnes vie et mœurs, délivrés par le Directeur de l'établissement ainsi que par le ou les maîtres ou professeurs.

Afin d'établir les droits respectifs à l'obtention des bourses susdites, le fondateur établit sa généalogie comme suit :

Il a un frère, Nicolas, qui lui-même est père d'un fils, Pierre-François, demeurant à Baschleiden. Il a aussi une sœur, Anne-Marie, épouse de Nicolas Reuter, à Arsdorf, lesquels ont un fils, Jean-Nicolas. Finalement, il a un autre frère, Dominique, pour lequel aucune alliance ni aucune postérité ne sont indiquées.

Comme la date de cette fondation n'est pas ancienne, il sera encore facile aujourd'hui d'établir la filiation entière. Pour les capitaux, il n'y aura certes pas non plus de difficulté bien grande pour s'assurer s'ils sont perdus ou s'ils peuvent être récupérés, ayant été affectés sur hypothèque. L'acte de fondation même se trouve en l'étude du notaire Arendt, à Wiltz, Protocole Thilmany, année 1767, N° 1.

Nous nous sommes étendus à cet égard dans l'espoir que si ces lignes tombent entre des mains intéressées, on puisse faire les recherches nécessaires afin que les bonnes intentions du fondateur soient remplies en procurant à une famille entière les moyens de se tirer de la bourbe de l'ignorance.

Protocole du notaire Thilmany, de Boulaide.

FRANCK, *Vincent*, né à Vianden, vivait pendant la première moitié du dix-septième siècle. Il avait embrassé l'ordre de St. François. Le manuscrit des Viri illustres porte sur ce zélé religieux le passage suivant qui résume toute sa biographie : « Vincentius Franck Viandanus, Capucinus, fundator monasteriorum sui ordinis Francofurti et Aschaffenburgi ex corrogatis a se Eleemosinis, mortuus est et sepultus in Neuerbourg prope patriam. »

Viri illustres, I, N° 62. — Neyen, Histoire de Vianden, 203.

FRANÇOIS *de Luxembourg-Ligny*; v. LUXEMBOURG-LIGNY, *François de*,

FRANÇOIS, *dit d'Yvois*, du lieu de sa naissance, est rappelé dans la Biographie de cette ville pour l'ouvrage dont voici le titre : *Avertissement ez trois estats du monde sur anciens péchés qui y règnent et de leur prochaine punicion en en suivant*

Digitized by Google

aulcunes prophéties et prognostications, et déclarant leurs ménaces et les comminations que Dieu a fait et demontré par la naissance de ung monstre né à Ravenne le 6 mars de l'an 1512, avec la description et figure de ce monstre. Valence, in fol., chez Jean Belon.

Nous n'avons aucun renseignement ultérieur sur ce personnage.

De la Haut, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan, 416.—Lacroix du Mans, Bibliothèque française, I, 227. — Histoire ecclésiastique et littéraire du département des Ardennes; manuscrit.

Fréderic *de Neuerbourg;* v. NEUERBOURG, *Fréderic, seign. de.*

FRÉDERIC, *né des ducs de Lorraine* souche de la maison de Bar, se voua dès son enfance à la vie religieuse au monastère de St. Hubert en Ardenne, où, paraît-il, il a fait des études profondes, puisque vers l'année 929 il fut appelé à Metz pour servir de conseil à son neveu, Adalbéron I, quarante-sixième évêque de cette église, qu'il aida pendant quelque temps à diriger son diocèse et à y rétablir la discipline. Plus tard Fréderic, plus amateur apparemment de la tranquillité du cloître que de l'agitation de la cour et des tracasseries dans les affaires publiques, se retira de nouveau à l'abbaye de Gorze où florissait alors une régularité extrême, et se livra sans partage à la prière ainsi qu'aux exigences de la règle qu'il avait embrassée. Il y devint prévôt ou bien prieur. Mais il ne demeura pas longtemps dans ce monastère, car Hildrarde, onzième abbé de St. Hubert étant mort vers 936, les religieux l'élurent pour leur abbé et vinrent le supplier de revenir parmi eux afin de les diriger dans les voies du salut. L'évêque Richard de Liége joignit ses instances à celles des moines et parvint enfin à vaincre la répugnance de Fréderic pour le commandement: il retourna donc dans le monastère où il avait prononcé ses vœux et le gouverna, disent les annalistes, avec une douceur exemplaire, mêlée à cette force de caractère qui convient si bien pour maintenir dans une communauté nombreuse l'esprit de discipline si nécessaire afin de conserver et d'affermir l'observance religieuse. L'abbé Fréderic fit reconstruire les murs d'enceinte de son abbaye et les flanqua de tours.

Invité par l'abbé de St. Maximin à venir assister à la consécration de la nouvelle église de ce monastère, parce que l'ancienne avait été détruite par un coup de foudre, Fréderic se rendit à Trèves en 942. Il y tomba malade, mourut dix jours après la cérémonie et fut le premier mort qui a été inhumé dans cette église neuve.

Bertholet, II, 527; et P. J. XIV. — De Rosaulx de Soumoy; édit. du Cantatorium, 21. — Meurisse, Histoire des Evesques de Metz, 302. — Les Bénédictins, Histoire générale de Metz, II, 23, sq.

FRIBURGER, *Mathias,* né à Sarbourg, vivait pendant le quinzième siècle. Après avoir fait ses études à Heidelberg et y avoir reçu le titre de Maitre-ès-arts il vint professer à Erfurt et s'adonna en même temps à l'étude du droit. Il était déjà avancé en âge lorsqu'il alla prendre à Bonn le grade de Docteur en droit canon qu'il vint ensuite enseigner à Trèves, à l'époque de la création de l'Université de cette ville en 1472. Il paraît que plus tard il quitta encore cette chaire pour retourner à Bonn où il est mort.

Gesta Trevirorum, II, Annotationes, 29.

Fulco *de Grevenmacher;* v. GREVENMACHER, *Fulco de.*

Fulco *de St. Hubert;* v. FOULQUES.

Digitized by Google

G.

GADERIUS, *ou Gauderius, Henri,* est né à Sterpenich non loin d'Arlon, pendant la seconde moitié du seizième siècle. Son nom, latinisé suivant la mode d'alors, doit être rendu par *Gader, Gauder,* d'où sans doute les *Cauder* de nos jours. Cependant nous nous voyons engagé à consigner ici une observation ultérieure, qui peut avoir son importance : Dans son testament, Henri Gaderius signe *Henricus Sterpenich,* non Gader. Il paraît que par là il a voulu suivre l'usage reçu à cette époque où l'on avait coutume de se dénommer par son endroit natal, non par son nom patronymique. Voici ce que l'auteur du manuscrit des Viri illustres dit de ce personnage : « 1636. « Henricus Gauderius ex Sterpenich pago « propè Arlunum S. Théol. Licentiatus ex « parocho in Kœrich ubi nobilem ædificavit « sumptu prope suo Ecclesiam Parochus in « Sterpenich patria sua, seminarium colle- « gii Luxemburgensis scripsit Hæredem ex « asse fueratque is 10,000 aureorum si per « pacem licuisset frui, duæ tamen Bursæ « ex eo fundatæ, fundavit etiam scholam « et altare in Sterpenich ante quod sepul- « tus. »

Henri Gauderius ou Cauder, après avoir terminé ses études à l'université de Louvain où il prit le grade de licencié en théologie, devint curé à Kœrich dont il fit reconstruire l'église, presqu'exclusivement à ses frais, dit l'ouvrage auquel nous avons emprunté le passage que nous venons de transcrire. Cependant nous devons faire observer qu'il ne peut s'agir du superbe temple monumental que l'on voit de nos jours dans cette localité, puisque ce dernier ne date que de 1727 à 1791, comme l'indiquent les différents milésimes qui y sont incrustés. Celui-ci a du reste été élevé hors du produit du tiers de toutes les dîmes de la seigneurie pendant soixante-quatre ans, lequel tiers la fabrique avait le droit de percevoir. Nous voyons en effet, pour prouver cette assertion d'une manière péremptoire, l'inscription suivante placée à l'entrée même de l'édifice actuel : « Exstructa est hæc Ecclesia curâ Reve- « rendi Pastoris Joannis Petri Nængels « Expensas fabricâ suppeditante. »

Quelque temps après, Gauderius, devint curé de son endroit natal et il y resta jusqu'à l'année de sa mort. En 1636, pendant la guerre entre l'Espagne et la France, il se retira chez son parent, Jean Reding, à Arlon, afin d'échapper au tumulte des armées qui ravageaient le pays. C'est là que la peste le surprit et l'enleva le 10 mai, veille de la Pentecôte de la même année.

Il avait fondé à Sterpenich même une école et un autel dédié à la Ste. Vierge du rosaire, auquel il avait attaché un bénéfice d'altariste, et devant lequel il voulut être inhumé.

Gauderius fut un des premiers à former le projet de constituer des bourses d'études en faveur du séminaire futur des Jésuites de Luxembourg ; et en effet il avait déjà fait en 1609 un legs de trois cents écus pour l'entretien d'étudiants pauvres au collége de cette ville. Il avait renouvelé cette fondation en 1624 et l'avait augmentée en 1629, lorsque en 1631 il fit l'application de ses diverses donations au séminaire futur des Jésuites. Il se rendit à cet effet à Luxembourg et y fit dresser son dernier testament, le 26 avril de la même année, au monastère même des Jésuites.

D'après cet acte, l'intention du fondateur paraît avoir été de léguer un capital considérable pour favoriser l'instruction de la jeunesse. En effet il portait primitivement institution de douze bourses d'études dont six de cent florins à vingt sols chacune

Digitized by Google

étaient affectées à des étudiants en théologie et les six autres, de cent florins à dix sols, c'est-à-dire de moitié moins considérables, en faveur d'élèves qui se destineront à d'autres branches des connaissances humaines, le tout sous la direction des Jésuites de Luxembourg. La préférence devait être accordée aux parents du fondateur pourvu qu'ils fussent peu moyennés. A leur défaut à des paroissiens de Sterpenich ou de Kœrich, aptes aux études; ou bien enfin, à défaut de ceux-ci, à des sujets originaires du Quartier allemand du Pays de Luxembourg à l'exclusion absolue de ceux du Quartier wallon et du Comté de Chiny.

Les biens qui étaient destinés à former le capital de ces bourses consistaient principalement en créances réparties sur des habitants de plusieurs villages. Mais la guerre qui avait dévasté et ruiné ces contrées vers cette époque, de même que la peste qui règna en même temps, avaient enlevé plusieurs familles entières et parmi elles un grand nombre des débiteurs du curé; de façon que la valeur réelle des donations de Gauderius n'a jamais pu être bien connue, parce que en outre, la mort avait enlevé ce respectable ecclésiastique avant qu'il eût pu remettre aux Pères Jésuites les titres de sa fondation avec toutes les pièces y relatives. Ajoutons encore à cela la circonstance que, de son vivant encore le curé Gauderius avait chargé son neveu, le vicaire Jean Reding, de la recette de ces revenus; mais celui-ci mourut à son tour sans avoir rendu ses comptes. De plus ses registres se trouvèrent comme abandonnés et dans un désordre complet, puisque on les retrouva quelque temps après dans les rues d'Arlon, d'où on les rapporta au collége de Luxembourg. Par le concours de toutes ces circonstances fâcheuses de guerre et de maladie, jointes à la négligence des premiers administrateurs, cette fondation qui devait être si riche, se trouva déjà dès son origine réduite à des proportions très-humbles, puisqu'on n'a su en conserver qu'à peine une seule bourse sur les douze qui avaient été constituées.

Cependant à force d'économie et d'une sage dispensation de ces revenus depuis 1818, l'administration des bourses attachées à l'Athénée de Luxembourg est parvenue à procurer à la fondation Gauderius un capital rapportant annuellement 488 francs et 48 centimes qui ont été répartis entre deux boursiers percevant chacun 232 francs 80 centimes (arrêté royal grand-ducal du 28 août 1848).

Viri illustres, I, N° 69. — Namur, Dissertation sur les bourses d'études; dans: Programme de l'Athénée, 1847, X, et XV, sq.—Paquet, 64.—Mémorial législatif et administratif du Grand-Duché de Luxembourg, 1848, 665. — Notes d'études. — Renseignements fournis par M. le Doyen Gaspar, de Kœrich.

GANGLER, *Jean-François*, est né à Luxembourg, le 4 juillet 1788. Il fit ses premières études humanitaires à l'école centrale de la même ville, puis au mois d'octobre 1804 il entra au lycée de Metz. Parvenu à l'âge de la conscription militaire en 1807, il fut obligé de partir pour l'armée. Il fut incorporé dans le 4e régiment d'infanterie légère dont il alla rejoindre le dépôt à Paris. Au mois d'octobre il a franchi la Bidassoa avec le bataillon de guerre qui a fait partie de l'armée expéditionnaire du Portugal sous le commandement de Junot, et il s'y distingua dans plusieurs rencontres au point que ses certificats et états de service, s'ils avaient été connus de l'Empereur lui auraient fait obtenir l'étoile de la Légion d'honneur. Mais les démarches nécessaires furent négligées dans le moment opportun, ou elles ont peut-être été mal dirigées; et plus tard ces papiers ont été perdus pendant les désastres; de façon qu'il semblait n'y avoir plus à penser à la récompense dûe à son courage lorsque Napoléon III, nous ne savons sur quels rapports, lui a décerné en 1850 cette distinction des braves, en souvenir de ses faits d'armes en Portugal.

Congédié en 1809 d'une manière très-honorable et avec le rang d'adjudant-sous-officier, à cause de deux blessures qu'il

Digitized by Google

avait reçues en 1808 à la bataille de Vinciro, et qui lui rendaient le service impossible, Gangler fut nommé lieutenant dans le bataillon d'élite de la cohorte du département des forêts. Appelé peu de temps après à Prague comme professeur de langues et de littérature, il séjourna dans cette ville de 1810 à 1813.

Après la bataille de Culm les hopitaux et plusieurs bâtiments publics ayant été encombrés de blessés et de malades, il s'installa de son autorité privée dans un ancien couvent transformé en ambulance et consacra tous ses soins ainsi que toutes ses ressources aux braves français qui y gisaient sur le sol, faisant tour à tour le chirurgien et le quêteur. Cette conduite philanthropique a achevé de le perdre dans l'esprit du gouvernement autrichien et de la population de Prague exaspérée par de récents succès contre les sujets français en général et contre lui en particulier. Il fut forcé d'abandonner le pays : le 7 décembre 1813 il quitta la capitale de la Bohême qui lui avait présenté de grands avantages et où son avenir paraissait assuré.

Après avoir erré pendant cinq mois à travers les armées des alliés et couru mille dangers il a enfin revu ses pénates au commencement de mai 1814.

Il avait occupé dans sa ville natale différents emplois en sous-ordre lorsqu'en 1831 il fut nommé commissaire de police de Luxembourg, fonctions de la plus exquise délicatesse en tout temps, mais qui l'étaient devenues bien davantage à cette époque où la révolution belge qui venait d'éclater, enceignait la ville qui elle-même comptait beaucoup de partisans du régime nouveau. Cette position était rendue plus difficile encore par la circonstance de la présence d'une garnison fédérale et étrangère qui n'était pas toujours en harmonie avec la bourgeoisie. Gangler sut par sa prudence et par son tact éviter tous ces écueils tout en rendant à l'État les services que ce dernier était en droit d'exiger de lui ; aussi le roi de Prusse, appréciant les hautes qualités du commissaire de police de la capitale, lui avait-il décerné en 1839 l'ordre de l'Aigle rouge.

Gangler comptait aussi parmi les littérateurs distingués, mais surtout parmi ceux du Luxembourg : la petite brochure qu'il a publiée vers 1841 sous le titre de : *Koïrblumen um Lamperbiereg geplekt*, vol. in 12, est là pour attester d'un vrai talent poétique. On sait que les pièces détachées dont ce petit volume se compose sont écrites en idiôme luxembourgeois : Elles renferment une infinité de pensées dites avec grâce et de vers supérieurement harmonisés. Gangler a aussi fourni aux journaux plusieurs morceaux de vers en langue luxembourgeoise. Mais son œuvre principale et qui est digne de figurer dans toutes les bibliothèques à côté des Lexiques linguistiques les plus renommés, est sans doute son : *Lexicon der luxemburger Umgangssprache, wie sie in und um Luxemburg gesprochen wird, mit hochdeutscher und franzœsischer Uebersetzung und Erklærung von J. F. Gangler.* Luxembourg 1847 ; un vol. in 8° de 495 pages pour lequel le Roi des Belges lui a décerné en 1849 une médaille d'or de grand module ; et la même année, la société archéologique de Luxembourg lui remit le diplôme de membre correspondant. En 1854 enfin, il fut nommé membre de la société de littérature néerlandaise à Leyde.

Gangler est mort subitement le 13 mars 1856, victime de sa sensibilité : il accompagnait le convoi funèbre d'un de ses anciens frères d'armes, lorsque l'impression que lui faisait cette lugubre cérémonie détermina chez lui une attaque d'apoplexie foudroyante qui l'emporta en peu d'heures. Il était âgé de 68 ans.

Souvenirs contemporains — Renseignements fournis. — Etat civil de la ville de Luxembourg. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg. 1856, XII, p. V. sq.

GAUDERIUS, *Henri ;* v. GADERIUS, *Henri.*

GAUGERICUS, *St. ;* v. GÉRY, *St.*

Digitized by Google

Geangou *de Ralingen;* v. EICHORN, *Geangou.*

GEISEN, *Jean-Henri-François-Jacques-Charles de,* né le 30 mars 1737, à Luxembourg, chevalier héréditaire du Saint-Empire, était fils de Réné-Louis, *Chevalier* de Geisen après la mort de ses deux frères aînés et de Jeanne de Blochausen. Il se titrait de seigneur de la Marc-Vogtey de Diekirch, de Bettingen, Sprinckange et Limpach; et entra au service d'Autriche où il fit avec distinction la guerre de sept ans. Il se retira de l'armée après avoir reçu plusieurs blessures et avec le grade de major au régiment des dragons du Prince Eugène de Savoie. En 1778 il épousa dame *Victoire-Dieudonnée, vicomtesse de la Fontayne, comtesse d'Harnoncourt,* d'une ancienne famille de Lorraine, née à Sorbey près de Longwy, et qui lui survécut de cinquante-quatre ans, n'étant morte que le 15 janvier 1848, à l'âge de 97 ou suivant d'autres de 99 ans, sans laisser d'enfants.

J.-H.-F.-Jacques-Charles de Geisen est décédé le 4 mai 1794 à l'âge de 57 ans. Il repose dans une chapelle latérale à gauche, dans l'église de Limpach, sous une tombe en marbre noir avec ses armes et portant l'inscription qui suit:

Ci-gît

JEAN-CHARLES, CHEV. DE GEISEN, seigneur de Bettingen, Limpach, Diekirch, etc. etc., décédé a luxembourg, le 4 mai 1794.

Pendant le cours de sa carrière ayant rempli constamment les devoirs d'un bon chrétien, d'un homme d'honneur; charitable pour les pauvres, il est regretté d'eux et de ses nombreux amis.

Priez Dieu avec sa veuve pour le repos de son ame.

Par son testament en date du 28 avril 1847, Madame la douairière de Geisen a abandonné à la ville de Luxembourg son hôtel, rue du curé, pour servir à toujours de demeure au chef temporaire du clergé du Grand-Duché, et à la condition qu'elle ne reçoive aucune autre destination.

La famille de Geisen, éteinte aujourd'hui, était ancienne et originaire du Luxembourg. Elle a été pendant plusieurs siècles inféodée à Bittbourg où elle possédait une tour, et portait: écartelé, aux 1 et 4 d'argent à la bande de gueules, qui est Geisen franc; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 croisettes d'or, et accompagnée de trois fleurs de lys de gueules, 2 en chef et une en pointe, qui est Schellart, une de ses alliances. Heaume surmonté d'une couronne perlée. Cimier: un vol plein d'argent et de sable, à la croix d'or. Supports: deux lions d'or.

Archives de Burgh-Esch.—Bæasch, Eiflia illustrata, II. t. 133, sqqq. — Notes d'études. — Renseignements fournis.

GELLÉ, *Jean-Baptiste,* est né le 23 juillet 1777, à Créhange, village qui dépend aujourd'hui du département de la Moselle.

Il n'avait que neuf ans lorsque son père, honnête marchand mais peu favorisé de la fortune, amena en 1786 sa famille à Luxembourg où dès l'année suivante il acquit le droit de bourgeoisie par l'effet de son affiliation à la corporation des marchands de cette ville.

Gellé entra bientôt après au collége de Luxembourg où il fit ses humanités. Arriva sur ces entrefaites cette époque de triste mais de significative mémoire, où la France, lasse du régime féodal avec ses criants abus chercha à se rajeunir en tentant de bouleverser l'Europe... Gellé venait de terminer son cours de philosophie lorsque l'armée française étant entrée dans la ville de Luxembourg par capitulation du 5 juin 1795, tout l'ancien ordre des choses y fut radicalement remanié pour le plier suivant les lois de la République une et indivisible qui avait pris pour dévise: Liberté, Egalité, Fraternité. Le service de

Digitized by Google

la municipalité ayant été organisé d'après les errements nouveaux, Gellé en fut nommé secrétaire-adjoint (1er novembre 1796). Il occupa ce poste jusqu'au 1er octobre suivant où il fut admis en qualité de commis dans l'administration centrale dans laquelle il fut quelque temps après nommé chef de bureau : C'est par ces modestes emplois qu'il commença sa longue carrière publique dans laquelle il n'a avancé qu'en passant par tous les échelons et qu'il sut si honorablement fournir par son zèle infatigable ainsi que son esprit d'ordre.

Il avait à peine vingt-trois ans lorsqu'il devint chef de division à la Préfecture du Département des forêts, lequel dernier était pour lors trois fois au moins aussi étendu que le Grand-Duché actuel, et chargé des affaires domaniales qui à cette époque étaient très-importantes et très-épineuses à cause des innombrables questions qu'elles soulevaient à chaque instant, dans ces premiers moments où une infinité de biens dits de main-morte étaient passés à des particuliers qui même en avaient aussitôt revendu une partie à des tiers, ignorant les servitudes comme les droits nouveaux. Mais Gellé, avec son dévouement sans bornes à son service, joint à une infatigable assiduité eut bientôt fait une étude approfondie de la matière, et ce à un tel point que plus d'une fois dans cette branche d'administration qui était neuve encore, ses vues eurent l'honneur d'être goûtées par le Conseil d'Etat de Paris, composé comme on sait de l'élite de la science, et changées en décisions générales ou législatives.

Il occupait encore ces fonctions à l'époque du grand cataclysme qui amena la chute de Napoléon Ier et le départ des Français. A ce moment des offres très-brillantes furent faites à Gellé par le Préfet Jourdan afin de l'engager à le suivre en France. Mais il aimait trop sa patrie adoptive pour consentir à la quitter; et il resta à son poste où les alliés le trouvèrent au mois de mai 1814 : ils l'y conservèrent.

Lorsqu'une année plus tard, 1815, le Luxembourg fut annexé au royaume des Pays-Bas et que Willmar (v. son art.) en fut nommé Gouverneur, ce dernier n'ayant pas tardé à apprécier le grand mérite ainsi que les vastes capacités de Gellé, lui conféra la place de secrétaire-général du Gouvernement du Grand-Duché, fonctions qui furent l'année d'après, changées en celles de Greffier des Etats provinciaux, de ce corps représentatif provincial qui avait été rétabli sur des bases presqu'entièrement neuves par la loi fondamentale de 1815.

De ce moment date à vrai dire la véritable période d'action de Gellé, cette période de quinze ans où il lui fut donné de travailler de tous ses moyens au bien public, assisté qu'il était par les conseils du sage administrateur sous les ordres immédiats duquel il se trouvait placé et qui savait si bien goûter les plans utiles. C'est pendant cette période mémorable qu'il eut l'occasion de se vouer activement, avec son ardeur et avec sa persévérance naturelles à l'œuvre sainte de l'éducation populaire. Car ce fut réellement lui qui dès 1817 osa concevoir l'idée de doter le Pays d'une institution qui lui manquait jusque-là en créant des écoles auxquelles devaient être préposés de bons instituteurs chargés de répandre parmi le peuple le germe bienfaisant de cette première éducation qui forme l'homme pour la société et le rend digne de jouir des bienfaits que procurent les lumières et la moralité. Cette idée sublime Gellé la communiqua d'abord en particulier à quelques amis intimes qui, de concert avec lui commencèrent à travailler avec ardeur à la faire fortifier : ces dignes collaborateurs publièrent bientôt après le plan d'une grande association pour favoriser l'instruction publique qui devait d'abord exister et fonctionner en dehors de l'action du gouvernement, les auteurs du projet se réservant par un juste orgueil de n'appeler celui-ci à leur aide que lorsque les résultats heureux qu'ils se promettaient de leurs louables efforts individuels leur en feraient en quelque sorte

Digitized by Google

un devoir. C'est ainsi que naquit cette société d'encouragement dont les bases solides ne tardèrent pas à provoquer des changements si heureux qu'en moins de deux ans et par suite d'efforts non interrompus, de même que par l'augmentation rapide de ses ressources on put voir sur tous les points du Grand-Duché une renaissance complète de l'éducation et de l'instruction populaires : Et ce fut Gellé qui avec le Gouverneur Willmar dirigeait ce service pénible.

L'administration générale qui avait observé avec une sollicitude paternelle ces heureuses tendances ne fit pas attendre son énergique coopération. Elle créa bientôt un jury temporaire d'instruction auquel fut confiée la direction de cette institution si véritablement patriotique, laquelle dès ce jour eut la force d'exécution nécessaire pour mener sans entrave sérieuse vers le but désiré l'objet de si grandes et de si nobles inspirations. Gellé fit partie de ce jury et y occupa le rang qui seul fut compatible avec ses désirs comme avec son infatigable activité, celui de secrétaire perpétuel. Ces fonctions ne pouvaient être mieux confiées qu'à de telles mains, puisque lui seul peut-être possédait cette activité si nécessaire pour porter les communes à créer des écoles ou à pourvoir aux améliorations dont celles qui existaient étaient jugées susceptibles; à construire des salles convenables; à introduire dans l'enseignement des méthodes plus appropriées; à relever le caractère des maîtres, à assurer plus d'indépendance et moins de précarité à leur position, à exciter leur émulation et les engager à entretenir avec un soin religieux le feu sacré de l'instruction dans le Grand-Duché afin d'aider à placer une bonne fois ce pays sur la voie du progrès sur laquelle se trouvaient depuis longtemps déjà d'autres provinces du royaume. Aussi peu d'années se passèrent-elles que déjà le Luxembourg avait atteint le premier rang dans la statistique de l'enseignement dans les Pays-Bas; et ce fut un beau fleuron que l'on put ajouter à la couronne civique de Gellé.

Ces choses se consommèrent entre 1817 et 1824 où une organisation nouvelle, plus appropriée à l'époque, vint remplacer la première: Une commission provinciale pour l'administration et la direction de l'instruction primaire fut instituée et le pays divisé en huit arrondissements d'inspection. Gellé conserva les fonctions de secrétaire de cette commission et obtint en outre l'inspection du premier district, conjointement avec de Neunheuser (v. son art.), vicaire-général, et le Docteur J.-B. Würth, père du célèbre J.-Th. Würth, qui trouvera également sa place dans cet ouvrage. Inutile d'ajouter que encore là le zèle de Gellé ne faiblit point; et l'on s'en convaincra facilement lorsqu'on repasse les presque innombrables publications sur la matière que renferme le Mémorial administratif de l'époque : toutes ou presque toutes ces instructions sont sorties de sa plume; et elles portent toutes également le cachet de l'homme intimement et éminemment inspiré par l'amour le plus constant pour le bien public; toutes aussi montrent à l'évidence que la confiance que le Gouvernement avait mise en Gellé n'aurait pas pu être mieux placée. Et, nous pouvons le dire sans crainte d'être démenti : l'expérience que Gellé avait acquise dans cette branche d'économie politique si intéressante et si vitale, avait été portée si haut, que jusqu'ici personne ne l'a surpassé parmi nous et ne le surpassera encore de longtemps.

Les événements de septembre 1830 et leurs suites vinrent sur ces entrefaites détruire cette belle œuvre, nous dirions volontiers ce chef-d'œuvre de Gellé en bouleversant d'un trait de plume dans la Constitution belge tout le bien qu'il avait fait, pour y substituer non la liberté bien entendue de l'enseignement, comme certaines personnes intéressées à un désordre complet dans cette branche se sont plues à nommer la chose, mais bien un véritable chaos.

Ces mêmes événements, en isolant la capitale du reste du Grand-Duché, durent être doublement douloureux à l'âme sen-

Digitized by Google

sible de cet homme de bien ; mais la force de son caractère lui fit supporter ces coups avec une résignation vraiment philosophique, de même que son inoccupation presque complète qui en fut la conséquence et qui dura pendant les neuf années de l'existence de cet isolement sous le rapport administratif, inoccupation qu'il voulut utiliser en acceptant une place dans la commission ou Bureau d'administration de l'Athénée où il eut plus d'une fois l'occasion de combattre en faveur de cet institut, le principal du Grand-Duché, contre les dangereuses innovations que tenta d'y introduire vers 1837, un commissaire venu de l'Allemagne avec de pleins pouvoirs supérieurs, mais dont les conceptions exotiques ne pouvaient cadrer avec les besoins réels du Luxembourg.

De 1830 à 1835 Gellé conserva ses fonctions de Greffier du Gouvernement ; et lorsque en 1835 le général de Gœdeke fut nommé président de la Commission de Gouvernement il entra dans cette commission comme membre effectif, en cumulant cette nouvelle dignité avec celle du secrétariat général. Cette position il la garda jusqu'en 1840, au départ du chef des services civils Hassenpflug où il fut porté provisoirement à la tête de l'administration. Il occupait ces hautes fonctions en 1841 lorsque feu le bon roi Guillaume II, d'impérissable mémoire parmi nous l'appela à La Haye pour présider la commission luxembourgeoise que ce généreux prince avait chargée de rédiger pour le Grand-Duché une Constitution aussi libérale que pouvaient le supporter les exigences d'alors de la Diète germanique : Gellé prit une part très-active à cette œuvre de régénération politique dans laquelle on reconnait son style en plusieurs endroits et des plus notables. A son départ de La Haye, lorsque ce code fondamental fut terminé, le roi qui aussi appréciait ce grand administrateur, lui offrit les fonctions de Gouverneur du Grand-Duché; mais sa modestie lui fit décliner cet honneur insigne d'une manière si absolue que le souverain ne voulut plus insister; et Gellé resta conseiller de Gouvernement.

En 1842 la confiance et l'estime du monarque lui firent déléguer l'honorable mission de le représenter à Sédan pendant la cérémonie de la translation solennelle des restes mortels d'une princesse de ses nobles parents, la Comtesse Marie-Elisabeth de Nassau qui avait été l'épouse de Henri de La-Tour, prince de Sédan et la mère du grand Turenne.

A la réorganisation de l'Instruction primaire en 1843, nous le voyons reparaître avec sa longue expérience à la tête de la commission chargée de faire exécuter la nouvelle loi sur l'enseignement, et il prit jusqu'à sa mort la part la plus active aux travaux de cette commission.

En 1845 les électeurs du canton de Luxembourg voulant à leur tour payer à ses vertus civiques leur juste tribut de gratitude, le nommèrent membre des États; et les Comptes-rendus des deux sessions auxquelles il assista, prouvent à l'évidence combien son acquisition était précieuse à cause des vues sages et profondes qu'il a su développer au sein de cette assemblée.

Cette esquisse suffira sans doute pour constater la valeur de Gellé comme homme public; pour prouver sa haute intelligence, sa droiture, son attachement et son dévouement à sa patrie luxembourgeoise comme à son roi. Ennemi de l'intrigue il n'a jamais sollicité: il n'a été dans toute la force du terme que le fils de ses propres œuvres. Comme homme privé il était rempli de douceur et d'aménité; une bienveillance inaltérable fit constamment le fond de son caractère. Fils unique avec deux sœurs qu'il a toujours aimées comme soi-même, il n'a jamais voulu se séparer d'elles, partageant ainsi ses revenus et ses traitements; car ce fut assurément à cause d'elles que jamais il n'a voulu se marier.

Et pour tout dire, parlerons-nous de sa charité qui malgré ses soins à la cacher toujours, était devenue proverbiale

Digitized by Google

parmi les pauvres? Il ne fut aucune entreprise, aucun acte de bienfaisance collectif auquel il ne prit sa large part; et, pour ne mentionner qu'un seul fait de ce genre, nous dirons que ce fut sous sa généreuse inspiration qu'avait été créée en 1819 cette institution de filature qui devait procurer des ressources aux personnes du sexe qui voulaient travailler: Cette belle pensée n'aboutit pas, à cause uniquement de la mauvaise foi avérée et de la crasse fainéandise de la classe indigente qui devait en percevoir les bénéfices. Nous ne finirions pas si nous voulions lever en entier le voile qui couvre les nombreux actes de ce genre qu'il accomplit avec cette modestie vraiment évangélique qui lui commandait de laisser toujours ignorer à sa main gauche le bien que la droite avait fait; et nous avons même hésité lorsque nous avons tracé ce peu de phrases, dans la crainte de trop divulguer de ces secrets que par hasard nous avons pu surprendre à sa pieuse philanthropie.

Nous terminerons cet article bien incomplet, en ajoutant que dès 1822 le zèle de Gellé fut recompensé par le roi des Pays-Bas qui lui conféra son ordre du Lion néerlandais. Plus tard Guillaume II l'éleva au rang de Commandeur de cet ordre et lui remit également les insignes de commandeur d'abord, puis ceux de chevalier de l'étoile de la Couronne de Chêne; et finalement le roi des Belges le nomma de même Commandeur de son ordre civil de Léopold; distinctions qui, en l'honorant infiniment, ne surent point l'enorgueillir.

Ce grand administrateur, cet estimable citoyen et ce noble philanthrope mourut après une courte maladie, calme comme il avait vécu, le 16 mars 1847, à l'âge de soixante-neuf ans et huit mois. Son convoi funèbre, auquel assista non seulement et littéralement parlant toute la ville de Luxembourg mais encore des milliers de notabilités du canton, prouva la profonde vénération et la haute estime que ses concitoyens portaient à cet éminent homme de bien qui a su si bien mériter de la patrie.

Schroeder, Notice nécrologique sur J.-B. Gellé. — Archives du Gouvernement du Grand-Duché. — Le Courrier du Grand-Duché, du 20 mars 1847. — Le Volksfreund des 21, 23 et 26 juillet, 6 août, 10 et 13 septembre 1848. — Souvenirs personnels. — Notes communiquées. — Neyen, Histoire de Vianden, 192; et Preuves, lxxxiii. — Procès-verbal de la cérémonie de la translation des princes de Sedan, le 9 janvier 1842.

GELU, *Jacques*, naquit à Yvois, aujourd'hui Carignan, de parents honnêtes, et s'éleva par ses propres mérites. Il alla étudier à l'Université de Paris où il passa maître-ès-arts en 1391. Fait prêtre et vicaire à Ste. Geneviève de la même ville Gelu continua ses études et fut reçu en 1395 bachelier en droit canonique. Le 11 mars 1401 il obtint le bonnet de docteur dans la même faculté à l'école d'Orléans.

Nommé professeur ordinaire de droit à Paris dès l'année suivante, il commença ses leçons le 29 mars 1402; mais déjà le 14 décembre suivant Louis duc d'Orléans et frère de Charles VI, instruit de son habileté l'attacha à sa personne et le fit maître-des-requêtes de son hôtel. En 1405 le 26 avril, un office de Conseiller au parlement ayant été mis au concours, Gelu l'emporta sur quatorze concurrents et fut installé le 15 mai suivant.

Le duc d'Orléans ayant été assassiné en 1407, Charles VI fit passer Gelu au service des trois princes ses fils, poste qu'il occupa jusqu'en 1409. En 1410, au mois de décembre, le duc d'Anjou, Dauphin du Viennois le nomma maître-des-requêtes au traitement de trois cents livres tournois. Le 15 octobre 1414 le même duc, à qui le roi avait délégué la surintendance des finances du royaume, le nomma à son insu contrôleur des finances de France; et deux mois après le Concile de Constance le désigna, quoiqu'absent, archevêque de Tours. Il fut intronisé le 20 décembre suivant et sacré le 13 janvier 1415 par l'archevêque de Paris, dans la chapelle de St. Paul en cette dernière ville et en présence du roi qui le nomma à cette occasion Conseiller d'Etat au traitement de mille livres tournois.

Digitized by Google

Le 30 mai 1415 Gelu se présenta au Concile de Constance qui le députa vers Benoît XIII pour demander son abdication à cet anti-pape. A son retour à Constance la nation française le désigna pour concourir avec les cardinaux à l'élection d'un nouveau pontife. Dans cette circonstance il obtint lui-même huit voix pour la papauté. Aprés la séparation du Concile il fut chargé de différentes missions qu'il conduisit toutes avec tact et prudence, tant en Espagne qu'à Naples et à Rome.

En 1419 il fut à l'instante sollicitation du chapitre d'Embrun dont auparavant il avait fait partie, transféré sur le siége de ce dernier diocèse. Il renonça dès lors aux affaires et ne s'occupa plus que du gouvernement de son église. Il est mort en 1432 avec la réputation d'un grand prélat comme d'un grand savant et d'un habile diplomate.

On a plusieurs ouvrages de Gelu; entr'autres: *1°*. Sa propre biographie sous le titre de: Vita Jacobi Gelu, usque ad annum 1421. *C'est une courte notice qui se trouve inscrite sur le revers de la couverture d'un manuscrit de l'église de Tours. Don Martène l'a publiée au T. III du nouveau Thesaurus anecdotarum, p.* 1947. — *2°*. Apologie pour l'Empereur Sigismond, le roi d'Arragon et les ambassadeurs du Concile de Constance, contre Benoît XIII. *Gelu y peint sous des couleurs fortes et très-vraies l'ambition de cet anti-pape ainsi que sa conduite tortueuse. Cette pièce contribua beaucoup dit-on, à la paix de l'église, en détachant de Benoît ceux qui avaient encore tenu pour lui.* — *3°*. De puellâ aurelianensi dissertatio; *manuscrit sur vélin, conservé à la Bibliothèque du roi, aujourd'hui impériale à Paris; Catal. T. IV, N°* 6299. *Cette dissertation fut composée pour Charles VII qui avait voulu voir le sentiment de Gelu sur cette héroïne célèbre.* — *4°*. Rerum ab antecessoribus suis in Ecclesiâ Ebredunensi gestarum breve compendium.

Biographie universelle, XVII, 48. — Gallia christiana, III, col. 1089. — De la Haut, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan, 403, sq — Don Martène, op. citat. — Courtin, Encyclopédie moderne, XI, 455.

GEORGE, *Dominique*, naquit à Cutry près de Longwy, pendant les premiers mois de l'année 1613, d'une famille riche. Ayant perdu ses parents de fort bonne heure il se retira chez son frère aîné qui était curé à Wuscen et doyen de Chatelnait au diocèse de Toul. Celui-ci lui donna les premières notions de la langue latine, puis l'envoya continuer ses humanités à Louvain d'où George revint en 1637 pour aller faire sa théologie chez les Jésuites à Pont-à-Mousson. Il y avait alors dans cette ville une maison de chanoines réguliers de la congrégation de Lorraine, réforme nouvellement établie. Georges fit des démarches pour y être admis; mais la guerre qui désolait alors ce pays ayant dispersé le troupeau de Pierre Fourier, supérieur de cette congrégation, le jeune homme se présenta au concours à l'effet d'obtenir la cure de Circourt qui était vacante. Il n'était pas encore prêtre; mais comme ses talents surpassaient de beaucoup ceux de ses concurrents, l'évêque de Toul charmé de son savoir et de sa modestie, l'ordina *extra tempora* et lui conféra cette paroisse. George s'y comporta en pasteur aussi zélé que consciencieux; mais les temps étaient pénibles. Les Suédois commencèrent peu après son installation leurs courses en Lorraine. George et ses paroissiens se virent plusieurs fois obligés de se sauver; et le village avec l'église de Circourt ayant été incendiés, le pieux curé abandonné de ses ouailles, livré à lui-même sur une terre ennemie, alla faire remise de son titre entre les mains de ses supérieurs ecclésiastiques, et avec leur permission vint à Paris où il fut nommé préfet du Séminaire de St. Nicolas-du-Chardonnet avec la conduite des jeunes clercs. Ce fut dans cette maison qu'il fit connaissance de Delaplace, pourvu en commende dès l'âge de quinze ans, de l'abbaye de Val-Richer, et qui venait au séminaire dans le dessein d'y contracter

Digitized by Google

l'habitude des mœurs ecclésiastiques. Il se lia bientôt avec George et se mit sous sa direction.

La cure de Grédange, dépendante de l'abbaye de Val-Richer étant venue à vaquer, Delaplace engagea George à l'accepter. Bientôt aucune paroisse du diocèse ne fut mieux réglée. George ne se borna pas au soin de son troupeau; il parvint à établir entre les curés des conférences ecclésiastiques dont le succès et les bons effets passèrent ses espérances et en étendirent l'usage dans les diocèses voisins. Des réformes s'introduisirent à cette époque dans les ordres religieux, et celui de Cîteaux avait la sienne. Delaplace crut sa conscience obligée à procurer cet avantage spirituel à l'abbaye dont il était titulaire; et comme il savait que personne n'était plus à même que George d'exécuter un tel projet il résolut de se démettre en sa faveur de l'abbaye de Val-Richer. George l'accepta; mais, persuadé avec raison qu'il entrait dans les principes de l'Eglise d'être religieux avant de devenir abbé; convaincu d'ailleurs que pour prêcher utilement la réforme il fallait d'abord l'embrasser, il entra comme novice à l'âge de quarante ans au monastère de Barberi; et après avoir prononcé ses vœux il vint au Val-Richer, bien moins prendre possession d'une dignité que pour se charger d'un lourd fardeau. Beaucoup d'obstacles s'opposaient à la réforme: il les vaincu par sa patience, sa douceur et sa persévérance. En 1664 les Pères de la réforme ayant jugé nécessaire aux intérêts de l'ordre d'envoyer une députation à Rome ils choisirent George et l'abbé de Rancé pour représentants. Notre abbé y reçut du Pape des marques particulières de la plus haute estime. Ce fut au retour de Rome qu'il attaqua vigoureusement les abus de son ordre et qu'il établit la réforme du Val-Richer, plus encore par ses actes et son exemple que par ses paroles.

Nommé visiteur de la Province de Normandie et chargé de plusieurs commissions relatives au maintien de la discipline monastique, il se conduisit toujours avec le zèle le plus éclairé comme le plus tolérant.

George mourut le 8 novembre 1693 à l'âge de 80 ans, laissant après lui la réputation d'un ecclésiastique charitable, humble et modeste autant qu'éclairé. Le jésuite Buffier a écrit sa vie.

Buffier, Vie de l'abbé George, 1694, in 12. — D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Biographie universelle, XVII, 194. — Bégin, Biographie de la Moselle, II, 244, sqq; et Histoire des sciences, des lettres, des arts et de la civilisation dans le Pays messin, 489 — C***, Essai sur l'Histoire de Longwy, 165, sqq. — Courtin, Encyclopédie moderne, XII, 31. — Biographie universelle, XVII, 154, sq.

GÉRARD, *le frère*, naquit dans un faubourg de Liége pendant la seconde moitié du dix-septième siècle. Il fut instruit et dirigé par Nandrin, vicaire de sa paroisse qui lui parlait souvent de la vie pénitente des religieux d'Orval.

Gérard avait appris le métier de menuisier. A la fin de ses années d'apprentissage il voulut aller à Paris pour se perfectionner dans cet art. Il y était déjà depuis quelques temps lorsque tout-à-coup il se manifesta en lui un désir irrésistible d'aller s'enfermer à Orval et de s'y consacrer à Dieu. Il s'y rendit en effet et fut reçu en qualité de frère menuisier; mais dans la suite on lui fit étudier la chirurgie et la pharmacie, sciences dans lesquelles il fit des progrès très-rapides au point qu'il s'acquit bientôt une grande réputation de dextérité et d'habileté. Comme d'un autre côté il était bien instruit dans sa religion il voulut s'attacher à la vérité et ne tarda pas à se joindre à ceux de ses frères qui, se trouvant persécutés à cause de leur opposition à certaine bulle, dont nous n'avons pas pu apprendre le titre, prirent en 1725 le parti de se retirer en Hollande. Il leur fut d'un grand secours à Rhinwyck où ils s'étaient établis. Son habileté et sa charité le firent bientôt connaître de tous les gens de bien du Pays; et c'est entre ses bras que Warlet, évêque de Babylone mourut. La maison de Rhinwyck n'ayant pas pu se soutenir, frère Gérard s'en vint en

Digitized by Google

France avec son compagnon, frère Pernet. Ils trouvèrent un généreux asile chez le curé Gogney de Nettancourt où ils vécurent en vrais religieux d'Orval. Frère Pernet qui cultivait le jardin et menait une vie austère mourut le 6 janvier 1749. Frère Gérard de son côté exerçait son art de chirurgien dans tout le pays; et les pauvres étaient surtout l'objet de ses soins les plus assidus. Il fut découvert dans sa retraite et même décélé à son abbé; mais celui-ci le laissa tranquille. Un mois environ après le décès de son compagnon d'exil il lui survint au genou un mal qui lui causa de vives douleurs qu'il supporta avec une patience exemplaire et qui l'enleva de ce monde le 1er juin de la même année 1749, après quatre mois de souffrances.

Le Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 599.—Nouvelles ecclésiastiques, Nécrologe, 511.

GERLACHE, *Bernard-Adrien de*, né à Neufchâteau, le 17 juillet 1792, capitaine d'infanterie pensionné, décoré de la médaille de Sainte-Hélène, décédé à St. Gilles-lez-Bruxelles, le 16 février 1859.

Entré au service de France comme soldat au 12e régiment de ligne, le 24 juin 1811, il obtint le grade de sergent-major en 1813, fut fait prisonnier de guerre à Hanau le 29 octobre suivant et rentra au régiment le 7 mai 1814.

Après avoir fait la campagne de 1812 en Prusse et celle de 1813 en Silésie et en Saxe, de Gerlache quitta le service de France et fut admis dans l'armée des Pays-Bas le 15 juillet 1814 en qualité de sous-lieutenant au 1er bataillon belge.

Il fit la campagne de 1815 contre la France et obtint sa démission le 24 juillet 1817. Rentré de nouveau dans l'armée comme sergent à la 12e division d'infanterie, le 5 mars 1822, il obtint le brevet de sous-lieutenant le 17 avril de l'année suivante.

Le 9 novembre 1824 il passa à la division expéditionnaire pour les Indes Orientales et arriva à Batavia le 16 janvier 1826.

Après avoir fait les campagnes de 1826, 1827 et 1828 aux Indes et avoir été blessé d'un coup de feu à la jambe gauche à Dessara Prina le 29 novembre 1827, il fut pensionné le 15 mai 1828 et reçut le brevet de lieutenant honoraire le 16 août 1829.

Passé au service de Belgique avec le grade de capitaine adjudant de place, le 15 octobre 1830, il fut déchargé des fonctions d'adjudant de place et désigné pour servir au 7e régiment de ligne, le 2 avril de l'année suivante.

Le capitaine de Gerlache fut admis à la pension de retraite le 10 avril 1834.

Le capitaine de Reuse; Nécrologe des officiers de l'armée belge.

GERLAIS, *Jean*, né à Marche pendant la seconde moitié du seizième siècle, ne nous est connu que par la mention plus que laconique que l'auteur du manuscrit des Viri illustres fait de lui : « 1637 . . . . « Gerlais marchiensis præses consilii Namur- « censis. » Il fut nommé treizième président du Conseil provincial de Namur, en remplacement de Zegre Coulez qui passa président du Grand Conseil de Malines en 1628. La date consignée dans le manuscrit des Viri illustres peut donc bien être celle de son décès.

Viri illustres, III, N° 240. — Les Délices des Pays-Bas, III, 16.

GERMÉ *ou* GERMAIS, *Guillaume*, naquit vers la fin du seizième siècle, peut-être en 1560 ou bien en 1570, au hameau de Lamormenil dans l'ancien comté de Montaigu. Après avoir terminé ses études avec une rare distinction et avoir été reçu docteur en théologie Guillaume Germé, dit quelquefois Lamormam ou Lamormenil, de son endroit natal, non *Læmmermann* comme le Conversations-Lexicon écrit en germanisant ce nom sans motif, entra dans la compagnie de Jésus dans laquelle il sut bientôt acquérir un grand crédit, tant par ses lumières personnelles que par les efforts constants qu'il fit pour augmenter la gloire et la puissance de cet

Digitized by Google

ordre. Pour commencer sa carrière, comme du reste cela était prescrit par les statuts de la société d'Ignace de Loyola, il professa d'abord la Philosophie et la Théologie à Gratz en Styrie. Quelque temps après il fut nommé Préfet des colléges de Gratz et de Vienne; enfin l'Empereur Ferdinand II le prit pour son confesseur, fonctions qu'il conserva jusqu'à la mort de ce prince dont il a aussi écrit la vie en quatre livres, mais dont le dernier seulement a été imprimé en 1638, in 4°; Vienne, Cologne et Anvers; sous le titre de : *Ferdinandi II Romanorum Imperatoris Virtutes, a Guillelmo Germæo de Lamormaini Belgâ-luxemburgico-arduennate Soc. Jesu Sacerdote conscriptæ.* Il a aussi publié à Gratz l'*Oraison funèbre de Marie-Anne de Bavière, mère de Ferdinand II, prononcée par lui le* 28 *mai* de la même année *1638.*

Après le décès de l'empereur Ferdinand II en 1637, Germé fut désigné provincial de son Ordre pour la province d'Autriche. C'est en cette qualité surtout qu'il montra son infatigable activité pour la propagation de l'institut religieux qu'il avait embrassé. En effet, en moins de dix ans il établit à Vienne même d'abord une maison professe avec un collége et une belle église neuve, puis un noviciat dit de Ste. Anne; et finalement une Université à Tyrnau en Hongrie. Il sut en outre faire placer l'Université Caroline de Prague sous la direction de sa Compagnie et y annexa une maison professe. Il institua enfin plusieurs autres colléges tant en Bohême qu'en Autriche et favorisa singulièrement l'érection du séminaire de Luxembourg: Ce séminaire était un établissement ou pensionnat indépendant du collége de cette ville et dans lequel étaient logés, nourris et surveillés les élèves boursiers qui suivaient les cours.

Guillaume Germé mourut à Vienne, le 22 février 1648.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré l'article qui suit: « 1646. « Guilhelmus Germe Lamormainianus sic « nominatus a patria pago comitatus montis« acuti in Arduenna Luxemburgica Socie« tatis Jesu S. Theologiæ Doctor Ferdi« nandi II Imperatoris cujus et vitam « scripsit confessarius usque ad mortem « ejusdem post præpositus provincialis aus« triæ vir inter summos societatis Nostræ « maximus, instituit viennæ Domum pro« fessam, ædificavit Collegium cum templo « ex fundamentis nova, fundavit Novitiatum « ibidem ad S^tam Annam, procuravit uni« versitatem Tnaacensem in Hungaria, Pra« gensem Carlinam Societati Jesu incorpo« ravit, ibidemque etiam instituit domum « professam, procuravit collegia Cremb« sense, Iglaviense, Znaamiense et plurima « ejusmodi, seminarii denique Luxembur« gensis promotor singularis, mortuus « viennæ Austriæ, vita ejus conscribitur « orbi exhibenda. »

Pierret lui attribue un troisième ouvrage intitulé: *Idea principis christiani.*

La vérité historique nous engage à transcrire un passage qui concerne le même personnage et qui se trouve dans l'Histoire des confesseurs des empereurs, des rois et d'autres princes, par M. l'abbé Grégoire, *ancien évêque de Blois:* « Martin Becan, « mort à Vienne en 1624, fut remplacé— « *comme confesseur de l'empereur Ferdi« nand II* — par le P. Guillaume Germé, « ou, comme l'appelle Pacquot, de Ger« meau-Lamortmenil; il procura la fonda« tion de plusieurs colléges et séminaires « en Bohême et en Autriche. Mais, si l'on « en croit l'Histoire générale des jésuites, « le P. Germeau-Lamortmenil, non content « d'avoir fait sa compagnie propriétaire de « l'université de Prague, sut encore lui « approprier les plus riches bénéfices de « l'Allemagne. Quand Ferdinand eut réduit « les protestants, il ordonna, en 1629, que « les bénéfices dont ils s'étaient emparés « pendant les troubles, seraient restitués « aux ordres anciens, auxquels ils apparte« naient auparavant. Il n'est pas de four« beries, de violences, de calomnies, dont « le père confesseur ne fit usage pour en« lever aux bénédictins, aux bernardins, « aux prémontrés et aux augustins, les biens

Digitized by Google

« qui devaient leur être restitués, et qui « pouvaient convenir à la société. Des re- « ligieuses bernardines furent exposées à « des indignités et à des cruautés de la « part des jésuites recteurs et provinciaux « employés par le P. Lamortmenil, pour « s'emparer de leurs monastères, après les « avoir chassées avec violence. On a sou- « vent imprimé le récit de ces horreurs.»

Viri illustres, I, N° 77. — Namur, Dissertation sur les bourses d'études; dans: Programme de l'athénée, 1847, XVII. — Bertholet, VIII, 191. — Pirsart, I, fol. LXV; et IV, 664. — D. Calmet, Biblioth. lorr.; et Hist. de Lorr. V, 139. — Moreri, IV, 867. — Vandermaelen et Meisser, Dictionn. géogr. du Luxembourg, 82. — Namur, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 606. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois; dans: Programme de l'athénée, 1856, 24. — Conversations-Lexicon; édit. de 1851. — Grégoire, Hist. des confesseurs des impér. des rois et d'autres princes, 167 sq. — Histoire générale des Jésuites; II, 341, sq. de l'édit. de 1761. — Pacquot, Mémoires littéraires, V, 98.

GERMÉ ou GERMAIS, *Henri*, frère de Guillaume qui précède, est né à Lamormenil comme celui-ci. Si l'on en croit D. Calmet il entra dans la compagnie de Jésus en 1596, à l'âge de vingt-un ans et mourut à Vienne, le 26 novembre 1647.

Henri Germé, qui est aussi connu sous le nom de Lamormainil, n'a rien publié de son propre cru; cependant il a fait imprimer la traduction latine de plusieurs ouvrages de ses collègues qui étaient alors en vogue. Nous citerons parmi ces derniers : *1°*. L'Académie d'honneur du P. Richême; Vienne, 1635, in 8°. — *2°*. Catéchisme des Controverses du P. Guillaume Bailly; Vienne, 1616, in 8°. — *3°*. La Cour sainte du P. Caussin, 3 vol. — *4°*. Le Prélat Chrétien, le Chevalier Chrétien, le Politique Chrétien; Vienne, 1636 à 1638, in 8°. — *5°*. L'Aimant de l'amour qui attire le cœur de l'homme à l'amour de Jésus-Christ du P. Bonet; Vienne, 1636. Italien. — *6°*. Traité de l'amour divin du P. François de Salès; traduit en latin. Cologne, 1657, in 8°; etc., etc.

Comme son frère Guillaume fut confesseur de l'Empereur Ferdinand II, Henri le fut de Ferdinand III.

Mais ce que surtout rend Henri Germé recommandable ce furent les fondations de bourses d'études qu'il fit par lui-même, et qu'il aida Jean Putz (v. son art.), autre illustration luxembourgeoise, à faire.

Jean Putz avait en Bohême une créance de 4648 florins que malgré les démarches les plus actives il ne pouvait récupérer. Comme Conseiller de l'Empereur il se trouvait souvent en contact avec Henri Germé qui, ainsi que nous venons de le dire, était le confesseur du même prince. Il s'en ouvrit à lui et l'engagea à user de son crédit pour obtenir le payement de la somme lui due, promettant en cas de réussite de consacrer ce capital à la fondation d'une bourse au séminaire de Luxembourg. Germé s'employa avec zèle à cette affaire et réussit heureusement à faire rentrer les déniers. Aussitôt Putz et lui se mirent en devoir d'exécuter leur projet philanthropique; et par un premier envoi de trois mille trois cent trente un florins et demi de Brabant, destinés à l'acquisition de biens dont les revenus devaient alimenter la bourse en question, envoi auquel le P. Germé en ajouta trois cent trente six autres, ils commencèrent à réaliser leur dessein. Ces sommes furent acceptées par le Père Recteur du Collége de Luxembourg, le 1er août 1642.

La fondation eut donc lieu et ce aux conditions suivantes : Avec le produit des sommes consignées, auxquelles furent encore ajoutés plus tard deux cent quatre-vingts florins de Brabant par donation du curé Heynen de Wasserliesch, ce qui constitua un capital de trois mille neuf cent quarante-sept et demi florins de Brabant, ou environ 7,303 francs, 40 centimes; avec le produit de ce capital disons-nous, devaient être entretenus deux boursiers, chacun à cent florins pour entretien et quarante pour vêtements et lit. Ces boursiers devaient être des descendants légitimes de la famille des fondateurs respectifs, professer la religion catholique et être aptes aux études. Le plus apte, c'est-à-dire celui qui aurait les meilleures dispositions de-

Digitized by Google

vait obtenir la préférence quelque fût le degré de parenté; finalement le choix d'état leur restait libre. Les deux plus âgés des membres des familles respectives étaient déclarés collateurs; et à défaut de parents capables deux catholiques au choix du Père Recteur du collége.

La constitution définitive de ces bourses fut signée par les fondateurs, Jean Putz en personne et Guillaume Germé au nom de son frère Henri, à Luxembourg, le 24 février 1648.

Non content de ce premier bienfait en faveur de ses parents, Henri Germé fit une fondation du même genre à l'Université de Prague. Nous copions ici le passage concernant de la Dissertation sur les Bourses d'études attachées à l'Athénée de Luxembourg, que M. le Professeur Namur a publiée en tête du Programme de 1846 – 1847.

« Après avoir obtenu du général des « Jésuites, Mutius Vitelesci, la permission « de fonder une bourse d'études au con- « victoire de St. Barthélémy, à Prague, « le père Henri Germé de Lamormenil fit « en présence du Père Paul-Anastase, rec- « teur de ce collége, l'acte de fondation « de cette bourse. En voici la teneur :

« 1° Henri de Lamormesnil autorise le « susdit recteur à toucher annuellement « 138 fls. 48 Kreuzers (307 frs. 42 cen- « times) pour intérêts d'une somme de 2180 « fls. du Rhin (6,100 frs.), déposés au Con- « seil de Prague, le 16 octobre 1645, « par les Pères Guillaume et Henri de « Lamormesnil.

« Cette somme, payable en deux termes, « servira à entretenir au susdit convictoire « de Prague un boursier du Pays de Luxem- « bourg : 90 florins seront payés pour nour- « riture et logement; 40 serviront à l'en- « tretien des vêtements, etc., et à l'obten- « tion des grades académiques, si le titu- « laire est apte aux études supérieures.

« 2° Le fondateur se réserve la nomi- « nation, sa vie durante. Après sa mort ce « droit passera au Recteur du collége de « Luxembourg qui sera prévenu par le di- « recteur du convictoire de Prague, toutes « les fois que la bourse redeviendra va- « cante.

« 3° Si contre toute attente l'établisse- « ment des Jésuites venait à se dissoudre « ou à être transféré autre part, on re- « mettra les titres de la fondation au père « provincial de la Belgique à la bienveillance « duquel la bourse sera recommandée.

« 4° Le récipiendaire devra être fils lé- « gitime de parents catholiques. On exigera « une bonne conduite morale et religieuse, « des capacités suffisantes et quelques con- « naissances dans la langue latine.

« 5° Le choix de la future vocation res- « tera libre au boursier.

« 6° Si l'établissement de St. Barthélé- « my à Prague venait à se dissoudre, la « bourse ne pourra nullement s'éteindre ou « être à la disposition du sénat de Prague, « qui est le dispositaire des fonds; elle « devra être perpétuée suivant la volonté « des fondateurs à Prague, ou autre part, « par les soins du père recteur.

« L'acte de fondation fait à Vienne, est « daté du 1er février 1646.

« Depuis la première nomination, faite « en 1646 par le fondateur lui-même, jus- « qu'en 1737, plusieurs Luxembourgeois « ont joui de cette bourse, » qui en conformité d'un rescrit impérial du 12 mars 1842 a été réunie à celles de Kœnigsgrætz et de Bileck, et rapporte ainsi une somme de 250 florins d'Autriche.

Nous terminerons cet article en transcrivant encore la notice que l'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacrée à Henri Germé : « 1645. Henricus Lamor- « manni Societ. Jesu, frater Guilhelmi, « fundator bursæ Lamormanicæ in Semina- « rio Luxemburgensi pecuniis a Dno Joanne « Putz ab Adlerthurm Cæsaris Consiliario « hujus applicationi donatis mortuus Vien- « næ Austriæ. »

Viri illustres, I, N° 76. — Bertholey, VIII, 191. — Moreri, IV, 867. — Namur, Dissertation sur les bourses, X, et XVII. — D. Calmet, Biblioth. lorr. — Pierret, I, fol. LXV. — Clasen, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 130, 327 et 330. — Vanden-

Digitized by Google

MELEN et MEISSER, Dictionnaire géographique du Luxembourg, 82. — MERJAI, Manuscrits, XXIV. — NAUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 24.

GERNICHAMPS, *Christophe*, curé de Villers-Ste-Gertrude, est cité sans plus de détails par Tellot, avec la mention qu'il a composé divers ouvrages dont les titres nous sont restés inconnus.

TELLOT, Mémoires manuscrits sur l'Histoire du Pays de Luxembourg.

GERNIN, *Jean-Paul*, né à Remich, Docteur en Théologie et mort en 1615, a écrit sur la Théologie; mais les titres de ses ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

BERTHOLET, VIII, 191. — PIRARET, I, fol. LXV. — ULVELING, 38. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 34, note 4, *P*.

GÉRY, *Saint*, en latin *Gaugericus*, d'où quelques-uns le nomment *Gaugeric* et *Gaucher*, est né à Yvois-Carignan, pendant la dernière moitié du sixième siècle. Son père, dit-on, se nommait Gaudence et sa mère Anastadiole: Bertholet écrit erronnément Astridiole.

Ses parents qui étaient d'origine noble, élevèrent le jeune Géry dans la crainte de Dieu et dans la connaissance parfaite de leur sainte religion; aussi croissait-il tous les jours en piété sincère comme il avançait dans les connaissances qui étaient alors enseignées dans les écoles publiques, au point que vers l'année 577, Magneric, archevêque de Trèves, dans une de ses visitations diocésaines, ayant appris à le connaître, se crut en devoir de lui donner la tonsure et de l'élever au diaconat. Géry remplit dès ce jour les fonctions de clerc-diacre avec zèle et pureté: Personne n'était plus charitable ni plus composé que lui dans ses dehors et sa conduite.

Dans ces pratiques de piété le diacre d'Yvois, c'est ainsi qu'on le nommait souvent, n'aimait rien tant que de n'être pas remarqué du monde; mais la réputation de son mérite vola bientôt dans les pays voisins et l'y fit désirer pour pasteur. Vedulfe, cinquième évêque d'Arras et de Cambray étant mort sur ces entrefaites en 580, le clergé et le peuple de ces deux diocèses qui pour lors étaient réunis, s'empressèrent de députer vers Childeric II, roi d'Austrasie, pour lui demander Géry. Le roi y consentit et Géry, par obéissance disent les légendaires, fut forcé de se charger du fardeau de l'épiscopat. Gilles, évêque de Rheims l'ordonna prêtre et le sacra évêque. De ce jour commença pour le nouveau prélat une vie toute de sollicitude apostolique et de travaux évangéliques qu'il ne cessa de pratiquer pendant les trente-neuf années qu'il vécut encore. Prédications, missions, dispensation des sacrements, telles étaient ses occupations constantes. Plein de conviction en la vérité de sa foi et dans les droits de l'Eglise, il soutint l'une et défendit constamment les autres avec le courage le plus héroïque, même contre les empiétements des rois auxquels il osa plus d'une fois faire des remontrances aussi franches que sévères; et nous possédons encore une lettre qu'il écrivit au roi Clotaire pour rappeler ce monarque à son devoir envers les églises qu'il tentait de dépouiller pour enrichir ses créatures.

Lorsque Géry monta sur le siége archiépiscopal, son diocèse renfermait encore des restes sensibles d'idolâtrie que ses prédécesseurs n'étaient pas parvenus à extirper: Le saint prélat se mit en devoir de les exterminer et il y réussit. Le mont des Bœufs entr'autres, près de Cambray, avait conservé jusque là le privilége d'être le lieu d'un rendez-vous pour certaines pratiques payennes. Géry, pour en faire disparaître jusqu'aux moindres vestiges, y bâtit un monastère sous l'invocation de St. Médard. Cette maison subsista en cet endroit jusqu'en 1540 où Charles-Quint la fit détruire pour y élever une citadelle. Alors les chanoines se retirèrent dans l'église de St. Vaast et y rapportèrent le corps de leur saint fondateur qui avait voulu être inhumé dans l'église de St. Médard.

Géry mourut le 11 août 619 et fut dans la suite inscrit au catalogue des saints.

Digitized by Google

L'auteur du manuscrit des Viri illustres est comme d'ordinaire, très-laconique à l'égard de ce pieux prélat: « Sanctus Gau-« gericus Ivodiensis, Episcopus Camera-« censis et Atrabensis. S. R. Imperii Prin-« ceps, fundator Ecclesiæ collegiatæ Ca-« meraci. »

Bertholet, II, 71 à 75. — Pizzeret, I, fol. LXV. — De la Haut, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan, 407, sq. — Les Délices des Pays-Bas, II, 356, et III, 71, note. — Surius. — Gallia Christiana, III, 4. — Viri illustres, I, N° 2. — Wilhelmus a Wiltheim, Disquisitiones antiquariæ Historiæ luxemburgensis; lib. II, c. 9, §. 3. — De Raw, Vies des Pères, des Martyrs et des Saints, IV, 385. — Gheesquière, Acta Sanctorum Belgii, II, 256, ad 315.

GEWIN, *peut-être mieux* Geswin, *Jean-Paul*, originaire de Remich, ne nous est connu que par l'ouvrage intitulé: Virorum illustrium ex Ordine Eremitarum D. Augustini, par Corneil Curtius; Anvers, 1636. Il y est désigné comme auteur d'un livre suscrit: *Fama posthuma D. Petri Richardoti, abbatis Epternacensis.* L'auteur y relève les mérites de François Richardot, évêque d'Arras, frère de l'abbé d'Echternach, afin de mieux faire ressortir les excellentes qualités de ce dernier.

D'après une communication que M. le Professeur Marx, de Trèves, a eu la bonté de nous faire, il est à croire que J.-P^l Gewin était religieux d'Echternach, et qu'il fut contemporain de l'abbé Richardot qui est mort en 1628 (v. son art.).

L'ouvrage cité dans le texte; et Professeur Marx, de Trèves, communication manuscrite du 29 mai 1860.

GHISLAIN, *Gislain* ou *Schetzel*, *Schetzelon*, est un de ces personnages énigmatiques sur lesquels l'histoire aussi bien que la légende ne nous ont conservé que très-peu de renseignements directs et positifs. Si nous pouvons en croire Bertholet, Schetzel était né dans le Luxembourg pendant les premières années du douzième siècle. Nous ne savons absolument rien sur son premier âge ni sur sa jeunesse, ni encore sur ses parents. Seulement il est constant que, élevé dans une extrême piété il crut ne pouvoir se rendre plus agréable à Dieu qu'en se retirant dans la solitude afin de n'être point distrait dans ses méditations; et il choisit la forêt du Grünwald où il passa les quinze dernières années de sa vie, n'ayant que le firmament pour couverture, l'air pour habillement et le manger des bêtes sauvages; car il ne se nourrissait que d'herbes, de racines, de glands et de faines, et ne se couvrait le corps que d'une simple ceinture de peau avec un sachet qu'il portait pendu au col. La légende nous apprend que seulement pendant ses quatre dernières années il a consenti en forme d'adoucissement à sa mortification surnaturelle, à manger de temps en temps un morceau de pain de son ou d'orge qu'il allait demander dans l'une ou l'autre des cabanes des environs et devant la porte desquelles il prenait aussi parfois son gîte. On montre encore au Grünwald une espèce de grotte près d'une fontaine, qu'on nomme de son nom et où la tradition veut qu'il ait demeuré.

Pendant l'été de l'année 1857, M. l'abbé Klein, desservant de la paroisse de Weimerskirch à fait faire des fouilles dans la grotte dont nous venons de parler, et on n'y découvrit que quelques fragments de vases avec deux lames de couteau enrouillées ainsi que des débris de poutres; d'où l'on peut conclure, dit M. le curé, que cet antre a été habité dans le temps, qu'il a été agrandi par une main humaine et que très-vraisemblablement il y avait une espèce de construction-avancée, comme du reste il était d'usage chez les solitaires d'avoir un oratoire contigu à leur cellule. La fontaine dite de Schetzel se trouve à deux cents pas environ de la grotte, et dans les temps anciens un religieux de l'abbaye de Munster venait tous les ans en bénir l'eau: mais cet usage s'est perdu depuis plusieurs siècles.

Lorsque Schetzel pressentit, dit-on, que sa fin approchait, il alla au village voisin, à Jung- ou à Burg-Linster, se fit administrer le St. Viatique et rendit bientôt après

Digitized by Google

son âme au créateur, en l'année 1141. Il fut inhumé d'abord au lieu même où il avait vécu, et une chapelle fut bâtie sur son tombeau; mais quelque temps après, c'est-à-dire vers l'année 1150, l'abbé de Munster fit transférer son corps dans son église où il fut solennellement enterré au-devant du maître-autel. La dévotion publique lui avait élevé un monument qui fut détruit lors de la ruine de l'ancienne abbaye de Munster en 1544 par ordre de Charles-Quint, et ses restes demeurèrent enfouis sous les décombres. Nous ne savons si ce pieux solitaire a été solennellement canonisé; quoiqu'il en soit le martyrologe belgique en fait mention au 6 août.

Nous ne pouvons nous empêcher de rapporter ici quelques particularités qui dépeignent plus particulièrement ce saint anachorête: Pendant un voyage qu'il fit à Trèves après la diète de Spire, St. Bernard ayant appris la vie austère de Schetzel, voulut le faire visiter par deux de ses religieux qu'il chargea de lui présenter de sa part une tunique et des souliers ou des sandales, le priant de s'en servir pour l'amour de lui. Ici nous laisserons parler l'un de ces religieux, parce que le style naïf de la légende peindra mieux la situation: «Nous nous mîmes incontinents en «chemin, et nous arrivâmes de grand «matin à la maison où nous croyions qu'il «réposait. Ne l'ayant pas trouvé, nous «nous informâmes auprès de son hôte ou «était Schetzelon. Il nous dit qu'il était «parti vers minuit; que lui ayant demandé «pourquoi il partait de si bonne heure, «il lui avait répondu que quelques reli«gieux devaient venir pour le chercher, «mais qu'il ne voulait pas se montrer à «eux pour lors. Nous avions cependant «cru le surprendre avant qu'il fût levé....

«Nous priâmes son hôte d'aller au lieu «de sa retraite et de le supplier de notre «part de ne pas nous priver de sa pré«sence, en considération de celui qui «nous avait députés. Il le fit, et quand «nous fûmes auprès de lui, nous le sa«luâmes et lui offrîmes les présents que «notre maître lui envoyait. Il les reçut «avec respect, se revêtit de la tunique et «se chaussa; mais il ôta de suite le tout, «et nous dit: Béni soit Dieu qui a daigné «inspirer à cet homme apostolique de se «souvenir d'un misérable pêcheur comme «moi; j'ai mis par amour pour lui et par «obéissance les vêtements qu'il m'avait «destinés, mais je ne puis pas les porter «plus longtemps, puisque je n'en ai pas «besoin, et que St. Bernard ne me l'a «point commandé; car je vous déclare, «mes amis, que rien ne me ferait plus de «peine que d'être obligé de me charger «de nouveau de ce fardeau, dont je me «suis dépouillé depuis longtemps.

«Lorsque nous vîmes la bonté et l'affa«bilité de ce solitaire, nous lui parlâmes «avec plus de confiance, et nous lui de«mandâmes s'il ressentait encore les ten«tations du démon et les aiguillons de la «chair? Il sourit en entendant cette pro«position, et comme sa vertu n'avait rien «de farouche, il nous parla ainsi: Il y «a longtemps, mes chers frères, que par «la grâce de Dieu je suis délivré des pas«sions vicieuses de la chair; mais puisque «la vie de l'homme est une tentation per«pétuelle sur la terre, qui est-ce qui peut «se glorifier d'avoir un cœur pur? Si nous «disons que nous sommes sans péché, nous «nous séduisons nous-mêmes, et la vérité «n'est pas en nous; environnés de toutes «parts de pièges, comme nous sommes, «et exposés sans cesse aux traits de nos «ennemis, à moins que nous ne soyons «défendus du bouclier de la divine pro«tection, pouvons-nous être à couvert des «embuches de ceux qui attaquent l'homme «le plus juste? Nous nous confions néan«moins en la miséricorde de Dieu, qui «est fidèle, et qui ne permettra pas que «nous soyons tentés au-dessus de nos forces.

«Mais pour vous satisfaire, je vous «raconterai les sortes de tentations aux«quelles je suis quelque fois sujet: Un «jour qu'il faisait un froid excessif, je «me couchai nu sur la terre, et il tomba «une si grande quantité de neige que j'en

Digitized by Google

« fus couvert à la hauteur d'un pied et « demi ; de façon qu'il ne me restait qu'une « petite ouverture par où je respirais, « parce que mon haleine y avait fondu la « neige. Alors un lièvre, transi de froid, « cherchant son gîte pour s'y cacher, passa « par cet endroit et s'y arrêta, attiré sans « doute par la chaleur. Ce hasard me fit « rire, et j'eus la pensée ou de le tuer « ou de le prendre à la main, afin de m'en « amuser. Mais je me retins, et revenu à « moi-même, je condamnai ma légèreté et « me reprochai la perte de temps que j'a- « vais faite dans cette pensée frivole. Je « laissai donc reposer le timide animal « aussi longtemps qu'il voulut, et jusqu'à « ce qu'il se retira de lui-même.

« Voilà une des tentations les plus con- « sidérables que je me souviens d'avoir « eues depuis plusieurs années ; c'est pour « vous égayer que je vous en ai raconté « les circonstances, plus au long peut-être « qu'il ne convenait. Du reste, je suis con- « fus et triste de ce que de vains objets « m'inquiètent, telles que des mouches « qui volent, et par où je me vois distrait « et empêché souvent de continuer les « méditations célestes. »

Bertholet, IV, 97 à 104. — Martyrologe Belgique, au 6 août : Vita Sti Albardi. — Wilhelmus a Wiltheim, Disquisitiones antiquariæ Historiæ luxemburgensis, L. II, c. 4, §. 3. — De Feller, Dictionnaire historique, litt. S. — Lucas Niderhorn, Res monasterienses ; macrt. Bibl. Luxbg. — Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Munster ; macrt. Bibl. Luxbg. — Renseignements fournis par M. Klein, desservant à Weimerskirch. — Brower, Annales Trevirenses, II, 42, sq. — Ulveling, 6. — Paquet, 13. — Masen, 393.

GILLES, *dit d'Orval, Aegidius Aureæ-Vallis*, est né à Liége suivant la plupart des auteurs, dans le Pays de Famenne suivant d'autres. Quoiqu'il en soit il entra à Orval où il prononça ses vœux religieux. Il y florissait pendant la première moitié du treizième siècle. M. le Comte de Bec-de-Lièvre dit qu'il est mort en 1248, tandis que d'autres historiens fixent l'année 1251, et ce avec plus de fondement puisqu'il a encore écrit des événements qui se sont passés en cette dernière année.

L'Histoire ne nous a rien conservé sur la vie de ce religieux qui paraît-il, est entré adolescent à Orval en qualité de novice et y mourut vieillard, ayant partagé tous ses instants entre l'étude, la prière et les travaux des mains, comme cela était d'usage dans son abbaye.

Nous avons de Gilles d'Orval, ainsi dénommé par quelques-uns parce qu'il était religieux de ce monastère, ou de Liége de son lieu natal, une Histoire des évêques de Tongres, de Mæstricht et de Liége jusqu'à Henri de Gueldre (1251), sous le titre de : *Historia Episcoporum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium, a S. Materno primo Tungrorum Episcopo, ad annum salutis CIↃ.CC.LI.* Elle a été imprimée dans le second volume du Recueil de Chapeauville, en 1613. Cet ouvrage est très-estimé pour l'exactitude avec laquelle les faits y sont rapportés ; mais, dit Bertholet, on peut lui reprocher un peu trop de crédulité sur certains miracles : Il est la continuation des mémoires d'Anselm de Liége.

Chapeauville, Collectio auctorum præcipuorum qui gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium scripserunt, II. — Fr. Swertius, Athenæ Belgicæ, 107. — Bertholet, I, 76, note f. — Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 91. — D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Moreri, IV, 287 — La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 12, sq. — Paquet, 23. — Biographie générale des Belges, 96. — Les Hommes illustres des Pays-Bas, II, 113. — Dewez, Histoire du Pays de Liége, II, 354. Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 7.

GILLES, *dit d'Orval*, autre religieux du même monastère, ne nous est connu que par une *histoire de son abbaye* qu'il a composée et qui finit à l'année 1555 : On trouve dans cet ouvrage plusieurs faits d'Histoire du Pays de Luxembourg et du Comté de Chiny.

D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 15.

GILLES, *dit d'Yvois*, mérite de trouver place parmi les illustrations du Pays à cause d'un trait d'héroïsme patriotique qui a rendu sa mémoire célèbre parmi ses compatriotes. Il était simple forgeron ou

Digitized by Google

maréchal-ferrant, mais homme de tête et de courage : Pendant le siége mémorable qu'Yvois, sa ville natale eut à soutenir contre François I. en 1541, Gilles à la tête de quelques bourgeois aussi braves que lui, mais dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous, osa faire une sortie en plein jour et entreprendre de s'emparer d'une partie de l'artillerie des assiégeants. Il parvint à se saisir de trois pièces de canon qu'il traîna jusque dans les fossés au pied des murs de la place, se flattant de l'espoir que peut-être les assiégés pourraient au moyen de cordes, les enlever par dessus les murailles. Mais comme il vit bientôt que cela serait impossible il les encloua après en avoir brûlé les affuts. Et ce ne fut qu'avec grande peine et après avoir perdu beaucoup de monde que les assiégeants parvinrent plus tard à les retirer du fossé.

A la suite du même siége qui fut mémorable sous plus d'un rapport, les habitants d'Yvois donnèrent une preuve bien honorable de leur fidélité à leur prince légitime : ils aimèrent mieux se faire bannir et perdre toute leur fortune plutôt que de prêter serment à un autre maître. Ils firent plus encore, ils s'enrôlèrent tous dans l'armée d'Espagne où un grand nombre d'entre eux périt sur le champ de bataille pendant les deux années de guerre à outrance qui suivirent la reddition d'Yvois au Duc d'Orléans.

De la Haut, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan, 115 et 408, sq. — Du Bell, Mémoires, IV, 89.

Gilles ou Gillesz, *Jean, dit Baron d'Aldringen;* v. ALDRINGEN, *Jean-Gilles, baron d'.*

GILSON, *le frère Abraham,* naquit à Habay-la-vieille, le 1er octobre 1741. Un amour profond pour le recueillement et la solitude le porta à se faire ermite au Biseux. Là, dans la contemplation, la prière et le silence, il se pénétra peu à peu des tableaux de la nature et se passionna pour elle. Sans avoir fait aucune étude du dessin il s'amusait à reproduire les sites dont l'aspect avait frappé ses regards. Plus tard il entra comme frère convers à l'abbaye d'Orval où son talent pour la peinture ne tarda pas à se relever, et il fut goûté par ses supérieurs qui l'encouragèrent d'abord dans ses travaux, fidèles aux anciennes traditions de l'abbaye où de tout temps on avait cherché à développer les différentes branches de connaissances humaines et des arts utiles. Bientôt après le frère fut envoyé à Rome et à Paris pour étudier aux académies de peinture dont il devint en peu de temps un des élèves les plus distingués : il s'inspirait en effet de la vue des chefs-d'œuvre de l'école italienne surtout. A son retour il alla encore visiter les œuvres des grands maîtres à Dusseldorf, à Manheim, à Bruxelles et à Anvers. Revenu enfin définitivement dans son monastère, Gilson résolut de faire largement profiter celui-ci des fruits de l'expérience qu'il lui avait fait acquérir. On en jugera par la liste seule des tableaux qu'il composa pour la nouvelle église de l'abbaye, qui était, comme on sait, dédiée à St. Bernard.

Fresques de la voûte, en trois grands tableaux : *1°.* Ste. Cécile, entourée d'anges qui chantent avec elle, placée au-dessus des orgues. — *2°.* Ascension du Christ qui est accompagné des Pères de l'Ancien-Testament. — *3°.* Apothéose de St. Bernard et de St. Benoît accompagnés de religieux de leurs ordres respectifs.

Dans le bas-côté de gauche: 4°. Crucifiement de St. Pierre. — *5°.* Chute de Simon-le-magicien. — *6°.* St. Pierre guérissant les malades par son ombre. — *7°.* Entrée de Jésus à Jérusalem. — *8°.* Zachée sous le sycomore. — *9°.* La Résurrection de Lazare. — *10°.* La Transfiguration du Christ. — *11°.* Sermon sur la montagne. — *12°.* Les vendeurs chassés du Temple. — *13°.* Jésus au Temple enseignant les Docteurs de la Loi.

Dans le bas-côté de droite: 14°. La Décollation de St. Paul. — *15°.* La Conversion de St. Paul. — *16°.* St. Paul prêchant à

Digitized by Google

l'aréopage. — *17°*. Le tribut dû à César. — *18°*. Le lavement des pieds. — *19°*. Jésus montant le calvaire. — *20°*. Elévation en croix. — *21°*. Descente de croix. — *22°*. Résurrection du Sauveur.

Dans le chœur: 23°. Apothéose et couronnement de la Vierge; fresque sur la coupole au centre des traverses. — *24°*. Présentation de la Vierge au Temple. — *25°*. Présentation du Sauveur aux Docteurs; fresques au-dessus des chapelles.

Sur les voûtes ou plafonds du chœur; fresque en trois tableaux; *26°*. L'Arche d'Alliance et les sacrifices de l'Ancien-Testament. — *27°*. L'Adoration de l'Agnean et les mystères de l'Apocalypse. — *28°*. Le Saint-Sacrement adoré par les Pères de l'Eglise.

Deux médaillons: *29°*. SS. Pierre et Paul, à mi-corps et de grandeur naturelle, entre les pilastres du chœur et ceux de la nef transversale. — *30°*. Les sept Vertus théologales, en grisaille dans des panneaux.

Dans les onze chapelles: 31°. SS. Michel, Gabriël et Raphaël conduisant le jeune Tobie. — *32°* Naissance du Sauveur. — *33°* Martyr des premiers apôtres, sous Néron. — *34°* Le fondateur de l'Ordre de Cîteaux en extase devant la Ste. Vierge qui lui présente son fils. — *35°* Le fondateur du Mont-Cassin avec trois anges soutenant son livre, lui présentant un encrier et lui montrant l'Esprit-Saint qui l'inonde de ses lumières. — *36°*. Le Saint au poteau et le bourreau lui déchirant les chairs.

Plusieurs autres médaillons en grisaille.

Outre ces tableaux, le frère Abraham avait peint des toiles en grand nombre qui se trouvent soit dans l'église de Villers-devant-Orval, soit entre les mains de plusieurs particuliers: Il y en avait entre autres douze ou treize dans le réfectoire de l'abbaye de Munster, d'où elles furent plus tard transportées à la maison curiale de la ville-haute de Luxembourg et finalement vendues par l'effet d'une coupable insouciance pour les beaux-arts. Le chiffre connu de ces peintures connues et décrites par M. Namur s'élève à trois cent cinquante-un.

Après la dévastation et l'incendie de son abbaye, le frère Abraham s'était retiré à Luxembourg où il a séjourné jusqu'à la reddition de cette place à l'armée de la République française; puis il est allé mourir à Florenville, le 16 janvier 1809, à l'âge de soixante-huit ans, pleurant encore ses tableaux dévorés par les flammes à Orval et qui lui avaient coûté plus de vingt-cinq ans de travail.

Il fut enterré dans ou près de l'église du même village où l'épitaphe suivante, gravée sur une pierre bleue adossée au mur du temple rappelle sa mémoire:

CI-GIT ABRAHAM GILSON
FRERE CONVERS DE L'ABBAYE D'ORVAL.
IL FUT PEINTRE CELEBRE ET SON NOBLE TA-
[LENT
DECORA CETTE EGLISE.
ARTISTE BIENFAISANT, MODESTE ET VERTU-
[EUX
RELIGIEUX AUSTERE IL VECUT EN BON FRERE
ET MOURUT EN SAINT PERE
LE 16 JANVIER 1809.

R. I. P.

Jeantin, Chroniques de l'abbaye d'Orval, 189, sqq. — La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 43. — Notes communiquées. — A Namur, Notice sur le frère Abraham Anvers 1860; et 2e édit, Luxbg, Bück.

GILSON, *le frère Jérôme*, était frère du précédent. Il entra comme lui à l'abbaye d'Orval où il se distingua d'une manière éminente comme doreur. Il est mort à Florenville, auprès de son frère.

Renseignements communiqués.

GIRCKEN, *Nicolas*, né à Eybertingen dans l'ancienne prévôté de St. Vith, fit profession dans l'ordre des Ermites de St. Augustin, passa Docteur en Théologie et professa cette science à Cologne. Il fut aussi examinateur synodal et nommé prieur du monastère de sa règle dans la même ville, le 26 avril 1703; finalement on le désigna Provincial au chapitre tenu en cette ville. Il conserva cette dernière dignité

Digitized by Google

jusqu'au 23 janvier 1706; le 14 avril il l'obtint de nouveau et la garda jusqu'au 10 mai 1715. Il mourut à Aix-la-chapelle le 1er juillet 1717, à l'âge de 56 ans, la 37e de sa profession religieuse et la 33e de son ordination.

On a de lui l'ouvrage suivant qu'il composa pour l'instruction de ses religieux : *Sumna summæ Theologiæ Scholasticæ juxta tuta et inconcussa dogmata SS. Augustini et Thomæ;* 4 vol. Cologne, 1704. A l'édition de 1719 il avait voulu ajouter un 5e volume : *De religione et statu religioso;* mais la mort le prévint avant qu'il en eût achevé le manuscrit.

Hartzheim, Bibliotheca coloniensis, 256. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 37.

Gislain; v. GHISLAIN.

GISLEBERT, *moine de St. Hubert,* célèbre copiste du onzième siècle. La beauté et la régularité de ses caractères sont encore aujourd'hui un objet d'étonnement et d'administration pour les connaisseurs.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, 47.

GLEWEL, *Wenand,* abbé d'Echternach, de 1437 à 1465, est beaucoup loué par Bertels qui lui consacre au-delà de deux pages, c'est-à-dire beaucoup plus de place qu'il n'en a donnée à aucun autre abbé.

Nous n'avons découvert ni le lieu ni la date de la naissance de ce prélat, ni son extraction. Il était custode ou portier de l'abbaye lorsque Pierre de Hübingen, 48e abbé d'Echternach vint à mourir et que les religieux le forcèrent à accepter la dignité suprême de leur maison malgré ses protestations d'insuffisance. La clémence, dit Bertels, luisait sur la figure de l'abbé Wenand Glewel; une exquise prudence dans tous ses actes et la vigilance la plus éclairée dans la direction qu'il donnait au monastère. Il joignait à ces belles qualités une exactitude exemplaire à assister aux offices comme aux heures canonicales; et pendant ses courts moments de loisir il s'occupait à des travaux littéraires d'un grand mérite, tant pour l'abbaye, ajoute le même auteur, que pour le monde savant. En effet il composa : 1° De computu reddendo. *Ouvrage qui parait avoir été une espèce de compte-rendu de l'administration de son monastère.* On lui attribue en outre, 2°. Un Dictionnaire latin-allemand, qui est resté manuscrit et que l'on conserve à la Bibliothèque de Luxembourg, avec la suscription : Vocabularium latino-germanicum; vol. in 12. *Ce livre est surtout destiné à servir à l'intelligence des anciens diplômes et des chartres.*

Afin de réunir ici tous les faits qui nous ont été conservés sur cet abbé, nous ajouterons que son élection a d'abord rencontré une opposition dans la personne du prélat de St. Martin de Trèves qui prétendait se mettre à sa place parce qu'encore du vivant de l'abbé défunt cette dignité, disait-il, lui avait été promise. Mais Wenand Glewel se reposant sur la justice de sa cause, traduisit son compétiteur devant le concile de Bâle qui condamna les prétentions de ce dernier, confirma l'abbé Wenand et le fit bénir en 1439 au couvent des frères mineurs, à Bâle même.

Pendant un incendie considérable qui ravagea la ville d'Echternach en 1444, l'abbé Wenand Glewel ouvrit les caves de son monastère et donna à ceux qui travaillaient à éteindre les flammes du vin en abondance, afin de soutenir leurs forces, dit Bertels, qui ajoute qu'à cette occasion sept charretées furent ainsi distribuées. Cet abbé eut en outre à souffrir plusieurs contradictions pénibles tant de la part des habitants d'Echternach que de quelques-uns de ses moines mutinés contre son autorité; mais il les supporta toutes avec la plus belle grandeur d'âme à cause de l'amour qu'il portait à son monastère.

L'abbé Wenand Glewel est mort plein de jours en 1465, et fut inhumé devant l'entrée de la sacristie de son église abbatiale.

Bertels, 170, sqq. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 10. — Berthollet, II, P. J. X. — Clasen, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 422. — Liber aureus, msert. parchem. fol. LXXXIII.

Digitized by Google

GOEBEL, *Barthélémy*, est un de ces religieux modestes dont l'Histoire n'a pas transmis les vertus, bien que de son temps il ait su se faire une réputation méritée de piété et de vie exemplaire. L'auteur du manuscrit des Viri illustres est la seule source qui nous ait fait connaître ce personnage qui a vécu vers l'époque de la rédaction de cet ouvrage : « 1654. Bartho-« lomæus Gœbel Luxemburgensis Carthu-« siæ Domûs Sancti Sixti in Rutila prior « et convisitator. » Avons-nous besoin d'ajouter qu'il faut traduire Rutila par Rethel?

Viri illustres, I, N° 107.

GOMAND, *Jean-Henri-Willibrorde*, fils de Remy-Nicolas Gomand, employé à la recette générale et de Catherine Beck, est né à Luxembourg, le 11 février 1817.

Il suivait les cours de l'athénée de cette ville lorsque M. Boch-Buschmann (v. son art.) propriétaire et directeur de la faïencerie de Septfontaines voulut créer près de cette manufacture une école de gravure dans le but de faire un sort convenable à des jeunes gens de bonne conduite et qui donnaient quelques espérances. A cet effet M. Boch s'informa près des professeurs de l'athénée des élèves qu'ils croyaient dignes d'être admis à apprendre un art qui devait leur procurer une position aisée : Gomand fut un des premiers qui ont été recommandés ; et il ne démentit point la bonne opinion qu'on avait de lui.

Il s'appliqua d'une manière louable, se perfectionna dans le dessin dont il avait eu les premières notions sous la direction du Professeur Fresez, dans le cours duquel il figura plusieurs fois parmi les lauréats ; il apprit à modeler, s'initia aux secrets de fabrication de la faïencerie, et après quelques années il était bon graveur.

Comme vers 1845 l'invention de la galvanoplastie fit un moment craindre à bien des graveurs de voir leur avenir devenir précaire, Gomand demanda à être employé au bureau de la faïencerie où il devint teneur de livres, puis caissier. Il fut plus tard chargé de surveiller la fabrication.

Dans l'accomplissement des devoirs que lui imposait ce dernier poste il eut occasion de s'occuper de nouveau de gravure et de dessin. Il le fit d'une manière digne d'éloges : Ce fut lui en effet qui dessina et grava les objets qui, à l'exposition universelle de Paris en 1855, valurent à la faïencerie de Septfontaines la médaille de deuxième classe ; ce fut lui qui a modelé pour orner le musée de M. Boch, une frise dont une partie a figuré à la même exposition et que le musée de Sèvres a jugée digne de paraître parmi les richesses de ses collections céramiques. Enfin la Société archéologique de Luxembourg, qui l'avait inscrit dès 1847 au nombre de ses membres correspondants, a su apprécier le talent qu'il a su mettre à déchiffrer les sceaux et les médailles : il a cherché avec une infatigable constance et a reproduit par un procédé à lui, avec une merveilleuse exactitude, les sceaux de tous nos souverains, des seigneurs, des institutions civiles et religieuses du pays. Un savant français, M. Achille Jubinal a constaté le mérite de cette reproduction pour laquelle il a, au nom d'une société archéologique de France, fait don à Gomand d'un ouvrage de grande valeur.

Gomand est mort le 28 avril 1857, à peine âgé de quarante ans.

Notice nécrologique sur Gomand ; dans : Publications de la société archéologique du Grand-Duché, à Luxembourg ; XII, xi, sq.

GORGES, *Michel*, est né à Bleyalf, le 30 octobre 1681. Dès l'âge de dix ans il suivit le cours de latin et la poésie à Munster-Eiffel ; plus tard il entendit la philosophie au Collége des Trois-Couronnés à Cologne ; enfin la Théologie dans la même ville. Entré dans l'ordre des Jésuites il enseigna pendant huit ans la pédagogie au Collége de Cologne et s'y acquit une grande réputation de science. Il fut ensuite nommé chapelain de l'église de Saint Aubin dans la même ville, mais il n'en remplit les fonctions que pendant six mois, ayant, après un concours qui fut tenu à Dusseldorf, obtenu la cure de

Hochstadt dans le Duché de Juliers, à laquelle était attachée la place de commissaire près des religieuses du St. Sépulcre à Neuysz et celle de Camérier du chapitre archidiaconal de la même ville. Il vivait encore en 1745 ; mais nous n'avons pas découvert la date de son décès.

On a de Michel Georges, 1°. BRACHIVM DEI NOSTRI IN PRINCIPE EVGENIO. VON GOTTES ARMB IN SERVIEN GEKOEPFTER TVRCKENDRACH. Discours sur la victoire de Charles VI sur les Turcs. 1717. — 2°. Dreistimmige Lerch, das ist Lieb- Lob- und Gebetts-Uebungen zu Ehren der eingefleischten Dreyfaltigkeit Jesus, Maria, Joseph. 1719. — 3°. Richtschnur der Marianischen Schæflein in Verehrung des Gnadenreichen Bildnus der allerseeligsten Mutter Gottes zu Kevelær unter dem Titel: Trœsterinn der Betruebten. 1741. — 4°. Gnadenbaum, das ist, die wunderwuerkende-allerseeligste Mutter Gottes Maria in der Gnadenreicher Passauischer Bildnus Mariæ in dem Hoch-Adelichen Closter Mariæ-Bæchlein genannt zu Starckerath im Herzogthume Cleve gelegen.

HARTZHEIM, Bibliotheca coloniensis. 251.

GRANSON, *Arnoul de;* v. CHINY, *Arnoul de Granson, Comte de.*

GREIN, *Jean-Baptiste;* v. GREYN, *Jean-Baptiste.*

GREVENMACHER, *Fulco de,* est cité pour avoir pris part à la première Croisade et pour avoir péri devant Antioche, en 1096.

GREVENMACHER, *Siger de,* compagnon de Fulco qui précède, assista avec celui-ci à la première Croisade. Il périt comme lui et à ses côtés devant Antioche, en 1096.

GREYN, *Jean-Baptiste,* né pendant la première moitié du dix-huitième siècle, à Michelbuch, commune moderne de Vichten, avait obtenu les ordres sacrés. Il était curé de Brachtenbach, au canton de Wiltz, lorsque de concert avec un autre prêtre, vraisemblablement de sa parenté, JEAN-BERNARD BECKER, vicaire au même Michelbuch et originaire de ce village ou bien de Schandel, commune d'Useldange, ces deux respectables ecclésiastiques fondèrent le 7 octobre 1777, devant le notaire A. Everling de Grosbous le bénéfice dit de Michelbuch.

Les motifs qui les décidèrent à cette libéralité qui devait passer pour grandiose à cette époque et qui l'était devenue en effet par le concours que les autres habitants du village s'empressèrent d'y apporter ; ces motifs sont trop puissants pour que nous ayons pu omettre de les transcrire ici :

« Les deux comparants, *est-il dit dans « l'acte de fondation,* pénétrés d'une fer- « veur chrétienne et sainte pour l'instruction « de la jeunesse de Michelbuch, éloignée « de toutes écoles, pour secours consolant « des infirmes si éloignés de l'église parois- « siale — *Bissen dont cet endroit ressortis- « sait alors en étant éloigné de plus de « cinq kilomètres* — comme aussi pour « intérêt corporel et spirituel du village « de Michelbuch, ont volontairement et « publiquement déclaré d'avoir donné, cédé « et transporté par donation entre-vifs pour « toujours et à perpétuité à un vicaire tem- « poraire de Michelbuch les biens et rentes « ci-après leur appartenant respectivement, « sous les conditions, émoluments et charges « qui suivent. »

Cette donation consiste respectivement,

A. pour Jean-Baptiste Greyn, 1°. en la cession de son bien patrimonial dit Fehnrichsgut, consistant en prairies, champs labourables, terres sartables, bois et haies, ainsi qu'un journal et demi de terre de Vichtengut; 2°. en l'abandon d'un capital constitué, de trente écus du pays (138 francs et 30 centimes), rapportant par an quinze escalins ou 8 frs. 64 centimes.

B. pour Jean-Bernard Becker, dans l'abandon de quatre capitaux ou créances constituées, montant au chiffre global de cinq cent sept écus et huit sols de Luxembourg (2,337 frs., 93 cs.), rapportant en

Digitized by Google

rentes au denier vingt une somme de frs. 350, 68 cs. par an.

Ces différentes sommes, l'abbé Becker a déclaré qu'elles provenaient de la succession de l'abbé Nicolas Gengler, mort curé à Soufigen, et qu'il les abandonnait au profit de la dite fondation en acquit d'un devoir qu'il avait assumé en devenant héritier universel du dit curé Gengler.

Les donations dont il vient d'être parlé ont été faites en faveur d'un vicaire ou chapelain temporaire de Michelbuch, lequel devra toujours être approuvé pour entendre les confessions; le tout aux charges suivantes:

1°. De dire tous les dimanches et pour le village, la messe dans la chapelle du dit Michelbuch, et ce à une heure assez matinale pour ne pas empêcher les fidèles d'aller assister au service paroissial.

2°. De dire deux messes semainières, applicables aux familles respectives des fondateurs.

3°. En acquit de la rente de 15 escalins provenant du capital Greyn, il a à dire annuellement quinze messes à l'intention des auteurs de ce fondateur.

4°. Aux quatre principales fêtes de l'année il ne pourra célébrer la messe à Michelbuch que du consentement exprès du curé.

5°. Il tiendra pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février une école gratuite pour les enfants du village. Les branches à enseigner sont: l'instruction religieuse, la lecture et l'écriture.

6°. Il administrera la fondation.

7°. En cas de vacance, les prêtres issus de la famille des fondateurs auront toujours la préférence pour obtenir ce bénéfice dont ils ne pourront ensuite être démis que pour des causes réelles, non ennemies (*sic*), de mauvaise et scandaleuse conduite ou d'une négligence coupable dans la tenue de l'école: ce dont le curé est toujours appréciateur et juge.

Les descendants de ces deux familles sont: ceux de la maison Greyn de Michelbuch, ceux de Michel Gengler et Susanne Schrœder de Schandel, et ceux d'Augustin Becker et Susanne Gengler de Lintgen.

Les fondateurs posent en outre la réserve absolue que: pour le cas où un jour l'objet de leur donation deviendrait caduc ou serait détourné de son saint but, les biens et capitaux respectivement donnés retourneront à leurs héritiers, savoir: les libéralités du premier donateur à la maison Greyn de Michelbuch, sa maison paternelle; celles du second, par moitié aux enfants de sa sœur Catherine Becker de Bittbourg et la seconde moitié aux descendants des époux Michel Gengler et Susanne Schrœder de Schandel.

Les pertes à essuyer dans les biens ou les capitaux attachés à la fondation entraîneront une diminution proportionnelle dans les charges, sur décision du curé de la paroisse.

Cependant les pertes qui proviendront de la faute du bénéficier ou par sa négligence, seront supportées par lui ou par ses héritiers.

Pour corroborer la fondation, les habitants du village, ayant comparu personnellement avec leurs épouses, se sont obligés à livrer tous les ans à leur vicaire, le jour de St. Martin, onze novembre: *a*) quatre bichets (mesure de Vianden) de seigle par chaque cultivateur, et deux de ces bichets par ménage de journalier (total alors, 22 pour tout le village); *b*) un bichet de froment par maison de cultivateur (quatre en tout); *c*) quatre cordes d'Espagne de bois à prendre dans les bois particuliers, à façonner par les manœuvres et à charier par les quatre cultivateurs; *d*) à admettre à la glandée, les années où il y en aura, deux porcs de leur vicaire; *e*) à faire paître gratuitement pour lui trois bêtes à cornes, six brebis et autant de porcs; *f*) à entretenir en bon état de réparation et de construction la chapelle et la maison d'école; *g*) à fournir les ornements ainsi que le luminaire de l'église et les pains du sacrifice; le vin devant être donné par le chapelain.

Enfin, un particulier de Michelbuch,

Digitized by Google

Jean Salentiny, de la maison dite *Billen*, a en outre ajouté à la fondation un de ses jardins auquel il a attaché la charge de deux messes annuelles ; et un autre, *Nicolas Gengler, dit Greyn*, a échangé un jardin du douaire donné contre un autre plus commodément situé pour le vicaire.

Le douaire et la fondation Greyn-Becker subsistent jusqu'à ce jour comme bénéfice ecclésiastique. Ils ont été régularisés par arrêté royal belge du 10 avril 1834.

D'un autre côté, afin de préciser l'importance actuelle du bénéfice de Michelbuch, nous dirons que depuis la promulgation de la loi de 1843 sur l'instruction primaire le bénéficier, qui d'ailleurs jouit en outre aujourd'hui d'un traitement de vicaire sur la caisse de l'Etat, ne fait plus l'école pendant les quatre mois d'hiver ; mais en compensation il est tenu de verser annuellement de ce chef, et pour satisfaire à la clause de l'acte de fondation, une somme de cent et un francs, ou cinquante florins, la moitié du minimum du traitement annuel d'un instituteur. Les services religieux sont servis.

Quant aux terres qui constituent son douaire, elles se composent, d'après le cadastre, comme suit :

1°	Terres labourables .	231ᵃ	10
2°	Terres sartables . .	14	00
3°	Prairies	27	30
4°	Jardins	10	10
5°	Bois	118	50
6°	Plantis	72	50
7°	Haies à écorces . .	168	80
	En tout . .	8ʰ 42ᵃ	30

au revenu cadastral de frs. 135 79 ct.

Nous n'avons découvert aucune particularité ultérieure sur l'abbé Jean-Bernard Becker.

Quant au curé Greyn, il avait été nommé curé de Brachtenbach en 1774 et avait pris possession de cette cure le 23 mai de la même année. Dans cette paroisse il s'est acquis l'amitié de tous par le zèle constant qu'il a su mettre à remplir tous les devoirs qui incombent au pasteur d'âmes suivant la loi évangélique. Après y avoir, pendant vingt ans, donné l'exemple des vertus chrétiennes à tous, il fut transféré à la paroisse de Kaundorf, en 1794. C'est dans ce poste qu'il eut à subir toutes les tourmentes de la persécution sous les premières années du régime républicain français : sommé le 5 octobre 1797 (14 vendimaire an VI) par le commissaire du pouvoir exécutif de prêter le serment révolutionnaire, il s'y refusa avec courage et par conviction, et fut par ce motif condamné à la déportation. Mais il sut se soustraire à cette peine en se tenant caché. Dans cette pénible position il eut à essuyer toute l'amertume de ce que le curé Barthélémy (v. son art.), son successeur, a nommé *persecutiones gallicanas* dans un registre de la paroisse de Kaundorf, et n'osa plus se montrer en public. Forcé de cette manière à cesser toute fonction pastorale, il ne put plus administrer les sacrements les plus indispensables suivant la loi des chrétiens, et dut souffrir que ses paroissiens enterrassent eux-mêmes leurs morts et baptisassent leurs enfants. Enfin, consumé de chagrin, ce prêtre consciencieux est mort à Michelbuch, son lieu natal, dans la force de l'âge, le 8 avril 1806, emportant les regrets de ses ouailles dont il était resté le pasteur après la réouverture des églises au culte, et qu'il n'avait jamais cessé d'aimer comme en toute occasion il les combla de bienfaits.

Renseignements fournis par M. le Professeur Engling et M. Wahl, curé à Brachtenbach. — Archives de la paroisse de Kaundorf. — Exposé de la situation du Luxembourg belge, 1837, 48. — Acte de fondation du bénéfice de Michelbuch ; aux archives du vicariat apostolique, à Luxembourg. — Cadastre de la commune de Vichten. — Renseignements donnés par des particuliers de Kaundorf. — Protocole du notaire Bernard, de Wiltz, en l'étude du notaire G. Rischard.

Guenange, *Thomas-Henri de ;* v. THOMAS, *Henri, dit de Guntingen.*

Guibalde ; v. WIBALDE.

Guilermo *ou Guillaume, Don ;* v. VERDUGO, *Guillaume de.*

Digitized by Google

Guiliermi, *Balthasard, dit Boningen;* v. BONINGEN, *Guiliermi-Balthasard.*

Guillaume, *Cte de Luxembourg;* v. LUXEMBOURG, *Guillaume, Cte de.*

GUILLAUME, *dit d'Orval* parce qu'il était religieux de cette abbaye, a écrit des sermons sur le Cantique des Cantiques. La bibliothèque de Luxembourg possède cet ouvrage en manuscrit, sur velin; 1 vol. in folio, du quinzième siècle.

Clasen, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 288 et 314.

GUILLAUME, *dit de Vianden,* ne nous est connu que par l'ouvrage suivant qui n'a jamais été imprimé et qui est conservé en original à la Bibliothèque de Luxembourg : *Liber Monasterii S. Willibrordi Epternacensis, scriptus sub Reverendo Domino Roberto a Monreal, abbate, p. f. Willibrordu.* (nom de Religion de l'auteur) *a Vienna* 1587. *Continet summarium vitæ S. Villibrordi, abbreviatione Aurei libri, registrum omnium litterarum et adnotationum pagorum, curtium ac bonorum secundum ordinem alphabeticum in fine*; vol. in 4°.

Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 827, sq.

GÜLICH, *Maximin,* né à St. Vith au mois de mai 1610, entra dans le monastère de St. Maximin en 1631, après avoir terminé ses études humanitaires, et fut ordonné prêtre en 1636. Sa rare régularité, sa piété et ses vastes connaissances le firent désigner coadjuteur de l'abbé Agritius de Reckingen (v. Agrèce de Reckingen), le 2 juin 1654, et l'année suivante septante-quatrième abbé titulaire. Ce prélat eut la douleur de voir en 1674 son monastère dévasté par l'armée française. Cet événement l'affligea tellement qu'il en gagna une maladie de langueur qui se changea plus tard en hydropisie, laquelle l'enleva le 29 décembre 1679 dans le refuge de son abbaye, à Trèves.

L'église de St. Martin, près de cette ville, reçut sa dépouille mortelle.

v. Strasserac, Metropolis Ecclesiæ Treverensis, I, 366, sq.

Guntingen, *Thomas-Henri;* v. THOMAS, *Henri, dit de Guntingen.*

GYMNICH, *Eghard, Erard* ou *Evrard, de,* est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « 1624. Eyhar-« dus de Gymnich dominus in Berpergh, « monte sancti Joannis, Capitaneus gene-« ralis Ducatus Luxemburgensis, pro Jo-« anne Bavaro et Elisabetha Gorlicia, se-« pultus in Dudling. »

La maison de Gymnich, dite Beyssel de Gymnich dans une de ses branches, est d'origine allemande et très-ancienne. Elle a été connue dès le douzième siècle dans la personne de Henri de Gymnich qui avait épousé une dame de Linden née des plus anciens barons de Hollande et de Gueldre.

Gymnich, qui est encore florissant, porte : d'argent à la croix engrelée de gueules. Heaume couronné, au canard d'argent, becqué de gueules, en avant d'une branche d'arbre de sable. Robens donne la généalogie de cette famille, mais il a omis la branche qui s'était fixée dans le Luxembourg dès la seconde moitié du treizième siècle, dans la personne de Guy de Gymnich que nous voyons seigneur de Dudelange en 1290. Cette terre a appartenu à ladite famille pendant plusieurs siècles, de même que celle de Berbourg que Evrard, auquel cet article est consacré, a également possédée. Cet Evrard qui doit avoir été un seigneur puissant et guerrier a pendant vingt-cinq ans, de 1412 à 1437, été constamment en guerre avec le Pays de Trèves. Il avait épousé Gudèle ou Gudule de Badereck qui se disait veuve en 1445. Nous ne savons pas si ces époux ont laissé postérité.

Finalement Evrard de Gymnich a été Gouverneur du Quartier allemand du Luxembourg de 1413 à 1421 sous Wenceslas II et sous Sigismond, et a été inhumé à Dudelange où cependant il n'existe plus le moindre vestige de son tombeau.

Robens, Adelsbuch des Nieder- und Mittel-Rheins; verbo: Gymnich et Beyssel von Gymnich. — Bertholet, IV, ante textum XXV. — Gesta Trevirorum, III, 37, sq. — Notes d'études — Viri illustres, III, N° 190.

Digitized by Google

II.

HAGEN...., *le Père*, né à Sentzig près de Cattenom, florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle. Ce personnage ne nous est connu que par les trois lignes que l'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacrées : « 1650. « ..... Hagen ex Sencigh ad Kettenhof- « fen ad Mosellam ordinis Minimorum « Sancti Francisci de Paula et ejusdem per « Austriam Bohemiam et Bavariam pro- « vincialis. »

Viri illustres, I, N° 117.

HAHN, *Mathias*, né à Derenbach, commune d'Ober-Wampach au canton de Wiltz, pendant les premières années du dix-huitième siècle, devint prêtre et fut nommé curé de la paroisse de Wiltz, à Niederwiltz. Ce respectable ecclésiastique fit de ses épargnes un emploi utile en faisant donation à l'hospice de sa cure auquel il imposa l'obligation, en cas que un ou deux parents, tant de la lignée paternelle que de la maternelle voudraient faire des études, de payer à ce ou ces étudiants une bourse annuelle respectivement de trente ou de cinquante écus du Pays. Si au contraire aucun postulant ne se présente, les revenus de la fondation sont acquis intégralement à l'hospice. Comme cette libéralité est encore servie de nos jours, nous nous croyons en devoir de transcrire par analyse les dispositions mêmes du titre de la donation : Par acte du 14 septembre 1762, le comte de Wiltz atteste que le curé Hahn a remis à l'hôpital de Wiltz trois contrats d'obligation, plus un appoint de soixante écus en numéraire, lesquels forment une somme totale de neuf cents écus du Pays ou 4140 francs, portant intérêts à 5 pour cent. Le donateur se réserve sa vie durant la rente de ces capitaux, moins quatre écus qu'il abandonne déjà alors à l'hôpital, et après son décès il dispose que : Pour le cas où dans la branche paternelle ou bien la maternelle de sa famille, mais de préférence dans la première, il y aura un ou deux sujets, nés dans les maisons mêmes qui portent les noms de ces branches et aptes aux études, aussitôt qu'il ou ils entreront au collége ils percevront annuellement, s'il n'y en a qu'un, trente écus; s'il y en a deux, chacun vingt écus pendant leur séjour au dit collége, le tout moyennant qu'ils produisent tous les ans une attestation d'application et de progrès à délivrer par le Recteur. Si aucun sujet, qualifié comme ci-dessus ne profite de cette libéralité, ou si un seul en jouit au lieu de deux, la totalité, ou bien l'excédant de la rente de quarante écus revient à l'hospice de Wiltz; ou bien ce revenu pourra être utilisé au profit de l'école de la ville, à faire apprendre à lire à des enfants pauvres de la paroisse, le tout sur la présentation du curé.

Si la propriété des maisons Hahn, de Derenbach, et Mullers, de Brachtenbach, dont il est question plus haut, venait à sortir de la parenté, le privilége accordé à ces maisons cesserait et l'hôpital resterait seul en jouissance de ces revenus.

La durée de l'usufruit des dites bourses est limitée à cinq ans pour les humanités, deux pour la philosophie et quatre pour la théologie, y compris le temps nécessaire pour le séjour au séminaire afin de pouvoir obtenir les Ordres.

Par acte subséquent du 20 septembre 1765, le curé Hahn augmenta encore sa première fondation en la portant à treize cent cinq écus ou 8003 francs, en ajoutant aux conditions déjà établies la disposition suivante : si deux étudiants se trouvent en même temps vouloir profiter des bourses fondées, chacun d'eux touchera annuellement trente écus et un escalin (138 frs.

Digitized by Google

60 cts.) ; si au contraire il n'y en a qu'un, celui-ci recevra cinquante écus (230 frs). Dans l'un comme dans l'autre cas l'hôpital conserve le surplus des intérêts du capital entier.

Lorsque Mathias Hahn a fait cette seconde donation il n'était plus curé à Wiltz et se trouvait au château de Waudrumont en Champagne, où vraisemblablement il est mort, nous ne savons en quelle année. Avant de quitter sa cure il avait donné à l'église de Niederwiltz un calice en argent doré, portant son nom. Ce souvenir a été enlevé pendant l'invasion de la République française.

Archives municipales et de l'hospice de Wiltz.

HALLE, *Jean-Baptiste*, vit le jour à Transinne, chef-lieu de la commune du même nom au canton moderne de Wellin, le 15 février 1748. Il était fils de Jean Halle, échevin de la cour de Villance et mairie de Transinne, et d'Anne Evrard. Sa famille qui jouissait d'une belle aisance était en même temps honorée de l'estime et de la confiance générales.

Jean-Baptiste Halle était le quatrième des onze enfants dont se composait cette famille ; et les soins que ses parents donnèrent à l'éducation de tous furent naturellement partagés par lui. Aussi leur fit-il honneur dans la suite ; car dès le plus bas âge il montra cette régularité de mœurs, cette application à l'étude, cette finesse naturelle d'esprit et ces heureuses dispositions qui le distinguèrent dans la suite et qui faisaient présager déjà alors ce qu'il devait devenir plus tard.

Il commença ses humanités à Transinne même, d'où il alla directement à Louvain faire son cours de Philosophie et de Théologie après y avoir achevé ses études préliminaires. Halle se distingua dans toutes ses classes, et à sa promotion au doctorat, on lui conféra le premier degré.

Halle obtint la tonsure à Liége, en 1769 : Il n'était alors âgé que de 21 ans.

Le 12 juin 1772 il reçut les quatre ordres mineurs, le lendemain le sous-diaconat dans l'église du Saint-Sépulcre, et l'année suivante, 1773 le diaconat dans la même église, à Liége. La même année encore, il concourut à Louvain pour la chaire de Philosophie au collége de Luxembourg et il la remporta. On sait que ce collége réorganisé après la dissolution de la compagnie de Jésus comprenait trois années de grammaire et de la syntaxe ; une année de poésie ; une de rhétorique ; deux de philosophie et finalement un cours de théologie.

Ainsi, en obtenant rang parmi les professeurs du nouvel établissement, Halle n'était que diacre. Cependant lorsqu'il quitta le diocèse de Liége, son évêque lui donna un témoignage des plus flatteurs, avec la faculté de se faire ordonner prêtre dans un diocèse à son choix ; et déjà pendant la première année de son séjour à Luxembourg il aura vraisemblablement demandé et obtenu la prêtrise à Trèves.

Il était du reste, d'après le témoignage unanime des personnes qui l'ont connu, un savant éminent possédant parfaitement le talent de se faire aimer et estimer de ses élèves qui étaient en même temps ses amis.

Halle enseigna la philosophie de 1773 à 1791. Ses cours, retenus à la dictée par ses élèves, présentent une coordination parfaite des matières avec des discussions très-judicieuses unies à une grande clarté dans les raisonnements : en un mot, Halle, sans s'éloigner absolument des méthodes alors adoptées pour classer les inflexions de son sujet, ne se laissait cependant pas lier par les subdivisions minutieuses des scolastiques, ni surtout par leurs distinctions trop souvent puériles, presque ridicules. Il abordait franchement sa thèse et se laissait aller alors à sa matière, mais toujours avec une parcimonie excessive dans les mots comme dans les phrases. Chaque syllabe semble avoir dû chez lui donner une idée. Cependant les systèmes obtenaient à la fin du cours une revue rigoureuse, mais vraie ; et c'est peut-être là, dans cette critique absolument indépen-

Digitized by Google

dante, que l'on doit le plus admirer le savant professeur. Ses cahiers de philosophie morale, pour 1783, sont peut-être son chef-d'œuvre et mériteraient à plus d'un égard d'être publiés : mais dans notre siècle positif les livres latins ne sont lus que par très-peu d'amateurs ! Pendant la même année 1783 il a aussi donné le cours de Physique théorique et expérimentale : mais ces leçons sont aujourd'hui absolument surannées.

En 1776 les Docteurs de l'Université de Louvain, qui connaissaient les talents et les mérites de leur ancien élève, lui avaient offert la chaire d'Ecriture-Sainte ; mais il n'avait pas accepté, motivant son refus sur son goût plus déterminé pour la philosophie. En 1785 le gouvernement lui proposa de se charger des leçons de droit canonique au séminaire filial de Luxembourg ; mais encore il refusa, continuant de donner son cours de philosophie.

En 1791, après la suppression du séminaire filial, les Etats du Pays, qui voulaient avoir à Luxembourg un séminaire basé sur d'autres principes, jetèrent les yeux sur Halle et lui confièrent la direction de cette institution dont déjà il avait à leur sollicitation formé le plan et redigé le réglement. Il accepta cette fois ; mais la révolution brabançonne qui fut suivie de près de la conquête du Luxembourg par la République française fit évanouir ses projets.

Lorsqu'en 1795 la Belgique fut, avec le Luxembourg, réunie à la France, et que des écoles centrales furent créées dans les chefs-lieux des nouveaux départements, Halle devint bibliothécaire de celle de Luxembourg : On sait qu'à cette époque on réunit les débris des Bibliothèques des Jésuites et des maisons religieuses supprimées à celle des anciens Etats du Duché pour en former le noyau d'une collection départementale dont l'organisation lui fut confiée. Il s'en occupa en effet avec zèle et il arrangea ces livres dans le local qui lui avait été désigné, à l'ancien monastère de la Congrégation. L'école centrale ayant cessé d'exister en 1803, la Bibliothèque fut remise à la ville qui continua Halle dans ses fonctions de Bibliothécaire.

Mais lorsqu'en 1804 on établit l'école secondaire, Halle fut nommé à la direction du nouvel établissement à laquelle devaient être jointes les fonctions de Bibliothécaire ; mais il refusa. Il accepta néanmoins en échange la classe de première et de seconde latines et donna ces cours pendant deux ans au bout desquels il demanda et obtint la cure de Lacuisine près de St. Hubert. Plus tard, le 25 juillet 1810, il fut nommé curé-primaire d'Etalle où il est mort le 3 novembre 1824 dans la 76e année de son âge.

Son éloge peut se résumer dans ce peu de mots : Sa latinité était pure et élégante, sa vie modeste et sa science profonde. Il n'a publié, que nous sachions, que *des thèses* sur la philosophie.

Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 32 à 42. — Renseignements contemporains. — Cahiers des cours du Professeur. — Notes de M. Engling.

HANCAR, *Romuald*, né en 1598, entra à l'abbaye de St. Hubert où il prononça ses vœux. Il devint plus tard prieur de son monastère sous l'abbé Fanson et mourut le 20 juin 1667. C'est là tout ce que nous savons sur la biographie de ce personnage qui, voué à sa règle, a sans doute passé ses jours occupé à la prière et à l'étude.

Le père Hancar a écrit *l'Histoire de son abbaye*, en latin et en français. De ces œuvres qui sont restées manuscrites, la première est perdue à ce qu'on croit. La seconde, divisée en deux parties dont la première a 18 chapitres et la seconde 15, rapporte l'historique du monastère de St. Hubert en Ardenne depuis sa première fondation jusqu'à l'année 1635. L'auteur, qui a pu puiser aux sources, a fourni un grand nombre de renseignements précieux et intéressants qui ne seraient peut-être pas indignes de l'impression ; mais nous lui reprocherons toujours de s'être traîné dans l'ornière de la leçon

Digitized by Google

vicieuse qui admet une localité dite *Andage, Andaine,* au lieu de lire Ardaine, Ardenne, ainsi que nous l'avons péremptoirement démontré dans notre dissertation intitulée : Amberloux.

Avec la correction que nous avons introduite et prouvée, il devient évident que jamais il n'a existé au lieu actuel de St. Hubert un village ou hameau ayant nom d'Andaine ou Andage ; mais bien que le monastère fondé et doté par Pépin et Plectrude fut d'abord construit sur ou près les ruines du manoir princier dit Ambra, *ad lacum* pour le différencier des deux ou trois autres Ambra connus, et dénommé Monasterium in Ardainâ, *Ardennâ*, parce qu'il était le seul qui existât alors dans cette contrée.

Nous avons prouvé aussi que le château d'Ambra dont il est ici question, n'a pu être placé qu'à Amberloux ; et que l'établissement du monastère, dit aujourd'hui de St. Hubert, au lieu qu'il occupe actuellement, ne peut dater que de l'épiscopat de Walcand et de la translation de la relique du saint pendant le neuvième siècle.

De Rossaulx, édit. du Cantatorium. — Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la Province de Luxembourg, 1853, III, 273 à 329, Dissertation intitulée : L'ancien château d'Ambra-ad-lacum in Ardainâ, placé sur le territoire ou ban de notre moderne Amberloux, et le monastère y fondé par Pépin ; Déductions archéologiques sur certains lieux-dits ; par le Doctaur Neyen, 132 à 220. — Antiquitas Ecclesiæ Andaginensis ; dans : Monuments pour servir à l'histoire des Provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, édités par De Reiffenberg, VIII, 5, sqqq. — Acta Sanctorum, IV, 843. — Martène et Durand, Amplissima Collectio, IV, préface, XVIII — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 27, sq.

HANLET, *Henri*, né à Mæstricht vers le commencement de la seconde moitié du dix-septième siècle, entra à l'abbaye d'Orval en qualité de frère convers. Il fut élevé sous la direction du curé Vitte, doyen du chapitre de Notre-Dame à Malines, lequel, paraît-il, l'avait engagé à se faire religieux dans ce monastère où bientôt sa sagesse et ses vertus lui procurèrent l'inspection sur tous les frères convers. Un certain Sare, médecin et solitaire de Port-Royal et qui s'était retiré dans la même abbaye lui donna des leçons de médecine et de chirurgie dont il profita si bien qu'en peu de temps il sut se rendre très-utile aux malades de la maison de même qu'aux indigents des environs. Sa régularité et sa douceur l'avaient fait aimer et estimer de tous lorsque en 1725, à l'occasion d'une visite que l'abbé de Grimberg fit à Orval pour y faire recevoir la bulle contre le Jansénisme, il s'opposa à la décision papale et se retira, lui quinzième en Hollande, à Rhinwyck, où il mourut le 30 octobre 1736, à l'âge de 80 ans, épuisé de forces et accablé d'infirmités.

Le comte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 379. — Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité, I, 485.

HANNOT, *Réné*, est né à Weiswampach vers la fin du seizième ou pendant les premières années du dix-septième siècle. L'auteur du manuscrit des Viri illustres donne sur ce religieux personnage des notions assez détaillées : « 1654. Renatus « Hannot Luxemburgicus ex Weiswam- « pach ex accenso milite ordinis minimo- « rum Sti Francisci de Paula Concionator, « bis præceptor monasterii Monacensis, « scripsit germanice vitam Sti Francisci de « Paula, inscripsitque serenissimæ Mariæ « Annæ Electrici Bavariæ cujus rogatu ei « Magistratus iste secundo prorogatus. »

Viri illustres, I, N° 118. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 29.

HAPPART, *Adolphe* ou *Adulphe*, religieux de l'abbaye de St. Hubert, florissait pendant la première moitié du seizième siècle. Il a écrit plusieurs opuscules sur l'histoire de son abbaye, son glorieux patron et son premier supérieur. La bibliothèque de l'Université de Liége possède un volume, petit in folio manuscrit-autographe, pensons nous, dans lequel sont réunis ses différents ouvrages dont nous donnerons les titres plus bas ; M. de Robaulx de Soumoy les croyait perdus.

Le style de cet auteur est assez coulant

Digitized by Google

et ses traités acquièrent un vrai mérite parce qu'ils nous ont conservé les textes d'écrits plus anciens qui n'existent plus aujourd'hui. Cependant la critique historique y laisse parfois à désirer : néanmoins Martène et Durand les citent avec éloge.

Voici les titres de la série des compositions diverses que renferme le précieux manuscrit de Liége : *1°*. Vita et gesta Sti Huberti ante episcopatum. — *2°*. Vita Sti Huberti episcopi (auctore quodam ejus discipulo vel familiari ut ipsa historia indicat) : *ce n'est qu'une copie d'un autre auteur; Happart n'a fait qu'y ajouter un prologue.* *3°*. Miracula Sti Huberti; *au nombre de vingt-neuf: C'est encore une copie d'un ouvrage plus ancien.* — *4°*. Extrait du martyrologe de Grégoire VIII, touchant st. Hubert : *Copie.* — *5°*. Modus et assertio novenarii instituti peregrinorum Sancti Huberti, juxta quem sacra stola manet victitare debens, docens eundem ritum pium et sanctum, divino et naturali ratione fulcitum. *Ouvrage de Happart.* — *6°*. Vita Sti Beregisi abbatis : *copie d'un ouvrage plus ancien.* — *7°* Catalogus abbatum mon^sti^ Andaginen. Sub Annalium calculo assertus : *ouvrage de Happart.* — *8°*. Cantatorium Sti Huberti : *copie.* — *9°*. Gesta Sti Huberti noviter edita, scilicet anno M.D.XI in festo Andreæ apost. : *ouvrage de Happart.* — *10°*. Gesta Theoderici abbatis : *ouvrage de Happart.*

Là se bornent nos renseignements sur ce religieux qui, dit-on, se distingua tant par ses talents et sa science que par sa conduite et les belles qualités du cœur. Il vivait encore en 1563.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 193. Foppens, Bibliotheca belgica. — Martène et Durand, Collectio amplissima, IV. — De Robaulx, édit. du Cantatorium. — Neyen, Amberloux; dissertation dans : Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et les œuvres d'art dans la Province de Luxembourg, III, 213; sq. — J. Roberti, Vita Sti Huberti, 160, et passim. — De Reiffenberg, Monuments pour servir à l'Histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, VIII, 8, sqq.

HAPPART, *Adulphe*, second personnage du même nom, que le Cte de Bec-de-Lièvre cite comme mort en 1185, également religieux du monastère de St. Hubert et qui comme son homonyme serait auteur d'une Chronique de son abbaye, forme vraisemblablement un double emploi d'inadvertance.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 79.

Hardy, *Jean*; v. KECK, *Jean*.

HARGARDT, *Henri*, natif d'Eybertingen près de St. Vith, eut un sort en tout semblable à celui de son compatriote Gircken (v. ce mot). Il embrassa la règle de St. Augustin en 1694, prit le grade de Docteur en Théologie et enseigna cette science à l'Université de Cologne. L'archevêque de ce diocèse le nomma examinateur Synodal et l'éleva à la dignité de provincial de son ordre. Hargardt mourut à Cologne en 1723, à l'âge de 56 ans. On a de lui : *1°*. Variæ theses eruditæ. — *2°*. Examen ordinandorum.

Hartzheim, Bibliotheca coloniensis. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois; dans : Programme de l'athénée, 1856, 38.

HASECH, *Antoine*, né en 1401; mourut à l'âge de cent vingt-cinq ans, en l'année 1526. Hasech, qui avait obtenu la prêtrise eut le bonheur extraordinaire d'être pendant un siècle entier curé de la même paroisse, à Gouvy, dépendance de la commune moderne de Limerlé. On rapporte que cet ecclésiastique a conservé sa force et sa santé jusqu'à la fin de sa longue vie; et qu'un jour son évêque lui ayant demandé de quels moyens il s'était servi pour parvenir à ce grand âge, il lui aurait répondu qu'il avait toujours évité trois choses : les femmes, l'ivresse et la colère.

Le portrait de ce sage centenaire a été gravé; il porte l'inscription suivante qui résume sa biographie : « Vera effigies venerabilis Viri Antonii Hasechi, Pastoris « Gulensis, qui per annos centum in eodem « pastoratu vixit. Obiit autem ætatis anno « CXXV, anno Christi MDXXVI. Interrogatus ab Episcopo Leodico quo genere « regiminis vitam adeo longævam produx-

Digitized by Google

« isset, respondit se trium abstemium sem-
« per extitisse, videlicet : mulierum, ebri-
« etatis et iracundiæ. »

De Feller, Dictionnaire historique, litt. H; et, Itinéraire, II, 163. sq. — Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 187, sq. — Les hommes illustres des Pays-Bas, I, 248. — Courtin, Encyclopédie moderne, XII, 414.

HATTO, dixième abbé du monastère de St. Willibrorde à Echternach, succéda dans cette dignité au comte Adelard. Les chroniques de l'abbaye disent qu'il a été évêque avant de devenir abbé; cependant ils ne désignent pas son diocèse, et M. le Professeur Michel pense que ce peut avoir été le prélat de même nom qui vers cette époque occupait le siège de Mayence. Quoiqu'il en soit il paraît que Hatto ou Hatton aura renoncé à l'épiscopat pour passer le reste de ses jours en paix dans la solitude du monastère. Son gouvernement a duré de 856 à 864.

Il y a eu aussi à Verceil un évêque du nom de Hatto. Mais ce dernier a vécu pendant le dixième siècle, de sorte qu'il ne peut s'agir de lui.

Bertels, 163.—Michel, Catalogue des abbés d'Echternach ; dans : Programme du Progymnase de cette ville, 1845, 9. — Reynolet, II, P. J. IX. — Courtin, Encyclopédie moderne, XII, 417. — Liber aureus, fol. 83, r°.

HATTSTEIN, *Hatstein* ou *Hattenstein*, famille ancienne connue dès les premières années du treizième siècle et éteinte dans le courant du dix-huitième, a possédé dans le Luxembourg les seigneuries de Linay et de Born. Elle portait : Bandé d'argent et de gueules, de six pièces. Cimier : un vol au blason de l'écu.

Les Hattstein comptent entre autres personnages distingués un évêque de Spire qui vivait en 1580.

Ungeschuck. — Notes d'études. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1850, VI, 136.

HATTSTEIN, *Guillaume* ou *Jean-Guillaume de*, était fils de Jean de Hattstein (v. son art.), président du Conseil provincial de Luxembourg, et de Félicité de Hornung. Nous ne connaissons de lui que ce que nous apprend la notice que l'auteur du manuscrit des Viri illustres nous fournit : « 1634. Wilhelmus ab Hattenstein « Philippi frater donavit seminario Lux- « emburgensi 2000 flor. Brabant, in aug- « mentum fundationis, vixit celebs, mortuus « et sepultus in templo Societatis Jesu « Luxemburgi quod liberaliter dotavit. »

M. Namur fixe l'année du décès de ce personnage à 1632. Que signifierait dans ce cas le millésime 1634 placé en marge dans les Viri illustres ? Nous trouvons de plus dans l'intéressante dissertation sur les fondations de bourses la mention que Guillaume de Hattstein ne subordonna sa donation au séminaire futur des Jésuites à aucune condition, l'abandonnant à la discrétion du directeur de cet établissement : que cependant entre les années 1661 et 1667 elle a servi à l'entretien d'un boursier, tandis qu'après cette époque il n'en est plus question dans les archives.

Viri illustres, III, N° 213. — Namur, Dissertation sur les bourses, XIII et XXIII. — Archives de la famille de Villers de Born.

HATTSTEIN, *Jean de*, était fils de Guillaume de Hattstein et d'Anne de Heisters. Le 17 juin 1570 il fut nommé Conseiller lettré ou de longue robe au Conseil de Luxembourg, et le 25 mars 1593 il obtint la présidence du même Conseil. En 1587 il acheta la seigneurie de Born, des mains de Jean de Stein de Reichenstein. L'auteur du manuscrit des Viri illustres a omis ce personnage dont l'abbé Bertels fait le plus bel éloge pour ses profondes connaissances et sa rare éloquence.

Envoyé par le roi d'Espagne à la diète de Spire il y mourut en 1600 laissant de son épouse Félicité de Hornung six enfants dont deux : *Guillaume* et *Philippe* se sont acquis des droits à être inscrits parmi les célébrités luxembourgeoises (v. leurs art.).

Bertels, 118 — Publications de la Société archéologique, 1850, VI, 136. — Archives de Burgesch, de Born et du Conseil provincial de Luxembourg. — Brasch, Eiflia illustrata, II, II, 327.

Digitized by Google

HATTSTEIN, *Philippe de*, fils de Jean qui précède et de Félicité de Hornung, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres la mention qui suit: « 1633. « Philippus ab Hattenstein Luxemburgen- « sis Joannis præsidis filius, Consiliarius « Regis et aliquando legatus ad Regem « Daniæ D^nis^ in Bour. »

Nommé Conseiller honoraire au Conseil provincial, le 3 mai 1601, il en fut désigné conseiller extraordinaire sans gages le 18 décembre 1604, puis conseiller ordinaire par Lettres du 24 septembre 1609. Enfin Philippe II, comme le dit le manuscrit des Viri illustres, lui confia une mission près le roi de Danemark.

Philippe de Hattstein mourut en 1636, laissant de Françoise de Grezilles les cinq enfants dont les noms suivent: *a*) Florent, qui fut seigneur de Born et époux de Marguerite de Manderscheid, dont une fille unique; *b*) Philippe-Ernest; *c*) Jean; *d*) Anne-Madelaine, épouse d'Isaïe de Pouilly; *e*) enfin Ide-Marguerite, épouse de François de Mouza, Moussey ou Musset.

Viri illustres, III, N° 214. — Manuscrits Clouet. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1850, VI, 136 — Archives du Conseil provincial de Luxembourg, de Burgesch et de Born.— Bertholet, VIII, 191. — Unesschuck.

HAUTOY, *Georges du*, appartenait à cette branche de sa maison qui dès le treizième siècle s'est établie en Lorraine. La famille du Hautoy, disent ses archives, descend d'un cadet de Luxembourg dont elle avait retenu les armes moins les burelles, c'est-à-dire l'écu du Limbourg franc.

Georges du Hautoy était fils de Philippe, seigneur de Récicourt, Nubécourt, Bullinville, Vaudoncourt, etc., et de Claudine de Nettancourt.

Nous n'aurions pas parlé de ce personnage, parce qu'il n'appartient à proprement dire pas au Luxembourg, si l'auteur du manuscrit des Viri illustres ne l'avait pas inscrit dans son ouvrage. La notice qu'il nous a fournie sur lui est du reste suffisante, aussi nous contenterons-nous de la transcrire: « 1565. Georgius de Hautoy « Lotharingius nationis francicæ eques or- « dinis Joannis de Hierusalem Melitensis « in ejusdem insulæ fortalitio Sticlini dicto « cum 12 aliis equitibus Religiosis ægris a « turcis captus primum per pedem suspen- « sus postea crucifixus odio fidei christianæ « 23 Januarii aô 1565; ejus insignia erant « Luxemburgica: Leo ruber in campo ar- « genteo coronatus, ungulatus auro cauda « furcata et supra caudam gestabat Melu- « sinam pectentem se contemplantem se « in speculo et innatantem aut se balne- « antem in cuppa, semifeminam semiser- « pentem, Majores ejus ex Gallia in Lotha- « ringiam devenerunt, orti ex secundario « aliquo Domus Luxemburgicæ, Martyro- « logico Melitense. »

Nous nous voyons engagé à donner ici quelques explications touchant l'ajoute du symbole de la fée Mélusine aux armes de famille de ce chevalier. Nous pensons qu'elles ne seront pas déplacées, et nous les puisons dans les déductions que nous nous croyons autorisé à tirer de la savante dissertation sur l'origine de ce conte, que M. Delafontaine père a fait insérer dans le T. VI des Publications annuelles de la Société archéologique de Luxembourg: En effet, sans s'occuper d'étymologie, M. Delafontaine dit, que pendant le dixième siècle vivait *Mélissent*, femme de Boémont IV, prince d'Antioche, fille d'Aimeri de Luzignan, *roi de Chypre*, et d'Isabeau de Jérusalem. Ce nom de *Mélusine*, ajoute-t-il, identique, je l'admets, avec ceux de *Mélissent*, *Melissine* ou *Melissendis*, était très-rarement porté en Europe tandis qu'au contraire il était fort en usage dans l'Orient.—Tout le monde sait d'ailleurs que le premier auteur du conte de Mélusine a été Jean d'Arras qui vivait pendant le quatorzième siècle.—

En concluant maintenant d'après la consonnance des mots, nous ne trouverons dans *Mélissent*, *Mélissine*, *Melissendis*, qu'une très-légère variante de l'adjectif *melitensis*, racine *Melita*, *Melite*, nom latin de l'île de *Malte*: Or, Georges du

Digitized by Google

Hautoy était chevalier de Malte; et, voulant ajouter cette qualification dans ses armes de famille, à cette époque où l'on ne cherchait à parler que par images, surtout en héraldique, il aura adopté le symbole de la Mélusine, Mélissent, Melissensis de Jean d'Arras: le port d'armoiries désignait ainsi le noble, *le chevalier;* et la Mélusine, Melitensis, *de Malte*, la qualification particulière de son ordre. Cette hypothèse acquiert même plus de poids à nos yeux par la place qui est assignée à ce symbole déterminatif; car s'il s'agissait d'une partie intégrante d'armes de famille il se trouverait au franc quartier. Telle est, semble-t-il, la véritable origine de la variante que l'auteur du manuscrit des Viri illustres a signalée sur l'écusson de ce martyr, mais qu'il n'a pas su expliquer, pas plus que nous ne l'aurions entrepris sans l'aide du beau travail de M. Delafontaine que nous avons rappelé ci-haut.

Viri illustres, II, N° 174. — De la Fontaine, Mélusine; dans: Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, 1850, VI, 146, sqq. — Manuscrits du curé Walter; aux collections de la Société archéologique de Luxembourg. — Unerschuch. — Moreri, III, 623.

HAVELANGE, Jean-Joseph, fils de Servais Havelange et de Marie-Josèphe Crépin, est né le 16 octobre 1729, à Septroux, paroisse de Dieupart et commune d'Aywaille dans la province de Liége. Il fut ordonné prêtre au diocèse de Malines, entra chez les Jésuites et enseigna pendant quelques années la philosophie au collége de Luxembourg où il publia *plusieurs thèses* sur cette matière, notamment en 1780. Comme il se montrait contraire à l'érection du séminaire filial de cette ville il encourut en 1786 la disgrâce de l'empereur Joseph II et perdit sa place de professeur. Il quitta alors Luxembourg avec son collègue Guenon et se retira à Louvain où il devint, en 1789, recteur de l'Université. L'année précédente il avait publié contre les Jansénistes un ouvrage dont voici le titre: *Ecclesiæ infallibilitas in factis doctrinalibus demonstrata, et a Jansenianorum impugnationibus vindicata, per Joannem Josephum Havelange, ex Dieupart, Presbyterum, Non ita pridem Sacræ Theologiæ Professorem in Seminario Regio Luxemburgensi. M.DCC.LXXXVIII.* Sans indication du lieu d'impression. Vol. in 8°; de 287 pages, à la fin duquel se trouve insérée la bulle du Pape condamnant le livre d'Eybel: Quid est Papa? mais dont la circulation était permise en Autriche. Le débit de cet ouvrage de Havelange fut arrêté par suite d'une dépêche du Gouvernement en date du 25 août 1788, adressée au Procureur général.

Havelange envoya son travail à Pie VI qui lui adressa une lettre de félicitations et d'encouragement, datée de Rome, calendis quintilibus 1789, laquelle ne lui parvint cependant que le 19 février 1790.

On a encore du même auteur: *Avis touchant l'acceptation et l'usage des bons présentés aux ecclésiastiques supprimés.* Brochure in 8°; Louvain, 1797.

Arrêté au mois de septembre de la même année 1797 pour avoir refusé de prêter le serment révolutionnaire français, il fut conduit à Rochefort et embarqué le 25 avril 1798 pour Cayenne où il arriva vers la mi-juin. De là on le transporta dans le district de Sinnamary où il mourut à l'hôpital et dans l'état le plus déplorable, le 7 septembre de la même année, dans la cinquantième de son âge.

Havelange était pieux et savant. Sa force d'âme et l'onction de ses paroles le rendirent un sujet d'édification et d'admiration pour tous ceux qui eurent le malheur de partager son sort de déportation.

Ersch et Gruber, Algemeine Encyclopédie; litt. H. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1852. VIII, 2e partie, 15, sq. — Notes de M. le Professeur Engling. — Etat civil d'Aywaille. — Namur, Catalogue Bibl. Luxbrg, 116 et 729. — Courtin, Encyclopédie moderne. XII, 421. — Mémoires manuscrits de J. M Wagner, prêtre déporté avec Havelange, puis Préfet apostolique à la Martinique (v. l'art. Wagner, J. M); aux collections de la Société archéologique de Luxembourg. — Martyrologe du clergé français pendant la Révolution, 184.

Digitized by Google

HAYONS, *Thomas des*, né en 1612, aux Hayons, commune de Florenville, est considéré par plusieurs critiques français et belges comme un poëte très-remarquable pour son temps par la correction de son style et l'élévation de ses idées. Son père ayant été nommé régent au collége de Sedan, il habita cette ville jusqu'en 1637 où il se fixa définitivement à Liége. Il n'y occupa jamais d'emploi et vécut de sa plume dans un état très-médiocre, dédiant ses ouvrages à de riches et puissants personnages pour en obtenir secours et protection. Outre la poésie, des Hayons cultiva également l'Histoire et la philologie, comme le prouvent ses œuvres dont nous ferons l'énumération. Bien qu'on ignore l'année de son décès il est certain cependant qu'il vivait encore en 1670.

On a de lui : *1°*. Les larmes de Sion, ou plaintes sur l'affliction de l'Église; Génève, 1636, in 16. — *2°*. Les mystères de notre Rédemption, représentés en quatre tableaux; Sedan, 1646, in 4°; et Liége, 1661, in 8°. — *3°*. Les visions de Melinte, ou les triomphes de la valeur et de la piété; Liége, 1657, in 4°. — *4°*. La belle manière de vivre, ou avis moraux pour la conduite de la vie; Liége, 1666, in 8°. — *5°*. Les vies de Ste. Amalberge d'Ardenne, de Ste. Landrade et de St. Amour; 1666, in 8°. — *6°*. Le fidèle et vaillant gouverneur, représenté dans l'Histoire de la vie et de la mort de Jean d'Allamont de Malandry, gouverneur et capitaine de Montmédy; Liége, 1668, in 12. — 7°. Les Césars de l'empereur Julien, ou fable satirique contre les anciens empereurs romains, traduite du grec; Liége, 1670.

Outre ces ouvrages on a encore de lui plusieurs compositions poétiques de moindre étendue et qui offrent des passages superbes.

La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 29, sqq. — Courtin, Encyclopédie moderne, XII, 425. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 33, sq.

Hecelon ; v. HESELON.

HEINS, *François*, fils de François Heins et de Susanne Weber, journaliers et fruitiers, est né à Grevenmacher, le 28 novembre 1793, capitaine administrateur d'habillement pensionné, et décédé à Arlon le 24 octobre 1858.

Entré au service des Pays-Bas comme soldat à la 12e division d'infanterie, le 29 août 1815, après avoir passé par tous les grades de sous-officier, il fut admis comme employé du génie à Bouillon, le 1er décembre 1824. Nommé garde du génie de 3e classe, le 13 avril 1827, Heins passa au service de Belgique avec le grade de garde du génie de 1re classe, le 14 octobre 1830.

Nommé successivement sous-lieutenant au bataillon des sapeurs-mineurs, le 10 avril 1831 ; lieutenant le 8 octobre 1832; capitaine en second le 1er octobre 1834 et administrateur d'habillement au 2e régiment d'artillerie le 18 juin 1842, le capitaine Heins fut admis à la pension de retraite le 19 août 1853.

Le capitaine de Raube, Nécrologe des officiers de l'armée belge.

HELBERT, ou *Hubert, dit de St. Hubert*, né à Liége, mourut en 1150. Il était religieux à l'abbaye de St. Hubert. Philosophe, Théologien versé dans l'Ecriture-Sainte, il excellait en même temps dans la musique et a laissé un *Commentaire sur le livre d'Abacuc*.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 72. — de Robaulx, édit. du Cantatorium, 39.

HELDT, *Mathias de*, ou *Heldo*, et en latinisant à la mode du temps, *Heldius, Heldus*, est né à Arlon en l'année 1500. Nous ne savons rien de sa famille ni de sa jeunesse. Pendant un voyage que Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas fit dans le Luxembourg elle le remarqua et commença à lui vouer un grand intérêt. L'ayant emmené avec elle à Malines elle en fit d'abord son secrétaire particulier. Plus tard de Heldt sut de même plaire à Charles-Quint qui le nomma son

Digitized by Google

chancelier ou pour parler plus juste son vice-chancelier pour les affaires d'Allemagne et l'employa dans presque toutes les négociations qu'il entama avec les princes luthériens: On sait que la charge de chancelier conférait la garde du sceau de l'Etat avec la présidence du Conseil impérial, et que dans les circonstances solennelles le fonctionnaire qui en était revêtu avait place au pied du trône de l'empereur, des volontés duquel il était l'interprête.

De Heldt conserva sa dignité sous l'empereur Ferdinand I, successeur de Charles-Quint.

Né roturier il fut anobli soit par l'Archi-duchesse, soit et plus vraisemblablement par l'empereur lui-même, en récompense de ses longs et loyaux services.

Guillaume de Wiltheim le dénomme erronément André, et l'auteur du manuscrit des Viri illustres fait mention de lui en deux endroits différents de son ouvrage. Nous allons transcrire ces passages. Le premier: « 1563. Mathias Heldt « arlunensis Caroli V Cæsaris vicecancel- « larius cujus filia unica fundavit Coloniæ « monasterium. » Le second nous fournit quelques données plus précises: « 1563. « Mathias Heldt arlunensis Caroli V vice- « cancellarius sepultus in Ecclesia Parochi- « ali S^ti Lisolphi Coloniæ in propria Ca- « pella quam ditavit filia ejus quæ splen- « dide vixit Coloniæ et curru incedens ut « audivi (scribit ad me Coloniâ 25^a octo- « bris 1563 Dominus Georgius ab Eischen « arlunensis ecclesiæ metropolitanæ cano- « nicus) voluit comitem habere et nobilem « nullum tandem unus volebat insinuare et « publicare se cum ea cubasse, illa cura- « vit se inspici a 7 obstetricibus et inventa « fuit virgo, ille dicitur fugam cepisse in- « terim tamen in cera suspensus Coloniæ « illa dedit domum Coloniæ primo *denen* « *armen Clarissen* quæ ante paucos annos « cesserunt illam domum virginibus ordi- « nis S^ti Agustini 3^e regulæ, ejus advocati « dicuntur meliora bona accepisse et morte « illam dixisse et petiisse an nullus adesset « Arlunensium in civitate qua si voluisset « illi benefacere

« Mathias Held *Ritter und Beider* « *Rechter Docktor Rœm. Kaiserlicher* « *Maytt Rats* und Vice-Canceler etc. « Magdalena Brandissin *seine Eheliche* « *Frau* aô 1565.

« Baronius. aô 1537 adfuit Schmalcal- « diæ in Protestantium conventu ubi et « Lutherus, Mathias Heldus a Carolo V « missus ejus procancellarius: persuadere « conatus est ut mitterent legatos ad consi- « lium frustra. Hinc audiens principes Ca- « tholicos illos in fœdus II annorum in- « duxit. »

Ces passages nous apprennent que Mathias Heldt était docteur en Droits civil et canon; que sa femme se nommait Madeleine Brand ou Brandis; qu'elle lui a donné une fille dont nous n'avons pas à nous occuper ici, et finalement qu'il est mort à Cologne en 1665.

Viri illustres, III, N° 198 et 241. — Bertholet, VIII, 191. — Wilhelmus a Wiltheim, Antiquariæ Disquis. Hist. Luxemb. l. II, c. 11. — La Garde, Notice sur les Luxembourgeois célèbres, 20, sq. — Pierret, I, fol. LXVII.

Helmie *d'Amour;* v. BELMIQUE, *le Père Amoris ou d'Amour.*

HELMONT, *Jean,* né à Bois-le-duc dans le Brabant septentrional, vint faire profession religieuse à l'abbaye de Munster à Luxembourg où il devint d'abord cellerier sous l'abbé Guillaume Heck ou de Heck. Ce dernier étant mort en l'année 1508, Jean Helmont fut désigné pour lui succéder et fut ainsi le vingt-deuxième abbé de cette maison religieuse.

C'était un prélat très-instruit, de mœurs austères et très-attaché à la règle. Dès qu'il fut placé à la tête de son monastère il travailla de tous ses moyens à redresser les abus qui s'y étaient glissés et il parvint à y introduire en 1510 la réforme de Bursfeld qui condamnait entr'autres la coutume que les religieux avaient contractée d'avoir de l'argent ou d'autres effets en propre, contrairement à l'ordre établi par leur saint fondateur.

Digitized by Google

La réputation de vertu que Jean Helmont s'était acquise le fit choisir par Jacques de Baden (v. son art.), archevêque de Trèves, pour son suffragant. Il fut en conséquence sacré évêque in partibus sous le titre de Syrone. L'archevêque Jacques étant mort en 1511, Jean Helmont conserva son titre et ses fonctions de suffragant auprès du successeur de celui-ci, Richard de Greiffenclau. Bien que ses devoirs en qualité de vicaire-général le forçassent à demeurer souvent à Trèves, le vertueux abbé n'oublia pas les soins qu'il devait à ses religieux de Munster, à la prospérité desquels il ne cessa de travailler en les maintenant dans l'observance la plus exacte de la discipline religieuse et en faisant pour la communauté des transactions avantageuses.

Jean Helmont mourut plein de jours et de mérites en l'année 1517, après un régime de neuf ans.

Beatholet, III, P. J. VI. — Ab Hontheim, Historiæ Trevirensis diplomatica, II, 546. — Beatels, 136, sq — Lucas Niderconn, Res munsterienses, mscrt. Bibl. Luxbg. — Histoire de l'abbaye de Munster, mscrt. Bibl. Luxbrg. — v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 549, sq.

Hemmerode, *Jean, abbé de*; v. JEAN, *dit de St Vith.*

Henericy, *Thomas;* v. HENRICI, *Thomas.*

HENN, *Alexandre,* de St. Vith, est né le 10 février 1643. Il entra à dix-neuf ans au monastère de St.-Maximin près de Trèves où il fut ordonné prêtre le 5 mars 1667. Le 10 janvier 1680 il fut nommé 75e abbé de sa maison, succédant ainsi à Maximin Gülich (v. son art.).

Aussitôt après sa confirmation, l'abbé Henn se mit en devoir de relever son abbaye qui avait été détruite sous son prédécesseur par les ordres du farouche Louis XIV, roi de France. En homme éclairé il employa ses soins à enrichir la bibliothèque du monastère, à en réorganiser les écoles sur un pied respectable et à faire fleurir la discipline, la régularité et la piété parmi ses religieux.

Cet excellent abbé, sur l'éloge duquel les auteurs ne tarissent pas et qui fit briller de son plus pur éclat l'abbaye confiée à ses soins, mourut le 20 mai 1698 après avoir tenu la crosse abbatiale avec autant de vigueur éclairée que de douceur raisonnée pendant dix-huit ans et près de quatre mois.

v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 367.

Henri II, *Cte de Luxembourg;* v. LUXEMBOURG, *Henri II, Cte de.*

Henri IV, *Cte de Luxembourg;* v. LUXEMBOURG, *Henri IV, Cte de.*

Henri *de Luxembourg, dit le jeune;* v. LUXEMBOURG, *Henri le jeune, de.*

Henri *de Luxembourg, évêque de Liége;* v. LUXEMBOURG, *Henri de etc.*

Henri *de Luxembourg, évêque de Metz;* v. LUXEMBOURG, *Henri de,* etc.

Henri, *dit le bon H.;* v. BUCH, *Henri-Michel.*

Henri *de Samré;* v. SAMRÉ, *Henri de.*

HENRICI, *ou* Henericy, *Thomas,* est né vers la fin du seizième ou le commencement du dix-septième siècle, à Luxembourg suivant les uns, tandis que les autres croient à Günningen sur la Moselle, en français Guénange, haute et basse, dans l'arrondissement de Thionville.

Après avoir terminé ses études avec distinction, il se fit recevoir Docteur en Théologie et fut nommé Professeur à l'Université de Fribourg, ensuite chanoine et doyen du chapitre de Bâle; finalement, en 1653 sacré évêque de Chrysopolis et suffragant du même diocèse de Bâle. Il est mort dans cette ville, peu d'années après.

On a de Thomas Henrici quatre livres de morale qu'il a intitulés : *Doctrinæ moralis libri quatuor;* in 12. Fribourg, 1628. Une autre édition porte : *Collectanea moralia ex veteribus philosophis.* Cet ouvrage est tiré presque mot pour mot de Sénèque et de Plutarque.

Tellot, Mémoires, manuscrits. — Beatholet, VIII, 191. — Pierret, I, folio LXVI. — D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 29.

Digitized by Google

HENZEL, *ou Henzelo;* v. HESELON.

HERBERT, religieux de St. Hubert, florissait en l'année 1027; il s'était acquis de la réputation dans la peinture, et mourut à la fleur de l'âge, fort regretté de ceux qui avaient eu l'occasion de connaître et d'apprécier son talent.

Cte DE BEC-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, I, 47. — DE ROBACLX, édit. du Cantatorium, 39.

HERBORN, *Nicolas, dit aussi* HERBON, embrassa l'ordre des frères mineurs de St. François, ou Recollets. Hartzheim croit qu'il était d'origine française; nous avons au contraire des preuves pour soutenir qu'il est né à Herborn au Duché de Luxembourg, d'où il a pris son nom. Entré au monastère de Brul il devint plus tard Commissaire-général pour le Duché de Berg.

Nicolas Herborn était pieux, savant et très-éloquent. On a de lui : *1°*. Paradoxa theologica, seu Theologicæ assertiones divinis eloquiis contra Neotericos Hæreticos roboratæ. Paris, 1537. — *2°*. Enarrationes latinæ Evangeliorum quadragesimalium, apud Colonienses germanice ad populum declamatæ. Anvers, 1533. — *3°*. Enarratio lamentatoria in psalmum LXXVIII, de miseranda populi Christiani depopulatione. Paris, 1529. — *4°*. De tribus votis, ac præsertim de obedientiâ Religiosorum. — *5°*. Apologia veræ fidei. — *6°*. Enchiridion locorum communium adversus hæreses. — *7°*. De notis veræ et adulterinæ Ecclesiæ. — *8°*. Methodus concionandi. — *9°*. Emendatio veteris vitæ; Cologne, 1529. — *10°*. Monotessaron Passionis Domini nostri J.-C. — *11°*. Epistola ad Minoritas.

HARTZHEIM, Bibliotheca coloniensis, 256.

HERIART....., semble avoir vécu pendant la première moitié du dix-septième siècle. Ce personnage ne nous est connu que par la mention du manuscrit des Viri illustres : « .... Heriart Theonisvillarius « abbas in Gerau Ausiriæ inferioris et Bo- « hemiæ in confinio. » Nous venons de dire qu'il semble avoir vécu pendant la première moitié du dix-septième siècle et cela parce qu'il est placé dans l'ouvrage que nous venons de citer entre deux personnages qui florissaient l'un et l'autre en 1636, Jean de Wiltheim et Paul d'Aldringen.

Viri illustres, I, N° 73.

HERIBERT, *Heribertus*, religieux de St. Willibrorde à Echternach, vivait pendant les deux moitiés du dixième siècle alors que ce monastère était occupé par des chanoines et gouverné par des abbés non seulement séculiers mais laïcs. Tout le monde sait la brillante réputation que l'école de ce monastère avait acquise, et Héribert eut la gloire d'y présider avec la plus rare distinction depuis le décès de Marquard en 953 jusque vers l'année 970 où il mourut lui-même. En effet, les chroniqueurs ne se lassent pas de parler avec les plus grands éloges de sa science profonde dans l'explication et l'interprétation des saintes Ecritures. Heribert avait composé plusieurs commentaires sur les chapitres du Nouveau-Testament, de même qu'un traité des mœurs et coutumes des anciens religieux, dans lequel il était fait mention de presque toutes les institutions monastiques; et finalement une dissertation touchant les mesures du monocorde, instrument de musique en usage pour accompagner les chants d'église avant l'introduction des orgues.

Toutes ces œuvres, qui étaient restées manuscrites, sont perdues.

D. CALMET, Bibliothèque Lorraine, et Notice de la Lorraine; art. Epternach. — AB HONTHEIM, Historia Trevirensis diplomatica, I, 252. — TRITTHEIM, Catalogus Virorum illustrium Ordinis Sti Benedicti; et Chronicon Hirsaugiense, ad ann. 932, p. 71. — MULLER, Beschreibung des Sauerthales, 49. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 6.

HERMAN, *ou* HENRI, *dit de Luxembourg*, vraisemblablement parce qu'il est né dans cette ville, semble avoir embrassé l'Ordre de Saint-Dominique. Il a composé, dit Don Calmet, un ouvrage intitulé: *Constitutiones et Ritus Ordinis Fratrum Prædicatorum, rhytmis germanicis redditi.* Ce livre, qui est resté manuscrit, était

Digitized by Google

sans doute la version rimée des règles originales que frère Herman fit à la prière de Sœur Yolande de Vianden (v. son art.), prieure de Marienthal, et dont l'original, au rapport de Bertholet, était conservé dans ce monastère et portait la date de 1276.

Le même auteur avait aussi écrit en allemand la biographie de cette noble et vertueuse prieure et il l'avait intitulée: *Gesta illustris sanctimonialis sororis Yolandæ Henrici Comitis Vianensis et Margaritæ ex claro Curtiniacensium sanguine ejus conjugis filiæ.* Alexandre de Wiltheim (v. son art.) a publié plus tard cet ouvrage en latin, et M. l'abbé Stehres, Recteur du Progymnase de Diekirch l'a de nouveau rendu en allemand d'après le texte latin d'Alex. de Wiltheim. Cette traduction nouvelle a été publiée en 1841, en un volume in 8°.

D Calmet, Bibliothèque Lorraine; et: Catalogue des auteurs lorrains. — Alexander a Wiltheim, Vita venerabilis Yolandæ; passim. — Stehres, Leben der Gräfin Yolanda, 158 — Neyen, Histoire de Vianden, 95. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 7.

Herman *de Luxembourg, Cte de Salm et Empereur;* v. SALM, *Herman, Comte de,* etc.

HERMANN, *Pierre,* né à Immendorf près de Coblence, au mois de mai 1769, était fils de Jean Hermann, instituteur primaire, et de Catherine Zillingen.

Jeune encore Pierre Hermann encouragé par les conseils de son père se sentit de la propension pour l'état d'instituteur. Dans l'intention de se former à cette carrière il alla fréquenter l'école normale de Coblence, d'où il sortit en 1788, à l'âge de 19 ans et avec la réputation d'avoir été un des meilleurs élèves de cette institution, pour se rendre à Ettelbruck où le vénérable curé Consdorf (v. son art.) l'appelait afin de lui aider à donner à l'école de cette populeuse commune une direction plus rationnelle. A son arrivée il ne trouva qu'une salle peu spacieuse, beaucoup trop étroite en raison du nombre d'élèves, lesquels y étaient pour ainsi dire entassés sur des bancs placés en amphithéâtre, laissant à peine un espace libre de quelques pieds carrés pour permettre au maître de se mouvoir; il n'y avait même pas de parquet: Rien d'étonnant du reste dans cet état des choses, puisque à cette époque on n'y regardait pas de si près pour les salles d'école.

Hermann ne se découragea pas, et il eut même le courage d'y enseigner pendant trente-quatre ans, c'est-à-dire jusqu'en 1822 où une ère nouvelle s'ouvrit pour l'enseignement par l'effet de la réorganisation de cette branche si intéressante des services civils: en cette année une maison d'école neuve, infiniment plus vaste et renfermant deux salles belles et spacieuses fut construite sur la place dite du marché.

Cependant des difficultés d'une autre nature vinrent entretemps semer d'amertume les jours du maître, tel dévoué qu'il pût être à son école et aux écoliers: un assez grand nombre de parents, ignares et antichés pour conserver les anciennes routines, refusant absolument d'admettre ce que les nouvelles méthodes pouvaient avoir d'avantageux pour hâter et faciliter les progrès des élèves, s'étaient mis à décrier Hermann et même le dénoncèrent comme athée ou je ne sais quoi, parce qu'il avait substitué aux anciens abécédaires *à couvertures portant des images barbouillées de saints* et qui étaient redigés d'une manière absolument défectueuse, des livres élémentaires plus en harmonie avec les principes pédagogiques; et dans leur aveugle préjugé ils avaient même été jusqu'à engager un autre instituteur. Les choses avaient pris ces proportions gigantesques lorsqu'une commission d'enquête, ayant le Procureur-Général à sa tête, vint à Ettelbruck pour entendre les deux parties dans leurs dires. Il résulta de toutes ces démarches que nous ne voulons pas qualifier ici, que le Procureur-général adressa au Conseil communal une dépêche dans laquelle il était dit: « que les griefs allégués « contre le maître d'école Hermann étaient

Digitized by Google

« non fondés ; que bien au contraire celui-« ci était un homme très-distingué et qu'il « serait bien à désirer que toutes les écoles « en eussent d'aussi dignes. » Cette décision calma l'orage et Hermann put depuis ce jour continuer son œuvre humanitaire sans empêchement comme sans obstacle.

Il fut le premier qui dans le Pays introduisit dès 1816 dans son école la méthode dite simultanée. Mais pour obtenir des résultats heureux dans ce changement de méthode, et afin de ne plus se mettre sur les bras les parents avec leurs préjugés surannés il crut devoir procéder lentement et avec prudence. Au lieu de proscrire d'un trait l'épellation de son cours, il choisit d'abord entre ses écoliers deux des plus avancés qu'il amena au moyen de la méthode simultanée et en peu de temps à savoir lire coulamment et correctement. De son côté le curé Consdorf qui visitait tous les jours l'école, dont du reste il était l'ange tutélaire, et d'après les sages conseils duquel Hermann se guidait toujours, ne cessait d'encourager ces élèves qui réellement firent des progrès étonnants. Ce que voyant les parents des autres écoliers vinrent trouver l'instituteur le priant avec instance d'enseigner aussi leurs enfants au moyen de la méthode nouvelle ; et ainsi l'enseignement mutuel finit par être admis sans secousse comme sans contradiction. Plusieurs sujets sortis de l'école d'Ettelbruck devinrent plus tard à leur tour maîtres d'école dans les localités voisines où ils introduisirent la même manière d'enseigner qui se répandit ainsi insensiblement et finit par être généralement adoptée.

Les efforts de Hermann ne tendaient pas tant à rendre la jeunesse savante qu'à l'élever dans le goût du travail, de la moralité et de la religiosité. Afin d'atteindre ce noble but il sut utiliser tous les moyens qu'il pouvait rencontrer ou découvrir ; c'est ainsi qu'à la porte de l'église et de l'école il avait fait afficher ce proverbe : Qui ne travaille pas ne doit pas manger ; etc.

Les pauvres aussi furent toujours l'objet de sa plus constante sollicitude. Dans le principe on avait eu l'habitude de les secourir au moyen de collectes ; Hermann conçut l'idée de créer une caisse dite des pauvres, qui prit peu à peu des accroissements assez considérables. Pour obtenir des secours chaque indigent valide était tenu de gagner lui-même son aumône par un travail qu'on lui indiquait. Quant aux filles pauvres on organisa pour elles une école-ouvrière où elles étaient occupées à confectionner des objets d'habillement, etc. Il avait également, de concert toujours avec le curé Consdorf, arrêté le projet d'établir à Ettelbruck une école moyenne pour les garçons ; mais des obstacles qu'on crut insurmontables vinrent traverser la réalisation de ce dernier plan.

Hermann s'occupa aussi d'agronomie ; et Ettelbruck lui doit une reconnaissance durable pour y avoir introduit la culture du mélilot et des betteraves.

Outre les fonctions de maître d'école il occupa également et pendant de longues années celles de secrétaire communal ; il présida même une fois le comité des électeurs pour le choix des députés à envoyer à la Convention.

L'historique de l'enseignement primaire dans notre pays n'offre certes pas un second exemple d'un instituteur qui ait rempli cet honorable emploi d'une manière aussi digne et pendant une aussi longue série d'années dans une seule et même localité : en effet, il tint l'école d'Ettelbruck pendant cinquante-deux ans sans interruption, avec une ponctualité, une exactitude, un zèle sans pareils et sous six gouvernements successifs, l'autrichien, le républicain, l'empire, le néerlandais, le belge et finalement le grand-ducal.

Enfin, lorsqu'il se retira de l'enseignement en 1840, après plus d'un demi-siècle d'activité incessante et croyant pouvoir songer à un repos qu'il avait si bien mérité, le Gouvernement l'honora du titre d'inspecteur d'écoles pour le canton de Diekirch.

Hermann est mort doucement et sans maladie, à l'âge de près de 86 ans, le 8

Digitized by Google

février 1853, après avoir vu toute sa famille honorablement placée dans le monde.

Trierisches Schulblatt, N° 32 de 1854. — Le journal: Der Wæchter an der Sauer, N° 14 de 1853. — Communications de M. Etienne Mersch, curé d'Ettelbruck. — Notes de M. le Professeur Englisc.

HERTZIG, *Michel*, d'autres disent *Nicolas*, natif du village de ce nom, d'après lequel il se sera dénommé, vivait pendant le seizième siècle. Hertzig, en allemand, est, comme on sait, rendu en français par Hachy, chef-lieu d'une commune au canton d'Etalle.

Nous ne savons sur ce personnage que très-peu de particularités : il s'était voué à l'état ecclésiastique, devint chanoine de Notre-Dame à Erfurt et curé de St. Visnecht en la même ville. Par acte du 26 juillet 1599, ce digne prêtre fonda en faveur de ses parents deux bourses d'études dont les revenus actuels sont, pour chacune, de cent douze francs et cinquante centimes par an. Ces bourses qui avaient été momentanément perdues, furent rétablies par arrêté royal belge du 14 septembre 1835. Par un autre acte ou codicile, en date du 26 mai 1610, il ajouta quelques dispositions ultérieures à la jouissance de ces stipendes : Dans cette pièce il se dit jubilaire de prêtrise.

Exposé de la situation du Luxembourg belge, 1837, 48. — Journal officiel de Belgique, 2e Sémestre de 1835. — Koltz, Manuel des fondations de bourses, 447, sqqq.

HESELON, *Hezelon, Hecelon, Henzelo, Henzel, Hennes, Henns, Hans ou* Jean, riche bourgeois de Luxembourg, s'est rendu recommandable, disent les annales de cette ville, en ce que vers 1120 il y a fait construire la première église ou chapelle qui fut dédiée à St. Nicolas : On sait qu'à cette époque Weimerskirch était la paroisse de Luxembourg.

Quelque temps après son achèvement, cette chapelle fut unie à l'abbaye de Munster; et en 1585 elle fut déclarée église paroissiale. Elle a subsisté jusqu'en 1775 où l'on s'est vu obligé de la démolir parce qu'elle menaçait ruine.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres rappelle Heselon dans les termes suivants : « 1020. Hecelo civis Luxemburgensis ædi- « ficavit Sacellum Sancti Nicolaï hodie pri- « maria parochia Luxemburgensis. » — Le lecteur remarquera qu'il y a ici une erreur de cent ans dans la date; c'est sans doute une faute du copiste.

Viri illustres, III, N° 180. — Berthollet, IV, 179, sq. et VIII, 81. P. J. CLIX. — Joachim, Précis chronologique de l'Histoire de Luxembourg, 14, sq. — Bertels, 115. — Paquet, 10. — Engelhardt, Geschichte der Stadt und Festung Luxemburg, 34.

HEUSCHLING, *Etienne*, a vu le jour à Luxembourg, le 6 avril 1762. Il était fils de Hubert Heuschling et de Christine Thyes. Après avoir fait ses études au collége de cette ville il fut, en 1782 nommé professeur de sixième et de cinquième au collége de Namur qu'il quitta bientôt pour aller à Louvain, suivre les cours de droit sous la surveillance de son oncle, Jean-Pierre Heuschling, Professeur royal des Pandectes depuis 1763. Il y prit le grade de licencié et partit ensuite pour Rome, dans l'intention d'y étudier les langues orientales. Le 22 juillet 1788 il subit avec honneur l'épreuve du concours public en présence du Cardinal Buoncompagni, secrétaire-d'Etat et des avocats consistoriaux du Pape. Elu membre associé de l'Académie théologique de la Sapience à Rome, il revint en Belgique en 1790 et prit possession de la chaire de langue hébraïque au collége des trois langues à Louvain : il l'occupa jusqu'à la suppression de cette université. Il entra plus tard à l'école centrale du Département de la Dyle, en qualité de professeur de Grammaire générale. En 1806 une école de droit ayant été annexée aux autres facultés de l'académie de Bruxelles, Heuschling en fit partie comme professeur suppléant; et lorsque l'enseignement supérieur fut réorganisé sous le gouvernement des Pays-Bas il obtint une chaire de philosophie à l'Université de Louvain; il y professa en outre le droit naturel.

Heuschling était gradué dans toutes les

Digitized by Google

facultés excepté la médecine et parlait quatorze langues. Il est mort à Bruxelles, le 29 août 1847, à l'âge de 85 ans. Il était le dernier survivant des vingt membres désignés en l'an VII par l'administration du Département de la Dyle pour jeter les fondements de la nouvelle Académie de Bruxelles, sous le titre de Société libre des arts, des sciences et des lettres. Nous n'avons pas appris qu'il ait rien publié si ce n'est son discours d'ouverture de la classe de grammaire générale, tenu le 17 vendémiaire an VIII; 12 pages in 12; mais parmi ses manuscrits on a trouvé un traité manuscrit ex-professo contre la philosophie empirique et sensualiste, et plus spécialement une réfutation raisonnée de la logique de Condillac.

Nève, Biographie d'Etienne Heuschling; dans: Annuaire de l'Université Catholique de Louvain, année 1848.—Biographie générale des Belges, 216.—Notes communiquées.

HEYART, *Philippe*, né le 19 septembre 1661, à Trois-Vierges, était marchand de moutons et possédait quelque fortune. Il tomba malade à Luxembourg; et comme il n'était pas marié il voulut que sa succession, bien menagée, pût devenir utile à toujours à sa famille ou à défaut de celle-ci aux habitants de son village. Dans cette intention il fit son testament, le 15 décembre 1711, et par cet acte il fonda un revenu annuel de cinquante écus de Luxembourg (230 francs) pour un boursier qui se vouerait à l'état ecclésiastique. Ce boursier doit être un parent pauvre, ou bien un jeune homme natif de le paroisse de Trois-Vierges; il doit, dans l'un comme dans l'autre cas, être apte aux études. Les échevins de Luxembourg sont désignés présentateurs et en même temps proviseurs.

Philippe Heyart mourut deux jours après, c'est-à-dire le 17 décembre 1711, à l'âge de 50 ans.

Sa fondation, qui avait été faite au capital primitif de mille écus ou 4600 francs, a été si sagement administrée que dès l'année 1835 on a pu, avec les économies, en former deux bourses distinctes, ayant chacune un revenu de 317 frs. 46 centimes; ce qui donne une augmentation réelle de francs, 8,080 sur le capital primordial, et porte la fortune de la fondation à francs 12,680, de 4,600 qu'elle avait été d'abord.

Namur, Dissertation sur les bourses d'études, X et XVI.—Mémorial administratif et législatif du Grand-Duché de Luxembourg, année 1835; et 1848, p. 666.—Protocole Ordt, de Luxembourg; aujourd'hui au greffe du tribunal de la même ville: acte du 15 décembre 1711.—Etat civil de la paroisse de St. Nicolas, à Luxembourg.

HICKMAN, ou *Hyckman*, *Don Robert*, né à Bruxelles le 13 novembre 1720, descendait d'une famille originaire de Bohême. Entré jeune à l'abbaye de St.-Hubert il y fit sa profession religieuse. Robert Hickman s'appliqua avec un succès égal à l'étude de la Théologie, de la Physique et de la Médecine. En 1760 il se fit recevoir licencié dans ce dernier art à l'Université de Louvain, et le pratiqua avec autant de désintéressement que de succès; il est en effet peu d'endroits dans le Luxembourg et dans les provinces voisines où il ne se soit transporté, ordinairement à pied, pour y visiter les malades avec autant de zèle que d'abnégation. Et si cet estimable religieux fut actif, infatigable au dehors, il ne l'était pas moins dans sa cellule. Il travaillait ordinairement dix heures par jour; aussi a-t-il laissé une quantité prodigieuse de manuscrits sur différents objets de morale, de métaphysique, de politique, d'agronomie, mais surtout de médecine.

Il écrivait avec une facilité étonnante; ce qui est cause sans doute du peu de profondeur, d'exactitude et de correction que l'on rencontre dans ses productions. Il remporta néanmoins plusieurs prix aux académies de Bruxelles et de Munich, de laquelle dernière il était membre honoraire: on voit en effet dans toutes ses compositions l'homme appliqué et savant qui cherche à se rendre utile et à faire

Digitized by Google

dériver ses études sur la félicité publique.

Ce savant religieux consacra plusieurs années à faire des expériences dans l'électricité sur laquelle il se forma un système particulier: il voulut essayer si la manière d'agir relative aux corps se vérifierait également soit en détail soit en grand, et découvrir s'il n'y avait pas une analogie harmonique entre la manière d'agir des êtres purement spirituels et celle des êtres animés d'un principe actif.

Comme il crut avoir trouvé cette analogie harmonique il s'appliqua à développer d'abord cette idée dans deux mémoires sur des questions proposées par l'académie de Munich, touchant le mécanisme du tonnerre et des orages ainsi que sur les moyens de les détourner et de s'en garantir. Ces compositions, avons-nous dit, furent couronnées par ce corps savant.

Don Robert Hickman voulut de plus développer sa théorie dans un grand ouvrage auquel il avait donné pour titre: *Dissertation sur le mécanisme électrique animal de la nature, relativement à la physique, à la métaphysique, à la politique et à la morale.* Mais le prospectus seul fut publié en 1775.

Ce vénérable et savant religieux mourut dans son abbaye le 7 juillet 1787, à l'âge de près de 67 ans.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 487. — De Feller, Journal historique et littéraire, du 15 octobre 1787, 362. — Courtin, Encyclopédie moderne, XIII, 33.

HOCHSTADEN, *Conrad, comte de,* n'appartient que très-indirectement à la Biographie luxembourgeoise, et il n'y aurait pas été compris si le manuscrit des Viri illustres, que nous tenons à reproduire en entier dans cet ouvrage, ne l'avait pas rappelé. Voici ce qu'il dit de ce personnage: « 1237. Conradus ab Hochstaden « frater comitis Viandani, Archiepiscopus « Coloniensis S. R. I. P. Elector, incepit « Fabricam novæ Basilicæ trium regum « Coloniæ et Chorum Mundi miraculum « perfecit. »

Il y a ici une erreur généalogique manifeste. En effet, il est démontré que Conrad de Hochstaden était fils de Didier, comte de Hochstaden, et de Mathilde, fille elle-même de Godefroid I, comte de Vianden. Partant il n'a pu être que neveu d'un comte-régnant de Vianden ou bien son cousin, non son frère.

La maison de Hochstaden, branche cadette des comtes d'Aar, n'a jamais relevé du Luxembourg.

Conrad, comte de Hochstaden, se voua au sacerdoce; il était prévôt de la cathédrale de Cologne en 1237, lorsqu'il succéda sur le siége archiépiscopal de ce diocèse, à Henri de Mülenarck. Après un gouvernement de vingt-quatre ans qui furent remplis de guerres et de difficultés tantôt contre les bourgeois de Cologne, tantôt contre ses voisins, et pendant lesquelles il eut à subir plusieurs revers comme il obtint des succès et acquit de belles possessions à son Eglise, il mourut le 28 septembre 1261. Bien que très-sommaires, ces notions suffiront, puisque, nous le répétons, ce personnage ne concerne pas directement le Luxembourg. Cependant nous ajouterons que la construction de la cathédrale dont il posa la première pierre le jour de l'Assomption en l'année 1248, rend son nom immortel et doit glorifier notre pays pour avoir donné le jour à sa mère.

Viri illustres, I, N° 15. — Schannat et Bærsch, Eiflia illustrata, I, pars I, 124, 126, 160, sqqq. et 4e table généalogique. — Neyen, Histoire de Vianden, 74, sq. — Manuscrits Clouet. — Bertholet, J. P. J. IX. — Purret, I, fol. LXVI.

HOEN, *Hector de*, né à St. Vith, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres la mention qui suit: « 1620. Hec- « tor ab Hœn, Vitensis, primum Carthu- « siæ Rutilensis, deinde Trevirensis prior « et visitator istius ordinis per totam Ger- « maniam Sanctitatis opinione clarus. »

Bertholet ajoute que le milésime placé en marge indique l'année de son décès; cependant Brower et Masen le fixent au 20 février 1622. Ils ajoutent que Hector

Digitized by Google

de Hœn était un homme éminent dans l'art oratoire de même que dans la conversation.

Viri illustres, I, N° 57.—Beatholet, VIII, 197. — v. Strassere, Metropolis Eccles. Trever. II, 329.

HOFFSCHMIDT, *d'*, famille distinguée, originaire du Pays de Paderborn, s'était établie vers la fin du seizième siècle à Cologne. Bernard d'Hoffschmidt et Barbe von Voltmans son épouse étant tous deux morts subitement dans cette dernière ville, en 1595, victimes d'une maladie épidémique, leurs deux enfants furent obligés de la quitter et ils se retirèrent dans le Pays de Luxembourg où Arnold, l'un des deux devint seigneur de Mohimont et capitaine commandant du château de Mirwart pour le service d'Espagne.

Par Lettres datées de Madrid, le 3 novembre 1643, cet Arnold fut anobli tant pour lui que pour ses descendants légitimes des deux sexes, par le roi Philippe IV, pour services rendus. Les armes qui furent concédées à cette occasion à la famille d'Hoffschmidt, sont blasonnées comme suit dans les Patentes royales : Un écu de gueules à un autruche courant et volant d'argent, tenant un anneau d'or au bec ; coupé en pointe d'argent, à trois pals de gueules. Heaume grillé. Timbre : un autruche naissant et volant aux couleurs de l'écu. Bourrelet et hachements de gueules et d'argent.

Il semble que le parchemin dont il est ici question n'a été qu'un raffraichissement d'une noblesse plus ancienne, bien que cette circonstance n'y soit pas mentionnée, puisqu'il résulte d'un certificat authentique délivré à cet Arnold par le sénat de Cologne le 15 juin 1641, deux ans avant l'anoblissement du roi d'Espagne, que cette famille aurait déjà alors, comme antérieurement encore, été réputée appartenir à l'ordre équestre.

Quoiqu'il en soit, noble d'ancienneté ou anoblie depuis 1643, la famille d'Hoffschmidt est une maison patricienne luxembourgeoise qui a produit plusieurs officiers supérieurs distingués aux armées autrichienne et française, ainsi que des membres éclairés aux chambres législatives, aux états provinciaux, etc.

Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, I, 274. — Titres de famille. — Renseignements communiqués. — Biographie générale des Belges, 109.

HOFFSCHMIDT, *Ernest-François-Joseph d'*, est né à Resteigne le 30 juin 1761, douzième des quatorze enfants de Henri-Joachim d'Hoffschmidt, seigneur de Resteigne, Mohimont, Lesse, Séchery, Recogne, Bellaire, etc., et de Louise de Smakers, de Mirwart.

Après avoir rempli sous l'empire français plusieurs fonctions importantes, Ernest d'Hoffschmidt fut nommé en 1815, membre de la seconde chambre des Etats-Généraux du royaume des Pays-Bas. Il se fit remarquer dans cette assemblée par un sens droit, un grand amour pour la justice et un patriotisme éclairé. Pendant la session de 1816 il se prononça avec force contre la liberté illimitée du commerce des grains et demanda le 6 décembre que l'exportation fût au moins prohibée pour le Grand-Duché de Luxembourg menacé d'une prochaine disette. Dans la séance du surlendemain cette proposition fut adoptée par soixante voix contre douze. Sur toutes les questions d'un grand intérêt, telles que la liberté de la presse, le droit de chasse, etc., il a constamment voté dans le sens le plus libéral.

Ernest-François-Joseph d'Hoffschmidt était aussi membre de l'ordre équestre du Grand-Duché de Luxembourg et chevalier du Lion néerlandais. Il avait épousé Marguerite-Philippe de Chanly et mourut le 6 juin 1818, dans son château de Recogne.

Titres de famille. — Généalogie authentique. — Galérie des contemporains, V, 328. — Annuaire historique et biographique, 1844. — Renseignements communiqués. — Biographie nouvelle des contemporains, IX, 204, sq.

HOFFSCHMIDT, *François-Henri d'*, est né à Strasbourg le 25 juin 1797, fils du précédent, et pendant que ce dernier était au service de France.

Digitized by Google

En 1827 François-Henri d'Hoffschmidt fut envoyé par son arrondissement aux états-provinciaux du Luxembourg et fit partie de ce corps jusqu'à la révolution belge de 1830 dont il embrassa les principes. Dès qu'il eut connaissance des événements qui se préparaient à Bruxelles il y accourut et prit part aux affaires des journées de septembre. Par ses représentations, dit-on, et ses instances il contribua puissamment à décider le gouvernement provisoire à associer le Luxembourg au mouvement des provinces belgiques, malgré les relations de ce Grand-Duché avec la confédération germanique. Il fut le premier administrateur belge dans le Luxembourg où le gouvernement provisoire l'envoya en qualité de commissaire général; il y organisa les diverses branches d'administration et y maintint l'ordre et la tranquillité. Il exerça ces fonctions jusqu'à l'arrivée du Gouverneur Thorn (v. son art.), à la nomination duquel il contribua beaucoup.

En 1831 François-Henri d'Hoffschmidt fut élu membre de la chambre des représentants pour le district de Bastogne, mandat qu'il conserva jusqu'à sa retraite volontaire en 1839. Il prit dans cette assemblée part à toutes les discussions importantes et y plaida toujours la cause des libertés publiques. De concert avec ses amis politiques il travailla à la consolidation de la nationalité belge et à la reconnaissance de cette nationalité par les puissances étrangères. Voulant que cette reconnaissance fût compatible avec l'honneur et les intérêts de son pays il fut l'un des plus grands adversaires du traité de Londres du 19 avril 1839, et il prononça dans cette circonstance un discours remarquable qui fut accueilli par les applaudissements de la salle et des tribunes.

A l'adoption du traité, François-Henri d'Hoffschmidt donna sa démission de membre de la chambre des représentants et se retira des affaires publiques. Cependant il consentit plus tard à accepter les fonctions de commissaire de l'Arrondissement de Bastogne, fonctions qu'il conserva jusqu'à son décès arrivé le 23 février 1854.

En 1830 sa conduite lui valut la croix de fer; et vers 1843 le gouvernement belge, qu'il avait plusieurs fois combattu pendant sa carrière parlementaire, lui a décerné l'Ordre de Léopold. Il avait épousé le 1er mai 1839 Léopoldine de Wauthier, du château de Rollé.

Renseignements de famille. — Annuaire historique et biographie des Souverains et des Personnages distingués; année 1844. — Généalogie authentique. — Titres de la famille d'Hoffschmidt.

HOLLER, famille distinguée, habituée à Echternach. Elle a produit plusieurs grands personnages dont deux entr'autres méritent d'être inscrits au nombre de nos illustrations nationales. Cette famille s'est fondue en 1740 dans celle *de Hout* qui fut anoblie par Lettres-patentes du 31 mars de cette même année, dans la personne de François Hout, grand-bailly et écoutête d'Echternach et député ordinaire du Tiers-Etat des Duché de Luxembourg et comté de Chiny, fils de Nicolas, échevin de la ville d'Echternach, et de Marie-Elisabeth le Blucher.

Les *de Hout-dits-Holler* obtinrent pour armes: d'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, tranché d'or et tiercé de sable, à la fourche de trois pointes mise en bande.

Le dernier descendant de cette famille de Hout-dits-Holler est mort il y a vingt-cinq à trente ans environ: il était juge au tribunal de Luxembourg. Plusieurs personnages du nom de Hout ou Houst se sont également distingués; nous les avons rangés sous leur ordre alphabétique.

Archives du Conseil provincial de Luxembourg; Registre aux commissions, N° 1108, p. 342, v°, sqq. — Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, II, 807; combiné avec le Nouveau supplément au même ouvrage, 269. — Ungeschuck. — Souvenirs. — Renseignements fournis.

HOLLER, *Bernard*, a obtenu dans le manuscrit des Viri illustres l'article que nous allons transcrire: « 1646. Bernardus « Holler, Epternacensis J. U. Doctor, Pro-

« fessor juris Cæsarei in urbe viennensi « post Consiliarius et procurator fiscalis per « provincias austriacas denique vice-Can- « cellarius in Excelso regimine per Austriam « inferiorem, mortuus viennæ. » Là se bornent nos renseignements sur ce personnage qui mourut en l'année ci-haut marquée.

Viri illustres, III, N° 227. — Bertholet, VIII, 191. — Pierret, I, fol. LXVI, sq. — Ab Hontheim, Histor. Trevir. diplomat., III, 212. — Ulveling, 38.

HOLLER, *Jean*, frère de Bernard qui précède, est né à Echternach comme ce dernier. Après avoir passé Docteur dans l'un et l'autre droits et obtenu l'ordination il obtint une chaire de droit canon à l'Université de Trèves: Cependant il l'abandonna plus tard pour être nommé doyen de la collégiale de St. Siméon dans la même ville. Etant ensuite allé à Rome où il résida pendant dix ans, il se rendit très-utile à son archevêque ainsi qu'à plusieurs autres princes chrétiens. A son retour le Souverain-Pontife le chargea de rapporter à Charles-Gaspard de Leyen, Prince-Electeur de Trèves, la confirmation de son élection ainsi que le pallium; et il obtint en récompense de ses bons offices la charge d'official. Ce fut en cette dernière qualité qu'il accompagna en 1658 l'archevêque-Electeur Charles-Gaspard à la diète électorale où l'archiduc Léopold fut désigné empereur. Le 1er juillet 1664 il fut sacré évêque d'Azot, suffragant de Trèves, et mourut le 20 novembre 1671, à l'âge de 58 ans. Son frère et son neveu lui élevèrent dans le temple inférieur de l'église de St. Siméon, aujourd'hui Porta nigra, où il a été inhumé, une statue sur le piédestal de laquelle ils inscrivirent son épitaphe latine que nous nous croyons en devoir de copier ici, bien qu'elle ne rapporte que les mêmes faits que nous venons de relater:

« Deo ter optimo, ter maximo, et pos- « tumæ memoriæ JOANNIS HOLLER *de « Epternaco, qui per varios honorum « conscendens gradus, omnibus idoneum « se dignumque præbuit. Utriusque primum « Juris Doctor ad Cardinalium Romæ Con- « sistorium Clericus nationalis sub Inno- « centio X. Pont. Max. iterato confirmante « Ferdinando Rom. Imp. III. consistens « decennio, serenissimo Archiduci Leopoldo « strenuam in Episcopatibus Olmucensi, « Argentinensi, Passaviensi etc. aliis sub- « inde diversis Principibus navando ope- « ram, jamtum infulæ pedoque indubio « argumento prælusit. Ex urbe reverendis- « simo Carolo Casparo Archi-præsuli dum « pallium Nuntius Apostolicus attulit, « Metropolitanæ Curiæ Officialatum, antè « in hujus ædis Decanum electus, decumanæ « fidelitatis honorarium retulit. Suffraga- « neus deòn in pontificalibus et spiritualibus « Vicarius generalis ac judex ordinarius, « quin et a consiliis intimus, aurum « justitiæ suffragari non sustinuit, sed « veritatem, privatæ alias fortunæ bonum, « etiam Principibus dixit. Bernardo ger- « mano suo, quondam Universitatis Vien- « nensis in Austria Rectori magnifico « suppar, perstitit almæ Trevericæ Pro- « Cancellarius. Donec Parca, nullibi parca, « cancellos rimata, læta meditantem letho « tradidit, et inexpeditum vitæ flamen « præcidit. Legationes complures ad Pon- « tificios Nuntios obiit et Apostolorum « limina. Et unam demum, illamque post- « remam immaturus subire jussus est ad « culmen. Azotensis demum per septennium « Episcopus, sub dignitatum onere fatis- « cens, denatus e terræ cœno ad cœleste 12. « Calend. Decembris CIↃ.IↃC.LXXI. æta- « tis LVIII. Huic nuper in ara agenti, « nunc vero hic in area arenti mnemnosy- « non hoc cæterorum nomine cohæredum « poni curarunt Magnericus frater, et « Joannes Osweiler nepos, in hâc insigni « Collegiata successor. »*

Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, III, 212 et 663, not. a, ad actum 8 aug. 1650; et Prodromus Historiæ Trevirensis, 890. — Pierret, I. fol. LXVII. — Gesta Trevirorum, III, 108, et note b. — Paquet, 65. — Bertholet, I, P. J. VII. — Bæsch, Eifelia illustrata, III, II, II, 305, sq. — Muller, Beiträge zur Kenntniss des Sauer-Thales, 53, sq.

Digitized by Google

HONTHEIM, *Jean-Nicolas de*, le célèbre évêque de Myriophite, suffragant de l'archevêque-électeur de Trèves, n'appartient à la Biographie du Luxembourg que d'une manière absolument indirecte et tout à fait secondaire: cependant il s'est rendu trop recommandable à ce pays pour que nous ayons pu le passer sous silence dans notre ouvrage. En effet, ses œuvres historiques doivent être citées presque à chaque page lorsqu'on écrit les annales du Luxembourg pour lesquelles elles sont devenues une des sources les plus importantes. D'un autre côté, par suite de ses fonctions de suffragant de l'archevêché de Trèves auquel le Luxembourg ressortissait alors en grande partie, son influence spirituelle s'est fait sentir en mainte circonstance par nos populations, et nos vieillards se rappellent encore avec plaisir le zèle que ce prélat mettait dans l'administration diocésaine; ses visites ecclésiastiques, ses voyages pour assister à nos pompes religieuses afin de les rehausser par l'éclat de sa présence; son décès enfin, arrivé au château de Montquintin dans le Luxembourg et qui était sa propriété. Tous ces motifs nous ont engagé à lui consacrer ici une très-courte notice historique.

Jean-Nicolas de Hontheim appartenait à une famille patricienne qui avait déjà fourni à l'église plusieurs prélats méritants. Il est né à Trèves le 27 janvier 1701. Après avoir terminé ses humanités chez les jésuites de sa ville natale il alla, avec son frère, suivre les cours des universités de Louvain et de Leyden. En 1721 il obtint à l'académie de Trèves le bonnet de docteur en droits civil et canonique.

Poussé par une propension naturelle et irrésistible vers les études, ainsi que par une vocation particulière vers la solitude, il choisit l'état ecclésiastique. Peu de temps après avoir obtenu les ordres il fit un voyage à Rome afin de se familiariser avec la pratique curiale de la Cour pontificale et la politique.

A son retour de la capitale de la chrétienté, le savant archevêque-électeur François-Georges de Schœnborn le nomma conseiller ecclésiastique près de son consistoire, et bientôt après professeur des Pandectes et du Codex à l'université de Trèves. Il le chargea en outre de plusieurs affaires importantes concernant son église. En 1748 il le sacra évêque du titre de Myriophyte et le prit pour son suffragant.

En 1750 de Hontheim publia son: *Historia Trevirensis diplomatica et pragmatica*, Augsbourg et Würzbourg; 3 vol. in fol.; ouvrage rempli de recherches étendues et profondes, qui fut suivi en 1757 du: *Prodromus Historiæ Trevirensis diplomaticæ et pragmaticæ;* Augsbourg, 2 vol. in folio. En 1765 il édita une autre œuvre qu'il intitula: *De statu Ecclesiæ et legitimâ potestate romani Pontificis liber singularis, ad reuniendos dissidentes in religione christianos compositus*; in 4°; Bouillon: Il cherchait dans cet ouvrage, comme le titre l'indique, à réunir les différents partis dissidents et militants de l'Eglise. Cette composition, qui fut imprimée sous le pseudonyme de *Justus Febronius*, ayant excité de puissantes oppositions, de Hontheim se vit engagé à se défendre dans des suppléments où il donnait des explications ultérieures sur ses propositions primitivement énoncées en général, de manière qu'à la fin son livre arriva jusqu'à compter cinq volumes.

Cependant, l'auteur, vaincu par les instances de son archevêque consentit en 1777 à publier une rétractation de son système. L'œuvre nouvelle, qui a retenu parmi le clergé le sobriquet de *Febronius pœnitens*, a pour titre: *Justinus Febronius Abreviatus et emendatus. Id est: de statu Ecclesiæ tractatus ex sacrâ Scripturâ, traditione et melioris notæ catholicis scriptoribus adornatus, ab auctore ipso in hoc compendium redactus;* Cologne et Francfort; vol. in 4°, 310 pages; plus XLIII pages de Préface qui renferme la partie la plus importante.

La Bibliothèque de Luxembourg possède enfin un autre volume in 4°, intitulé: *Justini Febronii J. Cti. Commentarius in*

suam retractationem S. P. Pio VI. Pont. Max. Kalendis nov. An. 1778 *submissam;* Ratisbonne, 1781.

De Hontheim était en relation de correspondance intime avec les savants les plus honorables de tous les partis religieux et jouissait partout d'une réputation bien méritée de science, de vertu et de piété. Il est mort au château de Montquintin près de Virton, le 2 septembre 1790, d'où son corps fut transporté à Trèves pour être inhumé dans l'église monumentale du chapitre de St. Siméon, dont il était doyen. Lorsqu'en 1817 cette église fut déblayée pour rendre au monument sa destination primitive sous le nom de *Porta martis* ou *nigra*, les restes du grand prélat furent exhumés et placés dans l'église de St. Gangulfe. La chapelle seigneuriale de Montquintin renferme une inscription commémorative que nous transcrivons ici :

HIC IN CASTRO OBIIT II SEPTEMBR. [MDCCXC.
JOANNES NICOLAUS AB HONTHEIM
EPISCOPUS MYRIOPHITANUS, SUFFRAGANEUS [TREVIRENSIS,
DOMINUS IN MONTQUINTIN
CONDOMINUS IN DAMPICOURT ET ROUVROY.
TREVIRIS XXVII JAN. MDCCI NATUS,
IBIDEM BIDUO POST MORTEM TUMULATUS.
In prosperis et adversis sibi semper præ- [*sens; amicus*
constans, prudens et pius. Pater pauperum.
Patrue, ave atque vale.
R. I. P.

Cette inscription est surmontée des armes du défunt, d'azur, au levrier passant d'argent, portant un collier d'or; heaume couronné d'or. Cimier : le levrier naissant de l'écu. Supports : deux levriers au naturel.

Nous croyons enfin faire plaisir à nos lecteurs en copiant l'acte de décès de l'évêque de Hontheim d'après le registre mortuaire de la paroisse de Montquintin :

« Le deuxième septembre de l'an mil « sept cent quatre-vingt-dix, vers six heures « du matin, est mort en son château de « Montquintin, muni des Sacrements de « notre Mère la Sainte-Eglise son Excel- « lence Monseigneur l'Evêque suffragant « de Hontheim, seigneur de Montquintin; « son corps à été transporté le même jour « pour être inhumé à Trèves dans l'Eglise « Collégiale de Saint Siméon. En foi de « quoi. (*Signé*) f. Rossignon, curé de Mont- « quintin. »

Un neveu de l'évêque de Hontheim, M' F. L. de H. a colligé en six gros volumes in 4°, restés manuscrits, tous les décrets, ordonnances, etc., émanés du gouvernement républicain contre l'Eglise catholique, ainsi que ceux publiés par la Cour de Rome, les évêques et ordinaires des diocèses. Cette collection, qui n'a réellement de valeur que celle de présenter réunies toutes les mesures de persécution et les moyens de défense employés pendant cette triste époque, est néanmoins très-précieuse pour se faire une idée juste de cette période, lorsqu'on la considère sous le rapport religieux.

Conversations-Lexicon, édit. de 1851. — CLASEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 84, 113 et 476. — NAMUR, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 111. — DON, Instituteur et secrétaire communal à Montquintin : Renseignements statist. histor. et administratifs. — Notes particulières.

HONTOIS, ou HONTOI *Pierre*, nom latinisé en *Hontaius*, était né à Luxembourg ou bien à Namur. Il vivait vers la fin du seizième et le commencement du dix-septième siècle.

Hontois avait embrassé la règle de la stricte observance de St. François chez les Récollets de Luxembourg, et se fit remarquer par sa science profonde en théologie de même que dans les matières ecclésiastiques. Il fut un professeur distingué de l'école attachée à cette époque à la dite maison religieuse. On a de lui : 1° Conciones per totum annum; 6 vol. — 2° Mensa apostolica, id est commentarius concionatorii ex geniuno Epistolarum apostolicarum sensu per totum annum. Ces deux

Digitized by Google

ouvrages ont été publiés à Mayence et à Cologne, en 1604.

Wilhelmus a Wiltheim, Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis, Lib. II, c. 4, § 3.

Horreo, *Charles de;* v. BEAUFORT, *Charles de.*

HOTTON....., originaire du village de même nom dans les Ardennes, vivait vers la fin du seizième et le premier quart du dix-septième siècles. Admis à la prêtrise, il fut pendant quelque temps curé, vraisemblablement de son endroit natal. Plus tard il embrassa l'ordre des Jésuites et passa dans les Indes occidentales dont il devint l'apôtre.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres repète les mêmes faits dans les termes suivants: «.... Hotton ex eodem pago «in Arduenna Luxemburgica et ex pasto«re animarum in Soc. Jesu missus in In«diam occidentalem precibus multis im«petratam illius apostolus.»

Viri illustres, I, N° 36.

HOUFFALIZE, *Raoul de,* ainsi nommé sans doute de son endroit natal, vivait pendant le quinzième siècle et embrassa d'abord le parti des armes dans lequel il se distingua; mais plus tard, dégoûté du monde il se retira dans le comté de Clermont où il habita un hermitage, qu'il obtint du Pape Paul IV d'ériger en un monastère de Franciscains. Il y mourut en 1490.

Pierret, I, fol. LXVII.—Bertholet, VIII, 191.

HOUFFALIZE, *Théodoric de*, était fils de Henri, seigneur de Houffalize. En 1236 il fonda dans le chef-lieu de sa seigneurie le prieuré des écoliers qui y a subsisté jusqu'à la suppression des monastères; et en 1242 il transféra ce couvent en un autre emplacement, à la demande des religieux.

Théodoric de Houffalize, que l'auteur du manuscrit des Viri illustres cite simplement par son nom: «1204. Theodoricus de Houffalizia.» mourut en 1282 et a été inhumé dans l'église du monastère qu'il avait fondé. Bertholet a encore vu son épitaphe qu'il nous a conservée:

Chi gist
Messires Thieris Sires de Hofalize, ki [deviat
en l'an de grasse mille CC quatre vent et deux,
Le vendredi devant la sainte Kateline [Vierge.

Il y a eu deux maisons de Houffalize. La première, à laquelle Théodoric appartenait, portait: d'argent, fascé d'azur. Cimier: un vol adossé par les pennes, au blason de l'écu.

La seconde famille de ce nom, issue d'un bâtard de Luxembourg à ce qu'on croit, blasonnait: Burellé d'argent et d'azur, de onze pièces, au lion de gueules la queue fourchue, passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout; brisé au canton dextre de gueules, coupé d'or. Cimier: une tête et un col de lion de gueules, lampassée et couronnée d'or, entre deux cornes de buffle, burellées comme l'écu.

Viri illustres, II, N° 129.—Bertholet, IV, 450 ad 455.—Les Délices des Pays-Bas, III, 211.—Pierret, III.

HOUST, ou Hout, *Antoine,* non *Hourt,* comme Pierret et Ulveling écrivent par erreur, a vécu pendant les deux moitiés du seizième siècle et appartenait vraisemblablement à la famille *Hout* dans laquelle est venue se fondre en 1740 le nom de Holler (v. ce nom) lorsqu'elle a obtenu des lettres de noblesse avec addition de ce nom à la suite du sien, pour faire: *de Hout-dit-Holler.*

Il paraît que Antoine Houst était né à Luxembourg. Après qu'il eut reçu le bonnet de Docteur en droits civil et canon il se voua à la magistrature et obtint siége au conseil provincial de Luxembourg en qualité de conseiller lettré ou de longue robe; mais ses mérites transcendants le firent bientôt après entrer au Conseil d'État et privé à Bruxelles où il est mort en 1570.

Digitized by Google

Ce personnage, disent l'auteur du manuscrit des Viri illustres ainsi que Guillaume de Wiltheim, a été un des plus zélés partisans de l'érection d'un collége de Jésuites dans sa ville natale; mais il n'eut pas la satisfaction de voir ses désirs mis à exécution, puisqu'il mourut plus d'un quart de siècle avant l'arrivée définitive de ces pères à Luxembourg.

Voici l'article que lui consacre l'auteur du manuscrit que nous venons de citer: « 1570. Antonius Houst Luxemburgensis « J. U. D. ex Senatore Luxemburgensi « Consiliarius sanctior Regis Bruxellæ pro- « curavit labore suo, zelo et industria Col- « legium Societati Jesu, Luxemburgi; fun- « davit in æde S^ti Michælis ibidem omnibus « diebus Jovis missam cantandam, honori « venerabilis sacramenti, mortuus Bruxel- « lis et sepultus in Cobergh — *an Caudem- « berg?* — ubi paria fundavit. »

Bertels, 120. — Wilhelmus a Wiltheim, Disquisitiones antiquariæ Historiæ luxemburgensis, l. II, c. 4. § 3, et c. 6, § 3. — Manuscrits Clomes. — Bertholet, VIII, 191. — Pierret, I, fol. LXVIII — Ulveling, 38. — Viri illustres, III, 203

HOUST, ou Hout, *Jean*, était vraisemblablement frère d'Antoine qui précède. Il était chanoine de la collégiale de St. Siméon, Banneret de l'archevêché, Recteur magnifique et doyen de la faculté de Théologie de l'Université de Trèves lorsqu'en janvier 1561 cette université fut remise aux Jésuites. En 1568 il fut nommé official du Prince-Electeur et mourut en 1572. Nous donnons ici son épitaphe qui se trouvait dans l'église de St. Siméon où il a été inhumé :

Flectere fatidicas virtus studiumque [puellas
Si posset, puræ aut religionis amor,
HOUSTIUS hic Pytiæ superasset sæcula [vitæ,
Artibus, Officiis, Relligione valens.
Cui Luxemburgum vitales contulit or- [tus,
At famam ingenii Treviris alma dedit.
Illa inter proceres Simeonis in æde lo- [cavit,
Sacra quibus nomen regula culta dedit.
Illa Sigilli feri decoratum munere vidit,
Vidit et excelso risit honore viri.
Vidit Magnifici Rectoris munere fungi,
Vidit Palladii sceptra tenere gregis.
Præsulis illa vices vidit cum laude ge- [rentem,
Nomen ab Officii munere ferre sacri.
Vidit, et huc nimium festino funere [flevit
Sublatum, indoluit tristia fata nimis.
Spiritus astra tenet : tristes hoc car- [men amici
Ossibus egregia imposuere fide.

Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, II, 544, sq.; et 550. — Brower et Masen, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 208.

HOVÉE, ou Hovai, *Antoine van*, nom latinisé en *Hoveus*, natif d'Egmond en Nord-Hollande, embrassa la vie religieuse et était déjà abbé de monastère d'Egmond lorsqu'il fut appelé à Echternach en 1564 pour succéder en la même qualité à Godefroid d'Apremont. Nous avons vu à l'article Adelbert que ce religieux lévite, qui avait été compagnon de St. Willibrorde, s'était d'abord retiré avec ce prélat dans l'abbaye d'Echternach, et que plus tard il est allé fonder le monastère d'Egmond (v. l'art. Adelbert).

Antoine Hovée, disent les annales, possédait une vaste érudition jointe à une éloquence consommée et au talent d'écrire d'une manière bien sentie et profondément raisonnée. Par ses manières affables il savait de même se faire aimer de ses subordonnés.

On a de lui : 1°. De arte amandi Deum; Cologne, 1566; in 12; — 2°. De temporis nostri statu ac conditione; Leyde, 1564, in 12 : *c'est une dissertation sur les calamités du temps, écrite en forme de dialogue;* — 3°. Historie van de edele Welgeborene heeren ende graven van Egmond; Harlem, 1644; — et finalement, selon Zigelbauer, 4°. un recueil d'Odes, d'Hymnes et de Prières; petit volume qui est resté manuscrit.

Le catalogue de la bibliothèque de Lux-

Digitized by Google

embourg porte en outre le titre d'un ouvrage de Hovée, que nous croyons avoir été erronément copié. Voici ce titre : Hovæi Antonii, abbatis Epternacensis pœma de arte amandi Christum ; Colon. Agripp. 1566, vol. in 12. *Ne s'agit-il pas de l'œuvre que nous avons citée sous N° 1 ?*

Antoine Hovée est mort le 6 septembre 1568, après avoir lui-même fait son épitaphe que nous reproduisons ici :

HIC JACET ÆTHEREI PRÆCEPTOR AMORIS [HOVEUS
EXSPECTATQUE SUI JUDICIS ORA DEI.
URNA FERAT FLORES VERNENT TEMPORA [CIRCUM
CORPUS HUMI RECUBET, MENS COLAT ASTRA [POLI.

V. STRAMBERG, Metropolis Ecclesiæ Treverensis, I, 386, sq. — BERTHOLET, II, P. J. XI. — COURTIN, Encyclopédie moderne, XIII, 147. — CLASEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 114 et 433. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 17. — BERTELS, 273. — FR. SWERTIUS, Athenæ Belgicæ, 133.

HUART, *d'*, famille distinguée de nom et d'armes, qui a été honorée du titre de Baron de son nom. Originaire de la partie ardennaise du Luxembourg, elle s'est pendant le siècle dernier divisée en plusieurs branches principales dites : de Bertrange, de la Sauvage et de Jamoigne, qui toutes subsistent encore de nos jours. Les d'Huart en décorant leur écusson d'une couronne, ont cependant conservé leurs armes franches : d'argent, au houx de sinople, fruité de gueules, issant d'un brasier ardent (*hou-ard.*). L'écu timbré d'un casque de chevalier, de face, à sept grilles, orné de ses lambrequins gueule et argent et d'une couronne d'or. Cimier : le houx ardent de l'écu entre deux trompes, coupées argent et gueules, à trois flammes essortantes, aussi de gueules. Cri : cor meum sicut aquifolium ardet.

Cette famille qui a longtemps possédé les fiefs de Grimbiéville, Grimbiémont, Lierneux, Oufligny, Habiémont, Hébrouval, Autel, Kœrich, Rédange, Mamer, Dockendorf, Bertrange, Lasauvage, etc., a produit un assez grand nombre d'illustrations luxembourgeoises que nous allons successivement passer en revue.

Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne; seconde partie, II, 534, et 629. — NEYEN, Notice généalogique sur la famille d'Huart; dans : Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1854, X, 109 à 139. — LE BARON ERNST D'HUART, Notice historique et généalogique sur la famille d'Huart; passim.

HUART, *Gérard-Mathias d'*, est né au château d'Hébrouval le 2 février 1681. Il était fils de Charles-Gaspard, seigneur de partie d'Autel, Mensdorf, Hébrouval, etc., député aux diètes de Ratisbonne, et de Jeanne-Marguerite d'Huart de Grimbiéville, sa cousine qui lui avait donné quinze fils et huit filles. Il se titrait de Seigneur d'Autel, des Bulles, etc. Nommé le 15 novembre 1692 cornette de la compagnie de cavalerie que son frère aîné, Jean-Pierre, commandait au régiment de Manderscheid, il passa avec celui-ci en 1700 au service d'Espagne dès l'avènement de Philippe V, et fut fait le 25 octobre 1703 aide-major du 2e bataillon des Gardes-Wallonnes, et « telles furent les capacités « militaires qu'il déploya dans les cam- « pagnes de 1704, 1705 et 1706, que le « roi l'éleva le 15 janvier 1707, au grade « de brigadier de ses armées » ; bien qu'il ne fût pas âgé de 30 ans. Trois mois après il combattit à la célèbre bataille d'Almanza dans laquelle il se trouva avec dix de ses frères, tous fils du même père et de la même mère, rangés dans une seule ligne, et où huit d'entre eux onze restèrent sur le champ d'honneur et de victoire.

Après avoir contribué à la prise de Lérida, l'écueil des plus grands capitaines, et à celle de Tortose, reputée imprenable jusqu'alors, le jeune brigadier fut nommé gouverneur de Monçon et reçut des lettres de service pour commander sur la frontière de Catalogne. A peine était-il installé dans Monçon que l'Archiduc parut sous les murs de cette place et le somma de lui en ouvrir les portes, sinon qu'il le ferait

Digitized by Google

pendre sur la brèche. D'Huart répondit froidement et en plaisantant: que pour le pendre il fallait le prendre, et s'apprêta à rendre la menace d'une difficile exécution. Profitant d'une absence du compétiteur de Philippe V, il fit pointer ses canons sur la tente archiducale et l'abattit des premiers coups. Puis à son tour il fit sommer l'Archiduc de lever le siége s'il ne voulait subir le sort de sa tente désormais le point de mire de ses cinquante canoniers français. Comme cette notification était accompagnée de fréquentes et de vigoureuses sorties qui chaque jour balayaient la tranchée et décimaient les assiégeants, l'archiduc décampa par une sombre nuit d'automne, mais non sans compter avec le gouverneur de Monçon qui tailla son arrière-garde en pièces.

Un renfort de quatre bataillons et de quatre escadrons lui permit de refouler sur le camp retranché de Balagnières, occupé par le comte de Stahrenberg, un corps autrichien qui avait tenté de pénétrer en Arragon par Bellastro et Naval, d'exterminer dix à onze cents Miquelets qui désolaient la vallée de la Cina et d'enlever d'assaut la ville et le château d'Estadilla. Le comte de Stahrenberg détacha contre lui le général Stanhope avec ses anglais. « Mais le Baron d'Huart, *dit une relation « de l'époque,* le talonna de si près qu'il « ne put rien entreprendre et fut obligé « d'abandonner Naval, de brûler le pont « de Medianos, de lever le siége d'Esta- « dilla, de renoncer à celui d'Ainsa et de « se replier à marches forcées sur le camp « de Balagnières, ramenant des troupes « démoralisées et épuisées de fatigues. »

Débarrassé du général Stanhope, le brigadier d'Huart courut prendre 460 hommes du régiment de Béarn envoyés d'Oléron, et les fit entrer avec un fort approvisionnement de vivres et de munitions dans la forteresse de Jaca que les Miquelets de Chabert tenaient étroitement bloquée. Le 16 mars 1711 le brevet de maréchal de camp récompensa d'aussi éclatants services: le 19 juillet 1709 il avait déjà, pour lui, ses descendants et ses collatéraux, et en récompense de ses services signalés, ainsi que ceux de ses ancêtres, été créé Baron de son nom avec pouvoir d'étendre ce titre sur une terre qu'il posséderait dans les Pays de par-deçà.

Chargé en 1713 de couvrir le siége de Barcelone qui dura quatorze mois il s'acquitta de sa mission avec la haute intelligence et le brillant courage que les relations du temps se plaisent à glorifier en lui. Employé à l'expédition de Sicile il prit part à la victoire de Villafranca, aux siéges de Castellamara et de Messine, et fut fait le 5 juin 1719 lieutenant-général des armées d'Espagne; puis le 24 mars 1720 commandant-général du Lampourdan, gouverneur-militaire et politique de Gironne. L'année suivante Philippe V lui confia un commandement dans la guerre qu'il soutenait contre le régent de France et qui fut peu de temps après terminée par le traité de Madrid.

Dès lors une nouvelle carrière s'ouvrit pour Gérard-Mathias d'Huart: sous sa sage administration la province de Gironne sembla réaliser des merveilles en agriculture; et l'industrie catalane prudemment encouragée, devint proverbiale. Investi de la confiance de son roi, il déploya aux conférences de Figuières une courtoise dignité qui est du domaine de l'Histoire. Trois mois après, son hospitalité prit un caractère de générosité chevaleresque dans la noble réception qu'il fit à Gironne à l'ambassadeur extraordinaire du prince qui avait menacé de le faire pendre à Monçon.

Ce grand homme, si brillant dans les combats, si sage dans les conseils, si courtois dans les salons de son hôtel, était dans sa vie privée un modèle de vie de famille. Le 7 septembre 1728 il acheta pour le prix de trente-six mille écus de Luxembourg la baronnie de Jamoigne des mains de Dame Lambertine-Lamoraldine-Thérèse du Faing, baronne de Jamoigne et comtesse de Hasselt; joignit ce titre à son nom patronymique et devint par-là chef de la branche de sa maison dite des Barons d'Huart de Jamoigne.

Par contrat du 11 août 1706, Gérard-

Digitized by Google

Mathias Baron d'Huart épousa Marie-Barbe de Martini, dame de partie de Rœser, dont il eut trois filles et quatre fils parmi lesquels derniers sa famille et le Luxembourg comptent une illustration dans la personne de Jean-François-Henri-Gérard (v. son art.).

Gérard-Mathias d'Huart mourut à Madrid le 24 mars 1730. Son corps réclamé par ses administrés, fut inhumé dans la cathédrale de Gironne sous un magnifique mausolée en marbre blanc élevé aux frais de la province.

Neyen, Histoire de la Baronnie de Jamoigne; dans: Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1854, X, 121, sqq. — Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, seconde partie, II, 629. — Registre aux Commissions; aux archives du Conseil provincial de Luxembourg. — Biographie générale des Belges, 110. — Notes de famille communiquées. — Pierret, I, fol. LXVII. — Bertholet, VIII, 192. — Ulveling, 38.

HUART, *Ignace d'*, Prémontré, cité par Bertholet et Pierret pour ses ouvrages, n'est guère connu dans les Tablettes de la famille d'Huart où il se trouve tantôt dit frère, tantôt oncle de Gérard-Mathias qui précède, et cela parce qu'aucune date n'a été conservée qui pourrait le concerner. Nous n'avons découvert aucune des compositions littéraires de ce personnage; nous en ignorons même les titres.

Bertholet, VIII, 192.—Pierret, I, folio LXVII. —Tellot, Mémoires manuscrits.—Neyen, Histoire de la baronnie de Jamoigne; dans: Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1854, X, 121 — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 34, note 4, IV°.

HUART, *Jean d'*, était fils de Remacle d'Huart (v. son art.) et de Barbe Brenner de Nalbach. Il naquit à Luxembourg le 6 août 1591 et fut créé chevalier héréditaire du Saint-Empire avec ses frères, par Lettres-patentes du 13 septembre 1613. Le manuscrit des Viri illustres consacre à ce personnage distingué la mention suivante : « 1634. Joannes Huart Cas« pari præsidis frater commendatione præ« teriti ac seria Schwicardi Archiepiscopi « Moguntini principis-Electoris cui diu se« cretis cubiculi fuerat, a ser^{ma} Elisabetha « Eugenia Hispaniarum Infante Belgii do« mina assumptus in secretarium germa« nicum moriens legavit sacello B. Mariæ « Virginis Consolatricis Afflictorum Luxem« burgi 500 Imperiales Daleros. »

A cette notice succincte nous ajouterons quelques éclaircissements que nous a fournis le Dr Coremans dans le savant travail sur la secrétairerie d'Etat qu'il a publié à Bruxelles en 1842: « Après Antonio Su« arès d'Aguello, nous voyons venir Jean « d'Huart, nommé secrétaire-assistant, « par Lettres-Patentes du 26 juin 1626, « et secrétaire d'Etat pour les affaires « d'Allemagne et du Nord, par décret du « 16 juillet 1632. Ce secrétaire fut sous « le gouvernement de l'Infante, devenue « veuve, ce qu'avait été Fleckammer pen« dant la vie de l'archiduc Albert. Les « documents de son temps marquent une « des époques les plus brillantes de la se« crétairerie allemande. Il rédigeait pour « l'Infante les sommaires espagnols des cor« respondances allemandes, ainsi que les « minutes des réponses qu'elle agréait « presque toujours. C'était avec les princes « les plus distingués du temps, ainsi « qu'avec les Wallenstein, les Piccolomini, « les Tilly, etc., que correspondait d'Hu« art et il ne manquait pas à sa tâche. « Sous ce secrétaire d'Etat, le système « d'entretenir des espions sur différents « points de l'Allemagne ainsi qu'en Angle« terre, en Hollande et en France, reçut « beaucoup d'extension: Il fallait répondre « à Richelieu à la manière de Richelieu. « Un curé westphalien rendit de bons ser« vices de ce genre. A Liége, dans les « années 1636 et 1637, Jean d'Huart « avait un correspondant nommé Marche, « avocat de profession, qui, dans quelques « lettres que nous possédons de lui, donne « des preuves de sa perspicacité et com« munique des détails que l'on ne trouve « pas dans les rapports du président « Campi. La correspondance des agents « diplomatiques pendant cette période, où « notre patrie exerça une influence bien « prononcée sur les affaires d'Allemagne

Digitized by Google

« et de l'Europe catholique, sont d'un « puissant intérêt.

« . . . . . Jean d'Huart était Luxem- « bourgeois. Les lettres-patentes de sa no- « mination parlent honorablement des ser- « vices rendus aux maisons de Bourgogne « et d'Autriche par son père, son aïeul, « son bis-aïeul et son tris-aïeul. . . . . »

Il mourut sans alliance, le 5 décembre 1641.

Viri illustres, III, N° 222. — Emmanuel, Baron d'Huart, Notice historique et généalogique sur la famille d'Huart. — Neyen, Histoire de la Baronnie de Jamoigne; dans: Publ. soc. archéol. Luxbg., 1854, X, 115, sq.

HUART, *Jean-François-Henri-Gérard, Baron d'Huart et de Jamoigne*, seigneur de ce lieu, des Bulles, de Bertrange, de Rodange, des deux Sosnes, de Dockendorf, etc., est né à Luxembourg le 6 novembre 1712, fils de Gérard-Mathias (v. son art.) et de Marie Barbe de Martini.

A quatorze ans il obtint un drapeau aux Gardes-Walonnes et franchit rapidement les grades de sous-lieutenant, de lieutenant et d'aide-major. Fait premier adjudant-major de ce corps d'élite sur le champ de victoire de Bilonto en 1734, il reçut à sa rentrée en Espagne le commandement d'une compagnie avec le brevet de colonel-propriétaire du régiment de la Reine.

La guerre ayant éclaté de nouveau en 1741, il fut nommé major des grenadiers réunis aux Gardes-Walonnes et combattit à leur tête à Campo-Santo, à la retraite de Bologne et à la surprise de Vellettri. Dans cette sanglante échaffourée, Don Carlos, roi de Naples et depuis Charles III d'Espagne, lui dut la liberté sinon la vie. Elevé en 1744 aux fonctions d'adjudant-major-général de l'armée d'Espagne, il fit la campagne d'Italie sous les ordres du comte de Gages et prit une part si active à cette guerre qu'il fut nommé en 1746 major-général. De retour à Luxembourg pour prendre quelque repos après tant de fatigues, le Baron d'Huart épousa le 17 février 1751, au château d'Everlange, Anne-Marie-Camille marquise de Villers, de Burgesch, qui lui donna trois fils et quatre filles.

Depuis son mariage il renonça à la carrière militaire et se fixa au château de la Sauvage où il mourut le 1er janvier 1781. Il repose au cimetière d'Ober-Korn; mais son épitaphe a disparu.

Jean-François-Henri-Gérard Baron d'Huart a laissé sur les succès et les revers de l'armée d'Espagne en Italie des notes précieuses qui ont été imprimées à Metz en 1850, sous le titre de: *Souvenirs de famille;* brochure in 12.

Souvenirs de famille; passim. — Neyen, Généalogie de la famille d'Huart; dans: Publ. Soc. arch. Luxbg., 1854, X, 127, sq. — Notes communiquées — Em. d'Huart, Notice historique et généalogique sur la famille d'Huart. — Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 29.

HUART, *Jean-Gaspard d'*, né à Luxembourg le 29 mars 1579, était fils aîné de Remacle d'Huart (v. son art.) et de Barbe Brenner de Nalbach, conséquemment frère de Jean, (v. son art.), le chancelier d'Etat sous l'infante Isabelle.

Après de très-brillantes études aux universités de Pont-à-Mousson, de Louvain et de Dôle, il fut reçu docteur en droits civil et canon à l'âge de vingt-un ans. Il passa ensuite et successivement Conseiller-lettré au Conseil provincial de Luxembourg (31 août 1611), maître aux requêtes et Conseiller au Grand-Conseil de Malines (17 décembre 1626), enfin Président du Conseil provincial de Luxembourg (14 février 1632). Par diplôme donné à Ratisbonne, le 13 septembre 1613, il fut créé chevalier héréditaire du St. Empire par l'Empereur Mathias; et la cour de Madrid le nomma le 17 juillet 1630, député résidant à la diète de l'Empire, comme elle l'avait chargé par dépêches datées de Bruxelles les 14 janvier, 14 février, 9 mars et 20 mai, de missions diplomatiques près des archevêques-Electeurs de Cologne et de Mayence, du duc de Neubourg, de l'abbé de Fulde et des évêques de Worms, d'Osnabruck et de Würtzbourg.

Jean-Gaspard d'Huart épousa au châ-

Digitized by Google

teau de Laroche en Ardenne, le 10 février 1609, Hélène de Cymont dont naquirent quatre fils et deux filles.

Ce magistrat et diplomate célèbre est mort victime de la maladie contagieuse qui décimait le pays, à Luxembourg, le 17 novembre 1633, après avoir pendant vingt-deux mois seulement occupé le fauteuil de Président du Conseil provincial. Il fut inhumé dans le chœur de l'Eglise des Récollets de sa ville natale, sous une tombe en marbre noir décorée de ses armes, de quatre quartiers et de l'inscription suivante :

MONUMENTUM
NOBILIS ET AMPLISSIMI
D. JOIS-GASPARI HUART
EQUITIS . CONSILII LUXEMB.
PRÆSIDIS ET ARCHIVI PRÆFECTI,
EJUSQUE CONJUGIS, DOMINÆ
HELENÆ DE CYMONT.
Ille obiit 17 *novembris* 1633,
Hæc vero 23 *febr.* 1663.
R. I. P.

On voit par là que son épouse, qui lui survécut de trente ans, a été déposée à ses côtés. Ce monument a échappé au vandalisme en 1796. Racheté par la famille en 1802, il a été placé au cimetière d'Ober-Korn, à côté d'autres épitaphes de son nom.

Finalement l'auteur du manuscrit des Viri illustres parle de ce grand homme dans les termes suivants : « 1631. Joannes « Casparus Huart Luxemburgensis filius « Remacli Consiliarii Regis propter lega- « tiones diligenter Ratisbonæ in Comitiis « et Coloniæ apud principes imperii pro- « fugos obitas e consiliario Mechliniensi « præses Luxemburgensis, mortuus ibi- « dem. »

NEYEN, Histoire de la Baronnie de Jamoigne; dans: Publ. soc. arch. Luxbrg., 1854, X, 113, sq. — Précis historique des Comtes de Bony de la Vergue. — EMM. D'HUART, Notice histor. et généal. sur la famille d'Huart. — Archives du Conseil provincial; Reg. aux Commissions. — Biographie générale des Belges, 110. — Manuscrit BLANCHARD. — HENRI D'HUART, Souvenirs de famille. — Viri illustres, III, N° 212.

HUART, *Jean-Remacle d'*, ou simplement Remacle, était fils de Remacle (v. son art.), vice-Président du Conseil provincial de Luxembourg et de Barbe Brenner de Nalbach. Il naquit à Luxembourg le 28 mars 1603 et fut avec ses frères créé chevalier héréditaire du Saint-Empire par Patentes du 16 septembre 1613. Il se fit prêtre et obtint un canonicat à St. Pierre de Mayence : Il fut en même temps nommé un des sept prêtres de cette église. Sa réputation de science le fit députer aux diètes de Ratisbonne par plusieurs princes de l'Empire et par plusieurs Electeurs-archevêques. L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré les lignes qui « suivent : « 1654. Remaclus Huart, Lux- « emburgensis Archiepiscopis et Electori- « bus principibus Moguntinis aliquot a con- « siliis et legationibus, Decanus ad Stm. « Petrum Moguntiæ. »

Viri illustres, I, N° 104. — NEYEN, Généalogie de la famille d'Huart; dans: Public. de la Soc. arch. Luxbrg., 1854, X, 116. — Manuscrit BLANCHARD. — EMM. D'HUART, Notice historique et généal. sur la famille d'Huart. — Notice sur les Comtes de Bony de la Vergue.

HUART, *Louis-Gérard-Joseph-Emmanuel Baron d'*, chevalier héréditaire du St. Empire et d'Isabelle-la-catholique d'Espagne, était fils de Charles-Elisabeth-Joseph, chevalier-Baron d'Huart, seigneur des deux Sosnes, de Bonneval, etc., lieutenant aux gardes-walonnes, et de dame Olympe-Séraphine comtesse de St. Mauris-Châtenois, dame héritière de Bonneval. Il est né au château de Lasauvage le 10 août 1795.

Fils d'une famille qui avait conservé les pieux souvenirs d'un attachement inviolable à la foi-jurée à la dynastie des souverains légitimes, le jeune d'Huart se vit compris par Napoléon Ier dans l'espèce de proscription qui pesait sur Charles-Elisabeth-Joseph son père, que l'Empereur avait placé sous la surveillance de

Digitized by Google

la haute police pour avoir refusé d'entrer au service de la France impériale. Arraché violemment à sa famille où on s'était hâté de lui inculquer l'inviolabilité morale des principes de la légitimité, on le força, en exécution d'un décret impérial du 27 janvier 1810 et à l'âge de moins de quinze ans, à se rendre aux écoles militaires de La-Flèche et de St. Cyr; mais il ne parut sous les aigles que pour assister à leurs revers. A la restauration le Baron Emmanuel d'Huart entra dans la compagnie écossaise des gardes du corps de Louis XVIII, par brevet du 16 juin 1814; et le 15 mars 1815 il franchit la frontière, suivant son roi à Gand.

Pendant les cent jours il continua de résider dans le Grand-Duché de Luxembourg, chez ses cousins à Bertrange. Inscrit d'office sur les rôles de la milice du royaume des Pays-Bas il se vit un moment poursuivi, traqué pour ainsi dire comme réfractaire par les gendarmes du Pays, lorsqu'il prit le parti de rentrer en France où il se fit naturaliser le 25 septembre 1816; préférant, dit-il dans une de ses correspondances, l'épaulette de lieutenant avec la cocarde blanche au fusil et au hawersack hollandais.

Le 20 février 1817 il fut nommé capitaine-lieutenant au sixième régiment français, infanterie de la garde-royale. Cependant quelques années plus tard des intérêts de famille l'ayant contraint de renoncer à l'activité il obtint d'être attaché comme capitaine de remplacement au treizième régiment de chasseurs à cheval.

Lorsque la révolution de 1830 vint changer la face politique de la France le Baron d'Huart, pour rester fidèle aux principes de légitimité qu'il avait sucés avec le lait maternel, refusa de prêter serment à la dynastie nouvelle et prit sa démission du service militaire comme de ses autres fonctions politiques. Il put dès lors donner ses loisirs à ses études de constante prédilection, c'est-à-dire à celles de l'histoire et de l'archéologie; et ces études ne tardèrent pas à devenir productives. Le Baron d'Huart devint un des fondateurs et principal rédacteur de *La Revue d'Austrasie* qui de 1837 à 1843 publia 13 volumes in 8°. Plusieurs articles intéressants sur l'Histoire locale du Pays Messin et de la Lorraine attestent de son talent d'historiographe, et de la part active qu'il prit à cette entreprise. La Gazette de Metz et de Lorraine qui paraissait alors, renferme aussi un grand nombre de compositions sur l'Histoire et l'Archéologie qui sont dues à sa plume élégante.

Bientôt plusieurs sociétés savantes s'empressèrent d'inscrire son nom sur le tableau de leurs membres; c'est ainsi que dans sa séance du 8 septembre 1837 le Conseil d'administration de la Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France lui offrit le titre d'associé; le 18 novembre 1839 il fut nommé titulaire de la société des antiquaires de Normandie; le 28 novembre 1841 il entra à l'Académie royale aujourd'hui impériale de Metz dont il fut un zélé collaborateur; finalement le 23 juillet 1846 la Société Royale Grand-Ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Pays de Luxembourg lui décerna le rang de membre honoraire; et depuis son admission jusqu'à la veille de son décès, cette société a reçu du Baron d'Huart des preuves manifestes de son zèle infatigable, de ses connaissances aussi vastes que variées et de son dévouement pour l'histoire de son ancienne patrie: Etablir et consolider de plus en plus les liens de bienveillante confraternité qui unissent l'académie de Metz avec la société archéologique luxembourgeoise; secouer la poussière de ses propres archives et de celles des maisons alliées pour rendre au jour les faits historiques qu'elles recèlent; rehausser l'intérêt des publications annuelles de cette dernière société par des notices sur des localités et des familles luxembourgeoises, tel a été un objet de sa plus constante sollicitude.

En publiant en 1853 une *Notice historique et généalogique sur sa famille,* qu'il

Digitized by Google

a su faire remonter, vierge de mésalliance, par douze générations jusqu'au preux Reinhar de Houard qui périt sur le champ de bataille de Crécy le 26 août 1346, à côté de son preux suzerain le bon Jean dit l'aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême, le Baron d'Huart n'a fait que continuer l'œuvre commencée par son aïeul, Jean-François-Henri-Gérard Baron d'Huart (v. son art.), dans « Les Souvenirs de famille », et par son père qui en visitant vers 1789 Grimbiémont et Grimbiéville, les domaines originaires de ses ancêtres, en avait rapporté et sauvé assez de documents pour prouver sa descendance du chevalier Reinhar.

Des études consciencieuses, d'infatigables investigations, d'heureuses découvertes et des relations très-étendues ont mis le Baron d'Huart à même de traiter avec un rare intérêt les sujets dont il s'occupait. Par un style facile et plein de charmes il savait donner de l'attrait à des matières souvent arrides et entremêler ses récits de poétiques légendes qui venaient refléter l'image fidèle de l'époque dont elles rappelaient le souvenir.

Si l'Histoire et l'Art héraldique durent beaucoup aux consciencieux travaux du Baron d'Huart, l'archéologie aussi ne lui fut pas moins redevable : son regard scrutateur se reportait souvent au-delà des limites du moyen-âge pour étudier la physionomie du pays aux époques antérieures.

Les efforts qu'il a faits pour concourir à la conservation des monuments de tout genre ont surtout attaché un beau fleuron à la couronne qui enceint sa mémoire : combien de monuments historiques n'a-t-il pas préservés sinon d'une destruction complète, du moins de barbares réparations qui souvent sont encore plus à craindre ! L'un des membres les plus influents de la commission d'archéologie de l'Académie de Metz, il prit une part très-importante aux réparations bien entendues de la célèbre cathédrale de cette ville dont on sait que les fondements ont été posés par un prélat issu de la Maison régnante de Luxembourg. Il serait trop long d'énumérer tous les monuments, les églises, les chapelles qui ont été l'objet de sa sollicitude. Son œuvre capitale, sous ce rapport, est la restauration de la Chartreuse de Bosserville, près de Nancy. Vendu en 1795, ce bel édifice fondé par Charles IV duc de Lorraine, allait disparaître et subir sous l'esprit de vandalisme de cette époque le sort de tant de monuments majestueux, lorsque le Baron d'Huart conçut le patriotique projet de le racheter pour le rendre à sa destination primitive et à ses premiers possesseurs. Mais les religieux étaient alors hors d'état de contribuer en quoi que ce fût à la restauration des bâtiments. Le baron d'Huart ne se découragea pas : il ouvrit des souscriptions et déploya à cet effet toutes ses ressources pour atteindre son noble but. Aucun obstacle, aucune difficulté ne purent l'arrêter ; enfin un succès complet vint couronner ses efforts et son dévouement ; et en 1835 les disciples de Saint Bruno sont rentrés dans leur sanctuaire qui avait semblé condamné à leur rester enlevé.

De quelque côté qu'on tourne ses regards on voit que partout le Baron d'Huart s'était imposé la tâche de se rendre utile. Les sciences, les arts, mais surtout l'agriculture étaient devenus le vaste domaine de son activité : à l'exposition des produits de l'industrie française en 1844, un jury fut nommé dans chaque département pour examiner et déterminer les produits qui devaient être admis à l'exposition ; le Baron d'Huart fut nommé membre de ce jury. Là comme partout ailleurs il mit tous ses soins à faire le bien ; et pour y parvenir il n'épargna ni peine, ni travail, ni voyages.

En 1846 il fut un des principaux organisateurs des comices qui ont exercé une si heureuse influence sur l'agriculture dans le Département de la Moselle. L'exploitation de la ferme de Bétange, à la tête de laquelle il se plaça, contribua aussi puissamment au développement de l'agriculture dans l'arrondissement de Thion-

Digitized by Google

ville : c'est ce que reconnut l'Académie de Metz en lui décernant en 1852 le grand prix de bonne exploitation.

Nous avons déjà parlé de la *Notice historique et généalogique sur sa famille* que le Baron Emmanuel d'Huart a publiée en 1853 à Luxembourg, brochure in 8°; nous allons rapporter les titres de la plupart de ses autres écrits qui nous ont été communiqués en tirés-à-part, 1°. hors du Recueil mensuel intitulé : La Revue d'Austrasie; 2° des mémoires de l'Académie de Metz; 3° des publications de la société archéologique de Luxembourg. Ses articles historiques de journal ne nous sont pas connus, mais ils sont assez nombreux.

1° *1837*. Notice sur Héraple.—Le pâté de Chatel.—Notice sur le Ring de Dolberg.—Le lépreux de Volkrange. — — *1838*. Le château de Preny, tradition du Chauffoir noir.—Notice sur madame de St. Balmont.—Promenade archéologique : Metloch; Castell, le tombeau du roi Jean de Bohême (sous les Pseudo-initiales G. de B.) — — *1839*. Restauration de la chapelle de l'hermitage du Mont St. Michel. —Florange.—Montoy.—Notice sur Sancy. — — *1840*. Le chêne à la vierge.— Traditions populaires sur l'origine de la ville de Metz.—Le château de Mussy-lez-Longuyon. — Raville et Créhange. — — *1841*. Les fées de Viviers.—Bouxières aux Dames.—Notice sur le Père Fourier. — — *1842*. Chronique de la vie de Monseigneur Saint-Livier, citoyen de Metz. — Histoire de Philippo-Emmanuel, comte de Ligniville et du St. Empire.—*1843*. Notice sur le château de Felin.—Notice sur Richemont.— Châtel-St.-Germain, près de Metz.

2° *1843 — 44*. Daspich, annexe de Florange, canton et arrondissement de Thionville, par Clerx, Dufresne et d'Huart. Fouilles faites en octobre 1842—43. —Rapport sur deux aqueducs romains découverts sur les bains de Chazelles, de Scy et de Lessy.—Les Faust d'Aschaffenbourg, descendants du célèbre Jean Faust. — — *1844—45*. Notice sur les anciennes forges de Gustal et de Hayange. — — *1845—46*. Communication faite à l'Académie sur les fresques découvertes à Sillegny.

3° *1850*. La Chèvre d'or de Grimbiémont. — Histoire généalogique de la famille de Blanchart.—Baur de Kitzingen.— Jean, Baron de Beck.—Les descendants de Jean Faust.—Jean Brenner de Nalbach. — — *1851*. Notice historique sur le domaine de Lasauvage.—Notice sur le château de Raville.—Volkrange, puissante famille d'ancienne chevalerie luxembourgeoise. — — *1852*. Illustrations luxembourgeoises, Neuforge. — Notice sur Odille-Dorothée d'Huart, baronne d'Argenteau.

Le Baron Louis-Gérard-Joseph-Emmanuel d'Huart mourut en son château de Bétange, le 8 janvier 1856, à l'âge de 60 ans et huit mois.

Le 15 septembre 1818 il avait épousé la noble et illustre Dame Marie-Emilie-Julie Comtesse de Béthune-Saint-Venant, du sang du grand Sully, fille unique de Louis-Philippe-Eugène Comte de Béthune-Saint-Venant et de Julie-Alexandrine-Françoise Marquise de Raulin de Belval. De ce mariage naquirent quatre fils dont le puîné et le cadet ont rang d'officier dans l'armée impériale de France.

Neyen, Généalogie de la famille d'Huart; dans: Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1854, X, 153. — Namur, Notice sur M. le Baron Emmanuel d'Huart; broch. in 8°, de 8 pages. —Publications de la Société archéol. de Luxembourg, XI, xvi, sqqq.: Nécrologe du baron Emmanuel d'Huart. — Souvenirs. — Correspondances avec le Baron d'Huart. — Notes communiquées. — La Revue d'Austrasie. — Mémoires de l'Académie royale de Metz. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 778, sq.

HUART, *Remacle d'*, était fils de Colinet ou Nicolas d'Huart, seigneur de Grimbiéville et Grimbiémont, et de Gertrude ou Catherine de Versale-Denal. Il se titrait de Seigneur de Grimbiéville-Grimbiémont et de Berg, et naquit le 14 juin 1537, au château de Wanne, Pays de Stavelot; d'où Bertels le nomme Stabulensis.

Digitized by Google

Dès l'âge de quatre ans il fut confié aux soins de son oncle et parrain, Remacle d'Huart, curé de Lierneux, qui est allé mourir en 1547 à l'abbaye de Prum et sous lequel il fit ses premières études qu'il continua ensuite à Liége où il prit les degrés de bachelier-ès-lettres et de licencié en droit, après quoi il embrassa la carrière de la magistrature que Charles-Quint venait de remettre en honneur parmi la noblesse. Il fut nommé successivement Greffier, puis Conseiller-lettré, trésorier-garde-du-sceau, garde des archives et vice-président du Conseil provincial de Luxembourg. En 1568 la Cour de Bruxelles le chargea d'informer sur les troubles du Pays de Malines et le députa aux conférences qui eurent lieu en 1601 relativement à la terre de Marville et à celles qui se tinrent en 1602 et 1604 à l'occasion des difficultés que le chapitre de Verdun avait suscitées entre l'Espagne et la France.

Il avait épousé à Arlon, le 20 mars 1578, Barbe Brenner de Nalbach, dame de Berg près Remich, qui lui avait donné cinq fils et huit filles. Parmi les fils, *Jean-Gaspard* et *Jean-Remacle* ont mérité de figurer dans cet ouvrage.

Remacle d'Huart mourut à Luxembourg, le 26 juillet 1613.

Bertels, 118. — Archives du Conseil provincial de Luxembourg: Reg. aux Commissions. — Manuscrit Blancbart. — Ern. d'Huart, Notice généalogique et historique sur la famille d'Huart. — Neyen, Histoire de la Baronnie de Jamoigne; dans: Public. Soc. archéol. de Luxbrg., 1854, X, 111, sq.

HUBERT, *Saint*, aussi nommé, *Huobert, Hugbert, Humbert, Heribert*, était né du sang ducal d'Aquitaine. Il est peu de personnages dont les gestes aient été plus diversement consignés que ceux de Hubert d'Aquitaine; et les légendes nous en rapportent la plus grande partie d'une manière entièrement inexacte, en y entremêlant des récits absolument étrangers au saint. Nous nous efforcerons de ne recueillir que les faits historiques positivement établis, sans nous inquiéter s'ils cadreront bien avec ceux que racontent les légendaires qui ont été souvent plus pieux que véridiques.

Nous avons hésité d'abord sur la question de savoir si nous comprendrions Saint-Hubert parmi les illustrations *luxembourgeoises;* mais après de mûres réflexions nous avons cru ne pas devoir l'omettre, parce que, patron et évêque d'une partie de l'Ardenne luxembourgeoise où son culte est très-répandu, il appartient à notre Pays, au moins moralement parlant, attendu que le célèbre monastère qui portait son nom et possédait ses reliques a fait partie de cette province.

Hubert, né duc d'Aquitaine, était fils unique de Bertrand et de Phigberte. De son côté, son père Bertrand avait été fils de Charibert, roi de Toulouse qui avait été dépossédé par le roi Dagobert. Le jeune Hubert paraît-il, naquit pendant la seconde moitié du septième siècle.

A la mort de son père, Ebroïn était maire du palais des rois de Neustrie. Ce seigneur qui s'était attaché à ruiner le crédit de la noblesse envers laquelle il usait de la plus grande insolence, força à la fin plusieurs des grands du royaume, entr'autres Hubert, à s'expatrier et à se réfugier auprès de Pépin duc d'Austrasie qui tenait sa cour à Jupille. Ce prince, qui était parent de Hubert, reçut les réfugiés avec bonté et se mit aussitôt en devoir de tenter une démarche sérieuse afin de les rétablir dans leurs domaines: il envoya en conséquence une ambassade à Thierry qui avait succédé à Clotaire III, pour l'engager à rappeler les seigneurs qu'Ebroïn avait obligés à la fuite. Mais Thierry ne donna non-seulement pas aux envoyés de Pépin une réponse favorable touchant l'objet de leur mission, mais il leur déclara qu'il irait bientôt faire la guerre à leur maître pour le punir d'avoir osé prendre parti pour des sujets rebelles. Dès qu'il eut appris cette réponse déplacée, Pépin se prépara à entrer en campagne. Les deux armées se rencontrèrent dans les plaines de Testri, où Thierry fut complétement vaincu et obligé de fuir jusqu'à

Digitized by Google

Paris dont les bourgeois le livrèrent au vainqueur qui ne lui laissa que le titre de roi et s'attribua à soi-même le pouvoir souverain. Hubert d'Aquitaine ne fut point étranger à ces événements, puisqu'il contribua avec les autres réfugiés de la cour de Neustrie à brouiller Thierry avec Pépin.

Hubert demeurait à la cour de Jupille lorsque Pépin lui fit épouser une femme digne de sa haute extraction. Elle était fille d'un comte de Louvain et se nommait Floribane, ou Florvine suivant le P. Divœus qui dénomme le père de cette dame Floribert, non Dagobert comme d'autres auteurs l'ont avancé. Un fils unique, qui reçut le nom de Floribert comme son grand-père, fut le fruit de cette union. Nous n'avons pu découvrir rien de certain dans le chaos qui règne chez les historiens sur la question de savoir si l'épouse de Hubert vécut longtemps; si elle était morte lorsque son mari s'engagea dans les ordres; ou bien si ces époux, se séparant à cette occasion d'un consentement mutuel, cette dame sera entrée dans un monastère alors que son mari se voua au service des autels.

Le séjour de Hubert à la cour de Neustrie puis à celle de Pépin, doit faire supposer que nonobstant les ténèbres qui régnaient alors généralement, il a possédé quelque culture intellectuelle malgré le préjugé qui faisait mépriser à la noblesse toute étude qui n'avait pas rapport avec le maniement des armes et l'exercice du cheval. En effet le palais des rois français était devenu alors en quelque façon l'asile des lettres, grâce à l'usage que ces princes avaient conservé d'entretenir à leur suite des religieux qui, se livrant dans leur retraite aux travaux littéraires, donnaient l'exemple aux jeunes seigneurs qui y résidaient. Hubert, dont les dispositions sont assez dénotées par ses actes postérieurs, aura profité des leçons de cette école pour acquérir au moins les premiers principes de littérature; de façon que déjà à son arrivée chez Pépin il aura pu, comme disent les légendaires, être plein de science, pour son époque bien entendu. Cependant afin de jeter plus d'éclat sur la conversion de Hubert, d'autres légendaires le présentent comme attaché à l'idolâtrie lorsqu'il vivait à la cour: Mais on ne peut pas admettre cette assertion. En effet, dans l'école où il fut élevé on ne pouvait se borner à initier ceux qui la fréquentaient à la connaissance des sciences profanes, puisque, tenue par des prêtres, la religion devait servir de base à l'éducation qui y était faite.

Après avoir établi le fait de l'instruction, au moins sommaire et éminemment religieuse que Hubert devait avoir reçue avant d'arriver à Jupille, nous ajouterons qu'il semble qu'il perdit sa femme peu après la naissance de son fils Floribert, et que par suite de ce malheur il sera rentré en lui-même et aura pris la résolution de renoncer au monde en se vouant entièrement à Dieu et à son culte. Que cette résolution lui soit venue par l'effet de ses propres réflexions sur la vanité des grandeurs de la terre, soit par l'apparition réelle ou imaginaire du signe de la rédemption fiché entre les bois d'un cerf qu'il avait lancé à la chasse un jour de fête et qu'il aurait été prêt à tuer, comme la légende le prétend; toujours est-il vrai qu'il vint trouver l'évêque Lambert, un des prélats les plus instruits comme les plus vertueux de son temps et qui s'était déjà alors rendu célèbre par son zèle à détruire l'idolâtrie dans l'ancienne Taxandrie.

Lambert accueillit avec bonté son nouveau disciple qui, du reste, n'était pas un étranger pour lui puisqu'il devait l'avoir rencontré plus d'une fois déjà dans le Palais de Pépin. Ce fut pour lui une grande joie d'apprendre qu'un chevalier qui avait vécu jusqu'alors au milieu du luxe des cours renonçait aux biens de ce monde pour obéir à la vocation religieuse qui s'était révélée en lui.

Le premier soin de Hubert fut de se dépouiller de ses richesses au profit des pauvres et des couvents: il se hâta, dit le légendaire, de mettre arrière sa ceinture de chevalerie. Et après plusieurs

Digitized by Google

années de soins assidus de la part du maître et d'une dévotion zélée de celle de l'élève, celui-ci fut assez avancé dans son éducation théologique pour que Saint-Lambert déclarât n'avoir plus rien à lui apprendre et lui donna, disent les légendaires, le conseil d'aller en pèlerinage à Rome.

Soit qu'il y ait effectivement été, soit qu'il n'ait pas quitté Mæstricht, ce qui paraît plus vraisemblable ; ou bien encore, comme la tradition le rapporte, qu'il ait été mener une vie d'anachorète et de pénitent dans la forêt d'Ardenne, au lieu dit encore aujourd'hui *la Converserie*, toujours d'après l'avis de son maître ; Hubert apprit que l'évêque Lambert, son patron et son bienfaiteur était mort assassiné et martyr pour la foi. Tout le monde sait le sujet qui amena la fin tragique de ce saint qui fut grand comme homme, mais plus grand encore comme prélat. Ces faits se passèrent en 707, 708 ou 709.

Dès que la nouvelle de la perte que l'église de Tongres ou de Mæstricht venait d'éprouver dans la personne de son pasteur fut connue, les voix du clergé et du peuple se réunirent pour dénommer Hubert pour son successeur (Dewez et Fétis).

Que Saint-Lambert l'eût encore consacré prêtre ou bien qu'il ait été ordiné par l'archevêque de Cologne son métropolitain, Hubert prit en main les rènes du gouvernement de cette église et se montra dans tous ses actes digne de succéder au vertueux prélat dont il était appelé à recueillir l'héritage. Il était à peine installé qu'il se hâta de se rendre dans la Taxandrie pour achever de convertir à l'Evangile les populations à demi-barbares chez lesquelles son prédécesseur avait commencé à faire pénétrer la lumière de la foi : Ces saintes missions n'étaient pas sans danger à une époque où il y avait peu de sécurité pour les personnes, même celles qui étaient revêtues d'un caractère sacré, et au milieu des événements politiques dont l'Austrasie était le théâtre.

Cependant, tout occupé qu'il était de ses travaux apostoliques, l'évêque Hubert n'oublia pas qu'il avait un devoir d'une autre nature à remplir en accordant à la mémoire de son saint prédécesseur la réparation qu'elle exigeait: il sollicita et obtint de Pepin l'autorisation de bâtir au village ou bourg de Legia, Leodium, une église au lieu même où Saint-Lambert avait été massacré. L'auteur d'une chronique manuscrite de la ville de Liége assure que l'évêque Hubert eut assez de crédit pour imposer à Pepin cette réparation solennelle, et que le désir de faire sa paix avec l'Eglise décida ce dernier à reprendre sa femme légitime après avoir envoyé sa concubine dans un monastère.

Après que Hubert eut achevé la construction de l'église dont il vient d'être parlé et dont le chœur était formé par la chapelle dans laquelle Saint-Lambert avait eu coutume de se retirer, il la consacra en l'honneur de ce saint et y annexa un chapitre de trente chanoines, plus six prébendes pour des clercs destinés au service de l'intérieur. Il s'adressa ensuite au Pape Jean VII pour obtenir de pouvoir y faire transférer les restes du saint qui avait été inhumé à Mæstricht, siége de son diocése. L'autorisation ayant été accordée il procéda à la translation solennelle de la relique : Ces faits se passèrent entre 720 et 722.

Lorsqu'il eut rempli ce pieux devoir envers son saint prédécesseur, l'évêque Hubert reprit le cours de ses missions qui ne consistaient que dans des discours dans lesquels étaient empreints la douceur et la persuasion. Il allait de village en village, enseignant avec patience les dogmes de la religion à des populations ignorantes : Suivant le légendaire, le Saint-Esprit lui avait accordé le don d'une éloquence douce et insinuante. Et il était rare qu'après une de ses prédications ceux de ses auditeurs qui n'avaient pas encore reçu le baptême ne vinssent pas faire entre ses mains l'abjuration de leurs erreurs, tant il savait faire passer sa conviction dans l'âme de ceux qui l'écoutaient, tant il rendait la religion attrayante dans ses conférences ! Aussi par son influence, les temples des

Digitized by Google

idôles furent-ils abattus pour faire place à des églises chrétiennes.

En fondant à Liége l'église et le chapitre de St. Lambert, l'évêque Hubert avait l'intention de procurer l'accroissement de ce bourg. Peut-être même songeait-il dès lors déjà à y transférer le siége de son évêché.

Pépin était mort au mois de décembre 714 ; et Charles, fils de Pépin et d'Alpaïde, qui avait été proclamé duc d'Austrasie malgré les précautions que Plectrude, la veuve légitime du défunt maire du palais avait prises pour le rendre inoffensif en le séquestrant à Cologne, était venu se reposer au château de Jupille après la victoire de Vinciac dans le Cambresis. Hubert vint l'y trouver pour lui demander l'autorisation d'ériger le bourg de Liége en ville. Après l'avoir obtenue il fit abattre l'aigle qui se trouvait sur la tour de l'église cathédrale de Mæstricht et la fit placer sur celle de Saint-Lambert de sa nouvelle ville, afin de marquer que désormais cette église était devenue sa cathédrale.

Cependant les historiens ne sont pas unanimes sur la part que l'évêque Hubert prit à la fondation de la ville de Liége. Suivant le plus grand nombre, il l'entoura de murailles et de tours, y créa un tribunal composé de quatorze magistrats auxquels il déféra la connaissance des causes criminelles et de celles de police. Ce tribunal avait un chef; deux de ses assesseurs qui se renouvelaient chaque année exerçaient des fonctions analogues à celles des Bourgmestres de nos jours, décidant de toutes les questions d'administration intérieure. Il fixa en outre les poids et mesures, fit frapper une monnaie sur une des faces de laquelle était représentée l'image de Saint-Lambert, et détermina la forme du Sceau qui devait être appliqué sur les actes publics. Ces faits, qui sont explicitement exprimés par les plus anciens historiens liégeois ne sont pas tous admis par les auteurs plus modernes : La translation du siége épiscopal de Mæstricht n'est même pas universellement reconnue pour avoir été accomplie par cet évêque. Mais les objections qu'on leur oppose nous ont paru comme à d'autres auteurs très-sérieux d'ailleurs, plus spécieuses que fondées sur l'exacte vérité historique.

Un des soins les plus constants de l'évêque Hubert, avons-nous dit, fut de remplir avec zèle les devoirs de l'épiscopat en prêchant, en administrant les sacrements et en bénissant les églises nouvelles que les peuples convertis par ses leçons mais surtout par ses exemples de vertu, élevaient de tous côtés. C'est ainsi qu'on vint un jour le prier d'aller consacrer dans le Brabant une chapelle que l'on croit avoir été celle de Héverlé, près de Louvain, et qui, placée sous l'invocation de Saint-Lambert passait pour avoir été bénie par lui. Le vénérable prélat, toujours prêt lorsqu'il s'agissait des intérêts de la religion, accueillit la demande avec empressement et se mit en route, accompagné de ses disciples ; car son cortége fut toujours très-simple, ne se composant que de quelques jeunes clercs qu'il initiait par ses paroles et ses exemples aux devoirs du saint-ministère qu'ils se proposaient d'embrasser.

Les cérémonies de la consécration terminées il repartit pour Liége. Pris en route d'un accès de fièvre il fut obligé de s'arrêter dans un village non loin de Louvain et d'y passer la nuit. Une dispute fortuite s'étant élevée ce même soir entre les habitants du lieu on en était déjà venu aux mains, lorsque Hubert sortit malgré son état de souffrance, et par des paroles conciliantes rétablit la paix entre les adversaires. Son état empirant, il se fit transporter le lendemain dans une maison qu'il avait à Fure, que l'on croit avec beaucoup de fondement être le Terwueren d'aujourd'hui. Lorsqu'il y fut arrivé, son mal gagnant toujours, il vit bientôt lui-même que la vie commençait à se retirer de son corps. En conséquence il se prépara avec la plus grande ferveur à la mort. Ayant fait assembler autour de sa couche ses disciples consternés, parmi lesquels se trouvait son fils Floribert qui lui succéda en qualité

Digitized by Google

d'évêque de Liége, il les exhorta à prier pour lui, éleva les mains au ciel et rendit le dernier soupir. Fin touchante et modeste, digne d'une vie vraiment chrétienne, remplie depuis longtemps par la pratique de toutes les vertus apostoliques.

Les disciples du pieux évêque, après avoir accompli les cérémonies religieuses prescrites dans des cas pareils, mirent le corps de leur patron dans une châsse et le transportèrent à Liége où il fut reçu avec les marques du plus touchant regret de l'avoir perdu, et de la plus grande vénération. Le peuple et le clergé allèrent au-devant du cortége et l'accompagnèrent jusque dans la crypte souterraine de l'église de St. Pierre où il fut inhumé suivant ses désirs devant l'autel de St. Aubin. On traça le vers suivant sur la dalle qui scellait le caveau :

HIC IACET HVBERTVS PRÆSVL DOMINI TV-
[MVLATVS.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'année de la mort de ce grand homme : cependant l'opinion qui paraît la mieux fondée place cet événement au 30 mai ou au 5 novembre 727 ou 728, après un gouvernement de 21 ans environ, St. Lambert auquel il avait succédé ayant été assassiné en 707 ou 708.

Cependant le clergé et le peuple ne tardèrent pas à croire que le lieu que Hubert avait choisi par modestie pour y reposer était peu digne pour ses grands mérites : on décida en conséquence que le cercueil serait transporté dans la partie supérieure de l'édifice ; et Carloman avec toute sa cour voulut assister à cette translation qui se fit le 3 novembre 743, seize, non six ans après son décès. A cette occasion on ouvrit la châsse avec le respect dû au rang du défunt et on trouva le corps entier, sans corruption aucune et revêtu de ses habits pontificaux qui aussi étaient intacts. Est-il nécessaire d'ajouter que dès après son décès, ou au moins après sa translation, l'évêque Hubert a été regardé comme saint et a été inscrit au catalogue des bienheureux.

Le saint reposait dans son nouveau tombeau depuis soixante-treize ans lorsque les religieux du *monastère d'Ardenne, que Pépin avait fondé en* 687 DANS SON CASTEL D'AMBRA-AD-LACUM, *caput fisci Amberlacensis, et que Walcand, évêque de Liége venait de* RECONSTRUIRE A NEUF DANS UN EMPLACEMENT PLUS CONVENABLE, vinrent supplier le Concile qui était assemblé en 815 à Aix-la-Chapelle, de le leur accorder, afin de par cette puissante protection conserver à jamais le lustre et la régularité dans leur abbaye. Le concile accéda à la demande, de même que l'Empereur, le Pape ainsi que l'évêque diocésain, et la translation solennelle de la relique eut lieu le 3 novembre 817.

Depuis cette date le monastère des Ardennes adopta St. Hubert pour son patron spécial et en prit le nom. Le corps même du saint, enfermé dans une châsse riche en or et en pierres précieuses, fut longtemps conservé intact, disait-on, et produit dans plus d'une circonstance par les religieux, pour obtenir ou récupérer des propriétés : cependant depuis l'incendie du monastère et de l'église par les hérétiques en 1568, la relique n'a plus été exposée ; d'où plusieurs auteurs, même parmi les ecclésiastiques, ont inféré qu'elle a péri pendant cette catastrophe, malgré l'assertion contraire qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours à St. Hubert : cette opinion que la momie n'existe plus a même acquis un grand degré de vraisemblance par la circonstance péremptoire que les religieux, sommés plusieurs fois depuis lors de la montrer, s'y sont toujours refusés d'une manière absolue, sans pouvoir déduire des motifs fondés pour appuyer ce refus obstiné.

Quoiqu'il en soit, le concours des pèlerins qui viennent invoquer St. Hubert est immense : On accourt dans son église de près et de loin pour obtenir la guérison ou plutôt la préservation de la cruelle maladie que l'on nomme la rage ou hydrophobie. La nature et les bornes de cet ouvrage ne nous permettant pas de nous engager dans des appréciations à cet égard,

Digitized by Google

nous laissons volontiers à d'autres la tâche délicate de prôner ou de débattre les pratiques qui sont en usage depuis tant de siècles, et qui n'ont pas laissé que de donner chez plusieurs des résultats satisfaisants, quant au moral au moins, ce qui constitue toujours un grand bienfait pour l'humanité. Nous ne parlerons pas non plus, et pour les mêmes motifs, de l'étole du Saint, vraie ou supposée, ni de sa conservation surnaturelle. Tout le monde sait d'ailleurs que la préservation des atteintes de la rage a lieu, à ce qu'on prétend, au moyen de l'insertion d'une percelle de cette étole (prétendûment venue du ciel) au front du patient mordu à sang par un animal hydrophobique, après qu'il a été préparé à cette opération par des pratiques religieuses.

Nous terminerons enfin cet article en déclarant que nous n'y avons consigné que les faits biographiques qui sont historiquement établis, bien qu'ils diffèrent en plusieurs points de la légende vulgairement admise, parce que cette légende se ressent trop souvent du siècle où elle a été écrite et qu'elle se compose d'aventures appartenant à plusieurs personnages: le légendaire en effet, voulant rehausser son héros, lui a souvent attribué de ces actions bannales qui se retrouvent dans la plupart des vies des saints; il a en outre péché en plusieurs endroits contre la chronologie et il a transposé l'ordre des événements. La vie du glorieux Saint-Hubert a comme on sait, été écrite par un de ses contemporains, en style barbare; cet auteur s'est borné généralement à rapporter ses faits et gestes pendant son épiscopat. Jonas, évêque d'Orléans, qui était contemporain de la translation de la relique au monastère d'Ardenne, a poli ce texte et y a peut-être ajouté quelques faits retenus et amplifiés par une tradition séculaire; plus tard des religieux s'en sont encore mêlés à leur guise, jusqu'à ce qu'enfin le chroniqueur, plus pieux qu'instruit et critique, réunissant ces différents fragments, en a composé cette histoire de la vie et des miracles du saint qui est encore de nos jours répandue dans le public: Et cependant la biographie du Saint, c'est-à-dire la naïve relation de ses actes seuls que nous avons rapportés et qui vraisemblablement n'est pas complète parce que les sources nous auront manqué, suffisait amplement pour faire décider sans hésiter que Hubert, né duc d'Aquitaine et mort évêque de Liége, a été un homme grand devant Dieu et non moins grand pour le monde.

Fétis, Légende de St. Hubert. — De Robaulx de Soumoy, Édition du Cantatorium; Introduction, 10 à 19. — Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 20, sq. — Johannes Roberti, Historia S. Huberti, etc. — Lecointe, Annales Ecclesiæ Francorum, IV, 403, sqqq. — Gallia christiana, III, 828. — Ægid. aureæ vallis, in 8to Huberto, c. XXI. — Conversations-Lexikon, édit. 1851. — Mabillon, Acta Sanctorum ord. 8ti Bened., sæc. IV, p. I, 293. — Bertholet, passim. — Happart, Historia 8ti Huberti; msert. Bibl. Univ. Liége. — Adolphe Hancar, Histoire de St Hubert, msert. — De Feller, Itinéraire, I, 10. — Paquot, Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas et de la principauté de Liége, V, 386. — Martène et Durand, Amplissima collectio, IV, 934. — J. B. Thiers, Traité des superstitions, I, c. IV. — Miræus, Opera diplomatica, I, 41. — Dewez, Histoire du Pays de Liége, I, 9, sq. — Foullon, Historia Leodiensis, I, 124 ad 132. — Fisen, Historia Ecclesiæ Leodiensis; 145, sqq. — Neyen, mémoire sur Amberloux et le monastère y fondé par Pépin, en 687; dans: Annales de la Société archéologique d'Arlon, III, 133 ad 220, passim.—Abrégé de la vie et des miracles de St Hubert, patron des Ardennes (Liége, 1704, in 8°. — Courtin, Encyclopédie moderne, XIII, 151.—Bertels, 199, 202.—Gresquière, Acta Sanctorum Belgii, I, 346, sqqq; VI, 56 et 82, sqqq. in vitâ 8ti Lamberti.

HUBERT, *dit d'Yvois*, est né dans cette ville pendant le douzième siècle. Les historiens parlent de ce personnage en faisant l'éloge de sa science et de sa vertu. Il était grand-doyen de l'église de Rheims et chanoine de Verdun. Le pape Innocent III fait mention de lui dans ses lettres, et le nécrologe de Rheims le rappelle au 16 décembre, sans ajouter l'année de sa mort, laquelle du reste n'est pas connue. On sait seulement qu'il vivait encore en 1218. Dix ans auparavant il s'était opposé avec force à l'élection de Robert de Grand-pré

Digitized by Google

pour évêque de Verdun : cette élection s'est faite le 5 août 1208.

De la Haut, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan, 415. — Beatels, 195. — Beaucaire, Historia brevis Episcoporum Virdunensium; dans: Spicilegium d'Acheri, II, 260. — Roussel, Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, 277, sq. — Gallia christiana, IX, 173.

Hubert, *ou Helbert, dit de St. Hubert;* v. HELBERT.

Hubert, *Remi dit de St. H.;* v. REMI, *dit de St. Hubert.*

Hubert, *Rodolphe de St. H.;* v. RODOLPHE, *dit de St. Hubert.*

HUMYN, *Claude de*, fils de Henri de Humyn, écuyer, seigneur de Wardin, Tarchamps, Benonchamps, Harzé, Bras et Schutbourg, et de Catherine de Cobraiville, est né à Bastogne en 1581. Claude de Humyn était chevalier, seigneur de Wardin et de Schutbourg, et devint successivement conseiller au Grand-Conseil de Malines en 1614, Procureur-Général au dit Conseil en 1618, membre du Conseil-privé le 17 janvier 1628, puis Président du Conseil des finances et juge suprême des armées du roi au Palatinat. Il remplit à la satisfaction des archiducs plusieurs missions diplomatiques, et était enfin membre de l'Etat noble des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny.

On a de ce célèbre magistrat et homme d'état quatre-vingt-neuf arrêts qu'il recueillit pendant les quatorze années qu'il siégea au parlement de Malines, et même postérieurement, puisqu'il cite encore une sentence de 1633. Cette collection n'a cependant été imprimée qu'en 1773, à Lille, avec d'autres écrits de quelques jurisconsultes belges restés également en manuscrit. De Humyn n'est pas riche dans ses citations d'autorités; mais ses arrêts prouvent de l'érudition et renferment même quelques faits historiques intéressants. Les éditeurs français (Dubois d'Hermaville, de Blye et de Flines) font le plus grand cas de ses arrêts; ils regrettent seulement de ne pas avoir des renseignements sur sa vie. Les manuscrits de de Humyn ont passé par les mains de presque tous les arrêtistes, et presque tous les ont mis à profit: De Laury seul confesse ses emprunts.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres parle de ce personnage dans les termes suivants: «1639. Claudius de Humin «Bastoniensis evasit in superintendentem «utriusque justitiæ palatinatus denique de «sanctiore Consilio Regis Bruxellæ, fun«davit franciscanos patres Bastoniæ.»

L'année inscrite en marge de ce passage est celle de son décès, d'après les tablettes généalogiques authentiques de cette famille que nous avons consultées au château de Schutbourg. Bertholet verse par conséquent dans une erreur quand il avance que les Récollets de Bastogne n'ont été fondés qu'en 1660. A cette dernière date la famille de Humyn ne comptait pas de personnage du nom de Claude.

Claude de Humyn avait épousé en 1612 Anne-Charlotte d'Iserin qui l'avait rendu père de neuf enfants dont sept vivaient à son décès. Il avait acheté en 1630, pour dix-neuf mille Rixthalers la terre de Schutbourg, sur Wolf-Jean et Philippe-Balthasar de Dalberg, frères, ce dernier camérier de l'évêque de Worms.

Il a été inhumé dans le chœur du côté de l'évangile de l'église des Récollets de Bastogne, qu'il avait fondés, comme nous l'avons vu. Une pierre quadrangulaire, encastrée dans le mur, à une hauteur de dix pieds environ du sol, et qui subsiste encore, donne son memento; l'inscription tumulaire, qui a disparu, indiquait vraisemblablement le jour de son décès. Voici cette épitaphe:

Icy gisent les ossemens
de fev mess^ire Clavde de Humyn
Sr de Wardain, Tarchamps
Scvtbourg etc. chlr csseiller et mre avx
[reqtes du Conseil privé de
Sa Ma^te et surintendant de la
jvstice civile et militaire
de l'armée de Sa dite Majesté
entrée en Allemagne
fondateur de ce couvent.

Digitized by Google

Les de Humyn descendaient des anciens seigneurs de ce nom, qui étaient pairs du comté de Laroche. Ils portaient: de gueules, à trois cœurs d'argent, 2. 1., couronnés d'or. Cimier: un cœur de l'écu entre un double vol de gueules. En 1712, le 25 octobre, les de Humyn obtinrent le titre de vicomtes de St. Albert, dans la personne de Claude-François, petit fils du personnage dont il est question dans cet article; avec faculté, faute d'hoirs mâles, d'étendre le dit titre sur les maris des dames, à condition qu'ils soient d'extraction noble ou gentilshommes. Ce Claude-François était audiencier de la Chambre des Comptes de l'Empereur et Roi, Conseiller et Trésorier de l'Ordre de la Toison d'or, seigneur de Wardin, Tarchamps et Schutbourg. Il avait épousé Jeanne Woïslawski et mourut le 3 octobre 1735, sans descendants masculins. Il a été inhumé dans le caveau de sa famille, au chœur des Récollets de Bruxelles.

Viri illustres, III, N° 211. — Généalogie de la famille de Humyn, aux archives du château de Schutbourg. — Bertholet, VIII, 82. — Namur, Notice sur la famille de Harbonnier et la seigneurie de Cobréville, 10. — Liste des titres de noblesse, chevalerie, etc., octroyés par l'Empereur Charles VI, de 1709 à 1735, fol. 8. — Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne; le nouveau vrai supplément au; 199. — Manuscrits Cloots. — Butkens, IV, °° 315. — Pinart, III, 887. — Britz, Code de l'ancien droit belgique, I, 168.

Hunebert, *St.;* v. CUNIBERT, *St.*

Hussin *et* Hustin, *Jean;* v. RUSSIM, *Jean.*

Hyckman, *Don Robert;* v. HICKMAN, *Don Robert.*

HYMBERGIUS, *Gilles*, est cité par Bertholet, sans autre indication, comme prédicateur célèbre et religieux au Carmel d'Arlon.

Bertholet, V, 292.

I.

Igel, *Jean d'*; v. PUTZ, *Jean.*

Itzig, *Mathias d';* v. MATHIAS, *dit d'.*

Ivois, *François d'*, v. FRANÇOIS, *dit d'Yvois.*

Ivois, *Gilles d';* v. GILLES, *dit d'Yvois.*

Ivois, *Hubert d'*; v. HUBERT, *dit d'Yvois.*

J.

JACOBI, ... natif d'Arlon, était prévôt de la collégiale de Backnaugen et chanoine de Stuttgart. On ne sait pas l'époque où il a vécu. Scharder a fait imprimer dans son ouvrage intitulé: Rerum germanicarum scriptores varii, *une dissertation sur l'origine de diverses tribus de la race germanique*, composée par ce personnage qui est nommé dans l'épitre: Vir doctissimus simul disertissimus.

La Bibliothèque de Luxembourg possède deux ouvrages écrits par un R. P. Jacobi; ce sont: *Supplementum Chronicorum ab orbe condito ad annum* 1530. Volume in folio, Paris, 1537 et: *Réponse catholique à trois lettres hérétiques*; vol. in 12, Liége 1693. Il ne nous a pas été donné de décider si ces productions viennent du même auteur.

Scharder, op. citat. I, 105, sqqq. — Claren, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 120 et 343.

JAMOT, ou Jamotte, *Charles*, curé à

Digitized by Google

Marcour, historien et poëte, mort en 1670. Nous ne possédons aucune notice ultérieure sur ce personnage qui a écrit : *Le Montaigu de St. Thibeau*, ouvrage devenu très-rare aujourd'hui.

Tellot, Mémoires manuscrits. — Manuscrits Cloots. — Pirsart, I, fol. LXVIII.

JAMOTTE, *Simon*, né à Laroche où il est mort célibataire en 1840, s'est rendu recommandable par la fondation dans son endroit natal d'un hospice pour les vieillards auquel il a affecté un capital de 81,105 francs; de même que par celle d'un établissement d'instruction dirigé par des frères de la doctrine chrétienne, jouissant des intérêts d'un capital de 17,400 francs.

Renseignements administratifs.

Jean, *dit l'aveugle, Cte de Luxembourg;* v. LUXEMBOURG, *Jean dit l'aveugle, Cte de.*

JEAN *de Kœnigsmacher* est rappelé comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres : « 1602. Joannes Regio-Ma-« cherentinus Societ. Jesu S. Theologiæ « Doctor, auctor primi Cathechismi ante « Canisium, Luxembourgi diu est concio-« natus. »

Il semble qu'il y a confusion chez les auteurs touchant deux personnages nommés Jean, nés l'un à *Grevenmacher*, l'autre à *Kœnigsmacher*. En effet, notre Jean de Kœnigsmacher est dit de Grevenmacher par l'évêque de Hontheim qui le dénomme Jean-Théodore, en le confondant avec *Jean* Thierry de Grevenmacher (v. l'art. Thierry, Jean). Lequel des deux auteurs a raison, ou de Hontheim ou celui des Viri illustres? c'est-à-dire, faut-il admettre un seul et même personnage ou bien y en a-t-il eu deux? Il ne nous a pas été donné de décider la question.

Quoiqu'il en soit, de Hontheim attribue à son Jean-Théodore de Grevenmacher tous les ouvrages et de Jean de Kœnigsmacher et de Jean Thierry, dit de Grevenmacher.

Viri illustres, I, N° 40. — Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, III, 228.

JEAN, *dit de Lignières*, vivait pendant la seconde moitié du treizième et la première du quatorzième siècle.

Don Calmet le dit lorrain à cause de son nom qui se rapporte à un village près de Sorey, et où, ajoute-t-il, il a existé plusieurs familles du nom de Lignières. Cet auteur avait sans doute perdu de vue que dans nos Ardennes luxembourgeoises on trouve également un village nommé Lignières, dépendant aujourd'hui de la commune de Roy. Quoiqu'il en soit, que ce personnage ait été originaire de l'un ou de l'autre de ces endroits, et que partant il soit luxembourgeois ou lorrain, nous avons jugé opportun de le mentionner dans notre ouvrage, afin de le faire connaître en cas qu'il fût des nôtres, ce que nous présumons, bien que nous ne possédions pas de preuves péremptoires pour l'établir comme un fait positif.

Jean de Lignières, philosophe et astronome du premier ordre pour son époque, a beaucoup contribué à tirer cette dernière science du néant et à l'élever au rang de science exacte. Professeur de mathématiques pures à l'Université de Paris, il sut s'acquérir une réputation européenne par ses leçons aussi savantes que clairement et méthodiquement débitées : Il eut pour adjoints et pour coopérateurs dans ses études de très-habiles mathématiciens parmi lesquels nous citerons Jean de Saxe, Jean ou Julien de Murci et maître Bernard. On a de Jean de Lignières différents ouvrages que nous allons énumérer : 1°. Un livre de règles pour les éclipses. — 2°. Règles pour les tables. — 3°. Un livre : de Incensionibus. — 4°. Canones primi mobilis unius cujuslibet arcûs positi. — 5°. Tabulæ de spherâ.

D. Calmet, Bibliothèque lorraine.

Jean, *dit de Luxembourg;* v. HESELON *de Luxembourg.*

Jean, dit de St. Vith, VIIe de son nom et 38e abbé d'Hemmerode, est né dans la ville de St. Vith pendant la première moitié du quinzième siècle. C'était un homme rempli de talents, disent les

annales; profond jurisconsulte dans l'un et l'autre droits et très-aimé comme infiniment estimé de Jean de Baden, archevêque de Trèves. Il mourut en 1498.

Hertius, Manipulus Hemmerodensis, 35 — v. Stramberg, Metropolis Eccles. Trever. II, 130.

JEAN, *dit de Vianden*, vivait en 1480. Il était entré chez les Carmes à Trèves où il excella dans la prédication. Il a composé *Deux livres de sermons* pour le propre du temps, les fêtes des saints, la venue du Messie et la passion du Sauveur; de même qu'un *Commentaire sur les œuvres du Bienheureux Brunon Terves, provincial de son Ordre.*

Jean de Vianden a en outre rempli avec distinction et pendant un assez grand nombre d'années une chaire de Lecteur en Théologie à l'Université de Trèves où il est mort en 1500.

Ab Hontheim, Historia trevirensis diplomatica, II, 335. — Hartzheim, Bibliotheca coloniensis, 106. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 12. — v. Stramberg, Metrop. Eccles. Trev. II, 449.

JEAN-PAUL, *dit de Virton*, sans doute de sa ville natale, et sur lequel nous n'avons aucune donnée ultérieure, est placé sur la liste des *primus* de l'université de Louvain, en 1634.

Messager des sciences historiques de Gand; année 1855, page 361.

Jean-Sobeslas, *de Luxembourg;* v. LUXEMBOURG, *Jean-Sobeslas de.*

Jean-Wenceslas, *de Luxembourg;* v. LUXEMBOURG, *Jean-Wenceslas de.*

JEAN, *dit de Wittlich* du lieu de sa naissance, florissait en 1415. Il a laissé la réputation d'avoir été excellent poëte, habile orateur et bon théologien.

Adresz-Kalender des Regierungs-Bezirks Trier; année 1843, p. 109.

JOACHIM, *Pierre-Dominique*, est né au Grund, ville basse de Luxembourg, le 26 octobre 1793, fils de Pierre-Dominique Joachim, marchand, et d'Elisabeth Schlim. Orphelin à l'âge de dix ans et sans patrimoine, il trouva dans une de ses tantes, ancienne religieuse, une parente secourable qui lui procura pour autant que son peu de ressources le lui permettait, les moyens de fréquenter d'abord une école primaire, ensuite le collége de sa ville natale.

Il venait de terminer ses humanités lorsqu'il devint en 1814, secrétaire du sous-intendant de Grevenmacher, emploi qu'il conserva jusqu'au 15 avril 1815, époque où l'administration de la ville de Luxembourg s'occupant de l'organisation d'un collége ou d'une institution d'instruction moyenne pour remplacer le lycée ou école départementale qui avait péri avec la fin de l'occupation française, on jetta les yeux sur lui ainsi que sur Clomes, Steichen (v. leurs articles) et plusieurs autres de ses collègues encore aujourd'hui vivants, et il fut nommé régent de sixième. Lorsqu'en 1822 l'abbé Steichen quitta cet établissement pour devenir curé primaire de St. Michel, Joachim obtint après concours la chaire de troisième latine qu'il conserva jusqu'à la fin de l'année 1851 où, cassé par une maladie de langueur plutôt que par les années, il obtint sa retraite et une pension. Il mourut le 21 octobre 1853.

Joachim, qui fut fils de ses propres œuvres, a été professeur de 3ᵉ pendant cette belle et glorieuse période de l'existence de l'Athénée royal de Luxembourg où tant de jeunes gens qui brillent aujourd'hui aux plus hauts rangs de la magistrature, de la diplomatie, du barreau, du professorat, des sciences, du sacerdoce, des arts-libéraux et des lettres, tant en Belgique que dans le Grand-Duché, se trouvaient sur les bancs de cette institution.

De 1819 à 1830 il a comme beaucoup de ses collègues, donné des leçons gratuites à l'école-modèle de Luxembourg, cette création de Willmar et Gellé (v. leurs art.), qui a rendu tant de services au pays: il a aussi été Inspecteur d'écoles pendant la même période d'années. Finalement, de

Digitized by Google

1835 à 1852 il fut administrateur des bourses d'études fondées à l'Athénée; et les soins qu'il a su donner à cette administration l'ont fait parvenir à récupérer plusieurs capitaux que l'on croyait perdus, comme à augmenter les fonds des stipendes existants ainsi qu'à créer de nouvelles fondations dont les ressources furent prises hors des sages épargnes qu'il a su opérer sans pour cela froisser les intérêts des boursiers titulaires.

On a de Joachim: *1°*. En collaboration avec ses collègues Clomes et M. Wolff: Grammaire théorique et pratique de la langue latine, à l'usage de l'Athénée de Luxembourg. Luxembourg, 1827; volume in 8°. — *2°*. Chronologische Uebersicht der Geschichte der Stadt und des Groszherzogthums Luxembourg; vol. in 12. Luxembourg, 1827. — *3°* Le même ouvrage en français, à l'usage des écoles. *C'est à proprement parler un remaniage et une continuation de l'opuscule sur la même matière de M. l'abbé Mœysz, moins l'aperçu géographique qui était joint à ce dernier.* — *4°*. Fortsetzung einer statistisch-geographischen Beschreibung des Groszherzogthums Luxemburg; 19 pages in 4°, inserée dans le Programme de l'Athénée, année 1840—41. *C'est la suite du travail que le Professeur Clomes avait publié dans le Programme précédent.* — *5°*. Discours en forme de Dissertation sur l'établissement des bourses attachées à l'Athénée; publié dans le Journal de Luxembourg, du 31 août 1836. — *6°*. Cahier de 20 pages in 12: Sommaire de Géographie, 1820, sous le titre de: Extrait de la géographie de Uihlein, revue par Brand. — *7°*. La Biographie de Jean l'aveugle, comte de Luxembourg, marquis d'Arlon et roi de Bohême; en forme de Discours prononcé à la fin de l'année scolaire de 1835. — *8°*. Biographie du professeur Trausch.

Souvenirs contemporains. — Claser, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 83 et 478. — Renseignements fournis. — Mémorial administratif, 1848, 661, sqqqq. — Journal de Luxembourg, 1835, N° 67; 1836, N° 70, et 1841, du 21 mars. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, 1840, X.

JONG, *Célestin de*, est né au village d'Olne, pays de Liége, et fut baptisé le 14 septembre 1689. Il prononça ses vœux religieux à l'abbaye de St. Hubert le 30 novembre 1710 et obtint la prêtrise le 17 mars 1714.

Clément Lefebvre, quarante-quatrième abbé de son monastère étant mort le 24 novembre 1727, Célestin de Jong fut désigné le 9 décembre suivant à l'unanimité des suffrages pour lui succéder. Il reçut la bénédiction abbatiale de l'évêque de Liége, le 18 mai 1728.

Le nouvel abbé sut par sa douceur ramener la concorde dans cette maison où elle n'avait pas toujours régné pendant la longue prélature de son prédécesseur. On lui doit le pavé de la nef de l'église, composé de marbres variés et disposés avec goût. Il fit sculpter les belles boiseries du chœur, représentant les unes la vie de St. Hubert, les autres celle de St. Benoît. Il orna le pourtour du sanctuaire et du chœur de magnifiques lambris en marbre, hauts de plus de dix pieds; il agrandit le parc et l'entoura de murailles; il construisit les bâtiments destinés au logement des étrangers et de l'abbé; amena l'eau d'une fontaine dans les diverses parties de la maison ainsi que sur la place du bourg; etc.

Cependant sa bonté et son penchant pour le faste finirent par entraîner l'abbé de Jong à des dépenses excessives qui dérangèrent le temporel de l'abbaye.

Pendant la guerre de la pragmatique-sanction il prit le parti de la France; quelques démarches imprudentes le compromirent et il faillit être arrêté par les impériaux, mais il avait quitté le monastère, emportant les ornements et les vases sacrés, les archives avec une partie des livres de la Bibliothèque et s'était réfugié à Sedan où par ordre du roi on lui rendait les honneurs dûs aux personnages du plus haut rang.

Digitized by Google

La question de l'indépendance et de la neutralité de la terre de St. Hubert était entretemps vivement agitée; mais elle ne fut décidée qu'en 1769: l'Empereur en fut, comme on sait, déclaré seigneur-suzerain, comme duc de Luxembourg.

L'abbé de Jong ne put retourner dans son monastère qu'après la paix d'Aix-la-Chapelle et mourut le 24 février 1760, à l'âge de 71 ans, après un gouvernement de trente-trois ans. Il avait adopté pour devise: *Amore non timore.*

La bibliothèque de Luxembourg possède de l'abbé Célestin de Jong un ouvrage intitulé: *Abrégé de la vie de St. Hubert;* Paris, 1737; vol. in 8°. Nous ne savons si c'est le seul qu'il a écrit.

De Rossaux, édit. du Cantatorium, 191, sq. — Bertholet, II, P. J. XVI. — Claser, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 47 et 465. — Matricule générale des religieux de l'abbaye de St. Hubert, etc.; mscrt. aux arch. de la cure de St. Hubert.

JONGELAIN, *Jean*, carme à Arlon, est cité par Bertholet comme prédicateur célèbre.

Bertholet, V, 292.

JUNKER, originaire de la maison dite Sturmes, à Obercolpach, est encore un de ces personnages remarquables qui n'ont laissé dans leur patrie qu'un souvenir vague de leurs exploits. Les vieillards, dans le village d'Obercolpach, dépendant de la commune d'Ell au canton de Rédange, parlent de Junker comme d'un militaire distingué au service d'Autriche.

On prétend que s'étant pris un jour de dispute avec sa famille il résolut de quitter son endroit natal et d'aller suivre les cours du collége de Luxembourg, où il aurait réellement figuré pendant deux ans au nombre des étudiants. Mais s'étant dégoûté de cette vie il s'arrêta à l'idée de s'enrôler dans l'armée autrichienne, parce que ayant acquis quelques connaissances il espérait pouvoir facilement faire son chemin dans la carrière des armes. Comme il était de forte stature on l'admit dans le corps des canoniers. En 1787, pendant que les autrichiens s'efforçaient de s'emparer de la ville de Belgrade qu'ils tenaient étroitement assiégée, et qu'on ne prévoyait pas comment ils parviendraient à la prendre, Junker, dit-on, alla trouver le chef de l'expédition et lui demanda la permission de diriger son canon comme il l'entendrait; ajoutant qu'au deuxième coup il mettrait le feu à une des principales tours de la forteresse, ce qui nécessiterait immanquablement la reddition de la place. Le commandant lui ayant accordé sa demande il pointa réellement si bien sa pièce qu'il réussit dans sa promesse: L'incendie fut si violent que, comme il l'avait prévu, la garnison demanda tout d'abord à capituler. Junker obtint le commandement de Belgrade en récompense de ce brillant fait d'armes; le souverain y ajouta en outre plusieurs autres propriétés seigneuriales. Une tradition populaire s'est conservée à Obercolpach, qui dit que le commandant Junker serait un jour revenu dans une voiture à quatre chevaux revoir une dernière fois son endroit natal, et que cette visite aurait eu lieu pendant les premières années du siècle courant. De 1810 à 1816 il était gouverneur d'une province polonaise, comme il l'assurait lui-même dans une lettre qu'il a adressée vers cette époque au Bourgmestre de Colpach pour lui demander une copie de son acte de baptême. On n'a aucune notion sur le lieu ni sur la date de son décès. Il nous serait impossible de démêler ce qu'il peut y avoir de positivement vrai dans ce récit local; ce qu'il y a de certain cependant, c'est que le nom de Junker de la maison dite Sturmes n'est prononcé à Obercolpach qu'avec un certain respect. Peut-être que l'on pourrait apprendre des renseignements ultérieurs dans la Pologne autrichienne.

Notice fournie par M. A. A. Harpes, curé à Colpach.

Digitized by Google

K.

KALBERSCH, *Joseph*, est né de parents assez fortunés, le 17 septembre 1795, à Beiler-Leithum, commune de Weiswampach. Les études du jeune Kalbersch ont été conduites comme cela était de mode à cette époque où l'enseignement humanitaire n'avait pas encore reçu une organisation appropriée: A l'âge de dix ans il quitta l'école primaire pour aller se mettre sous la direction de l'abbé Stecker, curé d'Ouren, chez lequel toutefois il ne demeura qu'un an. De 1806 à 1812 il étudia chez le vicaire Martini à Beiler, chez lequel il composa, pendant la dernière année de son séjour, cinq cahiers d'essais poétiques que quelques personnes qui les ont vus et qui sont à même d'en juger, ont déclarés n'être pas sans mérite. L'année suivante (1813) il se trouvait chez l'abbé Dœner, alors curé à Hupperdange et qui plus tard devint doyen de Vianden, ensuite chez le doyen Arens de Steweshausen près Reuland, et en 1814 nous le rencontrons chez le Père Pemmers à Dahl (v. son art.), faisant son cours de théologie. Un certificat qui lui fut délivré le 20 octobre 1814 par ce respectable prêtre, porte la flatteuse mention qui suit : « Infrascriptus administrator Ecclesiæ parochialis de Dahl et « institutor privatus attestor Josephum Kal« bersch ....., morum et vitæ integritate « candidum, tractatum de actibus humanis, « conscientia, legibus et peccatis sedulo et « cum magno fructu apud me audiisse, « seque talem erga me gessisse ut, ad « quoscunque devenerit, maxime commen« dari mereatur. » Il quitta encore Dahl pour aller à Haut-Bellain chez le curé Valentiny qui lui donna des leçons de théologie morale depuis le mois de novembre 1814 jusqu'avril 1817.

Au sortir de chez ce dernier, Joseph Kalbersch se rendit à Liége où il fit des démarches pour être admis au séminaire de cette ville afin de pouvoir y recevoir les ordres. Mais sa demande ne put être accueillie avant qu'il n'eût obtenu ses lettres dimissoreilles de l'évêque de Metz, a l'autorité spirituelle duquel le pays de Luxembourg ressortissait encore à cette époque. Et il paraît qu'il ne les reçut pas, puisqu'après avoir suivi pendant un mois les leçons de dogmatique et d'exégèse du professeur Janssens il retourna chez ses parents. Au mois de septembre de la même année 1817 il alla à Munster en Westphalie où il obtint le sous-diaconat. Peu de temps après il vint à Cologne solliciter son entrée au séminaire de cette ville; mais il éprouva beaucoup de difficultés pour faire accueillir sa demande. En effet, le clergé colonais était à cette époque fort prévenu contre celui du Luxembourg; et ce ne fut qu'à peine que Kalbersch put obtenir d'être admis auprès du vicaire général. A cette audience le sous-diacre, après avoir épuisé tous ses moyens pour intéresser le prélat en sa faveur, termina par le supplier de vouloir bien le soumettre à un examen rigoureux, dont les résultats devaient décider de son entrée au séminaire; il osa même ajouter qu'il consentait à renoncer à ses démarches dans le cas où il laisserait sans réponse satisfaisante une seule des questions qui pourraient lui être faites. La condition fut acceptée et Kalbersch se présenta devant la commission d'examen. Parmi les membres qui la composaient se trouvait un petit homme à regard sournois, à ventre arrondi et à mine satyrique. Il portait un pantalon qui lui descendait jusqu'à la cheville du pied; un gilet ouvert; une redingote grise et le collet de la chemise remontant. Cet examinateur, qui posait ses questions d'un ton sec et avait visiblement l'intention de faire

Digitized by Google

échouer le candidat dans sa démarche, lui demanda entr'autres : *Quis est habitus clericalis?* Kalbersch sans hésiter le moins du monde, répondit avec sangfroid : *A capite ad calcem niger.* Aussitôt un rire homérique éclata dans la salle et l'examinateur ému lui-même, n'alla pas plus en avant. Quant à l'examen, le jeune sous-diacre le soutint avec distinction, ce qui lui valut son admission au séminaire, après qu'il en eut obtenu la licence de son ordinaire.

Kalbersch y demeura près d'une année et se distingua par son application ainsi que par ses progrès et sa conduite exemplaire. Au mois d'août il se rendit à Mayence où il obtint le 22 du même mois le diaconat et sut tellement gagner la bienveillance de l'évêque que ce dernier voulut le retenir auprès de sa personne et le nommer son secrétaire intime ; mais il refusa cette distinction pour retourner dans sa patrie. Selon toute vraisemblance il aura passé l'hiver de 1818—19 à Luxembourg pour continuer ses études philosophiques sous le professeur Munchen (v. son art.). Vers Pâques il alla au séminaire de Metz où il fut consacré prêtre le 18 septembre suivant. A Metz comme à Mayence on ne tarda pas à apprécier son mérite et ce au point que l'évêque Jauffret lui proposa de l'envoyer à Saint-Sulpice afin de pousser ses études théologiques jusqu'aux extrêmes limites ; mais Kalbersch, qui ne parlait que très peu le français, se contenta de répondre au prélat par ces deux mots : odi Gallos! Plus tard cependant il se répentit amèrement de son refus ; mais il était trop tard.

Après son ordination il fut d'abord nommé vicaire ou chapelain à Rodershausen où il demeura huit ans. Dès la première il demanda un brevet d'instituteur et tint l'école de son village : son salaire annuel de ce chef consistait en un maldre de seigle! Plus tard il se mit également à enseigner les humanités et compta parfois jusqu'à quarante élèves.

Le 28 décembre 1827 l'abbé Cuvelier, vicaire-général capitulaire du diocèse de Namur l'envoya en qualité de desservant à Erpeldange sur-la-Sûre, fonctions qu'il a conservées pendant le restant de ses jours.

Toutes les bouches de ses paroissiens se plaisent à reconnaître encore aujourd'hui et à proclamer les bienfaits dont ils sont redevables à leur vénérable curé Kalbersch. En effet, non content de leur prêcher les préceptes de la loi évangélique et de les mettre personnellement en pratique, il voulut aussi, à toutes les occasions qui se présentaient leur procurer le plus possible d'avantages temporels. En effet, lorsqu'en 1840 la famille seigneuriale des barons du Prel eut vendu son domaine d'Erpeldange à M. le baron de Blockhausen de Birtrange, Kalbersch avec trois propriétaires de sa paroisse rachetèrent de ce dernier et en leur nom privé le château avec le jardin et plusieurs pièces de terre pour un prix global de quinze mille francs. Ces terrains ils les revendirent ensuite en détail pour une somme égale, de manière que le château et le jardin ne leur coûtaient absolument plus rien. Arrivé à ce résultat, le curé Kalbersch fit tant et tant qu'il parvint à engager ses co-acquéreurs à céder une partie de ce château pour servir d'église paroissiale et le reste pour être destiné au presbytère.

Il alla plus loin encore, il entreprit une œuvre bien plus avantageuse pour le village entier, et il conduisit son entreprise à une fin tout aussi heureuse : il parvint à moyenner entre le baron propriétaire des biens seigneuriaux et les particuliers un contrat tendant à faire confectionner à frais communs un grand canal d'irrigation traversant tout le ban des prairies, de manière que de nos jours le produit de ces dernières qui ont une contenance de soixante-dix banniers, est augmenté de moitié environ.

Ces bienfaits avaient fait naître entre le curé Kalbersch et ses paroissiens des liens d'attachement tellement forts, qu'il ne voulut pas les abandonner, même sur l'offre du décannat de Vianden; tandis que de leur côté les habitants d'Erpeldange s'em-

Digitized by Google

pressaient de plaire à leur curé dont ils satisfaisaient tous les désirs dès qu'ils les soupçonnaient.

Kalbersch a toujours mené une vie très-active et chercha constamment à s'occuper de choses utiles. Les heures que l'accomplissement de ses devoirs pastoraux lui laissait libres il les employait à des études sérieuses; et on ne le vit que très rarement se promener dans son vaste jardin ou dans le grand vignoble que lui-même il avait fait planter. Presque jamais non plus on le rencontrait hors de chez lui ou en visite chez ses confrères ou chez des amis. Il n'allait chez les curés du voisinage que lorsque des devoirs d'amitié, de convenance, d'état ou de condoléance l'y appelaient. Cette manière de vivre lui rendit possible d'être constamment à son poste et de conserver le temps nécessaire pour s'adonner à ses occupations favorites, dont l'étude de l'antiquité formait la principale. Si nous disons de l'antiquité, nous désignons celle de l'ère chrétienne; car pour ce qui pouvait concerner l'âge du paganisme il y était non seulement indifférent mais il avait pour lui une certaine répulsion à cause, disait-il, de la nudité des figures qu'il représente; parce qu'apparamment il croyait que cette nudité pourrait devenir nuisible aux mœurs, et qu'il aura été convaincu que pour ce motif cette étude ne pourrait présenter aucun intérêt pour l'histoire du pays. Il n'étudiait dès lors que les faits et gestes des chrétiens des siècles passés, admirant leurs actes et leur sagesse et se cramponnant pour ainsi dire à toutes les données qui pouvaient concerner les relations, les institutions, les expériences et les idées de nos ancêtres. Il s'enterrait souvent en quelque sorte et pendant des jours entiers sous des paperasses et des parchemins. Les archives du château d'Erpeldange, de même que les documents anciens qu'on lui communiquait de Diekirch, de Brandenbourg, de Luxembourg, etc., il les étudiait comme s'il voulait les dévorer; et pour ceux qu'il ne parvenait pas à déchiffrer il demandait l'assistance d'autres personnages habiles en paléographie: c'est ainsi qu'en peu d'années il est parvenu à lire et à analyser un nombre immense de titres, à déchiffrer ceux qui d'abord avaient paru illisibles et à réunir un véritable trésor de connaissances historiques et de statistique ancienne sur notre pays; témoin entr'autres les extraits qu'il a livrés dans le programme du progymnase de Diekirch, en 1842 et 1843.

En 1847 la Société archéologique de Luxembourg l'avait admis au nombre de ses correspondants; et quelque temps après il fit à ce corps savant l'offre de lui communiquer des données aussi importantes que nombreuses sur la statistique religieuse du Luxembourg, à condition qu'un de ses membres effectifs vînt sous ses yeux en prendre copie à Erpeldange: il avait apparemment posé cette restriction inacceptable à ses communications, dans l'idée préconçue qu'à Luxembourg on collectionnait trop tandis qu'on publiait trop peu; que partant les trésors qu'on y amassait couraient un trop grand risque en cas d'incendie!!!

En 1854 enfin il publia son œuvre capitale en 2 vol. in 8°. Cet ouvrage, un peu prolixe et parfois trivial pour son sujet, a pour titre: *Gebrauch und Misz-brauch geisticher Getrœncke.* Il forme une collection intéressante d'actes et de faits destinés à prouver ce que l'abus de l'eau-de-vie offre de pernicieux.

Tous ces travaux avaient peu à peu miné la santé de Kalbersch qui finit par succomber le 11 novembre 1858, à l'âge de 65 ans, dont il en avait passé 31 comme curé à Erpeldange.

Il laissa une petite collection de monnaies anciennes, des sermons et vingt cahiers d'extraits divers et de notes sur des affaires ecclésiastiques et sur l'histoire nationale ancienne ou du moyen-âge. Son testament renferme sur le sort de ces manuscrits une clause que nous nous croyons un devoir de transcrire: « Meine Predig-« ten und andere Schriften desselben mo-

Digitized by Google

« ralischen Inhalts schenke ich der Pfarr-
« kirche von Erpeldingen zum beliebigen
« Gebrauche meiner Herren Amtsnachfol-
« ger. Auch meine anderen geschichtlichen
« Manuscripte, gesammelt aus kirchlichen
« und herrschaftlichen Urkunden, schenke
« ich derselben Pfarrkirche von Erpel-
« dingen. Zugleich schenke ich ihr ein Ka-
« pital von achtzig Franken, zu bezahlen
« aus meinen Mœbeln hier zu Erpeldingen,
« damit sie diesen Schriften einen Raum
« im Pfarrhause vergœnne und dieselben
« versorge. Soll ein Geistlicher des Landes,
« als ernster Freund und Forscher der
« Geschichte des christlichen Mittelalters,
« vorstehende Papiere benutzen oder ver-
« œffentlichen wollen, so darf der Herr
« Pastor von Erpeldingen, auf Empfehlung
« und mit Urlaub der hohen geistlichen
« Obrigkeit unseres Landes, diesem Ge-
« schichtsfreunde meine geschichtlichen Pa-
« piere, ein Heft oder Band nach dem
« anderen und zwar bei Zurückerstattung
« des vorigen mittheilen. »

D'après la notice biographique du Prof. Ecking; dans: Public. de la Soc. arch. T. XIV. p. VI. eqqq.

KAUDER, *Henri;* v. GADERIUS, *Henri*.

KECK, *Jean*, dit aussi *Hardy* ou *Le-Hardy*, et, en latinisant suivant la mode de cette époque, *Audaculus*, est né à Trèves. Il suivit son parent Balthasar Merckly, de Waltkirch, vice-chancelier de l'Empire lorsque celui-ci fut nommé évêque de Constance. Il fit dans cette ville des études très-brillantes et y reçut le bonnet de Docteur dans l'un et l'autre droits. De retour à Trèves il se fit admettre d'abord au barreau; puis ayant obtenu une chaire à l'Université de la même ville il s'acquit bientôt une si grande réputation de savoir, que par Patentes datées de Bologne le 20 février 1530, Charles-Quint crut devoir le créer Comte du Palais de Latran et lui conférer des pouvoirs honorifiques très-étendus pour cette époque, mais dont l'énumération peut paraître ridicule de nos jours. En effet, pour prouver notre assertion nous nous croyons en devoir de transcrire ici un long extrait des dites Lettres:

« Carolus divina favente clementia electus
« Romanorum Imperator semper Augustus
« ac rex Germaniæ, Castellæ, Arragonæ,
« etc., etc.....

« Honorabili nostro et Imperii sacri
« fideli dilecto Johanni Keck de Treveri,
« artium et Juris civilis Doctori ac sacri
« Laterane nsis palatii Aulæque nostræ Im-
« perialis Consistorii, comiti palatino gra-
« tiam nostram Cæsaream et omne bonum
« ..... Quin itaque tu ad insignem
« generis et familiæ tuæ seriem litterarum
« quoque decus et ornamentum addideris,
« teque per ingenuas liberoque dignas
« homine semper artes excolueris unde
« summam eloquentiam, summam erudi-
« tionem consecutus videaris, digna no-
« bis visa res est ut et earum rerum
« tandem ratio habeatur quæ tu familiaque
« tua promptius alacriusque Romano Im-
« perio serviat et ceteri exemplo tuo pre-
« mium aliquod fidei et eruditionis expec-
« tent. Quod felix igitur fortunatumque
« tibi sit ac tuis..... Sponte nostra
« propriaque animi deliberatione, certa
« scientia, sanoque.... principum, comi-
« tum, Baronum, procerum ac aliorum
« nostrorum et imperii sacri fidelium di-
« lectorum accedente consilio et de nostra
« Cesareæ potestatis plenitudine *te preno-*
« *minatum Johannem sacri lateranensis*
« *Palatii Aulæque nostræ Cesaræ et impe-*
« *rialis Consistorii Comitem fecimus*, crea-
« vimus, ereximus et comitatus palatini
« titulo clementer insignavimus prout tenore
« præsentium facimus, creamus, erigimus,
« attollimus et insignimus, ac aliorum co-
« mitum Palatinorum numero et consortio
« gratanter aggregamus et adscribimus,
« Decernentes et hoc Imperiali statuentes
« edicto quod ex nunc in antea omnibus
« et singulis privilegiis, gratiis, juribus,
« immunitatibus, honoribus, exemptioni-
« bus et libertatibus uti, frui et gaudere
« possis, ac debeas quibus ceteri sacri
« lateranensis palatii Comites hactenis
« freti sunt, seu quolibet potiuntur con-

Digitized by Google

« suetudine vel de jure, *dantes et conce-*
« *dentes tibi* præfato Johanni amplam
« *autoritatem et facultatem qua possis et*
« *valeas per totum Romanum Imperium et*
« *ubique terrarum facere et creare Notarios,*
« *Tabelliones et Judices ordinarios*, ac
« universis personis quæ fide dignæ et ido-
« nee sunt, super quo conscientiam tuam
« oneramus, Notariatus seu Tabellionatus et
« Judicatus ordinarii officium concedere et
« dare et eos ac eorum quemlibet per pen-
« nam et calamarium prout moris est de præ-
« dictis investire dum modo tamen ab ipsis
« notariis publicis seu tabellionibus et judici-
« bus ordinariis per te ut premittitur creandis
« et eorum quolibet vice et nomine nostro
« et sacri Romani Imperii et pro ipso Ro-
« mano imperio debitum fidelitatis recipias
« corporale et proprium juramentum in
« hunc modum videlicet quod erunt nobis
« et sacro Romano Imperio et omnibus
« successoribus nostris Romanorum Impe-
« ratoribus et regibus legitime intrantibus
« fideles, necunque erunt in consilio ubi
« nostrum periculum tractetur sed bonum
« et salutem nostram defendent fideliter
« et promovebunt, damna nostra pro sua
« possibilitate vetabunt et avertent, præte-
« rea instrumenta tam publica quam pri-
« vata, ultimas voluntates, codicillos, tes-
« tamenta quæcumque Judiciorum acta et
« omnia alia et singula qui illis et cuili-
« bet ipsorum ex debito dictorum officio-
« rum facienda occurrerint vel scribenda,
« juste, pure, fideliter, omni simulatione,
« machinatione, falsitate et dolo remotis
« scribent, legent, facient atque dictabunt,
« non attendendo odium, pecuniam vel mu-
« nera aut alias passiones vel favores;
« scripturas quoque quas debebunt in pu-
« blicam formam redigere in membranis
« mundis aut papyris non tamen abrassis,
« fideliter secundum terrarum consuetudi-
« nem conscribent, legent, facient atque
« dictabunt, causasque hospitalium et mise-
« rabilium personarum, necnon pontes et
« stratas publicas pro viribus promovebunt,
« sententiasque et dicta testium donec pu-
« blicata fuerint et approbata, sub secreto
« fideliter retinebunt, ac omnia alia et
« singula recte, juste et pure facient quæ
« ad dicta officia quolibet pertinebunt con-
« suetudine vel de jure qq. hmos notarii
« publici seu tabelliones et iudices ordina-
« rii per te creandi possint et valeant per
« totum Romanorum Imperium et ubi libet
« terrarum facere, scribere et publicare
« contractus, Judiciorum acta, instrumenta
« et ultimas voluntates, decreta et aucto-
« ritates interponere in quibuscunque con-
« tractibus requirentibus illa vel illas, ac
« omnia alia facere, publicare et exercere,
« quæ ad dictum officium publici notarii
« seu tabellionis et Judicis ordinarii per-
« tinere et sceptare noscuntur, Decernen-
« tes et omnibus Instrumentis et scripturis
« per hujusmodi tabelliones, notarios pu-
« blicos sive Judices ordinarios fiendis,
« plena fides ac veritas adhibeatur, consti-
« tutionibus ordinationibus statutis vel aliis
« in contrarium facientibus non obstantibus
« quibuscunque.

« Insuper eadem autoritate prædicta ex
« certa scientia motuque simili tibi conce-
« dimus et largimur *quod possis et valeas*
« *Naturales, Bastardos, Spurios, Man-*
« *seres, Nothos, Incestuosos copulatiæ vel*
« *disjunctiæ et quoscumque alios ex illicito*
« *et damnato coïtu procreatos viventibus*
« *vel mortuis eorum parentibus legitimari,*
« ILLUSTRIUM TAMEN PRINCIPUM, COMITUM,
« BARONUMQUE FILIIS DUNTAXAT EXCEPTIS,
« *et eos ad omnia Jura legitima restituere*
« *et reducere, omnemquæ genituræ maculam*
« *penitus abolere, ipsos restituendo et no-*
« *bilitando ad omnia et singula Jura suc-*
« *cessionum et hæreditatum bonorum pa-*
« *ternorum et matrimonialium et . . . . .*
« *feudalium et emphioticorum et generis*
« *cujuscumque alterius . . . . . etiam ab*
« *intestato cognatorum, agnatorum et ad*
« *honores, dignitates ac singulos actus*
« *legitimos ac si essent de legitimo matri-*
« *monio procreati objectione prolis illicite*
« *penitus quiescente.* Et quod ipsorum
« legitimatio facta ut supra pro legitime
« facta maxime teneatur et habeatur ac si
« foret cum omnibus solemnitatibus Juris

Digitized by Google

« quarum defectus specialiter auctoritate « Imperiali suppleri volumus et intendi- « mus dummodo legitimationes hujusmodi « per te fiende non prejudicient filiis legi- « timis et heredibus naturalibus ex ipsis « filiis masculis legitimis legitime masculine « descendentibus, non obstantibus in pre- « dictis aliquibus legibus cavetur quod na- « turales, Bastardi, spurii, Manseres, « nothi, incestuosi copulative aut disjunctive « vel alii quicunque de illicito coïtu pro- « creati aut procreandi non possint vel « debeant legitimari sine consensu ac vo- « luntate filiorum naturalium et legitimorum, « ac aliis quibuscunque legibus, juribus, « constitutionibus sive consuetudinibus pre- « senti nostro indulto et concessioni quovis « modo contravenientibus et maxime infra « scriptis, videlicet etc. etc..... « cum similibus, nec non statutis tam factis « quam faciendis, quibus omnibus et sin- « gulis motu proprio ex certa scientia ac « de plenitudine nostræ potestatis mqtu « huic nostro indulto contraveniant, vel « quovis modo contravenire vel obstare « possint pro hac vice derogamus et dero- « gatum est. Sintque ipsi per te legitimati « de familia agnatione et casata eorum pa- « rentum arma et insignia eorum portare « possint, et valeant, efficianturque nobiles « si parentes eorum nobiles fuerint pos- « sintque ac debeant omnibus actibus publi- « cis et privatis officiis, juribus, honoribus « et dignitatibus quibuscunque ex nunc in « antea uti, frui et gaudere, et ab aliis « ad illos et eorum exercitia admitti, uti « veri et legitimi in judicio vel extra tam « in rebus spiritualibus quam secularibus « quolibet consuetudine vel de jure.

« Cæterum quia singularis tui Johannis « Keck præfate doctrina et Juris prudentia « non solum dignorum virorum assertione, « sed coram et personaliter nobis clarissime « perspecta est quo etiam in alios morta- « lium litterarum ac quorumcunque studio- « rum dignos emulatores dignum aliquod « congiariū tu conferre et ad studiorum « capessendos labores spe honoris reddere « possis alacriores, *tibi nominato Johanni* « *supradicto auctoritate nostra cesarea et* « *scientia, Licentiam, libertatem et facul-* « *tatem plenam damus, concedimus et gra-* « *tiose elargimur ut ipse in artibus et* « *utroque Jure duos doctores, item duos* « *poëtas laureatos, duos baccalaureos et* « *duos licentiatos in omni facultate et duos* « *theologie et metaphisice magistros vel* « *doctores singuli anno creare, promovere,* « *ordinare, constituere et facere possis et* « *valeas,* adhibitis tum in cujuslibet doctoris « creatione doctoribus eximiis de profes- « sione creandi ad minus tribus qui unâ « pariter doctorandos hujusmodi pro rigo- « rem examinis dignos sufficientes repe- « rieritis et comprobaveritis ipsis de more « consuetudine et ceremoniis in generalibus « studiis desuper observari solitis consueta « ornamenta et insignia doctoralia, sive « sertum laureum sive baccalauream sive « in eadem facultate licentiam sive magis- « terium autoritate nostra prædicta ..... « et conferatis, ita quod illi per vos doc- « torati sive serta ..... baccalaureati aut « licentia vel magisterio donati fuerint in « omnibus civitatibus locis et terris sacri « Romani Imperii et ubique terrarum libere « debeant et possint inter omnes actus doc- « torales legendi, docendi, interpretandi « et glosandi ac cæteros et quosque actus « lauree, pœtice, baccalaureatus, licentia, « ac magistratus facere et exercere, om- « nibusque et singulis gaudere et uti pri- « vilegiis, prerogativis ex exemptionibus « libertatibus, concessionibus, honoribus, « preeminentiis et favoribus ac indultis, « gratiis et aliis quibus libet, quibus cæteri « doctores, poëtæ laureati, baccalaurei, « licentiati et magistri qui in gymnasio « Patavino, Papiensi, Bononiensi, Perusio, « Pisano, Viennensi et Parijsino et quolibet « alio publico gymnasio sive quomodocum- « que, qualitercumque vel ubicumque talia « insignia accepit, gaudent, vel de Jure « vel de consuetudine utuntur et potiuntur « non obstantibus in prædictis et singulis « quibuscunque legibus, constitutionibus, « decretis, consuetudinibus, ordinationi- « bus, reformationibus, rescriptis, privi-

Digitized by Google

« legiis, beneficiis, exemptionibus, gratiis, « prerogativis, quocunque nomine censerentur cujuscunque tenoris et munitionis « existant tam factis quam fiendis tam per « nos quam predecessores nostros vel per « quoscunque principes, duces, marchiones, communitates, universitates vel alios « cujuscunque generis vel conditionis sub « quibuscunque clausulis vel expressione « verborum, etiam si talia essent de quibus de verbo ad verbum necesse esset « hic fieri mentionem specialem in contrarium facientibus.

« Ut item tu Johannes quantum te gratia « nostra Cæsarea particularius prosequamur, agnoscas, de eadem nostre Imperialis potestatis plenitudine et ex certa « scientia animo deliberato motu auctoritate « et accedente consilio quibus *super te ac « omnes liberos tuos legitimos utriusque « sexus tam natos quam naturos in infinitum in nostros ac sacri Romani Nobiles « de novo facimus, erigimus, creamus, ordinamus et instituimus per presentes ac « etiam nobilitatis hastibus clementer insignimus, vosque juxta qualitatem conditionis humanæ et tanquam de nobili « genere a quatuor avis paternis et maternis procreatos dicimus et nominamus ac « ab universis et singulis cujuscunque conditionis et preeminentie status et dignitatis existans pro talibus sic veris nobilibus vos haberi, teneri, dici et nominari « volumus, ac etiam reputari,* statuentes presenti nostro Cesareo edicto ex expresse « decernentes ac mandantes, quod tu, filii « heredesque et descendentes tui ut supra « ex nunc et deinceps perpetuis futuris « temporibus pro nostris et sacri Romani « imperii veris nobilibus nominari et scribi « debeatis, ac ubique locorum et terrarum « in judiciis et extra in rebus spiritualibus « et temporalibus, ecclesiasticis et prophanis quibuscunque, etiam si talia forent « de quibus in presentibus mentio specialis fieri deberet, nec non in omnibus et « singulis exercitiis negotiis et preeminentiis, actibus tam spriritualibus quam temporalibus illisque honoribus et dignitatibus, officiis, juribus, libertatibus, insignibus, privilegiis, gratiis et indultis gaudere, uti, frui ut potiri possitis et debeatis, « quibus cæteri nostri et sacri Imperii nobiles a quatuor avis suis paternis et maternis geniti et creati gaudent, utuntur et « fruuntur, quolibet de Jure vel consuetudine; *et quo hujusmodi status nobilitationis vestre luculentius clarescat hec infra scripta armorum insignia, videlicet:* « SCUTUM ALBI SIVE ARGENTI COLORIS IN SE « CONTINENS SALIENTEM LEONEM RUBRUM, « APERTO ORE, LINGUA EXERTA, CAUDA « ELEVATA, UNGUIBUS ALTERIUS PEDIS EX « PRIORE CORPORIS PARTE ENSEM TURCARIUM « QUEM GERMANI: ein Sebell VOCANT, RUBRI « QUOQUE COLORIS TENENTEM; SUPER SCUTUM « VERO GALEA COMMUNIS ALBIS SIVE ARGENTEIS ET RUBRIS REDIMITA LACINIIS SIVE « INDUVIIS EX FASSIA CONTORTA EORUMDEM « COLORUM PROVENIENTIBUS, SUPER QUA DENIQUE SPHERA SINE GLOBUS ABBI SIVE ARGENTEI COLORIS EXISTIT, *auctoritate et « plenitudine quibus supra concedimus,* volentes et decernentes quod tu filiique tui « et heredes ac successores tui legitimi « prescripta arma seu nobilitatis insignia « ex nunc in antea perpetuis futuris temporibus in signum vere nobilitatis in omnibus et singulis honestis decentibusque « actibus, picturis, sculpturis, hastiludiis, « bellis, duellis, edificiis, annulis, signetis, « sigillis, sepulchris et ubicunque libuerit « in rebus tam spiritualibus quam temporalibus nobilium armigerorum more « tam serio quam joco deferre et gestare « et eis necnon illis honoribus preeminentiis, gratiis, prerogativis, uti, frui et gaudere possitis et valeatis quibus ceteri hujusmodi insignium et armorum ornamenta « nobis et sacri Romani Imperii insigni « homines gaudent et potiuntur, absque « aliqua contradictione et impedimento. « Nulli ergo omnium hominum liceat hanc « creationis, largitionis, concessionis Indulti, privilegii, derogationis et gratie « paginam infringere aut ei quovis ausu « temerario contraïre. Si quis autem id attemptare presumpserit nostram et Im-

Digitized by Google

« perii sacri indignationem gravissimam ac « penam quinquaginta marcharum auri puri « toties quoties contrafactum fuerit se no- « verit irremissibiliter incursurum, medie- « tatem Imperialis fisci nostri reliquam « vero partem injuriam passorum seu passi « usibus applicandam.

« Harum testimonio litterarum manu « nostra subscriptarum et sigilli nostri ap- « pensione munitarum, *datum Bononiæ die « vigesima mensis februarii, anno domini « millesimo quingentesimo trigesimo.* Reg- « norum nostrorum romani undecimo alio- « rum vero omnium decimo quinto.

(signé) : CAROLE.

sur le repli: v'. (signé) WALTKIRCH, vice-cancellarius. »

Le 19 novembre 1531, Jean Keck fut nommé Conseiller au Conseil provincial de Luxembourg. Pendant qu'il occupait ces fonctions il fut employé à toutes les négociations diplomatiques au sujet des différents entre le Duché de Luxembourg et les états voisins. Par Lettres-patentes du 27 novembre 1560 il fut promu à la présidence du même Conseil provincial dont il fut en même temps nommé Trésorier et garde des chartres.

Jean Keck était seigneur de Thorn et de Mamer; il possédait en outre des biens à Consthum de même qu'à Holsthum. Il avait épousé Catherine d'Ussingen, peut-être Uffingen qui ne lui donna qu'une fille, Jeanne, laquelle contracta deux alliances: la première avec un Zandt de Merl; la seconde avec un de Feltz, sans laisser postérité ni de l'un ni de l'autre de ces mariages.

Le président Jean Keck mourut le 23 juin 1569, et fut enterré dans l'église du monastère du St. Esprit, à Luxembourg. Nous n'avons pas découvert son épitaphe.

AB HONTHEIM, Historia Trevirensis diplomatica, II, 546. — Cartulaire authentique, aux archives du château de Thorn; communiqué par M' DE MUSIEL, fils. — Archives de Schutbourg. — BRUXELLES, 118. — Enrég. Cons. Prov. de Luxbrg., années 1547 et 1548. — v. STRANDRAC, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 210. — WÜRTH-PAQUET, Biographie de Jean Keck; dans: Public. de la Société archéol. de Luxembourg, T. XIV. p. 114, sqqq.

KERZMANN, *Henri-Joseph-Auguste*, né à Luxembourg, le 4 février 1797, était fils d'André Kerzmann, fileur de laine, et d'Anne Altmeyer. Ses parents quoique peu favorisés de la fortune ne négligèrent rien pour cultiver les heureuses dispositions qu'ils reconnurent bientôt chez leur fils auquel ils firent faire les cours d'humanités à l'école centrale de sa ville natale où il prima dans toutes les classes à un point tel que le Directeur de l'établissement crut devoir le désigner aux solennités publiques comme un élève hors ligne. Et en effet, sa supériorité qui se décélait dans toutes les occasions et dans toutes les branches d'enseignement, lui avait créé une place à part au milieu de ses condisciples. En 1813 et lorsqu'il n'avait encore que quinze ans il faisait sa seconde année de philosophie en même temps qu'il suppléait le professeur Jacoby qui était malade, à la chaire de sa classe: la voix unanime des élèves attesta à cette occasion qu'il professait avec une éloquence rare, avec une admirable clarté et une méthode irréprochable; finalement qu'il était sinon au-dessus du moins parfaitement à l'égal du titulaire, phénomène exceptionnel de précocité et qui rappelle les plus grandes célébrités littéraires des temps anciens aussi bien que des modernes.

A sa sortie du collége vers 1814, Ph. Ch. Munchen (v. son art.) le Sous-Intendant, comme on nommait alors les commissaires de district, le fit chef de ses bureaux dans lesquels ce haut fonctionnaire, qui lui-même était un excellent littérateur autant qu'il fut un magistrat éclairé, sut éveiller dans ce jeune et éminent sujet l'enthousiasme pour la littérature et la philosophie allemandes.

Kerzmann aurait pu se faire une carrière dans l'administration, sous la protection du Sous-Intendant. Mais une vocation irrésistible qui l'appelait à l'état ecclésias-

Digitized by Google

tique, le força à renoncer à des fonctions qui l'eussent tenu éloigné du but qu'il voulait atteindre, pour entrer au séminaire de Metz où il étudia la Théologie de Bailly, sous les professeurs Thibiat, Walbock, etc. Ses talents, sa puissance de compréhension, la rectitude de son jugement le firent bientôt nommer maître de conférences, c'est-à-dire qu'il fut chargé de diriger une des conférences instituées pour la répétition de la Théologie. Lisant et méditant sans cesse les apologistes des siècles passés il pénétra profondément dans la science dogmatique; et les séminaristes mettaient les répétitions du jeune conférencier au-dessus des leçons des professeurs.

L'évêque Jauffret qui avait conçu pour lui l'affection la plus tendre et qui en diverses occasions lui avait fait des cadeaux d'amitié, résolut de l'agréger au corps professoral du grand Séminaire: En vue d'un perfectionnement que justifiaient les capacités de Kerzmann, il lui offrit de l'envoyer encore pendant quelque temps aux frais du diocèse à l'école de St. Sulpice à Paris. Mais il déclina cette offre; et comme il n'avait pas encore l'âge canonique requis pour obtenir la prêtrise, le prélat à qui le Comte d'Ansembourg avait demandé un gouverneur pour ses enfants recommanda Kerzmann. Aimé autant qu'honoré au château d'Amstenræde, il y passa plusieurs années heureuses. En 1824 le désir d'étendre son action scientifique le détermina à accepter la direction du collége d'Echternach avec les chaires de rhétorique et de littérature hollandaise. A cette occasion il prononça, déjà le 21 juin, jour de St. Louis de Gonzague de la même année, dans l'église de cette ville un *discours sur le but de l'étude des belles-lettres*. Ce discours fut accueilli avec la plus grande faveur et obtint les honneurs de l'impression.

Sous l'abbé Kerzmann le collége d'Echternach ne pouvait manquer de fleurir; aussi l'activité du directeur était-elle infatigable: six heures de leçon et la surveillance à tour de rôle pendant celles d'étude, formaient ses occupations de tous les jours; et son enseignement offrait constamment les caractères qui dénotent le grand professeur: Vaste et profonde érudition, clarté remarquable, méthode alternativement analytique et synthétique, débit chaleureux, aucun effort ne lui coûtait lorsqu'il s'agissait de faire saisir et comprendre ce qu'il expliquait.

En 1826 il travaillait pendant ses moments de loisir à un *manuel d'histoire universelle*, en latin, à l'usage des athénées et colléges; nous ignorons si cet ouvrage a été continué et terminé. Il clôtura la même année scolaire par la publication de *quelques poésies latines, suivies d'un discours latin et d'un autre en allemand*, prononcé à la distribution des prix. Ce recueil prouva de plus en plus le mérite transcendant du savant professeur. Et cependant à cette époque le collége d'Echternach était venu à tomber faute de moyens pour solder les professeurs, à cause du mauvais vouloir du conseil communal et des modiques ressources de la ville: l'abbé Kerzmann quitta cette ville pour aller occuper les mêmes fonctions de principal et de professeur de rhétorique à celui de Grammont dans la Flandre orientale. Sous sa direction éclairée ce collége s'éleva bientôt si haut, que dans leurs rapports annuels les inspecteurs le signalaient comme un des meilleurs du royaume des Pays-Bas. Dans l'intervalle des quatre années que Kerzmann resta attaché à l'institution de Grammont, l'université de Gand lui transmit le diplôme de Docteur en lettres; une députation des notables de Soignies vint lui offrir la direction du collége de cette ville, et finalement il publia son *Manuale poëticum*.

Le mérite du professeur Kerzmann était du reste si bien apprécié qu'en 1830 la régence de Bruxelles, l'inspecteur Wynbeck et l'inspecteur-général Van Ewyck le présentèrent au ministre van Gobbelschroy pour la chaire de rhétorique à Bruxelles, laissée vacante par la démission de Ph. Lebroussart: Succéder à Lebroussart c'é-

Digitized by Google

tait recevoir le sceptre du Professorat! La nomination était arrêtée ; elle n'attendait plus que la signature du ministre lorsque la révolution éclata : la liberté de l'enseignement proclamée par le gouvernement provisoire fascina par l'attrait de la nouveauté et bouleversa les établissements de l'Etat. Kerzmann voyant cet état des choses et l'appréciant à sa vraie hauteur, quitta Grammont et se retira d'abord à Bruxelles puis à Luxembourg, pour vivre dans une paisible retraite dans sa ville natale, consacrant ses loisirs à la prédication de la parole sainte, à l'étude de la littérature italienne et à une correspondance suivie avec ses nombreux amis. Il continua cette manière de vivre jusqu'au mois d'août 1834 où le Gouvernement des Pays-Bas lui offrit les fonctions de principal et de professeur à l'Athénée royal de Mæstricht, qu'il accepta. Bientôt après on vit fleurir cet établissement d'un lustre qu'il n'avait pas connu jusqu'alors. Quelque temps après le roi Guillaume I lui envoya la décoration du Lion néerlandais, la société historique et archéologique de Mæstricht le nomma son président et celle pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Pays de Luxembourg l'inscrivit au nombre de ses membres honoraires.

Toujours occupé au milieu de ses livres, Kerzmann avait écrit de nombreux volumes qui paraît-il, n'ont pas été imprimés jusqu'à ce jour. Il est mort subitement dans son cabinet d'étude, le 10 juin 1855, à l'âge de 57 ans.

Professeur savant et éclairé, Kerzmann était également prêtre par conviction dans toute la force du terme : généreux, charitable et pieux, sa bonté se faisait remarquer dans toutes ses actions. Grave sans austérité, doué d'une grande dignité d'âme, de figure et de maintien, il apportait dans la société une gaîté franche et douce, une conversation solide et vive qui même à son insu se revêtait des couleurs d'une imagination entraînante.

L'abbé Kerva, Notice nécrologique ; dans : Publications de la Société archéolog. de Luxembourg. XI, xxii, sqqq. — Muller, *Directeur de l'école industrielle d'Echternach*, Dissertation en tête du programme de 1856 ; passim.

KEURCHER, *Dominique*, né à Wisembach près de Fauxvillers, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres la mention que nous allons transcrire : « 1654. Dominicus Keurcher ex Wisembach « e pastore Hondlingano pastor et decanus « Arlunensis, patrum societat. Jesu ibidem « ordinarius hospes et Seminarii Luxem- « burgensis fautor Templum suum ornavit « magnifico altari, ditavit vasis sacris ar- « genteis. »

Hors ces renseignements nous n'avons découvert sur ce respectable ecclésiastique aucune notion biographique, si ce n'est que Merjai lui assigne la fondation du séminaire attaché au collége des Jésuites de Luxembourg, tandis qu'en réalité l'expression de *fautor* dont s'est servi l'auteur de l'ouvrage que nous avons cité plus haut semble bien plus applicable : Du reste aucune donnée ne nous est restée pour déterminer la somme des bienfaits dont cette institution lui a été redevable.

Viri illustres, I, N° 103. — Manuscrits de Merjai, XXIV. — Namur, Dissertation sur les bourses d'études attachées au collége de Luxembourg ; dans : Programme de l'Athénée, 1847, XII et XXIII.

KLEIN, *Jacques*, est né à Arsdorf, au canton moderne de Rédange, le 15 septembre 1774. Comme le curé de son village remarqua de bonne heure chez le jeune Klein d'excellentes dispositions pour l'étude il engagea ses parents à chercher à les développer. Ces derniers l'envoyèrent en conséquence à l'abbaye de St. Hubert pour y faire ses humanités et se préparer à recevoir les ordres sacrés : Il avait pour professeurs dans cet établissement alors célèbre, Jacoby, Rodesch et Sadeler ; et il s'y distingua par son application, sa facilité de conception et sa bonne conduite, au point qu'il obtint l'insigne honneur d'être à la fin de ses classes proclamé *primus* dans toutes les branches.

Klein se disposait à entrer au séminaire

Digitized by Google

lorsque la République française qui envahit alors le Luxembourg, le força à surseoir à l'exécution de ses projets et à rester pendant plusieurs années chez ses parents. C'est dans cet intervalle que se passa le drame connu sous le nom de Expédition de la Kloeppelsarmée et auquel il a pris une part assez active, comme il le raconte lui-même dans un essai manuscrit sur cet événement qu'il a composé longtemps après et que nous avons sous les yeux. Monsieur le Professeur Engling vient de publier ce travail avec des additions complétives nombreuses.

Lorsque la tranquillité fut revenue, Klein alla faire ses études théologiques à Cologne où il obtint d'abord les ordres mineurs, ensuite le sous-diaconat le 12 juin 1802, des mains de l'évêque-suffragant Clément-Auguste-Marie de Merle. Le diaconat et la prêtrise lui furent conférés, cette dernière le 1er août de la même année, par Van Velde de Melroy, évêque de Ruremonde.

Un mois après, le premier septembre, il fut nommé administrateur de la paroisse de son endroit natal; le 5 juin 1804 vicaire à Bavigne, commune moderne de Mecher, ce village dépendant encore alors de la paroisse de Boulaide, et enfin le 1er janvier 1805 desservant à Burg-Linster qu'il ne quitta plus et où il a su se faire aimer et estimer par tous ses paroissiens.

Klein joignait à des connaissances théologiques approfondies une grande érudition dans plusieurs autres branches des connaissances humaines. D'un caractère ouvert et enjoué, il comptait un grand nombre d'amis, surtout parmi les hommes instruits. Ennemi de l'intrigue mais surtout de l'ambition, il n'a jamais voulu consentir à des déplacements avantageux qui lui ont été plusieurs fois offerts, parce que, disait-il comme Conon de Falkenstein, archevêque de Trèves (v. son art.), il avait pris sa première paroisse en trop sincère affection pour pouvoir s'en séparer.

Jacques Klein mourut entouré de ses amis, le 5 avril 1848 à l'âge de 74 ans, en ayant passé quarante-trois dans la cure de Burg-Linster. Il n'a rien publié; mais il a laissé *quarante-trois gros volumes* in 4° manuscrits, comprenant des *explications sur le catéchisme diocésain, des homélies, des sermons, des dissertations sur les rituels*, etc., etc. Les personnes qui ont eu l'occasion de lire ces compositions sont généralement d'accord pour reconnaître que plusieurs d'entre elles mériteraient bien de voir le jour: Toutes ces œuvres sont aujourd'hui, paraît-il, en dépôt chez l'exécuteur testamentaire de l'auteur.

Nous nous plaisons à revenir encore ici sur un opuscule d'un autre genre et dont nous avons parlé plus haut. Le curé Klein l'a rédigé quatre ans avant sa mort, et à la prière de quelques amis: c'est le narré de l'expédition de la Kloeppels-armée à laquelle il assista lui-même en qualité de chef sectionnaire. Cette composition, de 120 pages in 4°, a été publiée en février 1849 avec quelques changements, sous la forme de feuilleton, dans le journal Luxemburger-Wort für Wahrheit und Recht, quelques mois après la mort de l'auteur. Elle est précieuse surtout parce qu'elle pourra servir de source pour juger et exposer ce triste épisode de la conquête de la patrie par l'armée des sans-culottes, qui paraissait n'avoir pour mission que de détruire tout ce qui jusqu'alors avait paru sacré et respectable aux yeux du peuple.

L'ouvrage dont nous parlons ici se trouve en manuscrit original aux collections de la société archéologique de Luxembourg. Il a pour titre: *Appendix zur Geschichte der Kloeppels-Armee, nebst einer Notiz ueber des Verfassers Leben u. Wirken, so wie auch einer Leichenrede auf dessen Tod, von Herrn Kleyr.* La même société possède en outre cet autre manuscrit du même auteur: *Der Seelsorger am Krankenbette, oder Entwurf eines Rituals zur Spendung der HH. Sacramente des Altars und der letzten Oelung nebst Gebeten und Spruechen fuer die Sterbenden;* vol. in 4°.

Engling, Kurze Notiz ueber das Leben u. Wirken des Verfassers der Skizze zur Kloeppelsarmee; insert. aux arch. Soc. archéol. Luxbrg. — Klein.

Greffier de la Justice de paix à Esch s/A. Notes communiquées.— Dr. Kleyr, Einige Worte am Grabe des H. Jacob Klein, weiland Pfarrer in Burglinster.

KLEIN, *Pierre*, est né à Luxembourg le 2 mai 1825, de parents peu favorisés de la fortune, qui voyant de bonne heure les brillantes dispositions de leur fils pour l'étude firent tous les sacrifices possibles pour lui procurer une éducation soignée. Le jeune Klein fut admis à l'Athénée de sa ville natale en 1837 et en fréquenta les cours jusqu'en 1845. Comme il se sentait un goût très décidé pour l'enseignement il demanda et obtint cette même année d'être envoyé pendant quelque temps à Diekirch pour remplacer un des collaborateurs du progymnase de cette ville pendant une maladie; et déjà la suivante il fut admis à donner temporairement le cours de langue allemande dans les quatre classes inférieures de l'Athénée de Luxembourg. Au mois d'octobre 1846 il alla suivre les leçons de l'université de Liége où il s'attira bientôt toute l'attention du Professeur Borreman qui comme on sait, est un des premiers hellénistes de l'Europe.

Klein ne fréquenta l'université de Liége que pendant un semestre. Rappelé à Luxembourg dès le 13 avril 1847, il fut nommé répétiteur à l'Athénée. En 1849 le gouvernement du Grand-Duché lui accorda un subside pour aller pendant une année encore continuer ses études à l'université de Bonn; et le premier mai 1851 il subit *avec distinction* l'épreuve de la candidature en lettres.

Enfin, le 29 septembre 1855 il fut nommé professeur de langue française au Progymnase de Diekirch; mais il ne lui a pas été donné de prendre possession de ces fonctions: une maladie grave qui depuis quelque temps minait sa constitution, l'emporta le 13 octobre suivant, alors qu'à peine il était âgé de trente ans.

Presqu'exclusivement occupé d'étude, Klein avait pendant sa courte existence su mériter l'estime de ses amis et faire naître l'espoir qu'un jour il deviendrait une des gloires littéraires de sa patrie. En effet, très jeune encore, n'ayant que vingt ans, il a composé des pièces de vers très bien pensées et élégamment dites: Plusieurs de ses essais de cette époque ont été insérés dans les journaux et goûtés par les vrais connaisseurs.

Après sa mort ses amis ont publié ses œuvres poëtiques qui toutes sont remplies de fraicheur dans les idées, de grâce dans l'expression et d'une exquise mélodie d'harmonie. Le volume dont nous parlons a pour titre: *Gedichte aus dem Nachlasse von Peter Klein*; Luxembourg, Bück; 1856, in 12; de 175 pages. Nous allons donner la liste chronologique des pièces qu'il renferme: *1845*. Wanderlied. — Freundschaft. — An die Freude.— Bei der Ankunft der Kœnigin zu Luxemburg. — Elegie am Grabe eines Freundes. — *1853*. Das Fallen der Blætter. — Dichters Reichthum. — Moselfahrt. — Turngrusz.—Das Mædchen von Ohahiti.— An Bachus. — An Augusta. — Aus den hebræischen Melodien von L. Byron. — *1854*. Prolog zur musikalischen Abendunterhaltung der Schueler des Athenæums. — Nach Diekirch. — An Wilhelm II. — Am Grabe eines Freundes. — Lux perpetua luceat eis. Am Tage aller Seelen. — *1855*.Studentenchor.—Deutsche Sonnette. — Mein Volk. — Marienlieder. — Die Wichtelmænnchen. — Der Muehlbach. — Die sieben Schlæfer zu Hollerich. — Das Gartenweibchen zu Dommeldingen. — Siegfried und Melusina. — Die Fuerstenwache. — Metternich und der Abt.

Cependant outre ce talent poétique si prononcé le jeune Klein s'occupa aussi d'Histoire, mais surtout de l'Histoire de son Pays. Dans cette étude, à laquelle il se livrait avec une espèce d'enthousiasme civique, il voulut remonter jusqu'au premier berceau de nos pères. Et par ses investigations philologiques sur l'idiôme national il réussit à jeter quelque lumière sur une question archéologique de la plus haute importance, en cherchant dans les éléments de la langue luxembourgeoise la patrie de nos ancêtres les plus reculés. L'important travail qu'il soumit en 1855

Digitized by Google

à la société pour la recherche et la conservation de monuments historiques dans le Pays de Luxembourg, sous ce titre : *Die Sprache der Luxemburger*, lui valut les honneurs de la publication dans les annales de ce corps savant et son admission, à l'unanimité des votes, au sein de l'association en qualité de correspondant.

Mulderen, Nécrologe de P. Klein; dans: Triersche Zeitung du 27 octobre 1855. — Paquet, Panégyrique de Klein; dans le Journal: La Revue du Grand-Duché de Luxbrg, octobre 1855. — Notes particulières. — Namur, Notice sur P. Klein; dans: Publications de la Société archéol. de Luxbrg. 1855, XI, page XX, sqq.; et 2e partie, 1 à 52.

Klensch, *Mathias;* v. CLENSCH, *Mathias.*

Klotten, *Michel;* v. CLOTTEN, *Michel.*

Klotten, *Pierre;* v. CLOTTEN, *Pierre.*

KRIER, *Jean-Guillaume*, fils de Nicolas Krier, maréchal-ferrant, et de Marguerite Elter, est né à Luxembourg, le 4 mai 1741. — Le nom de ce personnage, prononcé avec l'accent français, fut rendu par *Krieger*, lequel traduit suivant la mode d'alors, se trouva être Guerrier, désignation sous laquelle il fut généralement connu plus tard.

Après avoir embrassé la règle du tiers-ordre de St. François dans le monastère des capucins de Thionville ou de Metz où il avait pris le nom religieux de *Père Constantin*, J.-G. Krier fut, par décret de la congrégation pour la propagation de la foi, en date du 20 avril 1789, désigné pour un terme de sept ans Préfet apostolique et supérieur de la mission des P.P. capucins au Cap français dans l'île St. Domingue.

Ce décret, expédié de Rome le 6 juin de la même année et accompagné d'instructions et de pouvoirs imprimés très-étendus, auxquels fut joint le 22 mai 1790 celui de conférer le sacrement de confirmation, fut transmis par missive du Père Simplice de Bénin, provincial pour la Champagne, sous la date du 6 juillet suivant au Père Constantin de Luxembourg (P. Constantinus a Luxemburgo) qui avait alors 48 ans d'âge et se trouvait au couvent de Metz. Ce religieux se mit incontinent en route pour sa mission, et aborda à Port-au-Prince encore avant la fin de la même année, puisque sa commission a été enregistrée à cette destination le 7 décembre, et à l'assemblée provinciale dite du Nord de St. Domingue le 8 janvier 1790, sous la signature du Baron de la Chevalerie, Président. Avons-nous besoin de rappeler au lecteur qu'à cette époque, mais surtout pendant les années suivantes la colonie française de St. Domingue fut remplie d'autant de troubles et de révolutions, de massacres et de brigandages que la France continentale? Il est dès lors déjà devenu évident, par induction, que le P. Constantin a du subir bien des tribulations et de grandes difficultés pour remplir sa mission, si même une pièce authentique que nous mentionnerons à sa date n'établissait le fait d'une manière péremptoire. Et pour montrer combien la tâche qu'il entreprenait présentait d'aspérités dès le principe, il suffira de dire qu'il s'était fait remettre, même avant son départ pour sa destination, un brevet de sécularisation expédié le 19 juin 1789 par le Cardinal Origo, régent de la pénitentiaire de Rome.

Les événements politiques ayant marché, nous trouvons sous la date du 30 décembre 1790 la déclaration suivante, que nous transcrivons textuellement: « Aujourd'hui « 30 décembre 1790 est comparu en ce « greffe (du siége royal du Cap français) « le Révérend Père Préfet apostolique de « cette mission, Supérieur-général de la « partie du Nord comme dans cette colonie, « conformément à la Patente de Sa Majesté « en date du 31 juillet 1789, sous le nom « de R. P. Constantin de Luxembourg et « maintenant selon le décret de la Nation « sous celui de Me Constantin Guerrier; « lequel nous auroit déclaré vouloir effec- « tuer lui-même ce qu'il avoit engagé les « autres missionnaires de faire pour l'entière

Digitized by Google

« conformité et uniformité de la mission, « et profiter du décret de l'Assemblée « nationale et des priviléges accordés en « rentrant dans la société sous l'habit ecclé- « siastique séculier, à quel effet il a déclaré « choisir et fixer son domicile à Thionville « dans le luxembourgeois français pour « pouvoir annuellement jouir et profiter « de la pension nationale de huit cents livres « argent de France, ayant atteint l'âge de « cinquante ans à tirer sur la caisse muni- « cipale de la dite ville de Thionville à « laquelle il se soumet à faire une décla- « ration semblable à la présente, dont il « demande acte pour être envoyée de suite « à son fondé de procuration à l'effet de « la faire enregistrer et tirer annuellement « la dite pension. De tout quoi le dit sieur « comparant fait la présente déclaration « pour lui servir et valoir ce que de droit. « De laquelle il a requis acte à lui octroyé « et a signé avec nous greffier commis. « Signé au Registre : F. Constantin Préfet « apost., et Duplessis, greffier commis. »

Cet acte a effectivement été enregistré au greffe de la municipalité de Thionville, le 5 avril 1791.

Un mois avant cette déclaration, le 30 novembre 1790, le P. Constantin prévoyant tout ce qu'il pourrait y avoir de périlleux pour ses missionnaires si dans les circonstances du moment on les astreignait à continuer leur vie suivant la règle de l'ordre religieux, avait demandé à Rome l'autorisation de séculariser son institut. Sur quoi la Propagande, vu l'état des choses mais ne voulant peut-être pas céder d'emblée, lui répondit en principe par un refus, avec latitude toutefois de, suivant les circonstances, accorder individuellement cette sécularisation. Ce premier ordre fut suivi de près et dès le 23 juillet 1791 d'une seconde lettre par laquelle tous les missionnaires étaient formellement autorisés à prendre l'habit ecclésiastique séculier.

Le 23 avril précédent (1791), le Père Guerrier avait été créé Chevalier de l'éperon d'or, Comte du Palais pontifical et de celui de Saint-Jean de Latran. Le diplôme qui lui conférait ces dignités lui donne les qualifications de : « Illustrissi- « mus Dominus, Dominus Constantinus a « Luxemburgo, Præfectus ab apostolicâ « Sede deputatus et Superior generalis « Missionum RR^um PP^um cappucinorum in « Insulâ S. Dominici, et Parochus ad Caput « Francicum, Eques auratæ militiæ et Sacri « Palatii Aulæque Lateranensis Comes Pa- « latinus. »

Ce parchemin est délivré et signé par François duc de Sforce, par délégation, y est-il dit, des Souverains-Pontifes à sa maison. Nous ajouterons que les titres de Comte etc., ne forment que des accessoires de la chevalerie de l'éperon d'or, qu'erronément sans doute le Père Constantin nomme la toison d'or dans son testament dont nous parlerons : Le mot *calcar* n'a jamais signifié qu'éperon, non toison.

C'est là le dernier acte que pour le moment nous ayons à relater touchant le Père Constantin pendant sa prélature à St. Domingue. Inquiété, pillé pendant la révolte des nègres et ne pouvant peut-être pas supporter plus longtemps le séjour des Antilles, il résolut de retourner en Europe, longtemps avant la fin de sa mission qui devait durer sept ans, comme nous l'avons déjà dit : il trouva peut-être pour masquer son but de départ, le prétexte qu'il allégua pour aller chercher des missionnaires nouveaux.

Avant de s'embarquer il eut soin de se faire remettre des attestations par les autorités, afin de pouvoir au besoin prouver qu'aucun reproche ne devait lui être fait sur son retour. Nous nous plaisons à copier ces pièces, intéressantes sous bien des rapports, puisqu'elles démontrent d'une manière absolue que le Père Constantin était un homme véritablement digne des hautes distinctions qu'il avait obtenues du Saint-Siége :

« 1°. Nous Ignace-Fréderic de Mirbeck, « Philippe-Rose Roume et Edmond de « Saint-Léger, commissaires nationaux ci- « vils, délégués aux Iles françaises de l'A-

Digitized by Google

« mérique sous le vent, pour y maintenir « l'ordre et la tranquillité publique, en « exécution des lois des 11 février et 28 « septembre 1791,

« Certifions que le Révérend Père Constantin Guerrier, Préfet apostolique à St. « Domingue, y est généralement chéri, estimé, honoré, etc., principalement dans « la ville du Cap chef-lieu de sa résidence. « Sa conduite édifiante et ses vertus lui ont « mérité l'amour de tous les bons citoyens; « nous nous joignons à eux pour lui témoigner les mêmes sentiments et lui « rendre le tribut d'éloges qu'il mérite à « tous égards.

« Fait au Cap français, le 30 mars 1792.» *signés:* de Mirbeck — Roume — Leborgne, « secrét. adj. de la commission nationale.»

« 2°. Assemblée provinciale du Nord de « St. Domingue. — Nous Président, Vice-« Président et Membres de l'assemblée « provinciale permanente du Nord, séante « au Cap-Français, certifions à tous ceux « qu'il appartiendra, que le Révérend Père « Constantin Guérier, Préfet apostolique et « supérieur de la mission de la Province « du Nord, a acquis l'estime générale et « la confiance dont un supérieur ecclésias-« tique doit être si jaloux, par sa prudence, « sa modestie, son attachement et son as-« siduité à ses devoirs comme Préfet apos-« tolique et comme curé du Cap. Certifions « que c'est avec peine que la Province le « voit s'éloigner de son poste, et conserve « l'espoir de le revoir reprendre ses pé-« nibles et honorables travaux aussitôt que « sa santé le lui permettra; espérant qu'il « amènera avec lui de dignes coopérateurs « pour le soulager dans ses fonctions et « travailler avec lui à la propagation de la « foi et l'édification publique.

« En foi de quoi nous avons accordé au « dit Révérend Père le présent certificat « auquel nous avons fait apposer le sceau « de l'Assemblée.

« En séance de l'assemblée provinciale « du Nord, le 29 avril 1792. »

Signés: « L'abbé Boucher, Président.— « Joubert, vice-pdt. — Mazeres, secrét. — « Douset, secrét. »

« 3°. La Municipalité du Cap au T. R. P. « Préfet apostolique, supérieur général de « la province du Nord. — Cap, 10 mai « 1792. — Le corps municipal verroit sans « doute avec douleur votre éloignement de « la Colonie dans un moment où vos se-« cours spirituels paroissent nécessaires au « retour de la paix, si vos vues pieuses et « surtout le mal de scorbut qui vous afflige « n'attestoient pas en votre faveur la légiti-« mité de votre départ. — Elle s'empresse « à vous exprimer les sentiments d'estime et « de vénération qui vous sont dus à tant de « titres; vous les trouverez consignés dans « le certificat qu'elle vous fait passer ci-« joint. — Salut. — Le maire de la ville « du Cap : » — *signé :* « Chevallier, l'aîné, « maire. »

« 4°. Municipalité du Cap français isle « et côte St. Domingue. — Nous Maire et « Officiers municipaux de la ville du Cap, « attestons à tous ceux qu'il appartiendra, « que le Père Constantin Guerrier, Préfet « apostolique, Supérieur de la mission de « la province du Nord de cette colonie, « a par une conduite irréprochable et par « la pratique constante des vertus de son « état, pendant l'exercice de sa préfecture « et son séjour en cette ville, mérité et « acquis l'estime et la vénération de ses « concitoyens. En foi de quoi Nous lui avons « délivré le présent, auquel a été apposé « le sceau de la municipalité.

« Au Cap, le 10 mai 1792. » — *Signés :* « Chevalier, l'aîné, maire — Brocas, off^r « municip. — Louis Foucher, off^r municip. « — Domergue, jeune, off^r mun. fesant « prov^t fonctions de Procureur de la com-« mune. — Barriet off^r mun. en Ex^e. — Gra-« nier, secr. gén. »

Muni de ces pièces, le P. Krier s'embarqua pour l'Europe, le 6 juin 1792, et débarqua à Dunkerque le 23 juillet suivant. Il continua à exercer dans cette ville les fonctions ecclésiastiques avec toute la prudence nécessaire pendant cette époque critique. Pour donner un exemple de cette prudence qu'il mettait à se plier aux événements nous mentionnerons ici une lettre du citoyen Fockedey, député par la Con-

Digitized by Google

vention nationale, écrite le 11 octobre 1792 à la municipalité de Dunkerque, et dans laquelle ce commissaire annonçait qu'il avait transmis à la Convention seize assignats, de 50 livres chacun, provenant d'un don patriotique fait à la République par le P. Krier, 600 livres, et un autre prêtre, 200 livres, ainsi qu'un discours dont le contenu nous est resté inconnu. « La Convention, *y est-il dit,* a entendu « avec intérêt la lecture de ce discours; « elle a accueilli par des applaudisse- « ments l'offrande faite et elle a décrété la « mention honorable au procès-verbal du « jour. »

D'un autre côté, si l'on voulait une preuve du zèle que comme prêtre il n'a cessé de déployer pour la religion catholique, nous la trouverons dans un certificat que la municipalité de Dunkerque lui délivra le 17 novembre 1792 : « Le citoyen Guerrier, « supérieur de la province du Nord de l'île « de St. Domingue et curé actuel du Cap « français, *y est-il dit,* résidant en cette « ville depuis le 23 juillet dernier, s'est « comporté avec honneur et probité; de « l'agrément du citoyen curé de cette ville « il rend beaucoup de service à cette pa- « roisse; enfin, en tout il remplit tous les « devoirs d'un bon citoyen avec le plus « grand zèle. Certifions en outre qu'il a « fait un don patriotique de la somme de « 600 livres qui a été adressé à la Conven- « tion nationale; qu'il a prêté le serment « prescrit par la loi et qu'il a depuis son « séjour en cette ville donné des preuves « non équivoques de son patriotisme et de « son dévouement à la chose publique. »

Les 16 octobre et 29 décembre de l'année suivante la municipalité de la même ville lui remit de nouveaux certificats de civisme, pour avoir été soumis aux lois et rempli les devoirs de citoyen. La dernière de ces deux pièces porte vingt-six signatures, parmi lesquelles celle de J. J. Schelle, curé de Dunkerque.

L'abbé Krier avait acquis à Dunkerque une maison, située dans la rue des droits de l'homme, N° 12, et qui rapportait à cette époque 2000 livres de loyer. Il y résida, paraît-il, en qualité de propriétaire, sans exercer de fonctions ecclésiastiques sous le régime de la terreur, pendant laquelle la faillite d'une riche maison de commerce à laquelle il avait confié ce qu'il avait pu sauver de capitaux pendant les désastres qui avaient eu lieu au Cap français lors du soulèvement des noirs de cette colonie, lui enleva le reste de sa fortune (acte notarié du 5 octobre 1799), et le réduisit pour ainsi dire à l'indigence, surtout parce qu'il avait fait abandon à la République de sa pension ecclésiastique. Dans cette position et après la chute de Robespierre il demanda et obtint en l'an VI (1798—1799) la cure d'Estaires. Mais lorsqu'il voulut toucher le traitement attaché à ces nouvelles fonctions on lui opposa sa déclaration précédente pour le lui refuser. Cependant après bien des démarches faites à cet égard ordre fut donné au payeur-général d'acquitter ces mandats. Cette décision des Administrateurs-généraux du Département du Nord était motivée sur ce que le curé Guerrier « ayant, « en l'an II et pendant qu'il avait de la for- « tune fait le sacrifice de sa pension, ne « doit pas, après avoir, par l'effet de mal- « heurs perdu cette fortune, être privé de « toutes ressources maintenant qu'il est dans « le besoin, attendu qu'il ne serait pas « juste qu'un citoyen soit victime de sa gé- « nérosité envers la République » (arrêté du 25 vendémiaire an VIII).

Il ne resta pas longtemps à Estières, puisqu'en 1800 il habitait de nouveau Dunkerque d'où, sans doute à l'occasion des négociations qui eurent lieu pour la conclusion du Concordat il adressa au Souverain-Pontife une longue lettre latine que nous nous croyons en devoir de traduire en entier et aussi littéralement que possible, parce qu'elle explique mieux que nous ne pourrions le faire les épisodes qui marquèrent sa mission à St. Domingue ainsi que ses vues pour le rétablissement du culte catholique en France :

« Dunkerque dans la Province Bel-

Digitized by Google

« gique, ce 1er septembre 1800, la VIIIe « année de la République.

« Très-Saint Père,

« Je soussigné, Préfet apostolique de la « Province d'Australie dans l'île St. Do- « mingue, expose en tout respect comme « en toute sincérité et en toute soumission « à Votre Sainteté que :

« J'ai séjourné au Cap Français pendant « dix ans et jusqu'en 1792, en qualité de « Préfet apostolique relevant immédiate- « ment du Saint-Siége, avec pouvoir de « conférer le Sacrement de la confirmation, « de remplir toutes les fonctions épisco- « pales (excepté de donner l'ordination, « ce qui du reste eût été entièrement super- « flu), ainsi que de nommer à vingt-six « paroisses.

« Mais hélas, dans ces climats lointains « et brûlants, combien n'ai-je pas, avec « mes missionnaires, eu à endurer de bar- « baries et de tourments malgré lesquels, « tel qu'un bon père de famille je n'ai pas « cessé de conserver pure et intacte la re- « ligion catholique. On ne saurait énumérer « les cruautés qui sous le gouvernement « français ont été perpétrées pendant la « terrible insurrection qui a ensanglanté « l'île St. Domingue, tant par des hommes « à couleurs diverses que par les esclaves, « et où à peu près tout a été détruit par « le fer et le feu.

« Forcé par la nécessité des circon- « stances, je fus envoyé par le peuple en « France pour ramener de nouveaux mi- « nistres du culte après le décès de seize « missionnaires, afin de maintenir de toutes « nos forces la religion catholique. Avant « mon départ, nous avons tous ensemble « promis dans les termes suivants, obé- « issance et fidélité, comme le peuple l'a- « vait demandé : je jure et promets fidé- « lité à la nation, à la loi et au roi. Nous « nous fendions en cela sur le principe ca- « tholique admis par le Christ lui-même, « les apôtres, les saints Pères, tous les « théologiens et les universités catholiques, « que toutes les lois émanent de Dieu et « que celui qui résiste au pouvoir résiste « aux ordres de Dieu même. J'ai obéi de « bon gré au conseil de l'apôtre lorsqu'il « dit : soyez donc soumis à vos supé- « rieurs et obéissez à leurs ordres, même « s'ils vous contrarient.

« Donc, après m'être fait remplacer par « un vice-préfet apostolique j'ai quitté le « 6 juin 1792 le Cap français. Mais à mon « arrivée en France je ne pus, à cause des « progrès de la révolution, remplir mon « généreux dessein ni renvoyer des ordres. « Après la déclaration de guerre par l'An- « gleterre il me fut absolument impossible « de retourner en Amérique. Je dus donc « rester dans le port de Dunkerque dans « la Province Belgique, où pendant les « troubles révolutionnaires jai été constam- « ment exposé aux vexations et aux persé- « cutions en haine contre la Religion. J'ha- « bite encore actuellement cette ville, sain « et sauf, grâces en soient rendues à Dieu.

« En conséquence, placé dans l'impos- « sibilité physique de retourner au cap « français, puisque six mois après mon « départ la maison du préfet avec tous les « meubles ont été ou brûlés ou détruits et « pillés pendant le sac et la destruction « de cette importante cité ; et que, hélas, « par-dessus ce malheur presque tous les « missionnaires et les religieux de ma ju- « risdiction, voulant comme de dignes mi- « nistres de Dieu et jusqu'à la fin rester « fidèles à leurs vœux comme à leur voca- « tion, ont été cruellement massacrés.

« J'ai déjà fait rapport sur ces événe- « ments déplorables à Pie VI ; mais j'i- « gnore si ma lettre sera parvenue dans « un moment aussi terriblement critique. « Père des fidèles, ayez pitié de vos servi- « teurs ! Tous, comme de fidèles ouvriers « à la vigne du Seigneur ont combattu pour « la bonne cause ; ils ont conservé la foi, « ils ont rempli leur course ; la couronne « de justice les attend assurément des mains « du juge de justice, telle qu'elle a été pro- « mise aux courageux athlètes qui combattent « pour Dieu et sa religion. Je les recom- « mande de nouveau aux prières et aux « saints-sacrifices du siége apostolique.

Digitized by Google

« C'est pour ainsi dire par miracle que, « comme autrefois St. Paul, j'ai pu échap- « per au nom de Dieu, à cause d'une ab- « sence légitime. Très-Saint Père, au Cap « français il ne me reste en vie que trois « missionnaires pour faire l'office divin. « Malgré mon âge de soixantaine j'ai été « sollicité de reprendre mes fonctions ; mais « je n'ai jusqu'ici pu consentir à le faire. « La paix prochaine et la situation de l'île « St. Domingue dirigeront ma détermina- « tion ; car pendant les périlleuses circons- « tances du moment il faut consulter Dieu « et procéder avec prudence.

« Pendant une absence faite du consen- « tement du peuple et dans l'intérêt de « la Religion j'ai été pillé en Amérique ; « jai ensuite presque tout perdu en France. « Cependant, content avec peu je puis dire « que j'ai été plus heureux que mes mis- « sionnaires qui ont perdu la vie : Dieu « l'avait donné, Dieu l'a repris ; que le « nom du Seigneur soit béni ; car le mis- « sionnaire doit être un disciple digne de « Dieu et son serviteur dans ses actes « comme dans ses discours.

« Très-Saint Père, bien qu'en France la « Religion ait été à deux doigts de sa « ruine, elle n'a cependant jamais expiré « complètement pendant le chisme. Ainsi, « suivant l'esprit du précepte du Pontife, « me tenant, au péril de ma vie, caché « dans ce pays pendant huit années con- « sécutives, j'ai comme pendant les pre- « miers siècles du Christianisme bravé les « tempêtes des quatre parties du monde.

« Très-Saint Père, je dis la vérité en « toute sincérité, et je ne mens pas comme « autrefois S. Paul, dont dans mes travaux « j'ai suivi les traces, lorsqu'il était mis- « sionnaire en Grèce. Nous devons rendre « grâces aux très-honorables évêques réunis « à Paris, lesquels pendant les huit ans de « cette cruelle persécution d'athéisme n'ont « cessé, par leurs écrits et leurs actes de « soutenir avec fermeté le Catholicisme « pour ainsi dire agonissant, en conservant « pour le Saint-Siége le respect et la sou- « mission nécessaires. En ceci il me semble « qu'il ne faut pas ajouter foi à toutes les « suggestions avant d'avoir examiné si elles « viennent de Dieu. Que Votre Sainteté « pardonne ma trop grande franchise lors- « que je parle si ouvertement, et si, à « l'occasion de Votre reconciliation avec « la France je m'ouvre entièrement. Comme « les dogmes de la foi ne me paraissent « être changés en aucune manière, puisque « les innovations intervenues ne concernent « purement que la discipline après avoir « souffert tant de calamités et été témoins « de tant d'assassinats, tandis que nous « sommes près d'obtenir la paix, j'ai l'es- « poir fondé que Votre Sainteté, dans sa « bienveillante sollicitude pour Elle-même « comme pour tous les chrétiens, choisira « la véritable voie pour conserver la Re- « ligion catholique en France, de peur que « la vigne du Seigneur ne s'y voie détruite « par un schisme imminent, comme autre- « fois cela a eu lieu en Angleterre et en « Allemagne.

« Afin donc que l'habit ecclésiastique « ne soit pas mis en pièces et profané, je « crois qu'il serait nécessaire, pour la paix « de l'Eglise et la destruction du schisme, « d'admettre les cinq points qui vont suivre. « Si dans la Bulle pontificale prochaine « Votre Sainteté les décrète il est vraisem- « blable que la France, comme un seul « bercail avec un pasteur unique quant aux « préceptes de discipline, pourra traiter « plus tard avec l'Eglise entière dans un « concile œcuménique.

« Je propose donc que l'on admette qu'il « existe en ce moment trois catégories « d'ecclésiastiques, dont la première com- « prendra ceux qui se sont mariés et qui « ont fait acte d'apostasie ; la seconde les « prêtres et les religieux qui sont restés « fidèles à leurs vœux ; la troisième enfin « les nouveaux prêtres constitutionnels.

« I. Quant à la première, comme la « pratique de S. Cyprien semble ne pou- « voir être observée dans les circonstances « présentes, puisque tous ceux qui se sont « mariés et qui ont apostasié se sont placés « sous l'autorité civile ; que ceux-là restent

Digitized by Google

« dans la vie civile. Car, que nous importe « de juger ceux qui ne ressortissent plus « à notre autorité.

« II. Pour la seconde; quand même ils « auraient préalablement prêté le serment « exigé par l'autorité civile, que tous, sé- « culiers et réguliers qui seront suffisam- « ment instruits et de bonne renommée « soient indistinctement admis en qualité « de ministres de la religion catholique, « apostolique et romaine.

« III. Touchant la troisième, que tous « les prêtres ordinés depuis le commence- « ment de la révolution française soient « renvoyés à leurs évêques respectifs pour « être examinés par ceux-ci ou leurs synodes « quant à leurs capacités et leur conduite. « Après cette épreuve ils seront admis à « continuer l'exercice du saint ministère, « ou bien ils resteront au séminaire jusqu'à « ce qu'ils aient acquis des connaissances « suffisantes.

« IV. Tous les évêques et les curés qui « sont encore en vie pourront reprendre « leurs siéges ou leurs paroisses. Les titu- « laires constitutionnels leur serviront de « coadjuteurs, avec expectative de leur « succéder à leur décès.

« V. Les évêques et les curés constitu- « tionnels conserveront leurs places si les « titulaires sont morts.

« Si ces modifications et cette règle sont « adoptées l'unité et la paix seront conser- « vées à la Religion.

« J'adjure avec instance le Père des « fidèles, par les entrailles de la miséri- « corde divine et par notre dévouement « à la Religion à demi-éteinte, de procéder « dans les circonstances présentes avec la « plus grande indulgence s'il ne veut pas « qu'en France la Religion catholique pé- « risse et soit vraisemblablement changée « en schisme. Si Votre Sainteté souscrit « à mes propositions la Religion fleurira; « ce qui sera une œuvre très-agréable à « Dieu ainsi qu'aux hommes, et qui fera « vivre la mémoire de Pie VII dans l'éter- « nité.

« Bien que je n'aie pas l'honneur d'être « personnellement connu de Votre Sainteté « comme je l'étais de feu Pie VI, votre « oncle de glorieux souvenir, j'ai, guidé « par la même sincérité, osé Vous adresser « cette prière. Comme le chemin de Rome « est ouvert maintenant, je désire que « Votre Sainteté me fasse informer si je « puis en conscience continuer mes fonc- « tions pastorales. J'ai constamment, pour « le bien de la Religion, marché avec la « confiance du peuple dans la voie apos- « tolique.

« En attendant l'arrivée de la grâce « sollicitée ainsi que votre bénédiction « paternelle et apostolique, je suis avec « une due soumission de même qu'un « attachement jusqu'à la mort, de Votre « Sainteté le très-humble et très-obéissant « serviteur et fils en Jésus-Christ,

« *autrefois frère Constantin, aujourd'hui « sécularisé par le Saint-Siége apostolique « J.-G. Guerrier, préfet apostolique de la « province australienne à l'île St. Domingue, « résidant actuellement à Dunkerque dans « la Province Belgique.* »

L'accusé de réception de cette lettre est signé J. B. Cardinal Caprara, Légat, et daté de Paris, le 6 novembre 1801.

En l'an X (1802), le P. Guerrier prononça dans l'église paroissiale de Dunkerque un discours éloquent, paraît-il, sur la paix, pour lequel le Conseiller d'Etat chargé des affaires concernant les cultes lui adressa sous la date du 1er frimaire (22 novembre 1802) une lettre de félicitation que nous nous voyons engagé à copier ici :

« Au Citoyen Guerrier dit Krieger, « ancien Préfet apostolique du Cap fran- « çais, à Dunkerque.

« J'ai reçu, citoyen, le discours sur la « Paix que vous avez prononcé dans l'église « paroissiale de Dunkerque; j'y ai lu avec « plaisir l'éloge mérité que vous faites de « nos braves défenseurs et le tribut de re- « connaissance que vous payez aux talents « extraordinaires du Premier Consul; je « ne manquerai pas de lui faire part de « ce nouveau témoignage de votre atta-

Digitized by Google

« chement pour le Gouvernement et de « votre dévouement pour la prospérité « publique.

« Je vous salue. — *Signé:* Portalis. »

En 1804, et vraisemblablement depuis la conclusion du Concordat de 1802, l'abbé Krier était curé-doyen du canton de Marcoing au diocèse de Cambray, où il testa le 29 mai 1807.

Dans ce testament olographe, après avoir disposé touchant le cérémonial qu'il demandait pour ses obsèques, il ordonnait que sa bibliothèque serait vendue entre les curés qui assisteront à ses services funèbres et payée par des messes à 15 sols de France. Il confirmait la donation antérieurement faite à son église d'un autel en marbre, d'un calice et d'un ciboire en argent massif, de divers ornements sacerdotaux brodés en vrai or et de deux missels de prix. Il partagea ensuite ses biens, quelques obligations, sa maison de Dunkerque et ses meubles, par parts égales entre ses neveux et nièces, moins un d'entre eux qui ne devait obtenir que la moitié parce qu'il s'était montré indigne des libéralités du testateur. Il ajouta quelques legs particuliers de bijoux à certains de ses parents, et finalement il voulut que ses diplômes et titres fussent conservés réunis par sa famille.

Nous ne connaissons pas le jour du décès de ce prêtre vertueux. Cependant si nous conférons la date de la présentation de son testament au juge de paix pour en faire faire l'ouverture, formalité qui a été remplie le 11 juillet de la même année 1807, nous pouvons admettre qu'il sera mort quelques jours auparavant, peut-être le 11 juillet même; à l'âge de 66 ans et 2 mois environ.

Le père Jean-Guillaume Krier avait un frère portant nom d'*Eustache*, qui se fit également capucin, et qui est mort le 14 germinal an XI (5 décembre 1802), à Luxembourg où il possédait la maison dite anciennement des marchands et occupée de nos jours par la loge maçonnique.

Extrait de l'Etat civil de Luxembourg. — Titres et diplômes originaux du père Krier, conservés par Mr Susebcusky, géomètre à Dickirch et la famille Simon, de Rambrouch, ses petits-neveux. — Continuation de l'Art de vérifier les dates, par le marquis de Fortia d'Urban, in fol. 1838, T. IV, 387, sqqq.

KRUDEL, *Jean;* v. CRUDEL, *Jean.*

KNEPPER, *Pierre*, fils de Nicolas Knepper, assez riche cultivateur, et de Catherine Klein ou Kleiner, est né à Dahlem, commune moderne de Garnich, le 23 octobre 1724.

Après avoir terminé d'une manière brillante ses humanités au collége de Luxembourg il entra au séminaire de Trèves où il obtint la prêtrise. Il ne nous a pas été donné d'apprendre les noms des paroisses qu'il desservit jusqu'en 1772 où il prit possession de celle de Boulaide qu'il conserva jusqu'en 1797. Il était en même temps définiteur du chapitre de Bastogne.

Il est à remarquer qu'il n'existe aux archives communales de Boulaide aucun registre aux actes de l'état civil de cette période de vingt-cinq ans, pendant laquelle Pierre Knepper était curé de cette paroisse; on doit croire dès lors qu'il les aura emportés à son départ pendant les troubles de la conquête française, et qu'ils n'auront pas été restitués. En effet, après avoir, en 1796 et 97 pris une part assez active à la résistance contre le système nouveau, il crut prudent de se retirer dans son endroit natal, au sein de sa famille où il est mort paralytique, le 28 janvier 1806.

Comme il avait refusé avec constance de prêter le serment de haine à la royauté il se vit obligé de se tenir caché pendant plusieurs années afin d'échapper à la déportation: deux fois même, dit-on, il avait été surpris et arrêté par les agents de la force publique, et chaque fois il fut assez heureux pour être délivré de vive force de leurs mains, par un de ses neveux qui possédait, paraît-il, une force herculéenne.

Le curé Knepper était savant, mais surtout dévoué à sa religion. En 1792 son

Digitized by Google

zèle lui fit publier l'ouvrage suivant: *Gruendlicher Beweis der katholischen Religion, aus Liebe zu denen Protestanten und zu ihrer Belehrung in einem Gespræche zwischen Vater und Sohn ueber die vornehmsten Glaubenspunkten, in welchem die Unkatholischen von den Katholiken entzweyet sind, nebst Antwort auf einen vorgængigen Brief eines Protestanten;* vol. in 8°; Cologne, chez Jean-Georges Schmitz; X + 618 pages. « Cette publication, *nous « écrit M. le Prof^r Engling,* travail assez « médiocre, n'aurait pas été éditée si l'au- « teur avait voulu écouter les sages con- « seils de M. l'abbé Neumann, curé de « Harlange (v. son art.), qui vivait avec « lui dans les relations les plus intimes; « ou au moins elle ne l'aurait été qu'après « avoir subi de notables changements. « Mais le curé Knepper se laissa entraîner « par son ardeur et l'espoir d'obtenir un « grand résultat du fruit de ses veilles. » Et en effet, il parait que la lecture de ce livre par un pasteur protestant, dont le nom est resté inconnu, produisit la conversion de ce dernier au catholicisme après un nouvel échange de lettres que le curé Knepper a également publiées avec les réponses qu'il y avait données, comme du reste cela est attesté par le rédacteur de l'acte de décès de notre personnage, acte que nous nous voyons engagé à transcrire ici: « Anno D^ni 1806, die 28 januarii obiit S^tus « Ecclesiæ moribundorum Sacramentis præ- « vie munitus in Dahlem Adm. Rdus. Dnus. « Petrus Knepper, filius legitimus defunc- « torum Nicolai Knepper, agricolæ, et Ca- « tharinæ Kleiner, conjugum in Dahlem in « Schrœders, suo tempore pastor in Bausch- « leyden et Capituli Rastoniensis dignus defi- « nitor, alterâ die sepultus fuit in cœmeterio « de Dahlem; natus fuit in Schrœders de « Dahlem anno D^ni 1724, 23 octobris die, « ætatis octoginta et unius annorum, trium « mensium, quinque dierum. Composuit li- « brum contra acatholicos in octavo sub « titulo Dialogus seu gruendlicher Beweis « der katholischen Religion, dialogus inter « patrem et filium. Typis Coloniæ Agripi- « næ apud Joannem Georgium Schmitz, « Buchhændler und Buchdrucker anno « 1792, continentem paginas 628.—Item « litteras germanicas ad authorem a pro- « testante datas ab authore verè refu- « tatas. Paralysi tactus obiit. Requiescat « in sancta pace. Amen. » *Signé:* J. N. Burton, Desservitor.

C'est toute une biographie.

Nous ajouterons enfin, toujours à l'appui de la même opinion, que, en suite de cette conversion, l'évêque de Metz aurait offert à l'abbé Knepper, après le Concordat, et dans les termes les plus flatteurs, de désigner lui-même la cure qu'il désirait obtenir; mais que ce dernier aurait humblement renoncé à cette faveur, préférant user le reste de ses jours en repos, ne s'occupant qu'à ses études: le curé Knepper avait en effet une bibliothèque nombreuse et bien choisie à laquelle il vouait tous les instants qu'il ne donnait pas à la prière ou aux méditations ascétiques.

M. le Prof^r Engling marque que le curé Knepper a fondé, encore pendant son séjour à Boulaide, une bourse d'études en faveur de sa famille. Sans nier cette circonstance, il nous sera permis de la révoquer en doute, attendu que malgré toutes nos démarches il nous a été impossible de découvrir des traces de cette fondation qui n'est mentionnée nulle part: aucun étudiant du reste, n'a jusqu'ici fait ses études sur les revenus de ce stipende. Il se pourrait néanmoins qu'il existât une constitution de ce genre, s'il est vrai, comme certaines personnes l'avancent, qu'un nommé J.-B. Schleich, propriétaire actuel du Schrœders-Haus, maison paternelle du curé Knepper, détient un acte de fondation qu'il refuse obstinément de communiquer à qui que ce soit.

Communications de M. le Prof^r Engling. — Idem de M. le curé Schaaga, de Garnich.—Etat civil de la commune de Garnich.—Engling, Der Kloeppelkrieg, 40; et: Die Luxemburger Glaubensbekenner, 141, sq.—Archives de Boulaide.—Namur, Catal. Biblioth. Luxbrg., 714.

Koenigsmacher, *Jean de;* v. JEAN, *dit de Kœnigsmacher.*

Digitized by Google

KRANTZ, *Jean-Nepomucène;* v. CRANTZ, *Jean-Népomucène.*

KRANTZ, *Mathias,* fils de Pierre Krantz, mayeur et cultivateur-propriétaire à Roodt, commune de Sept-fontaines, et de Marie Girsch, est né au dit Roodt, le 20 novembre 1743. Après avoir terminé ses études humanitaires au collége des Jésuites à Luxembourg il entra chez les Pères Dominicains de la même ville où il fit sa profession religieuse.

La suppression des monastères par l'empereur Joseph II l'ayant chassé de sa retraite il fut nommé professeur de la classe de grammaire au collége Thérésien de Luxembourg, fonctions dans l'exercice desquelles il se montra tellement sévère que plus d'un étudiant, dit-on, pour y échapper se sauva à Louvain pour subir ses examens.

La conquête française s'étant accomplie sur ces entrefaites, Krantz fut obligé de se tenir caché parce qu'il refusa obstinément de prêter le serment de haine à la royauté. Ayant en conséquence erré successivement, de 1796 à 1802, en se tenant incognito et travesti chez des parents, tantôt à Bas-Bellain, tantôt à Schleidweiler, où il remplit même pendant quelque temps les fonctions pastorales, il fut enfin déclaré absous de la peine de la déportation. Après la conclusion du Concordat et le retour de la tranquillité, Mathias Krantz fut désigné curé primaire de la paroisse de St. Michel à Luxembourg, où il est mort fort regretté, le 24 mars 1820, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Par testament olographe du 14 décembre 1817, confirmé par acte authentique la veille de son décès, il léguait « au curé « et notables de Schleidweiler, Roodt et « Tiefenbach, faisant ci-devant partie de « sa paroisse, trois cents francs à placer « sur intérêts de cinq pour cent au profit « des pauvres enfants de ces villages qui « n'ont pas les moyens de salarier leur « maître d'école, à condition que sous la « surveillance de leur pasteur le maître « d'école leur enseigne entre autres les « principes de la religion catholique. » Dans le même acte il donnait aussi « aux « villages d'Ohrenhoffen et Zemmer avec « Mueltgen, faisant partie de sa ci-devant « paroisse, à chacun de ces deux villages, « deux cents francs pour la même fin et « aux mêmes conditions que dessus. »

Ces deux donations il les accomplit même encore de son vivant, ayant envoyé le 29 août 1819 trois cents francs à Schleidweiler et quatre cents à Ohrenhoffen et Zemmer, à partager également entre ces deux localités.

Engling, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 86, sq — Etat civil de Kehlen et de Luxembourg. — Protocole J. B. Wenger, en l'étude du notaire Klein à Luxembourg. — Communication de Mr le Procureur d'Etat, à Luxembourg. — Communications particulières et de famille.

L.

LABBEVILLE, *Guillaume-Ignace de,* fils de Pierre de Labbeville, écuyer, ancien officier de cavalerie au service de France, et de Marie-Thérèse du Mont, dame de Bevuz, Henriette, l'Aumonier et Genalle, naquit à Marche vers les dernières années de la première moitié du dix-huitième siècle, et s'adonna à l'étude du droit à l'université de Louvain. Passé avocat au Conseil-Souverain de Luxembourg, il devint vers l'année 1763 ou 1764, Echevin royal de la haute-cour, ville et ban de sa ville natale, emploi qu'il conserva à ce qu'il paraît jusqu'à sa mort. Toute la vie de ce grand homme n'a été qu'une suite non interrompue d'actes de désintéressement, de bienfaisance, de philanthropie et d'attachement à son souve-

Digitized by Google

rain comme au bien public. Chargé par ses fonctions d'assesseur à la haute-cour de Marche de l'instruction de toutes les procédures criminelles, il n'a jamais réclamé aucune indemnité pour les frais que ces instructions entraînaient. Comme membre des Etats il assistait régulièrement aux délibérations. Nommé inspecteur et commissaire pour le collége d'humanités de Marche, il remplit cette commission avec succès et favorisa par ses soins l'enseignement des lettres et des arts; proviseur de l'hôpital de la même ville, il régla les comptes de cet établissement par l'activité qu'il mit à examiner les titres et les chartres, et parvint à recouvrer des rentes déjà perdues par l'insouciance de ses prédécesseurs et dont la perte aurait pu entraîner celle de la fondation. Il s'acquitta en un mot de ces différentes fonctions avec tant de zèle qu'il mérita l'approbation du public et que ses supérieurs lui témoignèrent plusieurs fois leur satisfaction, tant sur son désintéressement que sur son activité et son zèle: La Chambre des comptes lui marqua spécialement son contentement par une lettre particulière au sujet d'un plan qu'il avait conçu et à l'exécution duquel il présida dans la suite, pour certains changements à introduire dans l'administration des domaines du quartier de Marche, à l'avantage des finances publiques aussi bien que des particuliers. Consulté de toutes parts il donnait gratuitement chaque année sept à huit cents avis, ne cherchant en cela d'autre satisfaction que celle d'amener les parties à des transactions en éclaircissant leurs procès et souvent à ses dépens.

De Labbeville était savant jurisconsulte, zélé administrateur et toujours protecteur du pauvre; aussi mérita-t-il d'obtenir de l'empereur Joseph II le titre de Chevalier, comme une distinction de la munificence du Souverain en récompense de ses rares vertus. Les Patentes impériales en date du 6 mai 1786, rapportent comme considérants les faits que nous avons relatés.

Les armes de cette famille, qui subsiste encore à Marche, sont: d'azur, à la croix d'or.

De Labbeville fera dans tous les temps honneur à sa ville natale, comme il pourra être proposé pour modèle à ceux qui sont placés dans des circonstances analogues.

Il avait deux frères prêtres, qui comme lui ont mérité une place parmi les luxembourgeois distingués: L'un des deux s'appliquait à enseigner gratuitement la théologie à des sujets hors d'état de fournir aux frais de ces études, et en rendit plusieurs capables de recevoir les ordres. L'autre, mû par le seul motif de bienfaisance, s'attacha dans sa jeunesse à desservir la cure de la ville de Marche dont le pasteur titulaire accablé d'infirmités ne pouvait plus en remplir les devoirs ni payer un vicaire, s'étant par ses charités dépouillé de tout en faveur des pauvres.

Paquet, 81.—Archives du Conseil Souverain; Req. aux Commissions, N° 1112, p. 129.—Notes communiquées.—Biographie générale des Belges, 120.

LAER, *Marguerite de*, épouse en premières noces de Nicolas Niedbruck (v. son art.), mort en 1655. Cette dame s'est rendue recommandable par ses donations en faveur de l'instruction publique. En effet, nous trouvons dans les actes concernant le séminaire ou pensionnat dépendant du collége de Luxembourg, sans y être attaché, qu'elle légua aux Jésuites de cette ville dix-huit cents écus du pays, faisant 8280 francs, à employer à la fondation et à l'entretien d'un collége pareil à Thionville; et pour le cas où cette fondation ne pourrait pas avoir lieu les revenus de cette somme devaient servir à l'entretien du séminaire de Luxembourg.

Namur, Dissertation sur les Bourses d'études, XII et XXIII.—Inventaire des papiers du Séminaire, en 1773.

LA FONTAINE, *Quirin de*, né à St. Vith le 22 octobre 1713, fils de Jean-Paul de La Fontaine, avocat au Conseil provincial de Luxembourg et de Marie des Villettes, entra jeune dans l'ordre des Jésuites et fut attaché au collége de Luxem-

Digitized by Google

bourg où il remplit avec la plus grande distinction et pendant une longue série d'années l'emploi de prédicateur à l'église paroissiale de St. Nicolas en même temps que les fonctions de missionnaire. Il fut un zélé propagateur des vues du Pape Grégoire XV, fondateur de la Congrégation de la Propagande à Rome, et répandit dans le cours de ses missions la confrérie créée par le même pontife sous le titre de Jésus et Marie, placée sous le patronage de St. Joseph et de St. François-Xavier et ayant pour objet la propagation de la Doctrine chrétienne pour bien vivre et bien mourir. On conserve encore dans les archives des églises paroissiales de Mersch, Cruchten et Buschdorf des Patentes signées de lui, constitutives de cette confrérie dans leur ressort.

La collection des sermons de cet orateur chrétien distingué avait été soigneusement recueillie et a été vue en possession de son neveu Jean-Bapt. de La Fontaine, curé à Tommen et définiteur du décanat de Stavelot, mort vers 1799, frère du conseiller de son nom au Conseil souverain.

Quirin de La Fontaine est décédé à Luxembourg, le 1er décembre 1772, des suites de meurtrissures qu'il avait reçues par la rencontre dans la traversée de la porte-neuve, de deux voitures chargées, au moment où il se rendait à la chapelle de N.-D. pour y célébrer la messe. Sa mort répandit un deuil général dans la ville où il avait longtemps vécu affectionné et vénéré de la population.

Le P. Quirin de La Fontaine paraît être entré au Collége de Luxembourg en même temps qu'un plus jeune de ses frères qui y occupa la chaire de Philosophie et que l'on nommait *der deutsche Pater Lafontaine* parce qu'ayant fait ses études en Allemagne il avait conservé l'habitude de ne s'exprimer qu'en haut allemand. Ce dernier est décédé en 1750, fort regretté de ses élèves.

Notes et renseignements communiqués. — Archives des paroisses citées.

LAITTRES, maison originaire de Lorraine. Depuis l'an 1250 on la voit figurer parmi les *anciennes familles* de Paraiges de Metz, et en 1319, 1360 et 1394 à la tête de cette république. Forcée d'émigrer par suite de dissensions politiques et religieuses dans lesquelles plusieurs de ses membres se trouvaient fortement compromis elle se réfugia vers le pays de Luxembourg aujourd'hui français et les prévôtés de Montmédy et de Saint-Mard où elle se fixa.

Un assez grand nombre de membres de cette honorable famille se sont distingués dans les fastes luxembourgeoises ; nous allons les passer en revue.

Archives de Famille. — Archives du siége des nobles. — Ungescucx. — Notes d'études.

LAITTRES, *Claude de*, chevalier, seigneur de Saint-Mard, Rossignol, la Malmaison, Allondrel, Petit-Sivry, Grand-Failly, Bramont, Villelosne, Mercy-le-bas, capitaine au service de S. M. C., Gouverneur et Prévôt de Virton et St. Mard, du siége des nobles en 1623, était fils d'Evrard de Laittres et d'Anne de Custines. Il est né au château de St. Mard et épousa le 11 février 1602 Louise de Waha, fille de Gilles de Waha, seigneur de Mabouge, capitaine-gouverneur des prévôtés de Rochefort et de Neufchâteau, et de Marguerite de Val, dame héritière de Rossignol. Par cession du 15 avril 1608 Gilles de Waha et Marguerite de Val donnèrent à leur gendre Claude de Laittres, seigneur de Saint-Mard les seigneurie, château et forteresse de Rossignol : Cette donation fut réalisée au siége des nobles du Duché de Luxembourg, le 31 avril 1608.

Dans ce temps de calamités, le Luxembourg était inondé d'ennemis. En 1558 le duc de Nevers d'un côté y pénétra par la Meuse : On prit Yvois, Damwillers, Montmédy, les châteaux de Herbeumont, de Jamoigne, de Chiny, de *Rossignol*, de Villémont et quelques autres places voisines. Le duc de Guise de l'autre, à la tête de vingt-neuf mille hommes vint assiéger Thionville dont il se rendit maître le 22 juin de la même année. Le général Strozzy y perdit la vie et ensuite le duc envoya

Digitized by Google

trois mille hommes vers la capitale à dessein de la sommer de se rendre ; mais les comtes de Mansfeld et de Hornes firent si bonne contenance qu'ils les obligèrent à se retirer avec confusion. Pendant cette retraite le duc de Guise *acheva de détruire les murailles et les tours de la forteresse de Rossignol.*

En 1603 les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie investirent Claude de Laittres de l'état et office de capitaine et prévôt de Saint-Mard et de Virton, en remplacement de Henri de Châlon de la maison de Nassau. Le 11 mars 1622, aux pompes funèbres de l'archiduc Albert qui était mort le 13 juillet de l'année précédente, Claude de Laittres représenta le duché de Luxembourg, conduisant dans le cortége, avec Nicolas-Louis de Guirsch, seigneur de Chenefure, le cheval de bataille du comté de Bourgogne, tandis que François de Pontarlier, baron de Vaugrenans portait l'étendard.

Claude de Laittres fut admis au siége des nobles après avoir fait preuve des huit quartiers exigés pour obtenir cet honneur. Ces quartiers il les établit comme suit : Laittres, Lutz, Failly, Allamont, Custines, Pouilly, Gorcey et Hautoy. Il siégea dans cette assemblée en 1616, 1623, 1627, 1628, 1630 et 1631.

La France ayant de nouveau déclaré la guerre à l'Espagne, en 1635, les armées de Louis XIII firent invasion dans le Luxembourg et les Pays-Bas, ravageant complètement les seigneuries de Grand-Failly, Allondrel, Saint-Mard et Rossignol qui appartenaient à Claude de Laittres. Pendant cette campagne ce dernier reçut du cardinal-infant don Fernand, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas commission de lever une compagnie de cavalerie et une autre de deux cents terces de gens de pied, choisis parmi ses sujets wallons des Pays-Bas les plus expérimentés à la guerre qu'il pourra trouver, pour avec eux, dit le brevet, suivre en campagne, tenir garnison ou ailleurs, là ainsi que par nous ou de notre part lui sera commandé. Ce brevet est daté de Bruxelles, le 3 août 1635.

Claude de Laittres est mort en 1637.

Goethals, Généalogie de la maison de Laittres ; passim.—Archives de Famille.—Bertholet, VIII, 27. —De Thou, Histoire de son temps.—Biographie générale des Belges, 121.

LAITTRES, *Gilles de*, chevalier, seigneur de Rossignol, capitaine d'infanterie au service de Philippe IV, roi d'Espagne, était fils de Claude de Laittres, dont l'article précède, et de son épouse Louise de Waha. Il entra en 1635 à l'armée d'Espagne dans laquelle il fit les désastreuses campagnes de cette année contre la France. Fait prisonnier à la bataille d'Avein, le 20 mai, il obtint sa liberté moyennant rançon et prit part aux brillants succès des généraux espagnols pendant les années suivantes.

Il se distingua à la bataille de Kempen, le 14 janvier 1642. Tombé de nouveau avec d'autres officiers belges et espagnols au pouvoir de l'ennemi, entr'autres les généraux Lambois et de Mercy (v. son art.), Gilles de Laittres paya une seconde fois une forte rançon pour racheter sa liberté. Le 3 janvier 1643 il reçut le brevet de capitaine du régiment haut-allemand du colonel Franzipany. A la bataille de Rocroy il fit preuve de la plus grande valeur ; criblé de blessures il fut laissé pour mort sur le champ de bataille et fait prisonnier une troisième fois. Son parent et son ami, Jean d'Allamont (v. son art.), gouverneur de Montmédy, vint à l'armée du duc d'Enghien demander sa mise en liberté qu'il obtint moyennant une rançon de 1070 florins.

Une attestation, adressée le 30 août de la même année au gouverneur-général des Pays-Bas porte textuellement : « Je soussigné, colonel d'infanterie haut-allemand, « pour le service de S. M. C., certifie et « atteste par cette que m'étant informé et « ayant fait faire exactement la recherche « des officiers et soldats qui se trouvaient « prisonniers entre les mains des ennemis « après la bataille de Rocroy, je n'ai su

Digitized by Google

« jusqu'à présent apprendre aucune autre « nouvelle de Gilles de Laittres, capitaine « de mon dit régiment, sinon qu'il serait « mort par la quantité des graves blessures « que plusieurs témoignaient qu'il avait re- « çues en ladite occasion, et dont il demeure « en effet estropié pour le reste de sa vie. « Ce qui est le sujet pourquoi il n'a pas été « compris au nombre des officiers de mon « dit régiment, dont la rançon a été ci-devant « sollicitée ; cause pourquoi, tant en consi- « dération des incommodités que reçut le « dit capitaine pour le reste de ses jours, « étant estropié de la sorte, comme pour « les dommages et intérêts assez notables « qu'a soufferts le dit capitaine, et en cette « occasion et en celle du prince Thomas et « de Lambois, ez-quelles il a toujours été « fait prisonnier, blessé par deux fois et « rançonné de soi-même sans en avoir été « indemnisé autrement. Je supplie très- « humblement Son Excellence être servie « d'ordonner que le sieur capitaine puisse « récupérer sa rançon et les frais qu'il a « exposés tant pour sa guérison que pour « sa délivrance, ainsi qu'il appert par l'at- « testation du sieur de Malandri, gouverneur « de Montmédy ici jointe, mêmement par le « passeport du sieur Fabert, gouverneur de « Sédan, et en témoignage de quoi, je le « certifie. En foi et témoignage de quoi, j'ai « ci-dessous apposé mon scel et signature « accoutumée. Fait à Arlon le 30 août 1643. « Guilo Ante. Franzipany. »

Le 19 décembre de la même année Gilles de Laittres reçut du roi le commandement de deux régiments de 2,500 Espagnols qu'il conduisit dans le Luxembourg. Ayant de même obtenu du Gouverneur-général de Mello la satisfaction qu'il sollicitait il songea à mettre son château et forteresse de Rossignol dans un bon état de défense : cette précaution ne fut pas inutile, car peu de temps après un corps de Français fit irruption sur le territoire luxembourgeois et vint attaquer ce fort. Gilles de Laittres opposa une résistance vigoureuse aux assaillants et les obligea à battre en retraite. Lorsque Jean de Behr de Lahr, gouverneur de Montmédy apprit cette attaque il se plaignit par une lettre datée du 16 novembre 1645 à Gilles de Laittres de n'avoir pas été prévenu de l'invasion. Voici cette lettre : « Je me suis « étonné d'ouïr que les Français vous ayant « attaqué vous n'ayez pris la peine, ni per- « sonne du monde de m'en aviser. Cepen- « dant vous ne devez douter de l'obligation « d'inclination que j'ai à la conservation et « défense de cette frontière, et comme m'ad- « vise que les ennemis, bien fâchés d'avoir « si mal réussis en leur entreprise, se ra- « massent derechef avec de nouvelles forces « pour attaquer l'Orsignol, j'ai trouvé bon « d'y envoyer le lieutenant-colonel Schrœts « avec bons hommes pour résister à l'attaque « si elle arrive bientôt, et avant de partir « mettre l'ordre qu'il trouvera convenir pour « la défendre à l'avenir. » Dans une seconde lettre, du 28 du même mois le même officier ajoutait : Que par ordre de Son Excellence la place de Rossignol devait être défendue par les sujets de la seigneurie, et les palissades achevées le plus tôt possible sous la direction du lieutenant du Faicy et de Gilles de Laittres.

Par un décret du 9 mars 1646, Louis de Bourbon, prince de Condé, généralissime de l'armée espagnole défendit à ses troupes de prendre logement au château du seigneur de Laittres à Rossignol, ce domaine étant mis en la protection et sainte garde du roi.

Gilles de Laittres figure parmi les membres du siége des nobles depuis 1648 jusqu'en 1680.

Le 23 janvier 1659 l'assemblée des nobles le députa vers la cour de Bruxelles pour solliciter le maintien de ses priviléges et exemptions. Assistèrent à cette réunion : Gilles de Laittres ; le comte d'Allamont de Brandeville ; le baron de Mérode ; le baron de Bœtselær ; le baron du Faing de Jamoigne ; les seigneurs de Custine d'Aufflance, de Laittres de Saint-Mard, Suys de Montquintin, de Villy, de Landres, de la Marck de Boulogne, de Wopersnow sire de Laval, de Warck, d'Orsinfaing,

Digitized by Google

de Bellefontaine, d'Anly, de Pouru-au-Bois, d'Everlange, du Chesnes.

En 1671 le comte de Monterey ayant ordonné qu'on établit une taxe sur les fiefs nobles, les Etats du pays, surtout la noblesse, élevèrent de nouveau une opposition formidable qui força le baron de Metternich, qui avait communiqué ce rescrit à l'assemblée, de céder. La noblesse finit cependant par adopter un moyen pour venir en aide à la détresse de la cour: elle vota la somme demandée, à titre gratuit, pour cette fois et sans préjudice de ses priviléges. Le gouvernement accepta cette transaction pour laquelle Gilles de Laittres avait été chargé par le prince de Chimay de se rendre auprès des nobles du duché, dans leurs châteaux, afin de stimuler leur dévouement à la cause royale et détruire la fâcheuse impression que les ordres du comte de Monterey avaient produite.

Pendant la guerre de 1673 et la nouvelle invasion de la France dans le Luxembourg Gilles de Laittres ne tarda pas à expier cruellement son dévouement à la cause du roi d'Espagne: son château de Rossignol fut pillé et lui-même frappé d'une contribution tellement exorbitante que pour y échapper il fut forcé de se retirer à Luxembourg. Après la paix, le 11 août 1678, les Etats du Luxembourg ayant reçu de la part de Louis XIV l'assurance qu'aucun des seigneurs du comté de Chiny ne serait inquiété du chef des contributions de guerre, Gilles de Laittres revint au château de Rossignol, (1679), et fit, le 21 février 1682, relief et prestation de foi et hommage au conquérant, tant pour ce fief que pour d'autres.

Gilles de Laittres est mort au château de Rossignol, le 10 février 1689.

Archives de la famille de Laittres.

LAITTRES, *Jacques de*, chevalier, seigneur de Bazeilles devant Laval et de Messaincourt, conseiller au conseil de Luxembourg et receveur-général de ce pays, était le troisième fils d'Arnoul de Laittres, seigneur de St. Mard, et de Françoise de Lutz. Jacques de Laittres avait épousé Louise d'Allamont et mourut en 1551. Dans le partage des propriétés de famille, fait le 8 avril 1524, en présence d'Alexandre de la Fontayne, de Henri de Lutz et de Thomas de Failly, ses cousins, il obtint pour son lot les fiefs et biens situés à Virton, Robelmont, Thonne-loag, La Ferté et Grand-Verneuil.

Archives de la famille de Laittres.

LAITTRES, *Mathieu de*, chevalier, seigneur de Saint-Mard, Belven, Allondrel et la Malmaison, était fils de Philippe-Edmond (v. son art.) et de Marie-Elisabeth de Nassau.

Il suivit ses cousins de Nassau au service de l'empereur Léopold Ier, fit les campagnes d'Italie sous le prince Eugène, assista aux batailles de Carpi, Chiari et Mirandole. Il fut tué à l'affaire de Crémone, le 1er février 1702, étant capitaine de cuirassiers.

Goutzals, Généalogie de la maison de Laittres. — Archives van der Straten-Ponthoz.

LAITTRES, *Nicolas de*, chevalier, Seigneur de Bazeilles, d'Ecouvier, de Saint-Pancré, colonel d'un régiment de dix enseignes au service de Philippe II. roi d'Espagne, gouverneur et prévôt de Saint-Mard et de Virton, lieutenant des compagnies d'armes du comte de Mansfelt, était fils de Jacques de Laittres (v. son art.) et de Louise d'Allamont.

L'abbé Bertels parle de lui dans les termes suivants: Nicolaus de Laittres, vir nobilis, virtunensis gubernator, omnimodo auctoritate præest. Il avait succédé au Sire de Vaudrey et il fut remplacé en 1502 par Henri de Châlons.

Nicolas de Laittres assista aux assemblées des nobles des duché de Luxembourg et comté de Chiny du mois de janvier 1576. Il fut encore présent à la réunion de l'ancienne chevalerie du Pays le 11 septembre 1593 pour la réception de l'Archiduc. Nicolas de Laittres avait épousé

Digitized by Google

le 3 septembre 1573 Nicole de Naves, fille de Jean de Naves, vice-chancelier de l'Empire (v. son art.) et d'Hélène de Waha. Il est mort sans postérité, le 7 avril 1599, et fut inhumé dans l'église de St. Gobergue à Virton, sous une tombe où il était représenté et portant l'épitaphe suivante :

« *Cy-gist honnête seigneur* NICOLAS DE « LAITTRES, *seigneur d'Esconviers, Ba-* « *zeilles, Saint-Pancré, de la grande mai-* « *son de Virton, et colonel d'un régiment* « *de dix enseignes pour le service de S. M.* « *C., lieutenant d'une compagnie d'armes* « *de Son Excellence de Mansfelt pour le* « *service de Sa Majesté, gouverneur et pré-* « *vôt dudit Virton et Saint-Mard, qui dé-* « *céda le 7 avril* 1599. »

Sa femme repose à côté de lui.

BERTELS, édit. 1608, p. 193. — GOETHALS, Généal. de la mais. de Laittres. — Généal. mscrte. de la même maison.

LAITTRES, *Philippe-Edmond de*, chevalier, seigneur de Saint-Mard, Allondrel, la Malmaison et Belven au duché de Limbourg, capitaine au service de Philippe IV, roi d'Espagne, capitaine-prévôt de Virton et Saint-Mard, membre de l'état noble du Luxembourg, était fils de Claude de Laittres (v. son article) et de Louise de Waha. Philippe-Edmond de Laittres fut d'abord page de l'Infante Isabelle à la cour de Bruxelles, puis capitaine-prévôt de Virton et Saint-Mard par brevet de Philippe IV du 4 août 1637. Au mois d'avril 1639 il reçut du cardinal-infant l'archiduc don Fernand, gouverneur-général des Pays-Bas des patentes de capitaine dans un régiment allemand sous les ordres du colonel Pierre de Cobreuil. Il fit en cette qualité les campagnes de 1639 à 1650.

En 1652 il adressa à l'archiduc Léopold, gouverneur-général des Pays-Bas une requête tendant à être autorisé à lever une compagnie d'infanterie walonne : « A son Altesse Sérénissime, supplie et remontre en toute humilité Philippe Edmond de Laittres, prévôt de Virton et Saint-Mard et capitaine entretenu, disant qu'en l'an 1635 il plut au feu sérénissime prince cardinal-infant accorder à défunt Claude de Laittres, père du remontrant, prévôt dudit Virton, les patentes ci-jointes pour faire deux compagnies, une de cavalerie et l'autre d'infanterie, ce qu'il fit en effet; mais ayant décédé avant qu'elles fussent reçues à montre, les soldats se dispersèrent sous d'autres officiers ; et comme présentement les raisons et considérations pour lesquelles lesdites patentes lui furent données sont encore très-nécessaires, savoir que la conservation des frontières et quartier dudit Virton, où les ennemis voisins prennent leurs entrées et passage pour aller plus avant dans le pays de Luxembourg, notamment lorsque les troupes qui doivent y hiverner sont en campagne, ce qui oblige les pauvres sujets à quitter le pays après la perte de leur bétail. Ledit quartier se trouvera bientôt désert et abandonné s'il n'y est pourvu par une garnison ordinaire résidant audit Virton, laquelle est encore plus nécessaire pour couvrir, assister et favoriser les communications et passage des convois d'Arlon à Montmédy et vers Mouzon que peuvent se faire qu'avec de grands périls et dangers comme peut le certifier M. de Pardo, présentement gouverneur dudit pays. A ces causes le remontrant supplie Votre Altesse Sérénissime d'être service d'avoir considération aux services des ancêtres du remontrant et aux siens, ayant depuis la mort de la sérénissime infante Isabelle, que Dieu ait en gloire, à laquelle il a servi de page, toujours été dans les armes et service de Sa Majesté, été deux fois capitaine en pied et autant de fois prisonnier en batailles, d'où il s'est lui-même retiré ; qu'il plaise à Votre Altesse de lui donner patente de faire une compagnie d'infanterie de cent soldats, gens du pays, plus ou moins, comme il plaira à Votre Altesse, et ce du pied wallon, et puis de terce, pour tenir garnison audit Virton et autres postes qui seront né-

Digitized by Google

cessaires, et lui faire délivrer huit patagons par soldat pour les lever comme il a été donné au seigneur comte de Schwartzenberg, et Votre Altesse fera service de Sa Majesté, le bien et la conservation dudit pays. »

L'archiduc fit faire à Philippe-Edmond de Laittres la réponse suivante: « Monsieur, voici la requête qui a été présentée à Son Altesse, et joint les deux patentes de feu monsieur votre père, sur laquelle M. l'audiencier ayant communiqué à Sa dite Altesse, il m'a dit qu'il ne jugeait à propos de faire lever la compagnie que vous demandez et qu'il n'en était point nécessaire. Je crois bien, si vous aviez demandé de faire la levée à vos dépens, qu'on vous l'aurait accordé, mais à demander argent présentement, on n'y veut rien entendre. Francisco Ortez. Bruxelles, le 9 mars 1652. »

Nonobstant ce refus le prince de Chimay el d'Aremberg, chevalier de la toison d'or, gouverneur et capitaine du duché et pays de Luxembourg ordonna le 1er septembre 1654 à Philippe-Edmond de Laittres de prendre en revue tous les habitants de sa prévôté de Virton et Saint-Mard et sujets dont chacun d'iceux qui ne se trouveraient pas armés, aient à se pourvoir d'armes au plus tôt, afin qu'au besoin ils puissent s'acquitter de la faction et du devoir que le service de Sa Majesté et la conservation de la province requerront.

Philippe-Edmond de Laittres assista aux assemblées de l'état noble en 1643, 1645, 1648, 1652, 1653, 1660, 1661, 1663, 1665, 1666, 1672, 1674, 1676, 1677. Le 17 janvier 1645 il avait épousé très-noble et très-illustre dame Marie-Elisabeth de Nassau, dame héritière des seigneurie et château de Belven, au duché de Limbourg, fille de Jean-Georges de Nassau, seigneur de La Rochette et de Neuerbourg, et de son épouse Christine de Hanxeler. Philippe-Edmond de Laittres est mort au château de Saint-Mard, le 6 juillet 1677.

Archives de la famille de Laittres. — Biographie générale des Belges, 121.

LAMBERTS, *Frédéric*, est né à Wallhorn, non loin d'Eupen. Il suivit les cours de l'université de Louvain où il eut l'honneur d'être proclamé *primus*, et obtint pour ce motif la riche cure de Weiswampach qui était à la collation de cette université, ainsi que les fonctions de *procureur ad lites*, et depuis 1767 celles de *procureur apostolique* de même que *d'official forain*: En cette dernière qualité il condamna le curé de Gros-Kampen à huit jours d'arrêts à domicile. Lamberts exerça une immence influence sur les affaires qui concernaient les églises dans les environs et s'acquit une telle considération au vicariat-général de l'évêché de Liége qu'il était toujours consulté pour les nominations à des postes un peu considérables ou l'orsqu'il s'agissait de déférer des pouvoirs de jurisdiction ecclésiastique: il était même devenu très-difficile d'obtenir sans son consentement une cure dans le voisinage. Son séjour était le rendez-vous de nombreux étudiants qu'il guidait de ses avis et de ses conseils: toutes ces circonstances réunies l'engagèrent à montrer une grande activité.

Comme savant en général, ayant surtout la réputation d'être bon canoniste et habile jurisconsulte, il voulut diriger lui-même plusieurs procès, tantôt pour la fabrique de son église, tantôt pour tel ou tel prêtre individuellement; ce qui lui avait fait donner le sobriquet de marchand de procès.

Il était inexorable sur le chapitre de la discipline et de l'ordre, à tel point qu'un jour il arracha l'aube bas du corps à un prêtre qu'il avait vu dire la messe trop vite, et l'empêcha d'aller à l'autel.

En 1798 il se mit à la tête de l'échaffourée de quelques paysans contre l'invasion française, le Klœppelskrieg: on sait que cette levée de boucliers a eu sa première origine à Weiswampach. Il la dirigea dit-on, par des délégués qu'il sut distribuer dans différentes directions, et compta bientôt dans le pays et les localités environnantes de nombreux affidés à sentiments anti-républicains, avec lesquels il noua un échange actif de correspondances. Bien

Digitized by Google

que dès le principe son nom fût inscrit sur la liste des proscrits et que la voix publique annonçât sa fuite en Allemagne, sa fermeté comme pasteur d'âmes ne lui permit pas d'abandonner son troupeau qu'il ne quitta pas un instant, quoiqu'il fût obligé pour se soustraire aux recherches et aux traques organisées contre lui, de se tenir caché, tantôt dans une garde-robes, tantôt dans un tas de foin; et il sut à toute occasion trouver les moyens de donner à ses paroissiens lorsqu'ils en avaient besoin, les consolations spirituelles ainsi que les sacrements de l'Eglise. Il ne sortait que pendant la nuit pour administrer le baptême, célébrer les mariages et porter les saintes huiles aux moribonds: son bréviaire avec un brave campagnard furent toujours ses conducteurs et la foi son guide. Un jour pendant une nuit obscure il passait près de Beiler, après avoir traversé à pied le ruisseau nommé Alf, lorsqu'il entendit près de la Schiebach un grand bruit de voix et d'armes: c'étaient les français qui escortaient quelques paysans garrottés. Lamberts, bien qu'avec des habits mouillés, fut obligé de se blottir et de se tenir caché jusqu'à ce que le convoi fut passé; puis il continua sa course encore pendant une demie lieue pour regagner sa retraite.

Vainement plusieurs habitants de Weiswampach voulurent-ils rendre leur curé attentif aux suites de ses entreprises antirévolutionnaires, vainement les républicains l'avaient-ils déclaré hors de la loi, Lamberts conserva presque jusqu'à sa mort sa haine contre les novations politiques et religieuses, comme il sut continuer ses infatigables efforts pour affranchir le pays et sa propre personne du joug détesté de la domination française. Il sut pendant la persécution tromper de toutes les manières la vigilance de ses persécuteurs, séjournant alternativement et pendant des semaines entières, tantôt à Weiswampach, tantôt à Wilwerdange, tantôt à Gœdange ou à Malscheid, tous villages de sa paroisse, faisant écrire des bords du Rhin des lettres qui dénonçaient son départ de Weiswampach. Finalement, malgré qu'après la conclusion du Concordat il eut solennellement déclaré du haut de la chaire, en présence de deux gendarmes, de l'autorité municipale et de ses paroissiens, n'avoir jamais écrit une seule lettre en faveur de la Klœppelsarmée et n'avoir même jamais pris une part active à la révolte des paysans, il ne continua pas moins à conserver la réputation d'avoir été le chef suprême comme l'âme de tout ce qui arriva ou de tout ce qui devait arriver dans ce but commun.

Comme la plupart de ceux qui partageaient sa manière de voir, Lamberts était enthousiasmé pour la religion ainsi que pour le pays, et prêt à tout moment à sacrifier tout, même sa vie, en faveur de ce qu'il nommait la sainte cause. Il ne connaissait en effet rien de plus sacré ni de plus pressant que de mettre fin à la domination étrangère, de placer des bornes à la dépravation morale que cette domination avait amenée parmi nous, de restituer l'antique foi et les lois anciennes dans leurs droits primitifs et de ramener le bonheur public avec l'ancienne loyauté. Comme premier moyen pour arriver à ce résultat qu'il appelait de tous ses vœux, il considérait la reprise de la ville de Luxembourg et l'expulsion des Français. Son but pouvait être noble et sérieux, sa volonté hardie et pleine de résolution, puisqu'il avait entrepris de faire sauver par ses cohortes campagnardes la ville qui s'était soumise au joug étranger; mais il s'était immensément trompé dans le choix des moyens qu'il mit en usage. Il lui arriva en effet ce qui advient même à un peuple fort qui devient incapable de mener à bonne fin toute grande entreprise lorsqu'il manque de chefs énergiques et expérimentés: il finit par se compromettre, et son entreprise avec lui; il fut même taxé de folie pour avoir voulu tenter l'impossible avec ses faibles moyens d'action; car ses phalanges sans ordre comme sans discipline portaient en elles-mêmes le germe de leur désorganisation, et se seraient bientôt dis-

Digitized by Google

soutes d'elles-mêmes si l'ennemi n'avait pas pris ce soin comme on sait. Le compromis que Lamberts avait conclu à Drinckler avec différents chefs de la Klœppelsarmée fut dès lors un acte bien inutile, comme ceux que d'autres chefs de cette entreprise signèrent à leur tour à cette occasion et sur des bases analogues : ces chefs, beaucoup trop peu expérimentés, finirent par succomber sous le poids des suites de leur échaffourée et beaucoup d'entre eux y perdirent même la vie.

Le résultat malheureux de cette révolte dont le curé Lamberts fut toujours considéré comme le premier moteur et le principal agent finit même par lui aliéner l'attachement et l'estime de plusieurs de ses propres paroissiens, au point qu'ils ne voulurent plus l'avoir pour leur pasteur et l'engagèrent en conséquence à se faire transférer à Lieler en qualité de vicaire. Pour se débarrasser de lui, ils l'accusèrent même après le retour de l'ordre dans les affaires ecclésiastiques, 1° de ne pas savoir chanter, 2° de prêcher toujours le même sermon. « S'il ne sait pas chanter, » *leur répondit le provicaire de Neunheuser* (*v. son art.*), « il peut se contenter de « dire des messes basses ; et s'il prêche « tous les dimanches la même chose, « redites-moi son sermon. » Mais les accusateurs ayant déclaré qu'ils ne le pouvaient pas, le provicaire ajouta : « s'il en « est ainsi, c'est-à-dire si vous ne savez « pas encore par cœur ce que votre curé « ne cesse de vous répéter, c'est une preuve « qu'il ne l'a pas encore assez souvent « redit. » Après cette réponse il décida que Lamberts eût à rester curé de Weiswampach.

En exécution de cette décision, la paroisse voulut célébrer une fête dont on n'aurait encore jamais vu la pareille dans l'endroit. Tous les paroissiens accompagnés de musique, la jeunesse sous les armes et le maire, nommé Dupont, décoré de son écharpe officielle, allèrent au-devant du vieillard. Lorsqu'il eut mis le pied sur le territoire de l'endroit, Dupont lui adressa ces mots flatteurs en lui présentant les clefs du temple : « Monsieur le curé, c'était moi « qui vous avait fermé cette église sous le « régime de la proscription du culte ; il « m'est bien doux aujourd'hui d'être éga- « lement appelé à vous en restituer les clefs « et de la rouvrir alors que la persécution « est arrivée à sa fin. »

Lamberts ne put jouir de son triomphe que pendant trois ans ; il est mort en 1806.

M. l'abbé Engling, d'après des renseignements donnés par MM. Dusy et Kalbsrasch. — Bormann, Beitrag zur Geschichte der Ardennen, II, passim. — Engling, Der Klœppelskrieg, passim.

Lamormenil, *Guillaume Germé de*, v. GERMÉ, *Guillaume*.

Lamormenil, *Henri Germé de ;* v. GERMÉ, *Henri*.

LAMORT, *Jacques*, fils de Claude Lamort imprimeur à Metz et de Jeanne Marlée, est né dans cette dernière ville, le 20 novembre 1785.

Son père qui avait été élève de Didot l'aîné et pour lequel malgré ses mérites, M. Bégin n'a pas trouvé de place dans la Biographie de la Moselle, forma en 1802 à Luxembourg un établissement typographique pour les impressions officielles de la préfecture du Département des forêts. Il y préposa son fils Jacques qui était à peine âgé de dix-sept ans et qui venait seulement de terminer ses études. Jacques Lamort a géré cet établissement au nom de son père, jusqu'à ce qu'il le reprit pour son compte particulier, le 1er janvier 1817.

Depuis cette époque il l'a constamment perfectionné d'après les progrès de l'art et dans la proportion des besoins qu'il avait à satisfaire, à tel point que toujours ses ateliers ont pu être cités comme les premiers du Pays, le maître mettant en effet un noble orgueil à ce que les productions qu'il livrait au public joignissent la netteté de l'exécution à la correction des textes. Cet état des choses dura jusqu'au mois d'août 1853, où, surchargé de soins et d'intérêts infiniment plus importants ; ayant d'ailleurs placé

Digitized by Google

tous ses enfants dans d'autres branches industrielles, il céda son imprimerie à un successeur qu'il voulut néanmoins aider de ses conseils et former par ses exemples: il conserva en effet les ateliers dans sa propre maison et ne cessa pas de les entourer de la même sollicitude paternelle que lorsqu'ils lui appartenaient.

Jacques Lamort avait épousé le 13 mars 1813, Marie-Françoise-Henriette Briessaux qui mourut à Luxembourg, le 24 décembre 1829: cette alliance tout en comblant les vœux de son cœur l'avait associé à une famille favorisée de la fortune, circonstance des plus propices pour donner à ses vastes conceptions et à son besoin incessant de travail une pleine matière à des opérations aussi utiles que lucratives.

En effet après quelques années de gestion de l'imprimerie en son propre nom, celle-ci ne put plus suffire à son activité de corps et d'esprit. Il jeta en conséquence ses vues sur une autre branche d'industrie en corrélation intime avec son premier état, et établit dans la vallée dite de la Mühlbach près d'Eich une papeterie à la main qu'il a exploitée pendant vingt-sept ans, tout en activant en même temps et comme d'utiles succursales les établissements analogues de Lamouline près de Neufchâteau, de Stockem près d'Arlon et de St. Leger près de Virton.

En 1828 il créa au faubourg de Clausen une fabrique de papiers de tenture.

Ces différentes usines, trop éloignées les unes des autres, ne lui ont bientôt pas laissé les moyens de fabriquer à temps la quantité et la qualité des produits dont il avait su se procurer un placement avantageux; ses ressources pécuniaires s'étaient d'ailleurs accrues d'une manière considérable par ses habitudes de sage économie. Ces circonstances favorables l'engagèrent en conséquence à étendre l'importance de ses usines et à les concentrer dans un rayon plus étroit: il fit ainsi l'acquisition des deux propriétés de Senningen, ancienne papeterie créée vers 1748 par un nommé Lapeyrade sur un fonds ayant appartenu à la famille de Wiltheim mais qui était tombée en ruines, et celle des Rochers près de Manternach. Il y éleva les deux beaux établissements à la mécanique de papeterie et de fabrication de tentures, branches d'industrie dont il dota le Pays, et qu'il a depuis maintenus en pleine activité en y donnant habituellement de l'occupation à plus de deux cents ouvriers.

Pour la direction immédiate de ces deux importantes usines il trouva dans ses deux fils aînés des collaborateurs selon son cœur et son esprit. Mais cette coopération de ses fils, en allégeant l'étendue de ses soins de surveillance, vint de nouveau lui ménager des loisirs qu'il voulut utiliser également, tant le besoin du travail était devenu pour lui d'une exigence impérieuse: Il avait d'ailleurs un troisième fils qu'il voulait aussi enseigner à son exemple et habituer à une vie active, laborieuse.

Il loua en conséquence en 1845 la faïencerie Dondelinger, à Echternach, et la transforma en un troisième établissement industriel qui compte aujourd'hui cent quarante ouvriers et à l'exploitation duquel il préposa ce troisième et plus jeune fils, se réservant sur tous les trois la haute surveillance; les visitant tour-à-tour et inspectant à chaque tournée tout par lui-même dans les moindres détails.

Pendant que Jacques Lamort dirigeait ainsi son imprimerie à Luxembourg, la plus importante du Pays, exerçait la suprême et très-directe surveillance sur les deux papeteries de Senningen et de Manternach, sur sa fabrique de papiers peints au même Senningen ainsi que sur sa faïencerie à Echternach; pendant qu'il faisait de fréquentes et de laborieuses visites à ces divers établissements; pendant qu'il présidait à la direction et à la correspondance du commerce étendu pour le placement des produits multiples et divers de ses manufactures, il a su se conserver encore le temps d'être, pendant vingt-

Digitized by Google

quatre ans un des membres les plus intelligents, les plus exacts, les plus actifs et les plus dévoués de l'administration urbaine et de la chambre de commerce dont à son décès il était le président. Il fut de même échevin de Luxembourg depuis 1833 jusqu'en 1837 où il a été honorablement démissionné de ces fonctions sur sa demande. Il fit aussi partie de l'assemblée des États du Pays qui élabora la Constitution de 1848.

En société il était toujours aimable et gai; il aimait d'assister de ses conseils ceux qui, même sans les réclamer toujours, pouvaient en profiter; il aimait de même à prodiguer d'efficaces consolations à ceux dont il croyait pouvoir adoucir les peines en les partageant; mais surtout il était toujours prêt pour venir en aide à des besoins qu'il savait deviner et pour soulager avec une générosité qui n'était surpassée que par sa discrétion, laquelle semblait vouloir dissimuler ses larges et nombreux bienfaits à ceux-là même qui les recevaient. Ajoutons enfin, que quant à la probité de même qu'à la délicatesse la plus exquise dans ses relations, personne ne l'a jamais trouvé en défaut.

Tant d'activité, tant de mérite civique ne purent manquer d'être reconnus par des distinctions honorables; c'est ainsi que notre si regretté Roi Grand-Duc, Guillaume II lui conféra son Ordre de la Couronne de chêne, et S. M. le Roi de Prusse celui de l'aigle rouge.

Jacques Lamort est décédé sans maladie, au retour d'une visite qu'il avait faite à ses usines, le premier novembre 1856, à l'âge de soixante-onze ans moins vingt jours. Son convoi-funèbre fut suivi de toutes les notabilités de la ville et des environs ainsi que des nombreux ouvriers de ses fabriques, de même que de la population entière; tant il était aimé, respecté et honoré de tous.

Nous sommes au regret de nous voir forcé d'omettre ici les particularités ultérieures de la belle vie de notre honorable concitoyen, ainsi que la liste des nombreuses éditions sorties de ses presses pendant une gestion de près d'un demi siècle: il nous a été impossible de nous procurer ces renseignements, parce que ses fils, voulant, ont-ils dit, respecter les recommandations de modestie de feu leur père, ont formellement refusé de nous communiquer quoi que ce fût.

Souvenirs contemporains. — Les Journaux: Le Courrier et la Revue du Grand-Duché, N^os du 6 novembre 1856. — Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, passim.

LANDON, *ou Laudon, St.*, frère de St. Géry (v. son art.), est né à Yvois vers l'année 589. Il fut établi premier abbé du monastère de Saint-Médard et Saint-Loup, fondé par son frère sur le Mont-des-Bœufs près de Cambray, et paraît avoir été le coopérateur de St. Géry dans ses travaux apostoliques.

De la Haut, Annales d'Yvois-Carignan, 19 et 410, sq. — Gallia Christiana, III, 75. — Marlot, I, 289. — Les Bollandistes, au 11 août, p. 664.

LAROCHETTE, *Conon de*, qui florissait pendant la seconde moitié du douzième siècle, était à ce qu'il paraît fils d'Arnoul, chevalier, seigneur de Larochette, que nous trouvons en 1116. Le nom de sa mère nous est resté inconnu.

Ce personnage qui appartenait à la puissante maison de son nom, von der Feltz en Allemand, et portait: d'argent ou selon d'autres d'azur ou bien d'or, à la croix ancrée de gueules, a eu l'honneur d'être revêtu en 1192 des hautes fonctions de Guidon ou Banneret héréditaire du Comté de Luxembourg, à la création de cette charge importante qui consistait à porter à la guerre la bannière du suzerain et à conduire ses gens d'armes au combat.

Bertholet, IV, 367. — Pizzaret, III, verbo: Feltz.

LAROCHETTE, *Jean de*, seigneur de ce lieu et chevalier, fils d'Arnoul de Larochette justicier des nobles en 1327, était en grand crédit à la cour de Jean l'aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême, à tel point qu'il fut appelé en 1340 à servir avec d'autres gentils-hommes de garant pour ce prince pour la somme de 16,052

Digitized by Google

réaux, restant du prix d'achat d'Yvois. Mais ce qui surtout rend ce personnage recommandable c'est que le 26 juin 1348 il accorda des priviléges, c'est-à-dire le bienfait de l'affranchissement à son bourg de Larochette, en présence de six autres nobles chevaliers : de son époque date l'enceinte murée dont on voit encore des restes très-sensibles autour du bourg de ce nom qui pour ce motif porterait le rang de ville si ses habitants avaient pensé à le faire valoir en temps utile.

Pierret, III, 221.

LAROCHETTE, *Pierre-Ernest*, ou simplement *Ernest de*, était fils de Paul de Larochette, seigneur dudit lieu, Mersch, Heffingen, etc., officier de Remich où il résidait apparemment, et prévôt de Grevenmacher, mort à Remich le 31 août 1603.

Pierre-Ernest de Larochette, qui se fit religieux, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres l'article que nous allons transcrire : « Petrus-Ernestus a Feltz « ortus in Remich patre Paulo antiquæ et « Nobilissimæ prosapiæ Religiosus Abbatiæ « Fuldensis sacerdos ibidemque præpositus « montis S. Petri, Religiosorum in eo Re- « formator pius et zelosus, Reformationi « fuldensi stravit viam suo exemplo. »

Ce personnage florissait entre les années 1620 et 1624.

Viri illustres, I, N° 58. — Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, III, 277, not. c. — Pierret, III, verbo : Feltz. — Bertholet, VIII, 190.

LATOMUS, *Barthélémy*, est né à Arlon, en 1485. Conformément à l'usage de ce temps il latinisa son nom *LeMasson* en Latomus sous lequel il a été connu depuis.

Après avoir fait de très-brillantes études dans la jurisprudence et les belles-lettres, il s'acquit une réputation méritée parmi les hommes les plus savants de son siècle, et fut successivement appelé à professer la rhétorique à Cologne, puis à Fribourg et enfin à l'université de Trèves. Il était dans cette dernière ville lorsque François de Sieckingen vint en former le siége en 1321 ; et il chanta cet événement en vers héroïques. L'archevêque Richard de Greiffenclau l'estimait infiniment et l'avait nommé son conseiller. Il fut appelé à prononcer le panégyrique de ce prélat.

Latomus eut l'honneur d'être appelé en 1531 par François Ier, roi de France, à occuper le premier la chaire d'éloquence latine au Collége de France que ce monarque avait créé en 1529 ; et il y enseigna avec la plus grande distinction pendant neuf ans, au bout desquels il retourna (en 1540) dans le Pays de Trèves et fixa sa résidence à Coblence. Quelques auteurs croient qu'il prit cette résolution parce qu'il était fatigué du professorat et que d'ailleurs il aurait été rappelé avec les plus grandes instances par l'archevêque-électeur Jean-Louis de Hagen qui l'avait désigné pour son conseiller intime ; tandis que d'autres biographes ont avancé que cette retraite avait été motivée par la crainte que ce grand homme aurait eue d'être enveloppé dans le soulèvement général qu'avaient occasionné contre les Allemands les libelles des sacrementaires dont on accusait les professeurs de cette nation d'être les auteurs.

Quoiqu'il en soit du vrai motif du départ de Latomus de Paris, l'archevêque Jean-Louis l'honora de toute son intimité et lui abandonna même, sa vie durant, un de ses palais à Coblence pour servir d'habitation à lui et à sa famille. Il était dans cette retraite lorsque plusieurs chismatiques, entr'autres Martin Bucer se donnèrent beaucoup de peine pour l'attirer à leur parti ; mais ce fut en vain ; et ces disputes qui lui inspirèrent peut-être ses plus belles compositions, il s'en tira avec le plus grand honneur, à tel point que des auteurs sérieux mais peut-être un peu trop exclusifs en faveur des ecclésiastiques et de leurs ouvrages, ont manifesté des regrets de ce que Latomus n'eût pas été prêtre : comme si on ne pouvait bien défendre sa foi sans être prêtre !

La grande réputation que ce savant

Digitized by Google

s'était faite par ses ouvrages de controverse engagea l'empereur Charles-Quint à l'envoyer en 1546 aux conférences de Ratisbonne pour y assister en qualité d'auditeur pour les Catholiques. De son côté, l'archevêque de Trèves l'avait aussi employé plusieurs fois comme ambassadeur pour traiter des affaires importantes, entr'autres en 1540 et en 1545 où il le députa à la diète de Worms.

Barthélemy Latomus avait épousé Anne Zieglins, comme nous l'apprend un acte que de Hontheim a inséré dans son Histoire diplomatique, T. II, p. 694 et suivante; mais nous ne savons pas s'il a laissé postérité. Il mourut à Coblence le 3 janvier 1570, à l'âge de quatre vingt-cinq ans, non en 1546 comme Swertius le croit. Il avait su se faire estimer de tous par sa franchise et sa profonde érudition, et il fut bien sincèrement regretté, surtout par l'archevêque de Trèves qui n'avait pas eu d'ami plus intime. Il avait été en relation très-suivie de correspondance avec les principaux savants de son siècle tels que Pierre le Mosellan, Reuchlin, Huttens, Stein, le fameux Erasme, etc. En un mot, on le cite encore aujourd'hui parmi les plus grands dialecticiens, les orateurs, les poëtes, les jurisconsultes et même les théologiens.

Latomus est auteur d'un grand nombre d'ouvrages; nous allons énumérer les titres de ceux qui nous sont connus: *1°*. Oratio de eloquentiâ ac Ciceronis laudibus; Bâle. — *2°*. Oratio funebris in obitum Principis Richardi Archiepiscopi Treverensis; Cologne, 1531. — *3°*. Carmen gratulatorium in Coronationem Regum Romanorum, ad Carolum V. Cæsarem et Ferdinandum Regem, Fratres Augustos. — *4°*. Oratio de peregrinatione suâ italicâ; Paris, 1540. — *5°*. Epitome Commentariorum Dialecticæ inventionis Rodolphi Agricolæ; Cologne, Bâle, Paris et ailleurs, 1534. — *6°*. Scholia brevia A. Cæcinna: L. Muræna: Archia Poeta: ad Quirites post reditum: pro Cn. Plancio: M. Cælio: Milone: M. Marcello: Q. Ligario: Deiotoro Rege: in Vatinicum: in Verrinas VII: in Philippicas omnes; Bâle. — *7°*. Annotationes in Paradoxa Ciceronis, de Officiis, de Amicitiâ, de Senectute, in Somnium Scipionis; Cologne, 1534. — *8°*. Enarrationes in Topica ad Trebatium; Strassbourg, 1539. — *9°*. Enarrationes in Terentii comœdias. — *10°*. Enarrationes in Horatii quasdam satyras. — *11°*. Maximiliani Imperatoris laudes; Poëme en vers alexandrins. — *12°*. Scholia in Dialecticam Gregorii Trapezuntini. — *13°*. Summa totius rationis disserendi; uno eodemque corpore et Dialecticas et Rhetoricas partes complectens; Cologne, 1527 et 1542. — *14°*. Factio memorabilis Francisci a Sickingen contra urbem Trevirensem, cum obsidione ejusdem decantata versu heroïco; Cologne, 1523. — *15°*. Refutatio calumniarum Martini Buceri; Cologne, 1546. — *16°*. Dissertationes duæ, una in francofurtinis Comitiis anni 1546 contra Petrum Dathenum, et altera contra Jacobum Andream, Goppingensem pastorem, pro SS. Eucharistia et incruento missæ sacrificio; 1557. *17°*. Commentarius de docta simplicitate primæ Ecclesiæ, et de usu calicis ac de Eucharistiæ sacrificio, contra Jac. Andream; 1559. — *18°*. Investitura regalium electoralis dignitatis nonnullorumque aliorum dominiorum Mauritii Ducis Saxoniæ XXIV febr. anno M.D.XL.III. Augustæ facta; ubi simul et vestitus et incedendi, sedendique in publicis hujusmodi aliisque celebritatibus Cæsaris, aut Regis Romanorum et Electorum ordo describitur. — *19°*. Latomi et Brederbachii etc. Epistolæ. — *20°*. Elegia de Austriæ nomine, ad Carolum V imperatorem.

An Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, II, 554 et 694, sq.; III, 988; et Prodromus Histor. Trevir. II, 866. — Moreri, IV, 899. — Fr. Swertius, Athenæ Belgicæ, 155, sq. — Gesta Trevirorum; II, annolat. 55; III, 8. — Masenius, Epitome annalium trevirensium, 642, 646 et 649. — Bertels, 151 — Pierret, I, fol. LXVIII. — Bertholet, VIII, 192. — Paquet, 62. — La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 19, sq. — Tellot, Mémoires. — Wilh. a Wiltheim, Disquisit. antiquar. Hist. luxembg. II, c. 11, §. 9. — Guicciardini, Description des Pays-Bas, 1582, fol 457. — Wyttenbach, Ver-

Digitized by Google

such einer Geschichte von Trier. — D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Schannius, Rerum germanicarum scriptores varii; II, 121 et 608. — De Feller, Dictionnaire historique, litt. L. — Les hommes illustres des Pays-Bas, II, 14. — Brower, Annal. Trevir. II, 327, 363, 368 sq., 370 sq., 373. — Valère André, Bibliotheca belgica. — v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 80 — Courtin, Encyclopédie moderne, XIV, 170. — Biographie universelle, XXIII, 424.

La Tour, *Charles-Antoine-Maximilien, Cte de Baillet;* v. BAILLET, *Charles-Ant.-Maxim., Cte de La Tour.*

La Tour, *Louis-Willibrorde-Antoine de Baillet;* v. BAILLET, *Louis-Willib.-Ant^ne de.*

Laudon, *St.;* v. LANDON, *St.*

LAVAUX, *Anne, dite Antoine Atis Bonne-Espérance, ou l'héroïne luxembourgeoise,* naquit vers 1622 dans un hameau des environs de Neufchâteau. Elle était âgée de vingt-cinq ans environ lorsque commença cette guerre entre la France et l'Espagne pendant laquelle la Belgique, mais surtout le Pays de Luxembourg eut tant à souffrir des courses et des pillages des armées.

La jeune fille voyant chaque année les champs ravagés, les paysans égorgés, leurs femmes et leurs filles maltraitées, les villes et les villages dévastés ou incendiés, conçut une telle haine contre les dévastateurs que, comme une nouvelle Jeanne d'Arc elle résolut de prendre les armes pour les combattre. Seulement son inspiration patriotique différait de celle de l'héroïne d'Orléans en ce qu'elle ne l'afficha pas comme celle-ci en s'annonçant publiquement comme une libératrice de son Pays envoyée par le ciel pour cette mission expresse. Son courage elle voulut le faire éprouver à l'ennemi comme un ennemi en guerre; aucune pensée de mystère ni d'inspiration surhumaine n'entrait dans son âme: Elle fit simplement part de sa mâle résolution à une de ses amies dont le nom n'a pas été conservé à la postérité, et l'engagea à suivre son exemple, proposition qui fut accueillie. Alors ces deux jeunes filles se travestirent en hommes, se rendirent à Bruxelles et s'enrôlèrent l'une et l'autre, Anne Lavaux sous le nom d'*Antoine Atis, dit Bonne-Espérance,* sa compagne sous celui de *La-Jeunesse.*

Anne Lavaux servait courageusement depuis trois ans dans les rangs espagnols lorsqu'elle se signala par un exploit qui rendit son nom d'emprunt célèbre: Renfermée avec une soixantaine d'hommes dans une place-forte assiégée aux environs de Tournay, et son chef ayant été tué elle se met à la tête de ses compagnons et leur propose de risquer une sortie pour essayer de s'échapper. Elle leur démontre qu'ils ne peuvent espérer obtenir du secours et qu'ils n'ont d'autre alternative que de capituler honteusement ou de suivre son conseil. Entraînés par ses chaleureuses paroles tous consentent à tenter la fortune. Ils se mettent en marche au milieu d'une profonde obscurité. Mais les sentinelles françaises les aperçoivent et donnent l'éveil. La petite troupe est cernée par plusieurs centaines d'hommes. Elle se défend avec l'énergie du désespoir. Anne Lavaux parvient enfin à se dégager avec une partie des siens. Au lieu de profiter de sa délivrance pour prendre la fuite elle revient vers l'ennemi en poussant de grands cris, comme si c'étaient des renforts qui arrivaient aux fugitifs. Les Français croient qu'on leur a tendu un piége; effrayés ils se dispersent. Anne marche bravement vers leur camp et leur prend un drapeau avec quatre pièces de canon qui sont conduits en triomphe à Tournay.

Ce glorieux fait d'armes lui valut le grade de lieutenant de cavalerie dans le régiment du comte de Mercy. Peu de temps après elle passa capitaine.

Mais elle s'était donné une autre mission encore que celle de faire la guerre: femme, elle comprenait les tortures des malheureuses dont la pudeur, jouet de la force brutale, avait alors si souvent à souffrir; et en toute circonstance elle proté-

Digitized by Google

geait son sexe contre les mauvais traitements et les violences des soldats.

La-Jeunesse, sa compagne, qui servait dans sa compagnie où elle avait obtenu un grade, eut un jour la tête fracassée par un boulet de canon, et expira entre les bras de son amie. Cette mort mit Anne dans un grand embarras. Le sexe de son amie pouvait être découvert, et on comprend combien elle devait désirer que cela n'arrivât pas. Pour éviter à la dépouille mortelle de la pauvre fille la profanation tant redoutée, elle confia son secret au prieur des capucins qui devait inhumer les cadavres. Ce religieux se hâta d'annoncer, qu'ensuite d'un vœu qu'il fallait respecter, La-Jeunesse devait être jetée dans la fosse avec ses habits.

Anne Lavaux, après avoir failli faire prisonnier le Cardinal Mazarin dans le château de Montargis, assista au combat qui pendant les troubles de la Froude se livra au faubourg St. Antoine, à Paris, entre les Français et les Espagnols. Elle y fut blessée et tomba aux mains des ennemis. Peu de temps après elle recouvra la liberté; mais retournant dans sa patrie avec le comte de Mercy qui avait subi le même sort qu'elle, elle fut arrêtée en route par un détachement dont le chef eut occasion de soupçonner la vérité et parvint à la connaître entièrement.

Le maréchal de Senneterre qui se trouvait à Metz, ayant eu vent de cette étrange découverte, voulut voir cette héroïne et lui offrit le commandement d'une compagnie à cheval. Elle répondit n'avoir pris les armes que pour défendre son pays, non pour obtenir des faveurs de ceux qui ne cessaient d'y porter le pillage, l'incendie et la mort: Le maréchal la relâcha, rempli d'admiration pour un si grand courage, pour un si noble désintéressement.

Les aventures de cette femme vaillante n'ayant pas tardé à être connues d'une partie de l'Europe, la jeune fille comprit que sa modestie aurait de trop rudes épreuves à subir si elle rentrait au service. Elle demanda pour toute récompense à l'archiduc Léopold, alors Gouverneur-général des Pays-Bas, de lui faire obtenir un asile dans un couvent.

Elle prit le voile en 1563, à l'abbaye de Ste Gertrude, à Nivelles, où elle passa le reste de ses jours à invoquer la protection du ciel en faveur de sa patrie qu'elle avait si courageusement défendue sur les champs de bataille.

La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 80, sqqq. — *Aucune autre Biographie que nous sachions, n'a fait mention de cette femme aussi vertueuse que courageuse et célèbre.*

Lebreton, *Antoine;* v. BRETON, *Antoine, le.*

LECLERC, *Joseph-Pierre-François*, fils de Jean-Théodore, jurisconsulte distingué, et de Marguerite Schmit, est né à Luxembourg le 26 juillet 1790. Après avoir fait d'excellentes études et pris le degré de licencié en droit, il se fit inscrire au barreau de sa ville natale, en 1812, et devint bientôt un des premiers avocats du tribunal de Luxembourg. Il y eut même une époque où Leclerc et Thorn (v. son art.) étaient presque les seuls défenseurs employés dans les causes les plus épineuses où il s'agissait de discuter les subtilités juristiques les plus délicates.

Leclerc excellait surtout dans ce raisonnement serré qui ne laisse plus de réplique à la partie adverse, comme il était pour l'éloquence le digne émule de Thorn, son antagoniste presque habituel, au point que pendant cette période d'années le tribunal de Luxembourg était devenu une arène oratoire célèbre.

Outre les nombreux mémoires que Leclerc a fait imprimer à l'appui de ses causes, nous avons de lui: *Quelques observations sur la législation pénale;* vol. in 8°; Lamort, 1828. Cet ouvrage était destiné à combattre avec toute l'énergie de la conviction certaines dispositions que le Gouvernement voulait introduire dans le nouveau code pénal du Royaume des Pays-Bas dont le Luxembourg dépendait à cette époque.

Digitized by Google

Joseph-Pierre-François Leclerc avait épousé dame Anne-Barbe-Françoise Feyder. Il est mort le 4 décembre 1833.

Etat civil de la ville de Luxembourg. — Namur, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 222 et 731. — Souvenirs contemporains.

LEISTENSCHNEIDER, *Pierre*, fils de Michel Leistenschneider et de Catherine Klein, est né vers l'année 1743, à Dillingen en Lorraine, non à Sarrelouis comme son acte de décès le porte.

Après avoir fait de bonnes études qu'il poussa jusqu'à la licence en droit, sans que nous ayons pu découvrir à quelle université, il fut attaché en 1767 en qualité de secrétaire, à la commission nommée pour confectionner le Cadastre général du Pays de Luxembourg; ensuite et dans la même qualité à celle dite des charges publiques établie par édit. de S. M. l'Impératrice, du 24 mars 1771. L'établissement du cadastre avait, comme on peut bien le penser, trouvé beaucoup d'opposition de la part des détenteurs de biens nobles et monastiques, parce que ces biens, qui avaient été jusque là exempts de tout impôt, devaient être désormais compris dans les rôles des contributions. Aussi les membres de la commission, remplissant aux yeux des nobles et des prélats des fonctions odieuses, devaient-ils être récompensés de leur dévouement; et le gouvernement autrichien leur laissa l'option entre des lettres de noblesse ou des rémunérations pécuniaires. Les choix furent divers: et c'est de cette époque que datent quelques familles nobles du pays. Leistenschneider, avons-nous dit, qui a été attaché comme secrétaire à cette administration du commencement jusqu'à la fin, fit, dit-on à lui seul tout le travail et fut le plus mal rétribué, puisqu'il ne put, même avec son diplôme de licencié en droit, obtenir d'être inscrit sur le tableau du barreau attaché au conseil provincial, et ce sous prétexte qu'il était né français.

D'un autre côté, il devient évident d'après ce que nous venons de dire, qu'il lui fut très facile avec son emploi de puiser des données très-précises comme très-précieuses sur la statistique locale, non seulement dans les archives provinciales mais encore sur les lieux mêmes. Il profita de l'occasion, recueillit ces notes, les coordonna et en forma un travail important intitulé: *Catalogue général et alphabétique des villes, bourgs, villages, hameaux, châteaux et fermes de la province de Luxembourg, du nombre des laboureurs et des maisons qui se trouvent dans chaque endroit ainsi que les noms des offices et seigneuries dont ils ressortissent, avec désignation des quartiers de leur situation.* 1793. — *Revu, corrigé et augmenté en* 1794, *par Leistenschneider.*

Cet ouvrage est resté manuscrit.

Leistenschneider, qui passait pour une bonne tête, a toujours et beaucoup travaillé. En effet, il avait colligé *une énorme quantité de notes et de compilations historiques de toute espèce*, mais qui ne furent jamais coordonnées, à cause d'une insouciance de caractère qu'on doit lui reprocher à juste titre: nous ne savons même ce que ces données sont devenues. Le dernier abbé de St. Hubert lui porta toujours beaucoup d'intérêt; et c'est sans doute pour ce motif qu'il aura donné à ce prélat son Catalogue dont nous avons parlé plus haut, puisque l'original de cette œuvre a plus tard été retrouvé parmi les archives de cette abbaye. Nous en possédons une copie que nous devons à l'obligeance de Monsieur de Robaulx de Soumoy, auditeur militaire à Bruxelles.

Le 16 février 1797 Leistenschneider fut nommé aux fonctions de secrétaire-greffier de la municipalité, plus tard à la mairie de Luxembourg, puis à celles de secrétaire de la régence de la même ville. Cet emploi il le conserva jusqu'au 28 octobre 1820, où le conseil de régence lui accorda sa retraite avec pension sur la caisse de la ville.

L'arrêté que le Conseil prit à cette occasion est trop favorablement motivé pour que nous n'en communiquions pas ici un extrait:

« Le Conseil, *y est-il dit*, ayant égard

Digitized by Google

« aux longs et honorables services rendus « par le sieur Pierre Leistenschneider en « sa qualité de secrétaire-greffier de la mu- « nicipalité et de la mairie et en celle de « secrétaire de la Régence, depuis son « entrée en la première qualité, à l'époque « du 16 février 1797 continuée sans inter- « ruption jusqu'à ce jour;

« Voulant pourvoir à ce qu'une aussi « longue carrière *augmentée par trente an- « nées de services rendus à l'Etat avant « son entrée dans les fonctions municipales* « soit dignement récompensée;

« Arrête etc. »

La lettre d'accompagnement de cette résolution ajoute : « En vous accordant cette « pension en même temps que votre re- « traite honorable, la ville de Luxembourg « reconnaît les longs et loyaux services que « vous lui avez rendus dans une carrière « que vous avez parcourue avec autant de « zèle que de droiture et de distinction. « Mais cela ne suffit pas, Monsieur, nous « laisserions une lacune dans l'expression « de notre satisfaction envers vous, si nous « n'ajoutions pas aux témoignages de la « gratitude du Conseil de Régence celui des « sentiments personnels que nous ont ins- « pirés en tout temps votre caractère et « vos vertus. »

Pierre Leistenschneider est mort à Luxembourg, le 24 avril 1837, à l'âge de 91 ans et quatre mois. Il avait été marié deux fois; d'abord le 17 janvier 1774 à Pétronille Kleber, fille d'un imprimeur de Luxembourg et décédée le 31 août de la même année; ensuite le 21 février 1777 à Marie Joséphine Dujardin. Nous n'avons pas appris le sort de ses enfants.

Annales de la Société historique d'Arlon; 1849 à 51; p. 56 sq. — Notes de Mr Weyer, secrétaire communal de Luxembourg. — Archives de la ville. — Souvenirs. — Le Catalogue cité dans le texte.

LE JEUNE, *Quirin*, co-seigneur de Bomal, mort vraisemblablement en 1634, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres l'article qui suit: « 1634. « Quirinus seu Quellin le jeusne condo- « minus in Boumal, filia ejus unigenita or- « dinem religiosarum celestinarum ingressa « Leodii ipse domum suam in quâ natus « totius Durbuti amplissimam in monaste- « rium sancti Francisci convertit. »

Nous ferons observer à l'encontre de ce passage, que Bertholet change les noms des personnages qui ont contribué à la fondation des Récollets de Durbuy. Il fixe cette fondation au 18 décembre 1628, et ajoute que Laurent Le Jeune — *non Quirin* — chanoine et doyen de Mæstricht, a donné à cette fin sa maison et quelques jardins; et qu'il établit en outre dans la même ville un cloître de Récollectines, d'autres auteurs nomment cette maison: de Pénitentes, dont sa nièce, nommée Marie-Angèle aurait été la première supérieure et y serait morte en odeur de Sainteté.

Ces deux versions ne peuvent être rendues concordantes qu'en admettant, ce qui du reste n'est pas impossible, que *Quirin* et *Laurent*, les Le Jeune, auraient été frères et qu'ils auraient l'un et l'autre contribué à la dite fondation par l'abandon de leurs biens patrimoniaux en commun; et que finalement, Marie-Angèle, fille de Quirin et nièce du chanoine Laurent Le Jeune, ayant d'abord pris le voile aux Célestines de Liége, aurait passé plus tard aux Récollectines ou aux Pénitentes de Durbuy.

En 1733, le 30 octobre, ainsi environ un siècle plus tard, nous trouvons que trois frères: Laurent, Jean-Baptiste et Joseph Le Jœune ont été anoblis. Ces trois personnages étaient-ils de la même famille? Laurent Le Jœune était seigneur de la cour et ban de Lullange, aujourd'hui canton de Clervaux dans le Grand-Duché de Luxembourg; Jean-Baptiste était avocat au Grand-Conseil de Malines; et Joseph seigneur propriétaire de la cour foncière de Fanzel, commune moderne de Mormont, au canton d'Erezée dans le Luxembourg belge. Les lettres-patentes d'anoblissement leur accordèrent pour armes: d'azur, au chevron d'or, chargé de trois œillets au naturel, feuillés et tigés

Digitized by Google

de sinople, accompagnés de trois étoiles d'or à six raies, deux en chef et une en pointe.

Viri illustres, III, N° 236.—Bertholet, VIII, 82, sq.—Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, 2me partie, II, 743.—Ungerechts.—Paquet, 65, fait erronément du nom de Baptême de Quirin ou *Quellin* Le Jeune une personne distincte, à laquelle il attribue les actes de Le Jeune.

LELCHER, *Jean*, est né pendant la première moitié du quinzième siècle, à Echternach, et obtint à Padoue le bonnet de Docteur en droit canon. De retour dans sa patrie il se fixa à Trèves où il exerça pendant de longues années l'état d'avocat consistorial et les fonctions d'échevin. En 1472 il fut nommé un des premiers professeurs de l'Université qui venait d'être créée dans cette ville; mais, dégoûté du monde il entra plus tard chez les carmes, obtint l'ordination et mourut dans le monastère de cet ordre.

Gesta Trevirorum, II; Annotat. 29.—Ad Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, II, 326.

Lemasson, *Barthélémy;* v. LATOMUS, *Barthélémy*.

LENZ, *Théodore*, fils d'un tisserand nommé Michel Lenz et de Marie Beck, est né à Schrondweiler, commune de Nommern, le 28 brumaire an X (19 novembre 1801).

Les parents du jeune Lenz ne pensaient pas, sans doute, à destiner leur fils à une carrière littéraire, à cette époque où le pays suivait les destinées exclusivement guerrières de la France, mais surtout à cause de l'exiguité de leurs moyens d'existence qui ne pouvaient leur permettre la pensée de le faire étudier. Et cependant Théodore était appelé à devenir, bien que pour un instant seulement, un des lauréats de l'université de Liége.

A défaut de son père, un de ses parents nommé Thill, menuisier de sa profession et également peu favorisé de la fortune, crut remarquer chez ce jeune homme des dispositions heureuses; il en fit part à un séminariste qui demeurait pour lors chez son frère, curé à Cruchten, en attendant qu'il eût atteint l'âge canonique pour pouvoir être ordiné. Ce séminariste, nommé Welter, Henri, aujourd'hui desservant à Eppeldorf, charmé de trouver l'occasion de faire du bien en même temps qu'il se donnait de l'occupation, proposa au père de Lenz d'enseigner à son fils ce qu'on nommait alors les principes; Thill joignit ses instances à celles du vertueux diacre Welter, et ils réussirent à atteindre l'objet de leurs désirs.

Théodore Lenz qui avait alors treize ans d'âge et savait à peine lire, n'ayant suivi l'école de son village que pendant un an, ne tarda pas à faire les progrès les plus marqués. Cependant un an à peine s'était écoulé ainsi dans des études assidues, lorsque l'espoir de l'élève sembla tout-à-coup être déçu, parce que son généreux professeur était rappelé au séminaire de Metz pour finir ses études théologiques et pour recevoir les ordres sacrés: son absence devait durer deux ans, et pendant ce temps Théodore, abandonné à ses propres forces pouvait oublier ce qu'il avait appris; ou bien son père, revenu à d'autres pensées, pouvait vouloir l'occuper ailleurs. Mais la providence en avait disposé autrement. Avant son départ pour Metz, Monsieur Welter avait eu soin de recommander son élève à M. Thilmany, alors curé de Fischbach, et mort en 1844 curé à Vichten. Celui-ci consentit à lui continuer ses leçons et le jeune homme accepta cette offre avec empressement. Pour le logement et la pension il trouva l'un et l'autre dans la maison paternelle de sa mère, à Schoos, hameau situé à un kilomètre et demi de Fischbach. Et c'est ainsi qu'il passa encore quelques mois à étudier ses principes, jusqu'à ce que de nouvelles recommandations lui donnèrent accès au collége de Luxembourg et lui procurèrent de nouveaux Mécènes dans la personne de Messieurs Lamort, imprimeur (v. son art.), et Stammer, professeur de littérature allemande, qui le prirent entièrement sous leur protection

Digitized by Google

jusqu'à ce qu'il eût terminé ses cours d'humanités d'abord, ensuite pour le faire arriver en 1821 à l'Université de Liége où il devint bientôt un des élèves les plus distingués de la faculté des Lettres et Philosophie. Il y avait entendu les cours depuis deux ans lorsqu'en 1822—23 il travailla à répondre à la question de concours proposée par sa faculté : « Postulatur commentatio argumentum Theæteti ita exponens, ut inde appareat, quænam Platonis de scientia sit sententia, et quibus rationibus opposita philosophorum placita refellat. »

Son mémoire, de cinquante-six pages in 4°, imprimé dans les Annales de l'Université de Liége, obtint la médaille d'or. Soit que l'impression de ce brillant succès eût été trop forte pour la constitution délicate et nerveuse du jeune vainqueur, soit qu'il portât déjà le germe d'une maladie incurable, soit enfin que ces deux causes se fussent réunies, Théodore Lenz qui promettait de devenir un des plus grands génies dont sa patrie eût pu s'enorgueillir, succomba dix jours après son triomphe, le 16 octobre 1823, dans sa vingt-deuxième année. Ses camarades d'étude lui ont érigé un monument funéraire au cimetière de Robermont, à Liége, où ses os reposent. Son condisciple Ch. G. Eyschen (v. son art.) a prononcé son panégyrique à l'occasion de l'inauguration de ce monument.

Souvenirs contemporains. — Etat civil de Liége et de Nomern. — Renseignements fournis par M M. Englive et Eyschen. — Annales de l'Université de Liége, 1823. — Annuaire de la même université, 1830, 29, sq. — Panégyrique par Eyschen.

Lignières, *Jean de;* v. JEAN, *dit de Lignières.*

LITTARD, *ou Littart*, est cité comme Luxembourgeois par Guillaume de Wiltheim. Il était Docteur en droit et professeur dans cette faculté à l'université de Prague. Il florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle.

Les Enregistratures du Conseil provincial de Luxembourg portent en outre des Patentes d'anoblissement en date du 18 août 1643, en faveur de Jean Littart, de Grapfontaine dans la Seigneurie de Neufchâteau, et capitaine réformé. Ce Jean Littart aurait-il été le frère ou le neveu du personnage auquel cet article est consacré ?

Wilh. a Wiltheim, Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis, II, c. 6. § 3. — Archives du Conseil provincial de Luxbrg.; Reg. aux Commissions, N° 1102, p. 212, sq.

LONGUEVAL, *François-Joseph Feit, dit*, est né à Virton vers le milieu du dix-septième siècle. Il était fils de Jean Feit, dit Longueval, originaire de Musson et qui avait reçu des Lettres de noblesse sous la date du 5 avril 1644.

Comme son père, François-Joseph de Longueval embrassa la carrière des armes et servit la Maison d'Autriche. Il fut assez heureux pour découvrir en 1690 et dénoncer une grande conspiration tramée contre l'Empereur Léopold I et sa famille. En récompense de cette belle action, l'Empereur le créa Baron et le nomma Gouverneur de Brick en Silésie.

La famille de Longueval porte : d'azur, au lion d'or, la queue fourchue, passée en sautoir, couronné, armé et lampassé de gueules, tenant de la patte droite une épée nue garnie d'or. Timbre : une licorne naissante d'argent, aux crins, barbe et corne d'or, accollée d'azur, cotoyée d'un vol de trois rangs de sable.

Archives du Cons. Prov.; Reg. Comm. N° 1102, 99, sqq. — Tellot, Mémoires manuscrits. — Bertholet, VIII, 192. — Pirsart, I, fol. LXVIII. — Paquet, 65.

LORENT, *Théodore*, est né à Remich pendant le premier quart du dix-septième siècle. Après avoir fait de bonnes études il se voua à la pratique du droit. Sa réputation comme jurisconsulte et son habileté dans les affaires engagèrent le Grand-Conseil de Malines à l'adjoindre au conseiller Ludovisi lorsque ce dernier fut envoyé à Aix-la-chapelle pour aplanir

Digitized by Google

quelques difficultés surgies entre l'Empereur et le duc de Berg.

Il fut ensuite nommé directeur des archives de l'abbaye d'Echternach et il se distingua dans ces fonctions par son zèle et ses capacités, cherchant par une étude approfondie des actes du monastère, à défendre les droits que cette maison religieuse fondait sur ses titres authentiques. Plus tard il quitta cet emploi pour devenir échevin de la ville d'Echternach, poste qu'il occupa pendant un grand nombre d'années, au grand contentement des bourgeois, mais non de l'abbaye; parce que, connaissant parfaitement les droits respectifs des deux parties qui se trouvaient naturellement placées en présence et très souvent en opposition, il épousa toujours, peut-être avec un peu trop d'ardeur, disaient les religieux, les intérêts de la ville contre les usurpations de l'abbaye, ce qui fut cause que la ville fut entraînée à plusieurs procès coûteux que des hommes impartiaux et bien pensants ont été loin d'approuver.

Théodore Lorent mourut à Echternach, en 1785 ou 86, et a été enterré au cimetière de cette ville.

Nous aurions peut-être omis de parler de ce personnage dans cet ouvrage, parce que sa vie ressemble à celle de tant d'autres qui sont laissés dans l'oubli; mais nous avons jugé à propos de le citer à cause d'une œuvre qu'il a publiée et qui paraît avoir fait grand bruit dans le temps de son apparition, comme elle est encore rappelée de nos jours où elle est devenue très-rare : Vers l'année 1765 le monument d'Igel — village qui dépendait alors du Luxembourg — menaçait ruine par l'effet des ravages du temps, des efforts humains pour le déplacer et le transporter dans les jardins de Mansfelt, et peut-être encore par celui d'un ignare vandalisme. Les Etats du Pays ayant résolu de faire restaurer ce chef-d'œuvre de l'art, afin de le préserver d'une destruction imminente et prochaine, chargèrent Lorent de la surveillance des travaux. Celui-ci saisit cette occasion « pour en donner enfin une description exacte, *dit-il*, parce que de tous les « auteurs qui en avaient parlé jusqu'alors, « aucun n'y avait reconnu la vérité »; et en effet, personne n'avait eu une aussi belle occasion pour examiner le tout dans ses plus petits détails et de près, pendant la réparation décrétée. On devait ainsi s'attendre avec quelque raison qu'il livrerait le cas échéant des rectifications utiles sinon importantes.

Ortelius, Brower, Bertholet, mais surtout le Père Alexandre de Wiltheim et d'autres auteurs regardent, comme on sait, le monument en question comme un tombeau élevé en l'honneur de la famille des Secundins. Lorent combat cette opinion dans son ouvrage auquel il a donné pour titre :

CAJUS IGULA,
OU
L'EMPEREUR CAJUS
CÉSAR CALIGULA,
NÉ A IGEL
le 31 Août de l'an 764 de Rome ou 11me de J.-C. Ere commune.
ESSAI
Par forme de Dissertation
sur le sujet et l'Epoque du fameux Monument, appelé communément LA TOUR D'IGEL, *situé à l'extrémité du Luxembourg au bord de la Moselle, entre les Confluens de la Saare et la Sûre, avec les dessins de ses quatre faces en détail.*
A LUXEMBOURG,
De l'Imprimerie des Héritiers d'André [Chevalier.
M . DCC . LXIX.

Volume in 4°, de 148 pages, plus 9 planches outre le frontispice.

Nous donnerons ici une courte analyse de cet ouvrage, parce qu'il fournit pour expliquer le but de ce monument un système différent de celui qu'on lui attribue communément, et qu'il a en effet rectifié quelques erreurs matérielles de description chez ses devanciers.

Nous commencerons par ces dernières : Antoine Stephany, de Malines, peintre

Digitized by Google

luxembourgeois avait, au rapport d'Alexandre de Wiltheim, donné lieu à l'erreur où l'on était, que le trouçon de figure qui couronne le faite, était une aigle. Une observation attentive a donné à Lorent la pleine conviction que cette aigle prétendue était la moitié inférieure d'une figure ailée d'un génie, dont il a encore reconnu les jambes, l'une agenouillée sur le globe qui le supporte, l'autre étendue : Toutes deux sont nues jusqu'à la cuisse, bien formées et bien conservées, dit-il. Il s'y trouve en outre des restes d'une draperie ou d'un voile descendant des deux côtés, et derrière lequel on voit les portions inférieures d'ailes à moitié déployées. — Une seconde erreur qu'il a redressée est celle qui admettait que le globe sur lequel repose cette figure serait en fer creux et renfermerait des cendres. Il a en effet eu lieu de s'assurer que ce globe est de la même pierre que le reste du monument, et que sa moitié supérieure ne fait qu'un avec le génie tandis que l'inférieure forme partie intégrante de la portion du monument sur laquelle elle repose. Du reste la chose est très visible encore de nos jours, même à l'œil nu; et nous sommes à nous demander comment Bærsch et d'autres ont pu croire que Mansfelt ou tout autre aurait fait emporter le globe en fer avec les cendres et l'aurait fait remplacer par la boule en pierre qui s'y trouve de nos jours.

Après avoir établi la vérité, quant à ces points, l'auteur énonce son opinion sur la destination du monument, et il l'emprunte à Herold : « De Germaniæ veteris veræ, « quam primam vocant, locis antiquissimis, « etc. Cette opinion consiste à admettre que *la pyramide d'Igel aurait été construite en vertu d'un décret du Sénat, aux frais des Tréviriens et en l'honneur de Germanicus, fils de Drusus et de son épouse Agrippine, à l'occasion de la naissance de leur fils* Cajus César Caligula, *dont Agrippine serait accouchée en cet endroit le* 31 *août* 764 *de Rome, ou la onzième de l'ère vulgaire.*

Il s'efforce, pour donner de la vraisemblance à son système, à démontrer que Caligula serait né à Igel; et il croit que le nom de Caligula dérive plutôt d'Igula — qui aurait peut-être été un des anciens faubourgs de la ville de Trèves (!!!) — que Igula ne viendrait de Caligula.

Une observation des figures, faite à son point de vue, lui suggéra en outre la pensée que la quatrième Eglogue de Virgile pourrait bien avoir trait à ce monument, de manière que l'on pourrait dire qu'il représenterait en dessins la pastorale du poëte. Les figures ajoute-t-il, prises dans leurs rapports et leur sens allégorique, semblent exprimer au sens propre et moral la sagesse égyptienne plutôt qu'un système ordinaire de mythologie poétique. Qu'ainsi pourrait être fondée la supposition qui admettrait qu'un druide instruit aurait fourni le modèle de ces emblèmes.

Après avoir donné la description des sculptures des quatre côtés, Lorent prétend que les Tréviriens auraient élevé ce monument en l'honneur de Germanicus, pour flatter ce général qui avait si longtemps vécu parmi eux, qui avait protégé leur pays contre les incursions des Germains, qui avait si bien distribué les contributions et leur perception, qui avait finalement su maintenir la discipline militaire. Qu'au surplus l'estime générale que l'on avait pour Agrippine, son épouse, avait pu y avoir été pour quelque chose aussi.

Arrivant à l'inscription qui, au sentiment de Lorent comme de plusieurs autres antiquaires plus modernes, avait déjà subi tant de variations et d'interpolations, elle fut pour lui un objet d'attention particulière. Il prétend l'avoir déchiffrée telle que nous allons la rapporter, et critique Alexandre de Wiltheim d'avoir, de dessein prémédité, changé, omis et substitué des lettres, voir même des mots entiers. La voici, telle qu'il la donne :

DT LCV VOCA¯M
NO
AIC LIS SECVND VIA NTINI ETL
[SAC

Digitized by Google

CAIAE CONIVGI SEC ND NIA NTINI
[ET L SAC
CIO MODESTO ET MOI ESTO MA-
[CEDONI FILIO EI
IVS IVC SECVNDIN 'SAVII II VVS
[ET SECVNDI
NIV CCA RVS PAR NI IBVS I I VN I IS
[ET
I I VIAI RIN ERVNT.

Il ajoute qu'il a été conduit à ce résultat par les motifs suivants : si l'on examine avec soin les restes de cette inscription, *dit-il*, on remarquera qu'elle renferme trois espèces de caractères de différents âges, mêlés aux lettres primitives, et placés les uns au-dessus les autres au-dessous, les autres enfin entre ces lettres. Que les unes sont réellement romaines et profondément gravées, tandis que les autres sont imitées avec peu de soin ; les dernières enfin très-mal formées, et plutôt grattées sur la pierre que gravées. Passant ensuite au récensement des lettres et de leur âge présumé et relatif, il ajoute que, de la première espèce sont : D. T. VOCA‾ peut-être encore LCV de la première ligne ; NO à la fin de la seconde ; AIC. EI. PVBL. PA. de la troisième ; CAIAE de la quatrième ; peut-être encore MACEDON de la cinquième ; SECVND de la sixième, ce que cependant on ne saurait affirmer, parce qu'il s'y trouve des lettres qui sont plus gâtées que les autres.

Les lettres ‾M à la fin de la première ligne ; IVC et ERVNT de la sixième, sont assurément de la dernière espèce, et tracées par une main peu habile.

Il est étonnant qu'entre les lignes, même entre les lettres et les mots on trouve des restes ou des traces d'autres lettres ; ce qui prouve évidemment que la première écriture doit avoir été effacée.

Le plus grand comme le principal changement que cette inscription a subi, se trouve dans la lettre M que quelqu'un a formée avec peu d'art hors de l'A, parce qu'il ne savait pas expliquer le sens des lettres D. T. Par là la nature même de l'inscription a non seulement été changée en D. M. (Diis Manibus), mais encore celle du monument même.

Les plus anciens auteurs qui nous ont transmis cette inscription, ne se sont pas hasardés d'en compléter les premières lignes : Cependant Brower a ajouté dans la première : T. SECVNDINO SECVRO ; dans la seconde : ET SECVNDINO AVENTINO ; et enfin dans la troisième : FILIS SECVNDINI, etc. — Alexandre de Wiltheim y fit de nouvelles additions, plaçant dans la première ligne : ET VOCATIÆ ; dans la seconde : CONIVGI EIVS. — Cependant VOCA‾ se trouve si près placé de M qu'il est impossible d'intercaler entre eux la finale TIÆ.

De la manière dont ces auteurs s'y sont pris, il y a intercalation évidente des noms de trois personnages qui ne s'y trouvaient pas primitivement ; et ce sort, l'inscription originaire l'a vraisemblablement subi plusieurs fois, comme cela paraît résulter de la diversité des caractères qu'on y reconnaît. Pour convaincre davantage, l'auteur renvoie à la version donnée par Bertels comme terme de comparaison ultérieure. D'un autre côté, ajoute-t-il, Ortelius y a trouvé des lacunes qui n'existaient plus du temps de Brower ni d'Alex. de Wiltheim, qui, ce dernier les a trouvées remplies : Il faut dès lors conclure qu'on a fait de temps en temps des additions à cette inscription qui ne se composait primitivement que d'abréviations : Les lettres LCV de la première ligne et SECVND à la fin de la sixième, de même que quelque tombeaux de Secundins que l'on a découverts dans les environs y auront donné lieu.

Personne n'a encore donné fidèlement la dernière ligne de cette inscription, puisque tous les auteurs indistinctement en ont, les uns omis des lettres, les autres des mots entiers pour la faire concorder avec leurs systèmes respectifs d'interprétation. Si cependant on voulait composer un sens avec les lettres : II VI VIAL RIN ERVNT, on pourrait compléter comme suit :

Digitized by Google

IIII VIR VIAL. T. RENOVAVERVNT.

Par l'addition IIII VIRI, l'auteur de l'inscription aura voulu faire passer les Secundins pour des hommes importants.

En général, continue Lorent auquel nous avons emprunté tous ces raisonnements, il n'y a ni goût ni style dans cette inscription ainsi complétée; on n'y trouve pas cette précision qui était propre aux Romains, lesquels n'omettaient jamais, surtout sur les tombeaux de personnages marquants de même que sur les monuments, d'ajouter l'état et le caractère des défunts ainsi que l'époque et les consuls sous lesquels ils ont été construits: Il devient par conséquent très vraisemblable que cette inscription a été placée après coup; au moins il semble qu'elle n'existait pas du temps d'Ausone, sans cela ce poëte ou tout autre historien romain ou trévirois de cette époque en aurait fait mention.

A la fin de sa dissertation, Lorent a à son tour, complété cette inscription à sa manière, c'est-à-dire pour l'arranger à son système. Voici sa version qui diffère du tout au tout de celles des autres auteurs:

I. H. D. D.

D. T. SECVRITAS. TREVER. REVOCATM CAES. GERMANIC. DRVS. F. TIBER. PRIVIGNO AVG. N. R. EXER. IMP. REI. PVBLIC. PACATAE. CONSERV. GALLIAR. DEFENSOR. INVICTISS. ALEXANDR. MACEDON. ÆMVL. OB. AGRIPPIN. PVERP. HIC. CAIUM. SECVD ENIXAE. EX. D. SENAT. AMPL. C. P. Q. TREV. COSS. C. GERMAN. ET. C. FONT. CAPITON.

Et il la rend comme suit:

In honorem Domûs Divinæ.

Dicavit Titulum Securitas Trevirorum revocata Cæsari Germanico Drusi filio, Tiberii privigno, Augusti Nepoti, Romani exercitûs Imporatori, Reipublicæ pacatæ Conservatori, Galliarum Defensori invictissimo, Alexandri Macedonis æmulo; ob Agrippinæ puerperium hic Cajum secundum enixæ, ex Decreto Senatûs Amplissimi, Curia Populusque Trevirorum; Consulibus C. Germanico et C. F. Capitone.

Pour terminer, nous ajouterons que les figures des quatre faces, que notre auteur a ajoutées à son ouvrage, ne sont ni de la dernière fidélité ni d'une exécution achevée; plusieurs même, lorsqu'on les considère sous ce dernier point de vue, ressemblent à des caricatures; elles se trouvent d'ailleurs accomodées au système qu'il cherchait à faire prévaloir.

Si nous avons cru utile de donner ici une appréciation un peu détaillée de cette composition, c'est parce qu'elle ne se trouve plus dans le commerce, et que les auteurs les plus modernes de descriptions du monument d'Igel rappellent l'opinion émise par Lorent comme une des hypothèses en assez grand nombre qui ont été proposées pour déterminer le sens de ce monument, sans que jusqu'ici aucun d'entre eux ne puisse se flatter d'y avoir réussi d'une manière absolue et sans crainte d'objections fondées sous l'un ou sous l'autre rapport.

Dr Neunora, Abbildung des rœmischen Monuments zu Igel, gezeichnet und lithographirt von Christoph Harwich, mit einem erlæuternden Texte; Trèves, 1826, passim. — v. Haupt, Panorama von Trier und seinen Umgebungen, 271. — Hetzrodt, Nachrichten ueber die alten Trierer, 115, note 7. — v. Stramberg, Der Moselstrom von Metz bis Coblenz, 55, sqq. — Wyttenbach, Recherches sur les antiquites romaines de la vallée de la Moselle de Trèves, 92 à 119.— Gesta Trevirorum, III, 291. — Lorent, Cajus Igula, etc., cité dans le texte. — Notes communiquées. — Moller, Beschreibung des Sauerthales, 54.

Louis *de Luxembourg-Ligny;* v. LUXEMBOURG-LIGNY, *Louis de,* à l'Appendice.

LUDOLPHE, *dit d'Enschringen,* descendait de la famille noble de ce nom, originaire de l'Eiffel Luxembourgeoise, et qui possédait le castel de Rittersdorf dans l'ancien district de Bittbourg.

Ludolphe, fils de Jean d'Enschringen et d'Agnès de Bittbourg, lesquels époux vivaient en 1425, s'adonna à l'étude du droit et prit le bonnet de Docteur-ès-arts à Erfurt, celui de droit canon à Rome, et finalement celui de droit civil à Ferrare. Il devint de plus doyen de la collégiale

Digitized by Google

de St. Paulin et prévôt de celle de St. Siméon, l'une et l'autre à Trèves ; fut pourvu d'un canonicat à Liége et de la dignité de prévôt de Ste. Croix près de Mayence. Finalement, l'empereur le créa comte du palais impérial et de celui de Latran. Il fut aussi et successivement professeur, recteur et vice-chancelier de l'Université de Trèves, ainsi que recteur temporaire de la paroisse d'Echternach, laquelle était attachée à la dite université.

Ce grand homme remplit ces différentes dignités avec la plus grande distinction et sut se faire estimer de tous, surtout de l'Archevêque-Electeur de Trèves, Jean II, né marquis de Baden qui, disent quelques auteurs dignes de foi, le nomma également son chancelier : Et en effet ses vastes connaissances le rendaient digne de tant de distinctions.

Ludolphe d'Enschringen fonda en 1486, et dota richement le monastère de la Ste Croix, au lieu dit L'Hopital, près de Welschbillig. Il le plaça sous la Règle de St. Augustin et le voua à Sainte-Hélène, d'où lui vint le nom de *Helenenberg*, mont de Ste Hélène, que son emplacement a retenu jusqu'à nos jours. Ce monastère obtint en 1488 plusieurs beaux privilèges de l'archevêque Jean II de Trèves ; et en 1495 la fondation en fut confirmée par l'Empereur Maximilien I, à la prière du fondateur. Enfin en 1491 l'archevêque voulant reconnaître les éminents services que son chancelier lui avait rendus lui conféra en fief perpétuel, pour lui et ses héritiers des deux sexes portant son nom, plusieurs grands biens à et près de Trèves.

Ludolphe d'Enschringen mourut riche de mérites et d'honneurs, le 5 mai 1505, et fut inhumé dans le chœur de l'église du monastère de Helenenberg qu'il avait fondé comme nous savons, et où l'on voyait encore sa pierre tumulaire en 1820.

La famille d'Enschringen portait : d'or, à quatre burelles de gueules, au lion naissant de sable, la queue fourchue, brochant sur le tout. Cimier : un buste de femme ailé.

An Hontheim, Historia Trevir. diplom. II, 326, 332, 467, 493 et 521. — Gesta Trevirorum, II, not. C.; et Annotat., 28. — v. Strambach, Masinii Metropolis Eccles. Trevericæ, I, 204 et 213. — D. Calmet, Catal. des auteurs lorrains. — Brescu, Edition de l'Eiflia illustrata, de Schannat, II, pars prior, 106, sq ; III, pars altera, §. 2. 538. — Adresz-Kalender de Trèves, 1844, 266. — Pirabet, III, au mot Enschringen.

LUDOVISI, *Mathias*, ou plutôt *Jean-Mathias*, est né à Burg-Linster, sur la fin du dix-septième siècle. Ses mérites le firent créer chevalier du Saint-Empire, Patrice romain, Baron de Hongrie, Premier Conseiller actuel de la Chambre aulique des finances de l'Empereur et finalement secrétaire intime de l'Archiduchesse Marie-Elisabeth, Gouvernante générale des Pays-Bas.

Par Patentes du 23 octobre 1734, Jean-Mathias Ludovisi et son frère Pierre Ludovisi obtinrent confirmation de chevalerie de l'ancienne noblesse du Royaume de Hongrie, et de l'adoption du nom et des armes de la Maison d'Orley, avec supports. On sait qu'Orley blasonnait : d'argent, à deux pals de gueules, lesquels Ludovisi écartela : aux 2 et 3 : d'argent, à cinq burelles d'azur, au lion de gueules, couronné d'or, la queue simple. Cette adoption avait été consacrée par un acte direct du 4 novembre 1724. Depuis, les frères Ludovisi se sont écrits : *Ludovisi d'Orley et de Clarenz.*

Manuscrits Clomes. — Unerschuch. — Jaerns, Liste des titres de noblesse, etc., 28. — Archives du Siége des nobles de Luxembourg.

LUDWIGH, *dit Sentz;* deux frères de ce nom, natifs de Bindscheid au cercle administratif de Prum, se sont distingués en Autriche pendant le dix-huitième siècle, sous le Gouvernement de Marie-Thérèse : l'un fut général, l'autre professeur à l'Université de Vienne. Un troisième frère a été plus tard professeur à Olmutz.

Renseignements administratifs.

Ludwin, *St.;* v. LUTWIN, *St.*

LUSCHEN, *Elisabeth, Baronne de, dite Sœur Marguerite*, du Tiers-Ordre de St.

Digitized by Google

François, naquit au château de Stockert dans le Duché de Wurtemberg, le 24 décembre 1592. Son père se nommait Wolfgang-François, Baron de Luschen et sa mère Polixène, Baronne de Wormbt.

Marguerite était encore jeune lorsqu'elle perdit ses père et mère qui professaient le culte de Luther. Elle fut alors mise sous la tutèle de sa grand'mère qui la fit élever dans la croyance de sa famille. Mais par l'effet d'une disposition intérieure, une véritable vocation à laquelle la jeune fille aima de laisser un libre cours, elle conçut bientôt l'idée d'abjurer le Luthéranisme pour embrasser le Catholicisme. Cependant, comme elle vivait dans un pays où la dissidence était le seul culte admis, elle résolut d'abandonner le toit paternel et de renoncer à ses grands biens pour se rendre dans une contrée où elle pût exécuter son religieux projet. Elle prit des habits de pèlerin et partit un jour de bon matin, à l'insu de tout le monde. Son départ fut tellement secret que les personnes qu'on envoya à droite et à gauche pour s'enquérir de la route qu'elle avait prise et pour la ramener en cas qu'on la rencontrât, ne purent rien apprendre sur la direction qu'elle avait suivie. Elle arriva ainsi incognito à Anvers, et de là au monastère des Bénédictins d'Einfeld, où elle fit son abjuration.

Cette demeure ne lui ayant pas paru convenable, elle vint à Trèves; puis, vers 1617, à Luxembourg, mendiant son pain de porte en porte. Elle y embrassa le Tiers-Ordre de St. François, menant une vie excessivement austère et dans une contemplation presque continuelle. Elle était à Luxembourg depuis six ans environ lorsque, pour accomplir un vœu qu'elle avait fait depuis longtemps, elle entreprit de faire à pied le voyage de Notre-Dame de Lorette. A son retour elle demanda et obtint, afin de pouvoir plus librement vaquer à ses exercices de dévotion, une place dans le portail de l'église des religieuses dites du Saint-Esprit, ordre de Cîteaux, où on lui établit une petite cellule dans laquelle elle pouvait voir sur l'autel, entendre les offices religieux et assister à la messe.

Ce fut là qu'elle s'enferma vivante et qu'elle finit ses jours en véritable recluse, ne subsistant que des aumônes que lui apportait une confidente, et qui ne consistaient ordinairement qu'en un peu de pain et d'eau. Elle y mourut en odeur de sainteté, le 21 août 1651, et fut suivant ses désirs, inhumée dans l'église des Récollets. Le gouverneur, la noblesse, le conseil provincial et le magistrat de la ville suivirent son convoi. Elle a été enterrée devant l'autel de la Conception de la Ste Vierge, et on inscrivit sur sa tombe, qui était de marbre, l'épitaphe qui suit et qui retrace sa vie :

CY GIST LE CORPS
DE LA TRÈS-VERTUEUSE DEMOISELLE
DITE SOEUR MARGUERITE
Qui étant née d'une illustre famille, mais [hérétique,
S'est sauvée de la maison paternelle,
Et s'est retirée à Luxembourg,
Pour pouvoir y professer la Religion Ca- [tholique;
Laquelle ayant pris l'habit du Tiers-Ordre [de notre
Père S. François,
A vécu en Récluse pendant XXVIII. ans,
Dans une extrême austérité,
Et y est morte en odeur de Sainteté
Le XXI. d'Août MDCLI.
R. I. P.

En comparant les dates, on trouvera qu'elle est morte à l'âge de 60 ans et quatre mois moins trois jours; qu'elle s'est retirée à 32 ans chez les Urbanistes dites du St. Esprit; et que, ayant vécu un peu plus de six ans dans le monde avant sa reclusion, elle doit avoir quitté la maison de ses pères dans sa 26e année environ.

BERTHOLET, VI, 345, sqq. — Conversio, vita et obitus Venerabilis Sororis Margaritæ, reclusæ Luxemburgi, sub tertia regula S. P. N. Francisci; msert. in folio, à la Biblioth. de la Société archéol. de Luxbrg.,

Digitized by Google

N° 94 *. — Hubert Wenn, Leben der gottseligen Schwester Margaretha des dritten Ordens des hl. Franziskus, Klausnerin in dem hl. Geist-Kloster. — Macrts. Mazzai, 94.

LUTTANGE, *Nicolas de*, ainsi appelé soit parce qu'il appartenait à la famille noble de ce nom, soit parce qu'il était originaire du village de Luttange qui ressortit de l'arrondissement moderne de Thionville.

La famille noble de ce nom portait: d'argent, à l'aigle à une tête éployée, d'azur.

Nicolas de Luttange vivait à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième. Il avait embrassé la vie religieuse à Metz et devint prieur de la maison des Célestins de cette ville où il était entré le 1er octobre 1396. On lui doit une Chronique connue sous le nom de: *La grande Chronique des Célestins* qui paraît-il est perdue, mais dont les auteurs de la grande Histoire de Metz ont amplement profité. Ce manuscrit se composait de trois parties: 1°. Un traité des droits que l'Empereur avait à Metz, et une liste des Maîtres-Echevins; 2°. Un journal depuis l'année 1393 jusqu'en 1439, qui fut vraisemblablement celle de la mort de l'auteur; 3°. Un recueil d'anecdotes, de différentes mains, continué jusqu'en 1525.

Les Bénédictins, Histoire de Metz, I, Préface, IX. — Bécin, Biographie de la Moselle, II, 580. — Neubaur, Les auteurs luxembourgeois, 10. — Pierret, III.

LUTWIN, ou *Ludwin*, *Saint*, né pendant le septième siècle, en Austrasie, dit la légende, sans désignation plus particulière du lieu, sortait d'une famille très-considérable, puisque les auteurs rapportent qu'il avait été Duc et au service du roi Childebert. Il avait épousé une dame d'un rang élevé qui lui donna un fils nommé Milon. Lutwin était en outre neveu de St.-Basin, cinquante-cinquième évêque de Trèves d'après le catalogue du père Brower: Les prélats de ce diocèse ne portaient pas encore alors le titre d'archevêques.

Lorsqu'il fut devenu veuf il construisit un monastère sur ses propres terres près de la Sarre, et s'y retira avec les religieux de Damwillers qu'il y avait appelés parce qu'a Damvillers ils étaient continuellement exposés à être pillés et molestés par des seigneurs voisins qui se faisaient une guerre continuelle. Le monastère de Lutwin fut nommé Mediolacum, Metloch, au milieu du lac, à cause de sa situation. Le fondateur y vivait depuis un an dans les pratiques de la plus sincère dévotion lorsque St.-Basin, son oncle, abdiqua l'évêché de Trèves en 704, pour se retirer à l'abbaye de St. Maximin, afin d'y finir ses jours en paix.

Cette retraite ayant rendu le siége de Trèves vacant, Lutwin y fut appelé d'une voix unanime par le clergé et le peuple. Il quitta en conséquence sa chère solitude de Metloch et se chargea, bien qu'à regret disent ses Biographes, de la conduite spirituelle et temporelle du troupeau trévirois. Les Gestes de Trèves ajoutent qu'il fut en même temps évêque de Rheims et de Laon, et qu'il officia pontificalement, un même jour, dans ces trois cathédrales; mais cette assertion nous paraît au moins hazardée.

Quoiqu'il en soit, Lutwin mourut à Rheims, le 29 septembre 718, après un épiscopat de quatorze ans, et fut ramené à l'abbaye de Metloch par les soins de son fils qui l'y fit inhumer avec les honneurs dûs à son rang et à ses mérites. Du temps de Bertholet son épitaphe y existait encore; il nous l'a transmise, de même que Brower:

Hic pater insignis LUITWINUS, fons pie-
[tatis,
Cujus in hâc tumbâ requiescunt pignora
[sacra,
Quondam divitiis cùm polleret copiosis,
Est factus Monachus multis post forma fu-
[turus,
Viribus hic totis frangens incendia carnis,
Archimanditræ post hæc pignus subeunte,
Urbis Trevericæ gregis, et sortitus ovile,
Pastor agens vitam plenis virtutibus ipsam,
Tandem cum palmâ felix migravit ad astra,

Digitized by Google

Omnibus effectum tribuens poscentibus ip-
[sum,
Unde preces illi profundite mente fideli.
Pestis ut assiduè procul absit, sospite cive.

Les annales nous dépeignent Lutwin comme un homme excessivement vertueux et plein de piété, mais surtout d'activité à remplir tous les devoirs de l'épiscopat. Sans entreprendre le narré des miracles que l'on rapporte de lui, nous dirons simplement qu'il était constamment occupé à faire tous ses efforts pour faire fleurir la religion, pour décorer et pour doter convenablement les églises, afin que le culte pût être célébré partout avec la majesté qu'il réclame. Lutwin a été inscrit au catalogue des saints.

Brower, Annal. Trevir. I, 389 ad 363, passim. — Masen, Epitome Annal. Trevir., 175, sqq. — Bertholet, I, P. J. III; et II, 182. — De Feller, Dictionn. histor. litt. L. — Gesta Trevirorum, I, 70, sq. — v. Strambeg, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 501, sq. — Trittheim, De Viris illustribus Ordinis Sancti Benedicti; lib. II. c. 188; et IV, c. 72.

LUXEMBOURG,

LA MAISON RÉGNANTE.

Des personnes très-respectables nous ayant engagé à donner dans cet ouvrage une Généalogie complète de la *Maison régnante*, parce que cette généalogie n'a pas encore été convenablement écrite, nous nous sommes rendu à ce désir. Comme cependant nous avions résolu de ne pas répéter la Biographie des Princes régnants, parce qu'elle se trouve déjà dans l'Histoire générale du Pays; tandis que d'un autre côté, une série de noms placée là sèchement n'aurait offert de l'intérêt qu'à bien peu de lecteurs, nous avons jugé utile d'ajouter au moins sous la rubrique de chacun de nos dynastes quelques considérations sommaires sur l'état politique de la Patrie aux différentes époques historiques.

Sous un second paragraphe nous comprendrons la Biographie des cadets de notre Maison régnante qui se sont rendus recommandables; et nous renverrons enfin à l'*Appendice* ceux des personnages de la branche dite de *Luxembourg-Ligny et de St. Pol*, dont le manuscrit des Viri illustres a fait mention.

§. 1.

LUXEMBOURG, LA MAISON *comtale, puis ducale, royale et finalement impériale de*, descendait de celle d'Ardenne. Tous les auteurs s'accordent en effet à admettre que Sigefroy, qui fut la souche des dynastes de Luxembourg, était fils de Ricuin, duc de Mosellane, prince d'Ardenne et comte palatin: Quelques-uns ajoutent même que Sigefroy fut également comte palatin.

Cependant le plus grand nombre des historiens s'est borné là, négligeant de poursuivre l'ascendance de cette puissante race; parce que, disent-ils, ces recherches ne pourraient mener à aucun résultat positivement établi: comme si l'origine de la plupart des maisons nobles, même entre les plus puissantes, n'était généralement assise sur des données non positivement prouvées, à cause du vague dans lequel nous ont laissés les premiers siècles qui suivirent la décadence de l'empire romain.

Quant à la généalogie de la Maison de Luxembourg entr'autres, le Jésuite Bertholet a même cherché à tourner en ridicule les tentatives laboureuses que le Père Bertels, son dévancier comme historien du Pays avait faites pour arriver à une souche aussi reculée que possible. Mais personne n'ignore plus aujourd'hui que si ce Jésuite s'est arrêté court au père du premier Seigneur de Luxembourg, son ouvrage n'en est pas devenu plus estimable pour cela, puisque, pour exprimer nettement la pensée de tous les connaisseurs, il ressemble aussi peu à une histoire particulière d'un petit pays, écrite avec la méthode rigoureusement exigée pour un travail de cette nature, qu'un carré ne ressemble à un cercle.

Bertels il est vrai, a péché assez souvent par bonhomie dans les déductions qu'il a voulu tirer de certains faits ou de la similitude plus ou moins éloignée entre les noms de quelques localités avec ceux

de divinités payennes qu'il voulait voir partout; mais à part ces erreurs de pure appréciation, les faits qu'il a rapportés ont tous été puisés à des sources qu'il devait regarder comme authentiques ou au moins comme très-respectables, puisqu'il les avait prises dans les anciens mémoires des archives de son abbaye d'Echternach et dans celles d'autres maisons religieuses, de même que dans les chroniques les plus contemporaines et que l'on commence seulement de nos jours à apprécier à leur juste valeur. Ainsi par exemple, pour ne parler que de la généalogie ascendante de Ricuin, il l'a extraite du *Liber aureus d'Echternach*, manuscrit précieux écrit par le moine Théodoric pendant le douzième siècle, et dont nous possédons une copie, écriture du XVe siècle sur parchemin, en un petit volume in folio. Cette œuvre, rédigée pour prouver l'indépendance de ce monastère et destinée à être présentée à l'Empereur Henri VI comme une preuve peremptoire de cette exemption, avait été composée sur les chartres et les titres manuscrits originaux : les faits qui y sont consignés devaient donc être admis comme positifs; et il nous semble qu'ils le sont en effet bien que les circonstances sous lesquelles ils y sont représentés, diffèrent très-souvent de la manière de voir sous laquelle les historiens postérieurs les ont considérés.

Ainsi, la généalogie donnée par Bertels et qui commence à Marcomer-le-grand, est fidèlement extraite du Liber aureus qui la continue jusqu'à Pépin et Plutrude, fondateurs d'Echternach ou au moins de son monastère. Il n'y avait dès lors pas là matière pour Bertholet à tourner son dévancier en ridicule et à dire que le contenu de l'œuvre de Bertels n'est qu'un tissu de fables, et ce d'autant moins que tous les personnages dont cette descendance se compose sont exactement et personnellement connus par leurs qualités, leur extraction, leurs alliances et leur filiation; il ne s'agissait donc que de les relier les uns aux autres.

Dans cette partie de son ouvrage, Bertels a trouvé l'occasion de rapporter l'origine des familles les plus puissantes du pays à la souche régnante commune, de façon que d'un coup d'œil on peut en poursuivre la succession entière; et en ceci, d'après les preuves unanimes tant des archives de ces familles mêmes que le sentiment de tous les généalogistes, ses sources ont été de la dernière exactitude; pourquoi donc celles qui lui ont appris la généalogie de la maison-souche ne l'auraient-elles pas été ou l'auraient-elles été moins?

D'un autre côté, les générations princières depuis Pépin d'Herstal, où le *Liber aureus* termine ses données, jusqu'à Ricuin, ne sont ni si nombreuses ni si obscurément conservées pour que les archives qu'il avait à sa disposition eûssent nécessairement dû l'induire en erreur.

Arrivé à Ricuin, les mêmes Chroniques ainsi que les chartres devaient le guider; et il les a mises soigneusement à profit: mais il était le premier qui se fût occupé à réunir en une seule suite ou série généalogique les personnages dont il rencontrait la mention dans ces monuments historiques; et il n'a pas pu consulter tous les actes; de sorte qu'il a laissé des lacunes; et de ces lacunes mêmes il a dû résulter parfois de fausses appréciations, des erreurs, nous le confessons franchement: mais pour les plus anciens comtes seulement. C'est là le seul reproche qu'on puisse lui faire, reproche qui cependant ne doit pas lui être imputé à péché; car s'il n'avait pas écrit, ses successeurs n'auraient pas pu faire mieux que lui en complétant ses omissions: d'ailleurs comme lui, ses successeurs, même entre les plus graves, n'ont pas tous réussi à établir ces lignées généalogiques sans erreur aucune.

Après ce préambule que nous avons jugé nécessaire, nous entamerons directement la matière que nous nous sommes proposé de traiter dans cet article, à savoir: nous établirons la généalogie entière de la Maison régnante de Luxembourg,

Digitized by Google

qu'avec Bertels nous irons prendre à son plus ancien berceau connu, à Marcomir-le-grand, pour la continuer dans la Maison impériale d'Autriche jusqu'en 1795.

Cette continuation indiquera incidemment le motif le plus apparent pour lequel le peuple luxembourgeois, qui fut toujours très-attaché à ses souverains légitimes, a si sincèrement aimé ses princes autrichiens.

Dans ce travail qui ne sera pas déplacé dans la Biographie luxembourgeoise, nous établirons la généalogie de notre maison régnante, non en copiant aveuglement l'un ou l'autre de nos historiens, mais en allant puiser aux sources mêmes pour chacun des personnages qui y seront dénommés. Nous n'adepterons en un mot ni le *système* de Bertholet, que la plupart de ses successeurs ont suivi aveuglément, ni les allégations quelquefois non assez fondées de Bertels. Nous n'aurons aucun système à nous, parceque nous ne nous laisserons guider que par les titres et les preuves les plus irréfragables.

D'un autre côté et tout d'abord, sans nous occuper de l'époque de l'origine des ARMOIRIES *ou* ARMES DE FAMILLE, que les Maisons princières comme les simples nobles adoptèrent comme signes distinctifs ou pour marques d'honneur, nous dirons que Walram le jeune, duc de Limbourg et second époux de LA GRANDE ERMESINDE DE LUXEMBOURG, dota vers 1214 le Pays de l'écusson qu'il a conservé jusqu'à nos jours. Ces armes sont celles de l'ancien Duché de Limbourg avec addition d'une brisure, pour marquer que Walram était fils puîné.

Le Limbourg franc ou aîné porte : *d'argent, au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchue, passée en sautoir.*

En introduisant cet écu dans le Luxembourg, Walram y a *ajouté une brisure*, avons-nous dit ; et cette brisure consiste en *cinq burelles ou barres horizontales d'azur, en laissant le lion brocher sur le tout.*

AINSI, LA PARTIE SUPÉRIEURE DE MÊME QUE LA POINTE DE L'ÉCUSSON D'ARGENT SON CONSERVÉES NUES OU D'ARGENT. En effet, d'après une règle constante de l'art héraldique, la brisure ou l'addition d'un meuble quelconque doit conserver à l'écu son émail primitif entier ; c'est-à-dire que, après cette ajoute comme avant, tout le monde doit absolument reconnaître la couleur originaire de cet écusson.

Ceci posé, en adoptant les cinq burelles d'azur pour les ajouter à l'écu d'argent, Walram a dû comme nous l'avons dit, disposer ces barres horizontales de manière à *conserver l'espace supérieur* ET *la pointe libres ou d'argent,* et constituer ainsi sur cet écu en tout *onze bandes* alternant, en commençant en haut par une bande d'argent, puis une d'azur, puis une d'argent ; et ainsi de suite, *pour avoir au bas, à la pointe* ET POUR LA DERNIÈRE UNE BANDE *ou une espèce de triangle irrégulièrement formé,* D'ARGENT COMME LA BANDE SUPÉRIEURE OU LA PREMIÈRE.

Nous avons été engagé à consigner ici cette remarque extrêmement importante, parce que dans la confection des cachets dont les différentes branches d'administration du Pays se servent actuellement pour sceaux et pour timbres, CETTE RÈGLE DE NÉCESSITÉ ABSOLUE N'A PAS ÉTÉ OBSERVÉE *sur tous,* LES UNS *étant régulièrement gravés, en* PRÉSENTANT LA POINTE BLANCHE, LES AUTRES AYANT *la cinquième burelle d'azur ou bleue placée tout à* LA POINTE, *qui, cette dernière est dès lors* BLEUE, *non blanche. En un mot, il n'y a pas d'uniformité dans cette gravure, comme si l'art était encore à sa naissance.*

Les armoiries formant un vrai langage, doivent nécessairement être tracées avec la dernière exactitude, comme les mots doivent l'être d'après les règles de l'orthographe si l'écrivain ne veut se rendre ridicule ou passer pour un ignare. Les armoiries sont en un mot en peinture les noms des familles qui les portent ; et à cause du grand nombre de familles de ce genre on ne peut pas prendre trop de précautions pour tracer ces noms en caractères

Digitized by Google

chevaleresques avec la dernière exactitude; le moindre trait dévié, ajouté ou omis pouvant occasionner un méprise, mais au moins un ridicule.

Ces préliminaires posés, nous commencerons notre travail généalogique.

A. Maison d'Ardenne.

Généalogie établie par l'Abbé Bertels, sur les manuscrits anciens de son monastère.

Marcomir *le grand* eut pour fils Pharamond duc de la Franconie orientale et premier roi des Francs en 420. Il avait épousé Argotte fille du roi des Cimbres et mourut en 427.

Il laissa trois fils : Clodion *le chevelu, Francion* et *Marcomir II*. Les actes de ces deux derniers nous sont restés inconnus.

Clodion, surnommé *le chevelu* à cause de sa longue chevelure, devint à son tour roi des Francs et épousa Basine fille de Widelphe, duc de Thuringe; d'où naquirent :

Phriso, mort jeune d'un coup de flèche; Albéron qui suit; *Reginald* et *Ranchère*. Nous n'avons aucune notion sur ces deux derniers.

Clodion le chevelu eut aussi *Mérovée* qui naquit d'une concubine. Ce prince qui, paraît-il, était plus âgé que les fils légitimes, fut nommé tuteur de ces derniers dès la mort du père; mais il réussit ensuite à les supplanter et à s'emparer du trône en se faisant déclarer roi des Francs. Il avait épousé la fille d'un roi de Bourgogne et mourut en 468. Son fils *Childeric* et son petit-fils *Clovis* furent successivement proclamés rois des Francs. Clovis épousa une nièce de Gundebold, roi de Bourgogne, laquelle le rendit père de *Clodomir* qui fut roi d'Arles; de *Clotaire*, roi de Soissons et de *Childebert*, roi de l'île de France. L'aîné et le plus jeune de ces trois princes moururent sans hoirs. Clovis eut aussi un fils naturel qu'on nomma *Thierry* et qui devint roi d'Austrasie ou de Metz, duc de la Lorraine-inférieure et marquis du Saint-Empire. Nous ne connaissons pas le nom de son épouse qui lui donna *Théodebert*, mort sans hoirs, et *Clotilde* qui fut mariée à Charles, duc de la Hesbaie ou de Tongres. Quant à Clotaire, roi de Soissons dont il a été question, il eut un fils, *Dagobert* qui devint roi de France, et *Blitilde* épouse d'Ansbert lequel de sénateur romain était devenu marquis du Saint-Empire sur l'Escaut. Du chef de sa femme, Ansbert fut reconnu duc ou prince de Mesellane. Nous reviendrons à ce prince qui était petit-fils d'Albéron qui va nous occuper.

Nous retournons à la lignée légitime en la reprenant là où nous l'avions abandonnée :

Albéron *ou* Auberon, fils de Clodion le chevelu, devint seigneur d'Ardenne. Il épousa Argotte fille de Théodoric roi des Goths, dont il eut Waubert et quatre autres fils. Ces derniers moururent jeunes.

Waubert épousa Lucille, fille de l'Empereur Zénon et mourut en 528, père d'Ansbert et de Waubert II qui furent l'un et l'autre créés sénateurs romains. Waubert II, le cadet, fut duc d'Ardenne et du Hainaut en 520. Il épousa Clotilde fille d'Amalric, roi d'Italie qui lui donna *Waubert III* et *Brunulphe*. Ce dernier devint comte du Cambresis et eut un fils nommé *Brunulphe II*. Celui-ci, sur lequel nous n'avons aucune particularité, fut à son tour père de *Rodulphe* qui mourut sans postérité après avoir hérité de sa cousine Waudru la principauté d'Ardenne, et de sa femme, nommée Agye, celle du Hainaut. Waubert III, l'aîné des fils de Waubert II, fut duc d'Ardenne et du Hainaut après son frère. Le nom de son épouse nous est resté inconnu. Il en eut deux fils, *Waubert IV* et *Brunulphe*, ce dernier mort sans postérité, peut-être même sans alliance. Waubert IV au contraire devint père de *Waubert V* qui épousa une fille du roi de Thuringe qui lui donna *Ste.-Aldegonde*, fondatrice du monastère de Molbod en Hainaut, où elle entra en religion; et *Waudru*, princesse d'Ardenne et comtesse du Hainaut, qui fut mariée à Maldegarde roi de

Digitized by Google

Hollande, d'où deux fils et autant de filles, qui tous quatre entrèrent en religion.

Nous revenons à Ansbert, l'aîné des deux fils de Waubert I. Nous avons vu qu'il fut créé sénateur romain avec son frère Waubert II. Plus tard il obtint le marquisat du Saint-Empire sur l'Escaut et enfin le duché ou la principauté de Mosellane, pays qui comprenait tout le territoire qui s'étend depuis Metz jusqu'à Cologne, *ainsi également le Luxembourg*. Il épousa comme nous l'avons vu, Blitilde fille de Clotaire roi de Soissons, qui lui donna Anchise *ou* Arnoul, qui va suivre, *Fériolde*, qui fut évêque de Mæstricht; *Mederic*, évêque d'Auxerre; *Clodulphe*, mort sans postérité; et *Tarsite*, religieux béatifié.

Anchise *ou* Arnoul, *surnommé* Boggise, l'aîné des enfants d'Ansbert, succéda à son père au marquisat du Saint-Empire sur l'Escaut. Il épousa Oda fille de Guizon duc de Souabe, d'où naquirent: Arnoul; *Modoalde* qui fut archevêque de Trèves; *Wandelin*, moine sanctifié; *Ste. Affre*; *Sévère*, abbesse à Trèves; *Ode* sur laquelle nous n'avons aucune particularité et finalement *Guize*, qui fut unie à Gerwin, duc de Lotharingie.

Arnoul, l'aîné, succéda à son père et épousa Doda, fille de Wiber comte de Boulogne, qui le rendit père de trois fils, Clodulphe; *Anchise II;* et *Walchise*. Plus tard Arnoul se fit Ermite, puis devint évêque de Metz et enfin redevint ermite après avoir abdiqué son évêché. Il mourut en 604 et fut inscrit au catalogue des Saints: sa femme s'était volontairement séparée de lui lorsqu'il embrassa la vie érémitique et était entrée en religion à Trèves.

Quant à ses fils, Walchise, le plus jeune fut sénéchal et comte de Verdun. Il devint père de *Ste. Vaudru*.

Anchise II, le puîné, devint marquis du St. Empire, duc de Tongres et de Brabant après l'abdication de son frère aîné, comme nous le verrons. Il avait épousé Begge, fille de Pépin I ou le Gros, d'où naquit *Pépin*, dit de Herstal, duc de Brabant, marquis du Saint-Empire, comte de Namur et majordome. Celui-ci épousa à son tour Plectrude qui lui donna *Drogon*, et *Grimoalde* mort avant son père, après avoir été marié à une fille de Radbode duc de Frise. — Outre ces deux fils légitimes Pépin d'Herstal en eut deux autres d'une concubine nommée Alpaïde: *Carloman* le puîné, qui se fit religieux, et *Charles*, surnommé *Martel* qui fut administrateur du royaume d'Austrasie, ensuite salué roi. Il épousa Galtrude, d'où *Carloman* roi d'Austrasie et de Suabe, ainsi que *Pépin*, roi de Bourgogne et d'une partie de la France.

Quant à *Drogon*, le fils aîné de Pépin d'Herstal et de Plectrude, il fut comte de Champagne et majordome du roi de France; il mourut aussi avant son père. Son épouse, nommée Thiébaulde lui avait donné un fils, *Thibaut* qui devint duc de Brabant et comte de Champagne.

Revenons à Clodulphe, fils aîné d'Arnoul et de Doda, comtesse de Boulogne.

Clodulphe devint duc de Mosellane, 1er duc des Allemands et comte palatin. Il fut tué par Ebroïn maire du palais de Neustrie, et avait épousé Amalberte, fille de Carloman duc de Brabant. De cette union sortirent: Martin, l'aîné; *Basin* qui devint archevêque de Trèves et fut inhumé à St. Maximin où il s'était retiré après avoir abdiqué son évêché; *Arnoul* comte de Toulouse; et *Agnoralde* comte du Chaumontois.

Martin qui vient d'être nommé hérita des terres de son père. Il s'était marié à Béatrix fille unique et héritière de Hidulphe duc d'Ardenne, lequel était fils à son tour de Brunulphe III qui avait hérité de ce duché de Rodulphe dont il a été parlé et qui avait épousé Ste. Agye (v. plus haut). Martin laissa de son alliance: Eleuthère et Lambert.

Eleuthère, l'aîné, succéda au père en qualité de duc de Mosellane et d'Ardenne, ainsi qu'en celle de comte palatin. Il avait épousé Béatrix fille de Sigisbert comte

Digitized by Google

de Habsbourg et héritière de la Hesbaye, laquelle dernière entra par là dans les domaines de la maison d'Ardenne. Eleuthère mourut sans enfants et sa veuve se fit religieuse-ermite à St.-Vendelin. Lambert, fils puîné de Clodulphe et de Béatrix succéda au patrimoine de sa famille après le décès de son frère aîné. Il fut ainsi duc de Mosellane, prince d'Ardenne ainsi que comte palatin et de Hesbaye. Il épousa Marie fille du comte de Boulogne, et, sur la fin de ses jours il se fit moine à Metloch. Quatre fils étaient nés de son mariage : Lothaire, l'aîné; Adelrede le puîné, qui fut *duc* de Boulogne et devint père *d'Eritengolde; Valeand,* le 3e ou selon d'autres, le 4e évêque de Liége depuis que ce siége avait été transféré dans cette ville; et *Widot* gouverneur de la Gueldre.

Lothaire, le fils aîné de Lambert et de Marie comtesse de Boulogne, hérita des biens de son père, fut duc de Mosellane et prince d'Ardenne. Il mourut en 778 et fut inhumé à Metloch. Il avait épousé Térence fille d'Astolphe roi des Lombards, qui l'avait rendu père de Frédéric et d'*Hermengarde*, laquelle fut mariée à Henri comte de Salm.

Frédéric devint duc de Mosellane, prince d'Ardenne et comte palatin. Il épousa 1° Félicité fille de Henri, comte de Salm, sa nièce, laquelle mourut sans enfants; 2° Anne fille du roi de Bretagne qui lui donna: Sadiger; *Ethico* archidiacre de Trèves; et *Elisabeth* mariée à un comte de Zehringen.

Sadiger succéda au patrimoine de ses pères et épousa Mathilde, fille d'Ethico comte de Hainaut, dont naquit : Régnier qui fut après son père duc de Mosellane, prince d'Ardenne et comte palatin. Ermengarde, fille de Lothaire I lui donna : *Gislebert,* premier gouverneur de la Lotharingie et seigneur de Jupille, en 916, lequel avait épousé Gerberge fille de l'empereur Henri surnommé l'Oiseleur; Ricuin, qui suivra; *Otton* comte du Chaumontois; *Théodoric* duc d'Alsace; *Vigebert* moine; et *Lothaire* archidiacre de Liége.

Ricuin, fils puîné de Régnier et d'Ermengarde *fut la souche commune de la maison de Luxembourg qui, dans la personne d'un des fils de ce seigneur se constitua en lignée propre et indépendante; de celle de Chiny que forma une fille; enfin de celles de Bouillon, de Bar, d'Arlon, etc.* Ricuin était duc de Mosellane, comte d'Ardenne, de Verdun, de Bouillon et de Hesbaye, ainsi que seigneur d'un fief dit Guerrium que les auteurs interprêtent par Kœrich. Il avait épousé Mathilde fille d'Evrard duc de Franconie et de Worms et mourut en 945, père de *Godefroid,* surnommé le Barbu comte d'Ardenne, de Bouillon et de Verdun, d'où la branche dite des ducs de Bouillon; *Otton,* duc de Mosellane qui épousa Hélène fille de Herman comte de Bamberg et de Souabe, d'où sortit plus tard la maison de Bar; Sigefroy, première souche des seigneurs, ensuite comtes, puis ducs de Luxembourg, vers lesquels nous reviendrons; *Falco,* marquis du Saint-Empire sur l'Escaut; *Bonne, ou Gutte* épouse de Charles fils du roi de France; enfin *Mathilde,* la plus jeune, de laquelle les comtes de Chiny tirèrent leur origine. Cette dernière princesse fut unie à Arnoux de Granson (v. l'art. Chiny, Arnoux de Granson, Cte de), et obtint en dot la terre de Chiny dont ces époux et leur postérité adoptèrent et retinrent le nom.

Nous ne continuerons ici que la généalogie directe de la maison de Luxembourg à laquelle cet article est consacré.

B. Maison de Luxembourg *proprement dite.*

I. Sigefroy, troisième fils de Ricuin d'Ardenne et de Mathilde de Franconie est rappelé comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « Sigefridus primus comes « Lucelburgensis orsus suum comitatum a « pia advocatia seu patriocinio abbatiarum « et monasteriorum sancti Maximini ad « Treviros et Sancti Willibrordi Epternaci « quorum fundationes auxit pater inclytus « Sanctæ Cunegundis Imperatricis sepultus

Digitized by Google

« Treviros in Sancto Maximino. » (III, N° 176.)

Sigefroy obtint pour patrimoine les domaines dont s'est plus tard composé le noyau du Pays de Luxembourg. Il se disait seigneur de Guerrium, qu'on a dans la suite voulu retrouver dans le vocable moderne de Kœrich, et prenait titre de comte, qui semble avoir, vers ce temps, commencé à être porté de père en fils dans sa race, *sans toutefois qu'il fût applicable à un domaine quelconque*, puisque les grands fiefs n'étaient pas encore absolument héréditaires pendant le dixième siècle. Il se disait en effet : *Comes Sigefridus, de nobili genere natus.*

Sigefroy échangea en 963 avec Wiker, abbé de St.-Maximin, la terre de Viulna ou Feulen contre les ruines du castel gallo-romain de Lucilinburhut qu'il fit réparer et dans lequel il fixa sa résidence. Bientôt après des habitations furent élevées autour du manoir et ce fut là l'origine de la ville actuelle de Luxembourg. Il avait épousé Hedwige fille d'Eustache de St. Pol et de Gaines et mourut vers 998. Sa femme le suivit environ deux ans après dans la tombe. Ils ont été inhumés dans l'église du monastère de St. Maximin près de Trèves dont Sigefroy avait été l'avoué ou protecteur.

Une nombreuse famille naquit de son mariage :

a) *Henri, dit le vieux* (Ier dans la généalogie), pour le distinguer de son neveu qui portait le même nom, paraît avoir été l'aîné. Dans le partage de la succession paternelle il obtint le comté d'Arlon avec l'advocatie de St.-Maximin et d'Echternach. Plus tard il fut nommé duc de Bavière par l'empereur Henri IV. Ce seigneur avait épousé Adelaïde, sœur d'Albert qui constitua la maison de Lorraine. Il mourut en 1027 et fut inhumé à Osterhoven. Son fils, nommé Henri comme lui, est décédé en 1032 et repose à Trèves.

b) *Sigefroy II*, que quelques auteurs ont confondu avec son père tandis que d'autres en ont fait un second seigneur de Luxembourg, est mort célibataire, en 993 et avant son père.

c) *Adalbéron I*, qui obtint les ordres et devint prévôt de la collégiale de St. Paulin, à Trèves (v. son article : Luxembourg, Adalbéron de, Prév. de St. P.). Il est mort en 1037.

d) *Théodoric I*, fut évêque de Metz (v. son article : Luxembourg, Thierry de, év. de M.). Il mourut en 1046.

e) Frédéric (Ier dans la généalogie), qui suivra.

f) *Giselbert* fut comte de la Mosellane et mourut en 1005, d'une blessure qu'il reçut pendant une révolte à Pavie. Nous n'avons pas découvert le nom de son épouse qui lui avait donné *Conrad*, comte d'Arlon après son oncle Henri I qui précède, et mort vers 1040. Ce seigneur constitua à proprement parler la lignée directe des comtes d'Arlon, puisque son fils, *Walram I* qui avait épousé Adelaïde fille de Théodoric duc de Lorraine, hérita ce comté et le transmit d'abord à sa postérité, à *Fulcon* son fils aîné, qui mourut sans hoirs, puis à *Walram II*, qui de Jutte ou Judith de Luxembourg, fille de Frédéric II, puîné de ce nom, n'eut qu'une fille, *Adèle*, laquelle le transporta à son époux Henri II duc de Limbourg. Après ceux-ci, *Walram* leur fils puîné en fut gratifié par son père, avec le titre de marquisat, à l'occasion de son mariage avec la grande Ermesinde, comtesse de Luxembourg dont il devint le second mari, comme nous le verrons en son lieu.

g) *Cunégonde, la sainte*, qui fut, en l'année 1002, l'épouse du Saint Empereur Henri IV (v. l'article : Luxembourg, Cunégonde de).

h) *Ludgarde*, qui vivait encore en 1040 et fut la femme d'Arnoul comte de Hollande.

i) *Eve*, morte vers 1040, épouse de Gérard comte d'Alsace, auquel elle donna un fils, Sigefroy, qui fut tué en 1017 à la bataille que son père livra à Godefroid duc de la Basse-Lorraine.

j) *Abenze* qui figure sous la même an-

Digitized by Google

née 1040 dans une chartre de l'abbaye de Gorze et fut la première abbesse de Cauffungen, monastère fondé par sa sœur l'impératrice Cunégonde.

II. Nous avons dit que Frédéric, quatrième fils du comte Sigefroy succéda à son père dans la possession de la terre de Luxembourg dont il fut le *deuxième seigneur*. Il mourut en 1019. Il avait épousé la fille d'une princesse appelée Ermentrude, que presque tous les historiens, depuis Bertholet, nomment Berthe de Gueldre.

Leur postérité se composait de cinq fils et de quatre filles:

a) *Henri, dit le jeune* (II dans la généalogie), pour le distinguer de son oncle, obtint l'advocatie de St. Maximin et d'Echternach. Il devint également duc de Bavière en 1042 et mourut le 14 octobre 1047. Il a été inhumé à Trèves.

b) *Frédéric* (II dans la généalogie) était duc de Lotharingie en 1046 et mourut en 1065. Il a été marié deux fois: en premières noces à Gerberge fille d'Eustache comte de Bouillon et de Mathilde de Louvain; en secondes à Raclindis ou Reginlinde. Jutte ou Ermesinde, née de l'une de ces deux épouses, mais très-vraisemblablement de la première, fut mariée à Walram II, comte d'Arlon, comme nous l'avons déjà dit; Sigefroy et Gisebert moururent jeunes, et Henri, son fils aîné devint archevêque de Liége (v. son art.).

c) Giselbert *ou* Gilbert, qui suivra.

d) *Adalbéron II* fut évêque de Metz (v. Luxembourg, Adalbéron de, év. de M.).

e) *Théodoric*, qui florissait en 1035, mais sur le compte duquel l'Histoire se tait.

f) *Ogine ou Ogive, aussi nommée Cunégonde*, mourut en 1030. Elle avait plus de cinquante ans d'âge lorsqu'elle donna à son mari, Baudouin-le-bel ou le barbu, quatrième comte de Flandre de ce nom, un fils qui fut Baudouin V.

g) *Jutte, Judith ou Irmentrude*, devint par son mariage avec Guelfe, comte de Souabe, l'aïeule de cette maison illustre dont le nom, uni à celui des Gibelins, domine l'Histoire de l'Allemagne et de l'Italie au moyen-âge.

h) *Giselle* mourut dans le célibat, en 1031.

i) *Oda* fut abbesse de St. Rémy, à Lunéville et mourut en 1072.

j) *Sigebert*, cité par Kremer, fut suivant cet auteur la souche de la maison de Sarbrucken.

III. Giselbert *ou* Gilbert, troisième fils du comte Frédéric, seigneur de Luxembourg, hérita de cette terre et mourut le 15 août 1057. Nous ne savons pas le nom de son épouse qui lui donna:

a) Conrad I, qui suivra.

b) *Herman*, dit de Luxembourg (v. Salm, Henri, comte de), fut la souche des comtes de Salm en Ardenne de la maison de Luxembourg, et par sa petite-fille, Sophie, de celle des comtes de Hollande. Elu roi des Romains en 1081 il abdiqua cette dignité sept ans après et mourut en 1088. Il avait épousé Adèle ou Adelaïde fille d'Otton d'Orlamunde, Marquis de Misnie; d'où naquirent les dynastes de Salm que nous ne suivrons pas dans leur descendance.

c) *Henri* (III dans la généalogie), est cité sous l'année 1066 dans une chartre de Théoduin évêque de Liége.

d) Une fille sur le sort de laquelle nous n'avons aucune particularité.

IV. Conrad I fils aîné de Giselbert succéda à celui-ci dans la possession de la terre de Luxembourg. Le manuscrit des Viri illustres fait de lui la mention suivante: « 1057. Conradus Comes Luxem« burgensis fundavit Monasterium B. Mariæ « Virginis Lucelburgi in loco inquit in quo « nulli antè nos patres adoraverunt, mor« tuus in reditu de terrâ sanctâ ac de « Sepulchro Domini sepultus in cripta Sti. « Petri ab se inchoata. » (III, N° 177). — La chartre de fondation même, dit: *in monte hoc, ubi nullus Patrum meorum prius adoravit.*

Ce prince fut le premier de nos dynastes

Digitized by Google

qui prit la qualification de Comte de Luxembourg, en appliquant ce titre à cette terre, apparemment parce que sous son gouvernement les fiefs étaient devenus héréditaires dans les familles qui les détenaient: De cette époque en effet date généralement la coutume d'adopter pour sien le nom des terres qui n'avaient primitivement été possédées qu'à titre précaire, comme récompense personnelle pour services rendus, ou bien par l'effet d'une faveur individuelle.

Conrad I, comte de Luxembourg, fonda en 1083, comme nous savons, l'abbaye de Notre-Dame dite Munster et mourut le 8 ou le 27 août 1086. Il a été enterré dans la crypte de l'église de cette abbaye. Clémence ou Ermesinde, comtesse de Longwy, qui lui survécut, lui avait donné cinq fils et deux filles:

a) Guillaume, qui suit.

b) *Henri*, IVe du nom dans la généalogie. En sa qualité d'avoué de l'abbaye d'Echternach il a fait expédier en l'année 1095 une chartre par laquelle il réglait les droits de cette avouerie. Cette chartre est devenue célèbre en quelque façon par la déduction qu'on a voulu en tirer que ce Henri aurait été *comte régnant* de Luxembourg. Mais nous pensons avoir démontré dans un mémoire dont le titre est cité parmi nos sources au bas du présent article, que le document en question ne peut en aucune façon être regardé comme un acte d'autorité souveraine; que partant, Henri dont il est ici question, ne doit pas, pour ce seul motif, qui cependant est la preuve unique qu'on a rapportée pour appuyer le fait avancé, que ce Henri, disons-nous, ne doit pas être rangé parmi les dynastes luxembourgeois. Répétons subsidiairement que nous avons jugé nécessaire d'administrer les preuves que nous avons produites à cet égard, parce que même les graves auteurs de «l'Art de vérifier les dates» s'étaient laissés circonvenir sur cette question. — Ce Henri n'a été qu'un personnage à existence éphémère, non marqué dans l'Histoire.

c) *Conrad*, (II dans la suite généalogique) n'est mentionné que sur l'inscription trouvée pendant le seizième siècle dans le tombeau de son père.

d) *Adalbéron*, (III dans la généalogie) archidiacre de l'église de Metz, et qui fut tué au siége d'Antioche, en 1119 (v. l'article: Luxembourg, Adalbéron de, archid. de M.)

e) *Ermesinde*, Ire dans la généalogie, vivait encore en 1167. Elle est morte le 28 juin, nous ne savons en quelle année. Cette dame qui avait été mariée en premières noces à Albert comte de Dasbourg mort vers 1101 et en secondes à Godefroid comte de Namur, devint mère de deux fils et de trois filles. L'aîné des fils, Henri doit être rappelé ici, parce qu'il *constitua la seconde branche de la maison régnante de Luxembourg* après le décès sans postérité de son cousin Conrad II, comme comte de Luxembourg, et III dans la généalogie générale de sa famille. Nous reviendrons à ce Henri.

f) *Mathilde*, (IIe du nom dans la généalogie) obtint en partage le castel de Longwy lorsqu'elle fut unie à un seigneur de Hombourg et de Castres.

V. Guillaume, l'aîné des enfants de Conrad I, comte de Luxembourg, succéda à son père en l'année 1086. L'auteur du manuscrit des Viri illustres fait mention de ce seigneur dans les termes suivants: «1086. Guilhelmus Comes Lucelburgen«sis devicit Reinaldum Comitem Barren«sem et ab eo recuperavit comitatum ver«dunensem suo episcopo, sibi post ab eo «concessum supremus Dux exercitus Hen«rici IV. Cæsaris in Italiâ». (I, N° 127). Et plus loin, dans la section des *Clari pace*, le même auteur ajoute: «Wilhelmus Co«mes Lucelburgensis Conradi filius, lau«datus inter claros bello, criptæ isti a «patre ædificatæ—*vid. Conrad. qui præ«cedit*—superædificavit Basilicam Maria«nam ipse juxta patrem in cripta sepul«tus». (III, N° 178).

Le comte Guillaume avait épousé, d'après Bertels et Vignier, Mathilde fille de

Frédéric l'aveugle duc de Souabe. Il mourut en 1128 laissant un fils unique qui suit et qui lui succéda dans le comté de Luxembourg, sous le nom de :

VI. Conrad, II dans la série des dynastes, et IIIe dans la suite généalogique. Il prit les rênes du gouvernement en 1136. Il avait épousé Giselle de Lorraine qui vécut jusqu'en 1155. Comme ces époux ne laissèrent aucune postérité la couronne comtale du Luxembourg échut à leur plus proche héritier, Henri, qui fut dans la suite surnommé *l'aveugle* et qui était fils de la tante du dernier comte, Ermesinde, épouse de Godefroid comte de Namur, dont il a été parlé plus haut. Le Luxembourg fut donc régi depuis cette époque par

c) La Maison de Luxembourg-Namur.

Un point historique qui n'est pas encore débrouillé, consisterait à savoir si le décès de la comtesse Ermesinde I, dont on ne connaît pas la date, a précédé celui de son neveu Conrad II, comte de Luxembourg, et partant si cette dame a ou n'a pas pu prendre en main le gouvernement de ce dernier pays; ou bien, si son mari, le comte Godefroid de Namur qui a survécu de trois ans environ à ce neveu, n'y a pas régné avant son fils Henri?

De Marne dit bien qu'Ermesinde mourut après son mari décédé en 1139, après avoir l'un et l'autre abdiqué en 1138 leur autorité pour se retirer dans des monastères; d'où il résulterait positivement que Godefroid et Ermesinde ont vécu encore et régné dans le monde après la mort de Conrad II, comte de Luxembourg. Mais ont-ils pris part au gouvernement du Luxembourg conjointement avec leur fils Henri, ou bien l'ont-ils exercé seuls pendant les deux ans qui s'écoulèrent depuis l'ouverture de la succession de Conrad II jusqu'à leur retraite? C'est ce qu'il ne nous est pas donné d'établir d'une manière positive. Toujours est-il vrai que pendant ces deux ans nous n'avons trouvé à consigner aucun fait particulier à notre Pays et auquel Godefroid ou Ermesinde aurait pris une part directe; comme aussi Henri leur fils ne paraît lui-même pas dans nos annales pendant ce laps de temps. En présence de cette absence de preuves la négative devient possible aussi bien que l'affirmative, à moins qu'on ne veuille appliquer à la circonstance la loi de l'exclusion la plus absolue des femmes dans le gouvernement du Luxembourg. Mais encore alors on pourrait objecter que cet héritage en tombant entre les mains d'Ermesinde ne passait pas directement à la branche féminine, puisque Godefroid son mari en serait devenu possesseur comme chef de son mariage avec cette dame.

Il se pourrait finalement que le Comte Conrad II voyant qu'il n'aurait pas d'héritiers, aurait disposé directement de ses domaines, par testament, en faveur de son cousin Henri de Namur. Mais l'histoire ne nous a conservé aucune donnée à cet égard.

Quoiqu'il en soit nous suivrons le sentiment généralement adopté et nous admettrons :

VII. Henri, V^e prince de ce nom dans la série généalogique et Ier dans la succession dynastique, fils de Godefroid comte de Namur et d'Ermesinde I, née des comtes de Luxembourg *comme successeur immédiat* de son cousin, Conrad II, sixième seigneur et troisième comte de Luxembourg depuis que cette terre était devenue héréditaire dans sa maison.

Peu de seigneurs du moyen-âge ont eu une carrière plus active, remplie de plus de vicissitudes, mais surtout plus longue que Henri, surnommé l'aveugle à cause de la faiblesse de sa vue.

Né vers 1112, Henri I ou l'aveugle mourut en l'année 1196. Il fut marié d'abord à Laurette, fille de Théodoric comte de Flandre, laquelle avait déjà eu deux époux; ensuite à Agnès, fille de Henri duc de Gueldre et de Zutphen. Cette seconde union lui procura une fille unique, Ermesinde, II dans la succession généa-

Digitized by Google

logique, née vers 1190 alors que son père avait près de quatre-vingt ans d'âge.

VIII. Ermesinde succéda à son père dans le comté de Luxembourg et dans quelques faibles lambeaux de celui de Namur. Fiancée d'abord, lorsqu'encore elle était au berceau, à Henri II comte de Champagne, elle fut mariée à l'âge de six ans environ à Thibaut comte de Bar, lequel étant mort le 12 février 1214 elle convola en secondes noces, pendant la même année encore, avec Walram le jeune, fils puîné du duc de Limbourg. Walram mourut à son tour en 1226 et Ermesinde lui survécut de vingt ans puisqu'elle n'est décédée que le sept avant les ides de Mai, c'est-à-dire le 9 mai 1246.

Elle fut inhumée à l'abbaye de Clairefontaine qu'elle avait fondée.

Nous avons dit dès l'ingrès de cet article que ce fut Walram, Ier de ce nom dans la série généalogique de la maison de Luxembourg qui donna à ce pays les armes ou armoiries que celui-ci a conservées jusqu'aujourd'hui : ce sont, avons-nous ajouté, celles du Limbourg, d'argent au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchue, passée en sautoir; avec addition à l'écu de cinq burelles d'azur, le lion brochant sur le tout.

La comtesse Ermesinde s'est surtout rendue recommandable en suivant l'impulsion donnée à cette époque par quelques princes libéraux et bienfaisants envers leurs sujets qui jusque-là avaient croupi dans une dépendance absolue, corps et biens et à la merci des seigneurs. Ces dynastes, en accordant à leurs serfs quelques priviléges, souvent très insignifiants que ceux-ci par reconnaissance ont décorés du nom de libertés ou franchises, avaient fait bénir leur domination. Ermesinde crut devoir suivre ces errements favorables, à l'égard des deux principales villes de ses Etats, en concédant, en son nom personnel, à Echternach en 1236, et à Luxembourg en 1243, des Lettres d'affranchissement.

En 1239, un octroi du même genre, dit Teissier, fut donné aux habitants de la ville de Thionville, mais au nom du jeune Henri II, fils aîné d'Ermesinde; d'où l'on doit conclure que ce prince avait obtenu de sa mère la ville et seigneurie de Thionville pour son appanage, en attendant qu'il succédât au gouvernement du Pays entier.

Le souvenir des bienfaits de cette grande et vertueuse princesse est encore aujourd'hui en vénération dans le Pays, à cause surtout du soin qu'elle eut d'étendre les libertés de son peuple, loin de les restreindre sous de frivoles prétextes.

De son mariage avec Thibaut, comte de Bar, il ne lui naquit qu'une fille :

a) *Elisabeth*, dite de Bar et de Luxembourg, à laquelle elle céda les domaines de Marville et d'Arancy, en la mariant avec Walram le jeune ou le long, Seigneur de Fauquemont et Montjoie, et fils d'un premier lit de son second mari.

Son union avec Walram du Limbourg lui donna :

b) Henri, VI dans la suite généalogique, et IIe dans la série des comtes régnants de la maison de Luxembourg. Nous reviendrons à ce seigneur.

c) *Gérard*, dit de Luxembourg, qui fut seigneur de Durbuy, de Dahlem, Filsdorf, Roussy et de partie de Villance et Nassogne. Ce seigneur, tout aussi libéral envers ses sujets que sa mère et son frère aîné l'avaient été, gratifia en 1274 la ville de Nassogne du droit de franchise ou de l'affranchissement. Il épousa Mahaut de Clèves qui le rendit père d'Irmengarde, laquelle fut mariée à Gérard comte de Blanckenheim; et d'une autre fille qui fut mariée à un seigneur de Grandpré et de Houffalize.

d) *Catherine*, qui fut alliée au mois de septembre 1225, à Mathieu duc de Lorraine.

La descendance de la comtesse Ermesinde avec Walram du Limbourg constitue ainsi une troisième branche de notre maison régnante :

Digitized by Google

D. La Maison de Luxembourg-Limbourg.

IX. Henri II comme comte régnant de Luxembourg, et VII dans la série généalogique de sa maison, fut surnommé *le blond et le grand*. Il se titrait de comte de Luxembourg et de Laroche, Marquis d'Arlon, cette dernière terre ayant été annexée au pays de Luxembourg depuis le mariage de Walram du Limbourg auquel elle appartenait, avec la Comtesse Ermesinde.

Comme fils aîné il succéda à sa mère et mourut en 1270. Outre l'affranchissement qu'il accorda en 1239 à la ville de Thionville, encore du vivant de sa mère comme nous l'avons dit plus haut, ce prince bienfaisant octroya dix ans après, en 1249 aux bourgeois de Grevenmacher, et en 1262 à ceux de Bittbourg des actes de liberté, suivant en cela les louables errements de sa mère.

Le manuscrit des Viri illustres a consacré à ce comte la mention qui suit: « 1226. Henricus Ermesindæ Comitissæ « Lucelburgensis ex Walramo Limburgico « filius Comes Lucelburgensis, ædificavit « monasterium Franciscanorum Luxembur- « gi » (III, N° 181).

Henri II avait épousé Marguerite de Bar qui lui donna:

a) Henri qui suit. Il fut le huitième de son nom dans la lignée de sa maison et le III° en rang d'ordre des comtes de Luxembourg.

b) *Walram*, II° de ce nom dans la suite généalogique, fut seigneur de Ligny et constitua par son mariage avec Jeanne de Beaurevoir les branches dites de Luxembourg-Ligny, St. Pol, Brienne, Conwersan, Tiennes, Montmorency, Richebourg, etc., dont plusieurs sont encore aujourd'hui florissantes en France, mais qui ne concernent pas directement l'histoire du Luxembourg.

Walram périt avec son frère aîné à la bataille de Wœrringen, le 5 juin 1288.

c) *Baudouin*, Ier dans la généalogie; et

d) *Jean*, aussi Ier de son nom, perdirent la vie à Wœrringen avec leurs frères Henri et Walram. Nous ne savons pas s'ils ont été mariés.

e) *Philippine*, mariée à Jean II, dit d'Avesne, comte de Hainaut et de Hollande.

f) *Elisabeth* ou *Isabelle*, morte le 25 septembre 1295. Elle fut unie à Gui de Dampierre comte de Flandre et marquis de Namur.

g) *Marguerite* ne fut pas mariée et vivait en 1293. Il est à croire qu'elle a été soit pensionnaire soit religieuse au monastère des dames Dominicaines de Marienthal, parce que les Ephémérides de ce prieuré font mention de cette princesse comme d'une interne.

h) *Félicité*, religieuse à l'abbaye de Beaumont à Valenciennes.

i) *Jeanne;* et j) *Catherine*, religieuses à Clairefontaine.

k) *Yolande*, citée sans plus de détails dans les Ephémérides de Marienthal, de façon qu'il ne nous a pas été donné de préciser si cette dame a été fille du comte Henri II ou de Henri III.

X. Henri III, en rang de nos comtes régnants, Comte de Luxembourg et de Laroche, Marquis d'Arlon, fut tué à la bataille de Wœringen avec ses trois frères, le 5 juin 1288. Il avait épousé Béatrix fille de Baudouin comte d'Avesne et de Félicité de Coucy, qui lui survécut jusqu'en 1308 et qui lui avait donné:

a) Henri, qui suit et qui fut le neuvième de son nom dans la suite généalogique de sa maison.

b) *Walram* III, tué en 1311 au camp devant Brescia. Il a été inhumé à Vérone.

c) *Baudouin* II, né en 1285, après avoir fait d'excellentes études devint un des plus grands archevêques de Trèves. Voir l'article: Luxembourg, Baudouin de.

d) *Marguerite*, prieure du monastère de Marienthal et de celui de Beaumont à Valenciennes.

e) *Félicité*, d'abord mariée à Jean de Louvain, seigneur de Gæsbek et de Her-

Digitized by Google

stal; ensuite religieuse et prieure de Beaumont à Valenciennes.

XI. Henri, IVe de ce nom, en rang des comtes de Luxembourg, fils aîné de Henri III et de Béatrix d'Avesne, succéda à son père en 1288. Le manuscrit des Viri illustres mentionne ce prince dans les termes suivants: « 1302. Henricus IV. « Comes Lucelburgensis ejus nomine VII. « Imperator, exercitu ducto in Italiam « domuit Florentinos. » (II, N° 130.)

Il se titrait de Comte de Luxembourg et de Laroche, marquis d'Arlon. Le crédit de son frère Baudouin (v. son article) le fit élire Empereur d'Allemagne, le 27 novembre 1308. Il fut en cette qualité le VIIe de son nom. Henri se fit couronner roi des Romains à Aix-la-chapelle, le 6 juin 1309, roi de Lombardie à Milan, le 6 juin 1311 et finalement Empereur à Rome, le 29 juin de l'année suivante. Il est mort à Buonconvent, le 24 août 1313, non sans de très-graves soupçons d'avoir été empoisonné. Cette question de l'empoisonnement, beaucoup controversée jusqu'à nos jours, n'a pas encore reçu une solution positive et absolue, parce qu'elle n'a pas été discutée avec un esprit calme et non prévenu. Elle a eu ses adhérents comme ses détracteurs; mais malheureusement les uns et les autres n'étaient guidés que par un sentiment exclusif de parti: on n'a pas pensé à séparer la personne de l'auteur du crime, affirmé par les uns, dénié par les autres, de son caractère de prêtre; et on a eu l'immense tort de vouloir croire que, si le forfait était établi, la religion ou plutôt ce qu'elle a de plus saint pourrait en être déclaré responsable, tandis que le juge affranchi de toute prévention comme de toute prédilection ne doit apprécier que le fait matériel, laissant là l'instrument au moyen duquel il a été perpétré, cet instrument ne devant être pris en considération que pour faire apprécier le degré de dépravation du coupable; et dans le cas présent, le faire déclarer le plus infâme de tous puisqu'il aurait fait servir Dieu même à son abominable régicide! Nous avons colligé une infinité de sources, à commencer par les plus anciennes, les plus graves et les plus authentiques sur cet événement, tant pour soutenir le crime que pour le nier; et nous nous proposons de les discuter un jour dans un opuscule, du mérite duquel nous rendrons le public juge.

L'Empereur-comte Henri de Luxembourg avait épousé en 1392, Marguerite fille de Jean I, duc de Brabant et de Marguerite comtesse de Flandre, née en 1374. Cette dame mourut à Gênes, le 13 décembre 1312. Devenu veuf, Henri s'était, dit-on, fiancé à Catherine fille de l'Empereur Albert I et d'Elisabeth de Carinthie; mais la mort le prévint avant que ce mariage fût célébré.

De l'union du comte Henri IV avec Marguerite de Brabant advinrent:

a) Jean, IIe dans la suite généalogique, lequel fut surnommé *l'aveugle*, et dont nous parlerons plus bas.

b) *Marie*, née en 1304, épouse le 24 août 1322 de Charles IV, dit le bel, roi de France, et morte le 25 mars 1324.

c) *Béatrix*, née en 1305, mariée le 24 juillet 1319 à Charles roi de Hongrie et morte le jour de St. Martin de la même année.

d) *Agnès*, mariée à Rodolphe duc de Bavière et Palatin du Rhin.

e) *Catherine*, épouse d'Albert, duc d'Autriche et comte d'Alsace.

XII. Jean, *dit l'aveugle*, comte de Luxembourg et de Laroche, marquis d'Arlon, est né en 1298.

Le manuscrit des Viri illustres contient sur ce *prince célèbre* l'article qui suit: « 1330. Joannes Comes Lucelburgensis « filius Henrici VII. Imperatoris Rex Bo- « hemiæ, vicarius Imperii patre in Italia « absente, domuit vi armorum et subegit « Silesiam, acquisivit Lusitaniam, opitu- « latus est Teutonici ordinis Militibus Equi- « tibus in Prussia contra Regem Poloniæ, « devicit Lithuanos et dictus rex Poloniæ, « pacavit Italiam ideoque nominatus a Pa- « pa Italiæ protector et liberator a dissi- « dentibus civilibus, occubuit in pugna

Digitized by Google

« Cressiaca pro rege Franciæ contra Anglos, « relatum ejus corpus et sepultum Luxem- « burgi in Basilica Munsteriana a majori- « bus condita fundavit carmelitas Arluni et « Carthusianos Pragæ». (II, N° 132.)

Le comte Jean de Luxembourg devint roi de Bohême en 1309 ou 1310, par son mariage avec Elisabeth héritière de ce royaume. Ayant perdu cette princesse le 28 septembre 1331 il se fiança en 1333 avec une autre Elisabeth, fille de Frédéric-le-Bel duc d'Autriche et d'Isabelle d'Arragon, et se maria enfin en décembre 1334, avec Béatrix de Bourbon, fille de Louis comte de Clermont et de Marie comtesse de Hainaut.

Ce prince, après avoir mené la vie la plus chevaleresque et la plus remplie d'événements de haute portée dans les affaires de son époque, périt à la bataille de Crécy, le 26 août 1346, méritant d'être pleuré même par l'ennemi-vainqueur, lequel fit embaumer son corps et le renvoya dans le Luxembourg avec tous les honneurs dûs au héros qui avait voulu, bien qu'aveugle, montrer qu'il savait rester fidèle à ses engagements et à son amitié pour le roi de France son allié.

Jean l'aveugle a su par un gouvernement des plus paternels se rendre cher à ses fidèles luxembourgeois qu'il aimait autant que prince ait jamais su aimer des sujets; et cet amour fut même traduit d'une manière des plus explicites dans l'expression qu'il avait couchée dans son testament dans lequel il avait ordonné, six ans avant sa mort, que, *en quelque lieu de la Terre qu'il vînt à mourir son corps fût ramené et inhumé dans le Luxembourg:* « Primo « videlicet, *dit-il en effet dans cet acte,* « sepulturam corporis nostri eligimus in « Monasterio Monialium de Claro-Fonte, « Ordinis Cisterciensis, Trevirensis Diœ- « cesis prope Arlunum, ad quod Monas- « terium Corpus ubicumque mori Nos con- « tingeret ordinamus et volumus apportari, « ibidemque sepeliri. »

Les villes de Marche, Laroche et Dudeldorf lui durent leurs chartres d'affranchissement, qui furent expédiées respectivement en 1327, 1331 et 1345.

D'un autre côté, il était sans doute écrit dans le livre des destinées que ce prince ne trouverait nulle part un repos durable après sa mort, pas plus qu'il n'en avait eu pendant sa vie; puisque sa momie occupe aujourd'hui, et depuis 1388, son neuvième tombeau et encore sur terre étrangère, contrairement à son acte formel de dernière volonté, sans qu'on puisse même assurer que celui-là soit le dernier qui la recevra.

Le comte Jean, roi de Bohême, laissa descendance de chacune de ses deux épouses.

Elisabeth de Bohême lui avait donné:

a) Charles, qui fut roi de Bohême et dont nous parlerons après le plus jeune de ses frères, parce que la maison des princes de Luxembourg a été continuée par lui.

b) *Marguerite* de Bohême et de Luxembourg, née en 1313, mariée au mois de juillet 1322 à Henri l'ancien, duc de la Bavière inférieure et morte le 10 juillet 1341.

c) *Gutte* ou *Bonne*, née en 1315, mariée le 6 avril 1332 à Jean de Valois, duc de Normandie, puis et depuis 1350 roi de France sous le nom de Jean II; et morte le 11 septembre 1349. Bonne de Bohême fut mère de: *1°*. Louis qui fonda la maison cadette d'Angers dont sont sortis les rois de Naples; *2°*. Philippe-le-hardi, *souche de la dernière race des ducs de Bourgogne, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir pour montrer la double alliance qui unissait Philippe,* que l'adulation avait surnommé le bon duc *à la maison régnante de Luxembourg, lorsque la trop fameuse Elisabeth de Gœrlitz lui remit le gouvernement de notre pays.*

d) *Odoacre*, mort enfant, le 20 avril 1320.

e) *Anne*, mariée en 1329 à Otton duc d'Autriche, et morte le 3 septembre 1338.

f) *Elisabeth*, sœur jumelle avec Anne qui précède, morte au mois d'août 1324.

Digitized by Google

g) *Jean-Henri*, né le 12 février 1322, créé marquis de Moravie en 1349 et mort le 12 novembre 1375. Ce prince avait été marié quatre fois: 1°, en 1327 avec Marguerite, fille de Henri duc de Carinthie et comte du Tyrol, de laquelle il fut divorcé en 1341; 2°, en 1350 avec Marguerite fille de Nicolas II duc de Pavie; 3°, après 1363 avec Marguerite fille d'Albert II, duc d'Autriche; 4°, enfin avec une dame de la maison de Waldeck. Jean-Henri n'eut de postérité que du second et du troisième de ces différents mariages; savoir, du second advinrent: α. Jodoc, *ou* Josse, né en 1351, qui succéda à son père en qualité de marquis de Moravie et obtint en 1388 la marche de Brandenbourg. Le 19 septembre 1410 il fut proclamé empereur et mourut le 8 janvier de l'année suivante. *Josse* (qui ne laissa qu'une fille, Elisabeth, épouse de Guillaume-le-borgne, marquis de Misnie et morte le 20 novembre 1400), *fut pendant quelque temps, mais de nom seulement parait-il, duc-engagiste du Luxembourg, de la part de Wenceslas II*, ainsi que nous le verrons. *Deux actes d'autorité dans ce pays rendirent son nom recommandable aux localités que ces chartres concernaient: Il accorda des lettres d'affranchissement à la ville de Diekirch en* 1390 *et à celle de Montmédy en* 1392. — β. *Procope*, second fils du second lit de Jean-Henri de Bohême et de Luxembourg, fut salué prince de Moravie et mourut le 24 septembre 1405. — γ. *Jean-Sobieslas*, le troisième, fut évêque de Lithuanie, passa en 1387 au siége d'Olmutz et devint enfin patriarche d'Aquilée (v. l'article: Luxembourg, Jean-Sobieslas de).—De sa troisième alliance sortirent: *Catherine* et *Elisabeth*, qui ne nous sont connues que de nom.

Béatrix de Bourbon, seconde épouse de Jean l'aveugle donna à ce prince un fils unique:

h) Wenceslas Ier, qui succéda à son père en qualité de Prince-Souverain du Pays de Luxembourg.

i) Le roi-comte Jean l'aveugle avait aussi eu un fils naturel qui reçut nom de *Nicolas*, devint patriarche d'Aquilée en 1354 et mourut en 1362.

XIII. Wenceslas I succéda au Luxembourg en vertu de conventions de famille conclues par Jean l'aveugle avec ses fils du premier lit. Il fut ainsi le treizième dynaste et en même temps le dixième comte de ce nom, depuis que les fiefs étaient devenus héréditaires.

Wenceslas, qui fut le premier prince régnant de son nom dans le Luxembourg, pouvait avoir neuf à dix ans d'âge à la mort de son père: il était par conséquent inhabile à gouverner un pays aussi étendu que le Luxembourg d'alors. Ce fut pour ce motif sans doute que son frère aîné se chargea de la régence; et cette régence il la marqua par plusieurs actes d'autorité tels qu'on aurait pu croire qu'il était le propre souverain du Pays. En effet, à la mort de Jean l'aveugle Charles de Bohême avait des dettes personnelles considérables qu'il avait contractées, dit-on, pour se faire élire Empereur, parce que c'était la mode alors d'acheter en quelque façon les votes des électeurs: Il amortit ces dettes, en partie au moins, en engageant ou plutôt en vendant à son oncle Baudouin, archevêque-électeur de Trèves plusieurs villes du Pays, situées sur les confins de l'Electorat. Une chartre que nous avons sous les yeux nous apprend cependant que quelque temps après cette vente l'archevêque consentit à ne la considérer que comme conditionnellement conclue, c'est-à-dire avec grâce de rachat. Le jeune Wenceslas profita de cette déclaration en remboursant plus tard à son oncle les sommes prêtées, et les villes vendues rentrèrent sous la domination de leur seigneur primitif et naturel. Il serait trop long d'entrer ici dans d'ultérieurs détails au sujet des actes de Charles de Bohême et de Luxembourg pendant sa régence qu'il a décorée du nom de tutelle. Ce qui paraît démontré cependant c'est qu'il ne l'abandonna qu'à contre-cœur; et que s'il éleva le titre du prince régnant au rang de Duc, 13 mars

Digitized by Google

1354, ce ne fut réellement que pour faire taire au moyen de cet accroissement d'honneurs les justes répétitions que son frère aurait pu faire valoir pour dilapidation de ses trésors et pour aliénation de portions considérables de ses domaines héréditaires.

Dès qu'il eut obtenu de son frère la restitution de ses biens, c'est-à-dire qu'il fut sorti de la mambournie comme on disait alors, Wenceslas se maria le 5 décembre 1352 à Jeanne, duchesse héritière de Brabant et de Limbourg, terres dont il prit le titre avec celui de duc de Luxembourg. Il mourut le 7 décembre 1384 et fut inhumé à l'abbaye d'Orval. Il ne laissa pas de postérité légitime; mais il avait un fils naturel, nommé Jean ou peut-être Jean-Wenceslas (v. l'art. Luxbrg., Jean-W. de,) qui devint évêque de Strasbourg, ensuite archevêque de Mayence.

La duchesse Jeanne survécut à Wenceslas jusqu'au Ier décembre 1406.

Le fait le plus saillant qui marque le règne de ce prince est sans contredit l'acquisition du comté de Chiny qu'il fit en 1364 et dont il ajouta le titre à ceux qu'il portait déjà. — Wenceslas I avait disposé qu'après lui les Pays Duché de Luxembourg et Comté de Chiny adviendraient à son neveu, Wenceslas II, fils de son frère Charles. Wenceslas II commence ainsi pour le pays

E. La Maison de Luxembourg de Bohême.

XIV. Comme l'Empereur Charles IV de Bohême, frère du duc Wenceslas I voyait celui-ci sans enfants, il eut soin de si bien faire que par acte du Ier février 1578 (St. de Trèves, ou 1379), approuvé par les Etats du Pays, il établit son neveu Wenceslas, qui est pour nous le IIe de son nom, pour son successeur. *Wenceslas II* était bien un prince luxembourgeois, puisqu'il était petit-fils de notre bien-aimé comte Jean l'aveugle; mais il était né loin de nous et avait été élevé en Bohême dont il était d'ailleurs déjà l'héritier présomptif; le Luxembourg ne devait donc être pour lui qu'un accessoire d'autant plus minime en valeur et en importance qu'il se trouvait très éloigné de ses domaines principaux. Les luxembourgeois ne devaient d'ailleurs et ne pouvaient espérer que, comme son aïeul, il viendrait les visiter souvent pour étudier leurs besoins sur les lieux et apprécier de ses propres yeux leur position. Mais à cette époque les peuples n'étaient consultés pour rien dans le gouvernement qui se faisait suivant le bon plaisir des souverains; les sujets n'étaient considérés généralement que comme un troupeau à faire paître par des délégués, sans responsabilité autre pour ces derniers que l'obligation de veiller à la ponctuelle rentrée des redevances féodales et des aides, charge nouvelle encore alors pour nos ancêtres puisqu'elle n'avait été créée que sous Wenceslas I. En un mot les populations du pays devaient appréhender le moment où Wenceslas I serait salué duc de Luxembourg. Il est vrai de dire qu'elles avaient déjà commencé sous le gouvernement de Wenceslas I à voir la Cour de leurs princes s'éloigner de la province; mais si Wenceslas I résidait souvent en Brabant ou dans le Limbourg, il était cependant né dans le Luxembourg où il avait également passé une partie de sa jeunesse; il connaissait conséquemment les mœurs et les besoins du peuple; tandis qu'il n'en était pas de même de son neveu, du duc qu'ils devaient obtenir : Le Brabant n'était d'ailleurs pas aussi éloigné que la Bohême.

Du reste, les événements de ce règne déplorable à tous égards ne nous montreront que trop la vérité de ces réflexions.

Nous retournons à la généalogie.

Nous avons vu plus haut que Charles était fils aîné du premier lit de Jean l'aveugle, Comte de Luxembourg et de Laroche, marquis d'Arlon et roi de Bohême. Nous avons dit aussi que Wenceslas I, dont nous venons de parler, fut le rejeton unique du second lit de ce prince et que la couronne comtale puis ducale de Luxembourg lui était advenue en vertu de conventions de famille dont les actes sont connus.

Charles de Bohême et de Luxembourg

Digitized by Google

avait été nommé Wenceslas au baptême; mais Charles-le-bel roi de France et son oncle par la reine Marie, qui fut sœur de son père, voulut être son parrain de confirmation en 1323, et changea à cette occasion ce nom en y substituant le sien propre. Ce prince, né le 14 mai 1316, avait en 1330 obtenu le marquisat de Misnie en attendant qu'il succédât à son père sur le trône de Bohême (1346). Elu empereur par l'effet de beaucoup d'intrigues, le 16 juillet 1346, il prit le nom de Charles IV, fut couronné roi des Romains à Aix-la-chapelle, le 9 février 1349, roi de Lombardie à Milan, le 6 janvier 1355 et finalement Empereur à Rome, le 5 avril suivant.

Hors les huit ans que pendant la minorité de son frère Wenceslas I il exerça la régence dans le comté de Luxembourg, ce prince ne figurerait pas d'une manière directe dans cette généalogie, si par lui n'avait été continuée la suite de nos dynastes.

L'empereur Charles IV, roi de Bohême après avoir été fiancé en 1324, fut marié en 1333 avec Marguerite ou Blanche de Valois, morte le 1er août 1348; ensuite en 1349 avec Anne, fille de l'électeur Rodolphe II comte palatin du Rhin et d'Anne de Carinthie, laquelle mourut le 1er février 1352; en troisième lieu, en 1353, avec Anne, fille et héritière de Henri II duc de Schweidnitz et d'Anne d'Autriche, décédée le 11 juillet 1364; en quatrième lieu enfin, en 1365, avec Elisabeth, fille de Bogislas V duc de la Poméranie ultérieure et d'Elisabeth de Pologne, laquelle mourut en 1393, ainsi quinze ans après l'empereur son époux qui est décédé le 29 novembre 1378 (v. du reste l'article spécial que nous lui avons consacré sous la rubrique de: Luxembourg, Charles de Bohême et de).

Chacune de ces quatre alliances lui donna des enfants. Nous allons en faire l'énumération.

Du 1er lit:

a) *Marguerite*, née en 1335 et morte en 1359, laissant veuf Louis roi de Hongrie et de Pologne qui lui-même est décédé le 11 septembre 1382.

b) *Catherine*, mariée en 1353 à Rodolphe (II IV), duc d'Autriche, mourut en 1365.

c) *Jean*, (III dans la suite généalogique) qui quoique chétif porta le titre de marquis de Moravie. Il mourut enfant.

Du second lit:

d) *Wenceslas*, (II dans la suite généalogique) mort le 28 juillet 1353, n'ayant pas dépassé sa troisième année.

Du troisième lit:

e) Wenceslas (III dans la suite généalogique), dont il est ici question, IIe du nom et en même temps *second duc de Luxembourg*, par disposition testamentaire de son oncle Wenceslas I, comme nous l'avons vu. Ce prince est né le 17 mars 1361 à Nürenberg, fut élu roi des Romains encore du vivant et par l'influence de son père, le 20 janvier 1376, succéda à ce dernier en qualité de roi de Bohême en 1378, dut être déposé de l'Empire le 20 août 1400, à cause de ses excès et de son indolence à soigner les intérêts de l'Allemagne; et mourut enfin d'apoplexie foudroyante, le 16 août 1419.

Wenceslas II fut marié: 1°, en 1370, avec Jeanne, fille d'Albert duc de Bavière, morte le 1er janvier 1387; 2°, le 15 mars 1400, avec Sophie fille de Jean, duc de Bavière, morte fin de septembre 1425.

Comme Wenceslas II ne se souciait guerre du Luxembourg, soit à cause de l'éloignement de ce pays, soit par l'effet de son indolence naturelle pour les peuples qu'il était appelé à gouverner, soit peut-être pour d'autres motifs accessoires, il abandonna en 1388 ce Duché avec le Comté de Chiny en engagère, d'abord à Josse de Moravie, son cousin (v. plus haut), non son frère comme M. La Garde l'a avancé; lequel Josse rétrocéda en 1402 cette engagère à Louis duc d'Orléans qui remboursa en échange la somme versée à

Digitized by Google

Wenceslas et s'installa dans le pays en qualité de Mambour.

Le duc d'Orléans fut tué en 1407, à Paris, par Jean-sans-peur duc de Bourgogne; et Wenceslas II, pas plus que Josse et plus tard Elisabeth de Gœrlitz, que nous apprendrons à connaître, ne songèrent, que nous sachions, à amortir la créance de l'engagère que ce prince avait à faire valoir et dont l'impôt fut cependant souvent et chaudement réclamé par sa veuve. On motiva sans doute le refus sur un acte de Wenceslas II, daté de Prague le premier mardi après la Sainte-Marguerite de l'année 1411, et par lequel toutes les folles engagères qui avaient été consenties tant par lui Wenceslas II que par Josse de Moravie étaient déclarées révoquées, vraisemblablement sans indemnité aucune; comme si de la part d'un prince, plus que du plus simple citoyen, un déni de paiement pouvait éteindre une dette légitime.

Nonobstant l'abandon de son premier domaine patrimonial de famille, Wenceslas II, dont la délicatesse aussi bien que la bonne foi semblent avoir laissé immensément à désirer en même temps que ses excès le mettaient constamment dans un manque absolu d'argent, Wenceslas II disons-nous, hypothéqua en 1409, en seconde main, le même duché de Luxembourg à sa nièce *Elisabeth, dite de Gœrlitz,* pour une somme de cent-vingt mille florins du Rhin que, en réalité ou prétendument il lui destinait pour dot; le tout avec la réserve, il est vrai, qu'il serait loisible à cette dernière de dégager la première engagère en restituant au duc d'Orléans ou à ses ayants-droit la somme qu'il lui devait de ce chef; et qu'après ce remboursement Elisabeth réunirait la valeur totale tant de la première engagère que de la seconde hypothèque.

C'est ainsi qu'on trafiquait alors avec les peuples!! car il faut bien reconnaître qu'il s'agissait réellement ici tant du domaine utile que de la propriété absolue sur les habitants, ainsi que des services féodaux dûs par les nobles vassaux.

Dans ces transactions, Wenceslas II ne s'était réservé que le titre honorifique de duc de Luxembourg et les revenus de la terre de Laroche, revenus qui encore semblent ne lui avoir jamais été versés, ou bien qui se réduisaient à fort peu de chose. Malgré cela il ne faut pas admettre cependant que dès le moment où ces engagères furent faites il ne se soit plus occupé de ce pays, car l'Histoire a conservé un assez grand nombre de documents qui démontrent le contraire; et son règne même, s'il fallait en juger par ces actes seuls, pourrait passer pour avoir été assez paternel dans le Luxembourg.

Nous reviendrons à Elisabeth de Gœrlitz à la suite des enfants de Charles IV dont nous allons épuiser la série.

Du quatrième lit de l'Empereur Charles IV, c'est-à-dire avec Elisabeth de Poméranie, sont issus:

f) *Charles,* né le 13 mars 1372 et mort à l'âge de deux ans.

g) Sigismond, *XVe dynaste légitime du Luxembourg.* Il est né en 1368, fut créé marquis de Brandenbourg et électeur à l'âge de cinq ans et devint finalement roi de Hongrie en 1386, du chef de sa femme. Il fut désigné empereur le 20 septembre 1410, couronné à Aix-la-Chapelle le 8 novembre 1414 et à Rome en 1434. Il avait enfin été salué roi de Bohême en 1420 et mourut le 8 décembre 1337.— L'empereur Sigismond fut marié deux fois: d'abord à Marie, fille et héritière de Louis roi de Hongrie et de Pologne, morte en 1392; ensuite à Barbe, fille de Herman comte de Cilie, décédée le 11 juillet 1451, c'est-à-dire quatorze ans après l'empereur son mari. Une fille unique, Elisabeth qui lui était née, sans doute de sa première alliance, fut mariée en 1412 à Albert V duc d'Autriche, auquel Sigismond donna en 1483 et pour ce motif le marquisat de Misnie. *La princesse Elisabeth fut notre XVIe souveraine légitime, bien que ni elle ni ses enfants, qui formèrent naturellement la XVIIe descendance de nos princes, n'aient jamais réellement exercé des actes d'autorité chez*

Digitized by Google

nous. Albert V succéda le 20 mars 1438 à son beau-père l'empereur Sigismond, en qualité de roi de Hongrie et de Bohême et enfin comme empereur sous le nom d'Albert II. Il est mort le 27 octobre 1439 et son épouse le 20 décembre 1442. De ce mariage sont nés quatre enfants dont les trois derniers ont joué un certain rôle dans l'histoire du Pays pendant la guerre pour la possession et la propriété du Luxembourg qui ensanglanta la patrie vers le milieu du quinzième siècle. Ces enfants doivent pour ce motif être cités ici. Ce furent: α) *Georges*, mort avant son père, le 16 février 1436; β) Anne, mariée en 1446 à Guillaume duc de Saxe, marquis de Moravie et Landgrave de Thuringe, mort le 17 février 1482; γ) Elisabeth, née le 10 février 1454, morte le 1er septembre 1505 veuve de Casimir III roi de Pologne, lequel était décédé en 1492; finalement δ) Ladislas, surnommé *le posthume*, roi de Hongrie et de Bohême, duc d'Autriche, né le 22 février 1440 et mort le 23 novembre 1457.

Ces princes et princesses étaient par droit de naissance en leur qualité de plus proches parents de Wenceslas II, les héritiers naturels du Luxembourg, du chef de leur aïeul Sigismond qui lui-même était frère de ce prince: en effet, la couronne de Bohême après avoir à la mort de Wenceslas passé sur la tête de Sigismond qui y réunit celle de Hongrie, avaient l'une et l'autre été transmises de celui-ci à Albert d'Autriche, leur père. Ils avaient ainsi acquis le droit de retrait sur ce duché, droit que Wenceslas II s'était réservé à lui et à ses héritiers. Nous reviendrons sur cette circonstance importante qui, croyons-nous, n'a pas encore été présentée sous son vrai jour par les historiens.

h) *Anne*, troisième enfant du quatrième mariage de l'Empereur Charles IV, fut mariée à Otton, duc de Bavière et marquis de Brandenbourg, mort en 1379.

i) *Jean*, (3e de son nom dans la série généalogique) le dernier des enfants de l'Empereur Charles IV et le plus jeune des frères de l'Empereur Wencelas II duc de Luxembourg, est né le 22 juin 1370. A l'âge de six ans il fut salué Marquis de Brandenbourg et de Lusace ainsi que duc de Gœrlitz. Ce prince, qui mourut en 1395 avait été marié d'abord à Richarde, fille d'Albert II duc de Mecklembourg, dont il n'eut aucune postérité; ensuite à Marguerite, fille de Léopold II duc d'Autriche. Cette seconde union produisit une fille unique, Elisabeth, qui se titrait de *Duchesse de Gœrlitz* et prit deux alliances: En premier lieu, le 6 juillet 1409 avec Antoine de Bourgogne duc de Brabant, auquel elle donna un fils, Guillaume, qui mourut à sa naissance, le 10 juillet 1410: Antoine, qui avait été marié auparavant, le 21 février 1402 à Jeanne comtesse de St. Pol, fille unique de Walram III comte de ce nom, périt à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415. Elisabeth se remaria ensuite à Jean duc de Bavière et comte de Hollande, qui avait été élu Prince-Evêque de Liége et avait obtenu dispense pour l'ordre du diaconat, en faveur de ce mariage projeté. Jean de Bavière étant mort à son tour le 16 janvier 1424, Elisabeth resta veuve et sans enfants.

Ce fut à cette dame que l'Empereur Wenceslas II avait donné pouvoir pour reprendre l'engagère de ce duché, faite d'abord à Josse de Moravie; reprise qui ne fut jamais effectuée à ce qu'il parait, bien qu'Elisabeth s'en soit toujours prévalue. Le même empereur lui avait en outre donné hypothèque sur le même pays pour une somme de cent-vingt mille florins du Rhin, à titre de dot, comme nous l'avons vu; et il lui avait enfin *abandonné la jouissance des revenus du domaine utile*, jusqu'au remboursement ou payement de ces deux créances, soit par lui-même soit par ses héritiers légitimes.

De ce moment (1409) Elisabeth de Gœrlitz se mit en possession du Duché de Luxembourg, non toujours comme simple usufruitière, mais y exerçant tous

Digitized by Google

ou presque tous les actes d'autorité incombant au Souverain, à tel point que Wenceslas lui-même fut, malgré son indolence, forcé de révoquer plusieurs des mesures qu'elle avait décrétées soit par elle-même soit par ses maris: Et en plus d'une de ces ordonnances elle avait été jusqu'à prendre le titre de Duchesse de Luxembourg.

Elisabeth qui connaissait parfaitement la précarité de sa possession, voulut en profiter le mieux et le plus possible, dans la crainte où elle devait être de voir opérer le retrait de ce domaine, non par Wenceslas lui-même qui semble ne pas s'en être soucié, mais par l'un ou l'autre de ses héritiers. Et dans cette appréhension qu'elle avait sans doute fait goûter à son mari Jean de Bavière, elle était parvenue à engager celui-ci à offrir en 1420 à Sigismond qui venait de succéder aux droits légitimes de son frère Wenceslas, de nouvelles sommes d'argent pour augmenter l'hypothèque. Soit qu'il ne soupçonnât pas le piége, soit peut-être aussi qu'il fût réellement dans une gêne d'argent, Sigismond accepta et fit expédier le premier mardi après la Ste. Agnès un acte en due forme, dans lequel il déclarait avoir reçu en prêt de son neveu, Jean de Bavière et de sa nièce Elisabeth duchesse de Gœrlitz différents capitaux, pour garantie du remboursement desquels il augmentait d'autant le chiffre de l'hypothèque que déjà Elisabeth et Jean avaient sur le Luxembourg: C'était se rendre agréable au vieillard Sigismond et en même temps augmenter pour ses successeurs les difficultés du retrait.

Pendant ce temps Elisabeth, devenue veuve pour la seconde fois, continuait à pressurer les Luxembourgeois en les accablant d'impôts qui augmentaient ses trésors, et d'ordonnances vexatoires qui attentaient souvent aux priviléges que ceux-ci avaient su mériter et avaient obtenus de leurs souverains légitimes par leur fidélité et leur attachement. Cet état des choses fit d'abord naître des murmures; puis on en vint à une opposition ouverte de la part des plus influents d'entre les seigneurs du Pays, pour finir par un refus absolu d'obéissance, une révolution complète; fin ordinaire qu'ont à attendre les gouvernants qui oublient qu'ils ne sont appelés à l'autorité que pour diriger la société, non pour la faire servir uniquement à assouvir leur soif pour l'or, ou bien à la réduire à la férule d'une volonté le plus souvent arbitraire, mais toujours abominable, ne serait-ce que parce qu'elle est en opposition avec les mœurs du peuple ainsi que les serments prêtés par le dynaste et ses devanciers, de maintenir les libertés politiques et sociales acquises.

Cette position déplorable qu'Elisabeth s'était créée elle-même, devenait de jour en jour plus terrible, pour une femme surtout qui devait être déjà assez avancée en âge. Elle voulut d'abord maîtriser les luxembourgeois rebelles en envoyant contre eux, pour les dompter, quelques suppots originaires du Pays même, lesquels sous le spécieux prétexte de leur fidélité à la gouvernante que le souverain légitime avait établie auraient sacrifié leur patrie entière pour satisfaire leur ambition personnelle: Mais ces tentatives loin de diminuer le mal ne pouvaient que l'augmenter.

Cependant tant que Sigismond, le propriétaire ou souverain légitime du Luxembourg vécut, Elisabeth avait par politique sans doute, cherché de son mieux à se maintenir, quelque pénible que pût être sa position au milieu d'une population qui l'avait prise en exécration. Dès que le décès de l'Empereur lui fut connu, cette position dut lui apparaître plus effrayante encore parce que ses craintes de voir le retrait si appréhendé de ses engagères opéré venait s'y surajouter. Aussi finit-elle par se voir forcée à se réfugier sur terre étrangère pour aller mendier des secours au dehors contre un peuple qui n'avait de crime que son amour pour les franchises qu'il s'était acquises par son dévouement à ses souverains et par un effet spontané de leur libre volonté. Par cette démarche elle voulut sans doute prendre les devants et se créer

Digitized by Google

un moyen d'augmenter encore le chiffre de son engagère en y ajoutant les soi-disants frais de la guerre d'oppression qu'elle allait faire entreprendre ; car l'empereur Wenceslas l'avait autorisée à faire cette addition en cas que, pour l'avantage du propriétaire légitime ou pour repousser une aggression étrangère elle serait mise dans la nécessité de faire des dépenses d'armées : Mais bien certainement cette clause n'était en aucune façon applicable au cas présent :

Elisabeth sortit donc furtivement de Luxembourg et alla exposer au duc de Bourgogne, qui était devenu son neveu par son premier mari, que le peuple luxembourgeois se refusait à sa domination ; et implorant son assistance contre les rebelles. Le prince Bourguignon qui voyait sans doute dans cette prière une occasion pour étendre ses conquêtes, et en même temps pour se rendre agréable à sa tante dont il convoitait la succession, acquiesça avec empressement à la supplique d'Elisabeth et se mit en campagne pour venir ravager le pays et pour en dompter, disait-on peut-être alors, les habitants ou plutôt les seigneurs félons.

Entretemps, Albert d'Autriche, *successeur légitime de Sigismond,* mourut à son tour ; et ses deux filles, Anne et Elisabeth, avec leurs époux, Guillaume duc de Saxe, et Casimir roi de Pologne, *avaient hérité la propriété du duché de Luxembourg.* Ces princes et princesses s'étaient hâtés de signifier à la duchesse de Gœrlitz leur intention d'opérer le retrait si redouté, comme leur père Albert l'avait déjà fait faire en 1438. La reine-mère, veuve d'Albert, qui était enceinte du roi Ladislas surnommé le posthume, s'était jointe à ses filles et à ses gendres, avec réserve de revendiquer pour son enfant à naître la propriété entière de ce pays en cas qu'elle accoucherait d'un fils.

Il paraît cependant en fin de compte que ces offres de faire le retrait n'étaient pas sérieuses ; et que ces princes ne prétendaient réellement que de prendre possession du titre honorifique de ducs et de duchesses de Luxembourg en même temps qu'ils avaient l'intention d'exiger de la duchesse de Gœrlitz de nouvelles sommes pour augmenter encore le chiffre de ses différentes hypothèques, comme ils avaient vu que Sigismond leur aïeul l'avait fait en 1420.

Quelqu'eût été toutefois leur intention réelle, Guillaume duc de Saxe, comme le prétendant le plus rapproché sans doute, ou bien en sa qualité d'époux de l'aînée des deux sœurs héritières, se fit représenter à Luxembourg par un comte de Gleichen qui se mit à la tête des partisans des souverains légitimes.

Le duc de Bourgogne envahit sur ces entrefaites le Luxembourg au nom de sa tante, la duchesse Elisabeth de Gœrlitz, et finit par le conquérir en entier, malgré une héroïque défense. La capitale fut prise le 22 novembre 1443, pillée les jours suivants et finalement privée de tous ses priviléges par le conquérant, que quelques-uns ont si ridiculement osé surnommer le bon duc. La duchesse engagiste, vieille et abîmée par une maladie douloureuse fut de nouveau installée dans le château du bouc, sous la protection des armes de son neveu qui reçut d'elle (1444), en récompense du service qu'il venait de lui rendre, l'abandon de ses différentes engagères moyennant une pension annuelle et viagère de huit mille florins, plus une somme de onze mille florins une fois payée.

Elisabeth, parvenue au suprême degré d'exécration chez les luxembourgeois d'alors comme elle l'est restée aux yeux des siècles suivants, alla mourir en 1451, méprisée et pauvre, dit-on, sur une terre étrangère, à Trèves, parce que la Providence n'avait sans doute pas voulu lui réserver un coin pour y reposer dans un pays dont elle avait sinon commencé, du moins consommé l'anéantissement politique.

La biographie très sommaire de cette princesse, que nous avons été obligé d'esquisser afin d'aider à l'intelligence des faits

Digitized by Google

historiques qui ont si souverainement influé sur les destinées de la Patrie, parce que jusqu'ici ces faits n'avaient pas été présentés sous leur vrai jour et dégagés de tous leurs accessoires ; cette biographie disons-nous, démontre une fois de plus aux souverains, même les plus égoïstes, que leur bonheur personnel ne consiste point dans un pouvoir absolu qui toujours est abhorré par les peuples, mais bien dans l'amour de leurs sujets; et cet amour ils ne peuvent le conquérir qu'en accordant à leurs peuples toute la somme de libertés et de garanties politiques contre l'arbitraire dont leur degré de civilisation les rend habiles à jouir, non en leur arrachant pour des motifs frivoles, ces libertés, ces garanties que des princes plus sages leur avaient librement octroyées auparavant.

Philippe de Bourgogne, qui était bien devenu engagiste du Luxembourg par l'effet de la rétrocession qu'Elisabeth de Gœrlitz lui avait faite de ses différentes créances, convoitait la possession paisible et sans conteste de ce pays en qualité de propriétaire; tandis que d'autre part, outre Anne et Elisabeth d'Autriche, souverains légitimes, Elisabeth, mère de ces deux princesses et qui avait, le 22 février 1440, mis au monde Ladislas-*le-posthume*, y avaient les premiers droits; *Ladislas surtout comme descendant mâle de la maison des souverains légitimes.*

Le prince Bourguignon, placé en face d'antagonistes aussi puissants, et croyant prudent de ne pas entreprendre la réalisation de ses projets par la force des armes, résolut de temporiser, attendant un succès favorable du temps et des circonstances qui pourraient surgir.

Sur ces entrefaites, Ladislas se fit prêter en 1452, foi et hommage en qualité de duc souverain de Luxembourg et confirma à cette occasion les priviléges et immunités des habitants; tandis que Anne et son mari Guillaume duc de Saxe, vendirent leurs prétentions à Louis XI roi de France. Ladislas étant venu à mourir en 1457, les mêmes princes nouèrent de nouveau des négociations avec Philippe, duc de Bourgogne, pour la part de ce Pays leur échue dans la succession de ce frère; et Philippe parvint à obtenir d'eux la cession de tous leurs droits sur le Luxembourg (1462). Louis XI lui rétrocéda en même temps le bénéfice de l'acquisition qu'il avait faite de la part des prétentions des ayants-droit à la souveraineté légitime; de manière que les droits souverains comme ceux résultant des engagères finirent par se trouver réunis en 1462 entre les mains de Philippe de Bourgogne qui commença ainsi une nouvelle lignée des ducs de Luxembourg.

F. La Maison de Bourgogne.

XVIII. Philippe de Bourgogne, dont il va être question ici, *appartient par le sang à la Maison de Luxembourg par sa bis-aïeule, Bonne de Luxembourg et de Bohême, fille de Jean l'aveugle roi de Bohême et comte de Luxembourg et d'Elisabeth sa première épouse.* En effet, nous avons vu que Bonne fut mariée à Jean-le-bon, d'abord duc de Normandie ensuite roi de France. Elle rendit ce prince père de 1° *Philippe-le-Hardi*, duc de Bourgogne, marié à son tour à Marguerite comtesse de Flandre et d'Artois, et père de *Jean-sans-peur;* 2° de Louis; 3° *d'Antoine, qui fut le premier époux d'Elisabeth duchesse de Gœrlitz* qui nous a si péniblement occupé plus haut; 4° de Philippe et de cinq duchesses: Marguerite, Marie, Anne, Catherine et Bonne.

Jean-sans-peur, fils aîné de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, était né en 1371 et mort en 1419, après avoir épousé Marguerite duchesse de Bavière qui lui avait donné *Philippe dont ici question*, et six filles: Marguerite, Catherine, Marie, Isabelle, Anne et Agnès.

Philippe, duc de Bourgogne, généralement surnommé le Bon, est né à Dijon, le 30 juin 1396. Il fut salué duc de Bourgogne en 1419 à la mort de son père; comte de Namur en 1421; duc de Brabant, de Limbourg et d'Anvers, en 1430;

Digitized by Google

comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, ainsi que seigneur de Frise, en 1436; *en* 1441 *mambour, en* 1443 *duc-engagiste et enfin en* 1462 *propriétaire et souverain du duché de Luxembourg.* Ce prince institua l'ordre de la Toison-d'or, le 10 janvier 1430, à l'occasion de son troisième mariage, et mourut le 15 juin, d'autres disent le 16 juillet 1467.

De ses trois alliances, contractées; 1°, en juin 1409, avec Michelle de France fille puinée du roi Charles VI et d'Isabelle de Bavière, née le 11 janvier 1394 et morte le 8 juillet 1422; 2° le 30 novembre 1424, avec Bonne d'Artois fille de Philippe duc d'Artois et de Marie de Berry, veuve de Philippe comte de Nevers et de Rettel et morte en 1425; et 3° enfin, le 10 janvier 1529, avec Isabelle de Portugal fille de Jean I roi de Portugal et de Philippe d'Angleterre-Lancastre, sœur aînée du roi Henri IV d'Angleterre, laquelle mourut le 17 décembre 1471, quatre ans après son époux, Philippe duc de Bourgogne ne laissa postérité que de cette dernière:

a) *Antoine*, né le 30 septembre 1430 et mort à l'âge de quatre mois.

b) *Josse*, né le 4 avril 1432 et mort jeune.

c) Charles, qui suit:

XIX. Charles, *duc de Bourgogne*, succéda aux états de son père et fut surnommé *le Téméraire* à cause de son ambitieuse témérité. Il était le plus jeune fils de Philippe duc de Bourgogne et d'Isabelle de Portugal. Il est né à Dijon, le 10 novembre 1433, et mourut au siége de Nancy, le 5 janvier 1477. Charles-le-Téméraire fut marié trois fois: d'abord en 1439, à Catherine de France, fille du roi Charles VII et de Marie d'Anjou, née en 1429 et morte sans postérité, en 1446; ensuite, le 30 octobre 1454 à Isabelle de Bourbon, fille de Charles Ier duc de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, laquelle mourut à Anvers le 13 septembre 1465; enfin le 9 juillet 1468 à Marguerite fille de Richard d'Yorck et d'Elisabeth de Neuil, sœur d'Edouard IV roi d'Angleterre. Cette dame est morte sans postérité, en 1503, vingt-six ans après son mari.

Isabelle de Bourbon, sa seconde épouse, lui avait donné une fille unique, Marie, *dite de Bourgogne*, qui va suivre.

XX. Marie *de Bourgogne*, seule héritière de son père, succéda à celui-ci dans toutes ses possessions et dans tous ses titres. Née à Bruxelles le 13 février 1457, elle mourut d'une chute de cheval, le 25 mars 1483 et fut enterrée à Bruges où son père fut aussi transporté en 1553.

Marie de Bourgogne fut unie le 18 août 1477 à Maximilien Ier, archiduc d'Autriche, fils de Frédéric Ier, empereur d'Allemagne et d'Eléonore de Portugal, né le 12 mars 1459 et mort à Lens, le 12 janvier 1519. L'archiduc Maximilien était veuf de Marie de Bourgogne lorsqu'il fut proclamé roi des Romains, le 16 février 1486 et élu empereur le 19 août 1493.

Nous ajouterons comme donnée ultérieure et complétive touchant Maximilien, qu'en 1489 il s'était fiancé à Anne, héritière de Bretagne, fille de François II dernier duc de ce nom et de Marguerite de Foix, née le 26 janvier 1476, laquelle fut épousée ensuite, 1°, en 1491, par Charles VII, roi de France, après que ce prince eut renvoyé à l'Empereur Maximilien, devenu son compétiteur à l'Empire, sa fille Marguerite à laquelle il était également fiancé; 2° par le roi Louis XII. Maximilien se maria ensuite le 16 mars 1494 à Blanche-Marie, fille de Galéas-Marie duc de Milan et de Bonne de Savoie, veuve de Philibert duc de Savoie, morte en 1511 sans laisser postérité.

D'un autre côté, il pourra paraître intéressant à plusieurs de voir établir la généalogie de la Maison d'Autriche rattachée à celle de Luxembourg et à celle de Bourgogne par Maximilien, afin de se rendre raison des connexions que ce rapprochement donne entre les différentes lignées qui ont possédé le Luxembourg depuis la famille à laquelle ce pays avait donné son nom, jusqu'au souverain qui se l'est vu arracher

Digitized by Google

par les troupes françaises lorsqu'elles y sont venues abolir la féodalité, en 1794—96.

Pour ce motif nous nous sommes cru en devoir de donner ici cette descendance intermédiaire, depuis Rodolphe de Habsbourg jusqu'à Maximilien I et ses frères (1218—1519).

La Maison d'Autriche commence sa généalogie à l'Empereur *Rodolphe*, dit de Habsbourg, né en 1218 et mort en 1291. Il était fils d'Albert-le-sage, comte de Habsbourg et de Hedwige comtesse de Kibourg. Elu empereur le 30 septembre 1273, il fut couronné à Aix-la-chapelle, le 20 octobre suivant. Ce prince fut marié deux fois: 1° en 1245 à Anne de Hohenberg, morte le 29 mars 1281 après lui avoir donné cinq princes et sept princesses. Parmi ces fils, *Albert* seul vécut. 2° en 1284 à Agnès de Bourgogne fille du duc Robert II, et morte sans postérité.

Le 27 décembre 1282, il avait investi son fils Albert du duché d'Autriche et pays en dépendants qu'il avait enlevés au roi de Bohême: De là la maison de Habsbourg a pris le nom de ce duché qu'elle a continué à porter depuis.

Albert I, duc d'Autriche, est né en 1248 et fut tué en 1308. Il avait épousé Elisabeth, fille de Ménard duc de Carinthie et comte de Goricie, décédée en 1313. De ce mariage sont nés: 1° *Frédéric qui suivra;* 2° Rodolphe surnommé le débonnaire, qui fut roi de Bohême et qui mourut en 1308, laissant deux filles, Anne, et *Elisabeth qui fut unie à Jean l'aveugle, comte de Luxembourg, auquel elle apporta la couronne de Bohême dont elle était devenue l'héritière après la déposition de Henri de Carinthie mari de sa sœur aînée;* 3° Léopold, surnommé le glorieux, mort en 1327; 4° Otton, surnommé le hardi ou le joyeux, mort en 1338 ou 1340, après avoir épousé 1° Elisabeth de Bavière, et 2° *Anne de Luxembourg, fille de Jean l'aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême.* Du premier lit advint Frédéric, mort en 1344 âgé de onze ans, et Elisabeth morte en 1340, fiancée à Edouard roi d'Angleterre; du second, Léopold mort en 1345; 5° Henri, surnommé le paisible, d'abord chanoine, ensuite coadjuteur de Mayence, puis marié 1° à Elisabeth, fille de Rodolphe palatin du Rhin, 2° à Elisabeth, fille du Comte de Wirtzbourg, mort enfin sans postérité, en 1372; 6° *Albert II, dont il sera parlé après son frère Frédéric.* Le duc Albert I eut aussi cinq filles, savoir: 7° Agnès, épouse d'André III roi de Hongrie, surnommé le vénitien, morte religieuse en 1363; 8° Elisabeth, mariée à Frédéric III, duc de Lorraine, décédée en 1352; 9° Anne, alliée *a.* à Herman II, Marquis de Brandenbourg, *b.* à Henri VI duc de Wratislaw; *10°* Catherine, *fiancée à l'Empereur Henri VII, comte de Luxembourg,* puis après la mort de ce prince mariée à Charles duc de Calabre; morte en 1323; *11°* Gutte ou Bonne, épouse de Louis comte d'Oettingen, décédée en 1329.

Frédéric, duc d'Autriche, surnommé le beau, succéda à son père Albert I. Il fut élu empereur par quelques électeurs, en 1314, et mourut en 1330. Il avait épousé 1° Isabelle, fille de Jacques roi d'Arragon; 2° Cunégonde de Bavière, fille de l'Empereur Louis. Cette dame perdit la vue à force de pleurer son époux. De sa première union naquirent: 1° Elisabeth, *promise à l'Empereur Charles IV de Luxembourg, ou selon d'autres, au père de ce prince, Jean l'aveugle,* mais morte en 1334, avant son mariage; 2° Anne, qui épousa *a.* Louis dit le Romain, fils de l'empereur Louis de Bavière; *b.* Jean ou Henri, comte de Goricie. Du second lit Frédéric eut: 3° Frédéric et 4° Léopold, morts au berceau; finalement 5° Elisabeth, femme de Gonthier comte de Schwartzenbourg.

Comme l'empereur Frédéric ne laissa pas d'enfants mâles, ses états héréditaires d'Autriche échurent à son frère, *Albert II*, né en 1288, et mort le 18 juin 1358. Il avait reçu les surnoms de le sage et le contrefait, et avait épousé Elisabeth ou Jeanne, fille et héritière d'Ulric II, comte de Ferrette, qui mourut en 1353 après avoir donné à son époux quatre fils et trois filles: 1° *Rodolphe II*, qui suivra; 2° *Albert III* que nous retrouverons après son frère qui précède; 3° Léopold, né en 1349 et mort le 9 juillet 1386; il avait épousé Viridis, fille de Bernabon comte de Milan; d'où: *a.* Guillaume, mort en 1406 sans postérité, ni de Hedwige, fille de Louis de Pologne roi de Hongrie, ni de Jeanne, fille de Charles dit le petit, roi de Hongrie et de Sicile; *b.* Frédéric, mort en 1439. Ce prince avait épousé d'abord Elisabeth, fille de l'Empereur Robert et d'Elisabeth de Nürenberg, décédée en 1409 sans enfants; ensuite Anne, fille de Frédéric duc de Brunswick qui lui donna *Sigismond* dont nous parlerons après Ladislas; *c.* Léopold, né en 1371 et mort en 1411 sans avoir eu d'enfants de Catherine, fille de Philippe-le-hardi duc de Bourgogne; *d. Ernest*, qui suivra après Sigismond, son neveu; *e.* Agnès, qui fut mariée à Boleslas, duc de Silésie; *f.* Elisabeth, morte fiancée à Henri comte de Goricie; *g.* Catherine enfin, qui épousa Conrad comte de Hardeck, Burgrave de Magdebourg.

Rodolphe, fils aîné d'Albert II duc d'Autriche, est né en 1338. Il succéda à son père et mourut le 28 juillet 1365 ayant eu deux épouses: *Catherine, fille de l'Empereur Charles IV, roi de Bohême, né des comtes de Luxembourg, et d'Elisabeth de Poméranie, morte en* 1360; et Marguerite, comtesse du Tyrol, décédée en 1373. Comme aucune de ses alliances ne lui avait donné postérité il eut pour successeur dans ses Etats son frère puîné, Albert III.

Albert III, second fils d'Albert II, suivit son frère Rodolphe dans la possession du duché d'Autriche et mourut le 13 août 1395. Albert III fut marié deux fois: 1° avec *Elisabeth, fille de l'Empereur Charles IV, né des comtes de Luxembourg, et d'Elisabeth de Poméranie, décédée en* 1373; 2° avec Béatrix, fille de Frédéric III, Burgrave de Nürenberg. Cette dernière dame lui donna un fils unique qui fut nommé Albert, comme son père, et devint le IVe duc homonyme parmi les régents d'Autriche.

Albert IV, né en 1377, fils unique d'Albert III duc d'Autriche et de Béatrix sa seconde épouse, mourut le 25 août 1404. Il avait été marié deux fois; d'abord avec Jeanne, fille d'Albert de Bavière,

Digitized by Google

comte de Hollande; ensuite avec Mathilde, fille de Louis duc de Bavière, dont il n'eut pas d'enfants, tandis que Jeanne de Bavière lui avait donné: 1° *Albert*, V° de son nom, qui suivra; 2° Marguerite ou Jeanne, qui fut l'épouse de Henri dit le riche, duc de Bavière.

Albert V, né en 1394, succéda à son père Albert IV en qualité de duc d'Autriche. Ce prince fut salué duc de Moravie en 1423; roi de Hongrie le 1er janvier et de Bohême le 6 mai 1438. Il fut élu Empereur sous le nom d'Albert II, le 20 mars 1438 et mourut le 27 octobre de l'année suivante. En 1422 il avait épousé *Elisabeth de Bohême et de Luxembourg, fille de l'Empereur Sigismond et de Marie de Hongrie; cette dame mourut le* 20 *décembre* 1451. (v. ci-devant la généalogie de la Maison de Luxembourg de Bohême.) *Nous avons dit plus haut qu'à la mort de l'Empereur Sigismond, père de l'impératrice-reine Elisabeth de Luxembourg et de Bohême dont il est question ici, cette princesse avait naturellement hérité de la Souveraineté sur le Duché de Luxembourg pendant que la trop fameuse Elisabeth de Gœrlitz en avait la jouissance à titre d'engagère. Et ce droit de souveraineté elle l'avait fait valoir, d'abord par l'empereur son mari, ensuite par elle-même et ses enfants dont nous allons parler.* A son décès l'Empereur Albert II, ou Albert V comme duc d'Autriche, avait laissé en vie deux filles et sa femme enceinte; 1° un fils, l'aîné de ses enfants, nommé *Georges*, était mort au berceau; 2° *Elisabeth*, l'aînée des filles, fut mariée à Guillaume duc de Saxe et Landgrave de Thuringe; 3° *Anne* la cadette le fut à Casimir IV roi de Pologne. Elisabeth mourut en 1462 et Guillaume vingt ans plus tard, en 1482, ne laissant que deux filles; 4° enfin, *Ladislas* qui va suivre.

Ladislas surnommé le posthume, parce qu'il est né quatre mois après le décès de son père, le 22 février 1440, succéda à celui-ci dans ses états héréditaires. *Comme son père, sa mère et ses sœurs avec leurs maris, il fit mine de revendiquer la Souveraineté sur le Luxembourg qui était détenu par Philippe de Bourgogne, au nom d'Elisabeth de Gœrlitz; et il semble même qu'il avait la sérieuse intention d'en opérer le retrait puisqu'il convoqua, le mercredi avant la St Thomas* 1452, *c'est-à-dire cinq mois environ après la mort de la duchesse-engagiste, les Trois-Etats du Pays à Yvois et se fit prêter par eux foi et hommage en qualité de seigneur suzerain et propriétaire. Mais quelque bonnes qu'eussent pu être les intentions de ce prince qui n'avait alors que douze ans d'âge, il était trop jeune pour inspirer des craintes sérieuses à Philippe, le puissant duc de Bourgogne qui se trouvait en possession de la retrocession de l'hypothèque sur le Luxembourg. De façon que les choses en restèrent-là pour le moment et jusqu'au décès de Ladislas qui eut lieu cinq ans plus tard, le* 23 *novembre* 1457. *Nous avons déjà dit les événements qui se passèrent alors relativement au Duché.*

Comme Ladislas n'avait pas été marié, ses pays héréditaires échurent par droit de succession à *Sigismond* d'Autriche dont il a été fait mention plus haut.

Sigismond d'Autriche était fils unique de Frédéric et d'Anne de Brunswick; ce Frédéric était lui-même le fils aîné alors existant de Léopold d'Autriche, lequel fut frère puîné du duc Albert III, aïeul de Ladislas. Ces deux princes étaient conséquemment cousins au huitième degré collatéral, l'un se trouvant à la cinquième, l'autre à la quatrième descendance de la souche commune, celle-ci comprise, dans la personne du duc Albert II.

Sigismond né en 1427 succéda en 1457 aux Etats héréditaires de Ladislas le posthume. Il fut d'abord fiancé avec Radegonde fille de Charles VII roi de France et de Marie d'Anjou; mais cette princesse mourut avant les noces, le 19 mars 1444. Il épousa ensuite: 1° Eléonore, fille de Jacques I, roi d'Ecosse, morte en 1480, ayant eu un fils mort au berceau; 2° en 1484, Catherine fille d'Albert duc de Saxe, qui ne lui donna aucune descendance.

Sigismond mourut à son tour en 1496, abandonnant les états d'Autriche et pays en dépendants à son oncle Ernest d'Autriche.

Ernest était le plus jeune des quatre fils de Léopold d'Autriche que nous avons passés en revue, et de Viridis comtesse de Milan. Au décès de Sigismond son neveu, il était le seul mâle vivant de sa maison. Ernest avait d'abord été duc de Styrie et de Carinthie, et avait embrassé l'état ecclésiastique. Mais la raison d'Etat le força plus tard à demander dispense pour le vœu du célibat avec la permission de contracter mariage. L'une et l'autre lui ayant été accordées en considération des motifs capitaux qu'il avait à alléguer, il épousa 1° en 1424, Marguerite, fille de Baudouin III duc de Poméranie et de Stetin, morte sans enfants; 2° Zimburge, fille de Ziemovite duc de Massovie, laquelle est décédée en 1429 après avoir donné le jour à: 1° Anne, 2° Alexandrine, 3° Léopold, 4° Rodolphe, 5° Ernest, tous morts au berceau; 6° *Frédéric II*, qui suivra; 7° Albert, né en 1418 et mort en 1463 sans avoir eu d'enfants de Mathilde, fille de Louis duc de Wurtemberg; 8° Marguerite, morte en 1486 épouse de Frédéric II électeur de Saxe; 9° Catherine, morte en 1490 unie à Charles marquis de Baden; 10° Elisabeth qui fut l'épouse de Hugues comte de Werdenberg.

Ernest, duc d'Autriche, de Styrie et de Carinthie, etc., etc., mourut en 1442 et son fils aîné vivant lui succéda.

Frédéric, IIe dans la lignée de la maison d'Autriche, est né en 1415 et fut élu empereur d'Allemagne sous le nom de Frédéric IV, à la mi-carême 1440. Il est mort le 7 septembre 1493. L'empereur Frédéric IV avait épousé le 17 mars 1452 Eléonore, fille d'Edouard roi de Portugal et d'Eléonore d'Arragon, morte en 1467. De ce mariage sortirent: 1° Christophe, né en 1456 et mort âgé de quelques mois seulement; 2° Maximilien, *pour lequel nous avons établi cette descendance intermédiaire, au moyen de laquelle nous avons rattaché la branche masculine et la féminine à la légitimité, bien que très-éloignée, pour constater le droit à la Souveraineté sur le Duché*

Digitized by Google

de Luxembourg dans la personne de Marie duchesse de Bourgogne, par droit d'hérédité et d'achat, et dans celle de son époux, Maximilien d'Autriche, par les liens du sang qui unissaient encore ce prince à la Maison de Luxembourg dans des descendances ainsi que des alliances multipliées Les autres enfants de l'empereur Frédéric furent: 3° Jean, mort en 1467, âgé de six mois; 4° Hélène, née en 1460 et morte la suivante; 5° enfin Cunégonde, née en 1465 et décédée en 1520. Cette princesse avait été mariée à Albert duc de Bavière, après le décès duquel elle se fit religieuse.

Nous reprendrons maintenant la généalogie directe des Souverains régnants du Luxembourg.

Marie de Bourgogne *et* Maximilien d'Autriche avaient eu de leur mariage trois fils et une fille :

a) Philippe, II° dans la succession généalogique de nos souverains, qui suivra.

b) *Marguerite* née à Bruxelles, le 10 janvier 1480, fut déclarée gouvernante des Pays-Bas pendant la minorité de Charles II (Charles-Quint) son neveu, en 1507 et mourut à Malines le 1er décembre 1530. Fiancée d'abord en 1483 à Charles VIII, roi de France, fils de Louis XI et de Charlotte de Savoie, né le 30 juin 1470 et mort le 7 avril 1497, cette princesse fut renvoyée à son père parce que ce dernier l'avait emporté sur Charles VIII son compétiteur à l'Empire d'Allemagne. Elle fut mariée ensuite, au mois d'avril 1496 à Jean, Infant d'Espagne, fils de Ferdinand-le-Catholique et d'Isabelle de Castille, né le 26 juin 1478 et mort le 4 octobre 1497; puis le 26 septembre 1501 à Philibert duc de Savoie, fils de Philippe duc de Savoie et de Marguerite de Bourbon, né le 10 avril 1480 et qui la laissa veuve sans postérité, le 10 septembre 1504.

c) *François*, né le 10 septembre 1481; et d) *Georges*, né en 1483; morts l'un et l'autre au berceau.

A la mort de Marguerite de Bourgogne toutes ses possessions échurent à son fils aîné qui par son mariage avec une princesse d'Espagne, héritière de cette monarchie, constitua pour le Luxembourg une nouvelle branche Souveraine, ou

G. La Maison austro-espagnole.

Philippe, surnommé *le bel*, fils aîné de Marie de Bourgogne et de l'archiduc Maximilien, est né le 23 juin 1478. Il succéda aux états de sa mère en 1483, sous la tutelle de son père qui lui abandonna les rênes du gouvernement en 1495, à l'âge de dix-sept ans. Ce prince est mort le 25 septembre 1506. Il avait été marié le 21 octobre 1496, à Lierre en Brabant, avec Jeanne de Castille, héritière du royaume d'Espagne, fille de Ferdinand V dit le catholique, roi d'Arragon et d'Isabelle reine de Castille, née le 6 novembre 1479 et morte le 11 avril 1555 au château de Fordesillas, ayant ainsi survécu pendant quarante-neuf ans à son mari.

Ces époux eurent de leur mariage :

a) Charles, II dans notre généalogie, qui suit.

b) *Eléonore*, née le 24 novembre 1498 et morte en 1558, fut mariée en 1519 à Emmanuel de Portugal, duc de Visco, fils de Ferdinand duc de Visco et de Béatrix de Portugal, né le 31 mai 1469 et mort à Lisbonne le 13 décembre 1558. Avant d'obtenir la main de l'Infante Eléonore, Emmanuel avait déjà été marié deux fois : en 1497 avec Isabelle d'Arragon, dite de Castille, veuve d'Alphonse prince de Portugal et fille de Ferdinand V, roi d'Arragon et d'Isabelle de Castille, née le 2 octobre 1470 et morte en couches le 24 ou le 25 août 1498; ensuite, le 30 octobre 1509 avec Marie, sœur de la précédente, née le 29 juin 1482 et morte de même en couches en 1517. Après le décès de ce premier mari, Eléonore d'Espagne épousa en 1530 François Ier, roi de France, fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême et de Louise de Savoie, né le 12 septembre 1494 et mort à Rambouillet le 31 mars 1546.

c) *Isabelle*, née le 23 juillet 1501 et morte à Gand le 19 janvier 1525. Elle avait été mariée en 1515 à Christierne II, dit le tyran ou le cruel, fils de Jean, roi de Danemark et de Christine de Saxe, né

Digitized by Google

le 2 juillet 1481, roi de Danemark en 1513, chassé pour ses cruautés en 1523 et mort finalement en prison le 25 janvier 1559.

d) *Ferdinand*, né à Madrid le 12 mars 1503. Elu roi des romains le 11 janvier 1531 et empereur après l'abdication de son frère aîné, Charles-Quint, le 14 mars 1558; ce prince mourut à Vienne le 25 juillet 1564. Le 22 juillet 1521 il avait été marié à Anne, fille de Ladislas VI roi de Hongrie et de Bohême et d'Anne de Foix, née en 1503 et morte en 1547. Ces époux laissèrent une nombreuse postérité que nous omettrons de mentionner ici, parce qu'elle n'aura que plus tard une influence directe sur le Pays de Luxembourg. Du reste les princes et princesses de cette branche, dite d'Allemagne, nous restèrent absolument étrangers jusqu'après la guerre pour la succession au trône d'Espagne où Charles VI est devenu notre souverain légitime. Nous la reprendrons alors en sous-ordre.

e) *Marie*, née le 13 septembre 1505, déclarée gouvernante des Pays-Bas en 1556 et morte le 17 octobre 1558. Elle avait été mariée en 1521 à Louis II, dit le jeune, roi de Hongrie et de Pologne, fils de Ladislas VI et d'Anne de Foix, né en 1504 et mort au mois d'octobre 1524.

f) *Catherine* enfin, née posthume le 14 janvier 1507 et morte à l'âge de 70 ans en 1577. Promise d'abord à Frédéric II électeur de Saxe, fils de l'électeur Ernest et d'Elisabeth de Bavière, né le 17 janvier 1463 et mort le 5 mai 1525, l'infante Catherine fut mariée, encore pendant la même année 1525 à Jean III roi de Portugal, fils d'Emmanuel, également roi de Portugal et de Marie de Castille, né le 6 juin 1502 et mort le 2 août 1557. Ce prince la répudia pour des motifs, vrais ou fictifs, qu'il est inutile de dire ici.

XXII. Charles, surnommé *Quint* ou le cinquième comme empereur d'Allemagne, fut un des plus grands princes qui aient jamais régné. *Il reçut au baptême le titre de duc de Luxembourg, qu'il honora dans la suite autant par sa sollicitude pour ce duché qui ne formait cependant plus qu'une province dans ses vastes états, que ce pays dut s'en trouver glorifié en récompense de la fidélité et de la franchise qu'il avait su conserver à ses souverains, de même que de l'amour de ces derniers qu'il s'était acquis par les services que ses nombreux enfants avaient rendus jusqu'alors à ceux-ci et qu'ils n'ont pas cessé de leur rendre toutes les fois que la dignité de l'homme ne s'y opposait pas: car, si le luxembourgeois est fidèle à ses princes, s'il est franc et ouvert dans ses relations avec les rois comme avec ses concitoyens, il a aussi le sentiment de sa dignité d'homme et de citoyen; et ces qualités sublimes que le peuple a nourries depuis les temps historiques les plus lointains ne se sont pas altérées chez lui jusqu'à nos jours.*

Né à Gand le 24 février 1500, il fut salué duc de Bourgogne et roi d'Espagne en 1517; élu empereur le 28 juin 1519 et couronné par le Pape le 24 février 1530, il abdiqua à Bruxelles le 25 octobre 1555, cédant ses états héréditaires à son fils et l'empire à son frère Ferdinand. Charles d'Espagne se retira ensuite dans le couvent de St. Just en Estramadure, où il mourut avec l'habit religieux, le 22 septembre 1558.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres consacre à ce prince les lignes suivantes: «1556. Carolus V Imperator etsi est Gan«davi natus, renatus tamen fonte baptis«matis Dux Luxemburgensis appellatus «hoc agnomen aliquamdiu tulit.» (II, N° 142.)

Ce prince, après avoir été successivement fiancé avec Claude ou Claudine de France, avec Marie d'Angleterre, avec Rénée de France, avec Louise de France et finalement avec une seconde Marie d'Angleterre, épousa le 10 janvier 1526 Isabelle, fille d'Emmanuel roi de Portugal et de Marie de Castille, née en 1503 et morte le 1er mai 1539. De ce mariage naquirent:

Digitized by Google

a) *Philippe*, troisième du nom dans la suite de nos souverains luxembourgeois, II° dans celle des rois d'Espagne. Nous reviendrons à ce prince.

b) *Marie*, mariée en 1548 à Maximilien, fils de l'empereur Ferdinand I et d'Anne de Hongrie, né en 1527, roi de Hongrie et de Bohême ; puis le 24 novembre 1562, élu roi des Romains sous le nom de Maximilien II, salué empereur le 25 juillet 1565 après la mort de son père et finalement mort à Ratisbonne, le 12 octobre 1576. Marie d'Espagne son épouse se fit religieuse après le décès de son mari et mourut en 1603, vingt-sept ans après celui-ci.

c) *Jeanne*, morte en 1578 après avoir été mariée en 1553 à Jean, Infant de Portugal, fils de Jean III, roi de Portugal et de Catherine d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Jean de Portugal était né le 3 juin 1537 et mourut avant son père, le 2 janvier 1554.

d) *Ferdinand*, né le premier mai 1539, ne vécut que quelques jours.

e) *Don Juan*, mort en 1571.

f) *Jacques*, désigné roi des Pays-Bas par son père, mais qui ne le fut jamais.

XXIII. Philippe II en rang des rois d'Espagne, 3° parmi les princes souverains du Luxembourg, succéda à son père l'Empereur Charles-Quint.

Ce prince abominable, qui se rendit odieux par son stupide et en même temps farouche fanatisme ainsi que ses froides cruautés, fut rendu impuissant pour faire le malheur du Luxembourg, tant par son éloignement de cette province que par la fermeté du Comte plus tard Prince Pierre-Ernest de Mansfelt (v. son article) *qui en avait été nommé gouverneur déjà par Charles-Quint, père de Philippe II. Aussi les massacres, les tortures, l'inquisition même dont on ne cessait de menacer les Provinces Belgiques, de même que les guerres civile et religieuse qui ensanglantèrent ces belles provinces et en décimèrent la population, tous ces fléaux publics ne trouvèrent aucun accès dans le Luxembourg dont les limites semblaient infranchissables à toutes ces horreurs, grâce aux soins vigilants et patriotiques du sage Gouverneur. Tout ce que nos aïeux ressentirent de ces misères publiques, pour ne pas nous servir d'un terme plus sévère, se réduisit à quelques pillages isolés, exercés par des corps francs, lesquels furent chaque fois repoussés dès leur apparition. En un mot, pendant que les Pays-Bas fumaient du sang des victimes innocentes et en grand nombre que le fanatisme le plus tyrannique y immolait, pendant que les plus cruelles et les plus haineuses discordes déchiraient ces provinces, le Luxembourg a pu consacrer à son gouverneur des inscriptions en lettres d'or gravées sur le marbre, pour attester la parfaite tranquillité dont jouissaient ses paisibles populations.*

Philippe II est né à Valadolid le 21 mai 1527. Il succéda à son père dans ses états héréditaires, *céda en* 1598 *les Provinces belgiques à sa fille* Isabelle-Claire-Eugénie, *après que, à cause de ses cruautés il s'était vu arracher les Provinces septentrionales ou néerlandaises* et mourut à l'Escurial le 13 septembre 1598. Il fut marié quatre fois : d'abord en 1543 à Marie, fille de Jean III, roi de Portugal et de Catherine d'Autriche ou d'Espagne, sœur de Charles-Quint son père. Cette princesse, née le 25 octobre 1527, mourut d'une suite de couches le 27 août 1545. Philippe II épousa ensuite, le 25 juillet 1554 Marie, héritière d'Angleterre et d'Irlande, fille de Henri VIII roi d'Angleterre et de Catherine, Infante d'Espagne, née le 8 février 1516, couronnée reine d'Angleterre le 30 novembre 1553 et morte finalement sans postérité le 17 novembre 1558. Sa troisième femme, qu'il prit le 22 juin 1559, était Elisabeth, fille aînée de Henri II, roi de France et de Catherine de Médicis, née le 13 avril 1545 et morte le 14 octobre 1568, en couches, disent les uns, et d'autres avec bien plus de vraisemblance, empoisonnée par ordre du roi son mari. Enfin Philippe II se maria

Digitized by Google

en quatrièmes noces en 1570 avec Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien II et de Marie d'Espagne, née à Cigale le 11 novembre 1549 et décédée le 25 octobre 1580.

Du premier lit il ne naquit qu'un fils :

a) *Charles*, dit *Don Carlos*, né à Valadolid le 23 août 1545 et mort empoisonné, dit-on, par ordre de son père, le 24 juillet 1568, sans avoir été marié. Ce jeune prince avait été promis à Elisabeth de France avant que son père en fit sa troisième femme, laquelle fut de même empoisonnée, assure-t-on, par ses ordres : Ce double crime était motivé sur de simples soupçons de jalousie de la part du père contre son propre fils et contre son épouse ! ! !

Du troisième lit vinrent deux princesses:

b) Isabelle-Claire-Eugénie, qui suivra.

c) *Catherine*, née le 10 octobre 1567 et morte le 6 novembre 1597. Cette princesse avait été mariée le 11 mars 1585 à Charles-Emmanuel, duc de Savoie, fils d'Emmanuel-Philibert duc de Savoie et de Marguerite de France, né le 12 janvier 1562 et mort le 26 juillet 1630.

Enfin, le quatrième mariage de Philippe II donna à ce prince :

d) *Fernand* ou *Ferdinand*, né le 24 décembre 1571. Il fut archevêque de Tolède, obtint le chapeau de cardinal et fut envoyé par le Pape en qualité de légat en Portugal. Ce prince mourut le 26 octobre 1641.

e) *Diégo*, né en 1574 mourut en 1582.

f) *Charles-Laurent*, mort au berceau.

g) *Philippe*, qui devint roi d'Espagne après son père Philippe II. Il est né le 14 avril 1578 et mourut en 1621 après avoir épousé en 1599 Marguerite d'Autriche, fille de Charles, archiduc de Gratz et de Marie de Bavière, née en 1584 et morte en 1611. De ce mariage naquirent quatre princes et autant de princesses : *α. Anne-Marie-Maurice*, née le 22 septembre 1601, morte le 20 janvier 1666 après avoir été mariée le 25 novembre 1615 à Louis XIII roi de France, fils du roi Henri IV et de Marie de Médicis, né le 27 septembre 1601 et mort le 14 mai 1643; *β. Marie*, née le 1er février 1603, morte à l'âge d'un mois; *γ.* Philippe-Dominique-Victor, *qui nous occupera après sa tante Isabelle-Claire-Eugénie, de laquelle il a hérité la souveraineté sur le Duché de Luxembourg; δ. Marie-Anne*, née le 18 août 1606, morte le 13 mai 1646. Cette princesse fut mariée en 1631 à Ferdinand, fils de l'empereur Ferdinand II et de Marie-Anne de Bavière, né le 13 juillet 1608, roi de Hongrie en 1625, de Bohême en 1627 et Empereur sous le nom de Ferdinand III, le 15 février 1637, mort finalement le 2 avril 1657. *ε. Charles*, né le 25 septembre 1607, mort le 30 juillet 1632; *ζ. Ferdinand*, né le 16 mai 1609, devint cardinal-diacre en 1619, de la neuvième promotion du Pape Paul V, puis, quand il eut atteint l'âge canonique, sacré archevêque de Tolède; enfin envoyé dans les Pays-Bas en qualité de Gouverneur de ces Provinces pour son frère. *η. Marguerite*, née le 24 mai 1610, morte enfant; et finalement *ϑ. Alphonse*, né le 22 septembre 1611, mort l'année suivante.

XXIV. Isabelle-Claire-Eugénie, née le 22 août 1566, *fut, par acte de son père, daté de l'année de sa mort*, 1598, *déclarée Princesse-Souveraine des Provinces belgiques, conséquemment aussi du Duché de Luxembourg, qui depuis Philippe, duc de Bourgogne, était compris au nombre de ces provinces bien qu'il eût conservé son gouvernement, ses lois et son administration distincts comme il les avait toujours eus depuis son origine historique, et tels qu'il les a conservés jusqu'à son incorporation à la République française, par décret de la Convention nationale en date du premier octobre* 1795.

L'infante Isabelle-Claire-Eugénie mourut le 1er décembre 1633.

Pendant les trente-cinq ans que dura le gouvernement de cette princesse les provinces belgiques jouirent d'une véritable

Digitized by Google

période d'âge d'or qui leur permit de se remettre des terreurs et des anxiétés qui les avaient remplies pendant le règne précédent: Bien des plaies cruelles eurent le temps de se cicatriser. Telles tortueuses, telles cruelles et sanguinaires qu'avaient été l'administration et la politique du tyran Philippe II, aussi paternelle, aussi douce et aussi juste fut celle de sa fille qui n'a jamais eu rien de plus à cœur que de conserver aux populations la plus sage liberté, de leur distribuer la plus exacte justice, de les exonérer autant que cela était possible de toute charge publique inutile, de faire enfin fleurir partout les arts, les sciences et les lettres, ces puissants auxiliaires pour favoriser les progrès de la civilisation sous un gouvernement franchement libéral, comme ils sont les premiers et les plus dangereux instruments de l'opposition contre la tyrannie et contre l'abus de toute compression destinée à abaisser l'homme pour le plier aux lubies d'une volonté qu'on prétendrait imposer pour servir de force motrice: les arts, les lettres et les sciences préparent en effet de longue main l'homme à apprécier sa véritable dignité en lui inspirant pour la liberté un besoin irrésistible, et le courage de lutter avec calme mais aussi avec une imperturbable persévérance contre les attentats, n'importe d'où ils viennent, et qui seraient essayés pour rogner ses libertés publiques légitimement acquises, ou ses droits individuels lorsqu'ils sont basés sur l'équité.

L'Infante Isabelle-Claire-Eugénie avait trente-trois ans lorsqu'elle fut mariée, le 25 avril 1599, à Albert archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien II et de Marie d'Autriche. Il était né à Neustadt en Autriche, le 13 novembre 1559 et était conséquemment plus âgé de sept ans que la princesse son épouse.

Avant son mariage, l'archiduc Albert avait été cardinal-diacre puis prêtre, du titre de Ste. Croix de Jérusalem, de la quatrième promotion (1577) du pape Grégoire XIII; ensuite archevêque de Tolède; puis en 1583 gouverneur du Portugal et depuis 1586 des Provinces des Pays-Bas belges. Il est mort le 13 juillet 1621, sans laisser postérité.

Après son décès et celui de sa veuve, qui lui survécut de douze ans comme nous savons, la souveraineté sur les Provinces Belgiques retourna à la couronne d'Espagne dans la personne de Philippe-Dominique-Victor (Philippe V dans notre généalogie), en sa qualité de plus proche héritier naturel et direct de sa tante Isabelle-Claire-Eugénie.

XXV. Nous venons de dire que Philippe-Dominique-Victor, l'aîné des fils du roi Philippe III succéda à sa tante Isabelle-Claire-Eugénie dans la souveraineté sur les provinces belgiques. Dans la série des rois d'Espagne il fut le quatrième prince de son nom; et c'est sous ce rang qu'il est connu dans l'Histoire.

Ce fut sous le règne de ce prince, trop éloigné de nous pour pouvoir nous protéger efficacement, que fut opéré en 1659 *le violent morcellement du Pays de Luxembourg par suite du traité des Pyrénées, où la portion dite depuis et encore de nos jours le* Luxembourg français *en a été détachée pour rassasier la soif de conquêtes de l'ambitieux Louis XIV, avant encore que le roi Philippe IV ne lui accordât sa fille en mariage.*

En effet, par l'article 38 *de ce traité, qui fut conclu le* 7 *novembre* 1659 *dans l'île des faisans sur la rivière de Bidassoa dans les Pyrénées, le roi d'Espagne abandonna au monarque français, « dans la province « et duché de Luxembourg, les places de « Thionville, Montmédy et Dampvillers, « leurs appartenances, dépendances et annexes; la prévôté d'Yvois, Chauvancy-le-« château et sa prévôté; la ville et prévôté « de Marville. »*

Le roi Philippe IV était fils de Philippe III, roi d'Espagne, qui n'entre pas dans la série des princes souverains du Luxembourg, et de Marguerite d'Autriche. Il est né le 8 avril 1605, devint roi d'Es-

Digitized by Google

pagne en 1621, fut salué Prince-Souverain des provinces belgiques en 1633 et mourut le 15 ou le 17 septembre 1665. Il avait été marié deux fois : le 18 octobre 1615 à Elisabeth de France, fille du roi Henri IV et de Marie de Médicis, née le 22 novembre 1622 et morte le 6 octobre 1644 ; ensuite en 1649 à Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III et de Marie-Anne d'Autriche, née en 1634, morte le 16 mai 1696, trente-un ans après le roi son époux.

Du premier lit sont nés :

a) *Marguerite-Marie*, née en 1621, morte la même année.

b) *Marguerite-Marie-Catherine*, née en 1623, morte également pendant l'année de sa naissance.

c) *Marie*, née et morte en 1625.

d) *Balthasar-Charles-Dominique-Philippe-Victor-Luc*, né en 1630 et mort en 1646, à l'âge de seize ans, fiancé à Marie-Anne d'Autriche, laquelle devint trois ans plus tard la seconde épouse du père de ce prince.

e) *Marie-Antoinette*, née en 1635, morte l'année suivante.

f) *Marie-Thérèse*, née le 20 septembre 1638 et morte en 1683. C'est la seule enfant du premier mariage qui vécut : Elle fut mariée le 19 juin 1660 à Louis XIV roi de France, fils du roi Louis XIII et de Marguerite d'Autriche, né à St. Germain-en-Laie le 5 septembre 1638 et mort à Versailles le premier septembre 1715.

Du second mariage du roi Philippe IV, avec l'ancienne fiancée de son fils, l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, advinrent :

g) *Marie-Marguerite-Thérèse*, née le 12 juillet 1651, morte le 11 mars 1673, pas encore âgée de 22 ans accomplis. Cette princesse avait été mariée en 1666, c'est-à-dire à quinze ans, à Léopold archiduc de Gratz, nommé au baptême : Léopold-Ignace-Balthasar-Joseph-Félicien. Il était fils de l'empereur Ferdinand III et de Marie d'Autriche, et était né le 9 juin 1640 ; il devint roi de Bohême en 1654 et de Hongrie la suivante. Elu empereur le 18 juillet 1658, le premier de son nom, il mourut le 5 mai 1705.

Comme la postérité de l'empereur Léopold I obtint dans la suite la souveraineté sur les provinces belgiques et sur le Duché de Luxembourg, il sera nécessaire de consigner ici les autres alliances de ce prince, parce que ce fut de sa troisième femme qu'est née la branche dynastique qui nous occupera.

Nous dirons ainsi, qu'après le décès de l'infante Marie-Marguerite-Thérèse d'Espagne, l'empereur Léopold avait épousé en secondes noces et encore pendant la même année 1673, Claude-Félicité d'Autriche, fille de Ferdinand-Charles, archiduc de Gratz et d'Anne de Médicis, née en 1653 et qui mourut le 8 avril 1676. Il fut enfin uni en troisième lieu, le 14 décembre 1676 à Eléonore-Madelaine-Thérèse, fille de Philippe-Guillaume de Bavière, duc de Neuchâtel ou Neubourg, lequel devint plus tard électeur-palatin, et d'Elisabeth-Amélie de Hesse-Darmstadt, née le 6 janvier 1655 et morte le 19 janvier 1720, quinze ans après l'empereur. Du premier lit étaient issus : α. Ferdinand-Wenceslas-Joseph, né le 28 septembre 1667, mort en janvier 1668 ; β. Marie-Antoinette-Josèphe, née le 18 janvier 1669, morte le 24 décembre 1692, après avoir été mariée le 15 juillet 1685 à Maximilien-Marie-Emmanuel-Cajetan-Louis François-Ignace-Antoine-Joseph-Félix-Nicolas-Pie II, duc et électeur de Bavière, fils de Ferdinand-Marie-François-Ignace-Wolfgang, duc et électeur de Bavière et de Henriette-Adelaïde de Savoie, né le 10 juillet 1662. — (Ce prince se maria en secondes noces, le 15 août 1694 avec Thérèse-Cunégonde Sobieski, fille de Jean III roi de Pologne et de Marie-Casimire de La Grange, née le 3 mars 1676.) — γ. Un archiduc, né en 1670 et mort la même année ; δ. Marie-Anne-Josèphe, née et morte en février 1672. Du second lit : ε. Anne-Marie-Josèphe, née le 11 septembre 1674, morte le 21 décembre de

Digitized by Google

la même année; ζ. Marie-Josèphe-Clémence, née le 11 octobre 1675, morte le 11 juillet 1676. La troisième union enfin produisit: η. Joseph-Jacob-Ignace-Jean-Antoine-Eustache, né le 26 juillet 1678, déclaré roi héréditaire de Hongrie le 9 décembre 1687, élu roi des Romains le 24 février 1690, salué empereur sous le nom de Joseph Ier le 5 mai 1705, mort à Vienne le 17 avril 1711. Ce prince fut marié le 24 février 1699 à Wilhelmine-Amélie, fille de Jean-Frédéric duc de Brunswick-Lunebourg et de Bénédictine-Philippine-Henriette comtesse palatine, née le 11 ou le 26 avril 1673, morte le 10 mai 1742. ϑ. Marie-Elisabeth-Lucie-Thérèse, née le 13 décembre 1680, *Gouvernante* du Tyrol, puis *le* 9 *octobre* 1725, *des Provinces belgiques* et morte le 27 août 1741. ι. Léopold-Joseph-Guillaume, né le 12 juin 1682, mort le 3 août 1684; κ. Marie-Anne-Josèphe, née le 7 septembre 1683, mariée le 9 juillet 1708 à Jean V (Jean-François-Antoine-Joseph-Bernard-Benoît) roi de Portugal, fils de Pierre II, roi de Portugal et de Marie-Sophie-Elisabeth de Bavière, né le 22 octobre 1689. λ. Marie-Thérèse-Josèphe, née le 22 août 1684, morte le 18 septembre 1696. μ. Charles-François-Joseph, *que l'Histoire a désigné sous le nom d'*Empereur Charles VI, *et qui devint Prince Souverain des Provinces belgiques après Charles II et Philippe V, rois d'Espagne, comme nous le verrons sous le n° XXVIII de notre généalogie.* ν. Marie-Josèphe-Colette, née le 6 mars 1687, morte le 14 avril 1703. ο. Marie-Madelaine-Josèphe, née le 26 mars 1689, morte le 1 mai 1743. π. Marie-Marguerite enfin, née le 22 juillet 1693 et morte déjà la même année.

h) *Marie-Ambroisine*, deuxième enfant de Philippe IV roi d'Espagne et de Marie-Anne d'Autriche, est né en 1654 et mourut l'année suivante.

i) *Philippe-Prosper*, né en 1659 ou 1660, mort à l'âge de seize ans.

j) Charles II comme roi d'Espagne, fut le dernier mâle de la branche d'Autriche qui régna en Espagne et sur les Provinces Belgiques, y compris le Luxembourg.

XXVI. Charles II, né le 16 novembre 1661, le plus jeune des enfants de Philippe IV, succéda à son père tant sur le trône d'Espagne qu'en qualité de Prince souverain des provinces belgiques.

Il fut inauguré à Bruxelles, le 24 février 1666, et mourut à Madrid le 1er novembre 1700 sans laisser postérité de: 1° Marie-Louise d'Orléans, fille de Philippe de France duc d'Orléans frère de Louis XIV et de Henriette-Anne d'Angleterre, née le 27 mars 1662, morte le 12 février 1689 et qu'il avait épousée le 31 août 1679; 2° Marie-Anne de Neubourg, fille de Philippe-Guillaume, duc de Bavière, Neubourg, Juliers et Berg, puis électeur palatin, et d'Elisabeth-Amélie de Hesse-Darmstadt, née le 28 octobre 1667, à laquelle il avait été marié le 28 août 1691.

Charles II avait institué pour son successeur dans tous ses états héréditaires Philippe de France, *son petit-neveu, qui suit.*

XXVII. Philippe de France, duc d'Anjou, qui fut le cinquième roi d'Espagne de son nom, était fils puîné de Louis, Dauphin de France et de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière et petit-fils de Louis XIV roi de Erance et de Marie-Thérèse d'Autriche ou d'Espagne, demie-sœur aînée du roi Charles II, comme nous l'avons vu.

Ce prince, né le 19 décembre 1683, était bien réellement le plus proche héritier direct de ces couronnes par sa descendance de la sœur aînée du roi défunt; mais la politique qui sait toujours chercher des biais, surtout lorsqu'il s'agit d'un partage de succession, est venue arracher des mains de Philippe V tous les lambeaux qu'elle put saisir, ainsi que nous allons le voir.

Pour une plus parfaite intelligence des faits, nous rappellerons que le roi Philippe IV, avec ses quatorze enfants des deux lits, n'en avait conservé en vie que

Digitized by Google

trois, deux princesses et un prince qui était le plus jeune. Ce dernier mourut sans enfants; et pour éviter toute discussion au sujet de la succession à ses états, qu'il avait désiré voir rester indivisés, il transmit cette succession à la descendance de sa sœur aînée qui était morte depuis dix-sept ans, et ce à l'exclusion de son beau-frère l'empereur Léopold, parce que la 1re femme de ce dernier, qui avait été sa sœur cadette, était également morte depuis vingt-sept ans et que sa descendance était de même éteinte depuis huit ans: L'hérédité ne pouvait donc revenir plus légitimement qu'à la lignée de cette sœur aînée. Mais dans cette lignée on avait pour aîné le Dauphin de France, déjà héritier présomptif de cette dernière couronne. En lui donnant encore celle d'Espagne et des Provinces belgiques on le rendait absolument trop puissant et on suscitait peut-être une conflagration générale en Europe: il fallut ainsi transmettre cette succession à ses descendants immédiats, et au second de ces fils, toujours pour le même motif qui avait exclus le Dauphin lui-même, puisqu'encore l'aîné était naturellement héritier présomptif de France. Ce fils puîné du Dauphin fut donc adopté: il prit le nom de Philippe V comme roi d'Espagne et Souverain des Provinces belgiques.

Il partit de Versailles le 4 décembre 1700, — son grand oncle le roi Charles II était mort le 1er novembre précédent, — et arriva en Espagne au mois de février 1701. Il épousa le 11 septembre de la même année Marie-Louise-Gabrielle, princesse de Savoie, fille de Victor-Amédée II duc de Savoie et d'Anne-Marie d'Orléans, née le 17 septembre 1688. Cette dame étant décédée le 14 février 1714, le roi Philippe V convola en secondes noces, le 16 septembre suivant avec Elisabeth Farnèse, fille d'Edouard II duc de Parme et de Dorothée-Sophie de la Bavière-palatine, née en 1692.

Nous ne poursuivrons pas la descendance de ce prince, puisque nous allons voir qu'il ne transmit pas la souveraineté sur notre pays à sa postérité.

Philippe V fut inauguré le 21 février 1702, à Bruxelles où *les États de toutes les provinces belges, y compris le Luxembourg*, le reconnurent pour leur souverain légitime. Cependant, *la possession de la couronne d'Espagne, aussi bien que de celle de la Belgique ne tarda pas à lui être contestée et disputée par l'Empereur Léopold, beau-frère du défunt roi Charles II, comme nous savons.* Ce prince soutenait en effet que ces couronnes ayant appartenu à la maison d'Autriche depuis Philippe-le-bel fils de l'empereur Maximilien I, elles ne pouvaient être aliénées au préjudice de cette maison et au profit d'une branche cadette de celle des rois de France. Il ajouta peut-être aussi, que Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, en épousant le roi Louis XIV avait renoncé pour elle et pour ses descendants à toute prétention quelconque sur la succession aux dominations espagnoles, moyennant la dot de 500,000 écus d'or qui avait été payée à cette princesse; que dès lors son petit-fils ne pouvait, pas plus qu'elle, élever des réclamations touchant cette succession qui partant devait retourner à la maison d'Autriche dont lui Léopold était le représentant. Louis XIV au contraire soutenait les droits de son petit-fils; il s'appuyait tant sur la volonté expresse de Charles II, son grand-oncle, que sur la plus proche parenté directe du jeune prétendant, circonstance entièrement différente de ce qu'aurait été une prétention élevée à titre d'une part d'hérédité. Et en effet, le jeune Philippe V était l'unique parent direct qui pût être immis dans cette succession sans blesser les droits du sang.

Ces pourparlers n'ayant pas abouti, *on en vint de part et d'autre à une guerre ouverte: cette guerre est connue dans l'Histoire sous le nom de* guerre pour la succession au trône d'Espagne. *Elle dura douze ans, avec des succès et des revers pour les deux partis contendants, surtout*

Digitized by Google

dans les provinces belgiques qui en furent le théâtre principal, jusqu'à ce qu'enfin on finit des deux côtés par s'entendre et conclure le traité d'Utrecht, en date du 11 avril 1713. Il y fut stipulé par forme d'accommodement, que Philippe V resterait roi d'Espagne et que l'Empereur Charles VI, fils de Léopold et d'Eléonore-Madelaine-Thérèse de Bavière, comme représentant la maison d'Autriche obtiendrait les Pays-Bas espagnols qui dès lors entrèrent sous la domination austro-allemande avec la dénomination de Pays-Bas autrichiens.

Philippe V fut forcé de souscrire à cet abandon et mourut en 1746. *Il avait régné pendant douze ans, de* 1701 *à* 1713, *sur notre pays qui passa alors à l'archiduc et Empereur Charles VI, nommé au baptême Charles-François-Joseph, et dont il va être parlé.*

Ce prince fut pour nous la souche d'une nouvelle branche de la maison régnante en souveraineté légitime :

H. La Maison austro-allemande.

L'empereur Charles VI, dont nous avons à nous occuper ici, appartenait toujours à la souche de la maison d'Autriche qui dans la personne de Philippe-le-Bel, fils de l'archiduc puis empereur Maximilien Ier avait occupé le trône d'Espagne et exercé la souveraineté légitime sur les Provinces belgiques jusqu'à Charles II, dans la personne duquel sa branche s'était éteinte. En effet, pour relier ce prince au tronc commun, nous dirons en peu de mots, que Charles-Quint et son frère Ferdinand, fils de Philippe-le-bel, ont constitué chacun une branche de la maison d'Autriche. Celle de Charles fut nommée austro-espagnole et celle de Ferdinand austro-allemande. Cette dernière est devenue souveraine sur le Luxembourg et les provinces belgiques après l'extinction de son aînée, et en vertu du traité d'Utrecht qui a mis fin à la guerre pour la succession de cette branche aînée.

Afin de donner la filiation du Souverain qui nous fut donné par ce traité du 11 avril 1713, rattachée à la souche de sa maison, il nous faudra remonter à Ferdinand, second fils et en même temps quatrième enfant de Philippe-le-bel et de Jeanne de Castille (voir plus haut, section G : La Maison austro-espagnole) :

Ferdinand d'Autriche, de la branche espagnole, constitua avons-nous dit la souche de la *maison austro-allemande* : Il était le 2e fils de Philippe-le-bel et de Jeanne de Castille. Ce prince est né en 1502 et obtint en 1550 de Charles-Quint, son frère, l'abandon de tous ses biens en Allemagne. Le même frère l'avait fait élire Roi des Romains en 1531 et lui céda l'empire en 1556. L'empereur Ferdinand Ier du nom est mort en 1564. Il avait épousé en 1521 Anne, fille de Ladislas, Roi de Hongrie et de Bohême et d'Anne de Foix, née en 1503 et morte en 1547. De ce mariage sont nés : *1° Maximilien II*, qui suivra ; 2° Ferdinand, Comte de Tyrol, marquis de Burgau, né en 1529 et mort en 1595, lequel avait épousé d'abord Philippine, fille de François Welser d'Augsbourg, morte en 1570 ; ensuite en 1580 Anne-Catherine, fille de Guillaume duc de Mantoue, morte en 1620. Du premier lit il eut un fils et une fille, morts jeunes ; André, Cardinal-Evêque de Constance et de Brixen ; Gouverneur des Pays-Bas, mort en 1600, âgé de quarante-deux ans ; Charles, Marquis de Burgau, né en 1560, mort en 1618, sans enfants de Sybille fille de Guillaume duc de Clèves, qu'il avait épousée en 1601 et qui mourut en 1628. Du second lit, Ferdinand Comte de Tyrol eut : Anne d'Autriche, mariée en 1611 à l'Empereur Mathias et morte en 1618 ; et une autre Anne-Marie qui se fit religieuse. Le 3e enfant de l'empereur Ferdinand Ier fut Jean, mort jeune ; le 4e Charles, archiduc de Gratz ; le 5e Elisabeth, née en 1525, mariée en 1543 à Sigismond-Auguste, roi de Pologne et morte en 1545 ; le 6e Anne, née en 1528, mariée en 1546, à Albert, duc de Bavière et morte en 1580 ; le 7e Marie, née en

Digitized by Google

1520, mariée en 1546 à Guillaume, duc de Juliers et morte en 1584; le *8*e Madelaine, née en 1532, religieuse à Vienne; le *9*e Catherine, née en 1533, mariée, d'abord à François de Gonzague, duc de Mantoue; ensuite à Sigismond-Auguste, roi de Pologne et veuf de sa sœur Elisabeth; elle mourut en 1572. Le *10*e Eléonore, née en 1534, mariée en 1561 à Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue, morte en 1594; le *11*e Marguerite, née en 1536, morte en 1567; le *12*e Barbe, née en 1539, mariée en 1569 à Alphonse d'Est, II du nom, duc de Ferrare et morte en 1572. Le *13*e Ursule, morte jeune; le *14*e Hélène, qui se fit religieuse et mourut en 1574, à l'âge de 31 ans; le *15*e Jeanne, née en 1547, mariée en 1565 à François de Médicis, grand-duc de Toscane et morte en 1568.

A l'empereur Ferdinand I succède dans la généalogie, son fils aîné, *Maximilien II*e du nom, né en 1527, élu roi des Romains en 1562 et empereur après le décès de son père. Ce prince, qui est mort le 12 octobre 1576 avait épousé sa cousine Marie d'Autriche, fille de l'empereur Charles-Quint, dont il eut: *1*°. Ferdinand, mort jeune; *2*°. *Rodolphe II* qui suivra; *3*°. *Ernest, qui fut gouverneur des Pays-Bas,* né en 1553 et mort le 20 février 1595; *4*°. *Mathieu, qui sera mentionné après son frère Rodolphe;* *5*°. Maximilien, Grand-Maître de l'ordre Teutonique, élu roi de Pologne en 1587 et mort en 1618; *6*°. Albert *que nous avons déjà vu, Cardinal et archevêque de Tolède, puis gouverneur du Portugal et enfin des Pays-Bas. Il renonça à la cléricature pour se marier à la grande Infante Isabelle-Claire-Eugénie d'Espagne, fille de Philippe II et d'Elisabeth de France, et mourut sans postérité le* 13 *juillet* 1621 (v. son administration sous la section qui précède); *7*°. Wenceslas, né en 1561, mort en 1578; *8*°. Frédéric; et *9*°. Charles, morts au berceau; *10*°. Anne, née en 1549, mariée en 1570 à Philippe II, roi d'Espagne, morte en 1580; *11*°. Elisabeth, née en 1554, mariée en 1570, à Charles IX, roi de France, morte en 1592; *12*°. et *13*°. deux Marie, mortes au berceau; *14*°. Marguerite, née en 1567, morte religieuse en 1633; et enfin *15*°. Eléonore, née en 1568, morte en 1581.

Rodolphe II, resté fils aîné par le décès de son frère Ferdinand succéda à son père en qualité de chef de sa branche de la Maison d'Autriche. Né en 1552 il fut élu empereur après son père et mourut le 10 janvier 1612 sans avoir été marié.

Après lui, son frère *Mathias,* né en 1557, fut roi de Hongrie et de Bohême, puis Empereur. Il avait été marié avec Anne d'Autriche, fille de l'archiduc Ferdinand, comme nous l'avons vu plus haut, et mourut sans enfants en 1619, abandonnant ses états héréditaires et ses dignités à la branche de sa maison dite des archiducs de Gratz.

Cette branche avait commencé dans la personne de *Charles, II* du nom, dernier des fils de l'Empereur Ferdinand I (v. plus haut). Ce prince, qui était né en 1540, obtint pour apanage la Styrie, la Carinthie et la Carniole, fit sa résidence à Gratz et mourut le 3 août 1590. Il avait épousé en 1570 Marie, fille d'Albert II duc de Bavière, morte en 1608, et qui lui donna: *1*°. Ferdinand, mort au berceau; *2*°. *Ferdinand II* qui suit; *3*°. Charles, mort jeune; *4*°. Maximilien-Ernest, grand commandeur de l'Ordre Teutonique, né en 1583, mort 1616; *5*°. Léopold, qui constitua le rameau de sa maison dit des archiducs d'Insbruck: Né en 1586 il eut le comté de Tyrol pour son partage et fut le premier qui porta le titre d'archiduc d'Insbruck. Après avoir été évêque de Passau et de Strasbourg il fut général des armées de l'empire dans les guerres de Juliers et de Passau et mourut le 3 septembre 1632. Il avait épousé en 1626 Claude de Médicis, fille de Ferdinand Ier grand-duc de Toscane, morte le 25 décembre 1648, dont il eut: Ferdinand-Charles, né en 1628 et mort le 30 décembre 1662 après avoir épousé en 1646

Digitized by Google

Anne de Médicis, fille de Côme II grand-duc de Toscane, morte le 12 septembre 1676, dont un fils, mort en naissant, en 1654; Claude-Félicité, née en 1653, mariée en 1673 à l'Empereur Léopold, morte le 8 avril 1676; et Marie-Madelaine, née le 17 août 1656, morte de la petite-vérole le 20 janvier 1669. *6°*. Charles, fils posthume, né en 1590, lequel fut Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, évêque de Breslau et mourut le 28 décembre 1624; *7°*, Anne, née en 1573, mariée en 1592 à Sigismond III roi de Pologne, morte en 1598; *8°*. Marie-Christine, née en 1574, mariée en 1595 à Sigismond Rathori Prince de Transylvanie dont elle fut séparée. Elle se fit ensuite religieuse et mourut en 1621; *9°*. Catherine-Rénée, née en 1576 mourut en 1595; *10°*. Elisabeth, née en 1577, morte en 1586; *11°*. Grégoire-Maximilienne, née en 1581, morte en 1597 étant promise à Philippe III roi d'Espagne; *12°*. Eléonore, née en 1582, morte religieuse en 1620; *13°*. Marguerite, née en 1584, mariée en 1599, à Philippe III roi d'Espagne, morte en 1611; *14°*. Constance, née en 1588, mariée en 1605 à Sigismond III Roi de Pologne, décédée en 1631; *15°*. Marie-Madelaine, née en 1589, alliée en 1608 à Côme de Médicis III grand-duc de Toscane, morte en 1631.

Ferdinand II, fils aîné de Charles II et né en 1578, *fut adopté par l'empereur Mathias* qui le fit élire roi de Bohême en 1617 et de Hongrie l'année suivante. Il fut fait empereur en 1619 et mourut le 8 février 1637. Ce prince avait épousé: *a*. en 1600 Marie-Anne fille de Guillaume, duc de Bavière, morte en 1616. *b*. Eléonore de Gonzague, fille de Vincent I duc de Mantoue, dont il n'eut point d'enfants et qui mourut le 17 juin 1655. Du premier lit il avait eu: *1°*. Jean-Charles, né en 1605, mort en 1619; *2°*. *Ferdinand III*, qui suivra; *3°*. *Léopold-Guillaume*, né en 1614, fut évêque de Passau, de Strasbourg, d'Halberstadt, d'Olmutz et de Breslau, Maître de l'Ordre Teutonique et abbé de Murbach, *Gouverneur des Pays-Bas de* 1647 *à* 1656, et mort le 19 novembre 1662; *4°* Christine, née en 1601, morte peu après; *5°* Marie-Anne, née en 1610, mariée en 1635 à Maximilien Electeur de Bavière, son oncle, morte le 25 septembre 1665; *6°* Cécile-Rénée, née en 1611, mariée en 1637 à Ladislas roi de Pologne, morte le 13 mars 1614.

Ferdinand III, dit Ernest. Né en 1608 il fut salué Empereur après le décès de son père et mourut en 1657. Ce prince avait épousé: *a*. en 1631, Marie-Anne d'Autriche, fille de Philippe III roi d'Espagne, morte le 13 mai 1646; *b*. en 1648, Marie-Léopoldine, fille de l'archiduc Léopold, morte le 9 avril 1649; *c*. Eléonore de Gonzague, fille de Charles II duc de Mantoue, morte le 6 décembre 1686. Du premier lit il eut: *1°*. Ferdinand-François, né le 3 septembre 1633 et mort le 9 juillet 1654; *2°*. Philippe-Auguste, né en 1637, mort en 1639; *3°*. Maximilien-Thomas, né en 1638, mort en 1639; *4°*. *Léopold*-Ignace, qui suit; *5°*. Marie-Anne, née en 1634, fiancée en 1648 à Philippe-Balthasar, infant d'Espagne, lequel mourut avant la consommation du mariage. Cette princesse épousa en 1649 Philippe IV roi d'Espagne, père de celui avec lequel elle avait été fiancée et mourut le 16 mai 1696; *6°*. Marie, née et morte en 1646. L'empereur Ferdinand III eut de son second lit: *7°*. Ferdinand-Charles-Joseph, né en 1649, évêque de Passau et de Breslau, puis Grand-Maître de l'Ordre Teutonique et mort le 27 janvier 1664. Les enfants du troisième lit furent: *8°*. Thérèse-Marie-Josèphe, née en 1652, morte en 1653; *9°*. Eléonore-Marie, née en 1655, mariée d'abord en 1670 à Michel Wiesnowski roi de Pologne; ensuite en 1678 à Charles-Léopold duc de Lorraine; elle est morte le 17 décembre 1697; *10°*. Marie-Anne-Josèphe, née en 1654, mariée en 1678 à Jean-Guillaume de Bavière prince de Neuchâtel, puis électeur-palatin, morte

Digitized by Google

le 14 avril 1689; *11°*. Ferdinand-Louis-Joseph, né et mort en 1657.

*Léopold I*er était resté l'aîné vivant des fils de l'empereur Ferdinand III et de sa première femme l'infante Marie-Anne d'Autriche fille de Philippe III roi d'Espagne. Au baptême ce prince avait été nommé Léopold-Ignace-François-Balthasar-Joseph-Félicien. Il est né le 9 juin 1640, fut élu roi de Hongrie et de Bohême en 1655 et empereur en 1658. Il est mort le 5 mai 1705 ayant épousé: *a.* en 1666 Marguerite-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV roi d'Espagne, morte le 12 mars 1673; *b.* la même année Claude-Félicité d'Autriche, fille de Ferdinand-Charles archiduc d'Autriche de Gratz et d'Insbruck et d'Anne de Médicis, morte le 8 avril 1676; *c.* le 14 décembre de la même année 1676, Eléonore-Madelaine-Thérèse, fille de Philippe-Guillaume de Bavière duc de Neuchâtel, ensuite électeur-palatin, morte le 19 janvier 1720 dans la 66e année de son âge.

Ce fut ce prince qui contesta à Philippe V le droit de succéder aux pays héréditaires de la branche espagnole de sa Maison, laquelle venait de s'éteindre dans la personne de Charles II devenu son beau-frère par son mariage avec sa première femme, laquelle était morte longtemps avant le roi son frère et sans laisser postérité vivante au moment de l'ouverture de la succession d'Espagne. Nous avons vu que Philippe V était petit-fils puîné de la sœur aînée du roi Charles II de même que de feue l'impératrice, femme de Léopold I, et que ce prince avait été désigné héritier des couronnes d'Espagne et des Pays-Bas dits alors espagnols, par un testament en due forme émané de la libre volonté de Charles II. Et nous savons finalement que de ces contestations est née la guerre dite pour la succession au trône d'Espagne et des Pays de par-deçà. Cette guerre qui dura 12 ans, n'était pas terminée à la mort de l'empereur Léopold I qui en était l'un des auteurs; elle ne le fut que sept ans environ plus tard après que le fils aîné de celui-ci, et qui lui avait succédé, fut également décédé, abandonnant ses couronnes héréditaires à son frère puîné lequel obtint en vertu du traité d'Utrecht, en date du 11 avril 1713, la cession des provinces belgiques et du Luxembourg pour sa part du pâté en contestation.

L'empereur Léopold I laissa de ses différents mariages savoir, du premier lit: 1°. Ferdinand-Wenceslas-Joseph, né le 28 septembre 1667, mort à l'âge de quatre mois; *2°*. Marie-Antoinette-Josèphe, née le 18 janvier 1669, mariée en 1685 à Maximilien-Emmanuel électeur de Bavière, morte le 24 décembre 1692; *3°*. Un archiduc, né et mort en 1670; *4°*. Marie-Anne-Josèphe, née et morte en février 1672. Du second lit *5°*. Anne-Marie-Josèphe, née le 11 septembre 1674, morte le 21 décembre suivant; *6°*. Marie-Josèphe-Clémence, née le 11 octobre 1675, morte le 11 juillet 1676. Du troisième lit: *7°*. *Joseph-Jacob-Ignace-Jean-Antoine-Eustache*, qui suivra; *8°*. Léopold-Joseph-Guillaume, né le 12 juin 1682, mort le 3 août 1684; *9°*. Charles-François-Joseph, qui viendra après son frère Joseph: C'est le prince qui devint notre XXVIIIe dynaste. *10°*. Marie-Elisabeth-Lucie-Thérèse, née le 13 décembre 1680, Gouvernante du Tyrol; *11°*. Marie-Anne-Josèphe, née le 7 septembre 1683, mariée le 9 juillet 1708 à Jean V roi de Portugal; *12°*. Marie-Thérèse-Josèphe, née le 22 août 1684, morte le 18 septembre 1696; *13°*. Marie-Josèphe-Collette, née le 6 mars 1687, morte le 14 avril 1703; *14°*. Marie-Madelaine-Josèphe, née le 26 mars 1689; *15°*. Marie-Marguerite, née le 22 juillet 1690, morte en 1693.

Joseph-Jacob-Ignace-Jean-Antoine-Eustache, connu généralement sous le nom de *Joseph* tout court, est né le 26 juillet 1678, fut déclaré roi de Hongrie en 1687, élu roi des Romains le 24 janvier 1690, succéda à l'Empire en 1705 et mourut le 17 avril 1711. Il avait épousé le 15 janvier 1699 Wilhelmine-Amélie, fille de Jean-Frédéric de Brunswick, duc de Hanovre

Digitized by Google

et de Bénédictine-Philippe-Henriette comtesse palatine dont il a eu : 1°. Léopold-Joseph né le 28 octobre 1700, mort le 4 août 1701 ; 2°. Marie-Josèphe, née le 8 décembre 1699, alliée le 20 août 1719 à Frédéric-Auguste, Prince électoral de Saxe ; 3°. Marie-Amélie, née le 22 octobre 1701, mariée le 5 octobre 1722 à Charles-Albert-Cajetan-Jean-Joseph-Georges, prince électoral de Bavière.

Comme par le décès de l'empereur Joseph I sans laisser d'enfants mâles vivants, la succession de ce prince était naturellement échue à son frère puiné, l'archiduc Charles-François-Joseph *d'Autriche qui était par là devenu le chef de sa maison, ce prince continua la guerre entamée pour la succession aux possessions austro-espagnoles et la termina, comme nous savons, par la paix d'Utrecht. Dans ce traité, nous le savons encore, les Provinces belgiques ainsi que* les Pays-Duché de Luxembourg et comté de Cainy *furent abandonnés à l'Autriche dont les dynastes devinrent ainsi nos princes-souverains-légitimes en commençant par l'archiduc Charles-François-Joseph, connu dans la série impériale sous le nom de* Charles VI, *dont il avait déjà été question plus haut, et qui rappela à nos populations le souvenir de sa première Maison souveraine qui s'était en* 1309 *fondue dans celle de Bohême qu'elle avait continuée et dont était issu par suite d'un grand nombre d'alliances masculines et féminines, le prince qui reprenait les rênes du Gouvernement.*

XXVIII. Charles-François-Joseph, archiduc d'Autriche était, comme nous venons de le voir, fils puiné de l'empereur Léopold Ier et de sa troisième femme Eléonore-Madelaine-Thérèse, princesse de Bavière-Neuchâtel. Il naquit le premier octobre 1685 et fut pendant les contestations au sujet de la succession à la couronne austro-espagnole proclamé prétendant à cette couronne, en opposition à Philippe V. Il fut même salué roi d'Espagne le 12 septembre 1703. Cependant à la paix d'Utrecht il renonça à ce titre et obtint en échange la Souveraineté sur les Bays-Bas dits espagnols, surnommés depuis *autrichiens*.

Le 3 janvier 1717 les Trois-États du Pays de Luxembourg lui prêtèrent le serment de fidélité en qualité de Duc légitime.

Il avait été élu empereur le 12 octobre 1711 sous le nom de Charles VI, et inauguré roi de Hongrie le 22 mai 1712. Il devint roi de Bohême le 5 septembre 1723 et mourut enfin le 20 octobre 1740.

L'empereur Charles VI avait épousé le 23 avril 1708 Elisabeth-Christine de Brunswick-Wolffenbuttel, fille de Louis-Rodolphe de Brunswick-Wolffenbuttel et de Christine-Louise d'Oettingen, née le 28 août 1691 et morte le 21 décembre 1750, dix ans après l'empereur. De ce mariage :

a) *Léopold-Jean-Joseph-Antoine-François de Paule-Ermingelde-Rodolphe-Ignace-Balthasar*, archiduc d'Autriche, né le 13 avril 1716 et mort le 4 novembre de la même année.

b) Marie-Thérèse-Walburge-Amélie-Christine, qui suivra.

c) *Marie-Anne-Eléonore-Wilhelmine-Josèphe*, archiduchesse, née le 14 septembre 1718, morte le 16 décembre 1745. Elle avait été mariée le 7 janvier 1744 à Charles-Alexandre de Lorraine, fils de Léopold-Joseph-Charles-Dominique-Agapet-Hyacinthe, duc de Lorraine et de Bar etc. et d'Elisabeth-Charlotte-Aglaé d'Orléans, né le 12 décembre 1712 ; *Gouverneur des Provinces belgiques dites les Pays-Bas autrichiens, le* 26 *mars* 1744, grand-maître de l'Ordre teutonique en 1761 et mort le 4 juillet 1780.

d) *Marie-Amélie-Caroline-Louise-Ludomelle-Anne*, archiduchesse, née le 5 avril 1724 et morte le 18 avril 1730.

XXIX. Marie-Thérèse-Walburge-Amélie-Christine, *ou* la Grande Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, est née à Vienne, le 13 mai 1717. *Elle succéda à son père dans ses états héréditaires en vertu de la* Pragmatique-sanction *publiée par ce prince le* 19 *avril* 1713 *et*

Digitized by Google

ACCEPTÉE PAR LES TROIS-ETATS DU LUXEMBOURG, LE 9 NOVEMBRE 1723.

Cette princesse, mariée le 12 février 1736 à François-Etienne, duc de Lorraine et de Bar, associa le 21 novembre 1740 ce prince à la régence de ses royaumes en lui conférant le titre et les pouvoirs de co-régent. Elle fut couronnée reine de Hongrie le 25 juin 1741, reine de Bohême le 11 mai 1743 et mourut le 29 novembre 1780.

François-Etienne de Lorraine, né le 8 décembre 1708, était fils de Léopold-Joseph-Charles-Dominique-Agapet-Hyacinthe, duc de Lorraine et de Bar, marquis de Pont-à-Mousson et de Nomeny, comte de Blamont et de Vaudémont etc., et d'Elisabeth-Charlotte-Aglaé d'Orléans. Il était frère-aîné de l'époux de l'archiduchesse Eléonore, sœur puinée de Marie-Thérèse.

Ce prince avait été salué duc de Lorraine et de Bar le 27 mars 1729 et proclamé Grand-Duc de Toscane en 1737. Le 13 septembre 1745 il fut élu empereur sous le nom de François Ier et couronné le 4 octobre de la même année. Il est mort le 18 août 1765.

De son mariage avec l'archiduchesse-reine de Hongrie et de Bohême sont issus :

a) *Marie-Elisabeth-Amélie-Josèphe-Gabrielle-Jeanne-Agathe*, archiduchesse, née le 5 février 1737, morte le 7 juin 1740.

b) *Marie-Josèphe-Antoinette-Jeanne*, Archiduchesse, née le 6 octobre 1738, abbesse des chanoinesses de Prague et de Klagenfurt, morte le 19 novembre 1789.

c) *Marie-Caroline-Ernestine-Jeanne-Joséphine*, archiduchesse, née le 12 janvier 1740; mariée à Ferdinand IV, roi de Naples et des Deux-Siciles.

d) JOSEPH-BENOIT-AUGUSTE-JEAN-ANTOINE-MICHEL-ADAM, qui suivra.

e) *Marie-Christine-Josèphe-Jeanne-Antoinette*, née le 13 mai 1742, fut unie le 8 avril 1766 à Albert-Casimir de Saxe-Teschen, fils de Frédéric-Auguste III, électeur de Saxe, et de Marie-Amélie-Auguste de Deux-Ponts, né le 11 juillet 1738. — *Ces époux, qui furent Gouverneurs des Provinces belgiques, rendirent leur gouvernement agréable par leur sagesse et leur consciencieuse exactitude à maintenir les libertés que ces provinces avaient obtenues de leurs souverains.*

f) *Marie-Elisabeth-Joséphine-Jeanne-Antoinette*, archiduchesse, née le 13 août 1743, abbesse à Insbruck.

g) *Charles-Joseph-Emmanuel-Jean-Népomucène-Antoine-Procope*, archiduc, né le 1er février 1745, mort le 18 janvier 1761.

h) PIERRE-LÉOPOLD-JOSEPH-JEAN-ANTOINE-JOACHIM-PIE-GODARD, archiduc, né le 5 mai 1747, *qui suivra après son frère auquel il a succédé sous le nom d'Empereur Léopold II.*

i) ..... archiduc, né le 19 septembre 1748, mort quelques heures après sa naissance.

j) *Marie-Jeanne-Gabrielle-Josèphe-Antoinette*, archiduchesse, née le 4 février 1750, morte le 23 décembre 1762.

k) *Marie-Josèphe-Gabrielle-Jeanne-Antoinette-Anne*, archiduchesse, née le 19 mars 1751; fiancée le 9 septembre 1767 à Ferdinand IV roi de Naples et des Deux-Siciles, et morte le 15 octobre de la même année.

l) *Marie-Caroline-Louise-Joséphine-Jeanne-Antoinette*, archiduchesse, née le 13 août 1752, fut mariée le 12 mai 1768 à Ferdinand IV, infant d'Espagne, roi de Naples et des Deux-Siciles, lequel avait déjà été fiancé à sa sœur immédiatement plus âgée.

m) *Marie-Antoinette-Jeanne-Josèphe*, archiduchesse, née le 2 novembre 1753, épousa le 10 mai 1770 Louis-Joseph-Stanislas-Xavier, Dauphin de France, puis roi sous le nom de Louis XVI.

Ces époux infortunés moururent l'un et l'autre sur l'échaffaud révolutionnaire, le roi le 21 janvier et la reine le 16 octobre 1793.

n) *Ferdinand-Charles-Antoine-Joseph-*

Digitized by Google

Jean-Stanislas, archiduc, né le 1er juin 1754, marié le 15 octobre 1771 à Marie-Richarde-Béatrix d'Est, fille de Hercule-Renaud, duc de Modène, née le 7 avril 1750.

o) *Maximilien-François-Xavier-Joseph-Jean-Antoine-Wenceslas*, archiduc, né le 8 décembre 1756, archevêque-électeur de Cologne et évêque de Munster le 15 avril 1784; grand-maître de l'Ordre teutonique.

XXX. Joseph-Benoît-Auguste-Jean-Antoine-Michel-Adam, fils-aîné de l'Impératrice Marie-Thérèse et de l'Empereur François de Lorraine, naquit le 13 mars 1741. Le 27 mars 1764 il fut proclamé roi des Romains et couronné en cette qualité le 3 avril de la même année. Il fut salué empereur d'Allemagne au décès de son père, le 18 août 1765 et succéda dans les Etats héréditaires de sa mère, le 29 novembre 1780. Il est mort le 20 février 1790.

Ce prince, qui a eu le malheur de vivre pendant un siècle qui ne comprenait pas ses bonnes intentions, avait entrepris, mais d'une manière trop brusque et sans transition suffisante, d'extirper les abus qui, disait-il, s'étaient pendant le cours des siècles glissés dans les différentes institutions administratives et religieuses.

D'un autre côté, la Justice aussi était rendue d'une manière déplorable, tant sous le rapport des formes de la procédure que sous celui des lois de répression des crimes et délits; car ces formes se réduisaient à des tortures afin d'arracher par la douleur des mensonges aux accusés qui, pour se dégager de ce martyr inhumain, se déclaraient en définitive coupables de tout ce dont on les chargeait. Quant aux peines, il n'y en avait que trois : l'amende, le bannissement avec ou sans fustigation, et le gibet avec ou sans addition d'ultérieures barbaries. Et l'application de ces lois arbitrairement élastiques était abandonnée à la discrétion de juges dont quatre-vingts sur cent ne savaient souvent même pas lire! L'empereur Joseph II avait aussi entrepris de porter remède à ce mal déplorable, si avilissant pour l'humanité; mais encore il fut arrêté dans ses projets humanitaires.

Un grand nombre de maisons religieuses, cette institution si belle et si sainte dans son origine, ces maisons, disons-nous, avaient à leur tour, complètement faussé les intentions bienfaisantes et si éminemment philosophiques des fondateurs des différents ordres. Dans le principe, elles n'avaient été établies que pour la prière et pour l'étude; le défrichement et la culture des terres en étaient devenus un accessoire nécessaire pour procurer leur subsistance aux cénobites qui habitaient ces solitudes, sanctuaires de la science, du travail et de la piété, chargés de la conservation du dépôt sacré des connaissances humaines acquises pendant les siècles précédents, pour les restituer plus tard au monde, lorsque celui-ci sorti de la barbarie, aurait été mûr pour les utiliser à son profit; car la science est pour l'homme, et elle n'est que pour lui. Tel fut dans le principe le motif créateur des monastères, et ce motif était saint, il était véritablement religieux. Mais il n'est, ce semble, pas d'institution humaine qui puisse subsister pure à travers tous les siècles et tous les âges : les religieux devenus riches par les donations considérables qui leur affluaient de toute part, avaient fini par se relâcher et s'habituer à l'oisiveté lorsque les canons de leurs métairies en grand nombre, cultivées par des fermiers, espèce de serfs ou de colons, produisirent de quoi suffire en abondance à leur entretien sans plus les astreindre au travail des mains. Ajoutons à cela que plus tard encore, le plus grand nombre des religieux et des religieuses qui peuplaient les couvents ne s'y étaient pas retirés pour pouvoir mieux se livrer à la prière et à la contemplation; loin de là : par l'effet de la barbare loi du droit d'aînesse tous les cadets étaient déshérités; il fallait cependant ne pas les laisser mourir de faim. Les monastères alors recurent

ces jeunes gens de toutes les classes de la société qui n'avaient aucun moyen pour vivre dans le monde suivant le rang de leurs pères, et cela pour le seul motif qu'ils étaient nés après leurs aînés : La vocation religieuse, cette sublime inspiration de la divinité n'avait dès lors pas motivé leur entrée en clôture, mais bien une certaine nécessité matérielle, résultat d'un vice radical dans l'organisation de la société humaine ! Et les choses en étaient venues à un tel point d'abus que l'on pourrait nommer plus d'une abbaye qui à sa suppression conditionnelle ordonnée par Joseph II, n'était peuplée que de cadets de maisons comtales et princières, qui n'avaient de religieux que l'habit. En un mot, l'organisation monastique était arrivée au plus haut degré de décrépitude.

Cet état des choses était connu de tous, de l'Empereur aussi. Il voulut y porter un remède efficace en déclarant supprimés dans ses pays héréditaires les couvents d'hommes et de femmes dont les habitants ne consentiraient pas, dans un délai donné, à se rendre d'une manière directe utiles à l'humanité, en soignant par exemple les malades indigents ou bien en ouvrant des écoles pour instruire le peuple qui avait tant besoin d'être tiré de la crasse ignorance dans laquelle il avait croupi jusqu'alors.

Par la suppression partielle des couvents Joseph II avait sans doute préludé à l'abolition du droit d'aînesse, parce que cette suppression rendait la seconde mesure nécessaire pour arriver enfin à relever l'homme à ses propres yeux à sa dignité native en faisant triompher ce principe d'une justice éternelle, que tous les enfants, fils et filles d'un même père et d'une même mère ont droit à une légitime égale.

Nous dépasserions les bornes d'une généalogie politique si nous essayions de nous étendre à commenter une à une toutes les réformes tentées par l'empereur Joseph II. Qu'il nous suffise d'avoir esquissé ce travail à grands traits. Quoiqu'il en soit, nous le répétons, Joseph II a eu le grand tort d'avoir voulu trop brusquer en essayant de déchirer en une seule fois le voile épais qui maintenait encore ses peuples dans l'ignorance. Son désir, non de philosopher ses sujets, comme ses contradicteurs l'ont dit tant de fois, mais de les rendre plus heureux, ce désir était sincère. Cependant malgré ses bonnes intentions il a rencontré partout, hors le Duché de Luxembourg, cette opposition tenace qui s'obstine à ne pas vouloir voir clair en plein jour. L'éducation publique, il est vrai, n'avait pas encore préparé les hommes pour les rendre habiles à sortir d'une ornière usée, suivie depuis des siècles. A notre avis, il eut fallu continuer la marche accoutumée jusqu'alors, prendre les choses de plus loin et avancer plus lentement, n'accordant les réformes ou améliorations projetées que une à une, successivement et par intervalles sagement mesurés : à force de vouloir trop éclairer d'un coup de lumière, on offusque ou bien on éblouit. Il eut même suffi, ce semble, de généraliser d'abord les bienfaits de l'instruction primaire en ordonnant l'établissement d'écoles dans tous les villages et les villes; exiger ensuite des maîtres une instruction de plus en plus étendue ; puis renforcer les études gymnasiales à un point tel qu'on n'aurait pu fréquenter les universités et même les séminaires qu'après des examens approfondis sur d'autres branches que le latin et les quatre premières règles de l'arithmétique comme cela avait été généralement de mode jusqu'alors ; exiger dans les établissements d'instruction supérieure l'annexion de chaires de haute philosophie, de droit naturel et public, etc. ; abolir l'abrutissante loi du droit d'aînesse, sans rétroaction cependant pour le présent accompli ; créer de bons cours de droit criminel et civil, etc. ; changer toute la procédure répressive et n'accorder les honneurs de la magistrature qu'à des hommes qui en auraient obtenu la licence universitaire et après une pratique assez longue

Digitized by Google

du barreau, etc., etc.; *Ces mesures préparatoires auraient suffi pour remplir un règne entier et l'immortaliser.* Et si on avait voulu rédiger, aussi loin qu'on l'aurait désiré, le plan général des améliorations jugées nécessaires ou même seulement utiles, un cahier ou memorandum secret aurait pu être transmis aux successeurs, à la prudence desquels on aurait abandonné le soin de progresser dans cette marche; d'avancer vite ou de rester stationnaire pendant quelque temps pour faire mûrir les conquêtes intellectuelles faites et pour préparer le peuple à en obtenir de nouvelles. Car, nous avons la conviction la plus intime que les réformes de Joseph II, si elles avaient été opérées dans la mesure de prudence qu'elles eussent bonnement exigée, auraient demandé un siècle et plus pour s'accomplir sans secousse défavorable: entreprises de cette manière elles auraient été accueillies avec bénédiction, tandis que décrétées ensemble et coup sur coup, elles ont été non-seulement repoussées par les populations, mais elles ont suscité une révolte ouverte dont les suites nécessaires furent le retour vers l'ancien régime, en collant même davantage les hommes à leurs préjugés.

Le choc de cette opposition inattendue fut terrible pour l'âme sensible et aimante de l'Empereur. Il ne s'était pas attendu à ce que ses sujets belges, car, nous le répétons, *les luxembourgeois restèrent étrangers à la révolution dite brabançonne* à ce que ses sujets belges, disons-nous, fussent si fort attachés à leurs anciennes coutumes. Né naturellement doux et bon, l'Empereur avait cru augmenter le bonheur physique et moral de ses peuples, et il vit avec amertume que ceux-ci ne voulaient pas de ce qu'il avait pensé être des bienfaits: cette déception, cruelle s'il en fut jamais, le frappa au cœur et lui occasionna la maladie de langueur à laquelle il succomba à l'âge de 49 ans moins 21 jours.

Joseph II avait contracté deux mariages successifs; le premier le 6 octobre 1760 avec Marie-Isabelle-Louise-Antoinette de Bourbon, princesse de Parme et infante d'Espagne, fille de Don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme, de Plaisance et de Guastella et de Louise-Elisabeth de France, née le 31 décembre 1741 et morte le 27 novembre 1763. Après le décès de sa première épouse ce prince s'unit le 28 janvier 1765 à Marie-Joséphine-Antoinette, princesse de Bavière, fille de Charles-Albert-Cajetan-Joseph-Georges-Adam, électeur de Bavière, lequel fut plus tard empereur sous le nom de Charles VII, et de Marie-Amélie-Joséphine-Thérèse-Cordule, archiduchesse d'Autriche, née le 30 mars 1730 et morte le 28 mai 1767.

Le premier mariage seul produisit deux archiduchesses qui moururent avant leur père:

a) *Thérèse-Elisabeth-Philippine-Louise-Josèphe-Jeanne*, née le 20 mars 1762, décédée le 23 janvier 1770.

b) ..... née avant-terme, le 22 novembre 1763 et morte quelques heures après.

En l'absence de toute descendance directe de l'Empereur Joseph II les couronnes de Bohême et de Hongrie, ainsi que la souveraineté sur les Provinces belgiques, y compris le Duché de Luxembourg, et finalement sur toutes les terres héréditaires de la Maison de Habsbourg passèrent à son frère qui suit.

XXXI. Léopold, nommé au baptême: *Pierre-Léopold-Joseph-Jean-Antoine-Joachim-Pie-Godard*, archiduc d'Autriche, fils puiné de l'empereur François I et de Marie-Thérèse d'Autriche, est né le 5 mai 1747. Créé grand-duc de Toscane le 23 août 1765, il devint roi de Bohême et de Hongrie, ainsi que Prince-Souverain des Provinces belgiques après le 20 février 1790. Il fut élu le 30 septembre de la même année roi des Romains sous le nom de Léopold II, couronné en cette qualité le 9 octobre 1790 et mourut le 1er mars 1792.

L'empereur Léopold II avait pris les rênes du Gouvernement lorsque encore les Provinces belgiques se trouvaient en pleine

révolte contre l'autorité légitime, par l'effet des édits réformateurs de son prédécesseur. Il se hâta de faire les concessions qu'on exigeait, en révoquant ses ordonnances novatrices. Mais le pouvoir une fois ébranlé ne put se raffermir entièrement avant le décès de ce prince. Le Luxembourg, à l'exception de quelques mécontents ÉTRANGERS AU PAYS, *était resté calme pendant les désordres de la Belgique.*

Léopold avait épousé le 5 août 1765 l'infante Marie-Louise, fille de Charles IV roi d'Espagne, née le 24 novembre 1745 et morte le 15 mai 1792, deux mois et demi après l'empereur son époux. Dix enfants sont issus de cette union :

a) *Marie-Thérèse-Josèphe-Charlotte-Jeanne,* née le 14 janvier 1767, fut mariée le 12 octobre 1787 à Antoine-Clément de Saxe, frère de l'Electeur-Roi Frédéric-Auguste III, né le 27 décembre 1755.

b) FRANÇOIS-JOSEPH-CHARLES, archiduc, né le 12 février 1768, qui suivra.

c) *Ferdinand-Joseph-Jean,* né le 6 mai 1769, Grand-duc de Toscane sous le nom de Ferdinand III le 2 juillet 1790. Ce prince épousa le 19 septembre 1790 Louise-Marie-Amélie, princesse-infante de Naples, fille de Ferdinand I roi de Naples, née le 27 janvier 1773 et décédée le 2 septembre 1802.

d) *Marie-Anne-Ferdinande-Josèphe-Charlotte-Jeanne,* née le 21 avril 1770, morte abbesse à Prague le 1er octobre 1809.

e) *Charles-Louis-Jean-Joseph-Laurent,* connu plus tard sous le nom d'Archiduc Charles, né le 5 septembre 1771, marié le 17 septembre 1815 avec Henriette-Alexandrine-Frédérique-Wilhelmine, princesse de Nassau-Weilbourg.

f) *Charles-Alexandre-Léopold-Jean-Joseph,* palatin de Hongrie, né le 14 août 1771, mort le 12 juillet 1795, des suites de l'explosion d'une poudrière.

g) *Maximilien-Jean-Joseph-Victor,* né le 23 décembre 1774, mort le 10 mars 1776.

h) *Joseph-Antoine-Jean,* archiduc, né le 9 mars 1776, fut plus tard palatin-gouverneur et capitaine-général de Hongrie, Comes et Judex Jazygum et Cumanorum, feldmaréchal-général et propriétaire des régiments de hussards N° 2 et 12, et mourut le 13 janvier 1847. Ce prince avait été marié 1°, le 30 octobre 1799, à Alexandrine-Paulowna, grande-duchesse de Russie, fille de l'empereur Paul I et décédée le 16 mars 1801; 2°, le 30 août 1815, à la princesse Herminie, fille de Victor-Charles-Frédéric, prince d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, morte en couches le 14 septembre 1817; 3° enfin, le 24 août 1819, à Marie-Dorothée-Wilhelmine-Caroline, fille de Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg.

Bien que la descendance de la Maison impériale d'Autriche, après 1796, n'intéresse plus directement le Luxembourg, nous nous croyons cependant en devoir d'ajouter ici comme un complément très-intéressant et de haute importance pour la partie de ce Pays qui appartient depuis 1839 à la Belgique, que Son Altesse Impériale et Royale, Madame la Duchesse de Brabant, née MARIE-HENRIETTE-ANNE, ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE, *est la troisième et dernière enfant du troisième lit de l'archiduc Joseph-Antoine-Jean que nous rappelons ici. Cette princesse naquit le 23 août 1836 et fut mariée le 10/22 août 1853 à S. A. R.* LÉOPOLD-LOUIS-PHILIPPE-MARIE-VICTOR, DUC DE BRABANT, *prince héréditaire du royaume de Belgique, né à son tour le 9 avril 1835, fils de S. M. Léopold-Georges-Chrétien-Frédéric, Roi des Belges, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, et de la bonne Reine Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, princesse d'Orléans. C'est ainsi que les Belges voient se continuer, dans la dynastie qu'ils se sont donnée, le sang de leurs anciens Souverains qu'ils ont tant aimés, uni à celui qu'ils ont appelé à présider à leurs destinées constitutionnelles.*

i) *Marie-Clémentine-Josèphe-Jeanne-Fidèle,* née le 24 avril 1777, mariée le 25 juin 1797 à François-Janvier-Joseph, prince héréditaire des Deux-Siciles, fils de Ferdinand III, infante d'Espagne et roi de Naples, et de Marie-Caroline, archiduchesse d'Autriche. Cette princesse est morte le 15 novembre 1801.

j) *Antoine-Victor-Amédée-Joseph-Jean-Raimond,* né le 3 août 1779, élu grand-maître de l'Ordre teutonique, le 20 juin 1804.

k) *Marie-Amélie-Josèphe-Jeanne-Cathe-*

Digitized by Google

rine-Thérèse, née le 15 octobre 1780, décédée le 25 décembre 1798.

l) *Jean-Baptiste-Joseph-Fabien-Sébastien*, né le 20 janvier 1782.

m) *Rainier-François-Joseph-Jean-Michel-Jérôme*, né le 30 septembre 1783; nommé vice-roi du royaume Lombardo-Vénitien le 3 janvier 1819 à la place de l'archiduc Antoine, son frère; marié le 28 mai 1820 avec Françoise-Marie-Elisabeth-Charlotte-Joséphine, princesse de Savoie-Carignan, née le 13 avril 1800.

n) *Louis-Joseph-Antoine-Jean*, né le 14 décembre 1784.

o) *Un archiduc*, né en 1785, mort enfant.

p) *Un archiduc*, né en 1786, mort enfant.

q) *Rodolphe-Jean-Joseph-Rainier*, né le 8 janvier 1787; créé grand-maître de l'Ordre teutonique en 1818, après la résignation de l'archiduc Antoine.

XXXII. François-Joseph-Charles, archiduc, né comme nous l'avons dit, le 12 février 1768, succéda le 1er mars 1792, dans les pays héréditaires de son père. Le 14 juin de la même année il fut élu empereur d'Allemagne sous le nom de *François II*, et mourut le 2 mars 1835. Ce prince avait épousé en premières noces Elisabeth-Wilhelmine-Louise, fille de Frédéric-Eugène, prince de Wurtemberg, née le 9 mai 1761, morte le 18 février 1790; en secondes noces, le 19 septembre de la même année Marie-Thérèse-Caroline-Joséphine, princesse de Naples, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, née le 6 juin 1772 et morte le 18 avril 1807; en troisièmes noces....., et enfin en quatrièmes, le $\frac{29 \text{ octobre}}{10 \text{ novembre}}$ 1816, Charlotte-Auguste, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière.

Ce fut sous ce prince que les armées de la République française vinrent envahir d'abord, puis conquérir notre pays dont la capitale fut rendue le 7 juin 1795.

Afin de conduire cette généalogie, du moins quant aux têtes couronnées, jusqu'à la génération actuelle, nous dirons en peu de mots que l'empereur François II laissa de son second mariage, entr'autres enfants deux princes qui doivent être mentionnés ici, ce sont:

1°. *Ferdinand-Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin*, archiduc, né le 19 avril 1793, lequel succéda à son père le 2 mars 1835, sous le nom de Ferdinand Ier, comme empereur d'Autriche, et le Ve en qualité de roi de Hongrie et de Bohême. Ce prince abdiqua le 2 décembre 1848 en faveur de son neveu, comme nous allons le voir. Il avait épousé le 12/27 février 1831 Marie-Anne-Caroline-Pie, fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, née le 19 septembre 1803.

2°. *François-Charles-Joseph*, archiduc, fils puîné de l'empereur François II (Joseph-Charles), du second lit comme celui-ci, est né le 7 décembre 1802. Il fut nommé Feldmaréchal-lieutenant et propriétaire du 52e régiment d'infanterie. Ce prince renonça, par acte du 1er décembre 1848, en faveur de son fils aîné, à tous ses droits éventuels aux couronnes qu'il pouvait être appelé à porter, par son droit de naissance et en l'absence de toute postérité de son frère aîné, l'empereur Ferdinand Ier. Il épousa le 4 novembre 1824 Frédérique-*Sophie*-Dorothée-Wilhelmine, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière.

Cette princesse, née le 27 janvier 1805, a donné à l'archiduc son époux, quatre princes dont l'aîné, François-Joseph I (*Charles*, né le 18 août 1830, succéda à son oncle, l'empereur Ferdinand Ier, (après l'abdication de ce dernier et la renonciation de son père) par rescrit du 2 décembre 1848, à la couronne impériale, ainsi qu'à celles de Hongrie et de Bohême: *C'est l'Empereur régnant*. Ce prince a épousé le 24 avril 1854 Elisabeth-Amélie Eugénie, née le 24 décembre 1837, fille de Maximilien-Joseph, duc de Bavière. — De cette union sont nés jusqu'à ce jour: *a*) *Gisèlle* Louise-Marie, archiduchesse, le 12 juillet 1856; *b*) *Rodolphe*-François-Charles-Joseph, archiduc, le 21 août 1858.

Pendant le peu de temps qui s'écoula entre l'inauguration de François II et sa dépossession du Duché de Luxembourg, ce prince n'a pu marquer son gouvernement par de grands actes administratifs. Cependant, on ose le dire, les Belges en général, mais surtout les Luxembourgeois déplorerent amèrement le changement de domination qui venait de s'opérer si brusquement; et au moment de l'approche des Français, même les plus mécontents d'entre les Belges accoururent renforcer les rangs de leurs frères afin de combattre pour la dynastie légitime, tant le sentiment de gratitude pour la Maison d'Autriche et d'attachement pour cette légitimité était profondément gravé dans leur cœur.

Digitized by Google

Si nous jettons un coup-d'œil général rétrospectif sur l'histoire politique de la Patrie pendant la période de plus de quatre siècles que nos princes souverains demeuraient loin de nous, nous serons forcés de déplorer l'abandon dans lequel nous semblions végéter, placés pour ainsi dire à la merci de gouverneurs-généraux qui se contentaient généralement de leur titre avec les revenus y attachés en qualité de sinécure, ne se souciant guère du bonheur individuel et abandonnant les soins de l'administration intime à d'autres qui, il faut le dire à la louange de ces derniers, surent presque constamment prendre nos intérêts populaires à cœur. C'est ainsi que, pour ne citer qu'un de nos gouverneurs particuliers ou provinciaux, le bon Comte-prince Pierre-Ernest de Mansfelt (v. son art.) a su préserver le Pays contre les horreurs de toute réaction sanguinaire et contre la guerre civile et religieuse sous Philippe II. Mais si nous avons eu un Mansfelt pour faire le bonheur de nos pères, Wenceslas II avait aussi donné une Elisabeth de Gœrlitz à nos aïeux!!!

Somme toute, sous les dominations Bourguignonne et Espagnole le peuple n'eut pas toujours à se louer de l'administration immédiate de ses Souverains, tandis que si la Maison d'Autriche-d'Allemagne, qui ne nous a régis que pendant un peu moins d'un siècle, de 1713 à 1794, ne nous a pas toujours gouvernés absolument suivant la routine des préjugés invétérés, elle a eu néanmoins le mérite d'avoir eu constamment devant les yeux la plus stricte justice et très souvent des intentions très libérales.

La République française avait décrété le 1er octobre 1795 l'annexion des Provinces belgiques et du Pays de Luxembourg à son territoire, avant encore que le traité de Campo-Formio, en date du 17 octobre 1799, ne fût venu légitimer en quelque façon cette conquête par la renonciation libre ou forcée de la part du Souverain naturel à son Duché. Mais la République toute-puissante et qui agissait comme si elle eût été infaillible, avait déjà morcelé de nouveau notre Patrie en faisant du noyau de cette province son département des forêts et en répartissant les portions orientale, septentrionale et occidentale entre les département sde Sambre-et-Meuse (Namur) et de l'Ourte (Liége), sous lesquelles dénominations elle continua à être administrée par les lois françaises.

La renonciation de François II à ses droits de souveraineté sur le Luxembourg et la Belgique eut pour effet direct d'enlever à la Maison d'Autriche la possession de ces belles provinces qui restèrent ainsi soumises à la domination française, et par droit de conquête ou du plus fort, et par droit de cession.

L'incorporation du Luxembourg au nombre des départements français avait en outre fait disparaître momentanément la nationalité propre de *ce Pays, qui*, quoique quelques auteurs superficiels aient pu en dire, *avait été conservée intacte et entière sous les différents souverains qui avaient jusque là gouverné le Duché.*

Nous avons cru devoir terminer ici l'article que nous avions à donner sur la généalogie politique des souverains qui ont possédé et gouverné le Pays de Luxembourg depuis son origine historique, parce que les périodes qui suivirent la conquête française sont encore trop jeunes pour pouvoir, sans blesser peut-être quoique innocemment, être passées au creuset de la froide appréciation de l'historien : l'un ou l'autre pourrait voir de la passion là où cependant il n'existerait qu'un raisonnement calme et une déduction impartiale de conséquences logiquement vraies tirées des faits les plus authentiquement établis.

Liber aureus, manuscrit de l'abbaye d'Echternach. —Ann. Faber, Familia augusta Luxemburgensis. — Bertels — Pierrart. — Moreau. — Fr. des Rosières, Stemmata Lotharingiæ ac Barri Ducum. — D. Calmet, Hist. de Lorraine et Notice de la Lorraine. — Beaumont. — Duchesne, Hist. généal. des Maisons de Dreux, Bar, Luxembourg etc. — Hagen, Chronic des Deutsch-Oesterreichischen Hauses — Chronica Aulæ Regiæ — Dubravius, Historia Bohemica. — Krapff, Hist. généal de l'Auguste Maison d'Autriche. — Kremer, Genealogische Geschichte des alten Ardennischen Hauses. — Harazus,

Digitized by Google

Annales ducum Brabanticorum. — L'Art de vérifier les dates; éditions de 1770, de St. Alais et du chev. de Courcelles. — Butkens, Troph. Brab. — Fisen, Hist. eccles. Leodien. — Foullon, Hist. episcop. Leodien. — Brower, Annal. Trev. — Masen, Epitome Annal. Trev. — Viri illustres, *I*, N°s 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 17, 22, 23, 24, 28, 30, 32, 34, 39; *II*, N°s 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 142; *III*, N°s 176, 177, 178, 181 — Almanachs du Grand-Duché. — Almanachs de Gotha. — Ab Hontheim, Hist. Trevir. diplomat.; *et* Prodromus Histor. Trevir. diplomat. — Dewez, Histoire générale des Provinces belgiques; Histoire particulière des Provinces belgiques; *et* Abrégé de l'Histoire générale etc. — Petau, Rationarium Temporum. — Nény, Mémoires historiques et politiques. — Tolner, Additiones ad Historiam palatinam. — Kurtzer und schlechter Bericht und Beschreibung des Haus und Schloss und Landts Luetzemburg, sampt deren fuersten und Herren Ursprung und herkommens. *Manuscrit.* — Herman Contract. — Sigebert de Gembloux. — Marianus Scotus. — Miræus, Opera diplomatica. — Magnum Chronicon Belgicum. — Joannes a Leidis. — Aegid. aureæ vallis. — Hocsemius, Historia Episcoporum leodiensium. — Albertinus Mussatus, De Gestis Henrici VII Imp. — Granata, Respublica Namucensis. — Conradus Vecerus, De rebus gestis Henrici VII imp. — Pelzel, Geschichte der Bœhmen; *et* Kaiser Carl der IV. — Chronicon Carionis. — Lenz, Jean l'aveugle, etc. — Octave De le Pierre, Chronique des faits et gestes de Maximilien I. — De Barante, Hist. des ducs de Brabant. — De la Haut, Ann. civ. et relig d'Yvois-Carignan. — Bayle, Dictionnaire historique et critique. — Tabouillot, Histoire générale de Metz. — Gesta Trevirorum. — Fronagrot, Annales du règne de Marie-Thérèse. — De Marne, Hist. du comté de Namur. — Galliot, Hist. de Namur. — De Faller, Dictionn. historique. — Sevaeris, Tablettes chronolog. de l'Hist. anc. et mod. — Neyen, Henri, fils de Conrad I, a-t-il été comte régnant de Luxbrg.? — Bossuet, Disc. sur l'Hist. univ. — Teissier, Hist. de Thionville. — C*** Hist. de Longwy. — Christiani. — Mæyer. — Ulveling. — Joachim. — Paquet. — Desroches, Epitome Historiæ Belgicæ. — La Garde, Hist. du Duché de Luxbrg. — Janssens, Hist. du Royaume des Pays-Bas. — Bégin, Hist. de Lorraine. — Vander Mælen, Dictionn. géogr. du Luxembourg. — Bärsch, Johannes, Graf v. Luxemburg und Kœnig von Bœhmen. — etc., etc.

§. 1.

LUXEMBOURG.

Les Cadets de la maison régnante qui se sont distingués.

Sous cette rubrique nous donnerons la Biographie des personnages aux articles desquels nous avons renvoyé dans la généalogie générale qui précède.

LUXEMBOURG, Adalbéron de, *évêque de Metz*, dont le manuscrit des Viri illustres ne dit que six mots : « Adalbero Episcopus Metensis Comitis Lucelburgensis « filius », était fils du comte Frédéric et frère puîné du comte Giselbert, seigneur de Luxembourg. Elevé sur le siége épiscopal de Metz après Théodoric II ou le jeune, son oncle, et lui troisième évêque de son nom, ce prélat se distingua par sa piété, sa science, sa prudence et son désir de ramener la régularité dans la vie monastique. Il eut l'honneur d'être un des maîtres ou précepteurs de Brunon, issu de la maison de Habsbourg et son cousin, qui fut plus tard évêque de Toul et enfin Pape sous le nom de Léon IX (1048 à 1054) : Adalbéron, disent les annales, contribua beaucoup à cette élection. Aussi le Souverain-Pontife sut-il en plusieurs occasions montrer sa gratitude à l'évêque de Metz : il vint même lui rendre visite dans sa ville épiscopale. — Adalbéron est mort le 13 novembre 1072 et fut suivant ses désirs, inhumé dans l'église de Saint-Sauveur à Metz, dont il était regardé comme le principal fondateur. Il avait occupé le siége épiscopal pendant 26 ans.

Meurisse, Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz, 381 à 387. — Beatholet, III, 95 à 130. — Viri illustres, I, N° 9

LUXEMBOURG, Adalbéron de, *princier de l'église de Metz*, pour lequel le manuscrit des Viri illustres se contente de ces quatre mots : « Adalbero Comes Lu- « celburgensis primicerus. » De son côté, Meurisse ne sait rien de bien précis à son égard et voudrait le confondre tantôt avec un évêque problématique de Metz qui aurait été le quatrième du même nom, tantôt avec un autre homonyme qui fut le quatre-vingt-unième évêque de Trèves (1131 à 1152) et qui, comme notre prince Luxembourgeois avait été princier de la cathédrale de Metz, mais dont l'extraction est restée inconnue si elle n'a pas été infime, comme semblent l'insinuer les Gestes de Trèves. Quoiqu'il en soit, Adalbéron ou Albéron

Digitized by Google

de Trèves ne fut sacré évêque que plus de vingt ans après la mort d'Adalbéron de Luxembourg. Ce dernier était fils du comte Conrad I, prit part à la première croisade et fut tué devant Antioche, en 1109 : Le prélat, disent les Chroniques contemporaines, se trouvait dans un verger à proximité de la ville assiégée, occupé à jouer aux dés avec une dame d'une grande beauté, lorsque les Sarrasins faisant inopinément une sortie, vinrent les surprendre, les percèrent de flèches et leur coupèrent la tête qu'ils emportèrent en triomphe, sans que leur suite, attérée par cette surprise, osât opposer la moindre résistance.

Beatholet, III, 283. — Meurisse, 386. — Viri illustres, I, N° 12. — Faber, Familia augusta Luxemburgensis. — Alberatus Aquensis, Historia Hierosolymitana, lib III, c. 46. — Pierret, I, 89. — Gesta Trevirorum, c. 78.

LUXEMBOURG, Adalbéron de, *prévôt de St. Paulin près de Trèves*, était fils du comte Sigefroy de Luxembourg. Voici ce que le manuscrit des Viri illustres dit de lui : « Adalbero Comes Luxemburgensis, « frater Sanctæ Cunegundis Imperatricis « ex præposito Sti Paulini Trevir. Archie- « piscopus Trevirensis contra Megingau- « dum. Insignis ejusdem Ecclesiæ Benefac- « tor et speculum pœnitentiæ. »

Adalbéron était un de ces prélats turbulents et ambitieux comme on en vit tant à cette époque reculée, où des prêtres, même parmi les plus haut élevés en dignités ecclésiastiques, ne se gênaient pas de ceindre l'épée et d'affubler la cuirasse, souvent pour des vétilles.

Dans le partage des biens patrimoniaux, Adalbéron avait obtenu les seigneuries de Berncastel, de Sarbourg, de Sierck et de Roussy. Il était prêtre, comme nous venons de le voir, et parvenu à la dignité de Prévôt de la collégiale de St. Paulin près de Trèves. Adalberon vivait dans son cloître de la vie tranquille des religieux, lorsque Ludolphe, archevêque de Trèves vint à mourir en 1007. Alors notre prévôt de Saint-Paulin, soit qu'il fût mû par une ambition personnelle, soit qu'il crût pouvoir se faire un appui de l'influence de l'Empereur Henri II, son beau-frère par sa sœur l'impératrice Cunégonde mariée à ce prince, prétendit au siége archiépiscopal. En public il se fondait principalement sur des promesses, soit positives soit prétendues que l'Empereur lui aurait faites, de le faire succéder à l'archevêque défunt ; et il sut si bien diriger l'esprit d'une partie des chanoines qu'en effet ils l'élurent. Un autre motif, que quelques historiens ajoutent à ceux que nous venons d'énumérer, a pu encore contribuer pour beaucoup à provoquer les prétentions d'Adalbéron : Henri II voyant qu'il ne laisserait pas de descendance de Cunégonde son épouse, avait annexé les principales terres dotales de l'impératrice à la cathédrale de Bamberg qu'il venait de fonder ; ce que les frères de Cunégonde avaient vu avec déplaisir, puisque par là une partie très-considérable des domaines de leur Maison se trouvait perdue pour leurs descendants. Ils firent d'abord des représentations énergiques auprès de l'Empereur ; mais celui-ci fut sourd à leurs démarches ; de façon que, ayant échoué par les voies de douceur ils crurent n'avoir plus aucune mesure à garder et saisirent la première occasion qui se présenta pour tirer vengeance des griefs qu'ils prétendaient avoir à formuler contre leur beau-frère : ces faits se passaient pendant la vacance du siége archiépiscopal de Trèves. Adalbéron, pour sa part, prétendit donc à cet archevêché auquel du reste une partie des chanoines l'avait nommé. L'Empereur voyant cette violence et présumant bien qu'elle était principalement dirigée contre lui, oublia les promesses qu'il avait faites à son beau-frère, si toutefois elles l'avaient été, et désigna archevêque de Trèves Mégingaud, Prévôt de l'église de Mayence. Dès qu'Adalbéron et ses frères eurent appris cette nomination, ils se déclarèrent ouvertement et contre l'Empereur et contre le nouvel élu. Adalbéron leva même des troupes pour se maintenir dans sa dignité, fortifia le palais archiépiscopal et tenta de résister aux efforts des seigneurs qui avaient pris

Digitized by Google

parti pour Mégingaud et étaient venus l'assiéger. Mégingaud voyant qu'il ne pourrait pas réduire son concurrent, eut recours à l'autorité de Henri II qui, croyant tout terminer au moyen d'un acte d'éclat contre lequel il n'y aurait plus à revenir, fit de suite consacrer Mégingaud et excommunier en même temps son beau-frère. Il fit plus, il vint en personne attaquer Adalbéron qu'il assiégea à son tour depuis le dimanche de quasimodo de l'année 1007 jusqu'au mois d'août ou de septembre, où les partisans du prétendant se voyant réduits aux abois, sans vivres et sans espoir de secours, finirent par se remettre à la clémence de l'Empereur qui leur accorda la liberté. Henri II entra donc dans la ville de Trèves et confirma derechef la nomination de Mégingaud : Malgré tout cela Adalbéron n'en persista pas moins à prétendre d'être archevêque, et ne permit pas à Mégingaud d'en exercer les fonctions : son frère, le comte Frédéric de Luxembourg ne cessait, dit-on, de l'animer et de l'entretenir dans son obstination. L'empereur voyant la ténacité du prétendant et voulant cependant concilier autant qu'il le pouvait le respect qu'il devait à sa propre dignité avec l'affection qu'il portait aux frères de l'Impératrice, prit le parti de convoquer à Coblence une diète où cette affaire devait être traitée. Mais Adalbéron ainsi que ses frères n'y parurent que par des députés que l'empereur renvoya en exigeant que les accusés comparussent en personne à Mayence où il réunit une nouvelle assemblée à cette fin. Thierry ou Théodoric, évêque de Metz (v. l'article Luxembourg, Théodoric de) et Henri, duc de Bavière, frères d'Adalbéron, se présentèrent seuls à cette conférence où, malgré tous leurs efforts ils ne parvinrent pas à se disculper des griefs dont ils étaient chargés ; et l'assemblée se sépara encore une fois sans prendre de décision, ce qui rendit les seigneurs luxembourgeois plus insolents qu'auparavant : ils sortirent en effet de Mayence comme des forcenés et vinrent attendre les prélats qui avaient assisté au Concile. Ces derniers retournaient sans défiance lorsque tout-à-coup ils se virent assaillis avec leur suite : une partie fut massacrée et les autres dispersés ou faits prisonniers, de manière que peu d'entre eux furent assez heureux pour échapper sains et saufs par la fuite. L'empereur eut la longanimité de feindre encore d'ignorer ces coupables excès. Mais son indulgence n'ayant fait qu'enhardir les récalcitrans, il assembla un troisième synode à Aix-la-Chapelle pour les punir de leurs attentats : Le prévôt Adalbéron y fut suspendu de ses fonctions sacerdotales et excommunié derechef. Une maladie grave, reputée mortelle, étant sur ces entrefaites venue accabler le turbulent prélat, il crut y voir un avertissement du ciel pour se porter à la soumission : Il témoigna donc un vif répentir pour ses excès et consentit enfin à restituer à son compétiteur les biens de l'Eglise de Trèves qu'il avait retenus jusque-là. Mais ce répentir n'avait été motivé que par la crainte de la mort ; car dès qu'il fut échappé au danger il se remit à poursuivre les projets de son ambition. Le décès de Mégingaud arrivé sur ces entrefaites (1015) le servit à souhait en lui fournissant l'occasion de renouveler ses tentatives à l'effet de se faire agréer en qualité d'archevêque de Trèves. Ce nouveau trait finit par convaincre l'empereur de l'incorrigibilité de son beau-frère dont l'ambition égalait l'audace, et lui fit comprendre qu'il ne parviendrait à le mettre à la raison que par un coup d'autorité. Il nomma donc à l'archevêché de Trèves Poppon, Prévôt de Bamberg, et lui donna des troupes pour se rendre dans son diocèse et s'y établir par la force. Le nouvel élu suivit à la lettre les instructions de l'empereur, tellement que les historiens du temps en faisant le récit de son arrivée à Trèves, disent qu'il y entra plutôt comme un brigand que comme un évêque ; et qu'après avoir ravagé les terres d'Adalbéron il avait fini par assiéger ce dernier et le forcer dans le palais archiépiscopal : à la prise du palais le prélat luxembourgeois fut fait prisonnier et mené à l'Empereur. L'archevêque Poppon intercéda néanmoins pour lui, dit-on, afin d'obtenir

Digitized by Google

son élargissement et sa grâce. Il fut en effet renvoyé à sa Prévôté de St. Paulin, avec la sévère recommandation de ne plus à l'avenir élever une prétention quelconque s'il ne voulait s'exposer aux plus rudes châtiments spirituels et corporels. Adalbéron promit de rester tranquille ; et cette fois il tint parole, puisqu'il vécut retiré et inoffensif dans son monastère jusqu'à sa mort, arrivée en 1037. En 1036 et 1037, il fit de grandes donations à l'Eglise de Trèves, dans la vue, dit-il, de réparer les dommages qu'il lui avait causés précédemment: l'évêque de Hontheim nous a conservé les actes de ces libéralités.

Brower, I, 497 sqq. — Perrert, I, 86, sq. — M. La Garde, Histoire du Duché de Luxembourg, I, 92, sq. — Viri illustres, I, N° 8. — Masen, 302, sq. — Ab Hontheim, Hist. Trevir. diplomat. I, 368 et 371. — Beatholet, III, 59, sqq. — Gesta Trevirorum, I, 119, sqq. — Chronicon Carionis, l. IV. — Histoire Générale de Metz, II, 113, sqq. — Duchesne, Histoire de la maison de Luxembourg, 10. — Sigebert de Gembloux, Chronicon, ad annum 1004. — Dittmar, Chronicon, VI. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, II, 40, sqq. — Meurisse, 346, sq. — Beatels, 27.

Luxembourg, *Arnoul de;* ARNOUL, *dit de.*

LUXEMBOURG, Baudouin de, archevêque de Trèves, est né au château de Luxembourg en 1284, ou plutôt en 1285. Le manuscrit des Viri illustres le cite en deux endroits différents, parmi les célébrités ecclésiastiques et parmi les illustrations militaires. Ces mentions il les méritait sous tous les rapports. Voici les passages concernants: « 1327. Baldvinus Comes « Lucelburgensis, Frater Henrici VII. Cæsa- « ris, Archiepiscopus Treverensis et eodem « tempore Administrator Archiepiscopa- « tuum Moguntini et Coloniensis S. R. J. P. « Elector, omnium episcoporum tantum « fastis SS. non inscriptorum facile prin- « ceps, ut in Archiepiscoporum Treviren- « sium inaugurationibus olim voveretur, « ut electus novus Baldvinus hunc æquet. « Fundavit Treviris et Confluentiæ Carthu- « sianos, Luxemburgi in patria Confraterni- « tatem V. Sacramenti. Est sepultus Treviris « in Choro Sti Nicolai summæ ædis. » — Et plus loin: « Baldvinus comes Lucelbur- « gensis istius Imperatoris — *id est Hen- « rici VII, de quo mox in manuscripto « agebatur* — frater Archiepiscopus Tre- « virensis S. R. Imp. princeps-elector, « quantus fuit pede, tantus et gladio, « domuit armis Metenses, composuit Er- « fordenses, expugnavit et evertit arces « plurimas. »

Le Conversations-Lexicon, de son côté, fait de ce prélat l'éloge suivant: « Aucun « prince dans l'histoire des pays du Rhin « et de la Moselle n'a joué un rôle plus im- « portant que l'archevêque Baudouin. Il « fut sans contredit un des personnages les « plus pénétrants et les plus fermes de « l'Allemagne, non seulement pour son « époque mais de tous les âges, réunissant « en sa personne le savant, le guerrier, « le prince et le pieux prêtre. Et si l'on « entreprenait de classer d'après leurs mé- « rites personnels les prélats qui ont oc- « cupé le siége métropolitain de Trèves, « il faudrait sans contredit attribuer le « premier rang à Baudouin de Luxem- « bourg. Nous ne trouvons en effet, à côté « des grands empereurs qui ont illustré « l'Allemagne pendant le moyen-âge, que « fort peu de caractères aussi éminents et « qui pourraient autant que lui servir de « modèle dans l'étude des rapports entre « les gouvernants et les gouvernés. »

Baudouin était fils de Henri III comte de Luxembourg et de Béatrix d'Avesne ou de Beaumont. Il n'avait encore que trois ans lorsque son père périt à la bataille de Wœringen: sa mère s'appliqua à lui donner une éducation essentiellement religieuse. Il n'était que dans sa vingt-deuxième ou vingt-troisième année et se trouvait encore aux études à l'Université de Paris où il faisait des progrès étonnants dans la philosophie, le droit, la théologie et les sciences, lorsque, le siége archiépiscopal de Trèves étant venu à vaquer par le décès de l'archevêque Diether ou Didier de Naussau, mort le

Digitized by Google

23 novembre 1307, le chapitre s'assembla pour procéder au choix d'un nouvel archevêque : Toutes les voix tombèrent, le 7 décembre de la même année 1307, sur le jeune Baudouin de Luxembourg qui était déjà chanoine et grand prévôt de cette église. Cependant cette élection trouvait quelques objections à cause de la trop grande jeunesse de l'élu. Mais le pape Clément V, appréciant ses mérites transcendants, le fit venir auprès de lui à Poitiers où il se trouvait pour lors, lui accorda, de la plénitude de sa puissance apostolique la dispense d'âge nécessaire, le fit ordiner par un de ses cardinaux le 11 mars 1308, confirma son élection et le consacra lui-même, dit-on, le lendemain 12 mars, archevêque de Trèves. Il le renvoya ensuite dans son diocèse après lui avoir donné sa bénédiction. Baudouin se mit incontinent en route et fit son entrée solennelle dans sa capitale, le jour de la pentecôte qui cette année tombait le 2 juin.

Quelques historiens ont avancé que quelques années auparavant (1304), Henri IV comte de Luxembourg et frère aîné de notre prélat avait fait faire au près du Souverain-Pontife des démarches pour le faire parvenir à l'archevêché de Mayence qui pour lors était vacant, mais que le Pape ayant considéré la jeunesse du postulant, avait refusé d'acquiescer aux sollicitations qui lui étaient présentées par Pierre d'Aspelt (v. son article), pour lors médecin du comte de Luxembourg; et que, pour couper court il avait proclamé Pierre d'Aspelt lui-même à cette chaire. Mais les faits historiques ne concordent pas avec les dates ci-énoncées, de façon qu'il semble prudent de se tenir sur la réserve.

Les premiers pas que Baudouin fit dans la vie publique eurent leur importance : il fixa d'abord d'une manière stable et positive les rapports de la ville de Trèves avec son archevêque, ou plutôt il força cette ville à renoncer aux privilèges et prérogatives qu'elle avait usurpés sous son prédécesseur. Puis il alla se réunir aux six électeurs de l'empire, à Rense sur le Rhin, pour conférer sur le choix d'un nouvel empereur pour succéder à Albert I d'Autriche qui avait été tué le 1er mai de la même année par Jean d'Autriche, prince de Souabe, son neveu. Baudouin sut, par la force de son éloquence faire tomber ce choix sur son frère aîné, Henri IV, comte de Luxembourg (1308). Non content d'avoir fait entrer la couronne impériale dans sa Maison, l'archevêque Baudouin ne cessa d'aider l'Empereur de ses conseils dans tous ses actes. Après que ces deux princes eurent donné les soins nécessaires aux affaires les plus pressantes de l'Empire, ils commencèrent leurs préparatifs pour une expédition en Italie. Baudouin y contribua au moyen de grosses sommes d'argent et accompagna l'Empereur : Ils se dirigèrent vers la Savoie en passant par Berne, Lausanne, Génève et les Alpes. Le cortége entra ensuite comme en triomphe à Suze, à Turin et à Asti. Milan lui ouvrit de même ses portes (1310) : Comme on ne retrouvait pas la couronne de fer des rois de Lombardie on en fit faire une neuve et Henri se fit couronner dans cette ville, en grande cérémonie. Presque en même temps Jean son fils recevait la couronne de Bohême des mains de Pierre d'Aspelt, archevêque de Mayence. Dans un combat contre Guido della Torre, à Milan, de même qu'au siége et à la prise de Brescia, l'archevêque Baudouin se distingua en grand capitaine. Son frère Walram y reçut un coup de flèche qui lui coûta la vie : ce jeune prince fut inhumé à Vérone. Les deux frères de Luxembourg entrèrent ensuite à Gènes où l'Empereur Henri eut la douleur de perdre son épouse, l'impératrice Marguerite de Brabant. De Gènes l'armée s'avança en traversant le pays de Lucques ainsi que la Toscane et entra finalement dans Rome, épouvantée de ce spectacle guerrier auquel elle n'était plus habituée depuis longtemps : C'est dans cette ville que l'empereur donna à son frère l'archevêque de Trèves, les villes de Boppard et d'Ober-Wesel en engagère.

Pendant le séjour de l'Empereur Hen-

Digitized by Google

ri VII à Rome, il se présenta plusieurs occasions qui donnèrent lieu à des escarmouches entre les différents partis, et pendant lesquelles un évêque et un abbé de l'armée impériale succombèrent en combattant vaillamment. Après qu'il eut reçu la couronne impériale, Henri dirigea ses troupes contre la puissante ville de Florence, avec l'intention d'en faire le siége que cependant il fut obligé de lever après avoir essuyé des pertes sensibles. Jusque là l'archevêque Baudouin n'avait pas quitté l'Empereur son frère, lorsque au mois de mars 1313 il s'embarqua pour retourner en Allemagne à l'effet d'en ramener de nouveaux renforts à l'armée d'Italie. Mais le sort en avait décidé autrement, puisque avant son retour, l'Empereur Henri mourut près de Sienne, le 26 août, d'un genre de mort dont la véritable cause est restée un mystère jusqu'à ce jour. Tout le monde sait que la perte de Henri VII occasionna l'avortement du but de la campagne d'Italie.

Après le décès de son frère, Baudouin prit une part très-active aux affaires de l'Allemagne et chercha en même temps par tous les moyens à étendre les limites de son diocèse en acquérant des uns des possessions nouvelles en récompense de services qu'il leur rendait, des autres en leur faisant la guerre. Dans le pays de Trèves au contraire, il faisait construire des routes et des ponts, parmi lesquels derniers nous mentionnerons celui qu'il jeta sur la Kyll près d'Ehrang, et un autre sur le Rower (1314). Celui de Coblence lui est dû également.

Quelque temps après il se réunit à l'archevêque de Mayence pour marcher au secours de son neveu, Jean, roi de Bohême, contre ses sujets rebelles de la Bohême, entre autres le seigneur de la Lippe; puis il combattit à la bataille d'Eslingen pour Louis de Bavière, amena à l'armée de ce dernier des secours et des vivres et força par là Frédéric d'Autriche à la fuite. Il en agit de la même manière auprès des villes Rhénanes et sut acquérir en retour de nouvelles engagères de l'Empereur qui se trouvait ainsi son obligé.

En 1317 il secourut encore contre l'archevêque de Cologne Guillaume comte de Juliers qui était accouru auprès de lui implorer son assistance. L'Empereur lui avait versé de fortes sommes d'argent pour frais de la guerre qu'il avait faite pour lui: Baudouin les employa à faire de nouvelles acquisitions et à fortifier les villes de Mayen et de Wittlich. L'année suivante il vint avec son neveu, le roi de Bohême, au secours de la ville de Cologne pendant la guerre que cette ville soutenait alors contre son propre archevêque, Henri II, né des comtes de Virnenbourg. Comme il l'avait fait dans le différend avec l'évêque de Strasbourg il sut aussi se faire payer à cette occasion des sommes considérables et se faire céder plusieurs terres; il finit cependant par reconcilier les parties belligérantes entre elles.

En 1319 Léopold d'Autriche s'était avancé contre Louis de Bavière: les deux princes se trouvaient déjà face à face non loin de Wiesbaden et prêts à engager la bataille, lorsque Baudouin parut dans les rangs de son ami, l'empereur Louis: A la vue de l'archevêque de Trèves l'armée d'Autriche saisie d'une espèce de terreur panique se débanda et se retira précipitamment.

La réputation de sagesse et de courage que Baudouin avait su s'acquérir était devenue si grande que, pendant qu'il se trouvait au camp devant Strasbourg au secours de l'empereur Louis, le chapitre de Mayence vint le trouver en corps pour le supplier de consentir à succéder à l'archevêque Pierre d'Aspelt (v. son article) qui venait de mourir le 4 juin 1320. Il refusa cependant cet honneur, parce que le Pape venait de désigner pour cette chaire un religieux bénédictin d'Alsace, nommé Mathias de Bucheck et Bourguignon de naissance; choix que du reste l'Empereur avait déjà ratifié: Baudouin combla d'honneurs le nouvel archevêque et lui voua son amitié. Peu de temps après il entra

Digitized by Google

en campagne contre plusieurs seigneurs de l'Eiffel et du pays de la Lahn qu'il savait être mal intentionnés à son égard, entr'autres Rodolphe, duc de Bavière, de même que les comtes de Nassau, de Spanheim et de Westerbourg; mais il pardonna à une de ses parentes, la comtesse de Castellaune, née de Falkenstein, qui était venue au-devant de lui avec ses enfants pour implorer sa grâce.

La même année il fit construire le château de Baldenstein sur la Lahn, pour lui servir contre deux frères de Westerbourg qui s'étaient révoltés contre lui; de même que celui de Richemont ou Reichenberg qu'il donna en fief à Guillaume comte de Catzenellenbogen (1321).

La ville de Metz s'était déclarée contre Louis de Bavière. Baudouin vint en faire le siége en 1324, de concert avec des troupes de Bohême, de Lorraine et de Bar. Mais les assiégeants ne purent pas la prendre parce qu'elle était trop bien fortifiée et trop populeuse. Cependant avant d'en lever le siége, les confédérés se firent payer une forte rançon par les assiégés. A son retour de devant Metz, il alla attaquer plusieurs châteaux-forts qu'il prit et soumit à sa suzeraineté.

Quelques années plus tard (1327) Baudouin aida à l'archevêque de Mayence à s'emparer de la ville de Giessen, à l'occasion d'une contestation qui avait surgi entre cet archevêque et le duc de Hesse: il s'agissait de l'interprétation de certains droits féodaux. De là notre prélat marcha contre la ville de Boppard qui faisait mine de vouloir se révolter contre lui et il la ramena à la raison.

Baudouin qui jusqu'alors n'avait essuyé aucun revers, se trouvait au comble du bonheur et de la prospérité lorsque le sort voulut l'éprouver: c'était en 1328. Il s'était embarqué sur une nacelle et descendait la Moselle sans défiance, lorsque Laurette, comtesse de Starkenburg, qui était en contestation avec lui touchant quelques terres situées près de Birckenfeld, le fit saisir à l'improviste et emmener dans son manoir où il fut retenu prisonnier pendant près de quatre mois et jusqu'à ce qu'il eut solennellement promis qu'il n'élèverait jamais de château-fort sur le finage de Birckenfeld. D'autres auteurs avancent qu'il fut en outre obligé de payer trente mille marcs d'argent pour sa rançon.

Sur ces entrefaites l'archevêché de Mayence étant venu à vaquer de nouveau (1328), le chapitre le choisit une seconde fois pour succéder au prélat défunt; mais Baudouin refusa encore. Il consentit néanmoins à se charger de l'administration de cette église, en attendant qu'elle eût obtenu un titulaire. Cette administration, qu'il dirigea avec la fermeté et la dignité que nous lui connaissons, il la conserva pendant trois ans. Il accepta de même la direction des évêchés de Worms et de Spire, appaisa les troubles de Fulde et y rétablit les moines qui avaient été chassés de leur monastère.

Quelques seigneurs de son diocèse, les d'Eltz, les d'Ehrenberg, les de Waldeck et les de Schœnecken s'étant de nouveau ligués contre lui, il fit construire en 1331 sur la petite rivière d'Eltz, un château-fort qu'il dénomma de son nom Baldenelz et y jeta des troupes qui eurent bientôt mis fin aux brigandages suscités par ces seigneurs coalisés: le dynaste d'Eltz, qui avait été le premier moteur de ces troubles et qui en même temps passait pour le plus grand ennemi de l'archevêque, fut nommé par lui gouverneur ou Bourggrave du Castel de Baldenelz: Baudouin, en profond politique, crut par cet acte s'attacher cet homme qui n'aurait vraisemblablement pu, par aucun autre moyen, être ramené à des sentiments de soumission envers son suzerain, puisqu'il lui avait juré une haine à mort.

Lorsque Louis de Bavière auquel Baudouin se montra constamment attaché, revenait d'Italie, il alla conférer avec lui à Nurenberg et obtint à cette occasion la confirmation des principaux priviléges de son archevêché, avec la concession de

Digitized by Google

nouvelles immunités. Après la guerre d'Erfurt, notre archevêque s'occupa des affaires intérieures de son église et convoqua une synode à Trèves. C'est aussi de cette époque que date la fondation du chapitre de Notre-Dame à Ober-Wesel, la réunion des sept princes-électeurs à Reinse, en faveur de l'empereur Louis contre le Pape, le voyage d'Edouard, roi d'Angleterre à Trèves et l'engagement de sa couronne entre les mains de Baudouin (1339), et finalement l'hommage des comtes de Sayn.

Peu de temps après il entra de nouveau en guerre avec les comtes sauvages, Wildgrafen, et le duc de Lorraine, guerre qu'il conduisit et termina avec son bonheur ordinaire et entièrement à son avantage. Il conclut en outre avec le roi de France un traité qui ne laissa pas que de tourner à son honneur et à son profit.

En l'année 1344 il fit, comme nous l'avons déjà dit, construire le grand pont de Coblence, monument gigantesque qui subsiste encore de nos jours; et il acquit pour son diocèse la ville de Limbourg avec sa banlieue, au-delà du Rhin. Lorsque Louis de Bavière fut mis au ban, Baudouin se vit, par obéissance, obligé de retirer son amitié à ce prince; et, en homme franc il eut le courage de le lui mander en lui expliquant les motifs de sa conduite et en lui témoignant la douleur que lui causait cette dure nécessité. Il parvint ensuite, en 1346, à faire élire à Reinse, son petit neveu, Charles de Luxembourg et de Bohême en qualité d'Empereur. Ce prince, le quatrième empereur de son nom, fut sacré et couronné à Bonn, et Baudouin obtint en récompense de ce succès la concession de nouvelles terres pour son archevêché.

Au décès de l'empereur Louis de Bavière, Charles IV ne réunissait pas encore les voix de tous les électeurs. Baudouin fut en conséquence nommé protecteur de l'Empire et agit puissamment en cette qualité contre Gonthier de Schwartzbourg, compétiteur de son petit-neveu: cette circonstance lui procura plus que jamais l'occasion d'étendre ses possessions.

Baudouin eut la faiblesse de tolérer les excès des flagellans; mais en revanche il prit les juifs sous sa protection contre les habitants de Boppard et d'Ober-Wesel qui leur faisaient souffrir les cruautés les plus indignes. La ville de Trèves se fondant sur l'appui de quelques seigneurs puissants auxquels elle avait accordé le droit de bourgeoisie, faisait sur ces entrefaites mine de recommencer à remuer; mais Baudouin finit par la remettre à la raison.

Comme il se sentait vieillir au milieu de cette vie d'agitation, notre prélat commença à apprécier le néant des grandeurs d'ici-bas; et désirant après de si longues fatigues, après tant et de si importants événements dont il avait été un des principaux acteurs, jouir de quelque repos pendant lequel il pût se rapprocher de son Dieu par la méditation, il fit en 1350 la paix avec tous ses ennemis, nomma un administrateur pour les affaires de son diocèse, se retira à la Chartreuse qu'il avait fondée en 1331 près de Trèves et se soumit à toutes les exigences de la règle de cet Ordre austère. Cependant, comme dit le proverbe: le lion quoique devenu vieux reste toujours lion. Jacques, Seigneur de Monclair, Rheingrafenstein et Eildingen avait promis aux Trévirois mécontents de se mettre à leur tête avec son fils contre leur archevêque. Le projet s'en étant ébruité, Baudouin se fit saisir de la personne du vieux seigneur de Monclair et ne le relâcha qu'à l'instante prière de ses amis et sous bonne caution. Son fils au contraire se mit à parcourir l'archevêché avec ses soudards, incendiant et pillant tout ce qu'il rencontrait sur son passage: ces événements se passaient au cœur de l'hiver de l'année 1350, et Baudouin se donnait l'air de n'y point faire attention lorsque à l'approche du printemps il quitta tout à coup la Chartreuse, se mit en campagne comme d'habitude et marcha droit contre la forteresse de Monclair sur la Sarre, accompagné d'un attirail de siége au grand complet. La garnison du château se défendit avec courage et parvint même à repousser les assaillants. Le comman-

Digitized by Google

dant de ces derniers, Hartard de Schœnecken perdit même la vie pendant une sortie, accablé qu'il se trouva par les pierres qui pleuvaient sur lui, percé de flèches et étouffé par la chaleur de l'air ainsi que par le poids de son armure. Baudouin fit porter avec la plus grande pompe la dépouille mortelle de ce vaillant guerrier à l'église de St. Mathias près de Trèves où il célébra lui-même des obsèques solennelles à son intention. Il courut de là à Coblence où il se hâta de terminer quelques négociations touchant Sayn et Berg; et l'on était loin d'attendre son retour lorsque déjà il reparut devant Monclair, déterminé à prendre la place à tout prix. Comme il voyait bien qu'il n'y réussirait pas par la force, il résolut d'employer la ruse: il y avait là un roc inaccessible, fortifié en partie au moyen d'un mur flanqué de tours. Un sentier étroit y conduisait et on ne pouvait penser à enlever le château qu'après avoir forcé cette position. Cependant la force ouverte devenait impuissante pour y parvenir. Baudouin fit en conséquence enduire de poix, de soufre et d'autres matières inflammables des troncs d'arbre et de grosses poutres; puis il ordonna de miner le roc en ayant soin de faire étançonner la voûte de la mine au moyen de ces poutres goudronnées. Lorsque le tout fut percé il fit mettre le feu aux étançons qui, par l'effet de leur combustion laissèrent crouler le rocher entier avec ses murs d'enceinte et ses tours crénelées, de manière que le plateau situé en avant du castel fut rendu abordable; et, ce qu'il y avait de plus, la seule source d'eau qui servait aux assiégés se trouva détournée par l'effet de la commotion produite par la chute du roc dont il vient d'être parlé. La garnison se voyant de cette manière entièrement privée d'eau, résolut de tout tenter pour reprendre la fontaine qui avait commencé à couler dans un fossé placé entre deux rochers très élevés et dont l'un se trouvait occupé par les gens de l'archevêque. L'entreprise était très difficile et il ne pouvait venir à l'idée à personne de croire que quelqu'un eût été assez ôsé pour s'aventurer à descendre du haut de l'autre rocher taillé à pic et à la vue des sentinelles ennemies, lorsque les assiégés tournèrent la difficulté en entreprenant de creuser un canal souterrain jusqu'à la fontaine et à reprendre ainsi l'eau, au grand étonnement des chefs de l'armée de Baudouin qui se virent par là obligés de recommencer les escarmouches pour soutenir de nouveaux et de périlleux travaux afin de s'emparer de nouveau de la source, en amont du canal dont il vient d'être question. Ils y parvinrent enfin, et la garnison se vit encore une fois réduite aux abois par la disette absolue d'eau. Malgré tout cela on ne songeait pas au château à se rendre, lorsque Baudouin imagina de faire élever un gibet sur un rocher à pic placé en avant du château et à la vue de tous, pour indiquer qu'il n'y aurait pas de pardon à espérer si la résistance se prolongeait. La garnison terrifiée à cette vue perdit courage et capitula, parce que tout le monde connaissait la fermeté de l'archevêque: le vainqueur permit aux soldats de se retirer, chacun avec ce qu'il pourrait emporter.

L'archevêque entra en triomphe dans cette forteresse dont le siége lui avait coûté plus de temps et de peines qu'aucune de ses guerres précédentes. Il y célébra joyeusement les fêtes de Noël et y chanta la messe en grande pompe. Après cela il ordonna de détruire le manoir de fond en comble et fit élever en face de l'emplacement qu'il avait occupé un fort nouveau qu'il dénomma Sarrenstein. En mémoire de sa conquête, Baudouin fit transporter la porte du castel de Monclair dans son palais à Trèves où elle subsistait encore plus de deux siècles plus tard.

Non content de ce succès, l'archevêque voulut punir ceux de ses vassaux qui lui avaient refusé leur concours dans cette circonstance: Ainsi Marie, duchesse douairière de Lorraine fut obligée de lui payer une forte somme d'argent. D'une autre part, Henri Bayer, de l'ancienne et

Digitized by Google

illustre maison de Boppard avait, de concert avec ses fils, occupé le château de Sternberg et refusait d'en faire hommage. Baudouin le condamna pour ce fait à une amende de vingt-sept mille marcs d'argent et en outre le déclara déchu de la possession du dit castel. Sur ce la famille Bayer courut aux armes afin de s'y maintenir; mais la querelle fut tout d'abord assoupie par l'entremise de Robert comte palatin, à la condition que l'archevêque resterait, comme auparavant, Seigneur suzerain du manoir en litige.

Les contrées du Rhin et de la Moselle se trouvaient à cette époque de triste mémoire et malgré les efforts de Baudouin, travaillées par des querelles armées, apparemment parce que les nobles, enfermés dans leurs donjons ne craignaient plus ce grand prince autant que pendant ses jeunes années et alors qu'il était dans toute la force de l'âge. En effet, les seigneurs de l'Eiffel et des environs de la Lahn avaient recommencé leurs pillages et leurs rapines. Cet état des choses était même arrivé à un point tel que les voyageurs et les commerçants n'étaient plus en sûreté sur aucune route, parce qu'ils avaient à chaque pas à craindre la rencontre de l'un ou de l'autre de ces dynastes, brigands et voleurs de grand chemin, qui jour et nuit battaient la campagne, détroussant indistinctement tous les passants. Baudouin s'était bien chargé au nom de l'empereur Charles IV, de protéger le Landfrieden; il avait bien établi à Coblence une cour de justice qui s'assemblait quatre fois par an pour juger et punir toutes les infractions à la paix publique; et plusieurs princes voisins, de même que les comtes de Juliers et de Berg étaient entrés dans cette confédération. Mais les nobles, d'accord avec les bourgeois de Trèves ne se laissèrent pas intimider par ces mesures de rigueur parce qu'ils croyaient que ce n'étaient que des menaces faites en l'air et continuèrent leurs rapines jusqu'à ce que l'archevêque se crut en devoir de marcher contre eux: il prit leurs manoirs et leurs repaires et les détruisit de fond en comble. Il passa ensuite rapidement le Rhin et vint camper devant les forts de Sasroth à son approche: Ces châteaux furent rasés. De là il marcha sur Elkershausen, que l'art et la nature avaient rendu imprenable. Il s'en empara par ruse, comme il l'avait fait à Burg et à Monclair. Comme là il avait fait dresser une potence devant la place, menaçant d'y faire pendre la garnison entière si elle faisait la moindre résistance. Cette dernière, craignant que l'effet ne suivît la menace, consentit à capituler moyennant qu'on lui accordât la liberté de se retirer saine et sauve: le fort fut réduit en cendres et les murs détruits de fond en comble, de manière qu'il ne resta pas une pierre sur l'autre. Pendant que Baudouin était occupé à ces expéditions, Rénier, comte de Westerbourg retenait en prison à Hachenbourg un grand ami de l'archevêque. Dès que ce dernier eut enlevé Elkershausen il marcha contre cette ville et la força de relâcher le prisonnier.

L'empereur avait sur ces entrefaites envoyé des troupes de Bohême au secours du roi de France: elles traversaient tranquillement et sans défiance l'Electorat de Trèves, lorsqu'un vassal de Baudouin, Gérard de Schœnecken, vint inopinément fondre sur elles, non loin de la capitale et pendant le Landfrieden, leur enleva leurs bagages et en emmena une partie en prison dans son château de Liesheim. Le vieux Baudouin, irrité de cet acte de félonie, accourut contre Liesheim qu'il emporta d'emblée et le détruisit après avoir rendu les prisonniers à la liberté. De là il marcha contre le fort de Gérolstein (1353) que cependant il ne parvint pas à enlever à cause des grandes chaleurs de l'été et du manque absolu d'eau.

Dans ces temps florissait Gerlac, chevalier baron de Brunshorn. Il habitait le château-fort de Beilstein et n'avait pas d'enfants. Baudouin sut obtenir de l'empereur qu'au décès de ce seigneur ses riches possessions, qui s'entendaient sur les deux rives de la Moselle et que l'on

Digitized by Google

ne pouvait embrasser de l'œil qu'en partie lorsqu'on se trouvait placé sur les crénaux du vénérable manoir de Beilstein dont les ruines commandent encore aujourd'hui le respect ; que ces riches possessions disons-nous, reviendraient à l'archevêché de Trèves : ce qui eut lieu. Ces fiefs entrèrent plus tard, à charge de foi et hommage, dans la puissante maison de Winnenberg qui habitait le castel de son nom et dont les ruines subsistent près de Cochem : Conon-Gerlac fut le premier seigneur qui se dénomma de Winnenberg-Beilstein. Il est un des aïeux du prince de Metternich-Winnenberg, ce fameux ministre autrichien sur lequel l'histoire contemporaine trouvera tant de faits à rapporter.

Baudouin parut pour la dernière fois, et dans toute sa gloire, à la diète de Mayence, en 1353. La veille de Noël il y célébra les vêpres dans la cathédrale, en présence de l'empereur et d'une nombreuse assemblée de princes ; le lendemain il chanta les matines et la première messe dans la chapelle du palais et donna la communion à l'empereur. A cette occasion il sut demander et obtenir pour les archevêques de Trèves de nouvelles et importantes prérogatives, telles que la confirmation de la charge d'archi-chancelier pour le royaume d'Arles, qui lui avait été conférée personnellement en 1348, ainsi que le droit de voter le premier dans les assemblées des princes-électeurs.

Il revint à Trèves vers la mi-janvier 1354 ; et, se sentant affaiblir de plus en plus il demanda les sacrements de l'Eglise qu'il reçut avec une grande dévotion. Il mourut le jour de Sainte-Agnès, le 21 janvier, d'autres écrivent le 18 de la même année, dans la soirée, à l'âge de soixante-neuf ans.

L'Empereur Charles IV et un grand nombre de princes de l'Empire vinrent assister à ses obsèques. Il fut inhumé dans sa cathédrale, au chœur de l'église ou chapelle de St. Nicolas où on lui avait élevé un monument portant l'épitaphe suivante :

Hic Baldewinus jacet Antistes Treveri-
[nus,
Magnificus, justus, patriæ lux, mente
[venustus.
Lutzlunburch natus: septeni denique gratus
Cæsaris Henrici germanus juris amici.
Utilis Ecclesiæ pater hujus, dote sophiæ
Quam bene respexit, augens per multaque
[rexit
Sex quadraginta fere simul annis, queis
[sibi vere
Guerra frequens crevit graviter, quia raro
[quievit
Vincere prædones, et castra per obsidiones.
Anno milleno C. ter L. I. ter, duodeno
Carne Kalendarum fuit exutus Februarum,
Quem pie rex Christe clementer ad æthera
[siste.

Amen.

Il avait fondé des anniversaires dans les principales églises de Trèves, de Mayence et de Spire, et il perpétua le souvenir de son nom en le donnant à trois châteaux construits par lui, savoir : celui de *Baldeneck*, celui de *Baldenelz* et celui de *Baldenstein*. Il avait gouverné l'église de Trèves pendant quarante-six ans, six semaines et quatre jours. Savant lui-même il honora constamment les sciences et les savants ; il a composé plusieurs ouvrages, entr'autres une *apologie de l'Empereur Henri, son frère*. Ce grand prélat sut toujours par ses libéralités réunir autour de lui les hommes les plus instruits de son époque et il aimait à s'entretenir avec eux. Pendant sa retraite à la silencieuse et frugale Chartreuse, il s'efforçait par ses prières et ses méditations à s'élever au-delà de la sphère terrestre pour s'unir plus étroitement à celui devant qui toutes les grandeurs mondaines ne sont que poussière et vanité. Il y surpassait les autres religieux dans la ponctuelle observance de la règle, surtout pendant les offices de nuit auxquels il se rendait toujours le premier.

L'archevêque Baudouin a encore écrit : 2°, le Bréviaire qui encore aujourd'hui

Digitized by Google

est en usage dans le diocèse de Trèves; 3° Un recueil des Statuts du Concile provincial de Trèves tenu en 1310 et auxquels il en ajouta d'autres en 1337 et en 1344; 4° Il arrangea de même le rituel de son église. Il disait la messe régulièrement tous les jours et donnait de ses mains la communion aux chartreux pendant les fêtes à ce désignées.

Lorsque pendant les premières années de son épiscopat il eut remarqué que la discipline ecclésiastique s'était scandaleusement relâchée au point que les prêtres menaient une vie dissolue et ne visaient qu'à amasser des trésors et des biens terrestres, il convoqua à Trèves ce Concile provincial qui devint si célèbre et auquel il présida en personne: Les cent quinze canons ou décisions disciplinaires qui y furent décrétés, constituent le monument le plus remarquable de son époque et mériteraient bien d'être réimprimés dans leur langue originale, parce qu'un grand nombre d'entre ces règles renferment des dispositions qui trouveraient leur application encore aujourd'hui.

Baudouin n'eut pas moins à cœur la justice et le maintien de la paix publique. Pour les abus contre lesquels l'Empereur ne pouvait ou ne voulait peut-être pas apporter de remède, il en faisait son affaire en punissant les nobles qui se livraient aux rapines, détruisant leurs castels et leurs repaires. Son amour pour la justice entr'autres, était porté à l'extrême, puisqu'il n'épargna pas, dit-on, son propre frère dans une circonstance de ce genre: il avait un demi-frère qui venait de tuer sa femme dans l'espoir d'en épouser une autre qui lui paraissait faire un parti plus avantageux. En apprenant ce crime, Baudouin doit s'être écrié: soit répandu à son tour le sang de celui qui a répandu du sang! et l'avoir condamné à être roué vif. D'un autre côté Frédéric, seigneur de Neumagen avait entravé la navigation sur la Moselle en dévalisant des marchands. Ce seigneur se trouvait à Trèves lorsque le fait arriva à la connaissance de Baudouin qui le força à restituer son vol avant même de quitter la ville.

Notre prélat écoutait avec bonté les plaintes fondées, protégeait les pauvres et était constamment affable sans cependant oublier son caractère. Personne ne fut jamais plus fidèle à la parole donnée et il avait le talent d'être généreux avec discernement. Pendant une disette entre autres, il fit ouvrir ses greniers et distribua ses provisions gratuitement, sous la seule condition que, à la récolte suivante chacun restituerait en nature ce qu'il avait reçu, mais en ne le prenant que sur son superflu.

Comme il appréciait l'importance des titres anciens il fit faire plusieurs copies de ceux de son église et il en fit déposer une à la cathédrale, une seconde au palais et la troisième aux archives de la justice. Si dans le cours de sa vie il se distingua comme un guerrier plein de courage, il n'en a pas moins montré en plus d'une, circonstance qu'il ne faisait pas la guerre uniquement par amour pour la guerre, bien que parfois chez lui comme chez tant d'autres princes, même parmi les mieux intentionnés, le bonheur et certaine propension pour les armes semblent avoir fait entreprendre des courses sans besoin pressant; ce qui a fait dire de lui qu'il n'a pas toujours bien saisi la différence qu'il faut admettre entre la force brutale et le bon droit, comme cela était du reste de mode de son temps. Sa réputation serait restée plus pure aussi s'il n'avait pas constamment usé de ses conquêtes pour agrandir son diocèse ou sa propre puissance: Ainsi, on pourra toujours conserver des doutes sur ses véritables intentions lorsqu'il poursuivait avec tant d'acharnement les nobles qui se rendaient coupables de pillage.

Son extérieur était majestueux: de taille moyenne, avec des traits réguliers et le port digne, il avait la figure pleine et belle; ses cheveux et sa barbe étaient d'une teinte blonde-roussâtre et crépus. Son front haut et ouvert dénotait chez lui

Digitized by Google

un jugement sain et pénétrant. Il avait l'œil clair et brillant mais myope, défaut qu'il partageait avec la Maison de Luxembourg toute entière. Ses épaules larges, sa poitrine bien voûtée et ses membres musculeux montraient sa force physique et son adresse : On raconte en effet de lui que, un jour pendant sa jeunesse, un cavalier qui voulait le courir sus, fut renversé par lui avec son coursier. Finalement il conserva, même pendant les dernières années de sa vie un extérieur respectable et plein de dignité.

L'archevêque Baudouin est le fondateur du collége des Princes-Electeurs à Reinse : cependant ce ne fut qu'en 1314 qu'il commença à prendre le titre d'Electeur dans un acte public. Pour résumer enfin son éloge en peu de mots, nous dirons : De tous les prélats qui ont gouverné l'église de Trèves il n'en est point dont cette église ait eu lieu d'être plus fière, ni qui puisse lui être comparé.

Viri illustres, I, N° 17 et II, 131.—D. Calmet, Bibliothèque Lorraine; et Histoire de Lorraine, II, 461 à 592; III, passim.—Magnum Chronicon Belgicum, 286.—Beyrels, 44 et 120.—Beyrhofer, I, P. J. V; V, 344 à 409; VI, 12 à 246. —Masen, 502 à 536. —Gesta Baldevini, dans Gesta Trevirorum, II, 184 ad 271; Annotat. 11 ad 15.—Brower, II, 185 ad 288.—Ex Hontheim, Histor. Trevir. diplom. II, 8, 9, 12, 35, n. 117, 122, 124, 125, 126, 134, 136, 202, 886; III, 986 ad 995; et Prodromus Hist. Trevir. 816 sqq.; 1077, 1197.—Moreri, Supplément, I, 671.—Rheinisches Conversations-Lexicon; édit. de 1824; article Balduin, II, 76 sqq.—Barnolo, Der Rœmerzug Kœnig Heinrichs von Lützelburg; passim.—Pirrert, I, LVIII.—Martène, Thesaurus novus, 235, sqq.—Faber, Familia augusta Lutzenburgensis; passim.

Luxembourg, *Bernard de;* v. BERNARD *de Strassen.*

LUXEMBOURG, *Charles de, ou de Bohême,* fils aîné de Jean, comte de Luxembourg et roi de Bohême, et d'Elisabeth héritière de ce trône, sa première femme, est plus particulièrement connu dans l'histoire sous le nom de Charles IV, empereur d'Allemagne.

Ce prince, quoique appartenant au Luxembourg par sa filiation, ne devrait peut-être pas être mentionné dans cet ouvrage parce que nous avons adopté pour principe de ne pas y comprendre la Biographie des dynastes qui y ont régné souverainement sur le Pays, vu que pour écrire ces Biographies il faudrait faire l'Histoire entière du Duché. Mais pour donner dans son entier le manuscrit des Viri illustres il a fallu l'y placer. Voici en effet ce que dit de ce personnage l'auteur de l'opuscule que nous venons de citer : « 1347. Carolus IV Imperator « Joannis Regis Bohemiæ Comitis Lucel- « burgensis filius, Junior adhuc domuit « urbes Italiæ loco patris, Cæsar Romam « asseruit a servitute in libertatem, fre- « git Eberhardum Comitem Virtembergi- « um. » (II, N° 133).

Nous n'entrerons pas dans de longs détails sur la vie de ce prince comme Empereur ni comme roi de Bohême. Il naquit à Prague, le 14 mai 1316, et reçut au Baptême le nom de Wenceslas, en souvenir de son grand-père maternel. En 1323 son père l'envoya en France, à la cour de Charles IV, pour y recevoir une éducation très-soignée. Ce fut là qu'il reçut des mains du Pape Jean XXI le sacrement de confirmation et qu'il changea son nom en celui de Charles, en mémoire du roi qui avait été son parrain à cette cérémonie. Rien ne fut négligé pour son instruction, aussi parvint-il à connaître parfaitement, outre la langue bohémienne, le latin, le français, l'allemand et l'italien, comme il nous l'apprend lui-même dans un ouvrage que nous avons de lui et dont nous parlerons dans cet article. Plusieurs historiens assurent en outre qu'il possédait également bien les idiômes qui dérivent des langues que nous venons d'énumérer. Les autres connaissances humaines, qui ne formaient alors qu'un simple accessoire des études linguistiques, n'avaient pas non plus été négligées et il y avait fait de grands progrès qui, joints à un naturel avantageux, avaient fait de lui un des princes les plus doctes de son siècle.

Digitized by Google

Après un séjour d'environ sept ans en France il retourna en Bohême (1330), rappelé par son père pour l'envoyer en Italie. En 1346 il fut élu roi des Romains et prit le nom de Charles IV. Il fut sacré Empereur à Rome, en 1355. Tout le monde sait qu'il avait assisté à la bataille de Crécy, le 26 août 1346 et qu'il y avait reçu trois blessures.

Charles IV aimait et cultivait les lettres. Il a composé des *mémoires sur sa vie*, qu'il destina à ses fils; ouvrage grave et d'un bon style latin, que Freher a publié dans le Recueil des Historiens de Bohême. Il a aussi écrit des *Apophthegmes* que Le Pogge a recueillis et que le même Freher a publiés dans le livre que nous venons de citer. Il travailla également à des *Commentaires sur les Evangiles:* mais il paraît que cette dernière composition est perdue. Comme Empereur il publia la fameuse Constitution de l'Empire, connue sous le nom de *Bulle d'or*, à cause du sceau gravé sur ce métal qui y était attaché. Cet acte, dont une partie fut promulguée pendant la diète de Nürenberg en 1356, ensuite complété à Metz aux fêtes de Noël de la même année, constitua pendant plusieurs siècles la loi de l'Empire. Rédigée par Barthold, cette chartre se ressent du style de son époque par son mauvais latin. Elle a pour but de régler le cérémonial de l'élection des empereurs romains, leur cour, le nombre des électeurs fixé à sept à cause des sept dons du Saint-Esprit, des sept branches du chandelier de l'Apocalypse, etc. Elle commence par une apostrophe aux sept péchés capitaux; etc.

L'Histoire fait à la mémoire de l'Empereur Charles IV plusieurs reproches graves : elle l'accuse entre autres d'avoir été d'une âme faible, d'un esprit vain, d'un cœur intéressé et avide et très superstitieux de caractère, ayant fait enfermer dans un de ses châteaux de Bohême les trésors et les ornements impériaux, parce qu'un conte populaire prétendait que cette dignité serait conservée à sa famille tant que ces objets seraient au pouvoir de cette dernière : Plein de cette croyance, il avait été jusqu'à faire graver les armes de Bohême sur le pommeau de l'épée de Charlemagne. On l'accusa encore d'avoir été absolument trop soumis aux exigences même les plus outrées de la Cour de Rome, ne s'étant jamais opposé aux pernicieux envahissements des Papes dans les affaires de l'Allemagne. On dit de plus que, comme il avait ruiné sa Maison pour obtenir l'Empire, il avait ensuite ruiné l'Empire pour remettre les siens : son fils Wenceslas n'avait que quinze ans lorsque, au moyen de cent mille ducats d'or qu'il paya à chacun des sept électeurs, il le fit proclamer roi des Romains. On sait le profit que Wenceslas a fait à l'Allemagne et à l'Empire!

Comme prince luxembourgeois, Charles IV doit être mentionné pour avoir, le 13 mars 1354, élevé ce Pays au rang de Duché et pour avoir par *une autre bulle d'or* (27 décembre 1357), décrété que les luxembourgeois n'étaient pas responsables pour les dettes de leurs princes. Le second de ces actes est un bienfait; mais le premier, pris dans sa froide signification, devait être indifférent au peuple, puisqu'il ne faisait qu'élever la maison régnante. D'un autre côté, le Luxembourg eut sa part d'humiliations dans les largesses que coûtèrent les voix des électeurs pour faire parvenir ce prince à l'empire, puisqu'il fut le premier qui, à cette occasion, morcela le Pays pour en engager ou vendre les seigneuries frontières Sud-Est à l'archevêque Baudouin son grand-oncle, en assurance du payement des sommes que ce dernier lui avait avancées dans le but que nous venons d'indiquer, but qui pour avoir paru glorieux pour sa personne, n'en dut pas moins être déplorable pour le Luxembourg qui se voyait ainsi déchiré en lambeaux et devenir la pâture de l'ambition d'un des rejetons de sa propre dynastie.

Charles IV mourut à Prague, le 20 ou le 29 novembre 1378, à l'âge de soixante-trois ans. Il fut enterré dans l'église de

Digitized by Google

St. Vith en cette ville. Sa tombe porte encore aujourd'hui, assure-t-on, l'épitaphe suivante :

Anno M.CCC.LXXVIII. tertiâ kal. De-
[cembris
Quartus ego Carolus magnus quondam tre-
[mor orbis,
Cæsar et invictus, modo victus morte, sub
[istâ
Fossâ tegor; Deus alme precor, mens astra
[subintret.
Spiritus, o cuncti, pro me pia solvite vota,
Quos moriens liqui, quos vivens opere fovi.
Et sic anima ejus requiescat in sanctâ pace.

En 1361 il avait fondé l'Université de la ville de Prague, d'où est venu à cet établissement le nom de Caroline.

Ce prince fut marié quatre fois : *a.* avec Agnès ou Anne, fille de Rodolphe comte palatin, dont il n'eut pas d'enfants ; *b.* avec Blanche, fille de Charles de Valois; d'où quatre princesses ; *c.* avec Anne, fille de Henri II, duc de Schweidnitz, laquelle lui donna Wenceslas et Sigismond qui devinrent l'un et l'autre empereurs, et Jean, duc de Moravie ; *d.* enfin, avec Elisabeth, fille de Rodolphe duc de Stettin.

Viri illustres, II. N° 135.—De Feller, Dictionn. histor. litt C — D. Calmet, Biblioth Lorraine; et Catalogue des auteurs lorrains.—Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 114, sq. — Guillaume de Wilthem, Disquisit antiquar. histor. Luxemburg., II, c. 6.—Moreri, III, 42.—Pelzel, Geschichte der Bœmen, 2 vol. passim ; Geschichte Kaiser Karl der vierte, Kœnigs in Bœhmen ; 2 vol —Fasner, Scriptores rerum germanicarum.—Aeneas Sylvius, Germania ; et: de Bohemarum origine ac gestis Historia — Beatholey, VI, 187, sqqq. passim; et VII, 1 ad 110, passim.—Dubravius Jo., Olomuzensis episcopus, Historia Bœmica. —Courtin, Encyclopédie moderne, V, 401, sq.—Biographie universelle, VIII, 161, sqq. —Neomann, Les auteurs luxembourgeois, 8, sq.

LUXEMBOURG, Cunégonde *de, ou la sainte,* était fille du comte Sigefroy le fondateur de la dynastie de Luxembourg. Sa mère se nommait Hedwig, Hedwide ou Hadwige.

Cunégonde fut mariée vers l'année 1002 à Henri duc de Bavière qui venait d'être élu empereur d'Allemagne au mois de juin de la même année, et avait pris le nom de Henri II. Il n'entre pas dans notre sujet de raconter comment l'époux de Cunégonde fut élevé à l'Empire. Après qu'il eut été solennellement couronné à Mayence le 7 juin, il convoqua à Mersebourg une diète à laquelle assista Rethar évêque de Paderborn. Ce dernier ayant accompagné le monarque jusqu'à Gronau sur le Wéser où Cunégonde vint rejoindre son époux, invita l'Empereur et l'Impératrice à visiter Paderborn. Ils y vinrent et Cunégonde y reçut la couronne à son tour, le 6 ou le 10 août, toujours de la même année : ce fut sans doute en souvenir de cet événement que Henri et Cunégonde montrèrent toujours une grande affection pour cette ville et qu'ils se plurent à y séjourner souvent. On rapporte même que pour mieux vaquer à leur dévotion aux heures canonicales, et afin de n'être pas aperçus du public dans ces exercices de piété, ils avaient fait construire un chemin souterrain et secret conduisant du palais impérial jusque dans le monastère d'Abdinghof, et que de grand matin ils se rendaient par là et sans pompe aux offices religieux, donnant souvent des heures entières à la méditation et la prière.

En 1014 l'empereur se rendit à Rome avec Cunégonde et y fut couronné le 24 février, ainsi que l'impératrice, par le Pape Benoît VIII.

L'Histoire rapporte que dans la vue d'acquérir une plus grande perfection chrétienne, Henri et Cunégonde avaient, d'un commun accord, fait vœu de chasteté et de continence perpétuelle, vivant ensemble comme frère et sœur ; et qu'un jour, vers 1017, des soupçons injustes s'étant élevés dans l'esprit de l'empereur touchant la vertu de son épouse, Cunégonde aurait offert de se justifier par l'épreuve du feu, comme cela était du reste de mode à cette époque. Que Henri y ayant consenti, elle aurait marché pieds nus et sans se brûler, sur des socs de charrue rougis au feu ou bien sur une barre de fer incandescente.

Digitized by Google

Que l'Empereur convaincu par là de l'innocence de son épouse et de sa pureté, lui aurait demandé pardon de l'offense qu'il lui avait faite en la soupçonnant coupable du crime d'adultère ; et que depuis ce jour le couple impérial aurait continué à vivre dans des exercices continuels d'une piété exemplaire.

Henri II mourut le 15 juillet 1024 à Gronau, à l'âge de 52 ans, et fut inhumé dans la cathédrale de Bamberg qu'il avait fondée en 1012 et dotée en grande partie, dit-on, avec les biens que l'impératrice lui avait apportés en mariage. Au lit de la mort il doit avoir remis cette princesse à sa famille en disant: Je vous la rends vierge et pure comme je l'ai reçue.

Dès qu'elle eut perdu son époux, Cunégonde se retira du monde et alla s'enfermer dans le monastère de Cauffungen ou Capungen, près de Castel, qu'elle avait fondé et y prit le voile. Pendant quinze ans qu'elle vécut dans cette maison religieuse elle donna au monde le plus édifiant exemple d'austérité et de régularité. Après sa mort, arrivée le 3 mars 1039 ou 1040 suivant les légendes, son corps fut d'après ses ordres formels, transporté sans appareil à Bamberg et déposé dans le caveau impérial à côté de celui de l'empereur son époux. Tous deux y sont honorés comme saints: le pape Innocent III a d'ailleurs solennellement canonisé l'Empereur Henri II, en 1198 et en 1216 (non en 1145 comme quelques légendaires l'ont écrit), et l'Impératrice Cunégonde le 3 avril 1200. Le P. Noël, rédemptoriste à Luxembourg, a donné une version de la bulle de canonisation.

L'église de Rome a fixé sa mémoire au 3 mars tandis que dans d'autres on la célèbre à d'autres jours: A Bamberg elle a même plusieurs fêtes.

Bertholet, III, 54. 73 à 78 — Moreri, III, 461. — De Feller, Dictionn. histor.; litt. C. — Cte de Bec de Lièvre, Biographie liégeoise, I, 46. — Conversations-Lexicon, 1824 III, 742. — Ribadineira, Fleurs de la vie des Saints, I, 238. — Martyrologium romanum, ad 3 mart. — Surius et les Bollandistes, au 3 mars. — Gobescard, Vies des Saints, II, 383 sqqq — Courtin, Encyclopédie moderne, VIII, 21. — Trittheim, De Viris illustribus Ord. S. Bened., lib. III, c 259. — Biographie universelle, X, 353. — Noel, Leben der heiligen Kunigunde von Luxemburg.

Luxembourg, *Denis de*; v. DENIS, *dit de*.

LUXEMBOURG, Henri de, *évêque de Liége*, n'est plus à proprement parler un prince luxembourgeois demandant une place dans cet ouvrage. Nous citerons d'abord l'article que l'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré, article qui nous a engagé à mentionner ce personnage: « Henricus Comes Luxemburgen« sis Episcopus Leodiensis S. R. J. P. Ul« timus primorum comitum, maluit Deo « sacrificare quam illustrem Gentem suam « propagare. » Nous ajouterons que cette mention se trouve placée entre les années 1237 et 1312.

La généalogie que les auteurs fournissent pour la maison de Luxembourg pourrait faire croire que ce Henri ne serait qu'un personnage fabuleux : Et cependant Chapeauville, de même que Bertels le rappellent nominativement avec sa qualité d'évêque de Liége et de dernier mâle de la branche aînée de sa maison. L'assertion de l'auteur des Viri illustres n'a donc pas été inventée par l'auteur de ce manuscrit. Il a fallu dès lors aller le chercher ailleurs que sur les tablettes établies par Bertholet et ses successeurs; et pour y parvenir, Bertels nous a fourni des données très-précieuses dans le passage suivant: « Fri« dericus Gisberti, secundi ordine comitis « Luxemburgensis filius primogenitus, pa« tris demortui primarios titulos, utpote « Luxemburgensem Comitatum assecutus, « Gertrudem Gozelonis Gibberi, Ducis « Lotharingiæ filiam sibi in uxorem ascivit, « atque ex ea filios suscepit Sigifridum, « Giselbertum, *Henricum*, ac filiam Erme« sindam. Fuerunt isti Frederici filii ad« modum nobiliter educati, et multis « virtutibus evaserunt conspicui. Horum « *Henricus* ad regis Franciæ commenda« tionem *in episcopum* Leodiensem *circa*

Digitized by Google

« *annum Domini* 1046 *vivente adhuc patre* « *suo electus est,* uti liquidum est ex cata- « logo Episcoporum prælibatæ Ecclesiæ, « sub his verbis : Henricus filius Frederici « Lotharingiæ Ducis. Nec vero movere « quemquam debet, eum non filium Lux- « emburgensis comitis, eo loci appellari, « id enim eo contingit, quod Fredericus « pater ejus non modo Luxemburgensis « comes, sed etiam Mosellanus in Lotha- « ringia dux ab imperatore pridem extiterat « constitutus : ex quo tanquam honoratiori « patris titulo ipse Henricus episcopus « sibi cognomentum usurpabat. *Hic autem* « *suæ ecclesiæ regimen tempore haud longo* « *tenuit, abreptus nimirum præmatura* « *morte ex hac vita. In fata similiter ejus* « *duo germani fratres Sigifridus et Gisel-* « *bertus concessere juvenes, nullo post se* « *relicto hærede. Unde accidit ut præter* « *ipsorum sororem Ermesindam nulla Fre-* « *derico patri proles, et ex ejus corpore* « *hæres nemo residuus maneret masculini* « *sexûs.* »

Ainsi pour revenir au personnage qui nous occupe, il ne faut pas aller le chercher dans la branche régnante de Luxembourg, mais bien dans la branche aînée de cette maison qui obtint dans les partages de famille de nos premiers dynastes des appanages plus riches et plus considérables que ne l'était le domaine luxembourgeois. Or, nous avons vu dans la généalogie de la Maison de Luxembourg que cette branche fut constituée par Frédéric, troisième fils de cet autre Frédéric, second dynaste de Luxembourg. Ce Frédéric, qui avait épousé d'abord Gerberge comtesse de Bouillon, ensuite Regelinde, était devenu duc de la Basse-Lotharingie. De la première de ces unions, à ce qu'il paraît, advinrent Henri, dont il est ici question, puis Sigefroy et Giselbert, morts jeunes et sans alliance, ainsi que Jutte, nommée aussi Ermesinde ou Elisabeth.

Ce Henri, *qui ne doit plus à proprement parler figurer parmi les princes Luxembourgeois du Luxembourg ; puisque sa branche avait quitté ce pays depuis deux générations*, passa sa jeunesse soit à Toul, soit à Verdun, résidence de son père que les Historiens liégeois dénomment même comte de Toul. Après avoir fait ses études il obtint les ordres et devint archidiacre de l'Eglise de Verdun, dignité qu'il occupait en 1075 lorsque Théoduin, 53ᵉ évêque de Liége vint à mourir. Le décès de ce prélat avait donné l'occasion à plusieurs ambitieux de se prononcer en manifestant le désir de lui succéder. Les choses traînaient en longueur et le chapitre ne pouvant tomber d'accord sur le choix d'un nouvel évêque députa vers l'empereur un abbé, du nom de Thierry, qui fut chargé de remettre au prince la crosse épiscopale en signe qu'on accepterait celui qui serait désigné par lui. Godefroid-le-bossu, oncle de l'archidiacre de Verdun, sollicita sur ces entrefaites l'empereur par de si puissantes raisons qu'il parvint à l'engager à dénommer Henri à l'évêché vacant, à la grande stupéfaction de ses nombreux compétiteurs.

Le nouvel évêque fut reçu à Liége avec de grandes acclamations et se fit sacrer encore pendant la même année par l'archevêque de Cologne, son métropolitain.

L'évêque Henri, dit de Verdun par Dewez, de Toul par les historiens liégeois et de Luxembourg ou de Lotharingie par l'auteur des Viri illustres, Bertels, Chapeauville, etc. fut à bon droit surnommé le pacifique ; car tous ses vœux comme tous ses efforts et ses sacrifices mêmes n'ont jamais tendu qu'à la paix. Il vit avec une peine extrême la guerre qui s'alluma entre Godefroid de Bouillon (v. cet article dans l'Appendice) et l'évêque de Verdun, lequel dernier prétendait que Godefroid-le-Bossu, duc de Lothier avait enlevé par force le comté de Verdun à son église ; et qu'après la mort de ce duc ce comté devait lui être restitué. Godefroid de Bouillon soutenait au contraire que, comme neveu de Godefroid-le-bossu, le comté lui appartenait en qualité d'héritier de son oncle.

Digitized by Google

Les deux parties en étaient déjà venues aux mains et des succès avaient été remportés de part et d'autre, lorsque l'évêque de Liége voulant prévenir les suites plus fâcheuses que cette lutte pouvait entraîner, conçut le louable projet de ménager un accomodement entre les contendants : il proposa en conséquence une entrevue à l'abbaye de St. Hubert ; mais il ne put opérer entre le duc et l'évêque une réconciliation si parfaite qu'ils ne conservassent l'un contre l'autre une défiance cachée, jointe à un ressentiment secret. Le comte de Namur qui s'était attaché à l'évêque de Verdun, voulut de son côté se mettre en mesure à tout événement : il fit en conséquence fortifier le château de Mirwart, situé sur une hauteur à une lieue et demie de Saint-Hubert. Mais Henri, évêque de Liége, toujours porté à favoriser Godefroid, rompit les mesures d'Albert en achetant de Richilde, comtesse de Hainaut, ce château avec toute la seigneurie qui en relevait ainsi que les terres de Bras et de Grupont ; il ajouta aussi de nouveaux ouvrages au castel et permit à l'abbé de St. Hubert qu'il estimait beaucoup, d'ériger dans le manoir même un petit cloître dédié à St. Michel, lequel fut occupé par ses religieux ; il confia enfin à l'abbé le gouvernement de la forteresse.

Ce fut aussi du temps de l'évêque Henri qu'on institua le tribunal de paix pour mettre fin aux petites guerres entre les seigneurs, commencées souvent pour les motifs les plus frivoles, ainsi qu'aux rapines si fréquentes à cette époque où il ne régnait de droit que celui du plus fort. Tous les principaux nobles, les comtes et les ducs adhérèrent aux statuts de cette institution si salutaire pour son époque. Le seul comte de Laroche refusa d'y souscrire et leva même dans sa terre une petite armée avec laquelle il osa résister à tous les confédérés. Il fut aisément et complètement mis en déroute ; mais cette défaite ne le déconcerta point : il s'enferma dans son château de Laroche qui était très-fort et abondamment pourvu d'approvisionnements. L'ennemi vint en former le siége qui dura sept mois. Lorsque les vivres commencèrent à manquer, le comte imagina un stratagème pour donner le change aux assiégeants : il fit sortir du château un porc bien nourri, gros et gras. L'ennemi, qui s'en saisit, prit facilement le change, jugeant d'après l'embompoint de l'animal enlevé que les provisions des assiégés étaient encore en abondance ; il se trouvait d'ailleurs fatigué de ce siége qui durait depuis trop de temps, à une époque où l'on était habitué à n'avoir affaire qu'à de simples murailles ; et la pensée qu'il devait avoir d'être forcé à camper bien du temps encore avant de pouvoir conquérir la place par famine, le détermina à faire la paix et à se retirer. Le comté de Laroche ne fut donc pas compris dans la Trève-de-Dieu ou le Tribunal-de-paix, car c'est bien sous ces deux noms que l'institution dont nous parlons est désignée par les chroniqueurs.

L'Evêque Henri de Luxembourg mourut le 2 novembre 1091 et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame, à Huy.

Si nous avons consacré un article à ce personnage qui, nous le répétons, n'est plus luxembourgeois à nos yeux, ce ne fut que pour commenter le texte du manuscrit des Viri illustres que nous avons pris à tâche de reproduire absolument dans son entier dans notre ouvrage.

Viri illustres, I, N° 14 — Fisen, Sancta Legia Romanæ Ecclesiæ filia, sive Historia Ecclesiæ Leodiensis, 322, sqqq. — Foullon, Historia Leodiensis, I, 242, sqqq — Dewez, Histoire du Pays de Liége, I, 52, sqqq. — Bertels, édit. orig. 28, sq ; édit. Brimeyr et Michel, 1856; 47, sq.; édit. Amstelodam, 189, sq.

LUXEMBOURG, Henri, Comte de, *soi-disant évêque de Metz*, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres la mention suivante : « Henricus Comes « Lucelburgensis Episcopus Metensis, ædi- « ficavit Basilicam Sancti Stephani ibidem. »

Il y a évidemment ici confusion de noms en ce que l'*on aura voulu écrire*, Theode-

Digitized by Google

RICUS ou THEODORICUS *au lieu de Henricus;* car il n'y a jamais eu sur le siége de Metz un prince de la maison de Luxembourg du nom de Henri. Aussi l'acte même qui est ici attribué à ce soi-disant Henri revient-il à *Théodoric* ou *Thierry* (mort en 1042), fils du comte Sigefroy de Luxembourg, et que le même manuscrit avait déjà inscrit à la page précédente. Nous renvoyons ainsi le lecteur à l'article *Luxembourg, Thierry ou Théodoric de,* en faisant observer que, ayant pris l'engagement de donner dans son intégrité le manuscrit des Viri illustres nous ne nous sommes pas cru autorisé à supprimer ce passage bien qu'erroné, et que nous pensons ne pouvoir attribuer qu'à une erreur purement matérielle ou à une faute du copiste.

Viri illustres, I, N° 11.

LUXEMBOURG, HENRI DE, *dit le jeune,* était fils du comte Frédéric de Luxembourg et de Berthe, comtesse de Flandre, son épouse; conséquemment frère de Giselbert ou Gilbert qui obtint les possessions paternelles dans le Luxembourg, et d'Adalbéron qui fut évêque de Metz (v. son article). Quant à Henri, il reçut de l'Empereur Henri II son beau-frère le duché avec le titre de duc de Bavière, ce duché n'étant pas encore héréditaire, et succéda ainsi à Henri fils de l'empereur Conrad-le-Salique.

Ce personnage n'appartient que fort indirectement à la Biographie luxembourgeoise. Voici ce que le manuscrit des Viri illustres dit de lui: « 1046. Henricus de Luxemburgo Bavariæ dux sub « Henrico III Imperatore militavit in Apula « contra Nortmannos, ibidemque mortuus. »

D'autres auteurs au contraire, tel que Hermann Contract le font mourir à Trèves en 1047. Ce qui paraît certain c'est qu'il reçut sa sépulture dans cette ville.

Viri illustres, II, N° 123.—FABER, Familia augusta Lucemburgensis; Tabula II, et pag. 8, sq. probationum.

LUXEMBOURG, HERMAN DE, *Comte de Salm;* v. SALM, *Herman, Comte de.*

LUXEMBOURG, *Herman de;* v. HERMAN, *dit de Luxembourg, le frère.*

LUXEMBOURG, JEAN-SOBESLAS DE, n'appartient pas à la Biographie luxembourgeoise; et si nous faisons mention de lui ce n'est que pour donner le manuscrit des Viri illustres dans son entier. Voici ce que l'auteur de cet ouvrage dit de ce personnage: « Joannes, aliter Sobeslaus de Lucelburgo filius Joannis Marchionis Moraviæ, Nepos Joannis Regis « Bohemiæ, Comitis Lucelburgensis ex « Episcopo Olomucensi patriarcha aquilien« sis S. R. I. Princeps. »

Il était fils de Jean-Henri, marquis de Moravie, qui lui-même l'était de Jean l'aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg.

Viri illustres, I, N° 24.

LUXEMBOURG, JEAN-*Wenceslas, ou plutôt simplement Jean, se disant de,* n'appartient pas plus à la Biographie de ce pays que le personnage qui précède; et l'article qui le concerne dans le manuscrit des Viri illustres offre même une variante très notable entre les copies des Bibliothèques de Luxembourg et de Trèves. Voici la leçon de celle de Luxembourg: « 1398. Joannes Wenceslaus C. Ducis Lu« ciliburgensis Filius ex episcopo Argen« toratensi Archiepiscopus Moguntinus S. R. I. princeps Elector. » L'exemplaire de Trèves porte au contraire: Joannes *Wenceslai* C. Ducis Luciliburgensis Filius » etc.; et ceci semble plus grammaticalement exact. En effet, vers cette époque vivait Wenceslas, dernier comte (C.) et premier duc de Luxembourg; notre personnage devait donc être son fils. Mais Wenceslas I n'a pas eu d'enfant légitime de Marguerite duchesse de Brabant, son épouse. Il s'agit par conséquent d'un fils naturel qui du reste est rappelé sur les tablettes généalogiques d'Abraham-Godefroid Faber, par Olivier Vredius, dans ses preuves pour

Digitized by Google

la généalogie de la maison de Flandres, et par beaucoup d'autres auteurs. Il était conséquemment né en Brabant où son père résidait, n'ayant retenu que le nom de Luxembourg. Bertels qui fait de ce Jean un fils légitime du duc Wenceslas, ajoute qu'il mourut avant son père. Nous ne connaissons du reste aucune particularité sur le compte de ce prélat.

Viri illustres, I, N° 21.—A. G. Faber, Familia augusta Lucemburgensis, ex monumentis fide dignis demonstrata; Tabula V. et Probationes, 68, N° 21.—Oliv. Vredius, Probationes Genealogiæ Comitum Flandrensium, P. I, ad Tab. X, p. 401 —Bertels, 61 et 120.

LUXEMBOURG, Rodolphe de, a obtenu dans le manuscrit des Viri illustres l'article qui suit: «1109. Rudolphus filius « Conradi Lucelburgensis, Monasterii Sti« Vitonis Verduni Abbas.»

Ce personnage, vraisemblablement le plus jeune des fils de Conrad I, *le premier des seigneurs du Luxembourg qui étendit son titre de comte sur cette terre*, et de Clémence de Longwy, embrassa la carrière religieuse et entra d'abord à l'abbaye de St. Airy, puis dans celle de St. Vanne de Verdun, dont il fut élu le quatorzième abbé, vers l'année 1078. Il paraît que cet abbé, zélé partisan du Saint-Siége contre l'empereur Henri IV, eut à subir de ce chef bien des tracasseries de la part de Thierry évêque de Verdun qui était attaché à l'empereur, puisque les annales nous apprennent que l'évêque le chassa de son monastère et le relégua dans le château de son père, à Luxembourg. Ces faits se passèrent vers l'année 1081 ou 1082, pendant que le comte Conrad I était occupé à la construction de l'abbaye de Munster. Il chargea en conséquence son fils de présider à cette construction. Lorsque Rodolphe vit cet ouvrage achevé il se retira à l'abbaye de St. Bénigne de Dijon où il se trouvait lorsque le corps de son père, mort pendant son pèlerinage en Terre-Sainte, fut ramené à Luxembourg en 1086. Il y accourut pour rendre à l'auteur de ses jours les derniers devoirs de la religion et de la tendresse filiale; et la plaque en plomb trouvée dans le tombeau de ce comte marque bien cette circonstance, puisqu'elle porte que l'inhumation du défunt a eu lieu par les propres mains de ses fils, parmi lesquels l'abbé Rodolphe est dénommé. Après cette cérémonie le prélat retourna à St. Bénigne où il resta avec ses autres religieux qui avaient été exilés comme lui, jusqu'à la mort de l'évêque en 1095. Le successeur de ce dernier se hâta de rappeler Rodolphe et les siens de l'exil et de les réintégrer. Depuis cette époque l'Histoire ne mentionne plus aucun fait particulier de l'abbé Rodolphe qui passa le reste de ses jours dans les exercices de la piété la plus austère et la plus exemplaire. Vers les derniers temps de sa vie il se retira au prieuré de Flavigny qui dépendait de son abbaye, afin d'y être plus en repos. On croit qu'il mourut en 1099 ou 1100, en odeur de Sainteté.

D. Calmet, Hist. de Lorraine, I, antè textum, CCIV.—Faber, Familia augusta Lucemburgensis, Tab. III.—Bertholet, III, 281, sqq. et 307, sqqq. —Viri illustres, I, N° 10.—Toutes les Histoires du Pays de Luxembourg.

LUXEMBOURG, Théodoric *ou* Thierry de, a reçu cette courte mention de l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « Theodericus comes Luxemburg. Episcopus Metensis, S. R. I. Princeps.»

Théodoric de Luxembourg, qui était fils puiné du comte Sigefroy premier seigneur de Luxembourg et de la comtesse Hedwige, était apparemment chanoine de l'Eglise de Metz lorsqu'Adalbéron II, quarante-huitième évêque de ce diocèse vint à mourir après avoir résigné son évêché en faveur d'Adalbéron son neveu, fils de Théodoric, duc de Mosellane ou de la Haute-Lorraine. Comme le jeune Adalbéron était encore très-loin d'avoir atteint l'âge canonique requis pour être sacré évêque, son père Théodoric chargea son parent Théodoric de Luxembourg, du soin de l'administration du temporel et du spirituel du diocèse.

Digitized by Google

Celui-ci ayant accepté cet office, s'appliqua d'abord à diriger les affaires avec une extrême prudence et une grande sagacité, au point, dit Meurisse, que tous conçurent bientôt du regret de ce que lui-même ne fût pas évêque titulaire; et qu'ils finirent par lui proposer de se déclarer évêque. Quoiqu'il en soit, c'est-à-dire que ces représentations lui eussent été faites réellement ou qu'il eût agi par l'impulsion de sa propre ambition, Théodoric finit par chasser le jeune Adalbéron son pupille, et à se dénommer évêque de Metz.

Vers la même époque l'empereur Henri II, qui avait épousé Cunégonde de Luxembourg, sœur de Théodoric, fonda l'évêché de Bamberg auquel il fit donation d'une grande partie des biens patrimoniaux de l'Impératrice qui, comme on sait, n'avait pas d'enfants parce qu'elle avait fait vœu de chasteté perpétuelle ainsi que l'empereur son époux. Les frères de Cunégonde qui voyaient par l'effet de cette donation échapper l'espoir de pouvoir rentrer un jour en possession de cet héritage, commencèrent d'abord à murmurer et passèrent ensuite à des hostilités ouvertes contre l'empereur leur beau-frère (v. l'art. Luxembourg, Adalbéron de, Prévôt de St. Paulin). Théodoric, évêque de Metz se joignit dans cette occurrence à ses autres frères; et, mettant sa confiance dans la valeur des messins, les appela aux armes, marcha contre le père du jeune Adalbéron qui voulait réintégrer celui-ci de force, le défit et l'emmena même prisonnier. L'empereur de son côté, voyant cet attentat de son beau-frère, leva incontinent une forte armée avec laquelle il vint mettre le siége devant la ville de Metz. Théodoric ne s'en émeut point; il prend aussitôt la résolution de tenir tête aux troupes impériales, et, pour fournir aux frais de la guerre il engage hardiment toutes les terres de son évêché. Mais à la fin le jeune Adalbéron, au sujet duquel tant de sang était répandu, étant venu à mourir, la paix fut conclue à la condition que Théodoric conserverait l'évêché de Metz: cette paix, dit-on, se fit par la médiation de Héribert archevêque de Cologne.

Lorsque le calme fut revenu dans son diocèse, Théodoric s'occupa uniquement d'affaires religieuses et des soins qu'il devait à ses ouailles. Il commença en 1020 la construction de sa cathédrale qu'il éleva jusqu'à la voûte et qu'il enrichit d'un bras de St. Etienne qu'il avait rapporté de Besançon.

Théodoric gouverna l'Eglise de Metz pendant quarante-deux ans, dont dix furent passés en guerre avec l'empereur son beau-frère. Il mourut le 30 avril 1046 et fut inhumé dans sa cathédrale. Lorsqu'on ouvrit son tombeau en 1521, on y trouva ses ossements avec une plaque en plomb, sur laquelle on lisait cette inscription:

II. Kal. May obiit Theodericus Junior Ecclesiæ Metensis Episcopus.

Son monument funéraire portait l'épitaphe que nous allons transcrire:

Ly Evesque Theodorique,
Ses bienfaicts lui soient merite,
Il print courage en telle guise,
Qu'il commença la grande esglise.
Et print cette devotion,
En l'an de l'incarnation
Environ l'an mil et vingt ans,
Fut commencé en cetui an.
Et si donna la grande couronne
Qui autour du Choeur environne.
Pour avoir memoire de ly
Il fut dessous ensevely.

Meurisse, Histoire des Evesques de Metz, 543, sqqq. — Viri illustres, I, N° 6. — Bertholet, II, P. J. II; et III, 57, 60, sq. 80. 92, sq. — Fabri, Familia augusta Lucemburgensis, Tab. I; Probat. 5 sq. N° 5 — D. Calmet, Hist. de Lorraine: ad annos concernentes — Neven, Histoire du Pays de Luxembourg; mscrt.

Luxembourg, *Walram de;* v. WALRAM, *dit de.*

Luxembourg, la branche cadette de la maison de Luxembourg, *dite: de Luxembourg Ligny, ou de St. Pol*, etc.; v. l'APPENDICE, *aux mêmes mots.*

Digitized by Google

M.

MACHER, *Willibrorde*, né à Remich, le 19 février 1807, était fils aîné de Willibrorde Macher et d'Anne Françoise Hippert. Son père et son grand-père avaient été, comme lui, Bourgmestre de la ville de Remich où sa famille est depuis fort longtemps très-honorablement connue.

Vers 1819 Willibrorde Macher entra à l'athénée de Luxembourg où il fit avec succès ses études de collége. Il alla ensuite à Liége entendre pendant deux ans les leçons de droit civil afin de se préparer au notariat auquel il se destinait.

De retour dans sa ville natale il commença son stage qu'il avait à peine achevé lorsque la révolution belge éclata à Bruxelles (1830). Attaché par conviction à la dynastie de Nassau-Orange il ne voulut point adopter les principes proclamés par le gouvernement provisoire de la Belgique. Cette résolution ne pouvait manquer de lui susciter de nombreux ennemis, surtout dans la basse classe de la société qui se laisse si facilement entraîner sans raisonner, par les prédications furibondes et les promesses impossibles à remplir des apôtres révolutionnaires. Ce n'est pas que nous veuillions ici faire un reproche à l'un ou à l'autre des deux partis qui se trouvaient alors placés face à face; mais nous pensons pouvoir flétrir avec raison cette prétention du plus fort qui entend assujettir les convictions du plus faible, comme si ces convictions ne devaient pas rester libres alors qu'elles n'ont pas dégénéré en passions capables de troubler l'ordre public. Et en effet, Macher ne tarda pas, lui et quelques autres notables de Remich qui partageaient sa foi politique, à se voir en butte à des persécutions incessantes qui allèrent jusqu'à se traduire en menaces d'assassinat, et ces menaces furent même un moment très près d'être exécutées par une populace ignare et aveuglée par la passion. Afin d'échapper au danger, Macher crut prudent de s'expatrier pour quelque temps, et ce fut le moyen le plus prudent. Comme à son retour au foyer paternel après six mois d'absence, les affaires politiques n'avaient pas encore été arrangées, il fit son occupation unique de l'étude du droit, du notariat et des combinaisons mathématiques pour lesquelles dernières surtout il avait une prédilection toute particulière. De ces exercices naquit une invention qui promet, dit-on, de devenir d'une grande utilité pratique: Il composa plusieurs *calculateurs*, dont l'exactitude et l'ingénieuse combinaison semblent incontestables. Ce travail utile il l'avait communiqué à plusieurs de ses connaissances très-à-même de l'apprécier, et toutes l'avaient fortement engagé à le publier.

Jean-Joseph Welter (v. son art.), notre célèbre chimiste luxembourgeois lui écrivit entr'autres peu de temps avant sa mort: « Je voudrais voir constater les progrès « de votre si utile, si simple, si ingéni- « euse et si heureuse invention. Je la crois « arrivée à toute la perfection dont elle est « susceptible puisque vous l'avez adaptée « à tous les cas applicables. Je vous con- « vie d'en hâter la publication. »

Nous ne savons pas si Macher a eu l'intention de donner cette œuvre au public; mais nous venons d'apprendre que sa famille se propose de le faire.

Ces travaux scientifiques l'occupèrent exclusivement, avons-nous dit, jusqu'à la reprise de possession par la Maison de Nassau-Orange du Luxembourg morcelé (1839); et par un de ses premiers actes, la nouvelle administration nomma

Digitized by Google

Willibrorde Macher aux fonctions de notaire à la résidence de Remich (31 janvier 1840). Dans l'exercice de cet honorable ministère il sut constamment se faire aimer et considérer par ceux qui avaient des relations avec lui. L'aménité de son caractère, son intégrité, son dévouement, ses connaissances étendues lui avaient acquis l'estime de tous, parce qu'en effet il fut toujours homme de bien.

Elu en 1848 membre de la Constituante, il fut constamment compté parmi ceux qui professaient les idées les plus saines et qui votaient dans le sens le plus libéral. Aux deux élections périodiques suivantes il fut chaque fois et à une très notable majorité, réélu membre de la législature; et il ne démentit jamais ses principes. Aussi le peuple comme le gouvernement avaient-ils placé une confiance égale dans ses lumières, tellement que le premier l'envoya au conseil communal tandis que le second, par arrêtés des 22 janvier 1849 et 22 décembre 1854, le nomma aux fonctions de Bourgmestre de la ville de Remich.

Il faisait aussi partie de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Luxembourg et avait été, en 1854 et 1856, désigné pour présider le conseil de milice du district de Grevenmacher. Finalement, la société archéologique du Grand-Duché l'avait inscrit sur le tableau de ses membres correspondants.

Comme notaire, nous l'avons dit, Macher s'est constamment distingué par sa probité et par ses connaissances; comme Bourgmestre de sa ville natale il a su rendre à cette commune des services réels; comme député il figurait au nombre des membres les plus influents de la Chambre: Remich lui doit, entr'autres en grande partie sa rampe d'accôtage, et le canton qu'il représentait tout ce qui pouvait être raisonnablement obtenu.

D'un autre côté, sa droiture, sa bonté, son intelligence lui avaient attiré la bienveillance du Souverain et celle de ses compatriotes. La considération dont il jouissait lui valurent différentes propositions flatteuses de la part du gouvernement, et en 1853 la confiance du Roi l'avait même appelé parmi les conseillers de la couronne: il n'a en effet dépendu que de lui de devenir administrateur-général; mais ses affaires privées et surtout sa modestie, peut-être d'autres sentiments encore qui ne peuvent d'ailleurs tourner qu'à son honneur, ne lui ont pas permis d'accepter ce poste éminent.

Tant de bienveillance de la part du Chef de l'Etat ne pouvait manquer d'attirer à Macher des distinctions honorables; aussi Sa Majesté, voulant récompenser un de ses sujets qui lui étaient le plus sincèrement dévoués, venait-elle de le créer chevalier de Son Ordre de la Couronne de chêne au moment presque où une fièvre maligne l'enlevait à sa famille, à ses concitoyens, à ses nombreux amis et à son Pays: la croix d'honneur ne put plus qu'orner son cercueil.

A tous les titres que nous venons d'énumérer et qui rendent Macher digne de la considération de la postérité, nous nous croyons en devoir d'ajouter qu'il était attaché par amour et par conviction au culte de ses pères, qu'il avait infiniment à cœur la prospérité de l'enseignement public et faisait tous ses efforts pour trouver dans son rayon d'action, comme Bourgmestre et comme citoyen, les moyens les plus efficaces pour soulager les misères de l'indigence.

Marié en 1837 à demoiselle Marie-Joséphine Augustin, de la même ville, il avait eu la douleur de perdre sa jeune épouse qui, dit-on, avait été bien digne de lui par ses qualités du cœur et de l'esprit: Les pauvres de Remich honorent encore aujourd'hui sa mémoire en allant, depuis le printemps jusqu'en automne de chaque année, planter des fleurs sur sa tombe.

Willibrorde Macher est mort le 14 juillet 1856, à l'âge de 49 ans.

Souvenirs contemporains. — Renseignements fournis. — Comptes-rendus des sessions législatives, de 1848 à 1853 — Les journaux: la Revue, des 17 et 27 juillet; Luxemburger Wort für Wahrheit und Recht, du 26 juillet; et Triersche Zeitung, du 16 août 1856.

Digitized by Google

MÆYSZ, *Jean-Pierre*, est né vers 1754, à Strasbourg, d'un père originaire du village d'Olm, commune moderne de Kehlen.

Comme ses parents avaient peu de fortune ils voulurent lui faire apprendre le métier de tailleur d'habits que son père professait. Mais le jeune Mæysz témoigna contre ce projet un dégoût si décidé qu'il fallut y renoncer pour l'amener au monastère de Marienthal chez un parent qui était aumônier de ce prieuré, afin de lui faire donner les premiers éléments des humanités pour pouvoir être admis ensuite dans un collége ; mais encore le jeune homme se rebuta bientôt et manifesta le désir d'apprendre l'état de relieur de livres qu'il avait vu pratiquer par son parent. Celui-ci consentit à ce projet et le mit en apprentissage à Luxembourg. Quand Mæysz se crut assez avancé pour pouvoir se présenter dans un atelier il se mit à voyager afin de se perfectionner : car il était jaloux d'apprendre parfaitement l'état qu'il s'était choisi. Dans ce but il parcourut successivement et dans l'intervalle de neuf ans les principales capitales de l'Europe et travailla plus ou moins longtemps à Strasbourg, à Prague, à Vienne, à Pesth et finalement à Paris où cependant il ne séjourna que quelques mois parce que le métier de relieur y était pratiqué par plusieurs classes différentes d'ouvriers : la tranche marbrée était faite par le peintre, les dorures par un doreur spécial, etc., lesquels partageaient ainsi entre eux les différentes parties du métier.

Voyant qu'il n'y avait pour lui rien à apprendre à Paris Mæysz revint à Luxembourg où il travailla d'abord pendant quelques années dans l'atelier de l'imprimeur Pierre Bruck. S'étant ainsi successivement et insensiblement procuré tous les outils nécessaires pour pouvoir exécuter les différentes parties de son état d'après les perfectionnements alors à la mode, il se maria et s'établit pour son propre compte.

Pour commencer il n'eut de pratiques que celles que Bruck se voyait obligé de lui envoyer, faute d'avoir lui-même des ouvriers assez habiles pour les satisfaire. Mais comme Mæysz se recommandait autant par la solidité que par l'élégance de ses reliures il eut bientôt acquis la confiance des couvents et du clergé, pour les missels et les livres de chœur en grandissime format; *et la Bibliothèque de Luxembourg fournit des preuves incontestables du talent de cet artiste qui fut le premier dans le pays qui connût et exécutât l'art de relieur avec une perfection qu'on n'avait jusque-là rencontrée chez aucun ouvrier luxembourgeois.*

Quant aux ouvrages de luxe il n'y avait guère alors que les bréviaires ou les livres d'heures qui étaient reliés en maroquin rouge ou vert et dorés sur tranche : Mæysz excellait dans cette spécialité.

Animé par la plus louable ambition, il voulut par des espèces d'échantillon montrer ce qu'il serait bien capable d'exécuter s'il se trouvait des amateurs qui voulussent rémunérer son travail selon ses mérites. Dans cette intention il mettait tous les ans son luxe et épuisait les ressources de son art dans la reliure d'un certain nombre d'Almanachs du Pays, destinés à être offerts pour étrennes aux principaux personnages de la ville et du Duché ; mais il ne se présenta que très rarement des ouvrages hors-ligne à exécuter; et alors lui seul en était toujours chargé, parce que seul parmi les ouvriers de Luxembourg il était capable de les faire : ainsi ce fut à Mæysz qu'on s'adressa pour la reliure de l'acte de foi et hommage que les Trois-Etats rendirent à l'Empereur Joseph II. Cette exécution fut commandée en velours rouge avec dorures sur tranche ainsi que sur les couvercles. Il possédait seul alors à Luxembourg le secret d'appliquer la dorure sur le velours et son ouvrage a fait avec raison, dit-on; l'admiration de la Cour de Vienne et de tous les connaisseurs qui ont eu l'occasion de le voir.

Mæysz a donc mérité la place que nous lui donnons dans cet ouvrage : il a été, à proprement parler le premier qui à

Digitized by Google

Luxembourg et dans tout le Pays ait connu dans sa perfection le métier de relieur et qui l'ait professé dignement, joignant à l'amour pour l'état qu'il s'était choisi celui d'un travail assidu, afin de pouvoir honorablement entretenir sa famille qui se composait de cinq fils, dont le plus jeune seul a vécu.

Jean-Pierre Mæysz est mort à Luxembourg, le 11 janvier 1814, à l'âge de 60 ans, victime d'un sentiment d'humanité qui l'avait porté à ouvrir et à renouveler le pansement d'un soldat blessé dont les plaies n'avaient pas été visitées pendant quinze jours et chez lequel la gangrène s'était déclarée: Mæysz gagna cette terrible affection qui l'enleva au bout de peu de jours.

Notes communiquées par M. *le Professeur* Namur.

MAIER, *Mathias*, ainsi que son père, originaires d'Echternach, vivaient pendant le dix-huitième siècle et s'acquièrent de la réputation comme sculpteurs.

Muller, Sauerthal, 55.

MAISONNET, *Pierre*, est né le 15 octobre 1750, d'une famille bourgeoise de Luxembourg. Comme dès sa jeunesse il montrait des dispositions heureuses pour le dessin et la peinture, ses parents le mirent en apprentissage chez le frère Abraham (v. l'art. Gilson, Abraham), d'Orval qui lui enseigna les premiers principes de son art. Quelques années plus tard il voulut aller visiter l'académie de Vienne où cependant il ne séjourna que peu de temps. De retour à Luxembourg vers 1780, il eut l'honneur d'être admis à faire le portrait de l'empereur Joseph II à son passage en cette ville, le 31 mai 1781.

Maisonnet, qui n'était pas un talent transcendant, s'occupa pendant un assez grand nombre d'années à faire ou à retoucher des tableaux d'église et à peindre des ornements de salon; il a aussi exécuté plusieurs petits paysages à la détrempe; mais ses ouvrages sont peu estimés. Plus tard il fut appelé à succéder à M. Pioche comme professeur de dessin au collége de Luxembourg où il forma quelques bons élèves, entr'autres un de ses fils, *Pierre-François Maisonnet* qui fut à son tour professeur de dessin à Luxembourg, puis à Echternach; mais qui n'a cependant, que nous sachions, laissé aucune œuvre de grande valeur: Il est décédé à Echternach, en juillet 1826.

Pierre Maisonnet, le père, mourut entre 1825 et 1830, ignoré et accablé de vieillesse.

Souvenirs contemporains. — Renseignements communiqués.

MALBERG, *la famille de*, dont le castel féodal se trouvait placé sur la Kyll, est éteinte. Elle formait une des plus anciennes maisons nobles du Luxembourg, portant: d'argent, à l'écusson de gueules; heaume couronné d'or; cimier: un chapeau rond en pointe, couvert de feuilles de laurier placées l'une sur l'autre, de sable, entre deux cornes adossées, l'une de gueules, l'autre d'argent. Les seigneurs de ce nom paraissent déjà dans l'histoire sous l'année 1052.

Bæsch, Eiflia illustrata, I, pars altera, 473, sqqq. — Unerschück. — Bertholey, III, 23; IV, 177, 223, 290, 293, 322, 324; V, 221; VI, 43, 275, sq. VII, 9, 221, 257, 481, 486; VIII, 174. — Pirsart, III. — Notes d'études.

MALBERG, *Conon ou Cunon de*, vivait pendant la seconde moitié du douzième et les premières années du treizième siècles. Suivant toute vraisemblance il était fils d'Adalbéron, seigneur de Malberg. Nous le voyons compris parmi les témoins dans la chartre de l'empereur Frédéric I, de l'année 1157, par laquelle ce prince ordonnait à l'archevêque de Trèves de restituer l'abbaye de St. Maximin. Les historiens s'accordent à dire que ce personnage passa une grande partie de sa vie dans le maniement des armes et les prouesses de la chevalerie parmi laquelle il s'acquit une grande réputation de valeur. Il avait plus de quarante ans lorsqu'il prit

Digitized by Google

la croix et fit le voyage d'outre mer pendant lequel les sentiments religieux prirent le dessus dans son âme ; car à son retour il entra à l'abbaye de Hemmerode où il passa les trois dernières années de sa vie dans les exercices de la piété la plus exemplaire. Les annales de cette maison rapportent que : un jour un seigneur de ses amis, nommé Henri d'Isembourg, ayant enlevé un étalon appartenant au monastère il fut envoyé pour le répéter ; et que ce seigneur n'ayant pas écouté sa demande, Conon le cita dans un certain temps au jugement de Dieu, comme du reste cela était de mode alors. Que de retour à l'abbaye il avait dit à son abbé : J'ai pris la croix un vendredi, je me suis donné à vous dans ma chapelle un vendredi, j'ai reçu l'habit religieux un vendredi ; que me reste-t-il à faire sinon de mourir un vendredi ? Et qu'en effet il est mort le vendredi suivant. On ajoute que le seigneur qui avait volé le cheval, touché de répentir, le ramena nu-pieds au tombeau de Conon. Ces faits doivent s'être passés vers l'année 1202.

Bæsch, Eifelia illustrata, I, p. altera, 476. — v. Stramberg, Metrop. Eccles. Trever II, 148, sq. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, II, 177. — Bertholet, IV, 293. — Moreri, Supplément, II, 443, sq. — Pisarret, III. — Notes d'étude.

MAMERANUS, *Henri*, est né pendant la première moitié du seizième siècle au village de Mamer près de Luxembourg, non dans cette ville comme quelques auteurs l'ont erronément avancé : Il prit même son nom de son endroit natal. Henri de Mamer ou Mameranus, après avoir fait de bonnes études vers lesquelles le poussaient d'ailleurs ses dispositions naturelles, alla s'établir à Cologne où il se fit imprimeur et libraire. Il s'occupa cependant également avec succès de poésie et de littérature. Voici ce que l'auteur du manuscrit des Viri illustres dit de lui : « 1560. Henricus Mammeranus prioris — « *id est Nicolai* — frater et ipse poeta lau- « reatus et philologus. »

Suivant M. Ulveling il serait mort en 1550. Mais nous avons encore de lui des ouvrages imprimés de son vivant et qui portent la date de 1556. Il est donc à croire que le milésime donné par les Viri illustres est celui de son décès.

Nous connaissons de Henri Mameranus les compositions suivantes : *1°* Libellus de priscæ monetæ supputatione ; Cologne, 1551. — 2° Tractatus de causâ calamitatum hujus temporis ; Cologne, 1546. etc. Les titres des autres n'ont pas été découverts.

Swertius, Athenæ Belgicæ, 333. — Wilhelmus a Wiltheim, Disquis. antiquar. Histor. Luxembrgsis, II, c. 6, §. 3 — Courtin, Encyclopédie moderne, litt. M. — D. Calmet, Catal. des auteurs lorrains. — Ulveling, 38. — Viri illustres, III, N° 201. — Moreri, Supplément, III, 279. — Valère André, Bibliotheca belgica, 692. — Manuscrits Cloner. — Hartzheim, Bibliotheca coloniensis, 340. — Biographie universelle, XXVI, 425. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 16.

MAMERANUS, *Nicolas*, frère puîné de Henri qui précède, était originaire du même village et adopta pour les mêmes motifs le surnom de Mameranus. L'auteur du manuscrit des Viri illustres fait son éloge dans la phrase suivante : « Nicolaus « Mammeranus ex pago hujus nominis urbi « Luxemburgensi proximo poeta laurea- « tus. »

Nicolas Mameranus avait fait ses études à Emmerich au duché de Clèves, chez les religieux Jéromites. Il était bon poëte et excellent orateur, mais surtout militaire courageux. Il accompagna même à ses propres frais l'empereur Charles-Quint au siége d'Alger où il se distingua par son imperturbable sangfroid, comme le prouve une lettre qu'il adressa du camp même à Christophe de Schauwenbourg (v. son art.), alors président du siége des nobles à Luxembourg. Il s'était du reste rendu agréable à l'empereur par sa belle humeur et ses bons mots. Cependant son esprit s'affaiblit sur la fin de sa vie ; et, après avoir diverti les princes par ses saillies il les amusa par ses extravagances : il se nommait la mamelle de Virgile et ne paraissait en public que couronné de lau-

Digitized by Google

rier, apparemment parce qu'il avait été proclamé prince de la poésie.

Nous n'avons pas découvert l'année exacte de son décès; cependant il vivait encore en 1564, mais il ne paraît plus après 1570. Il a publié un grand nombre d'ouvrages dont nous allons donner les titres. Ce sont: *1°*. Formula auspicandi finiendique diem certis precatiunculis; Antwerpiæ, 1553. — *2°*. Liber de confessione privatâ ad aures sacerdotis, 1546. — *3°*. De venatione; *c'est un poème dans lequel tous les vers commencent par la lettre C.* — *4°*. Historia de Electione Caroli Quinti. — *5°*. Liber de Bello saxonico. — *6°*. Iter Cæsaris sexennale per Germaniam. — *7°*. Iter Cæsaris ex Inferiore Germania ab anno 1545 usque Augustam Ræticam in Superiori Germania, anno 1547, quo usque singulis diebus et ad quot milliaria perrexerit; Coloniæ, apud Henricum Mameranum, 1550. — *8°*. Liber de bello gallico. — *9°*. Commentarii Rerum a Carolo V gestarum. — *10°*. Epitome rerum gestarum Caroli V ad Philippum II. — *11°*. Catalogus expeditionis Saxonicæ. — *12°*. Catalogus aulæ Caroli V et omnium Principum, Statuum, Ordinum Imperii, qui Comitiis augustanis interfuerunt, ad Philippum II; Coloniæ, apud Henricum Mameranum, 1550. — *13°*. Libellus investituræ Mauritii Saxonis aliorumque Dominorum Augustæ 24 febr. ao. D. 1548. — *14°*. Descriptio urbium Augustæ et Wittenbergæ. — *15°*. Catalogus expeditionis rebellium principum et civitatum Germaniæ. — *16°*. Catalogus omnium generalium, tribunorum, ducum, primorumque totius exercitus Caroli V. Imp. Aug. et Ferdinandi Regis Romanorum, super rebelles et inobedientes Germaniæ quosdam Principes et Civitates, conscriptus anno 1546. — *17°*. Libellus de memoria, adversus eos, qui de scripto recitant leguntque. — *18°*. De Hyeme anni 1564. — *19°*. Epistola de eo quod S. Petrus Romæ fuerit. — *20°*. Carmen de: Bezo las Manos; Coloniæ, 1550. — *21°*. Gratulatorium in Philippi Regis Hisp. in Belgium anno 1555 adventum. — *22°*. Epithalamium nuptiarum ejusdem cum Maria Regina Angliæ. — *23°*. In ejusdem in Angliam adventum. — *24°*. Epithalamium in nuptiis Alexandri Farnesii, Parmæ Principis. — *25°* Sterna anno 1560. De asino S. Maximini Archiepiscopi Trevirensis, cum S. Martino Archiepiscopo Turonensi Romam euntis ab urso devorato. — *26°*. Paschasius de Sacramentis, a Mamerano emendatus, et epistola liminaris in Paschasium ad Adolphum Archiepiscopum Coloniensem. — *27°*. De nova navigatione urbis Bruxellanæ. 1562.

Swertius, Athenæ Belgicæ, 578, sq. — André Valère, Bibliotheca Belgica. — Wilhelmus a Wiltheim, Disquisit. antiquar. Histor. Luxembgs, II, c. 6. § 3. — Viri illustres, III, N° 199. — Notes communiquées par M. de la Fontaine, *père*. — Moreri, V, 77. — Ab Hontheim, Histor. Trevir. diplomat. II, 555. — Courtin, Encyclopédie moderne, litt. M. — Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles, XVI, 389. — Beatnolet, VIII, 192. — D. Calmet, Biblioth. Lorraine et Catalogue des auteurs lorrains. — Biographie universelle, XXVI, 425. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 15.

MANDER, *Pierre de*, originaire du village de Manderen au canton moderne de Sierck. Autrefois le nom de ce village s'écrivait Mander, d'où il est à croire que le personnage qui nous occupe se sera dénommé du lieu de sa naissance. Il florissait pendant le dix-septième siècle.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres nous a fourni les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir sur Pierre de Mander. Nous transcrivons l'article: « Petrus Manderus oriundus ex pago Nominis « Luxemburgico, Residens Alberti et Isa- « bellæ archiducum Romæ et tandem au- « ditor Rotæ præpositus Ulenburgensis et « Masecensis. »

Viri illustres, I, N° 54.

MANDERSCHEID, *la famille de*, ancienne maison de nom et d'armes, connue dès le dixième siècle et qui porte le titre de comte. Elle est originaire du château de son nom situé sur la petite rivière de Leser et porte: d'or, à la fasce vivrée

de gueules rechaussée d'or, à deux queues de paon.

Les de Manderscheid se sont partagés en plusieurs branches, telles que celles de Kayl, de Blanckenheim, de Gérolstein, de Falkenstein, de Schleiden ou de Virnenbourg.

Unbescheiden. — Pirabet, III. — Bertholet, VI, 147. — Bassch, Eiflia illustrata, I, pars altera, 487, sqqq; 763, sqqqq.

MANDERSCHEID, *Charles-Alexandre*, n'appartient pas à la maison noble qui porte le même nom. Il est né à Clervaux dans les Ardennes, pendant la première moitié du dix-septième siècle.

Après avoir terminé ses études à Rome il s'engagea dans cette même ville dans la compagnie des Jésuites et fut envoyé en mission dans la province de la Flandre belgique : Il accompagnait l'ambassadeur d'Espagne en qualité de confesseur et revint ensuite à Rome occuper les fonctions de pénitencier à l'église de St. Pierre. Ce personnage vivait encore en 1665, comme cela résulte de l'article du manuscrit des Viri illustres que nous allons copier : « 1656. « Carolus Alexander a Monderscheidt ex « Clerff, seu Clara valle Luxemburgica, « Societatis Jesu Romæ factus et remissus « in Flandro-Belgicam provinciam, post « operam Germanis militibus in missione « Castrensi navatam, cum Don Antonio « Pimentelio Regis Hispaniarum Legato « Spiritualium ejus curator profectus in « Sueciam ad Reginam Christinam, hujus « adeo bonam occupavit gratiam ut quo- « tidie fere familiarissimus de rebus fidei « ad sermones vocaretur, de Christi Do- « mini Tormentis dicentem audiret atque « ab Adolpho Gustavo Palatino principe « Reginæ patruele et Regni Hærede mul- « toties adhiberetur mensæ, hoc anno 1654 « cum isto legato in Belgium cum rediret; « ab ista torque aurea pluribusque dona- « riis ab isto ingenti scypho inaurato est « affectus in discessu, quem reversum Re- « gina hæc abdicato Regno et in patruelem « Adolphum translato brevi in Belgium se- « cuta Antverpiam venit mense Julio, ad « quam pater iste a Manderscheidt mox « Bruxella evolavit eam hactenus quavis « euntem comitatur, quid spiritualis fructus « ei præstiturus orbis universus expectat « post Reginam hanc anno 1665 ad Ca- « tholicam Religionem profitendam comi- « tatus Oenipontum et hinc Romam ubi « hodie confessarius in pœnitentiaria ad « Stum Petrum. »

Viri illustres, I, N° 120.

MANDERSCHEID, *Charles-Ferdinand, comte de Manderscheid-Blanckenheim-Gérolstein et Roussy, Seigneur de Cronenburg, Daun et Bettingen*, était fils aîné du comte Ferdinand-Louis et de Dorothée-Catherine, comtesse de Lœwenstein-Wertheim.

Le comte Charles-Ferdinand de Manderscheid possédait de vastes connaissances qui engagèrent l'empereur à le nommer Président de la Chambre-impériale de Wetzlar. C'était un homme tellement ferme de caractère et de résolution, que pendant la guerre de 1691 les français ayant menacé les environs de Gérolstein qui formait un excellent point stratégique, il fit mettre le feu à son château qui fut ainsi détruit, afin d'ôter à l'ennemi les moyens de s'y fixer.

Charles-Ferdinand comte de Manderscheid mourut à Aix-la-chapelle en 1697. Il avait épousé encore du vivant de son père, Marie-Catherine, comtesse de Kœnigsegg-Rothenfels qui ne lui donna aucune postérité.

Bassch, Eiflia illustrata, I, pars prior, 544, sq.

MANDERSCHEID, *Charles-François-Louis, comte de*, lieutenant-général, était fils de Herman-François comte de Manderscheid-Kayl, de la branche dite de Falkenstein. Il succéda en 1686 à son père dans les possessions patrimoniales et mourut sans alliance à Paris, en 1721, propriétaire du régiment français de son nom.

Nous regrettons de n'avoir pu recueillir

Digitized by Google

aucun renseignement plus circonstancié sur ce militaire distingué.

Bæsch, Eifelia illustrata, I, p. altera, 846.—Pirsbt, I. fol. LXIX; et III, litt. M.—Beatholet, VIII, 193.

MANDERSCHEID, *Christophe, comte de*, est né le 10 février 1529, fils de Jacques comte de Manderscheid-Blanckenheim et de sa seconde femme, Anne comtesse de Salm. Il n'avait que dix-huit ans lorsque son oncle, Guillaume comte de Manderscheid (v. s. art.), soixante-unième abbé de Stavelot-Malmédy et en même temps quarante-sixième de Prum, étant venu à mourir en 1546 il fut désigné pour le remplacer dans le gouvernement de ces trois abbayes.

Bien que l'abbé Christophe fût jeune d'années il n'en entreprit pas moins avec vigueur la direction des religieux dont il venait d'obtenir la conduite. L'église ainsi que les bâtiments du monastère de Prum exigeaient de fortes réparations et il s'en occupa avec le zèle le plus louable, tout en donnant à ses subordonnés l'exemple d'une conduite exemplaire quant aux mœurs et à la discipline ainsi que de la plus noble tendance pour la culture des sciences sacrées.

Georges d'Autriche, évêque de Liége étant venu à mourir en 1557, on jeta les yeux sur l'abbé Christophe de Manderscheid pour le désigner successeur du prélat défunt; mais l'ambition de Christophe n'allait pas si loin : il refusa de se charger de ce qu'il nommait un fardeau au-dessus de ses forces.

Il était très versé dans les sciences divines et humaines et en même temps très éloquent. En effet, se trouvant un jour à une diète de l'Empire il avait, comme cela était la coutume alors, chargé un orateur de parler pour lui; mais ce dernier étant resté court au milieu de son discours, Christophe se leva aussitôt et continua le débat dans une improvisation tellement entraînante qu'il gagna tous les princes présents à son avis qui fut adopté.

D'une autre part, depuis bien longtemps déjà les archevêques de Trèves convoitaient la riche abbaye de Prum pour en unir les revenus à leur manse épiscopale. Bien des efforts avaient été tentés dans ce but depuis plus d'un siècle, sans qu'ils eussent pu obtenir plus que des promesses plus ou moins vagues des empereurs, lorsque l'archevêque Jacques d'Eltz, après de nouvelles démarches qu'il motivait sur le délabrement de la discipline monastique ainsi que sur la mauvaise direction du temporel, obtint enfin de l'empereur Ferdinand, à la diète de Francfort en 1558, l'assurance écrite de la cession si ardemment sollicitée, pour le cas où le Souverain-Pontife y accéderait. Muni de ce titre, le prélat se mit en instance à Rome et réussit enfin à arracher ce consentement au Pape, malgré les protestations de l'abbé Christophe et de ses religieux. De ce procès mémorable, où tous les ressorts de la ruse et de la plus sordide politique furent mis en mouvement pour surprendre la religion de l'empereur et du pape, est né l'ouvrage rédigé par le prieur Knauff et qui a pour titre : « Defensio imperialis, « liberæ et exemptæ abbatiæ Sanctissimi « Salvatoris ord. S. Benedicti Sacri Ro- « mani Imperii Principatûs Prumiensis, « contra archiepiscopatum et capitulum « metropolitanum Trevirens. prætensam « Unionem, ejusque Gravamina per Mani- « festa rationis, juris et facti ut castrorum « acies per arma justitiæ virtutis Dei Ordi- « nata. Ex quâ Ecclesiæ et Imperio, Urbi « et Orbi constabit de Statu Abbatiæ Pru- « miensis. In quo fuit, et floruit. In quo « est. In quem restitui potest et justitia « requirit. Adornata Studio et labore ad- « modum Reverendi Patris et Amplissimi « Domini Cosmæ Knauff, ejusdem Abba- « tiæ Prioris. » — Petit in folio, de 288 pages, plus IX de supplément.

Quoiqu'il en soit, le bref d'union de Grégoire XIII, de l'année 1574, et la confirmation impériale de la suivante, 1575, ayant été connus de l'abbé Christophe, celui-ci en conçut une telle douleur qu'il mourut peu de mois après, en 1576,

Digitized by Google

à l'âge de quarante-sept ans, après avoir tenu la triple crosse abbatiale pendant près de trente ans.

v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Trever. I, 477, sq.—Knauff, Defensio Abbatiæ Prumiensis.—Bertholet, II, P. J. VII et XIII.—Bæasch, Eiflia illustrata, I, pars altera, 560.

MANDERSCHEID, *Evrard, comte de*, était fils de Jean, comte de Manderscheid-Blanckenheim (v. son art.), et de Marguerite, comtesse de La Marck-d'Aremberg. Il est né le 26 novembre 1485 et entra dans le sacerdoce; il obtint un canonicat à Trèves, la prévôté de St. Paulin près de la même ville, une prébende à St. Lambert de Liége ainsi que les archidiaconés de Condroz et de St. Géréon à Cologne.

Evrard de Manderscheid était un homme de beaucoup d'esprit et d'une vaste expérience à laquelle il joignait une exquise prudence, au point que l'empereur Charles-Quint eut plus d'une fois recours à lui pour lui demander conseil. Hubert Goltz le compte au nombre des plus célèbres connaisseurs et des plus zélés protecteurs des sciences et des lettres, surtout des antiquités italiques, françaises et allemandes. Il mourut à Trèves, le 15 août 1559, après avoir célébré dans cette ville au mois de juin de la même année son jubilé de cinquante ans de canonicat.

Bæasch, Eiflia illustrata, I, pars altera, 554, sq. —Notes d'étude.

MANDERSCHEID, *Guillaume VI, comte de*, était fils aîné de Guillaume V et d'Elisabeth comtesse de Sayn, sa première femme. Guillaume V s'était, de son côté, acquis une grande réputation comme guerrier: en 1290 il avait renoncé à son alliance avec Frédéric duc de Lorraine et combattit avec Thierry de Kerpen et le comte de Virumbourg à la bataille de Bouvignes. En 1310 l'empereur Henri VII de Luxembourg lui adjugea le château de Wilre contre les prétentions de Frédéric de Daun, etc. Il mourut finalement en 1320.

Quant à Guillaume VI auquel cet article est consacré, il se mit en devoir de s'opposer de toutes ses forces aux exigeances et aux vexations des chevaliers de son voisinage; il en attaqua même plusieurs qu'il fit prisonniers et qu'il ne remit en liberté qu'après avoir reçu d'eux le serment solennel que désormais ils respecteraient le Landfrieden. Il eut de même plusieurs différents avec ses demi-frères et sœurs; mais ces derniers furent appaisés en 1330 par l'entremise de Baudouin de Luxembourg (v. son art.), archevêque de Trèves. Il n'en fut pas de même de la querelle qui plus tard surgit entre lui et ce prélat: Les événements de son époque l'avaient engagé en 1343 à reprendre son château de Manderscheid en fief de la maison de Luxembourg. Baudouin qui vit cette démarche de mauvais œil parce qu'il y reconnaissait une perte pour son église, lui déclara la guerre en 1346, de concert avec Walram comte de Juliers. Mais le comte de Manderscheid se défendit si vigoureusement avec le secours du comte de Luxembourg et du seigneur de Blanckenheim, pendant un siége que l'archevêque avait mis devant son manoir et qui dura trois ans, qu'à la fin la querelle fut appaisée au moyen d'un accord arbitral.

Cette défense courageuse lui acquit une si grande réputation guerrière que le duc Wenceslas I de Luxembourg lui commit en 1357 le gouvernement de son duché pendant son absence; et ces fonctions délicates il les remplit avec une rare distinction. Bertholet l'a omis dans sa liste de nos gouverneurs.

Guillaume VI comte de Manderscheid mourut peu de temps après, sans que nous puissions en préciser l'année. Il avait épousé Jeanne fille de Gérard, seigneur de Blanckenheim et d'Ermesinde ou Elisabeth de Luxembourg, qui lui donna quatre fils et deux filles.

Bæasch, Eiflia illustrata, I, p. altera, II, 303, sqq.

MANDERSCHEID, *Guillaume, comte*

Digitized by Google

de, était fils de Guillaume comte de Manderscheid-Kayl et d'Adelaïde de Mœrs-Sarwerden. En 1499 il devint soixantième abbé de Stavelot-Malmédy et en 1506 il réunit à ces deux abbayes la crosse abbatiale de celle de Prum, le quarante-cinquième en rang.

Les historiens nous représentent l'abbé Guillaume de Manderscheid comme un homme sage, à sentiments élevés, courageux et très docte. Sa prudence consommée le fit admettre dans les conseils des empereurs Maximilien I et Charles-Quint. Comme religieux, il était sincèrement dévoué à son ordre et mettait ses constants efforts à maintenir la plus exacte discipline parmi ses religieux qu'il assujettit du reste à la réforme de Bursfeld. Il tenait surtout à ce que les offices fussent célébrés avec l'éclat qui est si nécessaire à la majesté des pompes religieuses, et il était tellement attaché à ses devoirs qu'on l'a vu le jour de Noël officier dans les églises de chacune de ses trois abbayes, c'est-à-dire chanter la messe de minuit au chant du coq à Stavelot, celle de l'aurore à Malmédy et la troisième à dix heures à Prum.

Il faisait sa résidence ordinaire à Stavelot où il avait fait construire sur ou contre la montagne un château-fort dans lequel il avait fait transporter les archives ainsi que les objets les plus précieux du monastère, afin de les mettre en sûreté contre les courses ennemies. Brower ajoute qu'il y avait également établi un atelier où il frappait une monnaie qu'il envoyait au fameux Sickingen lorsque celui-ci guerroyait contre l'archevêque de Trèves avec lequel, paraît-il, il n'était pas sur le meilleur pied à cause de ses tentatives pour engloutir l'abbaye de Prum à sa manse archiépiscopale.

Il a finalement contribué puissamment à l'élection de Charles-Quint comme empereur, et mourut dans un âge avancé en 1546, après avoir été abbé de Stavelot-Malmédy pendant quarante-six ans et de Prum pendant quarante. Il repose au milieu de l'église de l'abbaye de Stavelot.

v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Trever. I, 477. —Brower, II, 245.—Bertholet, II, P. J. VII et XIII.—Bæsch, Eiflia illustrata, I, p. alt. 539.—Ab Hontheim, Histor. Trevir. diplomat. III, 32, sqqqq.—Notes d'étude.

MANDERSCHEID, *Herman, comte de Manderscheid-Blanckenheim*, seigneur de Junckerath, Daun et Erp, était fils aîné d'Arnoul, comte de Manderscheid-Blanckenheim et de Marguerite comtesse de Wied-Runckel. Il s'était d'abord voué à l'état ecclésiastique et avait obtenu un canonicat à Cologne lorsqu'il quitta la soutane pour retourner dans le monde et se marier en 1567 avec Julienne, fille de Philippe comte de Hanau et de Munzenberg, et de Julienne comtesse de Stolberg.

Il fut en grand crédit auprès de Frédéric électeur de Bavière, ainsi que de Guillaume duc de Juliers, Clèves etc., et sut soutenir avec gloire les intérêts de ces princes en qualité de leur ambassadeur dans différentes occasions. L'empereur Rodolphe le consulta de même dans plusieurs circonstances sur des questions politiques et de guerre. Aussi ses mérites lui firent-ils obtenir bien des priviléges importants, tels que ceux de battre monnaie, de lever des impôts, etc.

En 1585 il fut envoyé par l'empereur en qualité d'ambassadeur pour assister aux cérémonies nuptiales de Jean-Guillaume, dernier duc de Juliers et Clèves, avec Jaqueline, marquise de Baden; et à son retour il se retira à Blanckenheim où il s'adonna uniquement à l'étude, réunissant ces beaux musées d'antiquités dont les auteurs de son époque parlent avec tant d'admiration.

En 1594 il fut député de nouveau par l'empereur à la diète de Ratisbonne; et peu de temps après son retour, le 8 juillet 1595 il perdit son épouse qui ne lui avait donné aucune postérité.

Il mourut le 4 janvier 1604 avec la réputation d'un savant distingué, d'un grand diplomate et qui plus est, d'un homme de bien.

Bæsch, Eiflia illustrata, I, p. altera, 547, sqq.

Digitized by Google

MANDERSCHEID, *Jean, comte de,* est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « 1590. — *la copie « de la Bibliothèque de Trèves marque* 1580. « — Joannes comes a Manderscheid qui « est in ducatu Luxemburgensi et etiam « a Blanckenheim Episcopus argentora- « tensis S. R. I. Princeps primus ; Fun- « dator collegii societatis Jesu Moltzhei- « mii. »

Jean, comte de Manderscheid, était fils puîné d'Arnoul comte de Manderscheid-Blankenheim, seigneur de Junckeradt, Daun et Erp, et de Marguerite comtesse de Wied-Runckel-d'Isembourg. Il est né le 8 février 1538 et obtint à l'âge de dix ans, c'est-à-dire en 1548, une prébende à Cologne, et plus tard une autre à Strasbourg. Dès qu'il eut atteint l'âge canonique il demanda et reçut la prêtrise pour laquelle du reste ses vertus et ses vastes connaissances le recommandaient éminemment, à tel point qu'à la mort de l'évêque Erasme de Strasbourg, arrivée le 26 janvier 1569, les vœux de tous le désignèrent pour succéder à ce prélat, bien qu'il n'eût encore que 31 ans d'âge. Et en effet l'attente qu'on avait conçue de ses capacités à gouverner cette église fut complètement justifiée par la sage direction qu'il donna au clergé pendant les temps difficiles où il a vécu. Un de ses premiers actes après son avénement fut entr'autres la fondation du collége des Jésuites à Molsheim : il voulait par là donner aux jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce une occasion pour se former par des études sévères au ministère des autels et familiariser en même temps le public avec goût des belles-lettres au moyen de professeurs choisis tels que l'ordre d'Ignace avait le privilége d'en livrer, de préférence aux autres congrégations religieuses.

L'évêque Jean de Manderscheid mourut plein de mérites le 6 mai 1592.

Viri illustres, I, N° 43.—Bæasch, Eiflia illustrata, I, pars altera, 346.

MANDERSCHEID, *Jean-Maurice, comte de,* était fils de Salentin-Ernest, comte de Manderscheid-Blanckenheim et de sa seconde épouse Christine-Elisabeth comtesse d'Erpach. Bærsch le nomme *Maurice-Gustave,* tandis que les Gesta Trevirorum le désignent comme nous.

Ce personnage est né en 1676, devint archevêque de Prague et primat de Bohême, ainsi que chanoine de Cologne. Il mourut à Prague le 26 octobre 1763, à l'âge de 87 ans.

Ce fut Jean-Maurice de Blanckenheim qui engagea Schannat et Hartzheim à réunir les actes des Conciles d'Allemagne et qui publia ce grand ouvrage à ses propres frais.

Gesta Trevirorum, III, 281.—Bæasch, Eiflia illustrata, I, altera pars, 326; et Tab. genealog., N° XXIV, b. in fine vol.

MANDERSCHEID, *Philippe-Thierry, comte de,* né le 30 mars 1596, était fils de Thierry II Comte de Manderscheid-Kayl, et d'Anne-Amélie comtesse de Manderscheid-Schleiden, héritière de Neuerbourg. Il entra en 1613 en possession des seigneuries patrimoniales et épousa en 1628 Elisabeth-Amélie de Lœwenhaupt, comtesse de Rasbourg, héritière de Manderscheid et de Falkenstein, qui le rendit père de quatorze enfants.

Le comte Philippe-Thierry de Manderscheid a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres l'article que nous allons transcrire : « 1633. Philippus Theodoricus « Comes in Manderscheid et Blanckenheim « et D° in Keyll, Reipolskirchen, Neuer- « bourg, Bettingen etc., consiliarius eques- « tris Regis in Ducatu Luxemburgensi plu- « ries vice et semel at diu Temporarius « gubernator ejusdem ædificavit B. M. V. « nobile sacellum rotundum et architecto- « nicum ad Keill, mortuus Bruxellis dele- « gatus ab ordinibus Ducatus Luxembur- « gensis. »

Il est mort le 25 mai 1653.

Viri illustres, I, N° 220.—Bæasch, Eiflia illustrata, I, p. altera, 563 sq., et 843 sqqq.

Digitized by Google

MANDERSCHEID, *Robert, comte de,* était fils et dix-huitième enfant de Jean comte de Manderscheid-Blanckenheim, seigneur de Gérolstein, Junckerath et Bettingen sur la Kyll, et de Marguerite de La Marck-d'Aremberg. Il est né le 13 avril 1503 et se distingua avantageusement par son courage et par son adresse dans les négociations diplomatiques. Il avait à peine atteint l'âge mûr que déjà l'empereur le nomma Juge-Président de la Chambre impériale d'Eslingen. Peu de temps après l'empereur Ferdinand le fit venir en Hongrie où il s'acquit beaucoup de gloire sur les champs de bataille, comme le prouvent les lettres que l'empereur écrivit lui-même à Robert électeur palatin. En 1529 il combattit contre Soliman, empereur des Turcs qui assiégeait Vienne, et fit à cette occasion preuve d'une si grande expérience stratégique et d'un courage si héroïque qu'on lui confia le commandement des troupes de Westphalie et du Bas-Rhin. Il les conduisit en 1532 contre l'armée ottomane et en 1535 contre les anabaptistes.

Après la campagne glorieusement terminée contre les Turcs et une paix honorable conclue avec cette nation, il fut envoyé à Rome par Herman archevêque-électeur de Cologne pour le représenter dans des négociations très importantes. De retour dans sa patrie il se voua entièrement et pendant le reste de ses jours au service de l'empereur Charles-Quint.

Robert, comte de Manderscheid est mort sans alliance, le 12 août 1542, à l'âge de trente-neuf ans seulement, mais qui furent honorablement remplies.

Beaucu, Eiflia illustrata, I, pars altera, 536.

MANSFELT, *la maison de*, non Mansfeld, comme on écrit généralement. Ce nom, qui est resté populaire dans le Luxembourg à cause des grands et des nombreux souvenirs que plusieurs personnages qui le portèrent, ont laissés parmi nous, semble avoir tiré sa première origine connue d'un capitaine saxon, du nom de Hoyer de Mansfelt qui s'est fait tuer en 1115 au service de l'empereur Henri IV.

Cette famille a pris son nom d'une petite ville de la Saxe en Thuringe; elle porte le titre de Comte et depuis Pierre-Ernest (v. son. article), le célèbre gouverneur de Luxembourg, une de ses branches avait obtenu celui de Prince du Saint-Empire.

Mansfelt primitif ou franc porte: écartelé: aux 1 et 4 burellé de gueules et d'argent, de 7 pièces, c'est-à-dire 4 gueules et 3 argent; aux 2 et 3 d'argent, à 6 losanges de gueules en fasce, posés 3.3. et se touchant par les angles. Cependant un livre de la Bibliothèque de Luxembourg et qui porte l'écusson de la maison de Mansfelt, pour avoir appartenu au comte Pierre-Ernest, intervertit ces quartiers en plaçant aux 2 et 3 ceux que nous avons mis aux 1 et 4: Nous pensons que cette inversion ne vient que par l'effet de l'impression d'un cachet gravé à rebours. — Dévise: Force m'est trop.

Le comte-prince Pierre-Ernest (v. son article) a obtenu ou pris un accroissement d'armoiries à l'occasion de sa promotion à la dignité de Prince du St. Empire Romain, puisque sur une chasuble conservée au trésor de l'Eglise de Notre-Dame à Luxembourg et que ce prince avait donnée à sa chapelle funéraire annexée à l'église des Récollets, on trouve un écusson différemment blasonné. Cet ornement religieux, très riche, est en velours rouge et soie jaune, brodé en argent très fin et parsemé du chiffre du prince travaillé en or pur: Cette chasuble ayant sur le devant une figure de St. Pierre, patron du donateur, brodée à la main et d'une exécution achevée. Au bas on voit l'écusson; au champ écartelé, portant: aux 1 et 4 les armes franches telles qu'elles sont décrites plus haut; au 2 de sable, à l'aigle simple esployée d'argent, armée et becquée d'or, mais sans couronne; finalement au 3 d'azur, au lion naissant

Digitized by Google

d'or, ayant la queue fourchue passée en sautoir, armé et lampassé de gueules, au cotice échiqueté d'argent et de gueules, de 20 pièces ou carreaux, dix à chaque rangée, brochant sur le tout. L'écu surmonté de la couronne princière antique, à perles et à fleurons, le tout entouré du collier de la toison d'or.

La maison de Mansfelt était arrivée à sa huitième génération connue et positivement établie lorsqu'elle se divisa en deux branches dans la personne de deux frères, Albert V et Ernest. Plus tard elle se partagea en d'autres rameaux qui ne concernent pas le Luxembourg.

Les personnages que nous aurons à noter dans cet ouvrage sont sortis de la branche cadette, celle d'Ernest, et ne comprennent que deux générations, c'est-à-dire Pierre-Ernest, et plusieurs de ses enfants.

MANSFELT, *Charles, comte de*, était fils de Pierre-Ernest comte et prince de Mansfelt (v. son article). Presque tous les auteurs regardent ce personnage comme enfant légitime, lui attribuant pour mère Marguerite de Brederode, première femme de son père; mais l'erreur devient palpable lorsqu'on confère entre elles les dates des mariages de Pierre-Ernest avec celle de la naissance de son fils Charles. En effet, ce dernier vint au monde en 1543, alors que son père n'avait que 24 ou 26 ans et se trouvait dans le Hainaut à la tête d'une compagnie de cavalerie, tandis que son mariage avec Marguerite de Brederode ne fut conclu qu'en 1556, c'est-à-dire treize ans plus tard. Scherer, cité par Moreri, nous apprend dans l'éloge imprimé qu'il a publié de ce grand capitaine, que son père l'aurait eu d'une dame de Mally, dit Moréri, tandisque d'autres écrivent de Malines. L'une et l'autre de ses assertions sont erronées, puisque nous possédons aux archives de la société archéologique de Luxembourg une copie des lettres-patentes en date du mois de Février 1591, ainsi 21 ans après la mort de la seconde épouse de son père (v. son art. in fine), par lesquelles une légitimité entière et absolue était accordée à trois enfants illégitimes que le Prince-Comte de Mansfelt avait eues d'Anne de Benzerædt, famille luxembourgeoise inféodée dans une ferme noble de même nom et dépendant de la seigneurie de Mersch: ces enfants se nommaient Ernest, Anne et Charles; ce dernier nous le regardons comme le personnage dont nous nous occupons en ce moment, et ce pour les motifs que nous énumérerons à l'art. qui concernera Ernest, son frère aîné. Il est possible cependant qu'il soit né à Malines, mais ni d'une dame originaire de cette ville ni d'une de Mally.

Cette légitimation, qui a été subordonnée à certain versement de finance à la chambre des comptes a nécessairement été acceptée, puisque Charles de Mansfelt a été considéré et traité par son père ainsi que par le public comme fils légitime. A l'article Ernest de Mansfelt nous donnerons une copie entière des lettres de légitimité dont nous parlons ici.

Charles de Mansfelt était né militaire: d'un caractère bouillant, emporté et d'un courage consommé, rien ne lui résistait lorsqu'il se trouvait à la tête de ses troupes. Il était en outre très instruit. Il entra très jeune au service d'Espagne où il sut bientôt s'acquérir la bienveillance du roi Philippe II par la bravoure qu'il déploya à la guerre dans les Pays-Bas. Mais la haine ou plutôt la jalousie que peu de temps après son arrivée le duc d'Albe de même que quelques autres seigneurs espagnols conçurent contre lui, sans qu'il l'eut méritée, lui parut si insupportable qu'il fut un moment irrésolu s'il n'embrasserait pas le parti des mécontents; mais, réflexions faites, il se détermina à aller en France secourir la Ligue: il y fut pendant dix ans un des premiers ministres des rois Charles IX et Henri III.

Son père l'ayant au bout de ce temps rappelé dans les Pays-Bas, le roi d'Espagne le nomma général et amiral. Ayant en 1594 conduit en Hongrie des troupes

Digitized by Google

auxiliaires espagnoles, l'empereur Rodolphe II, par lettres-patentes du 4 mars de la même année, l'éleva, lui et son père au rang de Prince de l'Empire et lui conféra le commandement de l'armée impériale avec le grade de lieutenant-général. Il marcha encore cette même année sur Strygonie-Gran et y battit le 4 août les Turcs qui tentaient de faire lever le siége de cette place. Comme la haute température de la saison, jointe à ses courses continuelles pendant cette mémorable journée l'avaient très échauffé, il voulut manger quelques fruits pour se rafraîchir; mais cette imprudence lui fit gagner une pleurésie que quelques-uns nomment une dissenterie et qui l'enleva à Commore, le huitième jour, c'est-à-dire le 12 août 1594, à l'âge de cinquante-un ans.

Son corps fut embaumé et ramené à Luxembourg pour être placé dans le caveau de famille que son père avait fait construire sous une chapelle contiguë à l'église des Récollets (v. l'article Pierre-Ernest de Mansfelt).

Charles de Mansfelt ne laissa aucune postérité de ses deux, quelques auteurs disent même trois mariages. Il avait épousé en premières noces Diane de Cossé, fille de Charles I comte de Brissac, maréchal de France : Ayant surpris cette dame en adultère avec un comte de Maur, il les fit poignarder l'une et l'autre. Il convola ensuite en secondes noces avec Marie-Christine, fille de Lamoral comte d'Egmond, qui était déjà veuve de deux maris, Edouard de Bournouville, seigneur de Caprées, comte de Henin, et Guillaume de Lalaing, comte de Hoogstraten.

Les historiens français, dans la vue sans doute de ternir la gloire de Charles de Mansfelt, lui ont attribué plusieurs actes blâmables et se sont même attachés à vouloir le flétrir en quelque sorte en faisant la description de défauts congénitaux, c'est-à-dire qu'il aurait apportés en naissant. C'est ainsi que de Tou raconte qu'il avait été boiteux toute sa vie parce qu'on lui aurait extirpé de la cuisse un nævus maternus imitant l'empreinte d'un lézard ou d'un autre animal; que des déréglements de jeunesse avaient été cause qu'il n'aurait pu devenir père; qu'un jour, transporté d'un accès de colère pour une bagatelle, il avait poignardé à un repas Henri Staupe, vieux colonel impérial, pendant que les convives étaient occupés à dire le Benedicite; etc. Nous ne faisons que transcrire ces accusations sans y ajouter plus de foi qu'elles n'en méritent dans la bouche de biographes évidemment ennemis.

Nous finirons cet article en copiant dans le manuscrit des Viri illustres l'article qui concerne ce personnage : « 1594. Carolus « princeps et comes Mansfeldiæ Petri Er- « nesti filius Luxemburgensis ex generali « Tormentorum Bellicorum Regis Hispa- « niarum in Belgio accitus a Rudolpho II « supremus militiæ cæsareæ in Hungaria « contra Turcam dictator illum vicit ad Stri- « gonium cruentissima et famosissima pugna « et id una cepit, mortuus triduo post et « corpus relatum Luxemburgum in pater- « num monumentum. »

Viri illustres, II, N° 144.—Schannat, Histoire du comte de Mansfelt, 21, sq.; et notes manuscrites ajoutées à cet ouvrage (l'exemplaire de notre bibliothèque).—Moreri, III, 74; V, 96.—De Feller, Dictionn. histor. litt M.—Wiegel. a Wiltheim, Disquisit. antiquar. histor. Luxemburg. II, c. 6 § 2.—Masen, 694 — Beatholet, VIII, 195.—Pirsart, I, fol. LXIX.

MANSFELT, *Charles de*, autre fils naturel de Pierre-Ernest, comte et prince de Mansfelt, gouverneur de Luxembourg. Il est né après le décès de la seconde femme de son père, lequel devait déjà alors être très âgé. Les historiens ne nous ont conservé aucune indication sur sa mère.

Charles de Mansfelt, qui ne fut jamais légitimé, s'adonna à l'étude et prit le bonnet de Docteur en Théologie ainsi que dans l'un et l'autre droits à l'université de Louvain, le 29 janvier 1614. Il se voua ensuite à la prêtrise et devint d'abord doyen de la collégiale de Notre-Dame à Yvois-Carignan, puis chanoine de Ste. Gudule à Bruxelles et vicaire-général, premier

Digitized by Google

chapelain des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, ainsi que grand aumônier des armées d'Espagne. A des connaissances aussi étendues que variées Charles de Mansfelt unissait une grande piété. Aussi fut-il en 1627, de concert avec Marguerite de Busbach (v. son art.), un des principaux fondateurs du monastère de la Congrégation de Notre-Dame à Luxembourg. Il donna pour premier établissement à cette maison religieuse l'hôpital que son père avait érigé près du Hund-Haus, dans la ville-basse dite Pfaffenthal : cet hôpital, comme on sait, n'avait pas subsisté faute de revenus suffisants pour son entretien. Les religieuses résidèrent en cet endroit pendant un an environ et se retirèrent en 1628 dans la ville haute, dans les bâtiments que les Dominicains venaient de quitter.

Charles de Mansfelt, qui fut aussi nommé le 27 septembre 1627 conseiller ecclésiastique près le conseil provincial de Luxembourg, est mort à Bruxelles au mois de janvier 1661, dans un âge assez avancé.

Nous avons de lui les ouvrages suivants : *1°*. Paratitla Decreti, seu de Jure Sacro in genere, deque Ecclesiasticorum moribus et officiis. 1616. — *2°*. Utriusque Juris concors discordia, quæ Canones cum Legibus pugnantes conciliantur. Luxembourg, 1619. — *3°* Clericorum Cœnobitica, sive de Canonicorum vita et origine. 1625. — *4°*. Exercitatio civilis ad Regulas Juris. — *5°*. Exercitatio civilis ad Breve Apostolicum Urbani VIII, de Constitutione et Potestate Delegati Apostolici in militia Belgica regii exercitus. 1638. — *6°*. Sacerdotis Breviculum venerationi Cleri sacrum. 1642. — *7°*. Castra Dei, sive parochia, religio et disciplina militum. 1642. — *8°*. Miles christianus.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres, dans l'article qu'il a consacré à ce personnage distingué, répète à peu près ce que nous venons de dire de lui : « 1648. Carolus a Mansfeldt Luxemburgensis, Nothus Petri Ernesti Principis et Comitis « Mansfeldiæ Gubernatoris Luxemburgensis, S. Theologiæ Doctor Decanus primo « Ivodii, deinde Bruxellis ad sanctam Gudulam et de Oratorio Serenissimorum « Archiducum ac Regis, Regium quoque « super Exercitum Hispaniarum in Belgio « Vicarius generalis in spiritualibus. Primarius et primus fundator Virginum congregationis Beatæ Mariæ Virginis Luxemburgi, quibus attribuit suum Mansfeldicum ut vocat Hospitale, clarus scriptis et « vitæ Clericalis de qua potissimum scripsit, « præstantia, Mortuus Bruxellis, renunciatus Præpositus Sti. Donati Brugis in « flandria. »

Fa Swertius, Athenæ Belgicæ, 169. — Viri illustres, I, N° 81. — Moreri, Supplément, III, 285, sq. — Manuscrits Cloots. — Wilh. a Wiltheim, Disquis. antiquar. hist. luxemb., II, c. 6. §. 3. — D. Calmet, Biblioth. lorr. — Notes manuscrites ajoutées à notre exemplaire de l'Histoire du comte de Mansfelt, par Schannat. — Manuscrits Merjai. — Bertholet, VIII, 64, sq. — Pierret, I, fol. LXIX. — Claren, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 148, 309, 372, 460. — Neumann, les auteurs Luxembourgeois, 28, sq.

MANSFELT, *Ernest de*, non Pierre-Ernest comme quelques biographes ont écrit erronément, était né fils illégitime de Pierre-Ernest, comte de Mansfelt (v. son art.).

Les auteurs varient sur la date de la naissance de ce personnage, les uns la fixant à l'année 1540 tandis que les autres admettent 1585. Tous s'accordent néanmoins à dénommer sa mère Anne, mais aucun n'a jusqu'à ce jour indiqué la famille de cette dame. Nous allons chercher à éclaircir et à établir ces deux points.

Il existe dans les collections de la Société archéologique de Luxembourg des lettres-patentes du mois de février 1591, par lesquelles le gouvernement de Philippe II, roi d'Espagne à Bruxelles, accordait la légitimité à trois enfants naturels de Pierre-Ernest comte de Mansfelt procréés avant mariage, d'Anne de Benzerædt : ces trois enfants sont dénommés Ernest, Anne et Charles.

Pour ce qui regarde la mère de ces personnages il n'existe donc plus de doute

Digitized by Google

à son égard, elle se nommait Anne Benzerædt ou plutôt de Benzerædt, famille luxembourgeoise originaire à ce qu'il paraît du fief noble de même nom ressortissant à la seigneurie de Mersch.

Quant aux supputations les plus raisonnables concernant l'année de la naissance d'Ernest de Mansfelt, nous dirons d'abord que dans les Patentes ci-haut rappelées et dont nous donnerons une copie à la fin du présent article, Ernest est dénommé le premier, puis vient sa sœur Anne, enfin son frère Charles. Or, il est admis que ce dernier ou le plus jeune des trois est né en 1543; il devient dès lors impossible que l'aîné ou Ernest soit né après 1540. Il ne l'est pas non plus avant cette année, vu que son père n'avait alors que vingt-deux ans tout au plus d'âge.

Quant au lieu de la naissance d'Ernest, nous ne pouvons le désigner d'une manière absolument précise: quelques auteurs dénomment Bruxelles, d'autres Malines, ajoutant ces derniers que sa mère aurait été originaire de cette dernière ville. Nous dirons simplement que pendant l'année qui a précédé la naissance de ce personnage le comte son père avait été soit à la cour de Bruxelles, soit occupé à faire le siége de Landrecies; son fils a donc pu naître soit à Bruxelles même soit à Malines, sans qu'à défaut de preuves ultérieures on puisse donner la préférence à l'une ou à l'autre de ces deux villes.

Cependant les auteurs ajoutent que Ernest de Mansfelt aurait eu pour parrain au baptême l'archiduc Ernest d'Autriche qui l'aurait fait élever à la cour de Bruxelles et dans la religion catholique. Le premier de ces faits ne peut être vrai attendu que l'archiduc est né quinze ans après Ernest de Mansfelt. Pour ce qui regarde le séjour de ce personnage à la cour de Bruxelles nous pouvons également élever des doutes, parce que de tels honneurs ne sont pas souvent accordés à un bâtard. Quoiqu'il en soit cependant, dès qu'il eut atteint l'âge où il se trouva capable de porter les armes il entra d'abord au service d'Espagne dans les Pays-Bas, passa ensuite à celui de l'empereur Rodolphe II et se distingua d'une manière brillante en Hongrie. A son retour le roi d'Espagne lui donna un régiment avec lequel il fit des merveilles au fameux siége d'Ostende en 1604.

Avant son départ de l'armée impériale, disent quelques historiens allemands, l'empereur voulant récompenser les grands mérites d'Ernest de Mansfelt ainsi que les bons services qu'il venait de lui rendre, lui aurait fait expédier des lettres-patentes de légitimation. Mais nous pensons pouvoir révoquer ce fait en doute en présence de pareil octroi lui accordé déjà par son souverain direct et treize ans auparavant, à moins que, suivant la judicieuse remarque de Mr de la Fontaine, il pouvait, après la mort de ses frères légitimes, nourrir l'ambition de succéder aux titres d'un prince allemand.

Son père, qui était venu à mourir pendant le siége d'Ostende, ne l'avait pas compris dans son testament, puisque dans cet acte il avait disposé de ses biens en faveur des princes de la maison royale d'Espagne. Cette circonstance, jointe à ce que l'on aurait rabattu de ses gages et à ce qu'on refusait de lui accorder un avancement ou des charges et des honneurs qu'il croyait avoir mérités ou lui être dus comme fils du prince-comte son père, parce que disait-il, on les lui avait promis, l'irrita contre le gouvernement qu'il taxait d'injustice et lui fit quitter le service d'Espagne, conservant toute sa vie dans le cœur une grande haine contre cette monarchie. Dans le dessein de se venger de ce passe-droit prétendu il embaucha trois cents chevaux des troupes que l'archiduc Léopold avait envoyées dans le pays de Juliers et vint faire des courses dans le Luxembourg, forçant la ville de Schleiden et la saccageant. Mais il fut fait prisonnier peu de temps après par le comte de Solms, et tout son monde passé au fil de l'épée, à la réserve

Digitized by Google

de quinze hommes seulement. Lorsqu'il fut rendu à la liberté il leva derechef trois cents chevaux et trois compagnies d'infanterie avec lesquels il ravagea de nouveau le pays, puis les frontières de l'Electorat de Trèves ainsi que la principauté de Stavelot, causant des maux incalculables partout où il passait. En 1609 il prit service sous l'archiduc Léopold qu'il quitta encore peu de temps après pour, en 1610, se ranger sous la bannière des protestants dont il adopta le culte et devint un ennemi aussi redoutable que puissant de la maison d'Autriche. Il servit également sous Charles-Emmanuel, duc de Savoie contre l'Espagne; et ce duc, pour récompenser ses services le créa marquis de Castelnuovo. Après la paix il alla en Allemagne avec deux mille hommes pour rendre service à Frédéric, électeur palatin qui l'envoya en 1618 en Bohême au secours de ceux qui dans ce royaume s'étaient soulevés contre la maison d'Autriche.

Les Bohémiens lui donnèrent à Prague la charge de Grand-maître de l'artillerie et de général d'infanterie. Il prit ensuite la ville de Pilsen le 21 novembre 1619 et fut mis à cause de ce fait d'armes au ban de l'Empire par l'empereur Mathias; mais les Bohémiens l'admirent au nombre des princes de leur pays.

De là il voulut joindre le comte de La Tour qui assiégeait Vienne; mais il reçut le 8 juin 1620 quelqu'échec près de Rotilitz, dans une rencontre avec Bucquoy, général de l'empereur. Il ne s'en déconcerta pas et se hâta de rassembler les débris de l'armée après la bataille de Prague ou du Mont-Blanc que les siens avaient perdue le 9 novembre de la même année, et continua seul la guerre. Cette même année encore les Bohémiens voulurent se donner un roi; et Ernest, comme membre des Etats de ce pays donna sa voix au duc de Savoie qui, à ce qu'il l'assurait, devait embrasser le culte protestant, comme lui-même il l'avait fait bien qu'il eût été élevé dans la religion romaine.

Vers le même temps encore les Bohémiens lui donnèrent le cloître de Codischau et deux petites villes avec quelques villages qui lui rapportaient un grand revenu. Cependant l'électeur palatin fut élu roi de Bohême; mais il perdit bientôt après ce royaume par la perte de la bataille de Prague (1620) où Ernest ne se trouva pas. Après cela il défendit longtemps les villes de Pilsen et de Thabor, et le roi Frédéric le nomma pour son général en Bohême; mais l'empereur mit sa tête à prix, promettant une grosse somme d'argent à qui le lui livrerait mort ou vif. Pilsen se rendit en 1621 et Ernest ne se trouvant pas en état de tenir tête au général Tilly se retira avec son armée dans le Haut-Palatinat sur les frontières duquel il battit quelques troupes de Tilly et de Wurtzbourg. Tilly marcha avec les troupes impériales et bavaroises réunies vers le Haut-Palatinat; mais Ernest se retira dans le Bas-Palatinat et dans l'évêché de Spire.

En 1622 il ravagea l'Alsace, assiégea sans succès la ville d'Elsas-Zabern et fut pour la seconde fois mis au ban de l'empire; ce qui ne l'empêcha pas de rentrer sur les terres de Spire. Après que le roi Frédéric eut joint son armée à la sienne ils battirent les bavarois près de Mingelsheim, prirent Ladenbourg d'assaut et secoururent Hagenau. Ces heureux succès reveillèrent le courage de ses troupes malgré qu'elles ne reçussent que très irrégulièrement leur paye, et les animèrent à le suivre promptement et de bon cœur. Il tomba aussitôt sur Louis, Landgrave de Hesse-Darmstadt qui tenait pour l'empereur et le fit prisonnier avec Jean son fils, mais il les relâcha presqu'aussitôt à certaines conditions qui furent acceptées. Il joignit ensuite son armée à celle de Christian, duc de Brunswic et évêque d'Halberstadt, traversa l'Alsace, la Lorraine et le Hainaut pour entrer dans le Brabant, parce qu'il voyait que les affaires de l'Union allaient mal et que d'ailleurs il ne trouvait aucun accès auprès de l'empereur à qui il avait vainement offert ses services à condition qu'il revoquât son ban.

Digitized by Google

Sa marche dans les Pays-Bas se fit dans un temps où l'on s'y attendait le moins, et s'exécuta avec facilité : mais les lieux qui se trouvèrent sur son passage s'en ressentirent terriblement parce que ses soldats ne vivaient que de butin et de pillage. Le duc de Bouillon se servit de l'occasion et voulut lui persuader ainsi qu'à Christian de marcher au secours des réformés.

D'un autre côté, l'approche de ces deux généraux ne donna pas peu d'inquiétude au roi de France. Le duc de Nevers chercha à les faire entrer au service du roi ; mais Ernest prit le parti de se rendre directement dans les Pays-Bas et trouva inopinément Gonsalve de Cordoue, général espagnol rangé en bataille derrière une hauteur près de Fleurus, dans le dessein de lui couper le passage. Les soldats de Mansfelt n'avaient depuis six semaines pas passé une seule nuit à couvert ; et, n'ayant depuis une quinzaine de jours point vu de pain ils avaient été contraints de se nourrir de fruits ; de façon qu'ils étaient exténués et bon nombre d'entre eux malades.

Cependant Ernest hazarda le combat et défit entièrement les espagnols qui perdirent leurs canons et leurs équipages. Cependant parce qu'on ne s'acharna pas à leur poursuite ils s'attribuèrent la victoire. Comme ses troupes manquaient de vivres il se hâta de gagner les Pays-Bas : il perdit beaucoup de monde en chemin, mais il arriva tout à propos pour assister à la levée du siége de Berg-op-Zoom assiégé par Spinola, ainsi qu'à l'infructueuse tentative du Prince d'Orange contre Anvers.

Pendant la même année, après avoir couru grand risque de se noyer il revint en Allemagne où chemin faisant il prit Dorsten ainsi que quelques autres villes de Westphalie et entra dans le comté d'Ost-Frise. Sur ces entrefaites Christian duc de Brunswic fut battu par Tilly, et son armée, entièrement débandée, prit service en Hollande. Mais comme le soldat était accoutumé au pillage on fut bientôt après obligé de donner leur congé à ces mercenaires : Herman-Otton, comte de Stirum, conduisit ceux qui voulurent continuer de servir en Ost-Frise vers Mansfelt qui leur permit toutes sortes d'insolences.

Tilly ayant voulu aller l'attaquer près de Stuckhausen le trouva si bien retranché qu'il ne put l'approcher. Mansfelt avait en outre reçu un secours de quelques mille français ; mais comme il n'avait point d'argent pour leur paye ils commencèrent bientôt à se mutiner et a commettre de grands désordres. Les habitants de la Frise orientale perdirent enfin patience et après avoir en vain demandé qu'on les débarrassât de ces fâcheux hôtes ils voulurent prendre les armes pour les chasser. Mais les Etats-Généraux engagèrent Mansfelt à quitter le Pays moyennant lui payant une somme de trois cent mille livres, et à congédier ses troupes. Il le fit, ne conservant que quelques jeunes gens, lesquels finirent également par se débander.

Il se retira en France où l'on craignait de plus en plus la puissance de la Maison d'Autriche, et pria le roi de vouloir soutenir l'électeur palatin, ce qui lui fut en quelque sorte promis. De là il passa en Angleterre où on lui fit une bonne réception accompagnée de riches présents et d'un brevet de général pour la présente guerre. Sur ce il fit ses préparatifs et repassa en Hollande avec quelque troupes anglaises qu'il remit au Prince d'Orange pour s'en servir à faire lever le siége de Bréda. La seconde fois qu'il alla en Angleterre il fit naufrage et courut grand risque de perdre la vie. Il se sauva néanmoins mais avec perte de presque tout son équipage.

En 1625 il retourna en Allemagne, ravagea l'archevêché de Cologne, se tint pendant quelque temps entre Hambourg et Lubeck et marcha enfin sur la Basse-Saxe où il se joignit au roi de Danemark. En 1626 il chercha à se rendre maître du fort qui est dans le voisinage de Dessau ; mais Wallenstein le repoussa avec de grandes pertes. Il fut plus heureux dans la Marche de Brandenbourg et ré-

Digitized by Google

solut de faire une diversion en Silésie et en Moravie, et même jusqu'en Hongrie.

Mansfelt était surtout porté pour Bethlem Gabor, prince de Transylvanie qui en ce moment se mettait en état de se défendre contre l'empereur. Il reçut sur ces entrefaites du roi d'Angleterre un secours de trois mille hommes et de celui de Danemark un autre de deux mille. A ces troupes vinrent se joindre un grand nombre de ceux qui avaient été chassés des états héréditaires de l'empereur, de sorte qu'il put se mettre en marche avec des forces considérables pour entrer en Silésie et passer jusqu'en Moravie, expédition qui fut très funeste à ces pays à cause que ses soldats, qui ne recevaient pas de solde, ne subsistaient que de pillage.

Les impériaux, sous la conduite de Wallenstein, s'étant mis à sa poursuite, il sut si bien prendre ses mesures qu'il gagna Jablonka, d'où traversant les montagnes il passa de la Moravie en Hongrie pendant que Wallenstein pensait le tenir enfermé. De Hongrie on envoya quatre mille chevaux à sa rencontre et Jean-Ernest, Duc de Saxe-Weimar vint également le joindre avec douze mille hommes. Mais Mansfelt s'étant aperçu que Gabor le trahissait, il lui remit son artillerie, et ses autres troupes au Duc Jean-Ernest ainsi qu'au général Carpezan, dans le dessein de se rendre à Vénise en passant par la Turquie, et de s'abandonner ensuite à sa fortune. Mais arrivé à Vracovitz, petite ville de la Bosnie, disent des auteurs tandis que d'autres nomment cet endroit Zara, il fut surpris par une maladie qui l'enleva le 20 novembre 1626. Son corps fut porté et enterré à Spaletto en Dalmatie, contrairement à ses derniers désirs, comme nous le verrons plus bas.

On rapporte que, sentant sa fin approcher il se serait fait revêtir de son uniforme de général, l'épée au côté, et qu'appuyé sur ses officiers il aurait rendu le dernier souffle, parce que, aurait-il dit, il ne convient pas qu'un général meure dans un lit. Quelques auteurs ont prétendu qu'il avait été empoisonné à l'instigation de ses ennemis.

Ernest de Mansfelt était un homme extraordinaire auquel il ne manqua rien pour être un grand capitaine : entreprenant au point de braver avec le plus grand sang-froid les dangers et les fatigues, il sortait toujours de ses défaites plus terrible qu'auparavant. Jamais général d'armée ne fut plus patient, plus infatigable, plus endurci au travail, aux veilles, au froid et même à la faim. Il montra constamment un grand esprit dans les négociations ; son éloquence était entraînante et sa ruse inépuisable. Comme il n'entretenait ses troupes qu'au moyen de vols et de pillage on a été jusqu'à le comparer à Attila.

On rapporte de lui que, ayant été instruit un jour de manière à n'en pouvoir douter, qu'un de ses plus grands affidés communiquait ses plans et ses projets au général autrichien, il ne parut pas s'en fâcher : il fit remettre au traître une somme de trois cents écus et le chargea de porter au général ennemi une lettre conçue dans les termes suivants : « Le porteur de cette « missive étant votre serviteur affectionné, « non le mien, je vous l'envoie afin que « vous puissiez profiter de ses services. » Comme il était toujours de la dernière exigeance envers ceux qu'il avait servis, les Hollandais ont dit de lui qu'il était capable de rendre de grands services à ceux qui l'employaient, mais qu'en revanche il les faisait payer bien cher : *Bonus in auxiliis, carus in pretio.* Enfin on dit généralement que ce fut Ernest de Mansfelt qui aurait introduit l'usage des dragons dans la guerre.

En rapportant les circonstances du décès d'Ernest de Mansfelt nous nous sommes conformé au récit que nous en ont livré les biographes de cet homme extraordinaire. Cependant nous devons ajouter ici une rectification quant au lieu où cet événement s'est passé. Cette rectification nous est devenue possible depuis que nous avons eu connaissance de son *testament militaire,* c'est ainsi que lui-même il nomme cette

Digitized by Google

pièce restée inédite jusqu'à ce jour et dont nous devons la communication à l'obligeance de Mr de la Fontaine père, ancien Gouverneur du Grand-Duché, Président actuel du Conseil d'Etat et l'un des fondateurs comme des membres effectifs les plus actifs et les plus instruits de la Société archéologique du Pays. Lui-même en a fait la découverte dans les archives anciennes de la maison de Wiltz. C'est une copie manuscrite contemporaine que nous nous croyons en devoir de faire imprimer à la suite de cette notice biographique à cause du grand jour qu'elle est destinée à jeter sur notre personnage. Cet acte a été dressé la veille de la mort du général Ernest de Mansfelt; il est daté de *Verona* près de Sauray en Bosnie.

« Au nom de la Saincte Trinité

« Nous Ernest Comte de Mansfelt Mar-
« quis de Castelnuovo et Boutigliers, Baron
« de Heldrungen et Cte gnal des Roys très
« Chrestien et de la grande Bretagne, sca-
« voir faisons a tous qu'il appartient par
« ce nre testament militaire, que nous sou-
« venans de nre mortalité, avons voulu
« ordonner ceste nre dernière volonté, la-
« quelle nous voulons estre gardée invio-
« lablement, après nre mort si le bon Dieu
« nous appelle de ceste vie, desirant qu'elle
« soit vaillable comme testament militaire
« encore que toutes les formalités des tes-
« taments solennels n'y soient point obser-
« vez, à cause des incommoditez du voyage,
« auquelles nous sommes pnt au service de
« noz maistés.

« Nous voulons doncques, que si Dieu
« nous appelle de ceste vie, auquel nous
« commandons nre ame, que nre corps
« soit transporté aux terres de la sérénis-
« sime République de Vénise et en icelle
« enterré, selon les honneurs et estats que
« le bon Dieu nous a donné en nostre vie.

« Pour le 2do Nous commandons que tous
« nos serviteurs domestiques qui sont nous
« en ce pnt voyage, soient payez et licen-
« tiez de leurs services les aultres qui sont
« demeurés en Hongrie seront semblable-
« ment licentiez et payez de nos hardes
« que nous avons laissé au Royaume d'Hon-
« grie.

« Pour le 3me que tous les debtes, pour
« lesquelles noz serviteurs comme nre com-
« missaire gnal et nre trésorier sont demeuré
« caution doibvent estre payez devant toute
« aultre chose.

« Pour le 4me. Nous subvenans des
« fidelles services que noz vieux serviteurs
« nre commissaire gnal Peblis le maistre
« de la Cavalerie Daniel de Rive, le Colo-
« nel Ferens, le li. Colonel Dezes de Ber-
« nadino, le quartier maistre de nre Ca-
« vallerie, le sieur de Batten et nre Tre-
« sorier général le capi. Dulbier lesquelz
« nous ont si fidellement servy en temps
« de necessitez, et danger, voulons qu'a
« chascun soit payé deux moys de paye et
« de mesme aux aultres que nous avons
« prins que nous en ce pnt voyage, nous
« voulons qu'il reçoivent aussi 2 moys de
« paye oultre ce que l'on leur doibt pour
« leurs descontes et a nre Cirurgien gnal
« 3 mois de paye pour se retraictes et au
« Reingraff 200 Reichsz. Dallers.

« Pour le 5me nous commandons à nre
« Commissaire gnal Peblis puis qu'il a en-
« tière cognoissance de tout ce que sest
« passé de temps que nous somes aux ser-
« vices de leur Majestez, principalement de
« ce que lon a traicte audt le prince de
« Transilvanie, où il a tousiours este pre-
« sent et sur quoy nous avons entreprins
« ce nre voyage de sen aller le plustost
« qu'il pourra après nre enterrement faict
« vers sa Majesté tres chrestienne, et en
« passant vers le duc de Savoye pour leur
« proposer de rendre conte de tout ce qui

Digitized by Google

« sest passé, ce que nous avons conclu « avec le prince de Transilvanie, et que « nous a esmeu de faire ce voyage, et nos « intentions, finalement tout ce qu'il scait « que nous voulions dire, representer et « proposer à leurs Maiestez et Altesse ains « que tout luy est bien cogneu, come ayant « assisté à ses affaires. A nre Tresorier « gnal le capitaine Dublier commandons « d'aller en Angleterre delivrer nre lre « Credentiale laquelle nous luy donnons « aussy bien qu'au colonel Peblis pour « France et Savoye, et dy proposer tout « ce que nre Instruction à luy donnee porte, « et qu'il tienne entierre correspondance « audt le colonel Peblis, durant le temps « qu'il seront en France et Angeterre pour « ces affaires, afin qu'il puisse adviser la « part où il sera necessaire lestat des af- « faires et procure ceq. toute aillet selon « que nous avons eu lintention durant nre « vie tant que faire se peut, tous deux au- « ront soing tant qu'il sera possible que « nos officiers et soldatz soient contents de « ce que l'on leur doib pour le service « faict aux couronnes de France et Angle- « terre soubs nre commandement, que nre « reputation soit conservée et les affaires « publicques maintenues. Le colonel Ferens « pendant leur voyage demeurera à Venise « pour adresser leurs lres au Prince de « Transilvanie et audt luy tenir correspon- « dance sur ces affaires aussy pour nego- « cier audt la serenis. Respub. selon les « instructions a lui donné. Les frais de ce « voyages come aussi la demeure du Co- « lonel Ferens seront prins de nre argent « que nous avons à Venise et de noz biens « que nous avons audt nous.

« Pour le 6me nous commandons que le « 1000 ducats que le Prince Transilvanie « nous a prestez soient incontinent après « leur arrivée à Venize restituées pour re- « tirer nre obligation.

« Nous voulons aussi que les C quians « Zureqs qui nous ont conduis par l'hon- « grie et de la Bosnie soyent honneste- « tement recompensés comme aussy les « gentilshommes hongroiz.

« Pour le 7me. Lon doibt payer au Lieu- « tenant Colonel Bellesgein un mois de « gage c'est-à-dire 1500 francqs ainsique « nous lui avons promis.

« Lon doibt tascher pour le 8me de te- « nir toutes noz truppes qui nous avons « laissé en Hongrie ensemble, jusques à ce « que l'on puis avoir ordre de nos Mais- « tres de ce qu'il desire qu'on face d'eux.

« Pour le 9me s'il y a quelque chose de « reste de noz biens personels Cq. ne sera « d'employé pour ce que nous avons or- « donné en ce nre Testament il doibt estre « pour payer nos officiers et soldatz avec « ce que nos maistres doibvent encor.

« Et si pour le 10me viendront encor « quelques aultres de noz Conditions ou « qui ont raisonnablement a prétendre sur « noz biens il doibt estre remis pour ce Cq. « le Roy de France et de la grande Bre- « tagne nous doibvent encore en vigueur « des traictez avec leurs maiestez.

« Pour 11me. Quand nre Commissaire « gnral et tresorier auront tant en France « qu'en Angleterre, la volonté de leurs « maiestes, il procederont avec noz troup- « pes selon icelle volonté le licention ou « leur donneront. Et si noz maistres de- « manderont contre des desniers quil nous « ont donnees come ilz ont esté employés « ils rendiront les dicts contes egalement, « come il appartient, et garderont en tout « nre honneur et reputaon representans a « nos maistres ma fidelité et realité pour « leur service.

« Finalement nous commandons a nre « commissaire gnal colonel Ferens et nre Tresorier destre executeurs de ce nre tes- « tament, et de faire tous ce que nous

Digitized by Google

« avons ordonnans ordonné en Iceluy, « comme ceux a qui nous transportons « toutes noz actions en les constituants « come heritiers pourveu quil facent tout « pour le bien de noz soldatz et public.

« En tesmoignage de mailleur asseurance « de tout cela nous avons confirmé en la « presence de li. Colonel Badenbourg et « de nre Cirurgien general Maistre Hansz « Jacob Anchat tout ce que dessus le temps « venant trop court pour plus ample con- « firmation, ce que est faict à Varona au- « près de Sauray en Bosnia estant sur mon « lict le 29/19 nonembre 1626 à quinct heures « du soir.

« Nous soubsignés suivant les intentions « de feu son Excellence Mons. le Prince « et Comte de Mansfelt Marquis de Cas- « telnuovo et Boutigliers Baron de Hel- « drungen nre gnal qui a tousiours travaillé « pour le bien public, et particulièrement « pour le service de leur Mejesté de Bo- « hême, declarons conformité de sa volonté « qu'apres l'enterrement de son corps et « le renvoye de la maison avec contente- « ment de ses serviteurs le tout sera remis « a sa Majesté de Bohême qui sera tres « humblement prié de prendre la protec- « tion de l'armée dressée seulement pour « son service et de prendre sur elle la « peine de retirer ce que se trouvera estre « deu de qui que ce soit afin que assignaons « faictes et signiez a plusieurs officiers et « serviteurs puissent estre payez a ceulx « qui les ont et que le rest soit employé « pour lentient de larmee et nouvelle levée « pour le renforcement d'Icelle. faict a « Venize le 15 de janvier 1627. C. J. Pe- « blis. Rh. Ferens. J. Dublier. »

Nous finirons enfin notre article Ernest de Mansfelt en produisant également une copie des lettres-patentes de légitimation de ce personnage ainsi que de sa sœur Anne et de son frère Charles (v. son art. et celui de son père, Pierre-Ernest, in fine), parce qu'encore ce titre n'a jamais été publié.

« *Lettres-Patentes du mois de février* « 1691 *par lesquelles Philippe II, roi d'Es-* « *pagne, à l'instance de son très-cher et féal* « *cousin etc., Messire Pierre-Ernest, comte* « *de Mansfelt, légitime ses trois enfants* « *naturels nommés* Ernest, Anne *et* Charles, « *procréés d'Anne Benzerædt.*

« Philippe, par la grâce de Dieu Roy « de Castille, d'Arragon, de Léon, des Deux « Siciles, de Jérusalem, de Portugal, de « Grenade, de Tolède, de Valence, de « Gallicie, de Maillorque, de Séville, de « Sardaine, de Cordule, de Corsique, de « Murcie, de Gènes, des Algarbes, de « Algezirre, de Gibraltar, des Isles de « Chmarrce et des Indes tant orientales « qu'occidentales, des Isles et terre ferme « de la mer Océane; Archiducq d'Austri- « ce; ducq de Bourgogne, de Lothier, « de Brabant, de Lembourg, de Luxem- « bourg, de Gueldres et de Milan; Comte « de Habspurg, de Flandres, de Artois, « de Tirol, Palatin et de Haynault, de « Hollande, de Zelande, de Namur et « de Zutphen; prince de Zwane; Mar- « quis du St. Empire de Rome; Seigneur « de Frise, de Salins, de Malines, des « villes et pays d'Utrecht, d'Oueryssel et « de Groningen, et dominateur en Asie « et Afrique, scavoir faisons à tous presens « et advenir que à l'instante requeste de « nostre très-cher et féal cousin chevalier « de nostre Orde, de nostre Conseil « d'Estat, Mareschal de nostre host, gou- « verneur et capitaine general de nostre « pays et duché de Luxembourg et comté « de Chiny, Messire Pierre Ernest Comte « de Mansfelt, nous avons de nostre cer- « taine science authorité pleine puissance, « de grace especialle, légitimé et légiti- « mons ses trois enffans naturels assavoir « Ernest, Anne et Charles procreez en « la personne de Anne Benzerædt fille « libre et non mariée comme il estait « semblablement, et deffault de

Digitized by Google

« leur naturalité aboly et effaché abolissons « et effachons par les presentes leur oc- « troyant et accordant par Icelles qu'ilz « puissent et pourront comme personnes « légitimes et habiles succéder en tous « biens meubles et immeubles et aultres « quelconques esquelz de droict et selon « les coustumes et usaiges de noz pays ilz « pourront succeder s'ilz nez et procreez « de leal mariaige et venir aux successions « de leurs père et mère, et aultres leurs « parents et amys, qui leur competent et « pourroient appartenir ci-après pourvue « toutes fois que à ce consentans leurs « parents et amys plus prochains de lig- « naige, et que aulcun droict ne soit « desja acquis à aultres. Et que en ce « cas ilz puissent et pourront avoir et « tenir pour eulx, leurs hoirs et succes- « seurs à tousjours tous les biens qui leur « adviendront et escherront desdictes suc- « cessions et que aultrement ilz acquerront « et d'iceulx biens ordonner et disposer « par testament ou aultrement ainsyque « bon leur semblera, ainsy que doresna- « vant ilz soyent receuz a tous honneurs « estatz offices et aultres faicts legitimes « reputez et tenuz comme s'ilz fussent « nez en leal mariaige, mesme que après « leur trespas iceulx de leur lignaige pro- « creez en leal mariaige leur puissent « succeder par droict d'hoirie en tous « leurs dicts biens heritages possessions « et aultres choses quelsconques acquiz « et à acquerir tout ainsy comme ils fe- « roient et faire pourroient s'ilz estoient « nez et procreez de leal mariaige, sans « que a cause de la dite bastardise ou « illegitimation nous ou noz successeurs « y puissions ou doyons quereller ou de- « mander aulcun droict en tems advenir, « nonobstant quelzcunques ordonnances, « statutz, droictz, constumes et usances « à ce contraires, a charge toutesfois que « lesdits Ernest, Anne et Charles en re- « cognoissance de ceste nostre presente « grace et legitimation seront tenuz payer « a nostre prouffict la et ainsy qu'il ap- « partiendra, certaine finance et somme « de deniers pour une fois sellon la faculté « et qualité de leurs biens à l'arbitrage « et tauxation de noz amez et feaulx « les president et gens de noz comptes « en Brabant, que commettons a ce, pour- « veu aussy que disposition que lesdits « Ernest, Anne et Charles feront et voul- « dront faire des dits biens immeubles ou « heritages ne soit au prouffrit de quelque « eglise monastere ou aultre main morte. « Sy donnons en mandement ausdicts de « nos comptes en Brabant qu'ils procedent « bien et deuement à la vérification de « de ces dites presentes, et à la tauxation « de la dite finance, et ce faict et la dicte « finance par eulx tauxée et arbitrée et « par lesdits Ernest, Anne et Charles « payée, à ceux de noz recepveurs qu'il « appartiendra, quy sera tenu en faire « recepte, et rendre compte, a nostre « prouffict, avecq les aultres deniers de « son entremise, ilz et tous aultres noz « justiciers officiers et subjectz presens « et advenir lui ne peult et polra toucher « .....

« ... les dits Ernest, Anne et Charles en- « samble leurs hoirs successeurs et ayans « cause procreez en leal mariaige, de « de cette nostre presente grace et legi- « timation et de tout le contenu en icelle, « selon et en la forme et maniere que « dict est plainement, paisiblement et per- « petuellement joyr et user, sans leur faire, « mectre ou donner ores, ny au tems « advenir aulcun trouble destourbier ou « empeschement au contraire en manière « quelconque. Car ainsy nous plaist-il. Et « affin que ce soit chose ferme et stable « a tousjours nous avons faict mectre nostre « seel a ces presentes, saulf en aultres « choses nostre droict et l'aultruy en « toutes. Donné en nostre ville de Bru- « xelles au mois de fevrier l'an de « grace 1591, de noz regnes assavoir de « Naples et Jerusalem le trente huitiesme, « de Castille, d'Arragon ..... et des « aultres le trente sixiesme. et de Portu- « gal le douziesme, Et au bout de la « dicte lettre escript en lettre italienne

Digitized by Google

« Pamele. Sur le reply de l'adicte lettre « escripte en parchemin estoit par le Roy, « et signé en paraphe Verreycken; et a « l'aultre part visa audq. le grand seel de « Sa Majesté en cire verde pendant de « soye rouge et verde. » (D'après une copie volante contemporaine, conservée dans les collections de la Société archéologique de Luxembourg.)

Schannat, Histoire du Comte de Mansfelt, 83, sqqq. —Les hommes illustres des Pays-Bas, II, 50, sq.— Moreri, V, 97. Et Supplément, II, 687, sq —De Feller, Dict. histor. litt. M.—Conversations-Lexicon; édit. 1824, VII, 483; édit 1826, II, 1048; édit. 1831.—Wilh. a Wiltheim, Disq. ant. hist. luxemb. II, c. 6. §. 2.—Courtin, Encyclopédie moderne, XV, 193.—Les belges célèbres, I, 442, sqqq.— Biogr. univ. XXVI. 507.

MANSFELT, *Pierre-Ernest, Comte et Prince de;* seigneur de Heldrungen, Chevalier de la Toison d'or, Maréchal des armées d'Espagne dans les Pays-Bas, Gouverneur et Capitaine général des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, troisième fils d'Ernest, comte de Mansfelt, seigneur de Heldrungen, et de sa seconde épouse, Dorothée comtesse de Solms, est né le 15, ou plus vraisemblablement le 20 juillet 1517, non 1519 comme plusieurs de ses Biographes l'ont avancé.

Le manuscrit des Viri illustres fait de ce personnage la mention suivante: « 1604. « Petrus Ernestus Mansfeldiæ princeps « et comes, exterus quidem, sed quia « per annos 59 Luxemburgensis Guberna- « tor est Ducatum quasi patriam sortitus, « collega et consors omnium prope victo- « riarum Alexandri Farnesii principis Par- « mensis. Sed inclytissimus victoria ad « Montconturium illi ab ipso Galliarum « rege adscripta mortuus Luxemburgi aô « 1604. et sepultus in templo ab se ibi- « dem condito conditusque mausolæo Regio « quam et urbem hortis plusquam regiis « ornavit. »

Pierre-Ernest de Mansfelt était très jeune encore lorsqu'il fut admis en 1528 à la cour de l'empereur Ferdinand I en qualité de page. Il conserva le même emploi auprès de Charles-Quint, successeur de Ferdinand. Ce prince n'ayant pas tardé à apprécier les mérites du jeune Mansfelt, le nomma son écuyer, bien qu'il ne fût âgé que de 18 ans.

Il venait seulement d'être élevé à cette charge auprès de l'empereur l'orsqu'il fut admis en 1535, à accompagner ce dernier à la conquête de Tunis dans laquelle il se distingua par son courage et son sang-froid à affronter les plus grands périls, à tel point, disent les annales, que loin de le prendre pour un conscrit qui faisait ses premières armes on aurait cru qu'il était un vieux militaire rompu au métier de batailleur. Aussi l'empereur, qui fut témoin de plusieurs de ses faits d'armes, voulut-il l'en récompenser au retour de l'expédition en le plaçant en 1543 à la tête d'une compagnie de cavalerie qui fut envoyée faire le siége de Landrecies dont l'armée française s'était emparée quelque temps auparavant. Nommé l'année suivante, 1544, lieutenant-colonel de cavalerie au régiment de Bréderode il se trouva au siége de St. Dizier.

Par patentes datées d'Arnheim, le 2 juillet 1545, Charles-Quint le nomma Gouverneur des provinces de Namur et de Luxembourg: il était alors âgé de 28 ans. Il ne conserva pas longtemps, paraît-il, le gouvernement du Namurois, tandis qu'il n'abandonna celui du Luxembourg qu'avec la vie. Le 9 janvier 1546 le même monarque conféra à Mansfelt l'ordre de la Toison d'or, au chapitre qu'il tint à Utrecht.

Mansfelt s'avança encore pendant la même année à la tête de cinquante cavaliers qui composaient l'avant-garde d'attaque dirigée contre Apremont, et mit en déroute un corps de douze cents français qui avaient voulu s'opposer à son passage. Ce coup hardi déconcerta tellement la garnison de la place qu'elle se rendit dès l'arrivée des assiégeants.

Après quelques années de repos la guerre se déclara de nouveau en 1552 entre l'empereur et le roi de France qui avait pris les armes sous prétexte que, comme allié de Maurice électeur de Saxe

et de quelques autres princes de l'Empire, il devait combattre pour rétablir la liberté en Allemagne. Le roi Henri II après s'être emparé des villes de Toul, de Metz, de Verdun et de Nancy qui lui avaient ouvert les portes comme à un prince ami qui ne demandait que le passage pour ses troupes, s'avançait par la Lorraine vers l'électorat de Trèves pour entrer ensuite dans le Luxembourg. La reine Marie, gouvernante des Pays-Bas pour Charles-Quint, soupçonnant les projets du monarque français, se mit aussitôt en devoir d'envoyer au-devant de lui une puissante armée qui devait arrêter ses projets. Le comte de Mansfelt à qui cette princesse avait donné le commandement d'une partie de ses troupes passa la Meuse et se rendit d'abord maître de Stenay, Montfaucon, Grandpré et de plusieurs autres places. Il aurait poussé ses conquêtes plus loin encore si Henri II qui s'était déjà avancé jusqu'à Francfort ne fut promptement accouru au secours de son royaume.

Les ravages qu'il commit en passant dans le Luxembourg où il forma le siége de Damvillers, de Montmédy et d'Yvois, forcèrent Mansfelt à quitter son armée victorieuse pour se jeter dans cette dernière place, une des plus importantes de son gouvernement. La vigoureuse résistance qu'il opposa d'abord au feu continuel des assiégeants sembla pendant quelque temps lui promettre la conservation du poste qu'il défendait. Mais ce courageux général, lâchement abandonné par une partie de sa garnison qui se mutina faute de paye, se vit bientôt contraint de se rendre à discrétion, le 22 juin 1552. Il fut emmené prisonnier de guerre et retenu en France pendant cinq ans, jusqu'à ce qu'il eut payé une énorme rançon qu'on exigea pour sa mise en liberté, rançon à laquelle le Luxembourg contribua pour une très large part. Philippe II qui avait succédé en 1556 à son père Charles-Quint, s'était de même fortement employé pour procurer la délivrance de son général.

Mansfelt rentra à Luxembourg le 18 mai 1557 et reprit ses fonctions de gouverneur qui avaient été successivement remplies pendant sa détention par le comte d'Egmond, Martin de Rossem, maréchal de Gueldre et Charles de Brimen, comte de Meughen.

Il était à peine de retour lorsque Philippe II le députa à la diète de Ratisbonne où il eut le bonheur de réussir complètement dans l'objet de la négociation dont il avait été chargé. De là il revint dans les Pays-Bas d'où il fut envoyé à l'armée commandée par Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, dans laquelle il se distingua en plusieurs rencontres à la tête de son régiment d'infanterie wallonne et de ses mille chevaux, et mérita d'être fait maréchal-de-camp au siége de Saint-Quintin: Anne de Montmorency, connétable de France, s'était mis en mouvement le 10 août pour secourir cette place lorsque Mansfelt vint l'attaquer à l'improviste et avec tant de vigueur qu'il le culbuta à tel point que Emmanuel-Philibert, qui s'avança en même temps avec ses troupes se trouva maître du champ de bataille. La déroute des Français fut même si générale, au rapport des mémoires militaires contemporains, qu'elle eût inévitablement entraîné après elle, non seulement la reddition instantanée de St. Quintin qui ne fut pris d'assaut que le 26 août, seize jours plus tard, mais encore la conquête de la France entière si Philippe II qui s'était rendu au camp avait su profiter de la victoire remportée par son armée.

Dans cette action Mansfelt reçut deux blessures. Cette bataille mémorable, dit de Thou, coûta la vie ou la liberté à l'élite de la noblesse française. Les soldats espagnols, ajoute le même auteur, ne connaissant pas la qualité de la plupart de leurs prisonniers, les vendirent à Mansfelt pour un vil prix. Alors celui-ci, pour se dédommager de l'énorme rançon à laquelle il avait lui-même été taxé lorsqu'il avait été pris à Yvois, usa de représailles envers ces captifs, en exigeant d'eux des sommes

Digitized by Google

immenses, que quelques-uns payèrent tandisque les autres n'ayant pas les moyens de se libérer, restèrent en prison où ils moururent : cet acte, qu'on blâmerait aujourd'hui, n'était à cette époque pas un fait extraordinaire. Le vainqueur, pendant la féodalité, était le maître absolu des prisonniers qu'il faisait à la guerre; il lui était conséquemment très libre de les taxer comme bon lui semblait; et ici Mansfelt pouvait bien, par cette espèce de dureté, montrer à la France combien elle aussi avait été dure à son égard. Cependant nous devons ajouter que le fait que nous venons de rapporter n'ayant d'abord été consigné que par de Thou, historien français, il est très possible qu'il ait été exagéré, en haine contre la gloire du général espagnol.

L'année suivante, 1558, le duc de Guise revint dans le Luxembourg où il prit Thionville par capitulation, le 22 juin, après quoi il forma le dessein de faire le siége de la capitale. Il s'était déjà avancé jusqu'à la vue de cette place avec trois mille chevaux et quelques régiments d'infanterie dans l'intention de l'investir lorsque Mansfelt qui y était enfermé avec une bonne garnison marcha au-devant de lui, culbuta ses troupes et le força à se retirer. La paix de Câteau-Cambresis ayant été conclue sur ces entrefaites, le 3 avril 1559, Mansfelt fut chargé de reprendre possession, au nom du roi d'Espagne, des villes de Thionville, Damvillers, Yvois et généralement de toutes les conquêtes que la France avait faites dans le Luxembourg.

Les Pays-Bas débarrassés pour un moment de la guerre à l'étranger, ne purent jouir de la paix à l'intérieur. Philippe II avait à son départ pour l'Espagne placé à la tête du Conseil de Marguerite, duchesse de Parme et gouvernante des Pays-Bas, le trop fameux Antoine Perrenote, évêque d'Arras, plus particulièrement connu sous le nom de Cardinal de Granvelles : ce personnage qui était détesté des grands et de tous ceux qui nourrissaient en eux l'amour de la patrie, n'était pas à beaucoup près l'homme qu'il aurait fallu pour cette haute position; mais Philippe II trop entier dans ses résolutions, fut sourd aux remontrances des personnes les plus influentes et ne voulut écouter aucune observation à cet égard, malgré qu'on lui eût démontré le danger imminent que sa couronne pourrait courir s'il persistait à le conserver à la tête des affaires. Des murmures, comme on sait, on en vint à une résistance ouverte, à la révolte disent les historiens d'alors, pour se débarasser du poids insupportable que le cardinal faisait peser sur tous par les mesures vexatoires qu'il faisait adopter. Mais ces événements déplorables et leurs suites n'appartiennent heureusement pas à notre Biographie, et nous nous hâtons de tirer sur eux un voile épais, pour reprendre le récit des faits et gestes de notre héros qui, quoique souvent, mais toujours indirectement enchaîné à ces événements tragiques, n'en fut jamais la cause, puisque tout en restant fidèle au souverain auquel il renouvela même son hommage en 1562 à l'origine des troubles qui ensanglantèrent les Provinces belgiques, il n'a jamais approuvé, comme nous aurons l'occasion de le voir, les mesures auxquelles Philippe II a cru pouvoir recourir pour étouffer la révolte.

Mansfelt se trouvait retiré à Luxembourg où il jetait les fondements de son palais qui devint dans la suite si splendide, lorsque la gouvernante des Pays-Bas le chargea d'aller prendre en Portugal et de conduire à Bruxelles la princesse Marie, fille d'Edouard et d'Isabelle de Bragance, et petite-fille d'Emmanuel roi de Portugal, pour la marier avec Alexandre Farnèse, duc de Parme, son fils. Après son retour à Bruxelles en 1566, il fut nommé gouverneur de cette ville, et la suivante, au mois d'avril il alla à la tête de seize cents hommes s'assurer d'Anvers dont il obtint de même le commandement.

Lorsqu'en 1567 la gouvernante résigna ses pouvoirs, Mansfeld fut encore chargé de l'accompagner jusqu'en Italie. Le duc d'Albe qui succéda à Marguerite de Parme, envoya en 1569 et sous le commandement

Digitized by Google

du gouverneur de Luxembourg un renfort de vingt-cinq bataillons et de deux mille chevaux à Charles IX pour combattre les Huguenots, dans cette malheureuse guerre civile connue sous le nom de Ligue, pendant laquelle le roi, qui aurait dû être le père de tous ses sujets sans exception comme sans distinction, a employé les armes des uns pour combattre les autres, soudoyant le frère pour assassiner son frère, et cela à cause d'une soi-disante dissidence dans les opinions religieuses, car en réalité la religion n'a été que le prétexte de ces honteux massacres tandis que l'ambition de quelques grands en fut le vrai motif. L'armée royale était campée dans la plaine de St. Clet, lorsque Mansfelt la joignit avec ses troupes auxiliaires espagnoles; et elle avait celle de la Ligue en regard. Dès que le général espagnol eut remarqué la position avantageuse de son parti il proposa de marcher droit à l'ennemi et de lui livrer bataille. Ce conseil fut adopté. Le choc, qui fut donné immédiatement, le 30 septembre, fut terrible et fit déjà présager la victoire complète que le roi Charles IX remporta trois jours après, le 3 octobre, près de Montcontour.

A ce jour les armées se trouvant de nouveau en présence, commencèrent par se canonner pendant quelque temps, après quoi elles en vinrent aux mains : les Huguenots se battirent avec un courage de lion et avaient déjà mis la cavalerie royale dans une déroute complète, lorsque Mansfelt avec une intrépidité à peine croyable fondit sur eux à la tête de ses wallons et les Suisses qui formaient l'aile droite, en fit une terrible boucherie et leur arracha décidément la victoire qu'ils croyaient déjà certaine. Ils laissèrent sur le champ de bataille dix mille morts sans compter les prisonniers, ainsi que leur matériel avec tout le bagage.

Charles IX qui devait cet éclatant succès au général espagnol, lui en témoigna sa reconnaissance dans une lettre où il le nommait *le Protecteur de sa couronne.*

Mansfelt avait pendant cette bataille célèbre reçu au bras droit une blessure grave qui le rendit estropié. Il retourna bientôt après dans son gouvernement de Luxembourg où il conserva un corps de deux mille chevaux destiné plutôt, disent les auteurs contemporains, à défendre la province contre les atteintes des révoltés des Pays-Bas — car ces malheureuses provinces étaient alors en révolution complète contre la tyrannie du duc d'Albe — que pour y maintenir par la force la fidélité due au prince. Et en effet, par sa sage administration le gouverneur avait su éloigner tout motif de mécontentement religieux parmi nos paisibles populations chez lesquelles l'attachement devenu proverbial à la foi de leurs pères avait du reste rendu absolument inutile la publication des édits inquisitoriaux du monarque espagnol.

Louis de Zuniga de Requesens, Grand Commandeur de Castille fut sur ces entrefaites (1572) envoyé dans les Pays-Bas pour succéder au sanguinaire et féroce duc d'Albe dont la mémoire restera à jamais exécrable parmi ces populations. Ce nouveau gouverneur général se hâta d'appeler Mansfelt à Bruxelles, le nomma membre du Grand Conseil-d'Etat et général de bataille.

L'état déplorable où les affaires se trouvaient dans le moment faisait un devoir pressant à ceux qui en obtinrent la conduite d'employer toutes leurs ressources pour les rétablir; et Mansfelt ne fut pas un des moins zélés ni un des moins capables pour arriver à ce but si désirable. Comme sa présence était jugée absolument nécessaire à Bruxelles et que conséquemment il lui était impossible de se rendre à l'armée, il leva à ses propres frais un corps de deux mille chevaux qu'il envoya dans la Gueldre pour renforcer les forces de Don Sanchez d'Avila : ce renfort ne contribua pas peu à la victoire que ce général remporta peu de temps après près de Moch sur Louis, Prince de Nassau (1574).

Cet avantage fut suivi de près, en

Digitized by Google

1575-1576, de la reddition de Zieriezée en Zélande.

Louis de Requesens gouverneur général des Pays-Bas étant mort sur ces entrefaites le 5 mars 1576, le Conseil d'Etat avait été chargé du Gouvernement en attendant l'arrivée d'un nouveau gouverneur, lorsque le 4 septembre le grand Bailly du Brabant à la tête de trois cents fusiliers vint faire irruption dans ce conseil qu'il emmena en prison au milieu des huées de la populace ameutée: Mansfelt était du nombre des prisonniers et resta avec ses collègues enfermé dans la maison des brasseurs jusqu'à l'arrivée de Don Juan, fils naturel de Charles-Quint, qui fut désigné pour succéder à Louis de Requesens.

Ce prince qui arriva le 4 novembre 1576 à Luxembourg pour prendre possession de son nouveau gouvernement, montra d'abord des intentions pacifiques; mais il refusa de se rendre à Namur pour entrer en négociation avec les députés des Etats des différentes provinces des Pays-Bas parce qu'il craignait, avec quelque fondement peut-être, pour sa sureté personnelle, tant l'état de ces provinces était déplorable, tandis que dans le Luxembourg tout était dans une tranquillité tellement parfaite que nos Etats ont pu placer sur le nouvel hôtel de ville qui a été construit sous le gouvernement de Mansfelt, ainsi entre les années 1545 et 1604, et qui de nos jours forme l'hôtel du Gouvernement du Grand-Duché, cette inscription mémorable autant qu'elle était flatteuse pour le grand homme qu'elle concernait particulièrement:

IN BELGIO OMNIA DUM VASTAT CIVILE BEL-
[LUM,
MANSFELDUS BELLO ET PACE FIDUS,
PERPETUUS ÆQUITATIS CUSTOS,
ÆQUISSIMI REGIS LEGATUS,
HANC PROVINCIAM IN FIDE CONTINET,
SERVATQUE ILLÆSAM
CUM SUMMO POPULI COMMODO ET HILARI SE-
[CURITATE.
UNDE MANSFELDI NOMEN
APUD GENTEM LUXEMBURGAM PER SÆCULA
CLARUM MANEBIT.

Cet éloge si vrai et si mérité, incrusté en lettres d'or sur une table en marbre noir, a disparu il y a bien longtemps déjà, parce que sans doute les luxembourgeois, ou plutôt les édiles de cette ville ont eu bientôt oublié un bienfait dont il ne leur était pas donné alors d'apprécier l'immensité, n'ayant pas connu les horreurs que les guerres civiles et religieuses entrainent à leur suite.

Don Juan, avons-nous dit, ne consentit pas à se rendre à Namur pour traiter avec les députés des Etats des Provinces des Pays-Bas, parce qu'il croyait avoir à redouter des attentats contre sa personne. Il convoqua en conséquence ces députés à Marche où il conclut avec eux le 12 février 1577 cet accord devenu fameux et connu sous le nom d'*Edit perpétuel*, qui confirmait la pacification de Gand, rompait les alliances et les confédérations tant offensives que défensives que les Provinces révolutionnées avaient faites pendant les derniers troubles avec des puissances étrangères et rendait la liberté aux membres du Conseil d'Etat. Cependant Mansfelt qui était du nombre de ces derniers, ne fut relâché que deux mois après ses collègues, et encore fallut-il l'intervention du roi de France pour procurer sa délivrance, tant la populace, mal informée, était irritée contre lui parce que sans doute elle était instiguée par les agents de Guillaume-le-Taciturne, par vengeance de ce qu'il avait obtenu la jouissance de la terre de Vianden et autres dans le Luxembourg, lesquelles avaient été saisies sur la maison de Nassau-Orange et séquestrées par ordre du roi d'Espagne.

Le nouveau gouverneur général fit son entrée à Bruxelles le 8 mai 1577 et chargea d'abord Mansfelt, en exécution des clauses de l'édit perpétuel, du soin de conduire hors des Flandres et du Brabant, par le Luxembourg, les troupes espagnoles, italiennes et bourguignonnes, lesquelles s'élevaient à trente mille hommes, pour les faire rentrer dans leurs pays respectifs. Il était en marche pour remplir cette commission lorsque Don Juan, forcé de fuir

Digitized by Google

dans le Luxembourg par suite des menées du prince de Nassau-Orange, le rappela promptement avec ses soldats pour venir à son secours. Mansfelt obéit, et dans les premiers jours de 1578 le gouverneur général se vit à la tête de vingt mille hommes qu'il conduisit vers les frontières de Brabant où il attaqua les confédérés le 31 janvier avec tant de vigueur près de Gembloux, qu'il les mit dans une déroute complète. Cette victoire fut suivie de près de la reddition de Louvain, Arschot, Sichem, Diest, Philippeville, Limbourg et de plusieurs autres places dont la plupart furent conquises par Mansfelt.

La mort inespérée de Don Juan, arrivée le 1er octobre de la même année 1578, mit fin à ses conquêtes. Mansfelt pleura sincèrement ce prince qu'il affectionnait beaucoup, tant à cause de ses grandes qualités qui furent longtemps méconnues, qu'en mémoire de l'amour qu'il avait jadis porté à son père.

Alexandre Farnèse, prince de Parme, lui succéda.

Les confédérés s'assemblèrent le 29 janvier 1579 à Utrecht et y conclurent le fameux traité-d'union qui servit plus tard de base à la République batave.

En arrivant dans les Provinces belgiques, Alexandre Farnèse avait voulu réduire les mécontents par les négociations ; mais ayant vu bientôt qu'il n'avait aucun succès à espérer par cette voie il eut recours aux armes et marcha d'abord contre Mæstricht dont il fit le siége. Mansfelt y assista et se distingua à son ordinaire. Après bien des peines et des péripéties sans nombre cette ville fut prise le 29 juin 1579 et livrée au pillage.

Après la reddition de Mæstricht Mansfelt fut envoyé avec un gros détachement dans la Gueldre. La promptitude qu'il mit à y appaiser les troubles lui permit de se diriger encore pendant la même campagne du côté du Hainaut et de l'Artois ainsi que vers les environs de Lille et de Douai. Pendant les premiers jours de décembre il se trouva devant Le Quesnoy dont il obligea la garnison à se livrer à discrétion, et il en fit pendre une partie avec le gouverneur qui s'était obstiné à défendre son poste. Deux jours après il emporta Commines et les trois mille hommes qui y étaient en garnison furent faits prisonniers de guerre. Ce hardi coup de main intimida si fort ceux qui gardaient le château de Varnesdonck qu'ils l'abandonnèrent précipitamment et sans attendre son arrivée. Il y mit deux cents hommes de garnison et s'achemina sans s'arrêter vers Courtray et Mortagne qui se rendirent par capitulation. De là il courut sur Lille d'où il chassa un détachement ennemi occupé à ravager les abords de cette ville et qui avait déjà mis le feu à quelques maisons du faubourg. Enfin il couronna cette campagne par la soumission de St. Amand.

Le gouvernement pour récompenser tant de succès, nomma Mansfelt gouverneur et capitaine général de cette partie des Provinces belgiques.

L'année suivante Alexandre Farnèse lui donna la direction du siége de Bouchain dans le Hainaut. Cette place quoique assez forte et située dans le voisinage de Cambrai dont les confédérés étaient les maîtres, ne se voyant pas en état de résister longtemps à la force des attaques des assiégeants, demanda à capituler et la garnison obtint des conditions favorables, parce que Mansfelt ne pouvait pas soupçonner la lâche perfidie du Gouverneur Villers qui, avant de sortir de la ville avait fait creuser dans plusieurs directions des mines qui ayant été mises en jeu renversèrent plus de cent maisons et ensevelirent une partie des habitants sous leurs ruines : cependant les espagnols n'en reçurent aucun dommage parce que marchant au pas lorsqu'ils entrèrent, l'éclat des poudres avait fait ses ravages avant leur arrivée.

De là notre héros marcha contre Nivelles dont la garnison se rendit le 5 octobre 1581 après trois jours d'attaque : Mansfelt en fit pendre une partie et accorda à l'autre la vie et la liberté. Le

Digitized by Google

gouverneur fut retenu prisonnier pour l'échanger contre la princesse de Nivelles que ce gouverneur avait faite prisonnière quelque temps auparavant lorsqu'il s'était emparé de cette ville par les confédérés.

Ayant enfin fait subir en 1582 à peu près le même sort à Vilvorde et rendu ainsi impossibles les courses des ennemis dans le Hainaut et la province de Namur, Mansfelt joignit ses troupes à l'armée d'Alexandre Farnèse et assista avec ce prince à la prise de Tournai et d'Audenarde après quoi il repassa en 1583 dans son gouvernement de Luxembourg pour donner la chasse à quelques régiments espagnols qui s'étaient révoltés faute de paye et qui commettaient des pillages dans ce pays.

Les mutins s'étaient retranchés près de St. Vith lorsque avec les garnisons des places voisines qu'il avait réunies il les attaqua le 21 août et en fit un horrible carnage, massacrant les uns et chassant les autres hors du Duché.

Mansfelt était à peine revenu dans ses foyers que sa présence dans les Pays-Bas redevint nécessaire pour aider à l'exécution des projets que le prince de Parme avait arrêtés après la mort de Guillaume-le-Taciturne qui fut comme on sait, assassiné le 10 juillet 1584, à l'instigation de la cour d'Espagne: il s'agissait en effet de récupérer Anvers. Le Gouverneur de Luxembourg mandé en diligence se rendit précipitamment à l'armée de Flandre qui s'était déjà emparée de plusieurs postes dans le dessein de serrer Anvers de plus près. Dès son arrivée Alexandre Farnèse lui donna le commandement d'une partie de ses troupes avec commission de s'assurer des frontières du Brabant. Il passa en conséquence l'Escaut à Rupelmonde sur un pont de bâteaux qu'il fit jeter sur le fleuve et vint camper à Stabrœch à quatre lieues de Lille. Il s'y tint retranché jusqu'à l'arrivée de Farnèse qui l'emmena à la conquête de Termonde. Cette ville qui se rendit après onze jours d'attaque livra un passage libre pour entreprendre le siége d'Anvers dans les règles.

Les confédérés qui connaissaient l'importance de cette ville, ne voulurent rien négliger pour s'en assurer la conservation. Ils conclurent en conséquence le 10 août 1585 avec Elisabeth reine d'Angleterre un traité par lequel cette princesse s'obligeait à leur fournir de puissants secours. Mais tous leurs efforts furent inutiles.

En effet, Farnèse avait pris toutes les mesures et les précautions imaginables pour assurer la conquête qu'il méditait. Il fit jeter sur l'Escaut ce pont remarquable, de deux mille quatre cents mètres de long, pour faciliter la communication des deux armées mais surtout afin d'empêcher les assiégés de recevoir les secours qu'ils attendaient: aux deux extrémités de ce pont il fit construire des forts dont l'un fut nommé la tête de Flandre et l'autre celle de Brabant. Mansfelt eut la garde de ce dernier. Ces ouvrages étaient destinés à mettre le pont hors de l'insulte des ennemis qui firent des efforts presqu'inouïs pour le détruire. Ces gigantesques constructions terminées il ne s'agissait plus pour réduire la ville, que d'emporter la digue de Cowenstein qui était défendue par treize forts. Farnèse donna le signal de l'attaque et fut le premier à mettre son ordre à exécution: il s'élança dans l'eau jusqu'à la ceinture, suivi des siens, et harcela l'ennemi dans ses retranchements pendant que Mansfelt secondait ses efforts avec toute la valeur possible, puisque repoussé deux fois avec perte il ne se déconcerta pas, rassembla à la hâte les débris de ses colonnes et revint à la charge avec la plus imperturbable intrépidité. La digue fut enfin forcée par lui après huit heures d'un combat des plus acharnés où périrent plus de deux mille hommes de part et d'autre.

Ainsi que les assiégeants l'avaient prévu, la prise de la digue emporta celle de la ville qui fut obligée de capituler le 17 août 1585 et après un an de siége.

On rapporte que le roi Philippe II ayant pendant le siége d'Anvers conféré au duc de Parme son ordre de la Toison d'or, ce prince ne voulut l'accepter qu'a-

Digitized by Google

près la reddition de la place; et que dès après la capitulation, avant même d'entrer dans la ville il fit prier Mansfelt de se rendre au fort St. Philippe placé en tête du pont qu'il avait fait construire, et que là il lui déclara qu'il voulait bien maintenant recevoir le collier de ses mains; « car, *ajouta-t-il,* l'ordre insigne que mon « souverain me donne ne saurait être ap- « pendu à mon col par des mains plus « dignes. »

L'avantage immense que les espagnols venaient de remporter par la prise d'Anvers les anima de plus en plus à poursuivre leurs conquêtes sur les confédérés. Farnèse se mit en conséquence en marche, accompagné de l'intrépide Mansfelt et alla en 1586 soumettre successivement Venloo et Grave; puis il vola au secours d'Ernest de Bavière électeur de Cologne. Mais sa présence y devint bientôt inutile puisque les factieux contre lesquels il se disposait à combattre étaient trop faibles pour pouvoir opposer une résistance sérieuse à tant de forces réunies. Alexandre Farnèse retourna donc dans les Pays-Bas d'où il avait projeté de joindre ses vaisseaux à la flotte dite l'invincible qui devait être destinée à investir l'Angleterre. Mais la défaite complète qui suivit cette entreprise obligea le gouverneur-général à diriger ses forces vers un autre point. Mansfelt avait été chargé du Gouvernement-général pendant l'absence du duc de Parme: il reçut encore l'ordre d'aller se mettre à la tête des troupes qui avaient été laissées dans l'électorat de Cologne, sous la conduite du prince de Chimay pour terminer la guerre dans ce pays. Mais ayant reçu en chemin la nouvelle de la réduction de Bonn avec la soumission de l'électorat entier, et ses troupes étant d'ailleurs encore en bon état il les dirigea vers la Gueldre, toujours sur l'ordre de Farnèse qui lui avait commandé de chasser la garnison de Wachtendonck (1588) parce qu'elle ne cessait de commettre des pillages dans les environs.

Bien que le succès de cette nouvelle expédition parût fort douteux à cause de la saison avancée et que d'ailleurs la place était abondamment pourvue de munitions et de vivres, le comte de Mansfelt qu'aucune difficulté ne rebutait, qu'aucun péril n'arrêtait, marcha à cette entreprise comme à une conquête assurée. Il fit d'abord investir la place et repoussa l'ennemi pendant plusieurs sorties jusqu'à ce que ses batteries fussent en état d'être mises en jeu pour battre les murs en brèche. De son côté le gouverneur de la ville ne se déconcerta pas; il faisait réparer de la nuit les dégâts que les assiégeants faisaient pendant le jour; et le siége aurait été traîné en longueur si Mansfelt, voulant en finir, n'avait employé les bombes qui venaient seulement d'être inventées. Presque toutes les maisons étaient déjà réduites en cendres par ces terribles projectiles et les souterrains enfoncés, que le gouverneur ne songeait pas encore à se rendre, lorsque les bourgeois craignant pour leur vie ainsi que pour le reste de leurs propriétés se révoltèrent contre la garnison et menacèrent d'ouvrir les portes aux assiégeants. Mais le Gouverneur les appaisa par de belles paroles; après quoi il commanda une nouvelle et vigoureuse sortie qu'il dirigea lui-même et dans laquelle il périt avec beaucoup des siens. Le reste de la garnison, qui n'avait pu se sauver qu'à grande peine, rentra dans la place et se rendit à discrétion, le 26 décembre 1588, après un siége de deux mois.

La conduite de Mansfelt, qui à l'âge de soixante-onze ans avait encore soutenu avec tant de fermeté de si pénibles travaux, plut tellement à Alexandre Farnèse qu'il écrivit expressément au Roi pour le lui recommander d'une manière toute particulière. Et cependant malgré ce grand âge qu'il avait lui-même reconnu au héros, il ne laissa pas que de le charger encore dès la campagne suivante (1589) d'un nouveau commandement dans une expédition dirigée contre Heusdin qu'il se contenta de bloquer jusqu'à ce qu'il eut pris Hemert. Mais comme il tenta simultané-

Digitized by Google

ment une surprise infructueuse contre Bommel, le fruit de son entreprise de ce côté fut perdu : En effet, l'ennemi ayant lâché toutes les écluses il fut obligé de se retirer et d'abandonner même quelques forts dont il s'était déjà rendu maître.

Ce revers ne déconcerta pas Mansfelt : il se jeta incontinent sur la ville de Sevenberg qu'il emporta avec le château après quelque résistance. Mais comme il ne put réduire le fort qui y était contigu et sans lequel ce poste était intenable, il l'abandonna, se bornant à la prise des châteaux de Heel et de Hemert. Il passa ensuite la Meuse pour entrer dans l'île de Thiel : mais la fortune qui semblait en ce moment prendre plaisir à traverser ses desseins excita ses troupes à la révolte pendant qu'elles étaient en pleine marche. Les espagnols en vinrent aux mains avec les italiens, et en un clin d'œil toute l'armée se trouva dans un désordre complet. Mansfelt accourut au milieu des combattants pour calmer les esprits, mais il ne put y réussir et il essuya même plusieurs coups de mousquets : force lui fut donc de conduire les mutins en garnison à Grave où il fit sévèrement punir les auteurs de la rébellion.

Malgré que la campagne de 1589 eût été à peu près infructueuse en gloire pour Mansfelt comme en profit pour la couronne d'Espagne, la renommée bien méritée du général luxembourgeois ne perdit rien de son prestige aux yeux du Gouverneur-général. Car lorsque ce dernier partit en 1590 avec une armée de dix-huit cents hommes au secours du roi de France il remit de nouveau à notre Comte les soins de l'administration dans les Pays-Bas pendant son absence.

Le peu de troupes qui étaient restées dans ces provinces ne purent être efficacement opposées aux entreprises du Prince Maurice de Nassau qui en définitive resta maître de la campagne après avoir repris Hemert, Elshout, Crevecœur, Ter-Heyden et Steenberg d'où il se dirigea avec trois mille hommes sur Dunkerque qu'il pensait emporter par surprise. Tant de progrès étaient faits pour alarmer le comte de Mansfelt qui se hâta de passer en revue trois régiments allemands qu'il chargea de tenir tête à l'ennemi. Mais ces soldats refusèrent d'obéir à moins de recevoir leur paie d'avance. Dans cette perplexité il crut pouvoir leur faire distribuer l'argent qui était destiné à la solde des garnisons de Zutphen et de Heerenthals, et ils marchèrent. Cependant la résolution qu'il avait été forcé de prendre, pressé qu'il avait été par les circonstances, ne manqua pas de produire un contre-coup fâcheux, en ce que les soldats de ces deux garnisons ne recevant pas leur paie menaçaient de se mutiner et de se livrer à des désordres dont les suites ne pouvaient être calculées d'avance. Mansfelt sut les contenir dans le devoir en leur promettant qu'au retour du Prince Gouverneur-général ils recevraient ponctuellement leur arriéré : ce qui fut exécuté en effet.

L'année suivante, 1591, Alexandre Farnèse marcha de nouveau au secours du roi de France et confia encore au comte de Mansfelt les soins du Gouvernement général des Pays-Bas. Tout y fut tranquille pendant son absence et aucun événement de marque ne se présenta, excepté quelques actes de brigandage commis par des mécontents contre lesquels Mansfelt envoya trois cents hommes de troupes qui les eurent bientôt mis à la raison.

En 1592 les confédérés mirent sur pied une nombreuse armée avec laquelle ils se rendirent maîtres de Cœvorden, de Steenwick, d'Ootmærsen et de plusieurs autres places sans que ni le Gouverneur-général ni Mansfelt pussent s'opposer à ces conquêtes ; et pour combler la mesure du désastre, Alexandre Farnèse lui-même vint à mourir à Anvers le 3 décembre. Le lendemain le comte de Fuentès s'étant rendu à Bruxelles s'empressa d'assembler le Grand-Conseil et proclama, en vertu des pouvoirs dont il était pourvu, le comte de Mansfelt Gouverneur-général des Pays-Bas, honneur qui jusqu'alors

Digitized by Google

n'avait été conféré qu'à des princes et princesses de sang.

Dès le 5 janvier suivant (1593) le nouveau Gouverneur-général fit publier un édit par lequel il était expressément défendu de payer à l'ennemi des contributions quelconques. Les confédérés frappés au cœur par cette mesure de haute politique destinée à leur ôter les ressources nécessaires pour solder leurs troupes, répondirent à cet ordre par la menace d'exiger les subsides par le fer et le feu, ce qu'ils auraient exécuté sans doute si Mansfelt n'avait pas cédé en révoquant son ordonnance pour laisser le tout dans le statu quo précédent. Il leva sur ces entrefaites une armée de quatre mille hommes dont il donna le commandement au comte de Berlaimont qu'il envoya contre Philippe de Nassau qui faisait des courses continuelles dans le Luxembourg et le Limbourg; mais il fut bientôt obligé de rappeler une partie de ces forces pour s'opposer au dessein des ennemis qui, ayant fait mine d'attaquer Dunkerque vinrent le 28 mars investir Gertruydenberg par terre et par mer. Le Prince Maurice qui conduisait ce siége fit d'abord travailler en même temps aux lignes de circonvallation et de contrevallation, et fortifia les unes et les autres avec tant d'art et de précaution qu'il sut mettre en peu de temps son camp à l'abri de toute insulte.

De son côté Mansfelt convoqua à Anvers un grand Conseil de guerre dans lequel on arrêta les mesures qu'on jugea nécessaires et utiles pour venir au secours de la place assiégée; et le 6 mai il se mit lui-même à la tête de onze mille hommes avec lesquels il vint camper le 26 du même mois à Osterhout en vue du quartier de Maurice. Il commença par faire exécuter à ses troupes des marches et des contremarches presque continuelles, dans l'espoir d'attirer l'ennemi au combat; mais comme après plusieurs jours de ces manœuvres il vit qu'elles ne produiraient pas l'effet espéré il résolut d'attaquer le prince dans ses retranchements mêmes. A cet effet il fit demander dix pièces de canon de gros calibre au comte de Fuentès qui se tenait à Anvers. Mais celui-ci, on ne devine pas pour quel motif, ne lui en envoya que deux. Mansfelt en les voyant arriver, dit tout en colère et comme animé d'un esprit prophétique : « si Fuentès veut remettre « Gertruydenberg entre les mains de l'en- « nemi j'en serai l'innocent spectateur. » Et en effet l'événement vérifia ses prévisions; car après avoir tenté plusieurs fois mais sans succés de donner des secours aux assiégés ceux-ci se virent contraints de capituler le 24 juin, après une vigoureuse résistance.

Mansfelt qui ne dut cet insuccès qu'à une secrète jalousie de Fuentès, ne décampa de devant les lignes ennemies que le lendemain de l'occupation de Gertruydenberg. Il marcha sans perte de temps vers l'île de Bommel dans le dessein de reprendre Crevecœur, fort situé sur la Meuse à l'embouchure de la Deise. Mais ayant été repoussé trois fois avec grande perte il se retira le 6 juillet vers Vliemen et Engelen, et ne pensa plus qu'à assurer la conservation de Bois-le-Duc.

La bourgeoisie de cette ville était alors divisée en factions, ce qui fut cause que les troupes qu'il y envoyait en garnison ne furent point admises. Tout ce qu'il put obtenir fut d'y faire entrer son artillerie. Il laissa cependant une partie de cette artillerie autour de la place pour la couvrir contre les insultes de l'ennemi et vint lui-même camper à Os.

Le fort qu'il fit élever en même temps à Orthen, afin de mieux tenir la garnison de Crèvecœur en bride, alarma les habitants de Bois-le-duc qui se crurent à la veille de se voir en proie à l'un ou à l'autre parti. Dans cette pensée ils firent une vigoureuse sortie, démolirent le nouveau fort et obligèrent les troupes qui campaient autour de la ville à se retirer. Mansfelt qui se trouvait en ce moment en Frise où il était allé amener des secours, ne put punir cet acte de témérité inconsidérée. Il

Digitized by Google

laissa le général Verdugo (v. son art.) qui devint son gendre, dans la Frise afin d'y maintenir la tranquillité et revint en diligence à Bruxelles où des troubles avaient éclaté parmi les troupes espagnoles qui se plaignaient de ne pas recevoir leur paie.

Les brigandages que ces mutins exerçaient dans le Hainaut et dans l'Artois furent même cause que Mansfelt se trouva dans l'impossibilité d'arrêter les courses du comte de Solms dans le pays de Wæs, ni de tenir tête à l'armée du prince Maurice de Nassau. Il chercha cependant à opposer la ruse à la force ouverte, et fut sur le point de se voir maître de Zierickzée, par intelligence avec un traître qu'il avait su gagner : mais ce dernier ayant été fait prisonnier son espérance fut trompée.

Sur ces entrefaites Philippe II avait conféré le Gouvernement général des Pays-Bas à l'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe. Dès que Mansfelt en eut reçu la nouvelle, il alla à sa rencontre jusqu'à Luxembourg où il le reçut avec toute la magnificence possible, le 17 janvier 1594, lui remit ses pouvoirs et l'accompagna à Bruxelles d'où il revint bientôt dans son gouvernement pour s'opposer aux projets du roi de France qui, secondé par les troupes auxiliaires du prince Louis de Nassau, méditait d'envahir la province. Aussitôt après son arrivée il envoya aux frontières un corps de quatre cents suisses que le nouveau gouverneur-général des Pays-Bas avait mis à sa disposition.

Cet acte de prudence, qui valut à Mansfelt le titre de prince du Saint-Empire, pour lui et ses descendants de l'un et de l'autre sexe, que l'empereur Rodolphe II lui conféra par Patentes datées de Prague le 4 mars de la même année 1594, était destiné à garantir le pays contre toute attaque à l'improviste.

L'année suivante les Pays-Bas perdirent encore une fois leur Gouverneur-général par le décès de l'archiduc Ernest qui mourut en février 1595. Le comte de Fuentès fut chargé de l'intérim jusqu'à l'arrivée du Cardinal-Archiduc Albert d'Autriche. Mansfelt conduisit ce prince à Luxembourg à la tête de cinq compagnies de cuirassiers et de mille lances. Il fit son entrée solennelle à Bruxelles le 11 février 1596.

Les progrès que l'archiduc fit d'abord en Picardie malgré la rigueur de la saison et les forces que la France lui opposait furent d'heureux présages pour son gouvernement futur. Mansfelt l'accompagnait en qualité de maréchal de camp lorsque le maréchal Biron, voulant profiter de son absence pour tenter une surprise contre la ville de Luxembourg, investit cette place pendant une nuit profonde et tenta d'en escalader les murs le 17 novembre 1597. Mais la vaillance de la bourgeoisie qui se réunit à la faible garnison commandée par Jacques de Raville sut déjouer ses projets et culbuter son monde. Dès que Mansfelt eut reçu avis de cette glorieuse défense il se hâta d'en faire un rapport détaillé à l'archiduc qui écrivit le 10 décembre 1597 une lettre très-flatteuse à ces courageux défenseurs de leur cité.

La paix ayant été conclue sur ces entrefaites, Mansfelt revint en 1599 dans son gouvernement à Luxembourg où il attendit le retour de l'archiduc Albert qui était allé en Espagne épouser l'infante Isabelle-Claire-Eugénie : cette princesse, fille de Philippe II, apportait pour dot les Pays-Bas et la Bourgogne que son père lui avait cédés en toute souveraineté par acte du 6 mai 1598.

Mansfelt alla au-devant des nouveaux-mariés qu'il reçut à Luxembourg le 21 août 1599, à la tête de toute la noblesse du Pays, au milieu d'une haie formée par la bourgeoisie rangée sous les armes et au bruit de l'artillerie des remparts. Le lendemain il y eut fête et grande réception dans son palais, à Clausen, faubourg de Luxembourg ; puis il accompagna ses augustes hôtes jusqu'à la frontière du Brabant.

Revenu dans la capitale du pays, Mansfelt y vécut tranquillement jusqu'en 1602 où, ayant fait défense aux habitants du

Digitized by Google

Luxembourg de payer des contributions à l'ennemi, le comte Louis de Nassau y pénétra à la tête de mille chevaux et de douze cents fantassins, mettant tout à feu et à sang. La ville de St. Vith qu'il avait d'abord attaquée, s'était déjà rendue par capitulation, le 11 novembre (1602), et avait été obligée de payer une rançon de trente-deux mille écus afin d'être préservée du pillage et de l'incendie dont le prince Nassauvien l'avait menacée en cas de refus. Bastogne, Marche, St. Hubert et plusieurs autres petites places étaient menacées de subir le même sort si elles n'avaient pas été mieux défendues par leurs habitants auxquels les paysans des environs étaient venus se joindre. Enfin les troupes hollandaises après avoir rapidement étendu leurs ravages jusqu'aux portes mêmes de Luxembourg, prirent le parti de se retirer emmenant avec elles un butin considérable avec plusieurs ôtages, sans que Mansfelt eût pu s'y opposer à cause de la faiblesse de sa garnison et de la lenteur que les secours qu'il avait demandés dans les Pays-Bas mettaient dans leur marche: Ces troupes auxiliaires commirent même sur leur passage, disent les chroniques contemporaines, de plus grands désordres que l'ennemi, parce qu'elles ne recevaient pas leur paie assez régulièrement.

Dans ces conjonctures déplorables Mansfelt crut devoir faire son testament le 2 décembre de la même année 1602. Par cet acte il légua ses tableaux, ses statues et les plus riches meubles de son palais à Philippe III, roi d'Espagne, et le palais même à l'archiduchesse-infante Isabelle-Claire-Eugénie: Cependant comme cet édifice était chargé de plusieurs dettes assez considérables la princesse refusa le legs qui, étant resté abandonné et sans entretien, ne tarda pas à tomber en ruines.

Enfin ce grand homme mourut le 22 mai 1604, à cinq heures du soir, à l'âge de 86 ans, 10 mois et 2 jours, avec la réputation d'un des plus vaillants généraux et des plus expérimentés administrateurs de son temps. Son corps fut embaumé et resta exposé sur un lit de parade pendant huit jours, c'est-à-dire jusqu'au 1er juin où les États et la noblesse du Pays procédèrent à son inhumation avec toute la pompe qui était due aux hautes qualités comme aux éminentes dignités du défunt.

Comme toutes les bouches dans le Luxembourg ne prononcent encore aujourd'hui le nom de cet éminent personnage qu'avec un religieux respect, il nous sera bien permis de nous étendre dans son article, en rapportant tout ce que nous avons pu recueillir sur son compte. C'est ainsi que nous donnerons ici le récit de l'ordre de sa pompe funèbre, la description de son mausolée et finalement des indications sur ses alliances et ses enfants.

L'ordre du cortége funèbre a été le suivant:

1° Cinquante-deux bourgeois rangés deux à deux et portant des cierges allumés.

2° Les ordres religieux de la ville, savoir: les récollets et les dominicains; puis environ soixante-dix prêtres séculiers; enfin les bénédictins de Munster suivis de leur abbé, le Père Pierre Roberti et le Père Jean Bertels, abbé d'Echternach.

3° Les domestiques de la maison du défunt, en grand deuil.

4° Le premier cheval de bataille, couvert de drap noir et conduit par Herman de Larochette et par Philippe de Waldeck.

5° La bannière de la province de Luxembourg, portée par Théodorie de Lonzen, dit Roben.

6° L'écusson de la Maison de Mansfelt, porté par Geoffroy de Hœngen de Wassebourg.

7° Les éperons d'or, portés par Ernest de Munichausen.

8° Le casque et les gantelets de fer, portés par Charles de Munichausen.

9° L'épée dans le fourreau, portée par Michel de Wopersnow.

10° La cotte d'armes, par Gérard, baron de Schwartzembourg.

Digitized by Google

11° Le bâton de commandeur, par Pierre, baron de Brandenbourg.

12° Le second cheval de bataille, conduit par Pierre-Ernest de Larochette et par François Du Mont.

13° Le troisième cheval, conduit par Guillaume de Hattstein et Jean-François de Raville.

14° L'épée de commandement, portée par Salentin Faust de Stromberg.

15° La couronne de prince, portée par Godefroy d'Eltz.

16° Le collier de la toison d'or sur un coussin de velours noir, porté par Eustache de Munichausen, seigneur d'Esch-sur-la-Sûre.

17° Le corps, dans un cercueil de plomb, porté par : *a*. Bernard de Metzenhausen, seigneur de Linster ; *b*. Oswald de Larochette, seigneur de Mersch et de Heffingen ; *c*. Charles de Daun, seigneur de Sassenheim ; *d*. Engelbert d'Autel, seigneur de Bertrange ; *e*. Jean-Henri Schloder de Lachen, seigneur de Schœnfeltz ; *f*. Jean-Frédéric de Gondersdorf, seigneur de Neuerbourg ; *g*. Frédéric de Stein ; *h*. Nicolas de Laittre ; *i*. Ernest Fock, de Heisdorf.

Aux deux côtés marchaient trente-six personnes, toutes couvertes de deuil et tenant en main des flambeaux allumés.

18° Le président et les membres du Conseil provincial, précédés de dix huissiers.

19° Le prévôt de la noblesse.

20° Le bourgmestre de la ville, les échevins et les gens de la justice.

21° Douze hallebardiers suivis de deux cents bourgeois avec les armes traînantes.

Les restes mortels du héros furent déposés à côté des corps de ses deux épouses et de deux de ses fils qui étaient morts avant lui, dans le caveau qu'il avait fait pratiquer sous la chapelle annexée, du côté de l'Orient, à l'église des récollets, la plus vaste et la plus belle de la ville de Luxembourg.

Cette chapelle, construite par ordre de Mansfelt en 1586, avait un bon tableau représentant la résurrection, peint par Martin de Vos, d'Anvers. Le fondateur y avait attaché un capital de deux mille florins de Brabant, dont les revenus étaient destinés à un anniversaire à perpétuité et à une messe haute à chanter le jeudi de chaque semaine.

Au centre de cette chapelle se trouvait placé le mausolée du comte de Mansfelt. C'était un bloc de marbre noir, de six pieds huit pouces de long sur cinq pieds et quatre pouces de large et trois pieds quatre pouces de haut, sur lequel se trouvait couché sur une natte, roulée en haut pour former coussin, le prince Pierre-Ernest entre ses deux femmes, Marguerite de Brederode et Marie de Montmorency. Ces trois figures, d'un beau travail, étaient en bronze et plus que de grandeur naturelle. Le comte était vêtu à la mode des capitaines espagnols de son siècle : il avait les cheveux courts et la barbe à l'espagnole, la couronne de prince sur la tête, portant une fraise au col et couvert de son harnachement sur lequel était passé le manteau avec pélérine en hermines. Sur la cuirasse on voyait le collier de la toison d'or. Il portait sa main droite à la tête et la gauche à un coutelas ou couteau-poignard pendu à la ceinture. A ses pieds (la jambe droite était un peu relevée) se trouvait un lion supportant dans une de ses griffes les armes de la maison du défunt. A droite et à gauche on voyait son casque et ses gantelets.

Ses deux épouses étaient couchées de même et dans l'attitude du sommeil. Elles portaient des couronnes princières, des fraises ainsi que des robes à manches longues et étroites allant jusqu'aux poignets. A leurs pieds se trouvaient des chiens, symbole de la fidélité conjugale. Les figures, dit-on, étaient faites d'après nature et très ressemblantes.

Aux quatre coins du cénotaphe se trouvaient des piédestaux en marbre noir, supportant des pleureuses en marbre blanc. Les côtés étaient ornés de bas-

reliefs en bronze. Sur le derrière Charles, un de ses fils naturels et aumônier de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie (v. son art.), avait fait graver en lettres d'or sur une table en marbre noir, l'épitaphe suivante :

D. O. M.
QUI TUMULUM VIDES, VIRUM COGITA
HIC, ILLO MAJOR EST
PETRUS-ERNESTUS,
S. R. I. PRINCEPS,
MANSFELDIÆ COMES, EQUES VELLERIS [AUREI :
EX EA STIRPE, QUÆ ET SERIEM CÆSARUM [AUXIT.
AD ARMA EIT IMPERIA NATUS
SUB CAROLO CÆS., PHILIPPO REGE, AL- [BERTO ARCHID.
NUNC PROELIANDO, NUNC REGENDO FELIX
EUROPÆ IN SE OCULOS CONVERTIT.
CONDÆO PROFLIGATO, TITULUM SERVATÆ [GALLIÆ
A CAROLO IX ACCEPIT.
ANTWERPIA CAPTA TANTÆ VICTORIÆ SOCIUS
A FARNESIO AGNITUS.
HONORES ADJUNGO SED MAXIMOS
PROVINCIÆ LUXEMBURGENSI ANNIS LIX [PRÆFUIT.
EXERCITUS REGII MARESCHALLUS CONTINUO [FUIT
ETIAM SUMMUS BELGICÆ GUBERNATOR
POSTQUAM III VICES SUMMI GESSIT.
ANNIS NATUS LXXXV. LUXEMBURGI
OBIIT VIII. KALEND. JUNII
CIↃ IↃ C IV.

Carolus Mansfeldius F. paterno tumulo hanc memoriam inscripsit.

Pour ne pas interrompre le fil de la narration nous continuerons ici le récit du sort de ce monument qui coûta soixante mille livres et qui aurait dû rester à toujours cher au peuple luxembourgeois comme à ses gouvernants, tant à cause des bienfaits qu'il était destiné à rappeler sans cesse à notre souvenir que des grandes leçons de bravoure et de fidélité à son souverain de même qu'à sa religion que ce personnage éminent entre tous a livrées pendant sa longue et glorieuse carrière.

Lorsqu'en 1684 Louis XIV vint à Luxembourg après la prise de cette ville, ce monarque fit d'abord enlever du tombeau de Mansfelt les quatre pleureuses qui se trouvaient aux coins du mausolée, de même que les bas-reliefs en bronze qui en ornaient les faces : ce vol national, ajoute-t-on, aurait été poussé plus loin, puisque le conquérant avait l'intention de faire transporter le monument entier à Paris, si le maréchal de Créquy ne l'avait pas détourné de cette profanation sacrilége en lui représentant les éminents services que Mansfelt avait rendus à la France.

Le monument resta en cet état jusqu'à l'entrée des troupes de la République française à Luxembourg, le 7 juin 1795 et la suppression des monastères qui en fut la suite. Il subit alors le sort de tant d'autres sépultures remarquables de la capitale : la chapelle qui le renfermait, aussi bien que l'église des récollets elle-même furent d'abord fermées. Cette chapelle fut démolie en 1806 et l'église changée, partie en magasin militaire et partie en entrepot public. Le caveau qui servait d'asile aux cinq momies dont nous avons parlé, fut profané et les corps dispersés, détruits!!! Un bourgeois de la ville, nommé Herman, doit avoir enlevé le segment supérieur du crâne du comte-prince Pierre-Ernest de Mansfelt et l'avoir conservé. De ses mains cette relique nationale du grand homme entra en la possession de M. le pharmacien Heldenstein, Bourgmestre actuel de la ville de Luxembourg et ce dernier en a fait cadeau au Prince-Landgrave Louis de Hesse-Hombourg, pour lors gouverneur militaire de la forteresse fédérative : Depuis cette époque on a perdu la trace de ce dernier reste du héros.

D'un autre côté les statues de Mansfelt et de ces deux femmes avaient déjà été arrachées du sanctuaire où elles avaient été consacrées par la religion, et reléguées d'abord dans le couvent même des récollets d'où elles ont été transportées plus tard dans un corridor du monastère de la congrégation lorsque la bibliothèque dépar-

Digitized by Google

tementale y fut établie. C'est là que les commissaires français délégués pour envoyer aux musées de Paris les monuments des départements conquis les ont vues. Ces Messieurs, effrayés peut-être par leur poids énorme, ou plutôt mus par un je ne sais quoi de respect religieux ont négligé de les faire enlever, déclarant pour justifier leur conduite, que ce travail n'égalant peut-être pas en mérite les chefs-d'œuvre qui étaient réunis dans ces collections, ce monument pouvait rester à Luxembourg. C'est ainsi qu'alors elles ont été conservées au Pays pour lequel aussi elles devaient avoir le plus grand prix par les beaux souvenirs qu'elles rappelaient.

Cet état des choses dura jusqu'en 1804 où la gendarmerie ayant été casernée dans les bâtiments de la congrégation, le préfet Lacoste qui vraisemblablement ne se souciait guère de l'histoire ni des grands hommes des temps passés, demanda au ministre de l'intérieur à Paris, l'autorisation d'en faire faire l'adjudication en présence du directeur des domaines, pour en attribuer le produit à des réparations à l'hôtel de la préfecture. Dans son rapport, le préfet s'exprime ainsi : « Trois statues « informes de fonte, qui représentent un « comte de Mansfeld et ses deux femmes, « ..... masses ..... qui n'ont d'autre va- « leur que celle de la matière ..... J'ai « eu occasion de voir par moi-même et « avec quelques amateurs des arts, ces « monuments grossiers » etc.

Dans sa réponse en date du 5 floréal an XII (25 avril 1804), le ministre Chaptal a montré que, si même ces bronzes n'avaient peut-être pas de valeur artistique, comme le préfet désireux d'en employer le produit à embellir son habitation, voulait l'insinuer, ils pouvaient cependant en avoir une d'un autre genre. Voici cette réponse : « Il est possible, ainsi « que vous le prétendez, que ces statues « soient sans mérite ; mais il est du moins « très probable qu'elles présentent quel- « qu'intérêt sous le rapport historique. « Dans tous les cas, je vous prie, citoyen « préfet, de veiller à leur conservation, « de me donner sur ce monument tous les « renseignements qu'il vous sera possible « de vous procurer, et même de m'en « adresser un dessin exact. Je déciderai d'a- « près ces éclaircissements si ces statues « doivent être expédiées pour Paris, ou « rester à Luxembourg. »

Des commissaires furent nommés, leur rapport fut fait, et les statues furent, non pas envoyées à Paris, mais déposées dans la cour de l'hôtel de la préfecture, *comme monument départemental.*

Elles y étaient encore en 1810 lorsque le conseil de fabrique de l'église de St. Pierre, aujourd'hui Notre-Dame, écrivit au Préfet Jourdan la lettre que nous nous faisons un devoir de transcrire :

« Monsieur le Préfet,

« Les soussignés curé et marguillers de « la paroisse de St. Pierre, entièrement « convaincus des sentiments magnanimes « de justice et de loyauté qui vous carac- « térisent, ont l'honneur de vous repré- « senter que les trois statues de bronze « représentant l'ancien gouverneur de ce « pays le comte de Mansfelt avec ses « deux femmes, déposées à la cour de « votre préfecture par ordre de votre pré- « décesseur Mr Lacoste, y figurent d'une « manière peu convenable, ayant été ja- « dis placées dans une chapelle, qui n'a- « vait rien de commun avec l'église et le « couvent des Récollets supprimés, sinon « une entrée à la dite église, pour que « les P.P. Récollets ayant plus facilement « pu dire la messe sur ces tombeaux.

« Après que Mr Lacoste a fait raser « cette chapelle, ces statues, qui rap- « pellent des souvenirs de religion et de « piété envers les morts, devaient avoir « la destination qui est naturelle à de pa- « reils monuments, étant selon le décret « impérial une propriété de notre église « paroissiale subsistante.

« Nous venons donc, Monsieur le Pré- « fet, sous votre bon plaisir réclamer les

Digitized by Google

« dites statues, et vous supplier de nous « les laisser suivre, afin que notamment « celle du comte de Mansfelt puisse être « placée plus décemment, et selon l'inten- « tion qu'il a manifestée, en faisant faire « ce mausolée.

« Nous avons l'honneur Monsieur le « Préfet, de vous saluer avec un très pro- « fond respect.

« Luxembourg 7 juillet 1810. »

Sont signés: « S. C. Bourgeois. — C. J. Dutreux.—Fr. Rœser. »

Cette lettre fut suivie de l'arrêté que nous transcrivons également:

« Administration générale.

« N° 1839bis. An 1810. — *Le Préfet du Département des Forêts,*

Objet:

« Statues de Mansfeld.

« Vu la pétition des fabriciens de l'é- « glise paroissiale de l'église de St. « Pierre de Luxembourg en date du 7 « de ce mois;

« Vu l'inventaire du mobilier de la Pré- « fecture;

« Considérant que les trois statues en « bronze, dites de Mansfeld, mentionnées « dans la pétition des fabriciens font par- « tie du mobilier de la Préfecture;

« que néanmoins soit comme objet d'art, « soit comme monument public, elles ont « été autrefois placées sous les yeux des « citoyens;

« considérant que le dépôt actuel des « dites statues leur fait perdre l'avantage « d'une publicité honorable et tend à ef- « facer d'antiques souvenirs,

« Nous Préfet du Département des Fo- « rêts, Baron de l'Empire,

« arrêtons:

« art. 1.

« Les pétitionnaires sont autorisés à en- « lever les statues dont s'agit, et à les « exposer publiquement dans l'église de « St. Pierre de la ville de Luxembourg, « où elles demeureront à la disposition du « gouvernement.

« art. 2.

« Le présent arrêté sera soumis à l'ap- « probation de S. Ex. le Ministre de l'In- « térieur.

« Fait à Luxembourg, à l'Hôtel de la « Préfecture, le 12 juillet 1810. »

Signé, « Jourdan. »

En conséquence de cet arrêté les statues furent enlevées de l'Hôtel de la Préfecture et, non pas exposées aux yeux du public mais reléguées dans un lieu de décharge, dans le but sous-entendu sans doute, de s'en servir à une autre fin, fin qu'on ne voulait pas hautement avouer et pour cause; mais pour laquelle on faisait paraît-il des préparatifs. En effet, six mois à peine étaient écoulés depuis la translation dans la logette placée alors à la droite de la porte d'entrée de la paroisse et qui a été démolie il y a peu d'années pour rendre à l'accès de ce temple sa beauté architectonique primitive, que sur des ordres venus de Paris, le directeur de l'enregistrement et des domaines écrivit au préfet la lettre suivante:

« *Administration de l'enregistrement et « des domaines.*

« Département « des Forêts. — Préfecture. — N° 254.

« Luxembourg, le 28 janvier 1811.

« Le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, « à Monsieur le Préfet du Département des Forêts.

« Monsieur le Préfet,

« Monsieur le Conseiller d'Etat Direc- « teur Général de mon administration me « prescrit de lui adresser sans délai un « rapport sur l'existence de trois figures « en bronze, trouvées dans la chapelle « de Mansfelt, érigée dans l'église des ci- « devant récollets de cette ville et que l'on « annonce devoir être conservées comme « objet d'art. Il m'en demande la descrip- « tion, le poids et le trait historique au- « quel elles peuvent avoir rapport.

« Ces trois figures destinées à couvrir

Digitized by Google

« des tombeaux existaient naguère dans « la cour de la Préfecture. Je vous prie « Monsieur le Préfet, de donner l'ordre « au dépositaire actuel de m'en faire la « représentation *et de vouloir lui prescrire « d'empêcher toute mutilation*, jusqu'à ce « que le gouvernement ait prononcé sur « le sort de ces antiquités.

« Agréez, Monsieur le Préfet, l'assu- « rance de mes sentiments respectueux. »

Signé : « Pruneau. »

Il paraît que le préfet ne répondit pas à cette lettre, puisqu'elle fut suivie le 23 avril de la même année d'une autre conçue dans les termes suivants :

« Monsieur le Préfet,

« Permettez que je vous rappelle la « lettre que j'ai eu l'honneur de vous « écrire le 28 janvier dernier, N° 254, « relativement aux trois statues, en bronze, « représentant un prince de Mansfeld et « ses deux épouses.

« Mon administration, par sa lettre du « 13 du courant, n° 233, me marque qu'il « paraît que ces trois bronzes avaient été, « par ordre du ministre de l'Intérieur, « conservés comme objet d'art, et qu'a- « lors ils ne peuvent appartenir à l'église; « que dans le cas contraire, c'est un bien « national susceptible d'être vendu; enfin « elle me charge de lui adresser un rap- « port détaillé sur l'existence de ces bronzes « et les ordres qui ont pu être donnés, « soit pour leur conservation comme ob- « jet d'art, soit sur leur disposition en « faveur de l'une des paroisses de cette « ville.

« J'ignore Monsieur le Préfet, tout ce « qui a été fait au sujet de ces bronzes, « et pour me mettre à même de répondre « à mon administration ayez la complai- « sance de donner l'ordre, dans vos bu- « reaux, de me communiquer les pièces « qui y ont trait, puisqu'il vous répugne « d'entrer en correspondance à ce sujet.

« Agréez etc. Signé : « Pruneau. »

Ce rappel motiva la dépêche suivante, que le Préfet adressa directement au ministre, le 12 juin suivant :

« Domaines. « A Son Excellence le
— « Ministre de l'Intérieur,
« N° 1839 bis. 1810. « Comte de l'Empire,

« Le Préfet etc.

« Monsieur le Ministre,

« La ville de Luxembourg possède de- « puis des siècles les statues en bronze « d'un comte de Mansfeld, ancien gouver- « neur du pays, et de deux femmes qu'il « avait successivement épousées.

« Ces statues, mutilées peu après l'en- « trée des Français, déposées dans la « salle de la Bibliothèque publique, ont « été, par des artistes à cet effet délé- « guées, examinées alors et jugées sans « importance et sans mérite sous le rap- « port de l'art et de l'antiquité.

« J'ignore en vertu de quel droit elles « ont été transférées à l'hôtel de la Pré- « fecture par le premier des préfets qui « m'ont précédés. Je les ai trouvées ins- « crites dans le rôle du mobilier et éta- « blies sans honneur dans la cour de la « maison.

« Ce Mansfeld, car c'est ainsi qu'on les « nomme, sans être un sujet de fanatisme, « fait plaisir aux citoyens du Pays.

« J'ai été plusieurs fois sollicité de les « rendre à la ville et j'avais même à la « suite de ces mêmes sollicitations formé le « projet de les faire transporter au centre « d'une place publique dont on avait « conçu le projet, mais ce projet a échoué. « J'ai cédé à une autre prière et je les ai « fait placer dans un vestibule de l'église « paroissiale.

« Je joins l'arrêté pris à ce sujet. C'est « par un oubli dont j'ai à m'accuser, que « cet arrêté exécuté de suite, ne vous a « point été adressé.

« Le dossier relatif à la formation de « l'inventaire du mobilier de la Préfecture « me fait apercevoir de cette erreur. Je « ne puis en effet rien aliéner de ce mo- « bilier sans votre autorisation. Cette au-

Digitized by Google

« torisation je vous la demande aujour-« d'hui, pour la satisfaction du public, et « j'ose dire pour l'honneur de ma résolu-« tion déjà exécutée. J'ajoute que ces sta-« tues sont creuses et sans valeur maté-« rielle.

« Agréez etc. Signé: «Jourdan.»

En suite de ce rapport, riche en faits, arriva sous la date du 13 juin 1811, l'approbation du ministre Montalivet, où il est dit que *ces statues, déposées dans l'église de St. Pierre, demeureront à la disposition du Gouvernement.*

Il n'y avait donc plus moyen de songer, pour le moment du moins, à la destruction du monument pour en utiliser, comme on le méditait, les débris à un autre usage. Il resta relégué dans son lieu de décharge jusqu'en 1819 où, ignoré de tous, peu de personnes ont eu le privilége de le voir.

Cependant ceux qui avaient conçu le projet iconoclaste, espérant toujours pouvoir un jour arriver à leur but, attendirent des circonstances plus favorables pour le remettre sur le tapis: le changement de gouvernement qui arriva en 1814—15 et le revirement qu'il entraina nécessairement à sa suite avaient fait oublier la clause principale attachée à la concession du dépôt confié à l'église de St. Pierre; et la nouvelle administration devait ignorer ces circonstances, lorsque surtout des hommes très estimables d'ailleurs mais qui étaient dominés par l'idée fixe que hors le bronze à prendre des statues de Mansfelt et de ses femmes il n'y en aurait plus pour procurer à la paroisse de St. Pierre des cloches nouvelles pour remplacer celles que les français avaient enlevées, lorsque ces hommes vinrent gravement dire que la cession avait été faite avec la clause de la destruction du monument. M. Willmar, qui était pour lors gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg, les crut trop facilement, car il aurait dû se faire représenter le dossier concernant qui se trouve aux archives de l'Etat et *hors duquel nous avons tiré les pièces que nous publions ici pour établir une bonne fois la vérité.* Il eut un autre tort encore: dans le désir de satisfaire ses solliciteurs il défigura l'Histoire. En effet, et pour prouver ce reproche que nous lui adressons, nous transcrivons son rapport au ministre:

« 3e Division.
—
« Finances.
—
« Objet:
« Statues de Mansfeld.
—
« N° 1338. An 1819.

« A son Excellence « le Ministre de l'In-« struction publique, « de l'Industrie natio-« nale et des Colonies.

« Luxembourg, le 28 avril 1819.

« La famille des comtes de Mansfeld « possédait autrefois à Luxembourg une « chapelle dans laquelle se trouvaient pla-« cées, sous des mausolées, trois statues « en bronze; l'une représente un des chefs « de cette maison, les deux autres ses « deux femmes.

« La chapelle a été détruite, les biens « et rentes du domaine de Mansfeld furent « vendus sous l'administration française; « il n'en est resté que les trois statues, « qui, depuis l'invasion des français en « 1795, ont été transportées dans divers « édifices publics, sans pouvoir être con-« servées dans aucun, soit à défaut de « convenance des localités, soit parce que « ces statues, de grandeur naturelle, au-« raient exigé une dépense en piedestaux « que la pose de ces personnages eût « rendu plus considérable que la valeur « même des objets qu'ils auraient été des-« tinés à supporter.

« Les figures des deux femmes ont été « mal conservées; elles ont souffert quel-« ques mutilations; celle du comte de Mans-« felt n'a pas été à l'abri des injures du « temps.

« Le gouvernement français avait chargé « dans le temps, des membres de la com-« mission des monuments, à Paris, de « choisir, dans les divers départements, « ceux qui seraient dignes d'être conser-« vés. L'inspection de ceux dont j'ai l'hon-

Digitized by Google

« neur d'entretenir Votre Excellence fit « connaître qu'ils n'en valaient pas la peine, « et ils furent, dès lors, laissés à la dispo- « sition du Préfet.

« *Ce majistrat les avait concédés à la « fabrique de l'Eglise de St. Pierre* POUR « SERVIR A FONDRE DES CLOCHES. Mais il « fut sursis à l'exécution de ce projet, « parcequ'il existait à l'administration une « circulaire du Ministre de l'Intérieur de « France, qui recommandait de ne laisser « détruire aucune espèce de monument « quelconque des arts.

« Depuis cette époque, les trois statues « en question attendent une destination.

« *Leur valeur, comme objet d'art, est « nulle; comme monument historique, elle « est encore nulle, car* AUCUN SOUVENIR NE « S'ATTACHE AU NOM DES COMTES DE MANS- « FELD; *d'un autre côté, aucun édifice ne « peut les recevoir, et quand même il se « présenterait un lieu capable de les conte- « nir, comment espérer de les placer conve- « nablement, et de pourvoir à des dépenses « dont l'objet n'en serait pas digne!*

« Je viens en conséquence, prier Votre « Excellence de bien vouloir prononcer « sur l'emploi ultérieur de *ces statues qui, « sous tous les rapports paraîtraient ne pou- « voir être consacrées à un meilleur usage, « qu'au service de l'Eglise, en les conver- « tissant en cloches.*

« Je prie » etc. « Le Gouverneur »

Signé : « Willmar. »

Ce rapport foudroyant pour les pauvres statues, et qui en réalité était immensement éloigné de la vérité ne pouvait être suivi que de l'autorisation si ardemment poursuivie. L'arrêt de destruction fut prononcée à Bruxelles, le 6 mai 1819, et porte en termes textuels : « Il a été résolu « d'autoriser par le présent Monsieur le « Gouverneur du Grand-Duché de Luxem- « bourg, à faire donner aux statues dont « il s'agit, *l'emploi pour lequel elles ont « été concédées à la fabrique de l'Eglise « de St. Pierre.* » Et cet emploi consistait-il à les détruire, ou bien à les exposer aux regards du public auquel elles faisaient plaisir?

Ce fut sans doute un jour de fête pour ceux qui avaient tramé le complot lorsque cette décision arriva à Luxembourg.

Le 14 mai, c'est-à-dire huit jours après que la résolution avait été prise à Bruxelles, le Gouverneur Willmar écrivit au vicaire-général de Neunheuser pour la lui annoncer. Voici la lettre :

« 3e Division — « Finances. — « Objet : « Statues de Mansfeld. — « N° 1338. An 1819.

Luxembourg, le 14 mai 1819.

« A Monsieur le Vicaire-Général du Grand-Duché de Luxembourg.

« Monsieur le Vicaire-général,

« *Vous m'avez*, dans le temps, *fait « l'honneur de m'informer que les statues « en bronze du comte de Mansfeld et de « ses deux épouses avaient été mises à votre « disposition,* POUR SERVIR A LA FONTE DE « NOUVELLES CLOCHES, mais que divers « obstacles s'étaient opposés à l'exécution « de ce projet; que, néanmoins, *ces sta- « tues n'étant d'aucune valeur ni comme « monument des arts ni comme monument « historique,* il serait d'autant plus urgent « de leur donner la destination précitée, « que déjà elles ont été dégradées dans « plusieurs de leurs parties.

« J'ai soumis à Son Excellence le « Ministre de l'Instruction publique, de « l'Industrie nationale et des Colonies, un « rapport sur cet objet, et Son Excellence « accueillant mes propositions, vient de « décider par arrêté dont vous trouverez « ci-joint expédition, que ces trois statues « seraient concédées à la fabrique de « l'Eglise de St. Pierre pour l'emploi pré- « cité.

« En conséquence, Monsieur le Vicaire- « Général, je les mets à votre disposition, « vous laissant le soin d'exécuter les in- « tentions de Son Excellence le ministre.

« Agréez etc. « Le Gouverneur : »

Signé : « Willmar. »

Digitized by Google

Les dispositions pour la destruction furent prises immédiatement, et le jour pour l'exécution fut fixé au 22 du même mois de mai : elle fut consommée en trois fois vingt-quatre heures.

Nous croyons pouvoir nous taire ici sur les épisodes qui accompagnèrent cette exécution et qui la suivirent, d'abord parce que nous ne rapportons que l'historique du sort des statues mêmes ; ensuite, parce que pour couvrir la turpitude de cet acte du plus ignare vandalisme ses auteurs ont cru devoir tout employer, déclarations sous serment, actes notariés, délibérations du conseil de fabrique, etc., qu'ils ont envoyés à Bruxelles, et sur la production desquels le gouvernement général a dû les croire parce qu'il ne devait pas soupçonner seulement qu'ils ne fussent pas l'expression de la vérité. Et cependant!!! .... Le ministre de l'Instruction publique s'est bien déclaré satisfait de ces preuves, fournies en réponse aux réclamations qui lui avaient été adressées de Luxembourg par des personnages très notables et très dignes de foi, au sujet de cette destruction qui avait été négociée dans l'ombre puisque les démarches préliminaires de même que la décision qui les a suivie ne furent connues du public que quand ont retenti les coups des marteaux inconoclastes. Mais le Directeur général des affaires du culte catholique ne s'en est pas tenu pour content, puisque sur de nouvelles réclamations, *venues de bonne source,* dit-il, il a demandé un nouveau rapport au Gouverneur, lequel rapport à rédiger alors seulement qu'il aurait eu, par lui-même entendu les dépositions des témoins que le directeur dénommait. Il demandait en outre une copie de *l'arrêté du préfet français qui devait avoir abandonné ce monument* POUR LE BRISER ET EN FAIRE FONDRE DES CLOCHES, parce que sans doute ce haut dignitaire commençait à douter de cette assertion qui en effet n'avait été qu'un *mensonge.* Sa lettre du 28 juillet 1819 resta sans réponse comme vraisemblablement aussi son rappel du 4 novembre suivant, N° 3927, 1re division ; du moins nous n'avons trouvé aux archives du gouvernement aucune trace de la minute d'une réponse. Et en effet, quelle réponse y donner? on n'aurait pu fournir qu'un arrêté qui autorisait le dépôt du monument dans l'intérieur de l'église de St. Pierre afin de l'exposer aux yeux des citoyens et avec la réserve expresse qu'il demeurerait à la disposition du gouvernement; parce que, comme disait le préfet Jourdan dans sa dépêche du 24 mai 1811 au ministre de l'Intérieur de France : *ce Mansfeld, sans être un objet de fanatisme, faisait plaisir aux citoyens du Pays* .... Il avait pris cette résolution, *pour la satisfaction du public,* non afin de le faire briser pour en fondre des cloches. Et du reste, à quoi aurait pu servir une réponse, le monument historique tant aimé des Luxembourgeois était brisé, il était irréparablement perdu pour le Pays! Le parti le plus prudent a donc été de traîner la chose jusqu'à ce qu'elle fût oubliée au Gouvernement de Bruxelles ; car on savait bien qu'à Luxembourg le prestige qui entourait l'autorité civile et ecclésiastique ferait taire les réclamations qui devaient d'ailleurs paraître désormais inutiles. Et aujourd'hui, comme l'a dit avec infiniment de tact, M. le Directeur Muller dans le Programme de l'Athénée de Luxembourg pour l'année 1837-38, *aujourd'hui les cloches de Notre-Dame sonnent tous les jours le glas funèbre d'un des derniers de nos plus vénérables monuments nationaux,* qui fut mutilé, brisé et détruit à l'instigation d'un homme vertueux, tout le monde aime à en convenir, mais qui avait pour un moment oublié les beaux souvenirs historiques qui se rattachent au vaillant gouverneur.

Après avoir péniblement esquissé la profanation des restes mortels d'une des premières de nos illustrations nationales, ainsi que le sort de son monument funéraire qui retraçait si bien sa grandeur et rappelait ses vertus avec ses bienfaits, nous revenons à sa personne.

Le Comte-Prince Pierre-Ernest de Mans-

Digitized by Google

felt avait la taille haute et majestueuse, le visage long, le teint fleuri, l'œil vif et hardi mais sévère, le menton un peu retroussé, la barbe en pointe, les cheveux noirs ne lui descendant que jusqu'aux oreilles, selon la mode de son époque. Outre ses grands talents comme guerrier Mansfelt doit être cité comme savant, mais surtout comme un des plus grands amateurs des arts qu'il protégeait d'une manière éclairée, et des antiquités, témoin les dépenses énormes qu'il a dû faire pour réunir dans son palais et ses jardins tous les monuments romains qu'il lui a été possible de recueillir dans le pays. Mais par contre nous devons lui adresser à cet égard un reproche que nous croyons fondé: en transplantant ainsi les débris des âges anciens il leur ôtait une partie de leur valeur. C'est ainsi que dans sa manie de colliger il avait entr'autres fait faire des essais pour enlever l'obélisque d'Igel: Ses manœuvres téméraires pour exécuter ce projet ont même été une des grandes causes, dit-on, de la détérioration de ce chef-d'œuvre de l'art des plus beaux siècles; et nous sommes heureux encore qu'Alexandre et Guillaume les frères de Wiltheim aient vécu à l'époque où ces antiques étaient encore entiers, pour pouvoir nous en laisser la description dans leurs savants ouvrages.

Mansfelt avait eu deux épouses légitimes successives, non à la fois comme le vulgaire l'a cru parce que ses deux femmes se trouvaient placées à ses côtés sur son mausolée. Cette circonstance avait même fait naître le conte populaire qui se débitait et se débite peut-être encore, qu'il était marié lorsqu'il accompagna l'Empereur Charles-Quint à l'expédition de Tunis où il aurait été fait prisonnier, puis délivré par une princesse tunisienne qui aurait mis pour condition à cette délivrance, que le prisonnier l'épouserait. On ajoutait que, fidèle à sa parole donnée, il aurait à son retour et avec la dispense du Pape, pris cette seconde femme en légitime mariage après qu'elle se serait fait baptiser, et que les deux comtesses auraient constamment vécu en parfaite intelligence. Cette fable, qui ressemble de loin à une légende analogue qui est racontée sur le compte de Gilles de Trazegnies, n'a pas besoin d'être réfutée quand on possède les faits que nous allons rapporter.

Marguerite, fille de Renard III Baron de Brederode et de Philippine de La Marck, première femme de Pierre-Ernest de Mansfelt, fut unie à ce comte en 1546. Cette dame mourut en 1556 pendant la captivité de son mari en France. Elle lui avait donné deux fils et une fille: *a*. Philippe, comte de Mansfelt qui fut vicomte de Gand, puis de Riszbourg, et malheureusement tué à Bruxelles en 1575 dans une querelle à la suite d'un banquet. *b*. Philippe-Octavien, plus particulièrement connu sous le dernier de ces deux noms et auquel nous consacrerons un article à part. *c*. Marguerite, mariée à Réné de Châlons et morte peu de temps après.— Ce mariage avait été conclu contre le gré de Mansfelt. — Nous différons ici beaucoup du sentiment de plusieurs auteurs qui font naître du premier mariage légitime du comte Pierre-Ernest de Mansfelt le prince Charles auquel nous avons consacré un article. Les mêmes auteurs prétendent aussi que Marguerite de Mansfelt a été l'épouse de Palame ou Palamède de Châlons, fils naturel de Réné que nous reconnaissons pour le mari de cette dame: Nous avons été conduit à ces résultats, que nous donnons pour positivement établis, par les recherches minutieuses que nous avons faites aux différentes sources que nous citerons à la fin de cette notice.

Mansfelt avait épousé en secondes noces en 1562, Marie de Montmorency, fille de Joseph de Montmorency, comte de Nevele, et sœur du célèbre comte de Hornes. Cette dame, qui était veuve de Charles II comte de Lalaing, mourut à Luxembourg le 5 août, non février 1570. De ce mariage sont nés plusieurs enfants: *d*. Frédéric, mort à Boulogne, avant son père. *e*. Renaud, *f*. Christierne, *g*. Philippe,

Digitized by Google

h. Polixène et *i*. Octave-Sigismond-Auguste, sur lesquels nous n'avons découvert aucune particularité si ce n'est qu'ils moururent tous avant leur père. Et finalement: *j*. Une fille du nom de Dorothée, qui fut mariée à François de Verdugo (v. son art.).

Outre ces enfants légitimes Mansfelt a eu plusieurs bâtards, dont trois, Ernest, Anne, (dont le sort nous est resté inconnu,) et Charles ont été procréés d'Anne Benzeradt, alors qu'encore leur père était très jeune, ayant à peine dépassé les vingt et quelques années, puisque le 3e est né déjà en 1543. Nous parlons dans des notices séparées d'Ernest de Mansfelt, qui, tout grand capitaine qu'il a été, s'est acquis une triste célébrité par les embarras qu'il a suscités à ses souverains légitimes; ainsi que de Charles de Mansfelt, le héros de Strigonie. Outre ces trois enfants naturels dont nous sommes parvenu à dénommer la mère unique, le Prince-Comte de Mansfelt a laissé un autre fils illégitime, nommé Charles, comme son frère plus âgé, et qui a également son article. Finalement les registres de baptême de la ville de Luxembourg rapportent un acte curieux sous plus d'un rapport et que nous nous croyons en devoir de transcrire ici à cause de sa singularité: « 13 septembre. 1603. Baptisatus fuit Philippus, « ut dicebatur, nec tamen ab omnibus cre- « debatur, filius illegitimus illustris prin- « cipis et comitis Petri Mansfeldii Guber- « natoris Luxemburgensis et concubinæ « ejus procacis Catharinæ. Patrinus Jacob « Schreiner bey den Knodeler, dicti scorti « hospes, matrina Anna filia Theodori Sit- « tart. Bonus princeps, ut dicebatur, oc- « tuagesimum excesserat ætatis annum, « debilis valde erat in lumbis, attamen « a scorto persuasus, patrem se putabat. »

Quoiqu'il en soit, et nous devons le dire pour rester dans la vérité, l'Histoire ni la chronique n'ont révélé aucun fait qui eût pu ternir la fidélité conjugale de Mansfelt pendant ses deux mariages.

Schannat, Histoire du Comte de Mansfeld. — Viri illustres, II, N° 145. — Bulletins de l'Académie de Bruxelles, VIII, N° 1, p. 98. — Gauden, Helden-Lexicon, 1018, sqqq. — Hubners, Genealogische Tabellen, II, 543. — Innoff, Notitia sacri Romani Imperii procerum, lib V, c. XII, §. 8 p. 478 — Meraat, ses manuscrits, passim. — Gauden, Adels Lexicon, II, 678, sqqq. — Strada, de bello Belgico. — Manuscrits du curé Welter. — De Feller, Dictionnaire historique, litt. M. — Wilhelmus a Wiltheim, Disquisit. antiquar. histor. luxemburg., II, c. IV, §. 3 et 8; c. V. §. 1 ad 9. — Salomo Sparnagel, Eques aurei velleris, ad vitam et res præclarè gestas Petri Ernesti Principis et Comitis Mansfeldiæ, 1605, in 4°. — Beatholet, IV, 448, et antè textum, XXVI; T. VIII, 28 sq, 166 et 179. — D. Calmet Biblioth Lorr. — Moreri, V. 96. — Bertels, 75, 116, 121 sq, 194, sq. — Lecuy, Annales civ. et relig. d'Yvois-Carignan, 119, 121, 353, 359 sq — Conversations-Lexicon, 1846, II, 1048. — Mémoire mscrt. attribué au P. Bonaventure, et intitulé: Province et ville de Luxembourg. — Les Délices des Pays-Bas, passim. — Muller, Programme de l'Athénée, 1838, 22, sq. — Neyen, Histoire de Vianden, 189, sq, et 193 sq. — Archives du Grand-Duché de Luxembourg, dossier suscrit: Mausolée et statues du Comte Pierre-Ernest de Mansfeld, dans une chapelle joignant l'église des récollets à Luxembourg. — Courtin, Encyclopédie moderne, XV, 193. — Haræus, Annales ducum Brabantiæ, T. III, passim. — Wyttenbach. Les antiquités romaines de la vallée de la Moselle, 92, note. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, II, 20, N° 4

MANSFELT, *Philippe-Octavien, comte de*, était fils de Pierre-Ernest (v. son art.) comte et prince de Mansfelt et de Marguerite de Brederode, sa première femme. Le manuscrit des Viri illustres renferme sur ce personnage la notice suivante: « 1587. Octavianus Comes Mansfeldiæ, « Petri-Ernesti filius alter, Luxemburgen- « sis, occubuit fortiter pugnans aggredien- « do Crevecœur ad Neomagum. Sepultus « cum patre. »

Il devait être né lorsque son père fut assiégé dans Yvois, en 1552, puisque, emmené prisonnier à la suite de la prise de cette ville, celui-ci trouva sa femme morte à son retour de la captivité, en 1557.

Octavien de Mansfelt suivit la carrière des armes comme son père et son frère aîné, et se distingua par son courage dans les rangs de l'armée espagnole. Ayant suivi Alexandre Farnèse au siége de Knodsembourg vis-à-vis de Nimègue il y fit des actions d'une valeur héroïque et fut tué

Digitized by Google

au mois de juillet 1591, avec deux cents hommes qu'il commandait à l'assaut qui fut donné à ce fort. Son père fit embaumer son corps qui fut ramené à Luxembourg et inhumé dans le caveau de sa famille, aux Récollets.

Viri illustres, II, N° 146. — Schannat, Histoire du comte de Mansfelt. — Moreri, V, 96.

MANTERNACH, *Mathias*, est né à Larochette, le treize thermidor an XIII (1er août 1805), de parents peu favorisés de la fortune. Son père, petit drapier, se nommait Georges et sa mère Madelaine Adehm. Déjà pendant sa première enfance on remarquait en lui des talents innés, joints à d'heureuses dispositions pour l'étude.

Le vénérable vicaire-général de Neunheuser (v. son art.) ayant appris à le connaître pendant une visite qu'il avait faite à sa sœur, Madame Heuardt qui résidait à Larochette, le prit bientôt en affection et voulut être son Mécène. Le jeune Manternach n'avait que treize ans lorsqu'il fut admis à l'Athénée de Luxembourg où il fut constamment compté parmi les meilleurs élèves. Déjà alors il se distinguait entre tous par cette bonté de cœur et par cette douceur de caractère qui le firent chérir par ceux qui ont eu des relations avec lui.

Après avoir achevé ses cours d'humanités il passa au séminaire épiscopal de Namur et fut ordonné prêtre le 21 mai 1828 à Munster en Westphalie, le siége de Namur étant pour lors vacant. Déjà au mois de juin de la même année le vicaire-général de Neunheuser, jaloux d'avoir son protégé auprès de lui, jaloux aussi de le guider de ses conseils dès les premiers pas qu'il faisait dans le saint-ministère, le fit nommer vicaire à la paroisse de Saint Pierre à Luxembourg, dont il était curé titulaire : Manternach ne fut pas indigne de son protecteur. Le jeune ecclésiastique se fit bientôt remarquer par toutes les belles qualités qui peuvent orner le vrai ministre des autels et révéla surtout son talent oratoire par plusieurs sermons qui furent très remarqués ; notamment le superbe panégyrique qu'il fit de son bienfaiteur que la mort vint enlever à lui et au pays, au mois de juillet 1831.

Déjà alors il s'était gagné tous les cœurs, non seulement dans sa paroisse mais aussi dans la ville entière. Il serait du reste difficile de dire par quoi ce digne prêtre a le plus captivé les hommes ; si c'était par cette onction toute évangélique avec laquelle il savait prêcher les vérités les plus austères de la religion, ou bien par cette candeur extrême, cette modestie si sincère qu'on remarquait dans tout son être ; si c'était par cette bienveillance au-delà de toute expression qu'il portait peinte sur sa figure, ou bien par cette retenue qui sied si bien au disciple du Christ; ou bien enfin par cette abnégation si entière de soi-même toutes les fois qu'il s'agissait de porter les secours et les consolations de la religion aux malades ou de soulager l'infortune ou l'indigence. On se rappellera pendant longtemps encore à Luxembourg, parce que les parents le rediront à leurs enfants lorsqu'ils voudront dépeindre un bon prêtre, on se rappellera encore longtemps disons-nous, le dévouement évangélique de Manternach pendant les ravages du choléra en 1832, en visitant les hôpitaux et pénétrant dans les réduits les plus obscurs comme les plus misérables pour y répandre à pleines mains le baume de la consolation et de la confiance en Dieu, comme les secours les plus désintéressés de la charité.

Nommé la même année 1832 membre de la commission des écoles urbaines il en devint bientôt un des collaborateurs les plus actifs comme les plus intelligents et les plus indispensables, en même temps qu'il fut le véritable ami des instituteurs et des enfants auxquels il voua ses plus tendres soins comme son plus incessante sollicitude, à tel point que la gratitude publique le nomma *Manternach l'ami des enfants*, surnom qui lui restera tant que

Digitized by Google

son souvenir subsistera. Les écoles des enfants pauvres fixèrent particulièrement son attention: Il fut un des fondateurs et des plus fermes appuis de l'école-ouvrière de Ste Sophie pour les filles indigentes; et ce fut encore lui qui conçut en 1839 la belle idée de célébrer la fête du Souverain par la formation d'une souscription dont le produit devait être destiné à constituer un semblable établissement pour les garçons pauvres.

En 1833 le gouvernement, jaloux d'encourager cet homme de mérite, lui proposa d'aller suivre les cours de théologie dans quelques universités allemandes et de se familiariser en même temps avec le système des écoles primaires de ce pays. A cette fin il lui fut alloué pour le terme de deux ans une somme de douze cents florins des Pays-Bas. Manternach, toujours avide d'étendre le cercle de ses connaissances, accepta cette offre qui ne pouvait que l'honorer; il quitta le pays au mois de novembre. Après avoir successivement entendu les leçons aux Universités de Tubingen et de Munich il fit plusieurs voyages spéciaux dans le but d'étudier également l'organisation de l'enseignement primaire, et revint riche de science et d'une expérience dont son pays devait un jour profiter. Il fut accueilli avec un véritable enthousiasme; et quoiqu'il pût prétendre à une place éminente, il ne dédaigna pas de rentrer dans l'humble poste de vicaire de l'église de Saint-Pierre qu'il s'était réservé avant son départ. Infatigable dans le saint ministère il ne le fut pas moins dans l'administration des écoles de la ville et dans celle du bureau de bienfaisance dont il venait d'être nommé membre.

Au mois de septembre 1839 il quitta la maison curiale pour entrer à l'Athénée en qualité d'aumônier et de professeur de la religion catholique romaine dans cet établissement. Jamais nomination fut plus favorablement accueillie, parce que Manternach avait su d'avance se gagner tous les esprits: ses leçons furent écoutées avec plaisir et ses préceptes suivis avec une consciencieuse exactitude dont du reste il donnait l'exemple. Enfin, par arrêté royal du 19 février 1840 il fut élevé au poste éminent de Conseiller supérieur des écoles, et resta en même temps chargé de son cours à l'Athénée. Personne ne convenait mieux pour ces fonctions; mais malheureusement ces dernières ne convenaient pas pour lui: doué d'une organisation éminemment sensible il prenait trop à cœur les contrariétés que l'administration rencontre à chaque pas. Cependant il ne recula jamais devant aucune difficulté pourvu qu'il eût conservé l'espoir de pouvoir la vaincre. Plein de zèle et de dévouement que Guillaume II, ce monarque si sage sut apprécier et voulut récompenser en lui conférant en 1842 les insignes de l'ordre luxembourgeois de la couronne de chêne, il passait souvent des semaines entières sans goûter une seule fois le repos du sommeil, parce que tout était à faire alors, tout à organiser dans sa branche de service, et qu'il avait hâte de faire jouir le plutôt possible sa patrie du bien qu'il se proposait de lui procurer. Ce travail excessif ne tarda pas à miner sa santé qui, quoique robuste, ne pouvait pas supporter une contention si longtemps prolongée et sans relâche aucun. Il finit même par développer dans cette âme impressionable le germe de l'affection qui enleva Manternach au Pays et à l'Eglise, à l'âge de 38 ans, le 24 février 1843.

Lorsqu'il se sentit malade il voulut, suivant le conseil de ses médecins, faire trêve à ses travaux excessifs. Dans ce dessein il se fit conduire chez un de ses amis, M. Wolff, le digne curé de Contern, village à deux lieux de la ville, afin d'y être plus tranquille et loin de ses dossiers, comme il disait; il y mourut peu de jours après à deux heures du matin, de la mort des justes, en prononçant la prière du sauveur expirant sur la croix: « In manus tuas Domine commendo spiritum meum. » Quelques jours avant sa mort il s'était fait administrer les derniers sacrements de l'Eglise qu'il

Digitized by Google

reçut avec un recueillement et une dévotion qu'on ne saurait décrire. Il se trouvait pendant cette touchante cérémonie, comme ravi en extase et versait des larmes de joie. Lorsqu'elle fut terminée il se mit à genoux et dit aux ecclésiastiques présents et qui fondaient en larmes : «le «grand acte est accompli, mes chers frères, «rendons en grâces au Dieu de miséri«corde en récitant le Te Deum»; et il pria avec eux, répétant trois fois le dernier verset de ce chant sublime : In te Domine speravi, non confundar in æternum. Il ne s'occupa plus dès lors des choses de ce monde, employant le reste de ses moments à se préparer à l'éternité.

La dépouille mortelle de Manternach fut ramenée à Luxembourg pour reposer dans sa paroisse. Jamais convoi funèbre ne fut plus nombreux ni plus imposant; toute la ville voulut y assister parce que tous tenaient à donner à l'homme aimable et aimé ce dernier tribut de respect et d'attachement. La bourgeoisie entière vint jusqu'aux confins de la commune au-devant du cortége qui arrivait de Contern : à son abord, de jeunes demoiselles de la ville, habillées en pleureuses ouvraient la marche. Elles se jetèrent sur le cerceuil en l'arrosant de leurs larmes comme s'il renfermait les restes du meilleur des pères. L'évêque-vicaire-apostolique, qui était encore allé le visiter à Contern trois jours avant son décès, présidait à la cérémonie religieuse. Le corps fut d'abord porté dans l'église primaire où les matines funèbres furent chantées par un clergé très nombreux accouru de plusieurs lieues des alentours; puis le cortége se dirigea vers le cimetière. Le prélat voulut aussi prononcer le panégyrique du défunt : Il avait pris pour texte ces paroles des saintes écritures : *Brevi consummatus explevit tempora multa.*

Manternach fut inhumé au cimetière de la paroisse de N.-D. où ses élèves lui ont fait ériger un monument funéraire.

Outre les nombreux et précieux rapports que Manternach a faits au Gouvernement sur l'instruction publique, il a laissé plusieurs sermons très bien écrits, qui se trouvent aujourd'hui déposés à la bibliothèque du séminaire clérical à Luxembourg. Un seul de ces sermons a été imprimé, et c'est en réalité une de ses meilleures compositions dans ce genre : C'est l'éloge de Sainte-Cécile et de l'art chrétien. Nous avons déjà rappelé son éloge funèbre de Mr de Neunheuser, son bienfaiteur : Le jeune prédicateur révélait déjà dans ce discours son talent transcendant d'orateur. Manternach a enfin et pendant plusieurs années consécutives, été chargé de prêcher le jour de la fête de St. Sébastien, patron de la Société si nationale des arquebusiers.

Journal de la ville et du Grand-Duché de Luxembourg, du 1er mars 1843. — Renseignements fournis. — Etat civil. — Notes de M. le Professeur Eschenbach. — Notes de M. H. Wolff, curé à Contern.

Maquier, *Anne*; v. WAGNER, *l'épouse, née Anne Maquier.*

MARCHAND, *Louis*, né à Luxembourg, le 14 février 1807, fils de Jean Marchand qui fut nommé en 1815 receveur-général puis agent du trésor à Diekirch, et de sa première femme, Antoinette Langers.

Louis Marchand fit des études gymnasiales très brillantes à l'athénée de Luxembourg, où il entra en 1820 et remporta chaque année un grand nombre de prix : En 1825 il terminait son cours de rhétorique. A d'heureuses dispositions il joignait beaucoup d'imagination pour la poésie, témoin entr'autres un grand nombre de pièces de vers allemands bien tournés qu'il composa lorsqu'encore il était élève de l'athénée. Plusieurs de ces morceaux ont été publiés dans divers recueils périodiques; un plus grand nombre de ces essais sont cependant restés manuscrits. Il a en outre fait imprimer pendant sa jeunesse déjà, quelques cahiers de compositions lyriques et dramatiques qui se distinguent en général par le feu de leur

Digitized by Google

coloris, entr'autres un fascicule intitulé: *Knospen und Bluethen.*

En 1825 Louis Marchand se rendit à Paris pour étudier la médecine; mais il quitta cette ville dès la fin de la première année et alla en 1826 suivre les cours de l'école vétérinaire d'Utrecht où il passa, le 5 avril 1830 l'examen le plus brillant et obtint le diplôme de médecin-vétérinaire de première classe.

Les événements politiques de cette même année ayant mis en présence les armées de la Néerlande et de la Belgique, Marchand, suivant sans doute sa conviction politique, prit service dans celle de Hollande et fut attaché comme vétérinaire au quartier-général du généralissime, puis feldmaréchal Guillaume, Prince d'Orange, qui fut depuis Roi des Pays-Bas et Grand-Duc de Luxembourg, sous le nom de Guillaume II. En 1837 il quitta la Hollande, décoré de la croix de bronze, et vint s'établir en Belgique où son frère était capitaine d'artillerie. Celui-ci l'engagea à entrer dans son corps et parvint à le convaincre. Il y fut nommé vétérinaire et alla tenir garnison à Liége où il est mort en 1843.

Outre les connaissances les plus profondes qu'il possédait dans son art, Marchand en avait acquis beaucoup d'autres encore, et nommément en botanique, sous la première direction de l'abbé Mazuir, professeur de rhétorique et principal de l'athénée de Luxembourg à l'époque où il suivait cet établissement: dans l'étude de cette science une classe de végétaux, la cryptogamie de Linné faisait surtout l'objet de ses observations favorites; et dans le plan qu'un moment Tinant (v. son art.), Marchand et M. Crombach père, pharmacien à Diekirch avaient arrêté de publier la flore luxembourgeoise, la description de cette classe intéressante avait été dévolue à Marchand. Le projet dont nous venons de parler n'ayant pas été mis à exécution, Tinant édita à lui seul en 1836 les matériaux qui avaient été préparés par ces trois collaborateurs.

Sans pouvoir nous flatter d'avoir réuni les titres de tous ses ouvrages, nous nous croyons en devoir de relater ici la série de ceux que nous avons réussi à apprendre à connaître: De 1825 à 1830, et successivement, il a fait paraître les pièces détachées de vers allemands, Bluethen und Knospen, que nous avons déjà mentionnées. Ces morceaux, il les a augmentés et retouchés pour une seconde édition qu'il a fait tirer en 1843 chez J. Laurent, à Arlon. *2°.* En 1830, Mémoire sur les propriétés nuisibles que les fourrages peuvent acquérir pour différents animaux domestiques par des productions cryptogamiques. *Cet ouvrage est sans contredit celui qui fit le plus de gloire à son auteur, puisqu'il y rend compte d'une découverte importante qu'il a faite pour l'art vétérinaire en indiquant la véritable cause des maladies charbonneuses qui peuvent attaquer le bétail. La gloire de cette découverte en effet, revient à lui seul, puisqu'en France M. Plasse de Niort, qui a écrit sur le même sujet, mais après Marchand, n'a montré dans sa dissertation ni le talent ni la profondeur de notre compatriote.* Entre 1830 et 1840: *3°* Verhandling over de Standel Kruyden van het Groothertogdom Luxemburg. *4°* De radicibus plantarum; considérations anatomico-physiologiques sur les plantes, principalement sur les racines et leurs rameaux; Utrecht, 1830. *5°*. Mémoire sur la pathologie des parties herbacées des végétaux, et de l'influence des différentes maladies sur les fourrages, en donnant les principaux caractères mycroscopiques et de nouveaux détails. *6°* Conspectus Floræ cryptogamicæ magni ducatus Luxemburgensis.

Pendant les dernières années de sa vie il s'occupa également de poésie française; et à en juger d'après quelques morceaux qui ont paru dans la Revue de Liége, de 1840 à 1843, ses essais dans cette langue ont obtenu quelque succès.

Enfin, *8°*, la Bibliothèque de Luxembourg possède de lui une brochure intitulée: Poetische Versuche. Erstes Heft: Rudolph und Adelhaide, ein Rittergedicht; vol. in 8°, Luxembourg, 1826.

Digitized by Google

On a beaucoup admiré, même déjà pendant ses années de collége, la fécondité de son talent poétique qui se distinguait surtout par le naturel autant que par les pensées riches et correctement exprimées.

Vanderkindere, Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 121. — Namur, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg, 45 et 785. — Tinant, Flore luxembourgeoise; préface, 6 — Renseignements fournis par MM. Engling, Cronenacr, père, Steinacr et Weyer. — Souvenirs. — Programmes de la distribution des prix à l'Athénée de Luxembourg, 1821—28.

MARCHANT, *Jacques de*, appartenait à la famille de son nom qui obtint dans la suite le titre de Baron puis celui de Comte d'Ansembourg et du Saint-Empire. Jacques de Marchant était prêtre et curé-doyen de Couvin. Il est mort en 1648, laissant les ouvrages dont nous copions ici les titres: *1°* Hortus pastorum. Ce livre, dit-on, est encore estimé de nos jours. — *2°*. Plusieurs commentaires et des dissertations, imprimées en un volume in folio; Cologne, 1633.

Dr Nic. Nilles, Maria, die mächtige Patronin zur Eiche auf dem hl. Berge Maria's bey Ansembourg, 41 et note.

MARCHANT, *Lambert-Joseph, né baron de Marchant et d'Ansembourg*, seigneur du dit Ansembourg, Septfontaines, Useldange, Kœrich, etc. *créé comte* par Lettres-patentes du premier octobre 1749, était fils aîné de Thomas de Marchant, seigneur d'Ansembourg, Ell, Septfontaines, Useldange, etc., fait baron le 10 décembre 1728, et d'Anne-Marie de Neuforge. Il est né au château d'Ansembourg, en 1705.

Lambert-Joseph de Marchant avait acquis de vastes connaissances et possédait un goût passionné pour les collections archéologiques et scientifiques. C'est ainsi qu'il avait amassé plus de quinze mille médailles tant anciennes que modernes, en or, en argent et en bronze: la bibliothèque de Luxembourg possède dix-huit volumes in folio qui composaient le catalogue de ce riche cabinet, et encore ce catalogue n'est pas complet.

Pour former sa collection, Lambert-Joseph de Marchant ne recula devant aucune dépense, et il chercha à acquérir toutes les collections particulières qu'il trouvait à vendre. Il y fit de cette manière couler entr'autres la série entière ou au moins presque entière des Pères de Wiltheim (v. leurs art.), laquelle avait été achetée d'abord par le Conseiller de Balonfaux (v. son art.), d'où elle avait finalement passé, pour le prix de six cents écus (2760 francs) à Christophe d'Arnoult, Baron de Meysembourg (v. son art.).

Non content de recueillir des médailles, le Baron de Marchant avait aussi formé une bibliothèque très riche dont les ouvrages de géographie et de cosmographie catalogués formèrent seuls un gros registre. Que l'on juge du reste!

Lambert-Joseph de Marchant, qui était passionné pour la science aimait aussi les savants. Ils les réunissait volontiers dans son château-neuf d'Ansembourg qu'il avait fait construire dans le fond, et près duquel il avait établi un jardin immense, orné de statues et de jets-d'eau, et dans lequel il faisait cultiver toutes sortes de plantes les plus rares et les plus belles.

On conçoit facilement que les dépenses énormes que durent coûter toutes ces constructions et ces acquisitions étaient faites pour engloutir une fortune même plus grande que celle que pouvait posséder le Baron de Marchant, qui pendant sa splendeur s'était fait délivrer des Lettres de Comte comme nous l'avons déjà dit. Aussi finit-il par contracter des dettes qui amenèrent sa ruine ainsi que la vente de ses collections en hausse publique. Quelque temps avant cette vente par autorité de justice, la riche abbaye d'Orval lui offrait encore pour sa bibliothèque seule, la somme de dix mille écus ou 46,000 francs qui avaient été refusés: Plus tard on ne réalisa plus de ce chef que quatre mille francs! Quant au cabinet de médailles, on n'a pas su ce qu'il est devenu: il aura peut-être passé au creuset de l'orfèvre. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'il fut perdu pour le pays, comme tant

Digitized by Google

d'autres trésors archéologiques qui nous ont été successivement enlevés parce que nous ne possédions pas d'institution nationale destinée à les réunir et à les conserver à toujours à la Patrie : car ce n'est que depuis la naissance de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Pays de Luxembourg, à la création de laquelle nous avons, en compagnie de quelques vrais amis de la patrie voué pendant plusieurs années nos plus constants efforts ; ce n'est disons-nous, que depuis la constitution de cette société nationale que l'on peut espérer sauver du naufrage les débris qui restent encore de notre splendeur historique des anciens âges.

Lambert-Joseph comte de Marchant avait épousé Anne-Catherine comtesse de Velbruck de Garotha ou peut-être de Caroth, sœur de l'illustre prince-évêque de Liége qui fonda la société d'émulation de cette dernière ville. Elle mourut en 1760 après avoir donné à son époux six fils et autant de demoiselles. Son mari lui survécut de huit ans. Ils reposent l'un et l'autre dans le chœur de l'église paroissiale de Tuntingen, au canton de Mersch, du côté de l'Evangile, sous un monument à leurs armes et portant l'épitaphe suivante :

HIC JACET
ILLUSTRISSIMA AC NOBILISSIMA
DOMINA D. ANNA-CATHARINA
SACRI ROMANI IMPERII
COMITISSA DE MARCHANT
ET D'ANSEMBOURG,
TOPARCHA IN ANSEMBOURG,
KOERICH, SIEBENBORN, USELDING, ELL,
[KALER,
BERELDING, VANCE, OLM, ETC.;
EX ANTIQUISSIMA FAMILIA
COMITUM
DE VELBRUCK
IN CAROTH ORTA. OBIIT 12 MAY 1760.
R. I. P.
EOQUE TUMULO QUIESCIT
LAMBERT : JOSEPH : S. R. I. COMES
EJUS CONIUX IN IISDEM LOCIS TOPARCHA
DEFUNCTUS 23 MAY 1768.

La famille de Marchant, dite d'Ansembourg, avait été anoblie par patentes du 17 août 1676 et du 8 août 1681 ; elle fut élevée à la baronie le 10 décembre 1728 et finalement à la dignité comtale le 1er octobre 1749. Elle porte : d'argent ; écartelé : aux 1 et 4 au lion de sable ; aux 2 et 3 à la herse triangulaire du même.

Biographie générale des Belges, 144 — Archives du Conseil provincial de Luxembourg. — D. CALMET, Biblioth. lorraine. — Publications de la Société archéol. de Luxembourg, V, 26 ; VI, 63, note 1 ; et 131. — Notes d'études. — Notes communiquées. — Arbre généalogique communiqué. — Manuscrits du curé WELTER. — Manuscrits de MERJAI. — CLASEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 491, sq. — Dr. Nes NILLES, Ouvrage cité ; passim.

MARCHANT, *Pierre de*, de la famille des deux personnages qui précèdent, avait embrassé l'ordre de St. François et devint le fondateur des religieuses franciscaines de la province de Limbourg, réforme qui fut agréée en 1634 par le pape Urbaine VIII. Nous connaissons de Pierre de Marchant les œuvres suivantes : *1°* Expositio litteralis in regulam St. Francisci ; Anvers, 1634, in 8°. — *2°* Tribunale sacramentale ; Gand, 1643 ; 2 vol. in fol. ; et Anvers, 1650, 3 vol. — *3°* Les constitutions de sa réforme.

Dr. NICOLAS NILLES, ouvrage cité, 41 et note.

MARCOUR, *Evrard de* ; v. MERCURIANUS, *Evrard*.

MARCOUR, *Jacques de* ; v. MERCURIANUS, *Jacques*.

MARCOUR, *Jean I. de* ; v. MERCURIANUS, *Jean I*.

MARCOUR, *Jean II. de* ; v. MERCURIANUS, *Jean II*.

MAREISE, *Anne-Catherine, dite Marie*, enfant unique de Guillaume Mareise, originaire de Bois-le-Duc, et de Marie-Madelaine Scheffer, est née à Luxembourg, le 5 février 1691. Après le décès de sa mère, arrivé le 2 janvier 1736, Anne-Catherine Mareise se retira à l'abbaye de Bonnevoie où elle est décédée le 14 janvier 1764.

Digitized by Google

Quatre jours avant sa mort elle fonda une bourse d'études qui a retenu son nom et dont le capital monte à mille écus de Luxembourg ou 4609 francs et 10 centimes. L'acte de cette fondation qui a date du 9 janvier 1764, s'énonce dans les termes suivants : « Voulant pourvoir à ce « que les uns et les autres aient la faci- « lité à éducquer et faire étudier leurs en- « fants, elle ordonne et veut qu'un capi- « tal de mille écus faisant deux mille huit « cents florins Brabant à vingt sols pièce, « argent au cours de cette province restera « placé à constitution d'intérêt à la direc- « tion de son exécuteur testamentaire, et « que l'intérêt de ce capital servira à per- « pétuité à faire étudier l'un ou l'autre « enfant mâle de sa famille à nommer par « son exécuteur testamentaire tant et si « longtemps que lui exécuteur testamen- « taire vivra, lequel au moment qu'il en- « trera dans les basses classes de la lati- « nité et jusqu'à ce qu'il aura fini ses « études, soit de la Théologie, de Droit « ou de Médecine et quand même il irait « étudier pourvu d'une autre bourse à « Louvain, telle qu'elle puisse être, il « continuera à jouir des revenus de cette « fondation pour son entretien et pour « assister aux frais des degrés de bache- « liage ou licence qu'il prendra à ladite uni- « versité de Louvain et à chaque fois que « cette fondation viendra à vacquer, il sera « libre de la conférer à qui de la famille « l'exécuteur testamentaire jugera à pro- « pos et dans telle classe d'étude que le « nommé puisse se trouver, lequel nommé « en jouira jusques à ses études achevées « sans que qui que ce soit de la famille « puisse contester sa nomination, ni com- « mencer le moindre procès à ce sujet, « la fondatrice déclarant expressément que « celui de sa famille et de leurs descen- « dants à perpétuité qui s'aviseront d'in- « tenter un procès au sujet de la nomina- « tion faite de l'un ou de l'autre de la « famille à quelque degré que ce puisse « être que lui et ses enfants en seront « privés. »

Par parenté, la dame Mareise déclare entendre le côté et ligne des Scheffer, soit paternel soit maternel.

Registres de l'ancien Magistrat de Luxembourg.— Koltz, Manuel des fondations de bourses d'étude, 384, sqq.

Marguerite, *la sœur*; v. LUSCHEN, *Elisabeth, Baronne de.*

MARQUARD, *ou Marcuard*, issu dit-on des seigneurs de Bouillon, vivait pendant la seconde moitié du huitième et la première du neuvième siècle. Si on ne lisait que superficiellement les annales des abbayes de Prum et d'Echternach on serait tenté d'admettre qu'il y a confusion dans les récits, ou bien qu'il faut reconnaître deux personnages du même nom dans des gestes qui ne regardent qu'un seul. Mais pour peu que l'on réfléchit on ne tarde pas à se convaincre que cette divergence prétendue peut facilement se concilier. En effet, Marquard entra d'abord à l'abbaye d'Echternach où il fit son éducation et où il excella si bien dans les études qu'il fut jugé digne d'être préposé aux écoles de cette maison qui, sous sa sage direction, fleurirent bientôt d'un grand lustre ; car il était un génie rare et passait pour le plus grand savant de son temps.

Marquard occupait cet honorable emploi lorsque Tancrède, né des princes de Parme et second ou au moins troisième abbé de Prum vint à mourir en 829. Il fut postulé pour succéder à cet abbé et consentit à se charger de la conduite du monastère. Il réunit en même temps la dignité d'abbé de l'abbaye d'Ardenne, connue plus tard sous le nom de St. Hubert en Ardenne.

Dans ce poste élevé, l'abbé Marquard n'oublia ni ses devoirs ni l'esprit de sa vocation ; et tous ses actes étaient des exemples de vertu, de régularité et de charité : il se déclara le protecteur des pauvres et l'ami de ses religieux qu'il guidait comme un vrai père. Il fonda le monastère de Munster-Eiffel dans lequel il envoya d'abord une colonie de religieux

Digitized by Google

de Prum, lesquels toutefois embrassèrent plus tard et du consentement du fondateur la règle des chanoines. Il sollicita finalement auprès du pape Serge afin d'obtenir de ce pontife des reliques pour son monastère et il reçut de lui quarante-six corps de saints.

Comme il commençait à vieillir et que la conduite de deux abbayes éloignées l'une de l'autre lui devenait très pénible, il voulut se démettre de celle des Ardennes et conféra en 836 la dignité abbatiale de cette dernière à Sévolde qui se sanctifia par ses vertus.

Marquard était aimé des grands et honoré des petits; il fut pendant vingt-quatre ans abbé de Prum et mourut le 27 mai 853, plein de jours et de bonnes œuvres: les annales de Prum lui ont attribué la qualification de Saint.

Ses religieux lui firent l'épitaphe suivante:

Hic requiescit Marcuardus abbas,
Qui tertius hoc Monasterium rexit
Annis XXIV. et IV. Calend. junii obiit
dccc. liii.

Marquard avait laissé plusieurs ouvrages précieux qui montraient chez leur auteur une érudition très variée comme très vaste. Nous allons rapporter les titres des principaux: *1°* In Musicam Boëtii commentaria; dédié au roi Louis-d'outre-Mer.— *2°* De septem artibus, quas liberales vocant, libri totidem.—*3°* Vita S. Willibrordi Trajectensis quondam Episcopi, fundatoris Monasterii Epternach; en prose et en vers.—*4°* Des hymnes, des proses et des cantiques en l'honneur des Saints.

Malheureusement, dit D. Calmet, aucune de ces compositions n'est parvenue jusqu'à nous.

Trithemius, Chronicon Hirsaugiense, I, 95.—Bertholet, III, 232, sq.—Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, I, 252; Prodromus Histor. Trevir., I, 57, 229, 436 sq., 443, 459.—Reginonis Chronicon, ad annum 829.—De Robaulx, édition du Cantatorium, 20.—D. Calmet, Biblioth. Lorraine.—Knauer, Defensio Abbatiæ Prumiensis, 44.—v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Trevirensis, I.—Muller, Sauerthal, 49.—Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 5, sq.

MASIUS, *Martin*, était né pendant la première moitié du seizième siècle, d'une famille d'honnêtes paysans de Meerbeeck dans le duché de Brabant. Il entra à l'âge de 20 ans au monastère d'Afflighem, ordre de St. Benoît, près d'Alost, et y fit sa profession religieuse, fut ordiné quelques années plus tard et nommé Cellerier. La dignité de Prévôt de l'abbaye de Meersen étant venue à vaquer sur ces entrefaites, Masius y fut promu; mais il ne la conserva que jusqu'en 1560 où elle fut unie à la manse épiscopale de Ruremonde.

Quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1568, Antoine Howée (v. son art.), 57ᵉ abbé d'Echternach vint à mourir et Masius qui s'était fait une belle réputation de science, de vertu et de régularité fut postulé pour lui succéder. Il prit possession de ce poste éminent 10 mois après le décès de son prédécesseur; mais il n'en reçut l'investiture que le 18 mars 1575. Aussitôt après son installation il mit tous ses soins à faire fleurir dans sa maison le goût des bonnes études ainsi qu'une ponctuelle obéissance aux prescriptions de l'ordre de St. Benoît. Il ne négligea pas non plus de donner aux édifices de son monastère le caractère claustral nécessaire, uni à la majesté architecturale.

Martin Masius, qui prêchait d'exemple autant que par paroles, sut constamment se faire aimer et estimer par tous parce qu'il n'affectait jamais cette rigueur qui rebute dans le commandement; aussi ses religieux le pleurèrent-ils bien sincèrement à sa mort qui arriva à l'âge de 65 ans, le 20 juin 1585, après un gouvernement de seize ans. Il fut inhumé dans l'église de son abbaye où on lui plaça cette épitaphe qui renferme un abrégé de sa biographie:

Heu quid mortalis, quid in his mortalibus oris
Quæris? Adest tacito mors inopina pede.

Digitized by Google

MASIUS EST TESTIS, QUONDAM VENERABI-
[LIS ABBAS,
VIRI CUI VITA DECUS, GLORIA CHRISTUS
[ERAT.
VIRI PIETATIS HONOS, FIDEI PATRONUS AVI-
[TÆ,
EXEMPLUM CLERI, RELLIGIONIS AMOR.
QUAM BONUS AUXILIO! QUAM PRÆSTANS RE-
[BUS AGENDIS,
DIC AFFLIGINIUM, VIR VENERANDUS ERAT.
HOC DUCE JUSTITIÆ VIGUIT DECUS, HOC
[DUCE VIRTUS
MAXIMA TE TENUIT SANA, VIRTUSQUE FIDES.
QUÆ FUERIT PIETAS, FIDEI QUIS FERVOR
[AVITÆ,
MERSICA JUXTA MOSAM PRÆPOSITURA DO-
[CET.
HÆC EADEMQUE DOMUS TESTIS, CUI PRÆ-
[FUIT ANNIS
VIX SEX ATQUE DECEM SEDULITATE PARI.
PACIS AMANS, ÆQUI CUPIDUS, STUDIOSUS
[HONESTI,
DUX BENDICTINI, PASTOR ET UMBRA GREGIS.
ERGO SEX DECIES ANNIS, ET QUINQUE PER-
[ACTIS,
CLAUDITUR INFERIUS CONTUMULATUS HUMO.
QUI SUBIS IN SACRI QUO CIRCA LIMINA TEM-
[PLI
DICERE NON SIT ONUS, MOLLITER OSSA CU-
[BENT.

Bertels ajoute que le successeur de Masius joignit le chronograme qui suit:

Ter qVater aC oCto VoLVebat IVnIVs
[*orbes,*
MartIno CœLI IanVa CeLsa patet,
Postea Ioannes sVCCessor præsVLIs hVIVs
HæC LoCat, ergo patrI gratVs aLVMnVs
[*age.*

Le même auteur nous a en outre conservé sur Masius les onze dates biographiques que nous allons transcrire: il dit qu'elles ont été consignées par Masius lui-même:

« Frater Martinus Masius Meerbece na-
» tus Anno D. 1520.
« Affligenii reformatus a. D. 1540.
« Presbyter consecratus a. D. 1545.
« Luxemburgum destinatus a. D. 1550.
« Inde revocatus a. D. 1557.
« In Priorem ordinatus a. D. 1558.
« Cellerarius, Ellemosynariusque factus
« a. D. 1563.
« Præpositus Mersensis denominatus a. D.
« 1565.
« Abbas Epternacensis nominatus a. D.
« 1569.
« Ibidem Prælatus confirmatus a. D. 1573.
« Mortis fine consumatus a. D. 1585.

v. STRAMBERG, Metropolis Ecclesiæ Trever. I, 537, 4. — BERTHOLET, VI, 544; et II, P. J. XI. — BERTELS, 176, sq.

MATHIAS, *dit de Bittbourg*, du lieu de sa naissance, naquit vers le milieu du quinzième siècle. Il embrassa l'ordre des Bénédictins et fut abbé de St. Avold depuis l'année 1512 jusqu'à sa mort arrivée en 1518. Ce respectable prélat, l'un des hommes les plus distingués de son époque par son zèle, sa science et sa solide piété, disent les Annales, voulut être le restaurateur de son monastère quant au temporel comme son réformateur pour le spirituel; et ce à une date où les autres abbés du diocèse de Metz n'étaient occupés qu'à se conformer au siècle. Il établit à St. Avold la discipline en vigueur à l'abbaye de St. Maximin près de Trèves, laquelle était pour lors en réputation pour sa grande régularité sous le zélé abbé Thomas de Huisden ou Heusden qui s'est à juste titre acquis le surnom de grand réformateur de son Ordre dans la Teutonique. Non content de ce premier succès il voulut encore renouveler avec la dite abbaye, où peut-être il avait prononcé ses vœux, la confraternité intime qui avait été conclue depuis 1369 entre cette maison et la sienne. Une semblable alliance fut de plus contractée par lui avec l'abbaye d'Echternach afin que les religieux de ces trois monastères pussent par un échange mutuel de leurs bons exemples et de leurs conseils parvenir à une plus grande perfection.

Les Bénédictins, Histoire de Metz, II, 700. — Histoire manuscrite de l'abbaye de St. Avold.

MATHIAS, *dit d'Echternach*, parce

Digitized by Google

qu'il était originaire de cette ville, a vu le jour pendant la première moitié du quatorzième siècle. Il entra à l'abbaye de Munster où il brilla bientôt par sa science profonde et sa grande éloquence, au point que l'abbé Simon, IIIe du nom, dit de Hondelange étant venu à mourir, Mathias d'Echternach fut postulé pour lui succéder. D'un autre côté, Conon de Falkenstein (v. son art.) archevêque de Trèves ayant connu ses mérites transcendants l'appela à sa cour, le sacra évêque de Syrone et le nomma son suffragant, dignité qu'il sut remplir avec la plus rare distinction.

Les abbés de Munster n'avaient pas eu jusque là le droit de porter la mitre lorsqu'ils officiaient : l'empereur Charles IV s'intéressa en faveur de l'abbé Mathias à l'effet d'obtenir du pape Urbain V ce privilége pour lui et ses successeurs; et le Souverain-Pontife le lui accorda par bref daté d'Avignon, le 14 avant les calendes de Juillet 1365. Toujours occupé à augmenter l'importance de son monastère, cet abbé sut obtenir de même en 1384 de l'empereur Wenceslas, fils de Charles IV, la donation de la dîme du village de Hollerich, avec charge d'une messe journalière qui fut dans la suite réduite à une messe hebdomadaire à dire sur l'autel que ce prince fonda devant le tombeau du bon roi Jean, dit l'aveugle, son aïeul, qui était inhumé dans son église. Cependant l'objet de cette libéralité donna lieu à bien des difficultés. En effet en faisant la donation, Wenceslas avait disposé d'un objet qui ne lui appartenait pas : par acte du mois d'avril 1270, le comte Henri II avait déjà cédé cette dîme avec le droit de patronage sur le même village aux dames de Clairefontaine qui protestèrent tout d'abord contre la chartre de Wenceslas. Le procès qui s'ensuivit ne fut terminé que sous le successeur de l'abbé Mathias; il fut décidé alors que Munster n'obtiendrait que le sixième de la dîme, et pour ce motif sans doute le nombre des messes à dire en retour, fut réduit au sixième seulement, comme nous l'avons vu il n'y a qu'un instant.

L'abbé Mathias sut obtenir en outre du même empereur Wenceslas la confirmation de l'octroi d'exemption de péage à l'embouchure de la Sûre et la ratification du transport de la cense de Burl, faite par le monastère de St. Paul de Verdun en faveur de son abbaye, sous les mêmes conditions que Henri l'aveugle l'avait donnée aux premiers.

L'abbé Mathias vivait encore en 1392 et une ou peut-être deux années plus tard; cependant nous ne savons pas au juste celle de son décès. Il a été inhumé dans la partie antérieure de son église.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré les lignes suivantes : « 1365. Mathias Epternacensis abbas Munsteriensis Luxemburgi ad preces Caroli IV per Urbanum V Mitratorum primus, Episcopus Syronensis suffraganeus Archiepiscopi Trevirensis. »

Viri illustres, I, N° 19. — Res monasteriensis — Histoire de l'abbaye de N.-D. de Luxembourg. — Ulveling, 38. — Paquet, 34. — Ab Hortheim, Hist. Trevir. diplomat. II, 11. — v. Stramberg, Metropolis Eccles. Trever., I, 547. — Bertels, 131. — Mserts. Clones. — Berthollet, VII, 162, sq.; V, 182, sq; I, P. J. V; II, P. J. V.

MATHIAS, dit *d'Itzig* de son endroit natal, ne nous est connu que par les lignes suivantes que nous fournit le manuscrit des Viri illustres : « 1522. Mathias de Itzig pago prope Luxemburgum, Ducatus Luxemburgensis et Arlunensis, Canonicus ad Sanctum Simeonem Treviris. Pastor Arlunensis et Macherentinus, Consiliarius Luxemburgensis conditor altaris in Sancto Nicolao ante quod sepultus. »

Viri illustres, I, N° 38.

MATHIAS *de Sarbourg, ou Sarburgius* suivant l'usage alors adopté, était originaire de la ville dont il porta le nom. Après avoir fait d'excellentes études il fut reçu docteur dans l'un et l'autre droits et devint professeur à l'Université de Trèves. Il était prêtre et doyen de St. Siméon, et

Digitized by Google

avait été auparavant official de l'archevêque à Coblence. Ce personnage s'est rendu recommandable surtout par les soins éclairés qu'il donna à la conservation et à l'agrandissement de la belle bibliothèque de la collégiale de St. Siméon qui avait été fondée par Mathias de Neunheuser (v. cet art.). Mathias de Sarbourg mourut en 1539. On a de lui: *1°* Defensio et Triumphus arcis Lechniensis. Colon. 1643. — *2°* Thesaurum Confraternitatis Chordæ per patres Aquenses. Colon. 1630.

Ae Hontheim, Histor. Trevir. diplomat. II, 349. — Hartzheim, Bibliotheca Coloniensis, 244.

MERCURIANUS, *Evrard*, était né à Marcourt, village de l'ancien comté de Montaigu, commune ressortissant aujourd'hui au canton de Laroche. Il paraît qu'il vit le jour en l'année 1514, non en 1520 comme M. Marcellin La Garde le croit ainsi que d'autres auteurs. Pour s'en convaincre on n'a qu'à comparer les dates des différents événements de sa vie.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré l'article qui suit: « 1520. « Everardus Mercurianus sic agnominatus « a pago Comitatus Montis acuti in Duca- « tu Luxemburgensi arduennatico, quartus « præpositus Generalis Societatis Jesu. « Vita ejus extat per Patrem Oliverium Ma- « nareum. Societatis Jesu. Regulas S^ti^ Igna- « tii in Ordinem redegit. »

Après avoir fait de brillantes études, d'abord à Liége, ensuite à Louvain où il prit en 1544 le degré de maîtres ès arts, Evrard de Marcourt embrassa l'état ecclésiastique. Son zèle pour le salut des âmes, uni à une grande piété lui fit refuser un canonicat dans la ville de Liége, pour accepter une cure de campagne, celle de Vœt ou Waillet où il crut pouvoir travailler avec plus de fruit à la vigne du Seigneur. La Société des Jésuites, fondée en 1540, lui plut d'abord au point qu'il alla s'y affilier à Paris le 8 septembre de la même année. Envoyé à Rome en 1551, Ignace de Loyola le reçut avec bonté et ne tarda pas à concevoir pour lui une grande estime, parce qu'il le jugea avantageusement à cause de ses vastes connaissances et de son caractère ferme et tenace. Il l'employa bientôt dans les plus hautes charges de sa congrégation, entre autres dans celle de vice-prévôt de la maison professe de Rome, puis dans celle de recteur du collége de Pérouse où il demeura jusqu'en 1557.

Ignace vint à mourir sur ces entrefaites, et Lainez lui fut substitué: Evrard de Marcourt qui s'était entièrement attaché au nouveau général, fut nommé par celui-ci l'un des cinq conseillers placés auprès de sa personne pour la direction des cinq nations principales: il obtint ainsi le gouvernement de la province de la Basse-Allemagne qui comprenait le Rhin et les Pays-Bas. Après Lainez, François de Borgia, que l'Eglise a canonisé depuis, fut désigné troisième chef de la compagnie: Sous ce dernier, Evrard de Marcourt obtint beaucoup d'autorité et François Borgia fut heureux de trouver dans la personne de son conseiller un caractère fait pour mener les choses selon l'esprit du fondateur de l'ordre. Ceci se passait en 1565.

Mercurianus qui avait eu en cette circonstance une belle occasion pour faire ses preuves, ne put manquer d'être proclamé à son tour Général de sa Compagnie après le décès de Borgia: Sa nomination date du 23 avril 1573.

Comme général des Jésuites ce personnage contribua infiniment à faire fleurir cet ordre fameux dont l'action sur le monde a été si grande pendant trois siècles: Prudent et sage, il a su exécuter par la douceur plusieurs projets gigantesques, mieux que des armées ne l'eussent fait par la force. Du reste, aux qualités que nous venons d'énumérer Evrard de Marcourt joignit constamment une modestie exemplaire et un zèle infini pour continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, surtout celle du fondateur de l'ordre dont il connaissait et avait adopté l'esprit avec les principes, parce qu'il avait eu l'occasion d'étudier l'un et l'autre par les relations qu'il avait eues avec lui.

Evrard Mercurianus réunit en un seul

Digitized by Google

corps de règles les constitutions d'Ignace de Loyola et les divisa en chapitres par ordre de matières: Les Statuts communs et les particuliers, les obligations de chaque emploi, etc. L'histoire de la compagnie de Jésus a conservé les avis qu'il donnait à ceux qui le consultaient, etc., etc. Ce grand homme, désireux d'étendre l'influence de sa société dans toutes les parties du monde, envoya des religieux dans les Indes, en Chine, au Japon, en Afrique, en Egypte, au Mogol, en Transylvanie, en Suède, en Angleterre, etc., et mourut à Rome le 1er août 1580 à l'âge de 66 ans environ, après 7 ans et demi de généralat et après avoir reçu la bénédiction du Souverain-Pontife qui lui-même était venu le visiter pour recueillir ses derniers soupirs.

Viri illustres, I, N° 44.— Recueil des hommes illustres de la Compagnie de Jésus, 79 à 82.—Moreri, IV, 699, et V, 251.— D. Calmet, Biblioth. Lorr. —De Feller, Dictionnaire historique, litt. M.— La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 21.— Aub Miraeus, Opera diplomatica, Supplément Foppens, I, 251.— Bertholet, VIII, 190.— Pierret, I, fol. LXIV.— Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 17, sq.

MERCURIANUS, *Jacques*, ne nous est connu que par ce Pierret et d'après celui-ci Bertholet disent de lui. Nous copions l'article: « Son savoir et son mérite l'élevèrent à la dignité de Grand-Prévôt de la cathédrale d'Olmutz en Moravie, puis à celle d'archidiacre de Brinn, enfin à l'administration de l'évêché d'Olmutz dont l'archiduc Léopold était évêque.

Il est à croire que ce personnage est, comme le précédent, originaire de Marcourt. Mais était-il de la même famille? c'est ce que nous ignorons. Il a vécu pendant le dix-septième siècle puisqu'il a été le contemporain de l'archiduc Léopold-Guillaume, fils de l'empereur Ferdinand II, lequel est né en 1614 et mort le 19 novembre 1662; ce prince comme on sait, fut évêque de Passau, de Strasbourg, d'Halberstadt, d'Olmutz et de Breslau, Grand-Maître de l'ordre teutonique, abbé de Mourbach et gouverneur des Pays-Bas depuis 1647 jusqu'en 1656.

Pierret, I, fol. LXX. — Bertholet, VIII, 193.

MERCURIANUS, *Jean I*, est renseigné comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « 1632. Joannes Mercu-« rianus Nepos Rdi P. Euvrardi ex fratre, « etiam Soc. Jesu S. Theologiæ Doctor « et primum Caroli Archiducis Austriæ « confessarius et comes in Hispania, post « Ser^mi Leopoldi Guilielmi Archiducis hodie « Belgii Gubernatoris primum confessarius, « Institutor et concionator suam usque ad « mortem non parum contractam ex lega-« tione a Ferdinando ad Uladislaum Regem « in Poloniam, mortuus Viennæ. »

Nous ajouterons simplement qu'il semble que la date placée en tête de cet article indique l'année du décès de ce personnage.

Viri illustres, I, N° 65.— Pierret, I, fol. LXX.— Bertholet, VIII, 193.

MERCURIANUS, *Jean II*, a reçu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres l'article qui suit et qui forme la seule notion que nous ayons pu nous procurer sur lui: « 1654. Joannes Mercurianus ex « Marcour Nepos prioris Joannis S^ti The-« ologiæ Doctor Decanus Misselbacensis « in Austria Canonicus Olomucensis, vica-« rius in spiritualibus et temporalibus ejus-« dem episcopatus. »

Viri illustres, I, N° 108.

MERCY, *famille* de nom et d'armes éteinte, originaire de la châtellenie de Longwy, aujourd'hui arrondissement de Briey dans l'ancien Luxembourg, portait: d'or, à la croix pleine d'azur. Les de Mercy qui prétendaient descendre des anciens comtes de Gênes se sont fondus dans la maison d'Argenteau après le décès sans hoirs du comte Claude-Florimond (v. son art. à l'Appendice) mort en 1734, lequel institua pour son héritier Antoine comte d'Argenteau, son parent, à charge par ce dernier de prendre son nom et ses armes; d'où la famille belge encore

Digitized by Google

florissante des de Mercy-Argenteau qui a écartelé ses armes: d'azur, à la croix d'or, chargée de cinq coquilles de gueules, cantonnée de vingt croisettes recroisetées au pied fiché de même, avec celles de Mercy que nous avons données plus haut.

Ungeschuck.— Biographie générale des Belges, art. *Argenteau*. — Pierret, III.

MERCY, *François de,* est né à Longwy. Il était jeune encore lorsqu'il embrassa le métier des armes, entra au service de l'électeur de Bavière et dut à ses talents une élévation rapide, avec la réputation d'avoir été un des plus grands généraux de son époque.

Après avoir passé par les grades inférieurs il parvint en 1631 à celui de major dans le régiment de Piccolomini. Deux ans plus tard ayant obtenu un régiment il se trouva avec son corps dans Constance lorsque les Suédois assiégèrent cette ville sous la conduite du général Horn. Fait prisonnier en 1633 pendant une sortie de la garnison de Brisach assiégée, on le conduisit à Colmar où il ne resta cependant que fort peu de temps, puisque l'année suivante il servit dans la Haute-Alsace et commandait la place de Rheinfelden lorsque Jean-Philippe, palatin du Rhin en fit le siége. Nommé général-major en 1635, la Bavière l'envoya au siége de Colmar secourir le duc de Lorraine. Vers la fin de la campagne il se retira du côté de Luxembourg et contribua l'année suivante à faire lever le siége de Dôle. En 1637 le duc de Lorraine et lui furent battus près de Grey par le duc Bernard; mais comme cet échec n'avait diminué ni les ressources ni l'audace de Mercy il entra peu après dans le duché de Bourgogne dans le dessein d'attaquer le duc de Longueville. En 1638 il fut promu au grade de général d'artillerie et alla camper près de Stolhofen avec une partie de l'armée bavaroise. En 1640 il agit contre le duc de Longueville dans le Bas-Palatinat, s'opposa aux entreprises du général Banner près de Ratisbonne et enveloppa tellement bien quatre régiments commandés par le général Schlangen que ce dernier, ne voyant aucun moyen de salut, fut obligé de se rendre à discrétion. Il poursuivit ensuite dans la province de Brunswick le général Frelt, maréchal suédois, et se trouva en 1641 au siége de Wolfenbuttel ainsi qu'à la prise de Gœttingue. En 1642 il marcha contre les Français dans le Brisgau et leur fut encore opposé l'année suivante dans le duché de Wurtemberg. Cette campagne de Mercy fut brillante et féconde en résultats inespérés. Ayant surpris l'armée française à Duttlingen en Souabe, il la ruina presque complètement, fit le général Rahtzan qui la commandait prisonnier et s'empara de Rotweil, Ueberlingen, etc. etc. En récompense de ses grands services l'électeur de Bavière le nomma lieutenant-général en 1644, en remplacement du comte de Wahl.

Mercy, toujours à la tête des troupes bavaroises, continua de faire de grands progrès dans le Brisgau. Il assiégea Fribourg, place qu'on regardait comme très importante, et s'en empara le 27 juillet. Désireux de conserver une conquête qui pouvait assurer les succès de la campagne il couvrit aussitôt cette ville par un camp retranché que protégeaient deux éminences, et mit son armée dans une position inexpugnable. Les français étaient inférieurs en nombre, et Turenne, dont la réputation n'avait pas encore l'éclat qu'elle obtint plus tard, avait à combattre un adversaire dont la bravoure et l'habileté jouissaient de la plus haute renommée. Cependant Condé, rappelé de la Catalogne où la fortune ne lui était pas favorable sut rendre la confiance aux soldats et n'hésita pas d'attaquer son ennemi sous les murs mêmes de Fribourg. Le combat fut opiniâtre et sanglant, dura quelques heures et n'eut aucun résultat, Condé s'étant retiré en bon ordre. Le surlendemain ce prince renouvela l'affaire; on se battit depuis onze heures du matin jusqu'à la nuit, sans que Condé pût réussir

Digitized by Google

à forcer les lignes ennemies; mais ayant trouvé plus tard le moyen de couper les vivres à Mercy, ce vaillant capitaine battit en retraite et perdit six canons, deux mortriers et quelques bagages. Poursuivi par Turenne il se retira du côté de Willingen avec tant d'habileté que sa réputation ne souffrit rien de cet échec. Il s'empara même de Germersheim et de Mergentheim et s'assura de la Bergstrasse. En 1645 il profita d'une faute de Turenne, le battit le 5 mai à Marienthal, s'empara de toute son artillerie et de ses bagages, et l'obligea de se retirer dans la Hesse avec les débris de son armée. Turenne étant revenu en Franconie et Condé ayant rejoint l'armée, on attaqua Mercy le 3 août dans les plaines de Nœrdlingen. L'action fut très meurtrière; l'armée allemande éprouva une déroute complète et Mercy couvert de blessures mourut le lendemain. Il fut enterré près du champ de bataille et l'on grava sur sa tombe ces quatre mots:

STA VIATOR, HEROEM CALCAS.

L'empereur avait élevé François de Mercy au rang de Baron de l'Empire. Il avait épousé une dame de Schawenbourg, issue d'une maison allemande en haute réputation et dont une branche a longtemps habité le Luxembourg.

François de Mercy avait un frère, nommé Gaspard, qui se distingua également à l'armée de Bavière où il parvint jusqu'au grade de Lieutenant-général. Il est mort près de Fribourg.

Bécin, Biographie de la Moselle, III, 212, sqq. — Histoire de Longwy, 169, sqq. — Moreri, V, 255. — Courtix, Encyclopédie moderne, XV, 489. — Biographie universelle, XXVIII, 360. — Conversations-Lexikon, édit. de 1831.

MERGOLLE, *Bernard de la*, natif de Cattenom, ne nous est connu que par les lignes suivantes que lui a consacrées l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « 16... « Bernardus de la Mergolle ex Ketten« hoffen, Alexandri olim capitanei in Hun« garia filius, vice Tribunus militum, et ob « servatum in prœlio ducem cui militabat « in Italia Mutinensem a suis desertum, « Gubernator arcis seu citadellæ de Mo« dena. »

Viri illustres, II, N° 172.

MERJAI, *Pierre-Alexandre-Cyprien*, fils unique de François-Xavier Merjai, avocat et pensionnaire des Etats du Duché du Luxembourg, et de Marguerite Poignon qui mourut en lui donnant le jour, est né à Luxembourg le 3 février 1760.

Son père le mit d'abord au collége des Jésuites de sa ville natale, puis il le fit en 1783 suivre les cours de droit à l'université de Louvain où il obtint le 22 janvier 1787 le degré de Bachelier. Rappelé dans sa famille, tant par la révolution brabançonne que par la conquête du Pays par les armées de la République française qui la suivit de près, il se trouva tout-à-coup arrêté dans sa carrière. Cette circonstance pénible, jointe à un caractère qui semble avoir dû être déjà naturellement assez bizarre, acheva de faire manquer à Merjai sa vocation d'avocat à laquelle on le destinait. Son père, qui est venu à mourir le 13 avril 1794, avait réuni une superbe bibliothèque qui renfermait un grand nombre d'ouvrages de haute valeur sur l'histoire du Pays. Il paraît aussi qu'il avait possédé quelque fortune. Son fils, qui avait trop étudié pour ne rien savoir et trop peu pour être réputé savant, se trouva lancé dans le monde sans guide, à une époque de bouleversement social: il n'avait pas encore acquis la force morale nécessaire pour pouvoir résister au naufrage, ni pour se créer une position convenable. Il demeura indécis ou plutôt il resta comme étourdi par les événements qu'il voyait se passer autour de lui et ne s'occupa de rien d'une manière suivie, parce que, ainsi qu'il le dit lui-même dans ses écrits, il voulait comme beaucoup de ses compatriotes d'alors, rester fidèle à son drapeau légitime, refusant d'entrer au service du conquérant de sa patrie. C'est dans cet état que le calme politique qui

Digitized by Google

renaquit après les troubles le trouva, misanthrope par inexpérience, par irrésolution, et en même temps incapable désormais pouvoir se rendre utile à lui-même, moins encore aux autres. Sans volonté fixe il passait ses jours à flaner ou à mettre par écrit ses souvenirs, quelquefois ses visions : c'est ainsi qu'il rédigea vingt-cinq cahiers in folio de manuscrits qu'il intitula : *Recueil contenant des renseignements sur l'histoire et la géographie du Pays de Luxembourg, ainsi que sur mes voyages, faites entre* 1781 *et* 1808, *tant dans les Pays-Bas qu'en Angleterre, en Allemagne, en Italie et dans le Luxembourg.* Ces élucubrations qui en plusieurs endroits dénotent un esprit quelque peu dérangé, se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque de Luxembourg avec un autre volume in-4°, intitulé : *Elite de Poésies, ou Porte-feuille d'un homme de goût. Recueil de pièces de poésies de divers auteurs, fait en* 1780.

Ces manuscrits, quoique se ressentant parfois d'un grand manque de critique mais surtout d'une absence complète de style, ne laissent pas néanmoins que d'être très précieux pour l'histoire du pays, mais principalement pour celle de la ville de Luxembourg, parce qu'ils renferment des notions de localité que de nos jours on chercherait vainement ailleurs : Leur auteur vivait au moment de l'invasion française et de la suppression des monastères ; il a été en situation de recueillir des données sur l'état des maisons religieuses, sur les tombeaux que leurs églises renfermaient; et, en un mot, il a assisté à la transition subite de l'ancien vers le nouveau régime, et il nous a conservé dans ses notes les renseignements que ce passage a fait disparaître.

Comme l'inoccupation et les pérégrinations de Merjai eurent bientôt absorbé ses ressources patrimoniales, il fut forcé de vendre successivement, pour vivre, et un à un les livres de sa bibliothèque : c'est ainsi que cette riche collection réunie par son père, commencée peut-être déjà par ses aïeux, fut disséminée au point qu'aujourd'hui il n'est presque pas de vente de livres un peu considérable où l'on n'en rencontre au moins quelques-uns qui portent le nom de leur ancien possesseur ; et tous ceux qu'il nous a été donné de voir ainsi, étaient des ouvrages rares et de prix. C'étaient tous des sources pour notre histoire nationale.

Ainsi se passa la vie de cet homme qui aurait pu devenir très utile à sa patrie ; mais qui, arrêté dès le début de sa carrière par les événements qui bouleversèrent le monde de son époque, n'a pas eu la force d'âme nécessaire pour résister à leur choc et se placer au-dessus de la catastrophe.

Merjai est mort le 5 décembre 1822, dans un état très voisin de la misère et sans avoir été marié.

Souvenirs contemporains. — Notes communiquées. — Les manuscrits mêmes de Merjai. — Claasen, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 263.

MERSCH, *Thierry* ou *Théodoric de*, sortait de l'antique maison des seigneurs de ce nom qui portaient : fascé d'or et d'azur, de six pièces. Cette maison est connue dans nos annales dès l'année 1135.

Thierry florissait en 1231. Il était seigneur de Mersch et avait épousé une dame du nom de Lyse ou Elisabeth, mais dont l'extraction nous est restée inconnue. Thierry possédait sur un plateau au-delà de Schœnfeltz une métairie qu'il alla visiter un jour. Se promenant dans la vallée voisine il aperçut dans le creux d'un arbre séculaire une statue en pierre de deux pieds environ de haut, d'un travail grossier et représentant une femme allaitant son enfant du sein gauche : il crut y voir une madone avec le petit Jésus, et fit construire en cet endroit d'abord un oratoire, puis un monastère de dames nobles de l'ordre de St. Dominique. Ce prieuré fut dans la suite nommé Val ou Vallée de Marie, en allemand Marienthal.

Thierry était échanson de la comtesse de Luxembourg et vivait encore en 1244 où il apposa comme justicier des nobles

Digitized by Google

son scel sur l'acte de confirmation des priviléges de la ville de Luxembourg par la grande Ermesinde.

On n'a pas conservé la date du décès de ce personnage qui a été inhumé, croit-on, dans une chapelle latérale de l'église de Marienthal où Bertholet dit avoir vu un monument représentant un chevalier armé de toutes pièces avec le blason des Sires de Mersch et que l'on regardait comme le tombeau du fondateur. Le nécrologe du monastère fixe le jour de sa mort au XV avant les calendes de juin, c'est-à-dire au 16 mai.

Bertholet, V, 2 sqqq.—Pierret, III, 423, sq.—De la Basses-Moûtusie, Itinéraire du Luxembourg germanique, 311 sq ; et 322, sqqq.

METTERNICH, *maison* militaire de nom et d'armes, originaire du Pays de Trèves et qui a possédé dans le Luxembourg les seigneuries de Bourscheid, de Bruch, de Berbourg et autres. La famille de Metternich a produit des Archevêques-Electeurs de Trèves et de Mayence, de même qu'un évêque de Spire ; dans le Luxembourg elle a rempli les charges de Justicier des nobles et de Maréchal de la noblesse. Le Prince de Metternich qui a été pendant si longtemps ministre et conseiller aulique de l'empereur d'Autriche sort de la branche dite de Bourscheid.

Metternich porte : d'argent, à trois coquilles de sable ; cimier : une tête de cygne d'argent, becquée de gueules.

Le nouveau vrai supplément du Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, 135.—Ungeschück.

METTERNICH, *Damien-Henri de,* est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « 1654. Damianus a « Metternich, D' in Burscheid Luxembur- « gico, Ecclesiæ Metropolitanæ Trev. De- « canus. »

Les renseignements ultérieurs sur ce personnage nous font défaut. Il ne nous a été donné d'ajouter ici que la seule circonstance que, pendant qu'il était chanoine (1640—1666), doyen et vicaire-général capitulaire, l'archevêque Philippe-Christophe de Zœtern a été fait prisonnier et conduit à Bruxelles et de là à Vienne ; et que durant ce temps Damien-Henri de Metternich prit une grande part à l'administration du diocèse de Trèves.

Il avait pour père Etienne de Metternich, seigneur de Bourscheid, et pour mère Marie de Metzenhausen.

Viri illustres I, N° 90.—Gesta Trevirorum, III, passim.

METTERNICH, *Lothaire-Frédéric de,* a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres l'éloge que nous transcrivons : « 1654. Lotharius Fridericus a Metter- « nich Dominus in Bourscheidt Luxembur- « gico, Episcopus Spirensis Sacri Rom. « Imp. princeps ad magnum Ecclesiæ bo- « num natus et educatus, ac tandem prin- « ceps-elector Moguntinus.

Lothaire-Frédéric de Metternich était fils de Jean-Gérard de Metternich, seigneur de Bourscheid et bailly de Sattlich, et d'Anne ou Marie von der Leyen. Il devint chanoine de Trèves. Recteur de l'université de cette ville en 1646 ses éminents mérites le firent en 1652 nommer évêque de Spire ; puis le 15 décembre 1670, coadjuteur de Mayence, enfin archevêque-électeur de ce dernier siége en 1673 après le décès de l'archevêque Jean-Philippe. Il obtint en outre l'évêché de Worms et mourut le 3 juin 1675.

Gesta Trevirorum, III, 111.—Viri illustres, I, N° 109.—Ab Hontheim, Histor. Trevir diplomat. III, 1052.—Brasch, Eiflia illustrata, T. II, pars altera, 34.

METZ, *Gérard-Charles-Emmanuel,* fils de Jean Metz, propriétaire et liquoriste, et de Justine Gérard, est né à Luxembourg, le 17 nivôse an VII (6 janvier 1799). Après avoir terminé ses études préliminaires dans sa ville natale il alla suivre les leçons de l'université de Liége où il obtint en 1822 le grade de Docteur dans l'un et l'autre droits après avoir soutenu une thèse inaugurable : *De maritali potestate.*

De retour à Luxembourg Metz se fit

Digitized by Google

inscrire sur le tableau des avocats de cette ville où il ne tarda pas à acquérir une grande réputation d'éloquence, surtout dans les causes criminelles, où l'élégance de la diction et les tours oratoires, faits pour impressionner l'auditoire, font souvent plus d'effet que les froids raisonnements du juriste.

La révolution belge de 1830 trouva Metz comme avocat. Sans embrasser publiquement les principes de cette révolution, il en adopta les conséquences en allant plaider devant le nouveau tribunal d'Arlon, devenu chef-lieu de la province, et que le gouvernement de la Belgique régénérée avait substitué à celui de l'ancienne capitale du Pays qui était restée soumise au sceptre du souverain légitime. Cependant il conserva son domicile dans cette dernière ville et continua à plaider de même devant son tribunal, jusqu'à ce que l'idée lui fut venue de se mettre sur les rangs pour la représentation nationale à Bruxelles. Il y fut envoyé en 1838 par le district ou arrondissement de Bastogne; mais il n'y resta pas longtemps et n'eut dès-lors que fort peu d'occasions pour se faire remarquer comme législateur: à la reprise de possession du territoire cédé par suite du traité de Londres, Charles Metz revint à Luxembourg où, après avoir prêté de nouveau le serment d'avocat il rentra au barreau qu'il suivit jusqu'à son décès.

Les événements politiques de 1848 auxquels il prit une part active par un assez grand nombre d'articles de fond insérés avec sa signature dans le journal le Courrier du Grand-Duché de Luxembourg, le firent nommer membre de la Constituante, et le portèrent ensuite à la présidence de la Chambre des députés du Pays, poste qu'il occupa sans interruption et avec la plus grande dignité depuis la session ordinaire de 1848 jusqu'à la fin de celle de 1852.

Les personnes qui ont connu Charles Metz ont toujours vu en lui un homme de bien, un excellent ami, un bon orateur, un avocat de bonne foi, un patriote dévoué, mais surtout un père très attaché à ses enfants; et cet amour paternel, qu'il portait à l'excès, fut la cause de sa mort prématurée. Une de ses filles était languissante depuis longtemps; on la voyait dépérir de jour en jour et personne, sinon son père, n'ignorait qu'elle n'avait plus qu'un temps très court à vivre. Metz commençait à s'inquiéter. Ayant réuni une nombreuse consultation de Docteurs il leur demanda de déclarer en conscience le pronostic qu'ils portaient sur le sort de son enfant chérie. La réponse peut-être un peu trop catégorique qu'il reçut fut pour lui un coup mortel. Il s'affaissa aussitôt, ferma les yeux en prononçant le nom de sa fille et expira. Un anévrisme qu'il portait depuis longtemps, dit-on, s'était rompu. Cet événement déplorable pour la patrie se passa le 24 avril 1853, à Diekirch où sa fille se trouvait pour respirer un air plus doux: il n'avait que cinquante-quatre ans d'âge.

La droiture de vues et de caractère politique comme le patriotisme inébranlable dont Charles Metz a constamment fait preuve avaient rendu son nom si populaire dans le Grand-Duché, que tous, jusqu'aux plus infimes d'entre les luxembourgeois ne le prononçaient qu'avec respect. Aussi le jour où la nouvelle si inattendue de son décès se répandit dans le Pays, fut-il un jour de deuil public.

Sa dépouille mortelle, ramenée à Luxembourg, fut déposée dans la salle des séances de la Chambre des députés, à l'hôtel-de-ville où la législature siégeait à cette époque en attendant l'achèvement du Palais de la Nation: cette salle avait été disposée en chapelle ardente. Le cortége funèbre, pour son inhumation au cimetière de la paroisse de Notre-Dame hors de la porte-neuve, était organisé d'après les prescriptions législatives qui fixent les honneurs à rendre à un Président de la Représentation nationale. Il fut suivi, non seulement par tous les personnages dont la présence officielle est requise en

Digitized by Google

pareille circonstance, mais également par tout ce que la capitale et le pays avaient d'habitants aimant leur patrie et qui déploraient la perte d'un de leurs meilleurs concitoyens.

Et cette même vénération que le Luxembourg tout entier avait témoignée pendant sa vie à Charles Metz n'avait pas été oubliée encore lorsque huit ans après sa mort, les bourgeois de la capitale, à l'occasion de l'avénement de son frère-puîné à la Présidence des Etats du Pays, organisèrent une fête splendide dans la même salle de l'hôtel-de-ville: cette fête patriotique, à laquelle le ministère ainsi que l'élite de la population voulurent prendre part, fut célébrée le 9 décembre 1860. Elle était consacrée en même temps à la mémoire de l'ancien Président et à celle d'un autre de ses frères, feu Auguste Metz qui fut également membre de la législature et qui aussi était mort depuis quelques années.

A ce jour le fronton de l'hôtel-de-ville portait le chronogramme suivant:

A CHARLES METZ,
ILLVSTRE AVOCAT BATONNIER;
A L'ÉLOQVENT ORATEVR,
AV CITOIEN PATRIOTE, GÉNÉREVX
ET BIENFAITEVR,
SA VILLE NATALE RECONNAISSANTE.

Aux côtés se trouvaient deux inscriptions: l'une

HONNEUR, GLOIRE, PATRIE.

l'autre

BIENVEILLANCE, CHARITÉ.

Quant à l'expansion des sentiments de vénération profonde que les assistants professaient pour la mémoire de Charles Metz, ces sentiments sont rendus de la manière la plus vraie comme la plus heureuse dans un discours prononcé à cette occasion par M. Eberhard, membre des Etats et échevin de la ville. Nous nous plaisons à en transcrire ici quelques extraits:

« Je ne puis me défendre d'une profonde et triste émotion à la pensée du « vide qu'une mort aussi prématurée a laissé « parmi nous, — et ce vide, Messieurs, « est d'autant plus sensible, d'autant plus « cruel pour vos cœurs, que l'existence « entière de Mr. Ch. Metz avait été si bien « remplie.

« Disons-le, Messieurs, cet homme qui « fut notre ami à tous, fut dans la plus « large acception du mot un homme de « bien par excellence, doué des qualités « les plus rares, les plus précieuses et où « dominaient surtout celles du cœur; son « existence fut consacrée à sa famille, à ses « amis — elle fut consacrée au bien.

« Sorti des rangs de la bourgeoisie, « élevé aux plus hautes dignités, puisqu'il « était devenu le président des élus de la « nation, Mr. Ch. Metz ne se sépara pas « un seul instant de son origine.

« Il avait la modestie en partage: doué « du caractère le plus aimable, il n'était « animé que du désir d'être utile à son « pays, à ses compatriotes, sans distinc- « tion de rang ni de classe. — Les mal- « heureux surtout avaient un accès facile « auprès de lui. — Nous n'avons pas oublié « combien il était charitable et avec quelle « délicatesse il pratiquait cette vertu.

« Il avait toutes les qualités d'un homme « d'Etat et ses convictions politiques « étaient invariablement libérales.

« . . . . . »

Outre sa thèse inaugurale, Metz a publié pour plusieurs procès importants des mémoires dont les titres ne nous sont pas connus, parce que ces sortes d'ouvrages n'ont qu'une portée éphémère, bien que souvent ils sont le fruit d'une lumineuse expérience.

Souvenirs contemporains. — Journaux du temps — Annuaire de l'Université de Liége, 1850, p. 58 — Comptes-rendus des séances de la Constituante en 1848 et des sessions de la Chambre des Députés, de 1848 à 1852. — Etat civil. — NAGEL, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 239.

METZENHAUSEN, *la famille de*, de nom et d'armes, originaire du Pays de Trèves, a possédé la terre de Linster dans

Digitized by Google

le Luxembourg. Cette maison qui est éteinte aujourd'hui, portait: de sable, à trois Z d'argent, posés 2. 1. Elle a produit dans le Duché de Luxembourg plusieurs personnages qui méritent de figurer au nombre de nos illustrations nationales.

Unerschuca.

METZENHAUSEN, *Guillaume de*, de la branche de Linster, est rappelé dans le manuscrit des Viri illustres dans les termes suivants : « 1633. Wilhelmus a Metzen-« hausen, D^no in Linster, Decanus Ecclesiæ metropolitanæ Trevirensis. »

C'est là tout ce que nous savons sur lui.

Viri illustres, I, N° 65.

METZENHAUSEN, *Jean de*, n'a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres que les lignes suivantes : « Joan-« nes de Metzenhausen, dominus in Linster « sesqui milliario Luxemburgo, Archie-« piscopus Trevirensis S. R. I. princeps « elector. »

Jean de Metzenhausen, de chanoine-doyen de la métropole de Trèves, était passé prévôt du même chapitre lorsque l'archevêque Richard de Greiffenclau vint à mourir le 13 mars 1531. Le Chapitre, assemblé pour procéder au choix du successeur de ce prélat désigna Jean de Metzenhausen qui prit le nom de Jean III : Cette élection se fit le 27 du même mois de mars. Il fut proclamé le même jour et conduit au palais.

Son premier soin fut de faire à son prédécesseur des funérailles dignes de son rang; puis il postula sa confirmation à Rome. Le Souverain-Pontife la lui accorda encore la même année par brevet du 27 novembre; et le 3 février suivant il obtint à Boppart l'investiture du temporel, des mains de l'empereur Charles-Quint. Le 26 mars il fut consacré par son suffragant, assisté des évêques de Toul et de Verdun.

Dès qu'il eut pris en main les rênes de l'administration de son diocèse, l'archevêque Jean III établit la réforme du clergé et répara les forts de la terre de Trèves qui avaient été ruinés presque tous pendant les dernières guerres. Comme la ville de Trèves avait élevé bien des difficultés qui n'étaient pas encore toutes assoupies, il ne voulut pas, d'abord, entrer en pacte avec elle ni confirmer les anciennes franchises, se contentant simplement de lever les contributions sur l'ancien pied. D'un autre côté, présumant bien qu'il n'obtiendrait pas avec cette ville une paix durable il s'occupa par mesure de prudence à faire fortifier le château de Pfaltzel de même que son propre palais dans la ville. Cependant il fit rouvrir les leçons publiques de l'Université, après avoir fait vider les bâtiments de cet établissement que la bourgeoisie avait convertis en arsenal.

Tels sont en somme les événements qui signalèrent la prélature de Jean III.

L'empereur Ferdinand ayant convoqué en 1540 une diète à Hanau pour obtenir les moyens de déclarer la guerre à la Turquie, l'archevêque Jean III s'y rendit en sa qualité d'électeur; mais il mourut d'apoplexie à l'âge de 48 ans, pendant son retour, après avoir fait à cheval une marche forcée au milieu des chaleurs caniculaires, le 22 juillet, au château de Thænstein dans la Wasgau.

Il avait occupé le siége archiépiscopal pendant 9 ans, 4 mois et 22 jours. Son corps fut ramené à Trèves et inhumé le 26 du même mois de juillet dans sa cathédrale, près de l'autel de S^t. Georges où on lui posa l'épitaphe suivante :

« *Egregio Principi Domino Joanni a* « *Metzenhausen, Archiepiscopo Trevirensi,* « *cujus virtute et industria Ecclesia Trev.* « *per novem annos et quatuor menses feli-* « *citer administrata est. Successor Ludovi-* « *cus ab Hagen opt. Princeps virtutis causa* « *prosuit. Periit in conventu Hagenoensi,* « *in quatuor-viros componendæ religionis* « *designatos, cum annus fervissimus inci-* « *disset, æfer relatus est in arcem Dænstein* « *Vasgoiæ, ubi extinctus est XXII Julii :* « *inde perlatus ad suos, hoc loco sepultus* « *est.* »

Digitized by Google

Gesta Trevirorum, III, sqqq.—Viri illustres, I, N° 40.—Browes, Annales Trevireuses; ad ann. concernentes. — Masen, Epitome Annal. Trevir. — Ar Hontheim, Histor. Trevir. diplomat. II, 624; 626, not. a.; 675, not. b.; III, 995.

METZENHAUSEN, *Théodore de*, est cité par l'auteur du manuscrit des Viri illustres : « 1532. Theodorus a Metzenhausen Dominus in Linster, consiliarius « Equestris Regis et vice-gubernator Ducatus Luxemburgensis. » C'est tout ce que nous savons de ce personnage.

Viri illustres, III, N° 194.

MEUGEN, *Henri de*, natif d'Echternach, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres les deux lignes que nous transcrivons : « Heinricus de Meugen Ep« ternacensis, abbas Aureæ vallis, conser« vator sui Monasterii a Gallis in cineres « redacti, ne funditus periret. »

La guerre qui s'était allumée en 1637 entre la France et l'Espagne occasionna le plus de maux au Luxembourg. Le 2 août quelques maraudeurs français qui s'étaient détachés du siége du château de Chevancy commandé par le maréchal de Châtillon, vinrent faire irruption dans l'abbaye d'Orval dont ils pillèrent la basse-cour et l'église après avoir donné la chasse aux religieux. Laurent de Laroche était pour lors abbé : Ce fut en vain qu'il fit informer le maréchal de ces désordres qui durèrent pendant neuf jours entiers, au bout desquels les pillards mirent le feu aux quatre coins du monastère. L'abbé fut si affligé de ce malheur qu'il en mourut le 5 décembre de la même année, au réfuge que sa maison avait à Longwy. C'est aussi dans ce réfuge que les religieux qui avaient échappé au désastre choisirent pour son successeur Henri de Meugen, qui fut ainsi le 44e abbé d'Orval. Ce prélat fit tous ses efforts pour rétablir son monastère et pour y conserver la régularité monastique. Ces soins qu'il continua jusqu'à sa mort arrivée trente ans plus tard, en 1668, furent couronnés de succès, car sous son gouvernement Orval fleurit par son austérité et sa science.

Viri illustres, I, N° 112.— Jeantin, Les chroniques d'Orval, 270.—Bertholet, III, P. J. IV; et VIII, 69.

MEYER, *Antoine*, né à Luxembourg, le 31 mai 1801, était fils de Hubert Meyer, cordonnier de sa profession, et d'Elisabeth Kirschenbilder.

Dès les premières années de sa jeunesse Meyer montra les dispositions les plus heureuses pour l'étude, circonstance qui engagea ses parents, quoique peu favorisés de la fortune, à cultiver ces talents naturels chez leur fils en le faisant au sortir des écoles primaires, suivre les leçons du collége de sa ville natale.

Ses progrès furent rapides et l'on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il possédait les germes d'une intelligence d'élite qui ne cherchait qu'à se développer pour faire de lui un véritable génie. On lui reconnut surtout deux spécialités particulières qui, parce qu'elles sont rarement réunies semblent généralement s'exclure : nous voulons dire une aptitude remarquable pour l'étude des connaissances sérieuses, les sciences exactes, et en même temps celle de la poésie ainsi que de la peinture, ces deux dernières avec leur cortége presque obligé de la légèreté, nous dirions presque de l'insouciance pour les intérêts matériels.

Après avoir avec une rare distinction terminé ses études humanitaires à Luxembourg, Meyer alla en 1818 suivre les cours de l'Université de Liége et y obtint des succès non moins grands : Pendant un séjour de six ans qu'il fit dans cette ville il s'adonna principalement à toutes les branches des mathématiques pour lesquelles il se sentait une vocation toute particulière.

Nous avons dit que Meyer était né sans fortune. Tout ce que ses parents avaient pu faire pour lui avait été de le laisser suivre les leçons de l'athénée de sa ville natale, parce que les dépenses nécessitées par là se réduisaient à l'achat des livres de classe. Au sortir du collége le jeune homme, confiant en ses capacités avait

Digitized by Google

voulu se pousser plus loin par ses propres moyens : Il était en conséquence allé à Liége où pour pourvoir à ses besoins il fut obligé de partager son temps entre les travaux de son instruction personnelle et les leçons particulières qu'il donnait soit à des condisciples soit à des commençants, afin de gagner de quoi vivre.

D'un autre côté, sa bonne humeur, son entrain, sa facilité à improviser dans le dialecte luxembourgeois des vers qui sont loin de manquer de grâces, lui avaient fait de nombreux amis parmi ses condisciples. Il était l'âme de toutes les réunions et trouvait le moyen de suffire à tout.

En 1824 il obtint le diplôme de Docteur en sciences, mathématiques et physiques.

Pour se perfectionner de plus en plus il conçut le projet d'aller à Paris entendre quelques-uns des maîtres de la science: Il partit en conséquence, n'emportant d'argent que ce qui lui était absolument nécessaire pour faire le voyage. Pendant tout le temps qu'il habita Paris il fut comme à Liége, obligé de pourvoir à ses besoins en se livrant à l'enseignement privé. A son retour en 1826, l'administration communale d'Echternach l'attira dans cette ville pour lui confier une chaire dans son collége qu'elle tentait de réorganiser: Il y enseigna les mathématiques, le latin, le grec, l'allemand, le hollandais et le dessin linéaire appliqué aux arts.

Il n'y avait pas deux ans que Meyer était professeur à Echternach lorsque l'institution vint à décliner, faute de ressources de la part de la ville et peut-être de bonne volonté de celle des administrateurs municipaux. Le 15 février 1828 il quitta ce collége qui d'ailleurs lui faisait une position manifestement beaucoup au-dessous de son mérite.

Pendant son séjour à Echternach, Meyer avait eu l'occasion d'écrire et de publier dans le journal de Luxembourg, sous le titre de *Fragment d'une lettre trouvée à l'ermitage d'Echternach*, une espèce de satyre contre les tendances de l'époque pour centraliser les établissements d'instruction moyenne. De ce temps aussi date la composition d'un petit volume de 53 pages in-18°, de poésies en dialecte luxembourgeois, accompagnées d'une préface et d'un épilogue, destinés l'un et l'autre à donner quelques principes pour écrire notre idiome si naïf. Cet opuscule, intitulé: *E Schreck op de Lezeburger Parnassus*, a été imprimé chez Lamort, en 1829. Il a le double mérite de renfermer un grand nombre de vers excellents, aussi bien tournés qu'agréablement pensés, et d'avoir été le premier essai qui eût été fait pour écrire et pour poétiser la langue luxembourgeoise. En un mot le petit volume dont nous parlons est aussi original par l'idée qui a présidé à sa rédaction que par la manière vraiment populaire avec laquelle le type luxembourgeois y est rendu; aussi le public en accueillit-il la publication avec empressement, circonstance qui engagea l'auteur à publier en 1832 à Louvain, dans le même format, et sous le titre de: *Jong vum Schreck op de Letzeburger Parnassus*, une seconde brochure de 18 pages de nouvelles poésies de ce genre; en 1845 à Bruxelles une troisième, intitulée: *Luxemburgische Gedichte und Fabeln;* accompagnée d'une introduction sur la grammaire, avec interprétation des mots propres au dialecte luxembourgeois et des expressions ou tours de phrase particuliers à cet idiome, par Gloden; volume in-8°, XXXVIII—204 pages, et finalement une quatrième à Liége, en 1853, petit vol. in-12, suscrite: *Oilzegs Klæng*, 108 pages.

Peu de temps après son départ d'Echternach Meyer obtint une nomination de professeur de mathématiques à l'école militaire de Bréda qu'il quitta encore vers les premiers jours de la révolution belge de 1830. A partir de cette époque commença pour lui une suite de vicissitudes qui durent mettre son courage à de pénibles épreuves. En 1831 il fut nommé Professeur de mathématiques au collége de Louvain; et la suivante il entra en la même qualité à l'institut Gaggia, à Bruxel-

Digitized by Google

les, où il resta jusqu'en 1837, consacrant ses moments de loisir à préparer de nouveaux élèves pour l'école militaire de Belgique. Cette dernière école ayant reçu en 1834 son organisation définitive, Meyer fut également appelé à y enseigner les mathématiques: lorsqu'un jour il était occupé à exposer au tableau un problème de hautes mathématiques, ayant sous les yeux le manuel qu'il devait suivre et auquel les réglements de l'école obligeaient les professeurs de se conformer dans leur enseignement, il s'aperçut que l'auteur ne donnait qu'une solution imparfaite de la question et jeta le livre au loin; puis il exposa à ses élèves une meilleure méthode, qui était la sienne. Cet acte, qui pouvait paraître repréhensible sous le rapport de la *subordination passive,* n'était cependant dans le fait que l'expression d'une conviction parfaitement sentie: pourquoi d'ailleurs s'anticher pour l'emploi absolu d'un manuel donné, du moment où le professeur pouvait ex improviso exposer une manière plus complète, partant plus parfaite? Quoiqu'il en soit, Meyer fut congédié pour ce motif et l'école militaire perdit en lui un professeur de premier ordre en même temps que ce dernier se trouva sans emploi et forcé pour subsister, de recommencer à donner des leçons particulières.

Après l'érection de l'Université libre de Bruxelles il y obtint en 1838 la chaire de mathématiques supérieures et peu de temps après le gouvernement l'attacha au dépôt de la guerre en qualité de calculateur. Placé désormais dans une position stable, Meyer ne tarda pas à devenir auteur. L'année même de son entrée à l'Université de Bruxelles il publia son premier ouvrage de mathématiques supérieures sous le titre de: *Quelques développements d'analyse combinatoire.* D'autres suivirent rapidement et attirèrent sur lui l'attention de l'Académie royale de Belgique qui l'admit le 16 décembre 1846 au nombre de ses correspondants.

En 1854 il publia *Regelbichelchen vum Lezeburger orthograf, en Uress als Prov, d'Frœchen aus dem Haa, a Versen;* in 18; 34 pages.

Onze ans environ s'étaient écoulés depuis qu'il remplissait les fonctions de professeur à Bruxelles et sa réputation scientifique avait eu le temps de se faire, lorsqu'en 1849 une chaire de mathématiques supérieures devint vacante à l'Université de Liége. Il l'obtint, et cette fois il put se dire qu'il avait trouvé le repos indispensable aux travaux de l'esprit. Mais cette organisation puissante au physique comme au point de vue de l'intelligence s'était fatiguée avant le temps: La tête avait conservé toute sa force tandis que le corps était en proie à une affection aiguë qui, sans enlever les malades ne les laisse vivre que pour leur faire subir un long martyr. Meyer en était là: la goutte le clouait souvent pendant des mois entiers sur un lit de douleur mais sans abattre son courage ni affaiblir son ardeur pour l'étude. Reveillé sinon levé avec le jour, il se mettait aussitôt au travail et prenait souvent à peine quelques moments de repos avant la nuit. C'est ainsi qu'il a composé les ouvrages assez nombreux qu'il a publiés depuis son arrivée à l'Université, et dont le plus important est son *Exposé élémentaire de la théorie des intégrales définies,* que la Société royale des sciences de Liége a publié en 1851, in 8°; 510 pages, et qui fait partie des mémoires de ce corps savant: C'est l'œuvre la plus complète qui existe sur cette matière. Elle est venue combler une lacune dans la science et sera désormais dans les mains de tous ceux qui s'occuperont de ces études, parce qu'elle se distingue autant par la parfaite connaissance du sujet que par la simplicité des méthodes, la clarté et l'enchainement des principes. La bibliothèque de Luxembourg possède de ce profond mathématicien un vol. in-4°, en vente à Bruxelles et à Leipsic, et qui porte à peu-près le même titre que celui que nous venons de citer. Il est suscrit; *Exposé élémentaire de la théorie des intégrales définies.* Nous n'avons pas pu vérifier si c'est

Digitized by Google

un ouvrage distinct. La mort a surpris Meyer au milieu de l'impression d'un autre travail aussi étendu et dont plusieurs feuilles étaient déjà prêtes à être livrées au public : c'est un *Essai sur une exposition naturelle de la théorie analytique des probabilités a priori*. Le manuscrit, dit-on, est achevé ; il est dès lors permis d'espérer que des amis veilleront à ce qu'il ne soit pas perdu pour la science.

En général Meyer a consacré la plus importante et la plus considérable partie de ses écrits pour rendre accessible aux jeunes gens l'étude des branches des mathématiques qu'il a successivement enseignées. Intelligence d'une grande pénétration et d'une lucidité rare, travailleur infatigable, analyste d'une habileté incomparable, il avait énormément lu. Il connaissait tous les travaux importants de ses dévanciers et la pratique de l'enseignement lui avait appris à trouver les méthodes les plus rapides et les plus sûres. Aussi tous ses ouvrages se distinguent-ils par la netteté d'exposition, par l'enchaînement et la rigueur des déductions.

Nous avons vu que pendant longtemps Meyer s'est principalement occupé de l'enseignement des mathématiques élémentaires ; il les exposait d'une manière tout-à-fait remarquable et il a formé un grand nombre d'élèves distingués, surtout parmi les officiers de l'armée belge.

Il avait rédigé sous le titre de *Nouveaux éléments de mathématiques pures* un traité embrassant les branches élémentaires. La première livraison parut en 1841, mais la suite de cette publication fut abandonnée à cause du changement du ministère sur l'appui duquel l'auteur avait compté. Il en détacha cependant les *Leçons de Trigonométrie rectiligne et sphérique* qui parurent en 1843 et en 1844.

En 1854 il publia les : *Nouveaux éléments de la Goniométrie*, in-8°; 85 pages; seul traité qui existe sur la matière.

Il donna ensuite un *Manuel d'un cours de calcul différentiel* (in-8°, X et 440 pages; 1855), qui sert d'introduction à son travail sur les *Intégrales définies* avec lequel il forma un traité complet. Les *Nouveaux Eléments du calcul des variations*, 1856, in-8°, 132 pages, sont une exposition fort remarquable et fort claire des principes de cette branche des mathématiques. Toujours en 1856 : *Démonstration de deux proportions nouvelles sur le calcul des probabilités, précédée de la réfutation des objections formulées contre elle au sein de l'Académie de Belgique*; in-4°; IV et 24 pages. — En 1857 : *Examen critique de la Notice de M. Lingre sur la probabilité de la cause d'une erreur constante dans une série d'observations insérées dans le tome XXII du Bulletin de l'Académie de Belgique*; in-8°; 15 pages.

Dans l'intervalle de ces publications, toutes destinées à simplifier aux jeunes gens l'étude des mathématiques, depuis les branches les plus élémentaires jusqu'aux plus élevées, Meyer composait des mémoires et des notices sur des points spéciaux, lesquels ont paru soit en brochures, soit dans les recueils de l'Académie de Bruxelles, soit dans le Journal de Crelle, soit enfin dans les mémoires de la société royale des sciences de Liége. Nous allons en donner les titres. Dans les Bulletins de l'Académie : *Recueil de quelques développements peu connus en analyse combinatoire.—Sur la base géodésique que l'on mesure actuellement dans les environs de Bonn.—Théorèmes sur les polyèdres.—Résolution d'un problème sur le calcul des probabilités.—Note sur quelques intégrales définies.—Note sur le Théorème inverse de Bernouilli.*—Plusieurs *Rapports*.

Dans les Mémoires du même corps savant : *Mémoire sur deux fonctions irrationnelles particulières. — Mémoire sur l'application du calcul des probabilités aux opérations du nivellement topographique. — Mémoire sur le développement en séries de quatre fonctions. —Mémoire sur l'intégration de l'équation générale aux différences partielles du premier ordre d'un nombre quelconque de variables.*

Meyer a laissé un certain nombre de

Digitized by Google

manuscrits inachevés; il a également fait à l'Académie royale de Belgique différentes communications qui ont été l'objet de rapports plus ou moins étendus. Nous citerons les suivantes: *Mémoire sur une nouvelle exposition complète du Théorème de Taylor* (7 août 1847.).—*Mémoires sur quelques formules nouvelles de la Trigonométrie sphérique* (7 octobre 1848).—*Note sur l'intégration des différentielles binomes* (13 janvier 1849).—*Note sur l'expression du rayon recteur d'une planète en série suivant les cosinus des multiples de l'anomalie moyenne* (2 mars 1850).—*Notice sur l'intégration d'un système quelconque d'équations linéaires simultanées à coëfficients constants, les seconds membres étant égaux à zéro* (8 novembre 1851). —*Mémoire concernant une proposition géodésique énoncée par Lingre* (3 novembre 1855).—*Démonstration nouvelle d'un théorème de Bernouilli* (1er mars, 5 avril et 14 juin 1856). —*Mémoire sur une exposition nouvelle de la théorie des probabilités a posteriori* (27 mars 1856).

Meyer avait la vocation du professorat. Quoique la spécialité de son enseignement à Liége ne s'adressât qu'à un nombre très restreint d'auditeurs; quoique paralysé par des souffrances physiques souvent fort vives, nul n'apportait plus de dévouement que lui à ses cours. Possédant toujours admirablement son sujet et s'exprimant avec la facilité qui accompagne les dons de l'imagination, ses leçons étaient fort attrayantes. Ne calculant d'ailleurs ni le temps ni les peines il faisait son cours pour un seul élève avec le même soin que pour un nombreux auditoire. Comme professeur il était le plus consciencieux des hommes. Condamné par ses souffrances à des inégalités dans l'accomplissement de ses fonctions quand le mal dont il souffrait l'avait réduit à l'impuissance, il lui fallait bien suspendre son cours: mais à peine se sentait-il mieux qu'il s'empressait de rappeler ses élèves et de leur rendre par des leçons plus fréquentes celles qu'involontairement il leur avait fait perdre.

Comme homme privé, il était bon, loyal, du commerce le plus discret et le plus sûr, impassible en apparence au milieu des plus vives douleurs.

Nous avons dit dès l'ingrès de cet article que Meyer était peintre; en effet, pendant ses moments de distraction il s'occupait volontiers à représenter sur la toile différents sujets dont plusieurs ont été appréciés par des connaisseurs. Nous connaissons de lui entr'autres une grande vue du marché et de l'église abbatiale d'Echternach qui est loin d'être sans mérite.

Cependant c'est comme mathématicien que son nom brille de la plus belle gloire, bien que tous aussi s'accordent à dire que ses poésies en idiome luxembourgeois sont également naïves et charmantes. Il fut enfin un esprit méditatif et profond dans le domaine de l'abstraction.

Antoine Meyer est mort à Liége, le 29 avril 1857.

Journal de Liége, Nos du 30 avril et du 1er mai 1857.—La Revue, Journal de Luxembourg, du 5 mai 1857.— Muller, Chronique des établissements d'instruction moyenne à Echternach; dans: Programme de l'école industrielle; 1858, passim.—Oeuvres de Meyer. —Notes communiquées. — Souvenirs contemporains. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg. 268, 455, 755 et 756.— Ul. Capitaine, Nécrologe liégeois.

MEYERS, *Ferdinand*, né à Berbourg, commune de Manternach, le 20 décembre 1836, était fils de Bernard Meyers, menuisier et petit détaillant, et d'Elisabeth Bodewing.

Dès sa première enfance et pendant qu'il fréquentait encore l'école communale de son endroit natal, le jeune Meyers faisait son amusement principal pendant ses moments désœuvrés, du dessin et de la ciselure; très rarement il prenait part aux jeux de ses camarades d'enfance, et souvent on l'a vu pendant des heures entières observer son père pendant que celui-ci s'occupait à ciseler; car par goût aussi ce dernier avait entrepris plusieurs ouvrages de sculpture commune pour des églises des environs. Personne cependant ne se doutait encore alors que Ferdinand voulût un jour faire son état de l'art de Phidias.

Digitized by Google

Il fréquenta l'école de Berbourg depuis l'année 1840 jusqu'en 1850 et fit dans toutes les branches qui y étaient enseignées des progrès très marqués. Son père l'ayant ensuite, à l'âge de quatorze ans, placé à l'athénée de Luxembourg il suivit pendant deux ans les cours industriels et se distingua surtout dans le dessin et l'étude de la religion, au point qu'en 1852 il obtint, en quatrième, le troisième prix de religion et le premier accessit de langue allemande, de perspective linéaire et de dessin d'après la gravure.

Lorsqu'il fut parvenu à sa dix-septième année, son père qui voulait le former pour le commerce, le plaça chez un négociant à Metz. Mais Ferdinand ne tarda pas à s'apercevoir que le négoce n'entrerait jamais dans ses goûts. Il retourna en conséquence et au moment où l'on s'y attendait le moins, chez ses parents auxquels il déclara franchement qu'il ne choisirait d'autre état que celui de sculpteur. Son père eut beau lui représenter que ses modiques ressources ne lui permettaient pas de le placer dans une école de ce genre ; rien ne put détourner le jeune homme de son projet arrêté d'une manière tout-à-fait absolue. Force fut en conséquence à ses parents de le garder à la maison où il chercha d'abord à imiter les ouvrages de son père ; et il réussit si bien et si promptement dans cette entreprise qu'au bout d'une demie année il avait égalé sinon surpassé ce dernier : c'était là bien peu de chose à la vérité ; mais les succès qu'il avait obtenus en si peu de temps montraient à l'évidence qu'une propension très réelle appelait le jeune Meyers vers la carrière qu'il ambitionnait de parcourir. En effet, une année ne s'était pas encore écoulée depuis son retour dans sa famille que déjà il dessina et exécuta la pierre tumulaire du curé Adams de Consdorf.

Après qu'il eut achevé ce travail qui plut généralement, son père ne put plus refuser de consentir à son départ pour une école de sculpture. Il fut en conséquence résolu qu'il irait à Paris dans les premiers jours de 1855, pour achever son apprentissage dans l'atelier d'un sculpteur habile.

Comme cependant le jeune homme voyait clairement que son voyage ainsi que son séjour à l'étranger devaient entraîner sa famille à des dépenses auxquelles celle-ci ne pourrait suffire, il conçut le projet de solliciter un subside auprès du Gouvernement du Grand-Duché. Afin de se rendre digne de cette faveur il voulut lui offrir un échantillon de son savoir faire et modela en gypse une statue presque grandeur naturelle, pour laquelle il fit poser son frère puîné. Dans ce travail il représenta l'idée d'un jeune baigneur étreint et mordu par un serpent : Son regard, qui s'élève vers le ciel, présente un je ne sais quoi de terrible par la contraction des traits de la figure et par l'attitude du corps qui offre l'expression d'une douleur mêlée de désespoir et en même temps de résignation. L'originalité de cette conception devient surtout remarquable par la simplicité du fait qu'elle représente et qui se dénote dans l'expression de la physionomie du patient de même que par l'extension de sa main droite, la pose des pieds et jusque dans la contraction spasmodique des orteils. Le classique s'y dévoile en général et l'on ne peut méconnaître la tendance de l'auteur vers ce genre. Il semble en effet qu'il n'a travaillé que sous l'influence de l'inspiration qu'avait pu lui donner le groupe de Laocoon et de ses fils.

Cette esquisse, bien qu'imparfaite quant à certains détails dans les formes, est loin d'être dénuée de mérite. Elle porte en effet le cachet d'une conception hardie ainsi que d'une belle entente du bel idéal que l'artiste a su exprimer avec bonheur tout en prouvant de son talent créateur. Et, bien qu'elle ne montre pas une entière perfection technique, elle dévoile cependant le germe d'un talent distingué et inné qui ne demande qu'une culture ultérieure : l'œuvre dont nous parlons ici orne le musée de la Société archéologique de Luxembourg, auquel M.

Digitized by Google

le Professeur Fresez en a fait cadeau.

Sur la recommandation du même professeur qui fit un rapport très favorable sur le jeune baigneur, le Gouvernement du Grand-Duché, toujours prêt à encourager les talents naissants, a accordé à Ferdinand Meyers un premier subside de quatre cents francs, puis un autre de six cents francs, toujours à la même recommandation, afin de lui aider à continuer pendant quelques années ses études à Paris où il fréquenta avec zèle et assiduité l'atelier du sculpteur Jouffroy qui ne pouvait assez louer son intelligence et sa bonne conduite.

Meyers adressa de Paris, à son ancien professeur une magnette en stuc, représentant en ébauche Agar avec son fils Ismaël dans le désert. La malheureuse mère est figurée au moment où la Bible la fait dire : Non je ne puis voir mourir mon fils ; et où, avant de se séparer de lui elle imprime sur sa figure le baiser d'adieu. Ismaël, qui se relève sur ses genoux, est représenté comme un adolescent, tandis que sa mère est une femme amaigrie et à longue chevelure en désordre. Les deux personnages sont représentés nus, Agar ne portant qu'une légère draperie.

Meyers avait commencé un troisième croquis en demi-relief, représentant un sujet tiré de la mythologie grecque-romaine. Mais comme cette œuvre péchait beaucoup dans ses proportions et dans la perspective, il l'abandonna sur les conseils de son maitre.

Tels furent les débuts du jeune artiste qui promettait déjà beaucoup, lorsqu'une fièvre nerveuse maligne vint l'enlever en peu de jours à son pays, le 20 mars 1858, à l'âge de vingt-un ans seulement.

Engling, Notice sur F. Meyers ; dans : Publications de la société archéologique de Luxembourg, XIII, p. 106, sqq. — Programme de l'Athénée de Luxembourg, 1852.

MEYSEMBOURG, *ancienne maison* luxembourgeoise, très-honorablement connue dès avant l'année 1176, et qui portait : d'or, au chef de gueules, chargé de trois merlettes de sable. La famille de Meysembourg a produit plusieurs rejetons qui se sont signalés dans nos annales, mais un surtout auquel nous consacrerons un article séparé. Elle s'est éteinte dans les mâles, paraît-il, pendant la seconde moitié du quatorzième siècle, dans la personne de Wauthier, Seigneur de Meysembourg, sénéchal du pays de Luxembourg, lequel n'a laissé que quatre filles qui furent alliées aux maisons de Brandenbourg, Weiler-la-Tour, Bayer de Boppart et Kerpen. Cependant nous trouvons encore en 1637 Louise de Meysembourg, religieuse à l'abbaye du Saint-Esprit à Luxembourg, morte en cette année : Mais il est à croire que cette dame appartenait à la branche de la famille de Brandenbourg qui se disait de Meysembourg.

Par la succession des temps la terre de Meysembourg avait été acquise par Christophe d'Arnoult (v. son art.) qui fut créé Baron d'Arnoult et de Meysembourg par Patentes du 26 décembre 1716 et qui forma ainsi une nouvelle lignée de ce nom, mais celle-ci s'éteignit encore dans la personne de sa fille unique, Barbe-Marie-Françoise-Xavière, qui fut l'épouse de Charles-Ferdinand de Custine, comte de Wiltz. Par ce mariage la maison de Wiltz devint propriétaire de la dite seigneurie et l'a possédée jusqu'à l'émigration en 1792—94. La République française la vendit le 9 février 1798 au Baron Antoine de Cassal dont les enfants la revendirent le 30 janvier 1843 à Mr. J.-P. Reuter-d'Heddesdorf qui en définitive la rétrocéda pendant les dernières années au duc d'Aremberg propriétaire actuel.

Pierret, III, 437, sqqq. — Neyen, Notice histor. sur la Seigneurie Baronnie de Meysembourg. — Bertholet, passim. — Archives de la maison de Wiltz.

MEYSEMBOURG, *Wauthier de*, est rappelé comme suit dans le manuscrit des Viri illustres : « Valterus D. in Meisenburg, « ex Decano Metropolitanæ Ecclesiæ Tre- « virensis Monachus Dominicanus, vir apos-

Digitized by Google

« tolicus qui una oratione B^m Jolandam « filiam Comitis Viandani permovit ad de- « serendum Mundum et ad ingressum in « monasterium Vallis Mariæ, Marienthal, « fundator primus monasterii Dominicano- « rum Treviris. »

Wauthier de Meysembourg était fils d'Adelin qui fut conseiller de la vertueuse comtesse Ermesinde et de son fils, Henri-le-Blondel. Né vers les premières années du treizième siècle il se voua à l'état ecclésiastique et obtint la dignité de prévôt du chapitre de la cathédrale de Trèves : ce grand homme, dit Bertholet, élevé dès son enfance dans les sentiments d'une piété solide, se fit clerc ; mais dégoûté du monde il entra en religion où son mérite l'éleva bientôt aux premières charges de son ordre.

Il avait environ seize ans, ajoutent les Annales, lorsqu'il embrassa la règle de St. Dominique qui était alors très en vogue, et fut peu de temps après un des principaux fondateurs du monastère des frères prêcheurs de la ville de Trèves dont il devint le premier prieur. Adonné sans cesse à l'étude des lettres sacrées et passant le reste de son temps dans la méditation, il fit bientôt des progrès si grands dans la vie de la sainteté et de la science qu'il fut appelé à gouverner plusieurs maisons de sa règle, emploi qu'il remplit avec tant de prudence qu'il s'acquit la réputation d'un très célèbre docteur.

Ce fut entr'autres sous la direction de ce religieux éclairé qu'Alexandre de Soleuvre fonda en 1235 le monastère de Differdange et qu'il fit son testament qui fut souscrit par lui ainsi que par plusieurs autres personnages de marque. Ce fut encore Wauthier de Meysembourg qui fixa la vénérable Yolande de Vianden (v. son art.) à choisir l'ordre de St. Dominique pour s'y consacrer à Dieu et qui fit résoudre les parents de la noble jeune fille à permettre à celle-ci d'exécuter son religieux dessein malgré la répugnance qu'ils montraient pour consentir à se séparer d'elle. En 1261 il fut nommé exécuteur testamentaire de Henri III, duc de Brabant.

Thomas de Cantimpré a fait le portrait le plus flatteur de ce religieux, au deuxième livre de son histoire.

Wauthier de Meysembourg a été enterré à Marienthal, dit Bertholet qui rapporte le texte d'une épitaphe qu'il croit avoir été la sienne. Nous la copions ici :

Anno Domini M. CC. LXXIX.
IV. Idus Octobris.
Obiit Walterus Dominus in Meysenburg.

Mais outre que cette phrase n'est pas conçue suivant le style lapidaire, que bien plutôt elle ressemble à un memento de nécrologe ou d'éphémérides, on nous permettra bien de douter de la réalité de la chose. Il nous semble plutôt qu'il aura été inhumé dans son propre monastère, à Trèves, dont il avait été le véritable fondateur et le premier directeur, et que la phrase citée par Bertholet se rapporte à un autre personnage homonyme, la famille de Meysembourg offrant dans sa généalogie un assez grand nombre de seigneurs du nom de Wauthier.

Viri illustres, I, N° 15. — Neyen, Notice histor. sur la seigneurie baronnie de Meysembourg, 3 sqq. — Bertholet, IV, 440; V, 3, 4, 13, 14, 17, 25, 36, 40 sqq.; VI, 347. — Paquay, 23. — Brower, Annal. Trevir. II, 121, sq. — Pierret, III, 439. — Bertels, 111. — Alexander a Wiltheim, Vita venerabilis Yolandæ; passim. — Strunes, Leben der Græfin Yolanda von Vianden; passim.

MILCHEN, *le Père*, Jésuite-missionnaire, est encore rappelé quelquefois par les vieux compagnards qui ont retenu un proverbe auquel ce religieux a donné naissance. Il parcourait le pays avec un âne chargé de béatilles, images, petits livres de prières, chapelets, scapulaires, etc., qu'il donnait en guise de prix aux enfants qui répondaient d'une manière satisfaisante aux questions de catéchisme qu'il leur faisait ; d'où le dicton : Pater Milchen avec son âne. Le Père Milchen qui vivait pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, est mort en odeur de sainteté au monastère des Jésuites à Luxem-

Digitized by Google

bourg, peu de temps avant la suppression de cet ordre, et a été inhumé dans leur église, aujourd'hui Notre-Dame.

Notes communiquées d'après des souvenirs contemporains.

MIRCHOUT, *Henri-Remy, dit le Père Bonaventure*, est né à Luxembourg le 16 mai 1691. Après avoir terminé ses humanités chez les Jésuites de sa ville natale, il fut admis en 1707 au noviciat des pères Capucins à Namur où il fit ses études théologiques et obtint les Ordres. En entrant en religion il prit le nom de Bonaventure sous lequel il a été généralement connu dans la suite. Ses talents et son mérite le firent bientôt destiner aux principaux emplois de la province Wallonne: il fut successivement lecteur en théologie, définiteur et gardien à Namur. En 1730 il vint en cette dernière qualité au couvent de Luxembourg et en 1732 il obtint le titre d'Annaliste de la province Wallonne, parce qu'il entreprit d'écrire l'histoire des capucins de cette province. A partir de 1741 il fut presque continuellement maladif et ne put guère quitter le couvent de Luxembourg. Il travailla alors sans relâche à écrire ses ouvrages qui sont assez nombreux. Il est mort à Luxembourg le 22 avril 1756.

Le Père Bonaventure a écrit: *1°*. Annales des Capucins de la Province Wallonne, depuis leur établissement dans les Pays-Bas (1585), sous Alexandre Farnèse jusqu'à l'année courante, 1749. 3 vol. in folio. — *2°*. Continuation des Annales, de 1749 à 1756. — *3°* Mémoires pour les Annales des Capucins de la Province Wallonne, jusqu'à 1746; 2 vol. in-4°: Il faut regretter que ces manuscrits qui étaient conservés dans les couvents de Namur et de Luxembourg ne se soient plus retrouvés en entier jusqu'ici. Le 3° volume des Annales, le 1er des Mémoires et la Continuation des Annales sont les seules parties qu'on a récupérées. Ces fragments sont conservés à la Bibliothèque du Séminaire de Namur. — *4°*. Les hommes (capucins) illustres de la province, depuis son établissement: cette œuvre renfermait jusqu'à trois cents Notices biographiques. — *5°*. Quelques livres de piété. — *6°*. Vies des frères Capucins: Fidèle de Sigmaringen, Joseph de Leonissa (canonisés en 1746) et Séraphin de Montegranario. — *7°*. Vie de Madame de Bourtonbourt, fondatrice des sœurs de charité à Namur, écrite par son confesseur (publiée à Namur en 1841, par l'abbé Wilmet). — *8°*. Éloge funèbre de Madame Marguerite-Josèphe de la Fontaine, abbesse de Clairefontaine, prononcé le jour de ses funérailles, 6 juillet 1734, par le R. P. Bonaventure de Luxembourg, capucin, définiteur et gardien aux capucins à Luxembourg, 1734; in-4°.

Le Père Bonaventure s'est aussi beaucoup occupé de l'histoire de son pays; il a en effet laissé sous la date de 1750 et en collaboration avec le curé Tellot (v. son art.) de Remich, un manuscrit en 3 volumes in-4°, intitulé *9°*: Mémoires pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique de la Province de Luxembourg. Ce manuscrit est aujourd'hui la propriété de M. Wurth-Paquet, Président de la cour supérieure de Justice.

Le goût que Bonaventure avait pris à l'étude des Annales du Luxembourg fut cause sans doute que dans la polémique que Bertholet (v. son art.) a eu à soutenir au sujet de la dissertation sur la prétendue *Ara lunæ* d'Arlon, qu'il avait traduite du latin d'Alexandre de Wiltheim et insérée comme la sienne dans son Histoire de Luxembourg, ce dernier crut devoir lui attribuer le libelle publié soi-disant par le Magistrat d'Arlon contre cette dissertation, et lui adressa sa réponse imprimée, à personne nommée.

Nous possédons en outre la copie d'un mémoire manuscrit de 67 pages in-4° qui semble être de Bonaventure, du moins à en juger par l'écriture de l'original qui se trouve entre les mains de M. Aug. Fischer, tanneur et rentier à Luxembourg. Ce mémoire, qui n'est qu'une pièce détachée hors d'un plus grand ouvrage dont il paraît

Digitized by Google

n'avoir fait qu'un cahier, a pour titre: *Province et ville de Luxembourg*. C'est une espèce de résumé historique et statistique continué jusqu'à la fin du gouvernement du comte de Mansfelt, avec la description de son palais à Clausen. Les seules choses neuves que cet opuscule renferme sont: un passage où il est dit qu'à l'époque où l'auteur écrivait, *les prisons d'état ou politiques* se trouvaient encore dans les caves de l'ancien château des comtes de Luxembourg, aujourd'hui les casemates du fort dit le bouc; et un autre où il prononce d'une manière positive que «ce fut sous l'administration «du Comte-Prince de Mansfelt que l'on «a bâti à Luxembourg *l'hôtel-de-ville*» (textuel), ce bel édifice avec balcon et ses tourelles hexagones si sveltes, qui furent, entre les années 1839 et 1841, si ignomigneusement décapitées lorsqu'on leur a enlevé leur flèches gracieuses et élancées qui en constituaient peut-être la plus belle partie: tout le monde comprendra que nous parlons de l'Hôtel actuel du Gouvernement du Grand-Duché, ou du moins de la plus intéressante portion de cet édifice. Sa construction date donc de la seconde moitié du seizième siècle.

Wurth-Paquet, Notes sur la Typographie à Luxembourg; dans: Publications de la Société archéol. du Grand-Duché, VII, 73. *note*. — La Tradition d'Arlon, etc.: Lettre du P. Bertholet au T. R. P. Bonaventure de Luxembourg, capucin. — Clasen, Catal. de la Biblioth de Luxembourg, 32 et 312. — Paquet, *VII*. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 43, sq.

MOHIMONT, *Maximilien-Joseph*, fils de Charles-Melchior Mohimont et de Marie-Angélique Berg, riches propriétaires au village de Dondelange, commune de Kehlen, est né le 16 avril 1776, aux forges de Latrapperie, commune de Habay-la-vieille, dont son père était à cette époque admodiateur.

Après avoir, comme cela était d'usage à cette époque, fait successivement et pendant plusieurs années des études humanitaires chez le chapelain de Mont-Marie près d'Ansembourg et au collége de Herve, M.-J. Mohimont revint chez ses parents à Dondelange où il s'occupa d'agriculture et de chasse, ainsi que le faisaient alors les jeunes gens de bonne famille. La conscription militaire française ne le toucha pas parce que son père, qui avait eu une nomination de percepteur-à-vie, avait eu soin de l'assumer en qualité de commis attaché à son bureau.

Quelques années avant son mariage, qu'il contracta le 23 septembre 1813, Jos. Mohimont succéda à son père dans la recette des contributions et remplit cette charge sans interruption jusqu'en 1838, c'est-à-dire pendant trente ans, après lesquels il obtint sa démission honorable ainsi que sa pension de retraite.

Ayant perdu ses deux filles uniques il quitta son séjour de Dondelange en 1846 pour aller résider à Arlon afin de se trouver plus rapproché de ses petits-enfants, nés de sa fille aînée, morte la même année. Mais ces faits ne constitueraient pas des titres suffisants pour faire inscrire ce personnage au nombre des illustrations nationales, s'il ne s'était en outre rendu recommandable par un acte de véritable bienfaisance: lorsque fin d'août 1854 le choléra-morbus épidémique se déclara dans la ville d'Arlon dont il décima la population malgré les soins de l'art les mieux entendus, on ne tarda pas à s'apercevoir du vide désolant que laissait l'absence de tout réfuge convenable pour recevoir et soigner les malades indigents atteints de la contagion. Mohimont fut sans doute un des premiers à apprécier cette regrettable lacune dans les établissements, non seulement d'utilité mais bien de nécessité publique, surtout pour une capitale de province, en cas d'invasion d'un fléau pestifère. Possédant une fortune très indépendante et sachant ses petits-enfants dans une position également prospère, il suivit la première impulsion de son âme compatissante et philanthropique; et, de concert avec sa femme, Dame Reine Neyen, ces époux firent par-devant notaire, le 7 septembre

Digitized by Google

1854, *donation* entre-vifs à la Commission de l'hospice civil, *de leur maison avec dépendances et le jardin derrière, le tout situé rue du Palais de Justice, à Arlon, pour faire et disposer de ces biens comme de chose appartenante au dit hospice; mais à n'en prendre la jouissance qu'au jour du décès du dernier-vivant des donateurs.*

Nous venons de copier le dispositif de l'acte de donation, laquelle fut approuvée par arrêté royal du 15 janvier 1855. Cependant nous ajouterons que la libéralité, dont la valeur vénale peut être estimée à quinze mille francs au moins, ne fut réellement faite qu'à la condition expresse de commencer, avec le prix de ces immeubles, la construction d'un bâtiment servant d'hospice, auquel devront être annexés les revenus encore existants de l'ancien institut de ce genre, dit hôpital de Sainte Cathérine.

Max.-Jos. Mohimont s'est éteint à Arlon, le 25 octobre 1857, à l'âge de 81 ans. Dès après son décès la Commission des hospices s'empressa de se rendre chez sa veuve, pour offrir au bienfaiteur une place privilégiée au nouveau cimetière de la ville, à côté de la tombe de l'ancien Gouverneur, le Baron Victor de Steenhault: Si cette distinction honore Mohimont, elle ne parle pas moins en faveur de la Commission de Bienfaisance et de la Régence de la capitale du Luxembourg belge, et prouve que ces deux corps administratifs ont su apprécier à sa véritable valeur ce qu'il y avait de délicat dans la donation du 7 septembre 1854.

Protocole du notaire Auc Richard, à Arlon; année 1854, N° 442. — Archives communales et de la Commission des hospices d'Arlon. — Renseignements fournis. — Souvenirs contemporains. — Journaux d'Arlon de l'époque.

MOHY, *Henri*, est né vers le milieu du seizième siècle à Rondchampay, commune de Beausaint près de Laroche. Suivant la mode de cette époque il latinisa son nom et se nomma Erycius Mohyius. Henri Mohy s'adonna à l'étude de la médecine et s'acquit pendant la première moitié du dix-septième siècle une belle réputation de science et d'expérience médicales en Belgique et en Allemagne. Il est auteur de plusieurs traités concernant son art, mais dont les titres ne nous sont pas connus.

La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 24 — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 22, note 1.

MOHY, *Remacle*, né vers 1555, à Rondchampay comme le précédent, devint prêtre et fut curé de Jodoigne où il tint une école latine. Mohy consacra à des travaux littéraires tous les instants de loisir que lui laissaient ses fonctions sacerdotales et professorales. On a de lui: *1°*. L'encensoir d'or, ou prières et pleurs; Liége, 1608, in-12°. — *2°*. Usus scholaris, in quo nomenclatura vocabulorum quorumdam, dialogi et epistolæ aliquot pueriles; Liége, 1609, in-4°. — *3°*. Le cabinet historial, contenant plusieurs exemples de vertu et de vice; Liége, 1620, 2 vol. in-4°: Ouvrage plein de recherches savantes et écrit d'un style naïf et correct. — *4°*. Les Grands jamais du Paradis et de l'Enfer, prose et vers; Liége, 1630; in-16°; posthume. — *5°*. Epistolarum suasoriarum libellus; in-12°; posthume.

La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 23, sq. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 21, sq.

MOLITOR, *Jean-Philippe*, né à Luxembourg, le 28 mai 1807, était fils de Jean-Nicolas Molitor brasseur au Grund, et de Marie-Françoise Winckel.

Après avoir fait de brillantes études à l'athénée de Luxembourg, il alla en 1825 suivre avec non moins de succès les cours de l'université de Liége.

En 1828 — 29 la faculté de droit de cette université avait proposé au concours la question suivante: « Illustretur tum criticè, tum ex accuratâ fontium comparatione vera juris civilis Romani de cultâ doctrina. » Molitor envoya un mémoire qui obtint la médaille d'or.

Digitized by Google

Reçu Docteur en droit peu avant les événements politiques du mois d'août 1830, Jean-Philippe Molitor adopta les principes de la révolution belge et se rendit à Arlon où il fut nommé Substitut du Procureur du Roi près le Tribunal qui venait d'être créé dans cette ville par le Gouvernement belge. Il occupa ces fonctions délicates jusqu'en 1835 où il fut chargé d'une chaire à la faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles. En 1837 il publia : *Traité des obligations de Pothier abrégé, mis en rapport avec le code civil actuel et le code Guillaume*; Louvain, 2 vol. in-8°; ouvrage important dans lequel on remarque si bien les profondes études de l'auteur. Plus tard le Gouvernement désirant s'attacher ce grand jurisconsulte, lui offrit une chaire à l'Université de Gand. Molitor l'accepta et l'occupa avec la plus grande distinction jusqu'en 1849 où sa patrie adoptive le perdit, victime de l'épidémie cholérique qui décimait alors la Belgique. Il n'était âgé que de quarante-deux ans et s'était déjà fait un beau nom parmi les juristes. Molitor joignait à d'immenses connaissances toutes les qualités qui honorent le citoyen et qui constituent l'homme de bien ainsi que le véritable ami.

Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 133. — Annuaire de l'Université de Liége, 37. — Annales de l'Université de Gand. — Souvenirs contemporains.

MONGENAST, *Jean-Pierre*, fils de Pierre Mongenast, géomètre, et de Marie-Anne Olinger, est né à Luxembourg, le 1er octobre 1810.

Après avoir fait de brillantes études à l'Athénée de Luxembourg il alla en 1830 suivre les cours de droit à l'université de Liége où il subit en 1832, avec distinction, l'épreuve de la candidature en philosophie et lettres. Le 20 juin 1835 il fut avec beaucoup de distinction promu au grade de docteur en droit et prêta le 13 juillet suivant devant la cour d'appel de la même ville le serment d'avocat. Deux ans après il se fit inscrire sur le tableau du barreau attaché au tribunal de Diekirch où il plaida dans plusieurs causes assez épineuses qu'il parvint à gagner à ses clients. Envoyé quelque temps après au Conseil provincial d'Arlon, il se fit bientôt remarquer dans cette assemblée par la justesse de ses vues et la sagacité de ses raisonnements : est-il nécessaire d'ajouter qu'il professa toujours les idées les plus sainement libérales? Déjà en 1838, et même avant d'avoir rempli son stage d'avocat, il obtint une nomination de juge au tribunal de Diekirch où il siégeait à l'époque de la reprise de possession de la partie dite cédée ou du Grand-Duché actuel. En 1840 il fut transféré, toujours en qualité de juge, au tribunal de Luxembourg. Nommé en 1844 président du tribunal de Diekirch il obtint en 1848 un siége de conseiller à la Cour supérieure de justice du Grand-Duché. Le 12 août 1847 il avait épousé dame Henriette-Thérèse-Victorine Buschmann, de St. Vith, qu'il laissa veuve le 11 mai 1850.

Studieux, instruit et consciencieux, Mongenast mettait à remplir dignement ses fonctions la sollicitude la plus religieuse. Véritable modèle de dévouement à la vérité et à la justice, il était d'un caractère doux et bienveillant bien que toujours ferme et résolu. Enfin son zèle bien connu pour la chose publique lui valut pendant son dernier séjour à Luxembourg l'honneur d'être nommé psésident de la commission des prisons, ainsi que membre de l'administration des hospices et du comité de législation.

Renseignements communiqués. — Le journal : Le Patriote, du 18 mai 1850, N° 39. — Souvenirs.

MONGENAST, *Simon*, fils de Paul Mongenast, habile architecte, est né à Echternach et suivit d'abord les leçons de peinture du frère Abraham Gilson (v. son art.), d'Orval. Vers 1793 il abandonna la palette et les pinceaux pour entrer au service militaire dans l'armée impériale d'Autriche où il devint bientôt capitaine d'un corps de sapeurs dans lequel il fit plusieurs

Digitized by Google

actions d'éclat pendant l'invasion du pays de Luxembourg par l'armée française.

Muller, Beschreibung des Sauerthals. 54, sq.

MONON, *Saint*, était originaire d'Ecosse: il vivait pendant la seconde moitié du 6e et la première du 7e siècle, sa mort étant placée par Fisen sous l'année 636.

Ce pieux anachorète, dit la légende, ayant cru un jour avoir reçu du ciel l'ordre d'aller dans les Gaules et d'y choisir une retraite au milieu de la forêt d'Ardenne, sur la petite rivière de Nassogne nommée Fridier, se détermina à obéir et se mit en route. Après avoir abordé sur le continent il résolut avant de se rendre dans la solitude qu'il se disposait d'aller habiter désormais, de faire un pèlerinage à Rome. Chemin faisant il rencontra Jean l'Agneau, évêque de Tongres avec lequel il lia connaissance. Ce prélat en le quittant l'engagea à venir le visiter à son retour, lui promettant de le faire conduire au lieu où il allait passer le reste de ses jours. Monon profita de l'invitation et l'évêque remplit sa promesse.

L'endroit qui lui fut indiqué était un désert affreux et couvert de ronces. L'hermite n'en fut pas effrayé. Il se mit aussitôt en devoir de défricher un petit coin de cette solitude et y bâtit un oratoire. Dès qu'il fut achevé, Monon s'y livra à tous les exercices de la piété. Le bruit de l'arrivée de cet étranger étant parvenu aux oreilles des habitants des environs ils y accoururent pour le voir. Le solitaire profita de ces visites pour prêcher la vanité des idoles, exhortant ces peuples à quitter leur culte superstitieux et barbare pour embrasser celui des Chrétiens; et il en convertit plusieurs, tandis que d'autres, entendant ridiculiser les objets de leur vénération conçurent le projet de se défaire du prédicateur: Et en effet ils vinrent un jour en nombre envahir sa cabane, se ruèrent sur lui comme des furieux et l'assommèrent avec une hache ou un coin à fendre le bois, dont ils lui assenèrent un rude coup sur la tête.

A la nouvelle de cet assassinat les habitants se rendirent en foule à l'hermitage de Monon qu'ils trouvèrent étendu et sans vie. Ils recueillirent son cadavre, bâtirent à l'endroit de son martyre une église en l'honneur de Notre-Dame et l'y enterrèrent. Plus tard Pépin y établit une collégiale de six chanoines et un prévôt auxquels il légua de grands biens. La ville de Nassogne honore St. Monon comme son patron et sa fête est célébrée le 18 octobre.

Fisen, Historia Ecclesiæ leodiensis, 85, sqqq. — Bertholet, II, 148, sqqq. — Dewez, Dictionnaire géographique du royaume des Pays-Bas, 329, sq.

MONTAGU ou MONTAIGU, *Conon, comte de*, appartenait à cette ancienne et puissante maison de Montagu, Mons acutus, dont Marcourt était le chef-lieu ou le siége et qui portait: de gueules, à l'aigle d'argent.

Conon de Montagu occupa une place brillante parmi les compagnons de Godefroid de Bouillon (v. son art. à l'Appendice) pendant la première Croisade. Son nom est mêlé à tous les événements de cette expédition célèbre: la prise de Nicée, la bataille de Dorylée, la conquête d'Antioche et surtout la prise de Jérusalem dont il fut un des premiers à escalader les murs avec Godefroid et Robert comte de Flandre.

Après la conquête de la Terre-Sainte Conon retourna dans ses foyers en l'année 1100 et tout fait présumer qu'il mourut peu de temps après, puisqu'il devait avoir atteint alors un âge assez avancé. En effet nos annales parlent déjà de lui en 1066 où il souscrivit aux priviléges que Théoduin accorda aux habitants de Huy; il intervint de même en 1080 à un acte concernant la construction d'un pont sur la Meuse à Dinant, ainsi qu'en plusieurs autres occasions, à des traités de paix, à des donations, etc., etc., toutes circonstances qui montrent bien qu'il était en grand crédit parmi ses voisins.

Pierret, III, 455. — Bertholet, III, 149, sq. — La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 11.

Digitized by Google

MONTAGU *ou* MONTAIGU, *Henri de, dit: de Monte acuto,* sans doute du lieu de sa naissance, ne nous est connu que par l'ouvrage suivant dont il est l'auteur: *Dæmonis mimica in magiæ progressu tum in sectis errorum.* Paris, 1612; in-12°. Ce ouvrage se trouve à la Bibliothèque de Luxembourg.

Claser, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 162 et 389.

MONTAGU, *Lambert, comte de,* fils de Conon (v. son art.), avait suivi son père à la Croisade et était revenu avec lui lorsque, répondant de nouveau à l'appel de St. Bernard, l'instigateur de la seconde expédition sainte, comme Pierre l'Hermite l'avait été de la première, il prit encore la croix sous Conrad III et Louis VII, roi de France.

La Gardes, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 11, sq.

MONTAN, *Montanus, St.,* est cité par Ghesquière comme ayant vécu en reclus entre Montmédy et Marville. Cependant cet auteur ajoute que les actes de ce personnage sont perdus et qu'on n'en connaît plus que le seul fait qu'il aurait prédit à la mère de St. Remy la naissance de ce fils qui se sanctifia à son tour. Une tradition constante, conservée à l'abbaye d'Orval et à celle de Juvigny ajoutaient que St. Montan avait été aveugle, et qu'il n'aurait récupéré la vue qu'en instillant dans ses yeux du lait de Cilinie, mère de St. Remy.

St. Montant aurait ainsi vécu pendant la première moitié du sixième siècle.

Ghesquière cite à l'appui de ce qui précède une lettre d'Alexandre de Wiltheim qu'il nomme vir antiquæ Historiæ peritissimus, et Henschenius ainsi que Hincmar.

Ghesquière, Acta Sanctorum Belgii, I, 442, sqq.

MONTGAILLARD, *Bernard de Percin de,* fils de Bertrand de Percin, seigneur de Montgaillard, et d'Antoinette du Vallet, est né au château de Montgaillard en Gascogne en l'année 1563. Sa famille qui était très ancienne, tirait son origine de l'Angleterre où elle s'est confondue avec celle des comtes de Northumberland.

Le jeune Montgaillard avait un esprit tellement précoce qu'à l'âge de douze ans il avait terminé d'une manière très-brillante ses humanités et sa philosophie. A seize ans, c'est-à-dire en 1579 il entra chez les Feuillants, ordre religieux nouvellement fondé ou plutôt reformé sur celui de Cîteaux. Après une année de noviciat il fut employé à la prédication dans les villes de Rieux, Toulouse, Rhodez et Rouen. Il s'en acquitta avec un tel succès qu'il fit rentrer un grand nombre de dissidents dans le catholicisme. Sa réputation d'éloquence étant parvenue aux oreilles du roi Henri III, ce prince voulut l'entendre et le chargea de prêcher aux Augustins dans l'assemblée des chevaliers du Saint-Esprit. Il l'écouta avec tant de plaisir qu'il le fit ensuite prêcher le carême à St. Germain-l'Auxerrois. Les sermons qu'il fit après à St. Gervais et à St. Séverin sur le symbole des apôtres, opérèrent encore un grand nombre de conversions et lui acquirent la réputation du plus grand prédicateur de son époque. Cependant il n'était pas prêtre encore: mais son extérieur mortifié par les austérités excessives de son ordre, donnait du poids à ses paroles et attirait une foule immense à ses discours.

Bernard de Montgaillard, dans la force de l'âge et embrasé par son ardeur pour la religion, vivait à cette époque de triste mémoire où le peuple français s'entredéchirait pour des motifs de religion, où les familles s'étaient divisées pour suivre, les uns la Ligue les autres les Huguenots. Montgaillard avait l'esprit trop ardent, des passions trop bouillantes pour ne pas prendre parti dans ce déplorable drame qui ensanglanta si inutilement la France; et le parti qu'il y prit fut extrême par les prédications furibondes qu'il déclama du haut de la chaire afin de soulever les Parisiens contre l'autorité légitime de Henri

Digitized by Google

IV. On a même été jusqu'à dire qu'il était entré dans un complot pour faire assassiner ce prince; mais l'accusation lancée n'a pu, paraît-il, être légalement prouvée. On l'a aussi nommé le laquais des Ligueurs et le Petit-Feuillant, parce que très jeune, d'une taille svelte, éphèbe et boitant un peu, il se donnait beaucoup de mouvement pour son parti. On le vit également, ajoute-t-on, courir dans les rues de Paris une hache d'armes au côté et un espadon aux deux mains, pour exciter le fanatisme déjà trop violent des siens.

Cependant lorsque ces troubles furent apaisés et qu'il fut rentré en lui-même, il regretta bien sincèrement, assure-t-on, ces coupables excès. Le pape Grégoire XIII, en considération de son zèle apostolique et de ses talents précoces lui avait donné dispense pour pouvoir être ordonné prêtre à dix-neuf ans. A la fin des massacres religieux en France Montgaillard alla à Rome, vraisemblablement pour cacher la honte qu'il avait d'avoir prêté l'appui de son nom et de son éloquence à la faction qui venait d'ensanglanter sa patrie. Le pape Clément VIII le reçut avec bonté; et comme ses austérités étaient excessives, ne couchant qu'entre deux ais la tête appuyée sur un escabeau, ne prenant de nourriture qu'une fois le jour après le soleil couché, et ne mangeant que des légumes sans sel, s'abstenant de la viande, des poissons et des œufs, le Souverain-Pontife lui ordonna en vertu de l'obéissance apostolique, de changer d'institut et de suivre la règle de Cîteaux; et finalement il l'engagea à se retirer en Flandre. Montgaillard obéit et se rendit à Anvers où il prêcha pendant six ans avec beaucoup de fruit. L'archiduc Albert l'appela au bout de ce temps à la cour de Bruxelles, le nomma son prédicateur et lui offrit successivement les évêchés de Pamiers et d'Angers, ainsi que l'abbaye de Morimont. Mais le modeste religieux refusa. Il suivit l'archiduc en Italie et en Espagne. A son retour il accepta en 1602 l'abbaye de Nivelles, dans le désir qu'il nourrissait d'y introduire une salutaire réforme, et il y réussit pleinement.

L'abbaye d'Orval ayant perdu en 1605 son quarante-unième abbé, dans la personne de Remacle Servais, non Cerfay comme Bertholet écrit, Bernard de Montgaillard fut désigné par l'archiduc pour lui succéder. Il se chargea de ce soin, toujours avec la résolution d'y ramener l'observance de la discipline la plus austère. Comme à Nivelles, il eut le bonheur de voir ses pieux efforts couronnés d'un entier succès à Orval où il sut se faire aimer par sa douceur et admirer par la patience avec laquelle il supportait les calomnies dont ses ennemis cherchaient à noircir les premières années de sa vie publique en répandant sur son compte les allégations les plus atroces.

L'abbé Bernard de Montgaillard avait beaucoup écrit; mais il brûla tous ses papiers manuscrits pendant sa dernière maladie, de peur dit-il dans son humilité, de laisser après sa mort quelque monument de sa doctrine.

Ce pieux prélat mourut d'hydropisie le 8 juin 1628, à l'âge de 65 ans et fut inhumé suivant ses désirs, au bas de l'escalier qui du dortoir général des religieux conduisait à l'église. Il avait lui-même composé son épitaphe comme suit :

Viri magni, probi, boni,
Chari Patres, Filii, Fratres, accedentes,
[discedentes,
Ascendentes, descendentes,
Videte, legite, audite, exaudite.
Hic jacet vester Bernardus,
Cui vos dilecti, qui vobis dilectus,
Miser et miserabilis, misericordiam Domini
[et vestram
Expetens, exoptans, expectans
Eia! Heu! Eia!
Estote misericordes, memores estote judicii
[mei,
Sic enim erit vestrum.
Heri mihi, et vobis hodie.
Hæc charissimi, hæc perpendite
Et mihi misero preces pandite.

Digitized by Google

Abite, sancti estote et valete.
Expecto donec veniat immutatio mea.
Frater Bernardus de Montgaillard hujus [Ecclesiæ
Abbas XXXXII.
Vivendo moriens et moriendo vivens sibi Posuit.

Cependant elle ne fut pas inscrite sur son tombeau qui porta la suivante, due à la plume de l'abbé Laurent de Laroche, son successeur :

D. O. M.

BERNARDUS DE MONTGAILLARD H. S. E.
MAGNUM ORDINIS ET SÆCULI SUI DECUS,
NOBILI APUD VASCONES PERSINORUM FAMILIA [ORTUS,
IN SACRAM FULIENSEM ASCRIPTUS,
ET MOX IN CISTERCIENSEM TRANSLATUS,
TOTO VIRTUTIS NISU IN DEUM SURREXIT,
PONTIFICIBUS INNOCENTIO IX. CLEMENTI [VIII. ACCEPTUS,
REGI HENRICO III. ET PRINCIPIBUS ALBERTO [ET ISABELLÆ
A CONCIONIBUS;
ITALIAM ET GALLIAM ADOLESCENS,
VIR BELGICAM AUREO ORE IN ADMIRATIONEM [SUI TRAXIT,
INFULIS PAMIENSI ET ANDIGAVENSI OBLATIS [ET NEGLECTIS
TRES NIVELLIS ANNOS, TRES ET VIGINTI [AUREÆ VALLI,
QUO AFFECTU, EO FRUCTU VERUS PATER [PRÆFUIT.
QUID TANDEM?
ANNO CHRISTI CIↃ. IↃC. XXVIII.
PIETATIS, DOCTRINÆ, FACUNDIÆ IN TURRIS [JUBAR
EXTINCTUM EST, UT IN COELO FULGEAT.
POST ANNOS EXACTOS LXV. MENSES VI. [DIES XV.
BERNARDO AUREÆ VALLIS ABBATI
FRATER LAURENTIUS DE LA ROCHE SUCCESSOR
HOC PIETATIS OFFICIO
PARENTABAT.

On n'a conservé de ce grand homme que deux œuvres imprimées qui ont échappé à la destruction à laquelle il voua lui-même ses compositions littéraires, comme nous l'avons dit. Ce sont : 1°. L'oraison funèbre de l'archiduc Albert, son bienfaiteur; Bruxelles, 1622. — 2°. La réponse à une lettre que lui avait écrite Henri de Valois et où il remontrait chrétiennement et charitablement à ce prince ses fautes, en l'exhortant à la pénitence; 1589, in-8°. Cette réponse est très violente; l'auteur y menace le Roi de l'abandon de Dieu, de ses sujets et des peines de l'enfer.

André Valladier, abbé de St. Arnoul de Metz, a fait son panégyrique, divisé en trois sermons qui ont été prêchés trois jours consécutifs à Orval, pendant ses obsèques. Cet ouvrage, qui a été imprimé en 1629, format in-4°, chez Hubert Reuland à Luxembourg, et qui est devenu très rare, offre des passages trop caractéristiques pour que nous ayons pu nous empêcher d'en donner ici quelques extraits :

Page 20. « Dom Bernard de Montgaillard suça la doctrine avec le lait maternel; et dès qu'il sut lire, le jetta-t-on « dans les tours et les détours d'Euclide, « en sorte qu'à l'âge de douze ans il avait « franchi la carrière de Philosophie. »

Pages 26 et 27. « Dom Bernard de « Montgaillard a eu cela de singulier par« dessus tous les prédicateurs de son « temps : Les églises d'Anvers et de Bru« xelles, où il a prêché continuellement « proche de quarante ans, n'estoient ca« pables de recevoir le grand peuple qui « y accouroit à ses prédications, avec aflu« ence de tous les grands de la Cour et « autres; contraints d'aller occuper les « places trois ou quatre heures auparavant. « Ce qui emmiella tellement le Docteur « Stapleton qu'il venoit souvent exprès de « Louvain à Bruxelles, pour se rendre son « auditeur ..... Tous ceux lesquels j'en « ay ouy parler, lui donnant cette gloire, « et qu'il estoit vrayment *malleus conterens* « *petras* ..... La réponse qu'il fit à Pa« nigarolle insigne Prédicateur Italien de « nostre mémoire, envoyé à Paris par « nostre Saint-Père, avec le Cardinal Ca-

Digitized by Google

« jetan legat a latere en France, et les « personnages signalés Bellarmin et Catel « du depuis Cardinaux, accompagnés d'en- « viron trente Evesques, et en leur pre- « sence, fit voir clairement à tout le monde « le rare talent que Dieu lui avoit departy « pour la predication, ces grands auditeurs « se regardant les uns les autres disaient : « *nunquam sic locutus est homo.* »

Page 28. « Ses prédications étoient ar- « dentes et toutes de feu ; son principal « talent estoit d'arracher les larmes des « yeux et la pénitence des cœurs. Un per- « sonnage et très-religieux et des plus re- « marquables d'entre les PP. Feuillants « luy a donné cet éloge : qu'il estoit bon, « libéral, abondant en charité, homme de « grande foy, infiniment zélé au bien de « l'Église, très-grand prédicateur, an- « nonçant librement et généreusement la « parole de Dieu, reprénant hardiment et « efficacement les vices, parlant aux Roys, « aux Princes et aux Grands du monde « avec tant de saincte liberté que St. Paul « et St. Bernard ne leur en eussent pu « dire davantage, ny avec plus d'ardeur et « d'efficace . . . . . .

« Il preschoit aussi longtemps, et tout « autant qu'il vouloit, sans horloge, à « point nommé et sans peine ; non pas *ex* « *scripto,* comme nous vulgairement, mais « après un peu de lecture, suyvie d'une « longue et profonde méditation de trois « à quatre heures.

Page 33. « Montgaillard, à l'âge de seize « ans, abandonna le monde, et tout aussi- « tôt fit sa profession dans la reforme et « effroyable austérité (qui ne faisoit que « de naître) des Feuillants avec telle as- « périté que bientost après, par la provi- « dence du St. Siége, tout l'ordre fut con- « traint de se modérer, ne mangeant ni « chair, ni œufs, ni poisson, ni beurre, « ni sel . . . . . Sa couche ordinaire étoit « des aix par terre, sur le plancher, avec « un escabeau qui lui servoit de chevet « la nuit et de siége le jour. Il ne man- « geoit qu'une fois par jour, tout tard, « le soleil déjà couché, ce qu'il a continué « presque toute sa vie, hormis que les « médecins, à cause de continuelles et ex- « trêmes maladies lui firent avancer son « repas sur l'heure de midi. Souvent pres- « chant les caresmes entiers, il ne man- « geoit que deux fois par semaine, tou- « jours un silice apre sur le dos.

Page 34. « Le Pape Clement VIII con- « seilla à D. Bernard de Montgaillard et « lui manda de sortir des Feuillans à cause « des extrêmes austérités, et de se retirer « aux Pays-Bas, où il fut accueilli par le « grand Archiduc.

Page 41. « Monsieur de Montolon, Con- « seiller à la Cour, et Monsieur Mison, « envoyés devers luy de la part du Roy « Henri III luy offrirent l'Evesché d'An- « gers, qu'il refusa courageusement. Poussé « du même esprit d'humilité, il rejetta l'offre « qu'on lui fit de l'Evesché de Pamyers « et de la célèbre abbaye de Morimond.

Page 42. D. Bernard, bien que très- « docte, très-éloquent et éminemment Ec- « clésiastique et Prédicateur supprima toutes « ses œuvres et ne laissa à la postérité que « l'oraison funèbre du grand Archiduc Al- « bert, pressé par l'extrême importunité « des Princes soubs lesquels il vivoit. Cette « harangue est plustôt la vie d'un Saint « que le Panégyrique d'un Grand Prince.

Page 81. « Jamais prédicateur de nostre « mémoire et de nostre siècle ne régenta « la ville royale de Paris, qui est un grand « abrégé de la monarchie françoise, n'y « gouverna le Roy, la Reyne, tous les « Princes et toute la Cour, comme a faict « ce grand prédicateur, dès l'origine de « la Ligue, la plus puissante, la plus for- « midable des bouches d'Estat. L'efficace « de son éloquence, la puissance de sa vie « exemplaire . . . . . donnèrent tel ascen- « dant à ses persuasions, et telle terreur « à tout Paris, et par conséquent à toute « la France, que l'Echo en retintit aux « quatre coins de ce grand royaume. Il n'y « a guères de personnes qui aient eu un « tel ascendant à posséder les cœurs des « grands, des princes et de la noblesse « que luy. Aussi ils étoient très-aises de

Digitized by Google

« l'avoir pour médiateur et aimable com-« positeur de tous leurs différents; et il « n'y avoit affaire de telle importance, fut-« il qu'ils ne fussent bien fort joyeux « d'avoir et suivre son avis. »

Moreri, V, 370. — Bayle, Dictionnaire historique et critique, III, 437. — De Feller, Dictionnaire historique; litt. M. — D. Calmet, Bibliothèque Lorraine. — Paquet, 62. — Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 438. — Jeantin, Les Chroniques d'Orval, 310, sqqq. — Bertholet, III, P. J. IV; VI, 352, sq. — Courtin, Encyclopédie moderne, XVI, 263. — Biographie universelle, XXIX, 561. — Neuhaus, Les auteurs luxembourgeois, 22. — André Valladier, Panégyrique de D. Bern. de Montgaillard, en trois sermons, prononcé à ses obsèques; Luxbrg., Hub. Reuland, 1629, in-4°; passim — V. Strasberg, Metropol. Eccles. Trever. II, 169, sqqq.

MOOTZ, *Mathieu*, fils de Jacques Mootz et de Catherine Kies, né à Luxembourg, le 27 mars 1794, capitaine de 1re classe d'infanterie pensionné, décoré de la médaille de St. Hélène, est décédé à Louvain le 15 décembre 1859.

Le capitaine Mootz commença sa carrière militaire dans l'armée française, comme soldat au 21e régiment d'infanterie légère, le 16 avril 1813; après avoir obtenu le grade de fourrier il fut fait prisonnier de guerre à Kulm, le 29 août 1813 et rentra au régiment le 18 janvier 1814. Nommé sous-lieutenant le 11 mars suivant, il obtint sa démission honorable le 30 septembre 1814.

Il avait fait la campagne de 1813 en Saxe et en Bohême où il fut blessé à la jambe gauche en combattant à Kulm, le 29 août de cette année. En 1814 il combattit sur le Rhin.

Rentré dans l'armée des Pays-Bas comme sergent-major d'infanterie, le 25 juin 1815, il fut nommé successivement sous-lieutenant au 3e bataillon de ligne, le 16 août 1817; lieutenant à la 3e division d'infanterie le 21 juillet 1818, et passa de la 18e division d'infanterie au service de Belgique, le 1er octobre 1830.

Nommé capitaine au 10e régiment de ligne le 10 octobre suivant, Mootz fut admis à la pension de retraite le 1er septembre 1844.

Le capitaine de Ruesse, Nécrologe des officiers de l'armée belge.

MULLENDORFF, *François*, fils de Jean-Pierre Mullendorff, marchand épicier et de Catherine-Thècle Ludwig, est né à Luxembourg, le 27 ventôse an VII (17 mars 1799).

Après avoir fréquenté pendant quelque temps le collége municipal de sa ville natale, il en sortit en 1815 pour apprendre la fabrication des tabacs.

Son apprentissage terminé, il quitta Luxembourg en 1817, et entra dans la manufacture de tabacs établie alors à Quiévrain, dans le Hainaut. Son intelligence et son esprit d'ordre l'initièrent bientôt aux secrets de la fabrication et lui permirent de faire quelques économies qui devaient lui faciliter son établissement à Verviers, etc.

Ce n'est toute fois qu'après avoir été employé pendant deux ans dans la maison Hodson de cette ville qu'il s'établit pour son propre compte en 1822. Son commerce, entrepris sur une modeste échelle, ne tarda pas à prospérer. A partir de l'époque de son mariage en 1823, les affaires de Mullendorff prirent une rapide extension; et de simple détaillant il devint bientôt commerçant en gros.

Doué de toutes les qualités qui constituent le négociant actif, probe, intelligent, dévoué, il vit le succès couronner toutes ses entreprises, et la considération publique ne tarda pas à le désigner comme un des hommes dignes d'administrer la cité. Tour-à-tour membre du conseil communal, échevin, membre du tribunal de commerce et des diverses commissions administratives de la ville de Verviers, il arriva en 1841 à la Chambre de commerce qu'il devait présider plus tard: Le petit commis étranger siégeait au milieu des notabilités de l'une des villes les plus industrieuses de la Belgique; il comprenait la mission de la chambre de commerce, donnait une vive impulsion à ses travaux et fon-

Digitized by Google

dait deux établissements appelés à rendre de grands services à l'industrie verviétoise :

L'école de tissage et de dessin industriel doit former des dessinateurs, des monteurs et des tisserands, leur inspirer le sentiment du beau, leur donner le goût et leur enseigner les lois de l'harmonie dans les couleurs.

L'école des chauffeurs qu'on doit à son initiative est destinée à garantir la vie des ouvriers et des familles, et à réduire les frais de production.

Enfin il projetait une *école des teinturiers*, lorsque la mort est venue le surprendre au milieu de ses occupations d'organisation. L'intérêt des classes ouvrières le préoccupait au même degré que l'intérêt des patrons.

Il en a fourni la preuve par le projet d'une caisse de secours et de retraite.

L'État avait fondé une caisse de retraite L'événement ayant prouvé qu'elle était difficilement accessible aux ouvriers, Mullendorff avait cherché une combinaison qui la leur ouvrît avec le concours des patrons.

Au milieu d'une vie si bien remplie et dans laquelle il avait su faire marcher de front ses intérêts et ceux de la chose publique, il se livrait encore à des études sur l'économie politique, traitait dans les journaux diverses questions industrielles, publiait une brochure éclairant la question de la taxe sur la fortune présumée et l'impôt progressif.

François Mullendorff est mort le 1er janvier 1858, des suites d'une chute qu'il avait faite le 23 décembre précédent pendant qu'il visitait les ateliers de la filature qu'il avait fondée à Polleur. Il était chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, et décoré de la croix de fer.

Nécrologe de F. Mullendorff, par Mr de la Fontaine père : Publicat. de la Soc. archéol. de Luxbrg., XIII, p. 104. — Masson, Discours prononcé sur la tombe de F. Mullendorff.

MULLER, *Gaspard*, ou plutôt *Jean-Gaspard*, originaire des environs de Boppart, fit une partie de ses études à Trèves et devint sous la République française professeur de langues à l'école centrale du département des forêts, à Luxembourg. Sous l'empire il fut nommé receveur des contributions à Echternach et plus tard juge de paix du canton de même nom. Cette magistrature il la conserva jusqu'à son décès.

Muller fut toujours attaché aux principes libéraux, et composa pendant son séjour à Luxembourg le fameux opuscule intitulé : *Auch das Volk soll und darf die Wahrheit wissen;* vol. in-8°, 1797; pour lequel l'éditeur lui paya vingt-six Louis d'or. Cet ouvrage, dirigé contre la Trierische Kronik für den Bürger und Landmann, par J. J. Stammel, 1797, vol. in-12°, de 169 pages, est une composition écrite dans le genre de celui de J.-G. Zimmermann, Ueber die Einsamkeit, à l'imitation duquel il est rédigé. Il fut suivi de près par une autre brochure, en vers, à laquelle l'auteur avait donné pour titre : *Allerweltpfaffenarlekinade.* Cette singulière suscription seule indique suffisamment dans quel esprit l'œuvre était conçue; aussi fut-elle saisie dès son apparition, et il n'en resta que quelques exemplaires en la possession du satirique auteur.

Muller s'était fait beaucoup d'adversaires à cause de ses opinions; il n'était cependant pas sans mérite. Il a fait beaucoup d'efforts et même de sacrifices pour faire prospérer le collége de la ville d'Echternach, où il est mort en 1832.

Notice fournie par M. le Prof. Engling. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 790.

MULLER, *Michel-François-Joseph*, Docteur en philosophie et lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, est né à Trèves le 4 octobre 1762, fils de Thomas Muller et de Marie-Thrérèse Driesch. Quelques années avant la conquête du pays par les armées de la République française il était pensionnaire des Trois-Etats du Duché de Luxembourg, emploi qui lui fournit l'occasion de faire une étude plus ou moins approfondie de nos archives administratives.

Digitized by Google

Lors de l'érection des cantons dans le Département des forêts, Muller fut nommé juge de paix à Echternach où il continua à s'occuper de recherches et de travaux historiques. En 1812 il reçut une nomination de Procureur imperial près le tribunal de Trèves et deux ans plus tard il passa conseiller à la Cour d'appel de la même ville où il est mort avec le titre de Conseiller honoraire, le 26 octobre 1848, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Tous les instants disponibles de cette longue vie semblent avoir été mis à colliger des sources historiques et à composer des ouvrages qui intéressent d'autant plus aujourd'hui que beaucoup des documents où l'auteur a pu puiser sont anéantis ou au moins disséminés : on sait que nous parlons des archives des monastères et nommément de celles de la riche et célèbre abbaye d'Echternach. Les œuvres de Muller, qui sont en grand nombre, se recommandent par une bonne critique et par un jugement droit. L'auteur ne cessa pour ainsi dire d'écrire que lorsqu'il finit de vivre, et cela malgré une cécité presque complète, puisqu'il a encore publié en 1844 une description sommaire historique et topographique de la vallée de la Sûre (voir ci-bas le N° 34 de la liste de ses ouvrages).

Nous allons donner les titres de celles de ses compositions que nous sommes parvenu à découvrir : *1°*. Das geschichtliche des Kur-Trierschen Landrechts, summarisch entwickelt von M. F. J. Muller; Trèves, Rodt, in-8°, 15 pages. — *2°*. Ueber die Idiotismen und Sprachgebræuche der Trierer und benachbarten Provinzen; dans : *a)* Triersches Wochenblatt, 1818 à 1820; *b)* Triersche Chronik, 1824 et 25; *c)* Treviris, 1825, N°s 66 à 92; 1836, N°s 50 et 51. — *3°*. Ueber die Familie der Wiltheimen, einige genealogische Nachrichten, von M. F. J. Muller; Triersche Chronik, 1824. — *4°*. Ueber die ehemalige stændische Verfassung in dem Herzogthum Luxemburg; von M. F. J. Muller; réimprimé dans Triersche Chronik, *mois de septembre* 1819. — *5°*. Historische-Geographische Darstellung des Dœrfchen Alt-Trier in dem Grosz-Herzogthum Luxemburg; einige Worte von M. F. J. Muller, 1819; Triersche Chronik, mois d'octobre 1819, p. 240. — *6°*. Ueber den Manuscripten-Vorrath in der ehemaligen Abtei zu Echternach, von M. F. J. Muller; Triersche Chronik, 1820, 27 août. — *7°*. M. F. J. Muller, Kleiner Beitrag zur Geschichte des Hexenwesens im XVI. Jahrhundert. Trier; Blattau, 1830, 78 pages in-8°. — *8°*. Kleine vermischte Beitræge zur Geschichte der Concilien, Synoden und Synodalstatuten im Erzbisthum Trier. — *9°*. Maximen zur Wuerdigung der Zeugenaussagung im Civil- und Criminalverfahren. — *10°*. Ueber die Schicksale vaterlændischer Handschriften; einige Worte von M. F. J. Muller; Trèves, 1831; broch. in-8°; 24 pages. — *11°*. M. F. J. Muller, Kurze doch zuverlæssige statistische Uebersicht des Herzogthums Luxemburg und der Grafschaft Chiny, so wie diese Provinz vor ihrer durch das Gesetz vom 9. vendem. Jahr IV mit der Frankenrepublik gemachten Vereinigung von dem Haus Oesterreich besessen und regiert worden ist; Trèves, Schrœll, in-4°, 47 pages; 1814. — *12°*. Abhandlung ueber die jærhlich am Pfingstdienstage in dem Stædtchen Echternach, Herzogthum Luxemburg gewœhnlichen Procession der sogenannten springenden Heiligen, von M. F. J. Muller; Trèves, v° Leistenschneider, 1815, in-8°, 19 pages. — *13°*. Alphabetische Anzeige der vorzueglichsten Quellen zur Kenntnisz der Rechte und Gewohnheiten des Herzogthums Luxemburg und der Grafschaft Chiny vor deren Vereinigung mit der Franken-Republick 9 vend. Jahr IV; von M. F. J. Muller; Trèves, 1825, petit in-8°. — *14°*. Ueber die gemeinen Landsbræuche des Herzogthums Lutzemburg und der Grafschaft Chiny. Einige Anmerkungen fuer Geschichte und Recht; Trèves, Blattau, 1832. — *15°*. Das Stædtchen Echternach in dem Groszherzogthum Luxemburg, mit seinen Umge-

Digitized by Google

bungen; historisch-statistisch dargestellt. Trèves, 1823; Rodt, in-8°. — *16°*. Kurzgefasste Geschichte der Abtei St. Clemens-Willibrordus zu Echternach, aus gedruckten und ungedruckten Quellen ausgehoben und dargestellt. 1827. Dans Trierscher-Taschenkalender. — *17°*. Mausolæi villæ Bollanæ descriptio topographico-historico-critica. — *18°*. Das Denkmal der Diana im Kanton Echternach, Departement der Waldungen; beschrieben und beurtheilt von M. F. J. Muller, Friedensrichter. Trèves, in-4°, 8 pages, 1803. — *19°*. Bollendorf. Article dans: Triersches Wochenblatt, 1819, N° 20. — *20°*. Renseignements pour adminiculer la réponse à la question historique proposée par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, pour l'an 1824, en ces termes: « Quel était l'état de l'in« struction religieuse et des établissements « ecclésiastiques dans les provinces méri« dionales des Pays-Bas, depuis le com« mencement du règne de Marie-Thérèse; « et quels changements y ont été succes« sivement introduits jusqu'à nos jours? » Exposés par M. F. J. Muller, Docteur en Philosophie, Conseiller à la cour royale de Trèves; in-4°, 8 pages; Trèves, 1825. — *21°*. Historisch-Statistische Erdbeschreibung des Kantons Echternach; Trèves, 180., in-4°. — *22°*. Die Alterthuemer des Kantons Echternach, beschrieben und beurtheilt von M. F. J. Muller. — *23°*. Dissertatio de Religione Trevirorum Antechristianâ. — *24°*. Kleine vermischte Beitræge zur Kenntnisz der Schicksale einheimischer und fremder Muenzen im Herzogthum Luxemburg und in der Grafschaft Chiny, im Mittelalter und in neuern Zeiten; von M. F. J. Muller; Trèves, in-4°; XV plus 32 pages. — *25°*. Kleine vermischte Beitræge zur Kenntnisz der Schicksale einheimischer und fremder Muentzen im Churfuerstenthum Trier, im Mittelalter und in neuern Zeiten, bis zu dem Jahre 1794; Trèves, 1827. — *26°*. Ueber das von Kaiser Max dem I, bey Ausfertigung der Urkunden zu deren Beglaubigung gebrauchten Monogramma; einige diplomatische Bemerkungen von M. F. J. Muller; Trèves, in-8°, 8 pages.— *27°*. Kleiner Beitrag zur Trierschen Muentz- und Siegelkunde; von M. F. J. Muller; Trèves; 1828, in-8°; 8 pages. — *28°*. Beitræge zur Kenntnisz des nationalen Characters, der Sitten, Gebræuche, Sprache, Kuensten und Wissenschaften der Trierer und der benachbarten Provinzen, in aeltesten, vorzueglich aber mittleren und neuern Zeiten, zum Behufe des Geschicht-Schreibers und des Denkers; aus gedruckten und ungedruckten Quellen gesammelt von M. F. J. Muller; Trèves: Erstes Stueck. — *29°*. Idem: zweites Stueck, in 8°, 16 pages. — *30°*. Chronologisch-Diplomatische Bemerkungen ueber die Zeitrechnung der Trierer im Mittelalter; dans: Chronik der Diœcese Trier; 1828; décembre, p. 752 à 761. — *31°*. Dissertatio de origine peregrinationis saltatoriæ, vulgo: der springenden Heiligen, in urbe Epternacensi, feria tertia pentecostes usitatæ; 1803, in-4°. — *32°*. Ueber die Natur der Grund-Gueter in dem Herzogthum Luxemburg, vorzueglich in dem deutschen Quartier. Einige historische-juristische Bemerkungen; Trèves, 1824; in-8°. — *33°*. Historisch-Statistisches Lexicon des Wælder-Departements; mit Zeichnungen; in folio; 1810. — *34°*. Historisch-Topographische Beitræge zur Kenntisz des Sauer-Thales, von Sure bis Wasserbillig, von M. F. J. Muller; Trèves, 1844, in-12°. — *35°*. Litteratur-Anzeige, welche ueber die in der Stadt Trier und ihren Umgebungen theils noch bestehenden, theils aber zerstœrten Bauten, Inschriften, etc., aus den æltesten und mittleren Zeiten einige Kunde geben; Trèves; broch. in-12°. — *36°*. Litteratur-Anzeige fuer die Denkmæler, etc., von Trier; in-12°. — *37°*. Plusieurs fragments de statistique du Pays de Luxembourg, insérés dans les Almanachs de cette province, entre 1800 et 1807. — *38°*. Dictionnaire géographique du département des forêts; volume in folio, resté manuscrit. — *39°*. Enfin, il a été avec

Digitized by Google

le Professeur Wyttenbach, de Trèves, l'éditeur des : Gesta Trevirorum integra ; 3 vol. in-4° ; Trèves, 1836 à 1839.

Renseignements fournis. — Etat civil de Trèves. — Notes d'études. — Bassen, Eiflia illustrata, II, II, n, 300°. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 708, 790 et 833.

MUNCHEN, *Dominique-Constantin*, fils de Nicolas Munchen, notaire et juge de paix, et de Frédérique Liest, est né à Dudeldorf, le 26 juin 1763. Après avoir terminé avec succès ses humanités et sa philosophie au collége de Luxembourg il alla suivre à Trèves les cours de Théologie. Il était déjà prêtre en 1788 lorsqu'il fut proclamé *primus* au concours ouvert pour la collation des cures.

La même année il fut nommé pro-recteur et professeur de théologie au séminaire filial de Luxembourg où il donna les cours de Théologie pastorale et d'éloquence de la chaire.

Lorsque deux ans plus tard cet établissement fut supprimé, Munchen avait dessein d'aller à Vienne continuer sa carrière ; mais il renonça à ce projet par amour pour ses parents qu'il ne voulait pas quitter pour s'établir si loin d'eux. Il accepta en conséquence la cure de Schanckweiler, près d'Echternach, et la dirigea de 1791 à 1793 ; de là il passa à celle de Diekirch qu'il administra pendant dix ans.

A Diekirch comme à Schanckweiler il ne borna pas ses occupations aux soins pastoraux, il voulut encore vouer ses loisirs à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse qui forma toujours un des objets principaux de ses sollicitudes. Ce fut lui aussi qui, au rapport de M. l'abbé Engling, planta le premier cérisier à Diekirch.

Lorsqu'en 1798 la Kloeppels-armée s'avançait de Hosingen pour se porter sur Luxembourg, le curé Munchen, appréciant ce qu'il y avait de téméraire dans l'entreprise de cette troupe improvisée et fanatisée par sa haine contre les novateurs, crut remplir un devoir patriotique en allant au-devant du chef, Jules de Rousseaux, pour lui représenter les dangers de son aventureuse expédition. Il chercha à le détromper sur la nouvelle prétendue du départ de l'armée française ainsi que le retour des autrichiens, et le conjura de ne point tenter de pénétrer de force dans Diekirch dont les portes lui étaient fermées. Mais de Rousseaux, qui n'avait qu'une vingtaine d'années, répondit aux sages paroles du bon prêtre qu'il n'entendait aucunément contraindre les habitants de Diekirch à suivre le mouvement qu'il était fier de diriger, ni même à recevoir sa troupe qui n'avait besoin de rien ; puis il continua sa marche vers Ettelbruck où il apprit non seulement que les autrichiens n'avaient point paru autour de Luxembourg, mais encore qu'une colonne française se portait sur Diekirch et Weiswampach, et qu'elle faisait en ce moment une halte à Mersch. A cette nouvelle, le chef, après avoir pris l'avis de son conseil, ordonna la retraite, et son armée fut dissoute en un clin d'œil.

En 1803 Munchen rentra dans l'enseignement : il fut nommé directeur de l'école secondaire qui, de 1808 à 1817 prit le nom de collége de Luxembourg. Pendant cette période d'années il a exercé une grande influence sur la renaissance des bonnes études dans cet établissement, et laissé dans le cœur de ses élèves le souvenir ineffaçable de ses talents, de son dévouement à l'instruction et de son attachement à la jeunesse.

Pendant les premières années il fut chargé de la Syntaxe, donnant quatre heures de leçon par jour, et remplissant en outre, soir et matin de 5 heures à 7, les devoirs de répétiteur.

Après le départ du professeur Halle (v. son art.) en 1806, Munchen obtint les chaires de rhétorique et de philosophie : il avait alors cinq heures de leçon par jour. Il était là vraiment à sa place. Son organe sonore et infatigable, de même que son âme chaleureuse captivaient également l'attention de son auditoire. Ses leçons étaient données en latin, langue qu'il ma-

Digitized by Google

niait avec la plus étonnante facilité. Il excellait surtout dans l'analyse des beaux morceaux oratoires. Dépouillant l'argumentation de tous ses ornements, il commençait par réduire la thèse à sa plus simple expression, à l'état de squelette logique, et il en développait ensuite toutes tes ramifications. Il appréciait la valeur et la portée de chaque proposition, l'une après l'autre; puis enfin il reconstruisait la phraséologie oratoire en prenant pour point de départ la thèse primordiale dans sa simplicité native, qu'il revêtait successivement des formes élégantes qu'avaient su lui donner l'imagination et la verve de l'auteur. Il ne voulait être qu'appréciateur du raisonnement, ne s'attachant pas à la froide traduction qui devait naturellement être sue d'avance : il développait les mouvements oratoires et s'attachait à relever jusqu'aux moindres nuances des beautés littéraires.

Ses cours étaient suivis avec avidité, et le silence le plus religieux y régnait; aussi son ascendant irrésistible sur le cœur de ses élèves a-t-il formé une pépinière de jeunes gens qui à leur tour se sont fait un nom distingué par leurs connaissances.

Munchen, qui était né pour être professeur, fut apprécié par le gouvernement des Pays-Bas qui ne tarda pas à lui confier, dès l'organisation des Universités dans les Provinces méridionales, une chaire de philosophie à la faculté des lettres de Gand. Le 28 mars 1818 il ouvrit son cours par un discours latin qui électrisa son nombreux auditoire. Mais il était bien près de son déclin; c'était comme les derniers rayons du soleil couchant; mais ces rayons avaient encore un éclat vif et bienfaisant.

Munchen a été assidu à son devoir jusqu'à son dernier jour; il est mort pour ainsi dire en chaire, puisque très peu de jours avant son décès il donnait encore ses leçons comme à l'ordinaire, malgré les conseils de ses amis et de ses collègues qui ne cessaient de l'engager avec les plus vives instances à prendre quelque repos. Il expira tranquillement à Gand, le 16 décembre 1818, la première de son professorat. Le professeur Mahne a prononcé son éloge funèbre.

Munchen n'a publié que : 1°. un discours qu'il a prononcé le 18 janvier 1816 sur les glacis près de Luxembourg, devant la garnison fédérale, à l'occasion de *la fête de la paix*, après la bataille de Waterloo; — 2°. une autre brochure intitulée : Ein ernstes Deutsch-Luxemburger Wort an den sogenannten Verfasser und ungebetenen Uebersender des, am 7ten August 1815 mit der Post von Namur aus einigen Notablen von Lützenburg zugekommenen Flugblattes, welches unter dem Titel : « Solution d'une question très importante, » erschienen ist; Luxemburg, 1815, in-8°; — 3°. un livre élémentaire sur l'histoire naturelle, ayant pour titre : Kurze Anmerkungen zur Naturgeschichte als weitere Erklærung des am Gymnasium zu Luxemburg eingefuehrten Leitfaden, zum Gebrauche der Zœglinge; in Heften herausgegeben, 1815—1817; 6 cahiers.— 4°. Un panégyrique de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, prononcé le jour anniversaire de la naissance de ce prince. Un de ses neveux possède enfin de lui : 5°. une histoire manuscrite du Pays de Luxembourg, jusqu'au règne de Marie de Bourgogne et de Maximilien Ier (1477). Cette œuvre est intitulée : Versuch einer kurz gefassten statistisch-buergerlichen Geschichte des Herzogthums Luxemburg; zum Gebrauche der in Luxemburg studierenden Jugend. Deux parties, dont la première comprend une statistique du Duché de Luxembourg, en trente-cinq chapitres dont voici les titres : Noms du Pays.—Frontières et étendue.— Division politique.— Constitution. — Justice. — Contributions. — Douanes. — Système monétaire. — Milice. — Clergé. — Géographie physique. — Produits. — Rivières.—Lacs et étangs.—Villes.—Bourgs. — Châteaux .— Villages. — Antiquités : voies consulaires; camps romains; statues et autels; monnaies et médailles.— Hommes illustres. — Habitants actuels.— Caractère.— Industrie.—Manufactures.—

Commerce. — Costumes et usages. — Domaines. — Forêts. — Police. — Poste aux lettres. — Instruction publique.

La seconde partie est un résumé de l'histoire des seigneurs du Pays.

Cet ouvrage, commencé au mois de décembre 1814 et terminé en juillet 1815, paraît avoir été destiné à servir de manuel pour un cours d'histoire du Pays. L'auteur juge en plusieurs endroits les hommes et les choses avec une sévérité tranchante, souvent injuste. S'il avait eu le temps d'y mettre la dernière main il en aurait assurément élagué bien des choses acerbes qui sont toujours déplacées dans une œuvre sérieuse, une histoire surtout.

NAMUR, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 42, sqqq ; 227 et 790 — Souvenirs contemporains. — Discours prononcé sur les glacis en présence de la garnison fédérale de Luxembourg, en 1815. — Notes fournies par M. le Professeur ENGLING.

MUNCHEN, *Philippe-Charles*, fils de Jean Munchen, bourgeois-marchand de Dudeldorf et échevin de Ste. Irmine près de Trèves, et de Marguerite Tyllion, nommée Rademacher de sa maison paternelle, est né le 20 septembre 1777, au même Dudeldorf, petite ville qui dépendait à cette époque du Duché de Luxembourg.

Munchen fit ses études humanitaires successivement aux colléges de Luxembourg, de Trèves et de Hillesheim. Au moment où, après les avoir terminées il devait se rendre aux écoles supérieures, la révolution française envahissait le pays : les universités étaient fermées et la jeunesse entraînée vers les champs de bataille. Engagé déjà au service militaire il dut à un événement heureux de pouvoir rentrer dans sa carrière. Réduit à ses propres forces qui ne lui ont jamais fait défaut quelles que fussent parfois à son égard les rigueurs du destin, il se livra avec ardeur à l'étude du droit qu'il cultiva toute sa longue vie. Aussi le vit-on déjà dès l'âge de vingt ans remplissant des fonctions publiques et bientôt après exercer comme avoué devant le tribunal de Bittbourg où il devint aussi juge suppléant et membre du conseil d'arrondissement. Nommé en 1811, par Napoléon I, président du tribunal de Quakenbruck dans le département de l'Ems supérieure, il ne put se résoudre à quitter son pays, et remercia. En 1814 il fut, avec le titre de Directeur de cercle, nommé chef administratif de l'important arrondissement de Luxembourg qui comprenait alors sept cantons, et sut dans ces fonctions rendre les grands services que réclamaient en première ligne les difficultés de cette époque, marquée par l'occupation militaire, puis plus tard la nécessité de rétablir une administration régulière parce que le pays souffrait encore des temps de crise qu'il venait de traverser.

De 1815 à 1831 Munchen eut, comme administrateur de District et comme membre des États provinciaux élu par l'ordre des campagnes, une large part dans les améliorations nombreuses qui furent introduites dans les services publics.

A l'organisation administrative de 1823, laquelle créait huit districts ou quartiers dans le Grand-Duché, il resta avec le titre de prévôt placé à la tête de celui de Luxembourg qui se trouva réduit à trente-sept communes seulement. Ce changement ayant porté préjudice à ses intérêts particuliers à cause de la diminution du traitement qui était attaché aux nouvelles fonctions de prévôt, le Roi des Pays-Bas lui accorda à titre de dédommagement l'autorisation d'exercer en outre la profession d'avocat. Il ne craignit pas d'entrer en lice avec les sommités du barreau de cette époque, et il lutta avec succès. Ce fut ainsi qu'il se prépara la voie qui devait le conduire à la plus haute magistrature du Pays, comme nous allons le voir.

Après les événements politiques de 1830 Munchen fut appelé à la commission administrative du Grand-Duché et à la Chambre des comptes, corps auxquels la haute administration de la capitale fut confiée ; car la portion du pays qui était restée placée sous le sceptre du roi Guillaume Ier se trouvait réduite à cette ville seule. A la

Digitized by Google

reprise de possession de la partie cédée par le traité de Londres, la confiance du Roi Grand-Duc le promut aux hautes fonctions de président de la Cour supérieure de Justice et de Cassation, en remplacement de M. Maréchal qui venait de mourir; et cette dignité suprême il la remplit de la manière la plus distinguée jusqu'à son décès arrivé subitement le 20 mars 1858, à l'âge de 81 ans.

Il était commandeur de l'Ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne, chevalier de celui du Lion néerlandais et chevalier de deuxième classe de celui de l'Aigle rouge de Prusse.

Philippe-Charles Munchen était homme de bien dans toute l'acception du mot, intègre, indépendant et instruit; d'une grande force de caractère qui même a parfois paru à plusieurs être mêlée d'un peu de brusquerie, et d'une intelligence inaltérable jusqu'au dernier moment d'une longue carrière, bien remplie si jamais il en fut, car elle a été riche d'événements, d'actes utiles à la société, de services rendus au pays en général comme aux administrations communales ainsi qu'aux citoyens en particulier, et de soulagements donnés à l'infortune: jamais en effet on ne l'a vu refuser sa protection au droit, ni au faible contre le fort, comme jamais non plus il n'a trahi sa conviction lorsqu'il avait à traiter des affaires d'intérêt public ou privé.

Journal de Luxembourg, du mercredi 24 mars 1858. — Souvenirs contemporains. — Notes communiquées. — Extrait authentique de l'acte de Baptême de J.-Ph Munchen, aux archives communales de Dudeldorf.

MUNICHAUSEN, *Eustache de*, vivait pendant la seconde moitié du seizième siècle et les premières années du dix-septième. Nous n'avons trouvé ni son extraction, ni ses armes, ni le nom de son épouse qui lui a donné entr'autres enfants deux fils: Ernest et Charles. Ce personnage, qui fut colonel au service d'Autriche, a joué à son époque un rôle assez important parmi la noblesse du Pays.

Le 19 janvier 1580 le Comte Pierre-Ernest de Mansfeld (v. son art.), gouverneur du Duché de Luxembourg, lui engagea pour vingt-sept mille florins la moitié de la Terre d'Esch-sur-la-Sûre et le nomma Grand-Bailly du comté de Vianden ainsi que de la terre de St. Vith.

En 1593 il se distingua à la défense de cette dernière ville de St. Vith que Philippe comte de Nassau avait voulu enlever par surprise, et qu'il ne put emporter à cause du courage du Commandant et de la bourgeoisie.

Eustache de Munichausen est mort le 20 décembre 1627.

Berthelet, VI, 218. — Bertels, 186. — Archives d'Esch-sur-la-Sûre. — Neyen, Histoire de Vianden, 193, sqq. — Schannat, Histoire du Comte de Mansfelt.

MYLIUS, *Arnoul*, de Dudelange, vivait pendant le seizième siècle à Cologne où il avait établi une imprimerie. Son mérite et sa probité lui avaient gagné l'estime et l'affection des Colonais au point qu'ils lui avaient accordé le droit de bourgeoisie dans leur ville et qu'ils l'avaient nommé conseiller de l'administration urbaine. Il y est mort le 17 novembre 1604. On a d'Arnoul Mylius: *Locorum geographicorum nomina antiqua et recentiora.*

Il est à croire que ce personnage a été le frère de Jean qui suit.

Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 18.

MYLIUS, *Jean*, est né à Dudelange, pendant le seizième siècle. Nous n'avons que fort peu de données sur ce grand homme, vraisemblablement parce que ayant passé la plus grande partie de sa carrière en Espagne, ses faits et gestes n'ont pas pu être annotés par les historiens nationaux.

Fils du meunier de son endroit natal, son père le destinait à l'exercice de son état: Jean Mylius était un jour à conduire ses sacs au moulin lorsque vint à passer la voiture d'un prélat, peut-être l'archevêque de Trèves et sa suite: Les chevaux s'étant embourbés ne pouvaient ni avancer ni

Digitized by Google

reculer, de façon que les voyageurs avec le cocher se trouvaient dans un grand embarras. Mylius, jeune homme éveillé et adroit conducteur s'offre à l'instant pour remettre la voiture en bonne voie et il y réussit par sa dextérité. Son intelligence naturelle fut remarquée par le prélat qui, après lui avoir offert un pourboire que le jeune homme refusa absolument et avec bonne grâce, lui demanda s'il ne voulait pas le suivre pour entrer à son service. Mylius accepta sans hésiter et avec la naïveté de nos campagnards. Il alla prévenir son père de cette heureuse fortune, fit ses adieux à sa famille et partit avec son obligé qui fut dès ce moment son protecteur et le fit étudier d'abord à Trèves, ensuite à Louvain où il obtint le bonnet de Docteur, bien qu'il serait difficile de déterminer dans quelle faculté; les auteurs ne sont en effet pas d'accord sur ce point: Le manuscrit des Viri illustres croit que c'était en Théologie; Pierret et son plagiaire Bertholet assurent que c'était en droit; Guillaume de Wiltheim enfin pense que c'était en médecine: il se peut même qu'il ait réuni les trois doctorats.

Nous venons de parler du manuscrit des Viri illustres; voici l'article que nous y trouvons sur Jean Mylius: « 1592. — « lisez 1596, d'après la copie de Trèves « —Joannes Mylius ex Milendino (*id est* « *Molendino*) unde dictus, in Dudlingen « Dominii Montis S^ti^ Joannis in conspec- « tu urbis Luxemburgensis, S. Theolo- « giæ Doctor, profectus in Hispaniam « pædagogus filiorum Don Ferdinandi Al- « vari Ducis de Toledo, post Philippo II. « Regi Translator seu interpres Literarum « Germanicarum in Hispania, moriens « anno 1596 et sepultus Madridii in ca- « pella Ecclesiæ franciscanorum, inter cæ- « tera Testamento luculenter fundavit Col- « legium Mylianum Luxemburgense Lo- « vanii. »

Le bruit des vastes connaissances de Mylius ne tarda pas à parvenir à la Cour de Bruxelles où Ferdinand Alvarès, le fameux duc d'Albe, lui confia l'éducation de ses enfants. Cet événement doit avoir eu lieu entre les années 1567 et 1573, pendant lesquelles ce sanguinaire proconsul était Gouverneur-général des Pay-Bas. Mylius le suivit à son retour en Espagne où Philippe II l'attacha à sa personne et l'admit dans ses Conseils avec l'office de traducteur et d'interprète pour les affaires d'Allemagne.

Ces emplois acquirent à Mylius une grande fortune, que l'on a estimée à plus de trois millions de florins de Brabant et qu'il destina à la création de bourses d'études pour la théologie, le droit et les belles-lettres.

Il mourut à Madrid en 1596 sans avoir été marié, et fut inhumé, comme nous l'avons vu, dans une chapelle contiguë à l'église des récollets de cette ville.

Dans son acte de dernière volonté daté de Madrid, le 9 janvier 1595, il avait dénommé un comte de Fugger, son ami, pour son exécuteur testamentaire, lui abandonnant le soin de choisir entre les villes de Luxembourg, de Louvain et de Trèves celle qui devrait posséder sa fondation. Les sollicitations ne manquèrent pas pour obtenir la préférence; et pour Luxembourg surtout le Conseil provincial se donna beaucoup de mouvement afin de l'attirer dans cette ville. Il y eut même plusieurs procès à cet égard et l'établissement définitif ne fut constitué qu'en 1619, c'est-à-dire vingt-trois ans après la mort de Mylius. Le collége à fonder devait porter le nom du fondateur ou celui de Luxembourg: il a retenu l'un et l'autre. Et les bourses, au nombre de quinze, étaient destinées au profit des parents de Mylius et de ses compatriotes luxembourgeois.

L'exécuteur se détermina enfin pour l'Université de Louvain à laquelle il annexa l'Institut Mylius. Nous ignorons à quel taux ces stipendes étaient restés fixés depuis la conquête française. Mais nous savons qu'en 1785 la fondation possédait un revenu de 9760 fls. BB., 11 s. 2 dén. Cependant en 1837 il en existait encore

Digitized by Google

pour le Luxembourg belge cinq bourses, chacune au revenu annuel de deux-cent-cinquante à deux-cent-soixante francs. L'usufruit en avait été réglé comme suit : une était donnée d'obligation à un Louvanais et les quatre autres, à des parents du fondateur s'il s'en présentait, sinon, à des Luxembourgeois. Leur collation était réservée à la Députation du Conseil provincial d'Arlon et la jouissance limitée à deux ou à quatre ans. Cependant, sur des démarches faites de 1840 à 1850, par les autorités du Grand-Duché auprès du Gouvernement belge, ce dernier a cédé, pour des jeunes gens de ce dernier pays trois bourses de cette fondation, dont le revenu actuel est de 4573 frs. 49 centimes, lesquels répartis entre quinze boursiers, portent une somme annuelle de frs. 305, pour chacun.

Viri illustres, I, N° 47.—Wilhelmus a Wilyhem, Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis, II, c. 6, § 3. — Nancy, Dissertation sur les bourses d'études, VIII, et passim. — Bertholet, VIII, 193. — Butkens, Trophées de Brabant, IV, 402. — Paquet, 62.— Ulveling, 38. — Pirsart, I, fol. LXXIX. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 18, note 3. — Exposé de la Situation du Luxembourg belge, années 1834, p. 37; et 1837, p. 48.

Fin du Tome Ier.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

HISTOIRE

DES HOMMES DISTINGUÉS ORIGINAIRES DE CE PAYS

CONSIDÉRÉ

A L'ÉPOQUE DE SA PLUS GRANDE ÉTENDUE

ou qui se sont rendus remarquables pendant le séjour qu'ils y ont fait

par le Docteur Aug. REYER

CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA COURONNE DU CHÊNE,
L'UN DES FONDATEURS ET MEMBRE EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ ROYALE GRAND-DUCALE
POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PAYS DE LUXEMBOURG
DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ,
DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE D'ANVERS; DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE, (1re CLASSE)
DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE LIÉGE ET DE CELUI DE HESSE-DARMSTADT, DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'ARLON
DE CELLE POUR LES RECHERCHES UTILES DE TRÈVES
DE CELLE POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE FRANCE
DE CELLES DE MÉDECINE DE LIÉGE ET DE BRUGES, DE CELLE DES SCIENCES NATURELLES DE LIÉGE, DE CELLE DES SCIENCES
PHYSIQUES, CHIMIQUES ET DES ARTS INDUSTRIELS ET AGRICOLES DE PARIS, etc.

La vertu la plus humble comme la grandeur dans tout son éclat doit trouver place dans une Biographie nationale.

TOME II.

LUXEMBOURG,
Pierre BRUCK, libraire-éditeur, rue du curé.
1861.

Digitized by Google

Imprimerie de Pierre BRUCK à Luxembourg.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.

N.

NAMUR, *Barthélémy*, est né à Luxembourg le 13 septembre 1728, fils de Henri Namur et de Catherine Krips. Il s'appliqua très jeune encore à la sculpture, art dans lequel il fit des progrès très marqués, ainsi que cela résulte du certificat très flatteur que lui remit le 1er avril 1748 son maître, Martin Jacquet, sculpteur distingué résidant à Longwy, chez lequel il avait fait son apprentissage pendant six ans.

Barthélémy Namur a livré beaucoup d'ouvrages en pierre et en bois; et de nos jours on en voit encore plusieurs dans les châteaux d'Ansembourg et d'Ottange, dans les églises d'Attert, de Châtillon, de Clémency, de Fentange, de Hostert, d'Itzig, de Sandweiler, de Schuttrange, de St. Michel et des Jésuites à Luxembourg, etc. Il avait aussi travaillé pour l'ancienne église de St. Nicolas ainsi que pour celle du monastère de la Congrégation de la même ville; et naguère on voyait encore dans celle de Notre-Dame, autrefois des Jésuites, placées des deux côtés du maître-autel et contre le mur les statues plus que de grandeur naturelle de St. François-Xavier et de St. Ignace qui étaient sorties de son ciseau (1771), et pour lesquelles le P. Recteur lui avait payé seize Louis d'or y compris le banc de communion qui subsiste encore de nos jours dans cette église.

Les œuvres du sculpteur Namur, sans égaler celles des grands maîtres, offrent dans leurs proportions, leur attitude et leur expression bien des caractères de talent, mais surtout un dessin de formes irréprochable, que Merjai n'a pas voulu apprécier, apparemment parce que lui-même il ne possédait pas assez de coup-d'œil, ou que, ayant eu l'occasion de voir des ouvrages meilleurs il aura jugé ceux du sculpteur luxembourgeois d'après ceux-ci.

Barthélémy Namur est mort à l'âge de cinquante-un ans, d'un accident dont il devint la victime.

Publications de la Société archéologique de Luxembourg, XI, 37. — Notes communiquées par un de ses petits-fils.

NAUERT, *Jean-Nicolas*, fils de Jean Nauert et d'Elisabeth Gœdert, est né à Eschdorf, commune moderne de Heiderscheid, le 29 pluviôse an VI (17 février 1798) et montra dès sa plus tendre jeunesse un goût irrésistible pour l'étude. Ses parents, cultivateurs aisés, n'ayant pas tardé à remarquer ces heureuses dispositions s'empressèrent dès que le jeune homme eut appris les premiers éléments de lecture et d'écriture, de le confier aux soins de M. Wings, curé de leur endroit, pour lui enseigner les principes des langues anciennes. Quelques années plus tard, en 1815, ils le mirent au collége de Luxembourg, et partout il fit des progrès étonnants au point qu'il a été constamment compté au nombre des premiers élèves.

Lorsque Nauert eut achevé ses humanités il se sentit une vocation décidée pour entrer dans les ordres sacrés et alla en 1819 au séminaire de Trèves, d'où il passa l'année suivante à celui de Metz. Il reçut la prêtrise en 1822.

Nommé d'abord vicaire à Berlé il fut une année après désigné desservant à Marnach; puis le 10 octobre 1825 il obtint l'importante paroisse de Lintgen où il resta jusqu'au 1er mai 1844. A cette date il passa dans la même qualité à Grosbous et y mourut le 3 août 1856.

Prêtre et pasteur d'âmes dans toute la force du terme, Nauert mit tous ses soins à bien diriger les églises qui lui ont été successivement confiées; c'est-à-dire que nulle peine ne lui a jamais coûté pour l'instruction religieuse et morale de ses ouailles afin de les guider dans le chemin de la vertu, des bonnes mœurs et de la probité civile. Comme il était lui-même très instruit il sut toujours dans ses conversations et ses sermons relever l'instruction et la rendre agréable, tant aux écoliers qu'il visitait souvent dans leurs classes qu'aux parents pour les engager à donner ce bienfait à leurs enfants. Nauert était un de ces prêtres indulgents pour l'erreur involontaire mais également sévère pour réprimer les abus quelqu'invétérés qu'ils fussent. En un mot il fut un modèle comme curé-recteur de sa paroisse dont il connaissait parfaitement toutes les familles parce qu'il cherchait constamment par cette connaissance à distinguer les vrais pauvres auxquels il aimait à faire l'aumône des fainéants qu'il repoussait sans miséricorde.

Les soins paternels qu'il donnait à sa paroisse le portaient toujours à proposer les améliorations nécessaires qu'il découvrait dans sa sphère d'action qui s'étendait naturellement sur l'église et sur l'école: à Lintgen il eut assez d'ascendant pour provoquer la reconstruction de l'une et de l'autre; à Grosbous il les trouva toutes les deux en parfait état de construction et d'entretien.

Cependant toutes ces occupations lui laissaient encore de temps en temps quelques moments de loisir; et ces moments il les consacra à la culture des arbres fruitiers dans les différentes communes qu'il a successivement habitées, ainsi qu'à l'étude, à laquelle dernière il donnait souvent une partie de la nuit. On s'imaginerait difficilement les peines qu'il s'est données pour inculquer à ses paroissiens l'amour de la pomiculture: il allait dans leurs jardins et y plantait des pieds sauvages qu'il greffait ensuite de ses propres mains avec les meilleures espèces. Les cultivateurs convaincus enfin des avantages que leur curé leur procurait finirent par le laisser faire; et c'est ainsi qu'il parvint à introduire à Lintgen surtout ces fruits nombreux et savoureux qui font aujourd'hui pour ce village entr'autres une branche de commerce assez considérable, puisqu'elle rapporte, même dans les années les moins favorisées, un revenu au-delà de mille francs. D'un autre côté, lorsqu'il prit possession de la paroisse de Grosbous les affaires de la fabrique de cette église se trouvaient dans un état déplorable; les biens-fonds qui lui appartenaient étaient passés en des mains étrangères qui se les étaient appropriées sans titre, etc., etc. Par son zèle infatigable il a su les récupérer et régler definitivement toutes les difficultés très embrouillées qu'il avait trouvées dans cette branche de son administration.

Nauert a composé plusieurs épitaphes bien écrites, et la statistique historique de l'église de Grosbous, imprimée dans le XIe volume des Publications annuelles de la Société archéologique du Grand-Duché dont il était membre correspondant (4 ½ pages in-4°).

Finalement, par son testament olographe du 1er octobre 1855 et trois codicilles postérieurs il a destiné: 1°. Une somme de quatre mille francs pour fonder près de l'Athénée de Luxembourg une ou plusieurs bourses en faveur de sa famille, pour l'étude des belles-lettres, de la théologie, du droit, de la médecine, etc. etc.,

Digitized by Google

et des arts libéraux. La jouissance pour le ou les titulaires une fois admis durera chaque fois jusqu'à la fin des études, ainsi les années d'université comprises. Collateurs : le directeur temporaire de l'Athénée, l'administrateur des bourses attachées à cet établissement et le professeur de religion. Les prétendants doivent être munis d'un certificat de bonne conduite morale et religieuse à délivrer par le Bourgmestre, le Curé et le Président du conseil de fabrique du domicile du postulant. — 2°. Une autre somme de deux mille francs pour l'instruction primaire des enfants, petits enfants et descendants de son frère et de ses deux sœurs, habitant les paroisses d'Eschdorf et de Walferdange. — 3°. Une somme de mille francs pour, les intérêts à en provenir, servir au soulagement des indigents malades, la moitié à ceux de sa famille et le reste à ceux de la paroisse d'Eschdorf, son endroit natal. — 4°. Enfin, sa bibliothèque, composée d'ouvrages de choix doit être déposée chez sa nièce à Lintgen et servir à toujours à l'usage des étudiants de sa famille.

Dans ces actes nous nous voyons engagé à relever cette phrase significative qui peint si bien le caractère du testateur : « Ich habe Jahre lang gespart und mir absichtlich manches Vergnuegen versagt, « um nach meinem Tode als Wohlthæter « meiner Familie und der Leidenden « Menschheit werden zu kœnnen » etc.

Notes communiquées. — Luxemburger Wort, N° 108, du 10 septembre 1856. — Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, XI, 2e partie, 97, sqq.; XII, p. VI. — Testament et codicilles Nauert, en l'étude du notaire Angelsberg, de Feulen.

NAVES, *famille* ancienne, originaire paraît-il de Belgique et qui a habité le Luxembourg pendant quelques générations. Elle a possédé les terres de Fischbach, de Humain et de Champion, et a eu l'honneur de compter parmi ses membres le premier président qui fut nommé au Conseil provincial de Luxembourg, à sa création.

De Naves ancien, ou du Luxembourg, portait : de sable à la fasce d'or de trois pièces, au pal de sable, bordé à chaque côté d'un filet d'or, brochant sur le tout. Cimier : une tête de taureau de sable, accornée d'or, les marines percées d'un annelet du même. Cependant nous voyons encore que trois fils de Mathias de Naves, seigneur de Constantin-les-Tournay et d'Isabelle de Souchier, savoir Jean-Michel, Mathias et François furent anoblis par lettres du roi Philippe IV, du 15 janvier 1647, au port d'armes : d'azur, à une fasce ondée d'argent. Ces personnages appartenaient-ils à la même famille? nous hésitons à le croire à moins d'admettre également que les de Naves du Luxembourg ne fussent reconnus provenir des environs de Tournay.

La branche luxembourgeoise de cette belle famille a produit plusieurs illustrations que nous allons passer en revue.

Uccascuéca. — Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, I, 289; Mélanges de généalogie pour servir de corrections et d'additions au Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne; 94.

NAVES, *Jean I de,* que nous nommerons l'aîné ou le premier, pour le distinguer du suivant, vint habiter le Luxembourg avec son frère Nicolas Ier, qui aura son article : Il était seigneur de Messancy. D'abard greffier du Conseil provincial de Luxembourg en 1530, ses éminents talents le firent plus tard nommer vice-chancelier de l'empereur Charles-Quint qui l'honora de toute son estime et lui confia en outre plusieurs missions importantes et délicates. Il mourut à Ulm le 20 février 1547, à l'âge de 47 ans et son corps ramené à Luxembourg, fut inhumé dans l'église du vieux St.-Esprit. Merjai a conservé son épitaphe que nous transcrivons ici :

D. O. M. Trino et Uno.
Clarissimo et Equestris Ordinis Viro
JOANNI A NAVES
Domino in Merctzich
Divi Caroli V. vice-Cancellario
Multis Legationibus multos honores
Deportanti,
Et immatura morte sublato

VIDUA SUPERSTES PIETATIS ERGO P. C.
VIXIT VIX ANNIS 47; OBIIT ANNO 1547,
DIE 20 FEBRUARII.
IN HOC LOCO SEPULTUS EST.

Pierret, qui fixe son décès à l'année 1540, serait dans l'erreur si Merjai a copié juste, ce qu'il ne nous est pas donné de vérifier.

Jean I de Naves avait épousé Hélène de Waha, de la branche de Trouville, d'où entr'autres enfants une fille du nom de Nicolle qui devint l'épouse de Nicolas de Laittres, seigneur d'Ecouvier, colonel d'un régiment de dix enseignes pour le service de S. M. C., lieutenant d'une compagnie d'hommes-d'armes sous Mansfelt, etc.

Manuscrits de Merjai, vol. 24. — Pierret, I, fol. LXXI. — Archives du Conseil Provincial. — Notes de M. Wurth-Paquet. — Titres de la famille de Laittres.

NAVES, *Jean II de*, né le 13 novembre 1523, était fils de Nicolas I de Naves (v. son art.) et neveu de Jean I qui précède. L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré l'article que nous allons rapporter : « Joannes de Naves hujus « cancellarii — *id est Nicolai* — filius Phi- « lippo II Hispaniarum Regi a consiliis « status, supremus præfectus annonæ per « Belgium Don Joannem Austriacum acce- « pit Luxemburgi hospitio venientem in « Belgio..... sepultus in templo Sancti « Spiritus Luxemburgi. »

Jean II de Naves était seigneur de Chinnery, Montigny, Sancy, etc., Conseiller d'État à Bruxelles et Commissaire des vivres de l'armée des Pays-Bas. Dans ces dernières fonctions surtout, paraît-il, il s'est acquis bien des titres à la reconnaissance du Gouvernement et des soldats. Bertels fait de même un grand éloge de ses connaissances et de sa vaste expérience dans les affaires publiques. Il mourut à l'âge de 55 ans, le 20 avril 1579, à Liége où il avait été transporté du camp devant Mæstricht et fut rapporté à Luxembourg pour être inhumé au caveau de sa famille dans l'église du vieux St.-Esprit, où sa belle-sœur ou sa nièce lui fit élever un mausolée sur lequel on lisait l'épitaphe suivante :

DEO OPT. MAX. SAC.
JOANNI DE NAVES, EQUITI DOMINO
IN CHINERY, MONTIGNY, SANCY, etc.
SANCTIORIS CONSILII REGIS HISPANIÆ
CONSILIARIO, ET IN BELGIO EJUSDEM
EXERCITUS ANNONÆ PRÆFECTO, QUI
DUM REGI, PATRIÆQ. SUMMA FIDE
ET DILIGENTIA PER XXX ANNOS DE-
BITUM REDDIDISSET, TANDEM IN
TRAJECTENSI OBSIDIONE CURIS ET
LABORIBUS MAGIS QUAM ÆTATE ET
MORBO CONFECTUS LEODII QUO
VALETUDINIS ERGO SECESSERAT, OBIIT
XX. APRILIS CIↃ.IↃ.LXXIX. VIXIT
ANNOS LV. MENSES V. DIES VII.
SALOMEA SCHAWENBURG MOESTA P.

Jean II de Naves, dans la personne duquel les mâles de son nom semblent s'être éteints dans le Luxembourg, avait épousé Madelaine de Schawenbourg, fille de Jean, seigneur de Preisch et de Françoise de Brandenbourg. Nous devons croire que de son mariage est née Dorothée de Naves que nous voyons, en 1602, épouse de Gérard, baron de Schawenbourg.

Bertholet, VIII, 193. — Bertels, 120. — Manuscrits de Merjai, 24. — Viri illustres, III, N° 197. — Pierret, I, fol. LXXI. — Wilhelmus a Wilyhem, Disquisit. antiquar. Histor. luxemburg., II, c. 6. § 3.

NAVES, *Nicolas I de*, originaire de Marville si nous en croyons Pierret, naquit en l'année 1474 ou 75. Nommé Président du Conseil provincial à sa création en 1531, il vint s'établir à Luxembourg où il sut s'acquérir une grande réputation de savoir et de droiture. Il avait épousé Ideron ou Jeanne de Villers qu'il avait perdue en 1523 et qui outre une fille, Françoise, lui avait donné deux fils, Jean et Nicolas, qui tous deux se distinguèrent de manière à se rendre dignes de figurer parmi nos illustrations nationales (v. leurs art.).

Digitized by Google

Nicolas I de Naves, dit D. Calmet d'après Wassebourg, a écrit plusieurs recueils dont cependant les titres comme les matières qui y sont traitées nous sont restés inconnus. Il mourut à l'âge de 72 ans, le 4 août 1546 et fut inhumé dans le chœur de l'église du vieux St.-Esprit à Luxembourg, avec cette épitaphe:

NICOLAUS A NAVES JURIS CONSULTUS, EQUES AURATUS DNS. IN VANEN ET DIVI CAROLI ROMANORUM IMPERATORIS QUONDAM A CONSILIIS PRÆSES LUCEMBURGI OBIIT AO 1546. DIE 4 AUGUSTI.

Guillaume de Wiltheim rapporte une autre inscription tumulaire qui se serait trouvée dans la même église, et consacrée à ce célèbre personnage. Nous la copions également:

D. O. M.

«*Clarissimo viro NICOLAO A NAVES* «*Domino in Vannen, Philippi Regis* «*Castiliæ, Archiducis Austriæ, ac Divi* «*Caroli Quinti Imp. Aug. quondam a Con-* «*siliis; Præsidi Luxemburgen. ac Idero-* «*næ a Viller, Matronæ pudicitia ac pie-* «*tate insigni, superstites filii parentibus* «*optimis posuerunt. Obierunt, ille an.* «*M.D.XLVI. Quarto nonas Augusti, æta-* «*tis suæ anno LXXII. Hæc vero XVI.* «*Kalend. Decemb. an. M.D. XXIII. æta-* «*tis suæ XXXV.*

D. CALMET, Bibl. LOTT.—BERTELS, 120.—PIERRET, I, fol. LXXI.—BERTHOLET, VIII, 195.—WILHELMUS A WILTHEIM, Disquis. Antiquar. Histor. Luxemburg. II, c. 4, §. 3. et c. 6, §. 3.—NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 53, note 1, I°.

NAVES, *Nicolas II de*, fils aîné de Nicolas I qui précède, et d'Ideron de Villers, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: «Nicolaus de Naves Dominus in Chinnery «Luxemburgensis præsidentis filius S. R. «Imperii vice-cancellarius sub Carolo V. «de quo: Cæsar amat Laceras Naves et «Grandia-vela: Lazarum Schwendi, suevum, Navesium Luxemburgensem et Car-«dinalem Grandvillanum Burgundum.»

Nous ajouterons que Guicciardin en parlant de ce grand homme qui posséda toute la confiance de l'empereur, dit qu'il égala son père en science et en prudence, et le surpassa peut-être en vertu et en crédit. Il mourut en 1547.

Nous nous voyons engagé ici à venir au-devant d'une objection possible: on aura remarqué que Jean I de Naves était vice-chancelier de l'empereur comme son neveu Nicolas II, et que nous fixons la mort de l'un et de l'autre à l'année 1547. Cette coïncidence nous a également frappé, et ce d'autant plus que généralement les biographes ne dénomment que trois illustrations dans la famille de Naves, tandis que nous en posons quatre. Pour nous la chose s'explique clairement par les sources positives que nous avons consultées et que nous citons au bas de chacun de nos articles.

Nous n'avons pas pu nous assurer si Nicolas II de Naves a été marié.

Viri illustres, III, N° 196.—BERTELS, 120.—WILHELMUS A WILTHEIM, Disquisit. antiquar. Histor. Luxemb. II, c. 6. §. 3.—GUICCIARDINI, Description des Pays-Bas, 1582, fol. 457.—BERTHOLET, VIII, 193.

NEIPPERG, *Guillaume-Remi ou Reinhard, comte de*, né en 1684, descendait d'une famille ancienne de la Souabe. Entré en 1702 à l'armée autrichienne il servit la Maison de Habsbourg avec zèle et fidélité. Il obtint en 1717 le grade de colonel d'infanterie, se distingua aux affaires de Temeswar et de Belgrade et quitta peu après le service actif pour être chargé de l'éducation du duc François-Etienne.

Nommé Gouverneur de Luxembourg en 1730, c'est en cette qualité qu'il mérite de figurer parmi les illustrations de ce Pays. En effet, par sa sage administration il se fit aimer et respecter des habitants, comme par ses vues d'humanité, concertées avec le maréchal de Belle-Isle, gouverneur de Metz, il sut au milieu de la guerre préserver la province, commise à ses soins, de

Digitized by Google

ces dévastations destructives aussi contraires à la gloire des souverains qui ordonnent la guerre qu'aux intérêts du pauvre peuple qui en supporte les dangers et les frais. Sous le gouvernement du comte de Neipperg la forteresse de Luxembourg reçut des augmentations considérables ; on construisit entr'autres : en 1730 la redoute qui a conservé son nom, le magasin dit Duennebusch et l'écluse du Grund ; en 1731 le fort Gross-Elisabeth, la lunette Coupée, l'arrière flanc du bastion Bourbon, quatre petites lunettes à l'entrée du chemin couvert intérieur entre les bastions St. Jost et Marie, la lunette Klein-Wallis ; en 1732 le ravelin avancé Thionville, le fort Thuengen, l'écluse de la porte de Mansfelt ; en 1733 l'enveloppe Louvigny en avant de la route du même nom, les redoutes Rheinsheim et Ofizy ; en 1734 l'enveloppe Royal Chanclos en avant de la redoute de ce nom, l'enveloppe Marie en avant de la même redoute ; en 1735 les bastions détachés Rubempré et Rumigny, les seconds ponts de la porte du château et de la porte neuve ; en 1737 l'enveloppe Lambert en avant de cette redoute ; en 1739 l'enveloppe Vauban, la lunette entre les enveloppes Vauban et Marie, celle entre les redoutes Vauban et Louvigny ; en 1740—41 l'enveloppe au-dessus du fort Berlaymont sur le Tintenberg, la chute supérieure sur le Tintenberg ; en 1743 enfin l'enveloppe de la porte d'Eich.

Cependant le gouverneur Comte de Neipperg ne fut pas toujours présent dans son gouvernement, puisque nous le voyons en 1733 en Italie avec le grade de Feldmaréchal. Quelques années plus tard il fit la campagne de Hongrie contre les Turcs, se distingua au combat de Kornea en 1738, et couvrit la retraite de l'armée autrichienne après la bataille de Grœtka. En 1739 il crut devoir dans l'intérêt même de son souverain, conclure rapidement et secrètement un traité qui remettait Belgrade entre les mains des Turcs, pour délivrer le Grand-Duc François qui fut depuis Empereur et qui avait été fait prisonnier pendant une partie de chasse. La Cour fit semblant de l'en punir par la prison ; mais le traité n'en fut pas moins ratifié et le général qui en était l'auteur fut comblé de faveurs, et mis ensuite à la tête de l'armée que Marie-Thérèse opposa au roi de Prusse. Pendant la guerre pour la succession en Bavière Neipperg fut chargé de commander l'armée de Silésie. Blessé en 1742 à la bataille de Molwitz il se retira en Moravie, alla ensuite remplacer le duc d'Aremberg dans les Pays-Bas et prit part à la bataille de Detlingen après laquelle il se retira dans son gouvernement de Luxembourg (1743).

En 1753 il fut appelé à Vienne pour entrer au conseil de guerre et mourut dans cette ville le 26 mai 1774.

Neipperg était un homme de mœurs austères et d'une grande probité. Élevé dans le Luthéranisme il le quitta plus tard par conviction, pour embrasser le catholicisme dont il pratiqua depuis les devoirs avec exactitude.

De Feller, Dictionn. histor. litt. N., édit. 1839. — Historia academiæ Luciliburgensis ; à la Biblioth. de Luxembourg, mscrt., n° 3079. — Bertholet, IV, antè textum, XXVIII. — Courtin, Encyclopédie moderne, XVII, 43. — Biographie universelle, XXXI, 41, sq.

NETTELÉ, *Jean-Pierre-Sébastien*, fils de Jean-Pierre et de Catherine Kœnig, né à Luxembourg, le 30 mai 1792, lieutenant adjudant de place de 2e classe pensionné, est décédé à Braine-le-Comte, le 17 avril 1857.

Nettelé entra dans l'armée française, comme soldat au 4e régiment de hussards, le 16 mai 1809 ; il fit les campagnes de 1809 en Autriche, celles de 1810, 1811, 1812 et 1813 en Espagne, et celle de 1814 en France. Congédié le 11 juillet 1814, et admis dans l'armée des Pays-Bas le 26 juillet suivant, il obtint en 1830 le grade de maréchal des logis chef à cheval au corps de la maréchaussée royale.

Passé au service de Belgique, le 16 octobre 1830, il fut nommé sous-lieute-

Digitized by Google

nant adjudant de place de 3e classe, le 26 janvier 1835, et lieutenant adjudant de place de 2e classe, le 9 avril 1841. Le lieutenant Nettelé fut pensionné le 18 septembre 1845.

Capitaine de Reuse. Nécrologe des officiers de l'armée belge.

NEUERBOURG, *Frédéric, seigneur de,* fut, paraît-il, le dernier mâle de sa famille qui est connue depuis le douzième siècle et portait : de gueules à trois tourteaux d'or, deux en chef et un en pointe. Cimier : deux cornes de buffle, à dextre de gueules et à sénestre d'or ; au milieu un tourteau d'or.

Tout porte à croire que Frédéric, seigneur de Neuerbourg et d'Esch-sur-la-Sûre était fils de Thibaut, seigneur de Neuerbourg et d'Isabelle de Manderscheid, lesquels vivaient encore en l'année 1300. En 1306 nous trouvons ce Frédéric se disant chevalier, et Théodoric de Brandenbourg se rendant caution pour un comte de Vianden, et en 1312 consentant à garantir la vente de Linster faite par Wauthier de Wiltz à Henri seigneur de Beaufort. En 1317 il reprit sa terre de Neuerbourg en fief du comte de Luxembourg et il paraît que depuis cette époque il résida presque constamment à la Cour de Jean l'aveugle, prenant part à ses expéditions et assistant à ses conseils. Ce fut aussi, ajoute Bertholet, à la persuasion de ce dernier qu'il suivit la mode de l'époque en accordant des lettres d'affranchissement à son bourg de Neuerbourg, la cinquième férie après la St. Luc évangéliste en l'an 1332, et l'assimilant à la loi politique de Trèves.

C'est particulièrement cet acte qui a rendu Frédéric de Neuerbourg recommandable à la postérité. Suivant Pierret il mourut le 24 août 1334. Nous n'avons pas pu nous assurer s'il avait été marié ; mais bien certainement il n'a pas laissé postérité, puisque le jour de Ste. Catherine 1339 Frédéric de Crononbourg, se disant héritier de son parent Frédéric de Neuerbourg, vendit la terre de ce nom à Jean roi de Bohême, comte de Luxembourg, et à Henri II comte de Vianden, lesquels deux nouveaux possesseurs confirmèrent encore la même année « le dimanche avant la feste de St. Simon et « St. Jude Apostres aux bourgeois » l'affranchissement leur concédé par le dernier seigneur.

Bertholet, VI, 97, sq ; P. J. XXXVIII.—Pierret, III et V.—Neyen, Histoire de Vianden, 152.

NEUFORGE, *Neufforge ou Neuveforge, famille* d'ancienne chevalerie, grandement alliée, originaire de la principauté de Stavelot et ayant possédé plusieurs belles terres et seigneuries de noble tenement, tant dans les pays de Stavelot et de Liége qu'en celui de Luxembourg, telles que celles de Grimonster, La Reid, Wargi, Fairon, Crossé, la Mouzée, des Pouxhons, Fisenne, Plaineveaux, la Neuville près Huy, etc., jurée à Malte et admise dans tous les chapitres nobles et d'ancienne chevalerie.

La famille de Neuforge, honorée de la chevalerie du Saint-Empire et du titre de baron, était connue dès le treizième siècle et tenait déjà à cette époque un rang distingué parmi la noblesse du Luxembourg où elle possédait le fief des Pouxhons dont elle a ajouté le nom à son nom patronimique. Malheureusement ses archives, déjà dispersées par la révolution de 1789 ont été entièrement détruites en 1818 pendant l'incendie qui a dévoré le château de Neuerbourg, de façon qu'il serait très difficile d'établir son arbre de ligne complet.

Neuforge, qui porte : d'argent, à trois losanges d'azur, 2. 1. surmonté d'une couronne comtale ; et pour cimier : un buste habillé au blason de l'écu, la face de carnation, coiffé d'un bonnet pointu d'azur, au rembras d'argent, a produit des prélats, des généraux, des gouverneurs, des colonels ; des ambassadeurs, des députés aux diètes de l'empire, des conseillers d'état, des procureurs géné-

Digitized by Google

raux et des conseillers au Conseil provincial de Luxembourg. Notre pays compte plusieurs illustrations de ce nom; nous allons en parler successivement.

Baron Emanuel d'Huart, Fragment généalogique de la famille de Neuforge, dans: Publications de la Société archéolog. de Luxembourg, VIII, 148, sqqq. —Unerschück,—Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne; suite du Supplément, VIII, 206.

NEUFORGE, *Englebert de*, est né en 1573, à Laroche, fils aîné de Gilles de Neuforge, seigneur des Pouxhons, et de Catherine Ferier, laquelle était veuve de X de Bande lorsqu'elle fut mariée à Gilles de Neuforge, le 15 juin 1572.

Après avoir fait de bonnes études en droit à l'université de Louvain, Englebert de Neuforge fut admis au barreau à Luxembourg, ensuite nommé conseiller Procureur-général près du conseil provincial, par patentes du 26 février 1631. Ses vastes connaissances le firent plus tard envoyer par les archiducs vers l'empereur Ferdinand II, ensuite auprès du roi de Pologne.

Englebert de Neuforge avait épousé Marie-Agnès d'Huart, fille du vice-président Remacle d'Huart (v. son art.), qui lui donna sept fils dont plusieurs figurent avec honneur parmi nos illustrations nationales. Nous allons donner les noms de ces sept fils: *Louis* (v. son art.); *Paul*, grand-veneur de l'électeur de Cologne; *Jean*, qui fut chanoine à la cathédrale de Trèves; *Englebert*, général autrichien et gouverneur de Capoue; *Guillaume*, provincial des Jésuites; *Gilles*, religieux à Orval; et *Philippe* (v. son art.), abbé de St. Willibrorde, à Echternach.

Englebert de Neuforge est mort à Orval, en 1629, et fut inhumé dans l'église de ce monastère où l'abbé François Laurent de Laroche lui avait fait ériger un monument portant l'épitaphe qui suit:

Audi viator,
ENGELBERTUS de la NEUVEFORGE,
[Rupe natus, Luxemb.
Consiliator ac Procurator Regius,
Omnibus gratiis ornatus,
In omnium amore ac honore vixit an. LV.
Apud Auream Vallem
Anno CIↃ. IↃC. XXIX. Catholicè obiit,
[æternùm
In coelo victurus.
F. Laurentius Abbas cognato suo benè
[merenti
Moestus posuit.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacré à Englebert de Neuforge l'article que nous allons transcrire: « 16 . . . « Engelbertus de la Neuveforge ex Luxem« burgico La Roche consiliarius Luxembur« gensis et semel pro Alberto et Isabella « archiducibus Legatus ad Ferdinandum II. « Cæsarem, deindè collega comitis Sorani « Legati ad Regem in Polaniam mortuus « et sepultus in Aurea Valle. »

Pirabet, I, fol LXXI.—Bertholet, VIII, 195; et VI, 354.—Notes de famille communiquées. — Em. d'Huart, Fragments de généalogie, dans: Publications de la Société archéol. de Luxbrg., VIII, 150, sq.— Viri illustres, III, N° 223.—Ulveling, 58.—Paquet, 62. - Neyen, Histoire de la baronnie de Jamoigne; dans: Publications de la Société archéologique de Luxembg, X, 114, sq.—Bæsch, Eiflia illustrata, II, pars altera, 151, sq. — Manuscrits Clones. — Manuscrit Blancbart.

NEUFORGE, *Henri ou Jean-Henri, chevalier de*, était fils de Louis (v. son art.) et de Gertrude-Marguerite d'Anethan. Comme son père et son aïeul, il s'adonna à l'étude du droit et entra dans la diplomatie. En 1698 il était député de l'Electeur de Bavière à la diète de Ratisbonne et sut à cette occasion se gagner l'estime de ce prince tellement que ce dernier manda le 2 août 1698 au Conseil provincial de Luxembourg, qu'il avait conféré à son ambassadeur l'expectative d'une place de conseiller. Et il fut en effet promu à ces fonctions par brevet de l'année 1702. Plus tard il retourna à la diète impériale en qualité d'ambassadeur du roi d'Espagne qui le créa baron de son nom en récompense de ses mérites et de ses services signalés.

Jean-Henri de Neuforge avait épousé Gertrude de Bettenhoven qui lui donna deux, peut-être trois fils et trois filles. Nous ne savons pas l'année de sa mort; cependant il semble qu'il vivait encore en

Digitized by Google

1728. Il fut inhumé dans l'ancienne église paroissiale de St. Nicolas à Luxembourg, à côté de son père.

Pierret nous a conservé l'épitaphe de leur monument commun. Nous la reproduisons :

«*Monumentum prænobilis Domini* JOIS «HENRICI DE NEUVEFORGE, *C. S. M.* «*pro Circulo Burgundico et Ratisbonæ in* «*Imperii dieta Presidentis, nec non Sena-* «*tûs provincialis Luxemburgici Senatoris,* «*filii prænobilis Dni D.* LUDOVICI DE «NEUFORGE, *viri multis magnis iisque* «*meritissimis titulis, æternâ memoriâ* «*dignis, præfati Monarchæ a Consiliis* «*Statûs atque ut supra residentis ac Se-* «*natoris, obiit pater Ratisbonæ anno* «*MDCLXXV.*

«*Lector devote apprecare ut ambo Cœx-* «*tent beati. Amen.*»

Bertholet, VIII, 194.— Emm. d'Huart, Fragment de généal., dans: Public. Soc. archéol. Luxbrg., VIII, 152. — Archives du Conseil provincial de Luxbrg. — Bassen, Eiflia illustrata, II, p. alt. 132. — D. Calmet, Biblioth. Lorraine. — Notes de famille. — Pierret, I, fol. LXXII. — Manuscrit Blanchart.

NEUFORGE, *Louis, chevalier de,* seigneur des Pouxhons, était fils aîné d'Englebert (v. son art.) et de Marie-Agnès d'Huart. Après avoir pris ses licences à l'Université de Louvain il prêta le serment d'avocat devant le Conseil provincial de Luxembourg, le 6 août 1649, et fut nommé Conseiller-lettré près le même Conseil par Lettres-patentes du 9 janvier 1660. Le 17 mars 1670 il fut promu aux fonctions de trésorier-garde-des-chartres, emploi qu'il conserva jusqu'en 1672 où il fut désigné Conseiller d'État et privé, maître aux requêtes, et envoyé aux diètes de l'Empire pour le cercle de Bourgogne, ensuite nommé ambassadeur d'Espagne près du prince-électeur de Bavière.

Louis de Neuforge dont Alexandre de Wiltheim loue les vastes connaissances en antiquités, fut créé chevalier en récompense de ses grands mérites et des services signalés qu'il avait rendus à son souverain. Il est mort à Ratisbonne en 1675, laissant la réputation d'un habile diplomate. Ses restes mortels furent ramenés à Luxembourg et inhumés dans l'église de St. Nicolas. A l'article précédent nous avons rapporté son épitaphe commune avec celle de son fils Jean-Henri.

Il avait épousé le 27 septembre 1659 Gertrude-Marguerite d'Anethan, fille de Jean d'Anethan chancelier de l'électeur de Trèves, et d'Anne-Marie de Paccius. Deux fils et une fille sont nés de cette union.

Bertholet, VIII, 193, sq. — Ulveling, 38. — D. Calmet, Biblioth. Lorraine. — Emmanuel d'Huart, Fragment de généal ; dans: Publicat. Soc. archéol. Luxbrg , VIII, 151. — Notes de famille. — Bassen, Eiflia illustrata, II, p. alt. 132. — Neyen, Histoire de la baronnie de Jamoigne; dans: Publicat. Soc. arch. Luxbrg., X, 115. — Archives du Conseil provincial de Luxbrg. — Pierret, I, fol. LXXI. — Mscrt. Blanchart. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 33, note 1, II°.

NEUFORGE, *Philippe de,* était le plus jeune des sept fils d'Englebert de Neuforge (v. son art.) et de Marie-Agnès d'Huart. Il se voua à la religion et fit profession à l'abbaye d'Echternach, ordre de St. Benoît. Il était prieur de ce monastère lorsqu'en 1667 il en fut désigné le 64ᵉ abbé. En 1680, le 23 décembre, il fut en outre nommé conseiller de courte-robe au conseil provincial de Luxembourg et mourut le 10 septembre 1684.

A beaucoup de mérite personnel et de connaissances très étendues Philippe de Neuforge unissait une grande fermeté de caractère et un constant désir de maintenir son abbaye à la hauteur de réputation où il l'avait trouvée : il voulut qu'elle fût non seulement riche en propriétés mais aussi en sciences. A cet effet il augmenta considérablement sa bibliothèque, tant au moyen d'acquisitions faites de ses propres deniers que par l'effet de donations de livres précieux de la part de ses agnats qui résidaient dans les Pays-Bas.

Comme son père Englebert et son frère Louis, l'abbé Philippe de Neuforge fut chargé de plusieurs ambassades en France et en Hollande, et il s'en acquitta avec honneur.

V. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Trevercensis, I,

Digitized by Google

841 — Notes de famille. — Ern. d'Huart, Fragment généalog., dans: Public. Soc. arch Luxbrg., VIII, 151. — Brasch, Eifelia illustrata, II, p. alt. 132.

NEUMANN, *Jean-Jacques-Bernard*, fils de Jean-Henri Neumann et de Marie-Anne Scheurette, propriétaires à Bœuvange (Clervaux), est né le 20 août 1760.

Après avoir fait ses études humanitaires à l'abbaye de St. Hubert et sa théologie au séminaire de Liége où il obtint les ordres sacrés, il entra dans l'ordre des Bénédictins à St. Hubert, et prit le nom de *Don Etienne*. Il avait à peine fait sa profession que la révolution française vint en 1794 le trouver dans sa retraite. Ne se dissimulant pas les suites que la conquête du Pays et l'introduction du nouvel ordre des choses devaient traîner après elles, tant pour lui que pour son monastère, il sortit de cette maison, même avant qu'elle ne fût mise en adjudication publique, et alla se cacher dans la maison paternelle avec son autre frère Richard-Antoine, curé de Harlange, qui aura son article. Comme bientôt après il se vit encore là entouré de dangers incessants il quitta également cette retraite et émigra en Allemagne, accompagnant son Abbé (v. l'art. Spirlet). Mais à peine arrivés à Montjoie, emportant plusieurs objets de prix de leur abbaye, tels que des manuscrits, des ornements sacerdotaux, des reliques (entre autres l'étole du Saint patron), etc., le vieux prélat tomba malade, tellement que ce ne fut qu'avec peine qu'on put le transporter jusqu'à Eupen pour le déposer dans le monastère des Franciscains où il mourut quelques jours après. De là Don Etienne revint dans sa maison paternelle où encore cette fois il ne lui fut donné de demeurer que peu de temps et jusqu'à l'époque où l'on commença à exiger le serment républicain. Afin de se soustraire aux persécutions que devait entraîner son refus décidé de jurer des blasphèmes, il mit en sûreté les richesses qu'il avait emportées et partit, seul cette fois, pour l'Allemagne où il passa un an à Mannheim, puis à Worms, ensuite à Spire, et ne revint dans sa patrie que lorsque la persécution fut un peu appaisée: Toutefois ce retour précoce le mit dans la nécessité de prêter le serment adouci de fidélité à la Constitution de l'an VIII, prescrit par le décret du 18 brumaire an IX.

Après avoir, pendant quelque temps séjourné à Bœuvange comme prêtre sans emploi, il fut nommé commis-greffier chez M. de Musiel, payeur-général à Ettelbruck, fonctions auxquelles du reste il était très apte. A la conclusion du concordat il reporta à St. Hubert et rendit à cette église les reliques ainsi que l'étole sainte qu'il avait sauvées de la profanation. En 1805 il fut nommé desservant de la paroisse de Weicherdange, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1833 où il demanda et obtint sa retraite pour motif de santé, ayant du reste atteint l'âge de soixante-treize ans. Il se retira chez son frère, propriétaire à Bœuvange, où il est décédé le 22 août 1834.

Comme le P. Etienne se distinguait par sa belle stature, sa bonne voix et son aménité, on le désignait déjà à St. Hubert, bien qu'il fût le dernier profès, comme devant devenir le successeur de l'abbé Spirlet qui à cette époque était déjà un vieillard presque dans la décrépitude.

Le curé J^n-J^ques B^rd Neumann laissa à ses héritiers entr'autres un psautier écrit en lettres d'or, estimé à une valeur de dix mille francs, et un évangéliaire superbe, provenant l'un et l'autre d'un don fait en 825 à l'abbaye de St. Hubert par Louis-le-débonnaire; un ancien manuscrit de l'historien Isidore et enfin un calice doré, à l'usage des abbés du monastère de St. Hubert. M. le Procureur d'État Bernard Neumann à Luxembourg, neveu du curé J.-J.-Bern. Neumann, possède de nos jours ces curiosités.

Nous avons dit plus haut que Don Etienne avait, après la signature du concordat, restitué l'étole dite de St. Hubert à la basilique qui porte son nom. En cela nous avons suivi l'opinion publique et le témoignage de Don Etienne lui-même.

Digitized by Google

Cependant il paraît que, avant de se dessaisir de cette relique, le pieux père en avait séparé une parcelle plus ou moins considérable qu'il conserva, puisque dans un acte signé par lui ainsi que par deux curés des environs, et daté de Weicherdange, le 24 janvier 1820, il déclare avoir donné ce jour là à l'abbé Nicolas Crendal, curé d'Aldringen, une parcelle de l'étole sainte, enveloppée dans un fragment de vieille soie rouge à grandes fleurs blanches. L'acte dont nous parlons ici, est actuellement entre nos mains; la particule qui était attachée à cet acte probatif au moyen d'un fil, a été enlevée pour être déposée à l'église d'Aldringen où il existe une confrérie de St. Hubert; l'enveloppe se trouve encore annexée à l'authentique, laquelle porte le visa et l'approbation du vicaire apostolique d'Aix-la-chapelle, auquel la paroisse d'Aldringen ressortit de nos jours.

Quant au restant du fragment de la sainte étole, on dit que Don Etienne l'a emporté lorsqu'il est retourné habiter sa maison paternelle; et qu'après son décès il y était soigneusement conservé jusqu'à ce que pendant sa visitation de l'église de Bœuvange, en 1846 ou 1847, Monseigneur J.-Th. Laurent, alors vicaire apostolique du Grand-Duché, ayant appris l'existence de ce précieux dépôt chez la famille Neumann, lui en demanda l'abandon et l'obtint. Le vicaire apostolique en a à son tour distribué quelques fragments à des personnes connues et aura vraisemblablement conservé le reste. Monsieur Neuens, curé actuel de Weicherdange, en a obtenu une particule de 0m,01 sur 0m,02, enchâssée dans un petit médaillon en argent, des mains de Monsieur Adames, aujourd'hui Pro-Vicaire apostolique; elle provient suivant toute apparence de la parcelle remise à Mgr. le vicaire apostolique Laurent.

Etat civil. — Eglise, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 118 sq. — Renseignements fournis.—Titres déposés dans la famille Even-Carbbal, de Wiltz.

NEUMANN, *Richard-Antoine*, frère cadet du précédent, est né à Bœuvange, le 16 mars 1763. Il étudia ses principes sous le curé d'Itzig, puis passa successivement aux colléges de Herve et de Luxembourg dans lesquels il obtint régulièrement tous les ans la médaille d'argent. Il commença également dans cette dernière ville ses cours de théologie sous le Professeur Havelange (v. son art.), entra ensuite au séminaire de Trèves et fut consacré prêtre à Liége auquel diocèse il ressortissait à cette époque. Après avoir été pendant quelque temps vicaire à Niederwampach il fut, en 1793, nommé curé de Harlange où il n'y avait alors que 27 maisons tandis qu'à son décès, après un séjour de cinquante-huit ans on en comptait plus de deux cents dont il avait marié et baptisé presque tous les habitants.

Pendant la persécution que les prêtres eurent à subir pour refus du serment révolutionnaire que la République française exigeait du clergé, le curé Neumann se tint caché et parvint non sans grande peine à échapper à l'arrestation; on se plait même à raconter d'une manière très circonstanciée à Harlange les dangers que mainte fois il a courus, et le bonheur providentiel qu'il a eu pour n'être pas surpris dans ses nombreuses retraites. Aussi le zèle qu'il montra pour ne pas abandonner ses paroissiens et les priver par là des secours spirituels fut-il récompensé par l'amour le plus franc et le dévouement le plus constant de ceux-ci. En revanche il leur avait voué un attachement inviolable, au point qu'il refusa les offres les plus brillantes, telles que les cures primaires de Bastogne, de Nives et même en 1806 celle de Speicher, sous prétexte que sa santé ne lui permettait pas de se charger d'un fardeau si lourd; mais en réalité parce qu'il voulait mourir au milieu de ses enfants de Harlange, car c'est ainsi qu'il nommait ses paroissiens.

Cependant lorsque plus tard les progrès de l'âge se firent sentir chez lui il avait un moment résolu de demander sa retraite.

Digitized by Google

Mais ses paroissiens ayant appris sa résolution, firent irruption dans le presbytère, se jetèrent à ses genoux et le supplièrent de rester parmi eux, ajoutant qu'on ferait toutes les démarches possibles pour lui obtenir un coadjuteur ; et que, s'il consentait à ne les point quitter ils pourvoiraient à tous ses besoins. Le bon vieillard, touché jusqu'aux larmes de cette preuve d'amour accéda à leurs vœux. Il obtint un coadjuteur qui fut logé dans la maison d'école et le respectable curé continua à résider au presbytère où il s'éteignit doucement à l'âge de 88 ans, le 22 janvier 1851, en odeur de vertueuse sainteté parmi les siens. En 1846 le généreux roi Guillaume II avait voulu récompenser tant de mérites en conférant au vénérable curé Neumann les insignes de l'ordre de la couronne de chêne, que sa modestie l'empêcha de porter. Et ce ne fut que dans une circonstance solennelle, pendant la visitation de son église par Mgr. Laurent, vicaire-apostolique pour le Grand-Duché, que ses confrères purent parvenir à lui persuader de paraître devant le prélat décoré de la croix d'honneur.

Le curé Richard-Antoine Neumann était savant, versé surtout dans la science théologique et les connaissances exigées pour son état. Mais ce qui le distinguait particulièrement, c'était sa piété exemplaire, sa tempérance devenue proverbiale et son amour pour le prochain. Employant le jour à visiter les malades de sa paroisse et à procurer aux indigents des soulagements à leur misère, il passait une bonne partie de la nuit dans la prière et la méditation.

Etat civil. — Souvenirs personnels. — Engling, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 91, sqq. — Renseignements fournis.

NEUNHEUSER, *la famille de*, originaire de Nittel, village situé sur la rive droite de la Moselle et qui a anciennement ressorti au pays de Luxembourg, fut anoblie pour services rendus, par Lettres-patentes de l'empereur Maximilien Ier, datées d'Inspruck le 24 décembre 1506, dans la personne de Mathias, Jean, Paul, Pierre et André, cinq frères Neunheuser. En élevant ces cinq personnages à la noblesse l'empereur leur concéda pour eux et pour leurs descendants légitimes : un écusson d'azur, à la maison nouvellement construite d'or, ayant une porte d'entrée suspendue à deux gonds de sable, avec serrure et poignée ou anneau du même ; à chaque côté de cette porte une meurtrière haute et étroite ou une fenêtre à vitraux plombés ; et au-dessus, trois fenêtres également garnies de carreaux en verre relevés de plomb, et rangées de front ; la maison couverte en tuiles au naturel ou de gueules ; finalement, à chacun des coins latéraux de la maison un pommeau d'argent. Heaume liséré d'or et d'azur, surmonté d'une tour d'or, à la porte fermée, aux gonds, serrure et poignée ou anneau de sable ; au-dessus de la porte, trois meurtrières, posées 1. 2 ; ladite tour couverte d'un toit pointu en tuiles, de gueules ; le tout sommé d'un pommeau d'argent, à girouette du même.

Il n'échappera sans doute à personne que ces armes sont allégoriques avec le nom Neu-Neun-Heuser de la famille anoblie, et que le nombre des frères qui ont obtenu cette honorable distinction, coïncide avec celui des fenêtres de la maison nouvellement construite.

Il paraît que la famille de Neunheuser quitta peu de temps après sa résidence de Nittel pour se mettre à l'abri des ravages des guerres et des pillages, et qu'elle vint se fixer à Arlon et dans ses environs, de même qu'à Luxembourg.

Plusieurs de ses membres ont pris service à l'armée où ils ont obtenu des grades ; d'autres entrèrent dans l'administration des finances, etc.

Nous croyons devoir ajouter ici que, arrivée à cette époque d'abus dans la délivrance de lettres nobiliaires en faveur de quiconque pouvait ou voulait en servir la finance requise, comme on disait alors, et qui très souvent se marchandait pour ainsi dire à l'encan, la famille de Neun-

Digitized by Google

heuser, tentée sans doute par la nouveauté, voulut aussi essayer d'y passer et accepta un brevet plus jeune, avec changement d'armoiries, de cet écu allégorique que nous avons décrit. En effet, nous avons eu devant les yeux des Patentes signées par l'impératrice-reine Marie-Thérèse, le 2 avril 1774, qui, en considération des emplois et des services de Jean-François de Neunheuser, lequel comptait déjà légitimement six générations d'aïeux nobles depuis l'obtention du parchemin de 1506, « déclarant de science certaine, grâce « spéciale, libéralité, pleine puissance et « autorité souveraine, accorder et octroyer « par les présentes au dit Jean-François « de Neunheuser ainsi qu'à ses enfants et « descendants de l'un et de l'autre sexe, « nés et à naître de mariage légitime *le* « *titre et degré de noblesse* » — ainsi nouvelle concession, par conséquent superfétation inutile pour ne pas dire plus, pour l'acceptant *qui l'avait demandée* — « au port d'armes comme suit : d'azur, à « deux tiges fleuragées de chardons au « naturel, posées en sautoir. Heaume : « d'argent, grillé et liseré d'or, fourré de « gueules, surmonté d'un chardon de l'écu « et sommé d'une couronne d'or au lieu « de bourrelet. Supports : deux levriers « tigrés, colletés et bourrelés de gueules « bordés d'or. »

Titres originaux de la famille de Neunheuser.— Archives du Conseil provincial de Luxembourg.— Généalogie de la famille de Neunheuser.

NEUNHEUSER, *Henri-Dominique de*, huitième des vingt-deux enfants de Jean-François de Neunheuser, député des Etats du Luxembourg et receveur-général des domaines, et de Marie-Elisabeth de Seyl, né à Arlon le 11 janvier 1755, se destina à l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses humanités à Luxembourg et sa philosophie à l'Université de Louvain où il eut l'honneur d'être proclamé *Primus*, il passa au séminaire de Trèves et reçut dans cette ville l'ordre de la prêtrise, le 29 mai 1779.

Deux ans après il fut nommé à l'importante cure de Steinsel où il commença cette carrière active du sacerdoce qu'il honora pendant un demi siècle de durée, par la pratique constante des vertus, de la piété, de la bienfaisance et d'une tolérance éclairée, qui sont l'appanage du bon pasteur. Cette paroisse qu'il administra pendant vingt-un ans, conservera longtemps encore le souvenir du bien qu'il répandit à pleines mains sur la nombreuse population confiée à ses soins spirituels, parce qu'il était le consolateur des malheureux et le père des pauvres. Une partie de son revenu était toujours consacré à nourrir les indigents, à faire des provisions de linge, de grains et autres objets de nécessité première qu'il distribuait avec discernement, ouvrant toujours une main plus large à ceux que la providence avait frappés des coups les plus rudes et les moins mérités. Il présidait lui-même aux divertissements de ses paroissiens; il adoucissait leurs mœurs par des conseils donnés avec une indulgente gravité comme il améliorait leur culture en leur montrant comment ils obtiendraient par des procédés nouveaux, des fruits plus doux dans leurs jardins et de plus belles moissons dans leurs champs.

Pendant les persécutions que la République française exerça contre les prêtres, Henri-Dominique de Neunheuser s'expatria : Un homme dont le caractère et l'influence portaient tant d'ombrage aux révolutionnaires et aux agents de la République, comme alors les terroristes entendaient cette forme de gouvernement, un tel homme ne pouvait demeurer dans une contrée que l'on prétendait régénérer et mouler à des allures qui répugnent à l'humanité. Il émigra et se rendit à Vienne où pendant dix-huit mois il resta attaché au prince de Colloredo en qualité d'aumônier.

Il rentra dans sa patrie en 1800, époque de la restauration du culte; et trois ans après il fut élevé au poste éminent qu'il occupa avec tant de distinction jusqu'à son dernier jour, c'est-à-dire qu'il fut promu

Digitized by Google

aux fonctions de curé de la paroisse primaire de St. Pierre, à Luxembourg.

Le Pays ressortissait alors au diocèse de Metz : l'évêque, appréciant bientôt les rares qualités de de Neunheuser, le nomma en 1806 Pro-Vicaire chargé de l'administration des affaires ecclésiastiques dans le Département des forêts. Sous les différents prélats qui depuis cette époque ont gouverné l'Église dans le Luxembourg de Neunheuser a conservé ce poste, tantôt sous le titre de Vicaire-général, tantôt sous celui de commissaire pour les affaires ecclésiastiques. L'évêque Jauffret ajouta à ces qualités honorifiques celle de chanoine et d'archidiacre diocésain de l'évêché de Metz. En 1823 il fut nommé vicaire-capitulaire pour le Grand-Duché.

Peu d'ecclésiastiques ont rempli un plus long ministère évangélique, peu de prêtres ont mieux que lui déployé les hautes qualités du sage administrateur, du pasteur vigilant, éclairé et bienfaisant, de l'homme du monde ; car, auprès des devoirs austères de la piété sacerdotale, auprès des exemples méritoires du prêtre chargé du salut d'un troupeau nombreux, il savait placer l'accomplissement de ces devoirs extérieurs qui, pour n'être pas aussi rigoureusement commandés à son caractère ecclésiastique n'en étaient pas moins comme un heureux complément des premiers et leur servaient pour ainsi dire de lien et de sanction aux yeux de ses concitoyens. On sait quel noble usage il fit de sa fortune. Jamais il ne vit une infortune sans la soulager : il a en effet fait répandre durant sa vie autant de larmes de reconnaissance que de larmes de regret à sa mort. Combien de jeunes gens ont vu s'ouvrir devant eux la carrière des études, grâce à ses bienfaits soutenus ! Combien de dignes ecclésiastiques ont desservi des cures luxembourgeoises grâce à la constante sollicitude de sa main généreuse qui, pendant qu'ils étaient aux études, savait pourvoir à leurs besoins et leur procurer les moyens d'entrer dans le sanctuaire ! Cette haute et universelle considération dont peu d'hommes peuvent se flatter de jouir au même degré, de Neunheuser ne la devait pas seulement à ces actes d'une bienfaisance toute pratique, il en avait trouvé la garantie dans des qualités que l'habitude avait rendues naturelles en lui et presque indépendantes de lui ; car quiconque approchait de sa personne se sentait le besoin de le vénérer, de l'aimer, de le respecter ; le charme de la vertu et de la bonté découlait si spontanément de son âme qu'il attirait tout ce qui était autour de lui dans une atmosphère de bienveillance et de satisfaction.

Prêtre aussi instruit que vertueux, vrai ministre d'un Dieu de paix, d'amour, de miséricorde et d'équité, Henri-Dominique de Neunheuser sut pendant sa longue carrière se faire estimer et chérir de tous, même de ses ennemis ; alliant constamment la bonté la plus paternelle à la sévérité nécessaire, il a été vraiment l'homme le plus propre à diriger le clergé et le peuple luxembourgeois au sortir de la grande crise sociale que l'on venait de traverser, à cette époque de si triste mémoire. Aussi la reconnaissance publique a-t-elle voulu perpétuer le souvenir de ce grand homme en faisant faire son portrait au bas duquel l'Histoire a tracé cette inscription aussi vraie que simple et touchante :

DILECTUS DEO ET HOMINIBUS, EJUS MEMORIA IN BENEDICTIONE EST.

Henri-Dominique de Neunheuser est mort le 22 juillet 1831, à l'âge de 76 ans et 6 mois.

Notes de famille. — Souvenirs contemporains. — Généalogie de la famille de Neunheuser. — FAULOCRAN. Nécrologe inséré dans le Journal de Luxembourg, N° 61, du 30 juillet 1831.

NEUNHEUSER, *Jacques de*, né à Luxembourg, fils de Jean-Guillaume de Neunheuser et de Marie-Elisabeth de Nothumb, florissait pendant les deux moitiés du dix-septième siècle.

Après avoir pris le bonnet de Docteur en Théologie il obtint la prêtrise et fut nommé juge official ainsi que chanoine-

Digitized by Google

vicaire-général de l'évêché de Strasbourg à Molsheim où son frère Jean-François était prévôt et receveur du grand chapitre.

Par donation entre-vifs en date du 15 mai 1671, Jacques de Neunheuser céda aux Jésuites de Luxembourg la succession de sa tante, Anne de Neunheuser, morte dans cette ville au mois de février de la même année. Cette succession montait à trois mille écus (13,800 francs) dont deux mille (9,200 francs) étaient destinés à augmenter les revenus du pensionnat ou séminaire attaché au collége, sans autre charge.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres a fourni sur ce personnage l'article qui suit: « Jacobus Neunheuser Luxemburgen- « sis S. Theologiæ Doctor, vicarius in spi- « ritualibus et Judex officialisve Curiæ « Episcopalis Argentinensis Molsheimii, « fundavit suo e patrimonio Missionarios « in Collegio Luxemburgensi Societatis « Jesu. »

Viri illustres, I, N° 111. — Namur, Dissertation sur les bourses attachées à l'Athénée de Luxembourg, XII, et XXIII. — Notes de famille communiquées.

NEUNHEUSER, *Mathias de*, originaire de Nittel, florissait pendant la seconde moitié du quinzième siècle et la première du seizième. Il était l'aîné des cinq frères Neunheuser qui furent anoblis par l'empereur Maximilien Ier, le 24 décembre 1506.

Chanoine capitulaire des collégiales de St. Siméon et de St. Paulin à Trèves, Docteur dans l'un et l'autre droits à l'Université de la même ville et avocat consistorial, Mathias de Neunheuser s'est rendu particulièrement recommandable par la fondation de la précieuse bibliothèque de l'ancienne collégiale de St. Siméon, si riche en manuscrits rares et qui faisait l'admiration des connaisseurs.

Mathias de Neunheuser est mort à Trèves, le 16 septembre 1620 et a été inhumé dans l'église inférieure de St. Siméon, monument qui est déblayé aujourd'hui et rendu à sa majesté primitive sous le nom de *Porta Nigra*.

An Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, II, 548; Prodromus Historiæ Trevirensis, I, 528, nota d. — Généalogie de la famille de Neunheuser. — Notes et titres de famille.

NEYEN, *Jean-Michel*, fils de Jean Neyen, dit de Bivange, mayeur héréditaire et justicier de la cour foncière de Berchem, et de Marie Kremer, de la maison-forte dite Haantzen, au dit Berchem, commune moderne de Rœser, est né le 20 juillet 1753.

Dès son plus jeune âge Jean-Michel Neyen se sentait un goût passionné pour l'étude. Ses parents ne voulant rien négliger pour faire développer ces heureuses dispositions le placèrent d'abord, suivant la mode de l'époque, chez les capucins de Thionville pour y recevoir les premiers éléments. Pendant ses vacances, alors que les autres jeunes gens de son âge s'amusaient ordinairement, il restait appliqué; et aux heures où il n'était pas couché dans ses livres il s'amusait à des ouvrages de calligraphie, à copier des livres de prières choisies: c'est ainsi qu'il en a laissé six de différents formats, pour souvenir à sa famille. Nous en possédons un exemplaire et nous en avons vu un second qui sont de vrais chefs-d'œuvre de patience et de travail. Après qu'il eut achevé sa syntaxe chez les capucins il alla terminer ses humanités au collége Thérésien de Luxembourg où il obtint des succès très brillants: En 1786 il se titrait de candidat en philosophie et fit son testament, parce que, est-il dit dans cet acte, se destinant à entrer en religion il voulait se défaire de ses biens temporels. Et en effet il se rendit à Longwy-bas dans le dessein de faire son noviciat chez les Pères Récollets de cette ville. Mais ayant rencontré dès son entrée dans cette maison des difficultés de détail qui n'allaient pas à sa tête un peu trop chaude encore, il quitta le monastère et alla à Bruxelles où il s'enrôla le 1er juillet 1787, comme volontaire dans le régiment d'infanterie Prince de Ligne. Son but en entrant à l'armée était de suivre les hôpitaux pour étudier la chirurgie et de fréquenter en même

Digitized by Google

temps les cours de l'école de médecine. Et en effet, quelque temps après il passa sous-aide chirurgien. En cette qualité il prit part avec son régiment aux événements qui marquèrent cette époque dans les Provinces belgiques. Passé chirurgien de seconde classe en 1790, après qu'il eut reçu à l'école le brevet d'officier de santé, il demanda et obtint un congé, le 30 septembre 1791, pour se rendre à l'Université de Pont-à-Mousson afin de continuer ses études médicales, et il y passa Docteur en médecine avec la plus grande distinction, le 1er juillet 1793. Muni de son diplôme il rentra au service et fut d'emblée fait chirurgien-major des lanciers du Prince de Schwartzenberg. Il quitta le pays à la suite de son escadron pour prendre part à toutes les affaires auxquelles son corps assista jusqu'au traité de Lunéville, en 1801, époque où ses mérites le firent nommer premier médecin de l'état-major-général, avec résidence à Vienne.

Neyen profita de ce repos pour s'occuper à mettre en ordre les observations pratiques qu'il avait eu occasion de faire à l'armée, et publia différents volumes qui eurent beaucoup de vogue dans le monde médical de l'époque. Il donna de même des cours privés de thérapeutique et de médecine opératoire dans les locaux de l'université de Vienne; et ces leçons étaient avidement suivies; en un mot il se fit une réputation médicale si grande que, en 1809 ou 1810 il fut demandé à Naples où le gouvernement lui offrit le titre et le rang de premier médecin de la Cour et de directeur du service sanitaire. Il accepta ce poste de confiance et s'y rendit: il avait alors 56 ans environ. Depuis ce moment sa famille a perdu ses traces; et malgré toutes les démarches qu'elle a pu faire elle n'est pas parvenue à obtenir des renseignements sur son sort ultérieur; cependant non obstant la longévité qui est commune dans sa parenté, il est à croire qu'il a cessé de vivre, aujourd'hui qu'il aurait atteint l'âge de 108 ans passés.

Nous ne pouvons nous flatter d'avoir recueilli les titres de tous ses ouvrages; cependant nous citerons les suivants: *1°* Dr Johann-Michael Neyen's vernuenftiger Arzt und Wundarzt; 2 vol. in-8°; Vienne, 1803.—*2°* Dr J.-M. Neyen's pracktische Heilkunde; 3 vol. in-8°; Vienne, 1805. —*3°* Chirurgische Beobachtungen, dargestellt von Dr J.-M. Neyen, Printz Schwarzenbergischen Hulaner Regiments Chirurg.; Vienne, 1802; 1 vol. in-8°.— *4°* De la maladie des femmes dite vulgairement: Le lait remonté. Dissertation inaugurale défendue devant la faculté de Médecine de la noble et illustre université de Pont-à-Mousson; par J.-M. Neyen, de Berchem au Duché de Luxembourg, Docteur en médecine; brochure in-4°, 176 pages. Nancy, 1er Juillet 1793.—*5°* Von dem Kalten- oder Wechsel-Fieber. Versuch seinen Herrn Collegen dargestellt durch Dr J.-M. Neyen; in-8°, 20 pages; Vienne, 1807.— *6°* Commentariolus in Ludov. Gotfredi Kleinii Selectum rationalem medicaminum, digestus studio J.-M. Neyen, Musipontani Med. Doct., et ad privatas suas prælectiones in Aulâ acad. Imp. Vienn. conscriptus; 2 vol. in-12°; Vienne, 1806.

Jean-Michel Neyen appartient à la famille Neyen ou plutôt *de Neyen*, qui porte: d'azur, à trois croisettes recroisetées d'argent, posées par 2. 1; heaume grillé, liséré de gueules; cimier: une corne de licorne, annelée d'argent et d'azur, de douze pièces; laquelle tire son origine connue de Thionville, ville qui dépendait autrefois du Pays de Luxembourg. De nos jours elle est divisée en deux branches principales. Au commencement du seizième siècle, un fils nommé *Jean de Neyen* est allé s'établir à Tournay et de là à Anvers où il orthographia bientôt son nom patronymique à la manière flamande, en écrivant *van Neyen*, changé dans la suite en *van Nyen*, , en lisant à la manière des hollandais la lettre y ou ij comme ei ou ey. Il fut le grand-père de *Jean de Neyen* sur le compte duquel nous croyons devoir

Digitized by Google

dire quelques mots ici, parce que, sans être réellement né Luxembourgeois il sortait cependant d'une famille luxembourgeoise. Son père se nommait Martin, non Jean comme une faute typographique nous l'a fait dire dans notre Histoire de Vianden, pages 195 et 196, note 2. Cette branche tournaisienne ou anversoise subsiste de nos jours à Anvers. Un autre fils, nommé *Louis*, vint habiter Peppange puis Bivange, l'un et l'autre dans la commune moderne de Rœser, au canton d'Esch-sur-l'Alzette, d'où une alliance fit entrer cette branche à Berchem, même commune moderne, où elle posséda des bien d'estoc: Cette dernière réside encore dans le Grand-Duché de Luxembourg. Nous avons sous les yeux un titre de famille de l'année 1713, signé par *Nicolas de Neyen*, se disant *de Berckem* (Berchem). La souche commune des deux branches de la famille de Neyen florissait à Thionville, en 1497, dans la personne de *Bernard de Neyen, compté au nombre des gentilshommes du Pays*. Les deux dernières descendances de la branche luxembourgeoise, dite de Bivange-Berchem, ont omis la particule nobiliaire dans leur signature depuis l'irruption française; celle d'Anvers écrit toujours *van Nyen*.

Jean de Neyen, dont nous avons promis de dire quelques mots en passant, était natif d'Anvers. Il entra chez les récollets et devint Commissaire-général de cet ordre. Haræus qui lui a consacré trente pages in folio, a latinisé son nom en écrivant *Naius*, vocable dans lequel on ne reconnait presque plus le nom Neyen ou van Nyen; il le dit: *eloquens ac industrius*. Dewez le rappelle également: « homme « adroit, *dit-il*, éloquent, insinuant, « propre à manier les esprits et à les ga- « gner, aussi agréable dans la conversa- « tion qu'éloquent dans la chaire. Il était « connu très-avantageusement des Hollan- « dais les plus distingués. Le prince Mau- « rice le traitait avec une familiarité d'an- « cienne conaissance, et son père avait « fréquenté la maison du prince Guillaume- « le-Taciturne. »

D'un autre côté, le comte de Neny, dans ses Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens, rapporte ainsi les faits qui ont rendu ce personnage recommandable, en lui donnant une fois la qualification nobiliaire et la lui refusant une autre fois, sans doute par inadvertance. Nous copions le passage: « ..... Ces différentes conditions obli- « gèrent Philippe III et les archiducs à re- « chercher la paix. Dès l'an 1606, ils en- « voyèrent pour cet effet en Hollande un « gentilhomme Gueldrois, nommé Wal- « rave de Wittenhorste, et Jean Geværts, « secrétaire de la ville de Turnhout, qui « furent remplacées au commencement de « 1607 par *un provincial des Récollets*, « *nommé Jean Neyen*. Les États des Pro- « vinces-Unies leur déclarèrent avec fer- « meté qu'ils étaient résolus à n'entrer dans « aucune sorte de négociation, à moins que « le roi d'Espagne et les archiducs ne les « reconnûssent auparavant pour des peuples « absolument libres, à quoi ces princes « jugèrent à propos de consentir.

« Cette importante condescendance fut « suivie d'une suspension d'armes de huit « mois, que l'on prolongea dans la suite. « Au commencement de 1608, le roi et « les archiducs envoyèrent à La Haye, « pour traiter de la paix ou d'une trève, « Ambroise Spinola, chevalier de la Toi- « son d'or, conseiller d'Etat et mestre de « camp général des armées du roi; Jean « Richardot, chef et président du conseil « privé des archiducs; Jean Mamidor, con- « seiller de guerre et secrétaire de S. M. « Catholique; *le père Jean de Neyen, com- « missaire-général de l'ordre de St. Fran- « çois aux Pays-Bas*; et Louis Verreycken, « audiencier et premier secrétaire des ar- « chiducs.

« Après plusieurs conférences tenues à « La Haye, sous la méditation des Am- « bassadeurs d'Angleterre et de France, « la négociation fut rompue; mais elle se « renoua au commencement de 1609, par « de nouvelles conférences indiquées à « Anvers, et ce fut dans cette ville que « l'on conclut, le 9 avril 1609, sous la

Digitized by Google

« même médiation, une trève pour le « terme de douze années, » etc.

Titres de famille. — Archives du département de la guerre de l'Empire d'Autriche. — Archives de l'ancienne Chancellerie luxembourgeoise, à La Haye. — Etat civil de la commune de Roeser. — Dewez, Histoire générale des provinces belgiques, VI, 360 à 380. — Histoire générale des Pays-Bas, édit. Foppens, 1720, I, 49, note*; et IV, 152. — Harræus, Annales ducum Brabant. III, 649 ad 678. — Van der Vynckt, Bertivoglio et Meyeren, cités par Dewez.

NICOLAS, *dit d'Arlon*, du lieu de sa naissance, florissait pendant le quatorzième siècle. Après avoir terminé ses études théologiques à Paris il entra chez les carmes de Trèves où il fit sa profession religieuse : Sa régularité, ses mœurs austères et ses vastes connaissances le firent choisir pour prieur de son monastère.

L'archevêque Boëmond II, de Sarbrucken, ayant trouvé l'occasion de faire sa connaissance, l'apprécia, l'admira et l'aima au point qu'il le sacra évêque d'Azot ou d'Acon (episcopus aconensis) et le nomma son suffragant le 20 septembre 1354. Dans ces éminentes fonctions Nicolas d'Arlon sut constamment se conduire avec la fermeté et la prudence nécessaires. Il mourut, disent les Annales, plein de jours et de mérites, en l'année 1392. Le monastère des Carmes de Trèves reçut sa dépouille mortelle et lui éleva un monument superbe avec cette épitaphe :

Reverendissimo Ordinis nostri
Patri Nicolao de Arluno,
ex Priore
hujus Conventus assumpto
in Episcopum Acconensem
Suffraganeum et Vicarium
Trevirensem
sub duobus Archiepiscopis
Cunone et Wernero.

Bertholet ajoute que, pour conserver la mémoire de ce grand homme dans sa ville natale on y avait placé son portrait et une épitaphe qui subsistaient encore de son temps.

Brower, Annal. Trevir., II, 240 et 256. — Ant. Hontheim, Hist. Trevir. diplom., II, 10, sq. et 181, sq. — Masen, Epitome Hist. Trevir. 561. — Bertholet, V, 292. — Paquet, 34. — v. Stramberg, Metropol. Eccles. Trev. II, 448.

NIDRUM, *Nicolas*, fils du mayeur de Salm, naquit pendant la seconde moitié du dix-septième siècle. D'abord commis au greffe du conseil provincial de Luxembourg il quitta ces fonctions pour entrer au service militaire où il se distingua dans plusieurs batailles et gagna le grade de colonel. Il fut enfin nommé gouverneur de Ratisbonne par l'empereur Ferdinand II et mourut en 1636.

« 1636. — *dit l'auteur du manuscrit des « Viri illustres*, — Nicolaus Nidrum Sal« mensis quæstoris filius et jam e scriba « graphariæ Luxemburgicæ Tribunus mili« tum et tandem Gubernator Ratisbonensis « pro Ferdinando II. »

Viri illustres, II, N° 153. — Pierret, I, fol. LXXIII. — Bertholet, VIII, 194. — Paquet, 63. — Ulveling, 38.

NIEDBRUCK, *Nicolas de*, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres : « Nicolaus de Nied« bruckh dominus in Hallendorff — *an mo« dernum Halstroff?* — Luxemburgicus ex « Kettenhoffen, capitaneus sub duce Bava« riæ militavit contra Bohemos rebelles, « exauthoratus ipse et conjunx ejus Mar« garetha de Lahr legaverunt seminario « Luxemburgensi 1200 daleros. »

Il avait épousé Marguerite de Lahr (v. son art.), et mourut en 1655.

Viri illustres, II, N° 169. — Paquet, 65. — A. Namur, Dissertation sur les bourses d'études, XII et XXIII. — v. Stramberg, der Moselstrom von Metz bis Coblenz, 39.

NIEDERCORN, *Luc*, né vraisemblablement à Luxembourg où une famille homonyme subsiste encore aujourd'hui, s'est fait Jésuite et a signé le précieux manuscrit intitulé : *Res Munsterienses, ad^m R° in Christo Patri ac Domino D. Henrico Suynen Abbati et Domino in Munster, Cæterisque RR. PP. Munsteriensibus offerebant MM. Societatis Jesu Luxemburgi, anno MDCXXXIX.*

Digitized by Google

Claser. Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 263 et 475, sq.

NOSBALIUS, *Henri*, est cité par Bertholet pour avoir été célèbre prédicateur du monastère des carmes d'Arlon, sans indication de date. Le nom Nosbalius nous paraît être un de ces mots latinisés que l'on traduirait parfaitement par *Nospelt*, village qui de nos jours dépend de la commune de Kehlen, au canton de Capellen, pour faire du personnage qui nous occupe Henri, dit de Nospelt, son endroit natal.

Bertholet, V, 292.

Nospelt, *Henri de*; v. Nosbalius, *Henri*.

NOTHOMB, *ou Nothumb..... de*, appartenait à la famille noble de ce nom, connue dès le treizième siècle et qui a dans le temps habité Differdange, portant: d'azur, à la fasce d'or, accompagnée d'un gland du même en pointe. Cimier: le gland de l'écu entre deux trompes d'éléphant, fascées d'or et d'argent.

Le personnage qui nous occupe ici florissait en 1668 où, à la tête d'une troupe espagnole il tailla en pièces, entre Ethe et St. Léger, une division française qui ravageait les frontières du Pays de Luxembourg. L'endroit où se fit ce choc qui doit avoir été terrible, a retenu le nom de: *tuerie Nothumb*.

Renseignements authentiques fournis.

NOVILANIUS *ou Novillanius, de Noville ou de la Neuville, Nicolas*, florissait pendant la seconde moitié du seizième siècle et le premier quart du dix-septième.

Les annales le disent d'origine luxembourgeoise, *luxemburgensis*, d'où plusieurs auteurs ont inféré qu'il était né dans la ville même de Luxembourg, ce qui est loin d'être établi par l'adjectif luxemburgensis. Pour nous, nous croyons bonnement que le village de Noville, chef-lieu de commune moderne, près de Bastogne, peut plus vraisemblablement revendiquer l'honneur de lui avoir donné le jour, comme il l'a donné sans contredit à Englebert Philippart (v. son art.) qui est aussi dit Novilanus par l'auteur du manuscrit des Viri illustres. Quant à ceux qui voudraient placer ce personnage dans la *famille Nouveau* qui appartient de même au Luxembourg, nous pensons qu'il n'y a pas à y penser, pas plus que si on voulait latiniser le nom *Neyen* en Novilanius.

Quoiqu'il en soit, Nicolas de Noville ou Novilanius, issu d'une famille considérée, entra à l'abbaye de St. Maximin où il se distingua par sa vie régulière et son caractère posé, mais surtout par ses connaissances. D'abord sous-prieur pendant deux ans, puis cellerier, il fut enfin envoyé à St. Nabor en qualité de coadjuteur (1610), emploi pour lequel il ne put obtenir sa confirmation de Rome, et qu'il résigna par obéissance entre les mains du chapitre, pour reprendre le rang de simple religieux.

Nous trouvons dans un manuscrit contemporain dont M. de la Fontaine père a eu la complaisance de nous communiquer des extraits, que le 23 mai 1608, Nicolas Novilanius, religieux de St. Maximin et prévôt à Uxheim, revenait de la diète de Ratisbonne où son éloquence et sa parfaite connaissance des titres de son monastère l'avaient fait députer par l'abbé Rénier Biwer, pour soutenir les droits de St. Maximin.

Novilanius fut le premier qui a écrit, par ordre chronologique, le Catalogue des abbés de sa maison depuis l'an 333 jusqu'à 1582 où Rénier Biwer fut promu à cette dignité. De Hontheim qui loue cette œuvre qu'il a publiée dans son Prodromus Historiæ Trevirensis, II, 995 ad 1045, sous le titre de: *Nicolai Novillanii Chronicon Imperialis Monasterii S. Maximini O. S. B., sive Gesta Abbatum S. Maximini ab anno Christi CCCXXXIII*, voudrait y voir un peu plus de critique dans le narré de la première origine de ce monastère.

Nicolas Novilanius est mort le 3 mars 1618.

Ab Hontheim, Histor. Trevirens. diplomat. III, 1000, sq.; et Prodrom. Histor. Trev II. Necrologium S. Maximini. 971; et Gesta abbatum S. Maximini, 997 ad 1043, nominatim 1042, sq. — Paquet, 62. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 21.

Digitized by Google

O.

OCHAIN, *Jean d', dit Bras de fer*, de la branche de sa famille qui possédait la seigneurie d'Aye près de Marche, florissait vers la fin du seizième siècle et pendant la première moitié du dix-septième. Il était fils de Gilles d'Ochain, prévôt et mayeur de Marche, et de l'une de ses deux épouses, Jenne de Saive ou Jenne de Sarter.

Jean d'Ochain était petit de taille, mais il possédait un grand courage; il était en outre très robuste. En 1591 il prit part à la guerre contre les Turcs et conserva toute sa vie une mine et un extérieur sauvages, on dit même féroces. L'empereur, dans l'armée duquel il combattait, lui avait confié son étendart. Enveloppé pendant la mêlée par les Musulmans qui voulaient le lui enlever, il ne le lâcha à la fin qu'en perdant le bras qui le portait. Il remplaça dans la suite le membre abattu par un bras en fer, artistement travaillé, d'où lui vint le surnom de Bras de fer.

A la paix Jean d'Ochain revint à Marche son endroit natal, et succéda aux charges de son père. En 1622 il épousa Jeanne de Soy, fille de François de Soy, seigneur d'Aye, Jamodinne et Hogue, officier et échevin de Marche; et en 1652 il acquit de la maison de Schwartzenberg la seigneurie de Hassouville, voisine de celle d'Aye.

Pour récompense de ses services contre les Turcs, l'empereur lui avait donné une charge de capitaine à gros traitement, avec dispense du service.

Jean d'Ochain, dit Bras de fer, mourut en 1656, laissant deux fils et une fille.

Ce personnage appartient à la célèbre Maison d'Ochain, issue des ducs de Normandie, portant: de gueules à deux léopards d'argent, passant l'un sur l'autre. Cette famille s'est divisée en plusieurs branches qui toutes ont conservé leurs armes originaires, n'en changeant que les couleurs; tels sont les d'Ochain purs, ceux de Jemeppe et ceux d'Aye.

Geubel, Ochain; Mémoire généal., dans: Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art, d'Arlon, IV, 96 — Archives d'Aye, communiquées par M. de Neufmoustier, juge de paix à Marche.

OLIMART, *Jean-Adolphe d', écuyer*, seigneur de Bettendorf, fils de Pierre-Ernest-Joseph d'Olimart et de Marie ou Marthe-Claire de Stein, de Heffingen, dame foncière et héritière de Bettendorf, est né vers l'année 1740. Après avoir pris le degré de licencié en droit à l'université de Louvain il fut reçu avocat-postulant au Conseil provincial de Luxembourg, le 2 janvier 1764 et nommé Conseiller-lettré par patentes de l'année 1771.

Le 30 septembre 1765 Charles-Antoine, prêtre, et Pierre-Léonard, les d'Olimart, ses frères uniques alors encore en vie lui avaient cédé leurs parts respectives dans la seigneurie de Bettendorf et le Steins-Schlosz. Il a fait plus tard démolir ce dernier qui n'était plus qu'une ruine insignifiante sous tous les rapports.

Par contrat du 19 septembre 1778, J.-A. d'Olimart épousa dame Christine-Ernestine-Dorothée de Fiennes, fille de Jacques-Florent de Fiennes, écuyer, seigneur de Bohan et de Membre dans la province de Namur, et de Claire-Eléonore de la Biche.

Le 5 août 1783, après l'érection du Conseil provincial en Conseil-Souverain, le Conseiller d'Olimart fut nommé Procureur-général, fonctions qu'il cumula avec celles de Conseiller.

Le 28 janvier 1787, il fut, conjointe-

Digitized by Google

ment avec le Conseiller de la Fontaine (dont par mégarde l'article a dû être renvoyé à la fin de cet ouvrage), son collègue au Conseil-Souverain, chargé de l'organisation des tribunaux de première instance, par lesquels le Souverain entendait remplacer dans le Duché de Luxembourg les tribunaux prévôtaux et les justices seigneuriales : ils furent à cette occasion, l'un et l'autre, nommés conseillers aulíques au Conseil-Souverain de Justice, institué à Bruxelles (17 avril 1787); et avant leur départ pour leur nouvelle destination ils présidèrent en qualité de commissaires royaux au collége électoral, composé de citoyens notables de la ville de Luxembourg, auquel l'empereur avait délégué le droit de choisir les magistrats appelés à composer le tribunal de première instance de la capitale.

Pensant qu'on lira avec intérêt le procès-verbal de cette séance nous avons cru devoir le copier ici sur l'original même de cet acte : « Sa Majesté l'Empereur et « Roi aïant resolû d'établir dans cette ca- « pitale un nouveau Tribunal Roïal de « première Instance tant pour la dite ville « que pour les Bourgs, villages, hameaux « et leurs bans respectifs d'alentour, et « Sadite Majesté aïant au surplus attri- « bué à la Commune de la predite Ville « la prerogative de choisir elle-même par- « mi les aspirans qui seront munis d'un « acte d'éligibilité ceux qu'elle preferera « d'avoir pour ses Juges, il a en conse- « quence le vingt sept du present mois « été procédé pardevant Nous conseiller « Commissaire de Sadite Majesté à l'ad- « jonction du Secretaire de ce Conseil Bar- « thels, et à l'intervention de Monsieur « le Conseiller aulique d'Olimart, au choix « de cinq conseillers, par les Represen- « tans de la dite ville, savoir : par les « Justicier et Echevins de ce Magistrat, « par trois Exjusticiers, par les huit ca- « pitaines de la Bourgeoisie, par les treize « maîtres des metiers et par le Baumaître; « et suivant ce choix qui a été fait d'après « le prescrit de l'avertissement du 17 fe- « vrier dernier les avocats Jean-Jacques « Faber, Jean-Louis-Otton Francq, Jean- « Pierre Loutz, André-Mathieu DelaHaye, « et Antoine Laval ont été élus le pre- « mier à trente, le second à vingt-neuf, « le troisième à dix-huit, les quatrième « et cinquième chacun à dix-sept voix. Les « électeurs ont été au nombre de trente- « deux, il y avoit eu quinze aspirans, « savoir outre les Elus, l'Echevin du Ma- « gistrat et avocat Jean-Jacques Tesch « qui a eu quatorze voix, les avocats Hen- « ri Heuschling qui en a eu douze, Jean- « Leonard Leurs qui en a eu onze, Jean- « Michel-Henri Richard qui en a eu six, « Michel Schwab qui en a eu deux, Michel « Poncelet, Jean-Pierre Kneip, N. Neu- « man et Dominique Pescatoré qui cha- « cun en ont eu une, et Paul de Neun- « heuser qui n'en a pas eu. En foi de « quoi Nous avons dressé et signé le pre- « sent procès verbal d'Election a Luxem- « bourg le 27e mars 1787.

« Sont signés : de la Fontaine.—d'Oli- « mart.—P. Bartels, secrét. »

Après le décès de l'empereur Joseph II et la suppression des grands changements introduits par ce prince dans la judicature les conseillers d'Olimart et de la Fontaine, qui professaient les mêmes idées, possédaient les mêmes convictions politiques et ont partagé la même position comme hommes d'Etat ainsi que les mêmes honneurs, quittèrent Bruxelles pour revenir à Luxembourg, le premier en qualité de Président du Conseil-Souverain, poste devenu vacant par le décès du Président de Gerden, mort le 29 mars 1787; le second en qualité de Procureur-Général. Mais n'ayant pas tardé de se convaincre que leurs promotions, faites en dehors des propositions du Conseil, étaient envisagées comme violant les priviléges de ce corps, ils renoncèrent spontanément aux faveurs dont ils étaient devenus l'objet et rentrèrent dans les charges et dignités momentanément abandonnées.

A l'invasion de la Belgique par les armées républicaines françaises, d'Olimart,

Digitized by Google

attaché à la Junte Suprême d'administration, suivit la Cour de Bruxelles à Bonn. En 1797 le fisc républicain se prévalut de la circonstance que les municipalités de l'ancien territoire français dans lesquelles d'Olimart possédait des biens l'avaient signalé comme *absent*, pour le faire porter sur la liste des émigrés et le contraignit de s'expatrier en frappant ses propriétés de séquestre. Rentré dans sa patrie à la cessation de cette vexation directoriale, il fut nommé Président du Tribunal de Diekirch qui venait d'être créé. Ce poste il l'occupa avec honneur, dignité et dévouement jusqu'à son décès, arrivé au château de Bettendorf, sa propriété patrimoniale, le 18 décembre 1820, à l'âge de 80 ans. J.-A. d'Olimart était décoré de l'ordre du Lion belgique, aujourd'hui nommé néerlandais.

La famille d'Olimart, d'Olimært et d'Olymært suivant l'orthographie flamande, avec rang d'écuyer, semble originaire du Brabant. Sa descendance connue *dans le pays*, remonte à six degrés, y compris la génération vivant de nos jours. Elle y compte de *Jean* d'Olimart, sergent-major de bataille et commandant du château de Herbeumont en 1638, et porte : d'argent à cinq burelles d'azur ; cimier : un bras aux couleurs de l'écu, armé d'un poignard du même. Jean d'Olimært, qui forma souche dans le Luxembourg, fut chargé par patentes de Ferdinand, cardinal-infant, à Bruxelles, le dernier jour de mai 1638, de lever une compagnie de fusiliers haut-allemands, de deux cents hommes. Par brevet donné à Ratisbonne, le 21 juillet 1640, Don Sancho de Monroy-y-Cuniga il fut nommé capitaine. Ce personnage avait épousé Jeanne de Lutzerath ou Luxuroth. Cependant les tablettes de la famille remontent encore à deux générations ascendantes, l'une et l'autre avec alliances patriciennes, de façon qu'il semble qu'il n'y a pas lieu de chercher pour elle des patentes d'anoblissement dans les recueils nobiliaires qui du reste n'en donnent point. Ainsi nous noterons pour ces degrés ascendants, *Philippe II* d'Olymært, époux d'une dame de Puffenrode ou Puffenrath ; et *Philippe I*, d'Olymært, écuyer, résidant en Brabant, ayant pour femme Claire de Bœtz. Ces personnages furent respectivement père et grand-père du gouverneur de Herbeumont, lequel dernier eut un fils, *Jean-Edouard* d'Olimart, écuyer, promu le 12 janvier 1673 à la licence en droit à l'université de Dôle en Franche-Comté, reçu la même année avocat au Conseil provincial de Luxembourg, nommé le 25 juin 1698 conseiller et receveur-général des domaines, et mort enfin en août 1703, époux de Catherine d'Elzius, de Mons. Son fils, *Pierre-Ernest-Joseph* (nommé Mannrichter ou juge féodal du comté de Vianden et seigneuries de St. Vith, Dasbourg et autres en dépendant, par patentes en date du 3 février 1746, délivrées au nom de Louis de Gand de Mérode, prince d'Iseughien, maréchal de France, etc., etc., et signées par ce prince) fut père du Président d'Olimart auquel cet article est consacré. Finalement, ce dernier fut le grand-père de la génération actuelle par *Charles-Antoine-Augustin* d'Olimart, ancien membre de la députation des États provinciaux, mort conservateur des hypothèques à Luxembourg et chevalier du Lion néerlandais.

Nous ajouterons enfin que la liste des titres de noblesse, etc., octroyés par le roi Philippe V porte la mention suivante : « Le 6 juillet 1711, *titre de Comte* et octroy que faute d'enfans légitimes *le dit « titre passera* à demoiselle Thérèse d'Elzius sa sœur, mariée à François Cornet, « ou bien à leur défaut *au fils unique de « feue demoiselle Catherine d'Elzius, aussi « sa sœur aînée jadis épouse de feu « Edouard Olimar et à leurs descendans*, « pour Léonard d'Elzius, Conseiller de « courte-robe de notre Conseil suprême « d'État des Pays-Bas établi à Madrid, et « Chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or, « à Mons. »

Les comtes Cornet subsistent encore.

Archives de Famille. — Nominations originales. — Titres et documents originaux. — Notes et renseignements communiqués.

Digitized by Google

OLIVIER, *Englebert*, né à Bastogne pendant la seconde moitié, paraît-il, du seizième siècle, est cité dans la Bibliothèque lorraine de Don Calmet pour avoir traduit en français l'ouvrage latin du Jésuite Dominique Candale, intitulé: Du bonheur de l'état de virginité et de continence, en trois livres; Mayence, 1613; in-12°.

D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 26.

OLIVIER, *Jacques, ou Jean*, né à Bastogne comme le précédent, était apparemment son frère. Jacques Olivier entra dans la Compagnie de Jésus et fut recteur du collége de Creuznach. Il a, à son tour traduit en latin l'ouvrage du Père Candale: Du bonheur de l'état de Virginité et de Continence.

D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 26.

ORLEY, *famille* de nom et d'armes, connue dès les premières années du quatorzième siècle et qui subsistait vraisemblablement déjà pendant le treizième. Elle portait originairement: d'or, à 3 pals de gueules; plus tard elle n'en plaçait plus que deux. Cimier: une aigle naissante d'or entre un vol de sable.

Cette famille qui a occupé des emplois importants dans le Luxembourg et a eu des alliances avec plusieurs des premières maisons du Pays, s'est éteinte pendant le siècle dernier. Les Ludovisi (v. leur art.) ont été autorisés à en prendre le nom et les armes, par acte du 4 novembre 1724.

Dès 1413 les d'Orley figurent comme seigneurs ou co-seigneurs de la terre de Linster; ils ont de même possédé pendant quelque temps celle de Beaufort, et leur écusson figure au premier rang sur les clefs de voûte de l'église de Niederwiltz, paroisse des anciens seigneurs de Wiltz.

Ungeschück. — Beasch, Eiflia illustrata, II, pars altera, 548 ad 552. — Pizzaret, III, verbo: Linster. — Bertholet, passim. — Archives du siége des nobles, à Luxembourg.

ORLEY, *Henri d'*, est rappelé comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « 1400. Henricus d'Orlay D' in Beffort « capitaneus Ducatus Luxemburgensis, se- « pultus in Linster. »

Nous n'avons, malgré les recherches les plus minutieuses, rien découvert d'ultérieur touchant ce personnage, si ce n'est qu'il commandait au quartier wallon, et qu'en l'année sus-marquée, qui fut celle de sa mort, son fils Wauthier lui succéda dans ses charges et ses possessions, tandis que son neveu, Arnoux d'Orley était à la même époque gouverneur du quartier allemand.

Viri illustres, III, N° 188. — Manuscrits du curé Welter. — Bertholet, passim.

Orval, *Gilles d'*; v. GILLES, *dit d'Orval*.

Orval, *un autre Gilles d'*; v. GILLES, *dit d'Orval, à la suite du précédent*.

Orval, *Guillaume d'*; v. GUILLAUME, *dit d'Orval*.

OSBOURG, ou *Ospurch*, *Pierre d'*, a vécu pendant la seconde moitié du quatorzième siècle et la première du quinzième. Si nous pouvons en croire la tradition, Pierre d'Ospurch aurait été un gentilhomme étranger revenu de l'armée et qui se serait fixé à Grevenmacher où il aurait obtenu de Wenceslas II des Lettres datées du lundi devant la feste de St. Simon et St. Jude, en l'an 1418, par lesquelles ce prince déclarait affranchie de toute charge et redevance sa maison et dépendances ainsi que ses autres propriétés.

Les Gestes de Trèves rapportent qu'en 1397 les bourgeois de cette ville ayant été en guerre avec Jean de Cronenbourg et Pierre Osberg, leurs ennemis acharnés, les firent tous deux prisonniers et les retinrent longtemps.

Ce personnage, qui semble avoir possédé une belle fortune, fit son testament en 1439, et légua tous ses biens pour ériger au dit Grevenmacher un hôpital destiné à recevoir les indigents malades

Digitized by Google

et à accorder aux vieillards ainsi qu'aux voyageurs une généreuse hospitalité. Les échevins de la ville étaient déclarés mambours perpétuels ou administrateurs de cet établissement qui possédait en 1632 des vignobles, jardins, prairies et terres labourables, au nombre de quarante-cinq numéros, outre la maison du fondateur. De nos jours cette institution a un revenu approximatif de deux mille à deux mille cinq cents francs.

Bertels, 196. — Cartulaire manuscrit de 1632 à 1636, aux archives du Grand-Duché; et copies dans la Bibliothèque de M. le Président Wärth-Paquet, de même que dans la nôtre. — Notes administratives. — Notes d'étude. — Gesta Trevirorum, III, 37.

Otton-Théodore; v. BECK, *Théodore-Otton.*

Ouen, *St.*; v. AUDOVON, *St.*

OUREN, *la famille d'*, maison de nom et d'armes, connue dès les commencements du douzième siècle et éteinte en 1730 suivant Bertholet, mais dont Bærsch a encore trouvé Charles-Auguste en vie en 1759, portait : de gueules, à la croix ancrée d'or, finissant aux huit bouts en têtes de serpenteaux de même; heaume couvert d'un chapeau plat de gueules au rembras d'or, sommé de deux cornes adossées, l'une d'or, l'autre de gueules.

La famille d'Ouren a possédé la terre de son nom, ainsi que celles de Limpach, Tavigny, Mabompré, etc., et a occupé des emplois très élevés, tels que ceux de capitaine-prévôt de Luxembourg et de Bastogne, de conseiller de courte-robe, de justicier des nobles, de député de la noblesse, etc., etc. Plusieurs personnages de ce nom ont en outre mérité de figurer parmi les illustrations nationales; nous allons les passer successivement en revue.

Archives de la Seigneurie d'Ouren. — Ungeschück. — Bertholet, III, P. J. I; et IV. antè textum XXXIII, XXXVI et XLVII; 290, 321, 323; P. J. LXVIII; T. V, 151, 163, 182, 221, 285; P. J. XXV; T. VI, 151, sq. P. J. VIII; T. VII, 444, 451; T. VIII, 128; P. J. LXIX. — Archives du siége des nobles. — v. Stramberg, Der Moselstrom von Metz bis Coblenz, 259. — Pirabet, III. — Notes d'études.

OUREN, *Alexandre d'*, était grand-prévôt de l'église de St. Lambert à Liége lorsqu'il fut légitimement et canoniquement élu évêque de cette ville en l'année 1164. Les historiens liégeois Fisen et Foullon le nomment, l'un : *ex Orreanâ domo genitus apud Treviros*, l'autre Alexander *de Orreo Trevir*, ce qui pourrait donner lieu à méprise si on ne se rappelait pas qu'autrefois il était d'usage, surtout pour les personnes d'église, de désigner la patrie par le nom du diocèse dans lequel ils étaient nés; ensuite si on n'avait pas égard aux nombreuses variantes que l'on remarque dans l'orthographie des noms de famille : Il était si facile d'écrire de Orreo pour de Ouren! Cependant nous avons trouvé écrit dans les titres anciens de cette famille, dont nous devons la communication à l'obligeance de Monsieur le Juge de paix Læis, de Houffalize : familia Oureniana et Orreniana; d'où naturellement Orreorum et de Orreo. Du reste les anciennes notices authentiques que nous avons sous les yeux portent qu'en 1161 Alexandre d'Ouren, prévôt de la cathédrale de Liége était fils de noble seigneur d'Ouren, et qu'en 1181 vivaient Cunon et Arnoul d'Ouren, *frères du défunt évêque de Liége.*

Alexandre d'Ouren n'occupa le siége épiscopal de Liége que pendant trois ans environ, et son administration n'offre d'intéressant que la canonisation de Charlemagne, en 1165, par ordre de l'anti-pape Paschal, à laquelle ce prélat assista à Aix-la-Chapelle. Il suivit ensuite l'empereur Frédéric dans sa troisième expédition en Italie où il mourut de la peste, le 9 août 1167. Son corps fut ramené à Liége et inhumé dans sa cathédrale.

Fisen, Historia Ecclesiæ Leodiensis, 389, sq. — Foullon, Historia Leodiensis, I, 278. — Dewez, Histoire du Pays de Liége, I, 100. — Manuscrits Clomes. — Ulveling, 39. — Pirabet, III. — Archives d'Ouren.

OUREN, *Charles d'*, était fils de Jean d'Ouren, seigneur de Tavigny, Limpach, etc., et prévôt de Luxembourg, et d'Adrienne de Pallant, dame de Reuland.

Charles d'Ouren, seigneur à son tour

Digitized by Google

de Tavigny, Malberg, etc., prévôt de Luxembourg et Conseiller de courte-robe, épousa Nicolle de Housse. Nous mentionnons ce personnage sur lequel nous ne connaissons aucun détail biographique, parce que l'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré l'article qui suit: «1656. Carulus seu Carolus ab Ouren «Luxemburgensis dominus in Limpach, «Tavigny, etc. Capitaneus et præpositus «urbis Luxemburgensis consiliarius Eques«tris hujus ducatus posuit Divo Josepho «altare apud franciscanos.»

Viri illustres, III, N° 224. — Pirabet. III.

Owen, *St.*; v. AUDOVON, *St.*

P.

PALLANT ou *Pallandt, Alexandre-Charles de*, est né à Reuland pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, et entra en religion à l'abbaye de Ste. Gertrude à Louvain, dont il devint successivement prieur et cinquième abbé mitré. Il fut aussi juge synodal et conservateur des priviléges de l'université de la même ville, fonctions éminentes qui ne se confiaient qu'à des personnages qui à une haute naissance joignaient un mérite personnel transcendant et beaucoup de fermeté de caractère avec une exquise prudence.

L'abbé de Pallant a été plusieurs fois nommé député ordinaire aux États du Brabant et assista entr'autres en cette qualité à l'inauguration de l'Empereur Charles VI, en 1717.

Les annales de son monastère font en outre son éloge pour avoir beaucoup embelli son église et son abbaye, ainsi que les maisons avoisinantes. Il est mort le 24 octobre 1722.

Alexandre-Charles de Pallant appartenait à l'ancienne famille de son nom, originaire du pays de Juliers et dont une branche s'est établie dans le Luxembourg où entr'autres terres elle a possédé Reuland, seigneurie à laquelle était attaché l'office de chambellan héréditaire du Duché de Luxembourg. Suivant Ungeschück, les Pallant du Luxembourg portent: Fascé de sable et d'or, de six pièces, tandis que Bucelin leur donne: Fascé d'argent et d'azur, de dix pièces. Cimier: un vol parti d'or et de sable, adossé par les pennes et supportant un écusson au blason de l'écu. La descendance de cette famille remonte, dit-on, jusqu'au dixième siècle où nous voyons en effet, en 963, Wilprande II de Pallant, fils de Wilprande I et époux de Jutte de Fénestrange ou Vinstingen, laquelle assista comme veuve en 996 aux tournois de Brunswick et y remporta le prix.

Butkens, Trophées de Brabant, IV, 390, sq. — Bucelin, Germaniæ Topo-Chrono-Stemmatographia sacra et prophana, II, 132, sq. — Ungeschück. — Brasch, Eifelia illustrata, II, pars altera, 149 ad 203. — Généalogies de plusieurs familles nobles illustres et anciennes, etc.; manuscrit du 17e siècle, dans notre bibliothèque, 458 ad 467: Ce mscrt. provient du château de Schutbourg.

PAQUET, *Joseph*, fils de Jean Paquet, propriétaire et tanneur, et d'Antoinette Louis, est né au Pfaffenthal, basse-ville de Luxembourg, le 25 thermidor an XII, 13 août 1804.

Après avoir achevé d'une manière brillante ses études humanitaires à l'athénée de sa ville natale il alla en septembre 1823 suivre les leçons universitaires, d'abord à Liége ensuite à Louvain et enfin à Bonn. Pendant son séjour à Louvain il fut, par arrêté du collége des curateurs de cette dernière ville, en date du 9 novembre 1825, nommé répétiteur de Philosophie au collége philosophique qui ve-

Digitized by Google

nait d'y être érigé par le roi Guillaume Ier. Il n'avait encore que vingt-un ans lorsqu'il obtint cette distinction honorable; mais il faut ajouter que de 1821 à 1823 il avait déjà entendu les cours de philosophie du professeur Trausch (v. son art.) à Luxembourg; et c fut sans doute dans ces savantes leçons qu'il avait fait dans l'étude de cette science spéculative les progrès marqués qui lui valurent cette flatteuse promotion : cette circonstance le mit en relation avec le professeur Seber qui devint bientôt son ami comme il était déjà son professeur. Aussi lorsque ce professeur mourut en 1828, Paquet fut-il chargé de présenter son éloge devant l'assemblée des Curateurs et de tous les élèves réunis. Le panégyrique qu'il prononça à cette occasion fut imprimé à Louvain, format in-8°, sous le titre de : *Oratio in memoriam Beati Seberi, in universitate Lovaniensi professoris P. O., quam habuit in magno auditorio collegii philosophici. A. D. V. Kal. dec.* 1827, *post peracta sacra funerum solemnia.*

Son discours, plein de belles pensées et qui fut écouté avec faveur, montra que Paquet savait parfaitement apprécier les mérites transcendants du défunt, comme il prouva que le noble cœur de l'orateur conservait pour son maître une reconnaissance vraiment filiale.

Le 21 juillet de la même année il était allé à Liége subir son examen de Docteur en philosophie et lettres. A cette occasion il soutint une thèse intitulée : *De actionum liberarum lege supremâ.* Le diplôme que la faculté lui remit porte la note honorable: *cum summâ doctrinæ præstantiâ.*

Il n'était de retour dans sa ville natale que depuis les derniers jours de décembre 1827, lorsque par arrêté du 28 octobre 1828 il fut nommé professeur des langue et littérature hollandaises à l'athénée de Luxembourg, et l'année suivante l'administration lui confia en outre la même chaire à l'école normale, avec le titre de professeur honoraire. Ces fonctions amenèrent Joseph Paquet à composer une petite grammaire qu'il publia sous le titre de : *Chrestomatie hollandaise,* et qui était en 1830 à sa seconde édition; vol. in-8°, Luxembourg.

La grande réputation pédagogique que déjà alors il avait su s'acquérir le firent nommer le 1er décembre 1829 membre-secrétaire de la commission urbaine des écoles de Luxembourg. Ce n'était encore là qu'un théâtre trop peu vaste pour son incessante activité dans la branche de l'éducation de la jeunesse; nous le verrons en effet un peu plus tard placé dans son véritable élément; mais n'anticipons pas sur les événements.

En 1831 il fut chargé du cours d'Histoire et de Géographie dans toutes les classes de l'athénée, après le départ du Professeur Ph. Derote qui était retourné en Belgique après les événements politiques de 1830 : Cette chaire il la conserva jusqu'en 1848.

Il publia en 1838 un manuel d'Histoire de Luxembourg sous le titre de: *Die Hauptthatsachen der Luxemburger Geschichte, zur Grundlage bei seinem Unterrichte dargestellt von Dr Jos. P.* etc.; Luxembourg, in-8°. Cet ouvrage est encore aujourd'hui le manuel le mieux digéré que l'on possède sur notre histoire nationale. Comme simple résumé il montre une coordination claire et précise des faits historiques; et il se distingue surtout par l'énumération de beaucoup de sources à consulter pour des études plus approfondies, ainsi que par l'indication sommaire des principaux grands hommes qui ont vu le jour dans le Pays.

L'opuscule que nous venons de citer est destiné à l'usage des élèves de l'athénée; il fut suivi en 1842 d'un autre aperçu pour les écoles primaires. Ce dernier a pour titre: *Die Geschichte des Luxemburger Landes, zum Gebrauch der Primærschulen;* in-8°. Il en est à sa seconde édition qui a paru en 1856. Cette édition, beaucoup plus correcte et d'un style infiniment meilleur que la première, a été faite en collaboration avec Monsieur le Professeur Schaack.

Lorsque la loi de 1843 sur l'organisa-

Digitized by Google

tion de l'instruction primaire fut mise à exécution, Paquet fut nommé membre et secrétaire de la commission générale ainsi que du comité permament d'instruction. Ces fonctions nouvelles ayant semblé entraîner une espèce d'incompatibilité avec celles de secrétaire de la commission urbaine des écoles, il se retira de cette dernière pour donner tout son temps à la première où il entreprit avec son zèle éprouvé depuis longtemps déjà, à continuer et à parfaire l'œuvre si péniblement commencée par son ami feu le respectable abbé Manternach (v. son art.). Et ce zèle, cette persévérance infatigable, il n'a pas cessé jusqu'à son dernier jour de les vouer à son objet favori, à l'instruction de la jeunesse. Il fut en même temps nommé inspecteur d'écoles de la seconde subdivision du canton de Luxembourg, qui est de beaucoup plus étendue et plus populeuse que la première. Dans cette sphère d'action on ne saurait bonnement s'imaginer le grand nombre de travaux qu'il a su exécuter et qui tous ne tendaient qu'à l'amélioration intellectuelle de nos populations par l'introduction de toutes les mesures capables de la décider. Mais si Paquet semblait se donner en entier à la direction de l'enseignement primaire, il ne s'ensuit pas qu'il ait pour cela et un instant seulement négligé ses cours à l'athénée; et l'on doit vraiment être étonné en pensant comment il a pu suffire à tant d'occupations si nombreuses et si diverses.

Malgré des travaux quotidiens si multipliés, il s'est encore trouvé en état, à la fin de l'année scolaire de 1844—45, de publier dans le Programme de l'athénée une: *Esquisse historique de l'enseignement public dans le pays de Luxembourg;* 26 pages gr. in-4°; dans laquelle il a montré un savoir profond de sa matière, autant que les résultats les plus satisfaisants de ses vastes recherches.

Un autre objet encore attira pendant longtemps toute la sollicitude de Paquet. De concert avec son ami, l'abbé Manternach avec lequel il était étroitement lié depuis l'adolescence, ces deux philanthropes travaillèrent pendant plusieurs années à l'érection à Luxembourg *d'écoles ouvrières* pour les garçons et pour les filles; ces écoles devaient être destinées à enseigner aux deux sexes et au sortir des classes primaires, des états utiles. Celle des filles put être établie dès avant l'année 1838 et fut consolidée pour l'avenir au moyen de tombolas qui étaient annuellement instituées pour le produit en être employé à son entretien d'abord, ensuite à constituer les capitaux nécessaires afin d'en assurer la durée: les dames religieuses de Sainte-Sophie furent chargées d'enseigner aux élèves tous les ouvrages de mains utiles ou nécessaires au sexe; de manière que depuis cette époque des centaines de jeunes filles indigentes sont arrachées à la misère et à la dépravation qui en est presque toujours la suite. Nous ajouterons que cette utile conception doit ses progrès, voir même une grande partie de son existence matérielle aux dons généreux de la vénérable Reine douairière des Pays-Bas, l'auguste veuve du bon roi Guillaume II, qui continue encore tous les ans, ainsi que Sa Majesté la Reine actuelle, à la gratifier par l'envoi de sommes assez considérables.

Si l'école des filles adolescentes a pu entrer en activité, il n'en a pas été de même de l'institution analogue que les auteurs du projet avaient en vue pour les garçons. Cette dernière n'existe pas encore, bien que quelques capitaux soient déjà réunis pour l'appeler à la vie: les intérêts annuels de ces fonds sont provisoirement employés à faire apprendre des métiers à des jeunes gens peu favorisés par la fortune. Espérons néanmoins que la chose sera bientôt reprise en sous-œuvre par un autre philanthrope qui arrivera facilement au but poursuivi, avec la mise première déjà obtenue.

Les événements politiques de 1848 touchèrent également Paquet, en ce sens que: à l'organisation du secrétariat pour les affaires du Grand-Duché, attaché au

Cabinet du Roi à LaHaye, lequel remplaça l'ancienne Chancellerie luxembourgeoise au moment de la mise en vigueur de la Constitution libérale et populaire de 1848, Sa Majesté Guillaume II jeta les yeux sur lui et le nomma, par arrêté du 19 août, aux fonctions de secrétaire, lui conservant néanmoins ouvertes sa chaire à l'Athénée ainsi que ses autres fonctions, pour le cas où cette position nouvelle n'irait pas à son caractère si éloigné de la politique. Paquet quitta en conséquence et avec regret ses chers élèves de l'athénée de même que les écoliers avec les instituteurs primaires du Grand-Duché. Mais le poste tout honorable et de confiance qu'il venait d'obtenir ne tarda pas à lui déplaire parce qu'il l'enlevait à ses habitudes studieuses et aux occupations de toute sa vie; il sollicita en conséquence et à plusieurs reprises sa démission honorable, que le Souverain fut enfin assez généreux pour lui accorder par arrêté du 10 juillet 1849: en récompense de ses services, Sa Majesté Guillaume III lui conféra la croix de l'ordre du Lion néerlandais; son auguste Prédécesseur lui avait déjà en 1842 remis la décoration de la Couronne de chêne. Pendant les derniers jours de la maladie qui l'enleva il avait également été nommé chevalier de l'aigle rouge de Prusse; mais les insignes de cet ordre de même que le brevet n'arrivèrent à Luxembourg qu'après son inhumation.

De retour à Luxembourg, il avait repris ses leçons d'Histoire à l'athénée lorsque par arrêté Royal Grand-Ducal du 21 mars 1850 il fut nommé Censeur près du même établissement, position qui lui confiait la direction supérieure de ce qui peut concerner directement l'éducation morale des élèves. Enfin, le 7 octobre 1856 il échangea la chaire d'Histoire contre celle d'élégance latine en première: il fut en même temps nommé régent de cette classe.

Paquet fut aussi un des premiers fondateurs de la Société Royale Grand-Ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Pays de Luxembourg, et un des associés de l'Institut historique de France.

Nous ajouterons encore que depuis 1850 il a été chargé, en qualité de commissaire de l'administration supérieure d'aller tous les ans présider les solennités de clôture des années scolaires dans les différents établissements d'instruction moyenne, à Diekirch et à Echternach, de même que les concours entre les instituteurs ainsi que ceux entre les élèves des écoles primaires dans les cantons du Pays.

Pendant l'invasion de l'épidémie cholérique à Luxembourg, en 1832, on l'a vu partout, prodiguant des consolations aux malades, ordonnant et faisant exécuter les moyens d'assainissement, etc., etc., avec une abnégation et un courage presque sans exemple. Du reste, depuis son retour de l'université, en 1828, il n'y a presque pas eu de commission instituée ou de rapport demandé, que Paquet n'y fût adjoint ou qu'on n'eût pris son avis, tellement son zèle pour la chose publique était connu. Le gouvernement le fit même entrer à la commission de législation, par arrêté du 15 novembre 1849, et la presqu'unanimité des voix des électeurs l'appela à la chambre législative le 10 juin 1851; mais il résigna bientôt l'un et l'autre de ces mandats parce qu'il sentait que son caractère n'avait absolument aucune tournure pour la politique.

Enfin, élevé dans les principes les plus sévères du catholicisme romain, ces principes lui demeurèrent pendant toute sa vie dans toute leur pureté, et jamais il ne dévia des préceptes d'une religiosité éclairée mais sans ostentation. Pendant sa dernière maladie, qui fut longue et pénible, il fit preuve de cette résignation édifiante qui dénote si bien une conviction raisonnée et philosophique. L'athénée et le Grand-Duché ont perdu Paquet le 4 février 1858.

Par disposition testamentaire il légua à la bibliothèque de l'athénée sa bibliothèque qui renferme plusieurs ouvrages précieux, et il fonda près du même établissement une bourse d'études d'un revenu

Digitized by Google

de trois cents francs. Cette bourse, constituée en faveur de l'étudiant pauvre le plus méritant de l'athénée ou de l'école industrielle et originaire de la ville de Luxembourg, a été établie par arrêté royal grand-ducal du 31 mars 1858.

Wiss, Panégyrique de Jos Paquet; dans: Schulbote du mois de février 1858, p. 32 à 52. — Journal de Luxembourg, 1858, N°s 30, 31 et 34. — Luxemburger Wort fuer Wahrheit und Recht. — Souvenirs personnels. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 467 et 636. — Annuaire de l'université de Liége, 1850, 85. — Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, 1846, p. 41.

PASTORET, *Nicolas*, fils d'Antoine Pastoret, centenier et négociant, et de Thérèse de la Haye, originaire du château de Schimpach, est né à Arlon, le 20 octobre 1739.

Après avoir acquis dans sa famille les notions élémentaires nécessaires il entra en 1750 au collége des Jésuites à Luxembourg où, après cinq ans il finit les classes dites élémentaires qui, suivant l'usage d'alors se terminaient par la dialectique introductive à la logique et physique. Il étudia également la philosophie au même établissement. Dans tous ses cours il avait obtenu les premiers prix lorsqu'il alla suivre en octobre 1758 les leçons de la faculté de droit à l'université de Louvain qui à cette époque avait la réputation d'être une des premières de l'Europe. Il s'y distingua comme à Luxembourg, et eut l'honneur d'être proclamé *Primus:* Ses condisciples l'avaient en outre, pendant la dernière année de son séjour à l'université, reconnu pour leur fiscal et doyen, charge d'intérieur aussi délicate que difficile et honorable à remplir vis-à-vis d'égaux; et il s'en acquitta avec tant de distinction que le jour où il passa sa licence, le 13 mars 1762, ils avaient fait imprimer et distribuèrent une épitre congratulatoire en son honneur.

Le 21 avril de la même année il se fit inscrire sur le tableau des avocats-postulants près le Conseil provincial de Luxembourg, carrière dans laquelle il ne tarda pas à se distinguer par son activité, sa probité, son intégrité, mais surtout par ses immenses connaissances; au point qu'il se rendit tellement recommandable aux yeux du Conseil que celui-ci crut devoir le proposer comme premier candidat pour une place de conseiller lettré devenue vacante dans ce premier corps de magistrature du Pays. Aussi fut-il nommé à ce poste par patentes du 10 août 1778 et installé le 1er octobre suivant, à la rentrée après les vacances; et déjà il fut appelé le 28 octobre 1780, de la part de l'Empereur Joseph II, en mission au Grand-Conseil de Malines, pour assister à des délibérations intimes concernant le service du Souverain et du Pays.

On sait que par édit du 1er août 1782 le Conseil provincial de Luxembourg fut érigé en Cour souveraine à laquelle fut ajoutée une seconde chambre ou section. D'un autre côté le président de Gerden, déjà âgé et maladif, occupé d'ailleurs, en sa qualité de Conseiller d'Etat, de beaucoup d'affaires particulières du Gouvernement, ne fréquentait plus que très peu le palais. Ces circonstances firent que, en qualité de vice-doyen ou second Conseiller rapporteur — le Conseiller du Rieux était doyen d'ancienneté — Pastoret fut appelé à présider la seconde chambre et chargé par le Conseil de tous les rapports et commissions les plus notables, parmi lesquels nous mentionnerons de préférence le projet de Code et de la nouvelle organisation judiciaire que Joseph II voulait introduire en Belgique, à l'instar de ses autres états héréditaires. En effet, en exécution d'un ordre des Gouverneurs-généraux des Provinces belgiques en date du 19 octobre 1783, il fut chargé au mois d'octobre 1785 de ce travail aussi vaste que pénible. Ayant pour ce motif été dispensé de fréquenter le Conseil, il travailla sans relâche à cet ouvrage, pour lequel il rédigea un projet tout nouveau sur le code de Vienne et sur celui qui avait déjà été préparé par le chancelier de Brabant pour les Pays-Bas autrichiens.

Digitized by Google

Ce rapport fut terminé en cinq mois. Il roulait non seulement sur le mode de plaider mais encore en grande partie sur les lois mêmes et fut très-favorablement accueilli par le Gouvernement qui en témoigna sa grande satisfaction à l'auteur. Ce dernier obtint en récompense pour ses peines la charge de garde et trésorier des chartres du Conseil par Patentes de l'Empereur François II en date du 1er septembre 1792, succédant en cette qualité au président de Gerden récemment décédé.

L'empereur Joseph II ayant, par diplôme du premier janvier 1783 supprimé tous les tribunaux dans les Pays-Bas autrichiens et créé de nouveaux siéges de justice organisés sur un pied nouveau, N. Pastoret fut désigné Conseiller au nouveau Conseil d'appel à Luxembourg, par patentes du 17 avril 1787, pour entrer en fonctions avec l'introduction de la dite réorganisation, le 1er mai suivant.

Le Conseiller au Grand-Conseil de Malines de Ludovisi d'Orley, également nommé Conseiller d'appel à Luxembourg, mais qui était déjà vieux et très caduc, avait été désigné pour remplir provisoirement les fonctions de président. Mais comme il n'était pas initié aux nouvelles formes et lois, Pastoret, premier Conseiller suivant en rang, prit sur lui la charge de cette présidence, parce qu'il connaissait parfaitement l'organisation nouvelle pour avoir aidé à l'élaborer et traduit l'ordonnance en allemand. Cependant le style introduit par Joseph II n'eut qu'une durée éphémère, puisque déjà par décret du 21 juin de la même année il fut abrogé pour les choses être remises sur l'ancien pied.

Le Conseil Souverain ayant en conséquence repris ses fonctions, et l'ancien Président de Gerden étant décédé sur ces entrefaites, ce corps de magistrature fut de droit présidé par le Conseiller du Rieux, le plus ancien magistrat rapporteur en rang, tandis que Pastoret dirigea la seconde Chambre. Du Rieux ayant peu de temps après été nommé Président effectif, et le Conseil ayant obtenu en 1788 une troisième Chambre, Pastoret continua à présider la seconde et ce jusqu'à ce que pendant la révolution brabançonne le Président du Rieux fut détaché pour présider la commission royale établie à Luxembourg. Dans cet intervalle pendant lequel le gouvernement fut même obligé de quitter Bruxelles à cette époque critique, Pastoret présida le Conseil entier jusqu'à ce que la dite commission cessa d'exister après l'apaisement des troubles. Le Président du Rieux ayant repris son fauteuil en 1789, Pastoret rentra à la seconde Chambre, qu'il ne quitta plus jusqu'en 1795.

Le président du Rieux étant mort pendant le blocus de la forteresse de Luxembourg par les armées de la République française, Pastoret reprit la présidence du Conseil qu'il conserva pendant cette époque critique s'il en fut jamais, et jusqu'à la capitulation du 17 prairial an III de la République (6 juin 1795) : deux jours après le Conseil souverain fut déclaré supprimé.

Nous croyons devoir faire observer ici que les attributions de ce corps magistral ne consistaient pas seulement à juger en dernier ressort comme tribunal de justice en toute matière litigieuse quelconque, civile, de police ou criminelle, mais encore à servir constamment d'avis et de conseil au gouvernement général de Bruxelles, tant dans les affaires de législation de toute espèce, qu'administratives en tout genre concernant la province; et que sur ces objets c'était constamment et spécialement le Président ou à son défaut le Conseiller qui en faisait les fonctions, qui était en relation soit avec le Gouvernement, soit avec les Etats ou avec le Gouverneur de la Province, lequel dernier était le chef de ce Conseil mais ne le fréquentait pas. Le général Baron de Bender, dernier Gouverneur sous le régime autrichien, était en même temps commandant de la forteresse pendant le blocus français : Il fut nécessairement en relation continuelle avec le Conseil souverain, vu surtout le manque absolu de

Digitized by Google

communication avec tout autre agent du gouvernement autrichien; aussi à la remise de la forteresse voulut-il témoigner par une lettre très flatteuse au Président Pastoret toute sa reconnaissance et même celle de son Souverain pour les nombreux et éminents services que la magistrature suprême du pays avait rendus (lettre du 8 juin 1795).

Détaché de l'ancien souverain par la capitulation de la forteresse de Luxembourg et la conquête française, et délié par son monarque du serment de fidélité, Pastoret offrit, le lendemain de l'entrée du vainqueur dans la place, ses services au nouveau maître et accepta le jour suivant, sans avoir égard aux circonstances critiques et absolument exceptionnelles du moment, de présider au nom de la République le tribunal civil supérieur provisoire que celle-ci constitua dans la capitale pour remplacer le Conseil souverain. Il continua ces fonctions avec honneur et probité jusqu'à ce qu'en fructidor (septembre) suivant les représentants du peuple remplacèrent à leur tour ce tribunal provisoire par un tribunal civil. Nommé juge à ce nouveau tribunal, il en a d'abord, par l'assemblée électorale de l'an V, et successivement sans interruption de six en six mois, été choisi puis réélu Président, jusqu'au 28 prairial an VIII (17 juin 1800). A ce jour, et en suite d'une nouvelle organisation générale de la judicature, il fut désigné par les Consuls juge au tribunal d'appel de Metz et chargé en même temps, par un second brevet, daté du même jour, de la Présidence de la Cour criminelle du département des forêts, à Luxembourg, fonctions dans lesquelles il s'est distingué d'une manière tellement éminente qu'aujourd'hui encore sa réputation comme juriste et comme magistrat du caractère le plus ferme et le plus honorable s'est conservée dans les annales du Palais.

D'un autre côté, nous avons dit que le Président Pastoret avait, sous le régime autrichien, été chargé de la garde des chartres. Lorsqu'à l'entrée des français, en l'an III (1795) ces fonctions furent supprimées il remit fidèlement au vainqueur ces documents importants qu'il avait conservés avec toute la sollicitude possible pendant la guerre et le blocus, dans une tour particulière destinée à ce dépôt et qu'à ses propres frais il avait fait garantir contre l'éclat des bombes et les risques de l'incendie.

Par sa conduite distinguée Pastoret s'était gagné toute la confiance de ses concitoyens, surtout depuis l'introduction du régime français, parce que constamment il avait cherché à soigner comme à protéger leurs intérêts civiques. Comme récompense pour tous ces bienfaits il fut nommé trois fois président de l'assemblée primaire, et, alternativement d'après le prescrit de la loi, des assemblées électorales. Pendant les ans VI et VII il fut même désigné haut-juré de ces assemblées, et en l'an XII électeur départemental dans cinq cantons à la fois. On lui avait en outre donné l'expectative de le présenter comme candidat pour la première vacance à la cour de cassation, lorsqu'en l'an XIII (1804-05) il fut admis au corps législatif.

En 1801 (an IX) il avait été désigné membre de la Société libre des arts, du commerce et de l'agriculture du département, laquelle il présida pendant trois ans avec sagesse et prudence.

A l'expiration de son mandat au corps législatif, Pastoret était revenu à Luxembourg pour continuer à présider le Tribunal criminel, lorsqu'il mourut en 1810, à l'âge de près de 71 ans.

Avant son départ pour Paris, le Président Pastoret comptait quarante-trois ans de service au palais, savoir: seize ans comme avocat, quatre ans comme conseiller-lettré et vingt-trois ans de présidence des différentes cours de justice qui s'étaient succédées dans l'intervalle; et pendant cette longue carrière il s'était constamment distingué entre tous ses collègues par son activité, son impartialité, sa probité, son dévouement et son zèle, dans ces temps aussi difficiles qu'orageux où la prudence

Digitized by Google

et des travaux extraordinaires comme de la plus grande délicatesse, nécessités par les troubles aussi bien que par les changements nombreux survenus dans l'ordre des choses étaient devenus indispensables pour parvenir à opérer le bien.

En outre, N. Pastoret avait été appelé particulièrement au couronnement de l'empereur Napoléon Ier, par considération pour ses vertus publiques et privées.

Par arrêté du Conseil-général de l'athénée de la langue française, en date du 19 mars 1807 il fut nommé membre honoraire de cette institution. Enfin, il était décoré de l'étoile de la Légion d'honneur.

Nous pensons ne pouvoir mieux terminer cet article qu'en rapportant quelques extraits d'un discours prononcé par le président de la cour d'appel de Metz, à l'audience du 26 juillet 1810, consacrée à l'installation des conseillers Auclaire et Perin :

« Messieurs, *y est-il dit,* si déjà votre « conduite passée n'était un sûr garant de « l'avenir, si dans la carrière que vous « allez parcourir il vous fallait des motifs « d'émulation, quel modèle pourrait vous « offrir de meilleurs exemples que l'illustre « magistrat auquel vient succéder Mr. Au- « claire ?

« Élève de cette célèbre université de Lou- « vain à laquelle le nord de l'Empire doit un « grand nombre de savants dans les sciences « physiques et morales, M. Pastoret se « distingua éminemment parmi les juris- « consultes de sa patrie, fertile en habiles « interprètes des lois romaines.

« Sa réputation justement méritée dé- « termina le gouvernement autrichien à « l'appeler au Conseil provincial de Lux- « embourg.

« Cette compagnie ayant été érigée en « Conseil-souverain par l'Empereur Joseph « second, M. Pastoret y présidait la deu- « xième chambre lorsque les succès de la « guerre firent passer le pays de Luxem- « bourg sous la domination française.

« Toujours attaché à ses devoirs, digne « magistrat et véritable ami de son pays, « M. Pastoret s'empressa d'accepter les « fonctions judiciaires que lui confiait le « nouveau Gouvernement.

« Il pensa que le magistrat se devait « entier à ses concitoyens; qu'un long usage « des formes et des lois de son pays lui « commandait le devoir de rester sur le « tribunal pour y maintenir la stabilité des « principes, l'immutabilité des maximes « sur lesquelles se fonde la véritable ju- « risprudence, cette sage interprétation des « lois à l'abri desquelles les peuples re- « posent dans la sécurité sur les nombreux « actes de la vie civile.

« Ces sentiments dignes d'une âme éle- « vée, il les fit partager à plusieurs de « ses confrères, confiant en ses lumières « et son patriotisme.

« Ce fut à leur dévouement mutuel que « le département des forêts dut la com- « position de tribunaux qui constamment « méritèrent l'estime et la reconnaissance « des jurisdiciables.

« Le zèle de M. Pastoret ne demeura « pas sans récompense.

« Appelé en l'an VIII, parmi les pre- « miers juges qui ont composé cette Cour, « il fut choisi pour présider la Cour crimi- « nelle séant à Luxembourg.

« Il remplissait ces fonctions avec dis- « tinction lorsqu'ayant été mis par ses con- « citoyens en 1803 au rang des candidats « pour le Corps législatif, le suffrage du « Sénat l'appela au nombre de ce grand « corps, chargé de consentir les lois pré- « parées dans le conseil du restaurateur « de la monarchie, qui plus que l'homme « accoutumé à méditer sur les vrais prin- « cipes des lois, dans ces recueils de la « législation romaine, monument de la « haute sagesse du peuple qui connut le « mieux les véritables règles du droit civil, « qui plus que le magistrat occupé pen- « dant une longue vie à prononcer sur des « contestations de tout genre, pourrait ap- « précier des lois destinées à prévenir les « procès, à en régulariser la marche pour « les rendre moins fréquents et plus fa- « ciles à terminer ?

Digitized by Google

« Notre collègue venait de donner son « suffrage à la loi qui remettant dans les « mêmes mains tous les attributs de la « puissance judiciaire doit rendre à la ma- « gistrature l'éclat et l'autorité nécessaires « aux dispensateurs de la magistrature « souveraine; il se réjouissait d'apparte- « nir à un corps qui recouvrait son an- « tique dignité.

« Mais à la veille de reprendre des fonc- « tions toujours chères et sacrées, la mort « après une maladie aiguë est venue le « frapper au milieu d'amis et de parents « désolés de sa perte.

« Ce qui doit les consoler, c'est l'hom- « mage universel rendu à l'homme ver- « tueux.

« Sa vie fut pleine, sa carrière fut tou- « jours honorable, sa conduite constam- « ment sans reproche.

« Lorsqu'à soixante-onze ans, entouré « du cortége de ses vertus, un magistrat « descend dans la tombe, pourquoi se li- « vrerait-on à des regrets superflus?

« Sa dette est acquittée, une religieuse « mort a terminé une glorieuse vie.

» Dans sa pompe funèbre l'on ne doit « plus songer qu'aux préceptes tracés par « ses exemples.

« Nous surtout, ses collègues, effor- « çons-nous de l'imiter! Si nous voulons « rendre à sa mémoire le digne tribut que « nous devons à ses vertus. . . . . »

Au bas d'un fragment généalogique de la famille Pastoret, et certifié par Charles-Jean Beydæls, écuyer et roi d'armes, il est dit que: « ayant bien murement exa- « miné les preuves et documents de l'an- « cienne et honorable famille *de Pastoret*, « le tout a été trouvé juste et véritable « selon la généalogie déduite de même « que ses armoiries; la dite généalogie « commençant à Hugues Pastoret et finis- « sant aux enfants légitimes de Messire « Nicolas Pastoret, conseiller au conseil « souverain, et de dame Hélène Mamer, « son épouse, consistant en cinq degrés ou « générations. Le susdit Messire Nicolas « Pastoret, conseiller au conseil de Sa « Majesté l'Impératrice douairière et Reine « ordonné en sa Province et Duché de « Luxembourg et Messires ses collègues « *sont en possession eux et leurs descen- « dants légitimes de jouir de tous les pri- « viléges et prérogatives dont jouissent les « gens nés nobles en ces Pays-Bas.* » etc.

Les armes dont il vient d'être parlé, et dont nous n'avons qu'un dessin sans indication de couleurs, sont les suivantes: Un écu de, encadré de, parsemé de vrilles de vigne à la bande de chargée de trois feuilles de vigne, brochant sur le tout. Heaume treillé, à la couronne fleuragée antique. Cimier: un double vol de, à la bande de, chargée de trois feuilles de vigne de l'écusson. A dextre un léopard à la langue fourchue pour support.

La descendance dont nous venons de parler, commence Hugues Pastoret, châtelain et juge de la baronnie de Cely au duché d'Aost en Piémont. Il a eu pour fils Laurent ou Jean-Laurent Pastoret, né le 17 février 1668, capitaine et quartier-maître au service du duc de Lorraine. Son fils, Antoine Pastoret, centenier et marchand à Arlon, est né à Givet, le 16 août 1702, et avait épousé Thérèse de la Haye qui le rendit père de Nicolas Pastoret, auquel cet article est consacré, et qui, époux de Hélène Mamer, a survécu à tous ses enfants sauf deux filles dont l'une fut mariée à J.-L -Othon-Franck, autre illustration luxembourgeoise dont l'article a dû être renvoyé à la fin de cet ouvrage parce que nous n'avons pas obtenu à temps les notions nécessaires pour écrire sa biographie.

Hugues Pastoret que nous avons mentionné en tête avait deux frères, Pierre-Sulpice Pastoret, chanoine régulier a l'abbaye de N.-S. à Aultrey près de Remberviller, et Antoine Pastoret qui, marié à Laurence Jugalium, résidait à la Valdote, paroisse de Gignot. Il fut père de Joseph Pastoret, lequel se fixa à Bissen où très vraisemblablement il était agent des comtes de Créhange, seigneurs de cette terre.

Le Président Nicolas Pastoret avait un

Digitized by Google

frère, Joseph, décédé célibataire, et une sœur, Thérèse, unie à un sieur Schwartz, échevin à Arlon. Sa fille fut mariée au négociant Printz, de la même ville, en son temps membre des états provinciaux du Grand-Duché.

Quant à l'ascendance ultérieure des Pastoret, nous pouvons la remonter d'un degré de plus dans la personne de Jean, qui épousa Marie-Pantaléone Pointier, originaire par son aïeul Louis Pointier, de la paroisse de Gignot, dans le duché d'Aost en Piémont. Claude Pointier, un des fils de Louis, fut chanoine à Vaudémont où il est mort en 1627 après avoir fondé une bourse d'étude de son nom.

Titres originaux communiqués. — Archives du Conseil de Luxembourg et de la Cour de Metz. — Renseignements de famille. — Almanachs du Pays pour les années correspondantes.

PELTIER, *Jean*, fils d'un bon cultivateur, est né à Fillières, village de l'ancien Barrois, au canton de Longwy, département de la Moselle, le 8 ventôse an VIII, ou le 27 février 1800.

Son père ayant des relations de commerce et d'amitié avec un bon bourgeois de Luxembourg, mit son fils en pension chez ce propriétaire. Il fit sa première communion dans cette ville et entra ensuite au collége communal où il acheva ses humanités. Comme une vocation particulière appelait le jeune Peltier vers le professorat il commença dès les premières années de sa vie d'étudiant à donner des répétitions ainsi que des cours particuliers aux élèves de cet établissement qui étaient moins avancés que lui.

Lorsqu'il eut terminé sa philosophie à Luxembourg, dont l'athénée, anté en 1817 sur l'ancien collége, a fourni tant de sujets remarquables à tous les services publics, à toutes les professions libérales, tant dans le Luxembourg que dans la Belgique, il se rendit à l'université de Liége où il fut reçu candidat en philosophie, le 7 décembre 1826. Il y suivit ensuite les cours du doctorat, mais d'après des renseignements que nous avons obtenus d'un de ses neveux, il ne prit point ce grade académique.

D'un autre côté, comme il était né français et qu'il se destinait à une chaire professorale dans la ville de Luxembourg qu'il avait adoptée pour sa seconde patrie, il sollicita et obtint le 18 décembre 1826 sa naturalisation comme sujet du royaume des Pays-Bas.

Il était encore élève de l'université de Liége lorsqu'en 1828 il fut nommé professeur de rhétorique et de poésie au collége de Dolhain-Limbourg. Il occupa cette chaire avec talent et succès pendant cinq ans, pendant lesquels la révolution belge éclata et finit par lui ôter l'espoir de pouvoir un jour être admis à l'athénée de Luxembourg en qualité de Professeur, ainsi qu'il en avait formé le projet depuis longtemps. Il se décida donc à rester en Belgique.

Le 26 janvier 1833 il fut nommé directeur de l'établissement de Dolhain, fonctions auxquelles il était éminemment propre, tant par ses connaissances que par son caractère, étant aussi apte à l'enseignement élémentaire des sciences qu'à celui de la littérature. S'étant alors associé quelques jeunes professeurs qui depuis ont su faire leur chemin, il céda à l'un d'entre eux la première place, pour se consacrer tout entier à l'instruction des classes élémentaires : Il était convaincu que de la solidité des études dans les classes inférieures dépend le succès dans toutes les autres classes. Cette résolution du modeste directeur fit la fortune de son institution, et y amena une prospérité inconnue jusqu'alors ; et, résultat plus important encore, elle l'initia aux meilleures méthodes d'enseignement élémentaire et lui prépara la voie pour les fonctions importantes auxquelles il allait bientôt être appelé.

Le 8 octobre 1842, aussitôt après la promulgation de la loi sur l'instruction primaire, il fut nommé inspecteur pour la province de Liége. Ce choix était excellent. Peltier, grâce à la profonde con-

Digitized by Google

naissance qu'il avait de la langue allemande, avait pu se tenir au courant de tout ce qui se faisait pour l'éducation et l'instruction, dans la contrée qui marche à la tête des progrés dans tous les degrés de l'enseignement; il allait donc être pour les instituteurs de la province de Liége un guide aussi sûr qu'érudit.

Véritable homme d'école, il ne parlait qu'avec enthousiasme de la mission des instituteurs du peuple. Sans cesse en rapport direct avec eux, soit qu'il visitât leurs classes, soit qu'il les réunît en conférences, il savait les stimuler et les relever à leurs propres yeux en même temps qu'il les éclairait et s'efforçait de leur faire pratiquer les méthodes les plus efficaces et les plus rationnelles. Ses pérégrinations s'étendaient souvent au-delà du cercle de son inspection: il n'est pour ainsi dire pas en Belgique une institution normale ni un établissement remarquable d'instruction élémentaire qu'il n'ait visité et d'où il n'ait rapporté quelques observations utiles pour les écoles placées sous sa direction. On peut dire, en un mot, qu'il a transformé l'enseignement primaire dans sa province.

Mais il savait aussi que le bien-être matériel des instituteurs influe puissamment sur leur enseignement. Il n'épargnait donc ni peines ni démarches pour améliorer leur position et pour leur procurer un matériel de classe et des locaux convenables.

Simple et modeste comme le plus humble des instituteurs, il ne leur faisait sentir la supériorité de sa position que par le bien-être qu'il leur procurait. Son plus grand bonheur était de signaler au gouvernement et aux administrations communales ceux qui par leur zèle et leur aptitude méritaient des encouragements ou des récompenses. Lorsque, au contraire, il avait à réprimander l'indolence ou quelque écart de conduite, il ne savait comment tempérer par l'aménité de la forme la sévérité du reproche. En un mot, il apportait dans l'exercice de ses fonctions toute la bonté et l'inaltérable douceur de son caractère.

Convaincu que l'éducation est incomplète sans la religion, il veillait avec sollicitude à ce que les instituteurs fissent de la morale chrétienne la base de leur enseignement, à ce qu'ils fussent eux-mêmes des modèles de moralité et de vertu.

Jean Peltier est mort le 23 novembre 1859, à l'âge de 59 ans, emporté par une maladie du cœur dont les germes s'étaient révélés chez lui depuis plus de deux ans.

Revue de l'instruction publique en Belgique; 8e année, nouv. série, T III, févr. 1860, N° 2 p. 50, sqqq — Souvenirs personnels. — Renseignements de famille.

PEMMERS, *Jean-Pierre*, fils de Antoine Pemmers, cultivateur, et de Catherine Theis, est né à Dahl, commune de Gœsdorf, le 16 février 1756 et embrassa l'ordre des récollets au monastère de Trois-Vierges d'où la révolution française le chassa. Il refusa de prêter le serment révolutionnaire et vint se cacher dans sa maison paternelle où il eut le bonheur d'échapper à toutes les recherches des agents chargés de l'arrêter pour le déporter. Après la conclusion du concordat et l'érection de la chapelle de Dahl en église succursale il en fut nommé le premier desservant. Suivant la mode de cette époque, le Père Pemmers s'occupa outre ses soins pastoraux à enseigner les humanités à des jeunes gens qui se destinaient à la cléricature; et cette entreprise il sut la remplir avec un talent distingué, parce que très savant lui-même il possédait la bonne manière d'instruire, mais surtout celle d'inspirer à ses élèves l'amour de la science. Aussi ne tarda-t-il pas à voir ses leçons suivies par un assez grand nombre d'étudiants dont il en poussa plusieurs si loin qu'ils se trouvèrent capables d'entrer directement au séminaire: Le Jésuite François Weber entr'autres (v. son art.) lui dut une partie de son éducation scientifique.

Le curé Pemmers était un excellent prédicateur de même qu'un prêtre ponctuel à remplir ses devoirs avec toute la conscience et les manières désirables. Sans être trop rigide il possédait le tact néces-

Digitized by Google

saire pour arriver à ramener les égarés dans le droit chemin plutôt par la persuasion que par la force. Et de nos jours encore il est très regretté par ses paroissiens pour la bonne direction qu'il n'a pas cessé de leur donner pendant les vingt-neuf ans qu'il a tenu la charge de leurs âmes. Enfin, sa charité est restée proverbiale de même que sa tempérance et l'aménité, la sociabilité de son caractère.

Il est mort le 8 juin 1830, dans la 75e année de son âge, et au milieu de ses paroissiens qui par leurs sanglots, au moment où il rendait son âme à Dieu, témoignèrent hautement tout l'amour qu'ils lui portaient.

Etat civil — Renseignements fournis — Ecking, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 181.

PENNINGER, *Pierre*, natif de Diekirch, se voua à l'état ecclésiastique et devint curé à Brandenbourg où il paraît qu'il est mort en l'année 1636. L'auteur du manuscrit des Viri illustres mentionne ce respectable prêtre dans les termes suivants: « 1636. Petrus Penninger Diekirchensis pastor in Brandenbourg, fundavit in Seminario Luxemburgensi tres bursas in honorem SS. Trinitatis quæ bellorum injuriis intervenientibus, reductæ ad unam. »

La belle dissertation sur ces fondations bienfaisantes, insérée par M. le Professeur Namur dans le Programme de l'Athénée de Luxembourg, année 1846—47, nous donne quelques détails ultérieurs au sujet de cette libéralité: « Le 4 juin 1632, « Pierre Penninger avait, par donation « entre-vifs, cédé aux Pères Jésuites une « somme de 2,500 écus à 30 sols (6,000 « frs.), en créances chirographaires. Cette « donation, homologuée par le Conseil « provincial le 1er décembre de la même « année, devait servir à l'érection du sé« minaire et à l'entretien de deux bour« siers. Par testament du 5 janvier 1636, « le fondateur ajouta à la somme précé« demment donnée, 700 autres écus (1680 « francs; donc en tout 3,200 écus, fai« sant 7680 frs.), pour l'entretien de trois « écoliers au séminaire futur des Jésuites. « Ces bénéfices devaient être conférés à « des parents du donateur, et à défaut de « parents à des jeunes gens pauvres de la « paroisse de Brandenbourg ou des en« virons. Le Recteur du collége en était « collateur. »

Il paraît que, comme le dit l'auteur du manuscrit des Viri illustres, les temps de guerre de cette époque ont désavantageusement influé sur la liquidation des créances cédées, puisque en définitive le séminaire n'a perçu en tout que 1790 florins de Brabant et 4 sols, laquelle somme a dû être à peine suffisante pour alimenter une seule bourse.

Cependant, par la sage administration de ces fonds, depuis la réorganisation de ce service, on est parvenu à en former un capital de francs 12,698, 40 centimes, servant annuellement 634 frs., 92 ces., avec lesquels il a été créé par arrêté Royal Grand-Ducal, en date du 28 août 1848, deux bourses, chacune au revenu de 317 francs, 46 centimes.

La société archéologique du Grand-Duché possède un arbre généalogique de la famille du fondateur. Cette pièce peut devenir utile à consulter pour les aspirants à la jouissance de ces bourses.

Viri illustres, I. N° 70. — A. Namur, Dissertation sur les bourses, XVI et X. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, III, 35, N° 10. — Paquet, 63. — Mémorial législatif et administratif du Grand-Duché de Luxbrg, année 1848, 606. — Manuscrits de Meyrat, 24.

PÉPIN, *Jérôme*, originaire du pays de Luxembourg, se fit capucin et devint lecteur d'Écriture-Sainte au couvent de la ville de Luxembourg. La bibliothèque de cette ville possède de lui: *Oraison funèbre de Madame Antoinette-Lucie de Saint-Ignon, abbesse de Differdange;* prononcée le 15 janvier 1754.

Claser, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg.

PÉRIN, *de Valensart*, le frère, né au village de Valensart pendant les premières

Digitized by Google

années du dix-huitième siècle, était simple vacher de l'abbaye d'Orval lorsqu'il se fit admettre dans ce monastère en qualité de frère lais. Ses dispositions naturelles s'étant promptement développées par l'occasion que lui fournissait son séjour à l'abbaye, il s'adonna à l'étude de la médecine, de la chirurgie et de la physique, et acquit bientôt dans ces sciences de très vastes connaissances, au point que, appelé plusieurs fois en consultation aux Cours de Bruxelles et de Vienne, il finit par obtenir la confiance sans bornes des archiducs, et la clientèle des têtes couronnées. Son dévouement pour le soulagement des pauvres des environs était sans bornes, tellement que de nos jours encore sa mémoire est en vénération dans les villages voisins d'Orval, où le prestige de ses belles cures s'est marié à bien des contes d'imagination merveilleuse: il paraît en effet, que longtemps avant Sulzer et Galvani, les expériences du frère Périn lui avaient fait soupçonner l'action électro-galvanique produite sur le système nerveux par la mise en contact de métaux de nature positive et négative.

Frère Périn de Valensart est mort en 1778.

Jeantin, Les chroniques de l'Abbaye d'Orval, 105, sq.

PESCATORE, *Constantin-Joseph-Antoine*, né à Luxembourg, le 16 décembre 1787, était fils de Dominique Pescatore, négociant, et de Marie-Madelaine Geschwind.

Antoine Pescatore passa toute sa première jeunesse au sein de la maison paternelle, sans même la quitter pour entrer dans un établissement d'instruction publique. Cette circonstance, qui aurait pu exercer une influence fâcheuse sur le développement intellectuel du jeune homme, ne produisit cependant pas d'effets sensibles sur son éducation scientifique et littéraire. La lecture pour laquelle il conserva pendant toute sa vie une véritable passion, suppléa chez lui à tout enseignement régulier. Son esprit vif et pénétrant lui permit de s'approprier un véritable trésor de connaissances très variées, parmi lesquelles on put remarquer facilement la prépondérance de celles qui avaient une portée plus immédiatement pratique; et nous ne faisons que rendre hommage à la vérité en ajoutant que, dans les questions commerciales, industrielles, agricoles, administratives et économiques en général, il était rare d'entendre professer des doctrines plus saines que celles qu'en plusieurs occasions il a exposées.

Entré en 1807 dans l'administration des droits réunis avec le grade de sous-chef de bureau, il se fit bientôt remarquer par ses supérieurs par son aptitude pour les affaires. Quelques annés plus tard il fut nommé premier commis à la direction du département de la Corrèze.

Ramené dans son pays natal par des sentiments qui le déterminèrent à renoncer aux avantages certains d'une carrière commencée sous d'heureux auspices, il s'allia en 1813 à une famille respectable de Grevenmacher, au sein de laquelle il passa la première année de son mariage. Ce fut là que pendant la retraite de l'armée française après la désastreuse campagne de 1813 il eut l'occasion de donner les plus belles preuves de ses sentiments d'humanité en se dévouant, au risque de sa propre vie, au soulagement des malheureux soldats atteints du typhus.

En 1814, sous le régime des alliés, Pescatore vint se fixer à Luxembourg où il s'associa avec son frère Jean-Pierre (v. son art.) pour la création d'une maison de commerce et d'une manufacture de tabacs sous la raison sociale de: Pescatore frères; et pendant la même année encore le suffrage de ses concitoyens le fit entrer au conseil de régence.

En 1816 il fut appelé à LaHaye comme membre de l'assemblée des notables chargée d'émettre leur vote sur le projet de loi fondamentale pour le royaume des Pays-Bas qui venait d'être créé par le Congrès de Vienne.

Digitized by Google

Nommé en 1817 Bourgmestre-Président de la ville de Luxembourg, il eut à traverser une période administrative extrêmement difficile, tant à cause de la disette qui affligeait le pays, qu'à raison des logements militaires sans cesse renouvelés par le fait des mouvements continuels des troupes allemandes qui revenaient de France. Et malgré ces circonstances défavorables il réussit à léguer à ses successeurs dans l'administration urbaine une situation financière aussi florissante que parfaitement réglée.

Pendant la même année il s'était séparé de son frère pour établir en son propre nom un commerce qu'il continua jusqu'en 1822. A cette dernière date il s'associa de nouveau avec son frère, et la maison de banque ainsi que la manufacture de tabacs existant sous le nom de J.-P. Pescatore furent continuées sous la direction d'Antoine et de Jean-Pierre, jusqu'au 31 décembre 1841 où Antoine Pescatore, par suite d'arrangements avec son associé, prit pour son compte et à son nom personnel leur établissement de Luxembourg qu'il conserva jusque fin de 1845.

D'un autre côté, de 1824 à 1828, Antoine Pescatore fut un des membres les plus distingués des États-Provinciaux. Aussi fut-il, pendant la session de cette dernière année, député aux États-Généraux du royaume dont il fit partie jusqu'à la réunion ordinaire de 1830. Nous noterons ici comme une particularité qui caractérise bien la conviction politique d'Antoine Pescatore, que, malgré la pression exercée à cette époque sur les députés des provinces méridionales, il vota pour le dernier budget décennal; et sa voix comme on sait, décida l'adoption de ce budget.

Lorsqu'en 1832 M. Thorn (v. son art.), Gouverneur du Luxembourg pour le gouvernement belge eut été arrêté contre tout droit des gens, et conduit dans la forteresse de Luxembourg, Antoine Pescatore fut saisi par représailles, à Senningen, et transféré à Namur où il demeura détenu pendant six mois comme otage et jusqu'à son échange contre le gouverneur d'Arlon.

A la reprise de possession du Grand-Duché morcelé, Antoine Pescatore, qui depuis longtemps jouissait de la confiance et de l'estime du roi Guillaume Ier, fut nommé Chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, en récompense de son dévouement à la dynastie régnante des Pays-Bas et de ses honorables services dans les diverses fonctions que jusqu'alors il avait été appelé à remplir. Une seconde marque de la haute considération dont à son tour S. M. Guillaume II l'honorait, fut l'invitation que ce généreux et chevaleresque souverain lui fit adresser en 1840 pour assister à son inauguration.

De 1841 à 1847 Antoine Pescatore représentait le canton de Grevenmacher aux États du Pays; et en 1854 il fut réélu par le même canton à la Chambre des députés.

Après avoir vu Antoine Pescatore pendant une si longue carrière vouer son intelligence et son activité au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, aux fonctions administratives et politiques, on éprouve un véritable plaisir à le rencontrer également sur le terrain de la science. Il fut en effet membre honoraire de la Société des sciences naturelles et l'un des fondateurs de celle pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg. Et, bien qu'il n'ait peut-être assisté à aucune séance de cette dernière association, tant à cause de son âge déjà avancé lorsqu'elle naquit que parce que ses vastes exploitations agricoles le retenaient éloigné de la ville, il avait compris les devoirs de son affiliation et s'appliqua avec la plus louable ardeur à faire explorer dans ses propriétés différentes mardelles au fond desquelles on découvrit plusieurs objets curieux remontant à une très haute antiquité et qu'il remit généreusement au musée national. Sa veuve fit également, au nom de son mari, cadeau à la Bibliothèque de dix-sept cent quatre-vingt-cinq volumes dont un assez grand nombre sont précieux.

Antoine Pescatore est mort tranquille-

Digitized by Google

ment dans sa propriété au Scheid, commune de Hespérange, le 31 octobre 1858, à l'âge de près de 71 ans.

D'après la notice de M. l'archiviste Hardt, publiée dans le N° 282 du journal de Luxembourg, 1858; et reproduite dans: Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, XIV, p. IV, sqq. — Rectifications communiquées. — Notes particulières. — Comptes-rendus des sessions législatives.

PESCATORE, *Jean-Pierre*, né à Luxembourg, le 11 mars 1793, était fils de Dominique Pescatore, bourgeois-marchand en cette ville, et de Marie-Madelaine Geschwind.

Les lois françaises sur la conscription l'ayant fait marcher sous les aigles du premier empire, en 1811, il revint dans sa patrie en 1813 après les revers de la campagne de Russie; et le 20 mars 1814 il épousa à Grevenmacher dame Marguerite Beving qui est morte à Luxembourg le 26 juin 1821, sans laisser postérité.

Dès son retour de l'armée, son frère aîné l'avait associé au commerce de tabacs qu'il avait commencé après la suppression de la régie française, à l'entrée des alliés à Luxembourg. Plus tard Jean-Pierre Pescatore prit lui-même la direction de cette manufacture à laquelle il sut donner une grande extension, au point que ses affaires finirent par le mettre, en 1819, en rapport avec l'administration des tabacs en France; et ces relations se développèrent bientôt si considérablement, qu'en 1834, à la suite d'une enquête faite sur les tabacs de la régie, il fut obligé de venir s'établir à Paris. Il y eut d'abord une position modeste; mais sa fortune ne put, avec son talent spéculateur et son activité, tarder à prendre un magnifique accroissement. Il devint en effet bientôt propriétaire du magnifique hôtel, 13, rue St. Georges, à Paris, d'une belle campagne à la Celle-de-St.-Cloud et d'un immeuble important à Giscourt, dans le Médoc.

En 1846 Pescatore se fit naturaliser français, et en 1852 S. M. le Roi des Pays-Bas le nomma consul pour le Grand-Duché de Luxembourg, en France ou au moins dans la capitale de ce pays.

Ses affaires ayant continué à prospérer, il était, à son décès arrivé le 11 décembre 1855 à l'âge de soixante-deux ans, propriétaire d'une fortune colossale de près de onze millions, que par testament olographe du 5 octobre 1853 il distribua entre ses neveux et ses nièces. Cependant dans cet acte de dernière volonté il n'oublia pas sa ville natale à laquelle il légua un beau capital destiné à l'érection d'un établissement de bienfaisance, plus ses collections de tableaux, antiques, livres, objets d'art, etc. Cette donation princière, destinée à perpétuer sa mémoire et à la faire bénir par les générations futures, nous croyons devoir en transcrire ici les passages suivants qui montreront bien que, tout en enlevant à sa famille des valeurs qu'on dira énormes, ses collections seules étant estimées à environ trois cent mille francs, le généreux fondateur a été loin de ne rien lui laisser:

« Je soussigné, Jean-Pierre Pescatore, « né à Luxembourg, le 10 mars 1793, « négociant à Paris, 13, rue St. Georges, « ai fait mon testament ainsi qu'il suit:

« En confirmant tous les dons manuels « que j'ai pu faire antérieurement à ce jour « à . . . . . je déclare lui donner et « léguer par les présentes:

« 1° . . . . . .

« 2° . . . . . .

« Je donne et lègue par préciput et « hors part, à ma nièce . . . . . mon do- « maine de la Celle, avec les bois, prés, « terres et autres dépendances, et en y « comprenant la totalité des meubles meu- « blants qui s'y trouvent, *à la seule ex- « ception des tableaux, dessins, statues, ob- « jets d'art, bibliothèque et livres.*

« Je donne et lègue à . . . . . aussi par « préciput et hors part mon hôtel à Paris, « tel qu'il existera au jour de mon décès, « avec tous les meubles qui s'y trouveront, « à la seule exception . . . . . *ainsi que « des objets d'art, tels que tableaux, des- « sins et statues.*

« Je donne etc.

« *Je donne et legue à la ville de Luxem- « bourg, pour en faire l'emploi ci-après*

Digitized by Google

« *indiqué, une somme de* CINQ CENT MILLE « FRANCS, *qui lui sera remise et payée par « mes exécuteurs testamentaires dans l'an- « née de mon décès. Cette somme, avec les « intérêts cumulés comme je vais le dire « est destinée à la fondation d'un établis- « sement de bienfaisanse; mais il n'y aura « lieu de le créer que lorsque le capital, « par les intérêts capitalisés, aura atteint le « chiffre d'un million de francs. Aussitôt « qu'il aura atteint ce chiffre, les intérêts « à provenir du placement qui aura été « fait seront employés d'abord à la fon- « dation dudit établissement et ensuite aux « dépenses annuelles d'entretien.*

« *Le Bourguemestre ou Maire et le Gou- « verneur de la ville de Luxembourg devront « s'adjoindre trois membres de ma famille « et s'entendre avec eux à la majorité de « trois voix sur les cinq pour effectuer le « placement de la somme que je viens de « léguer à la dite ville, ainsi que pour la « formation de l'établissement en question, « et déterminer les conditions à remplir « pour y être admis.*

« Je réserve formellement à tous les « membres de ma famille, à quelque degré « que ce soit, le droit d'y être admis en « tout temps et par préférence à tous « autres, si le malheur des temps les y « obligeait.

« *Je donne encore à la ville de Luxem- « bourg les tableaux, dessins, statues, bi- « bliothèques et objets d'art qui se trouve- « ront dans mes propriétés de la Celle et « de Paris, au jour de mon décès, sans en « rien réserver ni excepter;* mais la dite « ville ne pourra en exiger la remise que « lorsque ces immeubles sortiront des « mains de mes légataires. *Elle ne pourra « les vendre, aliéner ou échanger sous au- « cun prétexte. Ils seront convenablement « placés, de préférence dans l'établissement « à créer, à l'aide du legs ci-dessus; et « cette fondation ainsi que la dite collec- « tion porteront mon nom.*

« Je donne . . . . .

« A l'égard du surplus des meubles et « immeubles que je laisserai au jour de « mon décès, j'en fais don à mes neveux « et nièces . . . . . à raison d'un huitième « chacun, les instituant mes légataires uni- « versels, conjointement, chacun dans cette « proportion.

« Si au jour de mon décès, l'un de « mes légataires n'a pas d'enfants, le hui- « tième lui légué ne lui appartiendra qu'en « usufruit, aux charges de droit; il en « sera de même du conjoint de mes lé- « gataires, au cas où il survivrait à ces « derniers; et dans ces deux éventualités « la nue-propriété appartiendra à mes « autres légataires universels susindiqués, « à charge d'emploi par les usufruitiers, « d'accord avec mes exécuteurs testamen- « taires.

« *Dans les cas ci-dessus prévus où les « légataires universels verraient l'impor- « tance de leur legs augmentée par le fait « de la non existence d'enfants de l'un « d'entre eux, ils seront tenus de payer « conjointement, chacun par égale portion « et dans l'année qui suivra l'extinction « de l'usufruit et la réunion à la nue pro- « priété, en leur personne, à la ville de « Luxembourg, à laquelle j'en fais don et « legs, pour ce cas éventuel et pour en « employer le montant à la fondation de « l'établissement de bienfaisance dont j'ai « parlé précédemment, ce qui permettra ou « de le fonder plus tôt ou d'en accroître « l'importance, une somme égale aux deux « tiers de ce qui sera provenu audit léga- « taire universel du legs à lui fait.*

« Les sommes, etc.

« Tous les frais et droits auxquels ces « présentes donneront lieu, seront suppor- « tés par ma succession, ma volonté « étant que tous les legs particuliers soient « délivrés francs et nets de tous frais.

« Je nomme pour mes exécuteurs testa- « mentaires, etc.

Signé : « J.-P. Pescatore. »

Souvenirs contemporains. — Archives municipales de Luxembourg. — Notes communiquées.

PETIT, *Pierre,* né à Izel, se forma à l'abbaye d'Orval à l'art de fabriquer le

Digitized by Google

fer, art dans lequel il excella plus tard. Parmi ses plus beaux ouvrages nous citerons l'autel en fer battu que l'on dresse tous les ans pendant l'octave de la Vierge dite Consolatrice des affligés, dans la grande nef de l'ancienne église des Jésuites, aujourd'hui la principale paroisse de la ville de Luxembourg. Cet autel, avec deux collatéraux qui y sont attachés au moyen de guirlandes également en fer battu, le tout très artistement travaillé, a été payé dix-sept cent et douze couronnes de France, ou 1929 frs. 60 centimes, monnaie moderne.

Pierre Petit est mort à Luxembourg, le 23 décembre 1804, dans un âge très avancé.

Publications de la Société archéologique de Luxembourg, XI, 37. — Etat civil de Luxembourg. — Renseignements traditionnels.

PETITHAN, *François*, né à Juzaine, le 21 mars 1788, lieutenant-général honoraire pensionné, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de fer, chevalier de la légion d'honneur, décédé à Bruxelles, le 9 août 1857.

Entré au service de France comme soldat au 26e régiment de ligne, le 29 août 1807, Petithan obtint l'épaulette de sous-lieutenant le 9 novembre 1813, après avoir passé par tous les grades de sous-officier, et fut licencié en 1815.

Il avait fait les campagnes de 1807 et 1808 en Prusse, celles de 1809, 1810, 1811, 1812, 1813 et 1814 en Espagne.

Le général Petithan fut admis au service des Pays-Bas en qualité de sous-lieutenant à la 1re division d'infanterie, le 27 mai 1815, et prit part à la bataille de Waterloo; nommé lieutenant le 17 juillet de la même année, et capitaine le 16 août 1829, il obtint sa démission le 19 novembre 1830.

Après les événements politiques de la même année 1830, Petithan entra dans l'armée belge comme capitaine au 1er régiment de ligne, et le 12 décembre de la même année il fut promu au grade de major.

Chargé le 15 avril 1831 de l'organisation et du commandement du 10e bataillon de tirailleurs luxembourgeois, il fit avec ce bataillon partie du corps d'armée de la Meuse qui combattit à Curange et à Kermpt. Le 16 septembre de la même année il fut incorporé au 12e régiment de ligne et nommé lieutenant-colonel le 7 janvier 1833. Le 23 janvier de l'année suivante, le lieutenant-colonel Petithan fut désigné pour commander le 2e régiment de chasseurs à pied.

Nommé successivement colonel, le 26 mai 1837; commandant du 2e régiment de ligne le 5 juin suivant; général-major commandant la province de Brabant le 20 juillet 1845, il fut admis à la retraite le 6 octobre 1848.

En 1849, le général Petithan fut appelé par Sa Majesté le Roi des Belges au commandement supérieur de la garde civique de la capitale. Il remplit ces fonctions avec dévouement jusqu'à sa mort.

Le Capitaine de Reume; Nécrologe des officiers de l'armée belge.

PETTINGER, *Nicolas*, est né à Hamm, dans la commune de Sandweiler, le 21 mai 1764.

Il avait fait ses études, y compris la philosophie, au collége de Luxembourg, ses parents le destinant, paraît-il, à la prêtrise, lorsqu'un coup de tête le porta en 1787 à aller en Autriche et à s'enrôler dans l'artillerie; il servit dans cette arme pendant les guerres dites de la République.

Mais dégoûté de la partialité qui était passée en usage en Autriche de ne donner des grades qu'à la noblesse souvent ignorante qui touchait ainsi les gros traitements et recevait les honneurs tandis qu'elle faisait faire le service ainsi que les écritures par les soldats, il déserta et vint prendre service dans l'armée française, dans les rangs de laquelle il fit toutes les campagnes du premier Empire et parvint après plusieurs actions d'éclat jusqu'au grade de capitaine, croyons-nous, peut-être de major, si nous devons en juger par la pension de quatorze cents francs

qui lui fut allouée en 1814, lorsqu'il fut, sur sa demande, mis en disponibilité après avoir reçu dix-sept blessures et perdu l'ouïe.

Il était revenu à Luxembourg depuis huit mois environ lorsque un jour, c'était fin de mai 1815, il reçut du général commandant militaire de Metz un ordre qui le mandait dans cette ville: Ceci se passait pendant l'invasion des alliés en France. Il s'y rendit aussitôt et fut envoyé commander à Rodemacher dont la garnison se composait de cent cinquante hommes, tant gardes-nationaux que recrutes et employés des douanes. Le fort ne possédait en outre que quatre méchants canons en fonte. Pettinger y était à peine installé, lorsque le 25 juin tout au matin, trois à quatre mille prussiens avec de l'artillerie se présentèrent inopinément devant le château, pensant l'emporter d'emblée par force, peut-être par surprise. Mais ils avaient compté sans leur hôte: le commandant Pettinger qui était sur ses gardes à tout événement, les reçut avec une si bonne contenance et fit si bien jouer ses canons chargés à mitraille, que les assaillants se virent obligés de se sauver à toutes jambes et de regagner la forteresse de Luxembourg après une attaque de deux à trois heures seulement, laissant derrière eux un nombre très considérable de morts et de blessés, dont on porte le chiffre à deux cent quatre-vingt-cinq. Cette habile manœuvre de notre compatriote retarda l'investissement de Thionville et empêcha peut-être que cette ville n'éprouvât le sort de Longwy.

Quelque temps après Pettinger reçut l'ordre d'évacuer sa garnison sur Thionville et il le fit en bon ordre. Il était en route pour cette dernière ville lorsque rencontrant une de ses connaissances de Luxembourg il lui dit dans sa naïveté de campagnard: « Eh bien, que disent donc nos « amis les prussiens? Ont-ils encore envie « de me prendre avec mes quatre flûtes « en fonte? Ils ont trop peu présumé d'un « ancien luxembourgeois qui avait juré de « s'ensevelir dans son fort plutôt que de « se rendre. Après cette leçon l'idée de « renouveler leur escapade leur sera sans « doute passée pour longtemps. »

Au rapport de toutes les personnes qui l'ont connu, Pettinger était un homme aussi doux en société que brave soldat; et malgré son long séjour dans les camps autrichiens et français il avait conservé cette naïve bonhomie qui caractérise si particulièrement le peuple luxembourgeois.

Après les traités de 1815 Nicolas Pettinger est revenu dans sa patrie qu'il n'a plus quittée. Il est mort à Itzig, commune de Hespérange, le 4 février 1819, à l'âge de cinquante-cinq ans, après en avoir passé vingt-huit au service militaire et en campagne.

Nous regrettons bien de n'avoir pu recevoir communication de ses états de service que, par modestie sans doute, il a anéantis à son retour en 1815.

Notes de famille communiquées. — Souvenirs contemporains. — Etat civil des communes de Sandweiler et de Hespérange.

PETZ ou *Peetz*, *Adam*, ou *Adrien*, ou *encore Jean*, est né à Luxembourg et florissait pendant la seconde moitié du seizième siècle ainsi que la première du dix-septième. L'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacré à ce savant et vertueux personnage l'article qui suit: « 1607. Adamus Petz Luxemburgensis S. « Theologiæ Doctor Episcopus Tripolita- « nus, suffraganeus Argentoratensis, ad « hunc honorem admittendum compulsus. » Et en effet, Adam Petz brillait par ses vastes et profondes connaissances à l'université de Trèves où il professait, lorsque le cardinal Charles de Lorraine l'engagea avec les plus vives instances à se charger d'être son suffragant à l'évêché de Strasbourg. Ces fonctions il les continua également avec la plus louable distinction sous l'archiduc-évêque Léopold, successeur de Charles de Lorraine.

Viri illustres, I, N° 51. — v. Strambsec, Metropol. Eccles. Trever. I, 555. — Histoire des évêques de Strasbourg. — Bertholet, VIII, 194. — Paquet, 62. — Ulveling, 59. — Wilhelmus a Wiltheim, Disquisit. antiquar. Histor. Luxemb. II. c. 6. §. 3.

Digitized by Google

PFORTZHEIM, écrit anciennement Portzheim et Portzenheim, *Philippe-Charles de*, était fils de Philippe ou Philippe-Charles de Pfortzheim, seigneur de Colpach, membre de l'état noble du Duché de Luxembourg, et de Marie-Catherine de Neunheuser. Il est né en 1742 au dit Colpach.

La famille de Pfortzheim, originaire du pays de Baden, est venue habiter le Luxembourg vers l'année 1381, et déjà pendant les commencements du quinzième siècle ses alliances la firent pour ainsi dire naturaliser ou nationaliser comme on disait alors, et lui procurèrent une grande influence. Cette famille ne subsiste plus dans le Luxembourg (belge) que dans la personne de Madame la baronne douairière de Marches, de Guirsch, née Marie-Justine de Pfortzheim, et nièce du personnage qui nous occupe.

Une vocation toute particulière ayant fait choisir à Philippe-Charles de Pfortzheim la carrière des armes, il entra en 1752 comme volontaire à l'armée autrichienne, dans ce régiment devenu si fameux sous le nom des gardes wallonnes (alors les dragons n° 11, aujourd'hui n° 7). Placé au premier rang du corps de St.-Ignou, il ne tarda pas par sa bravoure héroïque à monter successivement et en peu d'années par tous les grades inférieurs, jusqu'à celui de colonel.

Dès le commencement de la guerre de sept ans il trouva l'occasion favorable pour mettre au grand jour sa fidélité à toute épreuve aussi bien que de donner des preuves d'une bravoure passée en proverbe, tellement que le nom de Pfortzheim devint synonyme avec courageux.

Le 18 juin 1757 et sous le commandement du général Nodosti il assista à la bataille de Kollin dans laquelle Frédéric II essuya une défaite complète : Il s'y distingua particulièrement par la prise d'une batterie de canons, exploit qui lui valut le grade d'enseigne dans son régiment qui de son côté obtint à la suite de cette journée le privilége de ne point porter de moustaches, et ce privilége lui a été conservé jusqu'à nos jours, en mémoire des héros qui le composaient alors et qui tous étaient encore imberbes. L'année suivante il fut détaché avec cinquante dragons sous les ordres du général Johnus, pour aller faire des escarmouches et harceler l'ennemi ; plus tard il prit part à la bataille de Hochkirchen où il enleva une enseigne aux carabiniers prussiens (1758). En 1759, détaché de nouveau avec cent dragons sous les ordres du même général Johnus, avec commission de se porter dans les environs de Fribourg, il dirigea une première attaque contre le bataillon Manteuffel qu'il fit prisonnier de guerre. Après ce fait d'armes il passa premier-lieutenant. Quelque temps après il fut envoyé avec cent dragons d'arrière-garde, conduits par le général Brentano à la poursuite de l'ennemi auquel il reprit l'artillerie d'un régiment d'infanterie dont celui-ci s'était emparé, ainsi qu'un grand nombre de prisonniers. Le 20 novembre de la même année il fut à l'affaire de Maxen où il attaqua l'ennemi à la tête de cinquante dragons et passa au travers de deux régiments de cavalerie prussienne, auxquels il enleva deux étendards.

Pendant les campagnes suivantes il s'attira par son zèle, sa fidélité et sa bravoure l'attention de plusieurs généraux. Après la paix de Hubertsbourg il fut nommé capitaine du régiment des dragons de Savoie, et en 1771 il obtint l'épaulette de major à la suite ou honoraire, avec la permission de renoncer à sa position.

Des services aussi éclatants ne pouvaient pas rester sans une récompense brillante de la part de la grande Marie-Thérèse. Le 30 juillet 1773 elle lui fit expédier comme un témoignage de sa haute satisfaction le diplôme dont nous allons donner un extrait : « Marie-Thérèse, par la grâce « de Dieu Impératrice douairière des Ro- « mains, Reine de Hongrie, de Bohême, « etc., duchesse de Luxembourg, etc., « etc. A tous ceux qui ces présentes ver- « ront ou lire ouïront, Salut. De la part

« de Notre cher et féal Philippe-Charles « de Pfortzheim, écuyer, né à Coulpach « en Notre Province et Duché de Luxem- « bourg, Major à la suite de Nos armées, « Nous a été très humblement représenté « que sa famille originaire de la même « Province, y seroit reconnue depuis plu- « sieurs siècles pour Noble et d'ancienne « chevalerie, ayant droit au siége et à « l'état noble comme il consteroit d'une « Déclaration signée de six députés de cet « Ordre; qu'il seroit entré en 1752 à « Notre Royal Service, qu'en 1757 il au- « roit assisté à la Bataille de Colin sous « les ordres du Général Nadasty où il au- « roit été fait Enseigne pour s'être dis- « tingué à la prise d'une Batterie de ca- « nons; que l'année suivante il auroit été « détaché avec 50 dragons sous les ordres « du général Johnus, qu'ayant ensuite « rejoint son régiment il se seroit trouvé « à la bataille de Hochkirchen en 1758, « où il auroit enlevé aux carabiniers prus- « siens un étendart; qu'en 1759 il auroit « encore été détaché avec 100 dragons « sous les ordres du même général vers « Freiberg, qu'ayant dirigé la première « attaque contre le bataillon Mandeiffel— « *sic*—qui fut fait prisonnier de guerre, il « seroit parvenu au grade de premier Lieu- « tenant; qu'ensuite ayant été commandé « avec 100 hommes sous les ordres du « général Brentano faisant l'arrière garde, « il auroit repris l'artillerie d'un régiment « d'infanterie dont les ennemis se seroient « emparés, et auroit même ramené les pri- « sonniers; que le 20 novembre de la « même année il auroit à l'affaire de Maxen « avec 50 Dragons attaqué et percé à tra- « vers deux régiments de cavalerie prus- « sienne et leur auroit enlevé deux éten- « darts; que pendant toutes les campaignes « suivantes il se seroit attiré par son zèle, « sa fidélité et sa bravoure l'attention de « plusieurs de nos généraux, que nom- « mément ses supérieurs et la plupart des « officiers du régiment de Saint-Ignon, « dans lequel il a servi, auroient certifié « le tout par un acte particulier muni de « leurs signatures; qu'étant passé depuis « dans le régiment de Savoye en qualité de « capitaine, il auroit obtenu le titre de « Major avec permission de se demettre « de sa charge, et qu'enfin *lui suppliant « n'ayant rien plus à cœur que d'être ho- « noré de quelque grâce analogue à ses ser- « vices, il nous supplie en toute soumis- « sion de daigner lui permettre d'écarteler « l'écu de ses anciennes armoiries, savoir: « au premier et quatrième d'azur au chevron « d'argent, accompagné en chef de deux « étoiles à six raies d'or, et en pointe d'un « bras armé et ganteté, tenant une flamme « de feu,* QUI SONT LES ANCIENNES ARMES DE « SA FAMILLE; *au deuxième et troisième de « gueules à un canon allumé sur son affût, « d'or, posé sur une terrasse de sinople, « qui sont celles analogues à ses services, « avec permission d'en sommer l'écu d'un « bonnet de baron, et de prendre pour « supports deux hommes armés de toutes « pièces à la face de carnation, ceints d'or, « et tenant chacun une banderolle aux « armes de l'écu.* Nous ce que dessus con- « sidéré et voulant bien faire une atten- « tion favorable à ses services, avons de « l'avis de Notre chancelier de Cour et « d'Etat, accordé de Notre certaine science, « grâce, libéralité, pleine puissance et auto- « rité souveraine comme nous accordons par « les présentes à Philippe-Charles de Pfortz- « heim, ainsi qu'à ses enfans et descen- « dans de l'un et de l'autre sexe à naître « en légitime mariage, la permission d'é- « carteler l'écu de ses armoiries blasonnées « ci-dessus, de le sommer d'un bonnet « de baron et de le faire soutenir par deux « hommes armés de toutes pièces à la face « de carnation, ceints d'or, tenant chacun « une banderolle aux armes de l'écu, le « tout à la même forme et manière qu'elles « sont peintes et figurées au milieu des « présentes. Et voulant lui donner une « marque ultérieure de Notre Royale Bien- « veillance, Nous l'avons exempté, comme « nous l'exemptons, par grâce spéciale, de « la moitié des droits royaux qu'il devroit « payer à l'occasion de ces concessions. « Chargeons etc.—*Signé:* Marie-Thérèse.»

Si comme guerrier Ph.-Ch. de Pfortz-

Digitized by Google

heim s'était distingué par sa valeur héroïque sur les champs de bataille, il n'a pas renié cette vertu lorsque plus tard il se trouva placé sur un autre terrain, au sein de l'assemblée des États du Pays de Luxembourg pendant la longue période de paix qui s'écoula entre la guerre de trente ans et la révolution brabançonne de 1789. La noblesse l'avait choisi pour son député, et en cette qualité il résidait à Luxembourg où en face de l'ordre équestre en entier il n'hésita pas, un jour, de tirer l'épée, menaçant d'en frapper résolument le premier qui oserait prononcer un discours ou émettre une idée révolutionnaire, ou bien entreprendre un acte attentatoire à l'autorité du souverain. Et personne ne le contredit, parce que tous connaissaient son amour pour le maître qu'il servait, sa bravoure éprouvée et l'attachement que ses wallons toujours victorieux avaient pour leur chef.

L'année 1789 avec ses sérieuses menaces était arrivée sur ces entrefaites, lorsque le major Ph.-Ch. de Pfortzheim s'empressa de rentrer à l'armée. A cette époque les régiments wallons se trouvaient par suite de désertion réduits aux seuls cadres de leurs officiers et sous-officiers. De Pfortzheim fut chargé de réorganiser celui de Latour; et il remplit cette honorable mission d'une manière tout-à-fait particulière comme avec un étonnant succès. Il commença son recrutement devant la porte du collége de Luxembourg, pendant que les élèves sortaient de classe: Il se présenta devant eux à cheval; et dans une allocution aussi patriotique que militaire il les engagea à venir donner leur bras à la patrie qui réclamait leur secours. Il en convainquit soixante et douze qui le suivirent à la caserne du Pfaffenthal où ils signèrent leur engagement. De Luxembourg il se rendit dans les localités les plus populeuses du pays, et partout il obtint un entier succès, à tel point qu'en peu de temps le régiment se trouva au grand complet. Il y obtint le grade de lieutenant-colonel (16 janvier 1790), puis celui de colonel en second.

Pfortzheim qui comptait sans conteste au nombre des premiers officiers de cavalerie de l'armée, s'acquit dans cette guerre, par son zèle infatigable, sa prudence et son courage, un mérite absolument transcendant et contribua puissamment lorsque déjà il en était devenu colonel commandant (Juillet 1790) à la grande renommée de ce brave régiment des dragons de Latour, dont l'empereur Léopold décora la bannière d'une médaille en or, de grand module, portant son portrait et l'inscription suivante: *A la fidélité et valeur signalée du Régiment de Latour-Dragons, reconnue par l'Empereur et Roy.*

C'est ainsi que le 29 mars près de Vonèche il prit une position tellement avantageuse que les patriotes brabançons, qui se repliaient sur Beauraing, se trouvèrent entièrement coupés et furent en grande partie taillés en pièces par les dragons de Latour, et que très peu d'entre eux réussirent d'échapper à cette véritable boucherie, grâce au brouillard. Le 24 mai de la même année il attaqua si brusquement près de Tailland l'armée insurrectionnelle qui était parfaitement disposée, qu'il culbuta complètement sa cavalerie et mit l'infanterie entièrement en déroute, abandonnant quatre canons. Il fit le même sort à un corps de 4000 hommes qu'il surprit le 22 septembre près d'Anseremme et qu'il dispersa de manière que les fuyards se sauvèrent dans toutes les directions.

Ces actions d'éclat lui méritèrent la croix de l'ordre de Marie-Thérèse qui lui fut décernée le 19 décembre, toujours de la même année 1790.

La mort tragique de Louis XVI, 21 janvier 1793, fut pour l'Europe le signal d'une croisade à tenter contre la France. L'Autriche et la Prusse devaient frapper les premiers coups. Les autrichiens ouvrirent la campagne le 1er mars et passèrent la Roër entre Düren et Juliers, sous la conduite du prince de Saxe-Co-

Digitized by Google

bourg : ils voulaient pénétrer dans les Pays-Bas afin d'en chasser les républicains. L'archiduc Charles commandait l'avant-garde ; il avait sous ses ordres le bataillon de grenadiers de Bricy et le régiment de chevau-légers ou dragons de Latour, avec son chef Ph.-Ch. de Pfortzheim qui à la retraite de devant Mons où les Autrichiens avaient glorieusement résisté à un ennemi beaucoup plus fort en nombre, avait exécuté des manœuvres tellement bien dirigées qu'il était bien démontré que, tout bon soldat qu'il était, il était aussi habile commandant : En effet, à l'approche du corps de de Pfortzheim les Français bien que se trouvant retranchés dans une position très avantageuse, ne voulurent pas tenter le sort du combat et se mirent à fuir dans les bois environnants ; mais les dragons de Latour ne leur en laissèrent pas le temps ; ils s'élancèrent à leur poursuite et les ayant atteints ils en firent un terrible massacre. Le général de Clerfays, à la tête de la première ligne d'attaque qui comptait deux bataillons du régiment de Murray et un bataillon de celui de Wurtemberg se porta ensuite sur Aldenkoven, entre Juliers et Aix-la-chapelle, pendant que la division de Latour, dans laquelle étaient incorporés le régiment prince de Lygne et un bataillon de celui de Vierset, se dirigeait vers Linnich sur la Roër : Ces troupes, soutenues par des corps prussiens, donnèrent une brillante chasse aux Français qui perdirent au-delà de 2000 hommes, tant tués que blessés et trois cents prisonniers, outre un drapeau et deux pièces de canon.

Le régiment de chevau-légers de Latour, rejoint par deux escadrons luxembourgeois prit une part glorieuse à ce fait d'armes. A la sérieuse attaque près de Hœnningen il accula l'infanterie et la cavalerie ennemies dans le bois, sabrant à l'aide d'une division de hussards d'Esterhazy tout ce qui put être atteint ; une seconde attaque tout aussi heureuse faite par la seconde ligne de l'aile gauche acheva chez les français une défaite complète. Malheureusement dans cette victoire le régiment de Latour eut à regretter la perte de son vaillant commandant, le colonel Ph.-Ch. de Pfortzheim ainsi que celle du chef d'escadron de Mesmacre.

Le premier avait reçu l'ordre de rejeter les avant-postes français qui s'étaient retranchés et se trouvaient pourvus de canons blindés. Résolu de s'emparer d'un de ces retranchements, il commanda à l'infanterie légère d'aller à la reconnaissance d'un point couvert de broussailles ; mais cet ordre fut mal exécuté : au moment où lui-même il s'avançait à la tête d'un de ses escadrons sur une des batteries françaises, un fantassin ennemi se leva hors de sa cachette et lui envoya sa charge entière en pleine poitrine et l'étendit mort bas de son cheval : Ses dragons vengèrent sans pitié sur les français la perte de leur vaillant colonel.

Dans son rapport sur l'issue de cette escarmouche qui fut un véritable combat à outrance, et précéda de 18 jours la bataille de Nerwinde où l'armée de Dumouriez fut battue et forcée d'évacuer la Belgique, le prince Frédéric-Josias de Saxe-Cobourg donna un témoignage non équivoque de toute sa sympathie pour le commandant de Pfortzheim et pour le chef d'escadron de Mesmacre. Il y dit en effet : « Un nuage obscurcit la joie de ce triomphe. « Nous avons en effet à déplorer la perte du « colonel du régiment de Latour, que tout « le monde doit regretter, ainsi que celle « du chef d'escadron de Mesmacre. Pen- « dant que, comme le chef d'escadron de « Mesmacre, de Pfortzheim combattait en « véritable héros dans les bois à la tête « de sa vaillante cavalerie une balle est ve- « nue l'atteindre et l'étendit mort sur place. »

De Pfortzheim périt le 1er mars 1793, et obtint, par ordre du général en chef un cortége funèbre digne de son mérite militaire : Placé sur un canon qui lui servit de corbillard, son corps fut conduit de rang en rang dans toute l'armée, puis transporté de la même manière à Aix-la-chapelle où il a été inhumé en grande pompe. La nou-

Digitized by Google

velle de la mort du brave colonel de Pfortzheim remplit le pays entier de deuil et de regrets.

Archives du Conseil provincial : Reg. aux Comm., N° 1111, p. 79. — Généalogie manuscrite de la famille de Neunheuser. — Bassem, Eiflia illustr. II, 2e part. 208 sqq. ; et 554. — A. A. Harres, curé à Colpach, Notice sur le colonel Ph.-Ch. de Pfortzheim. — Hirtenfeld, Der militär Maria-Theresien-Orden, I, 319; et II, 1734.

PHILIPPART, *Englebert*, est né à Noville, pendant la première moitié du dix-septième siècle. L'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacré à ce personnage la mention que nous allons transcrire : « 1654. Engelbertus Philippart Novilanus « prope Bastoniam, S. Theologiæ Bacca- « laurus pastor in Tintigny, fundator unius « Bursæ in Seminario Luxemburgensi. »

Cette bourse, fondée d'abord par acte authentique du 4 avril 1652, au capital de 2,500 florins à vingt sols, et qui devait après la mort du fondateur servir à l'entretien d'un boursier à choisir parmi ses plus proches et ses plus pauvres parents, et à défaut d'un parent parmi les enfants de la paroisse de Noville ou bien de Tintigny, pourvu qu'il fût pauvre, cette bourse disons-nous, n'a jamais eu de titulaire, tant parce que par un acte subséquent, en date du 30 mai 1673, Philippart modifia sa première institution en transportant les revenus de sa donation au profit du curateur du séminaire et en statuant que, en cas de dissolution de cette institution ces revenus demeureraient la propriété du collége, que parce que le capital donné ayant été employé à l'acquisition de la moitié de la dîme de Sanem, l'objet de cette acquisition étant venu à tomber par l'abolition de la féodalité, la fondation elle-même s'est trouvée perdue.

Viri illustres, I, N° 103. — A. Namur, Dissertation sur les bourses, XII et XX. — Manuscrits Mersjat, 24.

PHILIPPE, *le frère*, né à Echternach, se fit recevoir frère lais à l'abbaye des Bénédictins de cette ville, et se distingua par ses peintures à fresque dont plusieurs existent encore. Il vivait pendant la première moitié du dix-huitième siècle.

Muller, Sauerthal, 53.

PHILIPPI, *Henri*, est né en 1575, à ou dans les environs de Jamoigne, non à St. Hubert comme Moreri l'avance. Le manuscrit des Viri illustres lui a consacré l'article qui suit : « 1636. Heinricus Phi- « lippi ex prope Jamoing Ducatus Luxem- « burgensis Societat. Jesu S. Theologiæ « Doctor Ferdinandi III. Cæsaris Confes- « sarius et a pueritia institutor usque ad « ejusdem Electionem in Regem Romano- « rum sub et postquam immediate mortuus « Ratisbonæ aô 1636. »

A cette notice plus que succincte nous ajouterons que Philippi, qui était docteur en théologie, comme nous venons de le voir, enseigna d'abord la philosophie, la théologie et la positive à Gratz en Styrie, ensuite à Vienne, plus tard à Prague et ailleurs. Il est mort à Ratisbonne, le 30 novembre 1636.

Ce personnage a écrit plusieurs ouvrages de chronologie qui ne sont pas sans mérite. Nous en donnons les titres : *1°*. Introductio ad Chronologica, seu de computo ecclesiastico ad chronologiam accommodato. — *2°*. Generalis synopsis sacrorum canonum. — *3°*. Quæstiones Chronologicæ, de annis Domini, Julianis, Nabonassari, et acrâ Julianâ componendis. — *4°*. De annis nati et passi Salvatoris. — *5°*. Tabula annorum expensorum pro Chronologia ecclesiastica. — *6°*. Tractatus de Olympiadibus. — *7°*. Chronologia veteris Testamenti. — *8°*. Notæ et Quæstiones chronologicæ in pentatheucum ; in Prophetas majores et minores.

Viri illustres, I, N° 75. — Bertholet, VIII, 194. — Moreri, V, 816. — Neyen, Histoire de Jamoigne ; dans : Publications de la Société archéol. de Luxembourg, X, 79. sq. — Alegambe, Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu. — André Valère, Bibliotheca belgica. — Pirhet, I, 666. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 23.

PICARD, *Pickard* ou *Pichard*, *Pichardius*, *Jean*, né à Luxembourg, florissait

Digitized by Google

vers la fin du treizième siècle et les commencements du quatorzième. Il entra dans l'Ordre de St. Dominique au couvent de sa ville natale où il fit professe. Il alla ensuite continuer ses études à l'université de Paris où il passa en 1308 bachelier en théologie. La même année le chapitre général des dominicains, tenu à Padoue, le nomma son vicaire dans la province teutonique; et la suivante, le grade de docteur en théologie lui fut conféré avec dispense de subir l'examen qui était exigé pour pouvoir obtenir cet honneur insigne.

En 1310 et 1311 il expliqua le Maître des sentences dans le couvent de son ordre, rue St. Jacques, à Paris, et en 1312 il fit un voyage en Italie vers l'Empereur Henri VII de Luxembourg, qui le recommanda si bien à cause de sa grande vertu, de son éloquence, de ses éminents mérites, mais surtout de ses vastes connaissances, qu'il lui fit obtenir l'évêché de Ratisbonne où il mourut entre les années 1320 et 1330. M. Neumann croit qu'il n'a été que suffragant de Ratisbonne et évêque in partibus: il ne nous a pas été donné de vérifier la chose.

Jean Picard a écrit les ouvrages suivants qui eurent une grande réputation. Nous ne savons pas s'ils ont été imprimés. Ce sont: *1°*. Summa Theologiæ. — *2°*. Sermones dominicales, festivales, quadragesimales et de sanctis, per totum annum: Parmi ses sermons on a particulièrement admiré celui de la nativité de Notre-Dame; il a pour texte: Fons parvus exivit in flumen.

Les auteurs qui ont parlé de Picard le nomment tantôt Jean de Luxembourg, tantôt de Liechtembourg, tantôt de Lettemberg et tantôt enfin de Lucidomonte, ce qui a entraîné à plusieurs confusions, tout comme ceux qui écrivent Picard et Pichard; et ceci est si vrai que nous avons trouvé jusqu'à sept biographies différentes du même personnage, c'est-à-dire qui rapportent à des individus différents les actes divers du même prélat.

La bibliothèque de Luxembourg possède un volume in-4°, intitulé: Picardi Joannis de priscâ Celtopœdiâ, libri quinque; Paris, 1556. Ce livre peut-il être attribué au personnage qui nous occupe ici?

D. Calmet, Bibliothèque Lorraine. — Wilhelmus a Wiltheim, Antiquar. Disquisit. Histor Luxembg. II, c. 4. §. 3. et c. 6. §. 3. — Ad Hontheim, Histor. Trevir. diplomat., II, 13 — Bertholet, VIII, 194. — Paquet, 23, sq. — Picabet, I, fol. LXXIII. — Claeen, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 490.

Pichard, *Jean;* v. PICARD, *Jean.*

Pickard, *Jean;* v. PICARD, *Jean.*

PIERRE, *dit d'Aspelt*, écrit aussi: *Aichspalt, Aichspalter, Achtzspalt, Eichspald, Eichspalter,* et plus fautivement encore *Raichspalt.*

Le manuscrit des Viri illustres ne mentionne pas cette illustration luxembourgeoise du premier ordre.

Les faits et gestes de ce personnage, célèbre sous plus d'un rapport dans l'Histoire de son époque, ne sont malheureusement pas assez connus peut-être pour qu'on puisse livrer sur lui une biographie complète et circonstanciée. Quoiqu'il en soit, nous allons transcrire ici tout ce que nous sommes parvenu à découvrir.

Pierre d'Aspelt est né vers le milieu du treizième siècle, de parents honnêtes mais peu aisés, à Aspelt, village du Pays de Luxembourg, à quinze kilomètres de la ville de ce nom et à cinq myriamètres de Trèves. Il fut dénommé d'Aspelt de l'endroit dont il était originaire.

Dès son plus jeune âge il se sentit une vocation particulière pour l'étude à laquelle il se livra avec ardeur, malgré le peu de moyens que ses parents pouvaient lui fournir pour parvenir, et chercha à développer les heureuses dispositions que la nature lui avait départies, autant que cela lui fut possible pendant ce siècle peu éclairé. Après avoir fréquenté pendant quelque temps une école élémentaire à Trèves, il se vit obligé, faute de secours, d'aller chanter aux portes pour pourvoir à sa subsistance, jusqu'à ce que par une application soutenue pendant ses moments

Digitized by Google

de loisir, il fut parvenu à se familiariser assez avec les connaissances qu'on enseignait alors communément dans les petites écoles, pour pouvoir donner lui-même des leçons aux enfants : alors il devint maître d'école. Cet état il l'embrassa pour trouver moyen d'amasser quelques épargnes afin de pouvoir continuer ses études scientifiques. Parvenu à ce but, il quitta son école et alla fréquenter une université dont le nom n'a pas été transmis à la postérité d'une manière certaine, bien que quelques auteurs dénomment celle de Paris : Il s'y voua à l'étude de l'art de guérir. Dès qu'il eut obtenu le degré de Docteur en médecine il retourna dans sa patrie où il se livra à la pratique : il avait acquis tant d'habileté dans son art, disent les auteurs contemporains, qu'il savait juger de l'état et du danger de ses malades en les entendant tousser (!!!) Mais, ajoute-t-on, ses connaissances médicales n'étaient pas les seules qu'il avait acquises ; il était également bien versé dans les sciences théologiques, surtout dans l'Ecriture-Sainte. Il s'était, du reste, fait ordonner prêtre. Cette circonstance doit d'autant moins nous étonner, qu'à cette époque et même encore longtemps après, beaucoup de médecins étaient clercs.

Sur ces entrefaites la réputation de Pierre d'Aspelt s'étant considérablement répandue, le puissant comte Henri IV de Luxembourg l'attacha à sa personne et le prit pour son médecin. Le séjour qu'il fit à la Cour lui donna de fréquentes occasions pour faire apprécier ses talents et son expérience dans les affaires ; aussi le comte Henri finit-il par le consulter souvent, non seulement sur sa santé mais encore sur ses affaires domestiques ainsi que sur des questions de politique, et toujours il eut à se louer des avis que son médecin lui donnait. On a aussi prétendu que Pierre a rempli les mêmes fonctions de médecin auprès de la personne de l'empereur Rodolphe I ; mais, si l'on a égard aux dates — Rodolphe a été empereur depuis 1271 jusqu'à 1292—ainsi qu'à divers autres événements de la vie de ce prince, comparés avec les gestes de Pierre d'Aspelt, on est forcé d'élever des doutes très fondés sur la véracité de cette circonstance.

Quoi qu'il en soit, une circonstance vraisemblablement fortuite, mais se rattachant directement à la carrière médicale que ce grand homme avait embrassée, vint tout-à-coup l'élever à la dignité d'un des premiers princes de l'Église d'occident, dignité qu'il remplit avec non moins d'éclat que la mission de soulager l'humanité souffrante. Si nous en croyons les données qui semblent les mieux fondées, il fut député un jour par le comte Henri de Luxembourg vers le pape Nicolas IV (1288 à 1294), ou plus vraisemblablement Boniface VIII (1295 à 1304), pour une négociation importante. Pendant son séjour à la cour du Souverain-Pontife il eut occasion de mettre ses connaissances iatriques en pratique, en guérissant le Pape d'une maladie que les autres médecins avaient déclarée incurable : on dit communément qu'il s'agissait d'un flux de sang, peut-être d'une hémorrhagie ou encore d'une fistule à l'anus. Le Pape voulut témoigner sa reconnaissance à Pierre d'Aspelt en le nommant Prévôt de la cathédrale de Trèves. Lorsqu'il lui conféra ce bénéfice, le Souverain-Pontife déclara que : un médecin aussi habile à guérir le corps méritait bien de devenir également le médecin d'un grand nombre d'âmes. A son retour, Pierre voulut prendre possession de la dignité de prévôt pour laquelle il exhiba ses bulles ; le chapitre s'y opposa sous prétexte de l'humilité de l'extraction du nouveau titulaire ; mais en réalité paraît-il, parce qu'il n'avait pas été consulté pour cette nomination. Le pape, qui ne pouvait ou ne voulait pas procéder contre les immunités de l'église de Trèves, dédommagea amplement son protégé en lui accordant en échange des provisions de Prévôt de Prague, de Bingen et de Wischerad près de Prague, d'écolâtre à St. Siméon près de Trèves et finalement de curé de Birthingen et de Nittel

Digitized by Google

dans le même diocèse ; et l'année suivante, c'est-à-dire en 1296, il fut choisi pour succéder à Pierre de Rawen ou de Reichenstein, et sacré évêque de Bâle, sous le nom de Pierre II dans la liste des prélats de cette église qu'il gouverna avec une rare distinction, malgré les difficultés qu'il dut éprouver dans une administration qui était neuve pour lui, eu égard aux occupations auxquelles il s'était livré jusqu'alors ; et il étendit même son domaine temporel par l'acquisition de plusieurs terres, entr'autres du château de Honberg et de la ville de Liechsdall que l'Empereur Albert I d'Autriche avait également eu la pensée d'acheter : ce qui fut la cause de beaucoup de persécutions que notre évêque eut à subir de la part de ce prince. Ce différend ne fut cependant pas de longue durée, puisque nous voyons déjà en 1300, l'évêque Pierre II chargé d'une mission importante par le même empereur, retourner auprès du pape Boniface VIII.

Gérard II, d'Epstein, archevêque de Mayence étant venu à mourir subitement sur ces entrefaites, au mois de février 1305, le chapitre métropolitain désigna pour lui succéder Baudouin de Luxembourg (v. son art.), frère du comte Henri IV qui fut plus tard empereur sous le nom de Henri VII. L'évêque de Bâle fut encore, paraît-il, chargé d'aller demander la confirmation de cette nomination par le Pape. Mais Clément V, qui pour lors était assis sur la chaire de Saint-Pierre, ne voulut pas accorder cette ratification à cause de la jeunesse du nouvel-élu qui n'avait que dix-huit ans. En conséquence le chapitre s'assembla pour procéder à un nouveau choix ; mais comme on ne put tomber d'accord, le Pape, de son autorité apostolique, désigna l'évêque de Bâle lui-même pour succéder à l'archevêque Gérard II, et le chapitre l'accueillit en cette qualité, sans doute sur la puissante recommandation de l'empereur. En conséquence Pierre d'Aspelt résigna l'évêché de Bâle et vint prendre possession de l'archevêché de Mayence où il joua un rôle très important dans l'histoire de son époque.

En effet, non content de présider à plusieurs conciles diocésains et provinciaux, il prit une part très active aux affaires de l'Empire. Il ne cessa pas non plus de porter un grand attachement à la Maison des comtes de Luxembourg à laquelle il devait sa fortune et au service de laquelle il s'était trouvé d'abord, comme nous l'avons vu. En 1307, il contribua puissamment à l'élection de Baudouin à l'archevêché de Trèves ; et lorsqu'en 1308, après la mort de l'empereur Albert I les voix des Princes-Electeurs assemblés à Reynse se trouvaient d'abord très partagées sur le choix du successeur à donner à ce prince, il eut le talent de leur persuader de se réunir tous à lui pour procéder à cette élection et d'accepter celui qu'il dénommerait. Il désigna Henri IV, comte de Luxembourg, qui fut en effet proclamé et qui forma ainsi la souche de la Maison impériale dite de Luxembourg. Deux ans après il contribua encore beaucoup à faire choisir Jean, dit plus tard l'aveugle, fils de l'empereur Henri de Luxembourg pour roi de Bohême. Il accompagna même ce jeune prince dans ses nouveaux états, le maria en 1310 à l'héritière de ce royaume, le couronna à Prague le 11 février 1311 et demeura à sa cour pendant un an pour prendre part au gouvernement, parce que pendant ce temps l'empereur son père était occupé en Italie. Ces circonstances motivèrent le refus que l'archevêque de Mayence fit présenter au Souverain-Pontife d'assister au concile de Vienne, tenu en 1311 ; et son excuse fut la seule entre celles des prélats allemands que le pape a admise comme fondée. L'attachement que l'archevêque Pierre d'Aspelt portait à la famille impériale était tellement connu de tous, que Frédéric, marquis de Misnie, qui s'était allié à Henri duc de Carinthie qui venait d'être chassé du trône de Bohême à cause de sa tyrannie et de ses exactions, se crut autorisé à se venger sur lui pour le tort qu'il prétendait que Jean,

Digitized by Google

le nouveau roi de Bohême avait fait à son allié, et alla faire une irruption sur les terres du diocèse de Mayence où il commit de grands dégats, à tel point que l'empereur Henri fut obligé d'avouer que l'archevêque avait souffert bien des déboires et bien des pertes pour lui et pour sa maison : aussi après le retour de Pierre dans son diocèse, l'empereur lui fit-il de riches présents, entr'autres d'un fauteuil en or massif, garni de pierres précieuses : Ce fauteuil a été, dit-on, conservé pendant longtemps à Mayence.

La nouvelle de la mort inopinée et prématurée de Henri VII (août 1313) en Italie, causa à l'archevêque de Mayence un si grand chagrin qu'il s'écria en l'apprenant : « depuis cinq siècles le décès « d'aucun prince n'aura entraîné après soi « autant de malheurs que celui de l'empe- « reur Henri VII ! » Aussi les embarras que l'Allemagne eut à subir à la suite de cet événement n'ont-ils que trop vérifié cette prophétie.

Lorsque Louis, duc de Bavière fut élu empereur pour succéder à Henri VII, l'archevêque Pierre d'Aspelt était encore une fois à la tête des électeurs qui avaient pris parti pour ce prince. Mais comme ce choix rencontra beaucoup de difficultés et occasionna plusieurs guerres intestines, le public a dit qu'à cette occasion l'archevêque Pierre avait entièrement oublié son état de médecin, puisque par l'élection qu'il venait de faire d'un nouvel empereur, il avait rendu l'Empire plus malade que bien portant.

Pour ce qui regarde l'administration intérieure de son diocèse, Pierre d'Aspelt sut constamment, par un gouvernement sage, une piété solide et une vie exemplaire s'attacher ses subordonnés et s'acquérir l'estime des princes allemands aussi bien que de son clergé, bien qu'il montrât beaucoup de sévérité à l'égard de ce dernier sur le chapitre des mœurs. Il fut le fondateur de la chartreuse de Mayence. Son économie était devenue proverbiale. Et en effet, bien qu'il vécut dans des temps très agités, il avait trouvé les moyens d'amasser une épargne de 16,278 livres de deniers, somme très considérable alors, et qu'il employa à payer les anciennes dettes de son église ainsi qu'à faire de nouvelles acquisitions pour elle. Les élections à l'empire auxquelles il prit part ne contribuèrent pas peu, non plus, à l'avantage de son temporel. En effet, par le traité qu'il fit à cette occasion avec le comte Henri de Luxembourg, ce dernier dut promettre : de confirmer toutes les immunités et les priviléges de l'église de Mayence ; d'assister l'archevêque contre tous ses ennemis et ce même au besoin de sa propre personne ; de ne jamais permettre que les affaires ni les personnes ecclésiastiques fussent jugées par des tribunaux séculiers ou laïcs ; de confirmer à l'église de Mayence le péage de Lahnstein et la possession de Seligenstadt ainsi que du Bachgau ; de protéger l'archevêque dans ses fonctions d'archi-chancelier ; de restituer tous les frais qu'il serait dans le cas de faire à l'occasion de l'élection projetée ; de lui abandonner le péage d'Ehrenfels en payement des sommes que l'empereur Albert lui devait encore ; de payer à la Cour de Rome trois mille marcs d'argent que lui Pierre devait encore pour le Pallium, etc.—Avec l'empereur Louis de Bavière il convint, outre la confirmation des articles du traité précédent qui trouvaient encore alors une application : que le nouvel empereur lui continuerait la possession du péage d'Ehrenfels, comme dédommagement des sommes qu'il avait dépensées pour l'empereur Henri ; qu'il lui abandonnerait plusieurs fiefs de l'empire, entre lesquels particulièrement la ville de Gotha et d'autres possessions en Thuringe, pour le cas où Louis viendrait à s'emparer de ce pays, ce qui cependant, pour le dire en passant, n'a jamais eu lieu. Louis de Bavière s'obligea en outre d'abandonner à l'archevêque et ce dans toutes les églises du diocèse de Mayence, ce qu'on nommait les *preces primariæ* ; à lui payer dix mille marcs d'argent pour les

Digitized by Google

frais de son élection et de son couronnement, et, jusqu'à l'achèvement de ce paiement, à lui céder certaines terres en engagère.

Enfin, Pierre d'Aspelt est mort la veille de la fête de Saint-Boniface, le 4 juin 1320, après avoir occupé le siége archiépiscopal de Mayence pendant près de quinze ans.

Telle est la biographie de ce grand homme, dépouillée de ce que certains auteurs y ont ajouté d'erroné ou d'inventé pour broder encore sur des actes qui sont assez recommandables dans leur vraie nudité. Nous ne releverons pas les variantes que l'on a répandues successivement touchant les faits connus, parce que nous ne voulons pas allonger cet article par des discussions oiseuses. Cependant un point nous reste à débrouiller, et ce point consiste à *établir historiquement que* PIERRE D'ASPELT EST NÉ AU VILLAGE D'ASPELT DANS LE PAYS DE LUXEMBOURG, qui doit être fier de lui avoir donné le jour.

Les hésitations des auteurs qui refusent de reconnaître au modeste village d'Aspelt, commune de Frisange, l'honneur d'avoir vu naître le célèbre archevêque de Mayence qui porte son nom, doivent déjà prévenir à certains égards contre leurs suppositions: en effet, les uns avancent qu'il est né à Trèves, d'autres qu'il tire son nom d'une ferme près de Welschbillig, aujourd'hui dans le Luxembourg prussien, d'autres enfin qu'il était Tyrolien. Pour nous la solution de cette question semble simple: L'archevêque Pierre, dit d'Aspelt, est né à une époque où les noms de famille n'étaient pas encore en usage pour les roturiers, et fut dénommé d'Aspelt de son endroit natal. Ce nom Aspelt, estropié successivement en *Aispelt* puis *Aichspelt*, ensuite et plus fautivement encore en *Aichspalt*, *Achtzspalt*, *Raichspalt*, a reçu de plus de quelques-uns l'addition de la finale adjectivale *er*, pour remplacer le *von* allemand, qui désignait son origine; d'où *Aspelter*, signifiant von Aspelt, en français d'Aspelt pour né à Aspelt; et ainsi de suite des autres variantes énumérées ci-haut. Mais, objectera-t-on, pourquoi son épitaphe porte-t-elle: *De Treviri natus?* La réponse est encore facile à donner: L'archevêque Pierre d'Aspelt est né dans le diocèse de Trèves; et pour un prince de l'Église on n'aura pas voulu marquer le mauvais petit village de son origine. L'église métropolitaine étant considérée comme la maison paternelle de tous les diocésains, le nom de celle-ci devait désigner le pays de sa naissance, non le coin de terre, la hutte peut-être où ce grand prélat est venu au monde; et même de nos jours encore nous nommons français celui qui est né en France, sans nous inquiéter du nom particulier de son endroit natal; pourquoi dès lors en 1320 n'aurait-on pas pu dire *de Treviri natus* pour signifier que la personne en question est originaire du diocèse de Trèves, dont du reste le village d'Aspelt a ressorti jusqu'au concordat français de 1802, et ce surtout parce que cette personne était d'église?

D'un autre côté, un seul auteur, que nous sachions, Mr von Stramberg, ne pouvant bonnement disputer sur l'orthographie du nom, mais jaloux sans doute d'enlever au village luxembourgeois d'Aspelt l'illustration à laquelle il a donné le jour, a tenté d'en gratifier, au hasard peut-être, une ferme de même nom, véritable ou supposée, mais au moins ignorée de nos jours et située soi-disant près de Welschbillig; et pour rendre ce conte plus vraisemblable il a avancé que Pierre d'Aspelt tirait son nom de cette ferme, mais qu'il est né à Trèves, fortuitement sans doute. Quels détours et quel gallimathias pour soutenir une inexactitude patente! Le village d'Aspelt près de Frisange est connu dès avant le treizième siècle, et son nom est resté le même, tandis que la ferme problématiquement homonyme près de Welschbillig n'existait vraisemblablement pas lorsque notre Pierre d'Aspelt a vu le jour. Ainsi, somme toute, nous maintenons avec les auteurs les plus

Digitized by Google

graves la proposition que nous avons énoncée, et qui consiste à dire que: *l'archevêque Pierre II de Mayence est né au village d'Aspelt, situé dans cette partie du Pays de Luxembourg qui ressortissait à l'ancien diocèse de Trèves.* De cette manière les sentiments des différents auteurs sont conciliés: les uns étant admis comme précisant le lieu même, les autres le diocèse où le fait de cette naissance s'est accompli. Finalement, il serait inutile, pensons-nous, de relever l'erreur de ceux qui veulent placer la patrie de cet éminent personnage en Tyrol.

D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Gesta Trevirorum integra, edent. Muller et Wyttenbach, II, 202, 208, 235, 240; Annotat. 2. — Trittheim, Chron. Hirsaug., II, 104, sq.; et: De Viris illustribus Ord. S. Bened. — Rudolphus, Codex epistolaris, I, 315, sqq. — Alberti argentinensis chronicon, II, 115, sq. — Brower, Annal. Trev. II, 176, 183, 200. — Gudenus, Codex diplomaticus, II, 320. — Chronicon Aulæ regiæ. — Serarius, Res moguntinæ, l. IV. — Franz Werner, Der Mainzer Dom und seine Denkmæler, I, 299. — Urstisius, Chronicon basiliense. — Bausch, De episcopis moguntinis. — Didascalia de Francfort, N°s 58 et 59 (27 février 1830). — Conversations-Lexicon, 1824, I, 884; et 1846, I, 32. — Ab Hontheim, Prodromus Histor. Trevir. I, 721; II, 1076; et: Histor. Trevir. diplomat., I, 297, not. b.; 640. — Moreri, II, 96; III, 669; V, 580. — Tellot et Bonaventure, Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique et civile de la province de Luxembourg; macrt. passim; ab anno 1296 ad 1313. — Bertholet, VIII et IV, passim. — Paquet, 23. — Ulveling, 37. — von Stramberg, Der Moselstrom, 441. — Petavius, Rationarium temporum, II et III. — Adress-Kalender de Trèves, 1844, 267; 1848, 358. — Courtin, Encyclopédie moderne, II, 805.

PIERRET, *Jean-François*, né en 1648, a vécu pendant la seconde moitié du dix-septième siècle et la première du dix-huitième. Nommé notaire le 17 février 1709 à Luxembourg qui fut vraisemblablement son endroit natal, ses protocoles sont continués jusqu'au 21 avril 1737, date de son décès.

Lorsqu'on examine ces minutes on ne peut assez s'étonner de leur nombre prodigieux et de leur netteté: toutes sont écrites de la main même du notaire. On s'imagine difficilement comment un seul homme a pu suffire à un travail si vaste, surtout si on y ajoute les expéditions de ces actes; et nous en avons vu un nombre immense, qui toutes également ont été confectionnées par la même main.

Outre cela, le notaire Pierret avait conservé assez de loisir pour réunir deux gros in folio de copies d'anciennes chartres concernant l'histoire du Pays et des localités qui en dépendaient: les originaux de ces actes, inédits jusqu'alors, se trouvaient disséminés en grande partie, et il a fallu les découvrir, les lire, ce qui n'était pas toujours chose facile, et les transcrire. De plus, il a écrit, aussi en un volume in folio, l'Histoire générale du Duché, de 963 à 1736, arrangée par ordre des princes qui l'ont gouverné; puis un quatrième volume renfermant des données très intéressantes, et qui sans lui seraient vraisemblablement perdues aujourd'hui, touchant les seigneuries particulières du Luxembourg: c'est comme on dirait une histoire locale des différentes terres qui ressortissaient en arrière-fief à nos comtes et à nos ducs. Dans un cinquième volume enfin, il a recueilli le nobiliaire du Pays, ou les actes des seigneurs, classés par localités.

Les Etats du Luxembourg, appréciant l'importance historique de ce grand travail, l'ont acheté en 1741 pour la somme de six cents florins; et aujourd'hui il se trouve aux archives du gouvernement à Luxembourg, où il nous a été donné d'en faire prendre une copie. Les brouillons des différents volumes se trouvent en outre, mais disséminés, entre les mains de plusieurs particuliers; la Société archéologique de Luxembourg est parvenue à en recueillir quelques-uns.

Bertholet (v. son art.) a profité de cet ouvrage, remarquable par l'ordre parfait que son auteur a su y mettre; mais il l'a bouleversé tout en le copiant mot pour mot, et l'a embrouillé de ses dissertations fastidieuses et souvent entièrement étrangères au sujet qu'il avait à traiter.

En un mot, l'*Essai de l'Histoire de Luxembourg*, par Pierret, mériterait en-

Digitized by Google

core aujourd'hui d'être imprimé s'il était revu quant au style un peu suranné, et complété par l'addition des faits arrivés depuis sa rédaction primitive.

Pierret a encore écrit une partie d'un autre manuscrit in folio, intitulé: *L'Art héraldique du blason*, qui est conservé à la bibliothèque de Luxembourg, sous le nom d'Antoine Ungeschück (v. son art.), et portant le Numéro 154. D. Calmet dit avoir vu l'original autographe de cet ouvrage chez le comte Lambert de Marchant, d'Ansembourg (v. son art.). Finalement, il est également l'auteur d'un autre manuscrit in folio, contenant: 1°. *Un Journal historique de tout ce qui s'est passé de plus remarquable tant dans les États que dans la République des lettres en Europe et autres lieux considérables du monde, depuis l'avénement de Philippe V, duc d'Anjou, à la couronne d'Espagne, sur la fin de* 1700, *faisant suite au Dictionnaire de Moreri de* 1702; — 2°. *Continuation de l'Histoire universelle, depuis* 1700 *jusqu'à* 1705.

Protocoles de J.-F. Pierret, au greffe du tribunal de Luxembourg. — Würth-Paquet, Esch-sur-l'Alzette et sections qui en dépendent, 3, note 3. — Clasen, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 274, 494, etc. — D. Calmet, Biblioth. lorraine. — Archives du Grand-Duché de Luxembourg. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 41, sq.

PLACIDE, *le Père*, né à Ettelbruck, se fit capucin et se distingua par son zèle comme prédicateur dans la province Rhénane. Il faisait son séjour ordinaire à Mayence où il mourut le 16 janvier 1720.

Le Père Placide est auteur d'un ouvrage allemand qu'il a intitulé: *Pons mysticus;* Francfort, 1699.

Hirsch, Historia Provinciæ rhenanæ capucinorum, 115 et 121. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 36.

PLUMLING, curé à Berbourg, ne nous est connu que par l'ouvrage suivant: *Catholisch Gesang- und Bett-Buch der Heiligen und Hochlœblichen Bruderschaft Jesu und Mariæ umb selig zu leben und selig zu sterben;* Trèves, 1679.

Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 35, note 2.

PONCIN, *Jean-Ferdinand*, connu aussi sous le nom de *Poncin-Casaquy*, né à Houffalize, le 26 juin 1804, fit ses études en droit à Paris où il reçut le diplôme de Docteur.

En 1831 il fut nommé greffier du tribunal de première instance de Neufchâteau, mais il dut résigner cet emploi dès l'année suivante. Il vint alors se fixer à Bruxelles et s'attacha au barreau de la cour d'appel. Grâce à de puissantes protections il obtint le 2 mai 1845 la place de juge de paix du canton de Seraing.

Poncin était savant et aimait l'étude: il avait été reçu membre de la Société française de Statistique universelle, de celle de Géographie de Paris, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique et de l'Institut historique de France.

Il a publié: 1° Les Ardennaises; Poésies légères; Paris, 1826, in-8° — 2° Résumé de l'histoire civile et politique de la province de Luxembourg; Bruxelles, Hayez, 1834, in-8°; 47 pages: Ce travail, dédié au comte Félix de Mérode, alors ministre des affaires étrangères en Belgique, ne traite que de la première époque de l'Histoire du Pays de Luxembourg, depuis la conquête des Gaules jusqu'à Sigefroy, fondateur de la maison de Luxembourg, en 963. L'auteur y donne un assez bon résumé des travaux historiques les plus importants écrits sur le Pays, ainsi que des indications curieuses et peu connues en Belgique sur les différents objets d'antiquités découverts récemment. — 3° Rêveries; dixain par un Luxembourgeois; Arlon, Bourgeois, 1843, in-8°, 16 pages: *Les principales pièces de ce petit recueil poétique sont: Le Souvenir; La Tour d'Igel: Ballade; Le Rêve d'amour; Bonheur d'aimer; La Grèce; A un enfant; A ma Lyre.* — 4° Recherches sur l'origine, les progrès et la décadence du droit romain; Liége, Verhoven, 1853, in-8°, 138 pages: C'est un traité élémentaire, écrit avec précision, mais qui semble n'être autre qu'un résumé des cahiers universitaires de l'auteur. Ce travail, qui em-

Digitized by Google

brasse à la fois l'histoire externe et interne, est divisé en quatre parties: la première époque contient les sources du droit romain, depuis les commencements de Rome jusqu'aux douze tables; la seconde va jusqu'à Cicéron; la troisième à Alexandre Sévère et la quatrième enfin à Justinien. Pour chaque époque l'auteur donne successivement l'historique des sources et de la science, une revue encyclopédique des systèmes de législation et des aperçus sur l'histoire du droit privé.— 5° Poncin a enfin écrit un nombre assez considérable de pièces de vers dont plusieurs ont été publiées dans l'Annuaire de littérature et des beaux-arts; Liége, 1830, in-8°, telles que, p. 108: La traque au loup d'Ardenne, ou la battue (fragment d'un poëme inédit, intitulé: Les rives de l'Ourte); p. 132: Un orage en Ardenne; p. 181: Le chant des Hellènes.

Le 12 septembre 1854, Poncin fut trouvé frappé d'un coup d'apoplexie, dans une cabane qu'il habitait dans un bois de la commune de Mont où il se livrait au plaisir de la chasse: il n'avait que 50 ans et quelques mois d'âge.

U. Capitaine, Nécrologe liégeois, 1884, p. 41, sq. —Renseignements particuliers.

PONDROM, *André*, est né à Heisdorf, commune moderne de Steinsel, le 25 mars 1787. Il était fils d'André Pondrom, admodiateur de la seigneurie et du château de Heisdorf, et de Marie-Anne Servais.

Nous ne savons rien sur la jeunesse de Pondrom. Le 20 juillet 1815 il obtint un diplôme de Docteur en médecine de la faculté de Paris où il avait terminé ses études médicales après avoir auparavant suivi les leçons de la faculté de Strasbourg. Rentré dans sa patrie il alla d'abord se fixer à Remich qu'il quitta déjà dans le courant de 1817 pour venir s'établir à Luxembourg où sa science, son calme observateur et ses manières aussi douces qu'affables lui acquirent bientôt une grande réputation comme praticien.

Nommé membre de la commission sanitaire ou médicale du Grand-Duché, en 1823, il devint président de ce collége après le décès du Docteur Clasen (v. son art.) en 1849.

Si dans les temps ordinaires le médecin est un homme recommandable au milieu de la Société, il devient presque un Dieu pendant les épidémies, surtout lorsqu'il connaît et met en pratique ce qu'il y a de sublime dans sa vocation: Pondrom fut un de ces esprits d'élite qui comprennent cette vérité si consolante pour l'humanité souffrante comme si encourageante pour le Docteur dans les dégoûts que lui suscite très souvent l'ingratitude des malades qu'il a arrachés à la mort ou au moins au danger. Pendant les ravages du choléra en 1832, il sut se multiplier pour ainsi dire afin d'être partout où l'on réclamait ses soins et ses lumières; nuit et jour il était en course et personne ne le demanda sans qu'il s'empressât d'accourir au chevet des cholériques, de les consoler et de leur prodiguer les secours que leur état réclamait. Ce dévouement aussi sublime qu'il a été désintéressé, fut enfin récompensé par le roi Guillaume II, de vénérée mémoire, lequel décora en 1843 ce véritable médecin de son Ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne, réparant ainsi un oubli de la part de Guillaume Ier, oubli qui devrait être taxé de coupable indifférence si le monarque avait eu pu voir de ses propres yeux les sacrifices matériels et moraux qui avaient été faits. Nous disons sacrifices et nous appuyons sur ce mot; car si les soins de Pondrom ont pendant toute sa vie été empressés, ils furent aussi constamment désintéressés. Jamais en effet on ne le vit envoyer de comptes aux personnes qu'il présumait être dans la gêne bien qu'il soignât toujours ces dernières aussi exactement que les familles opulentes. Par arrêté du 19 février 1855, Pondrom fut élevé au rang de commandeur de l'Ordre de la Couronne de chêne.

Ses relations avec ses confrères furent toujours franches, ouvertes et sincères: il n'a jamais eu pour ses plus jeunes col-

Digitized by Google

lègues ainsi que les commençants cette morgue de pédanterie que la médiocrité affiche pour se donner de l'importance. Les paroles encourageantes pour tous et en toute circonstance ne lui manquaient jamais.

Resté célibataire, il a usé largement en bienfaits matériels en faveur de certains de sa famille qui n'étaient pas favorisés de la fortune, des épargnes que les revenus de sa vaste clientèle lui permettaient de faire; et il ne s'amusa jamais à thésauriser pour enrichir ses parents après sa mort; il avait adopté une meilleure méthode: en donnant pendant sa vie et au fur à mesure qu'il le pouvait, il se ménageait le plaisir de jouir du bonheur qu'il produisait.

Pondrom était horticulteur distingué, par goût autant que par amour pour les fleurs; et il fut un des premiers fondateurs de la société des sciences naturelles de Luxembourg dont il devint un des membres les plus zélés, et au sein de laquelle il prononça le discours de clôture de la septième année de l'existence de cette utile association. Son discours a été inséré dans les annales de la société, Tome IV.

Il n'a personnellement rien fait imprimer si ce n'est sa thèse inaugurale dont nous ne connaissons pas le titre; mes ses beaux succès médicaux feront vivre pendant longtemps sa mémoire dans le Pays.

André Pondrom est mort à Luxembourg, le 24 mai 1859, à l'âge de 72 ans.

Souvenirs contemporains. — Etat civil de Steinsel et de Luxembourg. — Archives du gouvernement à Luxembourg. — Annales de la société des sciences naturelles de Luxbrg.

PORTE, *Pierre ou Henri de la, dit de Bittbourg*, du lieu de sa naissance, est cité pour avoir fondé l'hôpital de cette ville entre les années 1297 et 1300.

Le fondateur affecta à cette institution sa maison située hors de la ville, d'où lui est vraisemblablement venu son nom de la Porte, *a Portâ*. L'hôpital dont il est ici question, possède au-delà de cent hectares de propriétés foncières, une maison avec dépendances et plusieurs capitaux considérables; de manière que ses revenus annuels sont estimés à quinze cents écus de Prusse, ou cinq mille six cent vingt-cinq francs. Ces rentes sont utilisées à l'entretien des pauvres, à fournir le traitement des instituteurs primaires, et les livres, etc., aux écoliers indigents, ainsi qu'à d'autres dépenses analogues. Finalement, les bâtiments servent à recevoir les voyageurs indigents et malades.

Renseignements communiqués. — Bertholet, V, 509, sq. — Adresz-Kalender des Regierungs-Bez. Trier, 1843, p. 59. — Beyels, 198.

Portzheim *ou* Portzenheim, *Philippe-Charles*; v. Pfortzheim, *Phil.-Ch.*

PREZ, *Antoine-Florent-Albert de*, est né à Namur, le 20 avril 1759. Nommé à dix ans cadet dans le régiment wallon d'infanterie du général Smissært au service des Provinces-Unies, il fut en 1775 promu au grade d'enseigne du régiment marinier de Douglas, par le Stadhouder Guillaume V; lieutenant en 1781 et capitaine en 1790, il passa trois ans après et avec le même grade, dans les grenadiers.

Après l'invasion de la Hollande, en 1795, de Prez se retira du service militaire. Le 27 octobre 1808, Napoléon I le nomma juge de paix du canton de Marche, et par arrêté du 28 janvier 1812, juge suppléant au tribunal de première instance en la même ville.

A l'entrée des alliés en 1813, il fut, au nom des hautes puissances nommé président de la commission provisoire d'administration pour l'arrondissement de Marche, emploi qui fut supprimé à l'organisation des sous-intendances.

De 1820 à 29, de Prez siégea à la seconde chambre des États-généraux du Royaume des Pays-Bas; et le 4 octobre 1825 il avait obtenu la décoration du Lion néerlandais. Après les événements de 1830 il renonça absolument à la vie publique.

Antoine-Florent-Albert de Prez est mort à sa propriété d'Aye, près de Marche, le 23 août 1841.

L'honorable famille *Deprez* n'avait ja-

Digitized by Google

mais, paraît-il, appartenu à l'ordre équestre; et ce ne fut qu'en 1816, lorsque la Chambre héraldique des Pays-Bas eut commission de régulariser, *moyennant modique finance bien-entendu*, l'état nobiliaire du royaume, que, profitant de la particule « *de* » par laquelle son nom roturier commençait, elle s'avisa de demander pour elle aussi un brevet de reconnaissance de noblesse, qui lui fut accordé le 26 avril de cette année, au port d'armes comme suit: Ecartelé. Au premier d'argent, au lion de sable. Aux 2 et 3 échiqueté d'argent et d'azur. Au 4e enfin: de gueules, à deux lions passants d'or. Heaume grillé d'or, liséré de gueules et sommé d'une couronne de baron. Cimier: un lion naissant de sable. Finalement pour supports: deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

Le mariage d'Antoine-Florent-Albert de Prez avec dame Justine-Eléonore de Belhoste-de-Hassonville, de noblesse assez récente aussi, a pu faire venir l'idée de ce désir de compter dans la caste patricienne.

Renseignements et titres de famille, communiqués par M. de Neufmoustier, Juge de paix à Marche.

PREZ, *Evrard de*, oncle du précédent, était fils de Hubert Deprez, échevin de Marche, et d'une dame Lejœune. Il naquit à Marche et embrassa la carrière militaire où sa bravoure et ses connaissances le firent avancer jusqu'au grade de capitaine du génie, au service d'Autriche. Il fut tué à la bataille de Lisla, le 5 décembre 1757, et mérita d'être regretté par l'empereur. Dans une lettre de condoléance que son général, le prince Charles de Waldeck a eu l'attention d'écrire à sa mère, le 15 février 1758, il dit en parlant du fils que cette dame venait de perdre: « C'était un officier qui méritait « de vivre; et qui par son expérience, son « savoir et sa conduite s'était concilié les « suffrages de tout le monde. Je l'ai aimé « et estimé, et je le regrette sincèrement. »

Renseignements et titres de famille, communiqués par M. de Neufmoustier, Juge de paix à Marche.

PROBST, *Jean-Baptiste*, né à Boulaide, entre les années 1730 et 1735, d'une famille très aisée et très considérée, alla étudier la médecine à l'université de Louvain où il obtint le bonnet de Docteur. De retour dans sa famille, il se fixa d'abord à Boulaide, puis à Luxembourg où il épousa Barbe Arendt, qui lui donna un fils, Jean-François, qui fut à son tour avocat et membre des États-provinciaux, puis enfin agent du Trésor et chevalier de l'ordre du Lion néerlandais.

En définitive, Jean-Baptiste Probst, le père, n'eut pour ainsi dire, pendant les dix ou douze dernières années de sa vie aucune résidence fixe: le nombre des médecins étant à cette époque très restreint dans le Pays, chaque localité voulait le posséder. C'est pendant une de ces pérégrinations qu'il mourut à Wiltz, le 29 septembre 1795, lorsqu'il était venu prodiguer les soins de son art aux habitants de cette localité et des environs, décimés par le typhus que leur avaient apporté les troupes qui alors y avaient converti le château princier des Comtes de Wiltz en hôpital militaire.

La grande réputation de science et de philanthropique désintéressement que J.-B. Probst avait su s'acquérir dans le Pays, s'est conservée jusqu'à nos jours dans les Ardennes surtout. Elle s'est traduite dans la rédaction de son acte de décès que nous nous croyons en devoir de transcrire: « Anno 1795 die 29a mensis 7bris horâ un- « decimâ nocturnâ supremis Ecclesiæ sa- « cramentis in Wiltz obiit *Spectabilis et* « *pereruditus Dnus Joannes-Baptista Probst,* « *Medicinæ Doctor expertissimus*, sexage- « narius ex Bauschleyden oriundus, orna- « tæ Barbaræ Arendt Luxemburgensis « Conjux. Postridiè in Cœmiterio nostro pa- « rochiali tumulatus. » *Signé:* « P. Meyer, « pastor in Wiltz. »

Notes communiquées. — Etat civil de Wiltz.

PUL, *Jean*, fils aîné de Henri Pul, serrurier, et de Anne Engels, est né à Greisch, commune moderne de Septfon-

taines, pendant la première moitié du dix-huitième siècle.

Comme cela est passé en mode parmi les artisans, surtout à la campagne, Jean Pul apprit d'abord le métier de son père et finit par y exceller en véritable maître. Plus tard il se mit à travailler de l'horlogerie, état dans lequel il se distingua bientôt au point qu'il fut nommé horloger de la cour successivement auprès de trois archevêques-électeurs de Trèves, dont les deux premiers lui firent, chacun une pension assez considérable. Pul résidait à Coblence où il avait de même le grade de capitaine de la garde de l'électeur; il est mort dans cette ville vers la fin du dernier siècle.

On rapporte qu'il avait été d'intention de rebâtir d'une manière somptueuse l'église de son endroit natal et de la pourvoir d'un ameublement convenable ainsi que de vases sacrés de prix; mais qu'il avait ensuite renoncé à ce projet à cause de certaines manières inconvenantes du curé de cette époque. Quoiqu'il en soit, il y a encore à Greisch un soleil d'un beau travail, sur le pied duquel le nom du donateur, Jean Pul se trouve gravé avec le milésime de 1760.

Communication de Mr Bill, propriétaire à Greisch, et corresp. de la Soc. archéol. du Grand-Duché.

PUT, *Jean-Georges*, ou *Gérard*, originaire du Luxembourg belge, a fondé par acte du 10 janvier 1741, deux bourses d'études qui furent rétablies par arrêté royal belge du 15 décembre 1833.

Exposé de la situation du Luxembourg belge; 1837, 48.

PUTZ, *Jean, dit d'Adlerthurm*, ou *d'Igel*, est né dans le village de ce dernier nom, vers la fin du seizième siècle. L'auteur du manuscrit des Viri illustres rappelle ce personnage dans les termes suivants: «Joannes Putz ex Igel seu Aquila Pago «Luxemburgensi ab Adler-Turn propter «monumentum vetus in hoc romanorum «ejusmodi a Ferdinando II etiam cum «nobilitate cognominatus Ferdinando III «a consiliis et supremus sacri patrimonii «per omnia regna et provincias hæreditarias intendens fundavit in seminario hic «Luxemburgensi suis gentilibus duas bursas 3600 fl. Brabanticorum.»

Cet article nous donne tous les renseignements qui nous restent sur Jean Putz. Elevé par ses propres mérites à la dignité de conseiller d'Etat sous l'empereur Ferdinand II, et anobli par ce prince avec ajoute du nom de son endroit natal *a Turraquila*, il fut nommé par Ferdinand III intendant-général des domaines de la couronne dans les Pays-Bas héréditaires.

Jean Putz est mort en 1652, sans avoir été marié.

Par acte daté de Vienne, le 6 janvier 1648 il fonda au séminaire de Luxembourg une bourse d'études en faveur des descendants légitimes de sa famille, qui doivent être de la religion catholique et aptes aux études; le plus apte a la préférence, quelque soit son degré de parenté avec le fondateur. Le choix d'état est libre.

Le capital de cette bourse, qui était primitivement de 4,277 florins, fut fourni hors d'une créance que Putz avait en Bohême et qu'il n'a pu liquider qu'avec beaucoup de peine et par l'intermédiaire du père Henri Germé (v. son art.). Le revenu de la fondation était dans le principe de 140 florins par an, ou cent florins pour l'entretien du boursier et quarante pour son lit et ses vêtements. Cependant de nos jours, la sage administration de cette libéralité en a fait augmenter le capital au point qu'il a été possible, dès 1848, d'en former deux bourses distinctes, rapportant chacune 125 florins des Pays-Bas, soit un capital pour les deux réunies, de florins 5,000, ou 10,582 francs.

Pour rester dans la vérité historique et afin de compléter l'arbre généalogique de la descendance collatérale du fondateur qui nous occupe ici, nous nous voyons engagé à donner quelques compléments authentiques qui serviront peut-être un jour comme preuves de filiation pour une branche entièrement omise par le compilateur du

Digitized by Google

Manuel des fondations de bourses d'étude instituées en faveur des Luxembourgeois. En effet, à la page 153 de son ouvrage, Mr J.-P. Koltz abandonne d'une manière tout-à-fait abrupte sa filiation au rameau Marie Rohles, Rolle ou Rœder, de Kehmen (Cœnen, Cœmen), épouse de Pierre Hoffmann dit Weis, de Gonderange (4e degré), et dans une note au bas de la même page il élève à cet égard des difficultés plus que spécieuses qui semblent dénoter un je ne sais quoi de prévention contre les prétentions élevées par les descendants de ce rameau qui par suite de négligence, n'avait jamais joui du bienfait de leur parent; et qui, présentant des preuves en règle, postulaient pour obtenir une des dites bourses de famille au moment même où Mr J.-P. Koltz rédigeait son manuel. Cependant, par arrêté de Monsieur l'Administrateur général Willmar, en date du 19 décembre 1853, la justice administrative a fait droit en décidant: 1° que les prétentions étaient suffisamment justifiées; 2° que même la descendance de Marie Rohles était en ce moment la plus proche en parenté, et 3° que, partant, son chef actuel, le sieur Mathias Schmitz, garde-général forestier assistant à Wiltz, comme époux de Marguerite Birong, de Grevenmacher était déclaré collateur du dit stipende en sa qualité de parent le plus proche du fondateur.

La généalogie intermédiaire établie par pièces authentiques entre la prénommée Marie Rohles se déduit comme suit: Marie Rohles ou Rœder, de Kehmen et Pierre Hoffmann ont procréé Anne-Marie Hoffmann, née à Wasserliesch, le 3 octobre 1757. Mariée le 9 avril 1778 à Marc Birong de Grevenmacher, elle fut la mère de Marguerite Birong, née le 10 brumaire an XI (1er novembre 1802) et mariée le 21 février 1821 à Mathias Schmitz, du même Grevenmacher, aujourd'hui garde-général forestier assistant à Wiltz. De cette dernière union sont nés à Grevenmacher, sept enfants: 1° Jean-Pierre; 2° Marc (mort célibataire); 3° Elisabeth; 4° Marie; 5° Jean-Baptiste; 6° François-Charles (boursier par arrêté du 19 déc. 1853); 7° Joseph les Schmitz.

Nous avons dit que Mathias Schmitz, père, a été déclaré collateur des bourses Putz, comme le plus proche parent du fondateur, du chef de sa femme, et un de ses fils bénéficiaires au même titre. En effet, les quartiers authentiquement établis par lui le placent à la septième descendance et son fils à la huitième, tandis que la généalogie prouvée par titres, publiée par Mr J.-P. Koltz, chef de bureau au Gouvernement du Grand-Duché et membre secrétaire du comité consultatif pour les affaires des fondations d'instruction publique, descend jusqu'à la neuvième génération qui a déjà postulé pour l'obtention de cette faveur.

Beatrolet, VIII, 194. — Ulveling, 39. — Viri illustres, III, N° 238. — Paquet, 65. — Namur, Dissertation sur les bourses, X et XVII. — Mémorial législatif et administratif du Gd-Duché, année 1848, 665. — Notes communiquées. — Pierret, I, fol. LXXIII. — Beascu, Eiflia illustrata, III, II, 1, 454. — Koltz, Manuel des bourses, 140 à 179. — Actes authentiques produits par le Sr Schmitz pour l'obtention de la jouissance des bourses Putz, en 1853.

PUTZ, *Jean-Guillaume,* natif de la maison dite Kaulertz, à Lullange, commune de Bœvange au canton de Clervaux, ne nous est connu que par une fondation qu'il a faite en faveur de l'instruction publique.

Par acte du 13 janvier 1741, Jean-Guillaume Putz qui était célibataire, a affecté un capital de trois cent vingt écus à cinquante-six sols, pour les intérêts à en provenir servir à la constitution de deux bourses d'études en faveur de sa parenté, née de la maison dite Kaulertz, à Lullange.

Cette constitution, qui semble n'avoir pas été régulièrement administrée, possède aujourd'hui un capital de 1745 francs. Comme les revenus de cette somme sont absolument trop modiques pour l'entretien de deux boursiers, la famille, d'accord avec les collateurs, dont l'un doit être de la parenté et l'autre étranger, ont

Digitized by Google

impétré le 6 avril 1853 un arrêté par lequel il est statué que ces revenus seront donnés à un boursier unique, se destinant de préférence à l'état ecclésiastique, et ce jusqu'à ce que la rente cumulée dépassera 250 francs annuellement. Lorsque ce résultat sera obtenu, la bourse primitive sera maintenue à ce taux et le surplus pourra être alloué à un second boursier, s'il y a lieu.

Protocoles du notaire Wolff, à Clervaux. — Renseignements de famille.

Q.

QUELLIN; v. LEJEUNE, *Quirin.*

R.

RAHLINGEN ou *Ralingen, Geangoul, de;* v. EICHORN, *Geangoul, dit de Rahlingen.*

RAICHSPALT, *Pierre;* v. PIERRE, *dit d'Aspelt.*

RANCKENDALL, *Dominique,* ou *Rankendahl,* de Thionville, entra dans l'ordre des frères prêcheurs ou dominicains.

Il avait été prieur du couvent de son Ordre à Mayence et pendant quelque temps sous-prieur ainsi que prédicateur de celui de Luxembourg lorsqu'en 1670 il fut nommé prieur de ce dernier. Ce religieux était très dévoué au culte des autels et à l'honneur de la maison de Dieu. Le temps de son priorat fut dur pour le monastère; mais par sa fermeté et son activité il sut conjurer l'orage qui semblait avoir décidé sa perte. Le comte de Monterey, gouverneur des Provinces belgiques avait projeté d'augmenter les fortifications de Luxembourg de manière à en faire un boulevard inexpugnable contre la France. Il vint en conséquence visiter cette place en 1671; et sur les conseils de Louvigny il résolut de ruiner la demeure des dominicains et leur église, pour élever sur leur emplacement de nouvelles batteries destinées à protéger la ville de ce côté. Les villes basses du Grund et du Pfaffenthal étaient de même destinées à disparaître, et des places à bâtir furent assignées aux habitants qui, pour ce motif, furent pour douze ans déclarés déchargés de toutes contributions. Mais avant qu'on ne commençât à détruire le couvent et l'église, le prieur Ranckenthal se mit en mouvement pour détourner ce malheur. Il écrivit à Rome, à Vienne et peut-être ailleurs encore, pour intéresser les grands en sa faveur; son appel fut accueilli, et l'Impératrice elle-même expédia au gouverneur-général l'ordre de ménager la demeure des Pères dominicains. Le général de l'Ordre s'employa de même auprès de l'ambassadeur d'Espagne afin d'empêcher Monterey de mettre son plan à exécution. Bref, le couvent subsista, et dut sa conservation aux actives démarches de son prieur.

Dominique Ranckenthal procura encore d'autres bienfaits à sa maison; ainsi il fit en 1672 faire à Bruxelles un tableau peint à l'huile, pour l'autel de la Vierge dite du Rosaire dans la chapelle de ce nom, laquelle est démolie aujourd'hui, et qui se trouvait placée derrière l'église de St. Michel; il agrandit également l'orgue de cette église, etc.

Digitized by Google

Il s'occupa finalement à compulser les chartres, les titres et les documents conservés aux archives du couvent des dominicains, et réunit le résultat de ses investigations en un volume qui présente l'Histoire succincte de cette maison. Ce travail, qui renferme beaucoup de détails curieux, porte pour titre: *Fasti Fratrum luxemburgensium Ordinis Prædicatorum, in tres partes distributi.*

Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 831. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 38. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, XII, 101 à 106: Geschichte der S. Michaels-Kirche in Luxemburg, von N. Bassbourr, Vikar U. L. F.

Raoul *de Houffalize;* v. HOUFFALIZE, *Raoul de.*

RAUSIN ou Raussin, nom latinisé en *Rausinus*, Etienne, est né à Beauraing, Belloramus, village qui faisait autrefois partie du duché de Luxembourg, tandis qu'il ressortit aujourd'hui à l'arrondissement de Dinant, province de Namur.

Rausin fit de bonnes études d'humanités au collége du Porc à Louvain (1598), et passa son examen de Docteur en droit en Allemagne. Après avoir pratiqué pendant plusieurs années comme avocat à Liége, il devint bourgmestre de cette ville à deux reprises différentes, en 1627 et en 1634. A cette époque la démocratie n'avait presque plus de frein à Liége; le peuple se plaignait de plusieurs rescrits et mandements, entr'autres de celui de 1613 sur les élections des magistrats, et d'une décision du conseil privé du mois de juillet 1628. Rausin, homme qui joignait à une grande popularité de profondes connaissances en droit, surtout dans les anciens droits de la bourgeoisie, fut député par la ville à Vienne pour remontrer ces plaintes à l'empereur Ferdinand II. Il s'acquitta de sa mission à la satisfaction de ses concitoyens et en publia même une relation intéressante qui nous est restée. Elle est intitulée: *Ad Sacram Cæsaream Majestatem inclytæ civitatis Leodiensis delegatio. Et epitome processus cameralis inter eandem civitatem et serenissimum principem episcopum leodiensem*; 1629, in-4°. Foppens et Loyens rapportent les faits de cette manière, tandis que Rausin au contraire dit dans son second ouvrage, dont nous parlerons bientôt, qu'il alla à Vienne sur la demande des métiers, pour demander le pardon de plusieurs notables liégeois condamnés criminellement; qu'il présenta au conseil aulique un mémoire assez long sur l'affaire; qu'à son retour le public torturant le sens de sa relation, l'interpréta tout-à-fait contre lui; que par suite on l'insulta partout; qu'armé et muni d'instruments discordants de toute espèce, le peuple vint lui prodiguer l'outrage jusque dans sa maison.

Quoiqu'il en soit, il jouissait encore de la faveur populaire en 1634, puisqu'alors il fut de nouveau élu bourgmestre; mais voilà que *versis gladiis et mutatis clypeis*, disent ses biographes, sans trop expliquer les motifs de ce changement, il prend la plume, se pose en champion de l'absolutisme, en défenseur exagéré des droits du prince, et cherche à renverser tous les principes dont il s'était servi pour défendre les droits du peuple dans sa *délégation.*

Dans son ouvrage intitulé: *Leodium Ecclesiæ Cathedralis sive de Dominio, regalibus, mero mixtoque imperio et omni moda jurisdictione episcopo et principi Eburonum competentibus in urbe Leodiensi sacro romano Imperio mediate subjecta libri II, remotis fabulis, erroribus et superstitionibus popularibus;* Namur, 1639, il commence par se moquer de ses *plebicolæ largiloqui*, interprètes des priviléges des liégeois, *qui privilegiis immodicè gloriantur . . . . qui turgidiores contra principes promptius insolescunt.* — Il a maintenant en horreur les démocrates, les révolutionnaires qui parlent de priviléges et de droits du peuple. — Ceux qui scrutent les droits du prince, qui refusent obéissance à leur seigneur, *monstra sunt in politico regimine luto lutulentiora.* —

Digitized by Google

Il ne dit pas, le nouveau flatteur du prince, ce qu'il faut faire lorsque le prince méconnait les vœux du peuple représenté par les États.—Il cherche à prouver qu'*en vertu du droit de régale et comme seigneur*, tout appartient au prince-évêque, que par conséquent le magistrat et les vingt-deux ne possèdent des priviléges et une partie de la jurisdiction que précairement, par usure, par la bonne volonté du prince. Toute autre doctrine, selon lui, produit l'anarchie et l'informe chaos des usurpations populaires, fléaux qu'il cherche à extirper. etc., etc.

Le style de Rausin est pur. Il fait preuve de grandes connaissances en Histoire et en Droit public; il ne lui manque qu'un jugement froid et impartial. De Mean et Sohet le citent souvent et ne le réfutent presque jamais.

Etienne Rausin est mort à Liége, le 7 octobre 1659.

Moreri, Supplément, III, 611. — Valère André, Bibliotheca belgica, 817, sq. — Baitz, Mémoire sur l'ancien droit belgique, I, 251, sqq. — Dewez, Histoire du Pays de Liége, II, 218, sqqq; et 354, sq. — Biographie générale des Belges, 169. — Neumann, les auteurs luxembourgeois, 29.

RAVENGER, florissait pendant le dixième siècle, et les premières années du onzième. Entré à l'abbaye de St. Maximin il y avait fait sa profession religieuse et embrassé la règle de St. Bénoît, lorsque le comte Sigefroy de Luxembourg, abbé laïc du monastère de St. Willibrorde à Echternach, voulant procurer la réforme de cette dernière maison en y réinstallant la discipline primitive, demanda et obtint de l'empereur Otton I un diplôme daté du 15 mars 971 — non 974 comme on écrit communément en copiant une erreur de scribe—par lequel l'observance de la discipline bénédictine y était rétablie. Sigefroy invita en conséquence Ravenger, dont sans doute la vertu, la piété et l'instruction lui étaient connues, puisqu'il était avoué du monastère dans lequel ce religieux vivait; il invita, disons-nous, Ravenger à venir à Echternach pour prendre en mains la conduite de l'abbaye de St. Willibrorde. Ravenger amena avec lui quarante religieux éprouvés de St. Maximin, et justifia en tout point la confiance qu'on avait placée en lui, faisant refleurir la règle avec tant de succès que son monastère fut peu de temps après appelé l'école de St. Bénoît. Aussi obtint-il pour les siens la concession de plusieurs beaux priviléges nouveaux et la confirmation des anciennes immunités. Otton III octroya enfin en 992 à ce monastère le droit de battre monnaie, droit plus honorifique sans doute que lucratif, puisqu'il semble qu'il n'en a jamais été fait usage par l'abbaye. En 997 le comte Sigefroy lui céda la terre de Mondercange, etc.

L'abbé Ravenger gouverna l'abbaye d'Echternach pendant trente-six ans et mourut le 13 août 1007. De Hontheim, Brower et Bertholet nous ont conservé son épitaphe qui donne le récit des principaux événements de sa vie. Nous la reproduisons ici :

Hac recubant fossa RAVINGERI patris [ossa,
Et fiunt hominis lege soluta cinis.
Hunc Otto primus transmisit Cæsar [opimus
Sifridi monitis egregii Comitis.
Misit et hunc talem, qui vitam coeno- [bialem
Hic reparare pio sufficeret studio.
Nam locus iste bonus hoc tempore rel- [igionis
Factus erat vacuus, rebus et exiguus.
Dumque Vir industris tribus annis sex [quoque lustris
Præfuit, eximiam reddidit Ecclesiam.
Septembris flendis nonis denisque Ka- [lendis
Clauserat ipse diem, nunc habeatque [requiem.

Ex Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, I, 308; et Prodromus Historiæ Trevirensis, II, 984: Necrol. S. Maximini. — Martene et Durand, Voyage littéraire, II, 283 et 299. — Michel, Catalogue des abbés d'Echternach, 11, sq. — Beatels, 184. — Moreri, Supplém. III, 609. — Bertholet, III, 19 et

Digitized by Google

32; et II, P. J. IX. — Liber aureus, manuscrit de notre Bibliothèque, 83, r°.

RAVILLE, *famille* de nom et d'armes, très ancienne puisqu'elle florissait dès le dixième siècle ou au moins déjà pendant les premières années du onzième, et qui a produit un assez grand nombre d'illustrations. Raville, qui s'est éteint vers le commencement du dix-huitième siècle, portait : de gueules, à trois chevrons d'argent. Cimier : un paon naissant, d'azur, becqué d'or et crêté au naturel.

Cette famille, qui a été très considérée dans le pays, a possédé les terres et seigneuries de Raville, Ansembourg, Sept-fontaines, Hollenfeltz, Kœrich, etc., de même que les charges de Lieutenant-Gouverneur, de Conseiller de courte-robe, de Justicier des nobles, de député de la noblesse, de capitaine-prévôt d'Arlon et de Bastogne, etc., et depuis l'année 1461 celle de Maréchal de la noblesse du Luxembourg.

Plusieurs de ses membres occupèrent de même de hautes dignités ecclésiastiques.

Nous avons donné ci-haut les armes franches de Raville. Cependant il paraît que lorsqu'elle obtint la terre de Sept-fontaines cette maison écartela son écu primitif avec celui de cette seigneurie, prenant : aux 1 et 4 de gueules, à trois chevrons d'argent (Raville primitif) ; aux 2 et 3 de gauches, à la croix ancrée d'argent (Sept-fontaines), que la branche de Sept-fontaines et d'Ansembourg a conservées.

RAVILLE, *Guillaume de*, est cité dans le manuscrit des Viri illustres pour avoir, en 932, assisté au premier tournois de Magdebourg : « Wilhelmus dominus in « Rollingen interfuit eidem — *scilicet Mag-* « *deburgensi* aô 932 — torneamento. »

Nous n'avons aucune particularité ultérieure à noter touchant ce personnage que l'auteur que nous venons de transcrire place parmi les : « *Clari bello et armis.* »

Viri illustres, II, N° 124.

RAVILLE, *Henri-Hartard de*, se qualifiait de Baron de Raville. Il était fils de Florent de Raville, seigneur d'Ansembourg, et de Anne Marguerite de Larochette, et naquit au vieux-château d'Ansembourg, le 13 décembre 1633.

Henri-Hartard de Raville se destina au service des autels. Dans cette intention il se rendit en 1655 à Rome au collége germanique où il séjourna pendant trois ans et jusqu'au 11 août 1658 afin d'achever ses études théologiques. Les principes des humanités il doit les avoir reçus au sein de sa famille. Il fut consacré prêtre à Rome même.

Rappelé par l'archevêque Charles-Gaspard von der Leyen, il retourna aussitôt après son ordination dans l'archevêché de Trèves où il fut d'abord nommé chanoine et prévôt de St. Siméon, et par élection du 23 septembre 1662, chanoine capitulaire de Spire, et écolâtre du même chapitre ainsi que de celui de Bruchsal. Cependant il résigna ces dernières dignités en 1675 pour accepter un canonicat à la cathédrale de Trèves avec les fonctions de Chorévêque du titire de Ste. Agathe à Longuion. Lorsqu'en 1676 Jean-Hugo d'Orsbeck, évêque de Spire réunit l'archevêché de Trèves à celui de Spire, Henri-Hartard fut désigné son vicaire-général in spiritualibus et civilibus pour ce dernier évêché. Le 3 novembre 1688 il fut en outre nommé doyen du chapitre de cette dernière ville et prévôt de celui d'Odenheim à Bruchsal. Enfin, l'archevêque et évêque J.-H. d'Orsbeck étant mort le chapitre de Spire désigna d'une voix unanime, le 26 février 1711, H.-H. de Raville évêque de cette principauté, le 75e prélat en rang d'ordre dans ce diocèse. Ce choix fut approuvé à Rome par le pape Clément XI, le 26 septembre 1712 et le nouvel évêque consacré le 9 septembre 1714.

Sans nous arrêter longtemps aux faits particuliers qui concernent l'administration de la principauté de Spire pendant qu'il en était gouverneur, nous dirons que cette époque, extrêmement orageuse à cause

Digitized by Google

des guerres et des ravages des français qui allèrent jusqu'à en réduire la capitale en cendres, a mis au grand jour les hautes qualités diplomatiques de H.-H. de Raville. D'un autre côté, si depuis son avénement les Spirois n'ont plus eu à combattre l'ennemi du dehors ils furent continuellement en mésintelligence avec le prélat qui montra en toute occasion sa grande fermeté d'âme, bien que cependant l'histoire ne puisse pas en tout point approuver ni sa conduite ni les mesures de rigueur qu'il a cru devoir employer afin d'étouffer les plaintes quelquefois fondées de ses sujets.

L'évêque Prince Henri-Hartard de Raville est décédé le 30 novembre 1719, à l'âge de 86 ans. Il a été inhumé dans sa cathédrale, sous une tombe en marbre noir portant une longue inscription latine qui fait le résumé de sa vie. Comme cette épitaphe, d'abord mutilée par les français pendant la conquête, est entièrement disparue depuis la restauration du dôme en 1821, nous nous faisons un devoir de la copier ici comme document historique :

« *Siste viator et disce, mascula quod* « *virtus etiam post funera vivat. Ita post* « *fata sua in hoc monumento vivit æterneque* « *vivet in suorum, quos moriens reliquit* « *devotorum cordibus, subditorum amori-* « *bus, pauperum suspiriis, patriæ deside-* « *riis, æternâ dignus memoriâ, Rever. et* « *Celsiss. S. R. I. Princeps ac Dominus,*

DOMINUS HENRICUS-HARTARDUS DE [ROLLINGEN,
EPISC. SPIREN. PRÆP. WEISSENBURG. ET [ODENHEIMENSIS.

« Hunc mundo dedit 13. decembr. « 1633, abstulit 30 nov. 1719, festo S. « Andreæ apostoli,

« *quorum inter amplexus crucis, post acer-* « *bissimos variorum morborum et mortis* « *dolores,* 17 *mensibus forti patientiâ,* « *constanti in Deum fiduciâ et resignatione* « *toleratos, ad æternam in cælo requiem,*
« spe plenus obiit.

« *Pietatem in Deum et B. Virginem hausit* « *cum lacte materno, natura exquisitis ta-* « *lentis ad quævis ardua instruxit studium* « *et applicatio virium efformavit ad sum-* « *mos in utroque foro dignitates, officia et* « *legationes habilem.*

« *In metropolitana Trevirensi fuit Ca-* « *nonicus capitularis et Chorepiscopus; in* « *cathedrali Spirensi Scholasticus et Deca-* « *nus; in equestri Bruchsaliensi Præpo-* « *situs. Electus tandem ad supremam Epis-* « *copatûs Dignitatem* 24. *febr.* 1711, *sic* « *eâ functus est, ut principalium virtutum* « *et meritorum gloriâ nulli fuerit secundus.* « *Habuerunt in illo principes ideam reg-* « *nandi, clerus normam vivendi, familia* « *splendoris augmentum, patria solamen,* « *subditi parentem, pauperes asylum, boni* « *omnes uberrimarum laudum et summæ* « *admirationis augmentum.*

« Verbo : princeps fuit omni elogio « superior, in quo nihil desiderari po- « tuit, quam immortalitas. Hanc cum mun- « dus dare non posset, cœlum dedit.

« In qVo CUM Deo paCe frVItVr æter- « nâ. »

L'évêque H.-H. de Raville avait, dès son départ pour Rome obtenu le personat de Sept-fontaines, fondé par Thomas de ce nom (v. son art.), et il le conserva pendant toute sa vie. En échange il avait orné cette église de vitraux en couleur et lui avait fait cadeau de beaux ornements sacerdotaux.

PIERRET, III, art. Raville. — AB HONTHEIM, Historia Trevirensis diplomatica, III, 896, sq. — v. STRANNEBG, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 213. — ULVELING, 39. — BERTHOLET, VIII, 194. — ENGLING, Biogr. de H.-H. de Raville; mscr. aux arch. Soc. archéol. Luxbg.

RAVILLE, *Pierre-Ernest*, fils de Jacques de Raville, seigneur de Sept-fontaines, Milbourg, Dagstuhl, Ansembourg et Kœrich, Conseiller de Courte-robe à Luxembourg, et de Marguerite de Bassompierre, sa première femme. Il est né au château d'Ansembourg pendant la seconde moitié du seizième siècle.

Nommé Conseiller de Courte-robe à Luxembourg en 1602, il devint en 1606 Justicier des nobles du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, puis lieutenant-gouverneur du Pays. Il était en outre pré-

Digitized by Google

vôt d'Arlon et maréchal-héréditaire de la noblesse. L'auteur du manuscrit des Viri illustres ajoute à ces titres : qu'il se rendit recommandable par ses ambassades. Nous transcrivons l'article qui le concerne : « 1627 — *erreur, il eût fallu écrire* 1623 « — Petrus Ernestus a Rollingen Luxem- « burgensis Dominus in Dagstul, Kœrich, « Ansenbourg, Septemfontibus, etc. Ma- « reschallus et Judex Nobilium hujus du- « catus ac præpositus Arlunensis ob totam « vitam in conservatione hujus ducatus et « legationes pro Rege impensam, optime « de patria meritus sed præcipue quod « unice promoverit ædificium Templi Col- « legii Societat. Jesu. »

Pierre-Ernest de Raville mourut le 14 mars 1623, et fut inhumé dans l'ancienne église de Kœrich, avec l'épitaphe qui suit :

Anno Domini MDCXXIII, die XIV Martii
Obiit et hic jacet
Illustris ac admodum Generosus
D. PETRUS-ERNESTUS
DINASTA IN ROLLINGEN, ANSEMBORGH, [SIEBENBORN,
DALEMBROCH, KOERICH,
Mareschallus hæreditarius; Marchionatûs [*Arlunensis*
Capitaneus ac Præpositus, Regiæ Majes- [*tatis Hispaniarum*
In rebus bellicis ac civilibus a consiliis
Eques Nobilium, ac Justiciarius,
Nec non Pro-Gubernator in Luxemburgensi [*Ducatu,*
Et Comitatu Chiniensi.
Cujus anima in pace requiescat æternâ.

Pierre-Ernest de Raville avait épousé 1° Anne de Pallant, par laquelle il devint grand-père entr'autres de Henri-Hartard, prince-évêque de Spire, dont l'article précède ; 2° Jeannette de Metternich.

PIZABET, III, art. Raville. — BERTHOLET, VI, 138. — Manuscrits CLOSES. — Viri illustr. s. III, N° 209.

RECHT-BERGER ; v. REICHENSPERGER, *Nicolas-Georges*.

RECK ou *Recker, ou peut-être Reckinger, Pierre, dit de Luxembourg*, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres la mention suivante : « 1550. Petrus de « Luxemburgo civis hujus urbis filius, ab- « bas Imperialis Monasterii Sti Maximini, Comes in Vell. »

Ce personnage, paraît-il, a vécu dans des temps extrêmement difficiles et se trouvait constamment en butte vis-à-vis de compétiteurs puissants qui convoitaient sa dignité, et ce à un point tel qu'il s'est vu obligé, pour en finir, de payer à chacun d'eux de fortes sommes d'argent afin de les faire désister de leurs prétentions. D'abord cellerier, il fut désigné abbé de son monastère de St. Maximin le 26 février 1556 ; mais par suite des cabales que nous venons de mentionner, il ne put obtenir sa confirmation par le Souverain-Pontife que le 4 mai 1565, trois ans avant son décès. Les annales de sa maison font cependant son éloge pour les soins constants qu'il a donnés au troupeau confié à sa conduite.

Pierre Reck est mort à l'âge de quarante-huit ans et après vingt-sept ans de profession religieuse, le 1er mai 1568. Nous donnerons ici sa longue épitaphe, dont une partie peut fort bien avoir été composée par lui-même, pendant un de ces moments où dégoûté de tout par suite des difficultés qui lui étaient sans cesse suscitées, il aura voulu exprimer le néant des gloires terrestres :

Qui 27 annos, quibus partem in procuratione rerum difficillimarum officii Cellerariæ, partim in Abbatialis dignitatis gubernatione huic Nobilissimo et Imperiali Monasterio S. Maximini laudabiliter præfuit, Corpus hoc sacro loco Misericordis Dei extremum exspectans tribunal, reconditur. Et vixit annis 48.

Et plus bas :

Præcipites quæso gressus compesce viator !
Sedula quæ referam mente revolve tua.
PETRUS ego quondam Claustri venera- [*bilis Abbas*
Imperialis eram : et cura suprema fuit.

Digitized by Google

Conservans reparansque simul claustralia [jura
Semper dum sensus mensque vigeret adhuc.
Nunc gelida hic mea membra cubant post [tristia fata
Jam dudum factus vermibus esca putris.
Quid modo deliciæ, quid opes, quid blan- [da voluptas?
Quid prosunt laudes, quid mihi fama lo- [quax?
Splendida vestitus, quid gloria pompaque [sæcli?
Quid populi applausus, Nobiliumque fa- [vor?
Denique quid prodest mihi jam jactantia [census?
Gloria quid mundi fastus et ambitio?
Vere cuncta simul non sunt nisi fumus, [et umbra
Mobilis, et venti more repente fluunt.
Quisquis Christiadum legis hæc, præsentia [sperne,
Et toto posthac pectore quære Deum:
Sic tibi divitias stabiles verasque parabis,
Quas nequeunt rigidæ tollere jura necis.
Ardenti vivens quos amplexabar amore,
Quos animæ rebar dimidium esse meæ,
Hoc rogo ne tibi sit grave post hac dicere, [quorum
Busta frequens calcas sarcophagosque te- [ris:
Ut Deus æthereas redivivum tollat in arces,
Numinis immensa pro pietate sui.
Tu quoque Joannes, Divi modo chare De- [cane
Paulini summum sollicitare Deum.
Sanguine frater eras, sis et mihi frater [amore,
Fraternamque feras nunc mihi frater opem.
Utque anima æthereis societur sedibus ora,
Spiritus et sancta pace fruatur Amen.

An Hontheim, Prodromus Historiæ Trevirensis, II, 1038, sqq.: Novillanii, Chronicon San Maximiniani. — Viri illustres, I, N° 41. — Bertholet, I, P. J. XIX; et VI, 364, sq.

Reckingen, *Agrèce de;* v. AGRÈCE, *dit de Reckingen.*

REDOUTÉ, *Antoine-Ferdinand,* est né à Saint-Hubert, le 21 juin 1756. Il était fils de Charles-Joseph Redouté (v. son art.) et de Marguerite-Josèphe Châlon.

Après avoir reçu de son père les premières notions dans la peinture il alla à l'âge de 20 ans à Paris où il exerça avec distinction son art aux décors et s'acquit dans ce genre une grande réputation. L'ancienne salle du Tribunat au Palais-Royal, l'Élysée-Bourbon ainsi que le château de Compiègne témoignent encore aujourd'hui de la perfection à laquelle le talent de ce peintre était parvenu. Il est mort à Paris le 3 novembre 1809, à l'âge de 53 ans.

Le Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 453. — Biographie générale des Belges, 169.

REDOUTÉ *Charles-Joseph,* était fils de Jean-Jacques Redouté, peintre. Il est né le 24 juillet 1715, à Jamagne près de Philippeville. Elève de son père, il partit en 1737 pour Paris dans l'intention d'aller se perfectionner à l'académie dite de St. Luc dans cette ville. Après un séjour de sept ans à Paris, Célestin De Jonc, (v. l'art. Jong, Célestin de), natif d'Olne et abbé de St.-Hubert l'engagea à venir décorer son monastère et achever les ouvrages commencés par Nicolas Thiery, de Verdun. Redouté quitta en conséquence Paris, le 16 décembre 1743 et se rendit à St.-Hubert après avoir été visiter sa famille à Dinant; et s'y fixa. Indépendamment des ouvrages qu'il fit pour le monastère de cette dernière ville il travailla aussi pour celui de Stavelot et pour les châteaux des environs. Il exerçait différents genres de peinture: ainsi on a de lui des tableaux d'église, des portraits, des paysages, etc.

Après une vie laborieuse il mourut à St.-Hubert, le 23 décembre 1776, à l'âge de 61 ans. Le 26 janvier 1750 il avait épousé Marguerite-Josèphe Châlon, de cette ville, laquelle lui donna trois fils et deux filles.

Le Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 453. — Biographie générale des Belges, 169.

REDOUTÉ *Henri-Joseph,* troisième fils de Charles-Joseph Redouté (v. son art.)

et de Marguerite-Josèphe Châlon, est né à St. Hubert, le 25 mai 1766.

Ayant perdu son père dès l'âge de dix ans, et ses frères se trouvant absents de la maison paternelle, sa mère qui voulait lui donner l'état qui était pour ainsi dire héréditaire dans sa famille, le mit en apprentissage chez un peintre très médiocre, à Bouillon. Il y demeura pendant plusieurs années; mais comme sous un tel guide il ne pouvait faire des progrès, il alla en 1785 rejoindre ses deux frères aînés à Paris où il suivit le genre de Pierre-Joseph (v. son art.), la peinture des fleurs; cependant il s'adonna également et avec succès à celle d'animaux et de coquillages: les meilleurs ouvrages d'histoire naturelle de son époque ont des planches faites par lui. Nommé peintre du Musée d'histoire naturelle sous la République, il fit partie de l'expédition d'Egypte aux travaux scientifiques de laquelle il prit la part la plus active comme la plus honorable, par les nombreux dessins qu'il livra.

Reçu de droit membre de l'Institut de France à son retour en 1802, Redouté reprit ses fonctions de peintre du Musée d'histoire naturelle; mais à la chute de Napoléon I il perdit son traitement. De plus, ni l'empereur ni la Restauration n'ont pensé à reconnaître ou à récompenser son zèle et ses talents; car, seul de tous ses collègues de la commission d'Egypte il n'obtint rien, pas même une indemnité pour son dévoûment.

Dans la biographie circonstanciée que le comte de Bec-de-Lièvre donne de ce peintre distingué, il est dit qu'il avait formé le projet de publier une biographie de ses collègues de l'Institut d'Egypte. Nous ne savons si cet ouvrage qui promettait de devenir très intéressant, a été achevé et publié.

Le Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 460, sqqq. — Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 164. — Conservations-Lexikon, édit. de 1831.

REDOUTÉ *Pierre-Joseph*, était frère puîné d'Antoine-Ferdinand (v. son art.), conséquemment fils de Charles-Joseph (v. son art.) et de Marguerite-Josèphe Châlon. Il naquit à St.-Hubert, le 10 juillet 1759.

Après avoir appris de son père les principes du dessin il n'eut plus d'autres maîtres que son génie et ses propres inspirations. Dès sa plus tendre enfance il montra des dispositions extraordinaires: à six ans il ébauchait déjà de petits tableaux de genre. A treize ans il quitta sa famille pour aller se perfectionner en Flandre et en Hollande, n'emportant avec lui que sa palette et ses pinceaux. Il demeura un an à Vilvorde où il peignit des dessus-de-porte, des décors d'appartements et des tableaux d'église. Il se montra habile dans tous les genres de peinture auxquels il se livra. A l'âge de seize ans sa réputation dans le pays était déjà assez répandue pour qu'il fut demandé par le peintre André pour l'aider dans ses travaux au château de Carlsbourg dans le duché de Bouillon; mais son père étant sur ces entrefaites tombé dangereusement malade, il revint aussitôt près de lui et acheva ses ouvrages commencés. Son père étant mort en 1776, il reprit son voyage en Flandre pour étudier les maîtres de cette école, et il travailla dans plusieurs villes: à Heylissem entr'autres, village près de Tirlemont, il fut chargé de peindre de grands tableaux d'église.

De retour à St.-Hubert le général Baron de Bender, gouverneur de Luxembourg le manda pour lui faire faire son portrait; il fit également ceux du docteur Abinet et de plusieurs autres notabilités. La baronne de Tornaco, qui sut apprécier les talents du jeune peintre l'engagea à aller à Paris et lui donna à cet effet des lettres de recommandation; mais Redouté, insouciant comme les grands artistes le sont si souvent, les perdit en route. Après une visite faite à son endroit natal il se rendit à Paris, auprès de son frère aîné qui, depuis 1776 exerçait avec distinction dans cette ville la peinture de décors. Pierre-Joseph se décida à prendre ce genre comme gagne-pain, et travailla pour le théâtre italien. Mais pendant ses

Digitized by Google

moments de loisir il s'amusait à peindre des fleurs, spécialité vers laquelle son goût de prédilection l'avait porté dès sa jeunesse.

Il avait en 1784, essayé de faire d'après nature quelques branches de fleurs pour un marchand d'estampes qui les avait fait graver pour servir de modèle de dessin. Le botaniste Lheritier les ayant vues par hasard, fut frappé du talent du dessinateur, voulut le connaître et l'engagea à se livrer exclusivement à ce genre; et Redouté n'eut pas de peine à s'y résoudre lorsque Lheritier le chargea d'exécuter les figures de ses ouvrages pour lesquels il fit plus de cinq cents dessins qui opérèrent une espèce de révolution dans l'iconographie botanique. Dès lors la fortune ne cessa de sourire au peintre luxembourgeois qui ne fit plus que marcher de succès en succès. Il accompagna ensuite Lheritier à Londres et dessina une partie des planches du *Sertum Anglicum*.

Vers la même époque Gérard van Spaëndonck, peintre du cabinet du roi ayant connu et apprécié le talent de notre artiste, le chargea de peindre les vingt dessins de plantes nouvelles qu'en cette qualité il fournissait annuellement et qui devaient entrer dans le recueil des vélins commencé sous Louis XIV.

Redouté, déjà connu par ses belles Aquarelles dont il était l'inventeur, perfectionna ce genre et en fit une heureuse application aux travaux de la collection des vélins du Musée d'histoire naturelle, parce qu'il avait remarqué que la peinture à la gouache s'écaillait au toucher et au frottement, tandis que sa manière délicate, sa couleur brillante et diaphane permettait de la manier sans altérer aucune partie de ces détails si essentiels à leur conservation et à l'étude de l'histoire naturelle.

Il venait d'être nommé dessinateur du cabinet de Marie-Antoinette lorsque la révolution arriva. En 1792 il le fut de l'académie des sciences; et à la création de l'Institut il devint dessinateur en titre de la classe de physique et de mathématiques.

Après le concours institué en 1793 pour le choix des artistes les plus habiles pour continuer la collection des plantes et des animaux peints d'après nature, sur vélin, déposée à la bibliothèque du Musée d'histoire naturelle, Pierre-Joseph Redouté, son frère Henri-Joseph et Maréchal furent nommés.

En 1805 il reçut le brevet de peintre de fleurs de l'impératrice Joséphine. Lorsqu'en 1822, après la mort de Gérard van Spaëndonck la place de professeur administrateur qu'il remplissait au Musée depuis son organisation fut supprimée, le cours d'iconographie avec le traitement de cinq mille francs qui y était attaché fut partagé entre lui et Huet, à charge de donner chacun un cours annuel de trente leçons, avec le titre modeste de maîtres de dessin du Musée d'histoire naturelle. Redouté, malgré la gravité de l'injure faite à son talent éminent et à ses droits acquis, accepta ce changement dans l'intérêt de l'art.

Outre ses dessins de plantes il a fait un nombre immense de tableaux de fleurs à l'huile et à l'aquarelle, qui furent exposés au salon du Louvre. A l'occasion d'un de ces tableaux Charles X le décora de sa propre main de l'étoile de la légion d'honneur, le 14 janvier 1825.

Au titre de peintre de fleurs de Marie-Antoinette, de Joséphine et de Marie-Louise, Redouté joignit celui de peintre de la reine Marie-Amélie, et eut l'honneur de donner des leçons de son art aux princesses ses filles: Aussi la reconnaissance lui fit-elle dédier à Louise-Marie, la vertueuse Reine des Belges, et à sa sœur, la princesse Marie, son *Choix des plus belles fleurs*, qui fut publié en 1827.

En 1835 le roi Léopold de Belgique l'honora de son Ordre civil; et Ventenat a consacré à sa mémoire un genre de la famille des malvacées qu'il nomma *Redutea*.

Pierre-Joseph Redouté s'éteignit à Paris le 19 juin 1840, à l'âge de 81 ans, tenant dans sa main un lis à corolle blanche.

Digitized by Google

La ville de St.-Hubert est d'intention de placer son buste sur sa principale fontaine publique.

Outre les ouvrages que nous avons cités plus haut, Redouté a exécuté les planches des œuvres suivantes: Flora atlantica de des Fontaines. — Botanique de J.-J. Rousseau. — Astragalogia. — Les plantes grasses de de Candolle. — Flora borealis americana. — Histoire des chênes de l'Amérique septentrionale d'André Michaux. — Histoire des arbres forestiers de l'Amérique du Nord, par A.-F. Michaux, fils. — Les arbres et arbustes de du Hamel. — Histoire naturelle du maïs, de Bonafous. — Les Liliacées, 486 fig. — Les Roses, 168 fig.; texte de Thory. — Choix de 60 roses nouvelles non encore figurées. — Histoire des Champignons; Essai de 4 à 500 figures colorjées. — Flore de Navarre, 120 fig. Texte de Bompland. — Le jardin de la Malmaison; texte de Ventenat; etc.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 434, sqq. — M. La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 47, sqq. — Biographie générale des Belges, 169, sq. — Galérie des contemporains, VIII, 29, sq. — Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 164, sq. — Biographie nouvelle des contemporains, XVII, sqq. — Conversations-Lexikon, éd. de 1851.

Reginherus; v. RENIER.

REICHENSPERGER ou *Reichsperger, Nicolas-Georges*, est né à Thionville. L'auteur du manuscrit des Viri illustres donne sur cet habile diplomate un article assez complet et qui renferme tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur lui. Teissier et Bégin l'ont omis dans leurs biographies. Voici cet article: « 1646. « Nicolaus Georgius Reichsperger Theo- « nisvillanus S. Cæs. Maj^tl Consiliarius ac « Cancellarius Archiepiscopi Moguntini ex- « terus ad hanc erectus dignitatem ob « summam tractandarum rerum difficilium « dexteritatem uti in Negotio pacis Muns- « teriensis cujus director cum tanta laude « et amore omnium Regum ac principum « ut tam singuli ipsimet quam eorum legati « ei ob hoc tam feliciter finitum, catenas « aureas et Effigiatas brillas, dederint: « sed et Hispaniarum rex insuper creavit « equitem S^ti Jacobi raroque exemplo « hujus filium. Mortuus est Francofurti « magno sui post se relicto desiderio anno « 1651. »

Viri illustres, III, N° 250. — Paquet, 64. — Pierret, I, fol. LXXIII. — Bertholet, VIII, 194: ce dernier auteur écrit absolument erronément *Recht-Berger*. — v. Strambeg, Moselstrom, 38.

Reichling, *Bernard*; v. BURINGER, *Bernard*.

REICHLING, *Jean*, ou *Reichlingen*, est encore un de ces personnages recommandables sur lesquels nous n'avons de notions biographiques que le court article que l'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré et que nous transcrivons: « 1655. Joannes Reichlingen natus « ex Martlingen gago ad Suram Tribunus « legionis germanorum aliquando guber- « nator et Commendans Franckenthaliæ, « Treviris, Luxemburgi, Musoniique; de « Consilio Bellico regis. Fuit inter primos « liberantes obsidione gallicâ Theonisvil- « lam. »

Il s'agit sans doute ici du siége de l'année 1639, entrepris par Feuquières.

Viri illustres, II, N° 167.

Reichsperger, *Nicolas-Georges*; v. REICHENSPERGER, *Nicolas-Georges*.

REMACLE, *St.*, né à Bourges, vers la fin du sixième siècle ou pendant les premières années du suivant, était fils d'Albuce, homme riche et d'extraction noble. Sa mère se nommait Matrine.

Comme ses parents étaient très religieux ils voulurent donner à leur fils dès son plus jeune âge, une éducation soignée et toute chrétienne; et ils le confièrent à St. Sulpice, leur évêque, lequel sut, par ses instructions le pénétrer des vérités éternelles et l'attacher entièrement à la vertu. Plus Remacle avançait dans les études plus il se sentait détacher des liens du monde ainsi que se dégoûter des vanités du siècle. Lorsqu'il fut arrivé à un cer-

Digitized by Google

tain âge il alla dans le Limousin et embrassa l'état religieux à Solignac, dans un monastère que St. Eloy venait d'y fonder. Sa régularité, son amour pour la prière et la retraite, ses austérités et ses méditations le firent bientôt briller dans cette retraite au point que le saint fondateur crut devoir le charger de la conduite de ce troupeau. Dès qu'il fut placé à la tête de sa communauté, Remacle chercha à s'acquitter de sa mission nouvelle avec tout le zèle dont il était capable, et fit observer avec la plus ponctuelle exactitude les règles et les observances monastiques, de façon que son abbaye devint un modèle entre les autres.

La réputation de sainteté et de science du jeune abbé ne tarda pas à se répandre au loin et parvint aux oreilles de Sigebert III, roi d'Austrasie, qui voulut le voir. Lorsque Remacle parut à la cour, son maintien, ses manières et sa conversation répondirent entièrement à la haute idée qu'on avait de sa vertu. Aussi le roi eut-il pour lui la plus haute estime et l'employa dans ses conseils, surtout lorsqu'il s'agissait de questions qui pouvaient concerner le culte et les maisons religieuses. C'est ainsi qu'il le chargea de la mise à exécution de son projet de la fondation du monastère de Cugnon, entre Bouillon et Chiny (648), qui fut le premier que le Luxembourg ait possédé.

Remacle, disent ses biographes, répondit parfaitement aux intentions du prince par la régularité et la ponctuelle observance qu'il introduisit dans cette maison. On montre encore de nos jours, sur l'emplacement du monastère, l'oratoire de St. Remacle, creusé dans le roc: il avait coutume, dit-on, de s'y retirer pour méditer à loisir sur les choses célestes, et y passait souvent des jours entiers dans les pratiques de la plus austère pénitence.

Cependant comme il observa bientôt que ce lieu n'était pas assez solitaire suivant ses désirs, à cause du voisinage de la cour et des fréquentes visites que lui faisaient les personnes puissantes des environs, il conçut le projet de se retirer ailleurs; et il vint choisir dans la forêt d'Ardenne un emplacement plus à l'écart où, plus arraché au commerce des hommes il pût plus librement vaquer au service de Dieu. Ceci se passait en 650 ou 651.

Vers ce temps St. Amand, évêque de Tongres se démit de son évêché pour reprendre son premier emploi de missionnaire apostolique. Le clergé et le peuple du diocèse se réunirent en conséquence à l'effet de choisir un nouvel évêque; et les suffrages unanimes tombèrent sur l'abbé Remacle, dont la grande réputation de vertu était répétée par toutes les bouches. Le roi Sigebert, sollicité de donner son assentiment à ce choix, s'empressa d'y consentir, et Remacle fut chargé de la conduite de l'église de Tongres.

Notger et Harriger, qui ont écrit la biographie de St. Remacle, le louent surtout pour la reconnaissance qu'il a toujours conservée envers ses premiers maîtres, Saint-Sulpice et Saint-Eloy, ainsi que son désintéressement et son mépris pour les grandeurs du monde. Cette reconnaissance, ajoutent les mêmes auteurs, il la traduisit par la construction de plusieurs chapelles dans son diocèse, et qu'il consacra en leur honneur. Les conseils qu'il donna à St. Trond qui était venu le consulter sur le choix de son état et qu'il engagea à se mettre sous la conduite de Clodulphe, évêque de Metz et de léguer ses grands biens à cette église, non à la sienne, montrent bien son abnégation personnelle pour les richesses. Quant à la troisième qualité qui lui est attribuée, le mépris des dignités humaines, il la manifesta dans tous les actes de sa vie qu'il passa toute entière dans les travaux les plus pénibles, à instruire le peuple, à déraciner le vice et à vivre dans la solitude, loin du commerce des hommes, lui qui par sa naissance, par ses richesses de famille, par sa dignité d'évêque enfin, aurait pu facilement et même sans s'exposer à des reproches, goûter les douceurs de la vie.

Digitized by Google

Nous avons dit que St. Remacle fut choisi pour succéder à l'évêque Amand. Mais cette haute position ne tarda pas à lui devenir à charge : habitué à vivre dans la solitude et à passer ses jours dans une continuelle contemplation, il ne pouvait se faire au faste qui semble être naturellement attaché au titre d'évêque ; aussi ne fut-il pas longtemps sans s'apercevoir que cette dignité ne lui allait pas, malgré son zèle pour l'avancement et la propagation de la foi. Cependant il ne voulut pas non plus retourner à Cugnon, parce que comme nous l'avons déjà dit, ce monastère était trop exposé aux distractions. Il ne lui resta donc que de choisir un emplacement convenable et d'y ériger une autre retraite plus appropriée à ses désirs de solitude. Il jeta en conséquence les yeux sur une vallée située au milieu de la forêt d'Ardenne et arrosée de claires fontaines qui y faisaient croître des herbes abondantes. Cependant lorsqu'il alla la visiter, il y trouva plusieurs vestiges d'idolâtrie dont il voulut la purifier au moyen du signe de la croix ; mais aussitôt, disent les légendaires, les sources tarirent et auraient rendu cet emplacement inhabitable à cause du manque d'eau potable, par un effet de la vengeance du mauvais génie, si le saint, par un miracle, n'avait pas conjuré la puissance des esprits infernaux. En effet, il fit inciser dans un bloc de rocher qui avait donné issue à la principale de ces fontaines, une croix dans laquelle il fondit du plomb, et aussitôt l'eau reparut plus limpide et plus abondante qu'auparavant : Le saint nomma la vallée : *a-malo-mundata*, d'où le vocable de Malmédy qu'elle a retenu.

Le monastère que Remacle fit élever au même endroit n'était pas achevé, ou au moins il ne l'était que depuis fort peu de temps lorsque cet évêque s'aperçut qu'il l'avait placé hors de son diocèse. Il ne voulut cependant pas que pour cette circonstance il vînt à être anéanti, mais en même temps, comme il désirait résider et mourir sur le territoire de son église il se mit aussitôt en devoir de faire jeter les fondements d'une autre abbaye, à deux lieues environ à l'occident de la première, en une autre vallée qui servait alors pour ainsi dire de tannière aux bêtes fauves, *Stabulum*, d'où on a fait dans la suite le nom de Stavelot. Lorsque ces deux monastères furent achevés et que le roi d'Austrasie y eut ajouté des terres en suffisance, un circuit de douze lieues, pour l'entretien des religieux, l'évêque Remacle en bénit les églises vers 659 et y plaça des moines qui devaient à toujours être unis et dirigés par un seul et même abbé, comme s'ils ne formaient qu'une maison unique.

Le saint prélat ayant ainsi atteint l'objet de ses plus ardents désirs résolut de se démettre de l'épiscopat (660) et de s'enfermer à Stavelot pour passer le reste de ses jours dans la contemplation et la prière, loin du tumulte des affaires et des distractions du siècle, parce que son plus grand désir avait toujours été de vivre inconnu. Mais l'éclat que causa cette retraite, loin de cacher le saint et de le soustraire au public qui le vénérait infiniment, ne servit qu'à le mettre plus en évidence : En effet, plusieurs seigneurs austrasiens, désireux de se mettre sous sa conduite vinrent y prendre l'habit religieux et se sanctifièrent en suivant ses exemples.

Dès qu'il arriva à Stavelot, Remacle fut constitué abbé de ses deux monastères. Il y vécut encore pendant quinze ans dans la pratique la plus austère de la vie religieuse et mourut au milieu de son troupeau qu'il avait aimé comme ses enfants, le 3 septembre de l'année 675. Un de ses successeurs, St. Godvin, cinquième abbé de Stavelot l'éleva de terre et l'exposa à la vénération publique dans l'église de son monastère, dans une châsse d'argent dorée qui se trouve encore aujourd'hui dans la paroisse de cette ville.

Grescquiez, Acta Sanctorum Belgii, III, 419, sqqq. — Bertholet, II, 96 à 104. — Ribadeneira, Les fleurs de la vie des Saints, II, 229. — De Feller, Dictionnaire historique, litt. R. — Meisner, Dic-

Digitized by Google

tionnaire géographique du Luxembourg, 38. — Foullon, Historia Leodiensis, I, 87, sqq. — Dewez, Histoire du Pays de Liége, I, 3, sq. — Fisen, Historia ecclesiæ leodiensis, 100, sqqq. — Courtin, Encyclopédie moderne, XIX, 560. — Trittheim, De Viris illustribus Ord. S. Benedicti, lib. III, c. XCIX; et lib. IV, c. CXLIX.

REMACLE, *dit d'Ardenne*, ne nous est connu que par la mention que D. Calmet fait de lui dans sa Bibliothèque lorraine, de même que Swertius dans son Athenæ Belgicæ. Nous copions simplement l'article : « Remacle d'Ardenne, natif de Florines *dans le Luxembourg*, jurisconsulte « habile, conseiller, secrétaire du Roi d'Espagne, a composé quelques poésies, « comme Palamède et d'autres pièces sacrées, et trois livres d'épigrammes imprimées à Paris, en 1507, in-4°. »

Nous ferons observer que nous ne connaissons pas de localité luxembourgeoise, ni ancienne ni moderne, ayant nom de *Florine*. Nous savons bien qu'il existe un *Florenne* dans la province de Namur, mais qui n'a jamais fait partie du Luxembourg.

D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 21, note 2. — Swertius, Athenæ belgicæ, 654.

REMI, *dit de St.-Hubert*, parce qu'il était religieux de l'abbaye de ce nom, est mentionné par les biographes pour avoir été célèbre copiste-calligraphe pendant le premier quart du onzième siècle, alors que cet art était encore plongé dans les ténèbres.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 47. — de Roraulx de Soumoy, Edition du: Cantatorium sancti Huberti, §. 12.

Remich, *Albert, Cte de*; v. ALBERT, *comte, dit de Remich*.

REMSCHREIVER, ou *Remschriever, Wollbert*, est né à Luxembourg. Guillaume de Wiltheim cite ce personnage comme antiquaire et numismate habile. Il semble qu'il florissait pendant le seizième ou au moins pendant les premières années du dix-septième siècle.

Wilhelmus a Wiltheim, Antiquar. Disquisit. histor. luxemb. II, c. 6. §. 3.

RENDEUX, *Michel*, paraît avoir vu le jour à Melreux. Après avoir obtenu les ordres sacrés il fut nommé curé de ce même endroit dont il administra la paroisse pendant 52 ans. Le curé Rendeux s'est particulièrement fait remarquer par la fondation d'une bourse d'études à l'université de Louvain et d'un bénéfice ecclésiastique qu'il attacha à l'autel de Notre-Dame-du-Rosaire dans son église. Il est mort en 1666.

Son épitaphe, qui subsiste dans la même église, est gravée sur un marbre noir, incrusté dans le mur et mesurant 0m, 88 sur 0m, 70, ayant aux quatre coins des têtes d'ange ailées. Elle porte les mots suivants :

sIC PERTRANSIBIT PENVTIo gLorIA MVN-
[DI.
Icy gist Sieur et M. MICHEL REN-
[DEUX;
Lequel ayant esté 52 ans curé a Mel-
[reux,
et fondé le bénéfice de l'autel de
[Notre-Dame du Rosaire,
et une bourse a Louvain,
trepassa le 21me de septembre l'an
abCDefghIkLMnopqrstVXyz.

Ce singulier chronogramme final donne le millésime 1666.

Renseignements administratifs.

RÉNIER *dit de Lorraine, Reinerus, peut-être aussi Reginherus*, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres l'article que nous allons transcrire : « 808 « — *la copie de Trèves marque l'année* 898 « — Reinerus, e comitibus Lotharingiæ, « Dominus in Rodenmacher, Abbas Imperialis Monasterii Sti. Willibrordi D. Epternacensis, cui donavit Ecclesias in « Bergh et Rodenbach cum parte patrimonii. »

Cet article demande nécessairement un commentaire. En effet, et tout d'abord la leçon 808 du manuscrit de la bibliothèque de Luxembourg est évidemment fautive parce qu'en cette année il n'y a pas eu d'abbé d'Echternach du nom de

Digitized by Google

Rénier, attendu qu'Adon, sacré en 798, a vécu jusqu'en 818. Quant à celle de la copie de Trèves, elle se rapporte bien au temps où un Rénier ou Réginar II a été préposé à ce monastère, mais elle ne marque ni l'année de son intronisation (897), ni celle de son décès, 915 ou 916. Il faut donc admettre qu'elle a été placée là pour indiquer la date d'une des donations faites par cet abbé.

D'un autre côté, le même article avance que ce personnage aurait été seigneur de Rodemacher, tandis que les plus anciens documents historiques connus touchant les seigneurs de ce nom ne remontent qu'à l'année 1191 : il se peut cependant que l'assertion soit vraie en ce sens que Rénier aurait possédé des terres patrimoniales à Rodemacher, avec le droit de collation de l'église qui a bien certainement existé à cette époque reculée, puisque dans une chartre, plus jeune de sept ans seulement, il en est fait positivement mention : « Carta « Reginarii Ducis : In Moselgowe Rotin« bach, ao 905. » Cet acte porte même le nom du personnage qui nous occupe; nous n'en connaissons pas le texte.

L'abbé Bertels qui rapporte les mêmes gestes à ce personnage, ajoute qu'il a gouverné l'abbaye d'Echternach pendant dix-neuf ans, et qu'outre Berg et Rodemacher il lui a donné Waderlo : Faut-il traduire par Waterloo? nous ne le pensons pas. M. Michel marque encore que sous cet abbé le monastère a acquis, vers 901, le village d'Ettelbruck, Hettilbruck, par échange fait avec Bruotbert et son épouse Cunégonde.

Bertels, 165. — Bertholet, II, P. J. IX. — Viri illustres, I, N° 19. — Michel, Catalogue des abbés d'Echternach, 10. — Neyen, Histoire de Rodemacher; manuscrit. — Neyen, édition du Luxemburgum romanum, d'*Alex. de Wiltheim*, 85 — Liber aureus, 85, r°; mscr. de notre biblioth.

REULANDT, *Hubert*, est né à St. Vith, pendant la seconde moitié du seizième siècle. Il apprit l'art de l'imprimerie à Anvers et à Cologne, et vint établir un atelier typographique à Luxembourg après en avoir obtenu le privilége des archiducs, sous la date du 18 juillet 1618. Le 26 janvier 1619 il prêta le serment prescrit et continua à travailler dans cette ville jusque vers l'année 1641 où il transporta ses presses à Trèves, parce que paraît-il, le gouvernement n'exécutait pas à son égard *l'exemption de guet et garde, logement de soldat et toutes autres charges communes*, ainsi que le portent ses lettres-patentes de privilége. Depuis cette époque Hubert Reulandt n'appartient plus à la Biographie du Pays. Nous devons observer que les nombreuses éditions que cet imprimeur a livrées au public sont généralement correctes, exécutées sur de bon papier avec des caractères nets et de bonne encre.

Hubert Reulandt qui a succédé à Mathias Birthon (v. son art.) comme imprimeur à Luxembourg, doit être mort à Trèves, en 1661 ou les commencements de 1662, puisque les impressions de l'imprimerie Reulandt de cette dernière année portent le nom de Christophe-Guillaume Reulandt, son fils.

Wurth-Paquet, Dissertation sur la typographie à Luxembourg; dans: Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, II, 48, sqq.

REUTER, quelquefois *Reutter*, *Jean*, est né en 1680, à Schimpach, village de neuf maisons dans la commune moderne d'Ober-Wampach. A l'âge de 26 ans il entra dans la Compagnie de Jésus, se fit recevoir docteur en Théologie et enseigna d'abord les humanités ainsi que la philosophie. Il donna plus tard et pendant huit ans le cours de théologie morale à l'université de Trèves où il mourut en 1762, à l'âge de 82 ans, qu'il avait partagés entre la prière, l'étude et les œuvres de charité. Nous avons de Jean Reuter trois ouvrages qui ont été plusieurs fois réimprimés. Ce sont : 1°. Theologia moralis quadripartita, incipientibus accommodata ; 4 vol. in-8° ; Cologne, 1750. — 2°. Neo-Confessarius practicè instructus, seu methodus ritè obeundi munus Confessarii; vol. in-8° ; Cologne, 1750 : Ce livre a

Digitized by Google

été traduit en plusieurs langues. — 3°. Casus conscientiæ ex Theologiâ morali et Methodo munus confessarii ritè obeundi; in-8°. Cologne, 1753.

De Feller, Dictionnaire historique, litt. R. — Les hommes illustres des Pays-Bas, II, 147. — Neyen, Histoire de la commune d'Oberwampach; dans: Publicat. de la société archéol. de Luxembourg, VI, 189. — Claren, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 201, 306. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 1er supplém., 134. — Neuhann, Les auteurs luxembourgeois, 40.

REUTER, *Joseph-Antoine*, est né à Luxembourg, le 3 pluviôse an X (23 janvier 1802), fils de Nicolas Reuter, propriétaire et marchand-tanneur, et d'Elisabeth Millenbach. Après avoir terminé avec une rare distinction ses études à l'université de Liége il soutint en 1824 une thèse inaugurale bien écrite et intitulée: *De substitutionibus*, et obtint le grade de docteur en droits romain et moderne. Reuter avait alors vingt-deux ans.

De retour dans sa ville natale il se fit inscrire sur le tableau des avocats attachés au Tribunal de Luxembourg; et deux ans après il reçut sa nomination de substitut du Procureur du Roi près le tribunal de Saint-Hubert, fonctions délicates dont le rendaient digne à tous égards son profond savoir, mais surtout sa rare probité. Après dix-huit mois d'exercice, le 25 août 1827, il fut appelé à siéger en qualité de Juge au même tribunal.

La révolution belge éclata sur ces entrefaites, et Reuter en adopta les principes; car dès le 16 octobre 1830, le gouvernement provisoire de Bruxelles le nomma président du tribunal d'arrondissement de Diekirch, fonctions éminentes dans lesquelles il ne put manquer d'être confirmé le 4 octobre 1832, lors de l'organisation définitive de l'ordre judiciaire en Belgique.

La reprise de possession du Luxembourg germanique par la Maison d'Orange, en juin 1839, le trouva remplissant cette dignité.

Peu de temps après, le 19 février 1840, à l'organisation nouvelle du service judiciaire, la grande réputation qu'il s'était acquise le fit nommer président du tribunal de Luxembourg; et déjà le 8 juin 1841 il fut appelé à siéger au rang des conseillers à la cour supérieure de justice et de cassation. Mais il n'eut pas le bonheur de remplir pendant longtemps cette éminente magistrature: une maladie organique qui minait depuis plusieurs années sa constitution l'enleva à son pays le 13 avril 1844, à l'âge de quarante-un ans.

Comme jurisconsulte Reuter doit être rangé parmi les luxembourgeois les plus éminents: les jugements qu'il a rédigés, et ils sont en très grand nombre, sont en effet de véritables monuments de logique pour l'argumentation et de sagesse pour le dispositif. Comme magistrat il ajoute à ces titres incontestables à la recommandation de tous celui de sa rare équité, de sa dignité à conduire les débats et ses efforts constants à faire avancer et à terminer les procès qui souvent sont traînés en longueur par pure nonchalence, afin d'augmenter les frais: car de remises de cause il n'en accordait aucune qui ne fût légitimée par les plus puissants motifs; et c'est par cette inflexible sévérité qu'il était parvenu à faire disparaître un immense arriéré qu'il avait trouvé à son arrivée à Diekirch, ainsi qu'à empêcher qu'un état de choses semblable ne se formât près du jeune tribunal réorganisé de Luxembourg, qui avait eu le temps de vider son ancien rôle pendant le statu quo politique auquel les événements de 1830 à 1839 l'avaient condamné. La conduite pleine de dignité et de fermeté du Président Reuter est dès lors à proposer pour modèle à ses successeurs dans tous les pays qui ont des tribunaux et des plaideurs.

Reuter n'a publié, que nous sachions, que sa thèse inaugurale dont nous avons donné le titre, et qui se trouve reproduite, croyons-nous, dans les Annales de l'ancienne université de Liége.

Souvenirs contemporains. — Notes communiquées. — Etat civil de la ville de Luxembourg. — Annuaire de l'Université de Liége, 1830, page 66. — Namur, Catal. Bibl. Luxbg., 239.

Digitized by Google

Reuter, *Nicolas le* ou *de;* v. RUYSTRE, *Nicolas le* ou *de.*

REYNARD, *Antoine*, né à Junglinster, le 1er janvier 1808, capitaine-adjudant de place de 2e classe, décoré de la médaille de Java, décédé à Arlon le 21 août 1858.

Le capitaine Reynard débuta dans l'armée des Pays-Bas comme soldat à la 12e division d'infanterie, le 12 juin 1826. Il fit partie de la division expéditionnaire pour les Indes-Orientales, le 30 novembre 1826 et devint sous-officier.

Après avoir fait les campagnes de 1827, 1828 et 1829 aux Indes il revint en Europe le 28 avril 1830. Il entra dans l'armée belge pour continuation de service, le 5 novembre suivant et fut nommé sous-lieutenant au régiment d'élite, le 31 mai 1834. Mis en non activité pour infirmités, il fut placé à la section de réserve le 5 avril 1846 et nommé adjudant de place de 3e classe, le 3 janvier 1847. Promu au grade de lieutenant-adjudant de place de 2e classe, le 24 juin 1853, Reynard obtint le brevet de capitaine le 23 juillet 1856.

Le capitaine de Renne, Nécrologe des officiers de l'armée belge.

RICHARD, *Jean*, ne nous est connu que par les quelques mots que l'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacrés et que nous transcrivons: « 1312. « Joannes Richardus Luxemburgensis Epis- « copus Ratisbonensis S. R. I. Princeps.»

Viri illustres, I, N° 16.

RICHARD, *Jean-Henri-Michel*, fils de Théodore Richard, de Clervaux, et de Marguerite Servais, de Wiltz, est né au dit Clervaux, le 4 septembre 1750.

Théodore Richard, père de Jean-Henri-Michel auquel cet article est consacré, doit recevoir ici une mention particulière pour avoir introduit l'importante industrie de la tannerie de cuir fort à Clervaux (vers 1741) comme son beau-père, Richard Servais et Michel Servais son fils, l'avaient importée à Wiltz vers 1710. Ce dernier avait été apprendre cet état à Stavelot, tandis que son beau-frère en obtint les notions nécessaires à Wiltz, chez Michel Servais et Pierre Thilges, son associé.

Théodore Richard, dont il vient d'être question, avait un frère nommé *Gilles* ou *Egide*, qui se fit Jésuite. Il fut le dernier provincial de son ordre pour la Belgique. Après la suppression de sa compagnie il revint mourir dans sa famille à Clervaux, et fut inhumé à Munshausen, qui formait alors la paroisse. On dit que jamais il n'a voulu révéler aucun des secrets des Jésuites (textuel communiqué).

Jean-Henri-Michel Richard fit ses humanités au collége des Jésuites à Luxembourg. De là il alla suivre les cours de droit à l'université de Louvain où il obtint le grade de Docteur utriusque juris le 17 août 1775. Il prêta le 2 octobre suivant le serment d'avocat devant le conseil provincial de Luxembourg où nous le voyons encore en 1786 figurer sur le tableau du barreau.

Nommé plus tard capitaine et prévôt de St. Mard et Virton, il remplit ces dernières fonctions jusqu'à leur suppression après la conquête du pays par l'armée française, qui, parait-il, se saisit de lui et le traîna dans les prisons de Mont-médy, sous le prétexte sans doute de son attachement à la Maison d'Autriche.

Relâché après le retour de l'ordre, J.-H.-M. Richard se retira à La Trapperie, près de Habaye-la-vieille, au sein de la famille d'Anethan qui était de ses amis, où il passa le reste de ses jours et mourut célibataire en 1814, à l'âge de 64 ans.

Le 16 janvier 1812 J.-H.-M. Richard fit son testament par lequel entr'autres legs faits à sa famille, il fait don d'une somme de 2000 francs à distribuer aux pauvres des deux villages de Habay, dans la proposition de deux tiers à ceux de Habay-la-vieille et le troisième à ceux de Habay-la-neuve.

Dans un second testament ou Codicile, en date du 23 février de la même année 1812, il dit: « La providence ayant ac-

Digitized by Google

« cordé à tous mes neveux et nièces une « existence honnête et aisée, ils ne pour- « ront qu'applaudir à la résolution que « j'ai prise de donner une bonne part de « la petite fortune que je tiens de la même « providence aux pauvres de Clervaux « d'où elle me provient et de faire telle « autre institution chrétienne qui pourrait « conduire les hommes à une plus parfaite « connaissance de Dieu. En conséquence « je mets à la disposition de mon frère » — Jean-Gilles Richard, de Clervaux, époux de Anne-Marie Faber, de Hosingen — « les fonds ci-après désignés à charge de « faire dire par le vicaire du même lieu, « tous les mois une messe pour le salut « de mon âme, celle de mes père et mère, « parents et amis, et pour que Dieu ac- « corde aux vivants de ma famille une « prospérité compatible avec la félicité de « l'autre vie; il dira aussi une treizième « messe le jour de mon anniversaire. Je « désirerais encore que le même vicaire « fût un homme assez instruit à pouvoir « faire les dimanches qu'il n'aurait pas « d'empêchement, une courte instruction « sur les merveilles de la création sans né- « gliger celle sur le catéchisme et l'évangile « du jour; persuadé qu'une connaissance « plus étendue de ces merveilles excitera « à la fois dans ses auditeurs l'admiration « et l'amour du créateur, par suite celui « du prochain; de ces deux points dépend « toute la loi et la paix dans le ménage « et la bonne intelligence entre tous les « habitants du même endroit. Pour donner « d'autant plus de facilité au vicaire de « remplir ce double but mes héritiers lui « procureront le *Traité par Sturm sur les « œuvres de Dieu dans le règne de la « nature pour chaque jour de l'année*, « dont il pourra lire quelques chapitres, si « ainsi monsieur le curé le trouve conve- « nir; en outre on achètera deux autres « traités sur l'évangile, je joindrai une « note indicative des auteurs auxquels il « faudra donner la préférence, l'un restera « pour toujours attaché à la maison curiale « et l'autre à celle du vicaire; on donnera « au curé un exemplaire du traité par « Fluven, qui aura la même destination. « Si cette institution ne pouvait pas être « remplie convenablement, il sera libre à « mes neveux ou leurs descendants en ligne « directe, établis à Clervaux de la convertir « en toute autre institution chrétienne qui « paraitrait plus méritoire pour moi et plus « utile aux habitants de cette commune, « avec cette restriction cependant qu'on ne « pourra employer tout au plus que la « moitié du legs à l'une ou l'autre institu- « tion, car les pauvres ont aussi des droits « à ma succession: la vue d'un malheureux « a souvent été pour moi un reproche « muet de la différence qu'il y avait entre « lui et moi. Qu'a-t-il fait pour être dans « la misère? qu'ai-je fait pour être dans « l'aisance? Emu de cette observation, « je donne aux pauvres de mon endroit « natal le produit du surplus de la somme « léguée, et en attendant que l'institution « projetée ait son accomplissement, le « revenu de la totalité leur sera distribué; « mais pour que cette distribution se fasse « avec justice et sans interruption, tous « mes neveux et nièces ou leurs descen- « dants en ligne directe s'assembleront « tous les ans au mois de septembre à « Clervaux et conviendront de l'usage qu'il « faudra faire de la somme qui n'aurait « pas eu une destination fixe; ils dresse- « ront une liste contenant les noms des « pauvres qu'il faudra soulager, et de « quelle manière, soit en espèces, denrées « ou habillements; le même jour on leur « produira celle de l'année précédente por- « tant déclaration signée qu'on y a satis- « fait. La formation de cette liste ne pourra « se faire qu'à l'intervention du curé, qui « par état va trouver la misère dans son « réduit et connaît les indigents qui sont « le plus recommandables par leur bonne « conduite.

« Pour pourvoir aux frais de ces diffé- « rentes dispositions, j'assigne d'abord le « rendage de cinquante écus ancien cours « de Luxembourg, de la ferme de Merle, « dite Burgundischer Hof, que j'ai achetée

Digitized by Google

« de Monsieur de Maréchal; en outre « douze mille francs qui seront placés en « biens-fonds ou constitution de rente chez « des propriétaires aisés qui fourniront « bonne hypothèque. En attendant que « ces argents soient placés, les intérêts « des billets de change que j'ai sur diffé- « rents particuliers concourront au profit « des pauvres jusqu'à concurrence de douze « mille francs. Lorsque mes neveux de « Clervaux et leurs descendants, qui seront « établis au même lieu, et que je nomme « exécuteurs testamentaires des présentes, « pourront placer ces argents avantageuse- « ment, ils stipuleront en cette qualité, « que les intérêts en seront payés en leurs « mains pour être employés à l'accomplis- « sement de mes volontés dernières, con- « signées dans le testament de ce jour. « Observant que ni ces fonds, ni la dite « ferme ne pourront dans aucun temps « être envisagés que comme une propriété « de ma famille qui tomberont en partage « au moment qu'on voudra leur donner « une destination contraire à cette disposi- « tion, car je veux que le bien se fasse « selon ma volonté ou qu'il ne s'en fasse « pas de ma part. Mais pour prévenir ce « partage, s'il est possible, je déclare que si « aucune des premières institutions pieuses « ne pouvait avoir lieu, toute la somme « ainsi que la ferme deviendra le patri- « moine des pauvres, dont le produit « annuel sera distribué de la manière « prescrite, car il y aura toujours des « pauvres à Clervaux et rien ne peut em- « pêcher de faire des aumônes.

« ..... Je n'exige pas qu'on « donne à mes institutions une sanction « légale; il sera libre aux exécuteurs tes- « tamentaires de ne la demander que pour « une partie ou pour rien du tout, cela « dépendra de l'espèce d'institution pieuse « qu'on adoptera et des circonstances dans « lesquelles on se trouvera. Dans tous les « cas j'ai la flatteuse espérance que le pa- « trimoine des pauvres aura une garantie « inviolable dans la probité de mes neveux « de Clervaux, soutenue par une surveil- « lance scrupuleuse des autres et de leurs « descendants, et dans le zèle apostolique « d'un curé temporaire du même lieu, qui « ne souffrira pas qu'on porte la moindre « atteinte à ce patrimoine; l'autorisant « par les présentes de faire en ce cas ses « réclamations même judiciaires, là où il « appartiendra; à cet effet mes héritiers « feront faire deux copies de mon testa- « ment, dont une sera remise au dit Curé « et l'autre translatée en langue allemande « au vicaire de la même commune. Cette « dernière contribuera à perpétuer le sou- « venir de mes bonnes intentions en faveur « des pauvres et des obligations de mes « héritiers envers eux. Le curé de Cler- « vaux ne pourra cependant pas faire « usage de l'autorisation que je viens de « lui donner que pour s'opposer au par- « tage de la part des fonds légués aux « pauvres, tant et si longtemps qu'une force « majeure ne cherche pas d'en changer la « destination ou le mode de la distribu- « tion ..... »

Notes. — Renseignements fournis. — Archives du Palais, à Luxembourg. — Protocole du notaire F. J. Vannerus, en l'étude du notaire Dieser-Hollenfelts, à Diekirch.

RICHARDOT, *Pierre*, fils de Jean Richardot, président du Conseil privé, à Bruxelles, est né vers l'année 1575. A l'âge de sept ans ses parents le mirent à l'abbaye de St. Vaast à Arras, et il y demeura jusqu'en 1607 où les archiducs le nommèrent 61e abbé de St. Willibrorde à Echternach, pour succéder à Jean Bertels (v. son art.).

Pierre Richardot qui avait déjà précédemment rempli avec distinction plusieurs dignités monacales, était monté par degrés au faîte des honneurs. Il reçut la consécration abbatiale des mains de l'évêque d'Azot, suffragant de Trèves.

Dès qu'il eut pris possession de son abbaye il mit tous ses soins à éteindre les dettes que son prédécesseur avait été obligé de contracter pour payer sa rançon et celle de son monastère, menacé de pillage et d'incendie par une troupe hollan-

Digitized by Google

daise qui était venue par une nuit obscure faire irruption à Echternach et emmener le pauvre abbé Bertels avec plusieurs religieux prisonniers à Nimègue. Il chercha ensuite à augmenter le nombre des moines afin que la discipline et la piété ne vinssent pas à s'attiédir si les offices n'étaient célébrés que par quelques-uns.

Il donnait lui-même l'exemple par sa frugalité et son assiduité à tous les exercices monastiques; du reste, stricte et sévère envers les négligents, il était doux et affable à l'égard des autres.

D'un autre côté, comme les bâtiments de l'abbaye demandaient de grandes restaurations, il s'y appliqua avec ardeur et une si sage économie qu'on aurait pu croire qu'il puisait dans un trésor sans fin, tandis qu'à son entrée en fonctions il n'avait trouvé qu'une caisse vide: l'église, les cellules, l'infirmerie et en général toutes les dépendances du monastère furent par ses soins remis en bon état.

L'abbé Richardot qui a vécu à une époque de troubles et d'inquiétudes, fut plusieurs fois employé dans des négociations importantes, tant pour sa propre maison que pour l'Etat; et dans toutes il s'est conduit en diplomate habile et prudent. Ses travaux et ses soucis continuels minèrent peu à peu sa santé; une ophtalmie intense à laquelle se joignirent bientôt de graves accès de goutte, finirent par le rendre tout à fait impotent, à tel point qu'il fut obligé de se faire d'abord conduire, ensuite même porter au chœur pour assister aux heures canonicales, car il ne voulait jamais, même lorsqu'il était tourmenté par les plus atroces douleurs, consentir à s'en absenter.

Richardot, dit Bertholet, se rendit en outre recommandable en ce qu'il a enrichi la bibliothèque de son abbaye de beaucoup de livres destinés à l'instruction et à l'édification des religieux.

Il est mort le 14 février 1628, à l'âge de 53 ans et après une prélature de 21. Il fut inhumé près du maître-autel, et on lui plaça l'épitaphe suivante, en forme de chronogramme:

bIs septeM profert febrVarIVs æthera [phoebos
forte rIcharDotVs petrVs Vt astra [Lenet.

Lorsqu'en 1823 on ouvrit son tombeau on trouva son corps encore en assez bon état de conservation. Sa longue étole en soie, ses sandales et sa barbe ont été conservées: elles se trouvent aujourd'hui déposées au presbytère d'Echternach.

Pierre Richardot avait un frère aîné, nommé Jean, qui fut d'abord évêque d'Arras, ensuite archevêque de Cambray et membre du Conseil privé. Ce dernier mourut le 28 février 1614, dans un âge peu avancé, auteur de commentaires sur quelques épîtres de St. Paul, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Luxembourg, sub n° 136, et avec la date de 1612. Deux petits volumes in folio, sur papier.

Bertholet, II, P. J. XI. — v. Strambeg, Metropolis Ecclesiæ Trevirensis, I, 558, sq. — Biographie universelle, XXXVII, 570, sq. — Clasen, Catalogue de la Bibliothèque de Luxbrg., 264 et 277. — Notes de M. l'abbé Englinc.

RITTER, *Jean-Henri*, fils de Louis Ritter, échevin de la haute justice et maître de poste à Sarbourg, et de Anne-Marie Krischel, est né au dit Sarbourg, le 14 septembre 1754.

Dans les anciens documents que nous avons sous les yeux, la famille Ritter porte la qualification de prænobilis et jouit d'un écusson équestre dont les émaux nous sont restés inconnus: il porte un chevron de .... accompagné de 3 étoiles à 6 raies de....., deux en chef et une en pointe. Cette famille originaire d'Ulm, s'est déjà pendant la seconde moitié du seizième siècle, habituée à Sarbourg: Le 30 août 1590, Erhard Ritter, se disant *de et à Kaltenbrun*, conseiller aulique du prince de Tyrol et son trésorier, testa en faveur de sa famille, lui léguant des sommes très considérables sur les salines de Salzbourg; mais il paraît que ces libéralités n'ont pas pu être touchées par les légataires.

Jean-Henri Ritter fit ses études huma-

Digitized by Google

nitaires au collége des Jésuites à Trèves. Il prit ensuite service dans les armées de France, sous Louis XV; mais voyant après quatre ans que dans la carrière militaire il ne trouverait pas l'occasion de faire son chemin, il quitta les drapeaux et vint dans le Luxembourg où il se voua au notariat auquel il fut admis en 1781, avec résidence à Grevenmacher. Outre les fonctions de notaire il occupa encore, de 1782 à 1795, celles de procureur et de greffier près de plusieurs justices seigneuriales des environs, comme du reste c'était l'usage à cette époque.

A l'entrée des Français dans le Pays, il fut nommé Juge de paix de son canton, sous la date du 5 fructidor an III (22 août 1795), signé Willmar, substitut agent national à Luxembourg. Cette magistrature ayant dans la suite été déclarée incompatible avec les fonctions de notaire, J.-H. Ritter opta pour ces dernières, et prêta le 13 vendémiaire an XIII (5 octobre 1804) le nouveau serment prescrit pour les notaires, après avoir, par décret impérial du 22 fructidor précédent (le 9 septembre 1804), été confirmé dans cette charge.

Le 17 janvier 1807, le préfet Lacoste le nomma aux fonctions de maire de la commune de Grevenmacher, en remplacement du sieur de Thierry, décédé, et pour le temps que celui-ci aurait encore eu à courir. Cependant, le 12 décembre de la même année, époque du renouvellement quinquennal des magistrats municipaux, il obtint un nouveau brevet, de même qu'en 1813.

J.-H. Ritter présida plusieurs fois sous l'Empire le collége électoral de son canton.

La mairie, à cette époque, présentait des difficultés multipliées à cause du passage continuel des troupes et des malheurs du temps. Et c'est dans l'accomplissement de ces fonctions que J.-H. Ritter s'est rendu, on ne peut plus, recommandable par son dévouement civique envers ses concitoyens, comme les faits que nous rapporterons le démontreront.

En 1812 Ritter a inauguré dans sa commune le monument dit du Roi de Rome, qui subsiste encore dans un état parfait d'entretien: C'était l'époque de la plus grande prospérité et de l'apogée de la puissance du premier Empire français. Mais bientôt après arrivèrent les sinistres de la campagne de Russie, puis la fatale bataille de Leipsic et la retraite de l'armée en France.

Vers la fin de 1813 l'évacuation des malades et des blessés arrivant des bords du Rhin par la Moselle présentait à Grevenmacher le spectacle le plus navrant: Les malheureux abordaient ordinairement vers le soir, entassés dans des bâteaux pestiférés, dénués de tout et accompagnés tout au plus de quelques infirmiers qui, au lieu de les soigner les dévalisaient très souvent s'il leur restait quelque chose. Il fallait les débarquer, leur procurer un gîte, les nourrir, les panser. Dans ces déplorables circonstances, dont la mémoire est restée fraîche encore à Grevenmacher après un demi-siècle, les habitants, leur maire en tête, firent des prodiges de dévouement et d'abnégation, car l'autorité supérieure n'avait pris aucune mesure, abandonnant le tout aux soins des autorités locales du passage.

D'un autre côté, la mortalité parmi les malades et les blessés était devenue si grande que le cimetière ordinaire ne suffit bientôt plus pour les enterrements: Il fallut en créer un second pour les militaires qui succombaient tous les jours en grand nombre; et la contagion dyssentérique fit de tels ravages que l'on renonça même à sonner le glas funèbre. Les villageois ne se rendaient plus à Grevenmacher; les marchés n'étaient plus approvisionnés; aucun logement militaire, malgré les grands passages de troupes, n'était assigné, etc., etc.: c'était une époque terrible, disent les témoins contemporains. Mais ce ne fut point là tout encore: des militaires l'épidémie passa aux habitants et devint bientôt tellement générale dans la localité que en moins de

Digitized by Google

trois mois de temps l'état civil a eu à enregistrer plus de trois cents actes de décès sur une population de 1900 âmes que le dénombrement de l'année précédente y avait notées!

Cependant le maire J.-H. Ritter ne laissa pas un instant refroidir son dévouement humanitaire et civique; nuit et jour il était sur pied cherchant à apporter quelque soulagement aux malheureux que la commune avait à soigner et très souvent à faire inhumer le lendemain; et malgré les innombrables occupations qui devaient prendre tous ses moments à donner les ordres nécessaires comme à veiller à leur ponctuelle exécution, on l'a même vu plus d'une fois panser lui-même des plaies gangrénées que d'autres avaient négligées dans la croyance que le blessé succomberait quelques heures après: Ce zèle, ce dévouement ne se ralentit même pas au moment où, frappé dans sa propre famille par la perte de deux victimes du typhus, il eut beaucoup à craindre d'en être lui-même attaqué! Mais si pendant les ravages de la contagion la Providence le conserva debout pour aider à faire donner des secours à ceux qui étaient atteints de cette cruelle affection, elle ne l'épargna pas cependant; car après la fin de l'épidémie, alors que les militaires malades qui devaient passer par Grevenmacher furent expédiés plus loin et les morts enterrés, le maire Ritter, exténué de fatigues et de travaux, tomba malade à son tour et fut un moment à deux doigts de la mort. Il eut cependant le bonheur de se relever, mais pour se voir condamné à de nouveaux dangers.

En effet, à cette époque de néfaste mémoire pour la ville de Grevenmacher, ce ne fut pas assez pour elle d'avoir eu à donner des soins aux blessés et aux soldats malades à leur passage, elle eut encore à pourvoir aux besoins tout aussi pressants des détachements de l'armée qui y arrivaient journellement pour être ensuite dirigés partie sur Luxembourg, partie sur Metz ou sur Thionville, car Grevenmacher était un lieu d'étappe, c'est-à-dire de halte d'une nuit et d'obligation pour les habitants de fournir la nourriture nécessaire à tous. Il est facile de concevoir que ces sacrifices prolongés durent finir par épuiser les ressources de la ville; aussi arriva-t-il un moment où le dénouement fut complet, même dans les familles les plus aisées; et cependant les besoins subsistaient, ils se renouvelaient tous les jours. L'autorité communale, le digne maire Ritter en tête, se vit dès lors obligée de créer des ressources nouvelles: un comité de secours fut constitué qui s'adressait aux communes des environs, pour obtenir des subsides en vivres, vêtements, linge et numéraire, car tout était venu à manquer. Et par ces démarches, toutes inspirées par Ritter, on fut remis dans la possibilité de continuer à fournir aux troupes de passage les livraisons que celles-ci exigeaient et dont elles avaient grandement besoin.

Grevenmacher n'était pas encore remis de cette panique, car c'en était une véritable, que les alliés, faisant invasion en France, se présentèrent à leur tour avec les mêmes exigeances: bien que dans cette circonstance cette ville n'ait pas été traitée tout-à-fait en pays conquis, ses habitants eurent néanmoins à souffrir des péripéties bien pénibles et même dangereuses. En effet, à l'occupation du pays par un corps de l'armée hessoise destiné à bloquer la capitale, Grevenmacher dut pourvoir à tous les besoins du quartier-général du prince héréditaire établi à Roodt: Tous les cinq ou six jours arrivait un employé de la cuisine du prince avec une longue pancarde d'objets à fournir, non seulement pour la table du prince mais toutes sortes d'articles de consommation, de toilette et autres: il fallait livrer tout sous peine d'exécution militaire; et cela a duré pendant de longues semaines!

Vers la même époque encore, on avait octroyé à Grevenmacher un commandant de place: C'était un vieux capitaine nommé Jung, qui avait toutes les mauvaises qua-

Digitized by Google

lités du soldat pillard. Pendant toute la durée du séjour de Jung, le maire Ritter se vit tous les jours exposé à toutes les vexations imaginables et même aux plus grands périls pour sa vie. En effet, un jour qu'il lui avait été impossible de fournir assez prestement certains objets dont le commandant exigeait la livraison sur le champ, ce dernier s'emporta tellement qu'il lui aurait fait un mauvais parti si, prévenu d'avance et à temps il ne s'était fait enfermer dans une armoire afin d'échapper aux brutalités dont il était menacé. Ne l'ayant pas découvert malgré de minutieuses perquisitions, Jung se mit à maltraiter les membres de la famille du maire fugitif. Une autre fois, pendant le passage de troupes russes, on s'empara de J.-H. Ritter et on le conduisit d'écurie en écurie entre deux cosaques, les Canschucks levés, pour faire amener tous les chevaux de l'endroit. Et des scènes analogues se reproduisaient presque journellement, au point qu'il était très rare que le maire et les membres de sa famille pussent se reposer pendant une nuit entière; plusieurs fois même ils ont été sans voir le lit.

Ce ne fut qu'après l'annexion du Grand-Duché au royaume des Pays-Bas que le repos s'est rétabli: Une heureuse disposition du roi Guillaume Ier ayant déclaré que Grevenmacher n'était plus une étappe, les troupes de la Confédération germanique, destinées à aller tenir garnison dans la forteresse de Luxembourg n'ont conservé que le droit de passage sur la route militaire qui traverse la localité, sans pouvoir s'y arrêter.

J.-H. Ritter resta à la tête de l'administration urbaine de Grevenmacher sous le Gouvernement des Pays-Bas et jusqu'à son décès, le 1er décembre 1820. Il avait été marié deux fois, le 26 avril 1781 à Marguerite Holtgen, et le 28 avril 1795 à Marguerite Gerlinger. Cette seconde union a produit quatre fils et deux filles: l'aîné des fils est notaire et membre des Etats du Grand-Duché; les deux puînés sont capitaines dans l'armée belge, l'un d'artillerie, l'autre d'infanterie; le quatrième enfin est mort au Texas. Les deux filles ont fait des alliances honorables.

Renseignements fournis. — Titres originaux. — Almanachs du Grand-Duché. — Etat civil.

ROBERTI, *Jean*, né à St.-Hubert, le 4 août 1569 fit ses humanités au collége des Jésuites de Liége et son cours de philosophie à celui des Trois-couronnés de Cologne où il remporta la première place à la promotion des maîtres-ès-arts, le 12 février 1592. La même année il entra au noviciat des Jésuites de la province du Rhin, à Trèves, et enseigna depuis avec réputation la théologie et l'Écriture-sainte aux universités de Douai, de Trèves, de Wurtzbourg et de Mayence, dans laquelle dernière il se fit recevoir docteur dans cette faculté. Il fut aussi recteur du collége de Paderborn. Il fit de même un assez long séjour à Liége et vint mourir d'une manière très édifiante à Namur, le 14 janvier 1651, à l'âge de près de 82 ans.

Jean Roberti est auteur de vingt ouvrages imprimés, concernant les belles-lettres, la théologie, la controverse et l'histoire ecclésiastique, la plupart écrits en latin; ces œuvres prouvent qu'il était versé dans les branches qu'il touchait, bien qu'il ait quelquefois mérité le reproche d'être plus subtile déclamateur que profond logicien. Son style en général est simple et facile. Nous allons donner les titres de ses divers écrits: *1°*. Dissertatio de superstitione; in-16°. Trèves, 1614. — *2°*. Mysticæ Ezechielis quadrigæ; id est sancta quatuor Evangelia historiarum et temporum serie vinculata; græcè et latinè. In folio. Mayence, 1615. — *3°*. Tractatus novi de magneticâ vulnerum curatione, auctore D. Rodolpho Goclenio, etc., brevis anatome; in-18°. Louvain, 1616. — *4°*. Goclenius heautontimoroumenos; id est, Curationis magneticæ et unguenti armarii ruina, adversus Goclenii magneticam synarthrosin; in-12°. Luxembourg, 1618. — *5°*. Metamorphosis magnetica Calvino-Gocleniana; in-16°. Liége, 1618. — *6°*. Goclenius

Digitized by Google

magus serio delirans; adversus libellum ejus, quem Morosophiam inscripsit; in-12°. Douai, 1619 — *7°*. Curationis magneticæ et unguenti armarii magica impostura; sive Responsio ad disputationem Joannis-Baptistæ ab Helmont, medici pyrotechnici; in-12°. Luxembourg, 1621. — *8°*. Nathanaël Bartholomæus, demonstratio qua clarè probatur Nathanaëlem esse ipsum Apostolum Bartholomæum; in-4°. Douai 1619. — *9°*. Ecclesiæ Anglicanæ reformatæ basis impostura; cum epistolâ ad ill^mos atque amp^mos Serenissimi Magnæ Britanniæ Regis consiliarios. Discutitur etiam obiter consilium profectionis, sive fugæ in Angliam Marci-Antonii de Dominis, quondam archiepiscopi nunc archiapostatæ. Reducendis reductis, maximè Anglis; in-32. Luxembourg, 1619 : *Dans cet ouvrage, l'auteur attaque deux synodes tenus en Angleterre.* — *10°*. Historia Sancti Huberti, principis Aquitani, ultimi Tungrensis et primi Leodiensis episcopi, ejusdemque urbis conditoris, Arduennæ apostoli, magni Thaumaturgi; cum notis, paralipomenis et quæstionibus Hubertinis; petit in-4°. Luxembourg, 1621. — *11°*. Sanctorum quinquaginta Jurisperitorum elogia, contra populare commentum de solo Ivone; in-16°. Liége, 1632. — *12°* Legia catholica, qua ostenditur Leodienses episcopos omnes a Sancto Materno, quem Sanctus Petrus Apostolus misit, Catholicos fuisse; in-32°. Liége, 1633. — *13°*. Vita Sancti Lamberti, vigesimi noni Tungrensis Episcopi et Martyris, ex antiquis, probatisque authoribus et chartis collecta et edita; in-12°. Liége 1633. — *14°*. De l'Idolâtrie prétendue de l'Église romaine en l'adoration des images; in-12°. Liége, 1635. — *15°*. La confession de foy des prétendus reformez de Flandre, convaincue de fausseté dans tous les articles où elle est contraire à la doctrine de l'Église romaine; in-12°. Liége, 1642. — *16°*. Paralella Sacro-Sanctæ Missæ et Cœnæ hæreticæ, præside R. P. Joanne Roberti ..... proposita disputationi a Joanne Eringo. — *17°*. Considérations adressées aux habitants de Liége, pour les porter à retenir la foi catholique. Français et flamand. — *18°*. Magia fanatica. — *19°*. Contemptus mundi, autore anonymo. Opusculum pium versu rythmico conscriptum, a J. Roberti, S. J. publicatum; in-12°. Luxembourg, 1618. *20°*. D. Theofridi Ordinis S. Benedicti, abbatis et domini Efternacensis, Flores Epitaphii Sanctorum, libris quatuor, hactenùs nunquam editi; opus multa pietate, eruditione multigenâ, et verè florida refertum. Joh. Roberti ex duobus MSS. biblioth. Efternacensis S. Clementis-Willibrordi descripsit, recensuit, distinxit et notis illustravit. Floruit Theofridus antè annos DL; cujus et vita ab eodem Roberti addita; in-4°. Luxembourg, 1619. — Enfin la bibliothèque de Luxembourg possède un ouvrage en deux volumes in folio, Paris, 1688, et intitulé : « R. P. « Roberti Aurifodina universalis scientia- « rum divinarum et humanarum per sen- « tentias distributa. » Ce livre doit-il être attribué au même auteur? Nous hésiterons à l'admettre.

Moreri, Supplément, III, 651. — Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 85, sqqq. — Paquot, 64. — D. Calmet, Biblioth. lorraine; et Catalogue des auteurs lorrains. — La Garde, Notice sur les Luxembourgeois célèbres, 24, sq. — Pirmez, I, fol. LXXIV. — Swertius, Athenæ Belgicæ, 462. — Bertholet, VIII, 194, sq. — De Feller, Dictionn. histor., litt. R. — Ab Hontheim, Histor. Trevir. Diplomat., III, 224. — Courtin, Encyclopédie moderne, XX, 47. — Claeen, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 204, 233, 378, 404, 466. — Biographie universelle, XXXVIII, 218, sq. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 24, sq.

ROBERTI, *Pierre*, était frère aîné de Jean Roberti qui précède, et naquit comme celui-ci à St.-Hubert vers l'année 1566. Après avoir fait de bonnes études et pris le degré de licencié en théologie il entra à l'abbaye de Munster, à Luxembourg où il prononça ses vœux en 1584.

L'abbé Benoît Hamblin étant mort le 5 juin 1602, Pierre Roberti fut désigné le 9 juillet de la même année pour lui succéder. Son élection ayant été confirmée par les archiducs, sous la date du 27 août,

Digitized by Google

et par l'archevêque Lothaire, le 16 novembre suivant, le nouveau prélat se fit sacrer au monastère de St. Martin, à Trèves, le 1er décembre de la même année.

Le gouvernement de Pierre Roberti est remarquable dans les Annales de l'abbaye de Munster, de même que dans l'histoire du Pays. En effet, lorsqu'il prit en mains le gouvernail de cette maison, son monastère n'était pas encore rétabli après sa destruction par ordre de Charles-Quint, en 1544, ou plutôt la construction des nouveaux édifices sur un autre emplacement n'était pas achevée. Ses premiers soins furent donnés à cet objet. Dès qu'il eut élevé les bâtiments nécessaires pour assurer la régularité claustrale de son institution il chercha à y augmenter le nombre de religieux de même qu'à y faire fleurir le goût des bonnes études. Dans ce dessein il y attira d'excellents professeurs qui furent chargés d'enseigner aux novices les saintes écritures et la théologie; et pour exciter l'émulation de tous il assistait lui-même aux leçons. C'est ainsi qu'il parvint à former en peu de temps des personnages très instruits et très zélés, au point que sa maison s'acquit bientôt une réputation bien méritée de régularité et de science, de manière que plusieurs abbayes étrangères lui demandèrent de ses religieux pour procéder à leur réforme.

D'un autre côté, l'abbé Bertels (v. son art.) avait bien obtenu des cordeliers de la ville de Luxembourg la restitution du corps du roi Jean, surnommé l'aveugle; mais dans l'état où se trouvait son monastère à cette époque, il n'y avait pas eu à penser à donner à ce vaillant et bien aimé prince une sépulture digne de lui. Lorsque l'abbé Roberti eut achevé la construction de son église il se crut en devoir de solliciter de la munificence de l'Archiduc Albert d'élever un monument convenable au héros de Crécy; et il réussit dans cette démarche patriotique: le mausolée, tout en marbre blanc avec la statue du prince, de grandeur naturelle, fut placé au milieu du chœur de la nouvelle église; il coûta vingt-sept mille florins de Brabant, et le célèbre Puteanus y mit l'épitaphe suivante, gravée en lettres d'or:

JOANNES REX BOHEMIÆ,
COMES LUXEMBURGENSIS,
HENRICI VII. IMPERATORIS FILIUS,
CAROLI IV. IMPERATORIS PATER,
WENCESLAI ET SIGISMUNDI IMPERATORUM [AVUS,
PRINCEPS ANIMO MAXIMUS,
SED UNO CORPORIS VITIO INFELIX, QUOD [CÆCUS;
IN BRITANNOS AUXILIA PRO REGE AFFINE [DUCENS
PROELIO CRESSIACO CECIDIT.
ACIE DISRUPTA, REBUSQUE DESPERATIS IN [VICTORES IRRUIT,
ET CUM NON VIDERET HOSTEM, PERIIT
NON PUGNANDO TANTÙM, SED OCCUMBENDO FORTIS.
CIↃCCCXLVI. IX. KALEND. SEPTEMB.
TANTUM HEROEM
IACERE SINE EPITAPHIO
MAGNUS BELGARUM PRINCEPS ALBERTUS
NON PASSUS,
LIBERALITATE ET MUNIFICENTIA SUA
MONUMENTUM HOC FIERI CURAVIT;
ET INIQUÆ SORTIS, SED INVICTÆ VIRTUTIS [MEMORIAM
AETERNITATI COMMENDAVIT
CIↃIↃCXIII.

L'abbé Roberti gouverna l'abbaye de Munster pendant trente-quatre ans et mourut le 14 octobre 1636, à l'âge de 71 ans, après cinquante-deux de profession religieuse. Il a été inhumé à côté du tombeau de Jean l'aveugle et ses religieux inscrivirent sur la dalle qui recouvrait ses restes mortels la légende suivante:

ANNO DOMINI MDCXXXVI. XIV. OCTO- [BRIS
OBIIT ADMODUM REVERENDUS DOMINUS,
DOMINUS PETRUS ROBERTI, ABBAS
ET DOMINUS HUJUS MONASTERII,
SS. THEOLOGIÆ LICENTIATUS,
POST EXPLETOS ÆTATIS ANNOS LXXI,

Digitized by Google

PROFESSIONIS LII, REGIMINIS VERO XXXIV.
EJUSDEM COENOBII RESTAURATOR,
HIC SEPULTUS
REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

V. STRANBERG, Metropolis. Eccles. Trever. I, 554. — BERTHOLET, VI, 176, sq.; et III, P. J. VI. — D. CALMET, Biblioth. Lorraine. — LUCAS NIDERCORN, Res Monasteriensis; msert. Biblioth. Luxbrg., et copie dans la nôtre. — Histoire de l'Abbaye de N.-D. de Munster; msert. Bibl. de Luxbrg., et copie dans la nôtre. — Le même msert. en allemand, dans notre Biblioth. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 25, note 4.

ROBIN, *le frère Amand*, est né à Chauveney-le-château, le 11 mars 1735. Entré à l'abbaye d'Orval en qualité de frère laïc il s'occupa aux forges et se rendit dans cette branche l'ouvrier le plus prodigieux de son époque. Sous ce rapport il mérite donc à tous égards de figurer dans cet ouvrage, à cause de son inimitable talent à travailler les métaux, mais surtout le fer et l'acier qu'il maniait à sa volonté et pour ainsi dire d'après ses caprices. Les ouvrages que ce grand artiste a faits pour son abbaye, tels que le jubé et les portes de la nouvellle église ainsi que le grand escalier étaient tellement remarquables, au dire des connaisseurs contemporains, et d'une exécution si surprenante que les yeux restaient stupéfaits en les examinant. Frère Amand Robin mourut au réfuge de son abbaye à Luxembourg, le 10 octobre 1794, et a été inhumé au cimetière des dames de Bonnevoie.

JEANTIN, Les chroniques de l'abbaye d'Orval, 183 à 186. — MEJAS, T. XXV de ses manuscrits.

RODEMACHER, *Rodenmacher*, quelquefois mais très anciennement *Rodinbach*, *Rotinbach*, et aujourd'hui nommé par les français *Rodemack*, est une des plus anciennes comme des plus puissantes familles du Pays. Elle a donné son nom à une petite ville du Luxembourg français. Rodemacher parait déjà dans l'histoire pendant les dernières années du neuvième ou au tout moins pendant les premières du dixième siècle; cependant nos annales ne dénomment la série suivie de ses seigneurs que depuis 1191.

La famille de Rodemacher qui portait: fascé d'or et d'azur, de six pièces, et pour cimier: un vol double au blason de l'écu, a constamment été remuante et guerrière, ayant été jusqu'à oser s'en prendre à la puissante cité de Metz; et pendant les guerres que le Luxembourg eut à soutenir à l'occasion de la trop fameuse Elisabeth de Gœrlitz, ses dynastes avaient embrassé le parti qui s'opposait à Philippe de Bourgogne ainsi qu'à ses successeurs Charles-le-téméraire et Maximilien Ier; aussi ce dernier, pour en finir, fut-il obligé de les déclarer félons et de confisquer leurs terres qu'il donna au marquis de Baden. Hespérange et Richemont furent détruits à cette occasion par les bourgeois de Luxembourg et les derniers rejetons de Rodemacher obligés d'errer sans soutien comme sans asyle.

Quoiqu'il en soit, un assez grand nombre de personnages de cette famille qui a eu une fin si malheureuse, se sont rendus recommandables; nous allons les passer en revue.

BERTHOLET, V, 216, sqq.; VII, 337; VIII, 9, sqqq. — PIERART, III, art Rodemach ou Rodemacheren. — NEYEN, Histoire de Rodemacher; msert.

RODEMACHER, *Dipolde de*, qui florissait pendant la première moitié du dixième siècle, passe pour avoir été juge au premier tournoi de Magdebourg. C'est tout ce que nous savons de lui, d'après le manuscrit des Viri illustres où il est dit: « 932. Dipoldus Dominus de Rodenmacher « interfuit primo Torneamento Magdeburgi « ejusdem judex. »

Viri illustres, II, 123.

RODEMACHER, *Gilles de, IIe du nom* dans la généalogie connue de cette famille, est mentionné par l'auteur du manuscrit des Viri illustres pour avoir été gouverneur du Luxembourg sous le comte Jean l'aveugle, roi de Bohême. Voici la phrase concernante: « 1330. Aegidius Dominus « in Rodenmacher a Joanne Rege Bohe-

Digitized by Google

« miæ creatus et dictus gubernator Comi-
« tatûs Lucelburgensis, Norimbergæ. »

Ce Gilles était fils d'un autre Gilles, seigneur de Rodemacher, et de Sophie dont la famille nous est restée inconnue. Entre 1277 et 1280 il était justicier des nobles.

Peu après qu'il eut succédé à son père, c'est-à-dire vers 1277, il eut des démêlés avec les dames de l'abbaye de Bonnevoie au sujet d'une rente de trois maldres de froment et d'autant de seigle dont Hugon de Wiess, chevalier, avait fait donation à l'abbesse et aux religieuses de ce monastère. Gilles soutenait que cette donation ne pouvait être valide parce qu'il n'y avait pas donné son consentement; attendu, disait-il, que les biens sur lesquels cette rente reposait relevaient de la terre de Rodemacher. Les débats, qui durèrent assez longtemps, furent très animés et le seigneur de Rodemacher menaçait même les religieuses d'en venir à des voies de fait pour soutenir ce qu'il appelait son droit, lorsque le litige fut porté à la décision du comte de Luxembourg qui se prononça en faveur de l'abbesse. Gilles se soumit à la sentence et la contestation fut appaisée. Il alla même plus loin, il donna la dîme d'Itzig à l'abbaye pour servir de dot à ses deux filles, Elisabeth et Julienne qui y prirent le voile.

En 1282 nous le retrouvons parmi les seigneurs qui signèrent la confirmation des priviléges de la ville de Luxembourg par le comte Henri III, et en 1292 assistant comme vassal de nos comtes au mariage de Henri IV avec Marguerite de Brabant: à cette occasion il renouvela son acte de vasselage comme les autres seigneurs.

Finalement, en 1302 il transporta en présence du comte de Luxembourg à son fils Jean, le fief de Rodemacher et autres, et confirma même cette cession trois ans plus tard, ne se réservant que les biens de Gonderange, qui ces derniers dépendaient de la garde du château de Luxembourg; apparemment parce que, retiré à la cour de nos comtes il aura cru ne pouvoir plus administrer convenablement ses autres domaines. Bien des actes très importants prouvent en effet qu'il y était en grand crédit; témoin entr'autres sa nomination en qualité de Gouverneur du Comté, en 1310, avec promesse de la part du suzerain de l'indemniser de tous les frais qu'il pourrait être obligé d'exposer pour la défense de ce pays.

Gilles de Rodemacher vivait encore en 1318; mais après cette date il n'est plus fait mention de lui. Nous n'avons pas découvert le nom de son épouse qui lui donna un fils et deux filles que nous avons dénommés dans cet article.

Viri illustres, III, N° 185. — Bertholet, V, passim. — D. Calmet, Notice de la Lorraine; litt. R. — Notes d'études. — Pisbaet, III. — Neyen, Histoire de Rodemacher; msert.

RODEMACHER, *Gilles de, IIIe du nom* dans la série généalogique connue de cette famille, est rappelé comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « 1352. Aegidius de Rodenmacher, « Dominus in Chaspierre Cava Petra, « Gubernator jam ducatus Luxemburgen- « sis. »

Il était fils de Jean de Rodemacher et d'Elisabeth de Milbourg. C'est là tout ce que nous pouvons dire sur ce personnage qui semble avoir presque toujours résidé auprès des comtes de Luxembourg, à la personne desquels il était très attaché.

Viri illustres, III, N° 186. — Neyen, Histoire de Rodemacher; msert. — Bertholet, V, passim; et IV, antè textum XXV. — Pisbaet, III.

RODEMACHER, *Gilles de, IVe du nom,* est mentionné en ces termes par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « 1441. Aegidius de Rodenmacher Gu- « bernator Ducatûs Luxemburgensis pro « Elisabetha Gorlicia. »

Nous devons avouer qu'il existe une grande confusion dans les nombreux Gilles de la généalogie de la maison de Rodemacher. Celui dont il est ici question semble avoir été fils de Gilles III et de

Digitized by Google

Jeanne de Châtillon. Les annales nous le dépeignent comme un grand batailleur, recevant souvent de toutes mains; mais resté fidèle à Elisabeth de Gorlitz qui l'avait comblé de bienfaits, tandis que le reste de sa famille avait suivi le parti contraire. Il se disait seigneur de Richemont, château qu'il reprit en 1411 de la duchesse engagiste pour une somme de deux cents florins du Rhin.

Nous le voyons déjà gouverneur du Luxembourg wallon, pour Wenceslas II.

L'inventaire manuscrit des archives de Lorraine et de Bar le fait mourir sans postérité, nous ne savons en quelle année, léguant ses domaines à son parent, Jean de Rodemacher lequel a joué à son tour un grand rôle dans les troubles qui ont déchiré le pays vers le milieu du quinzième siècle.

Revue d'Austrasie; septembre 1843. — Viri illustres, III, N° 195. — Pierret, III. — Notes d'études, — Neyen, Histoire de Rodemacher; mscrt. — Bertholet, IV et V, foliis citatis.

RODEMACHER, *Jean de, IIe du nom*, était fils de Gilles III (v. son art.) et de Jeanne de Châtillon. Ce personnage était en grand crédit à la cour de Luxembourg sous le gouvernement de Jean l'aveugle, de la confiance la plus absolue duquel il jouissait à juste titre, au point que ce prince le chargea plusieurs fois de lever des troupes pour lui, promettant de le tenir indemne tant de ses débourses de ce chef que des dommages quelconques qu'il pourrait avoir à essuyer à cause de lui. Il intervint de même à tous les actes importants du comte de Luxembourg, tel qu'à son contrat de mariage avec Béatrix de Bourbon, sa seconde femme, à son testament au pont de Bouvinnes, etc.

Jean II de Rodemacher était de plus un des premiers batailleurs de son temps, et assez osé pour s'en prendre à de puissants adversaires, tel que l'évêque de Metz qu'il attaqua près de St. Avold en 1337, mais qui le battit. Le comte de Luxembourg qui semble n'avoir pas été tout à fait étranger à cette querelle, conclut avec le prélat messin une paix avantageuse pour le sire de Rodemacher.

Comme on ne voit plus paraître ce seigneur sur le théâtre des événements depuis 1346, il est à croire qu'il assista avec son suzerain à la fameuse bataille de Crécy et qu'il fut un des cinquante preux qui, attachés avec leurs chevaux au coursier du héros aveugle, périrent en ce jour de néfaste souvenir, couvrant leur prince bien-aimé de leur propre corps.

Bertholet, VI, 116, sqq. — Pierret, III. — Neyen, Histoire de Rodemacher; mscrt. — Notes d'études.

RODEMACHER, *Paul, ou Raoul et Roland de*. Il y a confusion évidente chez les auteurs touchant ce ou ces personnages que les uns nomment Raoul, en lui attribuant les gestes que les autres assignent à Paul *et* à Raoul, tandis que les autres admettent pour ces actes deux personnages distincts, Raoul l'un, l'autre Paul. Nous adoptons ce dernier sentiment, d'abord parce qu'il est le plus vraisemblable, ensuite parce que l'auteur du manuscrit des Viri illustres admet la même opinion.

Quoi qu'il en soit, que Paul et Raoul ou Roland ne fassent qu'un, soit qu'ils aient été deux individus, ils ont vécu à la même époque et ils étaient tous deux fils de Gilles III (v. son art.) et de Jeanne de Châtillon, conséquemment frères de Jean II (v. son art.).

Paul *de Rodemacher* est rappelé comm suit dans le manuscrit des Viri illustres: « 1393. Paulus Dominus de Rodenmacher « Episcopus virdunensis S. R. Imp. Prin- « ceps. » Les annales nous apprennent que ce personnage embrassa l'état ecclésiastique et qu'il devint chanoine de l'église de Verdun. En 1378 il fut, après l'abdication de Guy de Rose, élu évêque de ce diocèse en concurrence avec Liébaut de Cusance. Paul de Rodemacher était appuyé par le pape Clément VII qui lui avait remis ses bulles, de même que par l'empereur Wenceslas. Mais le chapitre

Digitized by Google

refusa obstinément de l'admettre et de l'introniser, parce que Liébaut avait pris les devants et s'était fait mettre en possession de l'évêché avant lui. Ce conflit ne manqua pas d'amener des représailles sanglantes, comme du reste cela était de mode à cette époque: Les frères de Paul, qui soutenaient ce dernier, vinrent avec leurs vassaux et quelques alliés faire irruption sur les terres de Verdun et y commirent de grands dégâts. La contestation et les courses durèrent pendant près de six ans, jusqu'à ce qu'enfin les deux partis, las de guerroyer et de piller, consentirent à un accommodement par lequel le Sire de Rodemacher obtint une indemnité de seize cents livres pour désistement à ses prétentions ainsi que les revenus d'une prébende en guise de pension viagère, et ses frères une autre somme d'argent pour frais de la guerre qu'ils avaient soutenue. Malgré cet accord, Paul de Rodemacher qui vivait encore en 1399 et peut-être plus tard, continua à se titrer d'élu de Verdun.

Quant à Raoul, Rodolphe ou Roland *de Rodemacher*, dont Bertholet fait deux personnages distincts, parce qu'il dénomme Raoul celui que nous avons désigné sous le nom de Paul; Raoul de Rodemacher, disons-nous, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres la mention suivante: « 1382. Rolandus de Rodenmacher « Gubernator Luxemburgensis pro Vences- « lao Cæsare. » La date seule placée en marge de ce texte prouve déjà à certains égards que Raoul, Roland ou Rodolphe doit être un personnage distinct du prétendant à l'évêché de Verdun, puisque, pendant que ce dernier était en guerre ouverte avec le chapitre de ce diocèse, le premier avait la charge de sénéchal du Luxembourg, fonctions qui demandaient nécessairement sa présence ailleurs qu'au camp sur les terres de Verdun. Du reste, il semble que notre Raoul a constamment vécu à la cour de Luxembourg, puisque nous le voyons pendant une longue série d'années figurer dans des actes qui furent expédiés dans la capitale même du pays. En 1399 il intervint entr'autres, en qualité de Sénéchal, au traité de paix conclu entre Wenceslas II et Robert I duc de Bar. Il vivait encore en 1406; mais il est à croire qu'il mourut vers cette époque, sans laisser postérité. Nous ne savons pas s'il a été marié.

Viri illustres, I, N° 20; et III, N° 187. — Bertholet, V, 218; VII, 338. — Notes d'études. — Pierart, III. — D. Calmet, Histoire de Lorraine, I, antè textum, col. XLVI. — Neven, Histoire de Rodemacher; msert. — Manuscrits Clouis. — Paquet, 34.

Rodemack, *la famille et les personnages connus;* v. RODEMACHER, etc.

Rodenmacher, *la famille et les personnages connus;* v. RODEMACHER, etc.

RODER, *Jean*, est né à St. Vith pendant la première moitié du seizième siècle et entra en religion à l'abbaye d'Hemmerode où ses grands mérites le firent élire cinquième abbé mitré et neuvième de son nom, le 7 mars 1581, après avoir pendant quinze ans rempli avec la plus louable distinction les fonctions d'économe de ce monastère. Jean Roder était un homme qui possédait de très vastes connaissances qu'il chercha constamment à étendre pendant tous les moments dont ses fonctions d'abbé lui permettaient de disposer: la bibliothèque de sa maison se trouvait presque entièrement dilapidée et comme anéantie tant par l'insouciance des bibliothécaires que par les vols dont elle avait été l'objet. Le prélat, dès qu'il fut placé au gouvernail, employa tous ses soins à récupérer d'abord les précieux manuscrits sur la théologie qui en avaient été distraits par des étrangers qui les avaient empruntés d'abord puis se les étaient appropriés; il n'épargna ensuite aucun sacrifice pour l'enrichir d'ouvrages nouveaux et nombreux.

La réputation de science, de vertu et de piété que l'abbé Jean Roder avait su se faire engagea même Edmond de La Croix, général de l'ordre de Cîteaux, à le nommer en 1593 visiteur-vicaire-général des

Digitized by Google

monastères des deux sexes qui professaient cette règle dans le diocèse de Mayence, de Trèves, de Spire, du Palatinat, de la province du Rhin et de la Hesse. Pendant qu'il remplissait ces fonctions délicates il eut le malheur d'être fait prisonnier un jour avec deux autres religieux qui l'accompagnaient, par une troupe d'aventuriers qui ne le relâchèrent qu'après qu'il leur eut payé une rançon de deux mille florins.

Jean Roder est mort en 1596 à Andernach, dans un couvent de femmes. Il y reçut la sépulture et l'on grava sur sa tombe l'épitaphe suivante :

ORBIS TER CENTUM STETERAT, TER SEX QUO-
[QUE LUSTRA,
SEXQUE ANNOS, POSTQUAM MORS ATRA VIC-
[TA FUIT.
DUM SUBIT ANDERNACHI RODER, SUA
[FATA JOANNES.
ABBAS HEU! NOSTRÆ SPESQUE SALUSQUE
[DOMÛS.
EST LOCUS, UNDARUM CONFLUXU NOMINA DU-
[CENS:
QUOD MANET RHENUS, PARTE MOSELLA
[FLUAT.
NON PROCUL IN RHENO CLAUSTRUM HINC
[DISTARE VIDETUR,
VIRGINEUM, TANTI QUOD TENET OSSA VIRI.
TER QUINQUE HEMERODIUM FOELICI NOMINE
[REXIT,
ANNIS, COELIGERÛM SACRA STATUTA CO-
[LENS.
AT TU QUI TRANSIS, DIC QUÆSO, VIATOR
[AMICE,
DA REQUIEM FAMULO, CHRISTE BENIGNE
[TUO.

NICOLAS HERSIUS, Manipulus Hemmerodensis, 1641, fol. 58.—V. Stramberg, Metropolis Eccles. Trever. II, 131 sq.

RODINBACH, *la famille et les personnages connus;* v. RODEMACHER.

RODOLPHE *de Luxembourg;* v. LUXEMBOURG, *Rodolphe de.*

RODOLPHE, ou *Rodulphe, dit de St. Hubert,* était religieux de l'abbaye de ce nom et florissait pendant la première moitié du onzième siècle. Il s'est acquis une grande réputation comme copiste-calligraphe.

Cte DE BEC-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, I. 47.

ROETZ, *Jean-Godefroid*, né à Baasem, fut ordonné prêtre et nommé en 1699 curé de Ste Croix à Glaad, puis à Mulheim sur le Rhin où il mourut en 1739.

Le curé Rœtz a publié plusieurs ouvrages dont nous donnons ici les titres : *1°* Tæglich erœffnete Schule der Liebe im Hochwuerdigsten Sacrament des Altars. Erster Theil, 1714. Zweiter Theil, 1714. —*2°* Die zum andermahl erœffnete Schule der Liebe im Hochwuerdigsten Sacrament des Altars; das ist: Sacramentalisches Jahr-Buch. Zweyter Jahrgang. Cologne, 1733; 3 vol.—*3°* Himmlische Tisch und Zucht-Schul; das ist: Sacramentalische Andachts-Uebungen etc. Traduit du français. 1738.

BÆRSCH, Eifelia illustrata, III, I, I, 69.—HARTZHEIM, Bibliotheca coloniensis, 175.

ROLAND, *Hyacinthe-Charles-Hippolyte,* né à Neuf-château le 22 novembre 1811, lieutenant-colonel commandant le régiment du génie, chevalier de l'ordre de Léopold, décédé à Pau (France), le 24 janvier 1859.

Le lieutenant-colonel Roland fut admis à l'académie militaire de Bréda, en qualité de cadet d'artillerie, le 22 septembre 1829. Il passa au service de Belgique et fut adjoint au commandant du génie à Anvers, le 1er novembre 1830. Nommé aspirant du génie le 16 janvier 1831, et attaché provisoirement à la direction générale du génie, il fut adjoint au commandant du génie à Anvers le 6 février suivant. Promu successivement au grade de sous-lieutenant le 26 janvier 1832; lieutenant le 18 octobre 1833; le 27 novembre suivant il fut désigné pour commander le génie sur les rives de l'Escaut.

Nommé capitaine en second le 30 juillet 1837 et commandant du génie près

Digitized by Google

du corps expéditionnaire dirigé sur le Luxembourg le 21 décembre 1837, il rentra à Anvers et reprit ses fonctions d'adjoint au commandant du génie, le 27 janvier de l'année suivante, et fut ensuite nommé commandant du génie à Charleroy le 10 décembre 1849. Nommé capitaine en premier le 21 juillet 1852 il fut désigné pour l'état-major du génie le 4 septembre 1845. Promu au grade de major le 21 février 1850 il commandait le génie à Namur depuis le 23 janvier 1853 lorsqu'il obtint le brevet de lieutenant-colonel le 24 juin suivant, et fut désigné pour prendre le commandement du régiment du génie, le 24 mars 1854.

Le lieutenant-colonel Roland avait reçu une médaille en vermeil pour acte de courage et de dévouement par arrêté du 29 juillet 1848.

Le capitaine de Reune, Nécrologe des officiers de l'armée belge.

Rollingen, *la famille et tous ses personnages connus;* v. RAVILLE.

ROTHE, *Rote, Rode, Roth, Roten, Rotin et Rothin Jean*, peut-être Jean de Roth, du lieu de sa naissance alors que les noms de famille n'auront pas encore été en usage.

Ce personnage, né vers l'année 1362, choisit la carrière ecclésiastique et était déjà prêtre en 1387, puisqu'en cette année et jusqu'au 5 mai 1434 où il est mort à Eisenach, nous le voyons successivement vicaire, chanoine, écolâtre et chapelain de la comtesse Anne de Thuringie, fille de Gunther de Schwartzenbourg, épouse de Frédéric-le-Pacifique: En effet, de 1387 à 1412 il a été vicaire de Notre-Dame au dit Eisenach; en 1418 chanoine du chapitre de la même église, où il figure le quatrième parmi les sept chanoines à prébendes. Dès 1422 il devint écolâtre du même chapitre, succédant à Dietrich Langleben.

Pendant la dernière période de sa vie il fut chapelain de la comtesse Anne de Thuringie; et c'est même aux instances de cette comtesse qu'il écrivit sa Chronique thuringienne qu'il lui dédia.

A l'avantage d'appartenir aux savants de son époque, Rothe paraît avoir réuni plusieurs qualités qui dénotent un beau caractère. Il résulte d'extraits biographiques publiés par le professeur Michelsen que déjà comme jeune prêtre il a fait à la paroisse et à l'église d'Eisenach des dons assez considérables. Dœring l'appelle le fidèle chapelain de la comtesse, en même temps qu'il lui donne les épithètes de pieux et de savant. Sa piété, du reste, trouve son meilleur témoignage dans le choix des matières de ses premières productions littéraires: des sujets de religion et de morale ont été l'objet de ses inspirations poétiques.

On a de Jean Rothe: *1°*. un poëme sur la passion du Sauveur. Cette œuvre, qui était restée ignorée, a été acquise naguère par la bibliothèque de Dresde; c'est un manuscrit du quinzième siècle, partant il se pourrait que ce fût une copie autographe. On y lit: « dit nachgeschrebin Büchelin « esz geezogin usz dem Buche der Pas- « sion Jhesu-Christi, die Er (Herr) Johan « Rothe vorezeiten Scolasticus uff dem « Stiffte zu Isenach beschrebin had und « sagit von den nachfolginden Stugkin » (suit la table des matières). — *2°*. Un poëme sur la chasteté, dont on trouve des extraits dans: Adelung's Magazin fuer die deutsche Sprache; Leipsic, 1783, T. II, p. 108. On croit que cet ouvrage n'est qu'une traduction du latin. — *3°*. Une biographie de Sainte Elisabeth, en vers allemands, publiée d'abord dans: Menkenii Scriptores rerum germanicarum præcipuè Saxonicarum. Lipsiæ, 1728; et plus tard plus complète dans: Bragur, literarisches Magazin der deutschen und nordischen Vorzeit, herausgegeben von Græter, IV, 2e sect., Leipsic, 1800. L'édition de Menkenius a été faite sur un codex de la bibliothèque de Gotha, comme le titre même l'indique: « Vita Sae Elisabethæ, « Landgraviæ Thuringiæ, e codice bibl. « ducatus Saxo-Gothan., apud Menken. »

Digitized by Google

etc. Ce manuscrit ne donne pas le nom de l'auteur. Bodmer, Proben der alten Schwæbischen Poesie aus dem XIII Jahrhundert, Vorrede, p. XVIII, conjecture qu'il est de Jean Rothe. Kinderling, Litterarische Miscellen, dans Bragur, lit. Mag. d. deutsch. u. nord. Vorzeit, VI, 2, le prouve à l'évidence en se fondant sur la préface de ce poëme dans un manuscrit acquis il n'y a pas longtemps à la vente des livres de feu M. Ponika, à Zeiz. La vie de Ste. Elisabeth n'est pas sans intérêt historique et littéraire. C'est un poëme de 4,500 vers divisés en 48 chants. On le regarde comme une traduction ou une nouvelle version en dialecte thuringien d'un poëme du treizième siècle, attribué à Conrad de Marbourg. Cette opinion gagne surtout quelque fondement par la préambule d'un manuscrit que le comte de Montalembert a examiné à Munich et qui porte ces mots : der Mann der dit Buechlyn gedutscht had. «Ce poëme,» dit de Montalembert, «est une source aussi «précieuse et intéressante que la chronique «de Théodoric. Quoiqu'il ne soit peut-être «pas aussi complet ni aussi méthodique que «celle-ci, il donne plus de détails. Rien ne «semble échapper au narrateur, et il en ré«sulte une abondance de renseignements «inappréciables pour la connaissance de «l'époque en général, du genre de vie des «cours, des opinions populaires, etc. Les «discours sont simples, touchants et natu«rels; les localités désignées avec le plus «grand soin, les dates fixées avec exacti«tude; enfin tout y porte le sceau de la «véracité et de la contemporanéité.» — 4°. La plus importante des œuvres de Jean Rothe est sa Chronique thuringienne, citée sous différentes dénominations et appelée tantôt : Chronicon Thuringicum, Isenacense, Erfurtense, Erfordiense ou Lauterbronnense, tantôt Johannis Rothii Chronicon. Menkenius l'a publiée sous le titre de : Monachi Isenacensis, vulgo Johannis Rothe Chronicon thuringicum vernaculum; mais elle l'avait déjà été partiellement en 1552. L'importance locale de la Chronique de J. Rothe est démontrée par le grand nombre de copies qui en ont été faites au moyen-âge. On en trouve dans les bibliothèques de Weissenfels, de Weimar et de Gotha. Menkenius qui a fait son édition d'après le codex de Weissenfels en mentionne encore d'autres : Exstant vero et alii codices, *dit-il*, hujus Chronici satis vetusti. Une autre circonstance qui parle surtout en faveur de cette importance, c'est que le baron de Lilienkron se propose d'en élaborer une nouvelle édition, en consultant les meilleurs manuscrits. De son côté, le professeur Michelsen s'exprime comme suit sur le mérite littéraire et historique de cette Chronique : « Sie ist als Grundlage und Mittelpunkt « der thueringischen Stammes und Land« geschichte anzusehen. Ihre special-histo« rische Bedeutung fuer die Literatur und « Landesgeschicte von Thueringen ist da« her unleugbar sehr gross. Sie ist schon « im Ablaufe des Mittelalters am meisten « copiert, excerpiert und epitomiert und « von angeschenen Chronikschreibern, na« mentlich von Hartung zu Erfurt weiter « fortgefuehrt worden. » Si d'un autre côté nous consultons les traités principaux d'histoire et la littérature allemande au XVe siècle, nous lirons tantôt que la Chronique de Rothe est le plus ancien monument de cette espèce en langue allemande; tantôt que dans ce travail remarquable l'auteur a fait preuve d'un véritable talent d'historiographe. Par un style agréable et poétique, nous dira l'un, Rothe a su adoucir la forme aride de la chronique; un autre louera la force des expressions et les tours de phrase tout particuliers à l'idiôme thuringien, ce qui n'a pas peu contribué à populariser un ouvrage d'une aussi grande utilité pour le peuple auquel il était destiné. Le peuple y lira encore aujourd'hui avec un vif intérêt l'origine et la décadence de ses maisons princières, ses guerres à l'intérieur et à l'extérieur et tout ce qui sur le sol de la patrie s'est passé de remarquable.

Après avoir donné les détails biogra-

Digitized by Google

phiques qui précèdent, il nous reste une autre question à examiner, et cette question nous semble très importante, parce que de sa solution dépend naturellement la justification de la place que nous avons accordée au personnage qui nous occupe dans la biographie luxembourgeoise.

En effet, Jean Rothe ou, comme nous l'avons écrit dès l'ingrès de cet article, Jean de Roth, après avoir depuis des siècles figuré au nombre des luxembourgeois qui ont fait honneur à leur patrie en se distinguant en pays étranger, s'est vu revendiquer naguère par le Professeur Michelsen comme né à Creuzbourg, non à Luxembourg ou dans le pays de ce nom.

Nous examinerons consciencieusement, les uns après les autres, les divers témoignages historiques qui pourront nous rappeler son origine; et parmi les nombreux ouvrages imprimés qui font mention de Jean Rothe de ou du Luxembourg, nous citerons les suivants: 1°. *Petri Albini* Specimen historiæ novæ Thuringorum, p. 339, publié en 1685, dans « Casparis Sagittarii Antiquitates Thuringiæ, cum specimine Petri Albini; in-4°. — 2°. *Quetif*, Scriptores ordinis prædicatorum, T. II; fol. Parisiis, 1719, conf. codices. — 3°. *L. Wachler*, Versuch einer Geschichte der Literatur, 3e part. §. 233. — 4°. *C.-W. Schumacher*, Vermischte Nachrichten, II, 47. — 5°. *F.-X. Wegele*, Thueringische Geschichtsquellen, II, 419. not. 12. — 6°. *Galletti, J.-G.-A.*, Geschichte Thueringens, II, XIII--XVI. — 7°. *Falkenstein*, Thueringische Chronik, II, 43--46. — 8°. *Dœring*, Die thueringische Chronik; Erfurt, 1842. — 9°. *Le comte de Montalembert*, Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie, in-8°; Louvain; 1836. — 10°. *Pischon*, Denkmæler der deutschen Sprache, 200. — 11°. Serapeum, Zeitschrift fuer Bibliothekwissenschaft, Handschriftenkunde und æltere Literatur; herausgegeben von Dr *Robert Naumann;* XVII Jahrg. Leipzig, 1856.

De tous ces témoignages celui de *Petrus Albinus* est le plus ancien, par conséquent le plus important et le plus digne d'un examen attentif. Et d'abord voici ce qu'en dit Menkenius dans la préface du Tome II de son recueil précité:

« Et Petrus Albinus, qui in chronico « provinciali Misnensi inter libros quibus « usus, memorat Erfordiense Chronicon « manuscriptum, in specimine de Thuringia, « idem Isenacense vocat, et disertè *Jo-* « *hanni Rothio Luzemburgensi sacerdoti* « *et scribæ Isenacensi*, p. 339 edit. Sagitt. « vindicat quem deinde pariter alii agno- « vere autorem. »

Ce témoignage mérite d'être pris en sérieuse considération. Petrus Albinus, originairement Peter Weiss, Pierre Blanc, né à Schneeberg dans la Misnie, est un historien fort distingué qui mérite de la confiance. Après avoir fait ses études à Leipsic et à Francfort, il fut nommé professeur de poésie à Wittenberg et peu après historiographe et secrétaire privé de la maison de Saxe, fonctions qu'il remplit sous les électeurs Auguste et Christian I. Il est mort en 1598, donc 164 ans après Rothe.

Il importerait de savoir sur quelles preuves cet historien se fonde pour assurer que Rothe est luxembourgeois; toutefois nous pensons pouvoir admettre avec confiance que ce ne sont pas les documents publiés par Michelsen; car le nom Cruzceborg, comme l'assure celui même qui a fait les extraits, ne permet aucun doute dans son interprétation; et Albinus, à raison de sa proximité, devait mieux connaître Creuzbourg que Luxembourg; de sorte que même, en cas de doute il aurait dû être tenté d'admettre plutôt le premier que le dernier de ces noms.

A l'appui des preuves que nous venons d'alléguer en faveur de l'origine luxembourgeoise de Jean Rothe, nous ajouterons encore les deux suivantes: Pendant les quatorzième et quinzième siècles, alors que généralement encore les noms de famille n'étaient pas usités et qu'on se dénommait simplement par son endroit natal, Jean Rothe aura pu se dire Joannes Ro-

Digitized by Google

thus, lequel nom traduit en langage moderne aura été rendu par Rothe ou Roth ou Rode tout court au lieu de dire Jean de Roth, Rothe ou Rode ou encore Roodt, tous noms de localités luxembourgeoises. Et si l'on veut absolument reconnaitre un véritable nom de famille dans le mot Rothe, nous dirons encore qu'au quinzième siècle comme au dix-neuvième il y a dans le pays des Roth, des Rode et des Roder, tandis que d'après des communications fournies par le Bourgmestre Kœhler, de Creuzbourg, les registres paroissiaux de cet endroit, et les plus anciens comme les plus modernes, ne renferment aucune trace d'appellation semblable voire même pas d'homonyme en rapprochant.

Si maintenant nous passons en revue les arguments que le professeur Michelsen fait valoir pour insinuer que Jean Rothe ne serait pas originaire du Luxembourg mais bien du Creuzbourg, près d'Eisenach, Grand-Duché de Saxe-Weimar-Eisenach, nous commencerons par les pièces justificatives qu'il invoque.

Ce sont *des copies* de trente-un actes rédigés partie en langue allemande, partie en latin, portant les dates de 1387 à 1434, et extraits par M. Aüe des archives de Weimar et d'Eisenach; des actes de vente ou de donation dans lesquels Jean Rothe figure accompagné des différents caractères dont il était revêtu aux différentes époques de son séjour à Eisenach : Dans ces documents il est mentionné tantôt comme personnage principal, tantôt comme témoin. Un seul, le N° 17, porte ces mots: *Dem ehrsamen Priester Ern* (Herrn) *Joh. Rothin von Cruzceborg*, 1412; sans indication du jour. Orig. parch. muni d'un sceau.

Voici le raisonnement que Michelsen forme sur la production de ces extraits:

1° Si Jean Rothe avait été de Luxembourg il n'aurait pas manqué dans sa Chronique de trahir son dialecte luxembourgeois qui diffère beaucoup de celui de Thuringie.

A cette objection on répondra qu'il est bien vrai qu'il existe une grande différence entre ces deux dialectes d'une même langue-mère. Mais pourquoi Rothe, s'il est d'origine luxembourgeoise, aurait-il dû écrire dans l'idiôme de son pays natal? N'aura-t-il pas pu apprendre parfaitement le thuringien pendant son séjour d'au-delà de quarante ans à Eisenach? Et en écrivant la chronique de son pays d'adoption, il était fort naturel de le faire dans le dialecte de ceux que la chose intéressait le plus. Dire que Rothe est nécessairement thuringien parce qu'il a écrit en thuringien, c'est, dans tous les cas une conclusion des plus hardies : La circonstance invoquée ne prouve rien ni pour ni contre la nationalité de Rothe.

2° Dans le N° 17 des extraits prémentionnés, continue Michelsen, on lit: *Joh. Rothin aus Cruzceborg*. L'acte compris sous ce numéro est un acte original sur parchemin, et d'après la réponse que M. Aüe a bien voulu opposer aux doutes que nous avions communiqués à M. le directeur des archives de Weimar, il est impossible de confondre les lettres *Cr* et *L* qui constituent la seule différence entre les deux noms.

La supposition de la possibilité d'une confusion de lettres est suggérée par Michelsen lui-même qui admet que les auteurs qui disent Rothe de ou du pays de Luxembourg ont consulté ces mêmes documents; et que, par une erreur inconcevable ils ont lu *Luzceborg* au lieu de *Cruzceborg*.

La chose ne nous semble pas avoir beaucoup de probabilité. En effet, s'il en avait été ainsi, ils auraient indubitablement dû lire Cruzceborg, puisque le nom tel qu'il est écrit, ne donne dit-on, lieu à aucun doute; d'autant plus que Creuzbourg était plus connu que Luxembourg au plus ancien des auteurs dont le témoignage a été invoqué, et d'après lequel plusieurs autres ont soutenu que Rothe est originaire de ou au moins du Luxembourg.

En somme donc, s'il n'est pas possible

Digitized by Google

de détruire cet argument de Michelsen, à moins que Joh. Rothin de Cruzceborg puisse ne pas être le même que Jean Rothe, l'auteur de la Chronique thuringienne, on peut du moins ajouter une foi égale aux sources qui ont permis à Pierre Albinus et à d'autres d'avancer que Jean Rothe est luxembourgeois.

Enfin, s'il est réellement de Creuzbourg, on peut s'étonner de ce que dans les fréquentes mentions qu'il fait de cette localité dans sa chronique, il ne dise pas une seule fois qu'il y est né.

Namur, Jean Rothe, chroniqueur et poëte du XVe siècle, est-il originaire de Luxembourg ou de Creuzbourg, Grand-Duché de Saxe-Weimar-Eisenach? Extrait du T. XV du Bulletin du Bibliophile belge. — Zeitschrift des Vereins fuer thueringische Geschichte und Alterthumskunde, III, 1. Jena 1857. — Bullini Annales isenacenses. — Dorsing, Thueringische Chronik, 476. — Schumacher, Vermischte Nachrichten zur sæchsischen Geschichte, II, 48. — Pischon, Denkmæler der deutschen Sprache, 200. — Huepff, Geschichte der deutschen National-Literatur, 99. — Mundt, Theod., Allgemeine Literaturgeschichte, 109. — Hardy, lettre sur Jean Roth et sa patrie.

Rotinbach, *la famille et tous les personnages connus;* v. RODEMACHER.

ROUGER ou *Rouyer, François de,* a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres une notice assez étendue. Nous allons la transcrire: « 1655. Franciscus « de Rouyer ortus in pago prope Virto- « num tribunus militum, præfectus genera- « lis vigiliarum et post tormentorum sub « Bavariæ duce Electore et pro eo urbis « augustanæ commendans, tanto apud hunc « Electorem loco ut et ipse vivens et post « vidua electrix hoc sint usi ad adducen- « dam filio sponsam ex Sabaudiâ. Hodie « urbis Monachensis Gubernator et militiæ « Bavariæ generalis seu supremus dux. « Seminarii Luxemburgensis benefactor « eximius. «

Il paraît par la date placée en marge de ce passage, que Pierret et son copiste Bertholet se sont trompés en assignant la mort de François de Rouger à cette même année, puisque l'auteur de notre manuscrit parle de lui comme d'un personnage encore vivant.

D'une autre part, la dissertation sur les fondations de bourses d'étude attachées à l'ancien collége des Jésuites à Luxembourg, ne parle pas des libéralités que ce personnage aurait faites à cet établissement: il faut donc croire qu'elles ont consisté en des sommes d'argent destinées à sa prospérité matérielle ou à être employées à la construction des bâtiments du séminaire-pensionnat en question.

Viri illustres, II, N° 171. — Bertholet, VIII, 195. — Pierret, I, fol. LXXIV. — Namur, Dissertation sur les bourses d'étude attachées au collége de Luxembourg.

Roussin, *Jean;* v. RUSSIM, *Jean.*

ROUVROY, *Jean Théodore, Baron de,* est né à Luxembourg, le 15 mars 1728, fils d'un officier d'artillerie en garnison dans cette ville. Son père étant rentré en Saxe d'où il était originaire, y amena son fils qui y fit son éducation. Nommé 1744 lieutenant du corps des mineurs, il entra en 1753 avec le grade de capitaine dans l'artillerie autrichienne.

Ses talents constituèrent son unique recommandation.

Jean Théodore de Rouvroy utilisa le temps de paix à perfectionner son arme avec cette ardeur infatigable qui le distingua pendant toute sa vie; aussi les résultats de ces efforts ne tardèrent-ils pas à se montrer au grand jour. Les combats près de Darmstadt et de Holitz prouvèrent quelle préférence l'artillerie a lorsqu'on sait la manier, car dans ces deux affaires, de Rouvroy força les canons ennemis, plus nombreux et plus forts, à se taire. Ce ne fut cependant que lorsqu'il était passé major que sa véritable activité se déploya. Pendant le blocus du corps de Fouquet près de Landshut, le 23 juin 1760, de Rouvroy qui était alors lieutenant-colonel prit de si bonnes dispositions que Loudon lui témoigna que sans son aide il ne serait vraisemblablement pas

Digitized by Google

parvenu à remporter une victoire aussi complète. Et ce fut sur cette recommandation que de Rouvroy, qui avait déjà obtenu le 4 décembre 1758 la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse, fut promu au rang de colonel.

La prise rapide de Glatz fut due à ses bonnes dispositions ainsi qu'à celles du major Bechard : Quelques grenadiers qui s'étaient avancés jusqu'aux palissades avaient trouvé la garde endormie. A cette nouvelle plusieurs bataillons entrèrent dans le chemin couvert et surprirent l'ennemi avec lequel ils pénétrèrent pêle-mêle dans la forteresse.

Breslau qui avait été enfermé sur ces entrefaites, ne put être pris par la force des armes malgré un bombardement très vif. Au combat de Liegnitz, le 15 août 1760, où le corps de Loudon fut forcé de se retirer au-delà de la Katzbach, de Rouvroy, couvert par deux bataillons de grenadiers construisit près de Linowiz une batterie dont le jeu bien combiné tint les Prussiens en échec et fut d'un avantageux secours pour le corps de troupes autrichiennes.

A l'assaut contre Schweidnitz, le 10 octobre 1761, les grenadiers s'élancèrent à la baïonette et sans tirer un seul coup de fusil dans un des ouvrages extérieurs ; de Rouvroy, qui y était entré avec eux fit tourner les canons contre la forteresse et facilita ainsi notablement l'attaque.

Nommé général en 1763, il prit une part très active à la nouvelle organisation du corps d'artillerie.

De Rouvroy, qui accompagnait constamment Loudon, avait dans toutes les occasions importantes beaucoup secondé celui-ci avec l'artillerie. Nommé baron dès l'année 1761, il fut peu de temps après désigné lieutenant-général et promu au rang de commandeur dans l'ordre de Marie-Thérèse (15 octobre 1765).

En 1772 il obtint un régiment d'artillerie et devint en 1775 lieutenant-feldmaréchal : l'Autriche lui dut alors la création de son artillerie à cheval.

Pendant la guerre pour la succession au trône de Bavière on fit en général peu usage en grand de l'artillerie ; mais il n'en fut pas de même dans celle contre les Turcs. De Rouvroy en fut le directeur dans l'une comme dans l'autre de ces deux guerres : il était feldzeugmeister-général depuis 1787 et commandant supérieur de tout le corps d'artillerie. En cette qualité il dirigea en 1788 l'attaque de Schabacz qui fut pris d'assaut sous les yeux de Joseph II : de Rouvroy y fut blessé à la poitrine. En juin 1789 Loudon lui accorda après la prise de Brebir l'éloge que par ses prudentes manœuvres et sa bonne disposition de l'artillerie suivant son habitude bien connue, il avait infiniment contribué à ce que les travaux de siége dont la construction avait été extrêmement difficile et périlleuse, avaient pu être achevés en si peu de temps et sans perte marquante dans le nombre des ouvriers.

De Rouvroy ne se trouva pas en état d'aider au siége de Belgrade : Il tomba malade dès les premiers jours de ce siége et mourut à Semlin, le 30 septembre 1789, avant la chute de la place.

Joseph II qui lui avait destiné la grande croix de Marie-Thérèse, ordonna que le chiffre de la pension destinée à ce rang fût attribué à sa veuve, honorant par là les grands mérites d'un des premiers généraux d'artillerie de son armée. Le même prince lui fit ériger un monument commémoratif à l'arsenal de Vienne.

De Rouvroy appartenait à ces hommes d'élite qui embrassent d'un seul coup d'œil toutes les branches de l'art de la guerre, qui n'excluent pas de l'arme sous laquelle ils servent les autres parties de la stratégie mais les réunissent toutes dans un lien intime et par ce moyen rendent à l'état les services les plus utiles comme les plus glorieux.

Le baron Jean-Théodore de Rouvroy avait un fils, nommé Charles, qui fut lieutenant-feldmaréchal, propriétaire du 3e régiment d'artillerie autrichienne et périt couvert de gloire à la bataille de Wagram,

Digitized by Google

le 6 juillet 1809. Né à Grossenhain en Saxe, ce personnage n'appartient pas à la Biographie luxembourgeoise.

Etat civil de Luxembourg. — Conversations-Lexicon, édit. 1846, II, 1362; et édit. 1854, XIII, 160. — Hauenfels, Der militär Maria-Theresien-Orden, I, 77 et 207; II, 1728 et 1731. Ibid. I, 415 et II, 1737.

Rouyer, *François de;* v. ROUGER, *François de.*

RUDIGER, religieux du monastère de St. Willibrorde à Echternach, succéda en 970 à Héribert (v. son art.) en qualité d'écolâtre ou de directeur des écoles de cette abbaye, et mourut en 990.

Rudiger a écrit: *1°* Un commentaire sur la règle de St. Bénoît. — *2°* Quatorze livres sur les épîtres de St. Paul. — *3°* Sept livres sur les lettres canoniques.

Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 6.

Ruistre, *Nicolas, le* ou *de*; v. RUISTRE, *Nicolas le* ou *de.*

RUSSIM, *Roussin*; aussi *Cussim, Caussin*; *Hussin* ou *Hustin* chez quelques auteurs, *Jean*, né à Luxembourg, florissait pendant la seconde moitié du treizième et les premières années du quatorzième siécle par sa piété et ces vastes connaissances en philosophie et en théologie. Profès de l'ordre de St. Dominique au monastère de Luxembourg, son aptitude le fit dénommer Provincial pour la Teutonique. En 1368 il avait pris le grade de Docteur en théologie à l'école de Paris.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres ne donne à ce personnage que les deux lignes que nous transcrivons: «R^dus P. «Joannes Roussin Luxemburgus provin«cialis Dominicanorum per Teutoniam.»

Nous avons de ce religieux: *1°* Commentaria in Magistrum sententiarum. — *2°* Commentaria in Epistolam D. Pauli ad Titum. — *3°* Commentaria in XV priora Capita S. Mathaei. — *4°* Directorium Confessorum. — *5°* Sermones de Tempore et Sanctis per totum annum. — *6°* Sermones ad clerum. — On lui attribue enfin, mais vraisemblablement à tort: *7°* La Cour Sainte; imprimé à Paris, 1657; 2 vol. in fol. — *8°* De eloquentia sacrâ et profanâ, lib. XVI; Paris, 1621; vol. in-4°. — *9°* Tragœdiæ sacræ; Paris, 1620; vol. in-12°. — *10°* Liber de Symbolicâ Aegyptiorum sapientiâ sive cognitio hieroglyphorum; Cologne, 1631, in-8°.

An Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, II, 13. — Wilhelmus a Wiltheim, Disquisit. Antiquar. Histor. Luxemb II, c. IV, § 3; et c. VI, § 3. — D. Calmet, Biblioth. Lorraine; et Catalogue des auteurs lorrains. — Paquet, 24. — Viri illustres, I, N° 27. — Claren, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 323, 424, 430. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 9. — Swertius, Athenæ Belgicæ, 463, sq.

RUTH, *Antoine-Ignace*, est né le 2e jour complémentaire de l'an XI, ou le 19 septembre 1802, d'une famille bourgeoise de Luxembourg. Il était fils de Jean-Joseph, Gengoul Ruth, huissier près le tribunal d'arrondissement de cette ville, et de Marie-Josèphe Hastert.

Après avoir terminé avec beaucoup de distinction ses études préliminaires à l'athénée de Luxembourg où il remporta les premiers prix dans toutes ses classes, il alla suivre les cours de la faculté de droit à l'université de Liége et y obtint le bonnet de Docteur en 1827, après avoir soutenu une thèse dans laquelle il traitait des priviléges accordés aux vendeurs: *De privilegiis venditorum.*

Rentré dans sa ville natale, Antoine Ruth se fit admettre au barreau de Luxembourg et y obtint bientôt une belle réputation de savoir.

Le flot révolutionnaire qui déborda en septembre 1830 et détacha violemment les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas de l'ancienne république batave, emporta également Ruth: Il quitta Luxembourg pour aller adhérer au gouvernement belge qui, appréciant ses hautes connaissances comme jurisconsulte, se hâta de le nommer Procureur du Roi près le tribunal d'Arrondissement de Neufchâteau. Il occupa pendant quinze ans ces fonctions avec

Digitized by Google

conscience et dévoûment, jusqu'à ce qu'une chaire de droit étant devenue vacante à l'université de Liége qui venait d'être réorganisée, il y fut appelé.

Ruth était à peine installé en qualité de professeur extraordinaire, lorsqu'il mourut, le 30 juillet 1849, à l'âge de 47 ans. Il était décoré de la croix de fer.

Nous ne connaissons aucun ouvrage imprimé autre que sa dissertation inaugurale, qui soit sorti de sa plume ; cependant il serait à désirer qu'au moins les cahiers de ses cours fussent publiés, parce que, disent les élèves qui ont suivi les leçons de ce savant professeur, ils doivent être des modèles de logique, d'appréciation et d'érudition.

Annuaire de l'université de Liége, 1830 ; 76. — Souvenirs contemporains. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 239.

Ruthre ou *Rutthre*. *Nicolas le* ou de ; v. RUYSTRE, *Nicolas le* ou *de*.

RUXTHIEL, *Henri-Joseph*, né de parents pauvres, à Lierneux, en 1775, fut destiné dès son enfance à garder les vaches et les moutons. Pendant qu'il passait ses jours à cet état il s'amusait à ciseler d'abord au moyen de son canif des têtes et des fleurs sur des morceaux de bois, et se perfectionna si bien dans ce travail qu'à l'âge de vingt-deux ans il pouvait passer pour artiste, sans même qu'il connût peut-être le nom de son art. Il était un jour dans la prairie, entouré de son troupeau, occupé à sculpter sur le pommeau d'une canne ordinaire un groupe de fleurs qu'il voyait autour de lui, lorsqu'un monsieur vint à passer. Celui-ci voyant l'ouvrage du pâtre, l'admira ; il emmena Ruxthiel à Liége et le présenta au Préfet, le baron Desmousseaux qui le plaça d'abord à l'école centrale où il laissa bientôt derrière lui ses condisciples dans les arts du dessin et de la sculpture.

Envoyé ensuite à Paris aux frais du gouvernement, il fut recommandé au célèbre Houdon, sous lequel il fit des progrès très rapides, au point que, en 1804, au concours de l'Institut il obtint le second prix, et en 1808 le prix d'expression fondé par le comte de Caylus.

Après avoir débuté par *le Génie des arts et des sciences*, et *celui de la guerre*, qui lui avaient été commandés pour le palais de la Légion d'honneur, ouvrages dont le Grand Chancelier, véritable appréciateur des arts, fut si content qu'il doubla le prix convenu, Ruxthiel fut chargé d'exécuter une partie des *bas-reliefs de la colonne de la place Vendôme*. En 1809 il exposa au grand concours de l'académie de France un *bas-relief représentant Dédale et Icare* qui lui valut le premier grand prix et la pension à l'école de Rome.

Il fit ensuite les statues de *Leda* et de *Pandore* que le gouvernement impérial lui acheta ; *les bustes de l'astronome Lalande, du sénateur Monge, du secrétaire d'état Maret et de son épouse.* Il exécuta pour la ville de Liége et la bibliothèque publique de Gand *le buste de Grétry*. Il fit aussi avec un grand succès *les bustes de Napoléon Ier, de Marie-Louise et du Roi de Rome*, pour lequel dernier l'empereur lui envoya une gratification de trois mille francs avec le brevet de sculpteur des enfants de France.

Il exécuta encore *la statue de Bossuet* pour la cathédrale de Meaux ; *celle de St. Charles Borromée* pour la Duchesse de Berry; puis *celles de la Prudence, la Force, la Justice et la Charité; la Foi et l'Espérance en bas-relief;* un autre bas-relief : *Jehovah entouré d'anges*, pour l'église des Invalides.

La banque de France lui avait commandé, en 1814, *un buste de Napoléon*, et son pendant : *Napoléon ordonnant d'achever le Panthéon;* mais les événements politiques de cette époque firent suspendre ce dernier ouvrage.

La même année, 1814, il exposa au Musée du Louvre : *Zephyr enlevant Psyché*, qui fut acheté par le gouvernement. Il exécuta vers la même époque : *les bustes de Weist*, premier peintre du roi d'Angleterre, et de *l'empereur Alexandre* de Russie. En 1817, *ceux de Louis XVI et de Marie-*

Digitized by Google

Antoinette, pour le palais Bourbon et la conciergerie ; *ceux des Ducs d'Angoulême et de Berry ;* en 1819 *une figure allégorique en marbre, le buste en marbre du Duc de Richelieu* pour la ville d'Odessa *et celui du Duc de Feltre* en plâtre. En 1824, *le buste de Louis XVIII et la statue en pied du Duc de Bordeaux* dont il était sculpteur en titre. En 1827 *l'apothéose de Madame Elisabeth de France et celui de Mademoiselle.*

Il a aussi fait *les bustes de Charles X, de la Duchesse d'Angoulême, du Duc de Wellington et de beaucoup d'autres grands personnages*, tels que *le Comte de Jaubert, de Lambre, le général Jobbert, l'abbé de Lisle, les barons Micoud-d'Umons et Desmousseaux*, tous les deux préfets de l'Ourthe, *Marchangy, Van Hutthem*, de Gand, *le Comte de Mercy-Argenteau, Simonis* de Verviers *et son épouse*, etc.

Lorsque la révolution de Juillet 1830 éclata, il était chargé du monument funèbre de Madame Elisabeth de France, pour l'église de la Madelaine.

Ruxthiel est mort au palais de l'Institut à Paris, le 16 septembre 1837, à l'âge de 62 ans.

Cte DE REC-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, II, 779, sqq. — Dictionnaire des hommes de lettres, des savants et des artistes de la Belgique, 176.

RUYSTRE, *Ruistre, Ruyttre, Ruttre, Rutthre, Ruythre, Reuter, Nicolas le* ou *de* est un de ces noms estropiés de toutes les manières, au point qu'il serait difficile de le restituer à son orthographe véritable ; car les sept variantes que nous avons indiquées en tête de cet article se rencontrent toutes dans des actes authentiques contemporains ou presque contemporains. Cependant si nous osions avancer une opinion à cet égard, nous dirions, en choisissant entre ces différentes leçons, que la dernière nous semble être la seule vraie, et que les autres sont dérivées de celle-ci par l'effet de la manie qu'on a eue pendant les quinzième et seizième siècles, soit de latiniser les noms de famille, soit souvent aussi de les écrire à la manière des idiomes différents des localités dans lesquelles on les prononçait ; et ici on paraît avoir préféré le flam and.

Quoi qu'il en soit la particule nobiliaire *le* ou *de* que lon trouve souvent préposée à ce nom, ne rencontre de justification à nos yeux que dans l'habitude où l'on était alors de croire que l'on ne pouvait être grand homme ou au moins haut placé que si l'on était noble.

Nicolas Le Ruystre, Ruttez ou Reuter, né dans le courant du quinzième siècle, à Erpeldange près de Remich, non à Luxembourg comme Bertels le croyait, se voua au sacerdoce dans lequel ses éminentes connaissances le firent bientôt parvenir aux plus hautes dignités de l'Eglise. En effet, l'archiduc Philippe Gouverneur-général des Provinces belgiques ayant eu l'occasion d'apprécier ses mérites ne tarda pas à l'admettre dans ses conseils et à le nommer doyen du chapitre de St. Pierre à Louvain. Plus tard il obtint des canonicats à Arras et à Cambray, de même qu'à St. Bavon de Harlem. Il était en outre archidiâcre de Brabant et chanoine à Lierre lorsque Pierre de Ranchicourt, trente-septième évêque d'Arras étant venu à mourir en 1499, les votès unanimes du chapitre se réunirent en sa faveur pour l'élever à l'épiscopat et le faire succéder au prélat défunt.

Dans cette haute position, Le Ruystre sut constamment unir le goût des sciences à l'accomplissement le plus ponctuel de ses devoirs : Partageant son temps entre l'étude et les soins d'une direction sage mais ferme de son diocèse, il s'occupa constamment à maintenir une bonne discipline de mœurs chez son clergé, jusqu'à son décès, arrivé à Malines, le 15 novembre 1509, après un épiscopat de dix ans. Suivant ses désirs il fut inhumé dans l'église de St. Pierre à Louvain où on lui éleva un tombeau avec cette épitaphe :

HOC SAXO TEGITUR
PIENTISSIMUS PATER NICOLAUS RUIS-
[TRE,

Digitized by Google

De Luxemburgo,
Episcopus Atrebatensis,
Domûs Burgundiæ Consiliarius et ser-
[vitor fidelissimus,
Insignis hujus Ecclesiae Præpositus,
Et Universitatis Cancellarius,
Collegii Atrebatensis in hoc Oppido
[fundator magnificus,
Qui obiit Mechlinæ
Anno Domini M.D.IX. mens. Nov. die XV.
Requiescat in pace.

Nous ferons observer ici que le Chancelier était le second dignitaire ou officier de la célèbre université de Louvain. Le pape Martin V avait annexé ces fonctions à perpétuité au titre de Prévôt de l'église de St. Pierre qui devait toujours être porté par un personnage de première qualité ou d'une science éminente : il était le promoteur de l'université, c'est-à-dire qu'il conférait les grades académiques.

Mais ce qui a rendu à jamais le nom de Nicolas Le Ruystre recommandable à la postérité, ce fut sans doute la fondation du collége dit d'Arras, un des quarante-un qui étaient annexés à l'université de Louvain. Ce collége il le constitua hors des épargnes que lui avaient laissé les grands revenus de ses riches bénéfices : Toujours sobre dans ses dépenses, il voulut réunir des trésors utiles à la postérité.

On enseignait au collége d'Arras les lettres, les arts, la philosophie, la théologie ainsi que le droit civil et canon. Il avait d'abord treize bourses, dont trois pour des jeunes gens de Louvain, trois pour Cambray, trois pour Arras, trois pour Harlem et deux pour des Luxembourgeois : Cependant dans son testament, le pieux fondateur en ajouta encore trois autres dont deux nouvelles pour des Luxembourgeois et une pour un étudiant de Brecht. Les étudiants avec les professeurs et les domestiques nécessaires étaient logés et nourris à l'établissement qui était dirigé par un professeur habile. Ils pouvaient y rester jusqu'à la fin de leurs études, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu le degré de docteur dans les branches qu'ils avaient suivies. Une partie des grands revenus attachés par le fondateur à son collége existent encore de nos jours et sont employés suivant leur destination primitive : Les luxembourgeois y ont encore actuellement quatre stipendes, chacun au taux de fr. 133 et 79 cs., pour l'étude de la philosophie ou de théologie.

Le manuscrit des Viri illustres mentionne ce personnage dans les termes suivants : «Joannes Reuterius — Reu-«torius — Luxemburgensis oriundus ex »Erpeldingen prope Remich, decanus «Ecclesiarum Cathedralium Atrebatensis «et Cameracensis, Fundator Collegii Atre-«batensis Lovanii in quo Luxemburgenses «habent tres bursas.» — C'est sans doute par oubli que l'auteur a omis la qualification d'évêque, parce que Le Ruystre possédait cette dignité lorsqu'il a fait sa fondation ; et ne l'eût-il même pas encore obtenue alors qu'il en était toujours revêtu à son décès.

Viri illustres, I, N° 33. — Beyrels, 120. — Butkens, Trophées de Brabant, IV, 388 et 399. — Délices des Pays-Bas, III, 77. — Wilhelmusa Wilthem, Disquisitiones antiquariæ Historiæ luxemburgensis, II, c. VI, §. 3. — Paquet, 42. — Ulveling, 39. — v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Treverensis, I, 550. — Beatholet, VI, 341 ; et VIII, 195. — Manuscrits Clouet. — v. Stramberg, Moselstrom, 48.

S.

SALM, *la maison de*, dont l'origine se perd dans la nuit des siècles du moyen-âge et a été diversement brodée par les auteurs, porte : d'argent, à deux saumons (Salm en allemand) de gueules, adossés. Cimier : deux saumons sur un bonnet plat

Digitized by Google

de gueules, au rembras d'argent, les queues en haut. Pendant le onzième siècle, Herman, cadet de la maison régnante de Luxembourg, fils du comte Giselbert, portait le titre de comte de Salm. Cependant les annales nous apprennent que déjà en 920 mourut Etienne, Stephanus, dit de Salm (v. son art.), trente-neuvième évêque de Liége et fils d'un comte de même nom. Nous ne nous arrêterons d'ailleurs pas à cette autre assertion qui voudrait que le comte Giselbert de Luxembourg lui-même, père de Herman, ne serait dit comte de Salm, tandis que nous croyons bien plutôt que Herman aurait été marié en premières ou en secondes noces à l'héritière de ce comté et qu'ainsi il aurait constitué la souche d'une seconde lignée qui s'éteignit dans les mâles pendant le quinzième siècle: Les *Salm-Reifferscheid* lui furent substitués.

Avant cette époque, c'est-à-dire vers le milieu du douzième siècle, la maison comtale de Salm s'était déjà divisée en deux branches, celle dite de *Salm-Ardenne* et celle de *Salm-Lorraine*, laquelle dernière intervertit les couleurs de ses armes, en prenant gueules aux saumons d'argent, accompagnés de neuf croisettes d'or, pour se distinguer de la branche-souche. Plus tard et aujourd'hui encore nous avons les *Salm-Salm* et *de Neubourg*. Mais cette branche ne regarde pas notre objet en ce moment.

La maison de Salm-Ardenne ou luxembourgeoise a produit plusieurs illustrations que nous allons passer en revue.

SALM, *Adolphe comte de*, est né vers la fin du seizième siècle. Nous n'avons de données sur ce personnage que le peu de mots que nous en ont laissés l'auteur du manuscrit des Viri illustres et Bertholet qui a copié cet article que du reste nous allons transcrire : «1636. Adolphus comes «Salmensis Luxemburgensis, Ecclesiæ Ar«gentinensis Decanus, Gubernator Taber«narum Alsaticarum, Ecclesiæ Catholicæ «contra Argentinam et collegii ac Semi«narii Molzheimiensis patronus, captus a «Suecis dixit se malle instar Salmionis in «frustra sectati inferri mensæ quam a Deo «et Cæsare deficere.»

Viri illustres I, N° 67. — BERTHOLET, VIII, 195.

SALEM, *Etienne*, dit *de*; v. ETIENNE dit *de Salm*.

SALM, *Herman, Comte de*, dit aussi *de Luxembourg*, était fils puîné du comte Giselbert, troisième seigneur de Luxembourg. Les auteurs varient singulièrement sur l'extraction de ce prince, le faisant sortir tantôt des anciens rois de Tongres, ou bien d'une famille Messine, ou des ducs de Carinthie. Ces hésitations n'ont pu provenir que de ce qu'on n'aura pas été puiser aux sources, comme Berthold l'a fait; car aucun doute n'est plus possible quand on trouve écrit dans les ouvrages contemporains les plus exacts et qui encore aujourd'hui font autorité, que Herman de Luxembourg, dit de Salm, était frère de Conrad Ier, fils de Giselbert et quatrième seigneur de Luxembourg, qui le premier a pris le titre de comte de ce dernier nom.

Comme puîné, Herman avait obtenu en partage la terre de Salm, disent quelques historiens; mais il est tout aussi rationnel d'admettre que, ayant épousé la dame héritière de ce comté il en aura pris le titre avec la possession. Si cette notre supposition est vraie, il faudra reconnaître que ce personnage a été marié deux fois, puisqu'on est d'accord pour lui donner une autre femme, du nom d'Adelaïde ou Adèle, fille d'Otton d'Orlamunde, marquis de Misnie. Toutefois, pour épuiser les conjectures possibles, on pourrait dire aussi que le comté de Salm a pu entrer en la possession de Luxembourg par l'épouse de Giselbert, père de notre Herman, laquelle aurait dans ce cas été l'héritière de cette terre : on sait que l'extraction de cette dame n'est pas connue. Cette dernière hypothèse acquerrait même quelque probabilité si l'assertion de certains auteurs qui avancent que déjà Giselbert se serait dit comte de Salm, était positivement établie.

Quoi qu'il en soit, il est constant que

Digitized by Google

Herman de Luxembourg se titrait de comte de Salm et qu'il était, comme nous l'avons dit, fils de Giselbert et frère du comte Conrad Ier.

C'était un seigneur sage, dit Marianus Scotus, modéré, plein de valeur et qui méritait une couronne par sa noblesse autant que par sa vertu. Il vivait à cette époque de triste souvenir où le pape et l'empereur se déchiraient mutuellement dans la querelle des investiteurs : Grégoire VII occupait alors la chaise de St. Pierre et Henri IV était préposé à l'Allemagne. Chacun des deux antagonistes avait déposé son rival et lui avait substitué un successeur. Grégoire VII avai fait nommer empereur Rodolphe de Souabe, et Henri IV avait fait créer pape un nommé Guibert, évêque de Ravenne. L'anti-empereur Rodolphe ayant été tué le 15 octobre 1080, les princes, les archevêques et les évêques d'Allemagne, qui tenaient le parti de Grégoire, élurent Herman pour son successeur (1081).

Celui-ci marcha aussitôt contre les partisans de Henri IV et les battit complètement à Hochstætte, en tuant une partie et mettant les autres en fuite. Après ce coup d'éclat le nouveau chef de l'empire se fit sacrer à Goslar, des mains de l'archevêque de Mayence, le jour de St. Etienne de l'année 1082.

Résolu ensuite de délivrer Rome, qui était au pouvoir de l'anti-pape, il fit ses préparatifs pour une expédition en Italie. Mais lorsqu'il allait se mettre à la tête de son armée, Otton, duc de Souabe vint à mourir. Cet événement l'empêcha de passer outre, parce qu'il devait craindre pour des troubles dans ce duché. Il rebroussa chemin et contint ainsi les mécontents dans le devoir.

Henri IV sortit sur ces entrefaites d'Italie et revint en Allemagne. Après son départ, Grégoire VII tint un synode dans lequel il excommunia ce prince pour la troisième fois avec l'anti-pape Guibert, et fit signifier cet anathème à tout l'empire. Cette nouvelle démarche, qui devait paraître au moins imprudente à plusieurs, recommença les troubles et envénima davantage les haines. En effet, dès que l'anti-César Herman l'eut apprise, il assembla à son tour une diète dans laquelle Guibert et Henri furent condamnés et proscrits ; tandisque les princes qui tenaient le parti de l'empereur s'assemblèrent de leur côté à Mayence où ils déclarèrent Grégoire indigne de gouverner la nacelle apostolique et le déposèrent de nouveau. La mort de ce pape, arrivée en 1804 ou 1805, augmenta un instant l'espoir des adhérents de l'empereur ; mais cet espoir ne fut qu'illusoire ou à peu près tel.

Toute fois les Saxons, las sans doute de guerres civiles et de disputes de partis, finirent par se réconcilier avec l'empereur Henri IV. Son rival voyant ses plus fermes soutiens l'abandonner et retourner vers son adversaire, se démit lui-même des fonctions impériales qu'il avait exercées pendant près de sept ans au milieu de périls continuels : Il fit sa paix avec Henri et voulut passer le reste de ses jours loin des affaires.

Les historiens ne sont pas d'accord sur les cisconstances de la mort de Herman de Salm ou de Luxembourg. Les uns ont avancé que, remis à la garde de Godefroid de Bouillon il avait voulu se soustraire à la surveillance dont il était l'objet et qu'il aurait péri tué par un des soldats envoyés à sa poursuite. D'autres au contraire croient que, ayant un jour voulu éprouver si la garnison du château de Lintberg dans lequel il résidait, avait du courage, il s'était travesti avec quelques-unes de ses connaissances et qu'il était venu simuler une attaque ; mais que la sentinelle qui ne l'avait pas reconnu, l'aurait tué. D'autres encore débitent qu'il aurait perdu la vie par un jet de pierre pendant qu'il aurait été occupé à faire le siége d'un fort, ce qui n'est qu'une autre version de ce que nous venons de dire. Quoi qu'il en soit, tous ces dires s'accordent à le faire mourir de mort violente. On croit que son corps fut porté à Metz où il aurait été inhumé avec les honneurs dûs

Digitized by Google

à son rang. Cette dernière circonstance aura pu faire croire à quelques-uns qu'il était originaire de cette ville tandis qu'il est beaucoup plus vraisemblable qu'il aura voulu reposer dans l'église où se trouvaient des reliques considérables de St. Etienne, le protomartyr, qu'il avait pris pour son patron particulier parce qu'il avait été sacré empereur le jour de la fête de ce Saint.

Herman comte de Salm laissa en vie deux fils : 1° Otton, qui fut la souche des palatins de Ryneck, et par Sophie sa petite-fille, celle des comtes de Hollande et de Zélande. Il mourut en 1146. — 2° Herman II, qui fut comte de Salm et mourut 1131.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacré à Herman de Luxembourg ou de Salm le court article qui suit : «1022. «Hermannus de Luxemburgo, Comes Sal«mensis, ob gloriam militarem Electus «Imperator, sexennium imperio præfuit, «mortuus in obsidione urbis arcisve cujus«dam ictu saxi.»

Viri illustres, II, N° 126. — D. Calmet, Bibliothèque Lorraine, et Histoire de Lorraine. — La Gasse, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 10, sq. — Bécin, Biographie de la Moselle, II, 329, sq. — Les Bénédictins, Histoire de Metz, II, 191. — Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 57. — Bertholet, III, 140, 275, 276, sq. — Faber, Familia augusta lucemburgensis, Tab. II et p. 11, sq. — Pizzaret, III, art. Salm. — Notes d'études.

SALM, *Jean, Comte de*, trouve sa place ici parce que l'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré les deux lignes que nous transcrivons : «1519. Joannes «Comes Salmensis, vice Gubernator Du«catus Luxemburgensis sub Marchione «Badensi.»

Viri illustres, III, N° 192.

SALM, *Salentin, Comte de*, est cité comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres : «1636. Salentinus comes «Salmensis Luxemburgicus, Tribunus mi«litum pro Philippo IV. Hispaniæ rege, «dedit initium victoriæ Nordlinganæ sub «Ferdinando Cardinale-Infante suâ morte «pridianâ.»

Viri illustres, II, N° 152. — Bertholet, VIII, 195.

SAMRÉ, *Henri de, ou* Samerius, prit son nom du village de Samré près de Marche où il est né en 1540. A l'âge de vingt ans il entra au noviciat des Jésuites, à Cologne. Son habileté dans le maniement des affaires lui acquit bientôt l'estime de ses supérieurs qui lui confièrent successivement la direction de plusieurs colléges et celle des Pères de l'ordre qui étaient employés dans les armées.

Henri de Samré fut pendant quelque temps, on ne sait trop de quelle manière, le confesseur secret de Marie Stuart, pendant sa captivité au château de Fotheringay : Cette princesse avait désiré avoir un religieux de la compagnie de Jésus pour prendre ses avis. Il s'introduisit auprès d'elle déguisé en médecin ; mais des soupçons s'étant peu de temps après élevés sur sa véritable qualité, il ne lui fut plus permis de voir la prisonnière.

Le père Henri de Samré fut aussi un des moteurs du complot de Babington qui tendait à délivrer Marie Stuart, et dont la découverte amena l'exécution de celle-ci en 1587. Il parvint cependant à éviter le sort des autres conjurés. Les Anglais s'étant rendus maîtres de Stevich, en 1592, il fut emmené prisonnier et accusé de crimes énormes devant le comte Maurice de Nassau : on a été jusqu'à lui reprocher d'être entré dans une conjuration dans le but de venger sur la reine Elisabeth la mort de Marie Stuart ; mais le comte reconnut son innocence et le traita avec douceur, lui fit rendre ses effets qu'on avait saisis et le remit en liberté.

Samerius revint alors à Luxembourg où il resta jusqu'à sa mort, arrivée le 5 janvier 1610, à l'âge de soixante-dix ans, et a été inhumé dans le chœur de l'église de St. Nicolas (qui est démolie depuis 1775) parce qu'à cette époque les Jésuites n'avaient pas encore d'église dans cette ville.

Ce religieux était très versé dans l'histoire sacrée et surtout dans la chronologie qu'il a traitée avec beaucoup d'exactitude

Digitized by Google

dans un ouvrage intitulé : *Chronologia sacra, ab orbe condito ad Christum natum.* Anvers, Jérôme Verdussen, 1608 ; in folio ; 67 pages. Il a relevé un grand nombre d'erreurs qui avaient échappé à ses dévanciers.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres a donné sur Henri de Samré la notice suivante : «1603. Henricus Samerius arduen«nasseus Luxemburgensis Societat. Jesu, «Confessarius Mariæ Stuartæ Reginæ «Scotiæ Martyris quam personatus in «carcere antè mortem de peccatis absolvit «et cui sacram synaxim in diem mortis «custoditam tradidit, ipse mortuus Luxem«burgi et sepultus in choro ædis S^ti Nicolai, «scripsit Chronologica logica.»

Viri illustres, I. N° 50. — Bertholet, VIII, 198. — Paquet, 62. — La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 23. — De Feller, Dictionnaire historique, litt S. — Cte de Rec-de-Liévre, Biographie liégeoise, I. 387. — D. Calmet, Biblioth. lorraine. — Pierret, I, fol. LXXIV. — Clasen, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 211 et 458. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 20, sq.

SANDT, *Hubert* curé à Kehlen, d'où il semble qu'il était originaire, puisqu'une maison de ce village a jusqu'ici conservé son nom. Il florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle et devint plus tard doyen à Mersch, une des églises les plus importantes du pays. Ce respectable personnage, sur lequel il ne nous reste aucune donnée fit le 10 juillet 1631, par devant le notaire Rodenbach, donation au séminaire futur des Jésuites à Luxembourg d'un moulin qu'il avait fait bâtir près de Hobscheid. Il ne stipula aucune condition pour cette donation, ne voulant que favoriser l'éducation de la jeunesse de sa patrie et donner l'exemple d'un généreux patriotisme.

Namur, Dissertation sur les bourses d'études, XII sq ; et XXIII. — Inventaire des papiers du séminaire, en 1773.

Sarbourg, *Mathias de* ; v. MATHIAS, *dit de Sarbourg.*

SARRAZIN *ou Zarasin, Pierre-Dominique,* vivait pendant le quatorzième siècle et était échevin de la ville d'Echternach. Il avait épousé une dame nommée Julienne ; et par acte du 6 mars 1352, style de Trèves, il donna de concert avec sa femme, au monastère de Sainte-Claire d'Echternach tous ses biens immeubles et rentes, lesquels étaient très considérables.

Nous n'aurions pas fait mention de ce personnage qui, semble-t-il, ne s'est distingué que par cet acte de générosité, comme d'ailleurs beaucoup d'autres dont les noms sont ignorés aujourd'hui l'ont fait avant et après lui, si l'objet même de cette libéralité n'avait donné lieu à une grande controverse historique entre l'abbé Bertels et le Jésuite Bertholet, controverse qui n'est pas encore éclaircie aujourd'hui. Cet article ne sera donc principalement destiné qu'à fixer le point historique dans sa nue vérité.

Suivant Bertels, qui cependant habitait Echternach et qui, comme abbé des Bénédictins de St. Willibrorde a dû avoir des relations plus ou moins directes avec les Clarisses ou Urbanistes de la même ville, un riche bourgeois de Trèves, nommé Pierre Zarasyn aurait fondé et doté en 1330, l'abbaye des Clarisses dont sa fille Hildegarde avait été la première abbesse. Que sa femme, nommée Juliane, ayant vu de mauvais œil les libéralités de son mari, aurait, par un crime, voulu les anéantir : qu'elle aurait en effet suborné un sicaire qui aurait tué Pierre Zarazyn. Que aussitôt après l'assassinat perpétré dans une rue obscure et déserte de la ville de Trèves, elle serait accourue chez les religieuses auxquelles elle aurait redemandé leurs lettres de fondation sous prétexte que son mari l'avait chargée de reprendre ce titre pour y faire apposer la ratification de l'Ordinaire, c'est-à-dire de l'archevêque de Trèves. Que les religieuses ne soupçonnant aucune malice, les lui auraient rendues ; et que nantie de l'acte en question elle serait retournée à Trèves où, après avoir affiché une grande affliction pour la perte de son époux, elle se serait

Digitized by Google

sauvée avec ses trésors afin d'échapper à la peine due à son forfait. Qu'ainsi les pauvres religieuses avaient été réduites à la plus profonde misère, jusqu'à ce qu'enfin le comte Jean l'aveugle, puis son fils, l'empereur Charles IV leur auraient fait des revenus suffisants pour leur sustentation.

Bertholet taxe ce récit de fable, et rapporte à son tour les faits avec une variante. Il appuie son narré sur une chartre de l'empereur Charles IV, datée de Prague, le premier mai 1348. Jean l'aveugle, dit-il, avait eu dessein de fonder le monastère des Clarisses d'Echternach, mais la mort l'a surpris à Crécy avant qu'il eût pu exécuter son vœu. En conséquence son fils voulut l'accomplir, et il le fit par la chartre qu'il traduit dans son texte et qu'il copie ensuite parmi ses preuves.

Cette dernière version, bien qu'appuyée sur un titre très-vraisemblablement, sinon positivement authentique, semble avoir été admise jusqu'ici d'une manière trop absolue ; car un autre acte, aussi authentique que celui dont Bertholet s'étaie, et dont nous avons devant les yeux un translat notarié par Pierret, vient en quelque sorte afirmer l'assertion de cet auteur, ou au moins enlever une partie de l'honneur de la dite fondation à Jean l'aveugle de même qu'à Charles IV, ne leur laissant que celui de la ratification ou tout au plus d'une part dans le bienfait. Comme le titre dont nous venons de parler n'est pas connu ; que surtout nous sommes autorisé à le croire inédit, nous croyons faire chose utile en en donnant ici l'analyse, pour ensuite en tirer les conséquences rationnelles.

Par acte sur parchemin, dûment scellé, rédigé dans la sacristie des dames Clarisses d'Echternach, le 6 mars 1352, style de Trèves, Pierre-Dominique Sarazin, échevin d'Echternach, et Julienne sa femme légitime exposent que : L'illustre Prince de glorieuse mémoire, Jean Roi de Bohême et Comte de Luxembourg, par la disposition dernière de son testament — ! ! ! — avait résolu de fonder et construire un monastère sous le titre de la glorieuse Vierge Marie, de Sainte Claire et de Saint Jean-Baptiste, dans lequel il y aurait une abbesse et trente-deux sœurs de l'ordre de Sainte Claire dans le Bourg d'Echternach, au diocèse de Trèves. Que ce prince donna les ordres et commença effectivement à mettre son louable dessein à exécution ; mais que la mort l'ayant surpris, son fils Charles, Roi des Romains et Comte de Luxembourg, ainsi que Baudouin, archevêque de Trèves et frère du Roi Jean dotèrent le dit monastère de quatre censes. Mais que les revenus de ces censes étant loin de suffire à l'entretien convenable des dites religieuses, lui Pierre-Dominique Sarazin et dame Juliane sa femme, qu'il autorise à ce, résignent, cèdent et transportent pour toujours et à jamais tous leurs biens et revenus, sans rien réserver ni excepter, comme ils les dénomment, entr'autres et en premier lieu : le fond sur lequel le monastère et ses dépendances sont construits ; etc., etc. ; tous les dits revenus annuels avec toutes les jurisdictions sur les dits biens, fonds, cens, maisons, cours, terres cultivées et non cultivées, prés, paturages, bois, buissons et arbres, jardins, vergers, rivières, eaux et cours d'eaux, étangs avec tous les droits cherchés et à rechercher, et toutes les autres appartenances de quelque nom qu'elles soient ; ils les cèdent, donnent et transportent avec tout le droit qui leur complète dans les dits biens, revenus et toutes leurs dépendances et appartenances ; en vertu des présentes par une donation parfaite entre-vifs de la meilleure manière qu'il se peut sans rien réserver ni excepter de bouche ni par écrit. Cette donation est faite par devant Thilman-Dominique Just, justicier et échevin ; Jean fils de feu Hentsen, écoutet et échevin ; Pierre-Dominique an der Strassen ; Rudolphe, fils de feu Gotzens ; Jean, nommé Tolenpletz et Francken Cimmelrick ; tous échevins d'Echternach ; par forme de dot, pour en jouir librement en vertu des présentes lettres. En foi de quoi et pour témoignage authentique le comparant Pierre Sarazin y a apposé son cachet ;

Digitized by Google

et comme Juliane n'a pas le sien sur elle, ces époux ont prié le Révérendissime Archevêque de Trèves, Sire Jean, abbé du monastère de St. Willibrorde, Sire Boémond, archidiacre de l'Eglise de Trèves, le frère Jacques, custode à Trèves, Pierre curé de la paroisse d'Echternach, Jean Scheilhart, prévôt de Bittbourg, en sa qualité de justicier de la prévôté, écoutet et échevin du dit bourg d'Echternach, d'y apposer leurs cachets; ce que tous les prénommés ont fait dans la sacristie du monastère de Sainte-Claire.

Il résulte de cet acte: 1°, que le fonds sur lequel l'abbaye de Ste.-Claire fut construite, appartenait à Pierre Sarrazin et à sa femme; qu'il doit être admis que ce fonds avait été d'abord cédé verbalement aux dites religieuses et que ce ne fut qu'assez longtemps après que les donateurs en accomplirent l'abandon irrévocable, lorsqu'ils se furent convaincus que l'abbaye pourrait subsister, ayant obtenu à cet effet l'agréation de la puissance temporelle et de la spirituelle. 2° Pierre Sarrazin a nécessairement contribué au moins à la première fondation, s'il ne l'a pas accomplie avant même que Jean l'aveugle et plus tard son fils ne l'eussent assise par leur autorité. 3° Pierre Sarrazin habitait Echternach, dont il était échevin. 4° Il n'est pas croyable que sa femme l'eût fait tuer pour arracher des mains des religieuses les libéralités que elle-même et son mari avaient volontairement et librement faites, et que pour éviter son châtiment pour un crime supposé elle se soit expatriée emportant toute sa fortune; car si cette dernière circonstance était vraie avec les incidents que Bertels y rattache, la chartre que nous possédons n'aurait pas été rédigée en présence de l'archevêque lui-même qui pour ce motif n'avait plus d'exequatur ultérieur à y ajouter. Et d'ailleurs, si Julienne s'était enfuie avec cette chartre, comment serait-elle restée entre les mains des religieuses avec le scel de Baudouin? ou bien, si même elle s'était enfuie après son crime prétendu, elle n'aurait pu emporter les biens-fonds que la soustraction de l'acte de donation devait enlever au monastère; son crime et sa fuite devenaient donc inutiles; partant l'un et l'autre sont incroyables.

Nous dirons donc, en rectifiant le récit de Bertels et en faisant concorder celui de Bertholet avec le premier, qu'il faut croire que: vers 1330 à 1340, Pierre-Dominique Sarrazin, homme opulent, n'ayant qu'une fille nommée Hildegarde qui désirait entrer dans l'institut de Ste.-Claire, aura sollicité le Roi Jean l'aveugle de fonder un monastère de Clarisses dans sa maison à Echternach; que le roi-comte lui avait promis son appui, et qu'en conséquence il avait commencé sa fondation. Que Jean de Bohême étant mort dans cet intervalle il avait sollicité et obtenu l'acte du 1er mai 1348 par lequel Charles IV déclarait prendre l'abbaye à constituer ou à régulariser sous sa protection impériale et lui donnait en outre quatre censes pour augmenter ses revenus primitifs dont la donation n'était pas encore écrite. Que Sarrazin ayant obtenu la ratification désirée et ayant mis la dernière main à sa fondation aura fait expédier le 6 mars 1352 une donation en règle, se contentant de quelques revenus qu'il se sera réservés pour vivre en retraite à Trèves. Que peut-être il aura été assassiné un beau jour en revenant de la promenade, comme dit Bertholet; et que sa veuve, pour se soustraire à la douleur que ce tragique événement lui causa se sera expatriée. Que plus tard le public voulant broder sur cet objet, aura inventé petit-à-petit le conte tel que Bertels nous l'a rapporté avec sa crédulité ordinaire, et que Bertholet a un peu trop légèrement taxé de fable inventée à plaisir tandis que le fond en était vrai et que l'invention du conteur n'a porté que sur les circonstances accessoires du fait principal, la fondation même de l'abbaye de Ste.-Claire.

Bertels, 178, sq. — Bertholet, VI, 192 à 205. — Acte de donation de Pierre Sarrazin, échevin d'Echternach et de Julienne sa femme, qui abandonnent

Digitized by Google

leurs biens au monastère de Ste.-Claire et de St. Jean-Baptiste à Echternach; du 6 mars 1532. Translaté et authentiqué par le notaire Pierret. Cet acte *inédit* est notre propriété.

SAUVAGE, *Jean-Pierre*, de Luxembourg, sur lequel nous n'avons aucune donnée, est indiqué sous l'année 1744 sur la liste des *primus* de l'Université de Louvain.

Messager des sciences historiques de Gand, année 1855, p. 361.

SCHANNAT, *Jean Frédéric*, fils d'un médecin originaire de la Franconie et qui s'était établi à Luxembourg, est né dans cette ville, le 25 juillet 1685. Il eut pour parrain Jean-Frédéric comte d'Autel (v. son art.), Baron de Vogelsang, Gouverneur et capitaine-général du pays de Luxembourg, chevalier de l'ordre de la Toison d'or.

Après avoir terminé ses humanités dans sa ville natale, le jeune Schannat alla suivre les cours de droit à l'université de Louvain où il prit ses licences en 1705, et se fit admettre au barreau de Malines: Il avait alors 22 ans.

Deux années plus tard il publia: *1°*. Histoire du Comte de Mansfeld, seigneur de Heldrungen, Prince du Saint-Empire, Chevalier de la Toison d'or, Maréchal des armées du Roi, Gouverneur et Capitaine-général de la ville et province de Luxembourg et comté de Chiny. Luxembourg; André Chevalier, M. DCC. VII; in-18°; de 99 pages. C'est un ouvrage bien écrit et qui renferme des données que de nos jours on chercherait vainement ailleurs.

Ce travail, qui l'avait forcé à fouiller dans les archives et à déchiffrer les documents anciens, lui inspira du goût pour ces sortes d'occupations et pour les recherches historiques. Cependant sa fortune patrimoniale, qui était modique, ne lui eût pas permis de se livrer à ce genre d'étude qui demande beaucoup de temps et encore plus d'application: il résolut en conséquence de quitter sa profession d'avocat pour entrer dans les ordres sacrés où il devait être sûr d'obtenir des bénéfices suffisants qui pouvaient le dispenser de tout soin pour amasser un pécule destiné à son entretien; et il ne s'est pas trompé. La réputation de ses connaissances s'étant bientôt répandue au loin, le savant abbé-prince de Fulde, Constantin, Baron de Buttlar l'appela à sa cour et le chargea de composer l'histoire de son abbaye. Dès lors Schannat s'occupa presqu'exclusivement des archives de cette puissante maison religieuse et publia en 1723 un volume in-folio, intitulé: *2°*. Vindemiæ litterariæ, hoc est: veterum monumentorum ad Germaniam sacram præcipuè spectantium, Collectio prima. Fulde et Leipsic. — En 1724 il fit imprimer: *3°*. Corpus traditionum Fuldensium sive donationum in ecclesiam Fuldensem collatarum, ab anno 744 ad finem usque sæculi XIII. Leipsic. — Puis: *4°*. Sammlung alter historischer Schriften und Documente, wobei das alte Land-Recht, wie selbiges vor Zeiten in Teutschland gebræuchlich. Cette collection ne se compose que de titres écrits en allemand. Schannat la publia par ordre du Prince-Abbé de Fulde; il n'en a paru que la première partie. — *5°*. Fuldischer Lehnhoff, sive de Clientelâ Fuldensi beneficiariâ Nobili et Equestri tractatus historicus-juridicus. Francfort sur Mein, 1726, in-folio. — *6°*. Diœcesis Fuldensis, cum annexâ suâ hierarchiâ, quæ continent præter parochiales ecclesias 60, cum filiabus 94, nec non oratoriis quamplurimis, collegiatas Ecclesias 6, monasteria virorum 16, ecclesiæ Fuldensi tum olim tum etiam nunc immediate ac pleno jure subjecta. Accedunt varii religiosorum ordinum cœtus in eandem Diocesis libertatem admissorum. Francfort sur Mein, 1727, in folio.

Comme cette œuvre renfermait plusieurs documents qui renversaient des droits auxquels le Prince-Evêque de Wurtzbourg et le Landgrave de Hesse prétendaient dans la terre de Fulde, le Prince-Evêque de Wurtzbourg chargea le célèbre Jean-Georges d'Eckart de débattre ces actes; et ce dernier publia: Animadversiones historicæ

Digitized by Google

et criticæ in Joh. Fried. Schannati diœcesim et hierarchiam Fuldensem. Mais Schannat lui répondit par l'ouvrage suivant: 7°. Vindiciæ quorumdam archivi Fuldensis diplomatum a Nobiliss. et Clariss. viro Joh. Georg. ab Eckart perperam impugnatorum. Francofurt. ad Mœnum, 1728; in-folio. Avant cette dispute scientifique, Schannat et d'Eckart avaient été en relation d'amitié: Schannat avait rendu de grands services à son antagoniste et il avait même été cause que d'Eckart avait été appelé à Wurtzbourg, comme du reste ce dernier en convient lui-même dans une lettre datée de cette ville, le 10 mai 1724. Cette querelle les rendit ennemis jurés, ainsi que le démontrent les Acta eruditorum de Leipsic, année 1728.

Le Landgrave de Hesse s'éleva de son côté contre plusieurs assertions de l'ouvrage de Schannat et chargea le professeur Estor, de Giessen, de les débattre dans un écrit. Schannat lui répondit dans l'œuvre suivante: 8°. Joh. Fredr. Schannati Historia Fuldensis, in tres partes divisa. Francof. ad Mœnum; 1729; in-folio, avec pièces justificatives.

Après la mort du Prince-Abbé de Fulde, l'archevêque de Trèves, François-Joseph, né des Comtes de Schœnborn, qui était en même temps évêque de Worms, chargea l'abbé Schannat de rédiger l'histoire de ce dernier évêché, qu'il publia sous le titre de: 9°. Historia episcopatus Wormatiensis, Pontificium romanorum bullis, regum, imperatorum diplomatibus, episcoporum ac principum chartis, aliisque plurimis documentis authenticis asserta ac illustrata. Francfort sur Mein, 1734; 2 vol. in-fol. avec figures.

La même année, l'archevêque de Prague, Maurice-Gustave, comte de Manderscheid-Blanckenheim, qui mourut en 1765, manifesta à Schannat le désir qu'il composât un ouvrage destiné à débrouiller l'histoire de l'Eiffel, depuis son origine; et il s'en occupa sérieusement; ce qui donna naissance au manuscrit en 3 volumes intitulés: 10°. Eiflia illustrata. Cet ouvrage, qui renferme une infinité de recherches intéressantes n'a pas pu voir le jour parce que son auteur est mort avant la mise sous presse. L'original a été retrouvé plus tard dans la bibliothèque du comte François de Sternberg-Manderscheid, à Prague; il en avait été fait plusieurs copies dont une entr'autres repose à la Bibliothèque de Darmstadt. C'est d'après cette dernière que Bærsch a publié une traduction allemande de cet important ouvrage (1824 à 1855), 3 tomes en 8 volumes in-8°, avec de nombreuses additions. A l'occasion de cette édition, nous ferons observer que Bærsch aurait beaucoup mieux fait de donner l'original même, en ajoutant les rectifications, additions, etc., qu'il aurait jugées nécessaires. Son travail est important et grave; mais on doit lui reprocher en général d'avoir fait sienne absolument une œuvre d'autrui: on n'y reconnaît pas assez ce qui appartient à Schannat d'avec ce que l'on doit aux recherches de l'éditeur allemand.

Schannat fit en 1735, aux frais de l'archevêque de Prague un voyage en Italie où les puissantes recommandations de son protecteur lui ouvrirent les bibliothèques les plus importantes. Il se trouvait là bien placé dans son élément, et profita avec un soin particulier des trésors des collections ambrosienne et du Vatican. Il ne quitta Rome qu'en 1738 pour retourner en Allemagne avec une collection très-précieuse de notes et de données sur l'histoire d'Allemagne. Il avait l'intention de publier ses découvertes en plusieurs volumes in-folio, sous le titre de: 11°. Accessiones novæ ad historiam antiquam et litterariam Germaniæ. Cet ouvrage devait se composer de: *a*. Codex novus juris gentium diplomaticus; *b*. Codex diplomatum ineditorum ad historiam Germaniæ spectans, ex variis archivis depromptus; *c*. Accessiones novæ et ineditæ ad historiam palatinam; *d*. Anecdota varia reformationem Lutherianam illustrantia et Romæ collecta; *e*. Notitiæ, chartaria et monumenta quam plurimorum monasteriorum et

Digitized by Google

cœnobiorum Germaniæ; *f*. Germania purpurata; *g*. Notitia pro historia ordinis Teutonici; *h*. Coloniensia varii argumenti; *i*. Probationes genealogicæ quamplurimarum familiarum nobilium Germaniæ; *k*. Notitia familiarum provinciæ Lucelburgensis et adjacentium; *l*. Observationes antiquariæ cum in Italia tum in Germania collectæ; etc.; etc.

Il travaillait aussi depuis plusieurs années à un grand ouvrage sur les Conciles et les Synodes généraux de l'Allemagne, et il avait également projeté de publier une histoire du diocèse de Spire dont il avait été chargé par Damien-Hugo, cardinal-évêque de ce nom, né des comtes de Schœnborn et mort en 1745.

Des travaux si immenses auxquels Schannat consacrait tous ses instants et toutes ses forces, avaient peu à peu miné sa santé; et finirent par l'enlever subitement, à Heidelberg, le 6 mars 1739, à l'âge de cinquante-quatre ans seulement.

Ce savant était en relation avec un très grand nombre de personnages aussi éminents par leurs connaissances que par leur position sociale. Les cardinaux Albani, Quincini et Passinei le favorisèrent particulièrement pendant son séjour à Rome; et il dut à leur protection son entrée à la bibliothèque du Vatican dont la politique romaine fermait alors impitoyablement l'accès à tout étranger sans distinction. C'est dans cette bibliothèque qu'il puisa les sources de son: *12°*. Histoire abrégée de la maison palatine, qui ne fut publiée qu'après sa mort; Francfort, 1740.

Le comte de Wurmbrand, président du conseil aulique était en correspondance intime avec lui, et s'était même proposé de le faire nommer historiographe de l'empereur. Avec les éditeurs des Acta Sanctorum, surtout avec Sollier, Martène et Montfaucon il entretenait un échange suivi de lettres, de même qu'avec le Père Bernard Peetz, le baron Crassier, Menkenius, Lucius, d'Uffenbach, de Loon, Mascow, Schœpflin, Senkenberg, Steinheil et d'autres savants de premier ordre.

Schannat aimait à communiquer les découvertes qu'il faisait, encourageait les auteurs et était bien loin d'envier leurs succès. De la Barre de Beaumarchais qui a publié son éloge historique le représente comme un homme vif, actif, ouvert et simple. Il était gai et affable en société, éloigné de toute pédanterie comme de toute présomption; il s'attachait à ses amis auxquels il cherchait de tous ses moyens à se rendre utile. Il était reconnaissant envers ses bienfaiteurs; mais très sensible aussi aux indélicatesses qu'on pouvait lui faire: cependant il se reconciliait facilement; et d'Eckart fut le seul qu'il ne voulut plus jamais revoir après que ce dernier eut publié l'ouvrage dont nous avons parlé plus haut.

Outre les œuvres de Schannat que nous venons de citer dans cet article, cet auteur a encore fait imprimer les suivantes, au rapport de D. Calmet: *13°*. Necrologium ecclesiasticum Metropolis Moguntiæ. — *14°*. Annonymi Series Abbatum Monasterii Vissemburg. — *15°*. Vetus Diptychon Fuldense. — *16°*. Annonymi Chronicon Monasterii Schuttezani. — *17°*. Necrologium Lauresheimiense. — *18°*. Antiquitates monasterii Sancti Michælis Bambergæ. — *19°*. Traditiones veteres cœnobii Sti. Stephani Herbipolensis. — *20°*. Annonymi Chronicon Erfordiense. — *21°*. Chronicon Reintzharbonense. — *22°*. Excerpta Necrologii veteris Abbatiæ Mollenbacensis. — *23°*. Notitia monasterii omnium Sanctorum ordinis Præmonstratensis. — *24°*. Annonymus de Origine et abbatibus sancti Joannis in Rhingnoravia. — *25°*. Dotationes monasterii Sancti Petri in Nigrâ Sylvâ. — *26°*. Necrologium abbatiæ Lucidævallis. — etc.

Bæsch, édition de l'Eifelia illustrata de Schannat, I, pars prior, XV, sqq.; et pars altera, VII, sqq. — D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — De Feller, Dictionnaire historique, litt. S. — Mosser, Supplément, III, 737, sq. — Manuscrits de Meyer, I. — Paquot, 80. — Courtin, Encyclopédie moderne, XX, 408. — Clasen, Catal. de la Biblioth. de Luxbrg., 214, 476, 497. — Biographie universelle, XLI, 52, sq. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 40, sq.

Digitized by Google

SCHAUWENBOURG, *ou Schaumbourg*, famille d'ancienne noblesse militaire, originaire de l'Alsace et qui s'est fixée dans le Luxembourg pendant le seizième siècle. Elle y a possédé les terres de Preisch, de Berward, etc., et portait : d'argent, à la bordure nuagée d'or et d'azur, au sautoir de gueules brochant sur le tout. Cimier : un buste de fille, habillé d'argent, au sautoir de gueules, couronné d'argent, portant au lieu de bras deux cornes d'azur, les pointes en haut, chaque corne ornée en dehors de cinq sonnettes d'or.

Les de Schauwenbourg, qui se sont éteints dans le Luxembourg vers la fin du dix-huitième siècle, ont eu des justiciers, des nobles, des conseillers de courte robe, des députés de la noblesse, etc., et ont pris des alliances illustres.

Ungedruckt.

SCHAUWENBOURG, *Bernard de*, est rappelé dans le peu de mots qui suivent par l'auteur du manuscrit des Viri illustres : « Bernardus de Schaumbourg, Dominus « in Berwart, etc., Luxemburgicus, Tri- « bunus legionis germanorum militum in « Hungaria; præpositus Theonisvillanus. »

Aucun renseignement ultérieur sur ce personnage ne nous est connu, si ce n'est qu'il a été pendant quelque temps vice-gouverneur du pays de Luxembourg, en l'absence du Comte de Mansfelt (v. son art.) et qu'il revint vers 1568 de la Hongrie à Thionville avec son régiment haut-allemand pour servir de renfort au proconsul duc d'Albe dans les Pays-Bas, après quoi il fut nommé prévôt de cette ville.

Sa tombe se trouve encore aujourd'hui dans la chapelle du château de Preisch. Elle représente un guerrier armé de toutes pièces, tête nue, cheveux courts, barbe touffue, les mains jointes sur la poitrine et agenouillé sur un carreau. Le visage est presque vu de face et l'épitaphe conçue en ces termes :

..... DER EDEL UND GESTRENG BERNHART VON SCHAUWENBURGH, HERR ZU PREISCH UND SCHUDBURGH, OBRISTER GUBERNATOR UND PROBST ZU DIETENHOBEN; IST DEN 9. MARTII ANNO 1576. IN GOTT VERSCHIEDEN.

Nous nous voyons engagé à ajouter ici quelques mots pour rectifier une assertion erronée de M. Teissier, dans son Histoire de Thionville, p. 440 et suivante : A gauche de la tombe de Bernard de Schauwenbourg on en voit une seconde, représentant une dame richement habillée, que Teissier prend pour la femme de ce Bernard, tandis qu'elle a été sa sœur ou au moins sa nièce. Cet auteur s'est trompé, parce qu'apparemment il aura mal lu l'inscription, ou bien qu'il ne comprenait pas l'allemand. Cette légende, bien déchiffrée, est conçue dans les termes suivants :

DER EDELEN UND ERENTUGENTREICHEN [FRAWE
MAGDALENA VON SCHAWENBURGH,
WEFWE VON NAVES,
FRAUWE ZU PREISCH UND MECHZIG,
MIT-FRAUWE ZU FENTZ,
DEN 23 SEPTEMBER AO 1584 IN GOT VER- [SCHEIDEN.

Cette inscription, qui n'offre d'ambiguité aucune, se rapporte à la veuve de Jean II de Naves (v. son art.).

Viri illustres, II, N° 140. — Teissier, Histoire de Thionville, 440, sq.; et 103. — Notes d'études. — Archives du château de Schutbourg, propriété de la famille Poudrom, de Hosingen.

SCHAUWENBOURG, *Christophe de*, était frère de Bernard qui précède, comme nous le voyons dans le passage suivant du manuscrit des Viri illustres : « Christopho- « rus de Schaumbourg, vice-gubernator « Ducatus Luxemburgensis, Judex Nobi- « lium, Fratres (id est Christophorus et « Bernardus). » L'un et l'autre de ces deux personnages ont été fils de Jean de Schauwenbourg, qui était prévôt de Luxembourg en 1510 et les années suivantes :

Viri illustres, II, N° 141. — Notes d'études.

SCHAUWENBOURG, *Jean-Bourchard de*, vivait vers le milieu du dix-septième

Digitized by Google

siècle. Le manuscrit des Viri illustres le mentionne comme suit: « 1647. J. Bur« chardus de Schaumburg Luxemburgensis, « ordinis Sti Joannis et eques Melitensis, « commendator Basiliensis, Magnus Prior « Hungariæ. »

Viri illustres, I, N° 80. — Bertholet, VIII, 195.

SCHEFFER, *François*, né à Luxembourg, le 1er juillet 1766, était fils de François Scheffer, marchand-bourgeois et d'Anne-Catherine Bastien.

François Scheffer a été un de ces personnages dont la longue vie fut presqu'exclusivement employée à des fonctions en très-grand nombre, la plupart gratuites, et qu'il remplit avec zèle et intégrité, bien que dans maintes circonstances il eût dû trouver dans l'accomplissement de ses devoirs des difficultés bien grandes à cause des circonstances des temps et des susceptibilités des personnes. Pour donner une idée de ces fonctions multipliées dont nous venons de parler, nous croyons devoir transcrire ici, par ordre chronologique, la liste de ses nominations diverses :

1789, le 20 mai, il entra comme élève à l'école de droit, à Bruxelles.

1791, le 1er septembre, il épousa Anne-Barbe-Marguerite Seyler (v. son art.), et prit pour son compte le fonds de commerce de son beau-père, commerce qu'il continua pendant quarante ans environ et avec lequel il sut réunir une belle fortune comme se faire une grande réputation de bonne-foi.

1794. Il était un des treize maîtres de la bourgeoisie ou des Confréries, et le dernier maître de celle des arquebusiers ou de St. Sébastien. — Le 23 septembre de la même année il fut nommé, par les Justicier et échevins de la ville au grade de lieutenant d'une des compagnies bourgeoises chargées de soutenir la garnison dans la défense de la place contre l'armée de la république française.

1795, le 7 juillet, ou le 19 messidor an III, il fut nommé membre de la commission chargée de la vérification du travail de la répartition de la contribution de guerre de quinze cent mille livres. — Le 28 décembre suivant, 7 nivôse an IV, il fut nommé membre de la municipalité de la ville de Luxembourg.

1796, le 16 juillet, 28 messidor an IV, il fut nommé conservateur des hypothèques à Luxembourg; et par intérim aussi au bureau de Diekirch; fonctions dont il se démit le 13 floréal an VII, 2 mai 1799.

1797, le 5 novembre, 13 brumaire an VI, il fut nommé par le Directoire exécutif membre de l'administration centrale du Département des forêts.

1798, le 10 avril, 21 germinal an VI, l'assemblée électorale le désigna administrateur du Département. — Le 5 juillet de la même année, XVII messidor an VI, il devint membre du bureau des hospices civils de Luxembourg.

1800, le 6 avril, 16 germinal an VIII, le premier Conseil le nomma maire de la ville. Il exerça ces fonctions jusqu'au 8 mars 1802.

1803, le 26 mai, 6 prairial an XI, il fut désigné juge au tribunal de commerce où il continua de siéger jusqu'au 3 avril 1817, époque où l'organisation de cette jurisdiction fut changée. — Le 4 novembre de la même année, 12 brumaire an XII, il entra au collége électoral du Département.

1809, le 16 novembre, il fut nommé par le préfet membre de la commission chargée d'examiner la liste des cent citoyens les plus imposés dans le département.

1811, le 14 juin, l'évêque de Metz le désigna membre du conseil de fabrique de l'église de St. Pierre. — Le 16 août de la même année, l'empereur le nomma membre du Conseil municipal.

1814, le 26 janvier, il entra au conseil d'administration des finances et de liquidation de la ville. — Le 20 mai de la même année le commissaire-général du Département le nomma membre de la

Digitized by Google

commission chargée de vérifier les plaintes portées contre les ci-devant Maires, les receveurs des contributions et les employés forestiers.

1815, le 19 janvier, le gouverneur-général du Bas- et Moyen-Rhin le désigna chef de bataillon de la milice bourgeoise. — Et la même année il fut porté sur la liste des notables que le roi des Pays-Bas avait appelés à émettre leur vœu sur le projet de loi fondamentale pour le nouveau royaume des Pays-Bas.

1816, le 12 juillet, il fut nommé membre de la commission chargée d'élaborer un projet de réglement pour les administrations municipales du Grand-Duché de Luxembourg. — En 1816 et 1817, il fut membre du comité central de secours créé pendant ces années désastreuses où il y a eu tant de misères à soulager.

1817, le 20 octobre, le roi des Pays-Bas le nomma Bourguemaître-Président de la ville.

1819, le 23 février, il fut continué dans la même dignité.

1820, le 2 septembre, il obtint la signature par intérim du Sous-Intendant en congé.

1824, le 13 mars, le roi le nomma échevin de la ville.

1825, le 9 septembre, le Gouverneur Willmar le désigna pour remplir par intérim les fonctions du commissaire de district en congé.

1826, il s'associa aux membres de la société d'encouragement pour la propagation et le perfectionnement de l'instruction élémentaire dans le Grand-Duché.

1827, le 22 avril, il fut nommé par le Roi Bourgmestre de la ville de Luxembourg et continué dans ces fonctions, sans interruption jusqu'en 1844.

1841, le 3 octobre, le Roi Guillaume II, de si chère mémoire à tous les luxembourgeois, le nomma membre des Etats du Grand-Duché.

1844, le 9 janvier, le Roi le nomma Bourgmestre honoraire de la ville; parce que, souffrant d'une surdité qui augmentait tous les jours par l'effet de son grand âge, il lui était devenu impossible de continuer ses fonctions de Bourgmestre effectif.

Ce nombre de commissions, toutes très honorables et qui forment en quelque façon l'historique d'un demi-siècle, prouve à l'évidence combien la vie de François Scheffer fut active; il montra aussi combien furent appréciées ses lumières et ses talents administratifs: il paraît dès lors inutile d'entrer à cet égard dans d'ultérieurs développements.

Scheffer est mort le 9 septembre 1844, à l'âge de 78 ans, sans laisser postérité vivante. Sa veuve, qui a aussi son article dans cet ouvrage (v. Seyler, Anne-Barbe-Marguerite), inspirée sans doute par les généreuses intentions de son mari avec lequel elle avait passé 53 ans de sa vie dans la concorde la plus parfaite, a fait un noble emploi d'une partie de la belle fortune que ces époux avaient su réunir à force d'ordre et d'une sage économie, malgré les secours nombreux et considérables qu'à chaque occasion qui se présentait ils répandaient parmi les nécessiteux.

Les services que pendant sa longue carrière Scheffer a rendus à sa ville, à l'Etat et à la garnison fédérale de Luxembourg, furent honorablement récompensés: le 18 janvier 1838 le roi de Prusse le créa chevalier de son ordre de l'aigle rouge de la 3e classe, et le 25 du même mois le Roi Guillaume Ier lui conféra la décoration du Lion néerlandais. Finalement, le bon Roi Guillaume II le nomma commandeur de celui de la Couronne de chêne, par arrêté du 31 décembre 1843.

Notes communiquées. — Billet mortuaire. — Relevé des titres de la famille Scheffer. — Journaux indigènes de l'époque. — Souvenirs contemporains. — Etat civil de la ville de Luxembourg.

SCHEFFER, *Henri*, fils de Henri Scheffer, orfèvre, et d'Anne-Marie Macher, est né à Luxembourg, le 1er mars 1697. Le 15 août 1720 il entra à l'abbaye de St. Maximin près de Trèves, où il prononça ses vœux religieux le 14 septembre de l'année suivante et prit le nom de Père Willi-

Digitized by Google

brorde, sous lequel il a été connu depuis. Ordonné prêtre le 23 septembre 1724, il fut élu soixante-dix-neuvième abbé de ce monastère, le 21 avril 1738, et consacré dans sa propre église le 9 novembre suivant, par le suffragant de l'archevêque de Trèves.

L'abbé Scheffer s'est rendu recommandable par son intégrité, sa piété exemplaire, sa prudence et sa sage économie, son affabilité, sa sincérité dans les conseils qu'il donnait, en un mot par la perfection qu'il savait mettre dans toutes ses actions.

Il est mort subitement, le 29 octobre 1762, au sortir d'une messe de requiem qu'il venait de chanter.

v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Trever., I, 368. — Etat civil de Luxembourg.

Schetzel, *Schetzelon, St. ou le Bienheureux;* v. GHISLAIN, *St.*

SCHILBERT, *Jean*, de Luxembourg, entra chez les cordeliers de sa ville natale où il publia en 1617 une traduction latine de l'ouvrage de son confrère Gazée, sur les œuvres de miséricorde, sous le titre de: *Sacrum misericordiæ palatium;* 2 vol. in-12°.

Neuhaus, Les auteurs luxembourgeois, 26. — Clasen, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 94.

SCHINBEIN, *Jean-Maurice*, né vers l'année 1658, se titrait de seigneur de Marbourg, fief que nous ne sommes pas parvenu à découvrir, car il n'y a pas à penser pour cela au pauvre hameau de ce nom situé dans la commune de Munshausen, lequel ne se compose que de quelques habitations de manœuvre et qui est d'origine assez récente.

J.-M. Schinbein est mort célibataire. Il demeurait sous l'ancienne paroisse de St. Nicolas dans la ville de Luxembourg et a été inhumé comme paroissien devant l'autel de St. Jean-Népomucène de cette église.

Nous n'avons découvert ni le lieu de sa naissance ni les noms de ses parents, ni même aucune particularité quelconque touchant sa biographie, si ce n'est un seul acte, et celui-ci l'a rendu parfaitement digne de figurer dans notre galerie : nous voulons parler de la grande part ou plutôt de l'initiative qu'il prit dans la fondation de l'institut des orphelins à Luxembourg. En effet, il parait que, ayant considéré l'état déplorable d'abandon dans lequel végétaient un grand nombre d'enfants de pauvres, il avait conçu le projet de faire un fonds dont les revenus devaient être destinés à créer un établissement dans lequel seraient élevés, nourris et instruits ces êtres intéressants que l'Eternel semblait jusque-là n'avoir fait naître que pour souffrir.

Dans cette intention il communiqua ses vues à un pieux prêtre, *l'abbé Jacques Stas* (v. son art.), altariste de la paroisse de Saint-Nicolas, auquel il remit à cet effet une première somme de mille écus (4,600 francs) et l'engagea à faire des démarches auprès d'autres personnes charitables de la ville afin d'en obtenir également des subsides. Jacques Stas s'empressa d'accueillir cette idée philanthropique et se mit en devoir d'organiser d'abord des quêtes au moyen desquelles il put réunir quelques orphelins qu'il entretint ainsi pendant plusieurs années, les instruisant dans la religion, la lecture, l'écriture et l'arithmétique. L'établissement naissant n'ayant pas tardé à prospérer, l'abbé Stas se trouva en état de présenter le 6 mai 1727 au magistrat de la ville un projet d'organisation pour la maison des orphelins, lequel fut accueilli par la nomination d'un commissaire administrateur choisi parmi les échevins. Jean-Maurice Schinbein mourut sur ces entrefaites le 19 juillet de la même année 1727; et, bien qu'il ne nous ait pas été donné de voir son testament qui existe, nous avons, par la lecture des autres titres relatifs à cette philanthropique institution, acquis la certitude qu'il lui légua plusieurs autres capitaux même assez importants, puisque dans les patentes impériales de constitution légale dont nous parlerons plus bas,

Digitized by Google

il est fait mention de l'agréation d'une fondation d'anniversaires semainiers en faveur du fondateur et premier bienfaiteur, nominativement désigné.

Il paraît que depuis 1727 jusqu'en 1755, date des patentes dont il vient d'être question, la maison des orphelins continua à être administrée par un président prêtre, peut-être l'abbé Stas lui-même, sous la surveillance d'un échevin du magistrat, et entretenue au moyen des charités que le directeur de même que les orphelins quêtaient dans la ville. Des aumônes ultérieures sont ensuite venues affermir la première fondation au point que la Justice de la ville ayant acquis assez de capitaux dans cette intention pour pouvoir assurer son existence, s'est adressée à l'Impératrice-Reine, la grande Marie-Thérèse, à l'effet d'obtenir l'amortissement de la maison acquise, de la chapelle et du jardin y contigus, destinés au logement des orphelins.

Les Lettres-patentes à ce nécessaires, datées de Vienne, le 29 juillet 1755 et signées par l'Impératrice, portent que : « voulant seconder un dessein si louable, « Sa Majesté de l'avis du Gouvernement « général des Pays-Bas et ouï le Conseil « suprême ..... a permis, octroyé et ac- « cordé l'amortissement nécessaire pour « les biens déjà acquis et pour ceux à « acquérir, jusqu'à concurrence de six mille « écus de propriétés foncières, et de rentes « à concurrence de la même somme (ainsi « à raison de 27,600 frs., monnaie mo- « derne de biens fonds, et 27,600 frs. « en capitaux, donnant 1380 frs. d'intérêts « annuels), pour l'entretien des dits orphe- « lins dont le nombre était primitivement « fixé à quatorze garçons qui devaient être « uniformément habillés. Ils ne pouvaient « y être admis avant l'âge de six ans ni y « séjourner après leur dix-huitième ou dix- « neuvième révolue. Ils habitaient l'éta- « blissement, y assistaient à l'office divin « et y recevaient l'instruction d'un prêtre « idoine attaché à la maison ; c'est-à-dire « qu'ils apprenaient à lire, à calculer, à « écrire et le catéchisme. Plus tard ils « étaient mis en apprentissage et on leur « donnait le métier qu'ils choisissaient ou « qui leur convenait. Les maîtres les re- « cevaient gratuitement et le certificat d'ap- « titude leur était de même délivré sans « frais. S'ils voulaient, après les années « d'apprentissage, rester chez le même « maître, celui-ci ne leur payait que dix « florins d'or de gages. Lorsqu'ils quit- « taient l'établissement, on les habillait à « neuf et on leur fournissait un trousseau. »

« Plus tard, lorsque l'établissement au- « rait acquis plus de revenus, des filles « orphelines ou pauvres pouvaient y être « admises également ; mais elles restaient « entièrement séparées des garçons. »

« Ces orphelins étaient autorisés à aller « quêter pour leur subsistance, au moyen « de troncs dont la clef était déposée chez le « mambour ou directeur, qui était en même « temps receveur de l'établissement, mais « sous le contrôle d'un échevin de la ville. »

L'institut des orphelins existe encore à Luxembourg, et ses revenus sont augmentés sans doute ; il est du reste parfaitement dirigé; mais la reconnaissance publique avait oublié jusqu'au nom de son vertueux fondateur, Jean-Maurice Schinbein qui, non content de l'avoir créé, a voulu par son testament lui léguer des capitaux pour son entretien, n'attachant à ses libéralités que la charge de deux messes semainières à son intention, le mercredi et le vendredi, à lire dans la chapelle même de l'établissement, et auxquelles devaient assister les pensionnaires : Nous ne savons si cette pieuse disposition est encore exécutée.

Voici du reste une copie de l'acte mortuaire du fondateur qui n'a pas eu le bonheur de voir sa fondation consolidée. Ce titre rappelle également, mais en très-peu de mots, l'acte qui a rendu J.-M. Schinbein recommandable aux habitants de Luxembourg :

« 19 Julii 1727, Joannes Mauritius « Schinbein, liberi status, d^nis in Marbourg, « ecclesiæ sacramentis pie susceptis cum « plena et sancta resignatione et disposi-

Digitized by Google

« tione quadrante ante octavam matutinam « pie in D^ne obdormivit et postridie sepul- « tus fuit in n^re templo coram altare S. « Jois nepom. ætatis 69 annorum, *pupil- « lorum benefactor primus.* »

Nous avons cru remplir un devoir patriotique en consignant ici le bienfait et le nom du bienfaiteur.

Lettres-patentes de fondation de la maison des orphelins à Luxembourg; copie authentique. — Registres du magistrat de Luxembourg. — Registre mortuaire de la paroisse de St. Nicolas. — Notes de Mr Weyer, Secrétaire communal de Luxembourg.

SCHLEIDAN *ou Sleidan, Sleidanus, Jean,* dit aussi *de Schleiden* du lieu de sa naissance, se nommait à proprement parler *Philipson*, disent quelques auteurs qui n'ont pas fait attention que cette appellation n'est qu'un mot composé qui signifie simplement: *Fils de Philippe.*

Né à Schleiden, en 1506, il adopta le nom de cette ville, Schleiden, Sleida, pour son nom patronymique, suivant la mode de cette époque. Son père, homme pieux et estimé, mais n'ayant qu'une fortune très modique, se nommait *Philippe,* et sa mère Elise Vanhulter, native de Call. Jean Schleidan avait six autres frères et sœurs que les vieilles chroniques et la tradition locale disent avoir été bien établis.

Jean de Schleiden fréquenta jusqu'à l'âge de treize ans l'école de Jean Neubourg, à Schleiden même, avec son compatriote Jean Sturm (v. son art.). Plus tard il alla continuer ses études à Liége. Après trois ans de séjour dans cette dernière ville, ses parents le rappelèrent pour le placer à l'université de Cologne où il s'occupa principalement avec les classiques anciens. Il publia quelque temps après des épigrammes dans lesquelles il prit pour la première fois le nom de Sleidanus. En même temps que Sleidanus quittait Liége pour se rendre à Cologne, son compatriote Sturm allait à Louvain. Pendant un voyage que ce dernier fit un jour à Strasbourg il voulut visiter son ami Sleidan et le trouva malade. A son retour il lui persuada de l'accompagner à Louvain où il le confia à un habile médecin qui lui rendit bientôt la santé. Il y avait à peine six mois que Sleidan était à Louvain lorsque Thierry IV, comte de Schleiden le rappela pour lui confier les fonctions de Gouverneur de son fils. Après qu'il eut occupé ce poste pendant quelques années, la vie de cour commença à l'ennuyer et il demanda son congé pour se rendre à Paris où il retrouva son ami Sturm. Il quitta encore bientôt cette ville pour aller à Orléans où il s'adonna avec tant de succès à l'étude du droit qu'il se trouva bientôt en état de demander le degré de licencié dans cette faculté, bien qu'il n'eût aucune intention de se livrer jamais à la pratique de la jurisprudence. Sa branche favorite fut toujours la langue latine; mais l'étude approfondie qu'il en avait entreprise ne lui fit pas négliger celle du français avec lequel il se familiarisa même au point de pouvoir plus tard traduire plusieurs ouvrages français en latin.

Après un séjour de trois ans à Orléans il retourna à Paris où il commença à enseigner dans une école dirigée par Sturm: son ami l'introduisit entretemps chez le cardinal Jean de Belley qui le prit en affection et lui accorda même une pension. On était arrivé à cette époque où les discussions religieuses divisaient tous les cœurs; et Sleidan adopta la doctrine de Luther. Cette circonstance le força à quitter Paris en 1537, Hartzheim dit 1531, et à se réfugier à Strasbourg où il fonda une nouvelle école latine. Trois années plus tard il se rendit à la diète de Hanau avec l'envoyé de France: il avait peu de temps auparavant reçu le brevet d'interprète du roi François Ier; et la suivante il fut envoyé par le même monarque aux conférences de Ratisbonne en qualité d'ambassadeur. En 1542 il se fixa définitivement à Strasbourg, après qu'il eut obtenu une chaire de droit à l'université de cette ville, et il s'y distingua par la lucidité qu'il mettait dans ses raisonnements, la force de ses conclusions et sa science dans l'exposé

Digitized by Google

des matières qu'il avait à traiter. Il fit dans cette ville la connaissance de beaucoup d'hommes distingués, entr'autres du célèbre Bourgmestre Jacques Sturm de Sturmeck, qui lui persuada de faire un recueil de tous les événements qui s'étaient passés depuis le commencement de la Réformation, sous le règne de l'empereur Charles-Quint, tant sous le rapport religieux que sous celui du civil. Sleidan se mit à l'œuvre, et ce fut là le cannevas de son célèbre ouvrage historique intitulé: *De statu religionis et reipublicæ Germanorum, imperante Carolo V, ab anno* 1517 *ad annum* 1555. Cet ouvrage, en 26 livres, lui acquit une si grande considération, qu'en 1545 les princes protestants confédérés l'envoyèrent en qualité de leur député vers le roi d'Angleterre pour reconcilier ce prince avec le roi de France. Pendant ce voyage Schleidan fit à Metz la connaissance d'une dame très respectable, nommée Iola, fille de Jean Braun de Niedbruck et dont il parvint à se faire aimer. Il l'épousa l'année suivante et vécut avec elle pendant neuf ans dans les douceurs d'une heureuse alliance qui le rendit père de trois filles.

A son retour d'Angleterre les princes confédérés lui conférèrent le titre de leur historiographe auquel ils attachèrent un beau traitement et mirent leurs archives à sa disposition pour lui aider à continuer son ouvrage historique. Lorsque la défection de Jean-Frédéric, électeur de Saxe eut, l'année suivante fait dissoudre la confédération de Smalkalde et que conséquemment l'emploi de Sleidan fut venu à cesser, la ville de Strasbourg lui accorda une pension pour l'engager à terminer son histoire.

Le sénat de cette ville le consultait dans toutes les affaires les plus importantes. En 1551 la même ville le députa au Concile de Trente où il s'acquit beaucoup d'estime auprès des prélats qui composaient cette assemblée; et il n'a pas tenu à lui que les Pères réunis n'admissent les théologiens protestants aux conférences, ce qui eut été l'unique moyen possible pour rétablir l'entente dans l'Eglise et mettre fin à un schisme qui, raffermi par l'obstinction des deux partis a pris depuis des racines trop fortes pour qu'il soit permis d'espérer de le voir s'éteindre un jour: c'était bien alors l'*occasio præceps* qu'il eût fallu saisir. Schleidan était en bonne voie de négociation sur ce chapitre lorsque l'électeur Maurice de Saxe déclara la guerre à l'empereur et força par là le Concile à suspendre momentanément ses travaux: A la reprise des délibérations, l'apôtre de la réunion moyennant des concessions réciproques et raisonnables n'était plus là pour plaider en faveur de sa motion, et le mal devint irréparable.

Quelque temps après son retour à Strasbourg Sleidan fit encore partie de la députation que cette ville envoya vers Henri II, roi de France, qui pendant sa campagne en Allemagne avait exigé qu'elle lui fournit des vivres. En 1556, après une année de veuvage, il fut atteint d'une maladie dangereuse, quelques auteurs disent que c'était la peste tandis que les autres croient avec plus de fondement peut-être qu'elle provenait de ce qu'il aurait par imprudence laissé tarir une suppuration qu'il portait à la cuisse. Toujours est-il vrai que cette affection lui ôta la mémoire tellement qu'il oublia jusqu'aux noms de ses propres enfants. Il mourut dans un marasme complet, le 31 octobre de cette même année 1556, entre les bras de Sturm, son fidèle ami, ayant à peine atteint sa cinquantième année, et sincèrement regretté du monde savant.

Son principal ouvrage est celui que nous avons cité plus haut. Cette œuvre est écrite avec tant de profondeur de pensées, tant d'impartialité, une si grande connaissance de la matière et avec un style si coulant, si précis, qu'elle est devenue classique, et que presqu'aussitôt après sa publication elle fut traduite en plusieurs langues. Elle conservera même toujours un vrai mérite d'impartialité aux yeux des historiens et des lecteurs non prévenus, malgré les déclamations de l'abbé de Feller et de quel-

Digitized by Google

ques autres auteurs ultra auxquels il suffit très souvent, pour condamner un livre, de savoir qu'il a été écrit et publié sans avoir été préalablement soumis aux coups de ciseaux de leur censure. Et ceci est si vrai, que nous avons ici pour nous le jugement du Pape Paul IV et celui de l'empereur Charles-Quint lui-même, qui a dit après l'avoir lu : « ou bien l'auteur a « été notre Conseiller intime » — *ce qui n'était assurément pas le cas* —, « ou bien « nos Conseillers ont divulgué et trahi « nos affaires les plus secrètes. » — *ce qui encore n'était pas vrai.*

Cet ouvrage de Sleidan a été continué par Pantaléon, Arthusius, Lundorp et Schadœus, qui cependant n'ont égalé Sleidan ni en lucidité dans les idées, ni dans le style, ni dans la profondeur des jugements. Toutefois, pour rester dans le vrai nous devons ajouter que, pour juger l'œuvre de Sleidan il faut en lire la première édition, celle qui a été faite sous les yeux mêmes de l'auteur; car les suivantes ont été tronquées par les protestants qui en ont supprimé les tirades favorables aux catholiques.

Sleidan, qui s'est constamment rendu recommandable par sa prudence, sa sagesse et son éloquence, a écrit en outre : 2°. De quatuor summis imperiis, babylonico, persico, græco et romano, libri tres; ouvrage qui en 1837 avait eu cinquante-cinq éditions. — 3°. Opuscula. — 4°. De capta Buda a Solimanno, anno 1542. — 5°. La traduction latine des mémoires de Commines, de Froissard, ainsi que de la République de Platon et de la Grande monarchie de France, par Claude Seyssel.

Hartzheim, Bibliotheca coloniensis, 199. — Beasen, Eiflia illustrata, I, p. alt. 799, sq.; et III, 1, 1, 127, sqqq. — Moreri, VI, 485; Suppl. III, 778. — Conversations-Lexicon, 1824, X, 481; 1846, II, 1483. — Bertholet, VIII, 195. — de Feller, Dictionnaire historique; litt. S. — D. Calmet, Biblioth. Lorr. — Kullenberg, Geschichtliche Mittheilungen ueber die evangelische Gemeinde zu Schleiden. — Pirsert, I, fol. LXXV. — Courtin, Encyclopédie moderne, XXI, 142. — Biographie universelle, XLII, 452, sqq. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 14.

Schleiden, *Jean de;* v. SCHLEIDAN, *Jean.*

SCHMID, *Gérard, dit Faber,* né dans la maison Bartz à Arzfeld, au cercle moderne de Prum, se voua à l'état ecclésiastique et fut nommé curé de Waxweiler, en 1659. Peu de temps après il devint définiteur, et enfin doyen de Kyllbourg et de Bittbourg.

En 1690 il fonda dans sa paroisse un bénéfice de primissaire, sous le titre de Sainte Anne, et le dota généreusement : cette institution fut approuvée le 26 mai suivant par l'autorité ecclésiastique.

En 1697 le curé Schmid dit Faber résilia sa paroisse en faveur d'un fils de son frère, Jean Schmid dit Faber, en latinisant son nom, demeurant à Lauperath, et se retira dans la maison qu'il avait fait bâtir pour le primissaire. Le 7 avril 1703 il rédigea son testament par lequel il érigea une riche fondation de bourses d'études en faveur de sa famille et des enfants pauvres de la paroisse de Waxweiler. Il est mort le 8 septembre 1710. Suivant cet acte il doit y avoir quatre boursiers de la famille du fondateur et deux étudiants pauvres de la paroisse de Waxweiler, touchant annuellement, les premiers, 36 écus ou 165 francs, 93 centimes; les derniers 16 écus ou 91 francs 75.

Les boursiers de la famille jouissent du bienfait depuis leur entrée dans les classes latines jusqu'en philosophie. Ils peuvent ensuite fréquenter les cours de théologie pendant trois ans.

Les sujets pauvres de Waxweiler au contraire, ne conservent la jouissance que jusqu'à la fin de la philosophie.

Les revenus ainsi affectés par le généreux curé ayant été parfaitement administrés, la fondation s'est considérablement accrue, à tel point qu'aujourd'hui elle peut suffire à 24 boursiers, lesquels tous jouissent d'émoluments plus forts que ceux fixés par le fondateur.

H. F. Schwickrath, curé à Waxweiler, brochure contenant les renseignements historiques sur la fondation Faber. — Koltz, Manuel des fondations de bourses d'études, 435 à 466.

Digitized by Google

SCHMIT, *Jean-François*, connu plus tard sous le nom de SCHMIT-BRUCK, était fils de Jean-Pierre Schmit, notaire, et de Susanne-Marguerite Vallet ou Valette, demeurant à Bivange, commune de Rœser. J.-F. Schmit est né à Luxembourg, le 27 juin 1777, et eut pour parrain son grand-oncle maternel, Jean-François Boch, l'un des fondateurs de la faïencerie des Sept-Fontaines (v. l'art. Boch, les frères).

Le jeune Jean-François Schmit venait de terminer ses études au collége royal de sa ville natale lorsque le blocus de cette forteresse par l'armée de la République française vint demander son bras pour aider à défendre ses pénates contre l'invasion : il entra, à l'âge de 18 ans, avec le grade de sous-officier dans le corps des chasseurs volontaires luxembourgeois, formé le 21 novembre 1794, lequel, aidant la garnison autrichienne dans les fatigues et les dangers de cette défense, se couvrit de gloire par son intrépidité comme par sa bravoure.

Luxembourg, comme on sait, fut obligé de capituler le 5 juin 1795 et de souffrir l'introduction du régime nouveau, et avec celui-ci ses citoyens furent soumis aux lois sur la conscription militaire : J.-F. Schmit appartenait par son âge à la levée de 1798. Il fut incorporé le 5 floréal an VII comme canonier dans la 2e compagnie du 6e régiment d'artillerie française à pied, dans laquelle il servit « avec hon-« neur et probité » jusqu'en 1800. Il était même passé sergent lorsqu'il obtint à Douai, le 16 messidor an VIII, son congé définitif, « parce qu'il se trouvait « dans le cas de l'art. 3 de l'arrêté des « Consuls du 7 floréal an VIII (c. à. d. « en qualité de conscrit de l'an VII, « comme domicilié dans l'étendue du dé-« partement des Forêts et s'étant présenté « avant le 1er prairial au Bureau du préfet « dudit département à l'effet d'obtenir son « congé après avoir déposé dans la caisse du « receveur-général la somme de 300 frs. » (textuel).

Revenu dans ses foyers il entra en 1801 comme surnuméraire dans les bureaux de l'administration des domaines et de l'enregistrement. Mais ayant épousé, le 20 mars 1802, dame Marie-Marguerite Schmit, sa cousine issue-germaine, veuve de Pierre Bruck, marchand-libraire (acte de décès du 3 germinal an VII), il quitta les domaines pour reprendre et continuer le commerce d'imprimerie-librairie et la fabrication de papier à la main de la maison Bruck dans laquelle il venait d'entrer et dont il ajouta le nom au sien, signant *Schmit-Bruck*. Il se livra à ces deux industries jusqu'à son décès.

Pendant sa longue carrière industrielle ses ouvriers le considérèrent toujours comme un père. Aussi le méritait-il : il était bon, indulgent à leur égard et il s'imposait souvent, dans des temps difficiles, de pénibles sacrifices pour ne pas les laisser sans ouvrage.

Le 1er septembre 1804 il fut nommé membre du Conseil municipal de Luxembourg, secrétaire du Bureau de Bienfaisance, pendant sept ans, et membre de la Commission d'études du Collége municipal.

Le 15 juillet 1811, le Conseiller d'Etat, Directeur-général de l'imprimerie de l'Empire français lui accorda le brevet d'imprimeur qui était exigé pour pouvoir imprimer les placards et les fournitures du gouvernement départemental.

En 1812 et 13 il fut désigné major d'un bataillon de la garde nationale sédentaire.

Pendant le bocus de 1814 le typhus s'était déclaré à l'hôpital militaire et y faisait de terribles ravages : J.-F. Schmit-Bruck fit partie de la Commission que la municipalité chargea de rechercher et d'exécuter les mesures sanitaires convenables pour s'opposer aux progrès de la contagion ; et il ne fut pas le moins actif des membres de cette commission qui, au péril de leur vie présidèrent aux travaux jugés nécessaires dans l'occurrence.

Le 22 février 1815, le baron Schmitz-Grollenburg, gouverneur-général des Bas

Digitized by Google

et Moyen Rhin le nomma premier-lieutenant d'une compagnie d'élite de la milice bourgeoise.

Par arrêté royal du 20 octobre 1817 il fut de nouveau désigné membre du conseil de régence.

Nous avons vu que depuis son mariage, en 1802, J.-F. Schmit signait Schmit-Bruck et qu'il continua le commerce de librairie connu sous la raison Pierre Bruck. Nous pouvons donner à cet égard des renseignements très positifs aussi bien que très honorables pour notre personnage en transcrivant ici une requête qu'il a adressée à la Députation des Etats du Grand-Duché, le 24 mars 1820. Cette pièce nous a paru de la plus haute importance pour l'Histoire de l'art typographique à Luxembourg; et le lecteur, en la rattachant aux articles consacrés dans cet ouvrage à d'autres imprimeurs luxembourgeois, acquerra une connaissance parfaite des faits qui ont trait à l'imprimerie dans la capitale du Pays. Voici ce document:

« A la Députation des Etats du Grand-« Duché de Luxembourg. — Nobles et Très-« honorables Seigneurs, — Jean-François « Schmit-Bruck, imprimeur, libraire et « fabricant de papier, désirant obtenir le « titre distinctif d'imprimeur des Etats de « la Province, a l'honneur de soumettre « l'exposé de ses droits à votre bien-« veillance particulière, en vous suppliant « de vouloir bien les apprécier et les ac-« cueillir favorablement.

« L'armée française sous les ordres du « maréchal de Créqui étant entrée à Lux-« embourg le 7 juin 1684, son intendant, « M. Mathieu engagea le sieur André Che-« valier, alors imprimeur à Metz, à trans-« férer ses ateliers à Luxembourg où il « exerça l'art d'imprimeur sous des con-« ditions aussi honorables qu'avantageuses.

« L'empereur Charles VI ayant repris « la ville, en conservant cet établissement « donna au sieur Chevalier seul le titre « d'imprimeur privilégié.

« Anne Chevalier, veuve Meistrat, suc-« céda à son père; et celle-ci, sans pos-« térité, fit à son décès donation de l'im-« primerie et de ses autres biens au sieur « Perle, échevin d'Arlon. Ce riche établis-« sement, confié à des mains imprudentes « et peu exercées, tomba en ruines. Il « allait être perdu pour la ville lorsque le « sieur J.-B. Bruck, d'un mérite éminem-« ment distingué se chargea de le relever. « Le succès ne fut pas douteux; et c'est « de cette époque que date l'imprimerie « de Luxembourg si avantageusement con-« nue dans le commerce sous la raison des « héritiers André Chevalier.

« Ce fut sous les auspices et la direction « de ce maître célèbre que son plus jeune « frère, Pierre Bruck, forma son éducation « typographique. Il s'élança dignement dans « cette carrière. L'acte du 11 septembre « 1784 le présente comme gérant pour « son propre compte cette vaste entreprise. « Une redevance annuelle de trois cents « Louis stipulée en faveur des héritiers, « en constate l'importance. C'est vers ce « temps que fut imprimé le Journal litté-« raire du savant Père de Feller qui « comptait dans le nombre de deux mille « cinq cents abonnés toutes les têtes cou-« ronnées de l'Europe. Par un accord sub-« séquent les productions de l'imprimerie « devinrent en grande partie la propriété « du Sr Bruck qui mourut en 1799, lais-« sant une veuve avec trois enfants, dont « un fils. Trois ans après l'exposant épousa « cette veuve et continua le commerce sous « la raison de Schmit-Bruck. Il augmenta « ses magasins du restant des livres de « fonds et joignit à son imprimerie avec « les spacieux bâtiments, la partie la plus « précieuse de l'atelier des héritiers André « Chevalier. C'est ici que cet établissement « si renommé, sans rien perdre de son « importance et de sa position, voit dis-« paraître le nom sous lequel il avait été « si longtemps accrédité.

« Ce narré exact et fidèle repose sur « des actes authentiques qui pourront être « produits sur la simple demande.

« Jaloux de maintenir la réputation si « justement acquise de ses prédécesseurs,

Digitized by Google

« le soussigné n'a cessé jusqu'à présent « par son application et son amour pour « tout ce qu'il y a de bon, de grand et « d'utile, de donner à son art tous les « développements dont il est susceptible, « et à son établissement la consistance d'une « maison solide et respectable.

« Désirant conserver à son beau-fils, seul « rejeton de cette famille Bruck si distin- « guée, ses relations de commerce, le « réclamant s'est placé à la tête de neuf « ouvriers, d'une papeterie et d'une librai- « rie qui occupe journellement neuf re- « lieurs, tout ce travail dirigé par ses soins. « Il invoque avec confiance le témoignage « flatteur qu'il ose espérer de Vos Seigneu- « ries pour obtenir d'Elles la permission « de prendre le titre d'*Imprimeur des Etats « du Grand-Duché de Luxembourg.*

« Il n'est mû dans cette circonstance « par aucune vue d'intérêt particulier. En- « tièrement satisfait de la part de confiance « que Son Excellence le Gouverneur lui « accorde dans la distribution du travail, « sa reconnaissance ne saurait jamais s'af- « faiblir, quelque soit le résultat de sa « demande; seulement il ambitionne un « titre purement honoraire qui conserve à « sa maison et à son beau-fils une marque « de la prédilection et de la faveur que son « établissement parait avoir méritées.

« Il est avec le plus profond respect, de « Vos Nobles et Très-Honorables Seigneurs « le très-obéissant serviteur: J.-F. Schmit- « Bruck.—Luxembourg, le 24 mars 1820.»

Cette demande fut accueillie dès le 28 du même mois, et l'impétrant autorisé à prendre le titre d'Imprimeur des Etats du Grand-Duché de Luxembourg.

Le 13 mars 1824, à la nouvelle organisation des conseils de régence il fut derechef nommé membre de ce conseil à Luxembourg.

A l'organisation des gardes communales il a, par arrêté royal du 22 avril 1828, été nommé premier capitaine de ce corps et prêta le 12 mai le serment requis en cette qualité. Cependant, après les événements politiques de 1830, comme cette institution semblait ne plus présenter aucun but, il donna sa démission de son grade, laquelle fut acceptée par arrêté du 17 mai 1831.

Le 1er janvier 1833 il fut nommé premier échevin de la ville.

Le 30 octobre 1841, J.-F. Schmit-Bruck fut compris, pour représenter le canton de Luxembourg, dans la première nomination des Etats du Grand-Duché, que S. M. Guillaume II s'était réservée par l'art. 3 de son arrêté du 16 octobre de la même année.

Par arrêté royal grand-ducal du 23 juin 1843, il obtint la décoration de l'ordre du Lion néerlandais.

Enfin, par un autre arrêté, en date du 15 décembre 1843, il obtint une nouvelle nomination comme membre du conseil communal de Luxembourg.

J.-F. Schmit-Bruck, qui était en outre président du conseil de fabrique de l'église primaire de N.-D. et membre des confréries des marchands ainsi que de Ste. Anne, est mort le 19 décembre 1855, à l'âge de 78 ans.

Bien qu'en 1802, comme nous l'avons dit à l'article Lamort, Jacques, une seconde imprimerie eût été établie à Luxembourg pour la publication des actes de la préfecture, l'établissement typographique de la famille Bruck, que J.-F. Schmit avait repris ne prospéra pas moins, parce que la librairie qui y était jointe et qui était alors l'unique magasin de cette nature à Luxembourg, débitait toutes les fournitures du collége municipal ainsi que celles des écoles primaires; aussi, et principalement le fond des auteurs classiques latins et français alors en usage dans l'enseignement humanitaire et qui avaient été réimprimés par les soins de Pierre Bruck, ayant été rapidement épuisé, J.-F. Schmit-Bruck s'occupa à en tirer de nouvelles éditions qui se font généralement remarquer par leur correction; tels sont: les fables de Phèdre, l'Epitome historiæ sacræ de Lhomond, le De Viris du même auteur, Eutrope, Quinte-Cecree, quelques Comé-

Digitized by Google

dies de Térence, des Discours de Cicéron, le De Senectute et De Amicitiâ du même, les Odes d'Horace, les grammaires latine de Brœder et française de Lhomond ainsi que celle de Meidinger, des Abcdaires, la grammaire latine de Clomes, Joachim et Wolff, César, Tacite (de Moribus Germanorum), des ouvrages de classe contemporains, rédigés par des professeurs, etc., etc. Il imprima aussi, exclusivement jusqu'en 1837, les programmes des distributions de Prix à l'athénée, et y prenait le titre d'Imprimeur-libraire de cette institution.

Titres originaux, communiqués par Mr. Sauer, avocat-avoué, à Trèves. — Souvenirs. — Renseignements fournis. — Etat civil. — Journal: La Revue, du 23 déc. 1855. — Arch. du Gouvernement.

SCHMITZ, *Jean-Hubert*, est né à Dackscheid au cercle actuel de Prum, le 10 juillet 1764. Après avoir achevé ses humanités il alla étudier la théologie et fut fait prêtre. Il obtint d'abord le vicariat de Nieder-Stattfeld où il séjourna de 1789 à 1805. Nommé ensuite curé à Dockweiler il conserva cette paroisse pendant trente-un ans et jusqu'à son décès, arrivé le 3 août 1836, à l'âge de soixante-douze ans.

Le curé Schmitz fut un de ces prêtres éminemment pieux, instruits et éclairés qui savent apprécier la véritable étendue du ministère pastoral. Donnant tout son temps à l'instruction et au bonheur de ses paroissiens, il leur enseignait à l'Eglise la loi de l'Evangile, leur apprenait à s'entre-aimer, à se secourir mutuellement et à s'éviter les uns aux autres les dommages comme les scandales. Dans la vie publique et privée, il les instruisait à mieux cultiver leurs terres afin d'en retirer de plus riches moissons, à élever et à soigner les arbres donnant les meilleurs fruits. A l'école il apprenait à la jeunesse à aimer l'instruction qui anoblit l'âme et en extirpe les mauvais penchants: sous ce dernier rapport les fonctions d'inspecteur cantonal des écoles donnaient plus de poids à ses exhortations. Au lit du malade il devenait le ministre du Dieu de patience et de miséricorde qui sait infuser la confiance et la consolation dans l'âme du souffrant. Mais ce qui doit davantage encore relever Schmitz aux yeux de l'Histoire, ce furent les efforts infatigables qu'il mit à déraciner dans son village et les contrées voisines le préjugé absurde qui s'opposait à la propagation de la vaccine comme moyen préservatif contre une des plus désolantes affections qui, si elle n'enlève pas le malade, le rend très souvent estropié ou au moins le laisse défiguré. Il savait parfaitement la justice du principe proclamé par la Sorbonne: *Ce qui peut être utile aux hommes ne peut offenser Dieu*, et il en appliquait les conséquences avec ce zèle persévérant qui finit toujours par vaincre les obstacles, en inoculant lui-même le fluide vaccin sur des milliers d'enfants. Aussi le peuple, éclairé peu à peu par les lumières de l'expérience, finit-il par reconnaître les bienfaits qu'il devait à ce respectable ecclésiastique auquel son souverain avait d'ailleurs décerné l'ordre de l'Aigle rouge comme marque de gratitude pour ses mérites.

La reconnaissance publique éleva au vénérable curé Schmitz une tombe remarquable, sur laquelle une main amie a inscrit cette épitaphe qui est bien destinée à conserver la mémoire de celui qui en est l'objet:

A la face antérieure:

« Johann-Hubert Schmitz, 31 Jahre « Pastor in Dockveiler, Definitor, Schul- « inspector, Ritter des Rothen-Adler-Or- « dens, und Mitglied mehrerer gelehrten « Gesellschaften, geboren den 10 July « 1764, gestorben am 3 August 1836. »

« Er ruhe in Frieden. »

A la face postérieure:

« Er war der wærmste Menschenfreund « und eifrigste Befœrderer alles Gemein- « nuetzigen. »

Sur les cotés, ces textes bibliques:

« Was der Mensch sæet, das wird er ærnten. »

« Den Baum erkennt man an seinen Fruechten. »

Bresch, Eifelia illustrata, III, II, 1, 26. — Notes communiquées.

Digitized by Google

SCHONBERG, *Schœnberg ou Schœmberg, Beaumont, de Bellomonte, Henri-Otton de,* florissait pendant le premier tiers du dix-septième siècle. Il naquit à Luxembourg comme son frère Jean-Charles (v. son art.), et prit part à la guerre de trente ans, dans les rangs des catholiques. En 1631 il avait le grade de général d'artillerie à la bataille de Leipsic, et avait été créé comte par l'empereur Ferdinand II, avec son frère (v. l'art. Jean-Ch. de Sch.)

Schonberg, famille originaire du Palatinat portait: d'argent, à l'écusson de sable, à l'escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or, brochant sur le tout. Cimier: un chien braque de sable.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacré à ce grand guerrier la notice que nous allons transcrire: « Otto Heinricus Comes a Schœnbergh dominus in « Bertringen, Metzig, Rolle, etc., natus « Luxemburgi, supremus Bellicarum machinarum pro Ligâ catholicâ præfectus, « Tribunusque 1000 Cataphractorum equitum sub Tillio — *Tilly* —, omnium « hujus victoriarum ab exordio comilito « et sine quo iste non pugnaret. Cæsus in « pugnâ ad Lipsiam, de peccatis per sacramentum pœnitentiæ expiatus ante « mortem, gratiâ B. Mariæ Virginis, cujus « imaginem singula labara singularum turmarum suæ legionis exhibebant. »

Viri illustres, II, N° 180. — Bertholet, VIII, 196. — Ulveling, 39. — Paquet, 63. — Ungeschuck.

SCHONBERG *ou Schœnberg, Jean de,* est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « 1592. Joannes « de Schonberg, dominus in Hartelstein « quod advocatiæ Luxemburgensis, in eodemque natus, Archiepiscopus Trevirensis, S. R. I. Princeps Elector, Collegii « Confluentini Societatis Jesu fundator. »

La biographie de ce prélat ne comporte pas de grands développements parce qu'elle ne renferme pas de ces actions d'éclat qui font grand bruit dans le monde; cependant elle montrera une partie de ces horreurs auxquelles donne souvent lieu une triste aberration de l'esprit humain lorsque, dominé par la superstition il permet à la faiblesse de prendre son essor.

Jean de Schonberg, Schœnberg, ou comme les Gestes de Trèves écrivent: Schonenburg, est né en 1525, à Hartelstein, seigneurie qui appartenait à sa famille. Son père, qui se nommait Joachim de Schonberg, était bailly de Schœnecken. Jean était prévôt du chapitre de Trèves et Recteur magnifique de l'Université de la même ville sans cependant être prêtre, lorsqu'au mois de mai 1581, il fut choisi par le chapitre pour succéder à l'archevêque Jacques d'Eltz.

Il se hâta de solliciter à Rome la confirmation de son élection et l'envoi du pallium. Grégoire XIII qui occupait alors le Saint-Siége lui envoya l'un et l'autre; et dès lors Jean de Schonbourg se fit ordiner dans l'église des Jésuites: il avait alors 56 ans d'âge. L'année suivante il reçut l'investiture du temporel à la diète de l'empire, puis il fut sacré archevêque sous le nom de Jean VI. La même année 1582 il introduisit dans son diocèse le Calendrier réformé de Grégoire XIII.

Ses premiers soins furent donnés à l'extirpation des restes de l'hérésie que Gaspard Olevianus avait introduite à Trèves. Pour y parvenir il employa les voies de rigueur, parce que sans doute il les croyait nécessaires, puisque son prédécesseur n'avait pu y réussir par la douceur. Toujours maladif, l'archevêque Jean VI eut un règne déplorable, surtout parce que les années de disette se succédant les unes aux autres, il se trouva constamment dans la gêne, lui et ses sujets; car, disent ses biographes, pendant les dix-huit ans que dura sa prélature, les récoltes ne réussirent que deux fois, en 1584 et en 1590. Ces calamités continues portèrent le peuple et les grands à soupçonner une cause surnaturelle malfaisante qui produisait ces malheurs; et l'on en vint à la croyance aux maléfices, aux sorciers, aux pactes avec l'esprit des ténèbres: d'où naquirent ces supplices horribles par le feu, dont

les historiens nous font des récits si terribles et si désolants. Et en effet, ces horreurs atteignirent un degré tel que bientôt il n'y eut presque plus une seule famille dans tout le pays de Trèves, disent les annales, qui ne comptât au moins un condamné pour ce crime imaginaire : on a été jusqu'à faire périr sur le bûcher des juges mêmes, des échevins, etc., etc., sur des accusations de ce genre !

Jean de Schœnberg aimait beaucoup les Jésuites ; et malgré que ses revenus fussent très faibles pendant ces années calamiteuses, il fonda pour eux un monastère à Coblence. Il était stricte pour la discipline, et réforma tous les couvents de son obéissance qui étaient tombés dans le relâchement.

Il est mort à Coblence, le 1er mai 1599. Son corps fut embaumé et rapporté à Trèves où on l'inhuma dans la tombe qu'il s'était fait construire lui-même dans sa cathédrale, près de l'autel de St. Sébastien. Lothaire de Metternich (v. son art.), son successeur, y fit graver l'épitaphe suivante que Masen nous a transmise :

JOANNI A SCHONENBERG ARCHIE-
[PISCOPO,
TREV. ELECTORI, FIDEI, PACIS ET PUBLICÆ
[REI

STUDIOSISSO PRINCIPI,
SACRARUM ÆDIUM CULTORI
ET AUCTORI MAXIMO.
COLLEGII IN CONFLUENTIBUS FUNDATORI
EVOCATO A MORTALIBUS AD IMMORTALES
CAL. MAII 1599, REGIMINIS 18.
ÆTATIS 74.
HOC MONUMENTUM NOTÆ VIRTUTIS
JAM PENE PERFECTUM PONEBAT
LOTHARIUS ANTECESSORI SUCCESSOR.

L'archevêque Jean VI aimait la science et les savants ; il était rempli de vertu, visitait exactement son diocèse malgré qu'il fût tourmenté d'une hernie considérable. Et comme pour ce motif il ne pouvait pas aller à cheval, que d'ailleurs il ne supportait que très difficilement les voyages en bateau, il introduisit à Trèves les voitures à ressorts. Il était si modeste qu'à la diète de 1582 il se présenta avec la tenue d'un simple curé de village. C'était un prélat très éloquent, mais surtout affable et tolérant, à tel point que plusieurs chefs protestants l'ayant connu, ne purent s'empêcher de dire publiquement que : si tous les princes de l'Eglise catholique lui ressemblaient, ils ne feraient pas de difficulté pour se ranger sous leur discipline. Enfin il corrigea l'ancien Bréviaire de Trèves et en fit publier une nouvelle édition.

Viri illustres, I, N° 46. — Gesta Trevirorum, III, 47 ad 58. — Ad Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, II, 545. — Brower, Annales Trevirenses, II, 418 ad 430; 457. — Masen, 686 ad 698. Bassen, Eifelia illustrata, I, p. alt. 1004; II, p. alt. 276.

SCHONBERG, *Jean-Charles de*, est né, dit-on, à Luxembourg et était neveu de l'archevêque Jean VI dont l'article précède. L'auteur du manuscrit des Viri illustres donne sur ce personnage un article assez long que nous allons transcrire : « 1636. Carolus a Schœnbergh Luxem-« burgensis una cum fratre Ottone-Hein-« rico creatus a Cæs. S. R. I. comes, D° « in Schœnbergh ad Rhenum, Bertringen, « Metzig, Rolle, etc. Consiliarius eques-« tris Luxemburgi et præpositus arlunensis, « post legationes pro rege Catholico obitas, « in Daniam et ad Comitia Imperialia Ra-« tisbonam a Philippo IV. eques Sancti « Jacobi creatus a D° Ferdinando II, as-« sumptus in Consiliarium intimum statûs, « ac ad Regem Hispaniarum missus orator « aô 1634. Transiens Luxemburgo Socie-« tatis Jesu collegio una cum conjuge Ca-« tharina Poppolia de Lobkowitz Bohemas « donavit amplissimum hâc in urbe fundum « in fundationem seminarii hodierni. Natum « ei in Hispania filium Ferdinandum-Phi-« lippum suscepere e fonte Baptismali pro « D° Ferdinando II. Cæsare pater Paganus, « Rector collegii Viennensis Societat. Jesu, « tunc forte ibi, et pro Philippo IV. Pater « Marsellus Mastrilius, ambo Neapolitani « et ambo Societatis Jesu. Iste S. Theologiæ

Digitized by Google

« Doctor, hic candidatus Martyrii apud « Japones obiti. Comes iste mortuus et « sepultus Madridii, aô 1639, et filius « Ferdinandus aliquot annos post, ex va- « ticinio Patris Mastrilii, jam Martyris, se- « cutus patrem. »

Cet article peut être complété au moyen des notions suivantes : Charles de Schœnberg a été créé comte par l'empereur Ferdinand II. Outre les terres qui sont dénommées plus haut, et dont il était seigneur, on doit citer celles de Naves, Chinnery, Montquintin, Montigny, le Saulcy et Newenheim : le Metzig de notre manuscrit est Messancy dans le Luxembourg belge, chef-lieu de canton moderne.

Quant à la donation qu'il fit en faveur du séminaire futur à attacher au collége des Jésuites de Luxembourg, voici ce que nous lisons dans l'intéressante dissertation sur cet établissement, rédigée par M. le Professeur Namur, que nous avons déjà si souvent citée au nombre de nos sources : « Le 6 juillet 1636, Jean-Charles comte « de Schœnberg fit, de concert avec son « épouse, donation au Séminaire, du Rol- « linger-Hof — *Hôtel de la famille de Ra- « ville* —, situé près de l'ancienne porte « d'Arlon — *ou des juifs* — afin d'y con- « struire un local convenable pour le loge- « ment des séminaristes.

« Il voulait participer à la gloire de la « fondation de cet établissement ; et bien « que sa donation fût peu de temps après « réduite à presque rien par des circons- « tances qu'on ne pouvait prévoir alors, « et que dans le courant d'une dixaine « d'années, tout au plus quatre ou cinq « élèves aient pu en jouir, le comte de « Schœnberg a acquis des droits incon- « testables à la reconnaissance de la patrie.

« Voici la teneur de l'acte de sa dona- « tion.

« 1° Nous cédons par donation entre- « vifs au collége de la compagnie de Jésus « à Luxembourg, pour y construire un sé- « minaire dans lequel seront élevés des « jeunes gens aptes à l'état ecclésiastique, « les maisons, places, jardins et fonds à « nous appartenant et nommés le Rollinger- « Hof, situés près de l'ancienne porte « d'Arlon, aboutissant vers le nord à la « rue qui se dirige en ligne directe sur la- « dite ancienne porte — *c'est la rue des « juifs* —; vers l'occident à la voie qui « longe les remparts ; vers le sud à la « ruelle qui est contre la maison du rece- « veur-général, et vers l'orient à la maison « enseignée la Couronne — *la maison Bau- « douin actuelle.*

Il s'agit donc du pâté sur lequel est construite de nos jours la caserne dite de la rue des Juifs.

« 2° Nous cédons de même nos droits « à ladite maison nommée à la couronne « — *la maison Baudouin.*

« 3° Nous nous réservons néanmoins « les corvées dont sont chargés nos sujets « de Strassen, pour le Rollinger-Hof.

« 4° Nous donnons de même au profit « du séminaire le jardin devant la neuve- « porte-haute de cette ville, joignant d'un « côté la porte et le chemin public, de « l'autre le jardin Busbach.

« 5° Nous cédons au séminaire nos « droits sur un autre jardin que feu notre « mère a possédé vers la Pétrus, près des « fossés, en dehors de la vieille porte, « ainsi que quatre journaux de terre arable.

« 6° Nous consentons de plus, que les « chapelles de Kayl et de Messancy avec « leurs revenus, dépendances et apparte- « nances, dont nous avons le droit de pré- « sentation et de collation, soient incorpo- « rées au même séminaire.

« En considération de quoi nous enten- « dons réserver pour nous et nos succes- « seurs, c'est-à-dire le chef de la maison « de Schœnberg — *Schonbourg* —, le droit « de collation de trois bourses en faveur « de trois jeunes gens qui seront nourris « et instruits selon les règles futures du « séminaire, pour autant que les revenus « que nous y appliquons pourront suffire.

« Nous désirons de plus, être considérés « comme les fondateurs de cet établissement « et participer avec nos successeurs aux « œuvres pieuses du séminaire, auquel nous

Digitized by Google

« recommandons le salut de nos âmes.

« Pour assurer l'accomplissement de « notre donation, nous chargeons maître « Mathias Helbergh, avocot au Conseil « d'opérer tout transport de propriété et « d'introduire le R. P. Recteur en la réelle « possession.

« Tout quoi a été accepté par le Rec- « teur — *Hubert de Wiltheim* — à ce com- « parant et présent, au nom du collége « et du futur séminaire.

« Fait en notre maison à Luxembourg, « le 6 juillet 1636. »

Cette fondation, dont le revenu n'a jamais été considérable, périt entièrement vers 1674, par suite des agrandissements des fortifications.

Jusqu'en 1669 il y a eu cinq titulaires de ses bourses. Bien que leur rapport annuel n'ait jamais suffi à l'entretien d'un seul étudiant, il paraît qu'on en a admis quelques-uns par reconnaissance pour les intentions généreuses du fondateur.

Viri illustres, III, N° 219.—Namur, Dissertation sur les fondations de bourses, XXI, sq. — Paquet, 64.—Ungeschuck.—Manuscrits Clones.—Ulveling, 39. — Bertholet, VIII, 195. — Pierret, I, fol. LXXV.

SCHOENECK, *Schoneck* ou *Bellacoste, la maison de*, descend, disent Bertholet et d'autres auteurs, des cadets de Vianden dont elle porta les armes : d'argent, à l'écusson de gueules.

Le castel de Schœnecken, construit sur un fonds appartenant à l'abbaye de Prum, était à proprement parler le siége des voués de cette abbaye. Les plus anciennes notions connues sur la famille de ce nom ne remontent qu'à Henri de Vianden, fils unique de Frédéric de Vianden et d'une dame de la maison de Salm en Ardenne. Frédéric était à son tour fils aîné de Henri I, comte de Vianden et de Marguerite de Courtenay; il aurait par conséquent succédé à ce dernier s'il n'était mort déjà en 1247 ou 1248, avant son père. Par suite de ce décès son fils Henri fut à son tour dépossédé de l'héritage paternel qui lui revenait à bon droit, par le comte Philippe I son oncle, lequel ne lui donna pour tout bien que le château de Schœnecken avec l'advocatie de Prum. Il n'entre pas dans notre sujet de raconter ici les démarches que le jeune comte Henri fit pour obtenir sa légitime; nous nous bornerons à dire qu'il fut forcé de se contenter du castel qui lui avait été assigné, et que de lui est sortie la famille qui plus tard se disait de Schœnecken. Cette lignée guerrière s'est éteinte, paraît-il, vers la fin du quatorzième siècle.

Outre cette maison, on connaît encore plusieurs autres familles qui se nommaient de Schœnecken. L'une d'elles entr'autres, les Hurt de Schœnecken habitaient le bourg de ce nom et se sont rendus redoutables dans les environs, même aux archevêques de Trèves. D'autres de Schœnecken, auxquels Bærsch croit que les personnages auxquels appartiennent les articles qui vont suivre sont consacrés, sortaient d'un château de même nom sur le Hunsruck, et que la lignée dynastique de ces derniers est connue depuis l'année 1198. Cet auteur pense que Bertholet et les autres historiens qui n'admettent qu'une seule famille dite de Schœneck sont dans l'erreur. Il ne nous est donné, faute de preuves irrécusables, ni de réfuter ni d'appuyer cette assertion : cependant nous croyons que Bærsch est le premier qui l'ait émise.

Bertholet, II, P. J. 10 et 13; IV, antè textum; XXXV; V, 83, 149, 181, 206, sq., 296, 306, 323, 333; P. J. LIX; VI, 133, 148, 185, sq., 210, 219, 240, sq., 348; VII, 50, 121, 145; P. J. XXXI; VIII, 196. — Bærsch, Eiflia illustrata, I, p. alt. 649 ad 652; 935 ad 1005. — Notes d'études. — Neyen, Histoire de Vianden, 89, sq., 104 ad 114. — Ungeschuck. — Pierret, III, 607 ad 611, — Gesta Trevirorum; passim.

SCHOENECK, *Conrad, Conon* ou *Cunon de*, neveu des deux prélats qui suivront, fut élu évêque de Worms après le décès de son oncle Emeric (v. son art.), le lendemain de la fête de St. Laurent 1319. Il a laissé une grande réputation de science et de piété. Ce fut lui qui institua dans son diocèse, en 1320, la célébration de la Fête-Dieu. Ce grand homme est mort le 25 juin 1329, après avoir

Digitized by Google

gouverné son église pendant plus de vingt-deux ans avec gloire et édification.

Pierret, III, 609, et I, fol. LXXV. — Bæsch, Eiflia illustrata, I, p. alt. 1002. — Bertholet, VIII, 196.

SCHOENECK, *Emeric de*, oncle de Conrad et frère de Simon qui suit, était écolâtre de Mayence lorsque le pape Clément V le nomma en 1306 à l'évêché de Worms qu'il gouverna avec prudence pendant environ deux ans. Il mourut en 1308 et fut inhumé dans le grand chœur de sa cathédrale, devant le maître-autel.

Pierret, III, 609; et I, fol. LXXV. — Bæsch, Eiflia illustrata, I, p. alt. 1002. — Bertholet, VIII, 196.

SCHOENECK, *Simon de*, frère d'Emeric qui précède, fut comme celui-ci évêque de Worms. Il gouverna cet évêché pendant huit ans, trois mois et quatre jours, et mérita par sa grande vertu d'être surnommé le Miroir des religieux. Il est mort le 21 novembre 1291, et fut inhumé dans l'église du monastère de Frankenthal.

Pierret, III, 608; et I, fol. LXXVI. — Bertholet, VIII, 196. — Bæsch, Eiflia illustrata, I, p. alt. 1002. — Notes d'études.

SCHULTHEIS. Deux personnages de ce nom qui pourrait peut-être être rendu par celui de Scholtus qu'une famille luxembourgeoise porte encore de nos jours, sont cités par Pierret, Bertholet et Ulveling, comme originaires du Pays, et dignes de figurer au nombre de nos illustrations. L'un d'eux doit avoir été évêque, l'autre général de bataille. Nous n'avons aucune donnée ultérieure sur ces célébrités.

Pierret, I, fol. LXXVI. — Bertholet, VIII, 196. — Ulveling, 39.

SCHUTZ, *Jean*, est né à Bittbourg pendant le seizième siècle. Il se fit jésuite et devint le premier recteur du collége de son ordre à Bamberg. Schutz a laissé la réputation d'un bon philosophe, d'un grand mathématicien et d'un excellent théologien.

Wilhelmus a Wilvurg, Disquisitiones antiquariæ historiæ Luxemburgensis, II, c. XIV, §. 1. in fine.

Schouweiler, *Gilles*, et *Philippe*; v. SCOUVILLE, *Gilles* et S. *Philippe*.

SCHWEITZER, *Mathias-Bernard*, (dit Bertholet) originaire du pays de Luxembourg, a fait imprimer quelques ouvrages et faisait sa résidence ordinaire à Séville, en Espagne.

Bertholet, VIII, 196.

SCOUVILLE ou *Schouveiler*, *Gilles*, était vraisemblablement de la même famille que Philippe qui suit. Il est né à Marche; et après être entré dans la compagnie de Jésus il fut le premier qui provoqua la fondation d'une maison de son ordre dans sa ville natale, ainsi que nous l'apprend le passage du manuscrit des Viri illustres que nous allons transcrire: « 1648. Aegidius Scouville Marchionensis, « Soc. Jesu Residentiæ suæ in patria « auctor. » On sait que plus tard, c'est-à-dire vers la fin du dix-septième siècle, les Jésuites annexèrent un collége au monastère qu'ils avaient établi à Marche.

Viri illustres, I, N° 83. — Délices des Pays-Bas, III, 188.

SCOUVILLE, *Philippe*, est né en 1622, à Champion près de Marche. Entré dans la compagnie de Jésus il se dévoua entièrement à l'instruction du peuple dans notre province et les pays voisins. Doué d'un zèle extrême, il ne se lassait pas de prêcher et de catéchiser dans les villes et à la campagne. Sa maxime favorite était, que les prédicateurs et les prêtres ayant charge d'âme ne s'appliquaient pas assez à frapper les esprits et à pénétrer le cœur de leurs ouailles de l'idée de la divinité; que, faute de s'appuyer sur cette base, tout l'édifice de l'instruction et de la sanctification des hommes portait à faux. « On « se fatigue, *disait-il*, à inculquer que « Dieu ordonne telle chose, qu'il défend

Digitized by Google

« telle autre chose ; qu'il faut craindre et « appaiser son courroux par la pénitence ; « et en même temps on oublie de donner « au peuple une connaissance de Dieu, « telle qu'il la faut pour rendre efficaces « les leçons qui doivent le rendre meil- « leur. » C'est cette grande idée de la Divinité, sans cesse répétée et inculquée, gravée en traits vifs et profonds, imprimée par des images vastes et sublimes, qui constituait l'âme et le grand mobile de ses prédications, l'appui et la sanction des dogmes et de la morale du christianisme. Aussi ses succès furent-ils immenses, et l'époque de ses courses apostoliques devint-elle celle d'une révolution morale pour ses auditeurs.

Il mourut en odeur de sainteté à Luxembourg, le 17 novembre 1701, et fut enterré dans la grande nef de l'église des Jésuites, près du chœur : Il était âgé de 79 ans. Merjai donne son épitaphe que nous copions ici :

OBIIT
DECIMA
SEPTIMA NOVEMPRIS
ANNO MILLESIMO
SEPTINGENTESIMO
PRIMO
REVERENDUS PATER PHILIPPUS
SCOUVILLE,
PER DUCATUM LUXEMBURGENSEM
VIMINAS SANE PROVIN-
CIÆ ANNIS QUINDRIGIL
MISSIONARIUS.
REQUIESCAT
IN PACE.

Le Père Philippe Scouville a publié : *1°*. Un Catéchisme en 7 volumes in-8° ; Cologne, 1685. Cette œuvre, qui est écrite en allemand, est un abrégé de théologie dogmatique et morale, à l'usage des curés et des missionnaires. — *2°*. Un abrégé de cet ouvrage, sous le titre de : Abrégé du catéchisme catholique, contenant la doctrine chrétienne ; Luxembourg, J.-B. Kleber ; 1751, in-18. Ce livre a aussi été traduit en français et a été en usage dans le Grand-Duché jusqu'à ces derniers temps (1847), de même que dans une bonne partie du diocèse de Trèves. Aujourd'hui encore on s'en sert dans le Luxembourg belge, avec des changements qui étaient devenus absolument nécessaires. — *3°*. Il existe en outre un abrégé de cet abrégé, à l'usage des premiers commençants. — *4°*. Sancta Sanctorum sanctè tractandi sive religiose sacrificandi methodus ; Luxembourg, 1689 ; 1 vol. in-12°. — *5°*. Règles et indulgences de la confrérie de Jésus et Marie, sous la protection de S. François-Xavier, pour l'avancement de la doctrine chrétienne, pour garantir l'homme des cinq plus grands maux, et lui procurer une sainte vie et une mort heureuse ; Luxembourg, veuve J.-B. Kleber, imprimeur de Sa Majesté Impériale et Roiale Apostolique ; 1770, avec privilége ; 1 vol. in-18, de 75 pages. — *6°*. Le même ouvrage en allemand. — *7°*. Aller Kuensten Kunst, die Kunst wohl und selig zu sterben ; Luxembourg, 1753. — *8°*. Une édition annotée du catéchisme de Canisius, sous ce titre : Catechismus weitlæufig, verstændlich und gespræchweis von neuem ausgelegt, mit ausserlesenn Exempel gezieret ; mit enigen ausz jeder Underweisung folgenden Sitten-Schluessen bereichert ; Cologne, 1682 ; vol. in-8°. — Plus quelques autres ouvrages du même genre.

DE FELLER, Dictionnaire historique ; litt. S. — AB HONTHEIM, Histor. Trevir. diplomat., III, 250. — CLASEN, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 216, 310 et 332. — D. CALMET, Biblioth. lorraine. — PAQUET, 65. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, VIII, 2e partie, 3, sq. : Mémoire sur la typographie à Luxembourg, par M. WÜRTH-PAQUET. — BARTHOLET, VIII, 196. — NAMUR, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 716. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 34, sq.

SEILER *ou Seyler, Jean*, né à Schleiden, en 1635, entra en 1662 chez les Jésuites, prononça ses derniers vœux en 1675, et fut longtemps procureur de son ordre à Aix-la-Chapelle. Il est mort à Cologne, le 27 février 1697, laissant plusieurs manuscrits qu'on a dans le temps

Digitized by Google

dits importants, mais qui n'ont jamais été publiés. Ces manuscrits formaient 3 volumes, dont le 1er, in folio, était intitulé : *Vocabularium pentaglotton*, ou choix de pensées, en latin, en grec, en français, en italien et en espagnol. Le second, in-4°, suscrit : *Architectonica proverbiorum*, ou choix de proverbes dans les cinq langues ; le 3e enfin, in-8°, donne une *grammaire espagnole et une italienne, avec un lexique espagnol-latin*.

Bassch, Eiflia illustrata, III, 1, 1, 131. — Hartzheim, Bibliotheca coloniensis, 201. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 36.

Seiler, *Anne-Barbe-Marguerite*; v. SEYLER, *A.-B.-M.*

Seiler, *Christophe;* v. SEYLER, *Christophe.*

Sentz ; v. LUDWIGH.

SEPT-FONTAINES, *Thomas de*, chevalier, né pendant le treizième siècle, était seigneur de Sept-Fontaines, château et terre situés entre Kœrich et Ansembourg. Plusieurs des dynastes de ce nom ont joué des rôles importants dans l'histoire du Pays. Ils portaient : de gueules, à la croix ancrée d'argent ; cimier : deux trompes d'éléphant, adossées et ornées chacune, par dehors, de quatre miroirs de paon.

Si l'on peut, par induction, en croire les données qui nous ont été conservées sur les seigneurs de cette maison, Thomas de Sept-fontaines qui nous occupe en ce moment, était fils de Barthélémy qui vendit en 1271, la deuxième férie de la Pentecôte, la grosse et la menue dîmes de Nœrdingen aux dames de Marienthal. Quoi qu'il en soit, Thomas doit avoir été un personnage de marque et de grand crédit, puisqu'en 1304 nous voyons qu'il se rend pleige et caution pour la cité de Trèves, dans la paix que cette ville conclut avec Richard de Daun (v. son art.). L'année précédente il avait vendu quelques biens à Rosport, à Ordulphe dit Scholer, échevin de Trèves.

D'un autre côté, il était très-estimé de l'empereur Henri VII, comte de Luxembourg qu'il suivit dans son expédition d'Italie et qui l'avait fait son confident, d'autres disent son chambellan. Et ce fut entre ses bras que cet empereur mourut à Buon-Convent, de cette mort inattendue dont la cause directe est, jusqu'à ce jour restée un mystère pour l'Histoire. Après les obsèques de Henri VII à Pise, Thomas de Sept-Fontaines revint dans sa patrie où dégoûté du monde il entra dans les ordres. Il fonda en 1317 un personnat près de l'église de Sept-Fontaines qu'il fit bâtir à cette occasion et qui subsiste encore avec son architecture remarquable sous plus d'un rapport : il fut le premier titulaire de cette fondation et y célébra le jour de sa création, l'office divin avec le même calice ainsi que la patenne et revêtu des mêmes ornements sacerdotaux, dit-on, qu'avait eus le Père Bernardin de Monte-Policano qui avait pour la dernière fois donné la communion à l'empereur Henri VII, que beaucoup d'auteurs croient avoir été empoisonné soit dans le sacrement même, soit dans l'ablution, qu'alors encore on était dans l'usage de donner aux têtes couronnées.

Nous transcrivons ici l'article concernant du manuscrit des Viri illustres : « 1350. « Thomas de et Dominus in Septemfonti- « bus in Ducatu Luxemburgensi Henrici VII « Cæsaris aulæ præfectus, cujus suo in « complexu mortui corpus mandavit sepul- « turæ Pisis, ipse reversus domum funda- « vit personatum et ædificavit ecclesiam « septifontanam in quam intulit calicem « cum cætera veste sacerdotali quo Cæsari « Heinrico dicitur venenum propinatum. »

La date placée en marge de ce passage semble indiquer celle de la mort de notre personnage, bien qu'il puisse y avoir erreur à cet égard.

Il paraît du reste que depuis son retour d'Italie, Thomas de Sept-Fontaines ne s'est plus occupé de l'administration de sa seigneurie, puisque déjà en 1316 nous trouvons Théodoric ou Thierry, se titrant de

Digitized by Google

seigneur de Sept-Fontaines, chevalier et membre du siége des nobles, concourir à la condamnation de Henri II, régent de la terre de Vianden, à recevoir le comte de Luxembourg avec ses gens dans son château de Vianden toutes les fois que ce dernier l'en requerrait.

Viri illustres, III, N° 183. — Pierret, III, 617 à 621. — Bertholet, V, 519, 448, 454; VI, 132. — Neyen, Histoire de Vianden, 149 à 151. — Ungeschuck. — W. von Maurer. Das Gefolge Kaiser Heinrichs VII; dans: Zeitschrift fuer vaterlændische Geschichte und Alterthumskunde, II, 62.

SEYLER, *Anne-Barbe-Marguerite*, est née à Luxembourg le 29 avril 1771, fille de Christophe Seyler (v. son art.), négociant, et de Marie-Marguerite Servais. A vingt ans, le 17 septembre 1791, elle fut mariée à François Scheffer (v. son art.) avec lequel elle vécut dans une union parfaite pendant cinquante-trois ans. Lorsqu'elle eut perdu son mari elle passa le reste de ses jours à des œuvres d'une dévotion éclairée et à des actes de philanthropie. Dans tout cela, dira-t-on, on ne voit que la femme vertueuse ordinaire comme le Pays en possède un très-grand nombre. Mais beaucoup d'autres n'ont pas, jusqu'ici fait un emploi aussi noble de leur fortune; et c'est à ce titre particulièrement que Madame Scheffer a mérité sa place dans la Biographie luxembourgeoise. En effet, par testament olographe en date du 9 janvier 1849, elle a fait dans l'intérêt des pauvres, de l'instruction publique, de sa ville natale et du pays entier, des legs considérables. Nous allons copier textuellement hors de cet acte les dispositions dont nous venons de parler :

« . . . . .

« Je veux que mes exécuteurs testa« mentaires versent à l'administration de « la ville de Luxembourg, des premiers « deniers liquides de ma succession, une « somme de 1693 frs. 12 centimes, ou « 800 florins des Pays-Bas, pour aider à « l'exécution du monument de Jean l'a« veugle; et d'ici-là cette somme devra être « placée à intérêts annuels, qui serviront « à faire une distribution de pain aux ou« vriers pauvres tous les ans au 9 sep« tembre — *anniversaire du décès de son* « *mari*. — Mon intention est que l'admi« nistration de la ville ne puisse se dessai« sir de la dite somme que lorsque le mo« nument sera achevé aux trois-quarts.

« Je donne . . . . (*Legs à ses domes« tiques*).

« Je veux qu'après la mort des dites— « *ses deux domestiques* — le capital qui a « servi à leur fournir leurs rentes viagères, « s'élevant ensemble à vingt mille francs, « soit versé dans l'année du décès de « chaque rentière et au prorata de leurs « droits, à l'administration des hospices « civils de Luxembourg, pour être em« ployé à améliorer le sort des insensés « nécessiteux qui se trouvent dans cet éta« blissement, soit matériellement soit phy« siquement . . . . . .

« Mes dits exécuteurs testamentaires « emploiront encore des deniers les plus « clairs et les premiers rentrés de ma suc« cession ou avec mes obligations ou cré« ances actives, une somme de soixante « mille francs, qui sera remise à l'adminis« tration de la ville de Luxembourg, et « par elle placée à intérêts. Ces intérêts « seront employés de préférence :

« 1° à former près d'un établissement « de maternité pratique, soit à l'étranger, « soit à Luxembourg, deux sages-femmes « qui devront recevoir le plus d'instruction « que possible. Elles seront prises dans « la classe des ouvriers honnêtes et de « bonne conduite. On leur fournira tout « ce qui sera nécessaire à leur entretien « et à leur logement, et elles doivent rester « dans l'établissement jusqu'à ce qu'elles « aient acquis toutes les connaissances « nécessaires.

« 2° Avec l'excédant des dits intérêts, « après qu'il aura été pourvu à l'instruc« tion des sages-femmes, je veux qu'il soit « employé à faire apprendre des métiers « à des pauvres garçons et les travaux et « connaissances du sexe à de pauvres « jeunes filles qui se distinguent par leur

Digitized by Google

« bonne conduite. L'exécution pleine et « entière de ces dispositions me tient à « cœur, et je me repose entièrement sur « l'administration urbaine à cet égard ; et « je veux que les intérêts soient employés « comme je viens de l'indiquer et non « autrement, et sans distinction de reli- « gion et ce à perpétuité.

« Je veux que mes exécuteurs testamen- « taires emploient des premiers deniers « rentrés une somme de dix-mille francs, « pour fonder à l'Athénée de Luxembourg « cinq bourses d'étude de cent francs cha- « cune, à perpétuité, pour être données « à des enfants de la ville, qui se dis- « tinguent par leur bonne conduite et ap- « plication, de parents honnêtes et sans « fortune.

« Je veux que mes exécuteurs testamen- « taires fondent près d'une université une « bourse d'études de cinq cents francs, au « capital de dix-mille francs, à perpétuité, « également pour des jeunes gens de pa- « rents honnêtes et sans fortune de la ville, « ou de la campagne s'il n'y en avait pas « en ville. Mon intention est que les bourses « soient données au vrai mérite et non par « faveur.

« Je veux que mes exécuteurs testamen- « taires emploient des deniers les plus li- « quides de ma succession, une somme de « seize-mille francs, pour fonder à l'Athé- « née de Luxembourg, quatre bourses d'é- « tude de deux cents francs, à perpétuité, « au profit des membres de la famille « Seyler, dans l'une ou l'autre des six « branches dont je parlerai ci-après.

« Je veux que mes exécuteurs testamen- « taires fondent près d'une université ou « près d'un établissement quelconque ou « de plusieurs universités ou établissements « deux bourses, chacune de cinq cents « francs, pour être données à deux des des- « cendants de l'une ou de l'autre des six « branches Seyler ci-après indiquées.

« Je donne .....

« Je donne et lègue à la Société pour la « recherche des antiquités du Grand-Duché « de Luxembourg mon médailler, tel qu'il « existera à ma mort, ainsi que mon petit « musée et tous mes tableaux.

« Je donne .....

« Tous les legs ci-dessus seront exempts « de tous droits de succession et autres « frais qui doivent rester à charge de la « masse.

« Je donne et lègue le restant de ma « fortune, sans exception, à la famille « Seyler dont je suis membre ..... etc.

Madame Anne-Barbe-Marguerite Seyler, veuve Scheffer, est décédée le 10 mars 1856, à l'âge de 85 ans. Est-il nécessaire d'ajouter qu'elle ne laissait aucune postérité directe ?

Archives municipales de Luxembourg. — Souvenirs contemporains.

SEYLER, *Christophe*, est né le 12 février 1708, au village de Clémency, canton moderne de Capellen. Son père, qui se nommait Dominique et sa mère Marie Graff, habitaient la maison Lampesch.

Dominique Seyler ayant été nommé Mayeur de son village, négligea ses affaires domestiques et se ruina.

Christophe, l'aîné de ses enfants, quitta la maison paternelle et s'enrôla au service des Anglais qui occupaient alors la Belgique. Dans une escarmouche une balle lui effleura les yeux et lui fit perdre l'œil gauche. A la conclusion de la paix il était propriétaire d'une brigade du trein. Il vendit la majeure partie de ses équipages et, du produit de cette vente il acheta des marchandises. Dans ce temps il fut obligé de pourvoir lui-même à son instruction en apprenant à écrire et à calculer. Il avait cherché à relever les affaires de son père par des envois d'argent ; mais à son retour dans la maison paternelle il y trouva établie une de ses sœurs.

Renonçant à revendiquer son droit d'aînesse que la loi lui attribuait à cette époque, il vint s'établir à Luxembourg où il commença un commerce d'épicerie. Il se maria dans cette ville, le 5 janvier 1755,

Digitized by Google

à l'âge de 47 ans, avec Marie-Marguerite Servais, née à la cense dite Bodenhof, d'où douze enfants, dont neuf filles et trois garçons, qu'il eut le bonheur de voir tous convenablement établis : parmi ces enfants comptait *Anne-Barbe-Marguerite Seyler*, dont l'article précède.

Christophe Seyler était entreprenant; mais la fortune se montra souvent contraire à ses spéculations : Il tenta la fabrication du tabac et la filature du coton ainsi que le commerce de vins; mais avec des succès fort incertains, parce que s'attachant toujours aux premières qualités il ne pouvait que difficilement soutenir la concurrence.

Familiarisé avec l'agriculture de différents Pays, surtout avec celle des Pays-Bas, il introduisit dans le Luxembourg la culture du treffle, plante qui y avait été inconnue jusqu'alors. Dans le principe il eut beaucoup de peine à la faire adopter par nos cultivateurs toujours entichés de leur vieille routine, mais il finit cependant par y parvenir, au prix de sacrifices matériels et personnels.

Ce fut aussi Christophe Seyler qui fit venir le premier sucre des colonies anglaises et qui fournit les premières couleurs aux frères Boch (v. leur art.) pour leur faïencerie.

En 1771, les grains ayant manqué, la disette se fit sentir dans le pays. Dans cette circonstance il commanda cent voitures de grain dans les Flandres. Arrivées aux frontières elles furent arrêtées par ordre des Etats dont quelques membres trouvaient leurs intérêts froissés par cette entreprise bienfaisante. La ruine de Seyler eût été certaine sans l'intervention du commandant de Vogelsang qui lui envoya une escorte de cavalerie pour ses voitures, lesquelles entrèrent dans le Pays en dépit de la maréchaussée. Il établit des dépôts dans toutes les villes du Pays : le prix modique auquel il vendit ses grains lui valut alors *le surnom de Joseph l'égyptien*. Il avait défendu à ses agents de vendre à une même personne plus de trois à quatre bichets à la fois, afin d'empêcher tout nouvel accaparement.

Les gros cultivateurs, qui avaient retenu jusqu'alors leurs denrées pour spéculer sur une hausse énorme, voyant leur tentative échouée, commencèrent à les envoyer aux marchés de Luxembourg et d'Arlon, immédiatement après l'arrivée de l'approvisionnement importé par Seyler; et les fortes quantités que l'on vit alors affluer tout d'un coup prouvèrent bien que la disette si redoutée n'avait été que fictive. Cependant Seyler fut en perte sur sa spéculation; mais les bénédictions du peuple indemnisèrent largement ses sentiments philanthropiques.

La grande franchise, le patriotisme et l'esprit entreprenant de Christophe Seyler lui attirèrent bien des haines et bien des jalousies; mais il jouissait également et généralement de l'estime ainsi que de l'affection de beaucoup de personnages éminents. Il était de taille ordinaire et avait le dos voûté. Il possédait une force herculéenne et une forte voix. A une grande vivacité il joignait beaucoup d'activité. Il était rude d'habitude, mais bienfaisant, très sobre et économe.

Christophe Seyler est mort à Luxembourg, le 25 septembre 1793, à l'âge de 85 ans.

Article communiqué.

SEYLER, *Jean;* v. SEILER, *Jean*.

SIBRICH, *Alexandre de*, ne nous est connu que par la mention sommaire de l'auteur des Viri illustres : « 1635. Alexander de Sibrich, Dominus in Disdorff « et Roussy, Luxemburgicus, Tribunus « legionis Germanorum pro rege Hispa- « niarum, Gubernator Rhinobergensis, « quam fortissime usque ad extremum de- « fendit. »

Il est mort en 1635, comme l'indique le passage que nous venons de citer.

Viri illustres, II, N° 156. — Pirabet, I, fol. LXXVI. — Bertholet, VIII, 196.

SIERCK, *Adolphe de;* v. ADOLPHE, *dit de Sierck*.

Digitized by Google

SIERCK, petite ville qui pendant le dixième siècle appartenait à la puissante maison d'Ardenne, était entrée dans le lot de la succession du Comte Sigefroy, premier seigneur de Luxembourg, lequel l'avait transmise à Adalbéron (v. son art.), son fils, prévôt de St. Paulin près de Trèves: ce dernier se disait en effet seigneur de Sierck, Dominus de Serico, dans un acte de l'année 1036. Plus tard elle passa sous la domination des ducs de Lorraine, puis enfin et depuis 1661, à la France.

Sierck a produit une, peut-être plusieurs familles dont sortit plus d'un personnage important, qui ont porté son nom, soit comme descendant de sa maison noble, soit de Burgmænner des seigneurs, soit enfin et simplement du lieu de leur naissance; car il ne nous a pas été donné d'établir ce fait d'une manière absolue, bien que cependant nous penchions pour la première de ces hypothèses puisqu'il serait difficile d'admettre que les prélats dont nous aurons à parler ici, et qui se nommaient de Sierck, n'eussent pas appartenu à la race noble et antique.

Ce que nous venons d'avancer trouve sa parfaite justification dans la circonstance que ces personnages portaient: d'or, à l'aigle de sable; preuve qu'ils étaient nobles, tandis que l'écusson de Sierck même avait: d'or, à la bande de gueules, ornée de trois coquilles d'argent, ce qui démontre qu'ils n'appartenaient pas à la famille seigneuriale de cette ville.

Traité du Département de Metz. — Begin, Biographie de la Moselle, IV, 241. — v. Stramberg, Der Moselstrom von Metz bis Coblentz, 40, sqqq. — Ex Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, I, 368, sq.

SIERCK, *Frédéric de*, entra dans les ordres sacrés et devint d'abord prévôt de St. Pierre à Utrecht; puis il fut nommé quarante-troisième évêque de ce diocèse en 1317, et mourut finalement en 1322.

Délices des Pays-Bas, IV, 287. — v. Stramberg, Moselstrom, 43.

SIERCK, *Jacques de*, est né dans la ville de ce nom, vers la fin du quatorzième siècle. Il était écolâtre du chapitre de Trèves lorsque l'archevêque Otton de Ziegenheim vint à mourir le 13 février 1439. Le chapitre s'étant réuni pour donner un successeur à ce prélat, les voix furent partagées entre Jacques de Sierck et Uldaric de Manderscheid, Grand-Doyen de Cologne. Les deux concurrents allèrent à Rome pour solliciter leur confirmation; mais le pape Martin V n'approuva ni l'une ni l'autre élection, et donna le pallium à Raban de Helmstadt, évêque de Spire. Jacques de Sierck eut le bon esprit de se soumettre, tandis que son compétiteur, ayant voulu s'opposer à la décision du Souverain-Pontife, suscita des troubles et finit par être privé de ses bénéfices. L'archevêque Raban, qui était un homme cassé par les années et devenu incapable de gouverner, sentit bientôt qu'il ne pourrait conserver un tel fardeau. Il entra en conséquence en négociation avec Jacques de Sierck, en faveur duquel il abdiqua moyennant soixante-mille ducats. On dit même que Jacques donna une pareille somme à l'évêque de Liége, Jean de Heinsberg, pour l'engager à renoncer aux prétentions que lui donnait son titre de coadjuteur de Raban. Quoi qu'il en soit, Jean de Sierck ayant reçu ses bulles du pape Eugène IV, prit le nom de Jacques Ier et fut consacré le 11 septembre 1439, au château de Meinsberg près de Sierck. Immédiatement après il fit son entrée solennelle dans la ville de Trèves.

Le clergé y était alors en guerre avec les bourgeois qui, accablés d'impôts s'étaient emparés des biens de main-morte pour obliger les prêtres à participer aux charges publiques. Mais ces derniers avaient mieux aimé quitter la ville. L'archevêque Jacques leur persuada de rentrer sur le champ, de payer les droits imposés sur le vin, afin d'aider la ville dans les obligations immenses qu'elle avait à remplir depuis la dernière guerre, et rétablit ainsi le calme dans son diocèse.

Digitized by Google

Quelque temps après les électeurs ayant élu empereur Frédéric, duc d'Autriche, Jacques de Sierck fut envoyé en ambassade vers ce prince pour l'inviter à se rendre à Aix-la-Chapelle afin d'y recevoir la couronne. Le 20 décembre 1441 il alla à Metz, accompagné de deux cents jeunes seigneurs allemands, fut reçu avec honneur par le magistrat de cette ville et accepta les présents d'usage : quatre bœufs, autant de queues de vin et cent quartes d'avoine. Le Chapitre lui donna aussi deux queues de vin. Parti le lendemain pour Nancy il en ramena son oncle Conrad Bayer de Boppard, évêque de Metz, séjourna de nouveau dans cette ville et reprit ensuite la route de Trèves.

L'année suivante il assista au couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle, accompagna ce prince à Francfort, à Strasbourg ainsi qu'à Vieux-Brisac, et obtint l'investiture du temporel de son église, le droit de prélever un péage sur le vin et autres marchandises à Coblence, à Verden et à Hammerstein. Quelques années après Frédéric lui accorda le même privilége dans les villes d'Engers et de Boppard.

En 1442 Jean Hurt de Schœnecken, guerroyeur remuant et redoutable pour cette époque, étant venu attaquer l'abbaye de Prum menaçait de se porter également contre l'église de Trèves : l'archevêque Jacques, embarrassé en ce moment avec les affaires de son clergé contre la bourgeoisie de sa capitale, ne se trouvait pas à même de lui résister. Il s'empressa en conséquence de demander des secours au duc de Lorraine qui lui envoya sur le champ des aventuriers nommés Armagnacs dont la réputation etait européenne, et qu'il avait à son service : A peine s'étaient-ils montrés que l'assaillant cessa les hostilités.

Le Luxembourg était vers ce temps travaillé de la manière la plus déplorable : Le peuple, si tranquille, si paisible et si attaché à ses souverains légitimes, n'avait pas pu supporter plus longtemps les hauteurs, les injustices et les vexations de sa gouvernante, ou plutôt de sa duchesse engagiste, la trop fameuse Elisabeth de Gœrlitz ; et il s'était, à bout de patience, révolté contre elle. Philippe, duc de Bourgogne, que par dérision sans doute certains historiens ont surnommé le Bon duc, ayant pris parti pour la duchesse sa tante par alliance, était venu assiéger, prendre et piller la ville de Luxembourg sur le duc de Saxe, héritier et seigneur légitime du pays, du chef de son épouse Anne d'Autriche. Ces événements avaient lieu en 1443. Philippe se disposait à continuer cette guerre d'invasion, que l'on peut à certains égards qualifier de guerre civile et d'oppression, lorsque l'archevêque Jacques de Sierck entreprit de moyenner la paix entre les princes contendants, les ducs de Saxe et de Bourgogne ; car pour les plaintes du peuple on ne s'en occupait pas alors, parce que ce dernier n'était considéré que comme un troupeau de bêtes de somme qui ne devaient avoir aucune volonté, qui n'avaient pas un iota à dire, pas même lorsqu'il s'agissait de leur destinée et de leur avoir.

Le prélat trévirien s'aboucha en conséquence avec les principaux conseillers du duc de Saxe et leur représenta les nouveaux maux qui allaient désoler le pauvre Luxembourg si leur maître s'obstinait dans ses prétentions quelque fondées qu'elles fussent, et s'il ne se hâtait pas d'éteindre au plutôt la guerre allumée. Il ajouta que pour détourner ces maux il s'offrait pour moyenner la paix. Ces avances ayant été acceptées, il se rendit au château de Sept-Fontaines, à vingt kilomètres de Luxembourg et environ dix d'Arlon, où Philippe de Bourgogne se tenait en ce moment chez Jean de Raville, Seigneur de Fontoy et du dit Sept-fontaines, lequel était entré dans le parti de l'oppression par la force brutale. Il fit prier le duc d'agréer sa médiation pour traiter de la paix et l'engager à dépêcher ses ambassadeurs à Trèves, terre neutre, où se tiendraient dans ce cas les conférences. Philippe ayant accepté à son tour, donna à cinq de ses

Digitized by Google

chevaliers les pouvoirs nécessaires pour le représenter, recevoir les propositions et les discuter. Comme dès la première entrevue qui eut lieu en présence de l'archevêque Jacques de Sierk on put espérer qu'on arriverait à un accommodement il fut décidé qu'on transférerait le lieu des conférences au manoir de Hespérange où toutes les conditions furent provisoirement arrêtées. Cependant ce ne fut que dans une réunion finale, tenue à l'abbaye de Munster, près de Luxembourg, que furent définitivement rédigées les clauses du traité qui rétablit la paix entre les deux prétendants. L'archevêque Jacques Ier, qui y apposa son scel le 19 décembre 1443, style de Trèves, a bien mérité de la patrie par l'active coopération qu'il mit à cette convention qui arrêta l'effusion de sang humain pour une querelle entre seigneurs.

Encore pendant la même année, Charles VII, roi de France étant allé à Nancy, reçut dans cette ville les hommages de l'archevêque de Trèves et du comte de Blanckenheim, chargés par l'empereur de renouveler avec le roi son ancienne alliance. Il paraît que ces deux ambassadeurs s'acquittèrent de cette mission avec un entier succès. La même année, Jacques de Sierck assista à la diète de Nuremberg que l'empereur Frédéric convoqua pour remédier au désordre résultant de la division qui régnait entre le pape Eugène IV et le concile de Bâle. Le Souverain-Pontife n'ayant pas voulu acquiescer au projet du concile, les archevêques de Trèves et de Cologne se détachèrent de la cause de Rome et prirent ouvertement parti pour l'empereur. Le Pontife obstiné les excommunia; mais sa sentence n'eut aucun effet; et, au commencement de l'année 1447 il leva lui-même l'interdit dont il avait frappé ces deux prélats.

En 1450 Jacques de Sierck se rendit à Rome avec son oncle Conrad Bayer de Boppard, évêque de Metz, pour y gagner les indulgences du jubilé, et profita de son séjour dans cette ville pour plaider auprès du pape Nicolas V les intérêts de son église et obtenir la permission de fonder une université à Trèves. Le Saint-Père y consentit et publia le 2 février 1454 une bulle par laquelle il donnait à son *vicaire apostolique*, Jacques de Sierck, l'autorisation d'établir une académie destinée à l'enseignement de la théologie, du droit civil et canonique, ainsi que de toutes les autres sciences. Dans cette bulle le pape assimile, sous le rapport des prérogatives et des honneurs, les professeurs et les élèves de la nouvelle académie à ceux de l'université de Cologne. Quelques jours après une nouvelle bulle, accordée aux prières de l'archevêque, supprimait trois canonicats et en affectait les revenus avec ceux de trois cures à l'entretien des professeurs. Mais le diocèse de Trèves, ravagé par plusieurs seigneurs qui en consumaient les ressources, et accablé de dettes énormes, était loin de jouir de cette tranquilité si nécessaire aux travaux de l'esprit et aux établissements qui ont pour objet le développement de l'intelligence humaine. L'académie de Trèves demeura en projet tant que l'archevêque Jacques de Sierck vécut. Il ne réussit pas davantage à rendre à son église son ancienne splendeur, bien qu'il fût puissamment secondé par l'empereur Frédéric III dont il était l'ami.

En 1453 le prélat se trouva à une diète à Nuremberg, convoquée pour délibérer sur les moyens de repousser les Turcs qui venaient de s'emparer de Constantinople. Il y parla dans le sens de la guerre avec une éloquence si véhémente qu'il entraîna l'assemblée. Mais d'autres affaires survenues depuis, mirent obstacle à cette nouvelle croisade.

Jacques de Sierck était à la veille de succéder à son oncle Conrad Bayer de Boppard dans l'administration de l'évêché de Metz, lorsqu'il tomba malade. S'étant fait transporter à Pfalzel, près de Trèves, il y mourut le 26 mai 1456 après dix-huit jours de maladie. Son corps fut

Digitized by Google

rapporté à Trèves et enterré devant le maître-autel de l'église de Notre-Dame. Brover nous a conservé son épitaphe que nous copions :

TREVIR SIRCK JACOBUS VIM PRÆSUL ORIGINE [PASSUS,
SUBLIMOR TUMBA, SUBRODOR EN ANGUIBUS [UMBRA.
HOSTES COMPEGI, PROCERUM CONSULTA RE- [DEGI.
CLERUM ZELAVI, DISCORDES PACE BEAVI.
CÆSAR, APEX, GALLE, SICULUM, REX, [RENE, SCIS ITALE
PALLADIIS, TREBATUM NEQUIIT TEMERARIUS [AUSUM
GERMANO, PALLATIOLO LAMBASCO SEPULCRO.

Ce prélat, un des plus illustres de son siècle, tant par ses connaissances littéraires que par son habileté diplomatique, n'a cessé de jouer un grand rôle dans les affaires du temps. Réné, duc de Lorraine se l'était attaché en qualité de grand chancelier; l'archevêque de Mayence lui avait aussi confié les fonctions de grand chancelier de l'Empire, attachées à son église, et l'Empereur avait en lui une telle confiance qu'il le mettait au courant de toutes les grandes affaires qui se traitaient en Europe. On l'a vu, comme César, dicter en même temps à ses secrétaires plusieurs lettres différentes sur des objets d'un grave intérêt. Il aimait les lettres et les protégeait; son idée de fonder une académie à Trèves, idée que Jean de Baden (v. son art.), son successeur a eu le bonheur de mettre à exécution, en dit assez pour le prouver. Il a composé des constitutions pour les chanoines de St. Castor à Coblence, et des statuts pour ceux de St. Siméon à Trèves. On y trouve des pensées d'ordre et de réforme monastiques devenues alors bien nécessaires contre les abus dont les maisons religieuses étaient infectées à cette époque. Mais ces qualités se trouvèrent obscurcies chez lui par de grands défauts : il manquait de franchise, s'exprimait ordinairement à mots couverts, aimait l'argent, vendait les emplois plutôt qu'il ne les donnait au mérite, écrasait ses peuples d'impôts pour subvenir à ses goûts somptueux et aux besoins de sa famille.

BÉGIN, Biographie de la Moselle, IV, 245, sqqq.; et Histoire des sciences etc., dans le pays messin, 316. — BROWER, Annal. Trevir. II, 277 ad 290. — HUGUENIN, Chroniques de Metz, 208 ad 247; — Gesta Trevirorum, II, 325 ad 336. — D. CALMET, Biblioth. Lorraine; et Hist. de Lorraine, II, 909, 910, 916. — BERTHOLET, VII, 299, 424, 426, 434, 459, 460. — AN HONTHEIM, Histor. Trevir. diplomat., II, 327, 375, not. a. 389, not. b. 393, not. a et b. 393, not. a. 396, not. a. 406, 408, 409, not. a. 412, not. a. 421, not. a. 428, not. c. 429, not. d.; III, 252, 996. — MEURISSE, Histoire des évêques de Metz, 650. — LES BÉNÉDICTINS, Histoire générale de Metz, II, 653. — v. STRANSBERG, Moselstrom, 44.

SIERCK, *Jean de*, né vers l'année 1250, devint archidiacre de Trèves. Henri de Fenestrange ou Vinstingen, archevêque de Trèves étant mort le 26 avril 1286, les chanoines, pleins de confiance dans les vertus apostoliques de Jean de Sierck voulurent le nommer pour succéder au prélat défunt; mais il refusa cet honneur par modestie, préférant occuper un rang secondaire plutôt que d'avoir à plaider peut-être avec des compétiteurs.

Elu quarantième évêque d'Utrecht, en 1288, en remplacement de Jean de Nassau, non d'Assouve comme M. Bégin écrit, lequel avait été déposé en 1287 à cause de son incapacité à diriger les affaires ecclésiastiques, Jean de Sierck lutta avec avantage contre l'aristocratie qui disputait alors au clergé le pouvoir temporel que ce dernier ne cessait de tenter d'usurper. Il fut même obligé de se défendre par la force des armes pour rentrer en possession du domaine et du château de Vredel que Guislebert d'Amstel avait enlevé à son église et montra, dit-on, autant de fermeté que de sagesse dans l'administration épiscopale.

Après huit ans de séjour à Utrecht, c'est-à-dire en 1297 il fut nommé par le pape à la chaire de Toul et eut pour successeur à Utrecht Guillaume de Malines ou de Berthout.

Les bourgeois de Toul, entraînés alors

Digitized by Google

dans le mouvement général qui avait lieu en France pour l'émancipation de la commune, avaient pris les armes pour soutenir leurs prétentions : l'évêque Jean de Sierck fut obligé de leur permettre de lever dans son diocèse les tailles et les subsides qu'ils jugeraient nécessaires ; et comme pendant la vacance du siége épiscopal l'empereur avait accordé le gouvernement du Toulois à Frédéric IV, duc de Lorraine, mesure à laquelle les bourgeois s'étaient constamment opposés, Jean de Sierck se rendit à Strasbourg où l'empereur se trouvait par hasard et obtint la révocation de ce décret qui rapportait au duc de Lorraine cent livres de rente.

Il fut envoyé quelque temps après à Rome pour demander au Pape son consentement à l'élevation d'Albert d'Autriche à l'empire ; mais il ne put rien obtenir du Souverain-Pontife qui déclara solennellement que : Albert étant un véritable parricide il ne pouvait avoir ni obtenir aucun droit à l'empire.

Jean de Sierck se rendit de nouveau à Rome au jubilé séculaire de l'an 1300.

Il paraît d'un autre côté que ses lumières le firent appeler différentes fois à des ambassades importantes ; mais l'Histoire ne nous a conservé presqu'aucun détail sur la vie politique de ce prélat. Il ne vécut pas toujours en harmonie avec les Toulois dont les exigences augmentaient sans cesse, sans doute à proportion de l'arbitraire que cet évêque voulait introduire dans le temporel de son administration. En 1302 les esprits étaient même tellement irrités que le jour des Rameaux les bourgeois de Toul ayant pénétré de vive force dans la cathédrale, empêchèrent leur évêque de continuer les offices : Jean de Sierck ayant fait une alliance offensive et défensive avec les chanoines, le peuple fut bien obligé de conclure la paix et de reconnaître son autorité temporelle. Cependant il se révolta de nouveau peu de temps après et mit en prison le doyen de Port. L'évêque, fatigué de voir son autorité et même sa vie compromises de jour en jour, afferma pour quatre ans les revenus de son évêché à son neveu, Philippe de Sierck, chantre de l'église de Toul et archidiacre de celle de Metz, et alla vivre dans la retraite où il mourut en 1305.

Jean de Sierck, qui était très savant, surtout en droit civil et canonique, a composé un *Apparat, ou Commentaire sur le sixième livre des Décrétales*. Cet ouvrage fut regardé par les jurisconsultes de son siècle comme une œuvre parfaite, renfermant en peu de mots les grandes maximes du droit. L'auteur alla lui-même à Bordeaux auprès du Pape pour lui présenter son ouvrage et pour l'engager à ordonner qu'on s'en servirait en jugement de même que dans les écoles ; mais il paraît que le Saint-Père n'octroya pas cette demande.

Bécin, Biographie de la Moselle, IV, 241, sqqq.; et Histoire des sciences dans le Pays Messin, 257. — Meurisse, Histoire des évêques de Metz, 495. — Les Bénédictins, Histoire générale de Metz, II, 508. — D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Bertholet, V, 238. — Benoist, Histoire de Toul, 465. — Délices des Pays-Bas, IV, 257. — v. Stramberg, Der Moselstrom, 43.

Sigefroy, *le Comte, dit de Luxembourg ;* v. LUXEMBOURG, *le Comte Sigefroy de Luxembourg*.

Siger *de Grevenmacher ;* v. GREVENMACHER, *Siger de*.

SILVIUS, *Jean, peut-être Dubois*, après avoir latinisé son nom suivant l'usage alors reçu, a été curé de Haut-Charage. Nous n'avons découvert sur ce personnage de renseignement autre que le peu de lignes que nous fournit l'auteur de la dissertation sur les bourses d'études attachées à l'ancien séminaire ou pensionnat des Jésuites à Luxembourg. Il y est dit que par testament privé, dont nous ignorons la date, le curé Silvius a légué le tiers de sa maison, à l'enseigne de l'ange, située dans la rue de l'eau à Luxembourg, pour l'entretien de deux écoliers au collége ou séminaire des Jésuites de cette ville ; plus quatre journeaux de terre à Pétange pour l'entretien de deux écoliers de Haut-Charage. Il pria le prévôt de Luxembourg

Digitized by Google

d'administrer ces biens jusqu'à l'érection du séminaire et de les y appliquer ensuite. Il paraît que de cette donation ne ressortit aucun effet puisqu'il n'en est fait aucune mention dans les archives de l'établissement. Seulement la clause de l'érection *future* du séminaire en question prouve que la libéralité a été faite avant l'année 1641; ainsi Silvius florissait pendant la première moitié du dix-septième siècle.

A Nancy, Dissertation sur les bourses, XII et XXI.

SILVIUS ou *Dubois, Nicolas*, fils d'une bonne famille, est né à Marche pendant le premier quart du dix-septième siècle. Après avoir terminé avec grande distinction ses humanités et sa philosophie, il entra en théologie et obtint la prêtrise. Il fut ensuite professeur d'Ecriture-Sainte à l'Université de Louvain et président du collége du Roi. Dans ces fonctions Nicolas Dubois eut occasion de combattre contre les Jansénistes: il s'en tira, paraît-il, avec gloire et avec la réputation d'un profond théologien autant que d'un zélé catholique. Il a, dit-on, publié plusieurs ouvrages profondément pensés et savamment exposés contre les erreurs de cette secte qui faisait alors tant de bruit; mais nous n'avons pu recueillir le titre d'aucune de ces productions qui n'ont vraisemblablement eu qu'une vogue éphémère comme l'objet même dont leur auteur traitait.

Dubois est mort en 1696.

De Feller, Dictionnaire historique, litt. B. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 34, note 4, III°.

SIMON, *Michel, le Père, dit Calen ou Kalen*, du nom de sa maison paternelle, *ou de Bofferdange*, du lieu de sa naissance, florissait vers la fin du dix-septième siècle et la première moitié du dix-huitième.

Il entra d'abord dans l'ordre des Jésuites, mais il le quitta plus tard, vraisemblablement avant de s'être engagé par aucun vœu à cette société. Il était prêtre et passa sa vie à étudier et à arranger des bibliothèques de grands seigneurs ainsi qu'à écrire des ouvrages dont aucun cependant n'a été imprimé. Il a également copié des manuscrits et rédigé des catalogues de cabinets; c'est ainsi que la Bibliothèque de Luxembourg a, écrits de sa main, douze volumes in-folio d'inventaire des médailles du Baron de Marchant d'Ansembourg, de même que le manuscrit des Viri illustres luxemburgenses, dont quelques-uns ont même cru, mais bien à tort, qu'il était l'auteur. En effet, pour n'en rapporter ici qu'une preuve, nous dirons que le dernier personnage cité dans cet ouvrage vivait en 1656: Si le Père Simon en avait été l'auteur il l'aurait bien certainement conduit plus loin.

En 1743 il était gouverneur des pages de l'électeur palatin; auparavant il l'avait été des fils du comte de Harrach, gouverneur-général des provinces belgiques.

Nous ne savons ni l'année ni le lieu de son décès.

D. Calmet lui attribue les ouvrages suivants: *1°*. Dictionnaire de l'ancienne Géographie comparée à la nouvelle; 8 vol. in-folio. — *2°*. Catalogue des Empereurs romains jusqu'aux Paléologues, avec les dates des principales actions de leur règne; et à la tête de chacun, de sa vie ainsi qu'une liste des Consuls; 24 vol. in-folio. — *3°*. Catalogue historique et géographique d'un grand atlas universel, où les mœurs de chaque peuple se trouvent dépeintes, etc.; 60 volumes in-folio. — *4°*. Critique de l'Histoire de Luxembourg du P. Bertholet, Jésuite; dans laquelle on a relevé un grand nombre de fautes où cet historien est tombé: Cette critique, qui était il y a une vingtaine d'années en vente chez un bouquiniste d'Epinal où nous avons eu l'occasion de la voir, ne témoigne pas beaucoup en faveur de la logique de son auteur. — *5°*. Catalogus numismatum antiquorum tam græcorum quam romanorum, cum elencho gemmarum, statuarum, aliarumque id genus antiquitatum quæ Lambertus-Josephus Liber Baro de Marchant d'Ansembourg congessit; 16 vol. in-folio.

Digitized by Google

— *6°*. Catalogus numismatum medii ævi usque ad decimum septimum sæculum, variorum principum et statuum, cum notis historicis, ejusdem collectionis Baronis de Marchant d'Ansembourg; 2 vol. in-folio.

D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Claser, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 262. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 43.

SIMONY, *Antoine-Oger*, né en Savoie et marchand à Luxembourg, avec Susanne Bronquard, son épouse, fondèrent par testament du 31 décembre 1657, deux bourses au séminaire de Luxembourg, au capital de deux mille écus à 30 sols, ou 4938 frs., en faveur d'élèves de leurs familles respectives, se destinant à l'état ecclésiastique, et sous la réserve que les fils des époux Jean-Bernard Feller et Anne Ungedullig, leur nièce, de Clémency, auraient la préférence aussi longtemps qu'ils se montreraient aptes aux études.

Simony étant mort, sa veuve modifia, le 22 novembre 1665 le susdit testament en ce sens, qu'au lieu de deux bourses il n'y en eut qu'une de cent florins de Brabant par an. Les revenus dépassant cette somme devaient servir à l'entretien de deux orphelins de sa parenté, Jean et Antoine Deving, jusqu'à ce qu'ils eussent fait leurs études ou achevé leurs années d'apprentissage dans un métier quelconque. Après cette époque, le surplus devait revenir au séminaire, au profit de la fondation primitive. Dans l'ancienne dénomination de cette bourse on avait substitué au nom du fondateur celui de sa nièce, Susanne Feller, veuve de Pierre Simony, vraisemblablement parce que cette dernière avait versé le capital. Aujourd'hui au revenu de 283 frs. 37 centimes elle est à la collation des Bourgmestre et Echevins de la ville de Luxembourg; précédemment le Père Recteur du collége exerçait ce droit.

A. Namur, Catalogue des Bourses, X et XVIII.

SITTÁRT, *Nicolas*, savant jurisconsulte originaire du pays de Luxembourg, florissait pendant le seizième et le dix-septième siècles: « 1617. Nicolaus Sittart « — *dit le manuscrit des Viri illustres* — « Luxemburgensis, J. U. D., professor Ju- « ris canonici in universitate Græcensi in « Styriâ, mortuus ibidem, clarus doc- « trinâ. »

Viri illustres, III, N° 229. — Preaset, I, fol. LXXVI.

SIVILLE, *Jean-Pierre-Auguste*, né à Bastogne, le 27 juin 1811, capitaine de 1re classe d'infanterie pensionné, chevalier de la légion d'honneur, décédé à Schærbeck, le 11 mai 1857.

Volontaire, lors des événements de 1830, Siville fut nommé successivement sous-lieutenant au 5e régiment de ligne belge, le 30 janvier 1831; lieutenant au 4e régiment, le 19 octobre 1832; en 1843 il fut désigné pour le régiment d'élite. Nommé capitaine de 2e classe au 9e régiment de ligne, le 1er août de la même année, et capitaine de 1re classe le 9 avril 1850, il fut mis en non-activité pour infirmités temporaires, le 4 juin 1855, et admis à la pension le 2 novembre 1856.

Le capitaine Siville avait été autorisé par son gouvernement à suivre les opérations de l'armée française en Afrique, pendant la campagne de 1840; sa conduite lui valut la décoration de la légion d'honneur.

Capitaine de Reume, Nécrologe des officiers de l'armée belge.

Sleidan, *Jean;* v. SCHLEIDAN, *Jean*.

SOLEUVRE, *Alexandre de*, avoué de Luxembourg, appartenait à une maison luxembourgeoise qui portait: d'argent, au lion rampant de sable. La famille de Soleuvre était déjà connue en l'année 1135. Alexandre de Soleuvre dont il est question ici, vivait pendant la première moitié du treizième siècle. Il avait épousé Hedwige, dont naquit une fille, Gertrude, laquelle ayant désiré se consacrer à la religion, son père fonda pour elle, par un acte du mois de mai 1235, le monastère des Dames de Differdange dont elle devint la première abbesse. Pendant le même

Digitized by Google

mois, Alexandre de Soleuvre a fait son testament, et survécut encore pendant vingt-trois ans à la rédaction de cet acte. Il est mort le 13 avant les calendes d'avril 1258, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Differdange, où Bertholet a encore vu sa tombe qui portait cette épitaphe:

ANNO DOMINI M.CC.LVIII,
XIII. KALENDAS APRILIS OBIIT
ALEXANDER DE SOLUBRIO
ADVOCATUS DE LUCELBURCH, FUNDATOR HU-
[JUS COENOBII.
REQUIESCAT IN PACE.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré les trois lignes qui suivent: « 1252. Alexander de Solubrio, Zolwer, « advocatus C. L. præpositus Luxembur- « gensis fundavit Monasterium virginum « ordinis Sanctæ Claræ in Diefferdingen. »

Viri illustres, III, N° 182. — BERTHOLET, IV, 457 ad 445. — AB HONTHEIM, Historia Trevirensis diplomatica; ad ann. 1258. — PIERRET, III, 625, sq.

SPIRLET, *Dominique-Nicolas*, né au village de Soiron dans l'ancien duché de Limbourg, le 11 mai 1715, entra à l'abbaye de St. Hubert où il fit profession le 31 mai 1733. Il obtint la prêtrise le 17 septembre 1739 et fut élu abbé de son monastère le 7 mars 1760, en remplacement de Célestin de Jong (v. son art.). Consacré le 24 mai 1761 à l'abbaye du Val-St.-Lambert, près de Liége, il eut la douleur d'assister à la suppression de sa maison.

Avant son élevation au siége abbatial l'abbé Spirlet avait passé plusieurs années à la cour du gouverneur-général des Pays-Bas à Bruxelles où il avait puisé le goût du luxe, de l'ostentation et des voyages. D'un autre côté, il était instruit, agronome distingué et nourrissait un penchant décidé pour les expériences, les novations et les entreprises industrielles. Il sollicita pendant dix-sept ans auprès des cours d'Allemagne à l'effet d'obtenir que son abbaye fût déclarée indépendante de l'église de Liége. Il établit à St. Hubert un moulin à écorces, une tannerie, une fabrique de potasse, une scierie, un haut-fourneau, une platinerie, une fenderie, des forges, un établissement de prairies artificielles et de vaches, à l'instar de ceux des Pays-Bas; et dépensa à ces essais infructueux des sommes considérables.

Les difficultés qui depuis plusieurs siècles avaient été pendantes au sujet de la suzeraineté sur la terre de St. Hubert étaient enfin terminées lorsque la révolution brabançonne éclata, et l'abbé Spirlet avait repris la place que ses devanciers avaient jadis occupée aux Etats du Duché de Luxembourg. Sa longue expérience, sa connaissance approfondie des affaires publiques et son crédit auprès des cours de Vienne et de Bruxelles lui donnèrent, pendant les troubles des Pays-Bas, un tel ascendant sur les Etats, qu'on l'accusa de diriger cette assemblée à sa volonté et de lui faire subir l'influence de son attachement au régime autrichien pour comprimer l'esprit révolutionnaire: Ce bruit s'accrédita au point que, passant un jour par Namur il faillit être arrêté et maltraité par la populace mutinée. Cependant il signa les Remontrances des Etats du Luxembourg, lesquelles à la vérité étaient conçues dans des termes beaucoup plus modérés que celles des autres provinces.

La révolution française arriva sur ces entrefaites et vint engloutir la Belgique. Les religieux furent dispersés et l'abbé Spirlet se retira dans un couvent de Franciscains à Eupen où il mourut en 1794, même avant la suppression de son abbaye en vertu de la loi du 15 fructidor an IV (1er septembre 1796).

DE ROBAULX DE SOUMOY, édition du: Cantatorium Sancti Huberti, 192 et 538. — COMTE DE BEC-DE-LIÈVRE, Biographie liégeoise, II, 489. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, VI, 33, N° 3. — Renseignements fournis par M. le notaire LEQUY, de St. Hubert.

STADEN, *Don Guillaume*, né à Cologne, se fit religieux à l'abbaye de Munster à Luxembourg. Il devint ensuite et successivement curé de Sponheim et de

Digitized by Google

Bockenaw. Il est connu par les deux ouvrages suivants : 1°. Trophæa Verdugiana pace et bello ab Illustrissimis Verdugiani stemmatis Proceribus immortalitatis cedro appensa, historiis vere memorabilibus, eventibusque miraculosis, rerumque olim et nuperrimè gestarum enarrationibus elucidata. Cologne, 1630, in-4°. — 2°. Oratio funebris dicta Guilielmo Verdugo Mecœnati dèfuncto Crucinaci 1629, 25 Januarii.

Claser, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 224. — Hartzheim, Bibliotheca Coloniensis, 108, sq.

STAS, *Jacques*, prêtre séculier et altariste à l'ancienne église de St. Nicolas, à Luxembourg, s'est rendu recommandable par les soins qu'il a donnés à la direction de l'institut naissant dit hospice ou maison des orphelins dans cette ville. Jean-Maurice Schinbein, seigneur de Marbourg, lui avait confié vers 1727 un capital de mille écus, 4,600 francs, comme première mise dans la fondation de cet établissement philanthropique dont il avait conçu le dessein. L'abbé Stas se mit aussitôt à l'œuvre, réunit quelques orphelins pauvres, fit pour eux des quêtes auprès des personnes charitables, instruisit ses pensionnaires dans la religion, la lecture, le calcul et l'écriture, et finit par colliger des capitaux suffisants pour consolider l'institution qui fut légalement constituée par Lettres-patentes de Marie-Thérèse, le 19 juillet 1755. Voir l'article Schinbein, Jean-Maurice.

Lettres-patentes d'amortissement pour la maison des orphelins.—Registre du magistrat de Luxembourg, 6 mai 1727. - Notes de M. Wayan, secrétaire communal.

STATOR, *Pierre*, nom latinisé en *Statorius*, et rendu en polonais par *Stoinski*, est né à Thionville pendant le seizième siècle. Savant sectaire, ardent pour les nouveautés en matière de religion, Stator embrassa d'abord le calvinisme, puis le socianisme à Génève, d'où il se retira en Pologne en 1559. Il y succéda à Orsacius en qualité de recteur du collége de Pinczow.

Les premiers ouvrages publiés par Stator avaient pour but d'attaquer la divinité du Saint-Esprit et même celle de Jésus-Christ. Qu'il l'ait fait par conviction ou seulement pour acquérir une certaine renommée en soutenant des idées hardies, peu conformes aux croyances religieuses généralement ou plutôt universellement admises, c'est ce qu'il serait impossible de pénétrer. Les historiens sociniens prétendent que si Stator abandonna plus tard l'hérésie qu'il avait proclamée d'abord, ce fut moins en raison d'un retour sur lui-même que par la crainte de se mettre en opposition formelle avec ses amis, de perdre ses pensions et tous les avantages qu'on lui faisait en Pologne. Le fait est que dans un synode tenu en 1567, il nia hautement qu'il eût jamais manifesté des sentiments contraires à la Divinité des trois personnes Trinitaires. Cette circonstance justifiera sans doute le sobriquet de Protée de son siècle, qu'un auteur contemporain lui a donné.

Stator avait un esprit vaste ; il parlait avec une rare élégance le latin, le français et le polonais. Tous ses ouvrages roulent sur la théologie et sont contraires au dogme de la Trinité. D. Calmet l'a omis dans sa Bibliothèque lorraine, et l'histoire de Metz, par les Bénédictins, ne fait que citer sa mort, arrivée en 1570.

Il a laissé un fils, connu sous le nom de Pierre Stoinski, qui fut ministre Socinien à Cracovie où il mourut en 1605, auteur à son tour de plusieurs ouvrages en faveur de son parti.

On a de Pierre Stator 1° Livre contre le dogme de François Stancar, 1560. — 2° Oraison funèbre de Jean de Laska, 1560. — 3° Lettre à R. Chelmius. — 4° Grammaire polonaise.—5° Il a coopéré pendant six ans avec plusieurs savants à la traduction de la Bible en langue polonaise.

Hommes illustres des Pays-Bas, II, 182.—Begin, Biographie de la Moselle, IV, 259, sqq.—Les Bénédictins, Histoire de Metz, III, 109, note f.—Teissier, Histoire de Longwy, 321.—De Feller, Dictionnaire historique, litt. S.

Digitized by Google

STEICHEN, *Jean-Baptiste*, est né vers 1767, à Kayl, près du Mont-St.-Jean, d'une famille honnête et riche. Jean-Baptiste Steichen, après avoir fait de bonnes études, entra dans les ordres sacrés peu de temps avant la conquête du Pays par les armées de la République française, et fut obligé, comme les autres ecclésiastiques non assermentés de cette époque, de se tenir caché pendant la terreur. Nommé professeur de troisième à l'école départementale, puis à l'athénée de Luxembourg, il se fit remarquer par sa profonde connaissance de la langue latine et par son talent remarquable pour improviser des vers latins le plus souvent heureux et très élégants. A la naissance du Roi de Rome, en 1811, Steichen envoya une cantate latine au concours institué pour célébrer cet événement.

En 1821 il se retira de l'enseignement pour accepter la cure primaire de St. Michel à Luxembourg, fonctions qu'il conserva jusqu'à son décès arrivé le 29 août 1832. Il était âgé de 65 ans et fut une des premières victimes de l'épidémie cholérique qui ravageait alors la capitale du Grand-Duché. Sous l'administration spirituelle de l'évêché de Metz, l'abbé Steichen avait été examinateur épiscopal; il a de même joui d'une grande confiance sous le régime de l'évêché de Namur.

Notes communiquées.—Souvenirs contemporains.

STEIL ou *Steill, Grégoire-Henri*, originaire d'un village de la prévôté de Remich, fut assesseur de la Chambre impériale de Spire, comme l'auteur du manuscrit des Viri illustres nous l'apprend sans plus de détails: « Gregorius « Henricus Steill ex præturâ Remich du- « catus Luxemburgensis, imperialis Ca- « meræ Spirensis assessor Cæsareus. »

Viri illustres, III, N° 242.

STEINMETZ, *Nicolas*, est né en 1723, dans le duché de Luxembourg, à Biwer, chef-lieu d'une commune du canton de Grevenmacher, non dans une des provinces des Pays-Bas comme l'histoire de l'ordre militaire de Marie-Thérèse l'avance erronément. Après avoir pendant quelques années suivi les leçons du collége de Luxembourg il entra à l'âge de vingt ans comme simple soldat dans l'artillerie ou bien dans le corps du génie de l'armée autrichienne. Par sa bonne conduite comme par ses études continuelles il avait déjà monté de grade en grade jusqu'à celui de capitaine, lorsque la guerre de sept ans éclata. En effet, par les améliorations et les ajoutes aux fortifications d'Olmütz, Neisse, Glatz et Schweidnitz qu'il avait dirigées, il s'était acquis une réputation honorable tout comme il avait rendu d'importants services à l'état. Aussi en récompense obtint-il en 1760 le rang de major et la suivante celui de lieutenant-colonel du génie avec la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse.

Déjà à la défense d'Olmütz en 1758 il avait été honoré d'une mention de distinction: Ce fut lui qui, aussitôt après la fermeture de la place sur la nouvelle reçue par le commandant que l'ennemi, posté dans le bois derrière le couvent de Hradisch, était occupé à fabriquer les gabions et les fascines nécessaires pour commencer le siége, fit une sortie avec un détachement de Croates et brûla les uns et les autres. Plus tard, lorsque le siége était entrepris et la tranché ouverte, Steinmetz s'étant aperçu d'une faute des assiégeants se hâta de faire élever deux ouvrages qu'il munit de petite artillerie avec laquelle il ravagea tellement les travaux du siége que l'ennemi, après six jours de tentatives inutiles pour entreprendre l'attaque par un autre côté et désespérant de pouvoir se ménager un point pour pouvoir approcher de la forteresse, se vit engagé à décamper. Steinmetz, qui avait pendant ce siége su rendre inutiles les travaux d'attaque par l'établissement de contre-ouvrages et de contremines, sut avec un succès extraordinaire profiter de cette expérience stratégique

Digitized by Google

devant Schweidnitz où il commandait le génie. Pendant que les Prussiens se préparaient à attaquer cette forteresse, il éleva en très peu de temps sur la hauteur de Neumuhl une redoute dont la position avantageuse força l'ennemi de porter son attaque sur un côté moins favorable, entre le jardin et le fort de Jauernik, sous une forte canonade des Autrichiens. Mais le plus grand mérite de Steinmetz fut sans doute la disposition aussi prompte que convenable qu'il prit au fort de Jauernik, lorsque toute cette gorge avec la garnison entière de mille hommes sous le major comte Berthold furent lancées en l'air par l'effet de l'explosion du magasin à poudre. C'était là un chef-d'œuvre de l'art des fortifications; car les troupes qui y accoururent après le sinistre purent aussitôt se poster et repousser un impétueux assaut des assiégeants. Le roi Frédéric II, qui était témoin de l'événement, ne pouvait pas se lasser d'admirer la bravoure de ces soldats qui, malgré tant de malheurs ne pouvaient être amenés à la fatigue.

En 1763 Steinmetz obtint des lettres de Baron et fut nommé Colonel en 1773. Pendant la guerre pour la succession en Bavière il rendit de grands services dans la défense des positions principales de la Bohême. Il obtint en 1780 la direction de la construction de la forteresse de Thérésienstadt qu'il acheva à la satisfaction de l'empereur. L'année suivante il obtint le grade de général-major et fut employé pendant la première campagne de Turquie à l'armée de Sirmie où à l'attaque de Schabacs il fit sauter une porte qui permit l'entrée de la place au colonel Sztàray avec le régiment Nicolas-Esterhazy, infanterie, lequel pourchassa les Turcs et les fit réfugier dans le fort supérieur.

Nommé en 1789 Feldmaréchal-Lieutenant et commandant de Thérésienstadt, Steinmetz est mort dans ce poste dans sa soixante-quinzième année (1795).

Der militär Maria-Theresien-Orden und seine Mitglieder. Nach authentischen Quellen bearbeitet von Dr J. Hirtenfeld, I, 162; et II, 1730. — Notes et lettres de famille. — Renseignements administratifs.

STEIS, *Jean-Baptiste*, né à Grosbous le 13 septembre 1741, avait d'abord résolu d'entrer en religion dans l'ordre des frères mineurs conventuels. Mais il ne tarda pas, déjà pendant son noviciat, à s'apercevoir que cet ordre ne lui convenait pas. Il quitta donc le monastère et retourna dans sa maison paternelle où il ne put pas se plaire davantage.

Il se trouvait dans cette désolante irrésolution lorsqu'il eut l'occasion de faire la connaissance d'un des officiers du régiment de Kaunitz qui se trouvait en garnison dans les provinces belgiques. Celui-ci l'engagea à entrer dans ce corps, lui promettant d'obtenir qu'il fût attaché à l'hôpital militaire de Bruxelles où il pourrait s'adonner à l'étude de la chirurgie pour passer ensuite au service sanitaire de l'armée. Steis accepta la proposition avec empressement et profita si bien des démonstrations du chirurgien-major que deux ans environ après il put recevoir le brevet de sous-aide, ensuite celui d'aide major, et, pendant la révolution brabançonne, après la mort du chirurgien de régiment, le grade avec l'emploi de celui-ci: Steis était en effet devenu un opérateur assez exercé.

Au départ de son régiment pour l'Autriche lorsque la paix fut conclue, il quitta le service militaire et vint se fixer à Grosbous où il se mit à exercer l'art chirurgical, sans diplôme ultérieur, son brevet de chirurgien-major l'ayant à cette époque dispensé de subir l'épreuve aujourd'hui requise pour se livrer à la pratique civile.

Steis se maria sur ces entrefaites à Marie-Elisabeth Peckels qui mourut le 6 juillet 1803, après l'avoir rendu père de trois fils et d'une fille. Se trouvant veuf, le désir de se faire ordiner lui revint; et cette fois il eut la persévérance de le réaliser. En effet il écrivit à l'évêque de Metz, au diocèse duquel le Grand-Duché de Luxembourg ressortissait alors, pour lui exposer

Digitized by Google

qu'une vocation réelle l'appelait au sacerdoce, et le supplier de vouloir bien l'y admettre. Le prélat, après avoir pris tous les renseignements préalables nécessaires et avoir soumis le postulant à toutes les épreuves usitées pour s'assurer de la réalité de la vocation particulière dont on l'entretenait, l'accueillit dans son séminaire où les professeurs se convainquirent bientôt que ses études préliminaires, y compris celle de la théologie étaient suffisantes pour un aspirant à l'ordination. En conséquence dispense pour la présence aux cours lui fut accordée d'emblée, et les saints ordres lui furent successivement conférés, chaque fois avec les interstices canoniques. Il obtint enfin la prêtrise en 1805 et célébra ses prémices le 13 octobre de la même année, ayant ses deux fils pour servants et sa fille à ses côtés.

Il fut ensuite nommé chapelain, d'abord à Baschleiden, ensuite à Dellen, enfin à Eschdorf, et continua également à s'occuper de chirurgie, principalement de la réduction des fractures, ayant un soin constant de se faire aider par ses deux fils, le troisième était mort en 1804, pour leur apprendre la pratique de ces opérations, sans cependant qu'il leur en enseignât la théorie. Toutefois l'un des deux paraît avoir profité quelque peu de ces démonstrations toutes mécaniques, puisqu'il a pu être admis, le 7 décembre 1812, à la pratique publique des petites opérations chirurgicales, bien que son éducation littéraire eût été entièrement négligée; tandis que son autre frère, de même que sa sœur se sont contentés, toute leur vie durant, à exercer cet art d'une manière clandestine.

Vers 1811, l'abbé-chirurgien Steis s'était retiré à Grosbous chez son fils cadet, où il est mort à l'âge de 71 ans, le 12 novembre 1812, avec la réputation d'avoir été un prêtre très pieux et d'un chirurgien très instruit comme très habile.

Nécrologe de J. B. Steis, dans un registre de la paroisse de Grosbous, communiqué par Monsieur le Professeur Engling, de la part de M. le curé Nauert. — Notes communiquées.

STEPHANUS; v. ETIENNE, *dit de Salm.*

STOLTZ, *Jean*, fils de Mathias Stoltz, bon cultivateur, et de Marie Wagner, est né à Steinsel, le 23 juillet 1750. Il commença ses études humanitaires au collége de Luxembourg, à l'âge de seize ans, et terminait sa rhétorique en 1772. Entré chez les capucins d'Arlon, il fut envoyé à Alost faire sa philosophie, puis à Tournay où il étudia la théologie en même temps qu'il terminait son noviciat et recevait les ordres en 1774. Ce fut aussi dans la même ville qu'il prononça, en français, son premier sermon qui fut beaucoup goûté des auditeurs et lui fit déjà alors une bonne réputation d'orateur chrétien. Peu de temps après il fut nommé stationnaire à Eupen où il eut le bonheur de ramener plusieurs dissidents par ses discours sur l'Eucharistie. En 1780 il revint au couvent d'Arlon, toujours avec le titre de prédicateur, et s'acquit, dans presque toute l'Ardenne qu'il parcourut pour prêcher, une immense renommée, tellement que lorsqu'il était annoncé tout le monde accourait d'une et de deux lieues à la ronde, pour l'entendre.

En 1783 le père Michel, c'était son nom de religion, fut appelé à Luxembourg pour prêcher le carême dans l'église du couvent de son ordre, laquelle se trouva souvent être trop petite pour contenir la foule des auditeurs avides de l'écouter. Il demeura trois ans à Luxembourg, parcourant les environs, toujours pour prêcher. Survint sur ces entrefaites la révolution brabançonne puis la française, amenant après elles, comme on disait alors, un déluge de dissolution dans les mœurs. Le père Michel, comme un véritable apôtre chrétien, eut le courage de parler amèrement contre les nouveautés, sans considérer ce que ses discours pouvaient lui susciter de désagréments: il était trop imbu de la vérité de sa foi pour pouvoir reculer, même au péril de sa vie.

Digitized by Google

Retourné dans son couvent d'Arlon, il y demeura jusqu'à la suppression des monastères. Le 3 décembre 1796 un commissaire du pouvoir exécutif, accompagné d'une brigade de gendarmerie s'étant présenté chez les Pères, dit à ces religieux: nous venons vous mettre en liberté afin que vous puissiez enseigner à l'humanité les droits de l'homme. A ce le Père Michel, qui était alors dans toute la force de l'âge et un des derniers profès, répondit aussitôt: Comment veut-on que nous expliquions au peuple une doctrine que nous ne connaissons pas nous-mêmes? Et le commissaire de répliquer: on vous l'apprendra. Du reste, ajouta-t-il, inutile de raisonner; il faut que dans les vingt-quatre heures ce lieu soit purgé de la vermine qui y pullule maintenant. Les capucins consternés furent bien obligés de se résoudre à abandonner leur retraite. Ils se hâtèrent de réunir leurs objets les plus précieux, tels que soleils, calices, ciboires, missels, tableaux et se partagèrent le tout entre eux. Le Père Michel obtint pour son lot les chartres, registres et manuscrits de la bibliothèque, dont son neveu, Mr J. B. Stoltz, doyen actuel de Betzdorf, a fait cadeau à la société archéologique du Grand-Duché, à Luxembourg.

Les républicains avaient laissé aux religieux l'alternative, ou de renoncer purement et simplement à tout droit sur leur couvent, ou bien d'accepter en échange de leurs prétentions sur ces bâtiments des bons, avec lesquels ils auraient pu acheter des propriétés domaniales. Mais aucun d'eux n'accepta ces bons; tous préférant la pauvreté plutôt, disaient-ils, que de pactiser avec les usurpateurs du patrimoine du Sauveur.

Père Michel se retira dans sa contrée natale, demeurant alternativement à Dommeldange, à Eich, à Weimerskirch, à Mühlbach, à Beggen et au Limpertsberg, ne discontinuant pas de remplir en cachette les fonctions sacerdotales malgré que, pour refus du serment révolutionnaire il se vit constamment recherché et comme traqué par les gendarmes. Un jour nommément, comme il était en chemin pour aller célébrer l'office divin, il fut rencontré par deux agents de la force publique qui, ne le reconnaissant pas lui intimèrent l'ordre de se joindre à eux pour rechercher le maudit Père Michel; ce qu'il fit semblant d'exécuter, jusqu'au moment où il trouva l'occasion d'échapper de leur vue. Une autre fois il se trouvait assis au coin du feu d'une maison de Beggen, affublé d'un vieux sarreau, portant des souliers déchirés et un sâle bonnet de nuit sur la tête, tenant sur ses genoux un enfant de deux ans, lorsque deux gendarmes entrèrent. Aussitôt l'enfant, saisi de crainte, se mit à pleurer et à crier papa, papa, comme on l'y avait habitué; et la mère, avec une étonnante présence d'esprit d'envoyer le capucin prendre du bois, afin, dit-elle, que ces messieurs pussent se chauffer par le froid qu'il faisait. Il sortit en effet, grommelant dans sa barbe: l'âge est méprisé de nos jours, et s'éloignant à toutes jambes. Les sbires se mirent bien à visiter tous les réduits de la maison, mais ils ne trouvèrent point le prêtre réfractaire.

Lorsque la persécution fut finie le P. Michel fut nommé vicaire à Dommeldange où il prêcha de nouveau avec onction et s'adonna avec zèle comme avec dévouement à l'enseignement de la doctrine chrétienne chez les enfants. Plus tard il fut transféré dans la même qualité à la paroisse de St. Jean à Luxembourg où il vint également et puissamment en aide à son curé, tandis que ses heures libres il les consacrait à enseigner les principes de latin et de français à des commençants, parmi lesquels on compta plus tard plusieurs grands hommes. En 1821 il retourna à Weimerskirch où, bien que jouissant de sa pension de retraite, il ne cessa de rendre de grands services par ses touchantes prédications et en visitant les malades auxquels il administrait les derniers secours spirituels et savait inculquer une

Digitized by Google

entière résignation comme une confiance absolue. Il avait depuis plus d'un demi siècle prêché la passion au jour du vendredi-saint lorsqu'il voulut en 1828, déjà arrivé à l'âge de 78 ans, monter encore en chaire à ce jour de deuil pour la Chrétienté; et cette fois son discours fut si rempli de pathétique et de sainte inspiration que ses auditeurs, et ils étaient en très-grand nombre, se sont accordés à proclamer que c'était le plus beau de tous les sermons qu'il eût faits.

Le Père Jean Stoltz, dit Père Michel remit doucement son âme au Créateur, le 9 septembre 1829, dans la quatre-vingtième année de son âge. Il avait laissé en manuscrit un grand nombre de sermons qui, dit-on, auraient été bien dignes de l'impression pour l'instruction familière du peuple. Il avait en outre écrit en forme de mémoires la relation de ses tortures pendant la révolution française; mais tous ces écrits ont péri pendant un incendie du presbytère de Clervaux où son neveu, alors doyen de ce canton, les conservait.

Etat civil de Steinsel et d'Eich. — Souvenirs personnels. — Renseignements fournis par Mrs J.-B. Stoltz, doyen actuel de Betzdorf, et d'autres personnes. — Engling, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 193, sqq.

STOLTZ, *Mathias*, frère du précédent, était comme celui-ci fils de Mathias Stoltz, cultivateur aisé, et de Marie Wagner. Il est né à Steinsel, le 23 novembre 1766.

Dès son enfance on put remarquer chez Mathias Stoltz une véritable vocation pour l'état ecclésiastique, à laquelle était unie une intelligence très précoce: dans l'école de son village il surpassait toujours tous ses camarades par son zèle comme par ses heureuses dispositions. Il avait environ 10 ans lorsque le vicaire de l'endroit, qui s'était aperçu de la facilité avec laquelle il avançait, engagea son père à le faire étudier, s'offrant de lui enseigner lui-même les premiers principes des langues allemande, française et latine. Les parents s'empressèrent de consentir à la proposition et dès ce jour le jeune Stoltz suivit les leçons du vicaire qui ne négligea rien pour former le cœur de son élève suivant les préceptes de la doctrine chrétienne.

A l'âge de quatorze ans il entra au collége de Luxembourg, si célèbre à cette époque par la réputation de ses professeurs qui tous avaient été appelés de Louvain. Mathias Stoltz se distingua bientôt parmi ses condisciples par des capacités extraordinaires et par ses études aussi solides que rapides, au point qu'il ne tarda pas à s'acquérir l'attachement comme l'affection entière de ses maîtres. Aussi tous les ans remporta-t-il les premiers prix de tous les cours qu'il avait suivis: Plus tard même les livres qu'il avait ainsi obtenus formèrent environ le tiers de sa bibliothèque qui se distinguait autant par le nombre que par le choix des ouvrages dont elle se composait.

Lorsqu'il eut achevé ses humanités il fit encore à Luxembourg deux années de philosophie, avec la résolution bien arrêtée d'aller étudier la théologie à la célèbre université de Louvain. Mais l'empereur Joseph II supprima sur ces entrefaites cette institution dont la renommée était alors répandue dans le monde entier, et en remplaça la faculté de théologie par deux séminaires dits philosophiques, l'un à Louvain même, l'autre à Luxembourg. Stoltz entra dans ce dernier; mais il ne put s'y plaire, tant à cause de l'esprit qui avait présidé à son organisation qu'à celle des professeurs qui presque tous étaient allemands et imbus des principes de ce que l'on nommait alors le Joséphisme. Les décrets des 12 février et 16 mars 1787 ayant révoqué les ordonnances novatrices sur l'enseignement, et l'université de Louvain ayant été réouverte d'après son ancienne organisation, Stoltz se hâta d'y aller entendre les cours encore pendant deux ans, pour la philosophie et les sciences, continuant à y briller comme à Luxembourg: Parmi les cinq cents élèves en philosophie il eut la septième place. Après les deux ans révolus il obtint le grade de

Digitized by Google

Docteur en sciences et ès-arts, *Scientiarum naturalium doctor, artiumque magister,* ainsi qu'une bourse au collége dit du Pape, laquelle lui suffit amplement pour son entretien et tous ses autres besoins.

Entré en théologie il suivit pendant presque cinq ans toutes les branches de cette faculté, et mérita d'y recevoir le degré de Bachelier. En 1791 il fut ordonné prêtre par l'archevêque de Malines et trois ans après l'université de Louvain le nomma à la cure de Rodenborn ou Rodenbourg, paroisse très petite à la vérité mais très lucrative, à cause des dîmes qu'il percevait et d'un douaire très considérable qui y était attaché. Il avait à peine commencé à administrer cette église lorsque la république française, *d'exécrable mémoire,* comme il avait l'habitude de la nommer, vint conquérir le Luxembourg, exigeant des prêtres le serment de haine à la royauté. Il refusa non seulement de se rendre coupable d'un si criant blasphème, disait-il, mais il exhorta encore tous ses confrères à suivre son exemple. Cette conduite ne pouvait manquer de lui attirer bien des désagréments et des persécutions qu'il souffrit avec calme et une parfaite résignation en la volonté de Dieu. Il ne déserta même pas sa paroisse comme beaucoup d'autres prêtres, et ne quitta pas ses habits d'ecclésiastique. Seulement, lorsque l'arrivée des gendarmes chargés de l'arrêter était dénoncée, il se contentait de se blottir dans une cachette pratiquée dans le presbytère même et y restait pendant des jours entiers, profitant de la nuit pour célébrer l'office divin et administrer les sacrements. Cependant le 7 décembre 1797, trahi par un de ses domestiques qu'il avait dû renvoyer à cause de sa mauvaise conduite, il fut découvert par trois sbires qui le garottèrent et se préparèrent à l'emmener dans les prisons à Luxembourg. A la nouvelle de l'arrestation de leur curé, ses paroissiens accoururent dans l'intention de le délivrer de force des mains des agents de l'autorité républicaine; mais Stoltz le leur défendit, répétant les paroles de Jésus à Pierre: *remettez la glaive dans le fourreau, car ceux qui se serviront de cette arme périront par elle.* Traîné plutôt que conduit à Luxembourg il fut infermé dans l'abbaye de Munster, en attendant qu'on eût décidé sur son sort ultérieur. Cependant dès le surlendemain un de ses parents, bourgeois de la ville, obtint qu'il fut mis en liberté provisoire, sur cautionnement de sa propre personne. Il eut en conséquence la permission de demeurer en ville, chez ce parent même qui lui offrit une généreuse hospitalité.

Le 22 novembre 1798 l'heure du départ pour la déportation à l'île de Ré avait sonné. Conduits de prison en prison, au nombre de trente-deux, en butte à une multitude de mauvais traitements, lui et ses compagnons d'infortune, ils étaient plus de deux cents mêlés tantôt avec des brigands, des assassins, tantôt entassés sur de mauvaises charrettes, tantôt enfin marchant pieds nus et attachés avec des cordes à la queue des chevaux de leurs conducteurs, molestés en outre et tourmentés par la vermine, ils abordèrent le 22 janvier 1799 au lieu de leur exil, exténués par ce terrible voyage de deux mois entiers. A son arrivée Stoltz était pour ainsi dire réduit au marasme; mais grâce aux soins éclairés qu'un médecin de l'île lui prodigua sa santé se remit peu à peu. Lorsqu'il fut rétabli sa rare intelligence, ses vastes connaissances, ses manières affables mais surtout sa piété aussi sincère qu'elle était exemplaire firent de lui un point de mire pour tous ceux qui eurent l'occasion de se trouver dans sa société: Tantôt il traitait avec ses confrères de hautes questions théologiques, tantôt il avait avec eux des conférences scientifiques, dans lesquelles toutes il brillait comme un météore consolateur sur cette plage qui portait tant de malheureux. La réputation de sa science n'ayant pas tardé à parvenir aux oreilles du gouverneur de l'île, celui-ci s'empressa de le charger de donner à ses enfants des

Digitized by Google

leçons de mathématiques, lui accordant en échange la permission de se promener librement sur l'île et de jouir de plusieurs autres douceurs.

Sur ces entrefaites la rumeur se répandit que les captifs de Ré allaient être transférés en Guyane, *terra quæ devorat habitatores suos*, disait Stoltz quand il récitait l'histoire de ses malheurs. En effet une frégate avait déjà été agréée dans ce but, et les prisonniers s'étaient pourvus des choses nécessaires pour ce long et périlleux voyage, lorsque par bonheur pour eux arriva le surlendemain le décret du 1er consul, daté du 18 Brumaire an VIII, qui mit fin à la captivité comme aux souffrances de Stoltz et de ses confrères, confesseurs comme lui de la foi de leurs pères.

Stoltz et ses co-déportés furent relâchés en trois catégories: à la première appartenaient ceux qui n'avaient prêté aucun serment; venaient ensuite ceux qui avaient juré le serment dit mitigé; enfin ceux qui avaient tout juré. Stoltz qui appartenait à la première classe, retourna avec joie dans sa patrie. Pendant ce voyage on lui tendit partout une main secourable; partout on lui prodigua l'hospitalité: à Niort entr'autres, des chanoinesses lui offrirent vingt Louis d'or pour se défrayer en route; mais ils les refusa modestement. Après avoir franchi les limites du Luxembourg il se rendit directement dans sa paroisse de Rodenborn où il fut reçu à bras ouverts après deux ans environ d'absence. Ses paroissiens accoururent au-devant de lui, lui adressant des félicitations sur son retour au milieu d'eux et tombant à ses genoux pour obtenir sa bénédiction pastorale. Stoltz continua à administrer sa paroisse comme un digne et zélé pasteur et consacrait en même temps ses moments de loisir à enseigner la théologie à quelques étudiants aspirant à la cléricature. Par son adresse et sa sagesse il parvint à conserver le douaire de son église.

Cependant il échangea quelque temps après, pour des motifs personnels et de convenance particulière, sa cure de Rodenborn avec l'abbé Hormann, curé de Contern. Le 1er juillet 1804 l'évêque de Metz confirma cette permutation et depuis cette époque, jusqu'au 1er mars 1834 où il abdiqua en faveur de son neveu, Mr H. Wolff, curé actuel, il géra la succursale de Contern avec le plus louable zèle.

Mathias Stoltz a atteint l'âge de 72 ans, malgré sa faible santé et toutes les persécutions qu'il a eu à endurer entre les années 1796 et 1800. Il est mort le 5 mars 1839, sans remords et avec la confiance d'avoir fait tout le bien qu'il avait pu faire. Dans son testament en date du 14 juillet 1837, reçu par le notaire Clairquemort de Frisange, il légua tous ses fonds en argent monnayé aux missions étrangères et ses biens meubles et immeubles à son neveu, le Sr H. Wolff, son successeur dans la cure de Contern: Pendant sa vie il avait de beaucoup enrichi la fabrique de cette église. Il a été inhumé au cimetière de sa paroisse où sa tombe en pierre, en forme d'une colonne octogone, très-simple et surmontée d'une croix, porte l'inscription suivante, rédigée par l'ancien évêque-vicaire-apostolique du Grand-Duché; elle résume sa biographie:

I.
Mathias Stoltz
natus in Steinsel
23a 9bris 1766
pie obiit in Contern
5 martii 1839.
R. I. P. S.

II.
Lovanii Artium Doctor
S. Theologiæ Baccalaureus
Sacerdos 1791 ordinatus.
Parochus in Rodenborn
Per annos novem.

III.
Recusato in Regiam Majestatem
Juramento proscriptus
In insulam Rheam
1799
Deportatus.

Digitized by Google

IV.

In patriam post annum redux
Triginta per annos
Parochiam in Contern
rexit.

V.

Quam docuit legem
Semper et ipse fecit.

VI.

Scientiæ divinæ
non magis
quam sacro ministerio
addictus.

VII.

Bonus animarum
Pastor.
Devotus Ecclesiæ
Filius.

VIII.

Benfaciendo
pertransiit.
Memoriam
in Benedictione
reliquit.

Mathias Stoltz a, sous tous les rapports mérité le nom de savant. Il parlait avec la plus grande facilité les langues allemande et française, mais il parlait et écrivait mieux encore le latin. Il savait presque tous les classiques latins par cœur; et même pendant ses vieux jours il aimait encore de réciter des odes entières d'Horace, des tirades de Virgile, mais surtout des morceaux choisis de Cicéron qui était son auteur favori et dont il s'était tellement approprié le style épistolaire et oratoire que ses confrères lui avaient donné le surnom de Cicéron moderne: Jusque dans la rédaction de ses actes paroissiaux de baptême, de mariage et de décès il suivait ce prince de l'élégante latinité; pas deux de ces actes ne se ressemblent d'ailleurs pour les tours de phrases. Il savait également bien les langues grecque et hébraïque, possédant dans sa mémoire les plus belles odes d'Anacréon et de Pindare, de même que presque tous les psaumes de David dans leur langue originale.

Il avait aussi des connaissances très-étendues en mathématiques, en physique, en astronomie, en mécanique, en géographie; mais surtout dans les sciences ecclésiastiques et le saint-ministère, discutant d'une manière si claire et si concise les questions les plus difficiles que tout le monde pouvait les comprendre. Mais son plus fort était l'herméneutique sacrée ou l'exégèse de l'écriture sainte. Il aimait beaucoup la conversation avec les savants et se plaisait infiniment à raisonner avec eux sur des sujets scientifiques. Toutes les heures que l'administration de sa paroisse lui laissait libres il les mettait à l'étude et à la lecture: il lisait toujours, même à table et à la promenade, et il mourut presque le livre encore à la main: Aussi nommait-il sa bibliothèque sa compagne chérie. Doué d'une mémoire très vaste et en même temps très locale, il retenait tout ce qu'il lisait, connaissait l'histoire ecclésiastique et profane jusque dans leurs moindres détails avec leurs dates et leurs époques les plus minutieuses. Pendant son séjour à Louvain il avait de même acquis quelques notions de pathologie et de médecine légale.

Il possédait en même temps des connaissances très étendues en agronomie, et il fut le premier qui cultiva le treffle à Rodenborn. Il aimait à faire des expériences en agriculture pour pouvoir donner à ses paroissiens des conseils dans l'art de cultiver leurs champs, car les siens, dit-on, produisaient toujours une récolte double en comparaison avec ceux de ses voisins.

Lorsqu'il était jeune encore, il suivit la mode très en usage à cette époque, où les prêtres tenaient des élèves auxquels ils enseignaient les principes des humanités. Stoltz forma de cette manière quelques bons sujets. Sa méthode pour apprendre les langues savantes était facile, courte et précise: il avait rédigé un manuel unique pour le latin et le grec, sous forme de

Digitized by Google

tableau. Sous le premier empire français le Directeur Munchen (v. son article) lui avait offert une chaire de professeur au collége de Luxembourg; et plus tard, Mgr. Pisani de la Gaude, évêque de Namur, lui en proposa une à son séminaire; mais Stoltz les refusa l'une et l'autre, prétextant la faiblesse de sa santé, tandis que le motif réel de ce refus ne provenait que de sa modestie et de son grand attachement pour ses paroissiens.

Si le curé Stoltz a mérité une place honorable parmi les savants luxembourgeois, il en mérite une non moins belle parmi les ecclésiastiques dévoués à Dieu et à la patrie. Infatigable dans le saint-ministère, il ne reculait devant aucune peine, aucune démarche pour conserver la concorde et l'amour chrétien parmi ses ouailles, pour leur enseigner les vérités les plus sublimes de l'évangile dans des instructions aussi populaires qu'elles étaient exquisement raisonnées. Il était surtout l'ami des enfants auxquels il ne se fatiguait pas de donner l'instruction religieuse, tellement que de son temps sa paroisse avait la réputation méritée de posséder la jeunesse la mieux instruite dans tout le pays.

D'un caractère sérieux et grave en même temps que doux et bienveillant, la justice, la probité et la sincérité occupaient seules son âme et la remplissaient; aussi détestait-il l'hypocrisie et la flatterie avec tout leur cortége. Doué d'une piété très éclairée, il savait éviter les extrêmes et critiquait même franchement ses supérieurs lorsqu'ils allaient trop loin, parce qu'à ses yeux la sentence : *justicia suprema est suprema injusticia* doit être vraie en toute chose et pour tout le monde.

Il est à regretter que cet homme savant n'ait pas composé d'ouvrage ex professo, car nous n'avons de lui que des livres qu'il a retouchés, corrigés ou complétés. Cependant il avait dans le temps commencé la rédaction d'un *abrégé de l'Histoire du Pays* d'après l'œuvre de Bertholet; mais ce travail n'a pas été achevé. Il est vraisemblablement conservé par son neveu, M. le curé actuel de Contern.—**2°**. L'ancien *catéchisme de Scouville*, qui fut si longtemps en usage dans le Pays malgré tous ses défauts, Stoltz avait également entrepris de le faire passer par le creuset de l'épuration, en retranchant les demandes et les réponses sans but comme sans intérêt et les avait remplacées par des réponses essentielles. Il en avait nommément réformé en entier la doctrine sur le sacrement de la confirmation; etc., etc. Ce travail a été imprimé chez Lamort à Luxembourg, à six cents exemplaires, que presque tous il a distribués gratuitement aux enfants de sa paroisse qui fréquentaient l'instruction religieuse qu'il donnait. Son édition ne porte pas de date et n'est point revêtue de l'imprimatur, parce que, dit-on, il n'était destiné qu'à ses propres ouailles et parce qu'il n'avait pas été chargé par l'autorité ecclésiastique de faire cette révision, qui du reste cependant était très bien pensée.—**3°**. Il a rédigé dans un meilleur ordre et adapté à l'usage des écoles primaires, l'opuscule intitulé: *Kern der biblischen Geschichte;* Luxembourg, Schmit-Bruck, 1826, 1829 et 1836.—**4°**. Il a de même refondu et augmenté un autre livre d'école connu sous le titre de: *Sittenzucht*, das ist wie die christliche Jugend sich gegen Gott und die lieben Eltern und jeden Menschen und endlich gegen sich selbst verhalten soll; par le R. P. Pierre Wiltz; Schmit-Bruck, 1820. Ce petit ouvrage enseigne aux enfants la manière de remplir leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers eux-mêmes. Stoltz y a ajouté des préceptes de bienséance à observer pendant le repas, en société et en présence des gens bien élevées.—**5°**. Il a retouché le *Kyriale* en usage au chœur et y a ajouté les *Missa pontificalis* et *pontificia* (1822. Schmit-Bruck): Stoltz était bon chantre et avait formé un beau chœur à Rodenborn ainsi qu'à Contern.—**6°**. Il a aussi refait le petit *Vesperal* auquel il a ajouté plusieurs vêpres et une mélodie pour le psaume Miserere (Schmit-Bruck; 1823). Il avait entendu chanter

Digitized by Google

cette mélodie par des prêtres français étant sur le vaisseau qui le transporta à l'île de Ré.—7°. Enfin il soigna et corrigea très exactement les épreuves de plusieurs ouvrages entr'autres des classiques latins, Virgile, Quinte-Curce, Eutrope, etc., que les imprimeurs Lamort et Schmit-Bruck de Luxembourg, avec lesquels il était lié d'amitié, lui adressaient.

Engling, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 71, sq. — Renseignements obtenus. — Souvenirs. — Etat civil de Steinsel et de Contern. — Notes fournies par MM. H. Wolff, curé de Contern et Stoltz, doyen de Betzdorf.

Strassen, *Bernard de*; v. BERNARD, dit *de Strassen*.

STRASSEN, *Wauthier de*, est cité pour avoir pris part à la première croisade, sous Godefroid de Bouillon.

STRENG, *Jean*, de Luxembourg, naquit le 14 mai 1601, et fut greffier du Conseil provincial. Par testament olographe du 14 août 1676, rédigé à l'âge de soixante-quinze ans il a fondé une bourse d'études au capital de mille patacons ou 4609 frs. et 10 c., annexée au séminaire attaché au collége des Jésuites de Luxembourg, en faveur d'un étudiant de sa famille, et à défaut de parents d'un jeune homme de la ville de Luxembourg. Dans le principe les héritiers du fondateur nommaient à cette bourse qui fut plus tard à la collation des Bourgmestre et échevins de la ville de Luxembourg. Cependant, depuis une réclamation d'un descendant de cette famille ce droit de collation lui a été restitué par arrêté du Ministre d'Etat en date du 22 mars 1858.

La bourse Streng ne rapporte plus que cent quarante-sept francs et 75 centimes.

Jean Streng est mort célibataire, le 4 décembre 1676.

Namur, Dissertation sur les bourses, X et XVIII. — Mémorial du Grand-Duché.

Stromberg, *François-Louis Faust de*; v. FAUST, *François-Louis, de Stromberg*.

STUMPER, *Jacques*, fils de Pierre Stumper, bon cultivateur, et de Anne-Marie Echternach, est né à Steinsel, le 22 mai 1765. Il commença l'étude des principes chez le curé de son endroit natal, puis alla les continuer au collége de Luxembourg et les termina à l'université de Louvain. Après avoir obtenu l'ordre de la prêtrise il fut, en 1792, nommé vicaire à Useldange où il tenait en même temps l'école du village lorsque la révolution française vint faire irruption dans le pays et introduisit les lois ainsi que les principes de la république. Comme Stumper refusa obstinément de prêter le serment de haine à la royauté qu'on exigeait de lui il fut obligé de se tenir caché dans un trou qu'il s'était pratiqué en terre au bord du ruisseau nommé Attert, ou bien de se réfugier tantôt dans une, tantôt dans une autre maison. Il eut le bonheur d'échapper de dette manière à toutes les recherches, jusqu'au 5 vendémiaire an VIII où il fut absous de la peine de la déportation et rendu à la liberté.

Lorsqu'en 1805 le collége de Luxembourg fut réorganisé sur un pied nouveau, Jacques Stumper y fut nommé professeur de troisième. Dans cette position il sut s'acquérir la réputation d'une impartialité exemplaire ainsi que celle d'un tact parfait pour exciter l'émulation chez ses élèves. Mais comme il eut en 1811 un différent assez animé avec M. Munchen (v. son art.), alors directeur de l'établissement, il crut devoir donner sa démission comme professeur, au grand regret des étudiants qui l'aimaient tous. La ville d'Echternach qui faisait à cette époque de grands efforts pour établir dans son sein une soi-disante école secondaire, se hâta de le faire nommer vicaire et lui conféra en même temps une place de professeur près de cette jeune institution. Il accepta ces offres, dans l'espoir de voir bientôt changer cette école supérieure en un collége communal. Stumper était un homme très instruit et un professeur très habile. Mais malgré ces qualités il lui restait impossible de contenter lui seul tous les besoins d'un établissement de ce genre. Cependant et malgré les inconvénients qui devaient se

Digitized by Google

présenter en grand nombre, son école comptait, de 1811 à 1814, annuellement une quarantaine d'élèves, parce que les jeunes gens qui étudiaient sous lui, pouvaient être libérés de la conscription comme s'ils fréquentaient un petit séminaire, vu qu'il était agréé par l'université et par l'évêque. Il avait partagé ses élèves en trois ou quatre divisions, dans lesquelles il enseignait le latin, le français, l'allemand, l'arithmétique, la géographie, l'histoire et le chant. Plus tard il comptait de 25 à 30 élèves qu'il poussait jusqu'en quatrième.

Lorsqu'en 1814 l'inspecteur Gœrens qui fut plus tard directeur de l'instruction publique, parcourait le pays de Luxembourg, il inspecta dans tous ses détails l'école de Stumper dont il fut tellement satisfait qu'il prit le maître en affection et lui adressa depuis ce jour un exemplaire de toutes ses compositions. Sous le gouvernement des Pays-Bas Stumper continua à s'occuper de l'instruction des jeunes gens qui lui étaient confiés. En 1815 il étendit le plan de son enseignement en ajoutant à son programme la langue grecque qu'il avait apprise entretemps et sans maître.

Jacques Stumper est mort le 23 juin 1821 à l'âge de 65 ans.

Engling, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 105, sqq. — Etat civil de la commune de Steinsel.

STURM, *Jacques*, né à Luxembourg, le 13 mars 1807, était fils de Jean-Baptiste Sturm, modeste perruquier, et de Marguerite Champagne.

Sturm se sentit dès son plus jeune âge des dispositions très-heureuses pour l'art du dessin dont il suivit avec la plus grande exactitude les leçons à l'athénée de sa ville natale. En 1825 il se trouva placé sous M. le professeur Fresez qui, ayant bientôt reconnu chez son élève une rare vocation, le recommanda à Jobard, de Bruxelles, chef d'un des premiers établissements lithographiques. Ce dernier s'empressa de l'accueillir; et dès son entrée il lui fit déjà un traitement de soixante francs par mois: c'était beaucoup pour Sturm qui appartenait à une famille très peu favorisée de la fortune. Aussi, pour prouver sa reconnaissance à son patron, travailla-t-il pour ainsi dire nuit et jour à se perfectionner dans cette carrière nouvelle.

L'établissement Jobard ayant été fermé par suite des événements politiques de 1830, et Jacques Sturm se voyant de nouveau livré à lui-même, osa saisir la palette et le pinceau, sous la direction de M. Navez; et depuis ce temps il se livra exclusivement à la peinture historique. Doué du sentiment de la poésie il se mit avec la plus louable persistance à l'étude des maîtres: c'est ainsi qu'il médita les œuvres de Schæckspire, de Gœthe, de Schiller, du Tasse et du Dante, dont il parvint à saisir les beautés comme les grands caractères si bien décrits par ces auteurs.

Après avoir exposé à Liége un Saint-Paul, une prière du matin, un groupe de trois belles têtes de femme, Faust et Margretha au jardin de la vieille Marthe; et en 1838 à Bruxelles la tentation du Christ dans le désert, il peignit d'après la Divina Comedia la naïve et touchante figure de Françoise de Rimini. Mais cette toile éprouva quelques difficultés pour être admise en 1841 à l'exposition de Bruxelles; et le peintre n'acquit que plus de gloire de ce refus. Les obstacles qu'on lui opposait de ce chef irritèrent son esprit à un point tel que sa santé en reçut un choc violent et funeste: il avait alors 33 ans d'âge. Il partit pour Paris; et après être encore une fois retourné à Bruxelles il alla en Italie dans le but de donner une heureuse diversion à l'abattement de son esprit et rétablir sous ce climat bienfaisant ses forces physiques qui s'affaiblissaient tous les jours davantage. Rome l'accueillit dans ses murs; et il y eût trouvé un adoucissement à ses soucis, à ses peines, si les progrès de la maladie qui le minait n'avaient pas été trop avancés: il mourut dans cette ville, le 10 janvier 1844, âgé seulement de 37 ans.

Digitized by Google

Souvenirs personnels. — Renseignements fournis.— Etat civil de Luxembourg. — Wapp, Miroir des arts dans les Pays-Bas.

STURM, ou *Sturmius, Jean,* est né à Schleiden, le 1er octobre 1507. Son père, qui se nommait Guillaume, était un homme de lettres et receveur des comtes de Manderscheid-Schleiden.

Après avoir fait ses premières études dans son endroit natal, le jeune Sturm alla les continuer en 1523 ou 1524 à Liége où il y avait à cette époque une école florissante tant par la science des professeurs que par le nombre et la qualité des élèves qui la fréquentaient. Plus tard il vint à Louvain où il passa trois années tant à l'étude qu'à l'enseignement. En 1528 il s'associa dans cette ville avec Rogier Roscius, professeur de grec, pour monter une imprimerie dans laquelle il publia quelques auteurs grecs qu'il apporta en 1529 à Paris où il demeura huit ans, pendant lesquels il entendit les leçons de l'université de cette ville: il y suivait les cours de médecine et enseignait en même temps l'éloquence et la logique. Il se maria à Paris, et peu de temps après il se déclara pour la doctrine de la réformation, démarche qui n'était pas exempte de danger à cette époque où le culte public des Réformés était interdit. Malgré son changement de confession, il sut s'acquérir et conserver l'amitié de plusieurs savants, surtout celle de Lefèvre d'Etaples, de Guillaume Bude et du Cardinal de Bellay qui l'estima toute sa vie.

En 1537 Bucer conseilla au sénat de Strasbourg d'attirer Sturm dans cette ville. Il y vint et obtint l'année suivante le rectorat à vie du collége auquel l'empereur Maximilien II accorda en 1568 de grands priviléges, et que plus tard, c'est-à-dire en 1621, Ferdinand II éleva au rang d'une université.

Jamais homme ne fut plus officieux que Jean Sturm ; il trouvait son plus grand plaisir à obliger les autres, à les aider dans leurs études et à contribuer de son mieux au succès de leurs travaux. Sa maison était comme l'hôtellerie des pauvres et des étrangers, ainsi que l'asile des bannis, surtout de ses coreligionnaires qui avaient fui la France par crainte des persécutions. Il leur faisait de grandes libéralités et s'appauvrit même pour venir à leur secours.

En 1555 l'empereur Charles-Quint lui conféra des lettres de noblesse et Maximilien II lui accorda plusieurs priviléges importants. Il s'acquitta avec succès de diverses légations en Angleterre, en France, en Danemark et vers quelques autres princes : En 1545 il avait été envoyé en ambassade auprès des rois de France et d'Angleterre pour moyenner leur accommodement ; et il sut s'acquitter avec tant d'habileté de cette mission que l'un et l'autre de ces deux monarques lui firent de grands honneurs. Il fut aimé de François Ier, de Henri II et de Henri III, rois de France, de Christian et de Frédéric, rois de Danemark, de la reine Elisabeth d'Angleterre, des Electeurs et des princes de l'empire, des cardinaux Sardolet et Bembe, d'Erasme, de Melanchton, de Camerarius, de Manuce, de Calvin, de Bèze, de Ramus et de plusieurs autres savants.

Jusque là Jean Sturm devait se croire heureux ; mais des désagréments sérieux vinrent l'atteindre vers 1583 où l'intolérance religieuse d'un ministre protestant chercha et réussit à le faire démettre de son rectorat, parce qu'il était trop tiède adhérant du Luthéranisme et semblait pencher davantage vers la doctrine mitigée de Calvin : son antagoniste, nommé Papus, l'accusa de n'avoir pas, depuis vingt ans, assisté à ses prêches, et en inféra qu'il devait être coupable d'irreligion ! Aujourd'hui les sectes dissidentes puisent leur principale accusation contre les prêtres catholiques dans leur soi-disante intolérance et dans leur rigueur à suivre le précepte : *qui non mecum est contra me est;* et il y a deux siècles à peine, peu après leur origine, ils étaient cent fois plus intolérants encore. Quoiqu'il en soit, tout en prononçant son renvoi comme Recteur, le magis-

Digitized by Google

trat de Strasbourg mitigea cet arrêt en vue sans doute du grand âge de l'accusé qui fut déclaré émérite.

Jean Sturm a été marié trois fois; avec chacune de ses deux premières épouses il vécut vingt ans; et la troisième lui survécut. Aucune de ces trois unions n'a produit postérité. Il devint aveugle sur la fin de ses jours et mourut le 3 février 1589, à l'âge de 81 ans, 5 mois et 2 jours.

Sturm était un homme très-instruit, mais surtout grand ami de l'instruction. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages de littérature dont plusieurs sont excellents, outre beaucoup de livres de polémique qui ont perdu leur actualité aujourd'hui. Nous allons citer ceux dont les titres nous sont connus: *1°*. De litterarum ludis rectè aperiendis.—*2°*. De amissâ dicendi ratione. —*3°*. Partitionum dialecticarum libri IV.—*4°*. In Partitiones oratorias Ciceronis dialogi IV.—*5°*. Luctus ad Joach. Camerarium, cum epitaphiis J. Sapidi.—*6°*. Epistolæ de dissidio periculoque Germaniæ, et de emendatione Ecclesiæ.—*7°*. Præfatio in quosdam Platonis dialogos.—*8°*. Comment. in orationem Ciceronis, de Aruspicum responsis. — *9°*. Emendationes in Orationes et Rhetoricorum libros omnes Ciceronis.— *10°*. De Periodis libellus.—*11°*. Nobilitas litterata.—*12°*. Vita Beati Rhemani. —*13°*. Oratio funebris in obitum Jacobi Sturmii: *Jacques Sturm, Bourgmaître de Strasbourg, était un homme très-instruit et très-influent. Quoique homonyme de Jean Sturm, il n'était pas de la même famille.*—*14°*. Commentariolus in Aeschinii et Demosthenis Orationes contrarias. —*15°*. De educatione Principum.—*16°*. De nobilitate Anglicanâ.—*17°*. Scholia in primum librum Politicorum Aristotelis.— *18°*. Scholia in orationes Ciceronis pro Quintio, pro domo suâ, pro Cn. Plancio, pro C. Rabirio posthumo, in Divinationem, contra Verrem, in 1 et 2. Philippicam.—*19°*. Dialogi in Aristotelis Rhetoricam.—*20°*. Resolutio operum Ciceronis.—*21°* Epistolæ duæ de Victoria Christianorum ad Echinandas.—*22°*, Epistola consolatoria ad Fabricios fratres.—*23°*. Epistola de morte Erasmi, Episcopi Argentinensis. —*24°* Aristotelis Rhetorica in linguam latinam conversa, et scholiis explicata.—*25°*. Prolegomena in varios Autores.—*26°*. Præfatio in scripta quædam de Cœna Domini.—*27°*. Hermogenis partitionum oratoriarum liber illustratus. — *28°*. Hermogenis de ratione inveniendi oratoria, libri IV, et libri de dicendi generibus latinitate donati, cum scholiis.— *29°*. Disceptationes logicæ.—*30°*. Linguæ latinæ resolvendæ ratio.—*31°*. De imitatione oratoria libri III, cum scholiis.— *32°*. De statibus causarum civilium.— *33°*. Universa doctrina Hermogenis. — *34°*. Comment. in Ciceronis Tusculanam I. —*35°*. Consultatoria epistola ad Bernardum Botzeimium.—*36°*. Orationes funebres II.—*37°*. Palinodia ad Lucam Osiandrum.—*38°*. Invectiva contra L. Osiandrum.—*39°*. Anti-Pappi III, contra J. Pappum.—*40°*. Tres partes priores Anti-Pappi quarti: I. Commonitio; II. Anti-Prœmium; III. Ant. Osiander pro exteris Ecclesiis et pro synodo Neapoli Palatini.—*41°*. Epistola apologetica contra Jac. Andream.—*42°*. Epistola Eucharistica ambrosia ad J. Pappum.—*43°*. Confessio augustana Argentinensis.—*44°*. Epistolarum eucharisticarum libri I. Epistola IV. — *45°*. Epistolarum eucharisticarum libri II, Epistola secunda. — *46°*. De cognitione linguarum nostri sæculi. — *47°*. Physica. — *48°*. Philosophia naturalis. — *49°*. Themata versibus. — *50°*. Epistolæ classicæ. — *51°*. Neanisci. —*52°*. Leges, ordo et exercitia scholæ Lavinganæ. —*53°*. De universâ ratione elocutionis rhetoricæ libri IV.—*54°*. In Verrinam orationem Ciceronis sextam.— *55°*. Rhetorica.—*56°*. παρατήρησις.—*57°*. Commentarii in artem poëticam Horatii. —*58°*. Epistolæ et orationes variæ. — *59°*. Institutiones litteratæ.—*60°*. De bello adversus Turcas perpetuo administrando.—*61°*. Une édition des œuvres de

Digitized by Google

Claude Galenus.—*62°*. De demonstratione lib. I. qui dialecticarum partitionum est tertius.—*63°*. De ratione interrogandi atque collocandi Dialectica.—*64°*. Ex Ciceronis epistolis selectis libri tres, in usum puerilem. — *65°*. De dicendi generibus, de ratione gravitatis occultæ, latinitate donati et scholiis explicati.— *66°*. De universâ ratione elocutionis Rhetoricæ. — *67°*. De amissâ ratione elocutionis rhetoricæ libri IV.

Moreri, VI, 563.—Bayle, IV, 294, sqqq.—Paquet, 61.—De Feller, Dictionnaire historique, litt. S.—Bæsch, Eiflia illustrata, III, I, 1, 129, sq.—Courtin, Encyclopédie moderne, XXI, 356.—Hartzheim, Bibliotheca coloniensis, 203.—Biographie universelle, XLIV, 144, sqq.—Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 15.—Conversations-Lexikon, édit. 1851.

Sturmius, *Jean*; v. STURM, *Jean*,

T.

TANDEL, *Charles-Antoine*, né à Luxembourg, le 8 prairial an IX (28 mai 1801), était fils de Charles-Nicolas-Damien Tandel et de Anne-Marie-Elisabeth-Josèphe-Rosalie Couturier.

Après qu'il eut terminé avec distinction ses études gymnasiales au collége de Luxembourg il alla suivre à l'université de Liége la philosophie, les mathématiques et les sciences naturelles. Sur ces entrefaites son âge l'appela au service militaire parce qu'il ne possédait pas les moyens de se faire remplacer: cette circonstance fâcheuse interrompit pendant quelque temps sa carrière studieuse. Il alla ensuite résider pendant quelque temps à Bruxelles où il s'occupa principalement de littérature et de l'étude des langues modernes, dans la connaissance desquelles il se rendit si habile qu'il écrivait également bien l'anglais, le hollandais, l'allemand et le français.

Quelque temps après l'administration urbaine de Bouillon lui confia une chaire de langues anciennes au collége de cette ville; et en septembre 1826, la ville d'Echternach voulant réorganiser son collége en y appelant des professeurs capables de faire fleurir cet établissement, fixa ses choix parmi lesquels se trouva Charles Tandel qui fut chargé de l'enseignement des langues grecque et hollandaise, ainsi que de l'Histoire dans les trois classes inférieures.

Les tendances du gouvernement d'alors pour centraliser les établissements d'instruction moyenne, de même que les articles véhéments que le Journal de Luxembourg venait de publier contre le collége d'Echternach, fournirent à Tandel l'occasion d'écrire deux brochures très intéressantes qu'il avait d'abord destinées à être insérées dans le journal auteur de l'attaque, mais qui furent refusées par la rédaction. La première avait pour but de réfuter deux articles sur l'enseignement, qui avaient paru dans les numéros 22 et 25 (année 1826) de la dite feuille, et dans lesquels la fermeture des colléges des petites villes était formellement demandée. La seconde avait pour titre: Observations sur l'enseignement dans les athénées et colléges, *terminées par des propositions touchant certaines améliorations et des économies à y introduire, de manière à pouvoir annexer, sans sensible dépense nouvelle, une école industrielle à chacun de ces établissements.*

Tandel resta attaché au collége d'Echternach jusqu'au mois de février 1828 où il quitta cet établissement qui déclinait de jour en jour, à cause dit-on, du mauvais vouloir de l'administration de la ville ainsi que du Bureau d'administration qui refu-

Digitized by Google

sait aux professeurs jusqu'aux meubles et appareils les plus nécessaires à l'enseignement.

A son départ d'Echternach Tandel se retira à Luxembourg où il reçut l'année suivante une nomination de Professeur à l'école militaire de Breda. Il y resta jusqu'aux événements politiques de septembre 1830 qui le forcèrent à aller à Bruxelles. A la réorganisation de l'enseignement en Belgique, il fut nommé inspecteur provincial pour l'instruction primaire dans le Luxembourg belge, parce que la faiblesse de sa santé ne lui permettait plus d'occuper une chaire professorale. Ces fonctions il les remplit avec zèle et intelligence, jusqu'au 11 septembre 1854, où il fut une des victimes de l'épidémie cholérique qui dépeuplait alors la ville d'Arlon.

Charles Tandel a conservé la réputation d'avoir été un homme d'honneur dans toute la force du terme. Consciencieux, ami de la vérité, laborieux, d'une exactitude extrême à remplir ses devoirs comme fonctionnaire et comme citoyen, d'une exquise sociabilité, franc et sincère à l'égard de tous, au point qu'il était admis dans toutes les sociétés et aimé de tous. Comme chef ou comme maître, il savait se faire respecter sans rigueur; un désir unique occupa tous ses instants et ce désir c'était la pensée, la volonté de rechercher les moyens les plus propres à améliorer l'instruction publique en général. Aussi ce désir donna-t-il lieu à plusieurs compositions aussi profondément pensées que clairement exposées. Nous citerons entre autres : 3°. Idées sur l'instruction publique dans les Pays-Bas ; Bruxelles, 1829. — 4°. Plan d'une université pour la Belgique ; Bruxelles, 1831 ; etc., etc.

Moller, Programme de l'école industrielle d'Echternach, 1856; passim. — Souvenirs contemporains. — Renseignements communiqués. — Namur, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 192 et 719.

TANDEL, *Nicolas-Emile*, fils de Charles-Nicolas-Damien Tandel et de Marie-Elisabeth-Josèphe-Rosalie Couturier, conséquemment frère du précédent, est né à Luxembourg, le 9 germinal an XII (30 mars 1804). A l'âge de dix ans il entra au collége de sa ville natale où il se trouva être le plus jeune de sa classe, et embrassa avec ardeur l'étude de toutes les branches des connaissances préparatoires qui donnent la clef des sciences d'application. Il figurait invariablement parmi les premiers élèves des cours qu'il avait à suivre.

La mère et la sœur de Tandel allèrent en juin 1819 se fixer à Bruxelles; il les y accompagna sans avoir achevé son cours de rhétorique. Il semble qu'il fut depuis lors livré à lui-même et obligé de compléter sans maître son éducation classique ; et il le fit avec une merveilleuse facilité. Pour s'initier pratiquement à la carrière professorale vers laquelle il tendait dès sa jeunesse, il se voua pendant plusieurs années à l'enseignement privé, laissant partout de profonds souvenirs d'un savoir muri et d'une noblesse de sentiments inaltérable.

Ses talents lui assignaient une place dans les établissements de l'Etat : En 1826, à l'âge de 22 ans, il fut appelé à donner un cours approfondi de langue allemande au collége philosophique nouvellement érigé à Louvain, où par ses leçons comme par ses écrits il se concilia autant la sympathie que l'estime du public. Dans sa grammaire allemande, *Formenlehre* (1829) et *Satzlehre* (1833), il soumit à un nouvel examen les principes de la grammaire et sut imprimer à ses règles de même qu'à ses raisonnements les caractères qui font le mérite des ouvrages de ce genre : ces deux compositions sont d'ailleurs aussi bien écrites qu'elles sont philosophiquement conçues.

La révolution belge de 1830 avait éclaté sur ces entrefaites ; et l'on sait l'effet qu'elle produisit sur l'enseignement public en Belgique : Par son arrêté du 16 décembre, le Gouvernement provisoire avait profondément altéré la constitution intérieure des trois universités qui s'étaient vu enlever, l'une une, l'autre une

Digitized by Google

autre faculté, au point que Liége n'en conserva que trois et Gand ainsi que Louvain deux seulement. Cet état des choses avait dû sa naissance au renvoi des professeurs hollandais et à la mise à la retraite de plusieurs professeurs allemands.

Après cette tempête nous trouvons Tandel à l'université de Louvain, chargé du cours de statistique et d'économie politique; c'est-à-dire étudiant la pensée dans sa manifestation multiple, comme naguère il l'avait suivie dans son expression individuelle, de même que plus tard il devait l'observer à sa naissance. Il publia en 1834 la *Théorie de la statistique, traduite du latin de Mone, avec additions.*

En 1835, lorsque la Belgique réorganisa ses deux universités de l'État, Tandel fut conservé à Liége. Il y continua le cours d'économie politique et de statistique, auquel il joignit celui de géographie physique et ethnographique, cours obligatoire pour le doctorat en philosophie et lettres. L'année suivante le gouvernement lui offrit la chaire de philosophie, qu'il hésita d'abord d'accepter; mais pressé par ses amis il consentit à s'en charger: Il fut promu au rang de professeur extraordinaire, et trois ans plus tard à l'ordinariat.

Dans ces nouvelles fonctions il fut, depuis son entrée jusqu'à sa mort, un modèle de zèle et de bonté. Il ne vivait que pour ses élèves; pour eux il s'astreignait à un travail incessant: l'affection pour lui était unanime; l'ascendant qu'il avait acquis sur eux était général. Chéri de ses collègues, estimé du public, il contribuait puissamment à la gloire de l'université et de sa patrie adoptive.

Il préluda à des travaux philosophiques plus étendus par un mémoire qu'il adressa à l'académie de Bruxelles, et qui fut lu dans la séance du 15 décembre 1839. Ce travail a été inséré dans le Tome XV des mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers. Il a pour titre: *Nouvel examen d'un phénomène psychologique du somnambulisme.*

Son *Cours de logique à l'usage de l'enseignement universitaire* parut en 1841.

Par la loi du 27 septembre 1835, le gouvernement belge dans sa sollicitude pour les études philosophiques vastes et profondes avait remplacé le cours de psychologie par celui d'anthropologie dans les programmes universitaires: cette innovation qui devait asseoir la philosophie sur des fondements plus larges et moins arbitraires avait été accueillie avec faveur. L'anthropologie comprenant, outre la psychologie, la physiologie de l'homme, détermina le zélé professeur à publier son *Esquisse d'un cours d'anthropologie,* ouvrage conçu dans un esprit éminemment scientifique et qui provoqua les méditations des penseurs.

En 1843 Tandel commença le *Sommaire de philosophie* qui ne fut achevé que peu de temps avant sa mort: C'est, dit son panégyriste, le résumé du testament d'un philosophe chrétien.

Outre les écrits que nous venons de mentionner, Tandel a laissé une *Analyse de la philosophie morale de de Cock, vice-recteur de l'université catholique de Louvain;* plusieurs articles insérés dans la correspondance mathématique de M. Quetelet; et quelques lettres adressées au Journal historique de M. Kersten.

Depuis longtemps la santé de Tandel était minée par des travaux continus. Ni la science médicale, ni le doux climat de Nice, ni les soins affectueux de sa famille ne purent arrêter les progrès de la maladie dont il était atteint: il lui fallait du repos. Il quitta la bruyante cité de Liége et se retira au petit-séminaire de St.-Trond, chez son ami, M. l'abbé de Lonay, professeur de philosophie. Comme dernier moyen de guérison l'art lui avait conseillé un essai fréquemment tenté aux environs de Paris, et notamment au bois de Boulogne, c'est-à-dire d'aspirer un air imprégné d'odeur de dépendances de ferme. On lui prépara au petit-sémi-

Digitized by Google

naire de St. Trond un appartement disposé dans ce sens; mais le mal s'opiniâtra contre les ressources et les combinaisons de la médecine; et Tandel mourut le 25 octobre 1850, entouré de sa famille. Il n'était âgé que de 46 ans.

Héritier des mœurs patriarchales de son pays natal, simple à la fois dans son génie et dans sa vertu, Tandel est du nombre des hommes les plus judicieux qui en Belgique aient cultivé l'analyse intellectuelle. Placé dans un Pays et à une époque de civilisation où la prodigieuse complication des intérêts et les tiraillements des partis semblent avoir substitué une nouvelle race d'hommes à ceux qui vivaient à la naissance des sociétés; dans un pays de liberté où aujourd'hui toutes les idées de progrès, pour avoir cours en Europe, paraissent venir se faire naturaliser, mais où souvent la philosophie n'est qu'un plaidoyer en faveur d'un parti, Tandel donna à la science pour sauvegarde, non des hypothèses plus ou moins brillantes, mais cette même philosophie qui repose sur des faits manifestes, sur les besoins invariables de la nature humaine et qui prévaudra toujours dans l'esprit des hommes éclairés. Pour lui la foi est l'anneau suprême des grandes coordinations, elle est cette mystérieuse révélation qui unit le visible à l'invisible, le connu à l'inconnu, l'univers à la pensée.

Il était froid au premier abord; son calme était glacial; son œil bleu et doux intimidait par la fixité du regard; mais touchait-on une corde sensible, une fibre délicate, à l'instant il s'animait, il se montrait tel qu'il était, passionné pour les idées générales, pour les enchaînements logiques, éloquent quand il traçait le tableau des égarements de l'esprit humain. Aviez-vous sa confiance, il était tout à vous, plein de cœur et d'un dévouement sans bornes. On ne savait pas ce qu'on devait le plus admirer en lui, ou sa modestie ou sa puissance de raisonnement. Comme la généralité des hommes éminents, il fut un modèle de piété filiale, gardant la plus affectueuse tendresse envers le souvenir de sa mère, morte plusieurs années avant lui.

Tandel avait épousé en 1836, dame Sophie Vanpuyvelde, de Bruxelles, qui lui donna un fils et deux filles.

L'abbé Kleyr, Notice sur Emile Tandel; dans: Publications de la Société archéologique de Luxembourg, XII, 137 à 145. — Lonay, Notice sur N. E. Tandel; dans: Revue catholique, nov. 1850. — Journal de l'instruction publique; nov. 1850. — Waxxxosnig, dans: Zeitschrift für Philosophie u. Spekulative Kritik, von Fichte; Halle, T. XXX, N° 401. — Loomans, Notice sur la vie et les travaux de N. E. Tandel, lue à la séance du Conseil académique de l'Université de Liége, le 12 janvier 1852.

TANDEL, *Pierre*, né au village de son nom, devint chanoine de la collégiale de N.-D. à Pfalzel.

Par testament en date du 24 mars 1633, après avoir demandé à être inhumé dans le cloître de sa collégiale, fait à chaque membre de sa famille des legs particuliers et institué des anniversaires, il ordonna que mille écus dits du roi, plus quatorze cents autres écus dits à la croix seraient placés à intérêts pour servir à l'entretien de trois bourses d'études au profit des descendants de ses frères et sœurs, savoir: Mathias Tandel de Longsdorf, Elisabeth Tandel de Walsdorf, Catherine Tandel d'Obersgegen, Henri Tandel de Bastendorf et Jean Tandel du dit Tandel.

Depuis plus d'un siècle les capitaux affectés à ces bourses, et dont il ne nous a pas été donné de préciser la valeur nominale d'alors, comparée à notre monnaie moderne, se trouvent partagés en deux parts inégales, dont l'une est administrée dans le Grand-Duché de Luxembourg, l'autre par la commission d'administration du gymnase de Trèves. Chacune des deux a trois bourses distinctes; celles de Trèves rapportent chacune 18 écus de Prusse ou frs. 67, 50 centimes; celles de Luxembourg au contraire ont chacune un revenu de 120 frs.

En capitalisant les deux sommes nous établirons la fortune respective de ces fon-

Digitized by Google

dations, celle de Trèves par frs. 5366, 25 centimes, et celle du Grand-Duché par 7200 frs.; total 12566 frs. et 25 cent., chiffre qui dépasse assurément le capital primitivement constitué.

La portion possédée par le Grand-Duché a été régularisée quant à sa valeur et aux conditions de la jouissance par disposition du 22 septembre 1854, de la manière qui suit:

Conformément au désir du fondateur, le droit de collation appartient à une commission composée des descendants les plus âgés des frères et sœurs du dit fondateur, au nombre de cinq, lesquels à chaque vacance sont convoqués à Diekirch: deux des commissaires, en l'absence des autres, peuvent procéder à la désignation du boursier. Pour le cas où aucun des collateurs ne se rendrait à Diekirch au jour fixé, le Directeur-général du département afférant procède à la collation.

Les boursiers doivent étudier les langues anciennes, ensuite la philosophie ou la théologie dans un établissement du Grand-Duché. La jouissance leur est conservée pour les études universitaires.

Les parents du fondateur ont droit à la jouissance, laquelle ne peut être conférée à des étrangers qu'en l'absence de parents postulants et seulement pour aussi longtemps qu'aucun parent n'en réclamera la collation à son profit.

Copie du testament du fondateur. — v. Staarbrac, Der Moselstrom, 211. — Koltz, Manuel des fondations de bourses d'études, 347, sqqqq.; et 451.

TAURIN, *Saint*, né pendant le sixième siècle, à Yvois-Carignan, était frère de St.-Géry. L'église a placé ce personnage au catalogue des saints, mais la légende ne rapporte aucun fait positif qu'on puisse lui attribuer.

Le 11 août on fête à Evreux un Saint-Taurin qui doit avoir été premier évêque de cette ville; mais tous les critiques s'accordent à soutenir que ce Saint est un autre que le frère de St. Géry: le motif le plus concluant qu'ils rapportent à cet égard c'est que ces deux Taurin ont vécu pendant des siècles différents; ce qui du reste est historiquement prouvé.

Lecuy et de la Haut, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan, 19, sqq.; et 143. — Gobescard, Vies des Pères, des Martyrs et des saints; au 11 août.

TELLOT, *Jean*, vivait vers le milieu du dix-huitième siècle. Il avait obtenu les ordres et fut longtemps curé de Remich. On a de lui un manuscrit en trois volumes, qu'il a composé en coopération avec le Père Bonaventure, dans le monde Mirchout Henri-Remi (v. son art.), capucin à Luxembourg. Cet ouvrage qui se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de Monsieur Würth-Paquet, Président de la Cour supérieure de Justice à Luxembourg, a pour titre: *Mémoires pour servir à l'Histoire civile et ecclésiastique de la Province de Luxembourg.*

Paquet, VII.

THÉODORIC ou *Thierry*, religieux de l'abbaye de St. Willibrorde à Echternach, vivait pendant la seconde moitié du douzième siècle. Théodoric était savant et très-versé dans la connaissance des antiquités. Elevé dès son bas-âge dans l'étude des belles-lettres, il ne l'avait pas interrompue jusque dans une extrême vieillesse; et comme il avait souvent feuilleté les archives de son monastère il en savait parfaitement toutes les vicissitudes, son origine, ses ravages, ses priviléges.

Il fallait dans ce moment à l'abbaye un tel homme pour déjouer un projet d'engloutissement formé contre elle par Jean Ier, archevêque de Trèves. Ce prélat, qui avait été chancelier de l'empereur Henri VI, avait conservé un grand crédit à la cour. Il voulut s'en servir pour obtenir de Henri VI que le monastère d'Echternach dont il convoitait les riches revenus fût annexé à sa manse archiepiscopale: Il proposa en conséquence à ce prince de lui céder le château de Nassau en échange de l'abbaye. L'empereur, sans examiner la proposition, accéda à la demande de son

Digitized by Google

favori et lui en fit même dépêcher les lettres nécessaires dans lesquelles il déliait l'abbé et les religieux de leur serment de fidélité prêté à l'empire et leur ordonnait de recevoir leur maison du dit archevêque et de ses successeurs. Jean fit aussitôt venir à Trèves l'abbé Godefroid qui alors tenait la grosse du patrimoine de St. Willibrorde, lui lut le brevet impérial et lui ordonna d'y obéir. Mais l'abbé, comme frappé de la foudre, demanda un délai pour réfléchir. Pendant ce temps il fit, tant par lui-même que par son avoué, le comte de Luxembourg, des démarches sérieuses auprès de l'empereur afin de faire révoquer cette union qu'il présentait comme désastreuse à l'empire. Il fit plus, il donna à son religieux Théodoric commission de rédiger un mémoire historique dans lequel celui-ci, après avoir exposé la chronique de l'abbaye, nommait tous les souverains qui l'avaient gratifiée, soit de biens soit de priviléges; il y citait également les seigneurs qui étaient détenteurs de fiefs relevant du monastère et qui par suite de l'échange seraient devenus vassaux de l'évêque. Lorsqu'il eut terminé son travail il fut député avec un de ses confrères, nommé Hillin, vers l'empereur pour le lui présenter. Henri VI après l'avoir lu fut convaincu qu'on avait voulu surprendre sa religion: Il révoqua en conséquence l'échange projeté et même déjà décrété, par un nouvel édit dans lequel il déclarait que l'abbaye d'Echternach appartiendrait comme par le passé à l'empire, et qu'elle jouirait à toujours des mêmes immunités et de la même protection que sous ses illustres prédécesseurs. Ce diplôme est daté du mois de septembre 1192.

Le même Théodoric transcrivit en un grand livre les chartres de fondation et de donations de son monastère, les diplômes de nature quelconque, les bulles et indulgences des papes, etc. Il dédia cet ouvrage à son abbé Godefroid, en 1193, et le continua jusqu'en 1220. Pendant le quinzième siècle il en avait été fait une copie, également écrite sur parchemin, et que nous possédons. Ce recueil si précieux pour les religieux fut appelé le livre d'or, *Liber aureus*, non à cause de ses ornements extérieurs mais bien de sa valeur intrinsèque: Il avait acquis foi en justice. Nous ne savons ce que l'original peut être devenu; il aura vraisemblablement été enrichir une bibliothèque étrangère où il se trouve peut-être ignoré aujourd'hui, comme tant d'autres trésors littéraires qui ont été dispersés lors de l'émigration des religieux en 1794.

Michel, Catalogue des abbés d'Echternach, 16, sq. — An Hontheim, I, passim, et 118. — Beatholet, IV, 247 ad 268. — Beatels, 167. — Muller, Beschreibung des Sauerthales, 49. — Wurth-Paquet, Liber aureus de l'abbaye d'Echternach; dans: Public. de la Soc. archéol. de Luxbrg.; vol. XVI, p. 1 à 29 de la seconde partie.

Théodoric *de Houffalize;* v. HOUFFALIZE, *Théodoric de.*

Théodoric *de Luxembourg;* v. LUXEMBOURG, *Thierry ou Théodoric de.*

Theofrid; v. THIOFRID.

THIBAUT, *St., Theobaldus,* sortait des comtes de Champagne. Il était fils d'Arnoul de Champagne et de Guile, petite-nièce du grand Thibaut, archevêque de Vienne en Dauphiné, qui fut aussi inscrit au catalogue des saints.

Thibaut est né à Provins en Brie, en l'année 1017. Il reçut au baptême le nom de son grand-oncle maternel qui, dit-on, avait prédit sa naissance et sa sainteté future.

Dans sa jeunesse il ne s'occupa que d'études sérieuses et faisait tous ses efforts pour progresser dans la connaissance des choses célestes. Plus on tentait de lui inspirer du goût pour les grandeurs du monde plus il se recueillait en lui-même et prenait de précautions pour se prémunir contre les séductions. Il faisait une étude constante des vies des Pères du désert et se trouvait singulièrement attaché à la lecture des exemples de perfection qu'il y rencontrait, tout en éprouvant déjà alors le désir le plus ardent d'imiter ces modèles: Les vies de St. Jean-Baptiste,

Digitized by Google

de St. Paul ermite, de St. Antoine et de St. Arsène firent surtout sur lui une impression profonde. Il soupirait sans cesse après le bonheur que ces religieux personnages devaient avoir eu de goûter les douceurs d'une contemplative solitude où rien ne pouvait les distraire de la prière et de leurs exercices de piété. Il visitait aussi fréquemment un pieux solitaire nommé Burchard qui vivait sur une petite île de la Seine; et il s'essayait sous sa conduite à la pratique du jeûne, des veilles et des différentes autres mortifications religieuses.

Son père qui aussi était très pieux était cependant un homme du monde: il ne vit pas sans quelque crainte la tendance de son fils à vouloir se retirer de toute société. Il tenta même à plusieurs reprises, mais toujours inutilement, de lui faire accepter des partis avantageux et des postes brillants, soit à la cour, soit à l'armée. Une guerre s'était allumée sur ces entrefaites entre Eudes II, comte de Champagne, son parent, et l'empereur Conrad-le-salique, au sujet de la succession au royaume d'Arles; le père de Thibaut voulut le charger de commander les secours qu'il envoyait au Comte de Champagne; mais celui-ci, tout en marquant la peine qu'il avait à désobéir, lui représenta l'obligation qu'il avait contractée par un vœu solennel d'abandonner le monde; et obtint enfin, à force d'instances, la permission qu'il sollicitait de se consacrer entièrement à Dieu.

Peu de temps après il alla à l'abbaye de St.-Remy, de Rheims, avec un de ses amis, nommé Gauthier. Dès qu'ils y furent arrivés ils renvoyèrent chacun son domestique et partirent eux-mêmes secrètement. En route ils échangèrent leurs habits contre les haillons de deux mendiants qu'ils rencontrèrent et se rendirent sous ce nouvel accoutrement, à pied et demandant l'aumône, d'abord dans les forêts du comté de Chiny, en un lieu qui fut plus tard appelé Suxy où ils s'occupèrent à aider les charbonniers à faire des charbons. Plus tard Louis, comte de Chiny bâtit en cet endroit et en leur honneur une chapelle qui acquit de la célébrité et que le comte Evrard de La Marck détruisit en 1430.

La réputation de la sainteté de ces pieux ermites les ayant fait remarquer par le peuple ils crurent prudent de se retirer en un autre lieu où ils fussent moins observés. A cet effet ils dirigèrent leurs pas vers le Pays de Luxembourg, dans un bois près du village de Pittange, non en Souabe comme Godescard et après lui M. le Chanoine de Ram l'ont écrit dans les vies des Pères, des Martyrs et des principaux saints: Ils choisirent cet endroit solitaire pour leur retraite, parce qu'il leur parut plus propre à l'exécution de leur dessein de se sanctifier dans la vie érémitique. Ils y construisirent deux cellules et résolurent d'y passer le reste de leurs jours.

Ils avaient appris de Burchard que la vie ascétique exige le travail des mains et que les anciens solitaires s'étaient occupés à faire des nattes ou des paniers. Pour y suppléer ils allaient dans les villages voisins exercer le métier de manœuvres près des maçons et se joindre aux serviteurs des fermes afin de partager avec eux les travaux les plus pénibles: ils employaient leur salaire à acheter du pain bis qui faisait toute leur nourriture. La nuit venue ils se retiraient dans leur forêt, chantaient ensemble des hymnes et passaient un temps considérable dans l'exercice de la contemplation; puis le lendemain de très-grand matin ils retournaient à leur ouvrage. C'est ainsi qu'ils passaient leur vie lorsque s'étant aperçus qu'on commençait à Pittange comme on l'avait fait à Suxy à les honorer comme des saints leur humilité leur fit à l'instant prendre le parti de quitter encore cette retraite et de faire nu-pieds un pélérinage à St. Jacques de Compostelle.

A leur retour ils vinrent se fixer dans une autre partie du diocèse de Trèves où ils reprirent le train de vie qu'ils avaient mené à Pittange. Thibaut voulait apprendre par cœur les sept psaumes

Digitized by Google

de la pénitence et ensuite le psautier en entier; mais comme il n'avait pas d'argent pour en acheter un, son compagnon envoya un clerc à Provins en demander un à son père et à sa mère; mais il lui défendit de leur indiquer le lieu de leur retraite.

Le clerc fut bien reçu et Arnoul à qui le départ furtif de son fils avait causé bien du chagrin fut transporté de joie en apprenant qu'il vivait. Il voulut accompagner le clerc malgré les protestations de celui-ci et arriva ainsi auprès de Thibaut qui le voyant venir de loin se sauva précipitamment et partit avec son compagnon pour un nouveau pèlerinage. Cette fois ils allèrent à Rome visiter les tombeaux des princes des apôtres et de là ils avaient dessein de se rendre à Jérusalem; mais ils durent renoncer à ce dernier projet à cause de la cruelle guerre qui s'évissait alors dans les Lieux-Saints. Ils s'arrêtèrent donc en Italie en un endroit appelé Salanigo, près de Vicence dans le domaine de Vénise où ils se construisirent deux cellules.

Au bout de deux ans Thibaut eut la douleur de perdre son compagnon Gauthier. Cet événement le porta à redoubler ses austérités: il s'interdit l'usage de la viande et de la graisse, ne vivant que de pain d'orge et d'eau; puis quelque temps après, se contentant de fruits et d'herbes, il se retrancha encore le pain et ne se nourissait même souvent que de racines. Il couchait sur une planche, ayant un tronc d'arbre pour oreiller. Son sommeil était très court; et pendant les cinq dernières années de sa vie il n'eut plus d'autre lit que le siége sur lequel il s'asseyait. Ce genre de vie si excessivement austère étant venu à la connaissance de Sindeker évêque de Vicence ce prélat crut devoir conférer à Thibaut les ordres sacrés que celui-ci reçut, dit-on, par pure obéissance, se croyant encore indigne du sacerdoce.

Le bruit de la sainteté de notre ermite se répandit bientôt au loin et finit par arriver jusqu'aux oreilles de son père et de sa mère qui s'empressèrent d'aller le visiter. Ils le trouvèrent tout défiguré par la pénitence et exténué par les jeûnes. Sa mère, touchée à sa vue, se sentit tout-à-coup dégoutée du monde et voulut finir ses jours dans une cellule placée à côté de celle de son fils.

Deux ans avant sa mort, Thibaut devint paralytique et son corps se couvrit d'ulcères affreux qui lui causèrent de grandes douleurs sans pouvoir lui arracher la moindre plainte et sans même lui faire relâcher de ses pratiques d'austérité. Lorsqu'il sentit que sa fin approchait il fit demander l'abbé de Vagadice, de l'ordre des camaldules, qui lui avait peu auparavant donné l'habit de sa communauté, et lui recommanda sa mère. Il reçut de lui le St. Viatique et expira doucement, le 30 juin 1066, à l'âge de quarante-neuf ans.

Son corps, inhumé d'abord dans l'église de Notre-Dame à Vicence, a été transporté plus tard dans une chapelle près d'Auxerre, appelée chapelle de Saint Thibaut-au-bois. Le pape Alexandre III l'a canonisé et l'Eglise a fixé sa fête au jour anniversaire de son décès.

Le Saint ermite Thibaut est particulièrement honoré dans le Luxembourg à Marcourt, où l'on a construit une chapelle en son honneur, au lieu même où se trouvait autrefois placé le castel de Montaigu. Il existe en outre à Luxembourg même la confrérie dite des sept métiers, constituée sous l'invocation de ce saint: c'est celle qui réunit les maçons, les vitriers, etc. Cette confrérie était autrefois établie dans l'église des Récollets; de nos jours elle est transférée en celle de Notre-Dame.

La chapelle de Pittange et l'église de Mersch possèdent de ses reliques.

Jamotte, Le Montaigu de Saint-Thibaut. — Bertholet, III, 141, sqqq. — De Ram, édition des: Vies des Pères, des Martyrs et des principaux Saints; IV, 4, sqq.

THIERRY, *Louis*, est né vers 1753, à Neufchâteau, petite ville du Luxembourg

Digitized by Google

belge. A l'âge de vingt ans il obtint une place de lieutenant dans le 28e régiment d'infanterie autrichienne et monta pendant la guerre contre les Turcs au grade de capitaine; plus tard et successivement, passant par tous les degrés, il parvint en récompense de ses mérites distingués à la place de colonel dans ce même régiment.

A l'attaque de Valenciennes (du 9 avril au 10 juillet 1793) le colonel Thierry s'offrit avec cent hommes de bonne volonté de son régiment, à conduire la troisième colonne qui était chargée de prendre d'assaut le petit ouvrage à corne situé à droite et près de l'Escaut, à l'extrémité du chemin couvert. Il se précipita avec impétuosité dans la redoute et poussa sur l'ennemi à la baïonnette. Cette attaque pleine de résolution coupa la retraite aux français dont le plus grand nombre furent tués. A l'escalade du petit ouvrage à corne qui fut entreprise aussitôt après, Thierry monta le premier avec ses volontaires sur le ravelin dont il s'empara ainsi que des lunettes placées en avant. Beaucoup d'ennemis y perdirent la vie et les neuf canons qui y furent trouvés ont été encloués. Vers minuit le chemin couvert fut couronné et mis en communication avec la troisième parallèle. Thierry défendit les boyaux jusqu'à la remise de la forteresse; et, bien que chacun de ses soldats eût combattu avec le même courage que lui, quinze d'entre eux trouvèrent cependant l'occasion de se distinguer particulièrement avec leur commandant, ce qui leur valut, à chacun d'eux, la médaille d'argent et à Thierry l'ordre de Marie-Thérèse.

Thierry avait le grade de major en 1799 où il fut blessé à la bataille de Trebbia. Nommé général-major au commencement de la campagne de 1809, il quitta son régiment dans les rangs duquel il comptait trente-six ans de service. Pendant cette guerre il commanda une brigade du troisième corps d'armée et prit une part honorable aux escarmouches ainsi qu'aux batailles que le Lieutenant-Feldmaréchal prince de Hohenzollern eut à soutenir.

L. Thierry est mort à Bruenn, le 1er février 1810, dans la 57e année de son âge.

Hirtenfeld, Der militär Maria-Theresien-Orden, I, 388 et II, 1736.

THIERRY, *Saint*, est né le 12 novembre 1006 ou 1007, de parents nobles, à Lerne dans le Hainaut. Son père, dit-on, se nommait Gonzo.

Thierry entra à l'abbaye de Lobbes où il fit profession dans l'ordre de Saint-Benoît. Il eut pour instructeur le célèbre Richard, abbé de St. Vanne de Verdun. Sous ce maître habile il fit de tels progrès dans les sciences sacrées et profanes qu'il acquit en peu de temps une si grande réputation de savoir et de prudence que de toutes parts on venait le consulter et prendre ses avis dans les cas les plus difficiles. Il s'empressait toujours, avec cette modestie qui sied si bien au véritable talent, de donner les conseils les plus salutaires. La douceur de ses mœurs et l'agrément de sa conversation prévenaient en outre le monde en sa faveur et le faisaient aimer de tous ceux qui lui parlaient.

Lorsqu'il fut parvenu à l'âge canonique, Gérard évêque de Cambray lui conféra la prêtrise et l'envoya enseigner l'Ecriture-Sainte dans plusieurs monastères de son ordre, entr'autres à Stavelot et à Verdun, où son souvenir s'est conservé pendant plusieurs siècles.

Il résolut ensuite de faire un pèlerinage en Terre-Sainte et en obtint la permission de son abbé. Il se mit en route par l'Allemagne; mais arrivé en Hongrie il fut obligé de changer son itinéraire parce que la guerre qui sévissait dans ce pays l'eut exposé à trop de périls: il se dirigea en conséquence vers l'Italie, d'où il voulait passer à Jérusalem. A Rome il rencontra Théoduin évêque de Liége qui désapprouva son projet et l'engagea à retourner dans son pays. Thierry obéit et revint à Lobbes. Peu de temps après l'empereur ayant demandé à Théoduin un régent de théologie pour l'abbaye de Fulde cet évêque y destina Thierry qu'il fit venir auprès de lui pour lui annoncer sa résolution.

Digitized by Google

Mais Adelard (v. son art.), abbé de Saint-Hubert étant mort sur ces entrefaites, Théoduin changea de sentiment à l'égard de Thierry: il envoya un autre religieux à Fulde puis il procura l'élection de Thierry pour succéder à l'abbé Adelard. Le modeste religieux refusa d'abord d'accepter, se fondant disait-il, sur son incapacité dans le maniement du temporel, et sur son peu de vertu pour pouvoir espérer de conduire sûrement les âmes à Dieu. Mais ces prétextes ne furent pas jugés suffisants pour le dispenser d'accepter la dignité à laquelle il était appelé, et Théoduin insista d'autant plus fort sur la nécessité de l'obéissance. Forcé enfin de se rendre, le nouvel élu reçut la bénédiction abbatiale le cinq des nones de février 1055 et prit route pour son abbaye. Lorsqu'il fut en vue du clocher de St. Hubert il descendit de cheval et fit, malgré le froid de la saison, le reste du chemin nu-pieds, priant Dieu de le bénir dans l'administration qu'il allait entreprendre.

Les religieux le reçurent d'abord avec de grandes démonstrations de joie; mais comme dès les premiers jours il se montra observateur très-stricte de la discipline monastique plusieurs d'entre les moines commencèrent bientôt à murmurer contre sa rigidité. Puis, l'un d'eux nommé Lambert, d'extraction noble et plus revêche que les autres, n'ayant du reste de religieux que l'habit, finit par s'opposer ouvertement. Thierry, loin de se laisser aller à la violence à l'égard du rebelle, n'usa que de douceur envers lui et parvint à la fin à le mener au repentir, tellement qu'il demanda avec instance et obtint de sortir de l'abbaye pour aller passer le reste de ses jours en pèlerin-pénitent, couvert de chaînes et mendiant son pain de porte en porte: arrivé dans cet état à l'abbaye de Mouzon, il s'y arrêta et y vécut encore deux ans après lesquels il est mort en vrai répentant.

Lorsque les religieux de Saint-Hubert virent cette conversion inespérée qu'ils attribuèrent à un miracle, ils rentrèrent en eux-mêmes et finirent par obéir de bonne grâce à leur vertueux prélat qui n'eut plus dès lors de peine à mettre ses projets de réforme à exécution.

Thierry fut un constant modèle de piété, de vertu et de religieuse mortification. Il poussa même ses austérités si loin qu'il ne mangeait qu'une fois le jour, et encore n'usa-t-il jamais de viande, ni d'œufs ni de frommage. Il couchait sur la dure, dormait peu et avait coutume d'aller lui-même éveiller les autres religieux pour chanter les matines. Il assistait à toutes les heures canonicales, aimait ses inférieurs et n'estimait en eux que la régularité jointe à l'innocence des mœurs, sans avoir égard ni à leur naissance ni à leurs talents. Il était tout à tous, se rendait aimable à chacun, entretenait tous les jours neuf pauvres de ses aumônes et s'abaissait jusqu'à leur laver les pieds et les mains, voyant sous leurs haillons la personne du Sauveur du monde.

L'abbé Thierry était aimé des grands et des petits; et les prélats de Liége, de Cologne, de Rheims, de Metz et de Laon avaient conçu une telle estime pour lui qu'ils se faisaient un honneur de prendre ses avis. Arnoux, comte de Montaigu, Albert, comte de Namur et beaucoup d'autres seigneurs de distinction faisaient tant de cas de sa personne qu'ils remirent plus d'une fois leurs querelles particulières à son arbitrage.

Il avait quatre-vingts ans lorsqu'il se sentit attaqué de la maladie qui devait l'emporter. Il fit appeler l'évêque Henri de Liége auquel il fit une confession générale et reçut de lui les derniers secours spirituels avec les consolations de la religion.

L'abbé Thierry est mort le 24 août 1086, après avoir occupé le siége abbatial de St.-Hubert pendant trente-deux ans qui marquèrent infiniment dans les annales de ce monastère: mais ces circonstances ne concernant pas directement

notre ouvrage nous en omettons le récit.

Bertholet, III, 234 ad 239. — De Roisieux de Sourcy, Edition du: Cantatorium Sancti Huberti, 38, §. 10 ad 95; §. 69. — Fisen, Flores Ecclesiæ Leodiensis, 383, sqq. — D. Calmet, Bibliothèque Lorraine. — De Ram, Edition des: Vies des Pères, des Martyrs et des principaux Saints, IV, 310. — Fétis, Légende de St. Hubert, 44, sqqq.

Thierry *de Luxembourg*, v. LUXEMBOURG, *Thierry* ou *Théodoric de.*

THIERRY, *Jean*, né à Grevenmacher, en 1540, se fit Jésuite à Trèves, le 8 mars 1567 et s'est rendu très célèbre dans cette ville, de même qu'à Cologne, à Fulde, à Aix-la-Chapelle et à Spire où il a enseigné la philosophie et la théologie avec la plus rare distinction et prêché avec éloquence. A Trèves surtout ses sermons à la cathédrale ont puissamment contribué à ramener à la foi catholique beaucoup de personnes ébranlées par la doctrine de Calvin qui était alors en vogue. Il est mort à Trèves, le 7 janvier 1610, à l'âge de 70 ans et dans une telle opinion de sainteté que bien des personnes ont cru devoir pendant une année entière après son décès, répandre des fleurs sur son tombeau; elles s'estimaient heureuses de posséder de ses cheveux.

Jean Thierry a composé: *1°*. Un catéchisme intitulé: Praxis catechistica, et destiné à l'instruction des paroissiens. Cet ouvrage a été publié en 1622 in-8°, par ordre de l'archevêque de Trèves, avec une: Méthode pratique pour l'instruction paroissiale. — *2°*. Quis dives salvus? Salviani Massiliensis Presbiteri adversus avaritiam sub nomine Timothei ad Ecclesiam Catholicam Epistolares Libri IV, divisés en chapitres et enrichis de notes explicatives marginales renfermant les décisions des saints pères; Trèves, 1609, in-4°.

Nous conseillons au lecteur de comparer cet article avec celui de *Jean*, *dit de Kœnigsmacher*, avec lequel les auteurs confondent notre Jean Thierry.

Il existe encore actuellement à Grevenmacher une famille de Thierry anoblie en 1712 et élevée deux mois plus tard à la chevalerie, dans la personne de Barthélémy Thierry, originaire du dit Grevenmacher et Conseiller de Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière. Jean Thierry auquel cet article est consacré aurait-il appartenu à cette famille?

Les patentes de noblesse dont nous venons de parler, sont expédiées au nom de Maximilien-Emmanuel et confèrent à l'impétrant ainsi qu'à ses descendants, enfants et postérité en légal mariage, le port d'armes suivantes: un écusson de gueules, à une fasce d'azur, accompagnée de trois merlettes de même, deux en chef et une en pointe; avec trois fers de moulin de sable sur la dite fasce. Le tout timbré d'un heaume d'argent grillé et liséré d'or, les lambrequins ou feuillage d'argent et de gueules; et au lieu de bourrelet une couronne d'or, à cinq fleurons. Cimier: une encolure de licorne, prenant son essor du dit heaume. Supports: deux lions léopardés d'or, tenant chacun une banderolle aux armes de l'écu.

Finalement, les Enregistratures du Conseil provincial de Luxembourg portent en outre copie d'un brevet nobiliaire en date du 25 mars 1739, expédié en faveur d'un Jean Thierry, licencié ès lois, Conseiller et receveur particulier héréditaire des aydes et tailles et autres impositions tant ordinaires qu'extraordinaires au département des forêts (c'est-à-dire de l'administration forestière).

Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, III, 228. — D. Calmet, Biblioth. Lorr. — Swertius, Athenæ Belgicæ., 477. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 20. — Enregistratures du Conseil Provincial: Req. aux commissions, N° 1107, p. 257. — Archives de la famille de Thierry.

THIOFRID, *Thietfrid* ou *Theofrid*, vivait pendant le dixième siècle et la première moitié du onzième. On ne connait ni son extraction ni le lieu de sa naissance, et on n'a aucun détail sur sa vie, antérieurement à son entrée dans la carrière religieuse. Fort jeune encore il fit sa profes-

sion monastique et resta simple religieux pendant trente-neuf ans qu'il passa toutes dans l'étude des lettres sacrées et profanes où il fit des progrès si grands qu'il finit par occuper une des places les plus distinguées parmi les hommes de lettres du pays ainsi que des provinces environnantes.

Regimbert était alors abbé du monastère de St. Willibrorde dans lequel Thiofrid avait choisi sa retraite. Ce prélat, qui était savant lui-même, n'ayant pas tardé à apprécier les mérites de Thiofrid l'avait assumé comme coadjuteur en 1076, afin d'assurer après son décès le bâton pastoral au plus digne d'entre ses religieux. L'abbé Regimbert étant mort en 1081, sa dignité était naturellement dévolue au coadjuteur; mais un autre moine, parait-il, voulut prendre les devants en s'adressant à l'empereur afin de recevoir de ce prince l'investiture du temporel de l'abbaye. Thiofrid, sans s'émouvoir de cette intrigue, partit pour Rome et obtint sans peine du Souverain-Pontife les lettres de confirmation nécessaires dans l'occurence; et à son retour il se fit solennellement sacrer par l'ordinaire.

Homme d'un esprit fin, subtil et délié, Thiofrid possédait pour son temps une érudition très vaste et très variée qui lui attirait l'admiration de ses contemporains. Peu de savants possédaient alors comme lui les langues anciennes, le latin, le grec et le hébreu. Non seulement l'écriture sainte, objet constant et favori de ses méditations, mais encore les auteurs classiques, les pères de l'Eglise, les historiens sacrés et profanes lui étaient très familiers. Il cultivait avec un succès égal l'art oratoire et la poésie, la théologie, la philosophie et les sciences exactes: mais son style, qui parfois ne manque pas d'abondance, est trop souvent obscurci par une profusion d'allégories, d'antithèses, d'allusions obscures, au point qu'aujourd'hui la lecture de ses ouvrages devient pénible à cause du luxe d'abstractions ascétiques qu'il y étale, mais qui étaient dans le goût de son temps. Enfin, sa prédilection pour le grec l'a conduit dans des écarts, et nous ne saurions lui faire grâce des nombreux hellénismes nouveaux qu'il a hasardés.

Il a écrit: *1°*. La vie de St. Lutwin. — *2°*. Celle de St. Willibrorde, en prose et en vers. — *3°*. Flores Epitaphii Sanctorum, quatuor libris; que le Jésuite Jean Roberti (v. son art.) a publiés en 1619. Le même Roberti a aussi publié la vie de St. Willibrorde qu'il a enrichie de Notes. Thiofrid a en outre composé: *4°*. Un sermon pour l'anniversaire de la naissance de St. Willibrorde; et *5°*. Un autre pour celui de St. Wilgis, père de Willibrorde. Quelques fragments cités par Coccius nous indiquent qu'il avait encore écrit d'autres ouvrages mais qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous; entr'autres plusieurs discours de cultu et veneratione sanctorum, etc. Il avait aussi copié en un volume grand in-folio tout le psautier qui a été conservé à l'abbaye jusqu'à sa suppression. La Bibliothèque de Luxembourg possède finalement un manuscrit sur vélin, de l'année 1276, volume in-8°, intitulé: *Thiofridi abbatis Breviarium*. Serait-ce encore là une copie d'une de ses œuvres.

Un homme d'un si grand mérite devait nécessairement se faire une belle renommée. Aussi voyons-nous qu'il était en relation avec les célébrités contemporaines, Lanfranc, évêque de Cantorbery, St. Bruno, l'instituteur de l'ordre des Chartreux, Ive, évêque de Chartres, Robert, le fondateur de l'ordre de Citeaux, Brunon, archevêque de Trèves. Ce dernier avait même pour lui tant d'affection qu'il mettait toute sa confiance dans ses lumières et qu'il en fit son directeur spirituel.

Voilà ce que nous avons à dire du savant. Comme abbé d'Echternach Thiofrid contribua beaucoup au bien temporel de son monastère en réglant de commun accord avec Henri, frère cadet du comte Guillaume de Luxembourg, les droits des avoués (1095). En 1096, Gérard de Vianden, non d'Alsace comme quelques auteurs l'ont cru, céda, sous le régime du même abbé, sa terre de Geichlingen à St. Willibrorde,

Digitized by Google

de même que Gontran son bien allodial de Burne sur la Sûre.

Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici un événement assez singulier, qui pourrait paraître apocryphe s'il n'était rapporté par Thiofrid lui-même, au chapitre 36 de sa Biographie de St. Willibrorde : « Vers l'année 1085, dit-il, les habitants « de l'île de Walcheren avaient à soutenir « une guerre acharnée contre Robert comte « de Flandre. Ils en sortirent victorieux. « Lorsque la paix n'était plus menacée « par les ennemis du dehors, une guerre « intestine vint armer les citoyens les uns « contre les autres. St. Willibrorde qui, « comme on sait, avait été l'apôtre de ces « contrées, y jouissait encore d'un si haut « degré de vénération qu'on lui rendait « même hommage dans la personne de ses « successeurs abbés d'Echternach. Les par- « tis convinrent donc de choisir Thiofrid « pour arbitre de leurs discussions. Il se « rendit à leur prière, débarqua à Mid- « delbourg et réussit à rétablir la paix « parmi les insulaires qui, en reconnais- « sance du service que le saint leur avait « rendu, disaient-ils, par l'intermédiaire « de l'abbé de son monastère, remirent « à ce dernier les drapeaux qu'ils avaient « enlevés aux Flamands, afin d'en orner « l'église de l'abbaye d'Echternach. »

L'abbé Thiofrid est mort le 4 avril 1106 ou 1110, pleuré des siens et après un gouvernement de vingt-huit ans. L'archevêque de Trèves lui donna un témoignage public de la considération qu'il lui avait portée, en venant en personne célébrer ses funérailles.

Swertius, Athenæ belgicæ, 692. — Marillon, Annales Ordinis sancti Benedicti, V, 136. — Michel, Catalogue des abbés d'Echternach, 13, sq. — Neyen, Histoire de Vianden; Preuves, I, sq. — Neyen, Dissertation intitulée : Henri, fils du Comte Conrad Ier, a-t-il été Comte-régnant de Luxembourg? 16, sqq. — Bertels, 166. — Bertholet, II, P. J. IX; et III, 288 ad 294. — D. Calmet, Bibliothèque lorraine; et Histoire de Lorraine, III, antè textum, col. CI. — v. Strambrec, Metropolis Eccles. Trever., I, 529. — Namur, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 716. — Clasen, Catal. Bibl. Luxbrg., 233, 261, 284, 333 et 510. — Liber Aureus abbatiæ Sti. Willibrordi Epternacensis, 83r°, msert. de notre Biblioth. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 6.

THOMÆ, *Nicolas*, est né en 1678, au village d'Arsdorf, de parents honnêtes mais peu favorisés de la fortune. Il avait terminé ses humanités lorsque les calamités de la guerre lui firent quitter sa patrie en 1698, pour se rendre à Cologne au collége des trois couronnés, afin d'achever ses études. En 1701 il avait passé sa philosophie avec une rare distinction et avait commencé le cours de théologie lorsqu'il fut appelé à Ratisbonne pour enseigner le latin et l'éloquence aux jeunes barons d'Otren. Cette circonstance lui fit prendre du goût pour la jurisprudence, science dans laquelle il fit bientôt des progrès si marqués que la ville de Cologne le désigna pour son député aux diètes impériales. La manière distinguée avec laquelle il s'acquitta de cette commission fut cause que plusieurs autres villes impériales lui conférèrent également le soin de les représenter dans les mêmes circonstances. Nous ne savons pas la date de son décès.

On a de Nicolas Thomæ : *1°*. Sex hydriæ in nuptiis Domini Lahr et Dominæ Eckhagen; 1702; Cologne. — *2°*. LILICIDIVM (1709), Chronicon, seu Eugenii Principis victoria. Carmen epicum; Cologne. — *3°*. Corona facta ex Epomide Eximio Patre Paulo Aler S. J. Regenti Gymnasii Tricoronati, sacræ Theologiæ Doctori; Cologne, 1711. — *4°*. Musopolis ex Vitopoli, in promotione RR. DD. Populorum suorum SS. Theologiæ Licentiatorum Nicolai Jouck, Petri Aler, Caspari Gilson; Cologne, 1711. — *5°*. Archiducum fata, seu vaticinium Europæ, sub Carolo III, Hispaniarum Rege; 1711. — *6°*. Academia Incarnati Verbi aperta; Ratisbonne, 1712. — *7°*. Turcicidium orientis Bosphori; 1716. — *8°*. Diluculum orientis Solis Austriaci; Ratisbonne; 1716. — *9°*. Imago Caroli Borromæi affixa nomini et omini Imperatoris Caroli VI; Ratisbonne, 1720.

Digitized by Google

Hartzheim, Bibliotheca Coloniensis, 257. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 37, sq.

THOMAS, *Henri*, né vers la fin du seizième siècle, à Guenange (haute ou basse), aujourd'hui canton de Metzerwisse, arrondissement de Thionville, d'un père qui était officier dans l'armée française à ce qu'il paraît, a obtenu de l'auteur du manuscrit des Viri illustres un article assez explicite et qui nous dispense d'entrer dans de plus longs détails sur ce personnage qui mourut en 1654 : « Heinricus Thomas « ex Gunningen ad Mosellam supra Theo- « nisvillam patre vice capitaneo, S. Theo- « logiæ Doctor et ejusdem in universitate « Friburgensi professor, Cathedralis Eccle- « siæ Basiliensis Canonicus ex vicario spi- « ritualium, et decano istius Episcopatus, « factus Episcopus Chrysopolitanus et Epis- « copi Basiliensis suffraganeus, scripsit « Collectanea Moralia ex veteribus philo- « sophis ; idem Decanus Ecclesiæ Cathe- « dralis Basiliensis et præpositus Colma- « riensis, recusato bis Episcopatu et Prin- « cipatu Basiliensi. »

Viri illustres, I, N° 114. — Paquet, 65.

THORN, *Jean-Baptiste*, né à Remich, le 7 mars 1783, fils d'un notaire de cette ville, étudia le droit à Paris.

De retour dans sa province il se fit inscrire en 1806 sur le tableau du barreau de Luxembourg où il acquit bientôt une grande réputation d'éloquence et de savoir : il était en effet profond jurisconsulte. Plus tard, à l'organisation des Etats-Provinciaux décrétée par la Loi fondamentale du Royaume des Pays-Bas de 1815, il fut appelé à siéger dans cette assemblée comme représentant de l'ordre des campagnes et il y remplit dignement son mandat ; il a également fait partie de la Députation permanente et il était membre du Bureau d'administration de l'athénée de Luxembourg.

En 1830 la confiance que tout le monde avait en ses lumières, sa vaste érudition et son expérience comme juriste, l'avaient fait adjoindre par le roi Guillaume Ier à la Commission, chargée d'élaborer les projets de nouveaux codes de lois pour le Royaume des Pays-Bas : il était en Angleterre, dit-on, occupé à étudier la législation de ce Pays lorsque les événements politiques de septembre vinrent bouleverser la Belgique et l'arracher violemment au sceptre de la Maison de Nassau-Orange. Thorn se hâta d'adopter les principes de la révolution, fit sa soumission au Gouvernement provisoire de Bruxelles et fut nommé le 16 octobre Gouverneur civil de la province de Luxembourg, hors les murs de la capitale que la garnison fédérale empêcha de s'associer à la destinée de la Belgique : Son premier acte administratif porte la date du 22 octobre 1830. Le siége de son gouvernement fut provisoirement fixé à Arlon en attendant, dit l'arrêté, que la capitale naturelle du Pays fût soumise au nouveau régime, par les traités à intervenir.

Dans ces fonctions aussi élevées que délicates, Thorn donna un libre essor à son activité pour le travail : tout était à organiser, tout à créer à Arlon, pour un gouvernement provincial. Il ne perdit pas courage et au bout de peu de mois les bureaux étaient installés et l'administration marchait aussi régulièrement que possible.

Appelé au congrès de Bruxelles et adjoint à la commission de constitution pour la Belgique, il ne s'y fit pas remarquer beaucoup ; cependant il vota contre le Décret d'exclusion de la Maison de Nassau-Orange du trône belge ; parce que sans doute il nourrissait encore, comme beaucoup d'autres, l'espoir de la possibilité d'une séparation administrative complète des provinces méridionales d'avec les septentrionales, comme les patriotes belges l'avaient d'abord demandé, séparation qui n'eut pas lieu par suite d'hésitations intempestives qui s'étaient fait jour au palais du Loo, hésitations et temporisations auxquelles seules on doit attribuer la naissance du royaume actuel de Belgique sous le sceptre de S. M. Léopold duc de Saxe-Cobourg, sous lequel ce peuple a

Digitized by Google

montré depuis 1830 qu'il était tout à fait mûr pour être gouverné par des lois de liberté et de franchise administrative.

Thorn, avons-nous dit, avait été nommé gouverneur du Luxembourg dès la naissance du Gouvernement belge; et il était là parfaitement à sa place parce que ses vastes connaissances législatives et juristiques, jointes à son expérience administrative, expérience qu'il avait puisée dans ses fonctions de membre de la députation des Etats provinciaux, avaient fait de lui l'homme qu'il fallait, en ce moment surtout où la prudence et la fermeté devaient être réunies chez le premier administrateur d'une province qui était à chaque instant exposée à se voir envahir par les contingents de la confédération germanique, en vertu des traités existants. Mais, si comme administrateur il était à la hauteur de la position que la politique venait de lui faire, il n'y était que passablement en raison de ses relations domestiques. En effet, travaillé pendant toute sa vie par la passion d'acquérir de vastes domaines, il s'était endetté par l'achat successif de quatre châteaux, ceux de Schœnfeltz, de Hollenfeltz, de Munsbach et de Reckange près de Mersch. Ces embarras financiers que, malgré ses énormes bénéfices comme avocat il n'avait pas encore pu éteindre entièrement lorsqu'il alla à Arlon, furent la cause, dit-on, qu'il attira sur sa réputation une tache qui ne lui ferait pas honneur si cette accusation était vraie : comme dès son entrée en fonctions, a-t-on débité méchamment, il avait à nommer à un très grand nombre d'emplois et que d'ailleurs les postulants, tous ou la plupart fugitifs de la forteresse de Luxembourg ne manquaient pas; que même par leur nombre ils constituaient une vraie concurrence entre eux, il aurait profité de cette circonstance pour augmenter son pécule. Cette accusation, aussi méchante qu'elle est calomnieuse, n'étant d'ailleurs basée que sur une vague rumeur publique et sur certains actes peut-être un peu équivoques que nous avons eus entre les mains, étant parvenue au Gouvernement à Bruxelles, celui-ci, malgré le cas qu'il devait faire des lumières de Thorn, ne put pas rester indifférent et son changement fut décidé: Par arrêté royal du 21 septembre 1834, Thorn fut nommé au gouvernement de la province du Hainaut.

Il est mort à Mons, en 1841. Il avait été membre du sénat belge, de 1831 à 1839.

D'un autre côté, pour rendre cette biographie complète, nous nous voyons engagé à rappeler ici un épisode de la vie de Thorn, comme gouverneur de la province de Luxembourg: Au printemps de 1832 il était allé d'Arlon visiter son château de Schœnfeltz, comme il avait coutume de le faire toutes les semaines; lorsque le lundi, 18 avril, vers dix heures du matin il se dirigeait sans défiance vers la bergerie placée sur la hauteur. Tout à coup trois individus de la lie du peuple, doublement armés, se ruèrent sur lui; sept autres suivirent de près. On le renversa sur le dos, on lui ferma la bouche avec violence et on arma sur lui, menaçant de faire feu s'il faisait le moindre mouvement pour se dégager, ou s'il proférait le moindre cri pour appeler des secours. Ainsi on le traîna plutôt qu'on ne le conduisit à travers bois et broussailles et pendant un trajet de plus de trois lieues, jusque sur le territoire de la ville de Luxembourg, où une voiture, escortée de toute la gendarmerie qui se trouvait encore dans la forteresse, vint le prendre et le mena dans la ville. Sur les glacis le général de Gœdecke, gouverneur civil et militaire vint se placer à côté de lui dans la voiture et ils entrèrent ainsi à Luxembourg. Thorn fut déposé à la prison civile, où on le retint pendant plus de sept mois comme prisonnier politique. Seulement on lui accorda, au mois de septembre et pendant l'épidémie cholérique, d'être transféré dans un établissement mieux disposé, dans lequel toujours il était gardé à vue. Le 24 novembre le gouvernement du roi des Pays-Bas, après d'assez longues négocia-

Digitized by Google

tions diplomatiques, l'échangea enfin contre un personnage important, habitant la forteresse, et que par mesure de représailles le gouvernement belge avait à son tour fait arrêter à son passage à Grevenmacher.

L'arrestation de Thorn ne peut être considérée que comme un acte d'une brutale violence, contraire à tout droit et sans doute parfaitement inutile, exécuté à l'instigation de fonctionnaires subalternes attachés au parti contraire et qui étaient restés dans la ville : le motif politique que l'on aura voulu invoquer pour la justifier était nécessairement mal choisi ; car on ne peut nommer que sottise la pensée que l'on avait conçue, que la révolution serait immanquablement étouffée dans le Luxembourg du moment où l'on aurait jeté dans les fers celui que l'on supposait, à tort ou à raison, être un des plus forts soutiens des principes proclamés par cette révolution. Elle forme une tache que l'Histoire fera retomber sur le prince même sous le gouvernement duquel le fait a été accompli ; car, en ne désavouant pas cet acte il s'en est rendu complice ; et l'on est en quelque sorte fondé à lui en faire assumer toute la responsabilité. Du reste, nous ajouterons que le chef des sicaires qui arrêtèrent le gouverneur d'Arlon avait été tiré quelques années auparavant d'une fâcheuse position d'accusation par celui-là même que sur de criminelles suggestions il a arrêté si brutalement, pour gagner une pension de un florin des Pays-Bas par jour, que le gouvernement grand-ducal lui avait allouée pour perpétrer cette arrestation, pension qui lui fut cependant retirée plus tard lorsque la cour d'assises de Luxembourg même eut à le condamner pour un autre crime. Et à de telles gens on avait cru pouvoir donner une commission dont les auteurs rougissaient eux-mêmes ! L'arrestation de Thorn, nous le répétons, n'a eu aucun motif avouable, comme sa détention n'a eu de résultat politique aucun.

Thorn n'a rien publié, si ce n'est quelques *mémoires ou plaidoyers*, qui sont aussi profondément raisonnés que savamment écrits ; et comme gouverneur du Luxembourg belge, un *Exposé de la Situation de cette province pour l'année* 1834 : ce dernier ouvrage, grand in-8°, de 131 pages, plus un très grand nombre de tableaux, est un travail remarquable tant sous le rapport de la lucidité que sous celui de la profondeur des vues. La mémoire de ses talents éminents comme orateur et comme juriste subsistera encore longtemps au tribunal de Luxembourg, près duquel il a instrumenté pendant plus de vingt-cinq ans avec la plus exquise dignité.

Thorn avait épousé une demoiselle Suttor, fille du Docteur Suttor mort président de la commission sanitaire du Grand-Duché. De ce mariage sont nés une fille, épouse de Monsieur Dubois, actuellement gouverneur civil du Luxembourg belge, et deux fils dont l'un est substitut du Procureur du Roi près le Tribunal de Marche.

Notes communiquées. — Souvenirs contemporains. — Archives de l'Etat, à Bruxelles. — Biographie générale des Belges, 192, sq.

THYES, *Félix*, est né à Luxembourg, le 19 janvier 1830, fils de Joseph-Jean Thyes, ancien militaire du premier empire français. A son retour de l'armée, son père fut nommé commis à cheval près de l'administration des accises.

Le jeune Félix Thyes avait deux ans à peine lorsque, confié à une servante cette femme imprudente l'assit un jour sur des dalles froides et humides ; ce qui lui occasionna une paralysie des membres inférieurs qui demeura toute sa vie complète pour une jambe, de façon qu'il resta estropié.

Thyes fréquenta d'abord l'école primaire du village de Mersch où le gouvernement belge avait placé son père. Celui-ci ayant été transféré à Virton amena sa famille avec lui et Félix put fréquenter les cours du collége de cette petite ville où il obtint le prix de français. De Virton il passa au collége d'Arlon ; mais il n'y resta que peu de temps et retourna avec

Digitized by Google

son père habiter Lintgen d'où il vint suivre l'athénée de Luxembourg qu'il ne quitta qu'après avoir achevé la classe de poésie.

En 1852 il alla à Namur passer son examen d'élève universitaire et se fit inscrire encore la même année à la faculté de philosophie de l'université libre de Bruxelles : il avait alors 22 ans. A cette époque déjà le germe de la maladie qui l'enleva quelques années plus tard au milieu des plus flatteuses espérances, commençait à se développer chez lui. A un naturel bon, sensible et studieux il unissait toutes les qualités de l'âme qui rendent l'homme capable de bien sentir et de bien analyser ses pensées ainsi que ses sensations. Tour à tour adonné à l'étude ou accablé par les souffrances de sa maladie, il se trouva en état de subir au mois d'août 1853 son examen de candidature en philosophie et lettres, préparatoire aux études du droit qui étaient pour lui moins un travail qu'une tendance naturelle. Cependant la littérature formait la plus agréable de ses distractions, tandis que la branche qu'il suivait à l'université constituait ce qu'il nommait son gagne-pain futur. Ecrire était pour lui une passion à laquelle il s'abandonnait avec bonheur et dans la satisfaction de laquelle il puisait une volupté véritable ; aussi Thyes possédait-il un véritable génie d'auteur, un instinct de la forme et du beau que l'on rencontre si rarement réunis aujourd'hui.

En 1854 il publia son *Essai sur la poésie luxembourgeoise* qui fit non soupçonner mais montra son talent au grand jour. Ce premier ouvrage, si plein de fraîcheur d'imagination, d'originalité de pensées, de réflexions ingénieuses ou profondes, d'enthousiasme sympathique, de verve entraînante, d'images vives et pittoresques, de tournures neuves, hardies, piquantes ou gracieuses, donnait une juste mesure de ce qu'on pouvait attendre de lui. Encore pendant la même année il avait entrepris un roman et une comédie qui restèrent l'un et l'autre inachevés. Enfin au mois de novembre, toujours de la même année et au retour d'un voyage en Allemagne, il se mit à composer son troisième et dernier ouvrage, intitulé, *Marc-Bruno, Profil d'artiste*, espèce de roman historique dans lequel il développa une idée que peut-être il avait depuis longtemps méditée. A peine avait-il terminé cette œuvre qui fut publiée en un volume in 18, de 191 pages, que les progrès de la maladie qui le minait depuis plusieurs années déjà le forcèrent à se mettre au lit pour ne plus se relever : il mourut à Bruxelles, le 8 mai 1855, à l'âge de 25 ans.

Eugène van Bennel, Notice sur Félix Thyes. — Souvenirs contemporains.

TILLY, *Philippe-Charles de*, est indiqué par Bertholet comme originaire du Pays de Luxembourg. Dans ce cas il est vraisemblablement né à Tilly, village et commune du canton aujourd'hui français de Souilly, arrondissement de Verdun.

Philippe-Charles de Tilly devint évêque d'Acerra, dans le royaume de Naples, conseiller et chapelain d'honneur de Charles II, roi d'Espagne, et mourut en 1699.

Bertholet, VIII, 196.

TINANT, *François-Auguste*, fils d'un inspecteur des eaux et forêts, est né à Luxembourg, le 3 novembre 1803. Il fit ses études à l'athénée de sa ville natale où il eut occasion de développer de bonne heure son penchant pour la botanique, science dont les éléments lui furent enseignés par l'abbé Mazuir qui était alors principal de cette institution. Il se voyait en outre encouragé dans ses premières recherches par son père que ses fonctions appelaient constamment dans les bois et qui plus d'une fois le rendit attentif à une plante rare ou remarquable.

Aussi bientôt ses jours de congé et de vacances furent-ils consacrés à des excursions botaniques dans tout l'ancien Grand-Duché. Peu à peu l'herbier de Tinant se forma et finit par se compléter pour les végétaux indigènes au pays. Dans la

Digitized by Google

même mesure s'accroissaient ses connaissances botaniques; car cette science fut jusqu'à son dernier jour l'objet le plus sérieux et le plus favori de ses études.

En 1836 il publia la *Flore luxembourgeoise*, volume in 8°, de 512 pages, fruit de douze années d'un travail incessant. Cet ouvrage consciencieux et d'un mérite immense, contient la description de toutes *les plantes phanérogames* du Grand-Duché, avec l'indication la plus scrupuleuse de leur floraison et des localités où on les rencontre, et forme un vade-mecum indispensable aux amateurs de botanique dans le Pays.

Plus tard Tinant se voua avec le même zèle à la recherche de nos *cryptogames*. Les matériaux qu'il avait réunis et coordonnés pour cette partie si difficile de la phytologie devaient faire l'objet d'une nouvelle publication: mais ce travail n'a pas pu voir le jour du vivant de son auteur.

Cependant ces recherches n'avaient, jusqu'en 1839, formé qu'un accessoire des occupations de Tinant qui, depuis 1828, avait accepté des fonctions publiques dans la partie des accises d'abord, puis dans la douane; et ces fonctions il avait toujours voulu les remplir avec toute l'exactitude requise. Mais le Chef des services civils, par arrêté du 27 août 1839, peu après la reprise de possession du Luxembourg dit partie cédée, l'ayant appelé au poste de garde-général des forêts, emploi beaucoup plus en rapport avec sa spécialité, il lui fut enfin permis de donner un libre cours à son goût favori et de vivre pour ainsi dire au milieu de ses plantes chéries.

Plusieurs voyages qu'il fit en Belgique et sur les bords du Rhin lui fournirent l'occasion d'augmenter son herbier et de nouer de précieuses relations avec les savants de ces pays: en même temps aussi plusieurs sociétés savantes de premier ordre l'inscrivirent sur le tableau de leurs membres et il fut un des fondateurs de celle des sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg.

Tinant publia dans les Recueils scientifiques des Pays-Bas différents mémoires sur la cryptogamie et fut chargé de réunir au jardin du pavillon royal de Walferdange, que l'on organisait alors, les plus belles plantes indigènes.

Enfin Tinant est mort à Dommeldange, le 26 janvier 1853, à l'âge de 49 ans seulement.

Aug. Duveux, Notice biographique sur Tinant; dans: Mémoires de la Société des sciences naturelles de Luxembourg; année 1853, p. 134, sqqq. — Souvenirs contemporains. — Namur, Catal. Bibl. Luxbrg., 280. — Clasen, Catal. Biblioth. Luxbrg., 234 et 398.

TITEUX, *Philippe-Joseph-Hyacinthe*, est né à Saint-Hubert, en 1744. Entraîné vers l'étude de la sculpture par un penchant irrésistible et sans autre guide que sa propre imagination, il s'avisa d'abord d'imiter quelques-unes des figures qui ornaient l'église du monastère de sa ville natale; et il y réussit si bien qu'il résolut, à l'âge de 17 ans de quitter sa patrie et d'aller travailler à Paris sous les plus grands maîtres. Leurs leçons jointes à la vue des chefs-d'œuvre de l'art développèrent bientôt ses talents innés et le tirèrent prématurément de la classe où sa jeunesse semblait devoir le retenir encore. La construction de la nouvelle église de Ste Geneviève, qui fut plus tard le Panthéon, pour être, pendant les dernières années rendue au culte catholique, lui fournit l'occasion d'étendre sa réputation naissante. Il obtint de faire les modèles des sculptures de ce temple magnifique, sous les ordres du sculpteur en chef Desart auquel il succéda plus tard et sous l'inspection de l'architecte de Puisieux. Il entreprit ensuite la sculpture de la salle de spectacle de Bordeaux, de celle des Variétés de Paris, du Palais royal et de l'église de St Eloy de Dunkerque dont il fit de ses propres mains la chaire à prêcher. Ce fut, de concert avec l'architecte Louis qu'il exécuta la plupart de ces travaux.

Vers les commencements de la révolution française il se trouva assez riche

pour acheter à Frenois, près de Sedan, une belle propriété dans laquelle il se retira. Nommé administrateur du Département des Ardennes il fut peu de temps après persécuté et emprisonné par les anarchistes, supportant ces maux avec courage. Depuis il exerça avec honneur plusieurs fonctions administratives gratuites, entr'autres celles de maire de Frenois. Il était sur le point d'entreprendre de nouveaux travaux à Paris, et il venait d'assister à deux sessions du collége électoral des Ardennes, lorsque de retour à Frenois il fut atteint d'une paralysie qui l'enleva le 9 février 1809, à l'âge de 65 ans.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 603. — La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 46, sq. — Biographie générale des Belges, 193.

TRAPPÉ, *Herman-Jean, Baron de*, né à Liége vers l'année 1762, était fils de Messire Edmond-Herman, Baron de Trappé, chevalier du Saint-Empire, Magnat de Hongrie, seigneur de Boulaide, Schonckwinckel, Chacoux, Watrange, etc., chambellan de l'empereur Charles VI et de S. A. S. E. Jean-Théodore de Bavière, Prince-Evêque de Liége, et de son épouse dame Marie-Charlotte, Baronne de Monflin-Bondorf, dernière de son nom, dame haute-justicière de Lozange, du ban de Bigonville, Oneux, Jupille, Rahier, Ober-Wampach et Nieder-Wampach en partie. Le baron Herman-Jean de Trappé avait une sœur unique, dame Marie-Hermanne-Charlotte, baronne de Trappé, de Lozange et Bigonville, morte à Jehay, près de Liége, en 1808, épouse du Baron Armand-Lambert de Gand-Vilain dit Van den Steen de Jehay, vicomte de Harduemont, baron de Jehay et de Saive, dernier haut justicier de Jehay, dernier grand conservateur de la Bulle d'or liégeoise, échevin de la souveraine haute cour de Justice de la ville et principauté de Liége, membre de l'ordre équestre et des états de la province de Liége, décédé a même Jehay, en 1824, grand-père des barons Van den Steen modernes, lesquels derniers furent honorés du titre de Comte par le Pape Grégoire XVI, par bref du 25 mai 1846, comme une marque publique d'estime, de considération et de satisfaction pour la manière distinguée dont le baron Armand-Charles-Herman-Joseph Van den Steen, fils de Armand-Lambert que nous venons de dénommer, s'était acquitté de ses fonctions de ministre plénipotentiaire de Belgique près de la Cour de Rome.

La maison de Trappé, dont le baron Herman-Jean qui nous occupe en ce moment a été le dernier rejeton mâle, est connue depuis le treizième siècle; plusieurs de ses membres ont occupé des emplois honorables dans la cité de Liége, plusieurs ont été tréfonciers de la Cathédrale de St. Lambert de cette ville, etc. Cette famille, qui est entièrement éteinte maintenant et dont les grands biens sont dévolus à celle des Van den Steen de Jehay, portait: écartelé de sinople. Aux 1 et 4 à trois chausses-trapes d'or, placées 2 . 1; l'inférieure surmontée d'une colombe d'argent; aux 2 et 3, à la couronne fleuronnée d'or. L'écu surmonté d'une couronne de comte. Supports: deux griffons d'or.

Le Baron Herman-Jean de Trappé fut mis au collége de Soissons où il fit ses humanités avec grande distinction. Il avait dix-sept ans environ, lorsque se trouvant un jour dans un bois pendant un fort orage, la foudre est venu tomber à ses pieds. Terrifié, anéanti pour ainsi dire par la commotion électrique, il commença à avoir peur des hommes et voulut rester seul, enfermé dans son habitation; et cette crainte lui dura toute sa vie, à tel point que ses domestiques, dont plusieurs ont été à son service pendant un grand nombre d'années, ne le virent jamais en face: Lorsqu'il avait besoin d'un service il écrivait ses ordres sur un billet, le déposait sur la table, sonnait son valet et se retirait dans une autre place jus-

Digitized by Google

qu'à ce qu'on avait apporté la commission au lieu indiqué par lui. Il lui arrivait même quelquefois d'inviter des personnages de marque à dîner; et quand elles arrivaient son couvert était mis, mais il ne paraissait jamais, se contentant de venir à la dérobée, voir et examiner la société à travers une fente ou bien un vasisdas qu'il avait fait pratiquer à toutes les portes de ses appartements. Il craignait jusqu'à la clarté du jour, au point que toujours il y avait des bougies allumées dans les salles où il se tenait. Il voyageait beaucoup, mais toujours seul dans sa voiture, avec son cocher devant et un laquais derrière: Cependant il n'en descendait jamais que de la nuit, et il y rentrait avant le jour, dût-il y rester une demie journée s'il arrivait au lieu indiqué avant le soir. Il lui est arrivé une fois, entre autres, pendant un voyage à son château de Lozange, de casser une roue à sa chaise, le matin lorsqu'il traversait Bastogne; eh bien il n'a pas voulu en sortir et y est resté la journée entière, jusqu'à ce qu'elle fut réparée.

Si nous avons dit plus haut qu'il avait peur des hommes, cette crainte n'allait cependant pas si loin que de les lui faire fuir absolument; car, là où il croyait n'être pas connu il sortait quelquefois, mais seul et de très grand matin, ou bien pendant la soirée. Il était très curieux et aimait à voir passer le monde, se tenant derrière un rideau de manière à n'être vu de personne: c'est ainsi qu'il avait loué à Bastogne un quartier donnant sur la grand'place, et il s'y tenait parfois plusieurs jours, occupé à observer les passants et à voir ce qui se faisait dans la rue. Dans son château de Lozange, commune ardennaise de Villers-la-bonne-eau, il avait fait pratiquer une espèce de trou qui communiquait avec la chapelle castrale et il s'y rendait pour entendre la messe.

D'un autre côté, il semble qu'il était extrêmement méfiant: il avait toujours, pour chacune de ses propriétés, plusieurs hommes d'affaires, mais qui ne le voyaient jamais; et il les chargeait, toujours par billets, de se contrôler mutuellement, l'un à l'insu de l'autre, afin que, par les rapports qui lui parvenaient de cette manière il pût s'assurer de l'intégrité de chacun d'eux. Il émigra comme le reste de sa famille pendant la révolution de 1789; et avant de quitter Lozange il enferma une somme de sept cent mille francs, plus une partie de ses archives dans de grands pots de grès qu'il enterra lui-même, à l'insu de tout le monde dans un coin du jardin et il n'y pensa peut-être plus jusque vers 1815 où il écrivit au juge de paix du canton de Sibret, dans le ressort duquel le château est situé, de se rendre à Lozange, d'y convoquer en même temps deux autres messieurs qu'il lui désignait et d'ouvrir alors, tous trois étant réunis, un petit paquet qui y arriverait par la poste au jour indiqué, pour apprendre ses ordres. On y alla et on trouva effectivement, remise du matin, une boîte bien cachetée, dans laquelle il y avait une lettre portant ces mots: « MM... voudront bien se rendre à l'insu de tout le « monde au jardin du château, à l'angle « ..... du parterre ..... et y fouiller la « terre à une profondeur de trois pieds « environ. Ils y trouveront ..... pots en « grès, pareils à ceux dans lesquels on « sale le beurre. Ils les enlèveront avec « précaution et les porteront au château: « Ces pots renferment une certaine somme « d'argent en Louis d'or simples et doubles, « plus les archives de la seigneurie; ils « compteront exactement l'argent et m'en« verront ensuite le tout par une voie sûre « à La Plante, près de Namur, avec l'in« ventaire des espèces. Ces messieurs se« ront récompensés des peines qu'ils se « seront données. » Les fouilles furent entreprises et la trouvaille faite; l'argent ayant été compté et l'inventaire dressé on constata qu'il y avait 700,000 francs moins un double Louis d'or. Plus tard le Baron, en remerciant ces messieurs pour la régularité de leurs opérations, leur écrivit qu'à son départ pour l'émigration ce double

Louis d'or avait déjà manqué pour faire la somme ronde indiquée. Quant aux titres et parchemins ils étaient absolument adirés par l'humidité qui avait pénétré dans les vases.

Malgré ses excentricités qui tenaient en quelque façon de la monomanie, le baron de Trappé a été sensible à l'amour : une jeune personne des environs, Elisabeth Collette, qu'il avait vue peut-être à Bastogne, sut le captiver et le rendit successivement père de deux enfants *légitimes* qui moururent en bas-âge. Après leur perte de Trappé ne reparut plus à Lozange où il avait laissé son épouse qui y mourut.

Après avoir lu ce caractère original, personne ne se douterait peut-être que le personnage qu'il dépeint dût occuper une place dans la Biographie des luxembourgeois distingués : Cependant de Trappé la mérite à juste titre. Frappé par un élement terrible pendant une aventure galante, lorsqu'il n'avait pas encore terminé sa croissance virile, ni achevé ses études, il n'a pas pu continuer ces dernières dans une institution publique ; mais il ne persista pas moins pour cela à aimer les lettres et la littérature. Bien au contraire, retiré du commerce du monde qu'il traita constamment comme un étranger puisqu'il n'a voulu avoir aucune relation directe avec lui, l'étude fut son occupation constante ; mais cette étude resta chez lui à l'état de germe ou de théorie, parce qu'elle ne pouvait recevoir le complément nécessaire du raisonnement : ce qu'il lisait dans les livres avait pour lui une valeur tout à fait absolue, non cette portée relative ou d'appréciation qui serait née de la discussion. En un mot, de Trappé fut pendant toute sa vie un admirable sujet de dix-sept ans. Sa mémoire était bonne et son cœur excellent ; il éprouvait le besoin irrésistible de communiquer ses pensées, ses vues, ses réflexions, et il n'a jamais eu le courage de le faire de bouche à bouche ; c'est pour ce motif qu'il les a écrites et fait imprimer, avec des redites, des retouches, en un mot de dix façons diverses. Il a essayé de la philosophie comme un bon collégien, de la politique comme on en fait en rhétorique, des poésies où l'on remarque entre des vers lieux-communs plusieurs tirades admirables. Il a aussi fait de la morale, de même que dans le genre romantique et quelques essais de pièces de théâtre. En un mot, le baron de Trappé serait devenu un auteur de premier ordre si ses études avaient été poussées jusqu'au bout sous les yeux de professeurs habiles, si surtout il avait pu, dans le commerce du monde, apprendre la connaissance si nécessaire du cœur humain : ne connaissant que sa propre personne et n'ayant de relations extérieures que très rarement et comme à la dérobée avec son épouse, que cependant il aimait tendrement mais qui, pour le dire en passant ne pouvait pas suffire à lui donner les leçons nécessaires d'expérience sociale dont il avait si besoin pour apprendre à bien connaître le cœur humain, il est resté stationnaire alors qu'encore il n'était qu'au début de la belle carrière que ses talents innés lui promettaient.

Le baron de Trappé est mort le 4 septembre 1832, à l'âge de 70 ans environ, à sa campagne de La Plante près de Namur où il s'était retiré depuis une dixaine d'années. Il était chevalier du Phénix et membre de plusieurs académies et sociétés savantes.

Il a, paraît-il, commencé sa carrière d'auteur vers l'année 1790, c'est-à-dire à l'âge de trente-cinq ans, par un *Discours en vers sur l'Athéisme*, qui fut publié en l'an X, sous le pseudonyme de Citoyen Epprat (Trappé) ; brochure in-8°, de 8 pages, soi-disant imprimé à Rome, à l'imprimerie du Vatican : cet opuscule a beaucoup de beaux vers. — 2°. Portrait fait avant la révolution, formant une réponse à une pieuse épitre d'un Pierlot que je ne nomme nulle part, mais que je nommerai s'il veut ; 4 pages en vers ; in-8°, sans date. — 3°. Lettre impartiale (contre le serment à prêter à la Constitu-

Digitized by Google

tion consulaire).—*4°*. Suite à la lettre impartiale, 7 pages in-8°. — *5°*. Lettre ou petit Cataloge littéraire; 8 pages in-12°: C'est un jugement sur quelques littérateurs liégeois. — *6°*. Catalogue de plusieurs auteurs du ci-devant Pays de Liége et de quelques auteurs étrangers qui y ont résidé depuis 1760, pour servir au tableau de sa littérature pendant l'époque citée; 11 pages in-12°; an X: c'est une suite de l'opuscule précédent. Nous nous croyons en devoir d'en extraire les jugements qu'il donne sur l'abbé de Feller et sur soi-même:

« Feller. Cet auteur joint le savoir à « une logique solide et subtile; il pense « avec énergie; son style mâle rend bien « ses idées. Il est difficile de ne pas laisser « apercevoir qu'on a été sous les éten- « dards de St. Ignace. Je ne dis pas que « c'est un mal; mais des ennemis ont pré- « tendu que cet auteur, si recommandable « d'ailleurs par ses talents, son zèle, son « courage, avait quelquefois dépassé les « bornes des systèmes. »

« T. (Trappé) Celui-là a donné un vo- « lume de Variétés littéraires, dans le- « quel, outre les fautes d'impression il se « trouve des fautes d'incorrection, appar- « tenantes à l'auteur. Au milieu de ces « taches, on apperçoit des traits, des mor- « ceaux tout entiers, qui décèlent une por- « tion de talent bien rare. C'est un mé- « lange: je compare en général les ouvrages « de cette nature à des arbres qui de- « mandent à être élagués. Quelques articles « peu philosophiques de ce mélange pour- « raient attirer à l'auteur des désagréments « de plus d'un genre; nous l'invitons à y « prendre garde. »

« Epprat (Pseudonyme de Trappé). « Sans vouloir hasarder mon jugement, je « soupçonne que c'est l'auteur des *Variétés*. « Il est possible que je me trompe. Je « connais deux morceaux signés *Epprat*. « Un discours en vers (*sur l'Athéisme*), « dans lequel il y a du jugement et de « l'imagination, de la logique et de l'esprit; « et un morceau inséré dans une gazette, « dont la bouche annonce une profonde « sensibilité. »

7°. Teudimer ou la monarchie espagnole, suivi de Guillaume le conquérant; d'Agenor et Zélie, drame; d'un essai en trois chants sur la Fronde et de plusieurs autres pièces tant en vers qu'en prose; par De Gelozan (Pseudonyme de: de Lozange), du département des forêts. Bruxelles, 1805; vol. in-8°, de 264 pages: Teudimer et Guillaume le conquérant sont des contes. Le volume est terminé par un chapitre de Variétés, renfermant des pensées philosophiques; une imitation du: *Super flumina Babylonis*, en vers; une autre de *l'épisode de Cacus*, de Virgile, en vers; la mort d'Adam, en vers; le cadran, en vers; une traduction en vers d'un passage du cinquième chant de l'Enéide; toujours amour, ou l'Amour caméléon, en vers; une imitation en vers de l'épitaphe de Chevret; des mélanges littéraires (pensées, réflexions); une imitation de Catule.

8°. Supplément aux Variétés littéraires du citoyen T., né à Liége. Paris, an X; vol. in-8°, de 81 pages: C'est un recueil de pensées et de bons mots qui quelquefois ne signifient rien. A la fin se trouve une répétition du Discours sur l'athéisme.

9°. Variétés en vers et en prose, par M. de Trappé, membre de la Société de littérature de Bruxelles; Bruxelles, 1808, in-8°; 191 pages. Ce petit volume renferme d'excellentes pièces de vers, des odes, des contes, des satires, des fables. Il est terminé par des compositions en prose. Il y a, comme dans les œuvres précédentes, plusieurs morceaux qui avaient déjà été imprimés. Nous donnons la nomenclature des nouveaux: Léon-le-grand; le sac de Troie; fragment imité du Paradis perdu de Milton; réponse d'un représentant du peuple à un ami (*superbe peinture de la terreur*); à Mr N. (1788); dialogue entre un européen et un américain; crainte de Dieu (ode); la fin du jour; retour à sa campagne; la belle qui n'a pas encore aimé; le solitaire infortuné; imita-

Digitized by Google

tion du début du poëme des jardins de Rapin; morceaux imités de l'Iliade; songe; le vrai poëte; délices champêtres; le chien d'Ulysse; à un ami partant pour un long voyage; la paix (ode); à mon médecin; l'abeille; le lion égoïste et la crapaud, fables. Le véritable honnête; à M. Combaire; Dieu; la vérité; parallèle; qu'est-ce que le génie? sur Milton; quinze épigrammes; réflexions et pensées en vers; Jérusalem rebâtie, en prose ainsi que les pièces suivantes: Amélie ou les dangers d'une première passion (treize lettres); Trazès; discours sur le duel; de la liberté de la presse; sur la religion naturelle; pensées; réflexions et sentiments (beaucoup de répétitions).

10°. Variantes de Léon-le-Grand et de quelques autres ouvrages; par M. de Trappé. Bruxelles, 1808, in-8°; 13 pages.

11°. Mélanges philosophiques, par de T.....; Paris; 1818, in-8°, 96 pages. Cette brochure renferme, outre plusieurs morceaux déjà publiés: Constitution de 1815; pensées; parodie de 1791; petit dialogue sur le suicide; lettre sur le spectacle; le pauvre de Ste. Gudule; promenade; déficit; à un peuple voisin; fragment d'une lettre de Londres; impartialité; Montesquieu; guerres civiles.

12°. Le Baron de Trappé avait en outre composé d'autres manuscrits très nombreux et très volumineux qu'il n'avait pas fait imprimer. Dans son testament il légua une forte somme destinée à rémunérer les peines de trois savants, un ecclésiastique bon théologien, un jurisconsulte expérimenté et un littérateur, qui seraient chargés d'examiner tous ses écrits et de désigner ceux qui seraient dignes de voir le jour, ordonnant à son neveu et son héritier, le Baron Armand-Charles-Herman-Joseph Van den Steen de Jehay, de les faire imprimer sous le titre de ses Oeuvres. De cette compilation vinrent 2 volumes in-12, le premier de 432 pages, le second de 358, et intitulés: Productions diverses, morales, politiques et littéraires, par le Baron de Trappé; seconde édition, corrigée et augmentée; Namur, 1829 (cependant cette impression n'a été faite qu'après 1832). Nous allons donner la table des pièces nouvelles. Tome I: Réponse aux doutes d'un philosophe, avec deux suites; lettre de 1789, à M. le comte de M.; civilisation; le pour et le contre du même sujet; servitude; paix générale; la voix du peuple; révolution française; coup d'œil sur la révolution de Liége; esprit du dix-huitième siècle; esprit du dix-neuvième siècle; congrès; l'Amérique à sa découverte; l'Espagne; sur les connaissances du peuple; les jardins; réflexions sur l'éducation; réflexions sur différentes matières; traite des nègres; l'apocalypse; cloches; méditations diverses; le songe de la vie; réponse supposée à J.-J. Rousseau sur quelques passages de ses confessions; diverses pensées religieuses; tolérance; culte; vérité dont on doutera; coup d'œil sur Rome ancienne; coup d'œil sur Rome en 1780; fragment d'un discours; nouvelles du plus haut intérêt; progrès des lumières; pouvoir de l'opinion; sur Louis XI; liberté d'écrire; puissances humaines; jury; dîmes; conscription; maires; juges de paix; chasse, grain; récolte; doute et embarras; mendicité; gouvernement; suppression des couvents; sur Voltaire; sur la satire de Boileau; examen de la Veuve de Malabar; examen de Figaro; sur Feller; esprit humain; esprit de l'homme; bons mots; réflexions sur l'apologue; réflexions sur la littérature; critique; musique; style épistolaire; automne; épreuve du talent; projet de comédie; pensées; réflexions et maximes détachées, anecdotes, etc. — Tome II: Argument des poésies sacrées; la justice éternelle; Dieu; Dieu dans les Alpes; naissance du printemps; le lever de l'aurore; épître; sur la paix de Campo-Formio; dithyrambe sur la paix; strophe à un guerrier pacificateur; sur la fin d'une guerre; sur la paix générale; à Mr M. (1788); réponse d'un tyran sur la royauté; dialogue entre Clytemnestre et Oreste; description d'un combat; entrée de Henri IV

Digitized by Google

à Paris; essai sur la Fronde; fragment sur la Fronde; Mahomet, conte allégorique; vers sur Rome; stance allégorique; allégorie sur feu le Dauphin; l'amitié et la chicane; l'intérêt et l'envie; la vérité, son triomphe, sa rareté; définition du génie; définition de la fausse philosophie; l'arrière-saison; le feu du villageois; à ma retraite; voyage vers le temple de l'amour; description d'un jet d'eau; promenade poétique; le cheval de bataille; le dragon; la mine; la tempête; poésies sur divers personnages de la fable ou de l'histoire; songe; pensées diverses; poésies légères; Sartange, anecdote sentimentale; réimpression de Teudimer, sous le titre de: Pélage ou la monarchie espagnole.

Nous ne pouvons terminer cet article sans ajouter le jugement que la Galérie historique des contemporains porte sur ce personnage extraordinaire: «Ses Mélanges, « son jardin anglais et quelques autres ou- « vrages l'avaient déjà fait connaître avan- « tageusement du public, lorsque ses œu- « vres réunies sous le titre de Productions « diverses parurent en 1819, Liége, 3 vol. « in-12, et lui méritèrent l'honneur d'être « mis au nombre des Belges qui cultivent « la littérature française avec le plus de « succès. Une philosophie douce et con- « ciliante, des sentiments exprimés avec « noblesse et souvent avec originalité; « voilà surtout ce qui rend attachante la « lecture des vers et de la prose de cet « auteur.»

Notes communiquées par Mr le Comte Xavier Van der Steen de Jehay, petit neveu du baron de Trappé. — Le même: Essai historique sur l'ancienne cathédrale de St. Lambert, à Liége, 297. — Traditions. — Galérie des contemporains, VIII, 380. — Les différentes œuvres du Baron de Trappé. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 756.

TRAUSCH, *Valentin*, né à Fischbach, le 7 novembre 1784, était fils de Philippe Trausch, directeur du haut-fourneau de Fischbach, et d'Angélique Gonneringen. Le jeune Trausch alla faire ses études gymnasiales aux colléges de Munster-Eiffel et de Cologne, puis sa première année de théologie au séminaire de Trèves et les deux suivantes à celui de Metz où il obtint la prêtrise pendant les quatre-temps d'avril. Nommé peu de temps après vicaire à Bitsch, puis desservant à Bitthourg, il passa ensuite directeur du petit-séminaire de Luxembourg. Au commencement de 1814 il fut désigné curé primaire à Grevenmacher où il se distingua de la manière la plus éminente, ainsi qu'il l'avait déjà fait dans ses positions précédentes, par son esprit de tolérance éclairée, comme par sa science profonde.

En septembre 1817 le Gouvernement appréciant ses grands talents lui conféra la chaire de philosophie attachée aux cours supérieurs de l'Athénée de Luxembourg. C'est là que l'abbé Trausch eut l'occasion de développer ses connaissances transcendantes au point qu'il ne tarda pas à acquérir la réputation d'être un des meilleurs professeurs de cette branche si importante des connaissances spéculatives; et le nombre des bons élèves qu'il a fournis à la faculté des lettres près des universités du royaume des Pays-Bas est une preuve péremptoire des mérites de l'habile professeur. Comme il n'avait rien plus à cœur que de former des hommes qui pussent faire honneur à l'établissement qui les avait livrés, il résolut de faire imprimer le sommaire de ses différents cours pour servir de guide dans les développements que, suivant les usages académiques il donnait oralement ou d'après ses cahiers manuscrits, et il publia dès l'année 1818 les quatre manuels dont nous allons copier les titres: 1° Anthropologiæ psycologicæ prima initia, ad usum scholarum Athenæi luxemburgensis. Luxbrg, J. Lamort; 57 pages in-8°. — 2°. Institutionum metaphysicarum prima initia; Luxbrg, J. Lamort; 105 pages in 8°. — 3°. Theologiæ naturalis prima præcepta; 14 pages in-8°. — 4°. Philosophiæ moralis prima lineamenta; Luxbrg; J. Lamort; 77 pages in-8°.

Il professait la philosophie de Kant, et pendant les dernières années de sa

Digitized by Google

vie il renonça même à ses propres manuels pour suivre ceux de Mathiæ et d'Aschenbrenner, parce qu'il les trouva meilleurs.

Nous devons enfin à M. l'abbé Trausch: *5°*. Rœser Columbani Institutiones metaphysicæ quas nonnullis mutationibus additionibusque usui auditorum suorum denuo imprimi curavit Trausch; in-8°; Luxembourg, 1829.—*6°*. Une traduction des œuvres de Snell. — *7°*. Un grand nombre de discours. — *8°*, enfin, ses adieux comme curé primaire de Grevenmacher.

L'abbé Valentin Trausch était membre correspondant de l'institut royal des Pays-Bas. Il est mort à Luxembourg, le 16 mars 1840, et fut suivant ses désirs inhumé au cimetière de Hunsdorf, commune de Lorenzweiler, endroit qu'il avait choisi pour sa sépulture parce qu'il y avait acquis une petite propriété qu'il avait prise en affection et dans laquelle il allait passer ses vacances.

Renseignements de famille.—Souvenirs contemporains.—Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 183 et 194, sq.—Notes de M. le Professeur Engling.

TRITTHEIM ou *Trittenheim, Jean de*, du nom de son village natal — situé sur une espèce de péninsule, rive gauche de la Moselle, — est né le 1er février 1462, fils de Jean, dit de Heidenberg et d'Elisabeth de Longuich, non Longwy comme quelques auteurs l'ont avancé en confondant un nom avec l'autre.

Les parents de Jean de Trittheim étaient très pauvres, ce qui obligea celui-ci à devenir le fils de ses propres œuvres. Doué de grandes dispositions pour l'étude il employa d'abord toute son application à se faire des amis et des protecteurs capables de le mettre en position de suivre les écoles de Trèves, ensuite les universités de Cologne et de Heidelberg.

Un jour de vacances, c'était au mois de février 1482, pendant qu'il se rendait chez un de ses oncles à Heidenberg, il fut surpris par une averse de neige qui le força à se réfugier à l'abbaye des Bénédictins de Sponheim près de Creuznach. Comme il prit cet événement pour un avertissement du ciel il se décida pour la vie religieuse et fit dès le jour de la Conception de l'année suivante, 1483, sa profession dans l'ordre de St. Bénoit. Huit mois plus tard, l'abbé Jean III de Kolnhausen étant mort il fut élu à sa place et prit le nom de Jean IV.

La bibliothèque de son abbaye de Sponheim ne se composait que de quarante-huit volumes à l'époque de son entrée en fonctions; et il la porta, pendant les vingt-trois ans qu'il gouverna cette maison, jusqu'au chiffre de deux mille volumes, tant imprimés que manuscrits. Les ouvrages dont il l'enrichit, pour ainsi dire exclusivement à ses propres frais, il les choisit tous parmi les plus importants; et ce qui plus est il eut la patience de les lire tous d'un bout à l'autre.

La grande réputation de science que Jean de Trittheim s'était acquise attira près de lui un grand nombre de savants, de princes et de personnages marquants; et le pieux abbé, tout adonné à l'étude justifia amplement l'intérêt que de toute part on lui donnait, par les savants ouvrages qui sortaient de sa plume.

En 1503 Joachim Ier, électeur de Brandenbourg, qui lui-même était très instruit, l'invita à se rendre à Francfort sur Mein où il avait convoqué une diète, et se montra charmé d'avoir eu l'occasion de faire sa connaissance personnelle. De son côté l'empereur Maximilien Ier l'engagea à venir le voir à Cologne, l'entretint longtemps et lui fit des présents très considérables.

Lorsqu'en 1505 Jean de Trittheim s'absenta une autre fois de son abbaye, quelques-uns de ses religieux, mécontents de la rigidité avec laquelle il faisait observer la discipline de l'ordre, complottèrent contre lui et donnèrent lieu à une espèce d'émeute dans le monastère. Labbé, qui n'entendait pas gouverner par la violence,

Digitized by Google

résolut à la nouvelle de ces attentats, de se tenir éloigné de sa maison, afin de donner aux moines rebelles le temps de se reconnaître et de réparer leurs fautes. Il profita de cette circonstance pour se rendre à Berlin où il séjourna pendant neuf mois, s'occupant à donner à l'électeur des leçons de grec et de latin ainsi que de mathématiques; et il contribua entretemps beaucoup à l'érection de l'université de Francfort-sur-l'Oder. Comme après cette absence le repos n'était pas encore entièrement rétabli dans l'abbaye de Sponheim il se décida à l'abandonner définitivement et accepta la crosse abbatiale de St. Jacques, à Wurtzbourg, qui lui était offerte: il poussa même l'abnégation si loin qu'il laissa sa bibliothèque particulière à Sponheim, comme un souvenir de son attachement à cette abbaye dans laquelle il avait prononcé ses vœux.

Pendant qu'il était à Wurtzbourg l'abbé Jean de Trittheim ne fut pas oisif. Il continua ses études favorites, collecta une nouvelle bibliothèque et composa encore plusieurs ouvrages importants. Il continua en outre une correspondance littéraire suivie avec l'électeur de Brandenbourg et mourut le 3 décembre, d'autres disent le 13 novembre, fête de Sainte Lucie, 1516, à l'âge de 54 ans. On voit encore dans l'église abbatiale de Wurtzbourg la dalle qui porte son épitaphe:

Anno Domini M. D. XVI. ipso die S. Luciæ obiit Venerabilis Pater Dominus JOANNES TRITHEIMIUS, Abbas hujus Cœnobii.

De Hontheim rapporte une autre épitaphe de ce grand homme. Nous la copions également:

HANC MERUIT STATUAM GERMANÆ GLORIA [TERRÆ
ABBAS TRITHEMIUS, QUEM TEGIT ISTA [DOMUS.
QUAM FUERIT LITERIS SIMUL ET PIETATE CE- [LEBRIS,
ADMIRANDA SUI DANT MONUMENTA STYLI.
ARGUIT HOC ETIAM MULTORUM GRATIA RE- [GUM,
EX QUIBUS IMPRIMIS MAXIMUS AEMILIUS,
MAXIMUS AEMILIUS, ROMANI GLORIA SCEP- [TRI,
QUI FUIT AUSTRIACÆ CLARA PROPAGO DOMUS.
HUJUS MAGNIFICA FUIT ACCEPTISSIMUS AULA:
ET PRIMUM TRIBUIT DOCTA CATERVA LOCUM.
ABSIT SUSPICIO DE DÆMONIS ARTE MAGIA,
CONTRA QUAM MAGNUM SCRIBERE COEPIT [OPUS.
UT VIVIT FAMA, SIC VIVAT MENTE BEATUS,
ET VIDEAT SUMMI COELICA REGNA DEI.

On voit encore dans le village de Trittenheim la hutte dans laquelle ce savant a vu le jour, et l'on conserve dans le même village deux de ses portraits. Sur l'un il est représenté comme abbé: on y lit l'inscription qui suit: « JOHANNES TRITHEMIUS « *abbas Spontheimensis et St^i Jacobi Wir-* « *ceburgi, Ordinis St^i Benedicti, Zelator* « *ardens, et ejusdem reformator præcipuus.* « *Natus* 1462, *Patre ex Heidenburg, matre* « *Elisabethâ ex Longovico, obiit* 1516. » Ce portrait fixe une Madone, et de sa bouche sort un cartouche portant ces mots: « *ora pro Joanne Trithemio Sancta Maria* « *Virgo.* »

L'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacré à Jean de Trittheim le peu de lignes qui suivent: « Joannes Trittheimius « Abbas Spontheimensis, ortus ex Trittheim « pago Ducatus Luxemburgensis pro ma- « ximâ parte, unde et frequens Luxem- « burgi apud Christophorum Marchionem « Comitem Sponheimensem. »

Trittheim a composé un grand nombre d'ouvrages très importants dont une partie a été imprimée tandis que plusieurs sont restés manuscrits. Nous allons citer les titres des uns et des autres: A. MANUSCRITS: 1°. De la conduite des Religieux selon la règle de St. Benoît. — 2°. De l'origine et des grandes actions des ducs et des rois Bretons. — 3°. De l'origine des Romains. — 4°. La succession des évêques de Wurzbourg. — 5°. Catalogue des évêchés de la Chrétienté. — 6°. His-

Digitized by Google

toire de la fondation et de la réforme de l'abbaye de St. Jacques des Ecossais, à Wurzbourg. — *7°*. Chronique de Lambert, moine de Hersfeld, Ordre de St. Bénoît au Diocèse de Mayence. — *8°*. La Bibliothèque de Luxembourg possède enfin un ouvrage manuscrit de l'abbé Jean de Trittheim. Ce volume, in-12 et sur papier, porte la date de 1588, et est suscrit : Trittheimii abbatis liber de Statu et ruinâ monastici ordinis.

B. Ouvrages imprimés : *9°*. De origine Francorum.—*10°* Opera pia et spiritualia; vol. in folio.—*11°*. Catalogus scriptorum ecclesiasticorum et illustrium in Ecclesiâ Virorum; in-4°. — *12°*. Commentaria in Regulam S^ti Benedicti; in-12°. — *13°*. Antipalus maleficiorum; in-12°. — *14°*. De Viris illustribus ordinis Sancti Benedicti; in folio. —*15°*. Polygraphiæ libri VI; in-4°. —*16°*. La clef de la polygraphie, ou manière d'écrire en chiffres d'une façon qui ne peut s'expliquer que par le moyen de la clef. —*17°*. Chronicon cœnobii Hirsaugiensis.—*18°*. Annales Hirsaugienses.

Trittheim a également écrit, à la prière du marquis de Brandenbourg, ces livres devenus fameux à son époque, qu'il intitula *Steganographia*, et qui donnèrent occasion à Charles de Bouille, très subtile théologien qui lut ce traité dans le cabinet même de l'auteur, de l'accuser de magie. Ce théologien ayant écrit son sentiment à un conseiller du roi, qui depuis devint évêque d'Orléans, le bruit se répandit bientôt que l'abbé Jean de Trittheim était magicien. O tempora ! ! ! Mais plusieurs savants de l'époque prirent la défense de l'abbé et eurent le bonheur de réussir, à cette époque de si désolante mémoire pour les progrès de l'esprit humain !

Il est certain que Trittheim fut un des hommes les plus savants, des plus profonds et des plus curieux de son siècle. Son érudition était presque universelle; mais sa sagesse et sa piété l'égalait. Son zèle pour le maintien du bon ordre dans les monastères réformés et pour introduire la réforme dans ceux qui ne l'étaient pas, paraît dans beaucoup de passages de ses œuvres.

Viri illustres, I, N° 51.—Beausch, Eifelia illustrata, III, II, 1, 525, sqq.—v. Stramberg, Moselstrom, 245, sqq.—D. Calmet, Histoire de Lorraine, II, colonne 933, sqqq; et Biblioth. lorraine.—Clasen, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg, 237, 264, 334, 376, 389, 447, 495.—Namur, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg.—Beaumont, VIII, 196.—Ab Hontheim, Histor. Trevir. diplomat., II, 333; et Prodromus Histor. Trevir. 518, 1192 et 1206, sq.—Chronique de Trèves; journal; année 1820, p. 93.—Moreri, VI, 805; et IX, 890.—Courtin, Encyclopédie moderne, XXII, 472. —Biographie universelle, XLVI, 551, sqqqq.

TYNNER, *Sébastien de*, est né à Pfortzheim au marquisat de Baden. Le manuscrit des Viri illustres donne sur lui les notions que nous allons transcrire : « 1632. Sebastianus Tynner oriundus quidem ex marchionatu Badensi, sed uxore « Maria ab Hochstein Luxemburgense et « domicilio a puero indè quasi etiam Lux« emburgensis, ac marchionum Badensium « satrapa Unseldingæ, tandemque dominus « in Hollenfeltz, necnon aliquando capi« taneus, inter plurima pia opera funda« vit unâ cum conjuge tres bursas in se« minario Luxemburgensi, sepultus in « Mariæ-Valle. »

Il avait épousé, vers 1593, une dame du nom de Marie, que l'auteur du manuscrit des Viri illustres dénomme de Hochstein ou Hohenstein, avec laquelle il vécut trente-cinq ans, sans laisser postérité. Sébastien de Tynner résidait au château de Hollenfeltz et il y est mort vers 1633; Sa femme était décédée en 1628: l'un et l'autre de ces époux ont été inhumés au monastère de Marienthal.

Par testament du 8 mars 1633, daté de Luxembourg, Sébastien de Tynner consolida la donation de trois mille deux cents écus du Pays, ou sept mille six cent quatre-vingts francs, monnaie moderne, que déjà il avait projetée en 1628, de concert avec son épouse, en faveur du séminaire futur à annexer au collége des Jésuites à Luxembourg, pour

Digitized by Google

trois boursiers pauvres, nés dans la seigneurie de Hollenfeltz, laquelle comprenait les villages de Hollenfeltz, Nospelt, Greisch, Bour, Dondelange en partie et Reckingen, se destinant à l'étude de la théologie et déjà parvenus en syntaxe, à moins que l'un ou l'autre n'eût pas les moyens suffisants pour arriver jusque dans cette classe gymnasiale: dans ce dernier cas la collation, dont le fondateur a réservé le droit à ses successeurs seigneurs de Hollenfeltz, pouvait avoir lieu pour un an et être renouvelée si le titulaire se rendait digne de ce bienfait par sa conduite, son application et ses progrès. Jusqu'à ces derniers temps les comtes de Brias, derniers seigneurs féodaux de Hollenfeltz ont exercé ce droit de collation pour la fondation en question dont le capital ne fut jamais entièrement réalisé. Aujourd'hui ce capital est de 6652 francs, 20 centimes, au revenu de francs 317, et 46 centimes, qui sont donnés à un seul boursier.

Viri illustres, III, N° 223.—Paquet, 65.—Namur, Dissertation sur les bourses d'études attachées à l'athénée de Luxembourg, X et XVIII, sq.—Les livres des feux; mscrts.—Mémorial législ. et administratif du Grand-Duché, 1848, 667.

U.

UNGESCHUCK, ou *Ungeschick*, *Antoine*, greffier du Conseil provincial de Luxembourg, vivait pendant le dix-huitième siècle.

Ce personnage qui avait des connaissances très étendues, s'est beaucoup occupé de nobiliaire et d'art héraldique. La Bibliothèque de Luxembourg possède de lui, en manuscrit: *1°*. Seize fardes in-folio, intitulées: Ungeschuck Antonii Luxemburgensis Dictionnarium heraldicum, collectum aô 1760—1765: C'est un recueil d'armoiries, découpées et réunies par ordre alphabétique, ainsi que de fragments d'arbres généalogiques. — *2°*. L'art héraldique ou du blason, 1764, volume in-folio, qui semble avoir été composé en compagnie avec le notaire Pierret (v. son art.), à en juger par l'écriture, puisque la main de chacun de ces deux personnages y est clairement reconnaissable, tant dans le texte que dans les corrections marginales.

Il est à croire qu'Antoine Ungeschuck était né à Luxembourg; peut-être aussi à Bivange près de Rœser. Il avait des propriétés à Harlange où l'on voit encore un cadran solaire fait par lui, incrusté dans l'appui d'une fenêtre et portant son anagramme, A et U entrelacés, avec une légende latine, difficile à déchiffrer.

Clasen, Catalogue de la Biblioth. de Luxembourg. 264, 494. — Renseignements recueillis.

USELDANGE, *Robert* ou *Robin d'*, est un de ces seigneurs féodaux oubliés aujourd'hui mais dont la position était importante à l'époque où ils ont vécu. L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui à consacré les trois lignes que nous allons transcrire: « 1304. Robinus seu Robertus « de Unseldingen, ex Esch generatus, se« neschallus Comitatus Luxemburgensis, « sepultus in Mariæ valle, cujus monasterii « fundationem auxit. »

Ce passage, tel court qu'il est, nous offre une difficulté sérieuse qu'il ne nous est pas donné de résoudre: Nous y lisons en effet que Robin d'Useldange était *ex Esch generatus*. Ces mots signifient-ils simplement que ce personnage serait né dans cette localité ou au château de ce nom; ou bien, ce qui nous paraît plus vraisemblable, qu'il appartenait à la maison noble d'Esch? Mais dans ce dernier cas

Digitized by Google

encore, comment serait-il devenu seigneur d'Useldange dont il aurait adopté le nom patronymique, puisqu'à cette époque Useldange avait aussi sa famille seigneuriale dans laquelle nous trouvons encore en 1259 Nicolas d'Useldange qui donna sous le sceau de Henri II, comte de Luxembourg, sa dîme d'Encherange au monastère de Bonnevoie. Si donc notre Robert d'Useldange descendait de la famille d'Esch il faudra bien l'admettre comme fils puîné d'un autre Robert seigneur d'Esch, et d'Irmengarde son épouse, lequel dernier ne paraît plus dans les annales après 1265, tandis que son fils aîné, Joffroy se titrait en 1266 de seigneur d'Esch. Dans ce cas ce personnage portait: de gueules, à cinq fasces d'argent, qui est d'Esch ancien. Si au contraire il descendait des seigneurs d'Useldange il devait avoir: fascé d'argent et de gueules, de six ou de neuf pièces; et alors il aurait été fils de Nicolas, seigneur d'Useldange, dont il a été question plus haut.

Mais encore la difficulté est accrue par un passage de Pierret où il est dit que ce même Robert avait adopté pour armes celles d'Useldange que nous venons de blasonner, plus une bande d'azur, chargée de trois sautoirs abaissés d'or, brochant sur le tout. Cette addition d'armes a une signification, un motif; et pour nous, nous l'attribuons à la substitution qui aurait été faite d'un cadet d'Esch dans la seigneurie d'Useldange, éteinte dans la personne de Nicolas d'Useldange. Telle est, à notre avis, l'interprétation que l'on doit proposer à défaut de renseignements plus positifs, pour expliquer le passage des Viri illustres que nous commentons.

Quoiqu'il en soit, Robin ou Robert, seigneur d'Useldange a dû être un personnage très marquant puisque pendant sa longue carrière il est intervenu aux actes les plus importants concernant le Pays, et qu'il a été jugé digne par nos comtes d'occuper les fonctions de sénéchal du Luxembourg. Il avait épousé Aleyde ou Hadeline de Mersch, vraisemblablement petite-fille de Thierry, seigneur de Mersch (v. son art.) et fondateur du prieuré des dames dominicaines de Marienthal. Comme ce dernier, Robert contribua à enrichir ce monastère dans lequel lui et sa femme trouvèrent leur sépulture et la courte mention qui suit dans son nécrologe: 6. *Kal. Junij. obiit Robinus de Useldingen.* — 7. *Kal. Junij Obiit Aleydis dna de Useldingen;* sans ultérieure indication d'année.

Robin d'Useldange, dont nous croyons inutile de rapporter les actes particuliers, paraît depuis 1263 jusqu'en 1310: il jura la promesse de nos comtes de garder les priviléges de Luxembourg, apposa son sceau à différents contrats de seigneurs à seigneurs, reprit ses terres des dynastes-suzerains de Luxembourg, fut dénommé arbitre pour arranger les difficultés surgies entre ces derniers et les comtes de Bar, se cautionna pour eux, etc., etc.

Viri illustres, III, N° 184. — Beaudoley, passim — Pierret, III. — Notes d'études. — Ungeschucca.

Urold; v. DAUN, *Urold de.*

V.

VALDERODE ou *Vallerode, Jean de, dit aussi d'Eckenstein,* né à St. Vith, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: «Joannes de «Valderode vitensis, appellatus ab Eck«stein, a Fernando II eum nobilitante cui «uti et Fernando III consiliarius aulicus «imperialis et expeditor latinus referen«dariusque in Consilio Cæsaris intimo.»

Ce personnage, sur lequel nous n'avons

Digitized by Google

aucun renseignement ultérieur à noter est mort en 1652.

Viri illustres, III, N° 234. — Bertholet, VIII, 196, sq. — Pierret, I, fol. LXXVI.

VALDERODE, ou *Vallerode* et *Walderode*, *Pierre de*, est encore, comme le précédent, un de ces personnages luxembourgeois sur lequel nous ne possédons de donnée que la trop courte mention, sans date, que l'auteur du manuscrit des Viri illustres fait de lui : « Petrus Walderode, « vitensis, canonicus Ecclesiæ Metropolita- « næ Cameracensis, archidiaconus. »

Les archives du Conseil provincial de Luxembourg renferment une copie de Lettres-patentes du 25 avril 1736, qui confèrent à Jean-Henri Wallerode le grade de chevalier. S'agirait-il ici d'un parent de Pierre? et ce dernier était-il frère de Jean qui précède?

Viri illustres, I, N° 113. — Reg. aux commissions, 1107, p. 103, aux archives du Conseil provincial de Luxembourg.

VALENTINY, *Pierre-Jérôme*, fils de Henri Valentiny, et de Barbe Kalbusch, est né à Holler, commune de Weiswampach, le 30 mars 1773.

Dès son enfance le jeune Valentiny témoigna une grande propension pour l'état ecclésiastique, et il s'y serait préparé déjà pendant sa jeunesse si ses parents y avaient consenti. Il avait, en effet, atteint sa dix-huitième année lorsqu'il parvint à persuader à son père de le laisser suivre la carrière pour laquelle il se sentait une vocation absolument décidée. Après avoir étudié pendant quelque temps chez le curé d'Ourth, il se rendit à St. Hubert où il acquit beaucoup d'habileté dans la langue latine. Entré au séminaire de Cologne il y obtint la prêtrise en 1796, cinq ans seulement après qu'il eut commencé ses études. Comme on était alors à l'époque de la persécution contre les prêtres qui refusaient de prêter le serment républicain, Valentiny crut prudent de ne point revenir dans son pays où déjà il avait été pour le même motif exposé à des désagréments, et se retira dans un village près de Cologne où il demeura cinq ans occupé à l'enseignement des enfants d'un fermier et à compléter pour lui-même ce que la rapidité ou le superficiel de ses propres études pouvait laisser à désirer. Après le concordat il retourna dans ses foyers et fut nommé vicaire à Basbellain, où il s'occupa en outre à instruire des jeunes gens pour les préparer à l'étude des humanités, parce que l'habitude qu'il avait prise de l'enseignement, de 1796 à 1801 avait en quelque façon changé cette habitude en une passion. Il était tranquillement occupé à remplir ses devoirs comme vicaire et à donner le reste de son temps à ses élèves lorsque, ayant eu un différend avec son curé celui-ci l'accusa avec tant d'insistance que le pauvre vicaire finit par se trouver à la veille d'être arrêté et voir instruire contre lui. Mais, averti à temps il s'esquiva vers le Rhin où il resta jusqu'après le décès de son persécuteur. Revenu dans sa patrie il reprit son vicariat et recommença ses cours qui étaient suivis avec avidité, à tel point qu'il avait quelquefois jusqu'à soixante auditeurs et plus, qui écoutaient ses leçons linguistiques, de Philosophie et de Théologie. Cette vie, toute d'action, il la continua jusqu'en 1822 où il fut nommé curé de la succursale de St. Joseph à Bastogne où quelques uns de ses élèves voulurent le suivre. Transféré en 1828 à la cure de son endroit natal il continua, et jusqu'à la fin de ses jours à occuper tous ses moments à remplir avec zèle, dignité et désintéressement ses devoirs pastoraux, ainsi qu'à former des jeunes gens pour recevoir les ordres. L'institution du collége philosophique de Louvain avait trouvé dans le curé Valentiny un adversaire décidé.

Il avait atteint sa 66e année lorsqu'il est mort, le 25 mai 1838, après avoir fait pour ainsi dire l'éducation entière de plus de quatre cents jeunes gens qui furent tous prêtres, et d'un grand nombre d'autres qui se sont fait une belle carrière dans le monde.

Etat civil. — Eschuc, Die Luxemburger Glaubensbekenner, 127, sqq.

VALFROY, *St.*; v. WALFROY, *St.*

VANDER NÔOT, *Jean-Théodore*, appartenait à l'ancienne famille de ce nom, connue dès l'année 1339 dans la personne d'Ingelbert qui avait épousé Marie Vele et habitait Bruxelles. Vander Nôot blasonne : d'or à la coquille de sable ; heaume doublé de gueules et liséré d'or ; cimier : un buste de carnation habillé d'or. Ingelbert Vander Nôot laissa deux fils, Wauthier, écuyer et échevin de Bruxelles en 1350, ainsi que Gerelin qui vivait encore en 1387. Wauthier Vander Nôot retint les armes franches de son nom et Gerelin comme cadet y ajouta pour brisure une étoile d'or à six raies placée au centre de la coquille. Cette famille, dont la branche aînée fut titrée de Baron de Carloo, etc., continua à résider en Brabant jusqu'à ce qu'un cadet à la onzième génération vint s'établir dans le Luxembourg, à Ettelbruck d'abord, où elle florissait vers le milieu du dix-septième siècle dans la personne de Henri Vander Nôot, époux de Catherine Pâris, laquelle portait : d'argent à trois merlettes de sable, posées par 2. 1.

Jean-Théodore Vander Nôot est né à Luxembourg, le 6 août 1769, fils de Nicolas Vander Nôot, directeur des fournitures pour l'entretien des fortifications, et de Madelaine Hermann.

Après avoir fait avec distinction ses études préliminaires dans sa ville natale il alla les continuer à l'université de Louvain où il eut l'honneur de passer *primus* en philosophie. Il obtint les ordres sacrés à Trèves. De retour dans ses foyers il n'accepta d'abord aucun bénéfice et vivait ainsi tranquille, lorsque la conquête du pays par les républicains français vint amener la proscription des cultes autres que celui de la Déesse Raison, figurée tout le monde sait comment. Vander Nôot ayant résolument refusé de prêter le serment prétendu civique, fut déclaré hors de la loi et conséquemment décrété de déportation. Afin d'échapper aux recherches des sbires il se tenait caché chez ses parents lorsque pendant la nuit du trois ou quatre novembre 1797 les agents du pouvoir exécutif se présentèrent dans la maison où il se trouvait couché. Son frère Jean-Baptiste, qui fut plus tard chirurgien, s'y trouvait également et dans la même chambre. Dans leur précipitation pour s'emparer d'une proie qu'ils croyaient assurée, les gendarmes se saisirent de ce dernier, le confondant avec le prêtre, et le menèrent à la grand'garde pendant que le véritable condamné, qui s'était pendant cette visite inopportune tenu tranquillement blotti dans son lit, saisissant l'occasion propice après leur départ, prenait la fuite, se sauvant à Trèves où il demeura une année entière, au bout de laquelle il revint travesti passer, caché dans la maison paternelle, le reste du temps de la persécution, c'est-à-dire jusqu'au 28 nivôse an VIII, 18 janvier 1800, où il fut déclaré absous de la peine de la déportation.

Après la conclusion du concordat du 18 avril 1802, Jean-Théodore Vander Nôot obtint la cure d'Itzig, dont l'église avait un autel très simple mais proportionné à l'étendue de l'édifice qui lui-même est assez petit. Le nouveau curé crut bien faire en achetant vers 1808 celui que le général Jean Baron de Beck (v. son art. pour la description de cet autel) avait fait placer dans le temple des récollets de Luxembourg : l'autel en question est assez bien fait, et il a certes de la valeur sous le rapport historique ; mais cette masse est déplacée dans la mignonne église d'Itzig. Il y ajouta également des confessionnaux provenant de la même église des récollets.

Pendant son séjour à Itzig, le curé Vander Nôot sut s'acquérir la confiance de ses supérieurs qui le nommèrent définiteur, et se conquérir l'amour de tous ses paroissiens sans distinction, au point que, lorsqu'en 1823 il fut promu à la cure primaire de Bettembourg plusieurs femmes vinrent en pleurs avec leurs nour-

Digitized by Google

rissons sur les bras, le trouver au presbytère pour le conjurer de rester au milieu d'elles, ajoutant « qu'elles auraient préféré « ne pas devenir mères plutôt que de voir « leur respectable curé les quitter ». A Bettembourg comme à Itzig Vander Nôot sut laisser un précieux souvenir de bonté, de charité, mais surtout de ses efforts à maintenir la pureté dans les mœurs et à catéchiser la jeunesse.

Tant de qualités et tant de vertus firent jeter les yeux sur lui pour remplacer le digne et vénérable pasteur de Neunheuser (v. son art.) que la cure primaire de St. Pierre à Luxembourg avait eu le malheur de perdre le 26 juillet 1831; et il fut nommé à ce poste éminent, le plus important alors du pays. Il prit possession de cette église en 1832.

Comme depuis les événements politiques de 1830 la ville de Luxembourg se trouvait placée comme une espèce d'oasis au milieu des autres communes du pays dans lesquelles la révolution avait importé le gouvernement belge, tandis que la capitale seule était restée soumise au sceptre du roi des Pays-Bas, ce dernier entama des négociations avec la Cour de Rome à l'effet de distraire cette ville de la jurisdiction spirituelle de l'évêché de Namur dont les populations s'étaient insurgées. Ces démarches eurent pour résultat de faire nommer en 1833 le curé J.-Th. Vander Nôot vicaire apostolique pour la ville de Luxembourg, et l'année suivante il administra en cette qualité et avec l'agrément du Souverain-Pontife le sacrement de la confirmation à la jeunesse de la ville.

Lorsque la Maison de Nassau-Orange eut repris possession du territoire dit cédé, qui constitue le Grand-Duché actuel, le Pape Grégoire XVI fit expédier sous la date du 2 juin 1840 un bref qui fut agréé par le roi des Pays-Bas le 13 juillet suivant, et par lequel les pouvoirs du vicaire apostolique de la capitale furent étendus sur le pays entier. Vander Nôot publia à cette occasion, sous la date du 30 décembre de la même année, une *lettre circulaire au clergé*, et le 8 janvier suivant une *autre au peuple* pour annoncer son avénement à cette nouvelle dignité. Ces lettres furent suivies du *mandement pour le carême de* 1841 (15 février); d'une *circulaire contenant interprétation de quelques cas qui avaient paru douteux et sur l'organisation d'un séminaire clérical pour le Grand-Duché* (25 mars 1841); d'un *mandement ordonnant des prières publiques pour les fruits de la terre* (5 août); de l'*annonce de la nomination d'un professeur de philosophie* pour le séminaire et pour l'athénée (10 octobre); d'une *circulaire ordonnant de chanter tous les ans le Te Deum au jour anniversaire de la naissance du Souverain* (28 novembre); de *lettres pastorales accordant aux habitants du Grand-Duché dispense pour faire gras les samedis de toute l'année, excepté ceux des quatre-temps, du carême et des vigiles* (17 janvier 1842); du *mandement de carême pour* 1842 dans lequel il engageait les fidèles à aider à créer un *convictoire pour les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce* (26 janvier); et finalement de ses *adieux comme vicaire apostolique, adressés au clergé et au peuple luxembourgeois*, en date du 20 février de la même année.

Ces neuf actes, remplis d'une véritable onction apostolique, font vivement regretter qu'à cause de son âge avancé et de ses infirmités Jean-Théodore Vander Nôot n'ait pas pu continuer à diriger le clergé luxembourgeois, qu'il connaissait si bien de même qu'il savait apprécier la religiosité des habitants en général qui ont su se conserver sans tache la réputation d'être avec sincérité et conviction attachés à la foi catholique que leurs pères leur ont léguée. Mais si les pastorales que nous venons d'énumérer se distinguent entre beaucoup d'autres écrits du même genre par leur style simple et naïf autant que par la profondeur des pensées, les *monita ad clerum* que le vénérable vicaire apostolique a fait insérer à la suite du Directoire pour 1842, révèlent mieux encore ses talents et sa

Digitized by Google

science comme ses vertus, par leur netteté ainsi que par la pureté d'intention qui les a dictés. Ces monita, qui comprennent quinze pages in-8° et portent la date du 8 décembre 1841, sont en effet remarquables et rédigés dans une forme absolument classique, donnant dans un résumé clair et précis les principales règles suivant lesquelles le pasteur d'âmes a à diriger sa conduite pour marcher suivant le prescrit des canons et pour se rendre en même temps cher à ses paroissiens.

Nous venons de dire que le 20 février 1842 il présenta ses adieux au clergé et au peuple; il venait en effet, sur sa demande plusieurs fois réitérée, d'être remplacé en qualité de vicaire apostolique, ayant manifesté à cause de sa caducité, le désir d'être admis à passer le reste de ses jours en retraite et libre de tout soin pastoral.

Sa Majesté Guillaume II, qui estimait infiniment Vander Nôot à cause de ses éminentes qualités, lui avait conféré l'Ordre du Lion néerlandais, celui de la Couronne de chêne, qui est particulièrement destiné à récompenser le mérite des luxembourgeois n'étant pas encore créé alors. Admis à la pension après qu'il eut déposé la dignité de vicaire apostolique il ne lui fut pas donné de jouir longtemps du repos qu'il avait tant désiré; il mourut dès l'année suivante, le 19 avril 1843, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Vander Nôot était un homme simple et bon, chez lequel on ne remarqua jamais rien d'astucieux; ce qui engagea son panégyriste à le représenter comme un modèle des huit béatitudes célestes dont le Sauveur parle dans l'évangile. Nous n'aurions rien à objecter à la comparaison si l'on ne pouvait peut-être y découvrir une je ne sais quelle idée de mépris ou de ridicule peu charitablement déversé sur la tête d'un vieillard qui avait blanchi dans l'exercice des fonctions pastorales, l'étude, la méditation, la pratique des vertus chrétiennes et la prière.

Son portrait est conservé au vicariat apostolique, à Luxembourg.

Ses différents mandements, etc. — Souvenirs personnels. -Notes fournies par Mr l'abbé Esclinc, d'après des renseignements de Mr *P. C. Würth*. — Directoire pour l'année 1842.—Généalogie de la famille Vander Nôot, authentiquée le 23 août 1755 par F.-J. Mostines, Roi et Héraut d'armes, à Bruxelles.

VAN DER STRATEN, *Charles-François-Joseph, comte*, est né le 3 octobre 1734, pair du comté de Rochefort, seigneur de Waillet, du Mont, Fresnoy, Cerfontaine et de Ponthoz.

Ch.-Fr.-Jos. Van der Straten entra au service de l'impératrice Marie-Thérèse en 1749, dans le régiment du comte de Puebla; il vint en 1756 rejoindre en Bohême l'armée du maréchal comte Léopold de Daun (v. son art.) qui s'opposait aux envahissements de Frédéric-le-grand, roi de Prusse. A la bataille de Collin, le 18 juin 1757 il fut avec ses troupes au plus fort de la mêlée et partagea les dangers qui justifièrent la belle renommée que les Belges s'étaient acquise au service d'Autriche; le 22 juillet il fut détaché au siége de Zittau et le lendemain il se distingua au bombardement de la place. Après les brillants succès de l'armée autrichienne, mentionnés avec les plus petits détails dans son journal, Charles Van der Straten partit pour le siége de Schweidnitz, une des places les plus importantes de la Silésie. Nous nous croyons en devoir de copier ici un passage des mémoires que nous venons de citer, c'est le rapport des opérations du siége au comte de Ferraris, le 30 octobre et fin de novembre 1757:

« Le 19 octobre le comte de Nadas-« dy donna l'ordre de s'approcher de la « place; le 20 la première colonne, forte « de quinze bataillons, se mit en route « pour le siége; le 21 je suis parti avec « la seconde colonne, composée de ba-« taillons des régiments de Puebla, de « Molk, de Thurheim, de Hildbourg-« hausen, de Kolowrat, de Harrach, de

Digitized by Google

« Brown, de Merey, de Durlach, de « Wolffenbuttel, de Wit et d'Esterhazy. « Vous avez appris par M. de Montigny « que c'est pendant la nuit du 26 au 27 « que nos troupes ont ouvert la tranchée; « un chemin creux à la sortie de Schœn- « brunn où se trouvait le quartier-général « du duc d'Aremberg nous a tenu lieu « de première parallèle; on s'approcha « par huit zigzags jusqu'environ cent toises « du chemin couvert où le général or- « donna d'ouvrir la seconde parallèle et « d'établir une batterie pour affaiblir le « feu de l'ennemi qui tirait nuit et jour « sur nos travailleurs.

« Le 29 à midi Stolberg a relevé la « tranchée avec six bataillons, mais aucun « ordre ne fut laissé en cas d'attaque; « le capitaine Kolowrat resta seul avec nous « lorsque l'ennemi fit une sortie et nous « attaqua vigoureusement. Malgré le dés- « ordre que cette attaque mit parmi « nos travailleurs nos bataillons reprirent « bientôt leur place dans la tranchée.

« L'ennemi envoya, dit-on, un parle- « mentaire à Nadasdy pour lui deman- « der de capituler; mais les conditions « ayant été repoussées le feu recommen- « ça avec une nouvelle vigueur. Pendant « la nuit du 10 au 11 novembre l'ordre « de l'assaut ayant été donné on appli- « qua les échelles aux murailles de la « forteresse et notre bataillon qui était de « tranchée monta à l'assaut. Le feu de « l'ennemi cessa une demie-heure après et « moi je tombai des échelles dans la « descente qui conduisait à une poterne. « Deux soldats du régiment de Wurtem- « berg qui s'y étaient réfugiés pendant « que le feu de la place rendait la nuit « aussi belle que le jour me secoururent « et me transportèrent hors de cette re- « traite, mais ils n'empêchèrent pas que « j'eusse la jambe cassée. Quelques heures « plus tard le gouverneur prussien capi- « tula et nos troupes entrèrent le 12 no- « vembre dans Schweidnitz. »

Après la reddition de cette place et la défaite des Autrichiens à la bataille de Lissa, Charles Van der Straten suivit l'armée dans sa retraite en Bohême et fut transporté à Neuhaus où il arriva au commencement de 1758. Hors d'état de faire la campagne suivante il obtint sa démission du service avec les témoignages les plus honorables de la chancellerie de la guerre, qui lui furent transmis le 2 mai de la même année par le comte Xavier de Harrach, lieutenant-colonel du régiment de Puebla.

Charles Van der Straten fut admis au siége des nobles des Pays-Duché de Luxembourg et comté de Chiny.

Il épousa le 13 août 1763 sa cousine germaine Marie-Louise-Elisabeth d'Everlange de Witry, famille luxembourgeoise, fille d'Ernest-Guillaume, baron d'Everlange, et de Marie-Anne de Brialmont. Cette dame étant morte le 9 mars 1777, Charles Van der Straten épousa en secondes noces, le 19 février 1780, Marie-Cécile-Agnès de Maulde, dame héritière des Seigneuries de Cerfontaine, La Deuze et Le Cornet, fille de Jean-Baptiste de Maulde, seigneur de La Deuze, Bois-Sauvage, La Tour; et de Thérèse-Alexandrine de Haynin.

A son second mariage Charles Van der Straten s'établit au château de Cerfontaine, en France, et fut, par lettres-patentes du roi Louis XVI, en date du 13 octobre 1788 avec le titre de comte admis à l'ordre de la noblesse du Hainaut français. Il assista aux assemblées générales des États en 1788 et 1789, à titre de seigneur de Cerfontaine, située sous le bailliage de Maubeuge.

Le comte Van der Straten fut appelé à prendre part aux délibérations des États de l'ordre de la noblesse du Hainaut français sur les questions les plus brûlantes qui préoccupaient la France à cette époque mémorable. Quelquefois son découragement était profond; puis dans son dévouement chevaleresque pour la royauté il espérait encore que l'orage pût être détourné si le monarque, mesurant son courage au danger du pays,

Digitized by Google

mettait hardiment la main aux sages réformes réclamées par d'impérieuses circonstances.

Les plaintes du comte Van der Straten aux Etats du Hainaut font connaître parfaitement l'étendue des réformes qu'il croyait nécessaires. Il repoussait également les innovations des philosophes et celles des encyclopédistes comme devant dévorer la monarchie et rompre le lien religieux, la base de l'unité catholique; toutes ses sympathies étaient acquises aux économistes et au système financier et commercial de l'Angleterre. Il défendit avec talent les plans de réforme de Calonne contre la résistance du clergé et d'une partie de la noblesse; il prétendait que dès le moment où l'ordre serait rétabli dans les finances, le clergé rappelé aux devoirs de sa haute mission et la dilapidation arrêtée parmi les grands de la cour, les véritables maux de la France seraient détruits sans qu'il devînt nécessaire de modifier les institutions fondamentales de la monarchie.

Donnant l'exemple du plus noble désintéressement, le comte Van der Straten disait aux États : « Loin de nous de méconnaître les dangers de la France et de « nous renfermer dans nos antiques prérogatives décorées du nom de privilèges; « loin de nous un orgueil dont peut-être « nous avons été trop longtemps enivrés. « La distinction à laquelle la noblesse du « Hainaut doit être fière d'aspirer est « celle de seconder les vues du roi en « allégeant à la classe la moins fortunée le « pesant fardeau des charges publiques. « Il ne doit y avoir en France que deux « impôts, *le réel et le personnel;* plus « de vingtième et même, s'il est possible, « plus de commis aux frontières; liberté « civile et individuelle; remboursement « des fermiers-généraux et de toutes les « charges vénales qui, pour le bien d'un « petit nombre et le malheur de tous ron- « gent sourdement tous les principes de « vie et la puissance d'un état. Pour toute « distinction en matière d'impôts, la no- « blesse du Hainaut ne demande qu'à « être imposée ou capitée par ses pairs, « les trois ordres du Hainaut, et non « par les mayeurs et les échevins, ni en « proportion du produit des terres mais « bien selon le rang, la qualité et les « emplois plus ou moins brillants; dans « ce système, le duc, le marquis, le « comte, le baron payeront plus que le « simple gentilhomme, le seigneur de « paroisse plus que le simple fieffé. C'est « le moyen d'imposer le luxe et la vanité, « et d'acquitter les dettes de l'Etat. »

Mais si d'un côté le comte Van der Straten engageait avec chaleur son ordre et celui du clergé à concéder l'impôt; si pour calmer des exigences du moment il reconnaissait qu'il était juste que le tiers-état pût parvenir librement aux dignités, aux charges et aux emplois dans le militaire, l'église et la robe, bientôt le gentilhomme reparaissait jaloux de défendre les prérogatives de ses pairs, les droits seigneuriaux, corvée, main-morte, « pro- « priété légitime de la noblesse, disait-il, « à laquelle on ne peut toucher sans injus- « tice, parce qu'elle est fondée dans son « origine sur un contrat réciproque et sur une « possession constante et immémoriale. »

« On entend partout réclamer la liberté « de la presse, ajoutait-il, liberté fatale! « autant vaudrait demander la faculté de « vendre publiquement sans contrôle les « poisons les plus subtils. Au nom de la « religion et de la morale publique, bien « loin d'accueillir cette demande, je sup- « plie, je conjure Sa Majesté de restreindre « encore une liberté aussi pernicieuse au « bien du pays; si par malheur elle de- « venait le vœu général de la France, que « du moins S. M. exhorte plus que jamais « les évêques à veiller sérieusement sur ces « publications dangereuses. Je sais que la « plupart de ceux qui réclament cette con- « cession le font dans de bonnes vues; « ils croient que les honneurs de la per- « sécution ne font qu'augmenter la célébrité « des auteurs et de leurs productions au « lieu que sans cette prohibition elle tom-

Digitized by Google

« berait d'elle-même ; mais c'est une illu-
« sion qui ne peut dissiper mes craintes.
« Afin que les dignitaires du haut clergé
« puissent plus heureusement que par le
« passé s'adonner à leur mission, le roi
« daignera exiger d'eux qu'ils résident dans
« leurs diocèses ; de là naîtra pour l'état
« un double avantage, l'un de mettre les
« ministres de la religion plus près de leurs
« administrés, l'autre, de ramener l'ordre
« et de prévenir que le traitement du haut
« clergé n'aille s'engouffrer dans la capitale
« au bénéfice de la corruption. Ce n'est
« rien faire que de régénérer un grand
« royaume sur l'objet de ses finances si
« l'on ne cherche pas à le régénérer au
« moral. »

Ce système de réformes était celui d'un honnête homme qui croyait que les maux de la France tenaient à des causes accidentelles et faciles à réparer. Van der Straten pensait aussi que si la noblesse et le clergé abandonnaient une partie de leurs privilèges pécuniaires au lieu de révolter le tiers-état par leur hauteur, le reste de leurs immunités aurait été maintenu et la tranquillité rendue à la France ; mais c'était une erreur d'une âme généreuse ! Toujours sous l'empire des souvenirs de l'Allemagne, toujours dévoué à son ordre autant qu'au trône, il ne comprenait pas alors que cette fièvre de nouveauté s'était emparée du cœur de la nation ; le temps et la force des choses avaient opéré une révolution morale incompatible avec la féodalité ; chacun marchait en France vers la dissolution du lien social et nulle puissance humaine ne pouvait plus le retenir.

Ayant pris une grande part aux délibérations des Etats et exercé de l'influence sur la rédaction des procès-verbaux, Van der Straten fut élu avec le prince de Lamarck-d'Arenberg, seigneur de Mortagne pour se rendre à Paris aux Etats-généraux et y représenter la noblesse du Hainaut ; mais il déclina cet honneur et fut remplacé par le Comte de Sainte-Aldegonde.

Le comte Charles-François-Joseph Van der Straten est mort au château de Cerfontaine, le 13 juillet 1791. Sa femme quitta bientôt après ses terres en France pour aller chercher en Allemagne la sécurité que les persécutions révolutionnaires enlevaient aux familles de la noblesse française ; elle se tint en Hollande et en Westphalie jusqu'au moment où les décrets de la République la rayèrent de la liste des émigrés et lui permirent de rentrer aux Pays-Bas. Elle est morte au château de Waillet, le 19 février 1800.

Notes extraites des archives de famille. — Biographie générale des Belges, 187.

VAN DER STRATEN, *Louis-Marie-Joseph, Baron*, chevalier, seigneur de Bodange dans le Luxembourg belge, était fils de Charles-François-Joseph Van der Straten dont l'article précède et de Marie-Elisabeth d'Everlange de Witry. Il est né à Ponthoz, le 29 septembre 1770, fut reçu le 13 août 1773 chevalier de Justice de l'ordre de Malte pour la vénérable Langue de France, admis par le grand-maître de l'Ordre, François-Ximenès de Texada, en vertu du bref de minorité du pape Clément XIV, du 3 août 1773.

Au mois de mai 1781 Louis-Marie-Joseph Baron Van der Straten fut reçu page des archiducs Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine d'Autriche, gouverneurs-généraux des Pays-Bas. En 1788, ayant quitté la cour de Bruxelles pour entrer au régiment des gardes wallonnes au service d'Espagne, il fut reçu en mai 1789 au régiment de Barcelonne. L'année suivante il se rendit à Malte et fit les caravannes de cette année sur la galère le Capitaine, commandée par le général de La Tour du Pin. De retour en Espagne pour rejoindre son régiment des gardes wallonnes, il fit les campagnes de Roussillon et de Catalogne de 1793 et 1794, contre les généraux de la République française ; passa en 1795 à l'armée de Navarre ; se rendit en 1797, après la paix de Bâle à Madrid où il sollicita et obtint sa retraite

Digitized by Google

de Capitaine et revint aux Pays-Bas. Il est mort à Etalle, dans la province de Luxembourg, le 8 juin 1842.

Biographie générale des Belges, 187. — Archives de la famille Van der Straten.

VANGLER, ou *Wangler, Jean,* né dans les environs de Thionville, est rappelé comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres : « 1631 ..... Vangler, natus « in pago propre Théonisvillam, filius fa- « bri rotarii, e milite gregario factus Tri- « bunus legionis pedestris sub Tillio « pro Ferdinando II, et tandem præ- » fectus supremus vigiliarum, politus ali- « quot Dominiis in Bohemia duxit Cin- « cendorfianam, primus aperuit Divo Fer- « dinando II proditionem friedlandicam.»

Jean Vangler, dit-on, est mort en 1631.

Viri illustres, II, N° 165. — Paquet, 64. — Pierret, I, fol. LXXVII. — Manuscrits Cloucs. — Bertholet, VIII, 197.

VANNERUS, *François-Julien,* fils de Simon Vannerus, notaire, et d'Anne-Marie Juttel, est né à Diekirch, le 22 février 1779.

Il fut d'abord reçu arpenteur-géomètre, fonctions qu'il remplit pendant quelques années et jusqu'en 1805 où il obtint une nomination en qualité de notaire, avec les protocoles de dix-huit devanciers. L'année suivante il épousa dame Marie-Thérèse Lamborelle, de Bastogne, qui le laissa veuf en 1823 ; et trois ans plus tard il convola en secondes noces avec une parente de sa première femme, dame Ernestine Siville.

Nommé Bourgmestre de Diekirch en 1825, François-Julien Vannerus conserva cette magistrature municipale jusqu'après les événements de 1830, où il la résigna par attachement à la Maison de Nassau. Pendant cette administration de six ans il sut exercer une haute et salutaire influence sur les habitants en les portant à faire sortir leur ville de l'ancienne ornière de ces constructions incommodes et sans goût dont elle se composait jusque-là : il donna l'essor, et bientôt son exemple et ses exhortations ayant été écoutés et suivis, on vit Diekirch se transformer pour ainsi dire en entier pour devenir cette petite ville riante, à édifices dégagés, commodes et salubres, tel qu'on se plait à l'admirer de nos jours.

A la reprise de possession du territoire dit cédé, ou du Grand-Duché de Luxembourg avec ses limites actuelles, en 1839, Vannerus fut nommé provisoirement commissaire du district de Diekirch, et conserva ces fonctions importantes jusqu'à la fin de 1843, ou il fut obligé de les résigner parce qu'elles venaient d'être déclarées incompatibles avec le notariat qu'il voulait conserver.

Pendant les dernières années de sa vie il fut appelé à présider la Chambre des notaires de son arrondissement, honneur qu'il conserva jusqu'à son décès, arrivé le 14 août 1850.

Vannerus a toujours nourri un goût très prononcé pour l'archéologie et l'histoire de la patrie ; aussi avait-il formé des collections nombreuses de médailles, cachets anciens, armes, vases, tableaux, chartres, manuscrits, etc. ; mais on a lieu de regretter chez lui que ses études préliminaires n'eussent pas été plus solides : on lui reprochera toujours un peu de manque de goût et de critique et on lui a reconnu en mainte circonstance un jugement un peu léger, provenant non du défaut de bonne foi, mais de celui d'une critique assez sévère et assez posée. Chez lui l'imagination a souvent remplacé ce que le raisonnement aurait dû disséquer au préalable. Vannerus avait le cœur excellent ; mais il fut souvent trop facile à admettre pour absolument vrai ce que ses correspondants lui présentaient sous la forme de doutes plus ou moins fondés. Sous le rapport littéraire, on lui a reproché aussi d'avoir été excessivement expansif pour ses amis ou ceux qu'il regardait comme tels, tandis qu'il aurait été rétif jusqu'à l'injustice à l'égard de quiconque avait eu le malheur de le désobliger en n'admettant

Digitized by Google

pas comme positivement vrai ce que lui croyait tel. En maintes occasions enfin il s'est approprié indirectement les œuvres d'autrui. C'est ainsi entr'autres qu'il a publié dans le Diekircher Wochenblatt des notices sur Wiltz, sur Bourscheid, etc., qui avaient été écrites par d'autres. Il a aussi fait imprimer des notes détachées sur la Généalogie des anciens seigneurs de Vianden, que feu le notaire André, alors Bourgmestre de cette ville lui avait adressées administrativement et qu'il n'avait pas destinées à une publication quelconque.

Quoiqu'il en soit, l'Histoire du Luxembourg est redevable à Vannerus de lui avoir conservé un assez grand nombre de pièces intéressantes; et la notice qu'il a publiée en 1837 sur la ville de Diekirch, sous le titre de: *Historisch-Oekonomische wie auch industrielle Handelsstatistick der Stadt Diekirch;* brochure in-8°, de 15 pages; J.-A. Schrœll à Diekirch, mérite d'être lue, avec quelque circonspection cependant, car l'auteur y pèche en plusieurs endroits par bonhomie.

La Notice sur Vianden, qu'il a fait imprimer en français dans le Journal le Courrier du Grand-Duché, ensuite en allemand dans le Wæchter an der Sauer, renferme de même d'excellentes notions, mais qui n'ont jamais eu le mérite de la nouveauté par les recherches personnelles de l'auteur.

Nous connaissons en outre de lui quelques notes sur les seigneurs de Beaufort, d'Esch-sur-la-Sûre, de Brandenbourg, etc., extraites des archives de ces familles dont il était le dépositaire. Ces opuscules sont précieux comme nomenclatures. Finalement, Vannerus avait composé une Chronique contemporaine pour Diekirch, et qui n'a pas vu le jour; elle le mériterait cependant après qu'elle aurait été retouchée avec les ciseaux d'une critique impartiale.

Quant à ses articles de journal: sur l'instruction publique, sur un établissement de maternité pour le Grand-Duché, sur les fondations de bourses d'études, etc., nous ne saurions trop engager sa famille à les réunir de nouveau pour en former un petit volume; car les vues que ces articles renferment conservent leur actualité et leur application aux temps présents comme ils les avaient lorsqu'ils ont été écrits; la Chronique de Diekirch pourrait y être jointe si elle était convenablement revue.

Notes communiquées. — Souvenirs contemporains et personnels.

VAULX, *Charles de,* issu d'une ancienne famille noble de Belgique, est né en 1776, à Neufchâteau, chef-lieu d'arrondissement dans le Luxembourg belge.

Entré en 1790 comme volontaire dans le corps des chasseurs Leloup il fit la campagne de cette année contre les belges révoltés. En 1793—1796 il se trouvait en qualité de cadet dans le régiment de Chevaux-légers du prince Windischgrætz où il reçut trois blessures. En 1799 il défendit pendant 9 jours Heidelberg avec soixante hommes de cavalerie contre des forces décuples; et peu de temps après il se distingua tellement avec les siens pendant une escarmouche près de Kannstadt qu'il fit prisonniers quatorze officiers et soixante soldats : cet exploit fut récompensé à l'égard de ses soldats par cinq médailles pour bravoure. Près de Hohenlinden de Vaulx reçut plusieurs coups de sabre.

Après la défaite près d'Ulm, en 1805, de Vaulx, qui était alors adjudant, conduisit l'avant-garde de quatre escadrons qui se forcèrent un passage à travers l'armée victorieuse, et contribua le plus à leur salut. Pendant la campagne de 1809 il fut désigné le 20 avril pour commander l'arrière-garde du quatrième corps d'armée, et mérita que l'ordre du jour général portât la relation des difficultés qu'il éprouva ainsi que de la prudence qu'il mit à défendre avec son corps seul un village attaqué par de la cavalerie et ce jusqu'à l'arrivée des colonnes du troisième corps d'armée: Pour cet exploit l'escadron de Vaulx obtint une médaille de bravoure en or et une en argent.

Pendant la retraite après la bataille de Wagram sa conduite ferme et résolue sauva plusieurs canons et quelques divisions d'infanterie.

Le 28 août 1813 de Vaulx reçut du général-major, comte Hardegg l'ordre de former l'arrière-garde avec sa division et un détachement de chasseurs à la retraite de Dresde. Pendant cette marche il sut par une bonne disposition de ses troupes tenir l'ennemi à distance convenable près de Ræknitz et aider à la conservation du parc d'artillerie russe. Il parvint de même, par ses brusques attaques et sa courageuse persévérance sous un feu très meurtrier, à arrêter l'ennemi qui harcelait la queue des troupes alliées et les colonnes d'artillerie au passage des défilés de Klein-Pestitz, de Notnitz et de Bodewitz, mettant ainsi pendant leur retraite les alliés et leur artillerie en état de s'éloigner sans être harcelés. Lorsque pendant cette retraite la brigade du général Hardegg atteignit Possendorf où elle reçut l'ordre de rejoindre sa division, dite Moritz Liechtenstein, de Vaulx devait également avancer avec sa brigade. Pendant qu'il exécutait ce commandement il toucha près de Bodewitz sur un train de 8 à 10 canons autrichiens de douze, sans escorte, et qui se trouvait presque dans l'impossibilité d'avancer à cause de l'épuisement des chevaux. Comme l'ennemi n'en était éloigné que de quelques centaines de pas et que déjà douze escadrons de cavalerie s'étaient mis en marche pour l'attaquer la perte en eût été inévitable si de Vaulx n'avait pas regagné le bois qu'il venait de quitter, distribué les pièces à la lisière, placé ses deux escadrons en ordre de bataille, et, par une attaque aussi vigoureuse que pleine de résolution dispersé la cavalerie ennemie qui, irritée en même temps qu'embarrassée par ce mouvement subit de retour et la hardiesse de la conduite de cette poignée de soldats, marcha au combat avec des forces plus considérables et plusieurs pièces de canon. Mais de Vaulx sut tenir les assaillants, bien plus forts que lui en nombre, à distance pendant plus d'une heure et jusqu'à ce que le train qu'il voulait sauver fut entièrement en sûreté, bien que son second aide de camp eût été grièvement blessé et beaucoup de ses soldats tués ou mis hors de combat. Lui-même eut un cheval tué sous lui. Alors seulement il se retira sur Possendorf pour rejoindre sa brigade, après avoir, par cet exploit qu'il avait accompli de son propre mouvement, facilité la conservation de l'artillerie d'une colonne prussienne, composée de plus de cinquante pièces arrivant par Rupken, et dont l'arrière-garde était chargée de rejoindre la brigade Hardegg.

Pendant la matinée du 10 octobre il fut commandé pour aller de Stœssen avec trois colonnes renforcer le colonel de Veyder (v. son art.) du 7e Bataillon de chasseurs, qui pendant la nuit précédente avait pris aux Français le village de Wettau et par là coupé la route sur Weissenfels et Leipsic, après les avoir refoulés jusque sur les hauteurs de Naumbourg. A son arrivée près de Wettau tout le corps du maréchal Augereau venait de se mettre en marche pour repousser le peu de troupes qui restaient à de Veyder. De Vaulx appuyait les chasseurs sur la route du côté de Stœssen pendant qu'une forte colonne ennemie s'était avancée sur le flanc droit vers Garbitz; ce qui força les deux compagnies de chasseurs postées à Wettau à quitter cet endroit pour se rapprocher de Garbitz qui formait un point de défense plus important. Au même moment de Vaulx remarqua un fort détachement de cavalerie ennemie qui débusquait vers le flanc avec l'intention de couper la retraite aux chasseurs, menaçait de rendre le point principal près de Stœssen très périlleux et avait déjà presqu'enveloppé les chasseurs dans la plaine vers Garbitz. Accourant aussitôt de son propre chef au secours des pelotons menacés, il leur aida partout où le terrain le permettait, attaqua enfin avec ses trois colonnes deux escadrons ennemis qui s'étaient le plus avancés, les sabra résolument et força l'ennemi, bien que supérieure en nombre, à battre en

Digitized by Google

retraite. Par cette conduite courageuse de Vaulx avait non seulement sauvé la division avec les restes de deux autres compagnies du 7e bataillon de chasseurs, mais encore aidé beaucoup à couvrir le flanc du corps autrichien posté près de Stœssen. En récompense de cet exploit il obtint en 1815 la croix de Marie-Thérèse qu'il avait si bien méritée, et en 1820 des lettres de baron, suivant le prescrit des statuts de cet ordre.

Après le passage du Rhin près de Bâle de Vaulx fut détaché avec cent-vingt chevaux pour observer le corps de trois mille Français placés sur le lac de Constance, et, si possible, s'emparer de Neuchâtel. Bien qu'il n'eût pas d'infanterie le brave Major remplit si bien sa commission que la prise de cette ville amena celle de dix-huit canons, trois mille fusils et une caisse militaire considérable. Ayant obtenu une compagnie de chasseurs pour renfort il s'ouvrit le passage du défilé vers Pontardier, prit cette ville et s'y fortifia pendant trois jours malgré la garnison de 600 hommes qui occupait le fort Joux situé à proximité et son éloignement de dix lieues de la brigade du général-major Scheither à laquelle il appartenait.

De Vaulx avait obtenu plusieurs décorations de souverains étrangers. En 1831 il passa colonel dans son régiment et mourut le 12 août 1837, à Radkersburg, en Styrie avec le titre et le rang de Commandant des chevaux-légers prince Windischgrætz, corps dans lequel il avait servi presque sans interruption pendant quarante-quatre ans et avec la plus rare distinction.

Hirtenfeld, Der Militär-Maria-Theresien-Orden, II, 1190 et 1748.

VAULX, *Remacle de*, né à Bastogne, suivant Hartzheim, à Luxembourg d'après D. Calmet qui ne lui consacre que sept mots de notice, était licencié en théologie et professait en 1617 cette science au célèbre monastère de Florinnes. Il fut aussi chapelain de Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, de même que chanoine de la collégiale de Fosses.

Le Père Remacle de Vaulx a composé les ouvrages dont nous allons transcrire les titres: *1°*. R. P. Joannis Gonterii S. J. Presbyteri Stimuli efficaces ad peccatricem animam reducendam, in formam meditationum redacti, quibus consilia præmittuntur eorum praxi pernecessaria; nunc primùm latinè e gallico editi studio R. D. Remacli; Cologne, 1618. — *2°*. Harpocrates divinus seu altissimum de fine mundi silentium, quo falsa vaticinatio, annum 1666 esse mundo futurum ultimum redarguitur; Cologne, 1617. — *3°*. Methodus Veroniana, sive brevis et perfacilis modus, quo quilibet Catholicus, etiam scholis theologicis non exercitatus, potest solis Bibliis, sive Genuensia illa sint, sive alia, et confessione fidei religionis prætensæ Ministrum evidenter reddere mutum. Authore R. P. Francisco Verono Parisiensi, S. J. Theologo, gallicè edita interprete R. D. Remaclo de Vaulx; Wesel, 1619. — *4°*. R. P. Joannis Gonterii S. J. Presbyteri tractatus de præsentiâ Dei etc., nunc primùm latinè e gallico editus; Cologne, 1621.

D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Hartzheim, Bibliotheca coloniensis, 289, sq. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 21.

VAULDE, *Gilles*, est né en 1596, à Bavay, alors ville du Hainaut, fit ses premières études dans sa patrie et passa ensuite à Louvain où il fut proclamé *primus*. En 1614 il obtint le degré de licencié en théologie à la même université et quelque temps après il fut nommé curé et chanoine de St. Ursmar à Binche. En 1628 il devint archiprêtre de son canton et président de l'assemblée synodale des pasteurs tenue dans la même ville.

Plus tard il succéda à Charles de Mansfelt (v. son art.) en qualité de doyen d'Yvois-Carignan et obtint en même temps un canonicat à Cambray. Il était aussi censeur de livres dans l'enclave de cet archevêché, poste qu'il occupait encore en 1648. On ignore l'année et le lieu de son décès.

Gilles Vaulde a publié: *1°*. La vie et les miracles de St. Ursmer ou Ursmar,

Digitized by Google

troisième abbé de Lobbes et évêque régionnaire, mort en 713; et celle de sept autres saints du même monastère, avec la chronique de cette abbaye, rédigée par Folcuin; 1628, in-4°. — 2°. Harangue funèbre tenue aux obsèques de Madame Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, célébrées à Binche, en 1634; Mons, 1664, in-12.

De la Haut, Annales civ. et rel. d'Yvois-Carignan, 414. — Paquot, Mémoires littéraires, IV, 438. — Claseen, Catalogue de la bibliothèque de Luxembourg, 280.

VECERUS ou *Vecerius, d'autres lisent Weber, Conrad,* est né à Luxembourg et florissait du temps de Mameranus (v. cet art.). Ce personnage est généralement connu de nos jours sous le nom latinisé par lequel nous le désignons; cependant son nom véritable semble avoir été Weber. Cette confusion qu'il a créée lui-même en suivant la mode de son époque sur les titres de ses œuvres, a fait faire de lui deux personnages distincts par les auteurs qui ont parlé de lui; et il a bien fallu toute notre attention pour ne pas tomber dans la même erreur.

Conrad Weber, dans la vie commune et Vecerus ou Vecerius devant le monde savant, avait été d'abord greffier du Conseil provincial à Luxembourg, lorsque ses connaissances aussi étendues que multipliées le firent nommer secrétaire de l'empereur Charles-Quint: il avait un talent particulier pour écrire avec élégance, clarté et netteté. Il occupa ensuite et pendant quinze ans les mêmes fonctions auprès des Souverains-Pontifes et fut même admis à prononcer en 1523 l'oraison funèbre d'Adrien VI, en présence des Cardinaux.

Nous ne connaissons pas la date du décès de Conrad Weber, dit Vecerus, dont nous avons les ouvrages suivants: 1°. Historia de seditionibus Siciliæ. — 2°. Historia de rebus gestis Henrici VII, Imperatoris; Hanau, 1531; Bâle, 1541 et Francfort, 1584; in folio; dans l'édition des écrivains d'Allemagne, publiée par Juste Reuter. — 3°. L'Oraison funèbre du pape Adrien VI; Cologne, in-4°.

Wilhelmus a Wiltheim, Disquisitiones antiquariæ luxemburgensis, II, c. VI, § 3. — Pirsset, I, fol. LXXVI. — D. Calmet, Bibliothèque lorraine. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 13.

VENTSCH, *Dominique*, ne nous est connu que par la notice que le manuscrit des Viri illustres nous a laissée sur lui: « 1644. Dominicus Ventsch, Luxem« burgensis, Ordinis sancti Francisci de « observantiâ, ob eximiam vitæ religio« sæ integritatem et exemplares virtutes « Virginum Sanctæ Claræ pro Gallo-Bel« gium Commissarius et Visitator per an« nos 40, auxit istarum monasterium In« sulense multis ædificiis; mortuus Monti« bus Hanoniæ. »

Il existe encore à Luxembourg des Ventsch qui signent aujourd'hui Wuensch. Dominique Wentsch qui nous occupe ici aurait-il appartenu à cette famille? La chose est possible.

Viri illustres, I, N° 78.

WENTSCH, *Hubert*, neveu du précédent et comme lui originaire de Luxembourg, est rappelé comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « 1654. « Hubertus Ventsch, Luxemburgensis, « prioris Dominici ex fratre nepos, item« que ordinis S^ti Francisci et monasterii « in Sirck conditor. »

La fondation du couvent des récollets de Sierck dont il est ici parlé, date de l'année 1627. Ce couvent sert aujourd'hui pour le collége ecclésiastique qui y a été installé en 1826.

Viri illustres, I, N° 88. — Verronnais, Statistique historique du Département de la Moselle, 430. — Francin, Précis statistique et historique de la ville de Sierck, au 16 septembre 1834; manuscrit dont nous possédons une copie.

VERDUGO, *François de*, est né à Talavera dans la Vieille-Castille, vers l'année 1531, de parents peu riches mais d'extraction noble et portant le titre de comtes. Dès l'âge de dix-neuf ans il

Digitized by Google

entra à l'armée, décidé à tenter la fortune dans cette carrière. D'abord simple soldat, sa bravoure le fit monter de grade en grade jusqu'au généralat, et son mérite personnel le fit parvenir aux premiers honneurs. Son corps d'armée se trouvait presque constamment dans les Pays-Bas. Dans la suite il devint gouverneur de Harlem et Amiral, après que le comte Bossut eut été fait prisonnier; mestre-de-camp de l'armée espagnole et général en chef sous le Prince Farnèse lorsque ce dernier marcha contre la France; enfin gouverneur-général de la Frise, de l'Over-Yssel, de Drente, de Truente et de Lingen, pendant quatorze ans. Il s'illustra en outre particulièrement dans plusieurs combats, surtout dans le Luxembourg, et défendit avec succès la ville de ce nom de même que la province contre les incursions des Français qu'il chassa d'Yvois, de La Ferté et de Chauveney.

Cet intrépide guerrier est mort le 20 septembre 1595, à l'âge de 64 ans, et fut inhumé dans l'église du monastère dit aujourd'hui le vieux Saint-Esprit, où son fils, Guillaume de Verdugo (v. son art.) lui fit ériger un monument en marbre sur lequel on lisait l'épitaphe suivante qui présente un abrégé de sa biographie:

D. O. M. S.
DEIN MANIBUS
ILLUSTRISSIMI ET INVICTA VIRTUTE MEMO-
[RABILIS
D. FRANCISCI VERDUGO.
PROPRIIS MERITIS GRADATIM OMNIBUS MI-
[LITIÆ HONORIBUS INAUGURATI HARLEMENSIS
APUD BATAVOS PRÆFECTI.
REGIÆ MARITIMÆ CLASSIS POST CAPTU BOS-
[SUTI COMITEM
ARCHITALASSI,
TOTIUS EXERCITUS CATHOLICI CASTRORUM
[MAGISTRI,
ET CUM FARNESIO PARMÆ PRINCIPE GAL-
[LIS SUPPEDITATUM EUNTE VICARIO IMPERIO
GENERALIS PRÆPOSITI
PROVINCIARUM DENIQUE FRISIÆ TRANSISSU-
[LANÆ DOMINATIONUM GRONINGÆ, TVENTI
[ET LINGEN XIV ANNIS
SUPREMI GUBERNATORIS.
VOLENTE SIC AC FAVENTE PHILIPPO II
[HISPANIARUM REGE CUI CUM XLIV CONTI-
[NUOS ANNOS MULTIS
CONTRA PERDUELLES VICTORIIS CLARUS ME-
[RUISSET. AC ROMANDUOS VI GALLICA PRES-
[SOS GLORIOSIS
ET PER QUAM ARDUIS EVENTIBUS LIBERAS-
[SET, TANDEM PALMARIS MILES
POST TOT EXANLATOS LABORES DEINCEPS
[REGI REGUM CORLO MILITATURUS, RUDEQUE
[DONANDUS, ET IMMORTALE
LAUREA IN HAC AUGUSTA ANIMAM CORPORIS
[SUI
LXIV ANNIS SOCIAM CONSIGNAVIT
ANNO CIↃ.IↃ.LXXXXV.XX SEPT.
HUIC AMABO VIATOR BENE APPRECARE.
TANTI VIRI EXUVIAS SIBI NATALITIO JURE
[DEBITAS POPOSCIT IBERIA,
ROMANDUI VERO SUAS ESSE NEQUE
URBIS PATRIÆQUE TUTELAREM
QUONDAM UMBONEM CUI
QUAM CREDERE POSSE NEQUE
DEBERE ASSUEVERUNT
PEPENDIT LIS DUM CONTENTIONIS ARBITER
ILLUSTRISSIMUS DOMINUS D. WILHELMUS
[VERDUGO COMES
S. R. I. BARO MASCHAVIÆ ET IN
TROPPAW, TOPARCHA IN
NEPROWITZ. SAC. CÆS. REG.QUE
CATHOLICÆ MAJES-
TATIS A SUPREMIS BELLI CONSILIIS
REIP. CAMERARIUS
AC EQUEST. PEDEST.QUE LEGION. SUPRE-
[MUS PRÆFECTUS
IN BELGIO, ITALIA, BOHEMIA, HUNGARIA,
GERMANIA, etc. CASTRORUM MAGISTER,
ET GRAVISSIMARUM VICTORIARUM HUJUS
[SÆCULI
MAGNAM PARTEM ADEPTUS, REBUSQUE BEL-
[LICIS ETIAMNUM INTENTUS,
ET NOMINE SUAR. MAJEST. IN PALATINATU
[INF. GENERALIS GUBERNATOR,
PRIMO OTIO ROMANDUIS POSTULATUM ET
[JAM POSSESSUM PIGNUS ADD.
TANTIQUE PARENTIS MEMORIÆ DEBITUM
[MOESTI FILII PIETAS
HOC MARMORE PERSOLVIT,
ANNO M.DC.XXVII.

Digitized by Google

Le marbre qui porte cette inscription avait été transporté avec le reste du monument, de l'ancienne abbaye du Saint-Esprit dans le nouveau monastère qui fut élevé dans la ville-basse du Pfaffenthal. Aujourd'hui il forme le devant de l'autel de la chapelle de Ham, commune de Sandweiler : nous ignorons par quelle vicissitude ce marbre a été placé dans cet endroit. Le monument même représentait le général, armé de toutes pièces, agenouillé devant le Christ et ayant derrière lui son Saint patron, de grandeur naturelle.

Nous croyons utile de relever ici et en passant l'erreur littéraire qui s'est glissée dans l'épitaphe que nous venons de transcrire, et dans laquelle, pour donner le titre d'*Augusta* à la ville de Luxembourg on l'a nommée AUGUSTA ROMANDUORUM. Cette supposition ridicule se trouve, pour le même motif sans doute, reproduite dans les Lettres-patentes de Baron du général Jean de Beck. D'après les recherches des frères de Wiltheim, l'Augusta-Romanduorum des anciens ne peut être que la ville de St Quintin, nullement celle de Luxembourg.

François de Verdugo avait épousé Dorothée de Mansfelt, fille du Prince-Comte Pierre-Ernest de Mansfelt (v. son art.), Gouverneur du Pays de Luxembourg. Cette dame est morte à Leuwarden, en 1585 et fut ramenée à Luxembourg pour être inhumée au vieux St.-Esprit. Quelques auteurs ont prétendu qu'elle était enfant illégitime ; mais nous avons en main des preuves péremptoires pour établir qu'elle était née du mariage de son père avec Marie de Montmorency, sa seconde femme. François de Verdugo a eu quatre enfants, trois fils et une fille. L'aîné, mort en naissant, n'a pas reçu de nom : il fut inhumé au côté de l'évangile dans le chœur de l'église du vieux St.-Esprit. Un marbre noir portait son épitaphe :

D. O. M. T. E. V.

QUO DIE PRIMAM LUCEM VIDI, ABLUTUS BAPTISMATE AD COELESTEM REDII ORIGINEM 17. AUGUSTI 1580. FRANCISCUS DE VERDUGO ET DOROTHEA DE MANSFELT PARENTES PO-
[SUERE.

Le second fils fut nommé Guillaume. Il a son article dans cet ouvrage, à la suite de celui-ci.

Le troisième, François, comte de Verdugo comme son père, seigneur de Machau, Touppau et Neprowitz, fut capitaine d'un régiment de S. M. Catholique, du Conseil de guerre, etc. Don Staden (v. son art.) lui a dédié ses Trophæa Verdugiana.

La fille, Filiberte ou Walburge, naquit à Leuwarden, en Frise. Sa mère est morte en lui donnant le jour, comme cela résulte de l'épitaphe de Filiberte qui, à son tour, n'a atteint que l'âge de deux ans. Elle fut inhumée à côté de son frère aîné et a obtenu l'inscription tumulaire que nous répétons ici :

HOC TUMULO TEGITUR NOBILIS ET PUDICA
[VILIBERTA
DE VERDUGO, QUÆ XVI OCTOBRIS ANNO
[1587
NATURÆ DEBITUM SOLVIT, CUJUS ANIMA
[REQUIESCAT IN PACE,

D. O. M.

FRISE ME DONNA LE JOUR, ET LA MORT A
MA MERE;
DE LA VIE IE VINS ICY ACCOMPAIGNER MON
[FRERE;
VALBURG FUS NOMMÉE A LA SAINTE FON-
[TAINE;
PASSANT TU VOIS EN NOUS CE QUE C'EST LA
[VIE HUMAINE.

L'AN 1587 LE 16 OCTOBRE F. M. B.

Nous ajouterons enfin le court article que l'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacré à François de Verdugo : « Don « Francisco de Verdugo Hispanus quidem « sed per conjugem Mansfeldii notham « Domicilio Luxemburgensis Gubernator « Frisiæ et Principis Parmensis in recu- « perando Belgio consors mortuus et se- « pultus una cum conjuge Luxemburgi ad

Digitized by Google

« Sanctum Spiritum et juxta eum filius « ejus Nothus. »

Nous pensons qu'il est inutile de relever les deux erreurs qui se sont glissées dans cet article, au sujet de la légitimité de l'épouse de Verdugo et de celle de son fils aîné : Nous avons déjà dit un mot sur la première, et l'inscription tumulaire du second, que nous avons rapportée, détruit la seconde.

Moreri, Supplément, III, 932. — Wilhelmus a Wiltheim, Disquisit. antiquar. histor. luxemburg. II, c. IV. §. 3. — Bertholet, IV, 435, sq. — Manuscrits de Meujat, 24. — Viri illustres, II, N° 148. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, III, 53, N° 1; et V, 26. — Notes d'études. — Bertels, 195. — Deny, Extraits de la Notice du monastère du Saint-Esprit; archives de la Société archéol. de Luxembg. — Staden, Trophæa comitis Verdugo, 1639; Cologne, in-4°; passim.

VERDUGO, *Guillaume*, ou *Don Guilermo de*, d'où quelques historiens, entre autres Pierret et son plagiaire Bertholet ont fait un personnage imaginaire de ce dernier nom.

Il paraît que Guillaume de Verdugo est né à Luxembourg, si nous en croyons l'assertion du manuscrit des Viri illustres dans lequel nous trouvons la notice suivante qui lui est consacrée : « Don Guilermo Luxem« burgicus ob ductam primam aciem pra« gensi in prœlio fractumque Palatinum a « rege Hispaniarum dictus supremus dux « militiæ suæ in Palatinatu, ejus denique « Gubernator, seque patremque honestavit « nobili monumento Luxemburgi ad Sanc« tum Spiritum. »

Guillaume de Verdugo fit ses premières armes dans les Pays-Bas, sous la conduite de son père, et s'y distingua d'une manière très brillante. En 1618 il alla en Italie où il obtint des commandements très importants et emporta entre autres places celle de Verceil. De là il se rendit en 1619 en Bohême où il contribua le plus au succès de la bataille de Mont-Blanc près de Prague : dans cette action il enleva lui-même un drapeau, se rendit maître de trois pièces de canon qu'il tourna ensuite contre l'ennemi, et fit prisonnier Christian II, prince d'Anhalt, qui lui offrit vingt mille florins pour sa rançon, que Verdugo ne put accepter parce que le prince était à considérer comme prisonnier de l'Empire et appartenait dès lors à l'empereur, qui lui fit cependant cadeau de trois mille cinq cents florins à titre de gratification pour sa prise. Le prince d'Anhalt de son côté lui envoya mille ducats après sa délivrance.

Après la victoire de Prague Guillaume de Verdugo marcha en Moravie pour y rétablir le cardinal de Dietrichstein; puis contre Bethlem Gabor en Hongrie; ensuite contre Ernest, bâtard de Mansfelt (v. son art.) et le duc de Brunswic qu'il chassa de l'Alsace. Nommé finalement gouverneur de la Gueldre et du Bas-Palatinat il mourut à Creuznach, le 15 janvier 1629, des suites d'une blessure qu'il avait reçu deux ans auparavant au siége de Rheinfels. Il était chevalier de St. Jacques, chambellan du roi d'Espagne, membre de son conseil de guerre, seigneur de Macha, Toubau et Neprowitz.

Son corps fut embaumé et ramené à Luxembourg où il fut inhumé à côté de celui de son père. Sa pierre sépulcrale portait l'inscription que nous allons transcrire :

D^ni GUILIELMI VERDUGO QUIDQUID [MORTALE FUIT
HOC SAXO TEGITUR; IMMORTALEM TANTI [HEROIS
VIRTUTEM ET GLORIA ORBIS ET FAMA PER- [LOQUITUR.
TU LECTOR BENE APPRECARE, ET VICINUM [MARMOR PERLEGE.

(c'est-à-dire l'épitaphe de son père, où il avait lui-même fait inscrire la plupart de ses titres.)

A la suppression du monastère du Saint-Esprit et la profanation du sanctuaire, même celle des froides tombes, car il faut croire que les restes de Guillaume de Verdugo avaient été rapportés dans le nouveau couvent avec ceux de son père, le cœur du héros, renfermé dans une boîte

en plomb qui sans doute était placée à côté du corps embaumé, tomba entre les mains du commissaire administrateur des biens de cette abbaye et fut conservé dans sa famille jusqu'à ce que, par l'officieuse entremise de Monsieur Deny, conseiller du Gouvernement du Grand-Duché, chevalier de plusieurs ordres et membre effectif de la société archéologique de Luxembourg, cette relique passa au musée national de cette société.

Guillaume von Staden a écrit la vie de Guillaume de Verdugo, sous le titre de : Trophæa Verdugiana.

Dans la personne de Guillaume de Verdugo cette famille paraît s'être éteinte dans le Luxembourg. Nous ne savons pas s'il a été marié.

Les armes de Verdugo sont : d'argent, écartelé ; aux 1 et 4 parsemé de croisettes recroisetées sans nombre ; sur le tout de sable, au lion d'or. Aux 2 et 3 à l'aigle à double tête de sable, couronnée de même. Cimier : l'aigle de l'écu portant la couronne impériale.

Le musée de la Société archéologique de Luxembourg possède la statue équestre en grès d'un de Verdugo. Cette statue provient sans doute du tombeau de Don Guilermo ou de celui de son père.

Viri illustres, II, N° 149. — Manuscrits de Mezat, 24. — Bertholet, VIII, 191 (c'est un des auteurs auxquels une étrange étourderie a fait faire de Guillaume de Verdugo un personnage distinct sous le nom de *Guillermo*). — Pierret, I, fol. LXV. — Staden, Trophæa Verdugiana. — Tellot, Mémoires manuscrits. — Manuscrits Clones. — Gaubert, Adelslexicon, II, 1207. — Deny, Extraits de la Notice sur le monastère du Saint-Esprit; aux archives de la Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg.

VERLAINE, *Charles*, de Laroche, ne nous est connu que par la mention qui est faite de lui sous l'année 1722 sur la liste des *primus* de l'université de Louvain.

Messager des sciences historiques de Gand; année 1853, p. 361.

VERNULEUS ou *Vernultz*, *Nicolas de*, est né à Robelmont, commune de Villers-la-Loue, le 10 avril 1583. Son père, Pierre de Vernulle ou Vernultz, était commandant d'une compagnie de cent hommes dans l'armée de Flandre ; sa mère se nommait Marie de Meriay.

Nicolas Vernuleus fit ses études humanitaires ainsi que sa philosophie à Trèves et à Cologne, et sa théologie à Louvain où il passa licencié, le 11 décembre 1608 : Il fut depuis 1608 professeur de rhétorique au collége du Porc, et d'éloquence à l'école des arts de la même ville. Son mérite, qui était reconnu et apprécié par tous, lui fit en outre obtenir un canonicat à la collégiale de St. Pierre, et en 1611 l'emploi de jurisconsulte et d'historien des Princes de Flandre, en remplacement de Jean-Baptiste Grammaye. En 1619 il devint le premier directeur ou principal du collége fondé par Jean Mylius (v. son art.).

Plus tard il fut appelé à Vienne où on lui confia la chaire d'Histoire. Mais Henri du Puy ou Van de Putt, connu plus particulièrement sous le nom latinisé de Erycus Puteanus, étant venu à mourir en 1646, il fut désigné pour succéder à ce savant au collége des trois langues à Louvain, où il fut chargé d'enseigner l'Histoire ainsi que la Politique, et s'acquit une grande vogue à cause de ses connaissances aussi variées que solides. Ce grand homme est mort dans cet emploi, épuisé par le travail et les veilles, le 6 février 1649, dans sa 66e année, et fut inhumé dans l'église de St.-Pierre, à côté de Puteanus qu'il avait si dignement remplacé.

Vernuleus joignait aux titres que nous venons d'énumérer ceux d'historiographe et d'historien de l'Empire et du roi d'Espagne, ainsi que celui de conseiller aulique. L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré la phrase que nous transcrivons ici : « 1634. Nicolaus Vernulejus ex pago « Luxemburgensi Viennæ professor His« toriæ, successor Lypsii ac Erici Puteani « in Universitate Lovaniensi, Seminarii « Myliani præses, mortuus ibidem. »

Nicolas Vernuleus possédait dans toute leur élégance l'art oratoire ainsi que les

Digitized by Google

sciences qu'il était chargé d'enseigner. Il écrivait bien et avec facilité; mais il parlait plus difficilement, et sa voix n'était pas agréable. Tout ce qu'il a composé, soit en vers soit en prose, — et ses œuvres sont nombreuses, — coulait bien de sa plume : Non seulement il n'avait jamais besoin de le copier, mais il trouvait même à peine, après l'avoir écrit, le moindre changement à y faire. Il était d'une conduite sage, réglée et très pieux. Il fut pendant trente ans président du collége de Mylius, à Louvain, et trois fois Recteur de l'université.

Voici les titres de ses œuvres : *1°*. De arte dicendi libri tres, avec la pratique de la rhétorique ainsi que ses deux livres des Topiques; in-8°, Louvain, 1619. — *2°*. Dissertationum politicarum decas prima. — *3°*. Dissertationum politicarum decas altera. — *4°*. Quis inter orbis terrarum Monarchos potentissimus? Discours.— *5°*. Oratio de unâ et verâ religione. — *6°*. Collectio orationum rhetorum collegii Porcensis Lovanii et orationes propriæ; Louvain, 1631; vol. in-8°. — *7°*. Historiæ Academiæ Lovaniensis libri tres; Louvain, 1627. — *8°*. Institutionum moralium libri quatuor; Louvain, 1625, in-8°. — *9°*. Institutionum politicarum libri quatuor; Louvain, 1624, in-8°. — *10°*. Institutionum œconomicarum libri duo; Louvain, 1637, in-8°. — *11°*. Eloge oratoire de l'Archiduc Albert (latin). — *12°*. Eloge oratoire de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie (latin). — *13°*. Trophæa Cardinalis Ambrosii Spinolæ. — *14°*. Eloge oratoire du comte de Boucquoy (latin).—*15°*. Eloge oratoire de Tilly, avec quelques discours sur différentes matières, entr'autres sur la reprise de Breda (latin). — *16°*. Orationes sacræ XXX; Louvain, 1633. — *17°*. Dix tragédies: Conradin, roi de Suède; Crispe, empereur; Théodoric, roi d'Italie; Henri VIII, roi d'Angleterre; Jeanne d'Arc, ou la pucelle d'Orléans (pièce particulièrement remarquable); Stanislas, évêque de Cracovie; Ottoacre, roi de Bohême; Thomas, archevêque de Cantorbéry; Saint Eustache, martyr; les martyrs de Gorcum; Louvain, 1631; in-8°. — *18°*. Maxime, tragédie; 1630. — *19°*. Fritland, tragédie, 1635. — *20°*. Annus austriacus, seu Ephemeris historica rerum Austriæ; Louvain, 1628. — *21°*. Apologia pro augustissimâ gente austriacâ; 1635. — *22°*. De virtutibus gentis austriacæ libri tres; 1640. — *23°*. De propagatione fidei christianæ in Belgio, per sanctos Hiberniæ viros; 1639. — *24°*. Certamen oratorium de militari gloriâ inter septem milites, Hispanum, Germanum, Francum, Italum, Polonum, etc.; 1624, in-4°. — *25°*. Dissertatio politica de bello feliciter gerendo; 1630. — *26°*. Triumphus Lovaniensium, ob solutam obsidionem anni 1635; in-4°. — *27°*. Oratio ad studiosam juventutem, kal. Julii, cùm post solutam obsidionem ad studia reverteretur; 1635, in-4°. — *28°*. Dissertatio oratoria de causis occupatæ a Francis Lotharingiæ; 1636; Louvain. — *29°*. De justitiâ armorum Batavicorum adversus Regem Catholicum; Louvain, 1637. — *30°*. Triumphus ob cæsos ad Colloam Batavos; Louvain, 1638; in-4°.—*31°*. Laudatio funebris Augusti Ferdinandi II imperatoris; 1637, in-4°. — *32°*. Panegyricus gratulatorius ad Ferdinandum III imperatorem. — *33°*. Laudatio funebris serenissimi Ferdinandi Austriaci S. R. E. Cardinalis; 1641. — *34°*. Munus parentale sacris manibus Ferdinandi Austriaci Cardinalis; 1641. — *35°*. Symbola imperatoria; Ouvrage posthume; 1650.— *36°*. Observationes politicæ in Tacitum; Ouvrage posthume; trois volumes in-12°.

Outre ces ouvrages imprimés, Vernule a laissé plusieurs manuscrits : *37°*. Observationes rhetoricæ et politicæ in Plinii panegyricum Trajani.—*38°*. Commentarius et Quæstiones in Politicam Aristotelis.— *39°*. Historia austriaca. — *40°*. Epitome Historiæ universæ et omnium antiquitatum. — *41°*. Cosmographia universa per monarchias distincta. — *42°* enfin, quelques traités détachés concernant l'histoire ro-

Digitized by Google

maine : *a.* De censu romano ; *b.* de tribus et curiis ; *c.* de comitiis ; *d.* de magistratibus et eorum officiis ; *e.* de militiâ romanâ.

Viri illustres, III, N° 228. — Swertius, Athenæ belgicæ, 583, sq. — Moreri, Supplément, III, 936. — Claser, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 441, 244, 391, 415, 434. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 496, 518. — La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 28, sq. — De Feller, Dictionnaire historique, litt. V. — D. Calmet, Bibliothèque lorraine ; et Histoire de la Lorraine, I, col. CVI. — Paquet, 64. — Bertholet, VIII, 197. — Pierret, I, fol. LXXVII. — — Courtin, Encyclopédie moderne, XXIII, 523. — Biographie universelle, XLVIII, 259, sqqq. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 25, sq. — Nève, Hist. du collége des trois langues, à Louvain, 180 sqqq.

VEYDER de Malberg, *François-Charles, baron de*, général-major et chambellan, propriétaire du 58e régiment d'infanterie autrichienne, est mort avec le grade de chef de brigade, le 10 avril 1830, à l'âge de 55 ans, à Mayence au siége de laquelle ville il avait en 1795 répandu son premier sang au service de ses princes et souverains. Il était né au château de Malberg qui appartenait à sa famille, termina ses études à l'université de Cologne et entra en 1794, comme cadet au régiment Manfredini dans les rangs duquel il prit une part héroïque à onze campagnes très sanglantes. Déjà en 1795, nous venons de le dire, il appartenait à la garnison de la forteresse de Mayence pendant le siége ; il avait alors le grade d'enseigne : Il y contribua vaillamment à l'assaut des ouvrages de Hechtsheim ainsi qu'à la prise de 38 canons de gros calibre et reçut une blessure.

L'enthousiasme qu'il mettait dans son attachement à ses souverains légitimes l'avait engagé à sacrifier jusqu'à son patrimoine, qui était considérable dans le Luxembourg. Il refusa en effet d'obtempérer à l'invitation que lui adressa le préfet La Coste de rentrer dans sa patrie sous peine d'être noté comme émigré.

Cependant de Veyder avança de grade en grade, que tous il gagna par sa conduite distinguée ; il assista nommément à soixante-deux actions importantes et batailles décisives, fut pendant six ans adjudant du lieutenant-feldmaréchal Chasteler et employé avec de grands avantages en 1805 et 1809 en Tyrol, dont il fit le théâtre de ses plus belles actions d'éclat.

Déjà en 1801 de Veyder obtint la grande médaille d'honneur en or pour s'être distingué à l'avantage du Tyrol ; pour ses actions près de Wœrgl, Schwaz et Volders. Il était major lorsqu'il fut décidé par le chapitre de l'ordre de Marie-Thérèse (1811), qu'il recevrait la croix de chevalier de cet ordre. Présent partout où il y avait du danger pendant ces jours de malheur pour l'Autriche, remplaçant partout le chef que les balles ennemies enlevaient à une division, de Veyder a été constamment le premier à marcher à la tête des siens contre les Français. Près d'Inspruck il rassembla jusqu'à 15,000 Tyroliens avec lesquels il occupa le 14 mai 1809 la position près du pont de Volder, alors si importante pour toute la province, défendit par là, combattant toujours, l'entrée de la capitale du Tyrol au maréchal duc de Danzig qui, s'avançant de Salzbourg avait voulu aller s'en emparer, et sauva ainsi les provisions considérables avec les caisses qui y avaient été laissées, et le 3e bataillon de Vaulx (v. son art.) qui était déjà absolument séparé du reste de l'armée ainsi qu'une division Lusignan qui aurait immanquablement été faite prisonnière de guerre. La salutaire influence que ces belles actions exercèrent sur la conservation du Tyrol procura au major Teimer et à André Hofer les moyens de se livrer aux évolutions décisives qui assurèrent cette conservation.

En beaucoup d'autres occasions encore, comme après de sanglantes batailles, les glorieux exploits de de Veyder ont été rappelés dans les ordres du jour de l'armée avec tous les éloges qu'ils méritaient : Tel en fut-il entr'autres près de Stara-Wischna en Vollynice (1812), près de Fribourg et de Wettau en Saxe, près de Leipsic, où il fut blessé, et à l'escar-

Digitized by Google

mouche près de Kœsen, le 21 octobre 1813, où avec son bataillon de chasseurs il rendit les services les plus signalés.

L'empereur d'Autriche lui conféra la croix de l'ordre Léopold, et le roi de Sardaigne celle des SS. Maurice et Lazare, en reconnaissance de ses services ainsi que de sa noble conduite pendant qu'il commandait en Savoye, en 1814.

En 1816 il s'acquit des droits à la reconnaissance du conseil aulique de guerre pour l'organisation du 45e régiment d'infanterie, et l'admiration de l'empereur pour la prudente conduite qu'il fit tenir au 24e. Nommé général-major en 1820, le monarque lui accorda déjà sept ans plus tard la propriété du 58e régiment. Créé chef de brigade à Karlstadt, de Veyder fut constamment attentif à empêcher autant que possible les attaques de la part de la Bosnie, lesquelles se répétaient si fréquemment qu'on s'y serait presque accoutumé : il cherchait personnellement et partout à empêcher les collisions, travaillant jour et nuit à terminer les affaires en litige qui y étaient accumulées en grand nombre. Mais le plus grand de ses services sous ce rapport fut sans doute l'activité qu'il mit un jour à l'occasion d'un pillage commis par une horde de Bosniens : il réunit avec la plus grande célérité toutes les forces dont il pouvait disposer, payant constamment de sa personne sans se ménager contre les fatigues ni les dangers, et marcha contre ces bandits qu'il défit complètement. Cette pénible campagne inocula chez lui le germe de la maladie qui l'enleva peu de mois après son arrivée à Mayence où il venait d'être transféré, comme nous l'avons vu plus haut.

François-Charles baron de Veyder, surnommé de Malberg, appartenait à une famille distinguée qui se titrait de Seigneur de Malberg, Oberesche, Mehr et Bettenfeld. Les enregistratures du Conseil provincial de Luxembourg possèdent les lettres de baron concédées le 10 janvier 1732 par l'empereur Charles VI à François-Maurice de Veyder, écuyer, grand-père du personnage qui nous occupe. Nous en copions les considérants historiques et généalogiques : « François-Maurice de Veyder, *y* « *est-il dit*, était fils de Jean-Jacques de « Veyder, écuyer, en son vivant colonel « de la ville et commandant de la forteresse « de Juliers, qui avait été cousin germain « de Jean-Christophe de Veyder, écuyer, « seigneur de Malberg, Mehr et Bettenfeld, « Oberesche, Holenfeltz et Steyer, lequel « avait fait reconnaître et recevoir l'an- « cienneté et l'extraction de la noblesse de « la famille de Veyder et les armes de ses « ancêtres tant au corps de la noblesse « immédiate du Saint-Empire du cercle du « Bas-Rhin, le 9 mars 1706, qu'à celle « du corps noble de l'Etat des pays et « duché de Luxembourg et comté de Chiny, « auxquels Etats il aurait été réellement « admis le 16 janvier 1710 ; petit-fils de « Christophe de Veyder, vivant seigneur « de Bickendorf, qui a été frère de Jean- « Henri de Veyder, seigneur de Malberg « et arrière petit-fils de Corniel de Veyder, « seigneur de Malberg, etc. »

Ce François-Maurice de Veyder a été créé Baron pour lui ainsi que pour ses enfants et leurs descendants.

Nous ajouterons enfin, qu'un frère de François-Charles baron de Veyder, s'est également distingué d'une manière très glorieuse au service d'Autriche ; mais nous n'avons pu obtenir sur lui aucun renseignement précis : il avait, dit-on, obtenu de même le grade de général.

Hirtenfeld, Der Militär-Mariæ-Theresien-Orden, II, 939 et 1747. — Arch. Cons. prov. : Req. Comm. N° 1106, p. 206. — Renseignements particuliers. — Neue Mainzer Zeitung, N° 132 du 13 mai 1850. — Oesterreichische militairische Zeitschrift, 10e liv. Vienne, 1850, p. 87.

VIANDEN, *la puissante maison comtale de*, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, a déjà laissé des traces historiques dès le huitième siècle, si pas antérieurement. Eteinte vers le milieu du quinzième, elle portait primitivement : de gueules à l'écusson d'argent ; et depuis 1288 elle avait adopté les armes de Per-

Digitized by Google

weys ou de Louvain: de gueules à la fasce d'argent.

La succession généalogique des comtes de Vianden est positivement établie depuis Frédéric, qui vivait vers la fin du premier quart du douzième siècle. Afin de ne pas nous répéter, nous engageons le lecteur à consulter l'histoire de cette dynastie, continuée jusqu'à nos jours par les femmes dans celle de Nassau-Orange, aujourd'hui régnante dans le royaume des Pays-Bas, Histoire que nous avons publiée en 1851; 259 plus C pages in-8°.

VIANDEN, *Gérard, comte de*, fils puîné de Frédéric Ier, comte régnant de Vianden, se fit religieux au monastère de Saint-Sauveur à Prum dont il devint plus tard le vingt-neuvième abbé. Les historiens ne tarissent pas sur les louanges qu'ils donnent à sa science, à ses vertus, à sa régularité et surtout à sa piété, au point que plusieurs ont prétendu qu'il doit être inscrit au catalogue des saints; et il a en effet été honoré comme tel dans son abbaye de Prum. En 1189 ou 1190, il fonda à Nieder-Prum un monastère de dames nobles auquel il préposa Sophie, sa parente, en qualité de première abbesse et lui céda les corps de St. Gordian et de St. Epimache. Vers la même époque Jean II, abbé de St.-Hubert en Ardenne ayant résigné son abbaye, l'archevêque de Cologne, primat du diocèse de Liége, *sede vacante*, dont cette maison dépendait pour le spirituel, confia à l'abbé Gérard de Vianden la conduite de ce monastère qu'il gouverna conjointement avec celui de Prum jusqu'à l'année 1195. Il est mort en 1212, après avoir porté la crosse abbatiale de Prum pendant 28 ans.

Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, I, 617, 619, 630. — v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Trever., I, 471. — Neyen, Histoire de la ville de Vianden et de ses comtes, 70; et Preuves, VII. — Bertholet, IV. 242 sq.; P. J. XXXIX. — Knauff, Defensio abbatiæ prumiensis, 45. — Pizzart, III, 693. — D. Calmet, Notice de la Lorraine. — De Roisaulx, édition du Cantatorium, 171.

VIANDEN, *Godefroid de*, vivait pendant le douzième et le treizième siècle, à cette époque où la succession généalogique de sa maison est encore tellement obscure qu'il n'est donné à personne d'établir la filiation régulière de ses membres. Quoiqu'il en soit il semble que Godefroid de Vianden a été oncle de Frédéric Ier, comte de Vianden, le plus ancien dynaste de cette race dont on peut déduire une succession positive et non interrompue.

Il existe une assez grande obscurité au sujet de ce personnage. Bertholet le croit natif de la ville de Liége, tandis que dans ses annales de Trèves le Père Brower le dit originaire du diocèse et principauté de ce nom: *ortus e diœcesi soloque Leodiensi, nobili apud suos loco.* Mais dans un autre ouvrage, Metropolis Ecclesiæ Trevirensis, naguère édité par v. Stramberg d'après le manuscrit de Brower, le même auteur le dit positivement de Vianden: *Godefridus de Veianden.* Quant au sentiment de Bertholet nous nous croyons autorisé à n'y avoir aucun égard, tandis que pour ce qui regarde celui de Brower, il s'agira de voir si ce qu'il dit dans sa Metrop. Eccles. Trever. peut se concilier avec les annales du même diocèse éditées par lui. Or, on sait que Vianden ressortissait au diocèse de Liége et que cet endroit pouvait déjà à cette époque reculée être désigné par l'épithète de *Nobilis locus*, à raison de la puissance de la dynastie qui y dominait. Il n'y a dès lors pas de contradiction et partant il nous sera permis d'admettre que Godefroid, archevêque de Trèves descendait de la famille comtale de Vianden.

Il avait choisi la carrière ecclésiastique et il était grand archidiacre ou chorévêque de la cathédrale de Trèves lorsque l'archevêque Brunon, né des comtes de Belheim vint à mourir en 1124. Le clergé et le peuple s'étant assemblés pour procéder au choix d'un successeur pour le prélat défunt, toutes les voix se réunirent en faveur de l'archidiacre Godefroid de Vianden; parce que, continue l'annaliste

Digitized by Google

Brower, ayant remplacé un de ses parents, nommé Arnoul dans la dignité d'archidiacre, il avait tellement su s'acquérir l'estime et la vénération de tous tant par ses belles qualités de l'esprit et du corps, que par son exquise piété et sa vertu exemplaire, qu'il y a eu unanimité pour le juger digne de s'asseoir sur le trône archiépiscopal.

Quelque temps après son élection, Otton comte de Chiny le pria de venir consacrer l'église de l'abbaye d'Orval qu'il venait de fonder. Mais le prélat, qui avait pour le moment d'autres affaires sur les bras et qui d'ailleurs n'avait lui-même pas encore reçu l'onction épiscopale, ne put pas s'y rendre. Cependant, afin de ne pas différer cette consécration il envoya à l'évêque de Verdun les pouvoirs nécessaires pour y procéder en son nom : ce qui eut lieu le 30 septembre de la même année 1024.

L'année suivante l'archevêque Godefroid alla à la diète que de concert avec l'empereur le légat du Pape avait convoquée à Worms pour prendre une résolution au sujet de l'intrusion de Geberhard, évêque de Wurtzbourg. Les archevêques de Cologne et de Mayence ainsi que l'évêque de Toul s'y étaient également rendus avec d'autres prélats ; et Godefroid profita de cette occasion propice pour se faire sacrer archevêque de Trèves.

Il venait de rentrer dans sa capitale lorsque des esprits remuants commencèrent à cabaler contre lui et à lui susciter des embarras qu'on prétendait motiver sur quelques vices dans son élection. Godefroid, qui était déjà avancé en âge et qui se sentait la conscience pure ; mais qui en même temps n'était pas homme à se soumettre à une injustice aussi flagrante, eut un moment la pensée d'abdiquer pour épargner à son église des troubles et des dissentions dont on n'aurait pu calculer ni les suites ni la durée. Mais après de mûres réflexions faites avec calme, il se décida à soutenir l'orage jusqu'à d'autres temps. Cependant, comme des murmures on en vint bientôt après à des accusations formelles, parce que l'archevêque n'avait pas voulu répondre aux premières invectives, il finit par se lasser absolument d'un fardeau qu'il n'avait ni recherché ni ambitionné, et il se démit de sa dignité en plein chapitre, la troisième année de son épiscopat, pour aller finir ses jours dans la retraite où il mourut très vieux, le 23 novembre 1028. Meginhère, son successeur, l'inhuma dans sa cathédrale, au côté de l'évangile.

Le lecteur se sera aperçu en lisant cet article, que nous n'avons eu aucun égard aux graves accusations que l'exemplaire des Gestes de Trèves, nommé par les éditeurs de ce précieux ouvrage *Codex Guelferbytanus* a lancées contre ce prélat. Nous avons été engagé à en agir ainsi parce que les faits articulés ne sont répétés par aucun autre auteur digne de foi, tandis que tout ce que nous avons dit de bien sur notre personnage se trouve exactement reproduit dans un autre exemplaire des mêmes Gestes et également inséré dans l'édition de Muller et Wyttenbach.

Nous nous sommes également tenu au sentiment Brower quant à la famille de l'archevêque Godefroid, qui le dit positivement « *de Vianden* » tandis que le même exemplaire des Gestes, dit Codex Guelferbytanus avance qu'il est né à Falemagne : « *ex vico qui Falemanies dicitur* » d'un père nommé Ritfride et de sa femme Fredesinde, son auteur ayant ignoré que Falemanies est le nom du district dit encore de nos jours Famenne et qu'il ne peut s'agir ici du village de Falmagne, au canton de Beauraing, qui n'a jamais possédé de château, partant pas de famille noble dont on aurait pu faire descendre Godefroid qui, pour pouvoir devenir chanoine à Trèves devait nécessairement être : « *de nobili genere ortus et natus.* »

Brower, Annales Trevirenses, II, 20 ad 23. — v. Stramberg, Broweri et Masenii Metropolis Ecclesiæ Trever., I, 155. — Bertholet, I, P. J. IV. — Gesta Treviroram, I, 199 ad 208; annot. 45, sq.

VIANDEN, *Godefroid II, comte de,* était fils du comte Philippe Ier (v. son art.) et de Marie de Perweys. Il n'entre

Digitized by Google

pas dans notre objet de discuter s'il succéda directement à son père, mort en 1272, ou bien s'il ne devint comte régnant qu'après son frère aîné.

Quoiqu'il en soit, Godefroid II intervint à des chartres, même dès l'année 1270, deux ans avant le décès de son père ; et en 1285 il assista aux célèbres tournois de Chauvency où il entra le premier en lice. Outre la terre de Vianden Godefroid possédait dans le duché de Brabant plusieurs seigneuries considérables qui étaient entrées dans les domaines de sa maison du chef de sa mère. Et ce fut nécessairement ce motif qui le décida à s'attacher de préférence au duc de Brabant plutôt qu'au comte de Luxembourg qui était à cette époque bien moins puissant que le premier.

D'un autre côté, il paraît que le comte Godefroid II était pour son époque un de ces preux batailleurs qui avait su se faire une belle réputation militaire, puisqu'à la bataille de Wœrringen, le 5 juin 1288, il se distingua dans les rangs brabançons au point que plusieurs historiens ont avancé que pendant cette sanglante journée il avait commandé l'aile gauche de l'armée du duc Jean Ier : la bannière de Louvain avait été abattue pendant l'action, et Godefroid II, ne consultant que son courage, brava tous les périls pour la relever au milieu du carnage. Depuis ce jour aussi il substitua, en souvenir de son exploit, cet écusson aux anciennes et primitives armes de Vianden et prit : de gueules, à la fasce d'argent, que ses successeurs ont conservé. Ce ne fut pas seulement à la bataille de Wœrringen que Godefroid II avait pris ouvertement le parti du duc de Brabant contre le comte de Luxembourg, malgré qu'il eût relevé sa terre de Vianden des mains de ce dernier ; pendant toute la durée de la guerre pour la possession du Limbourg il n'avait cessé de guerroyer dans ce parti et de faire des courses sur les terres luxembourgeoises : dans une de ces escarmouches il fut même fait prisonnier en 1283, et ne dut sa liberté qu'à la parole qu'il donna de ne plus commettre d'hostilité contre Henri III de Luxembourg tant que celui-ci serait en guerre avec le Brabant ; plusieurs de ses vassaux avaient même été constitués pleiges pour lui ; mais sa présence à Wœrringen prouve bien que la foi-jurée ne fut pas observée.

Cependant il paraît que malgré ces actes que l'on pouvait nommer félonie, Godefroid rentra en grâce auprès de la cour de Luxembourg lorsque, pour cimenter la paix après la victoire de Wœrringen le duc de Brabant donna sa fille Marguerite en mariage au jeune Henri IV, comte de Luxembourg, puisque depuis cette époque il reparut au nombre des seigneurs luxembourgeois, tant à l'occasion de ce mariage même que dans plusieurs circonstances solennelles, et que même il alla jusqu'à faire au comte Henri IV des prêts d'argent.

Nous n'entrerons pas dans les détails intérieurs du gouvernement de Godefroid II, parce que ces détails, insignifiants dans une biographie, n'offrent aucune particularité saillante.

Comme plusieurs de ses ancêtres, Godefroid II se démit vers la fin de sa vie de l'administration du comté de Vianden en faveur de son fils Philippe, IIe du nom, qui paraît déjà en 1308 comme autocrate (v. son art.). Le comte Godefroid II fut marié deux fois ; d'abord à Adelaïde d'Audenarde, morte en 1308; ensuite à Lutgarde de Ligny qui vivait encore en 1318. Il eut plusieurs enfants de chacune de ces deux unions. Du premier mariage advinrent : Philippe II, Godefroid III et Henri II, qui tous trois furent successivement comtes régnants de Vianden, comme nous croyons l'avoir prouvé dans un autre ouvrage. Du second lit : Louis, chanoine à Liége et à Munster-Eiffel, qui fut tué par Guillaume Ier, comte de Namur ; Jean, d'abord chanoine de St Lambert, à Liége, puis quarante-deuxième évêque de Therouanne, enfin en 1334 archevêque de Rheims ; Marguerite, épouse d'un sei-

Digitized by Google

gneur de Ninove ou de Pierreforte; et finalement Lutgarde, mariée à Werner de Dôle, ensuite à un Sire de Sombreffe.

Le comte Godefroid II est mort en Brabant, en 1312.

Neyen, Histoire de Vianden, 122 à 132. — Bertholet, V, 270, 331, 280, 296; VI, 208. — Butkens, I, 632, 642. - Delmotte, Les tournois de Chauvency. — Prœlium Voringanum, 28; Biblioth. de M. de la Fontaine, père. — Jean van Heelu, Chronique rimée, 288. — Catalogue Beyer, mscrit. I, 8. — La Garde, Histoire du Duché de Luxembourg, II, 24. — Gesta Trevirorum, II, Cap. CC., 144. — Ab Hontheim, Historia trevirensis diplomatica, I, 827; III, 189. — Pirsset, II, 271, note 2; III, 688, 690.

Vianden, *Guillaume*, dit de; v. GUILLAUME, *dit de Vianden*.

VIANDEN, *Henri Ier, comte de*, était fils aîné de Frédéric II, comte de Vianden et de Mathilde comtesse de Salm en Ardenne. Son père, comme cela semble avoir été en quelque sorte la coutume pendant le douzième et le treizième siècle, voulant vers la fin de sa vie faire un pèlerinage en Terre-Sainte, remit à Henri Ier, son fils, les rênes du gouvernement de son comté de Vianden: Cet événement eut lieu entre les années 1218 et 1220.

Henri Ier avait plusieurs frères. Peu après le départ de son père pour la Palestine il eut occasion de mettre son courage à l'épreuve : Walram de Limbourg, second époux de la Comtesse Ermesinde de Luxembourg prétendait à la possession du comté de Namur du chef de sa femme qu'il soutenait en avoir été injustement dépossédée. Henri, comte de Vianden se joignit avec ses frères à Baudouin du Hainaut qui avait obtenu la propriété du comté en litige, et marcha contre Walram qui le défit en 1220 dans une escarmouche et le fit prisonnier avec les siens. Cependant à la paix qui fut conclue très peu de temps après, ils furent relâchés sans rançon.

Ce n'était pas sans motif que Henri de Vianden avait suivi la bannière du comte de Namur: A cette époque, la terre de Vianden était encore un franc-alleu, ne relevant que de Dieu et du Saint-Empire, comme on disait alors, et Henri avait épousé Marguerite de Courtenay, parente de Baudouin du Hainaut, comte de Namur: il devait naturellement à celui-ci son bras et l'appui de ses forces plutôt qu'à Walram qui lui était étranger et dont sa position devait naturellement le rendre rival, puisqu'alors le comté de Luxembourg n'était peut-être pas plus considérable que la terre de Vianden.

Un autre motif encore devait le faire pencher en faveur de Baudouin: il pouvait espérer d'arriver un jour à la possession du comté de Namur du chef de son épouse; et dans ce cas il avait le plus grand intérêt à chercher à ce qu'aucune parcelle de cette terre n'en fût détachée. Ce qu'il a pu prévoir ou soupçonner en 1220, se réalisa à certains égards huit à neuf ans plus tard. En effet, Philippe-le-noble, fils et successeur de Baudouin dans le comté de Namur, étant mort vers 1229, le comte Henri de Vianden se mit en possession réelle du Namurois, invoquant pour justifier cette usurpation réelle, des motifs aussi peu fondés en droit qu'en justice; et il sut s'y maintenir jusqu'en 1237 où Baudouin de Courtenay, frère de la comtesse Marguerite de Vianden vint revendiquer ses droits réels sur le Pays de Namur, droits qu'il appuya de l'entremise de Louis IX, roi de France et de Jeanne, comtesse de Flandre et du Hainaut. Henri, forcé de céder, se retira dans sa terre patrimoniale de Vianden: En 1231 il avait, de concert avec son épouse, fondé l'abbaye de Grandpré dans le pays de Namur.

D'un autre côté le comte Henri paraît s'être attaché depuis cette époque au simple gouvernement de ses peuples. Il s'occupa de plus de fondations pieuses. Pour donner une parfaite intelligence des faits nous nous voyons amené à remonter aux

Digitized by Google

sources des événements : Nous avons dit au commencement de cet article, que vers l'année 1218 à 1220, Frédéric II comte de Vianden et père du comte Henri I avait entrepris un pèlerinage en Palestine. Arrivé dans ce pays il eut le malheur d'être fait prisonnier par les infidèles et enfermé dans un noir cachot d'où il fut tiré par le zèle des frères Trinitaires qui payèrent sa rançon. De retour dans ses foyers ce seigneur projeta de fonder un monastère de cet ordre bienfaisant dans sa ville de Vianden, et il laissa le soin d'exécuter ce projet ou ce vœu à son fils Henri Ier qui l'accomplit vingt-quatre ans après le décès de son père, c'est-à-dire en 1248. En effet, par un acte du mois de juin de cette année le comte et la comtesse de Vianden cédèrent aux religieux Trinitaires l'hôpital qu'ils avaient fondé quelque temps auparavant au pied de leur château afin d'y établir un monastère. Cette fondation fut dans la suite augmentée par eux de plusieurs libéralités qui ne regardent pas notre sujet ici. Quelques années plus tard, c'est-à-dire vers 1253, le comte Henri Ier partit à son tour pour la Terre-Sainte où il mourut le 19 novembre.

Outre les faits que nous venons de relater nous aurions à ajouter ici la part d'opposition que ce comte fit à la mise à exécution du projet de sa fille Yolande de s'enfermer dans le monastère de Marienthal. Mais nous préférons renvoyer ce récit à l'article que nous consacrerons à cette religieuse comtesse.

Yolande était la plus jeune des enfants du comte Henri Ier, qui comptait en outre : Frédéric, mort avant son père et dont le fils Henri fut violemment dépossédé de son patrimoine par son oncle Philippe, qui fut ainsi comte régnant de Vianden après Henri Ier; voir l'art. consacré à Philippe Ier, comte de Vianden. Puis vinrent Henri, qui fut évêque d'Utrecht (v. s. art.) et Pierre qui se voua de même au sacerdoce. Ce dernier était en 1264 prévôt des collégiales de St Martin à Liége et de Cologne; puis enfin, dégoûté du monde il entra dans l'ordre de St Dominique et mourut le 5 février, nous ignorons en quelle année, mais dans tous les cas après 1271. Une autre fille nommée Richarde fut unie à un comte de Salm.

Le manuscrit des Viri illustres donne sur le comte Henri I. l'article que nous transcrivons ici : « 1213. Heinricus comes « viandanus fundavit sua in urbe Monas- « terium Crucigeris de Ordine redemptionis « Captivorum SSmæ Trinitatis quod cum « uxore Margaretha et Philippo filio captus « a Saracenis per istius Religiosos fuisset « redemptus. »

Nous avons voulu rendre ce texte tel qu'il est; mais nous ferons observer qu'il est fautif; car il est évident que ce ne fut pas le comte Henri I qui avait été fait prisonnier par les sarrasins conjointement avec son épouse et son fils mais bien son père, le comte Frédéric II.

Viri illustres, III, N° 179. — Neven, Histoire de Vianden, 81, sqqq. — De Marne, Histoire du comté de Namur, 243, sqqq. — Alexander a Wiltheim, Vita venerabilis Yolandæ; passim. — van Hasselt, Vianden, de oudste Besitting der Graven van Nassau in het Groot-Hertogdom Luxemburg, 10. — Pirabet, III, 685. — Kremer, Akademische Beiträge, II, 251. — Berthelet, IV, 333; V, 9, 10 41, 42. — Miræus, Opera diplomatica, I, 306. — Galliot, Histoire de Namur, V, 399. — Masen, Epitome Historiæ Trevirensis, 471. — Schayes, Les Pays Bas avant et durant la domination romaine, II, 489. — Kurtzer und schlechter Bericht und Beschreibung des Haus u. Schloss und Landts Luxemburg; mscrt. dont nous possédons une copie.

VIANDEN, *Henri, comte de,* troisième fils du comte Henri Ier et de Marguerite de Courtenay, entra dans les ordres sacrés et obtint d'abord une prétende de chanoine avec la dignité de prévôt à la cathédrale de Cologne. Il occupait ce bénéfice lorsque sa sœur Yolande eut à soutenir ces terribles combats moraux contre l'obstination de sa mère qui voulait l'empêcher d'entrer en religion; et il parvint à fléchir cette femme colère. Nous reviendrons sur cet objet à l'article Yolande de Vianden.

Lorsque Goswin d'Amstel, trente-septième évêque d'Utrecht eut résigné son

Digitized by Google

évêché en 1250, Henri de Vianden lui fut substitué. Le nouvel évêque s'occupa aussitôt à reconstruire sa cathédrale qui, bâtie vers 630 par le roi Dagobert Ier, puis réparée par Adelbode, dix-neuvième évêque vers 1009-1024, menaçait ruine. Son œuvre d'édification, commencée en 1254, n'a pu être achevée par lui. Il mourut le 3 juin 1267, regretté pour sa science, son intégrité et sa piété.

Henri de Vianden était évêque d'Utrecht lorsque le jeune Henri, connu plus tard sous le nom de Henri de Schœnecken, son neveu, fils de défunt son frère aîné, commença à faire des démarches afin d'entrer en possession du comté de Vianden qui lui revenait comme fils et héritier du premier-né du comte Henri I, et que son oncle Philippe I s'obstinait à retenir malgré que comme frère puîné du père du jeune Henri il n'y eût de droit réel que celui de la force. L'évêque Henri prit parti pour son frère Philippe contre son neveu, et, de concert avec Pierre, son autre frère, il négocia avec le comte de Luxembourg afin d'obtenir avec l'aide de ce dernier l'élargissement de ce frère que le neveu tenait enfermé dans la forteresse de Schœnecken. C'est cette négociation qui amena le vasselage des comtes de Vianden à la maison de Luxembourg, et porta le premier coup à leur indépendance suzeraine: aussi faut-il croire que l'accusation que l'Histoire a lancée contre le comte Philippe Ier d'avoir usurpé l'hérédité légitime de son neveu, fils de son frère aîné, n'est pas fondée, et que dans cette dynastie il existait une loi ou un usage qui établissait que le gouvernement du comté revenait de droit au fils aîné-vivant du dernier dynaste, à l'exclusion même des enfants d'un premier-né qui serait mort avant son père; car, si nous considérons la piété et la science de l'évêque Henri, de même que la vertu du prévôt Pierre de Vianden, qui ont préféré voir descendre les domaines patrimoniaux au second rang féodal plutôt que de permettre qu'ils fussent possédés par leur neveu qui s'en était emparé par la force, nous serons bien obligé d'admettre qu'à leurs yeux la justice se trouvait placée du côté de leur frère Philippe. Cette loi de succession, pour le dire en passant, trouvait cependant encore une variante lorsqu'il s'agissait de l'héritage par les femmes en l'absence de rejetons mâles: il paraît que ces dernières conservaient l'administration indivisément ou à peu près, comme cela a eu lieu à l'égard des comtesses Marie et Adelaïde, les dernières du nom de Vianden.

L'évêque Henri de Vianden fut inhumé dans sa cathédrale d'Utrecht, où son mausolée portait ces deux distiques:

Qui nova præcelsi jecit fundamina templi,
Præsidium Vreland extruit huic populo,
Vir placidus, recti custos, virtutis amator,
Tempore quem nullo laus reticenda manet.

Neyen, Histoire de Vianden, 90 et XX. — Les Délices des Pays-Bas, IV, 256, 266. — Bertholet, V, 35 sqq. — Pissart, III.

Vianden, *Jean de;* v. JEAN, *dit de Vianden.*

Vianden, *Marguerite, comtesse de;* v. COURTENAY, *Marguerite de.*

VIANDEN, *Philippe Ier, comte de,* était fils puîné du comte Henri Ier et de Marguerite de Courtenay, et devint l'aîné par la mort de son frère premier-né. Dès l'année 1253 ce seigneur prenait le titre de Comte-régnant de Vianden.

Guerroyeur et dévôt comme les chevaliers l'étaient au treizième siècle, il voulut d'abord essayer ses armes contre la puissante cité de Metz qu'il parvint à enceindre et à bloquer. Il ne quitta même cette entreprise que pour voler au secours de son propre castel que par représailles sans doute, le comte de Luxembourg était venu surprendre. Ces faits se passèrent en 1257. Vers la même époque il avait fondé à Roth, non loin de Vianden, une commanderie de Templiers avec lesquels il ne tarda pas à avoir bien des démêlés et des contestations, tant pour le spirituel que pour le temporel. Ces querelles, dans lesquelles

Digitized by Google

les religieux allèrent même jusqu'à essayer des armes ecclésiastiques contre leur fondateur et leur bienfaiteur, ne furent terminées que plusieurs années plus tard et lorsque le comte Philippe eut sur les bras des affaires plus importantes.

En effet, nous avons dit dans quelques-uns des articles qui précèdent que le comte Philippe Ier avait eu un frère plus âgé que lui, du nom de Frédéric, mort avant son père et laissant au berceau un fils nommé Henri. Ce fils étant entretemps avancé en âge, commença vers 1264 à faire à son oncle des représentations pressantes à l'effet d'obtenir l'abandon du comté de Vianden comme son bien patrimonial. Philippe ayant refusé, se fondant peut-être sur un pacte de famille dont nous ne connaissons pas le texte ni même l'existence, Henri, soit par ambition, soit pour soutenir une cause qu'il aura crue juste, se mit en campagne et vint bloquer son oncle dans le château de Schœnecken où il l'aurait vraisemblablement forcé si le comte de Luxembourg, appelé à son secours par les frères du prisonnier, n'était venu le dégager. Mais cette délivrance coûta à Philippe Ier son rang de suzerain : il fut obligé de faire hommage à son libérateur et se déclarer son vassal (1269). Le jeune Henri obtint ou conserva la terre de Schœnecken et la paix fut faite.

Le comte Philippe Ier avait épousé Marie de Perweis, héritière de la terre de son nom ainsi que de celles de Grimberg, Ninhove, Rumpst, Hobocken, Eeckeren, Ingen, Havesdonck, etc., qui restèrent depuis cette époque la propriété de la Maison de Vianden. De ce mariage advinrent trois fils et une fille : Henri, mort avant son père; Godefroid II qui devint comte de Vianden; Philippe qui obtint des possessions en Brabant, et Marguerite qui fut l'épouse d'Arnoul IV, comte de Chiny et de Looz.

Philippe Ier, comte de Vianden est mort le 23 avril 1272, et sa femme plusieurs années après lui.

Bertholet, V, 144 ad 149, 165, 206, 207; V, 145. — Neyen, Histoire de Vianden, 100 à 121, et XVII à XXIII. — Alexander a Wilyrbin, Vita venerabilis Yolandæ, 132, sqq. — Pizzart, I, 191; III, 686, 688. — An Honvrein, Historia Trevirensis diplomatica, I, 739. — Cartulaire macrt. de 1346. aux Archives du Gouvernement du Grand-Duché. — Recueil Gérard; macrt. aux archives du Royaume des Pays-Bas, à La Haye. — Catalogue Beyer, macrt. aux collections de la Société archéologique du Grand-Duché. — Bécin, Histoire de Lorraine, I, 155. — Butkens, Trophées de Brabant, I, 632. — Miraeus, Opera diplomatica, I, 441, 642. — Anonr, Genealogie der Grafen von Vianden. — v. Haselt, Vianden, etc.

VIANDEN, *Philippe II, comte de,* fils aîné du comte Godefroid II et d'Adelaïde d'Audenarde. Ce seigneur a mené une vie tranquille et paisible, ne se mêlant pas des querelles de ses voisins et ne s'en créant pas avec eux. Mais il sut s'acquérir une réputation bien plus belle que celle qu'obtiennent ces batailleurs ou égorgeurs d'hommes qu'une aberration de l'esprit humain a fait nommer héros : il a cherché de tous ses efforts à améliorer le sort des habitants de sa ville capitale, ou plutôt il leur a formé un sort en les affranchissant de la glèbe où la féodalité les avait jusqu'alors tenus attachés. Il fit même plus, et le premier des dynastes du moyen-âge, en concédant le bienfait de la liberté, il l'a concédé franchement et sans arrière-pensée, puisque dans l'acte qui fut expédié à cette occasion il fit insérer la clause absolue de permission de la résistance en cas que lui ou ses successeurs seraient tentés de vouloir enfreindre ou restreindre seulement l'émancipation qu'il avait accordée. Et cette clause parut même si importante aux peuples que les Belges la firent insérer dans leur fameux diplôme connu sous le nom de Joyeuse-entrée.

Les bornes de cet ouvrage ne nous permettant pas de nous étendre sur les conséquences directes et morales de cet acte d'affranchissement, nous croyons devoir renvoyer le lecteur à notre Histoire de Vianden, dans laquelle nous en avons déroulé une partie.

Le comte Philippe II est mort vers 1315 ou 1317, sans laisser postérité de

Digitized by Google

son épouse, Alix d'Aremberg. Il eut pour successeur son frère Godefroid III.

Neyen, Histoire de Vianden, 133 à 145, XXXII, sq. — Pirsart, I, 272; III, 688; V, 52. — Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, I, 514. — Meisser. Dictionnaire géographique de la province de Luxembourg, 157. — Bertholet, V, 207 et 335; P. J. XCV; VII, 342, 490. — Notions, Notice sur Vianden; dans: Revue belge; septembre 1830. — Janssens, Histoire des Pays-Bas, II, 398. — Butkens, Trophées de Brabant, I, 468. — Haræus, Annales ducum Brabanticorum, I, 530, sq. — Livres de Justice de Vianden. — Miræus, Opera diplomatica, I, 446.

VIANDEN, *Yolande, la vénérable, comtesse de,* fille cadette de Henri Ier, comte de Vianden, et de Marguerite de Courtenay (v. leurs art.), est née vers l'année 1231, vraisemblablement à Namur, puisque son père et sa mère étaient à cette époque en possession du comté ou marquisat de ce nom.

Elevée avec soin dans les pratiques religieuses, la jeune Yolande croissait en piété et en vertu: son cœur n'avait, dans le manoir de sa famille où elle fut ramenée en 1237, alors qu'elle n'avait que six ans à peine, son cœur, disons-nous, n'avait pu recevoir jusque là d'impressions que celles que lui inspirait son directeur spirituel et la vue des sites horriblement pittoresques que lui offrait l'horizon: cette dernière surtout était bien capable d'éveiller dans cette âme impressionable le goût de ces contemplations méditatives qui portent vers la vie religieuse. Et en effet, la jeune fille n'avait que dix à onze ans lorsque déjà elle prenait la résolution irrévocable de se consacrer à Dieu dans un monastère: le hasard peut-être, ou bien la Providence ne tarda pas à fixer l'Ordre qu'elle devait choisir et la porta vers celui de Saint-Dominique qui venait d'être institué.

Ses parents, qui ignoraient encore la pensée d'Yolande, avaient jeté les yeux sur un jeune seigneur, preux, courtois et de haute extraction, pour la lui donner en mariage. Les préliminaires en étaient même déjà arrangés lorsque la comtesse Marguerite informa sa fille des splendides projets qui venaient d'être arrêtés pour son avenir. Mais Yolande, sans se laisser éblouir par ce que le parti qu'on lui offrait avait de brillant, répondit à sa mère avec ce calme glacé que peut seul donner une résolution inébranlable, qu'elle remerciait bien sincèrement ses parents pour les peines qu'ils avaient bien voulu se donner en lui choisissant un époux qu'ils croyaient digne d'elle; mais qu'elle ne pouvait l'accepter. Qu'ayant solennellement juré de n'être jamais qu'à Jésus-Christ elle ne reviendrait pas sur sa promesse.

Sa mère, attérée par cette déclaration mais surtout par le ton résolu de sa fille, chercha de toutes les manières à l'ébranler; elle épuisa successivement toutes les voies de douceur, de ridicule et même de violence afin de briser cette volonté de fer; mais rien ne put réussir, ni les promesses, ni les railleries, ni la prison; en un mot, Yolande, toujours obéissante et soumise jusque là, se roidissait absolument lorsqu'on entamait le chapitre d'un mariage pour elle.

Ces avanies dont elle était incessamment abreuvée continuaient depuis longtemps déjà, lorsque le frère d'Yolande, qui était évêque d'Utrecht (v. l'art. Vianden, Henri, Comte de) étant venu faire une visite à sa famille, après avoir soigneusement scruté les sentiments de la jeune comtesse et trouvé que chez elle il y avait une vocation réelle pour la vie cénobitique, se joignit à elle pour implorer auprès de leurs parents la permission si ardemment désirée pour aller s'enfermer dans la solitude de Val-Marie ou Marienthal qui n'était pas à cette époque ce somptueux palais que l'on voyait encore naguère, mais qui se réduisait à quelques modestes cellules dans lesquelles la vertu la plus angélique vivait sous les dehors de la pauvreté évangélique. Enfin, après bien des sollicitations les unes plus pressantes que les autres, la permission fut arrachée plutôt qu'accordée; et la pieuse jeune fille s'empressa de voler dans la re-

Digitized by Google

traite que le doigt de Dieu, disait-elle, lui avait indiquée. Elle y était depuis dix ans environ lorsque les votes unanimes des dames ses compagnes l'élurent supérieure.

Dès ce moment son zèle pour faire fleurir la religion et la vertu dans la maison qui était confiée à sa direction mit tout en œuvre pour inculquer à ses co-religieuses la connaissance parfaite de la règle monastique sous laquelle elles avaient juré de vivre et de mourir: dans cette intention elle fit traduire du latin en rimes allemandes les constitutions de l'Ordre de St. Dominique. Ce genre de composition versifiée était fort en usage à cette époque; et il devait rendre singulièrement facile aux moniales d'apprendre ces prescriptions par cœur. Du temps de Bertholet l'original de cette traduction, faite par frère Herman (v. son article) se conservait encore aux archives du prieuré de Marienthal. L'auteur avait ajouté à la fin les mots suivants: *Cette version fut faite en l'an du Seigneur* 1276, *à la prière de sœur Yolande, prieure.* Finalement, cette sainte dame eut la satisfaction de recevoir elle-même les vœux religieux de sa propre mère qui, comme nous l'avons dit plus haut, s'était d'abord si obstinément opposée à l'accomplissement de la vocation de sa fille.

Yolande mourut le 11 décembre 1283, chérie de ses religieuses et chargée de bonnes œuvres, laissant son monastère dans une parfaite régularité et augmenté dans ses revenus temporels. Elle fut inhumée au côté de l'évangile du maître-autel de l'église de son prieuré, qu'elle avait vraisemblablement fait bâtir elle-même, sous une simple dalle bleue, sur laquelle furent gravés ces mots:

SOROR JOLANDIS
DE VIENNA
HVIVS DOMVS PRIORISSA
DEFUNCTA IN DNO. AO M.CC.LXXXIII.
R. I. P.

Plus tard, sans doute pour reconnaître les mérites et les vertus de la vénérable prieure, les religieuses de Marienthal lui firent élever un monument funéraire honoraire au milieu du chœur de leur église; mais les reliques d'Yolande n'y furent pas déposées, apparemment pour ne pas les troubler dans leur repos, à l'endroit que peut-être elle-même avait choisi pour sa sépulture. Alexandre de Wiltheim donne la description de ce mausolée: Il était élevé de deux pieds environ du sol, dit-il; sa partie supérieure représentait la figure d'Yolande en pied, formée au moyen de morceaux de verre de couleur, avec l'habit de l'Ordre, portant sur ses bras une église à clocher, pour marquer qu'elle était pour ainsi dire la fondatrice du spirituel du monastère de Marienthal ou bien parce que sous cette prieure l'église avait été construite. Autour de cette figure était placée l'inscription suivante:

HIC IACET PIÆ MEMORIÆ SOROR YOLANDIS
PRIORISSA HUJUS LOCI FILIA ILLUSTRISSIMI
[HENRICI COMITIS ET MARGARETHÆ CO-
[MITISSÆ VIENNENSIS CUJUS HÆC
MATER PRÆDICTA SOROR FUIT BALDUVINI
[IMPERATORIS
CONSTANTINOPOLITANI. SUB EA AUTEM ORDO
[SANCTISSIME VIXIT INCREMENTUM
ACCEPIT RELIGIO ET RES. OBIIT PRIORATUS
[SUI ANNO XXV, ÆTATIS VERO CIRCA L,
[ANNO DOMINI M.CC.L.XXXIII.XVI. KAL.
[JANUARII.

De la main gauche de la figure partait un ruban avec ces mots:

« *Christe qui me creasti et tulisti a me* « *amorem sæculi, qui corpus meum a pol-* « *lutione separasti, jube me ad tuam* « *misericordiam pervenire.* »

Autour de la base du monument on avait ajouté un vers que le temps avait déjà effacé depuis des siècles avant la destruction du mausolée. Alexandre de Wiltheim a pu y lire encore: *Felix filia regum et comitum.*

Nous terminerons cet article par un extrait des éphémérides du monastère de Marienthal: « Yolande d'heureuse mé- « moire, Prieure de ce monastère..... « Elle surpassa toutes les sœurs par sa vie

Digitized by Google

« édifiante et la candeur de ses mœurs, « et elle gouverna cette maison pendant « vingt-cinq ans en y faisant fleurir l'amour « et la crainte de Dieu. Par sa conversa- « tion pieuse et sainte, par son humilité « et son aménité qui peuvent servir d'ex- « emple à tous, elle n'augmenta pas peu « le respect envers Dieu dans l'âme de « beaucoup de frères, de sœurs et de per- « sonnages du monde. Par son exquise « prévoyance elle a enrichi ce lieu d'un « trésor très glorieux, à savoir d'une par- « ticule de la Croix de Notre-Sauveur et « d'une épine de sa couronne, outre un « grand nombre d'autres reliques. Les « propriétés et les édifices de tout le cou- « vent ainsi que les ornements de l'église « de même que le nombre de nos livres « furent considérablement augmentés sous « son priorat, avec le concours de sa mère, « de ses agnats et de ses amis, etc. »

Le cadre de notre ouvrage ne comportait pas d'ultérieurs détails sur cette intéressante personne qui, bien qu'elle ne soit pas encore inscrite au catalogue des Saintes, mériterait bien une place dans ce répertoire. Les personnes qui seraient désireuses d'avoir plus de détails sur elle en trouveront beaucoup dans la biographie que les Pères Alexandre de Wiltheim et Bertholet ont publié sur elle, de même que dans la traduction de l'ouvrage de de Wiltheim que M. l'abbé Stehres, Directeur du Progymnase de Diekirch, a publié en 1841.

Pirsert, II, 271; III, 691. — Bertholet, V, 7 ad 39, 208 ad 216. — Neyen, Histoire de Vianden, 92 ad 98 — Beatels, article Vianden. — Brower, Annales Trevirenses. — Masen. — Alex. a Wiltheim, Vita venerabilis Yolandæ. — Stenges, Leben der Grafin Yolanda von Vianden. — Thomas de Cantimpré.

Villarius, *Barthélémy;* v. BARTHÉLÉMY, *dit de Weyler.*

VILLERS, *Jean-Baptiste*, est né en 1669, à Clavière, village aujourd'hui liégeois, mais qui dépendait autrefois du pays de Luxembourg. Après avoir fait avec beaucoup de succès ses humanités à Liége et sa philosophie à Louvain, il se dévoua entièrement à la sanctification du prochain, surtout des pauvres. Il avait reçu la tonsure cléricale à l'âge de dix-sept ans. Les Pays-Bas étant devenus le théâtre de la guerre, Villers se retira à la campagne pour travailler au salut des soldats. Ayant appris que l'armée française était en marche pour aller assiéger Liége en 1691, il la devança et entra dans la ville où sa charité lui fit braver tous les dangers pour porter partout des secours spirituels et temporels, ce qu'il fit avec une ardeur incroyable durant le plus affreux bombardement qu'une ville puisse essuyer. En 1710, pendant le siége de Douai où il était président du séminaire provincial, il faillit mourir d'une maladie contagieuse qu'il gagna en soignant les blessés et les malades. En même temps qu'il donnait à ses séminaristes des leçons sur les vertus ecclésiastiques, son exemple leur en apprenait la pratique. Aucun état n'échappait à sa sollicitude. Il faisait imprimer pour les campagnards des instructions de piété qu'il leur distribuait avec d'autres secours assortis à toutes sortes de besoins, et mourut en 1746, après avoir donné aux pauvres tout ce qu'il possédait. Sa vie a été imprimée à Liége, en 1774.

De Feller, Dictionnaire historique; litt. V.

Viltheim, *la famille de, et les personnages connus;* v. WILTHEIM.

VIRNEBOURG, *Georges* ou *Grégoire, comte de*, évêque d'Azot, était originaire du château de son nom et frère ou proche parent de Jean de Virnebourg, qui devint en 1550 prévôt du chapitre de Nachtsheim dans le comté même dont sa famille était dynaste. L'archevêque de Trèves l'envoya d'abord à Ingolstadt entendre les leçons du célèbre Docteur et professeur Eck, afin d'achever son éducation littéraire et scientifique. A son retour, l'archevêque Jean de Hagen le nomma son chapelain particulier; puis lui donna, le 10 septembre 1543, la cure d'Andernach. Ayant résigné ces fonctions en 1549 il fut

Digitized by Google

désigné Chanoine de Munster-Mainfeld. Il a été le dernier prédicateur séculier de la cathédrale, parce qu'après lui cette charge fut confiée aux Jésuites qui la conservèrent jusqu'à la suppression de leur ordre en 1773, par bref du pape Clément XIV.

Georges de Virnebourg avait, par son incessante activité, sa grande vertu et sa vaste science rendu des services éminents à l'archevêché de Trèves lorsque l'archevêque-électeur Jean de Leyen le consacra évêque et le nomma son vicaire-général in spiritualibus, au château de Wittlich, le 11 août 1558, en présence des chanoines Jacques d'Elz et Jean de Schœnberg, qui tous deux et successivement montèrent sur le siége archiépiscopal. Encore pendant la même année il obtint sa confirmation de Rome.

Après le décès de l'archevêque Jean de Leyen, Georges de Virnebourg embrassa l'ordre de St. Bénoît, devint abbé de St. Martin à Trèves et dirigea encore cette maison religieuse pendant quinze ans. Il est mort le 30 juin 1578.

J. A. J. Hansen, Die Weihbischœfe von Trier; Cologne, 1834, p. 19 sq.

VIRNEBOURG, *Robert, comte de*, n'appartient à l'histoire du Luxembourg que parce qu'il était gouverneur de ce pays sous la trop fameuse duchesse de Gœrlitz. L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré les deux lignes qui suivent: « 1420. Robertus comes de « Virnenbourg, Clientelæ Luxemburgicæ, « Gubernator Luxemburgensis. »

Ce personnage, qui était chevalier de la Toison d'or, est mort en 1443.

Viri illustres, II, N° 136.—Beyholet, IV, antè textum, XXVI. — Bæsch, Eiflia illustrata, I, pars altera, 675, etc. — Pisanet, III.

Vith, *Jean de St.*; v. JEAN, dit *de St. Vith.*

Vogel, *Jean*; v. FOGEL, *Jean.*

VOGELSANG, *Louis, Baron de*, Feldzeugmeister autrichien, propriétaire du 47e régiment d'infanterie, originaire de la famille qui se dénomma de ce nom de la terre de Vogelsang, et qui a longtemps possédé la mayerie héréditaire de Bastogne. L'auteur de l'ouvrage historique sur l'ordre de Marie-Thérèse verse ainsi dans une erreur évidente l'orsqu'il admet que la famille de Louis de Vogelsang sortait du Mecklembourg, tout comme lorsqu'il le fait naître à Bruxelles, tandis qu'il est prouvé qu'il a vu le jour le 12 décembre 1748, dans le manoir de son nom: cependant il paraît qu'il a passé sa jeunesse dans la capitale du Brabant.

Quoiqu'il en soit, plusieurs de ses aïeux se distinguèrent comme de courageux soldats; son grand-père, colonel et adjudant-général de Prince de Waldeck se fit très avantageusement remarquer dans les guerres contre la France, pendant les premières années du dix-huitième siècle, au point qu'en 1720 il mérita d'obtenir la chevalerie héréditaire du St. Empire. Son père, Chrétien, est mort en 1765 avec le grade de Feldzeugmeister et de Commandant militaire des forteresse et ville de Luxembourg, après 60 ans de loyaux services.

Louis de Vogelsang fut admis à l'académie Thérésienne dont il sortit avec le rang d'officier et fut incorporé dans le régiment de Clerfayt, infanterie. Déjà pendant la première année de son service il sut tellement se gagner le contentement de l'impératrice-reine Marie-Thérèse qu'elle lui fit de sa propre main cadeau d'une tabatière en or, enrichie de son portrait orné de brillants.

Pendant la guerre brabançonne en 1790, de Vogelsang se distingua si éminemment, comme major, dans les escarmouches près de Nassogne, le 1er janvier, le 18 mai près de Hogne, le 23 près de Belle-Maison, etc., enfin le 31 août à la prise des batteries ennemies près d'Andenne, qu'il se rendit digne d'obtenir la croix de Marie-Thérèse, avec le brevet de lieutenant-colonel, et qu'en 1793 il fut créé baron. Dès 1791 de Vogelsang était

Digitized by Google

colonel de son régiment. Au combat près de Tournay, le 29 avril 1792 il se distingua par son courage, et le 30 octobre 1793, à la prise de Marchienne par sa résolution. Elevé au grade de général-major en 1796, il commanda une brigade de grenadiers de la division Werneck au corps de Wartensleben. Près de Wurtzbourg il prit d'assaut la forêt de Gramschatz et contribua beaucoup au gain de la bataille. En 1799 de Vogelsang était Feldmaréchal-lieutenant sous Kray en Italie et forma la suivante avec sa division la plus grande force du corps chargé du blocus de Gênes, sous le commandement du Lieutenant-feldmaréchal Ott. On dut à sa bravoure seule la reprise du château de Ceriola près de Marengo.

A la fin de la guerre de Vogelsang obtint une division qui tenait garnison à Hermanstadt, et en 1805 une division de grenadiers près de l'armée de l'archiduc Charles. A la journée de Coldiero il fut loué publiquement et put se glorifier d'entendre cet éloge de la bouche même du généralissime: car les grenadiers de de Vogelsang avaient attaché définitivement, le second jour de la bataille, la victoire aux drapeaux autrichiens. L'empereur lui donna le 47e régiment d'infanterie. Pendant la retraite, de Vogelsang devait soutenir quelque temps la ville de Vicence afin de procurer quelque repos à l'armée à la suite de tant de fatigues, et de faciliter le départ de l'artillerie ainsi que des bagages. Il remplit cette commission d'une manière si brillante avec quatre bataillons de grenadiers, deux escadrons de hussards et huit canons, qu'il fut porté à l'ordre du jour avec la mention la plus honorable.

A la paix il fut nommé général de division à Prague et commanda en 1819, jusqu'à l'arrivée du général Bellegarde le premier corps, auquel sa division appartenait. Près d'Aspern il donna à ses soldats le plus bel exemple de courage plein de calme et de sang froid: Ses services signalés en cette circonstance furent récompensés par la nomination au rang de Feldzeugmeister hors rang. Mis à la retraite pendant un temps très court, il devint peu après commandant de la forteresse puis en 1819 gouverneur de Josephstadt. L'empereur Alexandre Ier de Russie lui remit, pendant une visite de cette place, une bague très précieuse, ornée de diamants et de son portrait. Le 1er mai 1817 Louis de Vogelsang célébra son jubilé de cinquante ans de services militaires, et mourut pendant la nuit du 27 au 28 juin 1822.

Hirtenfeld, Der Militär-Maria-Theresien-Orden, I, 321, 1734.

Voize; v. Bousse, *Thilman de*, dit *Voize*.

Vulfilaïcus, *St.*; v. WALFROY, *St.*

W.

WACKEN ....., est né à St. Hubert dans le courant du dix-huitième siècle. Ses mérites le firent parvenir au rang éminent de Conseiller aulique, attaché à la chancellerie de Vienne. Wacken est mort en 1832 ou 1833, auteur d'un ouvrage sur la Hongrie.

Renseignements communiqués par Mr de Robaulx de Soumoy.

WACQUANT-GEOZELLES, *Jean-Pierre-Théodore, Baron de*, feldzeugmeister, conseiller intime de l'empereur d'Autriche et son chambellan, propriétaire du 62e régiment d'infanterie, né à Briey, le

Digitized by Google

17 mai 1754, appartenait à une famille luxembourgeoise qui fut anoblie par patentes de Charles II, roi d'Espagne, en date de Madrid, le 27 septembre 1658, en faveur de Jean-Baptiste Wacquant et de ses deux frères, Jean et Philippe-François, *avec* CONTINUATION *du port des armoiries dont leurs ancêtres avaient usé*, c'est-à-dire : d'argent, écartelé, aux 1 et 4 à une fasce de gueules ; aux 2 et 3 un lion d'azur armé, langué et couronné d'or, sortant d'une montagne d'or. Cimier, le lion de l'écu. Bourrelet et hachements d'argent et de gueules. Ces lettres furent confirmées et au besoin renouvelées par patentes en date du 2 novembre 1671 en faveur de la veuve de Jean-Baptiste Wacquant. Nous donnerons à la suite de la Biographie du personnage qui nous occupera dans cet article une courte notice sur les personnages marquants appartenant à la famille de Wacquant qui, d'origine luxembourgeoise à l'époque de son anoblissement, s'est plus tard habituée en partie dans le Luxembourg devenu français depuis la paix des Pyrénées.

Dès sa plus tendre jeunesse Jean-Pierre-Théodore de Wacquant montra une propension décidée pour la carrière à laquelle il resta pendant toute sa vie attaché de corps et d'âme. Dès le mois de septembre 1771, c'est-à-dire à l'âge de dix-sept ans il entra comme cadet dans le corps d'artillerie à l'armée des Pays-Bas, dans laquelle il ne tarda pas à montrer son aptitude sous le lieutenant-feldmaréchal comte Ferraris. En juillet 1779 il fut nommé sous-lieutenant des mineurs et quelques années plus tard lieutenant du génie : Dans ce grade il fut employé à la construction de la forteresse de Theresienstadt.

La guerre contre les Turcs procura à de Wacquant la première occasion de montrer son courage et son sang-froid. Après s'être d'abord distingué au siége de Schabacz, il fut à celui de Belgrade désigné capitaine hors de tour.

L'éruption de la guerre de la révolution appela de Wacquant sur une autre scène. En février 1793 il fut, pour ses connaissances multipliées, transféré en qualité de capitaine dans l'état-major-général et pendant le mois de mai nommé major-adjudant du prince de Saxe-Cobourg. Dans ce grade il conduisit une partie des travaux du siége de Valenciennes pendant lequel il eut plus d'une fois l'occasion de se distinguer. Au mois d'août 1795 il devint lieutenant-colonel d'état-major du corps d'armée Wurmser. Le 29 octobre de la même année, à l'assaut commandé par celui-ci des retranchements du Galgenberg près de Mannheim, il réussit avec le bataillon des grenadiers Bydeskuty à pousser jusque dans la redoute de Neckar où il encloua dix-huit canons, de manière que déjà pendant la même nuit les assiégeants purent commencer le bombardement de la place de ce côté. Pour ce fait d'armes le duc de Wurtemberg lui conféra la croix de commandeur de son ordre militaire Pour le Mérite.

De Wacquant ne cessa pas de prendre part à tous les événements de l'armée d'Allemagne. Après avoir été nommé commandant des forteresses de Würzbourg et d'Ingolstadt, il devint en septembre 1800 commandant en chef de Burghausen et obtint la suivante le commandement du régiment-infanterie Gemmingen qui fut plus tard dénommé du Baron Reischach, N° 21.

Pendant la campagne de 1805 il se distingua le 5 décembre au combat de Stecken, à la suite duquel les Français furent obligés d'abandonner Inglau. Après la conclusion de l'armistice il fut chargé de fixer la démarcation entre Tabor et Linz ; et lorsque les Français avec les Bavarois se permirent toutes sortes d'excès tant en Bohême qu'en Autriche, il fut député vers l'empereur Napoléon Ier à Munich, pour lui faire à cette occasion des représentations pressantes. Après l'évacuation de Braunau par les Français, évacuation qui avait été décidée par voie diplomatique, de Wacquant qui avait été nommé général-major en avril 1807, fut dépêché au mois de novembre de la même

Digitized by Google

année pour recevoir la forteresse des mains du commissaire impérial français, nommé Otton; et cette commission il la remplit à la grande satisfaction de son souverain.

Au commencement de la campagne de 1809, de Wacquant obtint une brigade du premier corps d'armée du comte de Bellegarde, général de la cavalerie, et prit part avec elle à tous les combats qui furent livrés en Bavière. A la bataille d'Aspern, le 21 mai, au soir, à la tête de sa brigade, portant la bannière du régiment Vogelsang, aujourd'hui Kinsky, N° 47, au cri de: *Suivez-moi camarades,* il pénétra dans cette ville qui était occupée par une garnison française de douze mille hommes et l'arracha à l'ennemi malgré toute une nuit de combat. Pendant cette action il eut trois chevaux tués sous lui. Pour ce trait de bravoure il fut, sur le champ de bataille même, honoré le 24 mai de la croix de chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. A la bataille de Wagram il perdit également deux chevaux.

A la paix de Wacquant fut nommé commissaire pour la remise de Salzbourg et de Berchtesgaden. Il venait à peine de terminer cette affaire lorsqu'il fut envoyé faire la remise de la Galicie orientale à la Saxe et du cercle de Tarnopol à la Russie. L'empereur François voulant récompenser les mérites transcendants de de Wacquant qui avait été, dès le mois d'août 1809, nommé Lieutenant-Feldmaréchal, lui octroya en mars 1810 la propriété du 62e régiment d'infanterie ainsi que des lettres de Baron.

Pendant la campagne de 1813 il fut envoyé comme commissaire militaire au quartier-général des princes alliés, et assista en cette qualité aux batailles de Dresde, Kulm et Leipsic. Lorsque en décembre les relations des alliés avec le Wurtemberg demandaient à Stuttgart la présence d'un plénipotentiaire énergique, de Wacquant y fut député avec des pouvoirs extraordinaires; et sur la menace de faire occuper militairement le pays par l'armée de réserve du Grand-Duc Constantin, il réussit à procurer dès le lendemain la retraite des troupes royales qui avait été refusée jusque-là. Il fit ensuite la campagne de France à la suite de son souverain. Après la conclusion de la paix il obtint de nouveau la commission de régulariser la frontière contre la France, depuis l'embouchure du Var jusqu'à la Moselle. Il était occupé à ce travail lorsque le retour inopiné de Napoléon Ier de l'île d'Elbe vint le surprendre. L'empereur d'Autriche lui conféra sur ces entrefaites le gouvernement de l'importante forteresse de Mayence, qu'au mois d'avril 1815 il remit à l'archiduc Charles. Appelé au quartier-général des puissances alliées il y obtint pour ses nouveaux services l'ordre de St. Etienne. Au mois de juin il fut chargé du blocus de Strasbourg. Lorsqu'à la suite de la bataille de Waterloo la paix générale eut été faite il conclut avec le général Rapp un armistice sur le Rhin supérieur. Au mois de septembre de la même année l'empereur d'Autriche le nomma conseiller intime effectif, et le députa peu de temps après à Munich pour aplanir les difficultés qui étaient surgies entre les cours d'Autriche et de Bavière au sujet des provinces que cette dernière devait abandonner à la première: Il parvint par d'adroites négociations à les faire disparaître à l'amiable ainsi qu'à mettre à exécution le traité du 14 avril. Ce succès lui valut l'ordre de la couronne de fer de 1re classe. En septembre de la même année encore il fut nommé envoyé extraordinaire à Cassel où il resta jusqu'en 1821. A son rappel de ce poste il fut désigné commandant de la division militaire de Troppau.

De Wacquant dont la santé avait eu beaucoup à souffrir pendant un service militaire actif d'un demi-siècle, fit alors des démarches pour obtenir la retraite qu'il avait si bien méritée, et qui lui fut accordée. Il se rendit à Vienne où, malgré son état de non-activité il avait donné très souvent ses soins au bien de l'Etat en remplissant à plusieurs reprises les fonc-

Digitized by Google

tions de président près le tribunal d'appel militaire, lorsqu'en 1833 après la retraite du Feldmaréchal Baron Lattermann l'empereur le nomma Président effectif de cette cour supérieure de justice. De son côté, l'empereur Ferdinand, peu après son inauguration, le désigna Feldzeugmeister. Il occupa le fauteuil de président de la Cour suprême militaire jusqu'en 1839 où son âge de 85 ans le força de nouveau à demander définitivement sa pension.

De Wacquant avait pendant 56 ans servi l'Etat avec loyauté et distinction tant comme militaire que comme diplomate; et ces services avaient été reconnus en dernier lieu par sa promotion à la grande croix de l'ordre de Léopold, lorsqu'il mourut le 18 mars 1844, à l'âge de quatre-vingt-dix ans moins deux mois.

A ses obsèques son cercueil était orné de la grand-croix de l'ordre de Léopold, de la décoration de Marie-Thérèse, de celle de la couronne de fer de Ire classe et de celle de St. Etienne de Hongrie, des grand-croix des ordres de St. Wladimir et de Ste. Anne de Russie, des croix de l'Aigle rouge de Prusse, du Mérite civil de la couronne de Bavière et des Guelphes de Hanovre, de celle de l'ordre électoral du Lion d'or de Hesse-Cassel et des ordres grand-ducaux du Lion de Zæhringen de Bade et de Louis de Hesse-Darmstadt, de celles de commandeur des ordres royaux militaires de Max-Joseph de Bavière et du mérite de Wurtemberg, de chevalier de ceux pour le Mérite militaire et du Casque de fer de Hesse-Cassel.— Il avait finalement été Chambellan de l'empereur d'Autriche et du roi de Bavière.

Jean-Pierre-Théodore de Wacquant avait été marié, 1°, à Dresde, le 4 mai 1791, à Marie-Christine de Wolff; et 2°, en 1825, à Marie-Anne de Wolff, nièce de sa première femme. Cette dame, qui avait été chanoinesse honoraire du très noble Chapitre de Sainte Anne à Munich, est décédée à Vienne, à l'âge de cinquante-un ans et quelques jours seulement avant son mari. Ni l'une ni l'autre de ces unions ne lui donna postérité.

Au commencement de cet article nous avons promis de dire en peu de mots ce que furent les agnats du personnage qui vient de nous occuper : Jean-Pierre-Théodore de Wacquant était fils de Jean-Pierre, mort à Briey, en 1780, avocat aux parlements de Metz et de Nancy, et de Catherine Gérard: c'est la branche dite de Briey. Il avait un frère, Théodore-François, né à Fléville, capitaine au régiment de Saxe-Gotha, au service d'Autriche, mort en 1789, seigneur de Fœtz et d'Udange (c'est la tige de la branche aujourd'hui encore luxembourgeoise). Il avait épousé Marie-Anne Beving, fille de Guillaume Beving, Seigneur de Pont-pierre et de Wickrange. De ce mariage est issu Pierre-Joseph de Wacquant qui avec Madelaine Hippert procréa la génération actuelle.

Le grand-père de Jean-Pierre-Théodore de Wacquant, nommé François-Nicolas, né à la Grandville, le 24 septembre 1696, et mort à Fléville le 21 novembre 1770, avait été lieutenant des chasses de Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine. Sa femme avait nom de Anne Clesse.

L'aïeul du même J.-P.-Th., Jean-François de Wacquant, né à Villers-la-Montagne, le 4 octobre 1676 et mort à Briey, avait été marié d'abord à Jeanne Trident, ensuite à Sébastienne Bergeat, laquelle dernière lui donna six enfants morts en bas-âge.

Son bis-aïeul, Martin de Wacquant, né à Longwy en 1643, et mort au château de Mouttier, le 1er février 1733, fut d'abord officier dans une compagnie franche, puis maire royal de Villers-la-montagne. Il avait épousé Elisabeth Bequinet, fille de Martin Bequinet, maire royal de Longwy et fondateur des carmes de cette ville. De ce mariage naquirent, outre 1°, Jean-François qui précède, 2°, François qui fut avocat au Parlement, bailly de Cugnon et président du Conseil souverain de Bouillon; 3°, Etienne, carme et grand-pénitencier; 4°, une fille.

Digitized by Google

Pierre de Wacquant, son tris-aïeul, officier au service d'Espagne, est mort à Longwy. Il avait eu de Catherine Paquin, sa femme, Martin qui précède, Guy et Nicolas les de Wacquant.

Enfin son quadri-aïeul, Jean-Baptiste Wacquant, natif du pays de Luxembourg, avait été mestre-de-camp au service du roi d'Espagne qui lui accorda des lettres d'anoblissement le 27 septembre 1658, ainsi qu'à ses frères Jean et Philippe-François Wacquant, « en considération de « leurs services rendus par l'espace de « longues années en la guerre en qualité « de capitaine de cavalerie et infanterie « et ceux de leurs dits ancêtres. Et ayant « le dit Jean-Baptiste Wacquant continué « les services militaires depuis l'octroy du « dit anoblissement, tant en qualité de ser- « gent-major que mestre-de-camp et étant « décédé sans en avoir levé la patente, « sa veuve a très humblement supplié qu'en « considération des dits services il Nous « pleust de la faire expédier pour valoir « à ses enfants et postérité ; comme si elle « eut été expédiée durant la vie du dit « Jean-Baptiste Wacquant leur père .... « .... et pour demonstrer davantage la « favorable considération que nous avons « aux services du dit J.-B. Wacquant, « avons de notre plus ample grâce fait « et faisons par les dites presentes au dit « J.-B. Wacquant et à ses enfants et pos- « térité, quittance, don et remission de « la finance et somme de deniers qui pour- « roient être due à cause de ce présent « anoblissement ..... etc. »

Hirtenfeld, Der militär Maria-Theresien-Orden; II, 978 et 1746. — Arch. de Fœtz. — Thiers, Hist. du Consulat et de l'Empire, liv. 38. — Publ. Soc. arch., 1882, VIII, 98 sqqq. — Billet mortuaire.

WAGNER, *l'épouse, née Anne Maquier*, demeurant à Virton, a par testament du 17 avril 1790, fondé dans cette ville une école gratuite « pour l'enseignement et « l'éducation des filles pauvres ». Cette fondation, qui avait péri par l'effet des événements politiques contemporains, fut rétablie par arrêté royal du 15 novembre 1833.

Nous ne connaissons sur cette dame aucun renseignement ultérieur.

Exposé de la situation du Luxembourg belge; année 1837, p. 48. — Journal officiel de Belgique; second semestre de 1833.

WAGNER, *Jean-Michel*, né à Niederdonwen, le 22 juillet 1768, était fils de Jean Wagner et d'Eve Medernach. Son père était aveugle et le fils chargé de le conduire mendier son pain. Cependant ce fils avait des dispositions pour l'étude, et l'occasion pour les faire connaître ne tarda pas à se présenter : Le curé de Niederdonwen, nommé Mathias Waxweiler, s'étant aperçu à son air éveillé que ce jeune homme pourrait devenir un bon sujet, l'attira chez lui et lui proposa de lui enseigner les premiers éléments. Jean-Michel Wagner accepta avec reconnaissance et empressement cette offre généreuse, et le voilà installé au presbytère, étudiant jour et nuit, et faisant des progrès rapides. Cependant son bienfaiteur étant mort quelque temps après, son successeur, le curé Jean-Baptiste Colber continua l'œuvre commencée avec tant de succès, et la continua jusqu'à la fin. En effet, voyant ces heureux fruits de son entreprise, il crut devoir la conduire jusqu'au bout, et envoya son élève à Cologne où celui-ci termina ses humanités. Il revint, dit-on, faire sa philosophie et sa physique, comme on disait alors, au collége de Luxembourg où il se trouvait en 1793—94. Il retourna ensuite à Cologne pour étudier la théologie et obtint dans cette ville l'ordre de la prêtrise.

Revenu dans ses foyers il fut nommé curé à Winchringen sur la Moselle, où il était installé depuis fort peu de temps lorsque pendant la nuit du 3 au 4 décembre 1797 il fut arrêté et conduit à Luxembourg sous l'accusation d'avoir refusé de prêter le serment révolutionnaire : On le traîna de là de brigade en brigade et de prison en prison jusqu'au port de Rochefort où il arriva le 27 février 1798, avec 12 autres prêtres également arrêtés pour refus du serment républicain de haine à la royauté.

Digitized by Google

Il fut embarqué le 12 mars suivant sur la frégate la Charmante, qui ayant essuyé des avaries dans un combat en mer contre des navires anglais, ne put faire le voyage de Cayenne. Les déportés, au nombre de 193, tant prêtres que criminels condamnés, parmi lesquels premiers se trouvait également Jean-Joseph Havelange (v. son art.) que le curé Wagner vit mourir à ses côtés à l'hôpital de Sinamary, et un autre prêtre luxembourgeois nommé Muller, furent en conséquence transbordés le 22 avril sur le vaisseau la Décade qui les transporta à leur destination dans l'état le plus déplorable, entassés qu'ils étaient dans un espace infect, trois fois trop restreint, sans parler des autres tortures physiques et morales que ces malheureux eurent à endurer pendant cette longue traversée qui ne dura pas moins de deux mois, puisqu'ils ne se trouvèrent en vue de Cayenne que le 11 juin.

Arrivés au terme du voyage, leur supplice ne fit que grandir encore par les mauvais traitements que dans leur misère ils eurent à subir de la part des agents du Directoire qui, les croyant encore trop heureux dans leur prison de Cayenne eurent la cruauté de les interner à Sinamary où, las de vexations et de tortures, lui troisième prêtre et un quatrième déporté qui était ancien membre du Directoire, ils entreprirent de s'évader; et leur projet, que l'on pourrait être tenté de prendre pour une témérité à cause des dangers dont il était entouré, fut mené à une fin heureuse.

Pendant la nuit du 19 juin 1800, deux ans et onze jours après leur arrivée à Cayenne, les fugitifs s'embarquèrent clandestinement sur une frêle gabarre; et, se livrant à la providence ils abordèrent heureusement, après trois jours et quatre nuits de navigation exposés à mille périls à la Guyane hollandaise d'où ils passèrent à la Martinique où ils abordèrent le 16 septembre de la même année. Ils avaient l'intention de revenir en Europe; mais pressés par les religieux capucins qui y avaient une maison, ainsi que par le gouverneur de la colonie, ils consentirent à rester dans cette île où Jean-Michel Wagner devint curé de la paroisse de St.-Jean-Baptiste au quartier de la Basse-Pointe, et plus tard Vice-Préfet puis Préfet apostolique. Il y mourut le 28 novembre 1828, à l'âge de 60 ans.

Comme nous sommes parvenu à nous procurer une copie authentique du testament olographe de ce vénérable ecclésiastique nous nous voyons engagé à reproduire cette pièce dans son entier, tant pour montrer dans son vrai jour le caractère de cet excellent homme que pour donner quelques renseignements intéressants sur les us et coutumes encore actuellement existants à la Martinique:

« Au nom de la Très-Sainte Trinité, « Père, Fils et Saint-Esprit, amen.

« Aujourd'hui vingt-un de septembre « mil huit cent vingt sept, le matin, je « soussigné Jean-Michel Wagner, mission- « naire apostolique, prêtre, natif de la « paroisse St.-Martin de Niederdonven, « dans le duché de Luxembourg, curé de « la paroisse St.-Jean-Baptiste de la Basse- « Pointe, île Martinique, me trouvant de- « puis quelques mois dans un état valétu- « dinaire, mais sain d'esprit et de jugement, « dans la vue de la mort et craignant d'en « être surpris avant d'avoir mis ordre à « toutes mes affaires, j'ai choisi ce mo- « ment pour rédiger par écrit mon testament « et ordonnance de ma dernière volonté, « écrit et signé de ma propre main, ainsi « qu'il suit. 1° Je désire bien sincèrement « et bien vivement remettre mon âme en « état de grâce entre les mains de Dieu « mon créateur et mon sauveur, d'où elle « est sortie, étant auparavant munie de tous « les sacrements des mourants, dans la foi « de la seule vraie église catholique, apos- « tolique et romaine, que j'ai toujours pro- « fessée. J'offre ma mort à Dieu comme « un tribut dû à sa souveraine majesté, « avec toute action de grâces et tout le « repentir de mes péchés dont je suis ca- « pable. Enfin je recommande, et particu-

Digitized by Google

« lièrement à ma dernière heure, mon âme « à la protection de la Ste. Vierge Marie, « de mon ange gardien, de mes Sts. patrons, « de tous les saints et saintes de Dieu, les« quels je prie d'intercéder pour moi. 2° je « laisse aux pauvres de ma paroisse de la « Basse-Pointe la somme de huit mille « francs, somme qui se trouve dans une « bourse avec étiquette de sa destination « et toute comptée, dans l'intention de sub« venir à leur misère dans des circonstances « de leurs urgents besoins, et ce aux con« ditions suivantes : je veux que la dite « somme soit placée sur un bien fond, pour « en être retiré annuellement les intérêts « de droit, que M^rs les curés seuls mes « successeurs aient le maniement de ce re« venu, sans que jamais, sous quel prétexte « que ce puisse être, ni bureau de charité, « ni comité, ou semblables qu'on pourrait « établir par la suite des temps, aient le « droit de s'y mêler.

« Pour la gouverne de M. le curé qui se « trouvera chargé de cette distribution je « déclare que mon intention n'est point de « faire par ce petit secours des fainéants, « ni de favoriser le vice, et qu'à moins il ne « s'agisse de soulager l'humanité souffrante, « il ne doit faire part de ce don qu'aux « vrais pauvres, et qui le sont sans leur « faute : comme des vieillards, des infirmes, « des pères et mères surchargés d'une nom« breuse famille et encore hors d'état de « gagner leur vie. J'entends seulement par « là les familles légitimes et nullement « celles, quelque nombreuses qu'elles fus« sent, qui sont le fruit et les suites du « libertinage : il doit favoriser l'instruction « chrétienne aux ignorants pauvres. Je veux « que participent à ce don les blancs et « gens de couleur libres et jamais les es« claves sous aucun prétexte, que les pau« vres de bonnes mœurs, pourvu que ce « ne soit point *propter Christum aureum*, « doivent avoir la préférence *cœteris pau« peribus*, enfin qu'il n'a de compte à ren« dre qu'à Dieu de cet emploi.

« 3° Je lègue à la fabrique de la Basse« Pointe cinq cents francs pour être éga« lement placés sur un bien fond, et de « leurs intérêts de droit faire dire annuel« lement des messes pour le repos de mon « âme et à mon intention.

« 4° Je lègue et donne à M. Jacques « Oneille, comme un faible témoignage « de reconnaissance de l'amitié et de l'atta« chement qu'il a eu pour moi, mille francs.

« 5° De mes deux calices en argent, je « lègue le plus fort, pesant trois marcs, à « ma paroisse de naissance susdite, en « nature, si on peut l'y envoyer, ou au« trement sa valeur, et le plus petit à mon « ancienne paroisse du vieux fort, île Ste. « Lucie, si je ne pouvais le faire pendant « mon vivant.

« 6° Je donne à Séraphine et à ses deux « enfants, Victorine et Moïse, mes es« claves, leur corps, les exemptant de « tout esclavage. Je recommande à ma « susdite Séraphine de se maintenir dans « le bon chemin et même d'y avancer de « plus en plus : de donner tous ses soins « pour élever ses dits enfants dans l'amour « et la crainte de Dieu et de les rendre « de bons sujets.

« Quant à Sophie, il y a déjà quelques « années que je lui ai donné, d'après le « désir et la recommandation de son an« cienne maîtresse, un billet d'exemption « de servitude et d'esclavage, laquelle « exemption je confirme par le présent : « il lui est libre dès maintenant, ainsi « qu'à sa fille, la susdite Séraphine après « mon décès, de se choisir un patron « qu'elles voudront, qui réponde pour elles « auprès du Gouvernement et ailleurs où « besoin sera. Quant à Alexandrine, autre « fille de la susdite Sophie, et Simplice, « aussi mes esclaves, je voudrais bien « leur accorder la même faveur, mais le « bon ordre s'y oppose, parce que leur « service m'a rarement, presque jamais « pleinement satisfait. Si cependant elles « pouvaient racheter leur corps au bout « d'un certain temps, sans pourtant exiger « trop à la rigueur leur valeur, je prierais « mon exécuteur testamentaire de les laisser « à eux-mêmes.

Digitized by Google

« 7° Enfin je nomme et institue léga-
« taires universels de tout ce qui peut
« m'appartenir en droit et lieu quelconques,
« ma sœur Marguerite, les enfants de mon
« feu frère Henri, et ceux de ma feue sœur
« Catherine, décédée épouse de Nicolas
« Lay: et je leur donne ma succession
« comme une aumône et non autrement,
« afin de relever en quelque sorte leur
« petite fortune que la révolution leur a
« enlevée. Je veux que le tout soit partagé
« en trois lots : un pour ma sœur Margue-
« rite, un pour les enfants de feu mon
« frère Henri et le troisième pour les en-
« fants de feu ma sœur Catherine, ces
« deux derniers partageront leur lot entr'eux
« en parts égales; il est bien entendu que
« si une de ces branches venait à s'éteindre
« leur lot serait reversible aux deux autres.

« 8° Je veux qu'aussitôt après mon dé-
« cès on donne au R. P. L'huillier, mon
« ancien ami et compagnon d'infortune,
« cinq cents francs pour dire au plutôt
« qu'il pourra des messes à mon inten-
« tion.

« Je déclare que tous les meubles de
« quelle nature qu'ils soient, qui se trouvent
« au presbytère, excepté six couverts en
« argent, c'est-à-dire cinq cuillers et sept
« fourchettes, grandement usées, deux
« cuillers à ragoût et une à soupe; la
« table, la vieille armoire et un vieux
« fauteuil, tout cassé, qui sont placés dans
« la gallerie; le bois de lit seul, sans
« autre accompagnement, sur lequel je
« couche, placé dans mon cabinet, et
« quelques linges qui se trouvent dans
« mon armoire, dont l'usage est véritable-
« ment reconnu être celui de l'église, soit
« que ces objets appartiennent réellement
« à l'église, soit que m'appartenant je lui
« en aie fait cadeau. Tous autres objets
« m'appartiennent comme les ayant achetés
« de mes deniers.

« 9° Et enfin pour exécuter et accomplir
« le présent testament, je nomme et choisis
« monsieur de Chalvet, habitant de cette
» paroisse, chevalier de l'ordre royal et
« militaire. Je le prie instamment, après
« tant de marques de bienveillance qu'il
« n'a cessé de me donner depuis que j'ai
« le bonheur de le connaître, de me donner
« cette dernière qui sera le sceau de toutes
« les précédentes: et j'espère d'autant plus
« qu'il aura cette bonté que tout ce que
« je laisse est destiné au soulagement des
« malheureux : je n'ose lui faire quelqu'offre
« pour les soins et peines que pourra lui
« occasionner l'exécution du présent, crai-
« gnant d'offenser son âme noble et dés-
« intéressée; si cependant il se trouvait
« quelque objet qui pourrait lui faire plai-
« sir, je le prierais de l'accepter; je le
« lui offre de bon cœur..... je le prie
« aussi de vouloir bien être l'interprête
« auprès de sa bien respectable, je dirais
« même de son admirable épouse, en lui
« exprimant, s'il était possible, toute la
« reconnaissance que je lui dois et dont
« je suis animé pour toutes les bontés sans
« nombre qu'elle a eues dans le cours de
« ma longue maladie: pour la dédomma-
« ger en quelque sorte, il ne me reste que
« d'adresser mes faibles prières au seigneur
« pour qu'il la récompense dans l'éternité
« de toutes ses bonnes œuvres et de la
« charité exemplaire qu'elle n'a cessé de
« pratiquer toute sa vie.

« Je me démets et désaisis de tous mes
« soins au jour de mon décès entre les
« mains de mon susdit exécuteur testamen-
« taire, M. de Chalvet, lui laissant la fidèle
« administration, sans qu'il soit obligé de
« rendre compte à qui que ce soit, jusqu'à
« ce qu'il ait pu conférer avec mes susdits
« légataires universels. Le tout murement
« réfléchi, je déclare que le présent tes-
« tament est ma dernière volonté, révo-
« quant tout autre testament ou codicile
« que j'aie pu faire avant le présent. A la
« Basse-Pointe les jour et an que dessus.»

« signé J. M. Wagner. »

NB. Ce testament a été ouvert par le président du Tribunal de première instance de la ville de St. Pierre, île de la Martinique, le mercredi 10 *décembre* 1828, *au palais de justice, en la chambre du conseil. Il a été homologué par le même tribunal, le* 16 *décembre de la même année.*

Cette succession qui, suivant un inven-

Digitized by Google

taire dressé sur les lieux, avait été estimée à environ deux cent mille francs, tomba paraît-il en de mauvaises mains qui lui firent essuyer des pertes de tous les côtés, au point qu'en définitive il n'est parvenu à la famille qu'une valeur réelle de soixante-treize mille six cent quatre-vingt-quatorze francs. Le calice de trois marcs pesant n'a pas été remis non plus à l'église de Niederdonwen.

D'un autre côté, pendant sa vie le curé Wagner avait adressé à sa famille et en différentes fois des sommes assez rondes qui furent mises à la disposition du curé Schanus de Langsur, lequel doit avoir administré ces capitaux assez cavalièrement. Quoiqu'il en soit, les héritiers ont eu de ce chef à partager une somme de quinze mille deux cent et vingt-un francs, soixante-douze centimes. Finalement, les pauvres de Niederdonwen ont obtenu dix mille francs, dont les intérêts sont annuellement distribués par les soins du curé temporaire, entre les plus nécessiteux des habitants *originaires* de ce village.

Les particularités que nous venons de rapporter sur les tourments soufferts par J.-M. Wagner pendant sa déportation, nous en avons pris le récit dans une biographie manuscrite, de 216 pages in-folio, rédigée par l'abbé Wagner lui-même, et dans laquelle l'auteur dépeint naïvement, jour par jour, le long martyr qu'il a enduré ainsi que les circonstances de son évasion. Ce travail vient d'être publié, beaucoup abrégé, et traduit du français en allemand, par M. le curé Freymann, de Niederdonwen. Effectivement le style de l'original laissait à désirer; mais il offrait des détails intéressants qui malheureusement ont été omis dans la traduction. Il pouvait être permis au curé Wagner de ne pas savoir écrire le français avec l'élégance littéraire qu'on demande aujourd'hui, puisque à l'époque où il a fait ses études cette langue n'était pas enseignée en Allemagne. Quant à la publication de M. le curé Freymann, elle offre d'autant plus d'intérêt populaire qu'elle est écrite dans la langue que tous nous parlons dans le Luxembourg Grand-Duché pour lequel elle est faite.

Suivant M. Freymann l'abbé Wagner serait également auteur d'un catéchisme en deux parties, l'une destinée aux nègres et au commun peuple, tout élémentaire et presque sans raisonnements; l'autre écrit pour les blancs ainsi que les enfants ayant déjà reçu certaines notions d'éducation. Il en avait envoyé en Europe un exemplaire qui malheureusement est perdu.

Autobiographie du curé J.-M. Wagner; copie aux collections de la Société archéol. de Luxbrg. — Renseignements fournis par M. le curé Freymann. — Leben und Wirken des deportirten Priesters Joh. Mich. Wagner; von Peter Freymann; Luxbrg., V. Buck, 1861; 108 pages in-12°. — Dossier touchant la succession Wagner, communiqué par M. le notaire Ritter, de Grevenmacher. — Testament et Codicile du curé Wagner, en copie authentique.

WAHA, *la famille de*, est une des plus anciennes et des mieux titrées du Luxembourg. Partageant son origine chevaleresque avec les du Faing, par Otton comte de Duras, elle fut plus heureuse que cette dernière par sa durée. Cet Otton, comte de Duras qui vivait pendant le onzième siècle et avait épousé Harlindis, laissa trois fils dont l'aîné continua les Duras, le second, Gisbert commença les du Faing et le troisième, Boëmond ou Buénon prit le surnom de Baron de Wahart, fut chevalier-banneret en 1103, châtelain de Mirwart pour l'évêque de Liége, en 1106, et épousa Béatrix, fille de Henri de Namur, comte de Laroche.

Comme cadet de Duras, Boëmond, Baron de Wahart changea les armes primitives de sa race pour prendre : De gueules, à l'aigle à une tête esployée d'argent, chargée d'hermines, becquée et membrée d'or. Cimier : une couronne d'or, surmontée d'une aigle naissante au blason de l'écu. De ce Boëmond descendent les barons de Waha, de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, qui se sont depuis et à des

Digitized by Google

époques différentes, distingués en plusieurs branches dont quelques unes subsistent encore de nos jours.

Unerscuuck.—Neyen, Généalogie de la maison du Faing; dans: Publications de la Société archéologique du Grand-Duché, X, 81 sqq.—Pichart, III. —Arbre généalogique de la très ancienne et noble famille de Waha; certifié et authentiqué par Jærens, héraut d'armes; original msert.—Butkens, I, 668; IV, 15 bis.—Beatholet, VII, 489.

WAHA, *Guillaume, baron de,* de la branche dite *de Baillonville*, était fils de Guillaume, baron de Waha, seigneur de Maboge, Waha, Charneux, châtelain et prévôt de Rochefort, et d'Elisabeth Scheiffart de Mérode.

Il naquit à Melreux, près de Marche, en 1615, et avait encore un frère ainsi que trois sœurs. Son frère et deux de ses sœurs, renonçant au brillant avenir que leur naissance leur ouvrait, entrèrent en religion comme lui: Conrad, Baron de Waha fut chanoine régulier de Sainte-Gertrude à Louvain; et Françoise ainsi que Julienne se firent religieuses dominicaines au Val-Notre-Dame (Marienthal ?) tandis que Guillaume entra à l'âge de vingt ans dans la société des Jésuites.

Il régenta d'abord les classes inférieures du collége de cet ordre à Liége, puis il fut chargé d'enseigner la philosophie à celui de Douai. Plus tard il fut successivement promu aux fonctions de recteur des établissements de Mons, de Luxembourg et finalement de Liége; et ces charges il les remplit avec grande distinction.

Le père Guillaume de Waha est mort à Liége, en 1690, âgé de 75 ans. On a de lui: 1°. Vie de Jean d'Allamont de Malandry; 1658. — 2°. Labores Herculis Christiani Godefridi Buillonii, 1674; ouvrage très sérieux et très profond, publié à Lille, en un volume in-12°.

La Gasse, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 31, sq. — Arbre généalogique de la famille de Waha. — Clasen, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 249, 497. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 34.

Walderode, *Jean* et *Pierre;* v. VALDERODE.

WALFROY, *St., Sanctus Wulfilaïcus,* était né en Lombardie, de parents chrétiens et pendant le sixième siècle. Ayant dès sa plus tendre enfance entendu parler plusieurs fois des hautes vertus ainsi que de la grande sainteté de St. Martin, et sans même savoir s'il avait été martyr ou confesseur, ni de quel pays il était originaire, ni enfin en quel lieu reposaient ses reliques, il conçut pour ce saint une dévotion si singulière qu'il voulut se dévouer entièrement à son service, célébrant des veilles en son honneur et faisant à son intention autant d'aumônes qu'il lui fut possible.

Lorsqu'il fut plus avancé en âge on lui fit apprendre à lire et à écrire. Il s'attacha ensuite à Arredius abbé d'une vie exemplaire qui le prit pour son disciple et le mena visiter le tombeau de St. Martin, à Tours. De là ils se rendirent au monastère de Saint-Irier, en Limousin, dont Arredius était abbé, et où un prodige, disent les biographes de St. Walfroy, le détermina à se donner entièrement à St. Martin: Lorsque les deux pèlerins visitèrent le tombeau du saint, l'abbé Arredius avait pris un peu de poussière de ce tombeau et l'avait enfermée dans un reliquaire qu'il pendit au col de Walfroy. A leur arrivée à St.-Irier cette poussière s'était tellement multipliée qu'elle remplissait non seulement le reliquaire en entier, mais s'était encore répandue dans tous les joints. Le jeune homme vit dans cette circonstance un appel de St. Martin et il obéit. Il se rendit en conséquence vers l'année 565 dans le pays de Trèves et s'établit sur une montagne qui depuis a retenu son nom. Il y bâtit un monastère et une église qui fut dédiée en l'honneur de St. Martin, par St. Magneric, évêque de Trèves.

Il y avait près de là une idôle colossale de la Diane ardennaise, *Dea ardoïna,* qui était encore adorée par les peuples en-

Digitized by Google

vironnants. Walfroy touché de l'aveuglement de ces hommes simples, et rempli du désir de les convertir à la foi de l'Evangile, fit construire non loin de la statue payenne une haute colonne sur laquelle il s'établit à la manière des solitaires stylites, prêchant que Diane n'était rien; que les idôles ne méritaient aucun culte; que les cantiques que l'on chantait en leur honneur au milieu des débauches, des bacchanales et des festins étaient autant de profanations, et que le seul Dieu créateur du ciel et de la terre était digne des hommages des hommes. Il joignit à ces exhortations de ferventes et de continuelles prières à Dieu pour la conversion de ces idolâtres, demandant en même temps assez de forces pour détruire ce colosse. Dieu l'exauça; il éclaira ce peuple sur la vanité de son culte, au point qu'il vint protester hautement qu'il y renonçait pour toujours. A ce moment Walfroy appela quelques-uns de ceux qu'il venait de convertir et leur persuada de lui aider à renverser la statue; mais ils ne purent en venir à bout malgré tous leurs efforts. Walfroy voyant cela, se mit à prier avec ferveur et revint ensuite à l'œuvre: cette fois l'idôle tomba et le cénobite se crut aussitôt en devoir d'en achever la destruction à coups de marteau.

Il continuait toujours à se tenir sur sa colonne, nu-pieds, par toutes les saisons, priant, jeûnant et prêchant, lorsque la réputation de sa sainteté et de ses austérités vint aux oreilles des évêques des environs, de Trèves, de Toul, de Metz et de Verdun, qui s'assemblèrent aussitôt auprès de lui et lui ordonnèrent de descendre et de se retirer dans son monastère, parce que, lui dirent-ils, la disposition du lieu et la rigueur du climat ne pouvaient lui permettre de supporter ce genre de vie. Walfroy obéit par devoir, et fit ce que les évêques lui avaient enjoint: Alors ces derniers firent démolir sa colonne afin de lui ôter l'envie d'y retourner.

Walfroy n'était encore que diacre lorsqu'en 585 Grégoire de Tours et un autre évêque, nommé Félix vinrent le visiter et se firent raconter par lui-même les particularités que nous venons de rapporter. Quelque temps après l'évêque Magneric l'ordonna prêtre et le nomma doyen d'Yvois, aujourd'hui Carignan. Il passa le reste de ses jours alternativement dans cette ville et dans son monastère, édifiant les peuples soumis à sa direction spirituelle par ses vertus et ses exhortations. Il est mort vers l'année 600, le 21 octobre, et fut inhumé dans son abbaye. L'église dans laquelle il reposait ayant été totalement ruinée, Egbert, archevêque de Trèves fit, en 980, la translation solennelle de ses reliques dans l'église d'Yvois. On ne sait plus aujourd'hui ce que ces reliques sont devenues depuis les fréquents ravages dont cette ville a été le théâtre.

Gresgoirat, Acta Sanctorum Belgii, II, 174, sqqqq. — Bertholet, II, 64 ad 70. — Lecuy, Annales d'Yvois-Carignan, 22, 35, 218, 414. — Wilhelmus a Wiltheim, Disquisitiones antiquariæ historiæ luxemburgensis, I, cap. 7. §. 3. — Jeantin, Les Chroniques d'Orval, 273 à 278.

Wallerode, *Jean* et *Pierre;* v. VALDERODE.

Walram *de Luxembourg-Ligny;* v. *à l'Appendice:* LUXEMBOURG-LIGNY, *Walram de.*

WALRAM, *dit de Luxembourg,* ne nous est connu que par la mention que l'auteur du manuscrit des Viri illustres fait de lui: « 1191. Valramus Luxemburgen« sis militans sub regibus Franciæ et An« gliæ in Terrâ Sanctâ contra Saladinum, « obsidentibus Acram, Regi Angliæ nava« vit singularem operam in liberandâ Japhâ « a Saladino vicissim obsessâ. »

Ce preux chevalier ne peut appartenir à la maison de Luxembourg, puisqu'à cette époque aucun rejeton de notre famille comtale ne portait ce nom; il faut donc admettre que, né dans la ville de Luxembourg il aura voulu signaler sa valeur en prenant part à la troisième Croisade: Paquet (v. son art.) semble partager notre opinion à cet égard.

Viri illustres, II, N° 128. — Paquet, 25.

Digitized by Google

WALTZING, *Jean-Baptiste*, né à Metzert, commune moderne de Heinsch, le 18 janvier 1716, fut ordonné prêtre en 1739. D'abord vicaire à Flaxweiler, il fut, en 1747 nommé curé à Mondorf, place qu'il céda à un compétiteur pour venir en 1749 à Anlier. Ce respectable ecclésiastique s'est rendu recommandable surtout par ses efforts pour propager l'enseignement parmi les indigents et par les fondations qu'il fit en faveur des pauvres. En effet, par acte du 3 mars 1766 il a légué à la fabrique de l'église d'Anlier un capital de cent écus ou 460 francs pour les intérêts à en provenir servir à donner l'instruction aux enfants pauvres de sa paroisse; plus un capital beaucoup plus considérable dont les intérêts sont à distribuer aux pauvres et à domicile. Malgré les bouleversements de la fin du dix-huitième siècle le bureau de bienfaisance a encore conservé de cette libéralité une somme de 2886 francs, 80 centimes, produisant 144 francs et 34 centimes, qui reçoivent annuellement leur destination.

Par son testament il avait laissé une autre somme de quinze cents livres plus quelques obligations pour servir à construire une maison d'école; mais la révolution française a englouti ces fonds.

D'un autre côté, le curé Waltzing n'a pas été moins généreux envers son église à laquelle il donna de beaux vases sacrés, etc. Il est mort après 43 ans de pastorat à Anlier, dans la 77e de son âge, le 21 septembre 1793.

J.-B. Waltzing était aussi savant que zélé pour l'instruction et fidèle à l'accomplissement de ses devoirs de prêtre et de curé. Il a composé une histoire ecclésiastique qu'il conduit jusqu'en 1791; elle est manuscrite dans les archives de la cure d'Anlier. On a aussi de lui un ouvrage sur les abeilles dans lequel il dit la manière de les conserver, de les enrucher, de les soigner, etc. Cet ouvrage est très intéressant; imprimé il ne manquerait pas d'attirer l'attention de ceux qui s'occupent de ces laborieuses ouvrières.

Clesse, curé d'Anlier; notes et extraits des archives de l'église d'Anlier; et notice sur Anlier dans les Annales de la société historique d'Arlon, 1854—56, p. 186 sqqq. — Communication de M. le Bourgmestre d'Anlier.

Wangler, *Jean*; v. VANGLER, *Jean B.*

WARLOMONT ..... originaire de la partie du Luxembourg qui est restée à la Belgique par les stipulations du traité de Londres, ne nous est connu que par la mention d'une fondation qu'il a faite en faveur de l'instruction publique.

Thorn, Exposé de la situation du Luxembourg belge, 1834; 37.

WARNACH, *Henri*, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « 1636. Henricus Warnach, « ex Elscherode, pastor in Hertzig, de- « canus Arlunensis, fundator duarum bur- « sarum in seminario Luxemburgensi, quæ « bello reductæ ad unam. »

Ces notions sont les seules que nous possédions sur la biographie de ce personnage qui, par la date de sa libéralité, mérite de compter parmi les premiers bienfaiteurs du séminaire ou pensionnat attaché au collége des Jésuites à Luxembourg. Son testament, reçu par le notaire Schwartz, est daté du 19 avril 1635; cependant le testateur vivait encore en 1636. Par cet acte il constituait la fondation de deux stipendes d'études en faveur d'élèves du collége des Jésuites de Luxembourg ou de Trèves, depuis les classes inférieures jusqu'à la fin de la Théologie. Les boursiers devaient être de la famille du fondateur, pauvres et aptes aux études. Le plus pauvre avait la préférence. A défaut de parents elles pouvaient être données à des jeunes gens d'Arlon ou de la prévôté, pauvres et montrant des dispositions.

Cette fondation, dont le curé, le prévôt et l'ancien ou senior des synodaux d'Arlon étaient les proviseurs, était à la collation du recteur du collége et du président du séminaire. Mais le bénéfice périt par la négligence des proviseurs, puisque déjà en 1641 les revenus en étaient ré-

Digitized by Google

duits à cinquante-deux florins de Brabant. On n'a compté en tout que trois boursiers qui en ont joui à Luxembourg. Cependant il paraît que dans ces derniers temps on est parvenu à récupérer une grande partie des revenus de cette fondation, puisque par arrêté royal belge du 8 mars 1837, ces bourses furent rétablies; mais nous n'en connaissons pas l'importance.

Namur, Dissertation sur les bourses d'études, XII et XXI. — Viri illustres, I, 68. — Manuscrits de Masjat, 24. — Journal officiel de Belgique; 1er semestre de 1837. — Exposé de la situation du Luxembourg belge; 1837, page 48.

WARSBERG ou *Warnesberg, la famille de,* porte de sable, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or. Cimier: un lion au blason de l'écu, assis entre un vol de sable. Cette famille, connue déjà au treizième siècle et dont quelques branches ont porté les titres de baron et de comte, paraît être originaire de la Lorraine allemande, et a possédé plusieurs terres importantes dans le Luxembourg.

Ungeschuck. — D. Calmet, Notice de la Lorraine. — Bucelin, Germania Topo-Chrono-Stemmato-Critica-Sacra et Prophana, III, 334.

WARSBERG, *Boëmond de,* florissait pendant le treizième siècle. Il était prévôt et archidiacre de Trèves ainsi que princier de l'église de Metz lorsque l'archevêque Henri de Fénestrange ou Vinstingen vint à mourir en 1286. Les chanoines s'étant assemblés pour donner un successeur à ce dernier, les voix se divisèrent entre Boëmond de Warsberg, Ebert, chantre de la cathédrale et Jean de Sierck, archidiacre. Ce dernier renonça à son élection; mais Boëmond et Ebert postulèrent chacun de son côté à Rome pour obtenir sa confirmation. Et après plusieurs difficultés, dont l'objet ne rentre pas dans notre sujet, Boëmond reçut ses bulles du Pape Nicolas IV, en 1289, à cause de sa vertu, dit son biographe, de la noblesse de son extraction, de sa sagesse, de son éloquence, de la pureté de ses mœurs et de ses vastes connaissances, ainsi que du reste Henri de Fénestrange, son prédécesseur l'avait déjà proclamé à son lit de mort.

Boëmond de Warsberg est mort dix ans plus tard, c'est-à-dire le 9 décembre 1299. Ce prélat est loué principalement à cause de son humeur pacifique. Il était tout occupé des devoirs de l'épiscopat, n'éprouvant pas de plus grand plaisir qu'à célébrer les offices religieux, à conférer les ordres, à donner audience à tout le monde, à porter les ennemis à la réconciliation et à les réunir dans leurs difficultés par ses sages conseils: c'est là l'éloge que Brower fait de lui.

Il n'eut pendant son pontificat qu'une seule guerre à soutenir: Le château de Schwartzenberg était occupé par une troupe de brigands qui pillaient les environs et commettaient mille maux dans le diocèse de Trèves. Boëmond résolu de les exterminer, se joignit à Ferri, duc de Lorraine qui vint assiéger le château et obligea les assiégés à se rendre. Ceci arriva en 1290.

L'archevêque Boëmond fut inhumé dans l'abbaye de Hemmerode comme il l'avait désiré. Son monument funéraire était en pierre, simple et sans ornementations. Il portait cette courte épitaphe:

HIC JACET
VENERABILIS DOMINUS BOËMUNDUS
TREVIRORUM ARCHIEPISCOPUS,
QUI OBIIT
ANNO DOMINI M.CC.XC.IX.

Gesta Trevirorum, II, 12 ad 179. — D. Calmet, Notice de la Lorraine; art. Warsberg. — Begin, Biographie de la Moselle, IV, 383. — Hersius, Manipulus Hemmerodensis, 67. — Brower, Annales Trevirenses.

WARY, *Nicolas, de Marville,* dit *Warius Nicolaus Marvillanus,* suivant la mode de son époque, était natif de la ville dont il porta le nom. Il étudia la philosophie au collége du Faucon, à Louvain et obtint la quatrième place au concours de 1511. En 1526 il fut nommé président du collége des trois langues en remplacement de Jean Stercke, appelé aussi Fortis, qui avait le premier gou-

Digitized by Google

verné cet établissement fondé par Jérôme de Busleyden (v. son art.). Wary ne conserva cette présidence que pendant trois ans environ, c'est-à-dire de 1526 à 1529 en laquelle dernière il mourut, jeune encore, le 2 octobre, et fut inhumé dans l'église de St. Pierre près de l'autel de St. Nicolas. Distingué entre bien d'autres par Erasme, Nicolas Wary eut une petite mais fort belle part dans ses suffrages. En effet, il lui dédia sa traduction latine du traité de Saint Jean Chrysostôme sur S. Babylas.

Nève, Histoire du collége des trois-langues, à Louvain, 99, sqq; et 388.—Valerius Andreas, Fasti academ. lovan. 277.

WATLET, *famille* diekirchoise, habituée dans la maison de son nom, erronément dénommée maison Gœthals par l'Évêque de la Basse-Moûturie. Cette maison appartient de nos jours aux héritiers Vannerus.

Six enfants naquirent du mariage d'André Watlet Prévôt de Diekirch et de Marguerite Bütgenbach, savoir: 1° en 1720, *Jean-François*, qui mourut récollet profès du monastère de sa ville natale; 2° en 1722, *Jean-Nicolas*, qui succéda à son père dans les fonctions prévôtales et continua la lignée luxembourgeoise de son nom; 3° en 1724, *Charles-François;* 4° en 1729, *Jean-Guillaume;* 5° en 1731, *Pierre-Louis;* 6° enfin, *Anne-Marie-Caroline*, née en 1738 et qui fut mariée à Pierre-Joseph Augustin, bailly héréditaire de la seigneurie de Brandenbourg.

Charles-François, Jean-Guillaume et Pierre-Louis les Watlet prirent service à l'armée autrichienne et entrèrent en qualité de cadets dans le 29e régiment, dit de Wolfenbuttel, infanterie, régiment qui dans la suite eut pour propriétaire le feldmaréchal Loudon et changea à cette occasion son nom en celui de Grün-Loudon.

Charles-François était parvenu au grade de lieutenant lorsqu'il prit sa retraite pour épouser en Hongrie une riche veuve de la famille de Silbernuget.

Jean-Guillaume et *Pierre-Louis* restèrent militaires et continuèrent à se distinguer par leur bravoure pendant la guerre dite de sept ans. Ils se couvrirent notamment de gloire aux batailles de Hochkirchen, le 2 septembre 1758, et de Lignitz, le 15 août 1760, tellement que l'Impératrice-Reine leur fit remettre à chacun d'eux, par les mains du feldmaréchal Loudon, une montre en or, ornée du portrait de la souveraine entouré de brillants ou de perles fines.

A la paix, les frères Watlet, qui tous deux étaient passés majors d'infanterie et avaient reçu plusieurs blessures graves, furent mandés à Vienne où la grande Marie-Thérèse leur concéda des lettres de Baron et à chacun d'eux un majorat situé en Bohême: l'aîné obtint la terre de Schibrun, le cadet celle de Hitzbrun.

Ils y ont épousé deux sœurs de Kœberlé, d'origine noble: Jean-Guillaume *Marie-Joséphine*, et Pierre-Louis *Amélie*. Ce dernier, qui est mort sans postérité, institua son frère Jean-Guillaume pour son héritier universel, réservant toutefois pour sa sœur Anne-Marie-Caroline, dont mention plus haut, la montre qu'il avait reçue de l'Impératrice: cette montre se trouve de nos jours entre les mains de Mr le Baron de Blochausen qui, à ce que l'on dit, en est devenu propriétaire pour bons services rendus à la famille Augustin.

De l'union de *Jean-Guillaume, Baron Watlet*, mort à Prague en 1793, avec Marie-Joséphine de Kœberlé, laquelle est décédée à Pozibram en Bohême, en 1814, sont nés quatre enfants: 1° en 1769, Wenceslas; 2° en 1773 Sophie-Euphrosine, morte chanoinesse à Stahl; 3° Marie-Anne, morte à Vienne en 1820, veuve du capitaine et chambellan comte Vrécourt de Lavaux; 4° en 1779 enfin, Joseph-Charles-Guillaume, qui fut capitaine de grenadiers au régiment de l'archiduc Louis, et mourut en 1812. Il avait entr'autres assisté à la bataille d'Ulm où il avait été grièvement blessé et fait prisonnier de guerre.

Digitized by Google

Wenceslas, l'aîné des enfants de Jean-Guillaume Baron Watlet, était très jeune encore lorsqu'il prit service à l'armée qu'il ne quitta point. En 1822 il était chevalier de la couronne de fer, lieutenant-général commandant une division à Padoue. Plus tard il obtint le grade de lieutenant-feldmaréchal et celui de capitaine-lieutenant des premières gardes d'archers de l'empereur. Il est mort vers la fin de l'année 1840. En 1799 il avait épousé Rose d'Avanzi, noble vénitienne qui le rendit père de 1° Joséphine; 2° Marie; 3° Sophie et 4° François; ces deux derniers sont morts jeunes. Avec lui s'éteignit la lignée des Barons Watlet de Bohême.

Malgré toutes nos démarches nous ne sommes pas parvenu à nous procurer une copie des Lettres patentes de Baron délivrées aux frères Watlet de Bohême. Cette pièce expédiée comme récompense pour des actes de bravoure nous aurait sans doute fourni plusieurs renseignements précieux à noter. Cependant nous recevons une note intéressante, accompagnant la communication du blason Watlet: elle nous fait connaître qu'à cette promotion le Souverain n'a fait qu'*une addition et quelques changements à l'ancien écusson de cette famille*. Or, le portrait du père des trois frères qui passèrent les premiers en Bohême, portrait qui est de nos jours possédé par M. le juge de paix Augustin de Remich, est accompagné de ces armoiries primitives consistant en un écu parti; au 1. d'azur, à la croix alézée d'argent; au deux de gueules, au lion montant d'argent, la queue simple et sans couronne. Heaume grillé. Cimier le lion naissant de l'écu.

Lorsque les frères Watlet obtinrent le titre de baron ils conservèrent leur écusson parti avec les meubles, dont les couleurs seules furent changées comme suit: La croix alézée du 1 obtint une bordure d'or; au 2 le champ devint d'argent, au lion de gueules, portant un écusson du même; le tout surmonté d'une couronne comtale à perles. Heaume couronné de même; cimier le lion de l'écu, sans écussons. Hachements d'argent et de gueules.

Titres et renseignements de famille. — Correspondances de Wenceslas, Baron Watlet. — Notes fournies. — Dessins des écussons Watlet.

Weber, *Conrad;* v. VECERUS, *Conrad.*

WEBER, *François*, fils de Gérard Weber, pauvre journalier, et de Catherine Kesch, est né à Gœsdorf, au canton de Wiltz, le 21 novembre 1782.

Le jeune Weber avait à peine reçu les premiers principes de lecture et d'écriture, comme du reste on les enseignait alors dans les écoles de village, lorsque ses parents désirèrent lui faire suivre les leçons de latin que le Père *Jean-Pierre Pemmers*, de Dahl, donnait à cette époque à plusieurs jeunes gens des environs.

Cependant François Weber ne les suivit que pendant quelques années après lesquelles il alla à Mutfort, commune de Contern, où il devint maître d'école et prit en même temps des leçons de latin chez l'abbé *Schleich* alors curé du dit endroit et qui alla plus tard mourir à Feulen.

Vers 1805 Weber avait fini sa philosophie et s'était amassé quelques épargnes qui lui permirent de se rendre à Metz où il postula son entrée au séminaire dans lequel il ne tarda pas, par sa conduite exemplaire et par son application soutenue comme jamais il n'en fut, à captiver en sa faveur l'admiration des professeurs et un attachement tout à fait paternel de la part de l'évêque Jauffret qui lui offrit, peu après son intronisation en 1807, la place de maître aux conférences. Weber devait obtenir l'ordination aux quatre-temps d'automne de la même année; mais désireux de profiter encore pendant une année des leçons de ses professeurs il sollicita et obtint d'être remis pour un an: ce que d'autres moins avides d'apprendre auraient considéré comme un affront, François Weber l'accueillit comme une faveur.

Dès qu'il eut reçu l'onction sacerdotale,

Digitized by Google

vers 1808 ou peut-être même 1809, l'évêque Jauffret, qui s'était déclaré son protecteur lui offrit les fonctions de supérieur de son séminaire; mais il les refusa par modestie, se contentant d'accepter l'humble poste de vicaire à Sarreguemines, auprès d'un curé accablé par les années et les infirmités. Il y resta deux ans au bout desquels il fut envoyé à Bliesbrucken, toujours en qualité de vicaire.

Nommé vers 1812 ou 1813 curé-desservant à Dibling, toujours en Lorraine, il y demeura sept ans, faisant son unique occupation à bien diriger sa paroisse et à donner des cours d'humanités, de philosophie et même de théologie à plusieurs étudiants qu'il poussait si avant que plusieurs purent obtenir les ordres mineurs dès leur entrée au séminaire.

Pendant son adolescence déjà, Weber avait conçu un très vif désir pour les voyages lointains, mais surtout pour visiter les Lieux-Saints. Ce désir fut dans la suite changé par lui en un vœu solennel qu'il fit lorsqu'il fut devenu prêtre. Aussi, après qu'il lui eut été possible de réunir quelques épargnes à Dibling, paroisse riche en revenus, voulut-il remplir son pieux dessein. Il donna en conséquence sa démission comme curé, enrichit son église d'un orgue et y fonda, comme souvenir un traitement pour l'organiste ainsi qu'un anniversaire à son intention. Il partit ensuite en pèlerinage pour Rome où il séjourna deux ans et demi, passant ses jours à visiter les églises et les monastères pour y faire ses dévotions. Ses vastes connaissances n'ayant pas tardé à être connues, il fut nommé professeur de théologie et de littérature allemande au collége germanique, fonctions qu'il remplit avec la plus grande distinction et qu'il continua jusqu'au printemps de l'année 1821.

Lorsqu'il crut sa mission religieuse à Rome terminée il se mit en route pour la Turquie, la Palestine, la Syrie, l'Asie mineure et l'Egypte, afin de voir de ses propres yeux tous les lieux remarquables de l'ancien monde, mais surtout ceux que le Sauveur avait touchés et arrosés de son sang : il demeura entr'autres douze jours à Jérusalem. Dans une des provinces de l'Asie-mineure il sut se faire bien voir du pacha qui lui fit cadeau d'un dromadaire pour transporter ses effets à travers les déserts de l'Arabie.

Après son retour en Europe il voyagea dans toutes les contrées catholiques, mais surtout dans celles où reposent les reliques des grands saints, afin de célébrer la messe sur leurs tombeaux : c'est ainsi qu'il a dit plus tard, que même hors les églises d'Italie il avait accompli le saint sacrifice dans plus de trois cents églises enrichies de reliques d'apôtres, de martyrs, de confesseurs etc. Le 4 mai 1822 il rentra dans son endroit natal, à Gœsdorf, où il prêcha le dimanche 12 mai, jour de la dédicace de cette vieille église qu'il enrichit à cette occasion d'une particule assez considérable de la vraie Croix, avec son authentique. Il y fonda de même un anniversaire fixé au 4 septembre.

Il retourna ensuite à Metz où l'évêque le reçut avec bonté et lui offrit une place importante dans sa cathédrale; mais l'abbé Weber s'en excusa, prétextant la faiblesse de sa santé. Il se rendit ensuite à Paris où nous le trouvons déjà le 17 avril 1823 chargé des fonctions délicates de prédicateur et de confesseur des dames religieuses du couvent de N.-D. de Charité de Refuge, maison dite de St. Michel, rue St. Jacques, 193.

Pendant sept ans qu'il remplit cet emploi il occupa ses moments de loisir à rédiger l'*Histoire de ses voyages dans les trois parties de l'Ancien-monde, surtout la Terre-Sainte;* 9 volumes in-8°. Cet ouvrage que lui-même il disait important, est resté manuscrit. Nous n'avons pas pu apprendre où il se trouve en ce moment; mais il semble qu'il serait à désirer qu'il fût imprimé; il offrirait au moins autant d'intérêt que celui de Corneil de Bruyn : « Reizen door de vermaardste Deelen van « Klein Asia, de Eylanden Scio, Rhodus, « Cyprus, Metelino, Stanchio, etc., Mits-

Digitized by Google

« gaders de voornaamste Steden van « Aegypten, Syrien en Palestina. » Delft, 1698; in-folio, avec un grand nombre de planches.

Lorsqu'à la suite des journées de juillet 1830 les religieux se trouvèrent exposés à des tracasseries en France, à cause de la part active qu'on les accusait d'avoir prise à la révolution pour soutenir la dynastie déchue, François Weber qui ne voulait accepter aucun parti politique, se renfermant absolument dans sa vocation sacerdotale, quitta Paris et se rendit à Munich où il professa la littérature allemande; mais il n'y séjourna qu'un an au bout duquel il retourna à Rome pour entrer au noviciat des Jésuites. Envoyé vers 1833 au collége de N.-D. de la paix à Namur, il y professa jusque vers 1852: Le 21 novembre 1834, cinquante-deuxième anniversaire de sa naissance, il y prononça ses vœux solennels à l'ordre d'Ignace de Loyola.

Appelé ensuite à la résidence de Gand il fut occupé à la prédication et y mourut subitement, d'apoplexie ou bien d'un anévrisme, pendant la nuit du 29 avril 1858, à l'âge de soixante-quinze ans et sept mois. Il a été inhumé au cimetière de son ordre, à Tronchiennes près de Gand.

François Weber était un prêtre pieux, vertueux et instruit. Toute sa vie a été passée en prière et en œuvres évangéliques. Ses correspondances avec sa famille, que nous avons eues entre les mains, ne respirent que cette suave onction d'une religiosité tellement absolue qu'en les lisant on se trouve comme transporté dans une atmosphère nouvelle. Cet homme apostolique portait constamment pendue au col une grande croix en argent, richement chargée de reliques qu'il avait acquises pendant ses longs voyages; et lorsqu'il quitta la ville éternelle le Souverain-Pontife lui avait, par un brevet spécial, donné pouvoir d'absoudre tous les pêchés sans exception aucune, même ceux réservés au Saint-Père.

Renseignements de famille. — Correspondances du Père François Weber lui-même. — Lettre de faire part du provincial des Jésuites, à Gand. — Etat civil de la commune de Gœsdorf.

WEHR, *Jean, dit de*, du lieu de sa naissance dans la commune moderne de Palzem, Luxembourg prussien, a vécu pendant la première moitié du dix-septième siècle.

Jean de Wehr, né de parents très pauvres, se trouvait réduit à garder les bestiaux dit-on, ou à servir comme domestique, lorsqu'il s'amouracha d'une fille d'un riche cultivateur dont la main lui fut refusée à cause de sa misère. Anéanti par ce malheur il alla s'enrôler à Luxembourg dans l'armée espagnole qui y était alors en garnison; et par sa conduite ainsi que par sa bravoure sur le champ de bataille il monta rapidement de grade en grade jusqu'à celui de général de cavalerie. La tradition rapporte que, se trouvant un jour à Luxembourg il lui prit fantaisie de revoir son ancienne bonne amie, cette fille qui n'avait pas voulu l'accepter pour son époux alors qu'encore il n'était couvert que de haillons: il alla à Wehr avec ses aides-de-camp et une suite aussi nombreuse que brillante, et fit appeler cette femme qui avait entretemps été mariée à un autre et avait eu le malheur de devenir pauvre à son tour. Elle se présenta devant le général sans le reconnaître, toute tremblante parce qu'elle ne pouvait savoir ce qu'on lui voulait. Qu'alors Jean de Wehr lui aurait demandé si elle ne connaissait plus en lui son ancien amant Jean, dont elle avait méprisé les hommages? et qu'en même temps il lui coula dans la main un rouleau de pièces d'or. Que cette pauvre femme, tout ébahie en voyant tant d'or et le riche uniforme de celui qui l'avait autrefois si sincèrement aimée, se serait écriée: qui aurait pu le prévoir?

Tout ce qui précède ne repose que sur une tradition constante qui s'est perpétuée dans le village de Wehr et les environs. Cette tradition, qui a nécessairement un fondement historique, a fait soupçonner à M. le curé Schammel de Palzem que ce

Digitized by Google

Jean de Wehr ne serait autre que le fameux Jean dit aujourd'hui généralement de Werth que les biographes des Pays-Bas font naître dans un village belge. Cette idée, qui n'a pas été publiée jusqu'ici, acquiert une immense vraisemblance, même presqu'une certitude historique par les titres authentiques que, suivant M. le curé Schammel, la famille Wellenstein d'Ehnen posséderait sur le véritable Jean de Wehr dans le Luxembourg prussien, titres dans lesquels ce nom serait écrit tantôt Wehr, tantôt Werth ou Werdt. A cette époque où l'on se dénommait généralement de son endroit natal et où l'orthographie fixe des noms patronymiques était si peu connue, la confusion devenait facile; et ce surtout, comme cela arrive même souvent encore de nos jours, parce que celui qui, né dans une classe infime parvenait à de hautes dignités, pensait avoir intérêt à cacher l'humilité de son origine.

Quoiqu'il en soit, Jean de Wehr, s'il est différent de Jean de Werth des biographies hollandaises, florissait dans toute sa gloire à la même époque que ce dernier, c'est-à-dire entre 1638 et 1645; tous deux étaient nés pauvres; tous deux s'enrôlèrent par dépit; tous deux servirent d'abord l'Espagne (l'empire) puis la Bavière; tous deux enfin furent anoblis. Et nous ferons même observer subsidiairement que la ville de Weert en Gueldre, où les biographes font naître leur Jean de Werth, nous parait placée bien trop loin des possessions espagnoles d'alors, pour permettre au jeune Jean d'avoir pu facilement exécuter son coup de tête en s'enrôlant dans l'armée espagnole-impériale. Bien des vraisemblances militent ainsi en faveur de la tradition bi-séculaire et constante de l'ancien village luxembourgeois de Wehr pour revendiquer l'honneur d'avoir donné le jour à ce général célèbre.

S'il fallait donc rapporter à notre Jean de Wehr les faits et gestes qui sont généralement attribués à Jean de Werth en faisant de ce personnage unique deux individualités, nous ajouterions pour compléter son article, que : né en 1594 il servit d'abord et jusqu'en 1631 dans l'armée impériale; qu'il entra ensuite dans celle de Bavière avec le grade de colonel; qu'il se distingua infiniment dans la guerre dite de trente ans que la maison d'Autriche soutenait à cette époque contre les Suédois, les Français et les potentats de l'Allemagne, et qu'il eut divers succès très brillants qui le firent nommer général de cavalerie. Qu'en 1637 il prit le fort d'Ehrenbreitstein et força le duc Bernard de Saxe-Weimar de lever le siége de Kenzingen, etc. etc. Qu'après avoir ravagé la Picardie il marcha sur Paris; etc. Qu'à la fin il fut fait prisonnier près de Rheinfelden en 1638 et conduit au château de Vincennes d'où il sortit néanmoins bientôt après sur parole, à cause de ses belles manières mais surtout de sa force herculéenne ainsi que de son grand savoir boire et manger, au point que toute la haute volée de Paris voulut le voir. Qu'il récupéra définitivement sa liberté en 1642. Qu'il dégagea ensuite Rothweil, fit dix régiments français prisonniers; et que par un nouveau dépit il prit service sous l'empereur. Qu'il se couvrit d'une nouvelle gloire pendant la campagne de 1646; que l'année suivante il rentra sous les drapeaux bavarois et se retira après la paix de Munster, en 1648, dans ses propriétés de Bohême où il est mort le 12 septembre 1652 et fut inhumé dans la chapelle du château de Benateck près de Prague, dont l'empereur lui avait fait cadeau.

Les historiens ajoutent que lorsqu'il parlait le français il conservait toujours un fort accent allemand qui du reste était sa langue maternelle; preuve de plus, s'il en fallait encore, qu'il était né allemand, non hollandais ni belge. De Feller ajoute que son amabilité était si grande et si originale qu'il devint le sujet de plusieurs vaudevilles et de chansonnettes à Paris, d'où son nom serait devenu très populaire en France pendant sa captivité,

Digitized by Google

comme précédemment il y avait été en effroi.

Jean dit de Wehrt forme une des grandes figures militaires de la guerre de trente ans qu'il a faite presque toute entière. Le 4 avril 1635 l'empereur Ferdinand II l'avait créé baron de l'Empire au port d'armes: d'argent, au lion au naturel, couronné d'or, la queue fourchue en sautoir, armé et langué de gueules. Le 10 juillet 1647 Ferdinand III le créa comte.

Marié trois fois, d'abord à Gertrude de Gand; ensuite en 1636, à Cologne, à Marie-Isabelle comtesse de Spaur, morte en 1647; enfin le 25 juillet 1648 à Marie-Susanne, baronne de Kuffstein. Sa première union seule lui donna un fils, mort jeune, et une fille.

François Binder, son biographe populaire fait le portrait suivant du cavalier noir; c'est ainsi qu'il nomme le héros:

Aucun général de la guerre de trente ans n'a, pendant le second stade de ce drame sanglant exécuté avec succès autant d'actes de bravoure que Jean de Wehrt, et peu d'entre eux n'ont comme lui transmis à la postérité leur nom dans des chants patriotiques. Toute sa vie fut remplie d'aventures et d'agitations comme l'époque pendant laquelle il fut sur la scène: aussi chaque page de l'Histoire contemporaine porte-t-elle la mention de ce favori du sort qui ne dut toute sa gloire qu'à lui seul. Admiré d'abord par ses courses en guérillas, fabuleusement rapides et faites en sous-ordre, il commença après la journée de Nœrdlingen à laquelle il prit une glorieuse part, à briller dans une auréole indépendante; et son apparition, soudaine comme le vent, en France où il s'en fallut peu qu'il ne fit le roi lui-même prisonnier; sa chasse en avant de Paris; sa course comme partisan contre les Hessois devant Ehrenbreitstein; la prise de cette forteresse; ses combats heureux contre le duc Bernard devant Wittenweier; l'escalade des retranchements ennemis sur le Rhin; son héroïsme près de Rheinfelden; sa détention en France, devenue célèbre; la prise du camp de Tuttlingen; sa noble audace même pendant les batailles où le sort se montrait contraire; la célérité d'action qu'il montra près de Herbsthausen où il décida la victoire; la délivrance de l'empereur pendant une surprise tentée contre celui-ci au milieu de la nuit; enfin l'heureuse chasse qu'il fit aux généraux ennemis près de Dachau, tous ces faits sont de brillants joyaux pour orner la vie de Wehrt, et qui ont procuré l'immortalité à son nom dans l'Histoire.

Notes et renseignements fournis par M. Schammel, curé à Palzem-Wehr. — De Feller, Dictionn. histor. VI, 535. — Les Délices des Pays-Bas, I, 582. — Moreri, Supplém. III, 1013. — Conversations Lexicon, édit. 1836 et 1851. - Jean de Werth, der Reitergeneral; von Franz Binder. Schaffhausen, 1856.

WEIDERT, ou *Weydert, François*, Jésuite, théologien et confesseur de l'Electeur de Cologne, est mort à Luxembourg, en 1743.

Beatholet, VIII, 197.

WEIMER, *George* et *Antoine*, étaient vraisemblablement frères, ou peut-être oncle et neveu.

Ils entrèrent l'un et l'autre dans la compagnie de Jésus. *George*, que nous avons lieu de croire le plus âgé, s'est occupé à traduire en allemand l'Histoire du Peuple de Dieu, par le jésuite Berruyer; et *Antoine* a fait imprimer cet ouvrage en 8 vol. in-4°, après l'avoir retouché. Ce livre, qui est sorti des presses des héritiers Chevalier de Luxembourg, en 1753, semble n'avoir jamais été mis en vente, puisqu'à la suppression des monastères l'édition entière a été trouvée en feuilles, déposée sur les combles de l'église des récollets et a été vendue en hausse publique comme maculature, à des épiciers. C'est ainsi que quelques personnes en ont pu réunir des exemplaires, auxquels tous il manque cependant les quatre dernières pages de la table chronologique ainsi que les quatre premières

Digitized by Google

du texte de la création, ensemble une feuille d'impression : Un de ces exemplaires se trouve à la Bibliothèque de Luxembourg, un second dans la nôtre et nous en avons dans le temps rencontré un troisième en vente chez un frippier. Il est possible qu'il n'en existe plus d'autres.

Les auteurs de ce livre lui ont donné le titre suivant : *Die Geschichten des auserwehlten Volcks-Gottes, aus gœttlicher Schrifft allein zusammen getragen. Das ist: Eine vollstœndig und schrifftmœszige Beschreibung alles dessen, so sich mit denen Israëliten seit der Erschaffung der Welt, bisz zur Geburt des Messias zugetragen. Erstlich in Frantzœsischer Sprach verfasset durch P. Isaac-Joseph Berruyer der Gesellschafft Jesu Priestern; Nachgehends durch Weil. P. Georg Weimer, erstgedachter Gesellschafft Priestern in das Hoch-Teutsche uebersetzt. Anjetzo aber mit mœglichstem Fleisz uebersehen, und in Druck verfertiget herausz gegeben durch P. Anton. Weimer, erwœhnter Gesellschafft Priestern. Lutzemburg, In Verlag der Erben des seel. Andreæ Chevalier. Ihro Kayserl. und Kœnigl. Maj. Buchdrucker.* 1753. *Mit Privilegio Ihro Rœmisch. Kayserlich- und Kœniglichen Majestœt und Erlaubnus der Obern.*

Si nous admettons que les deux pères Weimer ont été luxembourgeois, c'est bien parce que ce nom existe encore dans le Luxembourg où une famille l'a changé en Wemmer; et que les héritiers Chevalier, de la même ville, ont été chargés d'imprimer cette œuvre. Il paraît du reste qu'Antoine Weimer résidait à Nancy, en 1753, puisque son épitre dédicatoire à Madame Elisabeth-Auguste de Sultzbach, comtesse palatine du Rhin, duchesse de Bavière, Juliers et Clèves, Marquise de Berg-op-Zoom, comtesse de Veldentz, Sponheim et Ravensberg, est datée de cette ville. A la même époque Georges Weimer était mort, comme le titre même de l'ouvrage l'indique.

Claser, Catal. Bibl. Luxbrg., 24. — Renseignements fournis. — L'ouvrage cité dans le texte.

WELLENSTEIN, *Nicolas*, né à Ehnen, aujourd'hui commune de Wormeldange, le 16 décembre 1700, fils de Jean-Guillaume Wellenstein et de Marguerite de Lœn, est décédé au même endroit, le 24 juillet 1771.

Député aux Etats du Duché de Luxembourg et Ecoutête dans les seigneuries luxembourgeoises du chapitre de l'Eglise métropolitaine de Trèves, Nicolas Wellenstein fut parmi ses contemporains un homme distingué et important, souvent consulté par le Gouvernement. Il jouissait dans les Conseils du Pays d'une confiance et d'une influence méritées. Nicolas Wellenstein, père de Jean-Nicolas, fut l'aïeul de Nicolas Wellenstein vivant député aux anciens Etats et décédé Juge de paix du canton de Remich; et bis-aïeul de Mr Mathias Wellenstein de Dreyborn, actuellement Conseiller honoraire de la Cour supérieure de Justice du Grand-Duché, et Conseiller d'Etat, ainsi que des frères de ce dernier.

D'après des notes communiquées. — Archives de la famille. — Archives des anciens Etats.

WELTER, *Jean-Joseph*, est né à Rédange, aujourd'hui village français près de Belvaux, le 3 mai 1763. Nous ne savons rien sur sa jeunesse qu'il passa vraisemblablement dans la maison paternelle. Plus tard il se rendit à Paris où il se mit, dit-on, au service comme valet de chambre chez un monsieur qui s'occupait de sciences naturelles et de chimie. C'est là que se décida chez Welter un goût prononcé pour l'étude, goût qu'il sut mettre à profit pendant ses heures de loisir, en se servant des livres de la bibliothèque de son maître; et il eut bientôt fait des progrès assez marqués pour pouvoir former le projet de suivre les leçons publiques à l'école des sciences : il en demanda la permission à son maître et elle lui fut accordée. Au bout d'une année environ il s'était déjà fait remarquer par le professeur de chimie qui lui proposa la place de préparateur de son cours. Welter qui vit

Digitized by Google

dans cette offre une excellente occasion pour parvenir à une parfaite connaissance de sa branche favorite, accepta avec empressement; et de ce jour commença véritablement pour lui une vie nouvelle qu'il devait consacrer uniquement à l'avancement des connaissances humaines. L'aménité de son caractère, sa sagacité dans la manipulation et son intelligence à suivre comme à analyser les expériences de cette science qui était encore à son berceau, firent bientôt naître entre lui et le célèbre Thenard une amitié qui devait produire les plus heureux résultats. En effet, ce que le professeur ne faisait souvent que soupçonner dans les propriétés des substances soumises à ses études, le préparateur le vérifiait avec soin et le faisait consigner dans les annales des conquêtes de l'art chimique. Ses études lui firent en outre faire des découvertes importantes, telle que la vertu de la solution de chlorure de chaux pour servir au blanchiement de la toile, etc. Mais Welter était trop modeste pour accepter pour siennes les conquêtes qu'il faisait; il se contenta toujours de les indiquer à d'autres qui à leur tour eurent de lui la permission de les publier, mais avec défense expresse de nommer le véritable inventeur. C'est ainsi que Thenard et Gay-Lussac durent réellement une partie de leur réputation à Welter; et encore aujourd'hui ces circonstances seraient ignorées si la reconnaissance n'avait obligé ces habiles professeurs à les révéler malgré la défense qui semblait les lier au secret.

Welter était aussi charitable et aussi serviable que modeste; et il ne fut jamais plus heureux que lorsqu'il pouvait montrer aux industriels ses procédés nouveaux.

Il est mort célibataire, à Paris, le 6 juillet 1852, à l'âge de 89 ans. Ses mérites l'avaient fait décorer de l'étoile de la Légion d'honneur et de la croix de l'ordre luxembourgeois de la couronne de chêne.

Notes de famille. — Souvenirs personnels. — Les œuvres de Gay-Lussac et de Thenard, etc. — Annales de Chimie et de Physique.

WELTER, *Théodore-Henri*, fils de Henri Welter, régisseur du haut-fourneau dit de Montauban près de Buzenol, au canton moderne d'Etalle, et de Marie Picard, est né le 5 août 1750, au dit fourneau de Montauban. Il avait un frère, religieux profès des écoliers à Houffalize, et deux sœurs, également religieuses à la Congrégation de Longwy. Son autre frère s'est marié.

Après avoir fait de bonnes études, Théodore-Henri Welter fut ordiné et ensuite nommé curé à Eschdorf en 1777. En 1784 il fut transféré à Ethe-Belmont. C'est dans cette dernière cure qu'il fut témoin des excès commis par les troupes françaises pendant l'envahissement du Luxembourg, vers 1793—94, et assista à l'incendie de son village ainsi qu'à la lacération d'une infinité de titres historiques et de famille qu'il avait en dépôt chez lui. Après ces désastres, et lorsque la tranquillité fut revenue il crut faire une œuvre patriotique en réunissant et en transcrivant en un gros registre qui est resté manuscrit, tous les renseignements généalogiques qu'il a pu recueillir sur les familles nobles du Pays. Ces fragments, qui sont devenus très-importants après la perte des titres originaux, le bon curé les a fait précéder d'une espèce de préface dans laquelle nous remarquons le passage suivant qui est caractéristique: « Un curé (c'est l'auteur lui-« même), qui a vu avec peine brûler « publiquement en 1796 les titres du « siége des Nobles et les archives des « Trois-Etats de la province, déchirer les « papiers des Maisons religieuses et d'une « quantité de familles nobles, détruire les « mausolées et les épitaphes de leurs an-« cêtres, soustraire tout ce qui respirait « l'antiquité, etc., croit rendre service à « la postérité en lui conservant des ren-« seignements manuscrits sur les anciennes « familles du pays, renseignements aux-« quels on pourra en cas de besoin « avoir recours dans la suite, et qui « pourront indiquer à ceux des généra-« tions à venir qui seraient dans le cas

Digitized by Google

« de faire quelques recherches généalo-« giques, la route à suivre pour déterrer « ce que la nécessité pourrait leur faire « rechercher. Pour conserver ce dépôt aux « générations suivantes, il a eu recours « à diverses familles pour développer « clairement ce qui les concernait. Il n'a « demandé que le simple historique de ce « qui leur était relatif. On s'est em-« pressé de toutes parts à communiquer « amicalement ce qui était relatif à leurs « ancêtres. » etc.

Ce précieux registre compte 888 pages et est aujourd'hui en la possession d'un petit neveu de l'auteur, Mr le Docteur Burnotte, de Florenville. La société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg en possède des extraits considérables qu'elle doit à l'obligeance de Mr le chanoine Daman, de Wiltz, directeur de l'institut Marci à Chassepierre. Il a pour titre : *Généalogies de différentes familles du Pays de Luxembourg.*

Le curé Welter a en outre écrit un autre cahier in folio, qu'il a suscrit : *Tablettes généalogiques, représentant les ancêtres paternels et maternels de plusieurs Souverains luxembourgeois.*

La paroisse d'Ethe était, sur ces entrefaites, devenue trop étendue pour pouvoir être convenablement régie par le curé Welter qui était avancé en âge et voyait ses forces diminuer : Il demanda en conséquence et obtint celle de Chénois près de St. Mard, où il est mort vers l'année 1822, regretté pour ses connaissances et pour la douceur évangélique qu'il avait constamment mise pendant près d'un demi siècle à diriger ses ouailles vers le salut.

Le curé Welter dit Fr. L. de Hontheim, était un homme rempli de science, versé dans la langue grecque, un appui de la foi et aurait convenu pour évêque.

Il avait sauvé, lors du sac de l'abbaye d'Orval, un livre d'heures qui avait appartenu à Wenceslas Ier, duc de Luxembourg. Sur la fin de sa vie il en fit cadeau à M. Dutreux-Boch, receveur-général du Grand-Duché. Ce dernier a fait hommage du précieux manuscrit au Roi Guillaume I.

Renseignements communiqués.—Les manuscrits cités dans le texte.

WEYDERT, *François*; v. WEIDERT, *François*.

WEYDERT, *Jean-Baptiste*, fils de Michel Weydert, propriétaire de Weyderterhof, près de Larochette, et de Catherine Atem, est né au dit Weydershof, le 5 décembre 1753. Lorsqu'il eut achevé ses humanités au collége de Luxembourg il passa au séminaire de Trèves où il fut ordiné en 1777, à l'âge de 23 ans, par l'archevêque Clément-Wenceslas, après avoir obtenu le bonnet de Docteur en théologie à l'université de la même ville.

Il fut d'abord après son ordination nommé vicaire à Nommern, puis quelques temps après desservant à Dockendorf où il se trouvait à l'époque de la conquête du pays par les armées républicaines qui abolirent, comme on sait, l'exercice public du culte par les prêtres non assermentés. Le curé Weydert, auquel sa conscience ne permettait pas de prêter ce serment blasphémateur, se crut en devoir de résigner sa paroisse et de vivre en homme privé, de manière à rester ignoré des sans-culottes, se contentant de dire la messe en cachette. Pour mieux masquer son véritable état, il demanda même et obtint la place de juge de paix dans la commune qu'il habitait, sans être reconnu comme prêtre réfractaire par les agents du pouvoir exécutif comme sans être dénoncé par ses paroissiens qui l'aimaient tous comme un véritable père. Cette situation pour le curé Weydert dura jusqu'au concordat, après la conclusion duquel l'évêque de Metz, Pierre-François Bienaymé le fit passer à la cure primaire de Wiltz, par nomination du 7 novembre 1803. Il en prit possession le 27 du même mois et, pendant vingt-neuf ans qu'il dirigea cette vaste paroisse, il sut se faire chérir par

Digitized by Google

ses ouailles comme à Dockendorf: car, non content de leur prêcher la parole évangélique, il ne cessa pas un seul instant de mettre en pratique les leçons qu'il donnait du haut de la chaire. Le dernier acte de sa vie fut même encore un bienfait pour ses chers Wiltzois, car c'est ainsi qu'il les nommait: il leur abandonna toute sa fortune, par testament olographe du 1er décembre 1831.

Dans cet acte, vrai modèle d'amour et de charité chrétienne, il légua: 1° un capital de 1500 francs, pour les intérêts à en provenir servir à rémunérer par parts égales, le vicaire de Wiltz et celui de Niederwiltz, qu'il chargea de donner une instruction dominicale à la jeunesse de la paroisse, en expliquant tous les dimanches après les vêpres, un chapitre de l'ouvrage de Chrétien Sturm, intitulé: « Betrachtungen über die « Werke Gottes im Reiche der Natur », ouvrage qui a obtenu l'honneur d'une traduction française sous le titre de: Considérations sur les œuvres de Dieu dans le règne de la nature et de la providence, et dont il laissa un exemplaire déposé au presbytère. Il ajouta que: à défaut de consentir à cette charge, le dit capital et les intérêts à en provenir appartiendront à l'hospice des pauvres de Wiltz.

Pour établir ici cette disposition sans qu'on puisse y opposer une objection quelconque, nous rapporterons le texte même du testament: ..... « 6tens. Verordne ich « zum Unterricht der Jugend ein Kapital « von fuenfzehn hundert Franken (708 fls. « 70 cts. P-B.) welche von den Herrn « Executoren auf gute und sichere Hypo- « thecken zum jährlichen Interesse sollen « ausgestellt werden zum Nutzen der zeit- « lichen Herrn Vicarien von Wiltz und « Niederwiltz. Dafuer sollen diese Herrn « mit halbscheidlicher Theilung der Inte- « ressen gehalten seyn unter der Aufsicht « und Richtung des Herrn Pastors von « Wiltz, jede Sonntage des Jahres, die « vier Hauptfeste und jenes der HH. Apos- « teln Petrus und Paulus Tages der hie- « sigen Kirchweihe ausgenommen, die Ju- « gend der Pfarrei nach der Vesper zu « versammeln, und selbe gehœrig in der « Christlichen Lehre und guten Sitten zu « unterrichten. Jedesmal sollen auch diese « Herrn beim Beschlusz des Christlichen « Unterrichts der Jugend dem Monate und « der Zeit nach, ein Kapitel aus Christians « Sturms Betrachtungen ueber die Wercke « Gottes im Reiche der Natur, wovon ich « ein Exemplar zurueck lasse, verstændlich « vorlesen und kuertzlich erklæren, um « sich selbst zu ueben und der Jugend « Kenntnisz der Natur und der Wercke « Gottes zur Liebe der Religion beizu- « bringen. Wegen dieser Zulage, welche « sie besonders verdienen, soll den Herrn « Vicarien ihr gewœhnliches Gehalt im « geringsten nicht vermindert werden. Soll- « ten auch diese Herrn sich nicht gefallen « lassen diese Zulage mit den gemelten « Bedingnissen anzunehmen, so soll obiges « Kapital mit den Interessen dem hiesigen « Hospital zu nutzen der Armen zu fallen. »

Le même testament renferme en outre les libéralités suivantes: 2° Un capital de pareille somme (1500 francs) est donné, pour les intérêts à un provenir servir à habiller annuellement quatre élèves pauvres, les plus méritants des écoles de Wiltz, en guise de prix.

3° La somme nécessaire pour la fondation d'un simple anniversaire pour le repos de l'âme du testateur. — Cette dépense s'est élevée à 298 frs., 41 centimes.

4° La somme de 7134 francs, surplus de sa fortune a été donnée au bureau de bienfaisance de la commune.

Ainsi, ce digne prêtre a fait aux pauvres de sa paroisse une libéralité de dix mille quatre cent et trente-deux francs; c'est-à-dire qu'il leur a donné tout ce qu'il possédait encore; ayant, déjà pendant sa vie, soulagé bien des misères secrètes.

Le curé Weydert s'est en outre rendu recommandable par les soins qu'il a mis à introduire à Wiltz et dans les environs la culture des arbres fruitiers, culture qui était jusque là restée tout-à-fait négligée sous ce climat ardennais.

Homme du monde, savant, prudent et

Digitized by Google

affable en société, autant qu'il était prêtre éclairé, tolérant et zélé, sa connaissance était avidemment recherchée et cultivée par les petits et les grands; et il n'a dépendu que de lui d'obtenir le rochet de chanoine à Metz; l'on va même jusqu'à ajouter, sur la foi de lettres qui ont été trouvées parmi ses papiers et qui avaient été conservées par Mr le juge de paix Faber (v. son art.), que l'évêché de Namur lui aurait été offert de la part du roi Guillaume Ier, et qu'il aurait décliné cet honneur.

Jean-Baptiste Weydert est mort le 29 mai 1832, à l'âge de 78 ans et quelques mois. La reconnaissance publique lui a élevé un monument en marbre qui porte l'inscription suivante :

Die Pfarrkinder Wiltz zum Andenken ihres wuerdigen Pastors	J. B. WEYDERT
Beschuetzer der Schule und Wohlthæter des Hospitals.	

Er starb beweint von seiner Herde, den 29 May 1832, in seinem 80ten Lebensjahre. Friede seiner Asche.

Archives communales de Wiltz. — Notes et souvenirs communiqués. — Archives du Bureau de Bienfaisance. — Titres originaux de J. B. Weydert.

Weyler, *Barthélémy de;* v. BARTHÉLÉMY, dit de *Weyler*.

WILLEHAD, quoiqu'étranger au Luxembourg par sa naissance et par son origine, appartient cependant à la Biographie de ce pays à cause du séjour que pendant sa persécution il fit à l'abbaye d'Echternach, sous l'abbé Beonrad (v. son art.).

Né dans le royaume de Northumberland pendant le huitième siècle, Willehad fut élevé dès son enfance dans les lettres et la piété. Son humilité, son amour pour la prière, l'austérité de sa vie, lui méritèrent l'honneur du sacerdoce. Lorsqu'il considérait les travaux apostoliques de plusieurs de ses compatriotes qui avaient suivi St. Willibrorde dans la Frise et St. Boniface en Allemagne, Willehad se reprochait souvent son inaction et se sentait enflammé d'un ardent désir d'aller prêcher l'Evangile aux peuples barbares qui étaient encore plongés dans les ténèbres du paganisme. Son zèle ayant été approuvé par ses supérieurs on lui permit de poursuivre sa vocation.

Il s'embarqua en conséquence vers l'année 772 et vint aborder en Frise. Il commença sa mission à Dockum, près du lieu où Saint Boniface et ses compagnons avaient été martyrisés dix-huit ans auparavant. Plus heureux que ces derniers, Willehad réussit à faire écouter ses instructions, à en convertir plusieurs et à leur administrer le baptême.

De là il passa l'Yssel et dirigea sa route vers le pays nommé de nos jours Ower-Yssel, où les habitants d'un village nommé Humarck tentèrent de le faire périr lui et ses compagnons; mais il échappa à ce danger et alla prêcher dans la province de Drenthe où il opéra un grand nombre de conversions : Quelques-uns de ses disciples s'étant, peut-être par un excès de zèle, mis en devoir de démolir les temples des idoles de ces peuples, ceux-ci en furent si irrités qu'ils voulurent massacrer tous les missionnaires. Un de ces hommes déchargea même sur Willehad un violent coup de sabre qui lui aurait fendu la tête, si l'instrument meurtrier, en touchant un cordon qui retenait une boîte de reliques que l'apôtre portait pendue au col, n'avait pas perdu son fil. Les idolâtres surpris de cette circonstance conçurent une si grande vénération pour Willehad, qu'ils ne pensèrent plus à le maltraiter, ni lui ni les siens. Il se rendit de là dans la contrée où se trouve actuellement placée la ville de Brême et fut ainsi le premier missionnaire qui passa l'Elbe; il y prêcha pendant sept ans l'Evangile aux différentes tribus des Saxons. Mais au bout de ce temps sa mission fut interrompue par la révolte de ce peuple contre l'autorité de Charlemagne (782).

Afin d'échapper aux massacres qui accompagnèrent cette levée de boucliers, Willehad s'embarqua pour la Frise; et

Digitized by Google

de là il fit un voyage à Rome, dans le dessein de faire connaître au pape Adrien les progrès qu'il avait faits dans ses travaux apostoliques. Le Souverain Pontife le reçut honorablement et l'envoya en France, d'où, en attendant la fin de la guerre, il se retira dans le monastère d'Echternach, chez son parent, l'abbé Beonrad. Il y demeura deux ans qu'il employa à composer plusieurs commentaires sur l'Évangile, les épîtres de St. Paul, etc., que par reconnaissance il laissa à l'abbaye qui les avait soigneusement conservés jusqu'à sa suppression: Il paraît qu'ils ont été perdus depuis.

Witikind, le chef des révoltés ayant reçu le baptême, et la paix étant rétablie dans cette province, Willehad rassembla ses compagnons et y retourna. Charlemagne lui permit de fixer sa demeure dans le Wigmore, entre l'Elbe et le Wéser. Comme il établissait tous les jours de nouvelles églises, il fut enfin sacré évêque des Saxons, le 15 juillet 787, et fixa en 788 sa résidence à Brême que l'on croit avoir été fondée vers ce temps là.

Après son sacre, cet apôtre de l'Évangile se sentit animé d'une nouvelle ardeur pour le salut des âmes et pour sa propre perfection. Il ne vivait que de pain, de miel, d'herbes et de fruits; cependant sa santé s'étant considérablement dérangée par ce régime austère, le pape Adrien lui commanda de manger un peu de poisson. Il s'était interdit l'usage de toute liqueur enivrante et disait tous les jours la messe, à moins qu'il ne lui survînt quelqu'empêchement extraordinaire. La lecture des livres saints et la méditation faisaient ses délices. Il avait coutume de réciter chaque jour le psautier tout entier, et souvent même plusieurs fois par jour. Il dédia, sous l'invocation de St. Pierre, sa cathédrale qu'il fit bâtir à Brême. Même dans sa vieillesse on ne put lui faire interrompre ses fonctions, ni l'engager à modérer son zèle pour la mortification. Pendant qu'il était au lit de la mort un de ses disciples lui dit en pleurant: N'abandonnez pas si tôt votre troupeau, vous le laisseriez exposé à la fureur des loups. Eh quoi, répondit le prélat, vous voulez m'empêcher d'aller à Dieu! Je recommande mon troupeau à celui qui m'en a confié la garde, et qui par sa miséricorde pourra le défendre. Il mourut dans un village frison nommé alors Blekenzée, aujourd'hui Plexem. On rapporta son corps à Brême et on l'inhuma dans la cathédrale. Il fut missionnaire pendant trente-cinq ans et évêque pendant deux ans trois mois et vingt-six jours; il est mort ainsi le 16 octobre 789. St. Anchaire, son troisième successeur et premier archevêque de Hambourg l'inscrivit au catalogue des saints, par l'autorité du siége apostolique. Le même prélat a aussi écrit sa vie que Mabillon a publiée dans les Annales de l'Ordre St. Bénoît.

Godescard, Vies des Pères, des Martyrs et des principaux Saints; XI, 32, sqq. — Michel, Catalogue des abbés d'Echternach, 5. — Beatels, 161. — v. Strambrac, Metropolis Ecclesiæ Trever. I, 524. — Couvin, Encyclopédie moderne, XXIV, 179. — Biographie universelle, L, 574.

WILLIBRORDE, *St., dit aussi Saint Clément-Willibrorde*, est né en 657 ou 658 dans le royaume de Northumberland. Son père, Wilgis, qui appartenait à une famille noble d'origine anglo-saxonne, était très pieux et mérita plus tard d'être également inscrit au catalogue des saints.

Le jeune Willibrorde n'avait pas encore atteint sa septième année lorsque ses parents l'envoyèrent au monastère de Rippon où ils le confièrent à la direction de St. Wilfrid sous lequel il croissait en vertu et en science, tellement qu'on a dit de lui: que personne ne fut plus gai que lui, plus serviable, plus obéissant ni plus assidu à l'étude. Il faisait des progrès si rapides dans le chemin de la vertu qu'il eut bientôt dépassé de beaucoup ses compagnons par ses manières élevées et par la gravité de son sérieux, au point que lorsqu'on l'observait de près on ne pouvait assez admirer son esprit, malgré son âge encore si tendre et la délicatesse de son corps.

Digitized by Google

La direction qui avait été donnée à son éducation lui inspira bientôt le désir de recevoir l'habit religieux dans l'abbaye de Rippon même. Il avait vingt ans et avait déjà obtenu la tonsure cléricale lorsqu'il conçut le désir de passer en Irlande, attiré par l'exemple et la réputation de St. Egbert de même que du vénérable Wigibert qui s'y étaient volontairement relégués afin de jouir de l'avantage d'une tranquille solitude. Lorsque son abbé lui eut permis de faire ce voyage, Willibrorde s'y rendit. Il y était depuis dix ans, qu'il avait passés dans l'étude, la prière et la pratique de toutes les vertus monastiques, lorsque le vénérable abbé Egbert, après s'être assuré de sa vocation, lui fit administrer le sacrement de la prêtrise : Willibrorde avait alors trente ans d'âge.

Depuis son ordination il arrêta le projet d'aller prêcher la foi aux Frisons, malgré les dangers qui devaient être attachés à cette mission apostolique. Egbert, qui avait déjà eu le même dessein mais qui avait été empêché dans son exécution par des obstacles insurmontables, en nourrissait toujours l'espoir et était même occupé à y donner suite en envoyant d'autres apôtres dans ce pays, lorsque Willibrorde lui fit part de son intention. Il approuva cette résolution avec empressement, parce qu'il connaissait son zèle et son habileté; lui adjoignit onze compagnons vertueux, les accompagna jusqu'à leur vaisseau et les laissa partir après leur avoir donné sa bénédiction.

Willibrorde aborda avec les siens à Catwyck, en l'année 690 ou 691. De là ils se rendirent à Utrecht : Les Frisons habitaient, comme on sait, une grande étendue de terres au bord de la mer du nord, entre l'Escaut et le Wéser. Pépin de Herstal venait de les vaincre avec leur roi Radbod, et avait réuni une partie de leurs possessions à la domination francke. Willibrorde alla d'abord trouver Pépin qui le reçut avec bonté et s'empressa de lui permettre de prêcher l'Évangile dans cette partie de la Frise qu'il avait conquise; il lui promit en outre de le soutenir dans son entreprise. Dès que le saint apôtre connut les intentions favorables du Maire du Palais il se crut en devoir d'aller à Rome demander au Souverain-Pontife l'autorisation d'enseigner le Christianisme aux peuples idolâtres. Après que le Pape Serge qui occupait alors le siége de Saint-Pierre se fut assuré de son zèle et de sa sainteté, il lui accorda les pouvoirs les plus étendus et lui donna en outre des reliques destinées aux églises qu'il pourrait fonder.

Dès qu'il eut atteint le but de son voyage Willibrorde se hâta de retourner auprès de ses compagnons qu'il avait laissés en Frise. Il chargea Swibert, l'un d'eux, d'aller convertir les Boructes, tandis que lui, avec ses dix autres missionnaires, s'occupèrent à la prédication dans la portion de la Frise qui était soumise au sceptre du roi franck. Au bout de dix ans, c'est-à-dire en 696, le nombre des convertis se trouva si considérable dans ces parages, que du consentement des évêques voisins, Pépin envoya derechef Willibrorde à Rome avec des lettres de recommandation dans lesquelles il suppliait très instamment le Saint-Père de l'élever à l'épiscopat. Le Pape le reçut avec bonté, et ayant pris connaissance de la demande dont il était porteur, il ne fit aucune difficulté pour lui donner l'onction épiscopale, malgré les protestations du Saint, disent les légendaires, parce que par humilité il voulait refuser cet honneur, engageant le Saint-Père à le conférer à un autre qui fût plus digne. Mais comme le Pape insista, Willibrorde finit par y consentir, par obéissance, et à cette occasion le Vicaire de Jésus-Christ changea son nom Willibrorde en celui de Clément. La cérémonie de sa consécration se fit dans l'église de St. Pierre même : Willibrorde avait alors 39 ans. Il obtint en même temps le pallium et le titre d'archevêque, avec permission d'établir son siége dans tel endroit du Pays de Frise où il le jugerait convenable. Il partit ensuite de Rome, après un séjour

Digitized by Google

de quinze jours, retourna en Frise et se fixa à Utrecht où Pépin lui donna pour sa demeure le château royal de Vitalbourg. Il bâtit dans cette ville l'église de Saint-Sauveur qu'il érigea en cathédrale. Il reconstruisit aussi et rebénit sous l'invocation de St.-Martin l'ancienne église de St.-Thomas, primitivement élevée par le roi Dagobert à la prière de St. Wilfried, et qui avait été ruinée par les idolâtres: c'est cette dernière église qui devint plus tard la cathédrale. Le prélat y ajouta un chapitre de chanoines qui célébraient en même temps les offices à Saint-Sauveur pendant l'absence de l'archevêque et de ses compagnons; et il y ajouta également des écoles.

L'onction épiscopale semblait avoir multiplié le zèle de notre apôtre. En effet, non content d'avoir répandu la lumière évangélique en Friesland il brûlait du désir de parcourir également l'Austrasie pour en gagner les peuples à la foi du Christ. Deux ans après sa consécration, ainsi en 698, il fit un voyage à Trèves dans le dessein de fonder dans les environs de cette ville un monastère où il pût terminer ses jours dans la solitude et le repos de la contemplation. Saint Basin était pour lors archevêque de ce dernier diocèse. Ce prélat qui estimait infiniment Willibrorde, le reçut avec joie et apprit de lui avec un sensible plaisir qu'il avait choisi un endroit dans la vallée de la Sûre pour s'y installer. Une vierge vertueuse, nommée Irmine, fille du roi Dagobert II, vint heureusement au-devant des désirs de notre Saint: elle possédait des biens considérables au lieu dit de nos jours Echternach, et elle les donna généreusement à l'archevêque d'Utrecht, de manière qu'il ne se trouva plus arrêté pour exécuter son pieux dessein. Cette dame fit même plus, elle avait depuis peu fait construire dans cette localité un couvent pour y recevoir les voyageurs et les pèlerins (acte du 1er novembre 698); dès qu'elle eut connaissance des intentions de Willibrorde elle lui en céda le fonds avec les édifices qui étaient déjà achevés: les historiens prétendent que l'archevêque Lutwin (v. son art.), qui succéda à St. Basin, avait porté Irmine à cette grandiose libéralité à laquelle Pépin avec son épouse Plectrude vinrent en ajouter d'autres encore. Tels furent les commencements de la riche et célèbre abbaye d'Echternach.

Lorsque Willibrorde vit la fondation de son monastère assurée, et que d'ailleurs l'état de son diocèse d'Utrecht était satisfaisant sous le rapport de la clôture, il voulut, encore en 698, passer dans cette partie de la Frise qui était restée soumise au roi Radbod, et qui avait continué à conserver son culte idolâtre. Dans ce dessein il vint visiter Radbod qui le reçut bien, mais ne lui permit pas d'instruire ses sujets, parce que lui-même il était encore attaché au paganisme. Nonobstant cette défense le Saint ne se mit pas moins à prêcher; mais il quitta bientôt ce pays, parce qu'il vit que le peuple ne voulait pas l'écouter, et alla en Danemark dans l'espoir que là il réussirait plus facilement. Un prince nommé Ongent gouvernait alors cette nation: il était cruel et méchant, disent les légendes; et ces mauvaises qualités étaient partagées par ses sujets, de sorte que leur conversion parut impossible à opérer. Lorsque le Saint évêque vit cet état des choses il s'en retourna, emmenant avec lui trente enfants du pays qu'il entreprit d'initier au christianisme après les avoir baptisés.

Pendant le trajet il s'éleva une violente tempête qui le jeta sur l'île de Fosite, aujourd'hui Ameland, non loin de la côte septentrionale de la Frise. Cette île était l'objet d'un culte particulier chez les Danois et les Frisons, parce qu'elle était dédiée au dieu Fosit. Quiconque aurait été assez osé que d'y tuer un animal qui y vivait, de manger une herbe qui y croissait ou de proférer une seule parole en y puisant de l'eau à une fontaine, aurait passé pour un impie et un sacrilége. Willibrorde touché de l'aveuglement de ces peuples et voulant leur montrer que

Digitized by Google

ces défenses n'étaient que le fruit d'une ignare superstition, y fit tuer quelques animaux qu'il mangea avec ses compagnons et baptisa trois enfants dans cette fontaine, en prononçant à haute voix les paroles sacramentelles usitées dans l'Eglise. Les payens qui virent ces actes, s'attendaient à le voir tomber mort, ou bien entrer en fureur, par punition de leur Dieu; mais comme rien de tout cela ne lui arriva ils s'enfuirent pleins d'admiration et allèrent raconter cet événement au Roi. Celui-ci entra dans une grande colère et voulut venger dans le sang des missionnaires l'affront qui venait d'être fait à son idole. Il ordonna en conséquence de tirer au sort, pendant trois jours, et trois fois chaque jour dans le dessein de faire mettre à mort celui qui aurait été désigné; mais le sort ne tomba point sur Willibrorde. Cependant un de ses compagnons fut la victime de cette aveugle superstition : il fut inscrit au nombre des martyrs.

De là Willibrorde se dirigea vers l'île de Walcheren, une des principales de la Zélande, où il trouva dans un village une idole célèbre à laquelle le peuple allait jusqu'à faire des sacrifices humains. Dès qu'il la vit il entra en colère et la renversa. Ce que voyant, le prêtre chargé de la desservir lui porta un violent coup de sabre qui, amorti par le cordon qui soutenait les reliques que le saint portait pendues au col, ne le toucha pas. Cet événement que tous prirent pour un miracle, fut cause que beaucoup d'entre les assistants se firent baptiser : Une aventure semblable, rapportée sur le compte de saint Willehad (v. son art.), pourrait peut-être engager un critique sévère à la révoquer en doute. Quoiqu'il en soit, Willibrorde éleva ensuite au même endroit une église qu'il consacra de ses mains et qu'il soumit à l'abbaye d'Echternach.

Le roi Radbod mourut en 719, et à dater de cette époque l'Evangile eut accès dans toute la Frise.

En 720 Boniface vint trouver Willibrorde et resta avec lui pendant trois ans, après lesquels il entreprit son voyage en Allemagne. L'historien Bède, qui était contemporain, a écrit de lui ces mots remarquables: « Willibrorde, surnommé Clément, est « encore en vie. C'est un vénérable vieil- « lard, depuis trente ans revêtu du caractère « d'évêque, et qui attend la palme de la « vie éternelle après avoir courageusement « combattu à la guerre spirituelle. » Suivant Alcuin, son biographe, il avait l'extérieur agréable et plein de dignité; il était sage dans ses conseils, infatigable dans l'accomplissement de ses devoirs apostoliques et très soucieux de nourrir ainsi que de fortifier son âme par la prière, la lecture des psaumes, les veilles et les jeûnes.

Ses prédications détruisirent l'idolâtrie dans la plus grande partie de la Zélande, de la Hollande et de toutes les portions des Pays-Bas que St. Amand et St. Livin n'avaient pu visiter : Les Frisons, qui avaient été jusque-là un peuple sauvage, adoptèrent peu à peu des mœurs plus douces qui les rendirent dans la suite célèbres par leurs vertus et leurs connaissances.

L'archevêque Willibrorde avait atteint un âge très avancé lorsqu'il commença seulement à désirer de passer le reste de ses jours dans le repos et la retraite. Dans ce dessein il se choisit un coadjuteur qu'il consacra lui-même évêque et auquel il remit la direction de son diocèse d'Utrecht. Pour lui il alla s'enfermer dans son abbaye d'Echternach où il mourut pendant la nuit du 6 au 7 novembre 739, à l'âge de 81 ans. En 726 il avait fait son testament par lequel il abandonnait à son monastère tous les biens qui lui avaient été donnés par les princes, et demanda à y trouver sa sépulture. Il fut en effet inhumé dans l'Eglise de l'abbaye, où son corps fut solennellement relevé de terre en l'année 1031, par Poppon, archevêque de Trèves et par les soins de l'abbé Humbert, pour être placé dans une belle châsse qui fut conservée sous le maître-autel jusqu'à la suppression du couvent, en 1794.

Les religieux s'étaient dispersés pendant

Digitized by Google

la nuit du 7 au 8 août de cette même année 1794, et le 13 les troupes de la république française entrèrent à Echternach. Le 7 novembre suivant, jour anniversaire de la mort du bienheureux, les sans culottes vinrent profaner son tombeau et disperser ses ossements. Le lendemain, un pieux prêtre, Willibrorde Meyers étant entré dans le temple dévasté, recueillit avec respect ce qu'il put des reliques de son saint patron, et les remit plus tard au curé-doyen d'Echternach, nommé Mathias Coner (v. son art.). Ce dernier les fit déposer en 1828 dans la même châsse en pierre qui les avait renfermées pendant près de onze siècles et placer sous le maître-autel de l'église paroissiale où elles se trouvent jusqu'ici. La même église possède en outre quelques ornements sacerdotaux et le silice du Saint. L'autel portatif dont il se servait pendant ses missions est aujourd'hui déposé au trésor de l'église de Notre-Dame, à Trèves; il était autrefois conservé à l'abbaye de Notre-Dame aux martyrs de la même ville.

Bède, Alcuin et Theofrid (v. ce dernier article) ont écrit la vie du saint.

St. Willibrorde, dit-on, avait écrit un ouvrage intitulé: *Ecclesiasticorum canonum liber;* mais qui est perdu de nos jours. Swertius lui attribue en outre une *Relation de ses voyages.*

Swertius, Athenæ Belgicæ, 706, sq. — Gerscuenius, Acta Sanctorum Belgii, VI, 50 sqqq. — Gousseaus, Vies des Pères, des Martyrs et des Saints, XI, 15 à 26. — Alcuinus, Vita Beati Clementis-Willibrordi. — Beda, Vita Sti Willibrordi; Hist. Angliæ, lib. III, c. 27. — Theofrid Vita Beati Willibrordi. — Brower, I, 389, sqqq. — Mabillon, Annales Ordinis Sancti Benedicti, IV, 372. — Ad Hontheim, Hist. Trevir. diplomat. I, 316, 732; III, 979. — Moreri, VI, 1032, sq. — Lebensgeschichte des H. Clemens Willibrod; Luxembourg, 1840, in-18°. — v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Treverensis, I, 521, sqq. — Bertholet, III, 82, sq. 155 ad 189; 268, 290. — Délices des Pays-Bas, IV, 250, 265, sq. — Courtin, Encyclopédie moderne, XXIV, 185, sq. — Trithemius, De Viris illustribus Ordinis Sti. Benedicti, Lib. III, c. 137. — Biographie universelle, L, 590. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 5. — Bertels, 156, sqqqq.

WILLMAR, *Jean-Georges-Otto-Martin-Victorin-Zaccharie*, fils de Jean-Gaspard Willmar et de Marie-Marguerite Tandel, de Welteldorff, est né à Prum, en 1763. Il passa dès sa plus tendre jeunesse dans le pays de Luxembourg et fit ses humanités au collége de la ville de ce nom. Envoyé ensuite à Louvain il suivit avec distinction le cours de philosophie en 1780 et y obtint la seconde place.

En 1783 il prit ses licences en droit et fut admis, le 13 mai de la même année, au barreau du Conseil Souverain de la Province. Comme il s'était proposé de consacrer ses talents au service de l'Etat et de solliciter dans la suite un emploi dans la magistrature, il demanda la naturalisation luxembourgeoise qui lui fut accordée par Lettres-patentes datées de Vienne, le 10 février 1791.

Sous le régime français, Willmar a rempli divers emplois dans le Luxembourg, nommé alors Département des Forêts: en l'an IV (1796) il était substitut-agent-national, et plus tard Président du tribunal criminel. En 1801, Napoléon Ier le nomma sous-préfet du troisième arrondissement, ayant son siége à Bittbourg.

Après les événements de 1814, il fut, par décision du Gouvernement général en date du 4 avril 1815, nommé Conseiller directorial du Département des Forêts, et comme tel chargé des fonctions de commissaire du roi des Pays-Bas en sa qualité de Grand-Duc de Luxembourg. Le 18 octobre 1815, le roi Guillaume Ier le nomma gouverneur civil provisoire du Grand-Duché, et le 29 mai 1817, gouverneur définitif. Il conserva ces éminentes fonctions jusqu'à son décès, arrivé le 1er janvier 1831, à l'âge de 68 ans: il était aussi Conseiller d'Etat du royaume des Pays-Bas et décoré des Ordres du Lion néerlandais et de l'aigle rouge de Prusse.

Willmar avait une réputation bien méritée comme éminent jurisconsulte; les consultations que comme avocat il a données sur le droit coutumier luxembourgeois,

sont encore aujourd'hui considérées comme des oracles. Comme administrateur il s'est montré un vrai modèle de probité, de délicatesse et de désintéressement. Dans les temps révolutionnaires de 1795 et les années suivantes il a souvent réclamé avec force contre les abus du pouvoir d'alors: sa franchise et l'indépendance de son caractère méritent même d'être citées comme exemples.

Lorsque les troubles de 1830 éclatèrent à Bruxelles, Willmar avait 68 ans. Comme il était entièrement dévoué à Guillaume Ier et à son gouvernement, ces événements firent sur lui une impression foudroyante qui produisit sur sa personne des effets d'autant plus pénibles qu'il sentait bien qu'à son âge la vigueur nécessaire pour éteindre l'incendie à son début lui manquait; et ce fut cette pensée sans doute qui abrégea sa vie, au point qu'il succomba inopinément sous une attaque d'apoplexie, à cinq heures du matin, lorsqu'encore il avait, comme de coutume, passé une partie de la nuit à travailler dans son cabinet.

Willmar avait successivement épousé deux sœurs, le 7 janvier 1787 Marie-Catherine Gras, décédée le 16 décembre 1794; et le 31 décembre 1795 Marie-Jeanne Gras. Du premier mariage sont nés cinq fils et une fille; du second un fils unique. La fille et deux des fils de la première union sont morts jeunes.

Notes communiquées. — Archives de l'Etat. — Mémorial administratif du Grand-Duché. — Almanachs du Grand-Duché. — Etat civil de Luxembourg. — Bæsecu, Eiflia illustrata, III, II, 1, 334, sq. et note. — Koltz, Manuel des bourses, 361, 363, 366 sq., 370 sq.

WILLMAR, *Jean-Pierre-Christine*, fils aîné de J.-G.-O.-M.-V.-Z. Willmar (v. son art.), ancien membre du Corps législatif de France, mort Conseiller d'Etat du Royaume des Pays-Bas et Gouverneur civil du Grand-Duché de Luxembourg, et de sa première épouse dame Marie-Catherine Gras, est né à Luxembourg, le 29 novembre 1790.

Admis le 28 septembre 1809 à l'école polytechnique, J.-P.-C. Willmar fut promu au grade de sous-lieutenant du génie à l'école d'application de Metz, le 1er octobre 1811. Nommé lieutenant le 12 février 1813, il devint capitaine cette même année et fut fait prisonnier de guerre à Leipzig, le 19 octobre suivant.

Après avoir fait la campagne de 1813 en Saxe et celle de 1815 en France où il était passé aide-de-camp du général Vandamme avec lequel il fut près de Wawre pendant que Napoléon Ier était vaincu à Waterloo, il rentra dans sa patrie après les cent jours et fut admis dans le corps des ponts et chaussées avec le grade d'ingénieur de 1re classe, le 30 septembre 1817; le 4 août 1825 il fut nommé ingénieur en chef de seconde classe pour la province de Liége.

La révolution de Bruxelles de 1830 le trouva dans cette position. Passé au service de la Belgique, Willmar rentra dans la carrière militaire et fut nommé successivement lieutenant-colonel du génie, le 18 octobre 1830 et directeur-général du génie, *ad interim*, le 30 du même mois. Promu au grade de colonel le 14 février 1831, il fut nommé Directeur-général du génie le 24 mars suivant. Du 10 septembre 1831 au 10 juin 1834 il remplit souvent, interimairement les fonctions d'inspecteur-général du génie. Nommé directeur des fortifications le 10 juin 1834, il fut désigné successivement commissaire aux conférences de Zonhoven, pour l'exécution de l'article 4 du traité du 21 mai 1833 et comme membre de la commission chargée de négocier à Paris les modifications à apporter aux tarifs des douanes de Belgique et de France.

Général-major le 7 août 1836, il fut adjoint à l'Inspecteur-général des fortifications et du corps du génie. Le 19 août suivant il fut chargé du portefeuille de la guerre en remplacement du général Evain, et le conserva jusqu'au 18 avril 1840.

Digitized by Google

Le 20 du même mois le Roi des Belges le nomma son aide-de-camp.

Le 24 juin 1840 le général Willmar fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique à la cour de Berlin; et en 1845 il passa en la même qualité à celle des Pays-Bas. Elevé au grade de lieutenant-général le 9 juillet 1847, il fut placé hors de cadre le 18 décembre 1851.

Le lieutenant-général Willmar est mort à La Haye, le 28 janvier 1858, à l'âge de 68 ans.

Dans les importantes fonctions militaires, administratives et diplomatiques que J.-P.-C. Willmar eut à remplir successivement, depuis 1830 surtout, il sut constamment se montrer directeur à la hauteur de sa réputation, comme il s'est fait un beau nom comme négociateur. Aussi ses éminents services à sa patrie adoptive furent-ils dignement récompensés par le Roi Léopold qui, par Lettres-patentes en forme, l'anoblit lui et sa descendance, et le créa baron de son nom, avec dévolution de ce dernier titre sur la tête de l'aîné de ses fils.

L'acte que nous venons de mentionner présente à nos yeux une importance trop grande pour que nous ayons pu nous empêcher de le transcrire ici:

« Nous Léopold, Roi des Belges, à « tous présents et à venir salut,

« Voulant donner une marque de notre « bienveillance au Sieur *Jean-Pierre-Chri-* « *stine Willmar,* Commandeur de Notre « Ordre, Grand'Croix de l'Ordre de la « branche Ernestine de la Maison de « Saxe, Grand'Croix de l'Ordre de Henri « le lion de Brunswick, Grand'Croix de « l'Ordre d'Albert l'ours, Commandeur « de l'Ordre de la Légion d'honneur, « Général-major, Notre Aide-de-camp, « Notre Envoyé extraordinaire et Ministre « plénipotentiaire près de Sa Majesté le « Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxem- « bourg et près de Sa Majesté le Roi de « Hanovre, Notre ancien Envoyé extraor- « dinaire et Ministre plénipotentiaire près « de Sa Majesté le Roi de Prusse, près de « Sa Majesté le Roi de Saxe, près Leurs « Altesses Royales les Ducs régnants de « Notre Maison et près de Son Altesse « Royale le Duc de Brunswick, Notre « ancien Ministre de la guerre, ancien « membre de la Chambre des représen- « tants; fils de Jean-Georges-Otton-Martin- « Victorin-Zaccharie et de Marie-Christine « Gras, petit-fils de Jean-Gaspar et de « Marie-Marguerite Tandel;

« Il nous a plu par décision royale du « 30 octobre de l'an 1845 de l'admettre « dans la *Noblesse du royaume* et de lui « conférer le titre de *Baron;*

« et désirant profiter de la grâce que « Nous lui avons faite, les . . . . . « s'est retiré pardevant Notre Ministre des « affaires étrangères spécialement à ce par « Nous commis, à l'effet d'obtenir Nos « Lettres-Patentes nécessaires.

« A ces causes, considérant que de tout « temps les concessions de noblesse et de « titres ont été utilement employées, non- « seulement à récompenser les belles ac- « tions et les services rendus à l'Etat, « mais encore à en perpétuer le souvenir « dans les familles; si est-il qu'il Nous a « plu anoblir, et par les présentes signées « de Notre main, *Nous anoblissons de Notre* « *propre volonté, autorité royale et consti-* « *tutionnelle le Sieur Willmar et ses des-* « *cendants des deux sexes nés et à naître* « *en mariage légitime, avec les prédicats de* « *Messire et Ecuyer, lui conférons en outre* « *le titre de Baron transmissible à ses des-* « *cendants mâles légitimes suivant l'ordre* « *de primogéniture.* Voulant qu'il jouisse « de toutes les prérogatives que la Consti- « tution et les lois du royaume attachent « ou pourront attacher par la suite à la « noblesse et à la dignité de baron; qu'il « soit inscrit en la dite qualité aux registres « ouverts à cet effet par notre Conseil hé- « raldique et qu'il y fasse dessiner ses ar- « moiries.

« Permettons aux. . . . . « de prendre en tous lieux et en tous actes « le titre de Baron, et de porter les ar-

« moiries de sa famille, telles qu'elles sont « décrites ci-après et figurées aux présentes, « savoir :

« *Un écu parti; à dextre coupé en chef « d'azur à une fleur de lys d'or, et en pointe « d'or plein; à senestre d'argent au lion « rampant de gueules. L'écu timbré, pour « le titulaire seulement, de la couronne de « Baron belge, et surmonté pour les autres « descendants du dit Sieur Willmar d'un « heaume d'argent grillé, liséré, colleté et « couronné d'or, fourré et attaché de gueules, « attaché de ses lambrequins d'azur et d'or, « et sommé au cimier d'une fleur de lys d'or « de l'écu; ledit écu supporté par deux lions « au naturel.*

« Nous requérons les Empereurs, les « Rois, les Ducs, les Princes, Comtes, « Seigneurs et Souverains quels qu'ils « puissent être, ainsi que tous ceux à qui il « appartiendra ultérieurement, de reconnaître comme noble le susdit Messire « Willmar et ses descendants légitimes, « et comme barons dans l'ordre de primogéniture masculine, et de les laisser jouir « de l'effet des présentes et des prérogatives y attachées.

« Mandons et ordonnons aux Cours et « Tribunaux, aux Autorités provinciales et « communales et à tous officiers, autorités « et fonctionnaires, tels qu'ils puissent être « non seulement de reconnaître le susdit « Messire et ses descendants légitimes dans « tout ce qui précède, mais de les maintenir et protéger au besoin. Et afin que « ce soit chose ferme et stable à toujours, « Nous avons ordonné que les présentes « Lettres-patentes soient revêtues du sceau « de l'Etat.

« Donné à Bruxelles, sous Notre seing « royal et le contre-seing de Notre Ministre « des affaires étrangères, le quinzième jour « du mois de juin de l'an de grâce 1846.»

Outre les décorations ci-mentionnées, le général Baron Willmar obtint depuis le grand cordon de l'Ordre de la Couronne de Chêne et la grand-croix de celui du mérite civil de la Saxe royale. Il portait de même la croix de fer de Belgique et finalement la médaille dite de Sainte-Hélène :

D'un autre côté, pendant sa jeunesse il avait cultivé la poésie avec succès. Les pièces de vers qu'il a fait insérer dans les recueils des Sociétés d'émulation de Liége et de Cambrai dont il était membre, de même que dans l'Annuaire poétique de Bruxelles font regretter que des soins plus graves ne lui aient pas permis de poursuivre la culture des lettres, entr'autres de terminer la traduction en vers du Don Carlos de Schiller.

Le général Baron J.-P.-C. Willmar avait contracté deux alliances; d'abord avec dame ..... Visschers, de Liége, qui lui donna un fils et une fille; ensuite avec une dame de Rignée, veuve Petithuguenin, d'où un fils unique.

Etat civil. — De Ravan, Nécrologe des officiers de l'armée belge. — Archives du Conseil héraldique de Belgique. — Biographie générale des Belges, 251, sq. — Notes communiquées.

WILTHEIM, *la famille de*, semble être originaire de St.-Vith où elle a pendant plusieurs générations rempli avec distinction des fonctions municipales. Pendant la première moitié du seizième siècle un de ses membres, qui s'est fixé à Luxembourg, paraît avoir attiré dans cette dernière ville la majeure partie de sa parenté qui depuis cette époque y a eu son siége principal.

Bien que les Wiltheim paraissent avoir eu déjà antérieurement des prétentions à la noblesse, puisque Ungeschück a conservé les autographes d'un Jost-Henri *de* Wiltheim, portant en 1576: de gueules, à deux chevrons d'argent; et d'un Melchior *de* Wiltheim, qui étudiait en droit en 1594, et blasonnait: d'or, à la croix de St. André de gueules, une rose au naturel en chef et deux feuilles de trèfle de sinople en fasce; cimier: la rose de l'écu; et que du reste tout nous dit qu'elle était dans une position de fortune assez brillante, nous ne pouvons la compter réellement dans l'ordre équestre qu'à dater des Lettres-Patentes de l'Empereur Ferdinand II, datées du château de Prague, le 13 novembre 1627, par lesquelles ce prince a élevé Guillaume et Jean Wilt-

Digitized by Google

heim, frères, avec Eustache, Jean et Christophe Wiltheim, cousins, au rang nobiliaire, pour eux et leurs descendants mâles et femelles, leur accordant les prérogatives attachées à la chevalerie du Saint-Empire, avec port d'armes: « Un « écusson blanc ou d'argent, à deux bâtons « posés en sautoir et fleurdelysés chacun « aux deux bouts, accompagnés de huit « hermines, trois en chef, trois en fasce « et deux en pointe, le tout de sable; « cimier: une fleur de lys de sable entre « deux vols d'argent, chargés chacun de « six hermines, trois en chef, deux en « fasce et une en pointe. »

La généalogie de cette famille distinguée, que nous avons publiée en 1842, montre bien quels étaient les cinq personnages compris nominativement dans l'acte d'anoblissement: c'étaient deux frères avec le petit-fils de l'un et deux fils de l'autre. Cependant Jean de Wiltheim avait six fils; pourquoi donc la faveur impériale ne se serait-elle pas également étendue aux autres? voilà une question qu'on pourrait faire d'abord, et ce surtout parce que ces quatre derniers ont été, au moins autant que les deux prétendus privilégiés, des hommes distingués. La réponse est facile à donner: Jean-Gaspard, Jean-Guillaume, Hubert et Alexandre étaient entrés dans les Ordres sacrés, l'anoblissement donné aux descendants de Wiltheim ne pouvait donc pas les intéresser; et pour eux-mêmes, ils le tenaient naturellement de leur père. Christophe de Wiltheim, leur cousin, est nommé dans les Patentes, parce qu'à la date où celles-ci ont été expédiées il n'était pas encore engagé dans la compagnie des Jésuites, puisqu'il n'y est entré que l'année suivante. Son père n'a pas pu y être dénommé puisqu'il était mort depuis six ans.

Le nom de Wiltheim semble s'être éteint vers la fin du dix-huitième siècle ou les premières années du dix-neuvième.

On nous pardonnera sans doute de nous être particulièrement étendu sur cette famille dont plusieurs membres ont, pendant deux générations surtout, illustré la patrie luxembourgeoise dans la magistrature et le sacerdoce; mais surtout par leurs savantes recherches et leurs ouvrages sur l'histoire de la patrie luxembourgeoise, ouvrages dans lesquels, seuls entre tous les auteurs nationaux, ils nous ont conservé au moins les dessins d'un grand nombre de monuments antiques qui sont perdus aujourd'hui par l'effet de la coupable incurie, de la condamnable indolence de nos ancêtres, plus encore que par les ravages du temps.

Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim. — Bertholet. — Patentes d'anoblissement; aux archives de la maison de Wiltz, et dans celles de Mr de Martiny. — Ungerschück. — Archives de la Société archéologique de Luxembourg.

WILTHEIM, *Alexandre de*, né à Luxembourg le 3 octobre 1604, était le quatrième fils de Jean de Wiltheim, greffier du Conseil provincial de cette ville (v. son art.), et de Marguerite Brenner. A vingt ans (1624) il entra dans la compagnie de Jésus, professa ensuite pendant six ans la rhétorique au collége de sa ville natale et fut recteur du même collége les six années suivantes.

Alexandre de Wiltheim est le personnage de cette famille de savants qui s'est rendu le plus recommandable par ses connaissances, ses écrits et ses savantes recherches sur les antiquités romaines dans le Pays de Luxembourg. On peut même dire sans craindre d'être démenti, qu'il est entre les archéologues luxembourgeois le plus remarquable et le plus profond. On lui a reproché quelque dureté dans le style; mais ce défaut, s'il existait réellement, serait très largement racheté par les lumières immenses que ses ouvrages ont répandues sur les faits qui ont signalé la domination du peuple-roi sur le sol luxembourgeois.

Avant lui, son frère Guillaume ou Jean-Guillaume (v. son art.) avait étudié nos antiquités. Alexandre a repris son ouvrage qu'il a rectifié en quelques endroits, complété par de nouvelles recherches et ré-

Digitized by Google

digé sur un nouveau plan : Nous ne disons pas cependant, comme un membre de la Société archéologique de Luxembourg a cru pouvoir le faire, que le *Luxemburgum romanum* d'Alexandre a effacé les *Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis* de son frère Guillaume; nous sommes immensément loin de là, puisque quiconque a *étudié* l'une de ces œuvres, étudiera encore l'autre avec tout autant de fruit; elles diffèrent en effet grandement entre elles et pour la matière et pour les considérations. Nous aimons à croire que notre honorable collègue, dont du reste on doit estimer et apprécier le jugement, ne s'est prononcé ainsi qu'à la simple vue des titres de ces deux productions, et qu'il ne s'était pas donné la peine de lire attentivement ces deux ouvrages et de les comparer entre eux, moins encore d'étudier comme elles le méritent les Disquisitiones antiquariæ, sans cela il se serait certes prononcé dans un autre sens; car bien assurément les deux œuvres peuvent parfaitement subsister l'une à côté de l'autre et faire également honneur à leurs auteurs.

Alexandre de Wiltheim ne s'est pas contenté de décrire les monuments romains qui passaient sous ses yeux et d'en apprécier la valeur historique; il eut soin de colliger ceux dont il pouvait faire l'acquisition, pour les conserver à la postérité. C'est ainsi qu'il avait élevé dans le jardin des Jésuites de Luxembourg quatre arcades avec des pierres monumentales, qu'il décrit toutes dans son Luxemburgum romanum. Il avait aussi réuni un musée de médailles, etc. : Mais ces richesses ont été dispersées après sa mort. Les sculptures ont été jetées dans les fondations des nouveaux bâtiments de la maison des Jésuites, et les médailles, urnes, etc., vendues au conseiller de Ballonfeaux (v. son art.)!!! On a pris pour prétexte afin de justifier cet acte de vandalisme, que ces pierres attiraient de trop nombreuses visites de la part d'amateurs étrangers, ce qui occasionnait des dérangements aux Révérends Pères!

Si Alexandre de Wiltheim a été curieux antiquaire, il fut aussi un pieux prêtre, témoin la statue qu'il avait fait élever à l'Ange-gardien à la descente d'Eich, sur les glacis hors de la porte-neuve à Luxembourg.

Il est mort plein de jours, vers l'année 1694, à l'âge de 90 ans, et fut inhumé dans la nef de l'église des Jésuites, aujourd'hui Notre-Dame, du côté de l'évangile du maître-autel, en avant des marches de l'autel latéral attaché à la colonne d'entrée du chœur.

Nous ne pouvons terminer l'article de ce grand homme sans transcrire ici les lignes suivantes que le Père Bertholet lui a consacrées : « Le R. P. Alex. Wiltheim, génie de premier ordre, habile antiquaire, mythologue savant, que les Bollandistes ont comblé d'éloges, que les Mabillon et les Montfaucon ont consulté et que tous les écrivains qui savent rendre au vrai mérite ce qui lui est dû, honorent et révèrent encore aujourd'hui; » etc.

Alexandre de Wiltheim a beaucoup écrit; mais les plus importants de ses ouvrages sont restés manuscrits, à cause sans doute de l'apathie du public, peut-être des frais considérables que leur impression aurait coûtée avec la gravure des figures, sans lesquelles ses savantes dissertations restaient inintelligibles. Aussi croyons-nous avoir rendu un vrai service à la science en mettant au jour, en 1842, en un volume in-4°, plus un atlas de 99 planches, même format, et représentant 486 antiques, la plupart perdues aujourd'hui, son immortelle œuvre intitulée : *Luciliburgensia sive Luxemburgum romanum*. Hoc est Arduennæ veteris situs, populi, loca prica, ritus, sacra, lingua, viæ consulares, castra, castella, villæ publicæ, jam indè a Cæsarum temporibus urbis adhæc Luxemburgensis incunnabula et incrementum investigata atque a Fabulâ vindicata. Monimentorum insuper, præprimis vero eglensis Secundinorum cisalpinorum principis, inscriptionum, si-

Digitized by Google

mulachrorum, sigillorum epitrapeziorum, gemmarum et aliarum antiquitatum quamplurimarum tam urbi Luxemburgensi importatarum quam per totam passim provinciam sparsarum mythologica romana. Pleraque aut prorsus nova, aut a nemine hactenus explanata, erudite non minus quam operosè eruderata et illustrata a R. P. Alexandro Wilthemio, Luxemburgensi, Societatis Jesu Sacerdote. Opus posthumum.

Nous allons donner les titres des autres ouvrages du même auteur, en commençant par ceux qui sont imprimés: 2°. Vita venerabilis Yolandæ, priorissæ ad Mariæ-Vallem, in Ducatû Luxemburgensi, cum appendice de Margarethâ, Henrici VII Imperatoris sorore, ejusdem loci priorissâ et Genealogiâ historicâ veterum Comitum Viennensium in Arduennâ. Antwerpiæ; 1674; in-8°. — 3°. Catalogus Abbatum munsteriensium Luxemburgi; Treviris, 1664; in-folio.—4°. Diptychon Leodiense, ex Consulari factum episcopale, et in illud Commentarius, ubi etiam de Bituriensi et Compendiensi, aliæque Antiquitatis monimentis. Leodii, 1659; in-fol.; figg. — 5°. Appendix ad Diptychon Leodiense; Leodii, 1660; in-folio. — 6°. Gubernatores Luxemburgenses; Treviris, 1658; in-folio.—7°. Acta Sancti Dagoberti, Francorum regis et martyris; cum notis. 1653; in-4°. — 8°. De Phialâ Reliquiarum Sanctæ Agathæ, Virginis et Martyris Dissertatio; Treviris, 1656; in-4°; figg. — — Les compositions suivantes sont restées manuscrites, et se trouvent en grande partie à la Bibliothèque dite de Bourgogne, à Bruxelles, où elles furent déposées après la suppression de la compagnie de Jésus: 9°. Notæ et fragmenta Stephani, Tenulio interprete; fragment de quelques pages. — 10°. Varia armorum genera, eorumque collatura; Epitaphia. — 11°. Vita Sancti Simeonis. — 12°. Pièces concernant l'église de St.-Siméon. — 13°. Chronique de St.-Maximin, à Trèves. — 14°. De Symmacho et Ausonio. — 15°. Pièces concernant le Duché de Luxembourg: *elles ont surtout trait à l'abbaye de Clairefontaine.* — 16°. Caroli IV. imperatoris Elogium. — 17°. Buechlein des streitbaren Lebens. — 18°. Ultrum brutis non sit ratiocinatio? — 19°. De Sanctâ Catharinâ, Philosophorum patronâ. — 20°. De dicto Joannis Lessii super Beatum Thomam. — 21°. De la vocation du P. Charles de Lorraine. — 22°. De miraculis B. Stanislaï Kosta. — 23°. Généalogie de la famille de Wiltheim. — 24°. Notice sur la sépulture de quelques Empereurs d'Allemagne enterrés à Spire. — 25°. Disputatio de Hannonis. — 26°. Fundatio Prumiensis Monasterii. — 27°. Chroniques de Stavelot. — 28. Historiæ luxemburgensis discussiones. — 29°. Excerpta ex Chronico manuscripto de Luxemburgo.— 30°. Prospectus d'une Histoire de l'Église. — 31°. Annales Sancti Maximini, libri IV; deux volumes in-folio.

Enfin, l'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacré à Alexandre de Wiltheim les trois lignes qui suivent: « Alexander Wiltheim, superioris Wilhelmi frater, « Societatis Jesu, posuit ad Luxemburgum « Statuam Angelo custodi, scripsit Histo- « riam Abbatiæ Sancti Maximini aliquot « Tomis. » Dans ce passage, nous ne reconnaissons pas le tact qui se découvre dans le reste de l'ouvrage dont nous l'avons extrait.

Viri illustres, I, N° 99. — Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim. — D. Calmet, Bibliothèque lorraine; et: Histoire de Lorraine, I, col. CVIII. — De Feller, Dictionnaire historique, litt. W. — An Hontheim, Hist. Trevir. diplomat. III, 225, 1004 et 1020; et: Prodromus Hist. Trevir. I, 7, 74, 112, 181, sq. — Bæsch, Eiflia illustrata, I, pars I, 61, sq. — Ulveling, 30. — Paquet, 64. — Muller, Programme de l'Athénée de Luxembourg, 1838. — Bayle, Dictionnaire historique et critique, III, 237. — Diderot, Encyclopédie. — Bertholet, Hist. de Luxbrg., I, 26; et: Lettre au Père Bonaventure. — Schayes, Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine, II, 256 — Muller, Chronique de Trèves; année 1824; p. 235. — Neuenar, Dissertation sur le monument d'Igel, 12. — Classen, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 251, 467, 474, 490. — Biographie universelle, L, 609, sq. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 32, sq. — Merjai, Manuscrits, 24.

Digitized by Google

WILTHEIM, *Christophe de*, était fils de Melchior de Wiltheim et de Marguerite de Busbach (v. son art.). Ce personnage est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « Christoph. « Wiltheim Luxemburgensis Societat. Jesu, « fundator unius Bursæ in Seminario Lux- « emburgensi. »

L'acte d'anoblissement de la famille de Wiltheim, expédié le 13 novembre 1627, porte que déjà alors Christophe de Wiltheim avait été pendant trois ans au service de Jean Swickart, archevêque de Mayence, en qualité de Secrétaire, et qu'il avait été plusieurs fois envoyé en mission par ce prélat. Après la mort de l'archevêque il alla suivre les cours de droit à l'université de Louvain; mais se sentant une vocation toute particulière pour entrer dans la Compagnie des Jésuites il s'y engagea le 26 septembre 1628 et fut pendant assez longtemps aumônier des armées et missionnaire.

Le père Christophe de Wiltheim fonda, par acte du 27 septembre 1633, la bourse d'études connue sous son nom, et l'annexa au séminaire ou pensionnat attaché au collége des Jésuites de Luxembourg. Pour servir cette bourse il avait affecté la moitié d'un verger, dit jardin Busbach. Ce verger, qui provenait de son patrimoine maternel, fut estimé à quinze cents écus de trente sols du pays, ou 3600 francs, monnaie moderne. Par un codicile subséquent, en date du 20 juillet 1654, il établit que les étudiants de la famille de Wiltheim auront la préférence pour la jouissance du stipende, s'ils en ont besoin. En seconde ligne viennent les jeunes gens nés à Luxembourg et enfin ceux des environs. Cependant cette libéralité avait été presqu'entièrement anéantie par des pertes successives: en 1836 elle était réduite à son quart environ, lorsque par arrêté royal en date du 13 mars de cette même année il fut ordonné de la laisser vacante jusqu'à ce que par le cumul des intérêts on fût parvenu à rétablir le capital primitif, qui doit être de cent quatre-vingts francs de revenu annuel. Les Bourgmestre et échevins de Luxembourg en sont aujourd'hui les collateurs.

Le Père Christophe de Wiltheim a écrit la *vie* de sa mère, *Marguerite de Busbach* (v. son art.), *connue sous le nom de sœur Monique*. Cet ouvrage qui, paraît-il, n'a jamais été imprimé, fut rédigé en 1663. Nous n'avons découvert ni l'année ni le lieu du décès de ce personnage.

Namur, Dissertation sur les bourses, X et XIX. — Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 19, sqqq. — Viri illustres, I, N° 101. — Manuscrits de Meraji, 24. — La vie de sœur Monique de Busbach, éditée par un anonyme, d'après le manuscrit du P. Malcuit. — An Hontheim, Histor. Trevir. diplomat., III, 223, et 1004. — Claren, Catalogue Biblioth. Luxbrg., 466. — Namur, Catal. Biblioth. Luxbrg., 310. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 53.

WILTHEIM, *Eustache de*, né à Luxembourg pendant le premier décennaire du dix-septième siècle, était troisième fils de Jean de Wiltheim, Greffier du Conseil provincial de Luxembourg, et de Marguerite Brenner. Il se titrait de seigneur de Waldbredimus et de Gondelange.

Eustache de Wiltheim s'appliqua à l'étude du droit à l'université de Douai qui était pour lors très en vogue; et après avoir passé Docteur dans cette faculté il revint dans sa ville natale où il fut nommé substitut-secrétaire et greffier de Sa Majesté au Conseil provincial, par lettres-patentes du 15 février 1626, « pour as- « sister Jean Wiltheim son père, secré- « taire et greffier, au fait de son office, « et pour lui succéder à son décès » lequel arriva le 5 janvier 1636, à l'âge de 78 ans. Par décret de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, en date du 21 juillet 1631 et ordonnance du Conseil provincial du 10 novembre suivant, il fut commis à coopérer avec le receveur-général des Domaines Gobin, au Cartulaire de la recette des domaines de Luxembourg. Le 26 décembre 1632 il a de même été nommé garde des chartres du Conseil, en remplacement du président Jean Benninck, son beau-père qui était mort le 20 janvier précédent.

Digitized by Google

Il paraît qu'Eustache de Wiltheim n'avait accepté les fonctions de commis-greffier qu'uniquement pour aider son vieux père qui avait atteint sa soixante-huitième année; car dès après son décès il fut nommé conseiller-lettré par patentes du 3 février 1637, et cet emploi était en effet mieux approprié à ses vastes connaissances juristiques. Peu de temps après il obtint une commission de surintendant de la justice au Palatinat, et à son retour il fut nommé, le 8 juillet 1646, président provisoire du Conseil provincial, dignité qui lui fut confirmée définitivement par Lettres-Patentes du 23 novembre 1648 : il prêta son serment en cette dernière qualité, à Bruxelles, le 14 mai 1649. Après la paix des Pyrénées, conclue le 7 novembre 1659, il fut nommé commissaire du roi d'Espagne, à Metz, pour les conférences touchant les limites, en vertu des articles 109 et 110 de ce traité.

Eustache de Wiltheim s'est beaucoup occupé à réunir des documents pour servir à la composition de l'histoire du pays de Luxembourg; mais ces pièces, dont il semble que Bertholet a pu profiter, sont restées manuscrites. Elles sont en partie déposées à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, où elles portent les titres suivants : 1°. Chroniques du Duché de Luxembourg, de 1391 à 1626; extraits de comptes de la ville, etc. — 2°. Chronique de 1452 à 1572. — 3°. Mémoires sur les Annales de la Province, cités par Bertholet.

Il avait en outre fait beaucoup de recherches sur les familles du Pays; mais il paraît que tout cela est perdu aujourd'hui. Eustache de Wiltheim légua enfin, de concert avec son frère Jean, avocat au Conseil provincial, une somme de mille écus au séminaire de Luxembourg. Cette somme, ils l'avaient reçue en dépôt de Jacques d'Amblève (v. son art.), curé à Berg, sous condition de la destination qu'ils lui ont donnée.

Eustache de Wiltheim est mort le 22 janvier 1667, laissant de sa femme, Marie-Régine de Benninck, fille du président de ce nom, trois enfants: Jean-Mathieu, qui fut avocat à Luxembourg; Jean-Baptiste, d'abord avocat, ensuite substitut du Procureur-Général; et Anne-Marie, qui devint l'épouse de Nicolas de Chérisey.

Nous terminerons cet article en transcrivant le passage concernant du manuscrit des Viri illustres qui ne fait que répéter plusieurs des particularités que nous avons consignées : « Eustachius Wiltheim, « Luxemburgensis, Dominus in Waldbre- « dimus, filius Joannis superioris et gener « Joannis Benninckh præsidis Luxembur- « gensis, ipse ex graphario ac secretario « statûs, Consiliario ac etiam superinten- « dente utriusque justiciæ in Palatinatu « etiam præses Luxemburgensis et præfec- « tus archivii, collegit quidquid ad publi- « cam et privatarum familiarum hujus du- « catûs historiam exstat, aliquando evul- « gandandum. Ipse et frater ejus Joannes « hujus Consilii advocatus immature mor- « tuus, hæreditatem 1000 Daleroruin a « Domino Jacobo Amblaviensi pastore in « Bergh, sibi delatam, ad Seminarium Lux- « emburgense ab se derivarunt quibus « Joannes moriens adhuc e suo addidit « daleros 100. »

Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 15, sq., 26, sqqq. — Viri illustres, III, N° 239. — D. Calmet, Bibliothèque lorraine; et: Liste des écrivains de Lorraine. — Paquet, 64. — Archives du Conseil provincial. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 31.

WILTHEIM, *Guillaume*, ou plutôt *Jean-Guillaume de*, était le second fils de Jean de Wiltheim, greffier du Conseil provincial à Luxembourg, et de Marguerite Brenner. Les auteurs le nomment tantôt Guillaume, tantôt Jean-Guillaume et tantôt Jean; et alors ils font de lui plusieurs personnages, à chacun desquels ils attribuent les mêmes gestes. Cette confusion devient évidente lorsqu'on lit dans la copie du manuscrit des Viri illustres qui se trouve à la Bibliothèque de Luxembourg un article consacré à Jean de Wiltheim (1636) où l'on

Digitized by Google

marque les faits que tout le monde sait appartenir à Guillaume; et sous l'année 1654, en parlant de son frère Alexandre, on trouve ce dernier indiqué par: «*Superioris* WILHELMI *frater*», tandis qu'aucune mention n'y est donnée à un Guillaume, comme l'a fait le copiste de l'exemplaire du même ouvrage qui se trouve à la bibliothèque de Trèves; ce que du reste, le Conseiller Muller, de cette dernière ville, a fait observer avant nous.

Voici cet article des Viri illustres: «1636. Joannes—*in codice Trevirensi legimus Joannes-Wilhelmus*—Wiltheim, «Luxemburgensis, societatis Jesu, ex itinere in regnum Chinarum in quod mitti «impetraverat, remissus, doctâ prius «Friburgi Briscoviæ philosophiâ, primus «postmodum Luxemburgi in patriâ docuit Theologiam moralem in Collegio «Societatis Jesu, scripsit Historias Luxemburgenses, potissimum sub Romanis, quas inscripsit Diana arduennatica.»

Il paraît que Jean-Guillaume de Wiltheim est né vers 1594; mais nous ignorons absolument l'année de son décès. Il vivait cependant encore en 1654. Il avait embrassé l'ordre des Jésuites et enseigné pendant quelque temps la philosophie à Fribourg lorsqu'il obtint d'être envoyé en Chine, mission toute de confiance que l'on ne confiait qu'à des sujets très distingués. Cependant il paraît qu'il ne passa pas dans ce pays, puisque nous le trouvons peu de temps après donnant le premier cours de Théologie morale au collége de Luxembourg.

Comme ses frères, Jean-Guillaume a écrit sur l'Histoire de Luxembourg, mais aucun de ses ouvrages n'a vu le jour jusqu'ici bien qu'il serait à désirer dans l'intérêt de la science, que plusieurs fussent publiés. Les manuscrits suivants se trouvent à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles: *1°*. Histoire ou Catalogue des abbés de Munster, à Luxembourg.—*2°*. De Sanctis Martyribus Trevirensibus.—*3°*. Diana Arduennatica.—*4°*. Microscomus, seu Cosmographia.—*5°*. Historiæ fabrica, sive quomodo conscribenda historia.—*6°*. Disquisitionum antiquariarum Historiæ Luxemburgensis libri tres.

L'évêque de Hontheim a analysé le dernier de ces ouvrages qui est le plus important de cet auteur et il est loin de porter à son égard le jugement irréfléchi dont nous avons parlé à l'article Alexandre de Wiltheim; bien au contraire, après avoir parlé de l'Histoire de Bertels, dans laquelle il voudrait voir un peu plus de critique, et des huit volumes de Bertholet qu'il nomme une rédaction indigeste dont l'auteur ne lui paraît pas avoir possédé les premiers éléments du jugement, il ajoute: «Feliciores in hâc provinciâ fuere Wilthemii Alexander et «Wilhelmus;» et il place ces deux derniers sur la même ligne pour leur importance littéraire.

Pour démontrer encore davantage que l'œuvre de Jean-Guillaume de Wiltheim n'est pas, comme le critique l'a dit, devenu absolument inutile au public depuis l'impression du Luxemburgum romanum de son frère Alexandre, nous mettrons en regard ici la table des matières de l'un et de l'autre:

Disquisitiones antiquariæ.	*Luxemburgum romanum.*
Lib. I. De populis qui romanorum temporibus Luxemburgensem agrum incoluere.	*I.* De Arduennâ in genere. *II.* De Arduennæ vetustis populis, fluminibus et pagis. *III.* De viis consularibus romanorum Provinciæ Luciliburgensis. *IV.* De Augustâ Trevirorum.
Lib. II. Loca Luxemburgica a Romanis specialius in et exculta designantur.	*V.* De Luciliburgo urbe, ejusque monimentis romanis. *VI.* De monimentis romanis provinciæ. *VII.* Castra Romanorum et Castella. *VIII.* De villis Romanorum.
Lib. III. Tractatur de rebus infra fines Luxemburgensium per Romanos gestis.	

Il est bien vrai, comme on l'a dit à l'article Alexandre de Wiltheim, que

Digitized by Google

plusieurs des mêmes objets ont été traités dans chacun de ces deux ouvrages; mais il ne s'en suit pas pour cela que la manière de voir des auteurs ait été la même pour chacun, sans cela il eut suffi pour Alexandre de copier l'œuvre de son frère et d'y placer son nom: Alexandre, en reprenant le travail de Guillaume, a considéré les choses sous un autre point de vue; puis aussi, Guillaume a consigné des choses dont Alexandre ne s'est pas occupé. En un mot, les *Disquisitiones antiquariæ Historiæ Luxemburgensis* de Guillaume de Wiltheim mériteraient à nos yeux, de voir le jour autant que le *Luxemburgum romanum* de son frère Alexandre; et si elles n'ont jusqu'ici pas été publiées par nous, comme nous en avions formé le projet déjà en 1842, c'est bien uniquement à cause des frais énormes que cette édition aurait occasionnés et qui auraient dû être exposés *par nous* comme ceux du Luxemburgum romanum.

Pierret attribue en outre au même savant les deux ouvrages suivants: 7°. De rebus gestis et honoribus S. Maximini Archiepiscopi Trevirensis, Libri X. — 8°. Vita S^ti Volfilaici stilitæ quondam prope Ivodium. — Il avait enfin commencé les Annales de l'Abbaye de St. Maximin; mais cet ouvrage resta inachevé jusqu'à ce que son frère Alexandre l'eût repris et terminé en deux volumes in-folio.

Viri illustres, I, N° 72. — Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 13. — Manuscrits de Masjat, 24. — Ab Hontheim, Historia Trevirensis diplomatica, III, 1017, sqqqq.; et: Prodromus Historiæ Trevirensis diplomaticæ, I, 6, 38, 44.— Paquet, 64. — Manuscrits Clones. — Muller, Rapport sur le mérite des Disq. ant. Hist. Luxbrgsis.; aux collections de la Société archéolog. de Luxembourg. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 31. — Pierret.

WILTHEIM, *Hubert de*, est né à St.-Vith, et parait n'avoir pas été fils de Jean, Greffier du Conseil provincial, comme nous le croyions lorsque nous avons rédigé la Notice historique sur la famille de Wiltheim, mais bien de Guillaume, frère aîné du greffier et conséquemment frère de Melchior qui épousa Marguerite de Busbach (v. son art.). L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré les deux lignes suivantes: « 1654. Huber« tus Wiltheim, ex Sto Vito, Soc. Jesu, « provinciæ Gallo-Belgicæ Præpositus ali« quando. »

En 1630 il était recteur du collége des Jésuites à Luxembourg et fut deux fois provincial de son ordre. Nous ne connaissons pas la date de son décès, mais il a encore fait imprimer en 1658, à Lille, un ouvrage qui a pour titre: *Monita et exempla gubernandi a Christo ejusque imitatore S. Ignatio Soc. Jesu fundatore et aliis viris sanctis et sapientibus relicta.* Cet ouvrage a été traduit en français par le Père Antoine Girard, Paris, 1661; vol. in-8°.

Viri illustres, I, N° 93. — Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 14. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 32. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, XI, page LIX. — Weber, Leben der Schwester Monika, geborne Margaretha von Busbach, 374 et passim.

WILTHEIM, *Jean de*, était fils puiné de Nicolas Wiltheim, échevin de St. Vith, et de Catherine Crémelin, dite Flade. Il naquit dans cette ville, le 18 mai 1558, et fut plus tard seigneur de Waldbredimus, par acquisition paraît-il.

Si même Jean de Wiltheim n'avait pas été un homme personnellement distingué il ne mériterait pas moins une mention très honorable pour avoir été le père de tant de personnages remarquables. Jean Wiltheim perdit son père à l'âge de six ans, et sa mère à onze. Resté orphelin, ses frères le mirent aux écoles, d'abord à Huy ensuite à Liége où il fit sa rhétorique. De là il entra au service de Jean II de Naves (v. son art.), commissaire-général des vivres près de l'armée des Pays-Bas, en qualité de page, et il sut bientôt dans cette position acquérir la confiance la plus entière de son chef, au point que ce dernier se servait de lui dans les affaires les plus secrètes. Il resta dans cette condition jusqu'au décès de son maître, en 1579,

Digitized by Google

et fut admis ensuite comme surnuméraire au greffe du Conseil provincial de Luxembourg, sous les ordres de Remacle d'Huart (v. son art.) qui était alors greffier en titre. Ce dernier n'ayant pas tardé à apprécier les talents et les excellentes qualités de Jean Wiltheim, le fit nommer son substitut-greffier, en 1580.

Remacle d'Huart fut proposé en 1583 pour être promu au rang de Conseiller; et le Prince-Comte de Mansfelt (v. son art.), Gouverneur du Pays, ainsi que le Président van der Aa (v. son art.) sollicitèrent auprès du prince de Parme pour que Jean Wiltheim fût désigné greffier. Dans sa lettre de recommandation Mansfelt ajouta même ces mots flatteurs : «jeune «homme bien stilé et qualifié, n'y ayant «pour le présent entre les practiciens de «cedit Conseil plus qualifié et capable à «desservir ledit Estat.»

Le 24 février 1585, Jean Wiltheim épousa Marguerite Brenner de Nalbach, fille de défunt Jean Brenner, ancien greffier près le même Conseil provincial. Pour montrer l'estime qu'on portait au jeune marié, les personnages les plus haut placés voulurent être de ses noces : c'est ainsi que Charles et Octavien de Mansfelt (v. leurs art.), fils du grand Gouverneur, conduisirent la fiancée à l'église ; ils étaient accompagnés d'Eustache de Munichausen (v. son art.), du sieur de Bassompierre, de plusieurs Conseillers, etc., etc. Par Patentes du 1er février, «quittes de tous «droits de sceau, d'audiencier et de «finances», il avait été définitivement nommé secrétaire et greffier de Sa Majesté au Conseil provincial : Il prêta serment en cette qualité le 1er avril suivant, et lorsqu'en 1600 les Archiducs renouvelèrent les nominations de tous les offices, Jean Wiltheim obtint ses nouvelles lettres gratis, comme les premières.

Assidu, actif et laborieux au plus haut degré, le greffier Jean Wiltheim a rempli sa charge pendant cinquante ans et sous cinq gouverneurs ; il a été employé dans plusieurs conférences avec les députés de princes voisins et dans des missions très importantes comme très délicates concernant le Luxembourg et même les affaires générales de la monarchie espagnole.

Il perdit sa femme le 26 mars 1620. Cette dame lui avait donné une nombreuse postérité qu'il eut le bonheur de voir établie et bien placée : Trois de ses fils entrèrent dans la Compagnie de Jésus qui pour lors était très en vogue, et s'illustrèrent par leurs savants ouvrages (v. les art. Alexandre, Jean-Guillaume et Jean-Gaspard les de Wiltheim) ; un autre fils fut président du Conseil provincial (v. l'art. Eustache de Wiltheim) ; un autre encore, Jean, devint avocat près le même Conseil ; deux de ses filles entrèrent en religion et trois autres, Marie, X, et Dorothée firent de belles alliances, avec le Conseiller Christophe Binsfeld (v. son art.), Roger de Bergeroth, aussi Conseiller, et Jean de Busbach (v. son art.), assesseur à la diète de Spire.

Rappellerons-nous que par Patentes datées de Prague, le 13 novembre 1627, il fut anobli avec son frère Guillaume, par l'empereur Ferdinand II ? (v. l'article Wiltheim, la famille de).

Jean de Wiltheim est mort le 5 janvier 1636, à l'âge de 78 ans, il fut inhumé dans la tombe de son épouse, au milieu de la nef de l'église des récollets, à Luxembourg.

Il était très vertueux et dévôt, dit son fils Jean dans la Biographie qu'il nous a laissée de son père, et a fort coopéré à ce que les Jésuites s'établissent à Luxembourg. Il faisait ses dévotions presque tous les huit jours et se montra très charitable envers les maisons religieuses : il fit entr'autres une donation de seize cents dallers à la confrérie des Prêtres du St. Sacrement pour acheter une rente de cent écus par an, destinée au soulagement des pestiférés en temps d'épidémie, ou bien des pauvres de la ville lorsqu'il n'y régnait pas de contagion. Environ trois ans avant sa mort il avait commencé à sentir défaillir ses forces et sa mémoire. Finale-

Digitized by Google

ment, lorsqu'il vit qu'il ne pouvait plus sortir il s'était fait arranger dans sa propre maison un oratoire qui communiquait avec sa chambre à coucher, afin de n'être pas privé de la messe.

L'auteur du manuscrit des Viri illustres a consacré à Jean de Wiltheim l'article le plus long de tout cet ouvrage. Nous allons le répéter : « 1635. Joannes Wiltheim Vitensis, Nicolai filius, secretarius statûs Philippi II, III, IV, et Ser^rum^ Archiducum Alberti et Isabellæ, ac Gracharius in Ducatu Luxemburgensi per 50 annos, Dominus in Waldt Bredimus, etc., vir per omnia in suo genere magnus; præter immensa beneficia in ecclesias, templa, oratoria, pauperes, pias causas toto vitæ octogenariæ decursu, domi forisque, adhuc vivens conjugis Margarethæ Brenner Luxemburgicæ consensu ergavit in pauperes 2000 Daleros datos ad censum perpetuum pro alimentis pauperum civium honestiorum, item 600 alios Daleros mortis causâ in vestimenta sacerdotum et altarium omnium penè ecclesiarum Luxemburgensis urbis, Vitensis et Dominiorum suorum. Mortuus et sepultus Luxemburgi, apud patres Franciscanos.

« Ex ejus convictu, familiâ et institutione domesticâ prodiere generales exercituum Duces, Tribuni militum, capitanei, præsides, consiliarii, secretarii regum et principum, religiosi sacerdotes plures, prælatus abbas unus; tres habuit filios Societatis Jesu sacerdotesque, vidit filiarum duas virginitatis voto devinctas, tres elocavit in matrimonium vivens, fuereque ei generi omnes Luxemburgenses, Rutgerus Bergerott Regis consiliarius, ornamentum regii senatus a doctrinâ, virtute et pietate. Joannes a Busbach, Christophorus Binsfeldt. »

Viri illustres, III, N° 216. — Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 9 à 12. — Enregistratures du Conseil provincial. — Beatels, 119.

WILTHEIM, *Jean-Gaspard de,* fils aîné de Jean de Wiltheim (v. son art.), greffier au Conseil provincial de Luxembourg, et de Marguerite Brenner, est né dans cette ville en 1591. Il se fit Jésuite-missionnaire, voyageant de 1626 à 1637, et nous a laissé la relation de ses voyages dans un ouvrage resté manuscrit, et qui se trouve inscrit sub N° 4088 à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, avec le titre de : *Itinerarium Patris Joannis-Caspari Wiltheim, soc. Jesu, Luxemburgensis; seu Narratio eorum quæ meis in missionibus per Imperium, Palatinatum, Franconiam, Sueviam, Austriam, Hungariam, Bohemiam, Saxoniam, Nassoviam et Archiepiscopatum Trevirensem ac Ducatum Luxemburgensem, Dei providentiâ acciderunt notabiliora, ab anno* 1626 *ad annum* 1637.

Nous n'avons découvert aucune indication sur l'année ni sur le lieu de son décès.

Neyen, Notice histor. sur la famille de Wiltheim, 12, sq. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 30.

Wiltheim, *Jean-Guillaume de;* v. WILTHEIM, *Guillaume de.*

WILTHEIM, *Nicolas,* était fils de Guillaume Wiltheim et de X de Greisch, d'après un arbre généalogique authentique que possède la famille d'Huart de Metz. En 1550 il était échevin et assesseur de la haute justice de St. Vith, ainsi que plus tard échevin de Luxembourg. Il avait épousé Catherine Crémelin, dite Flade.

Nicolas Wiltheim, qui fut père de Jean de Wiltheim (v. son art.), greffier du Conseil provincial de Luxembourg, eut plusieurs autres fils et nommément Guillaume qui est rappelé dans le titre d'anoblissement de la famille. C'était un homme puissant et éclairé disent les annales, qui contribua beaucoup à l'embellissement de la ville de St. Vith et qui se rendit recommandable par sa bienfaisance. Il mourut vers 1564 et repose dans l'église de cette ville, devant l'autel de Ste Catherine que ses ancêtres avaient érigé.

Digitized by Google

La Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, possède trois manuscrits intitulés, le 1er: πέταλον pontificale: De triplici Coronâ pontificali, authore Nicolao Wiltheim; *le second:* Ancilla Musarum; Drama; *le 3e* enfin: Pièces diverses concernant les événements politiques. Ces ouvrages seraient-ils du personnage qui nous occupe ici? Nous penchons pour l'affirmative.

Le manuscrit des Viri illustres renferme sur Nicolas Wiltheim le passage qui suit: «1550. Nicolaus Wiltheim, vi«tensis, scabinus istius urbis, ornavit «urbem patriam curiæ, induxit in eam «fontem, ordinavit rempublicam et for«mavit in meliorem ordinem, profusis«simus in pauperes, mortuus et sepul«tus ante altare Sanctæ Catharinæ, a ma«joribus dedicatum.»

Viri illustres III, N° 202.—Neyen, Notice historique sur la famille de Wiltheim, 9.—Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 30, sq., note 3 in fine.

WILTZ. *Deux familles luxembourgeoises ont porté ce nom:* l'une compte parmi les maisons les plus anciennes et les plus puissantes du Pays; l'autre, bien qu'elle ait eu quelques alliances nobiliaires, semble n'avoir jamais appartenu à l'ordre équestre. L'une et l'autre ont fourni des illustrations que successivement nous allons passer en revue.

WILTZ, *la maison seigneuriale, puis comtale de,* tire vraisemblablement, comme Mr de la Fontaine père paraît avoir réussi à le démontrer, son nom et son origine des Wilzes, peuplade Slave, célèbre par sa bravoure, laquelle internée par Charlemagne se sera fixée dans le nord du Luxembourg ainsi que dans quelques parages des provinces belgiques des Pays-Bas. Un de leurs chefs, qui se sera arrêté sur la crête rocailleuse sur laquelle la ville de Wiltz se trouve juchée en dos d'âne, ou peut-être encore dans le fond au bas de cette crête et près de la rivière homonyme, aura construit un castel qui est devenu le siége de la dynastie qui a dominé souverainement pendant près de dix siècles sur la vaste seigneurie à laquelle elle a donné son nom. En effet, si pendant le huitième siècle on ne trouve qu'à peine encore la mention d'un seigneur de Wiltz nominativement désigné, on rencontre cependant celle de la *villa quæ vocatur Wils* dans une chartre d'Irmine, de l'année 782 ou 783; et pendant le dixième siècle cette famille est déjà alliée à la puissante maison de Chiny: en effet, vers l'année 980, un dynaste de Wiltz épousa Clémence, fille d'Arnoux de Granson, premier comte de Chiny (v. l'art. Chiny, Arnoux, comte de).

Cette famille de Wiltz, Wilz ou Wils, une des plus considérables du Luxembourg, qui a entr'autres produit plusieurs héros aux croisades et a été élevée à la dignité de Comte par Lettres-Patentes du roi Philippe IV d'Espagne en date du 31 mai 1629, s'est éteinte dans la personne de Marie-Marguerite, comtesse de Wiltz, dernière de son nom, morte en 1676 épouse de Christophe de Custine d'Aufflance, dont la famille a succédé aux de Wiltz et en a ajouté les armes aux siennes.

Wiltz portait: d'or, au chef de gueules; l'écu sommé d'une couronne d'or, ornée de perles.

Nous nous contenterons de consacrer un article séparé à deux Jean de Wiltz, parce que les faits et gestes de leurs agnats ne nous sont parvenus que d'une manière trop découpée, ne nous permettant pas de les rapporter sous forme de Biographie: ils sont trop isolés, et leur relation appartient plutôt à la généalogie historique que nous nous proposons de publier un jour. C'est ainsi par exemple que nous trouvons successivement: qu'en 1214, *Amédée* de Wiltz assista aux fêtes données à l'occasion du mariage de la comtesse Ermesinde de Luxembourg avec Walram du Limbourg; en 1236, *Joffroy* et *Frédéric* de Wiltz signèrent à l'affranchissement d'Echternach; en 1243, le même *Joffroy* et *Wauthier* de Wiltz signent

Digitized by Google

à la chartre luxembourgeoise; en 1252, le même *Joffroy* assista encore à l'expédition d'un acte de donation aux Trinitaires de Vianden; en 1288, *Wauthier*, seigneur de Wiltz blessa le duc de Brabant à la bataille de Wœrringen; en 1337, *Rodolphe* et *Henri* de Wiltz, frères, assistèrent aux tournois de Worms; en 1437, Godard, *seigneur de Wiltz, confirma les anciennes franchises de ses bourgeois de Wiltz et leur fit de nouvelles libéralités;* en 1454, *Gérard* de Wiltz obtint de Ladislas, roi de Bohême, cession de la rente que les bourgeois de Trèves devaient à ce dernier en sa qualité de duc de Luxembourg, et ce en considération des services éminents que Gérard lui avait rendus; en 1483, *Gérard* et *Bernard* de Wiltz font partie de la confédération qui a lieu parmi les seigneurs du Luxembourg pour soutenir les intérêts de l'archiduc Maximilien d'Autriche, etc., etc.

Pizaret, III. — Archives de la maison de Wiltz. — Ungeschücks. — Bertholet, V, 114 et 273. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, IX, 59. — Alex. a Wiltheim, Luxemburgum romanum, lib. II, cap. VIII, 81 de notre édition. — Liber aureus abbatiæ Epternacensis, mscrt. de notre Bibliothèque.

Wiltz, *Amédée de;* v. WILTZ, *la maison de.*

Wiltz, *Bernard de;* v. WILTZ, *la maison de.*

Wiltz, *Frédéric de;* v. WILTZ, *la maison de.*

Wiltz, *Gérard de;* v. WILTZ, *la maison de.*

Wiltz, *Godard de;* v. WILTZ, *la maison de.*

Wiltz, *Henri de;* v. WILTZ, *la maison de.*

WILTZ, *Jean de.* Un assez grand nombre de membres de la maison seigneuriale de Wiltz ont porté le nom de *Jean;* et pendant les seizième et dix-septième siècles nous en comptons nommément deux qui se sont succédés et dont jusqu'à ce jour les faits et gestes ont été généralement attribués à un seul et même personnage. Comme tous les deux se sont distingués entre tous les seigneurs de Wiltz et que sous leur administration la ville qui leur doit son nom a réellement joui de sa plus haute splendeur féodale, nous allons les passer successivement en revue en désignant le père par Jean Ier et le fils par Jean II; *mais en faisant observer que ces numéros d'ordre ne sont adoptés ici que pour éviter la confusion dans notre ouvrage, non pour établir un rang parmi les personnages homonymes de la généalogie générale de leur maison.*

WILTZ, *le baron Jean Ier de,* qui fut seigneur de Wiltz, Stadtbredimus, Buzy, etc., co-seigneur de Clervaux, était fils de Hartard, dénommé quelquefois Baron de Wiltz, et de Jeannette de Brandenbourg.

Le premier titre où Jean Ier de Wiltz paraît, porte la date de 1554: Par cet acte il assura à son vieux père une pension viagère de six cents florins d'or, à raison de ce qu'il lui avait abandonné tous ses biens. Il résulte donc clairement de cet engagement qu'il était l'aîné de sa famille. Jean Ier est né vers 1535, ainsi que le prouve un acte du Siége des nobles, dans lequel il est dit qu'en 1565 il était âgé de trente ans: à cette dernière époque il était assesseur de cette Cour.

Par Lettres du 4 décembre 1566, la reine Marguerite, Gouvernante-générale des Pays-Bas, donna à Jean, Baron de Wiltz, charge et commission expresse pour lever une enseigne de gens de guerre à pied, au traitement de 1322 livres de quarante gros, monnaie de Flandre la livre, par mois. L'année suivante il fut nommé prévôt de Bastogne.

Le 11 juillet 1570 il fut député par le Siége des nobles, avec le seigneur de Montjardin et My, vicomte de Dave, vers le duc d'Albe pour conférer avec le proconsul sur les affaires du Pays; mais plus vraisemblablement pour lui faire des représentations de la part de la noblesse.

Digitized by Google

Le 8 juin précédent Jean Ier de Wiltz avait, en exécution d'une ordonnance du Gouvernement, envoyé au Conseiller Christophe de Busbach une spécification des usages particuliers de sa seigneurie, pour servir à la rédaction des Coutumes générales des Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny qui furent publiées le 12 juillet 1611. Il résulte de cette pièce que les seigneurs de Wiltz étaient des dynastes très puissants, puisqu'ils avaient, de toute ancienneté, quatre espèces de Justices savoir : Un *Manngericht*, un *Landgericht*, un *Hoffgericht* et un *Freyheitsgericht;* cette dernière instance pour le chef-lieu de leurs domaines qui avait titre et rang de franchise, bourg ou ville. Cet acte montre de plus que Wiltz possédait des *poids et mesures* propres. Ainsi la *livre* valait cinq quarts de la livre de Liége, et était sous-divisée en deux demies, quatre quarts et seize seizièmes ou onces. Le *pot* égalait un litre quarante-cinq centilitres ou dix-sept quarelets de Liége : ce pot était subdivisé en deux pintes, la pinte en deux chopines, la chopine en deux demies chopines et la demie chopine en deux quarelets ; l'*aune* mesurait 0,m 74 plus 63 millimètres ; la *corde dite de St. Lambert* était en usage pour le bois, c'est-à-dire que les buches avaient trois pieds et demi de St. Lambert de haut sur autant de profondeur et sept de ces pieds de longueur. Le *maldre* avait douze bichets : pour le grain le bichet mesurait dix-huit litres plus quatre-vingt-cinq centilitres, et pour l'avoine vingt-un litres trois centilitres ; le *pied de St. Lambert* était l'unité pour les longueurs ; il compte, comme on sait, onze pouces et douzièmes du pied de France ou de roi, ce qui équivaut à 208 millimètres. Finalement, pour les mesures agraires on avait le *journal* de cent soixante verges carrées, chacune de seize pieds de St. Lambert ou 3m, 328.

Les étalons des poids et mesures étaient déposés au château de Wiltz. A chacune des deux foires qui existaient alors au chef-lieu de la seigneurie et qui se tenaient les jours de St. Luc et de St. Pierre, le sergent de la franchise allait donner l'aune aux marchands qui y étalaient : c'était une baguette de coudrier, poinçonnée aux deux bouts avec un fer chaud. On lui payait pour cela un sol du pays, c'est-à-dire huit centimes.

En 1574 Jean Ier, Baron de Wiltz était lieutenant-gouverneur du Duché de Luxembourg pendant l'absence du Comte de Mansfelt (v. son art.), gouverneur titulaire, qui avait été appelé en 1572 à Bruxelles pour faire partie du Conseil d'Etat et commander l'armée belge après le départ du duc d'Albe.

L'année suivante nous le trouvons qualifié de lieutenant du justicier des nobles. Il obtint en cette année 1575 des Lettres du roi Philippe II datées de Bruxelles, le 22 juin, par lesquelles ce prince lui octroyait, à sa demande, à titre d'essai et pour trois ans *un franc marché hebdomadaire à tenir le mardi dans son bourg de Wiltz :* Le jour du mardi fut fixé à cet effet après une conquête minutieuse faite auprès des autorités locales des villes circonvoisines, afin qu'aucune d'elles n'éprouvât des pertes par le dit octroi. Cette permission provisoire fut confirmée à toujours par des Patentes subséquentes, expédiées de Mæstricht, au mois de mars 1580.

Nous avons vu qu'en 1566 Jean Ier, Baron de Wiltz avait été nommé prévôt de Bastogne. Le 15 octobre 1577, Don Juan lui ajouta la même charge pour la terre et prévôté de Marche : Les Patentes sont datées de Luxembourg et signées manu propriâ par ce Prince.

Le même seigneur, toujours attentif au bien-être de ses sujets, créa le 2 janvier 1580 la *confrérie des cordonniers* qui se constitua le 2 mai suivant et fit ériger en 1722 dans l'église paroissiale, à Niederwiltz, l'autel que l'on y voit encore, en avant du chœur, du côté de l'épître. En 1592, Jean Ier donna de même des constitutions au *métier des maréchaux* dont on voit également depuis 1720, l'autel au haut de la nef latérale de l'église de Niederwiltz, ad cornu evangelii.

Le 5 mai 1583, le Prince de Parme

Digitized by Google

conféra au Baron Jean Ier de Wiltz la charge de Conseiller ordinaire de Courtebrobe au Conseil provincial de Luxembourg, en remplacement de Jean II de Naves (v. son art.) ; et par Patentes du 20 mars de l'année suivante il fut nommé Prévôt et Gouverneur de Thionville. Dans cette position il se comporta en capitaine vraiment habile, en augmentant les fortifications de cette ville, surtout celles de la partie méridionale, par des fossés très profonds, des bastions, des tours, des portes, etc. Et l'on voyait autrefois à l'angle d'un des bastions voisins de la Moselle une table en pierre, portant l'écusson de ce gouverneur et au-dessous la phrase suivante :

JOANNES BARO IN WILTZ,
GUBERNATOR HUJUS LOCI
ME FIERI FECIT
ANNO 1596.

Par les faits que nous venons de relater on a vu que le Baron Jean I de Wiltz, malgré les hautes charges qu'il devait à ses mérites personnels, ne cessait de prendre à cœur les intérêts et la prospérité des sujets de sa seigneurie de Wiltz, en leur obtenant un marché semainier, peut-être même une des deux foires annuelles ou toutes les deux, qui existent encore aujourd'hui dans cette petite ville, et en constituant en confréries régulières ou corporations civiles et politiques les principaux métiers qui y subsistaient. En 1596 il mit le sceau à ses bienfaits en reconstruisant les bâtiments de l'*hôpital des pauvres, dit de la Sainte-Trinité*, qui se trouvait depuis des siècles placé en avant de la porte supérieure de la ville, et qui, paraît-il, avait d'abord été une ladrerie, nécessitée par la contagion que les croisés avaient importée dans la contrée. Pour appuyer ce sentiment nous mentionnerons l'ancienne croix, dite de l'hôpital, qui était autrefois plantée à mi-chemin de la distance entre la porte supérieure du bourg et l'hôpital. Cette croix, toute dégradée par le temps, avait été remplacée pendant ces dernières années par une autre, en fonte, qui a disparu de même en 1856, à l'occasion de la construction d'une maison sur son emplacement : On sait que les malheureux attaqués du mal de St. Ladre avaient des bornes de parcours qu'ils ne pouvaient dépasser ; et ces bornes étaient généralement figurées par le signe de la Rédemption.

Nous avons dit que le Baron Jean Ier a fait reconstruire l'hôpital, et nous rapportons pour preuve de ce fait l'inscription suivante qu'il avait fait graver sur l'autel de la chapelle annexée à cet établissement :

« UNIUS DEI OPTIMI MAXIMI GLORIÆ
« HONORIQUE SEMPITERNO GENEROSUS
« AC NOBILIS DOMINUS JOANNES BARO DE
« WILTZ, DOMINUS IN STADBREDEM. AC BUSSO
« ET CONSORS IN CLERFF, REGI HISPA-
« NIARUM IN DUCATU LUTZELBURGENSI ET
« COMITATU
« SCHINI A CONSILIIS, GUBERNATOR ET
« PRÆFECT. MILITARIS PRÆPOSITUSQ. MU-
« NITIONI
« THEONIS VILLÆ, ET CLAUDIA EX BA-
« RONIB. BAVARIS BOPPARDIÆ ORIUNDIS
« DOMINA IN
« WILTZ, BUSSI EJUS DILECTISSIMA CON-
« JUX ÆDICULAM DIVINAM CUM ARA POSTE-
« RITATIS ET
« MEMORIÆ CAUSSA LUBENTES MERITO PO-
« NEBANT ANNO VIRGINEI PARTUS
« QUINGENTESIMO SUPRA MILLESIMUM NO-
NAGESIMO SEXTO. »

L'autel sur lequel on lit cette inscription est en pierre. Il représente la Sainte Trinité, patronne de l'établissement, travail très ancien, pouvant être rapporté au onzième ou au moins au douzième siècle. Dans les réparations que le Baron Jean Ier y fit faire il releva ce groupe trinitaire pour poser dessous, en forme de gradin comme on en voit sur les autels, un cartouche nouveau qui porte l'inscription, et à ses deux extrémités les bustes de la vierge Marie avec celui de St. Joseph, en médaillon. Des deux côtés, mais sur des tables à part, il avait fait placer ses armes et celles de son épouse, sculptures avec hachements à jour et vrais chefs-d'œuvre

Digitized by Google

comme les médaillons. Dans la même chapelle on voyait encore St. Jean l'Évangéliste et St. Claude, patrons des restaurateurs, placés dans des niches latérales, mais d'un travail très médiocre et de beaucoup plus jeune que la Trinité.

Lorsque l'hôpital qui était venu à menacer ruine faute d'entretien, fut vendu le 22 février 1823, cet autel avec ses accessoires fut enlevé et transféré au cimetière de la paroisse qui entourait alors l'église de Niederwiltz, où on l'incrusta dans le mur, parce que sans doute l'administration municipale d'alors n'appréciait pas l'importance historique de l'œuvre. Plus tard, vers 1835, nous ne savons pas pour quel motif raisonnable, même simplement avouable, on alla plus loin dans l'œuvre iconoclaste: on arracha la Ste. Trinité etc., pour substituer à sa place un simple Christ, et on enterra ces sculptures sous le pavé d'une écurie ou remise du presbytère, avec les deux saints collatéraux ainsi que les admirables écussons de Jean de Wiltz et de Claudine Bayer de Boppard avec leurs gracieuses ornementations. Nous fûmes, il y a trois ans environ, informé par hasard de cet état des choses et nous le déplorâmes, lorsque le bruit du fait étant parvenu aux oreilles de M' Linden, curé-doyen actuel, celui-ci fit déterrer les statues qui furent trouvées en partie mutilées, et les déposa dans sa cour, les exposant ainsi, faute d'emplacement plus convenable, à toutes les intempéries du climat d'Ardenne. Cependant nous avions proposé de les placer en forme d'autel comme autrefois, au fond de la sacristie actuelle de l'église paroissiale qui formait jadis la chapelle seigneuriale: Là elles seraient au moins préservées d'une destruction imminente, outre que ce lieu, qui renferme déjà le caveau dynastique, constituerait dès lors le véritable comme le seul coin qui rappellerait à Wiltz le souvenir de ses anciens maîtres et bienfaiteurs. La dépense serait insignifiante; mais le conseil communal comme celui de la fabrique font la sourde-oreille lorsqu'il s'agit de la conservation d'un objet d'art ou d'un monument historique.

Les reliques, très anciennes et très nombreuses, enfermées dans deux grandes boîtes et pendues dans la chapelle de l'hopital, furent également distraites et sont actuellement en notre possession. Nous nous proposons de les restituer lorsque la chapelle seigneuriale sera rétablie comme nous venons de l'indiquer.

Reprenons maintenant la suite de la biographie du Baron Jean Ier que nous avions laissée à l'année même où ce seigneur augmentait les fortifications de Thionville. Il paraît par le silence des titres seigneuriaux qu'il séjourna dans son gouvernement jusqu'en 1605 où nous le retrouvons à Wiltz, faisant son testament, à l'âge de 70 ans; et finalement, le 2 mai 1607, six mois avant sa mort il augmenta encore la dotation de son hôpital. Il établit en effet par un codicille ou acte de ce jour, que: au lieu du pain qui par jour ou par semaine provenait du four banal et qui avait été donné par lui aux pauvres de l'hôpital de la Sainte-Trinité, proche de Wiltz, le fermier du dit four banal aurait à livrer annuellement au jour de noël et à la chandeleur, six maldres de seigle. Que de plus il entendait qu'aux rentes et revenus qu'il avait abandonnés au profit du dit établissement pour l'entretien des pauvres, et qui se prélevaient le jour des Rois (Epiphanie), il ajoutait quatre maldres de seigle et quatre d'avoine. Qu'enfin les mêmes pauvres devaient jouir du foin à récolter sur un vivier desséché qu'il désignait.

Jean Ier, Baron de Wiltz, dont le nom est resté populaire par ses bienfaits, est mort le 24 octobre 1607, à l'âge de 72 ans, et fut vraisemblablement inhumé dans le caveau seigneurial de l'église paroissiale de Niederwiltz, bien qu'aucun monument n'y atteste sa présence. Il a été marié deux fois. *a*. Par contrat du 22 février 1557, style de Trèves, avec Anne, née comtesse de Manderscheid-Blanckenheim; *b*. En 1561 avec Claudine, Baronne de Bayer de Boppard. Il paraît que de son premier mariage

Digitized by Google

il n'est née qu'une fille, Anne-Marguerite, qui devint en 1583 l'épouse de Wauthier de Lutzelbourg, famille lorraine, fils de Bernard de Lutzelbourg et de Véronique de Lanschberg, seigneur et dame de Sareck, noble bourgeois de Metz. Ce mariage fut célébré à Thionville.

De la seconde alliance de Jean Ier, Baron de Wiltz, advinrent: *1°* Pierre-Ernest, baron de Wiltz, nommé en 1584 grand-prévôt héréditaire d'Ardenne, c'est-à-dire de Marche et de Bastogne, en remplacement de son père qui venait d'être promu au gouvernement de Thionville. Pierre-Ernest est mort célibataire et avant son père: Bertholet l'a omis dans sa liste des Prévôts d'Ardenne, ou plutôt il l'a confondu avec son père.

2° Catherine, née en 1568, morte au château de Wiltz, le 23 avril 1573, à l'âge de 5 ans. Une tombe bien travaillée, qui représente cette enfant, se trouve dans la sacristie actuelle de l'église de Niederwiltz. Elle porte l'image de la défunte, avec quatre quartiers, tant paternels que maternels, et l'inscription suivante placée au bas:

ANNO . 1 . 5 . 7 . 3 . DEN 23 . APRILIS .
IST . VON . DIESER . WELT . IN . GOT . VER-
[SCHEIDEN.
JUNGFREUCHEN . CATHARINA . GEBORNE .
[DOCHTER .
DES . EDELEN . JOHANSEN . HERN . ZO . WILTZ .
UND . CLAUDIA . GEBORNE . BEUERIN . VON .
BOP-
PART . FRAWEN . DA . SELBST . DER . SEELEN .
[GOT.
DER . ALMECHTICH . GNEDEN . SEIN . WIL .
IHRES . ALTERS . SEXTEN . JAR .

Ce mausolée était primitivement placé sous une arcade, dans le chœur de la même église où on l'avait caché derrière une boiserie dont on a tapissé plus tard ce chœur, sans doute pour en gâter les beautés architectoniques, style ogival pûr. Malgré nos réclamations souvent répétées, le conseil de fabrique avait constamment refusé de faire transférer cette sculpture pour la mettre sous les yeux du public; et ce ne fut que lorsque sur nos conseils la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg a eu pris sur elle les frais de cette translation, que cet ouvrage a été consenti et exécuté par les soins de Mr le Doyen Linden et les nôtres.

3°. Claude ou Claudine, Baronne de Wiltz, qui fut l'épouse de Jean de Kerpen. Cette dame était morte en 1607.

4°. Jean-Godart, Baron de Wiltz, qui naquit en 1577. Il fut confirmé et tonsuré le 18 avril 1587, dans la cathédrale de Metz. Le 2 août 1590, nous le voyons clerc du diocèse de Trèves et chantre de St. Aubin à Namur, ainsi que de la métropole de Mayence dont il fut nommé chanoine en titre, en 1591. En 1628 nous le trouvons vicaire-général à Trèves où il fonda deux bourses d'études pour sa famille, et à défaut de parents, elles devaient être données à deux étudiants pauvres de Wiltz: En 1631 cette fondation fut fixée pour des orphelins de Wiltz à défaut de parenté du fondateur. Nous ne savons pas si elle existe encore.

5°. Jean, qui fut le premier COMTE de Wiltz; il aura son article sous le nom de **Jean II.**

6°. Alexandre, Baron de Wiltz, qui fut seigneur de Chémilly, Buzy et Montquintin. Il épousa en 1603 dame Barbe-Françoise Dandelot dont naquit entr'autres Marie-Marguerite, qui hérita de la terre de Wiltz après le décès de son oncle Jean II et la transmit à la maison de Custine à laquelle la révolution de 1789 l'arracha en abolissant les droits féodaux et en vendant le château au profit du domaine français.

7°. Anne-Marguerite, Baronne de Wiltz, qui fut mariée le 15 février 1590 à Guillaume-Marguiff, Baron de Braubach, seigneur de Dillingen.

8°. Ferdinand, Baron de Wiltz, sur le compte duquel nous n'avons recueilli aucun renseignement remarquable.

Digitized by Google

9°. Odile, Baronne de Wiltz, qui fut mariée en 1610 avec Charles de la Hamaydes, fils du Gouverneur de Lens.

10°. Jeannette qui était en 1607 abbesse de Fraulautern.

11°. Enfin Jeanne, dont on voit la tombe mutilée et convertie en dalle dans la chapelle dite du Rosaire, annexée à l'église de Buzy: Ce fragment ne donne plus que la partie supérieure de la pierre, et représente le buste d'une jeune personne, ayant les mains jointes. Aux deux angles supérieurs on voit, à gauche, l'écusson de Wiltz, à droite celui de Bayer de Boppard. L'inscription, tracée sur un ruban, n'est plus entière:

CY GIT JHANE DE WILTZ FIL^L^E
[DHONORÉS . . . .
. . . . . BOPPART SA FEMME
QVI TREPASSA LE Z APVRIL 1573 . . .

(Ainsi vingt-un jours avant sa sœur Catherine, dont nous avons rapporté l'épitaphe plus haut.)

Archives de la Maison de Wiltz. — Tablettes généalogiques, communiquées par M. le Marquis de Vassinnac d'Imécourt. — Bertels, 185, 198. — Bertholet. — Pisart, I, fol. LXXVIII; et III, 788. — Tassier, Histoire de Thionville, 107, 113 à 120, 174, 215, 403. — Ulveling, 39. — Archives de la Société archéolog. de Luxembourg. — Notes d'études. — Héraulx, Anecdotes pour servir à l'Histoire de Thionville; manuscrit. — Archives municipales de Wiltz et du Bureau de Bienfaisance. — Chronique manuscrite du curé Hubert de Wiltz. — Protocole du Notaire Atten, de Wiltz.

WILTZ, *Jean II, Baron de, dit le jeune*, pour le distinguer de son frère Jean-Godart, était troisième fils de Jean Ier, Baron de Wiltz qui précède, et de Claudine Bayer de Boppard. Nous ignorons l'année de sa naissance; cependant un acte du 27 janvier 1603 le dénomme lieutenant-colonel du régiment de Louis, comte de Wya.

Jean II se titrait de Baron de Wiltz, du Conseil de guerre des Sérénissimes Archiducs et Prévôt-Gouverneur de Thionville; seigneur de Wiltz, Buzy, Stadtbredimus, Clervaux, Perlé, Sarable, Boucland, Weiller, Baron de Wersel, etc.

Pierre-Ernest, son frère aîné était mort sans alliance et avant son père, et Jean-Godard, son autre frère était engagé dans les ordres sacrés et splendidement pourvu, de sorte que le droit d'aînesse lui fut applicable et l'appela à la succession paternelle. Déjà quatre jours avant le décès de son père, c'est-à-dire le 20 octobre 1607, l'archiduc Albert, prenant sans doute en considération le grand âge, peut-être aussi les infirmités de Jean Ier, Baron de Wiltz, avait délégué au fils le commandement de la compagnie d'infanterie de son nom qui tenait garnison à Thionville; et sept jours plus tard, c'est-à-dire le 27 du même mois, il le nomma Gouverneur de cette ville en remplacement de son père qui, comme on sait, était mort le 24 octobre.

Jean II, Baron de Wiltz mit ses premiers soins à régler d'abord ses affaires de famille avec ses frères et sœurs qui pouvaient élever certaines prétentions à des parts d'hérédité. C'est ainsi qu'il s'obligea, peu de jours après, à payer à chacune de ses sœurs une somme de mille Dalers pour désistement; et à sa demie-sœur Anne-Marguerite, épouse de Wauthier de Lutzelbourg il céda la jouissance de la seigneurie de Stadtbredimus. A son frère Alexandre il abandonna en 1610, c'est-à-dire à sa majorité, les terres de Buzy et de Chémilly, plus une somme de douze mille Dalers qui furent versés en 1616.

On était alors à cette époque de pénible souvenir où une triste aberration de l'esprit humain entraînant les petits et les grands à ne voir partout que des sortiléges et des sorciers, a conduit au supplice des victimes innocentes par centaines! Jean II, Baron de Wiltz et ses gens de Justice payèrent à leur tour leur tribut à ce déplorable préjugé, témoin la note que nous allons copier ici et qui est écrite de la main même de ce seigneur dans un registre sans pagination, qui a appartenu aux archives de la maison de Wiltz:

« Tout Ceulx q. Jay faict Justifier depuis « q. je suis Seigneur en la baronnie de « Wyltz . . . . . (*page arrachée*).

Digitized by Google

« 1614. Le 21 Doctobr. Schullen lehn « pour crisme et faict de sorcellerie. brulle.

« 1614. Le 21 Doctobr. Fasbender Jean « aultrement nomme Drussel pour auoir « espouse deux femmez. It. pour auoir « donne a manger quelq. rascinne a sa « deuzieme femme auant lauoir espouse « pour fere auorter son fruict estant grosse « de luy. It. pour le faict de sorcellerie. « brulle.

« 1014. Le 29 de Nouemb' Marie de « Stein pour auoir espouse Fasbender, « Jan qui auoit deux femme; combien l'on « lauoit vne fojs separe de l'uy; et quaussy « auant quel s'auoit marie auecq. led. Fas- « bender at este de luy enceinte elle at « mange par son conseil quelqz rascinnes « pour auorter son fruict at este banny per- « petuellement auecq. la moytie de confis- « cation de ses biens, elle at eeu grace « aultrement elle fust este exécute auecq. « lespe.

« 1615. Le 1 de Januier Schumachers « Hartart de Niederwyltz pour le faict de « sorcellerie at este brulle.

« 1615. Le 17 de Januier Friderich « Clas d'Eschweiller pour le faict de sor- « cellerie at este brulle.

(*Espace blanc d'un quart de page.*)

« 1617. P. . . . . de Nocheren at este « brulle pour le faict de Sorcellerie.

« 1617. Niles Peter derpeldange at « este execute p. lespe pour auoir au « grand chemin de Wyltz à allerboren « par de la Juncker-Jans-Walt deualise « vne femme avecq » (*le reste manque.*)

Comme son père avait procuré à Wiltz le marché semainier du mardi et deux foires, il fit, en 1619, octroyer à ce bourg une troisième foire franche, à tenir le jour de St. Urbain, comme cela résulte d'un acte du 16 avril de la même année. Il établit à cette occasion que les échevins auront à percevoir un demi bichet de vin pour leurs peines de surveillance à chacune de ces trois foires.

D'un autre côté, ce seigneur voulant étendre ses domaines, sans doute pour faire emploi des sommes qui étaient provenues de différentes ventes de fonds du côté de Thionville, acquit en 1628 de l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, et pour le prix de six mille deux cent huit florins à quarante sols, monnaie de Flandre, les villages de Stockem, Selscheid, Donnange, Lullange, Bœvange (Clervaux), Weicherdange, Crendal, Siebenaller, Hoscheid, Drauffeld et Kantenbach, en tout cent et neuf ménages, avec justice moyenne et basse.

Il paraît que le Baron Jean II séjournait presque continuellement dans son gouvernement de Thionville. Les Capucins de Luxembourg ayant, en 1624, manifesté le désir d'obtenir un établissement dans cette ville, le Gouverneur Jean de Wiltz les prit sous sa protection, leur céda un terrain près de la porte de Metz et leur obtint des Lettres-patentes d'autorisation en date du 20 mai de la même année. En 1629, leur église fut bénie par l'évêque de Madaure, suffragant de Metz, et le lendemain on y chanta les obsèques de Madelaine de Rye, marquise d'Ogliani, femme du Gouverneur: cette dame fut inhumée dans cette église en qualité de fondatrice. Elle avait été mariée en 1614 à Jean II, Baron de Wiltz, mais ne lui avait donné aucune postérité.

L'année suivante ce seigneur épousa en secondes noces Eléonore de Rye d'Ogliani, sœur de sa première femme, de laquelle il n'est de même né aucun hoir: cette dernière dame, qui avait apporté en mariage un million et trois cent vingt mille maravedis, monnaie espagnole dont l'unité répond à $1\frac{13}{17}$ dénier de France ainsi environ 10,000 frs, survécut à son mari puisqu'elle a encore assisté à un acte en 1676, trente ans après le décès de celui-ci.

La même année 1629, non 1631 comme Bertholet l'écrit, le 31 mai, Jean II, Baron de Wiltz obtint du Roi Philippe IV d'Espagne le titre et la dignité de Comte de son nom, pour lui et ses successeurs mâles et femelles, et ce en récompense des services signalés que l'impétrant et ses ancêtres

Digitized by Google

avaient rendus à leurs souverains légitimes. Ce titre est trop flatteur pour la Maison de Wiltz pour que nous ayons pu omettre d'en transcrire ici un extrait :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roy « de Castille, de Léon, d'Aragon, des « Deux-Siciles, etc. ..... Nous ayant été « faict rapport des bons et agréables ser- « vices que, par longues années, a faict à « nos prédécesseurs et à nous nostre cher « et féal messire Jean, baron de Wiltz, de « notre conseil de guerre, et gouverneur « de Thionville, tant en ladicte charge, « qu'il exerce pendant l'espace de vingt « années, avec toute fidélité et satisfaction, « qu'auparavant en plusieurs expéditions « militaires, en noz Pays-Bas, et autres « affaires d'importance et confiance, ayant, « pour ce, faict plusieurs voyages à ses « propres frais, tant à la Cour de Bru- « xelles qu'ailleurs, en tout quoy il s'est « louablement acquitté de son debvoir, à « l'imitation de ses ancestres et parents, « qui se sont toujours emploiez avec beau- « coup de zèle au service de leurs princes « souverains, nosditz prédecesseurs; et « dernièrement feu son père, lequel, pen- « dant les derniers troubles de nosditz « Pays-Bas, et durant l'absence du feu « comte de Mansfelt hors de son gouver- « nement de la province de Luxembourg, « et arresté par les estats-généraulx desditz « pays, lors désobéissants à notre couronne, « fit tout bon debvoir pour maintenir la- « dicte province en la deue obéyssance, « nonobstant qu'il fût sollicité avec beau- « coup d'importunité par lesdits estats, « pour employer à leur faction, masquée « de l'intention et service de feu le roi « Philippe II, nostre très honoré grand- « père, de glorieuse mémoire, le crédit et « l'autorité qu'il avait en icelle province. « A quoy, combien que plusieurs géné- « raulx se fussent laissé porter, il demeura « néanmoins toujours ferme et constant, « continuant en son debvoir, avec toute « fidélité. A laquelle cause il fut puis après « par sadicte majesté honoré de plusieurs « charges très importantes qu'il exerça au « grand contentement et satisfaction de ses « souverains; s'estant aussi trouvé ès sièges « de Metz et bataille de Saint-Quentin, il « fit monstre de son courage et valeur. Et « à son exemple, son fils aisné, après avoir « servy par l'espace de trois ans, en qua- « lité de gentil-homme de la bouche à feu « le roy notredit grand-père, se mit à « suivre les guerres contre les François, « où il fut faict prisonnier, et receut diffe- « rentes blessures, desquelles finalement il « mourut. Comme de mesme ledit messire « Jean, Baron de Wiltz, avec son frère « maisné, gentil-homme de la bouche de « notre très-cher et très-amé bon oncle l'ar- « chiduc Albert, que Dieu ait en gloire, « en ont reçeu plusieurs, dont le dernier « en demeura estropié de son bras droit. « Considéré en oultre que ladicte maison « de Wiltz a prins son origine et ex- « traction des marquis et comtes d'Arlon « et Chiny, s'estant sesdits prédécesseurs « par cy-devant intitulés seigneurs hauts « voüez du marquisat dudit Arlon, et que « d'ailleurs ledict baron de Wiltz a prins « alliance avec la fille du marquis d'Ogliani, « de la maison de Rye. Pour ce est-il « que, *etc.* ..... Donné en nostre ville « de Madrid, royaume de Castille, le « trente-unième jour du mois de may, l'an « de grâce 1629. »

Ce fut Jean II qui fit construire le château actuel de Wiltz, élevé dans le style renaissance : c'est un vaste corps de bâtiment flanqué aux deux extrémités de pavillons à toitures élancées ; et en face, dans une cour immense, un second bâtiment qui formait autrefois la chapelle castrale avec la brasserie y contigue. En avant, pour clôturer la cour, l'habitation du bailly et les écuries. La porte d'entrée avait une haute tour avec une horloge. Telle est la description de ce château moderne, dont une pierre angulaire, à ras des fondations, porte la date du 23 mai 1631. Il paraît que la grosse tour carrée qui forme l'angle Nord-Ouest de toute cette masse est le seul reste de l'antique manoir des hauts et puissants barons de

Digitized by Google

Wiltz qui occupait une partie de l'emplacement du jardin actuel. Cependant Mr Hobscheid, un des propriétaires modernes a relevé pendant ces dernières années une des anciennes tourelles destinées autrefois, suivant toute vraisemblance, à la fortification du castel: la tradition populaire nomme encore aujourd'hui cette tourelle, sur laquelle on a trouvé le millésime de 1573, *la tour aux sorcières*, parce que sans doute les malheureux emprisonnés pour sorcellerie y ont été enfermés avant d'être conduits au supplice du feu; ces exécutions, dit-on, avaient lieu sur le plateau de Merckoltz, à l'endroit désigné jusqu'à ces derniers temps par une croix en bois, qui fut naguère remplacée par une chapelle bâtie en octogone.

En 1637 le roi d'Espagne gratifia Jean II, comte de Wiltz d'un régiment portant son nom.

Lorsqu'en 1639 le général Fenquières vint à l'improviste attaquer Thionville, le comte de Wiltz, qui en était gouverneur, se trouvait momentanément absent, de sorte qu'il ne put défendre cette place ainsi qu'il l'eut désiré. Cependant à la première nouvelle qu'il en reçut il se hâta de joindre les généraux Picolomini et de Beck (v. son art.), auxquels on a dû l'honneur de la délivrance de la ville: Il marcha dans les rangs de leurs colonnes et contribua autant que cela lui fut possible à ce glorieux fait d'armes du 7 juin. M. Teissier orthographie mal le nom de Jean de Wiltz lorsqu'il écrit dans son Histoire de Thionville Voilth.

Enfin, par Patentes du 5 janvier 1640, Jean II, comte de Wiltz fut nommé capitaine-gouverneur-général du Duché de Limbourg: c'était une espèce de retraite qu'il méritait à tous égards après ses longs services actifs. Le Limbourg était une province très tranquille, conséquemment facile à gouverner; tandis que Thionville demandait une surveillance incessante, à cause de sa situation à l'extrême frontière des Provinces belgiques vers la France qui, remuante alors comme elle l'a toujours été, convoitait constamment le Luxembourg. Cependant, si nous pouvons en croire Pierret, ce changement de Gouvernement pour le comte de Wiltz n'aurait été motivé que par suite de la mauvaise intelligence dans laquelle le comte de Wiltz aurait vécu avec le Baron Jean de Beck, gouverneur du Luxembourg, auprès duquel il n'aurait pas voulu rester en sous-ordre.

Cinq ans plus tard, en 1645, comme Jean II comte de Wiltz voyait qu'il ne laisserait pas d'enfant, il fit son testament par lequel il institua pour vrais et légitimes héritiers de ses vastes domaines et de son titre de Comte, ses deux neveux, Jean-Nicolas et Claude-Ferdinand, Barons de Wiltz, fils de son frère Alexandre et de Dame Barbe-Françoise Dandelot; et l'année suivante, 1646, ayant été mortellement blessé par les Français dans une embuscade, il fut transporté à Viset où il mourut. Son corps fut inhumé aux Augustins à Bruxelles et son cœur ramené aux capucins de Thionville où il fut déposé dans la tombe de sa première femme: Nous avons dit qu'il passait pour le fondateur de ce monastère.

Le manuscrit des Viri illustres mentionne ce grand personnage dans les termes suivants: « 1646. Joannes primus Comitum « in Wiltz, filius Joannis Domini a et in « Wiltz Gubernatoris Theonisvillani, ipse « e vice Tribuno avunculi sui Bavari de « Boppardia in Hungaria, patris successor « et gubernator Theonisvillanus, eam urbem « quamdiù sui imperii contra Gallos vigi- « lanter servavit: post gubernator Ducatus « Limburgensis, mortuus Viseti, sepul- « tumque cor Theonisvillæ apud Capuci- « nos a se ibi fundatos, corpus Bruxellis « apud Augustinianos. »

Viri illustres, II, N° 155. — Archives de la maison de Wiltz. — Teissier, Histoire de Thionville, 107, 113 à 120, 174, 215, 403. — Ulveling, 39. — Archives de la Société archéologique de Luxembourg. — Notes d'études. — Manuscrits Clouss. — Pierret, I, fol. LXXVIII; et III, 758. — Bertels, 155. — Herault, Anecdotes pour servir à l'Histoire de Thionville; ms. — Berthollet, V, 114.

Digitized by Google

WILTZ, *Joffroy de;* v. WILTZ, *la maison de.*

WILTZ, *Rodolphe de;* v. WILTZ, *la maison de.*

WILTZ, *Wauthier de;* v. WILTZ, *la maison de.*

WILTZ, *autre famille de ce nom*, qui semble être originaire de Luxembourg ou d'Arlon. Nous ne pensons pas qu'elle fût patricienne, bien que dans quelques titres de famille, à l'occasion d'une alliance avec la famille Brenner de Nalbach, elle eût pris la particule nobiliaire : Dans tous les cas elle ne sortait pas des seigneurs de Wiltz comme quelques personnes l'ont cru. Deux personnages de ce nom ont mérité de figurer dans la Biographie luxembourgeoise; nous allons les passer en revue.

WILTZ, *Melchior, dit le Docteur Wiltz*, était de Luxembourg, si nous en croyons l'auteur du manuscrit des Viri illustres qui lui a consacré l'article suivant : « 1636. « Melchior Wiltz, Luxemburgensis, J. U. « Doctor, advocatus famosissimus in con- « silio Luxemburgensi, maximè ob sena- « toris honores non admissos; donavit « fundum in quo sacellum miraculosæ B. « Mariæ Virginis, Consolatricis Afflictorum « ad Luxemburgum situm. »

Ce passage nous apprend tout ce que nous savons sur ce personnage qui avait été marié à Gertrude Brenner de Nalbach, fille de Jean, seigneur de Berg, Rode et Antwen, et de Marguerite Housman d'Ebly. Nous nous voyons cependant autorisé à rectifier la date placée en marge du manuscrit des Viri illustres. En effet, Melchior Wiltz étant mort le 19 mai 1628, le millésime de 1636 n'a aucune portée.

D'un autre côté, Bertels rapporte qu'en 1604 le doyen d'Arlon nommé *Pierre Wiltz* fut enlevé par une troupe hollandaise sous la conduite d'un comte de Holbach, lorsqu'elle vint faire un coup de main à la foire de la Saint-Martin dans cette ville. Ce personnage a été vraisemblablement frère de Melchior, car il n'y a pas à penser à Pierre Wiltz dont l'article suit, puisque ce dernier n'est né que soixante-sept ans après l'événement rapporté par Bertels.

Viri illustres, III, N° 210. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, VI, 139; VIII, 2e partie, p. 6. — Manuscrit Blanchart. — Généalogie Brenner dans ses titres de famille. — Bertels, 153.

WILTZ, *Pierre*, est né à Arlon, le 31 décembre 1671, et appartenait vraisemblablement à la famille du précédent, sans que cependant nous sachions s'il était son petit-fils ou bien issu en ligne collatérale.

Après avoir terminé ses premières études il entra dans l'ordre des Jésuites en 1690, professa suivant l'usage les humanités pendant quelques années, puis fit son cours de théologie et se voua au ministère évangélique qu'il exerça pendant trente ans dans le Luxembourg où sa mémoire est encore en vénération pour le zèle qu'il mit dans ses missions.

Il est mort à Arlon, le 8 avril 1749, usé de travaux et de fatigues.

Le Père Wiltz a, dit-on, publié trente-six ouvrages rédigés la plupart en allemand, mais dont plusieurs ont été traduits en français. Il ne s'est occupé que de sujets ascétiques qu'il a traités d'une manière solide et instructive; on y trouve beaucoup d'onction. Les plus connues de ses œuvres sont : *1°*. Catéchisme à l'usage des soldats. — *2°*. Courte et solide instruction pour former la jeunesse à recevoir avec fruit les sacrements de pénitence et d'Eucharistie; Luxembourg, 1751; in-18; 48 pages. — *3°*. Aurifodina spiritualis. — *4°*. Vie de St. François-Régis. — *5°*. Petit Catéchisme. — *6°*. Histoire de la chapelle de Notre-Dame de Consolation, à Luxembourg. — *7°*. Avis pour gagner l'indulgence du jubilé. — *8°*. Résumé succinct des articles de foi, à l'usage de la première jeunesse; in-24, 1796; 12 pages. — *9°*. Maria, Mutter Jesu, Trœsterin der Betruebten, Patronin des Herzogthums Lutzemburg und der Grafschaft Chiny, in ihrer nœchst Lutzemburg gelegenen Capell wunderthætige Noth-Helferin

Digitized by Google

allen Betruebten und Noth-Leidenden zum Trost vorgestellt; vol. in-8°; Lutzemburg, 1736. — *10°*. Der H. Aloysius der Engel der Geselschaft Jesu von Ihro Pæbstlicher Heiligkeit Benedicto XIII. 1. zum Vorbild der Unschuld und englischen Reinigkeit. 2. Zum Schutz Patron der Jugend beydes Geschlechts vorgestellt mit vollkommenem Ablasz an seinem Festtag den 21 Junii. Mit auch vollkommenem Ablasz an sechs Sonntæg jedesmal verliehen von Clemente XII. wie dieser Heilige zu verehren und den Ablasz zu erlangen wird kuertzlich vorgestellt von R. P. Petro Wiltz, der Soc. Jesu. Gedruckt zu Luetzemburg, bey J. B. Ferry hinterlassenen Erben, im Jahr 1743. Cum approbatione Superiorum; vol. in-12; 104 pages.

L'évêque de Hontheim le dit: « Poeta « et orator laudatus, qui multifariarum vir« tutum laude successit Philippo Scouville.»

Lagarde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 33. — De Feller, Dictionnaire historique; litt. W. — Ab Hontheim, Hist. Trevir diplomat. III, 230. — Bertholet, VIII, 197. — Publications de la Société archéol. de Luxbrg., VIII, 2e part. 6. — Namur, Catalogue de la Biblioth. de Luxbrg., 145 et 717. — Courtin, Encyclopédie moderne, XXIV, 186. — Biographie universelle, L, 610. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 39, sq.

Wittlich, *Jean de;* v. JEAN, *dit de Wittlich.*

Woize, *Thilman, de Bousse;* v. BOUSSE, *Thilman de.*

WOLFF, *Mathias*, puîné de neuf enfants, est né à Diekirch, le 9 mars 1779. Son père, bon bourgeois qui se nommait Mathias comme lui, et sa mère, Anne-Marie Zenner, appartenaient à deux familles originaires de la même ville, lesquelles ont été fières de pouvoir compter jusqu'à dix-sept prêtres dans leur parenté.

Dès sa plus tendre enfance le jeune Wolff donna les preuves les moins équivoques d'une vocation décidée pour la vie religieuse, mais surtout pour la prédication. Il n'avait en effet que six à sept ans encore que déjà, réunissant ses camarades du même âge, il leur prêchait souvent pendant des heures entières, monté sur quelques planches arrangées en forme de chaire: Dans ces prônes improvisés, dit-on, il se laissait ordinairement aller jusqu'à l'enthousiasme lorsqu'il cherchait à relever les défauts de ses compagnons. Il arriva même un jour que, s'abandonnant avec chaleur à son sujet, ses gesticulations le firent trébucher sur son escabeau qui fut renversé, entraînant dans sa chute le jeune orateur qui se cassa un bras.

Lorsque Mathias Wolff fut un peu plus avancé en âge, un de ses oncles paternels, Joseph Wolff, qui était pour lors curé à Derenbach au canton de Wiltz, se chargea de le préparer aux études humanitaires: c'est aussi chez cet oncle qu'il fit sa première communion. Après qu'il eut appris les principes préparatoires aux connaissances nécessaires pour entrer dans un collége, surtout les premiers éléments de la langue latine, le même parent, qui voulut être son Mécène, le conduisit à Luxembourg où il se distingua constamment par son application, ses progrès et sa conduite exemplaire, à tel point que son professeur se sentit engagé à inscrire, en signe de témoignage de sa satisfaction particulière, le distique suivant dans le livre qui lui fut donné pour prix:

Sedulitatis amans, multa probitate de-
[corus
Quo pede cœpisti, sic bene semper eas.

Après qu'il eut terminé sa rhétorique il fut envoyé à Stavelot où, comme toujours, avide d'apprendre il prit auprès de soldats qui pour lors se trouvaient en garnison dans cette petite ville des leçons de français qui n'était à cette époque pas enseigné dans l'établissement qu'il avait fréquenté. Il fut ensuite et pendant plusieurs années chargé de diriger l'éducation des trois fils du comte de Montigny, alors régisseur des domaines de la maison d'Orange. Après avoir quitté cette famille il se rendit à Cologne pour faire sa philosophie et sa théologie. Pendant qu'il suivait ces leçons à l'université il fut admis en qualité de précepteur ou de répétiteur dans la mai-

Digitized by Google

son d'un sieur Gaspard Engels qui était connu pour son attachement au catholicisme. Cette place, dit son biographe, outre qu'elle l'éloignait des dangers auxquels la vie d'étudiant semble particulièrement exposer les jeunes gens, eut encore l'avantage, par les émoluments qu'elle lui fournissait, de diminuer le chiffre des dépenses que ses études universitaires devaient occasionner à ses parents.

Il y suivit la philosophie du Père Knipschild, ex-jésuite qui le prit bientôt en amitié et avec lequel il conféra pendant longtemps sur la question de savoir comment il pourrait lui-même être admis dans l'ordre d'Ignace de Loyola. Le professeur devait lui aider dans ce projet et le faire agréer en Russie; les circonstances défavorables dans lesquelles on se trouvait alors, de même que le désir que Wolff nourrissait pour subir l'examen de Bachelier en Théologie avant d'entrer dans cet ordre, s'opposèrent alors à la réalisation de son projet. Et, chose étonnante, les événements vinrent même plus tard empêcher l'exécution de son dessein de prendre le Baccalauréat: toutefois il avait entretemps étudié sa théologie avec tout le zèle et tout le succès désirables, témoin l'attestation de ses professeurs: « Si ad « finem anni studia producere licuisset, « inter duos primos palmam fuisset repor- « taturus. »

Il obtint le sous-diaconat ainsi que le diaconat dans le diocèse de Liége. Et, après avoir reçu la dispense d'âge nécessaire il fut sacré prêtre, le 25 avril 1802, à l'âge de 23 ans, et revint aussitôt chez son oncle auquel il était redevable de beaucoup de bienfaits et qui venait seulement de reprendre ses fonctions pastorales après les persécutions qu'il avait subies pendant le régime de la terreur à cause de son refus de prêter le serment révolutionnaire.

L'abbé Mathias Wolff célébra dans l'église de Derenbach ses prémices auxquelles assistèrent jusqu'à vingt-deux prêtres qui tous n'avaient que depuis peu été rendus à la tranquillité après le concordat du 15 juillet 1801.

Peu de temps après le jeune prêtre fut nommé vicaire à Useldange où dès les premiers jours de son arrivée il commença à consacrer ses heures de loisir à enseigner les principes à des jeunes gens qu'il prenait en pension chez lui. Il ne resta à Useldange qu'un an au bout duquel il fut envoyé à Diekirch, toujours en qualité de vicaire, afin d'aider le doyen de Maringer dans l'accomplissement de ses fonctions pastorales: cet ecclésiastique, qui était constamment maladif depuis son retour de l'île de Ré où il avait été transporté par les sans-culottes pour refus de prêter le serment républicain, se trouvait dans l'impossibilité de vaquer à ses nombreux devoirs, de sorte qu'il fallut bien lui adjoindre un prêtre actif et zélé; et cet auxiliaire avait été parfaitement trouvé dans la personne de Mathias Wolff.

Cependant, malgré les occupations incessantes que lui donnait l'administration d'une paroisse très étendue et très considérable, l'abbé Wolff sut encore trouver assez de temps de reste pour continuer ses leçons à ses élèves; il en avait en effet amené quelques-uns d'Useldange, entr'autres le professeur Clomes (v. son art.); et quelques jeunes gens de Diekirch de même que des environs s'étaient adjoints aux premiers, de manière que le nombre des étudiants qu'il forma successivement s'est élevé jusqu'à quarante, dont dix-sept, dit-on, devinrent prêtres.

D'un autre côté, par ses procédés Mathias Wolff avait le tact de se faire estimer de tous: il fut en effet toujours ponctuel à remplir exactement ses devoirs, il était charitable et vertueux, il prêchait avec éloquence et onction, écrivant toujours ses discours parce que jamais il n'a voulu se reposer sur son talent d'improvisation lorsqu'il devait parler la parole divine. Toutes ces qualités si nécessaires au ministre des autels Wolff les possé-

Digitized by Google

dait à un éminent degré. Aussi était-il parvenu à se faire tellement aimer des habitants de Diekirch qu'après une maladie un peu sérieuse qu'il venait de faire, le public ayant appris un jour qu'il devait recommencer à dire la messe, se rendit en procession devant son domicile pour le conduire à l'église, croix et bannière en tête ; ovation bien touchante qui donnait un démenti formel au proverbe qui dit que personne n'est prophète chez soi.

C'est ainsi que ce véritable prêtre vécut jusqu'en 1807 où pendant une visitation ecclésiastique pour distribuer le sacrement de la confirmation l'évêque de Metz, monseigneur Jauffret vint à Diekirch et apprit à le connaître plus particulièrement. Il l'apprécia, le prit en affection et le nomma professeur dans son grand séminaire. L'abbé Wolff quitta en conséquence Diekirch pour se rendre à Metz, accompagné de plusieurs de ses élèves qu'il avait su pousser assez avant pour les faire admettre aux leçons de théologie.

Cependant il n'occupa sa chaire professorale que pendant un an, au bout duquel, on ne sait pas pour quel motif il demanda à quitter Metz. L'évêque qui l'estimait infiniment, tenta de le conserver auprès de sa personne et offrit même de le faire son vicaire-général. Mais il refusa cette dignité, de même que le doyenné de Bastogne, pour accepter la paroisse de Dudelange, village qui ne se relevait qu'à peine après les désastres que les armées françaises lui avaient fait subir à l'époque de leur invasion dans le Luxembourg.

A Dudelange comme à Diekirch il fut un véritable modèle d'activité, de zèle pour le culte, de désintéressement, d'abnégation, de charité, de toutes les vertus chrétiennes en un mot; c'est assez dire qu'il parvint bientôt à se faire estimer et aimer par tous comme un véritable père. A Dudelange aussi il trouva assez de temps de reste après ses devoirs pastoraux accomplis, pour pouvoir donner des cours de latin, etc., à des étudiants qu'il prenait en pension chez lui ; et l'on devait naturellement croire que le plus grand de ses désirs aurait été d'y finir ses jours au milieu du troupeau qu'il aimait de l'amour le plus chrétien. Mais une autre vocation l'appelait dans une direction différente. Nous avons vu plus haut que déjà pendant son séjour à l'université de Cologne il avait eu dessein d'entrer dans l'ordre des Jésuites, dessein dont la réalisation pour avoir été contrariée pendant une vingtaine d'années n'en devint que plus ardent après que Pie VII eut donné la bulle du 7 août 1814, par laquelle cette société est rétablie dans son ancienne splendeur comme dans ses prérogatives primitives : En effet, dès le 13 février 1815 il avait quitté Dudelange et était entré au noviciat de Rumbeke, d'où cependant le retour de Napoléon Ier de l'île d'Elbe le fit sortir pour retourner à sa cure qui n'était pas encore occupée. Après l'abdication de l'Empereur à la suite de la bataille de Waterloo, Mathias Wolff abandonna de nouveau Dudelange pour aller, à l'âge de trente-sept ans continuer son temps d'épreuve à Dusselbergen près de Gand, où le premier entre les luxembourgeois il prit l'habit de la compagnie de Jésus depuis la restauration de cet ordre.

La bonne réputation que le curé Wolff avait su s'acquérir dans la conduite pastorale n'avait pas pu rester ignorée des chefs de l'Ordre dans lequel il venait d'entrer; aussi dès le 15 juin 1816, aussitôt après qu'il eut fini son noviciat, lui confia-t-on la direction de la paroisse de Culembourg dans la province de Gueldre, où le Père Pierre de Hasque lui fut adjoint. A Culembourg comme à Useldange, comme à Diekirch et à Dudelange, le Père Wolff sut bientôt se faire admirer et estimer de tous par son zèle et ses vertus; et il gagna même tellement la confiance de ses paroissiens qu'il n'eut pas de peine à amasser une somme de soixante-dix

Digitized by Google

mille francs en dons gratuits pour la construction d'une église neuve dans cette ville. Il y édifia de la même manière le superbe bâtiment qui renferme aujourd'hui le séminaire archiépiscopal et qui coûta au-delà de deux cent mille florins des Pays-Bas.

D'un autre côté, le Père Wolff avait, déjà dès les premières années de son séjour à Culembourg remarqué avec douleur combien l'éducation des personnes du sexe catholiques laissait généralement à désirer dans la Néerlande. Il voulut porter remède à ce mal en fondant, vers l'année 1822, une Congrégation de Dames qui se vouèrent à l'instruction des jeunes personnes catholiques. Dans cette intention il prit conseil auprès de ses Supérieurs, puis se mit à rédiger des Constitutions prises partie dans la règle des Jésuites, partie dans celle de la Congrégation du Sacré-Cœur et dans d'autres ordres analogues. Son travail achevé, il l'adressa au général de la Compagnie de Jésus et le soumit en même temps à MM. Cramer, van Banning et van Roy, qui l'approuvèrent. Cependant la rédaction et l'approbation de ces constitutions ne suffisaient pas pour arriver au but que le P. Wolff s'était proposé d'atteindre; il fallait encore chercher les moyens matériels nécessaires pour mettre l'entreprise à exécution; et il les trouva dans l'empressement que ses amis et ses adhérents mirent à lui ouvrir leurs bourses. Lorsqu'il eut de cette manière réuni les sommes nécessaires, il choisit sept personnes, chez lesquelles il avait cru reconnaître une véritable vocation religieuse et les envoya dans un couvent à Namur, afin d'y acquérir les connaissances nécessaires. Après qu'elles eurent passé le temps de leur noviciat et terminé leurs études, elles revinrent et subirent avec succès l'examen requis; mais elles n'obtinrent l'autorisation d'enseigner que lorsque le Roi Guillaume Ier des Pays-Bas la leur eut accordée directement par un ordre de cabinet. Aussitôt après ces religieuses acquirent à Amersfort une maison spatieuse dans laquelle elles admirent des pensionnaires dont le nombre fut bientôt assez grand pour pourvoir à l'entretien de l'établissement. Le pieux fondateur avait d'abord eu l'intention de partager son institution en deux sections, dont l'une était destinée à l'éducation des demoiselles de famille, tandis que dans l'autre on s'occupait à élever et à instruire les filles de la bourgeoisie moins fortunées; et encore ce projet lui réussit, de manière que le pensionnat pour les familles riches resta à Amersfort, tandis qu'un autre fut établi dans les environs de Bois-le-duc. Depuis cette époque ces deux espèces d'institution se sont très répandues dans la Néerlande. La maison-mère d'Amersfort ainsi que ses succursales portent le titre de sœurs de Notre-Dame, tandis que celle des Anges près de Bois-le-duc se nomme sœurs de Jésus, Marie, Joseph. Pendant les dernières années quelques sœurs d'Amersfort ont même établi dans le diocèse de Munster, en Prusse, une maison de leur ordre, indépendante de la maison-mère; elles se disent sœurs de Notre-Dame comme les premières. En 1852 il existait dix pensionnats de cet ordre dans les Pays-Bas et en Prusse.

Le Père Wolff, qui par sa dévotion exemplaire, ses qualités privées et ses vertus chrétiennes s'était acquis la plus entière confiance de ses chefs d'ordre, fut désigné le 9 juillet 1824, ainsi huit ans seulement après qu'il eut accompli son noviciat, supérieur de toutes les maisons de Jésuites dans les Pays-Bas; et il remplit cette dignité avec la prudence et la fermeté nécessaires jusqu'au 5 mai 1835. Le 20 janvier 1820 il avait prononcé ses quatre vœux solennels.

Le 5 septembre 1834 il fut transféré de Culembourg où il avait été nommé curé en 1816, à la cure de Nimègue. Il y déploya le même zèle et parvint dans ce nouveau poste à gagner la même estime générale comme la même confiance. Il

Digitized by Google

bâtit également dans cette ville une superbe église au moyen des dons gratuits que ses paroissiens s'empressèrent de lui verser dans ce dessein.

Non content de passer sa vie à catéchiser la jeunesse, à prêcher pour ses paroissiens, à construire des églises et à fonder un ordre religieux utile surtout sous le rapport civique, le P. Wolff voulut aussi bien mériter du clergé: dans cette intention il institua des retraites pour les prêtres et il y prêcha avec dévouement comme avec conviction. C'est ainsi qu'il tint en 1837 des exercices spirituels chez les capucins de Velp dans le Brabant septentrional, et qu'il les réitéra en 1838, en 1839 et en 1840. En 1838, 39, 40 et 41 il organisa à Uden, dans la même province, une retraite cléricale, en partie pour les prêtres et en partie pour les séminaristes. Enfin il en fit une autre en 1842 à Gæsdonck dans le diocèse de Munster, et en 1843 une à Oldenzahl dans l'Ower-Yssel et à Haren près de Bois-le-duc. Il prêcha également plusieurs missions pour le peuple et dirigea presque toujours les exercices spirituels dans les pensionnats qu'il avait fondés.

Son activité pour stimuler l'esprit religieux chez les catholiques des Pays-Bas produisit tous les fruits qu'on pouvait en attendre, parce qu'en réalité elle n'était que le résultat d'une conviction profondément sentie et exprimée avec un courage digne des premiers siècles de l'Eglise. Et il lui fallut bien tout ce courage au milieu d'une population protestante qui, tout en exigeant pour soi-même toutes les libertés dans son culte, ne veut point consentir aux autres l'exercice public des cérémonies prescrites par leur conviction religieuse. Aussi eut-il des luttes terribles à soutenir, ce missionnaire infatigable qui se vit même plus d'une fois exposé à se voir assassiner par ces hommes égoïstement passionnés: on rapporte en effet qu'à Culembourg il soutint un jour un coup de feu qui cependant ne l'atteignit pas; quelque temps après, dans un prétendu repas d'amitié, du poison se trouva mêlé à son vin, etc. Il faut nécessairement conclure de toutes ces circonstances que le Père Wolff avait acquis dans l'esprit des Hollandais dissidents une haute importance sous le rapport de son antagonisme contre la réformation! Mais les moyens qu'on employa pour le faire taire étaient-ils bien choisis? nous nous croyons autorisé à le nier formellement; car des attentats de cette nature ne peuvent être justifiés sous aucun point de vue.

Lorsqu'en 1837 l'archevêque de Cologne fut relégué dans la forteresse de Minden pour n'avoir pas consenti à approuver le principe des mariages mixtes que le gouvernement prussien prétendait imposer au clergé catholique, le P. Wolff, avec son entraînante éloquence sut tellement remuer les cœurs des catholiques Néerlandais qu'ils le députèrent en juillet 1841 auprès du prélat prisonnier et le chargèrent de lui remettre un Christ de grand prix comme souvenir de leur admiration pour sa résolution de ne pas dévier de la doctrine de l'Eglise.

En 1846 le P. Wolff retourna à Culembourg en qualité de Supérieur; mais dès le 24 mai 1849 il se vit forcé de résigner cette dignité parce que ses forces diminuaient sensiblement. Cette circonstance ne le fit cependant pas, malgré ses infirmités et son grand âge, relâcher de ses travaux apostoliques, à catéchiser la jeunesse pour la préparer à la première communion, à entendre les confessions et à se livrer à la prédication.

Le 25 avril 1852 il eut le bonheur de célébrer son jubilé de cinquante ans de prêtrise. Il est mort à Culembourg, le 31 octobre 1857, à l'âge de 78 ans et près de sept mois.

Le P. Wolff n'a, que nous sachions, laissé aucune œuvre imprimée. La Bibliothèque du Progymnase de Diekirch possède de lui en manuscrit des sermons pour tous les dimanches de l'année ecclésiastique: ils sont rédigés en latin, parce qu'à l'époque où il a fait ses études cette

Digitized by Google

langue était toujours employée comme véhicule dans l'enseignement; rien d'étonnant dès lors qu'elle lui fût la plus familière pour lui servir dans ses rédactions.

C.-P. Claser, Biographie du R. P. Mathias Wolff; dans: Programme du Progymnase de Dickirch, 1858; p. 1 à 14.

Wulfilaïcus, *St.*; v. WALFROY, *St.*

WURTH, *Jean-Théodore*, fils de Jean-Baptiste-Charles Würth, Docteur en médecine, Président de la Commission médicale du Grand-Duché de Luxembourg, et de Marie-Madelaine vander Noot, est né à Luxembourg, le 20 février 1802. Dès son plus jeune âge Würth montra les plus heureuses dispositions pour l'étude et disputa toujours à l'Athénée de sa ville natale les premières places à ses condisciples.

En 1817 il alla à l'université de Liége qui venait d'être créée, et y suivit les cours des sciences naturelles et de médecine. En 1821—22 la faculté des sciences physiques et naturelles avait mis au concours la question suivante : « Cum notum « sit multa petrefacta in nostris regionibus « reperta ad animalium species pertinere, « quæ aut ipsæ aut quarum affines in cali- « dis tantum terræ partibus vivunt, quæ- « ritur : quænam hypothesis probabilior sit, « utrum ea : has species magne olim diluvio « ex aliis regionibus ad nostras appulsas; « an hæc : harum terrarum olim incolas « climatis conversione perditas esse? »— Le mémoire qu'il envoya obtint la médaille d'or.

Le 5 août 1823, après avoir soutenu avec une rare distinction ses examens académiques et défendu une thèse très bien écrite : *De observatione in medicinâ*, il obtint le grade de Docteur en médecine; et le 6 et le 9 du même mois il prit successivement ceux de Docteur en chirurgie et de Docteur dans l'art des accouchements. Ne se contentant pas des connaissances qu'il avait acquises aux savantes leçons des célèbres Ansiaux père, Combaire et Sauveur père, il voulut encore entendre les professeurs de Paris afin de se perfectionner autant que possible dans le difficile art de guérir avant d'en entreprendre la pratique : et Dupuytren lui rendit un jour le témoignage « d'être un excellent « opérateur. »

De retour de Paris, J.-Th. Würth se fixa à Luxembourg où il s'acquit bientôt une réputation étendue et une immense clientèle : on ne le consultait pas seulement à Luxembourg et dans le Grand-Duché; ses talents et son savoir le firent souvent appeler dans les Pays voisins. Il avait en outre le don si précieux d'inspirer la confiance la plus entière à ses malades.

Après la mort de son père, en 1826, il le remplaça comme membre de la Commission médicale dont il fut nommé secrétaire : ces fonctions il les a remplies tant qu'il a vécu. Entièrement dévoué à ses malades, principalement parmi les pauvres, son zèle éclata surtout lorsque l'épidémie cholérique vint ravager la ville de Luxembourg, en 1832. Le Mémorial administratif du Grand-Duché, année 1833, contient l'exposé statistique des ravages de cette maladie, telle qu'elle a régné dans la capitale : Würth rédigea ce travail important qui a été reproduit dans d'autres recueils de l'époque; et feu S. M. Guillaume II, roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, voulant reconnaître publiquement ses services dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, lui décerna son ordre luxembourgeois de la Couronne de chêne, par arrêté du 3 avril 1843, réparant ainsi un oubli, peut-être une ingratitude d'une autre époque.

Jean-Théodore Würth n'était pas seulement un médecin et un chirurgien très habile, il avait aussi des connaissances très étendues en physique, en chimie, en minéralogie, en géologie, en botanique, etc. Au courant de ces sciences, il suivait leurs progrès avec une ardeur incessante. Membre de plusieurs sociétés savantes, il devint un des fondateurs de celle des sciences naturelles de sa ville natale, et il en aurait été unanimement acclamé Pré-

Digitized by Google

sident si on n'avait pas eu à craindre ses nombreuses absences forcées comme médecin-praticien.

Le savant Docteur était aussi un des hommes les plus recherchés dans la société, à cause de son aménité, de sa bonté et de sa douceur. Aussi, la considération générale dont il jouissait le fit-elle choisir en 1848, comme membre des Etats du Pays lorsque ceux-ci furent chargés de la révision de la Constitution d'Etats, octroyée en 1841; et les procès-verbaux de la session extraordinaire, dite la Constituante, sont là pour montrer qu'il était un des députés qui comprenaient le mieux *les véritables besoins du Pays*. Il fit également partie de la députation qui s'est rendue à La Haye au mois de juillet de la même année, pour recevoir le serment du Roi à la Constitution nouvelle.

J.-Th. Wurth est mort célibataire, le 11 mai 1852, âgé à peine de 50 ans. Il fut unanimement pleuré, parce que réellement il avait été l'ornement et la gloire de son pays. Il eût pu choisir un plus grand théâtre pour établir sa réputation; mais sa modestie et son amour pour la patrie lui ont fait préférer de rester au sein de ses amis.

Wüaye Paquet, Notice biographique sur J.-Th. Würth; dans: Annales de la Société des sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg, I, 1853, 151, sqqq. — Souvenirs contemporains. — Annuaire de l'université de Liége, 1850, 24 et 32. — Mémorial administratif du Grand Duché de Luxembourg, 1853. — Procès-verbaux de la Session extraordinaire des Etats du Grand-Duché de Luxembourg, 1848.

X.

Y.

Yolande, *comtesse de Vianden;* v. VIANDEN, *Yolande, comtesse de.*

Yvois, *François d';* v. FRANÇOIS, *dit d'Yvois.*

Yvois, *Gilles d';* v. GILLES, *dit d'Yvois.*

Yvois, *Hubert d';* v. HUBERT, *dit d'Yvois.*

Z.

Zarasin, *Pierre-Dominique;* v. SARRAZIN, *Pierre-Dominique.*

ZORN, *Marie de,* florissait pendant la seconde moitié du dix-septième siècle.

Nous n'avons que des données fort incomplètes et très incertaines sur la famille de cette personne aussi pieuse que généreuse, à laquelle quelques-uns dénient sa qualité nobiliaire, tandis que nous avons

Digitized by Google

encore connu à Luxembourg une dame de Zorn généralement reconnue comme appartenant à l'ordre équestre. Quoiqu'il en soit, le peu de renseignements qui nous ont été conservés sur Marie de Zorn nous ont appris qu'elle était fille unique de Jean Zorn ou de Zorn, avocat au conseil provincial, et de Louise de Marche. Il résulte d'un autre côté d'un fragment de la généalogie des de Crautheim, que nous devons à l'obligeance de feu le marquis de Villers de Burgesche, que Hubert Zorn ou de Zorn, 1er mari de Marguerite de Crautheim était Badischer Amtman à Castellaun. Il laissa Jean-Richard de Zorn, mort en 1671, époux d'Apolline de Linden, et N. de Zorn, marié à N. Schoman de Mering. Jean-Richard de Zorn ci-rappelé eut à son tour un fils, marié à une dame de Rœmer, de Vianden, toutes alliances nobiliaires. Les quartiers des de Cœlen, vers la même époque, ont également enregistré un Mathias de Zorn qui eut un fils, Adam de Zorn, échevin de Lennig, et Marie de Zorn, femme d'Arnoul Hollinger. Cet Adam de Zorn laissa de Marguerite Strenge son épouse neuf filles, parmi lesquelles Madelaine qui alla habiter Ehnen.

Marie de Zorn, à laquelle le présent article est consacré, n'avait pas contracté d'alliance matrimoniale; ce fait est prouvé par la qualification de domicella qui lui est donnée dans l'acte de son décès qui se trouve aux archives de l'hospice de Luxembourg.

Touchée des souffrances des nombreux malades et blessés qui affluaient si souvent dans la ville de Luxembourg, place de guerre sans cesse exposée aux attaques de l'ennemi, et voulant leur procurer à tous, bourgeois et militaires, des soulagements efficaces, elle conçut le projet d'y ériger une maison de religieuses hospitalières: elle destina à cette fondation sa maison d'habitation située près de l'église des Dominicains, aujourd'hui paroisse de St. Michel, un jardin hors de la porte du château, deux fermes rapportant par an dix à douze muids de grains ainsi que les meubles et ustensiles nécessaires au ménage, finalement quelque bétail.

L'autorisation nécessaire lui fut accordée par Patentes datées de Bruxelles, au mois d'août 1667, sous la condition que, à moins d'une permission spéciale du Conseil provincial, il ne pourrait jamais y avoir plus de six religieuses, et que la dotation serait augmentée d'une rente annuelle, de cent florins de Brabant. Il était dit de plus que «la suppliante auparavant de «pouvoir iouyr du fruict de ces d'es pré«sentes, sera tenue de les faire présenter «tant aux dits de noz finances qu'à ceux «de notre chambre des comptes en Bra«bant, pour y estre respectivement enre«gistrées, vérifiées et enterinées à la «conservation de noz droitz, hauteurs et «authoritez.»

Marie de Zorn, après avoir fait remplir les différentes formalités de l'enregistrement de ces lettres-patentes, démarches qui ne furent terminées qu'en février 1671, fit immédiatement venir d'Aix-la-Chapelle deux sœurs hospitalières de Ste. Elisabeth, tiers-ordre de St. François, et les mit en possession des biens qu'elle leur avait légués.

Vers la même époque on était occupé à des constructions devenues nécessaires pour mieux approprier à sa destination l'hospice de St. Jean, au Grund, fondé en 1309 par l'empereur Henri VII, comte de Luxembourg et son épouse l'impératrice Marguerite, née duchesse de Brabant.

Voyant peu de temps après l'arrivée de ses religieuses que le service intérieur de l'hospice laissait infiniment à désirer, parce que, dirigé par des mains inhabiles ce service ne répondait pas à ce que les bienfaiteurs de l'établissement devaient en attendre, Marie de Zorn ne tarda pas à se persuader que ses religieuses y seraient mieux placées que des serviteurs

Digitized by Google

mercenaires. Elle offrit en conséquence d'y annexer sa fondation. Cette offre généreuse, fut accueillie avec empressement par les proviseurs et, sur leurs représentations, l'union fut agréée par Patentes du 6 juillet 1672, sous la condition que les sœurs hospitalières continueraient, quand elles en seraient requises, à donner leurs soins aux malades en ville, « parmy « un salaire modéré et raisonnable. » Elles furent solennellement installées dans l'hospice, le 25 du même mois de juillet 1672, et ont continué à le diriger comme à en faire le service intérieur jusqu'à nos jours.

Non contente de ces bienfaits envers l'hospice de Luxembourg, Marie de Zorn voulut à tout jamais lui assurer des ressources et fournir aux religieuses les moyens de recevoir un plus grand nombre de sœurs. Dans cette intention elle leur légua la majeure partie de sa fortune, par testament olographe daté du 22 août, toujours de la même année 1672, à la condition toutefois qu'elles n'entreraient en jouissance de ce legs considérable qu'après la mort de la testatrice. Cette donation, la plus importante qui ait jamais été faite à l'établissement, comprenait: la part de la bienfaitrice dans la dîme de Clémency, le droit de terrage et un demi-moulin (*sic*); la prairie dite Weyerwies ainsi que ses biens d'engagère au même Clémency; les rendages des prairies au dit Clémency, à Linger et à Pétange; la cense de Lottert près d'Arlon avec sa part dans les dîmes grosse et menue de Hachy, Foûches et Sanem; toutes ses prairies et terres sur le finage d'Arlon; son vignoble à Guentrange et ses cens de vin; quatre mille dallers placés à intérêts et autres obligations; son mobilier et ce qui est réputé meuble, excepté sa garde-robe, son linge de corps et deux peintures (qui étaient vraisemblablement de prix).

Dans le même acte elle ratifia sa donation précédente, faite en 1667.

La valeur des legs testamentaires est évaluée par la testatrice elle-même lorsqu'elle dit que ses parents pourront, s'ils le jugent à propos, racheter le tout moyennant versant à l'hospice une somme de sept à huit mille dallers qui dans ce cas devront immédiatement être placés à intérêts.

Marie de Zorn est décédée le 6 novembre 1691, et fut inhumée, suivant ses désirs, dans la tombe de sa famille à l'église des Dominicains.

Une table en marbre noir, placée au-dessus d'une porte murée de l'ancien bâtiment de l'hospice, occupé aujourd'hui par le dépôt de mendicité, portait en lettres d'or une inscription rappelant la fondation du dit hospice et les bienfaits de Marie de Zorn. Nous copions ici cette inscription qui toutefois consacre deux erreurs de date que nous redresserons également:

HOSPICE CIVIL DE St. JEAN
FONDÉ LE 25 OCTOBRE (lisez août) 1309
[PAR HENRI
VII, COMTE DE LUXEMBOURG, ROI DES
ROMAINS, ET SA FEMME L'IMPÉRATRICE
MARGUERITE; DESSERVI PAR LES RELI-
[GIEUSES
HOSPITALIÈRES DE Ste. ELISABETH
INSTITUÉES PAR MARIE DE ZORN DANS
LE SEIZIÈME (lisez 17e) SIÈCLE.

L'acte de décès de Marie de Zorn, de même que la signature de son testament, ne portent que Zorn, omettant la particule nobiliaire. Cette circonstance s'explique facilement: bien des nobles d'ancienne origine négligent l'addition de cette particule pour leur signature; et le rédacteur de la constatation du décès, tout en écrivant Zorn tout court en suivant la mode du langage luxembourgeois qui néglige généralement le *de* préfix, n'a cependant pas manqué de qualifier cette généreuse personne: *nobilis et religiosa domicella*. Si d'un autre côté nous voulions rapporter une autre preuve, péremptoire sans doute de la qualité nobiliaire de Marie Zorn ou de Zorn, nous la trouverions dans la personne de Maximilien-Auguste *de Zorn*

Digitized by Google

de Blovsheim, qui est mentionné dans l'Histoire de l'ordre de Marie-Thérèse (I, 72; et II, 728) et qui, bien que né à Strasbourg, appartenait à la même famille.

Notes d'étude. — Schaeck, Notice historique sur l'hospice civil de Luxembourg; dans: Programme de l'Athénée, 1860. — Enregistratures du Conseil. — Archives de l'hospice et de la ville. — Archives de Wilmar, de Burgesche.

Digitized by Google

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.

Nous croyons devoir ajouter ici les noms pour lesquels les renseignements nécessaires ne nous sont parvenus qu'après l'impression des articles qui dans l'ordre alphabétique auraient dû les suivre, de même que quelques rectifications que nous avons découvertes pour des articles déjà imprimés. Cette série, qui est assez longue, n'aurait pu être omise dans notre ouvrage sans y laisser subsister des lacunes regrettables; nous serions heureux d'ailleurs, si avec cette ajoute nous étions parvenu à rendre absolument complète la Galérie des luxembourgeois distingués: *La table générale qui suivra l'Appendice portera du reste ces personnages dans leur ordre alphabétique comme s'ils n'avaient pas été oubliés d'abord faute de notions suffisantes.*

Dr NEYEN.

Digitized by Google

Digitized by Google

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.

BAILLET, *Charles-Antoine-Maximilien, Comte de Baillet-La Tour.*—A intercaller sous leurs dates respectives les faits suivants, T. I, p. 42 à 44.

1790. Il battit les insurgés brabançons, les 18 et 23 mai; repoussa heureusement pendant quatre mois et dans plus de trente escarmouches leurs attaques; sut maintenir ses positions en pays ennemi près de Namur et brisa enfin leurs forces physiques et morales par sa victoire près de Florenne où ils comptaient une armée de plus de cinquante mille hommes. Il força ensuite l'évacuation du Limbourg; chassa l'ennemi de Mons; s'avança sur la Flandre; occupa Gand, Bruges et Ostende où il s'empara de toutes les munitions et opprima entièrement la révolte.

Ces services furent suivis de près de la récompense qu'ils méritaient: De Baillet-La Tour fut nommé Commandant de la province de Flandre et l'empereur Léopold II lui décerna le 19 décembre la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse.

1792. Pendant la guerre contre la révolution française le comte de La Tour commandait l'aile droite de l'armée autrichienne. Il défendit les Flandres, conquit les villes françaises de Lannoy, Orchies et St. Amand. Il enleva les magasins de Dumouriez après l'avoir tenu en échec pendant trois mois et chassé de Mortagne ainsi que de Château-l'Abbaye. Lorsqu'après la perte de la bataille de Jemmapes il reçut l'ordre d'évacuer les Flandres il conduisit la retraite avec tant de prudence qu'il ne perdit aucune munition, aucun hôpital, ni aucun canon.

Digitized by Google

1793. Pendant la campagne de 1793 le comte de La Tour battit le général Lamartinière près de Ruremonde et s'empara de cette ville ainsi que du magasin central des Français. Il prit ensuite le commandement du corps d'armée de Liége, chassa les Français de Huy, coupa près de Namur toute communication avec Dumouriez et força le 26 mars cette ville à se rendre; poussa dans le Hainaut français, bloqua Maubeuge et couvrit en même temps les troupes du siége de Valenciennes.

1794. Le comte de La Tour prit d'assaut, sous les yeux de l'Empereur, le camp fortifié devant Landrecies et s'empara de la forteresse de ce nom après dix jours d'attaque: 78 pièces de canon et une garnison de 7000 hommes furent le prix de cette victoire.

Aussitôt après il retourna à Maubeuge et se rendit ensuite auprès du Feldzeugmeister comte de Kaunitz à Rouvroy; battit avec ce dernier les Français près d'Erquelines, débloqua Charleroi sous le commandement du prince héréditaire d'Orange; et finalement lorsque les Français s'avancèrent de nouveau pour faire le siége de cette place il les refoula une seconde fois malgré toutes les difficultés que la réussite de cette entreprise pût présenter. Il parvint même à repousser une troisième attaque de ce genre. Mais à la retraite des trois colonnes de l'armée principale d'Autriche il fut obligé de rétrograder également, malgré qu'il fût en mesure de soutenir la conquête qu'il venait de faire au prix de tant de sang. Cependant il sut si bien conduire l'arrière-garde sous le feu ennemi le plus violent, qu'il ne perdit pas un seul homme et pas un seul canon. Comme récompense de cette bravoure exemplaire l'empereur le nomma commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse, le 7 juillet de la même année.

Ses exploits ultérieurs pendant cette campagne se réduisirent à couvrir avec son génie déjà connu les retraites jugées nécessaires.

1795. Pour les faits d'armes qui marquèrent cette année le comte de La Tour obtint le 11 mai 1796 la grand' croix de l'ordre de Marie-Thérèse.

A ajouter entre les deux derniers paragraphes, page 44, col. 1re:

Peu de jours après son décès la Gazette de Vienne donnait dans sa partie officielle le portrait suivant de notre héros luxembourgeois: « Son caractère comme ses « vertus qui deviennent de jour en jour « plus rares, appartenaient à un siècle « meilleur. Une âme élevée au-dessus de « tout égoïsme, une fidélité incorruptible, « un attachement inébranlable à la personne « et aux intérêts de son souverain, un « sentiment du devoir des plus sévères, « une volonté tenace pour opérer le bien, « un zèle infatigable dans les affaires et « une ardente émulation pour le service, « auquel il se livrait tout entier, rendront « à jamais son souvenir cher et vénérable « à la patrie. Méconnu de plusieurs pen- « dant sa vie, admiré et pleuré de tous « après sa mort, le nom de La Tour oc- « cupera à jamais dans les Annales d'Au- « triche une des places les plus glorieuses « comme les plus distinguées. »

Hirtenfeld, Der Militär-Maria-Theresien-Orden, I, 319, 407 et 460; II, 1734, 1737 et 1738.

BAILLET, *Christophe-Ernest de*. — Le lecteur est prié d'ajouter à la fin de cet article, T. I, page 40 de la Biographie, le passage suivant:

L'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, renferme le monument funéraire élevé à la mémoire de cet illustre luxembourgeois. On y lit cette inscription:

D. O. M.
MONUMENTUM
ILLUSTRISSIMI DOMINI CHRISTOPHORI-
[ERNESTI
COMITIS DE BAILLET
TOPARCHÆ IN RECKINGEN, STRASSEN, MU-
[NISBACH, etc.
QUI PRIMUM LUXEMBURGI, DEIN SUPREMI
[CONCILII MECHLINI SENATOR
IBIDEM PROCURATOR GENERALIS

Digitized by Google

AC CAROLI VI IMPERATORIS PRÆSES, ET [CONCILII STATÛS ASSESSOR
TANDEM SERENISSIMA AUSTRIÆ ARCHI-DUCE MARIA-ELISABETHA BELGIUM GUBERNANTE SANCTIORIS CONCILII BRUXELLENSIS ARCTI [PRÆSES FUIT.
TRANSIERUNT ET DESIERUNT HÆC OMNIA CUM VIR ILLUSTRISSIMUS HIC VIVERE DESIIT
ANNO 1732, DIE 3 JUNII.
Corpus ejus hoc loco depositum jam nihil est nisi Terra, Cinis, Fumus et Umbra, quatuor his emblematibus in marmore in- [cisis expressa.
PRECARE VIATOR UT IMMORTALIS EJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE.

Cette épitaphe est surmontée des armes du comte, le tout en marbre blanc. Quant aux quatre emblèmes dont il y est fait mention, le monument en est dépourvu et ils n'ont même jamais pu se trouver dans l'angle où ce marbre est relégué : il est dès lors à supposer qu'il aura été déplacé dans le temps.

On remarquera enfin que dans cette inscription on a fixé le 3 juin pour le jour du décès de Christophe-Ernest de Baillet. Nous maintenons notre assertion du texte qui indique le 2, parce que nous avons devant nous une copie de son acte de décès ; l'inhumation peut avoir eu lieu le 3.

D'après une communication que nous devons à l'obligeance de M. PH. VAN DER HAEGHEN, Bibliothécaire de Monsgr. le Duc d'Aremberg.

BARODT, *Jean*, dit GAUCHER, seigneur de Marchault. — Plusieurs historiens ont écrit *Gauchier de Borgonjon* et même *Gaucher de Bourgogne*.

Tout ce' que nous savons de lui c'est qu'il quitta en 1611 le Luxembourg, *sa patrie*, pour aller prendre du service en Italie comme capitaine. Lorsque la guerre eut éclaté en Bohême il obtint le commandement de cuirassiers impériaux et rendit des services signalés jusqu'à l'époque de l'entière pacification de ce pays (Archives de Belgique, fardes de l'audience, 1148).

CH. RAHLENBECK, La noblesse belge aux guerres d'Allemagne, 1618—1648; dans : Bulletin du bibliophile belge, 2e série, VIII, 377.

BECK, *Jean-Georges I, dit Gérard*, T. I, pages 54 et 55 de la Biographie.— Toute la discussion finale de cet article, à commencer de la ligne 8 en remontant de la première colonne de la page 55, jusqu'à la fin de la colonne suivante, est à supprimer comme reposant sur une erreur évidente qui provient d'une faute de copie commise par Pierret et Bertholet : nos doutes avaient du reste déjà fait pressentir la chose. En effet, d'après des renseignements positifs et très exacts que nous devons à l'obligeance de la Direction du dépôt d'archives de Coblence, il est constaté que *Madelaine d'Enschringen*, dont il est question dans le passage cité par Pierret et Bertholet, n'a pas été mariée à un Jean de Beck mais bien à Jean de Reck, ou mieux von der Reck, président de la Cour impériale. La famille de Reck, qui est originaire de Westphalie, subsiste encore.

BENDER, *Blaise-Columban, Baron de*, Feldmaréchal, Commandant-général de la Bohême, propriétaire du 41e régiment d'infanterie autrichienne, n'appartient pas à la Biographie luxembourgeoise. Cependant si l'on a égard à la circonstance qu'il commandait la forteresse de la capitale pendant le blocus français de 1794—95 ; qu'il a laissé dans le pays un souvenir agréable qui n'est pas encore effacé chez le peuple ; enfin que la veille de la capitulation il a demandé et obtenu *le droit de bourgeoisie luxembourgeoise*, genre de naturalisation alors en usage, on sera peut-être bien aise de trouver ici la relation sommaire de ses faits et gestes.

Né en 1713 dans la ci-devant ville libre et impériale de Gengenbach qui appartient aujourd'hui au pays de Bade, il entra en 1733 comme cadet au service autrichien et fit avec le grade d'enseigne la guerre de Turquie sous le prince Eugène. Pendant cette guerre il aida à débloquer Banjaluka et fut blessé à la bataille qui fut livrée

Digitized by Google

près de cette forteresse. Pendant la guerre de succession, mais surtout à la malheureuse bataille de Molwitz il se distingua de nouveau par son courage imperturbable, jusqu'au moment où il reçut une seconde blessure grave. Cet accident ne le détourna pas de s'exposer ultérieurement aux périls. Au siége de Prague il fut atteint au col d'un coup de baïonnette; pendant les batailles de Striegau et de Trautenau il reçut des balles au travers du corps. Il lui eût été très facile après tant de blessures de s'exempter de tout service ultérieur; mais son patriotisme comme son héroïsme de soldat dans toute la force du terme le poussèrent, malgré son état valétudinaire, suite des souffrances qu'il avait endurées, à prendre une part très active aux combats nombreux qui se livraient à cette époque, surtout à ceux des Pays-Bas contre les armées françaises, où ses actions d'éclat le firent parvenir au grade de lieutenant-colonel, avec lequel il donna de nouvelles preuves de courage et de prudence pendant les batailles de Prague, au Meysberg en Silésie et près de Breslau.

En 1758 il fut nommé Colonel du régiment Colloredo infanterie N° 20, et combattit vaillamment comme toujours à la surprise de Berlin sous le général Hadik, ainsi qu'à la bataille de Torgau.

En 1769 il était général-major commandant de Philippsbourg, et en 1775 lieutenant-feldmaréchal commandant de la forteresse d'Olmutz. L'empereur Joseph II qui appréciait les services de Bender, l'éleva en 1782 à la baronnie et le nomma en 1785 feldzeugmeister, commandant de Luxembourg. En 1789 et 1790 il donna des preuves éclatantes de son zèle et de son énergie à l'occasion des troubles dans les Pays-Bas, en s'opposant vigoureusement aux entreprises des insurgés devant Luxembourg, leur occasionnant de grandes pertes et les chassant du pays. Le 2 décembre 1790 il fit son entrée solennelle à Bruxelles et était parvenu déjà dès le 15 du même mois à dompter les belges révolutionnés. En récompense pour ces brillants faits d'armes l'empereur Léopold II, dès son avénement, lui conféra la grand-croix de l'Ordre de Marie-Thérèse.

Pendant les années 1791 et 1792 Bender commandait l'armée autrichienne en Brabant; et lorsque dans les guerres contre les révolutionnaires de France en 1794 les armes de ces derniers obtinrent la victoire et que la Belgique entière se trouvait subjuguée par elles, Bender défendit la forteresse de Luxembourg avec la plus grande énergie, et ne la remit aux assiégeants qu'après un blocus de huit mois et lorsqu'il se vit les vivres entièrement coupées par l'ennemi. La capitulation est datée du 5 juin 1795.

A sa sortie de Luxembourg Bender alla à Vienne où l'empereur François II, en récompense pour ses loyaux services le nomma commandant-général du royaume de Bohême.

Le feldmaréchal Baron de Bender est mort le 20 novembre 1798, à l'âge de 85 ans dont 65 passées au service militaire. Il avait successivement appartenu à quatre régiments, fait 29 campagnes, et pris part à 12 batailles rangées ainsi qu'à 9 siéges de places-fortes.

Hirtenfeld, Der Militär-Maria-Theresien Orden; I, 290, sq.

BENNINCK, *Jean de.* — Addition à cet article, page 57 du T. I de la Biographie.

D'après la généalogie de la maison de Straten ou van der Straten, éditée par L. V. Gœthals, p. 41, note 1, Jean de Benninck était fils de Gérard, seigneur de Ryswyk près de La Haye, résidant à Amersfort, au diocèse d'Utrecht, et de Wilhelmine Vunck d'Amerongen, fille de Guillaume Vunck d'Amerongen tué à la bataille de Ravensweeg, et d'Agnès d'Egmont, dame de Mærstrade.

Jean de Benninck ayant perdu son père et sa mère pendant les guerres de religion fut soustrait aux persécutions des protestants, n'étant encore âgé que de quatre ans, et confié aux soins du car-

Digitized by Google

dinal de Grœsbeck, son parent, prince-évêque de Liége, et à ceux du comte de Bucquoi, par son oncle maternel Jean Vunck d'Amerongen, chanoine du chapitre de Liége, membre du Conseil d'État du roi Philippe II, chevalier de l'ordre de la Toison-d'or, garde des sceaux au Conseil suprême de Flandre, près de la personne du roi à Madrid, mort et enterré à Valadolid.

D'après le même ouvrage la femme de Jean de Benninck se nommait Marie-Anne Penninck, fille unique de Henri Penninck et de Françoise Constable. Henri Penninck était en grande estime à la cour de Marie d'Angleterre, fut envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur par son parent le cardinal Pol; mais après la mort du cardinal et de la reine Marie, il émigra en Espagne à la suite du duc de Feria ambassadeur de Philippe II à Londres. Philippe II nomma Henri Penninck gentilhomme de sa cour et lui assigna une pension sur les domaines des Pays-Bas.

Outre la fille de Jean de Benninck, qui devint l'épouse d'Eustache de Wiltheim, l'ouvrage que nous avons cité en tête de cet article mentionne encore un fils et une fille du Président du conseil provincial: *Jean-Guillaume* de Benninck, qui fut capitaine d'une compagnie allemande au régiment du prince Alexandre de Chimay, tué au siége de Bréda, et *Antoinette* de Benninck, mariée 1° à Nicolas de Boileau, seigneur de Pouhon, Bihain, Malempré et Villegiau; 2° avec N. de Manteville.

Goethals, Généalogie de la maison de Stroten, 41, note.

BERNARD, *Jean-Pierre-Charles*, est né à Wiltz, le 2 juillet 1782, fils de Charles-Théodore Bernard, notaire, et de Marie-Catherine Simon. Après avoir reçu une première instruction à l'école de son endroit natal il fut envoyé à St. Hubert où il était parvenu jusqu'en poésie lorsque ayant atteint l'âge de vingt ans il se vit inscrire sur le contrôle de la milice. Conscrit de l'an onze (1802) il paraît que, pour échapper au service militaire français, à cause de l'antipathie que les luxembourgeois nourrissaient contre leurs conquérants, il émigra: Cependant cette opposition aux lois n'ayant pas exempté son père de l'obligation de fournir un homme à l'armée afin de ne pas encourir les peines comminées contre les parents des réfractaires, celui-ci loua un remplaçant qui a été incorporé le onze pluviôse an XII (31 janvier 1803) dans le 108e de ligne.

Arrivé à Vienne, J.-P.-C. Bernard fréquenta pendant quelques mois l'école normale, puis ouvrit lui-même une école privée de langue française. Il donna également, paraît-il, des cours de la même langue dans un pensionnat attaché à l'institut Cajatan-Jannastasio dans la capitale de l'Autriche.

Vers 1813, c'est-à-dire dès que les événements politiques lui permirent de rentrer dans sa patrie, il revint à Wiltz où il commença également à se livrer à l'enseignement primaire, d'abord comme instituteur privé dans quelques familles aisées, ensuite et quelques années plus tard en qualité de maître de l'école de la commune, après qu'en 1818 il eut obtenu un brevet du second rang.

Tout le monde sait combien était précaire à cette époque la carrière de l'instituteur, alors que l'État ne se mêlait pour ainsi dire pas de cette branche si intéressante de l'économie politique; où les parents étaient libres d'envoyer ou de ne pas envoyer leurs enfants à l'école; où les bienfaits de l'instruction étaient généralement méconnus du public et où le maître, faisant de ce respectable état une véritable entreprise particulière, n'était tenu à aucune norme, à aucune méthode. Wiltz n'avait eu, à vrai dire, et jusqu'à cette époque qu'une école faite par un vicaire qui apprenait aux enfants à lire sur de vieux actes, et le catéchisme. Dès l'arrivée de Bernard cet ancien état des choses changea de face, à cause des

Digitized by Google

connaissances du nouveau maître et de l'amour-propre qu'il mettait à faire progresser ses écoliers: il fit en effet de louables efforts pour faire sortir sa ville natale de l'ancienne ornière dans laquelle elle avait végété jusque-là, tellement qu'alors encore celui qui savait signer son nom était réputé savant. Et, on doit l'avouer à la louange de l'instituteur, il a formé un assez grand nombre de sujets qui, n'ayant fréquenté que ses leçons, sont parvenus à se créer d'honorables carrières. Mais nous ajouterons toujours que, malgré toute cette bonne volonté on était très loin encore d'avoir dans la populeuse et importante commune de Wiltz tout fait pour l'enseignement primaire qui resta facultatif jusqu'à l'organisation de l'école-modèle à Luxembourg et l'émanation des lois protectrices de l'éducation.

Après l'inspection générale des écoles du Grand-Duché par Van den Ende, en 1818—1819, et dès la naissance de la société pour la propagation de l'instruction primaire dans le pays, les mérites de Bernard et sa longue expérience dans la carrière se trouvèrent parfaitement reconnus par la remise d'un brevet de premier rang. Le Roi, de son côté, attacha en 1822 à l'école de Wiltz un traitement personnel de 200 florins pour l'instituteur en chef. Outre cette somme Bernard percevait encore les rétributions des élèves solvables; les indigents étaient instruits gratuitement.

D'un autre côté, alors encore et jusqu'en 1844 les sexes étaient mêlés et Wiltz ne comptait que deux écoles, l'une dite supérieure, sous la conduite de Bernard, l'autre, dite inférieure, dirigée par un sous-maître. Que ne fallait-il dès lors pas de surveillance, de travail et d'efforts pour enseigner à une centaine d'enfants, et souvent plus encore, les branches absolument nécessaires? Et cependant, nous l'avons déjà dit, Bernard a formé plusieurs bons élèves: sa méthode en effet était bonne et facile, son zèle infatigable et ses moyens pour exciter l'émulation efficaces.

Le 11 mars 1842, c'est-à-dire encore avant la promulgation de la loi du 26 juillet 1843 sur l'organisation de l'instruction primaire, Bernard fut nommé par le Gouvernement inspecteur honoraire pour visiter les écoles des communes de Boulaide, Harlange, Mecher et Neunhausen; et il s'acquitta de cette commission en honneur et conscience.

Dans son rapport annuel de 1843—44 l'inspecteur cantonnal d'écoles crut devoir donner à l'instituteur Bernard une mention des plus flatteuses que nous nous voyons engagé à transcrire ici: « Enfin, « *y est-il dit*, je ne puis terminer ce rap« port sans faire la mention honorable « suivante de Mr J.-P.-Bernard, institu« teur à Wiltz. Cet instituteur distingué « a donné depuis plus de trente années « et avec le plus grand succès l'éducation « et l'instruction aux enfants de la classe « aisée et de la classe indigente, et a « acquis les titres les plus nombreux et « les plus incontestables à la reconnais« sance et à l'estime des parents. Ce « digne maître a formé, indépendamment « d'une foule de candidats qui se sont « voués à la carrière de l'instruction, une « masse de jeunes gens remplissant digne« ment différents emplois dans le Grand« Duché et en Belgique. Pendant cet « hiver encore il a consacré les jeudis à « familiariser les instituteurs du canton « avec l'excellente méthode de Dupont et « a offert de donner gratuitement un cours « de grammaire à ceux qui veulent se « rendre les jeudis à Wiltz pour y prendre « part. De pareils services et de tels sa« crifices méritent d'être connus et publi« quement. L'inspecteur d'écoles ne fait « donc que s'acquitter d'un devoir que « l'équité lui impose en rendant au mé« rite la justice que lui est due, et en « signalant à la commission d'instruc« tion l'instituteur Bernard comme très « digne de la mention la plus honorable.»

En effet, le N° 5, 2e année du Cour-

Digitized by Google

rier des écoles renferme en tête sept lignes d'impression qui résument le passage qui précède (9 avril 1844).

Bernard prenait également en pension chez lui des jeunes gens externes qui suivaient son école du jour et recevaient en outre le soir des leçons particulières. Pour lui d'ailleurs ce n'était pas assez de savoir lire, écrire et calculer; il voulait également enseigner à ses élèves les plus avancés l'art déclamatoire pour leur apprendre à débiter avec intelligence et aplomb les sujets qu'ils pourraient avoir à traiter oralement. Dans ce dessein il avait fait arranger chez lui un petit théâtre sur lequel ses écoliers représentaient des pièces choisies et graduées d'après leur intelligence.

En septembre 1848, se sentant cassé autant par les fatigues de l'enseignement donné pendant près d'un demi-siècle, que par le poids des années, Bernard donna sa démission comme instituteur en chef de la commune de Wiltz; et cette démission ne fut acceptée qu'à regret par le conseil communal.

Enfin, par arrêté du 9 juin 1849, S. M. le Roi Grand-Duc « voulant récompenser « de longs et loyaux services rendus à « l'instruction primaire, et donner en même « temps un témoignage du haut intérêt que « Nous portons à l'enseignement et aux « instituteurs primaires dans Notre Grand-« Duché de Luxembourg » nomma J.-P.-C. Bernard, ancien instituteur en chef à Wiltz, Chevalier de l'Ordre royal grand-ducal de la Couronne de Chêne.

J.-P.-C. Bernard s'est éteint à Wiltz, le 18 novembre 1849, à l'âge de 67 ans.

Bernard avait la réputation d'être un bon rédacteur, en français surtout; et il existe un assez grand nombre de compositions écrites de sa main. C'est lui entr'autres qui avait fait le texte de la requête que pendant les événements politiques de 1848 les habitants de la commune de Wiltz avaient adressée à S. M. Guillaume II, leur bien-aimé Roi Grand-Duc : cette pièce se distingue particulièrement par son style élégant et sa phraséologie aussi coulante que correcte.

Etat civil. — Notes communiquées. — Mémorial du Grand-Duché, 1849, 611. — Archives de la commission d'instruction. — Archives du Gouvernement. — Titres personnels. — Schulbote, 2e année, N° 5; et 6e année, 1849, 117, sqqq. — Archives communales de Wiltz.

BERNARD, *Pierre*, fils de Jacques Bernard et de Catherine Hintgen, propriétaires très-aisés, est né à Guirsch dans le Luxembourg belge, au canton d'Arlon, le 19 janvier 1782.

Le jeune Bernard n'était âgé que de trois ans lorsque ses parents allèrent s'établir à l'entrée de la ville d'Arlon, à l'endroit même où la Semoy prend sa source. Ils y bâtirent une tannerie et l'exploitèrent.

Dès son enfance Bernard manifesta les dispositions les plus décidées pour la vie religieuse. Doué d'une intelligence précoce et ayant reçu déjà vers l'âge de sept ans, comme cela se pratiquait à cette époque, le sacrement de confirmation des mains de l'évêque d'Ascalon, suffragant de Trèves, on le vit dès lors se distinguer parmi tous les enfants de son âge, à l'école par son application et ses progrès, à l'église par son assiduité et sa tendre dévotion. Son plus grand plaisir était de servir la messe et d'aider à orner les autels; aussi remarquait-on déjà en lui un ardent désir de se consacrer un jour à Dieu dans le sacerdoce.

Malheureusement les temps n'étaient nullement favorables aux études qui mènent à l'état ecclésiastique : d'un côté la révolution française avait pénétré dans le pays et tari les sources de ces études par la suppression des couvents et la persécution du clergé; de l'autre, les parents du jeune homme réclamaient sa coopération aux travaux de la tannerie qui les faisaient vivre ainsi que leur nombreuse famille. Peu à peu la persécution se ralentit et Pierre Bernard put recevoir quelque instruction en se rendant tous les soirs après le travail chez un ancien père carme réduit

Digitized by Google

à tenir école. Croissant, dit son biographe, en âge et en sagesse comme son divin modèle, il se montrait partout fervent chrétien, et se prononçait ouvertement en toute occasion contre le blasphème et les désordres moraux.

Un incident vint momentanément changer sa situation. Un jour le commissaire du gouvernement français résidant à Arlon demanda au père carme de lui procurer deux jeunes gens de bonne conduite et ayant une belle écriture, pour être employés comme copistes ou commis dans ses bureaux. Le choix tomba sur Bernard et sur un de ses amis; mais au bout de quelque temps ce compagnon s'étant laissé attirer par l'appât des biens ecclésiastiques, dits *biens noirs* qui se vendaient alors à vil prix, Pierre Bernard se sépara de lui à jamais, et bientôt après il quitta les bureaux du commissaire, croyant que sa conscience ne lui permettait pas même de se faire le copiste des actes de spoliation qui se commettaient dans ces tristes temps.

Il reprit donc ses occupations à la tannerie paternelle; mais poursuivi sans cesse par l'idée d'embrasser l'état ecclésiastique, pour lequel il se sentait une vocation irrésistible, il cessa tout-à-coup de travailler; et, comme sorti d'une profonde méditation, il s'écria d'un ton décidé: « Mes amis « c'est fini, je m'en vais étudier pour me « faire prêtre. » Ses parents approuvèrent sa résolution que du reste ils avaient depuis longtemps prévue, et le même jour il fit ses adieux à la maison paternelle et partit.

Il ne nous a pas été donné d'apprendre où il a fait ses humanités; toujours est-il établi que le 13 novembre 1801 il était à Liége, d'où il se rendit vers cette date à Louvain pour s'affilier à l'ordre des Jésuites, dans une congrégation nouvellement formée sous le nom de *la foi de Jésus*, congrégation destinée à être le noyau de la Compagnie d'Ignace de Loyola dans les pays catholiques lorsque celle-ci pourrait être rétablie.

Toutefois et malgré cette affiliation il parait que Bernard acheva d'abord ses études dans son pays; car un peu plus d'un an plus tard il était élève en théologie au séminaire de Metz. Devenu prêtre il ne lui fut plus possible de suivre sa tendance pour être admis Jésuite: Paccanari, qui avait établi la congrégation religieuse dont nous avons parlé, avait disparu, et son association n'avait plus qu'une existence précaire. Quelques-uns de ses membres étaient entrés dans la compagnie de Jésus rétablie seulement pour la Russie par Pie VII en 1802; les autres attendaient des temps meilleurs et les virent enfin arriver lorsque le même pontife, par sa bulle solennelle du 7 août 1814 rétablit l'ordre des Jésuites dans tout l'univers. Pour Bernard, son désir de faire partie du corps ne fut accompli que quatorze ans plus tard.

Nous avons dit qu'en 1804 il se trouvait au séminaire de Metz où il reçut le 24 mai la tonsure et les ordres mineurs, et le lendemain le sous-diaconat, des mains de l'évêque P.-F. Bienaymé dont il était diocésain. L'année suivante il fut promu au diaconat et le 22 mars 1806 à la prêtrise: il avait alors à peine accompli sa vingt-quatrième année, âge requis pour être élevé au sacerdoce.

L'empire français était alors à l'apogée de sa gloire, et rien ne donnait lieu d'espérer le rétablissement prochain des ordres religieux. D'ailleurs le jeune prêtre comprenait combien il était convenable qu'il rendit avant tout dans son diocèse les services que son évêque pouvait réclamer de lui, surtout dans un temps où, par suite de la fermeture des séminaires et de la longue persécution du clergé, la pénurie des ministres des autels se faisait vivement sentir. Il fut donc immédiatement envoyé comme vicaire à Thionville, et y exerça le saint ministère avec autant de prudence que de zèle. Au bout de trois ans, en 1809, son évêque ayant reconnu tout le bien qu'il y faisait, jugea qu'il en ferait encore davantage dans son

Digitized by Google

pays natal, où l'on parlait les deux langues, française et allemande, et qu'en particulier, en sus de l'accomplissement de ses devoirs sacerdotaux il y trouverait le moyen et le temps de former quelques nouveaux élèves pour le sanctuaire qui en manquait toujours.

En effet, à peine fut-il installé à Arlon en qualité de vicaire, qu'il annonça son dessein de donner des leçons aux jeunes gens qui se sentaient disposés à embrasser l'état ecclésiastique : il en réunit un certain nombre et les forma si bien à la science et à la vertu que la plupart devinrent ensuite des prêtres aussi instruits qu'édifiants et zélés.

Ces anciens disciples ont conservé pour leur maître une grande vénération : ils le regardaient comme un saint ; ils mettaient un soin extrême à profiter de ses leçons et suivaient ses avis avec la plus grande docilité. Les habitants d'Arlon nourrissaient pour lui les mêmes sentiments. « Quand « il prêchait, *dit son biographe*, on aurait « entendu voler une mouche dans l'église, « tellement on se tenait tranquille pour « l'écouter. » Le soir il allait visiter ses malades, et souvent il priait des heures entières auprès du lit d'un moribond. Il circulait fort tard dans les rues pour faire rentrer chez eux les jeunes gens et les filles : tous avaient conçu de lui une crainte religieuse qui leur commandait l'obéissance ; enfin tous ceux qui l'ont connu ne tarissent pas en faisant son éloge.

Cependant des événements inattendus avaient changé la face de l'Europe, et le Luxembourg ayant cessé de faire partie de la France, Bernard, après neuf ans de services diocésains se crut plus que jamais libre de suivre son inclination qui l'appelait à la Compagnie des Jésuites. Un noviciat existait depuis peu au château de Destelbergen près de Gand sous la direction du P. Fonteyne : il s'y rendit et y fut admis le 27 octobre 1815. Il s'y montra tel qu'il avait été dans le monde, assidu à toutes les observances de la règle, détaché de lui-même et intimement uni à Dieu par la prière, et surtout pratiquant en toute occasion cette sainte conformité à la volonté divine qui dès lors fut toujours sa vertu caractéristique. *Comme Dieu le veut*, était sa maxime favorite, et il s'habitua tellement à se la répéter qu'elle paraissait le rendre insensible à tout ce qui aurait pu le contrarier, comme plus tard elle le fit supporter avec une inaltérable patience les douleurs et les infirmités qui achevèrent de le placer en réputation de sanctification.

Le 7 juin 1816 la force armée vint, par ordre du gouvernement, sommer les jésuites de quitter à l'instant le château de Destelbergen et de se disperser. Dans la prévision de cette mesure administrative, l'évêque de Broglie était venu lui-même peu auparavant les inviter à se réunir, le cas échéant, dans son palais épiscopal dont il mettait tout un étage à leur disposition : ils s'y réfugièrent. Mais comme il n'y avait pas assez de place pour les loger tous, plusieurs furent envoyés dans les villes de la Hollande où les catholiques avaient des prêtres missionnaires. Le P. Bernard, quoiqu'encore novice de la première année, fut jugé si ferme dans sa vocation et si solide dans la pratique des vertus religieuses que ses supérieurs l'envoyèrent seul à LaHaye auprès d'un prêtre séculier français, l'abbé Flament, jadis bibliothécaire du roi Louis Bonaparte, pour l'aider dans la desserte de la chapelle catholique de l'ambassade d'Espagne. Il y demeura plusieurs années, partageant entre la prière et l'étude le temps que lui laissait l'exercice du saint ministère. Plus tard d'autres pères s'y établirent, et ce fut ainsi que se forma et se consolida la mission des Jésuites à LaHaye où l'on voit actuellement l'une des plus belles églises catholiques de la Hollande, bâtie sur les plans de l'architecte Suys père, de Bruxelles.

En 1818, les Jésuites belges, chassés de leur dernier refuge avec ordre de se retirer dans leurs familles, prirent une mesure extrême pour rester fidèles à leur

Digitized by Google

vocation : ils s'expatrièrent, à l'exception de deux ou trois pères qui restèrent isolés dans le pays. La plupart se rendirent en Suisse où la Compagnie était admise. Ne pouvant obtenir des passeports ils franchirent à pied la frontière de France et arrivèrent au collége de Brig dans le canton du Valais. Quelque temps après, les Jésuites dispersés dans les Pays-Bas et dans l'Allemagne septentrionale ayant été soumis à la juridiction du supérieur-général des missions suisses avec lesquelles ils formèrent plus tard une province de l'Ordre, le père Bernard fut appelé à Brig vers l'an 1822. Cette même année le P. Roothaan, qui fut depuis général de l'Ordre, fut chargé de prêcher la mission en allemand dans les bourgades du Haut-Valais, et le P. Bernard fut l'un de ceux qu'on lui donna pour compagnons. Quoique son organe fût faible, il ne laissa pas de toucher vivement son auditoire aussi bien par le feu de ses paroles que par le maintien modeste et religieux de sa personne, et contribua pour sa part au succès tout à fait extraordinaire qu'eurent ces différentes missions.

Le P. Bernard continua à exercer le ministère évangélique à Brig ; mais sa santé s'étant notablement détériorée par suite de l'âpreté du climat, on l'envoya au collége de Sion où l'air est beaucoup plus doux.

Pendant l'été de 1824 le provincial ayant résolu d'entreprendre un long voyage en Allemagne, en Hollande et en Belgique, pour visiter ses subordonnés, le P. Bernard fut désigné pour être tout à la fois son compagnon, son secrétaire et son économe. A son retour ses supérieurs ayant remarqué sa grande aptitude à l'économat, lui confièrent immédiatement l'emploi de procureur du pensionnat qu'on venait d'ouvrir à Brig : il l'exerça deux ans de suite. Dans cet intervalle, on l'admit aux derniers vœux prescrits par les règles de l'Ordre, le 15 août 1826.

On l'envoya ensuite ouvrir un collége de commençants à Estavayer, petite ville du canton de Fribourg. Il y fut d'abord simultanément supérieur et professeur ; mais dès l'année suivante on établit dans cette maison un noviciat ; bientôt on y bâtit une église, et le P. Bernard fut chargé en même temps des fonctions de procureur, de préfet des classes, de père spirituel et de confesseur pour le public. Sa procure, bien que plus compliquée que celle de Brig, était tenue avec le même soin ; comme préfet il ne manquait pas un seul jour d'être présent à l'entrée et à la sortie des élèves, et les visitait souvent dans leurs demeures ; enfin, par suite de la vénération et de la confiance qu'il inspirait il avait un confessionnal très fréquenté et y passait chaque jour un temps considérable ; en un mot il s'acquitta à Estavayer de ses différents emplois avec son zèle accoutumé pendant environ sept ans, c'est-à-dire tout le temps qu'il demeura encore en Suisse.

Enfin, le 13 septembre 1833, le P. Bernard quitta Estavayer, et après s'être arrêté quelque temps à Fribourg il arriva au collége d'Alost où il devait passer les vingt-sept dernières années de sa vie à remplir les offices de procureur, de confesseur du peuple et de père spirituel de ses confrères.

Ici plus d'événements variés, mais une vie constamment uniforme, retirée en Dieu et devouée au prochain. A peine avait-il mis dans sa procure l'ordre auquel il s'était habitué de longue main, qu'il se fit un réglement de vie tel qu'il ne perdit pas une minute du temps qu'il pourrait consacrer successivement à la prière, à l'étude et au saint ministère. Il suivait avec la plus grande régularité les exercices de la communauté ; mais pour gagner du temps, tout en se levant avant les autres à quatre heures du matin, il obtint de ses supérieurs la permission de dîner après la table avec les frères qui la servent, et de retarder son souper jusqu'après dix heures du soir : il prenait alors avec un verre d'eau quelques restes de pommes de terre que le cuisinier laissait au four

Digitized by Google

quand on allait se coucher, et ne se mettait guère au lit que vers minuit. Il donnait pour motif de ce régime, qu'ayant habituellement l'estomac faible, les pieds malades et la marche pénible, il était obligé de mener une vie sédentaire et frugale; qu'il prenait en cas de besoin quelques instants de repos pendant le jour, et que par la sobriété il se conservait et prolongeait la vie.

Chaque année il se composait un calendrier de douze pages, contenant sur chaque page, en huit colonnes verticales, les jours du mois, ceux de la semaine, l'intention à laquelle il célébrait la messe, le nombre des confessions qu'il entendait chaque jour, celui des confessions générales, celui des visites à ses malades, etc., enfin une large colonne d'observations où il annotait entre autres les noms de ses malades au jour qu'il les faisait administrer et au jour de leur décès, les noms de ses supérieurs à leur entrée en fonctions, les noms des confrères dont on lui annonçait le décès et de ceux qui venaient le visiter en passant par Alost.

Il ne sortait que pour la visite journalière à ses malades. Au collége il se tenait constamment à sa chambre pour travailler, ou à l'église pour prier ou confesser. Son confessionnal devint en peu de temps très fréquenté, surtout par les pauvres, les campagnards et les pêcheurs qui désiraient se convertir. « Il savait si bien, *dit son* « *biographe*, ramener à Dieu les âmes « égarées, il les écoutait et les interrogeait « avec une si aimable patience, les lais- « sant revenir aussi souvent qu'ils le dé- « siraient, enfin il les exhortait si vivement « au repentir, qu'on disait partout, qu'a- « près avoir fait une confession générale « auprès du P. Bernard, il n'y avait plus « à s'inquiéter des péchés passés. » Aussi accourait-on à lui, non seulement de la ville et des environs, mais de plusieurs lieues à la ronde. Tous les jours de la semaine il passait plusieurs heures au confessionnal; les veilles des jours fériés il y restait jusqu'à dix heures du soir, et les dimanches et fêtes jusqu'à l'heure de midi; de sorte qu'après le dîner on donnait encore la communion à des gens qui avaient attendu leur tour de confession depuis le grand matin.

Vers 1849 les forces du P. Bernard commencèrent à baisser, au point que ses supérieurs jugèrent à propos de le décharger des soins de la procure. Cette même année il eut pour la première fois les pieds endoloris au point de ne pouvoir se rendre au confessionnal. Pour ne point perdre ce temps il l'employa à faire sa retraite annuelle de huit jours; mais soit la fatigue de ces exercices, soit toute autre cause, à peine l'eut-il achevée qu'il fit une maladie qui le retint au lit pendant trois semaines.

Deux ans plus tard il eut longtemps à souffrir d'ulcères atoniques aux jambes et qui le mettaient souvent à l'impossibilité de faire un pas: son estomac déjà bien faible ne digérait presque plus; enfin il était dans un tel état de marasme qu'il se croyait arrivé à la fin de ses jours. Il se rétablit cependant peu à peu mais sans recouvrer ses anciennes forces; il resta plus ou moins languissant et hors d'état de se livrer à ses travaux ordinaires. Comme il s'affaiblissait insensiblement, il crut ne devoir cesser de s'occuper de la manière qu'il croyait la plus utile pour sa sanctification. Il avait dû cesser ses visites ordinaires aux malades, surtout depuis que la difficulté qu'il avait de marcher l'eut fait tomber différentes fois au milieu des rues; bientôt il fut pris d'une surdité qui l'obligea de renoncer même au confessionnal. Il demanda alors à ses supérieurs et obtint la permission d'employer les heures de son loisir à restaurer et à recueillir les brochures de la bibliothèque de la maison, et d'aller assister tous les jours au salut du Saint-Sacrement à l'église paroissiale. Une bonne partie de son temps était consacrée à la prière, une autre à la lecture qu'il faisait parfois en se promenant à pas lents dans la cour des élèves. Il arriva ainsi le 29 janvier 1859, jour au-

Digitized by Google

quel en tombant à terre tout de son long il se fractura la jambe et se vit désormais complètement privé de tout usage de cette partie du corps. Il demeura dans cet état pendant vingt mois, gardant presque constamment le lit, et faisant d'inutiles efforts pour se tenir un instant debout lorsqu'on le relevait pour le mettre dans son fauteuil; du reste il était sain de corps et d'esprit, et passait son temps à prier, à lire ou à recevoir les visites des pères et des élèves que conduisait auprès de lui le désir de s'édifier, tout autant que la charité fraternelle.

Au commencement de septembre 1860 il fut atteint d'une attaque d'apoplexie qui lui paralysa tout le côté gauche. Le 16 du même mois son état s'aggrava et le 29 suivant à 5 heures du matin, un dernier souffle respiratoire, presqu'imperceptible, mit fin à sa vie de 78 ans, huit mois et dix jours, dont 45 avaient été passés dans l'ordre des Jésuites.

Toutes les personnes qui ont connu le le R. P. Pierre Bernard attestent que pendant toute sa vie il a été un sujet d'édification, ne cherchant en toutes choses que la gloire de Dieu et le salut du prochain.

Il avait une tendre dévotion envers le Sauveur dans l'Eucharistie, et passait des heures entières à prier dans l'église lorsque ses occupations le permettaient. Tant qu'il le put il ne laissa pas un seul jour de dire la messe. Les dernières années de sa vie il devait souvent attendre fort tard avant de pouvoir remuer ses jambes; et malgré cela il restait à jeune jusqu'à ce qu'il se sentit la force de marcher jusqu'à l'autel et de s'y tenir debout. Quand ses infirmités le retenaient dans sa chambre il avait soin de se faire administrer la communion, et pendant tout le temps qui se passa depuis sa chute il ne manqua presque pas un seul jour de communier. Il regrettait alors vivement de n'avoir plus le bonheur d'offrir lui-même le saint sacrifice, toutefois en se disant toujours : « Comme Dieu le « veut. »

Il avait en outre une vénération singulière envers la vierge Marie. Tous les jours il récitait le rosaire en son honneur et se préparait à ses fêtes avec un soin tout particulier.

Autant il aimait Dieu et le prochain pour Dieu, autant il avait de mépris de lui-même. Il se croyait un ouvrier inutile et indigne des soins qu'on prenait de lui. Il cherchait avec une certaine avidité à se nourrir des restes de la table. Des cuisiniers ont attesté que, soupant fort tard à la cuisine, au lieu de prendre ce qui lui était destiné, il se nourrissait souvent de ce que les pauvres n'auraient pas voulu. Un jour quelqu'un lui demanda ce qu'on ferait de lui si des émeutiers, à l'occasion des discussions si orageuses sur la loi de la bienfaisance publique, envahissaient la maison : « Qu'on me jette dans la Dendre », fut sa réponse. Il balayait lui-même sa chambre, faisait son lit, nettoyait sa lampe, préparait son feu et ne souffrait pas qu'un autre vînt lui rendre aucun de ces services que la règle des Jésuites permet de rendre aux religieux avancés en âge ou livrés à des occupations plus importantes. Dans la maladie, tout était bien pour lui, il prenait les potions les plus désagréables sans la moindre répugnance et ne se plaignait jamais de rien. Il fut toujours un modèle d'obéissance.

Lorsqu'il eut rendu le dernier soupir on exposa son corps revêtu des habits sacerdotaux dans une vaste salle à l'entrée du collége. C'était un samedi, jour de marché. Aussitôt la salle fut encombrée de visiteurs qui venaient lui faire une dernière visite et touchaient encore, par vénération, des chapelets, des bijoux et même quelques militaires leurs décorations à ses restes inanimés, tant l'opinion publique était convaincue de la sainteté de ce vertueux vieillard.

A son inhumation au cimetière d'Erembodegem, des milliers de personnes de tout rang assistèrent au cortége, autant pour obtenir l'intercession du défunt que pour honorer sa dépouille mortelle.

Digitized by Google

Etat civil de Guirsch. — A. Van Isegem, Notice sur le Révérend Père Pierre Bernard, de la Compagnie de Jésus; Alost, 1861; in-8°, 39 pages. — Notes communiquées.

BERTRANG, *François*, fils de Jacques Bertrang, instituteur primaire, et de Barbe Reding, est né à Ingeldorf, commune moderne d'Erpeldange au canton de Diekirch, le 25 juin 1823.

Entré pour ainsi dire dès le berceau dans la carrière de l'instruction publique, le goût de l'étude et l'amour de la science s'éveillèrent de bonne heure dans l'esprit du jeune Bertrang qui se distinguait toujours parmi ses camarades par son application et par ses étonnants progrès. Son père, un des meilleurs instituteurs de cette époque, nourrissait soigneusement cette rare intelligence et aimait à se bercer de l'idée de faire de ce fils chéri un instituteur distingué. Et en effet, les capacités extraordinaires de ce dernier, jointes à son application sans exemple, ne pouvaient pas le tromper: François Bertrang profitait tellement des leçons de son père qu'à peine âgé de douze ans il savait déjà parfaitement la grammaire élémentaire française et allemande, ainsi que l'arithmétique proprement dite, de manière à pouvoir convenablement remplacer son père dans ses leçons privées. Mais ces connaissances élémentaires ne suffisaient pas à son désir de savoir; il voulut aller plus loin, très loin dans le vaste champ de l'instruction. Comme il était doué d'une aptitude très grande pour les sciences exactes, son père lui procura des manuels d'algèbre, de géométrie, de physique et de chimie que le jeune homme étudia avec tant de constance et de zèle que, sans guide comme sans professeur il savait à l'âge de 20 ans ces sciences aussi loin qu'elles sont enseignées à l'athénée de Luxembourg dont il avait même dépassé le programme. Il cultivait en outre et avec non moins d'application et de succès les sciences naturelles, les langues savantes, l'histoire et la géographie, au point que M. Coune, préfet des études à l'Athénée d'Anvers a pu dire de lui avec vérité dans son éloge funèbre: «Mathématicien profond, Bertrang n'était pas un savant exclusif; il «aimait la littérature, la philosophie et «l'histoire, et en parlait très pertinem«ment.» Bertrang se distinguait également par ses connaissances linguistiques, et savait aussi bien manier la plume que faire jouer les lettres algébriques et les figures géométriques: Son plan d'études pour ses loisirs portait tantôt une leçon de mathématiques suivie d'une leçon de latin; tantôt une leçon de physique ou de chimie suivie d'une de grec; les leçons d'allemand et de français occupaient les dernières heures de la journée. Il ne mettait pas d'interruption dans les études qui formaient son occupation continuelle. Son délassement journalier après la tenue de son école, c'était encore l'étude comme ses récréations du jeudi et du dimanche ainsi que ses excursions pendant les vacances. Rarement en effet il prenait part aux distractions ou aux amusements et aux plaisirs de la jeunesse. De là aussi ce sérieux imposant qui l'a toujours caractérisé.

Le père Bertrang regrettait depuis longtemps que ses moyens ne lui permettaient pas d'envoyer son studieux fils dans un établissement d'instruction d'humanités, lorsqu'une occasion favorable pour satisfaire les désirs du fils de même que ceux du père se présenta: En 1838 une section normale fut annexée au collége de Diekirch. Elle était destinée à former des instituteurs primaires pour la partie allemande du Luxembourg. Afin d'y appeler des élèves, la commission directrice accordait des subsides, qui provenaient de collectes particulières. Informé de cette circonstance, le père Bertrang se hâta d'y faire admettre son fils qui, pendant les trois ou quatre semestres qu'il suivit les cours ne cessa de se distinguer par sa bonne conduite et ses progrès rapides. Rentré sous le toit paternel il fut immédiatement nommé instituteur à Sampont, commune de Hachy dans le canton d'Etalle. Il y resta deux ans, après lesquels, poussé par son avidité d'appren-

Digitized by Google

dre, il pria son père de l'envoyer encore pour quelque temps à la section normale attachée au collége de Virton, parce qu'il désirait se perfectionner davantage dans la langue française qu'il affectionnait beaucoup. L'année suivante il se fit nommer instituteur à Sterpenich, où, agité du plus ardent désir de s'instruire, il voulut encore, malgré les observations de son père, fréquenter pendant un semestre d'été, les cours de l'Athénée d'Arlon, fixant les leçons de son école aux heures matinales et au soir, afin de pouvoir faire la course de quelques kilomètres pour se rendre à Arlon. C'est là qu'il arrêta la direction définitive de ses études mathématiques comme il parvint à vaincre toutes les difficultés qui s'étaient jusque-là opposées à son avancement.

Ce furent là toutes les études gymnasiales de Bertrang, si l'on peut donner ce nom à de courtes, quelquefois très superficielles présences aux écoles normales : ce n'a dès lors pu être que son application privée et particulière qui a pu le mûrir pour le préparer à comprendre les leçons universitaires. Se croyant assez avancé pour pouvoir se perfectionner de lui-même à l'aide de bons manuels, il rejoignit sa famille ; et, après une année d'interruption dans les fonctions d'instituteur, comme après s'être encore livré à d'assidus travaux en mathématiques et en littérature, il obtint en 1840 la place d'instituteur à Contern. Un peu plus tard fut érigé le contingent fédéral luxembourgeois, et le jeune Bertrang, fort en mathématiques, se décida, à l'instigation de quelques camarades, à y prendre service, se berçant de l'idée que dans peu de temps il obtiendrait les épaulettes de Lieutenant. Mais quelques jours de séjour à la caserne d'Echternach suffirent pour le dégoûter d'une carrière pour laquelle il semble qu'il n'avait jamais eu de véritable vocation. Il revint donc chez son père, qui pour lors était instituteur à Sandweiler, et occupa en attendant auprès de lui le poste de sous-maître jusqu'en 1845 où il obtint l'école de Dudelange. Il y continua comme il l'avait fait jusque-là, à se livrer constamment à ses études. Marié l'année suivante, la vie de famille loin de mettre fin à son application, voir même de la ralentir seulement, ne faisait que lui inspirer de jour en jour plus de goût pour les études ; et plusieurs fois on l'a entendu dire qu'il fallait qu'il devînt professeur. La même année il remporta le premier prix, à la presque totalité des points, au concours tenu à Luxembourg en octobre entre les instituteurs du troisième rang. L'année suivante il obtint un brevet du deuxième degré après avoir subi son examen avec la plus grande distinction. Vint 1848, année fatale aux écoles comme aux instituteurs. Bertrang, indigné de voir les maîtres d'école en butte aux vexations et aux tracasseries des communes, combattit noblement les adversaires de l'enseignement primaire, moins pour lui que pour ses collègues, car ses connaissances étendues lui disaient hautement que quelques années plus tard il occuperait la chaire professorale que depuis longtemps il ambitionnait. Aussi, dégoûté des fonctions d'instituteur primaire qui enchaînaient trop son esprit libéral, il prit le parti de sortir aussitôt que possible d'une carrière qui ne pouvait plus convenir ni à son caractère ni à ses connaissances étendues. Dans ce dessein il redoubla d'ardeur dans ses études, et se rendit capable de subir en 1849 l'examen de maturité avec les élèves de la première classe de l'athénée de Luxembourg, obtint son diplôme, donna sa démission et se fit, quelques mois plus tard, inscrire sur le tableau des élèves de l'université de Liége : Une circonstance est surtout remarquable dans sa réussite à l'examen de maturité, c'est que jamais il n'avait suivi un cours de langues anciennes. Il avait dès lors appris de lui-même les langues grecque et latine !

Plein de confiance en lui-même, il remit sa femme et son fils entre les mains de ses beaux-parents et se rendit à Liége, avec la ferme résolution de par des efforts

Digitized by Google

suprêmes, terminer en peu de temps ses études universitaires et obtenir les honneurs du doctorat; et en effet, il sut si bien diriger ses travaux que le 16 avril 1851 il subissait l'épreuve préparatoire de philosophie; le 6 août de la même année la candidature en sciences; enfin le 30 mars 1853, il était proclamé Docteur en sciences mathématiques et physiques, avec une grande distinction. « Ainsi, *dit* « *M. Coune, dans son discours funèbre* « *que nous avons déjà mentionné,* trois « ans et demi lui avaient suffi pour se « préparer au plus difficile de nos examens « universitaires. »

Arrivé au terme des espérances de sa noble ambition, Bertrang se hâta de rejoindre sa famille et ses vieux parents, sûr de trouver bientôt la place de professeur tant désirée par lui. Comme à cette époque le traitement du corps enseignant ne répondait point, dans le Grand-Duché, à la dignité de ces fonctions, Bertrang, qui était connu partout et admiré pour ses connaissances, prit le parti de demander la naturalisation belge. Il l'obtint et fut immédiatement après nommé professeur au collége de Virton (Janvier 1854). En 1857 il était désigné professeur de mathématiques à l'athénée de Hasselt et quelques mois plus tard il obtint la même chaire à celui d'Anvers (1858).

Bertrang, au comble du bonheur dont il était l'unique artisan, devait espérer pouvoir courir encore une longue carrière. Mais il comptait sans la Providence! A peine arrivé à Anvers il ressentit les premières atteintes sérieuses d'une maladie qui devait le consumer. Depuis longtemps peut-être il avait porté le germe de cette affection de langueur, mais il en ignorait l'existence; il ne savait même pas qu'il était sérieusement atteint; car quelques mois seulement avant sa mort il n'avait conçu que de légères appréhensions contre une maladie, disait-il, qui pourrait durer longtemps. « Cependant quelque poi« gnantes que fussent ses souffrances, « *continue M. Coune*, jamais l'énergie de « son caractère n'en parut affaiblie, ja« mais son zèle ne se ralentit. Que de « fois n'ai-je pas dû lui reprocher son im« prudence et le forcer à rester chez lui! « Que de fois sur son lit de douleur, « n'ai-je pas dû lui imposer silence, quand « je le voyais consumer ce qui lui restait « de force, à me parler de la science, à « m'entretenir de ses classes et de ses « chers élèves? » Pendant sa longue maladie Bertrang continuait ses cours, tant que ses forces épuisées le lui permirent. Vers la fin de novembre 1860 il dut y renoncer parce qu'affaibli et presque consumé il ne traînait plus qu'une vie pénible, qui s'éteignit le 10 mars 1861, à l'âge de près de 38 ans seulement.

Les succès éclatants que Bertrang avait obtenus à l'université et les connaissances pratiques qu'il avait acquises comme instituteur primaire, faisaient de lui un sujet d'admiration générale. Ses supérieurs, ses collègues, ses amis, ses élèves, tout le monde enfin savait apprécier ses talents et ses mérites. « Professeur conscien« cieux et zélé, *dit M. Coune*, nous l'a« vons vu constamment dévoué à ses de« voirs, pendant les trop courtes années « qu'il a passées parmi nous, toujours « calme et maître de lui malgré la souf« france, doux et affable pour ses élèves, « bon et affectueux pour ses collègues. « Son cœur renfermait des trésors de rigide « loyauté, de franchise, de dévouement, « d'honneur et surtout d'amour pour sa fa« mille. »

Revue de l'instruction publique en Belgique; 2e série, T. IV. avril 1861, p. 145 sqq. — Discours prononcé sur la tombe, par M. Coune, préfet des études. — Etat civil de la ville de Diekirch et d'Anvers. — Notes et renseignements fournis par la famille. — Courrier du Grand-Duché. — Les journaux de la ville d'Anvers.

BLAISEL, *Camille*, *marquis du*, est né à Luxembourg, en 1771, d'une famille patricienne portant: écartelé; aux 1 et 4 d'hermines à six fusées de gueules, rangées en fasce; aux 2 et 3 d'or, à trois bandes d'azur. Si nous conférons les dates,

Digitized by Google

nous ne serons pas éloignés d'admettre ce personnage comme fils de Antoine-Joseph-Auguste-Louis, comte du Blaisel, seigneur de la Neuville, de Praucourt, etc., chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi de France, colonel de ses gardes du corps, compagnie écossaise, etc, et de Marie-Barbe-Josèphe, baronne d'Huart, dame de Rédange, laquelle, mariée le 10 septembre 1769, est morte le 27 juillet 1772, et repose sous une tombe en marbre, dans l'église d'Ober-Korn, commune de Differdange.

Quoiqu'il en soit, Camille du Blaisel entra à l'âge de 18 ans en qualité de lieutenant dans le corps-franc-verd dit de Loudon autrichien. En 1791 il fut nommé premier-lieutenant des volontaires O'Donell et la suivante transféré dans les chasseurs Le Loup. Aux escarmouches entre les avant-postes près de la Croix-aux-bois, le 14 septembre 1792, où du Blaisel obtint comme on dit le baptême du feu et montra le plus courageux sang-froid, un biscayen lui fracassa le bras gauche. Dès que sa blessure fut guérie il se hâta de rejoindre sa compagnie et trouva à l'assaut de Valenciennes, le 25 juillet 1793, l'occasion de gagner la croix de Marie-Thérèse qui lui fut décernée le 7 juillet 1794: Il avait été détaché avec 25 chasseurs vers le général anglais Abercromby, et s'avançant à la tête de sa colonne il fut un des premiers à sauter par-dessus les palissades, à pénétrer dans le fossé, à s'emparer de l'ouvrage près de la porte de Mons avec les trois canons qui s'y trouvaient braqués et enfin à se retirer de nouveau dans le fossé, sur des ordres supérieurs et à garder son poste jusqu'à ce qu'il en fut relevé. Au mois d'août de la même année il fut nommé capitaine et assista avec ce grade à la campagne du Rhin de 1795. Au mois d'octobre 1796 il fut transféré dans le bataillon des artilleurs-fusiliers. Pendant la seconde guerre contre la France, en septembre 1799, du Blaisel obtint son congé avec le rang de major et se retira à Prague où il mourut le 24 juillet 1803.

Hirtenfeld, Der militär Maria-Theresien-Orden, I, 431; II, 1737.—Nayen, Histoire de la seigneurie-baronie de Jamoigne et de ses seigneurs. — Etat civil de la ville de Luxembourg.

BLANCHART, *Blanckart* ou *Blanquard*, la famille de. — Biographie, T. I, p. 74.— Il résulte de renseignements positifs que nous avons reçus depuis l'impression de cet article, que nous avons versé dans une erreur lorsque nous avons admis d'après le nobiliaire de Robens, cité parmi nos sources, que les Blanchart de France, de Lorraine et du Luxembourg auraient une source commune avec ceux dits d'Ahrweiler ou d'Odenhausen.

Ces deux races ne sont aucunément parentes et elles portent même des armes tout à fait différentes; l'une ayant, comme nous l'avons dit dans le texte: d'azur au maillet, marteau guerrier ou masse d'argent, posé en bande; tandis que l'autre blasonne: d'or, écartelé; aux 1 et 4 à l'aigle simple de sable; aux 2 et 3 à quatre pals, également de sable.

Le passage concernant est dès lors à rectifier dans ce sens.

BLIER, *Nicolas de*, né à Blier, commune d'Amonimes au canton de Marche, pendant la seconde moitié du seizième siècle. On voit encore au petit village de 80 âmes environ, où il a vu le jour et qui lui a donné son nom, le château flanqué de tourelles antiques, dans lequel il faisait sa résidence et que vraisemblablement il a fait construire.

Nicolas de Blier fut la souche d'une famille anoblie dans sa personne, pour services militaires. Les patentes en date 20 juillet 1618, donnent sur ses faits d'armes tous les renseignements que nous sommes parvenu à colliger. Nous allons en donner l'extrait concernant: Nicolas de Blier, seigneur du dit lieu, capitaine et prévôt de la terre de Durbuy, avait servi pendant vingt-cinq ans dans la cavalerie espagnole aux Pays-Bas, d'abord comme simple

Digitized by Google

soldat, puis et successivement comme cornette, lieutenant et enfin capitaine d'arquebusiers à cheval pendant sept ans et jusqu'à ce que pour ses mérites il a été nommé capitaine de cuirassiers. Il s'est en toutes circonstances distingué par son sangfroid, son courage et sa prudence, même dans les plus grands périls, les guerres, les expéditions etc. Plusieurs fois aussi il réussit à amener heureusement des renforts aux garnisons dans des villes assiégées; dans d'autres occasions il se distingua en montant parmi les premiers à l'assaut, par exemple devant Cambray et à Anvers où il forma la tête de file et parvint à se maintenir jusqu'à ce qu'il eut reçu l'ordre formel de se retirer pour marcher contre le château de Saint-Riquy dont il s'empara au péril de sa vie et fit le gouverneur prisonnier après avoir taillé en pièces la cavalerie et l'infanterie ennemies. Il fut aussi à l'expédition de l'île de Bommel où, après que l'armée se fut retirée à Groot-lyt, il empêcha, seul avec sa compagnie, l'ennemi de le surprendre. Il assista aux deux siéges de Bois-le-Duc—pendant le premier desquels il entra dans la ville porteur de lettres de créance, à travers le camp ennemi — à celui d'Ostende, au secours de l'Ecluse. A Jeampelhouck il maintint seul un poste pendant deux heures malgré que la plupart des hommes de sa compagnie eussent péri et que lui-même eût reçu une blessure grave. Il aida également à la prise de Wachtendonck, à Groltrakau, Sœhum, Oldenzeel, Rymbergh ainsi qu'en plusieurs autres actions, et montra toujours la plus constante fidélité pour son drapeau comme la valeur la plus intrépide.

En récompense pour tous ces éminents services, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie l'anoblit, lui et ses descendants en légal mariage, au port d'armes: « d'argent, « à trois fasces d'azur; au premier canton « d'or à une rose de gueules soutenue de « sinople et boutonnée d'or. Heaume: « une toque; hachements d'argent et d'a- « zur. »

Nicolas de Blier, dont trois frères—l'un avec le grade de capitaine de cuirassiers —avaient également péri au champ d'honneur, avait précédemment, c'est-à-dire le 9 juin 1612, obtenu en sa faveur l'érection des villages de Blier et Haseille en seigneurie foncière.

Par Lettres du 28 janvier 1625, le même personnage fut nommé Lieutenant-général de cuirassiers, pour la présente guerre et sous les ordres du prince de Barbançon. Il y est titré de « Capitaine « des chevaux cuirassiers entretenus en « cette armée de S. M., aussi capitaine- « prévôt, gruyer et receveur du château, « terre et seigneurie de Durbuy. »

Nous n'avons pas trouvé la date du décès de ce vaillant capitaine.

Lettres-patentes d'anoblissement; arch. du siége des nobles, à Luxembourg. — Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, I, 155. — Unkeschück. — Vandermeulen, Dictionn. géogr. du Luxembourg, 3.

BOEVER, *Roger-Gérard*, né à Weiswampach, le 19 juin 1772, était fils de Dominique Bœver et de Marie-Marguerite Karier. Il était dans la fleur de l'âge lorsque l'échaffourée qui a reçu et retenu le nom de Kloeppel-Krieg ou guerre des paysans, fut suscitée contre les conquérants français en 1796. Plein d'enthousiasme pour ce que lui et ses adhérents nommaient la bonne cause, la cause de la foi et de la religion, il se mit en devoir de prêcher la résistance et fut assez heureux pour réunir à ses vues un grand nombre de partisans. Un jour, pendant qu'il pérorait, une femme lui ayant fait observer l'irréflexion qui le dominait, en disant que si deux cents Français seulement marchaient contre eux ils auraient bientôt fini d'eux, il répondit: Cela n'y ferait rien, nous mourrions pour la foi! — Avec de tels sentiments il ne put manquer d'obtenir un grade élevé dans cette armée improvisée, sans tactique comme sans expérience, et il fut nommé commissaire ou capitaine de l'escouade des Weiswampachois. Mais son commandement fut de courte durée: pen-

Digitized by Google

dant la marche avec ses hommes vers Hosingen il abandonna cheval et fusil à Marnach, et partit pour Cologne où il alla terminer son cours de philosophie au collége dit de Saint-Laurent, comme nous le prouve un certificat daté du 10 décembre de la même année 1796. Il faut admettre dès lors qu'il avait fait ses humanités chez un curé des environs, vraisemblablement chez Lamberts (v. son art.).

Quoiqu'il en soit, le 30 août 1797, il obtenait le degré de candidat en philosophie au même établissement et le 2 septembre, toujours de la même année un certificat très flatteur pour la théologie; cependant il ne fut ordiné qu'en 1801, également à Cologne. Revenu dans sa patrie où le calme était rétabli, il fut successivement nommé vicaire à Hoffeld et à Binsfeld. Transféré le 7 juin 1811 à la paroisse de Stras-Hoscheid il y fonctionna en qualité de desservant jusqu'en 1845, c'est-à-dire pendant 34 ans. Parvenu à l'âge de 73 ans et cassé par les infirmités, il prit sa retraite, mais il continua à résider dans sa paroisse jusqu'à son décès arrivé le 14 mai 1850.

Le curé Bœver s'est rendu recommandable non seulement par son zèle pour le bien moral de son troupeau mais aussi par les soins particuliers qu'il donnait aux pauvres. A son arrivée à Hoscheid, il n'y avait encore à l'endroit dit Dickt qu'une seule baraque; le nombre des habitations s'étant accru assez considérablement depuis, il voulut que leurs habitants pussent profiter pour leurs enfants des bienfaits de l'instruction publique et il acquit de sa bourse une maison avec une pièce de terre, pour en faire une maison d'école avec habitation de l'instituteur et un jardin. D'un autre côté, l'église de Hoscheid était devenue trop petite à cause de l'augmentation de la population, il parvint par ses exhortations à la faire rebâtir, contribuant pour une bonne part aux frais de cette reconstruction en 1834, de même qu'à celle du presbytère. La grande cloche, les autels et la chaire ont été acquis par lui.

Enfin, par testament olographe du 8 février 1849, le vénérable curé Bœver a déclaré son église et les pauvres de son ancienne paroisse héritiers universels de tout ce qu'il délaisserait à sa mort: cet acte porte que, ayant pendant sa vie donné à sa famille tout ce qu'il pensait lui devoir en conscience, il voulait se ménager un bon souvenir de la part de ses ouailles en leur abandonnant le surplus. Ce legs, que lui-même il estima, article par article, monte à une somme de trois mille trois cent et soixante-quinze francs, le tout outre le produit de la vente de ses meubles et effets, obligations, etc.; avec laquelle somme il ordonna la fondation d'une première messe pour tous les dimanches et fêtes de l'année; l'excédant est destiné à l'acquisition de livres et d'objets d'habillement pour les enfants pauvres. En terminant il déclare faire abandon à ses débiteurs des sommes qu'ils peuvent lui devoir pour honoraires pastoraux, à la condition qu'ils confessent ne pouvoir s'acquitter sans faire tort à leurs affaires.

L'acceptation de ces donations a été autorisée en faveur de la fabrique et du bureau de bienfaisance, par arrêté royal grand-ducal du 4 avril 1851.

Le curé Bœver, comme du reste son testament le prouve suffisamment, fut toujours économe, travaillant même aux champs, non par avarice comme on s'est souvent plu à le dire, mais pour sa santé et afin de se donner une occupation active pendant les heures où l'étude et la prière ne demandaient pas son attention. Hospitalier, franc, gai et affable envers tous, on lui a quelque fois reproché des saillies assez mordantes; mais ces propos ne visaient jamais à blesser ses interlocuteurs; elles ne venaient que de son caractère ouvert qui n'a jamais su feindre, ni taire les travers qu'il observait. Aimé de ses ouailles autant qu'un véritable pasteur peut

Digitized by Google

l'être, sa mémoire est restée vivante dans le cœur de ceux qui l'ont connu; et ceci est si vrai que nous-même, dix ans après sa mort, nous avons vu couler des larmes des yeux de plusieurs de ses paroissiens pendant que nous les questionnions sur lui afin de vérifier la véracité des renseignements qui nous avaient été livrés.

Renseignements fournis. — Actes et titres du curé Bœver. — Son testament en l'étude du notaire Didier-Hollenfeltz, de Diekirch, année 1850, N° 66. — Archives communales, du bureau de bienfaisance et de la fabrique de Stras-Hoscheid. — Engling, der Kloeppelkrieg, 41 et 85. — Directoires des années concernantes. — Etat civil de Weiswampach.

BOLAND, *Maximilien, Baron de*, fils de François-Albert, Baron de Boland de Kulseg, seigneur de Sultz, Mont-St.-Jean ou Dudelange, etc., et de sa première femme Caroline-Marie-Anne, baronne Beyssel de Gymnich, est né à Luxembourg, le 16 juin 1751.

Maximilien Baron de Boland avait un frère, Jean-Guillaume, qui fut chanoine de N.-D. à Tournay, et deux sœurs, Madelaine, d'abord chanoinesse à Boucholtz, ensuite mariée successivement au comte d'Albados puis au baron de Klein. Nous n'avons aucune notion sur Maximilien de Boland jusqu'au 8 avril 1792, où l'empereur François II le nomma conseiller de Courte-Robe au Conseil-Souverain de Luxembourg; il a en cette qualité prêté serment le 22 juillet suivant.

Le Baron de Boland, comme aîné de sa famille, était depuis le décès de son père, le 24 février 1779, seigneur de Mont-St.-Jean ou Dudelange, conjointement avec la dame de Chanclos, lorsqu'à l'époque de la guerre contre la République française il appela et engagea les habitants de sa seigneurie de Dudelange à s'opposer même par les armes, aux pillages journaliers que les militaires français campés à quelques cents mètres de la frontière ne cessaient de commettre dans les villages de Dudelange, Burange et Budersberg: il sollicita même dans cette vue et obtint en 1793 du commandant de Luxembourg les armes nécessaires et il organisa ses hommes en compagnies. « En historien « fidèle, *dit M. le Professeur Wolff*, je « dois constater que c'est la seigneurie de « Mont-St.-Jean qui, la première, a donné « l'exemple d'une résistance et d'un dé- « vouement dont la première aussi elle a « été la victime, » Mais il n'entre pas dans notre cadre de raconter ici le drame dont Dudelange fut le théâtre le 17 mai 1794. Quoiqu'il en soit, nous devons noter cependant, comme se rattachant à la biographie du baron de Boland, que c'est lui qui a donné cette idée de l'armement des villageois de la frontière, lequel fut ordonné l'année suivante et rendu général par les Etats du Duché.

D'un autre côté, il semble que, non content d'avoir par ce moyen assuré autant que possible la sûreté et la fortune de ses sujets contre les maraudeurs d'outre-frontière, il s'occupa activement dans d'autres directions encore à se rendre utile à l'armée autrichienne. Cela résulte en effet de la lettre suivante que le général Beaulieu lui adressa sept jours avant le massacre de Dudelange:

Arlon, le 8 mai 1794.

Monsieur le Baron de Boland et à son corps de volontaires luxembourgeois,

J'ai tardé à remercier votre brave et beau corps de volontaires luxembourgeois qui se sont empressés à soulager nos soldats pour leur amener des vivres en abondance dans un moment où tout manquoit. Si je n'avois point été occupé à assurer ma troupe contre une nouvelle attaque je n'aurois point tardé à témoigner à vous Monsieur, ainsi qu'à tous ceux de votre corps de volontaires combien j'ai été sensible aux soins qu'ils ont eu de ma troupe, je vous prie Monsieur de leur dire de ma part que je les remercie du plus profond de mon cœur pour mes bons soldats; j'espère que si l'occasion se présente, ils se montreront toujours dignes de vos soins et de ceux de vos volontaires; mais il serait à désirer que vous voulussiez tous, Messieurs, unanimement coopérer à une

Digitized by Google

levée de troupes dans le pays de Luxembourg pour par là nous mettre dans le cas de renvoyer en tout temps ces meurtriers, ces incendiaires dans leur pays de scélérats, où les horreurs et tous les crimes des enfers ont établi leur siége.

Réunissons nos efforts pour faire disparaître le germe de ces scélérats de la surface de la terre, ne donnons point de repos jusqu'à ce qu'ils soient exterminés. J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus parfaite Monsieur et Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.—*Signé:* Beaulieu, *Lieut. Général.*

Cette lettre, qui s'adressait au baron de Boland et à ses compagnons, n'était pas destinée au corps franc de chasseurs volontaires de la ville de Luxembourg qui aida la garnison dans le service de défense de la forteresse, pendant le blocus de 1794—95, puisque ce corps ne fut organisé que le 21 novembre, 6 mois après sa rédaction. Du reste, les chasseurs volontaires de la ville n'eurent jamais l'occasion d'aller approvisionner la division Beaulieu qui, pendant que Luxembourg était cerné, se trouvait ailleurs.

Enfin, lorsque le corps de chasseurs dont nous venons de parler, fut constitué et divisé en deux compagnies, le Baron de Boland obtint le commandement de l'une tandis que Jean Léonardy, receveur des contributions et qui fut mortellement blessé pendant le siége, le 7 janvier 1795, dirigea l'autre; toutes deux étaient sous les ordres suprêmes du sieur de Gerden (v. son art.). Après la perte de Léonardy, le Baron de Boland réunit les deux commandements.

Les services que ce corps bourgeois, dont les officiers avaient mérité d'obtenir rang égal avec les officiers de la garnison, a rendus à la défense de la capitale, les périls auxquels tous ceux qui le composaient, leur brave capitaine en tête, se sont exposés tous les jours, les fatigues que par patriotisme et par amour pour leur souverain ils ont endurées, ont été solennellement reconnus par le général-commandant, trois jours avant la capitulation et lorsque cette capitulation était devenue absolument nécessaire. Nous transcrivons sa lettre:

A Monsieur le Baron de Boland,
capitaine commandant le corps des
chasseurs volontaires de Luxembourg.

La circonstance actuelle étant le moment où les devoirs que se sont si généreusement imposés à eux-mêmes les individus du corps des chasseurs que vous commandez, viennent à cesser, il ne me reste qu'à en témoigner à vous Monsieur le Baron, ainsi qu'à Messieurs les officiers et à tous ceux qui composent ce digne corps, la vive reconnaissance dont je suis pénétré et qui ne me fera jamais oublier les services qu'ils ont rendus et vouloient encore rendre pour la défense de cette forteresse.

Veuillez donc Monsieur le Baron, en remerciant de ma part ce bon corps, qui dans toutes les occasions a montré tant d'ardeur, l'assurer en outre que je rechercherai avec empressement tous les moyens de pouvoir lui être utile, et que je m'empresserai de faire connoître à Sa Majesté notre Auguste Souverain le dévouement désintéressé, le zèle, la bravoure et la persévérance avec lesquels ces dignes habitants ont coopéré et persisté jusqu'à présent avec ma garnison pour lui conserver cette ville. — Luxembourg le 2 juin 1795. — *Signé:* B. Baron de Bender, *Maréchal et Gouverneur de la Province de Luxembourg.*

Le surlendemain, 4, les chasseurs déposèrent leurs uniformes, et le 5 ils remirent leurs armes à leur capitaine, le baron de Boland qui les déposa à l'hôtel du gouverneur. Par l'article 18 de la capitulation, il était demandé que les chasseurs et volontaires qui s'étaient armés pour la défense de la ville fussent compris dans les dispositions de l'article précédent, où le vainqueur s'obligeait à respecter les personnes et les propriétés, sans pouvoir rechercher ni inquiéter les bourgeois pour leurs opinions ou leurs actes politiques antérieurs à la remise. La réponse fut la

Digitized by Google

suivante : ils suivront le sort de la garnison, excepté les bourgeois et habitants de la ville et pays de Luxembourg qui rentreront chez eux après avoir remis leurs armes.

Plusieurs bourgeois, on le sait, accompagnèrent ou suivirent la garnison parce qu'ils ne voulaient pas vivre sous le régime français ; d'autres furent enlevés et incarcérés à Metz où ils languirent longtemps, et ce contrairement aux articles de la capitulation. Quant au Baron de Boland, il se réfugia également tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, évitant ainsi de tomber entre les mains du vainqueur qui le recherchait. Un jour entre autres, il échappa comme par miracle : En effet, ayant eu vent qu'il devait être arrêté pendant la nuit il se déguisa à la hâte et sortit inapperçu de la ville. Quelques heures après, pendant la nuit, l'adjudant de place Maquin, accompagné d'une cinquantaine de fusiliers, vint faire une visite domiciliaire très minutieuse dans son hôtel, mais il ne l'y trouva plus. Ces circonstances engagèrent le baron de Boland à se rendre, avec sa famille à Weinau, chez sa sœur, la baronne de Klein où il eut la douleur de perdre sa première femme, le 6 janvier 1798.

Rentré dans le pays lorsque le calme politique fut revenu, il convola en secondes noces, le 6 fructidor an XI (23 août 1803) et vécut entièrement retiré à sa campagne de Dudelange, où il est mort le 27 avril 1807.

Nous l'avons déjà dit, le Baron M. de Boland avait contracté deux alliances ; d'abord avec une demoiselle Marie-Anne Querieux de Milleret, qui lui donna un fils et une fille ; ensuite avec Marie-Willibrordine-Elisabeth-Joséphine Ransonnet, fille d'un conseiller au conseil provincial, puis souverain à Luxembourg.

Le fils Charles-Philippe, d'abord receveur des domaines à Arlon, après 1816, sortit de cette administration et alla mourir en mer pendant la traversée pour se rendre à Batavia.

La fille Marguerite-Caroline, Baronne de Boland née le 29 janvier 1785 fut mariée le 29 septembre 1801, à Joseph-Antoine Pruneau, directeur de l'enregistrement et des domaines à Luxembourg, mort à Hettange grande, le 26 avril 1839, âgé de 81 ans. Dernière de son nom, cette dame, aujourd'hui veuve et sans enfants, habite Paris. Par lettre du 13 janvier 1859, elle a fait don à la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, des archives et titres originaux de sa famille ; et elle a en même temps promis à cette association nationale de lui léguer quinze portraits originaux de famille : Bel exemple à suivre par les personnes qui voient éteindre leur nom ; au moins elles procureraient l'avantage d'assurer au Pays et à l'Histoire la conservation de bien des documents précieux.

Pour ce qui concerne la famille des Barons de Boland, qui n'a rien de commun ni avec les Pallant ni avec les Boland du Rheingau, féaux des comtes de Luxembourg, elle n'a pas vécu longtemps dans le Pays. Cette famille descend d'un Bourgmestre de Cologne, Jean de Boland, originaire de Westphalie et diplomate distingué qui obtint de l'empereur Ferdinand II, à Prague, le 8 juin 1628, des lettres patentes d'anoblissement pour lui et ses descendants mâles et femelles, au port d'armes: de gueules, à trois clefs antiques d'argent, 2 . 1 . ; heaume treillé d'or, à liserets d'argent. Cimier la clef antique de l'écu entre un double vol, d'argent et de gueules. Ce personnage est mort le 11 octobre 1645, à l'âge de 83 ans et repose dans l'église des Minorites à Cologne où il a une tombe armoriée. Il était titré de seigneur de Kuelseck, Dodenbourg, Millburg, Scharbillig.

Un fils de ce Bourgmestre de Cologne avait nom de Hillebrand. Il se titrait déjà de Baron de Boland de Kulseck et avait épousé Anne de Stein de Heffingen. — Son fils, Jean comme l'aïeul, était marié à Jeanne-Catherine de Beywegh de Wichtrich, laquelle lui donna un fils, François-Guillaume Monimet de Boland, général,

Digitized by Google

qui signa le 18 mars 1673 au contrat de mariage de sa sœur Susanne-Marie avec Guillaume-Otton, Baron de Gusmar.

Le 27 avril 1690 l'empereur Léopold Ier nomma François-Guillaume, Baron de Boland, propriétaire d'un régiment de dragons: il était auparavant lieutenant-colonel au régiment de Holstein et commandant de la Transylvanie. Il avait épousé Anne-Agnès Baronne de Hyllen de Sultzen; d'où quatre fils : Arnoul-Joseph, l'aîné, qui avait été nommé le 15 avril 1702 chambellan par Léopold duc de Lorraine et qui au partage de la succession de sa famille, le 19 septembre suivant, obtint la seigneurie-souche de Kuelseggen; Wolfgang-Guillaume; François-Otton et François-Frédéric. Ces trois derniers eurent par indivis la maison seigneuriale de Sultz et la seigneurie-gagère de Mont-St.-Jean ou Dudelange dans le Luxembourg. François-Otton, baron de Boland, continua la lignée indigène. Il avait épousé Marie-Anne, baronne Despretz; d'où François-Albert qui pendant un moment a occupé la Cour et les Etats de sa personne. Par lettres-patentes du 16 janvier 1755, il fut nommé conseiller de courte-robe au conseil provincial de Luxembourg et le 8 février suivant capitaine et prévôt de la ville et prévôté de même nom : Cependant dès l'année suivante il donna volontairement sa démission de cette dernière charge. D'un autre côté comment exerça-t-il les fonctions de conseiller noble? Les archives n'en disent rien. Cependant sa nomination ne tarda pas à donner lieu à des plaintes que ses collègues portèrent même jusqu'au Gouvernement: on prétendait en effet qu'il avait obtenu d'une manière subreptice cette qualité de conseiller noble parce que entr'autres, né dans le duché de Berg il n'avait obtenu sa naturalisation luxembourgeoise que depuis le 10 octobre 1753. On avait d'abord fermé les yeux à la cour, paraît-il, et le conseiller de Boland occupait encore son siége lorsqu'un incident, une véritable scène aux Etats, fournit une occasion favorable soit pour se venger de lui, soit pour rappeler la protestation qui avait été dirigée contre sa nomination. Quoi qu'il en soit, un décret de l'empereur, en date du 11 décembre 1771, fit cesser chez lui la qualité de conseiller noble, laquelle fut remplacée par celle de conseiller lettré. Piqué de cet affront fait à son blason, de Boland donna sa démission et fut remplacé le 25 janvier 1772 par Gaspard-Florent de Breiderbach.

Nous venons de mentionner un incident qui a fait à son époque une grande sensation; il s'est passé en 1770: Les Trois États du Luxembourg s'étaient longtemps opposés à ce que leurs comptes fussent coulés par des commissaires du Gouvernement. Dans une assemblée de la députation permanente, dont le baron François-Albert de Boland faisait partie et où assistait un de ces commissaires, comme ce dernier avait rayé quelques articles portés en compte, de Boland s'écria: cela étant, Messieurs, il faut fermer la boutique, faire une représentation et tenir ferme. Il touchait une pension sur le trésor royal et une autre sur la cassette particulière du Prince Charles de Lorraine. Ce prince, informé du propos qu'il avait tenu, les lui retira toutes deux; et ordonna de plus que des informations fussent prises à sa charge comme coupable d'avoir proféré des paroles séditieuses. Le baron de Boland fut depuis réintégré sur la liste civile; mais, ajoute M. Gachard, il n'obtint cette faveur qu'en se soumettant à des conditions peu honorables, telles que celle de faire l'aveu de sa faute dans une requête, de se démettre de sa charge de conseiller et de s'engager de quitter la province. Nous pensons que sa démission du Conseil n'a été occasionnée que par le motif déduit plus haut.

Nous avons également parlé de la naturalisation que le Baron François-Albert de Boland avait obtenue le 10 octobre 1753. Nous allons copier les considérants de ces lettres-patentes. Il y est dit que: « le grand-père de François-Albert a été « lieutenant-général des armées de l'em-

Digitized by Google

« pereur Léopold, Gouverneur de Tran-« sylvanie, colonel d'un régiment de dra-« gons et chambellan de l'Empereur. Que « finalement il a été tué au service de ce « dernier.— Un de ses oncles a été fait « prisonnier par les Turcs et obligé de « payer quinze mille florins d'Allemagne « de ses propres biens pour sa rançon.— « L'aîné de ses oncles a été chambellan « du duc Léopold de Lorraine.—François-« Albert a été lui-même six ans page de « l'archiduchesse Marie-Elisabeth, ensuite « au service de l'empereur père de Marie-« Thérèse pendant six autres années en « qualité de lieutenant et capitaine-lieute-« nant dans le régiment de Harrach, « infanterie, pendant la pénultième guerre « d'Italie et celle de Hongrie; à l'affaire « de Guastalla il reçut une blessure grave; « enfin il a quitté le service en 1738.

François-Albert, baron de Boland avait épousé 1° le 10 juillet 1743, Caroline-Marie-Anne, baronne Beyssel de Gymnich, veuve d'un sieur de Stein; 2° le 1er février 1764, Marie-Françoise comtesse de Martinpré-Villefond-de-Milbert. Son premier mariage seul lui donna postérité, deux fils et une fille. Il est mort le 22 janvier 1779.

Archives de famille, aux collect. soc. archéol.— Etat civil de Luxembourg.—Journal inédit du blocus de Luxembourg en 1794—95.—Meyer.—Marcellin Lagarde, Hist. du duché de Luxembg.—Christiani, Précis histor. et chronolog. du Pays de Luxbrg. —Joachim, Précis chronolog. de l'hist. de Luxbg.— Paquet et Schaack, Die Geschichte des Luxemburger Landes.—Wolff, Mémoire historique sur les événements de Dudelange en 1794; dans: Public. Soc. arch. Luxbg., II, 81—94.—Arch. des Etats. —Arch. Cons. prov. et souv.—Gachard, Documents etc., I, 79.

BOTTIN, *Jean*.—A ajouter à cet article, page 94 du T. Ier de la Biographie, les renseignements suivants que nous venons de puiser dans un article du Bulletin du Bibliophile belge, T. XVII, (2e série, T. VIII), 6e cahier, page 372:

Jean Bottin passa de Rome à Vienne vers 1622, comme secrétaire privé de l'ambassadeur d'Espagne. Il résulte de lettres de ce personnage, reposant aux archives de l'État, à Bruxelles, qu'il jugeait très sainement de l'état des choses en Allemagne et des erreurs de la politique autrichienne. Il fut anobli, ce qui était de son temps le sort commun des hommes de mérite, et mourut à Madrid, positivement en 1639, étant secrétaire de cabinet du roi Philippe III.

Ch. Rahlenbeck, La noblesse belge aux guerres d'Allemagne, 1618—1648; Recueil cité dans le texte.

COLLARD ou *Collart*, dit *de Belloy* et *de Grandvoir*, *Pierre-Joseph*, est né à Neufchâteau, le 7 avril 1752. Après avoir terminé à l'université de Louvain ses études en droit et obtenu le degré de licencié, il prêta le 1er juillet 1775 le serment d'avocat devant le Conseil provincial de Luxembourg. Cette qualité il la conserva devant le Conseil souverain et jusqu'à la conquête française en 1795.

Encore pendant cette dernière année et la suivante il remplissait les fonctions de Juge au tribunal de paix, créées par la nouvelle administration. En 1797 il fut nommé représentant du peuple au Conseil des cinq cents, puis en 1803 président du tribunal civil de Neufchâteau, fauteuil qu'il conserva jusqu'en 1816 où le roi Guillaume Ier le nomma membre des Etats-Provinciaux du Grand-Duché, et de la Députation permanente de ces Etats. La suivante il entra à la seconde chambre des Etats-Généraux en remplacement de Monsieur d'Olimart. Il assista aux sessions législatives et y prit une part active jusqu'au renouvellement de 1821.

Il remplit également, pendant qu'il faisait partie de la Députation à Luxembourg, les fonctions de président de la commission d'agriculture et les continua jusqu'en 1830. Depuis les événements politiques de Bruxelles, Collard s'était retiré du monde, vivant paisiblement au château de Grandvoir sa propriété, et dans une retraite embellie par l'étude comme par le souvenir du bien que con-

Digitized by Google

stamment il s'était efforcé de répandre dans la société.

Guillaume Ier l'avait décoré de son ordre du Lion belgique dit aujourd'hui néerlandais.

Pierre-Joseph Collard est mort à l'âge de 91 ans le 24 juillet 1843, au château de Grandvoir, près de Neufchâteau. Le prince Pierre-Napoléon Bonaparte a prononcé sur sa tombe le discours suivant:

« Qu'il me soit permis, sur la tombe « d'un collègue de mon père, de déposer « l'hommage de mes profonds regrets, de « ma vénération et de ma sympathie. Je ne « puis retracer tous les faits qui honorent « la belle existence qui vient de s'éteindre; « mais il y en a tant qui, dans ce temps « d'opinions si divergentes, les résument « tous: c'est que dans sa carrière repré- « sentative, à des époques et sous des « gouvernements différents, l'honorable « Pierre-Jos. Collard avait toujours su « rester indépendant et fidèle à ses con- « victions.

« Dans la vie privée, ceux qui l'ont « approché savent quelle était l'aménité de « ses manières et l'amabilité de son carac- « tère. Un trait suffit pour le dépeindre: « c'est qu'arrivé à un âge où l'on est or- « dinairement morose et exigeant, lui au « contraire, s'occupait incessamment, avec « la plus obligeante sollicitude, de prou- « ver sa bienveillance en général, et la « cordialité de son accueil. Jusqu'à ses « derniers moments cette bonté, si tou- « chante chez un illustre vieillard, ne s'est « pas démentie.

« Mes sentiments, j'en suis sûr, trou- « veront un écho dans le cœur des luxem- « bourgeois, car M. Collard était un bon « luxembourgeois, l'honneur de cette pro- « vince dont les intérêts l'avaient con- « stamment préoccupé et comme homme « public et dans la retraite même.

« Disons-lui donc un tendre adieu; qu'il « reçoive cet hommage dû à sa belle vie, « à son noble caractère; qu'il repose en « paix avec la gloire de son siècle. »

Archives du Conseil provincial.— Renseignements fournis par MM. de la Fontaine père et Würth-Paquet.—Journal de la ville et du Grand-Duché de Luxembourg; année 1843, N° 61, du mercredi 2 août.

CYGNE, *Martin du*, Jésuite qui a habité la maison de cet ordre à Luxembourg, sans qu'il nous ait été donné de nous assurer s'il était originaire de notre pays, ne nous est connu que par les trois ouvrages dont nous donnons ici les titres: *1°*. Explanatio rhetoricæ, studiosæ juventuti accommodata; Leodii, 1689, vol. in 12. — 2°. Analysis rhetorica omnium Ciceronis orationum; Duaci, 1661; 3 tomes en un volume in 12: *Cette œuvre, qui est dédiée au jeune Ernest-Alexandre-Dominique, Comte de Beaumont, fils du Prince de Chimay, nous a indiqué le séjour de l'auteur à Luxembourg, parce que l'épître dédicatoire est datée de cette ville, de la fête de l'apôtre des Lapons*, 1660.—3°. Comœdiæ XII phrasi tum Plautina tum Terentiana concinnatæ; Leodii, 1679; vol. in 12. — Le supplément du Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg porte en outre le titre d'un quatrième ouvrage du Père du Cygne, mais qui semble ne former qu'une abréviation revue et retravaillée de celui que nous avons inscrit sous le numéro 2, ou bien une autre édition de celui-ci. Voici ce titre: Fons eloquentiæ sive M. T. Ciceronis orationes XVIII selectissimæ post Pauli Manutii, aliorumque doctissimorum virorum correctiones, etiam cum probatissimis exemplaribus diligenter collatæ et emendatæ. Analysi insuper rhetorica et choliis artificium indicantibus distinctæ et illustratæ una cum lectionum varietate ad marginem opposita et locupletissimo indice duplici ad calcem adjecto. Cologne, volume in 12.

Claser, Catal. Bibl. Luxbg. 62, 428 et 439.— Namur, Catal. Bibl. Luxbg., 391.

DAUN, *Léopold-Joseph-Marie, comte de et à Daun*.— Cet article est destiné à remplacer celui qui se trouve T. I, page 147 de la Biographie: Il est plus complet.

Digitized by Google

Daun, Léopold-Joseph-Marie, comte de et à Daun, prince de Thiano, seigneur de Callenborn, Sassenheim, etc., feldmaréchal, président du conseil aulique, directeur-général de l'Académie militaire, commandant-général en Autriche et à Vienne, conseiller intime, chevalier de la Toison d'or, propriétaire du 59e régiment de ligne, naquit à Vienne, le 24 septembre 1705, fils du comte Wiric-Philippe-Laurent (v. son art.) et de la comtesse Marie-Barbe de Herberstein.

Son père forma ses talents militaires, et la guerre de Sicile (1718—1720) lui fournit la première occasion pour montrer son activité. Les entreprises en Italie et sur le Rhin (1734 à 1735) où il avait déjà acquis le grade de colonel dans le régiment N° 56 qui appartenait à son père, achevèrent de le rendre soldat accompli, puisque déjà pendant la guerre contre les Turcs (1737—1738) il se montra comme un homme rempli de capacités. Si à la bataille de Krotzka il fut du nombre des blessés, il compta aussi parmi les généraux les plus distingués: Il obtint en novembre 1740 le 59e régiment de ligne pour récompense de ses services signalés, après que déjà il eut été nommé général-major le 22 avril 1737 et lieutenant-feldmaréchal en mars 1739. Après la bataille de Molwitz (1741) Daun conserva sa position en Silésie. Il suivit ensuite la célèbre expédition pendant laquelle le prince Charles de Lorraine chassa le maréchal de Broglie par Pisek et Tein jusque sous le canon de Prague. Il fut également au siége de cette capitale de la Bohême et prit une part active aux entreprises de 1742 et 1743 par lesquelles la réunion de Maillebois avec la garnison qui se trouvait bloquée fut empêchée, tandis que la Bavière rentra sous le pouvoir de l'Autriche. A cette occasion il fut chargé de déloger les Français de Dingelfingen qui était très fortifié, et il y parvint malgré leur vive résistance: le 16 mai ils furent forcés de se retirer au-delà de l'Isar, avec une perte de mille hommes. Il conquit de la même manière la ville de Landau. De là Daun suivit sur le Rhin le feldmaréchal Klevenhueller qui depuis l'honora de plusieurs commissions comme d'importantes recommandations, et à sa mort lui légua tous ses manuscrits. Aussi le successeur du maréchal ne put-il méconnaître un génie si distingué: Traun, c'était son nom, l'employa aux plus importantes entreprises de la campagne de 1744, et les Grenadiers demandèrent au prince Charles de leur accorder Daun pour chef lorsqu'ils occupèrent l'île du Rhin près de Stockstadt, et de là chassèrent par leur feu l'ennemi de l'autre rive de ce fleuve.

La prévoyance de ce grand capitaine rendit de plus grands services encore pendant la retraite qu'il couvrit, et à la tentative d'attaque de la part de l'ennemi près de Ludwigsburg. Il la repoussa avec force, sans perte du côté de son arrière-garde et rejoignit l'armée qui se dirigeait en hâte vers la Bohême.

Pendant la seconde guerre de Silésie il se trouva aux batailles de Hohenfriedberg et de Soor où il commandait l'aile gauche.

Pendant ces guerres contre la Prusse et peu de temps après pendant celle contre la France dans les Pays-Bas jusqu'à la paix d'Aix-la-chapelle, il rendit de si notables services en toute occasion qu'il fut élevé au grade de feldzeugmeister et s'acquit la plus grande estime aux yeux de son prince comme de toute l'armée.

Pendant les nombreuses campagnes contre la Prusse le comte de Daun avait parfaitement observé que Frédéric II ne devait les avantages qu'il avait remportés sur les Autrichiens qu'à la meilleure organisation de ses troupes, à leur célérité dans la charge, à leur adresse dans les mouvements accélérés, à leur exactitude dans le maniement des armes et à la force de leur artillerie. Aussi utilisa-t-il avec empressement le repos que lui donna la paix générale ainsi que la confiance de l'impératrice à introduire des améliorations dans l'organisation de l'armée autrichienne.

Digitized by Google

De son côté l'artillerie fut augmentée à proportion et amenée sous la direction du prince Wenceslas de Liechtenstein à un degré de perfectionnement qui força bientôt les Prussiens eux-mêmes à l'admiration. Les fusils de l'infanterie furent mieux disposés et pourvus de baguettes en fer tandis qu'elles n'avaient été jusque-là qu'en bois; il fut encore ordonné d'établir périodiquement des camps d'exercice, afin de mieux habituer le soldat aux évolutions et au maniement des armes. On donna à l'armée un réglement général et uniforme pour le service, tandis qu'auparavant plusieurs corps s'étaient servi des prescriptions de Khevenhueller, pendant que d'autres avaient les leurs propres, à la volonté des différents chefs du régiment, ce qui avait amené de notables variétés dans les lois disciplinaires. Ce réglement, qui a reçu le nom de son auteur et qui parut en 1789, constitua une époque mémorable dans l'armée autrichienne.

Cependant de Daun était convaincu que cette habileté matérielle ne devait pas suffire. Il voulait encore introduire à l'armée l'obéissance, l'ordre et la morale, afin de lui donner un véritable esprit militaire; utiliser les talents déjà acquis et ouvrir à la génération future un chemin pour en développer le germe ainsi que pour acquérir une éducation scientifique. Tel fut le but sur lequel il avait fixé ses regards; et c'est dans cette intention que cet habile guerrier proposa à l'impératrice, cette grande princesse qui accueillait avec empressement toutes les idées avantageuses, d'ériger une maison dite de cadets à Wiener-Neustadt, aujourd'hui l'académie militaire, laquelle fut constituée en 1752: Il en fut nommé le premier directeur.

Les nombreux témoignages d'estime que le comte de Daun obtint de la cour, sa nomination aux fonctions de Commandant de la ville de Vienne (décembre 1751) ainsi que celle de conseiller intime, l'obtention de l'ordre de la Toison d'or (novembre 1753), sa promotion au rang de feldmaréchal (juin 1754), furent pour ce noble caractère autant de motifs pour exciter de plus en plus son zèle pour le bien du service. La troisième guerre contre la Prusse, dite la guerre de sept ans en fournit des preuves éclatantes.

En effet, la bataille de Kollin, 18 juin 1757, a immortalisé son nom. En vain le roi de Prusse chercha-t-il à le forcer à la retraite afin de « faire la paix « sous les murs de Vienne même » comme ce prince s'était exprimé dans son ordre du jour qui est devenu célèbre; il fut lui-même forcé par la glorieuse victoire de Daun de quitter en toute hâte la Bohême. Le général autrichien n'aurait pu mieux pendant cette journée à jamais mémorable, gagner la grand-croix de Marie-Thérèse qu'en se faisant tuer deux chevaux sous lui, en recevant une balle-morte au bras et une contusion à la colonne vertébrale. Aussi la grande impératrice se montra-t-elle on ne peut plus reconnaissante pour ses exploits; elle lui adressa en effet un billet authographe conçu dans les termes suivants:

« Le 18, *jour de la naissance de la* « *monarchie.*

« Cher comte Daun, il me serait impos- « sible de laisser passer ce jour sans vous « présenter mes souhaits de bonheur aussi « cordiaux que remplis de reconnaissance. « La monarchie vous doit sa conservation « et moi je vous dois mon existence, ma « belle et chère armée ainsi que mon unique « et très aimé beau-frère, toutes circons- « tances qui certainement ne s'effaceront « ni de mon cœur ni de ma mémoire tant « que je vivrai. Au contraire il me semble « que d'année en année elles s'y rajeunissent « et deviennent plus sensibles, au point « que jamais je ne pourrai les reconnaître « assez dans votre personne et dans celle « des vôtres. Ce jour aussi est l'anniver- « saire de celui où mon nom devait être « immortalisé dans l'armée, et où au prix « de votre sang vous avez mérité de de- « venir le premier chevalier de mon ordre. « Que Dieu vous conserve encore pen- « dant de longues années pour l'utilité

Digitized by Google

« du réglement militaire et l'avantage de « ma personne comme mon meilleur et mon « plus véritable ami. De mon côté je serai « assurément pour la vie, votre très affec- « tionnée souveraine Marie-Thérèse.

L'original de cette lettre, écrite plusieurs années après la bataille, est conservé jusqu'à nos jours aux archives du département de la guerre à Vienne.

De leur côté, les Etats d'Autriche, voulant reconnaître l'héroïsme de Daun lui adressèrent les compliments les plus flatteurs et lui firent des cadeaux de grand prix, entr'autres d'un bocal en argent doré, dans lequel ils avaient fait graver une vue de la bataille de Kollin.

Après la bataille de Leuthen Daun obtint le commandement en chef de l'armée et le conserva jusqu'à la paix de 1763. L'histoire de cette guerre démontre combien le maréchal méritait la confiance qu'on avait placée en lui. Quelques-uns cependant critiquèrent plusieurs de ses entreprises et lui reprochèrent surtout d'avoir manqué des occasions pour nuire à l'ennemi et de n'avoir pas retiré de ses victoires tout l'avantage qu'elles auraient pu lui procurer. Mais ces contradicteurs avaient oublié qu'il devait disposer ses entreprises d'après celles des trois armées des forces coalisées, celles des Russes, des Français et de l'Empire; qu'il ne pouvait rien faire de décisif sans préalable approbation, et qu'il était obligé de rendre un compte sévère de toutes ses démarches, pendant que son royal antagoniste pouvait agir spontanément d'après ses propres inspirations. Ces circonstances, sans compter d'autres difficultés accidentelles, devaient naturellement rendre très prudent un général qui prévoyait de loin les suites désavantageuses qu'une seule démarche non assez mûrie pouvait entraîner pour sa souveraine. Du reste Daun lui-même expliqua les motifs de sa grande réserve, en répétant souvent deux idées principales qu'il cherchait absolument à réaliser: La première consistait en ce que par aucun de ses mouvements il ne voulait entraîner son impératrice dans la nécessité de conclure une paix précipitée qui aurait pu lui être désavantageuse. La seconde celle de pouvoir à la fin de la guerre ramener l'armée aussi belle et aussi bonne qu'il l'avait reçue; car jusque-là la maison d'Autriche n'avait été forcée à faire la paix que parce qu'elle finissait généralement par ne plus avoir de troupes pour le combat: Et dans ces vues il a non seulement atteint son but mais il l'a dépassé au-delà de toute prévision.

Si le bonheur sembla vouloir quitter de Daun près de Leuthen et de Torgau, il prit bientôt sa revanche d'une manière brillante dans la surprise qu'il exécuta pendant la nuit du 14 octobre 1758, près de Hochkirchen, où il aurait anéanti l'armée prussienne si une colonne des siens n'était arrivée trop tard pour prendre part à ce glorieux fait d'armes. Le 21 novembre 1759 il fit prisonnier le corps d'armée du général Fink, près de Maxen.

D'un autre côté, pour mieux dépeindre le personnage auquel cet article est consacré, nous rapporterons ici une anecdote qui doit servir d'épisode dans la biographie de ce grand homme: Pendant que Frédéric II assiégeait Dresde et que Daun se trouvait campé sur la rive opposée de l'Elbe, un général français ayant fortement conseillé de passer le fleuve et d'attaquer les Prussiens, le feldmaréchal, qui avait déjà pesé les immenses difficultés de cette entreprise, lui demanda très froidement après l'avoir longtemps écouté: *Mais si nous étions battus, qu'en résulterait-il? Qu'en résulterait-il?* répondit le français, *alors vous vous hâteriez de faire la paix. Dans ce cas il n'en sera rien de l'attaque*, répliqua Daun, *car je me donnerai bien de garde de tenter une entreprise qui pourrait forcer mon impératrice à faire la paix.* Et en effet les suites démontrèrent qu'il a été fidèle à sa parole.

Tel prévoyant et tel réfléchi que de Daun a pu être dans toute sa conduite, tel résolu, tel actif et tel infatigable fut-il aussi dans tous les grands revers. Le ralliement de l'armée après la bataille de

Digitized by Google

Prague, les dispositions qu'il prit après celle de Leuthen pendant les quatre mois d'hiver pour remonter ses cadres, témoignent de ses grands talents dans cette importante branche de la stratégie, autant que de son activité.

Encore pendant la dernière campagne qu'il fit, le comte de Daun avait obtenu la présidence du conseil aulique. Dans cette nouvelle sphère d'action il ne cessa de s'efforcer à appliquer ses expériences et ses observations des sept campagnes précédentes aux améliorations qu'il avait précédemment introduites dans l'armée.

Le comte Léopold-Joseph-Marie de Daun est mort le 5 février 1766, avec la réputation d'avoir été un des généraux les plus distingués de son époque. Frédéric-le-grand lui-même, dont par de prudentes lenteurs il avait si souvent déjoué les plans hardis ne refusa pas sa juste admiration aux talents guerriers de son adversaire; il déclara en effet qu'aucun général autrichien ne possédait des connaissances techniques aussi étendues, comme aucun n'avait mis autant de sagesse ni autant de prudence dans ses entreprises.

Marie-Thérèse a fait élever à son feldmaréchal dans l'église des Augustins à Vienne un monument funéraire superbe et portant une inscription très honorable.

Hirtenfeld, Der Militär Maria-Theresien-Orden, I, 33; II, 1727. — Bæasch, Eiflia illustrata, I, pars I, 437, et Tabl. généal. XVII, v°. — Courtin, Encyclopédie moderne, VIII, 118, sq. — Biographie universelle, X, 577, sqq.

ENSCH, *François, baron d'*.—L'article suivant est destiné à remplacer comme complété d'après les renseignements ultérieurs obtenus de Vienne, celui qui se trouve dans la Biographie, T. I, p. 162 à 164.

Ensch, François, baron d', fils de Frédéric Ensch, marchand cirier, et de Jeanne Herff ou Herve, issue par sa mère d'une des premières familles d'Italie, celle du célèbre cavaliero Battista Wang, ambassadeur de la République de Vénise à la cour de l'empereur Ferdinand III, est né à Luxembourg, le 16 janvier 1773.

Le jeune Ensch, après avoir appris les premiers éléments dans les écoles primaires, entra au collége de sa ville natale où il parvint jusqu'en quatrième ou peut-être en troisième, mais sans se distinguer, parce que le repos et l'attention nécessaires pour pouvoir étudier n'allaient pas à son esprit turbulent et aggressif qui se traduisait dans les querelles presque continuelles qu'il avait avec ses condisciples auxquels il ne cherchait qu'à faire des espiégleries. Il avait au surplus toujours prêtes des niches à jouer aux passants. Un jour de marché entr'autres, c'était le 17 novembre 1792, il s'avisa de dételer les chevaux des paysans qui avaient amené du grain à vendre et de les attacher ensuite deux à deux pour enfin les pourchasser dans les rues et les faire cabrer, renversant les escabauds des détaillants. A son retour à la maison paternelle après cette poliçonnerie, comme il vit que son père voulait lui donner une correction à coups de canne, le jeune homme s'esquiva en sautant d'un bond par dessus la porte de boutique et courut droit chez le général Guillaume Schrœder auquel il offrit de prendre service dans son régiment (infanterie, N° 26) en qualité de cadet. Il avait alors 19 ans d'âge.

Le général, frappé sans doute de son extérieur éveillé qui promettait qu'il ferait son chemin dans la carrière militaire, mais ne voulant pas à cause de sa jeunesse l'accepter sans l'assentiment de ses parents, fit mander son père auquel il demanda s'il consentait à l'enrôlement de son fils. Celui-ci, après avoir beaucoup déclamé contre la conduite du jeune homme, finit par consentir, parce que, dit-il, il n'était bon à rien d'autre qu'à manger du pain de munition. Ensch fut donc envoyé à la caserne où il devint bientôt un modèle de discipline et d'exactitude pour le service.

Lorsqu'à l'approche des armées de la République française le 26e régiment quitta Luxembourg pour se rendre d'abord sur

Digitized by Google

le Rhin, ensuite en Italie, Ensch était enseigne depuis le 11 mars 1795 : il fit avec ce grade ces campagnes et passa sous-lieutenant le 27 mars 1799. Le 14 juillet 1800 il gagna l'épaulette de premier-lieutenant.

Après la paix de Lunéville en 1801, il vint visiter sa famille à Luxembourg où l'on a eu lieu d'admirer la belle carrure et la haute taille du superbe officier que peu d'années auparavant on avait vu partir tout fluet encore : les officiers français eux-mêmes qui étaient en garnison dans la ville firent bien des tentatives pour lui persuader de prendre service dans leur corps, lui représentant que l'avancement chez eux était bien plus rapide et qu'il y avait plus de gloire à servir dans une armée toujours ou presque toujours victorieuse. Mais Ensch leur répondit résolument : J'ai servi mon empereur dans le bonheur je veux aussi le servir dans le malheur. Toutes les instances furent inutiles, il ne voulut jamais abandonner le drapeau qu'il avait juré de défendre et il retourna en Autriche. Il revint encore en 1804 à Luxembourg après la bataille d'Austerlitz.

Ayant pendant son voyage de 1801 eu l'occasion de voir le major baron François-Charles de Veyder-Malberg (v. son art.), celui-ci l'engagea à quitter l'infanterie pour entrer dans les chasseurs de l'archiduc Charles. Ensch suivit ce conseil et fut admis avec son grade de premier lieutenant dans le 64ᵉ régiment des chasseurs dits tyroliens, le 16 juillet 1803.

Le $\frac{11}{15}$ octobre 1805 les Français, plus forts en nombre, avaient attaqué les avant-postes du colonel comte Civalart sur le Michelsberg près d'Ulm, lorsqu'Ensch demanda à être détaché avec une compagnie de chasseurs vers Haslach, afin de couvrir le flanc et de défendre ce poste jusqu'à l'extrémité. Depuis longtemps déjà il était occupé à exécuter glorieusement cet ordre lorsqu'une balle ennemie vint se loger dans les chairs de sa cuisse gauche. Il prit aussitôt son mouchoir de poche et pansa lui-même la plaie aussi bien qu'il le put. Il avait à peine fini d'appliquer ce bandage improvisé, lorsque, voyant sa compagnie plier, et ne se souvenant pas de l'énorme quantité de sang qui coulait de sa plaie, il s'élança comme en désespéré dans la mêlée, exhortant les siens à reprendre courage. La vue de leur commandant tout couvert de sang et faisant tous ses efforts pour les ramener au combat acheva de les électriser : Comme des lions ils assaillirent les Français qui, agresseurs d'abord finirent par se voir obligés de se défendre et de sonner la retraite après une lutte d'une heure et demie qui donna à l'armée autrichienne le temps d'accourir d'Ulm et de se ranger en ordre de bataille. Ensch leur aurait même fait essuyer un plus grand échec si, au moment où après le commandement de tourner, une seconde balle qui le blessa à la hanche droite ne l'avait renversé évanoui bas de son cheval. Ses soldats s'empressèrent aussitôt de le charger sur leurs fusils en forme de brancard, pour le transporter à l'ambulance ; mais l'archiduc, qui avait à une petite distance vu cette scène émouvante d'héroïsme, se hâta d'envoyer sa propre voiture au devant du blessé, *avec ordre d'y placer le brave officier* (textuel). Au moment du passage de ce triste cortége devant le prince, celui-ci donna à Ensch un salut de satisfaction.

La brillante conduite de François Ensch dans cette sanglante affaire le fit mettre à l'ordre du jour général de l'armée. Ses plaies, qui n'étaient pas mortelles, ayant été guéries assez promptement, il put reprendre le commandement de sa vaillante compagnie avec le grade d'aide-de-camp et l'expectative d'obtenir la croix de l'ordre de Marie-Thérèse à la première vacance. Cette occasion ne se présenta qu'en 1808 : Comme un grand nombre de postulants, parmi lesquels on comptait même des généraux, se présentèrent pour avoir cette brillante distinction, l'archiduc Charles voulut qu'elle ne fût accordée qu'au plus digne, et comme tel il désigna le premier-lieutenant Fran-

Digitized by Google

çois Ensch. Mais comme le chancelier objectait que, n'étant pas noble, Ensch ne pouvait pas obtenir le pas sur ses concurrents à blason : « Qu'à cela ne tienne, « *répliqua vivement le Prince*, il obtiendra « des titres nobiliaires expédiés dans la « meilleure forme possible. » Toute opposition ultérieure devenait pour lors inutile ; et le 15 mars, pendant une revue générale sur les glacis de Vienne, l'archiduc-généralissime attacha lui-même la décoration sur la poitrine du brave premier-lieutenant-adjudant en lui disant : « Recevez de mes mains la croix militaire « de l'ordre le plus élevé de la monarchie, comme récompense de la glorieuse part que vous avez prise aux « journées d'Ulm et de la noble conduite « que vous y avez tenue. Recevez-la « comme une preuve de mon estime et « de ma faveur. » Il obtint en même temps des lettres de chevalerie pour lui et ses descendants ; et finalement le 31 août le brevet de capitaine-lieutenant dans le 3ᵉ bataillon de chasseurs parce que les chasseurs tyroliens n° 64 venaient d'être licenciés.

Pendant la campagne de 1809, Ensch qui avait été promu le 15 février de la même année au grade de capitaine chef de compagnie est cité avec éloge dans la relation du feldzeugmeister prince Reuss, sur le combat du 11 juillet pendant la retraite de l'arrière-garde depuis Hollabrunn jusque Znaym près de Schœngrabern : cinq compagnies de son bataillon avaient pris part à ce fait d'armes. Il prit également une part honorable aux batailles d'Aspern et de Wagram.

Les lettres du 22 mai 1813, Ensch fut créé baron de son nom, pour lui et ses descendants mâles et femelles. Nous nous voyons engagé à donner ici une longue analyse de ces patentes :

« Nous François, etc. etc., avons à « l'exemple des souverains autrichiens, « Nos augustes prédécesseurs, toujours « considéré comme une de Nos principales obligations et comme une des plus « belles prérogatives de Notre puissance « souveraine, d'accorder des marques publiques de Notre faveur à ceux qui se « sont distingués par leur fidélité et leur « dévouement envers l'Etat, le Trône, « Notre personne et Notre Maison, et « qui donnent l'exemple de bonnes mœurs « dans le service militaire, dans les emplois d'administration civile, dans les « sciences, ou qui par d'autres moyens « contribuent au bien public en général ; « et surtout de les récompenser en les élevant à la noblesse, afin d'en exciter « d'autres à une louable émulation pour « travailler au bien public, mais surtout « les descendants qui par l'héritage de la « glorieuse récompense accordée aux mérites de leurs ancêtres sont sans cesse « rappelés au devoir de, en imitant ces « mérites, se rendre dignes de leur origine noble.

« Nous avons en conséquence dirigé « Notre constante attention à n'oublier aucun service, en quelque lieu qu'il soit « rendu, et Nous avons imposé comme « un devoir à nos employés ainsi qu'à « Nos fonctionnaires de Nous faire connaître toutes les personnes et les objets « qui méritent Notre sollicitude ; et Nous « ne Nous trouvons pas moins porté à « accueillir les représentations de ceux qui « demandent cette honorable distinction « lorsqu'ils les appuyent sur des preuves « suffisantes pour établir leurs services.

« Il est venu à Notre connaissance que « François d'Ensch (*sic*), eu égard à ses « mérites, Nous a très-humblement supplié de daigner l'élever au rang de baron.

« En effet, entré depuis 1792 dans « Notre armée il est parvenu jusqu'au « grade de capitaine effectif dans notre « 3ᵉ division de chasseurs ; et il s'est en « particulier très-bien distingué le 11 octobre 1805 où, avec le grade de 1ᵉʳ « lieutenant, se trouvant détaché avec une « compagnie de chasseurs lorsque l'ennemi « attaqua avec toutes ses forces la chaîne « des avant-postes sur le Michelsberg près « d'Ulm, il se défendit non seulement avec

Digitized by Google

« le plus grand courage, mais, après avoir « reçu une balle dans la cuisse gauche il « s'empressa de recourir au combat, « n'ayant muni sa blessure que d'un lé- « ger bandage; dès qu'il vit ses hommes « repoussés et l'ennemi s'avancer vers le « flanc, de réunir au plus vite ses « hommes et après les avoir animés d'un « nouveau courage les ramener au com- « bat et attaquer l'ennemi avec tant de « résolution que non seulement il le for- « ça à la retraite, mais fit plusieurs pri- « sonniers, défendit sa position et donna « ainsi à notre armée à Ulm le temps d'a- « vancer et de se disposer en bataille, « au moment où une seconde balle qu'il « reçut dans le flanc droit, l'empêcha de « faire essuyer une plus grande perte à « l'ennemi, et qu'il dut être enlevé du « champ de bataille et transporté à Ulm; « pour laquelle conduite aussi vaillante « que courageuse le même a obtenu en « 1808 la décoration de l'ordre militaire « de Marie-Thérèse, fondé par notre « aïeule, de glorieuse mémoire.

« Pour ces motifs et afin de récompen- « ser ces services signalés, nous avons « élevé le dit François d'Ensch, ainsi que « sa descendance légitime des deux sexes « pour tous les temps à venir à l'état « de Baron de l'empire d'Autriche; vou- « lons en conséquence et ordonnons que « François Baron d'Ensch et sa descen- « dance légitime des deux sexes soient « dès maintenant et à toujours tenus et « reputés par tous dans tous leurs actes « judiciaires et nobiliaires ou particuliers « pour barons, honorés comme tels et « participent à tous les droits et préroga- « tives dus à la noblesse.

« En témoignage durable de cette Notre « faveur et élevation ou rang de baron- « nie Nous avons au dit François baron « d'Ensch accordé les armoiries suivantes « ici dépeintes avec leurs véritables cou- « leurs et émaux, à savoir: Un écusson « droit, oblong, se terminant inférieure- « ment en pointe, divisé de droite à « gauche par une bande d'argent, à une « étoile d'azur à six raies. Dans le champ « de gauche ou supérieur, sur la bande « un lion d'or montant, les griffes éten- « dues, la queue fourchue et relevée: « dans celui de droite ou inférieur, un « pélican avec sa piété (3 jeunes); l'écu « sommé d'une couronne de baron; « heaume ouvert à une chaîne en or en « forme de collier; manteau à droite d'ar- « gent et d'azur, à gauche d'or et de « gueules; cimier: Le lion de l'écu.

« En conséquence Nous autorisons le « dit François baron d'Ensch et sa des- « cendance légitime des 2 sexes à porter « les armoiries ci-décrites dès maintenant « à toujours, sans préjudice cependant « pour les droits d'autres qui pourraient « en porter de semblables, et de s'en « servir dans tous leurs actes judiciaires « et nobiliaires et là où leurs affaires sem- « bleront le rendre nécessaire.

« Ordonnons enfin à tous et un chacun « de nos sujets tant ecclésiastiques que « civils de Notre empire de considérer le « dit François baron d'Ensch ainsi que « ses descendants légitimes comme ba- « rons, de les honorer comme tels, de « les laisser paisiblement et tranquillement « prendre ce titre, et de ne point les en « empêcher par eux-mêmes ni permettre « qu'ils le soient par d'autres directement « ou indirectement, attendu que ceux qui « iraient à l'encontre encourraient notre « disgrâce et que Nous leur ferions ap- « pliquer les peines édictées pour ce fait.

« En témoignage de tout quoi Nous « avons confirmé le présent Notre diplôme « par Notre signature manuelle et l'appen- « sion de Notre grand sceau impérial secret, « dont Nous Nous servons comme Empereur « d'Autriche, et avons ordonné de le « transmettre à François baron d'Ensch.

« Donné par l'entremise de Notre cher « et féal, Alois Comte de et à Ugarte, « Notre chambellan effectif, Notre con- « seiller intime, Notre colonel en Bohême « et Notre premier chancelier d'Autriche, « Grand-Croix de l'ordre de St. Etienne « de Hongrie; dans Notre ville capitale

Digitized by Google

« et résidence de Vienne, le vingt deux « mai de l'an après la naissance de Jésus-« Christ mil huit cent et treize; de Nos « règnes etc. »

Peu de mois après, c'est-à-dire le 1er septembre de la même année 1813 Ensch entra avec le grade de major commandant dans le 11e bataillon de chasseurs à l'organisation duquel il rendit de grands services. Il ne quitta plus ce corps dans lequel il acquit tous ses grades suivants: celui de lieutenant-colonel le 27 janv. 1821; celui de colonel le 20 janvier 1831; enfin celui de général-major honoraire le jour de sa mise à la retraite, le 16 mars 1836, ayant pu compter 43 ans, trois mois et 29 jours de service militaire actif.

Pendant la guerre de 1814 et 1815 il combattit vaillamment, ayant entr'autres pris une part honorable au combat qui fut livré le 22/25 avril 1815 pour se frayer le passage de la rivière nommée Ronco, dans l'Italie centrale. Trois jours après il reçut l'ordre de, avec quelques compagnies de son bataillon, une division d'infanterie Wied-Runkel N° 34 et une section de cavalerie soutenir la poursuite de l'ennemi, entreprise et conduite par le capitaine comte Thurn, quartier-maître-général de l'état-major, laquelle eut le plus brillant succès, tellement que dès 2 heures du matin la ville de Pesaro ouvrit ses portes aux autrichiens.

Le lieutenant-feldmaréchal comte Neipperg ordonna, de Cuneo, le 10 août 1815, au major Ensch de se rendre avec son bataillon en France, en traversant la vallée de Stura; et un autre ordre du jour général, daté de Cimone, le 12 août (1815), annonça que Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles venait de lui conférer la croix de chevalier de l'ordre militaire de St. Ferdinand.

Nommé lieutenant-colonel en 1821, comme nous l'avons dit, François d'Ensch accompagna l'armée d'Autriche lorsqu'elle alla combattre les Napolitains insurgés. Le 7 mars, après la bataille de Rieti où par sa conduite aussi courageuse que résolue il s'était gagné toute l'estime du général Baron Frimont, chef de l'expédition, il fut chargé d'avancer avec une division forte de 5000 hommes sur les Abruzzes et plus tard, en août, en Calabre, et d'y faire des courses. Le corps qu'il avait sous ses ordres se composait du 11e bataillon de chasseurs, d'un bataillon infanterie prince Wied-Runkel N° 31, d'un autre du comte Albert Gyulay N° 21, d'un demi-escadron de hussards de l'archiduc Ferdinand et finalement d'une demie compagnie de pionniers.

Encore pendant la même année le roi de Naples lui conféra son ordre de St. Georges de la Réunion.

Lorsqu'en 1831 il fut promu au grade de colonel, Ensch se trouvait dans les provinces maritimes d'Italie, et eut la satisfaction de recevoir de l'empereur François I, pendant son voyage dans ce pays, l'expression de sa satisfaction sur le bon état et l'instruction du corps placé sous ses ordres.

En 1836, ses longues fatigues pendant près de quarante-quatre ans passés à l'armée et en grande partie dans les camps, ainsi que cinq blessures graves, dont quatre d'armes à feu et une de pointe, le forcèrent à désirer le repos. Il sollicita en conséquence sa retraite qui lui fut accordée sous la date du 15 mars, avec un supplément personnel de 300 fls. par an à la pension militaire et le titre de général-major honoraire.

Dix ans plus tard, l'empereur voulant récompenser plus dignement encore la fidélité inébranlable et les mérites tout personnels du baron d'Ensch, le nomma en outre membre de la 1re classe de la fondation militaire Elisabeth-Thérésienne à laquelle, nous dit-on, est attaché un revenu de 700 fls. (1750 frs.), distinction qui n'est accordée qu'à de vieux militaires qui se sont fait une réputation dans les combats.

Le général François Ensch avait contracté deux alliances. La première le 1er février 1814, lorsqu'il était major, avec

Digitized by Google

la fille unique du baron de Hauer, ministre des finances de l'empire d'Autriche, ne lui donna qu'une fille, Mathilde, qui fit pendant longtemps les délices de la cour de Vienne où elle avait été élevée. Elle est aujourd'hui mariée à N. Beznar von Riedburg. La seconde union du baron d'Ensch, 20 mai 1820, avec Claire de Lindenheim et Friensberg, l'a rendu père de deux fils et d'une fille: l'aîné, qu'il avait nommé Dominique, en mémoire de son frère, décédé le 12 avril 1849 curé à Biersdorf, chef-lieu de commune dépendant du cercle prussien de Bittbourg, est mort jeune; le puîné, François comme son père, est actuellement major au 3e régiment des lanciers autrichiens. Finalement la fille, Jeanne est alliée à N. Szegedy-von-Mezo-Szeged.

Le général baron François d'Ensch est mort le 15 mars 1861, à l'âge de 88 ans et deux mois, à Baden en Autriche. Le billet mortuaire lui donne les qualifications suivantes: Général-major impérial et royal en retraite; Chev. de l'ordre militaire de Marie-Thérèse ainsi que de ceux de St. Ferdinand pour le mérite et de St. Georges-de-la-Réunion des Deux-Siciles; Membre de la 1re classe de l'institution militaire Elisabeth-Thérésienne. Il portait également la médaille militaire de l'armée, et avait enfin été propriétaire du deuxième bataillon des chasseurs.

Notes sur le général baron d'Ensch, par M. le curé Serrans, de Wiltingen; d'après les récits de famille et les correspondances mêmes du général. — Renseignements fournis. — Hirtenfeld, Der Militär Maria-Theresien-Orden, I, 816; II, 1745.—Oesterreichische militärische Zeitschrift; année 1840, 3e cahier; 1847, 8e cah.; 1861, 8e cahier: ce dernier renfermant le nécrologe du général, rédigé par son fils. — Etat civil de la ville de Luxembourg.

EYSCHEN, *Pierre-Nicolas*, fils de Pierre Eyschen, riche propriétaire-cultivateur, et de Catherine Kellen, est né à Baschleiden, le 20 mars 1796, frère de Charles-Gérard qui a son article.

Après avoir, comme on disait alors, fait ses principes de latin chez son oncle, Guillaume Eyschen, curé de Kœrich, il entra au collége de Luxembourg où il acheva l'étude des humanités avec beaucoup de distinction. La philosophie lui fut enseignée par le Directeur Munchen (v. son art.). De là il se rendit au séminaire clérical de Trèves, afin disait-il, de se perfectionner davantage dans l'usage de la langue allemande. Entré au séminaire de Metz il ne tarda pas à s'y distinguer par son application, la régularité de sa conduite et ses progrès, tellement qu'après la première année il fut désigné conférencier. L'évêque Jauffret lui conféra les ordres et le nomma immédiatement après aumônier de l'hôpital de St.-Nicolas, à Metz. Quelques mois plus tard il obtint la desservite de la paroisse de Mondorf (1822).

Lorsqu'en 1827 le roi Guillaume Ier, des Pays-Bas, trouva parmi le clergé une opposition absolue pour admettre dans les séminaires des provinces belges les élèves qui sortaient du collége philosophique qu'il avait créé à Louvain dans l'intention d'y former de jeunes lévites très instruits dans les matières transcendantes, ce prince se vit amené à envoyer ces jeunes gens dans un séminaire étranger, dont les chefs seraient moins susceptibles. Il choisit à cet effet celui de Trèves et donna à cette colonie le curé Pierre-Nicolas Eyschen en qualité de Directeur spécial, avec la qualification de *Recteur des élèves du collége philosophique au séminaire de Trèves*. Eyschen avait bien, avant d'accepter cette mission délicate, pris le consentement de l'évêque de Namur, son chef diocésain; et l'on ne devait pas croire qu'à leur retour, après l'ordination, ces jeunes clercs qui n'avaient qu'obéi à la loi, seraient refusés dans leur patrie par l'épiscopat national. La révolution de Bruxelles ayant éclaté sur ces entrefaites en août et septembre 1830, l'institution de Trèves fut supprimée; mais le Gouvernement des Pays-Bas se souvint du Directeur qui pour se rendre au vœu du souverain avait abandonné une bonne paroisse: Le roi Guil-

Digitized by Google

laume Ier lui accorda sur sa cassette particulière une forte pension viagère.

D'un autre côté, le cours des événements politiques ayant opéré un complet revirement dans la manière de voir du clergé luxembourgeois, Eyschen ne tarda pas à se trouver en butte à des tracasseries qu'il était convaincu de n'avoir point méritées. Son âme sensible en même temps que noble et au-dessus des préjugés vulgaires se sentit touchée de cette injustice. Il demanda et obtint la permission d'aller résider à Paris, afin de rétablir sa santé, ruinée par l'étude autant peut-être que par le chagrin de voir combien on affectait de méconnaître les généreuses intentions du roi des Pays-Bas, qui, soit dit en toute sincérité, n'avait en fondant le collége philosophique de Louvain, eu que le tort d'avoir donné à cet institut une direction trop mondaine, peut-être en même temps trop abstraite et spéculative.

Le séjour que l'abbé Eyschen fit à Paris, loin d'apporter l'amélioration si désirée à ses douleurs physiques et morales, ne fit que les augmenter. Il est mort dans cette ville, le 1er ou le 2 juin 1831, n'ayant pas encore atteint l'âge de trente-cinq ans.

Eyschen, en bonne estime auprès de ses supérieurs, était un homme aussi instruit qu'indépendant de caractère. Comme prêtre il doit être particulièrement mentionné pour sa vie vertueuse et ses constants efforts à bien diriger ses paroissiens dans les voies du salut ainsi qu'à maintenir parmi eux la paix, l'amour du prochain et la charité chrétienne. Il a laissé une bibliothèque nombreuse et choisie, composée d'ouvrages embrassant la plupart des connaissances humaines; mais sa fortune privée avait coulé dans les aumônes nombreuses et souvent considérables qu'il se plaisait à faire aux vrais nécessiteux.

Notes fournies. — Renseignements de famille. — Archives de Bruxelles et de LaHaye. — État civil. — Correspondances du curé Eyschen avec ses amis. — Anciens Directoires.

EYSCHEN, *Nicolas*, fils de Pierre Eyschen et de Anne-Marie Schaack est né le 3 octobre 1758, à Baschleiden, dans la commune moderne de Boulaide. Il fit ses humanités au collége des Jésuites à Luxembourg et sa philosophie ainsi que sa théologie à Louvain où il passa *Primus* et obtint le titre de Docteur dans la science divine. Peu de temps après il fut, sur la proposition de cette université, nommé professeur de théologie au séminaire filial de Luxembourg créé par l'empereur Joseph II. Dans cette qualité il exerça une heureuse influence sur l'établissement et eut en même temps l'occasion d'assister plusieurs prêtres de ses conseils à l'éruption de la révolution française. A la conquête il se réfugia dans son endroit natal où il vécut retiré avec son frère Guillaume, qui était prêtre comme lui et curé de Guerlingen. Comme il avait repoussé avec fermeté le serment républicain de haine à la royauté il fut décrété d'arrestation et était traqué par la gendarmerie qui avait ordre de se saisir de lui: mais, malgré les avertissements qu'il reçut de plusieurs côtés, il refusa de se cacher. Arrêté le 1er frimaire an VII, 21 novembre 1798, à Guerlingen alors qu'il avait atteint l'âge de 43 ans, il fut transporté à Luxembourg, puis à Rochefort où on l'embarqua pour l'île de Ré: en route, a-t-il repété souvent, il eut infiniment à souffrir de la faim, de la vermine, du froid et de la dureté du traitement de la part de ses conducteurs.

Dans les premiers jours de janvier 1799 il aborda sur cette île où peu de temps après il devait, avec plusieurs de ses compagnons d'infortune, devenir victime d'une de ces noyades républicaines que l'histoire a enregistrées avec dégoût. Il était déjà monté sur le vaisseau fatal sur lequel devait être accompli ce monstrueux sacrifice au milieu de la nuit suivante, et dans lequel on l'avait lui et les siens fait entrer sous prétexte qu'on voulait les transporter plus loin, lorsqu'heureusement arriva encore à temps l'arrêté

Digitized by Google

des consuls qui ordonnait de rendre les déportés à la liberté, leur permettant de regagner leurs foyers. Eyschen revint donc dans sa famille. A la restauration du culte il fut envoyé en qualité de curé à Martelange. Mais sa santé entièrement abîmée par les souffrances physiques et morales qu'il avait endurées pendant son exil, ne se rétablit plus. Il n'était pas encore installé depuis un an qu'il mourut au milieu de ses nouveaux paroissiens, en 1802, laissant dans l'âme de tous ceux qui l'ont connu, le souvenir des bienfaits qu'il avait répandus sur les pauvres auxquels il avait distribué tout ce qu'il possédait, se privant même très souvent du nécessaire.

Esslinc, Die luxemburger Glaubensbekenner, 49, sq. — Renseignements de famille fournis par ses neveux.

FABER, *Jean-Jacques*, demi-frère de Georges Faber (v. son art.), était fils de Chrétien Faber, officier et justicier de la seigneurie de Clervaux, et de Catherine Dairemont, sa première femme. Il est né à Hosingen, le 16 août 1751. Après avoir fait ses études humanitaires à Luxembourg, il alla suivre les leçons de droit à l'université de Louvain où il obtint le 17 août 1775 le degré de licencié dans *le strict Collége de cette université, après y avoir achevé les années d'études prescrites par les ordonnances de Sa Majesté.*

Le 20 octobre de la même année 1775, J.-J^ques^ Faber prêta le serment d'avocat au Conseil provincial à Luxembourg et fut inscrit sur le tableau du barreau où il se distingua par ses lumières, à tel point que déjà en 1787, au vœu de l'ordonnance Impériale et Royale du 20 avril, créant les tribunaux de justice civile et criminelle de première instance dans le Duché de Luxembourg, il fut désigné premier candidat par le collége électoral pour avoir siége dans le tribunal de la capitale. Cependant comme cette ordonnance parait n'avoir reçu qu'une suite momentanée par l'effet de sa révocation sous la date des 20 juin et 11 septembre de la même année, Faber fut nommé le 3 juillet 1788 conseiller au Conseil souverain, où la conquête française le trouva.

En 1796 il figure comme juge au tribunal civil de Luxembourg.

A l'organisation, en l'an VIII (1799—1800), des tribunaux d'appel, J.-J^ques^ Faber fut nommé Conseiller à la Cour de Metz, à laquelle ressortissait pendant le régime français le pays de Luxembourg qui avait reçu le nom de Département des forêts.

Après la chute du premier empire français, Faber, devenu français de fait, conserva cette qualité avec son siége de Conseiller. Il est mort à Wiltz, pendant une visite qu'il faisait à ses deux frères, le sept novembre 1825, à l'âge de soixante-quatorze ans.

En récompense de ses mérites comme jurisconsulte profond et comme magistrat éclairé, l'Empereur Napoléon Ier l'avait nommé chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.

Pour terminer cet article, que nous devions à la vertu et à l'intégrité du personnage qui nous occupe, nous nous croyons en devoir de reproduire quelques extraits d'un discours que M. Dommange, bâtonnier de l'Ordre des avocats à la cour de Metz a prononcé à l'audience du 16 novembre 1825 :

« MM. Je prends la parole dans de bien « tristes circonstances, au moment où la « Cour est douloureusement affectée de la « perte récente de l'un de ses membres « les plus distingués.

« Permettez, MM., que le barreau mêle « ses regrets à ceux de tous les collègues « de M. Faber. Ses vertus privées, son « excellent esprit ont contribué, dès l'ori- « gine de l'institution de la Cour, à fonder, « à cimenter entre les magistrats cette « union admirable qui rend plus facile et « plus doux l'accomplissement des devoirs, « en même temps qu'elle ajoute à la dignité « de la Compagnie.

« Je ne pourrais rien dire à ce sujet, « que chacun de vous, Messieurs, n'eût « senti mieux que moi et avant moi.

Digitized by Google

« Mais je dois, et l'ordre entier des « avocats doit un hommage public à la « vaste érudition de M. Faber. Quelle « science! et pourtant quelle rare modestie! « Quelle prodigieuse mémoire! Quelle « pureté de principes, et aussi quelle sa- « gacité! Quelle rectitude dans les idées! « Quelle force de tête! Les chagrins qui, « plus encore que les années, l'ont préci- « pité dans la tombe, n'avaient pas altéré « la puissance de ses facultés morales. « Vous le savez, MM., jusqu'à son dernier « jour, même présence d'esprit, même « pénétration, même aptitude aux impor- « tantes fonctions de la justice. Je ne puis « songer au trésor de science que possé- « dait M. Faber, sans porter des regards « inquiets sur l'avenir ..... Qui rem- « placera ces hommes que de longues et « pénibles études ont enrichis d'un immense « savoir?

« Il faut en convenir, nos codes, quel- « ques ouvrages nouveaux et surtout les « dictionnaires de jurisprudence ont rendu « de nos jours l'étude du droit plus simple, « plus facile, plus prompte, *mais aussi* « *plus superficielle*. Désormais nous aurons « donc de passables légistes; mais, parce « que nos lois sont plus complètes, plus « uniformes et mieux ordonnées, nous « sommes menacés de ne plus rencontrer « de profonds jurisconsultes. Etrange con- « dition des choses humaines: le mal est « toujours à côté du bien! ..... « .....

Les chagrins dont parlait l'orateur, ne provenaient que de la tendance des fils du conseiller Faber à se vouer à l'état militaire malgré son désir de les voir suivre la carrière du droit. Une de ses deux filles aussi, entraînée par la gloire de l'armée sous l'empire, avait été unie au général Thomas, auquel elle donna deux fils qui quoique jeunes encore sont déjà parvenus à de hauts grades militaires; ils sont l'un et l'autre capitaines de cavalerie; et l'un d'eux a même gagné l'étoile de la Légion d'honneur en Crimée.

Etat civil de Hosingen et de Wiltz.—Enregistratures du Conseil provincial et souverain. — Renseignements fournis. — Titres originaux. — Journal du Département de la Moselle, du 24 novembre 1825, N° 87.

FABER, *Jean-Joseph*, frère cadet du précédent et comme celui-ci, demi-frère de Georges Faber qui a aussi son article, était fils de Chrétien Faber, Justicier et officier de la seigneurie de Clervaux, et de Catherine Dairemont sa 1re femme. Il est né à Hosingen, le 30 mars 1767.

A l'époque de la vente des biens nationaux par la République française, J.-Jos. Faber se rendit adjudicataire, le 11 germinal an VII (31 mars 1799) du château des Comtes de Wiltz, pour la somme fabuleuse de sept cent quarante mille francs, qui fut payée en assignats dont la valeur était tellement minime alors que le prix de cette acquisition vraiment princière ne lui revint pas à plus de cent louis d'or (2,400 frs.), en numéraire métallique. Deux ans auparavant il avait épousé une demoiselle Hobscheid de Wiltz. Dans l'acte de ce mariage, conclu le 22 thermidor an V (9 août 1797), devant l'agent municipal, il est qualifié de Juge de paix du canton de Wiltz, lequel avait été créé par arrêté du comité de salut public en date du 14 fructidor an III (31 août 1794). Il paraît cependant qu'il n'a pas longtemps exercé ces fonctions puisque déjà en 1799 il est qualifié tanneur. Pendant tout le régime français, c'est-à-dire jusqu'en 1815 il fit partie du conseil municipal de Wiltz: En 1815 et 16 il y paraît même comme l'un des deux Grands-Bourgmestres-présidents.

Nommé membre des Etats-provinciaux, pour l'ordre des villes, et ce dès la 1re organisation de ce corps en 1816—17, il y siégea pendant la session de cette dernière année où il fut désigné pour la seconde Chambre des Etats-Généraux du Royaume des Pays-Bas, mandat qui lui a été continué sans interruption jusqu'aux événements politiques de Belgique en 1830. Pendant cette série de treize ans, Faber

Digitized by Google

eut le courage de rester toujours d'accord avec sa conscience pour défendre les vrais intérêts de son Pays; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que, sans prétendre faire une opposition systématique au Gouvernement, ses votes aient toujours été donnés dans le sens le plus libéral. Le Roi Guillaume Ier a beaucoup estimé le député Faber auquel il avait même remis l'ordre du Lion néerlandais; parce que, toujours franc dans l'expression de sa conviction il ne se laissa jamais fléchir pour plaire au ministère auquel plus d'une fois il a ouvertement reproché de chercher à sacrifier les belles provinces belges aux intérêts de la Hollande.

Il paraît utile de rapporter ici une circonstance qui a souvent été interprétée dans plus d'un sens: Le bourg de Wiltz, par son affranchissement plusieurs fois séculaire, avait naturellement pris rang de ville, dans le sens des lois sur la matière, comme plusieurs autres localités du Pays qui se trouvaient dans le même cas et qui, par l'effet de méticuleuses craintes d'intérêt matériel ont négligé en temps opportun de faire valoir leurs titres pour, à l'organisation administrative du Royaume des Pays-Bas auquel le Luxembourg avait été annexé, obtenir la confirmation de cette reconnaissance. J.-Jos. Faber faisait alors partie du conseil de Régence. Il sut si bien plaider la cause de la revendication de ce privilége ancien, qu'il convainquait ses collègues et que la demande en fut formulée. En l'octroyant, le gouvernement qui, paraît-il, était très peu versé dans l'histoire de nos seigneuries féodales, demanda le dessin des armoiries que Wiltz *désirait obtenir* pour en orner son sceau communal. Cette question parut neuve également aux édiles Wiltzois qui avaient apparemment oublié le noble et glorieux écusson du temps des Croisades que leurs anciens dynastes portaient. Ils forgèrent alors cet amalgame disparate, et ridicule en blason, qui leur fut concédé le 26 février 1823, peut-être non sans sourciller de la part de la Chambre héraldique, et qui consiste en un écusson écartelé, au 1er de sinople, chargé d'une ruche à abeilles volantes, le tout d'or; au second d'or, au caducée de sable, placé en barre; au 3e également d'or, à l'ancre de sable mis en bande; au 4e enfin fascé d'argent et d'azur, de huit pièces, au lion montant au naturel, brochant et couronné d'or. L'écusson sommé d'une couronne ouverte d'or.

J.-Jos. Faber, qui possédait en outre, en compagnie avec le frère de sa première femme, une tannerie considérable, est mort à Wiltz, le 19 mars 1846, à l'âge de 79 ans. Après le décès de Marguerite Hobscheid il avait épousé Marie-Madelaine Lamborel, de Bastogne. Ni l'une ni l'autre de ces dames ne lui donna postérité qui vécût.

Nous ajouterons, pour terminer, que, devenu propriétaire du château de Wiltz il vendit quatre cinquièmes de ce vaste édifice, ne s'en réservant que la portion du centre, qui, comme chacune des autres parts, forme une habitation vaste et parfaitement distribuée.

Archives du Grand-Duché. — Almanach de la Cour des Pays-Bas. — Almanach du Grand-Duché. — Journaux politiques de 1816 à 1830. — Etat civil de Hosingen et de Wiltz. — Renseignements communiqués. — Archives du Bureau de l'enregistrement de Wiltz.

FRANCQ, *Jean-Louis-Othon*, plus particulièrement désigné sous le nom de Francq l'aîné, est né en 1747 à Orchimont, chef-lieu de la prévôté de ce nom au Duché de Luxembourg. Il était fils de Jean-Baptiste Francq, vivant notaire, décédé juge de paix du canton de Gedinne, aujourd'hui province de Namur.

Après avoir fait ses humanités au collége des Jésuites à Luxembourg il alla suivre les leçons de droit à l'université de Louvain où il prit la licence. Il fut promu avocat au Conseil provincial de Luxembourg le 9 novembre 1768, et devança, comme aîné de la famille, l'entrée au même barreau de ses deux frères, Jacques et Jean-Joseph.

Dès 1787 la réputation acquise par

Digitized by Google

J.-L.-O. Francq, un homme aussi distingué par la sagacité de son esprit que par la profondeur de ses connaissances et la rectitude de son jugement, lui avait valu l'unanimité des suffrages du corps électoral de la ville de Luxembourg institué par l'Empereur Joseph II, et auquel ce souverain aussi éclairé que libéral avait, par une mesure jusque là sans antécédants, remis le choix des Conseillers destinés à composer le tribunal royal de première instance siégeant à Luxembourg (17 avril 1787). Il prêta serment le premier mai suivant.

Ce tribunal ayant été supprimé peu de temps après sa création, les juges qui le composaient entrèrent au Conseil souverain dont ils constituèrent une nouvelle Chambre : seul, Francq ne partagea pas l'honneur de cette promotion, comme déjà dès 1783 il n'avait pas pu y être admis, même sur la présentation de la magistrature, attendu qu'ayant épousé Catherine-Dorothée-Thérèse Pastoret, fille du Conseiller en exercice de ce nom (v. son art.), son admission au Conseil était par suite de cette alliance devenue impossible.

Le même motif encore fut cause qu'en 1788 sa nomination aux fonctions de Procureur-général, proposée par le ministre Comte Trautmansdorff ne put être accueillie. Un document de 1792 porte en outre que le ministre Comte de Metternich l'avait à cette époque présenté pour entrer au Conseil-privé à Bruxelles. Mais il est à croire qu'il n'aura pas été donné suite à la proposition à cause des troubles qui alors régnaient dans les provinces de la Belgique. Finalement, et toujours pendant la même année 1792, les députés des Etats du Luxembourg lui offrirent la place de Conseiller-pensionnaire attaché à leur corps; nous ignorons si Francq l'avait acceptée.

En l'an III (1795), à l'entrée des troupes françaises dans la forteresse de Luxembourg, Francq fut nommé chef d'un tribunal provisoirement créé à Luxembourg, et composé des sept membres les plus distingués du barreau. Immédiatement après la réunion du Pays de Luxembourg à la France et la constitution du département des forêts, il entra dans l'administration centrale dans laquelle il eut peu de temps après à remplir les fonctions de Commissaire du pouvoir exécutif. Dans cet emploi il écrivit lui-même ou dicta les douze ou quinze arrêtés qui furent pris sur le champ pour pourvoir de tout chef à la défense de la place qu'on croyait menacée par suite de la bagarre de Trèves, lors de la déroute près de Mayence lorsque les Français furent battus par Clairfays.

Au commencement de l'an IV il fut chargé par ses collègues de mettre à exécution dans le quartier wallon de la province la réquisition de deux mille chariots, chacun à quatre colliers, pour le service de l'armée du Rhin. Et, bien que la situation des administrés, déjà excédés par ces sortes de contributions ne promît pas de bien grands succès; que même l'administration n'y comptât guère, il sut persuader ses concitoyens de manière que partout les chariots partirent le lendemain de son arrivée dans chacun des cantons que sa mission lui fit parcourir.

En l'an V les élections populaires l'appelèrent à siéger dans la même administration dont il devint le chef et qu'il présida sans interruption jusqu'à l'an VII. En cette dernière année les mêmes électeurs populaires le désignèrent (le 22 germinal, 11 avril 1799) pour siéger à Paris au Conseil des Anciens de la République, où il demeura jusqu'au Consulat, et où il mérita l'estime de ses collègues. Sous ce dernier régime, de nouvelles élections le firent entrer le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799) au Corps législatif dont il fit partie jusqu'en 1810.

J.-L.-O. Francq, *dit l'aîné*, est mort à Luxembourg, le 23 décembre de la même année, laissant une nombreuse postérité en partie encore existante.

Digitized by Google

Titres et brevets originaux.—Archives du Grand-Duché et du Palais à Luxembourg.—Notes fournies par la famille.

GERDEN, *François-Chrétien-Sidoine, de,* est né à Luxembourg, le 11 décembre 1711, d'une famille originaire de Hachy, village de la seigneurie de Thiaumont, prévôté d'Arlon. Son père, Jean-François Gerden, et sa mère Marie-Sidonie Hack, paraissent avoir habité Dudelange. Le père était bailly de la seigneurie de Mont St.-Jean.

Après avoir obtenu à Louvain le grade de licencié en droit, F.-C.-S. Gerden fut reçu avocat au Conseil de Luxembourg, le 12 août 1735: un mérite peu ordinaire ne tarda pas de lui attirer l'attention du public et l'estime de la haute magistrature du pays qui le plaça en tête de ses candidats pour une place vacante au Conseil où il entra le 17 juin 1748. Ce fut dans cette position que Gerden trouva de nombreuses occasions de déployer une supériorité de talent dans l'administration que dans la judicature. Cette supériorité incontestée fixa sur lui les yeux de la Souveraine, la grande Marie-Thérèse, qui fit choix du plus jeune des membres du Conseil pour lui confier la présidence de ce corps, poste le plus élevé de la province après celui de Gouverneur.

La nomination de Gerden à ces hautes fonctions date du 14 mai 1755.

On sut à Luxembourg que le choix de l'Impératrice avait été recommandé par le comte de Neipperg auquel un long séjour à Luxembourg en qualité de gouverneur du Duché avait laissé l'occasion de discerner la valeur de divers personnages; on y sut que la candidature de Gerden n'avait pas eu l'adhésion du gouvernement de Bruxelles par l'unique motif que celui-ci était sans fortune, et que la Souveraine avait sans hésiter fait disparaître ce genre de difficulté en augmentant par des avantages spéciaux et viagers les rétributions attachées à la présidence, et assuré de cette manière au titulaire une position en harmonie avec ses hautes fonctions.

Gerden conserva son fauteuil de président du Conseil, avec la charge de Trésorier et de Garde des chartres jusqu'à son décès, survenu le 29 mars 1787.

Durant sa longue vie il conserva inaltérés l'estime et le respect de ses concitoyens, et demeura jusqu'à la fin de ses jours une colonne inébranlable de justice et d'intelligente fermeté sur laquelle les souverains pouvaient avec sécurité reposer leur bras. Aussi leur reconnaissance ne lui fit jamais défaut. Par diplôme délivré à Vienne, le 16 mai 1775, la trente-cinquième année de son règne, Marie-Thérèse avait élevé le président Gerden aux fonctions de Conseiller d'Etat, *avec les honneurs, prérogatives, libertés et franchises attachés à cette charge.* Parmi ces prérogatives et honneurs se trouvaient ceux de la *noblesse héréditaire.* Ce fut aussi à partir de cette date de 1775 que l'on trouve la signature du président Gerden écrite *de Gerden.*

En 1751 F.-C.-S. de Gerden avait épousé Ludowine Scheer, fille d'un avocat de ce nom. De ce mariage étaient issus deux enfants décédés l'un et l'autre sans laisser postérité.

Titres originaux de la famille.—Archives du Conseil de Luxembourg.—Notices communiquées par M. de la Fontaine, père, ancien Gouverneur du Grand-Duché.—Etat civil de Luxembourg.

HATTSTEIN, *Philippe de,* fils de Jean, président du Conseil provincial de Luxembourg, conséquemment frère de Guillaume qui précède (v. son art). succéda à son père comme plénipotentiaire des archiducs à Spire, de 1601 à 1603. Plus tard, sous les empereurs Mathias et Ferdinand, il fut chargé d'autres missions touchant les intérêts de la Belgique germanique. Il est mort en 1636.

Ch. Rahlenbeck, La noblesse belge aux affaires d'Allemagne, 1618—1648; dans: Bulletin du Bibliophile belge; T. VIII, 2e série; 1861; 379.

HENN, *Alexandre.*—A ajouter à l'ar-

Digitized by Google

ticle concernant ce personnage, T. I, p. 242.

L'abbé Alexandre Henn a été pour son époque l'écrivain le plus important de son abbaye, comme il fut un des plus vigilants directeurs de cette maison religieuse. En effet, il a composé trois ouvrages qui sont restés manuscrits, traitant de l'Histoire de Trèves en général, et formant pour son monastère comme pour la collégiale de St. Paulin une des sources principales pendant le dix-septième siècle. Ces œuvres ont pour titre: *1°* Memoriale verum et breve potissimorum quæ contigerunt huic monasterio (S. Maxim.) ab anno 1645 mense nov. —*2°* Ephemeris obsidionis Trevericæ per Gallos anno 1673.—*3°* Excidium S. Paulini anno 1674.

D'un autre côté, après avoir en trois ans de temps fait reconstruire l'église, le cloître et tous les accessoires de l'abbaye de St. Maximin, tels que ces édifices subsistent encore en partie de nos jours, ses religieux purent y rentrer en 1683 après avoir forcément séjourné pendant près de neuf ans à Fetzenreich. Il orna richement la nouvelle église, fit placer de belles statues sur les tombeaux des Saints Maximin, Agrèce et Nicet, éleva vingt autels dans le temple, posa dans le chœur de bons tableaux représentant les grands hommes et les principaux faits de l'ordre de Saint Benoît. Il fit de même rebâtir l'église de Saint Michel ainsi que l'hospice de Sainte Elisabeth près de son monastère.

Enfin, après avoir achevé tous ces édifices il voulut également pourvoir à la conservation des propriétés de l'abbaye ainsi qu'à celle de ses droits. Dans cette intention il classa par ordre chronologique une masse d'anciennes chartres et les inventoria. Il fit copier par ordre alphabétique, en quinze volumes in folio, tous les titres, actes, donations, relaissements, records, etc., des biens de sa maison dans laquelle il ranima le goût des études monastiques: Il eut la joie de voir en un seul jour six de ses religieux conventuels obtenir le degré de Docteur. Il a acquis pour la bibliothèque un grand nombre d'ouvrages précieux parmi lesquels ceux qui ont été sauvés du naufrage révolutionnaire portent encore son nom inscrit sur le couvercle.

Alexandre Henn était, lui cinquième frère profès religieux de l'ordre St. Benoît; et troisième qui fut abbé, Guillaume à St. Mathias et Benoît à St. Martin de Trèves. Une sœur avait également pris le voile à la Congrégation dans la même ville.

Marx, Geschichte des Erzstiftes Trier, III, 152, sq.; et 154, sqq.

HEUARDT, *Jean-Henri*, fils de Henri Heuardt et de Anne-Marie Beving, est né à Rollingen, commune de Mersch, le 27 germinal an IX (17 avril 1801).

Après avoir achevé ses études préliminaires aux athénées de Luxembourg, d'Ath et de Trèves, J.-H. Heuardt se rendit à l'université de Liége où il suivit successivement les cours de philosophie et de droit. Il y obtint le 25 juin 1828 le grade de Docteur dans l'un et l'autre Droits, après avoir soutenu une thèse: *De instrumento privato.* Le 8 août de la même année il se fit inscrire sur le tableau du barreau attaché au tribunal de première instance de Luxembourg.

Lorsque dès la naissance de la révolution de Bruxelles et l'avénement du Gouvernement provisoire de Belgique ce dernier eut démissionné le père de J.-H. Heuardt des fonctions de juge de paix du canton de Mersch que celui-ci avait depuis un grand nombre d'années occupées avec zèle, et ce pour le motif qu'on le soupçonnait de n'être pas assez attaché à cette révolution, le jeune avocat fut appelé le 16 octobre 1830 à sa succession. Mais, soit délicatesse, soit que sa conviction politique fût acquise à la Maison de Nassau-Orange, J.-H. Heuardt refusa d'accepter ce siége et envoya dès le lendemain sa démission à Bruxelles: Cependant il paraît que cette

Digitized by Google

démission ne fut pas acceptée. Toujours est-il établi qu'il ne prêta pas le serment exigé à cet effet, et qu'il n'a pas été installé. Nommé le 30 novembre suivant, par le même gouvernement provisoire, juge au tribunal de Diekirch, il s'y rendit et occupa cette magistrature jusqu'au 16 mars 1831, date de l'acceptation de sa nouvelle démission, laquelle était, comme la première, motivée sur son refus réitéré de prêter serment au nouvel ordre des choses, parce qu'une foi sincère et par cela même honorable lui défendait de jurer fidélité à un revirement politique qu'il condamnait comme opéré contre la dynastie légitime.

Le 19 avril 1831, le roi des Pays-Bas nomma J.-H. Heuardt juge au tribunal de Luxembourg et le lendemain juge d'instruction, dignités qu'il occupa avec dévouement et conscience pendant près de dix ans, à une époque où il existait tant d'influences contraires qui s'entrechoquaient si elles ne se combattaient pas ouvertement les unes les autres, tant de la part de la garnison fédérale de la forteresse que de celle de la bourgeoisie. Le 4 décembre 1838 le gouvernement y ajouta même les fonctions d'auditeur militaire qu'il conserva jusqu'au 31 mars 1841. A la nouvelle organisation de la magistrature après la reprise de possession du territoire dit cédé en vertu du traité de Londres du 19 avril 1839, J.-H. Heuardt fut de nouveau, en vertu de l'ordonnance du 4 janvier 1840, désigné juge au tribunal de Luxembourg, et, le 10 novembre 1841, promu à la dignité de Procureur d'Etat près le tribunal d'arrondissement de Diekirch. Déjà un autre arrêté royal grand-ducal, du 19 juillet 1842, l'éleva à la présidence du même tribunal. Enfin, par un autre arrêté pris le 25 février 1843, il fut admis à la Cour supérieure de Justice et de cassation du Grand-Duché, avec le titre de Conseiller.

Le conseiller Heuardt, qui était décoré de l'ordre de la Couronne de chêne, a en outre et successivement rempli de nombreuses fonctions honorifiques et de bienfaisance, telles que entr'autres celles de membre de la Commission administrative des hospices civils de Luxembourg depuis le 14 décembre 1849, de Président d'un comité de charité du Bureau de bienfaisance (depuis 1852). A compter de 1849, il a également occupé sans interruption le fauteuil de Président du Conseil de révision en matière de milice; enfin, il a été à plusieurs reprises membre de la Commission de législation qui avait été instituée par la Constitution de 1848.

J.-H. Heuardt est décédé à Luxembourg, le 14 juin 1861, à l'âge de soixante ans, après avoir avec honneur rempli pendant trente ans la délicate carrière de la magistrature dans laquelle il s'est concilié, dans la véritable acception des mots, la confiance, l'estime et l'affection de tous. Animé d'un grand esprit de justice, il a constamment cherché à distinguer le véritable droit de la chicane; en un mot, si nous pouvons nous servir des expressions de M. le Procureur-Général Jurion lorsque dans son discours de rentrée de la Cour il fit sur le Conseiller Heuardt un panégyrique aussi délicat que profondément vrai, nous dirons qu'il fut un bon, un excellent juge. Dans la vie privée, personne non plus n'a porté plus loin que lui l'aménité et l'égalité de caractère et de la bienveillance: en un mot, à sa mort il a laissé d'unanimes regrets et pas un ennemi.

Etat civil.—Notes et dates communiquées.—Souvenirs personnels.—Annuaire de l'Université de Liége, 1830, p. 70.—Jurion, Discours de rentrée de la Cour, 1861, p. 45, sq.—Mémorial du Grand-Duché, années correspondantes.—Almanachs de Luxembourg, 1832 à 1861.—Archives du Palais.

HEYDEN, *François-Edouard-Antoine von der*, nommé aussi quelquefois par les français DE HEYDEN, seigneur de Stolzembourg et Niederweis, né le premier novembre 1693, était onzième enfant et en même temps fils unique de Jean-Herman von der Heyden et de Marie-Ursule Baronne Cob de Nuedingen.

Digitized by Google

Ayant perdu son père en 1700 et sa mère vers la même époque, c'est-à-dire alors qu'il n'était encore âgé que de six à sept ans, F.-E.-A. von der Heyden fut mis d'abord sous la tutelle et curatelle de Lothaire de Zievel, seigneur de Bettembourg, mort quelques années plus tard, ensuite sous celle de Henri de Schauvenbourg, seigneur de Berward, son beau-frère par son mariage avec Marie-Julienne, une de ses sœurs.

Par lettres d'émancipation et de bénéfice d'âge, en date du 14 février 1716, l'empereur Charles VI déclara F.-E.-A. von der Heyden majeur, « attendu, y *est-il dit*, « qu'ayant atteint l'âge de 23 ans et étudié « deux ans en droit il serait capable de « gouverner lui-même sa personne et ses « biens. »

Il était conseiller de courte-robe au Conseil provincial de Luxembourg et député de l'état noble de la même province lorsqu'il fut élevé à la chevalerie par lettres du 18 avril 1731. Le 13 octobre 1742, comme il était le plus ancien Conseiller en rang de nomination et en même temps Justicier des nobles, il obtint d'être nommé Président du Conseil en adjonction à Christophe Baron d'Arnoult et en survivance du même : il prêta serment en cette qualité le 11 mars 1743. Enfin le 14 mars 1746 il fut également désigné garde des chartres.

F.-E.-A. von der Heyden avait épousé Marie-Guillemine Baronne d'Eltz-Bodendorf, qui lui donna un fils, Philippe-Charles, et une fille Ferdinande.

Depuis son mariage il ajouta à ses titres de dynaste de Stolzembourg et de Niederweis celui de seigneur de Prum-zur-Ley.

Par lettres-patentes du 2 novembre 1743, l'impératrice Marie-Thérèse lui conféra le titre de Baron de son nom, avec addition d'une couronne de comte à ses armes de famille qui sont : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois lions de gueule, 2 en chef et 1 en pointe. On lit dans ce document : « Que la famille « de Heyden, en allemand von der Hey- « den, serait originaire de l'Empire. Que « le nouveau baron possédait encore alors « par succession de ses ancêtres, de son « nom et armes, des biens nobles, libres, « immédiats, ressortissant du corps de la « noblesse du cercle du Bas-Rhin, depuis « un temps immémorial et y jouissait des « franchises, priviléges et exemptions dont « usent ceux de la noblesse libre immé- « diate ; que ses ancêtres s'étant établis « en la province et duché de Luxembourg « depuis environ deux siècles y avaient « possédé plusieurs fiefs et seigneuries et « auraient toujours été fidèles vassaux des « prédécesseurs de l'impératrice-reine ; « qu'ils se seraient constamment alliés à « des familles d'ancienne noblesse ; et « qu'après avoir fait preuve de leur ex- « traction d'ancienne chevalerie tant du « côté paternel que maternel, suivant qu'il « est de coutume au siége des nobles de « l'ancienne chevalerie luxembourgeoise, « ils y auraient été reçus successivement « depuis l'an 1563 jusqu'à la date des « présentes ; que l'impétrant est actuelle- « ment justicier des nobles et chef du « dit siége ; que son nom et les armes « de Heyden sont de plus reçus et re- « connus pour chapitraux en plusieurs cha- « pitres et collégiales nobles par la réception « de ses proches parents et alliés ; que « la famille Colb de Nuedingen dont l'im- « pétrant descend du côté maternel, est « aussi une de celles de l'ancienne cheva- « lerie de la même province, reconnue « et reçue pour telle au siége des nobles « et en plusieurs colléges nobles ; . . . . . « que l'impétrant a été pourvu d'une des « charges de conseiller de Courte-robe « au Conseil provincial de Luxembourg « en 1721 et qu'en 1731, après son élec- « tion à la charge de Justicier des nobles « par ceux de la noblesse, ayant été par « sa Majesté honoré de lettres de Cheva- « lerie, expédiées le 18 avril 1731 et « ensuite pourvu de lettres-patentes en « vertu desquelles il aurait été admis à la « desservite de la dite charge ; qu'il aurait

Digitized by Google

« fait les fonctions de député de l'état « noble de Luxembourg pendant quinze « ans; puis gratifié de la charge de pré« sident-adjoint du Conseil provincial « avec future succession ..... etc. »

Le Président von der Heyden est mort à l'âge de près de 62 ans, le 21 janvier 1755, frappé d'un coup d'apoplexie.

Il paraît que sa nomination à la Présidence du Conseil provincial ne fut pas accueillie avec faveur, parce qu'on prétendait y voir une violation des prérogatives de ce corps magistral. En effet, nous lisons dans un registre de l'ancien couvent des capucins à Luxembourg, l'éloge suivant de ce grand homme; cet éloge renferme quelques mots sur la particularité que nous venons de mentionner:

« Le 22 janvier 1755, entre les 9 et « 10 heures du soir mourut à Luxembourg « à l'âge de 62 ans, après quelques jours « d'indisposition, le très noble seigneur « François-Edouard-Antoine Baron de « Heyden, Chevalier, Justicier des nobles « des duché de Luxembourg et comté de « Chiny, Président du Conseil provincial « de Luxembourg et Garde des chartres, « seigneur haut-justicier de Niederweis « et autres lieux. Ses belles qualités, « sa prudence, sa modération, sa douceur, « son affabilité, sa vigilance, son zèle « pour le service de l'État le rendaient « digne d'une plus longue vie et le firent « sincèrement regretter de tous ceux qui « connaissaient ses vrais mérites. Il avait « été nommé par la Cour de Vienne à la « survivance du Président d'Arnoult. Cette « charge, qui était en quelque manière « incompatible avec celle de Justicier ou « Président du siége des nobles de la « province, lui attira de la jalousie et « des occasions de chagrins; mais il sa« vait les surmonter par une force d'esprit « supérieur à la prospérité ou à l'adversité.

Archives du Cons. Prov.; Req. Comm. N° 1105, p. 254vo et N° 1108, p. 171.—Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne, 1686—1762. 1779. p. 274; id. Seconde partie, II, 731; id. Suite du Supplément; VIII, 234.—Unerscheck, Dictionn. hérald. mscrit.—Liste des titres de Noblesse, etc. 1709—1733, 25.—Bassem, Eiflia illustrata, II, 1, 175—176.—Registre des archives des capucins de Luxembourg, 75.

IGNON, *Henri-Antoine-Joseph, Comte de Saint*, est né à Grand-Failly, dans le Luxembourg dit français, le 12 octobre 1716. A l'âge de 17 ans il entra à l'armée autrichienne dans laquelle il avait obtenu le grade de major des cuirassiers nommés Serbelloni lorsque commença la guerre dite pour la succession. Peu de temps avant la fin de cette guerre il fut nommé lieutenant-colonel et adjudant-général; et finalement en janvier 1757 il passa colonel du régiment des dragons de Wurtemberg, aujourd'hui N° 3.

A la bataille de Kollin, le régiment que de Saint-Ignon commandait, et qui ne se trouvait posté qu'à quatre cents pas de l'ennemi, avait pendant sept quarts d'heure été exposé à un feu très vif qui lui avait fait immensement souffrir, lorsque le commandant parvint à lui faire prendre une position tellement avantageuse qu'il put nonseulement protéger les derrières de l'infanterie autrichienne mais encore menacer le flanc de ses adversaires. Lorsqu'ensuite les deux compagnies des grenadiers de ce régiment eurent attaqué l'ennemi, de Saint-Ignon les secourut puissamment, s'avança contre l'aile droite des Prussiens et sabra avec tant de force deux de leurs bataillons qu'il les culbuta. Blessé pendant cette héroïque action, il obtint la croix de l'ordre de Marie-Thérèse et fut promu au mois d'avril de l'année suivante au rang de général-major. Il fut en outre nommé propriétaire du régiment de dragons qui porte de nos jours le N° 7.

Les vaillants services ultérieurs qu'il rendit pendant les campagnes suivantes de la même guerre comme pendant la paix, décidèrent sa promotion au grade de Lieutenant-Feldmaréchal.

Le comte H.-A.-J. de Saint-Ignon est mort le 9 mai 1779, au Mesnil-sur-Semois, commune de Chassepierre dans le Luxembourg belge.

Digitized by Google

Le 2 février 1746, il avait épousé à Signeulx, commune de Bleid, dame Marie-Josèphe-Louise du Faing, fille de Maximilien du Faing, écuyer, seigneur de partie du Mesnil, Signeulx et St. Remy, féodal d'Etalle, et de Anne-Marie Neumetzler, dite de Mameren, d'Esch-sur-la-Sûre. De ce mariage naquit un fils, Alexandre-Xavier-Charles-Joseph de Saint-Ignon, dit de Wolfsfeld sur la Nims, qui continua son nom.

La famille de Saint-Ignon porte: de gueules, à trois tours d'or.

Hirtenfeld, Der Militär Maria-Theresien-Orden und seine Mitglieder, I, 46, sq. — Neyen, Histoire de la Baronnie de Jamoigne et de ses seigneurs; avec la généalogie complète de leurs maisons, 30 et 31. — Archives de la Famille du Faing d'Aigremont.

JUTTEL, *Nicolas*, fils de Nicolas Juttel, échevin, et de Joséphine Pondrom, est né à Diekirch, le 6 décembre 1766.

Il était âgé de onze ans lorsque ses parents le mirent au collége de Cologne où il a étudié pendant sept ans. Après avoir achevé ses humanités il alla fréquenter l'étude du notaire Huberty, à Luxembourg pour faire son stage. Admis ensuite dans celle du procureur de Neunheuser, dans la même ville, il y resta plusieurs années et y était encore à la mort du patron auquel il rendit même bien des services pendant sa maladie.

Nommé immédiatement après huissier près le Conseil de Luxembourg, de résidence à Vianden, alors qu'encore il n'avait que 23 ans d'âge (1789), il obtint le 27 juin 1793, une étude de notaire à Diekirch, cumulant ces deux fonctions jusqu'à l'entrée des Français en 1795. Comme sous le régime nouveau ces deux emplois avaient été déclarés incompatibles, Nicolas Juttel opta pour le premier (17 vendémiaire an IX, ou le 9 octobre 1800), parce que sous l'administration autrichienne la place d'huissier avait été plus lucrative et même plus relevée aux yeux du public: Il fut également et pendant quelque temps assesseur du juge de paix de Diekirch en même temps qu'il resta huissier. Par décret impérial daté du camp de Schœnbrun, le 7 octobre 1809, il fut nommé juge de paix du même canton, en remplacement du sieur Blau décédé, et prêta serment en cette qualité le 29 du même mois. Il conserva cette magistrature jusqu'au 18 août 1842 et l'exerça avec zèle et dévouement. Parvenu de cette manière jusqu'à l'âge de soixante-seize ans il fut forcé de demander sa démission par suite des infirmités inhérantes à la vieillesse: il avait en effet presqu'entièrement perdu l'usage de la vue. Le 14 février 1843 il obtint sa pension de retraite, après avoir été huissier pendant 20 ans en même temps que notaire pendant 7, et finalement magistrat de conciliation pendant 33 ans, en tout 53 ans de service judiciaire.

Nicolas Juttel a en outre, en 1816, 1817 et 1818, à l'organisation des Etats provinciaux, fait partie de ce corps pour l'ordre des villes (arrêté royal du 26 avril 1816). Il a également et jusqu'en 1830 été membre du Conseil communal et pendant quelques années Bourgmestre de la ville de Diekirch.

Sa vie laborieuse, sans tache et sobre lui avait gagné l'estime de tous en même temps qu'une santé telle qu'il est parvenu jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, ayant conservé jusqu'à son dernier jour sa mémoire ainsi que toutes ses facultés intellectuelles. Libéral modéré et ne désirant que le bonheur de son pays, bonheur auquel il a constamment travaillé dans son cercle d'action, il a pu en qualité de fonctionnaire prêter serment à tous les gouvernements qui se sont succédés pendant sa longue carrière, l'autrichien, le français, celui des Pays-Bas, le belge et le grand-ducal, parce que, se disait-il, il voulait rester toujours et pour toutes ses actions, son propre juge. Comme nos ancêtres l'ont fait tant de fois après la conquête française, Juttel se plaisait souvent à parler des grandes libertés dont le Luxembourg avait joui

Digitized by Google

sous le gouvernement autrichien qu'il n'a jamais pu oublier.

Il est décédé à Diekirch, le 2 décembre 1861, tranquille et sans souffrance, comme il avait vécu. Toutefois pendant ses dernières années il avait complètement perdu la vue.

Comme fonctionnaire, il fut un modèle de probité, de bonté de cœur et d'exactitude dans les affaires, le type des bons juges de paix, le magistrat conciliateur par excellence, l'ennemi infatigable des procès et des dissentions. Il aimait à raconter que, du temps autrichien, lorsqu'il était huissier, il n'a jamais fait une exécution forcée contre des débiteurs, tout en satisfaisant l'intérêt des créanciers; il a toujours su arranger les affaires à l'amiable en cherchant des ressources pour l'un, des garanties pour l'autre, et se portant au besoin caution lui-même.

Etat civil.—Renseignements fournis. — Journal le Courrier, du 7 décembre 1861.—Brevets et nominations communiqués.

LA FONTAINE, *Pierre-François-Xavier-Léopold de*, est né à Saint-Vith, en 1766 ou 1767, fils de Jean-Paul de la Fontaine, notaire et officier de la seigneurie de Tommen, et de Catherine-Françoise Coutelier, fille de François Coutelier, échevin à Bastogne.

Gradué à l'université de Louvain, il fut, le 30 janvier 1787, reçu conjointement avec son frère aîné, Théodore-Ignace, avocat au Conseil de Luxembourg. Distingué par la vivacité de son esprit autant que par son caractère énergique, de la Fontaine *cadet*, c'est sous cette désignation qu'il était connu alors, fut de très bonne heure appelé dans la carrière des emplois publics. Déjà dans l'année même de son entrée au barreau on le trouve remplissant les fonctions de secrétaire du Conseil de première instance appelé à siéger à Luxembourg, un tribunal dont le personnel, par suite d'une concession du Souverain jusque-là inouïe, avait été choisi directement par la bourgeoisie de la capitale (v. l'art. d'Olimart). Après la suppression de ce corps dont l'existence n'avait été que très éphémère, il fut par les treize maîtres de la ville de Luxembourg élu pour leur syndic: Ce corps des treize maîtres avait dans les derniers temps de son existence acquis une véritable importance politique. Il représentait avec son esprit démocratique la bourgeoisie proprement dite, balançant dans des cas nombreux les tendances oligarchiques de la corporation judiciaire à la fois et administrative, nommée *le magistrat*.

Ce fut de la Fontaine qui, en sa qualité de Syndic de la bourgeoisie, se trouvait durant le blocus de 1794—1795 constamment en relation avec les autorités chargées de la défense de la place. Ce fut à lui également que le maréchal Baron de Bender (v. son art.) adressa après la capitulation de la forteresse la dépêche dans laquelle il exprimait au nom du Souverain et de la garnison la plus vive reconnaissance pour les services éclatants d'abnégation et de dévouement, manifestés par la population luxembourgeoise durant le long investissement de cette place.

Uni de cœur et de sentiment à cette bourgeoisie, de la Fontaine n'avait pas tardé de s'attirer l'animadversion républicaine dont la trâme éclata en 1799. A cette époque il fut compris parmi les huit luxembourgeois, dont son oncle, le conseiller de la Fontaine (v. son art.) faisait également partie, qui étaient destinés à la déportation, un sort qu'ils ont attendu dans les prisons de Paris, et auquel ils paraissent n'avoir échappé que parce que la République ne possédait plus de vaisseaux à commettre sur l'Océan pour transmettre des victimes nouvelles aux déserts marécageux de la Guyane.

P.-F.-X.-L. de la Fontaine est mort célibataire, à Luxembourg, le 6 floréal an XII (26 avril 1804).

Renseignements de famille.—Etat civil.—Archives de l'hôtel de ville de Luxembourg. — Archives du Palais.—Notes fournies.

Digitized by Google

LA FONTAINE, *Théodore-Ignace de*, fils de Jean-Gaspard de la Fontaine, mayeur de Recht, et de Régine Kauffman, de Büllingen, est né à St.-Vith, le 17 août 1746.

Licencié en droit de l'université de Louvain, il fut reçu avocat près du Conseil provincial de Luxembourg, le 16 octobre 1767, et promu Conseiller lettré le 5 août 1783.

Grand partisan, comme tous les hommes véritablement éclairés de son époque, de la réforme radicale introduite dans l'ordre judiciaire par l'Empereur Joseph II tendant à substituer aux Justices seigneuriales des tribunaux composés de juges instruits et inamovibles, ce fut le Conseiller de la Fontaine qui fixa le choix du Gouvernement pour l'exécution de cette grande mesure dans les quartiers allemands de la Province. Ce fut aussi lui qui fut chargé de composer et de présenter directement au Gouvernement de Bruxelles le plan de la circonscription des nouveaux tribunaux dont le ressort n'excédait pas celui des modernes justices de paix; ce fut enfin lui qui présenta la liste du personnel à attacher à ces divers corps judiciaires, et qui reçut la mission de convoquer et de présider le corps électoral de la ville de Luxembourg, investi d'un droit sans précédent, du droit de nomination des magistrats appelés à composer le conseil de première instance pour la capitale et sa banlieue (*v. l'article d'Olimart*).

Le gouvernement récompensa le conseiller de la Fontaine pour le zèle et la prudence qui avaient caractérisé son intervention dans une longue série d'affaires délicates, en l'élevant le 17 avril 1787 aux fonctions de Conseiller au Conseil suprême de Justice, établi à Bruxelles et que l'on nomma *Conseil aulique*.

On sait que la création nouvelle de l'Empereur Joseph II ne survécut pas à son règne: aussi à la suppression du Conseil aulique de la Fontaine revint à Luxembourg reprendre son fauteuil au Conseil-Souverain. Mais vers cette époque de nouvelles et importantes occupations vinrent encore l'enlever aux travaux de la judicature et l'appliquer à l'administration du pays. Voici à quelle occasion: Jusqu'en l'année 1789 les limites ardennaises entre le Duché de Luxembourg et celui de Juliers avaient laissé un grand nombre de points incertains ou mal définis, état de choses qui donnait naissance à des difficultés sans cesse renaissantes. Ce fut le conseiller de la Fontaine que le Gouvernement des Pays-Bas choisit pour vider ces vieux différends. Sa négociation, ouverte et close sur les terrains litigieux même obtint le succès désiré, et son résultat se trouva couché dans un traité que l'empereur ratifia le 27 décembre 1789.

Pendant les troubles de la Belgique, lesquels s'étaient propagés dans la plupart des provinces et qui étaient passés à l'état de révolte ouverte, l'Archiduchesse-Gouvernante et son époux le prince Albert de Saxe-Teschen s'étaient vus contraints de quitter leur résidence de Bruxelles et de se réfugier à Bonn. Durant les hostilités qui ne tardèrent pas d'éclater, une Commission administrative fut organisée à Luxembourg en remplacement du Gouvernement de Bruxelles complètement dissous. Le Conseiller de la Fontaine fut attaché à cette administration connue sous le nom de *Junte royale*, en qualité de Conseiller rapporteur.

Après la capitulation de la ville de Luxembourg et la suppression des anciennes dicasteries par les Commissaires républicains de la France, l'ex-conseiller de la Fontaine fut nommé Président du Tribunal criminel. Mais les agents des conquérants ayant dès les premiers jours de cette institution nouvelle ordonné des poursuites à charge d'un assez grand nombre de citoyens luxembourgeois *réputés émigrés*, et ayant rencontré de la part d'une magistrature de vieille roche une répugnance invincible de se prêter à prononcer des peines capitales à charge d'individus qui n'étant pas nés français n'avaient pu forfaire aux lois de la République, cette résistance leur

Digitized by Google

avait promptement appris qu'ils s'étaient trompés dans leur choix, ils s'empressèrent de réparer l'erreur commise en donnant un successeur au Président premier nommé.

A partir de cette époque, de la Fontaine crut devoir s'abstenir de coopérer à l'administration d'un pays conquis mais non encore cédé à la France par ses anciens souverains qui continuaient la guerre contre cette dernière. Les préliminaires de la paix signés à Léoben, le 29 germinal an V (18 avril 1797), par lesquels la Maison d'Autriche abandonnait à la France la Belgique toute entière, en laissant entrevoir le sort définitivement réservé à ces provinces, auraient eu très probablement pour effet de rallier tous ses enfants au sort de la patrie; mais incessamment après survint dans les hautes régions du gouvernement républicain français le Coup-d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797) qui remit la direction des affaires publiques dans les mains du parti dit des Jacobins. Ce nouveau Gouvernement se signala immédiatement par l'abandon de la circonspection et de la prudence que les agents de la République française avaient jusque là pratiquées dans les pays conquis; et sous prétexte de dompter des factions réactionnaires, il réorganisa en grande partie la terreur de 1793, diminuée cette fois du massacre des prisonniers, des noyades et de la guillotine, procédés devenus trop odieux à la nation pour pouvoir être impunément repris. En sus, le nouveau gouvernement exigea non seulement des fonctionnaires de l'Etat mais indistinctement de tous les ecclésiastiques, envisagés comme fonctionnaires, le serment devenu célèbre de *haine à la royauté*.

Le plus grand nombre des prêtres luxembourgeois refusèrent de prêter ce serment, envisagé par eux comme impie. Sur ce simple refus, ils furent en masse qualifiés de réfractaires et encoururent la peine de la déportation : un grand nombre d'entre eux subirent cette peine. Ceux qui ne purent être arrêtés ne conservèrent leur liberté qu'en se dérobant à la vue et en se livrant à l'exercice du saint-ministère dans les arcanes des maisons des particuliers. Cette persécution de leur clergé renforça inévitablement parmi les luxembourgeois religieux l'antipathie qu'avaient provoquée parmi eux diverses mesures du gouvernement républicain : dans les Ardennes éclata une révolte qui procura à une fraction de l'ancienne terreur l'occasion désirée d'assouvir ses instincts sanguinaires : vingt-sept ardennais, gens pour la plupart simples et ingénus, enrôlés et armés de gourdins par d'ineptes chefs, durent rougir de leur sang les glacis de Luxembourg pour servir d'épouvantail au reste de la population.

L'absence dans le Gouvernement des principes qui avaient jusque là servi de norme dans la vie morale et civile de la population luxembourgeoise avaient fait naître dans celle-ci la plus étrange confusion. Des esprits distingués, unanimes dans la répulsion de toute espèce de violence, étaient néanmoins sous d'autres points de vue emportés dans des directions opposées : mais, invincible dans ses convictions religieuses et politiques, Th.-Ign. de la Fontaine, semblable à ces sénateurs romains qui impassiblement assis sur leurs chaises curules attendaient le fer gaulois qui devait trancher leurs jours, lui aussi continuant d'offrir à ses concitoyens un modèle à la fois de fermeté et de dignité magistrale, n'avait pas hésité de rompre toute communion religieuse avec les prêtres assermentés, ne s'était pas assis au festin où se consommaient les dépouilles des corps ecclésiastiques et des émigrés, etc. etc. Cette *absence de civisme* devenait de la part d'un homme de son rang et de son influence d'un exemple trop scandaleux pour pouvoir être toléré : Le salut public exigeait qu'il disparût. A diverses reprises des visites domiciliaires, exécutées en dehors de l'intervention judiciaire avaient eu lieu chez lui, ses papiers de famille, sa correspondance surtout avaient été minutieusement scrutés ; mais ces perquisitions réitérées

Digitized by Google

n'ayant pas produit une seule ligne d'écriture compromettante, les clubs se virent réduits à décréter un des coups-d'état autorisés par leur code. Pendant le mois de novembre 1798, à deux reprises différentes, de la Fontaine vit son domicile envahi par une escouade d'hommes armés, à une heure après minuit. Entraîné de son lit et des bras de sa famille, il fut déposé dans la prison militaire, laquelle il trouva chaque fois encombrée de prisonniers tant de la ville que des campagnes. Une première arrestation n'avait eu que quelques jours de durée; mais peu de jours après avoir été remis en liberté il fut arrêté une seconde fois avec le même appareil que la première et transporté à la citadelle de Metz. Après un séjour de quelques vingt-quatre heures dans cette forteresse, Th.-Ign. de la Fontaine, lui *huitième*, dans une colonne de luxembourgeois destinée à porter ses os à Synamary, fut expédié pour Paris. Conduit vers ce point par la gendarmerie, de brigade en brigade, jeté le soir sur de la paille dans une prison de passage, par un froid de quinze degrés Réaumur, il fut à son arrivée à Paris installé dans la prison de Ste. Pélagie, ayant pour compagnons de détention des repris de justice de toutes les catégories. Mais après quelques mois de séjour à Ste. Pélagie le gouvernement du Directoire, par suite d'un revirement partiel dans sa composition, s'étant relâché dans l'emploi d'acerbes mesures, lui ouvrit la prison et lui assigna, sous la surveillance de la police la ville de Paris pour résidence. Enfin, après l'avoir tenu sequestré de sa famille pendant six mois on lui permit de retourner chez lui en lui recommandant de *devenir bon citoyen*.

L'année 1799 ne s'était pas écoulée quand survint la célèbre journée du 18 brumaire (9 novembre) qui renversa le gouvernement directorial et mit le pouvoir dans les mains de trois consuls bientôt remplacés par l'un d'eux proclamé Empereur. Th.-Ign. de la Fontaine, dont la santé se trouvait profondément atteinte par les traitements qu'il avait éprouvés et les inquiétudes qu'il avait subies, de retour dans sa famille sentit le besoin du repos et manifesta la résolution d'abandonner la carrière dans laquelle s'étaient passées les meilleures années de sa vie, en quittant Luxembourg et se retirant au château de Stadtbredimus, propriété qu'il avait acquise dans ce dessein.

Ce fut ici que le sort atteignit et atteignit d'une manière effroyable ce vieillard, respectable à tant de titres, et déjà éprouvé dans ses affections comme dans sa fortune par des malheurs de toute espèce.

Il avait épousé en 1775 demoiselle Marguerite Wellenstein, d'Ehnen, qui l'avait rendu père d'une nombreuse postérité. Six enfants issus d'une heureuse union lui restaient en vie, lorsque le 1er février 1804, veille de la Purification de N.-D., sa femme et ses trois filles aînées traversaient la Moselle dans l'intention de se rendre à l'église de Palzem pour y vaquer à des pratiques religieuses. La fausse manœuvre de l'un des bateliers fit chavirer la barque du passage, et les six personnages qui la montaient, éloignées de toute espèce de secours, trouvèrent la mort dans les flots. Ce déplorable événement répandit la consternation dans les environs et procura dans le pays une espèce de deuil public. Dans deux rapports transmis par le Préfet du Département Lacoste au Ministre de l'Intérieur et au Grand-Juge Ministre de la Justice, ce haut fonctionnaire détaille minutieusement toutes les circonstances qui avaient amené cette terrible catastrophe, et voici les termes qu'il emploie en mentionnant la personne sur laquelle le malheur encouru pesait de son plus grand poids :

« M. Lafontaine est un des plus éclai-
« rés et plus anciens jurisconsultes de ce
« département; avant la réunion il était
« Conseiller au ci-devant Conseil-Souverain,
« Conseiller aulique et membre du Conseil
« de législation à Bruxelles. »

Par dépêche du 17 pluviôse an XII

Digitized by Google

(7 février 1804), le Préfet transmit à Th.-Ign. de la Fontaine la copie des rapports qu'il avait envoyés à son gouvernement sur un événement aussi extraordinaire; et à cette occasion ce premier magistrat se rendit l'interprète des sentiments qu'éprouvaient le très-grand nombre des personnes du pays, en traçant les lignes suivantes :

« J'achève de remplir le devoir le plus « précieux de l'homme public en vous « adressant copie des lettres que j'ai écrites « à ces deux Ministres.

« Maintenant, Citoyen, c'est comme par- « ticulier réuni de cœur à tous les hommes « honnêtes et sensibles du Département « que je m'empresse de vous faire con- « naître combien je partage vos peines et « vos regrets. Je désire ardemment de « contribuer à leur adoucissement et je « saisirai avec une satisfaction que je ne « puis vous exprimer, les moyens que vous « pourrez m'offrir de vous prouver mes « sentiments de considération. »

Les pertes qu'il venait d'éprouver, incomparablement plus amères que les brèches faites par des événements de nature diverse à sa fortune privée ébranlèrent complètement la santé de Th.-Ign. de la Fontaine. Les jours qu'il vécut encore furent ceux d'une longue souffrance morale et physique, des jours de douleurs tempérées par la résignation que lui inspirait une solide et profonde piété et la distraction que lui procurait la lecture des poètes latins dont son excellente mémoire aurait pu au besoin restituer le texte, tant ils lui étaient devenus familiers.

Th.-Ign. de la Fontaine est décédé à Stadtbredimus, le 26 novembre 1809, à l'âge de 63 ans. Trois ans avant sa mort, et sans doute dans la prévision de sa fin prochaine, il avait dicté à son fils qui le quittait pour aller achever ses études universitaires, l'épitaphe qu'il destinait à son tombeau, et qui dans sa modeste expression révélait son désir de reposer dans le sépulcre qui avait reçu les ossements de sa bien-aimée et regrettée compagne. Le désir a été religieusement accompli, et aujourd'hui encore on distingue sur le cimetière de l'Eglise de Stadtbredimus un monument peu fastueux sur lequel est gravée l'inscription suivante :

Quos thalamus quondam tumulus nunc [jungit eosdem.
Jungat in Aethereo Pax sine fine roro.

Archives du Palais. — Chronique manuscrite de l'huissier Lascrss. — Titres et papiers de famille. — Notes communiquées. — Publications de la Société archéol. VII, 2e part. 85, note.

LUXEMBOURG; LA MAISON RÉGNANTE DE. — Additions et rectifications à la généalogie politique, Tome I, p. 324 à 369 de la Biographie.

Page 362, *colonne* 1re, *litt. a :* Marie-Elisabeth-Amélie-Josèphe-Gabrielle-Jeanne-Agathe, archiduchesse, née le 5 février 1737, *est morte le* 18 *juin* 1804. Elle avait épousé Ferdinand, duc de Parme, *lequel est décédé le* 9 *octobre* 1802.

Page 362, *col.* 1re, *litt. c :* Marie-Caroline-Ernestine-Jeanne-Joséphine, archiduchesse, née le 12 janvier 1740. *Ce fut sa sœur, Marie-Caroline-Louise-Joséphine-Jeanne-Antoinette, qui fut mariée à Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.*

Page 362, *col.* 1re, *litt. e :* Marie-Christine-Josèphe-Jeanne-Antoinette, archiduchesse. A ajouter à la fin de l'article : *Cette princesse est morte le* 24 *juillet* 1798, *et le duc de Saxe-Teschen, son époux, le* 10 *février* 1822.

Page 362, *col.* 2e, *litt. l :* Marie-Caroline-Louise-Joséphine-Jeanne-Antoinette, archiduchesse, née le 13 août 1752 *et morte le* 8 *septembre* 1814, fut mariée le 12 mai 1768 à Ferdinand IV, infant d'Espagne, roi de Naples et des Deux-Siciles, lequel avait déjà été fiancé à sa sœur immédiatement plus âgée, *et mourut le* 4 *janvier* 1825,

Page 363, *col.* 1re, *litt. o :* Maximilien-François-Xavier-Joseph-Jean-Antoine-Wenceslas. A ajouter : *est mort le* 27 *juillet* 1801.

Page 366, *col.* 1re, *litt. a :* Marie-Thérèse-Josèphe-Charlotte-Jeanne, archi-

Digitized by Google

duchesse, née le 14 janvier 1767. Ajoutez: *et morte le 7 novembre* 1827. *Cette princesse* etc.

Page 366, *col.* 1re, *litt. e:* Charles-Louis-Jean-Joseph-Laurent, connu plus tard sous le nom d'Archiduc Charles, né le 5 septembre 1771, *fut nommé Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, dignité dont il se démit le* 30 *juin* 1804. Ce prince épousa le 17 septembre 1815 Henriette-Frédérique-Wilhelmine, *fille de Frédéric-Guillaume, prince* de Nassau-Weilbourg, *née le* 30 *octobre* 1797 *et morte le* 29 *décembre* 1829.

Page 366, *col.* 1re; à intercaller *entre litt. f. et g*: ALBERT, *né le* 19 *décembre* 1773, *mort le* 22 *juillet* 1774.

Page 366, *col.* 2 *litt. h.* A ajouter après: Alexandrine-Paulowna, Grande-Duchesse de Russie, fille de l'empereur Paul Ier, *née le* 9 *août* 1783.

Même article. A ajouter à la suite de: la princesse Herminie, fille de Victor-Charles-Frédéric, prince d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, *née le* 2 *décembre* 1797, *et.*

Même article. A ajouter après: Marie-Dorothée-Wilhelmine-Caroline, fille de Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg, *née le* 1er *novembre* 1797 *et décédée le* 19 *mars* 1855.

Page 366, *col.* 2. *litt. j*: Antoine-Victor-Amédée-Joseph-Jean-Raimond, né le 31 août 1779, *Feldzeugmeister*, élu Grand-Maître de l'Ordre Teutonique *en Autriche*, le 20 juin 1804; *mort le* 2 *avril* 1835.

Page 367, *col.* 1re, *litt. l:* A ajouter après: Jean-Baptiste-Joseph-Fabien-Sébastien, né le 20 janvier 1782, *général de cavalerie, directeur-général du génie et des fortifications.*

Page 367, *col.* 1re, *litt. n:* Louis-Joseph-Antoine-Jean, né le 24 décembre 1784, *Général-Feldzeugmeister et Directeur-général de l'artillerie.*

Page 367, *col.* 1re, *litt. q:* Rodolphe-Jean-Joseph-Rainier, né le 8 janvier 1787; créé Grand-Maître de l'Ordre Teutonique en 1818, après la résignation de l'archiduc Antoine; *Cardinal-prêtre du titre Sancti Petri in monte aureo, élu le* 4 *juin* 1819 *archevêque d'Olmutz, comte de la chapelle royale en Bohême, et mort le* 24 *juillet* 1831.

Page 367, *col.* 1re, *N° XXXII:* François-Joseph-Charles, archiduc, né comme nous l'avons dit, *à Florence*, le 2 février 1768, et mort le 2 mars 1835, succéda le 1er mars 1792 dans les pays héréditaires de son père. *Il fut couronné roi de Hongrie le* 6 *juin, élu empereur romain le* 7 *et couronné le* 14 *juillet* 1792; *couronné roi de Bohême le* 5 *août* 1792. *Ce prince se déclara empereur héréditaire d'Autriche, le* 11 *août* 1804 *et se démit de la dignité d'empereur romain le* 6 *août* 1806. Il avait épousé en premières noces, *le* 6 *janvier* 1788, Elisabeth-Wilhelmine-Louise, fille de Frédéric-Eugène, prince de Wurtemberg, née le 9 mai 1761, morte le 18 février 1790; en secondes noces, le 19 septembre de la même année, Marie-Thérèse-Caroline-Joséphine, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, née le 6 juin 1772, morte le 13 avril 1807; en troisièmes noces, *le* 6 *janvier* 1808, *Marie-Louise-Antoinette-Béatrix-Joséphine-Jeanne, fille de Ferdinand, archiduc d'Autriche, duc de Modène, Brisgau, etc., oncle de l'empereur, née le* 14 *décembre* 1788, *morte le* 7 *avril* 1816; en quatrièmes enfin, le 29 octobre / 10 novembre 1816, Caroline-Auguste, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière, *née le* 8 *février* 1792, *couronnée reine de Hongrie, le* 28 *septembre* 1825.

MERCK, *Henri*, fils de François Merck, riche cultivateur, et de sa seconde femme, Elisabeth Bissener, est né au village de Harlange, chef-lieu de commune au canton de Wiltz, le 16 décembre 1772. Dès sa jeunesse le jeune Merck se sentit une vocation absolue pour le sacerdoce; et dans l'intention de l'atteindre il alla faire ses humanités chez les Jésuites à Cologne, puis sa théologie à l'université de la même ville. Il fut

Digitized by Google

consacré prêtre le 8 octobre 1797, à l'époque où la Constituante prescrivait aux ecclésiastiques de sa patrie luxembourgeoise de prêter le serment de haine à la royauté que sa conscience réprouvait. Comme il se refusa à cette impiété, *ce sont ses propres expressions*, il fut obligé de s'expatrier afin de se soustraire aux persécutions incessantes auxquelles les prêtres récalcitrants, comme on les nommait alors, étaient exposés, et se réfugia en Allemagne où il obtint peu de temps après la charge de chapelain-administrateur de l'église de Lœvenich au cercle d'Euskirchen. Il remplit ce ministère avec zèle et dévouement en même temps qu'il était gouverneur des enfants d'une famille respectable des environs. Le 11 décembre 1800 il obtint la cure de Fliesdorf, dépendant du cercle de Schleiden. Comme par décret des consuls en date du 9 juin 1802 tous les ordres monastiques, les établissements ecclésiastiques et les cures furent supprimés dans les quatre départements de la Sarre, de la Rœr, du Rhin et de la Moselle, conséquemment aussi la paroisse de Fliesdorf dont il était recteur, il obtint en vertu de l'article 12 de cette résolution administrative, des droits légaux à l'obtention d'une pension viagère de six cents francs sur la caisse de l'état. L'église de Fliesdorf ayant été érigée en succursale, à charge de la communauté civile, par disposition du décret impérial du 31 mai 1804 portant l'organisation et la circonscription des nouvelles paroisses, il obtint sa nomination à cette cure qu'il administra jusqu'au 15 juillet 1819. Il fut envoyé de là et successivement, toujours en qualité de curé, à Glessen, cercle de Bergheim, puis le 16 avril 1831 à Otzenrath, cercle de Grevenbroich, enfin le 16 avril 1836 à Friesdorf, cercle de Bonn. Par délégation du vicariat-général de l'archevêché de Cologne, en date du 11 septembre 1839, il fut désigné commissaire spécial ecclésiastique, chargé de contrôler et régulariser l'administration et la comptabilité des paroisses du décanat de Bonn. En cette qualité il mit en ordre parfait les affaires des églises qui ressortissaient à son cercle d'action; et, afin d'assurer à son travail sur cet objet toute la publicité et toute la certitude désirables il le publia à ses propres frais.

Le curé Henri Merck est décédé plein de jours et de bonnes œuvres, au milieu de ses paroissiens à Fliesdorf, le 18 novembre 1855, à l'âge de quatre-vingt trois ans.

Après avoir donné sur ce vénérable curé les renseignements biographiques qui précèdent, renseignements qui prouvent qu'il fut un prêtre zélé et en bonne réputation de science ecclésiastique, il nous reste à montrer combien, sous le rapport humanitaire il fut désireux de procurer à sa famille le bienfait de l'éducation scientifique.

Par acte reçu par le notaire Guill. Henri Schumacher, résidant à Juechen, cercle de Grevenbroich, le 4 septembre 1833, il constitua pour fondation de bourses d'études un capital de quinze cent cinquante écus de Prusse (5812 frs. 50 centimes) en différentes obligations hypothécaires, lesquelles ont été remises au conseil d'administration des bourses d'études à Cologne, après l'approbation de cette fondation par l'autorité supérieure.

Elle a été faite aux conditions suivantes:

Le descendant légitime le plus proche d'entre les cinq frères et sœurs germains du fondateur, savoir: Pierre, Elisabeth, Marguerite, Marie et Nicolas, les Merck, de même que celui de sa demie-sœur Marie Merck, issue d'un premier mariage de son père, jouira des revenus annuels du dit capital, s'il professe la religion catholique romaine, s'il fait ses études dans un établissement public à son choix, s'il est diligent et s'il a une conduite vertueuse et honorable. Cette jouissance est limitée à onze années consécutives, c'est-à-dire huit ans dans un

Digitized by Google

collége d'humanités et les trois suivantes à une université.

Pour le cas où deux ou plusieurs membres de sa famille s'annonceraient à la fois pour obtenir cette jouissance, et afin d'éviter tout arbitraire, l'agnat le plus proche, né des père et mère du fondateur, d'après l'âge respectif de ses frères et sœurs et dans le rang d'ordre où ils ont été cités plus haut, obtiendra la préférence sur ceux de sa demie-sœur. Cependant, afin d'éviter que de cette manière les descendants de ses frères et sœurs les plus jeunes ne soient pas exclus de la jouissance de ce stipende de famille, le fondateur détermine que: en cas de concurrence aura la préférence celui d'entre ses neveux, nés de ses frères ou sœurs germains dont la lignée n'a pas encore ou a moins joui de la fondation que celle qui lui fait actuellement concurrence. Si un descendant de sa demie-sœur se présentait en même temps qu'un de ceux de ses frères et sœurs germains, le dernier obtiendra toujours la préférence.

Pour le cas où personne de la famille ne se présenterait pour obtenir la jouissance de la bourse, ses revenus annuels sont à placer à intérêts, dans le but d'augmenter l'importance du bénéfice. Lorsque de cette manière les intérêts cumulés auront atteint le double du revenu actuel, il en sera constitué deux bourses pour la parenté du fondateur, d'après les règles qui précèdent.

Afin que la fondation ne reste jamais sans titulaire, il est disposé que pour le cas où pendant un laps de vingt ans aucun descendant de ses frères et sœurs, professant la religion catholique, ne se présentait pour l'obtention de la jouissance de ses revenus, un étudiant pauvre, de la même religion catholique, originaire de la paroisse d'Otzenrath, dont le fondateur est actuellement l'administrateur spirituel, ou bien de celle de Flosdorf, cercle de Schleiden, ou enfin de celle de Glessen, cercle de Bergheim, dont il a été successivement curé, en commençant par Otzenrath et suivant dans l'ordre ci-indiqué, sera alternativement admis à cette jouissance, à la condition qu'il fasse ses études comme il est dit ci-dessus. L'usufruit lui en sera de même conservé pendant onze ans comme aux membres de la parenté du fondateur. Il s'entend toutefois de soi-même que si un descendant de la famille s'annonce *après qu'un de ces étudiants pauvres aura terminé ses études,* comme il est dit ci-dessus, il doit toujours l'obtenir.

Les boursiers admis sont tenus pendant toute la durée de la jouissance d'assister toutes les semaines à une messe pendant laquelle ils auront à prier pour le repos des âmes des père et mère du fondateur ainsi que de celles de leurs enfants, et de faire lire tous les ans, pendant leurs études, une messe à la même intention.

Afin de faire veiller à toujours à l'exécution de ces dispositions de même qu'à la conservation du capital affecté à la fondation, le donateur charge l'administration des bourses d'études à Cologne d'en administrer les fonds et de donner ses soins au ponctuel accomplissement des conditions ci-dessus établies : à cet effet il lui abandonne les capitaux énumérés.

Aussitôt après l'agréation légale de la donation, la fondation entrera en vie, tant sous le rapport de l'usufruit que sous celui de la propriété des capitaux, d'après les intentions du fondateur, avec la seule réserve que tant qu'aucun membre de sa famille n'en postulera la jouissance pendant la vie du fondateur, les intérêts provenant des dits capitaux seront versés entre les mains de ce dernier.

Non content de ce premier bienfait posé en faveur de sa famille, le curé H. Merck fit, le 19 novembre 1834, devant le notaire Charles de Monschaw, résidant au même Juechen et successeur du notaire qui avait reçu l'acte dont l'analyse précède, une seconde donation de capitaux hypothéqués, montant à la somme de

Digitized by Google

sept cent quatre-vingts écus de Prusse (2921 frs.), afin d'augmenter le fonds précédent, dans la vue que le total des revenus de ces deux donations puisse former plus tôt deux bourses à constituer sous les clauses et conditions arrêtées dans l'acte prérappelé, lequel premier avait été approuvé et déclaré exécutoire par ordre du cabinet en date du 8 juin 1834. Dans cette intention il ordonne que ce second capital de sept cent quatre-vingts écus et ses revenus annuels seront placés à intérêts jusqu'à ce que cette somme avec les intérêts cumulés pour autant que possible, ait atteint le chiffre de quinze cent cinquante écus, portant ainsi le capital réel des deux fondations réunies à la somme de trois mille et cent écus, lesquels devant donner pour chacune de ces deux bourses un revenu annuel de 77 écus et demi (290 frs. 62 centimes) montant auquel il voulait les voir fixées. Cette nouvelle donation fut homologuée par rescrit de cabinet, en date du 19 août de la même année.

Par un troisième acte en date du neuf mai 1835, devant le même notaire instrumentaire le fondateur transmit les capitaux repris dans les deux premiers documents au conseil d'administration des bourses d'études à Cologne, lequel en fit l'acceptation par acte du notaire Joseph Stoppenbach, du dit Cologne, en date du 3 octobre 1835. Finalement, signification de cette acceptation a été faite au curé H. Merck, par exploit d'huissier, le 10 décembre suivant.

Afin que sa famille puisse à toujours obtenir avec le moins de frais et de démarches possible la jouissance de ces revenus dont les capitaux se trouvent placés aussi loin de la résidence de la plupart de ses membres, et administrés par une autorité étrangère, le curé Merck a cru devoir faire imprimer et distribuer à tous ses parents une petite brochure de 24 pages in 12; C. Bochum, à Redburg-Reifferscheidt, 1836, portant la copie de tous les actes publics dont nous venons de parler. Il y a de même joint un arbre généalogique qui donne les noms, prénoms, âge et domicile de ses frères et sœurs, leurs alliances et leur descendance jusqu'en 1839, date de l'impression de ce tableau, au bas duquel il a ajouté les renseignements biographiques que nous avons rapportés dans cet article.

Après s'être constitué le bienfaiteur de sa famille sous le rapport moral et scientifique, le curé Henri Merck a voulu aussi faire profiter différentes églises d'une partie de ses économies: il fit dans dix églises différentes dix-neuf fondations pour cent dix-huit messes annuelles, plusieurs anniversaires et d'autres services divins pour soi-même, ses parents, ses frères et sœurs ainsi que leurs descendants.

Renseignements obtenus par la famille Merck, de Harlange. — Familien-Studienstiftung errichtet um in der Merck'schen Familie eine nuetzliche Nacheiferung zur wissenschaftlichen Bildung zu erwecken; v. H. Merck, Pfarrer zu Otzenrath.

MERNIER, *Gilles*, se disant *de Grapfontaine* ou suivant la mode de son époque, Graffontanus, de son endroit natal, aujourd'hui dépendance de la commune de Straimont et avant 1828 de celle de Hamipré dans le Luxembourg belge, ne nous est connu que par une fondation de bourse d'étude.

Gilles Graffontanus, comme il se nommait, vivait pendant la première moitié du dix-septième siècle. Il était chanoine de Neusz et curé du mont Ste. Walburge lorsqu'il fonda par acte du 6 juin 1634 la bourse dont il est ici question et qu'il attacha au collége des trois couronnés à Cologne. Ce bénéfice est établi en faveur de la famille du fondateur et à défaut de postulants de celle-ci, pour des étudiants originaires de Grapfontaine, de Longlier ou de Neufchâteau, endroits aujourd'hui dans le Luxembourg belge. Les boursiers sont tenus de faire leurs études préliminaires soit à Neusz soit à Cologne; les classes supérieures sont à suivre exclusivement à Cologne. La durée de la jouissance est limitée à dix ans et le rapport

Digitized by Google

annuel de la bourse est de trente écus de Prusse ou 103 frs. 50 cts.

Nos renseignements ne vont pas plus loin. Cependant il paraît que la famille de La Mock de Laherie, en la commune de Longlier, y a les premiers droits; après elle viennent les Chauvancy, puis les Breynert, puis les Fay, ensuite les Merjai, enfin les Remy de la paroisse de Chevigny.

Le peu d'importance de ce stipende a sans doute été cause qu'il n'a plus été recherché depuis très longtemps par la parenté du fondateur.

Archives de l'administration des bourses d'études, à Cologne. — Communication officielle, en date du 13 janvier 1860, N° 87.

MERTEN, *Alphonse*, né à Neufchâteau, le 18 février 1834, fit à l'athénée de Mons d'excellentes études humanitaires couronnées par un brillant succès au concours général de 1851 où il eut la troisième nomination dans la classe de rhétorique, matières réunies. Trois années d'études universitaires lui suffirent pour obtenir le diplôme de docteur en philosophie et lettres: le 4 septembre 1854 il subit *avec grande distinction* cet examen hérissé de difficultés, et le 3 janvier 1855 il fut appelé à donner les cours de quatrième et de troisième au collége de Tirlemont.

Le conseil communal de Tirlemont n'eut pas à se repentir d'avoir confié une mission aussi importante à ce jeune professeur qui n'avait que vingt ans d'âge. Merten apporta dans son enseignement l'entrain chaleureux d'un caractère enthousiaste; il ne se laissa pas aller toutefois à ces ardeurs intempestives familières aux jeunes débutants et qui leur font parfois dépasser le but. Il sut s'inspirer des conseils de ses collègues, ses aînés, auxquels il alla souvent demander les utiles leçons d'une longue expérience. Il y avait d'ailleurs en lui je ne sais quel rare mélange de fougue ardente et de bon sens qui donnait à son enseignement de la vie et de l'éclat et l'empêchait en même temps d'oublier le *ne quid nimis* de la saine philosophie. A peine plus âgé que ses élèves, il les aimait comme des frères; il leur inspira bien vite cette noble sympathie et cette confiance touchante qui font le plus bel éloge du professeur et qui, en lui assurant le respect inébranlable des jeunes gens et leur attention soutenue, sont un sûr garant des succès de sa classe.

En récompense de son zèle il fut promu à la chaire de rhétorique en octobre 1858; mais il ne l'occupa que très peu de temps. Sa famille habitait Louvain; son frère était professeur au collége communal de cette ville. La classe de poésie y étant devenue vacante, Merten saisit cette occasion tant cherchée déjà d'aller vivre de cette vie de famille qui fait la joie de tous les cœurs aimants et dans laquelle le professeur surtout puise chaque jour de nouveaux encouragements et de nouvelles forces. Il obtint la chaire de poésie le 11 décembre, et retrouva à Louvain les sympathies qu'il avait su conquérir à Tirlemont; nous n'en voulons pour preuve que l'unanimité des regrets qui ont accueilli dans cette ville la nouvelle de sa fin prématurée.

Les rapports des inspecteurs de l'enseignement moyen l'avaient déjà signalé au gouvernement comme l'un des plus méritants parmi les professeurs des colléges communaux. Le résultat du concours ouvert pour la publication d'un cours de thèmes latins à l'usage de la quatrième, vint confirmer cette bonne opinion à l'égard du jeune professeur. Le travail que Merten avait envoyé au concours fut jugé digne par le jury d'une mention honorable. Dès ce moment l'attention bienveillante du gouvernement fut fixée sur lui: au commencement des vacances de 1861, le ministre de l'Intérieur le désigna pour la quatrième latine de l'athénée de Namur, et le bureau administratif de cet athénée allait être appelé à donner sur la proposition ministérielle un avis qui ne pouvait être douteux, lorsque la mort a soudain frappé le malheureux jeune homme encore au début

Digitized by Google

d'une carrière qui ne pouvait devenir que très brillante. Le 20 août, tout entier à l'espoir et rayonnant de santé, il accourait à Blankenberge annoncer la bonne nouvelle à un ami, lorsque le 22, à huit heures du matin, victime d'une fatale imprudence (et peut-être du manque de surveillance), il disparaissait englouti dans un de ces gouffres que la mer creuse à l'extrémité des jetées!

La vie de Merten a été courte, mais bien remplie. Il avait la passion du travail. Il a consacré des veilles nombreuses à son *cours de thèmes*, sans se laisser jamais décourager par les difficultés d'un si pénible labeur.

Cet ouvrage n'a pas occupé seul l'activité de son esprit. Les questions les plus élevées de la littérature et de l'histoire ont été l'objet de ses études. Il avait essayé d'examiner l'influence de la poésie sur la civilisation et *d'étudier* la curieuse physionomie de *Philippe de Commines;* les fragments qu'il a laissés sur ces questions attestent un goût sûr et une plume déjà exercée. Il s'occupait avec un égal amour de sujets moins relevés; il a publié dans: La Belgique contemporaine quelques *pages d'un roman plein d'humeur* et il envoyait souvent à ses amis de piquantes petites *pièces de vers badins* où il semble se jouer avec les difficultés de la rime: La poésie avait d'ailleurs toutes ses prédilections et il l'avait cultivée de bonne heure. La *pièce* qu'il avait *envoyée au concours de* 1856, vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de S. M. le Roi des Belges, contenait des pensées élevées exprimées souvent avec bonheur. En 1860 La Revue de l'instruction publique en Belgique, p. 89, publiait *une charmante boutade* écrite par lui et qu'il avait dédiée à ses collègues. Dans ce morceau on doit surtout admirer la tirade suivante:

Oui, des humains la course passagère
Ne laisse ici qu'une trace éphémère.
Tel un beau jour voit pâlir son soleil.
Pourquoi gémir! Il aura son reveil;
De l'homme aussi la grandeur qui succombe
N'a pas pour fin le néant de la tombe.
Nous élevant vers le Dieu créateur,
Nous renaîtrons dans un monde meilleur;
Tout me le dit: notre âme est immortelle.....

Revue de l'instruction publique en Belgique; IXe année. Nouv. série, T. IV. Sept. et Oct. 1861., N°s. 9 et 10, p. 368, sqqq.

MOLITOR, *François-Constantin*, né vers 1766, fut ordiné en 1791 et devint peu de temps après curé de Wallendorf. Après l'invasion française il fut obligé de se tenir caché parce qu'il refusait de prêter le serment républicain de haine à la royauté. Au retour de la tranquillité il fut nommé curé de Medernach, puis en 1811 promu doyen du canton de Vianden, où il ne demeura cependant que jusqu'en 1815 à cause de quelques différents qu'il eut avec plusieurs notables de sa paroisse. Transféré à Betzdorf il publia en 1835 un ouvrage qu'il intitula: *Vertraute Reden eines Landgeistlichen an seine Pfarrkinder*. En 1843 il prit sa retraite et se retira à Echternach où il est mort le 22 août 1846, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Engling, Die luxemburger Glaubensbekenner, 90 sq.

MULLER, *Michel-François-Joseph*.— A ajouter à son article, T. I, p. 472—475 de la Biographie, les titres suivants d'ouvrages publiés par ce personnage:

40°. Summarisch geschichtliche Darstellung der Kollegiat-Stifter unserer Vaterstadt und ihrer Umgebung; Trèves, 1826, in-12; 94 pages. — *41°*. Darstellung der klœsterlichen Institute unserer Vaterstadt und ihrer Umgebung; 2 parties; Trèves, 1824; 69 et 84 pages in-12. — *42°*. Die in der Stadt Trier und Umgebung, theils noch bestehende, theils zerstœrte Bauten, Denkmæler, Inschriften, etc.; Trèves; 42 pages.

NICOLAS, dit *de Luxembourg*, très vraisemblablement ainsi nommé de son endroit natal, florissait pendant les deux

Digitized by Google

moitiés du quinzième siècle. Nous ne savons absolument rien sur son extraction ni sur le lieu où il a fait ses études.

Quoiqu'il en soit, il était prêtre, licencié en droit romain et professeur ordinaire à l'école impériale (Hofschule) de Vienne où il s'était acquis une grande réputation de science, lorsqu'en 1454 l'importante cure de Krems, sur le Danube dans la Basse-Autriche, étant devenue vacante par le décès de son titulaire, le roi Ladislas-le-Posthume ordonna qu'elle lui fût conférée.

Au début de la guerre que Mathieu Corvinus, élu pour leur roi par les Hongrois rebelles entreprit contre l'Empereur Frédéric III, lorsque ce dernier fut obligé de demander à ses sujets de l'argent et des troupes, cette demande lui fut accordée avec empressement, grâce aux efforts du curé Nicolas de Luxembourg. Il fit plus encore, il engagea l'Empereur à mander les députés de Krems à Vienne même pour leur recommander de défendre courageusement leur ville contre les entreprises de l'ennemi qui était en marche pour venir s'en emparer. Le curé Nicolas, qui était l'âme de tout le système de résistance, se joignit même aux Bohémiens pour défendre avec intrépidité leur drapeau et délivrer la personne de l'empereur qui avait été fait prisonnier par les Hongrois (1458). Il exerça également une grande et salutaire influence sur les Etats qui, restés fidèles au souverain s'étaient assemblés à Krems, et parvint en effet à leur faire faire des démarches pour tenter une réconciliation entre l'Empereur et son frère Albert VI qui élevait des prétentions à l'archiduché d'Autriche; ce que du reste l'Empereur reconnut plus tard avec des paroles de reconnaissance.

A la clôture de la session des Etats en 1463, le monarque leur accorda, en reconnaissance pour leurs bons offices ainsi que pour leur attachement et leur fidélité, des priviléges très importants.

D'un autre côté, sur la proposition du curé Nicolas de Luxembourg, la ville de Krems obtint également de ce prince les distinctions suivantes : 1° Le droit de commercer avec Venise et vice versa; 2° celui d'avoir un dépôt de toutes marchandises, à l'instar de Vienne même; 3° celui de porter dans ses armes le double aigle de l'Empire : on voit en effet encore aujourd'hui sur la porte de la ville de Krems l'écusson à double aigle avec cette dévise : Isthoc signo honoris a Cæsare Frederico III ob bene gesta decorata fuit; 4° Pour ses bourgeois le titre de : honorables, sages, féaux et fidèles; 4° Le pouvoir de battre des pfennings et des demi-pfennings; 6° La libération de toute contribution pendant douze ans; 7° La construction d'un pont sur le Danube, à l'endroit où cela conviendrait aux bourgeois, et un droit de péage destiné à l'entretien de ce pont.

Telles sont les prérogatives que la ville de Krems dut à l'entremise de son curé Nicolas de Luxembourg : rien d'étonnant dès lors si ses paroissiens l'estimaient à un haut degré et ne l'aimaient pas moins.

Il est mort peu de temps après.

Ingedenkbuch der Pfarrei der Stadt Krems; manuscrit des arch. de la dite paroisse; extr. communiqué par le Dr. Nilles, Profess. à l'univ. d'Insbruck.

NOBLET, *Anne*, fille de Henri Noblet, cordonnier, et de Jeanne Seull, est née à Luxembourg, le 30 novembre 1695.

Nous n'avons appris aucune particularité biographique sur cette personne qui, restée célibataire avait commencé un commerce d'où lui provinrent des bénéfices assez considérables, paraît-il, puisqu'à son décès elle se trouvait dans une position de fortune très satisfaisante, comme son testament qui renferme des legs considérables pour cette époque, semble le prouver.

Elle est décédée dans sa ville natale, après une longue maladie, le 15 février 1746, à l'âge de 50 ans. Son acte mortuaire la dit morte en odeur de sainteté, preuve que par sa conduite et ses procédés elle s'était gagnée l'estime générale.

Par testament reçu par le notaire Pierre

Digitized by Google

Spyr, de Luxembourg, le 8 mai 1742, cette fille vertueuse avait disposé que sa nièce, Marie-Rose Dumont, épouse de Nicolas Loutz serait son héritière universelle, à charge de 1° verser à l'église de St.-Michel, dans le cloître de laquelle (le couvent des Dominicains) elle avait demandé à être inhumée, une somme de cent écus du Pays pour un service anniversaire perpétuel, plus douze messes basses pour sa parenté défunte; 2° remettre cinquante des mêmes écus à l'église de St.-Nicolas, sa paroisse, pour y faire sonner la cloche pendant un espace de temps notable pour les agonissants de cette paroisse; 3° donner à ses neveux et nièces, savoir: à Marie-Catherine et à Marguerite les Dumont, à chacune d'elles quatre cents écus, aux enfants de son frère Jean-Henri Noblet, douze cents écus, à ceux de sa sœur Catherine mille écus, à Catherine Servais, sa nièce et filleule, à sa majorité, quatre cents écus; à son frère le R. P. Walther Noblet, une rente annuelle et viagère de vingt écus. 4° Elle ordonnait de fonder, dix ans après sa mort, et moyennant une somme de mille écus, un bénéfice ecclésiastique en faveur de sa parenté; et avec une autre somme de mille écus un lit à l'hospice de St.-Jean au Grund, basse-ville de Luxembourg, en faveur de sa même parenté. 5° Chacune de ses sœurs devait en outre recevoir après son décès une somme de dix écus, et son frère Jean-Henri quinze.....

Enfin elle recommande la paix et l'union à tous ses parents et veut que celui ou celle qui la critiquerait ou serait mécontent de ses dispositions de dernière volonté soit absolument privé du legs lui fait.

Par disposition dérogatoire à ce testament, reçue par le même notaire, le 21 mai 1745, Anne Noblet déclara et ordonna que: *les mille écus légués par elle* à l'hospice de Saint-Jean pour un lit *soient remis par son héritière universelle aux préposés du séminaire des écoliers à Luxembourg, ou en cas de refus de leur part, à un autre pensionnat du même genre, pour, avec les revenus du dit capital de mille écus, loger, nourrir et instruire au dit établissement un enfant de sa parenté, idoine à l'étude, à l'instar des autres écoliers étudiants sur pareille bourse. En cas de concurrence entre deux ou plusieurs jeunes gens pour obtenir la jouissance de ce stipende, le plus proche en degré de lignée sera préféré. Si enfin la parenté de la testatrice venait à s'éteindre de manière qu'elle ne compterait plus de garçon, un jeune homme de la maison des orphelins y sera admis: Pour le choix à faire entre ces derniers on préférera celui qui sera désigné par l'aumônier de l'établissement comme présentant les dispositions les plus heureuses pour l'étude. La fondatrice ajouta en outre à cette bourse les revenus de cent autres écus pour habillement et menus besoins du boursier.*

Parmi la parenté contemporaine d'Anne Noblet nous avons trouvé, outre les noms ci-dessus indiqués: François Lutgen (lu par quelques-uns Leitgen) maître-tailleur et Marie-Jeanne Noblet son épouse; Frédéric Schwartz bourgeois et maréchal-ferrant, ainsi que son épouse Susanne Noblet, neveux et nièces de la testatrice.

Nous avons cru utile de donner tous ces renseignements de parenté pour la bourse en question, qui est de nos jours au capital de 5070 francs, donnant annuellement un revenu de 253 frs. 50 centimes, parce qu'elle n'est entrée dans le domaine public que depuis l'arrêté royal du 9 août 1860, ayant été jusqu'alors regardée par la famille comme une fondation absolument privée, les frères Joseph et Théodore Pescatore en ayant administré les fonds et en ayant été collateurs.

Etat civil de Luxembourg. — Analyse du testament d'Anne Noblet, communiquée par Mr le Professeur Namur. — Mémorial du Grand-Duché. 1860, IIe part. p. 382.

OTTLER, *Servais*, né en 1617, à Vianden, entra avec son frère *Marc* à l'abbaye de Prum où ils prirent l'habit religieux et prononcèrent leurs vœux. En 1623 il composa la chronique de son monastère, de-

Digitized by Google

puis son origine jusqu'à l'époque contemporaine. Cet ouvrage qui se trouve à la Bibliothèque de Trèves (mscrt, n° CCXIX), a pour titre : *Chronicæ relationes rerum gestarum Prumiensium conscriptæ per F. Servatium Ottlerum, imperialis monasterii S. Salvatoris professum.*

Marx, Geschichte des Erzstiftes Trier; III, 516.

PESCATORE, *Joseph-Antoine*, fils de Joseph-Antoine Pescatore, marchand, et d'Angélique Naveau, est né à Luxembourg, le 29 thermidor an VIII (17 août 1800).

Gradué Docteur en droits civil et romain à l'université de Liége, en 1822, après avoir soutenu une thèse : *de pœnarum remissione*, il se fit inscrire sur le tableau du barreau de sa ville natale.

Lorsqu'après la révolution belge de 1830 le gouvernement des Pays-Bas se vit dans la nécessité de créer à Luxembourg même une cour supérieure de Justice et de cassation, à laquelle furent admis en très grande partie les juges qui jusqu'alors avaient siégé en première instance, Jos.-Ant. Pescatore fut nommé juge suppléant du 1er degré; puis l'année suivante (1831), juge effectif. A l'organisation nouvelle de l'ordre judiciaire après la reprise de possession du territoire luxembourgeois (Grand-Duché dit cédé), il entra à la Cour supérieure avec le titre d'Assesseur (1840) lequel fut changé dès 1841 en celui de conseiller. En 1843, à l'installation de la haute cour militaire on le chargea de la présidence de ce nouveau corps, qualité honoraire qu'il cumula avec la première, et qu'il conserva jusqu'à son décès. En 1853 il devint vice-président de la Cour supérieure de Justice.

Ces indications sommaires suffiront pour montrer que la magistrature de Jos.-Ant. Pescatore a été bien et consciencieusement remplie par des travaux sérieux et multipliés; elles prouveront en outre qu'il a cherché à se rendre utile à son pays dans la plus noble des carrières.

Mais ce ne sont pas là tous les titres qu'il s'est acquis à la reconnaissance de ses concitoyens; une autre branche d'utilité publique obtint également ses soins; nous parlons de l'agriculture à laquelle il consacra tous les loisirs que lui laissaient ses hautes fonctions judiciaires, du grand nombre de missions honorifiques qu'il accomplit, de la fondation ou de la direction d'associations utiles, particulièrement sous le rapport de l'objet favori de ses occupations, de l'agriculture, pour laquelle, nous l'avons dit, il avait une prédilection tout à fait décidée.

« Fidèle aux traditions de sa famille, « *disent les Annales de la société agricole* « *et horticole du Grand-Duché*, Jos.-Ant. « Pescatore était avec Antoine Pescatore, « son cousin (*v. son art.*) et un petit « nombre d'autres, un de ces agricul- « teurs distingués qui, exploitant eux- « mêmes leurs domaines, leur consa- « craient leurs capitaux, leur esprit spé- « culatif et surtout ne reculaient devant « aucun sacrifice raisonnable pour propa- « ger les saines pratiques par l'exemple. « Différents voyages faits pour étudier l'a- « griculture à l'étranger, notamment la « visite du Congrès des agronomes alle- « mands, son séjour à l'Académie de « Hohenheim d'où il rapporta un choix « d'instruments et une collection de graines, « fortifièrent surtout son amour pour la vie « des champs et donnèrent une tendance « plus précise, plus nette à ses travaux.

« Nommé membre et président de la « Commission d'agriculture du Grand- « Duché, par le bon roi Guillaume II, « il fut attaché à ce collége dans les diffé- « rentes transformations qu'il a subies jus- « qu'à son décès. Les services qu'il a été « appelé à rendre en cette qualité l'ayant « mis en rapport avec un bon nombre de « cultivateurs du Grand-Duché, c'est à ces « circonstances qu'il y a lieu de ramener « l'influence qu'il a acquise et en suite de « laquelle il n'y eut pas lieu de s'étonner « de les voir en grand nombre accourir à « sa voix, lorsque pour des motifs qui ne « peuvent trouver place ici, appuyé de « quelques amis, il les appela à concourir

Digitized by Google

« à la fondation du Cercle agricole et hor-« ticole du Grand-Duché. Ce qu'il voulait « alors, *c'était une association agricole « vraiment nationale, indépendante, se « plaçant au-dessus de toutes les intrigues « et des ambitions personnelles, ne con-« naissant aucun autre drapeau que le « progrès agricole, et stimulant la saine « pratique plus spécialement chez le petit « cultivateur.* Depuis le 20 août 1853 que « cette société existe, elle s'est efforcée « de suivre ce programme et Jos.-Ant. « Pescatore, qui est depuis lors aussi « resté président et membre de son comité-« directeur, chaque fois que le réglement « ne s'y opposait pas, a eu la satisfaction « de voir son œuvre grandir, se fortifier « et s'efforcer à suivre la voie que le bon « sens de son premier président lui avait « tracée. Mais le succès qu'il obtint alors « ne suffisant pas à son désir d'être utile « à son pays, il voulait encore le doter « d'un établissement non moins nécessaire « au progrès agricole, en créant un musée « d'agriculture. Quelques extraits des notes « y relatives qu'il avait rédigées à cet effet, « donnent une idée suffisante de ce projet: « *J'ai toujours*, dit-il, *nourri l'espoir « qu'au moyen des ressources du Cercle et « de la protection gouvernementale qui lui « est acquise, nous parviendrons à nous « procurer annuellement quelques instru-« ments nouveaux d'agriculture, et par là « à former une collection intéressante comme « il en existe dans les pays qui nous en-« tourent, accessible à tous les agronomes « qui y prendraient chacun selon ses idées « ou ses besoins ce qui lui semblerait le « plus utile à copier, et répandraient par « là l'usage des machines perfectionnées et « des méthodes nouvelles . . . . . .*

« *Je me suis rappelé qu'à l'école d'agro-« nomie de Hohenheim près de Stuttgart, « que j'ai visitée dans le temps, il y a « une collection d'instruments aratoires des « plus complètes et des plus remarquables. « Ils sont fabriqués sur les lieux mêmes « et cédés à prix réduit aux cultivateurs « wurtembergeois. Ce souvenir m'a fait « penser depuis longtemps qu'il serait pro-« fitable au pays de posséder de telles col-« lections . . . . . .*

« *Ces collections formeraient le commen-« cement d'un musée agricole, auquel vien-« draient se joindre successivement des « acquisitions ou des dons futurs; elles « seraient à placer à Luxembourg et pour-« raient devenir avec le temps la propriété « de l'Etat ou de la ville de Luxembourg, « selon ce qu'il plairait au Cercle de dé-« cider à cet égard . . . .*

« Ce projet, qui recevait un commen-« cement d'exécution lorsque son auteur « est venu à mourir, était un dernier effort « qu'il tentait dans l'intérêt de ses occu-« pations favorites.

Jos.-Ant. Pescatore avait épousé le 25 septembre 1828 demoiselle Thérèse-Eugénie Dutreux, fille de Jean-Pierre-Bonaventure Dutreux, Administrateur du Trésor, échevin de la capitale, major-commandant de la garde communale active, chevalier des ordres du Lion belgique, de la légion d'honneur et de Charles III d'Espagne (v. son art.), et de Marie-Françoise-Ferdinande Boch, fille à son tour du fondateur de la faïencerie de Septfontaines (v. l'art. Boch frères). — Il était Grand-officier de l'ordre royal grand-ducal de la Couronne de chêne, et mourut à sa propriété de Bofferdange, le 21 juin 1860.

Annuaire de l'université de Liége, 1850, p. 80. — Etat civil de Luxembourg. — Namur, Catal. Biblioth. Luxembourg, 239. — Almanachs du Grand-Duché. — Annalen des Acker- und Gartenbau-Vereins des Grossherzogthums Luxemburg; 1860; 7 juin; N° 6; 80—84. — Souvenirs personnels. — Notes communiquées.

SCHWARTZ, *Jean-Bernard*, fils de Nicolas Schwartz et de Barbe Christoffel, est né à Clémency pendant la seconde moitié du dix-septième siècle. Nous ne connaissons sur ce personnage aucune particularité biographique, si ce n'est qu'il a été prêtre et pendant un assez grand nombre d'années chapelain de la chapelle dite de Notre-Dame de Consolation, située hors de la porte-neuve à Lu-

Digitized by Google

xembourg, près du cimetière actuel et qui a été démolie quelque temps après la conquête française de 1795.

L'abbé Schwartz, qui est mort paraît-il en 1745, avait fondé par acte testamentaire du 29 janvier de la même année, au capital de onze cents écus à 56 sols, ou 5069 frs. 94 centimes, un bénéfice simple, avec charge de lire à son intention deux messes par semaine, en faveur des descendants de sa sœur, à leur défaut de parents et finalement, ces derniers manquant également, en faveur d'enfants nés à Clémency, son endroit natal. Ce bénéfice une fois donné, profitait depuis le commencement des études jusqu'à ce que le titulaire obtenait un emploi ecclésiastique plus lucratif ou une cure. Avons-nous besoin d'ajouter qu'il n'avait été institué que pour un jeune homme se destinant à la carrière cléricale?

Cette fondation, qui fut érigée canoniquement le 20 février 1761 par l'archevêque de Trèves et agréée le 25 avril suivant par le conseil provincial, avait été depuis la loi du 4 ventôse an IX, réunie aux revenus du bureau de bienfaisance de Luxembourg, lorsque des contestations étant surgies entre l'Etat et la ville au sujet de la propriété du capital, un arrêté de la cour supérieure de Justice, en date du 16 juin 1836, l'adjugea définitivement au domaine du Grand-Duché.

Le gouvernement, prenant en considération que l'intention du fondateur avait été surtout de favoriser l'instruction de ses parents et des jeunes gens de Clémency son endroit natal, et qu'il n'avait vu dans la création de sa fondation que le moyen le plus sûr d'atteindre ce résultat, fit au souverain des propositions pour que la jouissance des revenus du capital légué pût être abandonnée aux étudiants qui, d'après les dispositions du testament du 29 janvier 1745 justifieraient d'y avoir droit.

Sur ce rapport, le roi grand-duc statua que les revenus du bénéfice Schwartz pouvaient être abandonnés à un descendant de la sœur du fondateur, en se réservant de décider dans chaque cas si un secours serait accordé, à qui et quel en serait le montant? Depuis cette époque les revenus de ce bénéfice formèrent une bourse conditionnelle. Plus tard, à la demande du comité consultatif pour les affaires des fondations d'instruction, le gouvernement, à l'effet de régler définitivement le sort de la fondation Schwartz, présenta à la législature un projet de loi ayant pour objet d'ériger le capital de ce bénéfice en une bourse d'étude à conférer conformément aux intentions du fondateur, et à administrer comme les autres bourses de l'Athénée. Cette loi fut publiée le 22 décembre 1854, et un arrêté du 16 mars de l'année suivante fixa à frs. 242 le revenu annuel de la dite bourse qui est à conférer, 1° à un descendant de la sœur du fondateur, laquelle était mariée à Luxembourg; 2° à leur défaut au plus proche parent du même fondateur; 3°, à défaut d'un tel parent à un étudiant du village de Clémency. Elle est destinée aux études à faire à l'Athénée de Luxembourg ou au séminaire clérical de la même ville. L'aspirant doit se destiner à l'état ecclésiastique et y être capable. Le curé de N.-D. en est déclaré collateur.

Koltz, Manuel des fondations de bourses d'étude, 282, sqqq.

VEYDER DE MALBERG, *François-Charles, baron de.*—A ajouter à la fin de cet article, T. II, p. 202, 203, de la Biographie.

La famille Veyder dite de Malberg porte écartelé: aux 1 et 4 d'or, à l'ours de sable ayant au col une chaîne du même passant en arc par-dessus le corps et descendant jusqu'à terre. Aux 2 et 3 d'argent, à l'écusson de gueules placé au centre. L'écu sommé d'une couronne de comte antique.

DUTREUX, *Jean-Pierre-Bonaventure*, fils de Claude-Ignace Dutreux, négociant, conseiller municipal et juge au tribunal de commerce, et de Marie-Jeanne Baclesse, est né à Luxembourg, le 14 juillet 1775.

Digitized by Google

Il fit avec distinction ses humanités au collége de sa ville natale et suivit plus tard les cours de mathématiques à l'école centrale qui succéda à cette institution.

La franchise et l'amabilité du caractère de Dutreux lui concilièrent de bonne heure l'affection et la confiance de ses concitoyens. Il fut choisi pour commander la garde d'honneur lors de l'entrée de l'empereur Napoléon Ier à Luxembourg, le 9 octobre 1804, et deux mois après, le 2 décembre, il fut un des représentants du département des forêts au couronnement de l'empereur.

En 1809 il fut nommé adjudant-major de la garde nationale mobile qui, dans les dernières années de l'occupation française aidait la garnison, faible alors, à faire le service de la forteresse. En 1815 on lui confia le commandement de la milice urbaine et plus tard celui de la garde communale, à l'organisation de cette garde. Mais c'est surtout comme magistrat municipal que J.-P.-B. Dutreux montra son zèle et sa sollicitude pour le bien-être de sa ville natale. Il fut nommé adjoint au maire par décret impérial du 5 avril 1811, et fit partie de l'administration urbaine pendant dix-huit années et dans des temps difficiles.

Après la bataille de Leipsic des masses de troupes françaises, dans leur retraite, passèrent par Luxembourg et y apportèrent le typhus qui faisait de cruels ravages parmi les débris de la grande armée. L'hospice civil et l'hôpital Vauban ne pouvant plus contenir tous les militaires blessés et malades, on se vit obligé de déposer ces malheureux dans les églises, converties ainsi momentanément en lazareths. Un comité de secours fut aussitôt organisé pour recueillir et distribuer les dons et les secours offerts de toute part. Membre de ce comité, Dutreux se consacra entièrement au soulagement des malades : Il pourvoyait à leurs besoins, il les visitait et les encourageait partout, dans les hôpitaux et dans les maisons de la ville où la contagion s'était répandue et faisait de nombreuses victimes, surtout parmi la classe pauvre. Prodigue de sa personne et de son bien, il faillit succomber à son courageux dévouement. Atteint du terrible fléau, il resta vingt-un jours dans un état désespéré. Enfin, sa forte constitution triompha de la violence du mal; mais il s'en ressentit jusqu'à la fin de ses jours. En récompense des soins donnés aux militaires français, Louis XVIII, par ordonnance du 18 août 1814, décora Dutreux de l'étoile de la légion d'honneur.

A quelques mois de là, par brevet du 25 décembre 1814, Ferdinand VII le créa chevalier de l'ordre de Charles III, *en témoignage de l'estime et de la considération que méritent les actes de protection et de charité qu'il a exercés envers les espagnols des régiments de Guadalaxara et des Asturies pendant qu'ils étaient prisonniers de guerre à Luxembourg.*

Le 29 juin 1814 il fut appelé aux fonctions de Bourguemaître de Luxembourg, en remplacement du baron Charles de Tornaco. Au mois de mai de l'année suivante il fit partie de la députation qui se rendit à Bruxelles pour porter au nouveau souverain des Pays-Bas l'hommage de dévouement des luxembourgeois; et dans cette circonstance encore il trouva moyen de se rendre utile en réclamant en haut-lieu contre les charges excessives de l'emprunt de guerre et des requisitions militaires.

Vers la fin de 1815 il fut nommé receveur-général du Grand-Duché et devint ensuite administrateur du trésor lors de la réorganisation de l'administration de finances en 1823. Ces fonctions l'obligèrent à renoncer à son mandat de Bourguemaître, mais il resta attaché à l'administration urbaine comme conseiller de régence et ensuite comme échevin. Il fut également, et jusqu'à son décès membre de l'administration des hospices.

A la réorganisation de l'administration provinciale il fit partie de la commission chargée de délibérer sur la composition des Etats provinciaux et coopéra à la rédaction du projet de réglement pour les régences des villes.

Lorsqu'en 1816 et 17 une disette ex-

Digitized by Google

traordinaire désola nos contrés déjà épuisées par les guerres, la députation des Etats provinciaux organisa un comité central de secours et subsistances. D'après une convention intervenue le 14 novembre 1816 entre les membres de cette députation et vingt-un propriétaires du Grand-Duché, ce comité eut la mission de lever par voie d'emprunt une somme de quatre cent mille francs destinée à former, avec celle de cent mille autres francs avancée par le trésor, un fonds de secours et d'assurer au moyen de greniers d'abondance l'approvisionnement des classes indigentes: Cette œuvre philanthropique fut pour les pauvres un bienfait inappréciable. Par les soins de ce comité des quantités suffisantes de céréales furent envoyées dans les différentes parties du pays. Quatre manutentions furent établies, à Luxembourg, à Neufchâteau, à Bastogne et à Bouillon. Des ventes et des distributions furent régulièrement faites dans tous les cantons et l'on parvint ainsi, sinon à faire disparaître, du moins à alléger jusqu'à la récolte suivante les conséquences désastreuses de la disette. Dutreux contribua activement à cette grande œuvre de charité en qualité de trésorier du comité et d'actionnaire de l'emprunt.

En récompense de ses nombreux services il fut nommé chevalier de l'ordre du Lion belgique par arrêté royal du 24 novembre 1816.

Généreux et amateur des arts et des sciences, il sut faire un noble usage de sa fortune. Il aimait à recueillir tout ce qui se rattachait à l'histoire de la patrie; et c'est de sa bibliothèque que nous avons obtenu le manuscrit du Luxemburgum romanum du Père Alexandre de Wiltheim que nous avons publié en 1842. Bon musicien, il réussit à organiser à Luxembourg des réunions musicales qui firent renaître dans cette ville le goût de cet art civilisateur.

J.-P.-B. Dutreux est mort le 11 janvier 1829. Dans son numéro du 14 du même mois le *Journal de Luxembourg*, se constituant l'organe des sentiments de ses concitoyens, consacra à sa mémoire un article dont nous extrayons les lignes suivantes: « Un de nos concitoyens les plus honorables « et les plus distingués vient de terminer « sa carrière. Mr J.-P.-B. Dutreux-Boch « a rendu le dernier soupir le 11 de ce « mois, à l'âge de 53 ans, après une « maladie longue et douloureuse. Sa dé« pouille mortelle a été portée en terre « hier au milieu d'un concours nombreux « de citoyens empressés de rendre un der« nier hommage à celui qui, toute sa vie « avait joui dans la plénitude de l'expres« sion du respect, de la considération et « de l'affection publiques. Il a été conduit « au champ du repos par les magistrats « et les fonctionnaires publics de tout ordre « et de tout rang. En tête du convoi mar« chait un bataillon de la garnison. Son « Altesse le Prince de Hesse-Hombourg, « le Général-Commandant la province, le « Commandant de la forteresse, le Bourg« mestre et le corps municipal suivaient « immédiatement. » etc.

En 1807 Dutreux avait épousé Mlle Marie-Françoise-Ferdinande Boch, fille de Pierre-Joseph Boch (v. l'art. Boch frères) et de Marie-Antoinette-Louise Nothomb. Madame Dutreux, qui est décédée le 12 mai 1856, a écrit pour sa famille des mémoires qui ont été imprimés après sa mort, à un très petit nombre d'exemplaires, sous le titre de *Souvenirs de la bonne maman Dutreux*, et dans lesquels se reflètent toutes les éminentes qualités de cette femme distinguée.

Notice biographique sur Mr Dutreux-Boch, par M. le Prof. Neumann. — Souvenirs de la bonne maman Dutreux; Luxbg., 1856. — Mémorial admtif du Grand-Duché. — Amsterdamsche Courant, 1829, N° du 20 avril. — Journal de Luxembourg, 14 janvier 1829.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.

APPENDICE

COMPRENANT

LES PERSONNAGES REMARQUABLES

APPARTENANT A DES LOCALITÉS

QUI ONT, A DES ÉPOQUES HISTORIQUES QUELCONQUES,

APPARTENU AU LUXEMBOURG

mais nés lorsque ces endroits n'ont ni directement ni indirectement ressorti

aux Princes-Souverains de ce Pays.

APPENDICE

A LA

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.

A.

ADELMAN, religieux de l'abbaye de Stavelot, a écrit quelques ouvrages ascétiques dont les titres ne nous sont pas connus. Il est mort en 973.

Le Comte de Bac-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 59.

ADOLPHE *de Sierck*, chartreux, né à Sierck, mort à la chartreuse près de Trèves dont il était vicaire ou prieur, a vécu pendant le quinzième siècle. Marguerite de Bavière, épouse de Charles II duc de Lorraine, ayant choisi le Père Adolphe pour son Directeur, ce sage et pieux ecclésiastique profita de la circonstance de son séjour à la cour pour écrire la vie de la vertueuse princesse qui lui avait donné sa confiance et dont les bienfaits ont rendu sa mémoire chère à ses sujets. Le Père Mathias Raderus, jésuite, qui a vécu entre les années 1580 à 1654, avait recouvré le manuscrit d'Adolphe de Sierck. Il en donne de longs extraits dans son ouvrage qui a pour titre : *Bavaria sacra et Bavaria pia;* 4 volumes in-folio, que l'on peut consulter, car celui d'Adolphe de Sierck n'a pas été imprimé. On ne sait même aujourd'hui ce qu'il est devenu, et D. Calmet l'a inutilement cherché à la Chartreuse de Trèves où cependant, dit-il, ce manuscrit devait exister. Les Bollandistes ne l'ont pas donné non plus au 26 août, jour du décès de la Duchesse Marguerite, en 1434 ; vraisemblablement, ajoute l'abbé de Senones, parce que cette princesse n'est pas honorée par l'Eglise d'un culte public, ou bien parce que eux aussi n'ont pas retrouvé l'ouvrage du Père Adolphe.

En 1752, la vie de Marguerite de Bavière, Duchesse de Lorraine se trouvait dans un manuscrit du Père Thierri Leutsch, sacristain de la Chartreuse de Trèves ;

Digitized by Google

mais on ne prouve pas, dit encore D. Calmet, que ce soit la vie originale de cette princesse : c'est plutôt une copie de ce qu'en rapporte Raderus. En effet, ce dernier manuscrit commence de la manière suivante : *Sequitur vita beatæ Margaretæ Palatinæ Reni Boiariae seu Bavariæ, Principis Roberti Bavarri Imperatoris filiæ, Caroli secundi Lotharingiæ Ducis conjugis,* EX MATHÆO RADERO S. J. SACERDOTE; QUI EX MANUSCRIPTIS V. P. D. ADOLPHE *ex Assindiâ, Professi et Prioris Domus Trevirensis, necnon Rectoris Carthusiensis novæ Plantationis in Mariæ Rivulo prope Circium.*

On est partagé d'avis sur le mérite de l'ouvrage d'Adolphe de Sierck. D. Calmet le trouve écrit d'un style simple et rempli d'onction, d'après ce qu'il a pu en juger par les extraits de Raderus; Chevrier au contraire, prétend qu'il renfermait peu de jugement et beaucoup de puérilités.

D. CALMET, Bibliothèque lorraine. — BÉGIN, Biographie de la Moselle, IV, 350; et: Histoire des Sciences, des Lettres, etc., du Pays Messin, 316. — CHEVRIER, Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres de Lorraine, II, 160, sq.

ADON, issu d'une famille puissante du Gâtinois, au diocèse de Sens, est né vers l'année 800, et n'appartient à la biographie luxembourgeoise que par une circonstance de sa vie.

Les parents du jeune Adon étaient fort religieux et voulurent élever leur fils dans la crainte de Dieu. Dès sa plus tendre enfance ils le mirent dans le monastère de Ferrières, en Gâtinois, afin qu'il y apprît en même temps les sciences et les maximes du christianisme. Il ne tarda pas à donner des preuves de la sagacité de son esprit et de la solidité de son jugement, joignant à ces heureuses dispositions une grande docilité et un amour extrême pour les saintes doctrines, au point qu'il croissait tous les jours en connaissances et en vertu. Comme plusieurs de ses amis voulaient lui inspirer le goût des honneurs du monde pour lesquels il n'avait aucune affection, il résolut de rompre entièrement avec eux et de se consacrer sans retour à Dieu par des vœux de religion : il prit l'habit au monastère même de Ferrières.

Cependant la réputation de science qu'Adon s'était acquise ne tarda pas à se répandre au loin. Lorsqu'elle fut parvenue aux oreilles de Marquard, troisième abbé de Prum, lequel dit-on, avait été lui-même religieux à Ferrières, ce prélat le demanda pour présider aux écoles de son monastère. Adon s'y rendit et chercha à inspirer à ses disciples le goût des solides études autant que l'amour pour une bonne instruction. Il y réussit, vraisemblablement en grande partie par l'effet de l'influence salutaire de Marquard (v. son art.), qui lui-même était un savant du premier ordre. Aussi, tant que cet abbé vécut, l'école de Prum mérita d'être citée en tête des institutions de ce genre. Mais après la mort de Marquard la jalousie se déchaîna contre l'écolâtre et lui suscita des ennemis nombreux qui employèrent d'abord l'outrage et la calomnie, puis finirent par le chasser de l'abbaye.

Dans cette position Adon voulut se consoler de l'injustice à laquelle il venait d'être en butte, en entreprenant un pèlerinage à Rome pour visiter les tombeaux des Apôtres : il passa cinq ans dans la ville sainte, puis il se rendit à Ravenne où il trouva *un ancien martyrologe* qu'il copia et qu'il répandit en 858 dans le public avec des additions et des corrections. Il donna aussi les *vies des Saints Didier et Clef,* ainsi qu'une *Chronique universelle* qui est encore souvent citée pour son exactitude.

A son retour d'Italie il vint à Lyon où il s'arrêta quelque temps. St. Remy qui était pour lors archevêque de cette ville, le retint près de lui et lui confia la paroisse de St. Romain près de Vienne-en-Dauphiné, après qu'il en eut obtenu le consentement de l'abbé de Ferrières dont Adon relevait. Le siége épiscopal de Vienne étant venu à vaquer vers cette époque, Adon dont tout le monde appréciait la vertu et les talents, fut élu pour l'occuper :

Digitized by Google

Il fut sacré au mois de septembre 860. Le pape Nicolas lui envoya le pallium avec les décrets d'un concile de Rome, lesquels avaient pour objet de remédier à différents abus qui s'étaient glissés dans plusieurs églises de France.

Lorsqu'il fut revêtu de l'éminente dignité épiscopale Adon ne changea rien à son ancienne manière de vivre ; il conserva la même humilité, la même modestie, le même amour pour la mortification et il annonçait avec un zèle infatigable les vérités de l'Evangile. Son clergé attirait sa principale attention ; et il n'admettait aux ordres sacrés que ceux qu'il avait bien éprouvés et bien examinés. Il exigeait qu'ils réunissent à la science toutes les vertus qui doivent caractériser les véritables ministres du Christ. Il fit aussi de sages réglements pour la décence du culte public. La réforme des mœurs parmi le peuple était encore un objet dont il s'occupait avec beaucoup de zèle. Il travaillait sans relâche à bannir toutes les pratiques vicieuses et tous les abus qui pouvaient porter atteinte à la pureté des mœurs.

Sa vie était fort austère ; il se traitait en tout avec une grande sévérité, et les ecclésiastiques attachés à sa personne avaient ordre de l'avertir de ses moindres fautes. S'il était inflexible envers les pécheurs opiniâtres, il recevait avec bonté ceux qui se convertissaient sincèrement. Il regardait les pauvres comme ses enfants et pourvoyait à tous leurs besoins, fondant des hôpitaux où ils étaient admis et entretenus à ses dépens. Il parut avec éclat dans plusieurs conciles et il en tint lui-même quelques-uns à Vienne pour le maintien de la pureté de la foi et des mœurs. Mais les actes de ces conciles sont perdus : il ne reste qu'un fragment de celui de 870.

Lorsque le roi Lothaire voulut répudier la reine Thietberge, sa femme légitime, Adon s'éleva avec chaleur contre ce divorce et fit au prince les plus fortes représentations pour l'en détourner. Il eut beaucoup de part aux affaires publiques de son époque et la religion trouva en lui un défenseur aussi zélé que constant. Le pape Nicolas, Charles-le-chauve et Louis-le-germanique l'estimaient autant pour sa prudence que pour sa sainteté, et déféraient à ses avis avec une entière confiance. Jamais l'embarras des affaires ne nuisit à son recueillement ; il priait en toutes circonstances avec la même ferveur et s'assujettissait aux mêmes mortifications. Il aimait à lire les vies des saints, afin disait-il, de se pénétrer de leur esprit et de l'exciter à imiter leurs exemples.

Il est mort le 16 décembre 875, à l'âge de 76 ans. L'église l'a inscrit au catalogue des Saints et a fixé sa fête au même jour.

Butler et Godescard, Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux saints, XII, 166, sqqq. — Mabillon, Acta sanctorum Ordinis Sti. Benedicti, VI, 281. — Couvin, Encyclopédie moderne, I, 159. — Biographie universelle, I, 237, sq.

Agelet, *Joseph Lepaute d'*; v. LEPAUTE *d'Agelet, Joseph.*

AGRICIUS, *Mathias*, né à Wittlich, florissait en 1570. Il était licencié en droit et bon littérateur. Il fut longtemps professeur à Cologne ; mais dégoûté du monde il alla s'enfermer dans l'abbaye de Hemmerode où il passa le reste de ses jours. On a de lui : 1°, un poëme intitulé : Monasterii Hemmerodensis antiquitatum monumenta ; 2°, Vita B. Davidis discipuli S. Bernardi et postea Religiosi Hemmerodensis ; restée manuscrite ; 3°, Vita S. Heriberti Archiepiscopi Coloniensis ; poëme épique.

Adress-Kalender de Trèves, 1843, 109. — Hartzheim, Bibliotheca Coloniensis, 239.

ANTHOINE, *Nicolas*, né à Briey, dit Bégin, non à Brieu comme le porte le supplément au Dictionnaire de Moreri, a présenté dans tout le cours de sa vie les funestes effets que les discussions théologiques produisent sur un esprit faible. Les parents d'Anthoine, catholiques zélés, avaient pris un soin particulier de l'éducation de leur fils qu'ils envoyèrent pendant cinq ans au collége des Jésuites de

Digitized by Google

Luxembourg, puis à Pont-à-Mousson, à Trèves et à Cologne. Il avait vingt ans lorsqu'il retourna à la maison paternelle, imbu d'une grande prévention contre la religion catholique romaine, prévention qu'il alla même jusqu'à chercher à faire partager par sa famille. N'ayant pas pu y réussir, il se rendit à Metz chez Paul Ferry, pour lors pasteur de l'église réformée de cette ville. Celui-ci lui enseigna les dogmes de sa confession qu'Anthoine commença dès lors à professer publiquement. De Metz il fut envoyé à Sedan pour y étudier en théologie; puis il comparut devant un synode qui se tenait à Paris où il éprouva un échec qui l'affligea tellement qu'il commença à ressentir des symptômes non équivoques d'aliénation mentale. Peu après il alla à Génève où ses opinions religieuses se changèrent une seconde fois: s'étant attaché à la méditation de l'ancien et du nouveau testament il trouva dans ce dernier des difficultés qu'il crut insolubles, et adopta la religion judaïque. Cette nouvelle abjuration eut lieu cinq ou six ans avant le procès dont nous parlerons plus bas. Son zèle en faveur du culte de Moïse devint même tel qu'étant sorti de Génève il revint à Metz où il fit aux Juifs sa profession de foi, leur demandant avec instance à être admis dans leur synagogue. Mais ceux-ci, craignant les conséquences possibles d'une pareille affaire, renvoyèrent leur nouveau prosélyte à Vénise. Dès qu'il y fut arrivé il demanda la circoncision avec les plus grandes instances: on s'y refusa encore, à cause de l'ordonnance du Sénat portant défense de circoncire quiconque n'était pas né dans le mosaïsme. A Padoue Anthoine éprouva le même refus; mais les Docteurs de la Synagogue le tranquillisèrent en lui insinuant qu'il ferait son salut sans professer ouvertement la religion juive, pourvu qu'il demeurât fidèle à Dieu dans son cœur. Il revint en conséquence à Génève où il s'était acquis la réputation d'homme à talent. Sur ces entrefaites il fut même admis par le professeur Deodati à instruire ses enfants. Dans cette position il continua en apparence ses études théologiques, fut pendant quelque temps régent de la première classe et concourut ensuite, mais sans succès, pour la chaire de philosophie. A l'extérieur il feignait de professer le culte réformé; mais dans ses dévotions particulières il suivait la loi judaïque. Enfin il se rendit au synode de Gex en Bourgogne, qui l'admit en qualité de pasteur et lui confia l'église de Givonne. Mais il ne parlait jamais de Jésus-Christ, ni dans ses prières ni dans ses sermons, et ne puisait les textes de ces derniers que dans l'ancien testament, appliquant à d'autres les passages que les chrétiens rapportent au Sauveur. Cette circonstance fit soupçonner au seigneur du village que les idées d'Anthoine pouvaient bien n'être pas orthodoxes; d'où des plaintes d'abord, ensuite des murmures contre le ministre qui s'en alarma à un tel point que sa démence se déclara tout-à-fait. Au mois de mars il eut un tel accès de folie qu'il marchait à quatre pattes dans sa chambre, déclamant contre le culte des chrétiens, soutenant que le nouveau testament n'était qu'une folie inventée à plaisir et que Jésus-Christ devait être considéré comme une idôle; etc. S'étant échappé pendant la nuit des mains de ceux qui le gardaient il courut aux portes de Génève où on le trouva le lendemain matin, à demi-nu, dans la boue, ôtant ses souliers au nom du véritable Dieu d'Israël et se posternant à terre pour l'adorer. Les magistrats l'ayant fait mettre à l'hôpital, son esprit se calma peu à peu. Lorsqu'on crut qu'il avait recouvré quelque peu de raison, les ministres réformés l'entourèrent pour l'éclairer; mais il continua à soutenir le judaïsme et persista dans ses opinions. Paul Ferry, son premier maître en théologie, dans une lettre qu'il écrivit le 30 mars 1632 en faveur de ce malheureux, le dépeint comme un jeune homme taciturne, d'une humeur noire, toujours agité de sombres pensées, inquiet, ardent, et *plus fou que méchant*. Mais, ni cette lettre, ni d'autres démarches qui furent faites en sa faveur, ne purent vaincre

Digitized by Google

la rigueur des magistrats génévois que les blasphèmes de cet aliéné avaient aigris au suprême degré. Il fut en conséquence condamné le 20 avril, « *à estre lié et mené « en la place de Plein-Palais, pour là estre « attaché à un Poteau sur un Buché, et « estranglé, de façon accoustumée, et en après « son corps bruslé et réduit en cendres* » etc., sentence qui fut exécutée. Anthoine, dit-on, endura ce supplice avec le courage que peut donner la conviction, même si elle est erronée.

On connaît plusieurs petits ouvrages écrits de sa main, mais qui n'ont, que nous sachions, pas reçu les honneurs de l'impression: *1°*. Quelques passages de l'Ancien Testament, avec une prière. — *2°*. Une prière qu'il récitait le soir avant de se mettre au lit; et une autre prière qu'il disait après ses sermons: Ces prières, dit Bégin, sont remplies d'onction. Le style en est à peu près le même que celui des théologiens réformés; mais il n'y est pas question de Jésus-Christ. — *3°*. Onze objections contre le dogme de la Trinité. — *4°*. Un écrit assez long, renfermant sa profession de foi, en douze articles, avec les preuves à l'appui: Cet écrit, qu'Anthoine signa le jour de son exécution, fut envoyé par lui aux magistrats, avec prière de le communiquer à leurs théologiens. A la fin l'auteur cherchait à prouver que les passages de l'Ancien Testament où il est parlé d'une nouvelle alliance n'ont rapport qu'à une confirmation de l'ancienne alliance faite avec Abraham, Moïse et les Pères. — *5°*. Explication du chapitre LIII d'Isaïe qu'il appliquait aux Israélites vertueux, punis à cause des méchants et enveloppés dans les mêmes malheurs. — *6°*. Il avait finalement travaillé à une Concordance de l'ancien testament, qu'il n'a point achevée et dont on croit qu'il ne reste plus rien.

Bégin, Biographie de la Moselle, I, 44 à 49. — Supplément au Dictionnaire de Moreri, I, 375, sq. — Spon, Histoire de Génève, 1730; I, 493. — Bibliothèque anglaise, II, 238, sq. — Chaufepié, Nouveau Dictionnaire historique et critique, I, 356, sqq. — Voltaire, Nouveaux Mélanges. — Courtin, Encyclopédie moderne, II, 2.

AUBRY, *N*. Nous ne connaissons ni son prénom ni le lieu de sa naissance. Il est mort en 1789, curé à Bellevaux près de Bouillon. Ce personnage est auteur d'*Observations* manuscrites *sur la Statistique et l'histoire de l'ancien Duché de Bouillon*. Son ouvrage, qui est cité par Ozeray dans son Histoire de Bouillon, forme un volume de 38 pages in-folio, avec 20 pages de Supplément. Il a écrit de même un *Dictionnaire du wallon*, resté également manuscrit.

Ozeray, Histoire du Duché de Bouillon, 260, note 6; 262. — La Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 489.

B.

BARTHEL, *Nicolas*, est né à Thionville, le 26 novembre 1718, d'une famille estimée de la bourgeoisie. De longs services militaires, une bravoure éprouvée, des chances heureuses lui ouvrirent une belle carrière durant les guerres de la révolution française de 1789. En l'an VI il commandait dans la place de Manheim. Quelques temps après il se retira du service avec le grade éminent de général de division.

Barthel est mort le 13 mai 1813, à Belesme, département de l'Orne, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans et demi, non à Metz comme l'indique erronément la table du Moniteur français.

La plupart des Biographies ont oublié le général Barthel, parce que sans doute sa vie ressemblant à celle de tant d'autres personnages de cette époque, les détails de sa glorieuse carrière n'ont pas été particulièrement notés.

Digitized by Google

Teissier, Histoire de Thionville, 308. — Begin, Biographie de la Moselle, I, 70; et Histoire des sciences, des lettres, etc. dans le pays Messin, 559, note 3. — Tables du Moniteur français, de 1787 à 1814.

BERAULT, *dit Bercastel, Antoine-Henri*, est né à Briey, le 2 novembre 1722, fils de François, chevau-léger de S. A. R., et de Gabrielle Masson.

Le jeune Berault se fit d'abord Jésuite; puis il fut nommé curé d'Omerville au diocèse de Rouen; enfin il obtint un canonicat à Noyon. Il est mort pendant la révolution française.

Berault débuta dans la carrière des lettres par un petit poëme sur *le serin de Canarie*, qu'il publia en 1755. Deux années plus tard il fit paraître la traduction d'un roman espagnol, intitulé: *Voyages récréatifs du chevalier de Quévédo;* et en 1761, un *Recueil d'Idylles nouvelles*. Ces compositions furent suivies en 1766 d'un poëme en douze chants sur *la conquête de la Terre promise*.

Plus tard, entre les années 1778 et 1791, il s'occupa à des œuvres d'un genre plus conforme à son état: il fit imprimer une *Histoire de l'Eglise*, en 24 volumes; ouvrage qui est conduit jusqu'en 1721 et a reçu les honneurs d'une traduction allemande, imprimée en 1784; 24 volumes in-12°. L'abbé Berault laissa en outre à sa mort: *un abrégé de cet ouvrage*, en cinq volumes in-8°, mais qui n'a pas été imprimé. Finalement cet homme de lettres fit insérer, entre les années 1754 et 1762, plusieurs bons articles dans le Journal étranger dont il a été pendant quelque temps le principal collaborateur.

Biographie universelle, IV, 227. — Biographie des Contemporains, II, 363. — La France littéraire, I, 279. — Begin, Biographie de la Moselle, I, 78, sqq. — Courtin, Encyclopédie moderne, III, 276. — Clasen, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 436.

BIGOT, *Raoul*, né à Rouen pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, était fils d'un président à mortier de cette ville. Après avoir fait de brillantes études préliminaires, le jeune Bigot se voua à l'état ecclésiastique. En 1661 le comte de Soissons le jugea digne de remplir les fonctions de doyen de la Chrétienté à Yvois-Carignan, fonctions qu'il occupa pendant quarante ans. Et c'est à cause de ce long séjour dans l'ancien Luxembourg que les gestes de ce vénérable prêtre méritent de trouver place dans cet ouvrage.

Dès qu'il eut pris possession de son doyenné tous ses soins furent voués à son troupeau, comme il le disait lui-même; mais surtout à la propagation du goût des lettres et d'une solide instruction de la jeunesse. Dans cette vue il fonda à Carignan, et de ses propres déniers, une école latine dans laquelle il appela des professeurs habiles: de cette école sont sortis plusieurs excellents sujets qui ont rendu de grands services à leur pays, tant dans le sacerdoce que dans les lettres et la magistrature, même dans la carrière des armes, nous disons le génie militaire. Aussi les biographies françaises renferment-elles plusieurs noms très honorables dont l'éducation avait été faite à l'école de l'abbé Bigot.

Ce respectable ecclésiastique est mort vers l'année 1700, et son collége a subi le sort de tant d'établissements de ce genre qui dépérissent dès que la puissante main qui les avait créés vient à s'affaisser. La pieuse reconnaissance des élèves de Bigot lui avait élevé un monument funéraire digne de ses modestes vertus; elle lui avait consacré les vers suivants, inscrits sur un des murs de la chapelle de St. Géry de la ville de Carignan, dans laquelle il a reçu la sépulture:

«*Eximio partu genuit Normannia BI-*
[*GOT,*
«*Maxima quem pietas ingeniumque*
[*Patrum*
«*Duxere ad cœlum, mendici dulce le-*
[*vamen;*
«*Vixit, et Ivodio raptus ab urbe fuit.*»

De la Haut et L'Ecuy, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan, 401, sq.

BOCHSA, *Robert-Nicolas-Charles*, est né à Mont-Médy, le 9 août 1789. Son père, musicien au grand théâtre de Lyon,

Digitized by Google

lui enseigna les premiers éléments de son art; et il profita si bien qu'à l'âge de sept ans il exécuta en public un concerto de piano. Il apprenait aussi la flûte et s'est de même exercé sur la harpe; de sorte qu'il finit par se rendre également fort sur ces trois instruments. Très jeune encore et n'ayant étudié que fort superficiellement la composition, il écrivit des concertos, des quatuors, des ouvertures et mit même en musique, à seize ans, *l'opéra de Trajan* qui fut joué à Lyon à l'occasion du passage du premier Consul par cette ville. Sa famille ayant à cette époque été appelée à Bordeaux il y reçut des leçons de François Beck et composa la musique de *la Dansomanie*, ainsi que l'Oratorio *le Déluge universel*. Bochsa vint ensuite à Paris et entra dans l'école du célèbre Catel où dès la première année il remporta le premier prix d'harmonie. Plus tard il a composé un grand nombre de morceaux de musique instrumentale pour harpe, flûte, haut-bois et violon.

En 1814 il débuta dans le genre lyrique, par *l'opéra des héritiers Michau* qui fut accueilli avec plaisir. Il n'a pas été aussi heureux dans celui d'*Alphonse, roi d'Arragon* joué quatre mois après. Au mois d'août 1815 il a donné *Le Roi et la Ligue*, ainsi que *Les noces de Gamache* qui ont obtenu beaucoup de succès. Tout semblait promettre à ce compositeur une carrière distinguée dans son art si des dépenses excessives n'étaient venues ternir sa réputation et le forcer à se réfugier en Angleterre où il a mené une vie plus ou moins obscure et joué un rôle subalterne.

Bochsa avait épousé la fille du marquis Ducrest, union qui l'avait rendu neveu de la célèbre Madame de Genlis. Il est mort depuis plusieurs années et dans un état de fortune très modeste.

Galérie des Contemporains, II, 207, sq.—Notes privées et confidentielles.

BOCK, *Jean-Nicolas-Etienne, Baron de*, était fils d'Etienne de Bock, Lieutenant des Maréchaux de France au Département de Thionville, Seigneur de Lelling, et d'Elisabeth Hennequin: Il vit le jour à Thionville, le 14 janvier 1747. Le jeune de Bock embrassa d'abord la carrière des armes et obtint quelque temps après la survivance de la charge de son père, d'abord à Vic, puis à Thionville, Boulay et St.-Avold. Il s'établit à Metz où il se fit bientôt remarquer par son esprit, son amour pour l'étude et son amabilité dans les sociétés. Il avait un goût décidé pour la littérature allemande, possédant également bien cette langue et la française.

La révolution de 1789 priva de Bock de son emploi, circonstance qui le força à émigrer en 1792. Après avoir parcouru plusieurs provinces d'Allemagne il se fixa à Ansbach en Franconie où il eut recours à sa plume pour se procurer les moyens de pourvoir à son existence. Rentré en France à l'époque de l'amnistie, il dut à la bienveillance du Préfet Colchen d'être rayé de la liste des proscrits.

Sous l'empire, le Baron de Bock fut nommé Conseiller de Préfecture à Luxembourg. Il est mort à Arlon en 1809, laissant un nom justement estimé.

De Bock a publié, soit comme auteur soit comme traducteur, un grand nombre d'ouvrages qui sont encore généralement recherchés. Nous donnons ici la liste des uns et des autres. La première cathégorie comprend: *1°*. Recherches philosophiques sur l'origine de la pitié, et divers autres sujets de morale; 1787, in-12. — *2°*. Mémoire sur Zoroastre, Confucius, et Essai sur l'histoire du Sabéisme; 1787, in-4°. — *3°*. Thékla de Thurn ou scènes de la guerre de trente ans; 1815; 3 vol. in-12.—*4°*. Histoire du Tribunal secret, d'après les lois et les constitutions de l'Empire; pouvant faire suite aux Chevaliers des Sept-Montagnes et à Hermann d'Una (v. plus bas.); in-8°, Metz, 1801. — *5°*. Relation d'un voyage philosophique; 1788, in-8°.

Viennent les œuvres qu'il a traduites de l'allemand: *6°*. La vie de Frédéric Baron de Trenck, écrite par lui-même;

Digitized by Google

1787, 2 vol. in-12. — 7°. Essai sur l'Histoire du Sabéisme, auquel on a joint le catéchisme de la religion des Druses et un mémoire historique sur le peuple nomade appelé en France Bohémiens et en Allemagne Zigeuner; 1788. — 8°. Les Apparitions; le Voyageur; et le Tribunal secret, drame historique en cinq actes; 1 vol. — 9°. Histoire de la guerre de sept ans, commencée en 1756 et terminée en 1763; 1789, 2 vol. in-8°. — 10°. Tableau de l'armée prussienne avant et pendant la guerre de sept ans; d'après d'Archenholtz. — 11°. Hermann d'Una ou aventures arrivées au commencement du quinzième siècle, dans le temps où le Tribunal secret avait la plus grande influence; 1791, 2 vol. in-8°. — 12°. Le tribunal secret; drame historique précédé d'une notice sur cet étrange établissement; 1791. — 13°. Petite Chronique du royaume de Tatoïaba; 1797, 3 vol. in-18. — 14°. Les chevaliers des Sept-Montagnes ou Aventures arrivées dans le treizième siècle, du temps où le Tribunal secret avait le plus d'influence; avec une Notice sur l'état ancien et actuel de ce Tribunal; in-18, 3 vol. — 15°. La vie du Feldmaréchal de Loudon. — 16°. Irminia dans les Ruines de Rome; 1801, in-12. — 17°. Le mensonge généreux; drame en un acte; vol. in-8°. — 18°. De la Fièvre en général; de la Rage; de la Fièvre jaune et de la Peste. Du traitement de ces maladies d'après une méthode nouvellement découverte, par Godef. Christ. Reisch, Docteur en Médecine et Professeur à l'Université d'Erlangen, etc. Traduit par J.-N.-E. de Bock; 1800, in-12. — 19°. Traitement de différentes maladies guéries par le Docteur Reisch, avec le remède qu'il a nouvellement découvert; pour faire suite à son traité sur les fièvres, la peste, la rage; 1800, in-12. — 20°. Mémoire sur la Peste; pour faire suite au Traité sur les fièvres, la peste, la rage, du Dr Reisch; 1801, in-12.

On a encore attribué d'autres ouvrages au Baron de Bock; mais il n'existe de lui que ceux dont nous venons de donner le titres.

Tassier, Histoire de Thionville, 308; et Essai philologique sur la Typographie à Metz, 167, sqq. — Bégin, Biographie de la Moselle, I, 97, sqq. — Quérard, La France littéraire, I, 363. — Beauvais, Dictionnaire historique, ou Biographie universelle classique, 284. — Picorbau, Petite Biographie bibliographico-romancière. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 205, 285, 359, 341, 675.

BONAVENTURE, *Georges*, est né à Thionville, le 25 mai 1768. Après qu'il eut terminé ses humanités il entra dans une école de pharmacie d'où la conscription militaire vint l'enlever pour l'incorporer dans le service sanitaire de l'armée de la République, puis de l'Empire. Les vastes connaissances qu'il avait acquises dans son art et les branches accessoires, jointes à son excellente conduite le firent promptement avancer en grade et finirent par le faire nommer pharmacien-major des hôpitaux militaires et des armées.

A la chute de Napoléon Ier il prit sa retraite et vint s'établir à Thionville où il publia en 1818 un travail de 27 pages in-8°, sous le titre suivant: *Observations sur la Pharmacie en général, sur son exercice en France depuis la suppression des maîtrises; sur les abus qui s'y sont glissés et sur les moyens d'y remédier*, etc. Il adopta pour cette brochure, qui renferme des idées très saines, l'épigraphe: « Lecteurs, ceci est un recueil de bonne « foi. — Felix si prodest. »

Bonaventure a en outre fait insérer *plusieurs mémoires sur la pharmacie et l'histoire naturelle* dans divers recueils académiques. Il est mort pendant ces dernières années dans un âge assez avancé.

Bégin, Biographie de la Moselle, I, 112, sq. — Renseignements privés.

BONAVENTURE, *Nicolas-Melchiade, Baron de*, cousin germain du précédent, est né à Thionville, le 7 octobre 1751, fils de Georges Bonaventure, marchand, et de Madelaine Duvivier. Des dispositions heureuses, une imagination ardente,

Digitized by Google

des reparties fines et spirituelles engagèrent ses parents à soigner son éducation. Il n'avait que seize ans lorsque, ayant fini ses humanités au collége de Thionville on l'envoya chez un oncle maternel qui habitait Louvain. Celui-ci lui fit suivre les leçons de l'Université de cette ville. Ses cours de philosophie et de mathématiques terminés, il étudia le droit, prit ses licences et débuta près le tribunal de Louvain où ses plaidoyers obtinrent un grand succès. La réputation que Bonaventure s'était acquise de bonne heure fit jeter les yeux sur lui dès qu'une place vint à vaquer au Conseil provincial de Tournay. En 1784 il exerçait ces hautes fonctions de manière à mériter l'estime de ses concitoyens. A la révolution brabançonne (1787-88) il fut un des plénipotentiaires envoyés à LaHaye pour traiter de la paix avec le Stadhouder. Cette importante mission, comme on sait, fut suivie de près de la pacification générale. Elu par le Département de la Dyle député au Conseil des Cinq-Cents (1797) il porta plusieurs fois la parole dans cette assemblée et sut par ses talents faire passer plus d'une loi utile à son Pays.

Les fonctions législatives de Bonaventure ayant cessé après le 18 brumaire, un arrêté du premier Consul, en date du 17 messidor an VIII (6 juillet 1800), le nomma juge au Tribunal d'appel de la Dyle, et président du Tribunal criminel de Bruxelles. Décoré de la Légion d'honneur en 1804, il devint, par décret du 25 avril 1806, membre du Conseil de discipline et d'enseignement de l'école de droit de Bruxelles. Le 10 février 1811 il fut présenté à l'Empereur comme député du collége électoral de la Dyle et obtint dans le cours de la même année les titres de Baron et d'officier de la Légion d'honneur. Ayant pris sa retraite peu de temps après, il se retira à Jette, près de Bruxelles, dans une belle propriété que lui avait laissée l'oncle maternel dont nous avons parlé plus haut. C'est là que le Baron Bonaventure s'occupait d'études et des soins qu'il donnait à l'embellissement du village de sa résidence, de même qu'à la prospérité de ses habitants : ses immenses revenus il les utilisait à ces travaux. Il avait réuni dans son château de superbes cabinets de sculpture et de peinture, de même qu'une bibliothèque choisie.

Bonaventure est mort en 1831. Il n'a rien publié ; mais les services qu'il a rendus comme juge et comme législateur lui ont assuré un des premiers rangs parmi les illustrations de son pays natal. Nous avons jugé inopportun de nous occuper ici des accusations vagues d'arrestations arbitraires qu'il aurait fait opérer pendant qu'il était président du tribunal criminel de Bruxelles, parce que ces accusations n'ont jamais été appuyées de preuves suffisantes pour en faire retomber l'odieux sur la tête du Baron de Bonaventure, qui du reste n'y a pas répondu parce que sans doute il était persuadé qu'elles ne pouvaient l'atteindre, sa réputation de juge intègre et indépendant de caractère étant trop bien établie par ses antécédants honorables.

Bégin, Biographie de la Moselle, I, 108, sqq. — Biographie des hommes vivants, I, 396. — Galérie historique des contemporains, II, 260, sqq. — Biographie nouvelle des Contemporains, III, 240. — Verronnais, Statistique historique de la Moselle, 467.

BORMANN, *Michel*, est né à Hollnich près de Bronsfeld, au cercle administratif prussien de Prum, le 6 février 1795, d'une famille assez aisée. Au sortir de l'école primaire de son endroit natal il entra en 1808 à l'école centrale de Luxembourg qu'il ne quitta qu'en 1814 au moment où cette ville allait être bloquée par les troupes alliées, et alla continuer pendant deux ans encore ses études philosophiques et théologiques sous la direction du curé Arends à Steffeshausen. En 1816 il entra au collége de Trèves et fut admis en 1818 au séminaire de la même ville où l'année suivante il obtint la prêtrise.

Nommé vicaire à Nittel immédiate-

Digitized by Google

tement après son ordination, il fut en 1821 promu à la paroisse de Daleyden où il resta jusqu'à son décès, c'est-à-dire pendant près de quarante ans, aimé et estimé de tous pour sa science, sa vertu et son zèle à remplir ses devoirs pastoraux. Le gouvernement lui confia l'inspection des écoles de son ressort, l'autorité ecclésiastique le désigna définiteur et plusieurs sociétés savantes, telles que celle pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, celle pour les recherches utiles de Trèves, celle des antiquaires du Bas-Rhin, l'inscrivirent sur le tableau de leurs associés.

Bormann avait une prédilection très-marquée pour les recherches historiques, surtout pour l'archéologie des environs de sa résidence; et à ces études il consacrait toutes les heures que l'accomplissement de ses devoirs lui laissait disponibles. Ces études produisirent la composition de quatre ouvrages dont les deux premiers ont seuls été publiés, tandis que les derniers sont restés en manuscrit. Ce sont: 1° Beitrag zur Geschichte der Ardennen; 2 vol. in 8°; Trèves, 1841 et 1842, avec plans et cartes. — 2° Nachlese zur Geschichte der Ardennen; vol. in 8°; Trèves, 1849.—3° Geschichte der alten und jetzigen Pfarrei Daleyden; 3 vol. in folio.—4° Leben des hl. Willibrord oder Einfuehrung des Christenthums in den Ardennen.

L'auteur avait fait cadeau de ces deux derniers manuscrits à la Société archéologique de Luxembourg. Le second avait été rédigé dès 1850, en réponse à la question que ce corps savant avait proposée au concours: Donner l'historique de l'établissement du christianisme dans le pays de Luxembourg. Mais il les redemanda plus tard, afin, disait-il, de les revoir et d'y mettre la dernière main. Il avait renoncé au prix, mais il voulait, ajoutait-il, réunir les noms de localités ainsi que les traditions qui avaient rapport à St. Willibrorde afin de préparer les matériaux nécessaires pour une meilleure biographie de cet apôtre des Pays-Bas et fournir de cette manière son contingent pour l'histoire de la première conversion de notre pays au christianisme. Pour ce qui regarde la Chronique de Daleyden, si d'un côté elle ne comprend que des recherches minutieuses sur l'histoire générale du Pays, de l'autre elle devient très intéressante si on la considère sous le point de vue des sources et des traditions locales qui y sont consignées.

L'essai sur l'histoire de l'Ardenne luxembourgeoise a déjà été jugé et très diversement. On a dit et répété plusieurs fois que l'auteur n'aurait pas possédé les connaissances préliminaires nécessaires pour bien exécuter un travail de ce genre; qu'il n'aurait pas eu à sa disposition les sources désirables; que son point de vue aurait été trop borné; qu'il se serait laissé aller trop loin dans ses déductions étymologiques touchant les passages de César qu'il appliquait aux contrées ardennaises; etc. Mais, en concédant même que ces reproches ne sont pas absolument immérités, nous devrons toujours avouer que Bormann n'a fait que suivre en ceci les écarts d'autres auteurs et qu'il n'en a pas moins réuni de nombreux et d'importants matériaux pour l'Histoire du Pays, consigné bien des faits archéologiques et tiré des traditions aussi bien que de la légende plus d'une solution dont l'absence serait à regretter. Nous ajouterons finalement que le pays lui doit au moins de la reconnaissance pour son désintéressement: il faisait toutes ses recherches à ses propres frais, de même qu'il couvrait le prix de ses publications, ayant dépensé pour cela près de deux mille francs qu'il sacrifia sans arrière-pensée à l'idée de se rendre utile.

Le curé Bormann est mort, frappé d'apoplexie par suite de la vie sédentaire que ses études continuelles avaient exigés, le 27 avril 1860, à l'âge de 65 ans. Ses épargnes ainsi que sa fortune patrimoniale il les partagea: une partie échut au convictoire des jeunes étudiants à Trèves, tandis que l'autre servit à la

Digitized by Google

fondation d'une bourse d'études en faveur de sa famille, à défaut de celle-ci, de ses paroissiens et enfin des étudiants originaire de son endroit natal.

Engling; dans: Public. Soc. arch. Luxbg., XVI, X.—Souvenirs.—Correspondances avec Bormann.—Notes fournies.

Boudet de Puymaigre, *Gabriel-François*; v. Puymaigre, *Gabriel-François Boudet de.*

BOUILLON, *Baudouin de*, était fils puîné d'Eustache, comte de Boulogne et d'Ide d'Ardenne, conséquemment frère cadet du fameux Godefroid, dit de Bouillon (v. son art.). On admet généralement qu'il est né en l'année 1058.

Les parents de Baudouin l'avaient d'abord destiné à l'état ecclésiastique, mais il préféra bientôt le métier des armes et suivit son frère à la croisade en Palestine où il obtint la principauté d'Edesse, puis après la mort de Godefroid, arrivée en l'année 1100, il fut placé sur le trône de Jérusalem et couronné par le patriarche de cette ville, le jour de Noël de la même année. En 1101 il prit Antipatris, Césarée, Azot, et tua cinq mille Sarrasins à Ascalon. Le 24 mai 1104 il occupa Acre après un siége de vingt mois et avec le secours de soixante-dix vaisseaux Génois; puis Tortose. Assiégé à son tour dans Rama il eut beaucoup de peine à se sauver hors de cette place lorsqu'elle fut enlevée par les infidèles. En 1109 Bernard, fils de Raimond comte de Toulouse prit Tripolis qu'il releva ensuite de Baudouin à titre de comté. L'année suivante le roi de Jérusalem s'empara encore de Baruch ainsi que de Saïde, et donna aux Chrétiens qui vivaient au milieu des Arabes des terres près de Jérusalem. Deux ans plus tard l'armée des Sarrasins l'ayant rencontré à la tête de ses troupes pendant qu'il était campé dans un endroit très avantageux pour lui, l'attaqua à l'improviste et le mit dans une déroute tellement complète qu'il lui fut impossible de couvrir sa capitale, devant laquelle ils vinrent incontinent mettre le siége et qu'ils réduisirent aux abois après en avoir cruellement ravagé les environs. Dans cette extrémité Baudouin parvint cependant à réunir de nouvelles forces avec lesquelles il délogea les assaillants, leur faisant à leur tour éprouver des pertes immenses.

On croit, dit M. le comte de Bec-de-lièvre, qu'avant de se rendre en Palestine ce prince avait été chanoine de l'église de Liége; mais cette circonstance ne nous semble pas vraisemblable, puisque tout le monde sait positivement qu'il a été marié et que, même du vivant de sa femme légitime et apparemment parce qu'elle ne lui donnait aucune postérité, il a épousé Adelaïde, veuve de Roger comte de Sicile, avec laquelle encore il ne laissa pas d'enfant.

Baudouin de Bouillon est mort en 1118, la dix-huitième année de son règne à Jérusalem. Il fut enterré au mont Calvaire, dans la chapelle dite d'Adam, annexée à l'église du St. Sépulcre, à main gauche en entrant. Sa tombe portait l'épitaphe suivante:

Rex Baldewinus, Judas alter Machabæus,
Spes patriæ, vigor Ecclesiæ, virtus utriusque,
Quem formidabant, cui dona tributa ferebant
Cedar et Aegyptus, Dan, ac homicida Damascus,
Proh dolor! in modico clauditur hoc tumulo.

Moreri, II, 109, sq.—De Feller, Dictionnaire historique, litt. B.—Segur, Histoire universelle, ancienne et moderne; passim, XIV de l'édition in 12.—Ozeray, Histoire de Bouillon, passim.—Le Cte de Bec-de-lièvre, Biographie universelle, III, 341, sq.—Cornelis de Bruyn, Reizen door de vermaardste Deelen van Klein Asia etc. 1698; 287.—Des Roziers, Stemmata Lotharingiæ ac Barri Ducum, 228, v°, sqqq.—Courtin, Encyclopédie moderne, III, 184.—Conversations-Lexikon, édit. de 1851.

BOUILLON, *Godefroid de, dit l'an-*

Digitized by Google

cien, l'ardennais ou le barbu, était fils aîné de Ricuin, prince d'Ardenne, ainsi que duc de Mosellane, et de Mathilde de Franconie. Dans le partage de la succession paternelle (945), Godefroid obtint les terres de Bouillon et de Verdun.

Ce prince, que les historiens représentent comme un guerrier intrépide et plein de dévouement pour son suzerain, mais dont les faits et gestes sont loin d'être tous parvenus jusqu'à nous, se trouva naturellement impliqué dans la guerre que le roi Lothaire entreprit en 984 après le décès de l'empereur, pour récupérer l'ancien royaume de Lorraine ou de Lotharingie qui avait appartenu à ses ancêtres. Godefroid d'Ardenne, décidé à défendre et à soutenir de toutes ses forces Otton III, prince qui était encore au berceau, de même que l'intégrité de l'Empire, se hâta de réunir une armée qu'il mena contre la France, dans la croyance que celle-ci n'était pas préparée à une défense sérieuse: Mais il se vit bientôt trompé dans son attente. En effet, repoussé de toutes parts il se réfugia à Verdun avec son frère Sigefroid, qui fut le fondateur de la dynastie de Luxembourg. Les français envelopèrent la place, la forcèrent et firent Godefroid prisonnier avec son frère. Ils furent cependant remis en liberté peu de temps après, et Lothaire renonça à ses prétentions sur la Lotharingie.

Depuis cette époque nous ne voyons plus Godefroid s'occuper que des affaires intérieures de ses domaines. En 942 il avait fondé à Verdun le monastère de St. Vanne dans lequel il voulut être inhumé.

Il est mort en 986.

Ozeray, Histoire de Bouillon; passim. — Dewez, Histoire générale de la Belgique, II, passim. — Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 42. — Beatels, passim. — Sigebert de Gembloux, Chronique. — Nancios, Chronique; ad ann. 984.

BOUILLON, *Godefroid de,* nommé par quelques auteurs *Godefroid IV,* était fils aîné d'Eustache II, comte de Boulogne, et d'Ide d'Ardenne.

Pour écrire l'Histoire complète de ce héros fameux, de ce preux chevalier, de ce pieux chef de la première Croisade, il faudrait un volume entier. Aussi pour ne pas dépasser les limites du cadre de cet ouvrage nous bornerons-nous à ne noter que très succinctement les faits et gestes de cet homme illustre, en ajoutant toutefois à notre récit les actes particuliers au pays auxquels il a pris part. Ces circonstances, qui peuvent paraître oiseuses dans un ouvrage de Biographie générale, forment toujours un complément nécessaire, indispensable, quand il s'agit d'une notice particulière, nationale.

Né vers le milieu du onzième siècle, en 1060 ou 1061, disent quelques Chroniques, au village de Baizy, près de Nivelle et de Villers, dans le diocèse de Liége ou le Brabant wallon, Godefroid de Bouillon eut pour précepteur un prêtre, gentilhomme picard nommé Pierre l'Hermite, qui devint à son tour fameux dans l'histoire des croisades.

Godefroid était à peine sorti de l'enfance lorsque son oncle, Godefroid-le-Bossu, duc de la Basse-Lorraine, fut assassiné près d'Anvers (1076) : Ce dernier avait légué le Duché de Bouillon à son neveu. Dès les premiers temps de son administration, le jeune Godefroid eut des difficultés assez sérieuses à démêler entre les gens de guerre auxquels avaient été données ou qui avaient usurpé par la force certaines terres et des dîmes que l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne réclamait comme siennes; c'est ce que l'annaliste de ce monastère appelle la violence Bouillonnaise : Ces contestations qui durèrent plusieurs années, furent enfin apaisées par Godefroid en sa qualité d'avoué du monastère.

D'autre part, le duc de Bouillon élevé dans des sentiments d'une grande piété et d'une fidélité à toute épreuve, tant à sa Religion qu'à l'Empereur, fidélité qu'on avait eu soin de lui représenter à chaque occasion comme héréditaire dans sa famille, eut pendant longtemps à lutter avec soi-même à l'occasion des grandes contesta-

tions qui pendaient entre l'Empereur et le Souverain-Pontife, dont la ténacité à tous deux tenait l'Europe dans une inquiétude continuelle. Godefroid, en homme sage et prudent, chercha néanmoins par sa conduite à ne déplaire ouvertement à aucun des contendants, tout en restant attaché également à l'un et à l'autre. Il ne se mêla en effet à aucun parti pendant ces contestations et lorsqu'ils se trouvaient en présence, se réservant de les servir chacun séparément contre tout tiers advenant, mais jamais l'un contre l'autre. Dans cet état des choses le pape Grégoire VII, l'ennemi juré de l'Empereur Henri IV, ne voulant ni comprendre ni apprécier la délicatesse de la position de Godefroid, exigeait de lui une obéissance instantanée et absolue, menaçant en cas de refus de le priver de ses fiefs, moyen que la Cour de Rome avait accoutumé de mettre en usage pendant ces siècles que nous ne voulons pas qualifier ici, et il eut même l'audace de tenter de mettre sa menace à exécution en écrivant à Manassès archevêque de Rheims de lui retirer la terre de Douzy, etc. Manassès en serviteur servile voulut obéir à l'injonction papale sans s'enquérir de la justice de la démarche qu'on demandait de lui ; mais Godefroid sut déjouir ces basses intrigues par une courageuse résistance qui lui réussit à un point tel que l'archevêque se vit bientôt forcé de renoncer à sa tentative, de crainte de s'attirer de graves déboires, de décider peut-être sa propre perte : Godefroid avait fait ses premières armes sous son oncle à la guerre de Flandre, et s'était déjà alors fait admirer par son agilité à la course, sa dextérité et sa force dans l'art de la lutte, dans les exercices de l'équitation, et plus que tout cela par son courage et son sangfroid au combat.

Quelque temps après (1077) Albert III comte de Namur s'étant mis en tête de faire valoir des droits beaucoup plus imaginaires que réels à la possession du duché de Bouillon, s'avança avec une armée jusqu'aux portes du château de ce nom. Mais Godefroid le défendait; c'est assez dire que le comte de Namur fut repoussé avec des pertes tellement grandes qu'il perdit l'envie de revenir désormais à la charge. Ce nouvel exploit couvrit le duc de Bouillon d'une gloire qui se répandit bientôt au loin.

Dès qu'il fut débarassé du comte de Namur, Godefroid marcha sur Stenay dont il s'empara et força l'évêque de Verdun de lui conférer le titre de Vicomte de Verdun : Stenay fut fortifié et muni d'une imposante garnison.

Bientôt après (1078—1080) nous le retrouvons dans les rangs de l'empereur Henri, combattant à Mersebourg où il décida la victoire sur Rodolphe de Souabe qui périt pendant sa défaite : Thierry, comte ou duc de Mosellane, autre ennemi de Henri IV fut fait prisonnier par Godefroid et traîné dans les cachots du castel de Bouillon où il mourut.

Pendant les guerres que l'Empereur Henri fit en Italie et les événements déplorables que suscita son schisme avec Grégoire VII (1083—85), Godefroid se tint dans l'une et l'autre Lorraines, afin d'éloigner de ces contrées l'esprit de révolte. En 1086 il vint assister aux obsèques de l'abbé de St. Hubert, Thierry Ier. Deux ans plus tard (1088) il entra avec les plus puissants seigneurs des environs dans la confédération dite Trève-de-Dieu que Henri Ier, évêque de Liége (v. son art. Luxembourg, Henri de) avait organisée pour s'opposer aux maux incessants que suscitaient les guerres et les rapines continuelles de cette époque de désolante mémoire.

Godefroid, dont la réputation de bravoure et de fidélité avait volé partout, vit bientôt augmenter ses titres comme sa puissance : l'empereur avait donné le Duché de la Basse-Lotharingie à Conrad, son fils aîné; mais ce prince dénaturé trahit son père et son bienfaiteur au point d'oser tramer contre l'auteur de ses jours un complot ayant pour but de lui ôter la vie. Henri IV apprit ce projet; et, plein d'in-

Digitized by Google

dignation contre l'ingrat, le priva de son bénéfice qu'il donna au prince de Bouillon. Bientôt après il demanda même en mariage sa sœur Adelaïde et l'épousa.

Les fêtes qui suivirent cette cérémonie étaient à peine terminées lorsque Godefroid, devenu très puissant par le concours de tous ces événements, résolut de rentrer dans les domaines que ses ancêtres avaient autrefois possédés et qui alors se trouvaient aliénés. Dans ce dessein il médita et exécuta un nouveau coup de main sur Stenay qu'il prit une seconde fois et qu'il parvint à conserver avec le secours que lui amenèrent fort à propos ses deux frères, Baudouin (v. son art.) et Eustache, ainsi que Henri comte de Grandpré; et cela malgré les forces que le comte de Namur et l'évêque de Verdun avaient mises en campagne pour reprendre cette ville devant laquelle ils avaient déjà mis le siége. Par la paix qui se fit bientôt après par l'entremise de l'évêque de Liége, il fut stipulé que le Duc de Bouillon aurait le haut domaine de Verdun et que l'évêque de cette ville reprendrait de lui le comté en fief.

Après ces exploits Godefroid rentra pour quelque temps dans l'obscurité (1091), ne voulant pas se mêler des dissentions de l'empereur avec l'impératrice et son fils Conrad: le seul acte public que nous le voyons poser dans cet intervalle fut sa recommandation auprès d'Otbert à l'effet d'engager ce prélat à reprendre l'abbé de St.-Hubert dans ses bonnes grâces après l'avoir chassé de son monastère pour s'être déclaré opposé à sa nomination à l'évêché de Liége.

Mais des événements bien autrement glorieux pour Godefroid se préparaient. Le Concile de Clermont avait résolu la Croisade contre les infidèles. Pierre l'Hermite, ancien instituteur de Godefroid avait fanatisé le monde chrétien en faveur de cette expédition, et le pape Urbain II avait, de sa main, donné la Croix au duc de Bouillon.

C'était en l'année 1094 ou 1095.

Avant de partir pour cette périlleuse entreprise qui devait immortaliser son nom, Godefroid voulut montrer tout l'intérêt qu'il portait à l'abbaye de St.-Hubert en déposant en présence d'un entourage nombreux et choisi, sur l'autel de l'église de Bouillon un acte de donation en faveur de cette abbaye, de l'église de Baizy et ses accessoires, ainsi que la confirmation de celle de Sansanruz avec ses annexes, qui avait été autrefois concédée au même monastère par Godefroid-le-barbu son grand-père, le tout sous la seule charge pour l'abbé et les religieux, de desservir l'église de St.-Pierre près du château et la chapelle de St.-Jean dans ce fort. Vers la même époque il institua en l'honneur de St. Michel un chapitre de douze chanoines à Anvers et rétablit le monastère de Stenay qui avait été ruiné par les guerres.

D'un autre côté, comme il était convaincu que les revenus du domaine de Bouillon et des fiefs ennexés à ce duché n'auraient pu suffire pour subvenir aux frais de son voyage projeté en Terre-Sainte, il résolut d'engager ces terres à l'évêque Albert et à l'église de Liége, contre payement d'une somme d'argent sur le chiffre de laquelle les historiens sont loin d'être d'accord aujourd'hui, le tout sous la réserve expresse que ces biens resteraient à jamais attachés à l'Eglise de Liége si lui ou un d'entre ses héritiers qu'il désignait, ne venait les dégager en remboursant les deniers de l'engagère.

A l'évêque de Verdun il abandonna ses droits réels ou prétendus sur le comté de ce nom et lui céda le château de Stenay avec le village de Mouza. L'évêque, piqué de générosité, lui compta en retour un secours en argent pour son voyage.

Godefroid avait terminé toutes ces dispositions lorsqu'arriva le moment fixé pour le départ de l'armée expéditionnaire, au printemps de l'an de grâce 1096. Les Croisés étaient convenus qu'on se réunirait dans la plaine de Constantinople; mais pour éviter l'encom-

Digitized by Google

brement inévitable qu'aurait produit une immense multitude si tous avaient suivi la même route, chaque chef devait prendre un autre chemin: Godefroid, avec soixante mille hommes la plupart Lorrains, se dirigea par l'Allemagne, traversant la Hongrie, la Valachie et la Thrace.

Afin d'abréger, nous ne parlerons pas des difficultés de tout genre qui se présentèrent presque à chaque pas pendant cette longue marche où l'Occident levé en masse, semblait vouloir aller engloutir l'Orient; ni des embûches nombreuses qui étaient sans cesse tendues aux Croisés; ni enfin des pertes considérables d'hommes de tout âge que les fatigues leur faisaient tous les jours éprouver.

On arriva enfin au lieu du rendez-vous où l'on trouva dans les Grecs, au lieu d'un peuple ami, des ennemis astutieux qui épuisèrent toutes les ressources de la mauvaise foi pour s'opposer au passage des Croisés, ou au moins pour le contrecarrer. Godefroid en chef habile mais surtout courageux et franc, força l'empereur Alexis-Commène à tenir ses engagements, à lui ouvrir les chemins d'Orient et à dissimuler les inquiétudes que naturellement il avait dû concevoir en voyant toute cette armée étrangère entrer au cœur de ses états, comme pour les envahir. Il conclut en effet avec ce prince un traité par lequel il s'engageait à rendre les places de l'Empire grec qu'il prendrait sur les infidèles, à condition qu'Alexis fournirait à l'armée chrétienne les vivres nécessaires. L'Empereur qui s'était vu obligé à accepter ce traité, avait bien souscrit aux conditions qu'il lui imposait; mais il était résolu d'avance de n'en remplir aucune; ce qu'il fit en effet.

Godefroid qui avait été élu un des chefs de l'armée des Croisés, s'avança aussitôt vers Nicée dont il fit le siége. Cette ville ayant été prise le 14 juin 1097 après un mois d'attaque, les Croisés continuèrent leur marche vers Jérusalem, en passant par la Natolie où ils enlevèrent encore un grand nombre de places. Leurs forces se composaient encore alors de cinq cent mille hommes de pied et de cent mille chevaux. Cette multitude eût sans doute été capable de tout entreprendre et de réussir en tout, parce que le courage ne lui manquait pas; mais il eût fallu pour cela qu'elle fût homogène; tandis que mal conçue dans son plan autant qu'erronément assortie dans sa composition, elle se voyait chaque jour à la veille de se dissoudre ou de s'entredétruire à cause du défaut d'unité et d'ensemble dans la direction suprême. Cependant Godefroid, le plus vaillant sans doute d'entre ces combattants, était là, il réunissait dans sa personne une énergie presque surnaturelle qui sut en mainte occasion racheter autant que possible le mal que les tiraillements entre les chefs faisaient éprouver à ces différentes cohortes sans discipline.

De la Natolie on passa devant la grande Antioche dont le siége fut immédiatement résolu. Cette ville fut prise, mais par trahison, le 3 juin 1098.

Les Croisés n'y étaient entrés que depuis trois jours lorsqu'une armée immense de Sarrasins vint à son tour les y assiéger. Sans provisions, au point qu'ils se voyaient obligés de se nourrir de chair de cheval et de chameau, et rendus encore de leurs fatigues antérieures, ils se croyaient à deux doigts de leur perte lorsqu'une pieuse fourberie vint les tirer d'affaire: un prêtre visionnaire déclara qu'il avait découvert le fer de la lance qui avait percé le flanc de Jésus crucifié, et que cette trouvaille leur assurait la victoire. Aussitôt le courage renaît parmi les assiégés, la superstition les aveugle; et furieux ils s'élancent sur les assaillants, qu'ils dispersent en les taillant en pièces.

L'année suivante, 1099, ils se trouvèrent devant Jérusalem, la ville sainte, le but de leur voyage et de leurs exploits. Le siége commença le 9 juin; et cinq semaines après, le vendredi 15 juillet,

Digitized by Google

cette ville fut prise après un assaut terrible après lequel le vainqueur se livra à un massacre horrible sur les vaincus : tout y nageait dans le sang qui montait, disent les historiens contemporains, jusqu'au frein des chevaux.

Toutes ces victoires, les Croisés les durent à l'intrépidité de Godefroid de Bouillon.

Aussitôt après la conquête de Jérusalem, ce chef aussi pieux qu'il était vaillant, s'empressa de satisfaire sa dévotion : il se dépouilla de son armure qu'il avait juré de ne quitter qu'après avoir atteint le terme de son long et périlleux voyage, s'affubla de laine et alla, pieds nus, faire le tour de la ville, puis se rendit au Saint-Sépulcre où il adressa au Dieu des armées des actions de grâces pour les succès obtenus et ajouta une humble prière de remercîments pour la faveur qui lui était faite de pouvoir contempler de ses yeux le lieu où le corps du Sauveur du monde avait été déposé après son supplice sur la croix.

Huit jours après les Croisés se réunirent pour nommer un roi de Jérusalem et des pays conquis sur les infidèles : leur choix unanime tomba sur Godefroid de Bouillon. Ce prince accepta la dignité qu'on lui offrait, mais il refusa la qualité qui y était attachée, disant que jamais il ne consentirait à porter une couronne d'or dans la ville où Jésus-Christ, le Dieu des rois de la terre avait été couronné d'épines : Il ne prit en effet que le titre de Duc et d'avoué ou protecteur du Saint-Sépulcre.

Le sultan d'Egypte, qui avait appris les victoires des Croisés, commençait à craindre que, une fois affermis dans leurs conquêtes ils ne voulussent tenter de pénétrer également dans ses états. Comme d'autre part il voyait leur armée réduite à un très petit nombre, puisque de trois cent mille qui avaient pris Antioche il ne leur restait que vingt mille combattants, fit marcher contre eux une armée de quatre cent mille hommes. A la nouvelle de leur approche l'intrépide Godefroid ne perd point courage ; il s'avance à leur rencontre dans la plaine d'Ascalon, engage le combat et s'élance le premier sur eux ; les siens le suivent de près et en font un grand carnage : Cette nouvelle victoire assura au Duc-avoué du Saint-Sépulcre la paisible possession de la Palestine entière, moins deux ou trois places.

Dès lors Godefroid s'occupa moins à étendre ses conquêtes qu'à conserver celles qu'il avait faites et à y établir une bonne police. Il constitua à Jérusalem un patriarche, y fonda deux chapitres de chanoines, l'un attaché à l'Eglise du Saint-Sépulcre, l'autre à celle du Temple, et finalement un monastère dans la vallée de Josaphat. Après cela il fit publier en langue romane ou wallonne les Assises de Jérusalem, monument précieux pour le langage du temps, l'étude des lois du moyen-âge et leur juste application aux besoins de l'ordre social.

On attribue la rédaction de ce code fameux à Philippe de Navarre, savant jurisconsulte qui avait suivi les Croisés. La seconde révision des Assises fut faite en 1260, par Jean d'Ibelin, et la troisième par Jean de Lusignan. Cette œuvre est perdue ; on n'en possède que quelques fragments traduits en latin et qui se trouvent à la Bibliothèque du Vatican.

Godefroid est mort à Jérusalem après un règne d'un an, le 18 juillet 1100. Il fut enterré dans la chapelle dite d'Adam, annexe de l'Eglise du Saint-Sépulcre. Son tombeau, que de Bruyn a décrit et qui a subsisté jusqu'en 1807, a disparu depuis la soi-disante restauration de la chapelle qui le renfermait, par les soins d'un architecte grec qui a présidé à cette restauration après l'incendie qui l'avait réduite en cendres. Ce monument portait l'épitaphe suivante :

+ Hic iacet inclitus dux
Godefridus de Bullon qui
Totam istam Terram aqui-
sivit cultui Xriano cuj.
Anima regnet cum Xro
Amen.

Pour terminer cet article, nous aimons à transcrire ici le jugement que l'abbé de Choisy a donné sur ce héros de la Chrétienté, dans le Journal des Savants, année 1712, p. 119 : « Jamais l'antiquité fabuleuse ne s'est imaginé un héros « aussi parfait en toutes choses, que la « vérité de l'Histoire nous représente « Godefroid de Bouillon. Sa naissance « était illustre, mais ce fut son mérite « qui l'éleva au-dessus des autres ; et l'on « peut dire de lui que sa grandeur fut « l'ouvrage de sa vertu. »

En 1848 la Belgique a érigé une statue équestre à la mémoire de Godefroid de Bouillon. Ouvrage du sculpteur Simonis, elle décore la place royale de Bruxelles.

Ozeray, Histoire de Bouillon, 52 à 71.—Comte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 57, sq. —Biograqhie générale des Belges, 33.—Moreri, litt. G.—Bertholet, III, 158 à 305, passim.—De Feller, Dictionnaire historique, litt. G.—De Wana, Labores Herculis christiani Godefridi Bullionii; Lille, 1674.—Le Tasse, Jérusalem délivrée; passim.—Cantatorium; passim; ad annos concordantes. —De Bauve, Reizen etc., 288.—Wassenberg, Antiquités, 256, sq.—De Marne, 112, sqqq.—Des Roisières, Stemmata Lotharingiæ ac Barri Ducum, 223, v°, sqqq.—Les Hommes illustres des Pays-Bas, I, 204 à 208.—Courtin, Encyclopédie moderne, litt. G.—Biographie universelle, XVII, 546, sqqq.—Les Belges illustres, I, 57, sqqqq.—Conversations-Lexikon, édit. de 1851.

BOUILLON, *Godefroid-Charles-Henri de la Tour d'Auvergne, duc de*, était fils unique de Charles-Godefroid de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, auquel il succéda en 1772. Il avait une sœur, Louise-Henriette-Jeanne qui fut mariée à Hercule-Mariadec de Rohan, prince de Guimenée.

Ce prince, sur la vie duquel nous ne nous étendrons pas, a su s'acquérir de la part de la postérité le beau nom de philanthrope par les soins qu'il n'a cessé de donner au bonheur de ses sujets. Il fonda en effet l'hôpital de Bouillon, créa en 1774 une poste aux chevaux et une messagerie publique, encouragea le commerce, favorisa l'introduction et le développement de l'imprimerie et donna finalement aux Bouillonnais un grand nombre de lois sages.

Godefroid-Charles-Henri est mort en 1792, laissant un enfant unique, Jacques-Léopold-Charles, mort en 1802, dépossédé de la terre de Bouillon et sans postérité.

Ozeray, Histoire de Bouillon, 229, sqqq.—Meisser et Vandermaelen, Dictionnaire géographique du Luxembourg, 194 et 265 à 266. — Peyran, Histoire de l'ancienne principauté de Sedan, II, passim. — Le Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 495. — Godescard, Vies des Saints, des Pères et des Martyrs, VII, 362, note.

BRIXHE, *Jean-Guillaume*, est né à Spa, le 27 juillet 1758. Dès sa plus tendre jeunesse il manifesta le goût le plus passionné pour l'étude, surtout celle de la jurisprudence; et il y fit des progrès si rapides qu'à l'âge de dix-neuf ans il fut jugé capable d'être admis procureur à la cour de Spa. En février 1780 il reçut son immatriculation en qualité de notaire public au pays de Liége.

Lorsque la révolution liégeoise se préparait, à l'instar de celle de France, Brixhe en embrassa les principes avec enthousiasme et fut nommé Bourgmestre de Spa ainsi que membre secrétaire perpétuel de cette fameuse assemblée représentative dite de Franchimont qui fut toujours la première dans ses propositions ultra-libérales, que plus d'une fois elle fit présenter sous forme d'adresses à la municipalité de Liége à l'effet de les sanctionner à son tour. Elu en 1790 député suppléant au Tiers-Etat du Pays de Liége, il occupait ces fonctions lorsque l'armée autrichienne vint reprendre le pays et réinstaller l'Evêque : Brixhe proscrit comme un des quatorze premiers fauteurs de la révolte, se réfugia à Paris où il devint membre du comité général des Belges et des Liégeois réunis.

Son caractère ardent ne lui permettant pas plus à Paris que dans sa patrie de rester spectateur oisif des événements qui se succédaient avec tant de rapidité, il se mêla bientôt à tous les clubs, au point

Digitized by Google

que Robespierre le crut mériter d'être inscrit sur *sa* liste des bons patriotes : Brixhe était loin cependant, dit-on, de partager toutes les doctrines sanguinaires des terroristes.

L'armée française vint sur ces entrefaites conquérir la Belgique et avec elle le Pays de Liége; Brixhe la suivit et se vit bientôt réintégrer dans la municipalité de son endroit natal. Le peuple le députa en outre en même temps à l'administration générale du Pays de Liége où il se montra un des plus chauds partisans de la révolution française et de la réunion des provinces belgiques à la France.

A la retraite de Dumouriez il fut de nouveau forcé de se réfugier à Paris où il fut employé dans les bureaux de la vérification générale des assignats. Au mois de prairial an II (mai ou juin 1794) le comité de salut public, réuni à celui des finances et des assignats le nomma vérificateur dans les départements du Nord et des Ardennes. Par divers arrêtés des représentants du peuple il fut envoyé avec la même qualité à la suite des armées dans les pays conquis : cet emploi il l'a conservé jusqu'à la suppression des assignats.

Se voyant privé de sa place il commença à exercer les fonctions de défenseur officieux près les tribunaux civils et criminels des départements de l'Ourthe, de Sambre-et-Meuse et de la Meuse-inférieure : Une âme passionnée, une éloquence vive jointe à une logique serrée, une connaissance approfondie des lois lui firent bientôt obtenir dans cette nouvelle carrière les succès les plus brillants. En l'an VI (1798) l'assemblée électorale scissionnaire le nomma administrateur du département; et la suivante il fut envoyé au Conseil des Cinq-Cents. Il en fut exclu par la loi du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799) et revint à Liége où il continua la profession de défenseur officieux. Le 27 frimaire an IX (18 décembre 1800) le premier Consul le nomma avoué près le tribunal d'appel de Liége, et le 18 fructidor an XII (5 septembre 1803) l'école de droit de Paris lui délivra un diplôme de licencié.

Brixhe est mort le 25 février 1807.

Nous avons de lui : 1°. Journal des séances du Congrès du marquisat de Franchimont, tenu au village de Polleur, commencé le 26 août 1789; Liége, in-4°. — 2°. Plusieurs adresses de l'assemblée franchimontoise à la municipalité de Liége. — 3°. Plan de municipalité pour le bourg et la commune de Spa, et dont la ratification finale est laissée aux cinq élections; Spa, 1790, in-4°; 20 pages. — 4°. Quelques plaidoyers remarquables par les questions importantes que l'auteur a su y soulever, et par le talent avec lequel il les a traitées. — 5°. La tribune publique du Département de l'Ourthe; Liége, Latour; an V, in-8°: Il en a paru 18 numéros formant 312 pages.

Polain, Esquisses biographiques de l'ancien Pays de Liége.—Cte de Bec-de-lièvre, Biographie liégeoise, II, 394, sqq. — Biographie générale des Belges, 40.

BROUSSE, *Mathias-Pierre,* fils d'un conseiller au bailliage de Thionville, est né dans cette ville, le 13 septembre 1742.

Il était Jésuite non profès en 1764, lorsque la société d'Ignace de Loyola fut dissoute en France. Devenu simple prêtre il fut pourvu dès qu'il eut atteint l'âge canonique, de la cure de Volcrange près de Thionville, dont les Jésuites de Trèves étaient collateurs.

En 1787 il fut chargé avec trois autres ecclésiastiques de représenter le clergé du District de Thionville à l'assemblée provinciale des Trois-Evêchés et du Clermontois qui se tenait à Metz sous la présidence de l'évêque, Monseigneur de Montmorency-Laval.

Brousse prêta le serment civique et religieux; intrigua pour être appelé aux Etats-Généraux, réussit dans son projet et aspira à l'évêché de Metz en mars 1791. Mais son absence, de même que le petit nombre de ses partisans entravèrent ses vues ambitieuses, et Nicolas Francin (v. son art.), curé de Kœnigsmacher, élu par

Digitized by Google

ses propres confrères, reçut l'onction épiscopale civique. Cette préférence troubla toute la vie de Brousse qui mourut ignoré et loin de Thionville, sa ville natale.

Bécin, Biographie de la Moselle, I, 176.—Tessier, Histoire de Thionville, 322. — Tables du Moniteur français, 1787—89.

C.

CÆMMERER, *Frédéric*, né à Longwy, le 2 juillet 1785, était fils d'un ancien chef de bataillon d'infanterie et chevalier de St. Louis, qui s'était marié à Longwy où son régiment était en garnison.

Frédéric Cæmmerer fit ses études à Nancy, entra en 1804 dans le corps des mineurs et se trouvait employé à Hambourg lorsqu'il eut l'occasion de connaître et d'épouser la nièce du poëte Klopstock. Nommé plus tard à la direction des postes à Longwy il occupa ses loisirs par l'étude et composa plusieurs petits écrits qui lui valurent la réputation d'un homme savant et de bon goût littéraire. Nous connaissons de lui les opuscules suivants: *1°*. Mémoire sur un autel antique découvert à Havange, village situé sur la route de Longwy à Metz; 1822, adressé à la société littéraire, plus tard Académie de Metz, qui en retour lui conféra le titre de membre correspondant. — *2°*. La même année 1822 cette Société savante avait mis au concours la question suivante: Quelle a été dans ces derniers temps l'influence de l'étude des sciences exactes sur les productions purement littéraires? Cæmmerer envoya un mémoire portant pour épigraphe: Ante omnia Musæ. Cet écrit, quoique ne traitant pas le point principal de la question, au sentiment du jury examinateur, a paru digne d'être honorablement mentionné à cause des pensées ingénieuses, des images gracieuses et vives qui y sont exprimées avec un style pur, élégant, animé, et qui décèle dans l'auteur un adorateur zélé des lettres, un amant exclusif des Muses. — *3°*. En 1826 il adressa au même corps savant quatre petites pièces de poésie: le jeune poëte; l'étoile du berger; le papillon; la barque égarée. — *4°*. En 1828 suivirent quatre autres morceaux: sur la solitude; sur le premier amour; sur la marguerite; sur l'orage. — *5°*. Le Chansonnier des Grâces contient plusieurs compositions du même auteur dont les œuvres en général ne manquent ni d'élégance ni de naturel. — *6°*. Elgire de Baumgarten, ou trois jours dans les Alpes; poëme, 1833.

Cæmmerer avait été transféré à Langres, Département de la Haute-Marne, toujours avec les fonctions de Directeur des Postes. Il s'y occupait de la publication d'une édition complète de ses œuvres lorsque la mort le surprit le 3 février 1838, à l'âge de 52 ans.

Bécin, Biographie de la Moselle, I, 224, sqq.— Essai sur l'Histoire de Longwy, 161, sqq. — Travaux de l'Académie royale de Metz; années 1822—23, p. 39, 69, 72; 1826—27, p. 131; 1827—28, p. 96. — Renseignements particuliers.

CHARDON, *Mathias, dit Don Charles*, est né à Yvois-Carignan en 1695, d'une famille honorable, puisque son frère occupa dans cette ville la charge de baillif. Mathias Chardon entra en religion en 1711, dans l'ordre des Bénédictins de la Congrégation de St.-Vanne, à Verdun, y fit profession le 5 ou le 23 juin 1712 à l'âge de 17 ans et prit le nom de Don Charles sous lequel il fut connu plus tard dans le monde.

Il se livra avec passion à l'étude de la théologie, de l'antiquité sacrée et profane ainsi que des langues syriaque, hébraïque, grecque et latine; l'italien ne lui demeura pas étranger non plus et il acquit bientôt

Digitized by Google

la réputation d'un savant très distingué, au point qu'on lui confia les chaires de rhétorique, de philosophie et de théologie au monastère de Novi-les-moines près de Rethel : il les occupait d'une manière brillante lorsque son opposition à la bulle *Unigenitus* lui causa des désagréments graves et le fit destituer par le Chapitre général tenu à Toul en 1730. Après cette disgrâce il se retira à l'abbaye de St.-Arnoul à Metz où il est mort en 1771, à l'âge de soixante-seize ans.

Le Père Don Charles-Mathias Chardon était un religieux très attaché à ses devoirs, ami de la règle, de la discipline et de l'étude ; de mœurs austères et généralement estimé. La Clef du Cabinet, journal mensuel qui se publiait à cette époque à Luxembourg, a donné son éloge.

Nous avons de Don Charles : *1°*. Histoire des Sacrements, ou de la manière dont ils ont été administrés dans l'Eglise, et de l'usage qu'on en a fait depuis le temps des apôtres jusqu'à présent ; 6 vol. in-12, Paris, 1745 ; c'est un ouvrage d'une profonde érudition, écrit solidement, plein de recherches et qui a été traduit en italien ; Brescia, 3 vol. in-4°. — *2°*. Histoire des variations dans la discipline de l'Eglise ; restée manuscrite.—*3°*. Traité contre les incrédules modernes ; manuscrit.

De la Haut et Lacuy, Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan, 402. — De Feller, Dictionnaire historique ; édition de 1838 ; Mons, II, 169 ; supplément au même ouvrage, II, 92. — La Clef du Cabinet ; année 1771. — Courtin, Encyclopédie moderne, V, 383.—Biographie universelle, VIII, 76.

CHOUET *de Bollemont, Charles*, est né le 20 janvier 1749, fut créé chevalier de St. Louis et devint par ses mérites et ses talents militaires lieutenant-général d'artillerie. Il est mort à Arrancy, le 17 décembre 1815.

Les notes qui nous ont été transmises sur ce personnage distingué se réduisent malheureusement au peu de mots qui précèdent.

Notes fournies.

COLLAS, *Jean-Paul-Louis*, est né à Thionville, le 13 septembre 1735. Il était fils d'un procureur du roi au bailliage de cette ville, et de Catherine-Reine Standt, de Limbourg. Doué d'un esprit propre à l'étude des sciences exactes, Collas s'y livra avec ardeur. Il professa de bonne heure et avec distinction les mathématiques à l'université de Lorraine. Il s'occupa aussi d'astronomie et y fit d'intéressantes observations : il s'aperçut entr'autres d'une éclypse de soleil qui n'avait été ni prévue ni annoncée par les astronomes de Paris.

Collas avait obtenu les ordres sacrés et partit de France en 1767, pour aller prêcher en Chine : il fut un des derniers missionnaires qui y furent admis. S'étant rendu à Pékin on l'attacha comme mathématicien au service du palais. Il est mort dans cette ville, le 22 janvier 1781, n'étant encore âgé que de 46 ans.

Collas a fait insérer les mémoires dont les titres suivent dans la collection des Mémoires sur les Chinois : *1°*. Etat des réparations et additions faites à l'observatoire bâti depuis longtemps dans la maison des Missionnaires français à Pékin. — *2°*. Observations astronomiques faites à Pékin, en 1775. — *3°*. Lettre sur la quintescence minérale de M. le Comte de Lagaraye.— *4°*. Lettre sur un sel appelé par les Chinois *Kien*. — *5°*. Lettre sur la chaux noire de la Chine ; sur une matière appelée *Lieou-li*, espèce de verre, et sur une sorte particulière de mottes à brûler. — *6°*. Lettre sur le *Hoang-fau* ou vitriol, sur le *Naocha* ou sel ammoniac, sur le *Hoang-pè-mou*. — *7°*. Notice sur le charbon de terre. — *8°*. Notice sur le cuivre blanc de la Chine, sur le minium et l'amadou. — *9°*. Notice sur le papier doré sans or. — *10°* Notice sur le bambou. — *11°*. Mémoire sur la valeur du taël d'argent en monnaie de France.

Bégin, Biographie de la Moselle, I, 296, sqq. — Biographie universelle, IX, 251. — Registres de l'Etat civil de Thionville. — Courtin, Encyclopédie moderne, VI, 357. — Biographie universelle, IX, 251.

Digitized by Google

COLLOZ, *Don Michel,* vit le jour en 1722, à Offagne, aujourd'hui commune du canton de Paliseul, arrondissement de Neufchâteau et dépendant autrefois du Duché de Bouillon. Colloz embrassa la règle de St. Bénoît et devint prieur de l'abbaye de Beaulieu en Argonne. Il était habile archiviste et grand amateur d'antiquités. Il est mort vers l'année 1780.

Don Michel Colloz a publié 1°, l'Histoire monastique des Gaules; précédée de savantes dissertations : Ouvrage très-estimé des savants. Il a aussi travaillé, 2°, à l'Histoire de Metz.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 480. — Marcellin LaGarde, Notice sur les Luxembourgeois célèbres, 37.

CONSEIL, *Louis,* officier de la Légion d'honneur, capitaine de chasseurs de la garde impériale, chef de bataillon de la garde nationale et membre du conseil municipal d'Ars-sur-Moselle, est né à Thionville, en 1777. Il était le vingt-deuxième enfant et le seizième fils de sa famille. Son père, fabricant de chandelles à Thionville, ayant conduit tous ses enfants au sacre de Louis XVI à Rheims, obtint une pension de ce monarque le jour même de la naissance du jeune Conseil qui fut pour ce motif nommé Louis, avec addition du nombre seize, pour le distinguer, dit-on, d'un de ses frères qui portait déjà le même nom, peut-être aussi, et par une coïncidence aussi extraordinaire que remarquable, à cause du rang d'ordre que le roi régnant occupait parmi les monarques homonymes de sa dynastie, rapporté à celui que par sa naissance le jeune homme avait entre les fils du même père et de la même mère.

Il avait à peine quinze ans lorsqu'il s'enrôla dans le 4e bataillon des volontaires de la Moselle. Simple soldat, il fit dans ce corps les premières campagnes de la République; mais sa jeunesse, les privations et les fatigues de la guerre le ramenèrent malade dans sa famille. Il s'y rétablit cependant et se hâta de reprendre du service dans le 3e régiment de hussards, dans lequel il avait obtenu tous ses grades en 1815; ce fut dans ce corps que sa valeur brilla de tout son éclat: Ce serait une longue tâche à raconter les faits d'armes qui ont illustré sa carrière. Dans toutes les campagnes de la République et de l'Empire il se montra constamment aux postes les plus périlleux, paya toujours de sa personne, reçut des blessures graves et eut plusieurs chevaux tués sous lui. Napoléon Ier avait reçu des mains de Louis Conseil plusieurs drapeaux enlevés à l'ennemi, lorsque détachant de sa poitrine l'étoile des braves il le créa officier de la Légion d'honneur, distinction qui ne se donnait alors qu'au vrai mérite.

Après les désastres de 1814 ses affections patriotiques qu'il ne pouvait cacher, lui attirèrent des disgrâces; mais le retour de l'île d'Elbe l'en récompensa: Napoléon l'appela dans les chasseurs à cheval de sa garde. A Waterloo il était officier d'ordonnance près de l'Empereur qu'il ne quitta que le dernier. La restauration, pour réparer les fautes qui avaient amené les cent jours, faisait pleuvoir dans les corps des croix de St. Louis: Conseil refusa cette décoration : « Un volontaire de 92, « *dit-il à son colonel avec une noble fierté,* « ne peut être chevalier de St. Louis. Je « n'ai rien fait d'ailleurs pour ceux qui « m'offrent cette croix; je ne les connais « pas ..... Celle-ci du moins (*en frappant « sur son cœur*) je l'ai gagnée : elle n'irait « point avec l'autre. » Une réponse aussi franche le priva du fruit de ses campagnes; et jeune encore, il n'avait que 38 ans et était à la veille de passer officier supérieur, on le mit à la retraite. Ce fut alors qu'il revint à Thionville où la vue des ennemis qui occupaient sa ville natale lui fit éprouver de nouveaux chagrins. Il la quitta bientôt pour s'unir, dans le bourg d'Ars-sur-Moselle, à une famille recommandable. En juillet 1830 il se hâta de faire arborer les trois couleurs à sa commune dont il organisa la garde nationale. Ce fut le dernier acte patriotique qu'il accomplit; il est mort le 23 octobre 1833, à l'âge de 56 ans.

Digitized by Google

Verronnais, Statistique de la Moselle, 468, sq.

COURTOIS, *Alexandre-Nicolas*, est né à Longuion, le 24 novembre 1758. Il était fils de Jean Courtois, jurisconsulte au bailliage de Longuion, et de Marie-Elisabeth Chatain.

Courtois montra de bonne heure des dispositions heureuses; moins dissipé que ne le sont ordinairement les jeunes gens de son âge, il copiait à cinq ans dans l'étude de son père, et à huit il écrivait assez bien pour donner des modèles d'écriture aux écoliers de l'instituteur de la commune. A l'âge de dix ans il commença à apprendre le latin; et à quinze son père, chargé d'une famille de dix enfants, le plaça chez un patricien de Nancy qui en fit bientôt son maître-clerc. Plus tard il entra à l'école de droit de Nancy; fut reçu bachelier le 27 juin 1783 et licencié l'année suivante, à l'âge de vingt-six ans. Il entra alors au barreau où il acquit bientôt de la réputation par son éloquence et ses connaissances. Il partageait en outre son temps de manière à pouvoir en consacrer une partie à la littérature et à la poésie. Il fit insérer plusieurs pièces légères dans différents recueils et obtint des succès nombreux à l'académie de Nancy, aux séances de laquelle il assistait régulièrement. Ses correspondances littéraires étaient étendues. Plus tard il se retira même du barreau pour donner tous ses moments à ses études favorites et devint pendant un an un des collaborateurs du journal littéraire de Deux-Ponts. Il travailla ensuite au Journal général de l'Europe qui s'imprimait à Herve; et à dater du mois de juillet 1788 il rédigea seul, pendant huit à dix mois le Journal de Luxembourg intitulé: Mélanges de littérature et de politique. D'autres feuilles publiques reçurent aussi des articles sortis de sa plume.

La révolution française éclata sur ces entrefaites. Alors les événements de la vie de Courtois se succédèrent rapidement. Nommé membre du district de Longwy il s'y fit remarquer par plusieurs rapports lumineux. Peu de temps après il fut appelé à l'Administration du Département de la Moselle; mais la commission dont il faisait partie fut presque en même temps supprimée par ordre du Gouvernement. Courtois se rendit alors près du ministre Lebrun qui le nomma en 1792 commissaire national du pouvoir exécutif de la République dans la Flandre orientale pour opérer la réunion de cette province. Il réussit par ses bons procédés et ses proclamations à gagner l'esprit des Belges; opéra la division administrative de leur territoire, y organisa les administrations ainsi que les tribunaux et sut y maintenir la paix au milieu des troubles qui agitaient la France à cette époque.

Le 9 décembre 1792, dans une chaleureuse improvisation à la société des amis de la liberté et de légalité à Gand, Courtois engagea les peuples belges à organiser chez eux une Convention nationale. Son discours fut vivement applaudi et l'impression en fut ordonnée.

Le 22 février 1793 il parla également à l'occasion de l'assemblée communale de Gand.

Obligé de fuir lors de la défection de Dumouriez, Courtois revint avec une caisse bien remplie qu'il remit au Gouvernement, et fut ensuite à Longwy où il prononça le 22 octobre de la même année un discours éloquemment écrit à l'occasion de l'anniversaire de la rentrée des troupes françaises dans cette ville. En récompense de sa loyauté et de ses services le ministre Lebrun l'avait fait nommer, le 19 juin 1798, accusateur militaire près le tribunal du deuxième arrondissement de l'armée de la Moselle dont Metz était le chef-lieu. Mais de telles fonctions cadraient mal avec l'esprit généreux, le caractère paisible de Courtois. Aussi ne tarda-t-il pas à être dénoncé comme *modéré*, accusation fort grave pour l'époque, et qui le mit à l'instant sous le poids d'un mandat d'arrêt. Courtois prévoyant l'orage dont il était menacé, se réfugia à Longuion

Digitized by Google

pour y occuper une place de juge près le tribunal civil où il remplissait depuis quelque temps les fonctions de suppléant. Il obtint cette fois de demeurer chez lui sous la surveillance d'un gendarme pendant que son procès s'instruisait. Toute l'administration départementale ayant été dénoncée à propos de son adresse au roi sur l'affaire du 10 août, Courtois fut du nombre des victimes que l'on traîna à Paris: en route les gendarmes que sa jeunesse et sa candeur intéressaient, voulaient le laisser évader et lui en ménageaient les moyens. Mais sa conscience était calme et il n'envisageait pas la catastrophe qui pesait sur sa tête. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire il périt sur la guillotine, le 12 janvier 1794, à l'âge de trente-trois ans.

Il avait été marié deux fois. Sa première femme lui donna un fils, Michel-Amédée, qui avait embrassé la carrière des armes et mourut à vingt-six ans des suites de blessures reçues au champ d'honneur en combattant pour la France. Sa seconde femme s'est plus tard remariée à Liége qu'elle a continué d'habiter.

Courtois jurisconsulte, littérateur et poëte, était doué d'une rare facilité dont il abusa quelques fois en composant des futilités qui passeraient peut-être aujourd'hui inapperçues. Elève de l'école de Dorat, il n'a pas eu le temps de mûrir son talent; cependant il parvint parfois à s'élever au-dessus de son maître.

Outre un grand nombre de compositions en prose et en vers qui n'ont pas été imprimées et qui furent en grande partie lacérées ou détruites, on a de lui: 1°. Observations sur la ville de Longuion du Département de la Moselle; Paris, in 12; 54 pages; an II de la liberté.— 2°. Idée sur l'estime au marc d'argent, nouvelle mesure de la valeur des hommes, donnée par la majorité en voix de l'assemblée nationale; 24 pages in 12.— 3°. Réflexions sur une brochure nouvelle, intitulée: *Ultimatum;* 16 pages in 12.— 4°. La Grille, conte gascon, de plus de deux cents vers; dans le Journal de Deux-Ponts.—5°. Une infinité de pièces fugitives insérées sous des noms supposés dans la feuille précitée, les Affiches de Metz, le Journal de Nancy, l'Almanach des Muses, les Etrennes lyriques, etc.

Bécin, Biographie de la Moselle, I, 299 à 313.

COURTOIS, *Anacharsis-Jean*, frère du précédent, est né comme lui à Longuion, le 6 octobre 1767, et entra au service militaire, le 11 décembre 1785.

Au passage du Rhin en 1794 il était capitaine au 43e régiment d'infanterie et passa le premier dans une barque avec dix-huit hommes à la tête de l'île de Bedberg, força les retranchements de l'ennemi et fit vingt-deux prisonniers avec un officier. Ayant joint les tirailleurs de l'avant-garde il s'empara d'une pièce de canon avant d'entrer dans Kaisersvers. A la prise d'assaut de Friedberg il montra la plus grande intrépidité à la tête de sa compagnie: le général Jacopin lui ayant ordonné de charger l'ennemi qui était en masse dans la grande rue il le culbuta et le força à la retraite. Dans cette journée on fit prisonniers deux bataillons autrichiens. Au passage du Tagliamento, le 26 ventôse an V (16 mars 1797) il prit le commandement du 3e bataillon d'après les ordres du général Duffaut, et s'empara de Cividal qui était encore occupé par les grenadiers hongrois; il en fit beaucoup prisonniers. Le 4 germinal (24 mars 1797) à la prise du fort Chneza il commandait la compagnie de grenadiers du 3e bataillon quand il reçut l'ordre de s'emparer avec la première compagnie de grenadiers du même régiment du glacis de cette forteresse; ils parvinrent à en chasser l'ennemi et s'y établirent. D'après le compte rendu au général Bonaparte de la conduite que Courtois avait tenue dans les affaires du 26 ventôse et du 4 germinal il fut nommé chef de bataillon. Au passage du Mincio, à Pozzolo, le 4 nivôse an IX (25 décembre 1800) le chef de bataillon Courtois se

Digitized by Google

distingua particulièrement: il fut le premier qui à la tête de son bataillon reprit le village de Pozzolo dont l'ennemi s'était emparé et y marcha le drapeau à la main. Courtois contribua par cette action au succès de la journée dans laquelle il fit quatre cents prisonniers, parmi lesquels se trouvaient quinze officiers. En Italie il se fit une brillante réputation, reçut plusieurs blessures et fut nommé Officier de la Légion d'honneur par l'Empereur. Passé major au 76e de ligne il se conduisit avec bravoure à Marengo, fit la campagne d'Allemagne, commanda à Wagram une brigade de grenadiers et de voltigeurs réunis, reçut deux blessures graves et mérita par sa belle conduite que l'Empereur lui conférât le titre de chevalier avec une dotation. Depuis 1815 le colonel Courtois avait obtenu sa retraite et vivait à Metz, lorsqu'en 1830 il fut nommé colonel d'une légion de la garde nationale de cette ville où il est décédé après une longue maladie, le 4 juillet 1836, à l'âge de 79 ans.

Verronnais, Statistique de la Moselle, 231. sq.— Bégin, Biographie de la Moselle, I, 314.

COURTOIS, *Marie-Florentin*, frère des deux précédents, entra comme simple soldat dans le quatrième bataillon des volontaires de la Moselle et fut fait sous-lieutenant par Louis XVI dans Royal-Roussillon. Il s'est trouvé au camp de la Lune, à la bataille de Jemmapes, à celle de Thouars, à celles de Savenay et du Mans; a fait avec distinction les campagnes d'Italie, de la Vendée, de Prusse et d'Allemagne. Un boulet qu'il reçut en pleine poitrine en entrant dans le village de Bomersdorff mit fin à sa glorieuse carrière. Il était chef de bataillon, membre de la Légion d'honneur et avait assisté avec le colonel Anacharsis-Jean Courtois, son frère (v. son art.), à plus de trois cents combats, siéges ou batailles.

Bégin, Biographie de la Moselle, I, 313, sq.— Verronnais, Statistique de la Moselle, 231.

D.

DAGLY . . . . . né à Spa, était un artiste distingué qui faisait les meilleurs vernis à l'épreuve de l'eau et du feu. Il est l'inventeur de ce beau vernis des Gobelins en usage depuis 1713 à la manufacture de ce nom et qui est connu sous celui de son inventeur: Il est possible cependant qu'on ignore dans cet établissement que c'est à un enfant de Spa que l'on doit cette admirable invention. Il employa, dit-on, quarante ans pour le trouver. Son vernis ressemble beaucoup à celui de la Chine et il a de plus la propriété de pouvoir être employé sur des matières ployables, comme les étoffes, la toile, le cuir. Il avait obtenu en 1713 un privilége exclusif pour établir des manufactures en plusieurs endroits de la France. On croit qu'il est revenu finir ses jours dans le pays de Liége, peut-être dans son endroit natal.

Dewez, Histoire du Pays de Liége, II, 333.— Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 338. —Biographie générale des Belges, 63.

DELCOUR, *Jean*, est né vers le milieu du dix-septième siècle à Hamoir, dans l'ancienne principauté de Stavelot. Dès son plus jeune âge il montra un goût décidé pour la sculpture et s'y adonna avec entraînement: Il fit même deux voyages en Italie pour se perfectionner dans cet art par l'étude des chefs-d'œuvre des grands maîtres. Delcour se fixa ensuite à Liége qui possède ses principaux ouvrages, tels qu'un Saint Jean-Baptiste en bronze, au-dessus de la fontaine Hors-Château; une autre statue du même

Digitized by Google

saint dans la paroisse du même nom; la fontaine de la place St. Paul où les figures sont également en bronze. L'église des religieuses dites les Bons-Enfants possédait aussi de lui un Christ au tombeau, en marbre blanc, etc.: cette œuvre se trouve aujourd'hui à la cathédrale. On raconte que Vauban, instruit des talents de Delcour, l'avait engagé à faire la statue équestre de Louis XIV pour la place des Victoires, mais que cet artiste s'y était refusé, prétextant son grand âge et ses infirmités.

Delcour est mort à Liége, le 4 avril 1707. La modestie et la probité de cet habile ouvrier ajoutaient encore à ses rares talents. Ses compositions sont d'un bon goût, ses contours élégants et ses draperies bien jetées.

De Feller, Dictionnaire historique, litt. D.—Dewez, Histoire du Pays de Liége, II, 333.—Courtin, Encyclopédie moderne, VIII, 185.

DELCOUR, *Jean-Gilles*, que Dewez nomme simplement Jean, comme le précédent, naquit comme lui à Hamoir et manifesta bientôt une inclination ainsi qu'une disposition particulières pour la peinture qu'il vint apprendre à l'école de Bertholet Flémalle de Liége. Il alla ensuite se perfectionner à Rome où il peignit le tableau de l'assomption pour le maître-autel des Guillelmines de Liége et copia les batailles de Constantin contre Maxence d'après les fresques de Raphaël. Il y fit aussi une copie de la chute de Simon le magicien pour la collégiale de St. Pierre à Liége et composa la table d'autel de la même église; finalement l'Ange gardien dans le couvent des Anges de la même ville, ainsi que le plafond de l'église de Notre-Dame-des-Fonds étaient aussi de lui et passaient pour ses chefs-d'œuvre.

Le peintre Jean-Gilles Delcour est mort subitement à Liége, en 1694.

Dewez, Histoire du Pays de Liége, II, 334.—De Feller, Dictionnaire historique; article Delcour, sculpteur.—Biographie générale des Belges, 68, sq.—Courtin, Encyclopédie moderne, VIII, 185.

DOUTRELEPONT, *Joseph*, est né à Malmédy, le 21 novembre 1775, d'une famille estimable. Il alla étudier la médecine aux universités de Wirzbourg et de Halle, et fut reçu docteur à cette dernière, en 1798. Il fréquenta ensuite les leçons d'accouchement du Professeur Boër, à Vienne; puis il exerça l'art de guérir, de 1799 jusqu'en 1816, à Salzbourg où il professa en même temps l'art obstétrique.

En 1816 il fut nommé professeur à la maternité de Munich, puis à Wirzbourg; et en 1832 le roi de Prusse lui conféra l'ordre de l'aigle rouge.

Doutrelepont est mort le 20 mai 1845, laissant un assez grand nombre d'ouvrages sur la médecine, qui sont très-estimés, dit-on, mais dont nous ne sommes pas parvenu à nous procurer les titres.

Baesch, Eifelia illustrata, III, 1, 1, 30.

DRION, *Dieudonné*, originaire de Wanne, à une lieue environ de Stavelot, naquit pendant la seconde moitié du dix-septième siècle. Il entra en religion à l'abbaye de Malmédy, dont il était prieur lorsqu'en 1737 il fut nommé soixante-douzième Abbé-Prince de Stavelot-Malmédy. Ce respectable prélat est mort en 1741 ou 1742, avec la réputation d'une grande science et d'une exquise bonté, qui l'avaient fait chérir de ses religieux aussi bien que des habitants de sa principauté.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 388.—Bertholet, II, P. J. VIII.

DUCHATEAU, *Philibert*, né à Longuion en 1765, entra à l'armée où il parvint en assez peu de temps au grade de sous-lieutenant au 7e des chasseurs à cheval. Duchateau fit toutes les campagnes de l'an VI et compta plusieurs actions d'éclat: il se distingua entr'autres le 25 floréal an VII (14 avril 1799) à l'affaire de Rome et reçut l'étoile de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII (14 juin

Digitized by Google

1804). Il faisait partie de l'avant-garde qui commença à décider la déroute de l'avant-garde de l'armée napolitaine et reçut un coup de feu dans ce combat. Pendant le même mois il enleva deux drapeaux au milieu d'un régiment autrichien, et en récompense de cet acte de bravoure il fut, le même jour, nommé officier sur le champ de bataille. Le 28 thermidor an VII (15 août 1799), à la bataille de Novi, il eut un cheval tué sous lui.

Le lieutenant Duchateau est mort dans sa ville natale, le 13 mai 1806.

Verronnais, Statistique de la Moselle 232.

DUCLOS, *Pierre-Gilbert,* est né a Longwy, le 14 mars 1765. Après avoir terminé ses études avec succès, le jeune Duclos entra à l'armée où il parvint au grade d'officier d'état-major, après s'être distingué en différentes rencontres. Plus tard il quitta la carrière des armes avec une retraite de capitaine, et s'occupa de littérature. Fixé à Paris, il y a donné plusieurs pièces de théâtre qui ont eu du succès, mais dont nous n'avons pas découvert les titres. Il contribua en outre à la rédaction de quelques journaux. Vers 1827 il était professeur d'Histoire et de Géographie au collége de Sorrèze, fonctions qu'il a encore quittées depuis pour se livrer sans partage à son goût pour les lettres. Duclos, dit son biographe, avait en portefeuille, en 1829, de nombreux manuscrits qu'il se proposait de publier un jour; nous ignorons si ce projet a été mis à exécution. Ce littérateur est mort en 1838, à l'Hôtel des Invalides.

Bégin, Biographie de la Moselle, I, 398. — C^ne^ Essai sur l'Histoire de Longwy, 165. — Renseignements particuliers.

DUQUESNOY, *Adrien-Cyprien,* est né à Briey, le 26 septembre 1759, fils de Charles-Louis Duquesnoy, Conseiller du roi, son procureur au bailliage de Briey, et de Jeanne Perrin. Après avoir fait de bonnes études au collége de Metz il prit le titre d'avocat, demeura quelque temps à Briey partageant ses loisirs entre l'étude de l'agriculture et celle des belles-lettres, et fut ensuite s'établir à Nancy où résidait une partie de sa famille. Devenu, avant la révolution de 1789, syndic de Lorraine et du Barrois, Duquesnoy se concilia l'estime publique et mérita d'être élu en 1789, député aux Etats-Généraux par le Tiers-Etat du bailliage de Bar-le-Duc. Apôtre de la liberté, il en devint un des plus nobles défenseurs. Il siégea peu de temps dans le parti appelé *Palais royal* qu'il abandonna pour prendre un ton plus modéré que celui de ses fougueux collègues; et plus d'une fois la tribune eut à s'enorgueillir de ses accents généreux. Il servait de bonne foi la liberté sans s'isoler d'une constitution monarchique qu'il jugeait indispensable à la France, et demeurait attaché au trône tout en proclamant les droits du peuple, parce que le trône et le peuple lui semblaient devoir rester unis par les liens d'une constitution basée sur les prérogatives nécessaires de l'un et de l'autre. Peu de temps après son arrivée à Paris, Duquesnay se lia d'amitié avec les premiers publicistes et les plus célèbres écrivains de France; il était l'intime ami de Mirabeau à qui ses talents et ses connaissances variées devinrent très-utiles en différentes circonstances.

A peine Duquesnoy eut-il pris place à l'assemblée qu'il se fit remarquer par ses observations justes et sa diction facile. Dans les premières séances de 1789 il accusa la lenteur du travail de la constitution, proposa d'établir quelques principes avant son examen, parla sur le préambule de la déclaration des droits et pour le maintien de l'invocation à l'Etre suprême. Dans beaucoup d'autres circonstances il fit preuve de modération et de justesse de conception de son mandat, et on le vit toujours rangé au nombre des députés les plus éclairés comme les plus francs amis d'une sage liberté.

Rentré dans ses foyers à Nancy, il fut nommé maire de cette ville, le 12 février 1792. Décrété d'accusation en 1794 et

Digitized by Google

incarcéré pour avoir contribué à dissoudre l'assemblée populaire de Nancy, une des plus exaltées de toutes celles qui faisaient alors trembler la France, il eut le bonheur de n'être traduit devant le tribunal révolutionnaire qu'après la chute de Robespierre, et il fut acquitté. Depuis ce moment il ne fit plus parler de lui jusqu'après le 18 brumaire, où Napoléon le nomma chef de division au ministère de l'Intérieur, avec mission d'initier son frère Lucien dans la science du Gouvernement : l'expérience que Duquesnoy avait acquise le rendait digne de cet emploi.

Cependant les travaux que lui imposaient les charges dont il était pourvu ne suffisaient pas à l'activité de son esprit. Il fonda vers cette époque une grande fabrique près de Rouen et une filature qui rendirent d'éminents services à l'industrie française, mais qui ne tardèrent pas à absorber toute sa fortune. Il établit également et entretint pendant plusieurs années à ses frais un hospice où de jeunes filles apprenaient à travailler, institution éminemment philanthropique et qui suffirait pour laver son auteur des torts qu'on lui a généralement imputés.

Nommé maire du dixième arrondissement de Paris, Duquesnoy se montra digne de ces délicates fonctions : ami de l'humanité il se mit à la tête de tous les établissements qui pouvaient contribuer à l'avantage de ses concitoyens. Le conseil de bienfaisance le compta au nombre de ses membres, et l'établissement des sourds-et-muets parmi ses administrateurs.

Un événement assez singulier arrêta tout-à-coup la fortune et la prospérité de Duquesnoy. Obligé par ses fonctions de constater l'état civil des citoyens, il inscrivit sur les registres de la mairie l'acte de mariage que Lucien Bonaparte contracta en 1804 avec Mademoiselle Jouberton. Le premier Consul, violemment irrité du secret qui lui avait été fait de cet acte, s'emporta contre le maire et ne voulut plus entendre parler de lui. Cette disgrâce, qui lui enlevait tout espoir de relever une fortune qui baissait chaque jour davantage par suite d'obligations que ses entreprises lui avaient fait souscrire, aliéna sa raison ; et, dans un accès de délire il conçut et exécuta le projet d'un suicide, en janvier 1808 : Son corps fut retrouvé dans la Seine, près de Rouen, vers la fin du même mois. Il était dans toute la vigueur de l'âge, n'ayant que 49 ans, et pouvait rendre encore de grands services à ses concitoyens et à l'Etat. Plein de zèle pour tout ce qui avait rapport à l'utilité publique, amateur éclairé des beaux-arts, il protégeait de sa bourse et de son crédit ceux qui les cultivaient.

Duquesnoy est auteur des ouvrages dont les titres suivent : *1°*. Mémoire sur l'éducation des bêtes à laine ; 225 pages in-8°, Nancy, 1792. — *2°*. Recueil de mémoires sur les hospices et les établissements d'humanité, traduits de plusieurs langues étrangères. 1799 à 1804 ; 39 numéros, formant 15 volumes in-8°. — *3°*. Aperçu statistique des Etats de l'Allemagne, par Hœck ; traduit de l'allemand; Paris, an IX ; in-folio. — *4°*. Histoire des pauvres, de leurs droits et de leurs devoirs ; par Th. Ruggels ; Paris, an X ; traduit de l'anglais. — *5°*. Esquisse du mémoire en faveur des pauvres de Jérémie Bentham ; in-8° ; traduit de l'anglais. — *6°*. Recherches sur le nombre des habitants de la Grande-Bretagne et de l'Irlande in-8°.; de Sir Morton Eden, etc. — *7°*. Recherches asiatiques, ou Mémoires de la Société établie au Bengale pour faire des recherches sur l'Histoire et les antiquités, les arts et la littérature de l'Asie ; traduits de l'anglais, par A. Labanne, revus et augmentés de notes pour la partie orientale, physiologique et historique par M. Langlès, et pour la partie des sciences exactes et naturelles par MM. Cuvier, Delambre, Lamarck et Olivier, membres de l'Institut ; in-4°.— *8°*. Quelques Essais de Rumfort. — *9°*. L'ami des patriotes, etc., etc.

Bégin, Biographie de la Moselle, I, 421 à 436. — Verronnais, Statistique de la Moselle ; 2e partie, 62. — Courtin, Encyclopédie moderne ; IX, 181, sq. — Biographie universelle, XII, 334.

Digitized by Google

DURBACH, *Charles-Frédéric*, est né à Cattenom, le 15 avril 1763. Occupé d'agriculture dès son enfance, Durbach dota sa province d'un grand bienfait en y introduisant l'usage des prairies artificielles qui y étaient absolument ignorées avant lui. Il était maire de son endroit natal lorsqu'il fut appelé en 1790 à l'administration du département de la Moselle. Ami sincère de la liberté et de la monarchie constitutionnelle, mais éloigné des excès qui compromettaient le salut et la dignité de la France, Durbach s'opposa toujours autant que cela fut en lui aux fureurs d'une multitude égarée, souvent excitée au crime par quelques traitres soudoyés. Ayant protesté hautement avec tous ses collègues contre les événements du 20 juin 1792, cet acte de courage attira sur sa tête l'animadversion du pouvoir sanguinaire qui commençait à tourmenter la France. Durbach fut nommé le 23 juin membre de la commission de comptabilité. Le 27 il proposa à la Chambre de supplier le roi de compléter les lois relatives aux abus de la presse, et le 30 il développa sa motion qui fut ajournée malgré toute l'éloquence de son auteur. Plus tard il prit dans plusieurs discussions importantes une part très active aux débats de la Chambre; mais nous ne pouvons entrer dans ces détails qui nous mèneraient trop loin. Nous ajouterons seulement qu'il était encore à la législature en 1815 où il montra la plus grande indépendance de caractère comme le plus éclatant civisme. Compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet, il fut obligé de quitter Paris dans les trois jours, non sans protester contre une mesure qu'il proclamait injuste et tyrannique; et il ne rentra en France qu'après plusieurs années d'exil. Depuis lors il vécut loin des fonctions publiques, mais encore occupé d'objets d'utilité générale. Il est mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 16 septembre 1827, à son retour des eaux thermales.

Durbach est auteur de plusieurs brochures, fruit des circonstances, et qui pour ce motif sont oubliées aujourd'hui. Nous allons en copier les titres: *1°*. Nécessité d'une Constitution ou Pacte social; 1814.—*2°*. Encore un mot sur la Constitution; 1814.—*3°*. Du mode de présentation de la Constitution au Corps législatif et à la nation.—*4°*. Aux membres du Corps législatif sur le projet de donner une Charte à la France.—*5°*. Discours au sujet de l'adresse au roi; 6 juin 1814.—*6°*. Discours sur la liberté de la presse; 30 juin 1814.—*7°*. Opinion sur la liberté de la presse; 6 août 1814.—*8°*. Encore un mot aux défenseurs du projet de loi relatif à la liberté de la presse; 1814.—*9°*. Encore quelques lignes sur la liberté de la presse; 1814.—*10°*. Opinion sur la loi des Finances; 30 août 1814.—*11°*. Opinion sur le projet de loi relatif à la naturalisation des Départements qui furent réunis à la France; 1814.—*12°*. Opinion sur les amendements faits par la Chambre des Pairs au projet de loi relatif à la liberté de la presse; 1814.—*13°*. Opinion sur le projet de loi concernant la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus; 1814.—*14°*. Les véritables intérêts de la Maison de Bourbon; 1814.

Galerie des contemporains, IV, 288.—Teissier, Histoire de Thionville, 327.—Bégin, Biographie de la Moselle, 441 à 460.—Verronnais, Statistique de la Moselle, 69.—Biographie des contemporains, VI, 265, sqq.

Digitized by Google

E.

F.

FARABERT, *Farabertus*, sortait de la maison des Comtes palatins dits de St. Pol ou peut-être de St. Paul, *ex Comitibus S. Pauli de Palatio*. Il entra à l'abbaye de Prum où il fit sa profession religieuse. Après la mort de l'abbé Ruofrid il fut désigné pour lui succéder dans le gouvernement de ce monastère dont il devint le onzième abbé en rang suivant Bertholet, le dixième seulement d'après Knauff, et le second de son nom.

Les historiens s'accordent à dire que sous l'abbé Farabert le monastère de Prum avait acquis beaucoup de renommée par l'exacte discipline qu'il sut y maintenir et par le nombre de religieux qu'il y avait admis, lorsque Hugues, évêque de Tongres ou de Liége vint à mourir, le 14 janvier 947. Farabert fut appelé à lui succéder et devint ainsi le quarante-deuxième évêque de ce diocèse. En 948 il assista au Concile d'Ingelheim où il prit pour la première fois, disent quelques auteurs, le titre d'évêque de Liége: cependant d'autres annalistes prétendent que Richaire ou Ricaire (v. son art.), un de ses prédécesseurs avait déjà adopté et pris cette qualification.

Ce prélat qui, paraît-il, a augmenté le nombre des paroisses de la capitale de son évêché, ne gouverna que six ans: il mourut le 28 octobre 953. Les historiens liégeois ne font pas son éloge comme évêque, bien qu'ils ne spécifient aucun reproche direct: Il eût mieux fait, disent-ils seulement, de rester dans son abbaye qu'il avait parfaitement dirigée.

Fisen, Historia Ecclesiæ Leodiensis, 216, sq. — Foullon, Historia Leodiensis, I, 169, sq. — Denyen, Histoire du Pays de Liége, I, 20. — Cte de Becdelièvre, Biographie liégeoise, I, 37. — Knauff, Defensio Abbatiæ Prumiensis, 44. — Bertholet, II, P. J. XII. — v. Stramberg, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 467, sq.

FRANCIN, *Nicolas*, est né le 20 septembre 1735, à Kœnigs-Macher, village du Luxembourg français, arrondissement de Thionville. Il était curé du même endroit lorsque Durbach (v. son art.) le fit désigner évêque constitutionnel de Metz par l'assemblée électorale, le 15 mars 1791. Francin qui avait alors 56 ans et qui était franchement attaché à la discipline ecclésiastique, hésita longtemps avant d'accepter cette dangereuse mission. Mais après avoir mûrement réfléchi sur le bien qu'il pourrait faire en faveur de l'Eglise de Metz pendant ces temps de triste mémoire où l'absence d'un officiant assermenté était un arrêt de condamnation prononcé contre les édifices consacrés au culte, flatté peut-être aussi un peu dans son amour-propre pour la distinction qu'on lui conférait, il accepta à la fin et quitta quoiqu'avec regret une retraite où il avait su se faire aimer.

En ecclésiastique honnête il remplit avec beaucoup de dignité les fonctions épiscopales; mais il n'était assis que depuis un peu plus d'un an sur ce siége lorsque déjà il fut dénoncé pour avoir célébré la fête d'un saint. Cette imputation suffit pour le faire arrêter avec son grand-vicaire, en 1793, et le faire jeter dans les cachots de Clermont-Ferrand d'où il ne sortit que quatorze mois après, à la fin de la Terreur.

De retour à Metz, Francin essaya vainement de relever les autels dans son

Digitized by Google

diocèse : délaissé du Gouvernement, repoussé par un grand nombre de fidèles qui fuyaient les prêtres assermentés, il n'eut plus, même pour faire le bien, qu'une autorité faible et très incertaine. Les épreuves douloureuses dans lesquelles il vécut pendant les neuf années qui suivirent sa mise en liberté eurent enfin un terme. A la signature du Concordat du 18 avril 1802, il résigna ses fonctions épiscopales avec un empressement beaucoup plus grand qu'il n'en avait montré pour les accepter, et obtint en échange la cure de Notre-Dame qui venait d'être érigée. Mais il ne conserva cette nouvelle mission que peu de mois, il mourut dès le 24 août de la même année (16 fructidor an X), à l'âge de 67 ans.

Un regret universel, dit son biographe, honora sa sépulture, et un tombeau lui fut élevé au cimetière Belle-Croix, à Metz. Il porte l'inscription suivante :

D. O. M.

CI-GÎT LE RÉVÉRENDISSIME PÈRE EN JÉSUS-[CHRIST,
NICOLAS FRANCIN,
ELU EVÊQUE DU DÉP. DE LA MOSELLE PAR [LA CONST. FR^ES,
UNE PIÉTÉ APOSTOLIQUE, DES MOEURS [DOUCES,
UNE BIENFAISANCE EXEMPLAIRE,
FURENT SES VERTUS.
IL DÉCÉDA PASTEUR DE L'EGLISE NOTRE-[DAME, A METZ,
A L'AGE DE 67 ANS.
UN REGRET GÉNÉRAL HONORE SA SÉPULTURE,
LE 24 AOUT 1802, 6 FRUCTIDOR AN X DE [LA RÉP^E FR^E.
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Grégoire, ex-évêque de Blois avait proposé cette autre inscription :

NICOLAO FRANCIN
Qui suffragante populo
Invitus iniit episcopatum,
Suas oves cognovit
Sicut et suæ eum cognoverunt;
Manum aperuit inopi
Et palmas extendit ad pauperem
Ipse pauper et inops.
Sacrorum dogmatum fuit propagator
Fideique defensor
Intrepidus.
Inspiæ et insatæ philosophiæ
Factus victima
Carnifices inter et maleficos
In carcere per quatuordecim menses vinctus
Ad supplicium jam tralabatur
Impavidus.
Tandem gloriâ decorus
In libertatemque vindicatus
24 *die Augusti* 1802 *animam efflavit*
Annos natus LXVII.
Optimo præsuli metenses planctu magno [*P. C.*

BÉCIN, Biographie de la Moselle, II, 210, sq. —Guide du voyageur à Metz, 295.—Notes communiquées.

FRANÇOIS, *Don Jean*, est né le 26 janvier 1722, non 1712 comme M. Marcellin La Garde l'écrit erronément, au village d'Acremont, commune moderne de Jéhonville dans l'ancien Duché de Bouillon. Il fit ses humanités chez les Augustins à Bouillon où il remporta tous les premiers prix. A l'âge de dix-sept ans il embrassa l'ordre de St. Benoît à l'abbaye de Beaulieu en Argonne et y prononça ses vœux en 1740 : il ne fut sacré prêtre que six ans plus tard, lorsqu'il eut atteint l'âge canoniquement requis. En 1749 il fut nommé professeur à l'abbaye de Hautvilliers, prés de Rheims ; et là, tout en enseignant la théologie, la philosophie, la rhétorique, le droit canonique et les mathématiques, il s'occupa activement de recherches d'histoire pour l'étude de laquelle il se sentait un goût de prédilection : non seulement il réunissait des faits et des dates, mais il les discutait et les soumettait à une critique judicieuse.

On lui donna dans sa congrégation plusieurs emplois dont il s'acquitta avec beaucoup d'honneur. Passé à St.-Vanne de Verdun il y remplit encore les fonctions de professeur, et en outre celles de maître des novices. En 1757 il quitta cette

Digitized by Google

maison pour se rendre dans celle de St.-Symphorien à Metz où il devint doyen. L'Académie de cette dernière ville ayant été fondée vers la même époque par une réunion de gens de lettres, Don Jean François en fut nommé un des premiers membres: il conçut dès lors le projet de publier l'Histoire générale de Metz, ouvrage à la rédaction duquel il consacra dix-huit années de sa vie. Peu de temps après il fut désigné prieur de St. Arnoul, toujours à Metz; mais il n'occupa pas longtemps cette charge, puisqu'en 1758 les bénédictins de l'Académie allemande, siégeant à Trèves, l'invitèrent à s'établir près d'eux et à les seconder dans leurs travaux historiques et littéraires. Il s'y rendit avec empressement et ne tarda pas à être nommé secrétaire de cette importante institution; ce qui le mit en rapport avec tous les savants de l'Europe. Il vivait à Trèves d'une manière conforme à ses goûts au milieu de personnages voués à l'étude, lorsqu'encore une fois l'obéissance monastique l'obligea à quitter cette résidence favorite pour retourner à Metz occuper la dignité de prieur de l'abbaye de St.-Clément. Il profita de son nouveau séjour dans cette ville pour mettre la dernière main à son Histoire. La bibliothèque de son monastère fut à cette occasion et par les soins de Don François, enrichie de plus de cinq mille volumes choisis; et finalement il fit restituer à sa congrégation deux riches prieurés dont ses études lui firent découvrir l'usurpation sur les bénédictins par des chapitres séculiers.

Ayant été reçu en 1773 au nombre des Académiciens de Châlons-sur-Marne il s'occupa à composer l'Histoire de cette ville sur le même plan que celle de Metz. Ce savant religieux était rentré depuis quinze ans environ dans sa maison professe, l'abbaye de Beaulieu, lorsqu'il eut la douleur d'être témoin des commencements de la révolution française de 1789, et de la dissolution des ordres religieux. Il se vit ainsi, malgré lui, rejeté dans le monde, arraché à un état qu'il aimait, à des travaux dont il s'était fait une douce habitude, en un mot aux goûts de toute sa vie. Retiré dans le hameau qui l'avait vu naître il y mourut le 22 avril 1791, à l'âge de près de soixante-dix ans.

Ce célèbre bénédictin est auteur des ouvrages suivants qui tous se distinguent par une critique sévère et impartiale: 1° Histoire générale de Metz; en collaboration avec D. Tabouillot; 3 vol. in-4°, avec un vol. de Preuves; in-4°, 1769 et années suivantes. — 2° Vocabulaire austrasien, pour servir à l'intelligence des Preuves de l'histoire de Metz, des loix et atours de la ville, des chartres, titres, actes, etc., écrits en langue romane, tant dans le Pays messin que dans les provinces wallonnes; volume in-8°, 1773.— Dictionnaire roman, wallon, ultique et tudesque; in-4°, Bouillon, 1777. — 4°. Bibliothèque générale de l'Ordre de St. Bénoît, patriarche des moines d'occident, contenant une notice exacte des ouvrages de tout genre, composés par les religieux des diverses branches, filiations et réformes; 4 vol. in-4°, Bouillon, 1777.— 5°. Il avait en outre formé le projet d'un Recueil d'anciennes chartres qu'il devait donner sous le titre de: Chartres austrasiennes. — 6°. Il travailla encore, comme nous l'avons dit, à l'Histoire générale de Châlons-sur-Marne, d'après le plan de l'Histoire de Metz. — 7°. Il avait dressé un Code régulier ou monastique, à l'usage des religieux de quelqu'ordre qu'ils fussent. — 8° enfin, un Pouillé du diocèse de Metz.

La mort de l'auteur et la révolution, survenues au milieu de ces gigantesques entreprises ont empêché les quatre derniers ouvrages de paraître.

De Feller, Dictionnaire historique; édit. de 1839, III, 159. — Biographie générale des Belges, 90. — La Garde, Notice sur les Luxembourgeois célèbres, 38, sqq. — Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 445. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 427, 755. — Courtin, Encyclopédie moderne, XI, 215. — Biographie universelle, XV, 490.

Digitized by Google

G.

GAMA, *Jean-Pierre,* est né à Fontoy, en 1775 ou 1776. Ayant perdu ses parents de fort bonne heure il fut recueilli par un honnête propriétaire de Rombas, village voisin, qui pourvut aux premiers frais de son instruction. Par son travail et ses succès le jeune Gama se montra digne des bienfaits dont il était l'objet, et fit voir dès sa première jeunesse toute la maturité de l'âge mûr. Se sentant une grande vocation pour l'art de guérir il étudia la médecine et fut reçu Docteur. Nommé chirurgien-sous-aide au commencement de la révolution française de 1789, aux armées de la Moselle et du Rhin, il passa ensuite avec le même grade aux hôpitaux d'instruction de Metz et de Strasbourg. Aide-major au 5me chasseurs à cheval, il fit avec ce corps la campagne de Hanovre; fut attaché ensuite en qualité de chirurgien-major aux ambulances des armées chargées d'opérer en Prusse, en Pologne et en Espagne, jusqu'en 1810 ou 1811, où il devint chirurgien principal d'un corps d'armée en Andalousie. Gama remplissait ces dernières fonctions à Waterloo, et partout on l'a vu à la hauteur de sa position.

Elevé aux fonctions de chirurgien en chef de l'hôpital d'instruction de Strasbourg il organisa d'une manière remarquable le service de ce grand établissement et en fit sortir une foule de sujets distingués. Revêtu en 1823 et sans l'avoir sollicité, du titre honorable de chirurgien en chef de l'armée d'Espagne, il dut à une ambition rivale de partager le fardeau qui lui était imposé. On lui conserva son titre, mais il n'eut que la direction du service de l'armée de Catalogne sous les ordres du Maréchal Moncey. Gama eut en cette circonstance à lutter souvent contre l'autorité usurpatrice des intendants militaires, et le zèle avec lequel il sut toujours défendre la cause des chirurgiens sous ses ordres l'empêcha, paraît-il, de partager les faveurs qu'on se plut à répandre sur l'armée d'occupation.

Cependant la justice finit par imposer silence aux petites passions qui s'agitaient autour de lui. Revenu en France il reçut bientôt après le brevet de chirurgien en chef de l'hôpital de Val-de-Grâce. Depuis il a continué à occuper ces hautes fonctions avec la distinction que l'on retrouve toujours chez les personnages d'un mérite transcendant.

Si Gama s'est distingué comme chirurgien militaire il n'en a pas moins bien mérité pour ses savantes leçons théoriques aux hôpitaux d'instruction auxquels il a présidé pendant les temps de paix; aussi les premiers corps savants se sont-ils empressés de se l'associer; ainsi il est devenu membre de l'Académie royale de Médecine de Paris, de la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg, de la Société des sciences médicales de la Moselle, etc., etc. L'étoile d'officier de la Légion d'honneur brillait de même sur sa potrine.

Gama est mort à Paris, dans un âge avancé.

On a de lui: 1°. Discours prononcé à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, le 12 novembre 1822, dans la séance publique destinée à la distribution des prix; in-8°, Strasbourg. — 2°. Discours prononcé sur la tombe de Mazet; 1825, in-8°; Barcelonne. — 3°. Discours prononcé à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, le 16 octobre 1827, dans la séance publique destinée à la distribution des prix; Paris, in-8°. — 4°.

Digitized by Google

Mémoire sur les plaies de tête et sur l'encéphalite qui leur est consécutive; Paris, 1826; in-8°.

Bécin, Biographie de la Moselle, II, 218, sqq. — Renseignements administratifs.

GÉRARD, *Maurice-Etienne*, comte, maréchal et pair de France, est né à Damvillers, Luxembourg français, le 4 avril 1773.

En 1791 il entra comme volontaire à l'armée du Nord et combattit pour la première fois à Fleurus sous les ordres de Jourdan. Plus tard il passa capitaine et aide-de-camp de Bernadotte qu'il suivit dans les campagnes du Rhin et d'Italie. Après la paix de Campo-Formio il accompagna Bernadotte à son ambassade à Vienne où par son courage il sauva la vie à ce dernier pendant une émeute. Nommé colonel il prit part à la bataille d'Austerlitz, le 2 décembre 1803, et fut grièvement blessé: il obtint sur le champ de bataille même la croix de commandant de la Légion d'honneur. En 1806 il assista avec le grade de général de brigade à la campagne de Prusse, et en 1809 avec celui de chef d'état-major du neuvième corps d'armée il combattit à la bataille de Wagram, toujours sous Bernadotte qui lui avait confié le commandement de la cavalerie saxonne.

Depuis le mois de juillet jusqu'à celui d'octobre 1810 il fut en Espagne. Pendant la campagne de Russie il contribua beaucoup à la prise de Smolensck; à la bataille de la Moskowa il conduisait la division du général Gudin qui venait d'être tué; à la Bérésina il chercha avec une division du corps du maréchal Ney à couvrir le passage et conserva par ses manœuvres habiles la vie à plusieurs miliers de soldats. Lorsqu'après le départ de Murat le vice-roi Eugène prit le commandement des débris des troupes stationnées sur la Vistule, Gérard obtint le commandement de l'arrière-garde composée de douze mille napolitains. Avec ce peu de forces il harcela l'ennemi sur l'Oder et se retira ensuite sur l'Elbe où il prit le commandement des avant-postes.

Pendant la campagne de 1813 il était à la tête d'une division du onzième corps d'armée sous Macdonald. Par une marche hardie, qui toutefois était contraire aux ordres du général en chef, il arracha à Bautzen la victoire aux ennemis qui croyaient déjà la tenir. Gravement blessé quelques jours après dans une escarmouche contre des postes avancés, il fut forcé de quitter l'armée pour quelque temps. Lorsqu'il eut repris son commandement après son rétablissement, il poussa près de Goldberg les prussiens sous les ordres du prince de Mecklembourg jusqu'en Silésie: le commandement du onzième corps d'armée fut la récompense de cette action d'éclat. Comme à la bataille sur la Katzbach, il fut très dangereusement blessé à la tête pendant la seconde journée de celle de Leipsic, de façon qu'encore une fois il dut quitter l'armée. Cependant il se trouvait déjà assez bien guéri vers la fin de l'année pour pouvoir être placé à la tête du corps de réserve de Paris, composé en grande partie de conscrits qu'il conduisit aussitôt contre les puissances alliées. Le sangfroid et la bravoure qu'il montra pendant la campagne de 1814 et qu'il conserva jusqu'au dernier moment, furent sans bornes. Il busculait presque constamment les corps ennemis; cependant il n'a pas pu poursuivre la victoire faute de moyens suffisants. Au nombre de ses plus belles actions d'éclat on doit nécessairement comprendre la persévérance qu'il montra à la bataille de Larothière, le 30 janvier, où il ne cessa qu'à minuit et encore seulement sur l'ordre exprès de l'empereur, la défense du pont de Dionville sur l'Aube. Le 18 février les français avaient déjà dès la pointe du jour entrepris mais inutilement d'attaquer l'ennemi près de Montereau, lorsque Gérard reçut de Napoléon l'ordre de se mettre à leur tête. Il changea aussitôt le plan d'attaque, marcha à l'ennemi avec impétuosité et remporta sur lui un butin considérable.

Après l'abdication de l'empereur, Gérard reçut la délicate commission de ramener la garnison de Hambourg. Le maréchal Suchet lui confia ensuite l'inspection géné-

Digitized by Google

rale de la cinquième division militaire avec le commandement du camp de Belfort. Au retour de l'île d'Elbe, il se rangea de nouveau sous les ordres de Napoléon, obtint le commandement de l'armée de la Moselle et combattit avec gloire à la bataille de Ligny, le 16 juin 1815. Le surlendemain, 18, il se trouvait sous les ordres du maréchal Grouchy. Son corps d'armée était sur la route de Wawre. Lorsqu'on entendit le canon gronder du côté de la forêt de Soignies, Gérard proposa de marcher immédiatement dans cette direction, manœuvre qui aurait pu donner à la bataille de Waterloo une issue toute autre que celle qu'elle a eue. Mais le Conseil de guerre pencha pour l'opinion de Grouchy et de Vandamme qui s'appuyaient sur des ordres vrais ou prétendus de l'empereur.

Au moment où Gérard à la tête de son infanterie, tenta de pénétrer dans le village de Bierges, une balle l'atteignit à la poitrine. Malgré cette blessure il se fit transporter à la suite de son corps jusqu'au-delà de la Loire et obtint la permission de résider à Tours jusqu'à sa guérison, lorsque le maréchal Macdonald prononça la dissolution de l'armée. Il vint ensuite à Paris, mais le gouvernement lui fit signifier de faire un voyage. Il se rendit en conséquence à Bruxelles où il épousa la fille du Lieutenant-général de Valence. A son retour en France en 1817, il se retira à sa campagne de Villers-Creil, département de l'Oise. En 1822 et 1827 les électeurs l'envoyèrent à la chambre législative où il sut défendre avec dignité la Charte et les droits du peuple contre le parti ultra. Il était un jour à la chasse, en 1824, lorsqu'un coup de fusil maladroitement lâché lui fit perdre l'œil gauche. Ce malheur dut lui paraître pénible, surtout à cause de la grande faiblesse qu'il avait déjà auparavant ressentie au droit. Malgré cet accident il se mit le 29 juillet 1830 à la tête du peuple en armes, et fut ensuite nommé ministre de la guerre par Louis-Philippe qui lui donna en outre le bâton de maréchal et l'éleva en 1832 à la pairie.

Pendant son ministère il mit tous ses efforts à réorganiser sur un pied respectable l'armée dont la discipline avait été presque complètement viciée sous la restauration. Lorsque pendant le mois d'octobre la situation politique était devenue plus menaçante il résigna pour motif de santé son portefeuille entre les mains du maréchal Soult. Cependant au mois d'août 1831 sous le ministère de Casimir Périer il accepta le commandement en chef de l'armée du Nord, à la tête de laquelle il fit, en treize jours de temps évacuer le territoire belge par l'armée hollandaise. Le 15 novembre 1832 il entra une seconde fois en Belgique pour prendre la citadelle d'Anvers qui lui fut remise par le général Chassé, le 23 décembre suivant. Lors du changement ministériel de juillet 1834 il reprit le portefeuille de la guerre qu'il résigna déjà le 29 octobre suivant. En 1835 il fut appelé à succéder au duc de Trévise en qualité de grand chancelier de la Légion d'honneur, et après le décès du maréchal Lobeau il obtint le commandement en chef de la garde nationale du département de la Seine. Pendant l'émeute du 12 mai 1839 il se conduisit avec autant de ménagement que de fermeté. En 1842 il remit le commandement de la garde nationale entre les mains du général Jacqueminot, à cause de sa grande faiblesse de la vue. Il est mort enfin au mois d'avril 1852, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Conversations-Lexikon, édit. de 1851, litt. G. — Victoires et conquêtes. — Moniteur français. — Biographie universelle, etc.

GOURCY ou *Gorcey*, ... *de*, est né à Longuion vers le milieu du dix-huitième siècle, fils d'un baron de Gourcy, descend d'une famille irlandaise qui était venue en France avec le roi Jacques. La famille de Gourcy, Gorcey, Gorcy, porte: d'hermines, à trois annelets de gueules, rangés en fasce.

Le jeune de Gourcy entra d'abord chez les Jésuites, mais il les quitta avant d'a-

Digitized by Google

voir prononcé ses vœux. Il fut ensuite employé à la paroisse de St. Roch à Paris, où son éloquence et ses talents le firent bientôt remarquer; il devint prédicateur du roi et acquit par ce titre une abbaye en commande, d'un revenu d'au moins vingt mille livres. L'évêque de Bordeaux se l'attacha plus tard en qualité de grand-vicaire, fonctions qu'il remplissait encore lorsque la révolution de 1789 éclata et le força à émigrer. Il partit pour l'Italie où il se trouva bientôt réduit au plus misérable état. Les armées françaises étant sur ces entrefaites entrées dans ce pays, quelques officiers le reconnurent, le secoururent et l'admirent même à leur table. L'abbé de Gourcy vécut longtemps de cette générosité; puis il partit pour l'Allemagne et alla mourir à Augsbourg.

Ce savant personnage était membre de l'Académie de Nancy et d'un grand nombre de sociétés littéraires. Il fut un des ecclésiastiques que l'assemblée du clergé de France choisit pour écrire contre les nouveaux philosophes, à l'époque où ils inondaient l'Europe de leurs ouvrages. Lorsqu'il consacra sa plume au soutien de la religion il s'était déjà fait connaître avantageusement dans le monde littéraire par des écrits judicieux et profonds. Le caractère de ses ouvrages est la méthode et la netteté des idées. Son style est simple et sa critique ainsi que ses raisonnements solides; ses connaissances très-étendues.

L'abbé de Gourcy est auteur des compositions suivantes: *1°*. Eloge de Réné Descartes; 1765, in 8°.—*2°*. Histoire philosophique et politique de la doctrine et des lois de Lycurgue; Nancy, 1768, in 12°.—*3°*. Quel fut l'état des personnes en France sous la première et la deuxième races de ses rois? 1769, in 12; 2e édition, 1779, in 8°.—*4°*. Jean-Baptiste Rousseau vengé, ou Observations sur la critique qu'en a faite M. de la Harpe, et en général les critiques qu'on a faites des grands écrivains; Paris, 1772, in 12. —*5°*. Essai sur le bonheur; 1777, in 12. —*6°*. L'Apologétique et les Prescriptions de Tertullien; 1780, in 4°.—*7°*. Suite des anciens Apologistes de la religion chrétienne; traduits et analysés; in 8°.— *8°*. Des droits et des devoirs des citoyens dans les circonstances présentes, avec un jugement impartial sur l'ouvrage de Mably; 1789, in 8°.

Lecuy, Biographie universelle, XVIII, 192, sq. —Bégin, Biographie de la Moselle, II, 241.—Ungeschuck.—Courtin, Encyclopédie moderne, XII, 174.—Biographie universelle, ancienne et moderne.

GUILLAUME, *Jean-Joseph*, est né à Bourseigne-Grande, au canton moderne de Gedinne, province actuelle de Namur, le 28 mars 1758: En 1779 il mérita d'être proclamé primus à l'université de Louvain. Ordonné prêtre à Namur, en 1782, il fut nommé professeur de théologie et président du séminaire de la même ville. Plus tard il devint Doyen de Fleurus, puis missionnaire, et mourut enfin en 1836, supérieur du séminaire de Namur.

Jean-Joseph Guillaume était un homme d'une vie éminemment chrétienne et sacerdotale; mais surtout d'une exquise charité envers les pauvres. Sa simplicité et sa sainteté pouvaient le disputer pour les premiers temps du Christianisme: aussi sa mémoire sera-t-elle longtemps en vénération parmi le clergé de son diocèse.

Article fourni par Mr M.-J.-E. Porcelet, curé de Bourseigne-neuve, en 1844.

GURNEZ, *Jean-Antoine*, est né à Stavelot vers la fin du seizième siècle. Après avoir fait de bonnes études il fut nommé régent de l'école publique de Malines; mais il quitta ce poste en 1629 pour entrer dans la congrégation de l'Oratoire où il fut ordonné prêtre. Lorsque l'année suivante l'administration de Malines eut, à la demande de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, confié l'école de cette ville aux Pères de l'Oratoire, sous l'inspection de l'archevêque Boonen, suivant la licence qui en avait été obtenue du St. Siége en 1445, le Père Gurnez

Digitized by Google

en devint le premier Préfet. Quelque temps après il partit de nouveau, abandonnant cette charge pour se retirer avec son frère et deux autres Oratoriens chez le curé de St. Géry à Bruxelles. L'année d'après il fut nommé premier recteur de la chapelle de Notre-Dame-de-bon-Secours qui dépendait de cette paroisse, et il y demeura jusqu'à sa mort, arrivée dans l'Oratoire même de St. Géry, le 23 octobre 1652.

Le Père Gurnez était versé dans la poésie, l'éloquence, la critique et l'histoire. On a de lui: 1°. Palæstra scholæ publicæ Mechliniensis.—2°. Elogium R. Domini Cornelii Jansenii, Iprensis Episcopi: cet opuscule, de cinquante-six hexamètres, se trouve en tête du Commentaire de Jansénius sur le Pentateuque dans les éditions de Louvain, 1660, in 4°, et de Rouen, 1704, in 4°; l'Augustinus y est loué en termes énergiques.—3° Vita et martyrium S. Liberti Malynatis, et Mechlinensium principum Adonis et Ecclesiæ filii, historicâ face et poëmatibus variis aucta, etc. Malines, 1639; in 4°, 217 pages: La vie de St. Libert offre peu de faits nouveaux et intéressants. On y trouve ensuite des épigrammes, des élégies et une églogue à l'occasion de la translation solennelle d'une partie du crâne de St. Libert dans l'église métropolitaine de Malines, à laquelle Hubert Germeys, abbé de St. Trond en avait fait présent. A la fin de cet ouvrage le P. Gurnez jette un grand jour sur la vie de St Libert, sur l'origine de la ville de Malines et sur les antiquités du Brabant.—4°. Laca, Bruxellense suburbanum, culta ac prodigiis Deiparæ, a Normannorum temporibus, id est ante omnia Partheniis ædibus et iconibus miraculosis in Belgio loca clara, celebris, etc.; Bruxelles, 1647, in 4°. —5°. Chorographia sacra Lacæ Parthenia, Mariani cultûs antiquitate et miraculorum gloriâ illustris, quam e majoribus ejusdem argumentis commentarius nuper editis, etc.: Inséré dans la Chorographia sacra Brabantiæ de Sanderus, 1re édition; 63 pages.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 114. — Courtin, Encyclopédie moderne, XII, 340.

GUYON, *Xavier-Eléonore*, né à Fauquemont en 1734, était fils de Charles Guyon, géomètre distingué de l'ancien duché de Lorraine, et petit-fils d'un général autrichien tué devant Virton et enterré à Montmédy.

Le jeune Guyon embrassa d'abord la carrière des armes et parvint en peu d'années au grade d'officier. Mais comme un goût décidé le portait à l'état ecclésiastique il entra chez les Jésuites à Pont-à-Mousson, y fit son noviciat, étudia avec beaucoup de succès les sciences physiques et mathématiques ainsi que les belles-lettres, composa plusieurs ouvrages dont cependant les titres nous sont restés inconnus et devint un des bons prédicateurs de son ordre.

A la suppression des Jésuites il fut nommé chapelain bénéficiaire à Morhange et peu de temps après il obtint la cure de Lelling où il se fit chérir par ses aumônes et par ses fondations de charité. Il émigra en 1789, fut à Deux-Ponts, à Rodalbe, puis à Boulach dans le Grand-Duché de Bade, où il est mort en 1795. Il était archiprêtre et en vénération dans la contrée.

Begin, Biographie de la Moselle, II, 301, sq.

H.

HENRY ..... né en 1757, à St. Laurent, village de l'arrondissement actuel de Montmédy, entra à l'armée où sa bravoure le fit avancer jusqu'au grade de général.

Digitized by Google

Il est mort à Verdun sur Meuse, en 1835 ou 36.

Renseignements administratifs.

HÉRÉ, *Emmanuel*, est né à Sancy, le 14 octobre 1705. A l'avénement de Stanislas ex-roi de Pologne en Lorraine, il entra au service de ce prince en qualité d'ingénieur et de premier architecte : il fut un des artistes dont les talents contribuèrent le plus à donner à la Lorraine l'éclat dont elle a joui à cette époque. En effet, ce fut à son zèle, à son imagination vive et à ses conceptions aussi hardies que majestueuses que Nancy surtout est redevable de tant de beaux édifices qui y ont été élevés sous le règne du bon Stanislas. Il donna les plans des palais de la place royale et fut chargé de la direction des travaux qui furent exécutés sous ses yeux. Aussi le roi, pour lui marquer sa reconnaissance pour les services qu'il lui avait rendus, anoblit-il son architecte-ingénieur par Lettres du 15 septembre 1751, pour lui et ses descendants. A cette flatteuse distinction Louis XV en ajouta de son côté une autre non moins honorable en lui conférant le cordon de St. Michel.

Héré est mort à Lunéville, le 3 février 1763, sincèrement regretté du roi Stanislas qui l'avait comblé de ses bienfaits. Quelques années avant sa mort, et en vertu d'un octroi du 2 janvier 1754, il avait entrepris d'élever une fabrique d'amidon de marrons d'Inde ; mais ses projets ne lui réussirent malheureusement pas, et les pertes qu'il eut à subir de ce chef dérangèrent sa fortune. La rue qu'il habitait à Lunéville a retenu son nom.

Héré a publié ses plans en 3 volumes in folio.

D. Calmet, Bibliothèque Lorraine, additions et corrections. — Durival, Dictionnaire de la Lorraine et du Barrois, I, 214, sqq. — Bécin, Biographie de la Moselle, II, 327, sqq. — Guerrier, Annales de Lunéville, 1818, p. 226.

I.

J.

JACQUEMIN, *Nicolas*, est né le 16 janvier 1736, à Osne, succursale de Carignan. Après avoir fait de bonnes études il embrassa l'état ecclésiastique et fut, à la suppression des Jésuites, nommé professeur d'humanités au collége de Sedan. Après avoir exercé ces fonctions pendant huit ans il passa à l'hôtel-Dieu de cette ville en qualité de chapelain. En 1775 il partit comme missionnaire pour la Guyane et devint pendant dix ans curé à Sinamari. Pie VI récompensa son zèle et ses services par des Lettres de Préfet apostolique dans l'île de Cayenne et Terre-ferme de la Guyane française, en date du 13 mars 1787; il le créa en outre protonotaire apostolique. Lorsqu'en 1797 il se disposait à rentrer en France, les indigènes, dont il avait su gagner toute la confiance, firent ce qu'ils purent pour le détourner de son dessein, lui promettant de chasser et de pêcher pour lui, afin que rien ne lui manquât; mais rien ne put le détourner. De retour dans sa patrie le Concile des Constitutionnels, assemblé en 1797, le nomma évêque de Cayenne; et l'année suivante il fut sacré en cette qualité : c'était, comme le remarque avec infiniment de raison un de ses biographes, échanger contre un titre et des pouvoirs

Digitized by Google

bien éphémères ceux qu'il tenait du siége apostolique ainsi que les glorieux témoignages qui les avaient accompagnés. Il ne put, du reste, aller prendre possession de son évêché qui n'était reconnu ni par la Cour de Rome ni par l'autorité civile. Lors du Concordat il donna sa démission comme évêque, se contentant d'une pension de douze cents francs que le Gouvernement français lui alloua. Il est mort en 1820, dans le modeste poste de curé d'un village près de Montereau au Département de Seine-et-Marne, diocèse de Meaux.

On a du curé Jacquemin : *1°*. Rapport concernant l'état de la religion dans les colonies du Nouveau-Monde; 1798, 12 pages in 8°; inséré dans les annales de la Religion, T. VI, N° 2.—*2°*. Mémoires sur la Guyane française; Paris, 1798, in-12; 108 pages. — *3°*. Mémoire sur la Louisiane, contenant la description du sol et des productions de cette île, et les moyens de la rendre florissante en peu de temps; avec un vocabulaire et un abrégé de la grammaire et de la langue des sauvages; Paris, 1803, in-12; 167 pages.

De la Haut et Lecoy, Annales d'Yvois-Carignan, 409, sq. — Journal de Paris, du 30 septembre 1803; 37. — La France littéraire, 1er supplément, 288; 2e supplément, 291.

JAUBERT, *Louis, Comte de*, fils de Werner, comte de Joubert-Jaubert, chevalier de St. Louis, colonel en retraite du régiment de Nassau, infanterie, et de Susanne Lanir, est né à Thionville, le 19 février 1764.

Destiné comme son père et ses ancêtres à la carrière des armes, le jeune Jaubert commença son éducation au collége des Augustins de Thionville, et la finit dans une école militaire d'où il sortit en 1781, élève d'artillerie. Il entra comme lieutenant en troisième dans le régiment de Metz, commandé par Faultrier, partit aussitôt pour l'Amérique et ne tarda pas à se distinguer dans son corps par l'agrément de son esprit et de son caractère. Il revint en France avec le grade de lieutenant en premier. En 1791, tandis que son régiment était en garnison de Besançon, l'exemple de quarante-cinq de ses camarades et de son colonel le détermina à émigrer : il était alors capitaine en second. Son exil dura treize ans pendant lesquels il cultiva par délassement les lettres et l'art du dessin. Les vers qu'il a faits, les articles qu'il fit insérer dans les journaux scientifiques et littéraires d'Allemagne, n'ont pas été réunis : leur auteur y attachait trop peu d'importance pour songer à les conserver. On y trouve toujours empreints la vivacité de son esprit et l'habitude de la discussion littéraire. En société on se plaisait à l'entendre; personne sous ce rapport ne l'égalait. Sans prétention, d'un caractère bienveillant, commandant l'attention autour de lui par des récits toujours animés, il ne pouvait avoir ni ennemis ni envieux; c'est ainsi qu'il a passé sa vie.

En 1796, pendant son émigration, il fut nommé chevalier de St.-Louis.

Dès que les lois révolutionnaires sur l'émigration eurent été adoucies en France, Jaubert rentra dans sa patrie et vint se fixer à Metz où lui furent offertes quelques années après les fonctions de conservateur de la Bibliothèque publique qu'il accepta avec plaisir sous l'administration du préfet de Vaublanc, et auxquelles le rendaient propre ses connaissances jointes à sa grande aménité : c'est à lui que l'on doit la rédaction des catalogues et l'ordre parfait qui règne dans cette nombreuse et intéressante collection qui n'était qu'un magasin en désordre lorsqu'il y entra et dont il a créé une Bibliothèque.

Il était bibliothécaire depuis seize à dix-huit ans lorsqu'il mourut le 27 septembre 1823, à l'âge de 59 ans.

Le comte Louis de Jaubert n'a publié qu'un seul ouvrage; c'est la traduction de celui de Robert de Spallart, intitulé : *Tableau historique des costumes, des mœurs et des usages des principaux peuples de l'antiquité et du moyen-âge*. Il devait avoir

Digitized by Google

10 volumes de texte et autant de cahiers de planches; 7 seulement ont vu le jour; Metz, 1804 à 1809, in-8°.

Bécu, Biographie de la Moselle, II, 363, sqq. — Tassins, Histoire de Thionville, 318, sqq.

JEAN, *dit de Stavelot*, vulgairement nommé *Stabulaus*, né en 1386 dans la ville dont il porta le nom, se fit bénédictin à l'abbaye de St.-Laurent à Liége. Il était poète, dessinateur, peintre et historien. Il a composé une *Chronique qui commence à St.-Materne et se termine en* 1449, qui est l'année de sa mort. Cet ouvrage a été continué plus tard par Jean de Looz, ou Lossensis, abbé de Stavelot, qui a été témoin oculaire des événements du règne de Louis de Bourbon, évêque de Liége. On confond ordinairement les auteurs de ces deux ouvrages; celui de Stabulaus était conservé en manuscrit à l'abbaye de St.-Laurent. Le même monastère possédait en outre quatre volumes in-folio, transcrits de sa main: les trois premiers renfermaient la Chronique de Jean d'Outre-Meuse et le quatrième la continuation de cette même chronique.

On a aussi du même auteur: 2°. Une Traduction en roman-wallon de la Règle de St. Benoît. — 3°. Une Traduction française de la vie de St. Benoît avec ses miracles, rédigée par St. Grégoire: il a orné cette dernière œuvre de vignettes qu'il a dessinées lui-même.

Jean de Stavelot est mort à l'âge de 63 ans.

Swertius, Athenæ Belgicæ, 472. — Dewez, Histoire du Pays de Liége, II, 383. — Cte de Becdelièvre, Biographie liégeoise, I, 143.

JEAN-BAPTISTE, *dit de Malmédy*, vivait pendant la première moitié du dix-huitième siècle et avait embrassé la carrière médicale dans laquelle il s'était fait recevoir Docteur.

Ce personnage ne nous est connu que par un ouvrage intitulé: *Disquisitio physico-medica de naturâ aquæ, et quænam sit saluberrima, a Joanne-Baptistâ de Malmedie, Medicinæ Doctore; Augustæ Eburonum, apud J.-P. Gramme*, 1735; vol. in-12, de 95 pages.

L'ouvrage ci-indiqué.

K.

KERKHERDÈRE, *Jean-Gérard*, est né en 1678, à Fauquemont. Il étudia d'abord avec succès les humanités à Mæstricht, puis la philosophie et la théologie à Louvain, enfin les langues savantes, la critique et l'antiquité. Il enseigna ensuite pendant plusieurs années les belles-lettres et donna conjointement des leçons d'Histoire au collége des Trois-Langues dans la même ville.

En 1708 l'empereur Joseph Ier le nomma son historiographe.

Kerkherdère est mort le 16 mars 1738, à l'âge de 60 ans.

Nous avons de ce personnage: 1°. Systema apocalypticum; Louvain, 1708, in-12: C'est l'essai de l'ouvrage qui suit. — 2°. De Monarchiâ Romæ pagnanæ, secundùm concordiam inter SS. Prophetas Danielem et Joannem: consequens historia a monarchiæ conditoribus usque ad urbis et imperii ruinam. Accessit series historiæ apocalypticæ; Louvain, 1727, in-12. — 3°. Prodromus Danelicus, sive novi conatus historici, critici, in celeberrimas difficultates historiæ Veteris Testamenti, monarchiarum Asiæ, etc., ac præcipue Danielem prophetam; Louvain, 1711; in-12: cet ouvrage ainsi que le précédent, est plus d'érudition. Les hypothèses de l'auteur, assez vraisemblables, jettent beaucoup de jour sur les difficultés

Digitized by Google

historiques, chronologiques et géographiques de l'Ecriture-Sainte. — 4°. De situ Paradisi terrestris; Louvain, 1731, in-12: L'auteur place le Paradis terrestre un peu au-dessus de la Babylonie; prend pour le Phison le bras occidental de l'Euphrate jusqu'à son embouchure, et pour le Gehon le bras oriental du même fleuve, depuis la ville de Cypara, où il se mêle à un bras du Tygre, jusqu'à l'embouchure du même Tygre près de la ville et de l'île de Charax. Ce système diffère de celui du savant Huet, mais il est tout aussi probable. Kerkherdère a fait précéder ce traité de: 5°. Conatus novus de Cephâ reprehenso; dans lequel il soutient que ce Céphas est différent de St. Pierre. — On trouve encore dans ce même volume, 6°, une dissertation: sur le nombre des années pendant lesquelles le Sauveur a instruit le peuple; et 7° une autre intitulée: De Cephâ ter correpto. — 8°. Grammatica latina; Louvain, 1706; in-12, de 117 pages, où il y a autant d'érudition que dans la plupart des grammaires, même les plus volumineuses. — 9°. Un grand nombre de poésies latines qui assurent à leur auteur une place distinguée sur le Parnasse. — 10°. Quatuor Aetates; resté manuscrit, et pouvant servir à l'éclaircissement de plusieurs endroits de la Génèse. — 11°. Opus quatuor monarchiarum; auquel la Monarchiæ Romæ Pagenæ devait servir de quatrième partie; manuscrit. — 12°. Traité des LXX semaines de Daniel; qui était entre les mains du censeur lorsque l'auteur est mort. — 13°. Plusieurs autres compositions dont les titres nous sont restés inconnus.

Cte de Ducpetiaux, Biographie liégeoise, II, 383.

KLAM ....., né à Bambiderstroff, canton de Fauquemont, au Luxembourg français, vivait en 1770. Klam était un sculpteur distingué, qui a orné la cathédrale de Strasbourg d'ouvrages en bois fort remarquables.

Notes administratives.

L.

LACOUR *ou Lacourt, Guiot, Baron de*, né à Yvois-Carignan, dans le courant du dix-huitième siècle, prit fort jeune, et en 1787, le parti des armes où ses mérites le firent parvenir au rang de général sous l'Empire, commandant de la Légion d'honneur et grand-croix de l'ordre de St. Henri de Saxe.

Il fit la campagne de Hollande en qualité d'adjudant-général sous Pichegru et celle d'Allemagne sous Moreau dont il fixa plus d'une fois l'attention par son courage et ses talents. Fait prisonnier en Suisse avec plusieurs officiers généraux, il fut d'abord accueilli avec assez de bienveillance par Suwarow; mais bientôt après le général russe le traita avec une extrême rigueur: Cependant il lui rendit la liberté sur parole. En 1801 il fut nommé général de brigade et investi du commandement des Départements de l'Yonne, de Mayenne et de la Loire. Il passa en 1803 à l'armée d'Italie en qualité de commandant d'une brigade et eut la gloire de terminer le siége de Gaëte. En 1806 le général Lacour se rendit au corps d'armée de Davoust en Pologne, fit la campagne d'Autriche de 1809 et se distingua particulièrement au pont de Landshut qu'il emporta malgré la supériorité de l'ennemi.

Blessé à mort à la bataille de Wagram, il reçut la visite de l'empereur Napoléon qui, après lui avoir témoigné les regrets les plus touchants, lui conféra, avant de le quitter, le grade de général de division. Mais le général Lacour expira à Vienne,

le 28 juillet, vingt-deux jours après la bataille, regretté de tous ses compagnons d'armes.

Napoléon Ier estimait le général Lacour si haut qu'il avait ordonné par un décret formel, daté de l'année 1810, que sa statue serait une de celles qui devaient orner le pont de la Concorde à Paris.

Biographie nouvelle des Contemporains, X, 246, sq.—Renseignements officiels.

LAMARCK, *Robert II de;* v. MARCK, *Robert II de La.*

LATOUR D'AUVERGNE, *Godefroid-Charles-Henri de;* v. BOUILLON, *Godefroid-Charles-Henri de Latour d'Auvergne, duc de.*

LECUY, *Jean-Baptiste,* est né le 3 juillet 1740, à Yvois-Carignan, et se fit en 1759 religieux dans l'Ordre de Prémontré dont il devint plus tard Abbé-Général. En 1765 il fut reçu bachelier au collége de Prémontré à Paris, et Docteur en Sorbonne en 1770.

En 1782, 1785 et 1788 il tint des chapitres nationaux relatifs à la discipline, à l'amélioration des études, à la réforme et réimpression du bréviaire et autres livres liturgiques à l'usage des religieux de son ordre. Membre de l'assemblée provinciale du Soissonnais en 1787, il présida plus tard l'assemblée du district de Laon, département de l'Aisne. En 1790, l'abbé Lecuy quitta son abbaye par suite de la suppression des ordres monastiques. Arrêté en 1793, il eut le bonheur d'échapper aux plus grandes persécutions de cette époque, et se retira à la campagne où il se livra à l'éducation particulière de quelques jeunes gens. Peu de temps après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799) le Gouvernement consulaire ayant solennellement relevé les autels en France, l'abbé Lecuy revint à Paris.

Ses vastes connaissances, le tact exquis qu'il mettait dans ses relations avec le monde et sa grande vertu le firent choisir pour confesseur par le roi Joseph, frère de l'Empereur des Français, et par la reine son épouse.

L'abbé Lecuy fut aussi nommé par le cardinal de Belloy chanoine de Notre-Dame à Paris, où il est mort le 22 avril 1834, à l'âge de 94 ans.

C'est lui qui a soigné la publication de l'excellent ouvrage qui a pour titre: *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon;* Paris, 1822; vol. in-8°, que l'Abbé de la Haut, chanoine régulier de l'étroite observance de Prémontré avait laissé en manuscrit.

On doit en outre à ce respectable et savant ecclésiastique: 2°. Une traduction des Oeuvres de Franklin, revue, corrigée et publiée par Barbeu de Bourg; Paris, 1773, 2 vol. in-4°. — 3°. Traduction de l'interrogatoire de Franklin devant le Parlement d'Angleterre; février, 1766. — 4°. Discours prononcé à l'ouverture du chapitre national de Prémontré, en 1770. — 5°. Amintor et Theodora, suivi de l'excursion; ou les merveilles de la Nature; Traduit de l'anglais; Paris, 1798, 3 vol. in-8°, fig. — 6°. Nouveau dictionnaire universel, historique, biographique, bibliographique et portatif; traduit de l'anglais, 1803; vol. gros in-8°. — 7°. Dictionnaire de poche latin-français, contenant non seulement les mots qui se trouvent dans les auteurs de la bonne latinité, mais encore ceux qui ont été employés par les écrivains du moyen-âge; Paris, 1803, vol. in-4°. — 8°. Abrégé de l'histoire de la Bible, contenant l'ancien et le nouveau Testament; 2 vol. in-8°; fig. et atlas. — 9°. Un assez grand nombre d'articles dans le journal de Paris, depuis le 30 floréal an IX de la République (20 mai 1801). — 10°. Discours pour l'anniversaire du Couronnement et de la bataille d'Austerlitz; Paris, 1813. — 11°. Plusieurs sermons dignes du caractère et de la réputation de leur auteur.

Renseignements particuliers — Biographie nouvelle des Contemporains, XI, 226, sq.

Digitized by Google

LEGROS. . . . . , né à Bovignes près de Dinant, alla se fixer à Malmédy où il florissait en 1777. Il a acquis de la réputation pour avoir inventé et confectionné le miroir concave que l'on admirait jadis à l'université de Bonn.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 446.

LELOUP *Remacle*, né à Spa, florissait vers le milieu du dix-huitième siècle. Il s'est distingué dans les paysages et les perspectives. C'est lui qui a dessiné et gravé les vues des villes et des châteaux, insérées dans les Délices du Pays de Liége.

Il eut un fils, nommé *Antoine*, qui a réussi comme son père dans les paysages à l'encre de la Chine.

Dewez, Histoire du Pays de Liége, II, 542, sq. —Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 387.

LEMAIRE, *Hubert*, frère utérin du maréchal de camp baron Thomas et beau-frère du premier Président Pécheur, est né à Cheminot, en 1751. Entré fort jeune en qualité de clerc chez un procureur de Metz, il devint lui-même, en 1777, procureur au parlement de cette ville. Avocat à la révolution, il eut la réputation d'être un bon jurisconsulte et ne cessa de donner des consultations jusqu'à sa mort.

En l'an V (1796—97) il avait été élu membre du Conseil des Cinq-Cents, mais il n'y siégea pas, la loi du 19 fructidor (5 septembre 1797) étant venue annuler la nomination du Département de la Moselle avec celles de quarante-huit autres députés. Devenu chef de bureau à la Préfecture en 1800, il passa ensuite secrétaire en chef de la mairie de Metz et occupa ce dernier emploi avec autant de zèle que de distinction. On lui doit la mise en ordre des archives de la commune; il en a fait une table historique en 12 volumes in-folio, travail immense et infiniment précieux.

Hubert Lemaire est mort à Metz, le 19 août 1825.

Bégin, Biographie de la Moselle, II, 553.— Notes de Teissier et Mory.

LEPAUTE, *Jean-André*, est né en 1720 ou 1728, au village de Thonne-la-long, à une lieu de Montmédy, ou bien à Puilly près de Carignan; non à Montmédy même, comme on l'a écrit.

Il se destinait à l'état religieux et faisait dans ce dessein les études préliminaires nécessaires à l'effet de pouvoir être admis dans un monastère, lorsque son père, homme intelligent pour la confection des instruments aratoires le détourna de son projet et l'engagea à apprendre le métier de fondeur en cuivre. Il suivit ce conseil et alla à Mathon près d'Yvois-Carignan, chez un maître-fondeur qui s'occupait en même temps à réparer les horloges et les pendules communes: c'est dans cet atelier que Lepaute développa son génie pour l'horlogerie. Il débuta par la construction de plusieurs horloges de campagne; et, ayant pris goût à ces ouvrages il se rendit à Paris en 1740 pour s'y perfectionner. Sans ressources comme sans appui il chercha et trouva le moyen d'être admis chez un horloger habile où ses progrès furent tellement rapides que bientôt cet art lui dut de grands perfectionnements. Le premier il composa de grandes horloges horizontales pour lesquelles il imagina un échappement à repos dont les leviers étaient égaux. L'horloge du Luxembourg, celles du Palais-royal, du Jardin des plantes, des Invalides ainsi que l'horloge décimale des Tuileries sont de lui. En 1780—81 il répara ou plutôt il reconstruisit celle de l'Hôtel-de-ville, ouvrage qui coûta cinquante mille francs. Il a en outre inventé les moyens d'exécution d'un nouveau mouvement dont la courbe fut calculée par de Lalande avec lequel il était en relation d'amitié.

Lepaute a publié: 1°. Traité d'horlogerie; in-4°, Paris, 1755—68.—2°. Description de plusieurs ouvrages d'horlogerie; Paris, 1764, in-12.—3°. Supplément au Traité d'horlogerie; Paris.

Il est mort à Paris en 1801, et avait

Digitized by Google

épousé en 1749, *Nicole-Reine-Etable de la Brière*, née à Paris, le 5 janvier 1723 : Cette dame cultiva l'astronomie et s'y fit de la réputation. Elle était membre de l'académie de Béziers, et coopéra au *Traité d'horlogerie*, que son mari a publié comme nous l'avons vu plus haut. En 1757 elle concourut avec Clairant et de Lalande au *calcul de l'attraction de Jupiter et de Saturne sur la Comète prédite par Halley*, afin d'avoir exactement son retour. On lui doit en outre un ouvrage fort utile pour les astronomes et les navigateurs; c'est 3° La connaissance des temps, que l'Académie publia chaque année, depuis 1759 jusqu'en 1774. On trouve encore d'elle dans le 18e volume, 1783, des Ephémérides : 4°, les Calculs du soleil, de la lune et de toutes les planètes.—5°. Elle calcula pour toute l'étendue de l'Europe, l'éclipse annulaire du soleil prédite pour le 1er avril 1764, travail qui fut suivi d'une carte que cette dame publia et où l'on voit de quart en quart d'heure la marche de l'éclipse avec ses différentes phases. Nous avons encore d'elle : 6°. Description d'un nouvel échappement à repos; 1753, in-4°. — 7°. Description d'une nouvelle pendule, pour servir de supplément au Traité d'horlogerie; Paris, 1760, in-4°. Finalement 8°, l'Académie de Béziers et d'autres corps savants ont obtenu de cette dame plusieurs mémoires savants.

Madame Lepaute est morte à Paris, le 6 décembre 1788.

De la Haut, Annales d'Yvois-Carignan, 411, sq. — De Feller, Dictionnaire historique; suppl. III, 106.—Biographie universelle, XXIV, 206.—Notes communiquées. — Courtin, Encyclopédie moderne, XIV, 263.—Biographie nouvelle des Contemporains, XI, 371, sq.

LEPAUTE, *Jean-Baptiste*, frère puiné de Jean-André qui précède, suivit la même carrière et avec le même succès. Comme lui il a laissé des ouvrages qui ont conservé leur réputation et qui soutiennent la célébrité de l'un et de l'autre. Il est mort à Paris, le 1er mars 1802. On lui doit la belle horloge de l'hôtel-de-ville de Paris, posée en 1786.

De la Haut, Annales d'Yvois-Carignan, 411.— Courtin, Encyclopédie moderne, XIV, 263.—Biographie universelle, XXIV, 206, sq. — Biographie nouvelle des Contemporains, XI, 371, sq.

LEPAUTE *d'Agelet, Joseph*, est né à Thonne-la-long vers l'année 1752. Il était neveu des deux précédents qui le firent venir à Paris en 1768 et lui firent étudier l'astronomie sous de Lalande; il se rendit assez habile dans cette science pour pouvoir être reçu à l'académie des sciences en 1785. En 1773 il avait fait un voyage en Australie, et plus tard l'amour de la science le fit accompagner La Peyrouse dans la désastreuse expédition où il périt avec l'équipage. Lepaute d'Agelet a composé des mémoires sur l'*Aphélie de Vénus* et *sur la longueur de l'année*.

De la Haut, Annales d'Yvois-Carignan, 412.— Courtin, Encyclopédie moderne, I, 204, sq.—Biographie universelle, I, 285.

LIMBOURG, *Jean-Philippe de*, médecin célèbre, né à Theux en 1726, est mort en 1811, laissant une réputation européenne. Membre des Sociétés royales de médecine de Londres et de Paris, on a de lui : 1°. Plusieurs écrits sur les eaux minérales de Spa.—2°. Un travail sur les caractères des médecins; Liége, 1760, in-12.—3°. Dissertation sur la goutte et le rhumatisme goutteux.—4°. Dissertation sur les affinités chimiques.— 5°. Mémoire sur l'influence des arts.— 6°. Nouveaux amusements de Spa; 2 vol. — 7°. Tableau de l'univers; publié par l'abbé de Feller.

Biographie générale des Belges, 138.

LISSOIR, *Remacle*, est né à Bouillon, le 12 février 1730. Il dut à l'affection qu'un citoyen notable de sa ville natale avait pour lui, de faire d'excellentes études qui lui permirent, une fois entré en 1748 en qualité de novice à l'abbaye de Val-Dieu au diocèse de Rheims, d'acquérir assez de supériorité pour obtenir successivement

Digitized by Google

les fonctions de maître des novices, de professeur de théologie, de prieur et enfin d'abbé en 1766. Dès qu'il fut revêtu de cette dignité il prit des mesures qui témoignent de ses intentions généreuses et distinguées : il augmenta la bibliothèque de son couvent, établit une pharmacie gratuite pour les pauvres du voisinage, mit au concours les cures à sa nomination, etc. Il publia l'année même de son élévation sur le siége abbatial un ouvrage intitulé : *De l'état de l'Église et de la puissance légitime du Pontife romain;* 2 vol. in 12 ; 1766, Wirzbourg (Bouillon) : Dans cet ouvrage, qui reproduit plus ou moins les idées du Febronius de l'évêque de Hontheim (v. son art.), Lissoir souleva sur les droits de la papauté des contestations bien hardies pour un religieux. Il fut, du reste, très-utile à son Ordre dont les chapitres nationaux l'avaient nommé visiteur. Il refondit les livres liturgiques des Prémontrés et en surveilla lui-même la réimpression.

La révolution l'ayant privé de son abbaye, il fut appelé par l'évêque constitutionnel du Département des Ardennes à desservir la cure de Charleville. Emprisonné sous la Terreur, il fut rendu à la liberté après le 9 thermidor et vint à Paris où il mena une existence chétive jusqu'à ce que le Journal de Paris l'admit au nombre de ses rédacteurs. Il écrivit aussi des articles remarquables dans le Journal d'économie politique et de morale de Rœderer. En 1797 il assista en qualité de député du presbytère des Ardennes au concile des constitutionnels, et fut appelé après le Concordat aux fonctions d'aumônier de l'Hôtel des Invalides. Il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 13 mai 1806.

La Gabde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 37, sq. — De Feller, Dictionnaire historique, édit. 1839, litt. L. — Courtin, Encyclopédie moderne, XIV, 365.

LISSOIR, *Théodore*, frère de Remacle qui précède, est né à Bouillon comme ce dernier. Il entra dans l'Ordre de St. Benoît et publia à Paris, en 1776, un *Tableau géographique du Martyrologe romain;* vol. in-12.

La Gabde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 38. — Courtin, Encyclopédie moderne, XIV, 365. — Biographie universelle, XXIV, 569.

LUXEMBOURG-LIGNY ou *de* St. POL, branche cadette de la Maison régnante de Luxembourg, qui prit sa naissance de Walram, fils puîné du Comte Henri II et de Marguerite de Bar. Cette branche qui s'est continuée jusqu'à nos jours dans plusieurs de ses rameaux collatéraux et qui a retenu les armes de sa souche, n'appartient pas, à proprement parler à la Biographie du Pays de Luxembourg ; mais nous nous voyons engagé à la mentionner pour pouvoir suivre le manuscrit des Viri illustres que nous avons entrepris de donner en entier, en le complétant. Cependant nous n'en établirons pas la généalogie suivie, comme nous l'avons fait pour la branche principale ou régnante du même nom ; et nous nous contenterons de dire successivement quelques mots sur la Biographie des personnages de cette lignée qui sont rappelés dans le manuscrit cité, renvoyant pour le surplus le lecteur à la descendance presque complète que Bertholet en a donnée en tête du Tome IV de son ouvrage.

LUXEMBOURG-LIGNY, *André de*, était fils de Gui, Comte de St.-Pol ou de Luxembourg-Ligny, et de Mabaut de Châtillon, et frère puîné de Pierre (v. son art.) qui fut d'abord archidiacre de Dreux, puis évêque de Metz, ensuite Cardinal et enfin canonisé.

André est né pendant la seconde moitié du quatorzième siècle et obtint, comme son frère, les Ordres sacrés. Voici ce que le manuscrit des Viri illustres dit de lui : « Andreas de Luxemburgo, istius Pe-« tri—*l'article de ce dernier précède immé-« diatement dans le dit manuscrit*—frater, « Episcopus Cameracensis, S. R. Imp. « Princeps. »

Nous ne possédons aucune notion ultérieure sur ce personnage, que sa dignité

Digitized by Google

d'évêque de Cambray semble seule avoir fait placer au nombre des Viri illustres par l'auteur de cet opuscule. Cependant nous devons mentionner ici une circonstance qui, quoique de mince importance, ne doit pas être passée sous silence à défaut d'autres faits qui pourraient concerner André de Luxembourg: Meurisse rapporte à l'article Pierre de Luxembourg, que celui-ci étant parvenu à l'évêché de Metz, avait résigné entre les mains de son frère André l'archidiaconat de Dreux; de sorte que ce dernier semble avoir également occupé ce bénéfice avant son épiscopat.

L'ouvrage intitulé: Les Délices des Pays-Bas le fait succéder comme évêque de Cambray à Jean de T'Serclæs, mort en 1389, et ajoute que lui, André, est décédé à son tour en 1396.

Viri illustres, I, N° 23. — Bertholet, IV; antè textum V. — Meurisse, Histoire des Evesques de Metz, 331. — Les Délices des Pays-Bas, II, 363.

LUXEMBOURG-LIGNY, *Charles de* ou *de St. Pol*, n'appartient pas à la Biographie luxembourgeoise. Aussi, si nous le citons ici, ce n'est en effet que pour donner dans son entier le Manuscrit des Viri illustres qui sert de base à notre travail. Voici ce que l'auteur de cet ouvrage dit sur ce personnage: « Carolus de « Luxemburgo Ludovici Connestabuli Gal- « liæ filius Dux et Episcopus Laudinensis. »

Louis de Luxembourg, Comte de St. Pol, de Ligny et de Roussy, Châtelain de Lille et Connétable de France, fut le père de Charles dont il est ici question. Sa mère était Jeanne de Bar, Comtesse de Marle et de Soissons, dame de Ghistelles, etc., première femme du dit Louis. Tout le monde sait la fin tragique du Connétable qui mourut décapité à Paris, en 1475, par un effet de l'implacable rancune de l'astucieux Louis XI, roi de France, et de la basse trahison de Charles-le-téméraire, duc de Bourgogne, qui eut la faiblesse de le livrer à son cruel ennemi.

Charles de Luxembourg, qui fut évêque de Laon, était le troisième des quatre fils de Louis et de Jeanne de Bar. Une fille, Jaqueline, issue du même mariage, fut mariée en 1555 à Philippe, sire de Croy et comte de Porcéan. Les trois autres fils étaient: Jean, comte de Marle et de Soissons, chevalier de la Toison d'or, tué à la bataille de Morat contre les Suisses, en 1476; 2° Pierre, qui continua la lignée de St. Pol-Ligny sous le nom de Pierre II; 3° enfin, Antoine, tige de la branche de Luxembourg-Brienne.

Viri illustres, I, N° 30. — Bertholet, III, antè textum VII; et IV, antè textum VI, sq. — Philippe de Commines, Mémoires, lib. V, passim.

LUXEMBOURG-LIGNY, *François de*, est mentionné comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « Fran- « ciscus de Luxemburgo Antonii Comitis « de Roussy filius episcopus Cenomanensis. »

L'auteur dont nous venons d'extraire ce passage verse dans une erreur en nommant le père de ce personnage Antoine, tandis qu'il aurait dû écrire Pierre Ier, seigneur de Beaurevoir et de Richebourg, Comte de St. Pol et châtelain de Lille, lequel avait épousé Marguerite de Baulx. Son père est mort en 1433 et sa mère en 1469.

Viri illustres, I, N° 34. — Bertholet, IV, antè volumen, VI.

LUXEMBOURG-LIGNY, *Jean de*, est rappelé comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « 1409, Jo- « annes de Luxemburgo Dominus de Ba- « varcuoir ab historicis laudatur uti prima- « rius miles sui sæculi. »

Cette notice, plus que sommaire, nous a mis dans un grand embarras pour savoir de quel personnage il pouvait s'agir. Nous avons cru un instant que l'on voulait désigner Jean de Bavière, second mari de la trop fameuse Elisabeth de Gœrlitz, duchesse engagiste du Luxembourg; mais nous n'avons pas tardé à

Digitized by Google

être détrompé en comparant les dates. En effet, Antoine de Bourgogne, le premier époux de cette princesse, n'est mort qu'en 1415, conséquemment Jean de Bavière qui avait d'abord été évêque de Liége, n'a pu appartenir au Luxembourg qu'après cette date: il devenait par conséquent moralement impossible de faire concorder l'administration de ce personnage avec le milésime 1409 placé en marge des Viri illustres. Mais alors quel a été ce Jean de Luxembourg? quelle est cette seigneurie de Bavarcuoir dont le nom semble avoir été estropié pour le plier à une désinence latinisée? Serait-ce Berward? La chose pouvait paraître possible, car vers cette époque vivait un Jean, dynaste de Berward; mais alors pourquoi le dire de Luxembourg? serait-ce parce qu'il serait né dans cette ville, ou qu'il y aurait résidé?

Cependant en poursuivant nos recherches nous avons trouvé dans la Maison de Luxembourg-Ligny un Jean qui a vécu pendant la première moitié du quinzième siècle. Le manuscrit des Viri illustres a-t-il désigné ce dernier? Nous sommes absolument porté à le croire depuis que nous avons rencontré un passage de Pierret où il est dit: « La branche de Luxembourg-Brienne, « St. Pol et Piney, qui commença en *Jean* « *de Luxembourg, seigneur de* BEAUREVOIR, « etc., fils puîné de Gui, comte de Ligny, « d'où est sorti François-Henri de Mont- « morency, duc de Luxembourg, pair et « maréchal de France. » etc.

Nous nous croyons donc en devoir de copier ici l'article que la Biographie universelle a consacré à ce Jean de Luxembourg-Ligny, bien qu'à vrai dire ce personnage n'appartienne pas directement au pays, mais parce que, nous le répétons, il est mentionné dans le manuscrit des Viri illustres.

« Jean de Luxembourg, dit le comte « de Ligny, frère cadet du cardinal Louis « (v. son art.), se montra comme lui très « attaché aux Anglais et à la maison de « Bourgogne qu'il servit longtemps les « armes à la main. Il était en 1414 gou- « verneur d'Arras; et il fit sur les frontières « de France différentes incursions dans les- « quelles il se montra fort cruel. Henri V, « roi d'Angleterre, lui confia le gouverne- « ment de Paris en 1418, et le lui ôta « deux ans après pour le donner au duc « de Clarence. Le comte de Ligny com- « manda ensuite différentes expéditions en « Picardie et dans le Hainaut; il s'empara « de Mouzon, de Beaumont, ravagea le « Beauvaisis et vint investir Compiègne où « se trouvait Jeanne d'Arc. Cette héroïne « ayant été prise dans une sortie qu'elle « fit à la tête de la garnison, resta en « son pouvoir; et il ne la remit aux « Anglais qu'après de vives sollicitations « et lorsqu'il eut reçu d'eux une somme « de dix mille livres. Jean de Luxembourg « continua ses incursions pendant plusieurs « années, et il commit des cruautés in- « ouïes dans les environs de Laon où « il conduisit son neveu qu'il voulait ac- « coutumer à un tel spectacle. Sa haine « pour les sujets du roi de France était « telle, que dans plusieurs occasions il « leur tendit des piéges par le moyen « de différentes troupes de brigands ré- « pandue en Picardie et qu'il appuyait « secrètement. Après avoir vainement es- « sayé de réconcilier les Anglais et les « Bourguignons, il refusa en 1435 de « signer le traité d'Arras, en affectant « envers le roi de France et même envers « le duc de Bourgogne un air d'indépen- « dance qu'il n'était pas assez puissant « pour soutenir. Charles VII, irrité d'une « telle conduite, venait de donner ordre « à ses généraux de l'attaquer, lorsque « Jean mourut en 1440, laissant son « neveu héritier de ses vastes domaines, « de son courage et de cette fausse et « insidieuse politique qui devait entraîner « la ruine de sa maison. »

Biographie universelle, XXV, 468. — Viri illustres, II, N° 135. — PIERRET, III, 285.

LUXEMBOURG-LIGNY, *Jean de, évêque d'Apaume*, est noté comme suit

Digitized by Google

par l'auteur du manuscrit des Viri illustres: « Joannes de Luxemburgo Antonii « comitis de Roussy Nepos, Episcopus « Apamiensis. »

Bien qu'aucune date ne soit ajoutée à cette phrase, il est à croire que ce personnage a vécu pendant le seizième siècle, puisque l'ouvrage que nous venons de citer est en grande partie rédigé par ordre chronologique, et que Jean de Luxembourg se trouve placé entre d'autres illustrations dont l'une vivait en 1522 et la suivante en 1550. Cette supposition acquiert un grand degré de vraisemblance sinon une certitude absolue, quand on compare avec les indications fournies, la généalogie des cadets de Luxembourg-Ligny donnée par Bertholet qui dit que Charles 1er, comte de Brienne, Ligny et Roussy, fils d'Antoine Ier, laissa Antoine II, son successeur, Louis mort sans hoirs, *Jean, Evêque de Pamiers* (*Apamiensis?*), *mort à Avignon en* 1548; plus d'autres enfants encore qui ne nous intéressent pas ici.

Nous regrettons de n'avoir trouvé nulle part des détails ultérieurs sur ce personnage.

Viri illustres, I, N° 39. — Bertholet, IV, antè textum, VIII.

LUXEMBOURG-LIGNY, *Louis de*, n'appartiendrait pas plus à notre biographie que ses agnats dont nous venons de parler, si sa famille n'avait pas possédé en même temps le comté de Roussy ainsi que les terres de Fiennes et de Bohan.

Louis était fils de Jean Ier, comte de Luxembourg-Ligny, St. Pol et Roussy, Châtelain de Lille, Seigneur de Fiennes et de Bohan, et de Marguerite d'Enghien, comtesse de Conversan et de Brienne. D'abord cinquante-unième évêque de Terouanne en 1414, il se déclara pour le parti des Anglais et fut en 1425 fait Chancelier de Henri VI, roi d'Angleterre, qui se titrait en même temps roi de France. Louis exerça cette charge jusqu'en 1435 où il obtint l'archevêché de Rouen; puis en 1439 le pape Eugène IV le nomma cardinal du titre des quatre saints couronnés. Cependant il ne voulut accepter cette dignité qu'à la condition que le roi d'Angleterre n'eût approuvé sa promotion, tellement il était dévoué aux intérêts de ce prince qui, en récompense de son attachement lui fit avoir l'Evêché d'Ely et lui confia ses plus importantes affaires en France. Le prélat les poussa avec vigueur, conduisant lui-même du secours aux places assiégées, animant les faibles, s'opposant à ceux qui étaient las du joug anglais et ne négligeant rien pour rétablir ce parti chancellant. Il se jeta dans la Bastille, en 1436, lorsque la ville de Paris fut soumise à Charles VII; mais il fut obligé d'en sortir par composition et se retira pour lors en Angleterre où il est mort à Harfield, le 18 septembre ou bien le 4 octobre 1443.

Le manuscrit des Viri illustres consacre à ce personnage l'article que nous allons transcrire: « Ludovicus de Luxemburgo « Sti Petri ex Joanne fratre Comiteque in « Roussy Nepos Archiepiscopus Rotoma- « gensis S. R. Ecclesiæ Cardinalis. »

Délices des Pays-Bas, III, 128. — Viri illustres, I, 28. — Bertholet, IV, antè textum, V, sq. — Moreri, II, 602; et IV, 1062, sq. — De Feller, Dictionnaire historique, édit. de 1839, IV, 235. — Courtin, Encyclopédie moderne, XV, 47. — Biographie universelle, XXV, 467, sq.

LUXEMBOURG-LIGNY, *Pierre de, le bienheureux*, est mentionné comme suit dans le manuscrit des Viri illustres: « 1387. « Sanctus Petrus de Luxemburgo, Guido- « nis Comitis in Ruttich seu Roussy filius, « Episcopus Metensis S. R. Imp. prin- « ceps, S. Rom. Ecclesiæ Cardinalis mira- « culis clarissimus. »

Pierre de Luxembourg n'appartient que fort indirectement à la Biographie du Luxembourg. Fils de Gui de Luxembourg, comte de Ligny, et de Mahaut ou Mathilde de Châtillon, comtesse de St. Pol, il est né au château de Ligny, le 20 juillet 1369. Il n'avait que dix ans lorsqu'il fut envoyé aux études à Paris où il fit de grands progrès, surtout dans les lettres sacrées

Digitized by Google

pour lesquelles sa piété innée lui donnait une propension toute particulière. Plus il avançait en âge et plus il se sentait fortifié dans la vocation la plus décidée pour obtenir les Ordres et à mener une vie toute dévouée à Dieu. Son frère voyant ces dispositions, craignit un moment, disent les biographies, qu'il ne finît par se vouer absolument à la solitude. Pour empêcher cette résolution il demanda et obtint pour lui en 1383, un canonicat à Notre-Dame. Pierre qui n'avait que douze ans se mit aussitôt en devoir de desservir les charges de ce bénéfice avec la plus ponctuelle exactitude, tout en continuant ses études. La réputation de sa vie exemplaire, de sa science et de sa vertu n'ayant pas tardé à parvenir aux oreilles de l'anti-pape Clément VII que la France avait reconnu pour Pontife légitime, ce dernier le nomma d'abord archidiacre de Dreux dans l'église de Chartres; et peu de temps après, en 1384 il lui conféra l'évêché de Metz qui était devenu vacant par la mort de Thierry de Boppart. Pierre n'avait encore que quinze ans d'âge; mais le Pape était persuadé que la sagesse et la vertu du jeune prélat suppléeraient à sa grande jeunesse.

Il fit son entrée solennelle à Metz en 1385; mais il n'y put jouir pendant longtemps de la paix: les messins considérant sa jeunesse ne crurent pas devoir se soumettre à son choix pour la nomination de leurs magistrats annuels, prétextant que ce choix devait leur appartenir jusqu'à tant que leur évêque aurait atteint l'âge canonique pour pouvoir être ordonné prêtre et recevoir l'onction épiscopale. Ces débats amenèrent bientôt des conflits déplorables entre le comte de St. Pol, frère de Pierre, et les bourgeois. Mais le récit de ces contestations n'entre pas dans notre sujet; nous dirons seulement que l'évêque ne prit aucune part aux actes de violence qui se commirent de part et d'autre.

Ces contestations n'étaient pas terminées lorsque Clément VII, charmé de plus en plus des vertus et de la sainteté de l'Evêque-élu de Metz, résolut de l'attacher à sa personne. Il le manda en conséquence à Avignon, le créa cardinal du titre de St. George, en 1386, et le retint à sa cour pour le faire servir d'exemple aux prélats de sa suite.

Pierre, loin de se laisser éblouir par l'éclat de la pourpre, ne voulut point se relâcher de ses pratiques de piété; il se maintint au contraire plus que jamais dans les sentiments de la plus profonde humilité et dans les exercices de la plus rigoureuse austérité de vie et de mœurs, donnant presque toutes ses heures à la prière et à la méditation, et ne prenant de nourriture que ce qu'il en fallait strictement pour soutenir la vie: les jours de jeûne entr'autres il les passait au pain et à l'eau. Il se couvrait en outre le corps d'un rude cilice et, ajoutent les légendaires, se le déchirait souvent avec la discipline, tellement que ces excès de zèle et de piété ayant été dénoncés à Clément VII, celui-ci le manda auprès de lui et crut devoir l'exhorter au nom du ciel à les modérer, ajoutant que dans le poste où la Providence l'avait placé il ne devait pas vivre tant pour lui-même que pour l'Eglise. Sa charité dépassait toutes les bornes; quoique né d'une famille opulente et percevant en outre des bénéfices considérables, il donnait tout aux pauvres, tellement que plus d'une fois il manqua lui-même du nécessaire, et qu'à sa mort on ne trouva dans ses coffres que vingt sols.

Ses jeûnes excessifs et sa vie plus que pénitente ne tardèrent pas à miner sa santé et à lui gagner enfin le germe de l'affection qui l'enleva à la fleur de l'âge. Pendant sa maladie on le porta à la villeneuve, près d'Avignon, afin qu'il y fût plus tranquille et hors du bruit. Il y fit son testament par lequel il légua ses biens à ses frères et à sa sœur; il voulut être inhumé dans le cimetière des pauvres à Avignon, sans autre distinction qu'une arcade en pierre, etc. Ses livres il les donna à son frère André (v. son art.) et fit encore quelques legs particuliers à des monastères de même qu'à ses domestiques.

Digitized by Google

Pierre de Luxembourg-Ligny est mort le 2 juillet 1387, à l'âge de dix-huit ans moins autant de jours, et fut enterré à l'endroit qu'il avait lui-même choisi. En 1395 Charles VI, roi de France fit élever au lieu de sa sépulture un couvent de Célestins dont l'église, dit-on, possède ses reliques. Il a été béatifié en 1527, cent et quarante ans après son décès.

Bertholet et Meurisse rapportent l'épitaphe qu'on inscrivit sur son tombeau. Nous la transcrivons :

HOC COLITUR TEMPLO, TEGITUR SIMUL [AUREA VIRTUS,
CLARA LUXEMBURGI SOBOLES, NITIDISSIMA [MERCES
ORBIS, ET UNUS HONOS MORTALI CORPORE [COELUM
TRANSFERTUR MERITIS PETRUS INTER [NUMINA NUMEN,
ANNIS MILLE DENIS SEPELITUR, SICQUE [TRECENTIS
HIS SEPTEM JUNGENS OCTOGINTA SUPERAD- [DES,
ET QUINTA JULI POLLENS VIRTUTIBUS ALTIS,
ASSIDUO POPULO VENERATUR QUOLIBET ANNO.

Pierre de Luxembourg a composé *quelques traités de piété;* un entr'autres qu'il dédia à sa sœur et dans lequel il a rapporté tous les motifs qu'il croyait convaincants pour la faire renoncer au monde et se consacrer à Dieu. On a imprimé sous son nom : 2°. Le livre de Clergie, nommé l'image du monde. — 3°. La diète du salut. L'original de ses autres ouvrages se conservait aux Célestins de Paris.

Viri illustres, I, N° 22. — MEURISSE, Histoire des Evesques de Metz, 531 à 535. — MORERI, V, 886. — BEATUS, 195. — LES BÉNÉDICTINS, Histoire générale de Metz, II, 594 à 600. — WILHELMUS A WILTHEIM, Disquisitiones antiquariæ Historiæ luxemburgensis, II, c. 6. § 3. — Chronique du Doyen de St. Thibaut, de Metz; ad ann. 1384, sqq. — BERTHOLET, I, antè textum, XLII; V, antè textum, V; VI, 338; VII, 154 à 160. — DE RAM, Vies des Pères, des Martyrs et des Saints, IV, 38, sqq. — COURTIN, Encyclopédie moderne, XV, 47. — Biographie universelle, XXV, 466, sq. — BROWER, Annales Trevirenses, lib. XVIII. — NEUMANN, Les auteurs luxembourgeois, 10.

LUXEMBOURG-LIGNY, *Philippe de, Comte de Brienne,* est indiqué comme suit par l'auteur du manuscrit des Viri illustres : « Philippus de Luxemburgo e « Comitibus de Roussy Episcopus Ceno- « macensis S. R. Ecclesiæ Cardinalis. »

Ce personnage était troisième fils de Thibaut de Luxembourg, tige de la branche dite de Luxembourg-Fiennes, et de Philippotte de Melun, dame de Sottenghien.

Son père étant devenu veuf, se fit ecclésiastique et obtint les abbayes d'Igny et d'Orcamp ; il fut ensuite élu évêque du Mans, et le Pape Sixte IV le désigna cardinal ; mais il mourut en 1477, pendant qu'il se disposait à entreprendre le voyage de Rome pour aller recevoir le chapeau.

Quant à Philippe auquel cet article est consacré, il entra également dans les ordres sacrés et obtint d'abord un canonicat à la cathédrale de Tournay ; puis il devint évêque de Terouanne, ensuite d'Arras par résignation de son oncle, Philippe de Melun, enfin du Mans après le décès de son père. Ce prélat, qui eut toujours beaucoup de part aux affaires de l'Etat, fut en 1496, fait cardinal du titre des SS. Pierre et Marcellin par le Pape Alexandre VI qui le nomma son légat en France, poste qu'il remplit également sous le pontificat de Jules II. Alexandre VI l'employa pour la dissolution du mariage du roi Louis XII avec Jeanne de France. Il obtint en outre en commande les évêchés d'Albano et de Frascati.

Quelque temps après, le désir de la retraite porta Philippe à remettre son évêché à son parent, François de Luxembourg (v. son art.). Mais comme ce dernier mourut peu d'années plus tard, le chapitre l'engagea à se charger de nouveau de la direction du diocèse, et il finit par y consentir.

Philippe de Luxembourg est mort en 1519, à l'âge de 74 ans, avec la réputation d'avoir été un des plus grands prélats de son époque. Il fut inhumé dans sa cathédrale.

VIGNIER, Histoire de Luxembourg. — MORERI, II, 605; et V, 815. — Les Délices des Pays-Bas, III, 77. — BERTHOLET, IV, antè textum, X. — Viri illustres, I, 32.

Digitized by Google

LUXEMBOURG-LIGNY, *Walram de*, était fils de Gui de Luxembourg, comte de Ligny-St.-Pol, et de Mahaut de Châtillon, comtesse de St.-Pol. L'auteur du manuscrit des Viri illustres lui a consacré la notice que nous allons transcrire : «1396. «Valramus de Luxemburgo Comes S^ti «Pauli et in Roussy, sine quo Franciæ «Rex nihil magnum agebat; duxit exer«citum pro Carolo VI. Gallorum Rege «subsidio Comiti contra Frisios, quos et «vicit.» Nous ajouterons que, né en 1355, il fut en 1396 nommé gouverneur de Gênes et en 1402 grand-maître des eaux-et-forêts de France. Il fit la guerre aux Anglais et fut deux fois battu par eux. Le duc de Bourgogne lui fit obtenir en 1410 la charge de grand-bouteiller de France et en 1411 le gouvernement de Paris avec l'épée de Connétable.

Walram se titrait de Comte de St.-Pol, de Ligny et de Roussy, châtelain de Lille, seigneur de Fiennes et de Bohan. Il a été marié deux fois. En premières noces avec Mahaut, fille de Thomas de Hollande et demie-sœur de Richard II, roi d'Angleterre, d'où une fille, Jeanne, mariée à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant. En secondes noces il avait épousé Bonne de Bar qui ne lui donna pas d'enfants.

Il est mort en 1414, à l'âge de 60 ans au château d'Yvois dont il était gouverneur, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame de cette ville.

Viri illustres, II, N° 208. — Paquet, 34. — De Feller, Dictionnaire historique; litt. W. — Bertholet, IV, antè textum, IV, sq. — Courtin, Encyclopédie moderne, XV, 47. — Biographie universelle, XXV, 464, sqq.

M.

MAIGRET, *Georges*, né en 1575, d'une bonne famille de Bouillon, entra à 17 ans chez les Augustins qui venaient de s'établir dans sa ville natale. Il acheva ses études à Louvain où il prit en 1604 le grade de Docteur en théologie, pendant qu'il était prieur de son Ordre à Tournay. Sept ans plus tard il fut désigné prieur à Liége et conserva cette dignité douze ans de suite. En 1614 il avait obtenu de Ferdinand de Bavière, alors Prince-Evêque, la cure de St. Georges de Huy qui fut unie à un couvent d'Augustins, sans discontinuer d'être une paroisse de cette ville, et l'année suivante il y ouvrit un collége d'humanités.

En 1622 le chapitre général qui se tint à Enghien (Anguien) le désigna provincial de la Basse-Allemagne; il eut aussi le rang de définiteur ainsi que celui de visiteur, et il présida à quatre Chapitres différents de sa province. Enfin en 1624 il fut nommé prieur de Huy où il mourut pieusement après une longue maladie, le 15 mai 1633, à l'âge de 61 ans.

Le Père Georges Maigret a composé un assez grand nombre d'ouvrages dont nous allons indiquer les titres : 1°. Le Noviciat, ou niveau de la vie monastique, pour l'instruction des jeunes novices; Douai, 1602 et 1609, in-12; Liége, 1615, même format. — 2°. Le Trésor, ou coffret honoraire de Jésus-Christ et des Saints, auquel est déclarée l'institution et excellence de la confrérie de la ceinture de St. Augustin; Douai, 1604, in-12; Liége, 1611, in-12: Le P. Melchior de Dælhem a traduit cet opuscule en latin, sous le titre de : Arca honoraria Christi ac Sanctorum etc. Le Pape Eugène IV avait institué cette confrérie le 7 juin 1446 et l'avait mise sous la protection de la Ste. Vierge, de St. Augustin, de Ste. Monique et de St. Nicolas de Tolentin que ce pontife venait de canoniser. —3°. Petit Rayon (Radiolus) ou Atôme

Digitized by Google

de la splendeur monastique sur les fruicts que recueillent les fidelles par la bienvenue et joyeuse entrée des religieux dans les villes, pour contre-poison au régal de Sathan et des hérétiques ses ministres; Douai, 1608, in-12.—*4°*. La vie du Bienheureux Jean de Satagthun, de l'Ordre des frères Ermites de St. Augustin, canonisé par Notre S. P. le Pape Clément VIII; Tournay, 1610, in-12: Cet ouvrage, qui est dédié à l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, a été traduit en latin par le P. Nicolas Bax qui dédia cette traduction au P. Maigret; Anvers, 1625, in-12. —*5°*. Rejettons sacrés pululants de la palme triomphante des premiers martyrs de l'Ordre dit des frères Ermites de St. Augustin, recueillis par le frère George Maigret, Bullionoy, Doct. thé. et prieur du mesme ordre au couvent de St Augustin lèz Liége; Liége, 1612, petit in-12: cet ouvrage renferme vingt-sept vies abrégées de martyrs. L'auteur en a aussi donné des éditions latines sous les titres de: Iconographia martyrum, etc., 1615; et Martyrographia Augustiniana..... édit. nova, cæteris multo auctior; Anvers, 1625, in-12.—*6°* Les larmes, ou gémissement de l'héraclite chrestien, ressussité miraculeusement de l'Enfer, et baptisé pour apprendre à chascun l'art de déplorer sa misère, selon l'un et l'autre hommes; Liége, 1613, in-12.— *7°*. Il a revu l'Antiphonaire et le Processional de son Ordre; imprimés à Anvers, 1625, in-4°. —*8°*. Augustino-Pyctacium provinciæ Flandriæ seu Germaniæ Inferioris; Bruxelles, 1625, in-12: C'est une carte de cette province, qu'il présenta la même année au Chapitre-général des Augustins qui se tenait à Rome. —*9°*. Litaniæ Augustiniæ; Louvain, 1626, in-16.—*10°*. Abrégé de la vie de St. Thomas de Ville-neuve, archevesque de Valence, de l'Ordre des frères Ermites de St. Augustin; Liége, 1626, in-12. —*11°*. La vie de Ste. Elisabeth, reine de Portugal; avec les cérémonies faictes à Rome en sa canonization; Liége, 1626, in-12: Le P. Maigret avait assisté à cette solennité.—*12°*. Oraison funèbre de Madame Josine l'Aumosnière comtesse de la Marc, etc., esponse de Monseigneur le comte de Rochefort, prononcée publiquement; Liége, 1627, in-12. — *13°*. Tractatus brevis, quo clarè ostenditur religiosos mendicantes ad alium ordinem, etiam strictiorem, transire non posse, excepto solo Carthusianorum, absque speciali Summi Pontificis licentiâ; Liége, 1630, in-12. — *14°*. Théâtres tragi-comiques et anatomiques, auxquels sont exposées les principales misères que les Provinces Belgiques ont endurées par guerre civile l'espace de quarante ans ou environ: C'est un carême que l'auteur avait prêché à Bruxelles. Des raisons de politique en ont arrêté l'impression.

Le Père Georges Maigret avait un *neveu*, connu *sous le nom religieux de* PÈRE ATHANASE, qui était né à Bouillon comme lui. Ce dernier se fit également recevoir en 1684 Docteur en Théologie à Louvain, deux ans avant sa mort et après avoir pendant un assez grand nombre d'années enseigné la Théologie à Cologne et à St. Guislain. Il a été, comme son oncle, prieur à Huy, et deux fois visiteur-définiteur de la province de Flandre. Il est mort à Huy, le 5 juin 1686 et fut inhumé dans l'église de St. George de cette ville, aux pieds de son oncle.

Nous trouvons finalement dans le Recueil aux Commissions des archives de l'ancien Conseil provincial de Luxembourg, que *François-Joseph de Maigret*, ci-devant capitaine au régiment de Ligne, infanterie, a été créé Comte de son nom, par Patentes du 6 décembre 1756. Cependant nous ne savons pas si ce personnage appartient à la même famille: Les comtes de Maigret portent d'azur, à trois coquilles d'or, 2 en chef et 1 en pointe; à la fasce du même.

Swertius, Athenæ Belgicæ, 275.—Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 456, sq.; et 459. —Archives du Conseil provincial, Req. comm. N°

Digitized by Google

1109, p. 122. — Claser, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 146. — Archives et alliances de la Famille de Musiel, de Thorn.

MALHERBES, *Don Denis*, florissait pendant le dix-huitième siècle et mourut en 1777. Il était prévôt de l'abbaye de Stavelot où il professa la philosophie et la théologie. Don Malherbes a écrit un opuscule qu'il intitula : *Secundus Triumphus S^i Remacli*, dans lequel il chercha à prouver la supériorité du monastère de Stavelot sur celui de Malmédy, question controversée pendant des siècles et qui n'a jamais reçu une solution absolue.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 475.

Malmédy, *Jean-Baptiste de;* v. JEAN-BAPTISTE, *dit de Malmédy*.

MANASSÈS, Seigneur de Hierges, au Duché de Bouillon, accompagna Godefroid de Bouillon à la première croisade en Terre-Sainte et devint chancelier du royaume de Jérusalem. Il est mort vers 1099.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 57.

MARCK, *Robert II, de La*, duc de Bouillon, seigneur de Sedan et chevalier de St. Michel, était fils de Robert Ier et de Jeanne de Marley, dame du Saulcy. Il naquit en 1480 et rendit son nom fameux par ses démêlés avec Charles-Quint. Petit-neveu du célèbre Guillaume de La Marck surnommé *le Sanglier des Ardennes*, il prit cette devise singulière : « Si Dieu ne me vient en aide, le diable « ne me saurait manquer. »

Robert II de La Marck fit ses premières armes en Italie, au service de Louis XII, roi de France, lorsque ce prince revendiquait le Milanais et le royaume de Naples. Il obtint le grade de lieutenant-général et se distingua en cette qualité à la bataille de Novarre où il commandait les bandes noires. Au plus fort de l'action il apprit que ses deux fils, Fleuranges et Jametz, étaient tombés couverts de blessures sous des monceaux de morts et de mourants : Il s'élance aussitôt avec quelques-uns de ses plus intrépides hommes d'armes, s'ouvre un passage à travers l'ennemi et parvient au lieu où gisaient ses enfants baignés dans leur sang et près de rendre le dernier soupir. Les dégager et les placer sur son cheval, ce fut pour lui l'affaire d'un moment; et, chargé de ce précieux fardeau il fut assez heureux pour traverser de nouveau les rangs des ennemis qui, électrisés par ce dévouement paternel de courage et de sang-froid, se rangèrent avec respect pour lui ouvrir un passage.

Cependant, à la sollicitation de son frère Evrard qui était Prince-Evêque de Liége, Robert abandonna ensuite le parti de François Ier pour embrasser celui de l'Empereur Charles-Quint, à l'élection duquel il contribua même activement. Mais bientôt après il se brouilla avec son nouvel allié, et cette brouille même devait rehausser encore l'éclat de son nom : Les Chimay de Croy étaient en discussion avec les sires d'Eymeries pour la seigneurie de deux petits villages ardennais. Les pairs consultés avaient dit : « Ce châ- « teau appartient aux Chimay; et comme « le Duché de Bouillon est indépendant et « ne ressortit de nulle suzeraineté notre « jugement doit s'exécuter sans appel. » Le sire d'Eymeries recourut à la justice de Charles-Quint qui fit réviser l'arrêt par le Conseil aulique. Le Sire de La Marck s'en offensa et vint, en sa qualité de duc de Bouillon, réclamer lui-même ses droits à la diète : Il croyait que justice lui serait faite après ses services pour l'élection impériale. Mais Charles-Quint se contenta de répondre : que le Conseil avait décidé et qu'il n'avait aucun pouvoir pour réformer la sentence. Impétueux de caractère, Robert, brisant un de ses gantelets sur la porte du château, s'écria : « Puisque celui que j'ai créé empereur ne « veut pas me rendre justice, je saurai « bien me la faire moi-même. » Et aussitôt

Digitized by Google

il vint s'aboucher avec les commissaires de François Ier, à Sedan, pour offrir ses services et stipuler ses conditions. Le bras de La Marck était trop fort pour qu'on hésitât à l'employer. D'un caractère ardent, impétueux, Robert ne se contenta pas de s'allier à la France; seigneur à peine de quelques villages et d'une trentaine de lieues de pays dans les Ardennes, il voulut, lui seul déclarer la guerre à l'Empereur et à ses électeurs! Et en effet il fit défier Charles-Quint en pleine diète à Worms, et se mit aussitôt en campagne. Il entra d'abord dans le Luxembourg et vint en 1520 prendre Virton qui venait d'être fortifié. Il pénétra ensuite dans l'intérieur du Pays où il se livra à tous les excès. Mais sa témérité ne tarda pas à être expiée par un grand revers: les impériaux, sous la conduite de Henri de Nassau, vinrent battre le château de Logne en brèche et le prirent. Les soldats qui en avaient formé la garnison furent pendus aux créneaux restés debout, et le château même, qui avait été engagé aux La Marck, restitué à l'abbaye de Stavelot dont il relevait: l'abbé le fit abattre. La forteresse de Bouillon fut ensuite cernée; la trahison la fit tomber au pouvoir des assiégeants qui la détruisirent après avoir brûlé la ville (1521), et en remirent les débris aux mains de l'évêque de Liége: le traité de Madrid, conclu en 1526, confirma le prélat dans cette possession.

Robert II de La Marck est mort en 1535. Il avait épousé Catherine de Croy qui lui avait donné six fils et deux filles.

La Garde, Notice sur les luxembourgeois célèbres, 13, sqqq.—Morzai, V, 114.—Biographie générale des Belges, 145, sq.—Ozeray, Histoire du Duché de Bouillon, 125 à 203.

Marisy, *Frédéric-Christophe-Henri-Pierre-Claude Wagnair de;* v. WAGNAIR *de Marisy, F.-C.-H.-P.-C.*

MARTIN, *dit de Remouchamps*, ainsi nommé de son endroit natal, situé sur la rivière d'Amblève, vit le jour en 1522. Après avoir achevé ses humanités il entra à l'abbaye de Florennes, bourg de l'ancienne principauté de Liége, où il fit sa profession religieuse. Il y exerça pendant vingt-cinq ans la charge de procureur et fut finalement élu abbé en 1574, après la mort de Jean d'Emethon.

Dès qu'il fut revêtu de cette dignité il s'occupa à rebâtir l'église de son monastère qui avait été ruinée presque de fond en comble par les armées françaises en 1554. Il n'avait pas encore achevé cette construction à laquelle il avait mis tous ses soins, lorsque la mort le surprit le 27 décembre 1600, épuisé de vieillesse, de travaux et d'études. Il fut, comme ses prédécesseurs, inhumé vis-à-vis de l'autel de Notre-Dame, sous une tombe en pierre bleue.

L'Abbé Martin de Remouchamps était très-versé dans les langues grecque et latine, les saintes-écritures, le droit canonique et civil, la géométrie et l'histoire. Jacques Marchant, professeur de théologie à la même abbaye, lui attribue les trois ouvrages suivants, qui sont restés manuscrits: *1°*. Epistolæ ad diversos: quelques-unes de ces lettres sont adressées à Jean Molanus qui en a fait usage pour la rédaction de ses Natales Sanctorum Belgii; v. l'édit. de 1595, p. 182.—*2°*. Antecessorum suorum luculenta historia: c'est un Catalogue historique des abbés de Florennes.—*3°*. Aevi sui chronica: ou Histoire de ce qui s'est passé de son temps.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 337.

MATHIAS, *dit de Malmédy*, du lieu de sa naissance, religieux du monastère d'Orval, s'est fait un nom comme littérateur sacré et profane. Dans les derniers temps de l'existence de son abbaye on y conservait encore le manuscrit d'une *Chronique des faits et gestes des comtes de Chiny* qu'il avait composée. Il paraît que cet ouvrage, qui n'a jamais été imprimé, a été perdu.

Mathias de Malmédy est mort en 1555.

Digitized by Google

Cte de Bec-de-lièvre, Biographie liégeoise, I, 202. — Bertholet, III, P. J. IV. — Neumann, Les auteurs luxembourgeois, 16. — Bertels, 97. — V. Strambrg, Metrop. Eccles. Trever. II, 168.

MATIS, *Jean-François-de-Salès*, est né à Thionville le 27 mai 1773, fils de Jean Matis, négociant, et de sa seconde femme Marie Effingen.

Entré au service comme sous-lieutenant au régiment de Picardie, Matis remplit avec honneur toutes les fonctions militaires auxquelles il fut appelé: colonel du 117e d'infanterie de ligne en 1813, il commanda en 1814 le 71e. Il fut de même placé à la tête de la légion des Landes à son organisation. Nommé maréchal de camp le 13 décembre 1821, il fut employé dans la 4e Division militaire et tint garnison à Angers; plus tard, en 1829 il était commandant militaire d'Arras.

Le 28 août 1810, Napoléon Ier l'avait créé officier de la Légion d'honneur; et le 8 avril 1821, Louis XVIII l'éleva au rang de commandeur de cet ordre.

Le général Matis est mort après 1830, en retraite, dit-on.

Bégin, Biographie de la Moselle, III, 198, sq. — Teissier, Histoire de Thionville, 331, sq.

MAUGRÉ, *Jean de*, quoique né à Sedan, peut à plus d'un titre être réclamé par Carignan, tant parce qu'il a passé ses derniers jours dans cette ville que parce qu'il a été pendant plusieurs années curé à Chauvency-St.-Hubert qui ressortissait autrefois à la Justice d'Yvois, dépendant à son tour du Luxembourg avant la paix des Pyrénées.

Jean de Maugré, qui était fils d'un capitaine de la milice frontière, est né pendant les premières années du dix-huitième siècle. Il fit ses études au collége des Jésuites de sa ville natale et entra plus tard au noviciat de cet ordre dans lequel il fut employé pendant plusieurs années à l'enseignement. Il quitta ensuite les Jésuites et fut nommé vicaire à Balan, puis successivement curé à Chauvancy, Givet, St.-Hilaire, Gentilly près Paris et finalement prieur titulaire de St. Côme de Chablis. Il se retira plus tard à Carignan après avoir résigné ses bénéfices, et il se trouvait dans cette ville lorsque la révolution de 1789 éclata: Il vit pendant ces jours d'horreur massacrer à ses côtés, dans une émeute à Sedan, son ami Latude; et lui-même, bien qu'âgé de près de 80 ans, il fut arrêté et enfermé au Mont-Dieu, d'où il ne sortit qu'à la chute de la Terreur.

Jean de Maugré est mort en 1811.

On a de lui: *1°*. Une requête à l'Impératrice Marie-Thérèse: c'est une œuvre pleine de goût et de gaîté, qui lui valut une lettre bien flatteuse de cette princesse et une gratification de cent ducats. — *2°*. L'oraison funèbre du Maréchal de Belle-Isle; Paris, 1761, in-4°. — *3°*. L'oraison funèbre de Don Menn Effleur, Abbé d'Orval, 1765, in-4°. — *4°*. Discours sur le rétablissement du culte catholique dans la ville de Sedan; Bouillon, 1785, in-4. — *5°*. Le militaire Chrétien; petit in-12: Ce sont des extraits de ses sermons, prêchés à Givet, ville de garnison où il avait su se rendre intéressant aux officiers de même qu'aux soldats. — *7°*. Une traduction complète des psaumes de David, en vers hexamètres et pentamètres; manuscrit qu'il avait dédié au Pape Pie VI. — *8°*. Panégyrique du Chevalier Bayard; prononcé à Mézières.

Lecuy, Annales d'Yvois-Carignan, 402, sq. — Biographie universelle, XI, 27. — Watkins, Nouveau Dictionnaire universel, 318. — De Feller, Dictionnaire historique; Supplément, II, 193. — Bibliothèque de Luxembourg, N° 1442, in 8vo.

MENGHERS, *Corneille, né à Zantfleid*, petite ville à trois lieues d'Anvers, est particulièrement connu sous ce dernier nom, et vivait pendant le quinzième siècle. Il entra d'abord à l'abbaye de Bénédictins de St. Jacques, à Liége, puis il devint prieur de celle de Stavelot.

Menghers dit Zantflied, était un homme pieux et instruit, et passa pour un historien exact et fidèle, qui ne manque pas d'éloquence. Comme écrivain contemporain des événements qui se sont

Digitized by Google

passés de son temps, il est à considérer comme une autorité; et ce qui ajoute encore à son mérite, c'est son jugement et sa véracité. Si on doit lui reprocher quelquefois un peu de crédulité, ce défaut est largement compensé par la vivacité de ses récits et par les détails curieux qu'il nous a conservés: Chapeauville en parle toujours dans ces termes dans son Histoire des Evêques de Liége. Il a écrit une *Chronique* estimée *qui commence à la création du monde et se termine à l'année* 1461, époque où vraisemblablement l'auteur est mort. L'abbaye de St. Jacques a possédé l'original de cet ouvrage jusqu'à sa suppression. Les PP. Martène et Durand ont *publié de cette Chronique la partie qui commence à l'année* 1230 *jusqu'à la fin*, et qui forme environ quatre cents pages in-folio de l'Amplissima Collectio.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 148. — Moreri, Supplément, III, 1051. — Dewez, Histoire du Pays de Liége, II, 353. — Martène et Durand, Amplissima Collectio, V. — Chapeauville, Historia Episcoporum leodiensium — etc., etc.

MERCY, *Claude-Florimond, Baron puis Comte de*, est né en 1666, au château de Mercy, ou bien à Longwy, comme son grand-père, François, Baron de Mercy dont nous avons inséré l'article dans le corps de cet ouvrage.

Après avoir terminé ses études, s'être adonné aux mathématiques ainsi qu'aux différentes branches d'éducation suivies par la noblesse de cette époque, il alla en 1682 offrir ses services à l'empereur Léopold, et se signala comme volontaire à la défense de Vienne assiégée par les Turcs. Ayant obtenu peu après une lieutenance dans un régiment de cuirassiers, il fit avec distinction six campagnes en Hongrie et eut un cheval tué sous lui, fut blessé en même temps à un œil et mérita le grade de capitaine. Envoyé en Italie en 1691 avec son corps, il y demeura jusqu'en 1696 et fit éprouver beaucoup de pertes à l'armée française en dirigeant contre elle une guerre de partisans. Les preuves de courage qu'il avait données en différentes rencontres, et notamment en 1697 à la bataille de Zentha contre les Turcs, lui valurent le grade de major. En 1701 il quitta la Hongrie pour retourner en Italie où avec trois cents chevaux seulement il prit une batterie et mit six escadrons de cavalerie en fuite, le 9 décembre, près de Borgo-Forte; mais le lendemain, étant tombé dans une embuscade il fut fait prisonnier. Il éprouva le même malheur en 1702 à la surprise de Crémone par le prince Eugène qui pénétra dans la ville et emmena captif le maréchal de Villeroy lui-même qui y commandait. Mercy couvert de blessures resta dans la place: il était alors lieutenant-colonel. Dès qu'il fut guéri on l'échangea contre d'autres prisonniers, et un nouveau régiment dont il fut nommé colonel, lui fut confié. Il se rendit avec ce corps sur le Rhin et se distingua au combat de Friedlingen où il eut un cheval tué sous lui et échappa avec peine. Pendant la campagne de 1704 il ne négligea aucune occasion d'inquiéter l'ennemi sur les bords du Rhin. Elevé au grade de feld-major-général, il emporta en 1705 les lignes de Pfaffendorf et obligea les Français à se retirer sous le canon de Strasbourg. L'année suivante il jeta des troupes dans Landau et y fit entrer des provisions malgré que cette ville fût déjà cernée, et la couvrit tellement bien que l'ennemi n'osa pas en entreprendre le siége. En 1707, le 22 septembre, il défit près d'Offenbourg quatre mille hommes commandés par le général Vivans; fut fait feld-maréchal-lieutenant de la cavalerie impériale en 1708 et couvrit de nouveau les environs de Landau. En 1709 il était à la tête de six régiments dans le Duché de Mantoue. Revenu la même année sur le Rhin, il pénétra avec huit mille hommes dans la Haute-Alsace, au moyen d'un pont qu'il établit près de l'île de Neuchatel. Dès qu'il eut ainsi entamé le territoire de Bâle il attaqua le 26 août le comte Du Bourg, nommé depuis maréchal de France. Mais ce dernier, puissamment

Digitized by Google

retranché à Rumersen, opposa une résistance insurmontable, bien qu'il eût moins de troupes que son agresseur; et Mercy, blessé et vaincu ne ramena que peu de monde avec lui. Sa retraite fut même si précipitée qu'un grand nombre des siens se noyèrent dans le Rhin. La cassette de Mercy avec tous ses papiers tomba au pouvoir du vainqueur et sa déroute le mit dans l'impossibilité absolue de rejoindre, comme il en avait eu le dessein, les troupes de Savoie qui devaient passer par la Haute-Bourgogne.

Jusqu'en 1716 où commença la guerre avec les Turcs, notre général ne trouva aucune occasion favorable pour se signaler. A la bataille de Peterswaradin à laquelle il commandait en chef la cavalerie, il fit des prodiges de valeur et contribua puissamment à la victoire. Il couvrit le siége de Temeswar, força les Turcs de s'éloigner et demeura dans le bannat de Temeswar avec le titre de général-commandant. Le 9 novembre, Panzowa tomba entre ses mains et le 15 du même mois il prit Vipalanka. Ayant en 1717 rejoint la grande-armée avec son corps de troupes, il s'acquit beaucoup de gloire à la bataille de Belgrade, le 18 août, et fut chargé de mettre le pays à l'abri de nouvelles incursions. En 1719 il quitta son commandement dans le Temeswar, après y avoir rétabli la tranquillité, et se rendit en Sicile dont l'Empereur l'avait nommé commandant-général. Dès son arrivée, son premier soin fut d'enlever l'île de Lipari, au nord de la Sicile.

Le marquis de Leyde qui commandait en chef l'armée espagnole et dont les troupes n'avaient cessé de fuir devant l'ennemi, ayant reçu un renfort, engagea Mercy à lui livrer une bataille avant que les bataillons que ce dernier attendait ne fussent arrivés. Mercy n'écoutant que son courage, met son armée en mouvement le 27 juin, traverse quelques montagnes et vient se mettre en présence des Espagnols retranchés sous Villa-Franca, bourg fortifié du royaume de Naples, du côté du golfe de Venise. A peine fut-il en vue de l'ennemi qu'il l'attaqua. On se battit pendant cinq heures avec un égal acharnement de part et d'autre; il y eut environ six mille morts et quatre mille blessés. Mercy fut au nombre des derniers avec plusieurs autres généraux. On a jugé différemment les résultats de cette bataille, puisque chaque parti s'est attribué la victoire; cependant les impériaux eurent cet avantage qu'ils rendirent la position de leurs adversaires plus critique en leur enlevant plusieurs points importants et en se conservant pour eux la libre communication avec la mer.

Le général Zumjungen qui avait momentanément remplacé Mercy depuis sa blessure, alla mettre le siége devant Messine qu'il attaqua vivement par terre et par mer. La ville se rendit après une médiocre résistance; mais la citadelle ne céda qu'après une attaque meurtrière dirigée par Mercy lui-même qui signa aussi la capitulation.

L'année suivante il s'empara de Palerme qu'il fit réduire en cendres, chassa l'ennemi de toute la Sicile et reçut, au nom de l'Empereur, au milieu des ruines de la capitale, les hommages de l'armée vaincue. Cette expédition fit beaucoup d'honneur au baron de Mercy qui se rendit de là à Vienne où il obtint de nouveau le gouvernement de Temeswar auquel on ajouta tout le bannat: Il en prit possession le 28 juillet 1711.

Le 1er octobre 1723, l'empereur éleva de Mercy à la dignité de feld-maréchal et le nomma peu de temps après son conseiller intime. Désigné en 1733 commandant en chef des troupes impériales qui se portaient en Italie contre la France et ses alliés, il arriva à Mantoue au mois de février 1734. Le premier mai il passa le Pô et s'avança dans le Duché de Parme. Une indisposition soudaine, quelques auteurs disent un coup d'apoplexie, l'ayant fait renoncer aux fatigues de la guerre, il quitta l'armée pour quelque temps. Dès qu'il l'eut rejoint il forma le dessein d'attaquer le prince de Croy qui se trouvait

Digitized by Google

fortement retranché dans son camp. Mais cet exploit fut le dernier qu'il entreprit: ce fut le 29 juin que l'action commença près du village de Croisetta non loin de Parme. A peine Mercy avait-il commandé l'attaque du village qu'un coup de mousquet l'atteignit à la tête et l'étendit mort. Son corps transporté à Reggio fut enterré dans l'église des chanoines.

Mercy était regardé comme un des premiers capitaines de son siècle; mais sa bravoure était rarement tempérée par la prudence; et le feu dont il était animé dans une action lui devint souvent nuisible. Ce général a écrit des *Mémoires sur les campagnes du duc Charles V de Lorraine en Hongrie*. D. Calmet en a profité; mais cet ouvrage est resté manuscrit.

Le 29 avril 1720 l'empereur avait érigé en sa faveur la Terre de Mercy en Comté. Comme il n'avait pas d'enfants il adopta Antoine, comte d'Argenteau, son parent, à la condition qu'il prit son nom et ses armes: Depuis cette époque la famille d'Argenteau se dénomme de Mercy-Argenteau.

Bécin, Biographie de la Moselle, III, 216, sqqq. — C*****. Essai sur l'Histoire de Longwy, 173, sqqq. — Moreri, V, 255; et supplément, III, 327. — Courtin, Encyclopédie moderne, XV, 459. — Biographie universelle, XXVIII, 360, sq.

MERLIN, *Antoine-Christophe, dit Merlin de Thionville ou le conventionnel*, est né à Thionville, le 13 septembre 1762. Son père, ancien huissier, destinait son fils à l'état ecclésiastique; mais ce dernier, après avoir fait d'excellentes études au séminaire de Paris, ne se sentant aucune vocation pour le sacerdoce, quitta la soutane et revint dans son Pays natal où il suivit la carrière du barreau. Il était avocat lorsque les premiers symptômes de la révolution française éclatèrent. Merlin en adopta les principes avec l'enthousiasme d'une jeunesse ardente et d'un caractère fougueux. Il fut élu membre de l'assemblée législative par l'arrondissement de Thionville, à la majorité de six cent vingt voix sur sept cents électeurs.

Il n'eut pas plutôt pris séance à l'assemblée nationale qu'il se montra l'un des orateurs les plus chaleureux et les plus zélés de cette assemblée. Dès la première séance, le 1er octobre, il réclama l'exécution de la loi qui portait que l'assemblée entière se diviserait en bureaux, une commission ayant l'injuste effet de donner à plusieurs le droit qui appartient à tous. Depuis ce début on le vit presque toujours à la tribune comme un soldat sur la brèche, défendre souvent avec exaltation, les principes d'un ardent républicanisme. Il demanda que l'assemblée ne permît pas qu'on lui présentât comme loi une décision du comité de constitution; parla pour qu'elle procédât avec le plus d'activité possible à la Constitution définitive; engagea fortement les membres à se tenir dans une position plus calme, plus réservée dans le cours des séances; défendit la validité de certaines élections, de celle du Calvados en particulier et rendit un brillant hommage au civisme de Fauchet, premier député de ce département. Il demanda que Joarnet fût rappelé à l'ordre pour avoir, dit-il, avancé une hérésie politique lorsqu'il avait dit que la Constitution avait besoin de l'acceptation du roi, et provoqua l'appel nominal afin que les députés se constituassent en Assemblée nationale législative, proposition qui fut agréée le 2 octobre, aux cris de « Vive la nation! » Il pressa ensuite la formation des bureaux; demanda que la prestation du serment se fît avec une grande solennité; que la Constitution fût apportée par l'archiviste; que ce fût en tenant la main posée sur ce livre sacré que chacun prononçât la formule du serment dans toute son intégrité, et que cette formule, imprimée en gros caractères, demeurât placée au-dessous du Bureau du Président, afin que chaque membre qui parlerait désormais à la tribune eût constamment sous les yeux la représentation de ses devoirs. Dans les séances suivantes il proposa de ne plus employer l'expression: *Votre Majesté*, le seul titre de Louis XVI étant

Digitized by Google

roi des Français; il proposa en outre de décréter que le corps législatif, malgré l'évidence de la prééminence de ses droits, eût à traiter d'égal à égal avec le pouvoir exécutif, et que le roi même devrait se rendre à l'assemblée nationale toutes les fois que cette dernière le jugerait convenable. Quelques jours après il demanda qu'on arrêtât et que l'on saisît toutes les voitures qu'on trouverait transportant des armes, des vivres ou des munitions de guerre propres à renforcer les ennemis de l'Etat; le 23 il fit écarter une motion d'ordre qui tendait à restreindre le droit de pétition aux seuls cas où des intérêts individuels auraient été lésés. Les jours suivants il dénonça le transport d'une multitude d'effets de harnachement au chiffre du roi; s'opposa à ce qu'on renvoyât au pouvoir exécutif le procès-verbal de ceux qui avaient été arrêtés à Longwy; combattit les articles présentés par Condorcet sur l'émigration et demanda la question préalable. Le 6 novembre il fit écarter une proposition tendant à prier le roi de prendre de nouvelles mesures pour l'île de St.-Domingue. Dans la séance du lendemain, sur un amendement proposé par Merlin, l'assemblée décréta que les sous-lieutenances vacantes dans les différents corps de l'armée seraient réservées pour être à l'avenir remplies par les gardes nationaux qui servaient aux frontières.

Devenu membre du comité de surveillance, il fit décréter que le pouvoir exécutif enverrait un courrier extraordinaire pour s'assurer de la personne de Tardy et autres, accusés de trahison; le 13 il voulut qu'une somme de dix millions demandée par le roi pour un armement vers St.-Domingue fût imposée sur les colonies, parce que le commerce seul, dit-il, jouit des prétendus avantages qu'on retire des colonies. Il présenta aussi des vues sur le mode de remplacement pour les emplois vacants dans l'armée; fit charger le comité des dépenses de présenter un projet de loi pour faire payer les pensions des officiers retirés dans leurs Départements; demanda la question préalable sur l'article relatif au nouveau serment de la constitution civile du clergé et se plaignit des avantages qu'on donnait aux réfractaires sur les constitutionnels; dénonça une lettre signée Delâtre, adressée à Calonne pour lui recommander son fils; signala le 25 les armements qui se faisaient à Coblence et proposa de mettre en accusation les princes français émigrés, leurs agents, fauteurs et adhérents. Dans une nouvelle discussion relative aux colonies, son opinion fut que l'on maintînt chacun dans les droits accordés par l'assemblée coloniale; il parla en faveur d'une création de petits assignats; et le 26 il réclama avec force contre l'arrestation qu'on avait exercée sur lui la veille, au passage dit le Chœur-des-Feuillants, et contre l'établissement des clubs de ce nom dans l'arrondissement de l'assemblée.

En 1792 il demanda l'ajournement de la discussion sur la sanction des décrets concernant la haute-cour nationale; fit passer à l'ordre du jour sur les discours relatifs aux désordres arrivés dans Paris; soutint la légitimité du séquestre des biens des émigrés pour indemnité des frais de la guerre; s'éleva contre le projet tendant à former en bataillons d'infanterie légère les compagnies de chasseurs de Paris; s'opposa à ce qu'en temps de guerre on ne pût donner qu'à des officiers de ligne le commandement des places-fortes; attaqua le projet de faire délivrer aux soldats leur viande en nature, dans la crainte que les ministres ne les fassent mauvaises pour exaspérer le soldat; dénonça une création d'office de notaire par le ministre de la Justice; s'opposa à la suppression des séances du soir; sollicita un rapport sur le mode de séquestre des biens des émigrés; vota pour que, en attendant cette loi, les corps administratifs fussent autorisés à prendre des mesures conservatrices de ces biens abandonnés; accusa le ministre Narbonne d'avoir fait arrêter le colonel Savignac; se mêla à la discussion sur le

Digitized by Google

séquestre des biens des émigrés et s'opposa à l'exception réclamée en faveur des artistes et des savants, comme devant entraîner à des abus, chacun pouvant prendre l'une ou l'autre de ces qualités; fit décréter qu'il n'y avait pas lieu à suivre l'accusation portée contre Vidal et François, arrêtés comme espions des émigrés; demanda qu'un rapport contenant des dénonciations contre l'ex-ministre Narbonne fût ajourné; s'opposa à l'évacuation des tribunes qui avaient applaudi dans cette discussion; parla en faveur du projet pour la prohibition du costume ecclésiastique; voulut que la poursuite des crimes d'embauchage fût attribuée à la haute cour; sollicita en faveur de de Noailles, ambassadeur de France à Vienne, la faveur de se justifier à la barre; combattit vivement le projet d'établir des commandants temporaires dans les places-fortes pendant la durée de la guerre; demanda que la guerre fût déclarée aux rois et la paix aux nations; évoqua le rapport du décret qui consacrait à la patrie le tiers du traitement des députés en y substituant une contribution volontaire; accusa le ministre de l'Intérieur de favoriser les prêtres réfractaires et vota leur exil en Amérique; s'opposa avec chaleur à une motion du ministre de la guerre qui voulait qu'on accordât à chaque général une somme de cinquante mille livres pour entrer en campagne. Quelques jours après il vota pour que Marat et Royou fussent mandés à la barre; il obtint le renvoi au comité militaire de sa dénonciation d'un brevet intitulé: « De par le Roi et Monseigneur « le Comte d'Artois. » Lors de la discussion du projet d'établissement des tribunaux correctionnels il déclara que rien, à son avis, n'est plus contraire à l'honneur des guerriers français, que les armées ne s'y soumettraient pas. Dans les séances suivantes, Merlin fit décréter l'envoi aux armées d'un discours du ministre de la guerre, contenant un trait de dévouement généreux du maréchal Luckner; il annonça la rentrée de trois escadrons de Bercheny, purgés de leurs officiers qui les avaient fait passer à l'ennemi; fit décréter que tout militaire démissionnaire ne pourrait obtenir ni emploi ni retraite etc.

Au milieu de ces travaux législatifs, Larivière, juge de paix de la section Henri IV, poursuivant un journaliste qui avait parlé d'un *comité autrichien*, cita comme témoins Merlin, Bazire et Chabot, et décerna un mandat d'arrêt contre chacun d'eux. Merlin fut conduit chez lui par la gendarmerie, mais il dénonça aussitôt à l'assemblée cet abus de pouvoir, comme une violation de la représentation nationale. Le juge de paix, arrêté à son tour, fut décrété d'accusation. Les trois députés renouvelèrent bientôt les mêmes inculpations relatives au prétendu complot autrichien et citèrent à l'appui de cette accusation la reprise de la cocarde blanche par des soldats suisses, à Neuilly, et la destruction de plusieurs ballots de papiers brûlés à Sèvres, par Laporte, intendant de la liste-civile: la municipalité de Saint-Cloud affirmait que ces ballots contenaient des papiers appartenant à la Cour. Laporte, mandé à la barre, assura qu'on n'avait brûlé que l'édition entière d'un libelle intitulé: « Mémoires de Madame la Comtesse de Lamothe » que cette dernière avait fait imprimer à Londres. L'information n'en fut pas moins continuée et ne produisit aucun résultat; mais Merlin se porta de nouveau et à diverses reprises, accusateur des ministres. Il vota pour le décret d'accusation porté contre le duc de Brissac, commandant de la garde du roi; appuya le projet de la fédération civique proposé par le ministre Servan; reprocha à Duport-Dutertre, ex-ministre, ses propos contre les jacobins; appuya la demande que faisaient les cent-suisses d'être employés et secourus; fit lever la suspension de Manuel, procureur de la commune de Paris. Ce fut encore sur le rapport de Merlin que l'assemblée

Digitized by Google

décréta d'accusation le député Blancgilly, de Sedan. Le 15 août il annonça que les Prussiens et les Autrichiens étaient maîtres de Rodemacher, et qu'au moment où il parlait on ouvrait peut-être la tranchée devant Thionville; « mais, « *ajouta-t-il*, tous ses concitoyens laisse- « ront leur vie sur les remparts plutôt « que de livrer la ville. » Et à cette occasion il demanda que les femmes et les enfants des émigrés, ainsi que Louis XVI fussent déclarés des otages pour la France. Dans la même séance il fut d'avis que, vu l'état de siége auquel Longwy se trouvait réduit, on plaçât à Metz le siége de l'assemblée électorale. Sa qualité de membre du comité de surveillance le porta à demander un décret d'accusation contre tout le conseil général de la commune de Sedan pour n'avoir pas mis obstacle à la marche sur Paris de Lafayette dont il proposa de raser la maison pour éterniser, dit-il, le souvenir de son crime. On le vit successivement présenter à l'assemblée deux quittances du trésorier de la liste-civile, sur ordonnance de Louis XVI, constatant le payement, pour 1792, de la dépense des maisons des princes émigrés; insister pour que les femmes et les enfants des émigrés fussent retenus en otages pendant l'occupation du territoire français par l'ennemi; faire autoriser le pouvoir exécutif à nommer aux places militaires; demander que les municipalités pussent disposer des armes des ex-nobles; déclarer qu'à l'expiration de ses fonctions il se rangera dans le corps des tyrannicides dont la formation était sollicitée par Jean Debry; proposer le rappel de tous les commandants de place, et ne cessa pas dans des discours où respire une fièvre républicaine, de diriger presque à son gré la marche d'une assemblée qu'il domina souvent par l'exaltation de son génie.

Quelques jours après avoir fait entendre ces dernières paroles, il présenta une relation de l'attaque et de la défense de Thionville; mais elle est généralement inexacte et faite dans un esprit qui ne peut servir de modèle à l'historien. Le lendemain il rendit un compte détaillé de sa mission dans les départements de l'Aisne et de la Somme, où il avait levé sept mille hommes que lui-même il avait conduits à l'armée de Champagne.

Nommé à l'unanimité des électeurs du Département de la Moselle, député à la Convention, Merlin ne tarda pas à y montrer toute la véhémence et l'exaltation de ses opinions républicaines. Il s'opposa à ce que cette assemblée s'engageât par aucun serment et s'éleva contre les défiances jetées dans la Convention par l'idée d'un prétendu parti dictatorial. Dans les séances suivantes, presque toutes signalées par quelque sortie virulente de sa part, il rendit de nouveau compte de l'énergie des habitants de Thionville contre les assiégeants; et il fut accusé un jour par Narbonne d'avoir reçu différentes sommes de sa main, par l'entremise de Lacroix.

On le vit demander que Louis XVI, qu'il appelait *infâme*, fût jugé par la Convention nationale qui devait être pour lui un jury d'accusation et de jugement; accuser les feuillants de vouloir seuls une garde départementale; regarder l'insurrection des ouvriers du camp sous Paris comme l'ouvrage de ceux qui voulaient entourer la Convention d'une force armée; demander qu'il fût ordonné à l'accusateur public de dénoncer au jury *la ci-devant reine;* manifester le désir, à l'occasion des débats entre Robespierre et Louvet, qu'on ne s'occupât plus désormais de querelles particulières; faire suspendre l'exécution du décret qui ordonnait la démolition des maisons de Longwy dont les habitants étaient accusés de s'être mal défendus et demander que les habitations des traitres fussent données aux malheureux bourgeois de Lille.

Le 10 octobre il accusa Roland, ministre de l'Intérieur, d'avoir porté atteinte à l'inviolabilité des correspondances

Digitized by Google

en retardant le départ de plusieurs courriers, mais il fut plusieurs fois interrompu par les murmures de l'assemblée, pendant que plusieurs conventionnels vinrent le féliciter. Les jours suivants Merlin demanda que les papiers trouvés chez l'ex-constituant Bonnay ne fussent pas ouverts; que la réponse de Robespierre à Louvet fût imprimée à quinze cents exemplaires, ainsi qu'en avait usé le ministre de l'Intérieur pour la dénonciation de celui-ci; fit arrêter par la Société des Jacobins l'envoi de cette réponse aux sociétés affiliées, etc.

Plus tard il fit décréter d'arrestation Duquesnoy, maire de Nancy; s'opposa à l'ouverture d'une lettre attribuée à Narbonne, Malouet etc., et relative à la défense de Louis XVI; demanda que séance tenante on adoptât le mode d'exécution du décret ordonnant la réunion des assemblées primaires, afin de prononcer le rappel des députés qui auraient trahi la patrie; il annonça que le comté de Créhange, enclavé dans le département de la Moselle, venait de déclarer son adhésion à tous les actes de la Convention nationale, et le 16 décembre il prit part à la discussion où l'on agitait l'expulsion de la famille royale. Cette séance fut la dernière de l'année où Merlin prit la parole: son ardeur républicaine eut à se déployer sur un autre théâtre où il parut avec gloire.

La Convention nationale inquiète, ayant à lutter en même temps contre les ennemis du dehors et contre ceux qui déchiraient son sein, nomma deux commissaires aux armées commandées par Biron, Custine et Beurnouvelle, avec pouvoir de faire rendre compte à tous les comptables. Merlin se jetta d'abord dans Mayence que menaçaient à la fois les forces combinées de la Prusse et de l'Autriche; écrivit que c'était au nom de Louis XVI que les ennemis combattaient les Français, vota la mort du roi, comme *nationalicide* et fournit ensuite des détails sur la situation de la garnison. Tant que ce siége dura, Merlin aidé de son collègue Rewbel donna des preuves multipliées d'un courage brillant qui allait même jusqu'à la témérité: Aussi les Allemands lui donnèrent-ils le sobriquet plus honorable encore que singulier de *Feuer-Teufel*. C'était au milieu des ennemis qu'il faisait l'essai de ses armes: on lui apporta un jour un sabre de prix. Il se mit aussitôt à la tête d'une sortie et le rapporta teint du sang des hussards prussiens, en disant à ses soldats: *il coupe bien*. Il fit construire la *redoute Merlin* qui existe encore et qui porte toujours son nom. Tous les jours il présidait aux travaux, encourageait les ouvriers et bravait le feu meurtrier de l'ennemi. Cette redoute ayant été, vers la fin du siége, emportée par les Prussiens qui y mirent un de leurs meilleurs bataillons pour la défendre, Merlin demanda quelques hommes de bonne volonté: trente grenadiers se présentèrent. Il fond à leur tête sur le bataillon ennemi et le chasse. Souvent il pointait lui-même les canons des batteries et il en fit construire une au-delà du Rhin; il se plaisait, au sortir de table, de conduire vers cette batterie les convives qui venaient de partager avec le Représentant du Peuple un morceau de cheval ou d'autre animal bien plus immonde. Les assiégeants ne manquaient jamais de saluer les visiteurs de leur mitraille, à un endroit où le chemin couvert était interrompu. Mais il avertissait là tous ses compagnons du danger et leur laissait la liberté de ne le point partager avec lui. Un tel dévouement méritait toute la gratitude de la Convention nationale; aussi Merlin reçut-il les témoignages de sa vive satisfaction, pendant que d'un autre côté le département du Finistère réclamait son expulsion du sein de cette assemblée. Après la plus opiniâtre résistance, Mayence fut cependant forcée de se rendre: les moyens de défense étaient épuisés, la ville se trouvait battue en ruine de tous côtés, la redoute de Gustavenbourg, élevée par les Prussiens, foudroyait les moulins qui ne pouvaient

Digitized by Google

plus moudre le peu de blé qui existait encore, les munitions de guerre devenaient aussi rares que les subsistances; enfin la capitulation fut délibérée dans un conseil de guerre où siégeaient les généraux Doiret, Aubert-Dubayet, Beaupuis et Kleber. On obtint la capitulation la plus honorable.

Merlin fit à la Convention un rapport sur la reddition de cette place et sur les motifs qui l'avaient engagé à capituler; mais à une époque où les dénonciations calomnieuses se succédaient, les commissaires à l'armée du Rhin ne pouvaient en être exempts, non plus que les braves qui les avaient si courageusement secondés. Le général Aubert-Dubayet fut arrêté; Merlin brisa bientôt ses fers, repoussa victorieusement les absurdes calomnies qu'on avait répandues et fit prendre par la Convention un décret portant que « l'armée de Mayence avait bien mérité de la « Patrie. » Merlin s'étant absenté quelques jours après, Montant renouvela vainement les accusations qu'il avait fait entendre auparavant. Thurot et Chabot s'élancèrent à la tribune, défendirent avec énergie leur collègue et rappelèrent à l'assemblée que, « le 10 août, armé de deux pistolets, « il avait porté l'effroi dans l'âme du tyran. » A son retour, Merlin somma son accusateur de venir de nouveau soutenir ses accusations calomnieuses à la tribune; mais Montant ne répondit point à cet appel. Barrère rappela dans cette même séance le courage militaire de Merlin, et ce dernier mit fin aux discussions dont il avait été l'objet, par ces paroles remarquables: « Je n'ai plus qu'un mot à dire; qu'une « commission militaire nous juge tous, et « si l'on me prouve qu'il existe à Mayence « une place large comme mon chapeau où « un homme pût être en sûreté pendant « une heure, je consens à porter ma tête « sur l'échaffaud. »

Peu de jours après, Merlin, en qui la Convention ne cessait d'avoir la plus haute confiance, fut chargé d'une mission non moins importante que la première. On l'envoya dans la Vendée à la tête de l'armée de Mayence, et aucun républicain ne montra plus de valeur ni peut-être plus d'équité. Cette mission peut être considérée comme un des plus beaux épisodes de la vie de Merlin, si remplie d'ailleurs d'événements extraordinaires. Un jour, emporté par son ardeur au milieu des Vendéens, il se trouva bien près de tomber vivant entre les mains de ses implacables ennemis; un soldat avait déjà saisi la bride de son cheval; sans s'étonner du danger, il fendit la tête de son agresseur, et, enfonçant les éperons dans les flancs du cheval, il franchit un ravin immense qui le séparait des siens, au grand étonnement des deux partis qui le croyaient prisonnier. Mais si son courage personnel ne fléchit point dans cette funeste guerre intestine, sa fougue et son effervescence politique diminuèrent sensiblement. Il s'éleva avec énergie contre tous les excès; dénonça les opérations des généraux envoyés précédemment dans la Vendée, fit un rapport sur la défaite des brigands à Saint-Simphorien, réclama contre la destitution des généraux Canclaux et Aubert-Dubayet qui venaient d'en être frappés au moment même où ils avaient remporté des avantages signalés; il annonça le passage de l'armée à Ancenis et à Varades, après une marche victorieuse à travers toute la Vendée et donna en plusieurs occasions des preuves de modération et d'humanité envers les vaincus. De retour à la Convention, on l'entendit faire des réclamations équitables et des motions fondées en raison et en sagesse. Epouvanté des horreurs qui se commettaient autour de lui; voyant tant de députés, dont plusieurs étaient de ses amis, tomber victimes de la haine de Robespierre; se croyant peut-être menacé lui-même, il se lia d'affection et d'intérêt avec le parti qui renversa le tyran et qui mit fin au règne de la Terreur.

Elu secrétaire de la Convention, il présenta un projet pour détruire la séparation des héritages dans la Vendée; de-

Digitized by Google

manda qu'Osselin soit entendu avant d'être décrété d'accusation; voulut qu'on remontât à la source des dénonciations contre les députés; fit une motion en faveur d'Aubry, fils d'Olympe de Gouges; demanda que les étrangers ne fussent pas admis dans les armées; fit décréter d'accusation les accusateurs du député Bernard; appuya la motion d'échanger le prince de Linanges contre les représentants arrêtés par Dumourier; donna des éloges au patriotisme des parents des réquisitionnaires du onzième bataillon qui provoquaient eux-mêmes la punition de leurs enfants rebelles; fit adopter aux jacobins des mesures d'épuration; voulut que le comité de salut public s'appelât comité de gouvernement; demanda que les gens des ci-devant grands-seigneurs ne pussent remplir aucune fonction publique; fit, aux jacobins, l'éloge de Danton pour avoir sauvé l'Etat le 10 août; demanda qu'il fût permis à tous les députés de voir Chabot et Bazire au Luxembourg; fit décréter l'arrestation de Maujean, ancien maître-échevin de Metz, qui avait été dénoncé pour des exactions commises dans le département de la Moselle; fit traduire au tribunal révolutionnaire Boissard, administrateur du département du Doubs; s'opposa à l'insertion au Bulletin des lois les détails du jugement de cinq Lillois et obtint le renvoi au comité de Salut public d'une dénonciation portée contre Lavalette et Dufraine son aide-de-camp; demanda une loi contre les femmes qui suivent les armées; réclama l'exécution littérale de celle sur le gouvernement révolutionnaire; justifia Thirion; obtint en faveur de Bercy-Marigny de Chinon qu'il conserverait le cheval que son fils montait lorsqu'il fut enlevé d'un coup de canon au siége d'Angers; communiqua une dépêche du général Beaupuy annonçant la déroute de l'armée catholique, et se plaignit du refus que le ministre faisait à cet officier du brevet de général de division; parla en faveur de Bazire et de Chabot; écrivit un article virulent contre Fitz-Gérald, agent d'Angleterre en Suisse; réclama le brevet d'adjudant-général pour un militaire qui s'était distingué à Mayence et dans la Vendée; etc.

En 1794, cet infatigable orateur fit ordonner la reddition des comptes des percepteurs de taxes révolutionnaires et autres impositions semblables; combattit les assertions de Philippeaux sur la Vendée et demanda qu'on entendît Westermann dont il prit la défense; fit maintenir au rang des émigrés ceux qui avaient fui pendant le siége de Thionville; demanda qu'on imitât les Prussiens qui avaient tout détruit dans leur invasion en France, et que les républicains en pays ennemi fissent tout refluer sur les terres de la République, ajoutant que si les peuples se plaignaient, leur vengeance devait retomber sur leurs Souverains qui voulaient la guerre. Ce fut sur une de ses motions que la Convention jura par acclamation la *République une et indivisible*, et se rendit en masse à la fête du 21 janvier. Dans les séances suivantes il proposa de porter l'artillerie volante à neuf régiments; repoussa comme exécrable la proposition de Ruhl contre l'Electeur de Mayence; fit adopter son projet sur l'artillerie; vota le rappel de Javoques et la suppression du tribunal de Lyon; combattit aux jacobins l'envoi de missionnaires aux Pyrénées orientales et demanda que l'agent national du département de la Moselle ainsi que tous les agents publics fussent pris exclusivement parmi les membres de la Société; fit décréter la condition de savoir lire et écrire pour pouvoir être admis aux grades militaires; appuya une dénonciation contre le liquidateur de la liste-civile; proposa d'exclure les nobles du service militaire; fit appliquer la loi contre les émigrés contre ceux de leurs débiteurs qui leur envoyaient de l'argent; demanda la suppression de la mendicité et un prompt rapport à cet effet; inculpa Bouchotte alors ministre de la guerre; demanda que l'infâme Jourdan d'Avignon, surnommé *coupe-tête*, fût traduit à la barre pour sa conduite envers Pélissier; prit la défense des Nantais calomniés; etc.

Merlin avait, à cette époque montré tant d'aversion pour les menées de Robespierre et de son parti, que dans la journée du 9 thermidor Henriot, commandant de la force armée de Paris, le satellite le plus dévoué des monstres qui ensanglantaient la France depuis dix-huit mois, fondit sur lui, suivi de quarante forcenés disposés à le mettre en pièces; et le heurtant du canon d'un pistolet qu'il lui mit sur la poitrine, il le traîna au corps-de-garde du Palais royal; Merlin le suivit sans résistance; mais reprenant tout à coup son énergie, il harangua à son tour les citoyens réunis, les ramena à son opinion et fit arrêter Henriot lui-même, remplissant ainsi l'un des vœux les plus vifs de la Convention. Il fit aussi mander à la barre la municipalité et le département de Paris, ligués avec les Jacobins pour opérer un mouvement contre cette assemblée. Merlin prit part à la discussion sur le remplacement des membres du comité de salut public; demanda que leur nomination fût faite au scrutin; fit rapporter le décret sur le visa des congés accordés aux députés.

Elu membre du comité de sûreté générale il donna des éloges à la manière dont la gendarmerie s'était conduite dans les derniers troubles qui avaient eu lieu, mais lui rappela qu'aucun agent de la force armée ne devait arrêter un représentant du peuple à moins d'être muni d'un décret de la Convention nationale; il obtint la suspension d'un décret rendu la veille contre les troubles et les prêtres; demanda que tous les vrais républicains détenus fussent mis en liberté, tandis qu'au contraire on tiendrait les aristocrates sous une verge de fer; il demanda que Fouquier-Tainville donnât des explications sur *la conspiration* de l'étranger et sur celle *de Luxembourg;* parla en faveur des citoyens mis en liberté, etc.

Nommé le 2 fructidor président de la Convention, Merlin représenta dignement ce grand corps de l'Etat; et le 8 on le vit avec satisfaction exhorter la Société des jacobins qui était venue en députation se présenter à la barre, et l'engager à donner désormais l'exemple d'une entière soumission aux lois.

Depuis ce moment un notable changement s'opéra dans la marche politique de Merlin. Il porta des coups sensibles aux partisans de la montagne et même aux jacobins exagérés, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la ruine de leur parti. Ainsi, on le vit successivement justifier Dubayet accusé de la perte de Mayence, et mettre la responsabilité de ce fait sur la tête de Custine; dénoncer avec toute l'énergie d'une âme vivement émue et les continuateurs de Robespierre et les jacobins et le comité révolutionnaire de Nantes; demander le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix et la peine de mort contre les agents ultra révolutionnaires; accuser les jacobins de correspondre avec les égorgeurs de Marseille; etc.

Le 2 vendémiaire, à propos de plusieurs dénonciations portées contre des membres de la Convention, Merlin demanda qu'on mît fin à de tels débats; que la Convention formât dans son sein une commission, à l'appel nominal; qu'on renvoyât les accusateurs aux trois comités de salut public, de sûreté générale et de législation, et que les honnêtes gens pussent enfin faire entendre leur voix si longtemps comprimée.

Le surlendemain il monta de nouveau à la tribune pour parler au sujet des fêtes nationales. Dans ce discours il exprima des idées excellentes sur la manière générale de célébrer des solennités nationales auxquelles il voulait faire intervenir directement le public, et non pas le laisser simple spectateur. Et dans une des séances suivantes il donna des détails étendus sur sa manière de voir à cet égard.

Plus tard il inculpa Carrier et le général Turreau pour leurs excès dans la Vendée; communiqua au nom du comité de salut public des détails sur les troubles qui s'étaient élevés dans l'assemblée de la sec-

Digitized by Google

tion Guillaume-Tell, à Paris; annonça l'arrestation de Giot, commissaire du pouvoir exécutif aux Pyrénées; provoqua des mesures contre ceux qui s'assemblaient clandestinement et présentaient ensuite leurs vœux comme étant celui des sections; lut une lettre du commissaire de guerre Bouquet qui dénonçait l'adjudant-général Lefèvre comme ayant fait noyer à Paimbœuf des femmes et des enfants de rebelles de la Vendée; s'opposa à ce qu'il fût mis hors de la loi et demanda à ce qu'il fût traduit devant le tribunal militaire; appuya le projet de loi sur la police des sociétés populaires; s'opposa à la mise en liberté des représentants arrêtés le 9 thermidor; annonça que la protestation de ces députés était au comité de sûreté générale et accusa ceux qui parlaient contre eux d'avoir calomnié le 31 mai; chercha à justifier Dubois-Crancé relativement au siége de Lyon, en disant que Couthon et Robespierre avaient été ses accusateurs; annonça l'arrestation de Babeuf et celle du Président et des sociétaires du club électoral; parla en faveur du général Danican qu'on accusait d'avoir gardé le lit le jour du siége d'Angers; annonça la capitulation du fort du Rhin; fit une sortie contre les continuateurs de Robespierre; rendit compte de l'assassinat du citoyen Olivier dans une rixe où il prenait le parti de la Convention; fit rendre aux indigents leurs effets engagés au Mont-de-piété, en commémoration du 21 janvier; fit l'éloge de Philippeaux et de Camille-Desmoulins et appuya la proposition d'une fête au 9 thermidor; demanda des secours pour la veuve Philippeaux; dénonça le citoyen Adam, de Metz, comme un complice de Robespierre; provoqua le rapport de la commission des vingt-un sur les anciens membres du Gouvernement; reprocha à Richer-Sérizy d'avoir dénoncé Sieys; demanda l'échange des députés détenus en Autriche; sollicita le maintien du décret qui rappelait les députés hors la loi avant d'avoir prononcé sur leur protestation, et invita ses collègues à la concorde et à l'union; discuta dans plusieurs séances les attributions à donner au comité de salut public; *annonça un avantage remporté sous les murs de Luxembourg;* fit rejeter la proposition de Romme qui voulait qu'on ne prescrivit point de limites à la quantité de pain que devait recevoir un ouvrier.

Dans la même séance cet orateur engagea ses collègues à frapper la tyrannie partout où elle se trouverait, à ne plus avoir égard aux bruits propagés par les ennemis de la Constitution et à rester également sévères pour les buveurs de sang et pour les royalistes.

Ce fut Merlin qui, envoyé à Meudon pour examiner les pertes qu'on y avait éprouvées, rassura la Constituante sur l'ensemble de ces pertes. La même année il se plaignit des personnalités lancées contre Lecointre de Versailles; annonça que le comité militaire avait pris des mesures pour réprimer les désordres qui troublaient la tranquillité publique; reprocha vivement aux anciens membres du Gouvernement d'avoir fait inspecter sa conduite en attachant des espions sur ses pas et sur ceux de ses collègues; fit sentir la nécessité de mettre la Constitution en activité et voulut que les assemblées primaires fussent révoquées pour le 10 floréal an IV (29 avril 1706); dans la discussion relative aux membres de l'ancien comité de salut public il réclama la mise en jugement de ceux qui avaient couvert la France de cadavres et appuya la proposition faite d'imprimer la liste des détenus, d'y joindre l'énoncé des motifs de leur arrestation et de l'envoyer à chaque section de Paris; dans la journée du 12 germinal il invita au calme et à la retraite hors de la salle les citoyens qui s'y étaient tumultuairement attroupés pour demander la Constitution de l'an 1793 et du pain, et vota l'impression des adresses de félicitation, afin de prouver qu'en cette même journée les bons citoyens n'étaient pas soulevés contre la Convention. . . . . .
Paris ayant été mis en état de siége, on l'adjoignit à Pichegru dans le commande-

Digitized by Google

ment de cette ville. Si l'on en croit le rapport de Delecloy, Merlin était dans le même moment l'un des conventionnels désignés par Duhem aux poignards du café Payen; mais aucune menace ne pouvait l'ébranler, et son bouillant courage lui faisait mépriser l'impuissante furie des derniers restes du parti de Robespierre; il demanda l'arrestation d'Amar et sa translation, ainsi que celle de Duhem au château de Ham, et continua de suivre la voie d'améliorations qu'il s'était tracée. Le même jour il annonça que Pichegru se disposait à marcher contre les insurgés rassemblés à la cathédrale de Paris, et que la section de Gravilliers amenait elle-même Léonard Bourdon au comité de sûreté générale. Il appuya ensuite la demande d'un rapport sur le 9 thermidor et sur la journée du 12 germinal qui en est le complément; proposa l'affiche et l'envoi aux départements de l'adresse des Lyonnais à la Convention; voulut qu'on prît des mesures à l'égard de Joseph Lebon et des imitateurs de ce tigre; accusa Hentz d'avoir entassé des mourants sur des morts et d'avoir fait incendier la petite ville de Coussel sous prétexte qu'il y avait circulé de faux assignats. Ayant déposé les pouvoirs militaires dont la Convention l'avait revêtu à l'époque du 12 germinal, il fut envoyé en qualité de représentant du peuple près de l'armée de Rhin et Moselle, et rendit un compte favorable du moral de cette armée; il annonça la prise de la tête du pont de Manheim par le général en chef Michau, *celle de Luxembourg et la plantation de l'arbre de la liberté sur la place d'armes de cette forteresse.* On lui dut de longs détails relatifs à la célébration du 10 août à Strasbourg; et le 25 fructidor, à l'occasion de l'acceptation de la Constitution par l'armée de Rhin-et-Moselle, il envoya à la Convention un rapport détaillé et plein de feu sur cet événement.

Le Baron de Hardenberg, ministre de Prusse, ayant offert à Merlin et à Rivaud les bons offices de son roi pour accélérer la paix entre l'Empire d'Allemagne et la France, Merlin lui écrivit: « Nous regrettons de ne pouvoir répondre « à vos vœux; mais, soumis plus que « personne aux lois que nous fait notre « patrie, nous combattrons pour elle jus- « qu'au moment où elle nous dira : Arrêtez, « nous avons donné la paix à l'Europe. »

Le 13 vendémiaire an IV, Merlin annonça au comité de salut public que l'armée de Mayence était prête à marcher *contre les brigands et les chouans de Paris.* Il se montra dans sa mission à l'armée du Rhin ce qu'il n'avait cessé d'être depuis deux ans, ennemi des anarchistes et protecteur du faible et de l'opprimé. Parmi différents traits de modération et d'humanité, nous citerons le suivant: Il ordonna au général Marceau de laisser passer, sans aucun examen, le premier corps que le général ennemi ferait partir, et dans lequel se trouvaient tous les émigrés que des lois cruelles condamnaient à mort.

Merlin se trouva nommé dans la correspondance de Lemaître; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût réélu par plusieurs départements membre du Conseil des Cinq-Cents. Dans la session de l'an IV il présenta des modifications au projet relatif à la désertion; demanda que Turreau fût jugé par un Conseil-de-guerre; déclara n'être pas membre de la Société du Panthéon; repoussa vivement une inculpation dirigée contre lui par le *Journal des hommes libres;* fit passer à l'ordre du jour sur une lettre de Drouet, député fugitif qui demandait sa rentrée en France; il appuya le projet de réintégration civile des administrateurs de Longwy décrétés d'accusation sans indication d'aucun crime et traduits au tribunal révolutionnaire; il fit renvoyer à une commission la proposition de Couchery sur le maintien de la loi du 3 brumaire, etc.

Dans le cours de l'an V, Merlin vota pour l'admission d'un article additionnel au Code pénal militaire, présenté par Savary et relatif à la diminution des peines;

Digitized by Google

il traita Heintz de proconsul incendiaire et fit nommer une commission chargée d'examiner les motifs d'une destitution qu'il avait provoquée; demanda instamment que la parole fût accordée à Tarbé, rapporteur de la commission des colonies, et s'éleva contre ceux qui cherchaient à renverser la Constitution. Il démontra combien il était nécessaire d'exiger une déclaration des ministres du culte; appuya l'entrée des troupes dans le rayon constitutionnel, au 18 fructidor, jugeant que ce moyen était le seul qui pût empêcher une faction de mettre à profit la victoire que venait de remporter le parti royaliste. Il provoqua dans le même moment la déportation de Félix Lepelletier, d'Amar et d'Antonelle, qu'il désigna comme chefs de l'anarchie. L'année suivante, Molsa, ingénieur du département de la Moselle l'accusa, faussement croit-on, d'avoir par dilapidations acquis ses propriétés tandis qu'il n'en possédait aucune avant la révolution.

Ainsi finit, en 1798, la carrière législative d'Antoine-Christophe Merlin, dit de Thionville. Depuis lors il a rempli pendant quelque temps les fonctions de commissaire ordonnateur à l'armée d'Italie, puis celles d'administrateur général des postes. S'étant prononcé contre le Consulat à vie il donna sa démission, ne voulant pas courber sa tête républicaine sous l'empire, et se retira des affaires et du monde. Il vendit sa propriété du Mont-Valérien pour acheter une terre peu considérable en Picardie, où il passait tout le temps qu'il ne résidait point à Paris.

A la vue des désastres de 1814, son amour patriotique se reveilla et, persuadé qu'en ce moment critique il servait la France en servant l'Empereur, il demanda l'autorisation de former à Amiens une légion pour combattre de nouveau l'étranger. L'empereur lui envoya cette permission avec le grade de colonel: Merlin avait alors 52 ans d'âge.

Il donna le 7 avril 1814 au prince de Bénévent son adhésion au gouvernement provisoire, et sa lettre fut insérée dans tous les journaux. Pendant les cent-jours on lui proposa de se mettre de nouveau à la tête d'un corps-franc, mais il refusa; ce qui n'empêcha pas les Prussiens de dévaster sa propriété qui, parait-il, formait son unique fortune, bien que dans le temps on eût répandu le bruit qu'il était immensément riche. Depuis lors il n'a plus figuré dans les affaires publiques.

Merlin est mort à Paris, le 3 mai 1839, âgé de 77 ans.

Il avait épousé, par motif de reconnaissance, une femme aveugle pour laquelle il eut toujours les attentions les plus grandes et les plus soutenues. Sa tendresse pour cette dame contrastait en apparence avec son caractère fougueux; mais des personnes qui l'ont intimement connu, ont assuré que son exaltation politique n'a jamais détruit chez lui les sentiments d'un bon cœur.

Bégin, Biographie de la Moselle, III, 227 à 267. — Verronnais, Statistique historique du Département de la Moselle, 470. — Teissier, Histoire de Thionville, 324, sq. — Le Moniteur universel; années 1791, 1792, 1793; ans II, III, IV, V, VII, VIII. - Biographie des hommes vivants, IV, 415, sqq. — Biographie nouvelle des Contemporains, XIII, 240, sqqq. — Conversations-Lexikon, éd. de 1851.

MERLIN, *Christophe-Antoine*, était frère du conventionnel, et naquit à Thionville, le 27 mai 1771.

D'abord simple cavalier, puis successivement chef d'escadron, major et colonel au quatrième régiment de hussards, il servit en même temps que Gabriel son autre frère (v. son art.), sous les ordres du comte Bourcier qui loua plusieurs fois sa conduite. Il se signala particulièrement à la bataille d'Eylau, à la suite de laquelle il obtint le grade de major, le 20 février 1807. Appelé la même année en Espagne, avec son corps, il s'y distingua en plusieurs circonstances, notamment au mois d'août 1808. Nommé général de brigade le 5 juin 1809, il fit rentrer dans le devoir les habitants de Bilbao qui s'étaient soulevés, et continua de

Digitized by Google

soutenir dignement la réputation de bravoure qu'il s'était acquise. Rentré en France, il reçut le 5 janvier 1814 le grade de général de division et fit éprouver le 13 mars une perte de plusieurs centaines de prisonniers au corps russe commandé par le comte de Saint-Priest. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, le 9 juillet de la même année: il était déjà commandeur de la Légion d'honneur. Depuis la seconde restauration, ce général a été inspecteur-général de cavalerie pendant plusieurs années. Une ordonnance du 16 février 1825 le mit à la retraite avec le maximum de la pension, pour cinquante-deux ans deux mois et trois jours de service. Napoléon l'avait créé Baron de l'Empire.

Bégin, Biographie de la Moselle, III, 269, sq.— Vaassonnais, Statistique historique du Département de la Moselle, 470. — Tassiza, Histoire de Thionville, 324, sq. — Biographie des hommes vivants, IV, 416, sq.

MERLIN, *Jean-Baptiste-Gabriel*, frère des deux précédents, est né à Thionville comme eux, le 17 avril 1768. Il entra au service militaire le 13 août 1787, comme simple cavalier au régiment de Royal-Cravattes, lorsque ce corps tenait garnison à Thionville. Officier au 7e dragons; chef d'escadron de la légion de police, devenu plus tard le 21e de dragons; puis dans la garde du Directoire, il devint colonel du 8e cuirassiers à la fin de 1799, servit pendant la campagne de Prusse sous les ordres du général Bourcier, se signala souvent par sa bravoure et fut élevé au rang de général de brigade le 5 juin 1809, après la bataille de Wagram. Louis XVIII le conserva dans son grade et lui confia après la seconde restauration la lieutenance de roi de 1re classe dans la ville de Strasbourg. Il était commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de St. Louis. Une ordonnance du 19 septembre 1821 le mit à la retraite après quarante-trois ans et douze jours de service militaire.

Bégin, Biographie de la Moselle, III, 269.—Vaassonnais, Statistique historique du Département de la Moselle, 470. — Tassiza, Histoire de Thionville, 324, sq.

MOLITOR, *Gabriel-Jean-Joseph, Comte*, maréchal et pair de France, grand-croix de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Baden, etc., est né à Hayange, canton de Thionville, le 7 mars 1770, fils de Charles Molitor, garde royal des Maréchaux de France, et de Marie Poupart.

Molitor se destinait à l'état ecclésiastique, avait reçu la tonsure, portait la soutane et terminait à peine ses études lorsque la révolution éclata. De nouvelles inclinations se révélèrent en lui dès ce moment, et il s'empressa de suivre la carrière vers laquelle la jeunesse française se précipitait à cette époque avec enthousiasme. Nommé en 1791 capitaine au 4e bataillon de la Moselle, il devint deux années plus tard adjudant-général et fit en cette qualité toutes les campagnes des armées de la Moselle et du Rhin, se signalant partout et revenant couvert de blessures et de lauriers. En l'an VII Molitor, nommé général de brigade, quitte l'armée de Jourdan à laquelle il appartenait, passe sous les ordres de Masséna, fait la campagne de Suisse et se signale en plusieurs occasions. Chargé par le général en chef d'occuper le canton de Glaris et de fortifier ainsi la tête de la position de Soult, Molitor forme une sorte de garde-avancée; mais, en raison de l'étendue du terrain il ne peut guère disposer que de douze à quinze cents hommes des deuxième et quatre-vingt-quatrième demi-brigades. A la tête de cette colonne il attaque brusquement les troupes ennemies qui occupent les sommets du mont Bragel, emporte à la baïonnette cette formidable position et pousse les Autrichiens jusqu'au débouché de Klon-Thal. Ces derniers s'étant retranchés avec de l'artillerie dans le village de Netstall qui ferme le débouché à l'entrée de la vallée de Glaris, Molitor laisse un bataillon

Digitized by Google

au débouché de Klon-Thal afin d'assurer sa droite, et marche sur Glaris avec quatre compagnies qu'il place à la tête de la ville, sur la grande route de Lintthal. En revenant à Netstall pour diriger l'attaque, le général français trouve le chemin intercepté et tombe lui dixième au milieu d'un corps de quinze cents Suisses organisés et soldés par l'Angleterre. Il paie d'audace, ne consulte pas le danger qui l'environne, se fait jour l'épée à la main et regagne Klon-Thal où le bataillon de la 84ᵉ demi-brigade se trouvait engagé. Les Suisses qui avaient suivi Molitor traversent le torrent de Lontsch, prennent les Français en queue et jettent le désordre dans leurs rangs; mais le général s'élance à la tête des grenadiers, charge à la baïonnette et culbute dans le torrent tout ce qui n'est par tué ou fait prisonnier. De nouvelles colonnes ennemies ayant débouché presqu'en même temps, Molitor fut obligé de combattre toute la nuit pour se défendre. Un combat aussi prolongé avait épuisé presque toutes les munitions de la colonne française. Molitor occupait une hauteur dont le front formait un amphithéâtre très resserré. Il y fit rassembler une grande quantité d'énormes pierres pour s'en servir contre l'ennemi lorsque les cartouches viendraient à lui manquer tout-à-fait. Le lendemain au point du jour les Autrichiens qui s'étaient joints aux Suisses, tentèrent d'enlever d'assaut la position des Français; mais, forts de leur supériorité numérique, ils négligèrent de prendre les précautions nécessaires qui pouvaient assurer le succès de leur attaque: toutefois, malgré la plus vive résistance de la part des assaillis, les assaillants commençaient à faire quelques progrès lorsque Molitor ordonna à ses soldats de faire rouler les quartiers de rocs qu'ils avaient amoncelés la veille. Cette défensive meurtrière à laquelle l'ennemi était loin de s'attendre, épouvanta tellement les Autrichiens et les Suisses qu'ils rétrogradèrent aussitôt dans le plus grand désordre. Molitor saisit ce moment pour faire battre la charge: les soldats, à la tête desquels il se place lui-même, se précipitent alors des rochers, tombent à la baïonnette sur leurs adversaires, les culbutent et restent maîtres de la position retranchée de Netstall: Cet éclatant fait d'armes valut aux Français la possession de la vallée de Glaris. Nous ne nous étendrons pas davantage sur la campagne d'Helvétie où Molitor, bien qu'encore en sous-ordre sous Masséna, se couvrit de gloire dans ses marches, ses contre-marches et ses combats contre les généraux Sowarow, Jellachich et Lincken. Il mérita pendant cette campagne le grade de général de division qu'il obtint le 6 octobre 1800.

A la paix le général Molitor rentra en France. Nommé Gouverneur de la 7ᵉ Division militaire, il y demeura jusqu'en 1804 où il fut envoyé à l'armée d'Italie contre les Russes et les Monténégriens. Il s'y distingua dans un grand nombre d'affaires; s'empara des bouches du Cattaro et fut créé grand-officier de la Légion d'honneur, le 25 juillet 1806. Cette campagne, dont le général Molitor a fait imprimer la relation dans le Nº 47 du *Spectateur militaire*, a été pour lui tout aussi féconde en gloire que celle de la Suisse.

En 1808, Napoléon l'autorisa à porter la décoration de Commandeur de l'Ordre de Baden.

En 1813 il commandait les troupes françaises en Hollande lorsque les alliés s'approchèrent de cette contrée. Le 12 janvier 1814 il rendit compte au ministre de la guerre de l'enthousiasme et du généreux dévouement qui s'étaient emparés de ses troupes à la publication du 29ᵉ bulletin. Cependant tous ses efforts n'empêchèrent pas la Hollande à être envahie. Forcé à la retraite par la désertion des alliés et les révoltes de LaHaye, etc., il évacua ce pays, ne laissant que de faibles garnisons sur ses derrières.

Au retour des Bourbons, Louis XVIII le nomma chevalier de St. Louis, inspecteur-général d'Infanterie et Grand-

Digitized by Google

Croix de la Légion d'honneur le 21 janvier 1815. Dès que Napoléon Ier eut remis le pied sur le sol français, Molitor courut se ranger de nouveau sous ses étendards et fut chargé d'organiser et de commander les gardes nationales de l'Alsace. Rapp était alors Gouverneur de la 5e Division militaire dont Strasbourg était le chef-lieu : ces deux guerriers mirent une prodigieuse activité à remplir leur mandat, et Molitor était constamment en mouvement pour compléter l'organisation de la défense de la frontière. En peu de jours on le vit mettre en mouvement quarante bataillons de grenadiers et de chasseurs, deux régiments de lanciers et plusieurs compagnies de canoniers, tous composés de gardes-nationaux levés dans le Haut et le Bas-Rhin.

Par décret du 2 juin, l'empereur appela Molitor à la Chambre des Pairs; mais il ne put s'y rendre, étant chargé de la défense du Haut-Rhin et des Vosges.

A la seconde restauration des Bourbons, notre général perdit non seulement son titre à la pairie et son commandement militaire, mais encore la place de Gouverneur du Palais royal de Strasbourg qu'il occupait depuis le 20 mars de la même année.

En 1818 il fut rappelé de l'inactivité pour inspecter les troupes stationnées dans la 16e Division militaire; et l'année suivante il fut replacé sur le cadre de l'armée active. Nommé en 1822 inspecteur-général d'infanterie, il fut désigné en 1823 pour être employé à l'armée d'Espagne. Il s'y rendit à la tête du second corps de cette armée, composé d'environ vingt-mille hommes, et prit une part très active comme très glorieuse à cette guerre, notamment à la bataille de Campillo, où ses manœuvres habiles décidèrent la victoire. Aussi son courage lui valut-il, après la campagne d'Espagne, la dignité de Pair de France, et le 9 octobre 1823, le bâton de Maréchal, qu'il avait l'un et l'autre si bien mérités.

Après la révolution de Juillet 1830, Louis-Philippe le nomma Gouverneur des Invalides, poste qu'il occupa jusqu'en 1849 où Louis-Napoléon, aujourd'hui Napoléon III, Empereur des Français, le conféra au Prince Jérôme et nomma Molitor Grand-Chancelier de la légion d'honneur.

Le Maréchal Molitor est mort à Paris, le 28 juillet 1849.

Bégin, Biographie de la Moselle, III, 281 à 321. — Verronnais, Statistique de la Moselle, 176. — Victoires et conquêtes, etc., des Français, X, XI, XII, XIII, XV, XVI, XVII, XIX, XXII, XXIII, XXIV, XXVI. — Galérie historique des contemporains, VII, 111, sq. — Biographie nouvelle des contemporains, XIII, 401, sqqqq. — Renseignements particuliers. — Conversations-Lexikon, édit. de 1851.

MORLOT, *le Baron Antoine*, général de Division, commandant de la Légion d'honneur, est un des nombreux exemples de la facilité avec laquelle certains hommes dépourvus d'instruction ont parcouru rapidement la carrière des grades.

Fils de Pierre Morlot, marchand, et d'Anne Bluet, Morlot est né le 5 mai 1766, à Bousse, arrondissement de Thionville. Elevé au métier des champs, destiné à l'état de charron, ce militaire, ennuyé de la vie paisible, s'engagea dans un régiment d'artillerie en garnison à Metz et y obtint le grade de sergent. Cassé quelque temps après pour un abus de confiance, dit-on, commis en fait de comptabilité, Morlot rentra dans ses foyers, ne songeant plus à reprendre du service.

Mais ayant appris à la naissance de la révolution, qu'on allait procéder à la formation d'un certain nombre de bataillons de volontaires, il se rendit à Metz à la tête du contingent de sa commune et demanda à d'Hunolstein de commander la compagnie dont il avait été provisoirement élu le chef. Ses concitoyens consultés répondirent unanimement qu'ils y consentaient, et le grade de capitaine lui fut déféré. Des circonstances favorables l'ayant plus tard fait connaître de plusieurs représentants du peuple en mission à l'armée du Nord et à celle de Sambre et Meuse, il leur dut ses grades les plus élevés. Le 18 avril 1794, Morlot se trouvait au

Digitized by Google

combat et à la prise d'Arlon. Il a, la même année, fait avec distinction la campagne de Belgique, combattu à Fleurus, à Ostende, au Mont-Palissel, à Mons, à Nivelle, etc. On a même été jusqu'à lui attribuer une grande part dans la victoire de Fleurus, 26 juin, parce que, élevé pendant deux heures dans un aérostat, à une hauteur de quatre cents mètres au-dessus du champ de bataille, il parvint à transmettre au général Jourdan dans deux lettres, les dispositions de l'armée ennemie. Morlot aimait à raconter ces circonstances, et il a même voulu en perpétuer le souvenir dans une maison qu'il posséda dans la suite à Richemont, en y faisant adapter une girouette qui représente un ballon avec sa nacelle portant un homme armé d'une lunette: cette girouette subsiste encore, à ce qu'on nous a assuré.

En 1795 il fut appelé devant les comités de la Convention à Paris, pour répondre à une accusation de concussion qu'il aurait eu commise en 1793 étant à Deux-Ponts: Morlot se justifia parfaitement et retourna à sa division.

Etant passé à l'armée d'Allemagne, il prit part à la bataille d'Aldenhoven et à la prise de Juliers. Il fit ensuite les campagnes de Suisse et d'Italie; se trouva à la retraite de Moreau, combattit longtemps dans le Tyrol et commanda en 1797—98 la 3ᵉ division militaire. Parti pour Bréda le 27 fructidor an VII (13 septembre 1799), il eut Chateauneuf-Randon pour successeur à Metz.

Au mois de Novembre 1807 l'arrondissement de Thionville élut Morlot candidat au corps législatif. Il commandait alors, dit-on, à Toulouse.

Appelé en Espagne au commencement de la guerre, Morlot s'y distingua par plusieurs traits de bravoure et d'humanité qui lui font beaucoup d'honneur. Il prit part au siége de Saragosse et se rendit recommandable par sa belle conduite envers les prisonniers.

Tombé malade quelque temps après, il fut transporté à Bayonne où il mourut des suites d'une fièvre pernicieuse, le 21 mars 1809. Il commandait alors la 3ᵉ Division du troisième corps de l'armée d'Espagne, chargé d'opérer sur Jaca. A l'organisation de la Légion d'honneur en 1804, Morlot en avait été fait commandant. A sa mort il avait le même grade et avait été créé Baron de l'Empire.

Bacin, Biographie de la Moselle, III, 337, 1999. — Viville, Dictionnaire du Département de la Moselle, II, 68. — Verronnais, Statistique historique de la Moselle, 54.

MUSSEY, *Jean de,* fils de Ferry de Mussey et de Catherine Mathieu, naquit à Longwy, le 17 février 1644. Ayant reçu en 1662 les quatre ordres mineurs, il passa l'année suivante maître-ès-arts à l'Université de Trèves et professa le latin pendant dix ans: Dans cet intervalle il avait obtenu la prêtrise. En 1675 il était curé de la ville de Hadamar, au Duché de Nassau, dans laquelle il érigea en l'honneur de la Vierge Marie une chapelle où le peuple se rendait en foule. Ce fut dans la même ville qu'un luthérien qui vivait avec une femme débauchée, irrité de ce que Jean de Mussey avait fait chasser l'objet de sa passion, lui tira un coup de fusil chargé de deux balles qui le blessèrent au genou droit et à la jambe gauche: il prit avec succès les eaux d'Aix-la-chapelle; et le 13 octobre 1679, trois ans environ après sa blessure, il fut pourvu de la cure de Longwy. Il entra en fonctions le 6 novembre suivant.

Le 27 novembre 1700, le général des jésuites lui donna des lettres d'affiliation à son ordre. Les soins que de Mussey donnait à son église ne l'empêchaient pas d'exercer sa charité et de pourvoir généreusement au bien-être de sa famille: Il fit étudier les uns, dota les autres et employa toute sa fortune en libéralités. Longwy n'avait pas d'hôpital; Jean de Mussey forma le projet d'en élever un. Quelques habitants généreux l'ayant aidé dans cette philanthropique entreprise, la première pierre en fut posée en 1705,

Digitized by Google

par Jean-Pierre Verhorst, évêque suffragant de Trèves, auquel Longwy ressortissait pour le spirituel. Ce fut en 1712, l'année de son décès, arrivé après trente-trois ans d'exercice dans les fonctions de pasteur, qu'il publia son Histoire de Lorraine, à laquelle il donna pour titre: *La Lorraine ancienne et moderne, ou l'ancien Duché de Mosellane, véritable origine de la Maison royale et du duché moderne de Lorraine, avec un abrégé de chacun de ses souverains; par Mre Jean Mussey, prêtre, curé de Longwy, M.DCC.XII;* sans nom d'imprimeur; in-8°. Cet ouvrage, bien écrit pour son temps, est loin d'être dépourvu de mérite. Mais on critique généralement l'auteur d'avoir eu le tort de prétendre que Gérard, premier duc héréditaire descendait des anciens ducs de Mosellane et des premiers rois des Gaules. Cette opinion, qu'il n'a pas su prouver clairement, a dû faire manquer le succès de son œuvre.

Jean de Mussey a en outre composé une Histoire de Longwy qui a été imprimée à Luxembourg, petit in-folio, en 1706, par André Chevalier, avec le titre de: *Famille bourgeoise de Mussey, établie en la ville de Longwy depuis cinq siècles, laquelle sera précédée d'une exacte recherche en forme de dissertation historique, de ce qui se peut tirer des Historiens et autres Autheurs, concernant le lieu de Longwy et de ses divers événements depuis 14 siècles jusqu'au temps présent. Et sera suivie d'un ample Inventaire des Titres faisans la justification de l'Histoire pour le lieu, que de la parentée pour la Genealogie; qui sont en une liasse au nombre de quatre cens, cottez et paraphez par premier et dernier, entre mes mains. Achevé en* 1766. *Jean Mussey, curé de Longwy.*

L'Histoire de Longwy comprend 14 pages. Le reste de l'ouvrage se compose de la généalogie de la famille de Mussey qui peut être considérée comme une des plus anciennes de la province. Un Poignon de Mussey était Maiour de Longwy en 1200, et jusqu'en 1600 cette magistrature civique a presque toujours été remplie par des membres de la même famille, qu'en 1456, le 24 juin, Réné, roi de Sicile et duc de Bar a anoblie dans la personne de Clesse Mussey, au port d'armes: de sable, à l'aigle d'or esployée, tranchée, soutenue de gueules.

Ungeschuck parle évidemment d'une autre famille homonyme lorsqu'il dit: « Maison de nom et d'armes fort ancienne « et des plus puissantes de la frontière « du pays de Luxembourg, sous la cha- « tellainie de Longuion, fief donné à « Albert Evêque de Verdun, de l'illustre « maison de Mercy, par Hillians ar- « chevêque de Trèves en 1519. — Elle « portait d'azur, à quatre chevrons d'or; « d'autre disent: d'or, au dextrochère « revêtu de gueules, tenant une épée « nue.

« Raimbauld, Paganus, Cono, Hugo, « Jean, chevaliers de Mussey, après « lesquels plusieurs autres de cette mai- « son, tous grands seigneurs, ce château « étant tombé entre les mains de Pierre « de Bar, sieur de Pierre-forte, par « transport qui lui en fut fait, moyennant « quelque récompense par Nicolas de Neu- « ville, évêque de Verdun, du consente- « ment de son chapitre, il lui en fit ses « reprises en 1311, et reconnut que ce « château lui était rendable, et à ses suc- « cesseurs Evêques à leur volonté. »

Ungeschuck désigne sans doute la maison noble qui a pris son nom du manoir, aujourd'hui ruiné, situé auprès de Longuion, et qui avec le village, porte le nom de *Mussy-l'Evêque.*

Mussey, La famille bourgeoise de Mussey. — Begin, Biographie de la Moselle, III, 359. sqq. — C*****, Essai sur l'Histoire de Longwy, 180, sq. — D. Calmet, Liste des auteurs Lorrains; et Bibliothèque Lorraine. — Clasen, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 165. — Ungeschuck.

Digitized by Google

N.

NICOLAÏ, *Ferdinand*, n'appartiendrait pas à la Biographie Luxembourgeoise si les actes de philanthropie qui l'ont rendu recommandable ne s'étaient point étendus à ce pays.

Ferdinand Nicolaï, né à Stavelot le 30 avril 1772, sortait d'une famille honorable. Il se destina d'abord au négoce; mais ses débuts ne furent pas heureux. Résolu d'aller tenter la fortune en Allemagne il partit vers 1802, emportant pour tout bien la modeste somme de 45 Louis d'or, 1059 frs. 75 centimes, et se livra au commerce des cuirs tannés et des denrées coloniales.

Ses spéculations ayant été heureuses pendant quelque temps, Nicolaï commença à jouer sur les fonds publics et obtint beaucoup de succès, au point qu'il parvint à réaliser une fortune considérable. Il habita successivement la plupart des grandes villes de l'Allemagne, notamment Cologne, Aix-la-Chapelle, Coblence et Mayence. Parvenu enfin à cet âge où le repos devient un besoin, il se retira des affaires, vint passer quelques années à Stavelot, son endroit natal, et se fixa enfin définitivement en 1852 à Bruxelles où il est mort le 15 octobre 1854, à l'âge de 82 ans, 4 mois et 15 jours.

Nicolaï n'avait pas d'instruction, dit-on; il savait à peine écrire et coordonnait difficilement deux idées dans la même phrase. Maître d'une grande fortune, ajoute l'auteur du Nécrologe liégeois auquel nous empruntons les données que nous consignons sur ce personnage, et désireux de faire passer son nom à la postérité, il eut recours à la philanthropie. Ce moyen était assurément le plus louable; mais l'ostensibilité du mobile atténuait singulièrement le mérite de l'œuvre.

En distribuant ses bienfaits, Nicolaï semblait moins voir l'infortune qu'il secourait, que la reconnaissance qui lui était acquise. Une manifestation publique, si modeste qu'elle fût, avait pour lui plus d'attrait que les larmes de joie et les bénédictions de familles entières. On connaissait son faible, on savait qu'il ne répandait ses largesses que pour autant que la renommée en fût l'écho : aussi est-il peu d'hommes qui, en trois années, aient reçu autant d'ovations que lui. Etablissements mis sous son patronage, rues et places baptisées de son nom, inscriptions en son honneur dans les lieux publics, médailles, portraits, bustes, pièces de vers, *rien n'a manqué à ce qu'il croyait devoir assurer son immortalité.*

En dehors de ces munificences à éclat, Nicolaï était loin d'être généreux.

Nous ajouterons aussi qu'il se montrait souvent d'une bizarrerie que l'on ne pourrait expliquer sans tomber dans des faits par trop personnels. Il ne se plaisait nulle part, s'ennuyait de tout; parfois même il ne voulait pas voir les personnes que son vagabond caprice avait gratifiées. Nous pourrions signaler telle localité qui fut disgraciée parce qu'elle s'était refusée d'exprimer sa gratitude de la manière demandée par le donateur.

Ses nombreux actes de bienfaisance lui méritèrent la décoration de l'Ordre Léopold, le 2 novembre 1846; et plus tard, le 19 juillet 1852, le cordon de commandeur du même Ordre lui fut décerné au même titre.

Voici, d'après des documents authentiques, l'indication des libéralités faites par Nicolaï :

1°. *Hospice Ferdinand Nicolaï à Stavelot.*

Nicolaï acquit une partie des bâtiments

Digitized by Google

de l'ancienne abbaye de Stavelot et les fit approprier en 1843 pour servir d'asile aux infortunes de toute nature : le soin des malades fut confié aux Filles de la Croix qui y entrèrent le 26 août 1844. Voulant donner à cet établissement, auquel il avait attaché son nom, un caractère de perpétuité il en fit don aux hospices civils de Stavelot, par acte passé à Bruxelles, le 12 novembre 1845, approuvé par arrêté royal du 25 mars 1846. Cette donation comprend : *a.* la susdite partie de l'ancienne abbaye composée des bâtiments, jardins, vergers et dépendances, estimées à un revenu annuel de deux mille sept cents francs ; *b.* tous les meubles et effets mobiliers qui se trouvaient dans les bâtiments, évalués à quinze mille cinq cent quatre-vingt-huit francs ; *c.* une inscription de huit mille francs de rentes au Grand-Livre de la dette publique de Belgique, emprunt de 1836, aux intérêts de 4 °/₀.

Par acte du 8 novembre 1850, passé devant le notaire Bigoj, de Stavelot, approuvé par arrêté royal du 9 janvier 1851, Nicolaï fit à l'hospice de Stavelot une nouvelle donation d'une rente de dix mille francs au capital nominal de quatre cent mille francs, emprunt de 1845, intérêts de 2½ °/₀.

2°. *La ville de Stavelot* doit à sa munificence une fontaine qui a coûté vingt-mille francs.

Il a aussi donné à l'Eglise paroissiale des orgues dont la confection est évaluée à une somme égale de vingt mille francs ; et un lutrin d'une valeur de deux mille cinq cents francs.

3° *Donations manuelles :*

Au mois d'août 1854, Nicolaï a fait un don manuel de cent mille francs qu'il a envoyé directement et par sommes égales à MM. les Gouverneurs des provinces du Hainaut, de Limbourg, de Luxembourg et de Namur, pour être distribuées par leur intermédiaire aux bureaux de bienfaisance les plus pauvres de chacune de ces provinces.

4°. *Donations à divers Bureaux de Bienfaisance.*

Ces donations, en rentes sur l'Etat Belge, ont été faites sous réserve d'usufruit viager au profit du donateur ; elles se divisent comme suit :

Province de Liége, sept mille sept cents francs ;

Province de Brabant, onze mille francs ;

Province de Hainaut, dix-neuf mille francs ;

Province de Luxembourg, seize mille neuf cent dix francs ;

Province de Namur, dix-sept mille cinq cents francs ;

Province de Limbourg, seize mille cinq cents francs.

5°. *Dispositions testamentaires.*

Dans son testament, passé devant le notaire Morren, le 13 décembre 1853, Nicolaï a inséré la disposition suivante : Je nomme et institue pour mes légataires universels les Bureaux de Bienfaisance des provinces de Hainaut, Namur, Luxembourg et Limbourg auxquels j'ai déjà fait des donations entre-vifs.

Ces donations ayant absorbé toute la fortune du testateur, il n'est plus guère resté dans la succession de celui-ci que le prorata des rentes sur l'Etat dont il s'était réservé l'usufruit.

Les détails qui précèdent, concernant le nombre et l'importance des libéralités de Nicolaï, sont résumés dans l'aperçu numérique qui suit :

Ces libéralités ont fait l'objet de vingt-trois actes de Donation.

En 1845, donation à l'hospice Nicolaï de Stavelot : *a.* les bâtiments, revenu annuel, calculé à 3 °/₀, 2,700 frs. ; capital	90,000. 00
b. meubles, prix évalué à	15,588. 00
c. inscription de 8,000 frs. de rente, à l'intérêt de 4 °/₀ ; capital . .	200,000. 00
d. donation de 1850, d'une rente de 10,000 francs aux hospices au capital de	400,000. 00

Digitized by Google

e. donation de 1851 au bureau de bienfaisance de Stavelot, de 7,700 frs. de rentes, au capital de	485,000. 00
f. donation de 1852, à neuf bureaux de Bienfaisance, ensemble de 40,500 frs. de rentes, au capital de . . .	1,215,000. 00
g. donation de 1853, à onze bureaux de Bienfaisance, ensemble de 40,410 frs. de rentes, au capital de . . .	1,012,500. 00
h. fontaine de Stavelot .	20,000. 00
i. orgues de l'église de Stavelot	20,000. 00
j. lutrin pour l'église de Stavelot	2,500. 00
k. don manuel fait en 1854 aux bureaux de bienfaisance de Hainaut, Luxembourg, Limbourg et Namur, d'un capital de frs.	100,000. 00
l. donations à des bureaux de bienfaisance, avec réserve d'usufruit, au capital global de .	88,610. 00

Le tout outre d'autres dons particuliers qu'il a pu faire et dont les chiffres n'ont pas été enregistrés; ce qui a porté la fortune de Ferdinand Nicolaï, dépensée en œuvres de bienfaisance, à la somme énorme de quatre millions environ, si on y comprend les cadeaux sans publicité qu'il a faits quelquefois, comme nous avons eu l'occasion de nous en assurer.

Ferdinand Nicolaï était président de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, président d'honneur de la Société Amphyonique ainsi que des Réfuges des Ursulines et de Sainte Gertrude.

Peu de temps après son décès, on a prétendu qu'il s'était marié pendant son séjour en Allemagne, et qu'il aurait quitté plus tard son épouse parce que son caractère ne lui allait pas; mais qu'après sa mort cette dame s'était proposé de venir revendiquer sa juste moitié dans les donations et les libéralités que son mari avait accomplies; parce que, ajoutait-on, mariée sous le régime de la communauté légale, il n'avait pas été loisible à Nicolaï de disposer ainsi de toute sa fortune qui appartenait à la communauté. Quoiqu'il en soit, il semble positif qu'il n'a pas laissé d'enfants de ce mariage, et les bruits dont nous venons de parler sont oubliés aujourd'hui, du moins pour autant que nous sachions.

Ulysse Capitaine, Nécrologe liégeois pour 1854, 37, sqqq. — Les journaux du temps.

O.

OUDET, *Don Jean*, est né à Yvois-Carignan, pendant la seconde moitié du seizième siècle, et entra dans la Congrégation de St. Vanne à Verdun où il prononça ses vœux religieux le 8 juin 1678.

Don Oudet fut bientôt appelé à enseigner la théologie et fit de bons disciples. Il excellait aussi dans la métaphysique, science pour laquelle il nourrissait une prédilection telle, qu'elle lui fit entreprendre le voyage de Paris pour aller trouver Mallebranche afin de disputer avec lui sur son système qui venait de paraître. Mallebranche le reçut avec distinction, et il s'établit bientôt entre ces deux savants des discussions qui durèrent pendant quelque temps, mais après lesquelles les antagonistes se quittèrent sans avoir changé leurs opinions. Ce trait de singularité dans le caractère n'est pas le seul qu'on ait à citer de ce personnage.

D. Oudet a composé plusieurs ouvrages,

Digitized by Google

mais dont aucun n'a été publié. On dictait dans le temps dans sa congrégation son traité: *De jure et justitiâ*, qui, dit-on, était excellent. Don François parle en outre d'un *Traité de la grâce* du même auteur, où, ajoute-t-il, sans donner dans aucun écueil, il ne laisse rien à désirer que de le voir livré à l'impression.

D. Oudet est mort le 18 décembre 1736, à Novi-les-moines, maison de sa congrégation près de Réthel-Mazarin.

Lecuy, Annales d'Yvois-Carignan, 412, sq. — De Feller, Dictionnaire historique; Supplément, III, 812. — D. François, Bibliothèque générale des écrivains de l'Ordre de St. Bénoît, IV, 172.

P.

PICART, *Jean*, est né en 1380, à Launois au Duché de Bouillon. Il embrassa l'ordre de Cîteaux dont il devint le 39e abbé-général. Député au Concile de Constance, il y prononça une harangue qui a été depuis insérée avec son éloge dans le Supplementum Patrum du Père Homey, et il concourut avec les Cardinaux à l'élection du Pape Martin V.

L'abbé Picart est mort dans son monastère, en l'année 1440.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 137, sq.

POTHO . . . . était prêtre et religieux de l'abbaye de Prum, non évêque comme le porte par erreur la dernière édition de Paris du Catalogue de la Bibliothèque des anciens écrivains ecclésiastiques. Il écrivit en 1552, comme il le dit lui-même, son livre: de la maison de Dieu, *De Statu Domûs Dei*, qui fut publié plus tard à Hanau, in-8°, et inséré ensuite dans la Bibliothèque des Pères. Il est de même l'auteur de l'ouvrage intitulé: *De magnâ Domo Sapientiæ*, liber I; Hanau, 1532.

Brower, Annales Trevirenses, II, 56. — v. Strambenc, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 73. — Swertius, Athenæ Belgicæ, 650.

Prigny, *Mathieu-Anne-Louis Quérieux de*; v. QUÉRIEUX, *M.-A.-L., Baron de Prigny*.

PUYMAIGRE, *Gabriel-François*, Boudet *de*, est né à Thionville, le 7 mars 1729. Il était fils de François Boudet de Puymaigre, seigneur de Sioudray en Berry, commandant du troisième bataillon du régiment de Normandie, chevalier de St. Louis, et d'Elisabeth de Bock.

Entré au service militaire vers 1744 à l'âge de quinze ans, comme officier de cavalerie, il était capitaine du régiment de cavalerie de Condé vers 1766; major au même régiment l'année suivante, avec rang de mestre-de-camp en 1770, puis lieutenant-colonel, et en 1777 dans les dragons de Condé, il passa brigadier le 1er mars 1780, maréchal de camp le 1er janvier 1784 et finalement lieutenant-général durant l'émigration.

Il est mort à l'étranger.

Tout ce que l'on peut réunir dans la pensée, dit Teissier, de loyauté dans le caractère, de valeur chevaleresque, de dévouement à l'amitié, formait le caractère de ce brave général. Il avait épousé Thérèse Muzac.

Bégin, Biographie de la Moselle, III, 526. — Teissier, Histoire de Thionville, 313.

Digitized by Google

Q.

QUARREUX, *Gérard-Joseph de*, est né en 1665 au village de Quarreux, ancien pays de Stavelot, dont il a retenu le nom. En 1685 il fut couronné *primus* à l'Université de Louvain. Plus tard il prit le grade de Docteur en théologie à la même université et obtint un canonicat à la collégiale de St. Pierre. Ses vastes connaissances, surtout en théologie, le firent nommer président du collége dit de Divœus et censeur royal-apostolique des livres, à Louvain. Il fut également examinateur des livres, à Liége.

Quarreux est mort en 1741, à l'âge de 57 ans. Nous ignorons s'il a laissé des ouvrages.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 388.

QUÉRIEUX, *Mathieu-Anne-Louis, Baron de Prigny*, est né à Thionville, le 6 août 1774, fils de Liévin-François-Claude de Prigny, seigneur de Quérieux, Garde de corps du roi, et de Marie-Madelaine-Marguerite-Elisabeth Constant-Milleret.

Il montra dès son enfance un goût décidé pour les voyages de long-cours et pour la vie aventureuse. Il entra en conséquence dans la marine où, sans autre protection que sa bravoure il sut se créer une carrière glorieuse et parvenir, à la suite d'une foule d'actions d'éclat, au grade de capitaine de vaisseau de première classe, et de capitaine des gardes du pavillon près du Dauphin, alors grand-amiral de France. Il était depuis longtemps chevalier de St. Louis et de la Légion d'honneur lorsqu'il obtint en 1820 le grade de commandeur de ce dernier ordre.

Le Baron de Prigny-Quérieux est mort à Paris, le 13 novembre 1827.

Bégin, Biographie de la Moselle, III, 535.

R.

REBEL, *Jean-Nicolas*, né à Thionville, le 8 septembre 1737, était fils de Jean Rebel et de Marie-Marguerite Becker.

Rebel a su se faire dans sa patrie une réputation justement méritée comme homme d'esprit. Il passa sa vie libre de tout lien et sans emploi, consacrant ses loisirs à l'étude, à la promenade et à la poésie. Insouciant pour ses compositions, il les remettait aussitôt achevées à ses amis qui étaient nombreux, et ne s'en occupait plus; aussi a-t-il été impossible de recueillir ses œuvres. Cependant le journal intitulé Affiches des Trois-Evêchés en a publié plusieurs qui ne sont pas sans goût.

Rebel est mort dans sa ville natale, le 20 mars 1795.

Bégin, Biographie de la Moselle, IV, 5, sq.

REGINON, *Regino*, né d'une famille noble et très distinguée d'Alta-Ripa, Haute-Rive ou Altrep, florissait pendant le dixième siècle et les premières années du onzième. Il entra à l'abbaye de Prum et y fit sa profession religieuse sous l'ordre de St. Bénoit. Il était custode lorsque Lothaire fut enfermé dans ce monastère: Réginon dit que lui-même il coupa les cheveux à ce prince.

Lorsqu'avec le consentement du roi Arnoul l'abbé Farabert (v. son art.) abdiqua en 892, Réginon fut choisi pour lui succéder dans la dignité abbatiale, le septième en rang.

A une vaste érudition et à une vie exem-

Digitized by Google

plaire Réginon joignait la ferme volonté de faire refleurir le goût des bonnes études ainsi qu'une exacte discipline dans son monastère. Et en effet, par suite des incursions des Normands et des guerres continuelles qui ont marqué les huitième et neuvième siècles, les abus les plus graves s'étaient insensiblement introduits dans les maisons religieuses, à un point tel que la discipline monastique avait été remplacée par la licence la plus scandaleuse. Réginon, dès qu'il eut reçu la bénédiction requise, se crut en devoir d'exhorter d'abord très sérieusement ses religieux à changer de vie et à observer les statuts de l'ordre qu'ils avaient embrassé; et il joignit constamment l'exemple au précepte. Cependant, en homme qui aimait l'étude, il saisissait également et avec le plus grand empressement toutes les occasions pour s'y livrer. Comme la vie régulière et appliquée ne sut plaire à la majorité de ses subordonnés, l'abbé fut obligé de sévir contre quelques-uns d'entre eux pour les ramener; mais cette rigueur, quoique nécessaire, déplut tellement à ces hommes qui n'avaient de religieux que leur habit, qu'ils commencèrent d'abord à murmurer; puis, voyant qu'ils n'obtiendraient rien contre la ferme résolution de leur abbé, ils finirent par éclater en plaintes contre lui; et des plaintes ils en vinrent enfin aux accusations ouvertes auprès du roi Arnoul auquel ils insinuèrent que Réginon passait toute sa vie dans les livres et négligeait ainsi les soins du temporel de son abbaye. Arnoul, qui était pour lors occupé à renforcer son armée et avait conséquemment besoin des secours de ses grands vassaux, se laissa entraîner sans un mûr examen lorsque deux puissants comtes de sa suite, Gérard et Manfred, qui avaient à Prum un frère du nom de Richaire (v. son art.) auquel les religieux avaient promis le titre d'abbé si on parvenait à se défaire de Réginon, se joignirent aux mécontents, et consentit à l'éloignement de l'abbé. Ceci se passa en 899.

Réginon, soit qu'il eût volontairement abdiqué pour se soustraire à l'opposition et aux tracasseries incessantes que lui suscitait la direction de son abbaye en présence du mauvais vouloir des religieux, soit qu'il eût été réellement déposé par l'autorité du roi Arnoul, ce qui est loin d'être constant, quitta cette maison et se retira à Trèves auprès de l'archevêque Radbode, ou bien à l'abbaye de St. Maximin. Il y vécut en simple religieux jusqu'à ce que l'archevêque lui eut donné la conduite de celle de St. Martin, au faubourg de Trèves.

Il passa le reste de ses jours s'occupant à étudier et à écrire. Il composa en effet un ouvrage intitulé: *De Disciplinis Ecclesiasticis et de Religione Christianâ;* 2 volumes divisés en neuf cents chapitres, qu'il dédia à l'archevêque Radbode son bienfaiteur, sur la recommandation duquel ce livre a été rédigé et qui l'approuva ensuite dans un Concile tenu à Trèves. Ce traité est un recueil de canons et de réglements ecclésiastiques, comme son titre l'indique : Il semble qu'il a été le premier qui en Occident ait réuni les sentences des Pères et les lois civiles aux canons. Pour cette compilation, Réginon s'est servi non seulement des Conciles grecs et d'Afrique ainsi que des décrets des Papes, mais aussi des Conciles de France, d'Espagne et d'Allemagne, de même que des ouvrages des auteurs ecclésiastiques grecs et latins, mais surtout du code Théodosien, des Capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs rois de France, avec d'autres lois que ces Rois avaient données à divers peuples qui leur étaient sujets. Mais à l'égard des Papes il n'employa guère que celles de Sirice et de ses successeurs jusqu'à Hormisdas. Cet ouvrage à été imprimé pour la première fois en 1659, à Helmstadt. Baluze en a fait faire une seconde édition en 1671, et de Hontheim en a donné des extraits dans son Prodromus Historiæ Trevirensis.

Swertius cite en outre de lui une autre œuvre qui aurait pour titre: *De Doctrinâ Ecclesiasticâ libri, ex SS. Patrum et Con-*

Digitized by Google

ciliorum Decretis. Ce livre, qu'il dit se trouver en manuscrit à la Bibliothèque impériale à Vienne, semble être le même que celui dont nous venons de parler.

Réginon a aussi composé une Chronique, en deux livres, intitulée : *Chronicon Francorum et Germanorum, res gestas continens a Natali Domini ad annum M.CCC.VIIII* (Mayence, 1521.) : Cet ouvrage qu'il dédia à Adalbéron Ier, évêque de Metz, n'avait été conduit par son auteur que jusqu'en 906 ou 907 ; un premier anonyme l'a continué d'abord jusqu'à l'année 977 ; puis d'autres et successivement, jusqu'en 1408, comme nous l'indique l'édition imprimée à Mayence, en 1521 : L'œuvre de Réginon même mérite toute l'attention des savants pour l'exactitude avec laquelle les faits sont rapportés.

Quelques auteurs lui attribuent de plus un *Commentaire sur Martianus Capella, des Sermons* et une lettre manuscrite qui a pour titre : *De Harmonicâ institutione*, dans laquelle il traite de la musique ancienne : Cette lettre est adressée à l'archevêque Radbode.

Réginon est mort vers l'année 915, et fut inhumé à St. Maximin. On a ouvert son tombeau en 1581, et on y trouve ses os, avec des cendres qui provenaient vraisemblablement du cilice, et une crosse abbatiale garnie de fer et brisée, pour montrer sans doute sa qualité d'abbé dépouillé de son monastère. La pierre sépulcrale portait des restes de son épitaphe :

. . . . . FOSSA REGINONIS CONTINET OSSA
. . . . . .
. . . . . .
ABBAS EGREGIVS PRÆFVIT IPSE PIVS
COENOBIO QVONDAM PRVMIENSI MORIBVS AL-
POSTQVAM. [MIS
O . . . . . D.C.C.C.C.XV.

Les fastes du monastère de St. Hubert fixent le jour de son décès au cinq des Calendes de juin, c'est-à-dire au 28 mai.

SWERTIUS, Athenæ Belgicæ, 686. — AB HONTHEIM, Prodromus Historiæ Trevirensis, I, 346, sqqq.; et Historia Trevirensis diplomatica, I, 152. — MOERI, VI, 64. — Gesta Trevirorum, I, 90; et Annotationes, 27. — BRYNOLET, II, 483. — BERTELS, 22. — BÆSCH, Eiflia illustrata, I, 112, sqqq. — J. P. BLUM, Die Begruendung der Cultur in den Ardennen durch den Benediktiner Orden, dans: Programme de l'Ecole moyenne et industrielle d'Echternach, 1852, 12, note 19. — D. CALMET, Bibliothèque Lorraine. — v. STRAMBERG, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 71, sq. etc. . — KNAUFF, Defensio Abbatiæ prumiensis, 44. — CASIMIR OUDIN, De Scriptoribus ecclesiasticis, II, 407. — BALUZE, Vita Abbatis Reginonis; Vienne, 1676. — TRITTHEIM, Chronicon Hirsaugiense, ad Ann. DCCCXCII et DCCCXLIX; De Scriptoribus ecclesiasticis; Catalogus illustrium Virorum Germaniæ. — VOSSIUS, G. J., De Historicis latinis, lib. II. — BELLARMINUS, De Scriptoribus ecclesiasticis. — COURTIN, Encyclopédie moderne, XIX, 329. — TRITTHEIM, De Viris illustribus Ordinis S. Benedicti; lib. II., c. 54. — CLADEN, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 199, 434. — Biographie universelle, XXXVII, 230, sq.

REMOUCHAMPS, *Martin de;* v. MARTIN, *dit de Remouchamps*.

RICHAIRE ou *Ricaire*, était né des comtes de Hainaut, si nous pouvons en croire Foullon et Knauff. Il avait pour frères les Comtes de Gérard Manfred qui appuyèrent auprès du Roi Arnoul les plaintes des religieux de l'abbaye de Prum contre leur abbé Réginon (v. son art.), parce que celui-ci voulait mettre un frein salutaire à leur conduite peu régulière, et en même temps les porter à l'étude. Nous avons dit à l'article Réginon que cet appui eut pour effet la déposition soit forcée soit volontaire de cet abbé vertueux pour lui substituer le dit Richaire qui fut, presque en même temps désigné abbé de Stavelot-Malmédy (899). Le prieur Knauff, de Prum, fait l'éloge de ce personnage en le nommant : *Pastor bonus et fidelis*, tandis que l'abbé Fleury lui reproche dans son histoire ecclésiastique, d'avoir négligé la vie monastique et rendu vénales toutes les charges ou obédiences de l'abbaye de Lobbes.

Quoiqu'il en soit, le clergé et le peuple du diocèse de Tongres l'élurent en 920 pour leur évêque : Il avait un certain Hilduin pour compétiteur. Le pape Jean X les manda tous deux à Rome, et après les avoir entendus l'un et l'autre il sacra

Digitized by Google

Richaire, lui donna le pallium et dans ses lettres de confirmation lui attribua le titre *d'Evêque de* Liége, que ses successeurs ont porté depuis.

Pour augmenter le lustre de sa cathédrale, l'évêque-abbé Richaire y attacha douze abbés, chefs de monastères, qui devaient le servir alternativement chaque mois en qualité de chapelains.

Il est mort le dix avant les calendes d'Août de l'année 945, après un épiscopat de vingt-cinq ans, et fut enterré dans la crypte de l'église de St. Pierre, à Liége, qu'il avait rétablie après qu'elle eut été ruinée par les Normands, et dans laquelle il avait institué trente chanoines.

Foullon, Historia Leodiensis, I, 163, sqqq. — Kraus, Defensio abbatiæ Prumiensis, 44. — Bertholet, II, P. J. VI. — Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, I, 37. — Fisen, Historia Ecclesiæ Leodiensis, 210, sqqq. — Dewez, Histoire du pays de Liége, I, 19.

RODRIQUE, *Rodric* ou *Rodrigue, Jean-Ignace,* est né à Malmédy, le 3 novembre 1697. Après avoir achevé ses humanités il se fit admettre en 1717, le 15 mai au noviciat des Jésuites, dans l'intention, dit-on, d'apprendre à connaître le régime, les vrais principes et l'organisation de cet ordre fameux sur lequel on a déjà tant écrit et que personne peut-être n'est parvenu jusqu'à ce jour à apprécier dans ses véritables tendances religieuses et politiques. Rodrique avait vingt ans lorsqu'il fit ce pas; et après huit ans de séjour chez ces réligieux il n'était, paraît-il, pas plus avancé quant à l'objet de son but, que le jour où il y avait été admis. Il quitta en conséquence la Société le 27 novembre 1725, sous prétexte d'une maladie, dit Hartzheim, et se mit à voyager en France; puis il se rendit à Cologne où il épousa une veuve qui était sans biens comme lui, mais qui possédait le privilége impérial pour le journal politique français intitulé: *Gazette des Savants.* Placé sous sa direction, ce journal prospéra. La guerre de 1741 lui donna quelque mérite, parce que Rodrique avait des relations dans les différents partis et recevait ainsi des renseignements précieux. Mais n'osant pas imprimer dans sa Gazette tout ce qui parvenait à sa connaissance, il y suppléait par des Suppléments manuscrits qu'il distribuait à certaines personnes.

Très versé dans la politique des cours, il fut consulté par le prince Charles de Lorraine avant la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, et il donna à ce prince des avis dont la sagesse se vérifia par les événements.

Jean-Ignace Rodrique est mort le 6 avril 1756, à l'âge de 59 ans, et fut enterré dans le corridor du cloître des Pauvres-Clarisses, comme il l'avait demandé par son testament.

Outre sa Gazette, on a de Rodrique quelques ouvrages traitant la plupart de polémique monacale. Nous allons en énumérer les titres : 1°. Disputationes de Abbatibus, origine primævâ et hodiernâ constitutione abbatiarum inter se unitarum Malmundariensis et Stabulensis, oppositæ observationibus, maximè Reverendorum Edmundi Martène et Ursini Durand Præsbyterorum Benedictinorum e Congregatione S. Mauri; in-folio, Wirtzbourg, 1727: Durand opposa à cette attaque d'un passage de son Voyage littéraire sur l'abbaye de Stavelot, un ouvrage qu'il intitula Imperialis Stabulensis monasterii jura propugnata adversus iniquas disputationes Ignatii Roderici de abbatibus et origine Stabulensis ac Malmundarii; in-folio, Cologne, 1730. Rodrique y repliqua par: 2°. De Abbatibus monasteriorum Malmundariensis et Stabulensis D. Edmundi Martène; in-folio, Cologne, 1731. — 3°. Coloniensis Ecclesiæ de suæ Metropoleos origine traditio vindicata ab impugnatoribus Disquisitoris anonymi; sive res præcipuæ ab Orbe condito ad sæculum a Christo nato decinum medium ordine chronologico digestæ, et excursibus Philologico-Politicis in mores, instituta, rem civilem, bellicam atque sacram præcipuorum populorum illustratæ, in usum lectionum academicarum; in-8°, 1734. — 4°. Cor-

Digitized by Google

respondance des savants ; in-12 : Ouvrage périodique, paraissant le mercredi et le samedi. Il a commencé en janvier 1743 et n'a pas été continué au-delà de sa première année ; c'était un journal littéraire.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 423. — Namur, Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg, 220. — Courtin, Encyclopédie moderne, XX, 73. — Hartzheim, Bibliotheca Coloniensis, 155, sq. — Biographie universelle, XXXVIII, 338, sq.]

S.

SCHNEIDER, *Nicolas*, né à Hayange, canton de Thionville au Luxembourg français, s'était voué à la carrière militaire sous l'Empire, et était parvenu au grade de capitaine d'artillerie à pied. Il se trouvait, sous les ordres du commandant Lallier, enfermé à Huningue lorsque les alliés vinrent assiéger cette place en 1815 et la réduire à l'extrémité. Lorsqu'il s'agit de la rendre, le capitaine Schneider, qui parlait bien l'allemand, fut envoyé en parlementaire près du général autrichien qui commandait le siége, pour discuter les articles de la capitulation. L'archiduc Jean, bien qu'il eût déjà été renseigné par un déserteur, ne put ajouter foi aux paroles de Schneider qui lui apprit que la garnison n'avait jamais compté que trois cent quatre-vingt-quinze hommes, réduits à une cinquantaine par les suites du siége : « Nous « verrons cela demain », lui répondit l'archiduc d'un air de doute. Effectivement le lendemain, cinquante hommes, blessés pour la plupart, sortirent, enseignes déployées du milieu des ruines fumantes amoncelées par le feu de vingt batteries autrichiennes. Ils défilèrent devant les trente mille hommes de l'armée assiégeante et devant les étrangers accourus de loin comme pour assister à un triomphe. Quand l'ennemi sut que c'était là tout, il comprit qu'il était vaincu, et toutefois un sentiment d'admiration s'emparant de ces étrangers, leurs cris d'enthousiasme saluèrent les héroïques défenseurs d'Huningue.

Le capitaine Schneider avait tiré le dernier coup de canon hors de la place, et il termina là sa carrière guerrière : il demanda sa retraite la même année 1815 et se retira dans son endroit natal où il est mort le 24 juin 1841. Il avait été décoré de la Légion d'honneur de la main de Napoléon Ier.

Vernonnais, Statistique historique de la Moselle, 177.

STAVELOT, *Jean de;* v. JEAN, *dit de Stavelot.*

T.

TAILLEUR, *Anne-Victoire*, née en 1763 à Distroff près de Thionville, au Luxembourg français, était fille de Nicolas Tailleur, propriétaire et officier de la Seigneurie de Distroff.

Anne-Victoire Tailleur épousa le 28 août 1786, Alexis de Méjanès, quartier-maître-trésorier du régiment de Hainault, infanterie, alors en garnison à Thionville. Son mari étant mort, elle devint la fondatrice, et depuis la supérieure-générale de l'ordre des Dames hospitalières de Sainte-Chrétienne de Metz, congrégation qui est très répandue de nos jours en France dans les

Digitized by Google

diocèses de Metz, de Rheims et de Châlons. Cette pieuse et utile institution, qui est consacrée au soulagement des pauvres et à l'instruction gratuite des jeunes filles, a été approuvée par décret du 26 décembre 1810, et confirmée par ordonnance du 25 avril 1816. Anne-Victoire Tailleur vivait encore en 1830; nous n'avons pas découvert le jour de son décès.

Bégin, Biographie de la Moselle, IV, 262. — Teissier, Histoire de Thionville, 475.

THIBAULT, *Nicolas*, est né à Bouillon vers 1680. Il fut prêtre et conseiller du duc de Bouillon au Bailliage de Sedan où il est mort en 1742.

Il est l'auteur d'un livre intitulé : *Prières et instructions chrétiennes, avec un abrégé de l'Ecriture sainte.*

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 388.

TREILHARD, *Adam-François-Charles, Comte de*, est né à Cutry, au canton de Longwy, le 9 février 1764, fils de Jean-Baptiste Treilhard, qui fut membre de la Convention, puis président du Conseil des Cinq-Cents, membre du Directoire et du Conseil d'Etat, enfin ministre d'Etat, mort en 1810.

Entré de bonne heure dans la carrière des armes, la bravoure du jeune Treilhard le fit passer rapidement par tous les grades : Il était déjà général avant le 18 brumaire, et commanda une brigade qui se distingua par plusieurs charges vigoureuses aux combats de Nuremberg et de Neunkirchen, livrés par le maréchal Augereau, les 18 et 21 décembre 1800. Treilhard se signala plusieurs fois dans les campagnes de 1805 et 1806; se trouva au combat de Pultusk, livré contre les Russes par le maréchal Lannes, le 26 décembre 1806, donna des preuves de courage à la tête de sa cavalerie légère, fut blessé, reçut le 30 du même mois le grade de lieutenant-général, et peu après des lettres de Baron. En 1807 et 1809, le général Treilhard servit avec une égale distinction en Pologne et en Autriche, passa en Espagne et fut souvent aux prises avec l'ennemi jusqu'à l'évacuation de la Péninsule.

Le 21 juillet 1810, à l'attaque du fort de la Conception défendu par l'armée Anglo-Portugaise, il commandait une division de cavalerie légère sous les ordres du duc d'Elchingen. Il livra au général Crawfurt un Combat sanglant sur le plateau du fort, dans le but de rejeter l'ennemi dans Alméida; mais il ne put y parvenir et Crawfurt effectua sa retraite par la route d'Alvéara après avoir fait sauter le fort. Ayant ensuite tourné le village de Val-de-la-Mula, pendant que le général Simon l'attaquait, il débusqua l'ennemi qui occupait la rive gauche du Turon et repoussa six cents cavaliers placés sur la route d'Alméida. L'ennemi revint avec du renfort et fut repoussé de nouveau par les trois régiments de Treilhard qui occupa la rive gauche du ravin entre Val-de-la-Mula et Alméida.

Le 16 février 1812 il battit Morillo qui dans la Haute-Estramadure s'était avancé avec deux mille hommes jusqu'aux portes d'Almagro, dans la Manche, et le poursuivit avec vigueur pendant plusieurs jours.

Le 10 août de la même année il eut à se mesurer avec l'armée de Wellington, d'abord sur les routes de Galapagar, Torre-la-Dones et Colmenar, puis à Majalahonda où l'ennemi, soutenu par quatre pièces en batterie, occupait une position avantageuse. Au reçu des ordres du roi Joseph, Treilhard sans attendre le renfort d'une brigade d'infanterie et de six pièces de canon qui devaient le soutenir, partit avec sa Division, impatiente de combattre les troupes anglaises. Le treizième, soutenu par le dix-huitième dragons ayant à sa tête le colonel Reizet, eurent promptement enlevé trois pièces de canon. De nombreux escadrons ennemis chargèrent aussitôt pour les reprendre; trois fois la brigade fut repoussée et trois fois elle retourna à la charge. Accablée par le nombre, elle allait se retirer lorsque les deux premiers escadrons de la seconde brigade ayant chargé, culbutèrent l'ennemi. Mais sur les hauteurs qui do-

Digitized by Google

minent Las Rosas plusieurs escadrons réunis les forcèrent à la retraite. La seconde ligne de bataille, composée des 19e et 22e dragons et des dragons Napoléon qui formaient la réserve sous les ordres du général Schasetti, se mit alors en mouvement, fit une charge vigoureuse et remporta un succès complet.

Indépendamment des trois pièces d'artillerie enlevées par la première brigade et que la seconde empêcha d'être reprises, de nombreux bagages et plus de deux cents chevaux tombèrent au pouvoir de la Division Treilhard; deux lieutenants-colonels blessés avec une soixantaine de prisonniers furent ramenés au quartier-général. Un officier supérieur et plus de cent cinquante anglais et portugais restèrent sur le champ de bataille; enfin, la perte de l'ennemi fut estimée à sept ou huit cents hommes.

Ce combat de cavalerie est un des plus beaux et des plus extraordinaires qui aient eu lieu, tant par la valeur que par l'acharnement qu'on y montra des deux côtés. Mais ce succès n'empêcha pas les troupes françaises, trop peu nombreuses, d'abandonner Majalahonda.

Au commencement de 1814, le général Treilhard ayant reçu l'ordre de ramener sa division en France, arriva le 16 février à Guignes où Napoléon l'attendait pour reprendre l'offensive sur la grande armée des alliés. Le même général contribua le lendemain au succès du combat de Nangis et se distingua en plusieurs occasions dans la campagne de France. Nommé comte et chevalier de St. Louis par Louis XVIII, le 8 juillet 1814, Treilhard n'en demeura pas moins attaché à l'Empereur. Il commandait à Belle-Isle-en-Mer au retour de l'île d'Elbe, et s'empressa de se réunir aux militaires, chefs et soldats qui étaient sous ses ordres, pour exprimer par une adresse en date du 23 mars 1815, la satisfaction qu'il éprouvait du retour triomphant de Napoléon.

Depuis le retour de Louis XVIII à la seconde restauration, Treilhard a vécu dans la retraite la plus absolue.

Galérie des contemporains, VIII, 383. — Essai sur l'Histoire de Longwy, 183. — Biographie nouvelle des contemporains, XX, 65, sqqqq.

U.

V.

VALLASTER . . . . ., né à Bambiderstroff, canton moderne de Fauquemont, au Luxembourg français, sculpteur en bois, florissait en 1770 où il a orné l'Intérieur de la cathédrale de Strasbourg d'ouvrages très remarquables.

Notes administratives.

VAUX, *Thierry, baron de*, Feldzeugmeister, conseiller intime, vice-directeur du corps du génie et propriétaire du 25e régiment de ligne, originaire d'une branche collatérale de l'antique famille normande des comtes de Vaux, est né à Petit-Failly, le 4 juin 1748. Après l'achèvement de ses études il entra à l'école militaire de Sedan; et plus tard (20 septembre 1768), par l'entremise du duc Charles de Lorraine, il fut admis dans le génie autrichien, en qualité de cadet. Dix ans après il passa premier lieutenant dans cette arme. Telle courte et telle vide d'événements que fut la guerre pour la succession de Bavière, de Vaux

Digitized by Google

trouva l'occasion d'y mettre ses connaissances en évidence. Il dirigea la construction des retranchements depuis Heidenpiltsch jusque Neu-Czeschdorf et accompagna en toute occasion, comme volontaire le feldmaréchal-lieutenant marquis Botta contre l'ennemi. Au combat de Mœskirch, le 26 novembre, il rassembla sur l'ordre du lieutenant-feldmaréchal Stain les soldats qui fuyaient hors de la mêlée et empêcha par la bonne disposition qu'il sut leur donner, tout progrès ultérieur de la part des Prussiens qui s'efforcèrent en vain pendant tout l'hiver, d'entamer sur un point quelconque les retranchements que de Vaux avait établis d'une manière très avantageuse sur tout le terrain entre Mœskirch et Zuckmantel. Après le traité de paix signé, de Vaux fut nommé lieutenant-capitaine en récompense de ses éclatants services en cette circonstance, et employé à la construction de la forteresse de Theresienstadt, d'où il rejoignit en 1788, avant la guerre de Turquie, le corps d'armée du général de cavalerie comte Charles de Lichtenstein en Croatie.

Sous les ordres du colonel de génie de Lauer, de Vaux ouvrit pendant la nuit du 20 au 21 avril la première parallèle devant Tuerkisch-Dubicza, fit les plans d'une grande partie des travaux d'attaque et de défense que l'armée d'Autriche entreprit jusqu'à sa première retraite, et les exécuta avec une infatigable activité. Lorsque le feldmaréchal Loudon prit le commandement des troupes croates et s'avança de nouveau pour assiéger Dubicza, de Vaux lui rendit derechef des services signalés et se distingua principalement le 22 août par l'intrépidité avec laquelle il construisit un chemin couvert au pied même de la brèche: Pendant ce périlleux travail une balle vint lui fracasser le bras droit et le mit ainsi hors de combat. Cependant nous le retrouvons dès le mois de mai 1789 au siége de Berbir où avec son zèle accoutumé il dirigea les ouvrages et accéléra de beaucoup la reddition de la place. Employé au siége de Belgrade il y obtint des succès non moins brillants: En effet, il offrit d'achever pendant la nuit de 1er au 2 octobre la construction d'un ouvrage important et fermé près de l'aile gauche de la tranchée. Bien que ce travail fût exposé à une très vive fusillade du côté du chemin-couvert qui en était très-peu éloigné il avançait promptement, et il était près d'en terminer la couverture lorsqu'une balle vint de nouveau l'atteindre au bras droit. Saisissant aussitôt l'épée de la main gauche il ramena au travail les ouvriers qui fuyaient et n'abandonna son dangereux poste que lorsque la grande perte de sang et l'ordre précis du colonel de Lauer l'y forcèrent. Cette action héroïque lui valut la croix de Marie-Thérèse et des lettres de baron qu'il obtint en 1792. L'année suivante il dirigea les travaux du siége de Czettin.

Au commencement de la guerre de la révolution française il fut appelé à l'armée. Grièvement blessé devant Thionville, le 5 septembre, il resta incapable de tout service militaire jusqu'au mois de décembre où il alla fortifier les points stratégiques près de Trèves entre la Sarre et la Moselle; employé ensuite au blocus de Valenciennes il contribua glorieusement au succès de l'assaut tenté le 25 juillet au soir contre les avant-forts: il faisait partie de la seconde colonne principale sous le commandement du général baron Wenkheim. Ses services ne furent pas moins importants au siége du Quesnoy après qu'il eut assisté aux combats de Saultin, aux batailles de Famars et de Wattignies ainsi qu'au blocus de Maubeuge. Passé lieutenant-colonel au mois d'août, il reçut l'ordre d'aller visiter les environs de Nieuport, de fixer les meilleurs points pour y établir des ouvrages et des écluses, de trouver une ligne pouvant servir à couvrir les provinces de la Flandre occidentale depuis Ypres par Nieuport jusqu'à la mer, et finalement de mettre cette dernière ville

ainsi qu'Ostende en état de défense. A son retour de cette commission de Vaux assista à l'assaut du camp français près de Landrecies et la Sambre, comme au siége de cette forteresse, et fut beaucoup employé pendant les batailles de Charleroi et de Fleurus. Après la malheureuse issue de cette dernière il se rendit à Juliers, par ordre du Prince de Saxe-Cobourg, pour s'assurer de l'état de cette ville, et fut plus tard placé sous la division du duc d'Yorck. Lorsqu'après un repos assez long la guerre se ralluma au commencement de l'automne 1795, de Vaux reçut l'ordre de quitter le quartier-général de Limbourg pour se rendre à Neuwied où il attaqua la tête du pont que les Français y avaient construit. Les dispositions qu'il prit pour exécuter cette commission furent tellement avantageuses que l'ennemi abandonna avec précipitation et dans le plus grand désordre pendant la nuit du 31 octobre au premier novembre ses retranchements et détruisit le pont de bâteaux entre ces ouvrages et l'île de Neuwied: Un colonel, 24 officiers et 682 soldats, qui s'étaient attardés dans la fuite, furent faits prisonniers. Après le succès de ce fait d'armes il alla visiter la forteresse d'Ehrenbreitstein et se rendit de là au quartier-général à Mayence. Pendant le siége de Mannheim qui suivit de près, de Vaux mit de nouveau au jour les connaissances étendues qu'il avait dans sa spécialité et la justesse de son coup d'œil que déjà il avait d'ailleurs eu tant d'occasion de démontrer. Les batteries construites d'après ses conseils sur la digue du Rhin ainsi que sur les anciennes tranchées, de concert avec les obusiers placés dans les parallèles, ouvrirent le 20 novembre un feu tellement bien dirigé contre la ville que déjà le 23 la garnison qui se composait d'environ 9000 hommes capitula. Sur l'ordre de l'archiduc Charles, de Vaux traça ensuite et acheva le camp retranché de Mayence sur les hauteurs entre Hœchstheim et Laubenheim. Nommé colonel au mois de mai, il assista au combat près de Bopfingen, mit la ville d'Ingolstadt en état de défense et entreprit, de concert avec le colonel du génie de Szereday, la direction du siége de Kehl. Le corps d'attaque de cette place dut à sa parfaite connaissance des lieux et à son courage que la sortie que Moreau, le général ennemi tenta de faire avec des forces très considérables pendant la nuit du 22 au 23 novembre, échoua et que l'important village de Sundheim ainsi que le parc d'artillerie avec son laboratoire furent sauvés. Bien qu'il eût reçu une large blessure d'arme à feu en plein visage, de Vaux resta au quartier-général à Korck, visitant, même avant que sa plaie ne fût cicatrisée et pendant un froid très-vif, presque tous les jours les tranchées. Le 1er janvier, ayant encore la tête enveloppée de bandages, il s'élança à la tête de sa colonne contre les quatre ouvrages de défense placés sur la rive droite Rhin supérieur. Après la chute de Kehl il alla diriger les travaux de siége en avant de la tête du pont de Hueningen dont la prise précipitée débarrassa la rive du Rhin de la présence de l'ennemi. De Vaux reçut à cette occasion la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse. S'étant rendu pour ses propres affaires à Prague et à Vienne, il fut bientôt après chargé de la direction du génie de campagne à l'armée d'Italie et envoyé à Vordernberg. En vertu d'ordres supérieurs il inspecta ensuite les forteresses de Passau, de Braunau, de Burghausen ainsi que d'autres points militaires importants, et adressa au gouvernement un rapport sur les résultats de sa visite. Appelé après cela au quartier-général de l'archiduc Charles à Kannstatt il resta auprès de ce prince jusqu'aux commencements de l'année 1798, s'occupant à fortifier davantage Braunau, Passau et Burghausen.

Comme cela était à prévoir, la paix de Campo-Formio n'eut qu'une courte durée. La guerre qui recommença en 1799 sans véritable déclaration à cause des exigences

Digitized by Google

outrées du Directoire français, rappela de Vaux au quartier général de l'archiduc Charles à Heidelberg. Au mois de novembre il fut nommé général-major, et commandé après la bataille d'Engen par le feldzeugmeister Kray pour Donauwœrth et Neubourg où il fut chargé de défendre avec sept bataillons et quatre escadrons ce point important ainsi que les magasins qui y étaient réunis contre les courses des ennemis. Bien qu'il repoussât avec force les attaques et les tentatives de passage que les Français entreprirent près de Donauwœrth, les 16 et 19 juin, il fut forcé de battre en retraite sur Ingolstadt, pendant la nuit de ce dernier jour, parce que Moreau ayant passé le Danube près de Dillingen et de Hochstætten, pouvait facilement envelopper la faible division autrichienne près de Donauwœrth. Après avoir mis le 22 juin sa brigade en garnison dans la forteresse d'Ingolstadt qu'il avait atteint sans éprouver de perte, de Vaux se rendit au quartier-général d'où, dès le 5 juillet, il fut envoyé sur l'Inn supérieure et la Salze avec la charge de fortifier les principaux gués de ces rivières, et construisit la tête du pont près de Muehldorf, ouvrage très important à cause des nombreux accidents du terrain. Il en éleva un autre près de Kraybourg et conseilla à bâtir des ouvrages près de Rosenheim, Wasserbourg, Neu-Oetting, Marktl, Burghausen, Dittmaning, Wildshut, Lauffen et Uberacker. Comme entretemps un corps considérable de troupes avait été réuni sous le commandement du lieutenant-feldmaréchal prince de Reuss pour défendre le Tyrol, de Vaux reçut et exécuta l'ordre de fortifier les passages ainsi que les points stratégiques de ce pays. Peu de semaines plus tard une estafette lui apporta le brevet de Directeur du génie de campagne de l'armée d'Allemagne. Il prit part à la bataille de Hohenlinden.

Il était occupé aux fortifications de Vienne l'orsqu'au mois de décembre, après le traité de Lunéville, il fut attaché au bureau principal du génie et placé à la suite de l'archiduc Jean, qui était directeur général de cette arme. L'année suivante il accompagna ce prince pendant son voyage militaire en Tyrol, le pays de Vénise, celui de Krain et en Carinthie. A l'irruption de la guerre de 1805 de Vaux entreprit la Direction du génie de campagne attaché à l'armée d'Italie, et dressa le plan de fortification des deux points importants de l'hermitage de Flitsch et de Chiusa-Veneta. Mais comme les événements malheureux qui se déroulèrent en Allemagne rendirent ces postes insoutenables, les ouvrages commencés et qui étaient poussés avec activité, restèrent inachevés. Il fortifia ensuite Prewald et se rendit peu de temps après à Carlstadt, où il fit cesser les travaux qui y étaient commencés parce qu'ils ne pouvaient devenir d'aucune utilité et ordonna d'en transférer les canons ainsi que les munitions à Sissek. Il attendit à Gross-Szigeth l'arrivée de toutes les divisions du génie, des mineurs et du corps de sapeurs qui revenaient du Tyrol, et envoya de là au quartier-général de l'archiduc Charles à Kœrmend son rapport, que ce prince lui avait demandé, touchant la possibilité de la défense des citadelles de Raab, Ofen, Essegg, Peterwaradin, Brood et Gradiska. La paix de Presbourg ramena de Vaux à Vienne, d'où il accompagna l'archiduc Jean pendant son voyage en Autriche et en Styrie.

Le 31 décembre 1806 de Vaux fut nommé propriétaire du 45e régiment de ligne; le 2 mai 1807 lieutenant-feldmaréchal et au mois de février 1809 vice-directeur général du génie. Pendant la même année il fut fait prisonnier de guerre à la remise de Vienne. Rendu à la liberté sur sa parole d'honneur, il fut peu de temps après échangé contre Kinkel, lieutenant-général badois et après la conclusion de la paix chargé en qualité de commissaire autrichien de la réception de la capitale des mains du lieutenant-général français Andreossy. L'année suivante de Vaux alla inspecter avec le lieutenant-feldmaréchal baron Duka les points fortifiés d'Autriche

Digitized by Google

et de Styrie et obtint le 25e régiment d'infanterie en échange du 45e qui venait d'être licencié.

En septembre 1813 de Vaux fut promu au rang de feld-zeugmeister et au mois de juin 1817 l'empereur le nomma son conseiller intime effectif. Il est mort le 4 avril 1820 à Vienne, des suites d'une maladie longue et douloureuse d'épuisement, après avoir servi avec fidélité et un zèle infatigable sous quatre souverains successifs et pendant au-delà d'un demi-siècle. Au nombre des importantes compositions qu'on lui doit on peut citer surtout les mémoires dans lesquels il démontre l'importance de la forteresse de Komorn et développe ses vues sur les moyens de la rendre encore plus forte: Les ouvrages qui avaient été commencés en 1809 en grande partie sur ses plans et par le lieutenant-feldmaréchal Chasteler, lesquels il continua en personne et qui furent enfin achevés par le général Dedovich, ont déjà, pendant la première année de leur existence après la bataille de Raab, rendu les services les plus importants; et les événements de ces derniers temps ont de plus en plus prouvé la justesse du jugement de cet ingénieur aussi habile qu'expérimenté, lorsqu'il désignait Komorn comme une des places fortes principales de l'empire d'Autriche.

Hirtenfeld, Der Militär Maria-Theresien-Orden, I, 261 et 578 sqqq; II, 1733 et 1742.

VECRAI, *Don André*, né à Clause près de Clermont, ancien fief limbourgeois, entra à l'abbaye de Malmédy. Ce religieux, fort savant, était un industriel distingué: il établit et dirigea une papeterie célèbre et une belle cartonnerie à Malmédy. Ses cartons surtout, d'une qualité supérieure, étaient destinés à presser les draps. Don Vecrai, qui avait beaucoup voyagé pour se perfectionner, est mort en 1767.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 444.

VILLATTE, *Eugène-Casimir, comte d'Outremont*, est né à Longwy, le 14 avril 1770. Il débuta dans la carrière des armes en qualité de sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais, infanterie; fit avec distinction les premières campagnes de la révolution; fut aide-de-camp de Bernadotte et parvint rapidement au grade de colonel. Nommé général de Brigade le 29 août 1803, commandant de la Légion d'honneur le 14 janvier 1804, et général de Division le 21 février 1807 à la suite de la bataille d'Eylau, il dut ce dernier grade aux services qu'il avait rendus pendant les campagnes de 1805 et 1806. Le 2 juin 1807 il contribua à la glorieuse défense de la redoute de Spanden, soutint le général Frère qui combattait à la tête d'un pont avec le 27e d'infanterie légère et fut chargé de prendre l'ennemi en flanc. Il se distingua avec sa Division à la bataille de Friedland et au combat de Wehlau qui précédèrent la paix de Tilsit.

Le général Villatte contribua le 31 octobre 1808 en Espagne, à la défaite de l'avant-garde du général Blacke qui défendait les hauteurs de Durango, ainsi qu'à la prise de Bilbao, que le général espagnol fut contraint d'évacuer en désordre. Quelques jours après, sa Division décida la victoire à Espinosa del Rey et se distingua encore à la Santa-Maria-del-Campo, de même qu'à Somo-Sierra.

A la prise de Madrid il emporta par escalade, le 3 décembre, l'établissement royal de Retiro, força la porte d'Alcala et successivement tous les postes retranchés qu'on avait établis dans son enceinte.

A Uclès sa division s'étant avancée droit à l'ennemi, le 13 janvier 1809, pendant que le duc de Bellune tournait les Espagnols par Alcazar avec la Division Ruffin, elle attaqua et battit le corps d'armée commandé par le duc de l'Infantado qui défendait la position et la ville d'Uclès et lui fit dix-huit mille prisonniers, dont deux généraux, sept colonels, vingt lieutenants-colonels, trois cents officiers, etc. La prise de trente drapeaux et de toute l'artillerie complétèrent le succès de cette journée. Le général Villatte eut la plus grande gloire à cette victoire.

Digitized by Google

Le 16 mars il chassa les Espagnols de Val-de-Ramas, remonta le Sbor et poursuivit l'ennemi de position en position, de rocher en rocher.

Le 28 il décida, à la tête de ses troupes, la sanglante victoire de Médellin et mérita en cette circonstance de nouveaux éloges du duc de Bellune.

Le 28 juillet, le comte Villatte fit des prodiges de valeur à la bataille de Tallavera-de-la-Reyna.

Le 4 mars 1811, veille de la bataille de Chiclana, l'ennemi ayant opéré un débarquement près des lignes de Santi-Pétri, Villatte ordonna de la nuit à ses troupes de marcher contre lui et le culbuta complètement; un drapeau, trente-six officiers, dont trois colonels, quatre cent cinquante-neuf sous-officiers et soldats faits prisonniers, deux cents hommes noyés et plus de cent tués furent les résultats de cette attaque.

Le 5 mars 1811 le général Villatte fut grièvement blessé à Chiclana où des forces triples semblaient devoir écraser les français. Une brigade de sa Division commença l'action, culbuta les Espagnols, leur tua plusieurs centaines d'hommes et détruisit leurs ouvrages commencés à la tête du pont de Santi-Pétri.

Le 26 mai 1812 il était près de Salamanque où il soutint avec six bataillons d'infanterie du 27e léger, des 63e et 94e de ligne et 300 dragons du 12e les attaques et les charges que réitérèrent plusieurs fois sur lui dans la journée huit mille hommes de cavalerie anglaise.

A la défaite de Vittoria il combattit avec succès le général anglais Hill; mais il ne put profiter de ces succès à cause du désordre qui se mit dans l'armée. Cependant il sut maintenir ses troupes, se retira en bon ordre devant un ennemi qui lui était de beaucoup supérieur et soutint ainsi la retraite jusqu'à Salvatierra.

Pendant les campagnes de 1812 et 13, le général Villatte commandait le corps de réserve des Pyrénées, sur la Bidassoa. Le 25 juillet 1813, l'armée française sous les ordres du duc de Dalmatie ayant repris l'offensive, le général Villatte fut chargé de contenir l'ennemi avec seize mille hommes sur la Basse-Bidassoa. Le 31 août il passa au gué cette rivière vers Bériatu et fit avec le général Reille des efforts inouïs, mais inutiles pour enlever la gauche des positions de l'ennemi en avant d'Irun et pour se rapprocher de Saint-Sébastien qu'on avait l'intention de débloquer. Cependant une partie de sa Division gravit la montagne des Trois-Couronnes où était le camp ennemi, et y mit le feu.

Lors du passage du Bidassoa par les Anglais, le 8 octobre 1813, le général Villatte campé sur les hauteurs d'Ascain, à une lieue de Bayonnette, passa la Nive pour se porter au secours de la Division du général Taupin assailli dans cette redoute et vivement mené par vingt mille ennemis. Cette division soutenue par la réserve du général Villatte put se reformer en arrière de la Nive, et les deux corps se maintinrent dans leur position jusqu'au mouvement que fit l'armée pour aller en prendre une nouvelle en avant de Bayonne.

Villatte avait été blessé à l'affaire de Bessussary sur la Nive, le 10 décembre. Il combattit à Orthez et à Toulouse, les 27 février et 10 avril 1814, et rendit en ces deux occasions des services signalés.

A la première restauration, Louis XVIII nomma le général Villatte chevalier de St. Louis, le 2 juin 1814, et inspecteur-général d'infanterie dans les 11e et 20e Divisions militaires. En 1815 à la seconde restauration, Villatte commandait les troupes françaises à Paris et avait toute la gendarmerie sous ses ordres. On le nomma membre du Conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney; mais ce Conseil se déclara incompétent. En 1816 il passa au commandement de la 4e Division militaire à Nancy, et le 17 décembre 1818 à celui de la deuxième, à Châlons. Décoré du grand cordon de l'Ordre *royal* de la Légion d'honneur le 20 septembre 1820, commandeur de l'ordre militaire de St. Louis

Digitized by Google

au mois d'août 1823, ce général commandait depuis le mois de janvier 1820 la 3e Division militaire lorsque la révolution de juillet éclata. Villatte n'ayant pas voulu adhérer au gouvernement de Louis-Philippe, fut mis à la retraite et alla passer le reste de ses jours à sa campagne près de Nancy. Il était aussi commandeur grand-croix de l'Ordre de l'épée, grand-croix de celui de Charles-Frédéric et chevalier de la couronne de Fer.

Le général Villatte est auteur d'un petit ouvrage qui a pour titre : *Voyage du Roi à Metz; relation militaire.* 1828, in-8°; 43 pages; Metz, Verronnais.

Bécu, Biographie de la Moselle, IV, 401, sqqq. — Histoire de Longwy, 187, sq. — Tables du Moniteur, de 1800 à 1814. — Dictionnaire des Généraux français. — Dictionnaire de Batailles. — Victoires et Conquêtes des Français, XVII à XXVI. — Biographie des hommes vivants, V.

VILLATTE, *François-Jean, ou Jean-François*, était frère d'Eugène-Casimir qui précède. Il est né à Longwy, le 5 septembre 1785. Elevé à l'école militaire de Fontainebleau il entra en 1805 au 5e régiment d'infanterie légère en qualité de sous-lieutenant; passa ensuite lieutenant au 95e de ligne et, en 1807, aide-de-camp de son frère qu'il a peu quitté depuis et dont il a partagé les périls, les fatigues et les dangers.

Il a obtenu sur le champ de bataille les grades de capitaine, de chef de bataillon et de lieutenant-colonel.

Il a rempli les fonctions de chef d'état-major de la 15e Division militaire; fut ensuite employé en la même qualité à une des Divisions de l'armée d'Espagne sous les ordres du Dauphin et avec le grade de colonel que le roi venait de lui conférer. Au mois de novembre 1823 il fut nommé chef d'état-major-général de la 3e Division militaire à Metz et mourut le 8 mai 1829, à Nancy, des suites d'une blessure affreuse qu'il avait reçue en 1813, en avant de Bayonne, et dont il ne put jamais guérir.

François-Jean Villatte était officier de l'Ordre *royal* de la Légion d'honneur, chevalier de St. Louis, de Charles III, de St. Ferdinand d'Espagne et du mérite militaire de Charles-Frédéric.

Essai sur l'Histoire de Longwy, 197, sq. — Bécu, Biographie de la Moselle, IV, 49.

VISMES, *Louis-Jacob de*, est né à Montmédy vers l'année 1705 et dirigea ses études et ses travaux vers les antiquités ecclésiastiques : il s'occupa surtout de la liturgie et du culte. On a de lui : *1°*. Office de St. Charles; Paris, 1768; in-12. — *2°*. Office de Jésus-Christ enseignant; Paris, 1764; in-12. — *3°*. Propre des religieuses de la Madelaine de Trainel; Paris, in-12°. — *4°*. Propre de Saint-Germain l'Auxerrois; Paris, in-12. — *5°*. Propre de St. Josse; Paris, in-12. — *6°*. Propre de St. Jean en Grève; Paris, in-12. — *7°*. Propre de St. Landry; in-12.

Le père Vismes est mort le 7 octobre 1753, à l'âge de 48 ans.

De Feller, Dictionnaire historique; supplément, litt. V. — Histoire ecclésiastique, civile et littéraire du Département des Ardennes. — Lecuy, Annales d'Yvois-Carignan, 413, sq.

VOÏART, *Jacques-Philippe*, est né à Longwy, vers le milieu du dix-huitième siècle. Son père, employé alors dans l'administration des vivres, et depuis contrôleur-général des fermes, ne fit faire à son fils que des études faibles, parce qu'il le destinait à son administration. C'est ainsi que Jacques-Philippe Voïart passa une partie de sa vie aux armées, fut longtemps garde-militaire dans les vivres et eut pendant la révolution l'entreprise de la fourniture des Invalides. Il exerçait ce dernier emploi lorsqu'au plus fort de la Terreur il fut enfermé avec son épouse dans les caves de cet hôtel d'où ils n'échappèrent que par hazard.

Voïart avait reçu de la nature le goût des beaux-arts et de la poésie. Dès ses plus jeunes années il dessinait, peignait la miniature, faisait des vers et composait de petits ouvrages en prose. La révolution vint interrompre ces occupations agréables qu'il ne reprit qu'en 1815, époque à la-

Digitized by Google

quelle la paix le rendit aux muses. Devenu en 1820 l'un des fondateurs de la Société linéenne de Paris, il fut attaché au Bureau de cette Société en qualité de trésorier et publia entr'autres ouvrages les suivants : 1°. Entretiens sur la théorie de la peinture; 1820, in-12. — 2°. Choisy. Epitre en vers à mon ami; Paris, 1829, in-8°.

Ami du célèbre médecin Alibert, Voïart l'a aidé dans la rédaction de quelques-uns de ses ouvrages. Il a été le père de la gracieuse madame Tastu, et doit être mort depuis une dixaine d'années.

Bégin, Biographie de la Moselle, IV, 467, sq.

W.

WAGNAIR DE MARISY, *Frédéric-Christophe-Henri-Pierre-Claude*, est né le 11 juillet 1764, à Kédange, canton moderne de Metzerwisse, suivant Viville et Verronnais; à Altropp ou Altroff, même canton, suivant Bégin. Il était fils de Michel Wagnair, notaire à Kédange, et d'Elisabeth de Marisy.

Frédéric Wagnair entra de bonne heure au service militaire. Cadet au régiment de Conflans, hussards, en 1779, sous-lieutenant le 2 janvier 1784, lieutenant le 27 mai 1788, capitaine le 29 avril 1792, chef d'escadron le 4 octobre 1793, il devint colonel du septième hussards le 1er messidor au II (19 juin 1794).

Nommé général de brigade le 12 floréal an XI (2 mai 1803), Frédéric Wagnair n'avait cessé jusqu'alors de mener une vie militaire fort active et de se signaler par des actes de bravoure. Le 14 messidor an II entr'autres, sur la hauteur de Martinzée, il dégagea le lieutenant Thumelain, entouré de dix à douze cavaliers prussiens, après avoir sabré et mis cette troupe en fuite.

Il avait fait toutes les campagnes de la République (1792 à 1812); avait reçu trois coups de sabre dans l'affaire de Lopfuigen, le 24 thermidor an IV, et avait eu un cheval tué sous lui le 26 vendémiaire de la même année au combat de Villingen. Il avait été fait commandant de la Légion d'honneur à la première promotion, le 25 prairial an XII (14 juin 1804).

Le général Wagnair est mort célibataire à Talaveyra à l'armée d'Espagne, le 2 janvier 1812.

Bégin, Biographie de la Moselle, IV, 371, sqq. — Verronnais, Statistique historique du Département de la Moselle, 9 et 204. — Viville, Dictionnaire du département de la Moselle, II, 214.

Walram *de Luxembourg-Ligny*; v. LUXEMBOURG-LIGNY, *Walram de*.

WANDELBERT, *Wandelbertus*, religieux de l'abbaye de Prum, florissait vers l'année 839. Il a écrit en vers un Martyrologe que Molanus a publié, ainsi qu'une vie de St Goar, qu'il dédia à l'abbé Marquard (v. son art.).

v. Strambsag, Metropolis Ecclesiæ Trevericæ, I, 72, et 464.

WENDEL, *François de*, né à Charleville, le 20 février 1778, est mort à Metz, le 11 mars 1825. Officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, François de Wendel occupait les fonctions d'Inspecteur-Général des gardes nationales du Département de la Moselle. Propriétaire des forges de Hayange, il s'est rendu célèbre comme industriel, en changeant entièrement l'ancien mode de fabrication du gros fer, ainsi que des fers platinés et fendus.

Verronnais, Statistique historique de la Moselle, 177.

WIBALDE, *Wiebolde ou Guibalde*, né dans la Lorraine ardennaise, pays de

Stavelot, comme il le dit lui-même dans une de ses lettres, appartenait à une famille noble que quelques auteurs nomment *du Pré, a Prato* ou *a Pratis*. Il avait deux frères et une sœur qui tous trois entrèrent en religion comme lui.

Confié dès sa plus tendre enfance à l'éducation des moines, comme cela était généralement la coutume à cette époque dans les bonnes familles, il apprit à l'abbaye de Stavelot la Réligion, la Grammaire ainsi que la Rhétorique sous Reinard, il fit des progrès rapides dans ces branches, au point qu'il résolut de passer ensuite à Liége afin d'étudier la Dialectique, l'Arithmétique, la Géométrie et l'Astronomie, sciences dans lesquelles il acquit bientôt la réputation d'un génie du premier ordre: En effet, les sciences les plus abstraites n'étaient plus qu'un jeu pour lui, et elles n'avaient point de subtilité qui échappât à sa pénétration.

A la fin de ses cours il résolut d'entrer en religion et choisit pour cela l'abbaye de Vaussor près de Dinant, où il fut chargé de la direction des écoles. Cependant sa réputation avait volé partout, et l'abbaye de Stavelot où il avait passé ses premières années désira à le revoir. Après plusieurs négociations il y retourna et fut élu abbé de ce monastère vers la fin d'octobre 1130, après le décès de l'abbé Jean de Reuland.

Aussitôt Wibalde se mit en devoir de remettre en ordre la discipline et le temporel de cette maison, et il y avait déjà réussi en grande partie lorsque l'Empereur Lothaire, étant venu le visiter à son retour d'une diète qu'il avait tenue à Liége, conçut pour lui une telle estime qu'il le nomma son ministre et l'envoya en Italie à la tête d'une armée pour soutenir le pape Innocent II. Il fut ensuite chargé du commandement des flottes impériales dans la Méditerrannée (1137) et presque en même temps nommé, contre son gré, abbé du Mont-Cassin. Mais il quitta cette maison peu de temps après, afin d'échapper à la vengeance de Roger, roi de Sicile, qui avait menacé de le faire pendre s'il tombait entre ses mains, et revint à Stavelot en 1138.

Après la mort de Lothaire il contribua beaucoup à faire élire empereur Conrad de Souabe qui eut pour lui la même amitié, et qui le désigna en 1146 abbé de la Nouvelle-Corbie. Il fit partie de la Croisade ordonnée par le pape Eugène III contre les Esclavons, et assista aux Conciles de Rheims et de Trèves au nom du roi Henri le jeune.

L'Empereur Frédéric I lui donna aussi toute sa confiance et l'envoya deux fois en ambassade à Constantinople. Il assista au couronnement de ce prince par le pape Adrien VI, et mourut, empoisonné dit-on, au retour de sa seconde ambassade à Constantinople, le 18 juin 1158, à Béthulie en Paphlagonie, d'où son corps fut ramené à Stavelot par les soins de son frère Erlebalde qui lui succéda en qualité d'abbé de ce monastère. On lui fit l'épitaphe qui suit:

DEO ET ECCLESIÆ
WIBALDUS
QUI VIXIT, DUM VIXIT
INTER MORTALES OMNIUM ABBATUM
FELICISSIMUS,
SUMMO PONTIFICI, IMPERATORI
ET PRINCIPIBUS CHARISSIMUS,
EXUVIAS CORPORIS HIC DEPOSUIT,
UNIVERSÆ POSTERITATI
OB PIETATEM, DILIGENTIAM,
ET SINGULAREM ZELUM
MAXIMÈ ET PERPETUO COMMENDANDUS;
TU, QUI POST EUM SEDEBIS,
FAC IDEM, ET VIVES.

Ce prélat, d'une prudence parfaite et d'une rare capacité dans les affaires, a laissé *cent quarante et une lettres*, monument précieux sur l'Histoire de l'Eglise et de l'Allemagne, que Martène et Durand ont publiées dans l'Amplissima Collectio veterum monumentorum, T. II, 153. Swertius cite en outre de lui: 2°. Une vie de St. Boniface; et 3°, une de Ste Walburge, sœur de ce dernier.

Digitized by Google

Bertholet, IV, 48 à 68; 117 à 162. — Moreri, Supplément, II, 1036, art. *Guibald*. — Cte de Becce-Limar, Biographie liégeoise, I, 73, sq. — Conversations-Lexikon, édit. 1824, XII, 298. — Courtin, Encyclopédie moderne, XXIV, 169. — Hartzheim, Bibliotheca Coloniensis, 363. — Martène et Durand, Collectio amplissima, II, 153, sqqq. — Biographie universelle, L, 477, sq. — Swertius, Athenæ Belgicæ 665.

WIETERSHEIM, *Edouard de*, ancien ministre d'Etat au royaume de Saxe, est né en 1789, dit le Conversations-Lexicon, à Luxembourg, où son père, alors capitaine autrichien, était en garnison: cependant après de minutieuses recherches faites dans les registres de baptême de cette ville, on s'est assuré qu'il n'y est pas inscrit.

Le jeune Edouard de Wietersheim commença son éducation à Puch, près de Bitterfeld, bien appartenant à son père; puis il se rendit à Leipsic pour suivre les cours de droit. Après qu'il eut terminé ses études il fut admis dans les bureaux de l'administration dont il devint bientôt membre. En 1813 il se rangea sous les drapeaux de la Saxe et fit avec le grade d'officier la campagne dite pour l'indépendance. Bien que ses propriétés entrèrent en 1815 sous la domination prussienne, il continua de rester attaché au gouvernement saxon qui le nomma conseiller d'état et de justice effectif, poste qui lui procura une grande influence comme chef du cercle dit Voigtland, mais surtout de celui des mines, dans lequel dernier il sut de préférence montrer ses connaissances approfondies en fait d'arts et de manufactures.

Après la retraite d'Einsiedel, en 1830, Wietersheim lui succéda en qualité de directeur de la chambre de commerce, et lorsque ce corps fut dissous il fut nommé président de la commission générale attachée au ministère de l'intérieur. Comme commissaire du gouvernement près de la diète constitutionnelle depuis 1831, il fit en plus d'une circonstance preuve de beaucoup d'éloquence et d'une expérience très-étendue. En 1835 il fut nommé directeur de cercle à Dresde et chargé en même temps comme conseiller intime effectif, de la direction d'une division traitant des intérêts commerciaux attachée au ministère de l'intérieur. Dans ces fonctions il mit tout son zèle à faire prospérer tous les genres de l'industrie nationale.

Il entra au ministère en 1840, et fut chargé du porte-feuille des cultes et de l'instruction publique où son administration fut rendue recommandable par la fondation d'une caisse de retraite pour les veuves et les orphelins d'instituteurs protestants, par la création de l'académie royale des sciences de Leipsic, l'annexion de professeurs capables à l'université de la même ville et la publication d'un règlement nouveau pour les écoles supérieures du royaume de Saxe. Après les événements politiques de 1848 il demanda et obtint sa retraite; mais il conserva la surveillance sur les établissements industriels.

Il se retira enfin absolument en 1853 dans la vie privée.

On doit à de Wietersheim plusieurs ouvrages importants, au nombre desquels nous dénommerons en première ligne: 1°. La Démocratie; Leipsic, 1848; 2°. Des recherches concernant l'archéologie de l'Allemagne; parmi lesquelles on doit distinguer: 3°. Zur Vorgeschichte deutscher Nation; Leipsic, 1852; etc.

Conversations-Lexicon, édit. de 1851; XV, 2e partie, 244.

WOLTER DE NEURBOURG, *Benoît-Nicolas*, seigneur de Cattenom et autres lieux, maréchal de camp d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, est né à Cattenom le 16 juillet 1726, fils de Jean-François de Wolter, conseiller au parlement de Metz, et de Marie-Françoise Desandrouins.

Appelé fort jeune au service militaire, il abandonna sans peine ses prétentions à la toge pour suivre la carrière des armes. Il figura avec honneur dans la guerre de sept ans et se trouvait déjà en 1761 lieu-

Digitized by Google

tenant de la compagnie des cent-suisses. Il reçut le brevet de colonel en 1766 et fut nommé brigadier d'infanterie le 1er mars 1780. Maréchal de camp de la promotion du 1er janvier 1784, il cessa à cette époque de faire partie des cent-suisses et se retira même peu de temps après dans ses terres. Il y vivait tranquille lors des orages qui annoncèrent la révolution, lorsqu'en 1787 les vœux de ses concitoyens le désignèrent comme député de la noblesse à l'assemblée provinciale des Trois-Evêchés et du Clermontois. Louis XVI confirma ce choix en le portant à la présidence de l'assemblée du district de Thionville. Au mois de juillet 1789 le général Wolter fut élu député aux Etats-généraux. Obligé de se tenir caché pendant la Terreur, il rentra dans ses foyers après les troubles de la révolution et mourut à Cattenom le 23 février 1804, à l'âge de 78 ans.

Begin, Biographie de la Moselle, IV, 488. — Verronnais, Statistique historique du Département de la Moselle, 69. — Mossar, III, 333 de l'édition de 1759. — Tassier, Histoire de Thionville, 322, sq; 330.

X.

XHROUET, *Joseph*, né à Spa, florissait vers le milieu du dix-huitième siècle et s'est distingué dans la gravure. Il a exécuté le plan du grand-marché de Liége, de l'Hôtel de ville et de la fontaine qui se trouve en face. Ce plan, qui est inséré dans le premier volume, p. 244, des Délices du Pays de Liége, est admiré par les connaisseurs.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 385.

XHROUET, *Lambert*, oncle du précédent, florissait vers la même époque, c'est-à-dire en 1740. Il fut un des premiers tourneurs de son siècle et est né à Spa. Cet homme étonnant exécutait sur des tours, dont il était l'inventeur, des pièces merveilleuses par leur difficulté et leur finesse. La grande réputation qu'il s'était acquise par la beauté de ses ouvrages se répandit bientôt partout et lui valut l'honneur d'être mandé en 1748 à Vienne et d'y être retenu pendant six mois auprès de l'empereur François Ier. Il avait pris son tour avec lui et donna des leçons de cet art au monarque qui lui fit cadeau d'une belle tabatière en porcelaine de Saxe et de trois médailles d'or. Il fut aussi appelé à Bruxelles par le duc Charles de Lorraine, qui était également amateur de cet amusement, et séjourna pendant quelque temps à sa cour. D'autres princes d'Europe voulurent de même l'avoir auprès d'eux et ornèrent leurs cabinets d'ouvrages de ce célèbre artiste. Xhrouet exerçait encore son art à l'âge de soixante-onze ans; et malgré sa caducité on voyait sortir de son tour des prodiges de goût et de délicatesse.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 386. — Dewez, Histoire du Pays de Liége, II, 331.

XHROUET, *Warner*, médecin distingué de Spa, est vraisemblablement né dans cette ville. Il est mort en 1740, laissant les quatre ouvrages dont nous allons transcrire les titres: 1°. De trium humorum oculi origine, formatione et nutritione; Liége, 1688, in 8°: Dans cet ouvrage il s'élève contre la doctrine de Nuck et prétend que les conduits aqueux de celui-ci sont de véritables artères. Il entre dans plusieurs autres détails, tels que sur la structure celluleuse de l'humeur vitrée, l'analyse du crystallin et l'humeur aqueuse, la membrane qui ferme l'iris, etc. Nuck publia une réplique en 1691. —

Digitized by Google

2°. La connaissance des eaux minérales de Spa, d'Aix-la-Chapelle et de Chaudfontaine, pour leurs véritables principes; Leyden, 1714, in-12: cet ouvrage renferme beaucoup d'observations pour confirmer les vertus de ces eaux. — 3°. Une traduction française du Spadacrène de Henri de Heers, enrichie de notes savantes; La Haye, 1739, in-12: Il y a corrigé les fautes touchant la chimie, et établi par ses expériences l'existence d'un acide, d'un esprit volatile, d'une terre alcaline et du fer dans les eaux de Spa. — 4°. Une analyse sur le soufre, publiée dans le Journal de Trévoux, année 1707. Il prétend, contre le sentiment de Hambert qu'il attaque, que l'on peut obtenir des fleurs de soufre sans aucun mélange d'acide.

Cte de Bec-de-Lièvre, Biographie liégeoise, II, 387.

Y.

Z.

ZANTFLIED, *Menghers, Corneille, dit;* v. MENGHERS, *Corneille.*

FIN.

Digitized by Google

LES

HOMMES REMARQUABLES

QUI ONT APPARTENU AU

PAYS DE LUXEMBOURG

soit par les liens du sang
soit par la naissance,

et qui ont illustré la patrie, au dehors par leurs actions d'éclat,
au dedans par leurs bienfaits civiques:

I. Les Ecclésiastiques,
II. Les Militaires,
III. Les Personnages civils.

TRADUCTION D'UN MANUSCRIT LATIN

DE LA

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LUXEMBOURG ET DE CELLE DE TRÈVES;

par le Docteur Auguste NEYEN.

Nous avons cru devoir ajouter à la suite de la Biographie luxembourgeoise une version très exacte du manuscrit des VIRI ILLUSTRES LUXEMBURGENSES dont nous avons publié le texte original dans le corps même de notre ouvrage.

Nous avons été amené à cette résolution par la circonstance que parmi les lecteurs de notre œuvre il s'en trouvera nécessairement un assez grand nombre qui ne comprennent pas le latin et pour lesquels par conséquent beaucoup de nos articles auraient été en partie inintelligibles.

Dans cette version nous avons conservé la coordination, en grande partie chronologique, que l'auteur des *Viri illustres* a suivie. Nous avons simplement ajouté des numéros d'ordre en tête des articles : ces numéros sont répétés dans la nomenclature des sources à la fin de nos biographies, afin de faciliter la recherche dans la comparaison du texte latin avec le français que nous donnons ici.

D'. NEYEN.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES LUXEMBOURGEOIS REMARQUABLES.

I° ILLUSTRATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

1. *Saint Cunibert*, archevêque de Cologne, fils d'un comte nommé Cratto ou de Cratte, est né à Remich sur la Moselle.

2. *Saint Gaugeric — Géry —*, d'Yvois, évêque de Cambrai et d'Arras, Prince du Saint-Empire Romain, fonda l'église collégiale de Cambrai.

3. *Saint Audovon — Ouen —*, fils d'un comte ou seigneur de Marville, archevêque de Rouen et chancelier de France, fonda entr'autres le prieuré de Vaux-les-moines auquel il annexa l'église de Wampach-sur-la-montagne où l'on voit les ruines d'un castel qu'il doit avoir habité et dans lequel la tradition rapporte qu'il est né.

4. (808.—L'exemplaire de Trèves écrit 898.—) *Rénier* né des comtes de Lorraine, seigneur de Rodemacher, abbé du monastère impérial de St. Willibrorde et seigneur d'Echternach, donna à son abbaye les églises de Berg et de Rodemacher ainsi qu'une partie de son patrimoine.

5. *Adelbert*, fils d'un comte Mosellan de Remich, se fit religieux à St. Maximin près de Trèves et devint ensuite premier archevêque de Magdebourg, Prince du Saint-Empire Romain et Primat de la Germanie.

6. *Théodoric, comte de Luxembourg*, évêque de Metz et Prince du Saint-Empire Romain.

7. (1124.) *Brunon, comte de Chiny*, archevêque de Trèves, Prince du Saint-Empire Romain, étouffa l'hérésie que quelques sacramentaires avaient prêchée à Yvois.

8. *Adalbéron, comte de Luxembourg*, frère de l'Impératrice Sainte Cunégonde, était prévôt de Saint-Paulin à Trèves lorsqu'il se déclara archevêque de Trèves contre Mégingaud. Il se rendit célèbre par ses bienfaits envers cette église et par sa pénitence exemplaire.

9. *Adalbéron, fils d'un comte de Luxembourg*, a été évêque de Metz.

10. (1109.) *Rodolphe, fils de Conrad, comte de Luxembourg*, abbé du monastère de St. Vanne à Verdun.

11. *Henri, comte de Luxembourg*, évêque de Metz, a construit dans cette ville l'église de St. Etienne.

12. (1109.) *Adalbéron, comte de Luxembourg*, princier.

13. (1287.) *Conrad de Hochstaden*, frère d'un comte de Vianden, archevêque de Cologne, Prince-Electeur du Saint-Empire Romain, a commencé la construction de la nouvelle église des Trois-Rois à Cologne et en acheva le chœur qui forme une des merveilles du monde.

14. *Henri, comte de Luxembourg*, évêque de Liége, Prince du Saint-Empire Romain, dernier rejeton mâle de la branche aînée de la maison de ce nom, préféra se sacrifier à Dieu plutôt que de continuer la lignée de son illustre race.

15. *Wauthier, seigneur de Meysembourg*, de doyen de l'église métropolitaine de Trèves se fit religieux de l'ordre de St. Dominique. Cet homme apostolique décida dans un seul entretien la bienheureuse Yolande, fille du comte de Vianden à quitter le monde et à entrer dans le monastère de Val-Marie ou Marienthal. Il fut le premier fondateur du couvent des Dominicains à Trèves.

Digitized by Google

16. (1311.) *Jean Richard,* de Luxembourg, évêque de Ratisbonne, Prince du Saint-Empire Romain.

17. (1327.) *Baudouin, comte de Luxembourg,* [1]) frère de l'empereur Henri VII, archevêque de Trèves et en même temps administrateur des archevêchés de Mayence et de Cologne, Prince-Electeur du Saint-Empire Romain. Ce prélat est incontestablement le plus grand entre tous ceux des archevêques de Trèves qui n'ont pas été inscrits au catalogue des saints, et ce à tel point qu'à l'inauguration des archevêques de cette église on avait autrefois coutume d'exprimer le vœu que le nouvel élu égalât l'archevêque Baudouin. Il a fondé les chartreuses de Trèves et de Coblence ainsi que la confrérie du Saint-Sacrement à Luxembourg. Il a été inhumé à Trèves dans le chœur de St. Nicolas annexé à la cathédrale.

18. (1343.) *Charles de Beaufort,* né près de Trèves dans le duché actuel de Luxembourg, dit Munsterus, fut le 139ᵉ grand-maître de l'ordre teutonique. Il a construit Christ-Mémel en Prusse.

19. (1365.) *Mathias d'Echternach* fut, à la prière de Charles IV, créé premier abbé mitré de Munster à Luxembourg, par Urbain V, et devint évêque de Syrone, suffragant de l'archevêque de Trèves.

20. (1393.) *Paul, Seigneur de Rodemacher,* évêque de Verdun, Prince du Saint-Empire-Romain.

21. (1398.) *Jean,* fils de Wenceslas comte puis duc *de Luxembourg,* devint évêque de Strasbourg ensuite archevêque de Mayence et Prince-Electeur du Saint-Empire Romain.

22. (1387.) *Saint Pierre de Luxembourg,* fils de Guidon comte de Roussy, fut évêque de Metz, Prince du Saint-Empire Romain et cardinal de l'église romaine. Il est très célèbre par ses miracles.

23. *André de Luxembourg,* frère de Saint-Pierre qui précède, évêque de Cambrai, Prince du Saint-Empire Romain.

[1]) Voir un second article pour le même personnage, N° 131 ci-dessous.

24. *Jean,* autrement dit *Sobeslas de Luxembourg,* fils de Jean marquis de Moravie, petit-fils de Jean roi de Bohême et comte de Luxembourg, fut d'abord évêque d'Olmutz, puis patriarche d'Aquilée et Prince du Saint-Empire Romain.

25. Le Révérend Père frère *Arnoul de Luxembourg,* provincial des Minorites.

26. (1398.) *Thilman d'Eydel,* abbé de Munster près de Luxembourg, évêque et suffragant de l'archevêque de Trèves, était commensal habituel à dîner et à souper auprès de l'empereur Wenceslas à cause des agréments de sa conversation et de la science qu'il y mettait.

27. Le Révérend Père *Jean Roussin,* de Luxembourg, provincial des Dominicains dans la Teutonique.

28. *Louis de Luxembourg,* neveu de St. Pierre par son frère Jean, comte de Roussy, fut archevêque de Rouen et cardinal de la Sainte-Eglise romaine.

29. (1490.) *Jacques, marquis de Baden,* fils de Christophe, gouverneur et seigneur par engagère du Duché de Luxembourg, fut archevêque de Trèves et Electeur du Saint-Empire Romain. Il a été élevé sur ce siége par le Souverain-Pontife à cause de sa science et de sa probité.

30. *Charles de Luxembourg,* fils de Louis, connétable de France, fut évêque de Laon.

31. *Jean de Trittheim,* abbé de Sponheim, est né à Trittheim, village dépendant pour la plus grande partie du Duché de Luxembourg. Cette circonstance lui a fourni l'occasion de faire de fréquentes visites à Christophe marquis de Baden et comte de Sponheim.

32. *Philippe de Luxembourg,* né des comtes de Roussy, fut évêque du Mans et cardinal de la Sainte-Eglise romaine.

33. *Jean Reuter,* originaire d'Erpeldange près de Remich dans le pays de Luxembourg, doyen des cathédrales d'Arras et de Cambrai, fonda à Louvain le collége d'Arras dans lequel les luxembourgeois ont trois bourses d'études.

34. *François de Luxembourg,* fils d'An-

Digitized by Google

toine comte de Roussy, fut évêque du Mans.

35. (1500.) *François de Bauschleiden* ou *Busleyden*, né à Boulaide, village non loin de la Sûre, devint sur la recommandation de Philippe Ier, roi d'Espagne et duc de Luxembourg, archevêque de Besançon et Prince du Saint-Empire Romain.

36. *Jérôme de Busleyden*, frère de François, fut prévôt d'Aire et fonda hors de la succession de son frère le collége des Trois-Langues ou de Busleyden à Louvain.

37. (1535.) *Bernard de Luxembourg*, né à Strassen, a pris son nom de la capitale de son pays natal, entra dans l'ordre des frères prêcheurs, obtint le grade de Docteur en Théologie et devint inquisiteur chargé de la poursuite des hérésies. Il fut l'antagoniste de Luther et se rendit recommandable par la sainteté de sa vie autant que par sa science. Il fut aussi confesseur des ducs de Juliers, mourut en 1535 et a été inhumé à Cologne. Il a écrit plusieurs ouvrages de Théologie, de morale et d'histoire.

38. (1522.) *Mathias d'Itzig*, village près de Luxembourg, fut doyen de Luxembourg et d'Arlon, chanoine de St. Siméon à Trèves, curé d'Arlon et de Grevenmacher, ainsi que conseiller au Conseil provincial du Duché de Luxembourg. Il a fondé dans l'église de St. Nicolas un autel devant lequel il a été inhumé.

39. *Jean de Luxembourg*, neveu d'Antoine comte de Roussy, fut évêque d'Apaume.

40. *Jean de Metzenhausen*, seigneur de Linster à une lieue et demie de Luxembourg, fut archevêque de Trèves et Prince-Electeur du Saint-Empire Romain.

41. (1550.) *Pierre de Luxembourg*, fils d'un bourgeois de cette ville, fut abbé du monastère impérial de Saint-Maximin, Comte de Vell.

42. (1575.) *François, Baron de Créhange et de Pittange*, fils de Wiric justicier des nobles du Duché de Luxembourg, fut le conservateur de la foi catholique dans le diocèse de Strasbourg où il était doyen du chapitre de la cathédrale.

43. (1590.—1580 suivant l'exemplaire de Trèves) *Jean, comte de Manderscheid* dans le Duché de Luxembourg, *et de Blanckenheim*, évêque de Strasbourg, Prince du Saint-Empire Romain, fut le premier fondateur du collége des Jésuites à Molsheim.

44. (1520.) *Evrard Mercurianus*, ainsi nommé d'un village du comte de Montaigu dans la partie ardennaise du Duché de Luxembourg, fut le quatrième général des Jésuites. Sa vie a été écrite par le Père Olivier Manarcus, de la même compagnie. Il a coordonné les règles de St. Ignace.

45. (1580.) *Jean Brenner*, fils de Jean Brenner, secrétaire d'Etat et greffier à Luxembourg, fut le premier entre les luxembourgeois qui entra dans la compagnie de Jésus. Il célébra ses prémices dans cette ville en présence de sa mère, dans la chapelle de St. Clément, aujourd'hui de St. André, pendant que son ordre n'était pas encore établi à Luxembourg. Après leur admission les Jésuites se sont servis de la même chapelle pendant environ vingt ans. Il était excellent prédicateur loué par Bence dans les rapports annuels de l'ordre. Il fut le premier recteur du collége de Coblence que Jean de Schonberg, archevêque de Trèves, qui l'aimait infiniment, avait fondé sur ses pressantes instances. Il est mort à Munich au retour d'une mission qu'il avait été faire en Souabe.

46. (1592.) *Jean de Schonberg*, seigneur de Hartelstein, arrière-fief luxembourgeois, né au château de ce nom, fut archevêque de Trèves, Prince-Electeur du Saint-Empire Romain et fondateur du collége des Jésuites à Coblence.

47. (1592 — l'exemplaire de Trèves écrit 1596.) *Jean Mylius*, né au moulin de Dudelange dans la seigneurie de Mont-St.-Jean, en face de la ville de Luxembourg, a pris son nom *Mylius* du nom en idiôme luxembourgeois latinisé de l'usine dans laquelle il a vu le jour. Il devint Docteur en Théologie, partit pour l'Espagne en qualité d'instituteur particulier des fils de Don Fernand Alvarès, duc de

Digitized by Google

Tolède, fut ensuite nommé traducteur de l'allemand auprès du roi Philippe II, mourut en 1596 et a été inhumé à Madrid dans une chapelle de l'église des Franciscains. Par son testament il fonda et dota richement en faveur des luxembourgeois le collége dit de Mylius à Louvain.

48. *Nicolas d'Elchard*, né au village de son nom, dit aussi de St. Jean—Johannis Elter *ou* Elschert—, près d'Arlon, fut évêque de Tyr, suffragant de l'archevêque de Mayence à Erfurt. Il a écrit sur les louanges de la virginité. C'était un homme saint et savant.

49. (1602.) *Jean de Kœnigs-Macher*, Jésuite, Docteur en Théologie, auteur du premier Catéchisme avant celui de Canisius, a longtemps prêché à Luxembourg.

50. (1603.) *Henri de Samré*, originaire de l'Ardenne luxembourgeoise, Jésuite, confesseur de Marie Stuart, reine d'Ecosse, laquelle devint martyr. Il s'était masqué pour pénétrer dans la prison de cette princesse à laquelle il donna l'absolution le jour de son supplice et lui présenta la sainte communion qu'il avait apportée à cet effet. Il est mort à Luxembourg et fut inhumé dans le chœur de l'église de St. Nicolas. Il a écrit des ouvrages estimés sur la chronologie.

51. (1607.) *Adam Petz*, de Luxembourg, Docteur en Théologie, fut, par obéissance, sacré évêque de Tripolis, suffragant de Strasbourg.

52. (1619.) *Barthélémy de Weyler*, né en Ardenne dans la prévôté de Bastogne, Jésuite, confesseur et professeur de l'empereur Ferdinand II depuis la première enfance de ce prince jusqu'à son élection à l'empire.

53. (1620.) . . . . . *de Busleyden* dans le monde, fut un des premiers qui entrèrent dans la Société des Jésuites. Il devint confesseur de Maximilien duc de Bavière qui fut créé Electeur du Saint-Empire Romain à la suite de la bataille de Prague à laquelle de Busleyden avait accompagné ce prince.

54. *Pierre de Manderen*, originaire du village luxembourgeois de ce nom, résident des archiducs Albert et Isabelle à Rome, et enfin auditeur de la Rote, ainsi que prévôt de Ulenberg et de Maseyck.

55. (1606.) *Mathias Appert*, de Bittbourg, curé de Diekirch et doyen de Mersch, fonda deux bourses au séminaire de Luxembourg.

56. . . . . *Hotton*, né dans le village de son nom dans l'Ardenne luxembourgeoise, fut d'abord curé séculier. Plus tard il se fit Jésuite et obtint sur ses instantes prières d'être envoyé dans les Indes occidentales dont il devint l'apôtre.

57. (1620.) *Hector de Hœn*, de St. Vith, d'abord chartreux à Rettel ensuite à Trèves, devint successivement prieur puis visiteur de son ordre en Allemagne. Il s'est rendu célèbre par la sainteté de ses mœurs.

58. *Pierre Ernest de Larochette*, natif de Remich, avait pour père Paul, de l'antique et illustre famille de son nom. Il entra à l'abbaye de Fulde où il fut fait prêtre. Il devint ensuite prévôt de St. Pierremont où sa piété ainsi que son zèle procurèrent la réforme. Par son exemple il prépara également la voie au rétablissement de l'exacte discipline dans le monastère de Fulde même.

59. (1620.) *Jean, Baron de Brandenbourg*, seigneur de Meysembourg, est né à Luxembourg et obtint la prêtrise; mais il n'accepta aucun bénéfice. Il était conseiller noble au Conseil provincial de Luxembourg où il est mort. Il a été inhumé dans l'église des Jésuites ainsi qu'il l'avait demandé lorsque encore il était aux études à Pont-à-Mousson. Il a fondé une bourse au séminaire de Luxembourg et légué au collége de la même ville ainsi qu'à celui de Trèves ses ornements sacerdotaux, ses vases sacrés et sa bibliothèque.

60. (1620.) *Henri Dumont*, d'Izel, curé à Virton, Docteur en Théologie, a fondé une bourse dans un des colléges de Louvain.

61. (1630.) *Nicolas Flesgin*, de Lux-

Digitized by Google

embourg, de l'ordre des frères prêcheurs, a construit le nouveau monastère près de l'église de St. Michel dans sa ville natale.

62. *Vincent Franck*, de Vianden, capucin, fondateur de monastères de son ordre à Francfort et à Aschaffenbourg, hors des aumônes qu'il avait quêtées, mourut à Neuerbourg non loin de son endroit natal et y a été inhumé.

61. (1632.) *Jean Mercurianus ou de Marcourt*, neveu du Révérend Père Evrard par le frère de ce dernier, fut Jésuite comme celui-ci et Docteur en Théologie. D'abord confesseur de Charles, archiduc d'Autriche qu'il accompagna pendant son voyage en Espagne, il devint plus tard confesseur, professeur et prédicateur de Son Altesse Sérénissime l'archiduc Léopold-Guillaume, aujourd'hui gouverneur des Provinces Belgiques, jusqu'à son décès qui fut principalement causé par une ambassade dont Ferdinand II l'avait chargé vers Ladislas, roi de Pologne. Il est mort à Vienne.

64. (1633.) ..... *Persée*, de Cronenbourg dans le Duché de Luxembourg, fut Docteur en Théologie, Doyen de Miselbach en Autriche, chanoine des cathédrales d'Olmutz et de Vratisclaw.

65. (1633.) *Guillaume de Metzenhausen*, seigneur de Linster, a été doyen de la cathédrale de Trèves.

66. (1634.) *François-Ernest, comte de Créhange et de Pittange*, est né à Luxembourg même, dans l'hôtel de sa famille dont l'emplacement est de nos jours incorporé au collége des Jésuites. Il fut chanoine des cathédrales de Mayence et de Strasbourg, a été employé à un grand nombre d'ambassades ainsi que de diètes impériales, et pendant quelque temps vice-évêque et vice-prince de Strasbourg, dignités qui lui avaient fait contracter des dettes considérables. L'ordre des Jésuites ayant achevé la construction de la porte rouge [1]) il en fut nommé gouverneur. Il a été surnommé la Colonne de l'Eglise catholique et a introduit dans celle de Cologne l'usage du chant noté.

67. (1636.) *Adolphe, comte de Salm*, est né à Luxembourg. Il fut doyen de Strasbourg, gouverneur de Tabern en Alsace, un soutien de l'Eglise catholique contre la profession de foi dite de Strasbourg et protecteur du collége comme du séminaire de Molsheim. Ayant été un jour fait prisonnier par les Suédois il dit — en faisant allusion à son nom Salm saumon en français — qu'il préférerait se voir couper en tranches comme le saumon que l'on sert à table plutôt que d'abandonner son Dieu et son Empereur.

68. (1636.) *Henri Warnach*, d'Elschrodt, curé de Hachy et doyen d'Arlon, fonda deux bourses au séminaire de Luxembourg. Par l'effet des guerres ces bourses ont été réduites à une seule.

69. (1636.) *Henri Gauderius*, de Sterpenich, village près d'Arlon, licencié en Théologie, devint curé à Kœrich où il reconstruisit pour ainsi dire à ses propres frais l'église paroissiale. Il passa ensuite à la cure de Sterpenich, son endroit natal, et institua le séminaire du collége de Luxembourg son héritier pour une somme qui serait montée à dix mille écus d'or si la paix avait permis de les récupérer. Cependant on a encore obtenu un capital suffisant pour l'entretien de deux boursiers. Il a fondé en outre à Sterpenich une école et un autel devant lequel il a été inhumé.

70. (1636.) *Pierre Penninger*, de Diekirch, curé à Brandenbourg, a fondé près du séminaire de Luxembourg et en l'honneur de la Sainte-Trinité trois bourses qui par les calamités de la guerre ont été réduites à une seule.

71. (1636.) *Jacques d'Emblève*, ainsi

[1]) Nous ne pouvons pas garantir l'exactitude de la traduction que nous proposons pour cette phrase qui semble ne pouvoir recevoir son sens réel que d'une particularité locale. Voici du reste le texte latin: «Societas confecit aditum Rubiacum cujus ille gubernator.» Le mot Rubiacum est-il un nom propre qui se traduira par Roubaix, ville et famille connues, ou bien doit-on déduire sa signification du substantif Rubia, garance? — Nous avons aussi rendu le mot Societas du texte par: Ordre des Jésuites: ce sens peut également n'être pas strictement le véritable, celui que l'auteur a voulu lui donner.

Digitized by Google

nommé du village homonyme dans le comté de Salm, fut curé à Berg sur la Moselle. Il a institué le séminaire son héritier, sur les conseils des frères Eustache et Jean de Wiltheim, auxquels il avait d'ailleurs légué tout son avoir.

72. *Jean* — l'exemplaire de la Bibliothèque de Trèves écrit *Jean-Guillaume — de Wiltheim*, de Luxembourg, Jésuite. Après son retour d'une mission en Chine où il avait demandé à être envoyé après avoir d'abord enseigné la philosophie à Fribourg en Brisgaw, il devint le premier professeur de Théologie morale au collége de la compagnie de Jésus dans sa ville natale. Il a écrit sous le titre de: Diane d'Ardenne, l'histoire du Pays de Luxembourg, principalement pendant la période romaine.

73 . . . . . *Heriart*, de Thionville, fut abbé de Gran dans l'Autriche inférieure, sur les confins de la Bohême.

74. (1636.) *Paul d'Aldringen*, de Luxembourg, Docteur en Théologie, évêque de Tripolis, suffragant de Strasbourg. Devenu comte par le décès du comte d'Aldringen son frère dont il fut l'héritier, il dota en mourant toutes les églises de Luxembourg d'ornements précieux.

75. (1636.) *Henri Philippi*, né à ou près de Jamoigne dans le Duché de Luxembourg, Jésuite, Docteur en Théologie, fut confesseur de l'empereur Ferdinand III comme son professeur dès l'enfance et jusqu'à son élection en qualité de Roi des Romains. Il est mort à Ratisbonne, en 1636, peu après ce dernier événement.

76. (1645.) *Henri Lamormanni ou de Lamorménil*, Jésuite, frère de Guillaume, fonda la bourse Lamormanni au séminaire de Luxembourg hors des deniers fournis à sa prière par Jean Putz d'Adlersthurm, conseiller de l'Empereur. Il est mort à Vienne en Autriche.

77. (1646.) *Guillaume Germé, dit de Lamorménil*, ainsi nommé de son village natal au comté de Montaigu dans l'Ardenne luxembourgeoise, Jésuite, Docteur en Théologie, confesseur de l'empereur Ferdinand II jusqu'au décès de ce prince dont il a écrit la vie; ensuite provincial en Autriche. Il a été le plus grand homme que la compagnie de Jésus ait possédé et fonda à Vienne une maison professe de son ordre, construisit dans la même ville un collége et une église, ainsi que le noviciat de Ste. Anne; érigea l'université de Tyrnaw en Hongrie, obtint celle dite Caroline à Prague pour sa compagnie et y annexa également une maison professe; il constitua les colléges de Kremse, d'Iglaw, de Znaim ainsi que d'autres institutions du même genre. Il fut enfin un des principaux promoteurs du séminaire de Luxembourg et mourut à Vienne en Autriche. Sa vie devrait être écrite et répandue dans le monde entier.

78. (1644.) *Dominique Ventsch*, de Luxembourg, entra dans l'ordre de St. François de la stricte observance. A cause de l'exquise pureté de sa vie religieuse et de ses vertus exemplaires il fut continué pendant quarante ans commissaire et visiteur des monastères de Clarisses dans la province gallo-belgique. Il agrandit de beaucoup les bâtiments du couvent de cet ordre à Lille et mourut à Mons dans le Hainaut.

79. (1645.) *Bernard Binsfeld*, de Luxembourg, licencié en Théologie, chanoine de St. Cunibert à Cologne et père spirituel du Grand-Nazareth dans la même ville, y est mort en odeur de sainteté.

80. (1647.) *J. Burchard de Schaumbourg*, de Luxembourg, de l'ordre des Joannites et chevalier de Malte, fut commandeur à Basle et grand-prieur de la Hongrie.

81. (1648.) *Charles de Mansfelt*, de Luxembourg, était fils naturel de Pierre-Ernest, Prince et Comte de Mansfelt, gouverneur de Luxembourg. Il fut Docteur en Théologie, Doyen, d'abord à Yvois ensuite à Ste Gudule de Bruxelles, ainsi que chapelain des Sérénissimes Archiducs ainsi que du Roi, aumônier et vicaire-général de l'armée d'Espagne dans les Pays-Bas et finalement le premier

Digitized by Google

comme le principal fondateur des Dames de la Congrégation de la Vierge Marie à Luxembourg, auxquelles il céda l'hospice dit de Mansfelt qui était sa propriété. Il se rendit célèbre par ses ouvrages et fut un modèle de la vie cléricale sur la dignité de laquelle il a beaucoup écrit. Il est mort à Bruxelles, au moment même où il venait d'être nommé prévôt de St. Donat à Bruges en Flandre.

82. (1646.) *Pierre-Ernest Corff*, de Wiltingen, ministre ou supérieur des religieux Trinitaires pour la Rédemption des Captifs à Vianden, dont par sa piété il a procuré la réforme tant sous le rapport de la discipline que sous celui du culte extérieur. Il a ajouté à leur église et à grands frais un beau chœur dans lequel il plaça un autel gracieux au-devant duquel il a été inhumé.

83. (1648.) *Gilles Scouville*, de Marche, Jésuite, a procuré à son ordre une résidence dans sa ville natale.

84. (1651.) *Gaspard Blanchart*, de Luxembourg, se fit recevoir affilié laïc dans l'ordre des Jésuites, sur une prédiction qui lui en avait été faite de Majorque par le bienheureux frère Rodrigués, portier de notre collége en ladite ville. Il institua et fonda presque à lui seul la fameuse procession qui se fait annuellement dans l'église de notre prieuré d'Useldange, le jour de la visitation de la bienheureuse Vierge Marie.

85. (1652.) *Mathias Beckerich*, vicaire perpétuel d'Useldange et curé de Sæul, fut le principal promoteur de la dévotion dont il a été parlé à l'article précédent, conséquemment le collaborateur de Gaspard Blanchart.

86. (1648.) *Balthasar Guiliermi, autrement dit Boningen*, natif de Thionville, était prévôt mitré de Rettel lorsqu'il se fit Jésuite dans l'Autriche supérieure. Il était Docteur en droit civil et canon. Confesseur de la veuve de Bethlem Gabor il fut envoyé de Vienne pour accompagner cette dame à son retour en Transylvanie.

87. (1654.) *Marc, comte d'Aldringen*, de Luxembourg, frère de Paul, était Docteur en Théologie et chanoine secondaire de Salzbourg lorsqu'il fut sacré évêque de Ségovie en Styrie et prince du Saint-Empire Romain. Il fut également frère de Jean, comte d'Aldringen, général-en-chef de l'armée impériale et son héritier. Il était l'aîné d'une famille bourgeoise de Luxembourg et mourut agrégé à la Compagnie de Jésus.

88. *Hubert Ventsch*, de Luxembourg, neveu de Dominique qui précède, par le frère de celui-ci, entra comme lui dans l'ordre de St. François et fut le fondateur du monastère de Sierck.

89. (1654.) *Jacques Brocquart*, de Thionville, Jésuite, fut curateur de la chapelle miraculeuse de la Bienheureuse Vierge Marie, Consolatrice des affligés — près de Luxembourg.

90. (1654.) *Damien de Metternich*, seigneur de Bourscheid dans le Luxembourg, fut doyen de la cathédrale de Trèves.

91. (1654.) *Georges d'Eyschen*, d'Arlon, fut anobli par Ferdinand II et nommé par François prince de Lorraine et évêque de Verdun, chanoine de la cathédrale de Cologne. Il était licencié en Théologie et fonda trois bourses au collége dit Montanum à Cologne, ainsi que la chapelle du St. Rosaire à Arlon son endroit natal. Il introduisit sous le patronage des Jésuites les Pères Oratoriens à Cologne et il est actuellement encore occupé à construire un monastère pour les Pères Franciscains à Zons. Il a eu enfin l'intention d'établir à Arlon trois écoles primaires.

92. (1654.) *Agrèce de Reckingen*, né au village du même nom dans la seigneurie d'Useldange, abbé du monastère impérial de St. Maximin près de Trèves, n'obtint sa confirmation qu'après 27 ans d'opposition contre son élection de la part de l'archevêque Philippe-Christophe. Il a été béni à Cologne par le nonce apostolique lui-même, et donna aux Jésuites mille florins de Brabant pour acquérir une maison dans la ville de Thionville dont il est curé-né.

93. (1654.) *Hubert de Wiltheim*, né à

Digitized by Google

St. Vith, se fit Jésuite et fut provincial de la Gallo-Belgique.

94. (1654.) *Pierre Fisch,* de Rosport, village luxembourgeois, fut abbé du monastère impérial de St. Willibrorde et seigneur d'Echternach. Il construisit dans son abbaye une élégante chapelle en l'honneur de St. Sébastien, martyr, et rehaussa surtout la splendeur des cérémonies du culte religieux dans l'église abbatiale, ainsi que la discipline dans sa maison. Il est encore en ce moment occupé à de grands projets.

95. (1654.) *Geangou de Rahlingen,* né au village de même nom qui possède des sources minérales, était cousin germain de Pierre Fisch. Il fut évêque de Davalie— Davaliensis — suffragant de l'évêque de Spire. Il était trois fois Docteur, c'est-à-dire en Théologie et dans les deux droits, ainsi que prédicateur de premier ordre.

96. (1654.) *Mathias Clensch,* de Crautheim, village près de Luxembourg, fut Docteur en Théologie et curé de Crœff sur la Moselle. Il envoya du collége germanique à Rome le corps de St. Tertullien, martyr, dont il fit cadeau au collége des Jésuites de Luxembourg.

97. (1654.) *François Blanchart,* de Luxembourg, curé de Feulen, fut un grand protecteur du séminaire de Luxembourg.

98. *Jacques de Daun,* de Luxembourg, issu de l'antique et illustre maison de son nom, était fils de Charles de Daun, seigneur de Sassenheim. Il fut chevalier teutonique, grand-commandeur de cet ordre pour les royaumes et provinces héréditaires de l'empereur. Il a été créé comte et nommé plus tard commandeur des possessions teutoniques à Vienne, Neustadt, Gratz et St. Domingue, conseiller de l'archevêque de Mayence, Grand-écuyer du sérénissime archiduc Léopold et son conseiller intime ainsi que de l'empereur.

99. *Alexandre de Wiltheim,* frère de Guillaume — lisez Jean-Guillaume — qui précède, Jésuite, a érigé près de Luxembourg une statue à l'Ange-gardien et a écrit l'histoire de l'abbaye de St. Maximin en plusieurs volumes.

100. (1654.) *François-Louis Faust de Stromberg,* seigneur de Bertrange au-dessus de Thionville, et de Busbach, terres luxembourgeoises, était prêtre et prévôt des cathédrales de Wirtzbourg et de Cobourg (Comburgensis), doyen de St. Burchard, vicaire-général de son évêque pour le spirituel dans le duché de Franconie.

101. *Christophe de Wiltheim,* de Luxembourg, Jésuite, fonda une bourse au séminaire de sa ville natale.

102. (1654.) *Claude Bergh,* de Colpach, seigneur de ce lieu, était doyen de la collégiale de Baden et conseiller des marquis de ce nom. Il fut aussi curé de Bastogne.

103. (1654.) *Englebert Philippart,* de Noville près de Bastogne, fut bachelier en Théologie et curé de Tintigny. Il fonda une bourse au séminaire de Luxembourg.

104. (1654.) *Remacle Huart,* de Luxembourg, fut pendant quelque temps conseiller et ambassadeur des archevêques-électeurs de Mayence. Il était aussi doyen de St. Pierre dans la même ville.

105. (1054.) *Dominique Keurcher,* de Visembach, fut d'abord curé de Hondelange ensuite doyen d'Arlon. Il était l'hôte habituel des Pères Jésuites qui venaient dans cette ville. Il protégea le séminaire et enrichit son église de vases sacrés en argent.

106. (1654.) *Michel Elchart,* d'Arlon, fut prieur de la chartreuse de Trèves et visiteur dans la Teutonique.

107. (1654.) *Barthélémy Gœbel,* de Luxembourg, a été prieur et co-visiteur de la chartreuse de St. Sixte, à Rettel.

108. (1654.) *Jean Mercurianus,* de Marcour, neveu de Jean qui précède, a été Docteur en Théologie, doyen de Miselbach en Autriche, chanoine d'Olmutz et vicaire-général pour le spirituel ainsi que pour le temporel de cet évêché.

109. (1654.) *Lothaire-Frédéric de Metternich,* seigneur de Bourscheid dans le Pays de Luxembourg, évêque de Spire, Prince du Saint-Empire Romain, était né et fut élevé pour le plus grand bien de l'Eglise. Il a été enfin prince-électeur de Mayence.

Digitized by Google

110. (1654.) *Jean Gillès, Baron d'Aldringen*, né à Luxembourg et seigneur de Hettone etc., fut commissaire de l'Empereur, doyen de Passau et conseiller de l'archiduc Ferdinand-Charles du Tyrol.

111. *Jacques Neunheuser*, de Luxembourg, Docteur en Théologie, fut vicaire-général et official de l'archevêché de Strasbourg à Molsheim. Il a fondé hors de son patrimoine des missionnaires attachés au collége de la Compagnie de Jésus à Luxembourg.

112. *Henri de Meugen*, d'Echternach, abbé d'Orval, a préservé d'une ruine totale son monastère qui venait d'être réduit en cendres par les Français.

113. *Pierre de Walderode*, de St. Vith, chanoine et archidiacre de l'église métropolitaine de Cambrai.

114. *Henri Thomas*, né à Guénange sur la Moselle au-dessus de Thionville, d'un père qui était vice-capitaine, passa Docteur en Théologie et fut nommé professeur de cette science à l'université de Fribourg, chanoine de la cathédrale de Basle, vicaire-général et doyen du même évêché, et finalement sacré évêque de Chrysopolis, suffragant de l'évêque de Basle. Il a écrit un recueil de morale extrait des anciens philosophes. Il devint enfin doyen de la cathédrale de Basle.

115. *Nicolas Cusanus*, ainsi nommé du village de Cues, situé sur la Moselle dans l'archidiocèse de Trèves, fut d'abord lecteur de théologie à l'abbaye de St. Maximin près de Trèves, puis il se fit Jésuite. C'était un homme apostolique dans tous ses actes. Il résida pendant trente-quatre ans au collége de Luxembourg et édifia tout ce duché ainsi que les provinces voisines par ses travaux incroyables. Ses succès immenses le firent estimer, admirer et aimer de tous. Il a publié entre autres traités sur la religion un ouvrage intitulé l'Ecole de la discipline, die Zuchtschule, qui a été traduit par d'autres auteurs en français et en esclavon et répandu dans toute l'Europe. Il est mort en odeur de Sainteté, à Luxembourg en 1636, occupé à soigner les pestiférés, et a été inhumé dans l'église des Jésuites.

116. (1607.) *Théodore-Otton*, nommé *Beck* dans le monde, était originaire de la Gueldre. Il fut le premier Jésuite qui prêcha une mission à Luxembourg, de même que le premier recteur du collége de cette ville pendant douze ans et jusqu'à son décès, à l'occasion duquel le président ainsi que les membres du Conseil provincial de Luxembourg prirent publiquement le deuil et suivirent son convoi funèbre comme s'ils avaient perdu le père de la patrie. Pendant trois jours consécutifs toutes les cloches de la ville ont sonné le glas funèbre, la salle du conseil fut tendue de noir, la ville fit les frais de ses obsèques et Jean Benninck, président du Conseil lui fit même célébrer un service funèbre dont il paya la dépense de ses propres deniers. Théodore-Otton Beck a été inhumé en 1607 dans l'église paroissiale de St. Nicolas.

117. (1650.) . . . . *Hagen*, de Senzich près de Cattenom sur la Moselle, s'est fait religieux minorite de l'ordre de St. François de Paule dont il devint provincial pour l'Autriche, la Bohême et Bavière.

118. (1654.) *Réné Hannot*, de Weiswampach, de soldat volontaire se fit religieux minorite de St. François de Paule. Il fut prédicateur et supérieur du monastère de Munich, et a écrit en allemand la vie de St. François de Paule qu'il dédia à Marie-Anne, sérénissime électrice de Bavière, à la prière de laquelle il obtint d'être conservé deux fois dans sa dignité de supérieur.

119. (1654.) *Hartard d'Alscheid*, né à Luxembourg, était capitaine d'une compagnie à pied lorsqu'il entra dans l'ordre de St. François de la stricte observance. L'évêque d'Agre (Agrensis) l'envoya prêcher dans la Transylvanie catholique ainsi que dans la Moldavie. Nicolas Schandt, commissaire de guerres de Sa Majesté l'Empereur et Roi dans le royaume de

Digitized by Google

Hongrie, ainsi que le Syndic apostolique et les autres magistrats lui délivrèrent à Cracovie, le 1er septembre 1657, une attestation publique dans laquelle ils lui donnaient le titre de père spirituel des âmes de la nation allemande, pour avoir en peu de temps réconcilié les apostats avec notre mère la Sainte-Eglise Catholique et ramené un grand nombre d'acatholiques à la véritable foi. Il a été loué et honoré même par les hérétiques, et ce fut pour ce motif que Paul, comte de Palfin, palatin de Hongrie écrivit sous la date du 21 septembre 1651 au gardien de Vienne pour le lui redemander, disant qu'il l'estimait comme son propre père.

120. (1656.) *Charles-Alexandre de Manderscheid,* né à Clervaux dans le Luxembourg, entra à Rome dans la Société de Jésus et fut envoyé dans la province de la Flandre-Belgique. Après avoir donné ses soins spirituels aux soldats allemands pendant une mission qui fut prêchée dans le camp même, il fut adjoint en qualité de Directeur spirituel à Don Antoine Pimentille, ambassadeur d'Espagne, avec lequel il se rendit en Suède auprès de la reine Christine dont il gagna tellement les bonnes grâces que presque tous les jours elle le faisait convier à des conférences pour s'entretenir familièrement avec lui sur les divers points de la foi, sur la passion de N. S. J.-C. etc. Il fut de même invité plusieurs fois à la table Charles-Gustave — *non Adolphe Gustave comme l'auteur du manuscrit a écrit* —, prince palatin, cousin de la reine et son héritier présomptif. Lorsqu'en 1654 il retourna en Belgique avec l'ambassadeur, la reine lui fit présent, à son départ, d'une chaîne d'or ainsi que de différents autres cadeaux, et le prince lui remit une grande coupe dorée. La reine ayant abdiqué en faveur de Charles-Gustave, elle le suivit en Belgique et aborda à Anvers au mois de juillet. A cette nouvelle le père Manderscheid partit en toute hâte de Bruxelles pour aller la trouver et continua depuis ce jour à l'accompagner partout. Le monde entier est curieux de voir les fruits spirituels que son zèle procurera à cette princesse qu'il suivit en 1665 à Inspruck où elle alla faire sa profession de foi au catholicisme, et de là à Rome où il est aujourd'hui confesseur-pénitentiaire à l'église de St. Pierre.

121. (1653.) *Arnoul,* fils d'un bourgeois *de Grevenmacher,* se fit religieux de l'ordre de St. Dominique et devint provincial pour tout le Saint-Empire, dignité qu'il n'accepta que par obéissance. Il est mort en 1653, à l'âge de quarante-cinq ans, le jour de Noël, dans le monastère de Marienthal au pays de Luxembourg, où il a reçu la sépulture.

122. (1653.) *Jacques d'Eyschen,* d'Arlon, frère de Georges qui précède, ancien curé de Messancy, est mort à Cologne, en 1653, après avoir légué au monastère de Sainte-Cécile qu'il habitait et dans lequel il a été inhumé, une somme de deux mille écus d'Empire, et aux religieuses carmélites de Trèves quatre mille des mêmes écus pour leur aider à agrandir leur maison.

IIe ILLUSTRATIONS MILITAIRES.

123. (932.) *Dipolde, seigneur de Rodemacher,* fut juge au premier tournoi de Magdebourg.

124. *Guillaume, seigneur de Raville,* assista aux mêmes joûtes.

125. (1046.) *Henri de Luxembourg,* duc de Bavière sous l'empereur Henri III, a combattu dans la Pouille contre les Normands et y est mort.

126. (1022.) *Herman de Luxembourg,* comte de Salm, fut élu empereur à cause de sa réputation militaire; il tint le sceptre

Digitized by Google

pendant six ans et fut tué d'un coup de pierre au siége d'une ville ou d'un château-fort.

127. (1086.) *Guillaume, comte de Luxembourg*, a vaincu Renaud comte de Bar et récupéra sur lui le comté de Verdun pour son évêque. Ce dernier le lui rétrocéda en fief. Il fut aussi général en chef de l'armée de l'empereur Henri IV en Italie.[1])

128. (1191). *Walram de Luxembourg*, combattit sous les rois de France et d'Angleterre dans la Terre-Sainte contre Saladin. Pendant le siége d'Acre il rendit un grand service au roi d'Angleterre en débloquant Japha que Saladin serrait de près.

129. (1204.) *Théodoric de Houffalize.*

130. (1302.) *Henri IV, comte de Luxembourg*, VIIe du nom comme empereur, conduisit son armée en Italie et vainquit les Florentins.

131. *Baudouin, comte de Luxembourg,*[2]) frère de l'Empereur qui vient d'être nommé — Henri VII — fut archevêque de Trèves, Prince-Electeur du Saint-Empire Romain. Il a été aussi grand-capitaine qu'il fut grand prélat, ayant vaincu les messins, réprimé ceux d'Erfort, soumis et détruit un grand nombre de châteaux-forts.

132. (1330.) *Jean, comte de Luxembourg*, fils de l'Empereur Henri VII, devint roi de Bohême et fut nommé vicaire de l'Empire pendant que son père faisait la guerre en Italie. Il conquit la Silésie par la force de ses armes et se l'est soumise; acquit la Lusace, porta des secours aux chevaliers de l'ordre teutonique en Prusse contre le roi de Pologne, vainquit les Lithuaniens et fut proclamé roi de Pologne. Il pacifia l'Italie, exploit pour lequel le Pape lui décerna le titre de protecteur de l'Italie et son libérateur dans ses dissentions intestines. Il succomba à la bataille de Crécy, combattant pour le roi de France contre les Anglais. Son corps, ramené à Luxembourg, a été inhumé dans l'église de Munster qui avait été construite par ses ancêtres. Il est le fondateur du monastère des Carmes à Arlon et de celui des Chartreux à Prague.

133. (1347.) *Charles IV*, empereur d'Allemagne, fils de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, était très jeune encore lorsqu'il subjugua les villes d'Italie pour son père. Après son avénement à l'empire il délivra Rome de la servitude et la rendit à la liberté. Il abima Evrard, comte de Wurtemberg.

134. (1396.) *Walram de Luxembourg*, comte de St. Pol et de Roussy, sans lequel le roi de France n'entreprenait rien de grand, conduisit une armée pour Charles VI au secours du comte de Frise contre ses sujets rebelles et les vainquit.

135. (1409.) *Jean de Luxembourg*, seigneur de Beaurevoir, est proclamé par les historiens comme le premier soldat de son siècle.

136. (1420.) *Robert, comte de Virnebourg*, vassal du Luxembourg, fut gouverneur de ce pays.

137. (1470.) *Antoine, dit Le Breton, von Britannien*, gentilhomme originaire du pays de Luxembourg, est loué par Commines, livre I, chapitre 4, pour s'être efforcé de servir Charles-le-téméraire un jour où ce prince courait vers une perte certaine.

138. (1490.) *Bernard, marquis de Baden*, seigneur de Rodemacher et d'Useldange, fils de Christophe, gouverneur et seigneur engagiste du Duché de Luxembourg, succéda au gouvernement de son père. Sous son administration les Français, disent les auteurs, n'osèrent pas même tenter d'attaquer le Luxembourg.

139. (1569.) *Philibert, marquis de Baden*, fils de Bernard et de Françoise de Luxembourg, comtesse de Roussy, amena cinq mille chevaux allemands au secours du roi de France contre les Huguenots. Il périt à la bataille de Moncontour.

[1]) Voir le même personnage N° 178.

[2]) Voir le même personnage N° 17.

Digitized by Google

140. *Bernard de Schauwenbourg*, seigneur de Berward, etc., né à Luxembourg, colonel d'un régiment allemand en Hongrie, prévôt de Thionville.

141. *Christophe de Schauwenbourg*, vice-gouverneur du Duché de Luxembourg et justicier des nobles, était frère du précédent.

142. (1556.) *Charles-Quint*, empereur, bien que né à Gand fut au baptême dénommé Duc de Luxembourg. Il porta ce titre pendant quelque temps.

143. (1604.) *Pierre-Ernest de Mansfelt, prince et comte*, bien que né étranger a été en quelque sorte naturalisé luxembourgeois parce qu'il a été gouverneur de ce Duché pendant cinquante-neuf ans. Il fut le témoin et le coopérateur de presque toutes les victoires d'Alexandre Farnèse, prince de Parme. Mais ce qui lui acquit le plus de gloire ce fut la victoire de Moncontour dont le succès lui fut attribué, même par le roi de France. Il est mort à Luxembourg en 1604 et a été inhumé dans une chapelle qu'il avait fait construire, sous un mausolée digne d'un roi. Il avait fait bâtir dans le faubourg de cette ville des jardins dont l'élégance ne le cédait pas à une résidence souveraine.

144. (1594.) *Charles, prince et comte de Mansfelt*, né à Luxembourg, fils de Pierre-Ernest, fut d'abord général d'artillerie au service du roi d'Espagne dans les provinces belgiques ; puis créé général-en-chef de l'armée impériale par Rodolphe II, et envoyé en Hongrie contre l'armée musulmane sur laquelle il remporta à Strigonie une bataille des plus sanglantes comme des plus célèbres et qui eut pour résultat la prise de cette ville. Il est mort trois jours après et son corps, rapporté à Luxembourg, fut inhumé dans le caveau de sa famille.

145. (1520 — L'exemplaire de Trèves écrit 1580 —) *Jean, Baron de Brandenbourg*, seigneur de Meysembourg, Lagrange, Fontois ; Mestre-de-camp de l'armée impériale en Hongrie, a été inhumé dans l'église du monastère du Saint-Esprit à Luxembourg.

146. (1587.) *Octavien, Comte de Mansfelt*, fils puiné de Pierre-Ernest, est né à Luxembourg. Il périt en combattant avec courage à l'attaque de Crevecœur près de Nimègue. Il repose à côté de son père.

147. (1596.) *Marc Bissen*, né dans la basse-ville de Luxembourg nommée Paffenthal, était fils d'un très humble bourgeois. Ayant pris service à l'armée il fut d'abord garçon d'écurie en Hongrie et parvint successivement jusqu'aux fonctions de gouverneur de la petite Ratisbonne nommée La Cour, pour le duc de Bavière.

148. *Don François de Verdugo*, bien qu'originaire d'Espagne, devint luxembourgeois par son mariage avec une fille naturelle de Mansfelt, laquelle résidait à Luxembourg. Il fut gouverneur de la Frise et mourut pendant qu'il aidait le prince de Parme à reconquérir les provinces belgiques. Il a été inhumé à côté de son épouse, à Luxembourg dans l'abbaye du St. Esprit. Son fils naturel fut enterré près de lui.

149. *Don Guillaume Verdugo — dit aussi et très souvent Don Guilermo —*, de Luxembourg, fut nommé par le roi d'Espagne général en chef de son armée et gouverneur du Palatinat, en récompense des services qu'il avait rendus à la bataille de Prague où il avait commandé l'avant-garde et où le prince palatin avait été complètement défait. Il se rendit recommandable par le superbe mausolée qu'il éleva à son père dans l'église du monastère du Saint-Esprit à Luxembourg.

150. *Otton-Henri, comte de Schœnberg*, seigneur de Bertrange, Messancy, Rollé, etc., naquit à Luxembourg, devint général-en-chef d'artillerie pour la ligue Catholique et commanda un corps de mille cuirassiers sous Tilly, à toutes les victoires duquel il prit part et qui n'aurait pas combattu sans lui. Mortellement blessé à la bataille de Leipsic il obtint avant de mourir l'absolution générale de tous ses péchés, par l'effet d'une grâce spéciale de la Bienheureuse Vierge Marie dont l'image se trouvait peinte sur les étendards de toutes les compagnies de son régiment.

Digitized by Google

151. *Jean, comte d'Aldringen*, fils d'un bourgeois de Luxembourg habitant dans la basse-ville nommée Grund, fut d'abord commis à la secrétairerie luxembourgeoise et parvint par ses excellentes qualités militaires jusqu'au grade de général-en-chef de l'armée impériale après la prise de Friedland à laquelle il avait pris la part la plus active. Il périt près de Landshut et fut inhumé à Passau. Il a légué mille écus d'empire à l'abbaye de Munster à Luxembourg.

152. (1636.) *Salentin, comte de Salm*, né à Luxembourg, fut capitaine à l'armée de Philippe IV, roi d'Espagne. Ses habiles manœuvres procurèrent la victoire de Nœrdlingen, pour Ferdinand cardinal-infant. Cette bataille fut livrée la veille de sa mort.

153. (1636.) *Nicolas Nidrum*, fils d'un justicier de Salm, fut d'abord commis au greffe de Luxembourg, puis capitaine et enfin gouverneur de Ratisbonne pour Ferdinand II.

154. (1637.) *Nicolas Bonhem*, de Malling près de Thionville. A la bataille de Prague il remplaça comme lieutenant-capitaine le comte d'Anhalt qui était capitaine en titre et commandant de la garde du corps de Ferdinand II dont il ne quitta pas les côtés. Il est mort à Vienne.

155. (1646.) *Jean, premier comte de Wiltz*, fils d'un autre Jean, seigneur du dit Wiltz et gouverneur de Thionville, fut d'abord capitaine au régiment de son oncle Bayer de Boppart en Hongrie. Il succéda ensuite à son père en qualité de gouverneur de la ville de Thionville qu'il sut conserver contre les efforts de la France aussi longtemps qu'il y commanda. Il fut ensuite nommé gouverneur du Duché de Limbourg et mourut à Viset. Son cœur a été rapporté à Thionville et inhumé chez les capucins qu'il y avait fondés, tandis que son corps repose aux Augustins à Bruxelles.

156. (1635.) *Alexandre de Sibrich*, seigneur de Distroff et de Roussy, capitaine luxembourgeois d'une compagnie haute-allemande, pour le roi d'Espagne et gouverneur de la ville de Rheinsberg qu'il défendit courageusement jusqu'à l'extrémité.

157. (1647.) *Jean Beck*, créé baron de Beck par l'empereur Ferdinand II, était fils d'un bourgeois de Luxembourg et naquit dans la basse-ville nommée Grund, pendant la même semaine que Jean, comte d'Aldringen : Il fut baptisé dans la même église que ce dernier et eut le même parrain. Comme celui-ci encore il fut d'abord messager à cheval et prit ensuite du service militaire. Montant de grade en grade, il devint capitaine puis et successivement lieutenant-général de l'armée impériale en deça du Rhin et enfin général-en-chef de celle de l'Espagne en Belgique. En récompense pour la reprise d'Aire il fut nommé gouverneur de sa province natale. Grièvement blessé à la bataille de Lens et fait prisonnier par les Français parce qu'il n'avait pas voulu fuir à pied, il est mort à Arras des suites de sa blessure. Son corps a été ramené à Luxembourg et déposé dans le caveau que sa veuve, Catherine van der Capelle lui avait fait construire dans l'église des Franciscains sous une chapelle qu'elle y a fait élever. Pendant sa vie il s'en était fait disposer un autre dans — *peut-être* la chapelle ; *il y a une lacune dans le manuscrit* — de son domaine de Beaufort. L'Empire d'Allemagne entier, de même que l'Espagne pleurèrent sa perte.

158. *Guillaume, marquis de Baden*, se considérait comme luxembourgeois parce que ses aïeux l'avaient été et parce qu'il avait été élevé à Useldange. Il conduisit dans le Palatinat cinq cents chevaux sous le marquis de Spinola, et après avoir récupéré le marquisat de Baden il fonda un collége de Jésuites à Baden même et en commença un autre à Creutznach, ville du comté de Sponheim qui lui appartenait pour deux cinquièmes. Il fut aussi juge à la Chambre impériale de Spire.

159. *Herman Fortuné, marquis de Baden*, frère de Guillaume qui précède,

Digitized by Google

seigneur de Rodemacher et d'Useldange, leva à ses frais un régiment de cuirassiers pour le service de l'empereur et assista à la sanglante bataille de Brissac en Alsace, sous les ordres des ducs de Feria et de Lorraine pour lequel dernier il avait engagé un second régiment. Il commanda enfin pendant quelque temps en chef l'armée de ce dernier.

160. (1653.) *Théodore d'Allamont*, seigneur de Brandeville, justicier des nobles du Duché de Luxembourg et grand-prévôt d'Ardenne, assista sous les ordres du comte de Boucquoy à la bataille de Prague et à la retraite du pont de Vienne contre Gabor Bethlem. Bloqué enfin sur le Danube il se défendit dans cette position pendant six semaines et jusqu'à l'arrivée de Boucquoy qui le dégagea. En 1653 Philippe IV, roi d'Espagne, le créa comte de Brandeville.

161. (1631.) .... *Vangler*, né dans un village des environs de Thionville, était fils d'un charron. Il entra d'abord à l'armée en qualité de simple soldat, passa plus tard colonel d'un régiment de fantassins de Ferdinand II sous les ordres de Tilly et fut enfin nommé commandant en chef des gardes. Il s'empara de plusieurs places en Bohême et passa ensuite à Cincendorf. Il a le premier découvert à Ferdinand II le complot de Friedland.

162. (1635.) *Charles de Daun*, seigneur de Sassenheim, fils de Charles, seigneur comme lui de Sassenheim, fut capitaine et gouverneur d'Aix-la-Chapelle pour le roi catholique.

163. *Philippe de Daun*, frère du précédent, né à Luxembourg, fut seigneur de Callenborn et de Daun, capitaine au service de la Ligue, gouverneur et commandant des forteresses de Starkenberg et de Trarbach qu'il sut conserver à son prince malgré que l'armée de Silésie les tînt étroitement bloquées.

164. *François de Custine*, seigneur d'Aufflance dans le Luxembourg, colonel d'un régiment de cavalerie en Bohême, a été un soldat intrépide pour l'empereur.

165. *Louis de Custine*, frère de François qui précède, seigneur de Villers-le-rond, capitaine de l'armée royale, fut nommé gouverneur de Vianden en récompense de son grand courage militaire.

166. (1650.) ..... *de Custine*, fils de Louis, a été seigneur d'Aufflance et de Villers-le-rond, colonel d'un régiment de cavalerie pour le roi catholique.

167. (1655.) *Jean Reichling*, né à Martelange, village situé près de la Sûre, colonel d'un régiment haut-allemand, fut pendant quelque temps capitaine-commandant de Franckenthal, de Trèves, de Luxembourg et de Mouzon; membre du conseil de guerre du roi. Il a été un des premiers qui délivrèrent Thionville pendant le siége que l'armée française avait mis devant cette ville.

168. (1655.) ..... *d'Allamont*, était capitaine de cavalerie lorsque en sa qualité de Luxembourgeois il fut nommé commandant en second d'une compagnie de gardes-de-corps haut-allemands de Philippe IV, roi d'Espagne.

169. *Nicolas de Niedbruck*, seigneur de Halstroff, est né à Cattenom dans le Luxembourg. Il fut capitaine sous le duc de Bavière et combattit contre les rebelles de la Bohême. Après avoir pris son congé il légua, de concert avec Marguerite de Lahr, son épouse, une somme de douze cents écus au séminaire de Luxembourg.

170. (1640.) *Jean Gérard*, *Baron de Beck*, de Luxembourg, fils du gouverneur Jean Baron de Beck, fut seigneur de Beaufort, colonel d'un régiment haut-allemand et pendant quelque temps gouverneur intérimaire de Luxembourg sa ville natale, lorsque son père se trouvait à l'armée. Il avait épousé Odile d'Huart, fille de Gaspard président du Conseil provincial de Luxembourg et mourut au siége d'une forteresse.

171. (1655.) *François de Rouyer*, originaire d'un village près de Virton, colonel et chef des gardes du corps, ensuite commandant de l'artillerie sous l'électeur-

Digitized by Google

duc de Bavière qui le nomma également gouverneur militaire d'Augsbourg. Il était tellement estimé par ce prince ainsi que plus tard par l'électrice sa veuve qu'ils le chargèrent d'aller recevoir la fiancée de leur fils en Savoie et de l'amener à la cour de Bavière. De nos jours il est gouverneur de la ville de Munich et général en chef de l'armée bavaroise. C'est un des grands bienfaiteurs du séminaire de Luxembourg.

172. (16. . .) *Bernard de la Mergolle*, de Cattenom, était fils d'Alexandre, capitaine en Hongrie. Il était lieutenant-colonel d'un régiment en Italie lorsqu'il sauva la vie au duc de Modène abandonné par les siens pendant une bataille dans laquelle il se trouvait à ses côtés. En récompense pour cet acte de bravoure le même prince le nomma gouverneur de la citadelle de Modène.

173. *Jean-Paul Dommal*, de Luxembourg, était lieutenant-colonel d'un régiment haut-allemand et commandant d'Arlon qu'il défendit avec une poignée d'hommes contre le vicomte de Turenne qui était venu l'attaquer à la tête d'une assez forte armée. Il favorisa le séminaire de Luxembourg.

174. (1565.) *Georges du Hautoy*, lorrain et français d'origine, chevalier de St. Jean de Jérusalem ou de Malte, fut fait prisonnier par les Turcs dans un fort de cette île nommé Sticlini avec douze autres chevaliers religieux qui y étaient retenus malades, et pendu d'abord par le pied, puis crucifié le 23 janvier 1565 en haine contre la foi chrétienne. Son écusson portait les armes de Luxembourg, un lion de gueules en champ d'argent, couronné et armé d'or, la queue fourchue. Au-dessus de la queue il avait ajouté la figure d'une Mélusine se peignant, se mirant dans un miroir et nageant ou se baignant dans un bassin, ayant la forme demi-femme et demi-serpent. Ses aïeux avaient quitté la France pour venir s'établir en Lorraine; et l'on ajoute qu'ils sont issus d'un cadet de la maison de Luxembourg. Georges du Hautoy a été inscrit au martyrologe de l'ordre de Malte.

175. *Jean Fogel*, de Weyler-la-Tour, seigneur de Bettembourg, etc., colonel, se distingua en Hongrie sous Charles-Quint. Il a été inhumé à Bettembourg— *lisez Bettendorff* — où son épitaphe allemande porte : Noble Jean Fogel, etc.

IIIe ILLUSTRATIONS CIVILES.

176. *Sigefroid*, 1er *comte*—lisez seigneur — *de Luxembourg*, a commencé son règne en acceptant l'advocatie ou la protection sur les abbayes de St. Maximin près de Trèves et de St. Willibrorde d'Echternach, dont il augmenta les revenus. Il fut digne de devenir le père de l'impératrice Ste. Cunégonde et a été inhumé à Trèves dans le monastère de St. Maximin.

177. (1057.) *Conrad, comte de Luxembourg*, fonda l'abbaye de Notre-Dame à Luxembourg, dans un lieu, dit-il, où aucun de nos ancêtres n'a jusqu'ici adoré Dieu. Il est mort pendant son voyage de retour d'un pèlerinage en Terre-Sainte vers le St. Sépulcre. Il a été inhumé dans la crypte de l'église de St. Pierre dont il avait commencé la construction.

178. *Guillaume, comte de Luxembourg*, fils de Conrad qui précède, a déjà été cité parmi les illustrations guerrières [1]). Il a construit une église en l'honneur de Notre-Dame sur la crypte que son père avait bâtie et repose dans le même caveau à côté de ce dernier.

[1]) Voir le numéro 127.

179. (1213.) *Henri, comte de Vianden*, a fondé dans la ville capitale de son domaine un monastère de Croisiers de l'ordre de la Ste. Trinité pour la rédemption des captifs, en reconnaissance de ce que ces

Digitized by Google

religieux l'avaient racheté des mains des Sarrasins, lui, son épouse Marguerite et Philippe leur fils.

180. (1020). *Hézelon*, bourgeois de Luxembourg, a fait construire la chapelle de St. Nicolas, aujourd'hui principale paroisse de Luxembourg.

181. (1226.) *Henri*, fils d'Ermesinde comtesse de Luxembourg et de Walram du Limbourg, fut à son tour *comte de Luxembourg* et fit construire le monastère des Franciscains de la même ville.

182. (1252.) *Alexandre de Soleuvre*, avoué du comté de Luxembourg et prévôt de la ville de ce nom, fonda le monastère des Dames de Sainte-Claire à Differdange.

183. (1350). *Thomas de Sept-Fontaines*, seigneur du domaine de ce nom dans le pays de Luxembourg, était préfet de la cour de l'Empereur Henri VII : Ce prince mourut entre ses bras et son corps fut par lui ramené à Pise pour y être inhumé. A son retour dans ses foyers il construisit l'église de Sept-Fontaines à laquelle il attacha un personnat et lui donna le calice ainsi que les autres ornements sacerdotaux qui avaient été portés par le prêtre lorsque, dit-on, ce dernier présenta le poison à l'empereur.

184. (1304.) *Robin ou Robert d'Useldange*, issu des seigneurs d'Esch, sénéchal du comté de Luxembourg, est inhumé à Marienthal, monastère dont il avait augmenté les biens.

185. (1310.) *Gilles, seigneur de Rodemacher*, fut nommé gouverneur du comté de Luxembourg par patentes de Jean, roi de Bohême, datées de Nuremberg.

186. (1352.) *Gilles de Rodemacher*, seigneur de Chassepierre, a été gouverneur du Duché de Luxembourg.

187. (1382.) *Roland de Rodemacher*, fut gouverneur du Duché de Luxembourg pour l'empereur Wenceslas.

188. (1400.) *Henri d'Orley*, seigneur de Beaufort, capitaine du Duché de Luxembourg, a été inhumé à Linster.

189. (1408.) *Huart ou Hugue d'Autel, autrement dit Elter*, seigneur de ce lieu, de Kœrich et de Hollenfeltz, gouverneur ou Drossart au nom de Valentine, veuve de Louis d'Orléans pour le quartier wallon du Duché de Luxembourg, est inhumé dans l'église de Marienthal.

190. (1424.) *Eghard de Gymnich*, seigneur de Berbourg et de Mont-St.-Jean, capitaine-général du Duché de Luxembourg pour Jean de Bavière et Elisabeth de Gœrlitz, est inhumé à Dudelange.

191. (1480.) *Philippe, marquis de Baden*, comte de Sponheim, seigneur de Rodemacher et d'Useldange, fils de Christophe marquis de Baden, gouverneur de Luxembourg, succéda à son père dans cette dernière dignité, lui cinquième de sa famille, par nomination de Philippe IV, roi d'Espagne.

192. (1519.) *Jean, comte de Salm*, fut vice-gouverneur du Duché de Luxembourg sous le marquis de Baden.

193. (1490.) *Gilles de Busleyden*, receveur général du Duché de Luxembourg et particulier de la ville d'Arlon, a fondé dans cette ville l'église paroissiale de St. Martin ainsi que plusieurs autres. Il fut le père de François et de Jérôme de Busleyden.

194. (1532.) *Théodore de Metzenhausen*, seigneur de Linster, conseiller-noble du Roi et vice-gouverneur du Duché de Luxembourg.

195. (1441.) *Gilles de Rodemacher*, Gouverneur du Duché de Luxembourg pour Elisabeth de Gœrlitz.

196. *Nicolas de Naves*, seigneur de Chinnery dans le pays de Luxembourg, fils d'un autre Nicolas, fut vice-chancelier du Saint-Empire Romain sous Charles-Quint. Le vers qui suit rappelle ce personnage :

Cæsar amat Laceras Naves et Grandia vela;

pour désigner allégoriquement combien l'empereur estimait :

Lazare Schwendi, originaire de la Silésie,

De Naves de Luxembourg; et

le cardinal de *Granvelle*, bourguignon.

Digitized by Google

197. *Jean de Naves*, fils du chancelier qui précède, fut conseiller d'Etat sous Philippe II, roi d'Espagne, et commissaire en chef des vivres en Belgique. Il reçut dans sa maison à Luxembourg Don Juan d'Autriche lorsque ce prince vint prendre possession du gouvernement des provinces belgiques. Ces trois de Naves ont été inhumés dans l'église du monastère du St. Esprit à Luxembourg.

198. (1563.) *Mathias Heldt*, d'Arlon, fut vice-chancelier de l'Empereur Charles-Quint. Sa fille unique a fondé un monastère à Cologne.

V. plus bas N° 241.

199. *Nicolas de Mamer ou Mameranus*, originaire du village de ce nom près de Luxembourg, poëte lauréat.

200. (1570.) *Materne Cholinus*, d'Arlon, a beaucoup perfectionné l'art typographique à Cologne.

201. (1560) *Henri Mameranus ou de Mamer*, frère de Nicolas qui précède, fut poëte lauréat ainsi que philologue.

202. (1550.) *Nicolas de Wiltheim*, de Saint-Vith, échevin de cette ville, a orné son endroit natal d'un hôtel-de-ville et y a conduit une fontaine. Il géra les affaires communales et les organisa sur un meilleur pied, et fut très charitable envers les pauvres. Il a été inhumé devant l'autel de S^te^. Catherine que ses ancêtres avaient fondé.

203. (1570.) *Antoine Houst*, de Luxembourg, Docteur dans l'un et l'autre droits, fut d'abord membre du conseil provincial et entra ensuite au conseil privé à Bruxelles. Par son travail, son zèle et son habileté il décida la fondation d'un collége de Jésuites à Luxembourg. Il fonda de même dans l'église de St. Michel une messe à chanter le jeudi de chaque semaine en l'honneur du Saint-Sacrement. Il est mort à Bruxelles et fut inhumé dans l'église de Caudenberg dans laquelle il avait fait une fondation semblable.

204. (1570.) *Viric, Baron de Créhange et de Pittange*, seigneur de Hombourg, Sept-Fontaines, Dompfen, Dodenbourg, Reinig, etc., maréchal et justicier des nobles du Duché de Luxembourg, était un homme tellement distingué que Don Juan d'Autriche, lorsqu'il vint prendre possession des provinces belgiques qui étaient pour ainsi dire perdues pour la couronne d'Espagne, le fit mander le premier dès son arrivée à Luxembourg, afin de le saluer au nom du roi qui avait ordonné au prince de prendre et de suivre ses conseils en toutes choses.

205. (1612.) *Christophe, Baron de Créhange et de Pittange*, fils du personnage qui précède, était bailly de la Lorraine allemande et d'une force prodigieuse. Lorsque le maréchal Biron tenta d'assiéger et de surprendre Luxembourg il fut un des premiers à repousser les agresseurs en roulant du haut des murs un tronc d'arbre sur leurs machines.

206. (1616.) *Georges, Baron de Créhange*, fils de Christophe, est né à Luxembourg avec six doigts. Comme il fut adopté par son oncle mort sans postérité il prit le surnom de Bayer de Boppart. Il était seigneur de Lœsenich et de Brouckcastel, écuyer de l'archiduc Léopold qui l'aimait tant qu'il alla lui rendre visite pendant sa maladie. Il est mort à Vienne en Autriche.

207. (1627.) *Gilles du Faing*, bourgeois de Luxembourg et conseiller de courte-robe au conseil de la même ville. En récompense de son succès dans une ambassade vers le roi de Danemark, ainsi que des services qu'il avait rendus à l'Etat il fut créé baron de Jamoigne.

208. (1616.) *Jean-Blanchart*, de Luxembourg, bailly de la Seigneurie-comté de Wiltz, a légué en mourant un capital de neuf cents florins de Brabant pour aider à la construction de l'église des Jésuites à Luxembourg. Cette somme fut la plus considérable que les Pères reçurent dans cette intention d'un seul et même donateur.

209. (1627.) *Pierre-Ernest de Raville*, de Luxembourg, seigneur de Dagstuhl, Kœrich, Ansembourg, Sept-Fontaines, etc., maréchal et justicier des nobles de ce Duché et prévôt d'Arlon. Ce person-

Digitized by Google

nage se rendit recommandable par les efforts constants qu'il fit pendant toute sa vie pour le bien de son pays, par ses ambassades, mais surtout par les nobles et généreux soins qu'il donna à la construction de l'église des Jésuites.

210. (1626.) *Melchior Wiltz*, de Luxembourg, Docteur dans l'un et l'autre droits, avocat près le Conseil de Luxembourg, devint fameux pour avoir refusé la place de conseiller. Il a fait donation d'un emplacement près de Luxembourg pour y construire la chapelle de la Bienheureuse Vierge Marie, Consolatrice des affligés, célèbre par ses miracles.

211. (1639.) *Claude de Humyn*, de Bastogne, devint surintendant de l'une et de l'autre justices dans le Palatinat, ensuite membre du conseil secret du roi à Bruxelles. Il a fondé le couvent des Franciscains de Bastogne.

212. (1631.) *Jean-Gaspard d'Huart*, de Luxembourg, fils de Remacle, conseiller du roi, était conseiller au Grand Conseil de Malines lorsqu'en récompense des services qu'il avait rendus à la diète de Ratisbonne et à Cologne auprès des princes de l'Empire qui s'étaient retirés dans cette ville, il fut nommé président à Luxembourg où il est mort.

213. (1620.) *Jean-Oswald Britt*, de Larochette, a été conseiller et secrétaire intime pendant trente-six ans des rois Philippe II et III d'Espagne. Il était co-seigneur de Larochette. Le roi a créé son fils, Don Louis, chevalier d'Alcantara.

214. (1633.) *Philippe de Hattstein*, de Luxembourg, fils du président Jean de Hattstein, fut conseiller du roi et pendant quelque temps son ambassadeur à la cour de Danemark. Il était seigneur de Born.

215. (1634.) *Guillaume de Hattstein*, frère de Philippe qui précède, a donné au séminaire de Luxembourg deux mille florins de Brabant pour affermir la fondation de cette institution. Il est mort célibataire et a été inhumé dans l'église des Jésuites à Luxembourg à laquelle il avait fait d'importantes libéralités.

216. (1635.) *Jean de Wiltheim*, de St. Vith, fils de Nicolas, était secrétaire d'Etat sous Philippe II, III, IV et des Sérénissimes Archiducs Albert et Isabelle, ainsi que greffier du conseil provincial de Luxembourg pendant cinquante ans. Il fut seigneur de Waldbredimus, etc. C'était un homme grand dans tout ce qu'il exécutait: outre les nombreux bienfaits qu'il effectua tant à Luxembourg qu'au dehors envers les églises, les chapelles, les pauvres et en œuvres pies pendant une vie de quatre-vingts ans, il fit, du consentement de son épouse, Marguerite Brenner originaire de Luxembourg, don d'une somme de deux mille écus placés à intérêt perpétuel pour procurer des aliments aux pauvres honteux parmi les bourgeois, plus six cents autres écus qu'il légua à sa mort pour l'achat d'habits sacerdotaux et d'ornements d'autel dans presque toutes les églises de la ville de Luxembourg, de St. Vith et des chapelles de ses seigneuries. Il est décédé à Luxembourg et fut inhumé chez les Pères Cordeliers de cette ville.

De son mariage ainsi que de sa descendance sont issus des généraux en chef, des colonels, des capitaines, des présidents, des conseillers, des secrétaires de rois et de princes, plusieurs prêtres réguliers, et un abbé-prélat. Trois de ses fils devinrent Jésuites-prêtres; il vit deux de ses filles faire vœu de chasteté; il en maria trois autres à des luxembourgeois, une entr'autres à Roger Bergeroth, conseiller du roi, l'ornement du conseil provincial par sa science, sa vertu et sa piété.

217. (1632.) *Jean de Busbach*, fils du conseiller Christophe de Busbach, reçut le bonnet de Docteur dans l'un et l'autre droits à l'université de Salamanque en Espagne. Il était assesseur à la Chambre impériale de Spire lorsqu'il mourut à Luxembourg après avoir, de concert avec son épouse, légué cinq cents écus aux Pères Dominicains, et fut inhumé à l'église de St. Michel annexée à leur monastère, dans le tombeau de ses ancêtres.

218. *Christophe Binsfeld*, Docteur dans

Digitized by Google

l'un et l'autre droits, conseiller du roi dans le Duché de Luxembourg, abandonna au séminaire de cette ville une quatrième part de la dîme de Sassenheim, et fit entrer son fils unique, Jean-Guillaume, dans l'ordre des Jésuites.

219. (1636.) *Charles de Schœnberg*, de Luxembourg fut, avec son frère Otton-Henri, créé par l'Empereur, comte de son nom. Il était seigneur de Schœnberg sur le Rhin, de Bertrange, Messancy, Rollé, etc., conseiller de courte robe à Luxembourg et prévôt d'Arlon. En récompense pour ses ambassades pour le roi catholique, faites en Danemark et à la diète de Ratisbonne, il fut nommé Chevalier de St. Jacques par Philippe IV. Ferdinand II le créa conseiller intime d'Etat et l'envoya vers le roi d'Espagne pour complimenter ce monarque. En 1634, à son passage à Luxembourg il donna de concert avec sa femme, Catherine Poppolie de Lobkowitz, originaire de Bohême, un grand fonds de terre situé dans cette ville pour y construire le séminaire actuel. Il lui naquit en Espagne un fils qu'on nomma Ferdinand-Philippe, qui fut levé sur les Saints-Fonts aux lieu et place de l'Empereur Ferdinand II, par le Père Paganus, recteur du collége des Jésuites à Vienne, lequel se trouvait accidentellement présent, ainsi que par le Père Marcellus Mastrilius en remplacement de Philippe IV. Ces Révérends Pères étaient tous les deux originaires de Naples et prêtres de la compagnie de Jésus. Le premier avait obtenu le bonnet de Docteur en Théologie, le second la candidature ; ils moururent tous les deux martyrs au Japon. Le comte de Schœnberg est décédé à Madrid, en 1639, et son fils Ferdinand quelques années après lui, suivant la prédiction du Père Mastrilius qui avait déjà été martyrisé lorsque cet événement eut lieu.

220. (1633.) *Philippe-Théodore, comte de Manderscheid et de Blanckenheim*, seigneur de Keyl, Ropolskirchen, Neuerbourg, Bettingen, etc., conseiller noble au Duché de Luxembourg, fut plusieurs fois vice-gouverneur et une fois mais pendant longtemps Gouverneur temporaire de ce pays. Il a fait construire à Keyl une belle chapelle ronde en l'honneur de la Sainte-Vierge et mourut à Bruxelles où il avait été envoyé en mission par les Trois-Etats du Duché de Luxembourg.

221. (1649.) *Jean-Mathias d'Arnoult*, de Mont-Médy, Docteur dans les deux droits, Conseiller royal et seigneur de Schengen, fit de concert avec son fils Mathias—*erreur; il eût fallu dire Jean*—, né à Luxembourg, lequel avait remplacé son père au siége de conseiller parce que celui-ci était trop avancé en âge, et ce du consentement de Félicité de Laittre, belle-fille de Jean-Mathias et épouse d'un sieur de Limouzin, colonel et commandant d'Arlon, donation entre-vifs en faveur du séminaire de Luxembourg d'une somme de quatre arpents de vignes ainsi que d'une petite ferme à Wormeldange. Mathias — *lisez Jean* — d'Arnoult avec son épouse, Marguerite de Busbach, fille du conseiller, ajoutèrent à cette libéralité une somme de deux cents écus.

222. (1634.) *Jean d'Huart*, frère du président Gaspard d'Huart, fut sur la puissante recommandation du personnage qui précède, ainsi que de celle de Schwicquard, archevêque-électeur de Mayence, dont il avait été longtemps secrétaire intime, nommé par la Sérénissime Isabelle-Eugénie, infante d'Espagne, régente de la Belgique, son secrétaire pour les affaires d'Allemagne. A son décès il a légué à la chapelle de Notre-Dame de Consolation à Luxembourg cinq cents écus d'Empire.

223. (1632.) *Sébastien Tynner*, bien qu'originaire du marquisat de Baden, peut à plusieurs égards être considéré comme luxembourgeois par son mariage avec Marie de Hochstein qui était de ce pays que du reste lui-même il avait habité depuis son enfance, étant à la suite des marquis de Baden dont il a été le bailly à Useldange. Il devint plus tard seigneur de Hollenfeltz et pendant quelque temps capitaine d'une compagnie de gens de

guerre. Au nombre d'autres œuvres pies il a fondé, de concert avec son épouse trois bourses au séminaire de Luxembourg. Il a été inhumé à Marienthal.

224. (1656.) *Charles d'Ouren*, de Luxembourg, seigneur de Limpach, Tavigny, etc., capitaine et prévôt de la ville de Luxembourg, conseiller noble de ce Duché, a fait ériger dans l'église des Cordeliers un autel en l'honneur de St. Joseph.

225. (16...) *Englebert de Neuforge*, de Laroche dans le Pays de Luxembourg, conseiller au conseil provincial de ce duché et envoyé une fois au nom des archiducs Albert et Isabelle en ambassade vers l'empereur Ferdinand II, fut ensuite attaché au comte Soranus, député à la cour du roi de Pologne. Il est mort à Orval où il a été inhumé.

226. (1638.) *Georges de Bande*, frère utérin d'Englebert de Neuforge qui précède, fut d'abord commis au greffe de Luxembourg, puis secrétaire du roi d'Espagne, et remplit diverses missions à Vienne auprès de l'Empereur ainsi qu'auprès du roi de Pologne. Il fut aussi chancelier de l'ordre de la Toison d'or et introduisit en Espagne l'art de fondre des canons en fer. A Turgau où il avait établi sa fabrique il construisit une belle église avec un frontispice à colonnes en fer et à ornementations. A son décès il légua quarante mille patacons pour la fondation d'un hospice pour les ouvriers pauvres, ordonnant que cet établissement fût placé sous la direction des pères Jésuites.

227. (1646.) *Bernard Holler*, d'Echternach, Docteur en l'un et l'autre droits, professeur de droit civil à Vienne, ensuite conseiller et procureur fiscal pour les provinces autrichiennes, enfin vice-chancelier près du conseil aulique pour l'Autriche inférieure. Il est mort à Vienne.

228. (1634.) *Nicolas Vernuleus*, originaire d'un village du pays de Luxembourg, fut professeur d'histoire à Vienne, ensuite successeur de Lipse et d'Eric Puteanus—Henri van de Putt—à l'université de Louvain ainsi que président du collége de Mylius. Il est mort dans cette ville.

229. (1617.) *Nicolas Sittart*, de Luxembourg, Docteur en droit civil et canon, professeur de jurisprudence civile à l'université de Gratz en Styrie. Il est mort dans cette ville avec une grande réputation de science.

230. (1646.) *Nicolas-Georges Reichensperger*, de Thionville, fut conseiller de l'Empereur et chancelier de l'archevêque de Mayence. Bien qu'étranger à l'Allemagne il fut élevé à cette dignité à cause de son exquise habileté à traiter les affaires les plus délicates, telles que les négociations pour obtenir la paix de Munster, auxquelles il présida avec tant de distinction qu'il s'acquit l'amitié de tous les rois et des princes, à tel point que ceux-ci, de même que leurs députés lui firent cadeau de chaînes d'or et de portraits ornés de brillants, en témoignage de leur reconnaissance pour avoir terminé ces difficultés avec tant de bonheur. Et même le roi d'Espagne le créa en outre, lui et son fils, chevaliers de St. Jacques, chose extrêmement rare. Il est mort en 1651, à Francfort, et fut généralement pleuré.

231. (1642.) *Hubert d'Ham*, de Bittbourg. Après avoir accompagné depuis Vienne jusqu'en Espagne le vice-consul de l'Empereur, il fut nommé conseiller de Ferdinand II et III, et leur résident c'est-à-dire leur député auprès du cardinal-infant à Bruxelles, tant que ce prince vécut. Il fut envoyé depuis, en la même qualité auprès des villes anséatiques avec résidence à Hambourg. Il est mort à Lille en Flandre pendant son voyage pour se rendre auprès de l'archiduc Léopold.

232. (1656.) *Godefroid d'Autel ou d'Elter*, seigneur de Bertrange au-dessus de Thionville, et de Lahr, fut plusieurs fois envoyé par l'ordre équestre du Duché de Luxembourg vers l'archiduc Léopold, pour conférer avec ce prince sur les affaires de cette province, et naguère encore le même archiduc le chargea au nom du roi d'Espagne d'aller remplir une mission auprès du nouvel archevêque de Trèves, commission dont il s'est très honorablement acquitté.

Digitized by Google

233. (1656.) *Jean-Binsfeld*, de Luxembourg, conseiller intime du duc de Neufchâtel, Juliers et Clèves.

234. *Jean de Valderode*, de St. Vith, surnommé d'Eckstein dans les patentes d'anoblissement que Ferdinand II lui fit expédier, fut conseiller aulique près du même empereur ainsi que de Ferdinand III et leur secrétaire pour les affaires à expédier en latin, et finalement référendaire au conseil intime.

235. (1639.) *Jean Bottin*, de Laroche, de secrétaire au greffe de Luxembourg passa chancelier de la légation d'Espagne sous le comte d'Ognate, à Rome et à Vienne, poste qu'il occupa pendant longtemps et jusqu'à ce qu'il fut nommé secrétaire du roi ainsi que de son cabinet pour les affaires d'Allemagne et de Belgique.

236. (1634.) *Quirin* ou *Quellin Lejœune*, co-seigneur de Bommal. Sa fille unique ayant embrassé l'ordre des Célestines à Liége, il donna sa maison natale, la plus grande de Durbuy, aux Franciscains pour la convertir en un couvent de leur règle.

237. *Jean Cridelle*, fils d'un bourgeois de Luxembourg, Docteur dans les deux droits, fut d'abord professeur de droit civil à l'université caroline de Prague, ensuite chancelier de l'ordre des Joannites de Malte et conseiller royal aux appels en Bohême; enfin conseiller aulique de l'empereur Ferdinand III qui l'estimait infiniment.

238. *Jean-Putz*, né à Igel, village luxembourgeois, fut, dans ses patentes d'anoblissement par Ferdinand II, surnommé d'Adlersthurm à cause du monument romain qui se trouve dans son endroit natal. Il a été conseiller de Ferdinand III et intendant en chef des domaines dans les pays et provinces héréditaires. Il fonda près du séminaire de Luxembourg deux bourses de famille, au montant de trois mille six cents florins de Brabant.

239. *Eustache de Wiltheim*, de Luxembourg, seigneur de Waldbredimus, fils de Jean de Wiltheim dont il a été parlé plus haut, et gendre du président Jean Benninck, fut successivement greffier, secrétaire d'Etat, conseiller, surintendant des deux justices au Palatinat et enfin président à Luxembourg ainsi que garde des archives. Il a réuni ce qu'il a pu découvrir touchant l'Histoire du Pays et des familles nobles qui y résident, le tout dans l'intention de publier un jour ces documents. Lui et son frère Jean, avocat au conseil provincial, qu'une mort prématurée a enlevé, ont rétrocédé au séminaire de Luxembourg un legs de mille écus que Jean d'Emblève, curé à Berg leur avait fait. Par son testament Jean de Wiltheim y ajouta même une somme de cent écus.

240. (1637.) . . . . . *Gerlais*, de Marche, président du Conseil de Namur.

241. (1565). *Mathias Heldt*, d'Arlon, vice-chancelier de Charles-Quint, est inhumé dans l'église paroissiale de St. Lisolphe, à Cologne, dans une chapelle qu'il avait fait bâtir à ses frais et qui fut dotée par sa fille. Cette demoiselle vivait splendidement à Cologne; et, assise dans une voiture, comme on me l'a rapporté (c'est ainsi que me l'écrivait de Cologne, le 25 octobre 1653, Messire Georges d'Eyschen, d'Arlon, chanoine de la cathédrale) elle demandait un compagnon, pourvu qu'il ne fût pas noble. A la fin, un individu ayant voulu faire croire au public qu'il avait couché avec elle, elle se fit visiter par sept matrones qui la trouvèrent vierge et intacte. Après cette déclaration le calomniateur ayant pris la fuite son portrait fut exposé en effigie. Elle donna sa maison à Cologne aux pauvres clarisses qui l'ont rétrocédée il y a peu d'années aux dames de l'ordre tertiaire de St. Augustin; et l'on prétend que ses avocats ont reçu d'elle des cadeaux bien plus considérables encore. Lorsqu'elle fut près de mourir, dit-on encore, elle a fait

Digitized by Google

demander s'il n'y avait à Cologne aucun Arlonais qui voulût accepter des bienfaits d'elle?

« Mathias Held, chevalier et Docteur » dans l'un et l'autre droits, Conseiller de » Sa Majesté l'Empereur et vice-chance- » lier, etc.;

» Madelaine Brandisin, sa légitime » épouse: 1565. «

Baronius assista en 1537 à Schmalcalde au concile des protestants auquel Luther fut également présent. Mathias Heldt qui y était envoyé par Charles-Quint en qualité de vice-chancelier s'efforça mais en vain de leur persuader d'envoyer des députés. Voyant que ses exhortations n'aboutissaient pas, il décida les princes catholiques à conclure une trève de deux ans.

242. *Grégoire-Henri Steill*, né dans la prévôté de Remich au Duché de Luxembourg, fut assesseur à la chambre impériale de Spire.

FIN.

Digitized by Google

EPILOGUE.

En remettant la dernière feuille de mon ouvrage à l'imprimeur, j'éprouve le besoin d'adresser un appel à cette grande majorité de mes concitoyens qui aiment la belle patrie luxembourgeoise et qui désirent son illustration dans ses hommes distingués.

Dans la préface de cette œuvre j'ai pris l'engagement de continuer la Biographie de mon pays tant que mes forces me le permettront. J'ai donc promis de faire toutes les démarches possibles pour parvenir à compléter ma série autant que faire se pourra, comme de recueillir la biographie des personnages qui mourront avant moi.

Tout le monde sentira en effet qu'il doit exister encore des lacunes, et peut-être beaucoup, dans le nombre de mes articles; elles proviennent du défaut absolu de renseignements sur les personnages omis.

Afin donc de remplir successivement ces vides laissés involontairement, je crois devoir prier tous les hommes généreux et bien pensants de vouloir bien me faire parvenir toutes les données de cette catégorie qu'ils possèdent ou pourront découvrir dans la suite: Elles seront accueillies avec reconnaissance et publiées dans les Suppléments que je me propose d'éditer au fur à mesure, pour achever la vaste tâche que je me suis imposée.

Ulflz, ce 1er juin 1862.

Dr NEYEN.

Digitized by Google

TABLE

GÉNÉRALE ET ALPHABÉTIQUE

DE TOUS LES NOMS COMPRIS DANS LA

BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE

ET

L'APPENDICE.

NB. Les articles de la Biographie proprement dite sont suivis de la lettre B; ceux de l'Appendice de la lettre A. — Les noms répétés dans la traduction du manuscrit des Viri illustres se trouvent indiqués par leurs numéros d'ordre *parmi les sources.* — Le chiffre romain dit le Tome, l'arabe la page de la Biographie proprement dite; l'arabe *italique* celle de l'Appendice.

A.

Aa, Pierre von ou van der. B. I, 5
Abraham, le frère; v. Gilson, Abraham, le frère. B. I, 224
Achtzspalt, Pierre; v. Pierre, dit d'Aspelt. B. II, 52
Adalbéron de Luxembourg, évêque de Metz; v. Luxembourg, Adalbéron de, évêque de Metz. B. I, 369
Adalbéron de Luxembourg, princier de Metz; v. Luxembourg, Adalbéron de, princier de Metz. B. I, 369
Adalbéron de Luxembourg, prévôt de St. Paulin; v. Luxembourg, Adalbéron de, prévôt de St. Paulin. B. I, 370
Adalric, Don; v. Desonkeux, Jean. B. I, 149
Adelard; v. Adelhaire. B. I, 6
Adelbert. B. I, 6
Adelhaire ou Adelard. B. I, 6
Adelman. A. *II, 3*
Adlerthurm, Jean d'; v. Putz, Jean, dit d'Igel ou d'Adlerthurm. B. II, 62
Adolphe, dit de Sierck. A. *II, 3*
Adon. A. *II, 4*
Aegidius d'Orval; v. Gilles, dit d'Orval. B. I, 325
Agelet, Joseph Lepaute d'; v. Lepaute d'Agelet, Joseph. A. *II, 48*
Agrèce, dit de Reckingen. B. I, 7
Agricius, Mathias. A. *II, 5*
Aickspalt ou *Aickspalter*, Pierre; v. Pierre dit d'Aspelt. B. II, 52
Albéron, comte de Chiny; v. Chiny, Adalbéron, comte de. B. I, 115
Albert d'Autriche, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Albert d'Autriche. B. I, 358
Albert, comte mosellan, dit de Remich. B. I, 7
Aldringen, Jean d'. B. I, 8
Aldringen, Jean-Gilles ou Gilles, baron d'. B. I, 11
Aldringen, Marc ou Jean-Marc, comte d'. B. I, 11
Aldringen, Paul, comte d'. B. I, 12
Aler, Paul. B. I, 12
Aler, Pierre. B. I, 13
Allamont, la famille d'. B. I, 13
Allamont, Antoine d'. B. I, 14
Allamont, Eugène-Albert d'. B. I, 13

Digitized by Google

Allamont, Jean III d'. B. I, 17
Allamont, Jean IV d'. B. I, 17
Allamont, Jean V d'. B. I, 18
Allamont, Théodore d'. B. I, 20
Alscheid, Hartard d'. B. I, 21
Altring ou *Altringen*; v. Aldringen, les personnages de ce nom. B. I, 8–12
Amand, le frère; v. Robin Amand. B. II, 88
Amblaive, Jacques d'. B. I, 23
Amoris, le Père Belmique ou Helmie d'Amour; v. Belmique d'Amour, le Père. B. I, 57
André de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, André de. A. *II*, 46
Andreæ, Nicet. B. I, 23
Anly, Jean d'. B. I, 24
Anne de Bohême, duchesse de Luxembourg; v. Luxembourg, Anne de Bohême. B. I, 341
Ansbalde, le Bienheureux. B. I, 24
Anselme, le Père. B. I, 24
Anthoine, Nicolas. A. *II*, 8
Appert, Mathias ou Mathieu. B. I, 23
Ardenne, Remacle d'; v. Remacle dit d'Ardenne. B. II, 76
Arlon, Nicolas d'; v. Nicolas, dit d'Arlon. B. II, 22
Armiger, Nicolas. B. I, 26
Arnoul, dit de Grevenmacher. B. I, 26
Arnoul, dit de Luxembourg. B. I, 26
Arnoul de Chiny; v. Chiny, Arnoul comte de. B. I, 116
Arnoul de Chiny, évêque de Verdun; v. Chiny, Arnoul de, évêque de Verdun. B. I, 116
Arnoult, la famille d'. B. I, 27
Arnoult, Barbe-Marie-Françoise-Xavière d'; v. Arnoult Christophe d', *in fine*. B. I, 29
Arnoult, Charles-Guillaume d'. B. I, 27
Arnoult, Christophe d'. B. I, 28
Arnoult, Jean-Mathias ou Mathieu d'. B. I, 30
Arnoult, Jean-Prosper d'. B. I, 31
Aspelt, Pierre d'; v. Pierre dit d'Aspelt. B. II, 52
Athanase, le Père; v. Maigret, Georges. A. *II*, 32
Atis, Antoine de Bonne Espérance; v. Lavaux, Anne. B. I, 311
Aubry. A. *II*, 7
Audaculus, Jean; v. Keck, Jean. B. I, 279
Audo, St.; v. Audovon, St. B. I, 31
Audœnus, St.; v. Audovon, St. B. I, 31
Audovon, St. B. I, 31
Autel, la famille d'. B. I, 32
Autel, Godefroid d'. B. I, 32
Autel, Huard, Huward ou Hugue d'. B. I, 33
Autel, Jean Frédéric, comte d'. B. I, 33

B.

Baden, la maison de. B. I, 33
Baden, Bernard, marquis de. B. I, 33
Baden, Christophe, marquis de. B. I, 33
Baden, Guillaume, marquis de. B. I, 37
Baden, Herman-Fortuné, marquis de. B. I, 37
Baden, Jacques, marquis de. B. I, 38
Baden, Philibert, marquis de. B. I, 39
Baden, Philippe, marquis de. B. I, 39
Baillet, la famille de. B. I, 40
Baillet, Charles-Antoine-Maximilien, comte de Baillet-La-Tour. B. I, 42; et add. II, 279
Baillet, Christophe-Ernest de. B. I, 40, et add. II, 280
Baillet, Louis-Willibrorde-Antoine de Baillet-La-Tour. B. I, 44
Balonfeaux, Jean-Georges de. B. I, 44
Bande, Georges de. B. I, 45
Barodt, Jean dit Gaucher. B. II, 281
Barthel, Nicolas. A. *II*, 7
Barthélémy, dit Villarius ou de Weyler. B. I, 46
Barthélémy, Michel. B. I, 46
Baudouin de Luxembourg; v. Luxembourg, Baudouin de. B. I, 372
Baur, Jean-Michel. B. I, 47
Baur, Sébastien de. B. I, 48
Bauschleyden, François; Gilles; Jérôme et N., dits de; v. Busleyden, Fr.; G.; J. et N. de. B. I, 108–114
Beaufort ou Beffort, Charles de. B. I, 48
Beaussant, N. de. B. I, 49
Becanus, Théodore-Otton; v. Beck, Théodore-Otton. B. I, 56
Beck, Jean, Baron de. B. I, 49
Beck, Jean-Georges I, dit Gérard, baron de. B. I, 54; et add. II, 281
Beck ou Beckx, Théodore-Otton. B. I, 56
Becker, Jean-Bernard; v. Greyn, Jean-Baptiste. B. I, 228
Beckerich, Mathias. B. I, 56
Beckx, Théodore-Otton; v. Beck, Théodore-Otton. B. I, 56
Beffort, Charles de; v. Beaufort, Charles de. B. I, 48
Bellacoste, la maison et les personnages connus; v. Schœneck. B. II, 127–128
Belmique, le Père Amoris ou d'Amour. B. I, 57
Bender, Blaise-Columban, baron de. B. II, 281
Benninck, Jean de. B. I, 57; et add. II, 282
Bentz, Nicolas. B. I, 58
Benzerath, Charles de. B. I, 58
Beonrad, Bernerad, Beonradus ou Beraldus. B. I, 59
Beraldus, v. Beonrad. B. I, 59
Berault dit Bercastel, Antoine Henri. A. *II*, 8
Bérégise, St. B. I, 60
Berg, Claude. B. I, 61
Bernard, dit de Strassen. B. I, 61

Digitized by Google

Bernard, Jean-Pierre-Charles. B. II, 235
Bernard, Pierre. B. II, 235
Bernerad; v. Beonrad. B. I, 59
Bertels, Jean. B. I, 61
Bertholet, Jean. B. I, 65
Bertrang, François. B. II, 291
Bettingen, Wolfram. B. I, 67
Bidart, Marie-Anne de. B. I, 67
Bigot, Raoul. A. *II*, 8
Bingen, Antoine. B. I, 69
Binsfeld, la famille. B. I, 71
Binsfeld, Bernard. B. I, 71
Binsfeld, Christophe B. I, 71
Binsfeld, Jean I et II. B. I, 71
Binsfeld, Pierre. B. I, 72
Birthon, Mathias. B. I, 73
Bissen, Marc. B. I, 74
Bittbourg, Mathias de; v. Mathias, dit de Bittbourg. B. I, 445
Blaisel, Camille, Marquis du. B. II, 295
Blanchart, la famille de. B. I, 74; et add. II, 294
Blanchart, Antoine de. B. I, 74
Blanchart, François de. B. I, 75
Blanchart, Gaspard-Antoine de. B. I, 75
Blanchart, Jean de. B. I, 76
Blanckart; v. Blanchart. B. I, 74—76
Blanquard; v. Blanchart. B. I, 74—76.
Blier, Nicolas de. B. II, 294
Boch, les frères. B. I, 76
Boch, Dominique; v. Boch, les frères. B. I, 76
Boch, Jean-François, l'oncle; v. Boch, les frères. B. I, 76
Boch, Jean-François-Nicolas, le neveu, dit Boch-Buschmann. B. I, 81
Boch, Marie-Françoise-Ferdinande, épouse Dutreux; v. Dutreux, Jean-Pierre-Bonaventure. B. II, 258
Boch, Pierre-Joseph; v. Boch, les frères. B. I, 76
Bocholtz, Georges. B. I, 88
Bochsa, Robert-Nicolas-Charles. A. *II*, 8
Bock, Jean-Nicolas-Etienne, baron de. A. *II*, 9
Bœver, Roger-Gérard. B. II, 295
Bois, Nicolas du; v. Silvius, Nicolas. B. II, 159
Boland, Maximilien, Baron de, et sa famille. B. II, 297
Bonaventure, Georges. A. *II*, 10
Bonaventure, le Père; v. Mirchout, Henri-Remi, dit le Père Bonaventure. B. I, 462
Bonaventure. Nicolas-Melchiade, Baron. A. *II*, 10
Bonhem, Nicolas. B. I, 89
Boningen, Guillaume-Balthasard. B. I, 89
Boreux, Natal ou Noël. B. I, 89
Borigs ou Borrigs, Otton. B. I, 95
Bormann, Michel. A. *II*, 11
Bosquier, Philippe. B. I, 95
Bottin, Jean. B. I, 94; et add. II, 304
Bouchy, Henri. B. I, 94
Boudet de Puymaigre, Gabriel-François; v. Puymaigre, Gabriel-François Boudet de. A. *II*, 78
Bouillon, Baudouin de. A. *II*, 15
Bouillon, Godefroid de, dit l'Ancien ou l'Ardennais. A. *II*, 15
Bouillon, Godefroid IV de. A. *II*, 15
Bouillon, Godefroid-Charles-Henri de La Tour d'Auvergne, comte de. A. *II*, 19
Bourcier, Jean-Léonard, Baron de. B. I, 94
Bourcier-Montureux, Jean-Louis, Comte de. B. I, 95
Bourggraff, Jean-Baptiste. B. I, 96
Bourlotte, Claude de la. B. I, 97
Bousmard, Nicolas. B. I, 97
Bousse, Thilman de. B. I, 99
Brandenbourg, Godefroid de. B. I, 99
Brandenbourg, Jean, Baron de. B. I, 100
Brandenbourg, Jean II, Baron de. B. I, 100
Brenner, Jean. B. I, 101
Breton, Antoine le. B. I, 102
Briart, Jean-François-Henri-Léopold. B. I, 102
Brias, Louis-Antoine, comte de. B. I, 105
Britt, ou Britto, Jean-Oswald de. B. I, 105
Brixhe, Jean-Guillaume. A. *II*, 19
Bronquart, Susanne; v. Simony, Antoine-Oger. B. II, 140
Broquard, Jacques. B. I, 104
Brosius, Henri-Ignace. B. I, 104
Brousse, Mathias-Pierre. A. *II*, 20
Bruer, Jean-Théodoric. B. I, 105
Brunon, comte de Chiny; v. Chiny, Brunon, Comte de. B. I, 117
Buch ou Buche, Henri-Michel, dit le bon Henri. B. I, 105
Buchy, Henri; v. Bouchy, Henri. B. I, 94
Budiger. B. I, 105
Buringer, Bernard. B. I, 105
Burton, Jean-Louis. B. I, 106
Busbach, la famille de. B. I, 106
Busbach, Jean de. B. I, 106
Busbach, Marguerite de. B. I, 107
Busch ou *Busche, Henri-Michel, dit le bon Henri*; v. Buch, Henri-Michel. B. I, 105
Busleyden ou Buschleyden, la famille de. B. I, 108
Busleyden, François de. B. I, 108
Busleyden, Gilles de. B. I, 109
Busleyden, Jérôme de. B. I, 110
Busleyden, N. de. B. I, 114

Digitized by Google

C.

Cœmmerer, Frédéric. A. *II*, 21
Calen, Simon, le Père; v. Simon, Michel, le Père, dit Calen. B. II, 139
Carignan; v. Yvois pour tous les personnages concernants. B. I, 204, 223 et 269
Cauder, Henri; v. Gaderius, Henri. B. I, 208
Caussin, Jean; v. Russim, Jean. B. II, 99
Célestin, l'abbé de Jong; v. Jong, Célestin de. B. I, 274
Challop, Jean. B. I, 114
Chardon, Mathias, dit Don Charles. A. *II*, 21
Charles de Bourgogne ou le téméraire, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Charles de Bourgogne. B. I, 346
Charles de Luxembourg ou de Bohême, v. Luxembourg, Charles de, ou de Bohême. B. I, 337, 339 et 381
Charles de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Charles de. A. *II*, 47
Charles II, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Charles II. B. I, 333
Charles-Quint, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Charles-Quint. B. I, 350
Charles VI, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Charles VI. B. I, 337; 339 et 381
Chiny, la maison de. B. I, 114
Chiny, Albéron de, évêque de Verdun. B. I, 115
Chiny, Arnoul de Granson, Comte de. B. I, 116
Chiny, Arnoul IV, comte de. B. I, 116
Chiny, Arnoul de, évêque de Verdun. B. I, 116
Chiny, Brunon, archevêque de Trèves et Comte de. B. I, 117
Cholinus, Jean. B. I, 119
Cholinus, Martin. B. I, 119
Chouet de Bollemont, Charles. A. *II*, 22
Christiani, Marie-Frédéric-Henri. B. I, 120
Clasen, Nicolas, le Docteur. B. I, 120
Clasen, Nicolas, instituteur. B. I, 121
Claude, Nicolas. B. I, 123
Claus, Michel. B. I, 123
Clavareau, Auguste. B. I, 123
Clensch, Mathias. B. I, 123
Clomes, Pierre. B. I, 124
Clotten ou Klotten, Michel. B. I, 126
Clotten, Pierre. B. I, 126
Clusius, Rodolphe. B. I, 127
Cœlen, Pierre. B. I, 127
Cohausen, Jean-Henri. B. I, 128
Cohausen, Salentin-Ernest-Eugène. B. I, 129
Collard ou Collart, dit de Belloy ou de Grandvoir, Pierre-Joseph. B. II, 301
Collas, Jean-Paul-Louis. A. *II*, 22
Collignon, Jacques. B. I, 129
Colloz, Don Michel. A. *II*, 23
Coner, Mathias. B. I, 129
Conrad Ier, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Conrad Ier, comte de. B. I, 331
Conrad II, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Conrad II, comte de. B. I, 333
Consdorf, Jean. B. I, 132
Conseil, Louis. A. *II*, 23
Contzen, Adam. B. I, 133
Corff, Pierre-Ernest. B. I, 134
Courtenay, Marguerite de. B. I, 134
Courtois, Alexandre-Nicolas. A. *II*, 24
Courtois, Annecharsis-Jean. A. *II*, 25
Courtois, Marie-Florentin. A. *II*, 26
Crantz, Jean-Népomucène. B. I, 136
Crantz, Mathias; v. Krantz, Mathias. B. I, 297
Créhange, la famille de. B. I, 136
Créhange, Christophe, Baron de. B. I, 137
Créhange, François, Baron de. B. I, 138
Créhange, François-Ernest, Comte de. B. I, 138
Créhange, Georges, Baron de. B. I, 138
Créhange, Jean IV de. B. I, 139
Créhange, Jean V de, ou le posthume. B. I, 139
Créhange, Wiric, Baron de. B. I, 140
Croneubourg, Persée de. B. I, 140
Crudel, Jean. B. I, 141
Cunégonde de Luxembourg; v. Luxembourg, Cunégonde de. B. I, 383
Cunibert, St. B. I, 141
Cusa, Nicolas de, ou Cusanus. B. I, 141
Cusa, Pierre de, ou Cusanus. B. I, 143
Cussim, v. Russim. B. II, 99
Custine, la famille de. B. I, 143
Custine, François de. B. I, 143
Custine, Louis de. B. I, 143
Custine, N. de. B. I, 143
Cygne, Martin du. B. II, 302
Cyrille, le Père. B. I, 143

D.

Dado St.; v. Audovon, St. B. I, 31
Dagly. A. *II*, 26
Damen, Henri. B. I, 144
Dams, Pierre-Ernest. B. I, 144
Daun, la famille de. B. I, 145
Daun, Charles de. B. I, 145

Digitized by Google

Daun, Henri de. B. I, 146
Daun, Henri-Richard-Laurent, comte de. B. I, 146
Daun, Jacques ou Jean-Jacques de. B. I, 146
Daun, Léopold-Joseph-Marie, comte de. B. I, 147; et add. II, 302
Daun, Philippe-Ernest de. B. I, 147
Daun, Richard de. B. I, 148
Daun, Urold ou Urolde de. B. I, 148
Daun, Wiric-Philippe-Laurent, comte de. B. I, 148
Deel, Guillaume. B. I, 149
Dejong, Célestin; v. Jong, Célestin de. B. I, 274
Delcour, Jean. A. *II*, 26
Delcour, Jean-Gilles. A. *II*, 27
Denis, dit de Luxembourg. B. I, 149
Denis, Antoine. B. I, 149
Desonkeux, Jean. B. I, 149
Determe, Jean-Baptiste. B. I, 150
Detten, Maurice. B. I, 152
Devaulx, Remacle; v. Vaulx, Remacle de. B. II, 195
Deverey, Adrien-Casimier-Grosset. B. I, 155
Dham, Hubert. B. I, 155
Dodo, St.; v. Audovon, St. B. I, 31
Dœner, Adam. B. I, 154
Dommal, Jean-Paul. B. I, 155
Doriou, Nicolas. B. I, 156
Dorvo, Hyacinthe-Madelaine. B. I, 157
Doutrelepont, Joseph. A. *II*, 27
Drion, Dieudonné. A. *II*, 27
Dubois, Jean; v. Silvius, Jean. B. II, 138
Dubois, Natalis ou Noël. B. I, 157
Dubois, Nicolas; v. Silvius, Nicolas. B. II, 139
Duchâteau, Philibert. A. *II*, 27
Duclos, Pierre-Gilbert. A. *II*, 28
Dufaing, Gilles; v. Faing, Gilles du. B. I, 179
Duhaivurlain, Pierre-Joseph. B. I, 158
Dumont, Henri. B. I, 158
Duquesnoy, Adrien-Cyprien. A. *II*, 28
Durbach, Charles-Frédéric. A. *II*, 50
Dutreux, Jean-Pierre-Bonaventure. B. II, 358

E.

Echternach, Mathias d'; v. Mathias, dit d'Echternach. B. I, 443
Echternach, Théodoric ou Thierry d'; v. Théodoric, dit d'Echternach. B. II, 160
Eckenstein; Valderode Jean et Pierre, dits d'; v. Valderode, Jean et Pierre, dits d'Eckenstein. B. II, 184 et 185
Egide d'Orval; v. Gilles, dit d'Orval. B. I, 223
Egil, Egile, Egilo, Egilon. B. I, 158
Eichorn, Geangou, dit de Ralingen. B. I, 160
Eichspald, Eichspalter, Pierre; v. Pierre, dit d'Aspelt. B. II, 32
Eidel, Thilman d'; v. Eydel, Thilman d'. B. I, 167
Eischen, Charles-Gérard; v. Eyschen, Charles-Gérard. B. I, 168
Eischen, Georges; v. Eyschen, Georges. B. I, 172
Eischen, Jacques; v. Eyschen, Jacques. B. I, 176
Eischen, Nicolas; v. Eyschen, Nicolas. B. II, 312
Eischen, Pierre. B. I, 160
Eischen, Pierre-Nicolas; v. Eyschen, Pierre-Nicolas. B. II, 311
Elchard ou Elschrod, Michel. B. I, 161
Elchard ou Elschrod, Elschraid, Nicolas, ou Elgardus. B. I, 161
Elgardus, Nicolas; v. Elchard, Nicolas. B. I, 161
Eligius ou Eloy, Gérard. B. I, 161
Elisabeth de Bohême, duchesse de Luxembourg; v. Luxembourg, Elisabeth de Bohême. B. I, 341
Elisabeth de Gœrlitz, duchesse engagiste de Luxembourg; v. Luxembourg, Elisabeth de Gœrlitz. B I, 341
Eloy, Gérard; v. Eligius, Gérard. B. I, 161
Englebert, Georges. B. I, 162
Ensch, François. B. I, 162; et add. II, 306
Ensch, Jean-Henri. B. I, 164
Enschringen, Ludolphe d'; v. Ludolphe, dit d'Enschringen. B. I, 320
Ermesinde, comtesse de Luxembourg; v. Luxembourg, Ermesinde, comtesse de. B. I, 334
Erntzen, Henri et Paul, frères. B. I, 164
Etienne ou Stephanus, dit de Salm. B. I, 165
Everlange-Witry, Jean-Bernard-Auguste, baron d'. B. I, 165
Everlange-Witry, Louis-Hyacinthe d'. B. I, 165
Everlange-Witry, Robert-Joseph d', dit le chevalier de Witry. B. I, 165
Everlange-Witry, Théodore-Ignace d'. B. I, 167
Eydel, Thilman d'. B. I, 167
Eyschen, Charles-Gérard. B. I, 168
Eyschen, Georges d'. B. I, 172
Eyschen, Jacques d'. B. I, 176
Eyschen, Nicolas. B. II, 312
Eyschen, Pierre; v. Eischen, Pierre. B. I, 160
Eyschen, Pierre-Nicolas. B. II, 311

Digitized by Google

F.

Faber, Georges. B. I, 177
Faber Gérard; v. Schmid, Gérard, dit Faber. B. II, 119
Faber, Jean Jacques. B. II, 313
Faber, Jean-Joseph. B. II, 314
Faing, la famille du. B. I, 179
Faing, Gilles du. B. I, 179
Falcomont, Thierri de, ou de Fauquemont. B. I, 179
Falkenstein, la famille de. B. I, 181
Falkenstein, Conon ou Cuuon de. B. I, 182
Falkenstein, Werner de. B. I, 187
Farabert. A. *II*, 34
Faucheur, Jean-Baptiste. B. I, 190
Faulbecker, Jean-Baptiste. B. I, 191
Fauquemont, Thierri de; v. Falcomont, Thierri de. B. I, 179
Faust de Stromberg, François-Louis. B. I, 192
Feit, François-Joseph, dit Longueval; v. Longueval, François-Joseph Feit, dit B. I, 316
Feller, François-Xavier de. B. I, 192
Feltz, Conon de; v. Larochette, Conon de. B. I, 308
Feltz, Guillaume-Antoine-François, baron de. B. I, 195
Feltz, Pierre-Ernest de; v. Larochette, Pierre-Ernest de. B. I, 309
Fisch, Pierre. B. I, 196
Fischer, Jean-Mathias-Henri. B. I, 197
Flesgin, Nicolas. B. I, 198
Floncel, Albert-François. B. I, 198
Florange, Philippe de. B. I, 199
Fogel, Jean. B. I, 202
Fontaine, Bertrand. B. I, 202
Fontaine, Pierre-François-Ignace de la; v. La Fontaine, Pierre-François-Ignace de B. II, 323
Fontaine, Quirin de la; v. La Fontaine, Quirin de. B. I, 298
Fontaine, Théodore-Ignace de la; v. La Fontaine, Théodore-Ignace de. B. II, 324
Fontayne, Joseph-Louis-Mathieu, comte d'Harnoncourt et marquis de la. B. I, 202
Fontayne, Victoire-Dieudonnée, vicomtesse de la F., comtesse d'Harnoncourt; v. l'art. Geisen, Jean-Henri-François-Jacques-Charles de. B. I, 209
Foulques de St. Hubert. B. I, 203
Francin, Nicolas. A. *II*, 34
Franck, Jean. B. I, 203
Franck, Pierre-François. B. I, 203
Franck, Vincent. B. I, 204
Francq, Jean-Louis-Othon. B. II, 315
François de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, François de. A. *II*, 47
François, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, François, duc de. B. I, 361
François, Don Jean. A. *II*, 52
François, dit d'Yvois. B. I, 204
Frédéric de Luxembourg, le comte; v. Luxembourg, le comte Frédéric de. B. I, 331
Frédéric de Neuerbourg; v. Neuerbourg, Frédéric, Seigneur de. B. II, 11
Frédéric, duc de Lorraine. B. I, 205
Friburger, Mathias. B. I, 205
Fulco de Grevenmacher, v. Grevenmacher, Fulco de. B. I, 228
Fulco de St. Hubert; v. Foulques de St. Hubert. B. I, 205

G.

Gaderius, Henri. B. I, 206
Gama, Jean-Pierre. A. *II*, 34
Gangler, Jean-François. B. I, 207
Gaucher ou Gauchier, Barodt, Jean, dit; v. Barodt, Jean, dit. B. II, 281
Gauderius, Henri; v. Gaderius, Henri. B. I, 206
Gaugericus, St.; v. Géry, St. B. I, 220
Geangou de Ralingen; v. Eichorn, Geangou. B. I, 160
Geisen, Jean-Henri-François-Jacques-Charles de. B. I, 209
Gellé, Jean-Baptiste. B. I, 209
Gelu, Jacques. B. I, 213
George, Dominique. B. I, 214
Gérard, le frère. B. I, 215
Gérard, Maurice-Etienne. A. *II*, 35
Gerden, François-Chrétien-Sidoine. B. II, 317
Gerlache, Bernard-Adrien de. B. I, 216
Gerlais, Jean. B. I, 216
Germé ou Germais, Guillaume. B. I, 216
Germé ou Germais, Henri. B. I, 218
Gernichamps, Christophe. B. I, 220
Gernin, Jean-Paul. B. I, 220
Géry, St. B. I, 220
Gewin ou Geswin, Jean-Paul. B. I, 221

Digitized by Google

Ghislain, St. B. I, 221
Gilbert ou Gislebert de Luxembourg, le comte; v. Luxembourg, le comte Gilbert ou Gislebert de. B. I, 334
Gilles, dit d'Orval. B. I, 223
Gilles, dit d'Orval. B. I, 223
Gilles, dit d'Yvois. B. I, 223
Gilles ou Gillesz, Jean, dit le baron d'Aldringen; v. Aldringen, Jean-Gilles ou Gillesz, baron d'. B. I, 11
Gilson, le frère Abraham. B. I, 224
Gilson, le frère Jérôme. B. I, 225
Gircken, Nicolas. B. I, 225
Gislain, St.; v. Ghislain, St. B. I, 221
Gislebert. B. I, 226
Gislebert ou Gilbert de Luxembourg, le comte; v. Luxembourg, le comte Gislebert. B. I, 334
Glevel, Wenand. B. I, 226
Gœbel, Barthélémy. B. I, 227
Gœrlitz, Elisabeth de, duchesse engagiste de Luxembourg; v. Luxembourg, Elisabeth de Gœrlitz. B. I, 341
Gomand, Jean-Henri-Willibrorde. B. I, 227
Gorcy, de; v. Gourcy, de. A. II, 36
Gorges, Michel. B. I, 227
Gorlitz, Elisabeth de, duchesse engagiste de Luxembourg; v. Luxembourg, Elisabeth de Gœrlitz. B. I, 341
Gourcy de. A. II, 36
Granson, Arnoul de; v. Chiny, Arnoul comte de. B. I, 116
Graffontanus; v. Mernier, Gilles, dit. B. II, 331
Grapfontaine, Gilles dit de; v. Mernier, Gilles de. B. II, 331
Grein, Jean-Baptiste; v. Greyn, Jean-Baptiste. B. I, 228
Grevenmacher, Fulco de. B. I, 228
Grevenmacher, Siger de. B. I, 228
Greyen, Jean-Baptiste; v. Greyn, Jean-Baptiste. B. I, 228
Greyn, Jean-Baptiste. B. I, 228
Guenange, Thomas-Henri de; v. Thomas, Henri, dit de Guntingen. B. II, 169
Guerrier, Jean-Guillaume; v. Krier, Jean-Guillaume. B. I, 288
Guibalde; v. Wibalde. A. II, 92
Guilermo ou Guillaume, Don; v. Verdugo, Guillaume de. B. II, 199
Guiliermi, Balthasard, dit Boningen; v. Boningen, Guillaume-Balthasard. B. I, 89
Guillaume, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Guillaume, comte de. B. I, 332
Guillaume, Jean-Joseph. A. II, 37
Guillaume, dit d'Orval. B. I, 231
Guillaume, dit de Vianden. B. I, 231
Guillaume, dit Don Guilermo; v. Verdugo, Guillaume de. B. II, 199
Gülich, Maximin. B. I, 231
Guntingen, Thomas-Henri; v. Thomas, Henri, dit de Guntingen. B. II, 169
Gurnez, Jean-Antoine, A. II, 37
Guyon, Xavier-Eléonore. A. II, 38
Gymnich, Eghard, Erard ou Evrard de. B. I, 231

H.

Hagen, le Père. B. I, 232
Hahn, Mathias. B. I, 232
Halle, Jean-Baptiste. B. I, 233
Hancar, Romuald. B. I, 234
Hanlet, Henri. B. I, 235
Hannot, René. B. I, 235
Hanns ou Hans de Luxembourg; v. Heselon de Luxembourg. B. I, 246
Heppart, Adulphe ou Adolphe. B. I, 235
Heppart, Adulphe. B. I, 236
Hardy, Jean; v. Keck, Jean. B. I, 279
Hargardt, Henri. B. I, 236
Hascch, Antoine. B. I, 236
Hatto. B. I, 237
Hattstein, la famille de. B. I, 237
Hattstein, Guillaume ou Jean-Guillaume de. B. I, 237
Hattstein, Jean de. B. I, 237
Hattstein, Philippe de. B. I, 238; et add. II, 317
Hautoy, Georges du. B. I, 238
Havelange, Jean-Joseph. B. I, 239
Hayons, Thomas des. B. I, 240
Heselon de Luxembourg; v. Heselon de Luxembourg. B. I, 246
Heins, François. B. I, 240
Helbert ou Hubert, dit de St. Hubert. B. I, 240
Heldt, Mathias. B. I, 240
Helmie d'Amour; v. Belmique, le Père Amoris. B. I, 57
Helmont, Jean. B. I, 241
Hemmerode, Jean, abbé de; v. Jean, dit de St. Vith. B. I, 272
Hennericy, Thomas; v. Henrici, Thomas. B. I, 242
Henn, Alexandre. B. I, 242; et add. II, 317
Hennes ou Henns de Luxembourg; v. Heselon de Luxembourg. B. I, 246
Henri Ier, dit l'aveugle, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Henri Ier, comte de. B. I, 333
Henri II, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Henri II, comte de. B. I, 335
Henri III, comte de Luxembourg; v. Luxembourg, Henri III, comte de. B. I, 336
Henri IV, comte de Luxembourg; v. Luxem-

Digitized by Google

bourg, Henri IV, comte de. B. I, 336
Henri de Luxembourg, dit le jeune; v. Luxembourg, Henri le jeune de. B. I, 387
Henri de Luxembourg, évêque de Liége; v. Luxembourg, Henri de, évêque de Liége. B. I, 384
Henri de Luxembourg, évêque de Metz; v. Luxembourg, Henri de, soi-disant évêque de Metz. B. I, 386
Henri, dit le bon; v. Buch, Henri-Michel. B. I, 105
Henri de Samré; v. Samré, Henri de. B. II, 105
Henrici ou Hencricy, Thomas. B. I, 242
Henry. A. *II*, 58
Henzel ou Hezelo; v. Heselon, dit de Luxembourg. B. I, 246
Herbert. B. I, 243
Herborn ou Herbon, Nicolas. B. I, 243
Héré, Emmanuel. A. *II*, 58
Heriart. B. I, 243
Heribert. B. I, 243
Herman ou Henri, dit de Luxembourg, le frère. B. I, 243
Herman de Luxembourg, comte de Salm et empereur; v. Salm, Herman, comte de. B. II, 105
Hermann, Pierre. B. I, 244
Hertzig, Michel ou Nicolas. B. I, 246
Heselon ou Hezelon, dit de Luxembourg. B. I, 246
Heuardt, Jean-Henri. B. II, 318
Heuschling, Etienne. B. I, 246
Heyart, Philippe. B. I, 247
Heyden, François-Edouard-Antoine von der. B. II, 319
Hickman, Don Robert. B. I, 247
Hochstaden, Conrad, comte de. B. I, 248
Hœn, Hector de. B. I, 248
Hoffschmidt, la famille d'. B. I, 249
Hoffschmidt, Ernest-François-Joseph d'. B. I, 249
Hoffschmidt, François-Henri d'. B. I, 249
Holler, la famille de. B. I, 250
Holler, Bernard. B. I, 250
Holler, Jean. B. I, 251
Hontheim, Jean-Nicolas de. B. I, 252
Hontois, Pierre. B. I, 265
Horreo, Charles de; v. Beaufort, Charles de. B. I, 48
Hotton. B. I, 254
Houffalize, Raoul de. B. I, 254
Houffalize, Théodoric de. B. I, 254
Houst ou Hout, Antoine. B. I, 254
Houst ou Hout, Jean. B. I, 255
Hovée, Antoine van. B. I, 255
Huart, la famille d'. B. I, 256
Huart, Gérard-Mathias d'. B. I, 256
Huart, Ignace d'. B. I, 258
Huart, Jean d'. B. I, 258
Huart, Jean-François-Henri-Gérard, baron d'. B. I, 259
Huart, Jean-Gaspard d'. B. I, 259
Huart, Jean-Remacle d'. B. I, 260
Huart, Louis-Gérard-Joseph-Emmanuel, baron d'. B. I, 260
Huart, Remacle d'. B. I, 263
Hubert, St. B. I, 264
Hubert, dit d'Yvois. B. I, 269
Hubert ou Helbert, dit de St. Hubert; v. Helbert, dit de St. Hubert. B. I, 240
Hubert, Remi, dit de St.; v. Remi, dit de St. Hubert. B. II, 76
Hubert, Rodolphe de St.; v. Rodolphe, dit de St. Hubert. B. II, 92
Humyn, Claude de. B. I, 270
Hunebert, St., v. Cunibert, St. B. I, 141
Husain ou Hustin, Jean; v. Russim, Jean. B. II, 99
Hyckman, Don Robert; v. Hickman, Don Robert. B. I, 247
Hymbergius, Gilles. B. I, 271

I.

Igel, Jean d'; v. Putz, Jean. B. II, 62
Ignon, Henri-Antoine-Joseph, comte de Saint. B. II, 321
Isabelle-Claire-Eugénie, duchesse de Luxembourg; v. Luxembourg, Isabelle-Claire-Eugénie. B. I, 352
Itzig, Mathias d'; v. Mathias, dit d'Itzig. B. I, 444
Ivois, François d'; v. François, dit d'Yvois. B. I, 204
Ivois, Gilles d'; v. Gilles, dit d'Yvois. B. I, 225
Ivois, Hubert d'; v. Hubert, dit d'Yvois. B. I, 269

J.

Jacobi. B. I, 271
Jacquemin, Nicolas. A. *II*, 59
Jamot ou Jamotte, Charles. B. I, 271
Jamotte, Simon. B. I, 272
Jaubert, Louis, comte de. A. *II*, 40
Jean, dit l'aveugle, comte de Luxembourg;

Digitized by Google

v. Luxembourg, Jean, dit l'aveugle, comte de. B. I, 336
Jean, dit de Kœnigsmacher. B. I, 272
Jean, dit de Lignières. B. I, 272
Jean, dit de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Jean de. A. *II*, 47
Jean, dit de Luxembourg-Ligny, évêque; v. Luxembourg-Ligny, Jean de, évêque. A. *II*, 48
Jean, dit de Luxembourg; v. Heselon de Luxembourg. B. I, 246
Jean, dit de Stavelot. A. *II*, 41
Jean, dit de St. Vith. B. I, 272
Jean, dit de Vianden. B. I, 273
Jean, dit de Wittlich. B. I, 273
Jean-Baptiste, dit de Malmédy. A. *II*, 41
Jean-Paul, dit de Virton. B. I, 273
Jean-Sobeslas de Luxembourg; v. Luxembourg, Jean-Sobeslas de. B. I, 387
Jean-Wenceslas de Luxembourg; v. Luxembourg, Jean-Wenceslas de. B. I, 387
Jérôme, le frère; v. Gilson, le frère Jérôme. B. I, 225
Joachim, Pierre-Dominique. B. I, 273
Jong, Célestin de. B. I, 274
Jonglain, Jean. B. I, 275
Joseph II, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Joseph II. B. I, 363
Juncker. B. I, 275
Juttel, Nicolas. B. II, 322

K.

Kalbersch, Pierre. B. I, 276
Kalen, Michel; v. Simon, Michel, dit Calen. B. II, 139
Kauder, Henri; v. Gaderius, Henri. B. I, 206
Keck, Jean. B. I, 279
Kerkerdère, Jean-Gérard. A. *II*, 41
Kerzmann, Henri-Joseph-Auguste. B. I, 283
Keurcher, Dominique. B. I, 285
Klam. A. *II*, 42
Klein, Jacques. B. I, 285
Klein, Pierre. B. I, 287
Kleusch, Mathias; v. Clensch, Mathias. B. I, 123
Klotten, Michel; v. Clotten, Michel. B. I, 126
Klotten, Pierre; v. Clotten, Pierre. B. I, 126
Knepper, Pierre. B. I, 295
Kœnigsmacher, Jean de; v. Jean, dit de Kœnigsmacher. B. I, 272
Krantz, Jean-Népomucène; v. Crantz, Jean-Népomucène. B. I, 138
Krantz, Mathias. B. I, 297
Krier, Jean-Guillaume, dit Krieger et Guerrier. B. I, 288
Krieger, Jean-Guillaume; v. Krier, Jean-Guillaume. B. I, 288
Krudel, Jean; v. Crudel, Jean. B. I, 141

L.

Labbeville, Guillaume-Ignace de. B. I, 297
Lacour ou Lacourt, Guiot de. A. *II*, 42
Ladislas-le-Posthume, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Ladislas-le-Posthume. B. I, 341
Lair, Marguerite de. B. I, 298
La Fontaine, Pierre-François-Xavier-Léopold de. B. II, 323
La Fontaine, Quirin de. B. I, 298
La Fontaine, Théodore-Ignace de. B. II, 324
Laittres, la maison de. B. I, 299
Laittres, Claude de. B. I, 299
Laittres, Gilles de. B. I, 300
Laittres, Jacques de. B. I, 302
Laittres, Mathieu de. B. I, 302
Laittres, Nicolas de. B. I, 302
Laittres, Philippe-Edmond de. B. I, 302
Lamarck, Robert II de; v. Marck, Robert II de La. A. *II*, 84
Lamberts, Frédéric. B. I, 304
Lamormenil, Guillaume Germé de; v. Germé, Guillaume. B. I, 216
Lamormenil, Henri Germé de; v. Germé, Henri. B. I, 218
Lamort, Jacques. B. I, 306
Landon, St. B. I, 308
Larochette, Conon de. B. I, 308
Larochette, Jean, seigneur de. B. I, 308
Larochette, Pierre-Ernest de. B. I, 309
Latomus, Barthélémy. B. I, 309
Latour d'Auvergne, Godefroid-Charles-Henri de; v. Bouillon, Godefroid-Charles-Henri de Latour d'Auvergne, duc de. A. *II*, 10

Digitized by Google

La Tour Charles-Antoine-Maximilien, comte de Baillet; v. Baillet, Charles-Antoine-Maximilien de, comte de. B. I, 42
La Tour, Louis-Willibrorde-Antoine de Baillet; v. Baillet, Louis-Willibrorde-Antoine de, comte de. B. I, 44
Laudon, St.; v. Laudon, St. B. I, 308
Lavaux, Anne, dite Antoine Atis de Bonne-Espérance. B. I, 311
Lebreton, Antoine; v. Breton, Antoine Le. B. I, 102
Leclerc, Joseph-Pierre-François. B. I, 311
Lecuy, Jean-Baptiste. A. II, 43
Legros. A. II, 44
Leistenschneider, Pierre. B. I, 313
Le Jeune, Quirin. B. I, 314
Leleber. B. I, 315
Leloup, Remacle. A. II, 44
Lemasson Barthélémy; v. Latomus, Barthélémy. B. I, 309
Lemaire, Hubert. A. II, 44
Lenz, Théodore. B. I, 315
Léopold, duc de Luxembourg et empereur; v. Luxembourg, Léopold. B. I, 365
Lepaute, Jean-André. A. II, 44
Lepaute, Jean-Baptiste. A. II, 45
Lepaute-d'Agelet, Joseph. A. II, 45
Lignières, Jean de; v. Jean, dit de Lignières. B. I, 272
Limbourg, Jean-Philippe de. A. II, 45
Lissoir, Remacle. A. II, 45
Lissoir, Théodore. A. II, 46
Littard ou Littart. B. I, 316
Longueval, François-Joseph Feit, dit. B. I, 316
Lorent, Théodore. B. I, 316
Louis de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Louis de. A. II, 49
Ludolphe, dit d'Enschringen. B. I, 320
Ludovisi, Mathias ou Jean-Mathias. B. I, 321
Ludvigh, dit Sentz. B. I, 321
Ludwin, St; v. Lutwin, St. B. I, 323
Luschen, Elisabeth, baronne de, dite sœur Marguerite. B. I, 321
Luttange, Nicolas de. B. I, 323
Lutwin, St. B. I, 323
Luxembourg, la maison de. Branche aînée. *Généalogie politique, conduite jusqu'en 1795*. B. I, 324
§ I. Luxembourg, la maison comtale puis ducale, royale et impériale de. B. I, 324; et add. II, 327
Remarque incidente sur la manière de blasonner les armes du Pays. B. I, 326
A. *Maison d'Ardenne*, d'après Bertels. B. I, 327
Marcomir. I, 327
Pharamond. B. I, 327
Clodion le chevelu. B. I, 327
Albéron. B. I, 327
Waubert. B. I, 327
Ansbert. B. I, 328
Anchise ou Arnoul, dit Boggise. B. I, 328
Arnoul. B. I, 328
Clodulphe. B. I, 328
Martin. B. I, 328
Eleuthère. B. I, 328
Lothaire. B. I, 329
Frédéric. B. I, 329
Sadiger. B. I, 329
Ricuin. B. I, 329
B. *Maison de Luxembourg proprement dite*. B. I, 329
Sigefroy et sa postérité. B. I, 329
Frédéric et sa postérité. B. I, 331
Giselbert ou Gilbert et sa postérité. B. I, 331
Conrod Ier et sa postérité. B. I, 331
Guillaume et sa postérité. B. I, 332
Conrad II. B. I, 333
C. *Maison de Luxembourg-Namur*. B. I, 333
Henri Ier, dit l'aveugle et sa postérité. B. I, 333
Ermesinde et sa postérité. B. I, 334
D. *Maison de Luxembourg-Limbourg*. B. I, 335
Henri II et sa postérité. B. I, 335
Henri III et sa postérité. B. I, 335
Henri IV et sa postérité. B. I, 336
Jean, dit l'aveugle et sa postérité. B. I, 336
Wenceslas Ier, duc de Luxembourg. B. I, 338
E. *Maison de Luxembourg de Bohême*. B. I, 339
Wenceslas II, empereur. B. I, 340
Postérité de Charles IV, empereur. B. I, 340
Elisabeth de Gœrlitz, duchesse engagiste. B. I, 341
Sigismond, empereur, duc-propriétaire; puis successivement Albert d'Autriche, Ladislas-le-Posthume, Anne et Elisabeth. B. I, 341
F. *Maison de Bourgogne*. B. I, 345
Philippe et sa postérité. B. I, 345
Charles-le-téméraire et sa postérité. B. I, 346
Marie et Maximilien, et leur postérité. B. I, 346
Généalogie de la Maison d'Autriche, reliée à celles de Luxembourg et de Bourgogne, depuis l'empereur Rodolphe jusqu'à Albert Ier et Ladislas-le-Posthume et depuis Sigismond jusqu'à Frédéric II, père de Maximilien. B. II, 346
G. *Maison Austro-espagnole*. B. I, 349
Philippe-le-bel et sa postérité. B. I, 349
Charles-Quint et sa postérité. B. I, 350
Philippe II et sa postérité. I, 351
Isabelle-Claire-Eugénie et l'archiduc Albert. B. I, 352
Philippe IV et sa postérité. B. I, 353
Charles II. B. I, 353
Philippe de France. B. I, 353
H. *Maison Austro-allemande*. B. I, 357; et add. II, 327
Généalogie intermédiaire de la Maison d'Autriche, depuis l'empereur Ferdinand Ier jusqu'à l'empereur Charles VI. B. I, 357
Charles VI. B. I, 361
Marie-Thérèse et sa postérité. B. I, 361
Joseph II. B. I, 363
Léopold II et sa postérité. B. I, 363

Digitized by Google

François et sa postérité B. I, 367
§. 2. Luxembourg; *cadets de la Maison régnante qui se sont distingués.* B. I, 369
Luxembourg, Adalbéron de, évêque de Metz. B. I, 369
Luxembourg, Adalbéron de, princier de Metz. B. I, 369
Luxembourg, Adalbéron de, prévôt de St. Paulin. B. I, 370
Luxembourg, Baudouin de, archevêque de Trèves. B. I, 372
Luxembourg, Charles de ou de Bohême. B. I, 381
Luxembourg, Cunégonde de, ou la sainte. B. I, 383
Luxembourg, Henri de, évêque de Liége. B. I, 384
Luxembourg, Henri de, soi-disant évêque de Metz. B. I, 386
Luxembourg, Henri de, dit le jeune. B. I, 387
Luxembourg, Herman de, comte de Salm et empereur; v. Salm, Herman, comte de. B. II, 103
Luxembourg, Jean-Sobeslas de. B. I, 387
Luxembourg, Jean-Wenceslas de. B. I, 387
Luxembourg, Rodolphe de. B. I, 388
Luxembourg, Thierry ou Théodoric de. B. I, 388
§. 3. Luxembourg; *personnages de la branche cadette*, dite de *Luxembourg-Ligny*, St.Pol, etc., *qui se sont distingués.* A. *II*, 46 à 52
Luxembourg-Ligny, André de. A. *II*, 46
Luxembourg-Ligny, Charles de ou de St. Pol. A. *II*, 47
Luxembourg-Ligny, François de. A. *II*, 47
Luxembourg-Ligny, Jean de. A. *II*, 47
Luxembourg-Ligny, Jean de, évêque. A. *II*, 47
Luxembourg-Ligny, Louis de. A. *II*, 49
Luxembourg-Ligny, Philippe de. A. *II*, 51
Luxembourg-Ligny, Pierre de. A. *II*, 49
Luxembourg-Ligny, Walram de. A. *II*, 52
§. 4. Luxembourg; *personnages qui ont pris ce nom du lieu de leur naissance.*
Luxembourg, Arnoul de; v. Arnoul, dit de Luxembourg. B. I, 26
Luxembourg, Bernard de; v. Strassen, Bernard de. B. II, 132
Luxembourg, Denis de; v. Denis, dit de Luxembourg. B. I, 149
Luxembourg, Herman de, le frère; v. Herman ou Henri, dit de Luxembourg, le frère. B. I, 245
Luxembourg, Nicolas de; v. Nicolas, dit de Luxembourg. B. II, 353
Luxembourg, Walram de; v. Walram, dit de Luxembourg. B. II, 225

M.

Macher, Willibrorde. B. I, 390
Mæysz, Jean-Pierre. B. I, 392
Maier, Mathias. B. I, 393
Maigret, Georges. A. *II*, 52
Maisonnet, François; v. l'art. Maisonnet, Pierre. B. I, 393
Maisonnet, Pierre. B. I, 393
Malberg, la famille de. B. I, 393
Malberg, Conon ou Cunon de. B. I, 393
Malherbes, Don Denis. A. *II*, 54
Malmédy, Jean-Baptiste de; v. Jean-Baptiste, dit de Malmédy. A. *II*, 41
Mameranus, Henri. B. I, 394
Mameranus, Nicolas. B. I, 394
Manassès. A. *II*, 54
Mander, Pierre de. B. I, 395
Manderscheid, la famille de. B. I, 395
Manderscheid, Charles-Alexandre. B. I, 396
Manderscheid, Charles-Ferdinand, comte de. B. I, 396
Manderscheid, Charles-François-Louis, comte de. B. I, 396
Manderscheid, Christophe, comte de. B. I, 397
Manderscheid, Evrard, comte de. B. I, 398
Manderscheid, Guillaume VI, comte de. B. I, 398
Manderscheid, Guillaume, comte de. B. I, 398
Manderscheid, Herman, comte de. B. I, 399
Manderscheid, Jean, comte de. B. I, 400
Manderscheid, Jean-Maurice, comte de. B. I, 400
Manderscheid, Philippe-Thierry, comte de. B. I, 400
Manderscheid, Robert, comte de. B. I, 401
Mansfelt, la maison de. B. I, 401
Mansfelt, Charles, comte et prince de. B. I, 402
Mansfelt, Charles de. B. I, 403
Mansfelt, Ernest de. B. I, 404
Mansfelt, Pierre-Ernest, comte et prince de. B. I, 413
Mansfelt, Philippe-Octavien, comte de. B. I, 434
Mantenach, Mathias. B. I, 435
Maquier, Anne; v. Wagner, l'épouse, née Anne Maquier. B. II, 219
Marchand, Louis. B. I, 437
Marchant, Jacques de. B. I, 439
Marchant, Lambert-Joseph, baron puis comte de et d'Ansembourg. B. I, 439
Marchant, Pierre de. B. I, 440
Marck, Robert II de la. A. *II*, 54
Marcour, Evrard de; v. Mercurianus, Evrard. B. I, 445
Marcour, Jacquet de; v. Mercurianus, Jacques. B. I, 446
Marcour, Jean Ier de; v. Mercurianus, Jean I. B. I, 446
Marcour, Jean II de; v. Mercurianus, Jean II. B. I, 446

Digitized by Google

Marcise, Marie-Catherine, dite Marie. B. I, 440
Marguerite, la sœur; v. Luschen, Elisabeth, baronne de. B. I, 321
Marie de Bourgogne, duchesse de Luxembourg; v. Luxembourg, Marie de Bourgogne. B. I, 346
Marie-Thérèse, duchesse de Luxembourg; v. Luxembourg, Marie-Thérèse. B. I, 361
Marisy, Frédéric-Christophe-Henri-Pierre-Claude Wagnair de; v. Wagnair de Marisy, Fréd.-Christ.-Henri-Pre.-Claude. A. II, 92
Marquard ou Marcuard. B. I, 441
Martin, dit de Remonchamps. A. II, 88
Masius, Martin. B. I, 442
Mathias, dit de Bittbourg. B. I, 443
Mathias, dit d'Echternach. B. I, 443
Mathias, dit d'Itzig. B. I, 444
Mathias, dit de Malmédy. A. II, 88
Mathias, dit de Sarbourg. B. I, 444
Matis, Jean-François-de-Salès. A. II, 86
Maugré, Jean de. A. II, 86
Maximilien d'Autriche, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Maximilien d'Autriche. B. I, 346
Menghers, Corneil dit Zantflied. A. II, 86
Merck, Henri. B. II, 328
Mercurianus, Evrard. B. I, 445
Mercurianus, Jacques. B. I, 446
Mercurianus, Jean Ier. B. I, 446
Mercurianus, Jean II. B. I, 446
Mercy, la famille de. B. I, 446
Mercy, Claude-Florimont, baron puis comte de. A. II, 87
Mercy, François de. B. I, 447
Mergolle, Bernard de la. B. I, 448
Merjai, Pierre-Alexandre-Cyprien. B. I, 448
Merlin, Antoine-Christophe. A. II, 89
Merlin, Christophe-Antoine. A. II, 69
Merlin, Jean-Baptiste-Gabriel. A. II, 70
Mernier, Gilles, dit de Grapfontaine ou Graffontanus. B. II, 331
Mersch, Thierry ou Théodoric de. B. I, 449
Merten, Alphonse. B. II, 332
Metternich, la famille de. B. I, 450
Metternich, Damien-Henri de. B. I, 450
Metternich, Lothaire Frédéric de. B. I, 450
Metz, Gérard-Charles-Emmanuel. B. I, 450
Metzenhausen, la famille de. B. I, 452
Metzenhausen, Guillaume de. B. I, 453
Metzenhausen, Jean de. B. I, 453
Metzenhausen, Théodore de. B. I, 454
Meugen, Henri de. B. I, 454
Meyer, Antoine. B. I, 454
Meyers, Ferdinand. B. I, 458
Meysembourg, la famille de. B. I, 460
Meysembourg, Wauthier de. B. I, 460
Milchen, le Père. B. I, 461
Mirchout, Henri-Remi, dit le Père Bonaventure. B. I, 462
Mohimont, Maximilien-Joseph. B. I, 463
Moby, Henri. B. I, 464
Moby, Remacle. B. I, 464
Molitor, François-Constantin. B. II, 333
Molitor, Gabriel-Jean-Joseph, comte. A. II, 70
Molitor, Jean-Philippe. B. I, 464
Mongenast, Jean-Pierre. B. I, 465
Mongenast, Simon. B. I, 465
Monon, St. B. I, 466
Montagu ou Montaigu, Conon, comte de. B. I, 466
Montagu, Henri de. B. I, 467
Montagu, Lambert, comte de. B. I, 467
Montan, St. B. I, 467
Montgaillard, Bernard de Percin de. B. I, 467
Mootz, Mathieu. B. I, 471
Morlot, Antoine, baron. A. II, 72
Mullendorff, François. B. I, 471
Muller, Gaspard. B. I, 472
Muller, Michel-François-Jos. B. I, 472; et add. II, 333
Munchen, Dominique-Constantin. B. I, 476
Munchen, Philippe-Charles. B. I, 477
Munichausen, Eustache. B. I, 478
Mussey, Jean de. A. II, 73
Mylius, Arnould. B. I, 478
Mylius, Jean. B. I, 478

N.

Namur, Barthélémy. B. II, 5
Nauert, Jean-Nicolas. B. II, 5
Naves, la famille de. B. II, 7
Naves, Jean I de. B. II, 7
Naves, Jean II de. B. II, 8
Naves, Nicolas I de. B. II, 8
Naves, Nicolas II de. B. II, 9
Neipperg, Guillaume-René ou Richard, comte de. B. II, 9
Nettelé, Jean-Pierre-Sébastien. B. II, 10
Neuerbourg, Frédéric, seigneur de. B. II, 11
Neuforge, la famille de. B. II, 11
Neuforge, Englebert de. B. II, 12
Neuforge, Henri ou Jean-Henri de. B. II, 12
Neuforge, Louis de. B. II, 13
Neuforge, Philippe de. B. II, 13
Neumann, Jean-Jacques-Bernard. B. II, 14
Neumann, Richard-Antoine. B. II, 15
Neunheuser, la famille de. B. II, 16
Neunheuser, Henri-Dominique de. B. II, 17
Neunheuser, Jacques de. B. II, 18
Neunheuser, Mathias de. B. II, 19
Neuville, Nicolas de la; v. Novilanius, Nicolas. B. II, 25
Neyen, Jean-Michel. B. II, 19
Neyen, Jean de. B. II, 21

Digitized by Google

Nicolaï, Ferdinand. A. *II*, 73
Nicolas, dit d'Arlon. B. II, 22
Nicolas, dit de Luxembourg. B. II, 333
Nicolay, Ferdinand; v. Nicolai, Ferdinand. A. *II*, 78
Nidrum, Nicolas. B. II, 22
Niedercorn, Luc. B. II, 22
Noblet, Anne. B. II, 334
Nosbalius, Henri. B. II, 23
Nospelt, Henri de; v. Nosbalius, Henri. B. II, 23
Nothomb ou Nothumb, N. de. B. II, 23
Novilanius ou Novillanius, Nicolas. B. II, 23

O.

Ochain, Jean d', dit Bras-de-fer. B. II, 24
Olimart, Jean-Adolphe d'. B. II, 24
Olivier, Englebert. B. II, 27
Olivier, Jacques ou Jean. B. II, 27
Orley, la famille d'. B. II, 27
Orley, Henri d', B. II, 27
Orval, Gilles d'; v. Gilles, dit d'Orval. B. I, 223
Orval, Gilles d'; v. Gilles, dit d'Orval. B. I, 223
Orval, Guillaume d'; v. Guillaume, dit d'Orval. B. I, 231
Osbourg ou Ospurch, Pierre d'. B. II, 27
Ottler, Servais. B. II, 338
Otton, Théodore; v. Beck ou Beckx, Théodore-Otton. B. I, 86
Oudet, Don Jean. A. *II*, 77
Ouen, St.; v. Audovon, St. B. I, 31
Ouren, la famille d'. B. II, 28
Ouren, Alexandre d'. B. II, 28
Ouren, Charles d'. B. II, 28
Outremont, Eugène-Casimir Villatte, comte d'; v. Villatte, Eugène-Casimir, comte d'Outremont. A. *II*, 89
Owen, St.; v. Audovon, St. B. I, 31

P.

Pallant ou Pallandt, Alexandre-Charles de. B. II, 29
Paquet, Joseph. B. II, 29
Pastoret, Nicolas. B. II, 33
Peetz, Adam ou Adrien; v. Petz, Adam ou Adrien. B. II, 46
Peltier, Jean. B. II, 38
Pemmers, Jean-Pierre. B. II, 39
Penninger, Pierre. B. II, 40
Pépin, Jérôme. B. II, 40
Perin de Valansart, le frère. B. II, 40
Pescatore, Constantin-Joseph-Antoine. B. II, 41
Pescatore, Jean-Pierre. B. II, 43
Pescatore, Joseph-Antoine. B. II, 336
Petit, Pierre. B. II, 44
Petithan, François. B. II, 45
Pettinger, Nicolas. B. II, 45
Petz ou Peetz, Adam ou Adrien, ou encore Jean. B. II, 46
Pfortzheim, Philippe-Charles de. B. II, 47
Philippart, Englebert. B. II, 51
Philippe de Bourgogne, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe de Bourgogne. B. I, 345
Philippe de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Philippe de. A. *II*, 81
Philippe de France, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe de France. B. I, 358
Philippe-le-bel, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe-le-bel. B. I, 349
Philippe, le frère. B. II, 51
Philippe II, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe II. B. I, 351
Philippe IV, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Philippe IV. B. I, 352
Philippi, Henri. B. II, 51
Picard, Jean. B. II, 51
Picart, Jean, de Launois près de Bouillon. A. *II*, 78
Pickard, Jean; v. Picard, Jean. B. II, 51
Pickard, Jean; v. Picard, Jean. B. II, 51
Pierre de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Pierre de. A. *II*, 49
Pierre, dit d'Aspelt. B. II, 52
Pierret, Jean-François. B. II, 57
Placide, le Père. B. II, 58
Plumling. ... B. II, 58
Poncin, Jean-Ferdinand, dit Poncin-Casaquy. B. II, 58
Pondrom, André. B. II, 59
Porte, Pierre ou Henri de la. B. II, 60
Portzenheim ou Portzheim, Philippe-Charles de; v. Pfortzheim, Philippe-Charles de. B. II, 47
Potho. ... A. *II*, 78

Digitized by

Prez, Antoine-Florent-Albert de. B. II, 60
Prez, Evrard de. B. II, 61
Prigny, Mathieu-Anne-Louis Querieux de; v. Querieux, Mathieu-Anne-Louis, baron de Prigny. A. *II, 79*
Probst, Jean-Baptiste. B. II, 61
Pul, Jean. B. II, 61
Put, Jean-Georges ou Gérard. B. II, 62
Putz, Jean. B. II, 62
Putz, Jean-Guillaume. B. II, 63
Puymaigre, Gabriel-François Boudet de. A. *II, 78*

Q.

Quarreux, Gérard-Joseph de. A. *II, 79*
Quellin; v. Lejeune, Quirin. B. I, 314
Quérieux, Mathieu-Anne-Louis, baron de Prigny. A. *II, 79*

R.

Rahlingen ou Ralingen, Geangou de; v. Eichorn, Geangou. B. I, 160
Raichspalt, Pierre; v. Pierre, dit d'Aspelt. B. II, 52
Ranckendall, Dominique. B. II, 64
Raoul de Houffalize; v. Houffalize, Raoul de. B. I, 254
Rausin, Etienne. B. II, 65
Ravenger. B. II, 66
Raville, la famille de. B. II, 67
Raville, Guillaume de. B. II, 67
Raville, Henri-Hartard de. B. II, 67
Raville, Pierre-Ernest de. B. II, 68
Rebel, Jean-Nicolas. A. *II, 79*
Recht-Berger; v. Reichensperger, Nicolas-Georges. B. II, 73
Reck, Recker ou Reckinger, Pierre. B. II, 69
Reckingen, Agrèce de; v. Agrèce, dit de Reckingen. B. I, 7
Reckinger, Pierre; v. Reck, Pierre B. II, 69
Redouté, Antoine-Ferdinand. B. II, 70
Redouté, Charles-Joseph. B. II, 70
Redouté, Henri-Joseph. B. II, 70
Redouté, Pierre-Joseph. B. II, 71
Reginherus; v. Renier. B. II, 76
Reginon. A. *II, 79*
Reichensperger ou Reichsperger, Nicolas-Georges. B. II, 73
Reichling, Bernard; v. Buringer, Bernard. B. I, 105
Reichling, Jean. B. II, 73
Reichsperger, Nicolas-Georges; v. Reichensperger, Nicolas-Georges. B. II, 73
Remacle, St. B. II, 73
Remacle, dit d'Ardenne. B. II, 76
Remi, dit de St. Hubert. B. II, 76
Remich, Albert, comte de; v. Albert, comte mosellan, dit de Remich. B. I, 7
Remouchamps, Martin de; v. Martin, dit de Remouchamps. A. *II, 88*
Remschreiver, Wolbert. B. II, 76
Rendeux, Michel. B. II, 76
Renier de Lorraine. B. II, 76
Reulandt, Hubert. B. II, 77
Reuter ou Reutter, Jean. B. II, 77
Reuter, Joseph-Antoine. B. II, 78
Reutér, Nicolas le ou de; v. Ruystre, Nicolas le ou de. B. II, 101
Reynard, Antoine. B. II, 79
Richaire, ou Ricaire. A. *II, 81*
Richard, Jean. B. II, 79
Richard, Jean-Henri-Michel. B. II, 79
Richardot, Pierre. B. II, 81
Ritter, Jean-Henri. B. II, 82
Roberti, Jean. B. II, 85
Roberti, Pierre. B. II, 86
Robin, le frère Amand. B. II, 86
Rode, Jean; v. Rothe, Jean. B. II, 93
Rodemacher, la famille de. B. II, 88
Rodemacher, Dipolde de. B. II, 88
Rodemacher, Gilles II de. B. II, 88
Rodemacher, Gilles III de. B. II, 89
Rodemacher, Gilles IV de. B. II, 89
Rodemacher, Jean II de. B. II, 90
Rodemacher, Paul ou Raoul, ou bien Roland de. B. II, 90
Rodemacher, Raoul, Rodolphe ou Roland de. B. II, 91
Rodemack, la famille et les personnages connus de; v. Rodemacher, la famille et les personnages connus. B. II, 88 à 91
Rodenmacher, la famille et les personnages connus de; v. Rodemacher, la famille et les personnages connus de. B. II, 88 à 91
Roder, Jean. B. II, 91
Rodenbach, la famille et les personnages connus de; v. Rodemacher, la famille et les personnages connus de. B. II, 88 à 91

Digitized by Google

Rodolphe de Luxembourg; v. Luxembourg, Rodolphe de. B. I, 388
Rodolphe ou Rodulphe, dit de St. Hubert. B. II, 92
Rodric ou Rodrigue, Jean-Ignace; v. Rodrique, Jean-Ignace. A. *II*, 82
Rodrique, Rodric ou Rodrigue, Jean-Ignace. A. *II*, 82
Rœtz, Jean-Godefroid. B. II, 92
Roland, Hyacinthe-Charles-Léopold. B. II, 92
Rollingen; v. Raville, la famille et les personnages connus. B. II, 67 et 68
Rote ou Rotin et Roth, Jean; v. Rothe, Jean. B. II, 93
Rothe, Jean. B. II, 93
Rothin, Jean; v. Rothe, Jean. B. II, 93
Rotinbach; v. Rodemacher, la famille et les personnages connus. B. II, 88 à 91
Rouger ou Rouyer, François de. B. II, 97
Roussin, Jean; v. Russim, Jean. B. II, 99
Rouvroy, Théodore, baron de. B. II, 97
Rouyer, François de; v. Rouger, François de. B. II, 97
Rudiger. B. II, 99
Ruistre, Nicolas le ou de; v. Ruystre, Nicolas le ou de. B. II, 101
Russim, Jean. B. II, 99
Ruth, Antoine-Ignace. B. II, 99
Ruthre, Rutthre ou Ruttre, Nicolas le ou de; v. Ruystre, Nicolas le ou de. B. II, 101
Ruxthiel, Henri-Joseph. B. II, 100
Ruystre, Nicolas le ou de. B. II, 101
Ruytthre ou Ruyttre, Nicolas le ou de; v. Ruystre, Nicolas le ou de. B. II, 101

S.

Salm, la maison de. B. II, 102
Salm, Adolphe, comte de. B. II, 103
Salm, Etienne, dit de; v. Etienne, dit de Salm. B. I, 165
Salm, Herman, comte de, dit de Luxembourg. B. II, 103
Salm, Jean, comte de. B. II, 105
Salm, Salentin, comte de. B. II, 105
Samré, Henri de ou Samerius. B. II, 106
Sandt, Hubert. B. II, 106
Sarbourg, Mathias de; v. Mathias, dit de Sarbourg. B. I, 144
Sarrazin, Pierre Dominique. B. II, 106
Sauvage, Jean-Pierre. B. II, 109
Schannat, Jean-Frédéric. B. II, 109
Schauwenbourg ou Schaumbourg, la famille de. B. II, 112
Schauwenbourg, Bernard de. B. II, 112
Schauwenbourg, Christophe de. B. II, 112
Schauwenbourg, Jean-Bourchard de. B. II, 112
Scheffer, François. B. II, 113
Scheffer, Henri, dit le Père Willibrorde. B. II, 114
Schetzel ou Schetzelon, St.; v. Ghislain, St. B. I, 224
Schilbert, Jean. B. II, 115
Schinbein, Jean-Maurice. B. II, 115
Schleidan, ou Sleidan, Jean. B. II, 117
Schleiden, Jean de; v. Schleidan, Jean. B. II, 117
Schmid, Gérard, dit Faber. B. II, 119
Schmit, Jean-François, dit Schmit-Brück. B. II, 120
Schmitz, Jean-Hubert. B. II, 123
Schneider, Nicolas. A. *II*, 83
Schœneck, la maison et les personnages connus; v. Schoneck, la maison et les personnages connus. B. II, 127
Schonberg, Schœnberg ou Schœmberg, Henri-Otton de. B. II, 124
Schonberg, Jean de. B. II, 124
Schonberg, Jean-Charles de. B. II, 125
Schoneck, Schœneck, Schœneckes, la maison de. B. II, 127
Schoneck, Conrad ou Conon de. B. II, 127
Schoneck, Emeric de. B. II, 128
Schoneck, Simon de. B. II, 128
Schultheis. B. II, 128
Schutz, Jean. B. II, 128
Schouweiler, Gilles et Philippe; v. Scouville, Gilles et Philippe. B. II, 128
Schwartz, Jean-Bernard. B. II, 337
Schweitzer, Mathias-Bernard. B. II, 128
Scouville, Gilles. B. II, 128
Scouville, Philippe. B. II, 128
Seiler, Jean. B. II, 129
Seiler, Anne-Barbe-Marguerite; v. Seyler, Anne-Barbe-Marguerite. B. II, 131
Seiler, Christophe; v. Seyler, Christophe. B. II, 132
Sentz; v. Ludvigh. B. I, 321
Sept-Fontaines, Thomas de. B. II, 130
Seyler, Anne-Barbe-Marguerite. B. II, 131
Seyler, Christophe. B. II, 132
Seyler, Jean; v. Seiler, Jean. B. II, 129
Sibrich, Alexandre de. B. II, 133
Sierck, Adolphe de; v. Adolphe, dit de Sierck. A. *II*, 5
Sierck, la famille de. B. II, 134
Sierck, Frédéric de. B. II, 134
Sierck, Jacques de. B. II, 134
Sierck, Jean de. B. II, 137
Sigefroy, le comte, dit de Luxembourg; Luxembourg, le comte Sigefroy de. B. I, 320
Siger de Grevenmacher; v. Grevenmacher, Siger de. B. I, 228
Sigismond, empereur, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Sigismond, empereur. B. I, 341

Digitized by Google

Silvius, Jean. B. II, 138
Silvius, Nicolas. B. II, 139
Silvius, Noël ou Natalis; v. Dubois, Natalis ou Noël. B. I, 137
Simon, Michel, le Père, dit Calen. B. II, 139
Simony, Antoine-Oger. B. II, 140
Sittart, Nicolas. B. II, 140
Siville, Jean-Pierre-Auguste. B. II, 140
Sleiden, Jean; v. Schleidan, Jean. B. II, 117
Soleuvre, Alexandre de. B. II, 140
Spirlet, Dominique-Nicolas. B. II, 141
Staden, Don Guillaume. B. II, 141
Stas, Jacques. B. II, 142
Stator, Pierre. B. II, 142
Stavelot, Jean de; v. Jean, dit de Stavelot. A. *II, 41*
Steichen, Jean-Baptiste. B. II, 143
Steil ou Steill, Grégoire-Henri. B. II, 143
Steinmetz, Nicolas. B. II, 143
Steis, Jean-Baptiste. B. II, 144
Stephanus; v. Etienne, dit de Salm. B. I, 165
Stoltz, Jean. B. II, 145
Stoltz, Mathias. B. II, 147
Strassen, Bernard de; v. Bernard, dit de Strassen. B. I, 61
Strassen, Wauthier de. B. II, 152
Streng ou Strenge, Jean. B. II, 152
Stromberg, François-Louis Faust de; v. Faust, François-Louis de Stromberg. B. I, 192
Stumper, Jacques. B. II, 152
Sturm, Jacques. B. II, 153
Sturm ou Sturmius, Jean. B. II, 154
Sturmius, Jean; v. Sturm, Jean. B. II, 154

T.

Tailleur, Anne-Victoire. A. *II, 85*
Tandel, Charles-Antoine. B. II, 156
Tandel, Nicolas-Emile. B. II, 157
Tandel, Pierre. B. II, 159
Taurin, St. B. II, 160
Tellot, Jean. B. II, 160
Theobaldus; v. Thibaut, St. B. II, 161
Théodoric ou Thierry, dit d'Echternach. B. II, 160
Théodoric de Houffalize; v. Houffalize, Théodoric de. B. I, 254
Théodoric de Luxembourg; v. Luxembourg, Thierry ou Théodoric de. B. I, 388
Théofrid; v. Thiofrid. B. II, 166
Thibault, Nicolas. A. *II, 84*
Thibaut, St. B. II, 161
Thierry d'Echternach; v. Théodoric, dit d'Echternach. B. II, 160
Thierry, Louis. B. II, 163
Thierry, St. B. II, 164
Thierry de Luxembourg; v. Luxembourg, Thierry ou Théodoric de. B. I, 388
Thierry, Jean. B. II, 166
Thies, Félix; v. Thyes, Félix. B. II, 171
Thiofrid ou Thietfried. B. II, 166
Thomæ, Nicolas. B. II, 168
Thomas, Henri, de Guntingen ou Guenange. B. II, 169
Thorn, Jean-Baptiste. B. II, 169
Thyes, Félix. B. II, 171
Tilly, Philippe-Charles de. B II, 172
Tinant, François-Auguste. B. II, 172
Titeux, Philippe-Joseph-Hyacinthe. B. II, 173
Trappé, Herman-Jean, baron de. B. II, 174
Trausch, Valentin. B. II, 172
Treilhard, Adam-François-Charles, comte de. A. *II, 84*
Trittheim ou Trittenheim, Jean de. B. II, 180
Tynner, Sébastien de. B. II, 182

U.

Ungeschück, Antoine. B. II, 183
Useldange, Robert ou Robin d'. B. II, 183
Urold; v. Daun, Urold de. B. I, 148

V.

Valderode ou Vallerode, Jean de. B. II, 184
Valderode ou Vallerode, Pierre de. B. II, 185
Valentiny, Pierre-Jérôme. B. II, 185
Valfroy, St.; v. Walfroy, St. B. II, 224

Digitized by Google

Vallaster . . . . . A. II, 88
Vallerode, Jean et Pierre; v. Valderode, Jean et Pierre. B. II, 184 et 185
Vander Noot, Jean-Théodore. B. II, 186
Van der Straten, Charles-François-Jos. B. II, 188
Van der Straten, Louis-Marie-Joseph, baron. B. II, 191
Vangler, Jean. B. II, 192
Vannerus, François-Julien. B. II, 192
Vaulx, Charles de. B. II, 193
Vaulx, Remacle de. B. II, 193
Vaulde, Gilles. B. II, 193
Vaux, Thierry, baron de. A. II, 88
Veber, Conrad; v. Vecerus, Conrad. B. II, 196
Vecerus ou Vecerius, Conrad. B. II, 196
Veerai, Don André. A. II, 89
Ventsch, Dominique. B. II, 196
Ventsch, Hubert. B. II, 196
Verdugo, François de. B. II, 196
Verdugo, Guillaume ou Don Guiliermo de. B. II, 199
Verlaine, Charles. B. II, 200
Vernuleus ou Vernultz, Nicolas de. B. II, 200
Veyder de Malberg, François-Charles, baron de. B. II, 202; et add. II, 338
Vianden, la maison de. B. II, 203
Vianden, Gérard, comte de. B. II, 204
Vianden, Godefroid de, archevêque de Trèves. B. II, 204
Vianden, Godefroid II, comte de. B. II, 205
Vianden, Guillaume de; v. Guillaume, dit de Vianden. B. I, 231
Vianden, Henri Ier, comte de. B. II, 207
Vianden, Henri, comte de. B. II, 208
Vianden, Jean de; v. Jean, dit de Vianden. B. I, 275
Vianden, Marguerite, comtesse de; v. Courtenay, Marguerite de. B. I, 134
Vianden, Philippe Ier, comte de. B. II, 209
Vianden, Philippe II, comte de. B. II, 210
Vianden, Yolande, comtesse de, la vénérable. B. II, 211
Villarius, Barthélémy; v. Barthélémy, dit de Weyler. B. I, 46
Villatte, Eugène-Casimir, comte d'Outremont. A. II, 89
Villatte, François-Jean, ou Jean-François. A. II, 91
Villers, Jean-Baptiste. B. II, 213
Viltheim; v. Wiltheim, la famille et les personnages connus. B. II, 246 à 255
Virnebourg, Georges ou Grégoire, comte de. B. II, 213
Virnebourg, Robert, comte de. B. II, 214
Vismes, Louis-Jacob de. A. II, 91
Vith, Jean de St.; v. Jean, dit de St. Vith. B. I, 272
Vogel, Jean; v. Fogel, Jean. B. I, 202
Vogelsang, Louis, baron de. B. II, 214
Voiart, Jacques-Philippe. A. II, 91
Voize; v. Bousse, Thilman de, dit Voize. B. I, 99
Vulfilaïcus, St.; v. Walfroy, St. B. II, 224
Vunsch ou Ventsch, Dominique et Hubert; v. Ventsch, Dominique et Hubert. B. II, 196

W.

Wacken. ... B. II, 215
Wacquant-Geozelles, Jean-Pierre-Théodore, baron de. B. II, 215
Wagnair de Marisy, Frédéric-Christophe-Marie-Pierre-Claude. A. II, 92
Wagner, l'épouse, née Anne Maquier. B. II, 219
Wagner, Jean-Michel. B. II, 219
Waha, la famille de. B. II, 223
Waha, Guillaume, baron de. B. II, 223
Walderode, Jean et Pierre; v. Valderode, Jean et Pierre. B. II, 184 et 185
Walfroy, St. B. II, 223
Wallerode, Jean et Pierre; v. Valderode, Jean et Pierre. B. II, 184 et 185
Walram de Luxembourg-Ligny; v. Luxembourg-Ligny, Walram de. A. II, 89
Walram, dit de Luxembourg. B. II, 225
Waltzing, Jean-Baptiste. B. II, 226
Wandelbert. A. II, 92
Wangler, Jean; v. Vangler, Jean. B. II, 192
Warius, Nicolas; v. Wary, Nicolas. B. II, 227
Warlomont. ... B. II, 226
Warnach, Henri. B. II, 226
Warsberg ou Warnesberg, la famille de. B. II, 227
Warsberg, Boëmond de. B. II, 227
Wary, Nicolas. B. II, 227
Watlet, la famille. B. II, 228
Watlet, Charles-François. B. II, 228
Watlet, Jean-Guillaume. B. II, 228
Watlet, Pierre-Louis. B. II, 228
Watlet, Wenceslas. B. II, 229
Weber, Conrad; v. Vecerus, Conrad. B. II, 196
Weber, François. B. II, 229
Wehr, Jean dit de. B. II, 231
Wehrt, Jean de; v. Wehr, Jean dit de. B. II, 231
Weidert ou Weydert, François. B. II, 235
Weidert, Jean-Baptiste; v. Weydert, Jean-Baptiste. B. II, 236
Weimer, Georges et Antoine. B. II, 235
Wellenstein, Nicolas. B. II, 234
Welter, Jean-Joseph. B. II, 234
Welter, Théodore-Henri. B. II, 235
Wenceslas Ier, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Wenceslas Ier. B. I, 338

Digitized by Google

Wenceslas II, duc de Luxembourg; v. Luxembourg, Wenceslas II. B. I, 340
Wendel, François de. A. *II*, 92
Wensch ou Wentsch, Dominique et Hubert; v. Ventsch, Dominique et Hubert. B. II, 196
Wert ou Werth, Jean de; v. Wehr, Jean dit de. B. II, 231
Weydert, François; v. Weidert, François. B. II, 235
Weydert, Jean-Baptiste. B. II, 236
Weyler, Barthélémy de; v. Barthélémy dit de Weyler. B. I, 46
Wibalde, Wiebolde ou Guibalde. A. *II*, 92
Wietersheim, Edouard de. A. *II*, 94
Willehad. B. II, 238
Willibrorde, St. B. II, 239
Willibrorde, le Père; v. Scheffer, Henri. B. II, 114
Willmar, Jean-Georges-Otto-Martin-Victorin-Zaccharie. B. II, 243
Willmar, Jean-Pierre-Christine. B. II, 244
Wiltheim, la famille de. B. II, 246
Wiltheim, Alexandre de. B. II, 247
Wiltheim, Christophe de. B. II, 250
Wiltheim, Eustache de. B. II, 250
Wiltheim, Guillaume ou Jean-Guillaume de. B. II, 251
Wiltheim, Hubert de. B. II, 253
Wiltheim, Jean de. B. II, 253
Wiltheim, Jean-Gaspard de. B. II, 255
Wiltheim, Jean-Guillaume de; v. Wiltheim, Guillaume ou Jean-Guillaume de. B. II, 251
Wiltheim, Nicolas de. B. II, 255
Wiltz; deux familles de ce nom. B. II, 256
Wiltz, la maison seigneuriale de ce nom. B. II, 256
Wiltz, Amédée de; v. Wiltz, la maison de. B. II, 256
Wiltz, Bernard de; v. Wiltz, la maison de. B. II, 256
Wiltz, Frédéric de; v. Wiltz, la maison de. B. II, 256
Wiltz, Gérard de; v. Wiltz, la maison de. B. II, 256
Wiltz, Godard de; v. Wiltz, la maison de. B. II, 256
Wiltz, Henri de; v. Wiltz, la maison de. B. II, 256
Wiltz, Jean Ier, cinquième de son nom dans la suite généalogique de sa maison, baron de. B. II, 257
Wiltz, Jean II, sixième de son nom dans la suite généalogique de sa maison, baron puis comte de. B. II, 262
Wiltz, Jeoffroy de; v. Wiltz, la maison de. B. II, 256
Wiltz, Rodolphe de; v. Wiltz, la maison de. B. II, 256
Wiltz, Wauthier de; v. Wiltz, la maison de. B. II, 256
Wiltz, la seconde famille de ce nom. B. II, 266
Wiltz, Melchior. B. II, 266
Wiltz, Pierre. B. II, 266
Witry, le chevalier de; v. Everlange-Witry, Robert-Joseph, dit le chevalier de Witry. B. I, 165
Wittlich, Jean de; v. Jean, dit de Wittlich. B. I, 273
Woize; v. Bousse, Thilman Voize de. B. I, 99
Wolff, Mathias. B. II, 267
Wolter de Neurbourg, Benoit-Nicolas. A. *II*, 94
Wulfilaïcus, St.; v. Walfroy, St. B. II, 224
Wunsch ou Wuntsch, Dominique et Hubert; v. Ventsch, Dominique et Hubert. B. II, 196
Würth, Jean-Théodore. B. II, 272

X.

Xhrouet, Joseph. A. *II*, 98
Xhrouet, Lambert. A. *II*, 98
Xhrouet, Warner. A. *II*, 98

Y.

Yolande, comtesse de Vianden; v. Vianden, Yolande, comtesse de. B. II, 211
Yvois, François d'; v. François, dit d'Yvois. B. I, 204
Yvois, Gilles d'; v. Gilles, dit d'Yvois. B. I, 223
Yvois, Hubert d'; v. Hubert, dit d'Yvois. B. I, 269

Z.

Zantflied; v. Menghers, Corneil. A. *II*, 86
Zarazin, Pierre-Dominique; v. Sarrazin, Pierre-Dominique. B. II, 106
Zorn, Marie de. B. II, 273

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DE MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS

A LA BIOGRAPHIE LUXEMBOURGEOISE.

NB. Les chiffres placés en avant des noms marquent la série de la souscription.

	Ex.
Sa Majesté la Reine-Mère des Pays-Bas	**1**
Sa Majesté le Roi des Belges	**1**
Sa Majesté l'Empereur d'Autriche	**1**
Sa Majesté le Roi Grand-Duc de Baden	**1**
Le Ministère de l'Intérieur de Belgique	**10**

Messieurs

334.	Academische Buchhandlung in Gœttingen	1
112.	*Adames, N.*, Provicaire-apostolique du Grand-Duché de Luxembourg	1
125.	*André, J.-P.*, Commissaire du Gouvernement près de la banque internationale, à Luxembourg	1
239.	*Angelsberg*, Notaire à Feulen	1
76.	*Arend, N***, fils, Négociant à Wiltz	1
51.	*Arendt, Ch.*, Architecte de l'Etat, à Luxembourg	1
52.	*Arendt, Fr.-Jul.*, Notaire à Wiltz	1
254.	*Arendt*, Normaliste à Luxembourg	1
169.	*Arnoldi*, Monsgr., évêque de Trèves	1
172.	*Aschman, Ed.*, Dr. Méd., Pdt. du Collége méd., à Luxembourg	1
189.	*Augustin, P.-J.*, Juge de paix à Remich	1
310.	*Augustin*, Receveur de l'Etat à Bettembourg	1
332.	*Bædecker, A.*, libraire à Rotterdam	1
303.	*Bassing*, Juge de paix à Rédange	1
247.	*Bastendorff*, Instituteur primaire à Wiltz	1
109.	*Behrens, Eug.*, Imprimeur, à Luxembourg	1
175.	*Benoit-Faber, Aug.*, Intendant des domaines de Msgr. le duc d'Aremberg, à Marche-les-Dames	1
160.	*Berchem, Gilles*, Dr. Méd., à Anvers	1
161.	*Berchem, François*, Ingénieur des mines, à Namur	1
116.	*Bernard, Jacques*, Juge de paix à Wiltz	1
304.	*Bian, L.-F.-J.*, Notaire à Rédange	1
22.	Bibliothèque de l'Athénée de Luxembourg	1
173.	Bibliothèque de la Députation du Conseil provincial à Arlon	1

Digitized by Google

		L.
278.	Bibliothèque de l'Ecole moyenne et industrielle d'Echternach	1
174.	Bibliothèque de la Société historique d'Arlon	1
129.	Bibliothèque de la ville d'Arlon	1
54.	Bibliothèque du 1er bataillon des chasseurs luxembourgeois	1
41.	Bibliothèque du 2e bataillon des chasseurs luxembourgeois	1
270.	Bibliothèque du Progymnase de Diekirch	1
225.	Bibliothèque du Tribunal de Diekirch	1
349.	Bibliothèque du 6e Régiment de ligne belge, à Arlon	1
308.	Bibliothèque Royale publique, à Berlin	1
340.	Biblothèque du Grand-Duché d'Oldenburg	1
302.	*Biwort*, Docteur en médecine, à Hollerich	1
289.	*Bourger*, Imprimeur, à Arlon	1
203.	*Bourggraff*, Docteur en médecine, à Luxembourg	1
26.	Le Bourgmestre de la ville de Luxembourg	1
206.	*Brasseur*, Avocat, à Luxembourg,	1
197.	*Brockhaus*, *F.-A.*, Libraire à Leipsic	1
246.	*Brucher*, *J.*, Etudiant, à Luxembourg	1
268.	*Brück*, *P.-A.*, Imprimeur, à Arlon	1
67.	*Brück*, *R.*, Capitaine du Génie, à Anvers	1
136.	*Bucan*, *Ph.-Ch.*, Inspecteur de l'enregistrement, à Luxembourg	1
115.	*Cavin*, *L.-P.*, Conseiller de Cour, Bibliothécaire de S. M. le Roi des Pays-Bas, à LaHaye	1
249.	Cercle militaire, à Echternach	1
42.	*Chalon*, *R.*, Président de la Société de numismatique belge, à Bruxelles	1
131.	*Chardonne*, Brigadier des douanes, à Waltzing	1
347.	*Christern*, *F.-W.*, Libraire à New-Yorck	1
106.	*Clasen*, *C.-P.*, Professeur, à Diekirch	1
182.	*Clasen*, Professeur à l'école normale de Luxembourg	1
198.	*Clemen-Schmitter*, Agent-général de la Compie «la Nationale», à Luxembourg	1
243.	*Clesse*, Négociant à Luxembourg	1
39.	*Collette*, *Ed.*, Dr. en droit, Notaire et Conseiller provincial, à Erezée	1
245.	*Conter*, Propriétaire, à Sæul	1
200.	*Cordonnier*, Ingénieur des ponts et chaussées, à Neufchâteau	1
218.	*Crombach*, père, Pharmacien, à Ettelbruck	1
272.	*Cuno*, *François*, Greffier de la Justice de paix à Rédange	1
232.	*Dargent*, Pharmacien, à Eich	1
190.	*Deitz*, *Ph.*, Clerc de notaire, à Bettembourg	1
250.	*Delahaye*, *H.*, Négociant à Luxembourg	1
84.	*Dell*, *Hub.*, Capne au 3e chasseurs à pied, à Liége	1
186.	*Deloos*, *P.*, Inspecteur des douanes, à Luxembourg	1
222.	*Delvaux*, *Ch.*, Tanneur, à Pintsch	1
201.	*Derneden*, *N.*, Propriétaire, à Baschleiden	1
33.	*Dessans*, Inspecteur principal des chemins de fer de l'Est, à Nancy	1
132.	*Didier-Hollenfeltz*, *J.-P.* Notaire à Diekirch	1
181.	*Ditsch-Kohner*, Négociant à Luxembourg	1

Digitized by Google

		Ex.
102.	*Dutreux, Aug.*, Rentier à Luxembourg	2
166.	*Elberling, C.-G.*, Docteur en médecine, à Luxembourg	1
178.	*Elsen, J.*, Commissaire de police de la ville de Luxembourg	1
120.	*Elter, Ch.-Dom.*, Juge au tribunal de Luxembourg	1
82.	*Eltz, H.*, Professeur-répétiteur à Echternach	1
151.	*Engling, J.*, Professeur de philos. à l'Athénée de Luxembourg	1
238.	*Ensch*, Receveur de l'Etat à Rédange	1
273.	Baronne V^e *d'Ensch, née de Lindenheim et Friensberg*, à Baden près Vienne	1
275.	*Ensch*, Administrateur du domaine de Clervaux	1
23.	*Erasmy, Mme*, Aide-timbreur à Luxembourg	1
320.	*Ernst*, Vicaire à Beckerich	1
13.	*Eydt, J.-F^ois*, Architecte de la ville de Luxembourg	1
21.	*Eyschen, Paul*, Etudiant à l'université de Bonn	1
315.	*Eyschen, J.-B.*, Curé et Définiteur à Dreis, cercle de Wittlich	1
58.	*Faber, Ch.*, Directeur de l'école agricole de l'Etat, à Echternach	1
32.	*Faber-Knepper, J.-J.-G.*, Tanneur, à Wiltz	1
208.	*Faber, N.*, Tanneur et propriétaire, à Bissen	1
209.	*Fautsch, N.*, Huissier à Rédange	1
108.	*Felsenhart, J.-P.*, Lieut.-officier-payeur, au 3e régiment de ligne, à Anvers	1
123.	*Feyden*, Avocat, à Luxembourg	1
226.	*Fischer, J.-P.*, Propriét., Bourgm. et membre des Etats, à Schrontweiler	1
43.	*Fischer*, Vétérinaire de 1re classe, à Luxembourg	1
11.	*Fischer, H.*, Entreposeur de la régie du sel, à Luxembourg	1
346.	*Flatau, Em.*, Libraire, à Bruxelles	2
274.	*Fœhr*, Président du séminaire clérical de Luxembourg	1
16.	*de la Fontaine*, père, Ancien Gouverneur du G.-D., Président du Conseil d'Etat à Luxembourg	1
107.	*de la Fontaine, Léon*, Avocat à Luxembourg	1
156.	*de la Fontaine, Prosper*, Capitaine-commandant de la gendarmerie, à Luxembourg	1
223.	*Freres, M^el*, Tanneur et Bourgmestre, à Encherange	1
242.	*Franck, A.*, Libraire, à Paris	1
185.	*Funck, Camille*, Notaire à Capellen	1
280.	*Gemen, Aug.*, Receveur communal, à Luxembourg	1
180.	*Gemen, Ch.*, Chef du Bureau au secrétariat de la ville, à Luxembourg	1
62.	*George, Léon-Jos.*, Capit. au 1er cuirassiers, à Bruges	1
343.	*Gerold, Ch.*, fils, libraire à Vienne	1
113.	*Gillet*, Lieut.-Colonel au 1er régiment de ligne, à Gand	1
220.	*Gilson*, Contrôleur des contributions à Rédange	1
130.	*Glesener*, Industriel, à Châtillon	1
118.	*Glesener, Eug.*, Tanneur, à Wiltz	1
45.	*Gnusé, Ch.*, libraire, à Liége	2
126.	*Gontier-Grigy*, Directeur de la Comp^ie d'ass. la Paternelle, à Luxembourg	1

Digitized by Google

		Ex.
35.	*Gourdet, Louis*, Subst. Proc. du Roi à Neufchâteau	1
253.	*Graf, B.*, Professeur à Diekirch	1
183.	*Gras, Fr.-L.*, Notaire à Bettembourg	1
288.	*Gregorius*, Inspect. provincial des écoles prim., à Arlon.	1
69.	*Gruber, M.*, Brasseur, à Wiltz	1
257.	*Haas*, Curé, à Nomern	1
159.	*Hallinger, N.*, Tanneur, à Wiltz	1
305.	*Heintzé*, frères, Libraires, à Luxembourg	1
104.	*Heldenstein*, Pharmacien, à Luxembourg	1
149.	*Heldenstein*, Bourgmestre de Luxembourg	1
179.	*Henrion, J.-J.*, Receveur de l'Etat à Diekirch	1
64.	*Hertz, Wilh.*, Bessersche Buchhandlung, à Berlin	1
319.	*Heuardt, G.*, Juge au tribunal de Luxembourg	1
231.	*Heuschling, X.*, Chef de la Division de Statistique, au Ministère de l'Intérieur, à Bruxelles	1
312.	*Heussner, F.*, Libraire, à Bruxelles	2
248.	*Hilger*, Huissier à Luxembourg	1
306.	*Hippert, M.-C.-T.*, Colonel-commandant le 3e d'artillerie, à Liége	1
72.	*Hobscheid, M.*, Tanneur, à Wiltz	1
204.	*Hoffman, J.-B.*, Procureur du Roi à Malines	1
271.	*Hoffmann*, Juge de paix à Mersch	1
295.	*Hoffmann*, Curé à Angelsberg	1
128.	*Hollenfeltz*, Bourgmestre de la ville d'Arlon	1
195.	*Hoste*, Libraire, à Gand	2
57.	*Houba, Ch.*, Curé-Doyen à Bastogne	1
53.	*Hurand, Aug.*, Dr Méd., à Grand-Halleux	1
277.	*Jacques*, Huissier à Musson	1
287.	*Jacquelart*, Directeur des contrib. douanes et accises, à Arlon	1
335.	*Jonghaus, G.*, Libraire, à Darmstadt	1
103.	*Juncker*, Marchand-tailleur, à Luxembourg	1
184.	*Kaesch*, Curé à Consthum	1
284.	*Kaufmann*, Curé à Lorenzweiler	1
133.	*Kayser, N.*, Chef de section des accises à Wiltz	1
294.	*Kinnen*, Contrôleur des douanes à Hovelange	1
63.	*Klein, J.*, Curé à Weimerskirch	1
267.	*Kleyr, J.-M.*, Dr en Philos., anc. Direct. d'Athénée, à Neumühl	1
17.	*Knaff, Ch.-J.-Ph.*, Memb. de la Soc. arch., à Luxembourg	1
171.	*Knopp*, Dr. en Théolog., à Trèves	1
34.	*Kœnig, Phil.*, Commis-négociant, à Bruxelles	1
337.	*Kornicker*, Libraire, à Anvers	2
233.	*Krewinckel, Fr.*, Banquier, à Luxembourg	1
210.	*von Krohn*, Lieut.-Col., à Mayence	1
24.	*Kuntgen, J.-P.*, fils, Négociant, à Luxembourg	1

Digitized by Google

		Ex.
75.	*Laboulle*, *J.*, Huissier à Wiltz	1
18.	*Lacave*, *J.-N.*, Professeur au Séminaire clérical de Luxembourg	1
79.	*Lambert*, *F.*, Tanneur et Bourgmestre de la ville de Wiltz	1
328.	*Lambinet*, Notaire à Virton	1
88.	*Lamort*, *Ch.*, Industriel, à Sierck	1
146.	*Lamort*, *Jules*, Industriel, à Luxembourg	1
292.	*Larue*, *Ferd.*, M^nd^-Tanneur, à Luxembourg	1
68.	*Laurent*, Capitaine au 8e régiment de ligne, à Mons	1
61.	Le comte de *Le Bidart de Thumaide*, à Liége	1
276.	*Lebrum de Miraumont*, Bourgmestre à Hondelange	1
188.	*Le Gallais*, Ingénieur, à Paris	1
100.	*Léonard*, Dr Méd., à Hosingen	1
142.	*Letellier*, Ingénieur des chemins de fer, à Luxembourg	1
268.	*Linden*, *Jean*, Curé-doyen, à Wiltz	1
138.	*Lintz*, *Fr.*, Libraire, à Trèves	2
193.	Litterarisch-artistische Anstalt der Cotta'schen Buchhandlung, à Munchen	1
244.	*Lorieux*, *L.-M.*, Employé au chemin de fer à Luxembourg	1
99.	*Loutsch*, *J.-A.*, Pharmacien, à Wiltz.	1
260.	*Maillard*, Commis au Gouvernement, à Luxembourg	1
291.	*Majerus*, Curé-doyen, à Mersch	1
307.	*Majerus*, *H.*, Instituteur à Winseler	1
228.	*Majerus*, *Léon*, Notaire à Luxembourg	2
147.	*Martha*, *N.*, Professeur à Luxembourg	1
83.	*Martin*, *Chrét.*, Capitaine au 6e rég. de ligne, à Arlon	1
170.	*Marx*, Professeur au séminaire-clérical de Trèves	1
74.	*Mathieu*, *J.-Ch.*, Propriétaire et membre des Etats, à Wiltz	1
38.	*Maus*, *Martin*, Professeur à Virton	1
296.	*Maus*, *Clém.*, Ingénieur à Virton	1
321.	*Maus*, *Ch.*, Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles	1
322.	*Maus*, *H.*, Ingénieur en chef, à Mons	1
144.	*Merjai*, Major d'infant., sous-direct. du personnel de l'armée, à Bruxelles	1
55.	*Mersch*, *J.-Aug.*, Lieutenant du génie, à Anvers	1
163.	*Mersch-Adam*, Négociant à Luxembourg	1
219.	*Mersch*, *Jean*, Commissaire du District de Diekirch	1
279.	*Mersch-Faber*, Conseiller d'Etat, à Luxembourg	1
158.	*Mertens*, *Math.*, Notaire à Wiltz	1
122.	*Metz*, *Jules*, Avocat, à Luxembourg	1
176.	*Metz*, *Jos.*, Curé à Mamer	1
236.	*Metz*, *Emile*, Industriel, à Eich	1
167.	*Michel*, Professeur à l'Athénée de Luxembourg	1
230.	*Michel*, *J.-H.*, Mécanicien, à Eich	1
309.	*Minlos*, *Ed.*, Kaiserliche Hofbuchhandlung, à St. Petersbourg	1
344.	*Mitscher et Rœstell*, Libraires à Berlin	1
134.	*Molitor*, *M.*, Receveur de l'enregistrement à Wiltz	1
237.	*Molitor*, Dr Méd., à Arlon	1
285.	*Mongenast*, *A.*, Juge au Tribunal de Diekirch	1
331.	*Mucquardt*, Libraire, à Bruxelles	3

Digitized by Google

		fr.
48.	*Muller, J.-P.*, Receveur de l'enregistrement, à Clervaux	1
150.	*Muller, M.*, Directeur de l'Athénée de Luxembourg	1
217.	*Muller, M.*, Substitut du Procureur d'Etat à Diekirch	1
14.	*Munchen, J.-Ch.*, Avocat, à Luxembourg	1
56.	*de Musiel*, Propriétaire, au château de Thorn	1
153.	*Namur, A.*, Professeur à l'Athénée de Luxembourg	1
234.	*Namur*, Conservateur des hypothèques à Luxembourg	1
207.	*Neumann, B.*, Avocat-général à la Cour sup. de Justice à Luxembourg	1
269.	*de Neunheuser*, Juge de paix du canton de Marche, à Aye	1
299.	*Niedenführ*, Curé à Buschdorf	1
164.	*Nothomb, Alph.*, Anc. ministre, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles	1
192.	*Nyhoff, Martin*, Libraire, à LaHaye	1
29.	*d'Olimart, Gustave*, Secrét. pour les Affaires du Grand-Duché, à LaHaye	1
12.	*Ottmann, Léop.*, Recteur des Rédemptoristes à Luxembourg	1
162.	*Passau, J.-H.*, Horloger, à Wiltz	1
65.	*Pauly-Strasser, Ad.*, Marchand de vins, à Vianden	1
154.	*Peltier, J.-N.*, Méd. vétérinaire de 1re classe, à Hosingen	1
111.	*Pescatore, Ferd.*, Négociant, à Luxembourg	1
141.	*Pescatore, Théodore*, Rentier, à Luxembourg	1
227.	*Pescatore, Guill.*, Rentier, à Luxembourg	1
261.	*Pescatore*, fils, Etudiant à l'université de Bonn	1
324.	Ve *Pescatore, née Dutreux*, Rentière, à Luxembourg	1
59.	*Pety de Rosen, J.*, Propriétaire-rentier, au château de Grune	1
266.	*Pfinder, Aug.*, Négociant en vins à Luxembourg	1
283.	Ve *Pierlot, née Reuter*, à Bouges, lez Namur	1
27.	*Pondrom, Bern.-Jos.*, Propriétaire, à Hosingen	1
338.	*v. Preuschen*, Directeur des Archives, à Idstein	1
85.	*Rappard, A.-G.-A.*, Chevalier de, Ministre d'Etat, à LaHaye	1
300.	*Raymond, J.-B.*, Libraire, à Virton	1
211.	*Recht*, Etudiant, à Luxembourg	1
316.	*Reicher, Fr.*, Employé au chemin de fer, à Klein-Bettingen	1
264.	Baron *de Reinach*, de Hirzbach	1
286.	*Résibois*, Vice-président au Tribunal d'Arlon	1
143.	*de Reume, Aug.*, Major attaché au ministère de la guerre, à Bruxelles	1
199.	*Richard, Lucien*, Président du Tribunal de Diekirch	2
318.	*Rinck*, Employé aux travaux du chemin de fer, à Lorenzweiler	1
70.	*Rischard, G.*, Notaire à Wiltz	1
205.	*Rischard, M.*, Receveur de l'Etat à Strassen	1
60.	*Rothermel, Ernest*, Lieutenant au 7e régiment de ligne, à Bruxelles	1
135.	*Rousseau, J.-B.*, Huissier à Luxembourg	1

Digitized by Google

		Ex.
105.	*Roux et Guyer*, Entrepreneurs, à Luxembourg	1
66.	*Ruppert*, *M.*, Capitaine retraité, à Mons	1
339.	*Samson et Wallin*, libraires, à Stockholm	1
101.	*Salentiny*, Conseiller de Gouvernement, à Luxembourg	1
137.	*Saur, M.*, Receveur des contributions à Luxembourg	1
81.	*Schaack*, *Gilles*, Négociant, à Wiltz	1
87.	*Schaack*, *M.*, Clerc de notaire, à Bettembourg	1
157.	*Schaack*, *Dom.*, Huissier à Wiltz	1
224.	*Schaack*, *Jos.*, Avocat, à Diekirch	1
235.	*Schaan*, *M.*, Contrôleur des Contributions à Luxembourg	1
165.	*Schœfer*, *Ferd.*, Directeur de la banque internationale, à Luxembourg	1
155.	*Schartz*, *J.*, Accessiste forestier, à Luxembourg	1
80.	*Schaul*, *J.-N.*, Instituteur du degré supérieur à Wiltz	1
187.	*de Scherff*, *Paul*, Rentier, à Luxembourg	1
191.	*Schiltz*, *N.*, Secrétaire de district à Luxembourg	1
262.	*Schintgen*, Instituteur, à Luxembourg	1
293.	*Schintgen*, Avocat, à Luxembourg	1
326.	*Schleicher*, à Habaru (Neufchâteau)	1
37.	*Schmitz*, Etudiant en Théologie, à Luxembourg	1
114.	*Schmitz*, frères, Négociants, à Luxembourg	1
20.	*Schon*, *M.*, Contrôleur garde-magasin du timbre à Luxembourg	1
240.	*Schoué*, Receveur de l'État à Esch s/S.	1
194.	*Schrœll*, *Théoph.*, Sténographe de l'État, à Luxembourg	1
202.	*Schubert et Seidel*, Libraires, à Kœnigsberg	1
77.	*Schwartz-Biwer*, *N.*, Négociant, à Wiltz	1
298.	*Sepp*, *Ch.*, Prédicateur chez les Mennonites, à Leyde	1
28.	*Servais*, *Jos.*, Propriétaire, à Mersch	1
78.	*Servais-Thilges*, *B^te^*, Fabricant, à Wiltz	1
110.	*Servais*, *Emm.*, Vice-Président à la Cour sup. de Justice à Luxembourg	1
86.	*Seyler*, *Jean-Gilles*, Dr. Méd., à Wiltz	1
139.	*Siegen*, *P.-M.*, Aide-conducteur des travaux publics à Luxembourg	1
252.	*Simon*, *J.-Const.*, Prop.-rentier, à Niederkorn	1
124.	*Simonis*, *Ch.*, Avocat, à Luxembourg	1
314.	*Simons*, *Ern.*, Avocat, à Luxembourg	1
25.	Société de Gymnastique de Luxembourg	1
152.	*Speck*, *Jos.*, Professeur à l'Athénée de Luxembourg	1
47.	*Steichen*, Curé à Hobscheid	1
31.	*Stiff*, *J.-P.*, Agent comptable à Saarbruck	1
148.	*Stronck*, *M.*, Professeur à l'Athénée de Luxembourg	1
256.	*Stronck*, Curé à Bertrange	1
255.	*Suttor*, Géomètre en chef, à Luxembourg	1
327.	*Tagnon*, Propriétaire, à Ste. Marie (Etalle)	1
117.	Sœur *Tarsile*, Supérieure du pensionnat de Demoiselles, à Wiltz	1
281.	*Theis*, Vicaire à Luxembourg	1
71.	*Thilges*, *George-Edouard*, Tanneur, à Wiltz	1

Digitized by Google

		ex.
73.	*Thilges-Faber*, *Gust.*, Tanneur, à Wiltz	1
40.	*Tockert*, *Fr.-X.*, Capitaine d'infanterie, chef de bureau au ministère de la guerre, à Ixelles-lez-Bruxelles	1
212.	Baron *de Tornaco*, *Victor*, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement Grand-Ducal, à Luxembourg	5
121.	*Toutsch*, *J.-P.*, Conseiller honor. et Président du Tribunal de Luxembourg	1
30.	*Ulveling*, *M.-J.*, Notaire à Remich	1
36.	*Ulveling*, J., Directeur-général des finances du Grand-Duché, à Luxembourg	1
119.	Comte *Van den Steen de Jehay*, *Xav.*, au château de Bassinnes	1
89.	Comte *Van der Straten-Ponthoz*, *Théod.*, Grand-maréchal de la Cour de Belgique, à Bruxelles	10
297.	Comte *Van der Straten-Ponthoz de Chérisey*, à Metz	1
50.	*Vannerus*, *H.*, Substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg	1
177.	*Van Volkenberg*, *D.-A.*, Référendaire au Département de la guerre, à LaHaye (pr. la Bibl. du Département)	1
282.	*Velter*, Avocat, à Luxembourg	1
348.	*de Villers*, *H.*, Etudiant à Luxembourg	1
341.	*Voigt et Günther*, Libraires à Leipzig	1
44.	*de Wacquant*, *Th.*, Dr. méd., à Fœtz	1
241.	*Wellenstein*, Ancien Administrateur-général et conseiller honoraire à la Cour sup. de Justice, à Dreiborn	1
325.	*Welter*, curé-desservant à Sandweiler	1
251.	*Weyer*, Secrétaire communal de la ville de Luxembourg	1
290.	*Weyland*, Receveur communal à Arlon	1
311.	*Witkamp*, *P.-H.*, à Amsterdam	1
301.	*Witry*, Notaire à Echternach	1
168.	*Wolff*, *J.-B.*, Professeur à l'Athénée de Luxembourg	1
242.	*Wolff*, *H.*, Curé à Contern	1
259.	*Wolff*, Propriétaire-rentier, à Luxembourg	1
258.	*Wolter*, *Edouard*, Propriétaire, à Erpeldange-lez-Wiltz	1
19.	*Wurth-Paquet*, *Fr.-X.*, Président de la Cour sup. de Justice à Luxembourg	1
127.	*Würth*, *Léon*, Avocat, à Luxembourg	1
49.	*Zenners*, *P.*, Curé à Udange	1
15.	*Zens*, *P.-N.*, Ingénieur civil, à Luxembourg	1

Digitized by Google

Le lecteur est prié de corriger les fautes typographiques ci-indiquées.

TOME Ier.

Page 11, colonne 2, ligne 9 en remontant, lisez: *particulièrement*, au lieu de prrticulièrement.
Page 18, col. 2, ligne 19 en remontant, lisez: *heureuses*, au lieu de heureuse.
Page 27, col. 2, ligne 4 en remontant, lisez: 1723; non 1713.
Page 33, col. 2, ligne 22 en remontant, lisez: *antè textum*; non anti.
Page 40, col. 2, ligne 22 en remontant, lisez: *mentionné*, au lieu de mentionnée.
Page 60, col. 2, ligne 22, lisez: *nones*, au lieu de noms.
Page 64, col. 2, ligne dernière, lisez: *que cette œuvre est au*; non que cette œuvre est a.
Page 88, col. 2, et la page suivante. Le nom *Bocholtz* s'écrit avec un T, puisque la famille a signé ainsi.
Page 129, col. 2, ligne 14, lisez: *affections séreuses*; non sérieuses.
Page 143, col. 2, ligne 8 en remontant, lisez: *il parut à Nancy*; non il parût.
Page 145, col. 1, ligne 6, lisez: *le projet de Constitution d'Etats de 1841*; non 1848.
Page 181, col. 1, ligne 24, lisez: DEPUTATIONIBUS; non deputationionibus.
Page 183, col. 1, ligne 29, lisez: *renonçassent*, au lieu de renoncàssent.
ibid. col. 2, ligne 10 en remontant, lisez: *ni dans ses autres exploits*; non: ni dans les autres etc.
Page 184, col. 1, ligne 16 en remontant, lisez: *en butte*; non en lutte.
ibid. col. 2, ligne 9, lisez: *à la tête de dix-huit cents hommes*; non à la tête du etc.
Page 216, col. 2, ligne 9 en remontant, lisez: *Lamormain* au lieu de Lamormam.
Page 218, col. 2, ligne 1re, lisez: *Mais ce qui*; non mais ce que.
Page 231, col. 1, ligne 22, lisez: *abbreviationē* pour abbreviationem; non simplement abbreviatione.
Page 231, col. 2, ligne 17, lisez: *dein*, au lieu de deèn.
Page 271, col. 2, ligne 10, lisez: *supplément au*; non supplément an.
Page 279, col. 2, ligne avant-dernière, lisez: *hactenus*, au lieu de hactenis.
Page 280, col. 2, ligne 15 en remontant, lisez: *omnemque*; non omnemquæ.
Page 295, col. 2, ligne 17, lisez: *1767*, au lieu de 1772.
Page 301, col. 1, ligne 16 en remontant, lisez: *Ant.* au lieu de Ante.
Page 302, col. 2, ligne 10, lisez: *Thonne-la-long*, au lieu de Thonne-long.
Page 304, col. 1, ligne 23, lisez: Chimay *et* d'Aremberg; non el.
Page 325, col. 1, ligne 15 en remontant, lisez: *Marcomir-le-grand*, au lieu de Marcomir.
Page 329, col. 2, ligne 5, en remontant, lisez: *patrocinio*, au lieu de patriocinio.
Page 334, col. 1, ligne 2, lisez: *quatre-vingts ans*; non quatre-vingt.
Page 339, col. 2, ligne 20, lisez: *Wenceslas II ou de Bohême*; non Wenceslas I.
Page 340, col. 2, ligne 5, lisez: *à Rodolphe II (IV), duc d'Autriche*; non Rodolphe (II IV).
Page 362, col. 1, ligne 16 en remontant, lisez: morte le 7 juin *1804*; non 1840.
Page 366, col. 1, ligne 7 en remontant, lisez: né le 14 août *1772*; non 1771; mort le 23 juillet 1795; non le 12 juillet.
Page 366, col. 1, ligne 3 en remontant, lisez: *1775*, non 1776.
Page 366, col. 2, ligne 5, lisez: le 7 janvier; non le 13 janvier.
Page 367, col. 2, ligne 5, lisez: né le 19 avril *1793*; non 1798.
Page 369, col. 1, ligne 8 en remontant, lisez: §. 2.; non 1.
Page 378, colonne 2, ligne 3; à compléter la phrase comme suit: et vint camper devant les forts de Sasroth *et de Haselbach dont les garnisons s'enfuirent* à son approche.
Page 392, col. 2, ligne 6 en remontant, il n'y a qu'une virgule (,) *après le mot dit on*; non un point et virgule (;).
Page 400, col. 1, lignes 8 et 9 en remontant, lisez: le public avec *le* goût des belles lettres, etc.
Page 426, col. 1, ligne 13, lisez: Ad arma *et* imperia natus; non cit.
Page 427, col. 2, ligne 12 en remontant, lisez: pour que les P.P. Récollets *aient*; non ayant.
Page 434, col. 1, ligne 19 en remontant; lisez: *septembr.*; non septembre.
Page 470, col. 1, ligne 1, lisez: *légat*; non lagat.

TOME II.

Page 21, col. 1, ligne 15, lisez: biens *d'estoc*, non d'estœ.
Page 24, col. 1, ligne 12 en remontant, lisez: *Hassonville*, non Hassouville.
Page 37, col. 2, ligne 10, lisez: *sans indication d'émaux*, au lieu de couleurs.
Page 39, col. 2, lignes 19 et 20, lisez: *monastère de Virton*; non de Trois-Vierges.

Digitized by Google

Page 49, col. 1, ligne 7, lisez: *entre la guerre de sept ans et la révolution brabançonne;* non la guerre de trente ans.

Page 68, col. 1, ligne 9 en remontant, lisez: *quocùm;* non quorum.

Page 68, col. 2, ligne 17, lisez: *argumentum,* au lieu de augmentum.

Page 68, col. 2, ligne 23 en remontant, lisez: *Sept-Fontaines,* au lieu de Sept-fontaines.

Page 68, col. 2, ligne 11 en remontant, lisez: *Sept-Fontaines,* au lieu de Sept-fontaines.

Page 88, col. 2, ligne 3 en remontant, lisez: *1310* au lieu de 1330.

Page 107, col. 2, ligne 17 en remontant, lisez: *compète;* non complète.

Page 145, col. 1, avant-dernière ligne, lisez: *et un chirurgien;* non: et d'un chirurgien.

Page 166, col. 2, 6e et 7e lignes en remontant, lisez: *pendant la dernière moitié du onzième siècle et la première moitié du douzième;* non: pendant la dernière moitié du dixième siècle et la première du onzième.

Page 192, col. 1, ligne 14; lisez: *politus,* au lieu de politus.

Page 194, col. 2, dernière ligne, lisez: *bien que supérieur,* non supérieure.

Page 199, col. 2, ligne 20, lisez: *reçue,* non reçu.

Pages 214 et 215, la pagination doit être changée en *214* et *215*, au lieu de 114 et 115.

Page 236, col. 2, ligne 10; lisez: *Weyderterhof,* non Weydershof.

Page 240, col. 2, ligne 7 en remontant, lisez: *l'église de Ste. Cécile;* non de St. Pierre.

Page 241, col. 1, ligne 3, lisez: *Viltabourg,* au lieu de Vitalbourg.

Page 243, col. 1, lignes 20 à 24 en remontant; le passage est à rectifier comme suit: *St. Willibrorde avait écrit un ouvrage intitulé:* Ecclesiasticorum canonum liber, *que l'on a pendant longtemps cru perdu, mais que le Dr. Frédéric Kunstmann a découvert dans un Codex d'Augsbourg et qu'il a édité en* 1844 *à Mayence. Swertius lui attribue en outre une* Relation de ses voyages, *laquelle semble perdue.*

Page 306, col. 1, ligne avant-dernière, lisez: Battista *Nany,* au lieu de Wang.

Page 340, ligne 1re, lisez: *contrées,* au lieu de contrés.

APPENDICE.

TOME II.

Page 29, col. 2, ligne 18 en remontant; à placer un point et virgule (;) *entre Irlande et* in-8°.

Page 36, col. 2, ligne 7 en remontant, lisez: *descendu,* non descend.

Page 81, col. 1, ligne 8 en remontant, à effacer le point (.) après le mot POSTQUAM.

Page 81, col. 2, ligne 27, lisez: Il avait pour frères *les comtes Gérard et Manfred;* non les Comtes de Gérard Manfred.

Page 94, col. 1, ligne 11, lisez: ancien ministre d'Etat du royaume de Saxe; non au.

Digitized by Google

II 156
169

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google